

France

Philippe Le Bas, Augustin
François Lemaitre, Firmin-Didot (Firma)

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE

LA FRANCE.

Tome Onzième.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME ONZIÈME.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, N° 56.

1844.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M.

MONTMIRAIL, *Mons Mirabilis*, petite ville du Perche-Gouet, érigée en marquisat en 1710, aujourd'hui chef-lieu de l'un des cantons du département de la Sarthe. C'était autrefois une place forte; Louis le Jeune et Henri II, roi d'Angleterre, y eurent une conférence et y conclurent la paix, en 1169; Philippe-Auguste s'en empara et la fit raser, en 1194; Charles VII, lorsqu'il n'était encore que dauphin, l'assiégea et la prit par capitulation, en 1421. On y compte maintenant 900 habitants.

Paix de Montmirail. Conan IV, duc de Bretagne, ayant, en 1166, à l'instigation du roi d'Angleterre, Henri II, cédé ses États à sa fille qui avait épousé Geoffroi, fils du monarque anglais, une insurrection formidable éclata dans le duché. Les seigneurs du Poitou et les comtes de la Marche et d'Angoulême se révoltèrent en même temps et implorèrent le secours de Louis VII; mais l'activité de Henri II déjoua cette ligue formidable. La Bretagne fut dévastée; les Aquitains se soumirent, et le roi d'Angleterre fit couronner son fils comme duc de Bretagne. Enfin, Louis VII et Henri II eurent une entrevue à Montmirail, le jour de l'Épiphanie de l'année 1169. Lorsque les conditions de la paix furent arrêtées, Henri dit à Louis, suivant un chroniqueur anglais: « Dans ce jour, ô mon seigneur et mon « roi, où trois rois offrirent leurs pré« sents au roi des rois, je me recom« mande à votre garde avec mes fils et « ma terre. » Louis lui répondit : « Puis« que le roi qui reçut les présents des « trois rois vous a inspiré ainsi, que vos « fils se présentent à moi, pour tenir « désormais de ma mansuétude les ter« res qu'ils possèdent. » Alors, Henri au Court Mantel, l'aîné des fils de Henri II, déjà investi par son père du duché de Normandie, dont il avait fait hommage à Louis, prêta de nouveau serment pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne; après quoi, il octroya la Bretagne en arrière-fief à son frère Geoffroi. Richard, second fils de Henri II, se reconnut ensuite l'homme lige du roi

de France, comme duc d'Aquitaine. — En compensation de l'hommage des princes angevins, Louis livra au roi d'Angleterre les Bretons révoltés qui s'étaient réfugiés auprès de lui ; et Henri, qui leur avait donné le baiser de paix et s'était engagé à les recevoir en *grâce plénière*, en envoya plusieurs au supplice et jeta les autres en prison. On essaya en vain dans ces conférences d'opérer une réconciliation entre le roi d'Angleterre et Thomas Becket.

MONTMIRAIL ou MONTMIREL, petite ville de la Brie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Marne.

MONTMIRAIL (bataille de). — Dans les premiers jours de février 1814, Napoléon, après avoir organisé la défense de la Seine, se porta en avant pour arrêter, s'il était possible, la marche des alliés, et résolut d'attaquer d'abord l'armée de Silésie éparse dans la Champagne. Blücher, qui la commandait, voulut, quand il apprit, le 9, que Napoléon s'avançait sur la Marne, concentrer ses différents corps; mais c'était s'y prendre un peu tard. Le 10, l'empereur battait celui d'Alsusief à Champ-Aubert; et dès le soir, informé que ceux de Sacken et d'York devaient se réunir le lendemain à Montmirail, il y dirigeait lui-même son armée. Le 11, son avant-garde était déjà en position en avant de la ville, lorsque les Russes, revenant de la Ferté-sous-Jouarre, commencèrent à déboucher de Vieux-Maisons. Tandis qu'ils se déployaient à droite et à gauche de l'Épine-au-Bois, la ligne française se forma de Marchais au Morin. A cette vue, Sacken, ordonnant l'attaque, tenta de déborder la gauche de l'empereur pour rabattre l'armée entière sur les baïonnettes de York; mais Napoléon sentit aussitôt la portée de cette manœuvre, et manœuvra lui-même pour empêcher la jonction des deux généraux ennemis. Il plaça à cheval sur la route de Château-Thierry, une division de vieille garde que Mortier lui amenait; puis refoulant sa gauche, il renforça sa droite, et en attendant que l'instant vînt de la déployer offensivement, il fit voltiger sa cavalerie sur le flanc gauche de Sacken pour l'inquiéter au sujet de ses communications avec York. Qu'arriva-t-il? C'est que bientôt le général russe, attiré, d'une part, dans le vallon du Morin par les progrès apparents de sa droite; obligé, de l'autre, d'étendre sa gauche sur le plateau pour qu'elle ne fût pas débordée, se laissa aller à dégarnir son centre au profit de ses ailes. Napoléon, qui épiait ce moment, lança alors sur le centre affaibli de son adversaire l'élite de sa garde. Ces vieux soldats, accoutumés à vaincre, font une énorme trouée au milieu des Russes, et les mènent battant jusqu'à l'Épine-au-Bois. La gauche de Sacken perd contenance et se jette à travers champs sur la route de Château-Thierry. Sa droite, pendant ce temps, a plusieurs fois pris et repris Marchais; elle en est enfin maîtresse, et se croit sûre de la victoire. Mais Napoléon fait soutenir par deux bataillons de vieille garde les troupes qui ont cédé sur ce point, et les renvoie au combat. Marchais est alors enlevé de nouveau, et les Russes sont repoussés pied à pied jusqu'à Pomesonne. Ils cherchent à s'y rallier; mais une division de cavalerie part de l'Épine-au-Bois, se rabat sur eux, les prend à revers, les culbute et les chasse vers Vieux-Maison. Au moment où la gauche des Russes prenait la fuite, York atteignait Fontenelle. Voyant que leur droite va plier aussi, il veut la soutenir, et dans ce dessein, il porte neuf bataillons sur Montmirail; mais Mortier est là qui les rompt. Ils se reforment et retournent à la charge; mais ils sont de nouveau rompus, ils fuient en désordre vers Fontenelle, et les Français restent vainqueurs sur tous les points. L'ennemi laissa trois mille morts sur le terrain; il perdit, en outre, six drapeaux, vingt-six bouches à feu, et plus de sept cents prisonniers. Mais la victoire nous coûta environ deux mille hommes.

MONTMIRAL, ancienne baronnie du Dauphiné érigée en marquisat en 1710; elle est comprise aujourd'hui dans le département de la Drôme.

MONTMORENCY, *mons Morencius*, petite ville de l'Ile de France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, à 15 kilomètres nord de Paris. Ce lieu, qui a donné son nom à une illustre famille, porta d'abord le titre de baronnie, et fut plus

tard érigé en duché-pairie (1550), en faveur du connétable Anne de Montmorency. Après la mort de Henri II de Montmorency, que Richelieu fit exécuter en 1632, et en qui finit la branche directe des ducs de Montmorency, le duché fut rétabli en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, sous le nom d'Enghien, village dépendant de la seigneurie de Montmorency. Sous la Convention, cette ville reçut le nom d'*Émile;* mais le mot ne fit pas fortune, et l'ancien nom est resté.

MONTMORENCY (Maison de). La famille de ce nom le dispute en ancienneté et en illustration aux plus anciennes et aux plus nobles familles de l'Europe. On trouve en effet, dès l'an 950, parmi les grands feudataires du duché de France, un *Bouchard Ier, sire de Montmorency;* ce qui suppose déjà plusieurs générations de noblesse et d'importance politique. En outre, jamais aucune maison non royale n'a présenté une telle accumulation de dignités, d'emplois, de mérite; on compte, depuis 1060 jusqu'à nos jours, parmi les seigneurs de Montmorency, six connétables, douze maréchaux de France, quatre amiraux, plusieurs cardinaux, une foule de grands officiers de la couronne, de grands chambellans, de grands maîtres et de chevaliers des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Michel, de la Toison d'or, de la Jarretière, etc. Depuis huit siècles ils portent le titre de *premiers barons de France;* ils se sont alliés à plusieurs maisons royales, et Henri IV les a proclamés la première maison de l'Europe après celle de Bourbon.

Cette maison, à la prendre depuis Hugues Capet, compte, jusqu'à nos jours, vingt-six ou vingt-sept générations. Sous *Mathieu II*, le *grand connétable*, mort en 1230, la maison de Montmorency se partage en deux branches, la branche aînée ou *des barons de Montmorency*, et la branche cadette ou de *Montmorency-Laval.* Cette dernière, dont *Guy de Montmorency*, fils de Mathieu et d'Emme, héritière de Laval, sa seconde ou troisième femme, est le chef, a conservé les armes de Montmorency et s'est perpétuée jusqu'à nos jours par de nombreux rameaux. La ligne directe s'éteignit à la sixième génération par une fille qui en porta le nom et les biens à un Montfort. Les descendants de celui-ci, entre autres alliances, donnent des femmes à un Bourbon-Vendôme et au roi René. Ils épousent des filles de Bretagne, d'Alençon, enfin l'héritière titulaire de Naples, et se fondent dans la maison de la Trémouille. Dans les *Laval-Montmorency*, continués par des rameaux cadets, on remarque un maréchal de France sous Charles VII; un autre du nom de Boisdauphin (Voy. ce nom), sous Henri IV; et enfin deux maréchaux de Laval, dont l'un fut fait duc héréditaire en 1758.

En 1447, après la mort de *Jean II*, quinzième descendant de Bouchard, la branche aînée des Montmorency se partage en trois branches : 1° celle de *Nivelle;* 2° celle de *Fosseux;* 3° celle dite *ducs de Montmorency*. Les deux premières, issues de l'héritière de Nivelle et Fosseux, première femme de Jean II, sont déshéritées. La branche de *Nivelle* se fixe dans les Pays-Bas, y est comblée d'honneurs et de biens, y acquiert le comté de *Horn*, et finit à la quatrième génération dans la personne du comte de *Horn* et du baron de *Montigny*, son frère, décapités en 1568 et 1570, victimes de la cruelle politique de Philippe II et du sanguinaire duc d'Albe. — Celle de Fosseux se fixe également dans les Pays-Bas, y donne naissance aux branches de *Wastines* et de *Boutteville*, revient ensuite en France, où elle continue jusqu'à nos jours et compte vingt-six générations. Le rameau de *Lauresse*, qui n'a fourni que deux ou trois générations, appartenait à cette branche. — Dans la branche de *Boutteville*, on remarque *Boutteville* (voyez ce nom), décapité en 1627, par ordre de Richelieu, pour s'être battu en duel au mépris des lois. Il formait la troisième génération. La quatrième fut le célèbre maréchal de *Luxembourg*, le vainqueur de Fleurus et de Steinkerque; il avait épousé l'héritière du duché de Luxembourg. De lui descendent les *Montmorency* du surnom de *Luxembourg* et de *Tingri*. (Voyez LUXEMBOURG).—La branche de Wastines, fixée aussi dans les Pays-Bas, y acquiert de grands biens par mariages, donne plu-

sieurs chevaliers de la Toison d'or, reçoit de Philippe IV le titre de prince de Robecq, revient en France sur la fin du dix-septième siècle, et s'éteint de nos jours.

La troisième branche, dite des *ducs de Montmorency*, issue de l'héritière de Chantilly, seconde femme de Jean II, et qui hérita cependant du titre de son auteur au détriment des fils du premier lit (Nivelle et Fosseux), donna naissance aux rameaux de *Thoré*, de *Damville*, de *Montbéron*, etc., et s'éteignit en 1632, en le personne du maréchal Henri II de Montmorency, décapité à Toulouse par l'ordre de Richelieu. Sa sœur, Charlotte-Marguerite de Montmorency, épousa Henri, prince de Condé, fut mère du grand Condé, du prince de Conti et de la duchesse de Longueville, et apporta dans la seconde branche de la maison de Bourbon les immenses biens de la maison ducale de Montmorency.

Voici la filiation de la branche aînée de cette illustre famille :

Bouchard Ier, sire de Montmorency, était, dès 950, un des puissants feudataires du duché de Paris.

Après 978. *Bouchard II*, dit *le Barbu*, construisit la forteresse de Montmorency avec l'autorisation du roi Robert, mais s'attira la colère de ce prince pour avoir dévasté les propriétés de l'abbaye de Saint-Denis.

1020. *Bouchard III*.

Albéric, frère puîné du précédent, fut connétable sous Henri Ier et Philippe Ier, et c'est à dater de lui que la charge de connétable, autrefois simple *comes stabuli*, tend à devenir la première dignité de l'État.

Avant 1060. *Thibault Ier* succède, vers 1083, à son oncle Albéric dans la charge de connétable, jouit d'un grand crédit à la cour de Philippe Ier, et est qualifié dans divers actes de l'époque, des titres de prince, noble prince du royaume.

1090. *Hervé*, frère du précédent, et son successeur, grand bouteiller de France.

1094. *Bouchard IV* s'intitula *sire de Montmorency par la grâce de Dieu*, exerça des déprédations sur les terres de ses voisins, et résista dans sa forteresse aux armes de Louis le Gros.

Après 1124. *Mathieu Ier*, son fils, reçut en 1130 la charge de connétable. Il épousa d'abord Aline, fille naturelle de Henri Ier d'Angleterre, et en secondes noces Adélaïde de Savoie, veuve de Louis le Gros et mère de Louis VII, et devint ainsi le beau-père de ce prince. Pendant la seconde croisade, il partagea avec le célèbre abbé Suger l'administration du royaume, et après le retour de Louis le Jeune, jouit à sa cour d'un grand crédit jusqu'à sa mort arrivée en 1160. *Mathieu*, le cinquième de ses fils, fonda la branche de Montmorency-Marly. (Voy. Marly.)

1189. *Mathieu II*, surnommé le *grand connétable*, se signala par une suite de faits glorieux. Au siége de Château-Gaillard (1202), il se distingua non moins par son habileté que par son courage. Ce fut à lui qu'après la condamnation de Jean sans Terre Philippe-Auguste fut en grande partie redevable de la conquête de la Normandie (1203-1204). Il eut une très-grande part à la victoire de Bouvines, où, dit-on, il enleva de sa main quatre aigles impériales. Il fut, en 1218, revêtu de la dignité de connétable; accompagna Louis VIII dans sa glorieuse campagne de Saintonge, puis dans la croisade contre Avignon; et quand, au retour de cette dernière expédition, Louis VIII mourut à Montpensier, il plaça son fils aîné, encore en bas âge, sous la protection du grand connétable, lequel, pendant la minorité de saint Louis, fut le plus ferme appui de la régente, Blanche de Castille, à l'autorité de laquelle plusieurs grands vassaux avaient tenté de se soustraire. Il mourut en 1230. Par ses alliances et celles de ses ancêtres, le grand connétable se trouvait grand-oncle, beau-frère, neveu, petit-fils de deux empereurs d'Allemagne, de six rois, et allié de tous les souverains de l'Europe. Il avait épousé, en secondes noces, Emme fille et héritière de Gui VI, sire de Laval Il en eut un fils qui fut la tige de la branche de Laval.

1230. *Bouchard VI*, son fils aîné lui succéda dans la baronnie de Montmorency.

1243. *Mathieu III*, fils du précédent

mourut devant Tunis à la dernière croisade.

1270. *Mathieu IV, dit le Grand*, fils aîné et successeur de Mathieu III, se distingua dans la Pouille, en 1282, en Aragon, en 1285, en Guienne, en 1294, et commanda, en 1295, avec Jean de Harcourt, la flotte qui alla incendier la ville de Douvres, et en ravagea les environs. Il se trouva ensuite aux batailles de Furnes et de Courtrai, et contribua à la victoire de Mons-en-Puelle.

1305. *Mathieu V*, son fils aîné.

1306. *Jean I*er, frère du précédent.

1325. *Charles*, fils aîné de Jean Ier, fut nommé maréchal de France, en 1345, combattit vaillamment aux désastreuses journées de Crécy et de Poitiers, et fut un des négociateurs du fatal traité de Bretigny et un des otages du roi Jean.

1381. *Jacques*, son fils aîné, se trouva, en 1382, à la bataille de Rosebecque.

1414. *Jean II* fut la tige des branches de *Nivelle* et de *Fosseux*. Fidèle à la cause royale, sous Louis XI, il vit avec la plus vive indignation ses deux fils embrasser le parti du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et pour les punir, il les déshérita. Ayant sommé l'aîné, Jean de Nivelle, de rentrer dans le devoir, le jeune homme, loin d'obéir, abandonna ses terres et se retira à la cour de Gand. Alors son père, dans sa colère, le traita de *chien;* et c'est de là qu'est venu le proverbe : *Il ressemble au chien de Nivelle, qui fuit quand on l'appelle.* Jean II institua son troisième fils, Guillaume, qu'il avait eu d'un second ou troisième lit, l'unique héritier de ses biens et de son nom. Nous avons vu ce que devinrent les deux branches de Nivelle et de Fosseux.

1477. *Guillaume* suivit Charles VIII et Louis XII, dans leurs expéditions d'Italie, et fut, après la bataille de Pavie, l'un des signataires du traité conclu entre la régente et le roi d'Angleterre (1525).

1531. *Anne, premier duc de* MONTMORENCY, né à Chantilly en 1493, mort en 1567, fit ses premières armes à Ravenne sous Gaston de Foix, combattit vaillamment à Marignan, et fit à la Bicoque (1522) des prodiges de valeur qui lui valurent le bâton de maréchal. En 1524, il contribua à faire lever le siége de Marseille, et poursuivit vivement le connétable de Bourbon dans sa retraite. Il n'assista pas à la bataille de Pavie : il avait été envoyé la veille en détachement loin du champ de bataille. Quand il entendit le canon, il accourut pour combattre auprès du roi ; mais chemin faisant, il tomba entre les mains de l'ennemi et partagea la captivité de François Ier. Rendu à la liberté moyennant rançon, il prit part aux négociations qui amenèrent le traité de Madrid. Le gouvernement du Languedoc, la charge de grand maître de France et l'administration des affaires furent la récompense de son dévouement et de ses services. Il entendait parfaitement les finances, et pendant tout le temps qu'il présida aux affaires, elles furent dirigées avec justice et économie, ou plutôt parcimonie. Son avarice personnelle, devenue presque proverbiale, en le portant à favoriser Savone, qui lui payait largement sa protection, au détriment de Gênes, patrie de Doria, força ce célèbre amiral à abandonner François Ier et à se donner à Charles-Quint; et l'on sait quel mal son inimitié et ses talents firent à la France.

L'époque vraiment glorieuse pour Anne de Montmorency fut l'année 1536, dans laquelle il détruisit par la famine la redoutable armée que Charles-Quint avait conduite en Provence. (Voyez ANNALES, tome Ier, page 301.) Cet horrible plan de campagne, dont la froide exécution sauva la Provence et la France peut-être, lui valut le surnom de *Fabius français* et l'épée de connétable. Peu de temps après (1541), il fut disgracié, et se retira à Chantilly. On donne deux causes de cette disgrâce : les uns disent qu'elle fut occasionnée par le conseil qu'il donna au roi de livrer passage à Charles-Quint, après la trêve de Nice, sans imposer aucune condition à ce prince, qui avait promis à Montmorency d'investir le duc d'Orléans du duché de Milan, mais qui, arrivé en Flandre, oublia et nia sa promesse ; d'autres l'attribuent à la jalousie du roi. Quoi qu'il en soit, le connétable resta à Chantilly, étranger aux affaires et à la cour, tant que vécut François Ier (1547) ; et l'on

dit que celui-ci, à son lit de mort, conseilla au dauphin, qui allait lui succéder, de ne pas rappeler le connétable. Ce fut cependant par le rappel de Montmorency que Henri II inaugura son règne; il l'appela *son vieux ami* et lui donna toute sa confiance. En 1548, le connétable réprima avec une horrible cruauté la révolte de la Guienne (voyez ANNALES, t. I[er], p. 303). En 1557, Montmorency, que l'on mettait sans cesse à la tête des armées, perdit par sa faute la désastreuse bataille de Saint-Quentin, qui aurait pu être si fatale à la France si l'ennemi avait su profiter de sa victoire, et que l'on a comparée aux journées de Crécy et de Poitiers. Il y fut fait prisonnier, et dans la captivité, il prit part aux négociations qui amenèrent le déplorable traité de Cateau-Cambresis, qui enlevait à la France plus de territoire que n'auraient pu lui en faire perdre vingt ans de guerre. Les historiens s'accordent à faire peser sur Montmorency la responsabilité de cet acte funeste; les Guises allèrent jusqu'à l'accuser de trahison.

Après la mort de Henri II, il fit tous ses efforts pour conserver le pouvoir et faire éliminer les Guises; mais ceux-ci, par l'appui de leur nièce, Marie Stuart, reine de France, l'emportèrent sur lui, et François II conseilla au connétable d'aller prendre du repos dans ses terres. Il se retira, comme à l'époque de sa première disgrâce, dans sa terre de Chantilly, qu'il se plut à embellir. Sous le règne précédent, il avait obtenu que la baronnie de Montmorency fût érigée en duché-pairie, privilége qui, jusque-là, n'avait été accordé qu'aux princes du sang.

Après la mort de François II, Catherine de Médicis, qui voulait l'opposer aux Guises, le rappela à la cour. Mais, fidèle au culte de ses pères, il ne put voir sans indignation les égards que la régente marquait aux calvinistes, et se réconcilia avec les Guises. Ce fut alors que se forma entre le connétable, François de Guise et le maréchal Saint-André, cette fatale union que l'histoire a flétrie du nom de *triumvirat*. Après le massacre de Vassy, Montmorency s'empare de la personne du jeune roi Charles IX, et le conduit à Paris, où il interdit le culte protestant, chasse les ministres et les huguenots des temples, et en fait brûler les chaises et les bancs, ce qui lui vaut le sobriquet de *capitaine brûle-bancs*. Cependant la guerre civile a éclaté; le prince de Condé a pris les armes. Les deux partis en viennent aux mains près de Dreux. Condé et Montmorency sont l'un et l'autre faits prisonniers, et Guise, arrivé sur la fin de la bataille, décide la victoire en faveur des catholiques. La pacification d'Amboise rend la liberté aux deux captifs, et tous deux réunis vont enlever le Havre aux Anglais. Peu de temps après, Montmorency, négligé par la régente, conçoit le projet d'une Saint-Barthélemy. La populace devait être ameutée contre les calvinistes; 300 d'entre eux, dont la liste de proscription avait été signée de la main du connétable, devaient être égorgés et leurs maisons pillées. Catherine de Médicis parvint à déjouer cet infernal complot, et pour la troisième fois, Montmorency fut envoyé à Chantilly.

Il en sortit encore quand éclata la seconde guerre civile, et se remit à la tête du parti catholique. Il livra bataille au prince de Condé dans la plaine Saint-Denis, et y fut assassiné par l'Écossais Robert Stuart. Seul au milieu d'un escadron ennemi, où il combattait avec l'ardeur d'un jeune homme, le connétable, se voyant couché en joue par l'Écossais, lui cria : « Tu ne me connais donc « pas? » — « C'est parce que je te connais « que je te tue, » lui répondit Stuart, et en disant ces mots, il tira sur lui à bout portant. Montmorency, en tombant, porta à son lâche meurtrier un coup terrible du pommeau de son épée, et lui brisa la mâchoire. Le connétable survécut trois jours à sa blessure. Apprenant que les siens avaient remporté la victoire, sa réponse fut celle d'Épaminondas aux champs de Mantinée : « Je « meurs content, et certes, je n'aurais « su mourir et m'enterrer en plus beau « lit et cimetière que celui-ci. » Transporté malgré lui à Paris, car il voulait rendre le dernier soupir sur le champ de bataille, il interrompit les prières du prêtre qui voulait le préparer à la mort : « Laissez-moi donc, mon père, « lui dit-il avec humeur; croyez-vous

« qu'ayant su vivre 80 ans, je ne saurai pas mourir un quart d'heure ? » Il expira le 12 novembre 1567, à l'âge de 74 ans. On lui fit de somptueuses funérailles. Brave soldat, mais général dur, capricieux et médiocre, car le ravage d'une province n'exige pas de talents, et le désastre de Saint-Quentin est de lui, tandis que les victoires de Dreux et de Saint-Denis ne lui appartiennent pas ; sujet fidèle, mais courtisan avide ; ministre laborieux, mais non intègre ; soutien constant, mais fanatique et intéressé, du parti catholique, Anne de Montmorency a obtenu des factions une réputation fort au-dessus de son mérite. On en a fait le personnage le plus illustre de sa race ; mais en réalité, sa gloire doit s'effacer devant celle de Mathieu II, qui eut, et à un plus haut degré, toutes ses qualités, et n'eut point ses défauts.

Le connétable Anne de Montmorency laissa cinq fils, qui tous jouèrent un rôle politique.

1567. *François, duc de* MONTMORENCY, fut successivement grand maître de France et maréchal ; il combattit au Havre avec son père, fut gouverneur de Paris en 1553, se montra ennemi des Guises, fut sur le point d'être arrêté après la paix perfide de Lonjumeau, échappa par la fuite au massacre de la Saint-Barthélemy, entra dans le parti des *Malcontents,* fut l'âme de la conspiration des *Jours gras,* fut enfermé à la Bastille, ne dut la vie qu'à la crainte que ses frères Damville et Thoré inspiraient à la cour, et ne sortit de sa prison qu'à la condition de se charger de négocier avec les rebelles.

1579. *Henri Ier, duc de* MONTMORENCY, connu sous le nom de Damville pendant la vie de son père Anne et celle de son frère François, mort sans postérité, fit Condé prisonnier à la bataille de Dreux, fut nommé (1563) gouverneur du Languedoc, obtint (1566) le bâton de maréchal, n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy qu'en se réfugiant dans son gouvernement ; disgracié par Henri III, devint chef du parti des Politiques, défit les troupes royales envoyées contre lui en Languedoc, fut un des premiers à reconnaître Henri IV, reçut de lui l'épée de connétable, et lui fut toujours fidèle. Il mourut en 1614, laissant un fils, Henri II de Montmorency, et une fille, qui fut la mère du grand Condé. On dit qu'après la mort de François II, la reine d'Ecosse, éprise d'amour pour lui, l'aurait épousé, si la haine de Catherine de Médicis pour les Montmorency n'y eût mis obstacle, et n'eût forcé Marie Stuart à quitter la France.

Charles de Montmorency, seigneur de Méru, fut amiral, colonel général des Suisses et Grisons, et mourut en 1612.

Gabriel de Montmorency, baron de Montbéron, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, fut tué à la bataille de Dreux.

Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, colonel général de la cavalerie légère en Piémont, mourut en 1601.

Des cinq fils du connétable Anne, quatre moururent sans postérité ; Henri seul, comme nous l'avons déjà dit, laissa des enfants.

1614. *Henri II, duc de* MONTMORENCY, naquit à Chantilly en 1595, et eut pour parrain Henri IV. Louis XIII le fit amiral en 1612, à l'âge de 17 ans, et chevalier du Saint-Esprit en 1619. Il succéda à son père dans le gouvernement du Languedoc, y combattit les protestants, et se distingua aux siéges de Montauban et de Montpellier. En 1622, il reconquit au roi les îles de Ré et d'Oléron. Quand Richelieu voulut attaquer la Rochelle, il acheta à Montmorency la charge d'amiral pour un million. Dans le même temps, Montmorency combattait avec succès les protestants et le duc de Rohan en Languedoc, et amenait la paix d'Alais. Il se distingua ensuite en Piémont, et reçut du roi les marques les moins équivoques de reconnaissance, entre autres, le bâton de maréchal. Mais il n'était pas satisfait ; il aspirait à la dignité de connétable. Mécontent de la cour, qui la lui refusait, il se jeta dans le parti de Gaston. On sait qu'il prit les armes contre le roi ; que, par la lâcheté de Gaston, il fut battu à Castelnaudary et fait prisonnier ; que, traduit devant le parlement de Toulouse, il fut condamné à mort, et que, malgré les

instances du peuple et de la noblesse pour obtenir sa grâce, il eut la tête tranchée, le 30 octobre 1632. « Tous les peuples et tout le royaume furent touchés sensiblement de sa mort. Quand l'exécution eut été faite.... ils s'étouffaient presque les uns les autres pour pouvoir au moins s'approcher de l'échafaud, et recueillir le sang répandu, qu'ils mettaient dans leurs mouchoirs. Quelques-uns même se portèrent jusqu'à cet excès que d'en boire, et tous généralement fondaient en larmes. » Cet intérêt, cette sympathie de toute la France, n'avaient pu fléchir Richelieu. Depuis trop longtemps, les grands entretenaient le royaume dans une guerre perpétuelle. Quand ils virent tomber de pareilles têtes, ils commencèrent à comprendre que le temps n'était plus où ils pouvaient impunément se jouer de l'État et de la loi. La veuve de Henri de Montmorency lui éleva à Moulins un magnifique tombeau que l'on admire encore dans la chapelle du collége royal. Cet édifice dépendait autrefois du couvent de la Visitation, dont, après le supplice de son mari, la duchesse était devenue supérieure.

Charlotte-Marguerite de Montmorency, sœur du précédent, venait d'épouser Henri, prince de Condé, lorsque Henri IV, vivement frappé de sa beauté, laissa éclater son penchant pour elle. Henri de Condé s'enfuit alors avec son épouse, et courut à Bruxelles se jeter entre les bras des Espagnols. La princesse de Condé, unique héritière de son frère, mort sans postérité, fit entrer dans la maison de son mari les grands biens de la branche aînée des Montmorency, et entre autres la magnifique terre de Chantilly. Elle fut la mère du grand Condé, et mourut en 1650.

MONTMORENCY-LAVAL (Mathieu-Jean-Félicité, vicomte, puis duc de), né à Paris en 1767, servit dans la guerre d'Amérique, embrassa les principes de la révolution, fut membre de l'Assemblée constituante, s'y montra partisan de la liberté politique, et ce fut lui qui, dans la nuit du 4 août, proposa l'abolition des titres de noblesse. Il émigra en 1792, revint en France après le 9 thermidor, et, jusqu'en 1814, vécut entièrement étranger aux affaires politiques. Mais à l'arrivée des Bourbons, il chercha à faire oublier à la cour sa conduite à l'Assemblée nationale, et bientôt l'on vit pleuvoir sur lui les faveurs de la cour. Il devint successivement aide de camp du comte d'Artois, maréchal de camp (1814), chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême, pair de France (1815), ministre des affaires étrangères, ambassadeur au congrès de Vérone, duc (1821), membre du conseil privé, gouverneur du duc de Bordeaux, et enfin, sans avoir aucun titre à cet honneur, membre de l'Académie française. Ministre, il fut l'homme des ultra et des prêtres ; sorti du ministère, il resta l'un des chefs de la fameuse *Congrégation*, et figura parmi les fondateurs de la Société des bonnes lettres et des bonnes études. Ambassadeur à Vérone, ce fut lui qui, contrairement à l'avis de son collègue, M. de Chateaubriand, détermina la sainte alliance à porter les armes en Espagne, pour y rétablir l'absurde et abrutissant gouvernement de Ferdinand. Une mort subite enleva ce personnage le vendredi saint 1826, au moment où il faisait ses dévotions à l'église de Saint-Thomas d'Aquin sa paroisse.

MONTMORILLON, petite ville du Poitou, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Vienne.

C'était jadis une place forte, défendue par un château, dont Philippe le Hardi fit l'acquisition en 1281. Les ligueurs la prirent dans le seizième siècle ; mais le prince de Conti s'en empara pour Henri IV, en 1591, en fit passer une partie de la garnison au fil de l'épée, et rasa le château et les fortifications. On y compte aujourd'hui 3,608 habitants.

MONTMORIN-SAINT-HÉREM (Jean-Baptiste François, marquis de), né en 1704, appartenait à une famille illustre de l'Auvergne. Entré fort jeune au service, il se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla, força le premier les lignes de Weissembourg en 1744, se distingua à la bataille de Raucoux, commanda les troupes qui montèrent les premières à l'assaut au siége de Berg-op-Zoom, et contribua à la reddition de Maëstricht en 1748. Il parvint au grade de lieutenant général, fut fait gouver-

neur de Fontainebleau et de Belle-Isle, et mourut en 1779.

Louis-Victoire-Lux, comte de MONTMORIN, son fils, né en 1762, embrassa comme son père la carrière des armes, et fut aussi gouverneur de Fontainebleau. Colonel du régiment de Flandre au commencement de la révolution, il donna de grandes preuves de dévouement à la famille royale, et périt dans les massacres de septembre 1792.

Armand-Marc, comte de MONTMORIN-SAINT-HÉREM, parent des précédents, fut ambassadeur à Madrid sous Louis XVI, et ensuite commandant en Bretagne. Appelé à la première assemblée des notables, en 1787, il fut chargé bientôt après du portefeuille des affaires étrangères. Il faisait partie du ministère lors de l'ouverture des états généraux de 1789; il adopta les opinions et les principes de Necker, et fut renvoyé avec lui (1789). Rappelé quelques jours après le 14 juillet, il entra dans la *Société des Amis de la constitution*, qui devint plus tard le club des jacobins; mais il ne tarda pas à en être exclu à cause de ses opinions aristocratiques. Chargé ensuite du ministère de l'intérieur par *intérim*, il fut accusé, lors du voyage de Varennes, d'avoir donné des passe-ports à la famille royale. Il parvint à se justifier; mais lorsqu'il eut donné connaissance aux souverains étrangers de l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, et à l'Assemblé législative, de leurs réponses officielles, sa conduite, ainsi que celle des autres ministres, parut tellement équivoque, que l'Assemblée les manda tous à sa barre. Il donna sa démission, et forma avec Malouet, Bertrand de Molleville, un des conseils particuliers de Louis XVI. Après les événements du 10 août 1792, il se cacha; mais il fut découvert presque aussitôt, et mis en prison. Il périt peu de temps après sur l'échafaud.

MONTOLIEU, petite ville du Languedoc, aujourd'hui comprise dans le département de l'Aude.

Fondée en 1146, par Roger, vicomte de Carcassonne, sous le nom de *Castrum Malastri*, elle fut assiégée et prise en 1231 sur les Albigeois, qui l'avaient occupée jusqu'alors. Trencavel, vicomte de Béziers, la reprit en 1240, mais la même année, l'armée royale la ruina de fond en comble. L'abbé de Val-Séguier la fit rebâtir peu après, sur une colline voisine, mais elle fut de nouveau assiégée et prise, en 1361 et 1368, par les routiers. Les religionnaires la surprirent en 1576, et le duc de Joyeuse en 1590.

On compte aujourd'hui à Montolieu 1,500 habitants. C'est la patrie de Ramel, ministre des finances sous le Directoire.

MONTPELLIER, *Mons Pessulanus* et *Mons Puellarum* (*), grande et belle ville du bas Languedoc, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Hérault.

Son origine ne remonte pas au delà du huitième siècle. Elle fut, en 990, donnée en fief à un seigneur du nom de Guillaume. par l'évêque de Maguelonne, Ricuin; mais elle dépendait encore immédiatement du siége de cette dernière ville, qu'elle absorba ainsi que Substantion, et elle ne posséda le siége épiscopal que sous François Ier.

Désolée par la guerre et la peste pendant la domination de ses comtes particuliers, elle posa cependant, au douzième siècle, les fondements de sa prospérité, et de cette époque date le vif éclat que son école de médecine, fondée par les Arabes, n'a cessé de jeter jusqu'à nos jours (voyez ÉCOLES).

Pierre II, roi d'Aragon, ayant épousé en 1204 la fille du comte Guillaume VIII, reçut en dot la ville de Montpellier, qui passa ensuite aux princes d'Aragon, et en 1292, fut cédée par l'évêque de Maguelonne à Philippe le Bel. Elle fut aliénée enfin par Jacques III, roi de Majorque, à Philippe de Valois, en 1349. La seigneurie de Montpellier, devenue baronnie, fut donnée par Charles V à Charles *le Mauvais*, roi de Navarre, en 1365. Reprise plusieurs fois, pour cause de félonie, elle passa définitivement au pouvoir de Charles VI, en 1382.

Montpellier fut au seizième siècle un théâtre de guerres et de massacres entre les protestants et les catholiques. Les premiers s'en étant emparés, sous Henri III, se constituèrent en république, et

(*) L'étymologie de ce nom est incertaine; on ne peut adopter les fables ridicules débitées à ce sujet par les anciens historiens.

conservèrent cette forme de gouvernement jusqu'en 1622, époque où Louis XIII se rendit maître de Montpellier après un siége long et meurtrier. Ce prince fit alors construire, pour contenir les habitants, une citadelle qui sert aujourd'hui de caserne. Les nouvelles révoltes qui suivirent la construction de ce fort ne furent pas moins sanglantes que celles qui l'avaient précédée. Toutefois, la ville se soumit, et prospéra sous le règne de Louis XIV, auquel les habitants élevèrent, en 1718, une statue équestre.

Cette ville, qu'une heureuse situation, un climat doux et tempéré, un air sain, et des environs charmants, placent au premier rang des cités du Midi de la France, possède plusieurs monuments assez remarquables; ce sont l'école de médecine, ancien évêché, où l'on voit un beau buste d'Hippocrate (bronze antique); la cathédrale, la porte du Peyrou, arc de triomphe dédié à Louis XIV. On admire aussi dans cette ville la promenade du Peyrou, le jardin botanique, fondé par Henri IV en 1593, et contenant le tombeau de la fille d'Young; le musée Fabre (*), etc., etc.

On compte aujourd'hui à Montpellier 36,000 habitants.

Parmi le grand nombre d'hommes célèbres que cette ville a produits, nous citerons Cambacérès, Daru, Barthez, la Peyronie, Roucher, Sébastien Bourdon, Vien, Mathieu Dumas et Nourrit.

MONTPELLIER (seigneurs de).

975. *Gui* ou *Guillaume Ier* reçut successivement en fief, de l'évêque de Maguelonne, Ricuin, et de Bernard II, comte de Melgueil, différentes parties du territoire de Montpellier, de manière à en former une seigneurie assez considérable.

Vers 1019. *Bernard-Guillaume* ou *Guillaume II*, fils de Guillaume Ier.

1059 ou 1060. *Guillaume III*, fils du précédent.

(*) La bibliothèque de ce musée renferme, entre autres documents précieux, plus de 400 chartes, et un petit *Thalamus* en languedocien, qui va de 1208 à 1574, et contient plusieurs documents curieux et inédits relatifs à l'histoire de France.

1085. *Guillaume IV*, fils du précédent, partit en 1096 pour la terre sainte, où il s'acquit une grande gloire par ses exploits. Il revint en 1102, passa une seconde fois en Palestine, en 1105, et ne fut de retour qu'en 1107. En 1114, il se joignit à l'expédition du comte de Barcelone, contre les îles Baléares, avec cent chevaliers, une troupe d'infanterie et vingt navires qu'il avait fait équiper à ses frais, et contribua puissamment à la prise de Majorque, en 1116.

1121. *Guillaume V*, fils du précédent, fit, en 1128, le pèlerinage de terre sainte avec Guillaume d'Ornelas, son frère, et eut, en 1132, quelques démêlés avec Alphonse, comte de Toulouse, au sujet du comté de Melgueil. En 1141, il fut chassé par une sédition de Montpellier, qu'il prit en 1143, avec le secours des Génois. En 1147, il passa en Castille pour combattre les Sarrasins, et y acquit une grande gloire, surtout à la prise d'Alméria et de Tortose. En 1149, il se retira à l'abbaye de Grandselve, de l'ordre de Cîteaux, et y mourut en odeur de sainteté, vers 1162.

1149. *Guillaume VI*, fils de Guillaume V, fut pris, en 1153, avec Raymond Trencavel, dans un combat contre Raymond V, comte de Toulouse, et acquit de son frère, Guillaume de Tortose, la terre de Castries et la ville de Tortose; puis, en 1168, de Raimbaud III, comte d'Orange, le château d'Ornelas et ses dépendances.

1172. *Guillaume VII*, son fils, épousa, en 1181, Eudoxie, fille de Manuel Comnène, qu'il répudia en 1187 pour se marier avec Agnès, parente de la reine d'Aragon.

1204. *Pierre*, roi d'Aragon, et *Marie*. Pierre, choisi par Guillaume VII pour être son exécuteur testamentaire, épousa Marie, fille de ce seigneur, et s'empara de la seigneurie de Montpellier. Mais, ayant violé les priviléges de cette ville, il fut, en 1206, chassé par les habitants, qui le forcèrent de se réfugier en Aragon. Cette insurrection fut néanmoins apaisée par Pierre de Castelnau. Pierre d'Aragon fut tué à la bataille de Muret.

1213. *Jacques Ier*, fils du précédent.

Sous lui, la ville de Montpellier fut le théâtre de plusieurs insurrections; et une guerre acharnée éclata, 1254, entre les Marseillais et ses habitants, par suite de la rivalité commerciale des deux villes. La paix ne se fit qu'en 1257.

1276. *Jacques II*, fils du précédent. Il s'allia, en 1281, avec Philippe le Hardi et Charles Ier d'Anjou, et obtint que les appels des jugements de ses officiers de Montpellier relèveraient à la cour de France et non devant le sénéchal de Beaucaire. En 1293, dans le but d'augmenter encore son influence à Montpellier, Philippe le Bel acquit de l'évêque de Maguelonne la partie de cette ville nommée *Montpellieret*, et y établit un siége de justice.

1311. *Sanche*, deuxième fils de Jacques II. Un vif débat s'engagea entre ce prince et les rois de France, relativement à la juridiction de Montpellier, débat qui ne fut terminé que sous Philippe le Long.

1324. *Jacques III*, neveu de Sanche, fit hommage à Philippe de Valois en 1331, le mécontenta ensuite gravement et fut contraint, en 1342, de lui faire un nouvel hommage. Ayant été dépouillé de tous ses États par le roi d'Aragon, il alla trouver le roi de France à Avignon, au mois de juillet 1349, et lui vendit, le 18 du même mois, pour la somme de cent vingt mille écus d'or, payables en trois termes, les seigneuries de Montpellier et de Lates. En 1371, Charles V céda à Charles le Mauvais, roi de Navarre, la seigneurie de Montpellier, en échange de Mantes, de Meulent, de Longueville et de quelques autres villes. Après quelques difficultés, Charles le Mauvais en fut mis en possession, en 1372; mais son fils en fut dépouillé, en 1382, par Charles VI, qui la réunit ainsi irrévocablement au domaine de la couronne.

Montpellier (monnaie de). Raymond, comte de Melgueil, maria, en 1120, sa fille à Guillaume, seigneur de Montpellier, et une des conditions du contrat, fut qu'il lui céderait, pour un certain temps, la monnaie de Melgueil. Plus tard, en 1197, le pape Innocent III inféoda le comté de Melgueil à Guillaume Raymond, évêque de Maguelonne, avec le droit qui y était attaché. Ce prélat vendit, au seigneur et aux consuls de Montpellier, une partie de ce droit; mais ses successeurs en conservèrent l'autre partie jusqu'à la fin du treizième siècle, et ce fut seulement en 1272 que Jacques Ier, roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, donna, sans restriction, aux bourgeois de cette ville, le droit de battre monnaie. Du reste, on ne connaît aucune espèce frappée à Montpellier avant le quatorzième siècle. Voici la description des seules pièces de cette ville qui soient connues: + IACOBVS DEI GRA REX ARAGONV, entre grenetis; dans le champ, une croix à branches égales, aux quatre extrémités desquelles se trouvent quatre couronnes; R. + DOMINVS MONTIS PESVLANI, entre grenetis; dans le champ, un écu chargé d'un lambel à quatre pans, et au-dessous un tourteau. Cet écu est entouré par six arcs de cercle à l'intérieur desquels se trouvent de petites croisettes. Duby attribue ces pièces à Jacques Ier: elles sont au moins de Jacques II, peut-être même de Jacques III.

Montpensier, ancien château du Bourbonnais (aujourd'hui du département de Puy-de-Dôme), érigé en duché-pairie, en 1538, par François Ier. Il fut démoli vers l'an 1634.

Montpensier (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de), naquit en 1552 de ce duc de Guise qui, devant Orléans, fut assassiné par Poltrot de Méré : elle était donc sœur du *Balafré*, du cardinal de Guise et du duc de Mayenne. Elle fut mariée, à l'âge de dix-huit ans, à Louis II, duc de Montpensier. C'était une personne née facétieuse, et Henri III qui, dit-on, s'était grossièrement moqué de son infirmité (*), n'eut pas d'ennemi plus acharné que la duchesse de Montpensier, qui, au dire de quelques auteurs, dirigea le poignard de Jean Châtel. Si de pareilles actions peuvent s'excuser par la vengeance, on peut dire que la place que la duchesse du Montpensier occupa dans la ligue lui fut pour ainsi dire marquée par Henri III le jour où ce prince fit assassiner ses frères aux états de Blois. A partir de ce moment, on retrouve la duchesse de Montpensier dans toutes

(*) Elle était boiteuse.

les conspirations qui se tramèrent contre le roi. Des prédicateurs peut-être gagés, et certainement encouragés par elle, prêchèrent publiquement le régicide et la révolte; le roi faillit être enlevé par les amis de l'audacieuse duchesse, qui, n'aspirant à rien moins qu'à le faire déposer et enfermer dans un cloître, comme il arriva souvent aux rois des deux premières races, portait à sa ceinture des ciseaux d'or qu'elle destinait, disait-elle, à tondre *frère Henri de Valois*, à lui faire sa troisième couronne (les deux premières étaient la couronne de Pologne, qu'il avait portée quelques instants, et celle de France), une couronne de moine. Instruit de ses intrigues et de ses propos, le roi lui fit intimer plusieurs fois, mais vainement, l'ordre de quitter Paris. Au contraire, la duchesse affectait alors de se montrer à la cour, et, dans ce lieu même où le sort de ses frères aurait dû lui apprendre ce qu'elle pouvait craindre, elle manifestait sa joie et son exaltation à chacune des victoires que remportait sur les troupes royales l'armée des ligueurs, alors commandée par son dernier frère, le duc de Mayenne.

Lorsqu'enfin Henri III mourut assassiné, l'implacable duchesse, n'essayant même pas de cacher sa joie féroce, sauta au cou de l'homme qui lui annonça cette nouvelle; puis, s'étant enquise des circonstances de la mort du roi, elle s'écria, dit-on : « Je ne suis marrie « que d'une chose, c'est qu'il n'ait pas « su, avant de mourir, que c'est moi qui « ai fait le coup. » Paroles horribles, que rien ne peut excuser, surtout dans la bouche d'une femme, et qui, si elles avaient été proférées, ce qui n'est pas bien prouvé, ne pourraient laisser aucun doute sur la part qu'eut la duchesse dans l'action de Châtel. Mais, quoi qu'il en soit de ces paroles, le reste de la conduite de madame de Montpensier ne semble pas les démentir. Dès qu'elle a appris la mort du roi, montant en carrosse avec la duchesse de Nemours, sa mère, elle parcourt les rues de Paris en criant : *Bonne nouvelle!* Puis, distribuant des écharpes vertes aux passants, elle se fait un des chefs du parti de la ligue, recommande aux Parisiens de tenir bon contre Henri IV, qui va les assiéger, et, pour les encourager, refuse de sortir elle-même de la ville, où elle supporta, avec un héroïque courage, toutes les privations du siége.

Le désespoir de la duchesse de Montpensier fut grand quand elle apprit que les portes avaient été ouvertes au Béarnais; on dit qu'elle demandait à ceux qui l'entouraient de la délivrer de la vie en lui donnant un coup de poignard dans le sein, et qu'elle ne se calma qu'à grand'peine.

Cependant le galant et politique Henri IV ne fut pas plutôt entré dans la capitale qu'il envoya saluer et complimenter la duchesse, et, comme s'il eût ignoré ses sentiments et sa conduite à son égard, il la fit assurer d'une protection particulière, l'engageant à se trouver le soir même à la grande réception qui devait avoir lieu au Louvre. Madame de Montpensier se rendit à cette invitation; le roi la reçut de son mieux, et, après avoir joué aux cartes avec elle, il se mit à parler du siége, et lui demanda ce qu'il lui semblait de la reddition de la ville et de le voir lui-même dans Paris. « Je n'eusse désiré qu'une seule « chose, répondit la rusée duchesse, « c'est que M. de Mayenne, mon frère, « vous eût abaissé le pont pour y en- « trer. » Henri IV, qui savait à quoi s'en tenir sur la bonne volonté de l'un et de l'autre, ne put s'empêcher de répondre vivement : « Ventre saint- « gris! il m'eût fait possible attendre « longtemps, et je ne fusse pas arrivé « si matin. »

Après l'avénement de Henri IV, la duchesse, effrayée de ce que le parlement voulait faire rechercher, disait-on, tous les auteurs des désordres commis pendant la ligue, s'enfuit de Paris; mais elle y revint au bout de quelque temps, complétement rassurée par l'impunité que l'habile Henri IV assurait à des ennemis trop nombreux pour qu'il espérât les saisir tous, et qui d'ailleurs semblaient se réconcilier réellement à son gouvernement.

La duchesse de Montpensier mourut à Paris le 6 mai 1596. L'Estoile, dans son journal, n'oublie pas de remarquer que, la nuit de sa mort, il fit un épou-

vantable orage, qui devait avoir grand rapport à son esprit *malin, brouillon* et *tempéteux*.

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), connue sous le nom de *Mademoiselle*, naquit au Louvre en 1627, de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marie de Bourgogne, duchesse de Montpensier.

La jeune duchesse se trouvait, par les biens que lui avait laissés sa mère, la plus riche princesse de l'Europe; elle était douée de bonté, d'intelligence et d'une gaieté naïve naturelle aux enfants, qui souvent égayait les tristes loisirs de l'ennuyeuse cour de Louis XIII : cette enfant était donc l'idole de la famille royale, lorsque la reine devint grosse après une longue stérilité. Convaincue qu'elle portait un prince dans son sein, Anne d'Autriche disait souvent à sa jeune favorite : « Vous serez ma belle-« fille, » jetant sans s'en douter, dans cette jeune âme, les germes de l'ambition et de l'orgueil, qui plus tard ternirent l'éclat des brillantes qualités de Mademoiselle.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, et tant que dura la paix qui signala les premières années de cette régence, Mademoiselle brilla à la cour, où elle tenait le premier rang après la reine. Devenue femme, et lorsqu'elle dut détourner ses yeux du monarque enfant, elle les fixa tour à tour sur deux princes souverains, le roi d'Espagne, Philippe IV, et l'empereur Ferdinand III; ces deux mariages, projetés par la jeune fille, n'eurent de suite ni l'un ni l'autre. Mazarin prétendait qu'ils étaient contraires à la raison d'État, et voulait la marier au prince de Galles, depuis Charles II. L'orgueilleuse princesse refusa cette union. Elle n'avait pas plus de vingt ans alors; mais déjà, comme elle le dit elle-même, les qualités de la personne ne devaient entrer pour rien, à ses yeux, dans le choix d'un époux, et elle ne considérait les divers établissements qui lui étaient présentés que sous le rapport de la vanité; singuliers commencements, il faut en convenir, pour celle qui devait, dans l'âge de l'ambition, devenir la femme, peut-être même la maîtresse, d'un cadet de famille, n'ayant d'autre fortune que la cape et l'épée.

A vingt ans, et contrairement au désir de son père, du ministre et de la régente, elle se mit à négocier, en secret, son mariage avec un archiduc d'Autriche, et, interrogée sur ces faits par un conseil privé composé de ces trois personnes si haut placées, elle se montra si impertinente dans ses réponses, qu'on fut obligé de la renvoyer comme elle était venue, pour n'avoir pas trop à punir. Cependant toutes ces contrariétés irritèrent la jeune fille, et elle fut des premières à prendre parti contre le ministre, lorsque éclatèrent les troubles de la fronde.

Mais, au milieu de ces troubles, l'ambitieuse princesse ne quitta pas sa marotte, et, visant toujours à quelque alliance royale, elle se mit en tête d'épouser le roi de Hongrie, fils de l'empereur d'Allemagne, projet qui échoua comme avaient échoué tous les autres.

Cependant les *frondeurs*, dès l'origine de la rébellion, comptaient sur mademoiselle de Montpensier, qui sans doute s'était fort avancée avec eux, à tel point que, lorsqu'en 1649 elle dut quitter Paris pour suivre la cour à St-Germain, les révoltés, qui retinrent les équipages du roi et de la reine, lui renvoyèrent les siens; distinction qui eut cet effet de flatter d'autant plus la princesse qu'elle outrageait davantage la reine, dont elle croyait avoir à se venger.

Charles Ier étant mort, son fils, exilé, lui succédait au moins nominalement; l'ambitieuse princesse, pleine de l'esprit romanesque de l'hôtel Rambouillet, dont les ouvrages de mademoiselle Scudéry étaient à la fois les promoteurs et la peinture fidèle, voulut renouer l'union jadis rompue, ne doutant nullement qu'à l'aide de ses grands biens, qu'elle était décidée à vendre, et avec les secours que la cour de France ne pourrait lui refuser, disait-elle, son époux ne remontât bientôt sur le trône de ses pères. Ce nouveau projet n'eut pas plus de suite que les autres, et fut bientôt abandonné par mademoiselle de Montpensier. L'impératrice d'Allemagne était morte sur ces entrefaites, et Mademoiselle avait songé à renouer,

avec l'empereur, les négociations jadis entamées. Tout cela, du reste, se passait secrètement, à l'insu du cardinal, de la reine, et même du duc d'Orléans, père de Mademoiselle.

La cour étant revenue à Paris, Mademoiselle y rentra avec elle, toujours hostile au cardinal et à la reine, et adressant en toute occasion à celle-ci des mots piquants qui faisaient moins d'honneur à son esprit qu'ils ne faisaient de tort à son cœur. Elle fut pourtant du voyage que la cour fit à Bordeaux dans le but de pacifier le Midi ; mais, à peine de retour à Paris, apprenant que son mariage avec l'empereur était définitivement rompu, et attribuant à Mazarin ce nouvel échec matrimonial, elle entra plus avant que jamais dans la fronde, y prenant rang dans la faction la plus aristocratique, le *parti des princes*. Les dernières scènes de la fronde se passèrent presque tout entières dans les provinces, où la plupart des princes s'étaient rendus ; mais Mademoiselle était restée à Paris pour exciter son père à faire quelques efforts en faveur du parti. Faible et indécis comme il l'était, Gaston regarda comme un grand acte de courage de lever quelques troupes, dans le temps même où tous les princes avaient sur pied des armées considérables; il donna le commandement de ces troupes au duc de Beaufort.

Cependant il était très-important pour les frondeurs que la principale ville de l'apanage du prince, Orléans, ne fût pas au pouvoir de la cour. Jusque-là cette ville avait su, conservant son indépendance, ne se livrer à aucun parti, et elle voulait rester ainsi indépendante, lorsque Mademoiselle s'en empara par un audacieux coup de main. Dans cette singulière expédition, et comme pour en augmenter la bizarrerie, la duchesse de Montpensier eut pour maréchales de camp les comtesses de Fiesque et de Frontenac. Après ce romanesque exploit, l'héroïne resta quelque temps maîtresse de la ville.

Un exploit non moins fameux de Mademoiselle eut lieu pendant le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652). Paris était en rumeur, le peuple s'ameutait et demandait des armes pour aller au secours du prince de Condé, vigoureusement attaqué par Turenne. La duchesse sollicite son père de se déclarer pour le prince; elle lui arrache l'ordre de laisser entrer les blessés, puis court à l'hôtel de ville, et force le conseil à détacher 2,000 hommes sur la porte Saint-Antoine. Sortant alors elle-même, elle traverse les rues avec un bouquet de paille, signe distinctif des frondeurs, et criant : « Que ceux qui ne « sont pas mazarins prennent la paille ; « sinon ils seront saccagés ; » elle fait tant qu'en peu d'instants la ville se trouve déclarée contre le roi. Bientôt la fougueuse héroïne se jette dans la Bastille, où, munie d'une lettre de son père, elle fait tirer le canon sur les troupes royales; ce qui fit dire à Mazarin, qui savait que le but de la princesse était, en se rendant utile ou redoutable, d'arriver à épouser le jeune roi : « Voilà un coup de canon qui vient de « tuer son mari. »

Deux jours après, Paris étant en complète insurrection, le peuple avait mis le feu à l'hôtel de ville, et Mademoiselle fit tout ce qui était en elle pour étouffer la sédition; conduite généreuse de laquelle on ne lui tint nul compte lorsque les frondeurs, abandonnés du peuple, furent enfin vaincus. Elle dut alors quitter les Tuileries, où elle avait presque trôné durant la rébellion, et craignant d'être arrêtée, elle se réfugia d'abord chez une amie à Paris, et ensuite à la campagne, où elle resta cachée jusqu'au jour où elle eut fait sa paix, non aux conditions qu'elle avait espérées, mais en vaincue, heureuse de recevoir la grâce qu'on daignait lui accorder. Là se termine la carrière politique de Mademoiselle, qui, dans ses revers, ne trouva que douleurs auprès de son lâche père, qui l'accusait, non sans quelque raison, de leurs communs désastres.

Livrée avec passion à l'étude dans son beau château de Saint Fargeau, elle n'abandonnait, quelque retirée qu'elle parût, ni ses anciennes idées, ni ses intrigues matrimoniales; cherchant un trône, qui seul pouvait contenter son ambition, un mariage d'inclination lui paraissant encore alors la plus haute folie qu'une femme pût faire.

Rentrée en faveur à la cour, puis dis-

graciée de nouveau, et enfin rappelée, en 1660, elle semblait un peu dégoûtée des hautes unions, et avait refusé tour à tour Charles II, roi d'Angleterre, déclarant qu'elle croirait indigne d'elle d'accepter la main d'un monarque qu'elle avait repoussé lorsqu'il était dans l'adversité; puis le roi de Portugal, Alphonse-Henri, auquel elle ne put passer ses crapuleuses débauches, qui, à quelque temps de là, le firent déposer.

Elle était enfin arrivée à 40 ans, âge où d'ordinaire les femmes abandonnent tout ce qui ressemble à de la galanterie, lorsqu'elle remarqua à la suite du roi, pendant la campagne de 1667, un cadet de bonne famille, brave comme un homme qui a sa fortune à faire; téméraire comme un enfant, quoiqu'il n'eût pas moins de trente-cinq ans; du reste, homme à bonnes fortunes, et on ne peut plus gâté par les femmes. Cet homme était Puy Guilhem, depuis duc de Lauzun, dont Saint-Simon nous a laissé le portrait suivant: « C'était un petit homme blond, bien fait dans sa taille, de physionomie haute et d'esprit, mais sans agrément dans le visage; plein d'ambition, de caprices et de fantaisies; envieux de tout, jamais content de rien, voulant toujours passer le but; sans lettres, sans aucun ornement dans l'esprit; naturellement chagrin, solitaire, sauvage; fort noble dans toutes ses façons, méchant par nature, encore plus par jalousie; toutefois bon ami quand il voulait l'être: ce qui était rare; volontiers ennemi, même des indifférents; habile à saisir les défauts, à trouver et à donner des ridicules; moqueur impitoyable; extrêmement et dangereusement brave; heureux courtisan; selon l'occurrence, fier jusqu'à l'insolence et bas jusqu'au valetage; et, pour le résumer en trois mots, le plus hardi, le plus adroit et le plus malin des hommes. » C'est de l'original de ce beau portrait que Mademoiselle devint éperdument amoureuse à l'âge de quarante ans, comme nous l'avons déjà dit.

Lauzun était trop homme à bonnes fortunes pour ne pas s'apercevoir bientôt de la passion qu'il inspirait; il était trop ambitieux et trop habile pour ne pas songer à en tirer parti, et il crut que le meilleur moyen pour réussir dans cette délicate occurrence était d'employer le manége des coquettes. Ce stratagème lui réussit; la respectueuse froideur qu'il affectait enflamma de plus en plus la princesse, qui ne tarda pas à lui offrir sa main, se chargeant de faire elle-même toutes les démarches nécessaires pour mener à fin un mariage qu'elle désirait de toute la force de sa volonté. D'abord, le roi donna son consentement, par affection pour Lauzun, au moins autant que par complaisance pour la princesse, et le contrat, qui assurait à un pauvre cadet de famille une fortune de plus de vingt millions et en faisait un des plus grands seigneurs de l'Europe, fut promptement dressé. Cependant, Lauzun perdit beaucoup de temps dans de misérables préoccupations de vanité; et le roi, influencé par la reine et surtout par madame de Montespan, ennemie personnelle de Lauzun, retira sa permission peu d'heures avant le mariage.

Le désespoir de la princesse fut grand à cette nouvelle; cependant on croit généralement, et quelques passages de ses Mémoires semblent le confirmer, qu'elle ne courba la tête qu'en apparence, et que, passant outre, elle épousa secrètement le duc de Lauzun. Mais ce mariage secret est placé par beaucoup d'auteurs après et non avant l'emprisonnement de celui-ci. Quoi qu'il en soit, Lauzun, qui d'abord avait reçu avec respect la défense du roi, n'eut plus qu'une idée, connaître et confondre les ennemis qui l'avaient desservi dans le cœur du monarque. Il ne tarda guère à soupçonner madame de Montespan, qui se proclamait hautement son amie; et pour vérifier ce qu'il supposait, il s'introduisit un jour clandestinement chez la marquise à une heure où le roi y devait venir, et, tapi sous le lit, écouta une longue conversation dans laquelle madame de Montespan ne le ménagea pas. Le monarque fut à peine sorti, que Lauzun, oubliant toute retenue, quitta sa cachette et vint accabler de reproches la perfide marquise. Celle-ci instruisit presque immédiatement le roi de cet outrage, et, dès le lendemain, Lauzun, arrêté par lettre de cachet, fut conduit prisonnier à Pignerol.

La douleur de Mademoiselle fut profonde, et elle n'essaya même pas de la cacher. Pendant dix années, elle essaya en vain de fléchir la colère du roi, animé sans cesse par madame de Montespan; mais au bout de ces dix années, elle racheta la liberté de celui qu'elle aimait, au prix d'un énorme sacrifice, la duchesse de Montespan ayant exigé, pour prix de sa toute-puissante intervention, le comté d'Eu et la souveraineté de Dombes pour un de ses fils, le duc du Maine. En rendant la liberté à Lauzun, le roi fit dire à la princesse qu'il ne permettrait jamais un mariage public, mais qu'il fermerait les yeux sur un mariage secret. Cette condition de mariage secret ne faisait, non plus que la diminution de la fortune de Mademoiselle, le compte de la vaniteuse ambition de Lauzun, qui accabla de reproches et traita avec la plus noire ingratitude la malheureuse princesse. Joueur, libertin, brutal, il n'est sorte de chagrins qu'il n'infligeât à cette femme trop fière et trop emportée pour les subir sans se plaindre, et il paraît que souvent les deux époux en vinrent même aux coups. Enfin, leurs disputes, sans cesse renouvelées, aboutirent à une séparation, qui eut lieu en 1685.

Mademoiselle, qui avait alors 58 ans, se jeta tout à coup dans la dévotion la plus profonde et la mieux sentie, s'efforçant de vaincre par l'humilité l'orgueil et la violence de son caractère, causes premières de tous les maux de sa vie. Elle mourut, enfin, accablée de douleurs et d'infirmités, le 5 mars 1693, âgée d'un peu moins de 66 ans. Avant de mourir, elle révoqua le testament qu'elle avait fait en faveur de Lauzun. Elle refusa aussi constamment de le voir, quoiqu'elle assurât qu'elle lui pardonnait. Elle avait institué le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, son légataire universel, affectant à des legs pieux une somme de deux cent mille livres. Elle avait, du reste, fait de son vivant une assez belle part à Lauzun, en lui donnant le duché de Saint-Fargeau et la baronnie de Thiers.

On dit que de son union secrète mademoiselle de Montpensier avait eu une fille; mais ce fait, avancé par Anquetil, ne nous semble pas assez prouvé pour que nous osions l'affirmer. Cette princesse, qui eut le goût des lettres, protégea toujours ceux qui les cultivaient, et les cultiva elle-même. Ses Mémoires, commencés pendant son exil à Saint-Fargeau, et continués jusqu'en 1688, sont écrits d'un style négligé, prolixe, mais plus exempt d'affectation qu'on ne l'attendrait d'une habituée de l'hôtel Rambouillet. Le trait qui les distingue le plus particulièrement, est une personnalité qui a cela de remarquable, que ce n'est, pour ainsi dire, pas elle-même, mais plutôt la princesse en elle qui préoccupe constamment mademoiselle de Montpensier. Son égoïsme ressemble assez à ce royal égoïsme qu'on trouve à chaque ligne dans les *Mémoires de Louis XIV*. De l'importance exagérée qu'elle accorde à sa personne, il résulte que les *Mémoires de Mademoiselle* sont pleins de misères et de niaiseries rapportées fort au long, tandis que des choses fort importantes y sont souvent imparfaitement relatées.

Outre ces Mémoires, on a de mademoiselle de Montpensier *la Relation de l'Ile invisible*, froide plaisanterie, inspirée par une mystification qu'elle fit subir à un ridicule magistrat de province, et qui rappelle, mais sans gaieté et sans comique, l'épisode, éternellement amusant, de l'*Ile de Barataria; la Princesse de Paphlagonie*, ennuyeux roman à la Scudéry, dans lequel on trouve pourtant quelques détails agréables, et où la princesse elle-même s'est mise en scène, sous le nom de *La reine des Amazones*. On a d'elle aussi un grand nombre de *portraits*, parmi lesquels le sien, qui, en le comparant avec ceux qu'ont laissés quelques contemporains, semble quelque peu flatté; enfin, des lettres et un petit ouvrage de piété: *Réflexions morales et chrétiennes* sur le premier livre de l'Imitation de Jésus-Christ. On sait aussi qu'elle composa sur les *Béatitudes* un ouvrage aujourd'hui perdu.

MONTPEZAT, ancienne seigneurie du Languedoc, érigée en marquisat en 1665; elle est comprise aujourd'hui dans le département du Gard.

MONTRÉAL, ancienne seigneurie du Bugey, érigée en comté en 1570.

MONTRÉSOR, voyez BOURDEILLES.

Montreuil (Eudes de). Voyez Eudes.

Montrevel, ancienne seigneurie de la Bresse, érigée en comté en 1427 : c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Ain.

Montrevel (le maréchal de). Voyez Labaume.

Montrichard, *mons Ricardi*. — Petite ville de Touraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Loir-et-Cher; population : 2,200 habitants; c'était autrefois une ville forte, défendue par un château bâti en 1010 par Foulques Nerra. En 1016, Herbert défit sous ses murs Eudes, qui venait de faire Foulques prisonnier.

Ce château tomba dans la suite au pouvoir des seigneurs d'Amboise, et fut fortifié par Hugues I[er], l'un d'eux, et par les rois d'Angleterre, comtes de Touraine, qui y entretenaient garnison. Il fut pris en 1188 par Philippe-Auguste, et rendu deux ans après à Richard Cœur de Lion, qui fit enceindre la ville de murs. Foulques Guidas s'en empara ensuite; et, en 1589, la Trémouille en chassa le ligueur Claude de Marolles.

Mont-Saint-Jean (bataille du). Voyez Waterloo.

Mont-Saint-Michel, *monasterium sancti Michaelis*, forteresse de la basse Normandie, aujourd'hui comprise dans le départem. de la Manche.

L'origine du Mont-Saint-Michel remonte à l'année 708, époque à laquelle Aubert, évêque d'Avranches, dédia la montagne à saint Michel, et y fit bâtir une petite église.

Le premier siége du Mont-Saint-Michel remonte à l'an 1090; Guillaume le Roux et Robert de Normandie le prirent alors à leur frère Henri. En 1138 et en 1203 il fut incendié en partie; les Anglais vinrent l'attaquer sans succès en 1417; ils renouvelèrent leur attaque en 1423, et, repoussés par la garnison, convertirent le siége en blocus, pendant qu'ils fermaient la mer avec leurs flottes. Les assiégés furent délivrés d'une manière inattendue par Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, qui rassembla secrètement une flotte, battit la flotte anglaise, et aida ceux qu'il venait secourir à chasser le reste de l'armée ennemie. Outre les deux énormes canons qu'on voit encore près de la porte du Mont-Saint-Michel, les Anglais en laissèrent beaucoup d'autres de différents calibres aux capitaines de la place, qui en vendirent une partie dans le seizième siècle. Durant les guerres de religion, cette forteresse tomba, par surprise, au pouvoir des huguenots, mais elle n'y resta que peu de jours; depuis, elle n'a plus été attaquée.

Au moyen âge, le Mont-Saint-Michel fut un lieu de pèlerinage célèbre. Après la dispersion des moines, au commencement de la première révolution, on en fit une prison d'État, où l'on entassa les nobles et les prêtres; depuis la restauration, il sert de maison de détention à des condamnés politiques.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel est aussi extraordinaire par son architecture que par son site, et elle n'est pas moins curieuse comme monument historique; c'est dans la salle des Chevaliers que Louis XI institua, en 1469, l'ordre de Saint-Michel.

Monts-de-piété. Cette institution, si diversement appréciée par les philanthropes et les économistes, a pris naissance en Italie au quinzième siècle. Saint Bernardin de Feltre, pour mettre un terme aux exactions des usuriers, fonda alors à Mantoue le premier établissement de ce genre, et saint Charles Borromée dressa les statuts de celui de Rome, statuts qui ont servi de base à l'organisation de tous les monts-de-piété ouverts depuis à l'étranger comme en France.

Au moyen âge, les juifs étaient partout en possession de tenir des bureaux de prêt sur gage. Ils exigeaient des malheureux, forcés de recourir à leur triste ministère, des commissions de 30, 40, et même 50 pour cent. En France, principalement à Paris et dans les provinces du Nord, ils partagèrent cette sorte de privilége avec les marchands lombards venus chez nous à la suite des troubles civils de l'Italie, et dont le nom finit par devenir synonyme de celui de prêteur sur gage.

En 1519, il se forma à Reims une maison de prêt sur dépôt, mais sans intérêt. Au bout de quelque temps,

cet établissement cessa d'exister; mais ayant été rouvert en 1579 par la société de Saint-Paul, il subsista jusqu'à la révolution. Les lettres patentes du 9 décembre 1777, qui autorisent le mont-de-piété de Paris, mentionnent un assez grand nombre de maisons de prêt, qui existaient surtout dans les provinces de Flandre, de Hainaut et d'Artois. Elles n'étaient point établies sur les bases libérales de celle de Reims; une ordonnance de Louis XIII y avait fixé l'intérêt à 5 pour cent; mais Louis XIV, en interdisant le prélèvement de tout droit sur les prêts d'un écu et au-dessous, permit de porter jusqu'à 15 pour cent l'intérêt des prêts excédant cette somme.

Le mont-de-piété de Paris s'ouvrit le 1[er] janvier 1778. Les premiers frais furent faits par une société d'actionnaires. L'intérêt, fixé primitivement à 3 pour cent, ne tarda pas à s'élever au quadruple du taux primitif. Le gouvernement révolutionnaire fit d'abord, par une loi de juillet 1791, quelques modifications au règlement; puis, en 1793, il prononça la suppression de l'établissement. Il s'éleva alors une foule d'établissements particuliers, et il fallut bientôt que la législature nationale s'immisçât dans les opérations de ces banquiers du pauvre. Diverses lois de la Convention et la constitution de l'an III allouèrent des fonds pour dégager les nantissements de moins de cent francs. Un décret du 17 thermidor an III fixa l'intérêt des prêts sur gage à 5 pour cent, et enfin un arrêté du Directoire du 3 prairial an V rétablit le mont-de-piété de Paris sur ses anciennes bases. Le 16 pluviôse an VII, une nouvelle mesure législative soumit à l'autorisation du gouvernement les établissements particuliers qu'on avait laissé subsister; enfin, un décret impérial du 24 messidor an XII ordonna le remboursement intégral des actions du mont-de-piété, l'établissement devant être dorénavant géré uniquement au profit des pauvres. Les bénéfices de l'exploitation entrèrent donc, à partir de cette époque, dans la caisse des hospices. Il est vrai qu'on fixait en même temps le taux de l'intérêt à 12 pour cent. Le 8 thermidor de l'année suivante, un nouveau décret ordonn fermeture des maisons privées.

Des monts-de-piété analogues [leur organisation à celui de Pari sont établis à Bordeaux en 1806, à l seille en 1807, à Metz en 1813, à Na en 1815, à Lyon et à Toulouse en l à Reims en 1822, à Dijon, à Boulc et à Besançon en 1823. Il en existe, outre, aujourd'hui dans les villes Versailles, Rouen, Strasbourg, Br Nîmes, Tarascon, Beaucaire, Apt, (pentras, Brignolles, Dieppe, Sa Omer, Angers, Avignon, Calais, Sa Germain en Laye, Saint-Quentin, N cy, Lunéville, le Havre. Enfin, sou nom d'*OEuvre*, il s'est formé à Toulo en 1828, une société de prêt charit et gratuit; Montpellier possède une ciété semblable.

D'après la dernière organisation mont-de-piété de Paris, le capital lequel il opère est formé : 1° des ré ves et des sommes disponibles des ministrations de secours public; 2° cautionnements des employés; 3° fonds versés par un certain nom d'actionnaires. Dans les cas de néc sité, l'administration a la faculté mettre des billets au porteur payal à un an de date, avec un intérêt q réglé d'abord à 4 pour cent, a été duit à 3 depuis le 1[er] janvier 18 Elle peut même contracter des prunts hypothéqués sur les propri des hospices. Outre la maison pri pale située au quartier du Marais qui est le centre de ses opérations, mont-de-piété possède une succur dans le quartier Saint-Germain, et vir trois bureaux de commissionnaires partis entre les différents quartiers la capitale. Le nombre des articles gagés par jour dans les divers étab sements est d'environ 3,800. Le chi s'en élève le samedi à 5 ou 6 mille, la veille des fêtes publiques à 9 ou mille. On compte près de 1,500,000 ticles engagés dans l'année; ils rep sentent une valeur de 25,000,000 de Les quatre cinquièmes de ces arti sont engagés pour des prêts qui ne passent pas 10 francs. Le mont-piété prête sur les objets mobiliers deux tiers de la valeur, et sur matières d'or et d'argent les quatre (

quièmes. Il perçoit pour les frais une rétribution de trois quarts pour cent par mois, plus un droit de prisée d'un demi pour cent. Le nantissement qui n'a point été retiré au bout d'un an est vendu, et le boni provenant de la vente est attribué à l'administration s'il n'est point réclamé dans le terme de trois ans. La moitié des articles vendus se compose d'objets de luxe d'une valeur moyenne de 40 francs, et qui forme plus des trois quarts des sommes prêtées. Du reste, la misère ne vient pas seule réclamer les services du mont-de-piété, car si le règlement établit pour les prêts un minimum qui est de 3 fr., il n'a point fixé de limite supérieure. Aussi, il n'est pas rare de voir arriver dans ses magasins, la veille des jours de grande échéance, de pesants ballots de marchandises, dont le propriétaire, sans cette espèce de commanditaire éventuel, irait déposer son bilan.

Malgré l'élévation du taux de l'intérêt, les frais de l'administration, pour un prêt de moins de 8 francs, ne se trouvent couverts qu'au bout de six mois, et, comme les nantissements sur lesquels se font ces sortes de prêts sont ordinairement retirés dans le courant du mois, il en résulte que, dans ces cas nombreux, l'administration ne rentre pas dans ses frais. Les bénéfices qu'elle réalise sur les prêts plus considérables, et qui appartiennent aux hospices, ne dépassent pas annuellement 200,000 fr.

Mont-Serrat (bataille de). Après la prise de Tarragone et la destruction du fort de Berga, le maréchal Suchet se dirigea sur le Mont-Serrat, où se trouvaient les magasins d'approvisionnement des Espagnols. Cette position était défendue par le général d'Ayrolas. Dans la nuit du 23 au 24 juin 1811, deux brigades d'infanterie sont dirigées sur Bruch, et y sont bientôt renforcées par la garnison de Barcelone, qui avait été prévenue. Trois redoutes placées au pied de la montagne, et qui couvraient le défilé, sont immédiatement attaquées et enlevées à la baïonnette. Au même instant le général Abbé se porte sur le défilé avec deux régiments et une compagnie de sapeurs. Ces troupes s'avancent à travers un chemin long et pénible, qui serpente sur le flanc d'une montagne escarpée, défendue par des retranchements, des coupures et des redoutes placées sur des rochers impraticables. Le feu de l'artillerie ennemie, de gros quartiers de pierres lancés sur elles ne peuvent les ébranler; les escarpements les plus difficiles sont franchis, les redoutes enlevées, et les pièces qui les défendent immédiatement tournées contre les Espagnols. Cependant un fort retranchement, situé en avant d'un couvent, armé de canons et défendu par une nombreuse infanterie, arrête un instant la marche de nos troupes. 50 voltigeurs gravissant alors à travers les fentes de rochers presque inaccessibles, paraissent au grand étonnement des deux armées sur la cime des aiguilles dont la montagne est hérissée, et d'où ils dominent tous le retranchements ennemis. Effrayés de cette audace, les Espagnols abandonnent cette dernière position et fuient à travers les ravins et des sentiers impraticables. Plusieurs prisonniers, deux drapeaux, 10 bouches à feu de gros calibre, un million de cartouches, une immense quantité de munitions, d'habillements et de vivres restent au pouvoir des Français.

Mont-Terrible (département du). Il avait été formé, en 1798, du territoire de l'évêché de Bâle, et avait pour chef-lieu Porentruy. Mais il fut ensuite incorporé au département du Haut-Rhin, ainsi que la république de Mulhouse ou Mülhausen réunie en 1798, et une partie de la principauté de Montbelliard réunie en 1796.

Mont-Thabor (bataille du). Pendant que l'armée faisait le siége de Saint-Jean d'Acre, les agents de Djezzar soulevaient toutes les populations environnantes; Kléber, qui avait été détaché du camp pour soutenir le détachement sous les ordres de Junot, annonça bientôt que l'ennemi, au nombre de dix-huit à vingt mille hommes, descendait de toutes les hauteurs pour déboucher dans la plaine. Les troupes du général Junot et les siennes étaient rentrées dans les positions de Safarié et de Nazareth.

Bonaparte jugea qu'il fallait une bataille générale et décisive pour éloigner une multitude qui, avec l'avantage du

nombre, viendrait le harceler jusque dans son camp. Il laissa devant Saint-Jean d'Acre les divisions Régnier et Lannes, partit le 26 germinal (15 avril 1799) avec le reste de sa cavalerie, la division Bon et 8 pièces d'artillerie. Le 27, au point du jour, il marche sur Fouli; à neuf heures du matin il arrive sur les dernières hauteurs, d'où il découvre Fouli et le Mont-Thabor. Il aperçoit, à environ trois lieues de distance, les 2,000 hommes de Kléber aux prises avec l'ennemi, dont les forces paraissaient être de 25,000 hommes. Kléber avait formé deux carrés d'infanterie, et fait occuper quelques ruines où il avait placé son ambulance. L'ennemi occupait le village de Fouli avec l'infanterie naplousaine et 2 petites pièces de canon portées à dos de chameau. Toute la cavalerie, au nombre de 25,000 hommes, environnait la petite armée de Kléber; plusieurs fois elle l'avait chargée avec impétuosité, mais toujours sans succès; toujours elle avait été vigoureusement repoussée par la mousqueterie et la mitraille de la division, qui combattait avec autant de valeur que de sang-froid.

Bonaparte, arrivé à une demi-lieue du champ de bataille, fait aussitôt marcher le général Rampon à la tête de la 32e, pour soutenir et dégager la division Kléber en prenant l'ennemi en flanc et à dos; puis, au moment où les différentes colonnes prennent leur direction, il fait tirer un coup de canon de 12. Kléber, averti par ce signal de l'approche de Bonaparte, quitte la défensive; il attaque et enlève à la baïonnette le village de Fouli, passe au fil de l'épée tout ce qu'il rencontre, et continue sa marche au pas de charge sur la cavalerie, qui est aussi chargée par la colonne Rampon : celle de Viral la coupe alors vers les montagnes de Naplouse, et les guides à pied fusillent les Arabes qui se sauvent vers Jenin.

« Le désordre est dans tous les rangs de la cavalerie de l'ennemi; il ne sait plus à quel parti s'arrêter; il se voit coupé de son camp, séparé de ses magasins, entouré de tous côtés. Enfin, il cherche un refuge derrière le Mont-Thabor; il gagne pendant la nuit et dans le plus grand désordre le pont de El-Mekanié, et un grand nombre se noient dans le Jourdain en essayant de le passer à gué.

« Le résultat de la bataille d'Esdrelon ou du Mont-Thabor fut la défaite de 25,000 hommes de cavalerie et de 10,000 d'infanterie, par 4,000 Français; la prise de tous les magasins de l'ennemi, de son camp, et sa fuite en désordre vers Damas. Ses propres rapports font monter sa perte à plus de 5,000 hommes. (*) »

MONT-TONNERRE (département du). Réuni à la France, par le traité de Lunéville, avec les trois autres départements formés dans les pays de la rive gauche du Rhin, ce département comprenait une partie de l'électorat de Mayence, du duché des Deux-Ponts, du Palatinat, et des évêchés de Spire et de Worms. Il était borné au nord par le département de Rhin-et-Moselle, à l'est par le Rhin, au sud par les départements du Bas-Rhin et de la Moselle, à l'ouest par ce dernier département et par celui de la Sarre.

MONTYON (Antoine-Jean-Baptiste-Robert Auget, baron de), naquit à Paris en 1733, d'un maître des comptes, qui jouissait d'une fortune considérable. Après de brillants succès universitaires, il fut nommé, à 22 ans, avocat du roi au Châtelet, où son inflexible équité le fit surnommer le *grenadier de la robe*. Il entra bientôt après comme conseiller au grand conseil, et il était depuis 1760 maître des requêtes au conseil d'État, lorsque seul, en 1766, il osa parler contre la mise en accusation de la Chalotais. Nommé en 1768 à l'intendance d'Auvergne, il se distingua dans son administration par une bienfaisance intelligente, prélevant jusqu'à 20,000 livres par an sur ses revenus, pour les distribuer en aumônes, mais donnant l'aumône par le travail. Sur le refus qu'il fit, après la suppression des parlements, d'installer les nouveaux magistrats désignés par Maupeou, il fut révoqué, puis envoyé à Marseille, et de là à la Rochelle. Le crédit du duc de Penthièvre put seul lui faire rendre justice, et il fut rappelé à Paris et nommé conseiller d'État. Au milieu des travaux de ses intendances, Montyon s'était li

(*) *Relation de l'expédition d'Égypte*, par Berthier, p. 79.

vré à l'étude des grandes questions sociales. En 1778, il fit paraître, sous le nom de son secrétaire M***, des *Recherches et considérations sur la population de la France*, qui furent traduites en plusieurs langues. La même année, il concourut pour le prix d'éloquence à l'Académie française (le sujet était l'*éloge du chancelier de l'Hôpital)*; il obtint l'accessit.

Pour inspirer aux autres cette émulation du bien qui le pressait si vivement lui-même, il fonda, sous le voile de l'anonyme, une suite de prix à décerner par l'Académie des sciences, l'Académie française et la Faculté de médecine. Voici, dans l'ordre de leur date, la liste de ces belles fondations, dont un souverain eût pu se montrer jaloux. Il institua, en 1780, un prix pour une expérience nouvelle utile aux arts; en 1782, un prix pour l'ouvrage de littérature le plus utile aux mœurs, et un autre pour un mémoire ou une expérience ayant pour but de rendre une profession moins malsaine; en 1783, un prix pour une découverte tendant à simplifier les procédés d'un art mécanique, et un autre pour récompenser un acte de vertu d'un Français pauvre; enfin, en 1787, un prix pour un mémoire sur une question de médecine.

Cette même année, Montyon avait été proposé pour être garde des sceaux. Il était, depuis 1780, attaché à la cour comme chancelier de la maison du comte d'Artois. Cette charge lui avait été donnée en réparation des torts qu'avaient eus envers lui quelques jeunes étourdis de la cour, torts auxquels le prince n'avait pas été étranger. Montyon ne l'avait acceptée qu'à condition qu'elle serait gratuite.

A la révolution, il crut devoir suivre la fortune de ceux auxquels il s'était ainsi attaché. Il émigra, et se trouvait à Genève en 1792, lorsqu'il obtint un prix de l'Académie française pour un mémoire sur cette question : *Conséquences qui ont résulté pour l'Europe de la découverte de l'Amérique, relativement à la politique, à la morale et au commerce.* Montyon n'avait pas signé. Il déclara, toujours sans se nommer, qu'il consacrait les 3,000 fr. qui formaient le montant du prix, à en fonder un nouveau pour récompenser l'écrivain qui indiquerait *les meilleurs moyens ou les meilleurs instruments pour économiser ou suppléer la main-d'œuvre des nègres*. Ce fut ce qui le fit reconnaître. A Londres, où il passa les dernières années de son émigration, il consacra chaque année 5000 f. aux réfugiés français sans fortune, et pareille somme aux soldats de la république prisonniers en Angleterre, outre 10,000 fr. qu'il faisait parvenir en Auvergne, pour ceux de ses anciens administrés qui étaient dans le besoin.

En réponse au *Tableau de l'Europe,* où Calonne établissait que la France avait été quatorze siècles sans constitution, il publia en 1798 un *Mémoire adressé à Louis XVIII,* dans lequel il soutint qu'il y avait une constitution, mais qu'elle avait été « constamment violée par les rois de France. » En 1801, l'académie de Stockholm lui décerna le prix sur ce sujet : *Progrès des lumières au dix-huitième siècle*. La société royale de Gœttingue ayant mis au concours cette question : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* Montyon y répondit par un travail qui n'eut pas le prix, parce que, au lieu d'une brochure, il avait fait un livre. L'*Éloge de Corneille,* qu'il présenta à l'Institut en 1808, fut, par des considérations qui n'étaient rien moins que littéraires, exclu du concours. Enfin, il publia encore, en 1811, l'*État statistique du Tunkin,* et en 1812, des *Particularités et observations sur les contrôleurs généraux des finances, de* 1660 *à* 1791. De retour en France en 1814, Montyon s'occupa, avec l'activité que donne le génie de la bienfaisance, à rétablir ses fondations, et y en ajouta de nouvelles encore, notamment un prix de statistique en 1817. Il mourut en 1820, et son testament porta à 1,275,000 fr. le capital des prix qu'il avait fondés, et à 3,800,000 fr. ses donations aux hospices, dont la plus importante consiste dans ces secours que l'administration distribue maintenant aux convalescents sortant chaque jour de ses établissements, secours si précieux pour aider le malheureux ouvrier à attendre et même à hâter le retour de ses forces ou du travail.

MONVOISIN (Raymond), peintre d'histoire, de genre et de portrait, élève de Guérin, né à Bordeaux en 1793. Il obtint le deuxième grand prix au concours de peinture, en 1820, et en 1822, le premier grand prix. Revenu de Rome en 1827, il exposa un *Épisode du Scamandre*, et il tient aujourd'hui parmi nos peintres d'histoire un rang distingué. La galerie du Luxembourg possède de lui deux tableaux qui ont tous deux marqué d'une manière brillante dans les expositions de 1831 et 1834. Dans l'un, *Jeanne la Folle*, le peintre a su donner à la tête de cette princesse une expression effrayante de vérité, que relève encore et fait mieux sentir l'indifférence empreinte sur la figure du jeune Charles-Quint. L'autre, qui représente le moment où Sixte-Quint quitte le rôle de vieillard infirme que lui avait fait prendre l'ambition, est un tableau richement et habilement composé. Toutes les têtes de cardinaux y sont pleines d'expression, et il faut savoir d'autant plus gré à l'artiste du parti qu'il a su tirer de ce sujet, que l'uniformité des costumes lui opposait à vaincre une grande difficulté.

MORALITÉS. Les morceaux de littérature ancienne appelés *moralités* ne furent point d'abord destinés à être joués sur un théâtre. C'étaient des poëmes quelquefois fort longs, imaginés ou traduits des anciens, et contenant des enseignements utiles aux diverses classes de la société. Ainsi, dans les douzième et treizième siècles, on faisait entrer dans cette classe les *Distiques de Caton*, dont, avant 1145, et sous le règne du roi d'Angleterre Étienne, Évrard, moine de Kerkham, premier auteur qui ait mêlé les rimes et employé les strophes dans la poésie française, publia une traduction en vers de six pieds et en strophes de six vers. Atars de Cambrai composa dans le même siècle un *Traité sur les moralités des philosophes*, contenant près de 3,000 vers de huit pieds, et appartenant à la même catégorie.

Un poëte longtemps inconnu, Pierre de Vernon, qui florissait vers le milieu du douzième siècle, que Barbazan n'a cité qu'une fois (*), et que Roquefort a fait connaître plus amplement (*), est auteur d'un ouvrage qui appartient aussi aux moralités telles qu'on les comprenait dans l'origine. Son poëme, vraisemblablement traduit du latin, contient plus de 2.000 vers, et ne porte point de titre particulier. On l'a nommé *les Enseignements d'Aristote*, parce que, dans son préambule, l'auteur prétend avoir traité son sujet d'après un écrit du philosophe de Stagyre.

Nous croyons pouvoir ranger aussi au nombre de ces premières moralités, une foule de traductions des livres saints, de légendes, de contes dévots, de poëmes religieux, que les hommes de couvent et d'église composaient dans les douzième et treizième siècles, pour les opposer aux fabliaux, souvent libertins, que les trouvères, ménétriers et jongleurs allaient réciter dans les châteaux. Parmi les ouvrages de cette nature, nous citerons comme un des plus amusants, le *Voyage de saint Randan au Paradis terrestre*, écrit en vers de huit pieds, et sans distinction de rimes masculines et féminines. Cette Odyssée monastique, qui a été souvent imprimée en prose comme en vers, et dont il existe des éditions en allemand, en bas saxon et en flamand, paraît avoir été composée en 1121.

Les trouvères anglo-normands du douzième siècle mettaient aussi en vers les vies des saints, et ces poésies, ayant un but d'édification et d'enseignement, peuvent être considérées comme autant de moralités. En raison de leur nature et de leur destination, on les réservait, ainsi que les précédentes, pour les dimanches et les grandes fêtes, tandis que les compositions profanes étaient récitées ou chantées les autres jours de la semaine.

Guernes ou Garnier de Pont-Sainte-Maxence, selon Roquefort (**), a mis en vers la *Vie de Thomas Becket*, archevêque de Cantorbéry. Il avait commencé cet ouvrage en France; voulant le rendre aussi exact que possible, il se rendit à Cantorbéry vers l'année 1172, y inter-

(*) *Fabliaux*, t. IV, p. 443, au mot *Estros*.

(*) *Gloss. de la langue romane*, t. II, p. 768, col. 2; et sous plusieurs mots.

(**) *État de la poésie française dans les douzième et treizième siècles*, p. 237 et suiv.

rogea toutes les personnes qui avaient connu Thomas, et après cinq ans d'un travail opiniâtre, publia son ouvrage vers l'an 1177. C'est lui-même qui, dans son prologue, nous fournit tous ces détails. Il nous y apprend aussi que, plusieurs fois, il fit publiquement lecture de son poëme devant le tombeau de saint Thomas, et que, parmi plusieurs vies de l'archevêque de Cantorbéry publiées à la même époque, la sienne se recommandait surtout par l'authenticité. En convenant de cette vérité, nous ajouterons, d'après l'abbé de la Rue, que cette *Vie* se distingue également par la pureté du style et la correction du langage.

Chardry, poëte anglo-normand, fut un de ceux qui exercèrent spécialement leur talent sur des sujets de dévotion. Il nous est parvenu de lui : la *Vie de saint Josaphat*, la *Vie des sept Frères dormants ou des sept Martyrs*, et le *Dialogue du Petit-Plet*. Dans le premier de ces poëmes, qui ne contient pas moins de 2,900 vers, l'auteur annonce à ses auditeurs qu'il veut les ramener à la vertu plus encore par l'exemple que par le précepte, puis il commence le récit de la vie du saint; mais à peine l'a-t-il terminée, qu'il détruit tout le bon effet qu'il peut avoir produit, en reconnaissant que l'assemblée eût été sans doute plus satisfaite d'entendre la *Vie de Roland et d'Olivier;* et continuant sur ce ton, il déclare que pour son compte le récit des batailles des douze pairs de France l'intéresse bien autrement que celui de la passion de Jésus Christ. En commençant la *vie des sept frères dormants* ou *des sept martyrs*, qui contient plus de 1,800 vers, Chardry prévient que son intention n'est pas d'entretenir son auditoire de sujets fabuleux, tels que l'histoire de Tristan, de Galeran, ou le Roman du Renard, puis il lui raconte la vie et la mort des sept frères Macchabées. Le *Petit-Plet,* pièce dialoguée, et destinée à être récitée par deux personnes, est bien supérieure à celles qui précèdent. C'est une discussion entre un vieillard et un jeune homme, sur le bonheur et les traverses de la vie humaine. Elle contient plusieurs leçons de morale et de philosophie d'une haute sagesse, données par le jeune homme. Un dialogue bien coupé, bien soutenu, fait présumer que la représentation de cette scène devait être pleine d'intérêt.

Les sermons, soit prononcés en chaire, soit écrits pour être appris et récités dans le monde, font aussi partie des enseignements moraux, et se rattachent par leur forme au genre de productions qui nous occupe. Parmi ceux qui cultivèrent cette sorte de moralité, nous ne ferons mention que d'Étienne Langton. Né en Angleterre dans le douzième siècle, il fut, selon l'usage du temps, envoyé à Paris pour y faire ses études, revint dans sa patrie, fut nommé archevêque de Cantorbéry en 1206 ou 1207, et mourut en 1228. A une imagination vive et ardente, il joignait des idées heureuses et un langage facile et naturel. Il paraîtra sans doute assez étrange que ce soit dans des sermons qu'il ait montré son feu poétique. L'abbé de la Rue (*) a fait connaître une stance qui, placée dans une autre situation, paraîtrait un compliment délicieux adressé à quelque jeune beauté. Voici cette stance, qui se lit dans un sermon sur la Vierge.

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti et para.
Enz un vergier s'en entra,
Cinq flurettes y' truva;
Un chapelet fet en a
De bel rose flurie.
Pur Deu trahez vus en la,
Vus ki ne amez mie.

L'orateur applique mystiquement chaque vers à la mère du Sauveur, et la tournure allégorique qu'il donne à cette stance est généralement ingénieuse. Souvent même il s'écrie en parlant de la Vierge :

Ceste est la bele Aliz,
Ceste est la flur, ceste est le lis.

Nous terminerons ici ce qui concerne cette première espèce de moralité, pour passer à la seconde, laquelle, comme on le sait généralement, était destinée à la représentation théâtrale, et faisait partie des jeux d'une scène encore dans l'enfance, où une troupe grossière de pèlerins monta la première à Paris,

Et sottement zélée en sa simplicité,
Joua les saints, la Vierge et Dieu par piété.

Ce fut vers la fin du règne de Charles V que l'art dramatique prit nais-

(*) *Archæologia*, t. XIII, p. 231.

sance en France, et que l'on commença à y jouer des pièces de théâtre. Des pèlerins de la terre sainte donnèrent la représentation de quelques-uns des mystères qui s'y étaient accomplis. Plusieurs sociétés, imitant leur exemple, se mirent, d'après les livres saints, à composer à l'envi des ouvrages dans lesquels ils mêlèrent des événements ou épisodes, et qu'ils distribuèrent en actes ou journées et en scènes, avec autant de personnages qu'il était nécessaire pour la marche de l'action et de ses accessoires. La plus célèbre de ces sociétés, celle qui absorba toutes les autres, fit son premier essai au bourg de Saint-Maur, et prit pour sujet *la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Le prévôt de Paris, averti de cette nouveauté, fit défense à la société de continuer; mais celle-ci se pourvut à la cour. Pour se la rendre favorable, elle se constitua en confrérie; ses membres prirent le titre de *Confrères de la Passion de Notre-Seigneur* (voyez ce mot), et ayant joué devant le roi, ils obtinrent, le 4 décembre 1402, des lettres patentes qui les autorisaient à s'établir à Paris.

La société continua donc ses jeux scéniques, et, pour y attirer le public, des auteurs mirent en action, sous le nom de *Mystères*, tous les faits rapportés dans les livres saints. On composa ainsi le *Mystère des actes des apôtres*, celui de l'*Apocalypse*, celui de l'*Assomption*, celui de la *Conception*, celui de la *Nativité*... etc. Les vies de presque tous les saints fournirent aussi des sujets de mystères; on les avait mises en narration: on les mit en drame. On fit et l'on joua le mystère de *sainte Barbe*, de *sainte Catherine*, de *saint Denis*, de *saint Pierre et saint Paul*, etc.; mais le mystère par excellence fut toujours celui de *la passion de N. S.*, parce que le sujet était le plus élevé, qu'il excitait un plus puissant intérêt, fournissait des détails plus nombreux, et était le plus conforme au titre qu'avaient adopté les confrères.

Quoique la Bible et la vie des saints que les auteurs avaient à exploiter fussent des mines pour ainsi dire inépuisables, quelques-uns cherchèrent en dehors des inspirations et des idées nouvelles. Peut-être s'étaient-ils aperçus que des sujets qui tous avaient ensemble un air de famille, quoique portant des titres différents, n'attiraient plus un public aussi nombreux; peut-être espérèrent-ils se distinguer en sortant des routes battues. Quoi qu'il en soit, il est de fait que ces auteurs mirent à contribution leurs richesses personnelles, inventèrent des fables allégoriques, les disposèrent en scènes, leur donnèrent un but d'instrution; et ces pièces nouvelles, qu'il ne faut confondre ni avec les mystères qui les avaient précédées, ni avec les farces qui les suivirent, furent appelées des *Moralités*.

Ce nouveau genre de pièces pour lesquelles les poëtes n'avaient pas à leur disposition les noms sacrés que fournissent les livres saints, les mit dans l'obligation d'imaginer des personnages qui concourussent à l'accomplissement de leur action, et ces personnages ils les imaginèrent comme il les leur fallait, sans s'inquiéter le moins du monde de la vraisemblance. Dieu, la Vierge, les anges, les saints, les démons, toute la cour céleste, l'enfer tout entier, les affections bonnes ou mauvaises de l'âme, les trois vertus théologales, les sept péchés capitaux, figurés par des hommes ou des femmes vêtus on ne sait comment, montèrent sur la scene, parlèrent, agirent, selon l'esprit de leurs rôles, comme on vit plus tard les fontaines, les fleuves, chanter et danser dans les entrées et les ballets de Louis XIV. Dans la moralité intitulée: *Bien advisé et mal advisé*, qui pour sa représentation ne demandait pas moins de 57 personnages, on compte *Dieu*; les anges *Michel*, *Gabriel*, *Raphael*, *Uriel*; *Bien advisé* et *mal advisé*, les héros de la pièce; puis *Franche Voulonté*, *Raison*, *Foy*, *Contriction*, *Enfermeté* (Fermeté), *Humilité*, *Tendresse*, *Oysance* (Oisiveté), *Rebellion*, *Force*,.... *Confession*, *Occupacion*, *Pénitence*, *Satisfacion*, *Aulmosne*, *Vaine Gloire*, *Jeusne*, *Oraison*, *Désespérance*, etc... puis, quatre *Diablotons* principaux, une troupe de petits *Diablotons* nommés *Démon*, *Léviathan*, *Sathan*, *Bélial*, *Lucifer*, et enfin *Espérance* qui, avec *Bonne fin*, clôt cette interminable liste.

On pensera que si tous ces person-

nages prenaient part à l'action et y jouaient un rôle, les pièces devaient être d'une complication et d'une longueur telles, qu'il était impossible d'en suivre toutes les phases et d'en voir arriver la fin. Il est de fait que la représentation des moralités, de même que celle des mystères, durait quelquefois fort longtemps, et exigeait souvent plusieurs journées. Elle finissait pourtant, et plus tôt qu'on ne pourrait le croire, parce que beaucoup de personnages secondaires ne paraissaient que pour donner une explication, rendre compte d'un message, réciter quelques vers, puis allaient s'asseoir sur un des côtés du théâtre, à des places pour eux réservées, et qu'ils ne quittaient plus, parce que leur rôle était fini.

Pendant près de 150 ans les Moralités prévalurent sur les Mystères, et eurent le privilége d'attirer de nombreux spectateurs hors de Paris, du côté de Saint-Denis, où les confrères avaient construit un théâtre, dans un hospice fondé par deux gentilshommes allemands, pour recevoir les pèlerins, les pauvres voyageurs, et placé sous le patronage de la sainte Trinité. Mais ces pièces sérieuses finirent avec le temps par fatiguer le public, et, les recettes baissant, les comédiens y mêlèrent quelques farces tirées de sujets burlesques, et qu'on nomma le *Jeu des pois pilés*, apparemment par allusion à quelque scène qui s'y représentait. Ce mélange de morale ou de religion et de bouffonnerie porta profit à la caisse, mais ne tarda pas à déplaire aux gens sages. La maison de la Trinité fut rendue à sa première destination, et les confrères furent obligés de la quitter. Ce fut alors qu'ils vinrent s'établir dans l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, où le parlement, par arrêt du 19 novembre 1548, leur permit de continuer leurs représentations, à la condition de n'y jouer que des sujets profanes, et en leur faisant très-expresses défenses de mettre en action et en scène aucun mystère de la Passion, aucun autre mystère sacré et aucun sujet religieux, tirés des livres saints. Ainsi, les farces, sotties et autres trivialités semblables furent substituées aux pièces que l'on avait jouées jusque-là.

Il est à présumer que les Moralités ont été aussi, et peut-être plus nombreuses que les Mystères; cependant il en est arrivé beaucoup moins jusqu'à nous, et il est probable que, pour la plupart, restées manuscrites, elles se sont perdues.

Morant, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1672; elle est aujourd'hui comprise dans le département de l'Eure.

Morard de Galle (Justin-Bonaventure), naquit en 1741, à Gonselin, en Dauphiné. Nommé enseigne de vaisseau en 1765, il fit diverses campagnes dans l'Inde et en Amérique, fut promu, en 1777, au grade de lieutenant, passa sur le vaisseau *la Ville de Paris*, et assista au combat d'Ouessant (27 juillet 1778). Il était sur *la Couronne*, dans l'armée du comte de Guichen, aux combats des 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Embarqué, l'année suivante, dans l'escadre aux ordres du bailli de Suffren, il fit toute la campagne de l'Inde, et reçut une blessure grave au combat de la Praya. Nommé contre-amiral en 1792, il fut fait vice-amiral l'année suivante, et prit, en 1798, le commandement de l'armée navale qui était réunie au port de Brest; il mourut à Guéret en 1809. Peu d'hommes de mer ont fourni une carrière aussi remplie que la sienne; il avait fait 37 campagnes, exercé 11 commandements, et assisté à 11 combats.

Morbihan (département du). — Ce département, formé d'une partie de l'ancienne Bretagne, tire son nom d'une baie sinueuse et parsemée d'îles, appelée le *Morbihan* ou la petite mer. C'est l'un de nos départements maritimes. Il est borné au nord par le département des Côtes-du-Nord, à l'est par ceux d'Ille-et-Vilaine et de Loire et de Loire-Inférieure, au sud par l'Océan, à l'ouest par le département du Finistère. Sa superficie est de 699,641 hectares, dont 291,531 hectares en landes et bruyères, 260,971 en terres labourables, 69,052 en prairies, 34,462 en bois et forêts, 16,881 en vergers, pépinières et jardins, etc. Son revenu territorial est évalué à 14,741,000 francs. En 1839, il a payé à l'État 1,898,108 fr. d'impôts directs, dont 1,452,303 francs pour la contribution foncière.

Ses rivières navigables sont le Blavet,

l'Oust, la Vilaine et l'Auray, qui se perd dans la baie du Morbihan. Il possède en outre deux canaux, celui du Blavet et le canal de Nantes à Brest. Ses grandes routes sont au nombre de vingt et une, dont sept royales et quatorze départementales. Ses principaux ports sur l'Océan sont Lorient, Port-Louis, Auray et Vannes.

Il est divisé en quatre arrondissements, qui ont pour chefs-lieux : Vannes, chef-lieu du département, Lorient, Ploërmel et Pontivy. Il renferme 27 cantons et 228 communes. Sa population est de 449,748 habit., parmi lesquels on compte 1,452 électeurs qui envoient à la chambre 6 députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché de Vannes, suffragant de l'archevêché de Tours. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Rennes et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 13ᵉ division militaire, dont Rennes est aussi le chef-lieu, et de la 25ᵉ conservation forestière.

MOREAU (Jean-Michel), né à Paris en 1741, s'appliqua dès son enfance à l'étude du dessin. Le Lorrain, son maître, nommé directeur de l'académie de Saint-Peterbourg, l'emmena avec lui en Russie. Quand il revint en France, il se trouva presque sans ressource, et ne dut qu'à sa passion pour les arts de pouvoir étudier la gravure sous Lebas; bientôt habile graveur à l'eau-forte, et dessinateur non moins habile, il vit son nom se répandre, sa réputation se former, et presque seul, il se trouva chargé de la composition des estampes destinées à orner les plus belles éditions du siècle dernier. Cochin, dessinateur des Menus-Plaisirs du roi, quitta sa place en 1770, et le désigna comme son successeur. A la même époque, Moreau composait les dessins des fêtes du mariage et du sacre de Louis XVI. La gravure de ce dernier morceau lui ouvrit les portes de l'Académie, et lui mérita la place de dessinateur du cabinet du roi, avec une pension et un logement au Louvre. En 1785, il alla visiter l'Italie, et les grands modèles qu'il y admira eurent une influence immense sur son talent; car, à dater de son retour, ses compositions ont un caractère plus grand et plus noble; sa manière même est plus franche et plus décidée. Il fit partie en 1793 de la commission temporaire des arts, et fut nommé en 1797 professeur aux écoles centrales de Paris. L'œuvre de Moreau contient plus de deux mille pièces composées pour les œuvres de Voltaire, Molière, Racine, Montesquieu, la Fontaine, Regnard, Delille, Raynal, etc. Dans un nombre aussi considérable de sujets souvent analogues, on admire avec quelle adresse le génie de l'artiste a su se modifier et se varier à l'infini. Moreau mourut le 30 novembre 1814. Sa fille, madame Carle Vernet, offrit en 1819, au cabinet particulier de Louis XVIII, dix-neuf de ses dessins originaux; le roi en fit l'acquisition.

MOREAU (Jean Victor), l'un des plus illustres généraux de la république française, naquit à Morlaix le 11 août 1763. Fils d'un avocat, et ayant parcouru avec éclat la carrière des études scolaires, il fut destiné au barreau. Mais l'étude des lois avait pour lui peu d'attraits; une sorte de pressentiment de sa grandeur future le poussait vers l'état militaire. A l'âge de dix-sept ans il s'enrôla; mais ses parents parvinrent sans peine à faire casser un engagement contracté sans leur consentement, et Moreau, rejeté malgré lui dans la science des Cujas, y fit de rapides progrès. Nommé prévôt de l'école de droit de Rennes en 1787, il soutint avec énergie les privilèges des parlements menacés par le ministre de Brienne, et reçut des vieux conseillers, dont il était à la fois et le protégé et le protecteur, le surnom de *général du parlement*. Après un tel début et de tels encouragements, il est probable que, sans la révolution, Moreau eût poursuivi la carrière judiciaire. La convocation des états généraux, qu'il regardait comme le remède tout-puissant aux maux qui désolaient la patrie, la résistance des parlements aux réformes dont les premiers ils avaient donné le signal, réveillèrent dans le cœur du jeune homme les dispositions martiales que n'avaient pu étouffer en lui ni l'aride étude du droit, ni les despotiques volontés de sa famille. En 1789, on le voit à la tête de réunions armées, luttant contre la noblesse bretonne et les

parlements dont il a abandonné le parti. En 1790, une confédération générale de la jeunesse bretonne et angevine s'étant formée à Pontivy, Moreau en fut nommé président, poste difficile et dangereux dont il sut se montrer digne.

Parti en 1792 comme chef du premier bataillon de volontaires qui s'organisa dans le département du Morbihan, il fut nommé en 1793 général de brigade, et en 1794 général de division. Il avait servi d'abord sous Dumouriez; il servit ensuite sous Pichegru. Ce fut ce dernier, juste appréciateur des talents du jeune homme, qui lui fit successivement obtenir ces deux grades. Moreau se montra digne et reconnaissant de ce choix; chargé d'un commandement séparé en Belgique, il s'empara d'un grand nombre de places, entre autres du fort de l'Écluse, et seconda puissamment Pichegru dans la campagne de 1794, sur les glaces de la Hollande. Il lui succéda ensuite dans le commandement de l'armée du Nord, qu'il quitta bientôt après pour aller prendre celui de l'armée de Rhin-et-Moselle, avec laquelle il ouvrit, en juin 1796, cette campagne qui devint le fondement de sa gloire militaire. Après avoir forcé Wurmser à la retraite, culbuté les troupes des Cercles, défait l'armée du prince de Condé, battu l'archiduc Charles, le plus habile des généraux autrichiens, à Rastadt, à Ettlingen, à Pfortzheim, à Stuttgardt, à Canstadt, à Berg, à Bingen, à Constance, et l'armée autrichienne de Latour à Frieberg, il se disposait à franchir le Danube, lorsqu'il apprit la défaite que Jourdan, accablé sous le poids de forces supérieures, venait d'éprouver à Wurtzbourg. Privée d'appui et en présence de forces triples, l'armée du Rhin était en péril et devait à son tour se retirer. Alors commença cette belle retraite, qui suffirait pour immortaliser le nom de Moreau. Il traversa plus de cent lieues de terrain, en présence d'une armée formidable, au milieu de populations ennemies, et repassa le Rhin sans s'être une seule fois laissé entamer; tout le contraire, après avoir tenu constamment tête à l'ennemi, l'avoir battu toutes les fois qu'il en avait été pressé trop vivement, et notamment à Biberach, dans les montagnes Noires, où il défit complétement les troupes autrichiennes, il leur prit des régiments entiers et plusieurs canons.

L'année suivante, Moreau réorganisa l'armée de Sambre-et-Meuse, dont il laissa bientôt le commandement à Hoche. Revenu sur le Rhin, il passa le fleuve en présence des ennemis rangés en bataille sur la rive opposée, près de Guembsheim; il les battit, leur fit 4,000 prisonniers, leur enleva 20 canons et leur reprit le fort de Kehl. Les préliminaires de Léoben arrêtèrent ces premiers succès. Soupçonné alors d'entretenir des intelligences avec Pichegru, Moreau fut disgracié par le Directoire. Mais, dès 1798, il fut rappelé, nommé inspecteur général et membre de la commission chargée de préparer la campagne de 1799. Envoyé en Italie, après la défaite de Schérer à Vérone, il sauva l'armée d'une totale destruction, et battit 12,000 Russes de l'armée de Souwarof à Bassignano. « Jamais, dit un historien, Moreau ne déploya plus de talents, ne montra plus de sang-froid, de présence d'esprit et de force d'âme, que dans la situation terrible où l'impéritie de son prédécesseur avait jeté l'armée. Avec 20,000 hommes seulement contre 90,000, il ne se laissa pas un instant ébranler. Ce calme était bien autrement méritoire que celui qu'il déploya lorsqu'il revint d'Allemagne avec une armée de 60,000 hommes victorieux, et pourtant il a été beaucoup moins célébré; tant les passions influent sur les jugements contemporains! » Rappelé au commandement de l'armée du Rhin, Moreau remit à Joubert celui de l'armée de l'Italie; mais avant de se rendre à son poste, il assista comme simple volontaire à la désastreuse bataille de Novi, où périt Joubert. Il se remit alors à la tête de l'armée vaincue, et opéra une si belle, une si savante retraite, qu'il rendit presque stérile la victoire de l'ennemi.

Quand Moreau passa à Paris pour se rendre sur le Rhin, Bonaparte était de retour d'Égypte et travaillait à renverser le Directoire. Moreau contribua au succès de la journée du 18 brumaire, et le premier consul lui confia le commandement des armées du Danube et du Rhin, pendant que lui-même allait pren-

dre celui de l'armée d'Italie. Ainsi, les mêmes champs où, en 1796, les deux rivaux avaient cueilli leurs premiers lauriers, allaient redevenir les théâtres de leurs nouveaux exploits.

Pendant que Bonaparte franchit le Saint-Bernard, se précipite comme un torrent sur les plaines du Pô, et termine cette courte mais prodigieuse campagne par la victoire de Marengo et la convention d'Alexandrie qu'il impose à l'ennemi, Moreau, en Allemagne, sur les bords du Danube, se couvre d'une gloire presque égale à celle du conquérant de l'Italie. En 25 jours, il conquiert 90 lieues de territoire, force les lignes formidables de la forêt Noire, du Lech, de l'Inn, de la Salza, de la Traün et de l'Ems; entre en vainqueur dans les villes d'Augsbourg, de Saltzbourg et de Litz; bat et fait reculer l'ennemi partout où il le rencontre; remporte sur les meilleurs généraux de l'Autriche, le baron Kray, l'archiduc Jean, l'archiduc Charles, les grandes victoires de Hochstedt, de Neubourg, et de Hohenlinden; leur prend 100 pièces de canon, leur tue 20,000 hommes, leur fait 30,000 prisonniers; arrive à vingt lieues de Vienne, victorieux encore à Schwanstadt; force l'empereur à demander merci dans sa capitale menacée, à répudier l'alliance de l'Angleterre, à signer enfin la paix à Lunéville, résultat que la victoire de Marengo non suivie de celle d'Hohenlinden n'aurait pas pu amener.

Jusque-là tel fut Moreau. Quelle plus belle carrière militaire! Hélas! pourquoi l'inflexible vérité de l'histoire exige-t-elle qu'après avoir montré le côté de la médaille où brille l'immortel guerrier, on en montre aussi le revers représentant le citoyen traître à son pays?

Lors de son dernier passage du Rhin, Moreau avait trouvé dans un des fourgons de l'ennemi les preuves de la conspiration de Pichegru. Il ne fit part de cette découverte au gouvernement qu'après la journée du 18 fructidor, alors qu'elle devenait inutile. Ce fut cette tardive révélation qui lui attira la disgrâce dont nous avons parlé et sa mise à la retraite. Il fut alors accusé de complicité avec Pichegru. Il est plus probable que ce fut un sentiment de reconnaissance et d'ancienne amitié pour le conquérant de la Hollande, son premier protecteur, qui l'empêcha de révéler son odieuse trahison. Cependant, voici une anecdote rapportée par Montgaillard, et qui prouve, si elle est vraie et si Louis XVIII ne mentait pas par vanité, que les accusations qui pesèrent alors sur Moreau n'étaient pas dénuées de tout fondement. « Le général Férino ayant été, le 17 juin 1814, admis à une audience de Louis XVIII, le roi lui dit: « Je vois avec grand « plaisir un aussi bon général, un hom« me aussi recommandable, quoique « vous ayez refusé de me servir dans une « conjoncture importante, et que vous « ayez même désobéi à votre général « en chef. » Férino ayant témoigné toute la surprise que lui causait un pareil reproche, le roi s'empressa d'ajouter: « Vous rappelez-vous l'ordre « qui vous fut donné à***, par M***, « aide de camp de Moreau, de faire « faire à votre division un mouvement « en avant des Autrichiens? Vous re« fusâtes de l'exécuter. — Oui, sire; « mais cet ordre m'était donné de vive « voix, et me paraissait d'ailleurs tout « à fait contraire aux premières règles « de l'art militaire. Je répondis à l'aide « de camp que je n'effectuerais pas le « mouvement à moins d'un ordre for« mel de la main même de Moreau. — « Son aide de camp revint auprès de « vous (reprit le roi Louis XVIII), « avec l'injonction formelle de prendre « les positions prescrites, et vous refu« sâtes encore d'obéir. — Cela est très« vrai, sire, et j'admire à quel point « Votre Majesté connaît et se rappelle « des détails aussi particuliers; mais le « général Moreau ne voulut jamais don« ner cet ordre par écrit, et dans la po« sition qu'il m'était enjoint de prendre, « le sort de la division que je comman« dais était compromis à tel point que « je regardai comme un devoir de n'y « pas obtempérer; car un général qui « eût été d'accord avec les Autrichiens « pour me faire battre, n'eût pas pres« crit d'autres mesures. — Vous aviez « deviné, dit Louis XVIII, j'étais d'ac« cord avec Moreau; il était à moi de« puis l'an IV. »

Après la brillante campagne de 1800,

l'accord régna quelque temps entre Bonaparte et Moreau. Il fut même question d'un mariage entre la sœur cadette du premier consul, Pauline, et le vainqueur d'Hohenlinden. Des circonstances dont les suites furent si funestes à Moreau, s'opposèrent à cette union. Il s'allia à une jeune personne, belle, aimable, riche, mais esclave de sa mère, femme intrigante et ambitieuse; fatale alliance qui fut la source de ses malheurs et de sa honte. Ces deux femmes prirent sur lui un déplorable ascendant: elles aigrirent son caractère et éveillèrent son ambition, en lui répétant sans cesse que le second rang dans l'État était indigne de lui; que sa gloire lui donnait le droit de marcher de pair avec le premier consul. Subissant ainsi l'influence de son entourage, Moreau, qui vivait retiré dans sa terre de Gros-Bois, ne faisait que de rares apparitions à Paris; mais chaque fois qu'il s'y rendait, il laissait éclater sa mauvaise humeur, blâmait sans se cacher et sans ménagements la marche du gouvernement et les actes du premier consul. Ces dispositions hostiles une fois connues, Moreau devint le point d'attraction et de ralliement qui attira de Londres sur Paris une nuée de conspirateurs. A leur tête étaient Pichegru et George Cadoudal, le premier qui, parvenu à s'échapper de son lieu d'exil, s'était d'abord réfugié en Angleterre, et était ensuite secrètement rentré en France; le second, ancien chef de chouans, qui venait aussi de Londres, et recevait du ministère anglais les fonds nécessaires à la réussite du complot. Ils espérèrent attirer Moreau dans leur parti, et eurent des entrevues avec lui. Mais la conspiration fut découverte, et Moreau fut arrêté ainsi que George et Pichegru.

On sait que Pichegru ne put envisager l'infamie du supplice et s'étrangla dans sa prison; que George fut condamné à mort et exécuté, et que Moreau fut condamné à deux ans de prison. Que Moreau ait été le confident de la conspiration, cela est avéré, même par ses aveux; ce qui ne l'est pas, c'est qu'il en ait été le complice. Les apparences sont en sa faveur. Et d'abord la conspiration de George et de Pichegru, dans laquelle avaient trempé les de Rivière, les Polignac, une foule de personnages dévoués aux Bourbons, était exclusivement royaliste. Or, comment supposer que l'ambitieuse famille à laquelle Moreau s'était allié et qui le gouvernait, eût souffert qu'il travaillât pour d'autres, lorsque l'immense popularité dont il jouissait et le nombre de ses amis et de ses partisans, qui étaient tous les ennemis de Bonaparte, lui permettaient et semblaient lui conseiller d'agir pour son propre compte? En second lieu, les conjurés déclarèrent que Moreau avait repoussé leurs propositions de rétablir les Bourbons, et qu'il ne devait consentir à favoriser le renversement de Bonaparte qu'autant qu'on lui donnerait, à lui, la dictature. Ajoutons que Moreau avait l'esprit juste, et qu'à moins d'être aveugle, il ne pouvait pas ne pas être frappé de la témérité des conspirateurs et du peu de chances de succès que présentait leur entreprise. « Les royalistes « m'auraient assassiné, dit Napoléon à « Sainte-Hélène, qu'ils n'en auraient pas « été plus avancés; chaque chose a son « temps. » Enfin, le jugement de la cour criminelle qui ne condamna Moreau qu'à deux ans de prison, tandis que les véritables complices devaient subir la peine capitale, et cette belle parole de l'un des juges, le savant Clavier, qui, répondant au procureur général, qui insinuait à la cour qu'elle pouvait condamner à mort Moreau, sans aucun risque pour sa tête, attendu que le premier consul était dans l'intention de lui faire grâce, s'écria: « Eh! qui nous donnera à nous « notre grâce pour l'avoir condamné? » ce jugement, disons-nous, ce cri de la conscience échappé à l'un des juges, prouve clairement que le tribunal était loin d'être convaincu de la culpabilité de l'accusé, et que la sentence qu'il prononça frappait non le complice actif, mais seulement le confident, non révélateur du complot. Citons encore quelques paroles de Napoléon, dont les unes viennent à l'appui de notre thèse, dont les autres nous font connaître l'opinion de l'exilé de Sainte-Hélène sur Moreau et sur cette malheureuse affaire dans laquelle il fut impliqué. « Homme faible, dit-il, mené par ses alentours et « servilement soumis à sa femme....

« Grand et courageux dans les camps, « il était pusillanime et sans jugement « dans les affaires civiles. On pouvait « aussi facilement le défendre que l'ac- « cuser, le condamner que l'absoudre... « Moreau avait trop de réputation pour « que nous fussions bons voisins, et sa « popularité était colossale. Je ne pou- « vais être tout et lui rien. Il fallait « trouver une manière honnête de nous « séparer; il la trouva. On a beaucoup « dit que j'étais jaloux de lui: je l'étais « fort peu, mais il l'était beaucoup de « moi. Je l'estimais, parce que c'était un « bon militaire; il avait pour amis tous « ceux qui ne m'aimaient pas, c'est-à- « dire beaucoup de gens. Ils en auraient « fait un héros, s'il avait péri. Je n'en « voulais faire que ce qu'il était, c'est- « à-dire un homme nul. J'ai réussi; « l'absence l'a perdu; ses amis l'ont ou- « blié, et on n'y a plus songé.»

La femme de Moreau sollicita pour son mari une commutation de peine. Il reçut la permission de se rendre aux États Unis, à condition de ne rentrer en France qu'avec l'autorisation du gouvernement français. Il y vécut tranquille et heureux au sein de sa famille jusqu'en 1813, après nos désastres en Russie. A cette époque, des propositions lui furent faites de la part du czar Alexandre. Toujours influencé par son entourage, il eut la faiblesse de les accepter, partit pour l'Europe avec le diplomate moscovite qui venait de le corrompre, débarqua à Gothembourg le 24 juillet 1813, se rendit à Prague près des souverains coalisés contre la France, et là, traître à sa patrie, mit à leur service ses talents, son génie militaire, et adressa aux Français une proclamation, dont la lecture fait monter le rouge au front non-seulement à ses admirateurs (c'est le monde entier), mais même à ses amis, aux plus fermes défenseurs de sa gloire, tant, dans ce manifeste à jamais honteux, Moreau, en appelant ses compatriotes et ses anciens compagnons d'armes à secouer le joug de Napoléon, qu'il appelle le tyran, laisse éclater de haine, d'envie, de désir de vengeance contre son rival de gloire; tant il met de soin à n'omettre aucune des infâmes, des monstrueuses calomnies que depuis quinze ans les ennemis de l'empereur avaient inventées contre lui.

Le meilleur plan de campagne que, dès l'arrivée de Moreau au quartier général russe, les armées alliées commencèrent a suivre, révéla la présence de l'habile général français au milieu d'elles. Mais, dit un écrivain, le Dieu de la France devait punir cet autre connétable de Bourbon. La mort l'attendait; il ne devait pas revoir la patrie expirante. Le 27 août, devant Dresde, Moreau, en qualité d'adjudant général de l'empereur Alexandre, faisait les dernières dispositions pour lancer sur les Français les colonnes ennemies, et venait de communiquer quelques observations au czar, lorsqu'un des premiers boulets de canon tirés par la garde impériale française lui fracassa le genou de la jambe droite, traversa son cheval et lui emporta le mollet de l'autre jambe. Il fallut lui couper successivement les deux jambes. Les ennemis battus devant Dresde ayant été forcés de se replier, emportèrent le malheureux amputé en Bohême, où il expira le 2 septembre, après avoir horriblement souffert pendant plusieurs jours. Quelque temps auparavant, le chef d'état-major du maréchal Ney, le général suisse Jomini, qui lui aussi avait passé à l'ennemi, l'ayant rencontré au quartier général russe: « Il a fallu, lui dit Moreau, un « singulier concours de circonstances « pour que nous nous trouvassions ici « ensemble. — Sans doute, répondit Jo- « mini, mais il n'y a point de parité « entre nous: *Je ne suis pas Fran-* « *çais.* — *Ah! vous me déchirez le* « *cœur*, » s'écria Moreau, et ses yeux se couvrirent de larmes.

MOREAU SAINT-MÉRY (Médéric-Louis-Élie), naquit en 1750, au Fort-Royal (Martinique). Orphelin à trois ans, il ne put être envoyé en France pour y faire ses études; mais il acquit, par les soins de sa mère, quelques connaissances, vint à Paris à dix-neuf ans et entra dans la gendarmerie de la garde, ce qui ne l'empêcha pas d'étudier le latin et le droit, et de se faire recevoir avocat au parlement. Il retourna alors aux Antilles, et alla exercer au cap Français sa nouvelle profession, au moyen de laquelle il parvint en peu de

temps à rétablir sa fortune. Nommé ensuite conseiller au conseil supérieur de Saint-Domingue, il s'occupa de recherches sur l'histoire des Antilles, obtint la permission d'explorer tous les greffes et tous les dépôts d'archives des colonies, et ce fut lui qui découvrit à Santo Domingo le tombeau de Christophe Colomb, dont les habitants ignoraient l'existence. Quelques années après, le gouvernement l'appela en France pour le consulter sur différents objets relatifs à l'administration coloniale, et ce fut alors qu'il fonda avec Pilâtre du Rozier le *Musée de Paris*, dont il fut élu secrétaire.

La révolution le trouva à Paris; et il était, lors du 14 juillet 1789, président du comité permanent des électeurs de cette ville. Ce fut lui qui présenta alors aux électeurs, embarrassés sur le choix d'un commandant de la garde nationale, le buste de la Fayette, et qui décida ainsi la nomination de ce général. Il lut ensuite un rapport sur Bezenval, qu'il avait fait arrêter, et harangua le roi lorsqu'il fut amené à Paris après le 16 octobre. Élu, quelque temps après, député de la Martinique à l'Assemblée nationale, il prit la plus grande part aux débats concernant les colonies, et fut toujours un des adversaires de la société des amis des noirs et des mesures tendant à abolir l'esclavage. Il n'en fut pas moins pendu en effigie à Saint-Domingue, comme abolitioniste. Membre du conseil de justice, sous le ministère de Joly, il fut destitué au 10 août 1792, poursuivi dans les rues et traqué dans tous les lieux où il chercha un asile. Forcé alors de quitter la France, il s'embarqua pour New-York, avec sa femme et deux enfants en bas âge, et s'y mit au service d'un marchand. Mais il quitta bientôt cette ville et alla établir à Philadelphie un commerce de librairie, auquel il joignit une imprimerie; ce fut là qu'il publia sa *Description de Saint-Domingue*.

Revenu en France après le 18 brumaire, il fut nommé historiographe de la marine, sous le ministère de l'amiral Brueys; nommé ensuite conseiller d'État, et enfin, en 1802, chargé de l'administration générale des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, qu'il gouverna jusqu'en 1806, époque à laquelle il revint à Paris, complétement disgracié. Privé même de ses appointements de conseiller d'État, il se trouvait réduit à un état voisin de l'indigence, lorsqu'il obtint en 1812 une petite pension, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il mourut en 1817, âgé de 69 ans. Ses principaux ouvrages sont : *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent;* 6 volumes in-4°; *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue,* 2 volumes in-8°; *Description de la partie française de Saint-Domingue*, 2 volumes in-4° avec un atlas. Ces ouvrages, rares aujourd'hui, sont très-estimés.

MORÉE (campagne de). En 1821, le soulevement des Grecs contre les Turcs avait excité au plus haut degré l'intérêt de l'Europe chrétienne. Des secours leur avaient été envoyés par les comités de France et d'Angleterre. Cependant, malgré ces ressources, malgré leur valeur et le courage héroïque de leurs chefs, les Grecs étaient vaincus de toutes parts par les Turcs et les Égyptiens, lorsque les puissances résolurent d'intervenir dans le débat. La flotte turque fut anéantie à Navarin en 1827, et, l'année suivante, la France envoya une expédition dans la Morée pour en chasser les Égyptiens qui la ravageaient sous les ordres d'Ibrahim, fils de Mehemet-Ali.

Ce fut le 17 août 1828 que s'embarqua cette expédition, dont le commandement était confié au général Maison. Elle offrait un effectif de 14,062 hommes, répartis en trois brigades d'infanterie, commandées par les maréchaux de camp T. Sebastiani, Higonet et Schneider; un régiment de chasseurs à cheval, commandé par le colonel Faudoas; quatre compagnies d'artillerie; deux compagnies du génie; et l'état-major, dont le général Durieu était le chef. Les deux premières divisions opérèrent leur débarquement le 29 août, et furent accueillies par les Grecs comme des libérateurs. La convention qui avait été signée à Alexandrie, et par laquelle le pacha d'Égypte s'engageait à évacuer la Morée, offrit quelques difficultés dans son interprétation, et ce ne fut que le 16 octobre, jour de l'arrivée de la troisième division, commandée par M.

Schneider, que commença l'embarquement; il se termina le 5 octobre. Les soldats étaient très-impatients et auraient voulu combattre; cependant il n'y eut aucune affaire, et les Égyptiens s'embarquèrent tranquillement. Après leur départ, les places de Navarin, Modon, Coron et Patras furent enlevées aux Turcs presque sans coup férir. La seule place qui offrit de la résistance fut le château de Morée. D'après la capitulation de Patras, il avait été convenu que ce château serait occupé par les troupes françaises; la garnison se révolta, et les agas déclarèrent qu'ils s'enseveliraient sous les ruines plutôt que d'y voir entrer les Français. Le général Maison y envoya deux régiments d'infanterie et le régiment de chasseurs; en même temps, l'artillerie débarquée sur la plage éleva ses batteries en face des murs de la ville; et, le 30 octobre, le feu fut ouvert sur tous les points; en quatre heures la brèche fut praticable, et le général allait commander l'assaut, lorsque parut un parlementaire, qui demanda à traiter de la reddition de la place. Le général Maison lui déclara « qu'il n'accorderait pas de capitulation à ceux qui en avaient déjà violé une; qu'ils se mettraient à sa discrétion, ou qu'il les ferait passer au fil de l'épée avant deux heures; qu'il ne leur donnait qu'une demi-heure pour ouvrir les portes et paraître devant lui sans armes. » Quelque dures que fussent ces conditions, les agas les acceptèrent. On prit possession du port, et l'on y arbora le pavillon des puissances alliées, comme sur les autres places.

Les Turcs ayant été ainsi expulsés de la Morée, et le but de l'expédition étant atteint, les troupes françaises entrèrent en cantonnement, et une partie fut ramenée en France par le général Higonet (29 décembre 1828); le reste ne quitta la Grèce qu'au mois d'août 1833 (voy. GRÈCE MODERNE).

MORÉE (principauté d'Achaïe ou de). En 1205, *Guillaume de Champlitte* ou le Champenois, petit-fils d'Hugues Ier, comte de Champagne, se mit à la tête d'une troupe de croisés, avec lesquels, s'étant embarqué à Venise, il envahit le Péloponèse et s'empara de Patras et d'autres places de la presqu'île; il s'associa ensuite Geoffroi de Villehardouin, sénéchal de Romanie, neveu de Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, l'historien de la quatrième croisade. Villehardouin l'assista dans la conquête du Péloponèse, et obtint de lui à titre de fief la ville de Coron. Boniface, roi de Thessalonique, accorda à Guillaume de Champlitte la suzeraineté sur Athènes et Thèbes, qu'Otton de la Roche avait conquises, et qu'il gouvernait à titre de grand sire; enfin, la plupart des chefs de la Morée, par un traité conclu avec Guillaume, le reconnurent volontairement pour leur seigneur suzerain, et les autres furent réduits à l'obéissance par la force des armes.

Mais Guillaume ayant reçu, quelque temps après, la nouvelle de la mort de son frère, le comte de Champlitte, résolut de se rendre en France pour prendre possession de sa succession. Toutefois, avant d'exécuter ce projet, il distribua à ses féaux toutes les terres de la Morée à titre de fiefs, et régla le service militaire de chacun. Geoffroi de Villehardouin, qui tenait déjà Coron, obtint encore Calamata et Arcadia; Gaultier de Rousseau obtint ou bâtit le château d'Acova, et Hugues de Brienne, celui de Caritena; enfin, Veligosti, Nicli, Geraki en Laconie, Calavryta, Vostitza, Gretzena, Passava, Chalatriza, furent les chefs-lieux de quelques-unes de ces seigneuries, dont les nouveaux possesseurs prirent dès lors les noms. Ce fut ainsi que Robert de la Trémouille fut appelé sire de Chalatriza. Les évêques du pays et les ordres de Saint-Jean et Teutonique obtinrent également des dotations en fiefs. Tout vassal fut astreint à servir pendant quatre mois à l'armée, et pendant quatre autres en garnison, avec le nombre de cavaliers que comportait son fief.

Après avoir fait ce partage et réglé tout ce qui concernait l'administration de la justice, Guillaume de Champlitte nomma *Geoffroi de Villehardouin*, son lieutenant, pour gouverner pendant son absence la Morée en toute souveraineté, à la condition de la remettre à celui des parents de Guillaume que celui-ci enverrait pour la recevoir de ses mains. Si, après le terme d'un an et d'un jour,

personne ne se présentait, la souveraineté appartiendrait à Geoffroy et à sa postérité. Cet arrangement ayant été fait par écrit et juré, Guillaume partit pour la France.

Huit mois s'étant écoulés, il céda la souveraineté de l'Achaïe à un de ses cousins nommé Robert, qui se mit aussitôt en route pour aller en prendre possession. Mais Villehardouin, d'accord avec Pierre Zani, doge de Venise, trouva moyen d'entraver sa navigation et de l'arrêter à Corfou, puis dans divers endroits de la Morée; et, lorsqu'enfin il ne put éviter de le recevoir à Nicli, il déclara qu'il était prêt à remplir ses engagements, ainsi qu'il serait reconnu par l'assemblée des prélats et feudataires. Ceux-ci décidèrent que le terme stipulé pour la remise de la souveraineté étant écoulé depuis quinze jours, Geoffroy de Villehardouin était seul souverain du pays. Il combla alors Robert de Champlitte de présents, puis le renvoya en France, et lui-même changea son titre de bailli en celui de prince souverain d'Achaïe.

A sa mort, arrivée après 1223, il transmit la principauté à *Geoffroy II*, son fils aîné; Guillaume, le cadet, obtint Calamata; le troisième, nommé aussi Geoffroy, fut baron de Caritena.

Agnès, l'une des filles de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, qui la destinait au roi d'Aragon, ayant abordé dans un port de la Morée, Geoffroy II l'épousa sans demander le consentement de son beau-père. Celui-ci ressentit vivement cet outrage; mais Geoffroy l'apaisa en se reconnaissant son vassal et en lui prêtant hommage lige. Ce fut alors qu'à la demande de l'empereur, les assises de Jérusalem furent introduites dans la principauté d'Achaïe.

Guillaume de Calamata succéda à son frère. Projetant la conquête de Corinthe, Napoli de Romanie, Napoli de Malvoisie et Argos, qui lui manquaient encore pour être maître de tout le pays, il conclut avec la république de Venise un traité d'alliance, par lequel il fut reconnu prince de toute la Morée, à l'exception de Coron et de Modon qu'il céda à la Seigneurie. Il donna ensuite Napoli de Romanie et Argos au seigneur d'Athènes en récompense du secours qu'il lui prêta pour la prise de Corinthe. Après la conquête de Malvoisie, qui se défendit pendant trois ans, il construisit Misthra dans la proximité de Sparte, ainsi que le fort de Magne ou Maïna; enfin, il accorda aux Maïnotes, habitants de cette contrée, leur indépendance ou plutôt leur immédiateté, de maniere que le prince ne pût jamais disposer de leurs terres à titre de fiefs; et telle fut l'origine de cette espèce de liberté que les Maïnotes conservèrent jusqu'à nos jours.

Il avait épousé Anne Ange Comnène, sœur de Michel Ange Comnène II, despote d'Épire, nommé aussi prince d'Arta, du nom de sa capitale, et cette alliance l'impliqua, en 1259, dans une guerre qui lui devint funeste. Ayant marché au secours du despote contre l'empereur Michel VIII Paléologue, dont ce prince refusait de reconnaître la suzeraineté, il fut abandonné dans le moment du danger par son allié qui était secrètement d'accord avec le chef de l'armée impériale, et, défait dans une grande bataille, il tomba, avec le baron de Caritena son neveu, au pouvoir du vainqueur. Après trois années de captivité, Guillaume acheta sa liberté moyennant la cession des trois places de Napoli de Malvoisie, de Maïna et de Misthra. Il se reconnut vassal de l'empereur, et, comme marque de sujétion, il accepta la dignité de grand domestique. Cette convention fut sanctifiée par un lien spirituel : il servit de parrain à un enfant de Michel VIII.

A peine Guillaume fut-il de retour en Morée que la guerre se renouvela, soit qu'il se fût fait dégager de son serment par le pape, soit par suite d'un faux rapport qui fût fait à l'empereur. Elle fut plus heureuse pour le prince de Morée que la campagne de 1259 : un vieux guerrier, Jean de Catava, remporta avec 312 hommes, à Prinitza, sur l'armée impériale commandée par le frère de Michel, une victoire si décisive, qu'on ne crut devoir l'expliquer que par un miracle. Les Grecs n'eurent pas plus de succès dans la suite de la guerre. Abandonnés par un corps de Turcs qu'ils avaient pris à leur solde et qui passa du côté des

Français, ils furent défaits à Véligasti par Anceau de Toucy, lieutenant de Guillaume. Le frère de l'empereur fut fait prisonnier, et Guillaume réduisit ensuite de nouveau à l'obéissance les districts de la Morée qui s'étaient déclarés pour les Grecs.

Pour s'affermir dans sa domination, Guillaume, qui n'avait pas de fils, offrit à Charles Ier d'Anjou, roi de Naples, la main d'Isabelle, sa fille aînée, pour Philippe, son fils cadet. Cette proposition fut accueillie avec d'autant plus d'empressement que Charles s'était fait céder peu de temps auparavant, par le traité de Viterbe, la principauté de Morée en tant que Baudouin II, empereur détrôné de Constantinople, pouvait la céder, c'est-à-dire tout au plus la suzeraineté de ce pays. Guillaume, pour consommer cette affaire, se rendit lui-même à Naples, et fit hommage de la Morée à Charles Ier ; puis, celui-ci lui abandonna un corps de troupes commandé par Galeran de Brienne.

Mais bientôt Charles Ier eut besoin de réclamer lui-même l'assistance de son vassal contre Conradin qui marchait à la conquête de son patrimoine; et ce fut surtout aux conseils de Guillaume qu'il dut la victoire qu'il remporta à Scurcola, le 23 août 1268.

Isabelle et *Philippe* son époux succédèrent à Guillaume dans le titre de princes d'Achaïe ; mais le gouvernement fut exercé pendant quelque temps au nom du suzerain, le roi Charles Ier, par son lieutenant ou bailli, Rousseau de Sol. Philippe étant mort fort jeune, en 1277, Isabelle se remaria d'abord à *Florent de Hainaut*, seigneur de Braine, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et après la mort de celui-ci, à *Philippe de Savoie*, fils aîné de Thomas III, prince de Piémont, qui fut investi en 1301 de la principauté d'Achaïe par Charles II, roi de Naples. Mais celui-ci transporta, en 1294, la souveraineté de la principauté d'Achaïe à son quatrième fils *Philippe*, prince de Tarente, connu ensuite sous le titre d'empereur de Constantinople, qu'il portait du droit de sa seconde épouse, Catherine de Valois. Il joignit la propriété à la suzeraineté par un traité qu'en 1307 il conclut avec Philippe de Savoie et Isabelle de Villehardouin : ce couple lui vendit alors la principauté d'Achaïe contre de l'argent et contre d'autres terres.

Cependant il existait une fille de la même Isabelle et de Florent de Hainaut ; elle se nommait *Mathilde* ou *Mahaut*. Cette princesse, fiancée à *Louis*, fils cadet de Robert II, duc de Bourgogne, éleva des prétentions à la principauté d'Achaïe. Comme Louis faisait aussi valoir une ancienne promesse de mariage qui lui donnait des droits sur la main de Catherine de Valois et qui entravait son mariage avec Philippe de Tarente, toutes ces prétentions contradictoires furent arrangées par un traité conclu au Louvre, le 6 avril 1313, par lequel le prince de Tarente céda la principauté d'Achaïe et ses prétentions au royaume de Thessalonique à Mathilde de Hainaut et à son futur époux, Louis de Bourgogne, en se réservant toutefois la suzeraineté de l'Achaïe, et à sa future épouse celle de la Thessalonique.

Louis de Bourgogne eut cependant un concurrent à combattre. Isabelle de Villehardouin qui avait été tour à tour princesse de Tarente, dame de Braine et comtesse de Savoie, avait une sœur cadette nommée Marguerite, qui avait eu, pour sa part de l'héritage de Guillaume, prince d'Achaïe, son père, le comté de Matagriffon en Péloponèse. La comtesse de Matagriffon avait épousé le comte d'Andria, de la famille de Baux, dont elle avait eu une fille nommée Isabelle, qui, en 1314, fut mariée à Ferdinand, fils puîné du roi de Majorque. Il naquit de cette alliance un fils, l'infant Jayme, qui fut depuis roi de Majorque. Isabelle mourut en couche. L'infant Ferdinand réclama alors, au nom de son fils, non-seulement le comté de Matagriffon, mais toute la principauté d'Achaïe. Il en résulta une guerre civile, qui ne fut terminée qu'en 1316, par une bataille où périt l'infant Ferdinand.

Louis de Bourgogne mourut bientôt après sans enfants, et laissa la principauté d'Achaïe à son frère le duc *Eudes*, qui, en 1320, la vendit à *Louis*, comte de Clermont, sire de Bourbon, et, probablement parce qu'il se trouva quelque irrégularité dans ce traité, en 1321, à

Philippe, prince de Tarente. D'un autre côté, Mathilde de Hainaut, veuve de Louis de Bourgogne, épousa *Jean*, comte de Gravina, autre fils du roi Charles II, qui se mit en possession de la principauté d'Achaïe, et la troqua en 1332 contre le duché de Duras avec *Robert*, fils de Philippe de Tarente, qui porta, comme son père, le titre d'empereur de Constantinople.

Ce prince mourut le 10 septembre 1364, laissant la principauté de Tarente et le titre d'empereur à son frère puîné, et la principauté d'Achaïe à l'impératrice *Marie de Bourbon*, son épouse, qui en jouit jusqu'à sa mort en 1387. Elle la légua à *Louis, duc de Bourbon*, son neveu; mais il s'éleva alors une foule de prétendants, dont *Amé de Savoie*, prince de Piémont, et *Jacques de Baux*, prétendu empereur de Constantinople, furent les principaux. Aucun d'eux ne put se maintenir dans la principauté, qui fut démembrée. Nério ou Renier Acciacoli, d'une famille de Florence, eut Corinthe; les Paléologues se maintinrent dans la possession du duché de Sparte, des villes cédées en 1262 par Guillaume de Villehardouin, et de Patras; les Mélissènes, descendants d'Alexis-Stratégopal, conquérant de Constantinople, devinrent seigneurs de Messénie; enfin, les Centurioni ou Zacharie de Gênes prirent l'Élide et le titre de princes d'Achaïe (*).

MOREL (Eustache), dit *Deschamps*, poëte français et huissier d'armes de Charles VI, né en Flandre au quatorzième siècle. Le recueil de ses *OEuvres* est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale, sous le n° 7219. On y trouve des ballades, des chants royaux, des moralités, etc. Morel est regardé comme l'inventeur de la *Chanson à boire*.

MOREL (Guillaume), savant imprimeur, né en 1505, au Tilleul, en Normandie, mort en 1564, fut admis, en 1549, dans la corporation des imprimeurs de Paris, et reçut le brevet de directeur de l'imprimerie royale en 1555. On connaît de lui plusieurs bonnes éditions, enrichies de notes, et de variantes tirées des meilleurs manuscrits. Il publia, en 1544. un commentaire sur le traité de Cicéron, *de Finibus*, et, avec Jacq. Bogard, quatre ans après, une édition des *Institutions oratoires* de Quintilien, à laquelle il ajouta des notes.

MOREL (Frédéric), dit *l'Ancien*, imprimeur du roi et savant helléniste, né en 1523 dans la Champagne, mort en 1583. Maittaire a donné le *Catalogue* des éditions de Frédéric Morel, parmi lesquelles on doit distinguer celle des *Déclamations* de Quintilien, 1563, in-4°, et surtout celle de *l'Architecture* de Philib. de Lorme. Parmi ses ouvrages, nous nous contenterons de citer trois traités de saint Chrysostome: *de la Providence, de l'Ame, de l'Humilité*, traduits en français, 1557, in-16°.

Frédéric II Morel, fils aîné du précédent, né à Paris en 1558, mort en 1630, doyen des imprimeurs et des professeurs du roi, et avec la réputation d'un des plus savants hellénistes de son temps, fut nommé imprimeur du roi en 1581, et, quatre ans après, professeur d'éloquence au collége royal. Outre les nombreuses *éditions* qu'il a publiées, on a de lui: des *notes* sur Strabon, Catulle, Tibulle et Properce, *les Sylves* de Stace, les *œuvres* de Dion-Chrysostome, etc.; *Alexander Severus, Tragœdia togata*, 1600, in-8°; *Discours des Pères grecs*, traduit en français, 1604, in-8°.

Claude Morel, son frère, né en 1574, mort en 1626, fut admis en 1599 dans la corporation des imprimeurs de Paris, et nommé imprimeur du roi en 1623. Parmi les belles éditions qu'il a publiées, on cite celles des *œuvres* de saint Basile, de saint Cyrille, de saint Grégoire de Nazianze, etc., d'Archimède, de Philostrate, etc., etc.

MOREL (Hyacinthe), littérateur et poëte provençal, né à Avignon, en 1759, fit de bonnes études dans sa ville natale, entra ensuite dans la congrégation de la doctrine chrétienne et alla professer la rhétorique à Aix pendant plusieurs an-

(*) Voyez les art. GRÈCE et EMPIRE LATIN; voyez aussi dans la *Revue indépendante* (numéro du 25 juillet 1843), un savant article intitulé: *Établissement féodal de la principauté française de Morée*, par M. Buchon, et dans le numéro du 25 octobre suivant, du même recueil, l'*Essai sur les relations de la France avec l'Orient*, par M. Th. Lavallée.

nées. Revenu à Avignon avant 1800, il y devint secrétaire perpétuel de l'académie de Vaucluse, membre de divers athénées des villes du Midi, et mourut en 1828.

Il a laissé, outre des *Poésies* et des *Essais littéraires* en français, un charmant recueil patois, publié par ses amis, après sa mort, sous ce titre : *lou Galoubé dé Jacintou Morel,* 1829 ; ce petit volume se compose de fables, de romances, d'épîtres en vers, etc., écrites dans le provençal le plus pur, et joignant la mélodie du style à la finesse des idées. D'ailleurs, tout mérite littéraire mis de côté, cette composition a une valeur incontestable, comme monument de la langue du Comtat au dix-neuvième siècle. L'auteur a su y éviter les deux défauts dans lesquels tombent généralement les amateurs modernes *dou gai saber*, comme ils s'intitulent eux-mêmes ; il n'a pas, comme Coye et Dézauat, francisé son expression, et fait du français avec des désinences patoises, et il a évité le défaut plus grave encore d'accumuler des mots romans inusités aujourd'hui, comme se plaisent à le faire quelques auteurs, qui, en vue de l'intérêt qui en rejaillit sur eux, hérissent leurs productions de termes à la Chatterton, qui ne sont pas plus du provençal moderne que *Berthe la Repentie* de M. de Balzac n'est du français. Cette dernière remarque n'est pas sans importance en linguistique, et nous l'appliquerons plus particulièrement à M. Diouloufés, dont les poésies peuvent induire en erreur les philologues du Nord, et leur faire croire à l'usage actuel d'un grand nombre de mots que le provençal a rejetés depuis trois siècles. Nous renvoyons d'ailleurs, pour toutes ces considérations, à l'article LANGUE PROVENÇALE.

MORELLET (André) naquit à Lyon en 1727. La modicité de la fortune de ses parents lui fit embrasser la carrière ecclésiastique. Il se trouva à la Sorbonne avec Turgot et Loménie de Brienne, se lia avec eux, et s'occupa en leur société des questions d'économie politique qui préoccupaient alors les esprits. Chargé, en 1752, de l'éducation du fils du chancelier de Pologne, il fit avec son élève un voyage en Italie, et à son retour fut admis dans la société des philosophes et chez madame Geoffrin, qui lui témoigna la plus vive amitié. Palissot ayant publié vers cette époque sa comédie des *Philosophes,* Morellet fit paraître *la Vision de Charles Palissot*, écrit mordant qui lui valut deux mois d'emprisonnement à la Bastille. Il en sortit par la protection de la maréchale de Luxembourg, et, en 1766, traduisit, à la prière de Malesherbes, le *Traité des Délits et des Peines,* de Beccaria. Cette traduction eut un succès prodigieux. Morellet fit ensuite un voyage à Londres, où il connut Franklin, et, à son retour, fut reçu à l'Académie française en remplacement de l'abbé Millot. Il publia, au commencement de la révolution, des *Observations sur la forme des États de* 1614, et une *Réponse au Mémoire des princes.* Il était directeur de l'Académie française, lorsque cette compagnie fut supprimée. Il en emporta chez lui les archives, les registres et le manuscrit du Dictionnaire, dépôt qu'il restitua en 1805. Nommé membre de l'Institut en 1803, il fut élu député au Corps législatif en 1807, et mourut en 1819.

Nous ne citerons pas ici tous les ouvrages de Morellet, qui sont très-nombreux ; nous indiquerons seulement les principaux : *Mémoire sur la situation actuelle de la compagnie des Indes*, Paris, 1769, in-4° ; *De l'Académie française, ou Réponse à l'écrit de M. Chamfort, qui a pour titre : Des académies*, 1791, in-8° ; *Mélanges de littérature et de philosophie du dix-huitième siècle*, 4 vol. in-8°, 1818 : *Mémoires sur le dix-huitième siècle et sur la révolution, précédés de l'Éloge de l'abbé Morellet*, par Lemontey, 1821, 2 vol. in-8°.

MORÉRI (Louis), premier auteur du *Dictionnaire historique* qui porte ce nom, né à Bargemont, en Provence, en 1643, alla étudier la théologie à Lyon, et prit les ordres sacrés dans cette ville. Il s'était annoncé, jeune encore, par quelques productions frivoles ; mais bientôt il résolut de consacrer sa vie à la composition de son *Dictionnaire*, dont la première édition parut à Lyon en 1673, 1 vol. in-fol. Il alla ensuite s'établir à Paris, et y prépara une seconde

édition de cet ouvrage; mais, l'excès du travail avait épuisé ses forces, et il ne put en faire imprimer que le premier volume. Un premier commis du marquis de Pomponne surveilla l'impression du second volume, laquelle fut achevée en 1681, et dédia tout l'ouvrage au roi. On a fait plusieurs reproches assez graves au Dictionnaire de Moréri; mais on doit lui savoir gré de l'heureuse idée qu'il avait conçue le premier, et reconnaître que c'est aux imperfections mêmes de son travail qu'on doit celui de Bayle, qui ne s'était proposé d'abord que de réfuter les erreurs ou de suppléer aux lacunes de son devancier. Le Dictionnaire de Moréri, quoiqu'il ait conservé le nom de son premier auteur, a été porté successivement par d'autres écrivains à 5 volumes in-fol., en 1718, à 6 volumes en 1729 et 1732, et enfin à 10 volumes en 1759, par Drouet, au moyen de la refonte des suppléments de l'abbé Goujet.

Morganégibe, Morgengabe, Morgincap, *matutinale donum*; présent volontaire que le mari faisait à sa femme en témoignage de satisfaction, le lendemain de son mariage. Des auteurs l'ont appelé *pretium virginitatis defloratæ*, et ils se sont trompés, car le morganégibe s'accordait à la femme veuve aussi bien qu'à la fille vierge. L'usage et le mot sont d'origine germanique, et ce sont les Francs qui les ont apportés dans la Gaule. Le présent du matin consistait en des domaines ou en une somme d'argent. Lorsque Galsuinthe, sœur aînée de Brunehaut, vint en France pour épouser Chilpéric Ier, roi de Paris, elle reçut, tant en qualité de dot que de morganégibe, les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre. On lit dans une charte de 1305, émanée d'Isabelle, femme de Raoul, roi des Romains, que cette reine avait reçu de son mari, pour présent du lendemain, la somme de trois mille marcs d'argent.

Dix-neuf ans après la mort de Galsuinthe, arrivée en 568, le traité d'Andelot, conclu en 587, régla le sort des cités qui avaient appartenu à cette reine et dont Brunehaut avait hérité, et il qualifia de propriétés les tributs, terres et cités que les reines posséderaient à l'avenir, tant à ce titre qu'à celui de dot. En Allemagne, le morganégibe, encore en usage, ne retourne jamais au mari ni à ses héritiers, quand même le mariage serait déclaré nul, ou qu'il serait dissous par suite des fautes de la femme.

En France, le présent du lendemain a été remplacé par le douaire qui se constate dans le contrat avec les autres conventions matrimoniales; et la femme n'a le droit de l'exiger que dans le cas où elle devient veuve.

Morges, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en comté, en 1731; elle est aujourd'hui comprise dans le département de l'Isère.

Moricière (Christophe-Louis-Léon, Juchault de la), né à Nantes en 1806, fit de bonnes études au collége de cette ville, au sortir duquel il fut admis à l'École polytechnique, et entra en 1826, comme élève sous-lieutenant, à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Metz; il devint lieutenant du génie en 1830, et fit partie de l'expédition d'Afrique en qualité d'officier d'état-major de son arme. Nommé capitaine en 1830, il passa avec ce grade dans le 2e bataillon des Zouaves, à la création de ce corps, et se fit remarquer dans toutes les affaires qui eurent lieu dans la province d'Alger, de 1830 à 1832.

Promu au grade de chef de bataillon en 1833, il fut nommé lieutenant-colonel en 1835, et colonel en 1837, après la prise de Constantine, où il s'était particulièrement distingué.

Il fut nommé maréchal de camp en 1840, se distingua de nouveau dans les opérations qui eurent lieu en octobre et novembre de la même année dans la province d'Oran, dont le commandement lui avait été confié; battit à plusieurs reprises les tribus ennemies, et les repoussa sur leur territoire, après leur avoir fait éprouver des pertes considérables. Pendant la campagne d'automne de 1841, il parvint à ravitailler Mascara, après un combat opiniâtre et meurtrier contre les troupes d'Abd-el-Kader. Il a été promu, en 1843, au grade de lieutenant-général.

Morini. Peuple de la seconde Belgique, dont le territoire était borné au nord et à l'occident par la mer, à l'o-

rient par l'Aas, et au midi par les *Ambiani* et les *Atrebates*. Il se divisait en deux cantons, dont les capitales étaient *Gessoriacum* et *Teruana*.

Morlaix, *Mons Relaxatus*, ville de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Finistère. Nommée d'abord *Julia*, puis *Saliocan*, suivant Conrad de Salisbury, elle passa en 498 à la princesse Alienor de Bretagne, aux descendants de laquelle elle appartint jusqu'en 1177. Les princes de Léon et les ducs de Bretagne se la disputèrent dans la suite; les derniers appelèrent à leur secours les Anglais qui en furent chassés par du Gueselin, reparurent en 1374, s'emparèrent alors de Morlaix, et y laissèrent une garnison qui fut exterminée bientôt après par les habitants. Morlaix fut rendue au duc de Bretagne, en 1381, par le traité de Guérande. En 1521, les Anglais y firent une descente et la pillèrent; pour la préserver à l'avenir de semblables désastres, François Ier y fit élever, en 1525, une forteresse que l'on appelle *le Château du Taureau*. Les habitants de Morlaix prirent part aux guerres civiles du seizième siècle, et ne se soumirent à Henri IV qu'en 1594. On y compte aujourd'hui 10,000 habitants; c'est la patrie du général Moreau.

Morlas, ancienne capitale du Béarn, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Pyrénées.

Morlas (monnaie de). Les sires de Béarn, seigneurs de Morlas, frappèrent dans cette ville une monnaie qui fut fort accréditée dans le midi de la France, et dont il est souvent question dans les chartes des douzième et treizième siècles. Les deniers de Morlas sont assez communs dans les collections; ils portent ordinairement pour type, au droit, une croix cantonnée de deux besants au deuxième et au quatrième canton, avec les légendes CENTVLLO COME; et au revers le mot PA/X, ainsi disposé; enfin, en légende, ONOR FORCAS. Ces deniers doivent être attribués à Centule V, qui vivait dans le douzième siècle. Il y a un jeu de mots dans la légende du revers; HONOR signifie à la fois, dans la latinité du moyen âge, *honneur* et *seigneurie*, et PAX, *paix* et *territoire*. La fabrication des deniers de Morlas, qui sont encore mentionnés dans les documents du treizième et du quatorzième siècle, fut sans aucun doute continuée jusqu'alors; mais on ne connaît encore aucune pièce de cette époque.

Les sires de Foix, devenus maîtres du Béarn, à la fin du treizième siècle, le furent également de Morlas; ils donnèrent, au commencement du quinzième siècle, une nouvelle importance à la monnaie de cette ville; on connaît de cette époque un denier de Jean, qui est tout à fait calqué sur les monnaies des Centules; ce qui doit faire supposer que l'empreinte primitive fut toujours conservée à Morlas. Cela s'explique d'autant mieux que, comme nous l'avons dit plus haut, les monnaies de cette ville étaient accueillies avec faveur dans le Languedoc, la Guienne et tout le sud-ouest de la France.

Du reste, les sires de Foix frappèrent à Morlas, au quinzième siècle, des pièces d'or et d'argent en assez grand nombre. Leurs deniers semblent avoir toujours conservé l'empreinte usitée; mais cette empreinte disparut sur les blancs et sur les pièces d'or. Sur celles-ci on voit, d'un côté, une croix ornée, avec le nom du seigneur, tel que, GASTO DNS BEARNI, ou CATHARINA DNA BEARNI, etc., et au revers, les armes de Foix qui représentent deux vaches. L'ancien type passa alors dans la légende, où on lit: PAX ET HONOR FORQVIE MORLACIS.

Parmi ces espèces d'or, il faut citer une magnifique pièce d'un Gaston de Foix, sans doute Gaston IV, qui réunit le comté de Foix et le Béarn au royaume de Navarre. C'est plutôt une médaille qu'une monnaie, quoiqu'elle porte les mêmes légendes que les espèces destinées à la circulation. Gaston s'y est fait représenter à cheval, armé de pied en cap, absolument comme l'effigie des francs à cheval de France. François Phébus, petit-fils de Gaston IV, lui succéda; Catherine sa sœur et Jean d'Albret son époux furent les successeurs de François Phébus. Ce fut sous le règne de Henri, leur fils, que disparut tout à fait le type usité sur les pièces de Morlas.

Le mot FORCAS ou FORQVIE, que l'on

trouve sur les plus anciens deniers et sur les blancs de la maison de Foix, était le nom du château de Morlas.

MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, naquit en 1549, au château de Bussi. Son père, Jacques de Mornay, était inviolablement attaché à la religion catholique; mais sa mère, Françoise du Bec, n'était pas moins zélée pour la religion réformée. Elle éleva en secret le jeune Philippe dans le protestantisme. La divergence d'opinions religieuses qui existait sous le toit paternel existait encore dans sa famille. Parmi ses oncles, les uns étaient revêtus de dignités ecclésiastiques : l'un d'eux était évêque de Nantes et devint archevêque de Reims ; d'autres combattaient dans les rangs de l'armée huguenote.

Après avoir terminé ses études à Paris, le jeune Mornay fut destiné par ses parents catholiques (il n'etait que le cadet de la famille) à l'état ecclésiastique. Son oncle, l'évêque de Nantes, pour le décider à entrer dans les ordres, lui fit la promesse formelle de lui résigner son évêché, et lui offrit, en attendant, un riche prieuré, à la seule condition qu'il se ferait tonsurer. Le jeune homme refusa ces offres séduisantes, et quand la seconde guerre civile éclata, il embrassa ouvertement la réforme, ceignit l'épée et alla rejoindre ses oncles protestants et son frère aîné dans l'armée des huguenots, occupée alors au siége de Chartres. Un accident l'arrêta à moitié chemin, et le contraignit de regagner son manoir; il s'était fracturé la jambe gauche en tombant de cheval. Après sa guérison, il entreprit de grands voyages dans différentes parties de l'Europe, pour observer sur les lieux ce qu'il avait déjà appris dans les livres. Il visita successivement la Suisse, l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne, les Pays-Bas, fréquentant les savants et les hommes d'État, et appliquant ses principales investigations sur l'histoire, les mœurs, les croyances, la législation et la politique des pays ou il sejournait.

Au retour de ces voyages, il s'attacha à Coligni, et fut l'auteur du fameux *Mémoire* que l'amiral fit présenter à Charles IX et à Catherine de Médicis pour les engager à renoncer à leur système de violence contre des Français dont tout le crime était de vouloir conserver la liberté de conscience. On sait que la cour et les Guises répondirent à ce Mémoire en essayant de faire assassiner Coligni, et en donnant, après le mauvais succes de leur tentative, le signal du massacre de la Saint-Barthélemy. Dans cette horrible journée et les jours suivants, ce ne fut que par miracle que Mornay échappa aux recherches des égorgeurs. Caché sur le toit de la maison qu'il habitait, il entendit les cris féroces de ceux qui bouleversaient sa demeure pour le trouver. Le lendemain il reçut asile chez un huissier qui, pour le cacher, l'admit au nombre de ses clercs et lui donna à griffonner des exploits. Enfin, après avoir échappé à mille dangers par la protection de cet homme et d'un de ses clercs qui, au péril de leur vie, déclarèrent que Mornay n'était *ni huguenot, ni rebelle, ni séditieux*, il parvint à sortir de Paris et à gagner Dieppe, où il s'embarqua pour l'Angleterre.

En 1575, le prince de Béarn, devenu roi de Navarre, l'appela auprès de lui, lui accorda toute sa confiance et le chargea de l'administration de ses finances. Il lui confia, en outre, d'importantes négociations, et l'envoya en Angleterre auprès d'Élisabeth solliciter des secours; et telle était sa confiance dans son ministre, qu'il ne lui donna d'autres instructions qu'un blanc-seing. Mornay fut généralement heureux dans les diverses missions qu'il reçut du prince son ami. Pendant les troubles de la ligue, il fut nommé surintendant général de la Navarre et supporta presque seul, dans cette province, le poids de la guerre. Lorsque, après l'assassinat de Henri de Guise, Henri III se rapprocha du roi de Navarre, et que celui-ci se fut fait remettre Saumur comme place de sûreté, le gouvernement de cette ville fut confié à Mornay. En 1589, Mornay enleva le cardinal de Bourbon qu'on voulait faire roi, et en 1592, il fut chargé de traiter avec Mayenne. Il s'opposa de toutes ses forces à l'abjuration de Henri IV, et quand cet acte fut consommé, il refusa constamment de paraître à la cour, malgré les vives instances de Henri pour qu'il vînt le rejoindre. Aux lettres pres-

santes que lui écrivit le roi, il ne répondit que par des reproches et par un long Mémoire dans lequel il se faisait l'organe des craintes que l'apostasie de Henri inspirait aux huguenots. (Voyez les ANNALES, tome I, page 421.)

Cependant, quoique mécontent du roi, il continua à le servir avec dévouement et conserva son gouvernement de Saumur. Il ne lui fut retiré qu'en 1621 par Louis XIII, après que Mornay eut adressé à ce prince de courageuses remontrances, pour le dissuader de faire la guerre qu'il projetait contre les protestants. Il ne survécut que deux ans à cette disgrâce, et mourut le 11 novembre 1623, dans un de ses châteaux en Poitou, âgé de 74 ans Il avait éte pendant cinquante ans le véritable chef des protestants en France. Son austérité, sa profonde instruction dans les matières religieuses, faisaient de lui l'oracle de ses coreligionnaires; on le surnommait le *pape des huguenots*. Il a laissé, entre autres nombreux ouvrages, tous consacrés à la défense de sa religion et de son parti: un *Traité de la vérité de la religion chrétienne;* un *Discours sur les prétendus droits de ceux de la maison de Guise;* des *Mémoires instructifs et curieux depuis* 1572 *jusqu'en* 1620*;* un *Traité sur l'institution de l'Eucharistie et les abus de la messe*. Ce dernier ouvrage fut vivement attaqué par les théologiens catholiques. Mornay ne voulut répondre à leur censure que dans une conférence publique. Elle eut lieu à Fontainebleau en 1600: la lutte fut longue et vive entre lui et Duperron, évêque d'Évreux; mais elle resta sans résultat, et, comme d'ordinaire, les deux partis s'attribuèrent la victoire.

MOROGUES (Pierre-Marie-Sébastien BIGOT, baron de), né à Orléans en 1776, fut admis, en 1794, à l'école des mines. Devenu plus tard, par son mariage avec mademoiselle de Montaudoin, propriétaire de la terre de la Jouine dans la Sologne, il s'adonna tout entier à l'exploitation de ce domaine, et, par suite des bonnes méthodes de culture qu'il y introduisit, en quadrupla les revenus dans l'espace de quelques années. Son utile exemple ne fut point perdu pour cette contrée; et son *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, particulièrement dans les provinces les moins riches* (1822, 2 vol. in-8°), fut un nouveau et très-grand service qu'il rendit au pays. Admis à l'Académie des sciences morales lors du rétablissement de cette compagnie, il fut élevé en 1835 à la dignité de pair de France, et mourut à Orléans en 1840.

MORTAGNE, *Moritania*, ancienne capitale du Perche, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Orne; population: 5,000 habitants. Le roi Robert s'en empara en 997; Charles V la fit démanteler en 1378; elle tomba au pouvoir des Angais en 1424, mais Jean II, duc d'Alençon, auquel elle appartenait, la leur reprit en 1449 et en fit rétablir les fortifications. Les calvinistes l'incendièrent en 1488. Elle fut le theâtre d'un combat sanglant, en 1590, entre les ligueurs et les troupes de Henri IV; enfin, elle fut alors, dans l'espace de trois ans et demi, prise, reprise et pillée vingt-deux fois. Stofflet s'en empara en 1794, et l'évacua au bout de deux jours, après en avoir fait brûler le château et détruire les retranchements.

MORTAILLABLES. On appelait ainsi des espèces de serfs, *adscripti glebæ*, auxquels le seigneur donnait des terres qu'ils devaient cultiver et ne pouvaient quitter sans sa permission (voy. MAINMORTE). Les héritages mortaillables étaient les biens tenus à cette condition; les tenanciers ne pouvaient les donner, vendre et hypothéquer qu'à des personnes de leur condition et qui fussent sujets du même seigneur.

MORTAIN, *Moritolium* et *Moretonium*, petite ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Manche; population 2,500 habitants. Soumise d'abord à des comtes particuliers, elle perdit beaucoup de son importance après la journée de Tinchebray, et appartint, sous la domination française, à des seigneurs qui, pour la plupart, n'y résidèrent point.

François Ier échangea, en 1529, le comté de Mortain, avec Louis de Bourbon, comte de Montpensier, pour des terres situées dans les Pays Bas; la ville et le château restèrent dans la fa-

mille de Montpensier jusqu'à la mort de Henri, en 1608; ils passèrent, par le mariage de sa fille avec Gaston, frère de Louis XIII, dans la maison d'Orléans, et y restèrent jusqu'à la révolution.

Mortemart (Gabriel de Rochechouart, marquis, puis duc de), né en 1600, fut gouverneur de Paris et se fit remarquer à la cour par son esprit, son amabilité et son instruction. Mais il est moins célèbre par lui-même que par ses enfants, le duc de Vivonne, madame de Montespan, maîtresse de Louis XIV, la marquise de Thianges et l'abbesse de Fontevrault. L'esprit était héréditaire dans cette famille, de sorte que l'*esprit de Mortemart* était devenu une expression proverbiale. Voyez Montespan, Thianges et Vivonne.

Mortemer (Combat de). Vers la fin de l'année 1054, Henri Ier voulant venger une défaite qu'il avait essuyée en Normandie, en combattant Guillaume, appela tous ses vassaux au service militaire, et en forma deux armées, l'une au nord, l'autre au midi de la Seine : il se trouva lui-même à la seconde, dont il abandonna la direction à Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Le frère du roi, Eudes de France, commandait l'armée du nord de la Seine. Guillaume se chargea d'observer l'armée royale, qu'il voulait éviter d'attaquer pour ne pas donner à ses vassaux l'exemple d'un vassal combattant son suzerain; mais il ordonna à Hugues de Montfort, à Hugues de Gournay, et à Guillaume de Crespigny, de traiter l'armée de Eudes avec moins de ménagements. « Celui-ci était entré par le Beauvoisis en Normandie, et il avait pénétré jusqu'au pays de Caux, ravageant tout autour de lui, lorsque les quatre barons trouvèrent à Mortemer son armée dans le désordre qui suit un pillage. Quelques-uns des soldats étaient ivres, d'autres entourés de femmes qu'ils avaient enlevées aux villageois; aucun ne semblait s'attendre à un combat; Eudes ne le refusa point cependant; mais bientôt effrayé de la vivacité de l'attaque des Normands, il donna le premier l'exemple de la fuite. Pendant qu'il s'éloignait de toute la vitesse de son cheval, sa noblesse continua à se défendre jusqu'à trois heures après midi; aussi la plus grande partie périt-elle dans ce combat, et les autres furent presque tous faits prisonniers. Ce fut le sort, entre autres, de Guido, qui avait succédé à son frère dans le comté de Ponthieu, et qui avait espéré de le venger. Il faisait nuit lorsque le duc Guillaume reçut la nouvelle de la victoire de ses troupes, et il était avec son autre armée à peu de distance de celle du roi. Il ordonna aussitôt à son héraut d'armes de s'approcher du camp de Henri, et d'appeler les gardes; « Dites « à votre roi, cria celui-ci, que mon nom « est Robert de Toënes, et que je lui « porte une lugubre nouvelle. Conduisez « vos chars à Mortemer, pour y charger « les cadavres de ceux qui vous sont « chers; car les Français sont venus contre nous éprouver l'art militaire des « Normands, et ils l'ont trouvé bien meilleur qu'ils ne l'auraient voulu. Eudes, « leur chef, a pris honteusement la fuite, « le comte de Ponthieu est prisonnier « presque tout le reste est tué ou captif, « il y en a bien peu que la rapidité de « leurs chevaux aient pu mettre en sûreté. C'est le duc des Normands qui « fait donner cet avis au roi des Français. » Henri, frappé du désastre et effrayé de la manière dont il lui était annoncé, ordonna aussitôt la retraite, et ramena son armée en France sans avoir combattu (*). »

Mortier. Sorte de bonnet qui était anciennement la coiffure commune des hommes et qui devint dans la suite une marque de dignité; les empereurs de Constantinople le portaient en guise de couronne. Les rois de France de la première race les imitèrent, et cette espèce de diadème passa aux princes de la seconde et de la troisième race. Saint Louis est représenté avec cet ornement sur les vitraux de la sainte Chapelle de Paris.

Avant la révolution, le mortier était porté, comme marque de dignité, par les présidents et le greffier en chef du parlement. Le mortier du chancelier était en drap d'or, bordé d'hermine; celui du premier président était en ve-

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. IV, p. 283.

lours noir, bordé de deux galons d'or.

MORTIER (Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise, naquit à Cambrai en 1768. Entré au service en 1791 comme capitaine au 1er bataillon des volontaires du département du Nord, il assista à l'affaire de Quiévrain, aux batailles de Jemmapes et de Neerwinde, aux siéges de Namur et de Maestricht. Sa belle conduite à la journée d'Hondscoote lui valut le grade d'adjudant général (1793). Au déblocus de Maubeuge, il fut blessé d'un coup de mitraille, et cependant, il combattit encore à Mons, à Bruxelles, à Louvain et à Fleurus. En 1794, il se porta sur Maestricht avec le corps du général Kléber, y fut spécialement chargé de l'attaque du fort Saint-Pierre, et se trouva ensuite sous les ordres du général Marceau, au passage du Rhin à Neuwied. Adjudant général en 1796, il fut attaché à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commanda les avant-postes de l'avant-garde placée sous les ordres du général Lefebvre. Le 31 mai, il repoussa les Autrichiens au delà de l'Acher, et prit part le 4 juin au combat d'Altenkirchen. Puis, passant de vive force la Nidda, il enleva le 4 juillet les hauteurs de Wildendorff, s'empara de Giessen le 8, assista le 13 à la bataille de Friedberg, porta le 16 au général autrichien Wartensleben, qui commandait dans Francfort, les propositions d'une capitulation, qui fut signée le même jour, s'empara de Gemmunden le 22, entra le 23 dans Schweinfurt, chassa les ennemis au delà du Mein, et obligea le général Wartensleben de se replier sur Bamberg. Le 6 août, il combattit à Hirscheid, enleva, le 7, le poste d'Ebmanstadt, celui de Greissemberg le 8, et, le 11, obligea le fort de Rothemberg à capituler. Il dirigea ensuite la négociation d'après laquelle les Français occupèrent Mayence le 30 décembre.

Après la paix de Campo-Formio, Mortier refusa le grade de général de brigade qui lui fut offert, et préféra prendre le commandement du 23e régiment de cavalerie; mais, à l'ouverture de la campagne de 1799, il fut de nouveau nommé général, alla commander les avant-postes de l'avant-garde de l'armée du Danube, et se il distingua particulièrement le 25 mars à l'affaire de Lieptingen. Nommé général divisionnaire le 25 septembre et envoyé à l'armée d'Helvétie, où il reçut le commandement de la 4e division, il brilla à l'affaire de Vollishoffen et dans les différents combats qui précédèrent et suivirent la prise de Zurich, soutint ensuite à Mutsen tous les efforts du corps de Rosemberg, qui formait à peu près la moitié de l'armée russe, et concourut à le chasser entièrement du territoire helvétique. Il retourna alors à l'armée du Danube; mais en mai 1800, il fut appelé au commandement des 15e et 16e divisions militaires, dont le chef-lieu était Paris.

En 1803, lors de la reprise des hostilités, après la rupture du traité d'Amiens, le premier consul lui confia le commandement d'un corps d'armée réuni en Hollande, et destiné à conquérir le Hanovre. Les dispositions de Mortier furent si bien prises, qu'après quelques combats peu importants, nos troupes se trouvèrent, au commencement de juillet, par suite d'une convention signée avec les chefs de l'armée hanovrienne, maîtresses de tout l'électorat. De retour à Paris, il fut un des quatre commandants de la garde consulaire et obtint le commandement spécial de l'artillerie. En 1804, l'empereur le créa successivement maréchal, chef de la 2e cohorte de la Légion d'honneur et grand officier de cet ordre. En 1805, Mortier commanda une division de la grande armée d'Allemagne, et marcha contre les Austro-Russes. Après la prise d'Ulm, détaché sur la rive gauche du Danube pour couper les communications de Kutusow avec la Moravie, il culbuta, le 10 novembre, à Diernstein, une partie des forces de ce général, et le reste quelques jours plus tard. En 1806, commandant le 8e corps, il occupa Cassel le 31 octobre, et entra le 19 novembre à Hambourg. Après avoir quelque temps gardé les embouchures de l'Elbe et du Weser et occupé le Hanovre, il s'avança par le Mecklembourg vers la Poméranie suédoise. Il battit les Suédois à Greifswald et à Grimmen, soumit promptement toute la province, hormis la place de Stralsund, qu'il assiégeait encore en avril 1807; il infligea, le 16 de ce mois, à Anclam, une nouvelle défaite aux

troupes du pays, et conclut alors une suspension d'armes. Le 13 juin de la même année, il se signalait à la bataille de Friedland. Vers cette époque, il fut nommé grand-cordon de la Légion d'honneur et duc de Trévise, avec gratification de 100,000 francs de rente sur les domaines du pays de Hanovre.

Employé, en 1808, à l'armée d'Espagne, il y commanda le 5e corps, concourut au siége de Saragosse en février 1809, gagna le 18 novembre la bataille d'Ocaña, seconda ensuite les opérations du maréchal Soult contre Badajoz, fut chargé du siége de Cadix, et vainquit de nouveau les Espagnols à la bataille de Gébora le 19 février 1811.

Rappelé d'Espagne pour prendre part à l'expédition de Russie, il y commanda la jeune garde impériale. Lorsque l'armée française quitta Moscou, il resta dans cette ville pour faire sauter le Kremlin, et, cet acte de vengeance accompli, il se mit aussitôt en marche pour rejoindre la grande armée. Poursuivi dans sa retraite par des forces supérieures, et attaqué au passage de la Bérésina, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour sauver les débris de son corps, se rendit ensuite à Francfort-sur-le-Mein, et y réorganisa la jeune garde, dont il eut encore le commandement pendant la campagne de 1813. Après avoir combattu à Lutzen, Bautzen, Dresde, Wachau, Leipzick et Hanau, il se dirigea sur Spire, et arriva à Langres le 11 janvier 1814. Pendant la campagne de cette année, en France, il déploya ses talents militaires accoutumés. Le 31 mars, chargé de défendre Paris conjointement avec le duc de Raguse, il se maintenait avec avantage aux abords de Montmartre, quand il apprit que son collègue venait de traiter d'une suspension d'armes avec l'ennemi. Continuer seul la lutte était impossible; Mortier dut donc, à son grand regret, adhérer à cette convention, et quelques jours après aux actes du gouvernement provisoire. Au retour des Bourbons, il fut nommé gouverneur de la 16e division militaire, chevalier de Saint-Louis et pair de France. Pendant les cent jours, l'empereur le nomma pair de France et l'envoya inspecter les places frontières de l'Est et du Nord.

La seconde restauration lui enleva la pairie, mais le nomma en 1816 gouverneur de la 15e division militaire. Appelé au conseil de guerre qui devait juger Ney, il se déclara incompétent. Élu député en 1816 par le département du Nord, il rentra en 1819 à la chambre des pairs, y vota avec le parti libéral, et vécut, dit-on, dans l'intimité du duc d'Orléans. Aussi adopta-t-il avec enthousiasme la révolution de 1830.

Nommé alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il quitta bientôt ce poste pour devenir ministre de la guerre et président du conseil, mais ne fit qu'un court séjour aux affaires. Mêlé le 28 juillet 1835 à l'état-major qui accompagnait Louis-Philippe dans une revue des gardes nationales de la Seine, il fut atteint, à quelques pas du roi, par l'explosion de la machine Fieschi, et expira sur-le-champ.

MORVILLIERS (Jean de), né à Blois en 1506, entra au grand conseil, par la protection des Guises, fut un des juges du chancelier Poyet, fut ensuite ambassadeur à Venise, remplit ces fonctions avec beaucoup d'adresse et de succès, et, de retour en France, fut élevé à l'évêché d'Orléans (1552). Il assista aux conférences d'Ardres et au concile de Trente; conclut un traité entre Charles IX et la reine Élisabeth (1565), et se démit de son évêché l'année suivante. Il avait refusé les sceaux après la mort du chancelier Olivier, et contribué à les faire donner à l'Hospital, il les accepta à la retraite de ce grand homme, et les remit en 1571, après les avoir gardés deux ans et quelques mois. Il se retira alors dans son abbaye de Saint-Pierre de Melun, et mourut à Tours en 1577.

MOSCOU (prise et évacuation de). Voy. RUSSIE (campagne de).

MOSCOWA (bataille de la). Voy. BORODINO.

MOSELLE (département de la). Ce département est formé du pays Messin, d'une portion des duchés de Lorraine et de Bar, et d'une portion des Trois-Évêchés. C'est l'un de nos départements frontières. Il est borné au nord par le grand-duché de Luxembourg; à l'est, par la Prusse rhénane et la Bavière rhénane; au sud, par le département de la Meurthe, et à l'ouest, par celui de

la Meuse. Compris presque tout entier dans le bassin de la Moselle d'où il tire son nom, il est sillonné de plusieurs chaînes de collines de hauteur médiocre. Sa superficie est de 532,797 hectares, dont 303,914 sont en terres labourables, 92,229 en bois et forêts, 45,597 en prairies, 11,920 en vergers, pépinieres et jardins, 6,532 en landes, pâtis, bruyères; 5,291 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 16,520,000 fr. La somme des impôts directs, qu'il a payés à l'État en 1839, est de 2,283,653 fr., dont 1,671,443 fr. pour la contribution foncière.

La Moselle est la seule rivière navigable de ce département. Il n'a point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-quatre, dont douze routes royales, et douze départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Metz, chef-lieu du département, Sarreguemines, Thionville et Briey. Il renferme 27 cantons et 605 communes. Sa population est de 427,250 habitants, parmi lesquels on compte 1,721 électeurs. Il envoie à la chambre six députés.

Il forme le diocèse d'un évêché, celui de Metz, suffragant de l'archevêché de Besançon. Il possède à Metz une cour royale. Il fait partie de la 3e division militaire et du 11e arrondissement forestier, qui ont la même ville pour chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables nés dans le département de la Moselle, on doit surtout citer Merlin de Thionville et les généraux Houchard, Custine, Molitor et Ney.

MOSTAGANEM ou MUSTY-GANIM, ville d'Afrique, dans la province de Mascara: elle est en vue de la mer, bâtie en amphithéâtre et adossée, de trois côtés, à des coteaux élevés.

Abdel-Kader, en possession de l'héritage politique de son père, se fit proclamer à Tlemsen, bey de la province, leva des contributions, appela à lui les Arabes des environs et marcha sur Mostaganem. Déja ses partisans avaient profité de l'éloignement momentané du brick français qui stationnait devant Arzew pour enlever cette ville. Le cadi d'Arzew, qui avait traité avec les Français, fut livré à Abdel-Kader, et décapité par son ordre. Alors, le général Desmichels, craignant que Mostaganem ne fût forcé de se rendre, marcha sur Arzew, qui fut occupé le 3 juillet 1833, et prit possession de Mostaganem le 29 du même mois.

MOTHE-SAINT-HERAY, ancienne seigneurie du Poitou, érigée en marquisat en 1633; c'est aujourd'hui un des chefs-lieux de canton du département des Deux-Sèvres.

MOTTEVILLE (Françoise Bertaut, dame de), naquit en 1621, de Pierre Bertaut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Sa mère, Louise Bessin de Mathonville, était d'origine espagnole et appartenait à l'ancienne famille de Saldagne; enfin, un oncle paternel de madame de Motteville, Jean Bertaut, évêque de Séez, fut renommé au dix-septième siècle pour ses poésies.

Tout cela n'empêchait pas que lorsque Françoise Bertaut vint au monde, sa famille ne fût presque totalement privée de fortune et sans autre espoir que des faveurs de cour. Madame Bertaut ne tarda guère à être remarquée par Anne d'Autriche, fort malheureuse alors sous la toute-puissante autorité de Richelieu. Cette princesse crut pouvoir se servir d'une compatriote pour les correspondances qu'elle entretenait secrètement avec l'Espagne. Le crédit de madame Bertaut sur l'esprit d'Anne d'Autriche augmenta de jour en jour, et bientôt la reine lui demanda la petite Françoise pour la faire élever près d'elle. Agée de sept ans à peine, cette enfant parlait déjà également bien l'espagnol et le français; elle plut à la reine, et elle était sur le chemin de la faveur, lorsque le cardinal, soit que tout ce qui tenait à l'Espagne lui portât ombrage, soit par suite du système d'oppression qu'il exerçait envers la reine, fit, en 1631, renvoyer de la cour la mère et la fille, qui se retirèrent en Normandie.

Toutes deux y vivaient pauvrement d'une chétive pension que leur faisait la reine, dont alors la cassette n'était pas bien riche, lorsque, à l'âge de 18 ans, Françoise Bertaut, qui était aussi belle que spirituelle, épousa Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, premier président à la chambre des comptes de Normandie, vieillard fort riche,

qui mourut deux ans après, sans lui laisser d'autre fortune qu'un douaire assez mince.

Cependant, après son mariage, madame de Motteville avait fait à la cour une courte apparition, que Richelieu avait vue sans ombrage. Cette entrevue avait suffi pour ranimer l'affection de la reine pour son ancienne favorite, et lorsque Louis XIII mourut, un des premiers soins d'Anne d'Autriche, désormais régente, fut de rappeler madame de Motteville, qu'elle destina à vivre dans son intimité, quoiqu'elle ne lui donnât aucune charge à la cour. La famille de madame de Motteville, et particulièrement une jeune sœur, que sa haute raison et la tournure philosophique de son esprit firent surnommer *Socratine*, partagèrent sa faveur.

Il paraît que dès les premiers temps de son séjour à la cour, madame de Motteville conçut le projet d'écrire des *Mémoires*, et comme son cœur était aussi sincère que son esprit était fin et plein de sagacité, elle était, on doit le reconnaître, éminemment propre à cet emploi. Attachée à la reine du fond du cœur, elle lui donna souvent de bons conseils; mais peut-être, ne pouvant pas approuver toutes les démarches de cette princesse, en a-t-elle caché quelques-unes, de telle sorte qu'on peut craindre que ses Mémoires qui ne disent que la vérité, ne disent peut-être pas toute la vérité sur Anne d'Autriche. Quant au reste de la cour, c'est une autre affaire; parlant peu et observant beaucoup, madame de Motteville sut bientôt par cœur toutes les personnes qui l'entouraient; elle voit, juge, devine les moindres nuances du caractère, elle reproduit les intrigues, les tracasseries, les aventures romanesques des courtisans de son temps; aussi ses Mémoires sont-ils un inépuisable arsenal d'anecdotes, de portraits, de traits caractéristiques, dans lequel peuvent puiser également le biographe, l'historien et l'artiste.

Madame de Motteville, peu faite pour l'intrigue, ne prit aucune part aux troubles de la Fronde, et la reine le savait si bien, qu'elle la vit sans ombrage liée avec quelques membres du parti des *Importants*, et qu'elle ne l'avertit jamais de ce qu'elle même voulait faire dans cette risible guerre civile.

Une fois pourtant, l'auteur des *Mémoires* courut un véritable danger; c'était après la fuite de la cour à Saint-Germain (1648): elle avait reçu de la reine l'invitation de la venir rejoindre; mais aimant, comme elle le dit, sa *commodité* et son *repos*, effrayée d'ailleurs de tout ce tapage et éminemment pacifique par caractère, elle résolut de se retirer en Normandie, d'où elle comptait ne revenir que lorsque l'orage serait entièrement apaisé. Désespérant de sortir en voiture d'une ville dont toutes les issues étaient gardées par des gens armés, elle résolut de partir à pied, et sortit à cet effet avec sa sœur *Socratine;* elles étaient masquées toutes deux, comme c'était alors l'usage pour les femmes de qualité. Mais poursuivies et signalées comme appartenant à la cour, elles courent d'église en palais, de palais en église, sans pouvoir trouver un refuge assuré, et arrivent enfin à Saint-Roch, où elles croient se sauver en faisant mine de vouloir se confesser; mais une femme du peuple enleva le masque de madame de Motteville en la proclamant *Mazarine;* il n'en fallait pas davantage, et les deux sœurs allaient subir toutes sortes d'outrages, quand le curé, les prenant sous sa protection, les tira des mains de la multitude. Toutes deux se retirèrent alors au Louvre, près de la reine d'Angleterre, et elles n'en sortirent que pour se rendre à Saint-Germain, après avoir obtenu un passe-port qui leur permit de passer sans obstacle les portes de Paris.

Madame de Motteville fut témoin oculaire de l'arrestation des princes (1650), l'un des événements les plus importants de la Fronde, sur lequel elle nous a laissé d'amples et intéressants détails. Peu de temps après, elle eut à subir un violent chagrin domestique: sa sœur *Socratine,* qu'elle adorait, fatiguée des scènes de violence que la cour lui présentait à toute heure, la quitta furtivement pour se faire religieuse au couvent de Chaillot. Ce fut dans cet asile que madame de Motteville se réfugia contre de nouveaux troubles en 1652; ce fut de là qu'elle se rendit près d'Anne d'Autriche, lors-

que l'armée royale vint assiéger Paris. Pendant le combat de la porte Saint-Antoine (1652), vaine échauffourée dont on attendait les plus grands résultats, madame de Motteville fut la seule dame de confiance qui se trouvât auprès de la reine, et toutes deux, dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, attendaient le résultat du combat avec l'émotion et le battement de cœur qu'on devait avoir en pareille occasion.

Éloignée quelque temps de la reine par la faiblesse de sa santé et aussi par son caractère timide, madame de Motteville revint à la cour en 1653, lorsque, après un court exil, Mazarin fut solennellement rentré à Paris, où il allait devenir plus puissant que jamais.

Madame de Motteville suivit la reine mère à Saint-Jean de Luz, lors du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse; et là le désœuvrement et l'ennui, auxquels toutes deux étaient en proie, la lièrent assez étroitement avec mademoiselle de Montpensier, dont le caractère était précisément l'opposé du sien, et qu'elle a fort bien peinte dans ses Mémoires. Il s'ensuivit une correspondance fort curieuse entre elles deux, une sorte d'utopie sur une république à fonder, et *Mademoiselle* dit dans ses Mémoires : « Si l'on avoit conservé toutes ces lettres, il s'en seroit fait un volume assez gros; madame de Motteville est fort savante; ce qu'elle m'écrivoit étoit admirable. »

Après le mariage du roi, madame de Motteville, qui avait conservé sa faveur auprès de la reine mère, fut chargée par cette princesse de donner à la duchesse d'Orléans quelques conseils sur sa liaison avec le roi. Elle eut en même temps la mission de calmer la jalousie de la jeune reine, qu'alarmait cette liaison. Marie-Thérèse aimait madame de Motteville, avec laquelle elle parlait espagnol; mais le zèle de cette dernière déplut au roi, qui lui fit défendre tout commerce avec sa femme.

A quelque temps de là, Louis XIV, toujours prévenu contre madame de Motteville, refusa de la nommer gouvernante des enfants de Monsieur, charge dont la rendaient digne ses vertus et les qualités de son esprit. Enfin, quand vint le temps de la faveur de la Vallière, la position devint tout à fait insupportable. Le roi savait que sa mère blâmait cette liaison, et il soupçonna madame de Motteville d'instruire la jeune reine de ce qu'il eût voulu lui cacher. Ce soupçon était complétement injuste, comme on le découvrit plus tard, et la loyauté de madame de Motteville eût dû l'en mettre à couvert; mais Louis XIV ne revenait guère de ses préventions, et madame de Motteville dut s'éloigner de la cour. Rappelée au bout de quelque temps, à la sollicitation d'Anne d'Autriche, elle eut avec le roi une explication, dans laquelle elle déploya autant de fermeté que de franchise, ce qui sembla raccommoder un peu Louis XIV avec elle.

La reine mère fut à peu de temps de là atteinte de la maladie qui causa sa mort, et madame de Motteville ne cessa de lui prodiguer ses soins jusqu'au dernier moment. La reine expira presque dans ses bras, et par son testament légua une somme de dix mille écus à celle qui l'avait si fidèlement servie.

Agée de quarante-cinq ans à peine lorsque mourut sa royale amie, madame de Motteville se résolut à quitter la cour, sans toutefois abandonner le monde. Parmi les femmes qu'elle vit le plus intimement à cette époque de sa vie, on remarque mesdames de Sévigné et de la Fayette, dignes amies qui font l'éloge de celle qui les choisit. Ce fut alors aussi qu'elle écrivit ses *Mémoires*, pour lesquels elle avait recueilli des notes dès sa première jeunesse. Ce travail, qui l'absorbait entièrement, la rendait souvent rêveuse au milieu de la société, et, dans ces moments, *chacun* regrettait une conversation toute charmante et toute pleine de douceur.

La mort vint, en enlevant à madame de Motteville quelques-unes des personnes qu'elle chérissait, lui donner de plus en plus le goût de la retraite; enfin lorsqu'elle mourut en 1689, âgée de soixante-huit ans, elle menait une vie des plus solitaires, ne sortant de chez elle que pour aller au couvent de Sainte-Marie de Chaillot; à ce couvent qui vit passer tant d'illustrations du dix-septième siècle, depuis mademoiselle de la Fayette, qui l'avait fondé, jusqu'à madame de Montespan, qui dans sa dis-

grâce y venait chercher les consolations de cette sainte Louise de la Miséricorde, qu'elle avait obligée de s'y enfermer.

Les *Mémoires* de madame de Motteville, auxquels, aujourd'hui que le prestige de la royauté est détruit, nous sommes tentés de reprocher une sorte d'esprit de domesticité, sont peut-être le monument le plus impartial, et par cela même le plus précieux qui nous soit resté sur l'époque qu'ils peignent. Par malheur le style de ces *Mémoires,* incorrect et diffus, en rend parfois la lecture difficile, quoique toujours la candeur et la bonne foi qu'on y voit briller à chaque page fassent aimer celle qui les a écrits. Publiés pour la première fois plus de trente ans après la mort de madame de Motteville, ils ont eu depuis lors de nombreuses éditions; les meilleures, qui sont en même temps les plus récentes, font partie de la collection de *Mémoires sur l'histoire de France,* de MM. Petitot et Montmerqué, et de celle de MM. Michaud et Poujoulat.

MOUCHY (Antoine de), en latin *Demochares,* docteur de Sorbonne, accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente en 1562, et à son retour en France se chargea, sous le titre d'*inquisiteur de la foi,* de rechercher les partisans d'opinions contraires à la pureté du dogme. Une telle conduite, que les contemporains ont qualifiée d'espionnage, et où Mézerai a vu l'origine des *mouchards,* lui attira la haine générale. Il mourut à Paris en 1574.

MOUCHY (duc de). Voyez NOAILLES.

MOULINS. *Molinæ.* Ville de l'ancien Bourbonnais, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Allier; son origine ne paraît guère devoir remonter au delà du dixième siècle; Archambauld VIII de Bourbon en affranchit les habitants de la taille aux quatre cas, moyennant une redevance annuelle; Robert, fils de saint Louis, y fonda un hôpital en 1269; mais elle ne prit une importance réelle qu'en 1368, quand le duc Louis II de Bourbon revint d'Angleterre. Depuis cette époque jusqu'à la fuite du connétable, les princes de cette branche des Bourbons y résidèrent constamment. Du reste, Moulins n'a guère vu que deux événements historiques d'une haute importance: le mariage d'Antoine de Bourbon-Vendôme avec Jeanne d'Albret, en 1548, et la fameuse assemblée de 1566 où fut rendue la célèbre *ordonnance* dite *de Moulins.* On remarque à Moulins l'église Notre-Dame, où sont les tombeaux de Jeanne de France, fille de Charles VII, de Jeanne d'Armagnac, de Jean II, et le collége (ancien couvent de la Visitation) qui renferme le magnifique mausolée élevé à la mémoire du duc de Montmorency, décapité en 1632. Cette ville compte aujourd'hui 14,500 habitants; elle est la patrie des maréchaux de Villars et de Berwick.

MOULINS (assemblée et ordonnance de). Voyez ORDONNANCES.

MOUNIER (Jean-Joseph), né à Grenoble, en 1758, se fit de bonne heure recevoir avocat; mais, forcé par la faiblesse de son organe, de renoncer à la plaidoirie, il se livra aux travaux de cabinet et acquit bientôt la réputation d'un jurisconsulte distingué. Il étudia avec ardeur les écrits politiques publiés en Angleterre, et, au commencement de la révolution, il se trouvait en état d'entrer immédiatement dans l'arène. Élu, en 1788, secrétaire des états de Bourgogne, ce fut lui qui fit rédiger la fameuse déclaration publiée par ces états, et qui formulait d'une manière si exacte les griefs et les vœux de la nation. Ce manifeste fut suivi d'un arrêté dans lequel Mounier fit entrer un article qui renfermait à lui seul toute la révolution: on y demandait la double représentation du tiers. Le 2 janvier 1789, il fut nommé député aux états généraux.

Il prit une part active aux conférences qui précédèrent la réunion des ordres, et déclara aux commissaires du clergé et de la noblesse, que le vote en commun n'était pas seulement exigé par les membres du tiers état pour la vérification des pouvoirs, mais pour toutes les opérations ultérieures; puis, les ordres privilégiés persistant dans leur refus de délibérer par tête, Mounier proposa l'arrêté suivant: « La « majorité des députés, délibérant en « l'absence de la minorité dûment in- « vitée, a décrété que les délibérations « seraient prises par tête et non par « ordre, et qu'on ne reconnaîtrait jamais « aux membres du clergé et de la no- « blesse le droit de délibérer séparé-

« ment. » Ce projet, d'abord vivement approuvé, fut remplacé par les propositions de Sieyès.

Quelques jours après, eut lieu la célèbre réunion du Jeu de paume, et ce fut Mounier qui proposa aux députés de jurer de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Dans la séance du 23 juin, il se montra inébranlable dans la résolution précédemment arrêtée, et appuya vivement Mirabeau lorsque celui-ci fit à Dreux-Brézé sa fameuse reponse.

Cependant, lorsqu'il s'agit du changement du ministère, Mounier soutint vivement la prérogative royale, et se montra toujours partisan de la constitution monarchique. « N'oublions pas, « dit-il dans cette circonstance, que « nous aimons la monarchie pour la « France, et non la France pour la mo« narchie. » Puis, chargé par le comité de constitution, où siégeaient Talleyrand, Sieyès, etc., de présenter un rapport sur les plans de réorganisation politique, il proposa un projet de constitution tracé sur le modèle de la charte anglaise. Il insista sur la pondération des divers pouvoirs et la séparation du corps législatif en deux chambres. Mais ces idées n'obtinrent pas l'assentiment de la majorité; le comité fut renouvelé, et les membres qui le composaient perdirent beaucoup de leur popularité. Ainsi Mounier se trouvait dépassé dans ses idées constitutionnelles.

Les événements des 5 et 6 octobre l'affligèrent vivement; il donna sa démission de député, et songea, dit-on, à soulever les Dauphinois pour soutenir la cause du roi. « Il faut se battre, « dit-il à Lally Tollendal; le Dauphiné « a appelé les Français a la liberté; il « faut qu'il les appelle aujourd'hui à « défendre la royauté. J'ai déja écrit à « notre commission intermédiaire : je « lui demande une protestation contre « les actes d'une assemblée qui ne peut « plus être considérée comme libre : « puis la convocation de nos états; le « reste suivra. » Il paraît cependant qu'il renonça bientôt à ce projet; car, il se retira au sein de sa famille, et, dès lors, cessa de s'occuper des affaires publiques. Jugeant ensuite que la prudence lui commandait de se soustraire aux persécutions que pourrait lui attirer son attachement à la famille royale, il quitta la France en 1790, et se retira à Genève; puis, après avoir été à Berne, à Londres et à Milan, il se fixa, en 1795, dans les terres du duc de Weimar, au château de *Belvédère*, où il s'occupa de l'éducation de quelques jeunes gens qui se destinaient aux fonctions publiques.

La révolution du 18 brumaire le trouva dans cette position. Il se hâta alors de revenir en France, et fut nommé presque aussitôt préfet du département d'Ille-et-Vilaine, et, peu de temps apres, conseiller d'État; il mourut à Paris en 1806.

On a de lui, entre autres ouvrages: *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois états du Dauphiné, tenue à Romans*, 1788, in-8°; *Pouvoirs des députés du Dauphiné*, 1788, in-8°; *Nouvelles observations sur les états généraux en France*, 1789, in-8°; *Considérations sur les gouvernements, et principalement sur celui qui convient à la France*, 1789, in-8°; *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté*, 1792, 2 vol. in-8°; *Adolphe, ou Principes élémentaires de politique, et résultats de la plus cruelle des expériences*, 1795, in-8°; *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés, sur la révolution de France*, 1801, in-8°; 2e édition, Paris, 1822, in-8°.

Claude Philippe Édouard MOUNIER, fils du précédent, naquit à Grenoble en 1784. Il suivit son père dans son exil volontaire, et ne revint en France qu'avec lui, après le 18 brumaire. A la mort de son père, Napoléon, qui s'intéressait à sa famille, le nomma auditeur au conseil d'État. Après la bataille d'Iéna, il fut nommé intendant de la principauté de Saxe-Weimar, puis administrateur-adjoint de la Silésie. En 1809, Napoléon lui confia la place de secrétaire de son cabinet en remplacement de Clarke, appelé au ministère de la guerre. Il passa cinq ans dans cette position, et fut nommé successivement maître des requêtes, officier de la Légion d'honneur, et enfin baron avec une

dotation en Poméranie; vers la fin de 1813, Napoléon lui donna l'intendance des bâtiments de la couronne.

Il occupait encore cette place au moment de la restauration. Louis XVIII la lui conserva; au retour de l'île d'Elbe, Mounier ne crut pas devoir suivre la fortune de son bienfaiteur; et, prévoyant que le régime impérial ne pouvait durer, il se retira provisoirement à Weimar; ensuite il alla rejoindre Louis XVIII à Gand, et revint avec lui. Il reprit alors ses fonctions d'intendant des bâtiments de la couronne, et fut nommé conseiller d'État. En 1817, il fut choisi pour être président de la commission mixte créée à Paris pour liquider les créances étrangères. Cette nouvelle position le mit en relation avec le duc de Richelieu, qui l'emmena avec lui à Aix-la-Chapelle où furent signées, le 25 avril 1818, les clauses par lesquelles les étrangers devaient évacuer le territoire français. En 1819, sous le ministère Dessoles, Mounier fut nommé pair de France; et lorsque le duc de Richelieu fut chargé de former un cabinet, en 1821, il fut nommé directeur général de l'administration départementale et de la police. Sous le ministère Villèle, il reprit ses fonctions d'intendant des bâtiments de la couronne. Après la révolution de juillet, le baron Mounier ne voulut avoir aucune part au gouvernement; il continua cependant de siéger à la chambre des pairs, et fut souvent rapporteur de projets de loi importants. Chargé, à la fin de 1840, d'une mission temporaire à Londres, il revint à Paris, au bout de quelques semaines, et mourut, à Passy, en mai 1843.

Mousquet. Arme à feu, dont l'introduction en France date de 1527. Les premiers mousquets, lourds et grossièrement faits, ne servaient que pour l'attaque et la défense des places: on les nomma d'abord *arquebuses à mèches* ou *mousquets biscaïens*. Perfectionné en 1567, le mousquet remplaça définitivement, alors, l'ancienne arquebuse. Avant d'y mettre le feu, on l'appuyait sur un bâton ferré, pointu par le bas, et ayant à son autre extrémité une espèce de fourchette destinée à recevoir le canon.

Un mousquet, plus léger que le premier, parut peu de temps après: on lui donna le nom de *mousquet à rouet*, parce qu'on avait adapté à la platine un chien portant une pierre comme le fusil moderne, et que, lorsque l'on appuyait sur la détente, cette pierre frottait un rouet d'acier cannelé et produisait ainsi les étincelles qui mettaient le feu à l'amorce. Cette arme, de nouveau perfectionnée en 1621, remplaça alors la carabine.

Mousquetaires. Lorsqu'en 1527, l'usage du mousquet s'introduisit en France, on donna le nom de mousquetaires aux soldats des *bandes* qui en furent armés. On donna aussi ce nom à un corps de cavalerie d'élite qui faisait partie de la maison militaire du roi: il se composait de deux compagnies; la première fut créée en 1622 par Louis XIII, la seconde en 1661 par Louis XIV. Elles se distinguaient entre elles par la robe de leurs chevaux; d'où l'une prenait le nom de *mousquetaires gris*, l'autre celui de *mousquetaires noirs*. Ces deux compagnies furent réformées en 1775, rétablies en 1789, licenciées en 1791, rétablies de nouveau en 1814, et définitivement supprimées l'année suivante.

Mousqueton. Arme à feu tenant en même temps du fusil et de la carabine. Elle fut inventée à l'époque du premier perfectionnement du mousquet, dont elle était une imitation. Son calibre est beaucoup plus petit que celui du fusil, et son canon un peu plus long que celui de la carabine. Presque toute la cavalerie est aujourd'hui armée de mousquetons. Il y en a de trois modèles: l'un pour le corps de la gendarmerie, l'autre pour la grosse cavalerie, le troisième pour les régiments de hussards.

Mouton (George), comte de Lobau, naquit à Phalsbourg, département de la Meurthe, en 1770. Il avait déjà fait plusieurs campagnes comme volontaire lorsqu'il passa, en 1798, à l'armée d'Italie. Il commanda quelque temps le château Saint-Ange en 1799, et remplit à la bataille de Novi les fonctions d'aide de camp du général Joubert. Colonel du 3e de ligne, l'un des régiments que les revers de cette année désastreuse rejetèrent dans les montagnes de Gênes,

Mouton sut maintenir la subordination parmi ses soldats qui manquaient de tout. Ce fut à la tête de ce corps qu'il combattit sur la Verreria, le 11 avril, et qu'il enleva seul six drapeaux à l'ennemi. Enfermé dans Gênes, après avoir pris part à tous les combats qui avaient précédé le blocus de cette ville, il fut atteint à l'une des attaques dirigées contre le fort Quezzi, d'une balle qui lui traversa le corps. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il ne dut son salut qu'au dévouement d'un ami.

Napoléon le nomma ensuite général de brigade, et l'attacha à sa personne comme aide de camp. Dès lors le général Mouton suivit l'empereur dans toutes ses campagnes. Blessé à Friedland, il fut élevé, le 5 novembre 1807, au grade de général divisionnaire.

Pendant l'année 1808, il fut successivement attaché en Espagne aux corps d'armée de Bessières et de Soult, concourut avec l'un à la victoire de Medina del Rio Secco, avec l'autre à celle de Gamonal; puis il passa en Allemagne à la grande armée. Le 21 avril 1809, lendemain de la victoire d'Abensberg, veille de celle d'Eckmühl, il exécuta un mouvement dont l'audace et le succès frappèrent d'admiration l'empereur lui-même. Le général autrichien Hiller, manœuvrant pour opérer sa jonction avec l'armée du prince Charles, s'était jeté dans Landshut; Bessières venait de culbuter la cavalerie autrichienne : tout à coup Mouton fit avancer au pas de charge, sur le pont embrasé de Landshut, les grenadiers du 17e de ligne, qui le franchirent et pénétrèrent dans la place. Ce mouvement, que seconda bientôt un autre corps et que l'empereur n'avait pas cru pouvoir ordonner, sépara à jamais les deux armées ennemies.

La conduite du général Mouton, aux journées d'Essling et de Wagram, ne fut pas moins honorable, et le titre de *comte de Lobau* récompensa les services qu'il rendit pendant le séjour de notre armée dans l'île de ce nom. En 1812, il suivit Napoléon en Russie, et partagea toute la gloire, tous les dangers de cette expédition. Il combattit en Saxe l'année suivante, et contribua aux succès de Giesshubel et de Tacknitz. Placé la même année à la tête du 6e corps, et resté à Dresde après la bataille de Leipsick, il partagea la captivité du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et fut, au mépris des traités, envoyé en Hongrie, d'où il ne revint qu'après l'abdication de Napoléon. Le comte de Lobau, que le gouvernement royal avait laissé sans emploi, reçut de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le commandement de la 1re division militaire, et fut élevé à la pairie. Napoléon le mit ensuite à la tête du 6e corps de l'armée du Nord. Le 18 juin, à la bataille de Waterloo, il tenait la droite avec ce corps et avait reçu l'ordre d'arrêter la marche de Bulow, et résisté glorieusement à un ennemi cinq fois plus nombreux. Surpris par les Prussiens au moment où il cherchait à rallier les débris de nos braves, il fut fait prisonnier et conduit aussitôt en Angleterre.

Proscrit après le second retour des Bourbons, il se réfugia en Belgique, puis obtint, en 1818, l'autorisation de rentrer en France, où toutefois il resta sans activité. On semblait avoir oublié son nom et ses services, lorsque les électeurs constitutionnels de la Meurthe le nommèrent député au mois d'avril 1828. Il alla s'asseoir sur les bancs de la gauche, et salua avec enthousiasme la révolution de 1830. Nommé dans la journée du 29 juillet président de la commission municipale, il n'hésita point, quand il fut question d'établir un nouveau gouvernement, à se prononcer pour la république. Quand il vit le duc d'Orléans entrer à l'hôtel de ville : « Pour moi, s'écria-« t-il, je ne veux pas plus de celui-là que « des autres : c'est un Bourbon !..... » Néanmoins, comme tant d'autres, il se laissa prendre aux promesses du fameux programme, et bientôt, quoiqu'elles ne dussent pas se réaliser, il prêta appui au gouvernement. Dès 1830, il accepta, lorsque la Fayette s'en démit, le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine. En 1831, il fut nommé maréchal de France, afin d'avoir, les jours d'émeute, le droit de commander non-seulement la garde nationale, mais aussi les troupes de la division. Pair en 1832, il est mort le 26 novembre 1838.

MOUTON-DUVERNET (le baron Regis-Barthélemy) naquit au Puy, en 1779, s'engagea, à dix-neuf ans, dans le régiment de la Guadeloupe, revint en France avec le grade de lieutenant, et fut employé comme capitaine adjudant-major au siége de Toulon. Il fit ensuite les campagnes d'Italie, et se distingua surtout à Arcole. Envoyé comme colonel en Espagne, en 1806, il en revint général de division, et fit avec la plus grande distinction les campagnes de 1813 et de 1814, en Allemagne et en France. Nommé pendant les Cent jours membre de la chambre des représentants, il y appuya toutes les mesures qui avaient pour but de sauver l'indépendance nationale; chargé, le 2 juillet 1815, du gouvernement de la ville de Lyon, il montra dans l'exercice de ces importantes fonctions, beaucoup de vigueur, de prudence et de modération. Il n'en fut pas moins compris sur la liste de proscription du 31 juillet. Il parvint pendant quelque temps à se soustraire aux recherches de la police; mais enfin, arrêté au mois de mars 1816, il fut condamné à mort par un conseil de guerre, et fusillé le 26 juillet suivant.

MOUZAIA (passage du col de). Le col de Mouzaïa se trouve dans un enfoncement, et à peu de distance d'un piton élevé qui domine au loin la position. L'occupation de ce poste étant devenue indispensable pour assurer les dispositions préliminaires de l'expédition tentée en 1840, sur Médéah, la division du duc d'Orléans fut chargée de l'enlever et la prit sur l'ennemi, le 12 mai, après un combat où les Arabes furent entièrement défaits.

MULHOUSE. L'origine de cette ville remonte au huitième siècle. Au treizième, plusieurs ordres religieux y établirent des maisons. Elle devint ville libre impériale en 1208, et reçut plusieurs priviléges importants. Des aventuriers anglais s'en emparèrent en 1365. En 1445, la noblesse en fut expulsée. Elle se ligua un an après avec Berne et Soleure, et, en 1506, avec Bâle; elle fut reçue comme alliée par la confédération helvétique, en 1515; enfin, en 1798, elle fut incorporée à la France. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Haut-Rhin; on y compte 13,300 habitants, outre 7,000 ouvriers qui y viennent tous les jours des villages voisins.

MULHOUSE (affaire de). La jonction du marquis de Brandebourg avec les autres généraux de l'Empire avait, en 1674, obligé Turenne d'abandonner une partie de l'Alsace. Il s'était retiré dans les défilés de Saverne, pour veiller sur cette place, et sur Haguenau, qu'il faisait fortifier; il voulait, dans cette position, barrer le chemin à l'électeur de Brandebourg, dont le dessein était de pénétrer en Lorraine. Ce qu'il avait prévu arriva; les généraux des alliés, dont l'armée était de soixante mille hommes, furent obligés de se séparer pour approvisionner leurs troupes, et de se répandre dans la haute Alsace. Turenne ne les vit pas plutôt établis dans leurs quartiers, que, pour les mieux tromper, il fit courir le bruit qu'il allait se cantonner en Lorraine, et il feignit de s'y rendre en effet.

Les Allemands le croyaient fort éloigné, lorsqu'au mois de décembre il parut tout à coup devant Remiremont, et enleva la garnison que le duc Charles y avait jetée. Il traverse ensuite l'Ill, court à Mulhouse, où la cavalerie de l'Empereur et les troupes du duc de Lorraine et de l'évêque de Munster sont rassemblées. Il les attaque à l'improviste, prend ceux qui résistent, tue ou disipe les autres; vole à Colmar, y arrive dans le temps que l'électeur de Brandebourg et les autres généraux se mettent à table, fond sur eux, et leur laisse à peine le temps de chercher leur salut dans la fuite. Il prit des régiments entiers et quatorze étendards, et ne perdit qu'un seul homme, qui fut fait prisonnier.

Un événement si peu attendu étonna l'Europe. Mais la surprise fit place à l'admiration, lorsqu'on fut instruit que tout ce qui était arrivé avait été prémédité deux mois auparavant. Louis XIV fit lire publiquement une lettre où Turenne, à la date du 30 octobre, disait formellement que, « feignant de ne « pouvoir plus résister aux ennemis, il « allait toujours reculer devant eux; « que, pour leur donner même plus de « confiance, il se retirerait peut-être en « Lorraine après quoi ils ne manque-

« raient pas de s'étendre dans toute « l'Alsace; qu'alors il tomberait sur « leurs quartiers par un endroit où assurément ils ne soupçonneraient pas « qu'il dût venir les surprendre, et qu'il « les obligerait peut-être de repasser le « Rhin, et d'aller hiverner chez eux. »

MUMMOL (Ennius), guerrier bourguignon du sixième siècle, comte d'Auxerre, puis patrice, c'est-à-dire généralissime des troupes du royaume de Bourgogne, sous Gontran qui le protégeait; il battit à plusieurs reprises les Lombards et les Saxons, enleva la Touraine et le Poitou à Chilpéric, roi de Soissons; entreprit en 585 de mettre sur le trône de son maître et de son bienfaiteur un aventurier nommé Gombaud; mais il se vit forcé de s'enfermer dans Comminges, et se voyant sur le point de tomber aux mains de l'ennemi, se donna la mort.

MUNICIPALITÉS. Lorsque éclata la révolution de 1789, les magistrats préposés aux intérêts des villes et des villages de la France, étaient désignés, selon les localités, par les noms de *maires* ou *mayeurs, préposés, consuls, syndics, échevins, jurats, capitouls,* etc. Ils étaient assistés, dans leurs fonctions, par des conseils spéciaux. Ainsi, la commune ou la municipalité, c'est-à-dire l'administration, existait déjà, mais sans avoir une organisation uniforme et régulière pour toute la France. Une loi du 22 décembre 1789 constitua toutes les municipalités sur de nouvelles bases, et rendit le même système égal pour tout le royaume. Cette loi établissait que le corps municipal se diviserait en deux parties distinctes, le conseil et le bureau. Un tiers des officiers municipaux formait le bureau; les deux autres tiers le conseil. A ceux-ci s'adjoignaient, dans certaines circonstances, un certain nombre des notables habitants, et, par cette réunion, le corps municipal se formait en conseil général de la commune. Un magistrat était chargé, sous le nom de procureur de la commune, de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la municipalité, et, dans quelques localités, ce magistrat avait un et quelquefois deux substituts. Tous ces fonctionnaires étaient élus en assemblée générale par les citoyens actifs. Ce furent là les premières bases du système municipal.

La constitution de 1795 modifia ce système, en réunissant plusieurs communes sous une même municipalité et en ne reconnaissant qu'un corps municipal par chaque arrondissement de justice de paix. Chaque commune envoyait un agent à ce corps municipal. Quant au président, il était nommé par l'assemblée primaire du canton. Réunis au chef-lieu, les agents des communes et le président prenaient leurs délibérations à la pluralité des voix, et chaque agent était chargé de faire exécuter, dans sa commune, les décisions qui avaient été prises. Cette constitution de la municipalité fut encore changée en 1800. Une loi du 28 pluviôse an VIII organisa de nouveau la commune, et les municipalités cantonales furent supprimées; chaque commune fut reconstituée en municipalité, et eut son maire, son adjoint et son conseil municipal : mais ces fonctionnaires cessèrent d'être électifs. Ce système se continua pendant le consulat, l'empire et la restauration. Cependant, en 1828, M. de Martignac présenta un projet de loi qui avait pour base le système électif. Mais ayant rencontré quelques difficultés, il le retira, et les choses en restèrent là jusqu'en 1830. L'article 69 de la charte de 1830 avait posé en principe l'élection dans la municipalité; une loi du 21 mars 1831 a réglé cette matière. Elle a fixé, dans chaque commune, le minimum des membres formant le conseil municipal, à dix, et le maximum à trente, suivant la population. Ces membres doivent être élus par les électeurs communaux, et c'est parmi eux que le préfet, ou le roi pour les villes d'une certaine population, choisit le maire et les adjoints. Une loi du 21 avril 1834 a réglé, d'une manière particulière, l'organisation du corps municipal de la ville de Paris.

MUNITIONNAIRE. C'est le nom que l'on donne aux agents préposés à la garde et à la conservation, à la fourniture et à la distribution des vivres et fourrages aux troupes, dans l'intérieur et aux armées. L'origine de ces préposés remonte au règne de Philippe Au-

guste, qui, en l'an 1311, créa des *commis du roi*, chargés de pourvoir à la subsistance des *gens de guerre*. A ces employés, très-peu nombreux alors, succédèrent en 1470, des *commis* ou *commissaires généraux des vivres*, chargés de la direction, de la comptabilité et de la distribution en nature de tout ce qui constituait la nourriture du soldat. Un premier traité des vivres et fourrages par entreprise fut conclu en 1574, et confié à un *munitionnaire général* nommé par le roi. En 1648, toutes ces fournitures, qui, jusqu'alors, avaient pesé sur les habitants, furent faites au compte du gouvernement. Depuis 1831, ce service, qui a éprouvé de grandes variations, se réduit aux fournitures par adjudications annuelles avec publicité et concurrence. Le personnel des vivres et fourrages se compose de 362 *officiers d'administration des subsistances militaires*, dont 12 principaux, 160 comptables divisés en deux classes, 90 adjudants en premier et 100 adjudants en second.

MUNITIONS. On désigne, sous ce nom, tout ce qui constitue l'approvisionnement des troupes en garnison, en campagne et dans les places de guerre. Cet approvisionnement consiste en *munitions de bouche*, c'est-à-dire, en vivres de toute nature pour la subsistance des hommes et des chevaux; en *munitions de guerre*, comprenant les poudres, les cartouches et les gargousses, les bouches à feu, les armes portatives, et les projectiles.

On donne le nom de *fusils de munition* aux fusils dont les modèles ont été adoptés par le gouvernement; le *pain de munition* est celui qui a été fabriqué dans les magasins de l'État (manutentions), pour le service des troupes.

MUNSTER (traité de); voyez WESTPHALIE.

MURAT, *Muratum*, petite ville d'Auvergne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Cantal; elle était défendue au moyen âge par un château fort que Charles VI confisqua au profit de Jean, seigneur de l'Isle. Renaud II, vicomte de Murat, furieux de se voir dépouillé, reprit son château et s'y défendit pendant onze mois en désespéré; Bernard d'Armagnac l'y fit enfin prisonnier, et Louis XI fit raser, en 1477, ce château, qui, rebâti plus tard, fut encore détruit par Louis XIII, en 1633. On compte aujourd'hui à Murat 3,000 habitants.

MURAT (famille de). Voy. ZAMET.

MURAT (Joachim), né le 25 mars 1771, au village de la Bastide-Fortunière, département du Lot, était fils d'un aubergiste. Il fit ses humanités au collége de Cahors, et ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, l'envoyèrent ensuite à Toulouse pour y étudier le droit canon; mais, un beau jour, il s'enrôla dans le régiment des chasseurs des Ardennes qui passait par cette ville, et bientôt il fut fait maréchal des logis. Renvoyé de ce corps pour insubordination, il entra en 1791 dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et, en 1792, au licenciement de cette garde, il obtint une sous-lieutenance dans la ligne, et se montra partisan si enthousiaste de la révolution, qu'il sollicita, dit-on, quand Marat fut tombé sous le poignard de Charlotte Corday, l'autorisation de substituer à son nom celui du fameux tribun.

Des opinions aussi prononcées, jointes à la bravoure et aux talents dont il donna de nombreuses preuves à l'armée des Pyrénées occidentales, lui valurent promptement le grade de colonel. Destitué comme terroriste après le 9 thermidor, mais réintégré en octobre 1795, il servait en 1796 à l'armée d'Italie, lorsque Bonaparte vint prendre le commandement de cette armée. Nommé aussitôt aide de camp du général en chef, il se fit remarquer aux journées de Dego, de Ceva et de Mondovi; fut ensuite chargé de porter au Directoire les drapeaux pris sur les Austro-Sardes, revint à l'armée avec le grade de général de brigade, et se couvrit de gloire dans presque toutes les affaires qui signalèrent la suite de cette campagne et celle de 1797. Nous citerons particulièrement le siége de Mantoue, les combats de Roveredo et de Saint-George, le passage du Tagliamento, enfin le combat de Gradisca.

Emmené en Égypte par Bonaparte, il déploya la plus grande valeur a la prise d'Alexandrie et à la bataille des Pyramides, fut blessé à ces deux af-

faires, et y gagna le grade de général de division. En 1799, dans l'expédition de Syrie, on le voit encore se distinguer successivement au combat de Gaza, à l'assaut de Jaffa, au siége de Saint-Jean d'Acre, à l'affaire du pont d'Yacoub, enfin à la bataille du Mont-Thabor. Le lendemain de cette célèbre victoire, Murat se rendait maître des magasins de Tabarieh, où il trouvait des provisions si abondantes qu'on calcula qu'elles pouvaient nourrir l'armée pendant un an. Quand l'armée eut regagné le Caire, Murat alla dissiper quelques rassemblements d'Arabes, vers le lac Natron, puis le 25 juillet, il se trouva à la bataille d'Aboukir. Il fit dans cette journée des prodiges de bravoure, et il y déploya autant d'habileté que d'audace. Après avoir coupé aux Turcs la retraite vers leurs vaisseaux, il s'empara de leur camp et pénétra même jusqu'à la tente de leur commandant en chef. Mustapha s'élança vers lui, lui tira un coup de pistolet et l'atteignit au-dessous de la mâchoire inférieure; mais le général, d'un coup de sabre, abattit deux doigts de la main droite du pacha, et le fit prisonnier. Enfin la réputation de Murat devint si grande en Égypte, que Mourad-Bey s'enorgueillisait de porter à peu près le même nom que lui.

Admis dans la confidence de Bonaparte et dépositaire de ses projets ambitieux, Murat revint avec lui en France, et le seconda énergiquement dans la journée du 18 brumaire. Ce fut lui qui, à la tête de soixante grenadiers, entra dans la salle des Cinq-Cents, et prononça la dissolution de ce conseil. Bonaparte, pour l'en récompenser, lui donna la main de sa sœur Caroline et le commandement de la garde consulaire. Attaché, en 1800, à l'armée de réserve, il y montra la même intrépidité que dans les campagnes précédentes, pénétra dans Verceil de vive force, s'empara de Novarre, franchit le Tésin, et entra dans Milan après un combat meurtrier. Il passa ensuite le Pô, occupa Plaisance, commanda toute la cavalerie de l'armée à la célèbre bataille de Marengo, et contribua puissamment à la victoire de cette journée. Investi en 1801, du commandement d'une expédition contre le royaume de Naples, il fit évacuer aux Napolitains tout le territoire des États de l'Église, et signa le 6 février l'armistice de Foligno, à la suite duquel la paix fut conclue à Florence avec le roi des Deux-Siciles. Murat eut ensuite ordre de prendre possession de l'île d'Elbe, que le roi cédait à la France, mais qui était occupée en partie par les Anglais; et il travaillait à débloquer Porto-Ferrajo, lorsque la signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre amena l'entière évacuation de cette île par les troupes anglaises.

De retour à Paris, il ne tarda guère à entrer au Corps législatif; et, dès la première année de l'empire, il devint successivement maréchal, prince, grand amiral, et grand-aigle de la Légion d'honneur. Dans la campagne de 1805, contre l'Autriche, il dirigea les opérations de la cavalerie, força le corps du général Werneck à mettre bas les armes dans Langenau, et entra dans Vienne le 11 novembre. Il défit, au combat d'Hollabrunn, un corps russe très-nombreux, et concourut puissamment à la mémorable victoire d'Austerlitz. Créé grand-duc de Clèves et de Berg, en 1806, il se concilia l'affection de ses sujets par une administration douce et paternelle, et par le respect qu'il montra pour les mœurs et les usages des Allemands. A l'automne de l'année 1806, il eut encore, lorsque la grande armée marcha contre les Prussiens et les Russes, le commandement de toute la cavalerie, et l'activité de ses manœuvres, la rare intrépidité qu'il déployait dans toutes les occasions, contribuèrent beaucoup aux succès d'Iéna. Il poursuivit ensuite les débris de l'armée prussienne jusqu'à Stettin, força le prince de Hohenlohe à capituler, entra dans Varsovie, le 28 novembre; enfin, il fit de nouveaux prodiges de valeur aux batailles d'Eylau et de Friedland.

Après la paix de Tilsitt, il reçut le commandement de l'armée que Napoléon destinait à la conquête de l'Espagne. Il parvint à Madrid, le 25 mars 1808, et décida tous les membres de la famille royale, les uns après les autres, à entreprendre le voyage de Bayonne. On sait que lorsqu'ils eurent mis le pied en France, Napoléon ne les en laissa plus sortir. Quand les habitants de Ma-

drid connurent le secret de cette comédie, ils s'insurgèrent, et plusieurs centaines de nos compatriotes périrent assassinés. Murat eut bientôt réprimé le désordre, bientôt puni les assassins ; mais le signal était donné, l'Espagne entière se souleva, et les troupes françaises furent aux prises de toutes parts. Murat dirigea les opérations militaires jusqu'en juillet, époque où Joseph, frère aîné de Napoléon, vint occuper le trône espagnol; puis, nommé lui-même roi des Deux-Siciles, il alla prendre possession de ses États, et se fit proclamer sous le nom de Joachim-Napoléon.

On a beaucoup ridiculisé le goût de Murat pour la parure, le plaisir qu'il trouvait à se montrer en public avec l'appareil d'un vrai roi de théâtre, l'affectation qu'il mettait même à ne paraître sur les champs de bataille qu'accoutré d'un magnifique costume et coiffé d'une toque noire que surmontait une longue plume blanche : c'était au point que les soldats lui avaient donné le sobriquet de *Franconi*. Eh bien, si Murat réussit tout d'abord auprès des Napolitains, ce fut par son air martial, par le faste qu'il déploya, par les pompes, les cavalcades et les brillantes cérémonies qui signalèrent son arrivée à Naples. Du reste, il se montra plein de bonté et de modération pour ses nouveaux sujets; il fit pour eux plus que tous les rois ses prédécesseurs, et mérita réellement leur amour. Ainsi, l'armée napolitaine, quand il monta sur le trône, ne se composait que de quinze ou seize mille brigands, mal vêtus, mal commandés, mal disciplinés : peu à peu il la porta à 70,000 hommes de belles troupes. Il mit la cavalerie, l'artillerie, le génie, dans l'état le plus brillant, et la marine obtint les mêmes améliorations. Il opéra aussi d'heureux changements dans l'administration civile; enfin il encouragea les lettres et les sciences.

Malheureusement, Murat joignait à d'éminentes qualités une faiblesse de caractère qui le mettait sous la dépendance presque absolue de sa femme. C'était elle qui l'avait poussé à ambitionner un trône; dès qu'il fut monté sur celui de Naples, elle l'excita à répudier la tutelle de Napoléon. Cédant à ses prières, Murat, au bout de quelques années, voulut se passer de l'appui de la France, et demanda l'éloignement des troupes françaises. Cette demande fut mal accueillie. Il voulut alors obliger les étrangers, employés dans son royaume, à se faire naturaliser Napolitains, ou à renoncer à leurs places. Un décret de Napoléon rappela au roi de Naples son origine : « Considérant, y « est-il dit, que le royaume de Naples « fait partie du grand empire, que le « prince qui règne dans ce pays est sor- « ti des rangs de l'armée française, « qu'il a été élevé sur le trône par les « efforts et le sang des Français, Na- « poléon déclare que les citoyens français « sont de droit citoyens du royaume des « Deux-Siciles ». Ce décret fut un coup de foudre pour Joachim; dans son dépit, il différa de célébrer la fête du roi de Rome, ne porta plus la Légion d'honneur, se retira dans son palais de Capo-di-Monte, et y tomba malade.

La guerre qui éclata en avril 1812 entre la France et la Russie, mit enfin un terme à ces querelles de famille. Napoléon crut ne pouvoir se passer de Murat; Murat, de son côté, ne put résister à l'invitation de l'empereur qui l'appelait de nouveau au commandement de la cavalerie. Il déploya son intrépidité ordinaire au combat d'Ostrowno, à la bataille de la Moskowa, et dans presque toutes les opérations qui précédèrent la prise de Moscou; mais au mois d'octobre, il essuya, près de Winkowo, à vingt lieues en avant de cette ville, une sanglante déroute. Pendant la désastreuse retraite, il commandait l'escadron sacré qui formait la garde de Napoléon. L'empereur, quittant l'armée, lui laissa le commandement en chef. Mais, atterré par ces revers, il avait perdu toute énergie ; il commit la faute inexcusable d'abandonner, par sa fuite précipitée, aux Russes, en butte aux mêmes souffrances que les Français, les immenses magasins rassemblés à Wilna. Le 8 janvier 1813, il remit lui-même au prince Eugène le commandement des débris de la grande armée, épars dans la Prusse, et partit brusquement de Posen pour retourner à Naples.

La conduite de Murat dans cette

conjoncture lui fut sans doute dictée par la crainte de perdre son trône, et probablement il méditait déjà de trahir Napoléon qui ne pouvait plus lui garantir sa couronne. Sans aucun doute, il fit vers cette époque des ouvertures à l'Autriche. Toutefois, comme les premiers événements de la campagne de 1813 furent favorables à Napoléon, il rejoignit bientôt l'armée française, et prit part aux journées de Dresde, de Wachau et de Leipzig; mais, quatre jours après la perte de cette dernière bataille, il s'éloigna de Napoléon, sous prétexte d'aller lever des troupes en Italie, afin de venir à son secours, mais, en réalité, pour aviser aux moyens, quels qu'ils fussent, de prolonger sa propre existence royale. Bientôt, en effet, cédant aux instances de sa femme, cédant surtout aux conseils de Fouché, qui était alors relégué en Italie, il renoua ses négociations avec les ennemis de la France, et signa, les 6 et 11 janvier 1814, deux traités avec l'Angleterre et l'Autriche, par lesquels il s'engageait à joindre trente mille hommes de ses troupes aux armées alliées. On lui garantissait, pour prix de sa trahison envers son ancienne patrie et son bienfaiteur, la possession du royaume de Naples et la cession de quelques provinces des États de l'Église.

Au mois de février, il se mit en marche, s'empara de Reggio, et arriva sous les murs de Plaisance. Son mouvement força l'armée franco-italienne, commandée par le vice-roi, à se replier sur l'Adige et à ne plus agir que défensivement. Toutefois, dans le reste de la campagne, il ne cessa, par son inactivité d'abord, et bientôt par des manœuvres combinées adroitement, de contrarier les principales opérations de ses alliés. C'était, d'une part, qu'il avait appris avec un étonnement mêlé de crainte les succès inattendus obtenus par Napoléon dans les plaines de la Champagne; c'était, de l'autre, croyons-le, qu'il en coûtait à son cœur de combattre les Français.

Quoi qu'il en soit, la chute du trône impérial vint aggraver encore la position déjà fort critique de Murat. Toutes les branches de la maison de Bourbon déclarèrent qu'elles refusaient de le reconnaître comme roi de Naples. Que fit-il alors? Il porta son armée au complet, il chercha à se créer des partisans parmi les hommes éclairés de l'Italie qui attendaient avec impatience le moment où ils pourraient soustraire leur pays au joug odieux de l'étranger; enfin il essaya de rentrer en grâce auprès de Napoléon; et quand il sut que l'empereur s'était échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué à Cannes, traversé Grenoble et Lyon, fait son entrée à Paris, il se hâta de lui prêter une coopération efficace. Son armée, forte de quarante mille hommes d'infanterie et de huit mille chevaux, avait déjà franchi les frontières du royaume de Naples, lorsqu'il reçut l'avis des dispositions favorables du cabinet de Londres. Cet avis venait trop tard. Le 30, il commença les hostilités contre les postes autrichiens dans la Légation, et publia le même jour, à Rimini, une proclamation qui appelait les peuples d'Italie à l'indépendance. D'importants succès signalèrent son entrée en campagne, et, obtenus au nom de la liberté, ils excitèrent un vif enthousiasme chez tous les Italiens. Les monarques coalisés prirent l'alarme, et, le 21 avril, un de leurs plénipotentiaires fut chargé de donner à Murat l'assurance de sa conservation sur le trône, s'il s'unissait à la confédération européenne contre Napoléon. «*Il n'est plus temps*, s'écria le roi de Naples, *l'Italie veut être libre, et elle le sera.*» Partout, en effet, on l'accueillit en libérateur.

Malheureusement il crut devoir, sur la demande du chef des forces anglaises, respecter le territoire du roi de Sardaigne, allié de l'Angleterre, et cette condescendance le perdit. Forcé de tenter le passage du Pô à Occhio-Bello, il échoua, et le général anglais, qui sans doute attendait ce moment pour lever le masque de médiation dont il s'était couvert, annonça alors qu'il avait reçu de son gouvernement l'ordre de joindre ses forces à celles des généraux autrichiens. Murat dut songer à la retraite. Il se replia par la Marche d'Ancône; poursuivi par les troupes des généraux Bentinck, Bianchi, Frimont et Neupperg, il fut atteint le 2 mai près de Tolentino, accepta la bataille, et essuya une défaite complète. Les combats de

Caprana, de Ponte-Corvo, de Mignano et de San-Germano, consommèrent la ruine de l'armée napolitaine. Le 18, il fit demander un armistice; on refusa de traiter avec lui. Remettant alors le commandement des troupes à un de ses lieutenants, il gagna Naples, où régnait déjà une vive effervescence, et fit annoncer officiellement, même afficher dans les rues, un projet de constitution. C'était une ressource trop tardive. Désespérant bientôt de se maintenir dans la capitale, il résolut de s'enfermer dans la place de Gaëte, où la reine avait envoyé ses enfants, et s'embarqua dans la nuit du 19 au 20, pour s'y rendre; mais trouvant ce port gardé par un bâtiment anglais, il aborda dans l'île d'Ischia.

Le jour même, il y apprit qu'une flotte anglaise était entrée dans Naples, et qu'en vertu d'une capitulation qui ne contenait aucun article en sa faveur, les Autrichiens allaient prendre possession de cette ville au nom du roi Ferdinand IV. Dans la matinée du 21, il envoya reconnaître un bâtiment qui doublait l'île et qui se trouva faire voile pour la France. On l'y reçut à grand' peine avec quelques personnes de sa suite, et, le 25, il débarqua à Cannes. Aussitôt il se hâta d'expédier un courrier à Paris, pour prévenir Napoléon de son arrivée, et lui demander ses ordres. Il ne recut point de réponse, et l'accès de Paris lui fut même interdit. « Si j'eusse, « dit l'empereur, dans le Mémorial de « Sainte-Hélène, emmené Murat à Water-« loo, il y avait dans l'armée française « tant de moralité et de patriotisme, « qu'il est douteux qu'elle eût voulu sup-« porter le dégoût qu'avait inspiré celui « qu'elle disait avoir trahi et perdu la « France. »

De Cannes, Murat se rendit d'abord à Plaisance, maison de campagne près de Toulon; puis il se mit en route pour aller s'établir dans les environs de Lyon. A Aubagne, sur le bruit que la populace de Marseille avait massacré plusieurs soldats de la garnison, il fit tourner bride et revint à Plaisance. Sa position y devenant de jour en jour plus critique, il se détermina à solliciter de l'amiral Exmouth, qui venait d'arriver à Marseille, la faveur d'être reçu à bord d'un de ses vaisseaux, et conduit en Angleterre, où il s'engageait à vivre comme simple particulier. L'amiral consentit à le recevoir, mais sans prendre aucun engagement. Instruit par l'exemple de Napoléon, Murat n'osa se fier à la générosité anglaise. Dans le même temps, Fouché écrivait que l'empereur d'Autriche le recevrait dans ses États, pourvu qu'il consentît à ne porter que le titre de comte. Murat répondit qu'il acceptait ces conditions, et expédia sur-le-champ sa réponse par un courrier. Mais, deux jours après, il reçut des autorités militaires l'avis qu'une bande d'assassins, partie de Marseille, devait l'enlever ou le poignarder dans la nuit du 17 au 18 juillet. Obligé de mettre sa vie en sûreté, il se retira secrètement dans une petite maison, sur la route d'Antibes, à une lieue et demie de Toulon. Le capitaine d'un navire de commerce qui devait prochainement mettre à la voile pour le Havre, consentait à le prendre en mer. Le 10 août, à quatre heures du matin, ce navire sortit du port, donna le signal convenu et louvoya jusque dans l'après-midi. Murat se rendit au rivage pour se faire conduire à bord, mais la barque où il s'était jeté fut plusieurs fois ramenée par la violence des flots. Le vent se calma dans la nuit; mais le lendemain le bâtiment avait disparu. Après plusieurs jours de souffrances physiques et morales, ses amis lui procurèrent une méchante embarcation où il monta pour se réfugier en Corse. Assailli par une tempête, il faillit être vingt fois submergé. Enfin, il débarqua le 25 à Bastia.

Dans l'île se trouvaient plus de deux cents officiers qui avaient servi sous ses ordres. Ils l'accueillirent avec enthousiasme, et, leur dévouement d'une part, l'intrigue la plus atroce de l'autre, le poussèrent bientôt à chercher les moyens de reconquérir son trône. La cour de Naples, qui faisait épier toutes ses démarches, envoya auprès de lui de perfides agents, qui excitèrent son imagination romanesque, et lui représentèrent les habitants de la Calabre comme favorables à sa cause. Murat, séduit par ces chimères, et réunissant ses dernières ressources, prépara une expédition

à Ajaccio. Elle était prête lorsque son aide de camp Macirone, qu'il avait envoyé à Paris, vint lui apporter des passeports et lui annoncer officiellement qu'il lui était offert un asile en Bohême, en Moravie ou en Autriche, avec le titre de comte de Lipano : « Vous êtes arrivé trop tard, « dit-il, le dé est jeté ; » et le même jour, 28 septembre, il mit à la voile avec sept bâtiments de transport, montés par deux cent cinquante hommes des plus braves et des plus résolus de l'île. Or, les vents dispersèrent la flottille, et le 6 octobre, au matin, deux embarcations seulement avaient encore rallié celle que Murat montait. Il abandonna alors ses projets, et résolut de se rendre à Trieste. Mais les trois barques avaient reçu beaucoup d'avaries, elles manquaient d'eau et de vivres : un marin obscur, appelé Barbara, à qui l'ex-roi avait confié le commandement de l'escadre, et qui n'était qu'un traître, proposa de se rendre au Pizzo, où il avait, disait-il, des intelligences.

On fit voile pour ce port, où l'on arriva le 8 vers midi. Descendu à terre avec une trentaine d'hommes, auxquels se joignirent un sergent et dix soldats qui gardaient le port, Murat prit la route de Monteleone ; mais il fut forcé de revenir vers le rivage. Barbara s'était éloigné aux premiers coups de fusil !.... Rencontré bientôt par un capitaine de gendarmerie, à la tête d'une nombreuse bande de paysans, Murat se vit contraint de rétrograder vers le rivage. Barbara, demeuré sur une des embarcations, les avait toutes fait éloigner !.... Les paysans assaillirent Murat ; une des personnes qui l'entouraient fut tuée, sept furent blessées, les autres et lui-même tombèrent entre les mains de leurs ennemis, qui les conduisirent au fort de Pizzo. Dans la nuit du 13 au 14, arriva l'ordre de le traduire devant une commission militaire. Une heure après, il était condamné à mort. La sentence devait être exécutée-sur-le champ. En vain demanda-t-il à voir avant de mourir quelques-uns des individus arrêtés en même temps que lui ; il ne put qu'écrire une courte lettre à sa femme. Au moment de l'exécution, l'ex-roi de Naples refusa le bandeau et la chaise qu'on lui offrit. « J'ai trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il ; et posant sur son cœur le cachet de sa montre où était empreint le portrait de la reine, il entendit sans pâlir l'ordre qui allait l'étendre sans vie. Son corps fut enterré sans pompe dans l'église même de Pizzo.

Antoinette MURAT, *princesse régnante de* HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN, nièce du précédent, naquit à la Bastide le 5 janvier 1793. Orpheline dès l'enfance elle fut adoptée par son oncle et amenée à Paris à l'âge de six ans. En 1808, l'empereur lui donna le titre de princesse, et Murat, devenu roi de Naples, la maria à Charles, prince héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen. Après la campagne d'Espagne, que son mari fit en qualité d'aide de camp du roi Joachim et où il fut décoré de la Légion d'honneur, Antoinette alla s'établir dans la principauté de Sigmaringen. Malgré son extrême jeunesse (elle n'avait que quinze ans lors de son mariage), et l'influence que devait nécessairement exercer sur elle un pays étranger qui avait conservé bien des formes et des usages des temps anciens, le caractère d'Antoinette resta français, et tout en adoptant de cœur sa nouvelle patrie, elle n'oublia jamais la France.

En 1815, la mort de Murat et le renversement de l'empire la frappèrent tout à la fois dans ses affections intimes et dans son rang. Sa position, comme membre de la famille impériale, était difficile au milieu des princes de vieille souche ; elle ne craignit pas de l'aggraver encore en se rendant auprès de sa tante, Caroline Murat, alors proscrite et veuve. Son mari, le prince Charles, la suivit et l'aida à consoler la reine déchue. Cette démarche, qui eût été naturelle dans des circonstances ordinaires, devenait dans ce temps de trahisons, de craintes, où toute parenté avec l'empereur était un stigmate compromettant, une noble et courageuse protestation en faveur du malheur et des liens de famille.

En 1831, à la mort de son beau-père Antoinette devint princesse régnante ; et si son mari a volontairement doté l'État de Sigmaringen d'une constitution libérale, elle s'est, de son côté, acquis également, par son inépuisable bienfai-

sance, des droits à la reconnaissance de son petit pays. Elle est mère de trois enfants; et l'un d'eux, Charles, prince héréditaire, distingué par ses qualités personnelles, a épousé Joséphine de Bade, fille de Stéphanie de Beauharnais.

De tous les membres de la famille impériale de France, qui au commencement du siècle occupaient plusieurs trônes en Europe, Antoinette Murat est seule restée au nombre des princes souverains; et, par la dignité de sa conduite, elle semble avoir compris que l'illustration sans pareille, quoique toute moderne, de sa famille, équivaut bien à l'antiquité de ces races princières de l'Allemagne auxquelles elle est alliée.

MURBACH (monnaie de). Voy. LURE.

MURET, *Murellum*, petite ville de l'ancien pays de Comminges, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Garonne; population : 3,500 habitants.

Le roi d'Aragon vint mettre le siége devant cette place, le 10 septembre 1213. « Il avait joint à ses mille chevaliers aragonais, ceux des comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et de Gaston de Béarn, qui pouvaient tout au plus former un nombre égal au sien. Mais la cavalerie des Pyrénées, non plus que celle d'Espagne, ne pouvait pas se comparer à celle de France, soit pour le poids de l'armure, soit pour la force des chevaux. Les Espagnols, accoutumés surtout à se mesurer avec les musulmans, avaient pris leur manière de combattre, et leurs escadrons se rapprochaient beaucoup plus de la cavalerie légère que de la gendarmerie. Simon de Montfort, qui avait rassemblé sa troupe à Saverdun dans le comté de Foix, avait environ mille chevaliers ou sergents d'armes avec lui. Ceux-ci pouvaient être regardés comme la fleur de la chevalerie de la France; c'étaient des hommes tout couverts de fer, et dont le corps semblait être également de fer. Parmi eux on distinguait Guillaume des Barres, frère utérin de Montfort, l'ancien rival de Richard Cœur de Lion, et le plus redouté des guerriers de la France. Plusieurs autres, sans l'égaler en réputation, ne lui cédaient ni en force ni en courage. Chez aucun d'eux on n'aurait trouvé un cœur qui fût susceptible de terreur, ou accessible à la pitié. Également enivrés par l'amour des combats et par le fanatisme, ils croyaient marcher sûrement au salut au travers du carnage. Sept évêques qui suivaient l'armée avaient béni leurs étendards et leurs armes, et devaient prier pour eux, pendant qu'ils attaqueraient les hérétiques. Aussi s'avançaient-ils indifférents entre la victoire et le martyre, se croyant sûrs que l'un ou l'autre serait également pour eux une récompense qui leur était destinée par la main même de Dieu. Simon de Montfort, passant à leur tête la Garonne, entra dans la ville de Muret sans rencontrer d'obstacle, et se prépara au combat pour le lendemain, 12 septembre.

« Il avait convoqué les milices des villes qui lui étaient soumises; Raymond, de son côté, avait fait marcher celles des Toulousains, et ces dernières étaient de beaucoup les plus nombreuses. Comme on voulut ensuite trouver quelque chose de miraculeux et dans la disproportion du nombre, et dans l'étendue du carnage, les historiens de l'Église affirmèrent que les milices rangées sous les ordres du roi d'Aragon montaient à 60,000 hommes : ils conviennent cependant qu'elles ne combattirent pas.

« Simon de Montfort en sortant, le matin du 12 septembre, des portes de Muret, pour aller chercher ses ennemis, ne marcha pas immédiatement à eux : il longea d'abord la rive de la Garonne, hors de la porte orientale, de manière à laisser croire au roi d'Aragon et à ses alliés qui s'étaient mis sous les armes, que son dessein était de s'éloigner: mais tout à coup il tourna brusquement sur l'armée de don Pedro, repoussa le comte de Foix qui commandait l'avant-garde, et vint donner contre le corps de bataille conduit par le roi d'Aragon lui-même. Deux chevaliers français, Alin de Porcey et Florent de Ville, étaient convenus d'attaquer de concert ce roi, de s'attacher à sa personne, et de ne se laisser détourner de sa poursuite par aucun assaillant, jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Ce concert avait sans doute été prévu, car don Pedro d'Aragon avait changé d'armure avec un de ses plus braves chevaliers. Mais quand les deux Français vinrent en

même temps briser leurs lances contre celui qui portait l'armure royale, Alain, en le voyant plier sous le choc, s'écria aussitôt : *Ce n'est pas le roi, car il est meilleur chevalier.—Vraiment non, ce n'est pas lui, mais le voici,* reprit aussitôt don Pedro qui était proche. Cette audacieuse déclaration lui coûta la vie ; une bande de chevaliers, qui attendaient les ordres d'Alain et de Florent, le serrèrent aussitôt de toutes parts, ne s'attachèrent plus qu'à le combattre, et le renversèrent bientôt sans vie de son cheval.

« Comme les Français l'avaient prévu, la mort du roi d'Aragon entraîna la déroute de son armée. Simon, qui était demeuré à la tête de l'arrière-garde des croisés, n'atteignit les ennemis que lorsque la nouvelle de cette mort était déjà répandue parmi eux; et il en profita pour presser avec plus de vigueur les trois comtes, et Gaston de Béarn, qu'il contraignit à prendre la fuite. Arrivé au lieu où don Pedro avait péri, et où son corps avait déjà été dépouillé par l'infanterie des croisés, il ne put, dit-on, se défendre de répandre quelques larmes; mais cette apparente compassion n'était que le signal de nouvelles fureurs. Il se jeta sur l'infanterie des Toulousains qui n'avaient point pris part à la bataille, et qui, abandonnée par ses cavaliers, ne pouvait plus faire aucune résistance contre une pesante gendarmerie; il lui coupa toute retraite, et la sabrant en la poussant vers la rivière, il la fit périr presque tout entière, ou par le fer, ou dans les eaux de la Garonne (*). »

MURET (Marc-Antoine), célèbre humaniste, né près Limoges en 1526, professa à Auch, à Poitiers et à Bordeaux, et compta Montaigne parmi ses élèves. Vers 1547, il ouvrit à Paris des cours sur la philosophie et sur le droit civil, qui attirèrent un concours prodigieux d'auditeurs, mais excitèrent aussi la jalousie de ses rivaux. On éleva contre lui l'accusation d'hérésie, et surtout de penchant à un vice infâme. Muret, jeté en prison, ne sortit du Châtelet que pour trouver de nouveaux persécuteurs à Toulouse, où des juges ignorants le condamnèrent à être brûlé vif ; la fuite seule le sauva du bûcher. L'accueil qu'il reçut en Italie le vengea des calomnies répandues par ses ennemis. En 1561, il accompagna le cardinal d'Este au colloque de Poissy. De retour à Rome en 1563, il y ouvrit un cours de philosophie, et professa ensuite le droit civil et les belles-lettres à Ascoli. En 1576, il embrassa les ordres, mais il refusa les offres brillantes du roi de Pologne Battori pour s'attacher à Grégoire IX. Il mourut à Rome en 1585. Ses travaux d'érudition, tels que ses *Variæ lectiones* et ses *commentaires* sur les auteurs grecs et latins, justifient assez sa grande réputation. Quant à ses *harangues*, à ses *poésies*, à ses *épîtres*, la postérité n'a point confirmé les éloges des contemporains. Ses *OEuvres* ont été imprimées à Venise, 1727-1730, 5 vol. in-8°; et à Leyde, 1789, 4 vol. in-8°.

MUSCADINS. Nom donné, en 1794, aux jeunes élégants coalisés contre les jacobins, dont ils se distinguaient par leur mise élégante et leurs longues cravates; ils se réunissaient au Palais-Royal pour y lire les nouvelles du jour, en les accompagnant de commentaires qui excitaient souvent de sanglantes rixes entre eux et les patriotes. Plus tard leur nom se changea en celui de *jeunesse dorée* (voyez FRÉRON).

MUSÉES. L'histoire des musées en France est une histoire toute moderne; on trouvait bien autrefois des collections de tableaux dans quelques palais, mais nulle part un musée proprement dit. C'est de la révolution seulement que datent ceux que nous possédons maintenant. Les conquêtes de nos armées sous la république et l'empire ont fait affluer chez nous les productions des artistes les plus célèbres en tous genres; le goût et la connaissance des arts se sont développés et répandus dans toutes les classes, et aujourd'hui, Paris n'est plus seulement la capitale de la France, c'est aussi celle du monde artistique. Point de talent de quelque espèce qu'il soit qui ne vienne y chercher une noble sanction et un brevet de réputation ; poëtes, peintres, musiciens, chanteurs même, tous ne croient avoir pris un rang parmi les grands artistes que lorsque Paris les a reconnus pour tels. Il ne faut donc pas s'étonner si Paris

(*) Sismondi, *Histoire des Français,* t. VI, p. 422.

est la ville du monde la plus riche en musées de toutes sortes. De leur côté, les provinces de la France, grâce à cette noble influence que Paris exerce sur elles (influence que quelques esprits, à tort, nous le croyons, regardent comme un mal), ont vu aussi se développer peu à peu, chez elles, le goût des arts. Dans toutes les villes de quelque importance, se sont successivement formés des musées, galeries de tableaux et de sculptures, collections d'antiquités, assemblages d'objets d'art, d'industrie et de curiosité. Partout et de tous côtés, en France, l'étranger savant, amateur, ou simple curieux, est sûr de rencontrer des objets dignes de son attention et de ses études. A Paris, il n'est pas de branche des arts ou des sciences qui n'ait, en quelque sorte, son temple où l'on peut admirer les créations du génie ou les productions de l'industrie. Dans cet article cependant nous ne nous occuperons que des collections qui portent spécialement le nom de Musée, renvoyant, pour les autres établissements, aux différentes dénominations qui leur ont été affectées.

Musée royal ou du Louvre.

Ce musée, ouvert en 1793, ne fut d'abord qu'une galerie de peinture et de sculpture; il comprend aujourd'hui, en outre, des collections de dessins, de miniatures, d'émaux, d'objets d'orfévrerie, enfin, un musée d'antiquités et un musée de la marine. Toutes ces collections occupent une partie du rez de chaussée du Louvre, tout le premier étage de ce palais, celui de la galerie qui du Louvre va rejoindre les Tuileries. Enfin, au second étage, a été placé le musée de la marine.

Tableaux. Quand, en 1792, la Convention nationale, à qui l'on doit tant et de si grandes choses, ordonna l'établissement d'un musée, on réunit, de tous côtés, les tableaux que les rois avaient achetés, ou qu'ils avaient fait exécuter, et encore ceux qui provenaient de la décoration des couvents ou des hôtels particuliers. Cinq cent trente-sept toiles des plus grands maîtres, tant français qu'étrangers, tel fut le noyau autour duquel vinrent se grouper, peu à peu, les glorieuses moissons que firent nos armées victorieuses en sillonnant le sol de l'Europe. Le 10 août 1793, le musée avait été ouvert au public, et déjà, en 1798, toutes les écoles de peinture se trouvaient dignement représentées dans les galeries du Louvre. Raphaël, Léonard de Vinci pour l'école italienne; Rubens, Van-Dyck, Teniers pour l'école flamande, et enfin, dans une large proportion, Poussin, Lesueur, Lebrun, pour l'école française, attestaient que ce n'était pas seulement par les armes que la république voulait briller en Europe, mais qu'elle ambitionnait encore la gloire de se mettre au premier rang comme protectrice et amie des arts. Les conquêtes de l'empire ajoutèrent encore à ces richesses. Bientôt la collection Borghèse, achetée par Napoléon, vint y occuper une belle place, et, en 1814, on n'y comptait pas moins de douze cents tableaux, tous dus aux pinceaux des artistes les plus célèbres. Vinrent les désastres de 1815. Pour la seconde fois, le sol français fut souillé par la présence des armées étrangères, et ces magnanimes alliés des Bourbons, non contents de nous enlever nos acquisitions territoriales, de faire peser sur nous un impôt énorme, firent invasion dans nos musées, et leur enlevèrent une partie de leurs richesses. La galerie de tableaux paya une large part de ce tribut à la force. Beaucoup d'œuvres des maîtres étrangers disparurent, et en échange de celles qui, sous peine d'être détériorées, ne pouvaient être transportées, on exigea des ouvrages des maîtres français; ce fut ainsi qu'on nous laissa le tableau des *Noces de Cana* de Paul de Véronèse, à la condition de donner un tableau de Lesueur. Peu à peu, cependant, le musée a, en partie, réparé ses pertes, et aujourd'hui, il compte encore plus de quatorze cents tableaux disposés dans la galerie qui commence au Louvre pour aboutir aux Tuileries.

Cette galerie est divisée en neuf parties, dans lesquelles on a, autant que possible, cherché à les classer par écoles. Les trois premières, en entrant, ont été destinées à l'école française; les trois suivantes, aux écoles flamande, allemande et hollandaise, et les trois dernières, à l'école italienne et aux

quelques tableaux espagnols que nous possédions avant 1838.

Dans l'*école française*, il n'est pas de maître qui ne figure au moins pour un ou deux tableaux, et les plus célèbres ne sont pas ceux qui occupent la plus petite place. David, qui suffirait à lui seul pour témoigner de ce que furent les arts sous la république, y compte six tableaux importants, parmi lesquels nous nous contenterons de citer *les Sabines*, *Léonidas aux Thermopyles*, et l'admirable *Portrait du pape Pie VII*. On y voit de Girodet, quatre tableaux remarquables tous par un caractère de talent différent, *Une scène du déluge*, *la Révolte du Caire*, *Endymion*, et *Atala au tombeau*; de Jouvenet, l'un des plus grands peintres du siècle de Louis XIV, onze tableaux, parmi lesquels *la Pêche miraculeuse*; de Lebrun, dix-sept tableaux, et, en outre, les *Batailles d'Alexandre*, ces cinq grandes pages qu'il suffit de citer pour en faire l'éloge; de Lesueur, sa fameuse *Histoire de saint Bruno* qui ne comprend pas moins de vingt-deux tableaux; son chef-d'œuvre : le *saint Gervais et saint Protais*, et les peintures qui décoraient, à l'hôtel Lambert, le *Cabinet des Muses* et le *Salon de l'Amour*; de Claude Lorrain, seize paysages, tous portant son cachet d'éclat et de lumière; de Mignard, sa *Vierge à la grappe*, *saint Luc peignant la Vierge*, son chef-d'œuvre : la *sainte Cécile*, et de nombreux portraits; de Poussin, pas moins de quarante-neuf tableaux; de Vernet, vingt-sept; et les peintres que nous venons de citer, sont les premiers entre les premiers. Mais comment énumérer cette foule d'œuvres de tant de peintres dont il suffit de citer les noms? les Coypel, les Greuze, au pinceau si naïf et si vrai, les Largillière, les Parrocel, les Prudhon, les Santerre, et Stella, et Valenciennes, et Cousin, notre premier peintre, et Vien qui fit sortir la peinture de la funeste voie où elle s'était engagée au dix-huitième siècle, et qui nous donna David; et enfin, dans un genre plus modeste, Vanspaendonk, l'inimitable peintre de fleurs.

Les *écoles flamande*, *allemande et hollandaise* comprennent plus de 500 tableaux, dont 11 de Berghem, 6 de Breughel, 11 de Gérard Douw, 21 de Van-Dyck, 12 de Holbein, 7 de Jordaens, 7 de Karl Dujardin, 16 de Van der Meulen, 7 de Mieris, 4 de Nelscher, 10 de Van Ostade, 2 de Paul Potter, 27 de Rembrandt, 42 de Rubens, y compris les tableaux peints pour Marie de Médecis, et qui décoraient autrefois les galeries du Luxembourg; 6 de Ruysdael, 14 de Teniers, 4 de Terburg, 6 de Van der Velde, 7 de Van der Werf, 12 de Wouwermans. Nous regrettons que l'espace nous manque pour faire connaître ces tableaux, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre; qu'il nous soit cependant permis de citer : la *Femme hydropique*, de Gérard Douw; le *Portrait de Charles Ier*, de Van-Dyck; le *Portrait de Thomas Morus*, d'Holbein; le *Coup de vent*, de Ruysdael; la *Vierge aux Anges* et la *Kermesse*, de Rubens; enfin, le *Rémouleur*, de Teniers.

Les *écoles italiennes* comprennent environ 500 tableaux, dont 20 de l'Albane, 4 d'André del Sarte, 4 du Caravage, 26 d'Annibal Carrache, 2 de Cimabué, 3 du Corrége, 14 du Dominiquin, 14 du Guerchin, 22 du Guide, 4 de Jules Romain, 10 de Léonard de Vinci, 12 de Paul Véronèse, 5 du Pérugin, 14 de Raphaël, 5 de Salvator Rosa, 6 du Tintoret, 22 du Titien. Parmi ces tableaux, on ne peut s'empêcher de mentionner la *Naissance de la Vierge*, la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, la *Madeleine* et le *saint Sébastien*, d'Annibal Carrache; le *Mariage de sainte Catherine*, du Corrége; la *sainte Famille*, du Dominiquin; la *Décollation de saint Jean* et la *Magicienne Circé*, du Guerchin; les *Vierges*, de Léonard de Vinci; les *Noces de Cana* et les *Pèlerins d'Emmaüs*, de Paul Véronèse; la *sainte Famille*, le *saint Michel* et le *Sommeil de Jésus*, de Raphaël.

Galerie espagnole. Nous ne possédions que le petit nombre de tableaux de Murillo, de l'Espagnolet et de Moralès, qui se trouve mêlé aux tableaux de l'école italienne, lorsque M. le baron Taylor fut chargé de rapporter d'Espagne une collection des maîtres de ce pays. C'était, à coup sûr, un service à rendre aux arts; les artistes espagnols

n'étaient guère connus chez nous que par quelques rares gravures et par la galerie du maréchal Soult; mais, malheureusement, un examen sévère n'a pas été apporté dans le choix des 400 et quelques tableaux qui ont été rapportés d'Espagne : ils sont loin d'être tous des chefs-d'œuvre, ni d'une origine certaine. Quoi qu'il en soit, le petit nombre de bons ouvrages qui s'y trouvent serviront à populariser chez nous une école qui a eu aussi ses grands maîtres. Ces 450 tableaux, distribués dans quelques salles du Louvre, sont attribués à plus de quatre-vingts peintres différents. Parmi ces artistes, ceux dont les œuvres concourent en plus grand nombre sont Vicente Joanes, dit Juan de Joanes; Juan de Castillo, Alonzo Sanchez, Coello, Theutocopoli, dit le Greco; Orrente, Luis de Tristan, Herrera, dit il Viejo; Ribera, dit l'Espagnolet; Zurbaran, Velasquez de Sylva, Esteban Murillo, Alonzo Cane, Spinosa, Valdès Loal. En moins grand nombre se trouvent des tableaux de Caxes Cespedos, Le Clerc, Roelas, Moralès, surnommé il Divino; Navaretto, surnommé il Mudo; Ribalta Moya Pacheco, beau-père de Velasquez; Parija, esclave de Velasquez; Mazo Martinez, gendre de Velasquez; Tobar et Villadomat. Quelques *Vierges* de Murillo attirent surtout les regards.

Enfin, pour compléter la liste des tableaux qui sont exposés dans le Louvre, mentionnons la *collection Standish*, léguée récemment au roi, et composée d'environ 250 morceaux de maîtres des écoles italienne, flamande, espagnole et française. Riche surtout en tableaux espagnols, cette collection contient plusieurs toiles de Zurbano et de Velasquez. On y distingue aussi quelques ouvrages des plus célèbres peintres flamands, entre autres de Van Dyck. L'école française n'y compte que peu de tableaux, presque tous modernes et de petites dimensions; nous ne parlerons que d'un Watteau, bien supérieur au seul que possédait le Musée. Ajoutons aussi quelques productions des peintres anglais modernes, qui ne sont pas sans valeur.

La collection Standish comprend, en outre, environ 300 dessins ou figures, principalement de l'école espagnole, et quelques gravures anciennes, surtout de Rembrandt.

Dessins. Les nombreux et curieux dessins que possède le Louvre ne sont que depuis peu de temps exposes aux regards du public. On conçoit cependant l'attrait qu'ont pour l'amateur, aussi bien que pour l'artiste, ces esquisses des hommes de talent : c'est là qu'on étudie le travail de la pensée, et qu'on se rend compte des modifications qu'a subie la création première avant d'arriver au résultat brillant qu'a donné le pinceau. D'autres morceaux, destinés seulement aux cartons de l'artiste, et dessinés pour étude, offrent ce caractère frappant de la nature prise sur le fait par un habile crayon, et ne sont pas les pièces les moins curieuses de cette riche collection. Mais le défaut d'espace nous interdit d'entrer dans de longs détails, et nous ne pouvons que mentionner de nombreuses esquisses de Raphaël, Michel-Ange, le Carrache, Holbein, Van der Meulen, Lebrun, Poussin, David, etc. En résumé, les écoles d'Italie comptent, dans cette collection, environ 700 dessins; les écoles flamande, allemande et hollandaise, 200; l'école française, 400.

On trouve mêlés à ces dessins d'admirables pastels, qui font regretter que l'on ait presque perdu aujourd'hui cet art autrefois si en faveur. Il est certainement impossible que le pinceau le plus exercé arrive à une plus grande vérité que les pastels de Lebrun et de Vivien. Les *portraits de Girardon* et *de Cotte*, par ce dernier, sont surtout remarquables. Nous citerons aussi le *portrait en pied de la marquise de Pompadour*, morceau capital, un peu froid peut-être comme exécution, mais cependant encore d'une grande vérité. Cette collection de portraits au pastel a en outre une grande valeur historique, et beaucoup ont été copiés pour les galeries de Versailles.

Cinquante-neuf émaux de Petitot, représentant des personnages célèbres de la cour de Louis XIV, sont exposés à la suite des dessins.

Sculpture. La galerie des antiques, ouverte le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800), était alors composée en ma-

jeure partie de morceaux remarquables enlevés à l'Italie. Mais, comme pour la galerie des tableaux, 1815 fut une année néfaste pour la galerie des antiques; on nous ravit alors l'*Apollon du Belvédère* et la *Vénus de Médicis*, ces deux chefs-d'œuvre de l'art antique. Cependant, malgré les spoliations de cette désastreuse époque, cette galerie contient encore un grand nombre d'ouvrages du plus grand prix; il serait difficile d'énumérer tout ce qui mérite d'y attirer l'attention, et nous nous contenterons de citer la *Diane chasseresse*, la *Vénus d'Arles*, la *Vénus de Milo*, l'*Antinoüs* et l'*Hermaphrodite*. Cette collection, distribuée dans des salles remarquablement belles, est encore une des plus riches de l'Europe, et on y rencontre des produits de toutes sortes de l'art antique, candélabres, siéges, trépieds, sarcophages, cippes, urnes, vases en marbre et en bronze, etc., etc.

Une salle du rez-de-chaussée a été consacrée à l'exposition des sculptures des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. On y voit des ouvrages dus aux ciseaux de Jean Cousin et de Jean Goujon, et entre autres quelques sculptures qui faisaient autrefois partie de la *Fontaine des Innocents*, et qui en ont été distraites lors du transport de cette fontaine du coin de la rue St-Denis, où elle était autrefois, à la place qu'elle occupe aujourd'hui. Citons aussi les *Grâces* de Germain Pilon, et le célèbre groupe de Canova représentant l'*Amour et Psyché*.

Musée des antiques. Ce musée, connu d'abord sous le nom de Musée Charles X, parce qu'il fut mis en ordre et ouvert au public sous le règne de ce prince, renferme tous les monuments d'antiquité recueillis par nos savants, soit en Egypte, soit en Grèce, soit en Italie, et même en France. Il est divisé en sept catégories.

1° Peintures, sculptures, hiéroglyphes des Égyptiens. C'est une des plus riches collections qui existent de monuments de l'antique civilisation égyptienne. Elle se compose de vases chargés d'inscriptions, de fragments de sarcophages, de plusieurs sarcophages entiers, de momies, de fragments de papyrus, de statues et statuettes de divinités en nombre infini; enfin, l'on y voit jusqu'à des fragments d'aliments trouvés dans les tombeaux. Champollion jeune a publié sur ce Musée une notice à laquelle nous renvoyons, notre cadre ne nous permettant pas d'entrer ici dans les détails.

2° Antiquités étrusques et grecques du premier style, c'est-à-dire antérieures au siècle de Périclès.

3° Antiquités grecques postérieures à Périclès.

4° Antiquités romaines antérieures à Constantin.

5° Antiquités du Bas-Empire.

6° Antiquités gauloises, germaines et bretonnes.

7° Antiquités gothiques.

Enfin, à la suite, se trouvent réunis une foule d'objets appartenant à l'histoire de l'art en France; des armures, des vases ciselés; des faïences de Bernard Palissy, etc (*).

Musée du Luxembourg.

Ce musée était originairement composé des tableaux de Rubens, représentant l'histoire de Henri IV et de Marie de Médicis, des tableaux de la *Vie de saint Bruno*, de Lesueur, et de la suite des *ports de France* par Joseph Vernet et Hue. En 1818 ces tableaux furent réunis au Musée royal, et les salles du Luxembourg furent destinées à recevoir les œuvres des artistes vivants achetées par le gouvernement. C'est dire assez que le mérite n'a pas toujours décidé seul du choix qu'on a fait, et que la faveur y a quelquefois contribué; néanmoins il est peu d'hommes dont les noms soient connus dans les arts, qui n'aient au moins un ouvrage dans la galerie du Luxembourg. Abel de Pujol, J. V. Bertin, Blondel, Couder, Court, Delaroche, Deveria, Fragonard, Granet, Gudin, Ingres, Isabey, Langlois, Monsiau, Monvoisin, Remond, Steuben, Horace Vernet, pour la peinture; et Bosio, Cortot, Pradier, Seurre, pour la sculpture; tels sont les noms les plus connus qu'on rencontre dans les gale-

(*) Nous avons placé la description du Musée de la marine, bien qu'il se trouve dans le Louvre, après la description des Musées d'arts. Sa nature toute spéciale en faisait un Musée à part.

ries du Luxembourg. Nous citerons parmi leurs ouvrages les plus marquants, le *Lévite d'Éphraïm*, de Couder; la *Mort de César*, de Court; la *Mort d'Élisabeth d'Angleterre*, de Delaroche; la *Naissance de Henri IV*, de Deveria; *Roger délivrant Angélique*, d'Ingres; la *Vue de l'escalier du Musée*, le chef-d'œuvre d'Isabey; *Pierre le Grand sauvé par sa mère*, de Steuben; le *Massacre des Mamelucks*, d'Horace Vernet. Quand un artiste célèbre meurt, on retire du Luxembourg un de ses meilleurs ouvrages pour le placer au Musée du Louvre.

Le plafond de la galerie principale du Luxembourg est orné de douze tableaux du Jordaens, représentant des figures allégoriques avec les attributs des douze signes du zodiaque.

Musée des monuments français.

Quand, en 1790, l'Assemblée constituante eut déclaré les biens du clergé propriété nationale, on s'occupa de la conservation des monuments contenus dans les édifices religieux; une *commission des monuments*, composée de savants et artistes, fut spécialement chargée de les recueillir. Les bâtiments du couvent des Petits-Augustins furent choisis pour recevoir les tableaux et monuments de sculpture. Le 4 janvier 1791, M. Lenoir fut nommé conservateur. Le 3 brumaire an II, fut publié un décret qui défendait de mutiler et altérer les monuments des arts sous prétexte de détruire les signes de la féodalité; enfin, le 15 fructidor an III (1er septembre 1795), le Musée des monuments français fut ouvert au public. Il n'est pas inutile de donner quelques explications sur ce musée, bien qu'il n'existe plus, surtout aujourd'hui qu'on a, dit-on, le projet de le remplacer en partie.

Dans sept grandes salles, M. Lenoir avait disposé chronologiquement environ cinq cents statues et bustes en marbre ou en bronze, représentant les rois, reines, princes ou princesses de France, depuis Covis jusqu'à Louis XVI. Ces salles étaient, en outre, décorées de bas-reliefs historiques des plus célèbres sculpteurs français, de Jean Cousin, Jean Goujon, Germain Pilon, etc. Des peintures sur verre depuis l'origine de cet art en France garnissaient les croisées. M. Lenoir avait en outre fait transporter à Paris, relever et restaurer dans les cours de ce Musée, l'une des façades du château d'Anet, construit en 1542, pour Diane de Poitiers, par Philibert Delorme, et un fragment du château du cardinal d'Amboise, construit à Gaillon en 1500. Enfin, dans les jardins attenant au Musée et au milieu de plantations variées, il avait disposé les tombes de quelques-unes des grandes illustrations de la France, de la Fontaine, de Molière, de Descartes, de Boileau. Là reposaient les dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abailard, pour lesquelles il avait fait construire une chapelle avec les débris du Paraclet qu'il avait acheté. En 1816, ce musée fut détruit; tout ce qui en faisait partie fut dispersé; une partie des monuments funèbres fut envoyée au Père la Chaise, une autre rendue à St-Denis; bref, il ne reste plus aujourd'hui, au palais des Beaux-Arts, que la façade du château d'Anet, la portion du château de Gaillon et quelques fragments de bas-reliefs.

Musée de la Marine.

C'est en 1827 que fut arrêté, conformément à une décision royale, le plan d'un Musée destiné à recevoir tous les modèles des navires français anciens et nouveaux, ainsi que divers instruments et armes de toute espèce dépendant de ces bâtiments; on résolut aussi de rassembler dans cette collection toutes les curiosités que les navigateurs rapporteraient des contrées lointaines. Ce Musée devait faire partie du domaine de la couronne; cependant il fut convenu entre la liste civile et le ministère de la marine que ce dernier se chargerait de faire exécuter tous les modèles et objets d'art dont le Musée serait composé, tandis que la Maison du roi fournirait seulement le local et pourvoirait aux frais d'installation intérieure, d'aménagement et de décoration. C'est par suite de cet arrangement que le Musée de la marine a été placé dans le Louvre où, il faut l'avouer, il n'est guère à sa place. On ne s'occupa pas, avant 1829, de l'exécution des modèles destinés à occuper la place la plus importante du Musée. Les événements de

1830 suspendirent encore longtemps les travaux ; enfin, ce fut seulement au mois de septembre 1837, que ce Musée, quoique imparfait, fut livré à la curiosité publique.

Une des choses qui contribuèrent le plus peut-être à la formation du Musée, ce fut la découverte des débris provenant du naufrage de la Peyrouse. On sait comment, en 1826, ces débris furent retrouvés dans une petite île de la mer du Sud, alors que depuis plus de trente ans on n'avait rien pu découvrir qui mît sur les traces de l'illustre et malheureux navigateur. Le capitaine Dillon, qui avait fait cette découverte, reçut de Charles X la promesse que tous les objets qu'il avait recueillis seraient placés dans un cénotaphe que l'on érigerait dans une des salles du Musée de la marine qu'on avait l'intention de former ; et en effet, aujourd'hui tous ces fragments sont disposés autour d'une petite pyramide placée à l'entrée de ce Musée. On y remarque surtout la poignée de l'épée qui porte le chiffre de la Peyrouse, et la cloche qui surmonte la pyramide, et sur laquelle sont écrits ces mots : *Bassin m'a fait,* avec trois fleurs de lis au-dessous.

Le Musée de la marine contient en outre un grand nombre d'objets provenant des îles de la mer du Sud, des flèches empoisonnées, des casse-tête, des instruments de musique, des pirogues, et même des vêtements des insulaires. Là se trouve aussi une collection de petites statuettes mexicaines représentant des hommes et des femmes de différentes professions, collection très-curieuse bien qu'elle soit incomplète ; puis viennent les armes de toute espèce affectées au corps de la marine ; la représentation d'une flotte française de 1792 à 1814 ; le modèle du bassin de Toulon et de son ingénieux mécanisme ; un grand nombre de dessins et sculptures d'après Puget ; la représentation en relief des ports de Brest, Lorient, Rochefort ; enfin des modèles de bâtiments français et étrangers de différentes époques, et de toutes grandeurs, depuis le vaisseau jusqu'à la barque de pêcheur.

Musée d'artillerie.

Lors de la prise de la Bastille, en 1790, on y trouva une grande quantité d'armes de toutes sortes ; ces armes, recueillies et rassemblées, formèrent le noyau du Musée de l'artillerie. Toutefois ce Musée ne fut établi définitivement qu'en 1794. Il s'enrichit peu à peu des dépôts d'armes retirés de quelques villes de province, et notamment de Sedan ; des pièces importantes retrouvées dans les arsenaux où elles étaient restées oubliées, des armes et armures rares et curieuses acquises ou données ; enfin il est aujourd'hui l'un des plus riches, sinon le plus riche, de l'Europe. Il occupe l'ancien bâtiment des Jacobins, entre les rues St-Dominique et du Bac, et se compose de quatre grandes galeries tournant autour d'une cour, et en outre d'une grande salle dite *Galerie des Armures*, dans laquelle ont été rangées chronologiquement les armures de pied en cap et autres anciennes armes défensives, telles que cottes de mailles, brigandines, cuirasses, casques, boucliers, etc. Puis, dans les galeries, sont disposées aussi chronologiquement, une collection d'épées et armes blanches anciennes et modernes ; une série des armes à feu portatives, depuis l'arquebuse à mèche jusqu'au fusil à platine percutante ; puis encore des modèles de toutes sortes, bouches à feu, affûts, voitures, etc., et enfin, tout ce qui tient de près ou de loin à la fabrication ou à l'emploi des armes.

Il faudrait un livre entier pour expliquer tout ce que renferme de curieux, soit pour l'histoire, soit pour le génie militaire, le Musée d'artillerie. Nous sommes forcés de nous contenter de mentionner quelques-unes des pièces les plus remarquables. Nous citerons avec quelque hésitation toutefois l'*armure de la Pucelle d'Orléans*. D'après les conjectures de l'auteur de la *Panoplie,* l'armure dont nous parlons aurait été donnée par Charles VII à Jeanne d'Arc, et celle-ci l'aurait déposée à Saint-Denis, après avoir été blessée sous les murs de Paris. Mais les formes de cette armure appartiennent à une époque postérieure à celle où vivait la Pucelle ; de sorte que nous n'oserions af-

firmer qu'elle a été réellement portée par l'héroïne d'Orléans. En revanche, on ne peut douter de l'authenticité d'une armure de Louis XI, portant la devise de ce roi : *Mater Dei memento mei*, et de plus une image de la Vierge gravée sur le haut de la cuirasse. On trouve en outre dans la même galerie une armure du connétable de Bourbon, une de François II, la belle armure connue sous le nom de l'*armure au Lion* et ayant appartenu à Louis XII, l'armure de Bayard, celle du connétable de Bourbon mort à Rome en 1527, l'armure toute dorée de Charles IX, celles de Henri le Balafré, duc de Guise, de Henri III, du maréchal de Biron tué au siége d'Épernay, en 1592, à côté de Henri IV; du duc de Mayenne, chef de la ligue, du brave Crillon; enfin une armure fabriquée à Brescia, en 1688, par Garbagnani, et donnée par la république de Venise à Louis XIV. Pour terminer avec cette curieuse et riche collection, nous citerons une belle armure de cheval ayant appartenu à Charles Gustave, roi de Suède; l'armure que François Ier portait à la bataille de Pavie, et le bouclier de Mathias Corvin, roi de Hongrie.

Dans des armoires placées au milieu des autres galeries, on a réuni les morceaux les plus précieux; mais nous ne pouvons que mentionner, sans pouvoir les décrire, les curieuses et fines incrustations en argent, en ivoire, en nacre, qui décorent toutes ces armes de prix; un mousquet à rouet qui a appartenu à Louis XIII, une poire à poudre en ivoire sculpté ayant appartenu à Charles IX, et enfin une autre poire à poudre, garnie de pierreries montées sur vermeil, qui a fait partie, dit-on, des présents offerts à Louis XIV en 1686, par les envoyés du roi de Siam.

Parmi les armes de plus gros calibre, deux pièces espagnoles, une de 36 et une de 6, du temps de Charles V, trouvées à Alger en 1830; une pièce en bronze, du calibre de 1 pouce 1 ligne, donnée, ainsi que l'indique une inscription, par Charles VIII, à Bartenir, seigneur de Pins, en 1490; deux canons qui ont servi à l'armée de Gustave-Adolphe, à la bataille de Lutzen.

L'épée de Louis XI, sur les deux côtés de laquelle est gravé l'*Ave Maria;* l'épée de François Ier; celle qui fut présentée à Henri IV par la ville de Paris; celle de Louis XIV; celle du sacre de Louis XVI; le poignard de Ravaillac, etc.

Musée de Versailles.

L'idée qui a présidé à la création du Musée de Versailles est une idée grande et nationale. Réunir dans un palais auquel se rattachent déjà tant de souvenirs, une série d'objets d'art qui rappellent tous les faits marquants et glorieux de notre histoire, tous les personnages qui, à quelque titre que ce soit, y ont joué un rôle; en un mot, élever en quelque sorte un temple à la grandeur de la France, c'était à coup sûr une œuvre digne d'une grande nation. L'exécution a-t-elle répondu à la grandeur du projet? Il est fâcheux d'avoir à reconnaître que non. Ce qui devait être gigantesque est devenu mesquin; ce qui devait être une œuvre de pure nationalité est tombé, comme tout ce qui se fait de nos jours, dans le domaine de la coterie. Ce qui n'aurait pu être fait que dans un long espace de temps, on a voulu le terminer en un instant, et la précipitation d'un côté, la faveur de l'autre, ont fait pleuvoir dans le Musée de Versailles une foule d'œuvres indignes du but auquel on les destinait. Enfin, pour beaucoup de toiles, les murailles du palais sont devenues autant de lits de Procuste, et en résultat nous avons eu quelque chose qui ressemble trop à la boutique d'un marchand de tableaux et de curiosités, et pas assez à un Musée historique.

Après cette appréciation, sévère peut-être, mais juste, nous le croyons, il faut reconnaître que, tout incomplète que soit cette tentative, elle n'a encore de modèle ni de rivale nulle part; qu'elle peut satisfaire à des exigences peu rigoureuses; enfin, que, malgré tout, ce Musée reste encore une grande chose. Dans ce qu'on a fait, on s'est souvent trompé, mais on a réussi quelquefois; les distributions intérieures de l'ancien palais, destinées à recevoir la cour et son nombreux entourage, ont dû nécessairement être modifiées. On a reconstruit de nouvelles salles; les plafonds, les peintures, les lambris ont été restaurés; enfin, on

a en quelque sorte exhumé le palais de Versailles. Dans toutes ces salles ont été distribués tout ce qui dans nos anciens tableaux appartenait à l'histoire de France, et toutes les nombreuses commandes qui ont été faites depuis. La collection que renferment ces galeries comprend cinq subdivisions : les tableaux, les portraits, les bustes et les statues, les vieux châteaux et les marines. Les tableaux ont pour sujets les grandes batailles remportées par les armées françaises, les événements ou les traits les plus remarquables de nos annales; et la brillante époque de 1792, les victoires de la République, les campagnes de Napoléon, n'en sont pas les pages les moins brillantes. A cette catégorie appartient l'admirable collection de gouaches qui retracent la campagne d'Italie. Les portraits présentent la collection de tous les rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis-Philippe; de tous les grands amiraux, au nombre de 63, de 1270-1830; de tous les connétables, au nombre de 39, depuis Albéric jusqu'à Lesdiguières, 1060-1622; de tous les maréchaux, au nombre de 299, depuis Pierre jusqu'à Grouchy, 1185-1831; de tous nos guerriers célèbres, tels que les Dunois, les Bayard, les Condé, etc.; de tous les personnages de tous les temps et de tous les pays, qui se sont illustrés sur le trône, dans la politique, à la guerre, dans la magistrature, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts. Charles-Quint, le prince Eugène, Marie-Thérèse, Léon X, Newton, ne sont pas les noms les moins célèbres de cette série. Les bustes et les statues forment également des galeries de personnages célèbres depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours. On y a joint les tombeaux des rois et des reines, des princes et princesses de France. Beaucoup de ces tombeaux étaient au Musée des Petits-Augustins, et les images des princes et princesses ont été moulées sur les statues et bustes conservés dans les caveaux de Saint-Denis et dans plusieurs résidences royales. Les vieux châteaux forment une collection de tous les anciens châteaux de France : la plupart de ces tableaux sont de l'époque. Les marines représentent quelques-unes de nos batailles navales.

On a adopté pour le classement de tous ces monuments, de grandes divisions historiques. A chaque salle, à chaque galerie, est adaptée une série de faits et de personnages, rangés par ordre chronologique, et aussi étendue que le permettent les dimensions de ces salles: ainsi, dans l'aile du sud se trouve la collection des batailles; dans le corps central du château, on a placé tous les maréchaux de France; dans l'aile du nord, une série d'événements historiques, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Au nombre des galeries qui méritent une attention particulière, nous citerons la salle de 1792, où l'on voit, sous les plus simples uniformes, ces jeunes volontaires de nos armées dont beaucoup sont devenus des généraux distingués et tiennent aujourd'hui les premiers rangs dans notre armée : le maréchal Soult, en uniforme de sergent, le maréchal Gérard en volontaire de la Meuse, l'amiral Duperré en aspirant de marine, Ney en hussard de Sarrelouis; les salles des campagnes de 1793, 94 et 95, et enfin la galerie des batailles. Les deux galeries de l'histoire de France contiennent aussi beaucoup de tableaux remarquables, parmi lesquels nous citerons surtout le *Baptême de Clovis*, la *Médiation de saint Louis* entre Henri d'Angleterre et ses barons, la *Peste de Jaffa*, etc. Ce Musée, qui n'est pas complétement terminé, s'enrichit tous les jours, et en voyant se multiplier les tableaux qui lui sont destinés, on ne peut s'empêcher de se demander si bientôt on ne sera pas forcé d'arrêter ses développements faute de place. C'est dans cette pensée, qu'examinant en masse les sujets que les artistes ont été appelés à traiter, nous avons été peinés de remarquer qu'on eût donné une si petite place à l'histoire de notre révolution, tandis qu'on multiplie jusqu'à la fatigue la représentation de quelques faits de notre époque, glorieux sans doute, mais que leur date récente devrait empêcher d'exalter si haut, dans la crainte d'être surpris en flagrant délit de partialité. Quels sont les tableaux, à part ceux des batailles, qui représentent cette époque, tourmentée sans doute, mais éclatante cependant, de 1789 à 1804? Pourquoi n'avoir pas

conservé une place pour la Constituante, pour la Convention? Le drame qui se passait en France à cette époque est-il moins intéressant que les victoires qui signalaient au dehors les armes de la république? On dit que ce Musée est *consacré à toutes les gloires de la France;* cette révolution qui a renouvelé la face du monde, n'est-elle donc pas notre plus beau titre de gloire?

Mais nous refusons pour ce Musée cette dédicace pompeuse, et préférons qu'on lui laisse le nom modeste de *galerie historique.* Il est tel nom qui appartient à l'histoire, sans qu'on puisse en tirer de vanité, et si les Pompadour, les Dubarry et tant d'autres ont eu une trop grande et trop fâcheuse influence dans les affaires de notre pays pour qu'on puisse rayer leur nom de notre histoire, nous ne voulons pas cependant qu'on les y inscrive comme des noms glorieux.

Musées des départements.

C'est aussi à la Convention nationale que les départements doivent les premiers éléments de leurs Musées. Tout ce qui provenait de la dépouille des couvents fut confié par cette assemblée à la tutelle des directoires des départements. A la restauration, cependant, plusieurs portraits enlevés dans les propriétés nationales furent restitués aux familles, ainsi qu'un certain nombre de tableaux d'un grand prix; d'autres furent attribués à des églises rendues au culte. Mais pour combler le vide fait par ces restitutions, on envoya des tableaux achetés par le ministère de l'intérieur. Depuis 1830, surtout, les expositions devenues annuelles ont rendu ces envois plus nombreux. Mais comme l'achat des tableaux modernes est la plupart du temps déterminé par des considérations toutes personnelles, ce ne sont pas toujours ces derniers ouvrages qui contribuent le plus à la richesse des Musées. Leurs plus curieuses acquisitions proviennent principalement des travaux d'exploration exécutés de tous côtés en France. L'archéologie fait tous les jours de précieuses découvertes dont les Musées profitent, et à côté desquelles viennent d'ailleurs prendre place de nombreux fragments dus au ciseau des artistes du moyen âge et de la renaissance. Dans beaucoup d'endroits, en outre, les collections particulières suppléent aux collections municipales; et il faut rendre cette justice aux amateurs qui les possèdent, que leurs trésors ne sont pas moins abordables pour les curieux et les étrangers que les Musées publics. Dans l'impossibilité où nous sommes de donner, ce qui nous entraînerait trop loin, des renseignements complets sur tous ces Musées, nous en mettrons ici une liste d'après ordre alphabétique des départements dans lesquels ils se trouvent. Pour quelques-uns seulement, nous entrerons dans quelques détails.

Noms des départements.	*Villes.*	*Nature des musées.*
Aisne	Saint-Quentin	Antiquités, histoire naturelle.
Allier	Moulins	Portraits et plâtres moulés sur l'antique.
Aube	Troyes	Tableaux, antiquités, histoire naturelle.
Aveyron	Rodez	Histoire naturelle.
Bouches-du-Rhône	Marseille	Tableaux, antiquités, médailles, histoire naturelle (*).
	Aix	Antiquités, tableaux (**).
	Arles	Antiquités.

(*) Ce Musée, l'un des plus riches des départements, se compose d'une galerie de tableaux, d'un cabinet de médailles et antiques, et d'un cabinet d'histoire naturelle. Il occupe avec la bibliothèque publique, l'église et les bâtiments de l'ancien couvent des Bernardines. — Les tableaux sont placés dans la nef et les deux galeries principales de l'église; ils sont au nombre de 141, dont 89 appartiennent à l'école française, et le reste aux écoles flamande et italienne. — Le médaillier, l'un des plus considérables de la France, contient, entre autres suites, une collection des médailles marseillaises en argent et en bronze, et la suite des monnaies de Provence, depuis Boson. Le cabinet d'histoire naturelle contient 165 mammifères, 1820 oiseaux, 251 reptiles, 458 poissons, un très-grand nombre d'insectes, 8000 plantes, etc.

(**) Le Musée d'Aix, formé en 1832, du riche cabinet d'antiquités du président Fau-

Noms des départements.	*Villes.*	*Nature des musées.*
Calvados	Caen	Tableaux, antiquités, histoire naturelle.
	Bayeux	Tableaux historiques (*).
Cantal	Aurillac	Histoire naturelle.
Charente-Inférieure	La Rochelle	Histoire naturelle.
	Saintes	Antiquités, histoire naturelle.
Corse	Ajaccio	Tableaux (**).
Côte-d'Or	Dijon	Tableaux, gravures, antiquités (***).
Dordogne	Périgueux	*Musées Chambon* et *Taillefer*, antiquités.
Doubs	Besançon	*Musée Pâris* (****), antiquités, tableaux, dessins; antiquités du moyen âge.
Eure-et-Loir	Chartres	Tableaux, antiquités, histoire naturelle.
Finistère	Brest	Histoire naturelle.
Gard	Nîmes	Tableaux, antiquités (*****).
Garonne	Toulouse	Tableaux, antiquités.
Gironde	Bordeaux	Tableaux, histoire naturelle.
Hérault	Montpellier	*Musée Fabre*, tableaux (******).
Ille-et-Vilaine	Rennes	Tableaux (*******).
Indre-et-Loire	Tours	Tableaux.
Isère	Grenoble	Tableaux, plâtres, antiquités, histoire naturelle (********).
	Vienne	Antiquités.
Jura	Lons-le-Saulnier	Tableaux et antiquités.
	Dôle	Tableaux, sculptures.

ris de Saint-Vincens (voyez ce mot), contient aussi quelques tableaux remarquables; entre autres, la *Nuit du 20 mars aux Tuileries*, par Gros; la *Prise de Grenade*, par le comte de Forbin; une *Sainte-Catherine,* par le Calabrèse. Aix possède en outre des collections particulières justement célèbres, entre autres, la galerie de tableaux de M. Bourguignon Fabregoule, et le cabinet d'antiquités égyptiennes de M. Sallier.

(*) On sait que c'est à Bayeux que se trouve la célèbre tapisserie historique de la reine Mathilde.

(**) Le cardinal Fesch avait, à sa mort, légué mille tableaux à la ville d'Ajaccio. Son testament fut déclaré nul; mais son exécuteur testamentaire, Joseph Bonaparte, voulut que les dernières volontés de son oncle reçussent leur exécution, et il mit les tableaux à la disposition de la ville d'Ajaccio. Désirant, de plus, étendre les bienfaits du cardinal à toutes les localités de son île natale, il a donné un tableau à chacun des villages de la Corse, et il en a offert aux villes de Bastia, Corté, Calvi et Sartène, un nombre moins considérable, sans doute, qu'au chef-lieu du département, mais suffisant déjà pour former le noyau d'un musée. Ceux qui sont destinés à Ajaccio, y sont déjà arrivés, et ils vont être incessamment classés dans les bâtiments du couvent Fesch, que le cardinal avait d'abord destiné à des moines passionistes. On y remarque plusieurs originaux de grands maîtres, tels que Raphaël, Carrache, le Guide, le Guerchin, etc. Mais ce qui rendra surtout cette collection précieuse pour les habitants de la Corse, c'est une suite complète des portraits des membres de la famille impériale, peints par Gérard.

(***) C'est l'un des Musées les plus riches des départements. Il occupe tout le premier étage de l'aile orientale de la cour d'entrée du *palais des États.* On y voit des tableaux de Prudhon, de Naigeon, de Devosge; des sculptures de Bertrand, de Petitot, de Renaud. Le cabinet d'histoire naturelle surtout est extrêmement complet, et contient de très-riches collections de minéraux, de coquillages, d'oiseaux, etc. Enfin, la salle réservée aux antiquités contient, outre des morceaux de sculpture, des armes, des armoiries et des médailles.

(****) Légué par l'architecte de ce nom à sa ville natale.

(*****) Cette collection, l'une des plus considérables et des plus curieuses de nos départements, occupe l'intérieur de la fameuse *Maison carrée.*

(******) Voy. Fabre.

(*******) Ces tableaux sont placés dans l'ancienne chapelle de l'école de droit; on y remarque des originaux de Van Dyck, du Guerchin, de Gérard delle Notti, de Jordaens, de Lebrun, de Rubens, une *Noce de Cana*, de Jean Cousin, et un tableau représentant *la Mort,* peint par le roi René.

(********) Ce Musée, inauguré en 1802, renferme plus de cent trente tableaux, parmi lesquels il y en a de Rubens, de l'Albane, du Paul Véronèse, de Claude Lorrain, du Perugin, de Philippe de Champagne, de l'Espagnolet, de Joseppin, de Solario de Crayer, de Van der Meulen, de Lebrun, de Lesueur, etc.

Noms des départements.	*Villes.*	*Nature des musées.*
Loire	Saint-Étienne	Histoire naturelle.
	Roanne	Histoire naturelle.
Loire (Haute-)	Le Puy	Tableaux, statues, antiquités.
Loire-Inférieure	Nantes	Tableaux, sculptures, antiquités (*), histoire naturelle.
Loiret	Orléans	Tableaux (**).
Lot	Cahors	Sculptures et antiquités.
Lozère	Mende	Tableaux.
Maine-et-Loire	Angers	Tableaux (***).
Manche	Cherbourg	Tableaux, antiquités, histoire naturelle.
Meurthe	Nancy	Tableaux.
Meuse	Verdun	Médailles, antiquités.
Nord	Lille	Tableaux (****).
	Douai	Tableaux, antiquités.
	Valenciennes	Tableaux (*****).
Oise	Compiègne	Tableaux, antiquités.
Pas-de-Calais	Arras	Modèles en plâtre, antiquités, histoire naturelle.
	Boulogne	Id.

(*) François Cacault (voy. ce nom), s'étant retiré à Clisson, y fit bâtir une galerie destinée à recevoir une collection précieuse d'antiques, de marbres et de tableaux qu'il avait recueillis en Italie. Il mourut avant que ce Musée fût achevé. Son frère sollicita du gouvernement trente mille francs nécessaires pour l'achever, déclarant abandonner à cette condition tous ses droits sur la collection qui devait rester où elle se trouvait, comme propriété nationale. Il donnait de plus à sa mort tous ses biens-fonds produisant trois mille francs de revenus, pour qu'ils fussent employés à l'entretien du Musée. L'administration laissa longtemps cette proposition sans réponse, et Pierre Cacault, fatigué d'attendre, finit par accepter les offres que lui fit la ville de Nantes pour l'achat de sa collection. Mais cet achat ayant eu lieu contrairement à l'opinion du préfet de la Loire-Inférieure, tous les objets d'art provenant du Musée Cacault furent distribués dans les bureaux et greniers de la préfecture, où ils demeurèrent jusqu'aux dernières années de la restauration. Ce fut alors seulement que le Musée de Nantes fut construit et rendu public.

Ce Musée renferme environ neuf mille objets, parmi lesquels se trouvent peu de sculptures. Les tableaux sont au nombre de sept cent vingt. L'école italienne y domine; nous citerons : un *Christ couronné d'épine*, de Sébastien del Piombo; un *portrait*, de Bronzino; une *Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean*, de Castelli; cinq tableaux de Canaletto; un *Prophète Isaïe* et *un Prophète Jérémie*, du Pérugin; une *Dédicace du temple de Jérusalem*, du Tintoret; un *Saint Jean-Baptiste caressant l'agneau*, du Guide; un *Joueur de vielle*, de Murillo, et un *portrait d'enfant*, attribué à Velasquez.

(**) Ce Musée, fondé en 1825, contient des tableaux de Mignard, Vien, le Guide, Philippe de Champagne, le Guerchin, Drouais, Fragonard, etc.

(***) On y remarque plusieurs morceaux importants; nous citerons d'abord *Joseph reconnu par ses frères*, de Gérard, et *Romulus faisant tuer Tatius*, de Girodet : ces tableaux sont surtout curieux en ce qu'ils sont pour ainsi dire le point de départ de chacun de ces deux peintres; un tableau de Greuze rempli de grâce et de délicatesse, et peint avec toute la finesse qui caractérise les œuvres de cet artiste; la *Mort d'Hector*, par Vien; une *Marine*, de Joseph Vernet; une *Vierge*, de Mignard. Parmi les tableaux dus à des peintres étrangers, on remarque surtout une *Marie-Madeleine mourante*, du Guide, et un tableau allégorique représentant le *Temps qui conduit la Vérité*, par le Guerchin. L'école hollandaise contribue pour une grande part à la richesse du Musée d'Angers, où l'on voit un paysage de Jean Breughel, deux petits tableaux de Teniers, un Peterneefs, un Breemberg, un Gérard Dow, un paysage de Ruysdael, un très-joli tableau de Miéris, représentant l'*Enlèvement des Sabines*, et qui figurerait parfaitement à côté des meilleures toiles de ce peintre que possède le Musée du Louvre; une belle tête de Van Dyck; enfin un *buste de Napoléon* en marbre blanc par Canova.

(****) Ce Musée, établi, ainsi que la bibliothèque publique, dans un ancien couvent de récollets, contient des tableaux de Rubens, Van Dyck, Arnould de Vuez, Van Oort, Jordaens, Grayer, Ruish, Raphaël, Jules Romain, Guido, Bassano, André del Sarte, P. Véronèse, Salvator Rosa, Piazetta, Sassenio, Maratti, Romanelli, Philippe de Champagne, J. Vernet, Mignard, etc.

(*****) Trois sont de Rubens; ils proviennent de l'ancienne abbaye de Saint-Amand.

Noms des départements.	*Villes.*	*Nature des musées.*
Puy-de-Dôme	Clermont	Antiquités, histoire naturelle.
Pyrénées (Hautes-)	Bagnères de Bigorre	Tableaux.
Rhin (Bas-)	Strasbourg	Tableaux, histoire naturelle (*).
Rhône	Lyon	Tableaux, statues, antiquités, médailles et plâtres (**).
Saône-et-Loire	Autun	Antiquités, médailles.
Sarthe	Le Mans	Tableaux, antiquités, histoire naturelle (***).
Seine-Inférieure	Rouen	Tableaux (****).
	Eu	Galerie de tableaux historiques.
Somme	Amiens	Tableaux, antiquités.
	Abbeville	Sculptures.
Tarn	Alby	Tableaux, antiquités, histoire naturelle.
Var	Toulon	*Musée de marine.*
	Grasse	Tableaux.
	Draguignan	Tableaux, médailles.
Vaucluse	Avignon	*Musée Calvet :* tableaux, antiquités, médailles (*****).
	Carpentras	Tableaux, antiquités, médailles, histoire naturelle.
Vienne	Poitiers	Antiquités, tableaux, statues et gravures.
Vienne (Haute-)	Limoges	Antiquités.
Vosges	Épinal	Tableaux, antiquités.
Yonne	Auxerre	Antiquités, histoire naturelle.
	Sens	Antiquités, histoire naturelle.

(*) Le Musée de Strasbourg se compose de 52 tableaux, parmi lesquels on en remarque de Philippe de Champagne, du Poussin, du Guide ; on y voit en outre une nombreuse collection de plâtres moulés sur l'antique. Le Muséum d'histoire naturelle et d'anatomie de la faculté de médecine est un des plus riches de l'Europe.

(**) Ce Musée est établi dans le *palais des arts* qu'occupait, avant la révolution, une abbaye de femmes. Il contient, outre des modèles de machines pour la fabrication des étoffes de soie, et une nombreuse bibliothèque, une curieuse collection d'antiquités, un riche médaillier, enfin, une galerie de tableaux, parmi lesquels figurent des œuvres de maîtres de toutes les écoles. Nous citerons le grand tableau de l'*Adoration des mages*, de Rubens; les *Sept sacrements*, du Poussin; l'*Assomption de la Vierge*, du Guide; la *Prédication de saint Jean* et *le baptême du Christ*, de l'Albane; *Moïse sauvé des eaux*, de Paul Véronèse; l'*Ascension de Jésus-Christ*, du Pérugin; un *portrait de Moïse*, d'Annibal Carrache; l'*Adoration des bergers* et l'*Invention des reliques*, de Philippe de Champagne; la *Circoncision*, du Guerchin; *Saint Luc peignant la Vierge*, de Giordano; plusieurs toiles du Tintoret; les *Marchands chassés du temple*, de Jouvenet; l'*Adoration des mages*, de Stella; le *Christ à la colonne*, de Palma.

(***) Ce Musée, placé dans l'hôtel de la préfecture, y occupe trois grandes galeries et un salon. On y voit une collection des productions naturelles du département, des armures du moyen âge, des antiquités romaines, et plusieurs tableaux du Guide, d'Albert Durer, de Teniers, de Van Dyck, de Van der Meulen, de l'Albane, un beau portrait en cuivre émaillé de Geoffroy Plantagenet, etc.

(****) Ce Musée, ouvert en 1809, contient environ 300 tableaux. Ceux qui méritent surtout d'être cités, sont : un *Saint François*, d'Annibal Carrache; un *Ecce homo*, de Mignard; une *Mort de saint François*, par Jouvenet; plusieurs *Marines*, de Vernet.

(*****) Une belle collection de médailles, un grand nombre d'inscriptions antiques, des bas-reliefs, des statues, des antiquités de tout genre, une riche galerie de tableaux, un cabinet de médailles et une bibliothèque considérable, forment ce Musée, auquel on a donné le nom du savant médecin qui en a été le fondateur (Voy. Calvet). Parmi les tableaux, qui sont en grand nombre, on en remarque de l'Albane, Salvator Rosa, P. Véronèse, Caravage, le Dominiquin, D. Teniers, Berghem, Van der Veld, Ruysdael, Coypel, J. Vernet, Mignard, Parrocel, Carle et Horace Vernet etc.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. Le principe de cet établissement si vaste, si compliqué, unique aujourd'hui en Europe, se trouve dans un édit rendu par Louis XIII, au mois de mai 1635. Cependant, déjà neuf ans auparavant ce prince avait, à la sollicitation d'Hérouard, son premier médecin, et de Guy de la Brosse, son médecin ordinaire, autorisé par lettres patentes la fondation du jardin et l'acquisition d'une maison et d'un terrain de 24 arpents dans le faubourg Saint-Victor. Il avait donné la surintendance de l'établissement à son premier médecin et à ses successeurs, avec pouvoir de choisir un intendant qui résiderait dans le jardin et en aurait la direction. Hérouard avait choisi Guy de la Brosse. Mais Hérouard mourut; diverses circonstances retardèrent la réalisation du projet, et ce n'est réellement que de l'édit de 1635 qu'on peut dater la fondation du jardin.

Cet édit ratifiait les acquisitions faites en vertu des lettres patentes, reconnaissait comme surintendant Bouvard, alors premier médecin du roi, et comme intendant Guy de la Brosse; il nommait trois médecins de la faculté, Jacques Cousineau, Urbain Baudineau, et Cureau de la Chambre, pour faire la démonstration de l'*intérieur des plantes*, et travailler à toutes les opérations pharmaceutiques nécessaires pour instruire les écoliers; enfin, il statuait que dans la maison dépendant du jardin, il serait gardé *un échantillon de toutes les drogues tant simples que composées, ensemble toutes les choses rares en la nature, qui s'y rencontreroient*. Dès la première année, Guy de la Brosse, en dépit d'une protestation de la Faculté de médecine, qui voulait que les professeurs fussent nommés sur sa présentation, et non sur celle du surintendant, s'établit dans le local dont on avait fait l'acquisition, fit réparer et disposer les bâtiments et dressa un parterre de 45 toises de long sur 35 de largeur, où il plaça toutes les plantes qu'il put se procurer. En 1636, le nombre de ces plantes s'élevait à 1,800.

Guy de la Brosse mourut en 1643, et l'établissement périclita : ce fut à cette époque cependant qu'eut lieu la construction d'une serre et celle du grand bassin qui est en face du cabinet. Sous l'administration de Vautier, devenu premier médecin du roi à la mort de la Brosse, les choses n'allèrent pas mieux, les plantes périrent faute de soins, les leçons furent négligées, et on ne pourrait que déplorer cette administration, si Vautier n'avait rendu un véritable service à la science, en substituant un cours d'anatomie à celui qui était désigné sous le nom de l'*intérieur des plantes*.

A Vautier, mort en 1652, succéda Vallot, qui favorisa d'une protection spéciale le jeune Fagon, neveu de Guy de la Brosse. Ce jeune homme, devenu célèbre depuis, voyagea à ses frais dans plusieurs provinces de la France, dans les Alpes, dans les Pyrénées, et fit passer au Jardin tout ce qu'il put recueillir. Vallot, en récompense, le nomma d'abord professeur de chimie, puis, en 1671, professeur de botanique.

Vers la même époque, fut achetée la collection des plantes peintes sur vélin, par Robert, d'après les originaux du jardin botanique formé à Blois par Gaston d'Orléans. Robert fut en même temps attaché au cabinet, et il continua jusqu'à sa mort, en 1684, à enrichir cette précieuse collection. A Robert succéda J. Joubert, peintre de paysage, puis Aubriet; et ce fut ainsi que se forma la magnifique collection de plantes et d'animaux déposée d'abord à la bibliothèque du roi et rapportée depuis à celle du Muséum.

Vallot mourut en 1671; et, en 1672, d'Aquin, premier médecin du roi, devint surintendant du Jardin. Il ne favorisa que l'enseignement de l'anatomie. En 1679, le célèbre Duverney fut chargé de l'enseignement de cette science, et ses leçons attirèrent un grand nombre d'élèves.

Fagon transmit en 1683 sa chaire de botanique à Tournefort, qui n'avait cependant que 21 ans, mais qui annonçait déjà ce qu'il serait un jour. En effet, lui et Duverney répandirent un grand éclat sur l'établissement qui commençait à devenir important. Tournefort publia, en 1693, dans ses *Éléments de botanique*, une nouvelle méthode pour la classification des plantes; il alla dans le Levant en 1700, et à son retour en 1702,

il rapporta beaucoup de plantes inconnues jusqu'alors. Il mourut en 1708, léguant au Jardin sa collection d'histoire naturelle et son herbier, précieux surtout en ce qu'il contenait de nombreux échantillons de plantes recueillies dans le Levant.

Danty d'Isnard lui succéda ; mais en même temps Fagon avait confié la culture des plantes à Sébastien Vaillant, qui rendit de grands services à l'enseignement, et dont l'herbier, acquis à sa mort en 1722, fait encore aujourd'hui la base de l'herbier du Muséum. A la place de Danty d'Isnard qui se démit de ses fonctions, Fagon nomma en 1709 Antoine de Jussieu, qui n'avait encore que 23 ans. Mais ce choix fut bientôt justifié ; car, trois ans après, de Jussieu méritait d'être admis à l'Académie des sciences. En 1716, il alla parcourir l'Espagne et le Portugal, en rapporta de nombreuses plantes qui vinrent enrichir le Jardin, et ce fut lui qui, en 1720, remit au chevalier Declieux, enseigne de vaisseau, un pied de café qui, transporté par cet officier à la Martinique, y a produit tous ceux qu'on cultive aujourd'hui aux Antilles.

Trois professeurs célèbres occupaient alors les chaires du Jardin du Roi : Geoffroy pour la chimie et la matière médicale ; Duverney pour l'anatomie ; de Jussieu pour la botanique. Le droguier commençait à renfermer des choses très-intéressantes. On se procurait des plantes d'Amérique ; plusieurs pièces d'ostéologie avaient été préparées et jointes à la collection ; enfin Aubriet continuait à dessiner des plantes et des animaux.

Lorsque Louis XIV mourut en 1715, Fagon, âgé et infirme, se démit de sa place de premier médecin, qui fut donnée à Poirier, et vint mourir, en 1718, au Jardin où il était né. Cette même année, la surintendance du Jardin fut détachée de la place de premier médecin du roi, et donnée à Chirac, médecin du duc d'Orléans, avec le titre d'intendant. Chirac ne donna ses soins qu'à la médecine, et sous son administration l'établissement fut en décadence, malgré les soins de Jussieu et de Vaillant. L'anatomie et la chimie continuèrent cependant à être professées avec éclat ; la première par Duverney puis par Hamard, la seconde par Geoffroy jusqu'en 1731, puis par Lémery.

Le successeur de Chirac, Charles François de Cysternay-Dufay (1732), s'occupa à réparer les désordres de l'administration précédente, voyagea en Angleterre et en Hollande pour enrichir l'établissement, fit transporter au cabinet des objets rares et utiles pour l'instruction, lui donna sa collection de pierres précieuses, et enfin rendit à l'établissement le plus grand service, en demandant, au moment de sa mort en 1739, que Buffon fût son successeur.

Buffon fut à la tête du Jardin du Roi depuis 1739 jusqu'à sa mort en 1788 : et cette période de 50 années fut l'époque la plus brillante de l'établissement. Buffon, que son génie faisait admirer de toute l'Europe, à qui ce génie donnait un grand crédit, une grande influence, employa toutes ses ressources à améliorer, à agrandir le précieux dépôt qui lui était confié.

Lorsqu'il entra au Jardin du Roi, le cabinet consistait en deux petites salles; une autre pièce renfermait des squelettes qu'on ne montrait point au public; les herbiers étaient dans l'appartement du démonstrateur de botanique; le jardin lui-même, resserré dans des limites très-étroites, offrait encore des terrains vagues, et l'on ne voyait ni allées, ni plantations régulières. Buffon donna ses premiers soins à l'augmentation du cabinet et à l'agrandissement du local destiné à renfermer les collections. Elles furent disposées dans deux grandes salles qui étaient auparavant le logement de l'intendant, et bientôt l'entrée en fut ouverte au public à des jours déterminés. Le jardin eut aussi sa part des améliorations. On planta, en 1740, les deux allées de tilleuls qui subsistent encore aujourd'hui de chaque côté du parterre, et qui marquent les limites du jardin à cette époque. Buffon sacrifia d'abord une partie de son logement pour disposer les collections ; puis en 1766 il l'abandonna tout entier et alla demeurer rue des Fossés-St-Victor. La collection put alors être rangée dans les quatre grandes salles qui formèrent le cabinet jusqu'à la nouvelle organisation ; les deux premières étaient desti-

nées aux animaux, la troisième aux minéraux, la quatrième aux herbiers et aux divers produits du règne végétal. Ces diverses salles furent ouvertes au public deux jours la semaine, et les élèves eurent des heures réservées pour l'étude.

En 1771, Buffon songeait encore à donner une plus grande étendue au jardin, lorsqu'il tomba grièvement malade; on crut le perdre, et M. d'Angivillers obtint sa survivance. Mais Buffon échappa miraculeusement, et, à partir de cette époque, il sembla donner plus de soins encore à cette administration qui lui devait déjà tant. Grâce à lui, deux maisons voisines du cabinet furent achetées. Le terrain où se trouvaient les plantes était épuisé, et on ne les y conservait qu'à grand'peine. Il fit défoncer, remuer la terre, et transporter les plantes dans un lieu plus convenable. En 1779 il acheta tous les terrains qui séparaient le jardin de la Seine, moyennant 142,000 livres, les céda au gouvernement, fit démolir les maisons qui s'y trouvaient, et avec les matériaux construire une rue parallèle à la grande allée du jardin : c'est encore la rue de Buffon. On éleva un mur en pierre de taille pour le soutenement des terres dans la partie supérieure au niveau de la rue, et le reste fut séparé de la rue par une grille de fer. Un vaste bassin fut creusé jusqu'au niveau de la Seine, qui devait lui fournir de l'eau par infiltration; enfin un parterre, destiné à la propagation des plantes les plus intéressantes, occupa l'espace qui séparait ce bassin du quai. En 1774, s'élevait la serre Buffon, et en 1787 on faisait l'acquisition de l'hôtel de Magny.

Tous ces travaux avaient été, comme nous l'avons dit, nécessités par l'augmentation des collections. Bernard de Jussieu, chargé, lors de l'entrée de Buffon au cabinet, de donner ses soins à l'arrangement et à la conservation des objets, avait vu peu à peu s'accroître au delà de ses forces des travaux qui exigeaient une immense activité et une assiduité de tous les moments. Buffon fit appeler Daubenton qui, après avoir étudié la botanique sous les Jussieu et l'anatomie sous Duverney, s'était retiré dans sa ville natale. Ayant ainsi doublé ses moyens, Buffon, qui avait alors publié les premiers volumes de son Histoire naturelle, profita de l'attention qu'avait attirée cet ouvrage, et du crédit qu'il lui avait donné dans le monde savant, pour inviter tous les naturalistes de l'Europe à lui envoyer ce qu'ils auraient trouvé de plus remarquable, et Daubenton qui, outre l'arrangement des collections, devait aussi diriger les études des jeunes gens, fut bientôt obligé d'appeler à son aide son cousin Daubenton le jeune.

Les plantes des collections et celles du jardin furent distribuées suivant une méthode nouvelle dont Bernard de Jussieu avait eu l'idée. On substitua à la nomenclature de Tournefort celle de Linné, plus commode et déjà adoptée dans toute l'Europe. On planta des arbres des quatre saisons, des arbres fruitiers et des arbres exotiques; on fit des semis de plantes économiques et de plantes rares; enfin un supplément fut ajouté à la pépinière. En voyant un accroissement si rapide et si considérable dans toutes les branches de l'établissement, les particuliers se firent un plaisir d'y contribuer encore. Plusieurs allèrent offrir au cabinet des objets qu'ils préféraient y voir déposés avec le nom du donateur, que de les posséder chez eux; des sociétés savantes envoyèrent des parties de collections, et les souverains étrangers adressèrent au cabinet les doubles qui se trouvaient dans les leurs. La collection d'anatomie de Hunaud, acquise par l'Académie des sciences, fut remise au cabinet. M. d'Angivillers offrit à Buffon son cabinet particulier; les missionnaires établis en Chine lui firent parvenir ce qu'ils purent se procurer de plus curieux dans un pays où seuls ils avaient le droit de pénétrer. Le roi de Pologne envoya une collection de minéralogie très-considérable; enfin l'impératrice de Russie ne pouvant déterminer Buffon à faire le voyage de St-Pétersbourg, lui demanda son fils, et au retour de ce jeune homme, elle lui fit présent de quelques animaux du Nord qui manquaient au cabinet, et d'un grand nombre d'objets d'histoire naturelle recueillis dans toutes les parties de ses vastes États.

Le cabinet s'enrichit encore, grâce

aux fonds que Buffon obtint du gouvernement, de la collection de zoologie que Sonnerat avait faite dans l'Inde, de celle que Commerson avait faite dans son voyage autour du monde avec Bougainville, et de celle que Dombey avait rapportée du Pérou et du Chili ; enfin, Buffon fit donner des brevets de correspondants du Jardin avec une pension à des voyageurs instruits qui s'engageaient à lui faire des envois.

On voit ce qu'était devenu, entre les mains de l'auteur de l'*Histoire naturelle,* le Jardin du Roi, et ce que peut un homme de génie placé à la tête d'une administration publique; nous ne saurions nous empêcher d'attirer ici l'attention sur ce fait: Buffon, quand on lui confia l'administration du Jardin, n'était pas naturaliste ; il n'était connu que par des Mémoires de physique et d'économie rurale, et n'avait encore fait aucun travail d'histoire naturelle. Ce fut sa nomination à la place d'intendant du Jardin du Roi qui le détermina à suivre cette branche de la science, et cependant que de travaux exécutés en si peu de temps ! Mais il avait ce qu'ont tous les grands esprits, une puissance de pensée qui lui faisait concevoir des plans larges, et par cela même plus faciles à exécuter. Il ne se perdait pas comme le font, croyant faire bien sans doute, les administrateurs de nos jours dans une foule de détails au moins futiles. Son plan conçu, il en livrait l'exécution à des hommes spéciaux. Mais dans un pareil esprit, il faut le dire, il n'y avait pas de place pour les coteries et les intrigues. Il savait discerner et choisir le talent ; ce fut ainsi que par lui furent appelés Daubenton, qui n'y songeait pas; Thouin, jardinier à Bord, à qui fut confiée la direction des transplantations et de la culture, et qui s'en acquitta avec tant de zèle. Enfin plus tard, à la mort de Daubenton, ce fut encore Buffon qui fit nommer pour le remplacer, Lacépède, le savant et glorieux continuateur de son œuvre. Presque tous les hommes appelés par Buffon étaient ou sont devenus des hommes hors de ligne ; ce fut ainsi qu'à la mort de mademoiselle Basseporte, qui avait pendant trente ans continué la collection des dessins et peintures sur vélin, Buffon fit donner la place de peintre du Jardin du Roi à Vanspaendonck qu'on a nommé *l'inimitable*, et qui en effet n'a jamais été surpassé ni même égalé dans l'art de peindre les fleurs. Antoine de Jussieu continua jusqu'à sa mort, en 1758, ses leçons de botanique, que rendaient plus précieuses encore les explications qu'il ne refusait jamais en dehors de son cours; Lemonnier lui succéda, et lorsqu'il fut appelé, en 1770, à remplir les fonctions de premier médecin du roi, il se fit suppléer par Antoine Laurent de Jussieu, neveu de Bernard de Jussieu, qui fit de la botanique un corps de science régulier, en développant et perfectionnant la méthode naturelle dont son oncle avait eu l'idée.

En 1786, Lemonnier, en se retirant tout à fait, voulait nommer M. de Jussieu à la place de professeur; mais celui-ci préféra conserver les fonctions de démonstrateur que son oncle avait exercées pendant cinquante-cinq ans; et M. Desfontaines, de retour d'un voyage en Barbarie, d'où il avait rapporté les plantes dont il avait publié l'histoire, fut choisi pour remplacer M. Lemonnier. M. Desfontaines donna une nouvelle direction aux études botaniques. Persuadé que pour bien apprécier les caractères qui distinguent les genres et les espèces, il faut avoir une connaissance générale de la nature des végétaux, il résolut de diviser son cours en deux parties; la première consacrée à l'anatomie et à la physiologie végétale, la seconde à la classification et à la description des familles, des genres et des espèces. Dès lors la science de la botanique ne fut plus seulement la connaissance de la forme extérieure des plantes, mais encore celle de leurs rapports, de leurs usages et des modifications dont elles sont susceptibles : c'est à cette direction donnée aux études que sont dus les travaux qui ont fait de la physiologie végétale la base fondamentale de la botanique, et qui ont conduit à faire l'application de cette science à l'agriculture et aux arts. Tandis que M. Desfontaines attirait par sa manière d'enseigner une foule d'élèves à qui il exposait l'ensemble de la science, M. de Jussieu faisait chaque semaine

une herborisation à la campagne, et rendait ainsi plus fructueuses les leçons du professeur.

La chimie était enseignée par Boulduc ; à sa mort, en 1742, sa chaire fut donnée à Rouelle, homme d'un esprit élevé, qui fit connaître en France la théorie de Stahl, et parvint ainsi à asseoir sur des bases fixes l'enseignement de cette science jusqu'alors un peu vague. Le démonstrateur était Bourdelin, trop âgé pour se plier à la nouvelle doctrine, mais dont l'esprit droit en reconnaissait la supériorité. En 1770, Macquer, qui le remplaça, embrassa complétement la méthode enseignée par Rouelle ; mais, frappé en même temps des découvertes de Lavoisier, il prépara ses élèves à adopter les changements que ces découvertes devaient apporter dans la science. A sa mort, en 1784, il fut remplacé par Fourcroy. Rouelle l'avait été, en 1779, par M. Brongniard.

La chaire d'anatomie, vacante en 1742, par la mort de Hunaud, successeur de Duverney, fut donnée à Winslow, le plus célèbre anatomiste de l'Europe. Il était alors âgé de soixante-quatorze ans; après huit ans d'exercice, il se fit adjoindre Ferrein qui, à sa mort en 1761, devint titulaire. Ferrein mourut en 1769, et fut remplacé par Antoine Petit qui, dans les dernières années, se fit remplacer par Vicq-d'Azir et voulut lui donner sa survivance. Buffon pensa qu'il était plus juste de la donner à Portal, qui, dix ans auparavant, avait suppléé Ferrein, et dont le nom seul était une recommandation. Portal fut donc nommé en 1778.

Un an après la mort de Buffon, éclata la révolution de 1789. La place d'intendant du Jardin était alors aux mains de la Billardière, qui avait déjà fait terminer une partie des travaux commencés par Buffon, et avait attaché à l'établissement le chevalier de la Marck, rendu célèbre par sa *Flore française*. Le 20 août 1790, Lebrun fit, au nom du comité des finances de l'Assemblée constituante, un rapport qui évaluait la dépense pour le Jardin du Roi, à 92,222 liv., et proposait des réductions. Les officiers du Jardin du Roi, comme on les appelait, envoyèrent alors au président de l'Assemblée une adresse dans laquelle ils offrirent de rédiger un projet qui concilierait en même temps les besoins du cabinet et les exigences de l'économie. La proposition de Lebrun fut donc ajournée en attendant ce règlement. Sur ces entrefaites, la Billardière émigra, et sa place ainsi devenue vacante fut donnée à Bernardin de Saint-Pierre. Celui-ci s'occupa avec sollicitude des détails du Jardin, et malgré la gêne dans laquelle se trouvait l'établissement par suite du manque de fonds, il trouva le moyen de faire quelques travaux; ce fut à cette époque que fut construite la serre qui porte son nom; et on lui doit la création de la ménagerie, car, bien que celle de Versailles n'ait été transportée au Jardin que dix-huit mois plus tard, alors que la place d'intendant était supprimée, c'était Bernardin de Saint-Pierre qui avait eu l'idée de cette opération, et il en prépara l'exécution par des rapports adressés au gouvernement sur l'utilité d'une ménagerie.

Bientôt, la Convention ayant supprimé les corporations savantes, on dut craindre que le Jardin du Roi n'éprouvât le même sort. Heureusement, M. Lakanal, président du comité d'instruction publique, s'étant entendu avec d'Aubenton, Thouin et Desfontaines, prévint ce malheur, en faisant adopter le règlement proposé précédemment à l'Assemblée constituante; enfin, le 10 juin 1793, fut rendu le décret qui arrêtait la nouvelle organisation. L'établissement prenait le nom de *Muséum d'histoire naturelle;* on devait y enseigner l'histoire naturelle dans toute son étendue, et en conséquence il devait y avoir douze cours.

1° Un de Minéralogie.
2° — de Chimie générale.
3° — des arts chimiques.
4° — de Botanique, au Muséum.
5° — de Botanique, à la campagne.
6° — d'Anatomie comparée.
7° et 8° Deux de Zoologie.
9° Un d'Anatomie humaine.
10° — d'Anatomie des animaux.
11° — de Géologie.
12° — d'Iconographie naturelle

Enfin, on devait former au Muséum une bibliothèque où l'on réunirait les

livres d'histoire naturelle qui se trouvaient dans les dépôts appartenant à la nation, les doubles de ceux qui étaient à la Bibliothèque nationale, et la collection des plantes et des animaux peints d'après nature.

Le même décret nommait douze professeurs, qui devaient élire au scrutin un directeur et un trésorier. Le directeur, nommé pour un an, devait présider l'assemblée des professeurs et faire exécuter le résultat de leurs délibérations, qui portaient tant sur l'administration intérieure que sur les besoins pour lesquels on devait avoir recours au ministre par l'intermédiaire du directeur. C'était aussi l'assemblée des professeurs qui devait nommer aux places vacantes.

Le premier soin des professeurs, dès que, conformément au nouveau décret, ils se furent organisés sous la direction de Daubenton, fut de créer quelques places secondaires nécessitées par l'importance et l'étendue des travaux, et de disposer le local pour la bibliothèque, qui fut ouverte au public le 7 sept. 1794. Puis les animaux de la ménagerie de Versailles, et de celle du Raincy, ainsi que d'autres achetés à des particuliers, ayant été transportés au Muséum dans les premiers mois de 1794, on fit une ménagerie provisoire destinée aux animaux féroces, et les autres furent parqués dans des bosquets et placés dans des écuries. Un arrêté de septembre 1794 ordonna l'acquisition de la maison et des terrains qui bornaient le Muséum du côté du nord-ouest. Une loi du 11 décembre 1794 créa une troisième chaire de zoologie, à laquelle fut nommé Lacépède, et ordonna que les terrains compris entre la rue Poliveau, la rue de Seine, la rivière, le boulevard de l'Hôpital et la rue Saint-Victor, seraient réunis au Muséum aussitôt qu'on en pourrait faire l'acquisition.

Ainsi fut fixée l'étendue que devait embrasser le Jardin et qu'il occupe aujourd'hui. Mais la pénurie des finances apporta d'abord un obstacle insurmontable à la réalisation de ces projets ; et depuis 1795 jusqu'à 1800, l'établissement se trouva dans l'état le plus précaire ; tout languit faute des fonds nécessaires ; à peine pouvait-on acheter le fourrage indispensable à la nourriture des animaux ; on cultivait des pommes de terre dans les carrés destinés aux plantes les plus rares, et tout était menacé d'une ruine irréparable. En même temps, et comme pour faire sentir plus vivement encore cette pénurie, les victoires de nos armées apportaient au Muséum des richesses de toutes sortes qu'on était obligé de laisser provisoirement sans ordre et presque sans soins, faute de pouvoir faire les premiers travaux nécessaires ; puis, de nouvelles concessions de terrains étaient faites au Muséum, mais sans qu'on pût y élever les constructions que réclamaient les nouveaux besoins. Cependant quelques travaux furent commencés; on construisit une serre indispensable pour placer des végétaux vivants que le capitaine Baudin devait rapporter de son voyage. Ce capitaine, qui revenait de l'île de la Trinité, avait informé le Muséum qu'il avait laissé dans cette île une riche collection d'histoire naturelle, et qu'il la lui offrirait si on voulait lui donner un vaisseau pour l'aller chercher. On obtint le vaisseau du ministre, et le capitaine Baudin, parti du Havre, le 30 septembre 1796, ne fut de retour en France que le 12 juin 1798. Mais on n'était pas en mesure de placer convenablement tout ce qu'il rapportait; jamais, en effet, on n'avait reçu à la fois un aussi grand nombre de végétaux, et surtout d'arbres des Antilles, de plantes desséchées, de bois, de peaux de quadrupèdes, d'oiseaux et d'insectes. Les professeurs présentèrent au gouvernement un mémoire où ils exposaient les besoins du Muséum; mais que pouvait faire alors le gouvernement, qui éprouvait lui-même la plus grande gêne ? Pendant l'année 1799, le Muséum fut encore dans la même impuissance. Nous allons mentionner les objets les plus importants qui depuis 1795 avaient été adressés au Muséum.

En 1795, on reçut le cabinet du stathouder de Hollande, riche dans toutes les branches de l'histoire naturelle, et surtout en zoologie.

En 1796, Desfontaines, l'un des professeurs, fit don au Muséum de sa col-

lection d'insectes de Barbarie; on reçut encore une collection de Belgique. L'Académie des sciences donna une pépite d'or du poids de 24 marcs 4 onces, et le gouvernement fit remettre une collection de pierres précieuses qui se trouvait à l'hôtel des monnaies.

En 1797, le ministre acquit la collection d'animaux que Levaillant avait faite en Afrique.

En 1798, celle que Brochelon s'était procurée à la Guiane, arriva en même temps que la collection si considérable et si variée rapportée par le capitaine Baudin.

Au milieu de tant de richesses, l'état de dénûment du Muséum était tel, qu'au commencement de l'année 1800, M. Delaunay, chargé de la surveillance de la ménagerie, se vit contraint de tuer les animaux les moins utiles pour fournir à la nourriture des autres.

Enfin Bonaparte, devenu premier consul, songea à pourvoir aux besoins du Muséum, et mit à la disposition des administrateurs les fonds nécessaires aux travaux les plus urgents. Peu à peu, avec le bien-être, l'ordre revint. La girafe et les autres animaux rares dont la préparation avait nécessité beaucoup de soin; les squelettes des animaux, pendant longtemps dérobés aux regards du public, furent placés dans les galeries; les nombreux échantillons de minéraux furent retirés des caisses; les collections d'insectes, de végétaux, etc., furent classées et disposées convenablement.

Au mois d'octobre 1800, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, qui voulait réunir dans ses mains la direction de toutes les administrations, proposa la création d'un directeur général chargé de l'administration et de la correspondance avec le gouvernement. Les professeurs firent de justes représentations; elles ne furent pas écoutées, et le directeur général fut nommé. Mais heureusement le choix était tombé sur M. de Jussieu, qui employa son influence à faire revenir le ministre sur cette détermination, et en effet, on renonça bientôt à donner suite à ce projet.

En 1801, l'Ecole de botanique fut agrandie d'un tiers; la galerie supérieure du cabinet fut terminée, et les principaux objets y furent arrangés méthodiquement; la serre tempérée fut achevée et garnie de magnifiques arbrisseaux; on construisit de nouvelles salles pour un laboratoire de zoologie et pour des galeries de botanique; enfin, dès 1802, le Muséum se trouva organisé de manière que toutes les sciences naturelles pouvaient y être également enseignées.

C'est à cette époque que commence l'exécution d'un plan qui devait contribuer à étendre au dehors les sciences naturelles en même temps que propager la gloire du Muséum. Les professeurs résolurent de se réunir pour publier en commun le résultat de leurs observations; on convint de faire imprimer chaque mois un cahier de dix feuilles in-4°, avec des planches exécutées sous la direction de Vanspaendonck. Le premier volume, composé des six premiers cahiers, parut en 1802, et ce fut ainsi que se formèrent les *Annales du Muséum* qui ont été continuées depuis, sous le titre de *Mémoires du Muséum*.

La même année fut achetée la collection d'un Allemand nommé Weiss, qui avait apporté à Paris un magnifique cabinet de minéralogie. Cette collection, composée de seize cent soixante-seize morceaux choisis, et évaluée 150,000 francs, fut échangée contre des minéraux de pierres précieuses, et notamment la pépite d'or que possédait ce Muséum, plus une soulte en argent. C'est depuis cette époque seulement que le Muséum possède une collection complète de minéraux.

M. Geoffroy fit encore don au Muséum, dans la même année, des objets qu'il avait recueillis en Égypte pendant un séjour de quatre années; objets d'autant plus précieux que parmi eux se trouvent plusieurs animaux sacrés des anciens Égyptiens, conservés depuis des milliers d'années dans les tombes de Thèbes et de Memphis.

En 1804, le Muséum s'enrichit des collections les plus précieuses pour la géologie. Napoléon lui donna celle des poissons fossiles qu'il avait acquise du comte de Gazola, celle du même genre que Verone lui avait offerte, et celle des roches de Corse, qu'il avait reçue de M. Barral.

En 1805, les travaux du laboratoire de zoologie, poussés avec activité, donnèrent pour résultat la préparation complète de cent un quadrupèdes, cinq cents oiseaux, et autant de reptiles et de poissons. En même temps Cuvier, qui s'acquit depuis un nom si brillant, exécutait, non sans beaucoup de peines et de fatigues de toutes sortes, la dissection de l'éléphant, et faisait ainsi connaître l'anatomie complète de cet animal.

Au commencement de 1800, étaient partis, sous le commandement des capitaines Baudin et Hamelin, deux vaisseaux, *le Naturaliste* et *le Géographe,* à bord desquels se trouvaient des hommes instruits, chargés de faire aux terres australes des découvertes en géographie et dans les sciences physiques et naturelles. De retour vers la fin de 1804, ces vaisseaux rapportèrent une telle quantité d'objets, qu'on fut quinze jours à les débarquer au port de Lorient.

En 1806, les galeries d'anatomie furent ouvertes au public. La galerie de botanique fut également terminée et livrée à l'étude; c'est la collection la plus complète et la plus nombreuse qui existe.

En 1810, les galeries destinées à la géologie furent terminées, et en 1811 les collections y furent déposées; en même temps se terminait la grande rotonde située au milieu du jardin, et qui sert de demeure aujourd'hui à la girafe, à l'éléphant et à quelques autres animaux. Cette même année on recevait vingt-quatre animaux de la ménagerie du roi de Hollande.

En 1815, quand les armées étrangères apparurent pour la seconde fois sur le sol français, le Muséum dut leur payer son tribut, comme toutes nos belles collections d'art et de science. Le zèle des professeurs parvint cependant à rendre moins graves pour les sciences les sacrifices auxquels il fallut se soumettre, et bien que les armoires aient été bien dégarnies à cette époque, cependant on put dire qu'il n'en fut enlevé aucun objet essentiel.

Nous regrettons de ne pouvoir donner sur la marche progressive de l'établissement tous les détails intéressants que comporterait une pareille matière; mais, enfermés dans les bornes nécessairement imposées à un ouvrage général, nous nous contenterons d'indiquer rapidement jusqu'à nos jours les travaux et les changements les plus importants qui ont eu lieu depuis la fin de 1815.

En 1818, fut posée la première pierre de la ménagerie destinée aux bêtes féroces. Cette ménagerie fut terminée en 1821, et put recevoir ses hôtes. Bientôt on affecta des fonds pour entretenir des hommes instruits, qui, avec le titre d'élèves-voyageurs, devaient parcourir le monde et en rapporter des richesses pour le Muséum. De tous côtés d'ailleurs les voyageurs se faisaient un devoir d'adresser à l'établissement les objets intéressants qu'ils avaient pu recueillir. Ce fut ainsi qu'on reçut des envois très-considérables de Sumatra, de Pondichéry, de Chandernagor, du Brésil, de l'Amérique, des îles Philippines, de la Tauride, et, par le moyen de l'infortuné Dumont d'Urville, qui n'était encore que lieutenant de vaisseau, des objets recueillis dans les îles de l'Archipel et sur les bords du Pont-Euxin.

En 1833, lady Bentinck, épouse du gouverneur général des possessions anglaises dans les Indes orientales, adressa au roi des Français un envoi très-riche, dont furent distraits vingt-deux oiseaux très-curieux de l'Himalaya qui furent remis au Muséum.

En 1835, M. Dussumier rapporta de l'Inde l'une des plus belles collections d'animaux vivants qu'on eût encore reçue; plus, seize cents autres objets ou préparations zoologiques, conservés dans l'esprit-de-vin. La frégate *la Recherche* rapporta également de l'Islande une collection extrêmement variée de roches, de coquilles, un herbier très-considérable, des granits et plusieurs animaux vivants.

En 1838, le prince de Joinville remit au Muséum un assez grand nombre d'animaux vivants ramenés par lui de l'Amérique.

Pendant la période des dix dernières années, 1833-43, de nombreux travaux d'agrandissement, de constructions, de terrassements, avaient été accomplis.

Le 28 juillet 1833, avait été posée la première pierre d'une nouvelle galerie qu'on se proposait de construire parallèlement à la rue de Buffon. On com-

mença la même année la reconstruction entière du comble de la grande orangerie ; on reprit les travaux des serres tempérées et des cages qui en dépendent. Presque en même temps on éleva à la place d'anciens laboratoire de nouvelles galeries d'anatomie comparée, et plusieurs laboratoires pour l'anatomie humaine. On construisit encore plusieurs fabriques pour les animaux.

Vers le milieu de 1836, la nouvelle galerie était entièrement couverte, il n'y manquait plus que les boiseries et les armoires. Presque toutes les serres étaient terminées. Enfin on avait creusé un réservoir général pour le service des eaux, sur l'emplacement de plusieurs maisons dont on avait débarrassé une partie de la place de la Pitié. L'acquisition de plusieurs portions de terrains avait complété l'isolement du Muséum. En 1839, une immense grille enfermait les nouveaux terrains et les réunissait au reste du Jardin. Enfin, en 1840, la bibliothèque, transportée dans l'étage supérieur de la nouvelle galerie de minéralogie, était ouverte au public. Depuis trois ans on a continué les travaux commencés ; on en a terminé quelques-uns; enfin, nous allons donner un aperçu aussi succinct que possible de l'état actuel et du Muséum d'histoire naturelle et du Muséum.

L'enceinte du Jardin comprend quatre-vingt-quatre arpents. Les collections sont disposées dans les divers bâtiments, et comprennent: celle des poissons, plus de 5,000 individus; celle des mammifères, plus de 15,000; 6,000 oiseaux environ ; 25,000 animaux invertébrés; la collection de minéralogie, la plus complète et la plus curieuse qui existe, et enfin celle de botanique.

La bibliothèque contient 10,000 volumes relatifs à toutes les branches de l'histoire naturelle.

Nous n'avons pas parlé des changements survenus dans l'organisation du Muséum et dans l'enseignement depuis le décret de 1793. Un dernier regard sur ces deux objets complétera cette histoire, trop restreinte sans doute, de cet établissement, mais déjà longue pour les dimensions de l'ouvrage dont elle fait partie.

La loi de 1802, sur l'instruction publique, enleva aux professeurs le droit de nommer seuls aux places vacantes et décida que cette nomination serait faite par le premier consul, sur trois candidats présentés, l'un par l'Institut, l'autre par les inspecteurs généraux, le troisième par les professeurs : la loi de 1808 sur l'organisation de l'Université retira aux inspecteurs le droit de présentation; et pendant l'empire et depuis, les nominations se sont faites par le chef du gouvernement, sur la présentation des professeurs et de l'Académie des sciences.

En 1832, le désir de réunir tous les pouvoirs entre les mains des ministres vint encore tourmenter le gouvernement. Il est vrai que c'était un puissant moyen d'action que l'on acquérait, en mettant ainsi à sa disposition tant de places qu'on pourrait donner à titre de récompense, sinon au mérite, du moins à la complaisance. La Bibliothèque royale surtout et le Muséum, administrations qui toutes deux et si heureusement avaient jusque-là conservé une organisation indépendante, excitaient la convoitise du ministère. Il fut décidé qu'on reprendrait le projet jadis proposé par Lucien, et qu'on porterait un coup fatal à leur indépendance en même temps qu'à leur prospérité, en créant dans chacune de ces administrations un agent supérieur, instrument docile du ministre, puissant par son appui, en communication directe avec lui, et exerçant par là une autorité sans appel dans l'intérieur.

On fit, des deux parts, des représentations au ministère : on allégua que, placer un seul homme à la tête d'une semblable administration, c'était nécessairement favoriser une des branches de cette administration suivant le goût de l'administrateur et au détriment de toutes les autres; que les anciens chefs se trouveraient dans un état de subordination, fâcheux et pour eux et pour l'établissement lui-même, puisqu'elle affaiblirait leur zèle et paralyserait souvent leurs efforts; on faisait remarquer enfin qu'avec l'ancienne organisation, les deux établissements avaient été dans un état d'accroissement et de prospérité continuel, et que cet état de choses était tellement utile pour le bien général,

que Napoléon lui-même, empereur et tout-puissant, despote autant par politique que par caractère, avait renoncé à réaliser un plan semblable. La mesure fut suspendue quant au Muséum. Moins puissants, les conservateurs de la Bibliothèque royale durent subir une domination momentanée, il est vrai, car l'ordonnance qui l'imposait fut rapportée quelque temps après. Mais toutefois le ministère n'abandonna pas complétement son idée, et il y revint indirectement en décidant que la nomination du directeur ne serait plus laissée aux professeurs, mais faite par le ministre parmi les membres des établissements, et que le membre choisi serait directeur perpétuel. Cuvier fut choisi pour le Muséum et remplacé à sa mort par M. de Jussieu, directeur actuel. Pour la Bibliothèque, la mesure eut des conséquences plus graves, car le nouveau fonctionnaire fut pris en dehors de l'établissement, et bien qu'on l'ait revêtu du titre de conservateur, ce n'en est pas moins un agent ministériel introduit au milieu d'un corps savant. Il faut espérer qu'au Muséum, où il est besoin d'une science plus précise et plus exacte que dans une bibliothèque, le défaut de capacité empêchera d'introduire un administrateur étranger, et qu'un véritable savant n'acceptera pas une position semblable à des conditions désastreuses pour l'établissement.

Dans le cours de ces quarante années (1800-1843), le Muséum s'était vu enlever, par la mort, le vénérable Desfontaines; Haüy, qui avait tenu longtemps avec éclat la chaire de minéralogie; Cuvier, qui s'était rendu célèbre par ses immenses travaux; Lamark, Laugier, Lacépède, Thouin, Portal, et enfin, Toscam le bibliothécaire et Vanspaendonck, qui laissera de longs regrets. La place de ce dernier a été supprimée, et les travaux ont été distribués entre différents peintres. Il a été pourvu successivement aux différentes places vacantes. Voici quels sont aujourd'hui les professeurs et principaux employés du Muséum :

Directeur, M. de Jussieu.
Secrétaire, M. Brongniart.
Trésorier, M. Chevreul.

Professeurs :

MM. Cordier, *Géologie* (nommé en 1819.)
Brongniart, *Minéralogie* (nommé en 1822 en remplacement de M. Haüy).
Duméril, *Zoologie* (reptiles et poissons).
Adrien de Jussieu, *Botanique* (cours à la campagne).
De Mirbel, *Culture*.
Chevreul, *Chimie appliquée* (nommé en 1819).
Gay-Lussac, *Chimie générale*.
De Blainville, *Anatomie comparée*.
Flourens, *Physiologie comparée*.
Valenciennes, *Zoologie* (mollusques et zoophytes).
Brongniart (Adolphe), *Botanique* (au Muséum).
Becquerel, *Physique appliquée* (nommé en 1838 lors de la création de cette chaire).
Serres, *Anatomie et histoire naturelle de l'homme*.
Geoffroy-Saint-Hilaire, *Zoologie* (mammifères et oiseaux).
Milne-Edwards, *Zoologie* (animaux invertébrés).

Bibliothécaire, M. Desnoyers.

Un grand nombre d'aides naturalistes viennent d'ailleurs en aide aux professeurs et complètent toutes les branches de l'enseignement.

MUSIQUE. De tous les arts, la musique est celui dont l'histoire présente le plus de difficultés. Là en effet ne se rencontrent pas, comme pour l'architecture, pour la sculpture, souvent pour la peinture, des vestiges de la marche de l'art, des monuments de ses progrès. C'est une production intellectuelle qui n'a rien de palpable, et dont les règles et les exemples, transmis par la tradition seulement, subissent de profondes altérations. Aujourd'hui on en est réduit à des conjectures souvent bien vagues sur les premiers temps de la musique. L'histoire de cet art en France, si l'on veut remonter dans le temps anciens et chercher ce qu'il était chez les Gaulois et chez les Francs, ne présente rien de précis. On sait bien que les Gaulois avaient leurs bardes ou prêtres musiciens qui chantaient, en s'accompagnant d'une espèce

de harpe, pour animer les guerriers au combat et célébrer la gloire des vainqueurs. Mais qu'était cette musique? Malgré les recherches faites sur ce sujet, on n'a pu arriver à s'en faire une idée exacte, quoiqu'il y ait de fortes raisons pour croire à une certaine analogie entre la musique des bardes du pays de Galles qui s'est conservée, dit-on, jusqu'à nos jours, telle qu'elle était jadis, et celle des anciens Celtes. Pour les Francs, même dénûment. On lit cependant dans Grégoire de Tours, que Clovis, dans un traité de paix avec Théodoric, roi des Ostrogoths, obligea ce prince à lui envoyer un bon joueur de guitare avec un corps de musiciens d'Italie. Il faut arriver au dixième siècle pour pouvoir appuyer de preuves certaines et de documents précis l'histoire de la musique. On trouve alors des chansons en langue romane, et plusieurs manuscrits de la Bibliothèque royale renferment des airs notés appartenant à cette époque. On voit, dès le onzième siècle, de jeunes filles entonnant après les offices des chansons en langue vulgaire. Ces chants se faisaient entendre aussi aux processions, pendant la marche du cortége et surtout lorsqu'il s'arrêtait aux différentes stations. Dès le commencement de ce siècle, la mélodie, c'est-à-dire une succession de sons uniques, cette musique qui a dû toujours exister, commence à être soutenue par l'harmonie, bien que la composition de ces deux parties de la musique paraisse indépendante. Mais là se trouve évidemment le commencement d'un art d'écrire la musique; et depuis cette époque, les monuments sont en partie parvenus jusqu'à nous. C'est un trait caractéristique de cette période de l'art, que la composition de la musique se divise en deux parties distinctes, l'invention du chant, qui paraît avoir été toujours dévolue au poëte, et l'harmonisation, qui se faisait après coup par un musicien; cette seconde partie reçut dès lors le nom de *déchant*, et ceux qui la composaient celui de *déchanteurs*. Un seul nom de compositeur de mélodie, appartenant à cette époque, est parvenu jusqu'à nous, c'est celui d'Abailard. On ne connaît jusqu'à ce jour aucun des déchanteurs du même temps. A l'égard d'Abailard, qui paraît avoir écrit toutes ses chansons en langue latine, il en avait certainement composé les mélodies, car dans une de ses lettres, Héloïse parle de la douceur de ses poésies amoureuses : « Tout le monde voulait les chanter, à « cause de la douceur de votre expres- « sion et de celle de votre chant. »

Dans le douzième siècle, l'invention de la mélodie ou du chant des vers fait donner aux poëtes qui les composaient le nom de trouvères, tandis que celui de déchanteurs est toujours donné aux musiciens harmonisateurs. La poésie en langue vulgaire commence à se perfectionner, et la musique elle-même s'est améliorée; mais alors s'opère dans cet art une espèce de révolution : les croisades, qui ont eu tant d'influence en toutes choses, en ont aussi une grande sur la musique. Les trouvères qui s'étaient croisés rapportent de l'Orient le goût des ornements dont est surchargée la musique de ces contrées, et bientôt leur nouvelle manière devient un objet d'enthousiasme: tout le monde veut chanter; et tandis que pendant les douzième et treizième siècles, les trouvères se multiplient, en France surtout, les plus grands seigneurs croient s'honorer en cultivant l'art de composer les vers et la mélodie d'une foule de chansons dont beaucoup sont venues jusqu'à nous. C'est à cette époque que se trouvent, parmi les poëtes musiciens, le châtelain de Coucy, le roi de Navarre, le comte de Béthune, le comte d'Anjou, le comte de Soissons, Henri III, duc de Brabant, Adam de La Hale, Perrin d'Angecourt, Gauthier d'Argies, Audefroi dit le Bâtard, Gilbert de Berneville, Blondel de Nesles. Colart le Bouteillier, Gace Brûlé, Richard de Fournival, Gauthier de Soignies, etc., etc. Parmi tous ces trouvères, un seul paraît avoir réuni, aux qualités de poëte et de compositeur de mélodies, celle de déchanteur; c'est Adam de La Hale, surnommé le Bossu d'Arras, qui brilla vers 1260.

Les nouvelles formes du chant des trouvères étaient devenues tellement à la mode, que l'Église elle-même ne put s'en préserver, et que l'on vit tous les chantres broder au lutrin le chant et le déchant des fêtes solennelles. Quel étrange concert devait résulter de cette musi-

que, où chaque chanteur improvisait non-seulement sa partie d'harmonie, suivant certaines règles, mais aussi tous les ornements que sa fantaisie lui inspirait ! Cette extravagance nécessita une bulle du pape, qui enjoignit de conserver l'intégrité du plain-chant.

Des manuscrits de cette époque offrent aussi les plus anciens exemples connus d'une bizarrerie, qui paraît avoir pris naissance au commencement du treizième siècle. Comme nous l'avons dit, l'harmonie ne constituait pas dans le moyen âge l'acte de la composition, et les déchanteurs ne faisaient qu'arranger sur le plain-chant, ou sur une mélodie mondaine, une harmonie à deux ou trois voix. L'une des voix s'appelait *teneur* ou *ténor ;* celle qui accompagnait prenait le nom de *discant;* et si l'harmonie était à trois parties, le *ténor* se mettait à la voix inférieure; la voix intermédiaire s'appelait *motectus,* et la supérieure *triplum.* Or un déchanteur imagina de prendre pour ténor d'un motet la mélodie d'une chanson vulgaire, et de l'accompagner d'un déchant, auquel il donna les paroles latines du motet; de telle sorte que le ténor chantait des paroles profanes en langue vulgaire, pendant que les autres chantaient les paroles latines du motet. Ainsi, dans les exemples que nous avons vus, sur un *Immolatus*, le ténor chantait : *Liesse ou confort prendrai ;* le motet *Fiat voluntas* servait de déchant à la chanson : *En espoir d'amour merci*, etc. Un fait encore remarquable dans l'harmonie du moyen âge, c'est le croisement des voix si fréquent, qu'il serait souvent fort difficile de distinguer la voix grave de l'intermédiaire, et celle-ci de la supérieure. On trouve des exemples de ces croisements jusque dans la première partie du quinzième siècle.

Jusque-là on ne connaît guère de musique qu'à trois parties. Mais, dans le siècle suivant, l'harmonie avait fait de grands progrès, et Guillaume Marchand, poëte et musicien, composa alors une messe à quatre parties, qui fut chantée au sacre de Charles V. Un changement eut lieu aussi dans les dénominations, et, pour la première fois, le nom de contre-point (*contra-punctum*) fut substitué à celui de déchant (*discantus*). A partir du quinzième siècle, l'art d'écrire la musique fit de rapides progrès ; c'est à ce siècle qu'appartient Guillaume Dufay de Chimay, qu'on peut considérer comme un chef d'école, et qui mit en usage la notation blanche au lieu de la notation noire, employée depuis le onzième siècle ; c'est à lui qu'il faut encore attribuer l'usage du canon. Du reste, comme tous les harmonisateurs de son temps, il écrivit ses messes sur des chansons vulgaires ou sur quelques phrases de plain-chant. Il fut le premier qui composa une messe entière, sur une chanson célèbre connue dès le quatorzième siècle sous le nom de l'*Homme armé;* et, pendant plus de cent cinquante ans, un grand nombre d'harmonistes prirent cette chanson pour sujet de leur musique d'église. Dufay cherchait surtout à donner une allure chantante à toutes les parties de sa musique, et il y réussit d'une manière étonnante pour le temps où il vivait.

A mesure que l'on faisait des progrès dans la musique instrumentale, les ornements du chant devenaient plus rares et se réfugiaient dans la musique d'orgue. Bientôt parut Josquin des Prés, qui fut un des plus grands musiciens de son temps (1480-1525), et qui perfectionna l'art dans toutes ses parties. Outre sa musique d'église, il composa le chant d'un grand nombre de chansons mondaines, et leur donna un caractère piquant, gai, bouffon même, inconnu avant lui. La découverte de l'imprimerie ne pouvait manquer d'avoir une grande influence sur la musique ; les œuvres des maîtres d'Italie, d'Allemagne, se répandirent; et la prodigieuse quantité de ces recueils prouve que la musique fut cultivée avec passion dans les seizième et dix-septième siècles. Des écoles de musique s'ouvrirent dans tous les pays ; et parmi les Français qui se signalèrent à cette époque de rénovation sociale, on compte Claude Goudimel qui le premier ouvrit à Rome une école publique de musique, et qui fut le maître de Palestrina, Clément Jannequin, Claude de Sermissy, maître de chapelle de François Ier, Jean Maillard, Certon, Moules et beaucaup d'autres. Jusqu'alors les formes matérielles de l'harmonie avaient absorbé

toute l'attention, et le goût n'avait pas présidé à la composition; c'est ainsi que nous avons vu des paroles sacrées, des hymnes religieux chantés conjointement avec des chansons mondaines, et même, dans la composition de la musique de ces chansons, on pouvait remarquer des anomalies semblables; les musiciens donnant souvent à des vers élégiaques une expression bouffonne. Palestrina imprima tout à coup une direction nouvelle à la musique, en appropriant cette musique au genre auquel elle devait s'appliquer. Tout le monde s'accorde à reconnaître à sa musique religieuse un caractère grave, solennel et dépouillé de passions terrestres, à ses madrigaux une grâce douce et calme; en un mot, il ramena l'art à son but naturel. Dès ce moment l'Italie acquit sur les autres nations une supériorité incontestable dans la carrière musicale. En effet, après la mort de Goudimel, victime de la Saint-Barthélemy, on ne trouve plus de grands harmonistes parmi les Français. Les troubles civils et religieux qui agitèrent la France pendant la seconde moitié du seizième siècle nuisirent d'ailleurs à tous les arts. Cependant c'est à l'année 1585 qu'il faut fixer l'établissement régulier d'une musique dans les églises de Paris; et Claude Lejeune eut une très-grande vogue, sous Charles IX Henri III et Henri IV.

Ici se place une création nouvelle qui vint achever une transformation ou plutôt une transposition commencée déjà dans la musique. Nous voulons parler de l'importance donnée à l'instrumentation, importance qui fut le résultat de l'invention du drame musical. Jusque-là les instruments n'avaient servi qu'à soutenir la voix; ils ne faisaient que jouer simplement ce que les voix chantaient. Restreints à un emploi si borné, ils avaient pris peu de développement. Le plus ancien de tous était l'orgue; on voit en 826 un orgue construit pour Aix-la-Chapelle, par ordre de Louis le Débonnaire; mais on peut se faire une idée de ce qu'était cet instrument, en songeant que les touches en étaient d'une telle dimension, que pour faire résonner les notes il fallait les frapper avec le coude ou avec les poings. Vers la fin du seizième siècle, quand les premiers auteurs de musique dramatique cherchèrent à varier les effets à l'aide des instruments, ceux qu'ils avaient à leur disposition n'avaient qu'une bien faible sonorité; c'était une grande guitare, une guitare espagnole, un luth, un petit clavecin. L'harmonie de ces instruments ne suivait pas note par note les parties de chant, et les instruments faisaient entendre de temps en temps des ritournelles. Cependant les premiers essais dans ce genre tentés en Italie furent rapidement suivis d'améliorations. Claude Monteverde, illustre musicien de l'école de Venise, composa quelques opéras dans les premières années du dix-septième siècle, et déjà son instrumentation était devenue bien plus riche et bien plus variée; l'orchestre qui accompagnait la musique de l'*Orfeo* se composait de deux clavecins, de deux grandes violes à treize cordes, d'une grande harpe double, de deux violons français, de deux guitares, de deux orgues, de quatre trombones, d'un flageolet, d'un clairon et de trois trompettes.

Un tel enthousiasme se manifesta à ces premiers essais, que les compositeurs ne tardèrent pas à faire passer les violes, les cornets et les trombones dans la musique d'église, et l'on voit en 1630, Louis XIII prendre tant de plaisir à écouter le joueur de violon Manoir, qu'il lui accorde une patente pour établir des corps de sa profession partout où il voudra. Ce fut surtout dans le jeu de cet instrument que se distinguèrent les Français, et on cite à cette époque Constantin, appelé le roi des violons, Boccau, Lazarin et Foucard.

Entraînée par l'exemple de l'Italie qui s'était mise en quelque sorte à la tête des études musicales, la France chercha aussi à perfectionner chez elle la pratique de cet art; l'établissement de l'Opéra, en 1672, contribua puissamment à ranimer le goût de la musique. Ce n'est pas qu'il n'y eût à cette époque, à Paris, quelques artistes distingués; Levieux, Couperin, Hardelle, Richard, Chambonnière étaient d'habiles clavecinistes. Les deux Gauthier, Hemon, Blancrochet, les Dubut et Galot ne le cédaient point aux meilleurs joueurs de luth de

l'Europe. Le Moine, Pinel, Devisé et Hure brillaient sur le théorbe, instrument difficile qui, malgré sa faible sonorité, était encore employé dans les orchestres pour l'accompagnement. Francisque, Corbette et Valroy étaient renommés comme guitaristes; et la viole avait Hotteman, Ste-Colombe, Desmarest et Dubuisson. Mais de tous ces talents ne résultait pas la possibilité de former un bon orchestre, car la plupart des joueurs de violon, de viole et de basse, qui composaient même ce qu'on appelait les bandes du roi, étaient si ignorants qu'ils étaient incapables de lire la musique, fût-ce la plus facile. Quant à l'art du chant, on ne savait ce que c'était. Lambert avait de la réputation comme maître à chanter, mais lui-même ne connaissait de cet art que quelques ornements. Lulli fut obligé, quand il voulut jouer l'opéra, de former lui-même ses musiciens d'orchestre, et ce fut sans contredit un des plus grands services qu'il rendit à la musique française.

L'art de jouer du violon et la composition de la musique pour cet instrument, continua pendant toute la durée du dix-huitième siècle sa progression ascendante. Pagin de Paris s'acquit sur cet instrument une réputation méritée. L'école française de violon avait alors pour chefs Leclerc-Baptiste et Senaillé. François Couperin, surnommé le Grand, succéda à d'Anglebert, claveciniste de Louis XIV, et le surpassa dans l'art d'exécuter la musique la plus difficile. Le Bègue, Boivin, et plus tard Marchand, Clavière, et enfin Rameau, eurent de la réputation comme organistes et clavecinistes. Rameau acquit bientôt un plus beau titre de gloire en composant ses opéras, dont la musique plus nerveuse, plus riche d'effets que celle de Lulli, commença la réforme du goût des Français dans la musique dramatique. Son talent fut cependant contesté, et les partisans de Lulli se déchaînèrent contre lui (voir Opéra); d'un autre côté, les acteurs italiens qui jouaient aussi à ce moment à Paris, lui furent de rudes adversaires.

Mais de pareilles luttes il ne peut sortir que de bons enseignements pour l'art. Quand Gluck arriva, il trouva les esprits préparés à l'accueillir. Pour donner l'idée de ce que cet artiste fit pour la musique dramatique française, nous ne pouvons mieux faire que de citer un auteur contemporain parlant de l'*Iphigénie en Aulide:* « Ce n'était pas assez d'avoir créé une musique dramatique, il fallait des acteurs, des chanteurs, des symphonistes. Gluck trouva un orchestre qui ne voyait guère que des *ut* ou des *ré*, des *noires* et des *croches*, des assortiments de mannequins qu'on appelait des chœurs; des acteurs dont les uns étaient aussi inanimés que la musique qu'ils chantaient, et les autres s'efforçaient de réchauffer à force de bras et de poumons une triste et lourde psalmodie, ou de froides chansons. Prométhée secoua son flambeau et les statues s'animèrent. Les instruments de l'orchestre devinrent des voix sensibles qui rendaient des sons touchants ou terribles, qui s'unissaient toujours à l'action pour en fortifier ou en multiplier les effets. Les acteurs apprirent qu'une musique tout à la fois parlante et expressive n'avait besoin que d'être bien sentie pour entraîner une action forte et vraie. — L'effet de ce spectacle fut extraordinaire; on vit pour la première fois une tragédie en musique écoutée d'un bout à l'autre avec une attention continue et un intérêt toujours croissant, faisant verser des larmes jusque dans les coulisses, et excitant dans toute la salle des cris d'admiration (*). » Ce morceau, empreint de l'enthousiasme du moment, n'est cependant pas au-dessous de la vérité. Gluck venait en quelque sorte de créer la musique dramatique. Son éclatant succès ne pouvait manquer de lui susciter des ennemis; et tandis que les uns ne voyaient dans ses opéras que la vieille musique française renforcée, les autres criaient que c'était de la musique italienne bâtarde. Piccini et Sacchini qui vinrent alors en France, donnèrent un corps aux attaques dont Gluck était l'objet, et les Piccinistes et les Gluckistes se partagèrent et la cour et la ville. Sacchini rencontra mille difficultés pour la représentation de son *Œdipe*, l'un des chefs-d'œuvre de notre théâtre lyrique. La

(*) Armand, *Journal de politique et de littérature*, février 1777.

direction donnée à l'opéra-comique révéla chez nous de nouveaux compositeurs dans un genre moins sévère; Monsigny, Philidor, Grétry, Dalayrac firent représenter avec succès de nombreux opéras, et le *Richard Cœur de Lion* de Grétry, joué à cette époque, a été accueilli de nouveau de nos jours avec une faveur qui prouve le mérite réel de cette œuvre. Lesueur attirait en même temps la foule à l'église Notre-Dame par sa musique religieuse.

Jusque vers la fin du dix-huitième siècle, les maîtrises des cathédrales étaient les seules écoles de musique qui existassent en France; mais le moment était venu où allait s'organiser l'enseignement de cet art, et se fonder un établissement destiné à en conserver les traditions en même temps qu'à le perfectionner; nous voulons parler du Conservatoire. Dans les premières années de la révolution, fut établi l'Institut national de musique (voir CONSERVATOIRE). Il y avait déjà eu des tentatives en 1784 et 1786; mais c'est à la Convention qu'on doit la première organisation régulière. Gossec, Méhul, Cherubini, devaient enseigner le contre-point; Catel, Berton, Perne, l'harmonie; Garat et Mengozzi professaient le chant, tandis que Kreutzer, Duvernoi, Levasseur et autres, formaient des symphonistes. En peu de temps, la France vit les études musicales prendre un très-grand développement, et les résultats dépasser les espérances qu'on avait conçues. Nos orchestres devinrent peu à peu les meilleurs de l'Europe, et la composition, dont cette institution avait favorisé les progrès, éleva Cherubini à la hauteur de Mozart, tandis que Méhul pouvait rivaliser avec Gluck et Sacchini. Dans le genre de musique qui avait pris pour théâtre l'Opéra-Comique, Boïeldieu et Nicolo s'assurèrent la suprématie. En dehors du théâtre, la musique n'avait pas fait moins de progrès, et l'on en trouve la preuve dans les hymnes nationaux composés pour les fêtes populaires qui furent données à cette époque, et qui ne contribuèrent pas peu, vu le grand nombre de musiciens dont elles exigeaient la réunion, à développer la musique instrumentale sur une grande échelle. En même temps les musiciens français fondaient sur des bases rationnelles le système de l'harmonie et de l'art d'écrire en musique.

Sous l'empire, Cherubini, Lesueur, qui avait abandonné la musique religieuse pour la musique dramatique, Boïeldieu, Nicolo, Dalayrac, Berton, soutinrent la gloire de l'école française, et à la restauration on vit entrer en lice deux nouveaux concurrents, Auber et Hérold, dont l'un devait succomber si malheureusement au moment de jouir des fruits de ses travaux. Pendant la restauration et depuis la révolution de 1830, on ne peut pas dire que la musique ait été en progrès en France. Nous avons eu des exécutants remarquables; mais la composition ne fournit pas dans le style élevé de grands exemples d'un progrès marquant. Depuis longtemps déjà la musique italienne avait pris possession absolue de notre grand théâtre lyrique; une musique, prétendue allemande, lui a succédé, et nos compositeurs nationaux éprouvent une peine infinie à faire représenter leurs œuvres. Est-ce donc qu'on croirait qu'il n'y a pas d'école française ni de musique française, et qu'il n'y a de musique possible que la musique italienne et la musique allemande? Il est vrai que les voyages multipliés des grands musiciens, la facilité des communications de peuple à peuple, l'échange continuel des œuvres marquantes, semblent au premier abord avoir retiré à la musique de chaque pays son cachet particulier, pour lui donner un caractère général. Cependant chacune des écoles allemande, italienne et française a une expression particulière. Celle d'Allemagne se distingue par une harmonie savamment travaillée, unie à des chants pleins d'esprit et d'expression; celle d'Italie, par une mélodie toujours suave, une facture simple et pure; celle de France, qui avait adopté un genre plus complet, en ce sens qu'il réunissait à la vigueur allemande la grâce italienne, peut encore créer des modèles; mais pour cela il faudrait peut-être demander au gouvernement de veiller à ce que l'on donnât aux études musicales une direction moins exclusive et plus nationale, et engager les directeurs des théâtres lyriques à se montrer plus faciles pour nos jeunes compositeurs,

qui par cela seul qu'ils sont Français, rencontrent à l'entrée de la carrière des obstacles insurmontables. Ce changement, du reste, est d'autant plus désirable, que la musique qui est en faveur depuis quelques années, n'est bonne qu'à gâter le goût du public et à entraîner les débutants dans une fausse voie. L'école moderne, qui nous a apporté dans la littérature les émotions forcées, les passions exagérées; dans la peinture les effets choquants et criards, le tout sous le prétexte de chaleur, a eu aussi son influence sur la musique. Pour obtenir plus d'effet, elle est devenue bruyante, et ne s'exécute plus qu'à grand renfort de cymbales, de caisse et de tam-tam. Mais émeut-elle? nous ne le croyons pas, et l'on pourrait lui appliquer cet adage : *beaucoup de bruit pour rien*. Qu'on retranche aux derniers opéras qui ont le plus réussi, tout le clinquant des costumes, toute la séduction des décors, et on verra bientôt se retirer le public abasourdi par ces éclats assourdissants qui frappent les oreilles sans parler au cœur. Comment les Français, qui dans leurs créations intellectuelles se sont toujours distingués par le bon goût, père de cette sagesse qui n'exclut pas la chaleur, peuvent-ils consentir à applaudir et proclamer comme bonnes de pareilles œuvres? Mais une révolution a commencé à s'opérer déjà dans la littérature et dans la peinture, espérons que la musique aura son tour, et que nous ne tarderons pas à revenir de ces exagérations absurdes.

MUSIQUES MILITAIRES. — C'est aux aventuriers italiens du quatorzième siècle que nous devons nos musiques militaires. Ils accompagnaient le *tambourin* avec l'*arigot*, la *jombarde* et le *galoubet*, espèces de flûtes faites à l'imitation de celles des anciens ; le *tambourin* se jouait avec une seule baguette. A la fin du quinzième siècle, on commença à se servir d'une musique régulière dans les armées. La *musette*, inventée au treizième siècle, et le *violon*, en firent partie au commencement du seizième. En 1535, les Suisses introduisirent en France l'usage du *fifre*, qui servait à accompagner le *tambour*. Dans le dix-septième siècle on donna le *hautbois*, instrument d'origine allemande, aux dragons et aux mousquetaires de la garde. Les premiers eurent aussi la *cornemuse*, instrument fort ancien, en usage chez les habitants des montagnes du nord de l'Europe. Nous devons les *timbales* aux Orientaux et aux Hongrois, le *basson*, la *flûte* et le *tambour* aux Italiens, le *cor* aux Hanovriens, les *cymbales* et la *grosse caisse* aux Turcs. Ce fut l'adoption de ces deux instruments et des timbales qui fit donner le nom de MUSIQUE TURQUE à notre musique militaire. La réunion de ces instruments avec la *trompette* de la cavalerie constituait, au commencement du dix-huitième siècle, tout le système musical de nos troupes : alors chaque arme, chaque compagnie avait sa musique particulière. Le tambour, le fifre, le cor, le basson, la grosse caisse, les cymbales appartenaient plus spécialement à l'infanterie ; la trompette, le hautbois, la cornemuse, les timbales, à la cavalerie. Le basson, le hautbois, le cor et la trompette étaient indifféremment employés par les deux troupes.

Une ordonnance du 19 avril 1766 créa une musique dans chaque régiment d'infanterie, et la composa de tous les instruments qui, jusqu'alors, avaient appartenu aux compagnies ou à des fractions de corps. La *clarinette*, inventée au commencement du dix-huitième siècle, n'entra dans la musique militaire française qu'en 1755. Le *tambour de basque*, la *caisse roulante*, le *serpent*, inventé en 1590, le *triangle*, qui était la cymbale du moyen âge, le *chapeau chinois* et le *trombone* entrèrent successivement dans les musiques des différents corps de l'armée.

Au commencement du consulat, Bonaparte fit supprimer les musiques de la cavalerie, lesquelles avaient été créées en 1776. On calcula alors que les chevaux que l'on y employait pouvaient monter quatre régiments, c'est-à-dire environ 3,000 hommes : elles furent rétablies en 1827.

Les musiques des légions départementales avaient été supprimées le 8 avril 1818; elles furent reconstituées lorsque ces légions reprirent la dénomination de régiment.

Le dix-neuvième siècle a enrichi la

musique militaire de l'*ophicléide*, du *cornet à piston*, de la *trompette* et du *clairon à clefs*, etc.; on en a supprimé le serpent, le basson, le hautbois, et en général tous les instruments anciens. Dans la cavalerie, on a remplacé les instruments en bois par des instruments en cuivre.

Depuis la création des musiques régimentaires, une retenue mensuelle de un ou de deux jours de solde était exercée sur les appointements des officiers, afin de pourvoir à cette dépense. Une ordonnance du 1er janvier 1817 abolit cette retenue, et créa, pour la remplacer, un fonds spécial sur la masse générale du corps. Cette même ordonnance fixa le nombre de musiciens par régiment à vingt-sept, dont neuf gagistes et dix-huit soldats ou enfants de troupe.

Musnier-la-Converserie (le comte, Louis-François-Félix), né en 1766 à Longueville, département du Pas-de-Calais, entra au service au commencement de la révolution, devint en 1796 adjudant général, et fut employé en cette qualité à l'armée du Nord; nommé ensuite général de brigade, il fit en 1800 partie de l'armée de réserve, et se trouva à la bataille de Marengo; trois ans après, en 1803, il fut chargé du commandement provisoire de la 15e division militaire à Rouen, et devint en 1805 général de division. En 1808, il passa en Espagne, y fit avec distinction la campagne de 1809, et se trouva au second siége de Saragosse. Le 23 avril 1811, il repoussa le corps ennemi qui voulait faire lever le siége de Lérida, se présenta, à la fin de mai, sous les murs de Méquinenza, et contribua beaucoup à la reddition de cette place. Vainqueur du général espagnol Bassecour, le 26 novembre 1811, il enleva les camps de Manissès et de Questa, et prit part en juin 1813 à la levée du siége de Tarragone. Rentré en France, il fut pourvu, à la fin de décembre, du commandement de Besançon, passa à Lyon peu de temps après, pour y commander l'armée active, et fit preuve de beaucoup de zèle pendant le reste de cette campagne. Il fut mis à la retraite après la seconde restauration.

Mussidan, *Mulcedonum*. Petite ville du Périgord, aujourd'hui chef-lieu du département de la Dordogne; population : 1,500 habitants. L'origine de cette ville remonte à l'an 980; les protestants la prirent en 1568; le maréchal Timoléon de Cossé-Brissac voulut la reprendre en 1569 : il fut tué devant ses murs, et ses soldats, devenus maîtres de la ville, en massacrèrent la garnison protestante, quoiqu'elle eût capitulé.

Mustapha-Ben-Ismaïl naquit à El-Amriyah, près du Rio Salado, sur la route d'Oran à Tlemsen; mais, les musulmans n'enregistrant jamais la naissance de leurs enfants, il est impossible de préciser la date de celle de Mustapha; on suppose cependant qu'il pouvait avoir environ soixante-seize ans à l'époque de sa mort. Il s'était fait remarquer, dans sa jeunesse, par une grande bravoure, beaucoup de sang-froid et une détermination prompte au milieu des plus grands dangers. Au moment de la conquête française, il était agha des Douayers et des Smalas, deux tribus arabes servant d'auxiliaires au dey d'Alger. Après la prise de cette ville, l'armée française s'était présentée devant Oran, et le bey Hassan, qui commandait dans cette ville, paraissait disposé à la livrer, lorsque la nouvelle des événements de juillet décida le maréchal Bourmont à rappeler ses troupes. Abandonné par ses voisins et livré à ses propres forces, Hassan profita du départ des Français pour attirer Mustapha dans la ville, et le garder comme otage.

Au moment de l'expédition du maréchal Clausel sur Oran, Mustapha reçut en même temps des propositions du général français et de l'empereur de Maroc, qui, tous deux, lui offraient la place d'Hassan. Mais Mustapha, qui avait conçu l'espoir de se créer une position indépendante, refusa à la fois les deux propositions. Cependant Muley-Ali, général de l'empereur, faisait de grands progrès dans la province de l'Ouest; et le bey Hassan se trouva bientôt réduit à la ville d'Oran et abandonné de presque tous les chefs de tribu. Mustapha fut du petit nombre de ceux qui ne suivirent pas cet exemple, et malgré les ordres de l'empereur, il refusa d'aller à

Tlemsen recevoir son investiture de ses mains, alléguant que la puissance du bey continuait à subsister, et qu'il ne devait obéir qu'à lui. Sa résistance fut bientôt punie par la dévastation des propriétés qu'il possédait dans les environs d'Oran. Toutefois, Mustapha voyant toute la population se ranger du côté de Muley-Ali, se décida enfin à suivre l'exemple général. Retenu prisonnier par ce dernier, qui craignait son influence, il ne fut relâché que lorsque la France eut obtenu que l'empereur de Maroc ne s'occuperait plus des affaires de la régence.

Rendu alors à la liberté, il ne tarda pas à faire la guerre aux Français, tantôt pour son propre compte, tantôt avec Abd-el-Kader, quoiqu'il n'aimât pas ce jeune chef. Ce ne fut qu'après le traité conclu avec le général Desmichels qu'il se mit en révolte ouverte contre l'émir, qu'il battit complétement peu de jours après. En avril 1834, Abd-el-Kader voulant prendre sa revanche, quitta Mascara pour marcher contre son rival, et obtint un succès complet. Mais confiant dans la victoire qu'il venait d'obtenir, l'émir se mit en route sur Tlemsen et campa, sans précautions, à la lisière de la forêt de Zetoul. Mustapha, que sa défaite n'avait pas abattu, rassemble alors ses troupes, poursuit son ennemi, l'atteint dans la nuit et le met en pleine déroute, avec perte de ses bagages, de ses armes, de ses chevaux de main et d'un canon. Cependant les Français, en paix avec Abd-el-Kader, crurent devoir intervenir dans cette lutte, et Mustapha obtint son pardon à la suite de plusieurs négociations; mais il eut le bon esprit d'apprécier cette réconciliation à sa juste valeur, et il mit entre lui et la clémence de l'émir les murailles du Mechouar.

Retiré auprès des Turcs et des Coulouglis qui défendaient la citadelle de Tlemsen, il y fut bloqué par Ben-Nouna, kaïd de cette ville pour Abd-el-Kader, jusqu'à l'arrivée des Français, le 13 janvier 1836. Il alla alors à la rencontre du maréchal Clausel, et lui dit en l'abordant : « J'ai perdu il y a quelques « jours soixante de nos plus braves en« fants ; mais la joie que me cause votre « rencontre me fait oublier tous mes « malheurs passés. Depuis six ans j'ai « reçu plus de cent lettres de généraux : « je n'ai pas osé me fier à eux ; mais « votre réputation et votre conduite en « Afrique m'inspirent tant de confiance, « que je viens me mettre entre vos « mains. » Peu de jours après il combattait dans les rangs français, et montrait, dans les combats d'Ouchbah et d'Ybdar, cette brillante valeur, cette remarquable intelligence qui lui ont mérité l'estime de l'armée et de ses chefs. Il se fit particulièrement remarquer à l'affaire du 26 janvier 1836, près du confluent de l'Isser et de la Tafna. On lui dut en partie le succès de l'expédition du général Perregaux au retour de Tlemsen, dans l'est de la province d'Oran et jusque sur les bords du Chélif. Le combat de Dar-el-Atchen du 15 avril le plaça au rang de nos généraux les plus expérimentés. Dans cette affaire, le général d'Arlanges lui avait refusé les secours qu'il demandait pour une attaque décisive : il se dirigea vers lui au galop et lui adressa cette énergique interpellation : « *Mes drapeaux sont en* « *face de ceux d'Abd-el-Kader; voulez-* « *vous qu'ils reculent ?* » Les secours demandés furent accordés et les troupes de l'émir battues sur tous les points. Dix jours après, Mustapha soutint avec sa bravoure habituelle la pénible et sanglante retraite de l'armée. Promu au grade de maréchal de camp le 29 juillet 1837, il ne cessa de se signaler dans toutes les affaires auxquelles il prit part de 1837 à 1842; il avait été nommé commandeur de la Légion d'honneur, le 5 février de cette dernière année.

Mustapha-Ben-Ismaïl a été tué le 23 mai 1843, à El-Biada, dans une petite affaire d'arrière-garde. Il rentrait à Oran chargé du butin pris à la razzia du 19, lorsqu'en traversant un bois sur le territoire des Flitas, il fut attaqué par des Arabes en embuscade, et tué presqu'à bout portant, d'une balle qui le frappa à la poitrine.

MUTTENTHAL (combat de). Voyez SUISSE (campagne de).

MUY, petit village de Provence, aujourd'hui compris dans le département du Var. On y voit une tour où s'enfermèrent sept gentilshommes qui avaient projeté de tuer Charles-Quint, lors de son invasion en Provence; l'empereur

échappa au péril; cinq des conjurés périrent en se défendant vaillamment contre les Espagnols; les deux autres furent pris et pendus. La seigneurie de Muy fut érigée en marquisat, en 1697.

Muy (Louis-Nicolas-Victor de **Félix**, comte de), né à Marseille en 1711, fit ses premières armes sous Berwick et Coigny dans la guerre entreprise, en 1734, pour soutenir l'élection de Stanislas au trône de Pologne. Il fut ensuite attaché en qualité de menin au dauphin, fils de Louis XV, avec lequel il assista à la bataille de Fontenoy. Nommé lieutenant général en 1748, il se distingua aux batailles d'Astenbeck, de Crevelt et de Minden, et commanda une division de l'armée française pendant toute la campagne de 1760. Il fut nommé, en 1762, gouverneur de la Flandre; refusa, sous Louis XV, le ministère de la guerre, qu'il accepta, en 1774, sous Louis XVI. Il fut en même temps élevé au grade de maréchal de France, et mourut en 1775.

Mystères. Les pèlerins qui revenaient de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle, de Sainte-Reine, du Mont-Saint-Michel, ou d'autres lieux saints, avaient la coutume de chanter le long de leur route, en demandant l'aumône par besoin ou par humilité, des cantiques spirituels, dans lesquels ils racontaient les grandes choses qu'ils venaient de voir et d'honorer, ainsi que les miracles dont ils avaient été les témoins. Le peuple prenait grand plaisir à ces récits chantés, qui entretenaient en lui une piété mal raisonnée, et se montrait libéral envers des voyageurs auxquels il attribuait une partie des mérites des saints dont ils lui racontaient les légendes. Cette coutume, et peut-être aussi ce résultat, donnèrent à quelques-uns de ces chanteurs nomades l'idée de se réunir en société, pour mettre en action et en tableaux, au moyen des instruments, du dialogue parlé, d'un théâtre et de quelques décorations grossières, ce qu'ils ne faisaient que chanter sur les places publiques, ou le long des rues des villes et villages qu'ils traversaient. Cette idée mise en pratique fut l'origine des Confrères de la Passion (voy. ce mot) et de notre art dramatique.

Les mystères, ainsi appelait-on les pièces imaginées et jouées par les confrères, tout informes, tout remplis d'anachronismes et de grossièretés qu'ils étaient, parurent si beaux dans ces siècles d'ignorance, où toute innovation semblait une merveille, qu'ils excitèrent un enthousiasme universel, et firent un des plus beaux ornements des fêtes, soit à Paris, soit partout autre part; car ils ne tardèrent pas à se répandre dans les provinces. Lorsque Charles VI fit, le dimanche, 11 novembre 1380, son entrée solennelle dans Paris, il y eut, entre autres choses, une représentation de Mystères, que le roi vit avec plaisir. Quand la reine Isabelle de Bavière fit la sienne, en octobre 1385, elle rencontra sur son chemin différents théâtres, où on avait placé des chœurs de musique, des orgues, et sur lesquels des jeunes gens représentaient *diverses histoires de l'Ancien Testament*. Jean Chartier nous apprend qu'entre autres divertissements qui eurent lieu à Paris, le 4 novembre 1437, à l'occasion de l'entrée de Charles VII, on remarquait: « *Le Mistère des sept vertus et des sept péchés*, « fait au ponceau Saint-Ladre, par plusieurs qui vinrent au-devant de S. M., « montés sur différentes bêtes, en manière de personnages; *l'Annonciation de Notre-Dame*, *la Nativité de Notre-Seigneur*, *la Passion*, *la Résurrection*, *la Pentechoste et le Jugement*, mistères faits par personnages sur échaffaux, au long de la rue « Saint-Denis, auprès d'un jet de pierre « l'un de l'autre, jusques devant le Châtelet; » enfin, « plusieurs jeux de divers mistères emmy la ville (*). »

Nous disons plus haut que les mystères étaient remplis d'anachronismes et de grossièretés. En effet, les auteurs qui mettaient une action en scène, ne tenaient compte, ni de la différence des temps, ni de celle des usages. De même que les auteurs de romans héroïques, ils affublaient leurs personnages des qualifications et des costumes adoptés dans leur époque, qu'ils faisaient sans scrupule rétrograder de quinze, vingt et même trente siècles. Ainsi les rois d'Israël avaient des comtes, des barons

(*) *Hist. de Charles VII*, p. 46.

et des chevaliers; Hérode était païen et avait pour confident un nommé Sirinus, qui était mahométan. Les diables, sous le sceptre de leur roi Lucifer, étaient de toutes les bonnes fêtes. Quand ils s'entretenaient entre eux, ils s'accablaient d'injures atroces, se prodiguaient les qualifications les plus outrageantes, s'adressaient les reproches les plus odieux, et aucun ne se fâchait, car c'était, en enfer, le ton de la bonne compagnie. Lucifer faisait quelquefois vigoureusement châtier ses sujets, lorsqu'ils avaient mal rempli une mission, qui avait toujours un but criminel; mais lorsque ceux-ci lui jetaient à la face avec fureur les sarcasmes les plus amers, il souriait d'un air satisfait et remerciait en s'inclinant. Voilà une forte preuve de grossièreté; mais ce n'était pas la seule. Les personnages, même les plus vénérables, les trois personnes de la sainte Trinité, débitaient des facéties, des quolibets, et faisaient les bouffons, sans pour cela être dégradés auprès des spectateurs, qui, riant de les entendre, ne cessaient pas de les respecter. La vierge Marie seule tenait quelquefois un langage assez digne. Le dialogue des mystères était, comme les fabliaux et les contes, en vers de huit syllabes, quelquefois de dix avec répétition de la rime à la césure, et souvent coupé par des couplets en vers de toute mesure, même de mesure très-petite. Cela arrivait lorsqu'un personnage avait à exprimer un sentiment tendre et affectueux, ou une sensation pénible et douloureuse. Du reste, toute cette poésie était généralement fort incorrecte, hérissée de chevilles, remplie de vers boiteux ou dépourvus de rime. Quant aux hiatus, nous n'en parlerons pas, ils étaient tolérés en ces temps-là.

Comme un mystère était presque toujours l'histoire de la vie tout entière du patriarche, du prophète ou du saint dont il portait le nom, quelquefois même des événements qui avaient précédé sa naissance, il s'ensuit que la représentation en durait longtemps. Aussi, ces sortes de pièces étaient-elles divisées en journées, souvent précédées d'un prologue et suivies d'un épilogue : chaque journée avait quelquefois son prologue particulier, qui préparait ce qui devait suivre, en donnant connaissance de ce qui s'était passé depuis la dernière journée, et son épilogue, dans lequel était résumé tout ce que l'on venait de voir. Cette poétique n'était pas dépourvue d'art, car autrement il eût été impossible de se reconnaître dans cette multitude de faits qui se succédaient les uns aux autres, le plus fréquemment sans qu'on les attendît. La mention faite plus haut du second mystère qui fut joué lors de l'entrée de Charles VII, est fort curieuse, en ce qu'elle nous apprend que lorsqu'on n'avait pas plusieurs journées à sa disposition pour représenter une œuvre dramatique composée de plusieurs parties, on jouait chacune de ces parties sur un théâtre différent, de manière à ce que le spectateur passât successivement de l'un à l'autre et les vît toutes le même jour. La représentation des mystères exigeait un nombre considérable d'acteurs, car il paraissait sur la scène une grande quantité de personnages allégoriques et réels. Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, la sainte Vierge, saint Joseph, les anges, les archanges, les séraphins, les trois vertus théologales, ainsi que toutes les vertus morales, les sept péchés capitaux, Lucifer, ses principaux officiers, ses sujets, tout cela était personnifié, agissait, marchait et parlait. Mais comme plusieurs ne se montraient que pour dire quelques vers et se retirer, il était possible au même acteur de jouer successivement plusieurs rôles, et nous pensons qu'il en était ainsi.

Le mystère le plus renommé, celui qui a donné dans le temps à la confrérie le nom qu'elle portait, est celui de *la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Dans l'impossibilité où nous sommes d'en donner l'analyse, nous inviterons nos lecteurs a la chercher dans *l'Histoire du théâtre français* des frères Parfait, dont elle remplit tout le premier volume. Nous dirons seulement que ce mystère est composé de six parties, savoir : un prologue, quatre journées et un épilogue. Chacune de ces parties est un mystère séparé, qui peut se jouer à part, et se compose d'un nombre plus ou moins grand de mystères différents. Quant à l'ensemble de la composition, elle offre une histoire complète de la conception de la Vierge,

de sa naissance, de son éducation, de son mariage, de la naissance, de la vie, de la mort, de la résurrection, de l'ascension de Jésus-Christ, de sa réception en Paradis par son père, et enfin, de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Il ne nous paraît pas sans intérêt de donner le chiffre des personnages qui figurent dans cette longue histoire ainsi mise en action.

Dans le prologue on n'en compte pas moins de 97; dans la première journée, 87; dans la seconde, 98; plus une troupe de Juifs qui suivent Jésus pour écouter ses prédications; dans la troisième, 88, non compris une troupe de Juifs et de Juives; dans la quatrième, 105; enfin, dans l'épilogue, 80, avec une troisième troupe de Juifs.

La province, comme Paris, eut ses représentations dramatiques, et le mystère de la Passion fut joué *moult triumphantement* à Angers, avec *les addicions et corrections faictes par très éloquent et scientifique docteur, maistre Jehan Michel*, avant de l'être à Paris en 1507. Cette pièce fut précédée et suivie d'un grand nombre d'autres semblables, telles que le *Mystère des Actes des Apôtres* en IX livres, 1450, de Simon et Amont Gréban, revu par Pierre Cuvret; celui du *Roy Advenir,* en trois journées, 1470, de Jean du Prier; celui de *sainte Barbe,* en cinq journées, 1480, d'un auteur inconnu; celui de *la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1539, de Barthélemy Aneau, etc.

Le parlement, en autorisant, par arrêt du 17 novembre 1548, les confrères de la Passion à continuer leurs représentations dans la nouvelle salle qu'ils avaient construite sur une partie de l'emplacement de l'hôtel de Bourgogne, leur fit défense de jouer des sujets religieux, empruntés à la Bible et à la Vie des saints, et ils furent obligés de changer de genre. Leurs jeux alors, n'attirant plus autant de monde qu'autrefois, ils s'adressèrent en 1589 à Henri IV, et ce prince, en confirmant leurs priviléges, par lettres du mois d'avril de cette même année, leur rendit celui que, par son arrêt de 1548, leur avait enlevé le parlement. Mais cette cour, persistant dans sa première décision, n'enregistra que la partie de ces lettres qui donnait aux confrères l'autorisation de jouer des pièces profanes, honnêtes et récréatives, et renouvela la défense d'emprunter aucun sujet aux livres sacrés. Alors c'en fut fait des mystères, et les comédiens furent forcés d'avoir recours aux MORALITÉS (voy. ce mot). Pour ce qui concerne la représentation des pièces, voyez THÉATRE.

N.

Naigeon (Jacques-André), littérateur et philosophe, membre de l'Institut, l'un des collaborateurs de l'*Encyclopédie méthodique*, né à Paris en 1738, mort dans la même ville en 1810. On a de lui, entre autres ouvrages: *le Militaire Philosophe*, ou *Difficultés sur la religion, proposées au P. Malebranche*, 1768, in-12; *Traité de la Tolérance dans la religion*, traduit du latin de Crellius, 1769, in-12; *Collection des moralistes anciens*, avec un *Discours préliminaire*, et une traduction du *Manuel d'Epictète*, 1782; *Recueil philosophique*, ou *Mélanges de pièces sur la religion et la morale*, 1770, 2 vol. in-12. Il publia, en outre, divers opuscules du baron d'Holbach, donna des éditions des œuvres de Diderot (1798), de J.-J. Rousseau (1801), et de Montaigne (1802); et enfin, fut l'éditeur de la *traduction de Sénèque*, par Lagrange, 1778-79, 7 vol. in-8°.

Naillac (Philibert de), 33e grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, élu en 1383. Il aida puissamment Sigismond, roi de Hongrie, dans sa guerre contre le sultan Bajazet, et se trouva à la bataille de Nicopolis, en 1396. Il convoqua, en 1421, un chapitre général de son ordre, y fit adopter plusieurs décrets pour le rétablissement de la discipline et des finances, et mourut à Rhodes la même année.

Namnetes. Peuple de la Gaule armoricaine, qui fournit des secours aux Vénètes, lors du combat naval que ceux-ci livrèrent à César. Ce peuple habitait le territoire où se trouve aujourd'hui Nantes, et avait pour capitale, suivant Pline, *Condivicnum*, qui prit ensuite de ses habitants le nom de *Namnetes*.

Namur (siége et prise de). Louis XIV, résolu à poursuivre les succès qu'il avait obtenus dans les Pays-Bas en 1691, partit de Versailles le 10 mai de l'année suivante, pour se rendre à Givry, où il avait fait rassembler son armée. Les dames de la cour le suivirent; elles arrivèrent le 18 à Mons, où le roi se rendit le 19.

De Mons il marcha sur Namur pour assiéger cette ville en personne. L'entreprise était difficile, car cette place avait une bonne citadelle bâtie sur des rochers, et couverte par un nouveau fort appelé le *fort Guillaume*, qui valait une autre citadelle; néanmoins le succès fut heureux.

Le roi, à la tête de l'armée qui devait faire ce siége, campa le 24 de mai dans la plaine de Saint-Amand, entre Ligny et Fleurus. Le même jour, il partagea ses troupes en plusieurs quartiers pour investir la place. Le prince de Condé, avec six à sept mille chevaux ou dragons, avait son quartier depuis le ruisseau de Verderin jusqu'à la Meuse; le marquis de Boufflers, avec quatorze bataillons et soixante escadrons, avait le sien d'un autre côté; Ximenès, avec six bataillons et vingt escadrons, occupait l'espace situé depuis la Meuse jusqu'à la Sambre; Craf était, avec une brigade de cavalerie, d'un autre côté; enfin le quartier du roi était près de la Sambre, et s'étendait jusqu'au ruisseau de Verderin; et le maréchal de Luxembourg couvrait le siége, avec un corps d'armée, pour empêcher le secours. Louis reconnut lui-même les environs de la place, depuis la basse Meuse jusqu'à la Sambre, et les endroits propres à y faire des ponts de bateaux pour la communication des quartiers.

Vauban fit adopter l'avis que la ville serait attaquée séparément du château. La tranchée fut ouverte en trois endroits dans la nuit du 29 au 30, et le lendemain on se rendit maître du faubourg d'Iambe. Deux jours après, le roi fit attaquer, l'épée à la main, la contrescarpe, et le 5 juin la ville se rendit. On attaqua ensuite les forts, et les pluies continuelles qui survinrent et causèrent de grands dommages à l'armée, ne firent cependant pas discontinuer les travaux.

Le roi avait résolu d'attaquer un ouvrage appelé *l'Ermitage;* il se fit porter en chaise à la tranchée, parce qu'il avait la goutte. Les alliés le défendirent opiniâtrément; mais enfin ils en

furent chassés, et les Français s'y logèrent.

Quelques jours après, le roi d'Angleterre ayant fait un mouvement du côté de Charleroi, Louis XIV envoya le marquis de Boufflers avec quarante escadrons à la découverte, et cet officier trouva que le prince s'était retiré. Le 23, le roi alla encore à la tranchée, accompagné, comme à l'ordinaire, du Dauphin et du duc de Chartres; et il ordonna d'attaquer l'ouvrage à cornes nommé le *fort Guillaume*. Les Français délogèrent les ennemis de tous les postes qui couvraient ce fort, dont la garnison demanda à capituler le 24; ce qui lui fut accordé. Elle fut conduite à Gand; elle se composait de quatre-vingts officiers et de douze cents soldats. Le château se rendit le 30. La garnison, qui était de huit mille hommes au commencement du siége, se trouvait alors réduite de plus de moitié; elle sortit avec les honneurs de la guerre et fut conduite à Louvain.

NANÇAY, ancienne seigneurie du Berry, qui passa, en 1371, à la célèbre famille de la Châtre, et fut érigée en comté en 1609. Elle est aujourd'hui comprise dans le département du Cher.

NANCEL (Nicolas de), né, en 1539, dans le village de ce nom, en Noyonnais, s'adonna à la médecine, et obtint, en 1587, la place de médecin de l'abbaye de Fontevrault, où il mourut en 1610. Élève de Ramus, Nancel cultiva aussi la philosophie; et, entre autres idées singulières qu'il émit, on remarque celle d'assujettir la versification française aux règles de la versification grecque et latine. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages dont nous ne mentionnerons que les suivants : *Discours très-ample de la peste*, 1681; *P. Rami vita*, 1591, livre qui offre des détails intéressants, qu'on ne trouve que là, sur la vie et les ouvrages de Ramus; *Analogia microcosmi ad macrocosmum*, id est, *Relatio et propositio universi ad hominem*, 1611.

NANCY, *Nanceium*. Ancienne capitale de la Lorraine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Meurthe.

On ne connaît pas l'origine de cette ville, qui, suivant les titres historiques les plus anciens, ne paraît pas devoir remonter au delà du onzième siècle. Deux cents ans plus tard, elle était déjà la capitale du duché de Lorraine; elle s'accrut successivement sous le gouvernement des ducs qui y avaient fixé leur séjour, et qui l'entourèrent de fortifications importantes. Ferri III et Raoul y élevèrent un magnifique palais; ce dernier fonda la belle collégiale de St-Georges, démolie sous Stanislas; enfin, son successeur, Jean Ier, limita l'enceinte de la ville, dont il acheva les fortifications.

Ce fut sous les murs de Nancy que se livra, en 1407, la bataille de Champigneulle, gagnée par Charles II sur le duc d'Orléans; un demi-siècle après, le territoire de cette ville fut encore le théâtre d'une sanglante bataille, où le duc René de Lorraine fut vainqueur et où périt Charles le Téméraire. (Voyez NANCY (SIÉGE ET BATAILLE DE.))

Cette victoire contribua à augmenter la puissance des ducs de Lorraine, et Nancy en ressentit d'heureux effets. René III, dans les dernières années de son règne, vers 1502, fit jeter les fondements d'un vaste palais, qui fut continué sous ses successeurs, notamment sous le duc Antoine, et servit à la cérémonie funèbre de l'érection du catafalque des souverains. Charles III voulut faire plus encore; il fit rebâtir la ville sur un dessein régulier, et ce projet, qui fut exécuté en moins de quarante ans (1580-1618), s'acheva sous le duc Henri. Nancy atteignit alors son plus haut point de splendeur : capitale de la Lorraine et du Barrois, résidence de ducs indépendants, elle renfermait dans ses murs une noblesse illustre, une bourgeoisie laborieuse et intelligente, et une école de peinture et de sculpture qui a joué un grand rôle dans l'histoire de l'art, et s'est perpétuée jusqu'à nos jours (*).

(*) Parmi les noms illustres qui ont rendu cette école célèbre, on distingue, comme peintres, Claude de Ruel, Bellangé, employé à la décoration du palais de Charles III, Herbel, Claude Charles, Claude Spierre, Jacquart, Provençal, Durand; comme sculpteurs, Drouin, César Bagard, Nicolas Renard, les Chaligny, les Chassel, les Adam; comme graveurs en creux, les Rocle, les Hardy, le célèbre St-Urbain, surnommé à Florence *le divin* pour ses admirables mé-

La ville elle-même offrait un ensemble de belles constructions ; elle possédait des rues tirées au cordeau, chose rare à cette époque, et des fortifications qui en faisaient la plus forte place de l'Europe : quatorze bastions gigantesques, décorés d'ornements sculptés et liés par de longues courtines, formaient son enceinte ; cet ensemble de remparts était le chef-d'œuvre du célèbre ingénieur militaire Orphée de Galéan.

Mais ce moment de splendeur fut aussi court qu'il avait été brillant, et la conduite imprudente du duc Charles IV, qui s'attira l'inimitié du cardinal de Richelieu, amena les Français devant Nancy. La ville capitula, grâce à l'adresse de Richelieu, dont la politique fut plus adroite que loyale, et les habitants se soumirent à un joug que leur esprit de nationalité frémissait d'endurer ; ils redevinrent libres dans une ville démantelée, par la paix des Pyrénées (1660), mais ce fut pour retomber, dix ans après, sous la domination française.

Louis XIV, ayant fait reprendre Nancy par Tourville, en fit relever les murailles ; mais le séjour qu'il vint y faire, pour s'attacher la noblesse lorraine, ne produisit aucun résultat, et les habitants gardèrent leur contenance froide jusqu'au traité de Ryswick, qui les rendit à la domination de Léopold (1697).

La ville de Nancy passa, ainsi que toute la Lorraine, aux mains de Stanislas, en 1737. Sous le règne de ce prince, qui paraissait possédé de la manie de bâtir, mais qui, au fait, cherchait à effacer de vieux souvenirs, la ville perdit la plupart des beaux monuments qu'elle devait à la munificence des ducs de Lorraine. La collégiale de Raoul, l'hôtel de ville de Charles III, les perrons des jardins de Henri, célèbres par les admirables statues qui les ornaient, la salle de l'Opéra, élevée par le même prince, et nombre d'autres monuments, disparurent pour faire place à des constructions modernes, qui portèrent pour la plupart un caractère d'utilité plus prononcé : c'est de cette époque que datent l'église de Bon-Secours, la porte Sainte-Catherine, la porte de Toul, la place Royale, etc.

Tout en s'occupant de l'embellissement de la ville, Stanislas pensa aussi à entretenir à Nancy le goût des arts et des sciences, et à y améliorer le sort des classes malheureuses ; il fonda une académie, qui a gardé son nom, et plusieurs établissements utiles et charitables.

Avec Stanislas tomba le dernier éclat de la ville de Nancy, qui perdit définitivement sa nationalité, et se jeta dans le grand mouvement révolutionnaire, au milieu duquel elle devait jouer un rôle si glorieux. Elle donna alors l'essor aux bataillons de volontaires qui sortirent des départements de la Meurthe et des Vosges, et se distingua par son patriotisme, sentiment bien autrement grand que l'égoïste amour de la localité qui animait alors d'autres villes et produisait de si funestes résultats en forçant la France révolutionnaire de sévir contre ses propres enfants.

Nancy n'a, du reste, à inscrire dans ses annales, depuis la glorieuse époque des guerres de l'empire, que deux événements purement locaux : la réintégration des ossements des princes de Lorraine, inhumés aux Cordeliers, en 1826, devant les commissaires extraordinaires de France et d'Autriche, et l'érection de la statue du roi de Pologne (1831) aux frais des trois départements lorrains.

Quelle que soit, du reste, l'infériorité actuelle de la ville de Nancy, par rapport à la splendeur de son passé, elle est encore l'une des principales villes de France : elle possède une cour royale, des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre consultative des manufactures, une société centrale d'agriculture, une société royale des sciences, arts et lettres, une école royale forestière, un collége royal et une école secondaire de médecine. On y remarque de nombreux monuments, parmi lesquels nous citerons l'église de Sainte-Épone, célèbre par une fresque de Léonard de Vinci, exécutée au commencement du règne d'Antoine de Lorraine, et par une cène sculptée, ouvrage de Drouin ; l'église des Cordeliers, qui contient les

dailles ; comme graveurs en taille-douce, Henriet, Callot, François Spierre, etc.

tombeaux de René II, d'Antoine de Vaudemont, et le chef-d'œuvre du sculpteur Ligier-Richier, l'admirable mausolée de la duchesse Philippe de Gueldre; l'église de Bon-Secours, où se voit le tombeau de Stanislas; la chapelle ducale où furent replacés, en 1826, les ossements des ducs de Lorraine; la cathédrale, édifice de construction moderne, et quelques autres monuments.

Nancy est le lieu de naissance d'un grand nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels nous citerons les écrivains Mainbourg, Mollevaut, Palissot, Chompré, Ladoucette, Hoffmann; les généraux Drouot, Grandjean, Hugo, Christophe; les peintres Isabey, Mansion, Bellangé, Grandville; les graveurs Callot, Sylvestre, etc.

Nancy (siége et bataille de). Après sa défaite de Morat, le duc de Bourgogne fut comme abattu; il se retira à la Rivière et ne donna plus signe de vie. Pendant ce temps, le duc René, à la tête des Lorrains qu'il avait amenés à Morat, d'un corps d'Alsaciens et de quelques Lombards, était revenu en Lorraine, et avait repris plusieurs places de peu d'importance. Il alla ensuite mettre le siége devant Nancy, et Jean de Rubempré, qui y commandait pour les Bourguignons, ne pouvant contenir la garnison anglaise qui faisait toute sa force, voyant d'ailleurs la place mal approvisionnée, et de plus ne recevant aucune nouvelle du duc de Bourgogne, capitula, le 6 octobre 1476, sous condition que la garnison serait sauve de corps et de biens.

Cependant, le duc de Bourgogne marchait au secours de la Lorraine; il avait rassemblé environ 6,000 hommes, avec lesquels il vint mettre le siége devant Nancy. Le duc René, au lieu de se renfermer dans la ville, y laissa bonne garnison et s'en alla querir du secours chez les Alsaciens et les Suisses. Après bien des difficultés, il obtint ce qu'il sollicitait et put réunir à Lunéville de 19,000 à 20,000 hommes. Il se hâta alors de marcher sur Saint-Nicolas du Pont, poste très-important, et le 4 janvier 1477, toute son armée ayant passé la Meurthe, s'avança jusqu'à deux lieues environ du camp des assiégeants.

« Le duc de Bourgogne, contre son usage, assembla ses capitaines en conseil. « Or ça, dit-il, puisque ces vilains « arrivent à nous; puisque ces ivrognes « viennent ici chercher à boire et à « manger, que convient-il que nous « fassions? » Tous lui remontrèrent la misère et la diminution de l'armée, et la force que semblait avoir l'ennemi; ils lui dirent qu'il était impossible d'empêcher la ville d'être secourue et ravitaillée, mais que du moins on pouvait éviter une bataille et ne pas se précipiter dans une perte presque assurée; qu'il était encore temps de se retirer à Pont-à-Mousson, d'où on pourrait gagner le duché de Luxembourg et y refaire l'armée. Le duc René, disait-on, est pauvre; il ne pourra longtemps soutenir la dépense de la guerre, et ses alliés le quitteront dès qu'il n'aura plus d'argent. Il suffit d'attendre pour être certain d'un plein succès.

« Mais le duc n'avait assemblé ses serviteurs que pour leur dire sa volonté, non pour prendre leur avis. « Mon père « et moi, dit-il, nous avons su vaincre « les Lorrains et nous les en ferons « souvenir. Par saint George, je ne « m'enfuirai point devant un enfant, « devant René de Vaudemont, qui, au « lieu de se montrer digne chevalier, « vient à la tête de cette canaille. Au « reste, il n'a pas avec lui autant de « gens qu'on croit. Les Allemands ne « savent pas quitter leurs poêles en hi- « ver, et ce n'est pas une saison où ils « se mettent en guerre. Ce soir nous « allons donner l'assaut à la ville, et de- « main nous aurons la bataille. » Le duc semblait toutefois avoir plus de tristesse que d'ardeur; il s'empressait à donner ses ordres et prenait toutes les dispositions nécessaires pour le lendemain, plutôt poussé par le besoin de se distraire d'un sombre chagrin, qu'animé par l'espérance.

« L'assaut fut donné vivement, et l'artillerie des Bourguignons fit un feu terrible sur la ville. Le duc tenta les derniers efforts pour emporter la place. Il avait, disait-on, juré par saint George de chômer à Nancy la fête des Rois. Le duc René, en partant de Bâle, avait envoyé annoncer sa prochaine venue à la garnison. Thierry, marchand drapier de Mirecourt, avait, avec grand péril, trou-

vé moyen d'entrer dans la ville. Les assiégés ne savaient pas néanmoins que leur duc fût si proche. Pour les en avertir, ou leur donner du courage à soutenir encore cette attaque, il fit allumer un grand feu sur le clocher de Saint-Nicolas. L'assaut ne fut pas plus heureux que tous les précédents, et lorsque les assaillants se retirèrent, la garnison fit une sortie, les poursuivit jusque dans leur camp et mit le feu à une partie de leurs tentes.

« Le duc de Bourgogne avait espéré que du moins cette attaque sur la ville servirait à cacher le mouvement qu'il ordonna avant que le jour eût paru, afin d'aller prendre position, de se retrancher et de placer ses canons en face de l'armée ennemie. Cette sortie mit au contraire du trouble et du retard dans l'ordonnance de bataille qu'il avait réglée. En outre, le duc René avait envoyé quelques cavaliers en avant, et les lieux avaient été bien reconnus.

« Nancy est situé sur la gauche de la Meurthe, à un quart de lieue environ de la rivière. Les Lorrains arrivaient par la route de Strasbourg et par Saint-Nicolas. Ils occupaient le village de la Neuveville, et s'avançaient vers le camp des assiégeants.

« Le duc de Bourgogne s'arma de grand matin et monta sur un beau cheval noir qu'on nommait Moreau. Lorsqu'il voulut mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier, se détacha et tomba : « *Hoc est signum Dei,* » dit-il tristement. Il n'en continua pas moins à aller ranger son armée. Pour arrêter la marche des Lorrains, son artillerie fut établie sur la route, à un endroit où elle était un peu plus élevée. A sa gauche, était la rivière ; à droite, une pente couverte de bois ; le ruisseau d'Heuillecour, assez profond, et coulant presque partout entre deux haies, couvrait son front et lui servait de retranchement. Josse de Lalain, grand bailli de Flandre, commandait l'aile gauche, qui s'appuyait à la rivière. Le duc et le grand bâtard étaient au centre, sur le chemin, avec l'artillerie et presque tous les gens de pied. Les Lombards formaient la droite : c'était Jacques Galeotto qui les commandait.

« Le comte de Campo-Basso avait enfin accompli sa trahison, et tenu parole au roi en partant deux jours auparavant avec son frère Angelo, et son cousin le sire Jean de Montfort. Les chefs qui commandaient les Français du duché de Bar avaient ordre de ne le point recevoir, à cause de la trêve que le roi voulait toujours faire le semblant d'observer fidèlement. Alors, il s'en alla occuper les ponts de Bouxières-les-Dames, sur la Meurthe, et de Condé sur la Moselle, afin de couper aux Bourguignons le chemin de la retraite, et de tomber sur les fuyards.

« Il avait en outre eu soin de laisser dans l'armée treize ou quatorze personnes pour crier « Sauve qui peut ! » et commencer la déroute. D'autres étaient chargés de suivre de l'œil le duc de Bourgogne et de le tuer dans le désordre de la fuite.

« Dès que Campo-Basso sut que le duc de Lorraine était à Saint-Nicolas, il se présenta à lui avec sa troupe. Il avait arraché son écharpe rouge et sa croix de Saint-André. Le duc René écouta ses plaintes sur l'affront qu'il avait reçu du duc de Bourgogne, et de son dessein de se venger. Le capitaine italien rappela ensuite la fidélité qu'il avait autrefois montrée à la maison d'Anjou, les services qu'il avait rendus au duc Jean de Calabre, les récompenses qu'il en avait reçues et dont il demandait seulement la confirmation. Il était prêt, disait-il, à donner encore sur l'heure même, et les armes à la main, des preuves de son zèle.

« Le duc René en parla à ses capitaines suisses. « Nous ne voulons pas que ce « traître d'Italien combatte à nos côtés, « dirent-ils tous. Nos pères n'ont jamais « usé de telles gens ni de telles pratiques « pour gagner l'honneur de la victoire. » Le comte de Campo-Basso se retira, espérant du moins qu'au poste qu'il avait pris, il pourrait encore faire du mal à son ancien maître, mais regrettant de ne lui en point faire davantage.

« Le commandement des gens de pied de l'avant-garde fut donné à Guillaume Herter, de Strasbourg, celui qui avait si bien combattu à Morat ; le comte Oswald de Thierstein commandait la cavalerie. Ils avaient avec eux le bâtard de Vaudemont, les sires Jacques de

Wisse, Malartic, d'Oriole, de Bassompierre, de Damp-Julien, de l'Étang, tous Lorrains ou Français. Cette avant-garde était de neuf mille hommes : c'était plus que toute l'armée bourguignonne ; elle marchait sous le guidon du duc René, qui portait l'ancienne devise des ducs de Lorraine : un bras armé sortant d'un nuage et tenant une épée, avec ces mots : « Toutes pour une. » Le corps de bataille était sous les ordres du duc René, sans autre chef ni lieutenant que lui. Il faisait porter la bannière de Lorraine par le sire de Vauldrey. Pour empêcher toute jalousie, et suivant la coutume des Suisses, toutes les autres bannières étaient au même lieu sous bonne garde, et devaient marcher toujours ensemble jusqu'à la victoire. Ainsi, l'on voyait là rassemblées les bannières du duc d'Autriche, de l'évêque et de la ville de Strasbourg, de l'évêque et de la ville de Bâle, de Berne, de Zurich, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, et de toutes les villes et communes de l'alliance.

« Le duc René était sur un cheval gris, appelé la Dame, qu'il avait monté à Morat; par-dessus son armure, il portait un habillement à ses couleurs, rouge et gris blanc, et une robe de drap d'or, dont la manche droite était ouverte. La housse de son cheval était aussi de drap d'or, avec une double croix blanche. Autour de lui étaient 800 chevaux; c'était la noblesse de Lorraine : les comtes de Bitche, de Salm, de Linange, de Pfaffenhoffen, et les sires de Gerbevillers, de Ligniville, de Nettancourt, de Ribeaupierre, d'Haussonville, de Lenoncourt. Les serviteurs de sa maison et jusqu'à ses secrétaires chevauchaient armés dans cette noble troupe, qui tenait la droite du corps de bataille. L'arrière-garde n'était composée que de 800 coulevriniers.

« D'après le rapport des cavaliers qu'on avait envoyés devant, et d'après les informations qu'avait données le comte de Campo-Basso, l'ordonnance de l'armée ennemie était assez bien connue. Deux Suisses que la misère avait forcés à s'enrôler chez les Bourguignons et qui s'en vinrent rejoindre les gens de leur pays, expliquèrent encore mieux la position de l'ennemi · ils s'offrirent à servir de guides.

« Toute cette armée marchait joyeuse et empressée. La neige tombait à gros flocons ; le jour en était obscurci ; on ne voyait pas loin devant soi. Une décharge de l'artillerie des Bourguignons tirée hors de portée indiqua qu'on approchait. Les Suisses s'arrêtèrent : un vieux prêtre de leur pays leur fit la prière. « Dieu combattra pour vous, « leur dit-il, le Dieu de David, le Dieu « des batailles ! » Tous s'étaient mis à genoux ; ils baisèrent la terre neigeuse ; le duc René était descendu pour prier avec eux. Il remonta à cheval et leur adressa la parole en allemand : « Mes « frères, dit-il, puisque l'ennemi est « assez téméraire pour nous attendre, « et accepter la bataille, il nous en faut « tirer une mémorable vengeance. »

« En attaquant de front l'artillerie des Bourguignons sur la grande route, on eût perdu beaucoup de monde. Guillaume Herter avec son avant-garde se porta à la gauche, et, suivant un ancien chemin le long des ruisseaux, s'en alla passer dans le bois derrière le coteau où s'appuyait la droite de l'ennemi. Pendant ce temps-là le ciel commença à s'éclaircir.

« Le duc René voyant que cette aile avait laissé un espace entre elle et la lisière du bois, voulut aussi la tourner par là et au plus près. Il y envoya quatre cents chevaux. Cette attaque fut malheureuse ; le sire de Larivière, à la tête de la cavalerie bourguignonne, pressait déjà vivement les Lorrains, lorsque tout à coup parut sur la hauteur l'avant-garde de Guillaume Herter ; il avait avec lui les gens d'Uri et d'Unterwalden ; on entendit retentir au loin et par trois fois le son de leur trompe. Le duc de Bourgogne, reconnaissant ce son terrible qui lui rappelait Granson et Morat, se sentit glacé au fond du cœur. Cependant le courage ne pouvait lui manquer ; comme on le disait communément, jamais peur ne se laissa voir sur son visage, et il ne craignait rien en ce monde que la chute du ciel. Il fit changer de front à ses archers, et les tourna contre les Suisses qui descendaient du coteau sur sa droite.

« Au milieu du découragement général, environné par une armée trois ou quatre fois plus nombreuse que la sienne, on-

le voyait s'en aller d'un lieu à l'autre, ranger ses hommes, les ranimer par menaces ou par exhortations, et donner ses ordres tout comme s'il y avait eu quelque espérance à concevoir. Autour de lui, quelques fidèles serviteurs dont il avait méconnu les conseils, Rubembré, Contai, Galeotto, le grand bâtard, le comte de Chimay, faisaient aussi tous leurs efforts, mais rien ne pouvait arrêter l'élan des Suisses. La cavalerie se porta au-devant d'eux sans retarder leur marche; une décharge de coulevrines à main qui renversa morts Galeotto et beaucoup d'autres cavaliers, acheva la complète déroute de l'aile droite.

« L'aile gauche que commandait Josse de Lalain ne pouvait faire une meilleure défense. Elle fut bientôt enfoncée et poursuivie vivement sur la route et le long de la rivière par le duc de Lorraine et sa cavalerie. Les fuyards croyaient passer sur le pont de Bouxières : Campo-Basso le gardait. En même temps la garnison fit une sortie. Bientôt les Bourguignons virent s'élever derrière eux les flammes qui achevaient de consumer leur camp. Toute l'armée fut en peu d'instants dispersée : les uns se jetant dans la Meurthe pour essayer de la traverser, les autres s'enfonçant dans les bois ou gagnant les campagnes.

« La bataille avait peu duré et n'avait pas été meurtrière. La poursuite fut terrible; deux heures après la chute du jour, les Lorrains, les Allemands, les Suisses, les habitants du pays eux-mêmes couraient encore de tous côtés, tuant tous ceux qu'ils rencontraient.

« Après avoir poussé avec ses cavaliers jusqu'à Bouxières, le duc René reprit le chemin de sa capitale qu'il venait de délivrer. Il demandait à chacun s'il n'avait pas quelque nouvelle du duc de Bourgogne, et si on ne savait pas quelle route il avait prise, s'il n'était point blessé, ou si quelqu'un ne l'avait pas fait prisonnier. Personne ne pouvait lui en rien dire. Il fit son entrée à Nancy par la porte Notre-Dame. Cette vaillante garnison qui, contre toute apparence, avait soutenu un si long et si terrible siége, et les habitants qui avaient tant souffert pour se conserver à lui, se jetaient en foule au-devant de ses pas; malgré leur dénûment ils avaient illuminé la ville. Le duc commença par aller remercier Dieu dans l'église de St-George, puis on le conduisit jusqu'à son hôtel aux cris de : « Vive le duc René! vive notre bon « et vaillant seigneur! » Pour montrer quelles souffrances on avait endurées, le peuple avait imaginé de ranger en tas devant sa porte toutes les têtes de chevaux, de chiens, de mulets, de chats et autres bêtes immondes qui depuis quelques semaines étaient sa seule nourriture (*). » Après plusieurs jours d'infructueuses recherches, un page italien indiqua l'endroit où l'on retrouverait le corps du duc; et, en effet, on y découvrit Charles que l'on reconnut à son anneau ducal, et plus tard aux différentes blessures qu'il avait sur le le corps.

NANCY (monnaies de). Voyez LORRAINE (monnaies de).

NANCY (traité de). Voy. LORRAINE, tome X, page 321.

NANGIS, *Nangiacum*, petite ville de la Brie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne. La seigneurie de Nangis fut érigée en marquisat, en 1612, en faveur d'Antoine de Brichanteau, amiral de France. On compte aujourd'hui à Nangis 1,800 habitants. Les Français y battirent, le 17 février 1814, une armée austro-russe, qui laissa 4,000 hommes sur le champ de bataille.

NANGIS (Guillaume de). Voy. GUILLAUME.

NANSOUTY (le comte de, Étienne-Marie-Antoine-Champion), né à Bordeaux en 1768, entra au service en 1783, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourgogne-cavalerie; devenu en l'an VIII général de brigade, il participa aux succès de l'armée du Rhin, et seconda le général Ney dans les différentes attaques que cet officier fit faire depuis Seltz jusqu'à Mayence; il se distingua au combat de Stockach; contribua au succès de la bataille d'Engen; déploya de grands talents militaires à la tête d'une brigade de cavalerie, à la bataille de Moeskirch, le 15

(*) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. 21, p. 185 et suiv.

floréal; repoussa le prince Reuss le 24 prairial, et prit une part honorable à toutes les batailles livrées par l'armée du Rhin. Il fut nommé en 1803 général de division. Employé en cette qualité à l'armée d'Allemagne en 1805, il commanda le corps de cuirassiers au combat de Wertingen, et se distingua surtout à Austerlitz. Il fit en 1806, à la tête des carabiniers et des cuirassiers, des prodiges de valeur à Eylau et à Friedland; on le revit encore en 1809, aux batailles d'Essling et de Wagram, exécuter les plus belles charges et décider souvent la victoire. Nommé, en 1812, colonel général des dragons, il rendit de nouveau les plus grands services, en 1813 et 1814, à Dresde, à Wachau, à Leipzick, à Hanau, à Champ-Aubert, à Montmirail et à Craone. Il devint, après la première restauration, lieutenant des mousquetaires du roi, et mourut à Paris le 12 février 1815.

Nanterre, *Nannetodurum*, *Neptodurum*, bourg de l'Ile-de-France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Seine, population 2,400 habitants. C'était autrefois un lieu fortifié; les Anglais s'en emparèrent et l'incendièrent au commencement du quinzième siècle; et, en 1815, les Français y battirent complétement une colonne de l'armée des puissances coalisées. Suivant la tradition, c'est à Nanterre que naquit sainte Geneviève, patronne de Paris; une chapelle élevée, dans ce bourg, sur le tombeau de cette sainte, attira longtemps de nombreux pèlerins.

Nantes, ancienne, grande, riche et belle ville maritime de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du département de la Loire-Inférieure.

Elle portait, à l'époque de la conquête romaine, le nom de *Condivicnum*, et était la capitale du peuple appelé *Namnetes*. Le premier fait positif inscrit dans ses annales, est le martyre des saints Donatien et Rogatien, fils du gouverneur de la cité pour les Romains, et que saint Clair, premier évêque de Nantes, avait, en 277, convertis à la foi chrétienne. Les Romains furent chassés de Nantes, vers le commencement du cinquième siècle; cette ville devint alors la capitale du duché de Bretagne et du comté Nantais.

Les Normands la prirent d'assaut en 853 et en 859; mais ils en furent définitivement dépossédés en 952. En 992, elle fut prise par Geoffroy, comte de Rennes. Assiégée par les Anglais, en 1343, attaquée par le comte de Buckingham et délivrée par Olivier de Clisson, en 1380, elle fut assiégée en 1491 par Charles VIII, auquel elle fut livrée par trahison. Ce fut alors que, pour assurer et légitimer les droits qu'il venait d'acquérir sur l'héritage de la duchesse Anne de Bretagne, il résolut de l'épouser. La proposition en fut faite aux états de la province, le 8 octobre; le mariage fut célébré au château de Langeais, le 6 décembre, et la Bretagne fut, ainsi que la ville de Nantes, réunie à la couronne.

Le calvinisme s'introduisit à Nantes en 1558, et le massacre des réformés y aurait eu lieu, en 1572, sans la généreuse fermeté du maire Leloup-Dubreuil, qui s'opposa à l'exécution des ordres sanguinaires du duc de Montpensier. En 1598, Henri IV y rendit le fameux *édit de Nantes*, qui fut révoqué, en 1685, par Louis XIV.

Le 29 juin 1793, les Vendéens, au nombre de 50,000 hommes, sous les ordres de Cathelineau, qu'ils venaient de choisir pour chef, attaquèrent Nantes, où commandaient les généraux Beysser et Canclaux. Deux parlementaires se présentèrent devant la place pour les sommer de se rendre: *Mourir, ou assurer le triomphe de la liberté*, fut la réponse énergique que leur fit le maire Baco. Alors l'armée de Cathelineau, commandée par Bonchamp, Spéçaux, Autichamp et Fleuriot, fit ses dispositions pour donner un assaut à la ville sur la rive droite, tandis que Charette l'inquiétait sur la rive gauche. Le combat commença sur neuf points à la fois. Il fut long et sanglant; on fit de part et d'autre des prodiges de valeur. Enfin l'artillerie républicaine, mieux dirigée que celle des Vendéens, fit dans leurs rangs des ravages horribles. Repoussés de toutes parts, ils opérèrent leur retraite en emportant avec eux Cathelineau, qui mourut quelques jours après de ses blessures. Les efforts remarqua-

bles de la garde nationale nantaise avaient puissamment contribué au succès de cette journée.

Après des triomphes suivis de défaites sanglantes, l'armée royale résolut de passer la Loire et de porter en Bretagne le théâtre de la guerre. Les villes d'Ancenis, de Laval, d'Ernée, de Fougeres et de Dol, tombèrent bientôt en son pouvoir. La guerre civile était dans toute sa fureur, lorsque la Convention envoya à Nantes l'un de ses membres, en lui recommandant de prendre les mesures les plus rapides contre les royalistes. Cet homme était Carrier (voy. ce nom); et les souvenirs qu'il laissa dans cette malheureuse ville ne s'effaceront jamais de la mémoire des habitants. Enfin, après la première pacification de la Vendée, les Nantais commencèrent à respirer. Charette traita alors avec la Convention; mais cette paix si ardemment désirée ne fut pas de longue durée; et Charette, entraîné dans une nouvelle guerre, fut pris par les républicains, et fusillé à Nantes, en 1795. Depuis cette époque, Nantes n'a cessé de jouir d'une grande tranquillité.

Cette ville possède un évêché suffragant de l'archevêché de Tours, un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, une bibliothèque publique, un musée, une bourse de commerce, etc. Parmi ses édifices, on distingue la cathédrale de Saint-Pierre, non achevée, mais qui renferme le beau mausolée de François II, dernier duc de Bretagne, l'hôtel de la préfecture, la salle de spectacle, l'Hôtel-Dieu, et surtout le magnique hôpital de Saint-Jacques. La population est de 75,800 habitants. C'est la patrie d'Anne de Bretagne, du marin Cassard, du voyageur Cailliaud, du naturaliste Dubuisson.

NANTES (monnaies de). On frappa monnaie à Nantes, dès l'époque mérovingienne, et il existe à la Bibliothèque du roi deux tiers de sous d'or, où l'on voit, au droit, le nom de cette ville, NAMNETIS, autour d'une tête de profil tournée à droite, et, au revers, les noms de monétaires, FIDIGIVS et IOHANNES. Du reste, ces pièces n'offrent aucune particularité bien importante.

A l'époque carlovingienne on retrouve des deniers d'argent marqués au nom de la ville de Nantes, et à ceux des rois Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Nous avons vu entre les mains de M. Thomsen, conservateur du musée de Copenhague, une magnifique pièce de Nantes, représentant la tête de l'empereur Louis; mais ne l'ayant pas sous les yeux, nous ne pouvons en donner la description. Les autres deniers connus offrent des types fort ordinaires : au droit, NAMN ETVM' dans le champ; au revers, HVLDOVVICVS IMP autour d'une croix à branches égales, pour Louis le Débonnaire; au droit, NAMNETIS CIVITAS autour d'une croix; au revers, GRATIA DI REX autour d'un monogramme carolin pour Charles le Chauve.

Il faut ensuite descendre jusqu'au douzième siècle pour retrouver des espèces nantaises. Ce sont des deniers de billon, portant pour légende d'un côté DVX BRITANNIE, et de l'autre NANTA CIVITAS; pour type une croix à branches égales d'un côté, et une croix dont les extrémités sont ancrées de l'autre. Ce type paraît avoir été uniformément adopté à cette époque par toutes les villes où le duc de Bretagne frappait monnaie. Lorsque saint Louis, vers le milieu du treizième siècle, restreignit le cours des monnaies des barons, et ordonna qu'elles ne seraient reçues que dans leurs domaines, il permit pendant un certain temps la circulation de quelques monnaies locales, et entre autres de celles de Nantes. Si ces *nantais*, ainsi que les appelle l'ordonnance de 1257, ne sont pas les pièces dont nous venons de donner la description, ils sont inconnus.

Les ducs de Bretagne conservèrent toujours un atelier monétaire à Nantes; ils y frappèrent des espèces de tous métaux, portant pour marque distinctive un N, qui occupe, soit le centre de la croix du revers, soit un de ses cantons. Réunie au domaine royal, Nantes conserva son atelier et eut pour lettre monétaire un T. Toutefois cette lettre, qui avait autrefois appartenu à l'atelier de Sainte-Menehould, ne fut attribuée à Nantes qu'à partir de 1772. L'hôtel des monnaies de Nantes fut

fermé en 1794, ouvert de nouveau l'année suivante, et définitivement supprimé en 1834.

Nanteuil le Haudouin, ancienne châtellenie de l'Ile-de-France, érigée en comté en 1543, en faveur de Henri II de Lenoncourt, dont la veuve la vendit, en 1656, à François de Lorraine, duc de Guise. Le comté de Nanteuil passa ensuite à la maison de Condé, qui le possédait encore en 1789. Ce bourg est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Oise; on y compte 1,450 habitants.

Nanteuil (Robert), peintre au pastel, et l'un de nos meilleurs graveurs, naquit à Reims en 1630. Il avait déjà fait quelques essais de portrait au pastel, et le bonheur avec lequel il attrapait la ressemblance lui avait fait une réputation dans sa ville natale, lorsqu'il voulut venir à Paris pour se perfectionner dans la gravure. Sans recommandation, sans argent, la nécessité lui inspira une heureuse ruse. Il fait, au pastel, une petite tête d'abbé, et à l'heure où les étudiants en Sorbonne se rendent chez un traiteur, en face du collége, il y entre lui-même, et demande l'original de ce portrait, qu'on l'a, dit-il, chargé de faire. L'original ne se trouve pas; mais on admire le portrait, qui passe de main en main. Bientôt, chacun veut avoir le sien, et le talent du peintre, qui s'est montré quelque peu flatteur, transforme les bouches de ses modèles en autant de trompettes de son mérite.

En deux années, Nanteuil fut au-dessus du besoin, et même à son aise. Dès lors, il reprit son premier projet, et se mit à étudier la gravure sous Regnasson, dont il épousa la sœur. De la facilité dans le faire, de la verve, de la couleur, firent remarquer ses premières productions. On parla de lui à la cour, et il fut présenté à Louis XIV, qui lui commanda son portrait, ceux de la reine mère, du duc d'Orléans, et du Dauphin. Le talent de Nanteuil était arrivé à sa maturité; il y avait, dans ses portraits, le fini, la pureté et le moelleux qu'on retrouve dans ses estampes. Louis XIV lui assigna une pension, et le nomma graveur et dessinateur de son cabinet. Dès lors sa fortune fut faite; mais il aimait les plaisirs, menait un grand train de vie, et de plus de cinquante mille écus qu'il avait gagnés, il ne laissa que peu de chose à ses héritiers, quand il mourut, en 1678.

Comme graveur, Nanteuil mérite d'être placé au premier rang des artistes français; mais il n'est pas aussi connu ni estimé qu'il l'aurait été s'il avait abordé l'histoire ou le paysage, au lieu de se borner à des portraits. Il travaillait toujours d'après des pastels ou des dessins au crayon noir, exécutés par lui-même, perdus pour la plupart aujourd'hui, et dont la perte est très-regrettable, à en juger par ceux que l'on possède. Son style est ferme, quoique moelleux, et son travail extrêmement pur.

Personne, mieux que lui, ne connut l'art de rendre, avec le burin, les couleurs différentes des étoffes et des chairs. Sa fécondité égalait son talent. Son recueil, qui n'est pas complet, contient plus de deux cent quarante estampes. On regarde comme ses chefs-d'œuvre les portraits de *Simon Arnaud de Pompone*, de *Jean-Baptiste Van Steenbergen*, dit l'avocat de Hollande, du *petit Millard*, du *cardinal Mazarin*, du *maréchal de Turenne*, et du *marquis de Castelnau*.

Nantilde ou plutôt Nantichilde, reine de France, épouse de Dagobert Ier, fut mère de Clovis II, et régente du royaume avec le maire du palais Éga pendant la minorité de ce prince; elle mourut en 642.

Nantua, *Nantuacum*, petite ville du Bugey, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ain. C'est dans cette ville, dont l'origine est très-ancienne, que fut enterré, en 877, l'empereur Charles le Chauve, mort à Briords au retour d'un voyage d'Italie. On y compte aujourd'hui 3,500 habitants.

Naples (relations de la France avec). Nous avons raconté ailleurs les expéditions faites à diverses époques par les princes ou les monarques français contre le royaume de Naples, qui n'eut guère, à proprement parler, de relations avec la France depuis l'année 1516, où il échut à Charles-Quint et aux rois d'Espagne ses successeurs, jusqu'au moment où, au dix-huitième siè-

cle, la maison de Bourbon en occupa le trône.

Nous devons néanmoins parler avec quelques détails de l'expédition du duc Henri II de Guise, qui, appelé par les Napolitains révoltés contre l'Espagne, en 1647, aurait pu, s'il avait été secondé par la France, établir dans la Péninsule un royaume indépendant.

Peu de temps après le meurtre de Masaniello, les insurgés, sentant le besoin de mettre à leur tête un personnage d'un rang distingué, s'adressèrent au duc de Guise, qui descendait par les femmes de René, roi de Sicile; ils lui envoyèrent à Rome, où il se trouvait alors, deux députés, qui lui présentèrent dans l'hôtel de l'ambassadeur de France, et en présence de trois cardinaux attachés à la France, deux lettres, l'une signée par *le peuple de Naples et son royaume*, l'autre par Gennaro Annese, généralissime et chef des insurgés, qui invitaient « son altesse le duc de Guise à vouloir être le « défenseur du peuple. » L'ambassadeur de France autorisa le duc à accepter cette charge, et le cardinal Michel Mazarin lui promit au nom de son frère une flotte, des hommes et de l'argent.

Le duc n'attendit pas les secours de la France; il s'embarqua au port d'Ostie sur une felouque napolitaine, traversa intrépidement la flotte espagnole et arriva le 15 novembre à Naples, où il entra au milieu des acclamations du peuple. Dans l'acte du serment de fidélité qu'il prêta dans la cathédrale, il prit la qualité de *général des armées et de défenseur du royaume de Naples et de sa liberté*. Il fit frapper en même temps des pièces d'argent et de cuivre au coin de la république, et se fit élire pour sept ans duc de Naples. Mais dès le commencement, sa conduite fut impolitique, et il ne tarda pas à s'aliéner le peuple, par ses prétentions aristocratiques et ses nombreuses galanteries. Néanmoins il réussit à ranimer pour quelque temps l'enthousiasme populaire, à organiser quelques corps réguliers, et enfin à reprendre les postes que les Espagnols occupaient encore dans la ville et dans les faubourgs. Puis, le 13 décembre, il sortit de la ville, et, le 5 janvier 1648, s'empara d'Aversa, qui était devenue le quartier général de la noblesse. Il se rendit également maître du faubourg de Chiaia, tandis que les villes de Nola et d'Avellino ouvraient leurs portes à ses lieutenants, et que les provinces de Salerne et de la Basilicate se déclaraient pour lui.

Mais Mazarin était peu porté à tenir la promesse de son frère envers un aventurier dont il connaissait à la fois la valeur et l'incapacité; au contraire, le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France à Rome, au lieu de seconder le duc de Guise, intrigua contre lui et chercha à ranimer dans le royaume de Naples la faction des Angevins, mais pour faire donner la couronne à Louis XIV. Nul doute pourtant que si la France eût agi avec zèle et intelligence, elle ne fût parvenue à chasser pour jamais de l'Italie méridionale les Espagnols dont la domination était odieuse aux Napolitains. Le duc de Richelieu se présenta dans la baie de Naples avec vingt-sept vaisseaux et quelques brûlots; mais il n'attaqua point la flotte espagnole, qu'il aurait pu aisément détruire, et au lieu d'apporter l'argent, les armes et les vivres promis au duc de Guise, il se borna à faire remettre non pas à ce prince, mais à Gennaro Annese, quelques barils de poudre, et repartit promptement pour Porto-Longone. Peu de temps après, le duc de Guise, dont l'influence diminuait chaque jour, fut averti que deux galères espagnoles s'étaient emparées de la petite île de Nisida. Il s'y fit transporter le 6 avril avec ses meilleurs soldats; et Gennaro Annese, qui depuis longtemps était entré en négociation avec les Espagnols, profita de son absence pour leur livrer la ville. Le duc de Guise essaya en vain de se retirer par terre à Rome; il fut arrêté et conduit en Espagne, où il resta prisonnier pendant quatre ans.

L'insurrection de Messine contre les Espagnols, en 1674, fournit à la France une nouvelle occasion de reprendre son influence en Sicile. Les insurgés, hors d'état de résister aux Espagnols, implorèrent le secours de Louis XIV. Une escadre française ayant débloqué le port de Messine, y fit entrer des vivres, et les magistrats, pleins de reconnaissance,

prêtèrent serment de fidélité le 28 avril 1675, au duc de Vivonne, comme représentant du roi de France. Les princes d'Italie craignirent alors que Louis XIV ne fît valoir les anciennes prétentions de la France sur la Péninsule; et, pour les rassurer, le roi publia, le 11 octobre 1675, un manifeste, dont nous extrayons le passage suivant, très-propre à donner une idée de la politique générale suivie à cette époque par la France:—« Sa Majesté n'a reçu les Messinois, quand « ils se sont donnés à elle, que pour les « rendre en quelque sorte à eux-mêmes, « aussi bien que les autres villes de Si« cile qui voudront suivre leur exemple; « son dessein n'a pas été de les faire « vivre sous ses lois, qui leur sem« bleraient toujours étrangères, en les « unissant à sa couronne; mais, à l'exem« ple de ses prédécesseurs, qui ont « donné deux fois des rois à Naples et « à la Sicile dans deux branches de la « maison royale de France, son inten« tion est encore de donner à cette île « un souverain qui tire son origine du « même sang; elle lui remettra tous « les droits qui sont acquis à la France « sur ce royaume, et tous ceux que le « consentement des peuples a déjà défé« rés et pourrait déférer à l'avenir à « Sa Majesté; ce prince prendra les « mœurs, les coutumes et les lois de son « État, et rétablira chez les Siciliens « un trône que leurs ancêtres ont vu avec « douleur transporté en Aragon et en Cas« tille; enfin, de tous les intérêts que « le roi a pu prendre jusqu'à présent à la « Sicile, Sa Majesté se réserve seulement « celui de raffermir de plus en plus la « puissance de ce royaume, le bonheur « et la félicité de ce peuple, par la liai« son et la protection toujours assurée « de la France. » — Ce manifeste, reçu avec un vif enthousiasme par les Messinois, n'excita pas les mêmes sympathies dans les autres villes de la Sicile. A Palerme, on publia, en mars 1676, un sanglant pamphlet, où étaient racontés les excès que les Français avaient jadis commis en Sicile.

Nous avons racontés ailleurs (voy. MESSINE, et les ANNALES, t. II, pag. 56 et suiv.) les suites de cette expédition, qui furent désastreuses pour les insurgés.

L'établissement de la dynastie de Bourbon sur le trône d'Espagne semblait devoir modifier complétement nos rapports avec le royaume de Naples, qui, enlevé en 1708 à Philippe V, retomba en 1734 au pouvoir de son fils don Carlos. Celui-ci fut alors proclamé roi des Deux-Siciles. Mais malheureusement Louis XV régnait en France, et l'on sait à quel degré de nullité était alors descendue notre influence extérieure. La cour de Naples ne cessa de témoigner le plus mauvais vouloir à la France, surtout lorsque le favori de la reine Marie-Caroline, Acton, parvint au ministère. Cet homme, docile instrument de l'Angleterre, ne laissa échapper aucune occasion de nous nuire; il alla même jusqu'à nous empêcher d'exporter le bois de construction, que nous avions l'habitude d'acheter en Calabre. Cependant lorsqu'en 1783 la Sicile et la Calabre éprouvèrent un tremblement de terre, qui causa des pertes immenses, la France eut la magnanimité, malgré ses justes mécontentements, d'envoyer gratuitement aux pays ravagés des secours en blé. Mais le ministre, dont la haine et l'ineptie n'avaient pas de bornes, les refusa.

La révolution française eut un grand retentissement dans le royaume de Naples. La reine Marie-Caroline, qui dominait complétement son faible époux, contribua puissamment à organiser la première coalition contre la France. Cependant on reçut encore à Naples un envoyé de la république; mais l'accueil qu'on lui fit ne put laisser aucun doute sur les intentions de la cour, qui allait probablement se déclarer ouvertement, lorsque l'amiral Latouche-Tréville parut tout à coup dans la rade de Naples, le 18 décembre 1792, à la tête d'une escadre française. Effrayée de cette démonstration inattendue, la cour de Naples signa le même jour un traité de neutralité, qu'elle rompit le 18 octobre 1794. Mais les victoires de Bonaparte forcèrent bientôt Ferdinand IV de demander une paix qu'on lui fit acheter au prix de huit millions de ducats.

Le roi de Naples, malgré la rude leçon qu'il venait de recevoir, se laissa entraîner dans une nouvelle coalition contre la France, et le 14 août 1798, il

signa un traité avec l'empereur d'Autriche, et un autre avec l'Angleterre, le 5 octobre suivant. Le 21 du même mois, il publia une proclamation où il menaçait la France de la guerre, dans le cas où la république continuerait à occuper Malte et les États de l'Église, et dès le le lendemain l'armée napolitaine se mit en marche, sous les ordres du général Mack. Après plusieurs escarmouches où Championnet, malgré l'infériorité du nombre, repoussa les attaques de l'ennemi, la guerre fut déclarée à la France, le 2 décembre. Deux jours plus tard, Mack essuya une déroute complète; et il ne resta plus au roi de Naples d'autre ressource que de s'enfuir précipitamment en Sicile; enfin, le 23 janvier 1799, Championnet entra à Naples, où son premier soin fut de former un gouvernement provisoire et de préparer une constitution. Suivant les ordres du Directoire, le royaume napolitain fut constitué en *république parthénopéenne*.

Malheureusement Championnet, qui s'était attiré l'amour et l'estime des Napolitains, fut remplacé par Macdonald, auquel l'on ordonna bientôt de réunir toutes ses forces et de se joindre à la grande armée. Aussitôt apres le départ des troupes françaises, une con* e révolution éclata dans le royaume de Naples. Le 13 juin, la république fut définitivement abolie, et d'horribles vengeances signalèrent la rentrée de la famille royale dans la capitale. Cependant la victoire de Marengo effraya la cour de Naples, qui parvint à obtenir un armistice, signé le 28 mars 1801. La France exigea une amnistie pour tous les révolutionnaires des États napolitains.

La bonne intelligence qui avait paru se rétablir entre le gouvernement francais et la cour de Naples ne dura pas longtemps. Marie-Caroline, au retour d'un voyage à Vienne, décida son mari à prendre part à la nouvelle coalition que termina si promptement et si glorieusement la victoire d'Austerlitz. Napoléon déclara alors la guerre au roi des Deux-Siciles, et annonça, dans un manifeste célèbre, que la dynastie des Bourbons de Naples avait cessé de régner. Une armée, commandée par Joseph Bonaparte, parut ensuite devant Naples, dont elle s'empara sans coup férir. Mais Ferdinand s'était déjà retiré en Sicile. Le prince héréditaire essaya en vain de résister dans la Calabre, il fut battu à Campotenese, et put à grand'peine aller rejoindre son père. Bientôt un sénatus-consulte nomma Joseph roi de Naples et de Sicile, et la prise de Gaëte et la soumission de la Calabre par Masséna affermirent le nouveau monarque sur son trône.

On sait que Joseph fut appelé par Napoléon au trône d'Espagne en 1808; il eut pour successeur, à Naples, Joachim Murat, et celui-ci sut gagner l'affection de ses sujets par ses succès contre les Anglais et les partisans de Ferdinand, par d'utiles réformes, et par l'ordre et la tranquillité qu'il établit dans ses États.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment Murat fut renversé du trône en 1815 (voy. MURAT). Ferdinand rentra à Naples après les Cent Jours, et, depuis lors, à part le mariage du duc de Berri avec la princesse Caroline (voy. BERRI); à part le voyage à Paris du roi Ferdinand Ier, et depuis 1830, à part quelques démêlés sans importance, les relations de la France avec le royaume de Naples n'ont offert aucune circonstance remarquable.

NAPOLÉON. L'ordre alphabétique et les nécessités de ce recueil amènent, sous notre plume, ce grand nom qui remplit à lui seul tout le commencement de notre siècle. Que dire de lui qui déjà n'ait été dit sous mille formes? Et dans ce Dictionnaire même, cette héroïque histoire, cette magnifique épopée n'est-elle pas écrite à chaque page? Est-il un événement grand ou petit, un épisode, une journée, une bataille du Directoire, du Consulat, de l'Empire, que ce nom ne domine? N'est-il pas partout? Guerre, administration, législation, industrie, beaux-arts, science, ne dirige-t-il pas, n'inspire-t-il pas toute chose? Ne personnifie-t-il pas, en un mot, la France tout entière, pendant cette éclatante période de quinze années? Son histoire, c'est non-seulement celle de la France; c'est aussi celle de l'Europe qui gravitait autour de lui, dont il tenait les destinées dans ses mains, et, nous le répétons, cette histoire est à chaque pas dans ce livre.

Mais quelque grand qu'il ait été, quelque immense que soit l'œuvre qu'il a poursuivie, quelque multipliés que soient les éléments dont elle se compose, on peut, dans ce vaste mouvement, suivre pas à pas la trace de l'homme, le surprendre dans sa vie intime, pénétrer au fond de sa pensée, saisir un à un tous les fils qui rattachent à la terre, par de communes faiblesses, par de communes vertus, cette individualité glorieuse que l'imagination est trop portée à idéaliser. Parmi le peuple de nos campagnes, de nos ateliers, cette grande figure a acquis des proportions surnaturelles, fantastiques; ce n'est plus un homme, c'est un de ces héros presque fabuleux qui sont venus accidentellement sur la terre pour y remplir quelque mission providentielle, c'est un envoyé céleste, une puissance mystérieuse, une vie féerique, c'est un demi-dieu enfin.

C'est donc de l'homme, bien plus que du héros, que nous allons suivre la trace, non que nous nous proposions de répéter ici ces milliers d'anecdotes, vraies ou fausses, avec lesquelles on a rempli des volumes : l'espace ne nous le permettrait pas d'ailleurs; mais nous nous efforcerons de voir, sous l'épaulette de l'officier d'artillerie comme sous la pourpre de l'empereur, l'homme plus que le héros, l'ami, l'époux, le père, le chef, plus encore que le personnage officiel. Nous l'étudierons avec ses passions, avec les préjugés et les haines que son éducation lui avait légués; nous tâcherons enfin de réduire à des proportions naturellles ce héros que l'imagination des peuples a si colossalement grandi.

Charles Bonaparte, gentilhomme corse, dont l'éducation avait été soignée, et qui avait fréquenté les académies de Pise, de Florence et de Rome, était un des citoyens les plus remarquables d'Ajaccio; il fut choisi pour faire partie de la députation envoyée, en 1776, à Versailles, au sujet des différends survenus dans le gouvernement de l'île. C'était un homme distingué par son savoir, son énergie, par la loyauté de son caractère et l'élévation de ses sentiments. Marié à Lætitia Ramolino, une des plus belles femmes de l'Europe, au dire des contemporains, il en eut huit enfants. Napoléon Bonaparte fut le second-ne de cette famille. Le 15 août 1769, madame Lætitia quittait précipitamment l'église cathédrale d'Ajaccio, où elle était allée entendre la messe; surprise par les douleurs de l'enfantement, elle ne put atteindre sa chambre à coucher, et déposa l'enfant qu'elle venait de mettre au monde sur un vieux tapis à grandes figures historiques. Cet enfant était Napoléon.

On a toujours représenté l'enfance de Napoléon comme sombre et méditative; on a voulu absolument qu'il n'eût rien de commun avec les faiblesses de son âge. Il témoigna de bonne heure, il est vrai, un goût très-vif pour l'étude, et sa belle figure eut dès lors cet aspect mâle et sérieux qui devait plus tard si énergiquement la caractériser. Mais Napoléon eut toute la gracieuse naïveté, toute l'étourderie charmante de l'enfance. L'énergie, la résolution, la hardiesse de son esprit se manifestèrent tout d'abord, même au milieu de ses jeux et de ses plaisirs. Ainsi, un jour Joseph le défie à la course; il s'élance aussitôt; Napoléon marche au but d'un pas rapide, mais sans se presser. Joseph l'avait atteint avant lui, et quand son frère arriva, il voulut le railler, mais il était essoufflé et pouvait à peine prononcer des mots entrecoupés. « Tu vois « bien que je suis le plus fort, dit Na- « poléon en riant, puisque tu ne peux « plus ni respirer, ni courir, tandis que « je suis maître de mes jambes et de « ma voix. »

Charles Bonaparte étant mort, M. de Marbeuf, gouverneur de la Corse, qui avait été son ami, devint le protecteur de la nombreuse famille dont Napoléon, encore enfant, se considérait comme le chef. Son intelligence rapide, son sens droit révélaient déjà en lui une organisation d'élite. M. de Marbeuf obtint pour lui une bourse à l'école de Brienne, et à l'âge de neuf ans, l'enfant à qui étaient réservées de si hautes destinées, mettait pour la première fois le pied en France; il a avoué lui-même qu'une indéfinissable émotion le saisit lorsqu'il entra, pauvre orphelin, dans ce Paris où il devait régner un jour.

Élève studieux, réfléchi, il se fit remarquer bientôt par une application

soutenue, une aptitude singulière aux sciences exactes et historiques, mais sans cesser d'être doux, affectueux et bon envers ses camarades. On lui a fait une réputation de taciturnité sauvage; de même qu'on n'a pas voulu qu'il ait eu les grâces charmantes de l'enfance, on a craint de lui donner les qualités de la première jeunesse; on a voulu que tout en lui fût presque surnaturel et qu'il ne ressemblât en rien aux autres hommes. Les souvenirs de plusieurs de ses condisciples s'accordent au contraire sur ce point, qu'il fut bon camarade, gai sans être étourdi, obligeant, mais peu communicatif. Il était un des meneurs de l'école; les enfants, qui protestent toujours par mille moyens ingénieux contre l'autorité qui leur est imposée, obéissent instinctivement à ce besoin de classement, de hiérarchie qui est la base et le premier élément de toute société; ils ne veulent pas du maître qui est chargé d'enseigner, mais ils reconnaissent parmi eux leurs chefs et savent leur obéir. On sait l'anecdote de la petite guerre à coup de boules de neige; Napoléon était le général de la petite troupe; il commandait l'attaque, dirigeait la défense, creusait des tranchées, et, dans ces jeux d'enfant, mettait en action les récits de batailles dont la lecture avait pour lui tant de charmes.

En 1784, il fut désigné par ses professeurs pour entrer à l'École militaire de Paris. « Corse de nation et de caractère, avait dit l'un d'eux, M. de l'Éguile, « son maître d'histoire, il ira loin si les « circonstances le favorisent. » A coup sûr, le modeste professeur ne croyait pas deviner si juste. Napoléon fut admis à l'École, bien qu'il n'eût pas atteint l'âge réglementaire; mais M. de Rivalio, inspecteur général, justifia cette exception flatteuse en disant que s'il passait ainsi par-dessus la règle, « c'est qu'il « apercevait là une étincelle qu'on ne « saurait trop cultiver. »

Ce fut dans cette nouvelle position, parmi ces jeunes gentilshommes appartenant aux premières familles de France, que le caractère du jeune Bonaparte se modifia. Il n'oubliait pas, au milieu du luxe et de la vie somptueuse de cette école aristocratique, que sa famille était pauvre, abandonnée, et qu'il en était le chef; qu'il devait travailler non-seulement pour lui, mais aussi pour ses sœurs, pour ses jeunes frères, et, sous l'influence de ces pensées, en présence de ce devoir sacré, il sentit doubler ses forces, son courage; et le sentiment de sa propre valeur, joint à celui de sa dignité qu'il préservait de toute atteinte, imprima à son caractère cette réserve silencieuse qui lui donna parmi les hommes cette supériorité devant laquelle tout s'inclina plus tard.

Après avoir soutenu de brillants examens, l'élève sortit de l'école officier d'artillerie, et fut envoyé, en cette qualité, à Grenoble, où le régiment de la Fère tenait garnison. Il passa peu de temps après à Valence, et fut présenté dans quelques bonnes maisons de cette ville, entre autres chez madame du Colombier, femme d'un esprit cultivé, et dont la fille, jeune personne d'une beauté remarquable, ne fut pas insensible au mérite et aux attentions de Bonaparte, qui l'aima d'un amour très-vif et très-pur.

Mais l'amour, qui devait occuper une assez large place dans la vie de cet homme extraordinaire, ne l'absorba cependant jamais, et ses devoirs de famille, ses études, les préoccupations de son avenir, ses ambitions, ses rêves de gloire et de fortune, ne s'effacèrent jamais complétement devant cette passion qui remplit la jeunesse et quelquefois la vie de la plupart des hommes.

La révolution éclata, et Napoléon Bonaparte la salua d'un cri de joie; il y vit le triomphe des principes de liberté et d'indépendance qu'il avait pour ainsi dire sucés avec le lait. On a dit qu'il ne s'était attaché à la révolution que lorsque le succès en fut assuré, et que, suivant ses propres paroles, « S'il eût « été maréchal de camp, il aurait embrassé « le parti de la cour; mais que, lieutenant et sans fortune, il dut se jeter « dans la révolution. » C'est méconnaître le caractère, le génie instinctif de Napoléon, son éducation même. Il avait été élevé à l'école des grands esprits du dix-septième et du dix-huitième siècle; enfant, les déchirements de sa patrie lui avaient inspiré un ardent amour de liberté; jeune homme, il pressentait si

bien l'imminence d'une réforme sociale, que dans sa tête républicaine, il en préparait le plan. N'avait-il pas concouru pour le prix proposé par l'académie de Lyon, sur la solution de cette question : « Quels sont les principes et les institu- « tions à inculquer aux hommes pour les « rendre le plus heureux possible?» Pour développer, sur ce sujet, des principes libéraux, démocratiques, avant que la révolution eût éclaté, Napoléon n'avait sans doute pas soumis sa vie au calcul qu'on lui a prêté. Pour se faire une idée juste de cette individualité si brillante, si originale, il importe, dès le début, de ne pas se laisser égarer par de fausses appréciations, par des suppositions erronées. Faire de Napoléon un soldat de fortune, jouant à croix ou pile le parti qu'il devait embrasser en présence d'un fait aussi considérable que notre révolution ; le représenter hésitant et adoptant le parti populaire parce qu'il est lieutenant et non maréchal de camp, c'est méconnaître la vérité d'abord, et c'est aussi enlever, à cette grande existence, à l'influence qu'elle a exercée, à la période impériale de notre révolution, son caractère le plus élevé, son sens le plus profond.

En 1792, ramené auprès de sa famille en Corse, où il vint passer un congé, il se lia avec un ancien ami de son père, le général Paoli, alors commandant de la 23[e] division militaire ; mais quelques différences d'opinion ne tardèrent pas à troubler leur amitié. Paoli, quoique exerçant dans l'île l'autorité militaire au nom de la France, se montrait peu partisan de la marche de la révolution, et tournait ses regards vers l'Angleterre. Le jeune Bonaparte, au contraire, était Français autant que Corse, et il ne concevait pas pour son île bien-aimée un autre patronage que celui de la France régénérée. Mais la nécessité de se disculper d'une accusation sans fondement, portée contre lui par quelques-uns de ses compatriotes ennemis de l'influence française, l'obligea à retourner à Paris ; il y arriva la veille du 10 août, et devina d'un coup d'œil toutes les conséquences de cette journée mémorable.

Au commencement de l'hiver, il retourna en Corse, et trouva Paoli décidément et ouvertement l'ennemi de la France et l'allié des Anglais. Brisant alors à regret les liens de reconnaissance qui l'unissaient au vieil ami de sa famille, il le combattit, et fit partie de l'expédition dirigée contre lui par Salicetti. Napoléon se trouva là à une rude épreuve. Sa famille était à Ajaccio, centre de l'insurrection. Faire feu sur cette ville, c'était peut-être donner un signal de mort pour sa mère et ses frères ; ne pas faire feu, c'était assurer le succès de la révolte. Il parvint, par son activité et sa présence d'esprit, à faire embarquer sa famille, et l'expédition rentra en France. Madame Bonaparte, réduite aux plus dures extrémités, vint se fixer avec ses enfants à Marseille, et Napoléon alla rejoindre à Nice son régiment.

Le siége de Toulon nécessita bientôt la présence de ce régiment autour de cette place où Bonaparte allait retrouver, mais dans des circonstances différentes, les Anglais qu'il détestait, et contre lesquels il avait désormais une vengeance de famille à exercer. Les représentants du peuple conférèrent au jeune officier le grade de chef de bataillon, et lui confièrent le commandement de l'artillerie du siége ; le général Dutheil, qui la commandait, était dangereusement malade.

Bonaparte connaissait parfaitement les fortifications de Toulon, dont il avait étudié le système à chacun de ses voyages en Corse. D'un coup d'œil il jugea la position de la flotte anglo-espagnole. A l'extrémité sud de la rade, une langue de terre, connue sous le nom des *Sablettes*, joint les montagnes qui l'enceignent. De ce point, on pouvait foudroyer la flotte, et ni les représentants du peuple, ni les amiraux anglais et espagnols, n'avaient deviné l'importance de ce point. « C'est là « qu'est Toulon ! » dit Bonaparte ; et malgré l'opposition de Cartaux, cet avis prévalut. Le siége commença, et deux jours après, le 19 décembre 1792, la flotte alliée mettait à la voile, livrant aux flammes nos magasins et notre arsenal. Ce fut là vraiment le début de la carrière militaire de Napoléon, le berceau de sa gloire ; ce fut pendant les opérations de ce siége mémorable que

le jeune commandant d'artillerie servit lui-même une pièce dont le servant venait d'être blessé à mort ; ce fut là aussi qu'il connut et s'attacha deux hommes, alors dans les derniers rangs de l'armée, et que plus tard il éleva aux plus hautes dignités militaires, Duroc et Junot. Sur la demande de Dugommier, Bonaparte fut récompensé par le grade de général de brigade, et chargé de commander l'artillerie de l'armée d'Italie : il avait alors 23 ans. « Récompensez et avancez ce jeune homme, « avait dit Dugommier dans ses notes; « car, si l'on était ingrat envers lui, il « s'avancerait tout seul. »

L'avancement rapide de Bonaparte, la sévérité de ses principes, ses relations avec Robespierre jeune, le rendirent suspect aux thermidoriens. Il fut arrêté à Nice, où sa jeunesse, son grade, l'avaient fait remarquer de plusieurs femmes. Conduit à Paris, suspendu de ses fonctions, il protesta énergiquement contre cette mesure de violence que rien ne justifiait; et, enfin, l'intérêt général l'emporta sur les haines des factions, le jeune général fut rendu à l'armée d'Italie, où son absence se faisait sentir, et il y signala son retour par de nouveaux succès, entre autres la prise d'Oneille et celle du col de Tende, où ses combinaisons seules, au dire du général en chef, assurèrent la victoire à nos armes.

Toutefois, l'envie ne tarda pas à lui apporter de nouveaux dégoûts. Aubry, président du comité militaire, voulut lui faire quitter l'arme qu'il avait déjà illustrée et l'envoyer dans l'Ouest comme général d'infanterie; Napoléon refusa, et fut mis en disponibilité. Un instant il crut sa carrière à jamais fermée, et l'Orient, dont il avait souvent rêvé dans sa jeunesse, s'offrit à son imagination : ce fut alors qu'il proposa au gouvernement d'aller en Turquie travailler à la consolidation de la puissance ottomane. Les comités, trop préoccupés des affaires intérieures, laissèrent sa note sans réponse, et il consacra à de fortes études ce temps d'inaction et de disgrâce. Des biographes ont vu, dans ce désir de Bonaparte, une preuve de peu d'attachement aux principes révolutionnaires et à la France elle-même : on l'a représenté à peu près comme un homme capable de tout sacrifier, patrie, affection, à son ambition personnelle. Mais, même en Orient, eût-il cessé d'être Français et au service de la république? Son œuvre ne se fût-elle pas toujours rattachée à la gloire et à la grandeur de la France? N'était-il pas Français aux pyramides comme à Toulon? Faire de Napoléon un ambitieux vulgaire, sacrifiant tout à son avenir, n'est-ce pas réduire aux plus minces proportions notre grand mouvement révolutionnaire, qui, après les efforts de la Convention et du comité de salut public, se personnifia dans l'armée et dans ses chefs ?

Mais les événements de la révolution, les intrigues des partis, ne tardèrent pas à ramener sur la scène politique le jeune officier, que l'envie de quelques hommes avait voulu en tenir éloigné. Les journées de vendémiaire obligèrent la Convention à des mesures rigoureuses; Barras fut chargé du commandement des troupes; il s'adjoignit Bonaparte, qui ne se dissimulait pas que « la victoire « même aurait quelque chose d'odieux ; « mais était persuadé que la défaite de « la Convention aurait ceint le front de « l'étranger et scellé la honte et l'escla« vage de la patrie (*). » Cette dernière considération le décida ; il accepta la mission qui lui était confiée, et on sait avec quelle rapidité, quelle précision, les mouvements furent ordonnés. Grâce à lui, les sections furent dispersées et le triomphe de la Convention assuré.

Bonaparte fut nommé alors commandant de Paris, et il présida lui-même au désarmement des sectionnaires. Ce fut dans ces circonstances qu'il connut Joséphine. Le fils de la veuve du général Beauharnais, Eugène, alors enfant de douze ans, vint à l'état-major général prier le commandant de lui rendre l'épée de son père. Bonaparte, touché des grâces de cet enfant et de l'émotion qu'il témoigna en retrouvant cette arme, que son père avait portée, l'accueillit avec une bienveillance affectueuse. Joséphine crut devoir venir elle-même l'en remercier; Bonaparte lui rendit sa visite; leurs relations devin-

(*) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

rent bientôt pleines d'intimité et de tendresse, et leur union fut consacrée peu de temps après.

Les succès du jeune général avaient attiré sur lui l'attention des hommes éminents de cette époque, de Carnot surtout, qui pressentait l'avenir et les destinées du vainqueur de vendémiaire. Bonaparte fut nommé commandant en chef de l'armée d'Italie. Il partit le 21 mars 1796, jurant qu'avant un mois on apprendrait sa mort ou la déroute de l'armée autrichienne. On sait qu'il tint parole ; on connaît les prodiges qu'il accomplit avec une armée indisciplinée, sans vêtements et sans munitions.

Mais nous avons raconté ailleurs cette merveilleuse campagne, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du général ou du négociateur. Ce fut une série de triomphes qui donnèrent au vainqueur une influence décisive sur les destinées de sa patrie. Il adressa à Joséphine, pendant cette campagne mémorable, des lettres qui resteront comme un monument de grâce, de tendresse et d'esprit, et qui le montrent aussi grand dans sa vie privée que dans sa vie publique. Les soins de la guerre et de la politique ne le détournaient pas un instant de ses devoirs de fils, d'époux et de père. Il trouvait le temps d'écrire, à sa femme et à sa mère, des lettres longues et affectueuses, de s'occuper de ses sœurs et de ses frères, de pourvoir à leurs besoins, aux nécessités de leur avenir.

Le 17 octobre 1797, il signait la paix à Campo-Formio, et il assistait de loin à la dissolution du gouvernement directorial. Un moment, au 18 fructidor, il avait cru l'instant propice pour en disperser les débris et doter la France d'une administration meilleure; mais l'heure n'avait pas sonné encore. Après avoir visité Rastadt, où il devait présider la légation française, et parcouru les provinces de la Lombardie, qui le saluèrent du titre de libérateur, il vint à Paris et y fut accueilli avec admiration. Ce fut Talleyrand, alors fervent républicain, qui le présenta au Directoire. Mais l'inaction ne pouvait longtemps convenir à Bonaparte. La curiosité et l'admiration dont il était l'objet le fatiguaient et éveillaient en lui le besoin d'une gloire nouvelle. L'Institut venait de l'appeler dans son sein ; il écrivit au président de la savante assemblée une lettre concise, où l'on remarquait cette phrase : « Les vraies conquêtes, celles qui ne donnent aucun « regret, sont celles que l'on fait sur « l'ignorance. La vraie puissance de la « république française doit consister désormais à ne pas permettre qu'il existe « une seule idée nouvelle qui ne lui appartienne. »

Le séjour de Paris pesait déjà au vainqueur de Lodi et d'Arcole ; jalousé par le Directoire, qu'il éclipsait; point de mire de tous les partis, qui auraient voulu l'associer à leurs espérances, à leurs intrigues, il porta de nouveau ses regards vers l'Orient ; et cette fois le gouvernement, heureux d'éloigner le héros qui lui portait ombrage, souscrivit à ses désirs. Il fut chargé d'ordonner lui-même tous les détails, les préparatifs, l'armement, le personnel de l'expédition d'Égypte. Son génie, actif, infatigable, pourvut à tout, et le 19 mai 1798, après avoir fait de tendres adieux à Joséphine, qui était venue l'accompagner à Toulon, après avoir écrit à sa mère une lettre pleine de respect et d'amour, il s'embarqua avec l'élite des guerriers et des savants de la France. Le 9 juin, il passait devant Malte, et s'en emparait; le 25 juin, la flotte passait devant Candie, et, le 1er juillet, elle arrivait à Alexandrie.

La campagne d'Égypte est, sans contredit, le plus beau titre de gloire de cet homme extraordinaire. Ce qu'il y déploya de sagesse, d'énergie, de courage personnel, de modération, de science gouvernementale, ne peut être comparé à rien de ce qu'il a accompli plus tard, et suffirait à placer son nom auprès des plus grands noms de l'antiquité. Là, tout est marqué d'un cachet original, héroïque ; ce n'est plus seulement un général français audacieux, habile, intrépide ; placé au milieu de populations dont les mœurs, dont la foi, les habitudes diffèrent si considérablement de celles des peuples occidentaux, il trouve dans son génie, dans son cœur surtout, le secret de les attirer à lui, de s'en faire aimer. Il ne cesse pas d'être pour les Musulmans le général *Bouna-*

berdi, mais il est aussi le *sultan grand et juste*. Il soumet, il administre ces vastes provinces; il dirige les explorations scientifiques de l'Institut, qu'il a lui-même créé sur cette terre des Pharaons; il porte ses regards vers l'Inde, et songe à aller y attaquer la puissance anglaise. Mais il ne perd pas de vue un instant sa patrie livrée aux dissensions intérieures; et, comme il sent en lui la force de fonder et de défendre l'unité et la nationalité françaises menacées, il n'hésitera pas à quitter cette terre d'Égypte, il renoncera à ses rêves splendides, à ses projets immenses. Là, comme à Marengo, comme à Léoben, comme à Campo-Formio, c'est toujours la gloire de la patrie qui le préoccupe, c'est toujours sa grandeur qu'il poursuit, sa dignité dont il est jaloux.

Les souvenirs des antiques splendeurs de l'Égypte réveillent en lui les plus nobles ambitions; ce vaste projet d'union des deux mers par l'isthme de Suez, projet colossal qui, aujourd'hui encore, effraye la puissance industrielle de l'Europe et le génie de Méhémet-Ali, il l'étudie, il songe aux moyens de le réaliser. Suivi de Monge, de Berthollet et de quelques officiers, il remonte le Nil, se rend à Suez, et étonne, par la profondeur et la justesse de ses aperçus, les savants qui l'accompagnent. Il veut visiter les sources de Moïse, traverse la mer Rouge, et un guide parvient à peine à l'arracher aux flots de la marée montante: « J'ai failli périr « comme Pharaon, » s'écria-t-il gaiement.

Mais les Anglais, jaloux de ses triomphes et inquiets des succès de cette expédition, dont ils avaient d'abord jugé la ruine certaine, lui suscitèrent des obstacles, des difficultés sans nombre. Au lieu de le seconder par sa diplomatie à Constantinople, le gouvernement français laissa le champ libre aux manœuvres des Anglais; et, aidés par ceux-ci, les Turcs effectuèrent un débarquement de troupes à Aboukir, dont le nom seul rappelle un des plus beaux et des plus sanglants faits d'armes de cette glorieuse campagne.

Mais, pendant que Bonaparte accomplissait ces grandes choses, la France était déchirée à l'intérieur par les partis que la faiblesse du pouvoir ne pouvait réprimer, et humiliée au dehors par la défaite de nos armées. Une lettre de Lucien Bonaparte et quelques journaux que des officiers anglais, dit-on, lui firent tenir, dans l'espoir de le railler peut-être, l'instruisirent de cette situation désespérée. Il n'hésita pas un instant; son départ fut résolu et préparé en une nuit: il confia à Kléber le commandement de l'armée, et, dans les derniers jours du mois d'août, il s'embarqua à bord de la frégate *le Muiron*, vieux bâtiment qui sert encore dans le port de Toulon de vaisseau amiral, et que les marins montrent aux étrangers avec une sorte de vénération et d'orgueil. *Le Muiron* était accompagné de trois autres petits bâtiments commandés par l'amiral Gantheaume. Que cette petite flottille ait échappé aux flottes anglaises qui croisaient dans la Méditerranée, c'est un fait presque miraculeux que la fortune de Bonaparte peut seule expliquer. Il arriva devant Fréjus sans avoir aperçu une voile ennemie.

La quarantaine imposée aux survenances du Levant l'inquiétait; car il n'y avait pas un instant à perdre, et il ne se dissimulait pas la gravité de l'acte qu'il avait accompli en abandonnant sur la terre étrangère l'armée confiée à son commandement; le succès pouvait seul le justifier, et ce succès le moindre retard pouvait le compromettre. Il se décida à violer les règlements sanitaires, et les habitants de Fréjus autorisèrent eux-mêmes cette violation. Telle était alors la renommée qui entourait le nom de Bonaparte, que le peuple le considérait comme seul capable de sauver la France. « Plutôt la « peste que les Autrichiens chez nous! (*Puléou la pesto qué leis Impériaous!*) » criaient les Provençaux, en l'accueillant avec transport. Le général était à Paris avant même que le Directoire eût pu prévoir les dangers que sa présence allait lui susciter.

Il arriva, et trouva sa petite maison de la rue Chantereine déserte. Joséphine, instruite de son arrivée à Toulon, était allée au-devant de lui, mais ils s'étaient croisés en route. Bonaparte en fut vivement contrarié. Il se rendit aussitôt chez Gohier, président

du Directoire, qui le présenta aux membres du gouvernement ; il fut accueilli avec éloge, toutefois la réserve et le mécontentement perçaient sous les plus flatteuses paroles. Mais Paris, la France entière saluèrent de cris de joie le retour du général. Une partie décisive allait évidemment s'engager. « Voilà l'homme « qu'il vous faut pour un mouvement, « avait dit Moreau à Barras ; adressez- « vous à lui ! » Un coup d'État était imminent, chacun le pressentait, et le peuple appelait de tous ses vœux l'arrivée de Bonaparte aux affaires ; mais il n'entrait dans la pensée de personne que la république pût faire place à une nouvelle forme de gouvernement.

Sieyès et Bonaparte eurent quelque peine à s'entendre ; mais, enfin, ils y réussirent, comptant tous deux se faire un instrument l'un de l'autre. La conspiration fut organisée. Tous les militaires, à l'exception de Bernadotte, le seul qui échappa à l'ascendant de Bonaparte, se groupèrent autour du vainqueur des Pyramides, et le 18 brumaire arriva enfin.

Toutes les phases de cette mémorable journée ont déjà été racontées, et il est inutile de les redire ici ; mais ce qui ne saurait l'être, même dans une étude rapide comme celle-ci, c'est d'observer Bonaparte dans ce mouvement, qui doit décider de sa fortune et de sa vie.

Il n'est plus calme et sûr de lui comme au champ de bataille, bien qu'il dispose de toute la force militaire, bien qu'il soit maître de Paris, bien que sa popularité l'environne d'une sorte d'auréole. On sent qu'il n'est plus là dans son élément. En Italie, en Égypte, il ne prenait conseil que de son audace et de son génie ; une responsabilité immense pesait sur lui, et il marchait avec confiance. Là, au contraire, il hésite, il s'appuie sur d'autres hommes ; il est plus entraîné par eux qu'il ne marche à leur tête. Le succès est facile pourtant, et sa main, si hardie naguère, ne le saisit qu'en tremblant ; il hésite dans l'action, lui, homme d'action par excellence ; il balbutie, il doute de lui, il se trouble devant quelques protestations républicaines, lui dont l'assurance et l'orgueil ne fléchiront pas devant les rois de l'Europe. En sortant du conseil des Cinq-Cents, Bonaparte était ému, troublé, il doutait presque du succès de la journée. Si Lucien ne l'eût soutenu de son courage, n'eût raffermi sa résolution, s'il ne fût pas monté à cheval et n'eût pas harangué les troupes, leur représentant la constitution violée par ceux-là même qui, dans l'assemblée, venaient d'essayer de la défendre, excitant leur indignation en peignant son frère menacé du poignard, sans Lucien, cette partie si bien combinée était peut-être perdue sans retour. Et cependant, qu'on ne l'oublie pas, Bonaparte avait pour lui l'armée, la majorité des deux Conseils, et pas un homme de génie, pas même un esprit ferme et vigoureux parmi ses adversaires. Une poignée d'hommes, protestant au nom de la constitution et de la république ; quelques cris de *Hors la loi!* tel est l'obstacle devant lequel pâlit et s'arrêta presque le héros à qui rien n'était impossible. C'est qu'aucun mouvement, aucune sympathie populaire ne le soutenait, et que, sans le secours du peuple, il est plus facile de disperser une armée innombrable, de vaincre des généraux habiles, que de renverser un gouvernement, alors même que l'opinion publique l'a abandonné. Le peuple aimait sans doute le jeune général qui avait fait la France glorieuse et triomphante à Lodi, à Arcole, à Marengo, à Aboukir, au Caire, aux Pyramides ; mais, dans cette journée qui décida des destins de la France, le peuple et Bonaparte restèrent étrangers l'un à l'autre ; celui-là, fatigué des convulsions révolutionnaires, avide de calme, de repos, de bon ordre, et incapable de se passionner pour une forme de gouvernement plutôt que pour telle autre ; celui-ci redoutant le peuple et craignant de réveiller ce lion qu'il avait vu si formidable, si indompté au 10 août et dans toutes les grandes journées de la révolution.

Si dans le conseil des Cinq-Cents, la république eût compté dix hommes seulement, dix hommes de la trempe de ceux qui avaient montré tant d'énergie dans les beaux jours de la Convention, et que ces hommes, au lieu de fuir devant les baïonnettes des grenadiers,

eussent attendu la mort sur leurs siéges, c'en était fait peut-être de la destinée de Bonaparte, et il le sentait bien; une goutte de sang versée ce jour-là, et sa gloire en était à jamais ternie. Mais pas un homme n'eut le courage de résister, et le lendemain le gouvernement consulaire était constitué. Bonaparte rentrait dès lors dans son élément, il allait gouverner et administrer le pays.

On sait comment la question de prééminence fut résolue entre Sieyès et lui. Ils étaient tous deux, avec Roger Ducos, assis autour d'une table. « Qui pré« sidera ? » dit timidement Sieyès sans oser fixer le regard ardent du général. Bonaparte ne répondit rien. « Vous « voyez bien, dit Roger Ducos, que c'est « le général. » Et Sieyès le sentait bien; la question d'autorité entre les hommes se décide toujours ainsi.

Bonaparte fut donc premier consul, d'abord pour dix ans, puis à vie; du moment où il était arrivé au pouvoir, le gouvernement républicain avait cessé d'exister, non de droit, mais de fait; il avait fait place au gouvernement monarchique. Le premier consul était le chef suprême de l'État, c'était lui qui décidait et dirigeait toutes les affaires; ses deux collègues dirigeaient sous ses ordres deux branches des services publics, les finances et la justice.

D'abord installé au Luxembourg dont Joséphine faisait les honneurs avec une grâce parfaite, Bonaparte alla bientôt prendre possession des Tuileries. Il n'était pas encore empereur de nom, mais il se préparait à l'être. Là, comme au Luxembourg, Joséphine réunit autour d'elle l'élite de la société parisienne, et là pour la première fois l'ancien régime vint faire alliance avec le nouveau.

Les grands noms de l'ancienne monarchie retentirent de nouveau sous les voûtes de ce palais, témoin de tant de splendeurs et de tant de revers. Avec sa grâce accomplie, son esprit fin, ses manières distinguées, avec cette bonté qui l'a rendue si populaire, Joséphine servait de lien entre le passé et le présent. Bonaparte encourageait ce mouvement; il se mêlait peu aux causeries de salon : ce n'était pas seulement le poids des affaires qui l'en empêchait, mais il se livrait peu et maintenait, par sa réserve, par sa contenance digne et sévère, l'immense distance qu'il voulait mettre entre ses courtisans et lui. Il luttait sans cesse entre sa propre nature affectueuse et bonne, non pour l'endurcir, mais pour la voiler.

Comme il avait introduit l'ordre dans l'État, il le maintenait dans son propre intérieur et mettait des bornes à la prodigalité de Joséphine, aussi bien qu'à son obligeance, à son dévouement pour toutes les infortunes. Joséphine aurait voulu sécher toutes les larmes, guérir tous les maux, et plus d'une fois la sévérité du chef de l'État fléchit devant ses prières. Combien ont dû leur fortune et leur vie à cette bonne et noble femme! Napoléon fut obligé de lui interdire le droit de solliciter, et Joséphine trouva toujours mille moyens ingénieux d'éluder cet ordre sévère, comme elle trouvait moyen aussi de dépenser dix fois plus que son budget.

Nous ne pouvons suivre ici Bonaparte dans toutes les phases de son gouvernement (Voyez les articles CONSULAT, CAMP DE BOULOGNE, BLOCUS CONTINENTAL, EMPIRE, CENT-JOURS). Mais nous ne pouvons nous dispenser de citer quelques phrases d'une lettre officielle qu'il écrivit au roi d'Angleterre en arrivant à la magistrature suprême : « La guerre qui, depuis huit « ans, ravage les quatre parties du « monde, doit-elle être éternelle? N'est« il donc aucun moyen de s'entendre? « Comment les deux nations les plus « éclairées de l'Europe, puissantes et « fortes plus que ne l'exigent leur sûreté « et leur indépendance, peuvent-elles « sacrifier à des idées de vaine grandeur « le bien du commerce, la prospérité « intérieure, le bonheur des familles? « Comment ne sentent-elles pas que la « paix est le premier des besoins, comme « la première des gloires?.... La France, « l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, « peuvent longtemps encore, pour le « malheur de tous les peuples, en retarder « l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort « de toutes les nations civilisées est atta« ché à la fin d'une guerre qui embrase « le monde entier..... » Bonaparte est tout entier dans ces paroles simples et grandes. Cet appel à la paix générale

partait du fond de son cœur; il était bien le vivant génie de la guerre, mais il sentait que ce n'était pas seulement sur les champs de bataille qu'il pouvait être grand et glorieux. Il possédait la science du gouvernement à un plus haut degré encore que la science militaire, et il préférait à la gloire des armes, la gloire pacifique du législateur et de l'homme d'État. La diplomatie anglaise répondit par des récriminations à cette noble démarche, et chaque fois que Napoléon, après ses triomphes, tenta de ramener à la paix le cabinet de Londres, son implacable ennemi, toujours il vit la raillerie et l'insulte accueillir ses propositions.

L'Autriche l'appela de nouveau en Italie; il s'y rendit en traversant les Alpes; et ce passage mémorable, hérissé de tant de difficultés, fut effectué gaiement par nos soldats qu'enthousiasmait la présence du chef qui les avait si souvent conduits à la victoire. Cette campagne fut une série de triomphes, et Bonaparte rentra à Paris, entouré de l'admiration publique. L'administration du pays, les travaux législatifs, le conseil d'État, les relations extérieures, les finances l'occupaient tour à tour, et partout sa haute intelligence des affaires faisait pénétrer l'ordre et la stabilité. Il était vraiment la loi vivante, et la nation ne protestait pas contre ce prodigieux exercice, contre cette centralisation absolue de l'autorité. Toutes les formes protectrices de la liberté furent annulées; la liberté des discussions, celle de la presse furent étouffées, sans que ce peuple si jaloux de ses droits protestât contre la violation de ces libertés si chèrement conquises. Pour la première fois on vit un peuple libre remettre volontairement entre les mains du plus grand de ses enfants le dépôt sacré de ses droits et de ses garanties sociales; et cette supériorité de génie ne fut ni contestée, ni discutée, ni soumise aux chances du scrutin. Celui-là seul qui était capable d'exercer le suprême pouvoir s'en empara, et le peuple acclama cette royauté nouvelle; mais en l'acceptant sans réserve, en se débarrassant de tous les obstacles, en bâillonnant la tribune et la presse, Bonaparte eut trop de confiance en lui-même; il était grand sans doute, mais il ne l'était pas assez encore pour la tâche que le peuple lui confiait. Quand il cessa d'être la loi vivante de ce peuple généreux, quand il ne résuma plus en lui ses besoins et ses vœux, quand il ne le domina plus par l'ascendant de son génie, il voulut le dominer par la force; il traita en mineur ce peuple dont un baptême de sang avait pourtant consacré la majorité, et alors il cessa d'être grand.

Toutefois, jusqu'à la proclamation de l'hérédité de sa race et jusqu'à la guerre d'Espagne, il est bien le représentant de la nationalité, de la révolution française, même quand il porte atteinte à la liberté, à l'égalité; quoi qu'il fasse, il est dans la ligne populaire, parce que le peuple est fatigué des discoureurs de tribune et de la polémique des journaux, et, ce que le peuple veut, la gloire, l'unité de la France, l'ordre intérieur, le développement du travail industriel, l'absence d'agitations politiques, Bonaparte le lui donne. Mais en 1804 et en 1807 il se sépare du peuple, il n'est plus l'homme de la nation, il est l'homme de sa dynastie, et son divorce avec Joséphine devient plus tard le symbole de son divorce avec le peuple.

Dès lors aussi commence sa période décroissante; car Dieu ne permet pas que cet enfant du peuple disparaisse comme un éclair, après avoir ébloui le monde; il ne succombera ni à Leipzig, ni à Moscou, ni à Champ-Aubert, ni à Montmirail, ni à Waterloo; non! il ne serait plus alors qu'un héros ordinaire, il ne serait pas la personnification des grandeurs et des souffrances populaires; mais après la gloire du Code civil, du concordat, d'Austerlitz, il aura la gloire plus élevée encore de Ste-Hélène et du martyre que l'Angleterre lui fera subir.

Le consulat, marqué par de si grands événements, par des travaux si considérables et par la signature du traité d'Amiens, qui un moment sembla ouvrir une ère de paix à la France et à l'Europe, le consulat fit place à l'empire, le soldat de la révolution monta sur le trône, et des actes de clémence signalèrent ce changement. Mais, comme pour prouver en même temps qu'il ne reniait pas sa populaire origine, Napoléon

fixa au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, la première distribution des croix de la Légion d'honneur.

Le pape Pie VII traversa les Alpes et arriva à Fontainebleau où Napoléon le reçut avec magnificence. Le sacre fut fixé au 2 décembre et eut lieu à Notre-Dame. Paris, la France entière se pressaient autour du jeune empereur et de Joséphine dont le peuple était habitué à prononcer le nom avec amour. On sait que l'empereur ne laissa pas le saint-père poser sur sa tête la couronne impériale; il la prit des mains du pontife, se couronna lui-même, et couronna ensuite l'impératrice. En oignant de l'huile sainte le front de Bonaparte, le pape avait donné à l'autorité, à la puissance du nouvel empereur, le caractère religieux, spirituel; mais la couronne, emblème de la puissance temporelle, il voulait la tenir de lui-même et non du pape. «Dieu me la donne,» dit-il; mais entre Dieu et lui il ne voulait pas d'intermédiaire humain.

Dans les discussions que souleva plus tard entre le pontife et lui, la situation de la puissance temporelle du pape en Italie, Napoléon montra encore combien il voulait que fût profonde la séparation des deux pouvoirs spirituel et temporel. La persistance opiniâtre, mais calme et impassible, du pape irrita l'empereur qui passait brusquement des plus douces formes de la persuasion à la colère et aux menaces, et le pontife ne répondait que deux mots. Quand l'empereur se montrait doux et insinuant: *Commediante!* disait le saint-père; quand Napoléon entrait en fureur: *Tragediante*, s'écriait-il alors. Mais l'impassibilité et les protestations du chef de l'Église furent impuissantes; l'Italie fut érigée en royaume; Napoléon joignit à son titre d'empereur celui de roi, et il fut de nouveau sacré en cette qualité dans la cathédrale de Milan.

La paix d'Amiens ne fut pas de longue durée; les intrigues de l'Angleterre appelèrent de nouveau la France sur les champs de bataille de l'Europe, pour la troisième fois coalisée contre nous. L'empereur, justement irrité contre l'Angleterre, voulut la prendre corps à corps; il réunit au camp de Boulogne des forces considérables; mais les officiers de notre marine et les vents contraires semblèrent prendre à tâche de paralyser les efforts de l'empereur. Ne pouvant attaquer l'Angleterre dans ses foyers, il voulut frapper au cœur son industrie, et conçut le projet du blocus continental.

La bataille d'Austerlitz signala cette rapide campagne; mais en même temps la France perdit à Trafalgar tous ses vaisseaux. Napoléon remaniait alors l'Europe et commençait à se préoccuper de l'avenir de ses frères et de sa dynastie; il érigeait le Wurtemberg et la Bavière en royaumes, mariait Eugène, son fils adoptif, avec la fille du roi de Bavière, et déjà il songeait au trône de Naples pour son frère Joseph, à la couronne de Hollande pour son frère Louis, à celle de Westphalie pour Jérôme; Murat était grand-duc de Berg; et bientôt le désir de posséder l'Espagne allait jeter l'empire dans des embarras nouveaux.

La paix de Tilsitt rendit à la France un instant de repos; mais l'Angleterre ne cessait de harceler l'empereur. Le Portugal ouvrait ses ports à l'industrie anglaise; Bonaparte y envoya Junot, et ce fut un premier pas dans la voie funeste où il allait s'engager en Espagne.

En même temps qu'il commettait à l'extérieur cette faute irréparable, il indisposait à l'intérieur l'opinion publique, en exagérant la part déjà si large qu'il avait faite à son autorité, et en s'éloignant de plus en plus des principes proclamés par la révolution.

Napoléon était à peine engagé en Espagne, que l'Autriche l'appelait de nouveau aux armes. Cette campagne, qu'immortalisèrent les noms d'Eslingen et de Wagram, fut suivie d'un traité de paix, signé à Vienne le 14 octobre 1809.

L'année suivante, par un aveuglement funeste, Napoléon répudiait Joséphine et s'alliait à la maison d'Autriche en épousant une archiduchesse. Cet acte n'était pas seulement impardonnable comme défaut de cœur, mais il l'était même au point de vue politique, tant il est vrai que les plus hautes intelligences, les plus puissants génies, quand ils dévient de leur mission, sont entraînés à leur perte par des fautes que les hommes les plus simples éviteraient. Du mo-

ment où l'ambition de l'empereur devient personnelle, quand les considérations de sa dynastie et les conditions de sa durée deviennent l'élément principal de sa politique, son génie semble perdre, non son activité, mais sa mystérieuse puissance de divination; il travaille lui-même à sa chute, et prépare à la France ses plus douloureuses épreuves.

Un enfant, à qui de si éclatantes destinées semblaient promises, naquit de cette union, et reçut en naissant le titre de roi de Rome. Napoléon fut joyeux et fier de cette naissance, il crut à l'éternité de sa race, et, trois ans plus tard, l'édifice de cette puissance était à jamais renversé. Oh! combien, en ce temps, elle était plus prévoyante, plus sage et plus grande que le géant dont elle était la mère, la femme courageuse devant laquelle l'Europe s'inclinait alors en la saluant du titre de Madame-mère! « Un « jour, disait-elle tristement, je serai « peut-être obligée de donner du pain à « tous ces rois! »

Le dernier acte de ce drame féerique approchait cependant. Le héros, invincible tant qu'il s'est appuyé sur les sympathies des peuples, va succomber dans cette lutte ardente. Le czar rompt son alliance; Bonaparte demande à la nation fatiguée de nouveaux sacrifices, de nouveaux efforts. Une armée immense traverse l'Europe et va effrayer Alexandre dans sa capitale. Mais les barbares étonnent l'Occident par leur audace: Moscou est livrée aux flammes, et la grande armée, sans vivres, sans abri, sans munitions, bat en retraite, poursuivie par ces cohortes braves mais stupides, qui tant de fois ont fui devant nos bataillons.

Napoléon fut grand dans ce revers immense; mais pour y remédier il ne compta que sur son génie, sur son étoile. Au peuple, il n'y songea que pour lui demander les derniers de ses enfants. Son génie ne l'abandonna pas; jamais tant d'audace, tant de courage personnel, tant de présence d'esprit, tant d'activité et de science ne furent déployés par l'empereur que pendant ces dernières campagnes, et surtout pendant la campagne de France, une des plus mémorables dont l'histoire gardera le souvenir.

Abandonné, trahi par la plupart des siens, Napoléon ne désespérait pas encore de cette sanglante partie, dont la nationalité française, plus encore que sa couronne, était l'enjeu solennel. Il marchait sur Paris, et pouvait en effet nous sauver encore de l'invasion, quand il apprit la capitulation de Paris, signée par Marmont, et l'entrée des alliés. En apprenant cette nouvelle fatale, Napoléon demeura calme, et sa pensée se reporta sur son fils, sur son épouse, sur sa mère. Les sentiments de la nature dominèrent tous ses regrets.

Il quitta Fontainebleau et la France, et les souverains de l'Europe ne craignirent pas de confiner dans un îlot de la Méditerranée, avec un semblant de souveraineté, l'homme de génie devant lequel ils s'étaient humiliés tant de fois.

Séparé brutalement de Marie-Louise et de son fils, Napoléon fut du moins assez heureux pour emmener avec lui à l'île d'Elbe sa mère et deux de ses sœurs. Mais il ne demeura pas longtemps dans cet exil; le 26 février 1815 il donna l'ordre du départ, et fit voile vers la France à bord du brick *l'Inconstant;* le 1er mars, il mettait le pied sur la terre de France, et marchait sur Paris au milieu des acclamations de la France entière.

Napoléon alors se souvint de son origine révolutionnaire. Il n'avait fallu que la trahison de deux hommes pour livrer Paris à l'étranger, pour disperser au loin les soutiens de la puissance impériale; le peuple seul lui était resté fidèle dans cette circonstance suprême. Il songea alors à faire une plus large part aux institutions démocratiques; il comprit que le peuple pouvait et devait être quelque chose dans l'État. Mais il se repentit bientôt des concessions qu'il avait faites; ce qu'il donna d'une main, il le retira de l'autre, et les sympathies populaires qui l'avaient accueilli à son retour s'éloignèrent bientôt de lui.

Il perdit à Waterloo sa dernière partie; il l'eût gagnée contre l'Europe entière sans la trahison. Il tomba, et le dernier acte de sa carrière politique fut grand comme toute sa vie. Vaincu, il alla se confier à son plus implacable ennemi, « il alla s'asseoir au foyer du « peuple britannique; » et l'Angleterre

répondit à cette loyauté sublime par *Sainte-Hélène* et *Hudson-Lowe* (*).

Grâce à ce long martyre, le nom de l'empereur traversera les siècles d'âge en

(*) Voyez aux ANNALES, tom. II, pag. 247 et suiv., le récit de l'embarquement de Napoléon, et de son départ pour Sainte-Hélène.

Le 2 août 1815, lord Castelreag, lord Wellington et le prince de Metternich, avaient signé à Paris la convention suivante :

« Art. 1er. Napoléon Bonaparte est regardé, par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier.

« Art. 2. Sa garde est confiée spécialement au gouvernement britannique.

« Art. 3. Les cours impériales d'Autriche et de Russie, et la cour royale de Prusse, nommeront des commissaires qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de sa majesté britannique aura assigné pour le séjour de Napoléon Bonaparte, et qui, sans être chargés de sa garde, s'assureront de sa présence.

« Art. 4. Sa majesté très-chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de détention de Napoléon Bonaparte.

« Art. 5. Sa majesté le roi du Royaume-Uni et d'Irlande s'engage à remplir les obligations qui résultent pour elle de la présente convention. »

L'empereur débarqua, le 18 octobre, à l'île Sainte-Hélène. On le logea provisoirement dans la maison de campagne d'un gentilhomme anglais nommé Balcombe, en attendant que l'habitation de Longwood eût été préparée pour le recevoir. Napoléon resta deux mois dans la famille de M. Balcombe, qui eut pour lui tous les égards que permettait la surveillance sévère mais mesurée du gouverneur, sir Georges Cockburn. « Le pavillon cédé à Napoléon par l'honnête insulaire se composait d'une seule chambre et d'un grenier. Pour rendre la première de ces deux pièces habitable, il fallut calfeutrer comme on put l'unique croisée qui s'y trouvait, et à travers la fermeture de laquelle le vent et la pluie pénétraient. Ce lieu, où Napoléon fit établir son lit de camp, fut tout à la fois la chambre à coucher, le salon, la salle à manger et le cabinet de travail. M. de Las Cases et son fils occupèrent le grenier; le valet de chambre de service, enveloppé de son manteau, couchait sur le carreau dans la chambre même de son maître.

« Après soixante et quelques jours, le prisonnier prit possession de Longwood, habitation un peu moins resserrée que l'incommode pavillon dont nous venons de parler; mais où l'appareil odieux d'une surveillance toujours croissante fit regretter à Napoléon le galetas qu'il avait primitivement habité. » (*Continuation de l'abrégé chronologique du président Hénault*, par M. Michaud.)

Nous ne pouvons rapporter ici les détails intéressants du séjour de Napoléon à Sainte-Hélène. On peut consulter à cet égard le *Mémorial de Sainte-Helène* de M. le comte de Las Cases, les *Mémoires* d'Antommarchi, et ceux de MM. Montholon et Gourgaud. Tout le monde sait que les mauvais procédés et les tracasseries qu'il éprouva de la part du misérable Hudson-Lowe, qui avait succédé à sir Georges Cockburn, comme gouverneur de l'île, joints à l'inclémence du ciel sous lequel il vivait, contribuèrent à abréger ses jours. « Napoléon, qu'une mélancolie noire et profonde accablait depuis plusieurs années, éprouva les souffrances les plus aiguës au commencement de 1821. Le docteur Barry-O'Méara l'avait jugé attaqué d'une maladie de foie; mais on ne tint pas compte des assertions du docteur, que le ministère anglais avait retiré de Sainte-Hélène pour avoir servi d'intermédiaire dans une correspondance secrète de Napoléon avec ses amis et sa famille en Europe. Le 27 mars, l'empereur fut obligé de garder la chambre; à la fin d'avril, son état empira; on crut convenable d'adjoindre deux chirurgiens et trois médecins au docteur Antommarchi, son médecin ordinaire. Ce fut dans la consultation qui eut lieu à cette époque, que ces divers praticiens soupçonnèrent qu'il avait un cancer à l'estomac, affection dont il parait que son père était mort à l'âge de trente-cinq ans. Le 1er mai, la maladie était arrivée à son plus haut degré d'intensité. Le lendemain, les symptômes en furent alarmants. Dans un moment de délire, il s'écria : *Stengel, Desaix, Masséna! ah! la victoire se décide; allez, courez, pressez la charge; ils sont à nous!* Le 3, on désespéra de sa vie. Le 4, une lueur d'espérance revint, parce qu'il avait pris quelques rafraîchissements; mais le samedi, à 3 heures du matin, il perdit connaissance. Son agonie fut calme; aucun signe de douleur ne parut sur son visage habituellement très-pâle; aucune plainte ne lui échappa; les seules paroles que ses tristes amis recueillirent furent celles-ci : *Mon Dieu!... nation française... mon fils... tête... armée!* Mais il fut impossible de se faire une idée de la liaison qu'ils avaient dans son esprit.

âge; ce baptême de douleur manquait à sa gloire pour la rendre ineffaçable; et sans cette longue expiation, la France n'eût pas salué avec tant d'enthousiasme

Un peu avant 6 heures du soir, Napoléon croisa avec effort ses bras sur sa poitrine; il jeta un dernier regard sur le buste de son fils placé au pied de son lit, et expira sans convulsion à 6 heures moins 6 minutes du soir, au moment où le soleil lançait ses derniers rayons sur l'horizon. Il était âgé de cinquante et un ans huit mois et vingt jours.

« Son corps fut ouvert, ainsi qu'il en avait témoigné le désir, afin que l'on pût savoir la véritable cause de sa maladie, et en prévenir son fils. L'opération eut lieu en présence du docteur Antommarchi, de plusieurs chirurgiens, des comtes Bertrand et Montholon. Il fut reconnu que la mort avait été occasionnée principalement par un cancer à l'estomac. Après la dissection, le corps fut exposé à Longwood, revêtu d'un uniforme vert à parements rouges, décoré du grand aigle de la Légion d'honneur. Toute la population de l'île s'y transporta, et vint contempler les traits de l'homme qui avait rempli le monde du bruit de son nom. Ses restes mortels furent placés sans être embaumés dans un cercueil de plomb recouvert de deux autres cercueils, l'un de chêne, l'autre d'acajou, garnis d'ébène et fermés avec des vis d'argent. Les comtes Bertrand et Montholon voulaient rapporter le cœur en Europe; le médecin désirait conserver l'estomac; ils ne purent l'obtenir du gouverneur sir Hudson-Lowe. On déposa l'un et l'autre dans deux boîtes d'argent remplies d'esprit-de-vin, qui furent enfermées dans le cercueil, avec une collection de monnaies frappées sous le gouvernement consulaire et sous l'empire.

« Le corps resta exposé dans une chambre ardente, du 6 mai jusqu'au 9, qu'eurent lieu les funérailles. Le gouvernement anglais n'avait jamais reconnu Napoléon comme empereur, mais il avait ordonné qu'on lui rendit les honneurs affectés à un officier général du grade le plus élevé. La célébration des obsèques se fit selon les rits et usages de l'église catholique, avec la pompe religieuse et militaire que l'île pouvait fournir; 3,000 hommes étaient sous les armes. Sur le char funèbre, tiré par quatre chevaux, s'élevait le cercueil, couvert d'un manteau bleu brodé d'argent, le même, dit-on, que Napoléon portait à la bataille de Marengo. Le cortége, composé des compagnons d'exil du défunt, de sa maison en deuil, du gouverneur de l'île et de toute la garnison, suivit le corps dans un profond recueillement, au son d'une musique funèbre et au bruit des salves d'artillerie, tirées de minute en minute par les forts et les bâtiments de la marine. Arrivé près du lieu de la sépulture, dans un endroit impraticable pour les voitures, le cercueil fut enlevé et porté par vingt-quatre grenadiers anglais: étrange destinée qui chargeait des soldats anglais de porter la dépouille mortelle du plus terrible ennemi de leur gouvernement! Le corps de Napoléon fut déposé dans un tombeau bâti avec une partie des matériaux apportés d'Europe pour la reconstruction de la maison de Longwood. Le tombeau, scellé par une grande pierre, fut recouvert de maçonnerie et de plusieurs bandes de fer, pour mettre obstacle à l'enlèvement du corps. » (Ouvrage cité.)

Le 12 mai 1840, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, demanda aux chambres un crédit d'un million, pour ramener en France les restes de l'empereur. Les chambres votèrent ce crédit avec enthousiasme, et, le 7 juillet, la frégate *la Belle-Poule*, commandée par le prince de Joinville, partit pour Sainte-Hélène. Le 30 novembre, elle était de retour de sa pieuse mission, et entrait dans le port de Cherbourg. Du 8 au 14 décembre, les restes de Napoléon furent transportés de cette ville à Neuilly; enfin, le 15, ils firent leur entrée dans Paris, et furent déposés sous le dôme des Invalides, avec une pompe dont le spectacle imposant fut encore surpassé par le recueillement, l'émotion profonde, l'enthousiasme indescriptible d'une foule immense accourue de toutes les parties du territoire pour rendre les derniers honneurs à l'homme qui avait fait la France si glorieuse et si grande.

On a de Napoléon: *Lettre de M. Buonaparte à M. Matteo Buttafuoco, député de Corse à l'assemblée nationale*, 1790, in-8°; *le Souper de Beaucaire*, Avignon, 1793, in-8°; *Collection générale et complète de ses lettres, proclamations, discours, messages*, etc., classés suivant l'ordre des temps, avec des notes, par Ch.-Aug. Fischer, Leipsig, 1808 et 1813, 2 vol. in-8°; *Correspondance inédite, officielle et confidentielle* (publiée d'après les copies authentiques recueillies et rassemblées par Napoléon lui-même), 1818, 1820, 7 vol. in-8°: ce recueil mérite toute confiance; *Œuvres de Napoléon Bonaparte*, Paris, Panckoucke, 1821 et 1822, 5 vol. in-8°. Quelques volumes de la précédente collection font partie de celle-ci. On doit encore regarder comme appartenant en très-grande partie à Napoléon, les ouvrages sui-

et de respect, après vingt ans, le retour de ses glorieux restes.

Napoléon-François-Charles-Joseph, fils du précédent et de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, naquit à Paris le 20 mars 1811, et reçut à son entrée dans le monde les titres de prince impérial et de *roi de Rome*. Il était à peine âgé de quatre ans lorsque survinrent les événements de 1814. Sa mère l'emmena alors en Autriche. Après la deuxième abdication de l'empereur, en 1815, quelques membres de la chambre des représentants ayant fait la proposition de proclamer son fils, sous le nom de *Napoléon II*, la chambre passa à l'ordre du jour, attendu, est-il dit au procès-verbal, que Napoléon II était devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier. Au reste, ce droit reconnu ne fut que nominal. On connaît les événements qui suivirent.

Le 9 juin 1815, Marie-Louise, après avoir solennellement renoncé pour son fils à la succession de ses États, fut déclarée duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, et elle alla, en 1816, prendre possession de ces duchés, en laissant à son père, l'empereur d'Autriche, le jeune Napoléon. Celui-ci, en arrivant à Vienne, s'était vu enlever sa gouvernante française, madame de Montesquiou, et on lui avait donné pour gouverneur le prince Maurice de Dietrichstein. Il reçut l'éducation des princes de la maison d'Autriche, et on écarta de lui avec un soin extrême tout ce qui pouvait lui faire connaître la France et le grand homme auquel il devait le jour. Son aïeul lui donna en apanage, en 1818, le duché de Reichstadt, en Bohême, et le nomma colonel d'un régiment de cavalerie et gouverneur de la ville de Gratz en Styrie. Il est mort le 22 juillet 1832, d'une phthisie pulmonaire, causée, dit-on, par un vice de constitution. Il était âgé de vingt et un ans. Voyez BONAPARTE, LÆTITIA, MARIE-LOUISE.

NARBONNE, *Narbo-Martius*, est l'une des plus anciennes villes des Gaules. Les Romains y fondèrent, environ 220 ans avant J. C., la première colonie qu'ils établirent en deçà des Alpes. Dès son origine, elle servit de boulevard à l'empire contre les nations voisines qui n'étaient pas encore soumises; elle était d'ailleurs de la plus grande utilité aux Romains, à cause de son port, où ils rassemblaient les troupes qu'ils faisaient passer en Espagne. L'an 707 de Rome, la colonie de Narbonne ajouta à son ancien nom de Narbo-Martius, celui de *Julia-Paterna*, parce qu'elle avait été renouvelée par Jules César, père adoptif d'Auguste; et celui de *Decumanorum Colonia*, parce que ceux qui la repeuplèrent étaient les vétérans de la dixième légion. Auguste y tint, à la même époque, l'assemblée générale des Gaules, et il en fit le chef-lieu de la première Narbonnaise, qui s'étendait depuis les rives du Rhône jusqu'aux Pyrénées.

Après avoir joui pendant longtemps, sous les premiers Césars, de la primatie des Gaules, Narbonne se vit enlever ce titre par Vienne, sur le Rhône, et cet état de choses dura jusqu'après la mort de Constantin. Elle recouvra alors son titre de capitale ou de métropole de toute la Gaule Narbonnaise.

vants : *Mémoires pour servir à l'histoire de France en 1815*, avec le plan de la bataille de *Mont-Saint-Jean*, Paris, 1820, in-8°; *Manuscrit de l'île d'Elbe; des Bourbons en 1813*, publié par le comte de *** (écrit par le comte de Montholon, et publié par M. O'Méara), Londres, 1818, in-8°: l'édition de Bruxelles porte à tort sur le frontispice le nom de M. le comte Bertrand. On sait aujourd'hui que M. Bertrand, officier et parent de M. le comte Siméon, est auteur du *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue*, 1817, in-8°; *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité, et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de sa main*, par le général Gourgaud et le comte de Montholon, Paris, 1822-25, 8 vol. in-8°; *Napoléon en exil, ou l'Écho de Sainte-Hélène, ouvrage contenant les opinions et les réflexions de Napoléon sur les événements les plus importants de sa vie*, recueillies par Barry O'Méara, traduit de l'anglais, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. le comte de Las Cases, Paris, 1823, 8 vol. in-8°; *Mémoire du docteur Antommarchi, ou les derniers moments de Napoléon*, 1825, 2 vol. in-8°.

Sous le règne d'Antonin le Pieux, Narbonne fut entièrement consumée par les flammes; mais ce prince la fit rebâtir en 135, et l'enrichit de somptueux édifices. Elle resta fidèle à Septime Sévère pendant la révolte d'Albin, et demeura sous la domination romaine jusqu'au temps où elle fut prise par Ataulphe, roi des Visigoths, qui y célébra ses noces avec Placidie.

Constance, général de l'empereur Honorius, la prit ensuite au nom de son maître; Sevère, empereur d'Occident, la céda, en 462, aux rois visigoths, qui y bâtirent un palais, et, après la prise de Toulouse, par Clovis, en firent la capitale de leurs États. Ils la conservèrent jusqu'à la mort de leur dernier roi Roderic.

En 508, elle fut assiégée, prise et livrée au pillage par Gondebaud, roi des Bourguignons. Le comte Ibbes la reprit en 631, et elle tomba alors au pouvoir de Childebert, roi des Francs. Les Arabes s'en emparèrent au huitième siècle, après un long siége; Charles Martel et Pepin tentèrent vainement de la reprendre; mais enfin les anciens habitants de Narbonne secouèrent eux-mêmes le joug des Sarrasins, et se livrèrent à ce dernier prince.

Les Normands s'emparèrent de Narbonne en 859. Les Sarrasins, dans une tentative qu'ils firent sur la Gothie, l'assiégèrent en 1018; mais ils furent exterminés dans une sortie que firent les habitants. L'an 1180, les vicomtes de Narbonne, alors capitale du marquisat de Septimanie et de Gothie, devinrent héréditaires d'amovibles qu'ils étaient auparavant. Narbonne eut beaucoup à souffrir de la croisade contre les Albigeois. Elle fut réunie à la couronne sous le règne de Louis XII.

C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Aude; on y compte 10,500 habitants. Elle possédait beaucoup de monuments romains, et l'on y retrouve encore une grande quantité d'inscriptions latines. Sa cathédrale reçut les dépouilles mortelles de Philippe le Hardi. Son archevêché, autrefois si considérable, et où siégeait un primat, a été réuni à celui de Toulouse. C'est la patrie du grammairien Varron et de saint Sébastien.

Vidames ou vicomtes amovibles de Narbonne.

802. *Cixilane*. On sait seulement que ce vicomte présida, en 802, à un plaid qui se tint à Narbonne.

851. *Alaric* et *Francon Ier*, vicomtes de Narbonne par indivis. Ils ne purent défendre la ville contre les Normands, qui la pillèrent en 859.

878. *Lindoin*.

Mayeul, successeur de Lindoin, fut vicomte de Narbonne jusque vers l'an 911.

911. *Valcherius* ou *Gaucher*, et *Albéric*, fils du précédent, lui succédèrent dans la vicomté de Narbonne; mais le second abandonna plus tard sa part à son frère.

Francon II, fils ou frère de Valcherius, mourut en 924.

924. *Odon* et *Wlédad* succédèrent à Francon, leur père. Le second devint archevêque de Narbonne en 926.

933, au plus tôt. *Matfred*, fils d'Odon, succéda à son père sous la tutelle de Richilde, sa mère, qui gouvernait encore la vicomté en 952. Il fit, en 966, un voyage à Rome avec sa femme Adélaïde.

956, au plus tôt. *Raymond Ier*, fils du précédent. L'an 1016, il vendit, pour cent mille sous, l'archevêché de Narbonne à Guifred, fils de Guifred, comte de Cerdagne, âgé seulement de dix ans, et, en 1018, il repoussa vigoureusement les Sarrasins qui étaient venus assiéger Narbonne.

1023, au plus tard. *Bérenger*, fils et successeur de Raymond Ier, fut presque continuellement en querelle avec l'archevêque Guifred. En 1048, il alla au secours de Raymond-Bérenger Ier, comte de Barcelone, attaqué par les Maures. Il mourut vers 1067.

1067. Les trois fils de Bérenger, savoir: *Raymond II*, *Bernard* et *Pierre*, se partagèrent l'héritage de leur père. Les deux premiers moururent avant 1080. Le dernier vivait encore en 1089.

Vicomtes héréditaires de Narbonne.

1080. *Aymeri* ou *Amauri*, fils aîné de Bernard, réunit entre ses mains

toute la vicomté de Narbonne, et, en 1097, il se saisit de tout le domaine de l'archevêché. En 1104, il partit pour la Palestine, où il exerça les fonctions d'amiral, et où il mourut vers 1105.

1105 ou 1106. *Aymeri II*, fils aîné du précédent, hérita de la vicomté de Narbonne, à l'exclusion de ses frères. Il abolit, en 1112, conjointement avec l'archevêque, la coutume barbare de s'emparer des débris des navires naufragés, et l'on convint de laisser ces débris au maître du navire, de quelque nation qu'il fût, à moins cependant qu'il ne fût Sarrasin. En 1134, après plusieurs démêlés avec Richard, archevêque de Narbonne, Aymeri partit avec le comte de Toulouse, pour aller au secours d'Alphonse 1er, roi d'Aragon, qui faisait le siége de Fraga. Il périt la même année dans une bataille donnée devant cette place.

1134. *Alphonse-Jourdain*, comte de Toulouse, se saisit de la ville de Narbonne, après la mort d'Aymeri II; mais, en 1143, il la rendit à l'aînée des deux filles de ce seigneur.

1143. *Ermengarde*, fille aînée d'Aymeri II, se maria en premières noces à un seigneur espagnol, et, devenue veuve, épousa Bernard d'Anduze, célèbre dans l'histoire des troubadours; ce qui fit que sa cour devint comme le rendez-vous des poëtes et des littérateurs méridionaux. Cependant elle sut allier au goût de la poésie de mâles vertus; elle marcha en 1148 au secours de Tortosa, assiégée par les Sarrasins, et obtint pour ce fait, de Louis le Jeune, l'autorisation de rendre la justice en personne, ce dont elle était empêchée par les lois romaines. En 1192, elle abdiqua en faveur de Pierre de Lara, son neveu, car elle n'avait point eu d'enfants de ses deux mariages, et mourut à Perpignan en 1197.

1192. *Pierre de Lara*, fils d'Ermepinde, sœur d'Ermengarde, prit possession de la vicomté de Narbonne, dont sa tante s'était démise en sa faveur. En 1194, il résigna sa seigneurie en faveur d'Aymeri, son fils, et se retira en Espagne, où il mourut en 1202.

1194. *Aymeri III*, fils de Pierre de Lara, rendit hommage, en 1204, au comte de Toulouse, sans que le roi d'Aragon, que ses prédécesseurs avaient reconnu pour suzerain, s'y opposât. En 1209, il fit sa soumission à Simon de Montfort, puis se ligua contre lui avec les chefs des Albigeois, en 1214, et fut forcé, l'année suivante, de le reconnaître comme duc de Narbonne; mais Armand, archevêque de Narbonne, protesta contre cet acte, et se porta lui-même pour duc de Narbonne; Aymeri se soumit alors à Armand, et en 1223, après la mort de Simon, il se ligua avec les ennemis d'Amaury de Montfort, prêta serment de fidélité au comte de Toulouse, et se réconcilia en même temps que lui avec le roi de France. Après de longs démêlés avec l'archevêque de Narbonne, Pierre, successeur d'Armand, il fut, en 1232, contraint de lui faire un hommage solennel.

1239. *Amalric* ou *Manrique*, dit aussi *Aymeri IV*, fils et successeur du précédent, prêta serment de fidélité à saint Louis en 1241, et l'année suivante se ligua contre lui avec le comte de la Marche, qu'il reconnut pour suzerain. Mais en 1249, la vicomté de Narbonne passa sous la suzeraineté d'Alphonse, frère de saint Louis.

1270. *Aymeri IV* ou *V*, fils aîné du précédent, racheta de son frère puîné ce qui lui était échu de la vicomté de Narbonne. Arrêté avec ses deux frères et amené prisonnier à Paris en 1282, par ordre de Philippe le Hardi, sous prétexte d'intelligences secrètes avec le roi de Castille, il ne fut mis en liberté qu'en 1284.

1298. *Amalric II*, ou *Aymeri VI*, fils d'Aymeri IV, fit, après son avénement, hommage à Philippe le Bel, des fiefs que ses prédécesseurs avaient tenus auparavant des archevêques de Narbonne. En 1323, il fut nommé par ce prince, commandant d'une flotte destinée à aller combattre les infidèles. Il était alors dans les prisons du Châtelet pour avoir condamné à mort et fait exécuter deux gentilshommes, ses vassaux, nonobstant leur appel au roi.

1328. *Aymeri VI* ou *VII*, fils aîné du précédent.

1336. *Amalric III*, ou *Aymeri VIII*, fils aîné d'Aymeri VI.

1341. *Aymeri IX*, deuxième fils d'Aymeri VII, soutint, en 1355 un

siége contre le prince de Galles, qu'il repoussa; l'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et après s'être racheté, continua de servir la France avec gloire. Il fut nommé par Charles V, en 1369, amiral de France, et fut le premier qui posséda cette dignité en titre d'office. Il s'en démit six ans après, en faveur de Jean de Vienne.

1388. *Guillaume Ier*, fils du précédent.

1397. *Guillaume II*, fils de Guillaume Ier, fit, en 1407, une expédition en Sardaigne, où il avait été appelé par les habitants; mais, ayant été vaincu, en 1409, par Martin, roi de Sicile, qui mourut la même année, il fut obligé d'entrer en accommodement avec Louis, successeur de ce prince. Il accompagna, en 1419, le dauphin Charles à l'entrevue de Montereau, et prit part à l'assassinat de Jean sans Peur. Il defit les Anglais à Bernai, contribua, en 1424, à la prise de la Charité-sur-Loire et de Cosne, et périt la même année à la bataille de Verneuil, perdue en grande partie par sa faute. Il ne laissa point d'enfants.

1424. *Pierre de Ténières* et *Guillaume III*. Ce dernier, frère utérin de Pierre, et institué par lui comme son successeur, fut mis en possession de la vicomté de Narbonne, sous la tutelle de son père, Guillaume de Ténières. En 1447, il vendit, par un contrat passé à Tours le 26 décembre, la vicomté de Narbonne avec ses dépendances à Gaston IV, comte de Foix. Mais avant cette vente, il avait fait donation entre-vifs de la même vicomté à Louis de Beaufort, seigneur de Canillac, et à Marguerite de Ténières, sa sœur.

1447. *Gaston Ier*, comte de Foix, fit, en 1468, donation entre-vifs de la vicomté de Narbonne à Jean, son fils aîné, et mourut en 1472.

1472. *Jean*, fils de Gaston IV, comte de Foix, fut nommé comte d'Etampes, par Louis XI, puis gouverneur du Dauphiné et du Milanais. En 1494, il accompagna Charles VIII en Italie, et en 1497, il signa à Tarbes, avec Catherine de Navarre, un contrat par lequel il renonçait à ses prétentions sur la Navarre, moyennant quatre mille livres de rente en fonds de terre. Il mourut en 1500. Il avait épouse Marie de France, sœur du roi Louis XII.

1500. *Gaston II*, fils de Jean, échangea avec Louis XII, le 19 novembre 1507, contre le duché de Nemours, la vicomté de Narbonne, qui fut réunie à la couronne.

Les maisons de *Narbonne-Pelet* et de *Narbonne-Lara*, issues des vicomtes héréditaires de Narbonne, subsistaient encore en 1818.

NARBONNE (monnaies de). Les plus anciennes monnaies de Narbonne ont été frappées sous la domination des Visigoths. Comme tous les barbares qui envahirent au cinquième siècle l'empire romain, les Visigoths commencèrent d'abord par imiter en tout point la monnaie romaine et par frapper les espèces au nom des empereurs. On a des tiers de sou d'or à l'effigie de Justin et de Justinien, qu'à leur faire on reconnaît pour être sortis d'un atelier des rois visigoths; peut-être parmi les monnaies qui datent de l'époque de ces princes, pourrait-on attribuer à Narbonne celles sur lesquelles on trouve $\overset{\text{A}}{\text{N R}}$. Du reste, depuis le règne de Léovigilde jusqu'à la conquête du pays par les Sarrasins, on rencontre une suite assez riche de triens visigothiques, aux noms de Narbonne et des rois Léovigilde, Reccarde, Witeric, Sisebut, Suintilla, Chintilla, Chindarvinthe, Ervig, Egiga, et Vitiza. Ces triens portent d'ordinaire pour empreinte, au droit et au revers, deux têtes, qui sont celle de l'empereur et celle du roi; autour on lit, au droit D. N. LEOVIELDVS REX (*Dominus noster Leovieldus rex*), ou RECCAREDVS REX, WITTRICVS REX, SISENEBVTA RE, SINTILLA R, etc., etc., et au revers NARBONA PIVS, NARBONA FELV: ce dernier mot est pour *felix* ou *flavius*, singulières épithètes que l'on trouve presque toujours accolées au nom de lieu, sur les monnaies visigothiques de l'Espagne, où l'on voit PIVS BITERRI; TOLETO PIVS; ISPALI PIVS, etc. On a cru jusqu'ici que ces épithètes se rapportaient à la localité; il est plus naturel de les attribuer au prince: en effet, il n'était pas rare de voir, à cette époque, les monétaires chez les

Francs transporter des moitiés de mots d'une légende à l'autre; pourquoi les Visigoths n'auraient-ils pas fait de même, et complété la légende du droit par un mot placé dans celle du revers? Peu de temps avant la conquête de Narbonne par les Sarrasins, l'empreinte monétaire s'y était un peu modifiée; c'est ce que prouvent les deux piéces suivantes : l'une est du roi Égiga qui vivait en 687; elle présente au droit, toujours la tête de face, avec la légende I. D. NMN. EGICA RX (c'est-à-dire : *In Dei nomine Egica rex*); et au revers, une croisette haussée sur trois degrés et accostée de l'A et de l'Ω, avec la légende ordinaire NARBONA PIVS. L'autre pièce porte les noms d'Égiga et de Witiza (698); en voici la description : EGICA; deux têtes accostant une croix; ℟. WITTITSA N. R., et dans le champ, les

lettres N ✝ A (R en haut, B en bas) en monogramme cruciforme.

Les Francs reprirent bientôt Narbonne aux Sarrasins; et ceux-ci n'y laissèrent aucune trace monétaire de leur passage. Mais on a des deniers d'argent de cette ville, et qui datent des règnes de Pepin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. A Pepin il faut attribuer la pièce suivante : NR pour *Narbona;* ℟. — R pour *Rex Francorum;* à Charlemagne, les deux suivantes : 1° N. R. B. ◇ cantonnant une croix; ℟. — CARO/LVS; 2° NARBONA, et, dans le champ, un monogramme carolin. ℟. — CARLVS REX FR. autour d'une croix. La première de ces deux pièces a été frappée avant la conquête de l'Italie; la seconde est postérieure à cet événement; peut-être même devrait-elle être attribuée à Charles le Chauve plutôt qu'à Charlemagne. Il est impossible de contester à Louis le Débonnaire les deux suivantes : 1° NAR/BONA; ℟.—HLVDOVVICVS IMP autour d'une croix; 2° NAR/BONA; ℟.— LDVCS IMP autour d'une croix.

Après la domination carlovingienne, le droit de battre monnaie à Narbonne fut exercé par les vicomtes; mais, en 1215, ceux-ci en cédèrent la moitié à l'archevêque; cession qui excita quelques querelles entre les deux seigneurs, notamment en 1242.

A la fin du onzième siècle, en 1097, la monnaie de Narbonne était de la même valeur que celle de Melgueil, et l'on y taillait 50 sous au marc. En 1271, les deniers de Narbonne étaient à 3 deniers et une obole de fin, et on taillait 25 sous 8 deniers au marc. En 1315 leur titre était de 9 deniers 12 grains; on taillait 27 sous au marc, et ils valaient 12 deniers parisis.

Les plus anciennes monnaies que l'on connaisse des vicomtes de Narbonne, sont du douzième siècle, et elles portent le nom de Raymond, très-défiguré. Leur type primitif a dû être frappé par Raymond I[er] (966), ou Raymond II (1067 à 1079); mais on ne connaît aucune monnaie de cette époque. Celles qui ont été retrouvées jusqu'ici ont été longtemps attribuées à Maguelone. Nous avons démontré, dans l'article que nous avons consacré aux espèces de cette dernière ville, qu'il faut les restituer à Narbonne. La description des deux pièces suivantes, du vicomte Aymeri II (1105) et de la vicomtesse Ermengarde (1145), achèvera notre démonstration, et prouvera que si, sur les prétendus deniers melgoriens, on refuse encore de lire NARBONA RAMVNDVS, il faut cependant en maintenir l'attribution à Narbonne. — 1° EIIIERIHCC entre grenetis; dans le champ une croix à branches égales; ℟. — NARBONACI entre grenetis; dans le champ quatre annelets. — 2° ERMENGARD, entre grenetis; dans le champ, une croix à branches égales, cantonnée d'un croissant au premier canton; ℟. — NARBONECIVI, entre grenetis; dans le champ, quatre annelets.

Au treizième siècle, les archevêques et les vicomtes signaient simultanément les espèces de Narbonne; telles sont ces pièces de l'archevêque Eloi, et du vicomte Aymeri VI (1290-1311) : ✝ A. VICE COMES NARB; dans le champ, une clef et un cadenas; ℟. — ✝ E. ARCHIEPS NARB; dans le champ, une croix, sur une des branches de laquelle est posée une mitre. Il existe enfin un gros d'argent de Narbonne avec le nom de

l'évêque seul : AVE MARIA GRACIA PLENA DOMINVS TECO. en première légende; E. ARCHIEPVS. NARBO. en deuxième légende ; dans le champ, une croix ; ℟. — E. ARCHIEPIS. NARBONA, autour d'une croix semblable à celle de la pièce précédente. Ces pièces sont les dernières que l'on connaisse de Narbonne.

NARBONNE-LARA (le comte Louis de) naquit à Colorno, dans le duché de Parme, en 1755. Ses parents occupaient à la cour de Toscane des places importantes et de confiance. Il avait à peine cinq ans, lorsque la duchesse de Parme étant morte, sa mère l'amena à la cour de France où elle fut nommée dame d'honneur de madame Adélaïde. L'éducation du jeune Narbonne fut très-soignée, et ses heureuses dispositions lui permirent de s'appliquer à des études diverses. Destiné à la carrière des armes, il n'en étudia pas moins les lettres et le droit public. Il servit d'abord dans l'artillerie, puis dans les dragons, et fut fait colonel du régiment de Piémont. Il occupait ce poste lorsque arriva la révolution de 1789. En 1790 il fut nommé commandant de toutes les gardes nationales du département du Doubs, et y étouffa, en 1791, une sédition prête à éclater; il accompagna ensuite à Rome les tantes de Louis XVI, et revint immédiatement à Paris. Nommé alors maréchal de camp, il refusa ce grade jusqu'à ce que Louis XVI eût accepté la constitution.

Il devint ministre de la guerre en décembre 1791, et son premier soin fut d'aller visiter les frontières et d'aviser aux moyens de les défendre. Il fit à ce sujet un rapport à l'Assemblée, qui approuva ses projets et adopta le système qu'il avait proposé, de former trois corps d'armée sous le commandement des généraux Rochambeau, Luckner et la Fayette ; mais l'opposition de Bertrand de Molleville, son collègue dans le ministère, le força bientôt après de se retirer. Il n'eut même pas le temps de donner sa démission ; car le portefeuille lui fut retiré le 10 mars 1792.

Décrété d'accusation après la journée du 10 août, il parvint à échapper aux recherches de la police et se retira à Londres. Lors du procès de Louis XVI, il écrivit à la Convention pour demander un sauf-conduit, afin de se présenter à la barre et d'assumer sa part de responsabilité dans les actes du gouvernement. Cette dangereuse faveur ne lui fut pas accordée, et il dut se contenter de faire tenir à la Convention un mémoire justificatif pour Louis XVI.

Il quitta Londres, lorsque l'Angleterre eut déclaré la guerre à la France; parcourut successivement la Suisse, la Souabe et la Saxe, et rentra en France en 1801. Le ministre Clarke lui fit rendre, en 1809, le titre de lieutenant général; il eut ensuite plusieurs commandements militaires, puis fut envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès du roi de Bavière. Napoléon le fit presque en même temps son aide de camp, et ce fut en cette qualité qu'il fit la guerre de Russie. De retour en France, il fut nommé ambassadeur à Vienne au commencement de 1813 ; puis, il alla à Prague pour négocier la paix, et en dernier lieu à Torgau, où il mourut, le 17 novembre 1813, sans laisser de postérité masculine.

On peut dire du comte de Narbonne qu'il ne joua aucun rôle important dans la révolution. Ce n'était pas d'ailleurs un homme taillé pour les événements qui se préparaient. Mais son esprit et la noblesse de son caractère lui concilièrent un grand nombre d'amis qui lui restèrent fidèles aux jours du malheur. Madame de Staël surtout, qu'il revit plus tard à Londres, lui fut très-utile après le 10 août.

NARBONNE-PELET-FRITZLAR (Jean-François, comte de) se distingua, en 1756, au siége de Minorque, sous le maréchal de Richelieu ; se trouva à l'armée du Bas-Rhin commandée par le maréchal d'Estrées, et fit avec succès la guerre de sept ans. Pendant cette guerre, devenu colonel d'un régiment de grenadiers royaux, et chargé de la défense du poste de Fritzlar, il avait, en arrêtant les Prussiens pendant trois jours, donné le temps au maréchal de Broglie de dégager l'armée, qui courait le risque d'être forcée à capituler. Ce fut en récompense de cette brillante action que Louis XV lui permit d'ajouter à son nom celui de *Fritzlar*. Il fit ensuite, en qualité de lieutenant gé-

néral, les campagnes de 1768-1769, en Corse, sous les ordres du général Devaux, et mourut en 1784.

NATOIRE (Charles), peintre, né à Nîmes, en 1700, fut élève de Lemoine, dont il reproduisit les défauts, sans égaler ses qualités ; ses compositions les plus estimées étaient celles qui ornaient les appartements du premier étage du château de Versailles, le salon de l'hôtel Soubise, et la chapelle des Enfants-Trouvés à Paris. Nommé directeur de l'académie de France à Rome, il garda cette place jusqu'en 1775, pendant vingt années environ.

Natoire eut Vien pour élève ; mais on ne peut lui faire honneur d'un disciple dont le mérite principal est d'avoir répudié sa tradition, et ramené l'art au naturel, de sorte que ses ouvrages sont la critique de ceux de son maître.

NATURALISATION. C'était au roi qu'appartenait, dans l'ancienne monarchie, le droit d'octroyer les lettres de naturalité, qui, en outre, devaient être délivrées en grande chancellerie et enregistrées par les cours souveraines. La constitution du 3 septembre 1791 enleva ce droit au pouvoir exécutif, pour le placer dans les attributions de l'Assemblée législative. Ce fut en vertu de ce pouvoir que cette assemblée donna la qualité de Français à J. Beintham, Klopstock, A. Cloots, Washington, Hamilton et Kosciusko. On accorda, en outre, le titre de citoyen aux étrangers résidant en France, après cinq ans de domicile continu sur le territoire français, lorsqu'ils y avaient acquis des immeubles, ou épousé une Française, ou formé un établissement d'agriculture ou de commerce, et prêté le serment civique. La constitution de l'an III changea le mode de la naturalisation ; mais c'est seulement par la constitution de l'an VIII qu'ont été fixées les conditions encore exigées aujourd'hui des étrangers qui veulent obtenir la qualité de Français.

On distingue maintenant deux sortes de naturalisation : la grande et la petite. La *grande naturalisation* peut seule ouvrir aux étrangers l'entrée des chambres législatives ; elle doit être conférée par le roi et vérifiée par les deux chambres. L'étranger qui a rendu de grands services à l'État, peut seul y prétendre.

Il y a aussi deux sortes de petite naturalisation. La *naturalisation ordinaire* a lieu lorsque l'étranger a été admis, étant âgé de vingt et un ans, à fixer son domicile en France, et y a en effet résidé pendant dix années consécutives. Le roi, après ce laps de temps écoulé, déclare la naturalisation. La *naturalisation extraordinaire* peut être accordée par le roi, après un an de domicile en France, à l'étranger qui a rendu des services à l'État, ou apporté dans son sein des talents, des inventions, ou une industrie utile, ou qui y a formé un grand établissement. L'ordonnance spéciale publiée à cet effet doit être rendue, le conseil d'État entendu.

NAUDÉ (Gabriel), né à Paris en 1600, commença dans cette ville l'étude de la médecine, puis alla achever ses cours à l'université de Padoue. Il y connut le cardinal Bagni, qui le choisit pour son bibliothécaire et l'emmena en 1631 à Rome, où Naudé entra avec le même titre chez le cardinal Barberini. Appelé ensuite par Richelieu pour être son bibliothécaire, il arriva à Paris après la mort du cardinal et devint celui de son successeur, qui lui fit parcourir l'Europe afin de rassembler les ouvrages les plus rares et les plus précieux. En moins de dix ans, Gabriel Naudé eut formé la collection de livres la plus précieuse que l'on connût alors. (Voy. BIBLIOTHÈQUES, tome II, pag. 514 et suivantes.) Après la mort de Mazarin, Naudé se rendit en Suède où Christine l'avait invité à venir la trouver. Mais la rigueur du climat ne lui permit pas de séjourner longtemps dans ce pays. Il revint en France, et mourut à Abbeville en 1653, des fatigues du voyage. Les principaux ouvrages de Naudé sont : le *Marfore* ou *Discours contre les libelles*, Paris, 1620, in-8°, très-rare ; *Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix*, ibid., 1623, in-8° et in-4° ; *Avis pour dresser une bibliothèque*, ibid., 1627, in-8° ; *Addition à l'histoire de Louis XI*, contenant plusieurs recherches curieuses sur diverses matières, ibid., 1630, in-8°, réimprimé dans le supplément à l'édition des *Mémoires* de Phil. de Comines,

publiés par Godefroy; *Bibliographia politica*, Venise, 1633, in-12°, souvent réimprimé; *Considérations politiques sur les coups d'état*, Rome, 1639, in-4°, souvent réimprimées (*); *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649*, in-4°, écrit dans lequel il y a beaucoup d'érudition et des notes très-curieuses.

NAUTÆ PARISIACI, voy. HANSES.

NAVAILLES (Philippe DE MONTAULT DE BENAC, duc de), naquit en 1619, et entra au service en 1638. Colonel d'un régiment de son nom, il fit avec distinction les campagnes d'Italie. A son retour en France, il se trouva mêlé aux troubles de la fronde, et combattit les rebelles dans l'Orléanais et dans l'Anjou. Il fut ensuite nommé gouverneur de Bapaume, il fut en 1658 envoyé ambassadeur en Italie, et, la même année, succéda au duc de Modène dans le commandement des troupes françaises dans ce pays. Il fut chargé, en 1669, de secourir l'île de Candie assiégée contre les Turcs, mais il ne s'acquitta point de sa mission au gré de Louis XIV, et il resta pendant trois ans exilé dans ses terres. L'invasion de la Franche-Comté le ramena au service; il enleva la ville de Gray, facilita la prise de Dôle et de Besançon, et contribua à la conquête de toute la province. Envoyé en Flandre en 1674, il commanda l'aile gauche à la bataille de Senef, reçut l'année suivante le bâton de maréchal, passa, en 1676, dans la Catalogne, s'empara de Figuières, et remporta plusieurs avantages sur l'armée ennemie. De retour en France à la paix de Nimègue, il fut nommé gouverneur du duc de Chartres (Philippe d'Orléans, depuis régent), et mourut en 1684, laissant des *Mémoires*, qui furent imprimés à Paris, 1701, in-12.

NAVAILLES, chef de bataillon au 55e de ligne; mourut à Campillas en défendant avec cent quatre-vingts hommes un poste qui lui avait été confié. En prenant position il demanda si c'était bien là qu'il devait rester; sur la réponse affirmative, il dit: « Allez assurer au colonel que je resterai, m'entendez-vous? « que je resterai. »

(*) Voy. à l'article SAINT-BARTHÉLEMY (t. II, p. 169 et suiv.) la table des chapitres, et une curieuse citation de cet ouvrage.

NAVARIN (bataille de). La France, l'Angleterre et la Russie avaient résolu de mettre fin à la guerre d'extermination des Turcs contre les Grecs, et un traité avait été à cet effet signé à Londres le 26 juillet 1827. Les amiraux des escadres réunies se présentèrent le 20 octobre devant Navarin, où les flottes turque et égyptienne se trouvaient réunies. A deux heures, le vaisseau de tête *l'Asia* donnait dans le port; à deux heures et demie, il avait dépassé les batteries; il mouillait par le travers du vaisseau amiral turc, et était suivi du reste de l'escadre anglaise. *La Sirène* suivait, et à deux heures vingt-cinq minutes, le capitaine Robert la mouillait à portée de pistolet de la première frégate de la ligne turque; en ce moment un canot de la frégate anglaise *le Darmouth* accostait un brûlot ennemi, lorsqu'un coup de fusil, parti de ce brûlot, tua l'officier anglais qui commandait le canot. *La Sirène* était alors si près du brûlot, qu'elle aurait pu le couler, s'il n'y avait pas eu de danger pour le canot anglais; *le Darmouth* fit alors une fusillade sur le brûlot, pour dégager ses embarcations, et, presque à la même minute, *la Sirène* étant vergue à vergue de la frégate égyptienne à deux batteries, *l'Esnina*, l'amiral français de Rigny la héla au porte-voix, en disant que si elle ne tirait pas, il ne tirerait pas sur elle; au même instant deux coups de canon partirent de l'un des bâtiments qui étaient dans la poupe de *la Sirène*, sur laquelle un homme fut tué; l'autre parut dirigé sur *le Darmouth;* dès lors le combat s'engagea.

Il est à remarquer que, dans le même temps où cela se passait à l'entrée du port, l'amiral anglais Codrington ayant envoyé une embarcation sur le vaisseau portant pavillon amiral, le pilote anglais était tué d'un coup de fusil dans le canot parlementaire.

L'engagement devint bientôt général; les vaisseaux russes eurent à essuyer le feu des forts, qui ne commencèrent à tirer qu'au cinquième bâtiment, qui était le *Trident*.

A cinq heures du soir, la première

ligne des Turcs était détruite, les vaisseaux et frégates rasés, coulés, incendiés; le reste s'en allait à la côte, où ils se brûlaient eux-mêmes.

De cet armement formidable, il ne resta plus à flot qu'une vingtaine de corvettes et de bricks; encore furent-ils abandonnés. Voyez GRÈCE MODERNE et MORÉE.

NAVARRE (Relations de la France avec la). Soumis momentanément par Charlemagne, en 778, les Navarrais, après avoir, la même année, taillé en pièces, dans la vallée de Roncevaux, l'arrière-garde de ce prince, s'allièrent aux Maures pour défendre leur indépendance. Cependant, en 806, ils furent, dit Éginhard, reçus dans l'amitié de Louis le Débonnaire; mais cette réconciliation dura peu; car l'empereur fut obligé d'envoyer Aznar ou Asinaire, comte de la Gascogne citérieure, et Ebbes, pour les réduire de nouveau. Ceux-ci, après avoir pacifié le pays, furent défaits, à leur retour, par les Navarrais, dans les défilés des Pyrénées. Enfin, sous les successeurs de Louis, la Navarre s'affranchit complétement de la domination carlovingienne, et devint définitivement un royaume indépendant sous Garcie-Ximenez, qui prit en 860 le titre de roi.

Les relations de la France avec la Navarre n'offrent rien de remarquable depuis cette époque, jusque vers le milieu du treizième siècle. A cette époque, la guerre des Albigeois avait détruit l'indépendance des provinces méridionales, la France du Nord se trouva en contact avec les États espagnols. En 1224, Sanche VII, se voyant sans enfants, adopta et reconnut pour son successeur son neveu *Thibaut IV*, comte de Champagne, qui, à la mort de son oncle (1234), fut couronné roi de Navarre à Pampelune, sous le titre de *Thibaut Ier*. (Voy. CHAMPAGNE.)

1253. — *Thibaut II* (Ve de Champagne), succéda à son père sous la tutelle de Marguerite sa mère. Jean, duc de Bretagne, éleva alors des prétentions sur la Navarre, se fondant sur ce que le contrat de mariage de sa femme Blanche, sœur de Thibaut, portait que le royaume, après la mort de Thibaut Ier, lui appartiendrait à lui, s'il avait un fils de Blanche à cette époque. Ainsi le trône de Navarre ne pouvait échapper à un prince français. Thibaut II se rendit à la cour de France en 1254, traita avec Jean par la médiation de saint Louis, et engagea le duc à renoncer à ses prétentions moyennant une rente de trois mille livres. En 1258, il épousa, à Melun, Isabelle, fille de saint Louis.

1270. — *Henri Ier*, dit le Gros, frère de Thibaut, lui succéda. Il mourut en 1274, ordonnant par son testament que sa fille Jeanne serait mariée en France.

1274. — *Jeanne Ire*, née en 1270 de Henri et de Blanche d'Artois, succéda à son père sous la tutelle de sa mère. Les troubles qui éclatèrent dans le royaume à l'occasion de la régence forcèrent Blanche de se réfugier à Paris avec sa fille. Philippe le Hardi envoya alors en Navarre Eustache de Beaumarchais qui, assiégé dans la forteresse de Pampelune, fut délivré par une armée française commandée par Robert, comte d'Artois, et par le connétable Imbert de Beaujeu. La ville fut emportée d'assaut à la fin du mois de septembre 1276, et livrée au pillage. Robert parvint à soumettre toute la Navarre, et chassa les Aragonais qui voulaient s'en emparer. Auparavant, un traité avait été conclu, par lequel il avait été convenu que Jeanne épouserait le second fils du roi de France, qui depuis devint Philippe le Bel. Le mariage n'eut lieu qu'en 1284. Cette union augmenta encore la puissance de la maison de France, déjà si formidable, et la mit en contact avec la péninsule espagnole. C'était le moment où les querelles des maisons d'Anjou et d'Aragon mettaient en feu le midi de l'Europe. Aussi les premières années du règne de Philippe le Bel furent-elles occupées par des guerres avec la Castille et l'Aragon. (Voy. CASTILLE, ARAGON.)

1305. — *Louis X*, fils aîné de Jeanne, succéda à sa mère le 4 avril 1305, mais sans prendre le titre de roi. Il ne se fit couronner qu'en 1307, dans la cathédrale de Pampelune.

1316. — *Philippe le Long*, frère de Louis X, hérita des deux couronnes de son frère. Il n'administra d'abord la Navarre que comme tuteur de sa nièce

Jeanne, fille et héritière de Louis X; mais, par un traité conclu le 27 mars 1318 avec Eudes IV, duc de Bourgogne, oncle maternel de Jeanne, il devint propriétaire de la Navarre et des comtés de Champagne et de Brie, moyennant une indemnité de 150,000 livres et une rente de 15,000 livres. Ce traité contenait néanmoins la clause que si Philippe le Long venait à mourir sans enfants mâles, les États qui lui étaient cédés retourneraient à Jeanne, *comme son propre*. La noblesse de Navarre fut forcée d'acquiescer à cet arrangement, et Philippe le Long fut reconnu roi de Navarre. Jeanne, qui était alors âgée seulement de six ans, fut mariée avec Philippe, petit-fils de Philippe le Hardi.

1322. — Après la mort de Philippe le Long, son frère, *Charles le Bel*, lui succéda aux royaumes de Navarre et de France, sans égard pour le traité conclu précédemment. Toutefois, pour légitimer cette usurpation, il engagea, en 1325, Jeanne et son époux à renouveler avec lui cette transaction.

1328. — Après la mort de Charles le Bel, *Jeanne* et *Philippe d'Évreux* se mirent en possession de la Navarre, qui, depuis la mort de Louis X, était dans une espèce d'anarchie. Un fait remarquable et qui montre quelle était alors l'influence de la France, c'est que le roi et la reine de Navarre eurent soin de faire approuver par le roi de France les règlements qu'ils firent à leur avénement. En 1331, ils se rendirent en France, et y séjournèrent quatre ans. Les Aragonais ayant, en 1335, fait une invasion en Navarre, Gaston, vicomte de Béarn et comte de Foix, vint au secours des Navarrais et força les ennemis à se retirer. Un dissentiment qui éclata entre Philippe et le roi d'Angleterre, en 1336, fut apaisé par l'archevêque de Reims, Jean de Vienne, que le roi de France envoya comme médiateur. Philippe d'Évreux prit ensuite une part active à la guerre acharnée soutenue par la France contre les Anglais. Jeanne mourut en 1349, à Conflans près de Paris, où elle avait accompagné Blanche sa fille, destinée d'abord à Jean, fils aîné de Philippe de Valois, et qui devint la femme du roi de France.

1349. — *Charles II*, dit *le Mauvais*, fils de Jeanne de France et de Philippe d'Évreux, leur succéda et fut sacré à Pampelune, le 27 juin 1350. Élevé à la cour de Philippe de Valois, il s'y était fait admirer par les qualités les plus brillantes; mais la cruauté avec laquelle il réprima quelques troubles qui signalèrent son avénement au trône, lui mérita bientôt le surnom par lequel il est connu dans l'histoire. Il revint en France en 1353, et y épousa la princesse Jeanne, fille du roi Jean. Mécontent de la dot qu'il avait reçue, il excita des troubles dans le royaume, et fit assassiner le connétable, Charles de la Cerda, à qui l'on avait donné le comté d'Angoulême, qu'il demandait lui-même pour sa femme. Craignant alors la vengeance du roi, il se retira en Normandie, où se trouvaient ses principales possessions, et leva ouvertement l'étendard de la révolte. Il s'était fait un parti considérable, et était même parvenu à séduire le Dauphin; mais ce prince le trahit, l'attira à une fête qu'il donnait à Rouen, s'empara de sa personne, et le livra au roi. Charles, enfermé alors à Château-Gaillard, puis au Châtelet de Paris, fut enfin transféré dans la forteresse d'Arleux, en Cambrésis. La bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean le sauvèrent. Aidé de Philippe de Navarre, son frère, il parvint à s'évader, se rendit à Amiens, y leva des troupes, vint à Paris où il était appelé par les habitants soulevés contre le Dauphin, et fit à ce prince une guerre acharnée. Les résultats ne répondirent pas à son ambition; toutefois la paix de Brétigny, en 1360, lui assura la possession de ses domaines en France.

Charles retourna alors dans son royaume de Navarre, et n'en sortit plus qu'à de longs intervalles, et pour peu de temps. Contemporain de Pierre le Cruel, roi de Castille, il eut avec ce prince plusieurs entrevues; on les vit tour à tour se liguer contre le roi d'Aragon, et se brouiller ensuite, suivant leurs passions et leurs intérêts. Dans la guerre que Henri de Transtamare et Pierre le Cruel se firent pour la possession du trône de Castille, il prit alternativement parti pour l'un et pour l'autre prétendant, et il les trahit tous les deux. Ses intrigues dans cette cir-

constance le brouillèrent de nouveau avec la France, qui soutenait les prétentions de Henri de Transtamare. Ce prince lui-même, lorsqu'il eut vaincu son rival, et conquis le trône de Castille, se souvint des trahisons du roi de Navarre. Charles alla chercher en Angleterre un appui contre ses deux redoutables voisins. Mais, à son retour, on l'accusa d'avoir voulu faire empoisonner le roi Charles V; ses deux fils, qui se trouvaient en France, furent arrêtés, et deux de ses ministres furent exécutés après avoir été mis à la question. Pour les venger, il traita avec Richard III, et prit à sa solde un corps de troupes anglaises; mais, accablé à la fois par les Français et les Castillans, il fut obligé de demander la paix. Il l'obtint en 1379, en donnant vingt places pour otages. Il mourut en 1387, à l'âge de cinquante-cinq ans, après en avoir régné trente-sept. Sa mort, dit-on, fut affreuse. Il s'était fait envelopper dans des draps imbibés d'eau-de-vie, pour ranimer sa chaleur naturelle affaiblie par la débauche. Le feu prit à ces draps par l'imprudence d'un valet de chambre, et le malheureux prince expira au milieu des souffrances les plus horribles. Nous devons ajouter que les historiens de la Navarre traitent ce récit de fable, et qu'en général ils jugent ce prince avec beaucoup moins de sévérité que les Français. Selon Ferreras, il eut des défauts et des passions, mais ses bonnes qualités l'emportent sur ses vices. « Les Français l'ont surnommé le Mauvais, ajoute cet historien, à cause des troubles qu'il a fomentés dans leur pays. Si l'on envisage cependant ses actions, on conviendra qu'il n'a point été assez méchant pour mériter cette odieuse épithète. »

1387. *Charles III*, dit *le Noble*, né à Mantes en 1360, fils du précédent, lui succéda. Il fit, en 1404, avec Charles VI, un traité, par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur les comtes de Champagne, de Brie, d'Évreux, etc., moyennant 12,000 livres de rente, assignées sur différentes seigneuries que le roi érigea, en sa faveur, en duché-pairie sous le nom de duché de Nemours. Trois de ses filles furent mariées en France, savoir : Jeanne, à Jean de Grailly, comte de Foix; Béatrix à Jacques de Bourbon, comte de la Marche; et Isabelle à Jean IV, comte d'Armagnac.

1425. Le successeur de Charles III, *Jean II*, eut à soutenir une longue guerre contre son fils don Carlos, auquel revenait le trône après la mort de sa mère Blanche (1441). Don Carlos, battu et déshérité par Jean II, se réfugia en France, où il se lia avec le dauphin, depuis Louis XI. Cependant ce dernier, devenu roi, accorda en 1462, moyennant 200,000 écus, un secours de sept cents lances à Jean, qui venait de joindre la couronne d'Aragon à celle de Navarre, et qui, manquant d'argent, donna en nantissement au roi de France la Cerdagne et le Roussillon. (Voyez ARAGON.)

Après la mort d'*Éléonore*, fille de Jean II, ce fut encore un prince français qui monta sur le trône de Navarre, car Éléonore avait adopté pour héritier *François Phébus*, son petit-fils, fils du prince de Viane, Gaston, et de Madeleine, fille de Charles VII; mais ce prince mourut à l'âge de quinze ans, en 1483, empoisonné par le roi d'Aragon.

1483. *Catherine*, sœur de François-Phébus, lui succéda sous la tutelle de sa mère; mais son trône lui fut disputé quelque temps par Jean, vicomte de Narbonne, beau-frère de Louis, duc d'Orléans. En 1484, par suite de l'intervention de la France, elle épousa, à Orthez, *Jean d'Albret*, fils d'Alain, sire d'Albret, et de Françoise de Blois.

En 1497, Jean d'Albret et Catherine signèrent à Tarbes, avec Jean de Narbonne, un traité, par lequel celui-ci renonçait à toutes ses prétentions sur la Navarre ou sur les autres biens de la maison de Foix, moyennant 4,000 liv. de rente en fonds de terre. Le vicomte de Narbonne ayant cependant recommencé les hostilités à l'avénement de Louis XII, un nouveau traité confirmatif du précédent fut conclu en 1499, et il fut convenu qu'Anne, fille du roi et de la reine de Navarre, épouserait Gaston, fils du vicomte de Narbonne; mais ce mariage n'ayant point été accompli, le traité de Tarbes fut annulé en 1502 par le parlement de Paris. Après la mort de Gaston, tué à la bataille

de Ravenne, Odet de Foix, vicomte de Lautrec, disputa à Catherine la succession de Navarre et de Foix; et ces démêlés ne furent terminés qu'en 1517. par un arrêt du parlement de Paris, favorable à Henri d'Albret, fils et héritier de Catherine et de Jean d'Albret.

Ferdinand d'Aragon ayant voulu, en 1511, porter la guerre en Guyenne, fit demander au roi de Navarre passage pour son armée, et plusieurs places de sûreté. Jean, loin d'y consentir, s'allia avec le roi de France. Alors le duc d'Albe entra dans la Navarre, dont il se rendit maître, et depuis, malgré tous les efforts de Jean, et plusieurs expéditions tentées par la France, cette contrée resta toujours à l'Espagne. Jean mourut en 1516, et sa femme ne lui survécut que d'un an.

1516. Leur fils, *Henri II*, ne put hériter que de la basse Navarre, c'est-à-dire, de la partie de la Navarre située en deçà des Pyrénées, et qui n'était point tombée au pouvoir des Espagnols; car Charles-Quint refusa toujours obstinément de restituer cette importante conquête. Bien que le roi d'Espagne eût besoin de ménager François Ier dans les premières années de son avénement, toutes les négociations entamées à ce sujet, de 1516 à 1519, furent inutiles. En 1521 cependant, la Navarre fut sur le point d'être rendue à son légitime possesseur. André de l'Esparre, parent du jeune prince Henri, y pénétra avec une armée, et s'empara de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Pampelune; mais il s'avança imprudemment en Espagne, fut battu et pris le 30 juin à la bataille d'Esquiros, et cette defaite entraîna la soumission complète et définitive de la Navarre. Henri, après avoir été fait prisonnier à la bataille de Pavie, épousa en 1526, Marguerite, veuve de Charles, duc d'Alençon, et sœur de François Ier. Il mourut en 1555.

Sa fille, *Jeanne d'Albret*, lui succéda avec son mari, *Antoine de Bourbon* (voy. BOURBON); elle régna seule depuis l'année 1562 jusqu'à sa mort, arrivée en 1572.

Elle eut pour successeur *Henri*, qui, devenu, en 1598, roi de France sous le nom de Henri IV (voy. HENRI), refusa longtemps de réunir son patrimoine à la couronne de France, et n'y consentit que par un édit de juillet 1607.

NAVARRE (monnaies de). On ne connaît des rois de Navarre, comtes de Champagne, qu'un seul denier, dont voici la description : TIOBALD'REX autour d'une croix à branches égales ; ℟. + DENAVARIE; dans le champ, une fasce d'où descendent trois appendices, qui se terminent chacun par trois dents; au-dessus un croissant. Nous regardons cette monnaie comme champenoise et frappée à Provins; et nous renvoyons aux monnaies de cette ville pour l'explication du type.

Philippe le Bel, et ceux de ses successeurs qui furent comme lui rois de Navarre, ne firent pas frapper monnaie dans ce pays, ou ils n'y firent frapper que des monnaies francaises. *Charles le Mauvais* et son fils, *Charles III*, s'attachèrent autant que possible à calquer les espèces qui avaient cours en France. Les espèces du premier ne diffèrent presque en rien de celles du roi Jean. On a de lui en or un *denier à l'écu*, calqué sur ceux de France, et qui n'en diffère que par la légende : KAROLVS DEI GRATIA NAVARE REX; en argent, un *gros blanc à la fleur de lis*, aux types ordinaires, moins les légendes, K'OLVS DEI GRA au droit; NAVARORVM REX au revers; un *gros blanc à l'étoile*, avec les légendes ordinaires, moins celles qui sont remplacées par les mots KARO-
K'OL'S
LUS DEI GRA autour de la croix; NAVARO
REX
dans le champ; MONETA DVPLEX ALBA en légende au pourtour; un *gros tournois* où la bordure de fleurs de lis est remplacée par une bordure d'escarboucles, et les légendes par celles-ci : KAROLVS REX, ℟. — DE NAVARA; un *petit tournois* au type usité et à la même légende; de *gros esterlins* où se voit, d'un côté, entre la tête de face et une bordure de fleurs de lis, NAVARE REX, et au revers, autour d'une croix, + KAROLVS DEI GRA, puis, en deuxième légende, autour d'une croix à branches égales, DNS. IN ADIVTOR. N. T. Q. FAC. MICHI HOMO. (*Dominus in adjutorium nostrum, non timebo quid faciat mihi homo*); enfin des *blancs* trop curieux pour que nous n'en donnions pas une des-

cription détaillée; 1° K. DEI. GRA. NAVARRE. REX.; croix cantonnée de quatre couronnes; ℟. — COMES EBROICENCIS; écu couronné et chargé de l'escarboucle de Navarre. 2° KAR. DEI. GRA. REX. FRA. NAVARE; dans le champ une couronne semblable à celle de Jean; ℟. — SITNOMEN, etc.; dans le champ une bordure de fleurs de lis, puis une croix à branches égales. 3° KAROLVS PROPRIETARIVS NAV.; dans le champ un K couronné et accosté de deux trèfles. ℟ SIT NOMEN, etc.; dans le champ une croix cantonnée au premier de l'écu de Navarre, et au deuxième d'une fleur de lis. Ces titres de *roi de France* et de *propriétaire* de la Navarre méritent d'être remarqués; pourtant nous devons dire que Charles III a peut-être plus de droits que son père aux deux dernières pièces; car si le n° 2 ressemble un peu aux *blancs à la couronne* du roi Jean, le n° 3 et la légende SIT NOMEN semblent imités des espèces qui avaient cours sous Charles VI.

On a prétendu qu'une partie des monnaies de Charles le Mauvais avaient été frappées dans le comté d'Évreux et dans ses autres possessions du Perche, du Maine et de la Normandie; nous ignorons si cela est vrai; mais il est certain que la plupart des *grosses monnaies* que nous avons de ce prince, ont un aspect tout français; tandis que ses *petits tournois* se rapprochent bien plus par leur faire du travail espagnol. Quoi qu'il en soit, Charles considérait la Normandie comme le débouché principal de ces espèces; et, malgré les prohibitions réitérées des rois de France, il ne cessa d'en répandre dans cette province.

Blanche, fille de Charles III, lui succéda avec *Jean d'Aragon,* son mari; les pièces qu'ils firent frapper, et qui ont été retrouvées de nos jours, sont toutes des *blancs,* où l'on voit, au revers, des croix cantonnées de fleurs de lis et de couronnes, ou de couronnes seulement; au droit, soit des écus couronnés et écartelés de Navarre au premier et au quatrième, et d'Evreux au deuxième et au troisième; soit les chiffres couronnés du roi et de la reine, Y B, pour *Johannes Blanca;* soit le mot IOHES également couronné, et en légende, tantôt les noms des deux souverains, tantôt seulement celui de Jean, J. Z B. DEI GRA REX Z REG. NAVARRE = IOHANNES DEI GRA REX NAVARRE Z ARA. Cette dernière légende ne fut probablement usitée qu'après la mort de Blanche, arrivée en 1441.

On n'a de *François Phœbus* qu'une seule pièce de billon, dont voici la description : F. FEBVS DEI G. REX NAVARRE; dans le champ, deux F couronnées. ℟. — SIT NOMEN, etc.; dans le champ, une croix.

Catherine et *Jean d'Albret* firent frapper, 1° des *blancs* tout à fait semblables à ceux de François Phœbus, seulement les deux F y sont remplacées par J K, et la légende du droit est ainsi conçue : IOHANES ET KATHERINA REG.; 2° des *écus d'or* à l'écu écartelé de Navarre et d'Évreux, à la légende du revers SIT NOMEN, etc.; 3° enfin, d'autres pièces d'or, présentant au revers de l'écu leur têtes affrontées. C'était une imitation des espèces de Castille et d'Aragon.

On n'a de *Henri d'Albret* que des pièces de billon. Sur les *blancs,* on voit au droit un écu de Navarre parti de Béarn, c'est-à-dire chargé de deux vaches; et la légende HENRICVS D. G. R. NAVAR. D. B. (*Dominus Bearniæ*). Ce fut ce prince qui le premier plaça autour de la croix du revers, la légende si connue, GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM. Sur les deniers, on trouve les mêmes légendes et, dans le champ, une H couronnée au droit, une croix au revers.

Jeanne d'Albret et son époux, *Antoine de Bourbon* (1555-1562), puis Jeanne seule, jusqu'en 1572, frappèrent de nombreuses et belles pièces de billon, d'argent et d'or, tantôt à leurs noms réunis, tantôt à celui de la reine seule. Leurs effigies y sont quelquefois affrontées; quelquefois, celle de Jeanne y figure seule, sans doute sur les pièces frappées après la mort de son mari. L'écu de ces pièces est l'ancien écu écartelé de Navarre et d'Évreux, parti de Béarn, ou de toutes les armes de la famille de Bourbon.

Nous ne dirons rien des espèces de *Henri III*, qui succéda à sa mère, en 1572; elles sont conçues absolument dans le même style. On sait que ce prince devint roi de France,

en 1589, sous le nom de *Henri IV*. Sous son règne, sous celui de son fils Louis XIII, et au commencement du règne de Louis XIV, on frappa encore quelques pièces particulières à la Navarre, et sur lesquelles on voyait l'écu de France parti de Navarre et de Béarn; mais ces espèces étaient tout à fait dans le système des monnaies de France. Du reste, ces princes, ainsi que Louis XV, Louis XVI, jusqu'en 1789, Louis XVIII et Charles X, ajoutèrent constamment à leur titre de rois de France, celui de rois de Navarre; quelquefois même ils mirent sur leurs monnaies les armes de ce dernier royaume.

Navire. — On désigne sous cette dénomination générale toutes les nefs qui servent à établir entre les continents des relations commerciales ou militaires. La construction des navires est établie sur une règle invariable, quelles que soient, du reste, leur force et la nature des missions auxquelles ils sont destinés. La marine militaire évalue le rang de ses navires d'après le nombre de leurs canons; la marine marchande d'après leur capacité. Des noms particuliers ont été donnés à chaque espèce; ainsi, nous avons les *vaisseaux*, les *frégates*, les *corvettes*, les *bricks*, les *goëlettes*. Au-dessous des goëlettes se groupent un grand nombre d'autres navires moins importants, ou affectés à des usages particuliers, tels que les *bombardes*, les *cutters*, les *chaloupes canonnières*, les *chasse-marées*, les *baleinières*, etc. La *gabare*, quoique d'une dimension plus forte que les autres bâtiments de flottille, ne sert guère qu'au transport des troupes et des munitions de guerre. (Voyez Marine.)

Nazareth (combat de), (avril 1799), — Pendant que l'armée française faisait le siége de Saint-Jean d'Acre, Bonaparte fut informé par des chrétiens de Damas qu'un rassemblement considérable, composé de mameluks, de janissaires de Damas, de Deleti, d'Alepins, de Maugrabins, se mettait en marche pour passer le Jourdain, se réunir aux Arabes et aux Naplouzains, et attaquer l'armée devant Acre, en même temps que Djezzar ferait une sortie soutenue par le feu des vaisseaux anglais.

Le général de brigade Junot avait été envoyé à Nazareth pour observer l'ennemi; il apprend qu'il se forme sur les hauteurs de Loubi, à quatre lieues de Nazareth, dans la direction de Tabarié, un rassemblement dont les partis se montrent dans le village de Loubi. Il se met en marche avec une partie de la 2e légère, trois compagnies de la 19e, formant environ trois cent cinquante hommes, et un détachement de cent soixante chevaux de différents corps, pour faire une reconnaissance. A peu de distance de Ghafar-Kana il aperçoit l'ennemi sur la crête des hauteurs de Loubi; il continue sa route, tourne la montagne et se trouve engagé dans une plaine, où il est environné, assailli par 3,000 hommes de cavalerie; il ne prend alors conseil que des circonstances et de son courage, et ses soldats, se montrant dignes de leur chef, forcent l'ennemi d'abandonner cinq drapeaux dans leurs rangs. Le général Junot, sans cesser de combattre, sans se laisser entamer, gagna successivement les hauteurs jusqu'à Nazareth, et il fut suivi jusqu'à Ghafar-Kana, à deux lieues du champ de bataille. Cette journée coûta à l'ennemi, outre les cinq drapeaux, cinq à six cents hommes tués ou blessés. (*)

Nearchi, peuple de la Gaule, mentionné par Aviénus, qui, après avoir suivi le Rhône depuis sa source jusqu'à la mer (v. 690, *ora maritima*), dit qu'à l'embouchure de ce fleuve est la nation des *Nearchi* et la ville de *Bergine*:

Gens hinc Nearchi, Bergineque civitas.

Suivant M. Walckenaer, ce peuple occupait toute la côte entre la branche la plus occidentale du Rhône et Massilia, et la ville de *Bergine* était située dans la plaine même de la Crau, où l'étang de *Berre* semble avoir gardé son nom.

(*) Junot fut noblement recompensé de la valeur qu'il avait déployée. Un arrêté de Bonaparte ordonna l'exécution d'un tableau commémoratif du combat de Nazareth, et après un concours ouvert en l'an IX, l'Institut couronna l'esquisse de Gros, qui avait lutté contre Hennequin, Megnier, etc. L'artiste n'acheva cependant pas son tableau, et celui qu'on voit aujourd'hui au musée de Versailles est l'ouvrage de Taunay.

Nebouzan, *Nebusanus Ager*, ancien pays de Guienne avec titre de vicomté, et dont la ville de Saint-Gaudens était la capitale. Ce pays, dont l'étendue était d'environ trente lieues carrées, avait des états particuliers, qui s'assemblaient tous les ans à Saint-Gaudens. Il fait aujourd'hui partie du département de la Garonne.

Necker (Jacques), naquit à Genève en 1732. Il vint jeune à Paris, entra dans la banque, et fit, après une vingtaine d'années de travaux, une brillante et honorable fortune. Une éducation distinguée, ses nombreux rapports avec les savants et les hommes d'État de l'époque, l'avaient rendu familier avec les grandes questions d'économie politique. Genève, sa patrie, le nomma son ministre à la cour de France, et il remplit avec distinction ce poste de confiance. La compagnie des Indes françaises l'ayant nommé un de ses syndics, il déploya dans ces fonctions un grand talent administratif. Déjà, en 1770, sa réputation était grande, quand il y mit le sceau par la publication de deux remarquables ouvrages, l'*Éloge de Colbert*, qui fut couronné par l'Académie française, et l'*Essai sur la législation et le commerce des grains*. On prévit dès lors qu'une si haute capacité financière serait tôt ou tard appelée au maniement des affaires. La guerre d'Amérique venait d'être résolue; l'augmentation des impôts était impossible; le peuple en était écrasé; l'État manquait de crédit; les prodigalités des courtisans, dont les financiers étaient les témoins journaliers, et la mauvaise foi du gouvernement, dont les rentiers avaient tant de fois été victimes, étaient peu propres à lui en donner; et pourtant il fallait de l'argent à tout prix. Ce fut dans ces circonstances difficiles que Necker fut adjoint au contrôleur général des finances Taboureau, avec le titre de directeur du trésor royal (1776); et, dès l'année suivante, il devint directeur général des finances. Réduire les dépenses au niveau des recettes; se servir des impôts dans les temps ordinaires; recourir aux emprunts dans les circonstances difficiles; faire répartir l'impôt par des assemblées provinciales; assurer les intérêts des emprunts par des économies; enfin, bonne foi, probité : telle était la base du système de Necker. La haute opinion que les capitalistes avaient conçue de ses talents et de sa probité était telle, que son nom seul fut à leurs yeux une garantie suffisante, et parvint à rétablir la confiance des prêteurs; en effet, en peu de temps, par les soins de cet habile et intègre financier, la France fut en état de soutenir l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique contre notre éternelle rivale, et de faire triompher, au delà de l'Atlantique, la cause de l'indépendance des peuples.

En 1781, Necker publia un *compte rendu* au roi sur les finances de l'État, contenant les principaux actes de son administration de cinq ans. Cette œuvre, l'un des plus beaux titres de gloire du ministre, fit une profonde sensation, non-seulement en France, mais dans l'Europe entière. Pour la première fois, il était signalé un excédant de dix millions de recettes sur les dépenses. Comment fut obtenu ce magnifique résultat, malgré les armements considérables que nécessitait la guerre d'Amérique? Réformer les abus, économiser, perfectionner les revenus, remplir ses engagements, tel fut son secret. Les abus étaient énormes. L'ensemble des grâces accordées à la noblesse sous différents noms, formait, pour le trésor, une charge de vingt-huit millions de la monnaie d'alors. « Je doute, dit l'auteur du compte rendu, que tous les souverains de l'Europe ensemble payent, en pensions, la moitié d'une pareille somme. » Necker supprima toutes les largesses obtenues gratuitement de la faveur ou de la faiblesse royale, et ne conserva que les pensions réellement fondées sur des services incontestables. Les courtisans poussèrent les hauts cris; le ministre tint bon, et continua à marcher d'un pas ferme et décidé dans la voie des réformes : il supprima les intérêts dans les affaires de finances, que s'étaient arrogées les courtisans, auxquels ne suffisaient pas les largesses de la cour; il réduisit le nombre des trésoriers, fixa leurs taxations, et les rendit dépendants du ministre des finances, qui put, dès lors, porter une surveillance non illusoire sur leurs opérations; il agit de même à l'égard des receveurs généraux, qui étaient restés jusqu'alors sans contrôle,

et se livraient, avec les fonds de l'État, à des spéculations particulières, et à l'égard des receveurs généraux des domaines et bois; il modéra les bénéfices des fermiers généraux, les dépenses scandaleuses de la maison du roi, sans nuire pour cela au service, et sans rien ôter à l'éclat du trône; il fit rentrer dans le domaine de la couronne toutes les aliénations illégales; il diminua les honoraires des hauts emplois, et, pour donner l'exemple des sacrifices, il abandonna le traitement considérable attaché à ses fonctions de ministre des finances; il porta d'utiles réformes dans la fabrication des monnaies, dans le règlement de la taille; il établit les *municipalités provinciales;* il travailla à la suppression des corvées, des droits de *traites* et de *péages;* il établit un prix du sel, uniforme dans tout le royaume: avant lui, dans certaines parties de la France, le quintal de sel ne coûtait que 15 ou 20 fr., et dans d'autres, il en coûtait jusqu'à 50 et 60; il fit abolir plusieurs droits féodaux devenus odieux au point d'être intolérables, tels que le droit de *mainmorte;* enfin, il établit une *caisse d'escompte*, qui fut l'origine de la *Banque de France*, et le *Mont-de-Piété*.

La faveur générale avec laquelle fut accueilli le *compte rendu* excita l'inquiétude jalouse du vieux Maurepas. Offensé d'être oublié dans le concert d'éloges prodigués à un ministre qu'il regardait comme son subalterne et sa créature, il montra au roi un danger dans la discussion publique des actes de son gouvernement, fit cause commune avec les courtisans et les privilégiés, et parvint à ébranler la confiance que le roi avait mise dans Necker. Celui-ci donna alors sa démission, qui fut acceptée le 23 mai 1781. En se retirant, il laissait en caisse les fonds nécessaires pour achever la campagne décisive de cette année, et sa retraite fut considérée en France comme une calamité publique, en Europe comme le résultat des petitesses ordinaires de la cour de France. Le roi de Prusse s'écria en apprenant cet événement: « Quoi! ils « ont accepté la démission de Necker! « Quelle pitié! »

En 1784, parut un nouvel ouvrage de Necker, intitulé: *Administration des finances*, dont la lecture initia la France aux sciences économiques, et la mit en état de juger les actes du gouvernement, et d'en apprécier les désordres.

Mais les fautes de Joly de Fleuri, de Calonne, et de Brienne, forcèrent Louis XVI à rappeler Necker au ministère. Le dernier ministre n'avait pu obtenir ni impôts, ni emprunts, et avait eu recours à une foule d'expédients violents qui avaient augmenté la détresse publique et ruiné le crédit du gouvernement. Une banqueroute était imminente, et de Brienne en se retirant ne laissait dans le trésor royal que 400 mille francs. La confiance renaquit dès que Necker fut rentré aux affaires (1788). En un jour les fonds remontèrent de 30 p. 100. En peu de temps, les fautes des administrations précédentes furent réparées, autant qu'elles pouvaient l'être; les difficultés les plus pressantes furent surmontées; les parlements exilés reprirent leurs fonctions; les édits arbitraires furent abolis; la capitale fut approvisionnée pour l'hiver, et des fonds suffisants pour attendre l'ouverture des états généraux, fixée au 1er mai, entrèrent au trésor.

Malheureusement, Necker, ministre si habile comme financier, n'était pas, comme personnage politique, à la hauteur des circonstances difficiles où se trouvait la France. Il hésita longtemps avant d'accorder au tiers état la double représentation, c'est-à-dire, un nombre de députés égal à celui des députés des deux ordres privilégiés. Ce fut lui cependant qui finalement fit adopter cette mesure. Une seconde question restait à résoudre, celle du vote *par ordre* ou *par tête;* la concession de la double représentation du tiers, faite par le pouvoir, était illusoire, s'il ne faisait la seconde, celle du vote par tête. Necker hésita encore; il était partisan des formes du gouvernement anglais; il aurait voulu que la noblesse et le clergé se réunissent dans une chambre, et le tiers dans une autre: il craignait d'ailleurs la versatilité du roi et le mécontentement des princes. De sorte qu'il n'osait agir et laissait naître les événements sans les prévenir. Ce fut seulement après le

Serment du jeu de paume qu'il proposa l'adoption d'un plan qu'il avait conçu, et qui consistait en ce que le roi ordonnât la réunion des trois ordres pour toutes les mesures d'intérêt général; qu'il promît l'abolition des priviléges, l'égale admission de tous les Français aux emplois civils et militaires, etc. Mais les intrigues de cour firent rejeter ce projet, et la séance royale du 22 juin eut lieu contrairement aux conseils de Necker. Le ministre donna alors sa démission; mais un mouvement populaire ayant éclaté quand cette nouvelle se répandit dans le public, Necker fut supplié de conserver son portefeuille; il n'y consentit que sur la promesse formelle que ses avis ne seraient plus méconnus. La réunion des trois ordres eut lieu. Mais la cour n'avait fait cette concession, et ne gardait Necker qui lui était odieux, que pour gagner du temps. Quand des troupes nombreuses eurent été concentrées aux environs de Paris et de Versailles, elle crut pouvoir agir ouvertement et contre l'assemblée nationale et contre le ministre. En effet, le 11 juillet, Necker reçut un ordre du roi qui lui enjoignait de quitter le royaume sur-le-champ. Il obéit, et partit secrètement pour Bruxelles, sans même en prévenir sa famille.

Mais le lendemain, la nouvelle de l'exil du ministre en se répandant dans Paris y excita une fermentation générale. L'on sait que la prise et la démolition de la Bastille en fut le résultat. Les princes et leurs courtisans effrayés partirent alors pour l'étranger et donnèrent l'exemple de l'émigration; et le roi, pour calmer les esprits, consentit au renvoi des troupes et au rappel de Necker. Le retour du ministre fut un triomphe; son entrée à Paris un jour de fête. Il fut conduit à l'hôtel de ville, au milieu des cris de joie et des plus vives félicitations, par plus de 200,000 habitants. Ce fut le plus beau jour de sa vie, mais ce fut aussi le terme de sa popularité. Ayant demandé une amnistie générale pour soustraire à la fureur populaire quelques chefs des troupes qui avaient chargé le peuple dans les journées qui avaient précédé la prise de la Bastille, et parmi lesquels se trouvait le baron de Bézenval, prisonnier du peuple, il fut accusé de protéger les ennemis du peuple, traité d'apostat dans les clubs et complétement dépopularisé. Il commença alors à lutter, mais en vain, contre la révolution. Son influence sur l'assemblée était presque nulle; ses efforts et son habileté ne purent remédier à la détresse publique, ni rétablir les finances épuisées. S'il parvint à faire adopter par l'assemblée le *veto suspensif* accordé au roi; si, par l'organe de Mirabeau, qui présenta l'odieux tableau de la banqueroute prête à dévorer la France, il fit voter l'impôt extraordinaire du quart du revenu, il vit, contre ses vœux et malgré ses efforts pour s'y opposer, les biens du clergé mis à la disposition de l'État; 400 millions hypothéqués sur ces biens; les assignats émis à plusieurs reprises. Il s'opposa encore, au commencement de septembre 1790, à une nouvelle émission de 500 millions d'assignats; mais l'assemblée n'écouta pas ses raisons et passa outre. Voyant alors son impuissance, il donna sa démission, qui fut acceptée presque avec reconnaissance par la cour et par l'assemblée; et il partit pour la Suisse. Tel était le changement opéré à son égard dans l'opinion publique, que ce ne fut pas sans danger qu'il traversa la France; sa voiture fut même arrêtée, et il fallut un ordre de l'assemblée nationale pour qu'il lui fût permis de continuer sa route. Exemple frappant des vicissitudes humaines et de l'inconstance des faveurs populaires! Necker se retira dans sa magnifique terre de Coppet, près de Genève, et ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il mourut en 1804.

Outre les ouvrages que nous avons mentionnés et plusieurs autres sur la politique et sur les finances, on a de lui quelques opuscules sur d'autres sujets, et un *Cours de morale religieuse*. Ses *œuvres complètes* forment 15 volumes in-8°, Paris, 1821.

Suzanne Curchod de Nasse, femme du précédent, descendait, par sa mère, d'une ancienne famille de Provence, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée à se retirer en Suisse. Son père, qui était ministre protestant dans le canton de Vaud, l'éleva comme aurait pu l'être un homme destiné à la

carrière des sciences; elle possédait très-bien les langues anciennes et modernes, et n'avait de connaissances superficielles en aucun genre. On ne doit donc point s'étonner si elle réunit autour d'elle, à Paris, les savants et les hommes de lettres les plus distingués de l'époque. Pendant les deux ministères de son mari, elle profita de sa position pour répandre des bienfaits dans le peuple; elle contribua beaucoup à faire réformer de nombreux abus qui subsistaient encore dans l'administration des prisons, dans celle des hôpitaux; enfin, elle fonda, à Paris, un hospice qui porte son nom. Elle publia, en 1794, des *Réflexions sur le divorce*, et mourut la même année, laissant plusieurs autres écrits dont son mari a donné des extraits en 5 volumes sous le titre de *Mélanges*. Voy. Stael.

Nécromancie. Voyez Sorciers.

Neerwinden (bataille de). En 1693, Louis XIV voulut se mettre à la tête de ses troupes, et il partit de Versailles le 15 mai. Il était accompagné du grand Dauphin, de Monsieur, du duc de Chartres, de tous les princes et de plusieurs dames de la cour. Le 2 juin, il était au Quesnoy; le lendemain, il se rendit à Aubour, où il passa la revue de ses troupes.

Les grands apprêts que l'on avait faits en Flandre pendant l'hiver, avaient fait croire que le roi méditait quelque grand projet; en effet, son intention était de s'emparer de Liége, mais il tomba malade au Quesnoy, et les ennemis eurent le temps de fortifier la ville, où ils laissèrent une garnison de 30,000 hommes.

Cependant Louis XIV avait nommé le maréchal de Luxembourg au commandement de l'armée de Flandre; ce général marcha rapidement aux alliés, et se présenta devant le camp de Neershespen, où était le roi d'Angleterre. Celui-ci comprit bien qu'il fallait combattre, et, en effet, après avoir été reconnaître l'armée française avec le duc de Bavière, il résolut d'attendre l'attaque, et mit pendant la nuit son armée en bataille.

« Le maréchal de Luxembourg avait donné ordre d'attaquer le village de Neerwinden à neuf heures du matin; mais les dragons qui étaient dans les haies de Neerlanden s'engagèrent trop tôt avec les ennemis, ce qui fut cause que les brigades de Navarre, de Bourbonnois, de Lyonnois et les autres s'avancèrent pour les soutenir; de sorte que l'affaire s'engagea à la droite contre les ordres du maréchal, et sans la participation des officiers généraux qui y commandaient.

« Le village de Neerwinden qui avait été emporté par l'infanterie française, fut repris par le prince d'Orange et attaqué de nouveau; mais les troupes fatiguées hésitaient. Limiers rapporte que le maréchal de Luxembourg prit alors son chapeau à la main et parcourut les rangs en criant: *qu'ils se souvinssent de la gloire de la France*, et qu'alors les troupes retournèrent à la charge avec plus de vigueur.

« La cavalerie ennemie, qui n'avait pas encore paru, sortit alors de derrière le retranchement du front et du village, s'avança en bon ordre dans la plaine où la nôtre débouchait, et y fit d'abord plier des troupes d'élite, jusqu'alors invincibles, mais qui n'avaient pas eu le loisir de se former et de se bien mettre en bataille en sortant de ces fâcheux passages du village, par où il avait fallu défiler dans la plaine. Les gardes du prince d'Orange, ceux de M. de Vaudemont et deux régiments anglais en eurent l'honneur; mais ils ne purent entamer ni faire perdre un pouce de terrain aux chevau-légers de la garde (*). »

Le duc de Luxembourg chargea enfin lui-même à la tête de toute sa cavalerie, et décida la victoire.

« Cette journée fut des plus grandes et des plus mémorables qu'on eût jamais vues: les ennemis avaient l'avantage de la situation; et quoique notre armée fût à peu près d'un tiers plus forte, après la jonction du marquis d'Harcourt, que celle des ennemis, l'on peut dire que l'avantage du terrain et les retranchements incroyables qu'ils avaient faits en si peu de temps, les récompensaient bien de la supériorité de troupes que nous avions sur eux (**). »

(*) Saint-Simon, t. I, p. 105.

(**) Quincy, *Hist. militaire de Louis XIV*, tom. II, p. 635.

« Le duc de Chartres, dit Saint-Simon, chargea plusieurs fois à la tête de ses braves escadrons de la maison du roi, avec une présence d'esprit et une valeur dignes de sa naissance, et il y fut une fois mêlé et y pensa demeurer prisonnier. Le marquis d'Arcy, qui avait été son gouverneur, fut toujours auprès de lui en cette action, avec le sang-froid d'un vieux capitaine et tout le courage de la jeunesse, comme il l'avait fait à Steinkerke. M. le Duc, à qui principalement fut imputé le parti de cette dernière tentative des régiments des gardes françaises et suisses pour emporter le village de Neerwinden, fut toujours entre le feu des ennemis et le nôtre. M. le prince de Conti, maître enfin de tout le village de Neerwinden (où il avait reçu une contusion au côté et un coup de sabre sur la tête, que le fer de son chapeau para), se mit à la tête de quelque cavalerie, la plus proche de la tête de ce village, avec laquelle il prit à revers en flanc le retranchement du front, aidé par l'infanterie qui avait emporté enfin le village de Neerwinden, et acheva de faire prendre la fuite à ce qui était derrière ce long retranchement (*). »

— Les mêmes lieux furent encore, en 1793, le théâtre d'une célèbre bataille livrée par les Français aux Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles. Ce prince avait, le 15 mars, surpris Tirlemont occupé par les troupes de Dumouriez, auxquelles il avait fait 300 prisonniers. Mais dès le lendemain, il fut forcé d'abandonner ce lieu et il éprouva, à Goizenhove, un échec où il perdit 800 hommes. Ce succès engagea Dumouriez à abandonner la défensive et à essayer d'une bataille générale. La droite de l'armée, placée à Goizenhove, était aux ordres de Valence; Égalité commandait le centre, vers la chaussée de Tirlemont. La gauche, qui avait pour chef Miranda, fut placée en potence, et elle s'étendait d'Osmael jusque vers les hauteurs d'Oplinter; le général Neuilly était près de Neer-Heylissem, auquel il appuyait sa droite; le général Dampierre était posté à Osmael, en avant du centre, et le général Miaczinsky, avec sa cavalerie, au pont de la petite Gette, vis-à-vis d'Osmael. L'armée autrichienne, dont la droite s'appuyait à Racour et la gauche à Halle, comptait 39,000 combattants, y compris 9,000 cavaliers. Les troupes françaises engagées s'élevaient à 45,000 hommes, mais elles avaient beaucoup moins de cavalerie que les troupes allemandes. L'archiduc Charles était à la tête de l'avant-garde. Le général Collorédo commandait la première ligne; la seconde, où se trouvaient les dragons de Cobourg, reconnaissait pour chef le duc de Wurtemberg. Quelques bataillons d'infanterie et une division de stipshitz couvraient le flanc droit de l'armée autrichienne et observaient les plaines de Leaw : le corps de réserve obéissait à Clayrfait; la rivière la petite Gette défendait tout le front de cette ligne profonde et séparait les deux armées. Dumouriez résolut d'opérer un mouvement de conversion qui ramènerait l'ennemi entre Leaw et Saint-Trond; il voulait pivoter sur sa gauche; sa droite devait tourner par Neer-Heylissem, Racour, Lenden, et chasser devant elle les Autrichiens jusqu'à Saint-Trond. Pour effectuer ce mouvement, il fallait s'emparer de Racour, de Midelwinden, d'Oberwinden, de Rampsdorf, de Neerlenden et d'Osmael.

« Dumouriez divisa sa droite en trois colonnes d'attaque; il leur prescrivit de passer la Gette; l'une, commandée par Lamarche, devait, en débouchant du pont de Neer-Heylissem, marcher rapidement sur le mamelon de Midelwinden, enlever brusquement la position, y placer ses canons et foudroyer le village d'Oberwinden. La colonne du centre reçut l'ordre de traverser la Gette à Osmael et d'aborder de front Neerlenden, déjà menacé par la troisième colonne, qui allait aborder ce village, après avoir franchi la Gette sur le même point que la première. C'était le général Neuilly qui était à la tête de ce troisième corps. Ces attaques couronnées par le succès, le général Valence devait obliquer à gauche, et, marchant en bataille, balayer devant lui les Autrichiens et les rejeter au delà de Lenden; une autre colonne, aux ordres de Dampierre, avait ordre de se diriger

(*) Tome I, p. 106.

sur la queue de Neerlenden et de se rattacher au grand mouvement des troupes conduites par Valence.

« La gauche formait aussi trois corps d'attaque ; le premier, avec son général Miaczinsky, dut traverser la petite rivière d'Overhespec, et marcher sur Neerlenden ; le général Ruault, à la tête du second, effectuer le passage de la Gette à Osmael, et dégager le chemin de Saint-Trond, tandis que le brave Champmorin devait, après avoir passé le pont de Bingen, s'emparer de Leaw, et s'y maintenir jusqu'à la fin de la bataille.

« Le 18 mars, entre sept et huit heures du matin, toutes les colonnes s'ébranlèrent avec beaucoup d'ordre et de précision ; à neuf heures, elles traversèrent la petite Gette. La colonne de l'extrême gauche, conduite par le général Lamarche, se dirigea d'abord, selon l'ordre que ce général avait reçu, vers la plaine de Lenden ; mais n'y rencontrant point l'ennemi, Lamarche eut la malheureuse inspiration de se porter par la gauche sur Oberwinden, et de se serrer ainsi sur la seconde colonne qui, arrêtée par son artillerie, n'était pas même arrivée au point qu'elle devait attaquer. Cependant, à deux heures, elle aborda avec tant de résolutions le village d'Oberwinden et le mamelon de Midelwinden, qu'elle les emporta. Le monticule qui porte le nom de Tombe de Midelwinden, domine trois villages ; il fallait placer dans cette position, prise avec tant de bonheur, de nombreuses troupes ; on n'y laissa que l'infanterie du général Laveneur. Cobourg s'aperçut de la faute, dirigea sur ce point des forces considérables ; les troupes françaises furent forcées d'évacuer le poste ; elles s'en emparèrent de nouveau ; l'ennemi revint à la charge ; enfin la Tombe de Midelwinden fut prise et reprise pendant toute la journée.

« Tandis que Laveneur se battait avec acharnement, le général Clayrfait ordonna à Alvinzi et à ses grenadiers de se porter sur Oberwinden, et au prince d'Esterhazy de marcher sur Racour, à la tête de la cavalerie, de s'emparer de ces deux villages, et de menacer ainsi le flanc des attaques de Lamarlière et de Neuilly.

« Ce dernier général, après la première occupation de la Tombe, fit un mouvement de conversion et attaqua Neerwinden, dont il se rendit maître après une lutte courageuse et sanglante qui fit honneur aux deux troupes. Notre succès fut en partie dû à l'intrépide audace d'un bataillon de volontaires de la Charente. Mais le général français renouvela l'imprudence qui venait d'être commise à Midelwinden ; au lieu de se fortifier dans le village qu'il avait enlevé, il s'étendit dans la plaine, en s'approchant de la deuxième colonne. Les Autrichiens ne perdirent pas un instant, et reprirent Neerwinden. Les colonnes aux ordres du général Égalité coururent alors attaquer la position que venaient de reprendre les troupes allemandes ; elles délogèrent l'ennemi, et Neerwinden tomba encore une fois au pouvoir des Français.

« Mais le général Desforêts, officier aussi brave qu'intelligent, fut blessé d'un coup de feu, et forcé de s'éloigner du champ de bataille ; son absence se fit bientôt sentir : la confusion se mit dans les colonnes aux ordres du général Égalité, qui fut forcé d'abandonner sa position dès qu'il vit de nouvelles troupes ennemies faire des dispositions d'attaque. Dumouriez, arrivant sur ses entrefaites, ordonna à toute sa droite d'aborder, pour la troisième fois, le village de Neerwinden. Le régiment de Deux-Ponts pénétra dans le village la baïonnette au bout du fusil, perdit 300 hommes, mais resta maître de la position. Cobourg, sentant l'importance de Neerwinden, appela alors à lui toutes les troupes disponibles, et écrasa les Français par le feu d'une artillerie formidable. Il nous fallut abandonner ce village à moitié détruit, et ce ne fut pas sans peine que Dumouriez parvint à reformer ses troupes à une centaine de pas en arrière.

« Dans cet instant si décisif, les cuirassiers de Zeschwitz et de Nassau paraissent dans la plaine et forment deux charges : la première entre Midelwinden et Neerwinden ; la seconde à la gauche de ce dernier hameau. Valence, mesurant toute la grandeur du péril, ne

balance pas; il devance la première attaque de la cavalerie allemande, et se précipite sur elle à la tête des cavaliers français; il y eut là un choc terrible; le général y reçut un si grand nombre de blessures, qu'il se vit obligé de céder son commandement au jeune Égalité; mais les escadrons ennemis étaient rompus, et ils perdirent beaucoup de monde. La seconde colonne de cavalerie ayant débouché avec beaucoup d'impétuosité sur nous, Thouvenot fit ouvrir les rangs devant elle, puis il ordonna tout à coup une double décharge de mousqueterie et de mitraille, qui accabla cette cavalerie, et la détruisit presque entièrement. Dans cette rencontre, le vaillant régiment de Deux-Ponts tua un grand nombre d'hommes à l'ennemi.

« La droite et le centre se trouvaient raffermis, et les Français restaient en bon ordre, prêts à recommencer le lendemain pour décider la victoire. Mais l'engagement avait à la gauche une fatale issue pour nous; les sixième et septième colonnes, après avoir repoussé d'Osmael les troupes légères, voulurent marcher en avant; mais, placé avec de fortes batteries en arrière de ce village, l'archiduc Charles en défendit avec bonheur le débouché. Alors s'engagea entre les deux troupes une canonnade, dans laquelle nos artilleurs se firent remarquer par la précision et la vivacité de leur feu, mais qui, cependant, ne nous donna pas l'avantage. Le prince de Cobourg, comptant sur les avantages de la position de sa gauche pour résister à la droite des Français, résolut d'écraser leur autre aile; à cet effet, il dirigea sur ce point le prince de Wurtemberg et le général Beniowsky. Les attaques, exécutées par les forces supérieures que commandaient ces officiers, mirent la terreur dans les troupes de Miranda; une charge de cavalerie acheva de tout confondre et de tout mettre en désordre.

« Le général d'artillerie Guiscard tomba mort. Les généraux Ruault et Hiller furent blessés. Cependant Miranda, que les Autrichiens ne jugèrent pas à propos de poursuivre, et auquel Miaczinsky amenait un renfort de huit bataillons, qui n'avaient pas encore été engagés, aurait pu facilement rallier ses troupes derrière le pont d'Osmael, et les ramener à la charge; c'était le conseil de Valence; mais, cédant à un premier revers, il donna l'ordre de la retraite, et se porta jusque derrière Tirlemont, découvrant ainsi le flanc de l'armée française; pourtant il laissa une partie de sa division sur les hauteurs de Hackendoven. (*) Ce qu'il y eut de plus fatal dans ce désastre, c'est que Dumouriez ne le connut point; soit que Miranda eût oublié de lui envoyer des officiers d'ordonnance, soit qu'ils eussent été interceptés par l'ennemi. N'entendant plus le feu de sa gauche, il attribuait ce silence au succès; il y croyait d'autant plus qu'il ne voyait point paraître sur son flanc les troupes ennemies. Mais vers la fin de la journée, le général crut apercevoir des colonnes autrichiennes qui venaient de la droite pour renforcer la gauche. Il se dirigea alors sur le pont d'Osmael, et, le trouvant occupé par quelques hulans, il apprit ainsi la défaite de son aile gauche. Pendant ce temps, les troupes de la droite ennemie se reportaient sur le point où Dumouriez avait frappé de grands coups; des colonnes vinrent dans les directions qui n'étaient point jalonnées, se heurter contre quelques corps français, et y jetèrent de l'indécision.

« Après la triste découverte que venait de faire le général en chef, il n'y avait point à hésiter. Il fallait éviter un engagement avec des forces trop supérieures et encouragées par la victoire. On donna le signal de la retraite. Telle fut l'issue de la bataille de Neerwinden, aussi funeste à la république que celle de Jemmapes lui avait été favorable.

« Cette généreuse et belle armée, qui avait chassé les coalisés de la France et de la Belgique, voyait lui échapper le fruit de tant de sang versé; 4,000 morts ou blessés abandonnés sur le champ de bataille, 2,500 prisonniers, un matériel immense, voilà les tristes résultats de la journée de Neerwinden. Les Autrichiens avouèrent une perte de 3,000 morts (**). »

(*) Voy. Dumouriez, t. VI, p. 789.

(**) Tissot, *Hist. de la révolution française*, t. IV p. 193 et suiv.

Nègrepelisse, *Nigrum palatium*, petite ville de l'ancien Quercy, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne; population, 3,000 habitants.

Mayenne s'empara, en 1621, de Nègrepelisse, et y plaça une garnison de 800 soldats, qui se logèrent chez les bourgeois; ceux-ci s'entendirent avec les habitants de Montauban pour égorger les troupes royales, et les exterminèrent complétement. Mais le 8 juin 1622, Louis XIII investit leur ville, la prit d'assaut, en fit passer au fil de l'épée tous les habitants, et fit ensuite mettre le feu à la ville, qui fut brûlée en une heure. Le château seul fut conservé.

Nègres. Voy. Esclavage.

Nemaloni ou Nemalones, peuple de l'ancienne Gaule; on conjecture qu'ils occupaient les environs de Miolans, dans la vallée de Barcelonnette.

Nemours, *Nemosium*, petite ville de l'ancien Gatinais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne; on y compte 3,900 habitants.

Nemours était jadis une place forte; elle fut prise par les Anglais, et reprise par Charles VII en 1437.

Nemours (maison de). Charles VI érigea en duché-pairie la terre de Nemours, et la donna à Charles le Mauvais, roi de Navarre, en échange du comté d'Évreux. Ce duché passa ensuite dans la maison d'Armagnac (1450) par le mariage d'Éléonore de Bourbon avec Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, lequel fut le gouverneur du Dauphin, depuis Louis XI. De ce mariage naquit:

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Élevé avec Louis XI et lié d'une étroite amitié avec lui, il était cependant, comme tous les grands seigneurs de cette époque, porté à résister à l'autorité royale. Toutefois son mariage avec Louise, fille unique du comte du Maine, le rapprochait de Louis XI, dont cette princesse était la cousine. Chargé de soumettre le Roussillon, il s'acquitta avec succès de cette tâche, et fit lever le siége du château de Perpignan. Quelque temps après, il prit part à la ligue dite du *bien public*. Mais il ne tarda pas à quitter ses alliés, fit la paix avec le roi, et par le traité de Conflans (1465) obtint le gouvernement de l'Ile-de-France. De nouvelles intrigues dans lesquelles il entra portèrent Louis XI à le faire accuser du crime de lèse-majesté; toutefois comme il fit de nouveau sa soumission et qu'il jura fidélité au roi, il ne fut pas donné suite au procès. Mais, après le supplice du comte de Saint-Pol, dont il avait connu toutes les trames, Louis XI le fit tout à coup arrêter dans son château de Carlat (1476). Accusé alors de nouveau du crime de lèse-majesté, il fut enfermé d'abord au château de Pierrecize, puis transféré à la Bastille, où on le mit dans une cage de fer. La haine que montra Louis XI dans cette circonstance ne saurait s'expliquer par le crime réel du duc de Nemours; son procès s'instruisit avec célérité, et pour qu'il ne pût échapper au supplice, ses biens furent partagés à ses juges. Louis XI ordonna *qu'on le torturât bien étroit pour le faire parler clair*. La torture cependant ne lui arracha aucun aveu, si ce n'est celui d'avoir connu les intrigues des ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Guienne, et de Bretagne; mais il soutint toujours qu'il n'y avait pris aucune part. Il adressa au roi une requête touchante, dans laquelle il lui rappelait son ancienne amitié, et le priait d'avoir pitié de lui. Louis XI fut inflexible, et le malheureux fut enfin condamné à la peine de mort; on dressa son échafaud aux halles, et, sous cet échafaud, on plaça ses jeunes enfants, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Après le supplice, ces mêmes enfants furent renfermés à la Bastille, où ils souffrirent des tourments inouïs. (Voy. les Annales.)

Louis d'Armagnac, duc de Nemours, troisième fils du précédent, naquit en 1473, et eut pour parrain Louis XI. Après la mort de son père, il fut enfermé à la Bastille, et n'en sortit qu'à l'avénement au trône de Charles VIII, qui, en lui rendant la liberté, lui restitua une grande partie des biens qu'avait possédés son père. Habile à tous les exercices de corps, il acquit une grande réputation de bravoure, accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples, et se distingua pendant la retraite. A la seconde invasion de l'Italie, Louis XII crut

devoir laisser à Naples le duc de Nemours en qualité de vice-roi. Ce choix déplut à l'armée, qui manifesta son mécontentement par une insubordination que Nemours ne put vaincre. Gonzalve de Cordoue l'attaqua alors, et Nemours, qui avait divisé ses forces, fut défait à Seminara. Cependant ses affaires n'étaient pas entièrement désespérées, et il comptait livrer une bataille générale dans la plaine de Cerignole, lorsqu'on le força, pour ainsi dire, à livrer la bataille à Gonzalve, avec des troupes harassées de fatigue. Nemours, marchant bravement à leur tête, fut tué sur le bord du fossé, où l'attendaient les Espagnols (1503). Après sa mort, le duché de Nemours, réuni au domaine de la couronne par Louis XII, fut donné, en 1515, par François Ier, à Julien de Médicis et à Philiberte de Savoie, sa femme; puis, en 1528, à Philippe de Savoie, frère de Louise de Savoie, mère du roi.

Jacques de Savoie, duc de NEMOURS, fils de Philippe de Savoie, naquit en 1531, à l'abbaye de Vauluisant, en Champagne. Sa mère, Charlotte d'Orléans, prit un soin tout particulier de son enfance, et lorsque, à l'âge de quinze ans, il fut présenté à François Ier, il passait pour un chevalier accompli. Il était au siége de Lens (1552), lorsqu'il apprit que Charles-Quint allait investir Metz; il se jeta aussitôt dans cette place, et contribua puissamment à sa défense. Il se signala ensuite dans les guerres de Flandre et d'Italie, soutint un combat singulier contre le marquis de Piscaire, et fut un des tenants de Henri II, dans le tournoi où ce prince fut blessé à mort. Dans les guerres de religion qui désolèrent ensuite la France, il contribua à la prise de Bourges sur les protestants, et battit deux fois le baron des Adrets, qu'il finit par ramener au parti du roi. Ce fut lui qui, ayant fait mettre Charles IX au centre du bataillon carré des Suisses, le ramena à Paris, et empêcha ainsi que les protestants ne s'en emparassent. Il se signala encore à la bataille de Saint-Denis; se retira, peu de temps après, dans son duché de Genevois, à Annecy, et s'y livra à la culture des lettres et des arts. Il y mourut en 1585.

Henri de Savoie, duc de NEMOURS, fils du précédent, naquit à Paris en 1572; il fut d'abord connu sous le nom de marquis de Saint-Sorlin, et emmené à Annecy, où son père dirigea son éducation. En 1588, le duc de Savoie lui ayant donné le commandement d'une armée, il s'empara du marquisat de Saluces; puis ayant pris parti pour les ligueurs, il entra dans le Dauphiné, révolté contre l'autorité royale, et fut nommé, en 1590, gouverneur de cette province. Cependant il ne tarda pas à faire sa paix avec Henri IV, et assista aux états de Rouen en 1596. Après quelques années d'une vie aventureuse, il épousa en 1618 Anne de Lorraine, fille unique du duc d'Aumale, et mourut à Paris en 1632. A l'exemple de son père, il cultiva les lettres et les arts, et se fit remarquer par son goût pour les fêtes.

Charles Emmanuel de Savoie, duc de NEMOURS, fils aîné du précédent, prit une part très-active aux troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIV. Il commanda l'armée des princes avec le duc de Beaufort, son beau-frère; mais la discorde s'étant mise entre eux, ils se battirent en duel, et Nemours fut tué (1652).

Henri II de Savoie, son frère, né en 1625, lui succéda dans le titre de duc de Nemours. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il était depuis un an archevêque de Reims, lorsqu'à la mort de son frère il songea à rentrer dans le monde. Il épousa en 1657 Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville, et mourut en 1659, sans laisser de postérité. En lui s'éteignit la branche des ducs de Nemours de la maison de Savoie. Ses nièces vendirent au roi, en 1689, le duché de Nemours; Louis XIV le donna en apanage à son frère Philippe de France, et depuis lors ce duché est resté dans la maison d'Orléans.

Marie d'Orléans-Longueville, duchesse de NEMOURS, et femme du précédent, naquit à Paris en 1625. Elle était dans toute la fleur de sa jeunesse lorsque éclatèrent les troubles de la régence d'Anne d'Autriche, et son père, veuf de sa première épouse, lui avait donné pour belle-mère cette séduisante Anne

Geneviève de Bourbon, si fameuse dans la Fronde, et qui à l'âge de vingt-trois ans dut servir de mère à une jeune fille de seize. Cette dernière ne sentit qu'une grande jalousie contre celle que tout lui prescrivait d'aimer, et ce fut peut-être ce sentiment qui la jeta dès l'abord dans le parti opposé à celui où se trouvait madame de Longueville.

Quoiqu'elle eût épousé Henri de Savoie, duc de Nemours, comte et souverain de Neuchâtel en Suisse, la duchesse ne quitta presque jamais la cour de France, sur laquelle elle a laissé des *mémoires* intéressants, spirituels et piquants, mais dans lesquels on ne peut guère chercher la vérité sur les personnages de la Fronde, et particulièrement sur la duchesse de Longueville, sa belle-mère, contre laquelle ils ne sont, à vrai dire, qu'un long factum. La duchesse de Nemours mourut, âgée de quatre-vingt-deux ans, en 1707, et ce fut alors que la principauté de Neuchâtel passa au roi de Prusse. Ses *Mémoires,* souvent réimprimés depuis, furent publiés pour la première fois en 1709.

NEMOURS (traité de). Après une assez longue hésitation, la ligue avait, le 1er avril 1585, publié son manifeste et pris les armes. Henri III, qui aurait pu, en déployant de l'activité et de la vigueur, étouffer l'insurrection, resta dans son indolence ordinaire. Alors le duc de Guise se mit à la tête de douze mille hommes, et marcha sur Paris, dont la population l'appelait depuis longtemps. Henri se crut perdu, et il envoya aussitôt sa mère au-devant des ligueurs pour entrer en négociation. Catherine déploya son adresse et son habileté accoutumées, mais elle échoua devant les exigences des Guises; et le 7 juillet 1785, Henri III fut obligé de conclure, à Nemours, un traité humiliant. Ce traité contenait d'abord les conditions que les ligueurs avaient demandées au nom de leurs sentiments religieux: l'interdiction de tout autre culte que le culte catholique; l'expulsion hors de France, dans le mois, de tous les prédicateurs de l'hérésie; dans les six mois, de tous les huguenots qui ne feraient pas abjuration; leur privation immédiate de tous les emplois, la restitution de toutes les places de sûreté qui leur avaient été données, la suppression de toutes les chambres mi-parties, la peine de mort décernée contre tout hérétique qui, après l'expiration de six mois, rentrerait en France. Mais les ligueurs avaient aussi stipulé, malgré leurs protestations de désintéressement, plusieurs conditions pour eux-mêmes. Le roi, après avoir déclaré qu'il approuvait tout ce qu'ils avaient fait contre l'autorité royale, prenait leurs troupes à sa solde, s'engageait à leur payer leurs arrérages, à rembourser aux chefs les avances qu'ils avaient faites, à leur conserver à tous leurs honneurs et leurs gouvernements, à donner enfin, comme places de sûreté: au cardinal de Bourbon, Soissons; au duc de Mercœur, Dinant et le Conquest; au duc de Guise, Verdun, Toul et Saint-Dizier; au duc de Mayenne, le château de Dijon et Beaune; au duc d'Aumale, Saint-Esprit de Buc; au duc d'Elbœuf, le gouvernement de Bourbonnais, et à chacun de ces chefs, une garde à pied et à cheval, payée par le roi (*).

Henri III se hâta ensuite de révoquer tous les édits de pacification accordés jusque-là, et il porta lui-même, au parlement de Paris, le 18 juillet, les lettres patentes qu'il donna en exécution de ce traité. Sa déclaration fut accueillie avec des transports de joie, et, en sortant du parlement, il fut applaudi avec enthousiasme par les Parisiens: mais bientôt il retomba dans ses tergiversations accoutumées, et le nouveau coup que venait de recevoir l'autorité royale, accéléra encore la chute du dernier des Valois. Voy. ÉDITS, t. VII, p. 104.

NÉRAC. Ville du Condomois, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Lot-et-Garonne. On ignore les événements des premiers siècles de l'histoire de cette ville; mais la découverte d'une magnifique mosaïque, des débris d'un palais, d'un temple, de bains, et d'autres édifices, faite en 1831, 1832 et 1833, prouve qu'elle était florissante sous les Romains.

Vers l'an 1250, un couvent de bénédictins s'était établi sur le site qu'a oc-

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.* t. XX, p. 167.

cupé depuis le château de la maison d'Albret. Un seigneur de ce nom les déposséda, en 1306, de leur abbaye et de la seigneurie de Nérac, où ses descendants firent bâtir leur demeure. Henri IV passa à Nérac la plus grande partie de son enfance, et, plus tard, il vint souvent revoir sa ville de prédilection. Catherine de Médicis s'y rendit pour discuter, avec son gendre, les griefs réciproques des protestants et des catholiques, et l'on y conclut une paix, qui, malheureusement, ne fut pas de longue durée. Sous Louis XIII, Nérac prit parti pour les protestants; le 4 juin 1621, les ducs de Rohan et de la Force, à la tête des calvinistes, en chassèrent les magistrats et tous ceux qui tenaient pour le parti royaliste; puis, ils y placèrent une forte garnison. Mais le soir même, Mayenne parut devant la place, et, quatre jours après, il la força à capituler. Cette ville fut démantelée en 1622, et les tribunaux supérieurs qui y siégeaient, lui furent enlevés peu de temps après. Depuis, elle fut engagée, avec le duché d'Albret, au prince de Condé, et, au milieu du dix-septième siècle, échangée avec la maison de Bouillon contre la principauté de Sedan. On y compte aujourd'hui 6,500 hab.

NÉRAC (traité de). L'édit de Bergerac (*), qui avait accordé des conditions si avantageuses aux huguenots, n'avait pourtant pas apaisé les troubles du midi de la France. Afin d'y mettre un terme, Catherine de Médicis partit de Paris, au mois de juillet 1578, pour reconduire Marguerite à son mari le roi de Navarre, alors à Nérac; et pendant son séjour dans cette ville, les fêtes se succédèrent sans interruption : mais la mauvaise foi régnait des deux côtés, car, tandis que la reine faisait surprendre la ville de la Réole, Henri s'emparait, également par surprise, de Fleurance. Cependant les négociations continuèrent entre les deux partis, et enfin, le 28 février 1579, un traité de paix explicatif de celui de Bergerac fut signé à Nérac entre la reine mère et son gendre. La principale modification faite au traité précédent, fut la concession faite par la reine au roi de Navarre de onze nouvelles places de sûreté, trois e[n] Guienne, et huit en Languedoc. Il n[e] devait garder ces places que jusqu'a[u] 1er octobre suivant.

(*) Voy. ÉDITS, t. VII, p. 103.

NERETS. Chez les chroniqueurs, e[t] dans les chartes du moyen âge, o[n] trouve souvent le mot *neret* employ[é] pour désigner une espèce de monnaie. Ce mot n'est autre chose que le diminuti[f] de *noir*. On désignait alors sous le nom de *deniers* toutes les monnaies couran[-]tes, excepté les monnaies d'or, et il y avait des *deniers blancs* ou d'argent fin, et des *deniers noirs* ou de billon; c'était ce qu'on appelait *moneta alba* e[t] *moneta nigra*. Cette courte explication suffira pour faire comprendre que le mot *neret* ne désignait point une monnaie particulière, mais bien une monnaie quelconque de billon; de sorte que *dix sous de nerets* veut dire tout simplement dix sous payables en deniers de billon, de même que *dix sous de blancs* ou *de deniers blancs* signifie dix sous payables en gros tournois.

NERUSI, peuple gaulois, compris par Ptolémée parmi les peuples des Alpes. Il avait pour capitale *Vintium* que de nombreuses inscriptions attestent être la ville moderne de Vence.

NERVII. Peuple de la Belgique dont le territoire avait pour limites, au midi, les *Remi* et les *Veromandui*; à l'occident, l'Escaut qui les séparait des *Atrebates* et des *Menapii*; au nord et à l'est, la Dyle.

Ce peuple, auquel César accorde une grande importance, occupait les cantons les plus fertiles de ce qui fut appelé depuis les Pays-Bas; il se glorifiait, ainsi que les *Treveri*, de tirer son origine des Germains; et il conserva une partie de sa liberté sous les empereurs romains.

NESLE, ancienne châtellenie du Vermandois, érigée en comté, en 1466, et en marquisat, en 1545 (*). C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Somme.

Une assemblée de prélats, réunie à Nesle, en 1200, leva l'interdit que le concile de Vienne avait prononcé con-

(*) Le marquisat de Nesle était considéré comme le premier marquisat de France; 18,000 fiefs en dépendaient.

tre Philippe Auguste, pour le forcer à se séparer d'Agnès de Méranie, et à reprendre Ingeburge, qu'il avait répudiée.

Charles le Téméraire était à Péronne, lorsqu'il apprit la mort du duc de Guienne (1492). Il n'hésita pas à accuser le roi d'avoir fait empoisonner son frère, et, dans l'excès de sa colère, il passa aussitôt la Somme, et entra dans le royaume, en jurant de mettre tout à feu et à sang. Quoique la trêve qu'il avait conclue avec Louis XI ne dût expirer que le 15 juin, il se présenta le 11 devant Nesle. Un brave capitaine, nommé le Petit Picard, y commandait 500 francs archers, avec lesquels il repoussa vigoureusement la première attaque des Bourguignons; mais la place n'était pas tenable: le lendemain, il se rendit auprès du Bâtard de Bourgogne, pour capituler. Il ne put obtenir qu'on promît à ses archers la vie sauve, qu'autant qu'ils abandonneraient au vainqueur tous leurs bagages, leurs armes et même leurs habits. Tandis qu'il acceptait ces dures conditions, un de ses archers tua un des hérauts du duc. Ce fut un prétexte aux Bourguignons de se précipiter par la porte que les bourgeois avaient ouverte, de déclarer la capitulation rompue, et de commencer un horrible carnage.

« Les doyens, chanoines, chapelains, vicaires et enfants de chœur de l'église collégiale, et plusieurs des manans et principaux habitans de la ville qui s'estoient préparés et partis d'ycelle ville en état processionnal, et alloient au devant d'ycelui duc Charles, pour lui faire la révérence et obéissance, furent tous violentement prins et constitués prisonniers, et mesmement lesdits gens d'église, liés deux à deux, et menés jusqu'à la rivière dudit Nesle, pour les y noyer, ce qui eust été fait, n'eust été la supplication et requeste de monsieur le grand Bastard de Bourgongne, faite audit duc Charles, son frère. Au moyen de laquelle requeste, yceulx gens d'église eurent leurs vies saulves.

« La plus part des habitans s'estoient retirés en l'église Notre-Dame, pour eulx mettre en sauveté; néantmoins, lesdits Bourguignons qui les y trouvèrent, les occirent et mirent à mort en grand nombre, tant sur les autels que ailleurs, tellement que la nef estoit pleine de sang et de corps morts. Ledit duc de Bourgongne arriva en ycelle ville après disné, quand ses gens eurent fait ladite occision; il vint à cheval dedans ladite église Notre-Dame, où il y avoit grande effusion de sang et quasi à la hauteur d'un demi-pied, et il dit ces mots: *Saint Georges! veci belle boucherie; j'ai de bons bouchers!*

« Et non content de ce, fit pendre le capitaine, nommé le Petit Picard, avec plusieurs de ses gens, desquels il en fit noyer 12, à auttre 12 crever chacun un œil, et à 12 auttres coupper les mains; et ce fait, le dimanche suivant, fit, en disant ces mots: *Tels fruits porte l'arbre de la guerre!* bouter le feu à ladite ville et ès églises, qui furent totalement brûlées et desmolies (*). » Philippe de Comines, qui fut, ainsi que les auteurs du récit qu'on vient de lire, témoin oculaire du massacre des habitants de Nesle, termine ainsi sa relation: « Il me desplaist de dire cette cruauté, mais j'estois sur le lieu, et il en faut dire quelque chose. »

On compte aujourd'hui à Nesle 1800 habitants; c'est la patrie du fameux ménestrel Blondel ou Blondeau de Nesle.

Nesle (maison de). La seigneurie de Nesle, après avoir appartenu aux anciens châtelains de Bruges, passa, par le mariage de *Gertrude, dame de Nesle*, avec *Raoul de Clermont*, seigneur d'Alby, dans la maison de Clermont.

Raoul II de Clermont et de Nesle devint connétable de France en 1287, et fut tué à la bataille de Courtray, en 1302, ne laissant que des filles. La seigneurie de Nesle échut à *Béatrix*, l'aînée, qui épousa *Inguger Ier d'Amboise*.

Jean de Sainte-Maure, comte de Benaon, son petit-fils, fut père de *Charles de Sainte-Maure*, en faveur duquel la seigneurie de Nesle fut érigée en comté, en 1466.

Louis, fils de Jean II, comte de Nesle et de Joigny, et arrière-petit-fils du précédent, fit ériger le comté de Nesle en marquisat, en 1545. Mais il mourut sans

(*) *Procès-verbaux du massacre des habitants et du sac de la ville de Nesle*, publiés dans le tome Ier du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2e partie, p. 14 et suiv.

postérité, et ce marquisat passa, par le mariage de sa sœur, *Louise de Sainte-Maure*, avec Gilles II de Laval, dans la maison de ce seigneur.

Gilles II, seigneur de Laval, n'eut qu'un fils nommé *Gui*, lequel mourut sans postérité en 1590.

René aux Épaules, cousin germain de *Gui*, lui succéda et épousa Marguerite de Montluc. Il eut pour héritière, en 1650, Madeleine de Laval, qui épousa *Bertrand-André de Monchi*, seigneur de Montcarvel, et lui porta le marquisat de Nesle.

Le fils de celui-ci, *Jean-Baptiste de Monchi*, marquis de Nesle, vendit, en 1666, son marquisat à sa sœur Jeanne de Monchi, dont le mari, *Louis-Charles de Mailly*, obtint du roi des lettres patentes (1701), portant confirmation de la substitution masculine, graduelle et perpétuelle du marquisat de Nesle et des terres y jointes, en faveur des aînés de la maison de *Mailly-Nesle;* et sa femme étant issue de Charlotte de Chalon, il joignit à ses titres celui de prince d'Orange, et transmit ses droits à ses héritiers. Voy. MAILLY.

NESLE (monnaie de). Il est quelquefois question dans les textes des onzième et douzième siècles, de la monnaie de Nesle. Les espèces auxquelles se rapportent ces textes nous sont inconnues; mais on en connaît de plus anciennes et qui remontent à la période carlovingienne; en voici la description: MONETA IN NIGELLA; dans le champ, une croix à branches égales. ℞.—GRATIA DI REX; dans le champ, un monogramme carolin. Inutile de dire que cette pièce doit être classée au règne de Charles le Chauve. La formule MONETA IN NIGELLA, est peu usitée. Quant à la pièce elle-même, elle est très-rare; car on n'en connaît jusqu'ici qu'un exemplaire, qui a été publié par la *Revue de Numismatique*.

NESLE (gros de). Voyez HENRI III (monnaies de).

NESMOND (Henri de), d'une famille noble, originaire de l'Angoumois, se fit un nom dans la chaire et fut élevé au siége épiscopal de Montauban, puis à l'archevêché d'Alby. Il fut nommé, en 1710, membre de l'Académie française, en remplacement de Fléchier. Promu ensuite à l'archevêché de Toulouse, il n'employa, par une exception rare dans le clergé d'alors, que les voies de la douceur et de la persuasion pour ramener au sein de l'Église les nombreux protestants de son diocèse. Il mourut en 1727, emportant leurs regrets. On a de lui des *Discours et Sermons* (Paris, 1734), écrits de ce style élégamment simple et négligé qu'avaient alors et qu'affectaient quelquefois les gens de qualité.

NEUFBRISACH. Ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin. L'empereur Othon Ier s'en empara et la plaça au rang des villes impériales. En 1698, le duc de Weimar la prit après un long blocus. Le traité de Munster en ayant assuré la possession à la France, Louis XIV, en 1699, après la cession de Vieux-Brisach à l'Autriche, chargea Vauban de fortifier Neuf-Brisach, et d'en faire une place de guerre de première classe.

NEUFCHATEAU, petite ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Vosges. Elle est désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Neomagus;* on croit qu'elle doit son nom moderne à un grand et beau château où Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, assembla les états de la province en 1545.

Neufchâteau compte aujourd'hui 3,500 habitants; c'est la patrie de François de Neufchâteau.

NEUFCHATEAU. (Voyez FRANÇOIS.)

NEUFCHATEL, petite ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Seine-Inférieure. Henri Ier, roi d'Angleterre, y fit bâtir, au commencement du douzième siècle, un château fort auquel elle dut son nom. Elle fut prise en 1143; emportée d'assaut et saccagée en 1167; prise de nouveau par le comte de Flandre en 1175, et par Jean Sans-Terre en 1201; reprise sur lui en 1204; conquise par les Anglais en 1419; emportée sur eux après le siége le plus meurtrier, en 1449; enfin prise et brûlée par les troupes du duc de Bourgogne, en 1472. A ces calamités succédèrent celles de la ligue. Le duc de Parme se rendit maître de Neufchâtel en 1592, et des dissensions in-

testines la déchirèrent jusqu'en 1596, époque où furent rasées ses fortifications.

On y compte aujourd'hui 3,500 habitants.

Neufville (famille de). Voyez Villeroi.

Neuhof (Théodore-Étienne, baron de) appartient à la grande famille des aventuriers du seizième et du dix-septième siècle. Né vers 1690, les uns disent en Westphalie, les autres à Metz, ce qui est plus vraisemblable, il commença par être page de la duchesse d'Orléans; passa ensuite au service de Suède; se lia avec le ministre Gœrtz, et après la mort de ce diplomate, se retira en Espagne auprès d'Alberoni, qui l'aima et l'apprécia beaucoup.

Il épousa alors la fille du lord Kilmarnoch; mais cette union ne lui ayant pas procuré tous les avantages qu'il en espérait, il repassa en France, s'y lia d'amitié avec Law, et, après la ruine de ce financier, quitta la France pour parcourir les diverses cours d'Allemagne. Chargé par l'empereur Charles VI d'une mission en Italie, il fit connaissance à Gênes de quelques Corses qui allaient solliciter auprès de cette république des adoucissements au sort de leur patrie. Il leur donna rendez-vous à Livourne, fit croire au chanoine Orticoni, l'un de ces envoyés, qu'il avait de très-grandes ressources, et que l'empereur d'Autriche et l'Angleterre lui fourniraient volontiers des secours, si les Corses voulaient le reconnaître comme roi. Ceux-ci étaient alors épuisés; il leur fallait des munitions et de l'argent: Orticoni promit de faire consentir ses compatriotes au désir du baron de Neuhof, et celui-ci, sûr du succès de sa demande, partit immédiatement pour l'Afrique.

On ne sait par quels moyens il parvint à obtenir des secours du bey de Tunis; mais bientôt après, et lorsqu'il pensa que tout était préparé pour son élection, il fit voile pour la Corse, et alla débarquer à Aleria. Il y descendit sur la plage, habillé à l'orientale, avec une quinzaine de personnes, et fit distribuer immédiatement toutes les munitions qu'il avait apportées, et qui consistaient en fusils, pistolets, poudre, souliers, pierres à fusil, etc., et en quelque peu d'argent. Giafferi et Hyacinthe Paoli, que les Corses reconnaissaient alors pour leurs chefs, le reçurent au nom de la nation, et le firent couronner roi, sous le nom de Théodore Ier, le 15 avril 1736, dans le couvent d'Alesani.

Le premier soin du nouveau roi fut de créer une aristocratie et des dignitaires du royaume; puis, à la tête de sa garde et de quelques centaines de paysans, il marcha contre les Génois, et les défit à différentes reprises. Cependant, comme les secours qu'il avait annoncés n'arrivaient pas, que les chefs lui faisaient des remontrances et témoignaient publiquement leur mécontentement, il s'embarqua de nouveau pour aller chercher lui-même ces secours. Ce fut en Hollande qu'il se rendit. Il parvint à y créer une compagnie qui lui fournit cinq gros bâtiments, chargés de tous les approvisionnements nécessaires, et dont les frais s'élevaient à plusieurs millions. Les Génois, instruits du succès des démarches de Théodore, envoyèrent immédiatement quelques vaisseaux croiser sur les côtes de la Corse; ils capturèrent deux bâtiments de la flottille hollandaise; les autres furent dispersés par la tempête, et Théodore, arrivé quelque temps après, ne put fournir aux insurgés que les munitions qu'il avait à son bord. Cela fit croire aux libelles répandus par Gênes sur son compte, et où on le faisait passer pour un aventurier criblé de dettes; son crédit fut dès lors entièrement perdu, et il dut quitter de nouveau la Corse, où il n'avait plus désormais aucune chance de succès. Poursuivi par les intrigues de Gênes, harcelé par ses créanciers, il erra longtemps en Europe; puis, se retira à Londres, où il fut mis en prison pour dettes, et mourut en 1755. Il fut enterré à Westminster.

Neustrie (royaume de). Le nom de ce royaume, appelé par nos premiers historiens *Neustria* ou *Neptria*, n'est qu'une corruption des mots *Ne-Oster-Rike* (pays de l'Ouest), opposés à *Oster-Rike* (pays de l'Est) ou *Austrasie*, et cette dénomination vague, appliquée par les Francs au territoire qui ne faisait pas partie de la Gaule orientale, empêche d'en fixer, d'une manière

exacte, la circonscription géographique. Les limites de la Neustrie furent donc incertaines et flottantes comme toutes les choses d'alors; on sait seulement que cette contrée était séparée de l'Austrasie par la forêt des Ardennes, et qu'elle comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse; mais des démembrements successifs la restreignirent considérablement, et vers le temps de Charlemagne, elle se trouvait enfermée entre la Seine et la Loire. La partie de l'ancienne Neustrie, comprise entre la Seine, l'Escaut et la Meuse, fut alors appelée France, et toutes les fois que les écrivains de ce temps veulent distinguer la *France* de la *Neustrie* et de l'*Austrasie*, ils désignent par le premier nom cette portion de l'ancienne *Neustrie* qui comprend les environs de Paris et les pays au delà de la Seine. Restreinte encore davantage par la suite, la *Neustrie* finit par ne plus comprendre que le pays qui tomba, en 912, au pouvoir de Rollon, et alors elle changea son nom en celui de *Normandie*.

Soumise à Clovis, qui fit prévaloir la puissance des Saliens sur celle des Ripuaires, la Neustrie échut, à la mort de ce prince, à Clotaire Ier, qui réunit, en 553, les quatre royaumes francs, parmi lesquels il n'y en eut que deux qui jouèrent un rôle important, la Neustrie et l'Austrasie. Mais avant d'entrer dans le détail de la lutte terrible que soutinrent l'un contre l'autre ces deux pays, et qui finit par l'anéantissement du vaincu, quelques mots d'explication ne sont pas inutiles pour faire bien comprendre le rôle de chacun d'eux.

L'Austrasie, peuplée par des populations germaines qui ne s'y étaient établies que d'une manière passagère, n'avait pu garder aucune teinte des mœurs romaines, et les incursions continuelles des peuples barbares qui passaient sans cesse le Rhin, empêchèrent toute civilisation de s'y former. Dans les pays qui composaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient en minorité et se trouvaient environnés de toutes parts par les Gaulois, qui avaient conservé l'esprit et les usages de leurs premiers vainqueurs : de cette différence radicale de mœurs et de vie sociale, devait naître un conflit incessant, qui ne pouvait se terminer que par la défaite et l'asservissement de l'une des deux nations. Les Francs-Germains, en attaquant la Neustrie, ne faisaient donc que continuer la conquête; et la lutte de Frédégonde et de Brunehaut ne fut, pour nous servir de l'expression de M. Guizot, que le symbole du mouvement qui, après avoir jeté les Francs dans les Gaules, poussait la France germaine contre la France romaine.

La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie, et cela n'étonnera pas, si l'on considère quels moyens de supériorité donnaient à ce pays les richesses et les débris de la civilisation romaine, dont ses voisins, plus grossiers, étaient privés. L'influence du clergé y favorisa d'ailleurs l'extension de la puissance royale, et il fut facile aux souverains du pays de donner à leur pouvoir une consistance qui manqua longtemps aux Austrasiens. Pendant que ces derniers, obéissant à leur caractère aventureux, allaient combattre Narsès en Italie, les Neustriens, sous la domination de Clotaire, qui n'avait pas encore réuni les quatre royaumes, commençaient à établir le système aristocratique, qui amena ensuite de si grands changements dans l'État franc; la servilité gauloise aida admirablement les vues du monarque, qui s'attacha les vaincus, en leur distribuant des honneurs; la relation toute volontaire des compagnons à leur chef, qui subsistait chez les Germains, fut remplacée par la création des *leudes*, ou fidèles du roi. Ce mot *leude* subsistait déjà pour désigner la masse du peuple; il ne s'appliqua plus alors qu'à un certain nombre d'hommes choisis, dont Clotaire fit ses *antrustions*. Pour compléter ce changement, qui tendait à remplacer la royauté barbare par l'ancien pouvoir impérial, et s'établissait sans trop de difficulté, grâce à l'avidité avec laquelle les Gaulois sollicitaient la domesticité royale, Clotaire établit des impôts réguliers. La Neustrie les accepta; mais les luttes désespérées que provoqua cette mesure en Austrasie, montraient que l'influence gauloise n'avait pas pris racine dans la France orientale, et que les *leudes* de ce pays se souvenaient en-

core de l'ancienne égalité germanique.

A la mort de Clotaire (461), Chilpéric lui succéda en Neustrie; son mariage avec Frédégonde rendit plus vive la querelle des deux royaumes, qui présentaient alors le singulier spectacle, la Neustrie, d'une sorte d'empire gouverné par une femme d'esprit et de mœurs tout à fait barbares, et l'Austrasie, d'un pays germain constitué aristocratiquement et obéissant à Brunehaut, dont l'âme grande et élevée rêvait la rénovation de la civilisation antique. L'invasion de Sigebert en Neustrie (574) fut la première occasion dans laquelle les Austrasiens manifestèrent leur mépris pour la royauté mérovingienne; l'année suivante, les Neustriens eurent à subir une seconde incursion, et dans leur frayeur, ils élevèrent Sigebert sur le pavois (475); mais Frédégonde le fit assassiner. La mort de ce prince, qui fut un bonheur pour le royaume de Neustrie, rendit le pouvoir à Chilpéric, roi demi-barbare, demi-romain, qui s'efforçait de rappeler la pompe antique en donnant des spectacles et en bâtissant des cirques. Mais le peuple qu'il gouvernait n'en fut pas plus heureux; et l'ancien système d'impôts rétabli par lui devint si intolérable, que nombre d'habitants désertèrent, que des villes entières se soulevèrent, et qu'enfin, le roi ne put apaiser les révoltes qu'à forces de supplices (579).

L'invasion austro-burgondienne qui menaça la Neustrie en 584 n'eut pas de suites immédiates, et Chilpéric put mourir en paix; mais à peine avait-il fermé les yeux, que son royaume parut près d'être déchiré par ses voisins et par ses propres habitants: les cités se battirent entre elles; les grands aspirèrent à l'indépendance; enfin, Soissons fut occupée au nom de Childebert, par un puissant seigneur du pays nommé Raukhing. Pourtant, la conflagration finit par s'éteindre, grâce à l'adresse de Frédégonde, qui se mit sous la protection de Gontran, et parvint à déterminer la plupart des antrustions de Chilpéric à protéger le petit Clotaire qu'on élevait à *Victoriacum*, enfin à décider les cités du royaume à prêter serment au jeune roi.

Le plan de Frédégonde, qui voulait reconstituer la Neustrie chancelante et l'arracher à l'influence de Gontran, fut admirablement suivi; la bataille de Latofao vint couronner ses espérances (596), et le royaume de Paris, prix de la victoire, demeurant au jeune roi Clotaire, la Neustrie fut ainsi reconstituée dans toute son étendue. Mais elle ne resta pas longtemps en paix; une armée composée d'Austrasiens et de Burgondiens, unis par l'influence de Brunehaut, vint écraser les forces neustriennes à Donneille (600), et força Clotaire à s'enfuir jusqu'à la forêt de Bretonne, pendant que les vainqueurs ravageaient les campagnes et saccageaient les villes. Ils auraient pu anéantir le royaume de Neustrie; mais ils ne surent pas profiter de leur victoire, et se contentèrent de traiter avec Clotaire, à de dures conditions: la Neustrie fut de nouveau démembrée; Paris, et toute la région qui s'étend entre Saône et Loire jusqu'à l'Océan et aux frontières de la Bretagne, furent cédés au royaume orléanais-burgondien; l'Austrasie eut pour sa part Soissons, Meaux, Senlis et un territoire entre la Seine, l'Oise et la mer, appelé par Frédégaire duché de *Dentelin*. Clotaire ne conserva, outre le vieux pays salien au nord de la Somme, que douze cantons entre la Seine, l'Oise et la Manche.

Mais il répara bientôt sa défaite; en 612, les leudes d'Austrasie, fatigués du joug de Brunehaut, se liguèrent avec les grands de Bourgogne et appelèrent à leur aide les seigneurs neustriens, en promettant de se mettre sous la domination de leur roi. La vieille reine d'Austrasie fut vaincue, et avec elle disparurent ses essais de civilisation romaine et de monarchie impériale. Cette victoire, qui donna à Clotaire le pouvoir sur tous les royaumes francs, parut devoir assurer la prépondérance à la Neustrie; mais elle devait retomber plus tard sur ce pays. En effet, en 622, un événement grave vint opérer une scission entre les deux royaumes; les Austrasiens, qui regrettaient leur indépendance et se voyaient avec peine confondus avec leurs ennemis invétérés, demandèrent à être séparés des Neustriens. Clotaire leur donna pour roi son fils Dagobert; mais il s'efforça d'affaiblir le royaume dont il abandonnait le gouverne-

ment, et démembra l'Austrasie au profit de la Neustrie. Il réunit à ce dernier pays non-seulement toutes les cités d'outre Loire qui avaient dépendu du royaume d'Austrasie, et les diocèses de Soissons, de Meaux, de Senlis, de Reims, de Laon, et de Châlons, mais aussi les territoires de Verdun et de Toul, austrasiens et ripuaires de tout temps, et jusqu'à Metz, la capitale du royaume de l'Est. Toutefois, une grave contestation qui s'éleva au sujet de ce démembrement entre Clotaire et son fils, en 625, se termina par la restitution forcée des terres enlevées à l'Austrasie.

L'avénement de Dagobert fut favorable à la Neustrie, qui parut devoir reprendre une prépondérance définitive; elle fut unie à la Burgondie, pour être gouvernée plus tard par le jeune Clovis, et les leudes d'Austrasie confirmèrent cette union par serment. Mais à la mort de Dagobert, la Neustrie, abandonnée aux rois fainéants qui la gouvernèrent sous la tutelle des maires du palais, déclina peu à peu; elle reprit un moment sa puissance sous la main vigoureuse d'Ébroïn, qui s'efforça de rétablir le pouvoir royal, en écrasant l'aristocratie; mais le triomphe de ce grand homme fut de courte durée; il fut assassiné lorsqu'il se préparait à faire la conquête de l'Austrasie (681), et les leudes de ce pays, sous la conduite de Pepin « qui, sans avoir le nom de roi, gou- « vernait avec une puissance royale(*), » marchèrent contre les Neustriens, et leur livrèrent bataille à Testry, près de Saint-Quentin (687); la victoire qu'ils remportèrent mit fin à la lutte de l'aristocratie contre la royauté, et amena la soumission définitive de la Neustrie.

Les Neustriens essayèrent cependant de ressaisir leur indépendance à la mort de Pepin; ils élurent pour maire Raginfried, et pour roi un descendant incertain de Clovis, sous le nom de Chilpéric II; vaincus à Vincy près Cambrai, ils suivirent désormais les destinées de l'empire franc. Leurs deux derniers rois, Thierry IV et Childéric III, ne furent que des fantômes auxquels Pepin ne laissa que l'apparence du pouvoir royal; il ménageait ainsi adroitement les Neustriens en gardant pour lui toute l'autorité. Lors de son avénement en 752, il fit raser Childéric, et l'enferma dans le couvent de Saint-Omer. Depuis cette époque la Neustrie, c'est-à-dire la France, resta soumise à la domination austrasienne et allemande, jusqu'au dixième siècle, époque où elle ressaisit une suprématie définitive par l'avénement de Hugues Capet.

(*) *Annales de Metz.*

Liste des rois de Neustrie.

511. Clotaire 1er.
561. Chilpéric Ier.
685. Clotaire II.
628. Dagobert Ier.
638. Clovis II.
656. Clotaire III.
670. Thierry III.
691. Clovis III.
695. Childebert III.
711. Dagobert III.
715. Chilpéric II.
720. Thierry IV.
742. Childéric III.

NEUVY (monnaies de). Il existe un grand nombre de *triens* mérovingiens frappés dans des lieux du nom de Neuvy; comme il y a, en France, un grand nombre de lieux ainsi nommés, nous ne pouvons classer ces monnaies; nous nous contenterons de les cataloguer : 1° + NOVOVICO +; tête de profil tournée à droite. ℟. — DOMNOLO MO; dans le champ une croix ancrée. L'ancre qui surmonte la croix est, on le sait, une altération du chrisme ou monogramme ancien de J. C. — 2° NOVO. VICO. FIT. MON.; dans le champ, une croix. ℟. — FLAOFO MON.; profil tourné à droite. La place qu'occupe le mot MON à la suite du mot FIT et du nom de lieu, est digne de remarque. Cette pièce nous paraît être de travail limousin. — 3° NOVO VICO; tête de profil tournée à droite. ℟. — FLANVTFVA? croix haussée. — 4° NOVO VICO; tête de profil tournée à gauche. ℟. — THEODIRIC. M.; croix haussée. — 5° NOVO VICO, croix haussée. ℟. — THEVALD; tête de profil tournée à droite. — 6° NOVO VICO, tête de profil tournée à gauche. ℟. — THEVDO; croix haussée.

NEVERS, *Noviodunum*, *Nivernum*, ancienne capitale du Nivernais, aujourd'hui chef-lieu du département de la

Nièvre. Sous la domination romaine, elle faisait partie du territoire des Éduens et avait déjà une certaine importance. Pepin y tint, en 763, une assemblée de la nation; Charles le Simple l'érigea, vers 880, en comté en faveur de Bernard. En 952, elle fut assiégée et prise par Hugues, comte de Paris, qui la livra aux flammes. Pierre de Courtenay, l'un de ses comtes, la fit ceindre de murs, en 1194; ce fut aussi à cette époque qu'eut lieu sa révolution communale. Les priviléges que les bourgeois se donnèrent furent confirmés par le roi en 1231. Les Anglais dévastèrent ses faubourgs et ses environs dans le quinzième siècle, et les lansquenets dans le seizième. La duchesse de Nevers s'y retira en 1617, et y fut assiégée par le maréchal de Montigny; mais le siége fut levé peu de temps après.

On remarque à Nevers l'église de St-Étienne, qui remonte à 1083; le palais des ducs de Nevers, transformé en hôtel de ville, et l'église de St-Cyr, qui date du douzième siècle. C'est la patrie du poëte menuisier Adam Billaut, et de Chaumette, procureur général de la commune de Paris, en 1793. On y compte aujourd'hui 14,000 hab.

Nevers (comtes de). Le Nivernais, borné au nord par le Gâtinais et l'Auxerrois, à l'est par le duché de Bourgogne, au midi par le Bourbonnais et à l'occident par le Berry, formait autrefois un comté qui releva d'abord du royaume de Bourgogne, et qui fut possédé par des seigneurs sur lesquels on ne sait rien de certain, jusqu'en 987. A cette époque, après la mort du comte *Seguin*, *Otton*, duc de Bourgogne, s'étant rendu maître du comté de Nevers, le transmit à son frère *Henri le Grand*.

987. Henri le donna à *Otton* ou *Otte-Guillaume*, fils d'Adalbert, roi d'Italie. Otte-Guillaume, en mariant sa fille Mathilde à Landri de Maers et de Monceaux, lui donna en dot le comté de Nevers.

992. *Landri* se montra très-fidèle à son beau-père; il le servit avec zèle dans la guerre qu'il soutint contre Robert, roi de France, à l'occasion de la succession de Bourgogne. Il s'empara du comté d'Auxerre, et ce comté lui resta, d'après le traité signé entre Otte-Guillaume et Robert en 1015.

1028. *Renaud*, fils de Landri, lui succéda dans les comtés d'Auxerre et de Nevers. Robert, duc de Bourgogne, son beau-frère, voulant s'emparer de ce dernier comté, lui déclara la guerre, et gagna sur lui, en 1040, une bataille où Renaud fut tué. Renaud avait épousé Havoise, fille du roi de France Robert.

1040. *Guillaume* ou *Gilles*, son fils, lui succéda en bas âge. Quand il fut devenu majeur, il reprit le comté d'Auxerre, et eut à soutenir plusieurs guerres contre Robert. Il obtint vers 1065 le comté de Tonnerre de son neveu Hugues-Renaud, évêque de Langres. En 1078, Guillaume son fils, Robert et Eudes Ier, duc de Bourgogne, marchèrent au secours de Philippe Ier, roi de France, contre Hugnes, seigneur de Puiset, dont ils assiégerent le château; mais Guillaume fut fait prisonnier dans une sortie des assiégeants. Il mourut en 1097.

1097. *Guillaume II*, petit-fils du précédent, lui succéda dans les comtés de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre. Son père *Renaud II*, qui prenait le titre de comte de Nevers, était mort en 1089. En 1101, il partit avec son frère Robert pour la terre sainte. Ils emmenaient une armée de 15,000 hommes; mais leur expédition ne fut pas heureuse, et après avoir perdu tout son monde, Guillaume gagna péniblement Antioche, et de là revint en Europe. Rentré dans son comté de Nevers, il fut appelé en justice par son évêque, qui l'accusait d'avoir emmené de force en Palestine des vassaux de l'abbaye de St-Cyr. Guillaume avoua son tort et promit satisfaction à l'évêque. Dans les luttes que Louis le Gros eut à soutenir contre ses vassaux, Guillaume suivit toujours le parti du roi, à la fortune duquel il se montra constamment attaché. En 1116, comme il revenait de combattre avec ce prince, le seigneur de Coucy, il fut fait prisonnier près d'Aunai, par Hugues le Manceau, et livré à Thibaut, comte de Blois, qui le tint plus de cinq ans en prison. Ayant obtenu sa liberté par l'intercession du roi d'Angleterre, il prit part, en 1124, à l'expédition du roi de France contre les

Impériaux qui menaçaient d'envahir la Champagne.

Quelques années après, il prit la défense de l'évêque d'Auxerre contre Hugues le Manceau, qui avait usurpé sur ce prélat la ville de Cône et s'y était fortifié. Guillaume, assisté du roi Louis le Gros et des troupes de l'évêque d'Autun, mit le siége devant cette ville. Mais le roi ayant appris la prochaine arrivée de Thibaut et de Geoffroi Plantagenet, jugea à propos de se retirer devant des forces supérieures, et Guillaume, qui persista dans son dessein, fut battu par les deux comtes, fait prisonnier par Geoffroi, et remis à Thibaut, qui le retint encore une fois en captivité (1133). Rendu à la liberte, il ravagea les terres de Guignes III, comte du Forez, fut battu et fait prisonnier par lui, et ne dut sa délivrance qu'à l'intercession de saint Bernard.

Après avoir fondé plusieurs monastères, touché de repentir pour ses fautes passées, il se fit chartreux (1147), et mourut quelques mois après. Quoique illettré, il jouissait de la réputation d'un homme très-capable; le parlement voulut l'associer à l'abbé Suger pour la régence.

1147. *Guillaume III*, fils du précédent, s'était déjà fait une réputation dans les armes avant de succéder à son père. Il avait été, en 1136, de l'expédition de Geoffroi contre la Normandie. En 1147, il suivit Louis le Jeune en Orient et en revint en 1149. Il eut à soutenir différentes guerres contre les seigneurs ses voisins, et contre l'abbé de Vezelay et l'évêque d'Auxerre. Louis le Jeune, appelé par l'abbé de Vezelay, marcha avec une armée contre les seigneurs que Guillaume faisait agir sous main; mais Guillaume vint à sa rencontre, fit sa soumission et promit de ne plus inquiéter l'abbé. En 1153, il chercha à enlever Gien à Geoffroi, baron de Donzi, et n'ayant pu y réussir, il détruisit de fond en comble le château du seigneur de Châtel-Censoir. Il mourut en 1161.

1161. *Guillaume IV*, qui était déjà du vivant de son père comte de Tonnerre, devint à sa mort comte d'Auxerre et de Nevers. Il eut à soutenir presque aussitôt une rude et longue guerre contre Étienne Ier, comte de Sancerre, et Renaud, comte de Joigny; il les battit, en 1163, sur les frontières de la Marche, et leur fit un grand nombre de prisonniers. Puis, comme il avait contracté beaucoup de dettes pour soutenir la guerre, il alla surprendre avec ses troupes victorieuses Montferrand en Auvergne, livra cette ville au pillage, stipula une forte rançon, et emmena le seigneur du lieu en otage. Du reste, à l'exemple de son père, il se montra très-fidèle au roi de France; il accompagna Louis le Jeune dans une expédition contre le comte de Chalon, et en reçut en garde le mont Saint-Vincent. Les discussions qui avaient existé entre son père et l'abbé de Vezelay se renouvelèrent, et Louis le Jeune, dont l'intervention fut encore implorée, conclut entre les parties un traité de paix qui fut signé à Paris, en 1166. L'année suivante, Guillaume partit pour la terre sainte, et il mourut à Saint-Jean d'Acre, en 1167. Il ne laissa point d'enfants, et sa veuve se remaria plus tard au comte de Boulogne, Mathieu d'Alsace.

1168. *Gui*, son frère, l'avait accompagné en Palestine; il se trouva présent à sa mort, et lui succéda dans les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre (1168). Il revint en France en 1170, et assista Louis le Jeune dans le siége du château de Donzi, lequel fut pris et rasé. D'après les exhortations de sa mère, il renouvela les prétentions de sa famille sur l'abbaye de Vezelay; excommunié pour ce fait, il ne fut relevé de l'excommunication que lorsqu'il eut promis de changer de vie. Gui eut à soutenir une guerre assez longue avec Hugues III, duc de Bourgogne; il fut vaincu et obligé de lui rendre hommage pour certaines terres. Il mourut en 1174.

1175. *Guillaume V*, son fils, lui succéda en bas âge; il mourut à dix-sept ans.

1181. *Agnès* et *Pierre de Courtenai*. Guillaume V étant mort sans postérité, les comtés de Nevers et d'Auxerre devaient faire retour au roi Philippe Auguste; mais celui-ci jugeant à propos de les laisser dans la famille des anciens comtes d'Auxerre, fit élever à la cour la jeune Agnès, sœur du dernier comte, et la donna en mariage

avec son héritage à Pierre de Courtenai, petit-fils de Louis le Gros. Pierre céda alors au roi la ville de Montargis. Il alla en terre sainte en 1190, en revint l'année suivante, et perdit en 1192 Agnès dont il n'avait eu qu'une fille.

1192. *Mahaut Ire* succéda à sa mère sous la garde noble de son père. Elle épousa, en 1199, *Hervé IV*, baron de Donzi, et lui porta le comté de Nevers. Pierre de Courtenai se réserva l'usufruit des comtés d'Auxerre et de Tonnerre. En 1210, les deux comtes se croisèrent contre les Albigeois, et ils se trouvèrent à la prise de Lavaur. En 1219, Hervé et Mahaut partirent pour la terre sainte, et en revinrent en 1221. Hervé mourut en 1223, ne laissant qu'une fille, *Agnès*, mariée la même année à *Gui de Châtillon*, comte de St-Paul, qui mourut deux ans après. Mahaut se remaria, en 1126, à Guignes V, comte de Forez, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut en 1257.

1257. *Mahaut II* et *Eudes*. Agnès avait eu de son mariage avec Gui de Châtillon, *Yolande* qui épousa *Archambaut X*, sire de Bourbon. De ce mariage naquit Mahaut (1234), qui succéda à sa bisaïeule dans les comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre, à son père dans la sirerie de Bourbon, et à sa mère dans la baronnie de Donzi et du Perche-Gouet. En 1247, elle avait épousé Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne. Elle mourut en 1262, laissant trois filles : Yolande, Marguerite et Alix. Les trois sœurs eurent entre elles de vifs débats relatifs à l'héritage maternel. Yolande prétendait que Nevers, Auxerre et Tonnerre ne formaient qu'un même comté qui devait lui appartenir comme à l'aînée. Le procès se termina en 1273, par arrêt du parlement, qui divisa ces trois comtés et les déclara partageables entre les trois sœurs. En conséquence le comté de Nevers fut donné à Yolande, celui de Tonnerre à Marguerite, et celui d'Auxerre, qui depuis 1015 était uni à celui de Nevers, à Alix.

1266. *Yolande* et *Jean Tristan de France*, puis *Robert de Dampierre*. Yolande épousa en 1265 Jean Tristan, fils de saint Louis, et lui apporta en dot le comté de Nevers et les baronnies de Donzi et des Riceys; elle n'eut point d'enfants de Tristan, qui mourut, en 1270, devant Tunis. Elle se remaria deux ans après à Robert de Dampierre, comte de Flandre, et mourut en 1280.

1280. *Louis Ier de Flandre*, fils aîné de Robert de Flandre et d'Yolande de Bourgogne, succéda à sa mère dans le comté de Nevers. En 1309, il fut accusé ainsi que son père d'avoir excité les Flamands à la révolte contre Philippe le Bel. Louis seul fut condamné comme coupable, mis en prison au Châtelet de Paris d'où il s'échappa, et passa en Flandre, où il demeura cinq ans. Ce ne fut qu'à la mort de Philippe le Bel, et après avoir fait sa paix avec Louis le Hutin, qu'il revint à la cour (1316). Cependant à la mort de ce prince, il se joignit au duc de Bourgogne qui disputait à Louis le Long son droit de succession, et entra à main armée dans la Champagne qu'il ravagea. Louis le Long le fit condamner et déclarer déchu de toutes ses seigneuries. Le comte de Nevers vint alors faire sa soumission et obtint mainlevée de la confiscation prononcée contre lui (1317). Plus tard, il fut pour ainsi dire forcé de consentir au mariage de son fils avec la fille du roi (1320). Accusé ensuite d'avoir voulu empoisonner son père, il fut arrêté, et ne recouvra sa liberté qu'à la condition de ne jamais retourner en Flandre. Il mourut à Paris en 1322.

1322. *Louis II* dit *de Crécy* succéda presque en même temps à son père Louis dans les comtés de Nevers et de Rethel et dans la baronnie de Donzi, et à son aïeul Robert III dans le comté de Flandre. Il périt à la bataille de Crécy.

1346. *Louis III de Male,* fils du précédent, lui succéda dans ses titres, obtint la permission de posséder en pairie les comtés de Nevers et de Rethel, et la baronnie de Donzi; et mourut en 1348.

1348. *Marguerite* et *Philippe le Hardi*. Marguerite, fille unique de Louis III, épousa en secondes noces Philippe le Hardi, hérita de son père du comté de Nevers et autres possessions, et mourut en 1405.

1348. *Jean Ier de Bourgogne*, fils aîné de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, reçut de ses parents à titre de donation, le comté de Nevers et la baron-

nie de Donzi. En 1396, le comte de Nevers voulut aller en terre sainte; mais il fut défait en Hongrie, et paya une forte rançon au sultan Bajazet.

1404. *Philippe II de Bourgogne.* D'après le partage que Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre avaient fait de leurs domaines, Philippe leur fils succéda, dans les comtés de Nevers et de Rethel et dans la baronnie de Donzi, à son frère, Jean Ier, à qui échut le duché de Bourgogne. Philippe suivit son frère dans ses différentes guerres contre les Liégeois et la maison d'Orléans. Puis il fit, en 1414, sa soumission à Charles VI et lui remit la ville de Laon; Charles VI lui pardonna, en l'obligeant toutefois à quitter le parti du duc de Bourgogne. Il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où il commandait un corps de douze mille hommes.

1415. *Charles Ier de Bourgogne*, fils de Philippe et de Bonne d'Artois, succéda à son père à l'âge d'un an. Sa mère s'étant remariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, partagea avec celui-ci la garde noble de ses fils. Quoique Philippe le Bon se conduisît mal envers ses pupilles, cependant le comte de Nevers se montra toujours attaché à sa personne et parvint à le réconcilier avec le duc de Bourbon (1435). En 1442, le comte de Nevers entra dans la ligue formée contre le roi par le duc d'Orléans; mais il ne tarda pas à s'en retirer, et fit sa soumission à Charles VII, qu'il servit avec zèle contre les Anglais. En 1459, le roi lui confirma le titre de pair de France. Il mourut en 1464, sans laisser d'enfants; son héritage passa à son frère Jean.

1464. *Jean II de Bourgogne* succéda à son frère Charles Ier dans les comtés de Nevers et de Rethel. Philippe le Bon, pour le dédommager de la perte du Brabant dont il s'était emparé à son préjudice, lui avait donné différentes seigneuries; mais en 1465, le comte de Charolais le fit arrêter et conduire prisonnier à Béthune, et ne lui rendit la liberté que lorsqu'il eut renoncé à toutes les donations qui lui avaient été faites par Philippe le Bon (1466). Jean protesta contre cette violence et se fit relever par la cour des pairs en 1473; il devint comte d'Eu, à la mort de Charles d'Artois, son oncle maternel. Il était le plus proche parent de Charles le Téméraire, et lorsque, après la mort de ce prince, Louis XI réunit la Bourgogne à la couronne, on fut étonné de le voir demeurer tranquille, et l'on supposa qu'il y avait entre lui et le roi un traité secret. Il mourut à Nevers en 1491, laissant deux filles, Élisabeth, mariée au duc de Clèves, et Charlotte, femme de Jean d'Albret, sire d'Orval.

1491. *Engilbert de Clèves*, petit-fils de Jean II comte de Nevers, lui succéda dans ce comté du chef de sa mère Élisabeth; il vint de bonne heure en France, et y fut naturalisé par lettres du roi Charles VIII, qui, l'ayant marié à Charlotte de Bourbon, lui donna le comté d'Auxerre. Engilbert eut à soutenir différents procès avec les gens d'Auxerre et avec sa tante, qui prétendait succéder au Nivernais et au Rethelais. Ce dernier procès fut terminé par le mariage de Charles, fils d'Engilbert, avec Marie, fille de Charlotte. Il accompagna Charles VIII dans son expédition d'Italie, et commanda les Suisses à la bataille de Fornoue (1495). Lors de l'expédition de Louis XII dans le Milanais, il accompagna ce prince à la tête des Suisses dont il était colonel. Il mourut en 1506, laissant trois enfants, Charles, Louis et François.

1506. *Charles*, son fils aîné, lui succéda dans les comtés de Nevers et d'Eu. Il se distingua sous Louis XII et François Ier, et mourut à la tour du Louvre en 1521, laissant de Marie d'Albret un fils nommé François.

1521. *François Ier de Clèves, duc de Nevers*, succéda à son père avec le titre de comte d'Eu, sous la tutelle de sa mère Marie. Après de longues contestations entre Charlotte d'Albret, sœur de Marie, et celle-ci, relativement à l'héritage de Jean de Bourgogne, leur aïeul maternel, il fut convenu en 1525, que Nevers, Châtel-Censoir, et d'autres terres, appartiendraient à Marie et à son fils François de Clèves, et que Charlotte, femme d'Odet, comte de Foix, aurait le comté de Rethel, la baronnie de Donzi et d'autres terres. En 1539, François Ier délivra à François de Clèves des lettres par lesquelles il érigea le comté de Nevers en duché-pairie; il le

nomma ensuite gouverneur de Champagne. Le duc de Nevers qui avait fait ses premières armes en Piémont, sous le maréchal de Montmorency, servit sous Henri II et François II; défendit successivement Metz et Toul, assiégées par Charles-Quint; et s'empara de Dinan et de Beaurain, en 1554. Il se trouva en 1557 à la bataille de Saint-Quentin, où il se distingua par sa valeur; il rassembla, après cette malheureuse journée, les débris de l'armée, et par ses sages manœuvres empêcha l'ennemi de retirer tout le fruit qu'il pouvait espérer de sa victoire. L'année suivante, il s'empara d'Orchimont et empêcha les Espagnols d'entrer dans Thionville. En 1560, il découvrit à François II la conjuration d'Amboise, et servit encore utilement le roi dans cette occasion. Il mourut en 1562, laissant cinq enfants, François, Jacques, Henri, Catherine et Marie.

1562. *François II de Clèves*, l'aîné, succéda à son père; il avait épousé l'année précédente, Marie de Bourbon; mais il n'en eut point d'enfants. Il fut blessé à Dreux, d'un coup de pistolet, et mourut à l'âge de 23 ans.

1563. *Jacques de Clèves* lui succéda, mais il ne lui survécut que six mois, et mourut également sans laisser de postérité.

1564. *Henriette de Clèves et Louis de Gonzague.* Henriette, sœur aînée de Jacques, lui succéda dans le duché de Nevers, le comté de Rethel, la baronnie de Donzi et celle de Rosoi. Elle épousa, cette même année, Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Ce prince, quoique étranger, demanda des lettres de continuation de la pairie attachée au duché de Nevers, ce qui était sans exemple avant lui et ce qui lui fut accordé, parce qu'il était venu très-jeune à la cour de France et avait été naturalisé par Henri II, qui l'avait fait élever avec ses enfants. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, il préféra payer une rançon de 60,000 écus d'or que de quitter le service de France. En 1567, il fut nommé par Charles IX gouverneur du Piémont, et ne quitta ce gouvernement qu'en 1574, lorsque Henri III rendit au duc de Savoie Pignerol et les autres villes qui en dépendaient. Lorsqu'en 1573, le duc d'Anjou alla occuper le trône de Pologne, le duc de Nevers l'accompagna. Il fut chargé en 1593, par Henri IV, d'aller à Rome demander à Clément VIII son absolution. Mais son ambassade n'obtint pas le succès qu'on en attendait. Il mourut à Nesle, le 22 octobre 1595. Il avait servi successivement Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Quoique catholique fervent, il s'était rangé du côté de Henri IV, dès que celui-ci avait été reconnu roi de France. Il laissa un fils et deux filles.

1601. *Charles II de Gonzague*, né à Paris, en 1580, ne succéda au duché de Nevers qu'à la mort de sa mère, Henriette de Clèves (1601); il alla en Hongrie l'année suivante et se distingua au siége de Bude. Il fut, comme son père, nommé ambassadeur à Rome, et à son retour, il entoura de murs la ville d'Arches, à laquelle il donna le nom de *Charleville.* En 1617, il prit les armes pour la défense du prince de Condé, et sa femme soutint avec beaucoup de courage le siége de Nevers, où le maréchal de Montigni était venu l'attaquer. Charles II mourut en 1637, à Mantoue, où la succession du duc Vincent de Gonzague l'avait appelé.

1637. *Charles III de Gonzague* était petit-fils de Charles II. Son père, mort fort jeune, en 1631, avait épousé Marie, fille de Ferdinand IV, duc de Mantoue; il succéda aux duchés de Nevers, de Rethel et à la baronnie de Donzi, du chef de son grand-père, et, après avoir payé près de cinq millions à ses tantes pour les indemniser de leurs prétentions, il vendit le duché de Nevers, ainsi que ses autres possessions, au cardinal de Mazarin (1659), qui les céda à son neveu.

Philippe-Julien Mancini Mazarini, duc de NEVERS, naquit à Rome en 1641. La fortune de son oncle l'appela de bonne heure en France, où il devint lieutenant général du Nivernais, de la Rochelle et du pays d'Aunis. Le cardinal lui laissa par testament le duché de Nevers et la baronnie de Donzi, sous la condition d'ajouter à ses armes celles de Mazarin. Le duc de Nevers cultiva la poésie avec succès, et fut un des grands seigneurs du dix-septième siècle qui encouragèrent le plus

les lettres ; il mourut à Paris, en 1707.

Louis-Jules Barbon Mancini Mazarini, duc de Nivernais, petit-fils du précédent, naquit en 1716. Il fit ses premières armes sous Villars, en Italie. Colonel du régiment de Limousin, en 1743, il fit la campagne de Bavière, et abandonna ensuite la carrière des armes, pour s'occuper uniquement, comme l'avait fait son grand-père, de l'étude des lettres. Il fut reçu à l'Académie française en remplacement de Massillon, et quelque temps après, fut envoyé comme ambassadeur auprès du saint-siége (1748). Il passa, en 1756, à l'ambassade de Berlin, où il devait tâcher de conserver le roi de Prusse pour allié à la France; mais il arriva trop tard. Il fut plus heureux en faisant, en 1763, conclure la paix entre la France et l'Angleterre. Il jouit d'une grande faveur sous le second ministère de Maurepas, mais cette faveur ne fut que momentanée. Vergenne l'appela ensuite dans les conseils du roi; mais le duc de Nivernais n'avait ni l'énergie, ni la capacité nécessaires dans les circonstances où l'on se trouvait, et il dut se retirer. Rentré dans la vie privée, il se livra aux lettres qu'il avait toujours cultivées ; fut dénoncé par Chaumette, en 1791, arrêté en 1793, et détenu longtemps à la prison des Carmes. Il mourut en 1798. *Les œuvres du duc de Nivernais* forment 8 vol. in-8°. François de Neufchâteau a publié, en 1807, *OEuvres posthumes du duc de Nivernais*, 2 vol. in-8°.

NEVERS (monnaies de la ville et des comtes de). Les plus anciennes monnaies de Nevers datent du sixième ou du septième siècle; on a de cette époque le *triens* dont voici la description ; c'est le seul qu'on ait encore découvert : NEBERNO CIVITAS ; dans le champ, une tête tournée à droite. ℟.— BEROALDVS MO ; dans le champ, une croix cantonnée des lettres NE.

Les deniers carlovingiens qui restent de Nevers sont peu nombreux, on n'en connaît que trois variétés que nous allons décrire : 1° — NEVERNIS CIVITATI autour d'un monogramme carolin. ℟.— CARLVS IMP. AVE autour d'une croix à branches égales. Cette pièce peut être attribuée à Charlemagne ou à Charles le Chauve ; elle est cependant si barbare que nous nous déciderions volontiers pour Charles le Chauve. — 2° NEVERNIS CIVITATI, monogramme carolin. ℟.— CARLVS REX ; croix à branches égales. — 3° GRATIA DI REX ; monogramme carolin. ℟. — NEVERNIS CIVITAS ; croix à branches égales. Cette dernière appartient certainement à Charles le Chauve ; quant au n° 2, nous la lui attribuerions aussi volontiers.

Lorsque l'autorité des rois carlovingiens eut passé entre les mains des grands vassaux, le droit de battre monnaie à Nevers fut attribué aux comtes de cette ville. Les plus anciennes monnaies que l'on connaisse de ces seigneurs, sont des deniers qu'on peut faire remonter aux premières années du onzième siècle ; ils portent pour type, au droit, dans le champ, le mot REX ainsi disposé R / E X ; et, autour, en légende LVDOVICVS RE; au revers, NEVERNIS CIVITAS. Le nom de Louis qu'on lit sur cette pièce n'a aucun rapport avec le seigneur maître de la ville; il rappelle le souvenir d'un roi carlovingien, Louis d'Outre-Mer, ou tout autre, le dernier sans doute qui ait fait frapper monnaie dans la ville ou dans les cités environnantes. Bientôt, des ouvriers inintelligents altérèrent tellement la légende et le type que le tout devint méconnaissable ; l'R se métamorphosa en une faucille, l'X en une +, l'E en un I qui, se rattachant à la haste de l'R, contribua à perfectionner la faucille.

Ce type persista à Nevers pendant tout le douzième siècle, et ne disparut qu'au treizième. A la fin du douzième le nom de Louis fit place à celui du comte. *Guy* (1168-1175) fit alors frapper le denier suivant : + GVIDO COMES ; dans le champ, une faucille et une espèce de dauphin ? ℟. — NIVERNIS CIVIT autour d'une croix cantonnée, au premier et au quatrième canton, de deux objets indéterminés ; au deuxième et au troisième, de deux besants. *Hervé* (1199-1223) conserva la même empreinte, excepté que les cantons de la croix varièrent, et que le dauphin fut remplacé tantôt par une étoile, tantôt par une fleur de lis.

Sous *Mahaut* (1249-1262), le type local se modifia ; un pal, reste de la

faucille, accosté à dextre; de deux étoiles également en pal, et à senestre d'une fleur de lis placée en face, fut la seule empreinte usitée. Hervé s'était quelquefois servi de légendes latines: COMES ERVEVS; mais quelquefois aussi il avait employé le dialecte français : ERVIS CONS; Mahaut employa toujours la langue latine : M. COMITISSA.

Eudes de Bourgogne, époux de Mahaut, lui survécut, et on a de lui des pièces où il a fait placer ses armes bandées d'or et de gueules, avec son nom en toutes lettres, ODO COMES.

Son gendre *Jean Tristan*, fils de France, revint presque au type de Mahaut. Le denier qu'on a de lui porte d'un côté I. F. REGIS FRANCIE autour d'une croix. ℟. — CO. NIVERNINSIS; dans le champ, deux fleurs de lis opposées par la tête, et deux étoiles. Mais *Robert* (1272-1305) et *Louis de Flandre* (1305-1322), qui fut plus tard Louis de Crécy, placèrent de nouveau sur leurs monnaies leur écu chargé du lion de Flandre, auquel comme cadets ils ajoutèrent un lambel à trois pans. Leurs deniers sont mentionnés dans l'ordonnance de Lagny; suivant cette ordonnance, les comtes de Nevers devaient frapper leurs espèces à 3 deniers 16 grains de loi, et à la taille de 235 au marc; enfin 13 deniers nivernais devaient valoir 12 tournois. Après Louis la monnaie de Nevers disparaît.

NEVERS (monnaies des ducs de). La maison de Gonzague jouissait du droit de battre monnaie à Arche, bourg de Champagne, qui faisait partie de leurs domaines. Lorsque Charles de Gonzague eut, en 1608, fondé Charleville, il y transporta son atelier monétaire. Les pièces de billon, frappées par les ducs de Nevers dans ces deux localités, ne sont pas rares, et on les trouve assez souvent parmi les menues pièces qui sont encore en circulation. Le plus ancien duc dont on connaisse des espèces est *Charles Ier* (1601-1637); on a de lui des *thaller* et des *quarts d'écu;* ce sont les seules pièces d'argent connues de cette série. Le thaller porte d'un côté: CAROLVS GONZAGA. DVX NIVERN ET RETH; dans le champ, un aigle couronné, portant sur sa poitrine un écu chargé d'un soleil. ℟. — SVPREMVS PRINCEPS ARCHENSIS; dans le champ, les armes du duc, écartelées de toutes ses alliances, surmontées d'une couronne et de la devise FIDES. A côté de l'aigle se trouvent les chiffres XXX et la date 1610 ou 1611. Le *quart d'écu* porte les mêmes légendes et les mêmes armes; au droit, on y voit une croix fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis, avec la date 1609.

Les pièces de billon sont de trois modules, des *liards*, des *doubles tournois* et de simples *deniers*. Toutes sont frappées à l'effigie du duc. Les liards, à l'exception d'un seul, portent les mêmes légendes que les pièces d'argent. Voici la description de celui qui diffère des autres: KARO. DVX. NIV. ET. RETH. S. PR. ARCH; effigie du duc couronnée et tournée à gauche. ℟. — SIGNACVLVM CORDIS MEI DEVS; dans le champ, les armes du duc, couronnées et accostées de deux K. Sur les *doubles tournois*, et les *tournois* simples, les légendes sont en français, avec le type ordinaire CH. D. GONZ. D. NEVERS. ℟. — DOVBLE TOVRNOIS OU DENIER TOVRNOIS. Deux de ces doubles ont aussi un type différent; ils ont été fabriqués pour imiter les espèces de France autant qu'il était possible, et servent de transition entre les monnaies de Charles Ier et celles de Charles II. Sur l'un on lit au droit CHARLES I DVC D. MANT S. DAR (*souverain d'Arches*); au revers, DOUBLE DE CHARLES V, 1637; dans le champ, trois fleurs de lis entourées d'une bordure de besants; au centre un soleil. Sur l'autre, qui porte le même type, moins le soleil, on lit la même légende au droit, et au revers : DOVBLE DE CHA. SOV. DAR. 1637.

Charles II, petit-fils et successeur de Charles Ier, posséda Arches et Charleville, jusqu'en 1659, époque où il vendit ces principautés au cardinal de Mazarin. On a de lui des deniers et une pièce de billon, où il chercha à imiter les monnaies du roi de France et du prince de Dombes. En voici la description: 1° CHARLES II DVC DE MANT; tête juvénile. ℟ — DENIER TOURNOIS, 1551 ou 1553. Dans le champ, deux fleurs de lis et un A au-dessous. 2° CAROLVS II. D. G. DVX MANT. M. ARC.; écu chargé de trois fleurs de lis à bor-

dure ornée de besants, et accosté de deux fleurs de lis couronnées. ℞. — SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM; dans le champ, une croix cantonnée de couronnes et de fleurs de lis, et au milieu de laquelle se trouve une autre fleur de lis. Cette pièce est sans date. Mazarin ne frappa aucune monnaie à Charleville; Arche passa au prince de Condé.

Ney (Michel), prince de la Moskowa, duc d'Elchingen, naquit, en 1769, à Sarrelouis, d'un ouvrier tonnelier. Il entra à treize ans chez un notaire, puis s'engagea comme soldat dans le 4e régiment de hussards appelé alors *colonel-général*. En 1794, il était capitaine. Nommé bientôt après adjudant-général, chef d'escadron, par la protection de Kléber, il s'acquitta avec une telle promptitude de plusieurs missions importantes qui lui furent confiées, qu'il reçut dès lors le nom d'*Infatigable*.

En 1796, il se distingua au combat de Diesdorf, et avec seulement une centaine d'hommes de cavalerie, il prit Wurtzbourg, et y fit 200 prisonniers. Cette même année, il fut nommé général de brigade après avoir forcé le passage de la Rednitz que défendaient 14 bouches à feu et s'être emparé de Forcheim, ainsi que de 70 pieces de canon et d'immenses approvisionnements rassemblés dans cette place.

En 1797, attaqué à Steinberg par des forces supérieures, il fut fait prisonnier. Mais il fut échangé bientôt après, et nommé général de division.

En 1799, il eut une grande part à la victoire remportée sur la Thur en Suisse, s'empara de Manheim à la tête de 150 hommes, et fit à l'ennemi 1500 prisonniers, devant Maëstricht.

En 1800, il gagna la bataille d'Iller et s'empara de toute l'artillerie de l'armée ennemie. A la tête de 9,000 hommes, il battit sous les murs de Francfort 20,000 Mayençais soutenus par 2,000 Autrichiens; s'empara, les jours suivants, de Manheim pour la seconde fois, de Heidelberg et de plusieurs autres villes; et, par ces opérations hardies, prépara le gain de la fameuse bataille de Zurich. A Marengo, il fit des prodiges de valeur et contribua puissamment à la victoire. Napoleon, pour le récompenser, le maria, en 1801, avec mademoiselle Auguié, d'une famille de l'ancienne cour, et le jour des noces, il lui fit présent d'un sabre égyptien d'une grande richesse. L'on verra plus loin combien ce sabre lui fut fatal.

Envoyé, en 1803, comme ministre plénipotentiaire en Suisse, où la guerre civile était sur le point d'éclater, il eut le bonheur de pacifier ce pays, et reçut des Helvétiens une médaille en reconnaissance de ce bienfait.

Le 19 mai 1804, il fut nommé maréchal d'empire, et, le 1er février 1805, grand-aigle de la Légion d'honneur. Cette même année, il reçut le titre de duc d'Elchingen en mémoire de la bataille de ce nom qu'il avait gagnée sur les Autrichiens.

Il se distingua de nouveau en 1806 et 1807 aux batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. Ce fut à cette époque que ses nombreuses actions d'éclat lui firent donner le surnom de *brave des braves*.

En Espagne, il prit une part active aux différentes opérations militaires qui précédèrent et suivirent la bataille de Talavera. Dans les montagnes de Banos, il battit le général anglais Wilson, exécuta à Miranda d'admirables manœuvres et partagea avec Masséna la gloire de l'immortelle retraite de ce dernier après la stérile campagne de Portugal (1810).

Mais ce fut surtout dans la campagne de Russie (1812) que Ney se couvrit d'une gloire impérissable. Il y commandait le 3e corps de l'armée dont Napoléon s'était réservé le commandement direct; il se signala à Liady, à Smolensk, où il fit attaquer à la baïonnette 5 à 6,000 Russes, et les fit presque tous prisonniers: à Volontina; mais principalement à la bataille de la Moskowa, au gain de laquelle il eut la plus grande part. En récompense des services qu'il rendit dans cette sanglante journée, où les Russes perdirent 45,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, l'empereur le nomma sur le lieu même, prince de la Moskowa (7 septembre 1812).

Le lendemain, Ney se signala encore à la prise de Mojaïsk. Mais ce qui éleva au-dessus de tout éloge ses talents militaires et son intrépidité ce fut sa conduite dans la désastreuse retraite de Moskow. A Viasma, le 3 novembre, l'ar-

mée française aurait éprouvé un grand échec si Ney n'eût pris une position avantageuse pour protéger l'arrière-garde, et n'eût fait des prodiges de valeur pour repousser l'ennemi. A dater de ce jour, le 3e corps fut chargé de relever le 1er corps, à l'arrière-garde, et de remplir la difficile et dangereuse mission de soutenir la retraite de l'armée devant un ennemi nombreux et qui renouvelait sans cesse ses attaques. Le thermomètre était subitement descendu à 17 degrés au-dessous de zéro; la terre était couverte de neige, et les chemins étaient si glissants que les chevaux ne pouvaient plus se tenir.

Après la bataille de Crasnoë, où les Français firent éclater un tel courage que les ennemis l'ont nommée eux-mêmes la *Bataille des héros*, le maréchal Ney, laissé à l'extrême arrière-garde avec seulement 6,000 combattants, se vit attaqué par des masses énormes qui lui fermaient la marche. Ne pouvant les renverser, il se retire devant elles, surprend le passage du Dnieper, se fait jour à travers des essaims de Cosaques, et rejoint le gros de l'armée après en avoir été coupé pendant trois jours. Pendant ces trois jours, Napoléon ne cessa de témoigner tout le prix qu'il attachait à la conservation du maréchal; il fit tout ce qui dépendait de lui pour lui donner la main, et on lui entendit dire plus d'une fois, qu'il donnerait trois cents millions pour sauver le *brave des braves*. Aussi sa joie fut-elle grande lorsqu'il apprit par quelle audacieuse manœuvre Ney était parvenu à déjouer tous les calculs des Russes.

Au passage de la Bérésina, Ney remplaça Oudinot, qui avait été blessé, et sauva les débris de l'armée. Enfin, après des marches forcées et des périls sans nombre, il arriva aux frontières de la Russie. Voici en quels termes M. de Ségur, l'historien de la grande armée, parle de la retraite opérée par le maréchal Ney après la sortie de Wilna : « Il traverse Kowno et le Niémen, toujours combattant, reculant et ne fuyant pas, marchant toujours après les autres, et, pour la centième fois depuis quarante jours et quarante nuits, sacrifiant sa vie et sa liberté pour sauver quelques Français de plus. Il sort enfin le dernier de cette fatale Russie, montrant au monde l'impuissance de la fortune contre les grands courages, et que, pour le héros, tout tourne en gloire, même les plus grands désastres. »

Aux batailles de Lutzen et de Bautzen, Ney fit de nouveaux prodiges de valeur. Pendant la campagne de France (1814), la plupart des champs de bataille furent témoins de son intrépidité. Mais ce fut là le terme de sa gloire. Depuis lors sa conduite, tant à l'égard de l'empereur qu'à l'égard des Bourbons, ne fut pas exempte de reproches ou d'erreurs... Il fut le premier des maréchaux qui abandonna Napoléon après la capitulation de Paris (31 mars 1814), et ce fut lui qui insista le plus fortement pour qu'il abdiquât. Toutefois, il plaida avec chaleur la cause de Marie-Louise et de Napoléon II auprès d'Alexandre, empereur de Russie.

Sous la restauration, il fut nommé (20 mai) commandant en chef du corps royal des cuirassiers, des dragons, des chasseurs et des chevau-légers-lanciers de France; puis (1er juin), chevalier de Saint-Louis; et enfin (4 juin) pair de France. Peu de temps après, il se rendit à sa terre de Coudreaux, près Châteaudun, et y resta jusqu'au 6 mars 1815, époque où il en fut arraché pour marcher contre Napoléon, qui avait quitté l'île d'Elbe et venait de débarquer au golfe Juan. En passant par Paris, avant de se rendre à son poste, il vit le roi et lui promit de *tout entreprendre pour ramener Bonaparte dans une cage de fer*. Mais, arrivé à Lons-le-Saulnier, il fut circonvenu par les émissaires de l'empereur, et se laissa entraîner à la défection. Le 14 mars, il ordonna au général de Bourmont de rassembler les troupes sur la place publique de cette ville, et lut devant elles la proclamation suivante, qu'il avait reçue du quartier général de Napoléon ;
« *Ordre du jour*. Officiers, sous-offi-
« ciers et soldats! La cause des Bour-
« bons est à jamais perdue! La dynas-
« tie légitime que la nation française a
« adoptée va remonter sur le trône:
« c'est à l'empereur Napoléon, notre
« souverain, qu'il appartient seul de ré-
« gner sur ce beau pays! Que la noblesse

« des Bourbons prenne le parti de s'ex-« patrier encore ou qu'elle se résigne à « vivre au milieu de nous, que nous im-« porte! La cause sacrée de la liberté « et de notre indépendance ne souffrira « plus leur influence. Ils ont voulu avi-« lir notre gloire militaire, mais ils se « sont trompés : cette gloire est le fruit « de trop nobles travaux pour que nous « puissions jamais en perdre le souve-« nir. Soldats, les temps ne sont plus « où l'on gouvernait les peuples en « étouffant tous leurs droits : la liberté « triomphe enfin, et Napoléon, notre « auguste empereur, va l'affermir pour « jamais. Que désormais cette cause si « belle soit la nôtre et celle de tous les « Français; que tous les braves que « j'ai l'honneur de commander se pénè-« trent de cette grande vérité. Soldats, « je vous ai souvent menés à la victoire; « maintenant je veux vous conduire à « cette phalange immortelle que l'em-« pereur Napoléon conduit à Paris et « qui y sera sous peu de jours; et là « notre espérance et notre bonheur se-« ront à jamais réalisés. *Vive l'empe-« reur!* Le maréchal de l'empire, *prince « de la Moskowa.* » Cette proclamation produisit la défection de toute l'armée, et le maréchal rejoignit Napoléon à Auxerre. L'empereur, oubliant alors sa conduite à Fontainebleau, le serra dans ses bras en l'appelant le *brave des braves*, et dès lors ce fut, de la part du maréchal, à la vie, à la mort.

A Waterloo, Ney, qui avait été chargé du commandement de l'aile gauche de l'armée française, fit admirer son sang-froid et son intrépidité ordinaire; mais on l'a accusé, peut-être justement, d'avoir manqué dans cette courte campagne, de ce tact, de ce coup d'œil, de ce zèle, dont il avait fait preuve en tant d'occasions. Le 15 juin, il reçut l'ordre de s'emparer des Quatre-Bras, point de jonction des deux armées ennemies prussienne et anglaise. Il ne le fit pas le jour même, comme le lui enjoignaient ses instructions; et le lendemain ce ne fut qu'après un combat très-meurtrier qu'il put occuper cette position importante, dont la veille il aurait pu, l'ennemi n'y étant pas encore en force, se rendre maître presque sans coup férir. Dans la journée du 18, à la grande bataille de Mont-Saint-Jean, il se battit avec une ardeur extraordinaire; on le vit constamment au point le plus périlleux de l'action; il eut sept chevaux tués sous lui, combattit longtemps à pied, mena à la charge les derniers bataillons, et ne céda à la fortune que lorsque la résistance fut devenue impossible. Mais au milieu de la bataille, emporté par son ardeur indomptable, il avait fait un mouvement prématuré, qui, en exposant la cavalerie française au feu de toutes les batteries ennemies, lui fit éprouver de grandes pertes, et compromit gravement le succès de la journée.

De retour à Paris, le 23 juin, à la séance des pairs, s'exagérant le désastre de Waterloo, atterré par les événements et privé par eux de son énergie, il désespéra du salut de la patrie et s'écria, après avoir fait un effroyable tableau des malheurs de la campagne : « *Il n'y a pas d'autres ressour-« ces que de faire des propositions à « l'ennemi.... Il faut rappeler les « Bourbons, et moi je vais prendre le « chemin des États-Unis.* »

Après la capitulation de Paris, le maréchal se retira près d'Aurillac, au château de Bessonis, appartenant à une cousine de sa femme. Mais l'ordonnance royale du 24 juillet avait paru. Elle le traduisait, ainsi que dix-neuf autres maréchaux ou officiers supérieurs, devant un conseil de guerre, comme accusés d'avoir trahi le roi avant le 23 mars, etc. Le maréchal vivait assez tranquille dans cette retraite ignorée, lorsqu'un jour, par malheur, il laissa sur un canapé le sabre égyptien dont Napoléon lui avait fait présent lors de son mariage. La richesse de cette arme le fit reconnaître. Il fut dénoncé au préfet du Cantal, qui le fit arrêter le 3 août à deux heures du matin, et l'envoya à Paris, où il arriva le 19 du même mois, le jour même où l'on fusillait le malheureux la Bédoyère.

Le 9 novembre, le maréchal parut devant le conseil de guerre, composé des maréchaux Jourdan, Masséna, Augereau et Mortier; des lieutenants généraux Gazan, Claparède et Villatte; du maréchal de camp Grundler, rapporteur; et de M. Joinville, ordonnateur

en chef, remplissant les fonctions de procureur du roi. Le conseil se déclara incompétent, attendu que le maréchal Ney était accusé d'un crime de haute trahison et d'un attentat contre la sûreté de l'État, et qu'aux termes de l'article 33 de la charte constitutionnelle, la connaissance de ces crimes était attribuée à la chambre des pairs; attendu encore que le maréchal Ney était pair de France, et qu'aux termes de l'article 34 de la même charte, un pair ne pouvait être jugé en matière criminelle que par la chambre des pairs.

Dès le lendemain (11 novembre), les ministres, accompagnés de M. Bellart, procureur général près la cour royale de Paris, apportèrent à la chambre des pairs une ordonnance royale, qui chargeait cette chambre de procéder sans délai au jugement du maréchal Ney.

Le maréchal comparut devant la cour des pairs le 21 novembre; il se défendit en disant que jusqu'au 14 mars il avait été fidèle au roi; que c'était pour prévenir la guerre civile qu'il était passé sous les aigles impériales; qu'il pouvait avoir été égaré, mais qu'il n'était point un traître. Il invoqua en sa faveur l'article 12 de la convention de Paris, d'après lequel *tous les individus qui se trouvaient* (le 3 juillet) *dans la capitale* (et il était du nombre), *ne pouvaient être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupaient ou auraient occupées,* A LEUR CONDUITE *ou à leurs opinions politiques.*

Cette justification et ces moyens de défense ne furent point admis par la cour des pairs; et, malgré le talent de MM. Dupin aîné et Berryer père, le maréchal fut condamné à la peine de mort, comme *convaincu du crime de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'État.* Ce jugement, rendu dans la nuit du 6 au 7 décembre, fut exécuté le 7, à neuf heures du matin, derrière le jardin du Luxembourg, du côté de l'Observatoire. Arrivé sur le lieu de l'exécution, on lui proposa de lui bander les yeux : « *Ignorez-vous,* répondit-il, *que « depuis vingt-cinq ans j'ai l'habitude « de regarder en face les balles et les boulets?* » Il ajouta : « *Je proteste devant « Dieu et la patrie contre le jugement « qui me condamne. J'en appelle aux « hommes, à la postérité, à Dieu. Vive « la France!* » Il allait continuer, lorsque l'officier chargé de l'exécution, le général comte de Rochechouart, ordonna aux soldats désignés pour le fusiller, de faire leur devoir; alors le maréchal ôta son chapeau de la main gauche et posant l'autre sur son cœur : « *Camarades,* dit-il aux vétérans, *faites votre devoir et tirez là!...* » Il tomba à l'instant. Son corps fut porté à l'hospice de la Maternité, où il demeura exposé jusqu'au lendemain aux regards du public. Sa famille le réclama alors et le fit inhumer au cimetière de l'Est.

NICE (trêve de). Malgré l'avantage que la France avait retiré de son alliance avec la Turquie, François Ier avait eu peur de la clameur universelle qui s'était élevée contre lui en Europe, et il cherchait à se rapprocher de l'empereur. D'un autre côté, Charles-Quint, effrayé de l'union de son rival avec Soliman, conclut une trêve, et entama des négociations pour la paix. Paul III offrit sa médiation à ces deux monarques, et les convia à une entrevue près de Nice, au mois de juin 1538. Leurs ministres conférèrent entre eux plusieurs fois, et la reine de France, la reine de Navarre et la Dauphine visitèrent le pape et l'empereur. « Les deux souverains parurent désirer vivement la paix, mais se défier tellement l'un de l'autre, qu'ils ne pouvaient se persuader que leur adversaire livrât le prix de la concession qu'ils se disaient prêts à faire. Ni l'un ni l'autre ne voulut faire un pas de plus, et tous deux sentaient peut-être qu'il leur convenait mieux de garder chacun ce qu'ils possédaient que de faire des échanges qu'ils se proposaient mutuellement, et qu'ils ne désiraient pas. Les États de Savoie étaient aussi riches que le Milanais, et plus rapprochés de la France, plus aisés pour elle à défendre et à gouverner; mais l'empereur avait honte de céder à François, par un traité de paix, les États de son beau-frère et de son allié, pour se dispenser de livrer la province qu'il avait promise lui-même. Tous deux sentirent enfin qu'ils atteindraient également leur but avec moins de scandale, par une trêve de dix ans, qui laisserait chaque souverain

en possession de ce qu'il tenait. Cette trêve fut agréée et signée le 18 juin. Elle rétablissait les communications d'amitié et de commerce entre tous les sujets des deux monarchies, et chacun pensait bien, en la signant, qu'elle aurait autant de chances de durée qu'une paix perpétuelle. Le duc de Savoie, qui venait de perdre sa femme, sœur de l'impératrice, se trouvait cruellement sacrifié par son beau-frère et son neveu, qui, de tous ses États, ne lui laissaient plus que le comté de Nice. Le roi de France abandonnait, selon son usage, ses alliés, l'empereur turc et les princes protestants; il laissait le duc de Gueldre, qu'il avait excité à attaquer les Pays-Bas, dans la dépendance de l'empereur; il n'accordait une mention qu'au seul petit État de la Mirandole, pour empêcher qu'un jugement ne fût prononcé entre le comte Jean Thomas et le comte Galéotto II, et que le second, en punition de ses crimes, ne fût privé de forteresses qu'il avait ouvertes aux Français (*).

NICERON (Jean-Pierre), né à Paris en 1685, entra dans la congrégation des Barnabites, professa pendant quelques années la rhétorique et les humanités dans différents colléges, et mourut en 1738, laissant un des ouvrages les plus utiles qui aient été publiés en France sur l'histoire littéraire; il est intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, 1727-45, 43 vol. in-12. Le Père Niceron a en outre traduit de l'anglais les *Voyages de Jean Ovington à Surate*, 1724, 2 vol. in-12.

NICOLAÏ (maison de). Cette famille, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la robe, était originaire du Vivarais.

Jean NICOLAÏ, le premier dont il soit fait mention, était conseiller au parlement de Toulouse, lorsqu'il accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples. Louis XII le nomma maître des requêtes, et, en 1518, il eut la place de premier président à la chambre des comptes, et depuis, cette charge resta toujours dans sa famille.

Jean-Aimar NICOLAÏ servit d'abord dans les mousquetaires. Il se trouvait au siége de Valenciennes (mars 1677), lorsque Louis XIV, ayant appris la mort de son frère aîné, le manda, lui annonça cette triste nouvelle, et, en lui conférant la survivance de la charge de son père, lui enjoignit d'aller le consoler. Jean-Aimar se jeta alors aux pieds du roi, en lui disant : « Sire, dans « quelque état que je serve Votre Ma- « jesté, elle ne peut pas vouloir que j'y « entre déshonoré. » Le roi applaudit ce beau sentiment, et à quelques jours de là, Nicolaï monta l'un des premiers à l'assaut de la ville, qui fut emportée. Il conserva dans la magistrature quelque chose de la franchise des camps, et se fit remarquer par la rigidité de ses mœurs à la cour dissolue et licencieuse du régent. Il fut chargé, par le père de Voltaire, de la tutelle de ses enfants; il s'acquitta avec zèle et désintéressement de cette tâche, et Voltaire conserva toujours pour lui une piété presque filiale.

Aimar-Charles NICOLAÏ, petit-fils du précédent, né en 1737, fut d'abord colonel de la légion royale, puis premier président du grand conseil, de 1776 à 1788. Il périt sur l'échafaud en 1794.

Aimar-Charles-Marie NICOLAÏ, frère du précédent, né en 1747, président de la chambre des comptes, acquit une grande réputation pour les discours qu'il était chargé de prononcer à la réception des contrôleurs généraux, et à cause de ses remontrances. En 1789, il fut nommé de l'Académie française, en remplacement de Chastellux, et périt, ainsi que son frère, sur l'échafaud, en 1794.

Antoine-Chrétien NICOLAÏ, frère de Jean-Aimar, né en 1712, fut connu d'abord sous le nom de Chevalier de Nicolaï, et mourut maréchal de France.

NICOLE (Pierre), né à Chartres en 1625, s'attacha de bonne heure aux savants solitaires de Port-Royal, enseigna les belles-lettres dans leur maison, et devint un de leurs plus illustres écrivains. Ami des jansénistes, bien qu'il n'adoptât pas sans réserve tous leurs

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XVI, p. 560.

sentiments, il les servit avec zèle, et fut enveloppé dans les persécutions dont ils furent l'objet. Une *lettre* qu'il écrivit, en 1677, au nom des évêques de Saint-Pons et d'Arras, sur le relâchement des casuistes, déchaîna contre lui un orage, qui l'obligea de se cacher dans les environs de Chartres et de Beauvais. Puis, en 1679, après la mort de la duchesse de Longueville, protectrice du jansénisme, il se décida à quitter la France, et se retira en Belgique, où il erra sous divers noms d'asile en asile, dans une crainte perpétuelle de tomber entre les mains de ses ennemis. Il obtint enfin, par l'intervention de M. de Harlay, archevêque de Paris, la permission de revenir à Chartres, et bientôt après celle de se fixer à Paris. Sur la fin de sa vie, il se mêla de la querelle sur le quiétisme, et se prononça contre Fénelon, mais avec mesure. Il mourut en 1695. Nicole a beaucoup écrit. Le meilleur de ses ouvrages, celui sur lequel se fonde sa réputation, ce sont ses *Essais de morale et Instructions théologiques*. Paris, 1671. Parmi les traités dont se compose ce volumineux recueil, on distingue surtout celui qui a pour titre : *des Moyens de conserver la paix avec les hommes*. Madame de Sévigné ne se lassait pas de le lire et de l'admirer, et Voltaire en parle avec une égale estime. Esprit étendu, sévère dialecticien, écrivain correct et méthodique, Nicole manque de la chaleur et de l'imagination qui vivifient. Aussi est-il moins lu qu'il ne mériterait de l'être. Outre ses *Essais de morale*, nous citerons de lui les ouvrages suivants : *Epigrammatum delectus, cum dissertatione de vera pulchritudine*, 1659; *Traité de la foi humaine*, 1664; *les Imaginaires et les visionnaires, ou Lettres sur l'hérésie imaginaire*. Liége, 1667, jolie édition très-recherchée. Racine, élève de Nicole, piqué de ce que, dans ce livre, il condamnait les spectacles, répondit par deux lettres très-vives; mais dans la suite il reconnut son tort, et se réconcilia avec son ancien maître. *La perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'eucharistie, défendue contre le ministre Claude*, 1669, (publié sous le nom d'Arnauld). Nicole contribua aussi à la composition des *Méthodes grecque* et *latine*, et de la *Logique* dite *de Port-Royal*.

NICOPOLIS (croisade et bataille de). En 1396, la paix avec l'Angleterre étant sur le point d'être signée, la fleur de la noblesse française, à la tête de laquelle se trouvait le comte Jean de Nevers, fils du duc de Bourgogne, entreprit une croisade contre les Turcs. Bajazet Ilderim, fils d'Amurath 1er, avait, en 1394, ravagé la Dalmatie, la Croatie et menacé Constantinople. Il était à craindre qu'il ne portât ses vues sur la Hongrie; et Sigismond, roi de ce pays, avait demandé des secours au pape et aux princes chrétiens. Philippe d'Artois, comte d'Eu, avait répondu à son appel et s'était rendu en Hongrie avec cinq cents chevaliers; mais il n'avait point combattu contre les Turcs qui étaient occupés ailleurs. En 1395, Bajazet étant rentre en Europe, Sigismond avait de nouveau fait prier le roi de France de permettre à ses chevaliers de venir à son secours. Le duc de Bourgogne appuya cette demande, et la jeune noblesse s'empressa de courir sous les drapeaux du comte de Nevers, désigné comme devant être le chef de cette croisade.

« L'hiver de 1396 fut employé aux préparatifs de cette expédition, et au mois de mars le comte Jean de Nevers put se mettre en route. Son père l'avait particulièrement recommandé à Enguerrand de Coucy (Voy. COUCY), à Guy et à Guillaume de la Trémouille, et à Jean de Vienne, amiral de France : c'étaient les guerriers à la prudence desquels il se fiait le plus; mais l'on voyait encore avec lui, le comte d'Eu, connétable de France, et le comte de la Marche, tous deux du sang royal; Henri et Philippe de Bar, Boucicault, maréchal de France, deux bâtards de Flandre, et tous les chevaliers ou écuyers que la France considérait comme les plus illustres, les plus riches et les plus vaillants, quoiqu'ils ne fussent pas en tout plus de mille. Ils traversèrent l'Allemagne par petites bandes, pour se rendre à Bude où ils devaient se réunir. Le comte de Nevers deploya dans ses équipages toute la magnificence dont se piquait son père. Les bannières, les guidons, les housses étaient chamarrés d'or, d'ar-

gent et d'armoiries brodées; les tentes et les pavillons étaient de satin vert; la livrée, composée de plus de deux cents personnes, était aux mêmes couleurs; les armures, la vaisselle, les habits, tout était resplendissant.

« Dans leur marche vers le levant de l'Europe, les Français étonnèrent les Allemands et les Hongrois par leur luxe et par leurs débauches. Lorsqu'ils furent arrivés à Bude et qu'ils apprirent que Bajazet n'était point cette année en Romanie, ils déclarèrent qu'ils iraient le chercher, et ils décidèrent le roi de Hongrie à marcher avec eux. Des bateaux chargés de vins exquis, de vivres et de tous les équipages de luxe, étaient appareillés sur le Danube. L'armée ne quitta jamais ses bords, mais, en suivant la rive droite de ce fleuve, elle traversa la Hongrie, puis la Servie: elle entra enfin en Bulgarie, et après s'être emparée d'Orsowa, Rakowiza et Widin, villes qu'elle traita avec une excessive cruauté, elle mit le siége devant Nicopolis. Pendant ce temps, Bajazet était entré en Bulgarie avec une armée formidable, et il avait fait annoncer aux défenseurs de la place qu'il ne tarderait pas à les secourir. Il était déjà à six lieues du camp français, que le maréchal de Boucicault niait qu'il fût en marche, et faisait couper les oreilles aux paysans qui annonçaient son approche; enfin un messager de Sigismond en donna la nouvelle certaine, et la résolution de lever le siége fut prise aussitôt; mais comme les assiégés poussaient des cris de joie en voyant les Français s'éloigner, les chevaliers, aveuglés par la colère, en tirèrent une lâche vengeance en massacrant tous les prisonniers qu'ils avaient reçus sur parole.

« Les Français unis aux Hongrois attendirent la bataille à peu de distance de Nicopolis. Sigismond, qui était accoutumé à la tactique des Turcs, avertit les chevaliers que Bajazet se ferait précéder par des nuées de troupes légères destinées seulement à fatiguer l'ennemi, et qu'il estimait si peu qu'il les sacrifiait sans regret. Il voulait, de son côté, les faire combattre par son infanterie hongroise, bien suffisante pour se mesurer avec eux, et il réservait les chevaliers français à soutenir l'effort des janissaires, de qui dépendait le sort de la bataille. Le sire de Coucy, l'amiral de Vienne et les autres vieux guerriers comprirent la sagesse de ce conseil; mais le comte de Nevers, le comte d'Eu, Boucicault, la Trémouille et tous les jeunes gens, n'écoutant que leur présomption, s'écrièrent que le poste d'honneur était à l'avant-garde, qu'il leur appartenait de droit, et qu'ils n'avaient pas fait tant de chemin pour venir combattre à la queue des milices hongroises. Malgré les instances de Sigismond, malgré celles de tous les hommes qui entendaient le mieux la guerre, ils s'obstinèrent à vouloir porter les premiers coups, et la jalousie que le connétable ressentait contre Coucy ajouta encore à cette opiniâtreté. Les Turcs engagèrent l'attaque le jeudi 28 septembre; aussitôt les chevaliers français s'élancèrent sur eux sans permettre aux milices hongroises de prendre aucune part au combat. Le succès fut tel que l'avait annoncé le roi de Hongrie; les chevaliers, s'épuisant sur des ennemis indignes d'eux, s'engagèrent toujours plus avant entre les deux puissantes ailes des Turcs; celles-ci se resserrèrent autour d'eux, les enveloppèrent de toute part et les écrasèrent. Les chevaliers qui survécurent au combat assurèrent que dans cette rencontre eux et leurs compagnons d'armes avaient fait des prodiges de valeur, et que quoiqu'ils ne fussent que sept cents, ils n'avaient pas tué moins de cent mille Turcs. Les historiens chrétiens leur ont accordé une entière créance. La seule chose certaine cependant c'est que Guillaume de la Trémouille, Jean de Vienne, Philippe de Bar, Montcaurel et quatre cents autres chevaliers furent tués dans le combat; que les comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, le sire de Coucy, Henri de Bar, Gui de la Trémouille, Boucicault et près de trois cents autres furent faits prisonniers.

« Bajazet, qui était violemment irrité contre les croisés qui avaient la veille massacré leurs prisonniers au mépris de la foi donnée, ordonna que les vingt-huit plus grands seigneurs et plus riches d'entre eux seraient seuls réservés en vie, pour être mis à grosse rançon,

et que l'on couperait immédiatement la tête à tous les autres (*). » Jacques de Helly, qui avait précédemment servi dans l'armée turque, fut chargé par Bajazet de lui désigner ceux qui pouvaient se racheter par les plus fortes rançons, après quoi on fit venir en chemise les chevaliers qui étaient destinés à mourir, et le sultan leur fit trancher la tête devant lui; puis il expédia Jacques de Helly en France pour y porter la nouvelle de la bataille et traiter de la rançon des prisonniers. Sigismond avait réussi à se sauver avec Philibert de Naillac, et avait été recueilli par Thomas Mocenigo qui commandait une flotte vénitienne à l'embouchure du Danube. Helly vint annoncer en France le résultat de cette triste expédition, et l'on s'y occupa aussitôt de rassembler l'argent nécessaire au rachat des prisonniers. Mais, des seigneurs retenus par Bajazet, un petit nombre seulement put rentrer en France. Enguerrand de Coucy et Philippe d'Artois, comte d'Eu, moururent à Burse, en Bithynie, où ils étaient prisonniers; Henri de Bar mourut à Venise, avant d'avoir pu rembourser le négociant Pellegrini,, qui avait répondu de sa rançon. Le comte de Nevers, dont la rançon avait été fixée à deux cent mille ducats, ne rentra à Dijon qu'en fevrier 1398.

Nicot (Jean), seigneur de Villemain, né à Nîmes en 1530, fut secrétaire de Henri II et ambassadeur de François II en Portugal. Il mourut à Paris en 1600. C'est lui qui a apporté en France la graine du petun (le tabac), qui, de son nom, fut appelé *nicotiana*. Il a composé le *Trésor de la langue française, tant ancienne que moderne*, etc., Paris, 1606, in-folio. C'est le premier *Dictionnaire* français qui ait été publié. On lui doit, en outre, une édition très-correcte de l'*Histoire* d'Aimoin, 1566, in-8°.

Nielles. L'usage des nielles est très-ancien en France; on trouve dans le testament de Léodebode, abbé de Fleuri, vers le septième siècle, un legs de *deux coupes dorées de Marseille, qui ont au milieu des croix niellées*. Cet usage, après avoir été continué depuis le septième siècle jusqu'au douzième, fut négligé pendant assez longtemps, repris et employé fréquemment dans le quinzième siècle, puis abandonné de nouveau en France, du moins, et rapporté de Russie en 1828 par un ouvrier prussien nommé Weyner, qui vint alors se fixer à Paris. Cet ouvrier exécuta alors quelques nielles avec tant de talent, qu'il les remit à la mode; on en décora des tabatières, des montres, des boîtes à odeur, des bracelets, toutes sortes de bijoux enfin. Aujourd'hui que cet ouvrier est mort, on en fait encore, mais beaucoup moins déjà. Du reste, les nielles ont subi des modifications : on ne se contente plus maintenant du simple émail noir; certaines parties sont dorées; d'autres parties, laissées blanches, sont ensuite gravées de nouveau après l'incrustation de l'émail; enfin il y a certains bijoux sur lesquels on trouve réunis ces trois genres de travail. On cite parmi les morceaux importants dans ce genre, les nielles qui ornent la partie inférieure du surtout de table ciselé pour le duc d'Orléans, sur les dessins de Chenavard et de Barge. C'est un genre de gravure qui demande une grande perfection, et qui n'est pas assez à la portée de toutes les appréciations pour être très-répandu chez nous. Du reste, pour tout ce qui concerne les nielles, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à l'excellent ouvrage de M. Duchesne, *Essai sur les nielles*, Paris, 1828, in-8°.

Nielly (Joseph-Marie, baron), né en Bretagne, en 1751, n'était encore que lieutenant de vaisseau lorsque arriva la révolution de 1789. Il franchit rapidement tous les grades jusqu'à celui de contre-amiral, commanda en cette qualité une division au combat naval du 1er juin 1794, et ce fut à la précision de ses manœuvres que la marine française dut le succès de cette journée. Chargé du commandement de la flotte qui sortit la même année du port de Brest, il s'empara du vaisseau anglais *l'Alexandre*, de 74 canons.

Le Directoire l'employa en 1796 sur l'escadre destinée à l'expédition d'Irlande commandée par le général Hoche. On sait que la dispersion des vaisseaux français par la tempête fit échouer cette

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XII, p. 76 et suiv.

opération. Nommé en 1798 commandant d'armes à Lorient, Nielly y demeura jusqu'en 1804, époque où il fut appelé à présider le collége électoral du département du Finistère. Napoléon lui donna vers la fin de cette année le commandement de la flotte de Brest, et lui confia, en 1805, une préfecture maritime. Le contre-amiral Nielly, qui vivait dans la retraite lors de la première restauration, ne prit aucune part aux événements de 1815. Louis XVIII lui conféra le titre de baron, et le nomma vice-amiral. Il est mort à Brest en septembre 1833.

NIÈVRE (département de la). Ce département, qui tire son nom de la Nièvre, l'un des affluents de la Loire, correspond à l'ancien Nivernais. Il est borné au nord par le département de l'Yonne, à l'est par celui de la Côte-d'Or, au sud-est par celui de Saône-et-Loire, au sud par celui de l'Allier, à l'ouest par celui du Cher dont il est séparé par la Loire, enfin, au nord-ouest, par celui du Loiret. La chaîne des monts Morvans le coupe en deux régions, dont l'une appartient au bassin de la Loire, l'autre au bassin de la Seine. Sa superficie est de 681,093 hectares, dont 295,261 sont en terres labourables; 239,561 en bois et forêts; 67,396 en prairies; 15,857 en landes, pâtis, bruyères; 9,900 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 12,500,000 francs. La somme de ses impôts directs a été, en 1839, de 1,648,532 francs, dont 1,276,350 francs de contribution foncière.

Ses rivières navigables sont la Loire, l'Allier et l'Yonne. Il possède en outre un canal, celui du Nivernais. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-deux, dont huit royales et quatorze départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Nevers, chef-lieu du département, Clamecy, Cosne, Château-Chinon. Il renferme 25 cantons et 319 communes. Sa population est de 297,550 habitants, parmi lesquels on compte 1,369 électeurs, représentés à la chambre par quatre députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Nevers, suffragant de l'archevêché de Bourges. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Bourges et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 15e division militaire et du 22e arrondissement forestier, qui ont aussi Bourges pour chef-lieu.

NIMÈGUE (traités de). La coalition européenne, formée par la Hollande et le prince d'Orange contre la France, avait été brisée par les victoires de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Catinat, de Créqui et de Duquesne. La France désirait la paix, parce qu'elle avait le droit d'en dicter les conditions; la Hollande était fatiguée d'une guerre qui ruinait son commerce, et dont presque seule elle supportait tout le poids par les énormes subsides qu'elle payait à ses alliés. Les autres puissances n'avaient pas les mêmes sentiments pacifiques; cependant, la prise de Gand et d'Ypres, et les succès de Créqui sur le Rhin, amenèrent enfin la paix. Un congrès s'assembla à Nimègue; les négociations furent longues et difficiles; chaque puissance tenait à conserver ce qu'elle avait conquis, ou à recouvrer ce qu'elle avait perdu. L'Empire aurait voulu ramener les choses au point où elles étaient à la paix de Westphalie, l'Espagne prendre pour base le traité des Pyrénées, le Danemark regagner ce qu'il avait cédé à la Suède dans les guerres précédentes, le Brandebourg garder ses conquêtes en Poméranie, et la Suède rentrer en possession de ce qui lui avait été enlevé. Mais les plénipotentiaires français eurent l'adresse d'isoler les divers membres de la coalition et de traiter séparément avec chacun d'eux. Les Hollandais furent les premiers à signer, et malgré le prince d'Orange qui, à quelque prix que ce fût, voulait la continuation de la guerre. Mais il venait de se marier avec une princesse anglaise, et cette union leur inspirait des inquiétudes. Cette paix fut signée le 10 août 1678. Louis XIV accordait aux Hollandais des conditions favorables pour leur commerce, et leur rendait la ville de Maëstricht, la seule qui lui restât de ses conquêtes sur les Provinces-Unies.

Une fois débarrassé de la Hollande, et assuré dès lors de pouvoir faire la loi aux autres puissances, Louis ne consentit à aucun sacrifice, et les confédérés

furent contraints de céder à l'ascendant de ses victoires. L'Espagne suivit la première l'exemple de la Hollande. Par le traité du 17 mars, elle recouvra les villes qu'elle avait cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle, et celles de Luxembourg et de Gand qui avaient été conquises par la France pendant la guerre; mais elle abandonna la Franche-Comté et la Flandre française, qui restèrent désormais réunies à la France.

Ce ne fut qu'un an après que l'Empereur et l'Empire firent leur paix, le 5 février 1679. Louis XIV rendit Philisbourg, mais garda Fribourg, place importante qui lui ouvrait l'Allemagne; et les traités de Westphalie furent confirmés. Le Danemark et le Brandebourg, par les traités de Saint-Germain en Laye (20 juin) et de Fontainebleau (2 septembre), restituèrent ce qu'ils avaient pris à la Suède, alliée de la France.

Quant à la Lorraine, Louis offrit d'y rétablir le duc Charles V; mais il voulait rester maître de Nancy et de tous les grands chemins. « Le duc refusa, dit Voltaire, *l'acceptation* d'un traité qui lui semblait trop odieux; il aima mieux être un prince errant dans l'Empire qu'un souverain sans pouvoir et sans considération dans ses États; il attendit sa fortune du temps et de son courage.

« On vit dans cette paix combien les événements contredisent les projets. La Hollande, contre qui seule la guerre avait été entreprise et qui aurait dû être détruite, n'y perdit rien; au contraire elle y gagna une barrière, et toutes les autres puissances qui l'avaient garantie de la destruction y perdirent. » Après cette glorieuse paix de Nimègue, l'astre de Louis XIV atteignit son apogée. « Le roi, dit encore Voltaire, fut au comble de la grandeur; victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, supérieur en tout genre à ses ennemis réunis, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, ajoutant à ses États la Franche-Comté, Dunkerque et la moitié de la Flandre; et ce qu'il devait compter pour le plus grand des avantages, roi d'une nation alors heureuse, et alors le modèle des autres nations. L'hôtel de ville de Paris lui déféra quelque temps après le nom de *Grand* avec solennité, et ordonna que dorénavant ce titre seul serait employé dans tous les monuments publics(*). »

NIMES. Ville de l'ancien Languedoc, aujourd'hui chef-lieu du département du Gard.

C'est une des plus anciennes villes des Gaules, et on en attribue la fondation aux Ibériens ou à une colonie de Marseillais. Avant l'invasion des Romains, elle était la capitale de la petite république des Volces Arécomiques. L'an 633 de Rome, elle passa volontairement sous la domination romaine comme ville alliée, et conserva le privilége de se gouverner par ses propres lois. Auguste y établit, en 727, une colonie de vétérans de l'armée d'Égypte, sous le titre de *Colonia Nemausensis Augusta*, et envoya Agrippa pour l'organiser. Depuis lors Nîmes acquit d'immenses développements; elle eut des temples, des bains, des xystes, des basiliques, un amphithéâtre. A peine quarante ans s'étaient écoulés depuis son alliance avec les Romains, et déjà Strabon, qui écrivait vers l'an 14 de notre ère, la citait comme une ville puissante. Ce fut à Agrippa qu'elle dut ses murs, l'aqueduc du Gard, ses bains, etc. Sa reconnaissance pour Auguste se manifesta par des dédicaces, des autels, des temples, des médailles, etc. Caïus et Lucius César, fils d'Agrippa, partagèrent les sentiments de leur père pour la colonie, qui, en reconnaissance, leur consacra le temple connu sous le nom de *Maison Carrée*. Tibère, Trajan, Adrien, Antonin et Dioclétien se plurent aussi à embellir Nîmes, qui jouit, sous la protection des Romains, d'une tranquillité non interrompue pendant plus de quatre siècles, depuis sa fondation comme colonie jusqu'à la fatale époque de 406. Elle était alors à son plus haut degré de splendeur, et on l'appelait *la seconde Rome*.

En 407, les Vandales envahirent la province romaine, et détruisirent de fond en comble la plupart des monuments qui ornaient la capitale des Volces Arécomiques. Ce fut ensuite le tour des Visigoths, qui la ravagèrent aussi, puis, après de longs désastres, finirent par

(*) *Siècle de Louis XIV*

en rester possesseurs. Les Francs étendirent à leur tour leur domination sur ce pays.

Vers le commencement du huitième siècle, les Maures s'emparèrent de la Narbonnaise, et se rendirent maîtres de Nîmes, qu'il gouvernèrent avec douceur jusqu'à la défaite d'Abdérame par Charles-Martel. Celui-ci, pour punir le peuple de Nîmes de l'assistance qu'il avait donnée au général maure Youssouf, fit, en 737, brûler les portes de cette ville, et essaya de détruire par le feu son amphithéâtre.

Depuis cette époque Nîmes perdit chaque jour de son importance; elle fut pendant plusieurs siècles en proie à toutes les agitations que ressentit la France; prise en 1226 par Louis VIII. elle passa en 1229 dans le domaine des rois de France, et, sous leur domination, fut gouvernée par des consuls électifs. Elle fut en 1417, sous le règne de Charles VI, occupée par les Anglais, maîtres alors d'une grande partie de la France, et désolée par les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons. Pendant trois siècles, la peste et la lèpre y exercèrent des ravages affreux.

Mais, au quinzième siècle, François I[er] la visita et l'aida à sortir de ses ruines; peu à peu la ville antique reparut, et dès lors la cité nouvelle s'accrut rapidement. Les doctrines de Luther et de Calvin y firent de nombreux prosélytes, qui échappèrent au massacre de la Saint-Barthélemy. Guillaume de Villars, qui y commandait pour le roi, en recevant l'ordre d'y massacrer les protestants, fit assembler le conseil, et sans expliquer ce dont il s'agissait, il fit jurer à tous les notables des deux religions de veiller à leur sûreté commune et de se défendre mutuellement. Il fit fermer toutes les portes, à l'exception d'une seule, dont il remit la garde à deux notables dignes de cette confiance; puis il fit part des mesures qu'il avait prises au vicomte de Joyeuse, qui commandait dans la province, et celui-ci l'approuva complétement.

Après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV fit abattre le temple des protestants, et construire sur ses ruines une citadelle. La tolérance du règne de Louis XVI ramena la sécurité; les calvinistes, qui s'étaient en partie retirés dans les montagnes des Cévennes, commencèrent à en descendre et à se fixer à Nîmes et aux environs, où, par leur industrieuse activité, ils augmentèrent considérablement la richesse publique. Les anciennes discordes se ranimèrent un moment au commencement de la révolution française, et ralentirent le mouvement industriel, qui reprit faiblement sous l'empire. En 1815, Nîmes fut de nouveau le théâtre de troubles civils et religieux, et les massacres provoqués et exécutés par le parti royaliste ne sont pas la tache la moins hideuse de son histoire. Aujourd'hui toutes les dissensions sont heureusement apaisées, et l'industrie y a pris depuis quelques années un très-grand développement. On y compte près de 42,000 habitants. C'est la patrie de Nicot, de l'archéologue Séguier, de Court de Gébelin, de Rabaud de Saint-Étienne, de Sigalon, de M. Guizot.

Cette ville, véritablement classique, renferme encore aujourd'hui plus de monuments entiers qu'aucune ville de l'Italie; nous citerons seulement la tour Magne, l'amphithéâtre, la Maison carrée, le temple de Diane, les portes d'Auguste et de France, etc.

Nîmes (monnaies de). La ville de Nîmes jouit des priviléges monétaires depuis la période gauloise jusque sous les Carlovingiens. L'art grec, l'art gaulois, l'art gallo-romain sont représentés dans la suite des monnaies qu'elle nous a laissées.

Parmi ces monuments, nous pensons, quoi qu'en ait dit un savant antiquaire, qu'il faut placer en première ligne les drachmes d'argent qui portent pour type au droit une tête d'Apollon tournée à gauche et couronnée de laurier, et au revers le *Sus gallicus* courant à gauche, avec la légende NAMAΣAT.

Vient ensuite une autre pièce d'argent, qui a tout le type des espèces gauloises calquées sur les deniers, et sur laquelle on voit, au droit, une tête jeune, imberbe et diadêmée, derrière laquelle se trouve la lettre A; au revers un Dioscure courant à cheval, et derrière lui son étoile; à l'exergue on lit NEVMAV. Il est assez difficile de dire quelle est la figure représentée au droit; quant à

l'époque de l'émission de cette pièce, on peut affirmer avec toute certitude qu'elle est antérieure à l'invasion romaine.

Lorsque la ville de Nîmes eut obtenu le titre de colonie, elle s'empressa de constater cet événement sur les espèces qu'elle avait conservé le droit de frapper. Voici la description des espèces de ce genre, qui ont été retrouvées jusqu'ici : 1° Tête casquée tournée à droite et entourée d'un grenetis; ℞. — dans le champ, les mots NEM / COL entourés d'une couronne de laurier. Cette petite pièce est en argent. 2° Même tête, et, derrière, la lettre S. ℞. — NEMCO, Minerve Hygie, s'appuyant d'une main sur un cippe, et de l'autre tenant une patère, avec laquelle elle verse des libations ou de la nourriture sur des serpents. 3° — Même tête, et, derrière, la lettre Q. ℞. — NEMCO dans le champ, et au-dessus une fiole renversée; le tout contenu dans une couronne de laurier.

Les pièces n° 2 et n° 3 sont en bronze. La tête que l'on voit sur ces pièces est certainement la représentation de la colonie, qui, comme Rome, s'était personnifiée en Minerve; quant à la fiole renversée, on a supposé, et probablement avec raison, qu'elle faisait allusion à la consécration de la colonie. La lettre S signifie probablement *semis*, et la lettre Q *quinarius ;* la médaille sur laquelle on déchiffre cette dernière lettre est en effet beaucoup plus petite que celle où se trouve la première.

Lorsque le sort de l'empire eut été décidé, et qu'Auguste devint maître du monde, le type monétaire de Nîmes fut notablement modifié; on n'y fabriqua plus que des monnaies de bronze, du module de nos *sous*, et qui portaient d'un côté les têtes d'Auguste et d'Agrippa accolées dos à dos, en réminiscence sans doute de la tête de Janus, qui se voit souvent sur les *as* romains. De ce côté de la pièce on lisait IMP. DIVI.F ou IMP. P. P. DIVI. F; au revers se trouvait un palmier, auquel était attaché par une chaîne un crocodile, avec la légende COL.NEM. La première légende du droit doit s'interpréter IM*perator* DIVI.F*ilius*, c'est-à-dire, en la paraphrasant, *Auguste*, *empereur*, *fils du divin Jules;* et IMP. P*ater Patriæ*, DIVI F*ilius*, ou, en la rapportant à Agrippa, *Patronus Parens*, c'est-à-dire père et patron de la colonie de Némis. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le type du revers fait allusion à la victoire navale d'Actium et à la conquête de l'Égypte.

Les monnaies de Nîmes à cette empreinte sont fort communes, et il n'est pas rare d'en trouver qui sont coupées par moitié. Quelques antiquaires ont vu dans ces moitiés de pièces des *tesseræ hospitalitatis*, c'est-à-dire, des signes que se donnaient des personnes liées par les liens de l'hospitalité. Peut-être aurait-on plus de raison de croire, avec M. de la Saussaye, que ces pièces n'ont été coupées en deux que pour former des espèces de moindre valeur.

Nous ne devons pas oublier de mentionner ici un fait, unique peut-être en numismatique, c'est qu'au siècle dernier on a trouvé, dans la fontaine de Nîmes, des pièces à l'empreinte ci-dessus décrite, et qui étaient munies de pieds de sangliers ; c'étaient certainement des ex-voto et des amulettes. Un exemplaire de cette rareté archéologique se trouve déposé au cabinet du roi.

Le type du palmier et du crocodile se naturalisa à Nîmes, et lorsque le droit de battre monnaie fut retiré à cette ville, c'est-à-dire probablement peu de temps après le règne d'Auguste, ce type devint l'emblème et l'insigne de la cité. Aujourd'hui encore, Nîmes le porte dans ses armes. Au seizième et au dix-septième siècle elle marquait de ces images ses poids et mesures, et elle avait sans doute agi de même pendant tout le moyen âge.

Selon toute apparence, cette ville dut frapper monnaie sous les Mérovingiens; mais on n'a encore trouvé aucun triens qui puisse lui être attribué. Du temps des Carlovingiens, elle a frappé le denier suivant: + NIMIS CIVIS ×, monograme de Charles; ℞. — CARLVS IMPER autour d'une croix. Cette pièce doit appartenir à Charlemagne ou à Charles le Chauve. Depuis cette époque, on ne trouve plus aucune monnaie de Nîmes.

NINON DE LENCLOS. Voyez LENCLOS.

NIORT, ville de l'ancien Poitou, aujourd'hui chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

Niort était déjà considérable sous les rois de la seconde race, car elle donnait alors le nom de *Pagus niortensis* à une division territoriale de la province du Poitou. Elle fut assiégée onze fois, en 1223, en 1230, en 1345, en 1355, en 1371, en 1373, en 1558, en 1559, en 1576, en 1588 et en 1689. En 1285, sous Philippe le Hardi, son port fut déclaré franc. Elle fut, en 1360, livrée aux Anglais, en exécution du traité de Brétigny; mais du Guesclin la leur reprit en 1371. On y creusa, en 1377, un nouveau port. Enfin Louis XI lui donna, en 1461, des lettres patentes qui conféraient la noblesse au maire, aux douze échevins et aux douze conseillers communaux, pour en jouir à perpétuité eux et leurs descendants.

C'est la patrie de madame de Maintenon, de Beausobre et de Fontanes; on y compte 18,000 habitants.

Niquet. Du temps de Charles VI, et à l'époque où les Anglais étaient maîtres d'une partie de la France, on frappa à Paris une monnaie qui fut appelée *Niquet*. C'était sans doute une monnaie de peu de valeur et d'un aloi fort bas, car le proverbe, *je n'en donnerais pas un niquet*, pour signifier qu'on prise bien peu une chose, est resté parmi nos dictons populaires. Leblanc, qui parle des niquets, dans son *Traité des monnaies de France*, avoue qu'il ignore ce que c'était et d'où venait ce nom. Ce nom n'est cependant pas difficile à expliquer : *Niquet*, abréviation de *Nicolas*, est certainement le nom du monnayeur qui fut chargé de fabriquer ces espèces. Il arrivait en effet souvent au moyen âge, qu'on appelait les espèces du nom de celui qui avait eu l'entreprise de leur fabrication. C'était ainsi qu'à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, les *gros de Flandre* étaient appelés *baudequins* et *claisquins*, des noms de *Baude* et de *Clayes de Quins*, qui les avaient frappés. Il devait en être de même des *niquets* au quinzième siècle. Quant à la nature de ces pièces, ce devaient être nécessairement de petites monnaies taillées conformément aux systèmes tournois ou parisis.

Nithard naquit vers 785. Il était par sa mère petit-fils de Charlemagne; son père Angilbert était comte de la côte maritime, et tout fait présumer que Nithard lui succéda dans cette charge. Vers 840, il fut député par Charles le Chauve vers l'empereur Lothaire, son frère, pour tâcher de conclure la paix entre eux, et deux ans après il fut chargé de régler le partage des terres avec Louis le Germanique; il ne put, malgré tous ses efforts, faire cesser la guerre entre les trois frères. Quelque temps après, ayant pris les armes pour repousser une invasion de Normands, il reçut une blessure à la tête, et mourut vers l'an 859 Nithard a laissé l'*Histoire des divisions entre les fils de Louis le Débonnaire*. Cette histoire, très-intéressante par rapport à l'époque qu'elle décrit, a été éditée pour la première fois par Pithou en 1588. Duchesne en a donné une autre édition en 1636, et enfin dom Bouquet l'a insérée en 1749 dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*.

Nitiobriges, peuple gaulois qui fut considéré comme faisant partie de la Celtique jusqu'à ce qu'Auguste l'eût réuni à l'Aquitaine, ainsi que nous l'apprend Strabon. Il avait pour capitale *Aginnum*, l'Agen moderne.

Nivernais. Voyez Nevers.

Noailles, nom d'une illustre famille du Limousin qui a fourni un grand nombre d'hommes célèbres, surtout dans les armes. Les plus importants sont :

Antoine, né en 1504. Il entra fort jeune dans la carrière des armes; accompagna (1530) en Espagne le vicomte de Turenne, son parent, chargé d'épouser, pour François Ier, Éléonore d'Autriche; se distingua pendant la seconde guerre de François Ier contre Charles-Quint, notamment à la bataille de Cérisolles en 1544; reçut le titre d'amiral de France à l'avénement de Henri II; fut ensuite envoyé en ambassade en Angleterre; négocia la trêve de cinq ans conclue à Vaucelles, en 1556, entre l'empereur et le roi de France, et mourut dans son gouvernement de Bordeaux en 1562. Ses *négociations en Angleterre* ont été publiées par l'abbé de Vertot, avec celles de son frère, 1763, 3 vol. in-12.

François, frère du précédent, et le

plus habile diplomate de son siècle, né en 1519, embrassa l'état ecclésiastique et se trouvait pourvu de l'évêché d'Aqs lorsque Henri II l'envoya en ambassade à Venise en 1558. Il fut ensuite successivement chargé des ambassades de Londres, de Rome et de Constantinople. Pendant qu'il était en Turquie, il rétablit la paix entre Sélim II et les Vénitiens. De retour en France, il continua de jouir d'une grande considération à la cour, et mourut à Bayonne en se rendant aux eaux des Pyrénées, en 1585.

Louis-Antoine, cardinal, archevêque de Paris, né en 1651, fut promu de bonne heure aux premières dignités de l'Église. Dans la controverse du quiétisme entre Bossuet et Fénelon, il joua d'abord le rôle de médiateur, puis il se rangea du côté de Bossuet. En 1697, il fut nommé commandeur des ordres du roi; créé cardinal, en 1700, il n'eut pas assez de fermeté pour prendre un parti dans les troubles qui agitaient l'Église à l'occasion des jésuites; en sorte qu'à sa mort, en 1720, son diocèse était en proie à une agitation extrême. Dans la désastreuse année de 1709, il avait fait fondre son argenterie pour venir au secours des pauvres. On peut consulter, pour de plus amples renseignements sur ce prélat, les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny, et l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset.

Anne-Jules, frère du précédent, né en 1650, embrassa l'état militaire, fit sa première campagne en 1664, et commanda les quatre compagnies des gardes du corps dans la conquête de la Franche-Comté en 1668. Pendant la guerre de Hollande, en 1672, il donna de ses talents une si haute opinion que le roi lui confia le gouvernement du Languedoc. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il essaya les moyens de douceur contre les rebelles, puis fut rappelé, en 1689, pour être mis à la tête d'une armée destinée à seconder les Catalans, qui voulaient secouer le joug de l'Espagne et se mettre sous la protection de la France. Il se signala par quelques expéditions préparées avec prudence et exécutées avec adresse, telles que la prise du château de Campredon. Il gagna la bataille du Ter, le 27 mai 1694, prit Palamos et Girone, ainsi que le château d'Hostalrich, le 20 juillet 1694. En 1695, sa santé l'obligea à quitter l'armée; il revint à la cour, y passa plusieurs années, et mourut en 1708.

Adrien-Maurice, duc de Noailles, fils du précédent, né en 1678, fit ses premières armes en Catalogne sous les ordres de son père, et fut choisi en 1700 pour accompagner le duc d'Anjou à Madrid. Pendant la guerre de la succession, il se distingua par ses talents militaires. Lieutenant général en Roussillon, il tenta dans différentes circonstances des diversions en Espagne; remporta, en 1708 et 1709, plusieurs avantages sur l'ennemi; prit Girone au milieu de l'hiver de 1710, et força, par cet exploit, le reste de l'Aragon à poser les armes. La grandesse d'Espagne de première classe et le titre de duc et pair furent la récompense de ses services. Après la mort de Louis XIV, il devint membre du conseil de régence; fut ensuite nommé président du conseil des finances (1718), et fit des réformes utiles. L'entrée de Dubois dans le conseil fut pour lui la cause d'une disgrâce à laquelle mit un terme la mort de ce ministre (1723). Dans la guerre de 1733, il força les Allemands à évacuer Worms. Il fit ensuite la guerre en Italie et en dernier lieu en Allemagne (1743). Après cette campagne, il entra au ministère, et mourut à Paris en 1766. On a de lui des *Mémoires* publiés en 1777, par l'abbé Millot, 6 vol. in-12.

Louis, duc de Noailles, fils aîné du précédent, né en 1713, d'abord *comte*, puis *duc d'Ayen*, parcourut la carrière des armes, succéda à son père dans le gouvernement de Saint-Germain en Laye en 1754, et fut créé maréchal de France l'année suivante. Il mourut à Saint-Germain en Laye, le 22 août 1793.

Jean-Louis-François-Paul, duc de Noailles, fils aîné du duc d'*Ayen*, naquit en 1739. En 1755, colonel du régiment de cavalerie du nom de sa famille, il fit à la tête de ce corps la guerre de la succession d'Autriche et les quatre dernières campagnes de la guerre de sept ans. A la révolution, il émigra; mais dès qu'il sut que le roi était en

danger, il revint à son poste, et se tint constamment près de sa personne pendant la journée du 10 août. Voyant toutefois qu'il ne pouvait lui être d'aucune utilité, il émigra de nouveau et se retira en Suisse, où il demeura trente ans. Il reparut un moment en France à l'époque de la restauration, siégea quelquefois à la chambre des pairs, et mourut en 1824 à Fontenay-en-Brie. Il avait été reçu en 1777 membre de l'Académie des sciences. Il fut compris, en 1816, dans la réorganisation de l'Institut, avec le titre d'académicien libre.

Philippe, *comte de* Noailles, puis duc de Mouchy, deuxième fils d'Adrien Maurice, naquit à Paris, en 1715. Il entra fort jeune au service, comme colonel du régiment de son nom, et fit avec distinction toutes les guerres qui eurent lieu depuis 1733 jusqu'en 1759. Dans la campagne de 1742, le duc d'Harcourt, qui commandait la retraite de l'armée de Bavière, manda à la cour que c'était au comte de Noailles (le duc de Mouchy portait alors ce nom), qu'il avait l'obligation du salut de son armée. Dans la campagne de Flandre, le duc de Mouchy fut auprès de Louis XV, en qualité d'aide de camp, et en 1748, il fut fait lieutenant général. Il obtint peu de temps après le gouvernement de la Guienne, et s'y fit généralement aimer par sa générosité et sa bienfaisance. En 1787, il fit partie de l'assemblée des notables, puis il se retira dans ses terres, d'où il ne sortit qu'en 1792, pour se rendre auprès de Louis XVI. Arrêté, et accusé d'avoir donné des secours aux prêtres réfractaires, il fut conduit à la Force, avec sa femme, et condamné à mort en juin 1794.

Louis-Marie, vicomte de Noailles, second fils du précédent, naquit en 1756. Il fit une étude particulière de la tactique; fit la guerre d'Amérique sous Washington; fut un des plus zélés partisans de la révolution, qu'il n'approuva cependant pas dès le principe, car ce ne fut qu'après la réunion de la noblesse au tiers état qu'il se plaça au côté gauche de l'assemblée nationale. Dans la nuit du 4 août 1789, il proposa l'égale répartition des impôts, le rachat des droits féodaux et la suppression des servitudes personnelles. Ses talents lui donnèrent de l'influence, surtout dans le comité militaire; ce fut sur ses rapports que l'on décréta l'organisation de l'armée et de la gendarmerie. Après le départ de Louis XVI pour Varennes, il prêta serment de fidélité à la nation et à l'assemblée; fut employé ensuite comme maréchal de camp à l'armée des Ardennes, puis enfin chargé du commandement des avant-postes du camp de Valenciennes en 1792. Peu après, il donna sa démission et passa en Angleterre. Il revint en France sous le consulat, se fit rayer de la liste des émigrés et partit pour Saint-Domingue en qualité de général de brigade. Chargé de la défense du môle Saint-Nicolas, et réduit à la dernière extrémité, il s'embarqua pour la Havane avec ses troupes, et parvint à échapper à la surveillance de l'ennemi; ayant rencontré dans la traversée une corvette anglaise, il l'attaqua avec audace, monta le premier à l'abordage et s'en rendit maître; mais il reçut dans ce combat une blessure dont il mourut à la Havane, le 9 janvier 1804.

Noblesse. On est frappé de stupéfaction quand on lit ce qui a été écrit sur la noblesse, par des hommes qui ne manquaient point d'érudition, mais étaient complétement dépourvus de critique et de jugement. Il en est qui ont affirmé sérieusement qu'elle est aussi ancienne que le monde; qu'Adam, sa femme et ses enfants étaient nobles, et que Caïn, l'aîné de la race, ayant flétri son écusson par le meurtre de son frère Abel, fut dépouillé par Dieu des priviléges de sa naissance, réduit en servage, et que c'est de lui que descendent les roturiers. D'autres, se contentant de dater du déluge, ont écrit que Noé et les siens étaient décorés de la noblesse, et que s'il y a des hommes de roture, ils sont issus de Chanaan, que le patriarche maudit et condamna à la servitude pour punir Cham, dans son fils et dans toute sa postérité, de l'irrévérence qu'il avait commise. Enfin, Jésus-Christ a beau avoir voulu naître dans une étable et être fils d'un artisan, selon le P. Ménestrier, il n'en fut pas moins noble par son père Joseph, bon gentilhomme, issu de la maison royale

de David. Mais laissons ces rêveries et passons à des auteurs plus graves.

Plusieurs qui possédaient l'érudition de ceux dont nous parlons plus haut et y joignaient le jugement, ont fait des recherches sur la noblesse; quelques-uns ont écrit sous l'influence des préjugés et de l'orgueil aristocratique, inhérents à la classe privilégiée à laquelle ils appartenaient. Montesquieu, qui croit que l'honneur des trois grandes maisons qui ont successivement régné sur la France serait gravement compromis, s'il était une époque où elles n'auraient été que des familles ordinaires, va chercher l'origine de la noblesse dans les forêts de la Germanie. Trompé par les mots *nobilitas* et *nobilis*, employés par Tacite dans un autre sens que celui qu'on leur a donné postérieurement, il la trouve dans les *compagnons* dont s'environnaient les rois et les chefs militaires. En conséquence, selon lui, dès la plus haute antiquité il existait chez les Francs des familles investies de priviléges, dont ne jouissaient point les familles ordinaires, et constituant une véritable noblesse. Cette opinion est erronée. Les priviléges que possédaient les compagnons étaient personnels; ils mouraient avec eux, et l'hérédité étant l'essence obligée de la véritable noblesse, il y avait dans l'octroi de priviléges fait à un compagnon, élévation d'un homme et non point anoblissement d'une famille. Il n'y avait donc point chez les Germains une noblesse telle qu'on l'a comprise autrefois, et telle qu'on la comprend aujourd'hui.

Selon Boulainvilliers et M. de Montlosier, tous les Francs étaient, au delà du Rhin, libres et égaux entre eux; quand ils se furent emparés de la Gaule, les vainqueurs et les vaincus formèrent deux corps de société juxtaposés, ou plutôt intraposés, vivant chacun sous sa loi. Alors tout Franc fut gentilhomme, tout Gaulois fut roturier; puis, dans la suite des temps, les Gallo-Romains, qui exerçaient une grande influence et possédaient de grandes richesses, furent admis aux priviléges de la noblesse et assimilés à leurs maîtres. Le comte de Buat, le président Hénault, l'abbé Dubos, l'abbé de Mably et M. Guizot ont démontré victorieusement que ce système n'est pas mieux fondé que le premier, et voici, d'après eux, ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus vrai sur l'origine de la noblesse.

Quand les Francs eurent pris possession de la Gaule, la coutume de se faire le compagnon du roi se maintint, mais le nom changea; celui qui devint compagnon, fut appelé *leude*, *antrustion*, *fidèle*, et au neuvième siècle, *vassal*. La manière dont était récompensé l'acte par lequel un homme libre promettait dévouement et fidélité au roi, et consentait à être son vassal, changea également; les compagnons germains recevaient une épée, une hache d'armes, un bouclier, un banquet, pour prix de leur engagement; les leudes reçurent des offices palatins et provinciaux, des terres, dont ils furent usufruitiers et même propriétaires, à la charge de remplir fidèlement l'obligation qu'ils avaient contractée, et de plus, leur composition fut augmentée. Tout homme libre, à quelque nation qu'il appartînt, jouissait de la faculté d'entrer dans la *truste* du roi, de se faire son vassal, en lui prêtant serment de fidélité, et le roi accueillait toujours avec empressement ceux qui, en lui faisant ainsi le sacrifice de leur indépendance, ajoutaient au nombre des guerriers, sur lesquels il exerçait une autorité directe. Les leudes formèrent ainsi une classe séparée et puissante, par les domaines ou les offices qu'ils possédaient, par les priviléges dont ils jouissaient, et qui n'appartenaient point aux simples hommes libres. En effet, c'était parmi eux que les rois faisaient des choix lorsqu'ils avaient à donner des bénéfices, des offices politiques, judiciaires, etc.; car souvent la fidélité était jurée sous la promesse d'une récompense à venir. C'était d'eux qu'ils s'environnaient dans les grandes occasions, qu'ils réclamaient des conseils et des secours, et c'était après avoir obtenu leur adhésion qu'ils publiaient les ordonnances qui devaient avoir force de loi sur toute la surface du royaume. Malgré ces avantages, les leudes ne formaient point un corps de noblesse, parce que toutes les prérogatives dont ils étaient surchargés, comme celles dont avaient joui les compagnons auxquels ils succédaient, étaient pure-

ment personnelles. Les fils des leudes étaient confondus avec les autres hommes de la classe libre, et, pour obtenir les distinctions et les priviléges dont avaient été revêtus leurs pères, il leur fallait prêter, comme eux, le serment de fidélité, et se faire vassaux. Cependant, reconnaissons-le tout de suite, si les leudes n'étaient pas nobles, dans le sens que l'on a attaché depuis à ce mot, c'est d'eux que vient la noblesse, et voici comment :

Nous avons dit que pour prix du serment de fidélité, quelquefois des bénéfices avaient été concédés héréditairement ; nous ajouterons à cela que plus souvent encore des concessions, faites pour un temps limité, furent retenues à titre d'héritage, par des familles puissantes, à qui les rois de la première race ne voulurent, ou plutôt ne purent les retirer. Cela arriva particulièrement sous Clotaire II et ses successeurs. Or, ces octrois ou ces retenues, en perpétuant, dans certaines maisons, des avantages qui ne devaient être que temporaires, élevèrent ces maisons au-dessus des autres, et en firent une classe à part, qui fut la noblesse. Comme toutes ces maisons ainsi favorisées ne possédaient pas des bénéfices de même étendue, celles qui étaient investies de vastes domaines, constituèrent la haute noblesse, dont les membres furent appelés *nobiliores*, *nobilissimi;* et la noblesse de second ordre, dont on appela les membres tout simplement *nobiles*, se composa des bénéficiers qui n'avaient reçu de la munificence royale que des terres de moindre importance, soit par la superficie, soit par le nombre des hommes dont elles étaient peuplées.

La noblesse, composée d'un petit nombre de seigneurs sous le règne de Clotaire II, s'accrut avec rapidité sous les successeurs de ce prince, parce que bientôt il n'y eut pas un détenteur de bénéfice qui ne s'en attribuât l'hérédité; parce qu'un grand nombre de propriétaires d'alleux s'empressèrent de les convertir en bénéfices héréditaires, pour jouir des prérogatives attachées à cette sorte de bien; enfin, parce que ceux qui ne dénaturèrent point leurs domaines, s'y arrogèrent tous les droits réservés aux seuls bénéficiers, et, de leur autorité privée, se créèrent seigneurs, en présence des rois, qui voyaient le mal et ne pouvaient le réparer. Dès lors, il se forma dans le royaume un corps qui eut des intérêts différents de ceux du souverain qu'il ne craignait pas, et de ceux du peuple qu'il méprisait; un corps qui, joignant à l'administration de la justice le commandement des hommes de ses terres, se rendit maître des lois, et réunit entre ses mains toutes les forces de l'État. Quand les choses en furent là, les maires du palais, qui ne pouvaient plus recevoir de princes sans crédit qu'un pouvoir sans autorité, les abandonnèrent au sort qui les menaçait, se placèrent à la tête de la classe qui avait usurpé toute la puissance, et, au lieu d'être les ministres des rois, devinrent ceux de la noblesse; et la ruine de la race de Mérovée fut consommée.

Charles Martel, qui savait bien que sa maison monterait sur le trône, n'ignorait pas que les nobles, qui l'en avaient approchée de si près, pourraient l'en précipiter quand elle y serait assise ; et il chercha à prévenir cette catastrophe. Se rappelant tout le parti que les Mérovingiens avaient tiré des bénéfices pour l'établissement de leur dynastie, il imagina les *précaires*; il dépouilla une partie des abbayes et des églises de leurs terres, et les distribua à ses soldats, sous la condition du service militaire, et du concours dans l'administration de la justice, qu'il se réserva dans ces terres usurpées et concédées. Il crut ainsi avoir consolidé dans sa maison une puissance à laquelle elle n'était point encore parvenue, et ne fit que préparer sa chute.

Du reste, les nouveaux établissements de Charles Martel ne portèrent ni ombrage ni atteinte à la noblesse qui possédait, comme nous l'avons dit, toutes les forces de l'État, et qui, d'ailleurs, avait reçu la sanction de l'habitude et du temps. Elle devint, en acquérant de la solidité, tellement orgueilleuse, qu'il s'en fallut de bien peu que les prévisions de celui qui avait preparé la grandeur de la dynastie carlovingienne, ne pussent s'accomplir peu d'années après sa mort. La noblesse redoutait Charlemagne à cause de son génie; mais elle

le méprisait à cause de sa naissance, qu'elle ne trouvait pas assez illustre. Elle ourdit contre lui une conspiration qui fut découverte; et si Louis le Débonnaire n'eût pas mis la plus grande diligence à se rendre à Aix-la-Chapelle, pour s'y faire proclamer, il est douteux qu'il eût succédé à son père.

En ce temps-là, si la noblesse proprement dite était nombreuse, la haute noblesse ne l'était point encore. En 834, lorsque Lothaire, vaincu par son père, fut obligé de se retirer en Italie, on dit que la France était dénuée de noblesse, parce que quelques seigneurs francs, au nombre d'environ dix, qui avaient partagé la révolte, l'avaient suivi au delà des Alpes. On en dit autant en 841, après la bataille de Fontenai, que Charles le Chauve et Louis de Bavière gagnèrent contre le même Lothaire, assisté du jeune Pepin, et dans laquelle il périt un nombre à peu près égal de seigneurs du premier ordre.

Charles le Chauve ayant, par le capitulaire de Kiersi, non-seulement proclamé l'hérédité des fiefs et des comtés, mais encore démembré des portions considérables de l'autorité royale, pour en enrichir ceux qui étaient déjà les maîtres de la terre, la noblesse s'accrut de tous hommes de guerre ou officiers de justice qui tenaient leurs titres et leurs fonctions des rois précédents. Alors la race de Charlemagne marcha rapidement vers son déclin. Les seigneurs anciens et nouveaux s'arrogèrent tous les droits de la souveraineté, rendirent la justice en leur nom, établirent des taxes à leur profit, battirent monnaie, levèrent des soldats, se firent la guerre les uns aux autres, et la firent même au roi. Les plus entreprenants réunirent à leurs possessions des fiefs qui les avoisinaient et que des propriétaires trop faibles ne pouvaient défendre, ou y firent reconnaître leur suzeraineté, et accrurent ainsi leur importance. Les seigneurs investis de grands domaines les partagèrent en fiefs, qu'ils conférèrent, à la condition de la foi et de l'hommage, de certains services, de certaines redevances en argent ou en denrées, et se constituèrent ainsi des souverainetés d'une redoutable étendue. Bientôt ce qui restait de propriétaires de biens allodiaux, fatigué de se trouver, à chaque querelle survenue entre deux seigneurs voisins, en butte aux attaques de l'un et l'autre parti, s'empressa de renoncer à son indépendance pour s'acquérir un protecteur, et de rendre hommage à celui qu'il pensait être le plus puissant et le plus prompt à le défendre. Alors s'établit la maxime : *nulle terre sans seigneur*, et la féodalité pesa de tout son poids sur toute la surface de la France. Pendant ce temps, les descendants de Charlemagne se débattaient contre la mort, mutilant, comme l'avaient fait les Mérovingiens, le domaine de leur couronne, et le distribuant pour attacher à leur fortune et intéresser à leur conservation des hommes dont le secours ne leur eût été d'aucune utilité, si le mépris qu'ils inspiraient eût pu laisser naître quelque part la pensée de les attaquer.

Si, à cette époque, les seigneurs avaient eu quelques idées un peu élevées, rien ne leur eût été plus facile que de s'emparer pour toujours des rênes du gouvernement, et, en formant une confédération permanente et solide, de fonder une aristocratie puissante, qui eût assis leur fortune sur d'inébranlables bases, et donné une apparence de droit au pouvoir usurpé qu'ils exerçaient de fait. Mais alors on ne regardait pas si haut. On ne savait pas même ce que c'est qu'un gouvernement; on ne s'inquiétait nullement de l'origine de l'autorité qu'on avait entre les mains; on ne pensait qu'à l'étendre et à en faire fréquemment usage au profit de son avarice et de son ambition. Aussi, une fois tout-puissants, les seigneurs ne s'occupèrent que de leurs intérêts particuliers; chacun chez soi et chacun pour soi. Les grands se réunirent une fois (887) pour déposer Charles le Gros; deux autres fois, en 920, pour renoncer à l'obéissance de Charles le Simple, et, en 922, pour le faire descendre du trône; puis ils s'en tinrent là. Contents d'avoir fait acte de puissance souveraine, il ne leur vint point l'idée d'établir un système qui leur donnât pour toujours le pouvoir légal de disposer de la couronne. Ils laissèrent donc s'éteindre la postérité de Charlemagne, sans même daigner substituer une maison nouvelle à la maison

déchue, car ce ne fut point la haute noblesse qui, en 987, proclama Hugues Capet. Ce fut aux nombreux vassaux qu'il possédait comme duc de France et comte de Paris qu'il dut la dignité royale. Tous les seigneurs qui ne dépendaient pas de lui laissèrent faire, et donnèrent tacitement leur adhésion à ce qui avait été fait.

Si le fondateur de la dynastie capétienne monta sans opposition sur le trône, c'est que la royauté était alors si insignifiante et si nulle, qu'elle n'éveillait l'ambition de personne, et que nul seigneur un peu puissant n'enviait un titre qui imposait des charges et ne donnait ni pouvoir ni crédit. En effet, Hugues Capet, et pendant longtemps ses successeurs, n'eurent d'action directe que sur les vassaux de leur domaine particulier: encore cette action rencontra-t-elle souvent des résistances. Tout ce que le roi ne possédait pas en France était entre les mains d'une multitude de seigneurs particuliers, dépendant d'un petit nombre de suzerains, quelquefois plus riches et plus puissants que lui. Chacun de ces suzerains, dont quelques-uns avaient une cour modelée sur celle du roi, était tenu à des devoirs envers la couronne; mais ces devoirs, toujours contestés, ils ne les remplissaient jamais que de mauvaise grâce, et lorsqu'ils n'étaient pas assez forts pour les éluder. Cet état de choses explique et justifie la marche embarrassée des premiers rois de la troisième dynastie.

La noblesse, par suite du morcellement du territoire, se trouva tout à coup et sans qu'on y pensât, divisée en trois classes : celle des *grands feudataires,* qui relevaient directement du roi, tels que les ducs de Normandie, d'Aquitaine, de Bourgogne, les comtes de Toulouse, de Flandre, de Champagne, de Vermandois, etc., qu'on appelait grands vassaux de la couronne; celle des *barons,* qui prêtaient serment aux grands feudataires; et celle des simples *gentilshommes,* dont la terre et le château dépendaient d'une baronnie et étaient dans sa mouvance. Nous avons déjà dit que le roi ne rencontrait dans les premiers que des sujets fort indociles; mais, s'il avait fréquemment à se plaindre d'eux, ceux-ci n'avaient pas toujours à se louer de leurs barons, qui, affectant une indépendance dont leurs suzerains leur donnaient l'exemple, se comportaient vis-à-vis d'eux comme eux-mêmes se comportaient vis-à-vis du roi. Ils s'arrogeaient une autorité despotique et absolue dans leurs domaines, et souvent il fallait les contraindre par les armes à faire le service de leurs fiefs. Quant aux gentilshommes dont toute la seigneurie se composait d'un domaine et d'une maison qu'ils nommaient un château, ils étaient plus dociles que les barons, car ils avaient bien moins qu'eux le pouvoir de risquer une démarche hardie et de résister aux suites qu'elle pouvait avoir. Aussi, ceux dont ils dépendaient les tenaient-ils dans un état perpétuel d'abaissement, et cherchaient-ils continuellement à accroître leur propre importance de toute celle dont ils pouvaient les dépouiller. Quoique ces seigneurs de troisième ordre eussent, comme les barons, le droit de guerre, le droit de justice et celui de publier des ordonnances dans toute l'étendue de leurs fiefs, et qu'ils exerçassent sur leurs sujets un pouvoir sans limites, ils étaient loin de jouir, dans toute sa plénitude, de la puissance qui constitue la souveraineté. Leurs justices jugeaient en dernier ressort et sans appel toutes les causes qui y étaient portées; mais la compétence de ces tribunaux était bornée aux délits ordinaires, aux affaires correctionnelles, tandis que la cour du baron dont ils relevaient possédait dans toutes les seigneuries qui composaient l'ensemble du fief la haute justice, et connaissait de tous les crimes qui, à l'exception du vol, étaient punis de mort. Quant au droit de guerre, les gentilshommes étaient très-peu jaloux de l'exercer les uns contre les autres, et ils s'estimaient fort heureux quand leurs suzerains vivant en paix ensemble, ne les faisaient point *semondre* d'avoir à lever le ban, et de les seconder dans des luttes dont les désastres tombent toujours sur les petits. Il était impossible d'ailleurs qu'il leur vînt jamais des idées d'ambition et de turbulence, car les barons veillaient attentivement à ce qu'ils ne fissent point sur leurs droits, les usurpations qu'eux-

mêmes ils faisaient sur les droits de leurs suzerains, et que ceux-ci faisaient à leur tour sur ceux du roi. Bien plus, abusant de leur force, ils travaillaient sans relâche à se saisir d'une partie de la souveraineté des seigneuries qui relevaient d'eux, soit pour être un démembrement de leur fief, soit pour s'y être réunies volontairement par un acte de soumission, que personne n'avait le droit d'exiger de leurs propriétaires. C'est ainsi qu'ils s'y arrogèrent le droit d'y régler les poids et mesures, d'y instituer des foires et marchés, qu'ils empêchèrent qu'il y circulât d'autres monnaies que celles qui étaient frappées au chef-lieu de la baronnie; enfin, qu'ils se constituèrent d'autorité les juges de tous les différends qui s'élevaient entre leurs bénéficiers.

Quant au sort du peuple, il est impossible de dire combien il était abject et misérable. Les grands vassaux et les barons ne s'en occupaient guère, parce qu'ils en étaient trop éloignés; mais les seigneurs de troisième ordre prenaient amplement sur lui la revanche des vexations que leurs suzerains leur faisaient subir. Chaque terre était une prison dont les habitants ne pouvaient disposer de leurs biens ni par testament, ni par donation entre-vifs; le seigneur était leur héritier s'ils ne laissaient point d'enfants à leur décès, et dans ce cas, ils ne pouvaient faire libéralité que d'une simple partie de leurs immeubles ou de leur mobilier. Dans certaines localités ils devaient acheter la permission de se marier. Écrasés de corvées multipliées et fatigantes, de devoirs humiliants et de contributions ruineuses, ils vivaient dans la crainte perpétuelle de quelque amende injuste, de quelque taxe arbitraire, ou de la confiscation entière de leurs biens. Alors disparut ce qui restait encore d'hommes libres. Les uns, pour qui la liberté était devenue un fardeau, se vendirent par désespoir à des maîtres qui eussent du moins, à les faire subsister, l'intérêt qu'ils avaient eux-mêmes à faire subsister une pièce de bétail; d'autres, qui, par piété, s'étaient soumis pour eux et pour leur postérité à des devoirs serviles envers un monastère ou une église, consentirent sans difficulté qu'un acte volontaire devînt à leur égard un titre de dégradation.

Cette tyrannie des seigneurs, qui commença dans les campagnes, en chassa les plus riches habitants, lesquels se réfugièrent dans les villes, espérant y vivre en paix sous la protection des lois; mais quand l'hérédité des comtés en eut changé le gouvernement en des principautés souveraines, les mêmes vexations vinrent les y poursuivre et les y atteindre. Les seigneurs de création nouvelle exercèrent à leur tour sur les bourgeois la même autorité despotique et fantasque que les autres avaient usurpée sur les vilains de leurs domaines. Les droits de péage, d'entrée, d'escorte et de marché, se multiplièrent à l'infini. Les villes furent assujetties comme les campagnes à une taille arbitraire, et obligées de défrayer leur seigneur et ses gens quand ils y venaient. Alors, en vertu de l'odieux droit de prise, vivres, meubles, marchandises, chevaux, voitures, tout était enlevé, pillé, pour l'utilité et le profit du seigneur. Toute justice était foulée aux pieds, toute intelligence étouffée dans son germe, et toute industrie arrêtée dans son essor. Il n'était pas permis à deux plaideurs de terminer, par un accommodement, un procès commencé dans les formes juridiques, parce qu'ils auraient privé leur seigneur du profit que lui aurait valu l'affaire. Personne n'osait faire aucun commerce, parce que les seigneurs s'étaient arrogé le droit d'interdire dans leurs terres toute espèce de vente ou d'achats entre les particuliers, lorsqu'ils voulaient vendre eux-mêmes les denrées de leur cru ou celles qu'ils avaient achetées. Ces monopoles étaient si puissamment accrédités, que le peuple prit pour un acte de générosité, l'injustice moins criante par laquelle les seigneurs se réservèrent plus tard, lors de l'octroi des chartes d'affranchissement, un temps fixe dans chaque année pour le débit des fruits de leurs terres, en stipulant toutefois qu'ils les vendraient plus cher que de coutume, et que les bourgeois n'exposeraient alors en vente que des denrées altérées et corrompues.

Tout ce qui précède est bien odieux, mais ce n'est pas tout encore. Des barons, convoquant brusquement leurs

vassaux, se ruaient en véritables forcenés sur les biens du clergé, mettaient les campagnes, les abbayes, les églises au pillage, profanaient les vases sacrés, se gorgeaient de meurtres et de butin, puis rentraient dans leurs maisons fortes, où, tout couverts encore de sang, ils consumaient dans de longues orgies les fruits de leurs rapines et de leurs assassinats. Pendant ce temps, un grand nombre de seigneurs du troisième ordre, qu'on appelait des *chevaliers de proie*, faisaient de leurs châteaux autant de repaires de voleurs de grande route. A la tête de quelques bandits comme eux, ils allaient s'embusquer dans un chemin creux, à l'abri de quelques rochers, derrière les arbres d'une forêt, puis de là, tombant à l'improviste sur de pacifiques marchands qui suivaient leur chemin avec sécurité, ils pillaient les voitures, emmenaient les chevaux, souvent après avoir assassiné les hommes, puis, fidèles imitateurs de leurs suzerains, ils rentraient dans leurs nids de vautours où ils se livraient aux transports les plus monstrueux et aux dissolutions les plus effrénées. Tel fut pendant plusieurs siècles l'état de la France, sous la domination, non pas des rois, mais de la noblesse qui régnait à leur place.

A partir de 987, il s'alluma entre ces rois si humbles, si désarmés, et ces nobles si puissants et si sauvages, une guerre sourde, continue, incessante, qui devait durer longtemps, mais finir par la ruine d'une organisation politique fondée par suite de la faiblesse et de la pauvreté des derniers Carlovingiens. Au surplus, la noblesse portait en elle-même le germe d'une dissolution éloignée, si l'on veut, mais certaine. Chacun des membres qui la composaient ne s'occupait, comme nous l'avons déjà dit, que de sa fortune privée, de son agrandissement particulier, et de plus, portait envie à ceux qui lui étaient supérieurs; aucun ne concevait que les intérêts de l'un d'eux étaient ceux de toute la caste, et l'humiliation ou l'abaissement de celui dont l'élévation faisait ombrage, était un sujet de triomphe pour tous les autres. Aussi, quand le roi voulait contraindre un vassal récalcitrant à remplir les devoirs du fief dont il était investi et auxquels il se refusait, il ne manquait jamais de trouver autour de lui le concours qui lui était nécessaire. Les rois entretinrent habilement ces rivalités jalouses, et les mirent heureusement à profit. Hugues Capet, cinq ans après son avénement, trouva dans ses vassaux particuliers et dans ceux de la couronne les forces nécessaires pour soumettre le duc de Guienne, ainsi que les comtes de Flandre et de Vermandois, qui avaient favorisé Charles, duc de la basse Lorraine, prétendant à la couronne de France, comme fils de Louis d'Outremer, et oncle de Louis V, dernier des rois de la seconde race.

En changeant la personne du roi, on retrempa pour ainsi dire la royauté. Il n'était pas possible de mépriser Hugues Capet, qui, en qualité de duc de France, de comte de Paris et d'Orléans, avait de riches domaines et des forces égales à celles des principaux vassaux de sa couronne, comme on avait méprisé Louis V, à qui, au moment de sa chute, il ne restait que la ville de Laon pour tout patrimoine. La faiblesse et la pauvreté des derniers Carlovingiens avaient ouvert la porte à l'anarchie; la puissance et les richesses des premiers Capétiens devaient en tempérer les désastres, et il fallut avoir pour le nouveau roi et ses fils des égards qu'on n'avait pas eus pour les descendants dégradés de Charlemagne. Les principaux seigneurs firent donc, presque sur-le-champ, subir à leurs intérêts et à leurs passions les modifications qu'avait subies la monarchie. Ils accordèrent à la *pairie*, créée à cette époque, le droit de juridiction sur eux; et un siècle plus tard, sous Philippe Ier, lors du traité que Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, conclut, le 10 mai 1101, avec Robert, comte de Flandre, les grands vassaux, plus dociles que sous les derniers Carlovingiens, reconnurent qu'ils étaient obligés de suivre le roi à la guerre, sous peine de perdre leurs fiefs. C'était deux grands pas de faits; l'un et l'autre furent d'autant plus heureux pour la royauté, que les barons qui avaient affecté jusque-là l'insubordination et l'indépendance, voyant leurs suzerains se soumettre aux arrêts d'une cour féodale et reconnaître qu'ils avaient

des devoirs à remplir, ne firent pas trop de difficultés pour les imiter en cela.

La royauté était en marche et ne devait s'arrêter qu'après avoir consommé son œuvre. Le service des fiefs ainsi que les droits et les devoirs réciproques des suzerains et des vassaux furent convenus, d'une manière un peu vague, un peu indéterminée, il est vrai, et l'on consentit à se soumettre à une peine si on manquait à ses devoirs. C'était un commencement de discipline, et le sacrifice d'une partie de l'indépendance des anciens temps. Les rois, en s'interposant comme médiateurs, comme conciliateurs entre leurs vassaux en guerre, les accoutumèrent à accepter le jugement arbitral qu'ils prononçaient; ils les y contraignirent par la force, aidés du secours de la partie à laquelle ils avaient donné gain de cause, et enfin les amenèrent à solliciter eux-mêmes leur médiation ou leur arbitrage quand ils avaient quelques démêlés dont la complication et la durée pouvaient amener une prise d'armes. De cette façon les rois devinrent, sans qu'on s'en aperçût, les juges suprêmes de la haute noblesse, de celle qui relevait immédiatement de leur couronne et quelquefois l'ébranlait sur leur tête.

Si nous avions plus d'espace, nous ferions passer sous les yeux du lecteur une succession de faits extrêmement curieux; mais nous sommes obligé de nous imposer des limites et de marcher rapidement. Nous dirons donc que l'établissement des communes porta une grave atteinte à la puissance de la noblesse, en plaçant, d'abord chaque ville affranchie, et plus tard, lorsqu'on en fut là, chaque village rendu à la liberté, sous la protection immédiate du roi, qui devint juge des transgressions du contrat, quand une des deux parties n'en observait pas les clauses. Dès ce moment, les seigneurs ne furent plus maîtres absolus dans leurs domaines; ils y rencontrèrent un pouvoir plus fort que le leur, et qui leur dicta des lois auxquelles il leur fallut se soumettre. Le peu d'attention que les seigneurs apportaient à leurs justices fournit aux tribunaux ecclésiastiques l'occasion d'en usurper une partie des attributions; l'établissement des cas royaux, qu'on eut bien soin de ne pas définir afin qu'ils s'appliquassent à tout ce que l'on voulait, en envahit d'autres; enfin, l'appel en cour du roi, qui mettait le souverain en contact immédiat avec les arrière-vassaux, ce qui était contraire aux règles féodales, enleva aux cours de baronnies et seigneuriales une souveraineté qui était l'un des appuis du pouvoir de ceux qui les possédaient. Mais les grands vassaux commirent encore une faute plus grave; nous avons vu plus haut qu'ils avaient consenti à reconnaître la juridiction de la cour des pairs; en droit et en raison, cette cour ne devait être composée que de seigneurs d'un rang égal au leur, ou son nom n'était qu'un mensonge. Or, il arriva que les rois y appelèrent des seigneurs de rang inférieur, de simples barons des comtés de Paris et d'Orléans. Les grands vassaux auraient dû réclamer avec énergie contre une semblable entreprise, et refuser à ces barons le droit de siéger dans une enceinte où ils ne devaient rencontrer que des égaux. Ils ne le firent point, soit par un excès de confiance en des forces qui les mettaient à même de déchirer à coups d'épée un arrêt qui leur serait préjudiciable, soit par suite d'une imprévoyance qui plus tard leur devint fatale. Ils dégradèrent leur dignité et compromirent leurs intérêts en acceptant pour juges des hommes placés au-dessous d'eux dans la hiérarchie féodale, des hommes qui leur portaient envie, et dont les sentences purent être quelquefois dictées par des sentiments auxquels des magistrats doivent toujours rester étrangers.

Le droit de se faire justice avec l'épée et de guerroyer les uns contre les autres était celui dont les seigneurs se montraient le plus jaloux, parce que nul n'était aussi bien en harmonie avec leur humeur batailleuse, et ne leur donnait à eux-mêmes une idée aussi flatteuse de leur puissance. Cependant ce droit était une cause perpétuellement renaissante de calamités publiques, et il fallait à tout prix le paralyser entre les mains de ceux qui le possédaient. On procéda graduellement à cette réforme importante et difficile. On la commença par l'établissement de la *quarantaine-le-roi* et de la *trêve de Dieu*, qui limitèrent le nombre de jours de l'année pendant lesquels il

fut permis de mettre des soldats en campagne; on la continua par le système des *assurements*, qui avait pour but de mettre un frein aux animosités particulières; on défendit ensuite les guerres privées, dans les moments où le roi, ayant à soutenir une guerre nationale, avait besoin de réunir autour de lui toutes les forces de l'État; enfin, on les abolit tout à fait sous peine de félonie. On eut raison sans doute, mais en cela on dépouilla la grande noblesse et la baronnie d'un de ses priviléges.

L'héroïque folie des croisades qui tourmenta la France, l'Allemagne et l'Angleterre pendant trois siècles, fut encore une cause de déchéance pour la noblesse française. Les seigneurs, qui faisaient alors la guerre à leurs dépens, furent contraints de vendre un nombre considérable de chartes de communes, pour réunir l'argent nécessaire à la formation de leurs équipages, ainsi qu'à la solde de chevaliers, écuyers, varlets qu'ils appelaient autour de leur bannière, et ils diminuèrent ainsi de beaucoup le nombre des sujets auxquels ils auraient à commander quand ils seraient revenus, s'ils devaient revenir un jour.

Il nous est impossible de signaler toutes les causes qui contribuèrent les unes après les autres à l'abaissement de la noblesse en France, mais il en est une que nous ne pouvons passer sous le silence, parce qu'elle eût rapidement consommé cet abaissement, si les rois avaient eu de la prévoyance et n'avaient pas vécu au jour le jour. Lorsque Hugues Capet parvint à la couronne, la puissance des grands feudataires était à peu près égale, et le nouveau roi lui-même n'était pas plus puissant que chacun des premiers vassaux. Mais cet équilibre ne devait pas tarder à se rompre. Au moyen des confiscations, des déshérences, des mariages, etc., la totalité des grands fiefs devait, avec le temps, faire retour à la royauté. Nous ne parlerons point des cinq premiers rois de la seconde race; nous dirons qu'en trente-cinq ans, de 1180 à 1215, Philippe-Auguste acquit à divers titres et réunit à son domaine, le comté d'Artois (1180), le comté d'Alençon (1195), le comté d'Auvergne (1198), le comté d'Évreux (1200), les duchés de Normandie et d'Aquitaine, les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Poitou (1204), le duché de Bretagne (1206); enfin, les comtés de Vermandois, d'Amiénois et de Valois (1215). Sous les règnes suivants, les réunions furent aussi fréquentes et aussi nombreuses; donc si les rois eussent déclaré incommutablement incorporés à leurs domaines les fiefs ainsi revenus, s'ils ne les en eussent point distraits pour les donner en dot ou en apanage, et n'eussent point contribué eux-mêmes ainsi à la création de nouvelles maisons presque indépendantes, ils fussent promptement arrivés au point de tenir entre leurs mains toutes les provinces de France, et la noblesse n'eût plus été qu'un vain titre. Ils en vinrent là; mais il leur fallut du temps pour comprendre et mettre en application cette politique.

Toutes les choses que nous venons de signaler ne s'opérèrent pas sans travail, et la noblesse y opposa souvent des résistances. Alors les rois courbaient momentanément la tête, pour la relever plus fièrement et plus haut, quand l'orage était passé. Philippe-Auguste, en traitant avec Richard d'Angleterre, parut devant lui dans l'attitude d'un vassal. On eût dit qu'il ne jouît ou n'osât jouir qu'avec sa permission du droit que possédait tout seigneur de fortifier à son gré les places de son domaine. Il se soumit à la condition de ne donner aucun secours au comte de Toulouse que Richard voulait opprimer; mais après la mort de celui-ci, il se vengea largement sur Jean Sans Terre des humiliations que lui avait fait subir son frère.

Malgré les obstacles qu'elle rencontrait et devant lesquels elle se détournait, mais ne reculait pas, la royauté marcha d'un pas toujours certain, quoique un peu lent, vers l'accroissement de ses prérogatives et la ruine de celles de la noblesse. Le droit qu'elle s'attribua de lever des subsides dans les baronnies, augmenta de beaucoup ses revenus; la circulation forcée des monnaies royales dans toutes les provinces du royaume la rendit maîtresse de la fortune publique; et la maxime qu'elle établit que ses ordonnances devaient être exécutées partout, lui conféra la puis-

sance législative. L'institution des états généraux ajouta aussi beaucoup à la suprématie du trône, parce que celui des trois ordres qui était opprimé par les deux autres, chercha dans l'autorité royale un appui contre les vexations auxquelles il était en butte, et favorisa ses entreprises. Ajoutons que Philippe le Bel qui, le premier, osa convoquer ces assemblées, profita avec une habileté perfide des divisions qui régnaient dans leur sein, pour en dominer les membres les uns par les autres, et faire sentir la nécessité d'un pouvoir régulateur et suprême qui mît un terme à l'anarchie. Enfin, quand les rois eurent à leur solde une milice permanente, la ruine de la puissance de la noblesse fut consommée. Les nobles eurent bien encore à leur disposition des moyens suffisants pour susciter des troubles dans le royaume, mais il leur fut impossible d'ébranler le trône, à moins de contracter alliance avec l'étranger, comme un duc de Bourgogne le fit au quinzième siècle.

Cette révolution fut profitable au peuple, mais pas autant qu'on le croirait, parce que ce n'était pas pour lui que la royauté l'avait entreprise et conduite à fin. Sa situation dans les campagnes resta la même; seulement, les noms changèrent quelquefois, et la servitude de la glèbe fut appelée la mainmorte. Dans les villes, les bourgeois continuèrent à jouir de la liberté, mais à la condition de défendre pied à pied, et souvent sans succès, les franchises qui la composaient. La noblesse, dépouillée du pouvoir, se mit aux gages de celui qui le possédait, et dont elle n'avait pas eu la prévoyance d'arrêter les usurpations; elle en sollicita et en obtint des offices, des châtellenies, des gouvernements; et, décorée de nouveaux titres, elle continua, sous l'autorité et au nom du souverain, à exercer sur les provinces l'intolérable despotisme qu'elle y exerçait autrefois, en vertu du droit dont elle se prétendait investie. Tout ce qu'il y eut de changé, ce fut que les malédictions des opprimés retombèrent sur la tête du roi, au lieu de retomber sur la tête des oppresseurs, comme aux temps passés.

Nous venons de dire que lorsque la révolution fut accomplie, il ne resta plus aux seigneurs que le pouvoir de troubler le royaume, mais qu'ils n'avaient plus celui d'imposer à la royauté et de compromettre la stabilité du trône. On en trouve la preuve dans ce qui arriva en 1464, sous le règne de Louis XI. Le duc de Berri, frère unique du roi, le comte de Charolais, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois et plusieurs autres seigneurs, mécontents de ce que Louis XI les avait dépouillés de leurs charges, au commencement de son règne, firent une levée de boucliers à laquelle vint se réunir Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René, roi de Naples; et ils déclarèrent la guerre au roi. Mais pour justifier cette insurrection, ils se gardèrent bien d'alléguer la défense de leurs intérêts privés, ce qui lui aurait donné le caractère de la révolte; ils se parèrent d'un patriotisme menteur, prirent pour prétexte le soulagement du peuple, et appelèrent leur coalition la *Ligue du bien public*.

Cependant, les nobles des seizième et dix-septième siècles avaient beaucoup conservé de la rudesse, de la brutalité et de l'orgueil de leurs ancêtres. C'était la même avidité, la même arrogance, le même mépris pour le peuple. Les sciences se firent jour, la bourgeoisie les accueillit, la noblesse les dédaigna et s'enveloppa dans son ignorance, comme dans un vêtement de famille. Les lettres du duc de Guise étaient remplies de fautes d'orthographe; le connétable de Montmorency ne savait pas lire, et il n'était pas le seul des grands officiers de la couronne qui en fût là. François Ier, pour assouplir ces hommes farouches, qui se croyaient les maîtres dans les provinces où ils commandaient pour le roi, comme leurs aïeux l'avaient été dans leurs fiefs héréditaires, les appela à sa cour avec leurs femmes, leur offrit des plaisirs, leur donna des banquets et des fêtes, nourrit en eux le goût du luxe et de la dépense qu'ils possédaient depuis longtemps et que n'avaient pu réprimer plusieurs lois somptuaires; leur fit, selon l'expression de du Bellay, porter leurs moulins et leurs forêts sur leurs épaules au *Champ du drap d'or* (voy. ce mot), les cajola, les corrompit, les ruina, mais ne gagna

rien sur leur caractère. Tout ce qu'ils acquirent fut quelques vices de plus. Sous son règne, sous les suivants et jusqu'au temps de la toute-puissance de Louis XIV, au moindre prétexte, ils se retiraient dans leurs gouvernements, s'y fortifiaient, y levaient de l'argent et des soldats, résistaient aux armées royales, et forçaient souvent leurs maîtres à traiter avec eux de puissance à puissance. Quand ils étaient vaincus, ils obtenaient presque toujours, pour prix d'une soumission qu'ils ne pouvaient plus refuser, un accroissement de pouvoir et des sommes d'argent. S'ils étaient livrés à la justice et condamnés, leur peine leur était toujours remise, leur crime toujours aboli, et ils retrouvaient à la cour la même faveur que les sujets les plus fidèles.

Louis XI avait essayé de dompter ces seigneurs turbulents, François Ier, comme nous l'avons dit, chercha et parvint à les corrompre; ses successeurs les laissèrent ce qu'ils étaient. Alors l'ambition se réveilla en eux, et peu s'en fallut que pendant les guerres de religion, ils ne recouvrassent leur ancienne puissance. Le duc de Guise leur eût accordé tout ce qu'ils lui auraient demandé, s'ils eussent voulu se réunir en assemblée nationale et lui mettre sur la tête la couronne qu'il convoitait. Mais ses tâtonnements lui firent manquer deux fois le but dont il était tout près. Dès que Henri IV fut affermi sur le trône, il reprit l'œuvre de Louis XI et parla en maître à la noblesse. Il permit aux seigneurs d'être libertins, joueurs et débauchés, de continuer la vie dont François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III, leur avaient donné le goût et l'exemple, parce que les vices dont ils satisfaisaient amplement toutes les exigences, les détournaient des préoccupations politiques; mais il ne leur permit point d'être factieux, de porter atteinte aux droits de la couronne, surtout de contracter des pactes avec l'étranger pour susciter des troubles dans le royaume; et la punition du maréchal de Biron prouve qu'il était intraitable sur ce point.

Louis XIII, ou plutôt Richelieu son ministre, frappa d'une main ferme sur la noblesse et l'accoutuma à voir tomber d'illustres têtes. Il lui inspira une terreur qui pouvait n'être que celle du moment, mais qui porta cependant des fruits, car elle imprima à la royauté un grand caractère. On admit que c'était commettre une forfaiture que de prendre les armes contre elle; aussi, pendant les troubles plus ridicules que sanglants qu'on appela *la guerre de la Fronde*, on sépara religieusement le roi de son ministre; c'était de celui-ci seulement qu'on se déclarait ennemi, et le cri de ralliement était : *Vive le roi, point de Mazarin*. On se trouvait bien loin de l'époque où saint Louis écrivait dans ses *Establissements*, que le vassal sommé par son suzerain de se réunir à lui pour s'en aller guerroyer contre le roi, devait obéir sous peine de perdre son fief.

Depuis la majorité de Louis XIV, jusqu'à sa mort, la noblesse fut aussi soumise que pouvait le désirer le plus orgueilleux et le plus absolu des rois. Les seigneurs devenus courtisans inondèrent les habitations royales, fourmillèrent dans les antichambres, où, avec un tremblement respectueux, ils se tenaient à l'affût d'un mot et d'un regard. Pour satisfaire autant leur orgueil que le sien propre, le roi érigea en offices de dignité jusqu'aux fonctions les plus obscures de son palais, et il se trouva des nuées de gentilshommes de la plus haute naissance pour les remplir. Il dit qu'il était extrêmement glorieux de parvenir jusqu'à tel salon, d'entrer par telle porte, de lui présenter sa chemise, de lui passer la manche de son habit, de l'éclairer quand il se rendait de nuit chez sa maîtresse; on le crut sur parole, les hommes les plus éminents briguèrent la permission d'acheter, au prix qu'il voudrait y mettre, l'inestimable droit de faire quelqu'une de ces belles choses, et on se vanta dans le monde d'avoir eu la veille les honneurs du bougeoir. Ce fut alors à qui se courberait le plus bas, à qui se montrerait le plus servile, dans l'espoir d'obtenir une distinction, un collier d'ordre, un gouvernement, une pension, la confiscation des biens d'un condamné Une noblesse tombée dans cette dégra-

lation n'était plus à craindre. Aussi, Louis XIV, pendant les soixante ans de son règne, eut-il plus souvent occasion d'être fatigué de la bassesse des nobles que de se plaindre de leur indocilité.

Nous allons examiner comment, à la mort du grand roi, et soixante-quatorze ans avant son abolition par l'assemblée constituante, était organisé le corps de la noblesse; comment on parvenait à en faire partie; à quelles indications, à défaut de preuves écrites, on reconnaissait la noblesse d'un individu ou d'une famille; par quels actes on dérogeait; comment se transmettait la noblesse; quelles précautions avaient été prises contre l'usurpation d'un titre auquel on n'avait point droit; quelles étaient les charges, obligations et prérogatives des nobles, et quelle fut, en général, la vie privée des gentilshommes.

On distinguait autrefois en France trois sortes de noblesse : celle de chevalerie dont l'origine se perdait dans la nuit des temps; celle qui était déjà ancienne, mais dont l'origine était connue; enfin celle qui était d'origine récente et qui ne faisait souche qu'à la quatrième génération.

La première était la noblesse par excellence; quand elle était, dans une famille, accompagnée d'une grande fortune, elle constituait la haute aristocratie française, et celui qui en était revêtu était appelé *gentilhomme de nom, d'armes et de cri.* Dans le temps de la chevalerie, nul, s'il n'appartenait à cette noblesse de premier ordre, ne pouvait lever bannière ou pennon, rassembler des hommes d'armes, en prendre le commandement, avoir un cri de guerre pour les réunir pendant ou après la bataille, être créé chevalier, figurer dans les tournois et porter le collier des ordres qui furent constitués plus tard. C'était pour cette première classe de nobles que les grandes dignités, les plus grands emplois et les plus grands honneurs étaient réservés. Quoique les deux autres eussent des armoiries timbrées, elle seule avait le droit de surmonter les siennes d'une couronne d'or; en effet, on lit dans un fragment d'Olivier de la Marche que « nul ne doit porter de couronne d'or sur son timbre, qu'il ne soit gentilhomme de nom, d'armes et de cri. » C'était dans les rangs de cette noblesse que les rois choisissaient le plus souvent leurs ministres, leurs généraux, les grands officiers de leur couronne, leurs représentants près des puissances étrangères, et les magistrats chargés de distribuer la justice en leur nom. L'ordonnance d'Orléans du mois de juillet 1560, art. 48, celle de Moulins, de février 1566, art. 21, et celle de Blois faite en mai 1579, art. 263, 264 et 265, sont conçues en ces termes : « Et d'autant que les offices de baillis et sénéchaux de nos provinces sont de ceux ausquels pour la grandeur de la charge, où ils sont appelez, est très nécessaire de pourvoir de personnes de respect; ordonnons que nul ne sera, ci après, pourvu desdits états, qui ne soit de robe courte et gentilhomme de nom et d'armes. »

La noblesse de seconde classe, appelée noblesse de race, dont l'origine était déjà ancienne, quoique connue, jouissait d'une considération moindre que la première, mais était admise aux honneurs. Quant à celle de troisième ordre, appelée aussi noblesse de quatre lignes, elle n'était complète que dans l'arrière-petit-fils de celui et de celle en qui elle avait commencé, et elle ne devait contracter alliance qu'avec des familles au moins nobles de race, sous peine d'être exclue des honneurs, de perdre les principales prérogatives de son ordre, et d'être, en quelque façon, notée d'infamie.

Tout roturier pouvait parvenir à la noblesse de trois manières, par lettres d'anoblissement ou par la concession du titre d'écuyer ou de chevalier; par l'investiture des offices et dignités qui conféraient la noblesse; enfin, dans certaines provinces, et notamment en Dauphiné, par l'achat et la possession d'un fief auquel était attachée cette distinction.

Les grands vassaux de la couronne s'étaient attribué le pouvoir de délivrer des lettres d'anoblissement et de créer des nobles; on en trouve des preuves nombreuses dans l'histoire de France; mais, avec le temps, ce pouvoir revint exclusivement à la personne royale. Pour être anobli, il fallait être

né de légitime mariage, ou, si l'on était bâtard, être reconnu par ses parents et avoir été légitimé par le roi. Il fallait avoir rendu de notables services à l'État et en fournir la preuve; il fallait n'avoir jamais exercé de profession mécanique et servile; et enfin être de condition libre. On regarde comme les premières lettres d'anoblissement, celles que Raoul l'orfévre obtint, en 1271, de Philippe le Hardi. Philippe le Bel en accorda plusieurs pendant son règne, et tous ses successeurs l'imitèrent plus ou moins. Chacune de ses lettres n'anoblissait qu'un homme, sa femme et ses descendants; mais Charles V procéda par masses, et probablement ce ne fut pas pour cela qu'on lui donna le surnom de *Sage*. Par une charte du 9 avril 1371, il accorda d'un seul coup le privilége de la noblesse à tous les Parisiens, avec permission de porter des armoiries timbrées, et de tenir des fiefs et des alleux par tout le royaume de France, sans payer aucune finance. Ce privilége fut confirmé par une charte de Charles VI, qui permit aux nouveaux anoblis de se parer des habillements réservés aux chevaliers, comme nobles d'origine, et de faire porter des brides d'or à leurs chevaux. Louis XI, par deux chartes, l'une du 18 février 1464, et l'autre de septembre 1465, confirma pareillement ce qu'avaient octroyé ses prédécesseurs, et exempta les Parisiens du ban et de l'arrière-ban. Louis XII, en 1512, François Ier en 1515, et Henri II en 1553, les maintinrent dans la possession de leur noblesse; mais Henri III, par lettres patentes données à Blois, en janvier 1577, les en dépouilla. Ce prince ne conserva le titre et les prérogatives de nobles qu'au prévôt des marchands et aux quatre échevins qui avaient été en charge depuis l'avénement à la couronne du roi Henri II son père, à ceux qui leur succéderaient, et à leurs enfants nés et à naître en loyal mariage, soit qu'ils habitassent Paris ou demeurassent à la campagne.

Les lettres d'anoblissement ne furent pas toujours le prix des services : le besoin d'argent contraignit plusieurs fois les rois d'en créer et d'en vendre, comme on créait et vendait des offices et des charges. En janvier 1568, on créa douze nobles dans chaque ville du royaume; en mars 1696, on anoblit cinq cents personnes parmi les plus distinguées de France; un édit de mai 1702 créa deux cents nobles; un autre de décembre 1711 en créa cent, et toutes ces distinctions furent accordées moyennant finance, ce qui fut loin d'ajouter au lustre de la noblesse.

L'anoblissement par les offices produisait un effet sur-le-champ plein et entier, ou seulement un effet personnel qui devenait plein et entier à la quatrième génération, lorsque certaines conditions avaient été remplies. Tout dépendait de la nature des offices et de leur importance. Ainsi, ceux de chancelier de France, de garde des sceaux, de conseiller et secrétaire d'État, de membre du conseil privé du roi, de maître des requêtes de l'hôtel et plusieurs autres, conféraient une noblesse complète. A Paris, les présidents, les conseillers, les avocats du roi et le procureur général du parlement; les présidents, maîtres ordinaires et autres officiers de la chambre des comptes; les présidents, maîtres ordinaires, avocats du roi, procureurs généraux et greffiers de la cour des aides, ainsi que les trésoriers généraux de France, jouissaient des priviléges de la noblesse, et leurs enfants partageaient noblement. « Je diray, ajoute à cette occasion le P. Menestrier, avoir entendu, qu'on tient pour certain en la cour des aydes que quand les ayeul et père successivement ont esté pourveus des états et offices susdits, et sont décedez pourvus desdits états et iceux exerçans, les enfans peuvent jouir de tous droits, authorités, priviléges, franchises et immunitez dont jouissent les nobles. » Les notaires et les secrétaires du roi, maison et couronne de France, étaient dans une position semblable à celle que vient de décrire le P. Menestrier. Outre les offices dont nous parlons ici, dans plusieurs villes et communautés, le consulat, la mairie, le capitoulat, l'échevinage et autres dignités municipales conféraient une noblesse personnelle appelée noblesse de cloche, qui, à la quatrième génération, devenait une noblesse de race.

A défaut de titres écrits fournissant

la date certaine de l'anoblissement du chef et fondateur d'une famille, on prouvait son état en démontrant que ce chef avait été autrefois admis dans les tournois et revêtu du titre de chevalier, qu'il avait vécu noblement, avait eu des armoiries, avait été convoqué aux assemblées de la noblesse, avait servi à cheval dans les armées, n'avait jamais été soumis aux impositions roturières, que ses enfants avaient partagé noblement sa succession entre eux, et que nul de ceux-ci et de leurs descendants n'avait dérogé. On s'aidait des monuments, des pierres sépulcrales, où étaient gravées ou sculptées les armoiries de la famille. On prouvait sa filiation par les extraits de baptême, les contrats de mariage et les testaments, pour les époques où l'on ne constatait ni la naissance ni le décès des citoyens; et, pour les temps postérieurs, par les registres des paroisses. La noblesse acquise par les charges se prouvait, en démontrant qu'un des ancêtres avait été revêtu d'un des offices de judicature, ou d'une des charges municipales qui la conféraient, et que depuis lui nul de ses descendants ne s'était livré à un trafic entraînant la dérogeance. Enfin, pour le temps dont il restait encore des souvenirs et des témoins, on provoquait une enquête qui devait être faite par quatre gentilshommes, dont la qualité ne pût pas être l'objet d'un doute.

On dérogeait à la noblesse en se livrant aux occupations serviles dans lesquelles les hommes du peuple cherchaient leur subsistance. Ainsi le travail des mains, en tant qu'il était un moyen de lucre, et le trafic des marchandises étaient deux grandes causes de dérogeance, pour des hommes qui ne connaissaient de métier digne d'eux que celui des armes. C'est sous la protection de cette idée que le peuple a pu, à force de temps et de patience, sortir de la misère dans laquelle il croupissait, parvenir à une certaine aisance, et se procurer les moyens d'acheter son affranchissement quand ses maîtres, ruinés par leur oisiveté, leurs déréglements et leurs folles expéditions en Palestine, daignèrent le leur rendre. C'est aussi sous la protection de la même idée que s'est formée en France cette classe moyenne et bourgeoise qui, après avoir renversé la noblesse, est parvenue de nos jours au maniement des affaires publiques. Du reste, la nécessité contraignait souvent l'orgueil nobiliaire à fléchir devant elle. Dans les provinces où la noblesse était fort pauvre, en Bretagne par exemple, quand un gentilhomme avait assez de courage pour demander à son intelligence et à ses bras le pain quotidien que ses aïeux ne lui avaient pas laissé et que son titre ne lui donnait point, il avait la faculté de le faire. Alors, il déposait son épée dans la chambre de la noblesse, se livrait aux occupations pour lesquelles il se sentait le plus d'aptitude et qu'il jugeait les plus propres à le conduire à son but; puis lorsqu'au bout d'un temps plus ou moins long, il s'était, à son avis, suffisamment enrichi, il s'en allait reprendre son arme, réveillait sa noblesse qui, pendant tout le temps qu'il avait travaillé ou commercé, était censée avoir dormi, et recommençait à vivre noblement, c'est-à-dire à vivre dans l'oisiveté.

Cependant de temps à autre, depuis la fin du quatorzième siècle, on sentit qu'il était nécessaire de procurer aux gentilshommes pauvres les moyens de se créer une fortune qui les mît en état de tenir leur rang; et aux nobles opulents, ceux d'utiliser les capitaux dont ils étaient propriétaires. Le 11 octobre 1393, il fut dit que les nobles pourraient, sans déroger, se présenter pour enchérir les fermes et régies des impôts, quand il ne se présenterait personne pour le faire. Le 6 septembre 1500 et le 4 mars 1543, il fut déclaré que les charges de procureurs en la chambre des comptes, ainsi que l'exercice de la profession de juge et d'avocat, ne dérogeaient point à la noblesse. Plus tard, il fut dit la même chose du commerce de mer (janvier 1629, août 1669, 28 avril 1727), du commerce en général (édit de décembre 1701), du commerce en gros (28 avril 1727). Malgré cela, peu de nobles se livrèrent à des entreprises et à des spéculations commerciales, parce que le préjugé était là, et ce n'est que de nos jours que quelques-uns, au grand scandale des autres, ont osé se faire négociants et manufacturiers.

Il existait une autre manière de déroger, qui inspirait une si pieuse horreur à l'orgueil nobiliaire, que celui qui s'en rendait coupable était frappé du mépris général et n'obtenait jamais de pardon : c'était une union contractée avec une famille roturière. Il était défendu à un gentilhomme, sous peine d'être dépouillé d'une partie des priviléges de son rang, de manquer à ce qu'il devait à ses ancêtres, et aux hommes de sa caste, jusqu'au point de se souiller par une mésalliance. L'usage du Châtelet de Paris voulait « que si un homme de grand lignage prenait la fille d'un vilain à femme, les enfants ne pouvaient être faits chevaliers. Ils étaient exclus de toute compagnie de noblesse et ne pouvaient se trouver aux tournois. » Mais, avec le temps, la noblesse devint moins scrupuleuse ou plus cupide, et des gentilshommes de *haut parage* ne firent pas difficulté de *prendre à femme* des filles de la plus basse extraction, quand elles étaient riches. Ils appelaient cela *acheter du fumier pour engraisser leurs terres*.

La noblesse se transmettait généralement par les mâles; une femme non noble était anoblie par son mariage avec un gentilhomme, tandis qu'un roturier ne l'était point par son mariage avec une femme noble. Dans l'un et l'autre cas, les enfants n'avaient d'autre condition que celle du père. Il y avait cependant des exceptions à cette règle dans la coutume de Paris, et surtout dans celle de Champagne. Monstrelet, parlant de la noblesse transmise par les femmes, s'exprime ainsi : « Sur l'année 1409, Jean de Montagu ayant manié les finances, fut décapité. Il était né à Paris....., et gentilhomme de par sa mère. » On lit dans la coutume générale de Champagne et de Brie, « que ceux-là étaient tenus nobles qui étaient issus de père et mère nobles; mais qu'il suffisait que le père ou la mère fût noble, quand il se rencontrait que l'un des deux était non noble et de serve condition, et que l'un ou l'autre étant noble donnait la noblesse à sa famille. » La Roque, dans son *Traité de la noblesse*, cite un grand nombre d'arrêts rendus en faveur de nobles de Champagne, à qui on disputait leur condition comme leur ayant été transmise par les femmes.

Afin qu'aucun particulier n'usurpât à son gré un rang ou un titre qui ne lui appartenait pas, les rois d'armes, ou, sous leur autorité, les hérauts d'armes et les poursuivants d'armes étaient chargés de tenir ce qu'on appelait des *Provinciaux* (voyez ce mot). Malgré cette précaution, il était si flatteur pour l'amour-propre de passer pour noble et d'avoir des armoiries, ou d'en porter de plus honorables que celles auxquelles on avait droit, qu'un nombre assez grand de particuliers se permettaient ces sortes d'usurpations, pour que l'autorité fût souvent dans l'obligation de sévir contre eux, ou de les tenir en respect par des menaces. De 1560 à 1703, en cent quarante-trois ans, il fut rendu à cette occasion plus de dix-huit ordonnances successives, c'est-à-dire qu'il en parut une tous les huit ans et demi, ce qui indique combien l'orgueil était alors tenace.

La noblesse, outre ses riches possessions territoriales, était investie de nombreux priviléges, exemptions, droits, prérogatives, qui mettaient de son côté tous les avantages de la société, tandis que le peuple en supportait toutes les charges. Au temps de la chevalerie et de l'ancienne organisation militaire, à elle seule il était permis de jouter dans les tournois, d'avoir des armoiries, de lever bannière, de combattre à cheval, d'être armée de toutes pièces et d'avoir un cri de guerre. Les grands offices de la couronne, le commandement des armées, celui des bandes dont elles se composaient, la distribution de la justice, la possession exclusive des fiefs étaient en même temps son patrimoine; elle était exempte de tailles, surtailles, taillons, guet, prises, douanes, péages, pontonages, etc., et de cent autres inventions fiscales qui ruinaient la nation, en enlevant à chaque homme de travail le produit de son intelligence et de son activité. Elle fut longtemps le premier des trois ordres et eut pendant plusieurs siècles le pas sur les deux autres. Le clergé finit par lui enlever cette double prérogative; mais, quoique dépouillée déjà de beaucoup de ses avantages à la mort de Louis XIV, elle possédait encore et conserva jusqu'à la

révolution le droit de port d'armes, le droit de chasse, de garenne, de colombier, de justice, de nombreuses préséances à l'église aussi bien que dans le monde, et une bonne partie de ces droits souvent ridicules que nous faisons connaître aux mots DROITS SEIGNEURIAUX. Il y avait dans les cours et tribunaux une législation particulière pour les causes soit criminelles, soit civiles de la noblesse. Un gentilhomme détenu pour crime devait être entendu et ne pouvait être jugé sur une seule enquête; il ne devait jamais être mis à la question, si ce n'était dans les cas graves; les officiers royaux ne pouvaient le prendre au corps, hors le cas de flagrant délit; les nobles ne pouvaient être exécutés pour dettes dans le lieu de leur domicile, etc. Jusque dans la punition des crimes, il existait une distinction en faveur de la noblesse : on tranchait la tête à un gentilhomme et on pendait un vilain. Nul ne pouvait exercer les offices de bailli et de sénéchal s'il n'était noble de race; le prévôt de Paris devait être de robe courte et gentilhomme; une ordonnance de janvier 1629 contient l'énumération d'un grand nombre d'offices de magistrature, de charges militaires et de bénéfices attribués aux nobles; enfin, par édit de Louis XVI, en date du 22 mai 1781, nul ne pouvait parvenir dans un régiment, au modeste grade de sous-lieutenant, s'il ne prouvait quatre générations de noblesse.

A la vérité, la noblesse ne jouissait pas tout à fait gratuitement de ces avantages. Elle avait des devoirs à remplir : les deux principaux étaient de servir le roi dans ses armées et de l'assister dans ses cours de justice. Le second ayant pris fin lors de l'admission des gradués roturiers aux fonctions judiciaires, le premier continua à subsister dans toute sa vigueur, toute sa plénitude, jusqu'aux temps modernes, et devint quelquefois pour la noblesse une espèce de servitude. Quand le roi prévoyait qu'il aurait prochainement besoin de son concours, il l'emprisonnait en quelque façon, et lui défendait de sortir du royaume, sous peine de confiscation de ses biens, comme cela eut lieu le 24 octobre 1354 et le 12 juin 1372. Quand la guerre était déclarée, elle devait s'armer et marcher à l'ennemi. Le 5 août 1421, le Dauphin ordonna aux nobles de prendre les armes, sous peine de perdre leur noblesse, de voir leurs biens confisqués et leurs maisons rasées; une ordonnance de mai 1579 établit en principe qu'en cas de guerre tout gentilhomme de profession militaire était tenu de prendre les armes, à peine de perdre le titre et les privilèges de sa classe. Plusieurs édits et arrêts rendus dans le même sens confirmèrent dans la suite cette obligation imposée à la noblesse.

Les gentilshommes avaient d'autres charges encore. Quand ils habitaient leurs terres, ils étaient tenus d'y maintenir le bon ordre, d'y réprimer les séditions, et devenaient responsables des suites qu'elles pouvaient avoir. Ils devaient conserver toujours intacte la dignité de leur rang, et en conséquence, s'abstenir, comme nous l'avons déjà dit, de toute profession de nature à les assimiler aux marchands ou artisans vulgaires; enfin, ils payaient aussi, en certains cas, leur portion des contributions publiques.

Nous avons déjà dit quelque chose de la vie privée, ainsi que des mœurs de la noblesse, et il ne nous restera que peu de chose à ajouter à ce qui précède pour compléter le tableau. Dans les temps chevaleresques, les cours plénières, les tournois, les pas d'armes, la quête des aventures, les longues parties de chasse, remplissaient chez elle les loisirs de la paix. Les seigneurs, qui résidaient dans leurs châteaux, y donnaient des fêtes et des banquets, où étaient appelés les ménétriers et les jongleurs; ou bien ils écoutaient les interminables romans et les contes souvent graveleux que venaient leur réciter des poëtes ambulants, toujours accueillis par eux avec un vif sentiment de reconnaissance et de plaisir. On a vu ce que devint graduellement la noblesse de cour; lorsque la révolution éclata, celle qui en fut témoin était toute différente de celle des temps anciens, et même de celle du siècle précédent. Elle était toujours civilisée, polie, façonnée aux belles manières; elle avait conservé fidèlement ces traditions que nous appelons ga-

lantes, pour ne pas les appeler libertines, qui dataient de François Ier, et s'étaient, de siècle en siècle, perpétuées jusqu'à elle ; mais elle était moins querelleuse qu'autrefois, et avait pris le goût de la lecture et de l'instruction. La philosophie du dix-huitième siècle avait exercé son influence sur les seigneurs qui composaient le beau monde, et habitaient Paris et Versailles. Ils étaient devenus raisonneurs, indépendants, esprits forts. L'intimité dans laquelle les courtisans avaient vécu avec le régent, le spectacle de ses dissolutions et de celles de Louis XV, avaient porté une grave atteinte au respect presque religieux dont la majesté de Louis XIV avait environné la royauté, et la froide sévérité de Louis XVI fut impuissante à faire renaître des habitudes de vénération et de soumission aveugle, que des familiarités impolitiques et des exemples scandaleux avaient fait perdre. Aussi, quand, après quatorze siècles, tout un peuple se leva tout à coup pour revendiquer des droits imprescriptibles et sacrés, jusque-là méconnus, si les seigneurs de second et de troisième ordre, qui vivaient sur leurs terres et étaient moins éclairés, crièrent à la révolte à l'aspect du grand mouvement qui emportait la nation vers des destinées nouvelles, la partie de la noblesse qui siégeait aux états généraux, et voyait, de ses propres yeux, la force irrésistible qui l'imprimait, sentit la nécessité de s'y soumettre, et crut pouvoir l'arrêter quelque part, en lui faisant des concessions. En conséquence, nous trouvons qu'on a beaucoup trop vanté le désintéressement avec lequel elle concourut, dans la célèbre nuit du 4 août 1789, au décret qui abolit ce qu'elle possédait encore de droits et priviléges feodaux, et consomma ainsi le sacrifice d'une partie de ses revenus. En agissant ainsi, la noblesse ne fit qu'obéir à une des lois que lui imposaient les circonstances, que laisser échapper de ses mains, ce qu'elle ne pouvait plus retenir, ce qu'on lui aurait arraché de force, si elle avait risqué quelque tentative pour le défendre ; enfin, elle fit de nécessité vertu.

Une fois en train de frapper sur la noblesse, l'assemblée constituante, entraînée par l'enthousiasme, ou dominée par l'opinion, ne s'arrêta plus. Au décret qui avait aboli les priviléges succédèrent, le 5 novembre de la même année, une loi portant déclaration qu'il n'existerait désormais en France aucune distinction d'ordre, et, le 15 mars 1790, une autre loi qui ordonna le partage égal des successions, sans avoir égard à l'ancienne qualité noble des biens et des personnes. Quand les choses en furent là, Louis XVI regarda si bien la noblesse comme abolie par le fait, qu'il fit écrire, le 4 juin 1790, par le ministre de l'intérieur Saint-Priest, à Chérin, généalogiste de la cour, pour lui faire défense de recevoir à l'avenir les titres généalogiques qu'il était d'usage de lui remettre pour qu'il les présentat au roi.

L'Assemblée nationale continuant, le 19 janvier 1790, ce qu'elle avait commencé, abolit à toujours la noblesse héréditaire, supprima les titres de prince, duc, marquis, comte, vicomte, vidame, baron, chevalier, écuyer, noble et tous autres semblables, ainsi que les qualifications de monseigneur, messeigneurs, messire, altesse, excellence, éminence, grandeur, et fit défense d'avoir des armoiries et une livrée. Le 27 septembre de la même année, elle défendit, sous peine d'amende, de prendre dans des actes les titres abolis et les qualifications supprimées, comme aussi de porter les marques distinctives de ces titres et qualifications, de faire porter des livrées à ses domestiques, et de placer des armoiries au-dessus de sa porte ou sur les panneaux de sa voiture. Alors, il ne resta plus que le souvenir de la noblesse.

Toutes ces mesures, qui reçurent la sanction royale, portèrent au plus haut degré la colère de la très-grande majorité des nobles de France. Ne regardant plus que comme un déserteur de leur cause, le roi qui avait sanctionné de tels actes, ils séparèrent leurs intérêts des siens, et, au lieu de se grouper autour du trône, et de mourir s'il le fallait pour sa défense, ils sortirent du royaume, et passèrent à l'étranger, où ils suscitèrent autant contre leur souverain que contre leur patrie cette succession de guerres sacriléges, qui, pendant si longtemps, désolèrent l'Europe.

Sous l'Assemblée législative, la Convention nationale et le Directoire, personne ne réclama le titre de noble; beaucoup de gentilshommes même firent le sacrifice de leurs parchemins sur l'autel de la patrie et renièrent leurs ancêtres. Alors chacun faisait vanité de ne pas être plus qu'un autre. Ce système d'égalité reçut une première atteinte par l'institution de la Légion d'honneur, dont le principe pouvait être bon en soi, mais qui créait une nouvelle noblesse par les distinctions qui lui étaient accordées, et dont plusieurs avaient été empruntées à l'ancien régime. Par exemple, Louis XIV avait fondé la maison de Saint-Cyr, et Louis XV l'École militaire, pour l'éducation des filles et des fils des gentilshommes morts au service de l'Etat, ou dénués de fortune : il fut créé de semblables établissements à Fontainebleau et à Écouen, en faveur des fils et des filles des légionnaires placés dans les mêmes conditions que les gentilshommes ci-dessus. Devenu empereur, Napoléon crut devoir compléter, par la création d'une noblesse, la restauration du gouvernement monarchique. En conséquence, il ressuscita, en faveur des membres de sa famille, les titres de prince, princesse et altesse; il institua des grands dignitaires, dont le nombre, d'abord fixé à six (Voy. EMPIRE, tom. VII, pag. 259, col. 2), fut élevé à neuf par l'addition d'un gouverneur général des départements au delà des Alpes, d'un vice-grand électeur et d'un vice-connétable. Il établit des grands officiers militaires qui furent des maréchaux, des colonels et inspecteurs généraux, et meubla son palais d'un grand aumônier, d'un grand maréchal, d'un grand chambellan, d'un grand écuyer, d'un grand veneur et d'un grand maître des cérémonies, qui furent appelés grands officiers de la couronne.

Cela commencé, Napoléon ne s'arrêta plus. Le 30 mars 1806, il fit donner communication au sénat de huit décrets impériaux datés du même jour, et contenant diverses dispositions dont voici l'analyse : Constitution de l'état civil de la maison impériale, et détermination des devoirs des princes et princesses qui la composent, envers l'empereur. Nomination de Joseph Napoléon, grand électeur, au trône de Naples et de Sicile; de Joachim Murat, grand amiral, au grand-duché de Clèves et de Berg; de la princesse Pauline et du prince Borghèse, son mari, au duché de Guastalla; enfin, d'Alexandre Bertier, maréchal, grand veneur, et ministre de la guerre, à la principauté de Neuchâtel. Création de duchés, grands fiefs de l'empire, savoir : dans les États vénitiens qui furent réunis au royaume d'Italie, douze; dans le royaume de Naples et de Sicile, six; dans les états de Parme et Plaisance, trois; le territoire de Massa Carrara en constitua un, ce qui en fit vingt-deux pour le premier jet. Quelques mois après, l'empereur, informé que les duchés de Bénévent et de Ponto-Corvo étaient un sujet de litige entre le roi de Naples et la cour de Rome, jugea convenable, pour mettre un terme à ces difficultés, de se les approprier et de les ériger, par décret du 5 juin, en grands fiefs de son empire, ce qui porta le nombre de ces créations à vingt-quatre. Le 14 août de la même année, un sénatus-consulte statua que quand l'empereur le jugerait à propos, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une louable émulation, soit pour augmenter l'éclat du trône, il pourrait autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire qui serait érigé en sa faveur, et réversible à son fils aîné, né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

De nouveaux duchés furent successivement créés avec dotations en domaines situés dans l'intérieur de l'empire, notamment, le 28 mai 1807, celui de Dantzick en faveur du maréchal Lefebvre, et le nombre des ducs s'éleva par la suite à trente-deux.

Enfin un statut impérial du 1er mars 1808 organisa définitivement la noblesse. Voici, en abrégé, les dispositions de cet acte important :

« Les titulaires des grandes dignités de l'empire porteront le titre de *prince* et d'*altesse sérénissime*.

« Les fils aînés des grands dignitaires auront de droit le titre de *duc de l'empire* lorsqu'il aura été institué en leur

faveur, par leurs pères, un majorat produisant 200,000 francs de revenu.

« Les grands dignitaires pourront instituer en faveur de leur fils aîné ou puîné des titres de *comte* ou *baron*.

« Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'État à vie, les présidents du corps législatif, les archevêques, prendront pour leur vie le titre de *comte*.

« Ce titre sera transmissible, en justifiant d'un revenu de 30,000 francs en biens de la nature de ceux qui doivent entrer dans la formation des majorats. Un tiers du revenu sera affecté à la dotation du titre.

« Les présidents de colléges électoraux de département; le premier président et le pocureur général de la cour de cassation; le premier président et le procureur général de la cour des comptes; les premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel; les évêques, les maires des trente-sept bonnes villes qui ont le droit d'assister au couronnement de l'empereur, porteront pendant leur vie le titre de *baron*, savoir: les présidents des colléges électoraux, lorsqu'ils auront présidé le collége pendant trois sessions; les premiers présidents, procureurs généraux et maires, après dix ans d'exercice.

« Le titre sera transmissible en justifiant de 15,000 francs de revenu, dont un tiers sera affecté à la dotation du titre.

« Les membres de la Légion d'honneur porteront le titre de chevalier. Ce titre sera transmissible, en justifiant d'un revenu de 3,000 fr.

« La transmission, quand elle est autorisée, a lieu à la descendance directe, légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui a été revêtu du titre. »

A chacun des titulaires, il fut octroyé des armoiries; mais l'écusson, au lieu d'être surmonté d'une couronne, le fut d'une toque ornée d'un nombre de plumes plus ou moins grand, selon la nature du titre et son degré dans la hiérarchie.

La Charte de 1814 et celle de 1830 ont restauré l'ancienne noblesse et maintenu la nouvelle; ainsi cette institution subsiste encore en France. Mais, dépouillée de ses prérogatives, de ses exemptions, et amenée à ne plus être dans le monde qu'une simple distinction honorifique, elle n'offre aucun danger pour la liberté, et rompt à peine l'égalité politique et civile. Elle constitue si peu une aristocratie, et on y attache une si faible importance aujourd'hui, que l'usurpation d'un des titres qui lui appartiennent, n'est pas même un délit, et qu'il est permis à chacun de prendre celui qui lui plaît, sans être pour cela passible d'aucune peine.

NODIER (Charles), né à Besançon, en 1783, avait à peine quinze ans lorsqu'il fit paraître son premier ouvrage, intitulé : *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux*. Cet ouvrage fut suivi par plusieurs autres écrits sur l'entomologie; mais il abandonna bientôt l'étude de l'histoire naturelle, pour venir à Paris, où l'appelaient ses goûts littéraires et cette imagination curieuse à laquelle il semble avoir cédé pour le choix de ses études ultérieures. Les souvenirs de la révolution, à laquelle il avait assisté dans son enfance et dont il ne pouvait apprécier les résultats, ses liaisons avec des hommes appartenant au parti royaliste, lui inspirèrent des regrets pour la famille fugitive des Bourbons, et excitèrent chez lui une vive antipathie pour Bonaparte. Il publia, après le 18 brumaire, une ode contre le premier consul, *la Napoléone*. On sait combien peu Napoléon aimait les poëtes qui écrivaient contre lui; M. Nodier fut donc arrêté et enfermé d'abord à Sainte-Pélagie, puis exilé à Besançon, d'où il passa en Suisse pour se soustraire à l'inquisition de la police impériale. La vie errante qu'il fut dès lors obligé de mener, ne fut pas sans dangers et surtout sans fatigues. Il venait d'obtenir la permission de séjourner dans un village du département du Jura, lorsqu'un Anglais, M. Croft, qui désirait publier une collection de classiques anciens, l'appela auprès de lui à Amiens, pour l'aider dans son travail. Ce fut vers cette époque qu'il publia son premier ouvrage de philologie, le *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises*. Il quitta Amiens pour aller à Laybach occuper une place de bibliothécaire et de rédac-

teur du *Télégraphe Illyrien*, position que Berthier lui avait procurée, et qu'il conserva jusqu'à la fin de l'empire. Il rentra en France, après les événements de 1814, reprit ses travaux littéraires, et fut attaché successivement à la rédaction du *Journal des Débats*, de *la Quotidienne*, du *Temps*, de *la Revue de Paris*, de *l'Europe littéraire*, etc. Louis XVIII le créa chevalier de la Légion d'honneur, et lui conféra des lettres de noblesse; il a été nommé, en 1824, bibliothécaire à l'Arsenal, et élu, en 1833, membre de l'Académie française.

M. Charles Nodier est un des romanciers les plus féconds et les plus spirituels de notre époque; il est également un de nos poëtes les plus vrais et les plus élégants. Comme philologue il s'est acquis une grande réputation; mais il la doit plutôt à la manière ingénieuse dont il a exposé son système, qu'à la vérité même de ce système, que les études modernes ont pour ainsi dire renversé. Nous ne citerons ici qu'une partie de ses nombreux ouvrages, ceux que nous regardons comme les plus importants. Nous renvoyons, pour les autres, à ses *Œuvres complètes*, 1832-1834, 12 vol. in-8°.— *Questions de littérature légale*, 1812, in-8°; *Jean Sbogar*, 1818, in-8°; *Thérèse Aubert*, 1819, in-12; *Smarra ou les Démons de la nuit*, 1821, in-12; *Trilby ou le Lutin d'Argail*, 1822, in-12; *Mademoiselle de Marsan; le Nouveau Faust et la Nouvelle Marguerite; le Songe d'or*, 1832, in-8°; *Contes en prose et en vers*, 1835; *Examen critique des dictionnaires de la langue française, ou Recherches grammaticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception, la définition et l'étymologie des mots*, 1828, in-8°; *Archéologie, ou Système universel et raisonné des langues. Prolégomènes*, 1810, in-8°; *le Dernier banquet des Girondins*, étude historique, suivie de recherches sur l'éloquence révolutionnaire, 1833, in-8°. M. Charles Nodier a une fille, madame Menessier-Nodier, qui cultive comme lui les lettres, et qui s'est acquis une légitime réputation parmi les femmes auteurs.

NOEL (François-Joseph), naquit à Saint-Germain en Laye vers 1755, embrassa l'état ecclésiastique, entra dans la carrière de l'enseignement, et fut nommé professeur de belles-lettres au collége de Louis-le-Grand. Au commencement de la révolution, il entra au ministère des relations extérieures, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, et nommé successivement à l'ambassade de Venise et à celle de Hollande. Après le 18 brumaire, il entra au Tribunat, mais il en sortit presque aussitôt pour remplir la place de commissaire général de police à Lyon; il fut ensuite nommé préfet du Haut-Rhin; quitta, en 1802, la carrière de l'administration pour entrer dans l'université; fut nommé inspecteur général des études, et conserva cette place jusqu'au moment où l'âge l'obligea de demander sa retraite. Il est mort à Paris en février 1841. Il avait publié un grand nombre d'utiles compilations qui ont obtenu un succès mérité : ce sont des *Leçons de littérature et de morale, grecques, latines, françaises, italiennes, allemandes* et *anglaises*; des *Dictionnaires latin-français*, et *français-latin*, etc.

NOELS. Par une bizarrerie dont le hasard n'est pas seul la cause, Noël, l'une des quatre grandes solennités de l'Église, était, dans les premiers siècles du christianisme, une prolongation des saturnales romaines, et l'ouverture de ce temps de débauches et de folies qu'on appelle le carnaval. A peine les fidèles avaient-ils rempli leurs devoirs religieux, qu'ils se livraient à des amusements presque toujours empreints de la grossière extravagance de cette époque. Les ecclésiastiques et les moines qui respectaient leur caractère, se bornaient à se donner mutuellement des festins, à jouer à la paume dans les cloîtres des monastères et des églises, et à représenter des mystères, tandis que les abbesses, travesties en saintes, se prélassaient, la couronne en tête, et la palme à la main, recevant les hommages de leurs religieuses transformées en anges, archanges, chérubins, etc. Quant aux hommes du monde, ils se livraient à tous les déréglements que leur suggérait l'imagination; ils se masquaient, se déguisaient, se travestissaient de toutes les façons, particulièrement en bêtes farouches, et couraient par les rues, en imitant les allu-

res et en poussant les hurlements des animaux qu'ils représentaient. Ces divertissements sauvages, qui étaient entrés jusqu'au fond des mœurs publiques et qu'on appelait *Jeux de Noël*, duraient jusqu'après l'Épiphanie. Ils avaient lieu aussi dans les villages, mais d'une manière tout à fait brutale, et dégénéraient en véritables désordres.

La coutume de fêter Noël par des divertissements bruyants et souvent scandaleux fut fréquemment condamnée et défendue par les autorités ecclésiastiques et civiles, et ne s'en perpétua pas moins jusqu'aux temps modernes. Il existe un arrêt du parlement, en date du 15 mars 1781, qui fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition que ce soit, de jeter aucunes boules de cuir le jour de Noël, ni aucun autre jour, de s'attrouper pour courir la boule, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de cinquante livres d'amende contre chaque contrevenant, et même de poursuite extraordinaire. Cette défense paraît avoir particulièrement en vue le jeu de la *Soule*, si cher aux paysans bretons.

Pasquier remarque qu'en sa jeunesse on chantait des *noëls* dans chaque famille, le 24 décembre dans la soirée, et le lendemain 25. Cet usage subsiste encore dans certains villages, où il tient lieu des amusements tumultueux et bruyants d'autrefois. Ces *noëls* sont des cantiques ou des complaintes dans lesquels est raconté en un style simple et naïf tout le mystère de la naissance de Jésus-Christ, à commencer par celui de l'Annonciation. On s'est amusé à en composer en patois sur des airs populaires, pour les gens de la campagne. Les plus remarquables sont ceux de la Monnoye, *en patois bourguignon;* viennent ensuite ceux de Gauthier, *en patois de Besançon*, etc.

La fête de Noël ou de la Nativité donna lieu à un changement dans la manière de supputer les jours de l'année. L'Église, pour faire coïncider le commencement de l'année chrétienne avec la naissance de Jésus-Christ, l'avança de huit jours, et ordonna qu'elle commencerait le 25 décembre (Voyez ANNÉE, tom. I, pag. 259.)

Noël était autrefois un cri de joie que l'on poussait dans les fêtes et solennités publiques, à la naissance des princes, à l'entrée des rois, des reines, des grands seigneurs, etc. Alain Chartier, dans son histoire de Charles VII, dit, en parlant de l'entrée de ce roi à Paris, que « les rues par où il passoit estoient toutes tendues à ciel, et pareillement les carrefours garnis de peuple à grand' foison et presse, lequel crioit *Noël!* de joye. » Ailleurs, après avoir fait connaître les divers jeux qui se jouaient le long de la rue Saint-Denis, que suivait ce prince, il ajoute : « et là venoient gens de toutes parts crians *Noël!* et les autres plouroient la joye. » André Duchesne fait sur ce double passage la remarque suivante : « C'estoit l'ordinaire de crier *Noël* aux grandes et insignes réjouissances, principalement quand le peuple vouloit congratuler à son prince, car il se trouve aux registres de la chambre des comptes, et aux grandes chroniques de Saint-Denys, qu'en baptisant le roi Charles VI, en l'église de Saint-Pol, le 3 décembre de l'an 1368, il y avoit une grande multitude de peuple qui commença de crier *Noël!* Et Monstrelet parlant du retour de Jean, duc de Bourgogne à Paris, escrit que les Parisiens en furent si joyeux, qu'en son arrivée les petits enfants mesmes crioient par les rues *Noël!* Autant en firent-ils lorsque Philippe, duc de Bourgogne, fils du précédent, y ramena sa sœur au duc de Bethfort, car le mesme Monstrelet dit qu'à *sa venue fut faite grande joye des Parisiens; on crioit Noël par les carrefours où ils passoient*. Et Martial de Paris à l'entrée du roy Charles VII dans Verneuil :

Les uns aux fenestres estoient
A voir le feu roy passer;
Puis les enfants s'agenouilloient
En criant *Noel!* sans cesser.

Et derechef

Ce jour vint le roy à Verneuil,
Où il fut receu à grand'joye
Du peuple joyeux à merveil,
En criant *Noel!* par la voye.

Ce qui est aussi fort fréquent en la chronique de Louis XI qu'aucuns appellent *la Médisante*. »

NOGARET. Ancienne maison du Languedoc, qui fut la souche des ducs d'Épernon. Les plus célèbres de ses membres furent :

Guillaume, né à St-Félix de Caraman, en Lauraguais, professeur de droit à Montpellier, et quelque temps après juge-mage de la sénéchaussée de Nîmes. Envoyé par Philippe le Bel avec Sciarra Colonna, pour s'emparer de Boniface VIII, il trouva ce pontife renfermé dans Anagni, et lui signifia l'ordre du roi son maître de le suivre à Lyon. Le pape résista, ce qui irrita tellement Nogaret qu'il donna, dit-on, un soufflet au souverain pontife. Mais la troupe qu'il avait avec lui et qui était formée des partisans de Colonna, ne put résister aux habitants d'Anagni, qui se soulevèrent en faveur du pape; et Nogaret, excommunié, fut obligé de fuir. Il revint en France, où Philippe le Bel le nomma chancelier ou garde des sceaux. Nogaret fut relevé de l'excommunication, lorsque le roi se fut réconcilié avec le pape. Il mourut à Paris en 1314.

Bernard de NOGARET, *seigneur de la Valette*, amiral de France, mort en 1692.

Jean-Louis de la Valette, en faveur duquel la seigneurie d'Épernon fut érigée en duché-pairie. (Voy. ÉPERNON.)

NOGENT (monnaies de). Il existe en France un grand nombre de lieux du nom de Nogent; et, parmi ces lieux, il y en a qui ont possédé des ateliers monétaires, sous les rois de la première race; il serait assez difficile de déterminer celui auquel on doit attribuer les *triens* que nous allons décrire : 1° NOVICENTO. VICO. FIT.; tête royale de profil et tournée à droite. R/.—BVCCVNLIOVSIVM; croix haussée sur des degrés. 2° NOVICENTOVICVM; dans le champ, une croix à branches égales. R/. — VACCIOVELIVS; dans le champ, une tête de profil tournée à droite.

Nous avons déjà dit que le mot FIT, qui termine la légende du droit du n° 1, est une altération barbare de FACTA ou FECIT. Nous renonçons à expliquer le nom du monétaire qu'on lit dans la légende du revers; on pourrait cependant conjecturer que cet officier se nommait BACCUNLIOUS, et que IVM doit être lu a rebours, MVI pour MVN, abréviation de *Munetarius*. Cette monnaie est inédite; M. de Longpérier qui se prépare à la publier, avec un denier du onzième siècle, portant le nom d'Amaury de Montfort, pense qu'elle a dû être frappée à Nogent-le-Roi, en Beauce.

NOINTEL, ancienne seigneurie du Valois, érigée en marquisat, en 1656, en faveur d'Édouard Ollier, conseiller au parlement de Paris, père du célèbre ambassadeur à Constantinople; et une seconde fois, en 1697, en faveur de Louis Bechameil, intendant de Bretagne (*). C'est aujourd'hui une commune du département de l'Oise.

NOINTEL (Charles François Ollier, marquis de), nommé conseiller d'État en 1661, fut envoyé quelques années après comme ambassadeur à Constantinople, avec la mission de renouveler les anciennes capitulations entre la France et la Turquie et de les faire modifier. Par la fermeté de son caractère, il accomplit avec succès sa mission, et les nouvelles capitulations furent signées le 6 juin 1673. Pour s'assurer de la possibilité de l'exécution de ces capitulations, il voulut parcourir les échelles du Levant. Il s'était fait accompagner dans son voyage par deux peintres; il leur fit dessiner tous les objets d'antiquité qui frappèrent son attention; il acheta des médailles, copia des inscriptions, enleva des marbres, et envoya le tout à Paris. Plusieurs de ses dessins existent dans des collections particulières; un volume de dessins du temple de Minerve à Athènes est à la Bibliothèque du roi, et la plupart des inscriptions qu'il a recueillies sont au Musée des Antiques. Il fut rappelé en 1678, à cause des dépenses trop considérables qu'il faisait, et mourut à Paris en 1685.

NOIRMOUTIERS (île de). Cette île, située à la pointe nord-est du département de la Vendée, compte environ sept mille habitants; elle est célèbre par le siége qu'y soutinrent les Vendéens, en 1793, contre l'armée républicaine.

Quand l'armée du bas Poitou, découragée par les discordes qui régnaient entre ses chefs, se fut dissoute, Charette garda huit cents hommes avec lui; et sentant toute l'importance de l'île

(*) C'est de ce dernier marquis de Nointel que sont les deux ouvrages attribués par la *Biographie universelle* à un parent de l'ambassadeur.

de Noirmoutiers qui pouvait lui ouvrir une communication avec l'Angleterre, il résolut de s'en emparer. Il parvint à y pénétrer, après deux tentatives inutiles; y fut joint par d'Elbée qui venait d'être défait à Chollet, et tous deux s'occupèrent activement de fortifier et d'approvisionner leur nouvelle position.

Noirmoutiers fut bientôt attaquée par Turreau; Charette était alors absent, et l'île n'était défendue que par dix-huit cents Vendéens peu exercés pour une défense régulière. Quatorze blessures mettaient d'Elbée hors d'état de commander en personne; mais il se rassurait sur sa position avantageuse que défendaient vingt pièces de canon, et sur les secours que Charette lui avait promis. Il fut cependant vaincu, et une attaque faite par le général républicain dans la nuit du 4 au 5 janvier 1794, amena une capitulation désastreuse pour les révoltés; tous les royalistes se rendirent à discrétion, et parmi les vingt-deux chefs vendéens qui furent amenés au quartier général, figurait d'Elbée, qui fut bientôt après conduit à l'échafaud.

Nolasque (St-Pierre), fondateur de l'ordre des *Trinitaires* ou de *la Merci*, naquit vers 1189, près de St-Papoul (Languedoc). Il suivit Simon de Montfort dans son expédition contre les Albigeois, et s'y distingua par sa bravoure non moins que par sa piété. Chargé de l'éducation de Jacques, fils de Pierre d'Aragon, qui avait été tué à la bataille de Muret, il suivit le jeune prince à Barcelone en 1215, et trouva plus tard en lui un puissant auxiliaire pour sa charitable entreprise. Ce fut l'an 1223 qu'il fonda l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs. Lui-même, dans deux voyages qu'il fit au royaume de Valence, racheta plus de quatre cents esclaves chrétiens; il alla jusqu'en Afrique consoler les chrétiens qui languissaient dans les fers des musulmans. Saint Louis voulut l'emmener avec lui en Palestine: mais ses infirmités ne lui permirent pas d'entreprendre cette longue navigation. Il mourut en 1256.

Nollet (l'abbé Jean-Antoine), l'un des hommes qui ont le plus contribué à répandre en France le goût de la physique, naquit en 1700 à Pimpré (Noyonnais). Associé par Dufay à ses recherches sur l'électricité, puis favorisé dans ses études par Réaumur, il acquit bientôt des connaissances très-étendues. Un cours de physique qu'il fit à Paris, jeta les fondements de sa réputation. Admis, en 1739, à l'Académie des sciences, après avoir répété ses expériences à Turin et à Bordeaux, il publia en 1743 la première partie de ses *Leçons de physique*, ouvrage le plus clair et le plus méthodique qui eût encore paru sur ce sujet. Une chaire de physique expérimentale fut créée pour lui en 1756, et bientôt après il reçut le brevet de maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France. Nommé ensuite professeur de physique expérimentale à l'école d'artillerie de la Fère, puis à celle de Mézières, il mourut à Paris en 1770. On a de lui : *Leçons de physique expérimentale*, 1743; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques*, 1749; *Essai sur l'électricité des corps*, 1750; *Recueil de lettres sur l'électricité*, 1753; *L'art des expériences*, 1770; et un grand nombre de *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences.

Nomenoé. Voyez Bretagne.

Nomeny (traité de), 1663. Voyez Lorraine, t. x, p. 322.

Noms propres. Dans les temps anciens, les peuples de la Gaule et de la Germanie avaient, pour dénommer les hommes et les agrégations d'hommes, une manière particulière qu'on retrouve chez tous les peuples enfants; que le P. Charlevoix a retrouvée chez les Iroquois, ainsi que chez les Hurons du Canada, et qui, à défaut de toute autre indication, nous apprendrait combien nos ancêtres étaient alors peu avancés dans la civilisation; ils leur appliquaient un mot caractéristique exprimant leur rang, leur aptitude, les qualités par lesquelles ils jetaient quelque éclat, et ce mot, qui servait à les distinguer des autres, devenait un nom propre. L'histoire et la numismatique ne nous ont transmis qu'un très-petit nombre de noms gaulois; ceux sous lesquels nous connaissons nos premiers aïeux leur ont tous été imposés par les Romains, pendant

et après la conquête, ce qu'il est facile de reconnaître à leur composition et à leur désinence, et il est à présumer qu'ils ne se doutaient point, lorsque César entreprit de les soumettre, que leur pays était divisé en trois parties, appelées *Belgique*, *Celtique* et *Aquitaine*. Nous savons cependant que *Galls*, dont les Romains ont fait *Galli* et dont nous avons fait *Gaulois*, signifiait *Blancs*, à cause de la blancheur de la peau des hommes qui se nommaient ainsi (*), blancheur qui, selon Virgile (**) et Silius Italicus (***), égalait celle du lait. Nous savons aussi que *Brenn*, en latin *Brennus*, et nom propre, servait à désigner un général, un *chef de guerre*. Sur l'autre bord du Rhin, il en était de même. Le mot *Franks*, qu est devenu successivement *Franci*, *François* et *Français*, voulait dire *hommes libres*; *Burh-Gunds* (Bourguignons), *hommes de guerre confédérés*, ou, selon quelques antiquaires, *hommes habitan es cent bourgs*. Les mots servant à désigner les personnes étaient de même nature : *Gunde-Her* (Gondicaire, Gondioc ou Gondioche), *Mere-Wig* (Mérovée), et *Klovigh* ou *Hlode-Wig* (Clovis, puis Louis), signifiaient *éminent guerrier*; *Sighe-Rik* (Sigeric) et *Sighe-Berht* (Sigebert), *guerrier qui combat avec la flèche*; *Hlodi* (Clodion) et *Hlode-Rik* (Clodoric), *éclatant*, *célèbre*, *fort*; *Hilpe-Rik* (Chilpéric) et *Hilde-Rik* (Childéric), *rejeton*, *enfant*, *brave*, *fort*; *Hilde-Behrt* (Childebert), *guerrier brillant*; *Hlode-Mer* (Clodomir), *célèbre et éminent*; *Hlode-Her* (Clotaire, puis Lothaire), *célèbre et excellent*; *Hara-Rik* (Cararic), *fort*; *Reghene-Her* (Rognacaire), *fort et éminent*; *Hune-Rik* (Hunneric), *habitant brave*; *Karl* (Charles), *homme fort et guerrier vaillant*, etc.

Tels sont les noms que les peuples germaniques apportèrent dans la Gaule, et y conservèrent pendant tout le temps de la première race, et même pendant les premières années de la seconde, parce qu'ils caressaient leur orgueil et imprimaient du respect aux vaincus; après quoi ils subirent des altérations et furent remplacés par d'autres. Dès le onzième siècle, et même avant, on trouve des noms dont la signification est perdue, si tant est qu'ils en avaient une ensuite on adopta la coutume de prendre pour soi et de donner à ses enfants le nom du saint sous le patronage duquel eux et soi-même avaient été placés à la cérémonie du baptême. Il s'ensuivit de là qu'un grand nombre de personnes portèrent des noms semblables · alors pour les distinguer entre elles, on y joignit celui de leur père et celui de leur mère, en exprimant le degré de parenté qui les unissait à ces deux-ci. On disait donc : *Jean, fils de Pierre et de Simonne*, *Philiberte, fille de Matthieu et de Huguette*, etc.

Les hommes de noble race, comme les gens du peuple, n'avaient à leur disposition que les noms des saints inscrits sur les diptyques sacrés, et ils en firent usage concurremment avec eux, en y joignant, lorsque la féodalité fut établie partout et qu'il n'y eut plus de terre sans seigneur, le nom de leur souveraineté, de leur comté, de leur baronnie ou de leur principal manoir, et l'on eut des noms ainsi composés : *Philippe de Bourgogne*, *Jean de Bretagne*, *Archambault de Périgord*, *Matthieu de Montmorency*, *Jacques de Bourbon*, *Jean de Vienne*, *Philibert de Châlon*, *Claude de Vaudrey*, etc. N'avoir qu'un nom patronymique devint un signe caractéristique pour l'ancienne noblesse, et celui auquel on la reconnaît principalement aujourd'hui. Toutes les fois qu'un nom propre précède un titre seigneurial, ou un nom de terre, on peut conclure que celui qui le porte a été récemment anobli, ou doit sa distinction à un domaine ou à une charge qui conférait la noblesse.

Les hommes du peuple, beaucoup plus nombreux que les nobles, et à qui il était beaucoup plus difficile de se distinguer les uns des autres par des appellations, finirent par reconnaître que si la coutume de faire suivre des noms du père et de la mère ceux qui avaient été imposés au baptême, offrait l'avantage de faire

(*) *Gallia a candore populi nuncupata est; Gallia enim græce* lac *dicitur*. Isidore, *de Originibus*.

(**) Lactea *Colla*. Eneid., VIII, 660.

(***) *Colla viri fulvo radiabant* lactea *torque*, IV, 151.

connaître la filiation, elle avait l'inconvénient d'allonger les dénominations. Ils imitèrent donc les gentilshommes. Mais comme ils ne possédaient point ainsi qu'eux des domaines, des fiefs, dont ils pussent mettre le nom à la suite de celui qu'ils portaient, ils joignirent à celui-ci des mots caractéristiques qu'ils prirent partout où certaines circonstances les leur offrirent, des sobriquets imaginés par la malignité et l'esprit de satire; ils firent, avec ou sans raison, des emprunts à toutes les choses sensibles. Ces emprunts, que plus tard on dépouilla ou ne dépouilla pas de l'article qui les unissait aux noms patronymiques, devinrent des noms propres qui restèrent aux familles, et servirent à en distinguer les membres, de même que les branches qui s'en détachaient pour devenir elles-mêmes des familles nouvelles.

Ainsi de l'âge, on forma les noms *Levieux*, *Lejeune*, *Jeunet*, *Lainé*, *Cadet*, *Vieillard*, etc.; des avantages extérieurs : *Joli* ou *Joly*, *Lebeau*, *Mignon*, *Mignard*; des avantages de la fortune : *Leriche*, *Richard*, *L'Heureux*; de quelques accidents ou difformités : *Leboiteux*, *Leborgne*, *Lebègue*, *Lesourd*, *Lebossu*, *Camus*; de la couleur des cheveux ou de la peau : *Lenoir*, *Noirot*, *Morel*, *Lebrun*, *Brunet*, *Leblond*, *Blondeau*, *Blondin*, *Leroux*, *Lerouge*, *Legris*, *Leblanc*, *Blanchard*; de la coiffure, des vêtements, de la chaussure : *Chapeau*, *Bonnet*, *Chaperon*, *Manteau*, *Mante*, *Bouton*, *Soulier*, *Chaussier*; de l'habitation et de ses dépendances : *Château*, *Duparc*, *Lacour*, *De la Chambre*; de la possession et du voisinage : *Dupré*, *Desprès*, *Deschamps*, *Delavigne*, *Delaforêt*, *Dubois*, *Dutaillis*, *Delavergne*, *Duvivier*, *Delaroche*, *Delamotte*, *Dufour*, *Dumoulin*, *Dupont*, *De la Carrière*, *Deslandes*, *Desfriches*, etc. Il n'est pas une profession qui n'ait fourni un nom propre. Tels sont : *Tavernier*, *Tamisier*, *Meunier*, *Boulanger*, *Fournier*, *Boucher*, *Cordier*, *Mercier*, *Marchand*, *Berger*, *Bouvier*, *Chévrier*, *Porcher*, *Pasteur*, *Barbier*, *Pelletier*, etc. Le mot *faber*, ouvrier en métaux, en a engendré à lui seul une collection : *Febvre*, *Lefebvre*, *Faivre*, *Fabre*, *Lefebure*, *Feburier*, et d'autres encore que nous ne citerons pas. On a demandé aux dignités ecclésiastiques : *Pape*, *Larchevêque*, *Lévêque*, *Labbé*, *Prieur*, *Chanoine*, *Curé*, *Vicaire*, *Leprêtre*, *Clerc* ou *Leclerc*; aux dignités temporelles : *Leroi*, *Leduc*, *Marquis*, *Lecomte*, *Baron*, *Chevalier*, *Bachelier*, *Lécuyer*, *Prevôt*, *Bailly*; aux grades militaires : *Capitaine*, *Sergent*, *Caporal*, *Larcher*; aux quadrupèdes : *Leloup*, *Lelièvre*, *Lebœuf*, *Lecerf*, *Mouton*, *Chevreau*; aux oiseaux : *Lacaille*, *Vanneau*, *Perruche*, *Corneille*, *Lecoq*, *Merle*, *Poulet*, *Pinson*, *Rossignol*; aux poissons : *Goujon*, *Barbeau*, *Saumon*; aux plantes : *Delarbre*, *Duchesne*, *Delorme*, *Olivier*, *Pommier*, *Poirier*, *Cormier*, *Rosier*, *Chardon*, *Plantin*, *Rameau*, *Froment*; au lieu de naissance ou d'origine : *Lallemand*, *Normand*, *Lenormand*, *Picard*, *Bourguignon*, *Breton*, *Lombard*, *Romain*, *Langlois*. Enfin, bon nombre de noms patronymiques sont devenus des noms propres, tels sont ceux d'*Albert*, *Clément*, *Hubert*, *Bernard*, *Bertrand*, *Martin*, *Germain*, *Maurice*, *Benoît*, et une infinité d'autres.

A ces noms s'en vinrent joindre une multitude de nouveaux qui durent naissance à des circonstances qu'il serait plus curieux qu'utile de rechercher, et qui furent souvent le produit du caprice. Alors toutes les familles s'en trouvèrent pourvues et les transmirent à leurs descendants, en les accompagnant de prénoms différents pour les distinguer entre eux.

Quand l'usage des noms propres et de leur transmission fut devenu général, on ne tint pas fortement à celui qu'on avait reçu de son père, et, lorsqu'il était d'origine barbare et trop difficile à écrire en latin, on le quittait pour un autre d'une orthographe plus commode. Dans certains ordres religieux on faisait de même, mais pour une raison différente. On adoptait un nouveau nom en signe de renoncement aux choses d'ici-bas, et pour ne rien conserver dans le cloître de ce qu'on avait possédé dans le monde dont on se séparait. Les femmes, qui prennent aujourd'hui le nom de leurs maris, ne le faisaient point autrefois, et gardaient

celui sous lequel on les connaissait avant leur mariage.

Sous le régime actuel, un nom propre est une propriété de famille que le père transmet à ses enfants, et que personne autre qu'eux ne peut porter, à moins qu'il ne lui vienne de ses ancêtres à lui, et ne soit commun à deux ou à plusieurs familles distinctes les unes des autres. Les enfants ne peuvent ni répudier, ni modifier de leur chef le nom de leur père, ils doivent le porter tel qu'il le porte lui-même, et s'ils ont des raisons d'y apporter des changements, ou de le quitter pour un autre, ils ont besoin, pour le faire, d'y être autorisés par une ordonnance du roi.

Quand un nom a été flétri par un grand criminel et stigmatisé par la justice, ceux qui en portent un semblable demandent quelquefois l'autorisation de l'échanger contre un autre, dans la crainte d'être pris pour des membres de la famille de celui qui l'a déshonoré; après l'assassinat du duc de Berry, plusieurs personnes qui s'appelaient Louvel, demandèrent la faculté de s'imposer un autre nom. Quelquefois, sous l'ancienne monarchie, un arrêt de condamnation rendu contre un grand coupable ordonnait que sa mémoire et son nom seraient abolis; alors tous ceux qui lui étaient unis par le sang étaient tenus de changer de nom. Pendant la révolution, beaucoup de personnes, notamment celles qui portaient des noms dérivés des institutions monarchiques et féodales, telles que *Leroi*, *Leduc*, *Lecomte*, *Baron*, etc., les quittèrent par affectation de patriotisme, pour se faire appeler *Brutus*, *Mutius-Scævola*, *Guillaume-Tell*, etc. Tout cela était ridicule, et ne fut jamais imité par les véritables patriotes.

Nonotte (Claude-François), né à Besançon en 1711, entra de bonne heure dans la compagnie de Jésus, et fut destiné à la chaire, où il se montra avec succès. Aujourd'hui, il est surtout connu par les sarcasmes de Voltaire, qu'il avait osé attaquer en publiant, en 1762, un examen critique de l'*Essai sur l'histoire générale*. Une polémique s'ensuivit, dans laquelle le malheureux Nonotte, qui croyait bonnement que pour le public l'exactitude historique était alors la grande affaire, ne réussit guère qu'à se faire couvrir de ridicule. Après la suppression des jésuites, Nonotte se retira à Besançon, où il mourut en 1793. Il a laissé les ouvrages suivants : *les Erreurs de Voltaire*, 1762; *Dictionnaire philosophique de la religion*, 1772; *les Philosophes des trois premiers siècles de l'Église*, 1789.

Norbert (Pierre Parisot, plus connu sous le nom de Père), né en 1697, à Bar-le-Duc, entra fort jeune dans l'ordre de Saint-François, fut nommé, en 1736, procureur général des missions étrangères, et se rendit à Pondichéry. Ses attaques contre les jésuites dans les Indes obligèrent le gouverneur à l'envoyer en Amérique. De retour à Rome en 1740, il s'attira, par la publication de son ouvrage sur les *Rits malabares*, de nombreuses persécutions. Il mourut en 1769. On a de lui : *Mémoires historiques sur les missions des Indes orientales*, 1744-1750, 3 vol. in-4°; ouvrage refondu ensuite par l'auteur sous le titre de : *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le saint-siége*, 1766, 7 vol. in-4°.

Nord (département du): situé, comme l'indique son nom, sur le point le plus septentrional de notre frontière du nord, ce département correspond à l'ancienne Flandre française. Il est borné au nord par l'Océan, à l'est par la Belgique, au sud par le département de l'Aisne, au sud-ouest par celui de la Somme, à l'ouest par celui du Pas-de-Calais. Sa superficie est de 565,863 hectares, dont 359,570 sont en terres labourables; 95,833 en prairies; 35,827 en bois et forêts; 16,335 en vergers, pépinières, jardins; 7,568 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 44,000,000 fr. La somme de ses impôts directs a été, en 1839, de 6,076,773 fr., dont 4,121,526 pour la contribution foncière. La richesse agricole de ce département est égalée sinon surpassée par ses richesses minérales. Ses houillères sont celles de France qui donnent les produits les plus abondants.

Ses rivières navigables sont : la Sambre, l'Escaut, la Scarpe et la Lys, af-

fluents de l'Escaut, enfin la Hayne. Il possède en outre un grand nombre de canaux, dont les plus notables sont ceux de l'Escaut, du Décours, de la Deule, de la Lys, de l'Aa, de Dunkerque, etc. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-huit, dont quinze royales et treize départementales.

Il est divisé en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Lille, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes. Il renferme 60 cantons et 660 communes. Sa population est de 1,026,417 habitants, parmi lesquels on compte 7,275 électeurs. Il envoie à la chambre douze députés.

Ce département forme le diocèse aujourd'hui métropolitain de Cambrai. Il fait partie de la 16e division militaire, dont le chef-lieu est Lille, et du 7e arrondissement forestier, dont Douai est le chef-lieu. Douai est aussi le siége d'une cour royale et d'une académie.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire du département du Nord, nous devons surtout citer Philippe de Comines, Froissart, Monstrelet, Jean Bart et le maréchal Mortier.

NORDLINGEN (bataille de). Après la désastreuse journée de Mariendal, le duc d'Enghien prit le commandement de l'armée française. Il amenait avec lui de nombreux renforts; il se hâta de se porter en avant, et chercha à surprendre, par une marche rapide, le général ennemi. « Au commencement d'août les Français se dirigèrent sur Nordlingen. D'Enghien croyait que Mercy prendrait position derrière cette ville pour la préserver d'un siége, lorsque, le 3 août 1648, pendant que les généraux dînaient, ils furent avertis que Mercy n'était pas à une demi-lieue d'eux; il avait gagné par une marche rapide une colline dont le centre était occupé par un village nommé Allern, et les deux bouts par deux châteaux ruinés. De là il plongeait sur l'armée française et voyait tous ses mouvements. Malgré la force de cette position, Enghien résolut d'attaquer Mercy le jour même, pour ne pas lui donner le temps de se fortifier plus encore.

« Le maréchal de Gramont commandait l'aile droite opposée aux Bavarois. Des officiers français avaient mal reconnu le terrain entre eux, et avaient rapporté que c'était un défilé impraticable. Aussi Enghien ayant chargé Marsin et Castelr au d'attaquer le village au centre de la position ennemie, quand il les vit repoussés avec une grande perte, commença à tirer sans cesse des troupes de son aile droite, pour soutenir son infanterie, qui était fort maltraitée, et qui pliait de moment en moment. Comme Gramont avait couru à lui pour se plaindre qu'on l'affaiblissait trop, il fut étourdi d'un coup de mousquet dans son casque, qui lui fit perdre connaissance. En revenant à lui, il vit l'aile gauche des Bavarois qui venait le charger en traversant en bataille le défilé qu'on avait jugé impraticable. Cette attaque inattendue causa tant de terreur à la cavalerie française, qu'elle s'enfuit jusqu'à deux lieues de là, sans tirer le pistolet. Gramont, qui fit résistance avec deux régiments, fut accablé par le nombre, renversé et fait prisonnier, après que ses quatre aides de camp, trois pages, et presque toute sa compagnie de gardes se fut fait tuer pour sa défense. En même temps le baron de Marsin et le marquis de Castelnau avaient été grièvement blessés à l'attaque du village, et les corps qu'ils commandaient paraissaient en complète déroute. Mais les Français ne savaient pas que dans ce même village leur artillerie, tirant de bas en haut, faisait un carnage épouvantable, et que Mercy venait d'y être tué. Jean de Werth avait pris sa place : toutefois il lui fallut quelque temps pour réparer le désordre qu'avait causé la mort de ce grand général, en sorte qu'il ne profita pas du trouble où était jetée l'infanterie française.

« Le duc d'Enghien avait passé à l'aile gauche, formée en partie des troupes hessoises, que commandait le général Gœtz, sous les ordres du maréchal de Turenne. Cette aile s'ébranla un peu plus tard que les autres; mais ses belles charges de cavalerie contre le général Gleen, qui commandait les Autrichiens, déterminèrent enfin la victoire; ces charges furent renouvelées avec tant d'impétuosité et de précision, qu'elles mirent les Autrichiens en fuite, et que le général Gleen fut fait prisonnier.

« La bataille avait duré jusqu'à la nuit : la perte était à peu près égale des deux parts, et elle était immense; les Français avaient eu près de quatre mille hommes tués, presque tous les officiers généraux blessés; leurs canons de l'aile droite demeurèrent au pouvoir de l'ennemi, qui, ne pouvant les emmener, se contenta de briser les affûts; leur aile gauche, au contraire, s'empara des canons ennemis, et les conserva. Une heure après qu'il fut nuit, Jean de Werth effectua sa retraite sur Donawerth, sans être molesté (*). »

NORMANDIE. Grande province de l'ancienne France, qui avait le titre de duché, et formait un des gouvernements militaires du royaume. Elle était bornée au sud par le Maine, le Perche, et une partie de la Bretagne, à l'ouest par l'Océan, à l'est par la Picardie et une partie de l'Ile-de-France, et au nord par la Manche. Elle se divisait en haute et basse Normandie. La haute comprenait Rouen, capitale de cette partie et de toute la province, le pays de Caux, le pays de Bray, le Vexin normand, le Rouennais (*Ager Rothomagensis*), Lisieux, le pays d'Auge et de Lieuvin, Evreux, le pays d'Ouche. La basse Normandie comprenait Caen, capitale, et ses environs, Seez, le pays des Marches et la campagne d'Alençon, Bayeux, le Bocage, le Cotentin, enfin le pays d'Houlme, qui faisait partie du diocèse du Mans. Cette province forme aujourd'hui en tout ou en partie les départements de la *Seine-Inférieure*, de *l'Orne*, de *l'Eure*, du *Calvados* et de la *Manche*.

Au commencement de la conquête romaine, la Normandie fut divisée en onze cités, dont la dernière était composée des îles voisines; Auguste réduisit le nombre de ces cités à sept, qui furent attribuées à la deuxième Lyonnaise, dans la division des Gaules faite sous l'empereur Honorius. Comprise dans la Neustrie, sous les rois mérovingiens, la Normandie échut en partage à Charles le Chauve lors de la division du royaume de Louis le Débonnaire, et ensuite, elle fit partie du duché de France. Au dixième siècle elle tomba au pouvoir des Normands, commandés par Roll, ou Rollon, qui en fut le premier duc.

I. 911. *Rollon*. Aussitôt après avoir pris possession du territoire, le chef des Normands s'occupa d'organiser sa conquête et de constituer en peuple ses compagnons, qui montrèrent, par leur aptitude merveilleuse à la vie sociale, que le nom de barbares, par lesquels on les désignait, devait s'appliquer aux peuples au milieu desquels ils venaient habiter, plutôt qu'à eux. « Le pays, qui prit d'eux le nom de *Normandie*, fut arpenté et divisé entre les compagnons de Roll, sans égard aux droits des indigènes, qui tombèrent presque tous dans la servitude. Ils établirent d'emblée dans leurs nouvelles possessions le système féodal, et assurèrent ainsi à leurs institutions une régularité inconnue ailleurs : le Normand fut noble, le Neustrien colon ou serf. La bande de Roll n'allait pas probablement à plus de 20,000 individus; mais une multitude d'aventuriers vint, de toutes les parties de la Gaule, prendre des établissements dans le pays, dès qu'il fut régulièrement défendu et gouverné; les terres furent défrichées, les villes entourées de murs, les églises reconstruites, les châteaux élevés; et en moins de vingt ans, la Normandie arriva à une grande prospérité. Les Normands se façonnèrent si facilement à leur nouvelle situation, qu'ils abandonnèrent la langue tudesque pour parler le français roman; et ils perfectionnèrent ce nouvel idiome à tel point, qu'ils l'employèrent les premiers dans leurs codes et leurs poésies. En même temps qu'ils permettaient, par la cessation de leurs ravages, à l'ordre de renaître, et à la société nouvelle de s'établir, ces hommes qui avaient encore toute leur énergie sauvage, communiquèrent à leurs voisins leur esprit d'entreprise, de vie et de liberté, et réveillèrent les habitudes guerrières des Français (*). »

Il serait important de savoir quel rôle joua la législation scandinave dans l'organisation judiciaire de la Normandie;

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIV, p. 88

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. Ier, p. 233.

elle dut sans doute influer sur les lois établies par Rollon ; mais on ne peut faire à cet égard que des conjectures probables, les documents manquant totalement. Le *coutumier* de cette province donne à entendre que Rollon conserva les droits et coutumes qui étaient en usage parmi les Francs ; et Houard, dont l'avis fait autorité en pareille matière, pense qu'il remit en vigueur les lois saliques ou ripuaires, plutôt qu'il n'introduisit les lois danoises ou norvégiennes. Quelques analogies que l'on rencontre entre les restes des lois normandes, les lois des Francs et celles des Scandinaves, ne prouvent rien à cet égard ; car la législation de ces divers peuples paraît avoir suivi une loi de synchronisme, plutôt qu'une loi de filiation.

Tout en s'appliquant à l'organisation intérieure de son duché, Rollon s'occupa de l'agrandir par les armes, et il soumit une partie de la Bretagne. Il envahit le Beauvoisis, en 923, malgré la paix qu'il avait jurée, et le ravagea; rappelé précipitamment en Normandie par l'invasion de Raoul, il sut encore faire tourner cette guerre à son avantage, et se fit céder le Bessin et une partie du Maine. Il abdiqua en 927, en faveur de son fils Guillaume, et mourut cinq ans après.

II. 932. *Guillaume Ier*, dit *Longue Épée,* signala le commencement de son règne par divers exploits contre les Bretons; reçut de Raoul, l'Avranchin et le Cotentin, et contribua, en 936, à établir sur le trône Louis d'Outre-Mer. Il prit cependant part à la ligue formée contre ce prince, en 939 ; mais il se réconcilia bientôt avec lui, et s'entremit ensuite pour faire conclure la paix entre ce monarque et Otton, roi de Germanie. En 942, Arnoul, comte de Flandre, fit assassiner le duc Guillaume, qui laissa en mourant son duché à son fils Richard.

III. 942. *Richard Ier*, surnommé *Sans Peur*, n'était âgé que de 10 ans lorsqu'il succéda à son père. Tombé par surprise au pouvoir de Louis d'Outre-Mer, il dut sa liberté au dévouement d'Osmond, son gouverneur, et fut ensuite secouru par Aigrold, roi de Danemark, et par Hugues le Grand, qui battirent les troupes de Louis, le firent prisonnier lui-même, et le forcèrent à jurer la paix. Otton Ier, roi de Germanie, et Thiébaud, comte de Blois, qui s'armèrent ensuite contre Richard, n'eurent pas un meilleur succès. Débarrassé de tous ses ennemis, ce prince contribua beaucoup à faire placer sur le trône Hugues Capet; il mourut à Fécamp en 996.

IV. 996. *Richard II*, dit *le Bon*, fils et successeur du précédent. Les commencements de son règne furent troublés par le soulèvement du peuple qui se plaignait des prétentions de la noblesse, et il eut ensuite plusieurs guerres à soutenir contre Guillaume, comte de Hiesmes, son frère naturel ; contre le roi d'Angleterre, et contre Eudes, comte de Chartres et de Blois; mais Lagman et Olaüs, rois de Suède et de Danemark, vinrent à son secours. Il fut l'allié le plus fidèle du roi Robert, et l'accompagna dans plusieurs expéditions. Il mourut à Fécamp, en 1027.

V. 1027. *Richard III*, fils de Richard II et de Judith, mourut quelques mois après son installation. On soupçonna son frère, Robert, qui lui succéda, de l'avoir fait empoisonner.

VI. 1027. *Robert Ier*, dit *le Magnifique* ou *le Diable*, eut dans les commencements de son règne à réprimer de fréquentes révoltes de ses grands vassaux; il rétablit dans ses États Baudouin IV, comte de Flandre, dépouillé par son propre fils, et soutint les droits de Henri Ier, roi de France, qui en récompense lui fit la cession du Vexin; Robert replaça ensuite sur le trône d'Angleterre Alfred et Édouard ses cousins, que Canut, roi de Danemark, venait d'en exclure; puis, il entreprit un pèlerinage à Jérusalem, et fut empoisonné à son retour à Nicée, en 1035, par d'infidèles serviteurs qui voulaient, dit-on, s'emparer de ses trésors. Il ne s'était point marié; mais il avait un fils naturel, Guillaume, qui lui succéda.

VII. 1035. *Guillaume le Bâtard* ou *le Conquérant*, était né en 1027, de Robert Ier et d'une jeune fille de Falaise. Avant de partir pour la terre sainte, son père l'avait présenté aux barons assemblés à Fécamp, et ceux-ci avaient promis de reconnaître le jeune prince comme leur seigneur, et lui avaient prêté serment de fidélité.

Guillaume commença à gouverner, à la mort de Robert (1035), sous la tutelle d'Alain, duc de Bretagne, qui mourut peu de temps après, laissant son jeune pupille exposé aux attaques de nombreux compétiteurs. Guillaume prit les armes pour défendre ses droits contre Guy, comte de Bourgogne, qui s'appuyait, pour les lui disputer, sur la non-existence d'une loi de succession en Normandie ; il le vainquit à l'aide de Henri Ier, et se ménagea contre ses autres ennemis l'appui de Baudouin, comte de Flandre, dont il épousa la fille. Vers la même époque, il ajouta le Maine à ses possessions.

Peu après son mariage, il fit en Angleterre un voyage qui lui suggéra sans doute ce projet de conquête qui l'a immortalisé. Il avait alors vingt-quatre ans; il était uni par des liens de parenté et d'amitié à Édouard le Confesseur, dont la mère, Emma, était une princesse normande, sœur de Richard II, aïeul de Guillaume; et il se fondait sur cette parenté pour se croire appelé au trône d'Angleterre, le roi Édouard n'ayant point d'enfants. Un seul rival l'inquiétait : c'était Harold, jeune chef saxon, beau-frère du roi d'Angleterre, qui l'aimait beaucoup.

Les circonstances vinrent en aide au chef normand; le roi Édouard, par une indécision fatale à la race saxonne, ne sut même pas se décider au sujet de son successeur futur : il mourut après avoir fait une promesse de la couronne à Guillaume, qui s'en appuya comme d'un titre pour disputer le trône à Harold. Celui-ci, dès la mort de son beau-frère, s'était fait proclamer roi, avec l'assentiment des populations saxonnes, qui l'aimaient. Mais Guillaume avait de nombreuses chances en sa faveur; il possédait une grande flotte, une noblesse dévouée, qui partagea les frais de l'équipement, une armée composée d'aventuriers des diverses parties de la France, et enfin, l'assentiment du pape, qui lui accordait d'avance la couronne d'Angleterre.

« Avec d'aussi puissants secours, le duc de Normandie mit enfin à la voile, brûla ses vaisseaux après son débarquement, vainquit Harold dans la fameuse journée d'Hastings, fit son entrée à Londres, et fut couronné roi d'Angleterre. Il semblait que cette île fût destinée à recevoir toujours des maîtres tirés des peuples pirates ; les Saxons et les Danois y avaient régné longtemps ; les Normands, enfin, s'en emparèrent tout à fait, et se distribuèrent tout le sol.

« Les descendants de ces marins et forbans, qui, sous Rollon, étaient devenus petits seigneurs en Normandie, devinrent, sous Guillaume et ses successeurs, barons, comtes et ducs en Angleterre. Camden fait observer qu'il n'y a presque pas de village en Normandie qui n'ait fourni une famille noble à la Grande-Bretagne. La nation normande fut pour ainsi dire greffée sur celle des Anglo-Saxons, qui devinrent serfs de leurs vainqueurs ; ainsi, la longue lutte qui avait existé en Angleterre entre deux peuples pirates, les Danois et les Saxons, finit par la domination d'un troisième peuple, mais qui était aussi d'origine scandinaire. Cependant, il oublia dans la suite son langage français, pour adopter celui des premiers vainqueurs de la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons ; du moins la langue qui domina définitivement en Angleterre, ce fut l'anglo-saxon, mêlé d'un peu de français (*). »

Après une lutte victorieuse contre son fils Robert, Guillaume, qui était revenu en Normandie aussitôt après avoir organisé sa conquête, essaya vainement de soumettre la Bretagne, dont les ducs normands ne possédaient qu'une partie conquise par Rollon ; il fut repoussé par Philippe Ier. Une expédition qu'il fit dans le Vexin, en 1087, fut son dernier exploit ; il tomba malade à Mantes, se fit transporter à Hermentruville, village voisin de Rouen, et y mourut le 9 septembre, après avoir possédé la Normandie près de cinquante-deux ans, le Maine environ vingt cinq, et l'Angleterre vingt et un ans. Il fut inhumé à Caen, dans l'église du monastere de Saint-Étienne, qu'il avait fondé. Il laissait de Mathilde trois fils : Robert, qui eut la Normandie et le Maine ; Guillaume, auquel l'Angleterre échut en

(*) Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands,* t. II, p. 186.

partage, et Henri, qui hérita des trésors de son père.

VII. 1087. *Robert II*, dit *Courte Cuisse* ou *Courte Botte*, prit les armes contre son père, pour l'obliger à lui abandonner la Normandie; mais il fut vaincu, et ne reçut l'investiture de ce duché qu'après la mort de Guillaume, en 1087. Il voulut alors disputer à son frère, Guillaume le Roux, le sceptre de l'Angleterre; cette seconde entreprise fut aussi désastreuse pour lui que la première : il eut encore le dessous, fut attaqué par Guillaume dans ses propres États, et n'obtint la paix qu'en lui cédant plusieurs places. Il prit part à la croisade de 1096, se couvrit de gloire à la prise d'Antioche, et monta l'un des premiers à l'assaut de Jérusalem. Il revint en Europe en 1099, et s'arrêta en Italie, où il épousa Sybille, fille de Geoffroi, duc de Conversano. Son frère Henri s'étant emparé du trône d'Angleterre à la mort de Guillaume, Robert tenta vainement de revendiquer ses droits; il obtint cependant en dédommagement une pension de 300 marcs. Mais bientôt Henri, rompant ce traité, vint attaquer la Normandie, s'en rendit maître, et retint son frère prisonnier au château de Cardiff, dans le Clamorgan, où le malheureux Robert mourut en février 1134, après une détention de vingt-huit ans, laissant, de son mariage avec la princesse Sybille, un fils nommé Guillaume, auquel Louis le Gros donna en apanage le Vexin français.

VIII. 1096. *Guillaume*, dit *le Roux*, roi d'Angleterre, posséda la Normandie de 1096 à 1100; mais quelques historiens ne veulent pas le compter parmi les ducs de cette province, et ne le regardent que comme régent pendant l'absence de son frère Robert.

IX. 1106. *Henri Ier*, troisième fils de Guillaume Ier, ayant dépouillé Robert du duché de Normandie, en fut maître jusqu'en 1135. Sous ce prince, la province fut le théâtre de guerres sanglantes, et avec lui s'éteignit la race masculine des ducs de Normandie.

X. 1135. *Étienne de Blois*, roi d'Angleterre, succéda à son oncle Henri Ier. Louis le Gros lui donna l'investiture de la Normandie en 1137; mais Geoffroy, comte d'Anjou et du Maine, époux de Mathilde, fille de Henri, refusa d'acquiescer à cette transmission de fief par ligne masculine, et pendant qu'Étienne faisait la guerre en Angleterre, il s'empara de Rouen.

XI. 1142. Le règne de *Geoffroy le Bel* ne fut qu'une suite de combats. Il mourut en 1151, laissant trois enfants.

XII. 1151. L'aîné, *Henri II*, lui succéda dans le duché de Normandie, dans les comtés d'Anjou et du Maine, et fut roi d'Angleterre. Après lui, la Normandie passa successivement, à

XIII. 1189. *Richard Cœur de Lion*;

XIV. 1199. Et à *Jean sans Terre*. Celui-ci fut le dernier duc de Normandie. Sa conduite barbare envers son neveu *Arthur de Bretagne* excita contre lui un soulèvement général dont Philippe Auguste sut habilement profiter. Le roi rassembla précipitamment une armée, envahit la Normandie, que l'indolence de son rival lui laissait ouverte, et commença sa conquête par la prise des Andelys, dont il s'empara après un siége de cinq mois; Falaise, Caen, Bayeux, Seez, Lisieux lui ouvrirent ensuite successivement leurs portes; et il alla enfin mettre le siége devant Rouen. « La nationalité des Normands était puissante; conquérants de l'Angleterre et rivaux des Français, ils méprisaient et haïssaient ceux-ci, qu'ils combattaient depuis cent cinquante ans. Rouen était grande et forte; ses bourgeois, formés depuis un siècle en commune, étaient enrichis par le commerce; fiers, bien armés, etc., ils portaient une haine éternelle à Philippe. Mais désespérés de la lâcheté du roi Jean, qui ne faisait rien pour les secourir, ils se rendirent sous condition que les personnes, les biens, les lois et les coutumes seraient respectés. Cette capitulation termina la conquête de la Normandie, qui, après deux cent quatre-vingt-douze ans d'indépendance, fit partie intégrale du royaume des Français. La nation normande porta constamment avec indignation le joug de Philippe, ne pouvant oublier ses anciens seigneurs; mais l'habileté du roi fit taire les mécontents, et la Normandie s'habitua si bien à être française,

qu'un siècle après elle fut la plus redoutable ennemie de l'Angleterre (*). » En 1258, Henri III, roi d'Angleterre, en assura, par un traité, la possession légale à Louis IX.

En 1331, le roi Philippe de Valois donna le duché de Normandie à *Jean*, son fils. Cette province prit une part active à la querelle élevée entre la France et l'Angleterre en 1339; le vieil esprit d'aventures et de conquêtes, dit un historien, se réveilla chez les Normands, et ils rêvèrent une seconde invasion de l'Angleterre. Les états de Normandie envoyèrent offrir au roi d'entreprendre la conquête de la Grande-Bretagne sous la conduite de leur duc, son fils aîné, aux frais de la province; ils s'engagèrent à lever, à cet effet, 4,000 hommes d'armes et 20,000 hommes de pied, et à les entretenir pendant douze semaines, après quoi le duc les solderait à son tour. Les navires de guerre et de transport seraient à la charge du roi. Les terres et droits des Anglais nobles et non nobles appartiendraient aux églises, barons, nobles et bonnes villes de Normandie. On ne devait respecter que les biens d'église. La proposition fut acceptée par Philippe, et le traité signé à Vincennes le 28 mars 1339. L'authenticité de cet étrange projet, qui n'eut pas de suite, a été contestée par quelques historiens.

En 1346, la Normandie fut envahie par une armée anglaise, sous la conduite d'Édouard. Ce prince aborda dans le Cotentin, et pilla successivement Barfleur, Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô, Caen, qui ne se rendit qu'après une résistance désespérée; et il fit charger ses vaisseaux de draps, de joyaux, de vaisselle d'or et d'argent, et de nombreux prisonniers. Il alla ensuite ravager Louviers, Pont-de-l'Arche, Vernon, Verneuil, tout le Vexin, et vint asseoir son camp à Poissy.

Charles, fils du roi Jean, reçut de son père la Normandie, en 1351. En 1356, Jean y conduisit une armée et s'empara des apanages qu'y possédait Charles le Mauvais; la ville d'Évreux fut prise et brûlée après un long siége.

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. Ier, p. 184.

Pendant que le roi de France assiégeait Pont-Audemer, le duc de Lancastre, aidé des soldats de la maison de Navarre et de celle de Harcourt, ravagea le plat pays; il ravitailla toutes les places qui étaient assiégées, et reprit Vernon, Verneuil et plusieurs autres villes françaises, qu'il pilla et où il mit le feu. L'arrivée de Jean le força de s'éloigner.

Le duc d'Orléans résolut, en 1405, de se donner lui-même le gouvernement de Normandie pendant la maladie du roi; cette province était la meilleure de France, et presque la seule qui n'eût point été donnée en apanage à quelque prince. Mais les Normands s'alarmèrent à l'idée d'être gouvernés par un seigneur sans pitié pour le pauvre. Quand il voulut prendre possession de Rouen, les bourgeois refusèrent de déposer leurs armes au château, selon l'ordre qu'il leur en avait donné : les capitaines des villes et des forteresses refusèrent de même de le mettre en possession des places confiées à leur garde; enfin, les princes du sang, jaloux de la puissance du duc d'Orléans, surent empêcher toute décision.

En 1415, Henri V, roi d'Angleterre, fit une première invasion en France, et débarqua, avec 20,000 archers et 6,000 hommes d'armes, auprès de Harfleur; il assiégea cette ville, qui lui livrait l'entrée de la Seine, la prit et la saccagea. Pendant ce temps, l'armée française se rassemblait à Rouen. On sait quel fut le désastreux résultat du conflit des deux armées (Voyez AZINCOURT). Henri, épuisé par sa victoire, se hâta de gagner Calais et de retourner en Angleterre; mais il revint deux années plus tard et commença une nouvelle invasion de la Normandie. Il avait partagé son armée en quatre divisions, qui opéraient simultanément, depuis la rive gauche de la Seine jusqu'à la pointe du Cotentin et à la frontière de Bretagne. La ville et le château de Falaise capitulèrent le 1er février; puis Vire, Coutances, Carentan, Saint-Lô, Saint-Sauveur, Pontorson et Évreux ouvrirent successivement leurs portes. Dans la plupart des capitulations, il était convenu que ceux des assiégés qui ne prêteraient pas serment à Henri V s'en iraient avec

leurs biens meubles : plusieurs places fortes toutefois furent obligées de se livrer à discrétion. « Henri alors prenait à merci le plus grand nombre des habitants, et faisait trancher la tête à quelques-uns pour l'exemple : il les traitait en rebelles et en criminels de lèse-majesté. Presque partout les populations tentaient une résistance digne d'un meilleur sort. Henri V essayait en vain de réveiller les vieilles traditions normandes en faveur du sang de Rollon ; les Normands ne subissaient qu'avec désespoir la conquête anglaise (*). » La chute de Rouen entraîna celle de tout le pays ; mais la généreuse résistance de cette ville montra ce qu'il y avait déjà de nationalité dans la Normandie si récemment française ; le système adroit du vainqueur ne put faire oublier le joug qu'il imposait, et dans chaque ville, dans chaque canton, des clercs abandonnèrent leurs bénéfices ; des nobles, leurs fiefs; des bourgeois leurs héritages, pour ne pas prêter serment aux Anglais. On vit même une jeune dame, « veuve du sire de la Roche-Guyon, mieux aimer s'en aller, dénuée de tous biens, avec ses trois enfants, que de rendre hommage au roi d'outre-mer et de se mettre ès mains des anciens ennemis du royaume (**). »

Cependant Henri V s'occupa d'organiser sa conquête d'une manière stable. Il établit dans toute la province l'unité des poids et mesures, accorda des priviléges aux marchands portugais qui venaient débarquer à Harfleur et dans les autres ports, et partagea les fruits de sa victoire aux soldats qui l'avaient aidé de leurs armes. Il donna le comté de Harcourt et la seigneurie de Lillebonne à son oncle, le comte de Dorset, qu'il avait fait duc d'Exeter; la seigneurie de Graville à Hennuyer Robersart ; le comté de Tancarville au lord Grey; le comté du Perche au comte de Salisbury, etc., etc. Il témoigna aussi sa gratitude aux clercs qui avaient mis à sa disposition de grosses sommes d'argent, et il leur distribua une foule de bénéfices.

Mais cette conquête, dont il sentait si bien l'importance, ne se pliait pas au joug anglais, et les subsides que les besoins de la guerre le forçaient d'y recueillir, augmentaient encore l'irritation populaire. Après la défaite de Baugé (1421), il demanda 400,000 livres aux états, qu'après sa mort, en 1430, Bedford pressura encore, en leur extorquant 200,000 livres, sur lesquelles fut prise la somme promise à Jean de Luxembourg en échange de Jeanne d'Arc. Des révoltes successives et de nombreuses attaques où les habitants se montraient de connivence avec les soldats de l'armée royale, semblaient de tristes présages aux yeux de Bedford et de Henri VI, qui passèrent un demi-siècle à lutter contre une nationalité qui ne voulait pas plier. Les Normands se montraient insensibles aux bienfaits comme aux mesures rigoureuses, et à peine une ordonnance de Henri VI qui instituait des écoles de droit civil et de droit canon avait-elle paru (en 1432), qu'une révolte éclata de nouveau sur plusieurs points. Rouen fut sur le point d'échapper à la domination anglaise ; mais des mesures mal concertées firent manquer l'entreprise. Une nouvelle révolte, organisée par un paysan nommé Quantepié, éclata en 1434 ; elle fut réprimée avec une barbarie inouïe, et n'eut aucun résultat à cause de la précipitation imprudente des insurgés et du peu de diligence des généraux français à les secourir.

Le congrès de Saint-Waast d'Arras, en 1435, faillit livrer cette province peut-être pour jamais à la domination anglaise; les ambassadeurs français l'offrirent à Henri VI, à titre de fief, ainsi que l'Aquitaine, pour acheter sa renonciation à la couronne de France. L'orgueilleux monarque repoussa cette offre; mais il dut bientôt s'en repentir ; car quelques mois plus tard, une révolte subite éclata de plusieurs côtés. L'importante ville maritime de Dieppe fut prise par le maréchal de Rieux. A ce signal, la population du pays de Caux

(*) Henri Martin, *Hist. de France*, t. VI, p. 486.

(**) *Juvenal des Ursins.* Un siècle auparavant, par un rapprochement singulier, le même exemple avait été donné par Marie de France, la femme-poëte normande; elle avait quitté sa patrie pour ne pas se soumettre à Philippe-Auguste.

se souleva sous la conduite d'un paysan, nommé le Carnier, et 20,000 hommes se joignirent au maréchal, sous l'étendard de France. Xaintrailles, Antoine de Chabannes, et d'autres chefs de compagnies, entrèrent de toutes parts dans la haute Normandie; le connétable arriva bientôt en personne; Fécamp, Montivilliers, Lillebonne, Tancarville, Saint-Valeri en Caux, Harfleur même, la première conquête de Henri V en France, se donnèrent ou furent pris de vive force; tout le pays de Caux, hors Caudebec et Arques, fut, en peu de jours, affranchi des Anglais (1435-1436). Cette révolte n'eut cependant pas de résultat définitif, par suite des dissensions qui s'élevèrent entre les routiers et les paysans; ceux-ci, maltraités par les compagnies autant que par l'armée, furent bientôt réduits à la plus extrême misère : « la malédiction fut si grande en Caux, dit une chronique normande contemporaine, que le pays demeura presque entièrement inhabité; hommes et femmes fuyaient par terre et par mer, comme en péril de feu. » En 1440, les Anglais parvinrent à reprendre Harfleur; mais les Français se dédommagèrent en s'emparant de Conches, la principale forteresse du comté d'Évreux, et en jetant une forte garnison dans Louviers pour inquiéter les Anglais (*).

La politique adroite suivie par le gouvernement, lors de la trêve de 1444, contribua à attacher à la France les Normands, encore soumis au joug étranger; les relations commerciales, constituées sur une grande échelle par l'influence de Jacques Cœur, amenèrent une communication continuelle entre les provinces et Paris, et servirent à exciter ce sentiment de haine instinctive de l'étranger, qui, lorsqu'il éclata, dut enfin repousser la conquête anglaise, et montrer la puissance de nationalité des villes qui, trois siècles auparavant, se courbaient avec désespoir sous la main de Philippe-Auguste. Elles sentirent toutes combien il leur importait de se rattacher à la mère patrie, à laquelle elles étaient liées par des relations d'amitié et d'intérêt; le gouvernement royal ne négligeait d'ailleurs aucune occasion de leur faire sentir de quel côté se trouvait leur véritable prospérité future. Il accorda exemption de tailles et de subsides, foires franches, etc., à la nouvelle ville de Granville, fondée par les Anglais sur la côte de la basse Normandie, près du mont Saint-Michel, qui était toujours resté français. A peine les Anglais avaient-ils achevé les travaux de construction de cette ville que les Français s'en étaient emparés (1442); le gouvernement s'efforça d'attirer là, pendant la trêve, le commerce de la Normandie, et il tira bon parti de ces relations au renouvellement de la guerre.

Les Anglais fournirent imprudemment à Charles VII l'occasion de reprendre les hostilités. Des aventuriers anglais se jetèrent sur la Bretagne, et s'emparèrent en pleine paix de Fougères, ville riche et manufacturière, qu'ils mirent au pillage. Le duc de Bretagne fut indigné; le roi de France permit à ses barons de lui porter aide; Pont-de-l'Arche et plusieurs châteaux furent pris. Le gouvernement anglais, qui ne s'attendait pas à cette attaque, demanda vainement la continuation de la trêve; la guerre lui fut déclarée; et Charles VII ordonna à Dunois d'entrer en Normandie.

Le duc de Sommerset et le vieux Talbot commandaient dans cette province; mais, oubliés par leur reine Marguerite, sans argent et sans vivres, ils commandaient à peine 10,000 hommes, répandus dans toutes les places. Dunois, qui avait avec lui les meilleurs chevaliers de France et toute la noblesse de Bourgogne, s'empara rapidement de Verneuil, de Pont-Audemer, de Lisieux, de Mantes, de Vernon, etc. Pendant ce temps, le duc de Bretagne et le connétable de Richemont reprenaient Fougères, et soumettaient toutes les places de Cotentin.

(*) En mars 1442, divers priviléges furent accordés aux habitants de Louviers, pour récompenser leur fidélité et les indemniser des souffrances qu'ils avaient endurées pendant la guerre contre les Anglais. Leur ville prit le nom de Louviers-le-Franc, et ils furent autorisés à porter en broderie sur leurs habits une L couronnée. (Ordonn., XIII, 551.)

« Les Anglais étaient saisis de terreur. Talbot et Sommerset concentrèrent leurs forces à Rouen; Dunois arriva devant cette ville. Les bourgeois se révoltèrent, forcèrent les Anglais à se réfugier dans le palais, et ouvrirent leurs portes à l'armée française. Talbot et Sommerset, forcés de se rendre, obtinrent la vie sauve, et la liberté de retourner en Angleterre, moyennant 50,000 écus et la cession de six places. Le roi fit alors son entrée en grande pompe dans la ville, et confirma ses priviléges. Aucun désordre ne fut commis par les troupes victorieuses; Jacques Cœur avait prêté au roi l'argent de leur solde; et leur respect pour les personnes et les biens des habitants parut à tous une chose merveilleuse.

« Il fallait achever rapidement la conquête de la Normandie: Harfleur et Honfleur furent prises. Mais alors des secours arrivèrent; 3,000 hommes débarquèrent à Cherbourg, et furent doublés par les garnisons voisines; ils s'emparèrent de Valognes, et cherchèrent à se joindre avec Sommerset, qui était à Caen. Aussitôt le comte de Clermont, avec 3 à 4,000 hommes, s'avança sur Carentan, et se jeta à leur poursuite, pendant que Richemond, qui était à Saint-Lô, se mettait en marche pour tomber sur leur droite. Les Anglais suivaient la côte; ils furent attaqués dans les grèves de l'embouchure de la Vire, par Clermont, qui voulait leur couper le chemin de Bayeux; ils le repoussèrent, passèrent la rivière, et se retranchèrent devant le village de Formigny. Clermont les attaqua dans cette position, fut repoussé, et perdit son artillerie; mais le connétable déboucha alors sur la droite; le combat recommença avec fureur, et les Anglais, mis en déroute, perdirent près de 4,000 hommes.

« Cette victoire releva l'honneur de l'armée française tant de fois vaincue en bataille rangée, et elle décida du sort de la Normandie. Vire, Bayeux, Avranches, se rendirent, et tous les corps français, avec le roi, les princes, la belle artillerie des deux frères Bureau, se réunirent devant Caen, qui avait quatre mille hommes de garnison; l'armée était forte de dix-sept cents lances, de sept mille archers à cheval, et de quatre mille archers à pied. La ville capitula, et la garnison se retira en Angleterre. Il ne restait plus que Falaise et Cherbourg, qui subirent un siége de peu de durée; et la Normandie fut enfin délivrée de la domination anglaise qu'elle subissait depuis trente et un ans (*). »

Le traité désastreux conclu à l'expiration de la guerre du bien public, en 1465, sépara encore la Normandie de la couronne; elle fut donnée au duc *Charles*, frère du roi. Mais Louis XI sentait trop l'importance d'une pareille possession pour ne pas chercher à la reconquérir. Il saisit avidement l'occasion que lui fournit une invasion des Bretons en Normandie, alla joindre le duc François à Caen, à la tête d'une armée, et marcha sur Rouen, dont les habitants, séduits par la résurrection soudaine de leur vieille indépendance, avaient fait de grandes promesses au duc Charles; ce rêve s'évanouit au premier aspect de l'armée royale, et Rouen se remit aux mains du roi. Le recouvrement de la province entière fut l'affaire de quelques semaines; le 21 janvier 1466, le roi déclara par lettres patentes, qu'il *remettait en sa main* son pays et duché de Normandie; il fit décapiter quelques individus qui lui avaient été trop hostiles dans la guerre du bien public; puis il ne resta plus de trace de la domination éphémère du duc Charles. Les états de 1468 (avril) déclarèrent la Normandie unie irrévocablement à la couronne, et assignèrent une rente de 60,000 livres tournois au duc Charles, qui redemandait vainement son duché.

En 1472, le duc de Bourgogne envahit la Normandie, prit Eu, Saint-Valery, Neufchâtel, et ravagea le pays jusqu'à la mer; mais il ne put s'y maintenir, et le quitta la même année.

Un siècle plus tard, la Normandie joua un rôle actif dans les guerres de religion; la grande masse des habitants embrassa le protestantisme, et les huguenots s'emparèrent de Rouen, en 1562. Le duc de Bouillon était gouverneur de la province; mais, outre qu'il était fort jeune, il était suspect aux

(*) Lavallée, *Hist. des Franç.*, t. II, p. 179.

triumvirs comme favorisant les huguenots; aussi se hâtèrent-ils de donner le gouvernement au duc d'Aumale. Mais, quand ce duc se présenta aux portes de Rouen, on lui en refusa l'entrée.

Le parlement de Rouen, voyant les huguenots maîtres de la ville, se retira à Louviers, où il continua de sévir contre les insurgés. Les bourgeois cependant, avec une activité républicaine qui semblait propre à la Normandie, dit M. de Sismondi, se hâtèrent de former deux conseils, l'un de 12, l'autre de 100 citoyens, auxquels ils déférèrent le gouvernement. Ceux-ci enrégimentèrent leurs milices, dans lesquelles ils comptèrent bientôt 4,000 hommes. Les habitants de Dieppe s'étaient soulevés en même temps, et ils avaient envoyé à Rouen un renfort de 200 hommes; le pays de Caux, le Havre de Grâce, Grandville, Caen, Bayeux, se déclarèrent aussi pour les protestants, et demandèrent des capitaines au prince de Condé, qui en peu de temps se trouva maître à peu près de toute la Normandie.

Mais il la perdit bientôt. En vain les huguenots s'empressèrent-ils de signer avec Élisabeth le traité d'Hampton-court, qui cédait à la reine le Havre de Grâce, en échange d'une somme d'argent et d'un corps de 3,000 Anglais destinés à protéger Rouen et Dieppe; ce pacte honteux devait amener leur perte. Morvilliers, qui commandait à Rouen, ne voulut prendre aucune part à l'accord qui livrait aux Anglais une place française, et céda son commandement à Montgommery, que le corps d'armée de Dudley, envoyé par Élisabeth, essaya vainement de secourir; le roi de Navarre, lieutenant général du royaume, avait coupé le chemin aux troupes anglaises; il entoura Rouen, la prit d'assaut et la livra à un pillage de huit jours. La perte de cette ville entraîna celle de la plus grande partie de la Normandie, où le prince de Condé avait compté jusqu'alors le plus de partisans. Dieppe capitula le 1er novembre; Caen, Vire, Saint-Lô, tombèrent ensuite aux mains des catholiques, qui commirent presque partout d'horribles cruautés.

Après la bataille de Dreux, Coligny résolut de se rapprocher de la mer, pour obtenir d'Élisabeth de nouveaux subsides; il parvint à gagner le Havre sans rencontrer d'ennemis, y reçut de l'argent que lui envoyait la reine, et fut alors en état de reprendre Caen et quelques autres places de Normandie. Enfin, l'édit d'Amboise pacifia cette province ainsi que les autres parties du royaume, et en 1563, Montgommery et Condé aidèrent eux-mêmes les troupes royales à reprendre le Havre aux Anglais; la même année, Charles IX vint tenir au parlement de Rouen un lit de justice et une séance royale.

Une nouvelle expédition tentée par Montgommery, en 1574, n'eut aucun succès.

Le gouvernement de la Normandie, donné au duc d'Épernon, lui fut enlevé par Henri III, en 1588, et confié immédiatement après au duc de Montpensier. En ôtant à d'Épernon la Normandie, le roi avait l'intention de s'y établir; mais il lui importait auparavant de bien connaître l'esprit de la province, et, pour cela, il y envoya l'historien de Thou, puis le sieur de Villiers; rassuré par les précautions prises par ce dernier, Henri fit son entrée à Rouen, le 11 juin 1588. L'édit d'union le ramena à Blois. Le calme apparent de la Normandie cessa bientôt; le parlement de Rouen fut des premiers à se déclarer pour la ligue (1589); la noblesse de cette grande ville et de toutes les villes normandes, si zélée auparavant pour la réforme, avait été ruinée, ou exilée par les persécutions, ou forcée de se cacher; les ligueurs seuls demeuraient en évidence, et avec eux se rangeait le peuple, dont l'ardeur était entretenue par les prédicateurs; la noblesse normande, au contraire, se rattachait en général aux partis des politiques et des royalistes, et reconnaissait pour chef le duc de Montpensier, gouverneur de la province. Rouen se déclara pour la ligue, le 9 février, et cet exemple fut bientôt suivi par Louviers, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre de Grâce, Honfleur, Évreux, Fougères, Falaise, Argentan, Montivilliers, etc., toutes les villes enfin de la province, à la réserve de Coutances et de Caen, où se retira la portion royaliste du parlement. Les paysans, réunis sous le nom de *Gaultiers*, s'armèrent pour défendre leurs proprié-

tés contre les gens de guerre et faire triompher la ligue; ils vinrent avec empressement défendre Brissac, assiégé dans Falaise; mais celui-ci ne leur donna aucun secours, et ils furent en partie massacrés par les troupes de Montpensier. La victoire d'Arques livra la Normandie à Henri IV, qui, avant la fin de décembre 1589, réduisit sous son obéissance presque toutes les villes de la basse Normandie; il y soutint la guerre contre Mayenne et le duc de Parme, pendant trois années, et ne soumit entièrement la province qu'en 1594; enfin le parlement royaliste revint de Caen à Rouen, et enregistra, le 26 avril, l'édit de pacification.

Une révolte qui éclata en 1620, n'eut pas de suites; Louis XIII la comprima promptement. La rébellion des *va-nu-pieds* inquiéta plus sérieusement le gouvernement royal; elle fut provoquée par la pesanteur des impôts qui étaient devenus intolérables, et éclata simultanément sur plusieurs points. Les habitants de la basse Normandie prirent les armes sous le nom de *va-nu-pieds*, et se fortifièrent à Avranches. Le colonel Gassion fut envoyé contre eux avec une troupe de soldats étrangers, afin qu'ils fussent moins accessibles à la compassion (*); il attaqua les insurgés qui se défendirent bravement, les vainquit malgré leur courageuse résistance, et les fit tous pendre et égorger. A Rouen, le soulèvement avait pris un caractère extrêmement grave. Le peuple s'était soulevé de son propre mouvement, sans intrigue seigneuriale, et les autorités municipales avaient adhéré unanimement à la révolte; aussi le châtiment fut-il terrible. Le chancelier Séguier fit, le 2 janvier 1640, son entrée dans la ville; il déclara qu'il supprimait le parlement de Normandie, la cour des aides, le corps de ville, le lieutenant général, et les officiers de finance; il ajouta que la province serait désormais gouvernée par la volonté du roi, absolue, sans limites, et qu'il lui suffirait de notifier. Il institua sous sa présidence un tribunal composé des gens de loi qu'il avait amenés avec lui; ce tribunal condamna un grand nombre de prisonniers et de coutumaces à être rompus vifs, pendus ou bannis. Il frappa Rouen d'une contribution extraordinaire de 1,085,000 livres, et recommanda aux gentilshommes de désarmer tout le peuple et d'empêcher tout rassemblement sur leurs terres.

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIII, p. 396.

Entraînés par la rapidité des événements, nous n'avons pu, en embrassant l'histoire de la Normandie depuis la conquête de Rollon jusqu'à nos jours, examiner par quels degrés successifs les barbares du Nord avaient perdu leur rudesse primitive et étaient devenus l'une des populations les plus civilisées de la France. Nous allons essayer de suppléer ici à cette lacune, en donnant une brève analyse d'un excellent aperçu inséré par M. Depping dans son *Histoire des expéditions maritimes des Normands.*

Possédant, comme nous l'avons déjà dit, le germe des vertus qui font les grandes nations, les Normands adoptèrent, dès leur arrivée en Normandie, un système constitutif qui les rendit supérieurs à leurs voisins. Ils embrassèrent généralement le christianisme, suivant le rapport des historiens normands; mais on peut soupçonner ces historiens d'avoir exagéré l'orthodoxie des premiers néophytes; car on voit en 1001, l'abbé saint Benigne, de Dijon, s'excuser de se rendre au monastère de Fécamp, qu'on l'invitait à venir réformer, en disant qu'il avait ouï dire que les Normands étaient rudes et sauvages de leur nature, et qu'ils étaient plus habitués à renverser des temples qu'à en construire, *templa subvertere, non ædificare solitos esse* (*). Leur rudesse disparut bientôt cependant, sous l'influence toujours croissante du christianisme, et ils donnèrent le plus grand développement à l'architecture sacrée pendant le dixième et le onzième siècle. Les arrondissements de Caen, de Bayeux, de Valognes, sont fort riches en monuments de cette dernière époque; ils doivent cet avantage à une pierre facile à sculpter, qui se trouvait en abondance dans les environs.

Après la conquête, les Normands por-

(*) *Gallia christiana*, t. XI.

tèrent dans la Grande-Bretagne leurs goûts pour les arts, et le pays qu'ils venaient de soumettre se couvrit de monuments, exécutés dans un style mêlé de saxon primitif et de gothique, auquel les Anglais ont conservé le nom d'architecture normande, sans pourtant en faire honneur aux conquérants, qui ne firent en effet qu'embellir un genre déjà adopté dans le pays; ils agrandirent les églises saxonnes, leur donnèrent la forme de la croix grecque, les soutinrent de colonnettes et d'arcs-boutants, et substituèrent enfin l'ogive au cintre, mais à une époque plus distante de l'invasion.

Dès son établissement, le clergé normand tendit à se constituer en corps isolé, et indépendant de la juridiction civile; il écarta des dignités ecclésiastiques les individus d'origine étrangère, et ne consentit à rendre hommage pour les fiefs, aux seigneurs laïques, qu'après une ordonnance de Guillaume le Conquérant. Le haut clergé continua ses empiétements; il obtint un édit qui lui permettait de se soustraire aux tribunaux temporels, et fort de cet appui, il défendit aux prêtres d'obéir aux sommations des juges séculiers (*). L'excommunication fut dans ses mains une arme terrible, au moyen de laquelle il s'agrandit impunément, et s'enrichit aux dépens de la prospérité publique; l'ignorance et l'esprit timoré des masses qu'il dominait servaient d'ailleurs à favoriser ses abus de pouvoir, et il faisait croire au peuple que la dîme était prescrite par l'Evangile (**).

Cet esprit d'agrandissement d'un corps aux dépens des masses, serait excusable cependant, s'il avait produit de grands résultats, et si les richesses accaparées par les moines avaient servi à l'entretien des sciences ou au soulagement des pauvres; mais loin de là, leur opulence ne servit qu'à nourrir leurs débauches. Les monastères, devenus d'infâmes lieux de prostitution, furent en vain désignés aux conciles qui fulminèrent inutilement contre eux; ils ne s'amendèrent pas, et les prélats reçurent de l'argent pour fermer les yeux sur ces abus; les archevêques de Rouen, Robert et Mauger, et l'évêque de Bayeux, se faisaient remarquer par la dissolution de leurs mœurs; l'évêque d'Avranches, le Foulon, fut destitué par le pape, parce qu'il avait des enfants dans toute la province (*).

Un pareil exemple donné par ceux qui auraient dû moraliser le peuple, portait son fruit, et la débauche gagnait toutes les classes. On dansait dans les églises et dans les cimetières; on s'y battait même quelquefois: car le pape accorda au chapitre de Rouen la faculté de bénir de nouveau la cathédrale, lorsque, dans une grande affluence du monde, elle avait été souillée par des rixes sanglantes et par la débauche.

Cependant, quel que fut l'état de dégradation du clergé à cette époque malheureuse, il serait injuste de méconnaître les services que rendit le corps ecclésiastique, qui conserva la tradition des sciences et des arts; en effet, pendant que la masse des moines se plongeait dans un abrutissement honteux, quelques prêtres éclairés préparaient la renaissance des études historiques et littéraires.

Plusieurs monastères figurent avec honneur dans l'histoire de la province; Jumiéges, Saint-Évroult, le Bec, Saint-Wandrille, Fécamp, devinrent des pépinières de clercs ou d'hommes instruits. Lanfranc, en arrivant au monastère du Bec, donna une grande activité aux études de théologie et de droit; dans le même temps Richard d'Annebaut mit en vers les *Institutes de Justinien*. L'abbaye de Saint-Évroult ne contribua pas moins que le monastère du Bec à répandre le goût des études. Théodoric, Osbern, Serlo, qui en furent successivement abbés, s'efforcèrent d'inspirer à leurs élèves l'ardeur du travail, par leurs exhortations, quelquefois par des moyens moins doux (**). Vers le milieu du onzième siècle, l'évêque de Coutances rebâtit la cathédrale, lui donna des livres d'église, et établit une école où il appela des grammairiens, des dialecticiens, et des musiciens qu'il payait largement.

(*) *Neustria Pia*, p. 99.
(**) *Gallia christiana*, t. XI, p. 151.

(*) D. Bessin, *Conc. Rothom. prov.*, p. 368.
(**) *Verbis et verberibus*, dit Orderic Vital.

L'histoire fut cultivée de bonne heure dans les cloîtres; Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Guillaume de Poitiers (né en Normandie, et élevé en Poitou), s'efforcèrent de tracer le récit des événements dont le souvenir se conservait par la tradition, ou qui se passaient sous leurs yeux; malheureusement, entraînés par la barbarie de l'époque, ils ne nous ont laissé que des relations ampoulées, prolixes, et déparées par l'esprit de partialité; il n'y a pas un duc de Normandie, dit M. Depping, qui ne devienne sous leur plume un modèle de grandeur et de vertu.

Les moines cultivèrent aussi la poésie, et leurs premiers essais furent naturellement des hymnes et des poëmes religieux en vers latins. Aimar, abbé de Saint-Pierre sur Dive, musicien et poëte, fit des hymnes sur saint Kilian et sur sainte Catherine; Thibaud de Vernon chanta Robert, abbé de Saint-Wandrille, et d'autres anachorètes. Mais ces jets primitifs qui n'offrent aucun intérêt, disparurent bientôt, et firent place à des compositions toutes nationales, écrites en langue normande, et dont le fond emprunté à l'histoire, à la jurisprudence même, formait un contraste bizarre avec le rhythme que les poëtes employaient pour assurer à leurs œuvres plus de popularité (*).

Les premiers essais de la langue normande-française nous sont inconnus; les poëtes normands durent sans doute prendre pour modèle les compositions de leurs voisins, et ce qui semble venir à l'appui de cette opinion, c'est que Taillefer, barde de Guillaume le Conquérant, chantait à Hastings, non une chanson nationale, mais la chanson de Roland, d'origine française. Les trouvères embrassaient d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, dans le domaine de la poésie, tous les sujets qui se présentaient à leur imagination.

Robert Vace et Benoît de Saint-Maur mirent en vers français les chroniques latines des historiens de Normandie; Geoffroy Gaimar rima dans la même langue l'histoire des Anglo-Saxons; Dourbault mit en vers jusqu'au coutumier de la province. Robert Vace, déjà cité, choisit pour sujet de poëme la vie de saint Nicolas et l'établissement de la fête de la Conception, qui a été célébrée pendant plusieurs siècles par un concours poétique. Chardry composa un poëme de cinq mille vers sur la vie de saint Josaphat; dans un autre poëme il retraça la vie des sept Dormants. Landry de Valognes qui vivait à la petite cour de Baudouin, comte de Guines, mit en vers le *Cantique des Cantiques*.

Les hymnes et les vies des saints furent remplacées par les sirventès et les fabliaux qui jouirent d'une popularité plus grande encore. Denis Pirame, qui dans sa vieillesse chanta pieusement saint Édouard, après avoir passé sa jeunesse dans les plaisirs mondains, Richard de Semilly, Rogerin d'Andelys, Gilles le Tiniers, furent les prédécesseurs d'Olivier Basselin. Guillaume de Normandie composa un *Bestiaire* ou poëme sur les animaux, et Guillaume d'Osmont un *Volucraire* (poëme sur les oiseaux), et un *Lapidaire* (poëme sur les pierres). Un autre *Bestiaire*, composé par Philippe de Than, fut dédié par lui à Adélaïde, femme de Henri Ier, et Robert Vace, le poëte historien, traduisit du latin et offrit à Éléonore, femme de ce prince, le roman de Brut, prétendu prince troyen, tige des prin-

(*) L'époque à laquelle apparaissent les premières œuvres de la littérature normande, pourrait induire en erreur et faire reculer de deux siècles l'adoption de la langue française dans la province conquise par Rollon; mais cette langue était déjà en usage dans une partie de la Normandie sous le règne du second duc. A cette époque, le normand (sans doute l'islandais, ou la langue des *sagas*) ne se parlait plus que dans le Bessin et dans le Cotentin, et il n'a laissé de traces que dans les noms de lieux qui gardent un cachet indélébile de leur origine; les uns se terminent en *er, our, eur,* les autres en *dal;* d'autres encore en *hi*, en *gard*, etc.; mots par lesquels les Danois désignent encore aujourd'hui leurs iles, vallées, hameaux et propriétés rurales; les ruisseaux s'appellent *bec*, les rochers *falaises*, quelques îles des *houlmes* ou *holm*, comme dans le Nord. — Voyez un curieux mémoire sur la signification et la composition des noms de lieux, en Normandie, à la suite de l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, par M. Depping.

ces du pays de Galles. Au nombre des poésies les plus intéressantes de cette littérature normande figurent les *Lays d'amour* et les *Fabliaux* de Marie de France, ainsi que le poëme d'*Alexandre le Grand*, composé par Alexandre de Bernay.

Les fictions des deux Bretagnes, les exploits héroïques de la cour de Charlemagne, les contes merveilleux de l'Orient apportés en Europe par les Arabes et les croisés, ouvrirent bientôt un champ plus vaste à la poésie anglo-normande, et lui donnèrent une nouvelle impulsion. Hébert composa le roman de *Dolopathos*, dont l'origine est indienne; Luce du Gast imita du latin le roman de Tristan; Helis et Robert de Borron firent passer en français d'autres romans de la Table Ronde. Les grands poëmes composés par les Anglo-Normands, dit M. Depping, sont les premiers que la littérature française ait produits. Il est fort singulier, du reste, qu'on ne trouve dans les productions normandes aucun souvenir des traditions norvégiennes; il n'y a pas de preuve qu'une saga ait été connue aux poëtes normands, et cette remarque s'applique aux premières époques de la conquête. En posant le pied sur la terre française, il semble que les Normands se fussent dépouillés de toute individualité, et qu'ils eussent rejeté avec empressement tous les souvenirs de leur patrie pour entrer dans une vie nouvelle. La cause de cet oubli est dans l'influence du clergé chrétien et dans la fusion avec les indigènes; les Françaises que les Wikings avaient prises pour femmes, ne redisaient à leurs enfants que les traditions de leur propre patrie, et la civilisation chrétienne substituait peu à peu aux traditions scandinaves ses croyances religieuses, qu'avivaient et entretenaient les édifices catholiques et l'activité du culte. Cependant le souvenir du dieu Thor semble s'être conservé quelque temps; Robert Vace raconte qu'à la bataille des Dunes, l'un des seigneurs normands, Raoul Tesson, faisait entendre pour cri de guerre : *Tor ie* (que Tor m'aide). Le même poëte rappelle dans un autre endroit une tradition vulgaire, suivant laquelle l'archevêque de Rouen, Mauger, aurait eu à son service un lutin, nommé *Toret*, qui lui obéissait fidèlement, et que personne ne pouvait voir (*); c'était peut-être un *Throld* danois transplanté sur le sol de France.

Aujourd'hui, complétement dénationalisée par l'influence de cinq siècles, la Normandie n'a gardé aucun de ces caractères tranchés qui distinguent encore la Bretagne et le Midi. Ni son langage, ni ses monuments n'attestent l'ancienne domination de ces barbares qui vinrent régénérer les Francs par leur courage héroïque et leur esprit législatif. En vain quelques Danois sont venus chercher des traces de leurs ancêtres sur un sol qui les avait oubliés; à peine deux ou trois mots, deux ou trois usages échappés au niveau de la civilisation, leur ont-ils révélé la grande émigration des Wikings.

Normandie (monnaies de). L'histoire monétaire des ducs de Normandie remonte assez haut; c'est au commencement du dixième siècle, vers l'an 927, sous *Guillaume I*^er^, que nous trouvons les premiers deniers qu'on puisse leur attribuer; en voici la description : 1° + VVILELMVS; dans le champ une croix à branches égales, cantonnée de quatre besants. ℟ — ROTMACS; dans le champ, une croix évidée, cantonnée de quatre croissants.

Richard Ier (943-996) doit avoir frappé la monnaie suivante : 2° + RICHARDVS; dans le champ, une croix cantonnée de douze besants, trois à chaque canton. ℟ — + ROTOMAGVS; dans le champ un temple.

C'est à *Richard II* (996-1026) que nous donnerons celles-ci : 3° + RCARD : MARCHIS; dans le champ, une croix cantonnée de quatre besants; ℟ — + ROTOMA : ROMANS; dans le champ E ☩ S (P au-dessus).
Le titre de marquis a été donné par plusieurs historiens aux ducs de Normandie et particulièrement à Richard II. Les lettres EPS du champ signifient *episcopus*, et le tout doit se lire : ROMANUS ROTOMAGI EPISCOPUS. Saint Romain était le patron de Rouen; c'est ce qui explique la présence de son nom sur cette monnaie. 4° RICARDVS; dans le champ, une

(*) *Roman du Rou*, v. 9109-v. 9756.

croix cantonnée de quatre besants ; ℞ — RCDCMCORI (pour RVDVMCORI); dans le champ, une croix haussée sur deux degrés, et accostée des lettres OS. Cette pièce a certainement été frappée à Rouen; cependant le mot CORI et les lettres OS n'ont point encore été expliqués. Il existe deux variétés de cette monnaie. 5° + RHARDVS ; dans le champ, une croix; ℞ — RODOMCORI ; dans le champ, une croix accostée de quatre frontons de temples. Ces quatre frontons sont une dégénérescence du type des monnaies frappées au Mans pendant le dixième siècle, et sur lesquelles étaient représentés quatre temples entiers placés de même. Voy. MANS (monnaies du). 6° + RIHARDVS; dans le champ, une croix cantonnée de deux croissants au 3ᵉ et au 4ᵉ canton; ℞ — RODCMCORI ; dans le champ, une S accostée de trois frontons et d'un lambel. Cette pièce est évidemment une dégénérescence de la précédente. 7° + RADVSI ; dans le champ, une croix cantonnée au 1ᵉʳ canton d'une croisette, au 4ᵉ d'un besant, au 2ᵉ et au 3ᵉ d'un annelet. ℞ — MACOI; dans le champ, une croix flanquée de quatre frontons et cantonnée de quatre besants. Les légendes barbares de cette médaille paraissent devoir se lire RADUSIMACOI pour *Rotomagus*, en réunissant en une seule légende celle du droit et celle du revers. 8° + RATOM ∽ ; dans le champ, une croix cantonnée au 1ᵉʳ et au 4ᵉ canton de deux besants, au 2ᵉ et au 3ᵉ de deux croisettes; ℞ — RRTASCIO; dans le champ, une croix accostée de trois frontons. Cette pièce, encore inédite, a été offerte au cabinet du roi par M. Lenormant, de la part de Mˡˡᵉ de Rostaing. 9° + SC. ROMAN ; dans le champ, une croix recroisettée par le haut et accostée de deux croisants; ℞ — ROTOMAG ; dans le champ, un temple haussé sur deux degrés et accosté de deux croissants. 10° Légende illisible ; dans le champ, une croix accostée de deux annelets au 1ᵉʳ et au 4ᵉ canton; ℞ — Légende illisible; dans le champ, un temple dégénéré. 11° + IIIV+V+; dans le champ, un fronton enté sur une croix accostée de deux besants, au 3ᵉ et au 4ᵉ canton; ℞ — VI....VI ; dans le champ, une croix cantonnée de quatre besants.

Toutes celles de ces pièces barbares, sur lesquelles le nom de Richard ne se rencontre pas, pourraient également, et peut-être avec raison, être attribuées à *Robert le Diable* et à *Guillaume le Conquérant*. Nous n'avons pas nommé ces princes dans notre énumération, parce qu'il nous était à peu près impossible de déterminer d'une manière certaine, celles de ces espèces qui appartiennent à chacun d'eux. Le seul document écrit qui nous soit parvenu sur l'histoire numismatique des ducs de Normandie, est un acte de 1080, par lequel Guillaume le Conquérant défend de frapper monnaie autre part qu'à *Rouen* et à *Bayeux*. Nous savons aussi que les Normands payaient a leur duc un droit de *fouage* ou de *monnayage*, moyennant lequel celui-ci renonçait à son droit de changer tous les trois ans la monnaie. M. Lecointre Dupont a pensé que c'était à ce droit que l'on devait attribuer la rareté des espèces normandes. En effet, à la fin du onzième siècle, ces espèces disparaissent, et tout semble faire croire qu'il n'en a pas été frappé depuis. Selon le même savant, et cela semble probable, les ducs voyant les monnaies de leurs voisins s'affaiblir, tandis que les leurs restaient de bon aloi, et, par conséquent, perdant aux refontes qu'ils en faisaient, finirent par cesser d'en fabriquer, aimant mieux y renoncer que de perdre le droit plus lucratif du *fouage*.

Nous avons décrit avec beaucoup de soin tous les deniers normands que nous connaissons, parce que des faussaires en ont contrefait un grand nombre, qu'ils ont copiés dans l'ouvrage de Duby, et que Duby lui-même en a formé plusieurs variétés qui n'ont jamais existé, en copiant les mêmes pièces plusieurs fois, d'une manière différente. Les pièces que l'on attribue à la Normandie, et qui diffèrent de celles que nous avons décrites, sont inédites ou fausses, comme le sont, par exemple, celles que l'on attribue à Lillebonne, et dont l'existence est historiquement impossible.

Nous devons ajouter, en terminant, que l'on remarque dans les pièces normandes trois styles bien distincts. 1° Sous Guillaume Iᵉʳ et Richard Iᵉʳ (nu-

méros 1 et 2); 2° sous Richard II (numéros 3, 4 et 9); 3° depuis la fin du règne de ce dernier, jusqu'à Guillaume le Conquérant (numéros 5, 6, 7, 8, 10 et 11). Le numéro 9, qui par son style appartient évidemment à la seconde période, devrait par conséquent être placé à la suite du numéro 3. Nous ne l'avons placé après que pour ne pas interrompre la série des pièces à triples et quadruples frontons; il faut donc admettre qu'à Rouen, pendant le onzième siècle, il y avait deux types monétaires simultanément employés (*).

Norvins (*Jacques-Marquet de Montbreton de*), né à Paris en 1769, fut destiné par sa famille à la magistrature et entra au Châtelet. Compromis lors de l'affaire de Favras, il fut forcé d'émigrer, et servit dans le régiment de Saxe hussards, qui avait passé à la solde de l'Autriche.

Rentré en France deux mois avant le 18 fructidor, il fut arrêté après cette journée et traduit devant une commission militaire. Un sursis obtenu par l'intervention de madame de Staël le sauva; toutefois il ne recouvra la liberté qu'après le 18 brumaire. Il devint alors chef du secrétariat particulier de la préfecture de la Seine, poste qu'il quitta pour suivre à Saint-Domingue le général Leclerc. Il revint en France après la mort de ce général, et entra comme lieutenant, dans les gendarmes d'ordonnance. Il fit avec ce corps la campagne de Prusse, se distingua à Marienwerder; puis, renonçant à l'état militaire pour se livrer entièrement à la politique et aux lettres, il devint successivement sous Jérôme, secrétaire général du conseil d'État du royaume de Westphalie, secrétaire général du ministère de la guerre, envoyé diplomatique à la cour de Bade, chambellan de la reine et introducteur des ambassadeurs. Rentré en France, il fut envoyé dans les États romains, où il exerça jusqu'en 1814 d'importantes fonctions administratives. Depuis, sa vie fut exclusivement vouée aux lettres. Il a publié entre autres ouvrages : *L'Immortalité de l'âme ou les Quatre âges religieux*, poëme en quatre chants, Paris, 1822; *Portefeuille de* 1813, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; *Histoire de Napoléon*, Paris, 1827, 4 vol. in-8°.

Nostredame (Michel de), *Nostradamus*, né en 1503 à St-Remi en Provence, d'une famille juive, étudia la médecine à Montpellier, et s'établit à Agen. Quelques années après, il quitta cette ville, parcourut la Guienne, le Languedoc et l'Italie, revint en Provence après une absence de douze années, et se fixa à Salon; puis fut appelé successivement à Aix et à Lyon, que désolaient des maladies contagieuses; mais bientôt, la jalousie de ses confrères, excitée par ses succès, le contraignit à se retirer du monde et à vivre dans une solitude complète.

Il écrivit alors ses *prédictions*, en prose, mais dans un style énigmatique; puis, il les mit en vers, et en composa des quatrains, dont il publia sept centuries à Lyon, en 1555. Ce recueil eut un succès extraordinaire; Catherine de Médicis, fort adonnée à l'astrologie, comme on sait, voulut en voir l'auteur; elle l'envoya à Blois tirer l'horoscope des princes ses fils, et le combla de présents. Le duc de Savoie et sa femme firent le voyage de Salon exprès pour le voir, et Charles IX, après l'avoir nommé son médecin ordinaire, lui donna une gratification de 200 écus d'or. Nostradamus mourut à Salon en 1566. Les éditions les plus recherchées de ses *Centuries* sont celle de Lyon ou Troyes, 1568, pet. in-8°, et celle d'Amsterdam, 1668, pet. in-12, qui fait partie de la collection française des Elzevirs.

Michel de Nostredame, dit *le Jeune*

(*) Nous croyons devoir donner ici la correspondance de nos numéros avec ceux de Duby, et du savant article publié par M. de Longpérier, dans la *Revue de numismatique*, sur les monnaies de Normandie.

Nos de notre article.	de M. de Longpérier.	de Duby.
1	1	7, 8 et 9.
2	2	10 et 11.
3	3	» »
4	4	1.
5	5	4 et 2.
6	»	3 et 5.
7	6	» »
8, inédit	»	»
9	10	»
10	7	»
11, inédit	»	»

pour le distinguer de son père, essaya aussi de pronostiquer l'avenir. Il avait prédit que la petite ville du Pouzin dans le Vivarais, assiégée par les troupes royales, périrait par les flammes; voulant avoir raison, il mit lui-même le feu à plusieurs maisons lors de la prise de la ville par le maréchal de St-Luc; mais cet officier l'ayant surpris, lui fit passer son cheval sur le corps, et le tua (1574). On a de Nostredame le Jeune un *Traité d'astrologie*, Paris, 1563.

César de NOSTREDAME, frère puîné du précédent, né à Salon en 1555, mort dans cette ville en 1622, est auteur d'une *Histoire et chronique de Provence, où passent de temps en temps et en bel ordre les anciens poëtes, personnages et familles illustres qui ont fleuri depuis* 600 *ans*, etc., Lyon, 1614, in-fol. On cite en outre de lui un recueil de *Pièces héroïques* et *Poésies*, 1608, in-12, et un *Discours sur les ruines et misères de la ville de Salon*, 1598, in-12. L'auteur prend en tête de ce dernier écrit les titres de gentilhomme et de premier consul de la ville.

Jean de NOSTREDAME, oncle des précédents, procureur au parlement d'Aix, mort en 1590, est auteur des *Vies des plus célèbres et anciens poëtes provensaux qui ont floury du temps des comtes de Provence*, Lyon, 1515, in-8°. Cet ouvrage a été traduit en italien par Crescimbeni, Rome, 1710, in-4°, avec des corrections et des additions. Jean de Nostredame avait laissé des *Mémoires allant de l'an* 1080 *à l'an* 1494.

NOTABLES (assemblées des). Les assemblées des notables, que l'on a confondues quelquefois avec les *états généraux*, en différaient en ce sens que ceux-ci étaient le produit de l'élection des trois ordres, tandis que les membres des premières étaient choisis par le roi et son conseil privé. Quant à leurs attributions, elles étaient les mêmes, c'est-à-dire qu'elles s'occupaient des choses qui importaient le plus, et que l'on soumettait à leur examen. C'est ainsi qu'une assemblée des notables fut convoquée à Cognac en 1526, pour ratifier le traité fait entre François Ier, prisonnier, et Charles-Quint. Le traité portait entre autres clauses la cession de la Bourgogne à l'Espagne; il était si honteux pour la France, que François Ier n'avait pas osé convoquer les états généraux pour le ratifier, et qu'il l'avait soumis à une assemblée de notables, espérant en avoir meilleur marché; mais cette assemblée soutint l'honneur du pays, comme si elle avait reçu mandat de lui. « Elle conclut tout d'une voix, dit Mézerai, que l'autorité du roi ne s'étendait pas jusque-là que d'en pouvoir distraire la moindre pièce du territoire, et qu'elle ne lui obéirait pas là où il voudrait exécuter sa promesse. »

Lorsque Henri IV eut traité avec les ligueurs et qu'il eut épuisé son trésor à les satisfaire, il se trouva dans l'impossibilité de continuer la guerre. Il ne voulait pas avoir recours aux états généraux, dont l'hostilité s'était déjà montrée à Blois et à Paris. Il convoqua une *assemblée des notables à Rouen* (1596); mais il ne nomma pas lui-même les membres de cette assemblée, et laissa la noblesse, le clergé et la magistrature élire ses représentants; il ne leur traça même pas la marche qu'ils auraient à suivre: « Je ne vous ai point appelés, dit-il, com« me faisaient mes prédécesseurs, pour « vous faire approuver mes volontés, « mais pour recevoir vos conseils, pour « les croire, les suivre, bref, pour me « mettre en tutelle entre vos mains, « envie qui ne prend guère aux rois à « barbe grise, aux victorieux; mais le « violent amour que je porte à mes su« jets me fait trouver tout aisé et ho« norable. »

Cette assemblée s'occupa surtout de réformer les abus: on imposa fortement les financiers qui s'étaient enrichis pendant les troubles; le clergé s'imposa pour des sommes considérables, mais avec des clauses à son avantage. Le traitement des officiers fut suspendu pour un an, et Sully tenant la main à ce que le règlement reçût son exécution, le trésor se trouva bientôt en meilleur état.

Sous Louis XIII, en 1626, Richelieu convoqua un conseil de notables, qui prirent dans leurs actes le titre d'assemblée des notables. Cette assemblée ne fut même pas ce qu'avait été celle de 1526, les députés furent divisés en

quatre catégories : 1° le duc d'Orléans, frère du roi ; le cardinal de la Valette, les maréchaux de la Force et de Bassompierre ; 2° le clergé ; 3° la noblesse : dix nobles tous conseillers d'État ; 4° les parlements : dix-neuf premiers présidents, présidents à mortier ou procureurs généraux ; quatre magistrats de la chambre des comptes, et quatre de la cour des aides. La première séance eut lieu le 2 décembre. Des questions diverses et d'une grande importance furent successivement abordées ; mais on ne les discuta point au fond, et on s'en tint aux quatre propositions suivantes, qui furent adoptées plus tard par les états généraux : 1° faire raser, démolir et démanteler toutes les fortifications des châteaux, places et forteresses situées au milieu des provinces ; les démolitions devant être mises à la charge des villes, avec les matériaux pour indemnité ; 2° supprimer les charges de connétable et d'amiral de France ; 3° réserver au roi la nomination de tous les gouverneurs, commandants et officiers dans toutes les villes du royaume ; 4° entretenir un corps de 18,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, attendu qu'il importait que l'autorité du roi fût puissamment armée pour tenir les princes étrangers en respect vers elle, et ses sujets en devoir sous son obéissance,

Ces notables étaient de hauts fonctionnaires richement rétribués par l'État, cependant on leur alloua une indemnité. Le compte de dépense, daté du 25 mai, signé Louis et contresigné de Lomenie, porte : « Au cardinal de la Valette, pour quatre-vingts journées, à raison de 60 liv. par jour, 5,500 livres ; même allocation aux maréchaux de la Force et de Bassompierre ; aux conseillers d'État, officiers généraux, aux membres des parlements et au grand maître des cérémonies, 30 livres par jour ; au trésorier général de France, secrétaire de l'assemblée, au secrétaire de Monsieur, au maître des cérémonies, 24 livres par jour ; aux huissiers du conseil, en bloc 2,000 livres ; aux mêmes, pour remboursement des advances par eux faites pour beuvettes, bois et chauffage, 2,520 livres ; à l'exempt de la prévôté, 6 livres par jour ; à chacun des dix archers, 3 livres par jour. »

De 1627 à 1787 il n'y eut aucune assemblée des notables. A cette dernière époque, les finances du royaume, que des ministres incapables et imprévoyants avaient laissées arriver à un état déplorable, demandaient une prompte réforme. L'Etat était obéré, et la dette augmentait tous les jours, sans qu'il y eût cependant aucune guerre. Louis XVI, à qui de Calonne faisait entrevoir la possibilité de porter remède à un tel état de choses, convoqua une assemblée des notables (voy. les ANNALES et l'article CALONNE). La liste des membres de cette assemblée se composait de cent quarante-quatre noms, qui presque tous appartenaient aux premiers ordres. Nous en donnons ici la composition :

Princes de la famille royale et princes du sang	7
Archevêques et évêques	14
Ducs et pairs, maréchaux de France, gentilshommes	36
Conseillers d'État et maîtres des requêtes	12
Premiers présidents, procureurs généraux des cours souveraines et autres magistrats	38
Députés des pays d'états, dont 4 appartenaient au clergé, 6 à la noblesse, 2 au tiers-état	12
Officiers municipaux	25
	144

« Le tiers état, dit M. Droz, qu'on devait voir bientôt s'emparer des affaires publiques, ne fut pas alors réellement admis à s'en occuper. Sur trente-sept notables qu'on disait le représenter, tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. »

L'assemblée fut divisée en sept bureaux, présidés chacun par un prince, et composés d'un archevêque, d'un évêque et d'un certain nombre de gentilshommes et de membres des parlements, de conseillers d'État et de maires.

L'ouverture de l'assemblée eut lieu le 22 février. Louis XVI qui avait goûté les idées de Calonne, termina ainsi son discours : « Les projets qui vous seront « communiqués de ma part sont grands « et importants. D'une part, améliorer « les revenus de l'État, assurer leur li- « bération entière par une répartition « plus égale des impositions ; de l'autre, « libérer le commerce des différentes

« entraves qui en gênent la circulation, « et soulager, autant que les circons- « tances le permettent, la partie la plus « indigente de mes sujets, telles sont, « Messieurs, les vues dont je suis oc- « cupé et auxquelles je suis fixé après « le plus mûr examen. Comme elles ten- « dent toutes au bien public, et connais- « sant le zèle de mon service dont vous « êtes tous animés, je n'ai point craint « de vous consulter sur leur exécution : « j'entendrai et j'examinerai attentive- « ment les observations dont vous les « croirez susceptibles. Je compte que « vos avis conspirant tous au même but « s'accorderont facilement, et qu'au- « cun intérêt particulier ne s'élèvera « contre l'intérêt général. »

Les notables, ainsi appelés à émettre leur avis, demandèrent à Calonne ses comptes. Ce ministre ne s'attendait pas à cette demande; il pensait que l'assemblée ne s'occuperait que des projets qu'il avait présentés. Il n'était pas en mesure, et ses projets, quoique renfermant d'excellentes idées, furent rejetés, d'abord parce qu'ils attaquaient les priviléges aristocratiques, en second lieu parce qu'ils étaient présentés par lui.

Cependant quelques articles furent discutés et convertis en édits; mais les parlements refusèrent d'en enregistrer plusieurs, et entre autres l'édit sur l'impôt territorial et l'institution des assemblées provinciales. La session de l'assemblée fut close par le roi le 25 mai 1787. Ce fut dans cette session que la Fayette demanda la convocation d'une *assemblée nationale. — Est-ce les états généraux que vous demandez?* dit le comte d'Artois qui présidait le bureau. — *Oui*, *Monseigneur,* répondit la Fayette, *et mieux s'il est possible.*

Cependant le résultat qu'on espérait de cette assemblée n'ayant pas été obtenu, et Calonne ayant été remplacé au ministère par Brienne, archevêque de Toulouse, les mêmes notables furent de nouveau convoqués par arrêt du conseil du 5 octobre 1788, et ils se réunirent le 6 novembre suivant. Cette seconde session fut plus courte et plus orageuse que la précédente; elle fut close le 12 décembre de la même année. On y agita le projet de convoquer une cour plénière pour éviter les états généraux; puis l'opinion publique s'étant vivement prononcée à cet égard, on renonça à ce projet. Le clergé, la noblesse, la haute magistrature voulaient une représentation semblable à celle de 1614, et le vote par ordre. Mais dans le bureau que présidait *Monsieur,* on résolut affirmativement la question de la double représentation du tiers état. « Cette assemblée, dit M. Droz (*), aurait pu faire beaucoup de bien si elle eût secondé les intentions de Louis XVI, et demandé pour récompense de son zèle, des garanties contre le retour du désordre des finances; elle fit beaucoup de mal en constatant le désir que les privilégiés avaient de repousser ou d'éluder l'égale répartition de l'impôt, et en donnant l'exemple de résister aux volontés royales les plus conformes à l'intérêt public. »

Bientôt Necker fut appelé au ministère en remplacement de Brienne; tous les ordres privilégiés étaient contre lui; mais il était l'homme de l'opinion publique, et la cour dut se résigner. Necker ne vit de salut que dans la convocation d'une assemblée nationale, et cette convocation fut définitivement résolue pour une époque rapprochée.

NOTAIRES. Dans les premiers temps de la monarchie, les notaires n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Le mot *notarii* désignait le plus souvent des écrivains en notes, remplissant les fonctions des sténographes de nos jours; quelquefois ce nom signifiait un greffier, un simple secrétaire, enfin, un notaire proprement dit.

Au cinquième siècle, certains notaires furent appelés référendaires, et leur chef eut la garde du sceau du roi. Vers la fin du huitième siècle, le titre de *référendaire* fut remplacé par celui de *chancelier* (voyez ce mot).

Lorsque l'étude du droit romain commença à s'introduire en France, on comprit la nécessité d'établir des notaires proprement dits, et les premiers qui exercèrent ces fonctions furent, comme à Rome, les juges. Il est à peu près certain que l'institution des notaires, comme officiers publics, ne remonte pas

(*) *Hist. de Louis XVI*, t. Ier, p. 519.

au delà du milieu du treizième siècle : c'est à Louis IX que l'on reporte leur premier établissement. Il y avait alors dans la capitale soixante greffiers ou clercs, occupés à transcrire les jugements et tous les actes qu'on y recevait; mais souvent ces magistrats ne pouvaient suffire à l'immense quantité d'affaires dont ils étaient surchargés; alors, ils s'en remettaient aux copistes pour la rédaction des conventions; et, ceux-ci n'ayant d'autres connaissances que celles du praticien, commettaient quelquefois des erreurs très-préjudiciables aux particuliers qui avaient recours à leur ministère. Pour obvier à de si graves inconvénients, saint Louis enleva aux juges le droit de recevoir les actes volontaires; et ne leur laissant que la justice contentieuse, il créa des officiers publics, auxquels il donna le droit de recevoir les actes, et qu'il revêtit de l'autorité qu'il enlevait aux magistrats.

C'est à cette époque que l'on doit reporter la création des notaires royaux; mais cette création ne s'étendit pas au delà de Paris : c'était dans les salles du Châtelet que ces notaires exerçaient leur ministère, et qu'ils passaient leurs actes sous le nom du prévôt. Le bien que produisit cette création détermina Philippe IV à l'étendre à tous ses domaines; et par une ordonnance de 1302, il défendit à tous ses juges de se servir de leurs clercs ou copistes pour les fonctions du notariat, se réservant, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de créer partout des notaires.

Par un édit du mois de novembre 1542, François Ier créa des *tabellions;* mais cette création ne fut, à vrai dire, qu'une mesure fiscale, et elle ne porta aucune atteinte aux droits des notaires; car les fonctions de ces nouveaux officiers se bornaient à mettre en grosse et à sceller les actes des notaires.

Cependant les greffiers auxquels l'ordonnance de Philippe IV, les édits de François Ier et de Henri II (1154) avaient enlevé le droit de recevoir les actes volontaires, cherchaient par tous les moyens possibles à regagner en partie les bénéfices que leur valait autrefois cette partie de leurs attributions. Ils trouvèrent un moyen assez étrange d'y parvenir : dès qu'un notaire était décédé, ou qu'il avait résigné son office, on devait porter ses minutes au greffe. Les greffiers se hâtaient alors d'expédier des notes, et de délivrer autant qu'ils pouvaient de ces extraits à leur profit. En 1575, Henri III réforma cet abus, en créant dans tous les siéges, sous le titre de *garde-notes,* un officier, auquel les minutes étaient remises, et qui devait les conserver. Mais c'était encore là une mesure vicieuse, car elle mettait à la disposition d'un seul homme les secrets de toutes les familles et le dépôt de la fortune de tous les citoyens; d'ailleurs, les offices de tabellions et de garde-notes occasionnaient sans cesse des démêlés avec les notaires, qu'ils fatiguaient. Par un édit de mai 1597, Henri IV réforma la législation qui régissait le notariat; il réunit à son domaine et supprima tous les offices dont le royaume était surchargé; puis il créa de nouveaux officiers, qui réunissaient les titres de *notaires,* de *tabellions* et de *garde-notes,* et cet état de choses dura jusqu'à la révolution de 1789.

Notaires des abbés. Anciennement les abbés avaient des notaires, qui n'étaient, après tout, que des chanceliers comme ceux des évêques; ils tenaient ce privilége d'un capitulaire de Charlemagne, de 805. Les fonctions de ces notaires consistaient à recevoir les actes de ceux qui voulaient faire quelque convention devant l'abbé.

Notaires apostoliques. Saint Clément fut le premier qui établit à Rome des notaires appelés apostoliques, en les chargeant d'écrire les actes des martyrs. Plus tard cette institution changea de nature, et ces notaires furent chargés de recevoir les actes passés *en matière spirituelle.* Lorsque la puissance des papes se fut accrue au point de leur faire croire que leur autorité s'étendait à toute la terre, on pensa que les notaires apostoliques pouvaient instrumenter dans les autres pays que ceux qui étaient soumis au souverain pontife. Ce fut ainsi qu'ils furent admis en France, en Angleterre et en Espagne. Les évêques nommèrent, à l'exemple du pape, des notaires, qui reçurent le nom de *notaires épiscopaux, notaires de l'évêque* ou *de la cour épiscopale, no-*

taires jurés de l'officialité, etc. Ces officiers ne recevaient d'abord des actes que dans des matières spirituelles et pour des affaires qui concernaient les bénéfices en général; mais ils ne tardèrent pas à étendre leurs attributions et à recevoir toutes sortes d'actes. Les notaires royaux s'en plaignirent alors, et ils obtinrent, en 1421, un arrêt du parlement, qui fixa la juridiction de leurs rivaux aux choses purement spirituelles. Par édit de décembre 1691, Louis XIV régla la matière concernant les notaires apostoliques.

NOTAIRES ARPENTEURS ROYAUX. Ces notaires furent créés en 1702 dans les juridictions royales; ils réunissaient au titre de notaire celui d'arpenteur; mais ils furent bientôt supprimés.

NOTAIRE-AUDIENCIER. On désignait ainsi l'audiencier de la chancellerie de France, parce qu'il était tiré du collége des notaires ou secrétaires du roi.

NOTAIRES AUTHENTIQUES. On donnait quelquefois ce titre aux notaires des seigneurs, pour les distinguer des notaires royaux.

NOTAIRE DES BAILLIS ET CONSULS. C'était, dans le Languedoc, le greffier de ces juges. Il en était de même des greffiers des autres tribunaux, qui étaient aussi quelquefois qualifiés de notaires.

NOTAIRES DES CAPITOULS DE TOULOUSE. Ces notaires se disaient autrefois notaires *autoritate imperiali et dominorum de Capitulo.* On leur fit ensuite abandonner cette prétention attentatoire aux droits du roi, et ils ne s'intitulèrent plus que notaires *ex autoritate dominorum de Capitulo.*

NOTAIRE AU CHATELET. C'était un notaire royal, reçu et immatriculé dans un siége qui avait le titre de Châtelet; on sait qu'il existait des siéges de ce nom à Paris, Orléans et Montpellier. Les fonctions de ces notaires étaient les mêmes que celles des notaires royaux des autres villes; mais ils y joignaient d'autres priviléges. A Paris et à Orléans, par exemple, ils réunissaient à leur qualité celle de *notaires apostoliques*, et pouvaient instrumenter dans tout le royaume.

NOTAIRE DES COMTES. Le capitulaire qui, en 805, avait institué les notaires des abbés et des évêques, avait attribué aux comtes ou gouverneurs d[e] province le droit d'avoir aussi de ce[s] officiers.

NOTAIRES DE LA COUR, NOTAIRE[S] DE L'HÔTEL DU ROI. C'était le tit[re] qu'on donnait aux secrétaires du roi servant près du parlement ou de quel[que] autre cour souveraine; ils perdi[rent] ensuite ce nom, pour ne conserve[r] que celui de secrétaires du roi.

NOTAIRES DES FOIRES DE BRIE E[T] DE CHAMPAGNE. C'étaient des notai[res] spéciaux, établis pour recevoir le[s] contrats qui se passaient entre les mar[chands] qui fréquentaient ces foires. Phi[lippe] V, par lettres de 1317, en rédui[sit] le nombre à quarante. Ces notaire[s] devaient obéir au chancelier et au garde-scel de ces foires.

NOTAIRE IMPÉRIAL. C'était un offi[cier] institué par l'empereur, et auque[l] on permettait quelquefois, comme au notaire apostolique, d'exercer ses fonc[tions] en France. Vers la fin du quin[zième] siècle, cet abus fut supprimé, e[t] Charles VIII défendit à ses sujets d[e] passer des actes devant les notaires im[périaux], à peine de nullité.

NOTAIRE DES ITALIENS. Les ordon[nances] qui réglaient les foires de Cham[pagne] et de Brie portaient qu'il y aurai[t] un ou deux tabellions qui recevraien[t] les contrats d'Italien à Italien, et no[n] entre autres personnes. Cette mesur[e] avait été exigée par le nombre considé[rable] d'Italiens qui fréquentaient ce[s] foires.

NOTAIRE DE SANG OU SANGUIN. O[n] appelait ainsi celui des notaires du r[oi] servant près les cours, qui y faisait fonction de greffier au criminel, et q[ui] rapportait les lettres de grâce appelé[es] *lettres de sang.*

NOTAIRE EN SECOND. Les actes étaie[nt] généralement passés par-devant de[ux] notaires : l'un retenait la minute [ou] l'original, l'autre ne faisait que le co[n]tre-signer, et pour cela s'appelait [no]*taire en second.*

NOTAIRES DU SECRET OU CLERCS [DU] SECRET. C'étaient ceux des notaires [et] secrétaires du roi qui remplissaient [les] fonctions de *secrétaires d'État.*

NOTAIRES SEIGNEURIAUX. Lorsq[ue] les juges du roi firent exercer par leu[rs] clercs ou commis les fonctions de n[otaires]

taires, les juges des seigneurs firent de même; et lorsque enfin le droit d'instituer des notaires fut déclaré domanial par les ordonnances, les seigneurs regardèrent cette prérogative comme une dépendance de leur domaine, et donnèrent eux-mêmes des provisions aux *notaires* de leurs seigneuries. Cependant tous les seigneurs ne jouissaient pas de ce droit; il n'y avait que les seigneurs hauts justiciers et ceux qui possédaient des fiefs de haute dignité pour qui cela était incontestable; toutefois il arrivait aussi qu'en érigeant une terre en fief de dignité, le roi se réservait le droit de tabellionnage. Le droit qu'avaient les seigneurs de nommer des notaires dans leurs seigneuries fut respecté jusqu'au temps de Louis XIV. La première atteinte qui y fut portée fut un édit de 1664, qui, pour les lieux de haute justice, réservait au roi la nomination d'un notaire sur deux. Le besoin d'argent, aussi bien que la tendance à détruire le pouvoir des seigneurs, donnèrent lieu à l'édit de 1677. Mais cet édit n'ayant pas produit au trésor tout l'argent qu'on en attendait, Louis XV, par édit du mois d'août 1716, supprima tous les offices créés avant 1713, et dont les finances n'avaient pas été payées en entier, ce qui en réduisit considérablement le nombre.

Plusieurs arrêts du parlement consacrèrent le principe qu'un notaire royal ne pouvait instrumenter dans les justices des seigneurs qui avaient droit de tabellionnage, et ce droit resta aux seigneurs jusqu'en 1789.

NOTAIRE DE L'UNIVERSITÉ. C'était le nom que l'on donnait au scribe ou greffier de chaque université.

NOURRIT (Louis), né à Montpellier, en 1780, entra en 1802, au Conservatoire de musique, y reçut des leçons de Guichard et de Garat, débuta à l'Opéra, en 1805, dans le rôle de *Renaud*, fut dès lors admis pour chanter en remplacement les rôles de Lainez; et, en 1812, à la retraite cet artiste, il devint chef d'emploi, titre qu'il partagea pendant quelques années avec Lavigne. Il le reprit seul en 1817, et on le vit jouer tour à tour avec un grand succès, *Renaud*, *Orphée*, l'*Eunuque* dans la *Caravane*, *Aladin* dans la *Lampe merveilleuse*. Il se retira du théâtre, en 1826, après 21 ans de service, et mourut en 1831.

Adolphe, son fils, né à Montpellier, en 1802, fut à 15 ans, au sortir du collége de Sainte-Barbe, placé par son père, comme teneur de livres et caissier, dans la maison d'un négociant. Puis, cédant à l'attrait irrésistible qu'il éprouvait pour la musique, il quitta le commerce, et débuta à l'Opéra, en 1821, dans le rôle de *Pylade* de *l'Iphigénie en Tauride*. On l'accueillit avec faveur; les connaisseurs reconnurent en lui, avec la fraîcheur de la voix de son père, plus d'étendue, plus de science peut-être, mais surtout plus de chaleur et plus d'âme. Du reste, pour la taille, la figure et les manières, le père et le fils se ressemblaient d'une manière étonnante. Cette ressemblance donna l'idée des *Deux Salem*, opéra dans lequel tous deux recueillirent de nombreux applaudissements.

Mais bientôt Adolphe Nourrit prit sa place dans la *Bayadère*, dans *Orphée*, dans *Armide;* et dans tous ces rôles le succès couronna ses efforts. Les leçons de déclamation qu'il avait reçues de Baptiste aîné lui furent très-profitables; il devint bientôt aussi bon acteur qu'excellent chanteur, et on eut en lui l'un des types les plus parfaits que l'on ait connus de l'acteur lyrique.

Pendant 10 ans, il soutint seul tout le poids du répertoire de l'Opéra, et ces 10 années furent fécondes : *Moïse*, *le comte Ory*, *la Muette*, *le Philtre*, *Guillaume Tell*, enfin *Robert le Diable*, *la Juive* et *les Huguenots*, le trouvèrent toujours digne de lui. Jamais artiste ne sut se varier lui-même avec plus d'art et de naturel tout à la fois; jamais acteur ne se fit plus l'homme de son rôle qu'Adolphe Nourrit.

Lorsque l'administration de l'Opéra engagea le chanteur Duprez, Nourrit, frappé au cœur, ne put supporter l'idée d'engager une lutte où il avait, aux yeux d'un public français, le désavantage immense de l'ancienneté; de travailler à reconquérir en quelque sorte une réputation qui lui avait déjà tant coûté. Ce fut en vain que ses amis tentèrent de le rassurer; il donna sa démission, le 1er avril 1837. Toutefois, sa représenta-

tion de retraite fut magnifique, jamais il n'avait été plus beau, et le parterre lui fit un adieu qui dut apporter quelques consolations à sa douleur.

Son intention avait été d'abord de se retirer entièrement du théâtre; mais bientôt, il ne put tenir contre cette résolution; il partit pour la Belgique, y obtint les succès les plus flatteurs, puis il parcourut la France, recueillant partout les marques du plus vif enthousiasme. A Marseille, il fut pris d'un enrouement opiniâtre et obligé de quitter la scène au milieu d'une représentation. Ses amis parvinrent à calmer l'agitation que fit naître en lui cet accident; cependant sa raison en resta comme frappée. A Toulouse, un nouvel enrouement l'obligea encore à quitter la scène. Il partit alors pour l'Italie, et ses succès furent aussi brillants dans ce pays qu'ils l'avaient été en France.

A Milan, à Florence, à Naples, il fut vivement applaudi; mais sa raison avait reçu une atteinte terrible; il doutait de lui-même, et tout à coup il se persuada que les applaudissements qu'on lui prodiguait n'étaient qu'une dérision; quelques lâches lettres anonymes achevèrent de le frapper; enfin, un matin, il se leva à l'aube du jour, et se précipita du haut de la terrasse de l'hôtel de Barbasa qu'il habitait (8 mars 1839). Ce fut sa femme qui la première rencontra son corps brisé sur les dalles de l'hôtel.

Les restes de Nourrit furent apportés à Paris; un grand nombre d'artistes des principaux théâtres, et les musiciens du Conservatoire, assistèrent à un service funèbre qui fut célébré pour lui, dans l'église Saint-Roch, et où fut chanté le *requiem* de Cherubini. Ainsi fut payé un tardif tribut de reconnaissance à l'un des plus grands artistes de notre théâtre.

NOVEMPOPULANIE. Ancienne province des Gaules, qui faisait partie de l'Aquitaine; elle avait pour métropole *Elusa* (Eause), et comprenait les neuf peuples suivants : *Auscii* et *Elusates*, *Beneharni*, *Bigerrones*, *Consoranni*, *Convenæ*, *Lactorates*, *Tarbelli*, *Tarusates*, *Vasates*. Elle changea au sixième siècle son nom contre celui de Vasconie et forma plus tard les provinces de Béarn, de Bigorre et de Gascogne. (Voyez AQUITAINE.)

NOVERRE (Jean-George), réformateur des ballets en Europe, né à Paris en 1727, prit des leçons de Dupré, et débuta devant la cour à Fontainebleau. Il donna en 1749, à l'Opéra-Comique, un ballet chinois, qui fut bientôt suivi des *Recrues prussiennes*, de la *Fontaine de Jouvence* et des *Fêtes flamandes*. Il voyagea ensuite en Angleterre, en Autriche et en Italie, où ses ballets obtinrent le plus brillant succès. La reine Marie-Antoinette, voulant le fixer à Paris, lui fit donner le titre de maître des ballets en chef de l'Académie royale de musique. Il devint alors l'ordonnateur des fêtes du petit Trianon, et composa les ballets des opéras de Gluck et de Piccini. Il mourut à Saint-Germain en Laye en 1810. On lui doit des *Lettres sur les arts imitateurs et sur la danse en particulier*, 2 vol. in-8°, et une *Lettre à un artiste sur les fêtes publiques*, 1801, in-8°.

NOVI (bataille de). L'armée française, composée des débris des armées de la haute Italie et de Naples, et des renforts arrivés de l'intérieur, s'élevait à 40,000 hommes parfaitement réorganisés, et brûlant de se mesurer de nouveau avec l'ennemi. Rien n'égalait le patriotisme de ces soldats, qui, toujours battus, n'étaient jamais découragés, et demandaient toujours de retourner à l'ennemi. Aucune armée républicaine n'a mieux mérité de la France, car aucune n'a mieux répondu au reproche injuste fait aux Français de ne pas savoir supporter les revers. Il est vrai qu'une partie de sa fermeté était due au brave et modeste général dans lequel elle avait mis toute sa confiance, et qu'on lui enlevait toujours au moment où il allait la ramener à la victoire.

Ces 40,000 hommes étaient indépendants de 15,000 qui devaient servir, sous Championnet, à former le noyau de l'armée des grandes Alpes. Ils avaient débouché par la Bormida sur Acqui, par la Bochetta sur Gafir, et ils étaient venus se ranger en avant de Novi. Ces 40,000 hommes, débouchant à temps avant la réunion des corps occupés à faire des siéges, pouvaient remporter des avantages décisifs. Mais Alexandrie

venait d'ouvrir ses portes, le 4 thermidor (22 juillet 1799). Le bruit était vaguement répandu que Mantoue venait aussi de les ouvrir. Cette triste nouvelle fut bientôt confirmée, et on apprit que la capitulation avait été signée le 12 thermidor (30 juillet). Kray venait de rejoindre Suwarow avec 20,000 hommes; la masse agissante des Austro-Russes se trouvait actuellement de soixante et quelques mille. Il n'était donc plus possible à Joubert de lutter à chance égale contre un ennemi si supérieur. Il assembla un conseil de guerre; l'avis général fut de rentrer dans l'Apennin, et de se borner à la défensive en attendant de nouvelles forces.

Joubert allait exécuter sa résolution, lorsqu'il fut prévenu par Suwarow et obligé d'accepter la bataille. L'armée française était formée en demi-cercle, sur les pentes du Monte-Rotondo, dominant toute la plaine de Novi. La gauche, formée des divisions Grouchy et Lemoine, s'étendait circulairement en avant de Pasturana. Elle avait à dos le ravin du Riasco, ce qui rendait ses derrières accessibles à l'ennemi qui oserait s'engager dans ce ravin. La réserve de cavalerie, commandée par Richepanse, était en arrière de cette aile. Au centre, la division Laboissière couvrait les hauteurs à droite et à gauche de la ville de Novi. La division Watrin, à l'aile droite, défendait les accès du Monte-Rotondo, du côté de la route de Tortone. Dombrowski, avec une division, bloquait Seravalle. Le général Pérignon commandait l'aile gauche, Saint-Cyr le centre et la droite. La position était forte, bien occupée sur tous les points et difficile à emporter. Cependant 40,000 hommes contre plus de 60,000 avaient un désavantage immense. Suwarow résolut d'attaquer la position avec sa violence accoutumée. Il porta Kray vers notre gauche, avec les divisions Ott et Bellegarde. Le corps russe de Derfelden, ayant en tête l'avant-garde de Bagration, devait attaquer notre centre vers Novi. Mélas, demeuré un peu en arrière avec le reste de l'armée, devait assaillir notre droite. Par une combinaison singulière, ou plutôt par un défaut de combinaison, les attaques devaient être successives, et non simultanées.

Le 28 thermidor (15 août), Kray commença l'attaque à cinq heures du matin. Bellegarde attaqua la division Grouchy, à l'extrême gauche, et Ott la division Lemoine. Ces deux divisions n'étant pas encore formées, faillirent être surprises et rompues. La résistance opiniâtre de l'une des demi-brigades obligea Kray à se jeter sur la 20ᵉ légère, qu'il accabla en réunissant contre elle son principal effort. Déjà, ses troupes prenaient pied sur le plateau, lorsque Joubert accourut au galop sur le lieu du danger. Il n'était plus temps de songer à la retraite, et il fallait tout oser pour rejeter l'ennemi au bas du plateau. S'avançant au milieu des tirailleurs pour les encourager, il reçut une balle qui l'atteignit près du cœur, et l'étendit par terre. Presque expirant, le jeune héros criait encore à ses soldats : *En avant, mes amis! en avant!* Cet événement pouvait jeter le désordre dans l'armée; mais heureusement, Moreau avait accompagné Joubert sur ce point. Il prit sur le champ le commandement qui lui était déféré par la confiance générale, rallia les soldats bouillant de ressentiment, et les ramena sur les Autrichiens. Les grenadiers de la 24ᵉ les chassèrent à la baïonnette, et les précipitèrent au bas de la colline. Malheureusement, les Français n'avaient pas encore leur artillerie en batterie, et les Autrichiens, au contraire, sillonnaient leurs rangs par une grêle d'obus et de boulets. Pendant cette action, Bellegarde tâchait de tourner l'extrême gauche par le ravin du Riasco, qui a déjà été désigné comme donnant accès sur nos derrières. Déjà il s'était introduit assez avant, lorsque Pérignon, lui présentant à propos la réserve commandée par le général Clausel, l'arrêta dans sa marche. Il acheva ensuite de le culbuter dans la plaine, en le faisant charger par les grenadiers de Partouneaux et par la cavalerie de Richepanse. Ce coup de vigueur débarrassa l'aile gauche.

Grâce à la singulière combinaison de Suwarow, qui voulait rendre ses attaques successives, notre centre n'avait pas encore été attaqué. Saint-Cyr avait eu le temps de faire ses dispositions, et de rapprocher de Novi la division Wa-

trin, formant son extrême droite. Sur les instances de Kray, qui demandait à être appuyé par une attaque vers le centre, Bagration, sans s'ébranler, dirigea alors quelques bataillons pour tourner Novi par notre droite. Mais, rencontrés par la division Watrin, qui se rapprochait de Novi, ils furent rejetés dans la plaine.

On était ainsi arrivé à la moitié du jour sans que notre ligne fût entamée. Suwarow venait d'arriver avec le corps russe de Derfelden. Il ordonna une nouvelle attaque générale sur toute la ligne. Kray devait assaillir de nouveau la gauche, Derfelden et Bagration le centre. Mélas était averti de hâter le pas, pour venir accabler notre droite. Tout étant disposé, l'ennemi s'ebranle sur toute la ligne. Kray, s'acharnant sur notre gauche, essaye encore de la faire assaillir de front par Ott; mais la réserve Clausel repousse les troupes de Bellegarde, et la division Lemoine culbute Ott sur les pentes des collines. Au centre, Suwarow fait livrer une attaque furieuse à droite et à gauche de Novi. Une nouvelle tentative pour tourner la ville est déjouée, comme le matin, par la division Watrin. Malheureusement, nos soldats, entraînés par leur ardeur, s'abandonnent trop vivement à la poursuite de l'ennemi, s'aventurent dans la plaine, et sont ramenés dans leur position. A une heure, le feu se ralentit de nouveau par l'effet de la fatigue générale; mais il recommence bientôt avec violence, et pendant quatre heures les Français, immobiles comme des murailles, résistent avec une admirable froideur à toute la furie des Russes. Ils n'avaient fait encore que des pertes peu considérables. Les Austro-Russes, au contraire, avaient été horriblement traités. La plaine était jonchée de leurs morts et de leurs blessés. Malheureusement, le reste de l'armée austro-russe arrivait de Rivalta, sous les ordres de Mélas. Cette nouvelle irruption allait se diriger sur notre droite; Saint-Cyr, en s'en apercevant, ramène la division Watrin, qui s'était trop engagée dans la plaine, et la dirige sur un plateau à droite de Novi. Mais, tandis qu'elle opère ce mouvement, elle se voit déjà enveloppée de tous côtés par le corps nombreux de Mélas. Cette vue la saisit, elle se rompt, et gagne le plateau en désordre. On la rallie cependant un peu en arrière. Pendant ce temps, Suwarow, redoublant d'efforts au centre de Novi, rejette enfin les Français dans la ville, et s'empare des hauteurs qui la commandent à droite et à gauche. Dès cet instant, Moreau, jugeant la retraite nécessaire, l'ordonne avant que de nouveaux progrès de l'ennemi interdisent les communications sur Gari. A droite, la division Watrin est obligée de se faire jour pour regagner le chemin de Gari, déjà fermé. La division Laboissière se retire sur Novi. Les divisions Lemoine et Grouchy se replient sur Pasturana, en essuyant les charges furieuses de Kray. Malheureusement, un bataillon s'introduit dans le ravin du Riasco, qui passe derrière Pasturana. Son feu jette le désordre dans nos colonnes; artillerie, cavalerie, tout se confond. La division Lemoine, pressée par l'ennemi, se débande et se jette dans le ravin. Nos soldats sont emportés comme la poussière soulevée par le vent. Pérignon et Grouchy rallient quelques braves pour arrêter l'ennemi et sauver l'artillerie; mais ils sont sabrés et restent prisonniers. Pérignon avait reçu sept coups de sabre, Grouchy six. Le brave Colli, ce général piémontais qui s'était si distingué dans les premières campagnes contre nous, et qui avait ensuite pris du service dans notre armée, se forme en carré avec quelques bataillons, résiste jusqu'à ce qu'il soit enfoncé, et tombe tout mutilé dans les mains des Russes.

Après ce premier moment de confusion, l'armée se rallia en avant de Gari. Les Austro-Russes étaient trop fatigués pour la poursuivre. Elle put se remettre en marche sans être inquiétée. La perte des deux côtés était égale; elle s'élevait à environ 10,000 hommes pour chaque armée. Mais les blessés et les tués étaient beaucoup plus nombreux dans l'armée austro-russe. Les Français avaient perdu beaucoup plus de prisonniers. Ils avaient perdu aussi le général en chef, quatre généraux de division, trente-sept bouches à feu et quatre drapeaux. Jamais ils n'avaient déployé un courage plus froid et plus opiniâtre. Ils

étaient inférieurs à l'ennemi du tiers au moins. Les Russes avaient montré leur bravoure fanatique, mais n'avaient dû l'avantage qu'au nombre, et non aux combinaisons du général, qui avait montré ici la plus grande ignorance. Il avait, en effet, exposé ses colonnes à être mitraillées l'une après l'autre, et n'avait pas assez appuyé sur notre gauche, point qu'il fallait accabler.

Quoi qu'il en soit, cette déplorable bataille nous interdisait définitivement l'Italie, et ne nous permettait plus de tenir la campagne. Il fallait nous renfermer dans l'Apennin, heureux de pouvoir le conserver. La perte de la bataille ne pouvait être imputée à Moreau, mais à la circonstance malheureuse de la réunion de Kray à Suwarow. Le retard de Joubert avait seul causé ce malheur (*).

Noyon, *Noviomagus*, jolie et très-ancienne ville de Picardie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Oise. Elle existait déjà lors de la conquête des Gaules par César, et elle tomba alors au pouvoir de ce grand capitaine. La notice de l'empire nous apprend qu'au cinquième siècle, un préfet romain y avait fixé son séjour.

Après la destruction d'*Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin), en 431, Noyon servit de retraite à l'évêque de cette ville, et ensuite elle fut elle-même érigée en évêché. Elle fut pendant quelque temps la capitale de l'empire de Charlemagne, qui s'y fit couronner en 768; Hugues Capet y fut élu en 887. Les Normands la prirent et la saccagèrent au neuvième siècle, et emmenèrent prisonnier son évêque. Baudri de Surchainville, l'un de ses évêques, lui donna, en 1098, des priviléges communaux qui furent approuvés par Louis le Gros (**). Cette ville fut encore incendiée en 1132, 1152 et 1228; Les Espagnols la brûlèrent après la bataille de Saint-Quentin.

Henri IV se rendit maître de Noyon, en 1591; les ligueurs la reprirent deux ans après; mais, en 1594, elle passa définitivement sous la domination royale. François Ier y conclut, en 1516, un traité avec Charles-Quint.

L'évêque de Noyon était l'un des pairs ecclésiastiques du royaume. Il avait le titre de comte. On compte aujourd'hui dans cette ville 6,000 habit. C'est la patrie de Calvin et du sculpteur Jean Sarrazin.

Noyon (monnaies de). Les plus anciennes monnaies frappées à Noyon sont des *triens* mérovingiens. Jusqu'ici on en a retrouvé trois, dont voici la description : 1° — + NOVIOMO FIT; tête de profil tournée à droite; ℞. — GENEGISELVS MO; croix chrismée et accostée de deux étoiles. 2° — NOVIOMV; tête de profil tournée à droite; ℞. — MVNDVNNVS; croix ancrée. 3° — NOVIOMONT; même type; ℞. — BAN...VSMON; même type. Inutile de dire que la croix ancrée est une dégénérescence de la croix chrismée, et que le chrisme n'est autre chose que le monogramme du Christ. Les mots du revers, GENEGISELVS, MVNDVNNVS, BAN...VS, sont des noms de monétaires.

Sous la seconde race, Charles le Chauve et Eudes firent frapper monnaie à Noyon. On a d'eux les deniers suivants : 1° — NOVIOIM; monogramme de Charles; ℞. — CAROLVS REX FR. autour d'une croix; 2° — NOVIOMVS CIVITAS autour d'une croix; ℞. — GRATIA DI REX autour du monogramme d'Eudes.

Pendant les onzième, douzième et treizième siècles, les évêques de Noyon furent en possession du droit de battre monnaie. Nous possédons une pièce frappée au nom de l'évêque Étienne, à la fin du douzième siècle; en voici la description : + ISTEPHANVS EPC autour d'une croix; ℞. — NOVIOMVS CIV, deux crosses adossées et surmontées d'une croix.

Noyon (traité de), 1516. Charles-Quint, devenu roi d'Espagne, à l'âge de seize ans, comprit, quoique très-jeune encore, qu'il avait besoin de s'assurer l'amitié de la France, pour s'affermir sur un trône que des intrigues de tout genre pouvaient ébranler. Il fit demander par son ambassadeur, le sire de Ravestein, à François Ier, d'indiquer un lieu où ils pourraient terminer leurs

(*) Voy. Thiers, *Hist. de la Révol. franç.*, t. X, p. 257 et suiv.

(**) Voy. les Annales, t. I, p. 159; et M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 285 et suiv.

différends et ceux de leurs alliés. On choisit Noyon; François Ier y envoya Artbus Gouffier, seigneur de Boissy, grand maître de France, et Charles-Quint, Antoine de Croy, seigneur de Chièvres. De grandes difficultés survinrent bientôt, qui semblèrent devoir arrêter toute négociation; cependant les deux plénipotentiaires se réunirent à Noyon, le 1er août; et, le 13, ils signèrent un traité d'alliance entre Charles et François Ier. « Les deux monarques promettaient de s'assister, non-seulement dans leur défense réciproque, mais dans les conquêtes auxquelles ils pourraient légitimement prétendre. Pour gage de leur union, Charles promettait d'épouser la fille qui venait de naître de François Ier; elle devait lui être consignée lorsqu'elle aurait huit ans, et le mariage s'accomplirait lorsqu'elle en aurait douze. François lui donnait pour dot tous les droits qu'il prétendait avoir sur le royaume de Naples; et en compensation de ces droits, Charles, jusqu'au moment du mariage, devait payer à François, pour la possession de ce royaume, 100,000 écus d'or par année. François se réservait le droit de secourir les Vénitiens contre Maximilien, et même la reine de Navarre contre Charles, si celui-ci, huit mois après son entrée en Espagne, ne lui avait pas fait justice. (*) »

NUDS PIEDS. Voy. NORMANDIE.

NUMISMATIQUE. Dès la fin du quatorzième siècle, Pétrarque et quelques savants italiens formaient des collections de monnaies et de médailles des empereurs romains. Ils eurent des imitateurs, et quand, au quinzième siècle, l'enthousiasme pour l'antiquité produisit la renaissance, le goût des médailles devint presque général parmi les artistes et les savants. François Ier fut un des rois de France qui le favorisèrent le plus; parmi les objets antiques qu'il envoyait de tous côtés acquérir à grand prix, on cite des pierres gravées et des médailles. Le savant fondateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le P. du Molinet, assure avoir vu de son temps, dans le garde-meuble de la couronne, « un certain bijou de vermeil doré, fait en manière de livre, à l'ouverture duquel on remarquoit de chaque côté une vingtaine de médailles d'or, et du Haut-Empire, qui y étoient enchâssées, et dont la netteté (c'est-à-dire la conservation) étoit plus considérable que la rareté. »

Golzius, qui voyagea en France sous le règne de Henri II, assure y avoir vu deux cents *cabinets de médailles;* et les savants et les artistes n'étaient pas les seuls qui formassent alors de semblables collections: les seigneurs et les dames de la cour se faisaient gloire d'en posséder aussi. Golzius mentionne parmi les curieux dont il visita les cabinets, Catherine de Médicis, le prince de Condé, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Lorraine, de Nevers et de Montmorency, le chancelier de l'Hôpital, la princesse de Condé et la fameuse Diane de Poitiers.

Charles IX résolut enfin de former un cabinet d'antiquités au Louvre; il eut, dès 1565, un *garde particulier des médailles et antiques;* et son cabinet, que vint enrichir la collection du trésorier Groslier, passa bientôt pour une des *merveilles du monde;* c'est en ces termes emphatiques qu'en parlent les historiens du temps.

Mais les guerres civiles arrêtèrent bientôt ces progrès de la numismatique, et ce ne fut que sous Henri IV que l'on reprit le projet de former un *cabinet royal d'antiquités.* Le roi fit venir de la Provence un sieur Rascas de Bagarris, auquel il donna le titre de *maître des cabinet, médailles et antiques de Sa Majesté*, titre que le bon antiquaire changea en celui de *Cimêliarche.* Henri IV lui ordonna, en 1608, de former une collection de médailles dans le château de Fontainebleau; malheureusement, ce prince mourut; Bagarris dut repartir pour la Provence avec ses médailles, et ce ne fut qu'en 1644, au commencement du règne de Louis XIV, que l'admirable collection connue sous le nom de *Cabinet royal de France* fut réellement fondée.

Toutefois les dissensions politiques et religieuses qui avaient empêché, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, les rois de se livrer à leur goût pour la science de l'antiquité,

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXVI, p. 50.

n'empêchèrent pas, il faut nous hâter de le dire, les savants et les particuliers de former des collections; un chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, Paul Peteau, le président Lothier, Fabri de Peyresc, et une foule d'autres hommes éclairés avaient alors à l'envi rassemblé des médailles.

La plupart de ces collections étaient ouvertes avec beaucoup de libéralité aux savants, qui, il faut le dire aussi, s'empressèrent d'en profiter. Dès 1522, un homme que le Collége de France s'enorgueillit d'avoir compté parmi ses professeurs, Budée publiait à Venise, chez les Aldes, son livre intitulé : *Libri V de Asse et partibus ejus;* en 1553, Strada faisait paraître à Lyon son *Epitome Thesauri antiquitatum, hoc est imperatorum romanorum, etc... iconum, ex antiquis numismatibus.... delineatorum;* quelques années plus tard (1558), on réimprimait à Paris les *Discorsi sopra le medaglie antiche* d'Æneas Vico, qui avaient paru à Venise en 1555; enfin, en 1579, Antoine Lepois faisait paraître dans la même ville ses *Discours sur les médailles*. Tous ces ouvrages, à l'exception du livre de Budée, qui pourtant est embarrassé par l'immense mais indigeste érudition du seizième siècle, ne sont, à vrai dire, que de faibles ébauches; on remarque pourtant déjà un grand progrès dans les premières années du dix-septième siècle : ce fut alors que parut à Anvers (1616) la dissertation *De re nummaria* de Scaliger, et que Louis Savot publia à Paris, chez les Cramoisy, son *Discours sur les médailles antiques* (1627).

La numismatique antique n'était pas la seule que l'on cultivât alors avec succès; le président Lothier rassemblait les ordonnances monétaires des rois de France; Haultin faisait graver toutes les médailles françaises qu'il pouvait rencontrer; enfin Paul Peteau donnait, en 1612, un recueil de planches représentant des pièces françaises. Ces trois derniers ouvrages sont encore utiles, quoique vieillis; malheureusement, ils sont très-rares : celui de Lothier est resté manuscrit, et on ne connaît qu'un exemplaire ou deux de celui de Haultin.

La protection accordée par Louis XIV aux interprètes de l'antiquité fit éclore sous son règne une foule d'ouvrages estimables. Charles Patin fit alors paraître son *Histoire des médailles* (1665), et le père Jobert sa *Science des médailles* (1692). Ces deux traités élémentaires sont encore, quoi qu'on en ait dit, fort utiles à consulter, surtout, pour celui du père Jobert, l'édition de 1739, revue et corrigée par un habile numismatiste, Bimard de la Bastie. Ce fut à cette dernière époque que le savant jésuite Hardouin publia ses rêveries si bizarres, et qui pourtant sont parfois entremêlées de bonnes dissertations, et que Beauvais de Préau composa son petit traité intitulé *La manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites;* car la France avait alors ses Padouans qui contrefaisaient, avec autant de talent que leurs confrères d'Italie, les médailles antiques. Mais voici une liste d'ouvrages bien plus importants, et où vont paraître les noms les plus justement fameux de la numismatique : c'est d'abord l'*Historia romana a Julio Cæsare ad Constantinum magnum per numismata*, de Lacarry (1671); puis les *Numismata imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Palæologos Augustos*, de Banduri (1718); le *Thesaurus Morellianus sive familiarum romanarum numismata*, dont le texte est d'Havercamp (1734); les *Histoires numismatiques des Séleucides* (1681), *des Ptolémées* (1701), *des familles romaines* (1703), *des empereurs romains*, etc., etc., que le célèbre Vaillant fit successivement paraître, et dont il serait trop long de donner les titres exacts. Ajoutons encore, non pas pour être complets, mais pour avoir un faible aperçu des travaux de numismatique antique exécutés en France à cette époque, les nombreuses et savantes dissertations que les Claude de Boze, les Belley et tant d'autres insérèrent alors dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

Dans ce même temps, de Boze rassemblait les matériaux pour former l'histoire numismatique des seigneurs qui avaient battu monnaie en France; Claude de Bouteroue, président à la cour des monnaies, publiait, sous le titre de *Recherches curieuses des monnoies de*

France (1666), la première histoire numismatique gauloise et mérovingienne qui ait été composée; il avait, en outre, rassemblé une foule de documents curieux, que le temps ne lui permit pas de mettre au jour; enfin, sous le titre de *Traité des monnaies de France* (1690), Leblanc publiait un livre, qui est resté comme un modèle de clarté, d'érudition et de critique numismatique.

Le cabinet du roi fut amené de Versailles à Paris pendant la régence du duc d'Orléans, et de Boze conserva, après cette translation, la direction de la précieuse collection, au classement de laquelle il consacra toute sa vie. Il eut pour successeur le savant auteur du *Voyage d'Anacharsis*.

Jusqu'au dix-huitième siècle, l'étude de la numismatique avait suivi en tout point les destinées de l'érudition. L'art romain avait été étudié de préférence; c'était à peine si l'on avait songé à la Grèce. Vaillant prépara une heureuse révolution; son *Histoire des Ptolémées* donna une idée de l'importance des médailles grecques; les livres publiés à l'étranger sur le même sujet ne contribuèrent pas peu non plus à seconder ses efforts. Cependant, il faut le dire pour notre gloire, le livre le plus important qui ait paru sur cette matière est dû à un Français, Joseph Pellerin; c'est dans ce livre, encore indispensable aux numismatistes de nos jours, que la méthode géographique, propagée par Eckhel, se trouve exposée pour la première fois. Belley, qui vécut encore pendant une bonne partie du règne de Louis XV, Bonnamy, Barthélemy, Caylus, du Cange, auteur des *Familles byzantines*, enrichirent les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* d'excellentes dissertations. Mais la numismatique française ne trouva guère d'interprète habile que dans Fauris de Saint-Vincent, qui publia, à la suite de l'*Histoire de Provence*, de Papon, d'utiles détails sur les monnaies de cette province. Le livre de Duby, intitulé *Monnaies des prélats et barons*, ouvrage encore aujourd'hui indispensable, malgré sa faiblesse et ses défauts, ne parut que sous le règne de Louis XVI.

Pendant la république et l'empire Millin, savant plein de zèle et d'obligeance, et Gosselin, succédèrent à Barthélemy et à son neveu Barthélemy de Courçay, comme conservateurs du cabinet des antiques; et ils eurent eux-mêmes pour successeurs M. Raoul Rochette et M. Letrone, puis, en dernier lieu, M. Lenormant.

Depuis l'abbé Barthélemy, on peut le dire avec assurance, les conservateurs du cabinet des antiques ont toujours marché à la tête des numismatistes français. Comme interprète de l'antiquité, sous l'empire, la France ne posséda pas un homme plus capable de faire valoir ses richesses archéologiques que le laborieux Millin, après lequel il ne faut pas oublier de mentionner Mongez, l'auteur du *Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique*. Ce fut à leur école et à celle de Barthélemy que se forma un savant estimable, Mionnet, dont les deux livres intitulés, l'un, *De la rareté et du prix des médailles romaines*, l'autre, *Description des médailles antiques*, etc., peuvent être regardés comme des tables complètes de toutes les médailles grecques que l'on connaissait jusqu'à lui, et sont entre les mains de tout le monde. Mais la numismatique française était alors complétement négligée.

Parmi les numismatistes français que compte la restauration, nous devons citer Cousinery, dont Eckhel faisait un grand cas: son *Essai sur les monnaies de la ligue achéenne* et son *Voyage en Macédoine* sont d'excellents ouvrages; M. Allier d'Hauteroche, qui fonda le prix de numismatique que distribue l'Institut, et qui avait formé une riche collection, dont M. Dumersan a publié le catalogue; M. de Cadalvène, auteur d'un ouvrage intitulé : *Recueil de médailles grecques inédites;* M. Tochon d'Annecy, auteur de plusieurs brochures, et d'un travail plus étendu *sur la numismatique des nomes de l'Égypte*.

De notre temps, on doit citer en première ligne, parmi les hommes qui s'occupent de numismatique antique, MM. Lenormant, Raoul Rochette, de Luynes, de Witte et de Longpérier. M. Lenormant est auteur d'un grand nombre d'importants ouvrages; son *Trésor de numismatique et de glyptique* contient

la description d'un grand nombre de médailles latines et grecques jusqu'alors inédites; il y a proposé d'heureuses attributions; mais c'est surtout dans la partie de cet ouvrage qu'il a intitulée *Galerie mythologique*, qu'il a rendu un véritable service à la science, par les idées neuves qu'il y a émises, et que cet ouvrage a répandues. Il n'a pas non plus négligé la numismatique dans son *Musée des antiquités égyptiennes;* il a su, au contraire, montrer dans cet ouvrage le parti que la science peut tirer de la connaissance des hiéroglyphes, pour l'explication des monnaies des *nomes* de l'Égypte. Outre ces travaux de longue haleine, ce savant a encore inséré dans les *Annales de l'Institut archéologique* de Rome, et dans la *Revue numismatique*, de nombreux et importants mémoires, parmi lesquels nous citerons ceux où il s'est occupé des *deniers de la famille Valeria*, des *monnaies d'Uranius Antoninus*, et des *trophées de Marius*.

Parmi les ouvrages dus à M. Rochette, nous mentionnerons les *Antiquités du Bosphore Cymmérien*, la *Lettre sur les rois des Odryses*, les *Mémoires sur les rois de la Bactriane*, et sur la *Numismatique de Tarente et de Sicile*, la *Lettre sur les graveurs de médailles dans l'antiquité*, et une foule de dissertations qui toutes portent le cachet d'une forte et solide érudition.

M. le duc de Luynes, artiste et antiquaire tout à la fois, s'est surtout occupé des médailles siciliennes, et il partage avec M. Rochette la gloire d'avoir le premier signalé la mention du nom des graveurs sur les médailles antiques; son travail sur les *Monnaies incuses de l'Italie* est, nous ne craignons pas de le dire, une œuvre du plus haut mérite. M. le duc de Luynes est, avec plus de fortune et beaucoup plus de savoir, le Peyresc et le Vion d'Hérouval de notre âge (*).

M. de Witte a su appliquer avec bonheur à la science des médailles, toutes les ressources de la mythologie et de la symbolique; il a, avec MM. Lenormant et de Luynes, ouvert à la numismatique une route nouvelle qui promet d'être féconde en résultats.

Quant à M. de Longpérier, on lui doit d'avoir, dans son *Essai sur les médailles des rois Sassanides*, jeté de vives lumières sur un sujet que presque personne n'avait exploré avant lui, et que notre illustre Silvestre de Sacy avait à peine commencé à débrouiller (*).

L'histoire de nos monnaies nationales n'a pas non plus été négligée par les savants de nos jours. M. le marquis de Lagoy a décrit plusieurs médailles gauloises, gallo-grecques et mérovingiennes, inconnues ou mal expliquées avant lui. Son livre est celui d'un homme sage et consciencieux. M. de la Saussaye, dans son *Essai sur la numismatique de la Gaule narbonnaise*, première livraison d'un ouvrage qui doit embrasser les monnaies de la Gaule tout entière, a décrit et expliqué avec talent toutes les médailles connues jusqu'ici, qui ont été frappées sur le littoral de la Méditerranée gauloise. Ses *Mémoires sur les médailles gauloises trouvées en Sologne* sont aussi d'excellentes pages de critique archéologique. La numismatique gauloise compte encore parmi ses interprètes un homme de génie, Joachim Lelewel, à qui nous reprocherons cependant trop de hardiesse. A ses travaux sur cette partie de la numismatique, nous préférons de beaucoup son ouvrage intitulé *Numismatique du moyen âge*, livre qui, malgré de nombreuses mais sublimes imperfections, a créé une science qui existait à peine avant lui. Cet ouvrage a inspiré le goût de cette partie de la science à un grand nombre d'amateurs, et la *Revue numismatique*, fon-

(*) On doit encore à M. le duc de Luynes un vol. in-8°, intitulé : *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*, et de très-bons articles dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, et dans la *Revue numismatique*.

(*) Les autres publications de M. de Longpérier, sont : *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*, grand in-8° ; *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*, in-8°; *Recherches sur les monnaies de la ville de Meaux*, in-8°; *Mémoires de numismatique ancienne*, in-8°; différents articles dans la *Revue numismatique*, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, et dans le *Numismatic Chronicle*, à Londres.

dée par MM. Cartier et de la Saussaye, a ouvert pour satisfaire ce goût, ses colonnes à une foule de savants qui en ont fait un recueil d'une haute importance. Cette Revue, qui n'a pas été inutile aux progrès de la numismatique antique, a surtout fait prospérer l'histoire monétaire nationale. Parmi ses collaborateurs on compte M. de Saulcy, à qui l'on doit d'estimables travaux sur toutes les parties de la numismatique du moyen âge en France, surtout sur celles de la Lorraine et de Metz, deux livres importants, l'un *sur les médailles byzantines*, l'autre *sur les médailles antiques de l'Espagne*, et des *notices sur des monnaies arabes, de l'Afrique et de l'Asie Mineure;* M. Cartier, l'un des directeurs et des collaborateurs les plus actifs de ce recueil, qui a touché à toutes les grandes questions soulevées par notre histoire monétaire nationale; M. de la Saussaye, qui a montré dans l'explication qu'il a donnée de quelques monnaies, que la numismatique du moyen âge lui est aussi familière que la numismatique gauloise; MM. Lenormant et de Witte, M. de Longpérier, à qui la numismatique de l'Orient, celle de la Grèce, et surtout celle du moyen âge, ont fourni de savantes dissertations; M. Rigollot d'Amiens; M. Anatole Barthélemy; M. de Lagoy; M. Lecointre Dupont, et une foule d'autres qu'à notre grand regret nous sommes obligés de passer sous silence.

Nous ne terminerons pas cependant cette revue rapide des travaux des savants français sur la numismatique, sans citer les *Catalogues* de MM. Fougères et Combrouse, qui, tantôt de concert, tantôt séparément, ont publié plusieurs ouvrages utiles; entre autres, un *Inventaire des médailles françaises.*

Les collections numismatiques françaises sont aujourd'hui nombreuses et fort riches. Outre le cabinet du roi, on peut citer le *Musée monétaire;* puis, parmi les cabinets particuliers, ceux de MM. le duc de Luynes, Dupré, Rollin, Réville, baron de Baillet, Greppo, Soleyrol, baron d'Ailly, marquis de Lagoy, pour les médailles antiques; feu Dassy, Rousseau, Cartier, Norblin, de Saulcy, Voillemier de Senlis, Mallet d'Amiens, etc., etc., pour les monnaies du moyen âge; Sauvageot, Somson, le colonel Maurin, Lagrenée, Mme Sœhnée, pour les médailles modernes.

NUREMBERG (bataille de). Voy. GRAFFENBOURG.

O.

O (François d'), naquit vers 1535, et embrassa la profession des armes, qu'il ne tarda pas à quitter pour celle de l'administration ; présenté à Henri III, par de Villequier, dont il avait épousé la fille, il fut bientôt en grande faveur auprès du roi, qui lui accorda, en 1578, la surintendance des finances. D'O afficha dès lors un grand luxe, se livra à la débauche la plus effrénée, et donna cours à toutes ses passions. Pour subvenir à ses dépenses, il fit établir de nouveaux impôts et augmenter les anciens; les tailles furent portées à une valeur presque triple de ce qu'elles étaient sous Charles IX.

Il conserva sa place après la mort de Henri III, et ce fut lui qui se chargea de déclarer à Henri IV, que l'assemblée de la noblesse catholique ne le reconnaîtrait pour roi qu'après qu'il aurait abjuré la religion protestante. D'O surpassait en excès et en prodigalité les rois et les princes; il se faisait servir à ses soupers, des tourtes au musc et à l'ambre, qui revenaient à 25 écus, somme exorbitante pour le temps; et ce qui paraît surprenant, dit Sully dans ses *Mémoires*, c'est que le roi, dans ses plus grands besoins, ne put jouir du privilége de partager ses propres revenus avec le surintendant. Cet homme mourut en 1594, et l'on pense bien que Henri IV ne fut pas fâché d'en être débarrassé. Quelques instants avant sa mort, ses parents, ses domestiques et ses créanciers le dépouillèrent à l'envi, et il ne resta que les murailles toutes nues dans la chambre où il expira. On vit avec étonnement que ses dettes surpassaient de beaucoup ses biens, et que l'homme qui avait eu si longtemps à sa disposition tous les trésors de la France, ne laissait pas de quoi payer les legs de son testament, qui se montaient a 1200 écus.

Oberkampf (Christophe-Philippe), l'un des hommes qui ont le plus fait pour l'industrie française, naquit à Weissembach (marquisat d'Anspach), en 1738. Son père, habile teinturier, était venu fixer son industrie a Arau, en Suisse, et y avait formé un établissement. Oberkampf vint à Paris à dix-neuf ans ; il y apporta les connaissances qu'il avait acquises dans la maison paternelle sur l'art, alors nouveau en Europe, du manufacturier de toiles peintes ; et, malgré de nombreux obstacles, il parvint, avec un capital de 600 fr., à naturaliser en France cette belle industrie. Il avait vingt et un ans lorsqu'il s'établit dans une chaumière de la vallée de Jouy ; il se chargea seul du dessin, de la gravure, de l'impression et de la teinture des toiles. L'établissement grandit avec rapidité, et bientôt, une contrée insalubre et presque déserte s'assainit par ses travaux, et s'enrichit d'une population de 1,500 âmes, alimentée par son industrie. La réputation du fabricant devint européenne, et s'étendit même jusque sous les tropiques, où ses agents allèrent tenter de dérober aux Indiens le secret de leurs couleurs. La manufacture de Jouy a servi de modèle à tous les établissements de même genre, qui, encouragés par son succès, se sont formés en grand nombre. Oberkampf fut récompensé de ses services par des lettres de noblesse que lui donna Louis XVI. En 1790, le conseil général du département de Seine-et-Oise lui décerna une statue dont sa modestie empêcha l'érection. Dix ans après, une place lui fut offerte dans le sénat ; il la refusa ; mais il ne put refuser la décoration en or de la Légion d'honneur, que Napoléon détacha de sa boutonnière pour la lui remettre, en déclarant que personne n'était plus digne de la porter. A cette époque Oberkampf élevait à Essonne sa filature de coton, le premier et le plus bel établissement de ce genre qu'il y ait eu en France. Il mourut en 1815.

Oberlin (Jérémie-Jacques), savant antiquaire et laborieux philologue, naquit à Strasbourg en 1735. Il étudia d'abord la théologie; mais l'application presque exclusive qu'il donnait à la partie archéologique des livres saints ne

tarda point à montrer sa véritable vocation ; et, encouragé, aidé même par l'illustre Schœpflin, il se tourna tout entier vers l'étude de l'antiquité.

Peu d'existences furent plus actives que celle d'Oberlin. Il entra dans l'enseignement dès sa vingtième année. Nommé en 1764 conservateur adjoint de la bibliothèque de l'université de Strasbourg, professeur suppléant d'éloquence latine à l'Académie (1770), professeur extraordinaire à l'Université (1778), puis, en 1782, professeur de logique et de métaphysique, et enfin directeur du Gymnase en 1787, il ouvrit de plus spontanément divers cours publics d'archéologie, de géographie ancienne et de bibliographie. En 1793, il fut élu membre de l'administration départementale du Bas-Rhin, puis frappé d'une détention, qui cessa au 9 thermidor. L'Institut, lors de sa création, lui déféra le titre de membre correspondant. Il mourut à Strasbourg en 1806.

Au milieu des occupations multipliées d'un enseignement si actif, Oberlin ne trouva pas moins le loisir de composer un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les suivants : *Jungendorum marium fluviorumque omnis ævi molimina,* 1770-75; *Miscellanea litteraria maximam partem Argentoratensia,* 1770; *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche*, 1775; plusieurs *Dissertations sur les minnesingers*, ou troubadours de l'Alsace, de 1782 à 1789. On a aussi d'Oberlin plusieurs manuels élémentaires, écrits en allemand, sur les matières de ses cours, et enfin, des éditions fort estimées d'*Horace* (1788) et de *Tacite* (1801).

Jean-Frédéric OBERLIN, frère du précédent, né à Strasbourg en 1740, mort le 1er juin 1826, pasteur à Valdbach, au Ban-de-la-Roche, s'est rangé au nombre des bienfaiteurs de l'humanité en consacrant sa vie entière à répandre dans la paroisse confiée à son zèle les bienfaits de la civilisation, et en faisant, de cette partie des Vosges, avant lui inculte et sauvage, une contrée florissante et couverte d'une population laborieuse et éclairée. On peut consulter sur les services rendus à cette contrée par ce vénérable pasteur, le *Rapport de François de Neufchâteau, sur l'agriculture et la civilisation du Ban-de-la-Roche*, Paris, 1818, in-8°.

OBERTO (François d'), plus connu sous le nom de *Monge des Iles-d'Or*, parce qu'il aimait à se retirer dans un ermitage des îles d'Hières, était d'une famille originaire de Gênes, et vivait au quinzième siècle en Provence. Il embrassa la vie monastique, recueillit dans la bibliothèque du monastère de Lérins les œuvres de plusieurs poëtes provençaux, composa lui-même différents ouvrages, et mourut en 1408. On cite de lui : *OEuvres* en rime provençale ; un Recueil intitulé : *Fleurs de différentes sciences et doctrines;* un autre Recueil de vers provençaux, italiens, gascons et français ; un autre contenant les *Victoires des rois d'Aragon, comtes de Provence;* et enfin les *Vies des poëtes provençaux;* ce dernier ouvrage a été fort utile à Jean de Nostredame.

OBLATS. C'était le nom que l'on donnait à ceux qui, en embrassant l'état ecclésiastique, avaient fait abandon de leurs biens à la communauté. On le donnait aussi à ceux qui, dès leur enfance, avaient été voués à l'état monastique, et à des laïques qui, sans renoncer entièrement au monde, venaient vivre dans un couvent, auquel ils payaient une certaine somme pour l'indemniser de leur entretien. C'est à cette dernière classe d'oblats que se rattachaient les soldats invalides que les rois plaçaient quelquefois dans les monastères. (Voy. INVALIDES.)

OBOLE. On donna pendant le moyen âge le nom d'obole à une pièce d'argent ou de billon, valant la moitié du denier; mais ce nom ne se rencontre qu'assez tard dans les textes, et l'on ne trouve parmi les monuments, des oboles bien caractérisées que sous Louis le Débonnaire et ses successeurs. A cette époque, l'obole était d'argent ainsi que le denier; et, ainsi que cette monnaie, elle alla toujours en amoindrissant son aloi. Son type était ordinairement le même que celui du denier, et il n'y avait entre ces deux monnaies de différence que dans la quantité de métal et dans le module. Chaque denier paraît avoir eu son obole. Mais aujourd'hui les obo-

les sont plus difficiles à rencontrer que les deniers. De toutes les parties de la France, le Poitou était celle où les divisions monétaires étaient les plus nombreuses; au dixième siècle, outre le *demi-denier*, on y frappait des *quarts de denier*. Il y avait alors dans cette province une ville nommée *Melle*, en latin *Metallum*, ou l'on trouvait des mines d'argent, qui lui avaient donné son nom. Lorsque la puissance carlovingienne n'exerça plus sur le Poitou qu'une influence presque nulle, l'habitude que l'on avait de se servir de ces espèces, fit qu'on frappa monnaie dans tout le Poitou, avec le type et le nom de cette ville, et que les deniers poitevins prirent le nom de deniers *maales*. Comme c'était l'espèce de monnaie qui avait le plus de divisions, l'obole prit partout le nom de *maille*, et le quart de denier celui de *pitte* ou *poitevine*. Inutile de dire que *maille* vient de *maale*, *maale* de *Metallum*, et *pitte* de *Picte*.

Pendant tout le moyen âge, la *maille* ou *obole* resta la moitié du denier; cependant, lorsque les espèces souffrirent une altération trop considérable, on fit les oboles d'un aloi plus faible que les deniers, en augmentant par conséquent leur poids au détriment de leur titre. Dans cet article, nous nous bornons à des généralités, parce que, comme nous l'avons dit, les oboles portèrent ordinairement le même type que les deniers, si ce n'est dans les derniers temps où l'on en fabriqua, c'est-à-dire vers l'époque de Louis XI (Voyez Louis XI [monnaies de]).

Obrecht (Ulric), né à Strasbourg en 1646, voyagea en Allemagne et en Italie, et, de retour dans sa patrie, succéda au célèbre Boecler dans la double chaire d'éloquence et d'histoire de l'université de cette ville. L'Alsace et Strasbourg étant passés sous la domination française, Obrecht, qui était luthérien, fit son abjuration à Paris, entre les mains de Bossuet, en 1684, et Louis XIV le chargea d'une mission diplomatique à Francfort, en 1698. Il mourut en 1701. On a de lui un grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont : *de Vexillo imperiali*, 1673, in-4° ; *de Legibus agrariis populi romani*, 1674, in-4° ; *Alsaticarum rerum prodromus*, 1681, in-4°. On lui doit en outre des *éditions* estimées de Dictys de Crète, de Quintilien, des écrivains de *l'Histoire auguste*; enfin, des *notes* sur le traité *de Jure belli et pacis* de Grotius, et une version latine de la *Vie de Pythagore* par Jamblique.

Obusier, espèce de mortier long, monté sur un affût de campagne, et servant à lancer les obus. L'artillerie française emploie des obusiers de 6 pouces, des obusiers de 4 pouces et demi, dits de 24, et des obusiers de montagne, dits de 12. Les obusiers sont d'origine hollandaise; les premiers qui parurent en France, furent pris à la bataille de Nerwinde, gagnée en 1693, par le maréchal de Luxembourg. La première fabrication des obusiers, en France, ne date que de 1749.

Ocaña (bataille d'). Au commencement de novembre 1809, les Espagnols, qui, découragés par différentes défaites, semblaient depuis deux mois accepter le joug de Napoléon, reprirent tout à coup les armes. Une armée de 60,000 hommes se forma en Andalousie, sous les ordres du général Arizaga, et traversant rapidement la Sierra-Morena, s'avança dans la direction d'Aranjuez, pour se porter de là sur Madrid. Mais le maréchal Soult, qui était alors major général des armées françaises, sut, avec autant d'habileté que de promptitude, conjurer l'imminence du péril. Lorsque, le 12, l'avant-garde ennemie, qui se composait de six ou sept mille chevaux et précédait de plusieurs journées le gros des troupes, atteignit Ocaña, à environ deux lieues du Tage, elle s'y heurta contre la divison de dragons du général Milhaud et le 7e régiment d'infanterie polonaise, et fut rudement repliée. Le général Sébastiani, au corps duquel appartenaient les troupes qui venaient de remporter ce succès partiel, garda le champ de bataille, et six jours s'écoulèrent avant qu'on en vînt à une action générale. Soult profita de ce temps pour renforcer Sébastiani d'une partie du corps de Mortier et de la division Dessoles. De plus, il ordonna, le 17, à Victor de passer le Tage, et de marcher contre l'aile droite des Espagnols, qui s'étaient établis dans la plaine d'Ocaña; mais, dans la matinée du 18, lorsque

Victor avait encore neuf lieues à faire pour arriver sur le terrain, les troupes légères de l'ennemi vinrent attaquer la division Laval, qui formait notre avant-garde. Elles furent repoussées, et bientôt la première brigade de cette division aborda la ligne espagnole, malgré la mitraille que vomissaient de nombreuses pièces de campagne. Ces braves eurent beaucoup à souffrir; mais Soult et Mortier les appuyèrent bientôt avec toute l'infanterie et toute l'artillerie qu'ils avaient sous la main, et alors l'ennemi recula, en assez bon ordre cependant pour que rien n'annonçât encore une brillante victoire. Sur ces entrefaites, la cavalerie du général Sébastiani, à laquelle la cavalerie espagnole n'osait plus tenir tête, depuis l'affaire du 12, s'avança librement par la gauche et aborda l'infanterie ennemie. Les bataillons du général Arizaga, se voyant entourés et chargés, se formèrent vainement en carrés. Leur déroute fut complète; on leur tua 12,000 hommes, on les poursuivit le sabre aux reins jusqu'à la Gardia, et, dans la soirée, 20,000 prisonniers, 50 pièces de canon, 30 drapeaux et une immense quantité d'armes étaient au pouvoir des vainqueurs.

Octobre 1789 (journées des 5 et 6). Depuis le jour où le tiers état, ayant osé résister aux exigences de la cour et de la noblesse, avait eu pour lui la victoire, la noblesse et la cour n'avaient cédé qu'à regret, et avec l'espérance de ressaisir le pouvoir qui leur échappait, et de dompter enfin ce peuple énergique qui avait pris la Bastille, ébranlé le trône et détruit tous les vieux priviléges.

Les hommes sages, ceux même qui s'associaient le moins aux principes révolutionnaires et ne voyaient déborder qu'avec effroi ce flot qui menaçait d'envahir les pouvoirs publics, ne s'étaient pas trompés sur la valeur de ce grand mouvement démocratique. Necker avait vainement tenté de conjurer l'orage. « C'est une révolution, sire! » avait dit le duc de Larochefoucauld à Louis XVI, qui parlait de révolte. Le roi lui-même, quand les funestes influences de sa famille et de ses courtisans n'aveuglaient pas sa raison, appréciait sainement cette crise, où déjà avait disparu son initiative absolue.

Mais la jeune et légère Marie-Antoinette, mais la princesse de Lamballe, qu'une si affreuse destinée attendait, mais les frères du roi et toute cette noblesse si inexpérimentée, si pleine d'illusions, ne pouvaient croire que le pouvoir et les priviléges de ce monde, au milieu duquel ils avaient grandi, pussent disparaître devant ces hommes du peuple dont le nom seul, prononcé par leurs bouches railleuses, semblait y laisser une empreinte de dégoût. Parmi les manifestations imprudentes et coupables qui signalèrent le début de la révolution, il faut citer en première ligne ces repas des gardes du corps à Versailles, qui répandirent dans le peuple une si vive irritation, et provoquèrent les journées des 5 et 6 octobre.

Vers la fin de septembre, la cour, décidée enfin à prendre sa revanche sur l'assemblée nationale et sur le peuple, et comptant pouvoir le faire en s'appuyant sur l'armée, avait réuni à Versailles un nombre extraordinaire d'officiers de tous grades, auxquels des congés de semestre avaient été donnés, et dont on avait la pensée de former un corps de volontaires royaux. La garnison de Versailles devait être relevée dans les derniers jours du mois; un échange assez habituel de politesses entre les corps qui permutaient, donna l'idée d'un banquet où les officiers et les gardes du corps seraient réunis.

Contre tout usage, la cour mit à la disposition des commissaires du banquet le théâtre du château. Ce fut là que fut servi, le 1er octobre, un repas splendide, où furent portés des toasts exclusivement royalistes. Ce n'eût cependant été qu'un simple repas de corps, si la reine n'eût donné à cette réunion une couleur politique, en y entraînant le roi et en y menant son fils. Tous trois furent accueillis avec enthousiasme; Marie-Antoinette prit le dauphin dans ses bras, et fit le tour des tables au milieu des cris et des applaudissements.

Ils sortirent; mais le mal était fait; les têtes étaient échauffées par le vin; la cocarde nationale fut foulée aux pieds; au banquet succéda l'orgie qui se répandit au dehors, et alla insulter à la misère publique; et les plus nobles dames de France ne craignirent pas de pro-

diguer des rubans et leurs plus gracieux sourires à ces officiers ivres.

Ce banquet, ces imprudentes forfanteries, furent renouvelés le 3 octobre. Ces nouvelles, grossies, exagérées par la malveillance, circulèrent dans Paris, parmi une population agitée, inquiète et affamée. Les vivres manquaient, et le peuple en accusait la cour; il croyait à une conspiration, dont les démonstrations royalistes de Versailles devaient être le signal. Des rassemblements nombreux parcouraient la ville; le Palais-Royal, devenu le foyer de toute insurrection, était envahi par une foule turbulente, que Camille Desmoulins, Loustalot, Marat et tous les meneurs, impressionnaient par leurs discours et leurs écrits.

Dans la matinée du 5 octobre, tous ces mouvements prirent un caractère sérieux. Une foule nombreuse de femmes, suivant en désordre une jeune fille qui battait du tambour, se porta à l'hôtel de ville, en criant : *Du pain! du pain!* L'hôtel fut envahi, le magasin d'armes pillé, et Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, le même qui devait prendre une si horrible part aux massacres de septembre, donna un but à cette multitude irritée, en proférant ce cri : *A Versailles!*

La Fayette fit de vains efforts pour arrêter la foule; malgré l'immense popularité qui l'entourait alors, il ne put réprimer ce mouvement. « La source du mal est à Versailles, lui répondit-on; il faut aller chercher le roi, l'amener à Paris, et exterminer ceux qui ont outragé la cocarde nationale. » Ne pouvant contenir ce rassemblement immense qui annonçait de si terribles dispositions, la Fayette voulut du moins le diriger.

L'approche de cette troupe furieuse répandit l'effroi au château. Le roi, qui jusque-là avait refusé d'approuver la déclaration des droits, offrit alors son acceptation pure et simple; l'assemblée la refusa. La foule envahit le lieu de ses séances, et Maillard se fit son interprète. On décida qu'une députation se rendrait auprès du roi; douze femmes, choisies au hasard, accompagnèrent les députés. Mais au dehors, dans la cour même du château, occupée par les gardes du corps, objet de la haine populaire, une lutte ne tarda pas à s'engager : le sang coula; les gardes du corps furent poursuivis jusque dans leur hôtel, et la nuit seule put empêcher de plus grands malheurs.

La cour était consternée; elle voulut fuir; la Fayette la rassura, et rétablit l'ordre dans la foule. A cinq heures du matin, il s'étendit sur un lit pour y prendre quelques instants de repos, et l'Assemblée nationale leva la séance.

Mais l'entr'acte de ce terrible drame ne fut pas long. A la pointe du jour, des hommes du peuple, rôdant autour du château, trouvent une grille, que dans le désordre de la nuit on a oublié de fermer. Ils entrent; des gardes du corps veulent les repousser, des coups de fusil sont échangés, ce bruit réveille et appelle la multitude; elle envahit le château, pénètre jusque dans la chambre de Marie-Antoinette, et la reine a à peine le temps de se réfugier chez le roi.

Les gardes du corps tentent de repousser les assaillants, mais ils cèdent bientôt au nombre; on s'empare de dix-sept d'entre eux qui vont être fusillés, quand la Fayette arrive, les sauve et fait évacuer les appartements du château.

Au bruit du tumulte, l'Assemblée s'était réunie; elle reçoit un envoyé de Louis XVI, qui la prie de se rendre auprès de lui pour protéger la cour; trente-six membres sont nommés à cet effet. Mais la foule impatiente, entassée dans la cour, ne paraissait pas disposée à l'abandonner; elle voulait ramener le roi à Paris. Louis XVI céda; il parut au balcon, et eut la douleur d'entendre, parmi les cris de *Vive le roi!* qui accueillirent sa présence, des menaces et des imprécations contre la reine. Dans de pareilles dispositions, le voyage était impossible; Marie-Antoinette n'eût pas été en sûreté au milieu de ce cortége. La Fayette leva cette difficulté : il accompagna la reine sur le balcon, et baisa respectueusement sa main en signe de réconciliation entre l'orgueilleuse archiduchesse d'Autriche et les femmes du peuple de Paris. Le peuple comprit et battit des mains.

L'ordre de départ fut aussitôt donné. L'Assemblée décréta qu'elle était insépa-

rable de la personne du roi, et l'accompagna. Le cortége se mit en marche, ayant pour avant-garde, des bandes armées, qui portaient pour enseignes les têtes des gardes du corps plantées au bout de longues piques. Louis XVI et la reine, dans une voiture allant au pas, suivaient de loin ces sanglants trophées, escortés et suivis par les députés, par les Suisses, les gardes du corps, l'artillerie, les gardes nationales, des voitures chargées de grains, de farines, de bagages, et une foule innombrable, joyeuse et fière de son triomphe.

Le dévouement et l'activité de la Fayette assurèrent l'ordre dans cette tumultueuse journée. C'était la deuxième fois que les menées contre-révolutionnaires de la cour provoquaient l'irritation populaire, et au 6 octobre, comme au 14 juillet, la cour fut vaincue et subit la loi du plus fort. Cependant, se dissimulant toujours la gravité du péril et persistant à voir dans ses défaites, non le doigt du peuple, mais le résultat des intrigues du duc d'Orléans, de la Fayette, de Bailly ou de Mirabeau, elle continua à lutter par l'intrigue et par la ruse, jusqu'au jour où l'échafaud, sombre et effrayante réalité, se dressa devant elle. La monarchie avait laissé se détendre et se rouiller les ressorts du gouvernement. Or, sans gouvernement, le peuple meurt de faim, comme en 89, comme en 95, et quand il crie *Du pain!* ce n'est pas la liberté seule qu'il demande, mais un gouvernement paternel, juste, prévoyant, tempéré par elle. L'excès de la liberté, c'est l'anarchie des pouvoirs, c'est le désordre, c'est la famine; l'excès de l'autorité, c'est Richelieu, Louis XIV, Napoléon. Entre ces deux maux, le peuple préfère toujours le moindre. Que voulait le peuple au 6 octobre? La liberté sans doute; mais avant tout, il voulait que l'autorité résidât au milieu de lui, et c'était pour cela qu'il ramenait avec des cris d'allégresse le roi dans la capitale.

ODILLON-BARROT. Voy. BARROT.

ODON, frère utérin de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, fut en 1049, à l'âge de quatorze ans, nommé, par l'influence de son frère, à l'évêché de Bayeux. Lorsque Guillaume partit pour la conquête de l'Angleterre, en 1066 Odon voulut partager les périls de cette grande entreprise. Chargé ensuite de gouverner le royaume conquis, il chargea le peuple d'impôts, pour se livrer à de fastueuses prodigalités; dans le partage des terres entre les Normands, il eut pour sa part 253 fiefs, outre le château de Douvres et le comté de Kent qu'il possédait déjà; et cela ne lui suffit pas encore; il se livra à de telles concussions, que Guillaume, pour l'en punir, le fit enfermer dans la prison de Rouen. Odon y resta jusqu'à la mort de son frère. Il reparut alors pour semer la division entre les princes ses neveux; il soutint Robert contre Guillaume le Roux, perdit tous ses biens en Angleterre, et fut renvoyé en Normandie. Devenu premier ministre du duc Robert, il manqua de bouleverser ses États, partit avec lui pour la terre sainte, en 1096, et mourut l'année suivante à Palerme.

ODON OU EUDES DE DEUIL (*Odo de Diogilo*), ainsi nommé d'un village de la vallée de Montmorency, où il naquit dans le douzième siècle, fut chapelain et secrétaire de Louis le Jeune, et l'accompagna en cette qualité en Palestine. A son retour, il succéda à Suger dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Denis, où il mourut vers 1162. On a de lui: *De Ludovici VII, Francorum regis, profectione in Orientem ab anno* 1146-48; la traduction de cet opuscule se trouve dans le tome XXIV de la *Collection de mémoires sur l'histoire de France,* publiée par M. Guizot.

OFFICES. Selon les jurisconsultes, un office est le titre qui donne le droit d'exercer quelque fonction publique; c'est la délégation d'une portion plus ou moins étendue de l'autorité politique, administrative ou judiciaire. Cette délégation ne peut émaner que de celui ou de ceux en qui réside la plénitude de l'autorité; aussi, dès les premiers siècles de la monarchie française, ce fut le roi qui institua les offices, et nomma les officiers. A chaque office était attaché un bénéfice proportionné à l'importance des fonctions, et dont le revenu tenait lieu d'émoluments au titulaire.

Outre les avantages que les officiers attachés à la personne du roi ou des grands vassaux tiraient de leur posi-

tion, ils recevaient, à certaines époques de l'année, des présents de vêtements, de fourrures et d'objets de parure et d'ornement. Ces présents se nommaient *livrées*, d'où est venu le nom que l'on donne aux habillements que portent les valets de grandes maisons. Le moine de Saint-Gall, parlant des présents de cette nature que Louis le Débonnaire faisait à tous ceux qui composaient sa maison, dit qu'il les proportionnait à la condition de chacun d'eux: « Aux plus nobles, dit-il, il distribuait des baudriers, des écharpes et des habits très-précieux, qu'on lui envoyait de toutes les parties de son vaste empire; aux officiers subalternes, il donnait des saies de soie, bigarrées de toutes sortes de couleurs; aux palefreniers, boulangers, cuisiniers, on jetait des vêtements de lin et de laine, et des épées telles qu'il leur convenait d'en porter. »

Lorsque les bénéfices furent transformés en fiefs héréditaires, les offices dont ils étaient la dotation, suivirent la même fortune; et ce fut ainsi que toutes les charges de la couronne et du royaume devinrent la propriété de familles déjà trop redoutables, dont elles augmentèrent la puissance et l'audace.

Nous ne ferons qu'un petit nombre de citations à l'appui de ce qui précède, et on voudra bien se souvenir que tous les seigneurs que nous allons nommer, possédaient héréditairement les charges dont ils avaient l'exercice. Le comte d'Anjou était, depuis Geoffroi Grisegonelle, qui avait reçu la concession du roi Robert, *grand sénéchal de France;* Thomas de Coucy était *sénéchal de Flandre*; Simon, sire de Joinville, compagnon d'armes et historien de Louis IX, *sénéchal de Champagne ;* Jean de Châteauvillain, baron du Thil, *connétable de Bourgogne;* Guillaume du Hommet, *connétable de Normandie ;* le châtelain de Tonnay-Charente, *chambellan de Saintonge*; le baron d'Arscolt, *chambellan de Brabant;* Gui de Lévi, baron de Mirepoix, *maréchal de Languedoc ;* Guillaume de Vergy, *maréchal de Bourgogne;* Raoul de Conches était *porte-guidon* ou *cornette héréditaire de Normandie;* le comte de Senlis, *bouteiller héréditaire de France;* Pierre de Poissy, seigneur de Gouy, *panetier héréditaire de France;* et il en était ainsi de tous les offices que le roi avait créés dans ses domaines, et les grands vassaux dans les leurs.

A mesure que les rois étendirent leur domaine, ils réunirent autant qu'ils le purent à leur couronne les charges qu'ils trouvèrent instituées dans les provinces qu'ils acquirent par succession, déshérence, conquête, alliance ou confiscation. A mesure que leur pouvoir prit de la consistance, ils s'empressèrent de retirer les offices des mains qui les tenaient; le parlement de Paris les déclara domaniaux et unis à la couronne. Ils leur rentrèrent tous; mais ce ne fut pas pour toujours; car, à peine en furent-ils possesseurs, qu'ils se hâtèrent de s'en servir pour se procurer de l'argent.

Ce fut sous les règnes de saint Louis et de son premier successeur que prit naissance un abus qui ne devait finir que de nos jours. Nous voulons parler de la vénalité des offices. On commença par donner à ferme les *prévôtés,* les *vigueries,* les *vicomtés,* comme si ces juridictions eussent été des biens domaniaux. Philippe le Bel adopta ouvertement cette manière de se créer des ressources, et non content d'affermer les offices, il les vendit. Toutefois, dans la crainte assez bien fondée, que les titulaires ne profitassent de l'influence de leur position et de l'espèce d'indépendance dont ils jouiraient, pour acquérir des fiefs qui augmenteraient leur pouvoir d'une manière inquiétante pour l'autorité royale, il défendit par ordonnance datée de Paris, en 1302, « à tous « officiers, tels que baillis, sénéchaux, « prévôts, viguiers, vicomtes, maires de « villes, gardes des forêts, et autres, de « rien acquérir dans l'étendue de leurs « charges, ni ailleurs, sans l'expresse vo- « lonté du roi, sous peine de nullité des « contrats et de réunion au domaine, « de toutes acquisitions faites. » Louis le Hutin, son fils et son successeur, l'imita en ce qui concernait la vente des offices. Les états de Picardie le supplièrent, en 1315, de ne plus vendre ceux de judicature, notamment les prévôtés, à moins que ce ne fût que pour trois ans, à l'expiration desquels il serait pris

des informations sur la conduite des acquéreurs, pour les punir s'ils avaient prévariqué. Mais cette demande, assurément très-convenable, ne fut point accueillie; Louis X répondit qu'il entendait continuer la vente, et qu'au surplus, il ferait punir les prévarications qui se commettraient dans l'exercice des offices, lorsqu'elles seraient reconnues et constatées.

Depuis cette époque, jusqu'aux temps modernes, la vénalité des offices fut continuée avec une publicité et un scandale qui passaient toutes les bornes. Toutes les fois que les états généraux étaient convoqués, ils s'en plaignaient avec amertume. On leur promettait de l'abolir, on publiait une ordonnance en conséquence, puis, lorsqu'on avait obtenu d'eux les subsides dont on avait besoin et qu'ils étaient dissous, le mal reparaissait plus grave et plus désastreux que jamais.

D'année en année, on avait augmenté le nombre des offices, pour accroître la masse de la matière vénale; et, dans le but d'attirer des acheteurs, d'année en année aussi, on y avait attaché des priviléges et des exemptions, des immunités, au detriment du peuple, sur qui retombait de tout son poids le fardeau des charges publiques. Au temps de Henri III, le nombre des avocats était dix fois plus grand qu'en 1515. Aussi l'Estoile dit qu'alors (1578) « tous les états de France se vendaient au plus offrant, principalement la justice, ce qui était cause que l'on revendait en détail ce que l'on avait acheté en gros, et que l'on *épiçait* si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avaient garde de *pourrir*. » Les états de Blois firent, en 1579, d'énergiques remontrances à l'occasion de ces désordres; on leur fit des promesses; mais on ne les tint pas plus que celles que l'on avait faites aux assemblées précédentes. Selon Pasquier, ce fut à Henri III que la France dut le débordement général en fait d'offices. Il prétend qu'il serait impossible de dire combien ce prince « fut en cet endroit ingénieux à la ruine de soi et de son État. »

Henri IV maintint la vénalité des offices; il la fixa même par l'établissement du droit annuel, qu'on appelait la *Paulette*. Louis XIII suivit la même marche que son père; mais il déclara que les charges militaires n'étaient point vénales, et prohiba la vénalité des charges de sa maison.

Mazarin était trop avide d'argent pour renoncer à la vente des offices qui lui valait de forts pots-de-vin. Aussi son soin particulier était-il de créer sans cesse des charges pour les vendre. Le 15 janvier 1648, il fit tenir au roi, alors âgé de moins de neuf ans et demi, un lit de justice, dont le but était de forcer le parlement à enregistrer plusieurs édits bursaux. Émery, surintendant des finances, créature du ministre, avait épuisé en inventions le génie de la fiscalité. Il avait créé des offices de *contrôleurs de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers crieurs de vin*, de *conseillers langueyeurs de porcs*, etc., etc., lesquels ne se donnaient que moyennant finance. Ces créations ridicules auraient peut-être passé; mais un des édits présentés portait préjudice aux rentiers de la ville, un autre atteignait les gages des chambres des comptes et des cours des aides. Le parlement, déjà mal disposé, fit des remontrances, la régente refusa de les entendre, le mécontentement s'accrut, la cour se partagea en trois partis, et peu de temps après s'alluma la guerre de la fronde.

Parvenu à sa majorité, Louis XIV imita son père et son aïeul, et les dépassa même. Il y avait des offices qui exigeaient la noblesse; il en créa qui la conféraient, et les offrit à la vanité des bourgeois enrichis (voyez NOBLESSE). Il étendit la vénalité, même aux charges de sa maison et aux grades militaires. Alors on *acheta* un régiment, une compagnie, une lieutenance, une enseigne, un guidon, une cornette, etc. Louis XV entreprit d'abolir cet abus, et plusieurs édits publiés par ce roi, en 1771, le firent disparaître des cours souveraines; mais ce changement ne fut que momentané; Louis XVI rétablit dans toute sa vigueur le principe de la vénalité, qui fut enfin détruit par l'art. 7 de la loi du 4 août 1789, et par des lois subséquentes de 1790 et 1793.

Sous le gouvernement consulaire et le gouvernement impérial, plusieurs professions dans lesquelles il pouvait être

commis des malversations graves, furent soumises à des cautionnements pour la garantie des intérêts privés, et par compensation érigées en offices que les titulaires eurent la faculté de vendre. Ces professions furent celles de notaires, avoués, commissaires-priseurs, greffiers, huissiers, gardes du commerce, agents de change, courtiers de marchandises, courtiers d'assurances, etc.

Offices seigneuriaux. Ces mots, quand ils exprimaient quelque chose d'existant, avaient un double sens. On appelait office seigneurial celui auquel était attachée cette propriété d'une partie de la puissance publique qui constituait la *seigneurie*. Dans les derniers temps, il n'y avait que la pairie qui fût un office seigneurial en ce sens; on désignait plus généralement du même nom les offices dont les seigneurs avaient la nomination et la collation, par suite de la patrimonialité des justices.

Soit dans l'une, soit dans l'autre acception du mot, il n'y a plus d'offices seigneuriaux en France, par suite de l'abolition des pairies et de la suppression des justices seigneuriales.

Official. Ce mot servait, dans le temps que l'Église avait le droit de justice, à designer le juge ecclésiastique délégué par un prélat ou par un corps soit séculier, soit régulier, pour exercer en leur nom la juridiction contentieuse appartenant au prélat ou au corps qui le commettaient.

L'institution des officiaux et des officialités ne remonte pas en France au delà du douzième siècle; c'est dans le septième canon du concile de Tours, tenu en 1163, qu'il est fait mention pour la première fois des officiaux. Ces officiers sont encore mentionnés dans les actes de trois autres conciles tenus à Tours en 1231, 1236 et 1239.

Le 28 septembre 1637, il fut fait défense aux cours souveraines de troubler les évêques dans le droit d'instituer, de destituer leurs officiaux et de disposer des officialités. Le 22 mai 1680, il fut déclaré que les ecclésiastiques pourraient être admis aux fonctions d'officiaux, s'ils étaient licenciés ou docteurs en théologie. Un édit d'avril 1695 régla la juridiction ecclésiastique. L'Assemblée constituante, en abolissant les justices seigneuriales, a aboli les tribunaux d'église. Depuis ce temps, les officiaux qui existent toujours n'ont qu'une autorité spirituelle; ils sont juges des empêchements qui s'opposent à l'admission des fidèles aux sacrements, notamment à celui de mariage, et exercent une juridiction de discipline sur les hommes attachés au service de l'autel.

Officiers de la couronne (grands). Les grandes charges, ou grands offices de la couronne étaient des dignités de premier ordre, qui n'avaient au-dessus d'elles que la dignité royale, et que l'on a souvent confondues mal à propos avec les *grandes charges ou grands offices de la maison du roi*. Ce qui les caractérisait particulièrement, c'est que ceux qui en étaient investis possédaient l'exercice et la propriété de la justice que le souverain y avait annexée, en entendant toutefois par le mot propriété une délégation à vie faite par la couronne, et plus tard une concession féodale et viagère, pour laquelle le titulaire devait hommage au roi. D'après ces données, les ducs et comtes palatins et provinciaux, ainsi que tous les hauts fonctionnaires ayant juridiction sur leurs inférieurs, furent des grands officiers de l'État.

Quand les rois francs voulurent environner leur trône d'un reflet de la splendeur dont brillait le trône impérial, ils investirent des grands de titres empruntés au tableau des dignités romaines, leur donnèrent juridiction sur les officiers inférieurs qu'ils leur subordonnèrent; et ces grands, quoique attachés spécialement en apparence à la personne royale, devinrent des personnages importants et furent les premiers grands officiers de la couronne, ainsi que les premiers grands officiers de la maison du roi. Nous allons dire quels furent ces officiers sous chacune des trois races; nous ne parlerons pas de leurs attributions et de leurs droits dont il est traité dans les articles spéciaux que nous leur avons consacrés.

Sous la première race il y avait, selon André Favyn, sept grands officiers de la couronne de France, qui étaient:

Le *maire du palais*
Les *ducs*,

Les *comtes*,
Le *comte du palais*,
Le *comte de l'étable*,
Le *référendaire*,
Et le *chambrier*.

Sous la seconde race, il y avait, selon le même auteur, qui cite à cette occasion le livre qu'Adhalard, abbé du monastère de Corbie, composa par ordre de Charlemagne, sous le titre de *Ordo sacri Palatii*, dix grands officiers de la couronne, savoir :

L'*apocrisiaire*,
Le *grand chancelier*,
Le *chambrier*,
Le *comte du palais*,
Le *sénéchal*,
Le *bouteiller*,
Le *connétable*,
Le *mansionnaire*,
Quatre *grands veneurs*,
Le *fauconnier*.

On voit disparaître de cette liste le maire du palais, qui était devenu, après l'extinction de la première race, un seigneur indépendant, sauf l'hommage, sous le titre de duc de France, et dont la dignité fut réunie à la couronne par l'avénement au trône de Hugues Capet, qui en était investi.

Au commencement de la troisième race, il y avait, toujours selon André Favyn, cinq grands officiers de la couronne, qui étaient :

Le *chancelier*,
Le *grand échanson*, auparavant le bouteiller;
Le *chambrier*,
Le *sénéchal*,
Et le *connétable*.

A ces cinq officiers, du Tillet ajoute :

Le *grand panetier*,
Le *grand queux*.

Ce qui prouve combien il existe d'incertitude sur les institutions de ce temps.

Furent successivement adjoints à ces grands officiers, et qualifiés tels :

Le *porte-oriflamme* (on ne sait précisément à quelle époque);

Le *maître des forêts*, qui prit le titre de *grand maître des eaux et forêts* sous Philippe-Auguste;

Le *grand maître des arbalétriers* et l'*amiral*, sous Louis IX;

Le *grand veneur* et les *trésoriers de France*, sous Charles VI;

Le *grand louvetier*, sous Charles VII;

L'*écuyer*, qui prit le titre de *grand écuyer* sous Louis XI;

Le *général des galères*, sous Charles VIII;

Le *colonel général de la cavalerie*, créé en 1567 par Charles IX;

Le *colonel général des Suisses et des Grisons*, créé en 1571, par le même.

Les rois s'aperçurent à la fin que le droit de justice attaché aux grandes charges de leur couronne leur portait un notable préjudice ; mais, comme les titulaires de ces charges étaient tous des seigneurs puissants, et en état de défendre leurs prérogatives, ils furent forcés de souffrir ce qu'ils ne pouvaient empêcher; toutefois, à mesure que le pouvoir royal s'accrut et s'affermit, ils supprimèrent quelques-uns de ces grands officiers, en dépouillèrent quelques autres de leur juridiction qu'ils réunirent à la leur; enfin, ils en créèrent de nouveaux auxquels ils donnèrent d'anciens noms, et n'accordèrent aucune autorité judiciaire.

Cette révolution était consommée lorsque Henri III, par lettres patentes du 3 avril 1582, fixa à six le nombre des grands officiers de la couronne, qui furent :

Le *connétable de France*,
Le *chancelier de France*,
Le *grand maître*,
Le *grand chambellan*,
L'*amiral*,
Et les *maréchaux de France*.

En 1584, ce prince ajouta un septième grand officier aux six mentionnés ci-dessus, en érigeant en charge de la couronne, sous le titre de *grand colonel de France*, en faveur du duc d'Épernon, la charge de *colonel général de l'infanterie française*, créée vers l'an 1544, par François Ier.

Henri IV augmenta encore ce nombre, en y admettant, mais sans attributions judiciaires, le *grand écuyer*, que son prédécesseur en avait exclu, et le *grand maître de l'artillerie* dont il créa la charge en faveur du duc de Sully; ce qui porta les grandes charges de la couronne au nombre de neuf.

Les charges de connétable et d'amiral ayant été supprimées en 1626, ce nombre descendit à sept; mais la seconde, qui fut rétablie, par édit de novem-

bre 1669, en faveur du comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, l'éleva à huit. Ainsi, à partir de cette époque, on compta comme grands officiers de la couronne de France:

Le *chancelier*,
Le *grand maître*,
Le *grand chambellan*,
L'*amiral*,
Les *maréchaux de France*,
Le *grand écuyer*,
Le *grand maître de l'artillerie*,
Les *colonels généraux*.

De ces huit grands officiers de la couronne, il n'y en avait à proprement parler que trois, le chancelier, l'amiral et les maréchaux, qui le fussent réellement, parce qu'ils avaient conservé leur juridiction. Des cinq autres, le grand maître, le grand chambellan et le grand écuyer, étaient des officiers de la maison du roi; quant au grand maître de l'artillerie et aux colonels généraux, c'étaient des officiers à part, dont les fonctions étaient tout exceptionnelles, et qui, malgré leur titre, n'appartenaient point à la couronne.

Louis XIV accrut le nombre des grands officiers de la couronne, du *colonel général des dragons,* dont il créa la charge, en 1668, en faveur de Lauzun. Sous ce prince, le chancelier devint, ou plutôt resta le chef de la magistrature, mais sans attributions qui lui fussent personnelles en fait de justice. L'ordre ainsi établi se continua sous Louis XV et sous Louis XVI, et à la révolution, il n'y avait plus de grandes charges de la couronne proprement dites, à l'exception de celles de l'amiral et des maréchaux qui avaient conservé leur juridiction; encore celle des derniers était-elle restreinte au jugement ou à la conciliation des affaires d'honneur entre gentilshommes.

Quand Napoléon ressuscita chez nous les institutions et le faste monarchique que la révolution avait fait disparaître, il s'entoura de grands officiers, pourvus d'attributions, décorés de titres, et dotés de riches traitements, mais étrangers à toute autorité judiciaire. Ils représentèrent les anciens grands officiers de la couronne, et furent divisés en trois catégories :

Celle des *grands dignitaires de l'empire*, composée de:

Un *grand électeur,*
Un *grand connétable*,
Un *archichancelier de l'empire*,
Un *architrésorier,*
Un *architrésorier d'État,*
Un *grand amiral,*
Un *gouverneur général des départements au delà des Alpes*,
Un *vice-grand électeur,*
Un *vice-connétable ;*

Celle des *grands officiers de l'empire,* qui furent :

Les *maréchaux de l'empire*,
Le *colonel général des cuirassiers,*
Le *colonel général des dragons,*
Le *colonel général des hussards,*
Le *colonel général des chasseurs à cheval,*
L'*inspecteur général des côtes de la Méditerranée*,
L'*inspecteur général des côtes de l'Océan,*
L'*inspecteur général du génie*,
L'*inspecteur général de l'artillerie*,
L'*inspecteur général des côtes de la mer du Nord*,
L'*inspecteur général des côtes de la mer de Ligurie ;*

Enfin, les *grands officiers civils de la couronne,* qui furent :

Le *grand aumônier,*
Le *grand maréchal du palais,*
Le *grand chambellan*,
Le *grand écuyer,*
Le *grand veneur,*
Le *grand maître des cérémonies.*

Lors de la restauration, Louis XVIII rétablit les choses, à peu près, comme elles avaient été sous Louis XVI ; il recréa les grandes charges, rappela les anciennes dénominations ; mais il ne fit qu'instituer des chefs supérieurs de service et des grands officiers de sa maison, et ne rétablit point les grandes charges de la couronne, suivant l'acception ancienne et dès longtemps oubliée du mot.

Officiers de la maison du roi (grands). Dans l'origine, toutes les grandes charges de la maison du roi furent en même temps des grandes charges de la couronne, parce que leurs titulaires possédaient en propriété et en exercice des attributions judiciaires, et étaient employés à des missions, des commandements. et autres affaires d'État. Ces

attributions leur ayant été retirées plus tard, et leurs fonctions ayant été restreintes à celles qu'ils avaient à remplir auprès de la personne du roi, ils ne furent plus, pour la plupart, que des officiers palatins, et n'eurent d'importance que dans l'intérieur des maisons royales. Il faut toutefois en excepter l'amiral, les maréchaux et le chancelier, qui eurent des attributions à part, de même que les colonels généraux, et que l'on continua à appeler de leur ancien nom, faute de savoir comment les désigner collectivement. Nous ne donnerons ici que la liste des grands officiers dont était composée la maison de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X; on trouvera ceux des autres époques dans l'article qui précède.

La maison de Louis XVI était ainsi composée en 1789:

Un *grand aumônier*,
Un *grand maître*,
Un *grand chambellan*
Un *grand maître de la garde-robe*,
Un *grand écuyer*,
Un *grand veneur*,
Un *grand maréchal des logis*,
Un *grand prévôt*,
Un *grand maître des cérémonies*.

Louis XVIII, à son retour, recréa, à l'exception du grand prévôt qu'il supprima, tous les officiers qu'avait eus son frère, ajouta à leurs titres l'épithète *de France*, et leur adjoignit

Quatre *capitaines des gardes du corps*,
Un *colonel général des gardes à pied ordinaire*,
Un *premier panetier*,
Un *premier échanson*,
Un *premier tranchant*,
Un *capitaine général des guides des camps et armées*,
Un *premier maître d'hôtel*.

Charles X apporta quelques modifications dans sa maison, et la composa de:

Un *grand aumônier*,
Un *grand maître*,
Un *grand chambellan*,
Un *grand écuyer de France*,
Un *grand veneur de France*,
Un *grand maître des cérémonies de France*,
Douze *aides de camp*,
Quatre *capitaines des gardes du corps*,
Un *capitaine commandant des gardes du corps à pied ordinaire*.

OGER, dit *le Danois*, appelé aussi *Olger* ou *Autcaire*, était originaire d'Austrasie; il est célèbre dans les romances de chevalerie, où on le voit compagnon d'Olivier et de Roland, qui avait épousé sa sœur. Ayant embrassé le parti des enfants de Carloman, il se brouilla avec Charlemagne; mais il obtint plus tard son pardon, quitta le métier des armes, et se retira à Meaux, à l'abbaye de Saint-Faron, pour laquelle il obtint de grandes dotations, et où il mourut vers la fin du neuvième siècle (*).

OGERON DE LA BOUÈRE (Bertrand d'), fondateur de la colonie de Saint-Domingue, naquit en Anjou, vers l'an 1615. Il servait depuis quinze ans, comme capitaine dans le régiment de marine, lorsque des aventuriers allant en Amérique, l'engagèrent à partir avec eux. Ogeron, qui avait de la fortune, se munit de tout ce qui était nécessaire pour former un grand établissement; mais, n'ayant pu, à son arrivée à la Martinique, s'entendre avec le gouverneur, il partit pour Saint-Domingue. En abordant à Leogano, il fit naufrage et fut obligé de vivre quelque temps avec les boucaniers. Puis il revint en France pour y chercher de nouvelles pacotilles, rencontra à son retour de nouveaux obstacles, et ce ne fut qu'après un troisième voyage au continent d'Amérique, qu'il put parvenir à fonder un établissement dans l'île Saint-Domingue. Quelque temps après, la Compagnie des Indes occidentales jeta les yeux sur lui pour lui confier l'administration de la colonie qu'elle voulait fonder dans la même île, et le fit agréer par le ministère en 1665. Il parvint, à force de fermeté et d'adresse, à faire reconnaître son autorité dans l'île de la Tortue, occupée par les boucaniers. Bientôt, toute la côte de Saint-Domingue, entre le port Margot et le port de la Paix, se trouva peuplée et changea de face. Ses projets, très-vastes et basés sur l'expérience, auraient sans doute accru les possessions coloniales

(*) Son tombeau, qui a existé jusqu'au XVIII[e] siècle, dans cette abbaye, renfermait une épée de grandes dimensions, qui appartient aujourd'hui à M. de Longpérier.

de la France en Amérique, mais ils furent arrêtés par un événement qui le rappela dans sa patrie : une nouvelle compagnie ayant succédé à celle des Indes occidentales, il partit pour aller s'entendre avec elle. Arrivé à Paris, il présenta plusieurs mémoires, et y mourut, en 1676, d'une affection qu'il avait contractée en Amérique.

Oihenart (Arnault), né à Mauléon, vers la fin du seizième siècle, fut avocat au parlement de Navarre, et s'occupa beaucoup de la recherche des antiquités méridionales. On a de lui : *Notitia utriusque Vasconiæ, tum iberecæ, tum aquitanicæ*, etc., 1638, in-4. — *Proverbes basques, recueillis par le sieur Oihénart, plus les poésies basques du même auteur*, in-8°, 1657.

Oise (département de l'). Ce département, qui tire son nom de la rivière d'Oise, a été formé de portions de l'Ile-de-France et de la Picardie. Il est borné au nord, par le département de la Somme; à l'est, par celui de l'Aisne, au sud, par ceux de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne; à l'ouest, par ceux de la Seine-Inférieure et de l'Eure. Son sol est semé de collines, dont les plus hautes ne dépassent guère deux cents mètres. Sa superficie est de 582,569 hectares, dont 389,486, sont en terres labourables, 80,579 en bois et forêts, 29,928 en prairies, 15,709 en landes, pâtis, bruyères, 15,388 en vergers, pépinières, jardins, etc. Son revenu territorial est évalué à 25,609,000 fr. En 1839, il a payé à l'État, 3,557,448 fr. d'impôts directs, dont 2,702,229 fr. pour la contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont l'Oise et l'Ourcq. Il possède en outre deux canaux, celui de l'Ourcq, dont la tête se trouve à la limite du département, et le canal latéral de l'Oise. Ses grandes routes sont au nombre de trente, dont douze royales et dix-huit départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Beauvais, chef-lieu du département, Clermont, Compiègne et Senlis. Il renferme trente-deux cantons. Sa population est de 398,641 habitants, parmi lesquels on compte 3,105 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Beauvais, suffragant de l'archevêché de Reims. Il est compris dans le ressort de la cour royale d'Amiens, et dans celui de l'académie universitaire de la même ville. Il fait partie de la 1re division militaire et du 1er arrondissement forestier, qui ont Paris pour chef-lieu.

Le département de l'Oise a donné naissance à Haüy, à Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, etc., etc.

Oleron (île d'). Cette île, dont plusieurs géographes anciens font mention sous les noms d'*Uliarus* ou *Olerum*, se trouve à une demi-lieue du continent, et est comprise aujourd'hui dans le département de la Charente-Inférieure. Les marins d'Oleron ont toujours joui d'une grande célébrité; leurs lois connues sous le nom de *Jugements d'Oleron* sont un curieux monument de la jurisprudence maritime du douzième siècle. Éléonore d'Aquitaine, à son retour de la terre sainte, les fit rédiger par un habile jurisconsulte dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Voyez droit maritime.

Olhagaray (Pierre), né dans le Béarn, au seizième siècle, d'une famille protestante, fut pasteur à Mazères, et obtint de Henri IV le titre de son historiographe. On a de lui une *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, Paris, in-4, 1609.

Olivença (prise d'). Au commencement de janvier 1811, le maréchal Soult, se voyant maître de toute l'Andalousie, passa en Estramadure avec cinq ou six mille hommes. Les généraux espagnols Mendizabad et la Carrera cherchèrent vainement à lui tenir tête. Bientôt même, car son principal but était de forcer les Anglais à dégarnir le Portugal, en leur faisant craindre sa jonction avec le prince d'Essling, il dirigea la majeure partie de ses forces contre la place portugaise d'Olivença, qui renfermait une garnison de 3,000 Anglo-Portugais. La division Girard arriva le 11 sous les murs de la ville. Le 12, la tranchée fut ouverte ; le 21, le chemin couvert était couronné devant un des bastions. La veille, un fort parti de cavalerie ennemie avait tenté une diversion ; mais il avait été vigoureusement repoussé jusque près de Badajoz. Le 22, à la pointe

du jour, la batterie de brèche fut démasquée, et deux heures après, elle avait déjà produit un si grand effet, que le gouverneur, dont les faibles provisions s'épuisaient, demanda à capituler; mais comme il avait refusé, le 11, les propositions qu'on lui avait faites, on ne consentit à le recevoir qu'à discrétion. Au mois d'avril suivant, les Anglais, instruits que Soult n'avait laissé dans la place que deux ou trois cents hommes, la surprirent; mais ils ne purent eux-mêmes y placer une garnison plus nombreuse, et, dans le courant de juin, Soult la fit réoccuper.

OLIVET (Nicolas Fabre d'), littérateur et musicien, naquit en 1768 à Ganges, où il fut élevé dans la religion protestante. Il vint à Paris en 1780, et, au lieu de suivre le vœu de sa famille, qui le destinait au commerce, il se lança dans la carrière des lettres. Il débuta par quelques pièces de théâtre, dont plusieurs, telles que *Toulon soumis*, opera, et le *Sage de l'Indostan*, drame philosophique, eurent un certain succès. En 1801 il fit paraître des *Lettres à Sophie sur l'histoire*, et, en 1804, le *Troubadour, recueil de poésies occitaniques*, œuvre évidemment supposée, mais qui ne manque ni d'imagination ni d'élégance. Étant sans fortune, il avait pris en 1802 un petit emploi dans les bureaux du gouvernement. Il donna sa démission, pour ne pas rédiger une pièce en opposition avec ses principes. L'*Histoire philosophique du genre humain*, où l'on trouvait, entre autres idées assez extraordinaires, le projet de soumettre l'Europe au pape, n'était pas de nature à concilier à l'auteur la faveur impériale. C'était à l'étude de l'hébreu que Fabre d'Olivet se livrait avec le plus de prédilection. Il s'imaginait y retrouver « le plus pur idiome des anciens « Égyptiens; » puis ressuscitant les rêves de la cabale, il cherchait un sens mystérieux à chaque syllabe, à chaque lettre, et Dieu sait à quelles étymologies il arrivait. Aussi, pour lui, la plupart des interprétations vulgaires étaient-elles fausses : Adam était la personnification du genre humain, Noé celle du repos éternel; enfin les principes de toutes les sciences devaient se trouver renfermés dans la cosmogonie de Moïse. A l'appui de sa doctrine, il prétendit y avoir découvert le moyen de rendre l'ouïe aux sourds-muets, et publia, en 1811, sous le titre de *Notions sur le sens de l'ouïe en général, et en particulier sur le développement de ce sens opéré chez Rodolphe Grivel*, des résultats sur la nature desquels il fut sans doute le premier à s'abuser. Le rapport de Sicard et de Rosny sur ses expériences lui fut peu favorable. Fabre d'Olivet publia encore, en 1813, une *Traduction des vers dorés de Pythagore*, précédée d'un discours sur l'essence et la forme de la poésie chez les principaux peuples de la terre; en 1815, *la Langue hébraïque restituée;* enfin *le Caïn* de lord Byron, traduit en vers blancs, avec une réfutation des principes de l'auteur. Comme musicien, Fabre d'Olivet composa, outre un grand nombre de *romances* qui ne portent pas son nom, quelques *concertos* et la musique de ses propres pièces. Il crut avoir retrouvé l'ancien système musical des Grecs, et fit exécuter sur ce mode un *oratorio* de sa composition. Il mourut en 1825, ne laissant, malgré une érudition incontestable, que la renommée d'un visionnaire.

OLIVET (Pierre-Joseph Thoulier d'), grammairien célèbre, naquit à Salins le 1er avril 1682. Il entra chez les jésuites, mais les quitta à trente-trois ans, pour conserver son indépendance littéraire et se soustraire, dit-on, à la tâche qui lui avait été imposée par ses supérieurs, de continuer l'*Histoire* de l'ordre; il refusa même le poste de précepteur du prince des Asturies, qu'ils lui offraient pour le retenir. Des travaux de traduction et l'étude de notre langue furent l'occupation de sa vie; mais il s'y fit une telle réputation, qu'en 1723, il fut élu de l'Académie française, pendant son absence, et sans qu'il se fût mis sur les rangs. Ce fut avec les œuvres posthumes de Maucroix que parut, en 1710, la première édition de sa *Traduction des Philippiques et des Catilinaires;* aussi eut-il dans la suite quelque peine à s'en faire reconnaître l'auteur. Celle du *De Naturâ Deorum* parut en 1721, avec des remarques du président Bouhier. En 1729, il publia, pour faire suite au travail de Pélisson, une *His-*

toire de l'Académie française, de 1652 à 1700, où on lui a reproché d'avoir donné place à des détails trop minutieux. En 1740, sur la demande du cardinal de Fleury, il fit paraître, pour l'usage du Dauphin, une excellente édition des *OEuvres complètes de Cicéron*, avec un choix de commentaires, 9 volumes in-4°, travail pour lequel il avait refusé les brillantes offres du duc de Cumberland. Il reçut du ministre français, en récompense, une pension de 1,500 livres. En 1744, il publia encore les *Pensées de Cicéron, pour servir à l'éducation de la jeunesse.*

Sous le titre de *Remarques sur la langue française*, on a réuni, en 1767 : 1° son *Traité de la prosodie française*, travail estimable sur une matière encore peu étudiée; 2° des *Essais de grammaire*, dans lesquels il traite seulement, mais d'une manière tout à fait supérieure, des mots déclinables : le nom, l'article, le pronom et le participe. Ce travail devait faire partie d'une espèce de code grammatical, projeté par l'Académie après la dernière édition de son Dictionnaire, mais qui est demeuré inachevé. L'abbé Gédoyn s'était chargé du verbe, et l'abbé Rothelin des particules. 3° Des *Remarques sur Racine*, qui sont, quoi qu'en ait dit l'abbé Desfontaines, autant l'œuvre d'un homme de goût que celle d'un grammairien consommé. Enfin, l'abbé d'Olivet prit une part fort active à tous les travaux de l'Académie, et surtout à la rédaction de son Dictionnaire. Il avait fait dans sa jeunesse quelques essais poétiques, qu'il brûla dans la suite. Il fut particulièrement lié avec Boileau et J.-B. Rousseau, et dirigea les premières études de Voltaire, qui le nomma toujours son maître. Sa liaison avec Boileau ne l'empêcha pas de rendre justice à Cottin. Il se montra moins juste envers Piron, qu'il contribua puissamment à éloigner de l'Académie. Celui-ci s'en dédommagea par des épigrammes; mais c'est sans doute au désir de venger un ami qu'il faut attribuer le portrait peu flatteur que Collé dans ses Mémoires a tracé de notre auteur. L'abbé d'Olivet mourut d'apoplexie le 8 octobre 1768.

Olivier (Jacques), né à Paris, vers 1460, d'un simple procureur, s'éleva par son mérite aux plus hautes charges de la magistrature, devint chancelier du duché de Milan, et fut nommé par François Ier, premier président du parlement de Paris (1517). Il mourut en 1519.

François, son fils, né à Paris, en 1497, fut nommé, en 1543, président à mortier au parlement, et, deux ans après, chancelier du royaume. Il se signala par des règlements sages, des mesures prévoyantes : ce fut lui qui proposa des lois somptuaires pour refréner le luxe de la cour; mais il échoua complétement dans cette entreprise, et se fit une ennemie de Diane de Poitiers, qui parvint à ébranler son crédit auprès du roi. Invité à donner sa démission, il déclara que, n'ayant pas démérité, il ne pouvait renoncer à son inamovibilité. Toutefois il renonça aux fonctions actives de sa charge, et ne conservant que le titre seul de chancelier, il se retira dans une terre qu'il avait près de Montlhéri. Rappelé au conseil sous le règne si court et si orageux de François II, il n'eut pas assez de force pour résister au cardinal de Lorraine, qui se servit de lui pour couvrir de sa réputation jusque-là intègre ses propres actes. Lors de la découverte de la conjuration d'Amboise, Olivier insista pour que les listes de proscription ne s'étendissent qu'aux chefs. Il ne put obtenir ce qu'il demandait, et un grand nombre de victimes lui firent le reproche de s'être laissé corrompre par la faveur. Une profonde mélancolie s'empara alors de lui, et il mourut le 30 mars 1560.

Olivier (Guillaume-Antoine), né près de Fréjus en 1756, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences naturelles; suivit Bruguière, envoyé en ambassade en Perse, sous le ministère Roland; et revint seul en 1798, rapportant de nombreuses collections sur toutes les parties de l'histoire naturelle. Il fut admis à l'Institut en 1800, et mourut à Lyon, en 1814. On a de lui des *Mémoires* sur l'entomologie, l'agriculture et la botanique, épars dans différents recueils scientifiques; une *Histoire naturelle des coléoptères*, 1789-1808, 6 vol. in-4°, avec 363 pl.; le *Dictionnaire de l'histoire naturelle*

des insectes, de l'*Encyclopédie méthodique*, 1789-1819, 9 vol. in 4° (il a eu pour collaborateurs dans cet ouvrage, Mauduyt, Latreille et Godard); *Voyages dans l'empire othoman, l'Égypte et la Perse*, 1802-07, 3 vol. in-4°, ou 6 vol. in-8, avec atlas.

Oloron, ville de l'ancien Béarn, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Pyrénées; population, 6,458 habitants.

Oloron existait du temps d'Honorius, sous le nom d'*Iluro* ou *Elorensium civitas*. Les Normands la détruisirent de fond en comble vers le huitième siècle, et elle resta ensevelie sous ses ruines, jusqu'à l'époque où Centulle II, vicomte de Béarn, en releva les murs, y fit jeter un pont, et bâtit l'église de Sainte-Croix (1088).

Ombrone (départ. de l'), réuni en 1808, avec les deux autres départements formés dans la Toscane. Il avait pour bornes, à l'ouest, la principauté de Piombino et la mer; au sud, le département du Tibre; à l'est, celui du Trasimène et de l'Arno; au nord, celui de l'Arno et de la Méditerranée. Son chef-lieu était Sienne; ses sous-préfectures, Montepulciano et Gosseto.

Omer talon. Voyez Talon.

Onesii. Petit peuple gaulois, qui habitait le territoire qu'occupe aujourd'hui la ville d'Ozon, dans les Hautes-Pyrénées. Il y avait, suivant Pline, chez les *Onesii*, des thermes que l'on a cru retrouver dans les eaux de Bagnères.

Onobrisates, peuple gaulois, qui occupait, suivant d'Anville, le territoire du canton de Nébousan, dans le département des Hautes-Pyrénées.

Opéra. Ce n'est guère que de l'époque de Lulli qu'on peut compter l'établissement de l'opéra en France. Cependant, si l'on veut remonter à l'origine exacte de ce genre de spectacle, on trouve que le poëte Baïf fut autorisé, en 1571, par Charles IX, à établir une académie de musique dans sa maison, rue des Fossés-Saint-Victor, et en tous autres lieux de France qu'il jugerait bon. En 1581, aux fêtes du mariage de Marguerite de Lorraine, belle sœur de Henri III, il y eut un divertissement dont Baïf et Ronsard composerent les paroles, et Salmon et Beaulieu la musique. Ces derniers furent aidés par Balthasarini, connu en France sous le nom de Beaujoyeux, c'était un artiste italien que le maréchal de Brissac, gouverneur du Piémont, avait envoyé à Catherine de Médicis, avec une bande de violons; il parvint à apporter une certaine régularité dans les ballets que l'on faisait exécuter alors, et dans lesquels se succédaient tour à tour le dialogue et la danse. Baïf, qui avait vu représenter des opéras à Venise, aurait sans doute réussi à introduire ce spectacle en France; mais les guerres civiles vinrent bientôt mettre un terme aux plaisirs de la cour.

Ce ne fut que plus de cinquante ans après que l'opéra reparut en France. En 1645, le cardinal Mazarin, pour amuser Louis XIV, fit représenter devant ce prince et la reine mère une comédie lyrique de Jules Strozzi, entremêlée de ballets. Il suffira de dire, pour donner une idée de la valeur musicale de ce spectacle et de l'importance qu'on y attachait dans ce sens, que le premier acte de ce divertissement se terminait par un ballet de singes et d'ours, le second par une danse d'autruches, et le troisième par une entrée de perroquets. Ce spectacle pouvait être curieux, mais à coup sûr il était peu musical. Cependant les *bouffons italiens*, comme on les appelait, étaient accourus à la voix de Mazarin, qui les avait établis rue du Petit-Bourbon, et en 1647, ils représentèrent *l'Orfeo* de Zarlino. La pompe du spectacle, les charmes de la musique, la beauté des costumes, le jeu des machines et la variété des décorations produisirent beaucoup d'effet.

Le succès de cette représentation donna l'idée de composer des opéras français, et l'abbé Perrin l'entreprit. Il fit une pastorale que Cambert mit en musique; elle réussit, et ce fut le premier essai dans ce genre. On parle d'une *tragédie à machines* du grand Corneille, intitulée *Andromède*, et jouée en 1650. Mais c'était là un vrai mélodrame où la musique n'était qu'un accessoire. Mazarin avait applaudi au succès de Perrin et de Cambert et les avait encouragés; ils s'occupèrent aussitôt de la composition de *l'Ariane*. Une nouvelle troupe d'Italiens fit entendre à la même époque,

l'opéra d'*Ercole amante*. Cette représentation, donnée lors du mariage du roi, eut un grand éclat. Vigazani, de Modène, habile architecte, avait fait construire aux Tuileries un théâtre et des machines qui enlevaient cent personnes à la fois. Le roi, la reine et les principaux seigneurs de la cour dansèrent dans les ballets. A quelque temps de là, le marquis de Sourdeac fit représenter dans son château de Neubourg, *la Toison d'or* de Corneille. Enfin, huit ans après la mort de Mazarin, Perrin obtint des lettres patentes portant « privilége, pour douze années, d'établir à Paris et dans d'autres villes du royaume, des académies de musique, pour chanter des pieces de théâtre, avec liberté de prendre du public telles sommes qu'il aviserait, et défense à toutes personnes de faire chanter de pareils opéras ou représentations en musique et en vers français, sans son consentement. » Ces lettres patentes, datées du 28 juin 1669, contenaient encore cette disposition, « que ces opéras, étant des ouvrages de musique totalement différents des comédies récitées, le roi les érigeait sur le pied des académies d'Italie; que les gentilshommes et demoiselles pourraient chanter audit opéra, sans déroger au titre de noblesse ni à leurs priviléges, etc. » Il y a loin de ce temps là à l'opéra de nos jours, qui ne se recrute pas, tant s'en faut, dans la noblesse. Perrin, une fois maître de son privilége, s'associa Cambert pour la musique, le marquis de Sourdeac pour les machines, et Chaperon pour les fonds. Une levée de musiciens fut faite dans les cathédrales du Midi, véritables pépinières d'artistes à cette époque; on dressa un théâtre dans le jeu de paume de la rue Mazarine, et en 1671, on joua l'opéra de *Pomone*. Cette pièce eut un succès immense; c'était la première fois que pareille représentation avait lieu devant un public réel, et la surprise, l'étonnement, ajoutait aux séductions de la musique. Perrin eut 30,000 liv. pour sa part de bénéfice.

C'était si beau, que le marquis de Sourdeac songea qu'en pareil cas il valait mieux ne pas partager. Sous prétexte d'avances faites à Perrin, il s'empara du théâtre, et s'adressa pour faire ses pièces, à Gilbert, secrétaire des commandements de la reine de Suède, et son résident en France. Lulli, qui commençait alors sa réputation, fit la musique d'une pastorale composée par cet homme; et, mis en goût par le succès, habile d'ailleurs à manier l'intrigue, il profita des dissensions des associés, et obtint de Perrin la cession de son privilége pour une faible somme. C'était au marquis de Sourdeac à recevoir à son tour le prix de sa mauvaise foi: Lulli le mit de côté ainsi que ses associés, en prit d'autres, s'arrangea avec Quinault, qui devait un jour laisser le véritable modèle du genre; et, en 1672, fit représenter sur un nouveau théâtre élevé à ses frais dans le jeu de paume de la rue de Vaugirard, *les Fêtes de Bacchus et de l'Amour,* où l'on vit encore plusieurs seigneurs de la cour danser dans les ballets. L'année suivante, Quinault, désormais lié à Lulli qui convint de lui payer 4,000 fr. pour chacun de ses opéras, lui donna *Cadmus*, où brillaient déjà quelques étincelles du talent du poëte.

Pendant les représentations de cet opéra, Molière mourut, et le roi donna à Lulli, devenu son favori, la salle du Palais-Royal, où l'Opéra resta près d'un siècle. Cependant Lulli s'était jeté corps et âme dans sa nouvelle carrière. Excellent violon lui-même, il formait ses musiciens; d'abord il leur fit de la musique à leur portée; puis, augmentant les difficultés à mesure qu'ils devenaient plus habiles, il finit par avoir ce qui ne s'était point encore vu, un véritable orchestre. Sur la scène, il introduisit, en 1681, à la représentation de son opéra du *Triomphe de l'Amour*, une innovation non moins importante: des danseuses parurent sur le théâtre; jusque-là, les rôles de femmes avaient été remplis par des hommes travestis; et il faut avouer que de pareilles nymphes ne devaient pas être bien séduisantes. Lulli, jusqu'à sa mort, en 1787, s'occupa constamment d'améliorer toutes les parties de l'Opéra; musique, mise en scène, décorations, chants, danses, tout se perfectionna entre ses mains, et il termina sa carrière en laissant pour dernière production de son talent, *Armide*, son chef-d'œuvre.

La direction de l'Opéra appartint

ensuite à son gendre, Francine, qui la conserva jusqu'en 1728; puis elle passa successivement dans diverses mains, jusqu'en 1749, époque où la ville de Paris prit l'administration de ce théâtre, devenu *Académie royale de musique*, sous les ordres de M. le comte d'Argenson. Pendant cette période, les opéras avaient eu pour poëtes, Quinault, Campistron, Fontenelle, Lamotte, Danchet, Fuzelier, Roy, Cahuzac, et pour musiciens, Colasse, Destouches, Campra, Marais, Labarre, Mouret, Mondonville, et enfin le célèbre Rameau, qui débuta en 1733, par *Hippolyte et Aricie*. Dans le chant, s'était rendue célèbre mademoiselle Lemaure, et dans la danse, la fameuse Camargo, Sallé et Vestris, dont le nom fut longtemps un éloge pour les danseurs.

Les succès de Rameau allumèrent la guerre parmi les amateurs de musique; les uns le mettaient bien au-dessus de Lulli, tandis que les autres le regardaient comme indigne de porter l'archet du créateur de l'Opéra. Les Ramistes et les Lullistes se livrèrent des combats acharnés, le plus souvent avec la plume, mais quelquefois aussi avec l'épée; car il y eut du sang versé en l'honneur des deux héros de la musique. Une réconciliation momentanée entre les deux camps fut opérée par les bouffons italiens, qui, pendant un séjour de huit mois à Paris, représentèrent les opéras des plus grands maîtres de leur école, Pergolèse, Jomelli, etc. Les Ramistes et les Lullistes oublièrent alors leurs querelles, et il se forma deux nouveaux camps : l'un proclamait l'excellence de la musique italienne, l'autre défendait la musique française, et avait écrit sur son drapeau le nom de Rameau; nouvelle guerre, nouvelle pluie de brochures, pamphlets, dialogues, satires, etc., tout ce que peut faire une plume; mais cette fois l'épée fut mise de côté, et on ne répandit que des flots d'encre. La victoire parut rester aux partisans de Rameau; cependant on eut bientôt occasion de voir que leurs adversaires étaient étourdis, mais non pas abattus.

Un incendie vint couper court, le 6 avril 1763, aux joies et aux querelles de l'Opéra. Ce théâtre fut alors transporté aux Tuileries; mais le 26 janvier 1770, il revint au Palais-Royal dans une nouvelle salle.

Il faut reconnaître qu'à cette époque, malgré les progrès de l'Opéra, la musique dramatique était encore à trouver, il fallait Gluck et son *Iphigénie* pour montrer combien on avait été loin jusque-là de la véritable tragédie lyrique. Le public ne se fit pas prier pour ouvrir les yeux : *Iphigénie* fut saluée, applaudie, admirée, portée aux nues. Cette fois ce n'était plus une illusion; Gluck venait de créer une des compositions les plus sublimes de la scène lyrique. Mais que de peines se donna le pauvre musicien pour faire exécuter sa musique! Il avait recommencé ce qu'avait fait Lulli, et, chanteurs, acteurs, musiciens, il avait cherché à communiquer à tous une partie du feu qui l'animait, et il était parvenu à les faire chanter et jouer avec un ensemble, une expression dont on n'avait point encore eu d'exemple. A l'*Iphigénie* succédèrent *Orphée*, *Alceste*, *Armide*, qui tous furent reçus avec enthousiasme. Gluck était alors le dieu de la musique; mais bientôt parut Piccini, et aussitôt sa divinité fut contestée.

En 1778, l'opéra de *Roland* fournit des armes à tous ceux qu'offusquait la gloire de Gluck; cette fois, les noms des hommes les plus distingués dans les lettres donnèrent plus d'éclat à la lutte : Suard, Arnauld, forts du mérite de Gluck, firent pâlir les pamphlets des défenseurs de Piccini, quoique ceux-ci eussent pour organes Laharpe et Marmontel. Piccini, en composant son *Iphigénie en Tauride*, parut vouloir trancher la question; c'était un sujet analogue à celui de l'*Iphigénie* de Gluck; mais, à la comparaison, Piccini dut s'avouer vaincu. A cette époque, l'Opéra avait aussi ses illustrations, et l'on n'a besoin que de citer les noms si connus de Sophie Arnould, de Rosalie Levasseur, de Larive, pour montrer ce qu'était alors le personnel de ce théâtre. En 1781, nouvel incendie; mais heureusement un architecte habile éleva en un mois la salle provisoire de la Porte-Saint-Martin, qui permit au public de revenir bientôt entendre ses chanteurs favoris, Lainé, madame Saint-Huberti; tandis que la danse était dignement re-

présentée par Vestris II, Coulon, mesdemoiselles Guimard, Clotilde, etc.

La révolution porta nécessairement un coup terrible à l'*Académie royale de musique*; cependant c'était un théâtre qui n'avait pas de rival, et quand il s'agit de s'amuser, les peuples ne demandent pas mieux que d'être tolérants. Le *Théâtre national de l'Opéra* passa sous la direction de la Municipalité. Mais la charge était lourde; les finances n'étaient pas dans un état prospère; les acteurs se formèrent en société, et se chargèrent eux-mêmes de l'administration de leur théâtre. On n'eut pas à s'en louer, ni eux non plus, sans doute, car l'Opéra, devenu le *Théâtre de la République et des Arts*, fut acheté, en 1795, par le gouvernement à la Montansier, qu'on avait, assez mal à propos, laissée se mettre à la tête de l'administration. L'Opéra se trouvait alors en face de la Bibliothèque. La direction en fut confiée à trois hommes de lettres, la Chabeaussière, Parny et Caillot, qui s'en tirèrent très-mal, et nécessitèrent, en 1799, le rappel de Devisme, qui en avait été chargé de 1778 à 1780. Jusqu'en 1800, l'Opéra ne fut guère occupé qu'à représenter des pièces composées pour les fêtes nationales, et qui ne survécurent pas à ces fêtes. Sous le consulat, il passa sous l'inspection du préfet du palais, et recommença à compter d'heureux jours. La *Sémiramis* et *les Bayadères* de M. Catel, jouées en 1802, eurent un plein succès. Grétry y débuta à la même époque par l'opéra du *Casque et des Colombes;* Lesueur y donna *les Bardes* et *la Mort d'Adam*. L'administration fit en même temps l'acquisition de deux chanteurs précieux, Nourrit père et Dérivis; enfin, avec l'empire, l'Opéra devint l'*Académie impériale de musique*, et Piccini signala la direction qui lui fut confiée, en 1807, par la représentation de *la Vestale* de Spontini, et de *Fernand Cortès*, joué en 1808.

En 1814, le théâtre de l'Opéra reprit nécessairement son titre d'*Académie royale*, et, dans la dépendance nécessaire où il était du gouvernement, il ne faut pas s'étonner qu'on y ait donné, en 1815, une espèce de fête aux rois coalisés contre la France. Des couplets en leur honneur y furent chantés pendant les entr'actes; Alexandre de Russie fut surtout l'objet de flatteries toutes particulières, et ce fut à son intention que Talleyrand donna ordre à l'Opéra de jouer le *Triomphe de Trajan*.

La restauration eut une influence funeste sur l'Opéra. L'administration dépendant de la maison du roi, et placée sous la haute main de l'intendant des menus-plaisirs, ne fut rien moins que brillante pendant les premières années. Cependant, de 1817 à 1819, Persini, qui en fut nommé directeur, en suspendit la décadence. Mais, en 1820, cette direction, confiée à M. Viotti, était loin d'être satisfaisante, lorsque l'assassinat du duc de Berry, commis à la sortie d'une représentation, fit abandonner et détruire la salle. Le 19 avril 1821, eut lieu l'ouverture d'une salle provisoire, rue Favart, et le 19 août 1821, fut ouverte, provisoirement aussi, la salle de la rue Lepelletier. Il est probable que ce provisoire, qui dure depuis vingt-deux ans, n'est pas près de finir.

Le sceptre de l'Académie royale de musique fut alors aux mains d'un noble vicomte, qui s'imagina que la morale un peu relâchée de l'Opéra était un obstacle au développement musical, et se mit à entreprendre sérieusement une réforme en ce sens. Il fit sur la morale des coulisses les règlements les plus ridicules, et, se montrant aussi bon ami que moraliste rigide, il livra les places à ses amis, leur créa des sinécures, leur fit donner des pensions sur l'Opéra, enfin, mit les entrées à leur disposition. On se rendra compte du résultat de la dépendance dans laquelle l'Opéra se trouvait, en remarquant que de 1814 à 1826, trois pièces seulement y eurent un succès réel: *le Rossignol*, de Lebrun, *Aladin*, de Nicolo, et *le Siége de Corinthe*, de Rossini. Néanmoins, de bonnes acquisitions avaient été faites: Adolphe Nourrit, qui depuis devait être si inhumainement et si injustement sacrifié; Dabadie, Dupont, madame Damoreau, à jamais regrettable; dans la danse, Paul, mesdames Noblet, Montesson, le Gallois; tels sont les noms brillants qu'on trouve à cette époque.

En 1827, la direction passa aux mains de M. Lubert, choisi par le chargé des beaux-arts. M. Lubert se voua entiè-

rement à Rossini, et l'on vit une suite de pièces de ce compositeur rendre un grand éclat à notre théâtre lyrique. Rossini avait trouvé dans Nourrit un digne intepréte; et cet artiste soutint tour à tour et fit briller de toute la grandeur de son talent, les œuvres du compositeur italien; ce fut une époque brillante pour l'Opéra. Citer *Moïse*, *le comte Ory*, *Guillaume Tell*, les ballets de *Mars et Vénus* et de *la Belle au Bois dormant*, c'est rappeler d'éclatants succès. Seulement on pourrait reprocher à M. Lubert d'avoir accueilli trop exclusivement la musique italienne, et de s'être montré difficile à l'égard des compositeurs français; *la Muette de Portici*, d'Auber, l'un de nos meilleurs opéras cependant, eut une peine extrême à être représentée. En même temps l'Opéra s'enrichissait de Levasseur pour le chant, de mademoiselle Taglioni et de Perrot pour la danse.

Depuis 1830, l'administration de l'Opéra, replacée dans les attributions du ministre de l'intérieur, ne paraît pas s'être ressentie des améliorations qu'on s'était promises de cette mesure; la direction a passé successivement entre les mains de MM. Véron, Duponchel et Pillet, et ce dernier est encore directeur en ce moment. S'il y a eu quelques bonnes acquisitions dans le personnel, il y a eu aussi une perte irréparable, celle de Nourrit.

La musique bruyante paraît avoir décidément établi son siége à l'Opéra, et les succès de *Robert le Diable*, des *Huguenots*, de *la Juive*, ne sont pas pour prouver le contraire. Aujourd'hui, juger les artistes qui sont à l'Opéra, ce serait s'engager sur un terrain où l'impartialité aurait peut-être de la peine à se maintenir; nous nous contenterons donc de donner les noms de ceux qui paraissent avoir conquis les sympathies du public, sans discuter leur talent. Dans le chant, c'est Duprez, madame Stolz; dans la danse, madame Fanny Essler, qui est allée chercher momentanément des triomphes à l'étranger, madame Carlotta Grisi, et enfin M. Petit-pas. MM. Sechan, Philastre et Cambon, ont remplacé Cicéri, comme décorateurs, et M. Coraly, aide de M. Taglioni père, a succédé à Maunier pour la partie chorégraphique.

L'Opéra n'a jamais suffi à ses dépenses; il coûtait à l'État, en 1785, 300,000 fr. par an; sous l'empire et depuis, ce chiffre s'est doublé, et pendant les dernières années de la restauration, il s'est élevé jusqu'à 950,000 fr. Depuis 1830, par suite des réductions opérées, la subvention, année moyenne, ne s'élève pas au delà de 750,000 fr. C'est une économie sans doute, mais plus apparente que réelle, et l'Opéra sera toujours pour le trésor public un tonneau sans fond, et pour les fournisseurs, un trésor inépuisable.

Opéra-Comique. Ce théâtre, qui porte aujourd'hui le nom de *second Théâtre lyrique*, et qui a justifié ce titre par quelques productions d'un mérite réel, n'était dans l'origine qu'un théâtre forain. Quelques pièces, telles que *la Comédie des chansons*, en 1640, *l'Inconstant vaincu*, en 1661, une *nouvelle Comédie des chansons*, en 1662, commencèrent à attirer l'attention du public. Bientôt on chercha à imiter la musique bouffe des Italiens; et, en 1715, les comédiens forains, ayant traité avec le directeur de l'Académie royale de musique, donnèrent pour la première fois à leur théâtre, le titre d'*Opéra-Comique*. Lesage peut être regardé comme le fondateur de ce théâtre, par le grand nombre de pièces qu'il y donna, et par la forme constante et régulière qu'il lui a imposée le premier.

Le nouvel Opéra-Comique attirant beaucoup de monde, les comédiens du Théâtre-Français s'en alarmèrent; ils firent valoir leurs priviléges, et obtinrent que les comédiens forains ne pourraient pas parler, et s'en tiendraient aux pantomimes. Obligés de se soumettre, ceux-ci eurent recours à la ruse; ils firent d'abord imprimer en prose, sur des cartons, ce que le jeu des acteurs ne pouvait rendre; ensuite, ce furent des couplets sur des airs connus que l'orchestre jouait et que des gens gagés répandus parmi les spectateurs chantaient; le public accompagnait souvent en chœur, et si cela n'était pas très-musical, cela donnait du moins à ce spectacle une gaieté qui en fit longtemps le mérite

Les comédiens du Théâtre-Français se fâchèrent de nouveau, et obtinrent,

par leurs plaintes réitérées, que l'Opéra-Comique serait tout à fait supprimé. Il reparut cependant en 1724, et dura jusqu'en 1745, qu'il fut supprimé de nouveau. En 1752, le sieur Monet obtint la permission de le rétablir; il en fit l'ouverture à la foire Saint-Germain, et donna pendant les années suivantes, des pièces qui eurent beaucoup de succès, et lui permirent, en 1758, de céder son privilége à plusieurs individus réunis, parmi lesquels se trouvaient Favart, Corby et Monette, qui devinrent alors les directeurs de l'Opera-Comique.

Sous cette nouvelle direction, ce théâtre prit un tel développement que les autres théâtres en furent encore jaloux. Les comédiens italiens obtinrent qu'on le réunirait à leur théâtre, et cette réunion eut lieu en effet, en 1762. La nouvelle administration donna le premier opéra comique, le 3 février suivant. En 1780, ce théâtre s'établit dans la rue Mauconseil; plus tard, il fut transporté à la salle Feydeau; lors de la démolition de cette salle, il alla occuper le théâtre qu'on venait d'élever sous le nom de salle Ventadour, puis retourna à la place de la Bourse, et enfin, après l'incendie du théâtre des Italiens, il est allé occuper la salle qu'on a construite sur l'emplacement de ce théâtre. Duni, venu d'Italie pour naturaliser en France la musique bouffe, n'avait pas peu contribué à donner de l'importance à ce théâtre. Monsigny, Philidor, Grétry, Dalayrac, perfectionnèrent son ouvrage, et après eux, les formes du drame, mêlé de dialogue et de musique, furent modifiées et agrandies par Berton, Méhul, Lesueur, Cherubini, Catel, Boïeldieu, Hérold, Auber et quelques autres compositeurs.

Oppède (Jean Meynier, baron d'), né à Aix, en 1495, fut d'abord conseiller, puis premier président au parlement de cette ville. Il s'acquit une triste célébrité par les rigueurs qu'il exerça envers les Vaudois. Chargé par François Ier de faire exécuter l'arrêt rendu, en 1540, par le parlement d'Aix contre ces malheureux sectaires, il s'acquitta de cette mission avec une cruauté qui lui était trop naturelle, et qu'augmentaient, dit-on, des ressentiments particuliers. Des plaintes furent portées à la cour. D'Oppède y parut pour se justifier : le roi refusa de le recevoir. Les choses en restèrent là jusqu'à la mort de François Ier; mais en 1551, d'Oppède et quatre conseillers qui s'étaient associés à ses fureurs furent traduits devant le parlement de Paris, qui consacra cinquante audiences aux débats. D'Oppède, déclaré innocent, fut rétabli dans ses fonctions; mais quelques années après, « la justice du ciel « suppléa, dit de Thou, à celle de la « terre, » et il mourut en 1558 d'une maladie assez semblable à celle qui, dans la suite, emporta Charles IX. On a de lui une traduction en vers français des *Triomphes* de Pétrarque, 1538.

Oran, ville d'Afrique, située au fond d'un golfe du même nom, et assise au pied du pic de Sainte-Croix ou Mergiagio. Cette ville est entourée d'un mur d'enceinte, et défendue par le fort de Mers-el-Kébir, qui lui sert de citadelle.

Don Diègue de Cordoue s'en empara en 1505, au nom du roi d'Espagne. Elle retomba, vers la fin du seizième siècle, sous la domination arabe, et appartint successivement à des beys indépendants et aux deys d'Alger.

Après la conquête d'Alger par l'armée française, le général Bourmont envoya des troupes pour prendre possession d'Oran, que lui abandonnait le bey Hassan; mais la nouvelle de la révolution de juillet étant inopinément arrivée à Alger, les troupes furent rappelées, et reçurent l'ordre de faire sauter, avant de quitter la place, les fortifications de Mers-el-Kébir; elles se bornèrent à renverser, en partie, la muraille qui garde le port.

Cependant, le nouveau gouvernement français, ayant manifesté l'intention de conserver la conquête de l'Algérie, le général Clausel fit, dès le mois de novembre 1830, occuper le fort de Mers-el-Kébir, et ses troupes s'établirent dans la ville, le 10 décembre suivant. Il en confia l'administration au bey Khaïr-Eddin; puis, mécontent de la conduite de ce chef, dont il soupçonnait d'ailleurs la fidélité, il prit possession de la place, le 18 août 1831, et en donna le commandement au général Boyer, avec une garnison de 1,350 hommes.

Les 3 et 8 mars 1831, les Arabes se pré-

sentèrent en grand nombre devant Oran, et l'attaquèrent avec vigueur sur presque tous les points. Pendant que la garnison du fort de Mers-el-Kébir, encore plus menacé que la ville, soutenait vaillamment les efforts de l'ennemi, celle de la place se mettait en mesure de lui opposer une vive résistance. Enfin, après un combat acharné, les Arabes furent repoussés avec perte d'une centaine d'hommes. Le 23 octobre suivant, une nouvelle attaque et un nouveau combat eurent lieu sous les murs d'Oran; et cette fois encore, les Français y battirent les troupes d'Abd-el-Kader, et les forcèrent à fuir.

Le 26 février 1834, le général Desmichels, vainqueur à Aïn-Bédah et à Tamezouet, conclut à Oran un traité avec Abd-el-Kader.

La population d'Oran est aujourd'hui de 8,562 âmes, dont 4,221 catholiques, 158 protestants, 991 mahométans, et 3,192 juifs. La population catholique se divise en 1,492 Français, 118 Anglais, 2,178 Espagnols, 550 Italiens et 41 Allemands.

ORANGE, *Arausio*, ancienne capitale d'une principauté du même nom, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de Vaucluse. C'était, suivant Ptolémée, une des quatre villes du peuple *Cavare*. Manilius et Cépion y furent défaits par les Teutons, en 105 avant Jesus-Christ; César y établit ensuite une colonie que les Romains ornèrent d'un grand nombre de monuments. On y voit encore les ruines d'un théâtre et un magnifique arc de triomphe, élevé en mémoire de la victoire remportée par Marius, en 105 avant Jésus-Christ, à *Aquæ Sextiæ* (Aix), sur les Teutons et les Ambrons.

Les Bourguignons et les Visigoths se rendirent maîtres d'Orange, lors des grandes invasions des barbares. Ils en furent chassés par les rois francs de la premiere race, auxquels succédèrent ceux de la seconde, qui, pour la conserver, eurent une longue lutte à soutenir contre les Sarrasins. Guillaume au Cornet, premier seigneur d'Orange, la préserva de la destruction en chassant un chef musulman qui s'en était emparé; Charlemagne lui en confia le gouvernement en 793. La princesse Tiburge en fit plus tard relever les murailles et y bâtit trois grands faubourgs. Orange fut prise en 1561 par les calvinistes; les catholiques la reprirent le 16 mai 1562, et en furent chassés au mois de septembre suivant; ils la reprirent une seconde fois quelque temps après, et en furent encore dépossédés par les protestants. Maurice de Nassau la fortifia, et en fit une des places de guerre les plus importantes de l'Europe. Dans les guerres qui furent terminées par les traités de Nimègue et de Ryswick, Louis XIV s'en empara et en fit raser la citadelle.

Cette ville est la patrie du connétable Albert de Luynes. On y compte 9,123 habitants.

ORANGE (comtes et princes d'). Le premier comte d'Orange fut, suivant quelques auteurs, *Guillaume Ier au Cornet* ou *au Court-Nez*, que l'on fait vivre sous Charlemagne; mais cette tradition n'est pas bien certaine. Il fut probablement le père de *Raimbaud Ier*, auquel succéda *Bertrand Ier*, qui vivait en 1062. Son fils *Raimbaud II* suivit Raymond de Saint-Gilles à la terre sainte, et y mourut en 1121, laissant pour héritière *Tiburge*, sa fille, qui épousa *Guillaume II*, seigneur d'Omélas, second fils de Guillaume V, seigneur de Montpellier. Guillaume II mourut en 1166, laissant deux fils, *Guillaume III* et *Raimbaud III*, qui se partagèrent son comté. Le premier mourut en 1160; son fils *Guillaume IV* et sa fille *Tiburge II* se partagèrent ses États. Tiburge donna, vers 1180, son héritage aux Hospitaliers de Jérusalem, et son exemple fut suivi par son frère en 1190. Les Hospitaliers se trouvèrent ainsi propriétaires de la moitié du comté d'Orange, de telle sorte qu'on datait les actes publics du règne du comte et de celui du commandeur de l'hôpital d'Orange.

1150. *Raimbaud III*, second fils de Guillaume d'Omélas, mourut vers 1173. « Il estoit, dit Nostradamus, bon chevalier, vaillant aux armes, et très-estimé dans la poésie provençale. » Un Recueil des *Vies des poëtes provençaux* lui attribue le livre intitulé : *La Maestria d'amour*.

1173. *Tiburge III* et *Bertrand de Baux Ier*, son époux, succédèrent à

Raimbaud III. Bertrand reçut de l'empereur Frédéric Ier le titre de *prince d'Orange*, et mourut en 1181, le jour de Pâques, assassiné par ordre de Raymond V, comte de Toulouse.

1182. *Guillaume V*, surnommé *del Cornas*, son fils, obtint de l'empereur Frédéric II, le titre de *roi d'Arles*. Il prit une part active à la croisade contre les Albigeois; mais il tomba entre les mains des Avignonnais, qui l'écorchèrent vif et le coupèrent en morceaux, au mois de juin 1218.

1219. *Guillaume VI*, son fils aîné, prit comme lui le titre de *roi d'Arles*, et mourut en 1239.

1239. *Guillaume VII* et *Raymond II*, fils du précédent, lui succédèrent. Le premier étant mort en 1248, son frère hérita de ses biens. On ne connaît pas la date précise de sa mort.

Bertrand II, son fils, échangea, en 1289, avec *Bertrand III*, son cousin, sa portion du comté d'Orange pour la seigneurie de Courteson. Il partit ensuite pour la terre sainte, où il mourut en 1300.

1219. *Raymond Ier*, deuxième fils de Guillaume V, partagea avec Guillaume VI, son frère aîné, la succession de son père. Il mourut en 1282.

1282. *Bertrand de Baux*, troisième du nom, succéda à Raymond Ier, son père, dans la portion du comté d'Orange qui lui appartenait; ainsi que nous l'avons dit, il acquit par échange la portion de son neveu, Bertrand II, et reçut, en 1308, de Charles II, roi de Naples et de Provence, la moitié du comté d'Orange qui était restée en la possession des chevaliers de l'Hôpital, et que ceux-ci, l'année précédente, avaient cédée à ce prince.

1335. *Raymond III* succéda à son père, Bertrand III, dans tout le comté d'Orange.

1340. *Raymond IV*, fils aîné de Raymond III, et comte d'Avellino, dans le royaume de Naples, succéda à son père. Il fonda à Orange une université par lettres patentes du 27 mai 1365.

1393. *Marie de Baux*, fille aînée de Raymond IV, lui succéda dans la principauté d'Orange, avec *Jean de Châlon*, baron d'Arlai, qu'elle avait épousé en 1388. Elle essaya en vain, en 1400, de se mettre en possession du comté de Genève, qui devait lui revenir du chef de sa mère; puis ce comté ayant été cédé au comte de Savoie, Amédée VIII, par Othon de Villars qui l'avait usurpé, elle dut renoncer à faire valoir ses droits. Jean de Châlon s'attacha plus tard au duc de Bourgogne, qui le créa son lieutenant général; il fut nommé, en 1415, grand chambrier de France, et, en 1417, lieutenant général de Languedoc.

1418. *Louis de Châlon* dit *le Bon*, fils aîné des précédents, leur succéda, et, comme son père, il s'attacha à la maison de Bourgogne; il se trouva au siége de Melun, avec le duc Philippe le Bon, en 1420. Mais il refusa de prêter serment au roi d'Angleterre, Henri V, qui voulait l'exiger, en vertu du traité de Troyes. En 1429, il fut battu à Anthon, par Louis de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné. L'année suivante, il fit hommage du comté d'Orange à Louis III, comte de Provence, pour se défendre contre le roi de France, dont les officiers ravageaient ses terres après les avoir saisies. Mais il ne tarda pas à en obtenir la restitution en faisant sa soumission à Charles VII. Il fut dès lors fidèle à ce prince, et contribua puissamment à détacher le duc de Bourgogne du parti de l'Angleterre. Grâce à un prêt de 15,000 livres, qu'il fit, en 1436, à René, comte de Provence, il put racheter de ce prince l'hommage que Louis III avait acquis sur la principauté d'Orange.

1463. *Guillaume VIII*, fils aîné et successeur du précédent, fit le voyage de terre sainte après la mort de son père; se trouva à son retour au siége de Liége par le duc de Bourgogne, en 1470, et abandonna, l'année suivante, le service de ce prince, qui, irrité de sa retraite, fit saisir les terres qu'il possédait dans les deux Bourgognes. Louis XI, profitant de quelques troubles qui s'étaient élevés dans la principauté d'Orange relativement à l'érection d'un parlement, et des intelligences que Guillaume avait renouées avec Charles le Téméraire, fit arrêter le premier, en 1473, et le retint vingt-huit mois prisonnier à Lyon. Pour obtenir sa liberté, le prince fut obligé de remettre au roi, comme dauphin de Viennois, l'hommage et la souveraineté

de la principauté d'Orange, de consentir que les appels du parlement d'Orange fussent portés à celui de Grenoble, et enfin de payer 40,000 écus pour sa rançon; plus tard, pour se libérer de cette somme, il consentit à ce que sa principauté fût mouvante de la couronne de France. Néanmoins il conserva le titre de *prince souverain*, avec le droit de battre monnaie.

1475. *Jean II*, fils unique de Guillaume VII, lui succéda; il servit quelque temps le duc de Bourgogne, s'attacha à Louis XI après la mort de Charles le Téméraire, et contribua beaucoup à faire déclarer le duché de Bourgogne en faveur du roi. Mais ensuite, n'ayant pas reçu de ce prince les récompenses auxquelles il s'attendait, il se jeta dans le parti de Marie de Bourgogne, et, par arrêt du 7 septembre 1477, fut déclaré criminel de lèse-majesté, et banni à perpétuité du royaume. En 1477, il gagna sur les Français la bataille d'Émagni, dans l'Auxois, et continua la guerre jusqu'à la paix d'Arras, en 1482. Il se joignit plus tard à la ligue formée par le duc d'Orléans contre la régente Anne de Beaujeu, fut pris à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, en 1488, recouvra sa liberté l'année suivante, et accompagna Charles VIII et Louis XII dans leurs expéditions d'Italie. Ce dernier lui remit l'hommage de la principauté d'Orange, et le rétablit dans les droits de souverain libre et indépendant.

1502. *Philibert*, âgé seulement de trois semaines, succéda à son père, Jean II, sous la tutelle de sa mère, Philiberte de Luxembourg. La souveraineté d'Orange ayant été de nouveau rendue à la cour de France, malgré les efforts de Philibert, ce prince, de dépit, passa au service de Charles-Quint, qui, pour le dédommager de la perte de sa principauté, confisquée par François Ier, en 1522, lui fit don du comté de Saint-Pol. Philibert tomba au pouvoir des Français, en 1524, et ne recouvra la liberté qu'au traité de Madrid. Il continua ensuite de servir l'empereur, fut le lieutenant du connétable de Bourbon au siége de Rome, en 1527, et succéda à ce prince, dans le commandement de l'armée impériale. Il chassa les Français du royaume de Naples, et fut tué en 1530, devant Florence qu'il assiégeait.

1530. *René de Nassau*, son neveu, lui succéda, et resta attaché au parti de l'empereur. François Ier, pour l'en punir, fit réunir au domaine de Provence la principauté d'Orange, par arrêt du parlement d'Aix, rendu le 30 juin 1543. René fut blessé mortellemet au siege de Saint-Dizier, en 1544, et choisit pour son héritier, son cousin, Guillaume de Nassau-Dillembourg, dit le Jeune.

1544. *Guillaume de Nassau* fut reconnu comme prince d'Orange, par Henri II, dans le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. L'histoire de ce prince, assassiné en 1584, n'appartient plus à la France, mais à la Hollande. Ses successeurs furent :

1584. *Philippe-Guillaume*, son fils.

1618. *Maurice*, frère du précédent.

1625. *Frédéric-Henri*, frère du précédent.

1647. *Guillaume IX*, fils de Frédéric-Henri.

1650. *Guillaume-Henri*, fils du précédent. Il monta en 1688 sur le trône d'Angleterre, et fut l'ennemi le plus acharné de la France. Il confisqua, en 1673, le marquisat de Berg op-Zoom, et d'autres domaines appartenant au comte d'Auvergne, du chef de la femme de ce dernier; alors, par représailles, Louis XIV confisqua la principauté d'Orange, et la donna au comte d'Auvergne, après en avoir fait raser le château et les autres fortifications. Ce fut en vain que Guillaume envoya à la cour de France le grand pensionnaire Hensius, pour reclamer contre cette confiscation: toutes ses réclamations furent inutiles. Il institua en mourant (1702), pour héritier de la principauté d'Orange, *Jean-Guillaume le Frison*, son cousin, prince de Nassau-Dietz. Mais Frédéric Ier, roi de Prusse, lui disputa cette succession, et Louis XIV mit les deux prétendants d'accord, en faisant valoir l'hommage qui avait été rendu à Louis XI, en 1475, et en déclarant que la principauté d'Orange etait dévolue à la couronne à défaut d'hoirs mâles. D'un autre côté, le prince de Conti avait aussi élevé des prétentions en qualité d'héritier de la maison de Longueville. Il intervint alors un arrêt du parlement

de Paris qui adjugea à ce prince le domaine utile d'Orange et en donna le haut domaine au roi de France, ce qui fut confirmé par le dixième article du traité d'Utrecht. La principauté d'Orange fut unie au Dauphiné par arrêt du conseil, donné le 13 décembre 1714.

ORANGE (monnaies des princes d'). L'empereur Frédéric I[er] accorda, en 1178, avec le titre de prince, le droit de frapper monnaie, à Bertrand de Baux 1[er] du nom, et ce privilége fut renouvelé en 1213 en faveur de Guillaume *del Cornas*, fils et successeur de ce prince. Guillaume paraît être le premier prince d'Orange qui ait frappé monnaie dans cette ville. On n'a de lui que des pièces de billon : voici la description de celles que l'on a découvertes jusqu'ici : 1° PRINCEPS AVRASCI entre grenetis; dans le champ, un W, initiale de Willelmus; ℟ — IMP. FREDERICVS entre grenetis autour d'une croix à branches égales. On a à ce type des deniers et des oboles. 2° W. PRICEPS AVRASIS entre grenetis; dans le champ, un cornet; ℟ — IMP. FREDERICVS, autour d'une croix. Le cornet était la pièce principale des armes des princes d'Orange.

Guillaume mourut en 1219. Depuis cette époque jusqu'au commencement du quatorzième siècle, les monnaies d'Orange furent anonymes, et les princes ne cherchèrent qu'à copier les types de leurs voisins. Nous n'avons de cette époque qu'un denier à leur empreinte; en voici la description : + PRINCEPS autour d'une croix; ℟ — + AVRASICE autour d'un cornet. Les autres monnaies frappées alors à Orange, sont : 1° une imitation des deniers des évêques de Clermont : + PRINCEPS; dans le champ une tête de la Vierge; ℟ — AVRASICES; dans le champ une croix cantonnée de quatre trèfles; 2° une imitation des deniers de Lyon : + PRINCEPS autour d'une L traversée par un trait; ℟. — AVRASICENS autour d'une croix; 3° une imitation des deniers des évêques de Die : BEATE MARIE autour d'une croix; ℟. — PRINCEPS AR autour d'une rosace. Les noms des princes ne commencent à reparaître sur les espèces qu'au temps de Bertrand III ou de Raymond III (1282-1335 ou 1335-1340). La seule pièce que l'on puisse attribuer à Bertrand, est celle-ci : B. PRINCEPS AVR, autour d'une tête de profil tournée à gauche. ℟. — SIGNVM CRVCIS; dans le champ une grande croix coupant en quatre la légende. Cette pièce est une imitation des espèces flamandes. Il en existe deux autres; l'une au nom de Raymond, avec la légende PRINCEPS, autour de la tête, et au revers, AVRASICVS autour d'une croix; l'autre avec les mots PRINCEPS AR autour d'un cornet; au revers, SIGNVM CRVCIS autour d'une croix. Ces deux pièces doivent appartenir à Raymond III, ainsi qu'un *cavalier armé* imité de ceux de Valenciennes, et attribué à tort à Bertrand.

La manie d'imiter les pièces étrangères que le peuple accueillait avec faveur, était, comme on le voit, passée en habitude chez les princes d'Orange. Ce petit trafic attira à Raymond IV la colère de Charles V, et faillit lui devenir funeste. Il avait obtenu des rois de Sicile la permission d'écouler ses pièces en Provence : il profita de cette condescendance pour frapper des *carlins* en tout semblables à ceux de Provence; il fit également des *florins* et des *francs à pied;* et ce fut cette dernière pièce qui lui valut les réprimandes du roi de France. Parmi celles de ses pièces, dont le type est original, nous citerons les suivantes : 1° DEI GRACIA; dans le champ, au-dessous d'un cornet, les lettres R A; ℟. — PRINCEPS AVRASICE autour d'une croix; denier de billon. 2° — RAMVDVS DE BAVTO; dans le champ, un A entouré dans un quatrefeuilles. ℟. — + PRINCEPS AVRAICE autour d'une croix cantonnée d'un cornet et d'une étoile. 3° — RAMVNDVS DE BAVTIO; dans le champ, un cornet accosté de deux étoiles; ℟. — DEI GRACIA PRINCEPS AVRA; dans le champ, une croix cantonnée de deux cornets. 4° — DEI GRA. PRINCS.; dans le champ, un écu d'Orange timbré d'un heaume; ℟. — AVR. DVP. D. III G. XX autour d'une croix cantonnée de deux cornets. Cette dernière légende doit se lire : *auraice duplex deniarius tria grana et viyenti pensans;* c'est en effet le poids de cette pièce.

Il faut encore attribuer à Raymond IV les deux pièces suivantes, dont l'existence

a beaucoup embarrassé les numismatistes : 1° . . . . ALATE LINA ; dans le champ, une tête de face couronnée ; ℞. — RICE PRC AVRA autour d'une croix fleuronnée ; c'est une imitation des pièces de Die du quatorzième siècle, et de celles des comtes de Valentinois ; 2° carlin avec les légendes ✝. VATERIN. DE AVRAICA au droit ; R. DE BAVTIO. PRINCEPS AVRA. au revers. La première de ces deux pièces est inexplicable à cause de la manière dont la légende a été figurée (elle n'est connue que par des dessins) ; mais la seconde peut aider à en trouver l'explication. Le personnage qui y est mentionné outre *Raymond*, est *Catherine* d'Orange, dame de Courteson, sa parente, qui s'allia avec lui pour frapper monnaie.

En 1393, *Jean de Châlon,* gendre de Raymond IV, lui succéda, et porta dans sa famille la principauté d'Orange. Voici les espèces qu'on connaît de lui : 1°—un *blanc:* IONANES DE CABILONE ; dans le champ, l'effigie du prince représenté à mi-corps et l'épée à la main ; ℞. — DEI GRACIA PRINCPS, autour d'une croix. 2° — un *denier de billon* avec les mêmes légendes à peu près, mais marqué au droit d'une mitre, au revers d'une croix cantonnée d'un cornet au 3ᵉ canton. C'est une imitation servile des espèces papales frappées à Avignon. 3° — des *oboles de billon* ayant pour type, au droit, un cornet ; au revers, une croix avec les légendes : IONS DE CABIL. — ℞. — DEI G' PNS.AVR.

Louis de Châlon, fils du précédent (1418-1463), a frappé des *blancs* et des *deniers*, dont voici la description : 1° ✝ LVDVEVS PRINCS AVRAICE ; dans le champ, un écu chargé de trois cornets. ℞. — SIT NOMEN etc. ; dans le champ une croix cantonnée de 4 cornets. 2° — Mêmes légendes ; écu écartelé au 1ᵉʳ et au 4ᵉ de Châlon, qui est de gueules à la bande d'or, au 2ᵉ et au 3ᵉ d'Orange ; l'écu de Genève en abîme brochant sur le tout. Les comtes de Genève portaient d'or à quatre points équipolés d'azur. Les princes d'Orange avaient adopté leurs armes et prétendaient, comme nous l'avons vu, à leur héritage. 3° — *Denier* avec les mêmes légendes, portant d'un côté l'écu précédemment décrit, et de l'autre un cornet.

Guillaume VIII (1463-1475) a frappé des *deniers de billon* en tout semblables à ceux de Jean 1ᵉʳ, et des *gros* dont voici la description : GVILLELM DE CAB ; dans le champ, une grande croix coupant la légende en quatre parties et cantonnée de quatre cornets. ℞.— CIVITAS AVRAICE ; dans le champ, un écu penché semblable à celui de Louis et timbré d'un heaume.

Les monnaies de *Jean II* (1475-1502) sont presque en tout semblables à celles de son prédécesseur ; seulement les mots CIVITAS AVRAICE y sont remplacés par ceux de PRINCEPS AVR.

Philibert (1502-1530) employa d'abord la même empreinte, puis il adopta la suivante : PHS DE CABILL ; croix cantonnée de deux cornets. ℞. — CIVITAS AVRAICE, et, dans le champ, PR / SE ; ou PHS DE CABILON, et, dans le champ, PR / CS ; ℞.— DEI GRA PRIN. AVR autour d'une croix cantonnée de deux cornets.

Après la mort de Philibert, la principauté d'Orange passa entre les mains de la maison de Nassau. Le premier prince de cette famille dont on ait des monnaies est *Philippe-Guillaume* (1584-1618). Celles que nous connaissons de lui sont des imitations des *gros de Nesle*, des *douzains* et des *écus* de France, enfin, des *deniers* de Dombes. En voici la description : 1°— GVILLELMVS PRINC. AVRA. ; dans le champ un G couronné et accosté de deux cornets ; au-dessous la date (il y en a de 1591 et 1592). ℞.— MAVR. A NASS.REG. PR.AVR. Ces pièces ont été frappées lorsque Guillaume était prisonnier des Espagnols et pendant la régence de son frère Maurice. 2° — PH. GVIL. . . I.DG. PRINC. AVRAICE. ; dans le champ, un écu écartelé au 1ᵉʳ et au 4ᵉ de Nassau, au 2ᵉ et au 3ᵉ d'Orange, et accosté de deux A. ℞. — MANV. TENEBO. PIET. ET IVSTITIA autour d'une croix cantonnée de deux cornets et de deux couronnes. 3° — GVILLELMVS IIII. D.G., dans le champ un cornet surmonté d'une couronne ; ℞. — PRIN. AVRAICE 1592 ; dans le champ une croix ancrée. 4°— PHIL GVIL. I. D. G. PRINCES ; dans le champ un P. couronné et accosté de

trois cornets; ℟. — AVRAICE COMES NASSEAV. 5° — PHIL. D. G. PRI. AVR. CO. NA.; dans le champ, les armes de Nassau compliquées de toutes leurs alliances. ℟. — SOLI DEO HONOR ET GLOR. 1607; dans le champ, une croix fleuronnée.

Maurice (1618-1625) fit frapper un *grand écu* ou *rixdale*, où on lit au droit MAVRITIVS I. D. G. PRIN. AVR. COM. NA.; buste de Maurice. ℟. — SOLI DEO HONOR ET GLORIA; écu armorié avec la date 1618. On a du même prince d'autres pièces à la même légende, portant le buste au droit et une croix fleuronnée au revers.

On n'a de *Frédéric-Henri* (1625-1647) que de menues pièces, un *patar* et de *doubles tournois*. Le patar porte au droit, en légende: FRED.HENR.D.G. PRIN.AVR., et dans le champ deux clefs; au revers, en légende, SOLI DEO autour d'une croix. Quant aux tournois, ils portent le nom du prince et son effigie; et, au revers, la date de leur fabrication, et trois fleurs de lis au pied nourri, ou au naturel.

Guillaume IX (1647-1650) fit frapper de *grands écus* avec leurs divisions à son effigie, et à l'écu fleurdelisé ayant en chef un cornet.

Guillaume-Henri (1650-1702), qui fut le dernier comte de Nassau possesseur de la principauté d'Orange, ne fit que des *tournois* dans le même style que ceux de ses prédécesseurs. Inutile de dire que tous trois cherchèrent en cela à imiter les espèces qui avaient alors cours en France.

ORATELLI. Petit peuple gaulois qui occupait le territoire situé à l'est d'Embrun, entre la montagne d'Orel et le lieu nommé Ones, dans le vallon de Boscodon et de Crevail.

ORATORIENS. Depuis 1515, il existait à Rome une association religieuse instituée par saint Philippe de Néri, sous le nom de confrérie de la Trinité, mais que le peuple désignait plus habituellement par celui de l'Oratoire, en raison de l'usage où étaient les pieux associés de venir plusieurs fois par jour du haut des marches de Ste-Marie de la Volicella, siége de la confrérie, appeler les fidèles à la prière. Le but des confrères de l'Oratoire de Rome était simplement, dans l'origine, de se réunir pour des exercices spirituels. Ils eurent ensuite des hospices pour recevoir les pelerins qui affluaient dans la capitale du monde chrétien, et ils se chargèrent en même temps de l'instruction des enfants.

Cependant les guerres religieuses, qui signalèrent si tristement en France le seizième siècle, avaient porté chez nous une cruelle atteinte à la pureté et à la douceur des mœurs chretiennes. Vivement affecté de l'état de l'Église et jaloux d'y faire refleurir les vertus apostoliques, le vénérable Pierre de Berulle, après avoir conféré de son projet avec les pères Cesar de Bus, depuis fondateur des *doctrinaires*, et Bouillon, qui, tous deux, suivaient alors la règle de l'Oratoire de Rome, fonda, sur le modèle de l'institut de saint Philippe de Néri, l'*Oratoire de France*, dit aussi *Oratoire de Jésus*. La nouvelle congrégation devait être une pépinière de jeunes ecclésiastiques qui viendraient s'y former par une mutuelle édification aux vertus du sacerdoce. L'enseignement des lettres et même celui de la théologie n'étaient point, dans l'origine, compris parmi les objets de leur institut. Le fondateur les avait partagés en deux classes, celle des *incorporés* et celle des simples *associés*. C'était parmi les premiers que devraient être choisis les superieurs des maisons. Du reste, ni les uns ni les autres n'étaient astreints à aucun vœu particulier, et Bérulle ne crut même pas nécessaire de rédiger pour eux un corps de statuts.

L'évêque de Paris, Pierre de Gondi, ayant approuvé la fondation, Bérulle alla, le 11 novembre 1611, avec cinq autres prêtres, au nombre desquels était François de Bourgoing, depuis général de l'ordre, occuper l'ancien hôtel du Petit-Bourbon, dit aussi le *séjour de Valois*, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui le Val-de-Grâce. Au mois de janvier suivant, la reine Marie de Médicis accorda aux Oratoriens des lettres patentes qui déclaraient leur institut de fondation royale, et que Paul V approuva par une bulle de 1613. Le local primitif ne convenant plus à cause de l'accroissement rapide qu'avait

pris l'institution, Bérulle acquit en 1616, de la duchesse de Guise, l'hôtel du Bouchage, près du Louvre, connu encore aujourd'hui sous le nom de l'Oratoire. En 1619, une portion des doctrinaires se réunirent aux Oratoriens. Le 22 septembre 1621, on posa la première pierre de l'église, à laquelle on vit, pendant toute la durée des travaux, le fondateur travailler de ses propres mains. Enfin, le 23 décembre 1623, le roi accorda aux Pères un brevet par lequel il les déclarait ses chapelains, et qualifiait leur église de son oratoire royal.

Quand les Oratoriens voulurent s'établir à Rouen, le parlement, à la sollicitation des curés, arrêta que l'enregistrement des lettres patentes obtenues par les Pères n'aurait lieu que lorsqu'ils lui auraient présenté des statuts. Les Oratoriens se conformèrent à ce qu'on exigeait d'eux, et déclarèrent, dans les articles qu'ils rédigèrent à cette occasion, qu'ils ne formaient point une corporation religieuse, mais étaient de simples prêtres réunis en association libre, et se reconnaissant toujours soumis à l'autorité des supérieurs ordinaires ecclésiastiques, les évêques et les curés. De Bérulle étant mort en 1629, Charles de Gondren, qui lui succéda, tint à Paris, le 1er août 1631, une assemblée de toutes les maisons de l'Oratoire de France. On y confirma le principe précédemment reconnu, que l'état des Oratoriens était purement ecclésiastique et sacerdotal, et qu'ils ne devaient en conséquence être astreints à aucun vœu particulier, soit simple, soit solennel. On décida, en outre, que l'autorité suprême appartenait à la congrégation régulièrement convoquée et non au général, auquel même on adjoignit, pour la gestion des affaires ordinaires, trois assistants ayant dans le conseil voix délibérative. Dans une autre assemblée, il fut reconnu que les Oratoriens ne formant point une communauté proprement dite, chacun était libre de se retirer de l'association lorsque bon lui semblait. Après la mort du troisième général, le père Bourgoing, laquelle eut lieu en 1662, ce poste fut successivement occupé par les pères Senaut, Abel de Ste-Marthe, Arerès de la Tour et Louis Thomas de la Vallette.

Le premier collége que possédèrent les Oratoriens fut celui de Dieppe; ceux du Mans et de Juilly furent ouverts peu de temps après. Au commencement du dix-huitième siècle, ils en possédaient cinquante-huit, et ce nombre fut porté plus tard jusqu'à soixante-treize. Ils avaient à Paris, outre leur maison de la rue Saint-Honoré, qui était le chef-lieu de l'ordre, deux autres maisons, dont une, l'ancienne abbaye de St-Magloire, où sont établis aujourd'hui les sourds-muets, servait de séminaire au diocèse.

On a dit que le but de l'institution des Pères de l'Oratoire avait été de créer un contre-poids à la puissance envahissante de la société de Jésus. Ce fut sans doute dans cette vue que le gouvernement leur accorda une faveur si marquée; mais il n'est pas probable que ce calcul ait été dans la pensée du fondateur. Quoi qu'il en soit, après la suppression des jésuites, les Oratoriens héritèrent en grande partie de leur influence; mais ils surent en user avec une sage modération, sans exciter l'envie, et dans le seul intérêt de la morale et des saines études. Cette congrégation, dit Dulaure, dont le témoignage en faveur des prêtres ne saurait être suspect, « a puissamment contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès des connaissances humaines et de la civilisation. » Elle fut supprimée avec les autres corporations religieuses en 1792. Parmi les noms dont elle s'honore, nous citerons, après notre éloquent Massillon et le métaphysicien Malebranche, les théologiens Jean Morin, Thomassin et Bernard Lami, le prédicateur Mascaron, l'hébraïsant Hubigant et le célèbre janséniste Soanen.

ORBIEU (bataille d'). En 793, un combat sanglant eut lieu, aux environs de cette rivière, un peu au-dessous de son confluent avec l'Aude, entre les Maures déjà maîtres de Narbonne, et l'armée chrétienne d'Aquitaine, commandée par le duc Guillaume. L'armée arabe, moins nombreuse, mais plus disciplinée et plus expérimentée que les milices chrétiennes, les mit en fuite. Le duc Guillaume résista seul pendant quelque temps à la tête de quelques troupes animées par son exemple; mais, quoi

qu'il pût faire, il dut céder aussi, et se retira à Carcassonne.

ORBITELLO (siége d'). Pendant la guerre qui désola l'Europe en 1646, Mazarin, voulant se venger de la cour de Rome, résolut de s'emparer des *Presidii* appartenant aux Espagnols, mais dont le voisinage était bien propre à effrayer le souverain pontife, si des armées françaises venaient à l'occuper. Le duc de Brezé, grand amiral de France, reçut ordre d'aller occuper ce pays; il parut avec sa flotte, le 20 mai, à la hauteur de Monte-Argentaro, et ayant mis à terre quelques troupes, il força aisément à capituler Telamone, Salines, Santo Stefano, et il vint enfin mettre le siége devant Orbitello.

Dans cette dernière place, un habile capitaine commandait une bonne garnison espagnole, et la résistance fut plus obstinée que les Français ne s'y attendaient. Orbitello est bâtie au milieu d'un lac et ne tient au continent que par une langue de terre; c'était le seul côté par où l'on pût l'attaquer, et ce fut là que don Carlos de la Gata déploya tout son talent et toute son obstination. La longueur de la résistance donna le temps au vice-roi de Naples, duc d'Arcos, de mettre en mer une flotte plus forte que celle des Français. Don Antonio, qui la commandait, parut devant Telamone le 14 juin. Le duc de Brezé, beau-frère du duc d'Enghien, n'avait alors que vingt-sept ans; il commandait les flottes françaises déjà depuis huit ans, et il rivalisait de gloire avec son beau-frère; il accepta le combat avec empressement. Ce fut une longue canonnade qui se prolongea pendant trois jours. Les Espagnols s'étant toujours maintenus hors de la portée de l'abordage, les vaisseaux furent de part et d'autre fort endommagés; mais il n'y en eut aucun de pris ni de coulé à fond : aussi des deux côtés s'attribua-t-on la victoire. Toutefois, les Français avaient fait une perte irréparable. L'amiral de Brezé avait été emporté par un boulet de canon qui l'avait frappé au milieu du ventre. Une tempête força la flotte qu'il commandait à se retirer vers les ports de Provence, et les Espagnols vers ceux de Naples. Les assiégés, cependant, avaient, à plusieurs reprises, reçu de petits renforts; le duc d'Arcos avait formé une nouvelle armée, qui s'avançait par terre, et qui, en traversant l'État pontifical, avait été grossie par un grand nombre de volontaires. Les maladies commençaient à faire des ravages parmi les Français. Le prince Thomas de Savoie, qui les commandait, ne voulut pas attendre l'attaque dont il était menacé, et, le 18 juillet, il leva son camp en abandonnant une partie de ses bagages et de son artillerie. Il embarqua son infanterie à Telamone, et sa cavalerie s'ouvrit un passage à travers la Toscane.

ORDERIC, ORDRIC ou OLDERIC VITAL, naquit en Angleterre en 1075, prit l'habit monastique à onze ans dans l'abbaye de Saint-Évroult, en Normandie, et y mourut vers 1150, laissant une histoire qui commence par la vie de J. C., et se termine à l'année 1141. Cet ouvrage a été recueilli dans les *Normanorum scriptores* de Duchesne, Paris, 1619, in-folio. Dom Brial en a donné un extrait dans le tome XII du *Recueil des historiens de France*. Il a été traduit en français par M. Dubois, et fait partie de la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* publiée par M. Guizot. La *Société de l'histoire de France* en a publié depuis une nouvelle édition.

ORDONNANCE. Sous l'ancienne monarchie, les ordonnances et les édits étaient les sources les plus abondantes du droit français; on a expliqué (voyez ÉDIT) quelle différence il y avait entre l'édit et l'ordonnance. C'est bien de l'ordonnance que l'on peut dire, qu'*elle était l'expression de la volonté du souverain;* elle n'avait pas besoin des formalités qui accompagnaient l'édit; mais aussi, dans les temps où la monarchie n'était pas très-forte, les rois, craignant que les ordonnances ne fussent pas respectées par tout le monde, exigeaient de la part des seigneurs le serment de les observer. C'est ainsi que Charles VI, ayant fait une ordonnance concernant les officiers de justice et de finance (7 janvier 1400), et voulant qu'elle fût universellement respectée, ordonna que l'observation de cet acte serait jurée par les princes du sang, les grands officiers étant en son conseil;

par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les trésoriers, et autres semblables. Le roi lui-même faisait ce serment, ce qui ne doit pas étonner, car c'était une manière de l'imposer aux autres.

Lorsque les rois allaient à la guerre ou voyageaient, ils avaient soin d'emporter avec eux les sceaux du royaume, les chartes, ordonnances, etc., enfin les papiers les plus importants. En 1194, Philippe-Auguste ayant été surpris aux environs de Blois par Richard d'Angleterre, perdit dans cette rencontre les caissons qui renfermaient les sceaux du royaume, les chartes et les ordonnances. On comprit alors l'inconvénient qu'il y avait à exposer ainsi des objets aussi importants, et on créa à Paris, capitale du royaume, un dépôt pour les chartes et ordonnances : ce dépôt est devenu depuis le *trésor des chartes*.

La première loi qui ait été qualifiée en français *ordonnance* est celle de Philippe le Bel, faite au parlement de la Pentecôte, en 1287, touchant les bourgeois, et qui commence par ces mots : « *C'est l'ordonnance faite par la cour* « *de notre seigneur roi et de son com-* « *mandement.* »

Les ordonnances les plus importantes rendues par les rois jusqu'à Louis XIV furent celle du roi Jean, en 1356, *pour le gouvernement du royaume;* celle de François Ier, en 1535, *concernant l'administration de la justice;* celle du même prince, datée de *Villers-Cotterets*, en 1559, *pour l'abréviation des procès;* l'*ordonnance de Blois*, de 1579, relative aux dissensions religieuses.

Louis XIV fit plusieurs ordonnances célèbres, auxquelles on a recours encore quelquefois aujourd'hui. Les *eaux et forêts* furent réglées par l'ordonnance de 1669, d'après laquelle a été fait notre Code forestier. L'ordonnance de 1673, qu'on appelle aussi *Code marchand*, régla le commerce en général, et celle de 1681 eut pour objet spécial le commerce maritime. Plusieurs ordonnances furent en outre rendues sur l'administration intérieure, jusque-là régie par des coutumes et des règlements souvent contradictoires. Le droit qui nous régit aujourd'hui, surtout cette partie du droit que nous appellerions volontiers administrative, et qui concerne les cours d'eau, les forêts, la chasse, etc., a été pris dans les diverses ordonnances de Louis XIV et de Louis XV.

Les ordonnances embrassaient aussi des parties du droit civil, et alors elles modifiaient les coutumes, comme l'*ordonnance des donations* de 1731; celle *des testaments* de 1735; celle *des substitutions* de 1747; et quelquefois aussi elles réglaient la procédure, comme *l'ordonnance de Villers-Cotterets*, en 1539; l'*ordonnance civile* de 1667, qui règle la procédure civile; celle de *Committimus* de 1669; l'*Ordonnance criminelle* de 1670, qui traite de la procédure en matière criminelle. Souvent aussi les ordonnances embrassaient différents objets à la fois, comme l'*Ordonnance de Roussillon* de 1563, qui règle l'administration de la justice et fixe le commencement de l'année au 1er janvier.

Il existe plusieurs recueils des ordonnances des rois : les uns faits par ordre du souverain, d'autres par des jurisconsultes, pour leur propre compte. Le plus ancien de ces recueils est celui de Guillaume Dubreuil, en 1315. Dumoulin et Rebuffe publièrent également des livres d'ordonnances. En 1580, Fontanon, avocat au parlement, Pierre Pithou et Bergeron, publièrent 4 volumes in-folio d'ordonnances; plus tard, en 1588, parut le *Code Henry*, appelé aussi les *Basiliques*, qui est un abrégé de toutes les ordonnances rendues antérieurement, et dont la rédaction est due au président Brisson. Différents jurisconsultes, comme *Guénois*, *Néron* et *Girard, de Ferrières,* publièrent à diverses époques les recueils d'ordonnances qui portent leurs noms. Mais le travail le plus important sur cette matière est celui dont Louis XIV chargea le chancelier Pontchartrain, et dont ce magistrat confia le soin à Eusèbe de Laurière. Il s'agissait de publier un *recueil de toutes les ordonnances des rois de France, à partir de Hugues Capet.* Laurière en fit paraître le premier volume en 1723, et prépara le second, que l'avocat Secousse édita en 1729. Secousse fut chargé de continuer cette collection, qui se poursuit encore de nos jours, et qui a plus de 20 volumes in-folio.

Dans notre législation actuelle, l'ordonnance n'est plus une loi, ou, pour dire plus exactement, c'est une loi particulière qui émane de la volonté royale, et qui ne s'applique qu'aux matieres administratives et comme pour les régler. Lorsque l'ordonnance sort de ces limites qui lui ont été sagement tracées, elle empiète sur la loi, qui ne peut être l'œuvre que du Corps législatif. Les ordonnances de juillet 1830 (voyez Révolution de juillet) étaient illégales, parce qu'elles détruisaient une loi, et qu'une loi ne peut être détruite ou modifiée que par une autre loi.

Ordonnance de Moulins. Charles IX, qui, pendant son voyage dans l'intérieur de la France (1564, 1565), avait recueilli les plaintes que soulevait en tout lieu la mauvaise administration de la justice, résolut d'y apporter remède, et convoqua, pour le mois de janvier 1566, les grands seigneurs de son royaume, ainsi que quelques membres des parlements, pour aviser aux mesures à prendre sur cette matière et pour régler la réconciliation de l'amiral de Coligny avec les Guises. Cette réconciliation eut lieu en effet. L'amiral se purgea par serment du meurtre du duc de Guise, affirmant qu'il n'en était pas l'auteur et qu'il n'y avait pas consenti. Anne d'Este, veuve du duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, son frère, embrassèrent l'amiral, et tous trois se promirent réciproquement de ne garder aucun ressentiment. Le roi engagea aussi le cardinal de Lorraine à faire sa paix avec le maréchal de Montmorency; mais avant la cérémonie de la réconciliation, le chancelier donna communication à l'assemblée du projet d'ordonnance qu'il avait préparé. « Il exposa longuement quels étaient les maux dont souffrait la France, et la nature des remèdes qu'on pouvait y appliquer. Il accusa l'ordre judiciaire de s'être souillé par de grands excès, par des concussions et des rapines. Pour le rappeler à ses devoirs, il importait, dit-il, d'éclaircir et de simplifier les lois par de nouvelles ordonnances, de veiller plus strictement à leur exécution, de diminuer le nombre des tribunaux inférieurs, d'augmenter le traitement des juges, et de supprimer les épices payées par les parties. Il désirait laisser aux cours souveraines la nomination des juges, mais il ne voulait point que le magistrat eût le droit de nommer lui-même son successeur, en lui résignant sa charge. Loin d'approuver la perpétuité ou l'inamovibilité des emplois, il exprima le désir qu'ils ne fussent conférés que pour deux ou trois années, afin que les juges s'attachassent à faire leur devoir, dans l'espoir d'être réélus.

« La plupart des notables qui avaient été convoqués à l'assemblée de Moulins étaient hors d'état de prendre part à une telle réforme de la législation; aussi le travail avait-il été préparé d'avance par le chancelier, et il le discuta seulement avec les présidents de parlements qu'il avait convoqués.

« Ce fut de cette manière que, après plusieurs séances, fut rédigée, au mois de février, l'ordonnance de Moulins, qui résuma, en quelque sorte, en un corps de quatre-vingt-six articles les réformes que le chancelier apportait à la législation. Elle confirmait le droit des parlements d'adresser au roi des remontrances sur les nouvelles lois; mais elle exigeait qu'ils se soumissent lorsqu'ensuite la volonté royale avait été déclarée; elle rétablissait l'usage des mercuriales et l'inspection des tribunaux supérieurs sur les inférieurs, afin d'assurer l'uniformité de la justice; elle réglait la nomination aux offices vacants, tant dans le parlement que dans les siéges inférieurs, l'âge des juges qui devaient avoir au moins 25 ans, les examens en preuve de la capacité, la réduction à moindre nombre des siéges présidiaux, l'attribution des gages des emplois supprimés à ceux qui étaient maintenus, et l'abolition des épices; elle fixait les ressorts des présidiaux et les attributions des prévôts, baillis et sénéchaux: elle indiquait comment devait être punie toute résistance à la justice; elle réglait les tribunaux qui devaient connaître des crimes, ou d'après le lieu du délit, ou d'après la qualité des personnes et leurs priviléges, ou d'après le degré de violence qui soumettait les délinquants à leur juridiction prévôtale; des règles étaient ensuite prescrites pour accélérer l'exécution des arrêts et

jugements, et la saisie des terres confisquées; la preuve par témoins ne devait plus être admise en matière civile, pour une valeur supérieure à 100 livres; les priviléges qui soustrayaient les officiers de la couronne au ressort du parlement, furent limités; les substitutions furent restreintes au quatrième degré; les donations furent soumises à l'inscription au greffe, dans les quatre mois qui suivaient leur date; les tuteurs des mineurs furent autorisés à répéter les pertes que ceux-ci auraient faites au jeu; des règles uniformes de procédure furent prescrites aux tribunaux; aucune évocation ne dut plus être reconnue par les juges si elle ne portait la signature de l'un des quatre secrétaires d'État; la juridiction de police des magistrats municipaux leur fut conservée, mais toute juridiction en matière civile leur fut interdite; enfin, quelques modifications de détail furent apportées aux dernières ordonnances par les articles, quant aux hôpitaux, à l'obligation imposée à chaque ville de nourrir ses propres pauvres, aux confréries, à la présentation aux bénéfices ecclésiastiques, à l'imprimerie, et à l'interdiction faite aux juges d'avoir égard aux lettres closes qui leur seraient adressées sur le fait de la justice.

« Cette ordonnance ne fut reçue par le parlement de Paris qu'après plusieurs remontrances qui occupèrent le chancelier presque toute l'année. Elle fut enfin vérifiée le 23 décembre, et elle est dès lors demeurée la base de la législation française jusqu'à la révolution (*). »

Ordonnance de comptant. Les ordonnances de comptant étaient un des moyens employés sous l'ancienne monarchie, pour cacher, même aux fonctionnaires de l'administration, les dépenses que l'on voulait tenir secrètes. On divisait ces ordonnances en trois classes : 1° *ordonnances au porteur pour affaires secrètes ;* 2° *gratifications;* 3° *dépenses diverses*, qui contenaient les intérêts et commissions payés pour anticipations aux traitants et aux financiers, les indemnités à cause de suppressions d'offices; les remises de droits, etc., etc.

(*) Sismondi, *Hist. des Français,* t. XVIII, p. 464.

Les ordonnances de la première classe, qui étaient au porteur et pour affaires secrètes, ne portaient ni nom ni causes, et elles étaient payées sans quittances, sur la simple présentation et remise faites par le porteur. Lorsqu'on devait rendre compte des recettes et dépenses d'une année, on envoyait un ordre au garde du trésor royal, pour lui prescrire l'acquit des *dépenses ordonnées au comptant*, avec défense qu'il en fût fait *mention ni déclaration plus expresse*. Il est à remarquer que la vérification des états ne se faisait souvent que plusieurs années après que ces dépenses étaient soldées. Les états de 1779 ne furent arrêtés que le 12 avril et le 13 mai 1788; ceux de 1783 ne l'étaient pas encore en avril 1790.

Les ordonnances de comptant de 1783 s'élevèrent à 145,438,114 livres : c'était le tiers du montant des dépenses annuelles du trésor. Dans les états de 1779, on voit figurer sur le compte des ordonnances de comptant, le receveur général du parlement de Grenoble, le procureur général du parlement de Nancy, le premier avocat général du parlement de Paris, le premier président du parlement de Rouen, le premier président du conseil de Colmar, le lieutenant criminel du Châtelet, etc., etc.

Parmi les sommes portées aux ordonnances de comptant, il y en avait dont l'emploi était utile; mais l'on peut présumer que c'était le petit nombre, et qu'alors comme aujourd'hui, les *fonds secrets* étaient le plus souvent destinés à récompenser des services qu'on n'osait pas avouer. Le fameux *livre rouge* contenait une faible partie des grâces abusives qu'alimentaient les ordonnances de comptant.

Ordonnance (compagnies d'). Charles VII ayant compris la nécessité d'organiser une armée permanente et disciplinée, réunit, en 1444 et 1445, tous les corps d'hommes d'armes (*gendarmes*) qui existaient en France, et en forma 15 compagnies de 600 hommes chacune, auxquelles on donna le nom de *compagnies d'ordonnance*. Elle furent composées d'hommes choisis parmi les plus braves, les plus dévoués et les plus capables d'observer une bonne discipline. Les anciens hommes d'armes qui

n'entrèrent pas dans l'organisation de ces compagnies, furent licenciés et renvoyés dans leurs foyers, avec défense, sous peine de la vie, de commettre pendant leur marche aucun désordre. En même temps des mesures furent prises pour surveiller les routes et arrêter les contrevenants. Cette sage prévoyance eut un plein succès, et aucun désordre ne signala le passage des troupes licenciées.

Chacune des 15 compagnies de nouvelle création comprenait 100 gentilshommes ou 100 *lances*, 100 écuyers ou *coustilliers*, 100 pages ou *varlets*, et 300 *archers*. Ainsi chaque homme d'armes avait sous ses ordres un écuyer, un page et 3 archers. On donnait au gendarme qu'accompagnait ce cortége militaire le nom de *lance fournie*.

L'homme d'armes recevait 200 fr. par mois, l'écuyer 100 fr., l'archer 80 fr., le page 60 fr. Les 9000 chevaux coûtaient par an 45,000 livres, représentant 15,762,180 fr. de notre monnaie. Cette dépense était à la charge des communes.

Les écuyers et les pages étaient armés de l'épée ou d'un couteau de chasse, d'où dérive, pour les premiers, la déno mi nation de coustillers, ou de coutiliers; les archers avaient pour armes offensives, l'arc et les flèches. Les écuyers et les pages portaient aussi des lances de réserve, pour remplacer celles que l'homme d'armes rompait dans les combats.

Les compagnies d'ordonnance, après avoir éprouvé diverses transformations sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, disparurent en partie avec l'usage de la lance, et cessèrent entièrement d'exister lors de l'institution des régiments de cavalerie. Voy. ARMÉE.

ORDRES. Lorsque les états généraux de la France étaient rassemblés, ils se trouvaient composés de trois corps distincts : c'étaient les *nobles*, les *prêtres*, les *bourgeois*. On donna le nom d'*ordre* à chacun de ces trois corps; de sorte que *la noblesse*, *le clergé* et *le tiers* (nom donné à la bourgeoisie) formèrent les *trois ordres* qui représentaient la nation.

ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES. Voyez les noms de ces différents ordres, et les articles CLERGÉ, MOINES, CHEVALERIE, etc.

ORESME (Nicolas), né à Caen, au commencement du quatorzième siècle, fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, devint grand maître du collége de Navarre en 1355, puis successivement archidiacre de Bayeux, doyen du chapitre de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, et enfin précepteur du dauphin, depuis Charles V. Il fut nommé évêque de Lisieux en 1377, et mourut en 1382. On a de lui une *traduction* des *Éthiques* d'Aristote, imprimée en 1488, in-fol.; *la Politique* du même, 1489, 2 vol. in-fol.; *les Livres du Ciel et du Monde*, du même; *des Remèdes de l'une et de l'autre fortune*, traduction de Pétrarque, 1535; un *traité* latin sur la *Communication des idiomes;* 115 *sermons*, dont un a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères;* un *ouvrage* assez singulier, imprimé dans la collection de Martène et Durand, sous le titre *Liber magistri Nicol. Oresme de Anti-Christo ejusque ministris*.

ORFÉVRERIE. Si l'orfévrerie est devenue une branche importante du commerce de la France, ou pour mieux dire de Paris, c'est que ce n'est pas seulement une industrie, mais un art, et que le sentiment des arts qui s'est développé si complétement en France, a placé les productions de nos orfévres au-dessus de celles des autres pays. Toutefois, est-il vrai de dire que pour cet art comme pour la peinture et la sculpture, nos maîtres nous sont venus de l'Italie. Sans doute les matières d'or et d'argent plus ou moins précieusement travaillées ont de tout temps eu le privilége de servir aux ornements des rois, d'être employées dans les objets destinés au culte de la Divinité. Mais de la fabrication de ces objets à l'art de l'orfévrerie, il y a une distance immense, et il faut arriver à François Ier, pour trouver les premières productions réellement artistiques de l'orfévrerie française. Sous Philippe le Hardi, cependant, on trouve déjà un orfévre, Raoul, anobli à cause de son talent; mais qu'avait-il fait? Il n'en reste aujourd'hui aucun souvenir, et il est permis de douter qu'à cette époque, on ait exécuté en orfévrerie quel-

que chose qui puisse figurer comme monument d'art.

François Ier, qui appelait autour de lui des artistes de tout genre, fit venir Cellini à Fontainebleau, et bientôt sortirent des mains de l'artiste florentin les premiers chefs-d'œuvre qu'on eût vus en France en ce genre. Qui n'a entendu parler du petit vase d'un travail si exquis, fait pour madame d'Étampes, et du Jupiter en argent destiné à la décoration de Fontainebleau? Mais ces ouvrages sont perdus aujourd'hui, et il n'en reste plus que le souvenir. Quelques amateurs possèdent cependant des morceaux de Cellini, et l'on trouve dans le commerce des épreuves de sa grande coupe. Il y a au cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi un casque et un bouclier qu'on désigne comme faisant partie des armes de François Ier. Les ciselures et les ornements en ont été attribués à cet artiste; mais nous ne voyons pas sur quelles preuves est appuyé ce jugement.

Après Cellini, il faut faire un grand pas pour rencontrer dans l'orfévrerie un nom célèbre; il faut descendre jusqu'au règne de Louis XIV. Claude Ballin, fils d'un orfévre qui n'était qu'un ouvrier, passa d'abord plusieurs années à étudier le dessin et les ouvrages des grands maîtres. Il avait exécuté pour le cardinal de Richelieu quatre grands bassins d'argent de 60 marcs chacun, sur lesquels il avait représenté en relief les quatre âges du monde; bientôt, il fut chargé par Louis XIV d'un grand nombre de travaux : des tables d'argent, des candélabres, des vases, des ornements de meubles, vinrent attester la fécondité de son talent; malheureusement, de tous ces trésors il ne reste rien aujourd'hui : la guerre de la succession amena une pénurie qui nécessita le sacrifice de tous ces chefs-d'œuvre, et la révolution détruisit ce qui restait des œuvres de Ballin dans les églises.

A côté de cet artiste grandissait un homme qui devait succéder à son talent; Pierre Germain, qui, à peine âgé de vingt et un ans, avait gravé pour Louis XIV les tables d'or destinées à la couverture du recueil des conquêtes du grand roi. Il travaillait sous la direction de Lebrun, et on retrouve dans ses ciselures toute la richesse du peintre. C'est, comme dans celui-ci, la nature grande, noble, mais quelquefois un peu théâtrale; ce n'est déjà plus la vérité, parfois sauvage, de Cellini. On sent que le grand roi a passé par là, et qu'il a fallu donner à toutes ces figures une certaine majesté qui, dans quelques occasions, sent trop l'apprêt et le guindé. Louis XIV avait donné à Pierre Germain un logement au Louvre, et Versailles devait s'enrichir des productions de son talent. Mais la protection du roi avait attiré celle des grands; chacun voulut avoir une œuvre de l'artiste favori, et Germain mourut dans un âge peu avancé, victime de son art.

Malgré ses travaux et les récompenses royales, Pierre Germain était sans fortune, et il ne laissait à son fils, Thomas Germain, qu'un talent trop jeune encore pour être complétement développé. Heureusement, Louvois protégea le jeune artiste, et grâce à cette protection, Thomas Germain put aller en Italie. Quand il revint, il était artiste consommé; il s'était retrempé aux bonnes traditions. Des travaux de tout genre attestèrent qu'il suivait avec succès la même voie que son père, et quand, Louis XIV mort, Louis XV alla se faire sacrer à Reims, le jeune monarque put offrir à la cathédrale privilégiée un ostensoir qui passe pour un chef-d'œuvre. Thomas Germain fut logé au Louvre; et la faveur populaire payant aussi son tribut à l'artiste, on le vit élevé, en 1738, à la dignité d'échevin de la ville de Paris.

Ni la fin du règne de Louis XVI, ni les premières années de la révolution ne pouvaient être favorables à l'exercice et au développement d'un art qui demande plus que tout autre le calme et la prospérité publique. Cependant un fait curieux à constater, c'est que M. Auguste, orfévre de Louis XVI, au milieu de tant d'ouvrages empreints du mauvais goût du temps, avait exécuté quelques morceaux pour lesquels il avait emprunté les formes grecques et romaines, pressentant en quelque sorte l'heureuse révolution qui allait s'accomplir dans les arts. Bientôt en effet brilla David, et avec lui reparut toute la sévé-

rité, tout le grandiose du style antique; la mignardise et la coquetterie pleine d'afféterie furent bannies, et il est impossible d'arrêter les yeux sur une des branches de l'art, quelque petite qu'elle soit, sans y rencontrer la puissante influence du grand peintre. M. Odiot, obéissant à cette impulsion, chercha à reproduire la forme des vases antiques, la disposition de leurs ornements. Orfévre de l'empereur, il put exécuter de beaux et de grands morceaux tout à fait dans le style ancien. Il partageait du reste la faveur de la cour impériale et le titre d'orfévre de l'empereur avec un homme qui devait sa position, non pas à son talent, mais à la reconnaissance. M. Biennais, qui d'abord avait été simple fabricant de sabots, puis, qui s'étant mis à faire de l'orfévrerie, avait eu occasion de rendre un service au général Bonaparte au moment de son départ pour l'Égypte. Devenu empereur, Napoléon ne l'avait point oublié, et M. Biennais eut le bon esprit de prendre d'excellents ouvriers qui lui permirent de partager avec M. Odiot les travaux commandés par l'empereur. C'était du reste le même genre, le même cachet; ce que faisait l'un, l'autre le faisait. Tous deux amassèrent pendant l'empire une fortune colossale.

En 1816, M. Biennais devint orfévre du roi, comme il avait été orfévre de l'empereur, et il signala sa nouvelle faveur par un acte auquel ne se serait jamais laissé aller un véritable artiste. Mais c'était, comme on l'a vu, plutôt un entrepreneur qu'un artiste. A l'exposition de 1817, lui, ancien orfévre de l'empereur, il eut le triste courage d'étaler aux regards du public un vase Médicis, ayant pour appliques les trophées conquis sur nous par les armées coalisées, et portant pour devise : *Aux généraux alliés.*

Un contre-maître de M. Odiot, Fauconnier, créa, à cette époque, une nouvelle école. Il était sans fortune, il s'associa avec un industriel; puis, aidé de Chenavard et de mademoiselle de Fauveau, il ramena dans l'orfévrerie une richesse et une élégance d'ornement que, par un excès d'imitation de l'antique, on en avait complétement bannie. Citer Chenavard et mademoiselle Fauveau comme dessinateurs d'ornements, c'est indiquer suffisamment le caractère que Fauconnier chercha à donner à ses ouvrages; il semblait vouloir conserver la forme antique du vase dans toute sa pureté, mais y adjoindre la richesse des ornements. Le problème à résoudre, et qu'il résolut souvent avec succès, c'était de donner à ses ornements assez de légèreté, une disposition assez habile pour que l'œuf ne disparût pas et qu'il perdît cependant un peu de sa sévérité, trop sèche peut-être quand elle s'applique à des ouvrages d'orfévrerie.

De 1820 à 1825, on voit à la tête des orfévres français, trois hommes, M. Odiot fils, qui avait succédé à son père, M. Cohier, qui avait succédé à M. Biennais, et Fauconnier qui s'était élevé seul et s'efforçait de créer un nouveau genre. M. Cohier avait continué exactement la manière de M. Biennais, ou plutôt de sa maison, et la fontaine en argent que le général Jacqueminot emporta à cette époque en Orient, est encore un beau morceau exécuté dans le goût antique pur. Le vase du sacre de Charles X n'est pas moins remarquable. M. Odiot exécutait à cette époque la grande châsse en argent de saint Vincent de Paule; mais il ne lui suffisait pas d'être sur la même ligne que M. Biennais: les premiers travaux de M. Fauconnier lui avaient fait éprouver le désir de varier ses modèles; il alla en Angleterre, vit de l'orfévrerie anglaise et crut avoir trouvé ce qu'il cherchait. Il ne fit pas la distinction entre ce genre, qui n'est qu'une alliance monstrueuse des ornements de la renaissance et du tortillé de Louis XV, avec la pureté de forme, l'élégance, la grâce et la légèreté des ornements que Fauconnier cherchait à introduire dans l'orfévrerie. Il ramena en France ce genre bâtard, ce genre déplorable, et il eut malheureusement assez d'influence pour le mettre à la mode. Bientôt, Fauconnier mourut; il mourut pauvre, à ce point que les orfévres furent obligés de se cotiser pour qu'il eût un petit coin de terre à part, et qu'il ne fût pas, en sortant du corbillard des pauvres, jeté dans la fosse commune.

Toutefois cet homme, le maître de

tous les orfévres d'aujourd'hui, sinon par le fait, du moins par la pensée, ne mourut pas tout entier; il avait ouvert la voie et on marcha sur ses traces. Dès 1828, Wagner, ouvrier ciseleur prussien, était venu en France, sans ressources et presque sans connaissances. Il chercha à s'employer chez plusieurs orfévres : il n'y put réussir; il s'établit seul, et, avec un courage et une persévérance remarquables, il entreprit de continuer ce qu'avait commencé Fauconnier. Il fit de l'orfévrerie dans le style du moyen âge, dans celui de la renaissance, et dans le style byzantin; puis il chercha à prendre à chacun de ces styles ce qui pouvait se lier et s'harmoniser pour arriver à quelque chose de gracieux et de réellement beau; il y réussit souvent; sa réputation et sa fortune s'accrurent rapidement, et quand Wagner mourut, les artistes le pleurèrent comme un de leurs frères.

Si maintenant on veut jeter un regard sur l'orfévrerie en France, au point de vue de l'art, on remarquera un heureux et sensible progrès. Le genre anglais est en décadence, et le jury d'exposition de l'industrie a depuis quelques années adressé de justes reproches à une imitation servile, sans travail et sans intelligence, qui tendrait, si le public s'y laissait entraîner, à écarter l'orfévrerie de la véritable voie. M. Lenglet, homme d'un talent supérieur, dessinateur et graveur avant d'être orfévre, a perpétué dans cet art les traditions et la pureté de l'antique; il a formé des élèves pleins de mérite; de nombreux orfévres, enfin, se sont lancés dans la carrière ouverte par Fauconnier et Wagner, et promettent d'y marcher avec succès. Qu'il nous soit permis de citer entre autres les frères Marrel, qui, avec un goût sûr, un sentiment exquis de l'art, n'ont malheureusement pas pu donner assez de développement à leurs productions, et M. Froment Meurice, à qui la ville de Paris doit déjà d'importants morceaux.

Il est à regretter que le Gouvernement qui a formé pour tous les arts de riches collections, n'ait pas songé à recueillir, pour l'orfévrerie, tout ce qui pouvait aider les recherches et guider les nouveaux venus. On a réuni dans une des salles de Louvre quelques pièces curieuses; le cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi contient aussi plusieurs morceaux remarquables. Mais pourquoi ne pas réunir toutes ces richesses éparses, en un faisceau d'où sortirait la lumière? M. Odiot avait eu l'excellente idée de former une collection de modèles en bronze de tous ses ouvrages d'orfévrerie. Le Gouvernement, on ne sait pourquoi, n'a pas paru accueillir cette proposition, et cette collection est encore à former. Hâtons-nous de dire cependant que le moment n'a jamais été plus favorable, et que le rapport de la chambre des pairs pour l'acquisition de l'hôtel de Cluny fait espérer qu'on donnera désormais plus d'attention à l'orfévrerie; c'est en effet dans le musée qu'on a l'intention de fonder dans cet hôtel qu'une collection d'orfévrerie aurait sa place marquée; beaucoup de pièces recueillies par l'ancien propriétaire, M. du Sommerard, pourraient déjà concourir à la formation de ce musée, et tous nos orfévres s'empresseraient certainement de l'enrichir de leurs dons et de leurs propres travaux.

Orfévres (corporation des). Les orfévres, joailliers-bijoutiers, metteurs en œuvre et marchands d'or et d'argent, formaient le sixième corps des marchands de Paris. Leurs statuts remontaient au douzième siècle au moins; on les trouve dans le livre des métiers d'Étienne Boileau. Ils contiennent plusieurs dispositions remarquables; nous citerons seulement les suivantes: « Nus « orfèvre ne puet ouvrer d'or à Paris, « qu'il ne soit de la touche de Paris ou « mieudres (*), laquele touche passe « touz les ors de quoi en œvre en nule « terre.

« Nus orfèvre ne puet ouvrer à Paris « d'argent, que il ne soit aussi bons « comme estelins (**) ou mieudres.

« Nus orfèvre ne puet ouvrir sa forge « un jour d'apostèle, se ele n'eschiet au « samedi, fors que un ouvroir que chas- « cun ouvre à son tour à ces festes et

(*) *Meilleur.* Déjà à cette époque, la France pouvait se vanter d'avoir l'étalon d'or le plus pur.

(**) Le *sterling*, ou l'étalon d'argent anglais.

« au diemenche ; et quanques cil guai-
« gne qui l'ouvroir a ouvert, il le met
« en la boiste de la conflarrie des orfè-
« vres, en laquèle boiste en met les de-
« niers Dieu que li orfèvre font des
« choses que il vendent ou achatent
« apartenans à leur mestier, et de tout
« l'argent de cette boiste done-on chas-
« cun an le jour de pasques un disner as
« poures de l'Ostel-Dieu de Paris. »

Les orfévres étaient exempts du guet, mais ils payaient la taille et les diverses redevances auxquelles les bourgeois étaient assujettis. Ils élisaient tous les trois ans deux ou trois prud'hommes, chargés de faire observer les coutumes du métier.

Philippe de Valois confirma les statuts des orfévres, et leur donna des armoiries.

La durée de l'apprentissage était de huit ans ; et, en 1789, le nombre des maîtres était fixé à 800. On en compte 116, sur le rôle de la taille de Paris, pour l'année 1292 (*). Il y avait dans la même ville, en 1828, 550 orfévres ou fabricants d'orfévrerie, occupant ensemble 2150 ouvriers, sans compter les apprentis, et 300 marchands de bijouterie en boutiques.

ORFILA (Matthieu-Joseph-Bonaventure) est né à Mahon, dans les îles Baléares, en 1787. En 1804, son père l'envoya à l'université de Valence pour y étudier la médecine. Il y remporta, l'année suivante, le grand prix de première année ; puis, il alla à Barcelone pour se perfectionner dans les études médicales. En 1807, il fut choisi par la junte de commerce de cette ville pour aller étudier à Madrid, puis à Paris, et revenir un jour y professer la chimie.

Il séjourna peu de temps à Madrid, et vint bientôt à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1811. Lorsque les ressources qu'il tirait soit de l'Espagne, soit de ses parents, furent épuisées, il ouvrit un cours particulier de chimie, de botanique et de médecine légale; d'un autre côté, les succès qu'il obtint dans le monde, à cause de sa belle voix et de son talent de musicien, joints à son mariage avec mademoiselle Lesueur, le mirent en évidence; et, en 1816, il fut nommé médecin du roi, puis, quelque temps après, membre de l'Institut. Il se fit naturaliser Français vers la fin de 1818. Le 1er mars de l'année suivante, il fut nommé professeur de médecine légale à la Faculté de Paris. Cette chaire lui fut retirée en 1822, par suite de l'ordonnance du ministre Corbière ; mais, en 1823, M. Orfila fut choisi pour professer la chimie médicale, place qu'il remplit encore aujourd'hui ; il a aussi été pendant neuf ans commissaire examinateur près l'école de pharmacie de Paris. Le 1er mai 1831, M. Orfila a été nommé doyen de la Faculté de Paris, et membre du conseil académique. Il a publié : *Toxicologie générale*, Paris, 1813, 4 vol. in-8° ; *Éléments de chimie médicale*, Paris, 1817, 1 vol. in-8° ; *Secours à donner aux personnes empoisonnées ou asphyxiées*, Paris, 1818, 1 vol. in-12 ; *Leçons de médecine légale*, Paris, 1821, 3 vol. in-8° ; *Traité des exhumations juridiques*, Paris, 1830, 2 vol. in-8°. M. Orfila a encore publié, outre ces grands ouvrages, plusieurs mémoires : *Sur l'opium; sur l'empoisonnement par l'arsenic ; sur les préparations mercurielles ; sur l'empoisonnement par l'acide hydrocyanique*, etc. Enfin. il a coopéré à la rédaction du *Dictionnaire de médecine*.

ORGANISATION JUDICIAIRE. Voyez BAILLIAGES, JUSTICE, JURIDICTION, PARLEMENT et FRANCE (§ IV, *Administration judiciaire*, tom. 8, p. 416 et suiv.)

ORGEMONT (Pierre d'), né à Lagny sur-Marne dans le quatorzième siècle, fut chancelier de France de 1373 à 1380, et mourut en 1389. Une chose importante à remarquer, c'est que, suivant les actes anciens de la chambre des comptes de Paris, il avait été élu chancelier par voie de scrutin, en présence du roi Charles V.

ORGON, petite ville de Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Rhône; population : 2,400 habitants.

L'origine d'Orgon remonte à l'époque de la domination romaine, ainsi que l'attestent les ruines d'un aqueduc et plusieurs inscriptions trouvées dans les

(*) Publié par M. Géraud, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

environs. Sur le sommet d'une colline, au pied de laquelle la ville est bâtie, on voit les ruines d'un ancien château qui fut pris d'assaut par Euric, roi des Visigoths, lorsqu'il allait assiéger Arles; ce château fut possédé par tous les souverains qui régnèrent sur la Provence. Il en est souvent parlé dans les ouvrages des troubadours du douzième et du treizième siècle, comme ayant servi de prison à plusieurs seigneurs du Languedoc. Il fut démoli, en 1483, par ordre de Louis XI.

Oriflamme. C'était une espèce de gonfanon de simple taffetas rouge ou couleur de feu, sans broderie ni figure, fendu par le bas en trois endroits différents, ce qui formait comme trois queues : il était orné de houppes de soie vertes et suspendu au bout d'une lance dorée. Dans l'origine, l'oriflamme n'était autre chose que la *bannière de l'abbaye de Saint-Denis*, que l'on portait aux processions et dans les guerres particulières que les moines avaient à soutenir contre ceux qui voulaient usurper leurs biens. Le comte de Vexin, avoué du monastère (*), allait y prendre cet étendard quand il partait pour quelque guerre particulière où il s'agissait de défendre les intérêts des moines. Lorsque le Vexin fut réuni à la couronne, les rois de France suivirent l'exemple des comtes, dont ils avaient pris la place; mais ils firent un usage plus étendu de l'oriflamme : quand ils partaient pour quelque grande expédition, ils allaient recevoir à genoux, de l'abbé de Saint-Denis, cette bannière, qu'ils confiaient à un seigneur distingué par sa bravoure, et qu'on appelait *porte-oriflamme ;* puis, au retour on la reportait en grande cérémonie à Saint-Denis. Louis le Gros est le premier roi de France qui l'ait été prendre de la sorte en 1124. Saint Louis et ses successeurs imitèrent Louis le Gros; et peu à peu l'oriflamme devint leur principale enseigne. Ce n'était cependant pas le seul étendard que l'on eût à la guerre; on portait presque toujours en même temps la *bannière de France* (voyez ce mot).

Galois, seigneur de Montigny, pauvre gentilhomme du Vexin, fut choisi par Philippe-Auguste pour porter l'oriflamme à la bataille de Bouvines.

Anseau, seigneur de Chevreuse, grand queux de France, portait l'oriflamme à la bataille de Mons en Puelle, où il mourut de chaleur et de soif.

Raoul, dit *Herpin*, *seigneur d'Erquery*, porta cet étendard dans l'expédition de Louis le Hutin en Flandre, en 1315.

Miles VI, seigneur de Noyers, maréchal de France, le porta à la bataille de Mont-Cassel, contre les Flamands, en 1328.

Geoffroy de Charny, porte-oriflamme, fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356.

Arnoul, seigneur d'Audenahan, fut choisi par Charles V pour porter cette bannière, et se démit de sa charge de maréchal de France. pour être honoré de celle de porte-oriflamme; il mourut en 1370.

Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, fut commis en 1372, par Charles VI, pour porter l'oriflamme.

Gui VI, sire de la Trémoille, surnommé *le Vaillant*, reçut l'oriflamme de la main du roi, dans l'église de Saint-Denis, en 1383.

Guillaume, seigneur des Bordes, est nommé garde de l'oriflamme dans des titres de 1385, 1388, 1391 et 1396.

Pierre d'Aumont II, dit *Hutin*, chambellan de Charles VI, fut fait garde de l'oriflamme de France en 1397 et 1412.

La charge de porte-oriflamme fut supprimée à la mort de *Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville*, chambellan de Charles VI, nommé en 1414, et qui fut tué à Azincourt en 1415. D'ailleurs, pendant les guerres que Charles VII eut à soutenir contre les Anglais, Saint-Denis étant aux mains des ennemis, l'oriflamme ne put être prise comme étendard par les troupes françaises, et depuis lors elle tomba dans l'oubli.

Orléans, *Aurelianum*, ancienne capitale de l'Orléanais, aujourd'hui chef-lieu du département du Loiret.

On pense généralement qu'Orléans est l'ancienne *Genabum*, dont César

(*) Voy. Avoué.

parle dans ses Commentaires, qu'il signale comme une des villes les plus fortes des Carnutes, et que, dans sa sixième campagne, il prit d'assaut et livra au pillage et à l'incendie. Elle fut relevée par Aurélien, qui lui donna son nom, et elle devint bientôt une cité florissante. L'on sait qu'à la mort de Clovis elle fut la capitale du royaume de Clodomir, lequel comprenait l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Berry; après la bataille de Vezeronce, où périt Clodomir, les rois de Soissons et de Paris, meurtriers des enfants de leur frère, se partagèrent le royaume d'Orléans; puis ce royaume appartint, avec tous les États de Clovis, à Clotaire Ier, héritier de ses frères. Dans le partage que les enfants de ce prince se firent de ses États, le royaume d'Orléans fut annexé à celui de Bourgogne et échut à Gontran. Dans les partages subséquents, il n'est plus question du royaume d'Orléans, et les provinces qu'il renfermait, à l'exception du Berry, qui fut compris dans le royaume d'Aquitaine, firent partie du royaume de Neustrie. Lors du démembrement féodal, Orléans devint un duché qui ne fut qu'un instant arrière-fief de la couronne; car, dès 922, sous Charles le Chauve, on voit son compétiteur au trône, Robert, frère du roi Eudes, et lui-même élu roi à Soissons, être à la fois comte de Paris et duc de France et d'Orléans. Hugues le Grand, son héritier, laissa ce duché à Hugues Capet; et, depuis cette époque, Orléans fit toujours partie du domaine direct des Capétiens. Sous les Valois et sous les Bourbons, il devint un apanage des puînés de la famille royale; on compte quatre dynasties de ducs d'Orléans, deux appartenant aux Valois et deux aux Bourbons.

Parmi les siéges qu'Orléans a eus à soutenir, on en distingue trois principaux. Attila avait passé le Rhin, détruit toutes les villes qu'il avait rencontrées sur sa route, évité Paris; et il se dirigeait vers l'Aquitaine, où dominaient les Visigoths, ses ennemis, lorsqu'il trouva sur son passage une ville qui osa lui résister: c'était Orléans, où l'évêque, Anianus (saint Aignan), jouissait d'une grande autorité. Ce prélat, d'une haute piété et d'une prudence consommée, résista assez longtemps aux efforts des Huns, pour recevoir les secours d'Aétius, préfet des Gaules, lequel venait à la rencontre d'Attila, suivi des rois des Visigoths, des Bourguignons et des Francs. On dit que les Huns entraient par une porte d'Orléans au moment où Aétius entrait par une autre; que ce dernier en fit un horrible carnage, et qu'il les poursuivit avec ses auxiliaires jusqu'aux champs Catalauniques, où, comme on sait, Attila essuya une grande défaite, qui l'obligea à quitter la Gaule et à repasser le Rhin.

La victoire d'Azincourt et le traité de Troyes avaient donné la France aux Anglais. Victorieux à Crévant et à Verneuil, maîtres du nord de la France, ils n'avaient plus, pour déborder sur le midi, qu'à s'emparer d'Orléans, dernier boulevard du petit royaume de Bourges. Ils l'assiégèrent en 1428; la ville était réduite aux abois; la défaite honteuse de la *journée des Harengs* lui avait enlevé tout espoir de secours; déjà les ouvrages extérieurs étaient au pouvoir de l'ennemi; déjà les chevaliers qui défendaient la ville parlaient de la remettre en main tierce, quand parut l'héroïne de Domremy (Voyez Arc (Jeanne d') dans le Dictionn., et le règne de Charles VII dans les Annales), et quelques jours après Orléans, délivré, apprenait la victoire de Patay, la dispersion des Anglais et la captivité de leurs principaux chefs.

Le troisième siége d'Orléans fut entrepris par François de Guise, en 1652, lorsque cette ville, tombée pendant les guerres de religion au pouvoir des huguenots, fut devenue leur place d'armes; mais il ne fut pas continué. La mort du duc de Guise, lâchement assassiné par Poltrot de Méré, gentilhomme protestant, força les catholiques à se retirer.

C'est à Orléans que furent convoqués les états généraux de 1560, pendant lesquels le prince de Condé fut condamné à mort; François II mourut; Catherine de Médicis commença à régner sous le nom de son fils Charles IX; le tiers état proposa la réforme du clergé et l'examen des comptes des der-

niers ministres des finances, proposition qui donna naissance au fameux triumvirat (François de Guise, Anne de Montmorency et Saint-André), lequel fut bientôt suivi de la première guerre de religion. C'est encore d'Orléans qu'est daté l'édit du 28 janvier 1561, par lequel Catherine de Médicis mettait en liberté les calvinistes, confirmait l'édit de Romorantin et accordait amnistie pour le passé.

Orléans est la patrie du savant chronologiste Petau, du célèbre jurisconsulte Pothier, de l'historien Michel Levassor, du critique Bongars, d'Amelot de la Houssaye. On y compte 43,000 habitants.

ORLÉANS (maisons d'). On en compte quatre : deux des Valois et deux des Bourbons. La première des Valois et la première des Bourbons ne se perpétuèrent pas ; les deux autres présentent une longue suite de princes.

1re *maison d'Orléans-Valois.* — Elle fut fondée, en 1344, par Philippe de Valois, qui, par lettres datées de Maubuisson le 16 avril de cette année, donna le comté de Valois et le duché d'Orléans, en apanage, à son 5e fils *Philippe*, né à Vincennes en 1336. Ce prince, qui combattit à la fameuse journée de Poitiers, et fut, en 1360, l'un des otages envoyés en Angleterre pour assurer la rançon du roi Jean, mourut, sans laisser de postérité légitime, en 1375, et le duché d'Orléans retourna à la couronne.

2e *maison d'Orléans-Valois.* — I, 1392. *Louis Ier d'Orléans-Valois.* Ce prince, 2e fils du roi Charles V, avait reçu en naissant le titre de comte de Valois; mais il ne prit possession de ce comté qu'à la mort de Blanche de France, veuve du précédent (1392). Son frère, Charles VI, en attendant, lui donna le duché de Touraine, qu'il échangea avec lui, en 1392, pour celui d'Orléans.

Lorsque la folie de Charles VI se fut déclarée, Louis d'Orléans disputa à son oncle, Philippe de Bourgogne, le gouvernement du royaume; mais, tout entier aux plaisirs et aux fêtes, il n'avait qu'un souci, l'argent. Philippe le laissa puiser à pleines mains dans le trésor public, et resta seul maître de l'État. Cependant la mort du duc de Bourgogne, arrivée en 1404, lui laissa bientôt le pouvoir. Il n'en usa que pour satisfaire sa double passion de l'argent et des plaisirs. C'était, dit M. Michelet, un beau jeune homme, galant, adoré des femmes, qui protégeait les doctes et encourageait les arts; le tout aux dépens du trésor public. Il avait épousé, pour son argent, la fille du riche duc de Milan, Valentine Visconti, et lui faisait de continuelles infidélités, tandis que, douce et résignée, elle lui élevait son bâtard Dunois parmi ses enfants. Il arriva au duc d'Orléans de faire établir un impôt, et, la nuit, de forcer le trésor avec une bande de gens armés pour en enlever le produit. Il s'était arrangé avec des faux monnayeurs, et partageait avec eux. Il partageait aussi avec la reine, Isabeau de Bavière, et les autres princes du sang; et tout cet argent était dissipé par eux en fêtes et en orgies.

Cependant le duc d'Orléans rencontra bientôt un rival redoutable dans le nouveau duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Ce prince arrivait de Flandre, à la tête d'une puissante armée, et triplement irrité contre lui. D'abord, Louis d'Orléans possédait le pouvoir qui avait appartenu au père de Jean, et auquel celui-ci avait la prétention de succéder; prétention d'autant plus fondée que, maître de la Flandre, il était le prince le plus riche et le plus puissant de la chrétienté. En second lieu, Jean avait entrepris de reprendre Calais sur les Anglais; de l'argent avait été levé en France pour servir à cette expédition; mais le duc d'Orléans s'était approprié cet argent et l'avait dissipé comme d'ordinaire; et Jean, la honte et la rage dans le cœur, avait été forcé d'abandonner le siége de Calais. Enfin, le débauché d'Orléans s'était vanté d'avoir obtenu les bonnes grâces de la duchesse de Bourgogne, et ce propos était parvenu aux oreilles de Jean. A son approche, le duc d'Orléans et la reine quittent Paris. Les deux rivaux rassemblent des troupes, et la guerre civile est sur le point d'éclater. Cependant les oncles des deux princes, les ducs de Bourbon et de Berry, parviennent à maintenir la paix et même à réconci-

lier les deux ennemis, qui se pardonnent, s'embrassent, se jurent amitié, couchent et communient ensemble. Mais la vengeance est toujours dans l'âme de Jean. Un soir que le duc d'Orléans rentrait de chez la reine, où il avait soupé, fort gai, chantant et se battant la cuisse de son gant, des hommes d'armes fondent sur lui dans la rue Barbette, l'assassinent et hachent en morceaux son cadavre (23 novembre 1407).

Louis d'Orléans laissait une veuve inconsolable de sa perte, trois enfants qu'il avait eus d'elle, et un fils naturel, le fameux Dunois, qui fut la tige de l'illustre maison de Longueville. (Voy. DUNOIS et LONGUEVILLE.)

Valentine était fille de Jean Galeas Visconti, duc de Milan, et d'Isabelle de France; elle avait épousé, en 1390, Louis, duc d'Orléans, et lui avait apporté en dot 100,000 florins d'or, le comté d'Asti, et le droit pour ses enfants et leur postérité d'hériter du duché de Milan à défaut d'héritiers mâles de son père.

Jeune, belle, sensible, ayant reçu en Italie une éducation soignée, qui la rendait supérieure à la cour au milieu de laquelle elle était destinée à vivre, Valentine se serait consolée de la grossièreté de ceux qui l'entouraient, si son époux, le plus aimable des princes de son temps, eût eu pour elle l'amour ou du moins les égards qu'elle méritait. Loin de là, elle se vit bientôt victime de l'abandon de cet homme, dont le libertinage se faisait remarquer au milieu de la cour débauchée de Charles VI, et qui rendait alors ses soins à l'exécrable Isabeau, laquelle, pas plus que lui, n'avait reculé devant un inceste.

Un malheur commun, une pitié naturelle au cœur des femmes, peut-être aussi ce sentiment de solidarité qui porte les natures élevées à remplir les devoirs que négligent ceux qui leur sont chers, rapprochèrent Valentine du roi, et le monarque, qui nommait Valentine *sa sœur chérie*, en fut bientôt à ne pouvoir plus être un instant sans elle, à ne pouvoir être calmé que par elle dans ses longs et fréquents accès de fureur.

Mais de sourdes rumeurs, parties on ne sait d'où, accusèrent Valentine. On ne put croire que sa tendresse, son inaltérable douceur, sa constante bonté fussent les seules armes qu'elle employât pour vaincre le mauvais esprit qui, trop souvent, s'emparait du monarque; on la soupçonna de magie. On la disait ambitieuse et avide de grandeurs: elle avait contre elle un puissant parti. Son père était soupçonné des plus grands crimes; et des gens, qui se disaient bien instruits, affirmaient qu'à son départ il lui avait recommandé de se faire reine de France; et, comme l'Italie était le pays des poisons et de la sorcellerie, comme Valentine se livrait à l'étude de ces sciences occultes, qui préoccupaient alors tous les esprits chercheurs, les soupçons qui s'étaient élevés sur elle se fortifièrent de jour en jour, et la duchesse d'Orléans se vit accusée d'avoir causé la folie du roi par ses enchantements, peut-être même par des philtres.

L'aîné de ses enfants mourut d'une manière inopinée; le bruit se répandit qu'il avait péri pour avoir pris par hasard un poison que sa mère avait préparé pour le dauphin; et cette calomnie, répandue par le duc de Bourgogne, ennemi personnel de Valentine, fut accueillie même par le duc d'Orléans, qui, sans y croire peut-être, espéra qu'elle justifierait en quelque sorte sa conduite licencieuse. Valentine dut s'éloigner de Paris, où elle n'eût pas été en sûreté contre la fureur du peuple, qui lui attribuait tous ses maux. Enfin les choses allèrent si loin, que le duc de Milan, aux oreilles duquel la rumeur en vint jusqu'en Italie, envoya des ambassadeurs chargés de déclarer que, si quelqu'un maintenait rien qui fût contraire à l'honneur de sa fille, il enverrait des chevaliers combattre pour elle, message qui, du reste, n'eut aucun effet.

Absente de la cour pendant un certain temps, Valentine y revint quelques jours avant la mort de son époux; mais elle ne fit, pour ainsi dire, qu'y paraître; et elle se trouvait à Château-Thierry avec ses enfants, lorsqu'on lui annonça l'assassinat de la rue Barbette. La rumeur publique en accusait le duc de Bourgogne. Valentine comprit qu'il y avait, entre ce prince et son époux,

bien plus qu'une rivalité d'amour; elle craignit que la main du duc de Bourgogne ne s'étendît jusqu'à ses enfants, dont les droits à la couronne devaient passer avant les siens. Elle envoya donc ces enfants à Blois, sous bonne garde; et, aussi courageuse épouse que tendre mère, elle se rendit à Paris dans le dessein de demander au roi justice du meurtre de son époux. Pour remplir ce devoir sacré, elle se fit suivre du plus jeune de ses fils, de sa fille et de la fiancée de son fils, madame Isabelle; vêtue de deuil et suivie de femmes vêtues de deuil comme elle, elle traversa la ville et se jeta en pleurant aux pieds du roi. Charles VI promit de venger la mort de son frère; mais cette promesse fut vaine. Le duc de Bourgogne, qui avait d'abord nié toute participation au meurtre de son ennemi, avoua bientôt qu'il en était l'auteur, puis se hâta de quitter Paris. Mais il ne tarda pas à y revenir en force, et força à fuir la veuve et les enfants de sa victime. Valentine mourut l'année suivante; et on dit qu'à son lit de mort elle fit jurer à ses enfants de venger leur père.

Ils tinrent parole, mais ce fut pour le malheur de la France, qui, pendant un quart de siècle, eut à souffrir de la querelle des *Orléans* (bientôt appelés *Armagnacs*) et des *Bourguignons*. En 1409, il est vrai, les enfants du duc d'Orléans semblèrent se réconcilier avec le duc de Bourgogne, et conclurent cette paix que la mauvaise foi des signataires fit appeler la *paix fourrée;* mais cette concorde apparente ne tarda pas à être troublée, et la guerre civile commença : elle devait durer jusqu'en 1435 et livrer la France aux Anglais.

Les trois enfants du duc d'Orléans, furent: *Charles d'Orléans*, *Philippe*, comte de Vertus, mort sans postérité légitime, *Jean*, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier, et Marguerite, qui fut mariée à Richard de Bretagne. Nous ne parlerons que de Charles, qui seul eut par lui-même quelque importance historique et seul hérita du titre de duc d'Orléans.

II. 1407. *Charles d'Orléans*. Le supplice de Montaigu, partisan des d'Orléans, fut le signal de la guerre. Le duc de Bourgogne était encore le plus fort; mais le mariage de Charles d'Orléans avec la fille du comte d'Armagnac, le plus puissant seigneur des Pyrénées, qui lui apporta l'appui du Midi, égalisa les forces des deux partis. L'impossibilité où se trouvèrent Orléans et Bourgogne de triompher l'un de l'autre par eux-mêmes, les porta à demander le secours de l'étranger; mais ce fut Orléans qui commença; il offrit aux Anglais de démembrer le royaume, et de leur en donner la moitié pour gouverner l'autre. Disons cependant à la décharge de Charles, que, depuis son alliance avec son beau-père, il n'était plus le chef de son parti. C'était d'Armagnac qui faisait tout. C'est à lui surtout qu'il faut reprocher et les honteuses propositions faites aux ennemis de la France, et les horribles cruautés exercées par les soldats gascons sur les habitants des provinces septentrionales.

Quand les excès des cabochiens eurent dépopularisé à Paris le duc de Bourgogne, et que ce prince se fut retiré dans ses États de Flandre, les Armagnacs furent reçus dans la capitale. Mais les Parisiens ne s'en trouvèrent pas mieux. Au lieu des violences de la populace, ils eurent à supporter l'insolence des seigneurs et les horribles vexations des Méridionaux.

Tel était l'état des choses quand on apprit que le roi d'Angleterre, Henri V, avait débarqué à Harfleur. La noblesse de tous les partis courut se ranger sous les ordres du connétable d'Albret, l'un des chefs du parti armagnac. Le duc de Bourgogne qui avait proposé, mais sans succès, de s'y rendre lui-même, laissa aller ses deux frères. On connaît le désastre d'Azincourt. La noblesse qui s'était fait tuer à Crécy, qui avait fui à Poitiers, se rendit honteusement à Azincourt (1415). Tous les seigneurs de France appelaient eux-mêmes les Anglais pour se rendre, et passaient derrière leurs rangs la tête nue. Henri s'effraya d'avoir tant de prisonniers derrière lui, et ordonna qu'on égorgeât tous ces hommes désarmés auxquels il avait promis la vie. Quelques-uns furent cependant épargnés; parmi eux se trouvait le duc d'Orléans, qui vieillit capti

en Angleterre avec son cousin le duc de Bourbon.

De retour en France, en 1440, il entreprit de se mettre en possession du duché de Milan, qui lui revenait du chef de sa mère; mais ses efforts furent vains; il ne réussit à se rendre maître que du comté d'Asti. Pour charmer l'ennui de sa captivité en Angleterre, Charles d'Orléans avait cultivé la poésie, et composé des pièces élégantes et gracieuses. Elles ont été publiées pour la première fois en 1803, à Grenoble, par Chalvet, ancien bibliothécaire de cette ville, et M. Guichard en a donné, en 1843, une nouvelle édition. Charles d'Orléans mourut en 1465, laissant un fils, qui fut Louis XII, et trois filles: *Marie d'Orléans*, mariée à Jean de Foix, et mère du fameux Gaston de Foix, comte de Nemours, le *foudre de l'Italie; Jeanne d'Orléans*, mariée au duc d'Alençon, et *Anne d'Orléans*, abbesse de Fontevrault.

III. 1465. *Louis II d'Orléans*, fils de Charles d'Orléans, était, à la mort de Louis XI, le premier prince du sang. Il disputa à ce titre la régence à Anne de Beaujeu, et celle-ci, pour le faire renoncer à ses prétentions, lui accorda le gouvernement de l'Ile-de-France et de la Champagne. Peu satisfait de ces concessions, il persista dans son ambition, forma des liaisons avec Maximilien d'Autriche et le duc de Bretagne, François II, et sollicita et obtint la convocation des états généraux, qui se tinrent en 1484. Il fut alors nommé président du conseil du roi; mais comme le conseil ne pouvait rien faire sans la volonté du roi, et que la volonté du roi n'était autre que celle de sa sœur, l'autorité resta en réalité entre les mains d'Anne de Beaujeu, qui en outre fut chargée de veiller à la conservation du jeune roi, conformément aux volontés de feu son père. Cette défaite du duc d'Orléans, au lieu de le décourager, ne fit que l'irriter. L'année suivante, la cour étant à Montargis, il se rendit à Paris, rechercha par toutes sortes de moyens la faveur populaire, porta des plaintes au parlement, contre la régente qui, selon lui, tenait le roi en captivité et prolongeait son enfance pour régner à sa place; le parlement lui répondit qu'il était constitué pour rendre la justice, et non pour se mêler de guerre, de finances et de gouvernement. L'université ne l'écouta pas davantage; et bientôt, Anne, avertie de ces menées, prit des mesures énergiques, et ordonna l'arrestation du prince, qui n'eut que le temps de s'enfuir précipitamment, et alla s'enfermer à Verneuil. Il y fut bientôt assiégé et réduit à solliciter une réconciliation. La régente l'accorda; mais elle fit sentir son triomphe, et le prince fut exilé à Orléans.

Il rompit bientôt son ban, et se rendit de nouveau en Bretagne, où l'attiraient et son amour pour la fille du duc et le besoin de se venger de la régente. Il y renouvela ses intrigues avec les ennemis de la France, et bientôt leva hautement l'étendard de la révolte. L'armée royale entre aussitôt en Bretagne, sous le commandement de la Trémouille; tout cède, tout plie devant les Français; les principales villes ouvrent leurs portes; la capitale elle-même, Nantes, est menacée. Dans ce pressant danger, François II et le duc d'Orléans demandent la paix: elle leur est refusée; et bientôt le duc d'Orléans, vaincu à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, est fait prisonnier, voit ses partisans mourir du dernier supplice, craint pour lui-même le même sort, mais en est quitte pour être enfermé à la tour de Bourges (1487).

Il y resta jusqu'à la majorité de Charles VIII, qui alla lui-même délivrer son cousin. Le premier usage que fit le duc d'Orléans de sa liberté, fut de rendre un signalé service au roi et à la France, service d'autant plus digne d'éloge, qu'il coûtait plus à son cœur. Nous l'avons dit, le duc d'Orléans aimait Anne de Bretagne, et il en était payé de retour. Cependant la politique de la France exigeait que l'héritière de Bretagne devînt l'épouse du roi. Anne répugnait à ce mariage, et soutenait son indépendance les armes à la main. Mais assiégée dans Rennes, et la famine commençant à se faire sentir, elle consentit à négocier. Alors le duc d'Orléans, faisant à sa patrie le sacrifice de ses affections, se rendit auprès de la princesse, lui parla en faveur de son rival, et parvint à la faire consentir à l'épouser.

Le duc d'Orléans suivit Charles VIII dans son expédition d'Italie. Il s'empara de Novarre, mais il y fut bientôt assiégé par une armée considérable. Il s'y défendit pendant cinq mois avec une poignée de Français exténués de fatigue et de faim. Le traité de Verceil le délivra. Novarre devait être rendue au duc de Milan, mais la garnison en sortait avec tous les honneurs de la guerre.

Après la mort de Charles VIII, qui ne laissait point de postérité, le duc d'Orléans, le plus proche héritier du trône, devint roi de France, sous le nom de Louis XII. (Voy. LOUIS XII, ANNE DE BEAUJEU et ANNE DE BRETAGNE.)

Des trois fils de François Ier, savoir: *François*, *Henri* et *Charles*, les deux derniers ayant successivement porté le titre de duc d'Orléans, on devrait peut-être compter une troisième maison d'Orléans-Valois, et la nommer *Orléans-Valois-Angoulême ;* mais Henri, ayant hérité du titre de dauphin à la mort de son frère aîné, empoisonné à l'âge de 19 ans, et Charles étant mort sans postérité, avant son père, en 1545, on se contente habituellement de faire mention de ces deux princes, sans leur faire composer une maison distincte.

Ire *maison d'Orléans-Bourbon.* — Elle n'a qu'un prince : *Gaston Jean-Baptiste de France*, *duc d'Orléans*, fils puîné de Henri IV, et frère de Louis XIII. Parmi tous les personnages historiques des temps modernes, il n'y en eut peut-être pas de plus remuant, de plus faible, de plus esclave de son entourage, que le duc Gaston d'Orléans. Nous nous étendrons peu sur ce prince. Sa biographie se confond avec celle de Richelieu, dont tout le ministère fut employé à surveiller, à déjouer et à punir les complots des grands, à la tête desquels on était toujours sûr de trouver Gaston, sinon comme chef, du moins comme drapeau. Il commence à résister, par les conseils de son gouverneur, d'Ornano, au projet de sa mère et du cardinal Richelieu, qui veulent le marier avec mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritière de l'Europe. Bientôt, irrité contre Richelieu, qui avait fait enfermer Ornano à Vincennes, il entre dans la conspiration de Chalais; mais effrayé du supplice de ce jeune fou, qui pour mériter les bonnes grâces de la duchesse de Chevreuse, dont il est épris, médite d'assassiner le cardinal, il fait sa soumission et consent à épouser mademoiselle de Montpensier. Ce mariage fut célébré à Nantes au milieu des apprêts du supplice de Chalais. Après la mort de sa première femme, arrivée en 1627, il voulut encore, malgré sa mère, s'unir avec Marie de Gonzague, fille de Charles Ier, duc de Mantoue; n'ayant pu y réussir, il recommença à intriguer contre le cardinal; enfin, un jour, après une suite de réconciliations et de ruptures avec le ministre, à l'instigation de perfides conseillers, il va trouver Richelieu dans son hôtel, avec une nombreuse suite de gentilshommes, le menace brutalement de sa colère, et lui déclare en face qu'il est son ennemi mortel.

Après cette belle équipée, il s'enfuit en Lorraine, sous prétexte d'échapper à la tyrannie du cardinal, s'y marie avec la fille du duc Charles IV, et fait des préparatifs de guerre contre le ministre. Mais celui-ci déconcerte ces complots, entre en Lorraine, humilie Charles IV, et force Gaston à se séparer de sa nouvelle épouse, Marguerite de Lorraine, et à s'enfuir à Bruxelles auprès de sa mère, qui s'y est elle aussi réfugiée.

De là, Gaston entretient des correspondances avec les mécontents de France, et cherche à pousser les grands à la révolte; il y entraîne le duc de Montmorency; bientôt il entre en France à la tête d'un ramas de deux ou trois mille brigands, traverse le royaume en le pillant, arrive en Languedoc, et s'y fait battre avec son complice, près de Castelnaudary. La victoire est encore indécise, quand on vient représenter à Gaston que le succès dépend de son courage. Pour toute réponse, il jette ses armes à terre, dit qu'il ne s'y joue plus et fait sonner la retraite. Réfugié à Béziers, il s'empresse de désarmer le roi et le ministre, par des actes de repentir et de nouveaux serments de fidélité. Il signe un traité d'accommodement qu'on lui présente, par lequel il s'*engage à aimer tous les ministres du roi, et en particulier monsieur le cardinal*, et abandonne à la vengeance du ministre

son malheureux complice, fait prisonnier à Castelnaudary, ou du moins il ne fait que d'insignifiants efforts pour le sauver : Montmorency est décapité.

Ce terrible exemple ne corrige pas Gaston ; il se sauve de nouveau à Bruxelles, signe un traité coupable avec l'Espagnol, qui lui fait une pension de 30,000 florins par mois, et déclare son second mariage, demeuré secret jusqu'alors. Cette nouvelle incartade ne fit qu'attirer de nouvelles rigueurs sur ses amis et sur son beau-père, le duc de Lorraine, qui se vit dépouillé de ses États. Pour Gaston, entraîné par son inconstance naturelle, il abandonna tout à coup sa mère et les Espagnols, demanda de nouveau pardon au roi, et obtint de rentrer en France.

Il y était à peine arrivé, qu'il ourdit, avec le comte de Soissons, un nouveau complot contre le cardinal. Il s'agissait cette fois de l'assassiner à Amiens. Deux gentilshommes devaient le frapper de leurs poignards au sortir du conseil; ils n'attendaient que le signal ; mais le cœur faillit à Gaston pour le donner. Le coup étant manqué, le comte de Soissons fut forcé de sortir du royaume, et s'allia aux Espagnols ; quant à Gaston, à force de bassesses il obtint encore une fois son pardon, ce qui ne l'empêcha pas un peu plus tard d'entrer dans la conspiration de Cinq-Mars et de traiter de nouveau avec l'Espagne. Cette fois, quand ses complices furent tombés entre les mains de l'implacable ministre, Gaston ne se contenta pas, comme à son ordinaire, de les abandonner, il alla pour obtenir sa grâce jusqu'à les charger, et contribua ainsi à leur condamnation. Avili par cette infâme conduite, avili par le flétrissant pardon du ministre, qui, tout en faisant grâce au frère du roi, déclarait qu'il méritait la mort, et l'exilait à Blois, où il devait vivre en simple particulier, sans gardes et sans honneurs, Gaston alla cacher sa honte au lieu désigné pour son bannissement, et il y resta jusqu'à la mort du roi.

Nommé alors lieutenant général du royaume, il se réhabilita quelque peu par ses trois campagnes de 1644, 1645 et 1646, pendant lesquelles il prit aux Espagnols plusieurs places importantes; mais il joua un rôle déplorable pendant la guerre de la Fronde, où il fut constamment, comme sous le règne précédent, le misérable jouet des partis, qui tous voulurent s'appuyer de son nom. (Voy. FRONDE.)

Le cardinal de Richelieu a tracé en peu de mots le portrait de Gaston : « Il « entra, dit-il, dans toutes les affaires, « parce qu'il n'avait pas la force de ré- « sister à ceux qui l'y entraînaient ; et « il en sortit toujours avec honte, parce « qu'il n'avait pas le courage de les sou- « tenir. » Quand Louis XIV fut rentré à Paris, le duc d'Orléans, dont la pitoyable carrière politique était terminée, se retira à Blois, où il était exilé pour la seconde fois ; et il y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, arrivée en 1660, au moment où le grand roi allait prendre en main les rênes de l'État.

Gaston ne laissait qu'une fille, la fameuse *Mademoiselle*, *duchesse de Montpensier*. (Voy. MONTPENSIER.)

2° *Maison d'Orléans-Bourbon.* — I. 1660. *Philippe Ier*, fils puîné de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, frère unique de Louis XIV, naquit en 1640, épousa en premières noces (1661) Henriette d'Angleterre, plus connue sous le nom de *Madame*, qui mourut subitement (29 juin 1670) peu de jours après son retour d'une mission dont l'avait chargée Louis XIV auprès de son frère Charles II, et dont Bossuet prononça l'oraison funèbre ; se remaria l'année suivante à Charlotte Élisabeth de Bavière, fit les campagnes de Flandre en 1667, de Hollande en 1670, et, en 1677, eut une grande part aux succès glorieux des armées françaises dans les Pays-Bas. Il mit le siége devant Saint-Omer, ayant sous ses ordres les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, marcha contre le prince d'Orange qui accourait au secours de la place, remporta sur lui une victoire complète entre Cassel et Saint-Omer, et revint au siége de cette dernière ville, qu'il força de capituler. Ses talents militaires et sa valeur inspirèrent, dit-on, quelque jalousie à Louis XIV. Ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis cette campagne le roi ne donna plus de commandement à son frère. Philippe d'Orléans mourut en 1701, après avoir protesté contre le tes-

tament de Charles II d'Espagne, en faveur du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, comme descendant par les femmes, aussi bien que son frère, de la maison d'Autriche espagnole. Il avait eu quatre enfants de ses deux femmes : du premier lit, *Marie-Louise* d'Orléans, mariée à Charles II, roi d'Espagne, et morte en 1689, empoisonnée, dit-on ; *Anne-Marie*, mariée à Victor-Amédée II, roi de Sardaigne; et du second lit, *Élisabeth*, mariée au duc Charles de Lorraine ; et *Philippe*, qui fut régent de France sous la minorité de Louis XV.

II. 1701. *Philippe II, duc d'Orléans,* était né en 1674 ; il eut pour précepteur l'immoral Dubois, qui exerça sur lui un funeste empire (voyez DUBOIS). Doué d'une grande valeur, il se distingua fort jeune encore dans plusieurs campagnes. A Steinkerque, à peine âgé de dix-sept ans, et n'étant encore que duc de Chartres (titre que, comme on sait, portaient les fils aînés des ducs d'Orléans du vivant de leur père), il charge l'ennemi avec la maison du roi, est blessé, se fait panser, retourne au combat malgré les douleurs que sa blessure lui cause, charge de nouveau, et contribue puissamment à la victoire (1692). L'année suivante, il fit de nouveaux prodiges de valeur; mais Louis XIV, jaloux du fils, comme il l'avait été du père, le tint pendant plusieurs années éloigné des armées. Le duc de Chartres consacra ses loisirs forcés à l'étude des sciences naturelles. Cependant, devenu duc d'Orléans, après la mort de son père, il reçut, en 1706, un commandement en Italie; mais, malgré son habileté et sa bravoure, il n'y fut pas heureux : il se fit battre devant Turin, perdit tous ses bagages, ses munitions et sa caisse militaire; défaite désastreuse qui entraîna la perte du Piémont, du Milanais, du Modénois et du royaume de Naples. Pour surcroît de malheur, le duc d'Orléans, dangereusement blessé pendant la bataille, ne put pourvoir au salut de l'armée vaincue, et la retraite se fit dans le plus grand désordre.

Il se signala encore en Espagne, dans les années 1707 et 1708. Là, témoin de la faiblesse du roi Philippe V, il conçut la pensée de se placer lui-même sur le trône d'Espagne. A cette nouvelle, Louis XIV le rappela et eut, dit-on, la pensée de le mettre en jugement. Il en fut empêché par l'intervention du duc de Bourgogne ; mais, à dater de cette époque, il ne vit plus qu'avec répugnance le duc d'Orléans, qui resta jusqu'à la fin du règne dans une sorte de disgrâce, en butte aux tracasseries et aux petites persécutions de la cour, encore plus que de Louis XIV. Car, en 1711 et 1712, lorsque, après la mort de plusieurs jeunes princes de la famille royale, les courtisans firent planer des soupçons d'empoisonnement sur le duc d'Orléans, le roi repoussa hautement ces horribles imputations. Un médecin, homme léger et ignorant, avait dit qu'il n'entendait rien aux maladies qui avaient emporté les princes; c'en fut assez pour que la calomnie n'eût plus de frein ; mais quand on sut que le duc d'Orléans avait un laboratoire, et qu'il étudiait la chimie, ce fut, aux yeux de ses ennemis, une preuve sans réplique. De la cour, la calomnie se répandit dans la ville; « le cri public était affreux, dit Voltaire; on ne peut s'en faire une idée sans en avoir été témoin. » Pendant ce temps, le duc d'Orléans, enfermé dans son palais, se roulait à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Humbert, court se rendre à la Bastille pour se constituer prisonnier; mais on n'avait point d'ordre pour le recevoir; on le refusa. Dans l'excès de sa douleur, le prince demanda lui-même à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée; le roi refuse à croire au crime dont la voix publique accuse son neveu. Cette affaire en reste là ; mais le monarque et le duc sont également malheureux, le premier en proie au doute que l'envie et la haine ont soin d'entretenir dans son esprit; le second, sous le poids d'une accusation dont il peut croire que le roi et le public n'ont pas suffisamment reconnu la fausseté. Du reste, dans la suite, devenu régent, le duc d'Orléans donna par sa conduite à l'égard du jeune roi Louis XV, le plus éclatant démenti

à toutes ces calomnies. Ce qui prouve cependant qu'elles avaient laissé quelques traces dans l'esprit du roi, c'est que par son testament il ne décerna à son neveu qu'un titre sans puissance réelle. Il sépara la régence de la tutelle du jeune roi; un conseil de régence où le duc d'Orléans n'aurait eu que voix délibérative, devait exercer la plénitude de l'autorité souveraine.

Mais le duc nourrissait des prétentions plus hautes. Premier prince du sang, il se montrait jaloux de posséder et le titre et le pouvoir auxquels sa naissance lui donnait droit. Dès le lendemain de la mort de Louis XIV, il se rendit au parlement, accompagné des princes, des pairs du royaume, d'un nombreux cortége de courtisans et d'officiers, tous fatigués du masque de dévotion que leur avait imposé le feu roi et pleins d'espoir dans la régence d'un prince ami des plaisirs et ennemi des hypocrites; son discours fut plein d'adresse; il fit entendre aux magistrats qu'il aimerait à s'éclairer de leurs remontrances, et à tenir du parlement ce même titre et ce même pouvoir qu'il tenait du droit de sa naissance. Le parlement, impatient de secouer l'interdiction politique qui pesait sur lui depuis 60 ans, cassa le testament, et reconnut le duc d'Orléans pour régent du royaume, avec plein pouvoir et avec toute liberté de composer à son gré le conseil de régence.

Tout change aussitôt de face: 25,000 soldats sont rendus à l'agriculture; ceux qui restent sous les drapeaux reçoivent leur solde, augmentée d'un septième; les jansénistes, longtemps persécutés, sortent de prison et voient partir pour l'exil les jésuites, leurs ennemis acharnés, et même le père le Tellier; les Stuarts quittent la France; quatre cents millions de dettes sont éteintes, etc.; et à la cour triste, sévère et bigote, des dernières années de Louis XIV, succède une cour légère, impie et libertine.

Nous ne parlerons point ici des actes politiques de la régence (Voy. dans les ANNALES, le commencement du *règne de Louis XV*, et dans le DICTIONNAIRE, les mots RÉGENCES, CHAMBRE ARDENTE, LAW, CELLAMARE, MAINE (*duchesse du*), PARLEMENT, JANSÉNISME, DUBOIS). Aussi bien, le régent n'eut-il qu'une part secondaire dans la plupart des actes de son gouvernement; le véritable chef de l'Etat fut l'abbé Dubois, qui, de domestique d'un principal de collége, était devenu successivement le précepteur du duc d'Orléans, son maître et son compagnon de débauches, conseiller d'État, ambassadeur, ministre d'État, premier ministre, archevêque, cardinal; le conseiller, l'agent, le factotum, le maître et le tyran du régent.

Rappelons ce que disent là-dessus les contemporains. « Le pouvoir de Dubois sur l'esprit de son maître, dit Saint-Simon, était sans bornes. Il le conduisait, au point que ce prince n'osait sans lui remuer la moindre paille, encore moins décider rien que par son avis et conformément à son avis; en sorte qu'en grâces et en affaires, en choses courantes et en choses extraordinaires, il ne s'agissait plus de M. le duc d'Orléans, à qui personne, pas même aucun ministre, n'osait aller pour quoi que ce fût, sans l'aveu et la permission du cardinal, dont le bon plaisir, c'est-à-dire, l'intérêt et le caprice, était devenu l'unique mobile de tout le gouvernement. M. le duc d'Orléans le voyait, le sentait; c'était un paralytique qui ne pouvait être remué que par le cardinal, et dans lequel, à cet égard, il n'y avait plus de ressources..... Il gémissait en secret sous le poids d'une domination si dure, et sous les chaînes qu'il s'était forgées. Non-seulement, il ne pouvait disposer de rien, mais il exposait inutilement au cardinal ce qu'il désirait qui fût en grandes et petites choses. Il lui en fallait passer sur toutes par la volonté du cardinal qui entrait en furie, en reproches, et le *pouillait* comme un particulier, quand il lui arrivait de le trop contredire, etc... Et cependant, ajoute Saint-Simon, le prince qui se livra totalement à cet homme de néant, le connaissait pleinement pour un cerveau brûlé, étroit, fougueux outre mesure; pour un fripon livré à tout mensonge et à tout intérêt, etc... Cette fascination ne peut paraître qu'un prodige. »

Se reposant ainsi sur Dubois du soin des affaires, Philippe se donnait tout entier aux plaisirs. « Du moment, dit

encore un contemporain, où l'heure du souper venait, tout était tellement barricadé au dehors, que, quelque affaire qui pût survenir, il était impossible de parvenir au régent. C'était l'heure des orgies, des déguisements, des courses nocturnes, de toutes les aventures boueuses où l'abbé (Dubois) traînait son élève et la bande de *roués* qui s'enivraient à sa table. (Les courtisans du duc d'Orléans prirent le nom de *roués*, qui est resté dans la langue pour indiquer un débauché. Ce nom venait peut-être du supplice qu'aurait mérité la licence de leurs mœurs, ou bien des coups de bâton qu'ils reçurent quelquefois dans de mauvais lieux pendant leurs expéditions de nuit.) De la cour, le libertinage déborda sur la ville. Le contact des *roués*, qui dérogeaient volontiers dans leurs amours souillées de vin, infiltra le vice dans toutes les classes. La *rouerie* fut une mode, comme l'*anglomanie* le devint plus tard. »

Après avoir ainsi passé les nuits, comment le duc d'Orléans aurait-il pu donner une attention sérieuse aux affaires? « Aussi les premières heures de ses matinées, dit encore Saint-Simon, qui avait vécu dans son intimité, étaient peu libres. Sa tête, offusquée encore par les fumées du vin et de la digestion des viandes du souper, n'était pas en état de comprendre, et les secrétaires d'État m'ont souvent dit que c'était un temps où il ne tenait qu'à eux de lui faire signer tout ce qu'ils auraient voulu. »

Ce même d'Orléans, ce chef des roués possédait cependant d'éminentes qualités en tout genre, et qui eussent fait de lui un prince accompli, si sa jeunesse n'eût pas été livrée à l'infâme Dubois. « Il était d'une figure agréable, d'une physionomie ouverte, d'une taille médiocre, mais avec une aisance et une grâce qui se faisaient sentir dans toutes ses actions. Doué d'une pénétration et d'une sagacité rare, il s'exprimait avec vivacité et précision. Ses reparties étaient promptes, justes et gaies. Des lectures rapides, aidées d'une mémoire heureuse, lui tenaient lieu d'une application suivie; il semblait plutôt deviner qu'étudier les matières. Avec une valeur brillante, il eût été général, si le roi (Louis XIV) lui eût permis de l'être; mais il avait toujours été en sujétion à la cour et en tutelle à l'armée. Une familiarité noble le mettait au niveau de tous ceux qui l'approchaient; il sentait qu'une supériorité personnelle le dispensait de se prévaloir de son rang. Il ne gardait aucun ressentiment des torts qu'on avait eus envers lui, et en tirait avantage pour se comparer à Henri IV... Humain, compatissant, il aurait eu des vertus, si l'on en avait sans principes (*). »

Saint-Simon renchérit encore sur cet éloge: « Rien ne manquait, dit-il, au duc d'Orléans, pour le plus excellent gouvernement: connaissances de toutes sortes, connaissance des hommes, expérience personnelle et longue, tandis qu'il ne fut que particulier; réflexions sur le gouvernement des différents pays, et surtout sur le nôtre; mémoire qui n'oubliait et ne confondait jamais; lumières infinies; discernement exquis; facilité surprenante de travail; compréhension vive; une éloquence naturelle et noble, avec une justesse et une facilité incomparable de parler en tout genre; infiniment d'esprit, et un sens si droit et si juste, qu'il ne se serait jamais trompé, si en chaque affaire il avait suivi son premier mouvement... »

Enfin Voltaire le peint ainsi: « De toute la race de Henri IV, Philippe d'Orléans fut celui qui lui ressembla le plus; il en avait la valeur, la bonté, l'indulgence, la gaieté, la facilité, la franchise, avec un esprit cultivé. Sa physionomie, incomparablement plus gracieuse, était cependant celle de Henri IV. Il se plaisait quelquefois à mettre une fraise, et c'était alors Henri IV accompli. »

Au commencement de la régence, les ennemis de d'Orléans, et principalement la coterie de madame du Maine et des princes légitimés, lui supposèrent le projet de s'emparer du trône, et prirent un soin perfide de nourrir des craintes pour les jours du roi; de sanglantes satires inondèrent la capitale et les provinces. Les soins que le régent prit des jours du jeune roi, qui à son avénement était pâle, chétif, et n'annonçait pas devoir vivre, et qui à sa majorité était de-

(*) Duclos *Louis XIV, sa cour et le régent.*

venu fort, robuste, et d'une santé parfaite, répondirent victorieusement à toutes les calomnies débitées contre lui.

Le duc d'Orléans mourut peu de temps après Dubois, qu'il avait remplacé dans la charge de premier ministre. Sa mort sauva peut-être la France d'un nouveau désastre financier. Il avait le projet de rappeler Law, réfugié à Venise, et de faire revivre son système dont il comptait rectifier les abus et augmenter les avantages. Rien ne put jamais le détacher de l'idée d'une banque générale, chargée de payer toutes les dettes de l'État. La contemplation continuelle de cette grande entreprise qui séduisait le duc d'Orléans et celle des orages qu'il allait exciter, allumèrent son sang; les plaisirs de la table et de l'amour achevèrent de déranger sa santé. Il fut averti par une légère attaque d'apoplexie, qu'il négligea, et qui lui en attira, le 2 décembre 1723, une seconde, de laquelle il mourut subitement.

Il avait eu plusieurs enfants de son mariage avec mademoiselle de Blois, fille naturelle de Louis XIV et de madame de Montespan, savoir: *Louis*, troisième duc d'Orléans-Bourbon; *Marie*, mariée au duc de Berry; *Charlotte* au prince de Modène; *Louise* au roi d'Espagne; *mademoiselle de Beaujolais*, abbesse de Chelles, et *Élisabeth*, femme du prince de Conti.

III. 1723. *Louis, duc d'Orléans*, né à Versailles, en 1703, d'un caractère faible et bizarre, plus fait pour une cellule de moine que pour le ministère, ne demanda pas la place de son père, dont s'empara le duc de Bourbon. Il vécut dans la retraite, pratiquant toutes les vertus chrétiennes et surtout la charité; protégeant les savants et cultivant lui-même les lettres, dans lesquelles il se fit un nom comme hébraïsant. Après la mort de sa femme, Auguste de Bade, qui lui avait donné un fils et qu'il perdit après deux ans d'une heureuse union, il se retira à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et y passa les dix dernières années de sa vie; il mourut en 1752. Il était janséniste, et a laissé quelques ouvrages de piété qui jusqu'ici n'ont pas été imprimés.

IV. 1752. *Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans*, fils du précédent, né à Paris, en 1725, se distingua dans les campagnes de 1742, 1743 et 1744, reçut le grade de lieutenant général, fut nommé gouverneur général du Dauphiné, et passa les dernières années de sa vie dans sa délicieuse résidence de Bagnolet, où il avait un théâtre sur lequel il ne dédaignait pas de monter lui même. Jouer la comédie était chez lu une véritable passion; mais au milieu de ces agréables passe-temps il s'occupait aussi de choses sérieuses; il fut un généreux protecteur des lettres; nul ne favorisa autant que lui l'introduction de la vaccine en France. Sa charité était telle, qu'il distribuait chaque année aux pauvres jusqu'à 250,000 francs, sans compter ce que les gens de lettres recevaient de sa libéralité. Il mourut en 1785.

Il laissa deux enfants: *Louis-Philippe-Joseph* et *Louise-Marie*, duchesse de Bourbon. Devenu veuf de *Louise-Henriette de Bourbon-Conti*, il avait épousé secrètement la célèbre marquise de Montesson (Voy. ce mot).

V. 1785. *Louis-Philippe-Joseph* était né au château de Saint-Cloud, en 1747, et avait reçu en naissant le nom de duc de Montpensier, qu'il quitta à la mort de son aïeul, en 1752, pour prendre celui de *duc de Chartres*, et avait épousé, en 1769, *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon*, fille du duc de Penthièvre. Homme d'esprit et de plaisir, il fut, ainsi que le maréchal de Richelieu, l'un des types des grands seigneurs philosophes de la seconde moitié du dix-huitième siècle; il allia les mœurs de la régence aux opinions de l'école voltairienne, et se montra du moins, sur ce point, supérieur à ceux des compagnons de ses débauches qui, nés comme lui sur les marches du trône, n'eurent de leur époque que la dépravation des mœurs, mais en repoussèrent constamment les lumières et les progrès, joignant à la corruption du règne de Louis XV, la dévotion de Louis XIV dominé par madame de Maintenon.

Dès 1771, le duc de Chartres eut occasion de manifester ses sentiments populaires; il s'opposa, ainsi que le prince de Conti, au coup d'État du chancelier

Maupeou contre les parlements, et refusa de prendre place au sein de la nouvelle compagnie formée par ce ministre. Cette résistance aux ordres du roi le fit exiler dans ses terres, et commença, entre lui et la branche régnante de sa maison, la longue série d'hostilités qui devait avoir un dénoûment si tragique.

Sa disgrâce cessa à l'avénement de Louis XVI; il reçut alors la permission de revenir à la cour, et on lui donna même, au commencement de la guerre d'Amérique, un commandement général dans l'armée navale. Il commandait l'arrière-garde au combat d'Ouessant, et il y montra du courage et du sang-froid. Le vaisseau *le Saint-Esprit,* qu'il montait avec le brave amiral Lamotte-Picquet, fut vivement attaqué par l'ennemi, et fit une belle défense. Les jeunes courtisans qui accompagnaient le prince, effrayés par les premiers boulets que reçut le vaisseau, s'étaient réfugiés à fond de cale; il refusa de les suivre dans cette honteuse retraite, se tint constamment pendant la bataille sur le tillac, exposé au feu de l'ennemi; et même, voulant s'assurer si l'on avait bien compris les signaux de l'amiral, il se jeta dans une chaloupe et alla, à travers les plus grands dangers, s'assurer de la vérité auprès du comte d'Orvilliers. Cette conduite lui valut d'abord les éloges les plus exagérés; lorsqu'il revint à Paris, et se présenta à Versailles, il fut accueilli partout avec enthousiasme, et reçut les honneurs d'un véritable triomphe. Le ministre de la marine écrivit en ces termes au duc de Penthièvre, grand amiral de France : « M. d'Orvilliers a donné des « preuves de la plus grande habileté, « M. le duc de Chartres, d'un courage « froid et tranquille, et d'une présence « d'esprit étonnante. Sept gros vais- « seaux, dont un à trois ponts, ont suc- « cessivement combattu celui de M. le « duc de Chartres, qui a répondu avec « la plus grande vigueur, quoique privé « de sa batterie basse, etc. » Le roi lui-même sanctionna les éloges du ministre, en laissant au duc de Chartres la désignation des officiers et des marins des trois escadres qui avaient mérité des récompenses.

Mais cette faveur ne put le préserver longtemps du mauvais vouloir de la cour. Il était retourné à son poste; on profita de son absence pour répandre une foule de calomnies contre lui : on publia des pamphlets, on fit courir des épigrammes où, non-seulement on lui contestait les preuves de bravoure qu'il avait données, mais où on ne craignait pas même de l'accuser et de poltronnerie et de lâcheté. A son retour à Paris, il s'aperçut bien vite du changement subit qui s'était opéré à son égard, et il songea à regagner la mer pour y reprendre son service; mais une lettre de la reine ne lui permit pas de suivre cette résolution. « Le roi, lui écrivit-elle, est in- « formé et mécontent, Monsieur, de la « disposition où vous êtes de vous join- « dre à son armée. Le refus constant « qu'il a cru devoir faire aux instances « les plus vives de ce qui le touche de « plus près, les suites qu'aura votre « exemple, ne me laissent que trop voir « qu'il n'admettra ni excuse, ni indul- « gence. La peine que j'en ai m'a déter- « minée à accepter la commission de « vous faire connaître ses intentions, « qui sont très-positives. Il a pensé « qu'en vous épargnant la forme sévère « d'un ordre, il diminuerait le chagrin « de la contradiction, sans retarder « votre soumission. Le temps prouvera « que je n'ai consulté que votre propre « intérêt, et qu'en cette occasion, com- « me en toute autre, je chercherai tou- « jours, Monsieur, à vous prouver mon « sincère attachement. » Quelque soin que prît Marie-Antoinette de paraître favorable au duc de Chartres, celui-ci n'ignorait pas que la résolution du roi n'était que le résultat de l'inimitié personnelle de la reine, et dès lors, il lui voua une haine implacable.

Le motif qui avait porté la famille d'Orléans à faire entrer le duc de Chartres dans la marine était l'espoir, assez bien fondé, puisque, à la mort de son père, il devait être le premier prince du sang, que cette carrière le conduirait à la survivance de la charge de grand amiral de France, dont se trouvait pourvu son beau-père, le duc de Penthièvre, qui lui-même avait bien compté lui transmettre cette succes-

sion comme une partie de la dot de sa fille. Non-seulement le roi la refusa au prince et à sa famille, et la promit à un autre, mais encore il éloigna le duc de Chartres de la marine, en créant tout exprès pour lui l'emploi de colonel général des hussards. Donner pour récompense de services rendus sur mer un poste sur terre, c'était une sorte de moquerie, une véritable insulte. Tout le monde prit la chose ainsi, le prince, sa famille, ses amis et ses ennemis. Ceux-ci recommencèrent leurs plaisanteries sur le héros d'Ouessant, et la cour elle-même en donna l'exemple; mais elle eut bientôt lieu de se repentir de ces offenses. De cette époque, en effet, date l'opposition systématique, tantôt cachée, tantôt ouverte, mais toujours active, de Louis-Philippe-Joseph, qui, à partir de ce moment, ne cessa plus d'être le centre et le point de ralliement de tous les mécontents, de tous les ennemis du roi et de la cour, de tous les hommes avides de changement.

Devenu duc d'Orléans à la mort de son père (1785), il fut, dans la première assemblée des notables, l'un des chefs de l'opposition, plus par l'influence de son nom et de son rang que par celle de sa capacité et de sa considération personnelles; car ses ennemis avaient habilement profité des déréglements de sa vie privée, pour ternir sa réputation et jeter de la défaveur sur sa conduite politique.

Le 6 août 1787, il osa interpeller le roi en plein parlement, et lui demander *s'il tenait un lit de justice;* puis, sur la réponse affirmative du monarque, il protesta hautement contre cette mesure, déclara que le droit de voter des impôts n'appartenait qu'aux états généraux, et fit rendre par la cour un arrêt portant qu'elle ne prenait aucune part à l'enregistrement illégal des édits que le roi lui avait apportés.

La reine demanda aussitôt une lettre de cachet contre le duc d'Orléans, qui fut exilé à Villers-Cotterets. Mais cette disgrâce ne fit que lui donner de la popularité. Le parlement s'empressa de réclamer sa liberté et celle des deux conseillers Freteau et Sabathier; de son côté, la reine tint bon, et le roi repoussa cette demande; alors le parlement adressa au roi des remontrances, où il lui fit observer *qu'il n'avait pas le droit de punir, puisqu'il n'avait pas celui de juger; qu'il n'avait que le plus beau droit de tous, celui de faire grace; qu'il fallait par conséquent accorder des juges à ceux des membres de la cour qui se trouvaient sous le coup d'une simple condamnation ministérielle.* Le gouvernement n'eut garde de se rendre à de telles représentations; il aurait craint de fournir l'occasion d'un triomphe solennel à ses ennemis, en acceptant l'arbitrage d'un pouvoir avec lequel il était alors en guerre ouverte; il maintint donc les mesures de rigueur qu'il avait prises, et le rappel du duc d'Orléans ne fut signé qu'au mois de mars 1788.

Il présida le troisième bureau, dans la deuxième assemblée des notables, et y combattit avec la même véhémence les projets ministériels. Bientôt après, les états généraux furent convoqués, et il fut élu à la fois à Paris, à Villers-Cotterets et à Crespy en Valois. Il opta pour le bailliage de Crespy, en considération de la force avec laquelle les électeurs de ce pays avaient réclamé, dans leurs cahiers, la réforme des abus et l'abolition des priviléges. Déjà son nom était devenu une espèce de signe de ralliement pour les partisans des innovations. A la procession solennelle qui eut lieu à Versailles, la veille de l'ouverture des états, on cria sur le passage de la reine: *Vive le duc d'Orléans;* et l'on remarqua l'affectation avec laquelle ce prince, séparé de la famille royale et confondu parmi les députés de la noblesse, salua la multitude qui bordait le cortége; ce fut pour lui un véritable triomphe.

Dès les premières séances, il se prononça hautement, comme dans les assemblées des notables, pour la cause populaire, et il lutta énergiquement avec la minorité de son ordre contre les prétentions de la majorité. Le 25 juin 1789, il parut, à la tête de cette minorité, au milieu des députés du tiers état, et déclara que ses collègues et lui venaient se réunir aux représentants de la nation. Cette démarche exaspéra la cour; et, selon quelques historiens, qui s'étayent des aveux même du baron de Breteuil, il fut question, dans les con-

ciliabules de la haute aristocratie, de se débarrasser du prince patriote et de huit ou dix membres des plus influents de l'assemblée. Ainsi désigné aux poignards des satellites de la faction féodale, le duc d'Orléans ne pouvait manquer d'obtenir les suffrages des amis de la révolution. Le 3 juillet, l'Assemblée nationale, procédant à sa constitution définitive, le nomma son premier président. Il refusa cet honneur, par faiblesse selon les uns, par feinte modestie selon les autres. Au milieu de l'ivresse populaire qui suivit la prise de la Bastille, son buste et celui de Necker furent promenés triomphalement dans les rues de la capitale. De toutes parts fut alors signalée l'existence d'un *parti orléaniste*, premier moteur de toutes les scènes majestueuses et terribles qui agitaient la France, et travaillant en secret à changer l'ordre de successibilité à la couronne. Mais ce fut surtout après les événements des 5 et 6 octobre, que la cour et ses partisans désignèrent le duc d'Orléans comme le promoteur de tous les désordres révolutionnaires. La chose en vint au point que la Fayette lui ordonna, en quelque sorte, de s'éloigner momentanément, et de passer en Angleterre. Pour donner l'apparence d'une mission diplomatique à cet exil, le ministre des affaires étrangères envoya des instructions, et conféra ainsi implicitement le titre de plénipotentiaire à celui qu'on n'osait bannir officiellement.

Le duc d'Orléans céda aux désirs du commandant général de la garde nationale; il quitta Paris le 14 octobre 1789, et aussitôt, le Châtelet, obéissant aux ordres de la cour, commença une procédure qui était destinée à faire peser sur lui et sur Mirabeau toute la responsabilité des journées d'octobre. Mais le prince revint à Paris au commencement de juillet 1790, avant même qu'aucune décision eût pu le rassurer sur les suites de l'imputation que les magistrats chargés de l'instruction criminelle avaient accueillie. A sa rentrée dans l'Assemblée nationale, il prononça un discours qui fut écouté avec faveur, et dans lequel se trouvait un exposé apologétique de sa conduite. Peu de temps après, le Châtelet envoya une députation à la barre de l'assemblée pour y rendre compte du résultat de l'instruction qu'il avait dirigée contre lui et Mirabeau, et fit conclure à leur mise en accusation; mais l'Assemblée, sur le rapport de Chabroud, repoussa le réquisitoire du ministère public, et décida qu'il n'y avait lieu à suivre.

Cette absolution fut regardée comme une amnistie, et l'on continua de mêler le nom du prince à tous les désordres qu'excitait la fureur des partis. Quelques personnes seulement pensèrent qu'il avait renoncé alors à ses projets ambitieux, parce qu'il avait manqué, au 6 octobre, de l'habileté et de l'audace nécessaires pour accomplir son usurpation. « Mirabeau, selon elles, l'avait « abandonné, en lui reprochant de n'a« voir pas su même se baisser pour « prendre la couronne, qu'il avait mise « à ses pieds. » Ce qui est plus certain, c'est que le grand orateur disait que *le duc d'Orléans n'était pas lui-même de son parti, et qu'il n'avait jamais eu que des velléités de vertus et de crimes.* Il est possible que Mirabeau, désespérant de voir la branche régnante de la maison de Bourbon s'affectionner sincèrement aux nouvelles institutions, ait songé à déplacer le sceptre et à le donner à la famille d'Orléans; il est possible aussi que de véritables patriotes, n'osant encore aspirer à la république, n'aient pas été éloignés de confier les rênes du gouvernement à un prince qui avait donné tant de gages à la révolution; et la nombreuse clientèle de la maison d'Orléans, les Genlis, les Latouche, les Valence, etc., durent accueillir cette idée avec enthousiasme. Mais les hommes éclairés qui avaient rêvé un changement de dynastie ne tardèrent pas à s'apercevoir que le petit-fils du régent n'était nullement apte à maîtriser le mouvement révolutionnaire et à s'emparer des rênes de l'État: aussi Mirabeau s'empressa-t-il, quand il voulut enchaîner de nouveau *le lion qu'il avait démuselé*, de déserter le Palais-Royal pour aller négocier aux Tuileries et à Saint-Cloud.

Après la clôture de l'Assemblée constituante le duc d'Orléans fit un voyage

sur les côtes de l'Ouest, reçut le titre d'amiral, et ne put parvenir néanmoins à obtenir un commandement dans les armées navales. En 1792, il demanda sa mise en activité avec plus d'instance que jamais, et triompha cette fois des refus du roi, dont le consentement ne fut du reste qu'une nouvelle expression de la haine et du mépris que lui inspirait le prince : « *Il peut faire* « *tout ce qu'il voudra*, » dit Louis XVI. Le duc se rendit aussitôt à l'armée du Nord, où ses deux fils, les ducs de Chartres et de Montpensier, servaient auprès de Dumouriez. Il assista aux combats de Menin et de Courtray, et fut immédiatement rappelé à Paris, le roi craignant qu'il ne cherchât à se former un parti dans l'armée. Cet affront valut au duc d'Orléans de se trouver dans la capitale lors de la journée du 10 août, et de se faire nommer ensuite député à la Convention nationale. Une circonstance cependant pouvait embarrasser les électeurs : l'abolition des titres féodaux par l'Assemblée constituante, et la proscription de la qualification de prince français après la chute du trône constitutionnel, avaient laissé le duc d'Orléans sans nom; il fallait lui en donner un pour pouvoir l'inscrire sur les bulletins électoraux : on lui conféra celui d'*Égalité*, et il parut sous ce nom dans le sein de la représentation nationale.

Il y siégeait depuis trois mois à peine, lorsque Lanjuinais, pour éloigner, disait-il, des chances de troubles et de désordres, proposa le bannissement de tous les Bourbons sans exception. Les montagnards s'opposèrent à cette mesure, et leur opinion forma le décret de la Convention. Le bannissement fut déclaré inapplicable aux membres de la famille des Bourbons qui étaient sous le coup d'un décret d'accusation, et l'on ajourna à deux jours la question de savoir si Philippe, ci-devant d'Orléans, ayant été nommé représentant du peuple, pouvait être compris dans l'exil prononcé contre ses proches. L'ajournement expiré, la question ne fut point reprise, et Philippe *Égalité* continua de prendre part aux travaux de la Convention.

Le procès du roi occupait alors presque exclusivement cette assemblée; la décence, l'honneur, la justice, imposaient peut-être au duc d'Orléans l'obligation de se récuser ; quel qu'ait été le motif de sa conduite, il ne le fit pas; et quand son tour d'opiner arriva, il s'exprima en ces termes : « Uniquement « occupé de mon devoir; convaincu que « tous ceux qui ont attenté ou attente- « raient par la suite à la souveraineté « du peuple méritent la mort, je pro- « nonce la mort de Louis. » Ce vote fut accueilli par des cris d'indignation partis de tous les bancs. A peine avait-il cessé de parler, que Manuel monta précipitamment à la tribune, et s'écria : « Je reconnais ici des législateurs; je « n'y ai jamais vu de juges.... Jamais la « Convention n'a ressemblé à un tribu- « nal. Si elle l'eût été, certes, elle n'au- « rait pas vu le plus proche parent de « Louis n'avoir pas, sinon la conscien- « ce, du moins la pudeur de se récu- « ser. »

Quelques jours après, le duc d'Orléans adressa à ses commettants une profession de foi, qu'il croyait propre à dissiper les doutes qui s'élevaient sur son patriotisme : « J'estime, y disait- « il, ceux des membres de la Convention « qui veulent la république, qui la veu- « lent une et indivisible, et qui, con- « tents d'établir la liberté, ne cherchent « pas à envahir le pouvoir ; j'ajoute « que je n'estime que ceux-là. Plusieurs « d'entre eux ont prononcé à la tribune « qu'ils immoleraient le premier à qui « ils verraient des projets ambitieux : « je pense comme eux, et, dans ce cas, « j'immolerais ce que j'ai de plus cher. » Mais cette démonstration lui fut de peu d'utilité, et il continua de servir de prétexte aux Girondins et aux Montagnards, pour s'accuser mutuellement de vouloir rétablir la monarchie dans sa personne ou dans sa famille, jusqu'au jour où il fut décrété d'arrestation (4 avril 1793), à la suite de la trahison de Dumouriez, dont on l'accusait d'être le complice. Voy. DUMOURIEZ, DANTON, DESMOULINS, GIRONDINS, etc.

Le 6 avril, la Convention ordonna que tous les membres de la famille des Bourbons seraient détenus pour servir d'otage à la république. Le 7, le ministre de la justice mit à

exécution le décret de la veille, et fit arrêter et conduire à la mairie le *citoyen Égalité*, en attendant la décision ultérieure de la Convention, relativement à l'un de ses membres. Le duc d'Orléans se hâta d'écrire à cette assemblée, protesta de son républicanisme, et se glorifia de son vote contre Louis XVI; mais cette démarche n'aboutit qu'à un *ordre du jour*, motivé sur ce que la Convention avait entendu le comprendre dans son décret. Il fut conduit à l'Abbaye; sa translation à Marseille fut immédiatement arrêtée, et il se mit en route dans la nuit du 9 au 10 du même mois. Arrivé à sa destination, il subit, le 7 mai, un interrogatoire, dont il se tira avec autant d'adresse que de sang-froid, niant toujours avoir eu des relations avec Mirabeau et Dumouriez, et se proclamant l'inébranlable adhérent des jacobins et de la Montagne. Il adressa ensuite à la Convention plusieurs pétitions, où il reproduisait les mêmes attestations, mais qui restèrent toutes sans résultat.

Au bout de six mois de détention à Marseille, il fut transféré à Paris et enfermé à la Conciergerie, d'où on le tira bientôt, pour le traduire devant le tribunal révolutionnaire comme complice de Dumouriez et des Girondins. Il nia tous les chefs d'accusation articulés contre lui; mais ses dénégations ou explications ne purent le soustraire à la mort. Il entendit son arrêt avec le plus grand calme; il avait demandé à être exécuté sur-le-champ : cette grâce lui fut accordée. « Le même jour (6 octobre 1793), vers quatre heures de relevée, il fut conduit au lieu de l'exécution, avec Coustard, son collègue à la Convention, et les nommés Goudier, Labrousse et Laroque, condamnés les jours précédents : arrivé devant son ancien domicile, Égalité jeta dessus un regard sec, qu'il prolongea sur la rue de la Loi; au demeurant, on n'apercevait sur sa figure aucune altération : il fut exécuté le premier sur la place de la Révolution (*). »

VI. 1793. *Louis-Philippe d'Orléans*, fils aîné du précédent, actuellement roi des Français, est né à Paris le 6 octobre 1773. Connu d'abord sous le titre de *duc de Valois*, il prit celui de *duc de Chartres* à la mort de son aïeul. Agé de seize ans, en 1789, il adopta avec enthousiasme les opinions de son père, et alla prendre à Vendôme le commandement du 14e régiment de dragons, dont il était colonel. Il partit pour Valenciennes en 1791, et assista, en 1792, aux combats de Boussu et de Quaragnon. Le 7 mai de la même année, il fut nommé maréchal de camp, et assista à la prise de Courtray. Le 11 septembre suivant, il obtint le grade de lieutenant général, et fut désigné pour aller commander la place de Strasbourg; mais il refusa ce poste pour rester à l'armée active, et put ainsi assister à la bataille de Valmy. Il passa ensuite dans l'armée de Dumouriez, qui se préparait à envahir la Belgique, et se trouva successivement à la bataille de Jemmapes, au siége de Maëstricht, et à la bataille de Neerwinden. Dans cette dernière journée, le duc de Chartres commandait, avec le brave et habile général Desforêts, que le général en chef lui avait donné pour l'aider de ses conseils, le centre de l'armée française. Il y donna ainsi qu'à Maëstricht, à Jemmapes et à Valmy, des preuves de cette valeur naturelle aux Français, et que tous ses ancêtres avaient montrée lorsqu'ils en avaient eu l'occasion. Bientôt après, Dumouriez, après avoir livré notre frontière aux ennemis, et essayé de leur faire ouvrir nos places fortes, passa dans leurs rangs (*).

Le duc de Chartres se rendit d'abord avec lui, à Mons, au quartier général des Autrichiens; puis il gagna la Suisse avec sa sœur et madame de Genlis, qui trouvèrent un asile dans le couvent de Sainte-Claire, tandis que lui, après avoir parcouru à pied les divers cantons de la Suisse, était, à la recommandation du général Montesquiou, nommé, sous un nom supposé, professeur de géographie, d'histoire, de français, d'anglais et de mathématiques, au collége de Reicheneau. Ce fut là qu'au bout de huit mois il apprit

(*) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, dans l'*Hist. parlementaire de la révolution*, t. XXXI, p. 92

(*) Voy. DANTON, DUMOURIEZ, NEERWINDEN.

la mort de son père. Il se retira alors à Bremgarten auprès du général Montesquiou. Il n'y fit pas un long séjour, et résolut d'aller s'embarquer à Hambourg, pour passer en Amérique. Mais arrivé dans ce port, il s'aperçut que l'exiguïté de ses ressources financières ne lui permettait pas d'entreprendre le voyage qu'il avait projeté, et il tourna ses regards vers les contrées septentrionales de l'Europe; il visita successivement le Danemark, la Suède, la Norwége, la Laponie, et revint en Allemagne dans le courant de l'année 1796.

Il se trouvait dans le duché de Holstein, lorsqu'il reçut une lettre de sa mère, par l'entremise du chargé d'affaires de la république française près les villes anséatiques. Elle lui apprenait que le Directoire ne voulait consentir à faire cesser les rigueurs dont elle était l'objet avec sa famille qu'autant que son fils aîné s'éloignerait du sol européen, et elle l'invitait à lui donner cette preuve de dévouement. Il quitta en conséquence Hambourg le 24 septembre 1796, et arriva à Philadelphie le 21 octobre suivant. Ses deux frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, vinrent l'y joindre en février 1797. Ils visitèrent ensemble les divers États de la confédération américaine, se dirigèrent, au mois de décembre 1797, vers la Nouvelle-Orléans par l'Ohio et le Mississipi, y débarquèrent à la fin de février 1798, puis se rendirent à la Havane. Mais le gouvernement espagnol, qui ne voulut pas leur permettre d'y séjourner, ordonna de les reconduire à la Nouvelle-Orléans. Ils refusèrent d'y retourner, et parvinrent à gagner une colonie anglaise. Le duc de Kent les y accueillit avec distinction, sans oser néanmoins leur fournir les moyens de revenir en Europe. Ils s'embarquèrent alors pour New-York, d'où un paquebot anglais les transporta à Falmouth.

Arrivés à Londres au commencement de 1800, ils s'y rapprochèrent des membres de la famille royale. Le duc d'Orléans vit le comte d'Artois, et s'empressa d'écrire au comte de Lille, qui habitait alors Mittau. Cette réconciliation opérée, il voulut aller voir sa mère, qui se trouvait à Barcelone, et mit à la voile pour Minorque. Il débarqua à Mahon; mais l'état de guerre qui existait alors entre les cours de Londres et de Madrid l'empêcha d'aborder en Catalogne, et il fut obligé de retourner en Angleterre avec ses frères. Ils se fixèrent à Twickenham, où le duc de Montpensier mourut, en 1807, d'une phthisie pulmonaire. Le duc de Beaujolais était atteint de la même maladie; son frère voulut le conduire dans un climat plus doux, et, d'après l'avis des médecins, il s'embarqua pour Malte. Mais, à peine descendu dans cette île, d'autres médecins lui déclarèrent que l'air en serait funeste au malade. Il songea alors au mont Etna, et écrivit au roi de Sicile pour obtenir la permission de séjourner dans ses États. Quand la réponse arriva, le comte de Beaujolais n'était plus, et ce fut à Messine que le duc d'Orléans la reçut; car il avait quitté Malte aussitôt après la mort de son frère.

Il se hâta de se rendre à Palerme, où il fut bien accueilli par Ferdinand IV. Il y connut la princesse Amélie, et, pour mériter sa main, voulut aller défendre en Espagne la cause de la famille de Bourbon. Il partit, en effet, pour cette destination, avec le prince Léopold, fils du roi de Sicile. Mais ce projet contrariait les plans de la politique anglaise; le cabinet de Saint-James le fit transporter dans un port de la Grande-Bretagne, sans lui avoir permis d'aborder dans la Péninsule. Ainsi empêché par le gouvernement anglais de suivre une résolution qui l'eût exposé à verser le sang français, le prince souhaita de voir sa mère, et demanda l'autorisation d'aller la rejoindre à Figuières. Le gouvernement britannique fit semblant d'accéder à sa prière, et donna ordre au capitaine du navire qui devait le recevoir à son bord de le conduire directement à Malte. Cette instruction secrète fut ponctuellement exécutée; et le duc d'Orléans, à qui sa sœur s'était réunie à Portsmouth, fut déposé sur les côtes de Malte au commencement de 1809. Après avoir cherché vainement les moyens d'arriver auprès de la duchesse d'Orléans, il revint à la cour de Palerme, où il épousa, le 25 novembre 1809, la princesse Amélie. Un an après, des envoyés de la régence

de Cadix vinrent lui offrir un commandement en Catalogne. Il accepta, mit à la voile, et débarqua à Tarragone; mais l'influence anglaise l'y attendait pour lui interdire encore l'accès des camps espagnols. Il voulut alors se diriger sur Cadix, où il éprouva les mêmes obstacles. Forcé de s'éloigner, après de longues et inutiles instances, il retourna à la cour de Palerme, où il resta jusqu'en 1814.

Il revint alors en France, et se présenta, le 17 mai, aux Tuileries, sous le costume de lieutenant général français. Lors du retour de l'île d'Elbe, il fut envoyé à la rencontre de Napoléon pour essayer d'arrêter sa marche sur Paris; mais il n'était pas arrivé à Lyon, qu'il reconnut que toute résistance était impossible. Il reprit alors le chemin de la capitale, où son premier soin fut d'envoyer sa famille en Angleterre; puis il se mit en route (16 mars) pour aller prendre le commandement en chef de l'armée du Nord, placée sous les ordres du maréchal Mortier. Il parcourut la frontière, visita Péronne et les principales places fortes. Bientôt l'arrivée de Louis XVIII à Lille l'avertit du succès complet qu'avait obtenu la tentative de Napoléon, et il partit, le 24 mars, pour aller rejoindre sa famille en Angleterre. Il se hâta de revenir en France, après la bataille de Waterloo.

Tels sont les faits dont a été remplie, jusqu'en 1815, la vie du duc d'Orléans, qui est devenu, en 1830, LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS. Voyez, pour les événements qui ont eu lieu depuis, les articles RESTAURATION, RÉVOLUTION DE JUILLET, LA FAYETTE, LAFFITTE, etc.

Ajoutons que *Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri*, *duc de Chartres*, né à Palerme en 1810, et qui, à l'avénement de son père, avait pris le nom de *duc d'Orléans* et le titre de *prince royal*, est mort, en 1842, d'une chute de voiture, laissant une veuve et deux fils, le *comte de Paris*, aujourd'hui prince royal, et le *duc de Chartres*. Sa mort fut un deuil public: élevé, ainsi que ses frères, dans un collége de l'Université, il y avait puisé des connaissances aussi étendues que variées, et s'y était de bonne heure initié à cette vie sociale qui, d'ordinaire, n'existe jamais pour les princes; il avait pris part, en qualité de lieutenant général, au siége de la citadelle d'Anvers, à celui de Constantine, et à plusieurs expéditions entreprises, en Algérie, contre Abd-el-Kader. C'était un protecteur éclairé des beaux-arts. Sa sœur *Marie*, née à Palerme, en 1813, mariée en 1837 au *prince de Wurtemberg*, morte à Pise en 1839, les cultivait avec succès; on a d'elle cette belle *statue de Jeanne d'Arc*, dont nous avons parlé à l'art. MUSÉE DE VERSAILLES. Voyez BOURBON (maison de), t. III, p. 216.

ORLÉANS (monnaies d'). Après avoir écarté une attribution absurde, qui donne à la ville d'Orléans une médaille de petit bronze, où l'on voit d'un côté une tête inconnue, et de l'autre, dans une couronne de laurier, les mots METAL. AVRELIANIS, médaille frappée longtemps après que la Gaule eut perdu son autonomie, et qui doit être restituée aux contrées riveraines du Danube, où Trajan, Marc-Aurèle et Hadrien, faisaient exploiter des mines, nous dirons que les premières espèces orléanaises connues remontent au temps des rois de la première race. Parmi elles, nous en remarquerons deux fort curieuses: l'une a été frappée au nom de Clovis II, et porte pour légendes, au droit, CHLODOVIVS autour d'un profil tourné à droite; et, au revers, AVRELIANIS FITVR autour d'une croix accostée des lettres RER, ou plutôt REX. Sur l'autre, on lit, au droit, RATIO...AXISII autour d'une tête de profil tournée à droite; et, au revers, CIVITAS AVRILIANIS autour d'une croix. Cette dernière pièce n'est certainement pas royale. Sa légende du droit n'a pas encore été expliquée; mais le mot RATIO, qu'on y lit, et qui, à cette époque, était pris pour exprimer un *droit*, prouve qu'alors quelque établissement, probablement religieux, jouissait, à Orléans, des priviléges monétaires. On possède, en outre, de cette ville un grand nombre de *triens* frappés par des monétaires. Les plus communs et les moins barbares sont ceux de MAVRINVS et de IACOTI; ils portent pour type une croix haussée sur des degrés et pommettée à ses

extrémités. Comme il serait trop long de décrire un à un tous ces *triens*, nous nous contenterons de donner les noms des monétaires qui les ont frappés ; ce sont, outre *Maurinus* et *Jacoti*, AVGIVLFVS, PAVLINVS, BERTULFVS, DOGOMARVS, CHAGNEDO, MELINVS et SICOINNVS. Parmi les monnaies mérovingiennes d'Orléans, il faut encore remarquer des *saiga*, ou deniers d'argent, au même type à peu près, mais beaucoup plus rares que les *triens* dont nous venons de parler.

La numismatique carlovingienne d'Orléans est importante. Voici la description des deniers sortis, sous la seconde race, des ateliers de cette ville : 1° AVRELIANIS ; porte de ville dans le champ. ℟. — HLVDOVICVS IMP. AVG.; profil lauré tourné à droite. Ce dernier est rare ; on sait qu'il en est de même de toutes les pièces carlovingiennes qui portent pour type la porte de ville et la tête de profil. 2° AVRILIANIS CIVITAS; croix. ℟.—GRATIA DI REX; monogramme carolin. Denier et obole de Charles le Chauve. 3° AVRELIANIS CIVITAS; croix. ℟.—GRATIA DI REX ODO ; monogramme carolin. Denier d'Eudes, calqué sur ceux de Charles le Chauve. Le monogramme de Charles n'est placé sur cette pièce que comme un type consacré ; on ne doit pas en chercher une autre interprétation. 4° AVRELIANIS CIVITAS ; croix. ℟. — GRATIA DI ; et, dans le champ, ODO REX en monogramme. Inutile de dire que cette pièce appartient aussi au roi Eudes. Il en existe un assez grand nombre de variétés, qu'il serait trop long de décrire ici. 5° AVRELIAN..CI ; croix. ℟. — GRATIA DI REX ; monogramme de Robert, modelé sur le monogramme de Charles. Ce denier, qui malheureusement ne se retrouve plus maintenant, est la seule pièce de Robert le Carlovingien qui soit encore connue. 6° AVRELIANIS; portail. ℟. — CARLUS REX FR.; croix cantonnée de quatre besants. 7° AVRELIANIS; temple. ℟. — CARLVS REX FR. ; croix cantonnée de quatre besants.

Les deux dernières de ces pièces sont attribuées à Charles le Simple, et elles paraissent en effet avoir été les dernières pièces carlovingiennes frappées à Orléans. Leur type, la porte de ville, devint pendant les dixième, onzième et douzième siècles, l'empreinte invariable des monnaies de cette ville ; seulement il dégénéra, s'altéra et finit par perdre sa signification primitive. Les deniers d'Orléans devinrent alors anonymes; on y voit, d'un côté une croix aux branches de laquelle sont suspendus un A et un ω, avec les mots AVRELIANIS CIVITAS, et de l'autre, le portail avec la légende DI DEXTRA BENEDICTA, qui est la suite de celle du droit, et doit se lire : *aurelianis civitas Dei dextra benedicta*. La ville est représentée par le portail qui en est l'emblème. Jusqu'ici les légendes de ces monnaies avaient été mal interprétées : au lieu de BENEDICTA, on y lisait BENEDICTV, pour *Benedictum*, que l'on faisait rapporter à un roi qui n'était pas nommé; il est temps de faire justice de cette erreur.

Comme la légende du revers était trop considérable pour tenir sur la circonférence de la pièce, elle déborda dans le champ; peu à peu, les lettres qui y étaient placées, dégénérèrent et se transformèrent en besants et en figures bizarres. On doit attribuer au dixième et au onzième siècle les deniers anonymes d'Orléans que jusqu'ici on donnait à tort au règne de Philippe Ier. C'est sous ce prince que ces pièces cessèrent d'être anonymes; on y inséra alors son nom, au milieu des légendes, d'une façon assez bizarre : voici la description de quelques-uns de ces deniers: 1° AVRELIANIS CIVITAS ; croix aux branches de laquelle sont suspendus l'A et l'ω. ℟. — PHILIPPVS BRIX DI; dans le champ, les lettres DETRA altérées et placées çà et là autour du portail. 2° PHILIPPVS X REXDI ; dans le champ, le portail accompagné des lettres NEOII ITA éparses; revers semblable à celui de la pièce précédente.

Sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, la légende se régularisa un peu, et l'on y lit distinctement, d'un côté + LUDOVICVS REX I; dans le champ, un portail avec des caractères bizarres; de l'autre, AVRELIANIS CIVITAS, autour d'une croix cantonnée de l'A et de l'ω.

Après Louis VII, la numismatique d'Orléans s'arrête, et l'on ne trouve plus

aucun monument que l'on puisse attribuer à cette ville. Il est cependant certain que Philippe Auguste continua d'y faire frapper des espèces, puisqu'il s'engagea, à l'exemple de son trisaïeul, Henri Ier, et de son beau-père, Louis VII, à ne pas les altérer. Mais, comme on sait qu'il établit que le système parisis serait adopté pour les monnaies du nord de la France, et le système tournois pour celles du sud, il serait très-possible qu'il eût fait frapper des parisis à Orléans. Quoi qu'il en soit, par la suite l'atelier monétaire de cette ville frappa des *florins Georges*, sous Philippe VI, ce qui semblerait prouver que jusqu'à cette époque il n'avait pas cessé d'être en activité (voyez PHILIPPE VI); Charles VII y fit frapper des *blancs*, pendant sa lutte avec les Anglais. La lettre o placée à la fin de la légende de ces pièces, était la marque de l'hôtel des monnaies d'Orléans. Cet hôtel, supprimé au plus tard sous François Ier, fut rétabli sous Louis XV, et on lui donna alors un R pour lettre monétaire. Supprimé de nouveau en 1774, il n'a plus été rétabli depuis.

ORMESSON (maison d'), ancienne famille dont un grand nombre de membres se distinguèrent dans la carrière de la magistrature et dans celle de l'administration; les plus célèbres sont:

Olivier Lefèvre d'Ormesson, né en 1525, qui fut appelé par le chancelier de l'Hôpital au conseil de Charles IX, et devint, quelques années après, contrôleur des finances. Il quitta cette place en 1577, pour accepter une charge de président à la chambre des comptes, et fut un des premiers magistrats de cette cour qui reconnurent Henri IV.

André, son deuxième fils, fut successivement conseiller au parlement de Paris et conseiller d'État; il mourut en 1665, âgé de 89 ans.

Olivier II, fils d'André, remplit les fonctions de rapporteur dans le procès Fouquet, et il s'opposa courageusement à la condamnation à mort du surintendant; il fut un des rédacteurs des fameuses *ordonnances de* 1666, et mourut conseiller d'État, en 1686.

André, son fils, né en 1644, mourut en 1684, intendant de Lyon.

Henri François de Paule, fils du précédent, né en 1681, fut appelé par le duc d'Orléans au conseil de régence, et mourut intendant des finances, en 1756.

Louis François de Paule, son fils, né en 1718, fut élevé sous les yeux du chancelier d'Aguesseau, qui était son oncle maternel, devint avocat du roi au Châtelet, en 1739; avocat général au grand conseil, en 1741; avocat général au parlement, la même année; président à mortier, en 1755; et enfin, premier président, en 1788. Il s'opposa vivement à la convocation des états généraux, et mourut en 1789. Il était membre honoraire de l'académie des inscriptions.

Anne-Louis François de Paule LEFÈVRE D'ORMESSON DE NOYSEAU, son fils, né en 1753, fut reçu conseiller au parlement, en 1770, devint président à mortier, quand son père fut nommé premier président, et fut député de la noblesse de Paris à l'assemblée constituante, où il siégea avec la faction royaliste. Arrêté comme suspect, en 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté en 1794. Il avait succédé à l'ancien ministre Lenoir, dans la place de bibliothécaire du roi.

Henri-François de Paule LEFÈVRE D'ORMESSON D'AMBOILE, né en 1751, cousin germain du précédent, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant des finances, et succéda, en 1783, à Joly de Fleury, dans la place de contrôleur général des finances. Mais étranger à toutes les connaissances qu'exigeaient les fonctions difficiles de cette place, il opéra, dans l'administration, des changements qui portèrent une grave atteinte au crédit public; de Vergennes le fit destituer, et sa place fut donnée à Calonne. Il fut, en 1792, élu maire de Paris à une immense majorité; mais il déclina cet honneur qui n'était pas sans dangers, et se retira à la campagne, où il vécut tranquille et mourut en 1807.

ORMISTES, nom d'une faction populaire qui, dans les troubles de la Fronde, s'unit aux princes de Condé et de Conti, et à la duchesse de Longueville, contre le parlement. On les nomma ainsi à cause d'une promenade plantée

d'ormes où ils se rassemblaient tous les soirs.

ORNANO (Alphonse d'), naquit en Corse, vers le milieu du seizième siècle, de Sampietro de Bastelica (voy. SAMPIETRO) et de Vanina, de l'illustre famille d'Ornano. Il fut élevé à la cour de Henri II comme enfant d'honneur, et revint en Corse à l'âge de 18 ans, avec quelques secours que lui avait fournis le roi de France, pour soutenir la lutte que son père avait engagée avec la république de Gênes. Après la mort de Sampietro, qui avait été assassiné par les Génois et les parents de sa femme, les Corses choisirent son fils pour leur général, malgré son extrême jeunesse. Las de poursuivre une guerre douteuse et n'espérant plus de secours de la France, Ornano ne tarda pas à entrer en accommodement avec les ennemis. Il stipula en 1568 une amnistie générale pour ses compatriotes, et sa sortie de l'île avec ceux de ses amis qui voudraient le suivre, sans qu'ils fussent censés bannis. Ces conditions ayant été acceptées, il réunit 800 Corses qui consentirent à suivre sa fortune, passa en France, fut bien accueilli par Charles IX, et nommé colonel général des Corses au service du roi. Il demeura attaché à Henri III pendant les troubles de la Ligue, et, après l'assassinat du duc de Guise, il fut envoyé dans le Dauphiné pour calmer les esprits disposés à la révolte. Il fut l'un des premiers à se ranger sous les drapeaux de Henri IV; contribua, avec Lesdiguières et le connétable de Montmorency, à la soumission des villes de Lyon, Grenoble et Valence, et fut envoyé contre le duc d'Épernon en Provence. Henri IV, qui appréciait son caractère franc et désintéressé, lui accorda sa confiance, et après l'avoir nommé lieutenant général du Dauphiné, il lui donna le bâton de maréchal de France et le gouvernement de la Guyenne, où Ornano mourut en 1610.

*Jean-Baptiste d'*ORNANO, fils aîné du précédent, né à Sisteron en 1581, succéda à son père dans la charge de colonel général des Corses, fut nommé gouverneur de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et ce fut lui, dit-on, qui engagea ce prince, qui n'avait que 16 ans, à demander d'entrer au conseil. Cette conduite le fit disgracier; toutefois, Gaston obtint qu'il fût rappelé, le nomma surintendant de sa maison et lui fit, donner, en 1626, le bâton de maréchal. Mais Richelieu, qui ne l'aimait pas, l'accusa d'avoir engagé le duc d'Orléans à contracter une union qui le rendrait indépendant, et sur ce prétexte, il le fit arrêter et enfermer au château de Vincennes. Ornano y mourut quelques mois après, le 2 sept. 1626, et cette fin si prompte fit soupçonner qu'il avait été empoisonné.

ORNANO (Antoine-Philippe, comte), de la même famille que le précédent, est né à Ajaccio, en 1784. Placé à la tête d'un bataillon de chasseurs corses, pendant la campagne d'Allemagne de 1805, il se fit particulièrement remarquer à Austerlitz, et fut nommé officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille. Napoléon lui confia, à la fin de cette guerre, le commandement du régiment des dragons de la garde, à la tête duquel il fit avec distinction les campagnes de 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne. Employé à l'armée d'Espagne sous les ordres du maréchal Ney, il se couvrit de gloire au début de cette guerre, força, le 26 juin 1809, le passage de la Navia, défendu par une nombreuse artillerie, se signala au combat d'Alba de Tormès, où il enleva quatre pièces de canon, et fut nommé général de brigade. L'expédition de Russie lui fournit de nouvelles occasions de se signaler: il donna les plus grandes preuves de valeur au passage du Niémen, à Ostrowno, à Mohilow et à la bataille de la Moscowa, où il fut nommé général de division. Il rendit d'importants services pendant la retraite et dans les campagnes de 1813 et 1814. Sous la première restauration, le roi le maintint à la tête du régiment des dragons de la garde, devenu corps royal des dragons de France, et le nomma chevalier de Saint-Louis. Un duel qu'il eut avec le général Bonnet, en 1814, le fit exiler de France au second retour de Louis XVIII. Rentré en 1818, il fut mis en disponibilité et conserva cette position jusqu'en 1830. Après la révolution de juillet, le gouvernement lui confia le commandement de la 4[e] division militaire, qu'il exerce encore au-

jourd'hui (1843). Il a été nommé pair de France, en octobre 1832.

Orne (département de l'). Ainsi appelé du petit fleuve qui y prend sa source, le département de l'Orne comprend une portion de la Normandie proprement dite, du Perche septentrional et du duché d'Alençon. Il est borné, au nord, par les départements du Calvados et de l'Eure; à l'est, par ceux de l'Eure et d'Eure-et-Loir; au sud, par ceux de la Sarthe et de la Mayenne; à l'ouest, par celui de la Manche. Le sol de ce département est semé de collines de hauteur médiocre. Sa superficie est de 610,560 hectares, dont 333,400 sont en terres labourables; 131,045 en prairies; 72,006 en bois et forêts; 18,253 en landes, pâtis, bruyères; 11,121 en vergers, pépinières, jardins, etc. Son revenu territorial est évalué à 22,096,000 fr. La somme de ses impôts directs a été, en 1839, de 2,987,451 fr., dont 2,347,931 fr. pour la contribution foncière.

Ses rivières navigables sont l'Orne, l'Eure, la Mayenne et la Sarthe. Il ne possède point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-deux, dont huit royales et douze départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements dont les chefs-lieux sont: Alençon, chef-lieu du département, Argentan, Domfront et Mortagne. Il renferme 36 cantons et 534 communes. Sa population est de 443,688 habitants, parmi lesquels on compte 2,312 électeurs. Il envoie à la Chambre 7 députés.

Il forme le diocèse d'un évêché, celui de Séez, suffragant de l'archevêché de Rouen; il est compris dans le ressort de la cour royale de Caen et dans celui de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 14e division militaire, dont Rouen est le chef-lieu, et de la 15e conservation forestière, qui a son siége à Alençon.

Ce département a donné naissance à Hébert, à Charlotte Corday, au baron Desgenettes, etc., etc.

Orry, fils d'un habile administrateur qui avait rétabli les finances de l'Espagne, et que les intrigues d'Alberoni avaient cependant forcé de s'éloigner de ce pays, succéda, en 1730, à Lepelletier des Forts, dans la charge de contrôleur général des finances. Il occupa quinze ans le ministère, et eut, en 1745, Machault pour successeur.

Orte (le vicomte d') était gouverneur de Bayonne lors de la Saint-Barthélemy. Ayant reçu, comme tous les gouverneurs de province, l'ordre de faire égorger les protestants de son gouvernement, il écrivit, dit-on, au roi Charles IX la lettre suivante: « Sire, « j'ai communiqué la lettre de Votre « Majesté à la garnison et aux habitants « de cette ville. J'y ai trouvé de braves « soldats, de bons citoyens, mais pas « un bourreau. »

Il y a lieu de croire, cependant, que cette lettre a été fabriquée plus tard, car il est de tradition que le vicomte d'Orte se montra très-cruel envers les protestants, et qu'il les faisait même poursuivre par ses chiens comme des bêtes fauves.

Orthez, *Ortesium*, petite ville du Béarn, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Pyrénées; population 7,000 habitants. Cette ville était connue dès le neuvième siècle. Vers l'an 1104, Gaston IV, vicomte de Béarn, l'enleva au vicomte d'Acqs. Gaston VII y fit bâtir, sur le plan du château de Moncade, en Espagne, un château fort qui fut longtemps un objet d'admiration. Ce fut là que fut enfermée par Gaston IV, comte de Foix, la princesse Blanche, héritière des États de Jean, roi de Navarre et d'Aragon; elle y mourut empoisonnée, après deux ans de captivité. La reine Jeanne, mère de Henri IV, habita longtemps ce château. Elle établit à Orthez la religion réformée, qu'elle y rendit dominante, et y fonda pour ses coreligionnaires une université, à l'entretien de laquelle elle consacra les biens du clergé catholique.

Orthez (bataille d'). Vers le milieu de février 1814, à la suite de fortes gelées qui avaient raffermi les chemins, les hostilités, suspendues depuis deux mois entre Soult et Wellington, au pied des Pyrénées, se rouvrirent à notre désavantage. Soult, dont l'armée, à la fin de 1813, présentait encore un effectif de 60,000 hommes, mais qui, dans l'intervalle, avait dû en détacher

20,000 soldats d'élite pour les envoyer grossir la poignée de braves qui disputait aux hordes étrangères les approches de Paris ; Soult, disons-nous, ne put conserver ses positions autour de Bayonne, et, successivement replié derrière les Gaves, il concentra, du 22 au 25, ses forces sur Orthez ; puis, comme les Anglais, dans la journée du 26, s'étaient aussi rapprochés de cette ville, il se mit en bataille dès la nuit suivante : la gauche dans Orthez même; le centre à cheval sur la route de Bayonne ; la droite parallèlement à celle de Dax. Cette disposition oblique, nécessitée peut-être par la nature des lieux, renfermait un vice qui n'échappa point au général ennemi. Battue, l'armée française ne pouvait se retirer que par la route de Saint-Sever, route difficile, tantôt montueuse et tantôt coupée de marais, qu'on ne pouvait d'ailleurs enfiler qu'en traversant le Luy de Béarn au pont de Sault-Navailles, dont notre aile droite était moins éloignée que notre aile gauche. Or, si les assaillants portaient leur effort contre notre droite et la culbutaient, la retraite de notre ligne entière était compromise. Ce fut dans ce sens que Wellington dirigea l'attaque le 27 ; mais il rencontra d'abord une résistance plus opiniâtre qu'il ne s'y était attendu. Vainement parvint-il à s'emparer du village de Saint-Boès, que nous occupions ; il ne put ensuite déboucher de ce village. Contraint alors de modifier son plan, il déploya ses masses, non plus sur un seul point, mais sur presque toute l'étendue de notre front. La lutte fut longue et sanglante. A la fin, cependant, Soult se convainquit que peu à peu son adversaire prenait l'ascendant sur le point décisif, et il dut ne plus combattre que pour se mettre en sûreté au delà du Luy. Il ordonna donc la retraite, qui s'effectua avec ordre et sang-froid. Les pertes de la journée s'élevaient de part et d'autre à environ 2,500 hommes.

ORVILLIERS (LOUIS GUILLOUET, comte d'), lieutenant général des armées navales de France, né à Moulins en 1708, était lieutenant d'infanterie, lorsqu'il passa dans la marine en 1728, en qualité de garde du pavillon. Il fut élevé, en 1777, au grade de lieutenant général, reçut le commandement de l'armée navale qui était réunie à cette époque dans le port de Brest, et soutint, le 27 juillet 1778, près de l'île d'Ouessant, un combat glorieux contre l'amiral Keppel. L'année suivante, il fut chargé d'opérer une descente sur les côtes d'Angleterre, conjointement avec une flotte espagnole; mais il ne sut pas profiter de la supériorité de ses forces, et rentra à Brest sans avoir rien fait. Il donna peu de temps après sa démission, obtint sa retraite en 1783, et se retira quelques mois après au séminaire de Saint-Magloire. Il émigra à l'époque de la révolution ; on ignore l'époque et le lieu de sa mort.

OSISMII. Peuple gaulois qui occupait l'extrémité de la Bretagne moderne, et dont le territoire comprenait à peu près les deux diocèses de Saint-Pol de Léon et de Quimper-Corentin. Il avait pour capitale *Verganium* ou *Vergium*, qu'on peut placer, d'après les données fournies par la table de Peutinger, au lieu où se trouve aujourd'hui Concarneau.

OSNABRUCK (conférences d'), voyez WESTPHALIE (paix de).

OSQUIDATES MONTANI, peuple gaulois qui habitait la vallée d'Ossan, comprise aujourd'hui dans le département des Basses-Pyrénées.

OSSAT (ARNAUD d'), né en 1536, à Laroque en Magnoac (diocèse d'Auch), se signala d'abord comme partisan de Ramus, dont il défendit la doctrine contre les attaques de Charpentier ; il devint ensuite secrétaire de Paul de Foix, ambassadeur d'Henri III à Rome, puis un des commissaires envoyés pour recevoir du saint-siége l'absolution, au nom de Henri IV. Le succès de cette négociation, qu'il conduisit habilement, lui valut l'évêché de Rennes et le titre de conseiller d'État. De nouveaux services, entre autres la part qu'il prit au divorce de Henri IV et de Marguerite de Valois, lui méritèrent l'évêché de Bayeux et le chapeau de cardinal. Il mourut en 1604. On a de lui un recueil de *Lettres adressées au ministre Villeroi ;* Paris, 1624, in-folio. La meilleure édition est celle d'Amelot de la Houssaie; Paris, 1697. Cet ouvrage, bien qu'il ait perdu de son intérêt, est re-

gardé comme classique en diplomatie.

Osselin (Charles-Nicolas), né à Paris vers 1760, était avocat dans cette ville à l'époque de la révolution. Il fut membre des municipalités de 1789 et du 10 août, puis l'un des juges du tribunal qui prit son nom de cette dernière journée. Élu ensuite député de Paris à la Convention, il vota la mort de Louis XVI et poursuivit les émigrés et les Girondins avec une égale ardeur. Mais, décrété d'accusation, puis condamné à la déportation pour avoir fait évader un prisonnier, il fut encore, au mois d'août 1794, compris dans une conspiration de prison, et traduit pour ce fait au tribunal révolutionnaire; il se donna la mort pour éviter l'échafaud. Il avait fait paraître, en 1792, un petit livre élémentaire, sous le titre d'*Almanach du juré.*

Ostrolenka (combat d'). Le 16 mars 1807, à la pointe du jour, les éclaireurs d'un corps de 25,000 Russes assaillirent les avant-postes du cinquième corps de la grande armée française, qui, depuis la bataille d'Eylau, gardait les bords de la Narew. La division Gazaw, se portant aussitôt par la rive droite, rencontra l'ennemi sur la route de Nowogrod, l'attaqua et le mit en déroute; mais, dans le même temps, des colonnes, qui avaient filé par la rive gauche, pénétraient dans Ostrolenka, l'un des principaux points de notre ligne. Toutefois, les brigades Campana et Ruffin, que nous avions dans cette petite place, s'y défendirent avec tant de fermeté, qu'après trois charges successives les Russes l'abandonnèrent pour aller prendre position à quelque distance, derrière des monticules de sable. On resta immobile de part et d'autre pendant deux ou trois heures; puis, vers midi, les divisions Oudinot et Suchet arrivèrent, et alors les Français se portèrent de nouveau à la rencontre des Russes. L'action, brillamment commencée par une charge de la cavalerie d'Oudinot, fut des plus vives. L'ennemi, toutefois, ne put résister à la vigueur de l'attaque, et fut mené battant l'espace de trois lieues. La nuit seule mit fin à la poursuite. Elle recommença le lendemain; mais le gros des troupes avait profité des ténèbres pour se retirer, et l'on n'atteignit plus que des traînards de l'arrière-garde. Néanmoins, cette affaire coûta à l'ennemi près de trois mille hommes, tués, blessés ou prisonniers, outre deux drapeaux et sept canons.

Ostrowno (combats d'). Du 15 au 20 juillet 1812, le centre de la grande armée française, qui venait d'envahir la Russie, s'était échelonné sur la rive gauche de la Dwina, en face du camp retranché qu'une des deux principales armées russes avait établi entre Drissa et Polotsk. Napoléon lui-même avait porté à Glubokoe son quartier général. Les jours suivants, plusieurs corps français passèrent le fleuve; mais, dès le 18, Barklay, général en chef de l'armée ennemie, avait évacué le camp de la rive droite pour se retirer à marches forcées sur Witepsk. Le 24, il prenait position derrière la Lutchesa, et plaçait en avant-garde, entre Budilowa et Ostrowno, l'infanterie d'Ostermann et la cavalerie légère de Palhen, pour surveiller les mouvements de l'armée française.

Le 25, le général Nansouty, avec les divisions de cavalerie Bruyères et Saint-Germain, et le 8e régiment d'infanterie légère, rencontra les Russes à deux lieues en avant d'Ostrowno. L'action s'engagea sur-le-champ, et leur cavalerie fut culbutée. La cavalerie française enleva même les batteries de l'ennemi; et quand l'infanterie russe s'avança pour soutenir son artillerie, elle fut à son tour rompue et sabrée. Ostermann et Palhen se retirèrent avec des pertes considérables.

Le lendemain 26, nos troupes continuèrent leur mouvement offensif; et bientôt la division Delzons, qui, conduite par le prince Eugène, marchait en tête des colonnes, se heurta, à une demi-lieue en avant d'Ostrowno, contre le gros des corps ennemis battus la veille, et formant un total de 27,000 hommes, dont 6,000 de cavalerie. La gauche de la division française, sous les ordres du général Huard, attaqua d'abord, et le premier choc fut à son avantage; mais les Russes, ne craignant point de dégarnir leur gauche, fortement défendue par un bois, en tirèrent des renforts pour soutenir leur

droite, et le général Huard fut ramené. Il parvint à reprendre l'offensive : un nouveau renfort, venu de la gauche des Russes, l'obligea encore à rétrograder, et une grosse colonne d'infanterie s'ébranlait pour le suivre et l'écraser. Mais Murat, à la tête de la cavalerie polonaise, fondit sur cette colonne et la mit en déroute. Alors le général Huard, renforcé lui-même, put une troisième fois marcher en avant ; et les Russes, sur les derrières desquels la brigade du général Girardin venait de se rabattre, furent enfin culbutés. Sur ces entrefaites, le général Piré attaqua vivement leur gauche, et l'enfonça. L'action devint générale, et bientôt l'ennemi, battu sur tous les points, se retira en désordre dans le bois qui longe la route de Dobrijka. Les troupes françaises hésitèrent un instant à l'y poursuivre, et lui laissèrent le temps de se reformer ; mais tout à coup l'empereur arrive, et ordonne de marcher en avant. L'hésitation cesse, les tirailleurs français se précipitent dans le bois, repoussent les tirailleurs ennemis et les forcent à continuer leur retraite. Le corps d'Ostermann avait tellement souffert, que Barklay fut obligé de former une nouvelle arrière-garde, dont il donna le commandement à Palhen.

Le 27, à la pointe du jour, le prince Eugène, dont les troupes avaient bivouaqué à Dobrijka, poussa en avant. La division Broussier, qui ouvrait la marche, ne tarda guère à apercevoir l'arriere-garde ennemie, forte de 10,000 chevaux, échelonnée au milieu d'une plaine dont l'accès était défendu par un ravin et flanquée, à droite par la Dwina, à gauche par un bois garni d'infanterie et d'artillerie. Les Russes avaient détruit le pont du ravin : deux compagnies de voltigeurs du 9ᵉ léger, capitaines Guyard et Savary, qui formaient l'extrême gauche de la division Broussier, passèrent dans l'eau, se tinrent à la tête du pont, tandis qu'on le reconstruisait ; puis, quand il fut rétabli et que la cavalerie française commença à déboucher, elles s'avancèrent dans la plaine, où elles furent bientôt cernées de toutes parts. On les croit perdues, sabrées, anéanties ; mais ces braves se forment en carré, opposent sur toutes les faces la plus énergique résistance, et donnent ainsi le temps à la cavalerie légère du prince Eugène de passer le pont. Cette cavalerie charge bientôt à son tour, dégage le terrain que les Russes ont envahi, et délivre les 200 hommes du 9ᵉ, qui reçurent tous la décoration de la Légion d'honneur. En moins de deux heures, toutes les positions de l'ennemi furent successivement emportées, et Barklay dut retourner s'établir derrière la Lutchesa.

La perte totale des Russes, dans les trois combats d'Ostrowno, s'élevait à plus de 3,000 morts et blessés ; celle des Français était moindre des deux tiers. Les deux armées ennemies bivouaquèrent dans leur ordre de bataille, en face l'une de l'autre, et séparées seulement par la rivière. Tout annonçait qu'une action générale aurait lieu le lendemain ; mais, dans la nuit, Barklay fila en silence sur Smolensk ; et quand, au jour, les Français passèrent la Lutchesa, ils n'aperçurent plus une patrouille, plus un seul soldat dans la vaste plaine que 100,000 Russes venaient d'abandonner.

Otages (loi des). Dans la séance du 22 messidor an VII (12 juillet 1799), l'attention du conseil des Cinq-Cents fut appelée sur l'état du Midi et des départements de l'Ouest. « Il se commettait là de nouveaux brigandages : on assassinait les acquéreurs de biens nationaux, les hommes réputés patriotes, les fonctionnaires publics ; on arrêtait surtout les diligences, et on les pillait. Il y avait parmi les auteurs de ces brigandages beaucoup d'anciens Vendéens et chouans, beaucoup de membres des fameuses compagnies du Soleil, et aussi beaucoup de conscrits réfractaires. Quoique ces brigands, dont la présence annonçait une espèce de dissolution sociale, eussent pour but réel le pillage, il était évident, d'après le choix de leurs victimes, qu'ils avaient une origine politique. Une commission fut nommée pour imaginer un système de répression ; elle proposa une loi, qui fut appelée *loi des otages*, et qui est demeurée célèbre sous ce titre. Comme on attribuait aux parents des émigrés ou ci-devant nobles la plupart de ces brigandages, on voulut en conséquence les

obliger à donner des otages. Toutes les fois qu'une commune était reconnue en état notoire de désordre, les parents ou alliés d'émigrés, les ci-devant nobles, les ascendants des individus connus pour faire partie des rassemblements étaient considérés comme otages et comme civilement et personnellement responsables des brigandages commis. Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour otages, et les faire enfermer dans des maisons choisies pour cet objet. Ils devaient y vivre à leurs frais et à leur gré, et demeurer enfermés pendant toute la durée du désordre. Quand les désordres iraient jusqu'à l'assassinat, il devait y avoir quatre déportés pour un assassinat. Il y avait de plus de très-fortes amendes prononcées contre les otages civilement et solidairement responsables (*). »

Cette loi souleva l'indignation des uns et obtint l'approbation des autres; c'était, selon les premiers, une loi révolutionnaire, qui, dans l'impuissance où l'on était d'atteindre les vrais coupables, frappait en masse et commettait toutes les injustices ordinaires aux lois de cette nature. Les seconds soutenaient que c'était le seul moyen d'atteindre les auteurs des désordres, et que ce moyen était doux et humain. Évidemment la loi était arbitraire et tout à fait en dehors des règles du droit commun; mais elle avait son excuse dans la rigueur des temps et dans les désordres qui l'avaient rendue nécessaire. La *loi des otages* fut abrogée après le 18 brumaire.

Otrante (duc d'). Voy. Fouché.

Otricoli (bataille d'). L'armée française, sous les ordres du général Championnet, venait de battre les troupes napolitaines commandées par le général Mack, lorsque, le 5 janvier 1799, une forte colonne de cette armée descendit de Calvi sur Otricoli, petite ville du duché de Spolette, à une lieue du Tibre. Afin de couper toute communication entre les différents corps de l'armée française, les troupes ennemies vinrent s'établir à cheval sur la route. Le passage de cette colonne avait été marqué par les plus horribles excès : elle avait égorgé tous les détachements français qu'elle avait surpris dans sa marche, brûlé des malades et des blessés étendus sur de la paille. Championnet, dans l'intention de reprendre Otricoli, avait donné l'ordre au corps de gauche de son armée de venir renforcer son centre, menacé par les Napolitains. Cependant le temps pressait, et la position de ses troupes devenait de plus en plus critique; d'un autre côté, il ne pouvait, sans compromettre ses opérations ultérieures, dégarnir un camp d'observation qu'il avait placé en avant de Terni. Dans cet état de choses, il ne vit plus de possibilité de vaincre qu'en appelant à lui la division Macdonald. En effet, ce général, marchant aussitôt contre l'ennemi, l'enfonça de toutes parts, le mit en pleine déroute, et le força d'abandonner Otricoli. Cette victoire rétablit les relations un instant interrompues entre les divers corps de l'armée française, et elle permit au général en chef de continuer avec succès les opérations de la campagne et de marcher sur Naples, où il entra le 23 du même mois.

Oublie et **Oublieux**. Selon Athénée (*), les Grecs donnaient le nom d'*obelias* (ὀβελίας) à une espèce de pâtisserie. Telle est vraisemblablement l'origine de la dénomination des *oublies*, *oblies* et *oblées*. Les oublies se faisaient au moyen âge chez les pâtissiers, qui en prirent le nom d'*oublieux*, qu'on leur conserva lorsqu'en 1270 on leur donna des statuts.

On servait à certains jours de l'année des oublies aux chanoines et aux clercs; dans les monastères, on en distribuait également aux moines. Les seigneurs laïques en exigèrent de leurs vassaux et tenanciers; on voit souvent mentionnée dans les aveux de fiefs la redevance appelée *oubliage* ou *droit d'oublies*, que les rois percevaient comme les autres seigneurs. Il faut cependant remarquer que ces oublies féodales furent remplacées plus tard par un gâteau, ou pain délicat, qu'on appelait *pain oubliau*. A Paris, les *oublieux* parcouraient les rues vers le soir, en annonçant à haute voix leur

(*) Thiers, *Hist. de la Révolution française*, t. X, p. 247 et suiv.

(*) Liv. III, p. 111; et liv. XIV, p. 645, Casaub.

marchandise; un poëte du treizième siècle compte parmi les plaisirs qu'on pouvait se procurer dans la soirée, celui d'*appeler l'oublieux*. Quant aux sortes de friandises que criaient ces colporteurs, on en trouve la liste dans une pièce de vers intitulée *les cris de Paris*. La voici: « Oublies chaudes, galettes « chaudes, tartes chaudes, rissoles, échau- « dés, flans chauds, gâteaux aux feves, « pains siméniaux. »

Les oublieux renoncèrent avec le temps au débit de ces différentes pâtisseries, et ne conservèrent que celui des oublies qu'ils continuèrent à crier par les rues; puis, l'heure du souper, qui d'abord était de cinq à six heures, ayant été reculée, ils prirent l'habitude de sortir plus tard dans la nuit; et de là vint le sobriquet d'*oublieux* que, par plaisanterie, on donna dans le dix-septième siècle, vers le commencement de la Fronde, aux grands seigneurs et autres intrigants qui, mécontents du gouvernement de Mazarin, parcouraient, la nuit, les différents quartiers de Paris, pour susciter des ennemis à ce ministre.

Dans les grandes maisons, il y avait un oublieux attaché au service de la cuisine; Olivier de la Marche, parlant de la table, dans l'état de la maison du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, nous apprend qu'au dessert le panetier allait au buffet chercher l'oublieux, qui venait poser les oublies devant le duc et en faisait l'essai. Dans les grands festins cependant, c'était le panetier qui plaçait lui-même les oublies sur la table.

Les oublieux ont subsisté jusqu'au dix-huitième siècle. Mais lorsque Cartouche forma cette troupe de bandits qui, pendant un temps, remplit Paris d'assassinats, quelques-uns de ces scélérats s'étant déguisés en marchands d'oublies pour préparer ou commettre plus facilement leurs crimes, la police défendit aux oublieux de courir pendant la nuit. Ce règlement en diminua beaucoup le nombre. Ceux d'entre eux qui continuèrent leur métier vendirent de jour, parcourant les quartiers et les promenades que fréquentaient les enfants et les gens du peuple. Il n'en existe plus aujourd'hui. Ils ont été remplacés par des femmes qui vendent une pâtisserie de même nature, roulée de même en cornet, mais beaucoup plus grande, et qu'elles appellent *plaisir des dames*.

OUBLIETTES. On appelait ainsi autrefois des cachots où l'on enfermait ceux qui étaient coudamnés à une prison perpétuelle, et qui étaient destinés à y être oubliés. Dans quelque prisons monastiques, *les oubliettes* s'appelaient *in pace*. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, ayant été condamné aux oubliettes, fut prêché et mitré publiquement au parvis *Notre-Dame*, et après cela condamné à être enfermé pour le reste de ses jours au pain et à l'eau. On appelait aussi *oubliettes*, un supplice auquel on livrait les prisonniers dont on voulait se défaire clandestinement. C'était un jeu de lames tranchantes qui dépeçaient en un instant le corps de ceux que l'on précipitait d'une grande hauteur sur cet instrument de supplice. Le château de Blois possédait de ces oubliettes dont on voit encore aujourd'hui les vestiges. Le cardinal de Richelieu avait à Bayeux une maison où il existait des oubliettes de ce genre, et l'on dit que lui-même servait de bourreau à ses victimes, en pressant le ressort d'une trappe sur laquelle il les avait attirées.

OUDINOT (Charles-Nicolas), duc de Reggio, maréchal de France, est né le 2 août 1767, à Bar-sur-Ornain. En 1784, il s'enrôla dans le régiment de Médoc, le quitta au bout de quelques années, mais reprit du service quand éclata la révolution, et fut nommé, en 1791, chef de bataillon des volontaires de la Meuse. Il se distingua en septembre 1792, par une belle défense du château de Bitche, et obtint le régiment de Picardie, dont le colonel venait d'émigrer. Le corps des officiers allait suivre cet exemple: une harangue d'Oudinot les retint au poste de l'honneur. En juin 1794, attaqué près de Morlauter par 10,000 ennemis, il résista durant dix heures avec un seul régiment, opéra ensuite sa retraite sans être entamé, et, pour prix de cette conduite, fut fait général de brigade. Au mois de juillet suivant, il s'empara de Trèves par une manœuvre hardie, et y commanda jusqu'en août 1795. Passé alors à l'armée de la Moselle, il fut, en octobre, attaqué

de nuit à Neckerau, blessé de cinq coups de sabre, pris et envoyé en Allemagne.

Échangé au bout de cinq mois, il enleva à l'ennemi, dès son retour à l'armée, Nordlingen, Donawerth et Neubourg. Au blocus d'Ingolstadt, où il eut à lutter contre des forces décuples, il reçut une balle à la cuisse, trois coups de sabre sur les bras et un sur le cou; cependant, sans attendre que sa guérison fût parfaite, il rejoignit sa division à Ettenheim, et chargea le bras en écharpe. L'affaire du pont de Manheim, la bataille de Feldkirch et la prise de Constance que défendait le prince de Condé, lui valurent le grade de général divisionnaire. De nouveau blessé à la bataille de Zurich, il devint chef d'état-major de Masséna, qu'il suivit en Italie, et avec lequel il soutint le glorieux siége de Gênes. Conservé par Brune dans les fonctions de chef d'état-major de l'armée d'Italie, il se distingua à toutes les affaires dont les rives du Mincio furent le théâtre, et fut chargé de porter à Paris la nouvelle de la paix bientôt signée à Trévise.

Grand-aigle de la Légion d'honneur en 1805, il part du camp de Boulogne à la tête de 10,000 grenadiers, s'empare de Vienne, comme en passant, au bout de quarante-cinq jours de marche, se présente au pont du Danube que défendent cent quatre-vingts pièces de canon, arrache la mèche des mains du premier canonnier autrichien, passe le fleuve, occupe la rive opposée avec sa division, et force à capituler toutes les troupes ennemies qu'il rencontre. Après avoir participé aux combats de Wertingen et d'Armstetten, Oudinot, blessé encore une fois à celui de Juntersdorff, assista, quoique convalescent, à la bataille d'Austerlitz, où il cueillit de nouveaux lauriers. En 1806, il prit possession des comtés de Neuchâtel et de Valengen, puis entra à Berlin. Au commencement de 1807, il gagna en Pologne la bataille d'Ostrolenka, qui lui valut le titre de comte et une dotation d'un million. Il alla ensuite avec une forte division renforcer le corps du maréchal Lefebvre qui assiégait Dantzick, et amena la capitulation de cette place. Le 14 juin, attaqué à une heure du matin par 80,000 Russes, dans la plaine de Friedland, il résista jusqu'à midi, et alors Napoléon, survenant avec le reste de l'armée, remporta cette sanglante victoire qui fut suivie bientôt de la paix de Tilsitt.

Gouverneur d'Erfurth, en 1808, pendant la réunion des souverains, Oudinot continua de commander, en 1809, les grenadiers réunis. Cette formidable avant-garde, partout victorieuse, battit les Autrichiens à Pfaffenhofen, le 19 avril, entra le 13 mai à Vienne, concourut à la victoire de Wagram, et valut à son digne chef les titres de maréchal et de duc de Reggio. En 1810, il s'empara sans coup férir du royaume de Hollande, et y commanda jusqu'à l'ouverture de la campagne de Russie. Placé alors à la tête du deuxième corps de la grande armée, il se rendit à Berlin, dont il fut deux mois gouverneur, et participa ensuite aux affaires les plus mémorables, jusqu'à ce que, grièvement blessé à celle de Polotsk, il dut remettre son commandement au général Gouvion Saint-Cyr. Toutefois, en apprenant bientôt l'évacuation de Moscou, nos premiers désastres et la blessure de son successeur, il se hâta, quoique à peine guéri, de rejoindre son corps, concourut, avec les maréchaux Ney, Mortier et Victor, à assurer aux débris de l'armée française le passage de la Bérésina, et fut encore blessé.

En 1813, Oudinot combattit glorieusement à Bautzen, mais essuya un rude échec à Gros-Beeren, et partagea peu après celui de Ney à Dennewitz. A Leipzick, il combattit encore; mais, quelques jours avant la bataille de Hanau, il tomba malade et fut emporté mourant du théâtre de la guerre. Cependant il prit part aux plus terribles affaires de la campagne de France en 1814, aux combats de Brienne et de Champ-Aubert, ainsi qu'aux revers de Bar et de la Ferté-sur-Aube.

Après la capitulation de Paris et la déchéance de Napoléon, le duc de Reggio se voua tout entier au service de Louis XVIII, qui le nomma colonel général des grenadiers et chasseurs royaux, et gouverneur de Metz. Mais tous ses efforts ne purent contenir que jusqu'à Troyes l'impatience de ses trou-

pes, qui l'abandonnèrent pour aller au-devant de Napoléon. Il passa les cent jours dans sa campagne de Montmorency, et, après la seconde restauration, fut nommé commandant en chef de la garde nationale parisienne, major général de la garde royale, pair de France, ministre d'État, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Louis, et enfin chevalier du Saint-Esprit. Dans la guerre d'Espagne de 1823, le maréchal Oudinot, à la tête d'un corps d'armée, entra sans coup férir à Madrid, reçut du prince généralissime le commandement de cette capitale, et jusqu'à son départ pour Paris, s'appliqua à contenir une populace féroce et fanatisée.

Quand éclata la révolution de juillet 1830, Oudinot était encore un des quatre majors généraux de la garde royale. Il prêta serment au gouvernement nouveau, mais parut le bouder pendant quelques années; puis, en 1837, il accepta le poste de grand chancelier de la Légion d'honneur, qu'il n'a quitté, en 1842, que pour passer à celui de gouverneur des Invalides qu'il occupe encore.

Oudry (Jean-Baptiste), peintre et graveur, né à Paris, en 1686, mort en 1755, fut élève de Largillière; peignit l'histoire, le portrait, le paysage et les fleurs, et se fit ensuite une réputation par ses tableaux de *chasse* ou d'animaux. Le musée royal en possède deux de ce genre : la *Chasse au loup*, et celle *au sanglier*. On estime beaucoup sa suite de dessins pour les *Fables de la Fontaine,* en 4 vol. in-fol., Paris, 1755.

Ouen (saint), en latin *Audoenus*, et connu aussi sous le nom de *Dodon*, naquit à Sancy près de Soissons. Élevé au monastère de St-Médard de Soissons, et admis de bonne heure à la cour de Clotaire II, il fut référendaire de Dagobert, et chargé par saint Éloy de missions importantes. Il fut élu en 639 évêque de Rouen, et mourut à Clichy en 683, le 24 août, jour où l'Église célèbre sa fête. On a de lui une *Vie de saint Eloy*, publiée par Surius dans ses *Vitæ sanctorum*, et par d'Achery, dans son *Spicilége*.

Ouessant, *Uxantis,* petite île de la côte de Bretagne, aujourd'hui comprise dans le département du Finistère. Indépendamment du village de Saint-Michel qui en est le chef-lieu, elle renferme plusieurs hameaux, un château fort et un phare; on y compte 1,900 habitants.

Ouessant (combats d'). Le gouvernement français venait de signer un traité d'alliance et de commerce avec les États-Unis d'Amérique, et il avait, par conséquent, décidé qu'il ferait la guerre à l'Angleterre (6 février 1778); mais il ne voulait pas prendre l'offensive, et attendait que les Anglais commençassent les hostilités. Déjà plusieurs navires marchands avaient été attaqués et détruits par des vaisseaux de cette nation, lorsque eut lieu le combat d'Ouessant.

Le comte d'Orvilliers commandait la flotte française stationnée à Brest; il sortit du port de cette ville le 20 juillet, ayant sous ses ordres une flotte de 32 vaisseaux de ligne, divisée en trois escadres : *la Blanche* au corps de bataille, *la Blanche et Bleue* à l'avant-garde, et *la Bleue* à l'arrière-garde.

Le comte d'Orvilliers, généralissime, sur *la Bretagne* de 110 canons, était au corps de bataille, le comte de Guichen avec lui.

Le lieutenant général Duchaffault, sur *la Couronne* de 80 canons, dirigeait l'avant-garde avec le capitaine de vaisseau Rochechouart. Le duc de Chartres, monté avec le contre-amiral Lamotte-Piquet sur le *Saint-Esprit* de 80 canons, conduisait l'arrière-garde; le comte de Grasse était sous ses ordres. Les armées navales de France et d'Angleterre se rencontrèrent le 23 juillet.

Dès qu'elles furent en vue l'une de l'autre, elles manœuvrèrent durant quatre jours consécutifs, le comte d'Orvilliers pour conserver l'avantage du vent, l'amiral Keppel pour le recouvrer. Enfin, le 27 juillet, à neuf heures du matin, le temps paraissant favorable, la flotte française offrit le combat à l'ennemi. Les Anglais savaient qu'un prince du sang royal de France commandait l'escadre bleue, qui, avant le combat, formait l'arrière-garde de la flotte française; ils manœuvrèrent dans l'intention de couper cette division du reste de l'armée navale : alors le comte d'Orvilliers fit virer de bord; l'escadre bleue

se trouva former l'avant-garde, et *le Saint-Esprit* fut exposé, à demi-portée de canon, au premier feu des Anglais. Voici les termes dans lesquels le ministre de la marine s'exprimait sur ce combat, dans son rapport : « M. d'Orvilliers a donné des preuves de la plus grande habileté; M. le duc de Chartres, d'un courage froid et tranquille et d'une présence d'esprit étonnante. Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successivement combattu celui de M. le duc de Chartres, qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoique privé de sa batterie basse; un vaisseau de notre armée a dégagé *le Saint-Esprit* dans le moment le plus vif, et a essuyé un feu si terrible qu'il a été absolument désemparé et obligé de se retirer. » La flotte étant rentrée à Brest, le duc de Chartres vint à Paris et à Versailles, et il y fut reçu avec enthousiasme. La bataille d'Ouessant, en effet, relevait la gloire navale de la France, si tristement flétrie durant la guerre de sept ans.

Le 12 décembre 1781, les parages d'Ouessant furent témoins d'un second combat naval. L'amiral anglais Kempenfeld y rencontra un convoi chargé de troupes et de munitions, escorté par le comte de Guichen. Ce général, qui ne reconnut pas le danger, continua sa route vent arrière, laissant derrière lui plusieurs bâtiments de transport, qu'il ne put secourir lorsqu'ils furent attaqués. Quinze vaisseaux de son convoi furent pris sous ses yeux.

OURTHE (département de l'). Réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens, et comprenant le Limbourg et une partie de l'évêché de Liége, ce département était borné au nord, par ceux de la Meuse-Inférieure et de la Roer; à l'est, par celui de la Sarre; au sud, par ceux des Forêts et de Sambre-et-Meuse; à l'ouest, enfin, par celui de la Dyle. L'Ourthe, l'un des affluents de la Meuse, dans laquelle elle se jette à Liége, lui donnait son nom. Il était divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Liége (chef-lieu du dép.), Malmédi et Huy. Enlevé à la France en 1814, il fait maintenant partie du royaume de Belgique.

OUVRARD (Gabriel-Julien), né en 1770, près de Clisson. Homme d'esprit, spéculateur habile et heureux, munitionnaire général des armées françaises sous la république, sous l'empire et enfin sous la restauration, M. Ouvrard doit surtout sa célébrité aux démêlés qu'il a soutenus avec ces divers gouvernements. Si M. Ouvrard a eu à subir bien des attaques, il a trouvé aussi des admirateurs de son génie financier et de son caractère. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont nous ne citerons que les suivants : *Mémoire sur les finances, adressé au gouvernement*, 1814; *Observations sur les finances de la France*, 1818; *Mémoire sur le crédit administratif*, 1819; *Sur l'administration*, 1824.

OUVRIERS D'ARTILLERIE (compagnies d'). Depuis l'institution des armées permanentes, et pendant une partie du règne de Louis XIV, les officiers d'artillerie employèrent des ouvriers civils pour l'exécution des travaux manuels de cette arme. En 1671, on organisa militairement deux compagnies d'ouvriers en bois et en fer, et on les incorpora dans le régiment des fusiliers du roi, spécialement créé, à la même date, pour la garde de l'artillerie. L'utilité de ces compagnies en fit successivement augmenter le nombre, qui, sous l'empire, s'éleva jusqu'à 20, y compris celle de la garde. Ces compagnies sont aujourd'hui réduites à 12 : chacune d'elles se compose de 4 officiers; de 100 sous-officiers et soldats sur le pied de guerre, et de 70 seulement sur le pied de paix.

OUVRIERS DU GÉNIE (compagnies d'). L'origine de ces compagnies est toute moderne. Depuis longtemps le service du génie réclamait des hommes spéciaux pour être employés dans les arsenaux. Ce fut pour satisfaire à ce besoin qu'un décret de 1811 créa la première compagnie du génie. Une seconde compagnie a été organisée par ordonnance du 1er février 1841. Le nombre des officiers qui entrent dans la composition de chacune de ces compagnies est de quatre; celui des sous-officiers et soldats est indéterminé.

En 1822, on institua, pour l'attacher à l'arsenal de Metz, une escouade d'ouvriers d'état, composée d'un chef, un sous-chef et 4 ouvriers.

Il existe en outre, pour le service de l'armée de terre, trois *compagnies d'ouvriers du train des équipages militaires*, lesquelles ont été créées en 1807, 1812 et 1823; des *compagnies d'ouvriers d'administration*, et des *compagnies d'ouvriers des subsistances militaires*.

Oyeurs, voy. Cuisiniers.

Oxibii (monnaie des). Il existe une petite monnaie gauloise en argent, imitée des drachmes massaliotes, et présentant d'un côté une tête de Diane, et de l'autre un lion, avec la légende οιοιxvo. On a cru devoir l'attribuer à une petite peuplade qui habitait la Provence, les *Ligures Oxibii*, dont la ville principale répond, selon M. Walckenaer, à la petite localité d'Oppio, près Grasse. Quoi qu'il en soit de cette attribution, on ne peut nier que cette pièce ne soit provençale.

Ozanam (Jacques), né en 1640, à Bouligneux, dans la principauté de Dombes, s'adonna de bonne heure, malgré son père, à l'étude des mathématiques. Il vivait à Lyon du produit de quelques leçons, et aussi un peu, à ce qu'il paraît, de celui du jeu, lorsque le chancelier d'Aguesseau l'invita à venir se fixer à Paris, où il devait trouver plus de facilités de tout genre. Il y vint en effet, et se livra dès lors tout entier aux mathématiques, dans lesquelles il se fit une réputation distinguée. Il fut admis à l'Académie des sciences en 1702, et mourut en 1717. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Méthode générale pour tracer les cadrans*, 1685. — *Traité des lignes de premier genre*, *de la construction des équations*, etc., 1687. — *Usage du compas de proportion expliqué*, etc., 1688. — *Récréations mathématiques et physiques*, 1694. — *Nouveaux éléments d'algèbre*, Amsterdam, 1702. Leibnitz faisait grand cas de ce dernier ouvrage.

P.

Pache (Jean-Nicolas), né en France, de parents suisses, fut précepteur des enfants du maréchal de Castries, à la protection duquel il dut l'emploi important et lucratif de secrétaire général du ministère de la marine. Il devint ensuite successivement intendant de marine à Toulon, munitionnaire général des vivres de la marine, et enfin, contrôleur de la maison du roi et des dépenses diverses sous le ministère Necker. Mais ces fonctions étaient incompatibles avec ses goûts simples et son amour de l'indépendance; il les quitta, et fit en même temps l'abandon de toutes ses pensions qui s'élevaient à la somme de 11,000 f.; puis il se retira en Suisse.

La mort de sa femme et les progrès de la révolution le ramenèrent en France. On était en 1792, et Roland, qui venait d'être appelé au ministère de l'intérieur, cherchait un adjoint qui voulût se charger d'une partie du fardeau des affaires, en lui laissant la haute direction du département. « L'idée de « Pache se présenta, dit madame Roland. Pache connaissait la triture des « affaires; il avait un sens droit, du pa« triotisme, des mœurs qui font hono« rer le choix de l'homme public, et « cette simplicité qui n'indispose jamais « contre lui. L'idée parut excellente. « On fait appeler Pache, qui manifeste « aussitôt le plus grand empressement « de servir Roland, en étant utile à la « chose publique, mais sous la condition « qu'il conservera son indépendance, « sans prendre aucune espèce de titre, « d'appointements. C'était un noble dé« but. On imagina que, lors d'une nou« velle organisation des bureaux, il se« rait aisé de voir à quoi il conviendrait « plus particulièrement; et Pache se ren« dit chez Roland, *dans le cabinet duquel « il arrivait tous les matins à sept heu« res, avec son morceau de pain dans la « poche, et demeurait jusqu'à trois, sans « qu'il fût possible de lui faire jamais « rien accepter :* attentif, prudent, zélé, « remplissant bien sa destination, faisant « une observation, plaçant un mot qui ra« menait la question à son but, adoucis« sant Roland, quelquefois irrité des con« tradictions aristocratiques de ses en« nemis. »

Quand Pache eut ainsi aidé Roland à organiser son département, Servan, qui, ainsi que son collègue, succombait sous le poids des affaires, lui demanda son utile collaborateur, et d'un commun accord Pache quitta les bureaux du ministère de l'intérieur pour ceux du ministère de la guerre, où il rendit les mêmes services, avec le même zèle, le même désintéressement. Lorsque les Girondins quittèrent momentanément le ministère, en juillet 1792, il rentra ainsi qu'eux dans la vie privée; et consacrant dès lors tout son temps et toute son activité aux discussions des clubs et des sociétés secrètes, il contribua puissamment aux résolutions et aux succès du parti démocratique. Après le 10 août, Roland, redevenu ministre de l'intérieur, désira encore la collaboration de Pache; mais cette fois, celui-ci refusa et proposa Faypoul, qui fut accepté. Quelque temps après, Roland, élu à la Convention par le département de la Somme, eut la pensée de quitter le ministère, et voulant, en donnant sa démission, désigner son successeur, il chargea sa femme d'écrire à ce sujet à la Convention. «Madame Roland, disent les auteurs de la *Biographie portative des contemporains*, accueillit cette idée avec transport, fit la lettre, et la lut dans le cabinet de son mari, en présence d'une personne qui nous a transmis les détails anecdotiques suivants: « Lors« qu'elle en fut, dit ce témoin, à l'énu« mération des talents et des vertus « que Pache apporterait au ministère, « Roland, tout ému, embrasse sa fem« me, des larmes mouillent ses yeux, et « il prononce ces mots que ma mémoire « a toujours conservés : *Ah! comme « tu as bien rendu les sentiments que « j'ai pour notre respectable ami!* »

Cependant Roland changea d'avis, et garda son portefeuille, tandis que Pache refusait la place d'intendant général du

garde-meuble, pour la faire donner à Restout. Il ne pouvait cependant rester inactif, et il se chargea, à la sollicitation de Monge, son ami, d'une mission dans les départements du Midi. A son retour, la Convention le nomma ministre de la guerre en remplacement de Servan (18 octobre 1792). Il accepta; mais les Girondins, qui l'avaient fait nommer, espéraient trouver en lui un instrument docile, et Pache avait trop de perspicacité pour ne pas voir que leur système perdait la république et la France. Il n'hésita pas un instant entre eux et les montagnards, et se prononça ouvertement pour ceux-ci. Dès lors il devint le point de mire de toutes les attaques de ces mêmes hommes qui auparavant ne tarissaient pas sur son éloge; il n'y eut pas de calomnies qu'ils ne répandissent contre lui; ils allèrent même jusqu'à le dénoncer à la tribune comme un dilapidateur inhabile. Pache fut défendu par les chefs de la Montagne; mais la Gironde avait alors la majorité dans la Convention, et cette assemblée rendit, le 2 février 1793, un décret de destitution contre lui.

La Gironde triomphait; mais ce triomphe lui coûta cher: bientôt eut lieu la réunion des assemblées primaires, pour le remplacement de la commune provisoire du 10 août; Pache fut élu maire de Paris, à une immense majorité, et il eut une part immense aux journées des 31 mai et 2 juin, et à la chute de ceux qui l'avaient si cruellement offensé. Ses liaisons avec le parti dirigé par Chaumette et Hébert faillirent ensuite lui être funestes; les anarchistes l'avaient désigné pour être le grand juge du gouvernement qu'ils se proposaient d'établir. Toutefois, le comité de salut public crut devoir établir une distinction en sa faveur; il ne fut pas compris dans la condamnation des hébertistes, et l'on se contenta de le destituer et de le détenir comme suspect. Mais les membres du parti girondin, revenus au pouvoir après le 9 thermidor, n'avaient point oublié le maire du 31 mai; et des poursuites furent alors intentées de nouveau contre lui. Elles s'arrêtèrent bientôt; mais on les reprit après les journées de prairial. Accusé cette fois de connivence avec les chefs des insurgés, Pache fut décrété d'arrestation et traduit au tribunal criminel du département d'Eure-et-Loir. Il fut absous. Cependant ce jugement ne suffit pas pour le garantir de la haine de ses ennemis, et sans l'amnistie du 4 brumaire, il n'eût pu échapper à la déportation que les réacteurs avaient déjà prononcée contre lui. En butte à de nouvelles tracasseries sous le Directoire, il publia trois *Mémoires apologétiques sur sa conduite pendant la révolution*, puis, quittant pour toujours la scène politique, il se retira dans son domaine de Thym-le-Moutier (près Charleville), dont le revenu (3 à 4,000 fr.) composait toute sa fortune, et ce fut là qu'il mourut en 1823, universellement regretté.

PACTE DE FAMILLE. Le gouvernement français venait de faire à l'Angleterre des propositions de paix, qui avaient été rejetées. Le duc de Choiseul chercha alors à faire entrer Charles III dans les intérêts de la France. Ce prince, qui venait de monter sur le trône d'Espagne, avait de graves motifs pour combattre une puissance qui, en dépit des traités, faisait une contrebande active sur les côtes de ses États d'Amérique, empêchait la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et coupait du bois de Campêche sur le territoire espagnol. Choiseul sut tirer parti du mécontentement du roi d'Espagne, et l'amena à signer, le 15 août 1761, le traité qui est connu dans l'histoire sous le nom de *pacte de famille*.

« Par ce traité, les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles et l'infant duc de Parme s'unissaient en alliance perpétuelle, promettant que chacun d'eux aurait pour ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux; quiconque attaquerait l'une des couronnes était censé attaquer toutes les autres; en sorte que les secours limités d'abord à 24,000 hommes de la part de la France et de l'Espagne, devaient s'étendre ensuite à toutes les forces des deux monarchies. Les deux puissances étaient convenues de se confier toutes les alliances qu'elles formeraient dans la suite, ainsi que les négociations dans lesquelles elles s'engageraient; article qui attira plus d'une fois dans la suite les reproches de l'Espagne à la France,

Charles III stipulait pour son fils le nouveau roi des Deux-Siciles et pour son frère don Philippe. Ces deux souverains ne donnèrent cependant point alors leur adhésion au traité. Le pacte de famille n'était que provisionnel, et ne s'appliquait pas à la guerre actuelle; mais le même jour une convention particulière et secrète fut signée entre la France et l'Espagne, par laquelle la dernière s'engageait à déclarer la guerre à l'Angleterre le 1er mai 1762, si avant cette époque la paix n'était pas conclue entre les deux couronnes; et le même jour la France devait consigner aux Espagnols l'île de Minorque qu'elle avait conquise (*). »

Pacte de famine, voy. Famine.

Paer (Fernando) naquit à Parme en 1774; il étudia la musique au Conservatoire *della Pieta*, où il eut pour professeur le célèbre Ghiretti. A l'âge d'environ quatorze ans il donna à Venise son opéra de *Cirée*, qui obtint un succès complet. Bientôt après, en 1795, il se mit à parcourir les villes les plus importantes de l'Europe, puis se fixa à Vienne, où il fit représenter, en 1799, son opéra de *Camilla*. Il était à Dresde, lorsque, après la bataille d'Iéna, Napoléon le prit à sa suite, l'emmena avec sa femme à Posen et à Varsovie, puis de là à Paris, où il le nomma directeur des spectacles de la cour, compositeur de musique de sa chambre et maître de chant de Marie-Louise. Paer remplaça, en 1812, Spontini dans la direction du théâtre italien, et fut nommé, sous la Restauration, compositeur et accompagnateur de la musique de la chambre du roi et de celle de la duchesse de Berry. Il mourut à Paris en 1839. On a de lui beaucoup de compositions musicales, dont les plus importantes sont: *Sargino, la Griselda, Leonara, Achille, la Locanda dei Vagabondi, Sofonisbe, Dido, Agnese, Olindo et Sofronia, Cinna, il Principe di Tarento, Idomeneo, Numa Pompilio, Ginevra d'Amieri*, etc., etc.

Pagan (Blaise-François, comte de) naquit près d'Avignon en 1604. Entré tout jeune au service, il se fit remarquer par une rare intrépidité au siége de Montauban, où il perdit un œil. Une grave maladie lui enleva l'autre en 1642, au moment où il allait passer en Portugal avec le grade de maréchal de camp. Quoique aveugle, il continua de s'appliquer à l'étude des mathématiques, et publia différents ouvrages qui lui firent une grande réputation. Il mourut à Paris en 1665. On a de lui: *Traité des fortifications*, 1645, in-f°; *Théorèmes géométriques*, 1651, in-8°; *Tables astronomiques*, 1658, in-4°; *Théorie des planètes*, 1657, in-4°.

Pages. C'était le nom qu'au moyen âge on donnait aux gentilshommes, lorsqu'à l'âge de sept ou huit ans ils étaient retirés des mains des femmes pour être confiés à quelque baron ou à quelque chevalier qui avait un état de maison et des officiers semblables à ceux qui composaient la cour du souverain. Les pages étaient aussi appelés *varlets* ou *damoiseaux;* leurs fonctions n'avaient rien de déshonorant: Louis, roi de Navarre; Philippe, comte de Poitou; Charles, comte de la Marche, fils de France, sont qualifiés de *varlets* dans un compte de la maison de Philippe le Bel. Les pages n'avaient cependant d'autres fonctions que de remplir les services ordinaires des domestiques près de la personne de leurs maîtres. Montaigne parle aussi de cette coutume: « C'est un bel usage de notre nation qu'aux bonnes maisons nos enfants soient reçus pour y être nourris et élevés pages comme en une école de noblesse, et est discourtoisie et injure d'en refuser un gentilhomme. » On sortait de page à l'âge de quatorze ans, et l'on était alors reçu écuyer. Lorsque les gentilshommes purent entrer de bonne heure dans l'armée, ils s'y formèrent au service militaire, et n'eurent plus besoin d'être pages pour faire leur apprentissage du métier de la guerre. Alors il n'y eut plus que les rois et les princes qui eurent des pages. Napoléon, qui voulait ramener tous les errements de l'ancien régime, créa une école des pages, ses frères l'imitèrent dans les pays où ils furent rois, et la restauration suivit leur exemple.

Pagès (Garnier) naquit à Marseille en 1801. Destiné au barreau, il vint

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIX, p. 241 et suiv.

de bonne heure se faire inscrire sur le tableau des avocats de Paris ; mais ses débuts dans cette carrière n'eurent rien de brillant, et furent loin de faire présager la réputation qu'il devait acquérir plus tard à la chambre des députés. Du reste, patriote ardent, il fit, en juillet 1830, de sa maison de la rue Sainte-Avoye, le quartier général de l'insurrection du 7e arrondissement. En 1831, à peine âgé de trente ans, il fut élu député du département de l'Isère, alla siéger à l'extrême gauche, et fut d'abord peu remarqué. Ses relations avec les radicaux, dont il ne tarda pas à devenir un des chefs les plus influents, le firent comprendre dans les arrestations projetées par le ministère lors des affaires des 5 et 6 juin ; un mandat d'amener fut lancé contre lui, et il fut obligé de se cacher. Mais la chambre des mises en accusation vint bientôt déclarer qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre lui, et il put reprendre sa place à la chambre des députés au commencement de la session de 1833. Depuis lors, Garnier Pagès ne cessa de combattre les différents ministères qui se succédèrent ; d'abord peu écouté, il finit par captiver l'attention de la chambre, à force de logique et d'esprit. « M. Garnier Pagès, disait, il y a quelques années, un éloquent et spirituel appréciateur de nos orateurs politiques, a un talent tout à fait parlementaire. Il ne dit que ce qu'il veut dire ; et comme un nautonier habile, il conduit sa parole et ses idées à travers les écueils dont sa route est semée, sans y toucher, sans faire naufrage... Sa discussion est serrée et substantielle. Il déduit nettement ses propositions les unes des autres, en commençant par les principales pour arriver aux secondaires.... Il est un des meilleurs dialecticiens de la chambre. Il a infiniment de grâce spirituelle et enjouée (*). » En 1835, le collége de Vienne ne renvoya pas Garnier Pagès à la chambre ; mais quelque temps après, il fut élu par celui du Mans. Lorsqu'en 1838 la question de la conversion des rentes fut agitée à la chambre, il y prononça un discours qui fit connaître en lui des qualités qu'on ne soupçonnait pas, et qui lui valut les honneurs de la discussion. Il fit partie de la fameuse coalition qui se forma en 1839 pour renverser le ministère Molé, et ce fut à l'occasion du discours qu'il prononça dans la discussion de l'adresse, que le *Journal des Débats* dit de lui : « M. Garnier Pagès jouit seul dans la chambre du privilége d'attaquer la constitution et la couronne ; l'adresse avec laquelle il surprend, pour ainsi dire, la vigilance du président et de la chambre dans les passages délicats, lui a fait une sorte de réputation. On est moins attentif au fond des choses qu'à l'art qu'il met à amener sa pensée à bon port au milieu de mille écueils. M. Garnier Pagès n'a aucune influence politique ; mais il s'est acquis personnellement l'espèce de faveur qui s'attache toujours à un homme d'esprit. » La carrière politique de Garnier Pagès eût pu devenir très-brillante avec le temps et les changements qu'il amène d'ordinaire, mais la mort est venue l'enlever jeune encore au parti démocratique et à ses nombreux amis (25 juin 1841).

(*) *Le Livre des Orateurs*, par Timon.

PAIE DES TROUPES. Voyez SOLDE.

PAIRS. L'origine des *pairs* a, ainsi que celle de presque toutes les institutions féodales, quelque chose d'obscur et d'incertain ; elle est, comme on le concevra facilement, beaucoup plus ancienne que celle de la *pairie*, qui ne se constitua que lorsque les fiefs devinrent héréditaires. Dans le principe, le mot *pair* semble avoir été pris dans le sens d'*égal ;* c'est ainsi que les évêques étaient *pairs* entre eux (*pares*), et que les seigneurs assemblés en 788, pour juger Tassillon, roi de Bavière, sont par les historiens appelés ses *pairs* ou ses égaux. Ce fut au dixième siècle que le mot latin *par* passa dans la langue gallo-germanique. Les vassaux d'un même seigneur commencèrent alors à s'appeler *pairs* entre eux, et à former des tribunaux où ils jugèrent leurs égaux. C'était, d'ailleurs, un principe reçu chez les Francs, que chacun avait le droit d'être jugé par ses *pairs*. Le comte était jugé par des comtes, le baron par des barons, l'évêque par des évêques ; et ainsi des autres personnes. Les bourgeois eurent aussi leurs *pairs* lorsqu'ils eurent obtenu le droit de commune.

Sous la seconde race, le jugement par pairs s'étendit même aux choses civiles. Dans le royaume des Francs, dit Mathieu Pâris, nul ne peut être dépouillé d'un droit quelconque, si ce n'est par le jugement de ses *pairs*. *Nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure spoliari, nisi per judicium parium.*

Comme nous venons de le dire, le mot *pair* étant synonyme d'*égal*, dans son acception primitive, n'indiquait point une dignité spéciale. Cependant on conçoit que du moment où ce mot fut appliqué à certains individus d'un ordre relevé, il ne put rester longtemps appliqué à d'autres, et dut finir par être employé exclusivement pour eux : ce fut alors que la *pairie* fut constituée. La pairie dépendant de la noblesse du sang était personnelle; l'établissement des grands fiefs fit les *pairies réelles*, et les arrière-fiefs formèrent des *pairies subordonnées*; il n'y eut plus de *pairs* relativement à la couronne du roi, que les *barons du royaume*, ou *pairs de France*; mais il y en avait bien plus de douze, et chaque baron, comme on l'a dit, avait lui-même ses *pairs*.

Les plus anciens pairs sont donc ceux auxquels on donnait cette qualité du temps de la première et de la seconde race, époque où la pairie était encore personnelle. On les appelait alors *principes*, *primates*, *magnates, proceres*, *barones*. Ces différentes dénominations se trouvent employées indifféremment dans plusieurs chartes et anciennes ordonnances, notamment dans un acte où Eudes, comte de Chartres, se plaignant au roi Robert, de Richard, duc de Normandie, se sert des termes de *pair* et de *prince* dans le même sens. L'origine de la pairie réelle remonte aussi loin que celle des fiefs; mais les pairies ne devinrent héréditaires que comme les fiefs auxquels elles étaient attachées, ce qui n'arriva qu'à la fin de la seconde race et au commencement de la troisième. Boulainvilliers prétend que, du temps de Hugues Capet, ceux qu'on appelait *pairs de France* n'étaient pas les pairs du roi, mais les *pairs* de Hugues Capet lui-même en tant que duc de France.

M. de Chateaubriand semble ne vouloir faire remonter la pairie qu'à cette époque. « Marquons, dit-il, le commencement de l'institution de la pairie; les pairs avaient existé avant la pairie; dans l'origine, les pairs étaient des jurés qui prononçaient sur les différends advenus entre leurs égaux. La pairie prit un caractère politique quand les fiefs se convertirent en biens patrimoniaux et héréditaires; les pairs du roi furent des seigneurs plus puissants que les pairs d'un comte ou d'un duc. Tous les systèmes qui placent l'origine de la pairie plus haut ou plus bas que le règne de Hugues Capet ne se peuvent soutenir.

« L'introduction de la dignité de la pairie favorisa l'élection des Capétiens. Il y avait sept pairs laïques : Hugues en était un; les six autres pairs, dont les seigneuries relevaient immédiatement de la couronne, s'entendirent, comme aujourd'hui des électeurs s'entendent dans un collége électoral pour porter leurs voix sur leur compagnon. La pairie se trouva ainsi réunie à la royauté, et il ne resta que six pairs de France. L'égalité était si complète entre les pairs, que Hugues Capet ayant demandé à Adalbert *qui l'avait fait comte*, Adalbert lui répondit : « Ceux « qui t'ont fait roi. »

« Outre les pairs laïques, il y avait des pairs ecclésiastiques du ressort du trône, à la différence des autres seigneuries qui n'avaient point de pairs ecclésiastiques. On peut dire de la pairie, avant ses différentes dégénérations, qu'elle était une espèce de sénat de rois, ou plus exactement un conseil aristocratique supérieur à la royauté même. Quand les pairs furent au nombre de douze, on les appela *les douze compagnons*, et Froissart les nomma *frères du royaume de France*. Les grands effets politiques de la pairie se virent dans le jugement de Jean sans Terre et du prince de Galles (*). »

Il est évident, cependant, qu'avant Hugues Capet il existait des pairs, c'est-à-dire de grands seigneurs qui, comme nous l'avons dit plus haut,

(*) Chateaubriand, *Études historiques*, t. III, p. 297 et suiv.

prenaient cette qualité, et souvent aussi l'omettaient. Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que si la dignité de pair n'était pas reconnue comme elle le fut plus tard, elle n'en existait pas moins sous une qualification quelquefois différente.

La pairie a eu différentes phases et périodes. Au commencement de la monarchie, on ne connaissait, comme nous l'avons dit, que les distinctions personnelles. Le service militaire étant la seule profession noble chez les Francs, les dignités, les titres acquis par les armes étaient les seules distinctions qui pussent déterminer entre eux l'égalité ou la supériorité; le choix des juges-pairs ou égaux en dignité ne pouvait donc être réglé que sur le titre personnel ou le grade de l'accusé. Tel fut le premier état de la pairie; on peut aussi l'appeler son premier âge.

L'établissement des fiefs, en introduisant une nouvelle forme dans le gouvernement, laissa subsister le même esprit. La position conquise par la valeur militaire fut toujours la base du système politique. Les titres militaires furent attachés à la possession du fief qui donnait droit d'exercer la justice avec ses pairs dans les assises du fief dominant; chacun devait être jugé par les seigneurs du même ordre.

Tout fief avait ses pairies, c'est-à-dire d'autres fiefs mouvants de lui, et les possesseurs de ces fiefs, égaux entre eux, composaient la cour du seigneur suzerain ou dominant. Il fallait quatre pairs pour rendre un jugement; si le seigneur en avait moins, il en empruntait de son suzerain.

Le vicomte de Thouars avait ses pairs, comme on le voit dans un jugement rendu en 929, pour l'église de Saint-Martin de Tours. Le comte de Champagne comptait sept pairs dans sa cour; celui de Vermandois, six; le comte de Ponthieu avait aussi les siens, et il en était de même dans chaque seigneurie principale. Cette police des grands fiefs forme le second état ou le second âge de la pairie.

Enfin, le troisième âge de la pairie est celui où les *pairs de France* commencèrent à être distingués des autres barons, et où le titre de *pair du roi* cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats de la couronne, mais fut réservé à ceux qui possédaient une terre à laquelle était attaché le droit de pairie. Le premier acte où l'on voit la distinction des pairs d'avec les autres barons du royaume, est une certification d'arrêt fait à Melun en 1216. Les pairs nommés sont : l'archevêque de Reims, les évêques de Langres, de Châlons, de Beauvais, de Noyon, et Eudes, duc de Bourgogne, etc.

A quelle époque les pairies commencèrent-elles? C'est ce qu'on ne pourrait dire d'une manière bien précise. Tout ce que l'on sait, c'est que sous le règne de Charles III dit le Simple, le royaume fut distribué en sept grandes provinces ou seigneuries, et en plusieurs comtés dépendants de ces grandes seigneuries. Les provinces furent données aux maisons les plus puissantes de l'État et formèrent sept grandes pairies mouvantes de la couronne, au nombre desquelles étaient le duché de France, domaine de Hugues Capet, et qui, par conséquent, fut réuni à cette couronne par l'avénement de ce prince au trône de France. Le nombre des pairies fut alors réduit à six, savoir: les trois duchés de *Bourgogne*, de *Normandie*, de *Guienne*, et les trois comtés de *Champagne*, de *Flandre* et de *Toulouse*.

Indépendamment des pairies laïques, il y avait aussi des pairies ecclésiastiques. De ces dernières, on ne peut non plus fixer l'origine d'une manière certaine. La première fois qu'il en est fait mention, c'est au sacre de Philippe-Auguste, le 1er novembre 1179, et ce fut Louis VII qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât immédiatement du roi, et qu'il pût être pair de France, voulant rendre plus mémorable le sacre de son fils Philippe, par la convocation et la présence des douze pairs. Du temps de Louis VII, il n'y avait que onze pairs de France, parce qu'il n'y avait alors, dans le domaine royal, que six grands vassaux laïques et cinq évêques aussi vassaux immédiats de la couronne, à cause de leurs baronnies. Le roi ajouta l'évêque de Langres pour remplir le nombre de douze, et remplacer,

en quelque sorte, la duché-pairie de France qui n'existait plus depuis la réunion qui en avait été faite à la couronne.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la *pairie* était la première dignité du royaume, et que les *pairs* étaient, pour ainsi dire, les soutiens de la couronne de France, comme en Allemagne les électeurs l'étaient de la couronne impériale. Dans le principe, ils signaient les chartes et ordonnances, et siégeaient près du roi aux états généraux; mais leur principale occupation était d'assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, et de l'aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres pairs de fiefs étaient obligés de le faire envers leurs seigneurs. *Les pairs de France* devinrent donc les juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles et personnelles. Ils firent partie du parlement, et comme ils en étaient les plus anciens et les principaux membres, ils avaient leur entrée franche et voix délibérative en la grande chambre et aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugeaient à propos d'y aller, sans avoir besoin de recevoir convocation ou invitation. Leur place était à la droite du premier président, immédiatement après les princes. Dans les séances ordinaires ils n'opinaient qu'après les présidents et les conseillers clercs; mais dans les lits de justice ils opinaient les premiers.

Au sacre du roi, les pairs remplissaient une fonction royale; ils représentaient, pour ainsi dire, la monarchie. Ils assistaient à la cérémonie avec l'habit royal et la couronne en tête; ils soutenaient tous ensemble la couronne du roi, et recevaient le serment qu'il faisait d'être le protecteur de l'Église, de ses droits et de tout son peuple. C'étaient là les fonctions communes à tous les pairs dans cette cérémonie; mais quelques-uns d'entre eux en avaient de plus spéciales. L'archevêque de Reims, par exemple, avait le privilége d'oindre, sacrer et couronner le roi. L'évêque de Laon et celui de Beauvais accompagnaient l'archevêque de Reims, lorsque celui-ci allait recevoir le roi à la porte de l'église, la veille de la cérémonie, et le lendemain, ces deux évêques étaient députés, l'un comme duc, l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller quérir le roi au palais épiscopal, le lever de dessus son lit et l'amener à l'église, enfin de l'accompagner dans toute la cérémonie. L'évêque de Laon portait la sainte ampoule, celui de Langres, le sceptre; celui de Beauvais présentait le manteau royal; l'évêque de Châlons portait l'anneau royal; l'évêque de Noyon, la ceinture ou baudrier.

Les six anciens pairs laïques étaient représentés dans cette cérémonie par d'autres pairs que le roi commettait à cet effet : le duc de Bourgogne portait l'épée royale et ceignait l'épée au roi; le duc de Guienne portait la première bannière carrée; le duc de Normandie portait la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendard de la guerre; le comte de Flandre, l'épée du roi.

Le parlement fut longtemps appelé *la cour des pairs, la cour de France, la cour du roi*. Cependant la dénomination de *cour des pairs* était spécialement adoptée lorsque la cour suprême avait à juger d'une affaire concernant l'État ou la dignité et les droits d'un pair. Il fallait pour cela qu'elle fût suffisamment garnie de pairs, et qu'il s'en trouvât douze au moins. Ce fut la *cour des pairs* qui, en 1370, après avoir cité le prince de Galles à comparaître devant elle, confisqua sur lui la Guienne et les autres provinces que sa maison possédait en France. Lorsque Henri IV fut excommunié, il en appela comme d'abus *à la cour des pairs de France, dont il avait*, disait-il, *cet honneur d'être le premier*.

Avant 1643, il n'y avait pas d'âge fixé pour être pair. A cette époque, il fut rendu un arrêt par le parlement, toutes les chambres assemblées, qui fixa cet âge à 25 ans. Un ecclésiastique pouvait être pair, mais un religieux ne pouvait l'être; et, en 1557, on fit des difficultés pour recevoir l'évêque de Laon, qui avait fait profession monastique dans l'ordre de Saint-Benoît. Le nouveau pair n'était reçu qu'après des informations de vie et mœurs. Il était reçu par la grande

chambre seule; mais toutes les chambres devaient s'assembler quand il s'agissait d'enregistrer des lettres portant érection de pairie. Le récipiendaire était obligé de quitter son épée pour prêter serment; elle restait, pendant cette cérémonie, entre les mains du premier huissier.

Avant la déclaration de 1576, donnée à Blois par Henri III, qui déclara les princes pairs-nés, et régla qu'ils précéderaient tous les autres pairs, c'était le premier pair ecclésiastique qui se disait le premier *pair de France*. Ce fut la qualité que prit, en 1360, l'archevêque de Reims. Cependant Louis XI, dans des lettres de 1468, déclara que le duché de Bourgogne était la première pairie, et que, par lui-même, le duc de Bourgogne était le *premier et le doyen des pairs de France*. La déclaration de Henri III, dont nous avons parlé, ayant changé l'usage à cet égard, les princes et même les princesses se qualifièrent premiers pairs de France: c'était la qualité que prenait mademoiselle de Montpensier; mais cela n'empêchait pas l'archevêque de Reims de se donner le même titre.

Dans l'ancien droit, il était d'usage que les filles fussent exclues des fiefs par les mâles; mais elles y succédaient à leur défaut, ou lorsqu'elles étaient rappelées à la succession par leurs père et mère; elles succédaient même ainsi aux plus grands fiefs, et en exerçaient toutes les fonctions. C'est ainsi qu'en 1199 Éléonore, reine d'Angleterre, prit la qualité de duchesse de Normandie et d'Aquitaine, et de comtesse d'Anjou. Mathilde, comtesse d'Artois, signa en cette qualité une ordonnance, le 3 octobre 1303; elle assista en personne au parlement, en 1314, et y eut séance et voix délibérative, comme les autres *pairs de France*, dans le procès criminel fait à Robert, comte de Flandre; elle fit aussi, en 1316, les fonctions de *pair* au sacre de Philippe le Long, où elle soutint, avec les autres pairs, la couronne du roi, son gendre. En 1364, une autre comtesse d'Artois fit fonction de *pair* au sacre de Charles V. Jeanne, fille de Raymond, comte de Toulouse, prêta le serment et fit hommage au roi de cette pairie. Jeanne, fille de Baudouin, fit serment de fidélité pour la pairie de Flandre; Marguerite, sa sœur, en hérita, et assista comme *pair* au célèbre jugement rendu par les pairs de France, au sujet du comté de Clermont en Beauvoisis. Au parlement tenu le 9 décembre 1378, pour le duc de Bretagne, la duchesse d'Orléans s'excusa par lettre de ce qu'elle ne s'y trouvait pas. Cependant, les femmes ne conservèrent pas longtemps l'entrée au parlement; et elles en furent exclues vers la fin du quatorzième siècle. On distingua alors la possession de la pairie d'avec l'exercice de ses droits. Une femme pouvait toujours posséder une pairie; mais les fonctions de pair étant un office civil, appliqué surtout à l'administration de la justice, les femmes ne purent plus les remplir. C'est ainsi que mademoiselle de Montpensier prenait le titre de premier *pair de France*, mais ne siégeait point au parlement.

Au seizième siècle, l'institution sembla marcher vers sa décadence. A cette époque, la dignité de pair fut conférée à de simples gentilshommes. L'influence toujours croissante du parlement absorba celle de la pairie, et la révolution mit la dernière main à l'œuvre de Richelieu et de Louis XIV. Les trente-huit pairies qui existaient en 1789, disparurent avec tous les anciens titres et priviléges, devant la puissance nouvelle qui envahissait, comme un flot irrésistible, la vieille société française, pour la transformer et l'agrandir.

Mais, à l'exemple de l'Angleterre, la constitution de l'an III créa une chambre haute, le conseil des Anciens, que le Consulat et l'Empire continuèrent sous le nom de Sénat, et la pairie sembla être reconstituée sous un autre nom et sur de nouvelles bases.

Quand Louis XVIII arriva à la suite des armées étrangères, il trouva le mécanisme du système constitutionnel établi en France, et ne fit que donner des noms différents à des pouvoirs déjà existants. Le corps législatif fut continué sous le nom de Chambre des députés, et la vieille dénomination de Pairs de France fut donnée aux hommes que la Restauration appela à remplacer les sénateurs. Mais pour rattacher l'institution nouvelle, autrement que par un

vain titre, à l'ancien régime, que l'on aurait voulu ressusciter tout entier, la dignité de pair fut rendue héréditaire, et l'on se souvient encore de la réprobation générale que souleva dans l'opinion publique ce retour vers un passé que la Révolution avait condamné sans retour.

L'article 24 de la charte de 1814 déclara la chambre des pairs portion essentielle de la puissance législative. Le nombre des membres fut illimité; la nomination en fut réservée au roi, qui pouvait en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté. Les pairs avaient entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente. Leurs délibérations étaient secrètes; aucun d'eux ne pouvait être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé par elle en matière criminelle. L'article 33 leur réservait la connaissance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État.

Une première liste de 154 pairs fut arrêtée par le roi le 4 juin 1814; une ordonnance du même jour affecta aux séances de la nouvelle chambre le palais du Luxembourg, et nomma le vice-président et le grand référendaire de cette chambre. La dotation du sénat et des sénatoreries fut réunie au domaine de la couronne. Conformément aux anciennes constitutions françaises, et notamment aux termes des ordonnances de 1386 et de 1431, relatives aux étrangers, aucun étranger ne put siéger dans la chambre des pairs, pas plus que dans celle des députés, à moins que, pour d'importants services rendus à l'État, il n'eût obtenu du roi des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

L'ordonnance du 19 août 1815 déclara la dignité de pair héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture, dans la famille des membres actuels de la chambre et de ceux que le roi y appellerait à l'avenir. Chaque pairie fut instituée sous un titre dont les lettres patentes devaient porter collation. Le roi se réservait, suivant son bon plaisir, de changer le titre d'institution des pairies, en accordant un titre supérieur à celui de la pairie originaire. La hiérarchie des titres était celle-ci : chevalier, baron, vicomte, comte, marquis et duc.

Puis vint l'institution des majorats, créée par l'ordonnance du 25 août 1817, afin d'assurer à perpétuité dans les familles honorées de la pairie, les moyens de soutenir convenablement cette dignité, ainsi qu'il appartenait aux membres du premier corps de l'État. Le roi ne devait plus appeler dorénavant à la dignité de pair de France que ceux qui auraient préalablement institué dans leur famille un majorat, qui pût devenir la dotation héréditaire de leur titre. Les ecclésiastiques seuls étaient exceptés de cette disposition. Il y avait trois classes de majorats de pairs : ceux qui étaient attachés au titre de duc, et qui ne pouvaient être composés de biens produisant moins de 30,000 francs de revenu net; ceux qui étaient attachés aux titres de marquis et de comte, et qui ne devaient pas produire moins de 20,000 francs de revenu net; et ceux des vicomtes et des barons, qui ne pouvaient pas s'élever à moins de 10,000 francs. Le majorat était transmissible à perpétuité avec le titre de pair, de telle sorte que le titre et la dotation fussent inséparables et réunis toujours sur la même tête.

Là du moins il y avait un sentiment net auquel le gouvernement de la Restauration obéissait instinctivement. Deux ans avaient suffi à prouver qu'il ne suffisait pas de ressusciter les formes de l'ancien régime, et de proclamer l'hérédité des titres et des hautes fonctions pour rendre la vie aux débris des institutions mutilées par la révolution. On sentait que les titres de duc, de marquis et de comte, et la faculté de les transmettre héréditairement et à perpétuité, ne pouvaient suffire à constituer une aristocratie dans une nation où le talent et le travail créaient tous les jours des fortunes et des influences nouvelles. On voulut par les majorats créer de grandes familles, de grandes propriétés. Mais la lutte était désormais inégale. Que signifiaient, en effet, des ducs, des comtes, des marquis, des barons, revêtus de la pairie, et possédant 30,000, 20,000, ou 10,000 francs de rente? Mais un banquier

et un agent de change, un entrepreneur, un fournisseur, un médecin occupé, un avocat en renom, un chanteur célèbre, gagnaient par leur travail le produit de plusieurs majorats et pouvaient éclipser par leur luxe le législateur héréditaire.

Néanmoins, l'opinion publique se préoccupa de cette tendance, mais sans s'en alarmer cependant; ce fut bien plus un motif d'attaque et de haine contre le gouvernement qu'une sérieuse inquiétude de voir compromis par lui les principes de la révolution. Rien, du reste, dans la composition comme dans l'attitude de la chambre, ne pouvait justifier cette inquiétude. Malgré le prestige dont on avait cherché à l'entourer, la pairie pâlissait devant l'influence sans cesse croissante de la députation, qui, par son origine, se rattachait, sinon au peuple, du moins à la bourgeoisie, à ce tiers état, riche, éclairé, instruit, qui avait renversé le trône de Louis XVI, aidé à la chute de l'empire, et qui allait lutter contre la royauté restaurée, avec plus d'audace et de vigueur encore.

Comme pouvoir législatif, la pairie était considérée et traitée en mineure; comme cour judiciaire, elle était entourée de haine et d'impopularité. Le procès du maréchal Ney avait creusé autour d'elle un cercle de sang dont la trace était ineffaçable, et l'opinion ne lui pardonnait pas; elle ne lui a pas pardonné encore ce sombre et douloureux sacrifice aux exigences de la réaction royaliste.

Un moment seulement l'opinion revint vers elle, mais c'était bien plus une tactique des partis qu'un entraînement véritable. C'était sous le ministère Villèle. L'opposition avait perdu son point d'appui naturel dans la chambre élective, soumise aux intrigues ministérielles. Les libertés publiques étaient attaquées; la chambre des pairs résista, et des lois impopulaires furent rejetées par elle. Le ministère essaya, par une fournée de soixante et seize membres, de modifier cet esprit d'opposition; mais il succomba à la peine, et la chambre perdit bientôt jusqu'au reflet de cette popularité fugitive qui un instant avait accueilli ses décisions.

La révolution de juillet dispersa en trois jours toutes les créations si péniblement élaborées par le gouvernement déchu. L'hérédité de la pairie, les titres, les majorats, tout ce qui devait entourer d'un éternel prestige de fortune et de durée ce corps politique, disparut en un instant. Depuis, la chambre des pairs a continué à fonctionner, comme par le passé, dans le mécanisme constitutionnel dont elle est l'un des trois grands rouages; mais, débordée plus que jamais, comme pouvoir législatif, par la chambre des députés; incessamment modifiée dans son esprit par de nouvelles promotions; enfin, privée du principe d'hérédité qui pouvait seul lui donner le moyen de contre-balancer réellement les deux autres pouvoirs de l'État, elle semble avoir perdu une partie de sa confiance dans sa force et dans son avenir.

PAIX BOITEUSE OU MALASSISE. Voy. LONJUMEAU.

PAIX DE DIEU. L'origine de la paix de Dieu remonte à l'an 994. A cette époque, une peste effroyable dévastait le Périgord, l'Aquitaine et le Limousin. Les peuples effrayés se pressaient dans les églises pour implorer l'assistance divine. Les évêques exposaient les reliques des saints. Les seigneurs féodaux, effrayés à leur tour, résolurent de suspendre la guerre qu'ils se faisaient, afin de détourner la colère du ciel. Ils s'engagèrent à observer la paix et la justice, et à cesser les hostilités pendant certains jours de la semaine. Cette convention fut connue sous le nom de *trêve de Dieu*, ou *paix de Dieu*. Les dispositions devaient en être strictement observées partout; et, quoique beaucoup de laïques les repoussassent comme une restriction apportée à leur droit de guerre, elles trouvèrent chez tous les autres une entière adhésion. Enfin, lorsque dans plusieurs conciles, les papes leur eurent donné confirmation et extension, tout le monde fut forcé de s'y soumettre, ou du moins on ne put les enfreindre impunément.

Lorsque, dans une province, un concile provincial avait établi ce que l'on nommait *la paix Dieu*, un diacre en donnait communication au peuple. Après avoir lu l'évangile, il montait en chaire

et prononçait contre les infracteurs de la paix, la malédiction suivante: « Nous « excommunions tous les chevaliers de « cet évêché, qui ne voudraient pas « s'engager à la paix et à la justice, « comme leur évêque l'exige d'eux. « Qu'ils soient maudits eux et ceux qui « les aident à faire le mal; que leurs « armes soient maudites ainsi que leurs « chevaux, qu'ils soient relégués avec « Caïn le fratricide, avec le traître Ju- « das, avec Dathan et Abiron, qui en- « trèrent tout vivants dans l'enfer; et « de même que ces flambeaux s'étei- « gnent à vos yeux, que leur joie s'é- « teigne à l'aspect des saints anges; à « moins qu'ils ne fassent satisfaction « avant leur mort et qu'ils ne se sou- « mettent avec juste pénitence selon le « jugement de leur évêque. » A ces mots, tous les évêques et les prêtres qui tenaient à la main des cierges allumés, les tournaient contre terre et les éteignaient, tandis que le peuple, saisi d'effroi, répétait tout d'une voix : « Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux « qui ne veulent pas accepter la paix et « la justice. »

Voici les dispositions principales des décrets rendus par les conciles provinciaux, pour l'établissement de la paix de Dieu :

1. « La paix de Dieu, *treuga Dei*, durant laquelle aucune guerre ne peut être faite, a lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte; puis pendant les Quatre-temps, les jours de mai et les principaux jours de fête; enfin dans chaque semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin.

2. « La paix ainsi fixée sera pour les guerriers et les guerroyants. Auront une *paix continuelle* les églises, les cloîtres, les cimetières, l'intérieur des villages, ce qui est contenu entre le fossé et la haie, les moulins, les routes royales, les ecclésiastiques, les pèlerins, les marchands, les juifs, les laboureurs et les femmes.

3. « Il sera donné un signal par toutes les cloches, au moment où la paix commence. Il est défendu à un prêtre quelconque, sous peine de destitution, de célébrer le service divin là où qui que ce soit aura enfreint cette paix. Un chevalier qui nie l'infraction de la paix se justifiera en présence de sept témoins garants de son serment; tout autre prouvera son innocence par le jugement de Dieu. Le chevalier convaincu d'avoir enfreint la paix, ou d'avoir blessé ou tué quelqu'un, sera chassé de l'alleu, qui sera transmis aux héritiers, ou du fief, qui reviendra au seigneur. Si les héritiers ou le seigneur ont porté aide à l'infracteur, le bien deviendra domaine royal. Le serf qui tue pendant la paix aura la tête tranchée; s'il a fait une blessure, on lui tranchera la main. Chacun a le droit d'exécuter ce jugement; nul ne peut se racheter. Celui qui se réfugie dans une église ou dans un autre asile n'y sera ni pris ni tué, mais il y sera tenu prisonnier jusqu'à ce que la faim le force à se rendre.

4. « Pendant la paix, nul n'aura la permission de porter des armes, excepté le voyageur traversant un pays où la paix n'est pas strictement observée. »

Ces dispositions et d'autres semblables furent souvent renouvelées et jurées par les hommes de toutes les conditions; mais il est vrai qu'elles ne furent pas toujours bien observées. Dans quelques pays, on levait des impôts pour faire observer strictement la paix, ou pour indemniser ceux qui avaient souffert des dommages, quelquefois aussi pour former une espèce d'assurance des biens mobiliers.

A côté de cette paix de l'Église et de Dieu, les princes séculiers établirent, avec des dispositions non moins sévères, la paix politique; mais toutes les deux ne parvinrent jamais à amener une paix telle que nous la croyons nécessaire de nos jours. La paix de Dieu ne défendait la guerre qu'à certaines époques de l'année; il restait donc à la paix publique de fixer les causes pour lesquelles la guerre était regardée comme juste et permise, ou plutôt à fixer celles pour lesquelles elle ne pouvait pas avoir lieu. Pendant les jours de paix, personne n'avait le droit de porter d'autre arme que l'épée; il n'y avait d'exception que pour les tournois. Dans l'intérieur des villes, des châteaux et des villages, l'épée même était prohibée.

Les mesures les plus énergiques et

les plus efficaces sur ce point furent prises par saint Louis. Dans l'année 1237, il parvint à défendre toute guerre privée sans aucune exception.

PAIX DES DAMES. Voy. CAMBRAY.

PAIX DE MONSIEUR. C'est le nom que l'on donna à la paix signée le 6 mai 1576, à Chatenoy, près de Château-Landon en Gâtinois, entre les réformés et la cour. Elle mit fin à la cinquième guerre civile, et fut appelée paix de Monsieur, parce que la reine avait surtout songé à détacher Monsieur du parti des calvinistes, et lui avait accordé les plus grands avantages. Voy. les ANNALES, t. Ier, p. 381.

PAIX FOURRÉE DE CHARTRES. C'est le nom que l'on donna par dérision à la réconciliation qui eut lieu dans la cathédrale de Chartres, le 9 mars 1409, entre les enfants du duc d'Orléans, assassiné le 23 novembre 1407, et son meurtrier Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

PAJOL (Claude-Pierre, comte), né à Besançon en 1775, entra au service à l'époque de la révolution, avec le grade de sous-lieutenant dans le 82e régiment de ligne, et se distingua à la prise de la ville de Spire, où il reçut un coup de baïonnette. Peu de temps après, dans une sortie qu'il effectua de Bibrich avec deux compagnies de grenadiers, il enleva une redoute, fit 150 prisonniers et prit 3 pièces de canon. Devenu aide de camp de Kléber, il se fit remarquer au combat de Tressigny, à la bataille de Fleurus, au passage de la Roer et à la prise de Maëstricht. Son général l'envoya ensuite porter à la Convention 36 drapeaux enlevés à l'ennemi dans ces différentes affaires. Devenu chef d'escadron dans la cavalerie légère, Pajol donna de nouvelles preuves de valeur au passage de la Lahn, sous Limbourg, et à la bataille d'Altenkirchen, où il fit 3,000 prisonniers et s'empara de 12 pièces de canon. Sa conduite ne fut pas moins remarquable à Freyberg, à Neuwied et à Winterthur. Cette dernière bataille lui mérita le commandement de la 4e demi-brigade de hussards. Il quitta l'armée du Danube pour se rendre à celle d'Italie, et prit une part glorieuse à la bataille de Novi. Il commandait l'avant-garde de l'armée du Rhin à Moëskirch, à Stockach, à Biberach, au passage du Danube, à Hochstedt, à Neubourg et à Hohenlinden. Sa brillante conduite à Neubourg lui mérita un sabre d'honneur.

La campagne d'Autriche, en 1805, lui fournit de nouvelles occasions de se signaler, et il combattit vaillamment à Ulm, à Léoben et à Austerlitz. Nommé alors général de brigade, il fit avec ce grade les guerres de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807, et coopéra puissamment aux victoires de Heilsberg, Eylau et Friedland. A l'ouverture de la campagne de 1809, il reçut le commandement de la ligne des avant-postes placés sur la frontière de Bohême : il retarda dans cette position la marche de l'ennemi, et donna ainsi au maréchal Davoust le temps de réunir son corps d'armée et de couvrir sa marche sur Ingolstadt. Le 23 avril, il contribua au succès des batailles d'Eckmühl, de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram. Après la paix de Vienne, il alla prendre le commandement de la cavalerie qui était à Dantzick et sur la Vistule. Ce fut à la tête de ces troupes qu'il passa le premier le Niémen, le 24 juin 1812, et s'empara de Kowno. Ses brillants succès au début de cette guerre attirèrent sur lui l'attention de l'empereur, qui le nomma général de division. Le général Pajol soutint sa réputation tout le reste de la campagne, et se fit surtout remarquer à Krasnoë, sur la Dwina, et à la Moscowa. Il assista l'année suivante aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Buntzlau et de Dresde.

Appelé ensuite au commandement du 5e corps de cavalerie, il soutint à Vachau et à Leipzig tous les efforts de la cavalerie ennemie. Grièvement blessé dans cette dernière affaire, il avait encore le bras en écharpe lorsque l'empereur lui confia, en 1814, le commandement de l'armée d'observation de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Après la victoire de Montereau, due en partie à l'habileté de ses manœuvres et à sa bravoure, Napoléon le nomma grand officier de la Légion d'honneur, et lui dit en l'embrassant : « Si tous les généraux m'avaient « servi comme vous, l'ennemi ne serait

« pas en France. » Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le nomma pair de France et lui confia le commandement du 1er corps de cavalerie, avec lequel il passa la Sambre, s'empara de Charleroi, battit l'ennemi à Fleurus et lui prit 10 pièces de canon. Ce fait d'armes lui fit donner le grand cordon de la Légion d'honneur. Le 18 juin 1815, après s'être emparé de Namur, il dirigeait son mouvement sur Bruxelles, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Waterloo. Il rejoignit alors le corps du maréchal Grouchy, qui arriva sous Paris sans avoir été entamé. Il fut, le 7 août suivant, sur sa demande, mis à la retraite; mais la révolution de juillet 1830 le releva de cette position; il fut nommé, l'année suivante, commandant de la première division militaire, et conserva ce poste jusqu'au 29 octobre 1842, époque où on le lui retira pour le donner au général Tiburce Sébastiani. Il a été alors mis en disponibilité.

Pajou (Augustin), né à Paris, en 1730, élève de Lemoine, le plus habile sculpteur de ce temps, obtint le grand prix, à l'âge de dix-huit ans, et fut envoyé à Rome. Il revint à Paris, après douze ans de séjour en Italie, et présenta, pour être admis à l'Académie, un groupe de *Pluton tenant Cerbère enchaîné*. C'était le meilleur ouvrage qui eût paru depuis longtemps. Cette nouvelle route qu'il ouvrit, et où il a été surpassé depuis, lui valut le titre de restaurateur de l'art statuaire en France. Il exécuta plus de cent quatre-vingts morceaux en marbre, en bronze, en plomb, en pierre, en bois, et même en carton. On lui doit la sculpture de la grande salle de spectacle du château de Versailles, les frontons de la cour du Palais-Royal, les embellissements du Palais-Bourbon et de la cathédrale d'Orléans. Lorsque Louis XVI eut ordonné d'élever des statues aux grands hommes de la France, Pajou fut chargé de faire celles de *Descartes*, de *Pascal*, de *Turenne*, de *Bossuet* et de *Buffon*, et il fut presque le seul qui sut tirer un heureux parti de la forme des vêtements modernes. Il entreprit dans le même temps la statue de *Psyché au moment où l'Amour vient de fuir*. Cette statue, qui se trouve aujourd'hui au Louvre, dans la galerie des sculptures modernes, est pleine d'affectation, et les formes en sont lourdes et communes. Ce fut lui aussi qui fut chargé de faire la quatrième façade de la fontaine des Innocents, lors du déplacement de cette fontaine. Cet artiste, qui était professeur à l'Académie de peinture et de sculpture, était arrivé à une certaine aisance, lorsque la révolution anéantit sa fortune sans abattre son courage : mais de cruelles infirmités fondirent sur lui dans un âge avancé, et le réduisirent à suspendre ses travaux. Il mourut à Paris le 8 mai 1809. Il était membre de l'Institut depuis l'établissement de ce corps.

Paladins. On appelle de ce nom, dans les romans historiques du moyen âge, des chevaliers aventureux qui, dit-on, couraient le monde, le casque en tête et la lance au poing, cherchant des torts à redresser, des damoiselles à couvrir de leur protection, des châteaux à enlever par escalade, des mécréants à déconfire et des géants à pourfendre. Si ces illustres extravagants, toujours vainqueurs et toujours amoureux, au nombre desquels on compte : Ogier le Danois, Tristan le Léonnais, Lancelot du Lac, Perceval le Gallois et bon nombre d'autres encore, avaient eu jamais d'autres pères qu'un moine désœuvré, appelé Turpin ou Tulpin, et ses imitateurs qui, au treizième siècle, les ont créés et mis au monde dans d'abominables poëmes, le nom général sous lequel on les connaît et qui vient de *palatin*, indiquerait qu'ils étaient de grands officiers, attachés à la personne ou à la maison du roi, lesquels, dans les intervalles de paix, allaient se signaler sur les grandes routes, par de beaux faits d'armes, pour se tenir en haleine et s'entretenir la main. Mais comme rien n'est moins prouvé que leur existence, comme aucun historien sérieux n'en parle, et que nul auteur de biographie n'a eu la hardiesse de mentionner, même le plus illustre de tous, le célèbre Roland, neveu de Charlemagne, comte d'Angers, tué à Roncevaux, et dont, plusieurs siècles après, les soldats entonnaient la chanson, pour s'exciter en marchant au combat, nous pouvons en conclure que ce sont autant de personnages fabuleux créés pour satis-

faire au besoin d'une action, et être, chacun pour son compte, la figure dominante d'une composition plus ou moins bien ordonnée. Lisons donc avec plaisir, s'ils nous amusent, les longs récits des courses et des exploits des paladins, mais ne croyons pas plus à la réalité de ces héros des temps anciens, qu'à celle du *Petit-Poucet* et de *Barbe-Bleue*. Remercions toutefois de leurs rêveries, ceux qui les ont inventées, car nous leur devons une des productions qui font le plus d'honneur à l'esprit humain, l'immortel roman de *Don Quichotte de la Manche*.

Palais (comtes du). Ces officiers occupaient, sous la première et la seconde race des rois de France, une des charges les plus éminentes de la cour. Sous la première race cependant, le comte du palais était fort inférieur au maire, quoiqu'il fût le juge de tous les officiers de la maison du roi, et qu'il confondît en sa personne plusieurs offices institués postérieurement, tels que ceux de bouteiller, chambrier, etc. Mais cette charge s'éleva sous la seconde race, après que celle de maire fut anéantie. Sous la troisième race, la charge de sénéchal la fit disparaître, et elle fut remplacée par celle de grand prévôt de l'hôtel (Voy. Prévot). Le connétable, qui ne marchait qu'après le *comte du palais*, sous la deuxième race, devint sous la troisième le premier homme de l'État.

Palais (monnaies du). Outre les hôtels des monnaies établis dans les différentes villes du royaume, il y avait sous les deux premières races un atelier monétaire dans le palais même du roi. Cet usage paraît avoir cessé dès le commencement de la troisième race. La monnaie qui sortait de cet atelier portait le nom de *monnaie palatine*, et ce nom était souvent inscrit dans les légendes. Pendant les septième, huitième et neuvième siècles la puissance royale, malgré tous ses efforts, ne pouvait surveiller convenablement la fabrication des monnaies; aussi de nombreux abus étaient-ils tolérés par les officiers chargés de veiller à cette branche de la police et de l'administration; la chronique de saint Éloi est pleine des reproches adressés par ce ministre aux monetaires; et les pièces du temps qui sont parvenues jusqu'à nous, prouvent que ces reproches étaient parfaitement fondés. Quelquefois, pour empêcher les abus, des ordonnances défendaient à qui que ce fût de frapper monnaie, et décidaient que la monnaie du palais aurait seule cours dans le royaume. Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve publièrent de semblables ordonnances; notamment en 805 et en 808. Mais soit qu'on ne tînt pas la main à leur exécution, soit qu'elles fussent promptement rapportées, ces ordonnances semblent avoir été bien peu de temps, ou même jamais observées.

Les plus anciennes monnaies connues du Palais sont des *triens* frappés par saint Éloi sous le règne de Clovis II; en voici la description: 1° CHLOTHOVCHVS; buste tourné à droite diadémé, et couvert du paludamentum; ℟. — PALATINAMONETA; croix haussée et chrismée, accostée des lettres ELI GI, abréviation de *Elegius*. 2° CHLOTHOVEREX; type semblable au précédent; ℟. — I. MON ETA PALAT pour (IN MONETA PALATINA). La première de ces deux monnaies a été certainement frappée par saint Éloi; il en est de même peut-être de la seconde; mais il n'y a pas de doute pour la suivante qui ne porte pas de nom royal; 3° MONETA PALATI; tête diadémée et couverte du paludamentum, tournée à droite. ℟. — IAREIA..... SCO? croix ancrée par le haut et accostée des lettres ELIGI.

Sous la seconde race, les *deniers palatins* sont plus nombreux encore; en voici les principales variétés: 1° PALA-TINAMO-NETA en trois lignes dans le champ; ℟. — + HLVDOVVICVS IMP. autour d'une croix à branches égales. Ce denier appartient à Louis le Débonnaire. 2° PALA-TINAMO-NETA, en trois lignes dans le champ; ℟. — HLOTARIVS IMP. autour d'une croix. Lothaire fils de Louis le Débonnaire. 3° PALATINA MON; dans le champ, le monogramme de Charles. ℟. — CARLVS REX FR., autour d'une croix. Il est assez difficile de déterminer si cette dernière monnaie appartient à Charlemagne ou à Charles le Chauve; nous pencherions volontiers pour le second.

Mais il ne peut y avoir de doute pour le denier suivant qui est certainement de ce prince, dont il porte le type le plus usité. 4° PALATINA MONE autour d'une croix; ℟. — GRATIA DI REX autour d'un monogramme carolin. 5° PALATINA MONE autour d'un monogramme carolin; ℟. — CAROLVS REX autour d'une croix. 6° PALATINA MON autour d'une croix; ℟. — CAROLVS REX FR. autour d'une croix cantonnée de quatre besants. Les deux dernières pièces peuvent appartenir soit à Charles le Chauve, soit à Charles le Simple. A partir de ce dernier prince, la monnaie palatine ne se montre plus, et, comme nous l'avons dit plus haut, elle semble être tombée en désuétude à la fin de la seconde race, ou au commencement de la troisième.

PALAISEAU (monnaie de). On possède un certain nombre de *triens* mérovingiens frappés dans des lieux nommés *Palaciolum*. On a l'habitude de les attribuer à Palaiseau près Paris, mais comme il existe en France un grand nombre de lieux du même nom, et que toutes les pièces qui le portent ne sont pas d'un travail semblable, nous allons les décrire ici en déclarant que nous ne pouvons préciser le lieu d'où elles proviennent. 1° PALACIOL... profil tourné à droite. ℟. ALP....; croix ancrée par le haut. 2° PALACIOL; tête diadêmée tournée à droite; ℟. — DOMMOLEN*us;* croix ancrée par le haut. 3° PALACIOLO; tête de profil tournée à droite; ℟. — DOA.... LIVS; croix haussée et accostée des lettres CA. Ces lettres, qui sont les initiales de CA*bilonum*, Chalon-sur-Saône, ou bien le sigle de la légende *Crux Adoranda*, qu'on retrouve si souvent sur les *triens* mérovingiens de l'Austrasie, prouvent que cette dernière pièce, la plus connue des trois, ne doit pas être attribuée à Palaiseau près Paris, et que c'est en Bourgogne ou en Lorraine qu'elle a été frappée.

PALAPRAT (Jean de BIGOT), né à Toulouse en 1650, d'une famille de robe, fut créé capitoul en 1675, et chef du consistoire en 1684; mais, entraîné par son goût pour la poésie, il voyagea en différents pays; finit par se fixer à Paris, et devint le secrétaire du duc de Vendôme, auprès duquel il vécut dans une grande familiarité. Dès les premiers temps de son séjour à Paris, il travailla pour le théâtre, se lia avec Brueys, dont il fut presque toujours le collaborateur, et avec lequel il contracta une amitié qui ne se démentit jamais. Palaprat, qui joignait, dit-on, à une imagination vive et plaisante, la candeur et la simplicité d'un enfant, mourut à Paris en 1721. Les pièces auxquelles il a travaillé avec Brueys sont: *le Secret révélé*, *le Sot toujours sot*, *le Grondeur*, *le Muet*, *le Concert ridicule*. Celles qu'il a faites seul sont: *Hercule et Omphale*, *les Sifflets*, *le Ballet extravagant* et *la Prude du temps*. Le recueil des œuvres de Brueys et Palaprat a été publié en 5 vol. in-12. Ces deux poëtes ont fourni à M. Étienne le sujet d'une jolie comédie, intitulée *Brueys et Palaprat*, qui se joue au Théâtre-Français.

PALATIN. On donnait anciennement ce nom à ceux qui avaient quelque office ou charge dans le palais d'un prince. Le titre de *comte palatin*, qu'il ne faut pas confondre avec celui de *comte du palais*, était un titre d'honneur qu'on acquérait par les services rendus, ou par quelque office qu'on était appelé à remplir dans le palais. Plus tard, on appela comtes palatins, des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice. C'est dans cette acception que l'on disait *les palatins de Champagne*. Froissart parle aussi *des palatins de Béarn*. Dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, le mot palatin n'était plus employé en France que pour désigner les princes allemands ou les seigneurs polonais, qui possédaient un palatinat ou gouvernement de province.

Les comtes palatins créés par le pape ou par l'empereur d'Allemagne n'étaient pas reconnus en France et n'y jouissaient d'aucun privilége.

PALATINE (Charlotte-Élisabeth de BAVIÈRE, DUCHESSE D'ORLÉANS, plus connue sous le nom de PRINCESSE), fille de Charles-Louis, électeur palatin du Rhin, naquit à Heidelberg le 27 mai 1652. Elle nous apprend elle-même, dans ses Mémoires, que, dans son enfance, elle aimait mieux jouer avec des armes qu'avec des poupées et des chiffons: « Je ne désirais rien tant, dit-

« elle, que de pouvoir être garçon. Ayant « entendu conter que Marie Germain « était devenue garçon à force de sau« ter, je me mis à sauter d'une telle « façon, que c'est un vrai miracle que « je ne me sois pas cassé la tête cent « fois pour une. » Elle avait été d'abord destinée au jeune duc de Courlande ; mais, lorsque ce prince l'eut vue, il ne voulut plus entendre parler de mariage, et partit pour l'armée, où il fut tué. C'est que, en effet, la princesse Palatine n'était rien moins qu'une jolie femme ; voici le portrait qu'elle a tracé elle-même de sa personne : « Dans « tout l'univers entier, on ne peut, je « crois, trouver de plus laides mains « que les miennes. Mes yeux sont petits ; « j'ai le nez court et gros, les lèvres « longues et plates, de grandes joues « pendantes, une figure longue. Je suis « très-petite de stature ; ma taille et « mes jambes sont grosses. Somme to« tale, je dois être un assez vilain petit « laideron. J'ai pris le parti de rire la « première de ma laideur, ce qui m'a « fait grand bien. » Telle était la femme qui devait succéder à la charmante Henriette d'Angleterre, comme épouse de Philippe de France, frère de Louis XIV. Lorsqu'elle arriva à Saint-Germain, « elle s'y trouva comme tombée des nues » au milieu de la cour étonnée de sa laideur ; « vous comprenez bien, « écrivait madame de Sévigné, la joie « qu'aura Monsieur d'avoir une femme « qui n'entend pas le français ! »

La princesse Palatine était protestante ; on la mit entre les mains de trois évêques, qui se hâtèrent de la catéchiser : elle abjura ; et, le lendemain (21 novembre 1671), eut lieu la cérémonie du mariage. « C'était, dit Saint« Simon, une princesse de l'ancien « temps, attachée à l'honneur et à la « vertu ; inexorable sur les bienséances ; « de l'esprit autant qu'il en faut pour « bien juger ; bonne et fidèle amie, vraie, « droite, aisée à prévenir et à choquer ; « fort difficile à ramener ; vive, et « femme à faire des sorties, quand les « choses et les personnes lui déplai« saient. » « Je n'ai jamais eu l'air d'une « Française, dit-elle, dans ses *Mémoi« res*, et n'ai voulu, ni pu en pren« dre les manières. Je ne prends ja« mais ni chocolat, ni café, ni thé ; « pour la table, je suis toujours Alle« mande, et de la vieille roche. » Elle avait une aversion extrême pour la parure, et surtout pour le rouge, que Monsieur l'obligeait de mettre, et qu'il lui mettait souvent lui-même, les jours de grandes cérémonies. Elle aimait beaucoup les chiens, montait souvent à cheval, et s'habillait en homme pour se livrer à cet exercice. Madame de Maintenon ne l'aimait pas ; cependant, lorsqu'après la mort de Monsieur, en 1701, le roi lui fit demander si elle voulait se retirer dans un couvent de Paris ou à Maubuisson, elle répondit qu'elle resterait à la cour, et madame de Maintenon fut obligée d'y consentir. Elle aimait beaucoup Louis XIV, qui avait pour elle une véritable affection. « Il n'y a « que Madame, disait-il dans sa vieil« lesse, qui ne s'ennuie pas avec moi. »

Elle mourut à Saint-Cloud, en 1722, âgée de soixante-dix ans. Il a paru à Paris, en 1788, des *Fragments de lettres originales de Madame*, écrites de 1715 à 1720, au duc Ulric de Bavière et à la princesse de Galles ; ces fragments ont été réimprimés en 1823, in-8°, par M. Schubart, sous le titre de *Mémoires sur la cour de Louis XIV et sur la régence, extraits de la correspondance allemande de madame Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans*.

PALATINE (école). Voy. ÉCOLES.

PALÉOGRAPHIE. Voy. ÉCRITURE.

PALERME (bataille de). La guerre avec l'Espagne que Louis XIV poussait à la fois et sur terre et sur mer, avait eu pour résultat de faire voir que la France pouvait, avec sa jeune marine, tenir tête aux puissances les plus formidables sur la mer. Ruyter était mort des suites de blessures reçues à la bataille du Mont-Gibel, et Duquesne, nommé lieutenant général et marquis, était retourné prendre le commandement réel de la flotte de la Méditerranée, tandis que le commandement nominal en restait au maréchal de Vivonne. Après la mort de Ruyter, la flotte hollandaise était entrée dans le port de Palerme, pour réparer ses avaries.

Le duc de Vivonne, ayant reçu à Messine les galères de France et trois vaisseaux de guerre, monta lui-même sur

la flotte pour aller à la recherche des ennemis.

« Il sortit le 28 mai 1676 du port de Messine avec vingt-huit vaisseaux, vingt-cinq galères et neuf brûlots. La flotte ennemie, après s'être raccommodée, était sortie de Syracuse et s'arrêtait pour lors auprès de Palerme : le maréchal de Vivonne la rencontra le 31 ; il envoya une felouque soutenue des galères pour connaître ses dispositions ; on lui rapporta que cette flotte, composée de vingt-sept vaisseaux de guerre, de dix-neuf galères rangées dans les intervalles, et de quatre brûlots, était en bataille sur une ligne ayant le môle de Palerme à sa gauche, le fort de Castelmare derrière elle, et une grosse tour avec les bastions de la ville à sa droite.

« Sur cet avis, le maréchal de Vivonne fit attaquer, le 2 juin, l'avant-garde ennemie par un détachement de neuf vaisseaux que commandait le marquis de Preuilly, et de sept galères aux ordres des chevaliers de Breteuil et de Béthomas, accompagnés de sept brûlots. Ces vaisseaux et ces galères approchèrent ceux des ennemis à la longueur d'un câble, et essuyèrent tout leur feu sans tirer un coup de canon, jusqu'à ce qu'ayant mouillé dans le même lieu où étaient leurs ancres, et ayant fait avancer les brûlots à la tête des galères, ils commencèrent le combat avec une si grande vivacité, que trois de leurs brûlots ayant abordé et mis le feu à trois des vaisseaux ennemis, le reste de l'avant-garde de ceux-ci coupa ses câbles et alla échouer aux terres les plus proches ; le maréchal de Vivonne, pour profiter de l'avantage que lui donnait ce premier désordre, tomba avec le gros de sa flotte sur le corps de bataille et sur l'arrière-garde des ennemis, où étaient les amiraux de Hollande et d'Espagne ; le feu fut grand de part et d'autre, et le combat fut toujours fort opiniâtre. Enfin, deux brûlots de l'armée de France ayant embrasé l'amiral d'Espagne, son vice-amiral et le contre-amiral furent obligés de couper leurs câbles pour éviter l'embrasement de l'amiral, et le reste de la flotte ennemie suivit incontinent leur exemple ; une partie alla échouer sous Palerme, et l'autre se sauva dans le port : ceux qui commandaient leurs quatre brûlots y mirent le feu de peur d'être pris, et quatre autres brûlots de la flotte de France, ayant été poussés dans le port par l'impétuosité du vent, portèrent le feu au vice-amiral d'Espagne, au contre-amiral de Hollande et à sept autres vaisseaux qui y étaient échoués l'un sur l'autre. L'incendie de ces vaisseaux et des brûlots, et les efforts de la poudre qui y était enfermée, poussant en l'air des pièces de fer et des parties entières de navire, abîmèrent la *Reale* d'Espagne, la *Patronne* de Naples et quatre autres galères, sans compter un grand nombre d'officiers, de soldats et de matelots tués ou estropiés. Le port fut ravagé ; plusieurs édifices de Palerme furent ruinés : ce fut, en un mot, le plus horrible et le plus affreux spectacle que l'imagination puisse se représenter. Les ennemis perdirent en ce combat sept gros vaisseaux de guerre, six galères, sept brûlots et quelques autres petits bâtiments ; sept cents pièces de canon et près de cinq mille hommes. Cette victoire, la plus complète qui fut remportée sur la mer pendant cette guerre, ne coûta aux Français que deux enseignes et très-peu de soldats : elle fut gagnée le 2 juin (*). »

Palisot de Beauvois (Ambroise-Marie-François-Joseph, baron de), né à Arras en 1752, se fit, en 1772, recevoir avocat au parlement de Paris, et ses savantes observations le firent nommer, dès 1781, membre correspondant de l'Académie des sciences. En 1786 il entreprit un voyage en Afrique, où il étudia la flore du Benin ; et il fit parvenir en France une grande quantité de fleurs et d'insectes. Mais, quoique d'une santé robuste, il ne put résister aux influences du climat, et s'embarqua presque mourant sur un vaisseau qui le transporta à Saint-Domingue. Lorsqu'il y eut rétabli sa santé, il reprit ses savantes recherches, et devint membre du conseil supérieur du Cap-Français. La révolution qui éclata ensuite à Saint-Domingue l'ayant forcé de fuir, il se retira à Philadelphie, où il fit de nouvelles collections de plantes et d'animaux,

(*) *Hist. milit. de Louis XIV*, par Quincy, t. I, p. 506.

qu'il rapporta plus tard en France. Ce savant naturaliste mourut à Paris en 1820. Ses principaux ouvrages sont : *Flore d'Oware et de Benin, en Afrique*, 1804-21, 2 vol. in-fol., avec 120 planches; *Insectes recueillis en Afrique et en Amérique*, etc., 1805-1821, 1 vol. in-fol., avec 90 planches; *Mémoire sur une nouvelle plante recueillie en Oware*, 1804, in-8; *Prodrome des cinquième et sixième familles de la cryptogamie, les mousses et les lycopodes*, 1804, in-8; *Essai d'une nouvelle agrostographie*, 1812, in-4° et in-8. Il a aussi fourni des articles au *Dictionnaire des Sciences naturelles*, aux *Éphémérides des Sciences naturelles*, et à plusieurs autres recueils scientifiques.

Palissot de Montenoy (Charles), né en 1730 à Nancy, montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la littérature. Entré d'abord chez les Oratoriens, il les quitta ensuite pour ne s'occuper que des lettres, et, très-jeune encore, fit paraître sa tragédie de *Ninus II*, qui n'eut guère de succès. Il publia, en 1760, ses *Petites lettres contre les grands philosophes;* et en 1764, *la Dunciade*, deux écrits qui lui firent beaucoup d'ennemis. Il mourut à Paris en 1814, administrateur de la bibliothèque Mazarine. On a encore de lui, outre les ouvrages que nous avons déjà cités, des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire de la France, depuis François Ier jusqu'à nos jours;* une *Histoire des premiers siècles de Rome, depuis sa fondation jusqu'à la république*, 1756, in-12; *le Génie de Voltaire*, 1805, in-8; et quelques comédies auxquelles on reproche le manque d'intérêt et de chaleur, mais qui sont écrites avec pureté. On a imprimé les *Œuvres de Palissot*, Paris, Didot, 1788, 4 vol. in-8.

Palissy (Bernard), créateur, en France, d'un art qui est encore une de nos gloires, acheta chèrement son talent et sa réputation, et ne dut qu'à des travaux inouïs et à un courage vraiment héroïque un succès vers lequel il marchait sans guide et presque sans ressource. On ignore le lieu et l'époque précise de sa naissance, on sait seulement qu'il vit le jour dans le diocèse d'Agen, au commencement du seizième siècle, et que ses parents étaient si pauvres, qu'à peine purent-ils lui faire apprendre à lire et à écrire. Il étudia plus tard l'arpentage, et prit dans cette étude le goût du dessin. Quelques ouvrages des grands maîtres d'Italie le séduisirent; il les copia; bientôt il passa pour un peintre bien plus habile qu'il n'était réellement; on lui fit peindre des images et des vitraux, et peu à peu ces travaux lui procurèrent quelque aisance.

Tout en travaillant, il parcourait la France, et son esprit observateur et continuellement tendu lui faisait faire de curieuses études sur les différentes espèces de terres et de pierres qu'il rencontrait en sa route; puis, le cercle de ses recherches s'étendant toujours, il comprit que la connaissance de la chimie lui était indispensable pour pénétrer plus profondément dans les mystères de la nature; mais la chimie n'était pas encore une science, et force lui fut de se contenter d'entrer dans les laboratoires des alchimistes et des pharmaciens, et de surprendre en quelque sorte quelques-uns de leurs secrets.

En 1539, il vivait à Saintes, avec sa famille, du produit de ses peintures; mais il y vivait mal, et en voyant se multiplier autour de lui sa jeune famille, il sentit le désir d'améliorer son sort. Une coupe de terre tournée et émaillée lui tombe entre les mains. C'est pour lui un trait de lumière. Qu'il découvre le moyen de produire cet émail, et sa fortune est faite! mais il raisonnait avec toute la bonne foi, toute la confiance d'un artiste, ne songeant pas que le talent, avant d'être reconnu, doit passer par de cruelles épreuves. En effet, ses petites économies sont bientôt dépensées en essais infructueux. Chargé, en 1543, de lever la carte des marais salants de la Saintonge, il voit dans le bénéfice que lui rapporte ce travail, un moyen de continuer ses recherches; mais ses bénéfices sont encore bientôt engloutis sans résultat. Que faire? Il était ballotté sans cesse entre les plaintes de sa femme qui lui reprochait de négliger une industrie qui faisait vivre sa famille, pour courir après un rêve; les conseils importuns de ses amis, qui lui représentaient qu'il marchait en aveugle et n'atteindrait jamais le

but, et cette voix intérieure qui lui disait d'avancer toujours, et que la gloire était au bout du chemin.

Il faut lire ses *mémoires* pour comprendre à quelles tortures morales et physiques il fut soumis : il n'a pas de ressources, ses amis le blâment, sa femme se plaint et l'injurie; rien ne l'arrête : il lui faut un fourneau, il en construit un lui-même à grand'peine; avec de l'argent emprunté, il achète quelques-uns des matériaux, et va lui-même ramasser dans les champs, pierre à pierre, ce qui lui manque; il n'a pas de bois pour chauffer son fourneau, il brûle ses tables, ses meubles; les meubles brûlés, il prend le plancher de sa maison. Un ouvrier l'a aidé, il faut le payer; pas d'argent : il lui donne ses habits. Dans quelle profonde misère il est tombé! Il n'ose plus sortir : on le croit fou. Sa famille, où il aurait dû trouver quelque appui, quelque consolation, sa famille n'est qu'un reproche vivant dont il ne peut se débarrasser; le dénûment, la maigreur de ses enfants l'accusent et le poignent. Quand au milieu de la nuit, assis dans les champs, où du moins il n'entendait ni plaintes ni reproches, il se représentait où l'avaient conduit ses tentatives, son cœur saignait, et s'il ne succombait pas, c'est qu'il y avait en lui cette conviction intime qu'il ne courait pas après un rêve, que le but existait et qu'il pouvait l'atteindre; c'était Galilée, s'écriant dans les douleurs de la captivité, *et cependant elle tourne!*

Enfin, il le toucha ce but tant désiré, et, en 1555, après seize années d'incroyables souffrances, il put crier *Je l'ai trouvé!* Ses belles poteries, ses *rustiques figulines* se répandirent et furent bientôt généralement admirées; la foule revint d'elle-même : le fou était un homme de génie! Le roi Henri II, et, à son exemple, les plus grands seigneurs, s'empressèrent de lui demander des vases et des figures pour l'ornement de leurs jardins. Le connétable de Montmorency le chargea de décorer le château d'Écouen. Mais il n'avait pas encore fini avec les persécutions : il était protestant; il se réunissait à quelques artisans qui s'expliquaient entre eux des maximes de l'Évangile, puisque les lois avaient défendu l'exercice public de leur culte : en 1562, malgré la sauvegarde que lui avait donnée le duc de Montpensier, il fut arrêté; son atelier fut détruit par l'ordre des juges de Saintes, et ce ne fut pas trop de l'intervention du roi pour lui sauver la vie. Il fut alors appelé à Paris, logé aux Tuileries, et grâce à cette faveur, il put échapper aux massacres de la Saint-Barthélemy.

En 1575, il ouvrit un cours public d'histoire naturelle et de physique, et pour la première fois on vit les faits positifs, les démonstrations rigoureuses, remplacer dans l'enseignement les théories vagues et incertaines. Mais tant de travaux n'étaient pas des titres aux yeux du fanatisme; il fut arrêté par les Seize et enfermé à la Bastille. On lui proposa de changer de religion. Henri III lui-même vint le visiter dans sa prison pour faire fléchir ce qu'il appelait son obstination. Mais un homme comme Bernard Palissy ne pouvait renoncer à sa croyance, et la mort vint enfin l'arracher à ses persécuteurs, vers 1589, à l'âge de 90 ans. Il laissait un grand nom, d'admirables ouvrages et un des exemples les plus tristes et les plus encourageants à la fois pour ceux qui sacrifient leur vie à la poursuite d'une œuvre. Le Musée du Louvre conserve dans une des salles comprises sous la dénomination de musée Charles X, plusieurs morceaux précieux de cet artiste.

PALLADIUS (Rutilius Taurus Æmilianus), l'un des plus anciens agronomes dont les ouvrages nous soient parvenus, était, suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, fils d'Exsuperantius, préfet des Gaules. Né au commencement du cinquième siècle, il suivit d'abord les écoles de cette contrée, puis alla étudier la jurisprudence à Rome, et s'établit enfin, à ce que l'on croit, dans la campagne de Naples. On a de lui un traité *de Re rusticâ*, inséré dans les différents recueils des *Rei rusticæ Scriptores*.

PALLIÈRE (Vincent-Léon), peintre, né à Bordeaux, en 1787, d'une famille d'artistes, vint à Paris à l'âge de quinze ans, fut élève de Vincent, et remporta le premier grand prix au concours de

1812, par un tableau remarquable, *les Prétendants de Pénélope massacrés par Ulysse.* Les travaux qu'il fit à Rome augmentèrent sa réputation ; mais à peine de retour en France, il mourut (1820) au moment où il allait recueillir le fruit de ses fatigues. Parmi ses tableaux, on peut distinguer les suivants: *la Flagellation du Christ*, à Rome, dans l'église de la Trinité du Mont; un *Berger en repos*, au musée de Bordeaux; *saint Pierre guérissant un boiteux*, dans l'église de Saint-Séverin à Paris, et surtout un *Tobie rendant la vue à son père,* au musée de Bordeaux.

PALLIOT (Pierre), né à Paris en 1608, épousa la fille d'un imprimeur de Dijon, succéda à son beau-père dans cette profession, et obtint le titre d'historiographe du roi et de généalogiste des états. Il mourut à Dijon en 1698. Parmi ses ouvrages, les curieux en recherchent principalement deux : *le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement, ses progrès*, Dijon, 1649, 2 vol. in-fol.; *la Science des armoiries, de Géliot, augmentée de plus de* 6,000 *écussons*, 1650, 1661 ou 1664.

PALMA CAYET. Voyez CAYET.

PAMIERS, *Apamiæ*, ville de l'ancien Languedoc, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ariége. Elle appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de Frédelas; elle passa ensuite à la maison de Foix. Un des comtes de ce nom la saccagea en 1208, en défendant les droits de Raymond, comte de Toulouse, contre les croisés. Les Gascons tentèrent sans succès de s'en emparer en 1577. Le prince de Condé la prit ensuite à la tête des protestants, et la livra à ses soldats, qui la saccagèrent. On y compte aujourd'hui 6,000 habitants; c'est le siége d'un évêché suffragant de Toulouse.

PAMPELUNE (prises de). Les dissensions qui régnaient dans la famille royale d'Espagne ayant fait concevoir à Napoléon le projet de se rendre maître de ce pays, différents corps d'armée entrèrent en Espagne sous le prétexte de se rendre en Portugal, où le général Junot était déjà depuis longtemps. Le général Dupont, avec un corps de 23,000 hommes, s'avança jusqu'à Valladolid; le maréchal Moncey, avec un corps de 24,000, traversa la Bidassoa et établit son quartier général à Burgos. Le général Darmagnac occupa Pampelune. La citadelle de cette ville était gardée par les troupes espagnoles. Le maréchal Moncey ne tarda pas à donner au général Darmagnac l'ordre de s'en emparer à quelque prix que ce fût. Cette mission était difficile à remplir; car il ne fallait pas éveiller la méfiance des Espagnols. Le général Darmagnac demanda au marquis Valsantaro, capitaine général de la Navarre, la permission d'enfermer dans la citadelle deux régiments suisses dont il n'était pas content; mais le général espagnol, sans soupçonner aucune ruse, refusa néanmoins, disant qu'il ne pouvait laisser introduire dans le fort des troupes étrangères. Darmagnac eut alors recours à une autre ruse : tous les jours les portes de la citadelle étaient ouvertes à des soldats de corvée, qui allaient y chercher les distributions de vivres destinées aux troupes françaises. Le général Darmagnac était logé dans une maison de la ville qui faisait face à la porte principale de la citadelle. Dans la nuit du 16 au 17 février 1808, 300 grenadiers furent cachés dans cette maison. Les hommes de corvée furent choisis parmi les voltigeurs les plus déterminés; ils portaient leurs sabres sous leurs capotes. Quelques-uns, feignant de jouer, s'arrêtèrent sur le pont-levis, afin qu'on ne pût le fermer. A un signal convenu, les uns se jetèrent sur un faisceau d'armes de la garde espagnole, les autres mirent le sabre à la main pour la contenir; les grenadiers cachés dans la maison du général Darmagnac en sortirent alors précipitamment et s'emparèrent de la porte. Pendant ce temps, la division entière, qui avait pris les armes, se présenta et pénétra dans l'intérieur. Les Espagnols, ainsi surpris, n'offrirent aucune résistance, et les Français restèrent maîtres de la citadelle dans la matinée du 17 février 1808.

—Lors de la guerre d'Espagne de 1823, l'armée française avait pris possession de Madrid. La plus grande partie des provinces avaient fait leur soumission; mais Pampelune, capitale de la Na-

varre, résistait toujours et se refusait à ouvrir ses portes. Le maréchal de Lauriston, chargé du siége de cette ville, le fit commencer le 25 août. Le 3 septembre, il attaqua les postes avancés des troupes espagnoles et se rendit maître du faubourg de la Rocheappea. Ces dispositions préliminaires achevées, il fixa à la nuit du 10 au 11 l'ouverture de la tranchée contre la partie saillante de la citadelle, le bastion Sainte-Marie et les demi-lunes adjacentes. Le travail devait commencer à deux cents toises du glacis. Le terrain favorisa cette entreprise, qui avait l'avantage de faire ouvrir la première parallèle à la distance où commence ordinairement la deuxième; et la place et la citadelle de Pampelune capitulèrent le 17 septembre 1823.

PAMPHLET ou plutôt *pamflet*, expression dont l'étymologie est fort douteuse, qui désigne un écrit court, rapide, critique, incisif, dirigé contre un fait ou contre un homme important, et pris généralement en mauvaise part, jusqu'au jour où des écrivains du premier ordre le réhabilitèrent en l'employant comme forme habituelle de leur politique. Pascal, dans ses *Lettres provinciales*, éleva le pamphlet à des proportions jusque-là inconnues; mais c'était à l'époque actuelle qu'il était réservé de faire du pamphlet l'arme habituelle et la plus dangereuse des partis.

Vers le commencement de la révolution de 1789, le pamphlet tint, dans nos luttes politiques, une place considérable; Camille Desmoulins et Marat furent alors, de tous les pamphlétaires, les plus vigoureux, les plus spirituels et les plus hardis; le premier conservant la forme antique sous l'influence même des plus tumultueuses passions; le second, au contraire, peu soucieux de la forme, trempant sa plume dans la boue ou dans le fiel, mais trouvant parfois dans sa colère et dans sa haine des mouvements pleins de verve et d'éloquence.

Le Consulat et l'Empire mirent un terme à ces luttes violentes, et le pamphlet, qui ne vit qu'à la condition d'avoir ses coudées franches, fut vaincu par le despotisme brutal de l'épée. On sait comment Napoléon répondait aux pamphlétaires; il les traitait à peu près comme des idéologues, et nul ne put entrer en lutte avec ce singulier logicien. La Restauration fit au pamphlet la partie plus facile et plus belle. Le pouvoir royal soulevait alors contre lui une masse de résistances; des rangs d'une opposition parfaitement disciplinée sortaient chaque jour des champions pleins d'audace et de talent. Il en était deux parmi eux qui faisaient surtout au pouvoir une rude guerre, et troublaient le sommeil des gens du roi. Pamphlétaires tous deux dans l'acception la plus élevée du mot, l'un mettant au service de la cause populaire un talent poétique de premier ordre, une âme indépendante, un esprit élevé: c'était Béranger, dont la France entière répétait les chants avec amour et enthousiasme; l'autre, esprit calme et sérieux, homme simple, voué aux travaux de la vie littéraire, et que les injustices de la faction royaliste avaient surpris et troublé au milieu de ces travaux, dans sa belle et poétique province de Touraine: celui-ci était Paul-Louis Courier, le bon et honnête vigneron, l'ancien canonnier à cheval. Un matin il se réveilla pamphlétaire; c'était à propos d'une splendide donation que des courtisans voulaient forcer la France à faire à un prince encore enfant; il trouvait injuste que, pour donner à plus riche que soi, le paysan prélevât une part de son maigre pécule; et son indignation se trouva être un beau et véritable pamphlet, non plus l'arme de la médisance spirituelle ou le sifflement de la calomnie, mais bien l'arme loyale et noble d'un parti, l'attaque leste et hardie du faible contre le fort.

Nul encore n'avait donné au pamphlet cette double autorité de l'esprit et du bon sens. La France salua d'un cri de joie l'audacieux écrivain, et tant que Paul-Louis vécut, le pamphlet eut les honneurs de la lutte. On sait comment après l'une des nombreuses condamnations que lui valurent ces écrits spirituels et mordants, Courier, qui demeurera sans contredit comme le type le plus élevé du pamphlétaire, définissait lui-même le pamphlet. C'était après la séance où M. l'avocat général de Broc croyait avoir

écrasé l'écrivain sous cette virulente apostrophe: *Vil pamphlétaire !* Courier rencontre sur le grand escalier du palais, M. Arthus Bertrand, libraire, « son juré, qui s'en allait dîner, l'ayant « déclaré coupable. » Il lui demanda quel était le sens de ce mot *pamphlet* « qui, sans lui être nouveau, avait pour« tant besoin d'une explication. » — « C'est, répondit l'honnête libraire, un « écrit de deux pages comme le vôtre, « d'une feuille ou deux seulement. » — « De trois feuilles, reprit l'écrivain, se« rait-ce encore un pamphlet ? » — Le libraire embarrassé dit que ce pourrait bien être encore un pamphlet dans l'acception commune, mais qu'à proprement parler le pamphlet n'avait qu'une feuille seule. La conversation, racontée avec tant de verve et d'esprit par le pamphlétaire, continuait sur ce ton, lorsque, après une sortie du libraire sur le poison que contiennent les pamphlets, Courier lui demande naïvement s'il ne lit pas, lui juré, les mandements de monseigneur de Troyes pour le Carême et pour l'Avent, ou les pastorales de monseigneur de Toulouse sur la suprématie papale; ce sont cependant de simples feuilles, de vrais pamphlets; et il continue ainsi, rangeant parmi les pamphlétaires, Démosthène, Cicéron, Pascal, Franklin. Cette spirituelle et éloquente apologie, ce *pamphlet des pamphlets*, ainsi qu'il l'a appelé luimême, restera comme le chef-d'œuvre du genre : tant il est vrai qu'une conviction profonde et un talent supérieur suffisent à ennoblir toute expression de la pensée, quelle que soit sa forme.

Courier tomba jeune encore sous la balle d'un assassin; Béranger vit silencieux, mais non inactif, dans son humble solitude de Passy. Mais l'arme puissante qu'ils ont laissée sur le sol a été ramassée par une main vigoureuse et exercée. Le pamphlétaire du gouvernement de juillet, logicien inflexible, écrivain spirituel et incisif, M. de Cormenin s'est élancé à la brèche dans toutes les circonstances où la bourse, plus encore que la liberté du contribuable, était menacée, et le ministère a dû plus d'une défaite mémorable à cet intrépide jouteur. C'est à la liste civile qu'il s'est attaqué surtout, ce sont ses exigences qu'il a combattues; il a arraché d'une main ferme les haillons dont elle couvrait ses trésors; elle se faisait pauvre et tendait la main, et nous tous, bonnes gens ! allions peut-être fouiller dans nos poches, quand le pamphlétaire est venu nous faire le compte de ses revenus immenses, tant pour les bois, tant pour les prés, tant pour les châteaux, etc., etc., et nous avons conservé notre obole jusqu'au moment où l'impôt nous le demandera sous une autre forme.

PANARD (Charles-François), né à Nogent-le-Roi près de Chartres, vers 1694, mort à Paris en 1765, se distingua par des chansons faciles et piquantes, et mérita d'être surnommé le *la Fontaine du vaudeville.* On a imprimé une collection de son *Théâtre et OEuvres diverses,* Paris, 1763, 4 vol. in-12, dans laquelle il y a 5 comédies, 13 opéras-comiques, des chansons, des fables, et quelques petites pièces galantes, bachiques et morales. M. Armand-Gouffé a publié les *OEuvres choisies de Panard,* 1803, 3 vol. in-18.

PANCKOUCKE (André-Joseph), libraire, né à Lille en 1700, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement les suivants : *Dictionnaire historique et géographique de la châtellenie de Lille,* 1733, in-12; *Dictionnaire des proverbes français,* 1749, in-12; *Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre,* 1762, in-12.

Charles-Joseph, son fils, né à Lille en 1736, vint s'établir à Paris en 1764, et s'y fit bientôt connaître par quelques écrits littéraires, et par des mémoires adressés à l'Académie des sciences. Devenu propriétaire du *Mercure,* il sut lui redonner la vogue. Dans le même temps il faisait paraître les *OEuvres de Buffon,* le *Grand Vocabulaire français*, le *Répertoire universel de jurisprudence*, l'*Abrégé des voyages*, par La Harpe, etc. Peu de temps après, il conçut le plan de l'*Encyclopédie méthodique*, puis, en 1789, celui du *Moniteur*, qui devint plus tard la feuille officielle du gouvernement. Enfin, sous le régime directorial, après avoir cédé ses presses et ses grandes opérations à son gendre, M. Agasse, il

créa la feuille intitulée : *la Clef du cabinet des souverains*, qui fut subventionnée par le gouvernement consulaire; il mourut à Paris en 1798.

Charles-Louis Fleury, son fils, né à Paris, en 1780, a aussi cultivé les lettres avec succès, et les grandes entreprises qu'il a formées et menées à terme, n'ont pas été moins utiles à la littérature et aux arts que celles de son père. Citons seulement, parmi les ouvrages dont il a été l'éditeur, le *Dictionnaire des sciences médicales* (60 vol. in-8°); l'utile recueil des *Victoires et Conquêtes des Français* (34 vol. in-8°), et surtout la *Bibliothèque latine-française* (176 vol. in-8°), dont le *Tacite*, traduit par M. Panckoucke lui-même, est une des parties les plus estimées.

PANETIER DE FRANCE (GRAND). On appelait ainsi l'officier de la couronne qui commandait à tous les officiers de la paneterie du roi, et, avec le grand échanson, servait le monarque à table, dans les jours de cérémonies. Voici la liste chronologique de ceux qui occupèrent successivement cette charge :

I. *Eudes Arrode* (1217).
II. *Hugues d'Athies* (1224).
III. *Geoffroi de la Chapelle* (1240).
IV. *Jean Britaut de Nangis* (1260).
V. *Mathieu*, vidame de *Chartres* (1287).
VI. *Robert de Mendon* (1298).
VII. *Mathieu de Trie* (1298 et 1302).

Mathieu de la Muse est nommé panetier du roi dans un titre de 1297.

Guillaume Rebrachien prend la qualité de panetier du roi en 1300.

Guillaume de Mussi, chevalier, panetier du roi en 1302.

Robert aux Gans, panetier du roi en 1303.

Jean Coulon de Saint-Paul, panetier du roi en 1303.

Jean Arrode, panetier du roi en 1304.

Gérard Cauchat est nommé panetier du roi dans un titre de 1304.

VIII. *Raoul*, dit *Herpin*, seigneur d'*Erqueri* (1305).

Guillaume de Hangest prend la qualité de panetier du roi en 1304 et en 1306.

Jean le Cordonnier portait la qualité de panetier du roi en 1307.

Gilles de Laon est nommé panetier du roi dans un titre de 1308.

Jean de la Chapelle, châtelain de Nemours, est dit panetier du roi dans un titre de 1309.

Adam de Meulant est dit panetier du roi dans un titre de 1309.

Robert de Macheau prend la qualité de panetier du roi en 1309.

Robert de Sarmiselles était panetier du roi Philippe le Bel.

Pierre de Fai était panetier du roi Charles le Bel.

IX. *Bouchard II de Montmorency*, panetier de France (1323).
X. *Charles*, sire de *Montmorency* (1344).
XI. *Hugues*, sire de *Hangest* (1345).
XII. *Jean*, sire de *Trainel* (1355).
XIII. *Raoul* de *Raineval* (1358).

Mathieu de Bellai, panetier du roi, en 1372, sous Charles V.

Pierre de la Crique, panetier du roi en 1386, sous Charles VI.

XIV. *Gui*, sire de la *Roche-Guyon*, panetier de France (1396).

Gérard d'Athies, seigneur de *Moyencourt*, était alors panetier du roi.

XV. *Antoine de Craon*, seigneur de *Beauverger*, panetier de France (1411).
XVI. *Jean Malet*, sire de *Graville* (1413).
XVII. *Robert*, dit *Robinet de Mailli* (1418).
XVIII. *Roland de Donguerre* (1419).
XIX. *Jean de Prie* (1425).
XX. *Jean de Naillac* (1428).
XXI. *Jacques de Châtillon* (1432).
XXII. *Antoine de Chabannes*, comte de *Dammartin* (1449).
XXIII. *Louis*, sire de *Crussol* (1461).
XXIV. *Jacques*, sire de *Crussol* (1473).
XXV. *Jacques Odart*, seigneur de *Cursai* (1485).

René de Cossé, seigneur de *Brissac*, était premier panetier du roi en 1495.

XXVI. *Charles de Crussol*, vicomte d'*Uses* (1533).
XXVII. *Artus de Cossé*, comte de *Secondigni* (1552).
XXVIII. *Charles II de Cossé* (1621).
XXIX. *François de Cossé* (1651).
XXX. *Louis de Cossé* (1661).
XXXI. *Timoléon*, comte de *Cossé* (1675).
XXXII. *Artus Timoléon de Cossé*.
XXXIII. *Charles - Timoléon - Louis de Cossé* (1709).
XXXIV. *Jean-Paul de Cossé*, duc de *Brissac*, pair de France (1732).

PANIS, né dans le Périgord, exerçait en 1787 la profession d'avocat à Paris, lorsqu'il épousa la sœur du brasseur Santerre. Il figura dans les rassemblements qui se portèrent au château des Tuileries dans la matinée du 10 août, et devint l'un des membres de la fameuse commune qui prit le nom de cette journée. La nouvelle municipalité

choisit dans son sein une commission du *comité de salut public*. Panis en fit partie, et signa en cette qualité la circulaire envoyée dans tous les départements après les massacres de septembre. Voy. les ANNALES, t. II, p. 252.

Élu ensuite député à la Convention, il se rangea du parti de la Montagne, mais s'y fit peu remarquer. Dans le procès du roi, il vota pour la mort, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il fut, pendant quelque temps, membre du comité de sûreté générale, et prit une part active aux événements des 9 et 10 thermidor. Dans la journée du 1er prairial an III, il tenta de défendre les chefs des insurgés, dont la Convention venait d'ordonner la mise en accusation; mais il ne put parvenir à se faire écouter, et le 7, ayant voulu parler en faveur de son ami Laignelot, il fut lui-même décrété d'arrestation et ne recouvra la liberté que par l'amnistie du 4 brumaire an IV.

Il fut ensuite employé dans l'administration des hospices de Paris. Resté pauvre, il s'était depuis longtemps retiré de la scène politique, lorsque la loi dite d'amnistie le força, en 1816, d'aller chercher un refuge en Italie. Il y vécut d'une pension que lui faisaient ses enfants, jusqu'en 1830, époque où il put enfin rentrer en France. Il mourut à Marly-le-Roi, en 1833.

PANORAMA. Il n'y a pas plus d'un demi-siècle que les panoramas sont connus en France. Ce fut l'Américain Fulton qui en obtint le brevet en 1787. Aidé des artistes Fontaine, Prévost et Bourgeois, il exposa au public, quatre ans après l'obtention de son brevet, une *vue de Paris* qui surprit tout le monde, tant par la nouveauté du spectacle que par le mérite de l'exécution, l'exactitude des détails et l'illusion complète que produisait ce nouveau genre de peinture. Ils exposèrent ensuite successivement les *panoramas de Lyon*, *de Toulon*, *de Londres*, *de Rome* et *de Naples*. Prévost acquit bientôt dans ce genre un talent supérieur et une réputation digne de son talent; ses *panoramas d'Amsterdam*, *d'Anvers*, *de Jérusalem* et *d'Athènes*, furent tour à tour l'objet de l'étonnement et de l'admiration. David, dit-on, visitant un des premiers panoramas de cet artiste, avait dit à ses élèves : « Messieurs, c'est ici qu'il « faut venir étudier la nature. » D'après la manière de voir de David, nous n'oserions affirmer l'authenticité de ce mot, mais il explique parfaitement l'effet produit par l'apparition des panoramas, puisqu'on n'a pas craint de mettre dans la bouche du maître de la peinture un éloge aussi absolu. M. de Chateaubriand, dans la préface de ses œuvres complètes, a cru devoir payer aussi un tribut d'éloge à Prévost. « On a vu à « Paris, dit-il, les panoramas de Jéru- « salem et d'Athènes; l'illusion était « complète; je reconnus au premier « coup d'œil tous les monuments, tous « les lieux, et jusqu'à la petite cour où « se trouve la petite chambre que j'ha- « bitais dans le couvent de Saint-Sau- « veur. Jamais voyageur ne fut mis à « si rude épreuve. Je ne pouvais m'at- « tendre qu'on transportât Jérusalem « et Athènes à Paris. » Il faut dire que, pour l'exécution de ses panoramas, Prévost ne s'en rapportait pas à des dessins, et qu'il allait lui-même sur les lieux. On ne doit donc pas s'étonner de trouver dans ses ouvrages une si scrupuleuse exactitude. Il était parti en 1817 pour aller visiter les lieux les plus célèbres de l'Orient, et c'était dans ce voyage qu'il avait fait les dessins de Jérusalem, d'Athènes et de Constantinople. Mais ces travaux l'avaient fatigué, et des trois panoramas, deux seulement furent exécutés par lui; il mourut en 1823, au moment où il commençait celui de *Constantinople;* M. Roumy le termina d'après ses dessins. La démolition de la rotonde des Capucines, où avait lieu l'exposition de ces ouvrages, fit craindre de voir périr un art qui était devenu si intéressant; en effet, le défaut de local convenable est une des grandes difficultés que rencontrent les peintres qui veulent exécuter de semblables travaux. Mais on construisit, rue Saint-Fiacre, un bâtiment où M. Alaux fit voir successivement le *panorama de Westminster* et celui de *Saint-Pierre de Rome*. En 1830, M. Langlois exposa, rue des Marais du Temple, le *panorama de Navarin* et celui *d'Alger*. Enfin, depuis quelques années, cet artiste a fait élever, dans les Champs Ély-

sées, une vaste rotonde, où on a vu en dernier lieu le *panorama de Moscou.*

Les panoramas sont un genre de peinture tout à fait à part, et outre un talent au-dessus de l'ordinaire, ils exigent pour leur exécution de grandes dépenses. Les artistes peuvent difficilement suffire à ces frais, et le gouvernement, pour une œuvre aussi capitale, devrait venir à leur aide. On pourrait construire un monument, qui servirait en même temps à la décoration d'une place, et où les artistes pourraient faire exposer leurs panoramas : ce serait le seul moyen de donner à cet art une extension qu'il serait à souhaiter de lui voir prendre.

MM. Daguerre et Bouton, qui avaient été choisis par Prévost pour l'aider dans ses travaux, ouvrirent, le 11 juillet 1822, sous le nom de *diorama*, une exposition du même genre, mais sur une échelle plus petite. Outre les illusions d'optique, produites par la disposition de la lumière, MM. Daguerre et Bouton essayèrent de rendre parfois le bruit des eaux tombantes; enfin, il y eut dans le diorama autant de mécanique que de peinture. Ainsi, dans celui qui représentait le mont Saint-Gothard, entre autres, outre le bruit du torrent qu'on avait imité, on voyait à un certain moment les neiges amoncelées se détacher et produire une avalanche. Dans un diorama représentant l'intérieur d'une église, on avait imaginé de reproduire l'effet de jour et l'effet de nuit. Un incendie, qui dévora le local où avaient lieu ces expositions, vint arrêter les essais de MM. Daguerre et Bouton dans ce genre de spectacle. Nous citerons, parmi les tableaux exécutés par les auteurs du Diorama, *l'Intérieur de la cathédrale de Cantorbéry, le Port de Brest, l'Intérieur de l'église de Chartres, la Chapelle d'Holy-Rood, le Mont St-Gothard; des Vues de Venise, d'Édimbourg* et *de la Forêt-Noire.* M. Daguerre a annoncé récemment qu'il allait ouvrir un nouveau diorama ; les nombreuses expériences et découvertes de cet artiste sur les effets de la lumière, avant et depuis l'invention de cet instrument auquel il a donné son nom, font espérer d'intéressantes expositions.

PANTHÉON. Voyez PARIS.

PAOLI (Pascal) naquit, en 1726, à Morosaglia (Corse), dans le hameau appelé la *Stretta.* Son père Hyacinthe, un des chefs de la nation avant et depuis le départ du roi Théodore, fut obligé de se réfugier en 1739 à Naples, dont le roi lui donna un régiment. Pascal fut élevé à l'École militaire, et son père, qui était un poëte distingué, prit soin de son éducation littéraire. Il était officier dans le régiment de son père, lorsqu'il revint en Corse, visiter les parents qu'il y avait laissés : c'était en 1755. La guerre que la république de Gênes continuait à faire à la Corse était à son plus fort, et les représentants de la nation, convoqués à Orezza, allaient délibérer sur les chefs qu'ils devaient nommer pour guider le pays dans cette lutte importante. Paoli se rendit à l'assemblée comme député de Morosaglia. La renommée de son père, sa bonne mine, peut-être aussi son uniforme, attirèrent sur lui tous les regards. On savait qu'il avait reçu une brillante éducation, et, quant à son patriotisme, on n'en pouvait douter. Il fut donc d'une voix unanime nommé général en chef de la nation. Il voulait décliner cet honneur; on insista, et il fut forcé d'accepter. Il demanda alors qu'on lui donnât pour collègue Mario Matra, homme de guerre déjà renommé, et qui commandait avant lui les nationaux. On applaudit à ce choix, et les deux généraux prirent ensemble les mesures nécessaires pour continuer la guerre.

Cependant des dissensions s'élevèrent bientôt entre eux; Matra, plus expérimenté, leva un corps de partisans, marcha contre son collègue; mais la lutte se termina par la mort de ce général qui fut tué au siége du couvent de Bozio. Paoli, resté seul général, combattit d'abord avec avantage les Génois et les troupes françaises venues à leur secours (voyez l'article CORSE); puis, vaincu, en 1769, par les forces supérieures du comte de Vaux, il quitta la Corse avec cinq ou six cents de ses partisans, et se retira en Angleterre, où le gouvernement lui donna une généreuse hospitalité. Enfin, après un exil de vingt ans, Paoli fut rappelé, en 1790, dans sa patrie, et son voyage de Paris en Corse fut une véritable marche triomphale.

Louis XVI le nomma alors lieutenant général et commandant de l'île.

Cependant la révolution marchait à grands pas; bientôt, Paoli s'effraya des progrès de la démocratie. Il était arrivé à un âge où l'ardeur de la jeunesse commence à se refroidir; ne sachant où s'arrêterait la révolution française, il craignit pour sa patrie les secousses qui pouvaient en résulter, et crut qu'il valait mieux pour elle être soumise à un gouvernement qui avait déjà subi de semblables épreuves. Il s'adressa donc à l'Angleterre dont le gouvernement, saisissant avec empressement une semblable occasion d'augmenter ses possessions, envoya aussitôt dans la Méditerranée une flotte sous le commandement de l'amiral Hood, avec ordre de s'emparer de la Corse. Les Français qui se trouvaient dans l'île étaient en trop petit nombre pour résister longtemps. Les villes maritimes eurent beaucoup à souffrir. Calvi surtout se fit remarquer par son dévouement à la France, et fut entièrement ruinée. Mais Paoli parvint à faire consentir la population à passer sous le gouvernement des Anglais. Une consulte générale fut tenue à Corté en juin 1794, et les députés jurèrent fidélité au roi d'Angleterre et à la constitution que ce prince avait offerte, et qui établissait un parlement et un vice-roi.

Cependant Paoli, mécontent de la conduite que tenaient les Anglais, se retira à Monticello; mais ses ennemis crurent qu'il n'était pas prudent de laisser bouder ainsi un homme dont l'influence était encore assez grande pour faire perdre aux Anglais tout ce qu'il leur avait donné; et le vice-roi, sir Gilbert Elliot, demanda à son gouvernement de l'appeler en Angleterre. Paoli quitta la Corse avec regret, mais résigné; il se rendit à Londres, où il vécut jusqu'en 1807. Les succès de Napoléon réveillaient, dit-on, chez lui, de nobles sentiments. Il était heureux des triomphes de celui qu'il appelait son élève, et illuminait son palais à chaque grande victoire du consul ou de l'empereur. Il laissa par son testament une somme assez considérable pour fonder à Corté une université, et à Morosaglia une école primaire supérieure. Ces vœux ont été accomplis.

Paon (Du) ou **Le paon**, né aux environs de Paris, vers 1740, d'une famille de paysans, se fit un nom comme peintre de batailles. Sa vocation se révéla au milieu des camps, où il passa plusieurs années comme dragon. Muni de dessins qu'il avait exécutés de lui-même, il se présenta à Carle Vanloo, qui l'encouragea. Dès lors il s'adonna à la peinture sous la direction de Casanova, qu'il ne tarda pas à égaler. Divers morceaux qu'il a exécutés au Palais-Bourbon et dans la salle du conseil de l'École militaire, sans briller par aucune qualité supérieure, dénotent un dessin ferme et correct, et une grande exactitude d'imitation. Cet artiste mourut en 1785.

Paon (vœu du). Voyez **Fêtes**.

Papauté (Relations de la France avec la). Lorsque Clovis eut abjuré le paganisme, le pape Anastase II, qui n'était encore alors que le premier des évêques occidentaux, exhorta dans une lettre le roi des Francs, « son glorieux « et illustre fils, » à être désormais pour l'Église une *colonne de fer*. Ses successeurs, prévoyant quel puissant auxiliaire l'Église d'Occident, dont ils tendaient déjà à se regarder comme les chefs, devait trouver dans les rois francs, cherchèrent également à se les concilier; ainsi Pélage I[er], qui était accusé d'hérésie, crut devoir se laver de cette accusation auprès du roi Childebert I[er], et lui écrivit, en 555, une lettre dans laquelle se trouvent ces paroles remarquables : « Nous devons avoir soin, « pour éviter les soupçons scandaleux, « de donner la déclaration de notre foi « *aux rois que nous devons respecter,* « *et auxquels les divines Écritures* « *nous ordonnent d'être soumis* (*). » On sait que les papes ne gardèrent pas longtemps ce ton d'humilité.

Ce fut au milieu de la décadence de la race mérovingienne que les papes, dont le pouvoir temporel était sans cesse menacé par les Lombards, eurent pour la première fois recours aux Francs. Grégoire II et son successeur Grégoire III implorèrent tous deux les

(*) Dom Bouquet, t. IV, p. 74.

secours de Charles-Martel, auquel le dernier de ces pontifes envoya deux nonces, les premiers que l'on vit en France, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Ils étaient chargés de remettre au prince les clefs du tombeau de saint Pierre, avec une lettre qui finissait par ces mots: « Nous vous conjurons par le Dieu vivant et véritable « et par les clefs très-sacrées de la confession de saint Pierre, que nous vous « envoyons comme les marques de la « souveraineté, de ne point préférer l'amitié du roi des Lombards à celle du « prince des apôtres.» Charles reçut les nonces avec de grands honneurs; mais ne voulant pas rompre avec Luitprand, il leur promit seulement sa médiation. Ce furent ses successeurs, Pépin et Charlemagne, qui se chargèrent de détruire la puissance lombarde et de fonder celle des papes. (Voy. CARLOVINGIENS et CHARLEMAGNE.)

Depuis la chute des Carlovingiens jusqu'à Grégoire VII, les relations de la papauté avec la France n'offrent rien de remarquable. Nous nous bornerons à mentionner l'avénement au trône pontifical de Gerbert (voyez ce mot), archevêque de Reims, de Léon IX (voyez BRUNON), évêque de Toul, et de Nicolas II, évêque de Florence, mais né dans le royaume de Bourgogne. Des députés romains avaient, en 1048, offert à Halinard, archevêque de Lyon, le trône pontifical laissé vacant par la mort de Clément II; mais ce prélat avait refusé cet honneur. Léon IX était venu, en 1045, présider le concile de Reims.

Philippe Ier, après la malheureuse campagne de Flandre où il avait perdu la bataille de Cassel en 1071, s'était plongé dans la débauche, et trafiquait honteusement des bénéfices ecclésiastiques; il fut bientôt troublé dans son repos par les admonitions d'Alexandre II, puis de Grégoire VII. Ce dernier, au mois de décembre 1073, écrivit contre le roi une lettre fulminante à Roclen, évêque de Chalon-sur-Saône. « Entre « tous les princes de notre temps, dit-il, « qui par une cupidité perverse ont vendu l'Église de Dieu en dissipant ses « biens, nous avons appris que Philippe, roi des Français, tenait le premier rang. Notre zèle pour la charge « qui nous est confiée nous animait à « punir avec sévérité des attentats aussi « audacieux; mais, tout récemment, « Aubré, chambellan de ce roi, est venu « nous promettre de sa part qu'il se « soumettrait à notre censure, qu'il « réformerait sa vie et respecterait dorénavant les églises. C'est pourquoi « nous suspendons les rigueurs canoniques, et nous consentons à éprouver « quelle créance nous devons ajouter à « la parole de Philippe. S'il ne tient « pas sa promesse, qu'il sache qu'avec « l'autorité des saints apôtres Pierre et « Paul, nous réprimerons son endurcissement et sa rébellion. Or, il faudra bien qu'il renonce à son hérésie « simoniaque, ou que les Français, « frappés du glaive de l'anathème, abjurent son obéissance, s'ils ne préfèrent abjurer la foi chrétienne! »

Cette sortie violente obtint d'abord l'effet que désirait le pape. Philippe s'humilia; mais il ne se réforma pas. Une autre lettre encore plus véhémente fut adressée par Grégoire aux prélats français, en novembre 1074. Mais heureusement pour le roi de France, qui secrètement n'en continuait pas moins son commerce de bénéfices ecclésiastiques, Grégoire VII se trouva bientôt trop occupé par sa lutte contre l'empereur Henri IV, pour avoir la possibilité de réaliser ses menaces d'excommunication.

Grégoire VII en mourant avait désigné comme ses successeurs trois prélats, au nombre desquels se trouvait Otton ou Odon, évêque d'Ostie, né à Reims. La tiare fut donnée à Victor III; mais Otton, désigné une seconde fois par celui-ci, lui succéda en 1088, sous le nom d'Urbain VI. Ce fut lui qui vint présider le célèbre concile de Clermont où fut résolue la première croisade (voyez CONCILES et CROISADES). Il ne prit du reste aucune part aux querelles qui eurent lieu entre Philippe et le clergé de France.

Gélase II, forcé par l'empereur Henri V de quitter l'Italie, se rendit en France au mois de novembre 1118. Louis VI envoya Suger au-devant de lui; mais le pape mourut à Cluny au mois de janvier suivant. Les cardinaux

qui l'avaient accompagné élurent à sa place *Gui*, archevêque de Vienne, né à Quingey, et fils de Guillaume dit le Grand, comte de Bourgogne. Il prit le nom de Calliste II, et séjourna pendant un an et demi en France, où il tint plusieurs conciles.

Notre pays devint alors le refuge des papes persécutés. Un schisme s'étant élevé à la mort d'Honorius, en 1130, Innocent II, chassé de Rome par son rival Anaclet, se retira en France, où le concile d'Étampes, sur l'avis de saint Bernard, le reconnut pour pape légitime, décision qui entraîna les souverains de toute l'Europe, à l'exception de David, roi d'Écosse, et de Roger, roi de Sicile. Du reste, il faut le dire, le véritable pape à cette époque était saint Bernard, qui exerçait sur l'Europe entière une immense influence.

Cependant Innocent II ne se montra pas très-reconnaissant envers le roi de France. Il s'éleva entre eux, en 1141, une querelle au sujet de l'archevêché de Bourges. Ce siége important était devenu vacant, et, tandis que Louis présentait au chapitre le clerc qu'il destinait à remplacer le prélat défunt, Innocent II disposa du siége en faveur de Pierre de La Châtre. « Louis VII, dit M. de Sismondi, éprouva une violente colère en apprenant cette usurpation de la cour de Rome; il jura qu'il ne permettrait jamais à La Châtre de prendre possession de l'archevêché, et il le força à chercher un refuge chez Thibaud, comte de Champagne. Dans cette occasion, il ne s'agissait plus des libertés de l'Église, mais plutôt des usurpations de la cour de Rome; aussi les plus zélés défenseurs des premières, saint Bernard, abbé de Clairvaux, et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, commencèrent à intercéder pour le roi. Cependant le pape fulmina contre Louis une bulle par laquelle il soumit à l'interdit tous les lieux où le prince viendrait à résider. Malgré le dévouement de la maison des Capets à l'Église, ou peut-être justement à cause de ce dévouement, aucune ne fut plus souvent frappée des censures ecclésiastiques. Pendant trois ans, Louis le Jeune ne put entrer dans aucune ville, dans aucun château, ou aucune bourgade, sans que le service divin fût aussitôt suspendu. »

Du reste, Louis VII ne put se réconcilier avec Innocent II, car ce pape mourut en 1143; mais son successeur se montra moins inflexible. « Le roi, dit l'auteur de la chronique de Morigni, lui envoya des députés pour traiter avec lui, et il obtint tant de sa douceur, qu'en leur présence et devant tous ces nobles qui fréquentent Rome, il leva la main avec bonté, et étant debout, fit le signe de bénédiction du côté de la France, et lui donna l'absolution de l'interdit prononcé contre elle. »

Depuis Célestin jusqu'à Innocent III, deux papes, Eugène III et Alexandre III, cherchèrent encore un refuge en France; l'un en 1147, l'autre en 1162.

Philippe-Auguste avait répudié Ingeburge, et son divorce avait été approuvé, en 1193, par le concile de Compiègne; Célestin II cassa cette sentence en 1196, et son successeur, Innocent III, alla plus loin encore; il enjoignit à Philippe-Auguste de reprendre Ingeburge et de chasser Marie, qu'il avait épousée; en même temps il ordonna aux rois de France et d'Angleterre de mettre fin à leurs guerres, et de réunir leurs forces pour aller défendre la terre sainte. Philippe et Richard conclurent en effet une trêve de cinq ans, en 1199. Mais le premier ne consentit point à reprendre Ingeburge. Alors un concile assemblé à Vienne, par ordre d'Innocent III, frappa d'interdit toutes les terres de la domination de Philippe-Auguste, défendant d'y exercer aucune autre fonction du culte que le baptême des petits enfants et l'extrême onction des mourants. Les croisés furent seuls exceptés de l'interdit, qui, malgré les pressantes sollicitations de Philippe, ne fut levé qu'au bout de huit mois; un nouveau concile fut assemblé à Soissons en 1201, et Philippe, lassé enfin des tracasseries de tout genre auxquelles il était en butte, prit une résolution soudaine et inattendue, déclara qu'il reprenait sa femme, dont il ne voulait plus se séparer, et trouva ainsi moyen de se soustraire complétement à l'autorité du pape. Cet événement fut considéré comme une victoire par les amis du roi, et comme un affront par

les cardinaux qui assistaient au concile. Néanmoins, Innocent III légitima et déclara habiles à succéder les enfants que Philippe avait eus de Marie de Méran, appelée aussi Agnès par quelques historiens.

Ce ne furent pas là du reste les seuls démêlés que Philippe eut avec Innocent: ce prince se disposait à envahir l'Angleterre, soulevée contre Jean sans Terre, lorsque celui-ci, effrayé, rendit son royaume feudataire de l'Église romaine; alors le légat Pandolphe signifia au roi de France qu'il eût à se désister à l'instant d'une guerre désormais impie, puisqu'elle serait dirigée contre un des serviteurs de l'Église. Philippe obéit; mais son fils, Louis, malgré les injonctions du saint-siége, se rendit en Angleterre, et y obtint de brillants succès. (Voy. les ANNALES et LOUIS VIII.)

Nous avons raconté ailleurs (Voy. les ANNALES, t. Ier, p. 65 et suiv.) le triste rôle que la papauté joua dans la guerre des Albigeois; nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet.

Saint Louis, malgré sa piété, fut assez souvent en lutte ouverte avec la papauté, dont l'ambition n'avait alors plus de bornes. Ainsi, en 1234, le roi ayant rendu une ordonnance pour resserrer la juridiction ecclésiastique dans de justes limites, Grégoire s'en plaignit à lui par une lettre du 15 février 1235, où il soutenait que *Dieu avait confié au pape, tout ensemble, les droits de l'empire terrestre et ceux de l'empire céleste;* et qu'il terminait en menaçant Louis de l'excommunication prononcée par Honorius III contre ceux qui feraient des statuts contraires aux libertés de l'Église, c'est-à-dire du clergé; mais le roi, malgré cette admonition, n'en persista pas moins à faire exécuter rigoureusement son ordonnance. On sait aussi (Voy. EMPIRE D'ALLEMAGNE) qu'il ne montra pas moins de fermeté dans les querelles d'Innocent IV avec l'empereur Frédéric, et qu'il refusa au premier un asile dans ses États.

L'avénement du Français Urbain IV au trône pontifical, en 1261, est un fait important, car, depuis cette époque, jusqu'au milieu du siècle suivant, la France exerça sur la papauté une immense influence; ce fut à Urbain IV et à son successeur, Clément IV, qui était aussi Français de naissance, que la maison d'Anjou dut le trône des Deux-Siciles.

Grégoire X s'étant, en 1273, rendu à Lyon, dans le but d'y tenir un concile général, demanda à Philippe le Hardi, qui était venu lui rendre visite, de lui restituer le comtat Venaissin, comme faisant partie du marquisat de Provence, que Raymond VII, comte de Toulouse, avait cédé au saint-siége en 1229. Cette demande n'était rien moins que légitime; car Grégoire IX avait, quelques années plus tard, restitué ce marquisat à Raymond. Néanmoins Philippe, qui avait besoin de ménager le pape, lui accorda sa demande, et se réserva seulement la moitié de la ville d'Avignon, que Philippe le Bel échangea seize ans après avec Charles II, roi de Sicile.

Depuis cette époque, jusqu'à l'avénement de Boniface VIII, les rapports de la France avec la papauté furent peu importants; nous nous bornerons à mentionner l'appui que le Français Martin IV prêta, dans cet intervalle, à la maison d'Anjou, dans sa lutte contre la maison d'Aragon.

Boniface VIII avait été élu en 1295, par l'influence française; aussi montra-t-il d'abord la plus grande reconnaissance pour Philippe le Bel. Il s'occupa avec ardeur de la canonisation de Louis IX et parvint à décider Jacques d'Aragon à abandonner la Sicile. Il destinait en outre l'empire d'Orient à Charles de Valois, et cherchait par tous les moyens à élever la maison de France en Italie. Mais les exactions commises par le roi sur le clergé firent bientôt cesser cette bienveillance. Le pape demanda à Philippe de mettre en liberté le comte de Flandre et de se réconcilier avec Édouard. Le roi ne se pressant pas d'obéir, Boniface lança une bulle violente, dans laquelle il excommuniait tous les clercs qui consentiraient un impôt sans l'ordre du saint-siége et tous ceux qui établiraient un pareil impôt. Irrité de cette bulle, Philippe prohiba le séjour des étrangers en France, et défendit d'en laisser sortir ni argent, ni vivres, ni chevaux, sans sa permission. Le pape, auquel cette mesure enlevait ses revenus, répondit

par la bulle suivante : « Séduit par un « conseil malicieux, tu as rendu une or- « donnance qui attaque par ses inten- « tions la liberté ecclésiastique, enlève « à ceux qui ne sont pas nés dans ton « royaume la faculté d'y demeurer ou « d'y exercer leur commerce, et cause « beaucoup de dommage et d'oppression « à tes sujets comme aux étrangers. « Leur amour accoutumé pour toi s'en « est refroidi, et ce n'est pas une petite « perte pour un roi que celle du cœur de « ses sujets. Si ton intention a été d'at- « taquer nos frères et nous, leurs biens « et les nôtres, par cette prohibition, « ce serait non-seulement une impru- « dence, mais une folie, que de vouloir « étendre tes mains téméraires à des « choses sur lesquelles les princes sécu- « liers n'ont aucun pouvoir, et tu tom- « berais sous la sentence d'excommu- « nication. Vois, mon fils, où tes con- « seillers t'ont amené. Ce n'etait pas la « conduite de tes aïeux, qui furent tou- « jours si dévoués au saint-siége. Au res- « te, nous n'avons pas statué que les « clercs de ton royaume ne t'aideraient « pas dans tes besoins pour la défense de « la France, mais qu'ils le feraient avec « notre permission, et cela à cause des « exactions intolérables que tes officiers « ont exercées sur les personnes tant re- « ligieuses que séculières. Si une grande « nécessité menaçait ton royaume, si « cher à l'Église, le saint-siége étendrait « sa main jusqu'aux croix et aux calices « plutôt que de le laisser périr. Nous « exhortons donc ta sérénité royale à « recevoir avec respect les remèdes « que t'offre la main paternelle, et à « corriger ton erreur. Conserve notre « bienveillance et celle du saint-siége, « et ne nous force pas à recourir à des « moyens inusités, que nous n'emploie- « rions que malgré nous, alors que nous « y serions réduits par la justice. »

« Ce langage était rude et hautain, dit M. Lavallée, mais il n'avait pas la violence despotique de celui de Grégoire VII ou d'Innocent III. On était habitué à ces âpres sermons dans la bouche des pontifes, et la bulle de Boniface ne sembla etrange qu'à Philippe et à ses hommes de loi. Le pape avait toutes les ambitieuses prétentions de ses prédécesseurs; mais, plus qu'eux tous, il manquait de foi dans la légitimité de ces prétentions; il sentait qu'elles étaient en désaccord avec les besoins et les opinions du temps, et il voyait les résistances de jour en jour plus grandes et plus nombreuses. Cette conviction le rendait irrésolu, et l'empêchait de poursuivre avec opiniâtreté ce qu'il avait commencé avec audace; et les modifications qu'il se hâtait de mettre à des prétentions orgueilleusement énoncées, ressemblaient à des rétractations, et lui donnaient un air de faiblesse maladroite. D'ailleurs la papauté était habituée à aimer la royauté française, et n'avait jamais trouvé dans elle que fidélité et dévouement, et c'était chose tellement insolite qu'un désaccord entre ces deux puissances, que Boniface s'empressa d'expliquer sa bulle, dès qu'il sut le mécontentement de Philippe, déclarant qu'il ne prétendait nullement empêcher le clergé, ni de faire des dons au roi pour la nécessité du royaume, ni de rendre à la couronne les services qu'il lui devait. Il continua d'accorder toutes ses faveurs à la maison de France en Italie; et, pour mieux lui témoigner son amour, il mit solennellement Louis IX au rang des saints (*). »

Mais l'orgueilleux Philippe avait conçu le plus vif ressentiment des reproches du pape; il ne pouvait souffrir qu'un homme eût le droit de se mettre entre lui et ses sujets; il chercha donc à se débarrasser de cet importun défenseur de la morale publique, et à constituer la royauté aussi indépendante et maîtresse en face de l'Église qu'en face de l'aristocratie. Il fit répondre au pape par ses légistes que le gouvernement temporel appartenait aux rois et qu'ils étaient au-dessus de tous les pouvoirs vivants. Mais il suspendit ses exactions contre le clergé, le pape modifia ses prétentions, et les deux pouvoirs semblèrent réconciliés.

Cependant le clergé fut bientôt encore l'objet de vexations financières; le pape ne cessa pas de s'en plaindre, mais il n'en restait pas moins l'ami des Français, et se rendait odieux en Italie par sa partialité pour eux. Il donna à

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. I, p. 486 et suiv.

Charles le Boiteux l'appui de Jacques, roi d'Aragon, contre le frère même de celui-ci, Frédéric, que les Siciliens avaient appelé au trône; il tourna à la maison d'Anjou ses deux plus grands ennemis, Jean Procida et Roger de Loria; il donna le trône de Hongrie au petit-fils de Charles le Boiteux, malgré les Hongrois eux-mêmes, qui avaient élu André le Vénitien; enfin il nomma Charles de Valois, duc de Spolète, capitaine général de l'Église, vicaire de l'empereur en Italie et pacificateur de la Toscane, et lui promit de l'aider à monter sur le trône impérial, dont il déposséda Albert d'Autriche, meurtrier d'Adolphe de Nassau et excommunié. En favorisant ainsi la maison de France, Boniface n'avait qu'un but, la grandeur de l'Église, et il souffrait de ne pas trouver en Philippe un fils soumis et un instrument docile. Une dissension entre la papauté et la royauté française était chose étrange et pour ainsi dire intestine; et dès que la lutte s'engagerait entre deux pouvoirs qui s'étaient toujours mutuellement soutenus, on pouvait prévoir que la papauté succomberait, puisqu'elle combattait contre son appui matériel, alors que sa force d'opinion était ébranlée. Boniface sentait le danger; mais il ne pouvait garder un silence coupable, lorsqu'il voyait les droits de l'Église attaqués même par son fils aîné; d'ailleurs il n'avait ni douceur ni modération dans le caractère, et, malgré les périls de cette sorte de guerre civile, il se résolut à la soutenir désespérément, et à mourir sur les débris du grand édifice fondé par Grégoire VII

La querelle, en effet, ne tarda pas à prendre un caractère d'aigreur qu'elle n'avait pas encore eu, et elle s'envenima encore davantage lorsque Boniface eut envoyé pour légat en France, en 1301, Bernard Saissetti, évêque de Pamiers. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la suite de ces démêlés que nous avons racontés ailleurs (voyez les ANNALES, tome Ier, p. 199), et qui donnèrent lieu à la première assemblée des états généraux (voy. ces mots). Nous nous bornerons à dire qu'après des mesures de plus en plus violentes prises par les deux adversaires, Guillaume de Nogaret fut envoyé à Anagni, séjour du vieux pontife, à la tête d'une troupe d'aventuriers et de seigneurs mécontents; qu'il pénétra dans la ville la veille du jour où Boniface devait publier une bulle qui déposait solennellement Philippe, et donnait son royaume à Albert d'Autriche; que la maison du pape fut forcée, et que Nogaret l'arracha à grand'peine à la fureur de Sciarra Colonna. Boniface, prisonnier et privé de nourriture pendant trois jours, fut enfin délivré par le peuple soulevé, et retourna à Rome, où il mourut peu de temps après (1303).

Il eut pour successeur Benoît XI, qui mourut en 1304, après avoir, dès le commencement de son court pontificat, rétabli dans ses dignités la famille des Colonne, que protégeait la France, et relevé Philippe le Bel et son royaume des censures ecclésiastiques. Après lui le saint-siége fut vacant pendant onze mois, au bout desquels, grâce aux intrigues de Philippe le Bel, on élut le Français Bertrand de Goth, qui prit le nom de Clément V. Ce pape ne fut qu'un instrument docile entre les mains du roi de France, auquel il accorda la destruction des Templiers (voyez ce mot). Il vint, en 1309, fixer sa résidence à Avignon, où ses successeurs, au nombre de sept, tous Français et nés dans le midi du royaume, résidèrent pendant soixante et dix ans. Ce séjour de la papauté en France fut appelé par les Italiens la *captivité de Babylone*.

Il y eut un seul point sur lequel le pape crut devoir désobéir à Philippe. Pour le détourner de poursuivre la mémoire de Boniface, il avait assigné le royaume de Navarre à Louis, son fils aîné, et le royaume de Hongrie à Charobert, petit-fils de Charles le Boiteux. Lorsqu'à la mort de l'empereur Albert, le roi lui demanda de faire obtenir la couronne impériale à son frère Charles de Valois, Clément le promit; puis, effrayé du danger qui devait menacer l'Église, si la maison des Capétiens, déjà maîtresse des trônes de France, de Naples, de Navarre et de Hongrie, obtenait encore le trône impérial, il écrivit aux électeurs une lettre en faveur de Charles de Valois,

mais en y joignant un bref secret, dans lequel il les dissuadait de choisir un prince français. En effet, les intrigues de Philippe échouèrent. (Voyez EMPIRE D'ALLEMAGNE.)

Pour les successeurs de Clément V, voyez JEAN XXII, BENOÎT XII, CLÉMENT V, INNOCENT V, URBAIN V et GRÉGOIRE XI, tous papes français.

La papauté, qui avait été si longtemps asservie à la maison des Valois, chercha enfin à secouer cette domination qui la conduisait à une ruine inévitable. En 1367, Urbain V, malgré les instances des cardinaux et du roi de France, Charles V, quitta la France et retourna à Rome, où il entra au milieu des acclamations du peuple entier; mais bientôt les troubles dont l'Italie était le théâtre, le dégoûtèrent du séjour de la ville éternelle, et il revint mourir en France. Son successeur Grégoire XI, se voyant sur le point de perdre l'État de l'Église alors en pleine insurrection, et pressé par l'opinion publique, résolut enfin de reporter le saint-siége à Rome. Les cardinaux et Charles V s'y opposèrent en vain; en vain on publia une foule d'écrits pour légitimer le séjour des papes en France, le pays le plus chrétien, « la fontaine de « la foi, le royaume où l'Église a plus « de voix et d'excellence qu'en tout le « monde; » Grégoire n'en persista pas moins dans sa résolution; il se rendit à Rome et y mourut.

Sa mort, arrivée en Italie, rendit pour ce pays l'élection d'un pape une affaire nationale. Seize cardinaux entrèrent en conclave le 7 avril 1378; onze d'entre eux étaient Français. Mais, effrayés par les clameurs du peuple qui envahit leur palais, et les menaça « de faire leurs tê« tes plus rouges que leurs chapeaux, » ils élurent, le 8 avril, Barthélemy Prignani, évêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Il était sujet des rois de Naples, mais avait passé la plus grande partie de sa vie en France. A peine fut-il consacré, qu'il s'aliéna tous les cardinaux par sa violence et son despotisme. Ils abandonnèrent sa cour; et, cinq mois après son élection, ils se retirèrent à Anagni, mirent dans leur parti le préfet de Rome et le commandant du château Saint-Ange, firent venir des compagnies d'aventuriers et, après s'être assurés de l'appui du roi de France et de la reine de Naples, ils prirent, le 9 août 1378, la résolution hardie de déclarer le saint-siége vacant et l'élection d'Urbain VI illégale.

Le 20 septembre suivant, ils élurent pour pape le cardinal Robert de Genève, homme jeune, belliqueux, habile, et du reste sans aucune conviction religieuse. Ce nouveau pape prit le nom de Clément VII; il fixa d'abord sa résidence à Naples et à Gaëte; puis, en 1379, une insurrection des Napolitains le détermina à venir établir son siége à Avignon, où il se rendit avec les cardinaux et toute sa cour. Il était assuré de recevoir un bon accueil de Charles V, car ce prince devait nécessairement embrasser la cause des cardinaux français qui l'avaient élu; d'ailleurs le roi devait être bien aise de voir revenir la cour pontificale en France, sous son influence immédiate, de manière à pouvoir obtenir d'elle les prélatures et les bénéfices qu'il lui demanderait, à lui faire sanctionner les décimes qu'il voudrait imposer sur le clergé, et enfin à l'employer, comme un instrument docile, au service de sa politique, soit intérieure, soit extérieure.

Cependant, il faut le dire, ce schisme, si désastreux pour l'influence de la papauté, ne le fut pas moins pour la France, qui se trouva bientôt seule et en opposition avec presque toute l'Europe; car Wenceslas de Luxembourg, successeur de l'empereur Charles IV, la Hongrie et les États scandinaves, l'Angleterre et les Flamands se déclarèrent pour Urbain VI. « Ce fut, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. un vrai malheur pour l'Église gallicane que cette résidence de Clément VII en France. Ce pape et le duc d'Anjou, roi de Sicile, se vendirent l'un à l'autre le clergé de France. Clément accordait des décimes au duc d'Anjou, qui lui laissait prendre la moitié des bénéfices et vendre l'autre. Jamais l'abus des grâces expectatives ne fut porté si loin. L'université de Paris, que ce brigandage frustrait du prix légitime de ses travaux, et que le scandale du schisme affligeait, défendit avec courage les libertés de

l'Église gallicane et ses propres droits. Enfin, après avoir lutté plusieurs années contre la papauté de la cour d'Avignon; après avoir proposé divers moyens pour le rétablissement de l'union et de la paix, elle porta un coup mortel à Clément par un mémoire que composa, sur le même sujet, Nicolas de Clemengis, un de ses membres les plus distingués. Ce plan de pacification, dont le roi Charles VI et son conseil avaient été frappés, étant venu à la connaissance de ce pape, il en conçut tant de colère, de douleur et de crainte, que ces différentes impressions lui causèrent une apoplexie qui l'emporta de ce monde le 16 septembre 1394, après environ seize ans de pontificat. En mourant, il laissa dans ses coffres 300,000 écus d'or. »

A peine Clément VII était-il mort, que le roi, qui voulait à tout prix mettre fin au schisme, écrivit aux cardinaux de surseoir à l'élection. Ceux-ci se hâtèrent d'y procéder, avant de décacheter ses lettres; ils avaient tous, il est vrai, juré que celui qui serait élu ferait tout pour la paix de l'Église, et céderait même la tiare, s'il le fallait; mais certainement aucun d'eux n'était décidé à tenir sa promesse. Leur choix tomba sur l'Aragonais Pierre de Luna, qui prit le nom de Benoît XIII. Pour obtenir de lui qu'il tînt ses serments, on lui envoya une ambassade solennelle. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans vinrent le trouver à Avignon, avec un docteur qui représentait l'Université de Paris, et qui le harangua avec une extrême hardiesse. « Le pape était un habile homme, dit M. Michelet, mais un Aragonais, une tête dure, pleine d'obstination et d'astuce. Il se joua des princes, lassa leur patience, les excédant de doctes harangues, de discours, de réponses et de répliques, lorsqu'il ne fallait, comme on le lui dit, qu'un tout petit mot : *cession*. Puis, quand il les vit languissants, découragés, malades d'ennui, il s'en débarrassa par un coup hardi. Les princes ne demeuraient pas dans la ville d'Avignon, mais de l'autre côté, à Villeneuve, et tous les jours ils passaient le pont du Rhône pour conférer avec le pape. Un matin, ce pont se trouva brûlé; on ne passait qu'en barque avec danger et lenteur. Le pape assura qu'il allait rétablir le pont; mais les princes perdirent patience, et laissèrent l'Aragonais maître du champ de bataille. La paix de l'Église fut ajournée pour longtemps. »

Benoît s'étant complétement refusé à l'abdication, le roi écrivit à tous les souverains, et l'université de Paris à toutes les universités, pour demander un concile général, qui prononcerait la déchéance des deux papes et donnerait un chef unique à la chrétienté. Un concile national s'assembla en 1398, et déclara la France soustraite à l'obédience des deux papes. Cette résolution hardie fut acceptée par le conseil du roi et tout le clergé; il fut défendu de sortir du royaume pour aller à Rome, et de payer aucun impôt pontifical; et pour compléter ces mesures, on envoya une armée contre Benoît XIII, qui fut assiégé dans Avignon, pendant quatre ans, par le maréchal de Boucicaut, et s'enfuit en 1403.

Mais la France ne persista pas dans le parti qu'elle avait pris, elle revint bientôt à l'obédience de Benoît. Néanmoins, en 1409, un autre concile national fut convoqué, et l'on y décida qu'un concile général serait assemblé pour réformer l'Église dans son chef et dans ses membres, et que la France se retirerait de l'obédience des deux papes. Benoît jeta alors l'interdit sur le royaume; mais il fut déclaré hérétique et forcé de s'enfuir en Espagne. Enfin, le concile œcuménique assemblé à Pise déclara les deux papes hérétiques, excommuniés et déposés, et élut à leur place Alexandre V.

Mais cette nomination n'éteignit pas le schisme; au lieu d'un pape on en eut trois, et l'anarchie religieuse continua et ne fit qu'accroître les malheurs de la France, déchirée alors par la guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs. Alexandre V mourut en 1410, sans avoir rien fait pour la réforme de l'Église, et Jean XXIII lui succéda. Mais Benoît XIII et Grégoire XII, reconnus toujours à Avignon et à Rome, n'en continuaient pas moins à entretenir le scandale. Enfin, un nouveau concile général fut convoqué à Constance, pour le 16 novembre 1414.

La France joua un grand rôle dans cette assemblée, l'une des plus solennelles que l'Église ait jamais tenues. Sur la proposition de Jean Gerson, député de l'Université de Paris, et l'un des plus savants docteurs de la chrétienté, le concile se proclama supérieur au pape, et déposa les trois prétendants. Jean XXIII, bien que reconnu comme pape légitime, abdiqua; Grégoire XII l'imita; l'opiniâtre Benoît XIII, qui résista, fut déposé, et l'on élut Martin V, qui se hâta (1418) de prononcer la dissolution du concile.

Cette assemblée s'était vivement préoccupée des malheurs de la France; les Bourguignons et les Armagnacs s'y étaient disputé la prééminence; mais les opinions démocratiques de l'Université y avaient prévalu, ce qui avait excité l'indignation générale des princes.

Martin V, d'après les décrets du concile de Constance, convoqua en 1423, à Sienne, un concile qui, n'ayant amené aucun résultat, fut transféré à Bâle, où il ne s'ouvrit que sur la fin de l'année 1431. Les députés de Charles VII s'y rendirent; ceux de l'empereur Sigismond se joignirent à eux; et les deux souverains prirent le concile sous leur protection. Mais bientôt la discorde éclata entre les Pères et le successeur de Martin V, le pape Eugène V. Les premiers ayant aboli les annates, les mandats, les réserves et d'autres droits qui servaient de prétextes aux papes pour extorquer dans toute la chrétienté d'immenses impôts, Eugène prononça la dissolution du concile, en convoqua un nouveau à Florence, et les mesures les plus violentes furent prises de part et d'autre. Enfin, les Pères du concile ayant été excommuniés, déposèrent Eugène, et nommèrent à sa place le duc de Savoie, Amédée VIII, sous le nom de Félix V.

Presque tous les États de la chrétienté adoptèrent les décrets du concile, qui étaient très-favorables à l'indépendance des églises nationales, et surtout à l'autorité royale. Ce fut un choix de ces décrets, dont quelques-uns avaient été modifiés, que Charles VII présenta au clergé français assemblé à Bourges, en 1438, et dont résulta une ordonnance qui, sous le nom de *Pragmatique sanction*, devint une des lois de l'État (voyez PRAGMATIQUE SANCTION). Cependant le concile de Bâle ne fut pas soutenu par les rois dans ses projets de réformes. Après avoir profité des décrets qui les affranchissaient de l'autorité pontificale, ceux-ci se réconcilièrent avec Nicolas V, successeur d'Eugène IV; Félix V abdiqua; et enfin, la paix fut rendue à l'Église.

Nous avons raconté, dans les ANNALES, les rapports que la papauté eut avec la France pendant les guerres d'Italie et les troubles de la ligue. Nous n'y reviendrons pas (*).

Lorsque Henri IV eut abjuré le protestantisme, il chercha à rétablir les bons rapports de la France avec Rome; car il avait besoin de la papauté pour affaiblir la puissance de la maison d'Autriche en Italie. Ce fut par sa médiation et par les soins du cardinal de Joyeuse que fut apaisé, en 1607, le grave différend qui s'était élevé entre la république de Venise et Paul V, au sujet d'une bulle monitoriale donnée par celui-ci en 1606. Le successeur de Paul V, Grégoire XV, érigea, en 1621, à la prière de Louis XIII, le siége de Paris en métropole, et autorisa, vers la même époque, l'établissement de la congrégation de Saint-Maur en France.

En 1644, à la mort d'Urbain VIII, qui avait en vain essayé, en 1625, de ménager la paix entre la France et l'Espagne, au sujet de la Valteline, le sacré collége se trouva partagé en trois factions : celle des Barberini, le parti français et le parti espagnol. La France se déclara contre le cardinal Pamfili; cependant, par suite d'intrigues secrètes, le cardinal Antonio Barberini, protecteur de la couronne de France, et le marquis de Saint-Chaumont, notre ambassadeur à Rome, ne prononcèrent pas l'exclusion de ce cardinal, qui fut élu, le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent X, et arriva ainsi au trône pontifical avec la réputation d'être l'ennemi déclaré de la France.

En effet, il ne tarda pas à avoir quelques démêlés avec elle; le cardinal Antonio Barberini et ses deux frères, pour-

(*) Voyez surtout l'art. CONCORDAT, pour le règne de François Ier.

suivis par lui, se réfugièrent en France et y furent accueillis par Mazarin, qui autorisa les autres membres de leur famille restés à Rome à se déclarer Français. Ceux-ci, en effet, firent arborer les armes de France sur la porte de leurs hôtels; mais Innocent X s'indigna de cette prétention, et fulmina une bulle, non pas seulement contre les Barberini, mais contre tous les cardinaux qui s'absenteraient de Rome sans la permission du pape, en les déclarant déchus du droit d'assister au conclave. Mazarin, que cette bulle attaquait, consulta plusieurs membres du clergé, du parlement et de la Sorbonne, et trouva chez eux des dispositions favorables. L'avocat général Omer Talon déféra cette bulle à la cour suprême par un appel comme d'abus; il la dénonça comme vicieuse dans la forme, puisqu'elle émanait du pape seul, et non du pape assisté du conseil des cardinaux; puisque, de plus, elle dérogeait aux canons et aux décrets des conciles, droit que l'Église gallicane ne reconnaissait point au pape. Il la regardait également comme abusive quant au fond, puisqu'elle enlevait aux souverains étrangers leur droit reconnu sur leurs sujets, et que sa conséquence inévitable serait d'engager tous les États à exclure les cardinaux des fonctions publiques. Le parlement déclara légitime l'appel comme d'abus; et le ministre ayant pris la résolution d'envoyer des forces considérables en Italie, le pape fut obligé de se réconcilier avec les Barberini.

Ce pontife mourut le 7 janvier 1655, après avoir, au mois de mai précédent, condamné les cinq fameuses propositions que l'on disait extraites du livre de Jansénius. Il fut remplacé par le cardinal Chigi, qui s'était déclaré l'ennemi de la France au congrès de Munster. Mazarin avait d'abord voulu prononcer l'exclusion contre lui; mais il n'avait pas tardé à se désister de son opposition, redoutant peu le caractère de ce pontife, qui était *maximus in minimis, minimus in maximis*, comme disait Pasquin. Mais il ne laissa pas échapper l'occasion de lui montrer son mauvais vouloir, et il l'humilia profondément en l'excluant des négociations pour la paix des Pyrénées. Aussi les dispositions réciproques des deux puissances devinrent-elles bientôt fort peu bienveillantes.

Sur ces entrefaites, le duc de Créqui fut nommé ambassadeur à Rome (1662). Avant de partir de Paris, il ne fit point de visite au nonce, parce que celui-ci avait refusé de donner chez lui la main, c'est-à-dire la place à droite, aux ducs et pairs. Il fit son entrée à Rome sans solennité, et ne reçut, ne rendit aucune visite.

Quelque temps après, la police de Rome fit quelques arrestations de prévenus à peu de distance du palais Farnèse, où logeait le duc de Créqui, qui, considérant comme une partie de ses franchises de ne permettre aucun exercice de la justice romaine dans le voisinage de son palais, encouragea les aventuriers et les spadassins qu'il avait amenés à sa suite à prendre querelle avec les sbires de la patrouille, toutes les fois qu'ils les rencontreraient, et à les battre. Les sbires étaient appuyés par un corps de deux cents Corses. La caserne de ceux-ci était très-rapprochée du palais Farnèse, où habitait le duc de Créqui, de sorte que chaque jour il y avait quelque combat entre les gens de l'ambassade et les soldats du pape. Enfin, le 20 avril, une rencontre, qui eut lieu entre trois Français et trois Corses, dégénéra en véritable bataille : toute la livrée du maréchal de Créqui ayant pris les armes et repoussé les Corses jusqu'à leur caserne, la mêlée devint générale ; le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait en ce moment, fut arrêté; un de ses pages fut tué; enfin la nuit termina le combat.

Aussitôt Créqui, refusant comme peu satisfaisantes les satisfactions qu'on lui offrait, et repoussant la médiation de la reine de Suède et de l'ambassadeur de Venise, sortit de Rome et se retira en Toscane.

A ces nouvelles, Louis XIV demanda au pape, par une lettre très-impérieuse, une éclatante satisfaction ; puis, voyant que le pape ne voulait pas lui accorder les réparations qu'il exigeait, il fit prononcer par le parlement de Provence, le 26 juillet 1663, la réunion d'Avignon

et du comtat Venaissin au domaine de la couronne. L'hiver suivant, il prit des mesures pour faire passer des troupes en Italie, et assigna au pape le 15 février 1664, comme terme péremptoire, pour se soumettre. Enfin, la paix fut signée à Pise le 12 février 1664. Alexandre VII consentit à toutes les demandes du roi, et, en outre, le cardinal Chigi, le cardinal Imperiali et les deux frères du pape furent contraints d'aller faire à Louis XIV les apologies les plus humiliantes. De plus, une pyramide fut élevée à Rome vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, avec une inscription qui portait que la nation corse était déclarée à jamais incapable de servir le siége apostolique, *en punition de l'exécrable attentat commis par elle contre l'ambassadeur de France*. Les cardinaux Chigi et Imperiali furent reçus à Paris, par Louis XIV, avec tous les égards possibles.

Clément IX, successeur d'Alexandre VII, mit tant de douceur et de bienveillance dans ses relations, que la bonne harmonie se trouva bientôt rétablie entre la France et la papauté. En 1668, il obtint de Louis XIV que la pyramide élevée à Rome fût abattue, et la détermination que prit le roi d'envoyer un corps de troupes françaises à Candie, assiégée par les Turcs, fut due en grande partie à ses prières. Le 15 mars 1668, à la demande du roi, il publia une bulle remarquable, par laquelle il autorisait les magistrats et officiers du parlement de Paris, pourvus d'indult, à requérir des collateurs en commende les bénéfices réguliers, autres néanmoins que les prieurés conventuels électifs et les offices claustraux.

A sa mort (1670), il fut remplacé par le candidat de la faction française dans le sacré collége, par le cardinal Altieri, qui prit le nom de Clément X, et n'occupa le saint-siége que six ans. Sous son successeur Innocent XI, eut lieu la grande querelle de la régale, qui donna lieu à la célèbre déclaration de 1682. (Voyez DÉCLARATION et RÉGALE.) Cette querelle, qui amena une seconde saisie du comtat d'Avignon, se continua sous Alexandre VIII et ne fut terminée qu'en 1693.

Voyez, pour les querelles qui éclatèrent entre l'Église de France et le saint-siége dans le dix-huitième siècle, l'article JANSÉNISME, et dans les ANNALES, la fin du règne de Louis XIV, la régence du duc d'Orléans, et le règne de Louis XV.

Comme on devait s'y attendre, la papauté se montra très-opposée à la révolution française, qui avait amené la constitution civile du clergé, et lui avait enlevé le comtat d'Avignon. Pie VI refusa d'approuver les décrets de l'Assemblée nationale relatifs à la constitution civile du clergé, et il publia, en 1791, une bulle qui leur était tout à fait contraire. Il accueillit avec une grande faveur les prêtres français émigrés, et, lorsque nos armées eurent mis le pied en Italie, il ne cessa de conspirer sourdement contre elles. Il en fut puni par la prise de Bologne, dont Augereau se rendit maître en juin 1796, et conclut alors un armistice, par lequel il abandonna à la république cinquante-deux tableaux de grands maîtres, l'herbier d'Aldrovandini, une riche collection de minéraux, et un grand nombre de manuscrits précieux et de livres rares. Mais les armées françaises s'éloignèrent; l'Autriche fit de nouveaux efforts, et le pape espérant sans doute que Bonaparte serait écrasé par les armées ennemies qui fondaient de tous côtés sur lui, recommença ses intrigues, et leva des troupes qui se joignirent à celles qui devaient combattre l'armée française.

La capitulation de Wurmser à Mantoue (2 février 1797) détruisit toutes ses illusions, et le frappa comme un coup de foudre. Bonaparte pouvant alors disposer d'une partie de ses forces, dirigea immédiatement une expédition contre les États de l'Église. Le pape était dans une cruelle anxiété: il s'était compromis par une alliance avec l'Autriche, alliance que la défaite d'Alvinzi rendait inutile; la correspondance du cardinal Busca, secrétaire d'État et ennemi juré de la France, avait été interceptée, et elle avait dévoilé les projets formés contre l'armée française, qu'on avait voulu attaquer par derrière; enfin, un envoyé diplomatique de la république avait été assassiné par la populace de Rome, sans que le gouvernement pontifical eût fait aucun ef-

fort pour le secourir, et sans qu'il eût ensuite essayé de punir ses assassins. (Voy. BASSEVILLE.)

Pie VI essaya pourtant de résister ; mais, après quelques engagements dont le résultat ne pouvait être douteux (voy. ITALIE [guerres d'], tome IX, p. 648), Bonaparte, qui s'était avancé jusqu'à Tolentino, lui imposa un traité qui fut signé dans cette ville le 19 février 1797. Voici quelles en étaient les conditions : « Le pape, révoquant tout traité d'alliance contre la France, reconnaissait la République, et se déclarait en paix et en bonne intelligence avec elle. Il lui cédait tous ses droits sur le comtat Venaissin; il abandonnait définitivement à la république cispadane les légations de Bologne et de Ferrare, et, en outre, la belle province de la Romagne. La ville et l'importante citadelle d'Ancône restaient au pouvoir de la France, jusqu'à la paix générale. Les deux provinces du duché d'Urbin et de Macerata, que l'armée française avait envahies, étaient restituées au pape, moyennant la somme de 15 millions. Pareille somme devait être payée conformément à l'armistice de Bologne, non encore exécuté. Ces 30 millions étaient payables, deux tiers en argent, et un tiers en diamants ou pierres précieuses. Le pape devait fournir, en outre, huit cents chevaux de cavalerie, huit cents chevaux de trait, des buffles et autres produits du territore de l'Église. Il devait désavouer l'assassinat de Basseville, et faire payer 300,000 fr. tant à ses héritiers qu'à ceux qui avaient souffert par la suite du même événement. Tous les objets d'art et manuscrits cédés à la France par l'armistice de Bologne devaient être sur-le-champ dirigés sur Paris. »

Mais peu de temps après (28 décembre 1797), un nouvel assassinat commis par les troupes du pape sur un Français revêtu d'un caractère diplomatique, vint rompre ce traité. Le parti populaire avait organisé à Rome, contre le gouvernement pontifical, une insurrection à laquelle la France était tout à fait étrangère. Cette tentative échoua, et les insurgés se réfugièrent dans la juridiction de l'ambassade française. Mais ils y furent poursuivis par les soldats du pape, qui, sans respect pour l'ambassadeur (Joseph Bonaparte), lequel, à la tête de quelques officiers, était sorti de son palais pour s'interposer entre les vainqueurs et les vaincus, firent feu, blessèrent le général Duphot, puis le massacrèrent à coups de baïonnette (voy. DUPHOT).

Le gouvernement romain n'ayant fait aucune démarche pour s'excuser de ce meurtre, Joseph quitta Rome. Le pape offrit alors quelques réparations tardives; le Directoire les rejeta, et ordonna à l'armée d'Italie de marcher sur Rome. Les Français, commandés par Berthier, occupèrent le château Saint-Ange; les démocrates, après avoir proclamé le rétablissement de la république romaine, demandèrent une constitution à la France (15 février 1798); et le pape fut alors conduit à Pise, de là à Savone, puis enfin à Valence, où il mourut l'année suivante.

Le successeur de Pie VI fut Pie VII, qui se hâta de renouer les relations avec la France. Nous ne reviendrons pas sur les événements importants qui signalèrent son pontificat, nous les avons racontés ailleurs (Voy. dans le tome II des ANNALES, l'histoire du Consulat et de l'Empire, et au Dictionnaire les mots CLERGÉ, CONCORDAT et EMPIRE).

Les événements de 1814 rendirent au pape sa souveraineté temporelle, dont Napoléon l'avait privé en réunissant les États de l'Église à la France, et en faisant de Rome la seconde capitale de l'empire. Depuis, les relations de notre pays avec la cour de Rome n'ont offert rien de remarquable, si ce n'est l'occupation d'Ancône par des troupes françaises, événement auquel nous avons consacré un article spécial.

PAPETIERS. Ce nom était autrefois commun à ceux qui fabriquaient le papier et à ceux qui le vendaient. Cette industrie et ce commerce ne furent réglementés que fort tard, quoique la fabrication du papier de coton date du huitième ou du neuvième siècle, et que celle du papier de chiffons, de chanvre et de lin, ait commencé au treizième siècle. Louis XIV, informé qu'il se commettait beaucoup de fraudes dans la fa-

brication et la vente du papier dans son royaume, ordonna, par arrêt de son conseil, en date du 8 juin 1671, qu'il fût fait une assemblée de trois imprimeurs, trois libraires et trois marchands de papier, devant la Reynie, alors lieutenant de police à Paris, pour convenir entre eux des moyens d'empêcher la fraude à l'avenir, et de rétablir la fabrique de papier dans la qualité et la perfection nécessaires.

Cette assemblée dressa dix-sept articles pour servir de statuts aux maîtres fabricants et aux marchands papetiers. Comme on ne convint pas du onzième, concernant la grandeur et le poids du papier, ce règlement fut réduit à seize articles, par arrêt du conseil du 11 juillet 1671. En 1742, on ajouta un tarif pour les longueurs et les largeurs du papier afin que chaque espèce eût un prix connu et une qualité constante.

Papier-Monnaie. « Le premier papier representatif, dit Cerutti, fut le papier de banque. D'abord il représentait la remise d'une somme équivalente : telles furent les banques d'Amsterdam et de Gênes. Ensuite, il représenta une garantie valable, une caution mobilière et immobilière; telle fut la banque d'Angleterre. Enfin, il représenta une riche espérance et une promesse solennelle : telle fut la banque de Law et le papier de l'Amérique septentrionale. Ces différentes représentations, ajoute l'auteur à qui nous empruntous ces détails, ont produit trois papiers différents : le papier infaillible, le papier probable, le papier incertain ou papier-monnaie.» On voit, d'après ce qui précède, que la première émission de papier-monnaie en France aurait eu lieu assez longtemps avant la révolution de 1789, et qu'il faudrait comprendre sous cette dénomination les *billets-monnaie* émis au commencement de la guerre de la succession d'Espagne (1701); les *billets de la banque de Law*, établie les 2 et 29 mai 1716; les *billets d'État* créés par le régent après la mort de Louis XIV, et ceux de la *caisse d'escompte* qui parurent en 1776. Vinrent ensuite les *assignats* ou *papier national*, dont le projet de création date de 1787.

De tous ces papiers-monnaie ce furent ceux de 1716 et les assignats qui portèrent le plus grand coup aux fortunes privées. La banque de Law, déclarée banque royale le 4 décembre 1718, avait, en décembre 1719, en circulation, pour 640 millions de billets : l'année suivante, elle en avait pour 6 milliards. Un édit du 21 mai 1720 portait qu'une réduction graduelle de ces billets s'effectuerait de mois en mois. Cet édit fut rapporté le 28 du même mois, sur les remontrances du parlement; mais déjà les billets et les actions avaient perdu sans retour la confiance publique, et le gouvernement demeura chargé de leur masse entière. Ainsi s'acheva le rêve des spéculateurs, qui ne conservèrent plus qu'une fortune fictive et illusoire. Un arrêt du conseil du 15 août mit hors du commerce les gros billets de banque, et un autre arrêt du 10 octobre suivant démonetisa ceux de 100 livres et au-dessous.

Afin de combler le déficit annuel de 56 millions 150 mille livres existant entre les dépenses et les recettes de l'État, l'Assemblée nationale créa, le 19 décembre 1789, un papier-monnaie auquel on donna le nom d'*assignats*, parce que, dans son émission primitive, il fut destiné à être échangé par les porteurs contre des *domaines nationaux* et des biens ecclésiastiques; mais, multipliés dans une progression qui surpassa de beaucoup la valeur de leur hypothèque, les assignats furent encore plus funestes au crédit public et aux fortunes particulières que ne l'avaient été, en 1720, les billets de la banque de Law.

Une loi du 21 décembre 1789 avait prescrit une première émission de 400 millions d'assignats portant intérêt à 5 p. 100, hypothéqués et remboursables par la vente des biens nationaux et par la rentrée de la contribution patriotique qui venait d'être décrétée. Ces assignats furent admis comme espèces dans les caisses publiques et particulières. Une loi du 22 avril suivant réduisit à 3 p. 100 les intérêts qui y étaient attachés, et prescrivit qu'ils seraient employés à l'échange des billets de la caisse d'escompte. Ces 400 millions furent divisés en 1,200,000 billets, dont 150,000 de 1,000 livres, formant 6 séries de 25,000 billets chacune; 400,000 billets de 300 livres, formant 8 séries de

50,000 billets chacune; 650,000 billets de 200 livres, formant 13 séries, chacune de 50,000 billets, numérotés de 1 à 50,000. Au bas de chaque assignat étaient placés 3 coupons d'une année d'intérêt chacun.

Le 29 septembre 1790, l'Assemblée nationale décréta une nouvelle émission de 800 millions d'assignats pour l'acquit de la dette publique. L'intérêt des 400 millions de première création devait cesser à compter du 10 octobre suivant. Une émission de 100 millions d'assignats de 5 francs, décrétée le 6 mai 1791, acheva de faire disparaître le numéraire et accrut l'agiotage. On donna pour prétexte de cette augmentation du papier-monnaie, la nécessité de faciliter les échanges; et cette émission fut suivie d'une autre de 600 millions. Mais un recensement des 800 millions d'assignats créés le 29 septembre 1790 fut ordonné le 25 juillet 1791, et l'on brûla les quantités qui excédaient ce nombre. Une loi du 12 septembre suivant prescrivit la conversion de 150 millions d'assignats de 90, 80 et 70 livres, faisant partie des 600 millions décrétés le 19 juin, en assignats de 200 et de 300 livres, jusqu'à concurrence de 75 millions pour chaque sorte.

Une nouvelle émission de 100 millions, à laquelle on ajouta un supplément de 15 millions en petits assignats de 5 livres pour le service journalier des caisses de la trésorerie et de l'extraordinaire, éleva à 1 milliard 600 millions le chiffre du papier-monnaie en circulation au commencement de janvier 1792. Le 23 décembre 1791, on avait fixé à 50, 25, 15 et 10 sous les coupons de petits assignats destinés au petit commerce. Les coupons de 3 livres, 4 livres 10 sous, et 15 livres, précédemment créés, furent mis hors de circulation le 30 janvier 1792.

Ces masses énormes ne satisfirent pas les besoins. Une nouvelle émission de 300 millions fut décrétée les 31 juillet et 3 août suivants, et l'Assemblée législative se réserva la faculté d'en élever le montant à 2 milliards, y compris les 100 millions d'assignats de cent sous décrétés le 27 juin. Les autres créations consistaient en 50 millions d'assignats de diverses valeurs, en 50 millions d'assignats de 100 livres, et en 100 millions d'assignats de 50 livres.

Un rapport du comité des finances du 5 octobre 1792 faisait connaître; 1° qu'au 5 du même mois, sur 2 milliards 700 millions d'assignats existant à cette date, il en avait été employé 2 milliards 589 millions, ce qui réduisait le restant en caisse ou en fabrication à 111 millions; 2° que sur les 2 milliards 589 millions émis, 617 millions avaient été annulés ou brûlés, ce qui réduisait à 1 milliard 972 millions les assignats en circulation. En conséquence de cet exposé, la Convention décréta, le même jour, qu'il serait créé 100 millions de nouveaux assignats, dont 40 millions de la valeur de 10 sous, et 60 millions de la valeur de 15 sous.

Une autre fabrication de 600 millions d'assignats de 400 livres avait été ordonnée le 21 novembre; un décret annulait, presque en même temps (14 décembre), tous ceux qui provenaient de l'échange de 300 millions de petits coupons, dont la répartition avait été prescrite le 24 août, et les remplaçait par une émission de pareille somme d'assignats de 50 livres. Lorsque l'Assemblée législative termina ses travaux, il existait en circulation 2 milliards 200 millions d'assignats. Ce papier perdait, à la fin de 1792, 37 p. 100.

Un décret du 21 février 1793 ordonna une nouvelle émission de 800 millions d'assignats. Ce décret faisait connaître:

1° Que sur les 3 milliards 100 millions 40 livres des diverses créations, il en avait été fabriqué et employé 3 milliards 69,450,040 livres, et qu'il n'en restait de disponibles que 30 millions 550 mille livres;

2° Que sur les 165 millions 420,601 livres qui, d'après la loi du 10 janvier 1793, devaient être versés dans la caisse de la trésorerie nationale, il en avait été versé 118 millions 500 mille livres, et qu'il en restait encore à verser 47,370,601 livres;

3° Que sur 3,450,000 livres, montant des assignats émis et employés, il en était rentré 682 millions, par le payement des fruits et capitaux des domaines nationaux, lesquels avaient été annulés et brûlés; de sorte que le mon-

tant des assignats en circulation était de 2,387,460,040 livres, non compris la création de 800 millions, prescrite par le décret du 21 février.

Après la mort de Louis XVI, les armées catholiques et royales de la Bretagne et de la Vendée, qui manquaient de numéraire, imaginèrent aussi de fabriquer un papier-monnaie, qui fut donné en payement aux fournisseurs, aux bandes de chouans et aux marchands des pays occupés par ces troupes.

L'émission de faux assignats rapidement répandus dans le commerce vint encore ajouter à cet encombrement extraordinaire de papier-monnaie, et augmenter la misère publique. Ce fut au milieu des inquiétudes générales, produites par le discrédit toujours croissant de ce papier, qu'une loi du 7 mai 1793 créa 1 milliard 200 millions de nouveaux assignats. Un décret de la Convention faisait connaître en même temps que la dette exigible liquidée se trouvait réduite, par les remboursements effectués, à la somme de 600 millions. Des comptes officiels établissaient de la manière suivante les ressources existantes, savoir :

1° Arriéré des contributions...	600,000,000
2° Créances liquidées, sommes à recouvrer sur les sels et les tabacs, sur l'arriéré des fermes, des domaines et régies..............	500,000,000
3° Biens nationaux vendus....	2,000,000,000
4° Bois et forêts..............	1,200,000,000
5° Biens de la liste civile......	300,000,000
6° Bénéfices pour les domaines engagés........................	100,000,000
7° Droits territoriaux dus....	50,000,000
8° Salines et salins.........	50,000,000
9° Biens nationaux provenant d'émigrés, toutes dettes défalquées........................	3,000,000,000
Total..............	7,700,000,000

« Cette somme, dit M. Bresson dans son *Histoire financière de la France*, excédait de 4 milliards le montant des dettes; ce qui, après les nouvelles émissions ordonnées, devait présenter un excédant libre de 2 milliards 800 millions. » Mais une mesure législative vint bientôt détruire les illusions que ces comptes avaient pu faire naître. La loi du 20 mai, qui établissait un emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches, fit connaître le véritable état des choses, la situation réelle des finances de la France. Dans le but de substituer un système complet de fabrication à toutes les fabrications partielles qui s'étaient succédé, la Convention décréta, le 28 septembre 1793, la refonte générale de tous les assignats émis jusqu'à ce jour, et ordonna qu'il serait procédé à la fabrication de 2 milliards de nouveaux assignats, dont les coupons furent divisés de la manière suivante :

200 millions d'assignats de 400 livres;

200....................	de	50	»		
300....................	de	25	»		
200....................	de	10	»		
200....................	de	2	»	10	sous;
60....................	de	»	»	15	»
40....................	de	»	»	10	»

Un décret du 17 frimaire an II ordonna, par continuation de service, la fabrication de 500 millions d'assignats, dans les coupures ci-après : 200 millions d'assignats de 25 livres; 150 millions d'assignats de 10 livres; 100 millions d'assignats de 50 sous, et 50 millions d'assignats de 15 sous.

L'année 1794 est remarquable par la grande dépréciation du papier-monnaie en circulation, lequel perdait, en décembre, 78 pour cent. Il en existait à cette époque pour une valeur de 6 milliards. L'année suivante ne remédia pas au malaise général. « Le numéraire, dit M. Bresson, avait entièrement disparu; le prestige du papier-monnaie était évanoui; le louis d'or coûtait 3,200 fr. en assignats; l'assignat de 100 livres ne valait que 15 sous; l'émission des assignats dépassait 40 milliards. La dette constituée, refondue en un seul et unique grand-livre, devait s'élever, selon Cambon, à 200 millions d'intérêts, représentant un capital de 4 milliards; le commerce était anéanti; plus de luxe, et par conséquent plus d'industrie; les fonctionnaires publics avaient à peine les moyens d'exister; les rentiers mouraient de faim... C'était en vain que l'on avait été jusqu'à fabriquer des assignats de 10,000 livres; la planche ne pouvait plus suffire aux besoins; il fallait revenir au numéraire; mais cette immense banqueroute effrayait la timidité du Directoire..... Les assignats en caisse s'élevaient à 619 millions, valeur nominale; leur valeur réelle n'était que de 1

million 500 mille livres... Le trésor public devait 63 millions en numéraire, et 3 milliards 600 millions en papier. »

Les conseils et le Directoire, qui connaissaient cet affligeant état des choses, cherchèrent à y remédier en faisant disparaître l'idée accréditée d'une nouvelle émission d'assignats. En conséquence, une loi du 10 pluviôse, et un arrêté du Directoire, du 26 du même mois, ordonnèrent la destruction de tous les matériaux qui jusqu'alors avaient servi à en fabriquer. On y procéda solennellement le 30 pluviôse, sur la place Vendôme, en présence des commissaires de la trésorerie, des commissaires du Directoire et autres fonctionnaires délégués a cet effet; on y brûla publiquement les poincons, matrices, timbres, etc.

Le préambule du procès-verbal de cette opération fait connaître :

1° Que la quantité d'assignats fabriqués et émis depuis leur création jusqu'au 2 nivôse an IV (23 déc. 1795), était de	33,430,481,623 liv.
2° Qu'il en avait été versé à la trésorerie nationale pour la somme de...............	29,254,871,618
3° Que, déduction faite des assignats brûlés, annulés et démonétisés a la même époque, s'élevant à.........	5,581,166,190
La somme existant en circulation n'était plus que...	23,673,405,428
Qu'ainsi, pour completer les 40 milliards, autant que les différentes coupures avaient pu le permettre, les commissaires, en exécution des divers arrêtés du Directoire, avaient fait fabriquer.	16,326,540,000
Laquelle somme, réunie à celle que nous avons mentionnée ci-dessus, formait un total de...............	39,999,945,428 liv.

Cette somme complétée et versée à la trésorerie nationale, les travaux de la fabrication se trouvaient entièrement clos.

Le louis d'or coûtait à la bourse de Paris, le 1er janvier 1796, 4,600 fr. en assignats, le 1er février 5,300 fr.; enfin, le 1er mars 7,200 fr.

Aux assignats succédèrent les *mandats territoriaux*, autre papier-monnaie qui ne trouva pas plus de crédit que le premier. La loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796) portait création de 2 milliards 400 millions de ces mandats, répartis en coupons de 15, 25, 100, 250 et 500 francs : ils étaient destinés à rembourser les assignats, et à avoir cours de monnaie dans toute l'étendue de la république. Ils emportaient avec eux hypothèque, privilége et délégation spéciale sur tous les domaines nationaux.

Sur ces 2 milliards 400 millions de mandats, il devait en être employé une quantité nécessaire pour retirer, à raison de 30 capitaux pour un, tous les assignats restant en circulation. Sur le surplus on devait remettre 600 millions à la trésorerie, et le restant devait être déposé dans la caisse. Ainsi pour 30 mille livres d'assignats, on avait 1000 livres de mandats; mais comme 30 mille livres d'assignats ne produisaient que 120 liv., 1000 liv. de mandats ne valaient également que 120 liv. en numéraire.

Les porteurs d'assignats pouvaient les échanger contre des mandats, trois mois apres la promulgation de la loi. Les coupures d'assignats de 30 sous et au-dessous pouvaient être échangées successivement contre la monnaie de cuivre, au dixième de leur valeur nominale.

En attendant la fabrication des mandats, la trésorerie nationale fut autorisée à donner des *promesses de mandat*, ayant cours comme les mandats, mais à la charge d'être endossées par ceux qui les mettaient en circulation. Les billets ou promesses de mandat furent seuls mis en circulation; le prompt discrédit du nouveau papier-monnaie n'ayant pas permis de réaliser les promesses du gouvernement.

Le tableau des domaines nationaux, destinés au gage des mandats, et qui fut annexé à la loi du 28 ventôse an IV, représentait cependant une valeur de 3 milliards 785 millions 27,929 livres; savoir :

	ESTIMATION EN VALEUR METALLIQUE.	
	revenus.	capital.
1° En biens de 1re origine, autres que ceux de la liste civile.	49,450,916	1,689,471,422
2° En biens provenant de la liste civile et des ci-devant princes................	7,495,712	265,702,194
3° En biens nationaux de 2e origine..	55,615,639	1,829,854.313
Total général...	112,562,267	3,785,027.929

Le 18 juillet 1796, les assignats, entièrement discrédités, cessèrent d'avoir cours dans les transactions commerciales, et ne furent plus admis en payement des contributions.

Une loi du 16 pluviôse an V (4 février 1797) porta qu'à dater de sa publication les mandats cesseraient d'avoir *cours forcé* de monnaie entre particuliers ; que jusqu'au 1er germinal suivant (21 mars), ils seraient reçus dans les caisses publiques, au cours de l'époque, en payement des contributions arriérées de l'an IV et années antérieures; et que, passé cette époque, ils ne seraient plus admis en payement que pour les biens nationaux à vendre.

Enfin, l'annulation des 21 milliards d'assignats restants fut consommée le 19 mai 1797.

PAPILLON (Jean), graveur sur bois, né en 1639 à Rouen, mort à Paris en 1710, a laissé des ouvrages où l'on remarque un grand talent d'exécution, mais aussi une grande ignorance des règles du dessin.

Son fils, *Jean* PAPILLON *le Jeune,* né à St-Quentin en 1661, mort à Paris en 1710, suivit la même carrière et atteignit un plus haut degré de perfection. Il travailla pour les tapissiers, les brodeurs, les gaziers, et surtout pour les libraires. Il inventa le *trusquin*. Les amateurs recherchent ses portraits de *Paul III, Jules III* et *Pie IV*.

Jean-Nicolas PAPILLON, frère du précédent, né à St-Quentin en 1663, mort à Paris en 1714, obtint moins de succès, parce qu'il apporta moins de zèle et d'ardeur à l'étude de son art.

Jean-Baptiste PAPILLON, fils de Jean, né à Paris, en 1698, mort dans cette ville, en 1776, se distingua dans la même carrière. On admire encore les *culs-de-lampe* qu'il exécuta pour l'édition in-folio des *Fables* de la Fontaine. Il a publié un *Traité historique et pratique de la gravure sur bois*, 1766, 2 vol. in-8°.

PAPIN (Denis), célèbre physicien et l'un des premiers qui aient connu l'emploi de la vapeur appliquée au mouvement des machines, était né à Blois vers le milieu du dix-septième siècle ; il étudia la médecine à la faculté de Paris, et la pratiqua ensuite avec succès, en consacrant ses loisirs à l'étude de la physique. S'étant rendu en Angleterre, il y fut accueilli avec distinction par les savants, dont il s'était déjà fait connaître par ses ouvrages, et Boyle l'associa à ses belles expériences sur la nature de l'air. Il fut admis en 1681 à la société royale de Londres; et, en 1687, l'université de Marbourg lui offrit une chaire de mathématiques, qu'il remplit avec beaucoup de succès. Enfin, il fut nommé en 1699 correspondant de l'académie des sciences, et mourut en 1710, laissant, outre un grand nombre de *lettres* et de *mémoires* imprimés dans le *Journal des savants*, les *Transactions philosophiques*, les *Nouvelles de la république des lettres*, et les *Acta eruditorum* de Leipzig, plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue celui qui est intitulé : *Manière d'amollir les os et de faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais*, etc., 1682, in-12. Cet ouvrage, qui a été souvent réimprimé depuis, n'est autre chose que la description de la fameuse machine appelée *digesteur de Papin*, autrefois fort usitée, mais que de nouvelles découvertes ont fait abandonner depuis.

Isaac PAPIN, cousin du précédent, naquit aussi à Blois, en 1657 ; devenu ministre protestant, il se fit remarquer par un grand esprit de tolérance et une certaine hardiesse de vues sur le dogme, et notamment sur *la grâce efficace ;* ce qui lui attira de la part de ses coreligionnaires, entre autres du fameux Jurieu, des désagréments qui le décidèrent à passer en Angleterre. L'évêque d'Éli l'admit dans son clergé; mais peu de temps après il fut forcé de se réfugier en Allemagne, où le poursuivit encore la haine de ses ennemis. Il revint alors en France, abjura le protestantisme (1690) entre les mains de Bossuet, et mourut à Paris en 1709. Ses réponses aux attaques de ses adversaires ont été publiées avec sa *Vie*, par l'oratorien Pajon, son cousin, 1723, 3 vol. in-12.

PAQUES VÉRONAISES. Lorsque après les victoires de Bonaparte en Italie, le gouvernement vénitien le vit franchir les Alpes pour porter la guerre en Al-

lemagne, il pensa que le moment était venu de soulever contre les Français les passions populaires et le fanatisme religieux. Ses agents parcoururent les montagnes, en faisant circuler les bruits les plus absurdes sur le sort de l'armée d'Italie. Leur but était de soulever le pays, et, à la première nouvelle d'un revers éprouvé par Bonaparte, de tomber avec les insurgés sur les Français qui étaient restés en Italie. Déjà un grand nombre de Français avaient été massacrés; Bonaparte l'avait su, et, avant de partir, il en avait demandé satisfaction au gouvernement vénitien. Mais bientôt ce que l'on pouvait encore considérer comme des actes isolés menaça de devenir une révolte générale. Le mauvais vouloir et les manœuvres secrètes de la république de Venise perçaient partout. Les montagnards soulevés devaient se joindre au général autrichien Laudon, qui marchait sur Vérone, la ville la plus importante des États vénitiens. Enfin, le 15 avril 1797, le parti aristocratique et antifrançais donna avis à ce général qu'il pouvait s'avancer, et qu'on lui livrerait cette place.

Mais le général Balland, qui commandait la garnison française, s'était aperçu de l'agitation qui régnait depuis quelques jours dans la ville, et il se tenait sur ses gardes. Il avait donné à toutes ses troupes l'ordre de se retirer dans les forts au premier signal. Il réclama auprès des autorités vénitiennes contre les mauvais traitements exercés à l'égard des Français, et surtout contre les préparatifs qu'il voyait faire; mais il n'obtint que des paroles évasives et point de satisfaction réelle. Alors il écrivit à Mantoue et à Milan pour demander des secours, et il se tint prêt à s'enfermer dans les forts. Le 28 germinal (17 avril), jour de la seconde fête de Pâques, une agitation extraordinaire se manifesta dans la ville; des bandes de paysans y entrèrent en criant : *Mort aux Jacobins !* Balland fit retirer ses troupes dans les forts, ne laissa que des détachements aux portes, et signifia qu'au premier acte de violence il foudroierait la ville. Cependant, vers le milieu du jour, des coups de sifflet furent entendus dans les rues; on se précipita sur les Français; des bandes armées assaillirent les détachements laissés à la garde des portes, et massacrèrent ceux qui n'eurent pas le temps de rejoindre les forts. De féroces assassins couraient sur ceux que leurs fonctions retenaient dans la ville, les poignardaient et les jetaient dans l'Adige. Ils ne respectaient pas même les hôpitaux, et ils se souillèrent du sang d'une partie des malades. Cependant, tous ceux qui pouvaient s'échapper et qui n'avaient pas le temps de courir vers les forts se jetaient dans l'hôtel du gouvernement, où les autorités vénitiennes leur donnèrent asile, pour que le massacre ne parût pas leur ouvrage. Déjà plus de quatre cents malheureux avaient péri, et la garnison française frémissait de rage en voyant leurs cadavres flottant au loin sur l'Adige. Le général Balland ordonna alors le feu, et couvrit la ville de boulets. Il pouvait la mettre en cendres, mais les habitants et les magistrats vénitiens effrayés lui envoyèrent un parlementaire; ils menaçaient de venger tout le mal qui serait fait à la ville, sur les malheureux qui s'étaient réfugiés au palais du gouvernement. Il y avait là des femmes, des enfants appartenant aux employés des administrations, des malades échappés aux hôpitaux, et il importait de les tirer du péril. Balland demanda qu'on les lui livrât sur-le-champ, qu'on fît sortir les montagnards et les régiments esclavons, qu'on désarmât la populace, et qu'on lui donnât des otages, pris dans les magistrats vénitiens, pour garants de la soumission de la ville. Les parlementaires demandaient qu'un officier vînt traiter au palais du gouvernement. Le brave chef de brigade Beaupoil eut le courage d'accepter cette mission : il traversa les flots d'une populace furieuse qui voulait le mettre en pièces, et parvint enfin auprès des autorités vénitiennes. Toute la nuit se passa en vaines discussions avec le provéditeur et le podestat, sans pouvoir s'entendre. On ne voulait pas désarmer, on ne voulait pas donner d'otages, on voulait des garanties contre les vengeances que le général Bonaparte ne manquerait pas de tirer de la ville rebelle; enfin, pendant ces pourparlers, la convention de ne pas tirer dans l'inter-

valle des conférences n'était pas exécutée par les hordes furieuses qui avaient envahi Vérone ; on se fusillait avec les forts, et nos troupes faisaient des sorties. Le lendemain matin, 29 germinal (18 avril), le chef de brigade Beaupoil rentra dans les forts, sans avoir rien obtenu. Bientôt on apprit que les magistrats vénitiens, ne pouvant gouverner cette multitude furieuse, avaient disparu. Les coups de fusil recommencèrent alors contre les forts, et le général Balland fit de nouveau mettre le feu à ses pièces et tirer sur la ville à toute outrance. Le feu éclata dans plusieurs quartiers. Quelques-uns des principaux habitants se réunirent au palais du gouvernement pour prendre la direction de la ville en l'absence des autorités. On parlementa de nouveau ; on convint de ne plus tirer ; mais cette convention ne fut pas mieux exécutée par les insurgés, qui ne cessèrent de tirer sur les forts. Les féroces paysans qui couvraient la campagne se jetèrent sur la garnison du fort de la Chiusa, placé sur l'Adige, et l'égorgèrent ; ils firent de même à l'égard des Français répandus dans les villages des alentours.

Mais l'instant de la vengeance approchait. Des courriers partis de tous les côtés étaient allés prévenir le général Kilmaine. Des troupes arrivaient de toutes parts. Kilmaine avait ordonné au général Chabran de marcher sur-le-champ avec 1,200 hommes ; au chef de la légion lombarde Lahoz de s'avancer avec 800 ; aux généraux Victor et Baraguay-d'Hilliers de marcher avec leurs divisions ; pendant que ces mouvements s'exécutaient, le général Laudon reçut la nouvelle de la signature des préliminaires de Léoben, et il s'arrêta sur l'Adige ; enfin, après un combat sanglant, que le général Chabran eut à livrer aux troupes vénitiennes, la ville de Vérone fut entourée de toutes parts, et alors les furieux qui avaient massacré les Français, passèrent de la plus atroce violence au plus grand abattement. On n'avait cessé de parlementer et de tirer pendant les journées du 1er au 5 floréal (du 20 au 24 avril). Les magistrats vénitiens reparurent alors ; ils voulaient encore des garanties contre les vengeances qui les menaçaient ; on leur avait donné vingt-quatre heures pour se décider ; ils disparurent de nouveau ; une municipalité provisoire les remplaça, et en voyant les troupes françaises maîtresses de la ville et prêtes à la réduire en cendres, elle se rendit sans conditions. Le général Kilmaine fit ce qu'il put pour empêcher le pillage ; mais il ne put sauver le mont-de-piété, qui fut en partie dépouillé. Il fit fusiller quelques-uns des chefs de l'insurrection pris les armes à la main ; il imposa à la ville une contribution de 1,100,000 francs, et lança sa cavalerie sur les routes, pour désarmer les paysans et sabrer ceux qui résisteraient. Il s'efforça ensuite de rétablir l'ordre, et fit sur-le-champ un rapport au général en chef, pour attendre sa décision à l'égard de la ville rebelle. Tels furent les massacres connus sous le nom de *Pâques véronaises* (*).

Paraclet (le). Voyez **Abailard** et **Héloïse**.

Parc aux cerfs. Madame de Pompadour ayant rompu ses relations intimes avec Louis XV, et sachant que ce roi ne pouvait se passer de maîtresses, songea à éloigner de lui celles qui pourraient prendre une influence qu'elle ne voulait pas abandonner. « Sa jalousie pour écarter toutes celles qui auraient pu la supplanter, qui avaient un rang dans le monde, de l'esprit, de la conversation, était vigilante et furieuse, tandis qu'elle se prêtait volontiers à introduire auprès de lui de jeunes filles dont elle croyait n'avoir rien à redouter. Le marquis de Lugeac, son neveu, s'entendait pour cet infâme métier avec Lebel, valet de chambre du roi, et ils étaient toujours sûrs d'être secondés au besoin par l'intendant de police. Bientôt madame de Pompadour découvrit que Louis XV pourrait lui-même s'amuser à faire l'éducation de ces jeunes malheureuses. De petites filles de neuf à douze ans, lorsqu'elles avaient attiré les regards des gens de la police par leur beauté, étaient enlevées à leurs mères par plusieurs artifices, conduites à Versailles et retenues

(*) Voy. Italie [guerres d'], tom. IX, pag. 649 et suivantes, et Thiers, *Hist. de la révolution française*, t. IX, p. 109 et suivantes.

dans les parties les plus élevées et les plus inaccessibles des petits appartements du roi. Là, celui-ci passait des heures avec elles; chacune d'elles avait deux bonnes pour la servir; le roi s'amusait à les habiller, à les lacer, et à leur faire des exemples pour écrire; aussi plusieurs arrivèrent-elles à avoir une écriture absolument semblable à la sienne. Il avait le plus grand soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion; il leur apprenait à lire, à écrire et à prier Dieu, comme un maître d'école. Il ne se lassait pas de leur tenir le langage de la dévotion. Il faisait plus, il priait lui-même à deux genoux avec elles, toujours avec sa piété accoutumée, et cependant, dès le commencement de cette éducation si soignée, il les destinait au déshonneur. Madame de Pompadour, qui ne faisait pas semblant de s'apercevoir du train de vie de son ami, lui donna, vers 1753, la charmante retraite de l'Hermitage, dans le parc de Versailles, sur la route de Saint-Germain. Ce bâtiment et le jardin avaient été construit et planté par elle avec toutes les recherches de la volupté, aux frais du trésor royal; elle prétendit s'en être ennuyée, et voulut donner au roi le moyen d'éviter la publicité dans ses rendez-vous de galanterie. Bientôt quelques maisons élégantes furent bâties dans l'enclos attenant, qu'on nommait le Parc aux Cerfs. Elles furent destinées à recevoir les jeunes filles qui attendaient les embrassements de leur maître. Elles étaient soignées dans leurs couches, mais leurs enfants leur étaient toujours enlevés pour être placés dans des colléges ou des couvents; jamais ils ne devaient revoir leur mère, qui de son côté ne revoyait jamais le roi. Le nombre des malheureuses qui passèrent successivement au Parc aux Cerfs est immense; à leur sortie, elles étaient mariées à des hommes vils ou crédules, à qui elles apportaient une bonne dot. Quelques-unes conservaient un traitement fort considérable. Les dépenses du Parc aux Cerfs, dit Lacretelle, se payaient avec des acquits au comptant. Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de 100 millions à l'État; dans quelques libelles on les porte jusqu'à un milliard (*). »

Parcheminiers. On appelle ainsi ceux qui mettent en couleur les parchemins et vélins aussitôt qu'ils sont sortis des mains du mégissier. Les statuts de cette communauté dataient de 1545; ils furent augmentés par Louis XIV en 1654.

Pardessus (Jean-Marie) est né à Blois en 1772. Fils d'un avocat, il embrassa la carrière du barreau, devint, en 1805, adjoint au maire de sa ville natale, et fut nommé maire peu de temps après. Son premier ouvrage sur le droit, son *Traité des servitudes*, qu'il fit paraître en 1806, lui servit de marchepied pour monter plus haut; il fut appelé, en 1807, au Corps législatif, où il se montra tout dévoué au pouvoir impérial. Le 19 juillet 1810, il obtint au concours la chaire de droit commercial qui venait d'être créée à la faculté de Paris. Quand les Bourbons revinrent, il se prononça en leur faveur; puis, au retour de l'île d'Elbe, il signa une adresse à l'empereur, où il promit de « *ne laisser échapper aucune occasion* « *pour jeter dans le cœur de la jeu-* « *nesse les semences des idées libé-* « *rales, qui finissent toujours par* « *triompher de tous les obstacles qu'on* « *voudrait leur imposer.* »

Le département de Loir-et-Cher l'envoya, en août 1815, à la chambre des députés; et il s'y associa complétement à cette majorité réactionnaire et avide de vengeances, qui, par les excès qu'elle fit commettre à cette assemblée, lui mérita le nom de *chambre introuvable.* Lors de la discussion sur l'établissement des cours prévôtales, M. Pardessus soutint que les crimes commis avant la création de ces cours devaient rétroactivement être jugés par elles. Dans la discussion sur les élections, il défendit avec chaleur le renouvellement quinquennal de la chambre; enfin, le 25 avril 1816, il chercha à justifier la commission militaire qui avait condamné, à Rennes, le général Travot. Il ne fut point réélu après la dissolution de la chambre (23 no-

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIX p. 8 et suiv.

vembre 1816). Mais en 1820, le département des Bouches-du-Rhône le choisit pour son représentant, et il lui continua son mandat en 1824 et en 1827. Dans le cours de cette longue carrière législative, M. Pardessus fut toujours l'homme des lois d'exception. Un de ses collègues lui ayant reproché un jour ses opinions antérieures à la Restauration et son adresse à Napoléon en 1815, il confessa en ces termes sa faute du haut de la tribune : « J'ai été « coupable, bien coupable; mais j'ai « demandé pardon à mon roi, et mon « roi m'a pardonné. » Dès le 16 mai 1816, il avait été nommé conseiller à la cour de cassation; et il est à croire qu'en l'appelant à cette haute fonction, l'on avait voulu récompenser plutôt l'homme politique que le savant jurisconsulte. Il a été élu, en 1829, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis 1830, M. Pardessus est rentré dans la vie privée. Outre son *Traité des servitudes*, il a publié un *Traité sur le contrat de la lettre de change*, 2 vol. in-8°, et un *Cours de droit commercial*, 5 vol. in-8°. Son *Traité des servitudes* est très-estimé, et son *Cours de droit commercial* est incontestablement l'ouvrage le plus complet et le plus savant qui existe sur cette matière.

PARDIAC. Le Pardiac était un petit pays situé entre le Fezenzac et le Bigorre, qui avait pour chef-lieu le château de Montlezun, situé à trois lieues de Mirande (Gers), dans l'Astarac, dont il faisait autrefois partie. Voici la liste des seigneurs qui le possédèrent, depuis qu'il fut séparé de ce comté :

1025 ou environ. *Bernard d'Astarac*, dit *Pelagos*, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac.

Vers 1088. *Otger Ier*, fils du précédent.

Guillaume, fils d'*Otger*. On ne connaît ni l'époque de son avénement, ni celle de sa mort. Il vivait encore en 1142.

Boémond, fils du précédent.

1182. *Otger II*, que l'on croit être le gendre du précédent.

Vers 1204, au plus tard, *Arnaud-Guilhem Ier*, fils d'Otger II.

1275. *Arnaud-Guilhem II*, fils du précédent, donna en 1300, des coutumes, des priviléges et des franchises aux vassaux de son comté.

1309 au plus tard. *Arnaud-Guilhem III*, fils du précédent, servit avec distinction la France dans les guerres de Flandre.

1333. *Arnaud-Guilhem IV* s'acquit une grande réputation par la valeur qu'il déploya dans la guerre de Flandre, et plus tard au service du roi de Navarre.

1353. *Arnaud-Guilhem V*, fils du précédent, s'attira, par ses violences contre un consul de Marciac, un arrêt du parlement qui confisqua son comté et sa baronnie. Il mourut sans avoir été relevé de cette condamnation, et ne laissa pas d'enfants.

1377. *Anne*, sa sœur, recouvra, par une faveur de Charles V, les domaines confisqués sur son frère, et les porta dans la maison d'Armagnac en épousant Géraud d'Armagnac, vicomte de Fézenzaguet. Mais Bernard, comte d'Armagnac, s'empara, en 1402, du Pardiac, qui, après sa mort, passa à son second fils. (Voy. les ANNALES, tom. I, p. 64.) Le Pardiac fut réuni au domaine royal en 1477.

PARÉ (Ambroise), le père de la chirurgie française, naquit à Laval vers le commencement du seizième siècle. Il fut le fils de ses œuvres. Venu à Paris pour y suivre les leçons des maîtres qui brillaient à cette époque, il débuta comme aide de Jacques Goupil, professeur au collége de France. En 1536, il accompagna en Italie, comme chirurgien, le sieur René de Monte-Jean, colonel général des gens de pied. A son retour en France, il fut nommé docteur en chirurgie au collége Saint-Edme; puis, en 1552, chirurgien ordinaire de Henri II, emploi qu'il conserva auprès des successeurs de ce prince, François II, Charles IX et Henri III.

De nombreux récits nous montrent de quelle considération il fut entouré. Son caractère était, en effet, à la hauteur de sa science et de son talent. S'il eut beaucoup d'amis, il eut aussi d'ailleurs beaucoup d'ennemis. Des envieux l'accusèrent d'avoir empoisonné François II, en lui faisant des injections dans l'oreille droite. En apprenant cette

imputation, Catherine de Médicis s'écria! « Non, non, Ambroise est trop « homme de bien et trop notre bon ami « pour avoir eu la pensée de ce projet « odieux! » Charles IX, auquel il avait sauvé la vie, se ressouvint de lui lors du massacre de la Saint-Barthélemy. « Il l'envoya quérir, dit Brantôme, et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, lui commandant de n'en bouger, et disant « qu'il n'étoit pas raisonnnable « qu'un qui pouvoit servir à tout un « petit monde fût ainsi massacré. » Henri III ne lui montra pas moins de bienveillance. Il mourut à Paris le 20 décembre 1590.

Ambroise Paré tient dans la chirurgie moderne le même rang qu'Hippocrate dans la médecine antique. Le premier, il affranchit l'art du joug superstitieux de l'autorité, et prit pour guide l'observation, l'expérience. La plupart des découvertes de la chirurgie moderne se retrouvent dans ses écrits, qui ont été traduits dans toutes les langues. Ils forment, dit un biographe, une véritable encyclopédie chirurgicale, où il reste beaucoup à puiser pour les praticiens de nos jours. Il porta à la perfection la thérapeutique des plaies faites par les armes à feu. C'est à lui que nous devons le meilleur mode de traitement pour la guérison radicale des rétrécissements de l'urètre, ainsi que l'étude plus méthodique des maladies des yeux et des dents. On a de lui, *Manière de traiter les plaies faites par arquebuses, flèches, etc.*, in-8°, 1545; *Brieve collection de l'administration anatomique*, 1549, in-8°; *Œuvres d'Ambroise Paré*, 1562, in-fol., fig.; *Traité de la Peste*, 1568, in-8°. Tous ces ouvrages ont eu un grand nombre d'éditions.

PARENT (Pierre), né à Auxerre, sous-lieutenant au 23° régiment d'infanterie légère, s'opposa, le 19 juillet 1799, avec sa compagnie, au débarquement des Anglais à Porto-Ferrajo, et défendit pendant deux jours, sans vivres et sans eau, la position qui lui avait été confiée. Après avoir tué plusieurs ennemis, il fut renversé d'un coup d'épée par un officier anglais qui venait de se rendre à lui, et qu'il n'avait pas voulu désarmer.

PARFUMEURS. La fabrication et la vente des parfums n'étaient pas assez importantes pour qu'on en fît l'objet d'une industrie spéciale; elles étaient réunies à la fabrication et à la vente des gants. Les statuts de ceux qui s'y adonnaient furent établis en octobre 1190, par Philippe-Auguste; puis renouvelés, confirmés et augmentés en mai 1656, par lettres patentes de Louis XIV. Ces statuts leur donnent le nom de *maîtres et marchands gantiers-parfumeurs*.

Sous leur dernière appellation, les gantiers pouvaient vendre de la poudre à poudrer, des pommades odorantes, des parfums secs, liquides, etc. Par un arrêt du parlement du 26 novembre 1594, il leur fut défendu de vendre et débiter séparément aucuns parfums et objets de senteur qu'ils ne les eussent faits et composés eux-mêmes.

Quelques marchands merciers de Paris ayant voulu, sur la fin du seizième siècle, se qualifier de *marchands merciers, maîtres parfumeurs*, l'arrêt du parlement dont nous faisons mention plus haut, leur défendit de prendre ce dernier titre, attendu qu'il n'appartenait qu'aux seuls maîtres gantiers, selon qu'il était porté dans leurs statuts et règlements.

L'usage des parfums s'étant très-répandu dans la suite, la fabrication et la vente des objets que l'on range dans cette catégorie donnèrent naissance à une profession particulière et à un grand commerce d'exportation.

PARIS. L'origine de Paris est très-incertaine, et ce qu'on sait sur les établissements, base première de cette grande ville, n'offre rien de précis. Quand on a voulu chercher d'où lui venait le nom de *Lutetia*, qui lui est donné par les Romains, on a dû nécessairement rester dans la même indécision. On a cependant proposé une foule d'étymologies plus ingénieuses les unes que les autres; mais, afin de ne pas nous égarer dans toutes les suppositions que se sont plu à créer les érudits pour donner de la consistance à leur opinion, nous laisserons de côté cette recherche douteuse, et nous ne nous occuperons que des témoignages authentiques que nous apportent les

écrivains sur la peuplade qui habitait autrefois la petite île devenue depuis la *Cité*.

César dit, dans ses Commentaires, que les *Parisii* fondèrent dans une île de la Seine une petite ville (*Oppidum*). Le petit territoire qu'occupaient les Parisii pouvait avoir en dehors de leur île dix à douze lieues d'étendue dans sa plus grande dimension ; il était borné au nord par celui des *Silvanectes* (habitants de Senlis), à l'est par celui des *Meldi* (habitants de Meaux), à l'est et au sud par le pays des *Senones ;* enfin, au sud et à l'ouest par celui des *Carnutes*. Épars sur ce territoire, ils sentaient le besoin, lorsqu'ils seraient attaqués, de se rassembler sur un point dont la défense fût facile. La plus grande des îles que formait la Seine dans leur territoire leur parut la position la plus favorable, protégée qu'elle était déjà par les eaux du fleuve. Telle est l'origine que l'histoire assigne à Paris. A cette époque, les habitations de Lutèce étaient en bois, de forme ronde, et défendues par de faibles remparts. L'an 54 avant J. C., les Parisiens sortirent de leur île à l'approche de Labienus, lieutenant de César, et allèrent à sa rencontre. Ils furent battus après un combat sanglant, et Camulogène, leur chef, fut tué.

Trois ans après, César réunit à Lutèce les principaux chefs gaulois, et cette petite ville commença à prendre plus de développement. César y fit construire de nouvelles maisons, fit rétablir les deux ponts qu'avaient rompus les Parisiens, et à l'extrémité de chacun de ces ponts il éleva de grosses tours qui en devaient défendre les approches. Lutèce devint alors la résidence du proconsul romain chargé du gouvernement de la Gaule celtique, et peu à peu elle vit s'élever dans ses environs des maisons de plaisance et des temples consacrés aux nouveaux dieux, dont les Romains avaient apporté le culte. A cette époque s'élevait le palais des *Thermes*, dont Julien est regardé à tort comme fondateur. Julien ne fit que réparer ce palais, ainsi que l'*aqueduc d'Arcueil* qui y apportait des eaux ; il agrandit l'enceinte de la ville, qui fut alors portée au dehors de l'île, et la plupart des embellissements de Paris sous la domination romaine lui sont attribués. Un enclos, qui se nommait encore, en 1224, le *Champ des Arènes*, et qui s'étendait de la rue des Fossés-St-Victor à la rue Saint-Victor, fait conjecturer qu'il y avait un amphithéâtre dans cet endroit. Sur l'emplacement où depuis Childebert I[er] fit élever l'église de Saint-Germain des Prés était un temple d'Isis. Au milieu de l'île de la Cité était un temple de Jupiter. Les fouilles faites en 1711 dans le chœur de l'église de Notre-Dame, pour l'érection de l'autel consacré par un vœu de Louis XIII, ont levé toute espèce de doute à cet égard ; on y a découvert un autel antique portant pour inscription :

TIB. CAESARE
AUG. IOVI. OPTVM
MAXUMO. ARAM
NAVTAE. PARISIACI
PUBLICE. POSIERV
NT.

Tib[erio] *Cæsare Aug*[usto imperante] *Jovi optim*[o] *maxumo aram nautæ Parisiaci publice pos*[*u*]*erunt* (*).

Ainsi ce fut sous le règne de Tibère que fut élevé cet autel par les *nautes* parisiens, qui paraissent avoir occupé sous les Romains les premières charges municipales ; car l'un des bas-reliefs dont cet autel est orné, les représente marchant en corps, ayant en tête leurs druides, et participant à la consécration du monument.

Julien fit de longs séjours dans le voisinage de Lutèce, qu'il appelle *sa chère Lutèce*. Après lui, Valentinien y résida, et Gratien perdit sous ses murs, contre Maxence, une bataille qui lui coûta l'empire.

Depuis l'invasion des barbares jusqu'à l'établissement plus régulier des premiers rois francs dans la Gaule, on n'a que peu ou point de renseignements sur l'histoire de Paris. Du reste, dans un ouvrage consacré à l'histoire de France en général, des articles particuliers étant destinés à chaque fait important, on comprend que l'histoire de Paris, où cependant un grand nombre de ces faits se sont passés, doit être fort res-

(*) Muratori, pag. CXXXVIII et MXLIV.

treinte; nous ne nous occuperons donc ici que de ce qui regarde spécialement cette ville, ses développements matériels, ses monuments et ses principaux établissements, renvoyant pour plus de détails aux articles spéciaux.

Clovis étant devenu chrétien, la nouvelle religion remplaça peu à peu, à Paris, l'ancienne idolâtrie; les temples furent détruits et des églises s'élevèrent à leur place. La situation de Paris au milieu des possessions franques de la Gaule, sur le bord d'une rivière grande et navigable, engagea, en 506, Clovis à y établir le siége de son empire. Quand, à sa mort, ses quatre fils se partagèrent son royaume, il fut convenu que Paris resterait indivis et qu'aucun d'eux n'y pourrait entrer sans l'agrément des autres. Cependant, Childebert, après le massacre de ses neveux, fils de Clodomir, y fixa sa résidence, et il y resta jusqu'à sa mort.

Les ministres de la nouvelle religion ont à cette époque dans le gouvernement une grande influence, et on voit presque toujours l'évêque de Paris conseiller intime du roi. Le premier évêque, dont l'existence ait été bien démontrée, est Victorin, qui vivait vers l'an 346. Après lui viennent Paul, Prudentius et saint Marcel ou Marceau, qui, selon la légende, délivra Paris d'un monstre affreux qui empestait la ville de son haleine et dévorait les enfants. Il fut, après sa mort, inhumé hors de la ville, dans une chapelle dédiée à saint Clément. Sous Louis le Débonnaire, cette chapelle, convertie en église, reçut le nom de Marcel et donna naissance au *bourg Saint-Marceau*, aujourd'hui l'un des faubourgs de Paris. On voyait encore, en 1790, appendu dans l'église, le monstre vaincu par le saint; c'était une espèce de cétacé empaillé, auquel on avait ajouté des cornes de bœuf.

Un des personnages chrétiens de cette époque, dont le nom est resté le plus populaire, c'est sainte Geneviève qui, dit-on, détourna de Paris, par ses prières, le farouche Attila, et contribua à la conversion de Clovis. Morte en 509, elle fut inhumée dans une église élevée sur le mont *Locutitius* (montagne Sainte-Geneviève) en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Plus tard, cette église reçut le nom de la sainte, et les fidèles vinrent prier devant un oratoire en bois construit au-dessus de sa tombe, pour la guérison de tous les malades. La dévotion à sainte Geneviève a toujours été très-fervente, et, jusqu'aux derniers temps de l'ancienne monarchie, dans les grandes calamités, on portait solennellement sa châsse dans les rues de Paris.

Sous Childebert, Germain, évêque de Paris, est conseiller et archichapelain du roi. Landri, l'un de ses successeurs, est ministre de Clovis II, et fonde un hôpital pour les pauvres malades.

Sous les rois de la seconde race, Paris perdit beaucoup de son importance. Charlemagne n'y résida que rarement, et le règne de ses faibles successeurs fut marqué par une suite de terribles calamités. Déjà, en 583, une inondation des eaux de la Marne et de la Seine avait failli engloutir la ville; des incendies auxquels les constructions légères de cette époque fournissaient un aliment facile, l'avaient ruinée à plusieurs reprises, et les guerres intestines des rois de la première race avaient retardé encore les développements que lui aurait donnés une population active et industrieuse. Vers le commencement du neuvième siècle apparaissent pour la première fois sous les murs de Paris, les Normands qui devaient si souvent y porter la dévastation. En 845, ils se jettent sur la Cité et n'y laissent que des ruines. Charles le Chauve s'en débarrasse moyennant 7,000 livres pesant d'argent. En 856 et 857, ils reparaissent, mettent le feu à la ville, brûlent les églises de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève. Celles de Saint-Vincent et de Saint-Germain se rachètent du pillage moyennant des sommes considérables. C'était là un funeste moyen; aussi, alléchés par la facilité d'un pareil butin, ils reviennent en 861 et rompent le grand pont dont les arches interceptent le passage de leurs bateaux. En 885, nouvelle invasion; mais cette fois la ville est en état de défense. Ils en font le siége, et, dans un espace de

treize mois, lui donnent huit assauts. Eudes, alors comte de Paris, encourageait les Parisiens à une énergique résistance. Cependant, pressé par les Normands, il avait demandé de nouvelles troupes à Charles le Gros qui lui avait envoyé Henri, duc de Saxe; mais une sortie malheureuse fit perdre aux assiégés les avantages qu'ils auraient pu tirer de ce secours. Henri fut tué et ses troupes défaites. Eudes se rendit alors lui-même auprès de Charles alors à Metz, pour demander un nouveau secours, tandis que les Parisiens luttaient contre leurs infatigables ennemis. Charles le Gros s'avança en effet bientôt avec une armée; mais au lieu de profiter de ses forces pour faire payer aux Normands leurs continuelles déprédations, il acheta leur éloignement au prix de quatorze cents marcs d'argent, honteux traité dont la mémoire de Charles le Gros restera toujours flétrie. Il fut en outre permis aux Normands de continuer leurs courses dans le pays arrosé par la haute Seine. Il est vrai que pour ne point endommager le grand pont, ils durent tirer leurs barques hors de l'eau et les transporter par terre jusqu'au-dessus de la ville. La même année (886), un débordement de la Seine ayant renversé le petit pont, les Normands brûlèrent la tour du sud qui se trouvait ainsi séparée de la ville. En 978, l'empereur Othon II, en guerre avec Lothaire, fit incendier le faubourg septentrional, et dans un transport de vaine bravade frappa de sa lance une des portes de la Cité. Le lendemain il fuyait en déroute. Ces dévastations cruelles si souvent répétées avaient apporté avec elles des fléaux non moins terribles et le plus redoutable de tous, la famine, qui à plusieurs reprises décima la population. En 975, la disette fut si horrible, que les hommes se dévoraient entre eux. Des épidémies auxquelles on donnait le nom de *feu sacré*, de *mal des ardents*, de *mal des enfers*, venaient encore ajouter à la misère du peuple.

Hugues Capet, élu roi en 987, continua à habiter le palais de ses ancêtres dans la Cité, et c'est de cette époque que date le séjour constant des rois de France à Paris. Son fils Robert II agrandit considérablement ce palais, qui fut habité ensuite par plusieurs rois jusqu'à Charles VII; celui-ci l'abandonna entièrement aux parlements.

La résidence des rois à Paris ne pouvait manquer de donner à cette ville un grand développement. Les églises et les palais bâtis dans son enceinte ou dans ses environs peuvent être considérés comme les premiers degrés de sa grandeur future. Les abbayes, par de nombreuses acquisitions et des constructions, s'étaient augmentées considérablement; des artisans et des laboureurs attirèrent le commerce; enfin, des négociants s'établirent dans les différents quartiers. Au temps de Louis VII, l'enceinte de Paris, partant de la rive droite de la Seine, dans le voisinage de Saint-Germain-l'Auxerrois, suivait la direction des rues actuelles des Fossés-Saint-Germain, de Béthisy, des Deux Boules, de la rue et de la place du Chevalier du Guet, de la rue Perrin-Gasselin, et aboutissait à la rue Saint-Denis, où était une porte, en face du grand Châtelet situé en tête du Pont au Change. Elle se dirigeait ensuite le long des rues d'Avignon, des Écrivains, enveloppait l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et aboutissait à la rue des Arcis, où se trouvait une porte nommée *porte* ou *archet de St-Merry*; enfin, de là elle suivait les rues Jean-Pain-Mollet et Jean-Lépine, et aboutissait à la place de Grève et au bord de la Seine.

Au midi l'enceinte, partant du point où est aujourd'hui le marché à la volaille, allait rejoindre la rue St-André-des-Arcs, où se trouvait une porte appelée *la Barre*; puis, aboutissant rue Hautefeuille, elle suivait la rue Sarrasin, traversait la rue de la Harpe, longeait la rue des Mathurins, puis la rue des Noyers jusqu'à la place Maubert, où était une porte, et de-là, suivant les rues Perdue et de Bièvre, descendait à la Seine à un point nommé *les Grands Degrés*. En cet endroit était une tour nommée de *St-Bernard* ou *tourelle des Bernardins*.

Autour de Paris et presque y attenant, se trouvaient alors de nombreux espaces de terrain cultivés ou couverts de maisons, mais entourés de murailles, et à cause de cela nommés *Clos*.

Dans la partie méridionale étalent les clos de *Ste-Geneviève*, de *St-Germain des Prés*, de *St-Victor*, de *St-Médard* et de *St-Marcel*, qui contenaient ces abbayes et leurs dépendances; le *Clos des vignes* ou *Courtille* s'étendant de la rue des Saints-Pères aux rues St-Benoît et de l'Égout; le *clos St-Sulpice* sur l'emplacement du Jardin du Luxembourg; le *clos Vignerai* sur une partie de ce jardin et de l'enclos des Chartreux; le *clos St-Étienne des Grès* contigu à l'église de ce nom et au clos de Ste-Geneviève; les *clos de Mauvoisin* et *de Garlande;* le *clos l'Évêque;* le *clos du Chardonnet*, sur lequel fut construite l'église de St-Nicolas du Chardonnet; le *clos Bruneau* entre les rues de Tournon et de l'Odéon, et sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la rue de Condé; le *clos St-Symphorien*, grand vignoble situé entre les rues de Reims, des Cholets, des Sept-Voies et de St-Étienne des Grès; le *clos Tyron* entre les rues St-Victor et des Boulangers; le *clos St-Victor* entre les rues du Faubourg-St-Victor, Neuve-St-Étienne, des Boulangers et le clos des Arènes; le *clos du Roi* sur l'emplacement duquel a été bâti l'église St-Jacques du haut Pas; enfin les *clos* des *Mureaux*, des *Bourgeois*, des *Jacobins*, des *Poteries*.

Le bourg St-Médard contenait les *clos* du *Breuil*, du *Mont-Cétard*, des *Mors-fossés*, des *Treilles*, de *Copeau*, de *Gratard*, de la *Cendrée*, des *Saussayes*.

On nommait *terre d'Alez* un vaste terrain compris entre le clos du Chardonnet et le point où la Bièvre se jetait dans la Seine. Au quinzième siècle, on voyait encore une rue d'Alez parallèle à celle des Fossés-St-Bernard.

Dans la partie septentrionale à l'est de la Grève, étaient le *clos St-Gervais* entre les rues St-Gervais, Culture St-Gervais et du Temple; le *clos St-Éloi* dans l'emplacement de la rue et de l'église St-Paul et de l'Arsenal; le *clos Margot*, sur lequel a été ouvert la rue St-Claude au Marais; les *enclos du Temple, de l'abbaye St-Martin, de St-Merry* et *de St-Magloire* s'étendant entre la rue St-Denis et la portion orientale de Paris; les *champeaux* compris entre la rue St-Denis et le Palais-Royal.

Au delà d'un vaste marais qui, venant de Ménilmontant, se prolongeait jusqu'au pied du village de Challoet ou Chaëllot, aujourd'hui Chaillot, était *la Ville-l'Évêque*, d'abord maison de plaisance de l'évêque, et qui ensuite devint un village.

Entre Paris et Montmartre se trouvaient encore le *clos de Malevart* où est aujourd'hui la Courtille; le *clos Georgeau*, qui a donné son nom à une rue qui joint la rue Traversière à la rue Ste-Anne; le *clos Gauthier* et le *clos du Hallier*.

Paris renfermait dans son enceinte six petits bourgs du côté du nord et quatre du côté du midi. Le plus gros de ceux du midi se nommait le *Beau-Bourg*, et à la suite il y en avait un autre nommé *Thibout* d'une ancienne famille de Paris. Les rues qui ont conservé ces noms indiquent encore aujourd'hui l'emplacement de ces bourgs.

Pour compléter la description de Paris à cette époque, il nous faut mentionner les différents édifices qui s'étaient élevés depuis l'établissement des rois francs : c'étaient presque tous des monuments religieux que les rois avaient fondés, ou de simples chapelles que leur dévotion avait agrandies et transformées en églises. Ainsi, outre ceux dont nous avons déjà parlé, se trouvaient dans l'intérieur de la Cité: *Notre-Dame;* la construction de cette église, dont la date précise n'est pas connue, se rapporte au règne des premiers rois mérovingiens. *Saint-Denis de la Chartre*, édifice qui fut rebâti aux quatorzième et quinzième siècles, et qui possédait une crypte où, dit-on, saint Denis avait été jeté en prison. On y conservait une pierre carrée percée d'un trou circulaire, que l'on regardait comme l'instrument du supplice de ce saint. Cette église fut démolie en 1810, et sur son emplacement s'ouvre aujourd'hui le quai de la Cité. *St-Symphorien*, chapelle située rue du Haut-Moulin, et qui porta d'abord le nom de Ste-Catherine. Rebâtie et agrandie au treizième siècle, elle eut le titre de paroisse jusqu'en 1698. Cédée en

1704 à la compagnie des peintres, elle devint propriété nationale en 1792, et n'a pas été rendue au culte depuis cette époque. *L'abbaye de St-Martial* située sur l'emplacement contenu entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves et de la Vieille-Draperie. Saint Éloi y fit bâtir une abbaye de femmes, qui reçut sous la seconde race le nom de son fondateur. Incendiée au onzième siècle, puis rebâtie, cette abbaye fut donnée à des moines de *St-Maur les Fossés*. L'emplacement et le voisinage de ce monastère ont longtemps porté le titre de *Ceinture de saint Éloi*. L'église de *St-Christophe* dans la rue de ce nom, était devenue, au neuvième siècle, un hôpital de pauvres. Au douzième, elle redevint paroisse, et fut démolie en 1747, quand on établit l'hospice des Enfants trouvés. *St-Jean le Rond*, baptistère de Notre-Dame, dit-on, et qui subsista jusqu'en 1748. Sur son emplacement est aujourd'hui l'ouverture de la rue du Cloître. L'église *St-Germain le Vieux* démolie en 1802. *La chapelle de St-Leufroi* détruite en 1604. *St-Barthélemy* située rue de la Barillerie en face le Palais de Justice. D'abord chapelle du palais, construite et réparée par Eudes qui prit le titre de roi vers l'an 890, St-Barthélemy devint alors église royale et prit le nom de *St-Magloire* dont elle possédait le corps. Lorsque ces corps furent transportés à l'oratoire St-George, Saint-Barthélemy reprit son nom, et elle fut érigée en paroisse en 1148. La reconstruction de ce monument, entreprise en 1772, fut interrompue par la révolution, et l'on établit, à cette époque, sur son emplacement la salle de théâtre de la Cité, auquel succéda la salle des Veillées, puis des loges de francs-maçons et enfin le Prado. L'église *St-Landri*, qui fut supprimée et démolie pendant la révolution. L'église *Saint-Pierre-des-Arcis* située rue de la Vieille-Draperie, et dont la construction paraît remonter à l'an 926; elle fut rebâtie en 1424 et démolie en 1800. Sur son emplacement est aujourd'hui une rue qui va rejoindre celle de la Pelleterie. La chapelle *Sainte-Marine* transformée aujourd'hui en un atelier, et qui a laissé son nom à un cul-de-sac de la Cité; elle fut, dit-on, fondée sous le règne de Henri Ier. *Ste-Geneviève des Ardents*, rue Neuve-Notre-Dame, construite sous Louis VI et démolie en 1747. *St-Pierre aux Bœufs* situé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue d'Arcole. On ignore l'époque de sa construction, ainsi que le motif de son surnom. Son portail, qui existait encore lorsqu'on a percé la rue d'Arcole, a été enlevé et appliqué sur la façade de St-Severin. *Ste-Croix*, rue de la Vieille-Draperie, au coin de la rue du même nom, existait avec le titre de chapelle au douzième siècle. On y établit plus tard la confrérie des cinq plaies de Notre-Dame de Pitié; elle a été démolie en 1797. *St-Denis du Pas*, église située au chevet de Notre-Dame, et qui après la révolution fut affectée au service de l'Hôtel-Dieu; c'est aujourd'hui une salle de réception pour l'admission des malades.

Autour et en dehors de la Cité, les édifices religieux s'étaient multipliés aussi, et la plupart ont laissé leur nom à des rues, souvent à des quartiers tout entiers. Nous citerons entre autres l'abbaye de Ste-Geneviève, fondée d'abord sous le nom de basilique de St-Pierre et St-Paul, par Clovis et sa femme Clotilde en 508; détruite, comme on l'a vu, par les Normands, en 857, et rebâtie en 1175, vers la fin du règne de Louis VII. Les corps de Clovis et de Clotilde que l'on avait inhumés dans la sacristie, furent alors relevés et déposés au milieu du chœur, dans un tombeau de pierre, orné de cette statue couchée du roi, qui, après avoir été conservée au Musée des Petits-Augustins, fut transportée à St-Denis en 1816. Le tombeau de Ste-Geneviève, en marbre, entouré d'une grille et placé au milieu d'une crypte, avait été ouvert, et son corps déposé dans une châsse d'un grand prix, placée derrière le chœur et supportée par quatre colonnes en marbre précieux. La châsse fut portée, en 1793, à l'hôtel des Monnaies pour être fondue, et les reliques furent brûlées publiquement sur la place de Grève. A la même époque fut transporté aux Petits-Augustins le tombeau de Descartes, dont le corps avait été déposé dans un petit mausolée renfermé dans cette église, en 1666.

L'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, fondée par Childebert en 543, au retour d'une expédition contre l'Espagne, sur les ruines du temple d'Isis, portait alors le nom de Sainte-Croix et de Saint-Vincent, parce que Childebert y avait déposé la tunique de ce saint et une croix d'or enrichie de pierres précieuses. Elle ne prit le nom sous lequel on la désigne encore aujourd'hui qu'après la canonisation de Germain, évêque de Paris et conseiller de Childebert. Ce prince dota richement *son église,* ainsi qu'il l'appelait, lui donna le bourg d'*Issiacum* (Issy) et ses dépendances, le cours de la Seine, ses deux rives, des bois et des prés, plusieurs terres, etc. Pour la décoration de l'église elle-même, Childebert fit des dépenses considérables. Suivant Grégoire de Tours, les voûtes s'appuyaient sur des colonnes de marbre, les lambris étaient dorés, les murailles ornées de peintures faites sur des fonds d'or, le pavé en mosaïque, enfin la toiture en cuivre doré, ce qui lui fit donner le surnom de *Saint-Germain le Doré*. Childebert étant mort peu de temps après la dédicace de son temple, y fut enseveli; sa veuve Ultrogothe et ses deux filles y furent réunies plus tard. Sur son tombeau fut sculptée son image, et ce tombeau, conservé au Musée des Petits-Augustins pendant la révolution, a été transporté à Saint-Denis lors de la restauration. L'église de Saint-Germain servit à la sépulture des rois et de la famille royale, jusqu'à l'époque où Dagobert affecta à cette destination l'abbaye de Saint-Denis. Dans le chœur de l'église on voyait sur leurs tombes les figures de Chilpéric, de Frédégonde sa femme, de Clotaire II et de sa femme, de Childéric II et de sa femme. Cette église, ruinée à plusieurs reprises par les Normands, conserva peu de restes de sa première construction: il n'en subsiste plus qu'une tour carrée, dont la partie inférieure paraît remonter au cinquième siècle.

Outre ces monuments religieux, Paris avait vu se former quelques établissements qui devaient répondre aux premiers besoins d'un peuple sorti de la barbarie, tels que les *écoles* fondées par Charlemagne, et dont la plus célèbre était celle de Saint-Germain des Prés; l'*hôpital Saint-Gervais*, situé d'abord au parvis de l'église Saint-Gervais, fondé, en 1171, pour donner asile aux pauvres voyageurs: au quatorzième siècle, il reçut les religieuses hospitalières de Sainte-Anastase, qui peu à peu le transformèrent en un monastère.

Avec le règne de Philippe-Auguste commence une ère nouvelle pour Paris. Les établissements de tous genres se multiplient; la police de la ville se régularise; un port est construit pour recevoir les marchandises qui arrivent par la Seine. Aux aqueducs romains, détruits par le temps et par les invasions, succèdent de nouveaux aqueducs: celui de Saint-Gervais va prendre les eaux des hauteurs de Menilmontant et de Romainville, et les apporte dans Paris, où elles sont reçues par les fontaines Saint-Lazare et des Filles-Dieu, dans le faubourg Saint-Denis; par celle des Saints-Innocents, adossée alors à la rue Saint-Denis et à la rue aux Fers. Un autre aqueduc prend les eaux de Belleville et les amène à l'abbaye de Saint-Martin des Champs. Les rues de la ville sont pavées. De tous côtés s'élèvent des monuments où l'architecture appelée gothique remplace une architecture lourde et sans goût. Bientôt s'élèvent les colonnes déliées, les ogives élancées et les flèches hardies de Notre-Dame, que fait reconstruire Maurice de Sully, devenu, de simple écolier, évêque de Paris; l'église Saint-Thomas du Louvre; enfin, celle de Saint-André des Arcs, fondée par les moines de St-Germain des Prés. Près de là, au coin des rues de la Harpe et de l'École de Médecine, est fondée l'église de Saint-Côme et St-Damien. Déjà s'élève la tour du Louvre, germe de l'un de nos plus remarquables monuments. A l'entour, Philippe-Auguste élève une muraille; un mur enceint aussi le cimetière des Innocents et enferme la *tour du Bois*, corps de garde qui sert de phare pendant la nuit; enfin, la ville elle-même est entourée d'une nouvelle enceinte qui, partant de la Seine un peu au-dessus de l'emplacement actuel du Pont des Arts, va passer par la porte Saint-Honoré,

près du temple actuel de l'Oratoire, s'ouvre à la *porte Coquillière*, où est aujourd'hui la rue de ce nom, à la porte Saint-Denis, au coin de la rue Mauconseil, à la porte Barbette dans la rue Vieille-du-Temple, entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers, à la porte Baudoyer, puis s'arrête au quai des Célestins. Elle reprend du côté méridional à la Tournelle, et s'ouvre encore aux portes Saint-Victor, Bordet, Saint-Jacques, Saint-Michel, des Cordeliers près la Cour du commerce, de Bussy, et vient enfin s'achever à la *Tour de Nesle*, située sur l'emplacement de la rue Mazarine. Au dehors de la ville, sur l'emplacement qui répond au quartier Saint-Denis, se fonde un hôpital pour les pèlerins et les voyageurs attardés, et qui doit recevoir plus tard, sous le nom d'*Hospice de la Trinité*, les enfants des pauvres ouvriers.

Louis VIII, dans son règne si court, et tout occupé de la guerre des Albigeois, ne put continuer les travaux de son père. Louis IX, au retour de sa première croisade en 1252, fit bâtir près de son palais une chapelle royale pour y déposer la couronne d'épines et les autres reliques achetées à l'empereur Baudouin : ce fut la *Sainte-Chapelle*. En 1791, les reliques furent envoyées à Notre-Dame, et les pierres précieuses qui les accompagnaient, à la Monnaie. Saint Louis fonda les *Célestins* pour six moines qu'il avait ramenés avec lui de la terre sainte ; fit bâtir, en 1254, l'hôtel des *Quinze-Vingts*, pour 300 pauvres aveugles, restaurer l'Hôtel-Dieu, qu'on nommait alors la *Maison de Dieu*, élever l'église des *Frères Mineurs*, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la rue de l'Observance et la place de l'École de Médecine. Au règne de ce roi se rapporte encore la fondation de la *Maison de Sorbonne*, destinée alors à recevoir de pauvres écoliers, et qui dans la suite reçut de si notables agrandissements de la générosité du cardinal de Richelieu. Quelques années plus tard, Paris comptait de nombreux collèges, celui de *Cluny*, fondé en 1269, par Yves de Vergy, abbé de Cluny; celui d'*Harcourt*, fondé en 1280, par Raoul d'Harcourt, et devenu de nos jours le collège Saint-Louis; celui de *Bayeux*, dont la fondation remonte à 1308 ; le collége de *Justice*, ainsi nommé du nom de Jean Justice, son fondateur ; dans la rue de la Harpe, le collége des *Cholets*, devenu collége Louis-le-Grand ; le collége du *cardinal Lemoine*, rue Saint-Victor.

Désormais l'impulsion est donnée : Paris va s'agrandir continuellement ; chaque jour apporte avec lui sa création nouvelle, et ce serait entreprendre une tâche impossible que d'essayer de décrire exactement et méthodiquement ces accroissements graduels qui, du Paris de saint Louis ont fait le Paris actuel. Chacun apporte sa pierre au grand édifice qui s'élève. Saint Louis a créé de nouvelles congrégations religieuses et enrichi celles qui existaient déjà. Les *Jacobins*, ou *Dominicains de la rue Saint-Jacques*, ont éprouvé sa libéralité, et commencent, ainsi que les *Cordeliers*, une longue lutte avec l'Université naissante; les *Frères Sachets* lui doivent leur existence; les *Grands-Augustins* sont venus sous son règne s'établir à Paris et donner leur nom à un quartier de la ville; les *Carmes du Grand Couvent* ont été amenés par lui de l'Orient; enfin, les *Chartreux* ont obtenu la cession du château de Vauvert, sur l'emplacement duquel s'est formé depuis le jardin du Luxembourg.

Sous les successeurs de saint Louis, de nouveaux colléges s'élèvent. Les églises, déjà si nombreuses, se multiplient encore; les monastères, les hôtels, les maisons particulières, prennent la place des espaces vides et des terrains cultivés contenus dans l'enceinte de Philippe-Auguste. Enfin, sous Jean II, cette enceinte, qui tombe en ruine, ne suffit plus à renfermer les constructions, et, en 1256, Étienne Marcel, prévôt des marchands, entreprend de la reconstruire. La partie méridionale ne subit que de grandes réparations ; mais la partie septentrionale s'agrandit considérablement. Partant de la porte Barbette, située à l'extrémité orientale du quai des Ormes, elle remonte la Seine jusqu'à l'endroit où se trouve le fossé de l'Arsenal, et à l'angle formé par le fossé et le cours de la Seine, se dresse la *tour de Billy*, qui subsista jusqu'en

1538. De ce point, la muraille, flanquée de tours carrées, suit la direction du fossé jusqu'à la rue Saint-Antoine, où est construite cette porte fortifiée, qui, agrandie dans la suite par Charles V, devint la *Bastille Saint-Antoine* (*). De cette porte, la muraille laissant le boulevard actuel en dehors, suit la direction de la rue Jean de Beauvais jusqu'à la rue du Temple, la rue Meslée jusqu'à la rue Saint-Martin où se trouve la porte de ce nom, puis la rue Sainte-Apolline; elle forme ensuite la porte ou *Bastille Saint-Denis*, et revenant par les rues de Bourbon-Villeneuve et Neuve-Saint-Eustache, elle arrive à la porte Montmartre, traverse la place des Victoires, se rend au jardin du Palais-Royal, vers le milieu de sa longueur, suit la rue du Rempart et aboutit à la porte Saint-Honoré, d'où elle se prolonge jusqu'à la Seine, dans la direction de la rue Saint-Nicaise; elle s'arrête enfin à la *tour du Bois*, qui subsistait encore sous Louis XIV.

Charles V, sans agrandir cette enceinte, y fit de grandes réparations, rehaussa les murailles qu'il garnit de tours, fortifia de nouveau les portes, et fit de la Bastille Saint-Antoine une forteresse. A l'intérieur de la ville, il construisait l'*hôtel Saint-Paul*, qui s'étendait de la rue Saint-Antoine au cours de la Seine, et de la rue Saint-Paul à la Bastille; agrandissait le palais de la Cité et le Louvre. Ces demeures royales étaient du reste autant de forteresses et presque de petites villes. Car le logement royal proprement dit y tenait peu de place, et tout l'emplacement était occupé par des jardins potagers, des colombiers, des poulaillers; les bâtiments par la paneterie, l'épicerie, la pâtisserie, la fruiterie, l'échansonnerie, etc.

Pendant la période qui s'étend du règne de Charles V à celui de Louis XII, on s'occupa d'assainir Paris, où des eaux stagnantes qui séjournaient dans les rues, entretenaient des foyers constants de corruption et de maladies. L'ancien lit du ruisseau de Ménilmontant offrit un canal naturel, qu'on nomma le grand égout, et où allèrent s'écouler plusieurs égouts particuliers qui parcouraient les rues de Paris; mais ces égouts étaient à ciel ouvert et sans maçonnerie, à l'exception d'une partie de celui du *Pont Perrin*, qui, passant sous la Bastille Saint-Antoine, fut en 1412 détourné et dirigé dans les fossés du Temple. Un grand nombre de rues furent pavées; plusieurs beaux édifices s'élevèrent, entre autres l'église *Saint-Étienne du Mont*, les hôtels de *Cluny* et de *la Trémouille*; quatre boucheries furent établies, et plusieurs ports furent disposés sur les rives de la Seine, le *port des Barrés*, devenu le port Saint-Paul, le *port au foin*, le *port Saint-Gervais*, depuis le port au blé, le *port* de *Bourgogne*, le *port de la Saunerie* et le *port du Louvre*. Dans la Cité se trouvaient les *ports Notre-Dame* et de *Saint-Landri*; sur la rive gauche de la Seine, étaient ceux de *Saint-Bernard*, de *Saint-Jacques* et de *Nesle*.

Le pont Notre-Dame avait été reconstruit en 1413. Il résista aux grandes inondations de 1426, 1427 et 1493; mais en 1499, le 25 octobre, il s'écroula avec soixante maisons qui le couvraient. Le cordelier Jean Joconde fut chargé de le reconstruire en pierre, et il termina, en 1512, celui qui existe encore aujourd'hui, et qui resta couvert de maisons jusqu'en 1786. Le petit pont, emporté en 1408, fut reconstruit aussi en pierre en 1499, par le même cordelier Jean Joconde.

A cette époque, seize fontaines publiques existaient dans Paris et dans ses faubourgs. La fontaine *Maubuée*, celles de la rue Salle au Comte, des rues Ste-Avoye et Bar du Bec, et de la porte Baudoyer, étaient alimentées par l'aqueduc de Belleville; celles des Innocents et des halles, du Ponceau, de la Reine, de la Trinité, de la rue des Cinq-Diamants, de St-Lazare, des Filles-Dieu, des Cultures Saint-Martin et du Temple recevaient les eaux de l'aqueduc du pré St-Gervais.

Paris était divisé en trois villes distinctes et séparées, la *Cité*, l'*Université*, la *Ville*. La *Cité* était la plus petite des trois; et la Ste-Chapelle, Notre-Dame, vingt et une églises, l'Hôtel-Dieu, le Palais, couvraient, avec quelques misérables rues, cet étroit espace.

L'*Université* occupait la rive gauche

(*) Voy. BASTILLE.

de la Seine depuis la Tournelle jusqu'à la tour de Nesle. La montagne Ste-Geneviève y était renfermée avec quarante-deux colléges, les abbayes de la Sorbonne, des Bernardins, de Ste-Geneviève, des Mathurins, de St-Benoît, des Augustins, des Cordeliers; l'hôtel de Cluny, les logis de Rome, de Nevers, de Reims, les thermes de Julien et une infinité de petites rues étroites qui subsistent encore en partie dans ce qu'on appelle le *quartier latin*. Ce côté de la Seine était très-peu marchand; il n'y avait à proprement parler de quais que du pont St-Michel à la tour de Nesle; le reste du bord de la Seine était une grève ou un entassement de maisons dont le pied baignait dans la rivière. Au delà de l'Université s'étendaient des prés, des champs et quelques faubourgs, entre autres celui de St-Victor avec son abbaye; celui de St-Marceau avec son couvent et trois églises; celui de St-Jacques avec trois églises; celui de St-Germain, le plus considérable de tous, avec sa magnifique abbaye. On trouvait encore au dehors de l'Université le couvent des Chartreux.

La *Ville*, déjà la plus grande et la plus riche des divisions de Paris, s'étendait sur la rive droite de la Seine, de la tour de Billy à la tour du Bois. L'hôtel Saint-Paul et le Louvre, deux demeures royales; la Bastille; quarante-quatre églises; plusieurs monastères; le Temple, occupaient la plus grande partie de ce vaste espace. Au delà des Tournelles était le fameux jardin *Dédalin*, donné par Louis XI à son médecin, et sur l'emplacement duquel est aujourd'hui la place Royale.

Sur la Seine étaient cinq ponts, trois à droite, le pont *Notre-Dame*, le *pont au Change* et le *pont aux Meuniers*; sur la gauche, le *petit Pont* et le *pont St-Michel*.

L'Université avait six portes, nommées les portes St-Victor, Bordet, Papale, Saint-Jacques, Saint-Michel et Sainte-Geneviève. La Ville en avait six aussi, les portes St-Antoine, du Temple, Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre et St-Honoré; enfin, un fossé large et profond entourait les murailles. Voici le tableau que fait de Paris, Corozet, auteur du commencement du seizième siècle:

Cette ville est de unze portes
Avec gros mur, qui n'est pas peu de chose,
Profonds fossés tout à l'entour s'estendent,
Où maintes eaux de toutes parts se rendent,
Lequel enclos sept lieues lors contient,
Comme le bruyt tout commun le maintient;
Puis après sont cinq grands ponts
Pour dessus l'eau passer et repasser
Depuis la ville en la noble cité,
De la cité en l'université.

La fin du quatorzième siècle et le quinzième furent pour Paris des époques de souffrance et d'agitation. En 1358, les Parisiens ayant à leur tête Étienne Marcel, prévôt des marchands, se révoltent contre le Dauphin, pénètrent jusque dans la demeure royale et égorgent en sa présence ses plus fidèles serviteurs. Le Dauphin s'enfuit de Paris; le roi de Navarre, échappé de sa prison, y commet toutes sortes d'excès, et en est chassé à son tour. Enfin Marcel trame cette perfide trahison qui devait livrer la ville aux Anglais, et qui est heureusement prévenue par Maillard. En 1383, les impôts onéreux qui surchargent le peuple excitent un nouveau soulèvement; des bandes furieuses se saisissent de maillets de plomb déposés à l'hôtel de ville et de toutes les armes qu'elles rencontrent, enfoncent les prisons, mettent les détenus en liberté, massacrent les percepteurs des impôts, pillent leurs maisons et l'abbaye de St-Germain des Prés, qui en a recelé quelques-uns. Le roi revient punir les révoltés, auxquels leurs armes principales les avaient fait donner le nom de *Maillotins*, et rentre dans Paris au milieu des acclamations. En 1407, le duc d'Orléans est assassiné dans la rue Barbette, par les ordres du duc de Bourgogne, et là commencent ces longues querelles des Bourguignons et des Armagnacs, qui ensanglantèrent si souvent la capitale.

En 1420, la ville fut prise par les Anglais. En 1429, l'armée commandée par Jeanne d'Arc, et forte d'environ 12,000 hommes, vint attaquer Paris entre les portes St-Honoré et St-Denis. L'assaut fut très-cruel, dit le journal de Mathieu Pâris, et dura quatre heures; l'armée royale, apres quatre heures de combat, décimée par les canons de la ville et les traits des assiégés, se retira, et Paris ne put être délivré qu'en 1436.

Cette même année, le froid et la famine moissonnèrent une grande partie de la population. En 1437 et 1438, outre la peste et la famine, on vit des troupes de loups affamés se répandre dans la capitale et y causer d'affreux ravages. Enfin, en 1466, la mortalité fut si grande qu'on fut obligé de donner asile aux malfaiteurs, pour repeupler la ville.

Sous François Ier, malgré les guerres d'Italie, malgré la captivité du roi en Espagne, de grands travaux furent exécutés à Paris. Outre la reconstruction de nombreuses églises et la fondation de plusieurs colléges, Paris vit s'élever l'hôtel de ville, dont la première pierre fut posée en 1533, et qui ne devait être terminé qu'en 1605 par André du Cerceau. Une maison et un jardin situés hors Paris dans un lieu voisin d'une fabrique de tuiles, furent achetés par le roi, qui les donna, en 1525, à sa mère, Louise de Savoie, et ce fut là l'origine du château des *Tuileries* élevé plus tard sur cet emplacement par Charles IX. Le Louvre, qui avait été réparé lorsque François Ier y reçut Charles-Quint, fut démoli en partie pour être reconstruit sur un nouveau plan.

Henri II continua les travaux de son père et en confia la direction à Pierre Lescot, l'un de nos premiers architectes. En 1548, le corps de bâtiment qu'on nomme aujourd'hui *le vieux Louvre* était presque entièrement terminé, et Jean Goujon fut appelé à en décorer l'intérieur de ces belles sculptures, l'un des plus anciens et des plus précieux monuments de la renaissance des arts en France. Pierre Lescot et Jean Goujon associèrent aussi leurs talents pour la reconstruction de la fontaine des Innocents, dont on admire encore les élégantes et gracieuses sculptures. L'hôpital des *Petites-Maisons* fut relevé par la ville en 1557. Les *Enfants-Trouvés* furent établis en 1552 dans l'hôpital de la Trinité. Le pont Saint-Michel, détruit pour la deuxième fois en 1547, fut reconstruit. Enfin en 1559, sous le règne si court de François II, l'hôpital de l'Oursine fut destiné à loger et soigner les pauvres atteints de la maladie vénérienne.

Sous Charles IX, Paris, ensanglanté par les horribles massacres de la St-Barthélemy, s'enrichit cependant encore du palais des Tuileries, qui se composait alors du gros pavillon du centre, de deux bâtiments latéraux avec des pavillons à leur extrémité. L'Arsenal, ancienne grange que Henri II avait convertie en bâtiments destinés au logement des officiers d'artillerie et à la fabrication de la poudre, avait été détruit en partie par une explosion des poudres; Charles IX le fit réparer. Henri III, que la débauche n'empêchait pas de se livrer aux actes de dévotion les plus puérils, attira à Paris les *Capucins* qui vinrent s'établir, en 1574, au village de Picpus, puis dans une maison de la rue St-Honoré. Les *Feuillants* vinrent aussi alors s'établir rue St-Honoré en face la place Vendôme. Grâce à lui, les *Jésuites* virent s'agrandir et se multiplier leurs propriétés. En même temps les fortifications étaient étendues du côté de l'ouest; le jardin des Tuileries était compris dans l'intérieur de la ville; le faubourg Saint-Germain, ruiné par les guerres du quinzième siècle, était rebâti en 1540 et ses rues pavées; dans la Cité, sur l'emplacement de la *Ceinture de Saint-Éloi*, on ouvrait plusieurs rues nouvelles; les environs du Louvre étant couverts de bâtiments, on établissait un bac pour communiquer avec le faubourg St-Germain; enfin, en 1578, Henri III posait la première pierre d'un pont destiné à rendre cette communication plus facile. Mais la construction de ce pont fut abandonnée par suite des désordres dont la ville fut le théâtre pendant la ligue, et ne fut reprise que sous Henri IV.

Avant d'arriver au règne plus tranquille de ce prince, Paris devait encore être le théâtre de bien des troubles et avoir à supporter toutes les horreurs de la guerre. C'est d'abord le 12 mai 1588, la journée des barricades, coup d'essai de la ligue, qui voulait éprouver ses forces. Vainement Henri III a-t-il pris quelques mesures de prudence; ses 4,000 Suisses disséminés dans Paris sont écrasés sous les pierres qui pleuvent des toits, ou tués des coups d'arquebuse qu'on tire des fenê-

tres; céux qui échappent ne doivent la vie qu'à l'intervention du duc de Guise, qui consent enfin à arrêter l'effusion du sang dont lui-même est la première cause. Guise paya de sa vie ce pouvoir dont il jouissait alors; mais son meurtrier Henri III périt bientôt lui-même sous le poignard de Jacques Clément. Après la mort de Henri III, Paris, livré aux ligueurs, qui s'y permettaient toutes sortes d'excès, et aux troupes espagnoles, qui se croyaient en pays conquis, vit bientôt le blocus formé par Henri IV ajouter à la misère de ses habitants.

Le 8 mai 1590, l'armée royale arriva sous les murs de Paris, s'empara, dans l'espace de deux heures, de tous les faubourgs et brûla tous les moulins des environs. La ville était dépourvue d'artillerie et de munitions de guerre; les murailles étaient délabrées; enfin il y avait peu de provisions de bouche. Le roi aurait pu s'en emparer assez facilement, mais on prétend qu'il ne voulut point exposer la capitale du royaume aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. « Je suis « (telles sont les paroles qu'on lui « prête) le vrai père de mon peuple; « je ressemble à cette vraie mère de « Salomon ; j'aimerois quasi mieux « n'avoir point de Paris que de l'avoir « tout ruiné et tout attristé par la mort « de tant de personnes. » Mais le siége, tout sanglant qu'il eût pu être, n'aurait certes pas été plus cruel que la famine produite par le blocus. La ville s'était approvisionnée, mais non pas autant qu'il l'aurait fallu; il n'y avait du blé que pour un mois et 1,500 muids d'avoine le 13 mai. Chaque jour on faisait des processions pour entretenir le zèle et le courage du peuple. Le 3 juin, on fit une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moines et les écoliers, et on tenta plusieurs sorties qui réussirent. Mais la disette commença bientôt à faire d'effrayants progrès. Le peuple alors demandait la paix ou du pain; on fit défense de parler de paix sous peine de mort, et on annonça en même temps la prochaine arrivée des secours; mais ni ces promesses, ni ces défenses, non plus que les processions continuelles ne remédiaient aux souffrances des pauvres, et l'on voyait ces malheureux se répandre dans les rues en criant : *Du pain! du pain!* et en se tordant dans les convulsions de la faim. Les ligueurs et les Espagnols jetaient de l'or dans les rues; mais personne ne le ramassait, car il y avait douze mille trois cents familles qui avaient de l'argent et ne pouvaient cependant trouver de pain à acheter. Bientôt on fut réduit à manger les animaux domestiques. Les pauvres mangeaient des chiens, des chats, des rats, des feuilles d'arbres bouillies dans l'eau, sans sel, avec de la chair de cheval, d'âne et de mulet; les peaux même de ces animaux se vendaient cuites, et n'en avait pas qui voulait. Un écrivain ligueur rapporte avoir vu manger à des pauvres des chiens morts tout crus, des tripes jetées dans les ruisseaux, des rats, des souris jetés aux ordures; enfin jusqu'à des os de chiens moulus. Cependant les rues se remplissaient de cadavres de gens morts de faim. En douze mois, il mourut 13,000 personnes, soit de faim, soit de maladies engendrées par la mauvaise qualité des aliments. Les bourgeois allèrent demander de nouveau au duc de Nemours, gouverneur de la ville, du pain ou la paix. Il en fit pendre deux. Alors réduits à la dernière misère, les malheureux habitants de Paris firent aliment de tout. On fit du pain avec des ardoises et des os pulvérisés. Une femme coupa par morceaux deux de ses enfants morts de faim, et s'en nourrit pendant deux jours. Les faubourgs étaient ruinés et abattus, la ville était triste et morne, l'Université était devenue un désert, l'herbe croissait dans les rues. Enfin, pressés par la nécessité, les chefs de la ligue commencèrent à entrer en négociation avec Henri IV, et bientôt Brissac vendit à ce prince Paris pour 695,000 livres; il y entra le 22 mars 1594.

Une fois sur le trône, Henri s'occupa de doter sa capitale d'établissements utiles. L'*hôpital Saint-Louis* fut fondé par lui en 1607, ainsi que l'*hôpital Sainte-Anne*. Il fit reprendre, sous la direction de Charles Marchand, la construction du Pont-Neuf, commencée par André du Cerceau sous le

règne précédent; et en 1607, ce pont fut entièrement terminé. Le Louvre et les Tuileries furent agrandis. La *place Royale* fut commencée sur l'emplacement de la cour intérieure du palais des Tournelles. Plusieurs fontaines nouvelles furent construites, entre autres celle de *la Samaritaine*, située sur le Pont-Neuf, et qui, jusqu'en 1813, distribua les eaux de la Seine sur le côté droit de cette rivière.

A la fin du règne de Henri IV, il y avait sept portes au nord de Paris, toutes fortifiées et munies de ponts établis sur les fossés : la *porte Saint-Antoine*, à côté de la Bastille; la *porte du Temple;* la *porte Saint-Martin;* la *porte Saint-Denis;* la *porte Montmartre*, près de la rue actuelle Neuve-Saint-Eustache; la *porte Saint-Honoré*, à l'endroit où la rue Saint-Nicaise débouche dans la rue Saint-Honoré; et la *porte Neuve* sur le bord de la Seine. Dans la partie méridionale se trouvaient neuf portes. Les faubourgs qui s'étendaient au delà de ces portes étaient défendus par les barrières. Six ponts établissaient la communication entre les différents quartiers: c'étaient le pont Notre-Dame, le Petit-Pont, le Pont-au-Change, le pont Saint-Michel, le pont Marchand, tout couvert de maisons, et le Pont-Neuf. Le *Pré-aux-Clercs* était alors la seule promenade plantée d'arbres que possédât la capitale; les rues étaient fort étroites, et presque toutes assez sales. Il y avait sur plusieurs places de Paris, outre les piloris et les potences, des échelles où on fustigeait les condamnés. Plusieurs croix étaient plantées dans divers carrefours; elles ont donné le nom aux rues qui les avoisinaient. « Quand Henri IV était entré dans Paris, il y avait, dit un auteur contemporain, peu de maisons entières et sans ruine; elles étaient pour la plupart inhabitées; le pavé des rues était à demi couvert d'herbes. Quant au dehors, les maisons des faubourgs étaient toutes rasées; il n'y avait quasi un seul village qui eût pierre sur pierre, et les campagnes étaient toutes désertes et en friche. » Henri IV, aidé de François Miron, avait fait sortir Paris de ses ruines.

Le règne de Louis XIII fait naître une multitude de couvents, d'églises, d'hôtels et de palais; c'est le *Val-de-Grâce* que fait construire Anne d'Autriche; l'église *Saint-Eustache*, commencée en 1532 et qui s'acheva en 1642; l'église *Saint-Roch*, dont Anne d'Autriche posa la première pierre en 1635; l'*hôpital des Convalescents*, fondé en 1631; celui des Incurables, en 1634; celui de *la Pitié*, en 1657; le *Petit-Luxembourg*, que le cardinal de Richelieu éleva à côté du Luxembourg construit par Jacques de Brosse pour Marie de Médicis; le palais de Justice qui, incendié en 1618, est rebâti et agrandi par Jacques de Brosse; le *Palais-Royal*, commencé en 1629, terminé en 1636.

L'accroissement de la population et des constructions de toutes sortes rendent insuffisante la vieille enceinte de Paris. En 1626, Boyer, secrétaire du roi, propose de faire construire sur la partie septentrionale de Paris une muraille qui, commençant près du boulevard de l'Arsenal, irait aboutir à la Seine, près du jardin des Tuileries. Mais ce projet n'a qu'un commencement d'exécution. En 1631, l'intendant Barbier propose de comprendre dans l'enceinte projetée une grande partie des faubourgs. Ce plan, dont l'étendue est le plus grand défaut, est remplacé par un autre qui fait commencer l'enceinte à la porte Saint-Denis pour aller rejoindre la nouvelle porte Saint-Honoré. On devait aussi démolir les anciens murs et combler les fossés. L'exécution de ces travaux commença en 1632, sous la direction de Charles Froger, secrétaire de la chambre du roi. L'ancienne porte Saint-Honoré fut démolie. Sur son emplacement on établit une boucherie, et la nouvelle porte fut placée à l'extrémité de la rue Saint-Honoré, entre le boulevard et la rue Royale. L'ancienne porte Montmartre fut démolie pour être replacée presque en face la rue Neuve-Saint-Marc, et près de la rue Richelieu fut bâtie la porte du même nom, qui subsista jusqu'en 1701. L'enceinte de Louis XIII était à fossés et à bastions garnis de moulins à vent et avec courtines plantées d'arbres. Cette muraille occupait l'emplacement des boulevards, depuis la place de la Concorde jusqu'à la porte Saint-Denis. Quant à la partie méridionale de Paris, on laissa subsis-

ter l'ancienne enceinte, qui était celle de Philippe-Auguste. Les anciens faubourgs Saint-Honoré et Montmartre furent compris dans la nouvelle enceinte septentrionale, et on y ouvrit un grand nombre de rues. La butte des Moulins, garnie de moulins à vent, s'élevait encore, cependant, au milieu des nouvelles constructions, et a subsisté aussi jusqu'en 1667. Le Marais participa à l'embellissement de la ville; les terrains et vastes enclos, encore en culture, disparurent pour faire place à des rues nombreuses. Dans la Cité, de nouvelles rues vinrent donner plus de facilité aux communications, plus d'air aux habitants; enfin les prairies et jardins du Pré-aux-Clercs disparurent peu à peu sous les constructions, tandis qu'à l'autre extrémité de la ville, l'île Saint-Louis se couvrait de maisons.

A cette époque, Paris présentait un aspect très-bizarre. A côté de ces nouvelles constructions, on voyait encore le Louvre conserver ses fossés alimentés par les eaux de la Seine. La tour de Nesle, le grand et le petit Châtelet, le Temple, la Bastille, les tours et les portes de l'enceinte méridionale conservaient encore le caractère des constructions féodales. La Seine, bordée de quais sur une partie de son cours, allait dans d'autres endroits battre la grève sans défense, et, dans les hautes eaux, baigner les pieds des maisons et envahir les rues voisines; enfin, tandis que les nouvelles constructions, bien alignées et bien bâties, formaient aux extrémités de la ville de beaux et brillants quartiers, la partie centrale était couverte de maisons grossièrement bâties, que séparaient à peine des rues sales et tortueuses. Cependant, dans la partie méridionale qui participait si peu aux embellissements, il faut signaler l'amélioration apportée par les constructions de l'aqueduc d'Arcueil, qui vint alimenter quatorze fontaines, et, traversant la Seine au pont Notre-Dame, apporta de l'eau à une fontaine située sur la place de Grève.

Sous le règne de Louis XIII, si l'on en excepte les premières années, troublées par l'insolente fortune et la terrible punition du maréchal d'Ancre, Paris avait été assez tranquille. L'inflexible cardinal avait fait taire toutes les prétentions, tout le bruit, toutes les rumeurs; mais après sa mort et celle de son royal maître, qui le suivit de près, l'agitation reparut plus bruyante que jamais. Mazarin était loin d'avoir la force de Richelieu; la Fronde vint de nouveau remuer et soulever les Parisiens, et l'on vit une *seconde journée des barricades,* le 26 août 1648. Mazarin, objet de la haine des Parisiens, fut obligé de fuir. Mais il revint en 1652, et fut harangué et reçu comme un souverain. Trois ans après, Louis XIV saisissait de sa main ferme déjà les rênes de l'État, et commençait un règne qui, malgré ses fautes, devait répandre sur la France un éclat impérissable.

Avec le grand roi, Paris allait prendre un immense développement, se couvrir de nombreux et riches monuments. Les célèbres architectes qui concoururent pour leur part à l'illustration de ce règne, purent donner champ aux plus vastes conceptions, et il nous suffira de nommer les principaux monuments construits à cette époque, pour donner l'idée de l'accroissement et de l'embellissement de la ville. En tête de la liste de ces monuments, il faut placer l'*hôtel des Invalides*, commencé en 1671, par l'architecte Libéral-Bruant, et terminé par le célèbre Mansard; puis vinrent le *palais des Quatre-Nations*, fondation de Mazarin, et dont les travaux furent commencés en 1662, sur les dessins de Levau; le Louvre, reconstruit et achevé par Claude Perrault; le palais des Tuileries, réparé et terminé par Levau, réuni au jardin que Lenôtre dessina sur un nouveau plan et qu'embellirent les productions de la sculpture, tandis que les *Champs-Elysées*, dont les travaux commencèrent en 1670, venaient y ajouter un nouveau charme. En même temps de vastes places s'ouvraient dans tous les quartiers de la ville; c'était celle du *Carrousel*, qui recevait son nom de cette fameuse fête donnée en 1662 par Louis XIV; la *place Vendôme*, commencée par Louvois, et terminée par Pontchartrain, sur les dessins de Mansard; la *place des Victoires*, due à la reconnaissance du maréchal de la Feuillade pour les bienfaits de Louis XIV. Aux extrémités de la ville s'éle-

vaient des arcs de triomphe, celui du faubourg St-Antoine, de la porte St-Antoine, des portes St-Denis et Saint-Martin. Enfin les sciences durent à Louis XIV l'érection de l'*Observatoire*, l'un des premiers ouvrages de Perrault. Tandis que tombaient les anciennes murailles, les fossés se comblaient et se couvraient des arbres qui forment aujourd'hui les *boulevards;* la butte Saint-Roch et ses moulins disparaissaient; les rues s'élargissaient; les quais, les ports se construisaient; Paris, divisé d'abord en 8 quartiers, puis en 16 sous Charles VI, en 17 sous Louis XIII, fut partagé, sous Louis XIV, en vingt quartiers, qui subsistèrent jusqu'en 1791. Dans ces vingt quartiers, on comptait alors 500 rues, environ 100 places, 17 ports, 9 ponts, 9 faubourgs, 30 hôpitaux. Enfin, quand Louis XIV mourut, Paris était devenu une ville vraiment royale, autant par son étendue que par le nombre et la beauté des monuments de toute espèce qui la décoraient.

Sous Louis XV, on voit s'élever, sur les dessins de Soufflot, le *Panthéon* et l'*École de droit;* la *Halle aux blés*, seul ouvrage important de l'architecte Lecamus de Mézières; l'*École militaire*, fondée, en 1751, pour recevoir cinq cents jeunes gentilshommes sans fortune; l'*Hôtel des monnaies*, le *Garde-Meuble de la couronne*. Au Paris de Louis XIV vient se réunir le faubourg du Roule, le quartier de la Chaussée-d'Antin, et tous les terrains avoisinants; pendant que s'ouvrent la *place Louis XV*, l'*avenue de Neuilly*, et que sont plantés les boulevards du Midi. Sous le règne si court de Louis XVI, pendant la Convention, et sous le Directoire, Paris, qui vit créer tant d'établissements utiles, ne prit, physiquement parlant, que peu d'accroissements; la pénurie du trésor public ne permettait pas d'élever de fastueux monuments; on chercha plutôt à tirer parti de ceux qui existaient déjà qu'à en construire de nouveaux. D'un autre côté, l'histoire des événements dont Paris fut le théâtre pendant ces époques, c'est celle de la France. Nous renvoyons donc, pour l'histoire de Paris pendant la révolution, le consulat et l'empire, aux articles spéciaux du Dictionnaire.

Au règne de Louis XVI se rapportent l'établissement du *marché des Innocents*, la construction des *piliers des halles*, de la *halle aux draps*, du théâtre de l'*Odéon*, et, enfin, du *pont Louis XVI*, commencé en 1787, et qui ne fut terminé qu'en 1791.

Avec Napoléon, recommença, pour Paris, une époque brillante. La *Bourse* naquit avec l'empire. Lorsque Napoléon établit sa résidence aux Tuileries, il donna à ce palais un plus grand développement, et l'amena presqu'au point où il est aujourd'hui. La *rue de Rivoli* fut construite; on éleva l'arc de triomphe qui fait face à la porte principale du château, et la colonne de la place Vendôme. Les constructions utiles ne furent pas non plus négligées : le *pont des Arts*, ceux *de la Cité*, *d'Austerlitz*, *d'Iéna*, venaient multiplier les points de communication entre les deux rives de la Seine, qu'enfermèrent les *quais de Billy*, *de la Conférence*, *Desaix*, *de la Cité*, *Catinat*, *Bignon*, *de la Tournelle*, etc. D'immenses travaux firent arriver à Paris les eaux de l'Ourcq. Les fontaines se multiplièrent, et l'on peut citer comme les plus remarquables celles du *Châtelet*, *de Desaix*, place Dauphine; de *Léda*, rue de Vaugirard; de *Tantale*, à la pointe Saint-Eustache; du *Château-d'Eau*, des *Invalides*. On vit se former les marchés Saint-Honoré, des Augustins, des Blancs-Manteaux, Saint-Martin, de la place Maubert; la halle à la viande, et enfin, le magnifique entrepôt des vins du quai Saint-Bernard. Pour remplacer les nombreuses tueries qui infectaient Paris, Napoléon ordonna la construction des abattoirs du Roule, de Montmartre et de Popincourt, d'Ivry et de Vaugirard. Puis s'éleva le grenier d'abondance du boulevard Bourdon. Les égouts reçurent de nombreuses et importantes améliorations; et l'on peut dire qu'ils furent créés à cette époque, tant ceux qui existaient auparavant étaient mal organisés et insalubres; des rues nouvelles furent percées de tous côtés, et les boulevards s'étendirent jusqu'à la Seine à l'intérieur, et entourèrent Paris à l'extérieur.

Les travaux d'assainissement et d'embellissement, commencés par l'empereur, furent continués sous la restauration; mais c'est déjà de l'histoire contemporaine, c'est déjà le Paris au milieu duquel nous vivons, et que transforment et embellissent encore tous les jours d'immenses travaux. Pour la clarté de notre travail, nous adopterons ici un classement différent; nous pourrons ainsi entrer dans plus de détails, sans pourtant faire un travail absolument complet, restreints que nous sommes par le cadre de cet ouvrage; il se fait tous les jours sur cette matière des volumes entiers, qui, cependant, suffisent à peine aux exigences d'un pareil sujet.

HISTOIRE MORALE DE PARIS.

Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les développements successifs de Paris, il est indispensable de reporter nos regards en arrière, et d'observer la marche graduelle de la civilisation dans cette ville, qui, centre du gouvernement, a toujours donné l'impulsion à tout le royaume. Pour cette étude nous ne remonterons pas jusqu'au temps de la domination romaine; il y a peu de renseignements pour cette époque. Julien parle des Parisiens comme d'un peuple laborieux, actif, intelligent; mais là se bornent les détails. D'ailleurs la petite ville de Lutèce était si peu de chose! Ce n'est qu'après les premiers temps de la monarchie qu'on peut avec quelque intérêt s'arrêter sur les institutions d'un peuple à peine sorti de la barbarie. Toutefois, avant même l'établissement de cette monarchie, existait déjà dans les Gaules un des agents les plus puissants de la civilisation, nous voulons parler du christianisme, qui eut une si grande influence sur l'existence des peuples modernes. Dès l'an 250, sept évêques, au dire de Grégoire de Tours, furent envoyés dans les Gaules. Saint Denis fut celui de Paris; c'était, dit le même historien, un homme plein de zèle pour le nom du Christ; son existence n'est cependant pas parfaitement démontrée, et le premier évêque de Paris sur lequel on ait des données certaines est Victorin, qui vivait vers l'an 346. Un des noms chrétiens les plus célèbres de ces temps est celui de sainte Geneviève, pieuse bergère devenue depuis la patronne de Paris, qu'elle avait sauvé des fureurs d'Attila. A elle est attribuée, ainsi qu'à Clotilde, la conversion de Clovis. Néanmoins, malgré ce séjour d'un évêque à Paris, malgré cette éclatante conversion du chef des Francs, les Gaulois conservaient encore leurs usages d'idolâtrie; car en 550, sous Childebert, on trouve une loi qui permet le renversement des idoles placées dans les champs ou dans tout autre lieu. Quelques années plus tard, le pape Grégoire écrivait à Brunehaut d'user de modération pour contraindre ses sujets à se soumettre à la discipline de l'Église, de *sorte qu'ils n'immolent plus aux idoles*. Mais les pratiques superstitieuses d'un peuple ne se déracinent pas en un jour, et alors même que le christianisme était généralement adopté, une foule d'usages rappelaient encore que le culte des idoles avait été mêlé à la religion du Christ.

Ce n'était pas, du reste, entre les religions des deux peuples seulement que s'était établie la lutte. Les usages des Francs étaient souvent en opposition avec les coutumes romaines profondément implantées déjà dans les Gaules; et partout, on retrouve les traces de cette lutte où la victoire n'a jamais été complète; car le parti vaincu, en subissant la loi du vainqueur, ne la subit pas sans modification. Sous la première race, les lois romaines s'altérèrent de plus en plus. Paris eut pour l'administrer un comte et des *scabini*, plus tard nommés échevins, à qui fut attribuée la juridiction de la ville, et qui furent l'origine de la municipalité. Parler des mœurs à cette époque, ce serait vouloir enregistrer les actes d'une société encore barbare, où le caprice du plus puissant faisait la loi. Que de cruautés, de crimes et de débauches! L'histoire a fait connaître les mœurs des rois de cette époque, et s'il fallait juger de la moralité du peuple par celle de ses chefs, on pourrait avoir l'idée d'une horde de sauvages plutôt que d'un peuple qui commençait à s'organiser. Mais le peuple à cette époque était écrasé sous les impôts, les corvées; à peine avait-il

assez de force pour satisfaire aux exigences de ses maîtres. Parmi les ministres de la nouvelle religion se trouvaient cependant des esprits éclairés, dépaysés en quelque sorte au milieu de ce peuple abruti, et déplorant l'abandon des travaux de l'intelligence. Grégoire de Tours s'écriait : « Le malheureux temps que « celui où nous vivons! L'amour de l'é« tude est éteint.» La langue latine, jusqu'alors en usage, s'était altérée par l'alliance de mots d'origine germanique, et des siècles devaient s'écouler avant que la fusion des divers idiomes de ce temps pût former une langue régulière.

Charlemagne, le second roi de la seconde race, génie supérieur, apparut comme un flambeau destiné à dissiper les ténèbres de la barbarie. Il fit un grand nombre de capitulaires, premier recueil de lois publié en France, et chercha à ramener dans les Gaules le culte des arts et des sciences; mais au milieu des soins que réclamait son vaste empire, Paris n'eut qu'une faible part de sa sollicitude. De lui cependant date l'établissement des écoles de cette ville, où il appela des savants d'Allemagne, des chantres d'Italie. Dans ces écoles on enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'astrologie et le plain-chant. La plus célèbre de ces écoles était celle de Saint-Germain des Prés. Toutefois cette instruction primitive, qu'allaient chercher seulement ceux qui se destinaient aux fonctions ecclésiastiques, paraît avoir eu peu d'influence sur les mœurs, même sur celles du clergé, qui s'était laissé entraîner aux habitudes grossières des guerriers qu'il était appelé à policer. Un capitulaire de Charlemagne défend aux ecclésiastiques d'aller à la chasse et de répandre le sang des hommes, de fréquenter les tavernes, et de s'enivrer. C'étaient là, en effet, les délassements des seigneurs, qui, s'il faut en croire les auteurs du temps, se livraient à toutes sortes de débauches et de crimes. Le moine Abbon, dans un poëme sur le siége de Paris par les Normands, reproche aux seigneurs de cette époque l'orgueil, la débauche et le luxe des habits : « Non contents « de répandre les pierres précieuses sur « vos ceintures, l'or sur vos manteaux, « il faut que vous en décoriez aussi, leur « dit-il, jusqu'à votre chaussure, jus« qu'à la canne que vous portez. » C'était le peuple qui fournissait à ce luxe; aussi voit-on sous les faibles successeurs de Charlemagne, le commerce de Paris ruiné par les impôts qu'exigeaient le comte, les évêques, les abbés. Ces dignitaires, profitant de l'amoindrissement du pouvoir royal, étaient devenus rois eux-mêmes sur le territoire qui leur était départi; ils y exerçaient une autorité sans limites, y levaient des contributions, et avaient pour soutenir leur puissance leurs troupes et leurs officiers.

Plus on avance dans cette période à laquelle président les rois de la seconde race, plus la décadence des institutions, des lettres et des mœurs, se fait sentir. Les lois sont méconnues, et ce n'est plus que le caprice des seigneurs qui fait loi; l'instruction qu'avait cherché à répandre Charlemagne se perd de plus en plus, et on rencontre à chaque pas les superstitions les plus grossières.

Avec les premiers rois de la troisième race on voit renaître les améliorations. Louis VI commence à mettre un frein à la puissance des seigneurs, et sous son règne refleurissent les écoles. Abailard qui, en 1118, fonde une école de dialectique à Paris, y attire par son éloquence une telle affluence d'écoliers, que, faute d'espace, il fait ses leçons en plein champ. De ses disciples, cinquante devinrent évêques, vingt cardinaux, et le pape Célestin II avait aussi étudié sous lui. Dans l'abbaye de Saint-Victor, Guillaume de Champeaux élevait une école, qui devint l'une des plus célèbres de France. Paris voulut profiter de l'avantage que Louis VI avait accordé à quelques villes, d'acheter des chartes de franchise, mais ne put obtenir que quelques priviléges. C'est ainsi que les habitants, justiciables du roi, eurent la faculté de poursuivre leurs débiteurs, de saisir leurs meubles et leurs biens, et d'obtenir, pour effectuer cette poursuite, le secours du prévôt de Paris, nouveau fonctionnaire à qui fut confiée la police de la ville, et qui résidait dans le grand Châtelet. L'évêque de Paris, le chapitre de Notre-Dame, les abbés de Saint-

Germain des Prés, de Sainte-Geneviève et les seigneurs ecclésiastiques, rendaient la justice dans leurs domaines; mais les duels judiciaires, les épreuves par le fer, l'eau et le feu, qu'on employait souvent pour décider dans les cas embarrassants, assuraient le triomphe du plus fort plutôt que du plus juste. En 1260, saint Louis supprima le duel en matière judiciaire et y substitua les preuves par témoin; mais les lois de ce prince, connues sous le titre *d'Établissements*, ne purent être exécutées que dans les domaines royaux; les seigneurs et les ecclésiastiques s'y opposèrent de toutes leurs forces et conservèrent encore l'usage des duels, qui leur rapportaient de fortes amendes. En outre, la justice était entravée par les priviléges particuliers, notamment par ceux qui avaient été accordés aux écoliers par Philippe-Auguste, qui avait ordonné aux habitants de venir rendre témoignage en justice des insultes faites aux écoliers, d'aller à leur secours s'ils étaient attaqués, d'arrêter les agresseurs et de les livrer à la justice. Il était défendu au prévôt de mettre la main sur un écolier, et de le conduire en prison. Si un écolier méritait d'être arrêté, il ne pouvait l'être que par la justice du roi, et encore en flagrant délit, sans qu'on pût le frapper. Les écoliers abusèrent souvent de ces priviléges pour maltraiter les habitants. En 1223, il s'éleva une violente querelle entre ceux-ci et les écoliers, dont 320 furent tués. Il faut dire que si, d'un côté, ces priviléges étaient une source de désordres, de l'autre ils tendaient à favoriser les études, et sous ce point de vue on ne peut savoir mauvais gré à Philippe-Auguste de les avoir accordés. Au règne de ce prince remonte aussi l'institution des *ribauds*, ou sergents d'armes, premier corps affecté à la garde du roi, dont l'existence soit authentique. Ces ribauds, qui veillaient constamment auprès de la personne du monarque, avaient un chef qui portait le titre de *roi des ribauds*, et était chargé de la police dans l'enceinte du palais.

A saint Louis Paris dut de nombreux règlements, qui améliorèrent grandement son administration et sa police. Ce fut lui qui, le premier, assigna des gages au prévôt de Paris. Il nomma à cette dignité Étienne Boileau, devenu célèbre par son *Livre des mestiers*, où furent inscrits les règlements des différentes communautés de marchands et d'artisans. Au guet, composé de soixante sergents à pied et à cheval, et commandés par le *chevalier du guet*, fut adjointe, pour réprimer les vols et les brigandages qui se commettaient pendant la nuit dans les rues sombres, une milice communale prise parmi les bourgeois, et qui reçut le nom de *guet des métiers*. Des règlements sévères mirent des entraves à la prévarication et à la corruption des juges. Enfin les femmes publiques, établies auparavant en corporation et dotées de priviléges, furent chassées de Paris, où elles s'étaient multipliées d'une manière extraordinaire et peuplaient des quartiers entiers. Les noms de certaines rues peuvent encore servir à indiquer les parties de la ville qui leur étaient affectées.

C'est sous saint Louis que l'on voit, pour la première fois, les écoles de Paris se réunir pour former cette corporation nommée *Université*, qui devait, plus tard, devenir une puissance redoutable dans l'État. En 1278, sous Philippe III, fut établie la confrérie des chirurgiens, qui, en 1437, fut agrégée à l'Université. Les assemblées des barons et des évêques, appelées, dans les premiers temps de la troisième race, à délibérer sur les grands intérêts de l'État, commencèrent à porter le nom de *parlement* vers la fin du douzième siècle. Au treizième, elles furent aussi chargées de juger les matières contentieuses et les procès, qui devenaient de jour en jour plus nombreux. Philippe le Bel, qui donna une organisation au parlement, voulut qu'il y eût deux sessions qui se réuniraient à Paris, l'une après l'octave de la Toussaint; l'autre après celle de la Pentecôte. En 1316, le parlement commença à être permanent.

En 1302, Philippe le Bel avait institué la communauté des clercs du parlement, sous le nom de *basoche*; et cette communauté subsista, quoiqu'elle perdît graduellement de son importance, jusqu'à la révolution. Enfin, dans le cours des treizième et qua-

torzième siècles, les institutions de toutes sortes s'étaient multipliées, et on marchait à grands pas vers une amélioration certaine. La *hanse parisienne*, ancienne communauté des marchands de Paris, était devenue un corps important. En 1258, son chef avait reçu le titre de prévôt des marchands, et les confrères celui de jurés, quelquefois celui d'échevins. En 1273, le chef de cette confrérie était encore nommé *maître des échevins de Paris*. Cette institution, qui devint par la suite le corps municipal de la ville, rendit de grands services pendant les troubles de la fin du règne de Jean II. De nombreux colléges s'étaient élevés de tous côtés, et leur réputation attirait déjà à Paris beaucoup d'étrangers. Les combats judiciaires, défendus par tous les rois, se maintenaient encore vers la fin du quatorzième siècle, mais bien moins fréquents que par le passé.

Quant aux mœurs, celles des grands surtout paraissaient s'être peu améliorées : la tour de Nesle a acquis un triste renom des débauches des trois belles-filles de Philippe le Bel. Pour satisfaire à leur luxe et à leurs plaisirs, les chefs de l'État donnaient eux-mêmes l'exemple de rançonner le peuple, et Paris eut plus d'une fois à payer les fêtes que donnaient ses rois. La richesse du costume des seigneurs, le peu de modestie de celui des dames, excitaient la satire des poëtes, les reproches des moralistes, sans que, pour cela, personne songeât à se corriger. Cependant cette satire même était déjà un témoignage de progrès; et la forme qu'elle adoptait indiquait qu'on s'occupait des lettres. Pour nous, ces poésies n'ont plus que le mérite de conserver le souvenir de certains usages; mais, sous ce point de vue, ce sont encore des monuments curieux.

Le tableau de Paris, tracé par Guillaume de Villeneuve, nous montre cette ville pleine d'activité et de bruit; il a, dans le morceau suivant, rapporté chacun des cris que faisaient entendre en parcourant les rues de la capitale, les differentes corporations de quêteurs et de mendiants.

Aus frères de saint Jacques (les jacobins) pain,
Pain por Dieu, aus frères menors (cordeliers);
Cels tiens je por bons perneurs (preneurs).
Aus frères de saint Augustin (les augustins)
Icil vont criant par matin;
Du pain aus sacs (frères sachets), pain aus barrés, (carmes),
Aus povres prisons enserrés,
A cels du val des écoliers:
Li uns avant, li autres arriers,
Aus frères des pies (guillemites) demandent
Et li croisié (chanoines de sainte Croix) par nes atandent,
A pain crier mettent grand peine:
Et li aveugle à haute alaine,
Du pain à cels de champ-porri (des quinze-vingts)
Dont moult souvent, sachiez, me ri.
Les bons enfants (écoliers) orrez crier;
Du pain, nes veuil pas oublier,
Les filles Dieu sevent bien dire,
Du pain pour Jhesu nostre Sire,
Ça du pain, par Dieu, aus sachettes
Par ces rues sont granz les presses.

A tous ces cris, il faut joindre ceux des marchands qui vendaient des fruits et des aliments de toutes sortes, cuits et non cuits; du vin, du vinaigre; ceux des meuniers qui demandaient si on avait du blé à moudre; ceux des marchands de charbon, etc., etc.; puis, parfois, au milieu de tout cela, on criait *le ban du roi*, ordre donné aux habitants de Paris de se préparer à la guerre. Une fois la nuit venue, tout devait se taire; un homme, habillé de noir, parcourait les rues une sonnette à la main, en criant : *Priez Dieu pour les trépassés*. Puis, le couvre-feu, qui sonnait tous les soirs à Notre-Dame, obligeait chaque habitant à éteindre son feu et ses lumières. A certains jours de fête, Paris présentait un spectacle encore plus bruyant et plus animé : c'était la grande fête de la basoche le jour de Saint-Nicolas; c'était la cavalcade des officiers du Châtelet, qui se promenaient triomphalement le lundi après le dimanche de la Trinité; c'était encore l'empereur de Galilée, chef de la communauté des clercs de la cour des comptes, qui célébrait la fête de cette communauté la veille et le jour des Rois; enfin, c'étaient les corps de métiers, qui tous avaient leurs jours de cérémonie.

Pendant la fin du quatorzième siècle et le commencement du quinzième, Paris eut trop à souffrir pour voir se développer dans son sein les germes de civilisation qu'y avaient déposés les siècles précédents. Mais, une fois le calme rétabli, l'instruction, les institutions reprirent leur marche progressive. La découverte de l'imprimerie donna à ce

mouvement une nouvelle impulsion. Vers 1470, cet art fut accueilli, pour la première fois, dans le collége de la Sorbonne. En 1473, trois imprimeurs, Martin Crantz, Michel Friburger de Colmar, Ulrich Gering de Constance, vinrent s'établir dans la rue Saint-Jacques, au Soleil d'or, et ils ne tardèrent pas à avoir des rivaux. La médecine faisait aussi des progrès, et devenait le but d'études spéciales; l'Université, en 1469, établissait des écoles pour cette science dans un local de la rue de la Bûcherie. Ce fut aussi l'Université qui employa la première des messagers, origine de la poste aux lettres. En 1464, Louis XI établit 230 courriers, qui devaient faire le service dans tout le royaume, mais seulement pour le roi.

C'est à cette époque qu'on voit se répandre le goût des spectacles parmi le peuple, qu'avaient charmé les représentations données lors des fêtes solennelles pour les entrées des rois dans Paris. Sous le règne de Louis XI, les clercs du parlement et ceux du Châtelet commencèrent à donner des représentations publiques. Ils jouaient des farces, sotties ou moralités, dont les sujets étaient empruntés aux événements publics, aux mœurs du temps. Les confrères de la Passion, qui jouaient des mystères, s'associèrent les *enfants sans souci*, troupe de baladins dirigée par le *prince des sots*. Enfin, le théâtre des Halles était favorisé par le gouvernement, qui se servait de ce puissant agent sur l'esprit du peuple pour diriger l'opinion publique.

Au seizième siècle, tout se perfectionna; les arts eurent une grande part dans l'éclat dont alors brilla Paris; malgré les restrictions apportées par François Ier au développement de l'imprimerie, le progrès des lettres et des arts, à cette époque, vient consoler des sanglants événements dont Paris fut le théâtre; aussi oublie-t-on parfois, quand on parle du seizième siècle, les massacres de la Saint-Barthélemy, les folies religieuses de Henri III, et les malheurs de la ligue, pour ne se rappeler que la renaissance des arts, des sciences et des lettres.

En 1529, avait été fondé le *collége royal* de France. François Ier y établit deux chaires, l'une de langue grecque, l'autre de langue hébraïque. Bientôt on y compta douze lecteurs ou professeurs royaux : quatre pour les langues; deux pour les mathématiques; deux pour la philosophie; deux pour l'éloquence, et deux pour la médecine. Henri II y fonda une chaire de philosophie; Henri III, une d'arabe; Charles IX, une de chirurgie; Henri IV, une de botanique et d'anatomie.

La justice et les règlements de police étaient toujours les parties de l'administration les plus difficiles à régler, à cause de l'immensité des détails, de l'opiniâtreté des préjugés et des oppositions qu'il fallait déraciner ou détruire. Les juridictions, même à l'intérieur de Paris, étaient très-nombreuses. Le parlement exerçait la haute police, et le *prévôt de Paris* était chargé de faire exécuter ses arrêts. Le *prévôt des marchands* présidait à tout ce qui concernait la défense et le commerce de Paris. Il dirigeait aussi le bureau de la ville, composé de quatre échevins, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un receveur, et de vingt-six conseillers; dix sergents exécutaient ses arrêts. On vit alors se former la juridiction des juges consuls, créée par le chancelier de l'Hôpital, afin que les commerçants fussent jugés par leurs pairs. Cette institution est devenue, en se perpétuant jusqu'à nos jours, le tribunal de commerce. La garde bourgeoise était commandée par seize quarteniers, quatre cinquanteniers, et deux cent cinquante-six dizeniers. Le *guet royal*, qui faisait la ronde dans les rues, et le *guet assis*, composé de bourgeois ou artisans postés dans divers quartiers, constituaient la police de nuit, sous la conduite du chevalier du guet. Le guet avait pour auxiliaires les compagnies d'archers, d'arquebusiers et d'arbalétriers. Un gouverneur de Paris, lieutenant du roi, avait le commandement de toute cette force armée. Néanmoins, ces institutions, entravées par les justices particulières et les priviléges, ne pouvaient qu'imparfaitement pourvoir à la tranquillité de la ville, où des bandes de *mauvais garçons* se livraient impunément à leurs brigandages nocturnes, tandis que les *coupeurs de bourses* et

les *tireurs de laine* exerçaient leur industrie en plein jour.

D'un autre côté, les écoliers, abrités par les priviléges de l'Université, occasionnaient continuellement les désordres les plus graves. En 1548, ils dévastèrent les propriétés de l'abbaye Saint-Germain des Prés; en 1555, le parlement fut forcé d'employer contre eux la force armée sans pouvoir faire cesser leurs désordres.

Les habitants des différents quartiers eux-mêmes ne vivaient pas entre eux dans l'accord le plus parfait. Ceux du faubourg Saint-Marcel, du faubourg Saint-Jacques et du quartier Notre-Dame des Champs, étaient souvent en guerre ouverte; et l'usage de porter des armes, que tout le monde avait conservé, malgré les défenses du parlement, faisait quelquefois dégénérer en bataille sanglante la plus légère querelle.

François Ier avait attiré à Paris un grand nombre de savants et d'artistes; et bientôt, grâce à eux, une révolution s'opéra dans les arts. L'architecture grecque remplaça l'architecture gothique; on emprunta à l'antiquité tous les modèles qu'elle put fournir; les tableaux des meilleurs peintres d'Italie décorèrent les palais qu'élevait Philibert Delorme, qu'ornaient de leurs gracieuses sculptures Jean Goujon et Germain Pilon; enfin, Bernard Palissy, protégé par François Ier, Henri II et Charles IX, fit faire de grands progrès à l'art de la poterie et à la peinture sur verre.

Les lettres, de leur côté, s'illustrèrent des travaux de Philippe de Commines, de Clément Marot, de Marguerite de Navarre, de Rabelais, de Ronsard, d'Amyot, de Baïf, de Montaigne, etc.

Le théâtre ressentit l'influence du développement des arts. Aux mystères grossiers avaient succédé des tragédies dont les sujets étaient empruntés à la mythologie ou à l'histoire, et quelques comédies un peu moins triviales, dans lesquelles les poëtes cherchaient déjà à imiter les productions du théâtre espagnol.

Néanmoins, malgré ces sensibles progrès, l'instruction était loin d'être générale parmi les grands seigneurs et même parmi les membres du clergé. La plupart des seigneurs ne savaient pas écrire; lorsque les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou, depuis Henri III, on fut obligé pour avoir un gentilhomme qui pût leur répondre en latin, de faire venir d'Auvergne un baron de Milhau. L'astrologie était en grand crédit; Catherine de Médicis avait donné l'exemple de ces superstitions, et les sorciers et magiciens s'étaient multipliés à l'infini.

Les mœurs relâchées de la cour devaient exercer une fâcheuse influence sur celles du peuple; les nobles ne se faisaient pas faute de commettre toutes sortes d'excès; beaucoup même allaient jusqu'à détrousser les passants. Sous le règne de Henri IV, plusieurs gentilshommes furent décapités pour assassinats et brigandages commis sur les grands chemins. Les duels étaient devenus si fréquents, que, sous le même règne, on compta 4,000 individus tués en combat singulier. Le parlement, les édits royaux n'avaient pu arrêter les effets de cette coutume, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. La passion du jeu entraîna souvent les seigneurs et les rois eux-mêmes au point que Henri IV perdit, dit-on, dans une soirée, jusqu'à 22,000 pistoles.

Le luxe était devenu excessif, et les satires de d'Aubigné en rapportent des exemples incroyables; mais cet excès emportait du moins ce bien avec lui, qu'il favorisait les progrès des arts et de l'industrie. On commença à élever des vers à soie, à fabriquer de belles tapisseries, des glaces, des lunettes d'approche. Le premier carrosse parut à Paris vers le commencement du seizième siècle; à la fin de ce siècle, on y avait apporté déjà de grands perfectionnements. Les portières avec des vitres étaient venues remplacer les grossiers rideaux de cuir qui servaient d'abord à fermer ces voitures.

Commencé d'une manière brillante, sous les auspices de François Ier, le seizième siècle devait, avant d'être accompli, voir fondre sur Paris les malheurs de la ligue. Mais, heureusement, ce ne fut là qu'un point d'arrêt momentané dans la marche progressive de la civilisation; les germes

étaient jetés et ne demandaient plus que des temps calmes pour se développer et donner des fruits. Le seizième siècle prépara la splendeur du dix-septième.

Après les premières années du règne de Louis XIII, Richelieu prit en main le pouvoir, et commença l'œuvre que devait achever Louis XIV, l'affaiblissement du pouvoir des seigneurs et l'affermissement du pouvoir royal. Nous n'avons pas à examiner ici ni à apprécier les moyens qu'il employa pour arriver à son but; nous n'avons qu'à constater le résultat au point de vue du développement moral de Paris et des institutions qui furent créées à cette époque. Paris devint plus que jamais le centre du mouvement intellectuel de la France.

On vit naître le *jardin des Plantes*, qui devait devenir plus tard un établissement unique en Europe; l'*Académie française;* l'*imprimerie royale.* Pour les détails relatifs à chacun de ces établissements, devenus si importants, nous devons renvoyer aux articles spéciaux que nous leur avons consacrés dans ce Dictionnaire.

Les premiers ouvrages périodiques parurent dès le commencement du dix-septième siècle. Les prétentions littéraires de Richelieu favorisèrent jusqu'à un certain point le développement de l'art dramatique. Mairet, Tristan, Rotrou, et, enfin, Corneille, conduisirent peu à peu notre théâtre dans cette voie brillante, qui devait aboutir aux chefs-d'œuvre du dix-septième siècle.

L'état moral de Paris n'éprouva cependant encore que peu de changements sous le règne de Louis XIII. La police de la ville ne devait être organisée que sous le règne suivant, et c'étaient encore en partie les mêmes désordres qui avaient signalé les dernières années du siècle précédent. Les mœurs de la noblesse étaient, à peu de chose près, ce qu'elles étaient sous Henri IV, si ce n'est que le luxe, devenu bien plus grand, entraînait les gentilshommes, quelquefois même les bourgeois qui les singeaient, dans les plus grandes folies. La preuve s'en trouverait, si l'on en avait besoin, dans les édits somptuaires de cette époque, édits qui, du reste, n'étaient jamais exécutés, non plus que ceux qui prohibaient les brelans, les académies de jeu et les lieux de débauche. *Les raffinés*, *les rodomonts*, *les fanfarons*, *les bravaches et les spadassins*, toutes dénominations qui appartiennent au règne de Louis XIII, indiquent suffisamment la tenue des seigneurs de la cour à cette époque.

Vint le règne de Louis XIV, qui occupa la plus grande partie du dix-septième siècle, et compléta enfin l'œuvre qui se préparait depuis tant d'années. Le développement intellectuel parut à cette époque avoir pris toute l'extension qu'il pouvait prendre; et, sans entreprendre de juger ce qui n'est pas ici de notre ressort, si la tyrannie de Louis XIV a fait à la France plus de mal que de bien, nous devons avouer que jamais réunion d'hommes plus remarquables, dans tous les genres, ne s'est rencontrée aussi nombreuse qu'à cette époque. Paris devait surtout profiter de cet heureux concours; et, en même temps que s'améliora son administration intérieure, on vit fleurir dans son sein les sciences, les lettres, les arts et l'industrie.

La suppression de presque toutes les justices féodales dans Paris et la création d'un lieutenant de police furent d'immenses services rendus à l'administration civile. Paris se ressentit surtout de l'organisation de la police, qui apporta un frein aux brigandages des malfaiteurs et des mendiants faux ou vrais, qui, en 1656, ne s'élevaient pas à moins de 40,000. La Reinie, qui le premier (en 1667) remplit les fonctions de lieutenant de police, exerça une active surveillance; et d'Argenson, qui lui succéda, acquit par son administration une réputation méritée. Ce fut sous la Reinie qu'on vit, pour la première fois, des lanternes à Paris (voy. ÉCLAIRAGE).

Le nom de Colbert est, aussi bien que celui de Louis XIV, attaché à toutes les belles et utiles créations de ce règne. Ce fut lui qui, en 1663, fit agréer au roi la création de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. En 1666, il faisait créer l'*Académie des sciences;* en 1668, celle *de peinture et de sculp-*

ture, et enfin, en 1671, celle d'*architecture*. La bibliothèque royale, dont l'origine remonte à Charles V, devint, sous Colbert, un établissement public. Les bases de son accroissement furent posées, et cet établissement serait aujourd'hui le premier de son genre en Europe, s'il avait été mieux administré depuis le commencement de ce siècle. En 1631 avait été fondée l'*Académie de chirurgie*.

La manufacture de tapis des *Gobelins*, celle de la *Savonnerie*, durent à Colbert tout leur éclat.

Tant d'institutions et d'établissements utiles, en encourageant les travaux, en améliorant le sort des classes moyennes, en répandant l'instruction, devaient avoir sur les mœurs une immense influence. Les idées superstitieuses devaient s'affaiblir de jour en jour; on pouvait, grâce aux travaux de la science, voir désormais des comètes sans s'effrayer.

La langue, qui avait commencé à s'épurer par les premiers travaux de l'Académie, arriva à la perfection, quand elle eut pour interprètes Pascal, Bossuet, Fénelon, Massillon. L'art dramatique, avec Corneille, Racine, Molière, plaça notre théâtre au premier rang en Europe; tandis que Boileau, la Fontaine, créaient leurs inimitables chefs-d'œuvre; que Lulli, aidé de Quinaut, donnait naissance à la musique dramatique; que Poussin, Lesueur, Lebrun, Mignard, Jouvenet, élevaient notre école de peinture au niveau de celle d'Italie; qu'enfin Puget, Girardon, Sarrasin, laissaient d'impérissables monuments de l'art de la sculpture. A ces noms, si l'on joint celui de Lenôtre, talent unique, dont les autres nations ne peuvent fournir ni de modèles ni de copies; des architectes tels que Mansard et Perrault; des graveurs tels que Nanteuil, Andran, Edelink; des orfévres tels que Claude Ballin et Pierre Germain; on conviendra que jamais les arts et les lettres ne virent tant de grands noms réunis en un faisceau; et on comprendra de quel éclat dut briller Paris, où se trouvaient rassemblées les productions de tant de talents supérieurs.

L'élan donné à la civilisation pendant le dix-septième siècle ne devait pas s'arrêter au dix-huitième. Mais au milieu de quelles tourmentes la civilisation continua sa marche! La régence et ses orgies, les folies du système de Law, ces fortunes, si soudainement élevées, qui tombaient aussi subitement; les débauches de Louis XV et de toute la noblesse qui l'imitait; la lutte soutenue par l'école philosophique qui, avec de grands biens, amena de grands maux, qui, pour détruire des préjugés, frappa sur toutes les croyances, sans mesurer ses coups et sans s'inquiéter de remplacer ce qu'elle renversait, suffiraient à remplir un volume; et cependant tous ces excès, toutes ces erreurs servaient à éclairer l'esprit de la nation, à développer les connaissances, à répandre l'instruction. La civilisation marchait au milieu de ce chaos. Si pendant la plus grande partie de ce siècle les arts sont en décadence, si tout semble dépérir, ce n'est que pour prendre un nouvel essor, pour se rajeunir, pour renaître en quelque sorte avec plus d'éclat, quand la tempête sera passée. L'école philosophique surtout ne contribua pas peu à amener la grande catastrophe qui termine ce siècle; elle en prépara la grandeur, mais elle en prépara aussi les excès. Néanmoins, l'esprit public ne fit que gagner à cet immense mouvement d'idées et de sentiments de toutes sortes, et ce fut de ce tourbillon indescriptible que sortit la révolution de 1789, avec laquelle commence une ère nouvelle pour la France. Mais nous n'entreprendrons pas de suivre les développements moraux de Paris pendant et depuis la révolution; il est impossible de séparer alors Paris de la France, et nous laissons à l'histoire à tracer ces pages souvent si belles, parfois aussi obscurcies malheureusement par de tristes et sanglants épisodes. Quant aux nombreuses institutions dues à la révolution, elles subsistent encore presque toutes, et nous aurons occasion de les mentionner en parlant de Paris au dix-neuvieme siècle.

PARIS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Paris est situé à 20 degrés moins 6 minutes de longitude du méridien de l'île de Fer. Sa latitude septentrionale est de 48 degrés 50 minutes et 14 se-

connues. Sa température moyenne est de 10°, 6 Réaumur. Les plus grandes variations du thermomètre s'étendent de — 18° degrés à + 32°. Les hivers les plus rigoureux observés dans le dernier siècle et dans celui-ci ,sont ceux de 1709, 1716, 1742, 1747, 1776, 1788 (17°), 1795 (18°) et 1830.

Le sol sur lequel est situé Paris est élevé de 73 mètres au-dessus du niveau de la mer; c'est un gypse marneux; mais ce sol originel a été couvert depuis sur une assez grande hauteur, soit par l'effet des alluvions de la Seine, soit par suite des constructions diverses et des aplanissements de terrain. Plusieurs causes factices ont contribué à cet exhaussement ; ainsi, l'usage d'amonceler sur certains points les immondices et les gravois, a fini par donner naissance à des monticules assez élevés, tels que la Butte des Moulins, le Monceau Saint-Gervais, la Butte des Copeaux, le grand et le petit labyrinthe du Jardin des Plantes. Les travaux de MM. Cuvier et Brongniart, sur la géographie minéralogique des environs de Paris, ont fait connaître les substances dont se compose le sol de cette grande ville. Des milliers de coquillages marins avec lesquels alternent régulièrement des coquillages d'eau douce, en forment la masse principale ; des ossements d'animaux terrestres entièrement inconnus en remplissent certaines parties. La direction des collines principales qui joignent immédiatement Paris et en font partie sur plusieurs points, dénote une grande irruption d'eau venue du sud-est. Les exploitations de ces diverses collines, soit pour l'extraction des pierres, soit pour celle des sables et des grès, a fait faire sur la composition de ces terrains de curieuses observations. Les carrières de Ménilmontant sont, entre autres, célèbres par les cristaux de sélénite que renferment les marnes vertes, et par les silex ménilites des marnes argileuses feuilletées. Dans celles de Montmartre, on a trouvé, à une profondeur d'environ 100 mètres, après des bancs de gypse marneux, un tronc de palmier d'un volume considérable, pétrifié en silex. Enfin les carrières à plâtre des environs de Paris fournissent des témoignages incontestables de l'existence d'un sol habité très-anciennement par des quadrupèdes, des reptiles et des poissons d'eau douce. Le point le plus élevé de Paris est le seuil de la porte du nord de l'Observatoire.

La ville est traversée de l'est à l'ouest par la Seine, grossie des rivières de l'Yonne, de l'Yères et de la Marne, laquelle s'y réunit presqu'aux portes de Paris. Dans son cours au travers de la ville, la Seine reçoit encore la Bièvre, petite rivière qui prend sa source dans les environs de Versailles, et après un parcours d'environ huit lieues, vient verser, près du quai de l'Hôpital, ses eaux salies et dénaturées par les blanchisseries, tanneries et teintureries établies en grande quantité sur ses bords. Il existait encore autrefois un petit ruisseau, dit de Ménilmontant, qui, après avoir traversé les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, puis le Roule, allait se jeter dans la Seine, sur le quai des Bons hommes. Cette source, absorbée aujourd'hui par les carrières à plâtre, ne coule plus. La Seine, dans l'intérieur de Paris ; forme trois îles : *Louviers*, *Saint-Louis* et la *Cité ;* celle de la Cité a été agrandie de deux plus petites, connues anciennement sous les noms d'*île aux Juifs* ou *aux Vaches* et de l'*île Bucy*. La largeur de la Seine au pont d'Austerlitz est de 160 mètres, et au-dessous du pont Neuf, à sa plus grande largeur, de 263. La profondeur ordinaire de ses eaux est de 3 mètres; mais l'influence des saisons en fait varier extrêmement le volume. Autrefois les inondations de la Seine, qui n'était pas comme aujourd'hui retenue par des quais élevés dans toute sa longueur, furent très-funestes à Paris ; les débordements les plus considérables eurent lieu en 1690, 1693, 1740 (la Seine monta à 25 pieds au-dessus de son niveau), 1751, 1764, 1799, 1802 et 1807.

Comme on a pu le voir d'après le court résumé que nous avons donné, Paris dans ses accroissements graduels s'est toujours étendu sur la rive droite de la Seine, plus que sur la rive gauche. C'est toujours de ce côté que se forment les nouveaux quartiers, et ce mouvement progressif de la population vers le nord paraît depuis quelques années

avoir pris un développement encore plus grand, malgré les inconvénients qui ont été signalés, malgré les efforts qui ont été tentés pour l'arrêter. Aussi Paris présente-t-il de ce côté un aspect bien plus agréable que dans sa partie méridionale; son centre a été déplacé, et la Cité, son berceau, le point où autrefois affluait le commerce, ne prend plus aujourd'hui qu'une part très-minime à son activité et à ses agitations; n'était le Palais de Justice, qui entretient des relations continuelles et journalières avec les autres quartiers, il serait à craindre que la Cité ne fût plus qu'un membre mort de la ville, et que son antique cathédrale, la vieille et majestueuse Notre-Dame, ne fût, en dépit des pompes dont elle est encore le théâtre dans des occasions solennelles, jamais visitée par la population. En revanche, si les gens d'affaires, les hommes de commerce et les élégants du jour, vont se faire aux extrémités de la ville de somptueuses et riches habitations au milieu de rues larges et tirées au cordeau, de places spacieuses et richement décorées, les anciens et vieux quartiers sont encore chers à ceux qui fuient le bruit et le tumulte; ils sont surtout visités souvent par ceux qui cherchent à remonter dans les âges et à découvrir les secrets de la vie de leurs pères; car c'est là que se trouvent les lieux les plus riches en souvenirs, c'est là qu'est, en quelque sorte, notre histoire monumentale.

Tout le quartier de la Cité, bien que les dernières années y aient apporté d'importantes modifications, est encore percé de petites rues sales et étroites, surtout dans la partie qui sépare l'église Notre-Dame du Palais de Justice; et leurs détours multipliés peuvent donner une idée de l'ancien Paris. On le retrouve encore quand on quitte la Cité par le milieu, au pont Saint-Michel, pour pénétrer dans le quartier latin. C'est là qu'on voit les restes du palais des Thermes, l'hôtel Cluny, monument précieux du moyen âge, qu'on doit restaurer, dit-on, au risque de lui ôter ainsi l'un de ses plus grands charmes, le vernis de la vétusté. Tout le faubourg Saint-Marceau conserve encore le même caractère d'antiquité; mais, à mesure qu'on s'avance sur la droite, vers le faubourg Saint-Germain, les rues s'élargissent, et bien que ce quartier garde encore un certain cachet d'ancienneté, tout y sent déjà la civilisation moderne. A l'extrémité, aux environs des ministères, s'élève un quartier tout nouveau entre la rue du Bac et l'hôtel des Invalides, et dans quelques années, le faubourg Saint-Germain ne conservera plus des anciens temps que quelques monuments, comme l'Abbaye et la célèbre église de Saint-Germain des Prés.

De l'autre côté de la Cité, les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis, et les environs de l'hôtel de ville, peuvent servir d'intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle ville. Certaines parties surtout ont peu profité des améliorations modernes, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que c'est aux abords des quais que se trouvent encore les rues le plus étroites et les plus tortueuses, depuis la rue de la Monnaie jusque par delà l'hôtel de ville. Il y a peu d'années qu'existait encore intacte la rue de la *Mortellerie*, nom sinistre, et trop bien justifié. Une fois qu'on est sorti du cercle qui part de Saint-Germain l'Auxerrois, et enferme le bas des quartiers Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, de l'Hôtel de Ville et du Temple, on respire plus librement, et l'on reconnaît dans les constructions, dans l'alignement des rues, une meilleure entente pour la sécurité, la commodité des communications, et, il faut le dire, pour la santé des habitants. De là jusqu'aux boulevards, les rues s'amoncellent encore; les habitations sont cependant plus aérées. De l'autre côté des boulevards et au delà, les habitations deviennent somptueuses; un quartier surtout, celui de la Chaussée d'Antin, a une réputation méritée de coquetterie. Si nous voulions, ou plutôt si les bornes qui nous sont imposées ne nous défendaient pas d'entrer dans de trop longs détails, nous pourrions donner un aperçu des nombreux monuments que renferment tous ces quartiers, et qui tous portent le cachet de l'époque où ils ont été construits; mais il faut nous restreindre, et nous nous contenterons de donner quelques dé-

tails sur les plus importants seulement. Pour plus de clarté, nous diviserons notre travail suivant la nature des monuments.

PALAIS.

Palais des Tuileries. Comme on l'a vu déjà dans le cours de cet article, ce palais a pris son nom d'une fabrique de tuiles qui se trouvait dans le voisinage de la maison achetée par François Ier pour sa mère, en 1544. En 1564, Catherine de Médicis acheta plusieurs bâtiments et terres qui avoisinaient cette maison, et fit élever, sur les dessins de Philibert Delorme et de J. Bullant, une partie du palais qui existe encore aujourd'hui. On construisit d'abord le gros pavillon placé au centre de la façade; les deux bâtiments latéraux, et les pavillons placés à leur extrémité. Mais, au bout de quelque temps, les travaux furent abandonnés; et ils ne furent repris que sous Henri IV, par les architectes du Cerceau et Dupérac. On prolongea alors la façade au nord et au midi, et on porta à cinq le nombre des pavillons, et à neuf celui des corps de bâtiments. Cependant les travaux commencés à cette époque ne furent entièrement achevés que sous Louis XIV. Levau fut chargé de les terminer. On exhaussa le pavillon du centre; on le décora de deux ordonnances, l'une corinthienne, l'autre composite, et d'un attique avec cariatides; au dôme circulaire qui le surmontait, on substitua le dôme quadrangulaire qui existe encore aujourd'hui; enfin, on ne laissa subsister des constructions de Philibert Delorme que l'ordonnance du rez-de-chaussée. Les deux terrasses placées sur la façade du jardin furent conservées; mais on changea la décoration des façades qui sont en arrière de ces terrasses, et l'on ajouta sur les trumeaux des gaines et des bustes. Les bas-reliefs des grands pavillons d'angles furent alors sculptés, ainsi que les ornements extérieurs de la galerie commencée par Henri IV, et qui joint ce palais à celui du Louvre. Sous la restauration, la terrasse de droite avait été transformée en galerie vitrée, conduisant du pavillon central à la chapelle. Depuis 1830, cette galerie a été remplacée par des constructions nouvelles qui ont fait disparaître, sur ce point, la façade de Philibert Delorme. Le côté gauche doit, dit-on, être couvert de constructions semblables. Au-devant du palais règne une vaste cour, séparée de la place du Carrousel par une grille élevée sur un mur de quatre pieds de haut.

L'intérieur, richement décoré, contient des peintures et des sculptures de maîtres français. Dans la salle des maréchaux, qui occupe tout le pavillon du milieu, est une tribune supportée par des cariatides, copiées sur celles de Jean Goujon.

Depuis la fête donnée par Catherine de Médicis, quatre jours avant le massacre de la Saint-Barthélemy, jusqu'à l'installation de Louis-Philippe, les Tuileries ont été le théâtre de bien des événements. Lorsque, le 6 octobre 1789, Louis XVI fut ramené de Versailles dans ce palais, il y avait près de cent ans que les rois de France n'y résidaient plus que momentanément. Louis XVI y donna une fête, le 18 septembre, pour célébrer l'acceptation de la constitution. Le 20 juin 1792, le peuple y fit invasion, et alla présenter au faible monarque le bonnet de la liberté. Le 10 août revit encore le peuple aux Tuileries; mais, cette fois, l'entrée lui en fut disputée, et des soldats étrangers essayèrent vainement d'arrêter sa marche: Louis XVI, fugitif, quitta alors ce palais pour aller demander un asile à l'Assemblée législative. Le 22 septembre, la Convention, succédant à cette assemblée, vint s'installer au *palais national;* le 26 octobre 1795, elle y fut remplacée par le Conseil des Anciens; enfin, le 13 février 1800, Bonaparte, premier consul, établit sa résidence aux Tuileries, auxquelles il avait rendu leur ancien nom. Quatorze ans après, le 12 avril, l'inconstante fortune y ramenait le comte d'Artois, lieutenant général du royaume pour Louis XVIII; et, le mois suivant, ce roi y rentrait à son tour, accompagné d'un cortége nombreux de ses partisans, et d'une foule toujours curieuse de nouveauté, pour le quitter au bout d'un an à peine, la nuit, sans bruit, accompagné seulement de quelques fidèles serviteurs, frappé de terreur par les succès de Napoléon, et

au moment même où son plénipotentiaire au congrès de Vienne, M. de Talleyrand, lui écrivait une lettre pour le féliciter de sa bonne contenance et de sa persistance à ne pas quitter sa capitale. Le 20 mars 1815, à neuf heures du soir, Napoléon rentrait aux Tuileries. Les cent jours passèrent rapidement, et le gouvernement provisoire, ou plutôt Fouché, prépara, dans ce palais même, la chute de celui qui y régnait encore, peu d'instants auparavant. Chassé lui-même par les baïonnettes prussiennes, ce gouvernement céda la place à Louis XVIII, qui vint, pour la deuxième fois, reprendre possession des Tuileries où l'avaient précédé ses protecteurs les alliés. Plus tranquille alors, ce palais vit se succéder, pendant quinze ans, les fêtes de la restauration; puis éclatèrent les trois journées, et il tomba, le 29 juillet 1830, au pouvoir de la population parisienne. Quelque temps après, Louis-Philippe Ier quittait le Palais-Royal pour y venir établir sa demeure.

Jardin. Sous le règne de Louis XIII, une rue, qui portait le nom de rue des Tuileries, séparait le jardin du palais. Ce jardin contenait une volière, un étang, une ménagerie, une orangerie, une garenne, l'hôtel de mademoiselle de Guise et un jardin public qui servait de rendez-vous aux seigneurs de la cour. Une forte muraille, un fossé et un bastion, qui en embrassait toute la largeur, lui servaient de limites. Vers 1665, Louis XIV chargea Lenôtre de le disposer sur un nouveau plan, et cet habile artiste en fit, à peu de chose près, le jardin que nous avons aujourd'hui. Ce jardin fut alors réuni au palais; une vaste esplanade s'étendait devant le château, sur l'emplacement de l'ancienne rue; puis venaient des parterres, au milieu desquels étaient creusés trois bassins. Au delà, un bois de marronniers offrait un épais ombrage; il était séparé dans le milieu par la grande allée qui fait face à la porte principale du château; à l'extrémité du bois et de cette allée, fut creusé un immense bassin; deux terrasses encadrèrent le jardin, et, se contournant aux extrémités, vinrent s'abaisser par des pentes douces jusqu'au-devant du bassin. L'espace laissé entre les deux terrasses fut fermé par une grille, qui laissa apercevoir la longue avenue des Champs-Élysées.

L'absence de la cour fit ensuite négliger les Tuileries. Cependant, au commencement du règne de Louis XV, on jeta sur le fossé d'enceinte un pont tournant, qui a laissé son nom au pont de pierre qui l'a remplacé. Mais lorsque Louis XVI vint prendre possession des Tuileries, il trouva des allées mal entretenues, des bassins souvent à sec; et de tous côtés des mares d'eau sans écoulement, qui arrêtaient les pas des promeneurs. Sous la Convention, le jardin des Tuileries reçut de nouveaux embellissements. Les vieux tilleuls du bord de l'eau furent remplacés, la grande allée fut élargie, et la terrasse des Feuillants replantée et bordée d'une rampe en fer. A l'extrémité occidentale du jardin, Lenôtre avait laissé de chaque côté, en dehors de son plan, un espace occupé par l'orangerie et par d'autres bâtiments. Sur ce double espace, Napoléon fit prolonger les terrasses, qui se terminèrent alors aux fossés; enfin, la muraille, qui existait encore le long de la terrasse des Feuillants, fut démolie, et une grille en fer permit de voir la rue de Rivoli, qui s'élevait alors sur les ruines du manége de la cour et de l'enclos des Capucins. Napoléon, qui se souvenait du 10 août, avait, en prenant possession des Tuileries, isolé le palais, en déblayant la place du Carrousel. On prétend que c'est le souvenir des journées de juillet qui a engagé Louis-Philippe à faire isoler le palais du jardin, en établissant sous les fenêtres du château des parterres que termine un fossé de 6 pieds de profondeur avec un grillage à hauteur d'appui. Quoi qu'il en soit, on a regretté qu'on n'ait pas laissé dans sa belle nudité la terrasse qui se trouvait au-devant du château; le monument en recevait un certain air de grandeur et de majesté, que lui ont ravi ces plates-bandes, un peu bourgeoises malgré le *Laocoon* et les autres statues dont on les a décorées.

Le jardin des Tuileries sert d'asile à une foule de morceaux de sculpture, dont plusieurs sont d'un grand mérite. Coysevoix, Lepautre, Coustou, Marsy, Le-

gros, y sont tous représentés. Parmi les statues des sculpteurs modernes, on remarque surtout le *Spartacus* de Foyatier, statue pleine d'énergie et de vérité.

C'est dans le jardin des Tuileries que commença, pour ainsi dire, la révolution de 1789. Le 13 juillet, il y avait déjà du tumulte dans Paris; le prince de Lambesc, à la tête des cavaliers de royal-allemand, fondit dans le jardin, par le pont tournant, et blessa grièvement un vieillard; le lendemain, le peuple en armes courait à la Bastille et s'en emparait; deux ans après, Louis XVI traversait le jardin pour aller demander la protection de l'Assemblée législative. Vinrent les temps de disette, et pendant un an le jardin des Tuileries fut planté de pommes de terre. Le 11 juin 1794, on y célébra la fête de l'Être suprême. En 1815, alors que la place du Carrousel était devenue un immense bivouac pour les troupes ennemies, des femmes, des jeunes filles, appartenant, dit-on, à la haute aristocratie, y accueillaient les vainqueurs avec une joie folle, et formaient des danses, où les femmes allaient elles-mêmes prendre par la main les officiers étrangers pour leur faire prendre place aux quadrilles. L'une d'elles, et non des plus inconnues, s'adressa à Blücher, qui, malgré sa haine contre Napoléon, restait stupéfait devant ces indécentes manifestations. « Madame, répondit-il d'un ton « rude, si l'armée française entrait à « Berlin, même en amie, les dames de « Berlin prendraient le deuil. »

Aujourd'hui, le jardin des Tuileries est une des promenades les plus fréquentées de Paris. Tandis que les enfants y viennent de tous côtés respirer un air pur, les poëtes vont rêver sous ses épais ombrages; les femmes élégantes et les dandys, ce qu'on est convenu d'appeler le beau monde, va se montrer et faire galerie dans l'allée des Orangers, tandis que les vieillards vont réchauffer leurs membres refroidis à l'extrémité du jardin, qui a reçu le nom de *Petite-Provence*. Du reste, à toute heure du jour, on y rencontre des promeneurs et des passants de toutes sortes. Pour les habitants de Paris, ce jardin est un trésor; pour les étrangers, c'est une merveille!

Le Louvre. On ne connaît pas l'époque précise de la construction du Louvre, ni l'origine de son nom. Sous le règne de Philippe-Auguste, c'était un château que ce prince dégagea de diverses redevances, annuellement payées aux religieux de Saint-Denis, à l'évêque et au chapitre de Paris; il en fit une citadelle environnée de larges fossés et flanquée de tours. La *grosse tour* était isolée et bâtie au milieu de la cour et de tout l'édifice. Il semblait que ce prince eût voulu donner à ce château, centre de l'autorité royale et d'où relevaient tous les grands feudataires de la couronne, un aspect capable de les intimider, et de leur rappeler que là ils trouveraient leur punition s'ils manquaient à leurs serments. En effet, la tour du Louvre servit longtemps de prison d'État. Philippe-Auguste y renferma Ferdinand, comte de Flandre, qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Bouvines, en 1214, et qu'il retint captif jusqu'à ce qu'il eût consenti à lui céder tous ses États. Plusieurs princes y furent aussi prisonniers; entre autres les comtes Guy et Louis de Flandre, Jean, duc de Bretagne, les comtes de Richemont et de Montfort, Enguerrand de Coucy, Enguerrand de Marigny, Charles le Mauvais, le fameux captal de Buch, Jean de Grailli, qui y mourut de chagrin. Sous Charles VI, les Parisiens révoltés y enfermèrent Charles des Essarts, le duc de Bar et le comte de Dammartin. Le dernier prisonnier de marque qui y ait été enfermé, fut Jean II, duc d'Alençon. La tour du Louvre fut aussi destinée à contenir les trésors des rois. Cette tour avait 144 pieds de circonférence, et 96 de hauteur; les murailles avaient 13 pieds d'épaisseur près du sol, et 12 dans les étages supérieurs.

Les bâtiments qui entouraient la cour principale du Louvre, étaient surmontés de tours et de tourelles, qui toutes avaient un nom particulier. C'étaient la tour du *Fer à Cheval*, celle des *Porteaux*, celle de *Windal*, sur le bord de la Seine, celles de l'*Étang*, de l'*Horloge*, de l'*Armoirie*, de la *Fauconnerie*, de la *Grande* et de la *Petite-Chapelle*, de la *Tournelle*, où siégeait le conseil, de l'*Écluse*, etc.; il y avait aussi la tour de la *Librairie*, où Charles V réunit

jusqu'à neuf cents volumes, collection qui fut le germe de la Bibliothèque royale.

Charles V laissa le Louvre en dehors de l'enceinte que fit bâtir le prévôt des marchands Étienne Marcel ; mais il en répara et augmenta les constructions, et confia la direction de ces travaux à Raymond du Temple.

On entrait dans le palais par quatre portes fortifiées ; la principale entrée se trouvait au midi, sur le bord de la Seine. Une porte, flanquée de tours et de tourelles, menait dans une avant-cour, au bout de laquelle était une autre porte, donnant accès dans l'intérieur, et fortifiée par deux grosses tours. Sur cette porte était la figure de Charles V, attribuée à Jean de Saint-Romain.

Il y avait dans l'enceinte quelques jardins, un arsenal et plusieurs cours entourées de bâtiments, qu'on nommait, d'après leur usage, maison du four, paneterie, saucerie, épicerie, pâtisserie, échansonnerie, etc.

Les pièces principales de l'intérieur étaient la salle Neuve du Roi, la salle Neuve de la Reine, la Chambre du Conseil, et une salle basse, dont les murs étaient ornés de peintures, et où les princes recevaient à dîner les grands seigneurs dans les jours de cérémonie.

Le Louvre, tel que le trouva François Ier, avait été très-négligé depuis longtemps, et n'offrait pas une habitation digne du goût de ce monarque. Lorsqu'en 1539, il voulut recevoir Charles-Quint, on fut obligé de faire de grandes réparations. On abattit plusieurs bâtiments, et enfin on put y loger convenablement l'empereur et sa suite, le roi et la reine, le dauphin et la dauphine, le roi et la reine de Navarre, les enfants de France, le cardinal de Tournon, le connétable Anne de Montmorency et la duchesse d'Étampes. Déjà, en 1527, la grosse tour avait été abattue. Mais bientôt François Ier conçut le projet de démolir entièrement l'ancien palais et de le reconstruire en entier. Les travaux, commencés sous la direction de Pierre Lescot, furent continués sous Henri II. En 1548, le corps de bâtiment, qu'on nomme aujourd'hui le Vieux Louvre, était presque terminé. Pierre Lescot construisit aussi une partie du bâtiment en retour du côté de la Seine, et une aile qui, communiquant au Louvre, s'avançait jusqu'au bord de la rivière, dont elle est aujourd'hui séparée par le quai. C'est d'une fenêtre de ce bâtiment avancé qu'on prétend, quoique rien ne soit moins prouvé, que Charles IX tira sur les protestants pendant la nuit de la Saint-Barthélemy.

On conserva cependant quelques parties de l'ancien palais. La façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était fort simple, et défendue par un fossé, qui entourait l'édifice de trois côtés. Au centre, une porte s'ouvrait sur un pont-levis, que protégeaient deux tours rondes.

Au moment où Henri IV monta sur le trône, le Louvre présentait un aspect bizarre. Du côté des Tuileries, ce que l'on devait à Henri II et à Lescot était d'une architecture sans faste, mais assez régulière ; tandis que la façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois rappelait encore la forteresse et la prison. A l'extrémité de la façade orientale, vers la Seine, l'architecture élégante de Lescot venait se rattacher aux constructions gothiques de Philippe-Auguste et de Charles V. Près de riches sculptures, d'ordres décorés avec recherche, de portes et de fenêtres ornées dans le goût florentin, l'intérieur de la cour offrait des murs chargés d'ornements gothiques, des portes écrasées et des fenêtres petites, étroites, percées çà et là, sans régularité. Vers la rivière, la façade n'était pas terminée. Dans le côté du nord, l'aile du château de Charles V existait encore en entier; François Ier et Henri II n'y avaient pas touché. Henri IV, à l'époque de son mariage avec Marie de Médicis, commença à s'occuper des constructions du Louvre, dont la direction fut confiée à du Cerceau, puis à Dupérac. Les travaux furent continués pendant la régence de Marie de Médicis, mais ils se ralentirent vers 1615.

Le règne de Louis XIII, auquel nous sommes arrivés, apporta de grands changements dans le Louvre, et d'un château peu considérable ce palais devint une des habitations royales les

plus vastes de l'Europe. Henri IV avait conçu le projet de l'augmenter; Louis XIII l'exécuta : Lemercier fut chargé des travaux. Le nouveau projet doublait les deux côtés commencés, et en ajoutait deux autres qui enfermaient la cour dans un carré parfait. Ce carré avait par là quatre fois plus de superficie que le palais de François Ier et de Henri IV. La principale entrée était tournée vers les Tuileries. Dans les parties élevées par Lescot, il n'y en avait pas qui l'emportassent sur les autres en élevation. Lemercier, ayant à doubler la longueur des côtes du carré, pensa qu'il était nécessaire de décorer le milieu de ces côtés d'un pavillon plus élevé que le reste de l'édifice, et il construisit le pavillon de l'Horloge. Mais il n'éleva que les étages inférieurs des trois autres côtés, et ne les termina pas; toutefois, il fit, du côté de la rue du Coq, une partie de la façade. Ce fut alors, et pour bâtir cette aile, qu'on abattit la partie septentrionale du château de Charles V, dont on combla le fossé et dont les jardins disparurent.

Tandis que Louis XIII agrandissait le Louvre, Anne d'Autriche embellissait de peintures et de sculptures la partie où se trouvaient ses appartements; et elle faisait construire une assez grande salle de spectacle dans le pavillon qu'occupe aujourd'hui la première partie du bel escalier du Musée. Ce théâtre, pendant longtemps celui de la cour, ne fut abandonné que lorsque Louis XIV eut fait faire l'immense salle de spectacle des Tuileries.

En 1660, Louis XIV projeta de terminer le Louvre. Lemercier venait de mourir. Levau fut chargé des travaux; il continua le long de la Seine la façade de Lescot. Comme il élevait en même temps le palais Mazarin, il eut l'idée de mettre les deux édifices en rapport. Aussi l'entrée du Louvre de ce côté répond-elle à celle de l'église.

Pendant qu'on travaillait avec ardeur au Louvre, le 6 février 1661, le feu y prit avec violence. Cependant le dommage ne fut pas considérable. Levau, aidé de son gendre d'Orbay, élevait à la fois toutes les parties du palais, et la façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois était déjà à quelques pieds hors de terre, lorsque Colbert fut nommé surintendant des bâtiments. Ce ministre ne trouva pas cette façade en harmonie avec la magnificence qu'il voulait donner au Louvre. Bien que les travaux eussent déjà coûté des sommes considérables, ils furent suspendus, et les architectes de Paris furent invités à un concours; mais Colbert ne fut pas satisfait des plans qu'on lui présenta. Celui de Perrault lui agréait le plus; cependant il ne le déterminait pas encore à rejeter définitivement celui de Levau, qui fut envoyé à Rome, à Nicolas Poussin, avec prière de recueillir les avis des architectes italiens. Ce projet fut généralement blâmé par les artistes italiens, surtout par le Bernin, qui jouissait alors de la plus brillante réputation. Poussé par la cour de Rome, le Bernin fut bientôt appelé à Paris et il y fut reçu avec les plus grands honneurs. Dès sa première entrevue avec Louis XIV, le roi lui assigna un traitement de 3,000 louis d'or, et en outre une table de plusieurs couverts. Cependant le plan qu'il présenta fut loin de répondre à ce qu'on attendait de sa réputation; un de ses plus grands inconvénients eût été de démolir presque tout ce qui existait du Louvre et faire disparaître les façades de Lescot et les sculptures de Jean Goujon. Colbert était très-embarrassé; après avoir fait venir avec éclat un artiste tel que le Bernin, on ne pouvait pas décemment lui dire qu'on pouvait se passer de ses talents; on résolut de pousser les choses malgré tout, et les travaux furent commencés. Mais avant leur achèvement le Bernin demanda lui-même à se retirer, sa santé lui défendant, disait-il, de rester plus longtemps en France. On le laissa partir, non sans le combler de présents, et on revint aux plans de Claude Perrault, qu'appuyait fortement son frère Charles, contrôleur des bâtiments. Les constructions commencées par le Bernin furent démolies, et on travailla sur nouveaux frais; le 17 octobre 1665, Louis XIV posa la première pierre des nouvelles fondations. Claude Perrault éleva la colonnade telle qu'elle est aujourd'hui. Cette colonnade, terminée en 1670, s'étend sur une lon-

gueur de 525 pieds, et n'a pas moins de 85 pieds de hauteur. La partie inférieure présente un mur lisse, percé de 23 ouvertures. La partie supérieure est ornée de 52 colonnes et pilastres cannelés et accouplés. A cette façade d'un développement imposant et majestueux, on a reproché, non sans quelque raison, la nudité du soubassement; mais, dans les parties supérieures, il y a un défaut de construction bien plus grave : c'est le manque de solidité du plafond de la galerie qui règne derrière les colonnes. Ce plafond s'est disjoint depuis longtemps, et exige continuellement des réparations.

Le plan qu'avait fait Perrault pour sa façade le contraignit à faire dans celui du Louvre des changements très-considérables; il éprouva mille difficultés lorsqu'il voulut terminer l'intérieur de la cour, pour lequel on avait suivi jusqu'alors le plan de Lescot, en l'étendant, et dont les travaux, parvenus au premier étage dans certaines parties, étaient moins avancés dans d'autres; l'élévation de la colonnade ne permettait plus de se régler sur la hauteur que Lescot avait donnée à son palais. Pour continuer la façade adossée à cette colonnade, on remplaça l'attique de Lescot par un second ordre corinthien très-élevé.

Il s'agissait aussi de continuer, en retour de la colonnade du côté de la rue du Coq, la façade commencée par Lemercier; on se contenta de suivre ses travaux; mais, quoique belle, cette façade ne répond ni à la colonnade, ni à celle qui suit la Seine. De ce dernier côté, Perrault fit disparaître complétement les constructions de Levau, et doubla la profondeur des bâtiments pour arriver au niveau de la colonnade.

Perrault n'exécuta pas au Louvre tous les projets qu'il avait formés, et, il faut le dire, ce fut un bonheur, car, au lieu de la belle cour qui figure aujourd'hui au milieu du palais, nous en aurions cinq petites et une agglomération d'édifices extrêmement disgracieuse. Déjà dans les dernières années de la vie de cet architecte, on commençait à négliger le Louvre. Après sa mort, on l'abandonna tout à fait, et cependant il était loin d'être terminé: aucune des dispositions intérieures n'était faite, le palais se trouva bientôt dans l'état le plus déplorable; on adossa des maisons à ses murailles; on en aracha les ornements; on y enfonça des poutres pour sceller les pierres de nouveaux édifices; vers la Seine, les jardins de l'infante servirent de cour aux écuries qu'on établit dans les anciens appartements de la reine; le garde-meuble et des écuries étaient adossés à la colonnade, qui, non-seulement servait de soutien à la charpente, mais encore où l'on avait fait des trous pour pratiquer des scellements; les entre-colonnements, en partie murés, offraient différentes distributions, et de tous côtés les cheminées et les tuyaux de poêle vomissaient une fumée qui s'attachait aux ornements et les dégradait. Enfin, tout autour du Louvre s'élevaient des maisons, des hôtels, qui masquaient l'édifice et en défendaient l'approche. A l'intérieur, la cour était obstruée par deux grands bâtiments qui servaient de magasins; les déblais et les immondices s'étaient en outre élevés à une telle hauteur, qu'un nouveau sol s'était formé et menaçait d'enterrer les bâtiments. Enfin, sous le ministère du cardinal de Fleury, il fut question de démolir le Louvre par économie. Cependant ce palais avait été le berceau et était encore le sanctuaire de toutes les académies : Henri IV y avait assigné des logements à des artistes; Louis XIV et Louis XV l'avaient imité. Ainsi, la salle de Jean Cousin avait été donnée, en 1663, à l'Académie des inscriptions pour y tenir ses séances; celle de Jean Goujon à l'Académie française; au premier étage, l'Académie des sciences siégeait dans les anciens appartements de Henri IV; l'Académie de peinture et de sculpture occupait ce qui est aujourd'hui le grand salon et une partie du pavillon d'angle. En 1753, quand on eut de nouveau l'idée de s'occuper du Louvre, plusieurs artistes y avaient des appartements : Bouchardon, Slodtz, Falconet, Lemoine, le Flamand Raslé, Carle Vanloo, Lépicié, y avaient leurs ateliers.

Ce fut M. de Marigny qui, nommé directeur des bâtiments de la couronne, obtint du roi l'ordre de rétablir ce pa-

lais et de reprendre les travaux ; il commença par le déblayer des constructions qui l'obstruaient à l'intérieur et y étaient attenantes à l'extérieur ; on reprit, sous la direction de Gabriel, les travaux des trois façades, et Soufflot après lui termina le pavillon de la rue du Coq. Cependant peu d'améliorations avaient été faites lorsque éclata la révolution.

C'était au gouvernement révolutionnaire qu'il était réservé sinon d'achever le Louvre, du moins d'arracher à la destruction ce qui existait déjà et d'en tirer le meilleur parti possible ; l'établissement du Musée dans les galeries du Louvre fut le salut de ce palais. Enfin, l'empire acheva l'œuvre commencée par la Convention et le Directoire et il nous donna le Louvre tel qu'il existe aujourd'hui.

Ce palais semble soumis à une fatalité ; quoique l'un des plus anciens de Paris, il n'a jamais été entièrement achevé; ni le goût des arts de François Ier, ni la puissance de Louis XIV, ni même celle de Napoléon, n'ont pu lui donner une existence complète. Louis-Philippe, dont le goût pour les constructions donnait quelques espérances, s'est engagé à le terminer, et cependant depuis treize ans on n'y a fait que des travaux insignifiants

Palais-Royal. En 1628, Lemercier, qui avait comme architecte toute la confiance de Richelieu, éleva ce palais qui fut achevé en 1636 et reçut de son propriétaire le nom de *palais Cardinal.* Richelieu en fit une demeure somptueuse et vraiment digne d'un roi ; aussi le donna-t-il à Louis XIII, en 1636, ne s'en réservant que la jouissance viagère.

En 1643, la régente et le roi son fils vinrent s'établir au palais Cardinal, qui prit alors le nom de *Palais-Royal.* Pendant la Fronde, le cardinal de Retz y vint haranguer la régente; le parlement s'y rendit en corps, dans la célèbre journée des Barricades, pour obtenir la liberté de Broussel.

Louis XIV céda d'abord ce palais à son frere pour en jouir sa vie durant ; puis, en 1692, il en fit donation entière à Philippe d'Orléans, son neveu, depuis régent.

En 1763, la façade de ce palais sur la rue St-Honoré fut élevée par Moreau, et, en 1778, on commença à construire les galeries qui entourent le jardin.

En 1790, la collection de tableaux formée par Richelieu, qu'avait considérablement augmentée le duc d'Orléans et qui avait coûté, dit-on, quatre millions, fut vendue 1,250 mille francs. Ce fut une grande perte pour la France qui vit passer à l'étranger des paysages de Philippe de Champagne; les *Sept Sacrements* de Poussin, qui depuis, il est vrai, revinrent au Musée; un *saint Jean dans le désert* de Raphaël, etc.

Pendant les premières années de la révolution, ce palais prit le nom de *palais Égalité.* Il devint sous le consulat le *palais du Tribunat.*

A la rentrée des Bourbons, la famille d'Orléans reprit ce palais qui était son apanage; Lucien Bonaparte s'y installa pendant les Cent jours ; puis, pendant les quinze années de la Restauration, il fut de nouveau habité par la famille d'Orléans.

Le jardin du Palais-Royal a toujours été le centre des mouvements populaires. C'est là que Camille Desmoulins donna, en 1789, le signal de l'attaque de la Bastille; c'était dans le bassin qu'on faisait prendre des bains forcés aux *Muscadins;* dans une des maisons voisines fut assassiné Lepelletier de Saint-Fargeau en 1793. Sous la restauration, ce jardin fut plusieurs fois le théâtre de collisions sanglantes ; enfin ce fut de là que partirent les premières étincelles de la révolution de 1830.

La renommée du jardin du Palais-Royal est universelle; ses galeries sont un bazar immense où se trouvent réunis tous les objets de luxe et d'utilité; autrefois c'etait surtout un lieu de plaisir : les restaurants, les cafés, les maisons de jeux y attiraient un grand nombre d'étrangers, et le duc d'Orléans put dire avec vérité en parlant de son palais : « De là je plane sur tous les vices. » Depuis 1830, de grandes réformes y ont été apportees ; les maisons de jeux ont éte supprimées, et l'entrée en a été interdite aux courtisanes qui y pullulaient. Mais il semble qu'en cessant

d'être l'asile du vice, le Palais-Royal ait perdu de son éclat, et malgré la construction de la magnifique galerie qui a si heureusement remplacé les sales et ignobles galeries de bois, il a cessé d'être le rendez-vous des oisifs et des étrangers.

Palais du Luxembourg. Vers 1550, Robert de Harlay fit bâtir sur un terrain vague situé à l'extrémité est de la rue de Vaugirard, un hôtel qui fut acheté peu d'années après par le duc de *Peney-Luxembourg*, lequel lui donna son nom. Cet hôtel presque abandonné tombait en ruine, lorsqu'en 1612 Marie de Médicis l'acheta pour 90,000 livres. L'année suivante elle fit l'acquisition d'une ferme appelée le Pressoir de l'Hôtel-Dieu, de vingt-cinq arpents de terre environnant deux jardins dont la superficie était de 2,400 toises; et enfin de plusieurs parties du clos Vigneray qui appartenait aux Chartreux. L'architecte Jacques Desbrosses fut chargé de donner les dessins d'un palais à élever sur ces terrains, mais en prenant pour modèle le palais Pitti à Florence. Les travaux, commencés en 1615, furent terminés en 1620, et donnèrent le Luxembourg tel qu'il existe aujourd'hui, à l'exception de la façade du jardin qui a été changée dans ces dernières années.

Marie de Médicis n'occupa que peu de temps le Luxembourg; elle le légua à son second fils, Gaston de France, duc d'Orléans, et ce palais prit alors le nom de *palais d'Orléans*. On voyait encore, en 1793, au-dessus de la porte d'entrée, une table en marbre sur laquelle ces mots étaient écrits en lettres d'or.

En 1672, le palais du Luxembourg passa à la duchesse d'Alençon qui en fit don au roi en 1694. Après la mort de Louis XIV, il fut habité par la duchesse de Berry, fille du régent; il fut ensuite successivement occupé par la duchesse de Brunswick et par la reine douairière d'Espagne, à la mort de laquelle il retourna au domaine de la couronne. Louis XVI le donna à son frère le comte de Provence, depuis Louis XVIII, qui l'habita jusqu'à son émigration. En 1793, il fut converti en maison d'arrêt. Le Directoire y fut installé en 1795. Puis ce palais devint successivement celui du Consulat et celui du Sénat conservateur. La Chambre des Pairs en a pris possession en 1814, et elle l'occupe encore aujourd'hui.

Le plan de ce palais forme un carré presque parfait; il consiste en une très-grande cour environnée de portiques et flanquée de quatre pavillons. La façade principale présente une terrasse au milieu de laquelle s'élève un corps de bâtiment surmonté d'un dôme. Aux deux extrémités de la terrasse sont deux pavillons carrés liés par deux ailes au principal bâtiment.

Le premier étage de ce palais est occupé par la chambre des pairs et un musée; au rez-de-chaussée est la chapelle; une très-belle salle peinte par Rubens, et appelée la *chambre à coucher de Marie de Médicis;* puis la *salle du Livre d'or*, où sont conservés les titres des pairs et le timbre de leurs armoiries.

Nous avons parlé ailleurs du musée du Luxembourg; mais, dans ses diverses salles, le palais contient encore un grand nombre de peintures et de sculptures. On y remarque, entre autres, un *Hercule* de Puget; un *Épaminondas* de Duret; un *Scipion* de Ramey; un *Démosthène* de Pajou; un *Cicéron* de Houdon; un *Cincinnatus* de Chaudet; un *Caton d'Utique* de Clodion, et un *Léonidas* de Lemot.

Le jardin, tel que l'avait disposé Jacques Desbrosses, était, dit-on, d'une grande beauté; il était rempli de charmilles, de bosquets, d'allées couvertes. « Il y a de tout dans ce jardin, dit Sauval, et tout y est d'une grandeur extraordinaire; grandes palissades, grandes et longues allées, grands bois; plusieurs grands jardins remplis de simples, et un parterre qui est le plus grand et le plus magnifique de l'Europe. » On y voyait encore, en 1770, un bassin spacieux au centre, et autour des plates-bandes; de distance en distance, des jets d'eau qui retombaient dans des coupes de marbre, dont le surplus des eaux formait des cascades. A l'entrée du jardin, et au fond de la première partie, à gauche, existe encore une fontaine construite par Jacques Desbrosses, et citée comme un modèle d'architecture rustique. Isolé aujourd'hui, ce monument se rattachait autrefois à une suite d'arcades qui formaient la

cour où se trouvaient les écuries. Lorsque le comte de Provence vint l'habiter, il retrécit considérablement le jardin, en vendant la portion de terrain qui forme aujourd'hui la rue Madame.

Ce fut vers la fin de 1795 que la Convention ordonna l'exécution du projet de la belle avenue qui conduit du jardin à l'Observatoire. En 1801, 1811 et 1812, on fit de notables changements au parterre. Le plus important fut l'abaissement de la grande avenue de l'Observatoire; on donna alors à cette avenue une seule et même ligne de pente; et, au lieu d'un escalier de dix marches qui y conduisait, on put placer trois marches seulement sur un vaste plan circulaire, qui vient se rattacher aux terrasses latérales. De nouvelles acquisitions faites dans ces derniers temps permettront de donner à ce jardin une bien plus grande étendue.

Palais de Justice. Avant d'être la demeure de la justice, ce palais fut celle des comtes de Paris, puis des rois de la première race; ceux de la deuxième et de la troisième l'habitèrent peu ou point. Saint Louis, le premier, y fit faire des réparations. On attribue à ce roi les salles basses situées au-dessous de la grande salle dite des *Pas-Perdus*, et la *grand'chambre* qui, dans l'étage supérieur, a porté longtemps le nom de *chambre de Saint-Louis*, et sert aujourd'hui à la cour de cassation. Philippe le Bel y fit entreprendre de grands travaux; il enferma dans l'enceinte la chapelle de Saint-Michel de la place; mais, en 1131, Charles VII abandonna le palais au parlement.

Il y avait une vaste salle de construction fort simple, couverte en charpente, et ornée des effigies des rois depuis Pharamond. C'était là que les rois recevaient les ambassadeurs et les vassaux qui venaient prêter hommage. C'était là aussi qu'ils célébraient les noces des enfants de France. Vers une des extrémités de la salle, se trouvait une grande table de marbre, où se faisaient les festins royaux; les empereurs, les rois, les princes du sang, les pairs de France, avaient seuls le droit d'y manger; à certaines époques de l'année, cette table servait de théâtre aux clercs de la basoche, qui y représentaient des *farces* et des *mystères*. Autour siégeaient les tribunaux appelés la *Connétablie*, l'*Amirauté*, les *Eaux et Forêts de France*.

A l'angle du palais, s'élevait la tour carrée de l'Horloge. L'horloge qu'elle contient est la première de cette dimension qu'on ait vue à Paris; elle fut fabriquée, en 1370, par un Allemand, Henri de Vic, appelé en France par Charles V. Le cadran fut refait et doré sous Henri III. La lanterne de cette tour contenait le tocsin, qui ne sonnait que lors de la naissance et de la mort des rois. Le 24 août 1572, il se fit entendre au milieu de la nuit; ce fut le signal de la Saint-Barthélemy.

Le 7 mai 1618, le feu prit à la charpente de la grande salle du palais. Cette salle, la première chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, les salles des requêtes de l'hôtel, du greffe, du trésor, etc., furent détruits, et les registres du parlement brûlés. La fameuse table de marbre fut brisée, ainsi que les statues de rois. Louis XIII chargea de la reconstruction du palais Jacques Desbrosses, qui termina ses travaux en 1622. La grande salle, nommée d'abord *Salle des Procureurs*, puis *Salle des Pas-Perdus*, se compose de deux immenses nefs parallèles, voûtées en pierre de taille, et séparées par un rang d'arcades qui portent sur des piliers décorés de pilastres doriques. Cette salle est très-belle par sa seule grandeur, car elle est dénuée d'ornements; ce qui, joint à ce que la lumière n'y arrive que par le haut à chaque extrémité, lui donne un aspect un peu triste, imposant, si l'on veut.

La salle située au-dessous de celle-ci, et dont la construction est attribuée à saint Louis, est d'une architecture gothique; aux quatre angles, sont quatre cheminées. A l'extrémité, est un escalier qui faisait communiquer avec l'étage supérieur.

En janvier 1776, un nouvel incendie consuma toute la partie du palais qui s'étend depuis l'ancienne galerie des prisonniers jusqu'à la droite de la Sainte-Chapelle. Les travaux faits à la suite de ce sinistre nous ont donné le palais de Justice tel qu'il existe aujourd'hui.

MM. Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine en fournirent les plans.

On s'occupa aussi alors de l'alignement et de la disposition des rues environnantes, et la place demi-circulaire qui fait face au palais fut tracée; c'est là qu'ont lieu maintenant les expositions des condamnés, et qu'autrefois on infligeait le supplice de la marque.

Le milieu de la façade du palais présente un avant-corps orné de quatre colonnes doriques; au-dessus de l'entablement règne une balustrade; et, sur quatre piédestaux, sont placées des statues allégoriques représentant la *Force*, l'*Abondance*, la *Justice* et la *Prudence*. On y arrive par un escalier de dix-sept marches. Deux ailes de bâtiment partent de cette façade, et forment la cour principale fermée par une grille en fer, surchargée d'ornements et de dorure.

En 1821, on a érigé, dans la salle des Pas-Perdus, un monument à la memoire de Malesherbes. En 1833, on a restauré la galerie qui sert de salle des Pas-Perdus à la cour de cassation. M. Gisors, chargé de cette opération, a pris pour guide de son travail les ornements et les peintures retrouvés sous les couches successives de badigeon qui encroûtaient les chapiteaux et les solives de la galerie. C'est aujourd'hui un curieux monument de l'architecture et de la décoration du quinzième siècle.

Depuis quelques années, on s'occupe activement de dégager et d'isoler le palais de Justice des maisons qui s'étaient groupées autour de cet édifice, et aussi de le débarrasser des boutiques qui étaient venues l'encombrer à l'intérieur. Nous ne savons pas encore quel sera le résultat de tous ces travaux; mais, jusqu'à présent, l'ensemble du palais, à l'intérieur, n'offre qu'une succession confuse de corridors, de couloirs, d'escaliers quelquefois sans issue, de salles sombres, de galeries mal éclairées; de chambres, on pourrait presque dire de trous de toute espèce, où s'abritent, pendant le jour, une armée d'employés et de commis de toutes sortes.

Nous ne pouvons entrer dans de longs détails sur la construction et l'histoire de chacun des palais dont Paris est orné; il nous a suffi de le faire pour les plus importants; nous nous contenterons de quelques mots sur les autres. Il n'en existe pas de plus ancien que celui de la *Cité*, si ce n'est celui des *Thermes;* mais, aujourd'hui, ce n'est plus un palais; une salle unique perdue au milieu des ruines, voilà tout ce qui reste de cet édifice, dont la construction est attribuée à Constance-Chlore par les uns, à Julien par les autres.

Le palais de la *chambre des députés* est une dépendance du *Palais-Bourbon*. Commencé, en 1722, sur les dessins de Girardini, il fut, en 1795, affecté aux séances du Conseil des Cinq-Cents, lequel y fut remplacé, en 1810, par le Corps législatif, puis, en 1814, par la chambre des députés.

L'*Élysée-Bourbon*, construit en 1718, pour le comte d'Évreux; acquis par madame de Pompadour qui l'habita jusqu'à sa mort; puis par Louis XV, qui le destina aux ambassadeurs extraordinaires, devint, en 1773, la propriété de M. Beaujon, puis passa à la duchesse de Bourbon, et fut enfin, en 1792, déclaré propriété nationale. Il fut, en 1815, le dernier asile que trouva Napoléon dans la capitale où il avait régné. Pressé par Fouché, gardé à vue par le général Becker, l'empereur partit de là pour aller mourir à Sainte-Hélène. Louis XVIII le donna, en 1816, au duc de Berri. Le *Palais de la Légion d'honneur*, ancien hôtel de Salm, n'a rien de bien remarquable. Le *Palais des Beaux-Arts*, bâti sur l'emplacement du Musée des Monuments français, et commencé en 1819, par M. Debret, a été terminé en 1839, par M. Duban. Dans la cour d'entrée, a été disposé le *portail du château d'Anet*; l'*arc Gaillon* sépare cette première cour d'une deuxième, où ont été réunis et incrustés dans la muraille des fragments d'architecture. Ce palais est affecté à l'école de peinture, sculpture et architecture, qui y expose chaque année les travaux des concurrents.

MONUMENTS RELIGIEUX.

Ce que nous avons fait pour les palais, nous sommes obligés de le faire pour les monuments religieux; nous nous bornerons à parler de quelques-uns des plus importants.

Notre-Dame. Nous avons déjà, dans

le cours de cet article, dit quelques mots de la fondation de cette église, qui remplaça l'ancienne église de Saint-Étienne, la première qui ait été élevée dans Paris. Maurice de Sully, évêque de Paris, conçut en 1161 le projet d'une entière reconstruction de la cathédrale. Commencés en 1163, les travaux ne furent terminés qu'en 1213; mais, tant de révolutions ont passé sur *Notre-Dame,* que ce qu'il en reste aujourd'hui ne peut que donner une faible idée de ce qu'elle était à cette époque. Il fallait alors monter onze degrés pour y entrer, aujourd'hui on en descend un. Que sont devenues au-dessus de ses trois portiques ces statues qui représentaient vingt-huit rois de France, depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste? Ce serait également en vain qu'on y chercherait maintenant des traces de la statue colossale de saint Christophe, érigée en 1413, par Antoine Desessarts, de la statue équestre de Philippe le Bel, grande comme nature, et de mille autres statues, debout, à genoux, couchées, d'hommes et de femmes, d'évêques et de rois, en pierre, en marbre, en or, en argent, en cuivre, en cire même, qui décoraient cette nef immense. Le vieil autel gothique, encombré de châsses et de reliquaires, a disparu; il n'y a plus dans cette église, ni ces tentures ni ces vases d'or et de vermeil qui en faisaient la richesse; le temps et les révolutions ont balayé toute cette pompe d'autrefois. Néanmoins l'architecture de Notre-Dame suffit à elle seule pour attirer et arrêter encore les regards des curieux et des artistes. On s'occupe en ce moment de la restaurer; mais, ainsi que l'a dit M. Victor Hugo, « Le temps a rendu à cette église plus peut-être qu'il ne lui a ôté; car c'est le temps qui a répandu sur elle cette sombre couleur des siècles qui fait de la vieillesse des monuments l'âge de leur beauté. » Nous aussi, nous aimons comme ce sculpteur dont le nom nous échappe, que le temps ait passé sur les arêtes des sculptures *son pouce intelligent*, et nous craignons que les artistes chargés de réparer Notre-Dame ne lui enlèvent un de ses plus grands charmes, le vernis de la vétusté.

Quoi qu'il en soit, et avant que cette restauration se soit accomplie, admirons encore cette immense façade de 120 pieds de large, terminée par deux tours carrées de 280 pieds de haut. C'est une de ces tours, celle du sud, qui renferme le bourdon, énorme cloche refondue en 1685, et qui eut pour parrain et marraine, Louis XIV et Marie-Thérèse. La façade a trois portiques qui sont chargés de sculptures représentant plusieurs traits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le portique situé au-dessous de la tour septentrionale est remarquable par un zodiaque où les signes sont accompagnés de l'image des travaux champêtres. Les portiques latéraux ont des portes célèbres par leurs ornements en fonte de fer, attribués à un nommé Biscornet, qui, suivant la légende, fit un pacte avec le diable pour que celui-ci consentît à ferrer lui-même ces portes. Le diable n'osa pas ferrer celle du milieu, par laquelle passe le saint-sacrement, et voilà pourquoi cette porte n'a que des sculptures en bois.

L'intérieur de l'église est divisé en une nef, un chœur et un double rang de bas-côtés. Tout autour de la nef et du chœur, au-dessus des bas-côtés, règne une galerie ornée de 108 petites colonnes, chacune d'une pièce : c'était là qu'autrefois on suspendait les drapeaux pris sur l'ennemi pendant la guerre.

Les 113 vitraux qui laissent pénétrer dans l'église une lumière diaprée lui ont été donnés par Suger, abbé de Saint-Denis.

Le chœur est pavé en marbre, décoré de stalles en bois richement sculptées, et de huit grands tableaux de Lahire, Philippe de Champagne, Lafosse, Jouvenet, Louis de Boulogne et Hallé.

Au milieu du chœur était autrefois un lutrin orné de figures en bronze, représentant les vertus cardinales. Ces figures supportaient un globe surmonté d'un aigle également en bronze, et dont les ailes déployées recevaient le livre du chœur. Ce lutrin, de 7 pieds de haut, exécuté en 1755, par Duplessis, fondeur du roi, a été détruit pendant la révolution. Celui qui l'a remplacé est très-ordinaire.

Le sanctuaire a été entièrement répa-

ré en 1714 ; et c'est alors que les ogives du rond-point ont été disposées en arcades à plein cintre. Il est entouré d'une grille en fer poli et doré, faite en 1809, sur les dessins de MM. Percier et Fontaine. L'autel principal a de beaux bas-reliefs ; de chaque côté sont des anges en bronze, portant les instruments de la passion et posés sur des socles en marbre blanc. Derrière cet autel et sous l'arcade du milieu, est un groupe en marbre nommé le *Vœu de Louis XIII*. Louis XIV, qui posa la première pierre de l'autel, en 1699, fit exécuter ce groupe par Coustou, en 1723. Il se compose d'une grande croix en marbre blanc sur laquelle est jetée une draperie. Au bas, la Vierge assise soutient sur ses genoux la tête et une partie du corps de son fils descendu de la croix. Aux deux côtés étaient placées sur des piédestaux les figures de Louis XIII et de Louis XIV, offrant des couronnes à la Vierge; ces deux figures, enlevées pendant la révolution, puis replacées en 1816, ont été de nouveau enlevées en 1830. Elles sont maintenant au Musée de Versailles.

Dans l'ancienne chapelle de la Vierge, est la belle statue dite *la Vierge des Carmes*, sculptée à Rome, par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le mode du Bernin. Le lutrin en bois placé dans cette chapelle, est d'un travail précieux.

Derrière Notre-Dame, et attenant à l'église, était autrefois le palais de l'archevêché. En 1831, dans une émeute populaire, cet édifice fut en partie détruit; depuis, il a disparu complétement, et le terrain qu'il occupait a été planté d'arbres et entouré d'une grille.

Sainte-Chapelle. Saint Louis avait acheté de Baudouin, empereur de Constantinople, la couronne d'épines qui avait, dit-on, servi à la Passion de Jésus-Christ. En 1241, d'autres reliques furent apportées à Paris; c'étaient des morceaux de la vraie croix, un morceau du fer de la lance, une partie de l'éponge, le roseau, une partie du manteau de pourpre, un morceau du linge dont s'était servi Jésus pour laver les pieds des apôtres, des gouttes de son sang, du lait de la Vierge, la verge de Moïse, etc., etc. Nous n'avons pas la prétention de discuter ici l'authenticité de toutes ces reliques, avec lesquelles l'empereur grec avait spéculé sur la piété crédule des chrétiens de ce temps. Toujours est-il que saint Louis voulut construire une église digne de renfermer tant de trésors ; et la Sainte-Chapelle fut élevée en 1242, sur l'emplacement de l'église Saint-Nicolas, par les soins de Pierre de Montreuil. Elle fut terminée en 1248.

Cette chapelle est à deux étages ; la chapelle inférieure, dédiée à la Vierge, était destinée aux habitants de la cour du palais; la chapelle supérieure, appelée de *Sainte-Couronne* ou de *Sainte-Croix*, était réservée au roi et à ses officiers.

On s'occupe en ce moment de la restauration de cet édifice; mais il est douteux qu'on parvienne à lui rendre son ancienne splendeur. Les vitraux très-nombreux dont elle était ornée, étaient renommés pour la vivacité de leurs couleurs. Les voûtes étaient peintes en azur, parsemées d'étoiles d'or et encadrées dans des nervures dorées, qui retombaient sur des colonnes chargées aussi de dorures. Sur le soubassement, on avait joint aux dorures, des incrustations de verre; le maître-autel étincelait d'or et de pierreries. Il suffira de dire que l'érection de cette chapelle coûta à saint Louis 40,000 liv. tournois (environ 790,000 fr.), et que pour les reliques et châsses, on avait dépensé 100,000 liv. tournois (environ 1,975,000 fr.). Ces reliques étaient enfermées dans une grande châsse en bronze doré placée sur le maître-autel, derrière une autre châsse en vermeil, ayant la forme exacte de la Sainte-Chapelle et enrichie de pierreries. Aux deux côtés de l'entrée du chœur, étaient des autels décorés de tableaux en émail, ouvrage de Léonard de Limoges, qui les avait exécutés sur les dessins du Primatice.

Saint Louis assigna des revenus considérables au chapitre chargé de desservir la Sainte-Chapelle. Le premier dignitaire de ce chapitre porta successivement divers titres; au quatorzième siècle, il avait celui d'*archichapelain* ; Clément VII lui accorda le droit d'officier avec les ornements pontificaux,

et de donner la bénédiction au peuple. Depuis cette époque, il prit le titre de *prélat*, et on le trouve même désigné dans quelques actes sous la qualification de *pape de la Sainte-Chapelle*. Les règlements obligeaient trois clercs et un chapelain à passer la nuit dans l'église, pour garder les reliques. Pendant la nuit du vendredi au samedi saint, les possédés y venaient pour se débarrasser de Satan par la vue de la vraie croix.

Le trésor de la Sainte-Chapelle contenait une grande croix de vermeil, faite par ordre de Henri III, et où était placé un morceau de la vraie croix; le bâton de chantre; des livres d'église, très-richement reliés et décorés, et enfin le camée, déposé aujourd'hui au cabinet des médailles, et représentant l'apothéose d'Auguste. Ce précieux morceau a été rompu en deux dans l'incendie du palais, en 1618.

L'escalier extérieur de la Sainte-Chapelle ne date que du règne de Louis XI; auparavant la chapelle n'avait pas de sortie extérieure; elle communiquait avec le palais par une grande galerie, qui existe encore en partie. Après l'incendie de cet édifice, en 1776, les réparations amenèrent la démolition de la sacristie. En 1789, la chapelle fut destinée à servir de magasin de farines, et, en 1802, on la transforma en dépôt des archives judiciaires.

Saint-Germain l'Auxerrois. Cette église est aujourd'hui l'un des plus anciens modèles d'architecture que possède Paris. Fondée par Chilpéric, ruinée par les Normands, elle fut reconstruite par le roi Robert. Le portail actuel date de 1435. Devenue la paroisse des rois, lorsqu'ils habitèrent le Louvre, cette église subit successivement de notables changements. Le jubé, qui masquait l'entrée du chœur, fut démoli; les piliers gothiques prirent une forme moderne; une grille à hauteur d'appui, en fer poli et doré, sépare le chœur de la nef; le banc d'œuvre a été exécuté d'après les dessins de Perrault et de Lebrun. Un grand nombre de tableaux de Philippe de Champagne, de Jouvenet, etc., décoraient le chœur. Cette église fut envahie par le peuple en 1831, à la suite de l'émeute qui amena le sac de l'archevêché. Elle resta ensuite fermée pendant plusieurs années.

Saint-Eustache. On ne sait trop à quelle époque ce nom fut donné à une petite chapelle qui existait déjà avant le treizième siècle. En 1254, le prêtre qui desservait cette chapelle obtint du curé de Saint-Germain l'Auxerrois, dont elle dépendait, le titre de curé, mais à des conditions tellement onéreuses, qu'il en était résulté ce proverbe : *Il faut être fou pour être curé de Saint-Eustache*. En 1250, Jacob, ancien moine de l'ordre de Cîteaux, qui se faisait appeler le *Maître de Hongrie*, parut à Paris, à la tête des pastoureaux. Il choisit Saint-Eustache pour le lieu de ses prédications, et y exerça quelque temps l'autorité épiscopale. En 1532, on entreprit la reconstruction de cette église, qui ne fut achevée qu'un siècle plus tard, en 1642. C'est un monument de transition. Le portail de la rue Traînée et celui du passage Saint-Eustache sont gothiques et ornés de jolies sculptures ; la façade, d'architecture grecque, a été élevée sur les dessins de Mansard et de Moreau. L'intérieur est d'architecture sarrasine. Le chœur est un des plus beaux des églises de Paris. Au-dessus de la galerie dont il est entouré, sont percées douze fenêtres cintrées, garnies de vitraux précieux, représentant les Pères de l'Église. La majeure partie de ces vitraux est du célèbre N. Pinegrier. Dans la nef, se trouve l'ancienne chaire de l'église métropolitaine, venue là pendant la révolution. La chapelle de la Vierge est ornée d'une statue en marbre blanc, de Pigale; deux bas-reliefs, l'un en marbre et l'autre en pierre de liais, par Daniel de Volterre, décorent les côtés de la nef.

Avant la révolution, l'église Saint-Eustache contenait un grand nombre de tombeaux ; entre autres, ceux de l'historien du Haillan, de Voiture, de Vaugelas, de Lamotte-Levayer, de Benserade, de Furetière, du peintre Lafosse, du maréchal de la Feuillade, de l'amiral de Tourville, de Colbert, et enfin du célèbre Chevert.

A l'extrémité de cette église, au coin de la rue Montmartre, existait autrefois une petite chapelle, appelée la *Chapelle Saint-Joseph*, où avaient été

déposés les restes de la Fontaine et de Molière. Cette chapelle a été démolie pendant la révolution.

Pendant les journées de juillet, en 1830, on ouvrit les caveaux de Saint-Eustache, malgré la résistance du curé, pour y déposer les cadavres qui encombraient le marché.

Aujourd'hui, cette église est renommée pour sa musique religieuse. L'orgue qu'elle possédait, et qui était un des plus beaux de Paris, a été remplacé dernièrement par un autre plus remarquable encore, qui a, dit-on, près de 6,000 tuyaux.

Saint-Étienne du Mont. C'était autrefois une petite chapelle, dite la *Chapelle du Mont.* Au treizième siècle, elle portait le titre d'église, et était accompagnée d'une aumônerie. Reconstruite en 1222, elle devint alors église paroissiale; mais elle resta assujettie à celle de Sainte-Geneviève, et ne put avoir une porte particulière. Agrandie en 1491 et rebâtie en 1517, elle eut enfin une porte spéciale, mais à la condition formelle de n'avoir ni flèche ni aiguille. Marguerite de Valois posa, en 1610, la première pierre de la façade actuelle, et donna 3,000 livres pour sa construction. Enfin, en 1626, cette église fut consacrée à saint Étienne, par l'archevêque de Paris, et elle devint paroisse de son chef. Lorsque l'église de Sainte-Geneviève, devenue le Panthéon, fut enlevée au culte, Saint-Étienne prit le nom de cette église, qu'elle était appelée à remplacer.

L'architecture de la façade n'est que bizarre, par suite du mélange des styles; mais l'intérieur de l'église est très-beau. Les voûtes, la nef et les bas-côtés sont extrêmement élevés, et soutenus par des colonnes qui n'ont pas de chapiteaux; les nervures des voûtes naissent du fût de la colonne. Le jubé, construit par Biard, est un modèle de hardiesse et de science architecturale. Au milieu de la voûte de la croisée, descend, de 12 pieds, une clef pendante, formée des nervures de la voûte, qui, après en avoir suivi la courbure, redescendent en s'unissant.

Le maître-autel, entièrement construit en marbre, est décoré avec richesse; derrière, quatre colonnes d'ordre toscan supportent une châsse ayant la forme d'une église gothique, et où sont conservés, dit-on, les reliques de sainte Geneviève. En 1801, pendant les fouilles faites dans le voisinage du Panthéon et sur l'emplacement de l'ancienne église placée sous l'invocation de la patronne de Paris, le curé crut trouver parmi les tombeaux qu'on découvrit, celui qui devait avoir contenu les restes de cette sainte; et, quoique les architectes et savants aient refusé de l'attester, le pape Pie VII, juge infaillible, et qui se trouvait à Paris en 1804, accorda, par une bulle, des indulgences à tous ceux qui viendraient faire leurs dévotions à Sainte-Geneviève.

Ceux des vitraux de l'église qui ont été conservés, sont de toute beauté. On cite entre autres ceux qui représentent la *Parabole du pressoir*, par N. Pinegrier. Dans le chœur, on voit un tableau peint par Largillière : c'est un *ex-voto*, donné par la ville de Paris en 1694, après la cessation d'une famine, qui pendant deux ans avait désolé la capitale. On voit dans ce tableau les marchands et les officiers de la ville en habit de cérémonie, et suivis d'un grand nombre de spectateurs, parmi lesquels on distingue le poëte Santeuil.

L'église Saint-Étienne renfermait autrefois un grand nombre de tombeaux d'hommes illustres, parmi lesquels nous citerons Blaise Pascal, dont l'épitaphe a été replacée à l'entrée de la chapelle de la Vierge, Lesueur, Jean Racine, Lemaître de Sacy, Tournefort, etc.

Saint-Roch. Cette église n'était, en 1587, qu'une chapelle, élevée sur l'emplacement de l'hôtel Gaillon; elle fut érigée en paroisse en 1633. Anne d'Autriche et son fils posèrent, en 1632, la première pierre de la nouvelle église; mais l'édifice ne fut entièrement achevé qu'un siècle après, en 1740. Élevée d'abord sur les dessins de Mercier, elle fut continuée sur ceux de Robert de Cotte, auquel est dû le portail commencé en 1736. L'église Saint-Roch offre cette singularité, que l'intérieur est divisé en trois chapelles, qui se succèdent les unes aux autres dans le sens de la longueur. Les deux premières sont décorées d'une statue de saint Augustin, d'une autre de saint François de Sales, par Pa-

jou, et de tableaux de Vien et de Doyen. La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, a été bâtie en 1709; elle est de forme circulaire et couronnée par une coupole représentant l'*Assomption*, peinte par Pierre. L'autel offre la scène de l'*Annonciation*, exécutée sur les dessins de Falconet. L'autel de la chapelle de la Communion est surmonté d'un groupe, sculpté par Paul Slodtz. Pour toutes les chapelles, on a cherché une disposition de lumière différente, et pour celle du Calvaire, on est arrivé à un très-bel effet de décoration. Au fond de cette chapelle très-basse et recevant à peine du jour par une seule croisée, se trouve une vaste niche, où sont représentés, sur la cime du Calvaire, Jésus-Christ crucifié et Madeleine pleurant au pied de la croix, et, sur le premier plan, des soldats couchés, et un serpent qui rampe sur les rochers. Cette scène est éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, et qui jette une vive lumière sur le visage du Christ; la lumière descend ensuite en s'affaiblissant, et vient mourir à l'extrémité du rocher, qu'elle éclaire à peine. Cette décoration a été composée par Falconet; les sculptures sont de Michel Auguier. On a, dans ces dernières années, ouvert à côté de cette chapelle, une espèce de caveau, où a été sculpté l'ensevelissement de Jésus.

La chaire est une des plus belles des églises de Paris.

Saint-Roch renfermait avant la révolution les tombeaux de Maupertuis, Lenôtre, Nicolas Menager, François et Michel Auguier, madame Deshoulières, François Desmarets, et Pierre Corneille. En 1821, le duc d'Orléans a fait sculpter au-dessus de l'un des bénitiers de la grande nef, un portrait de Corneille avec une inscription. On trouve encore aujourd'hui à Saint-Roch les restes de plusieurs mausolées ayant appartenu aux églises supprimées dans la circonscription de cette paroisse; entre autres ceux de Mignard et du cardinal Dubois, etc. Au-dessus du bénitier de la grande nef, parmi les noms de plusieurs personnes illustres inhumées à Saint-Roch, on lit celui de l'abbé de l'Épée.

Saint-Sulpice. Cette église existait avant 1211; elle était alors placée dans la dépendance de celle de Saint-Germain des Prés. Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, on y ajouta une nef, et, en 1614, six chapelles latérales; enfin, en 1643, on résolut de construire un édifice nouveau. Le duc d'Orléans en posa la première pierre en 1646. Plusieurs parties étaient déjà achevées sur le dessin de l'architecte Gamart, lorsqu'on s'aperçut que l'église serait insuffisante. Alors on chargea Levau de fournir de nouveaux dessins, et Anne d'Autriche vint, en 1655, poser la première pierre du nouvel édifice. Daniel Guitard continua les travaux, et fut ensuite remplacé par Oppenord. L'édifice fut terminé en 1723, et la première pierre du maître-autel fut posée, au nom de Louis XV, par le nonce du pape Clément XIII. Le portail, fondé en 1733, fut élevé sur les dessins de Servandoni, et ne fut guère achevé qu'en 1764. Il se compose de de deux ordonnances, la dorique et l'ionique. Aux deux extrémités sont deux corps de bâtiments carrés qui servent de base à deux tours de 210 pieds d'élévation. En 1777, Chalgrin fit rebâtir la tour septentrionale. Deux télégraphes s'élèvent sur ces tours. Servandoni avait placé entre elles un large fronton, que le tonnerre renversa en 1770, et qui fut alors remplacé par une balustrade, qui n'est pas d'un aussi bon effet. L'église fut consacrée en 1745, et placée sous l'invocation de la Vierge, de saint Pierre et de saint Sulpice.

Richement décorée à l'intérieur, Saint-Sulpice est l'une des plus belles églises de Paris. La chapelle de la Vierge a surtout une réputation méritée. Une statue en marbre, sculptée par Pigale, s'élève au-dessus de nuages éclairés par un jour semblable à celui de la chapelle du Calvaire à Saint-Roch, mais plus brillant. Le curé de Languet de Gergy avait fait faire, par Bouchardon, une statue de la Vierge en argent massif; mais cette statue a été convertie en monnaie pendant la révolution. Près de l'entrée principale se trouvent deux bénitiers remarquables; ce sont deux rochers en marbre blanc, sculptés par Pigale, et soutenant deux vastes coquilles du mollusque appelé *Tridacne*, dont la république de Venise avait fait

présent à François Ier. Sur le pavé est une excellente ligne méridienne longue de 176 pieds, tracée, en 1743, par Henri Sully. Cette ligne, à son extrémité septentrionale, se prolonge et s'élève verticalement sur un obélisque en marbre blanc de 25 pieds de haut. La fenêtre méridionale de la croisée n'offre qu'une ouverture d'un pouce de diamètre, pratiquée sur une plaque de laiton. Par cette ouverture passe un rayon de soleil qui vient frapper la ligne tracée sur le pavé. C'était à Saint-Sulpice que, sous le Directoire, les *théophilanthropes* se réunissaient pour les cerémonies de leur nouvelle religion. Rendue depuis au culte catholique, cette église est devenue la plus importante du faubourg St-Germain. Le séminaire qui l'avoisine, et auquel elle donne son nom, est le premier séminaire de Paris.

La Madelaine. Un village s'était formé vers le quatorzième siècle autour de la Ville-l'Evêque, maison de campagne des prélats de la capitale. Une petite chapelle, construite pour les besoins des habitants de ce village, avait été érigée en paroisse. Charles VIII la fit reconstruire en 1447. En 1659, l'édifice fut réédifié de nouveau, puis démoli, et, en 1764, on posa la première pierre d'une nouvelle église. M. Contant d'Ivry en fut le premier architecte. M. Couture, qui lui succéda, fit démolir ce qu'avait fait élever son prédécesseur, et recommença sur de nouveaux plans. Le portail devait avoir douze colonnes avec sept colonnes en retour. Les travaux, assez avancés déjà, furent suspendus par la révolution. Napoléon voulut faire de ce monument un temple dédié à la gloire des armées françaises, et dans lequel, sur de longues tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, auraient été inscrits les noms des militaires qui se seraient signalés par leur courage et leurs exploits. Les statues des maréchaux de France et des généraux auraient également décoré l'intérieur de cet édifice. M. Vignon fut chargé de la direction des travaux; il fit abattre tout ce qui avait été élevé; et alors fut commencé le monument tel que nous l'avons aujourd'hui, à l'extérieur du moins.

Sous la restauration, le *temple de la gloire* redevint l'église de la Madelaine, qui fut destinée à recevoir les monuments de Louis XVI et de Marie-Antoinette. L'extérieur fut conservé tel qu'il était; mais les dispositions intérieures durent être changées. Les travaux reprirent en 1816, mais lentement. C'est seulement en 1830 que la construction, poursuivie avec activité par M. Huvé, successeur de M. Vignon, a été terminée.

Cette église a la forme et le style d'un temple antique, ce qui a excité le blâme de beaucoup de personnes. C'est cependant l'un des plus beaux monuments que nous possédions; elle a de la grandeur, de la majesté sans lourdeur, de la richesse et de l'élégance. A l'intérieur on a prodigué les ouvrages d'art; les sculpteurs et les peintres modernes les plus en réputation ont contribué à la décorer. Les dorures, le marbre, y répandent un éclat éblouissant; enfin, on a joint aux beautés de l'art les agréments du luxe; et des calorifères ont été disposés dans la partie inférieure de l'édifice. Un très-beau bas-relief de M. Lemaire décore la façade principale de l'église, et la porte en bronze du portail, exécutée par M. Triquetti, passe pour une des bonnes choses qui aient été exécutées dans ce genre.

Notre-Dame de Lorette. Cette petite église, sans importance sous le rapport architectural, ne mériterait pas une mention à part, si elle ne devait au luxe de ses décorations intérieures, une espèce de réputation, et si ce lieu qui devrait être si saint, n'avait été et n'était encore une cause de scandale pour bien des âmes pieuses.

Commencée en 1824 et terminée en 1836, l'église de Notre-Dame de Lorette n'a que 70 mètres de longueur sur 30 de large, et a coûté 2.050,000 fr. Il est impossible de donner une description exacte de tout ce qui en décore la nef, le chœur et les chapelles latérales. Des sculptures de MM. Duret, Etex, Dumont, des peintures de MM. Blondel, Heim, Monvoisin, Deveria, Schnetz, Vinchon, Langlois, etc., en font un véritable musée; les plafonds, chargés de sculptures et d'ornements de toute espèce jusqu'à en devenir lourds, sont

couverts de dorures; enfin, à force de prodiguer les ornements, on est arrivé à manquer l'effet qu'on voulait produire. Néanmoins, Notre-Dame de Lorette a la réputation d'être la plus riche et en même temps la plus coquette église de Paris; on a dit d'elle que c'était un *boudoir religieux*.

Nous citerons encore, parmi les nombreuses églises de Paris, *Saint-Philippe du Roule*, beau monument élevé de 1769 à 1784, sur les dessins de Chalgrin; *Saint-Nicolas des Champs*, qui renferme des sculptures de Sarrasin, et a reçu les dépouilles mortelles de Guillaume Budé, de Pierre Gassendi, de mademoiselle Scuderi, etc.; *Saint-Méry*, où l'on voit encore de beaux vitraux de Pinégrier, et qu'a rendue célèbre la lutte dont elle a été le théâtre en 1834; *Sainte-Marguerite*, décorée d'une descente de croix sculptée sur les dessins de Girardon par ses élèves, et placée autrefois dans l'eglise de Saint-Landry; *St-Gervais*, l'une des plus anciennes églises de Paris, avec des vitraux de Jean Cousin, un *Ecce Homo* de Cortot, les tombeaux de Michel Letellier, de Philippe de Champagne, de Scarron, de du Cange, etc., et un portail élevé par Jacques des Brosses; enfin *Saint-Nicolas du Chardonnet*, où se trouvent les tombeaux de Lebrun, de sa mère, et de Santeuil.

MONUMENTS CIVILS.

Le Panthéon. Ce monument, le plus beau et le plus gigantesque de Paris, a été construit sur l'emplacement de la vieille église de Sainte-Geneviève, qu'il était d'abord destiné à remplacer. Pour subvenir aux frais de construction, on augmenta de quatre sous les billets de loterie fixés à vingt sous. Le monument fut commencé en 1757, d'après les plans de Soufflot. On employa sept ans à préparer le terrain et à jeter les fondements. Louis XV vint en grande pompe, en 1764, poser la première pierre de l'un des piliers du dôme. La destination primitive de cet édifice lui a fait donner la forme d'une croix grecque de 340 pieds de long sur 250 de large. La façade principale se compose d'un perron élevé sur onze marches et d'un porche en péristyle imité du Panthéon de Rome; elle présente six colonne de face et en a dans son ensemble vingt-deux, dont dix-huit sont isolées. Ces colonnes sont cannelées et ont 58 pieds de haut. La hauteur du dôme est de 243 pieds. Après quarante ans de travail, des craquelures dans la voûte inférieure firent craindre que ce dôme ne s'écroulât. M. Rondelet parvint à remédier au mal en reconstruisant les piliers. A l'extérieur de ce dôme règne une colonnade circulaire composée de trente-deux colonnes corinthiennes de 34 pieds de hauteur, et supportant un entablement couronné par une galerie découverte; au-dessus est un attique sur lequel s'appuie la grande voûte qui, avec la lanterne, termine le dôme.

Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée nationale consacra cet édifice à recevoir les dépouilles mortelles des grands hommes, et fit graver, au-dessous du fronton, l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Les ornements et bas-reliefs de l'intérieur et de l'extérieur furent changés et remplacés par des sujets analogues aux vertus patriotiques. Les honneurs du Panthéon furent décernés d'abord à Mirabeau, puis à Voltaire, le 11 juillet 1791, et à J.-J. Rousseau, le 16 octobre suivant. En 1793, le corps de Marat y fut déposé; mais, après le 9 thermidor, son cadavre exhumé fut traîné dans les rues par la populace et jeté dans un égout. La Convention nationale rendit, le 8 février 1795, un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourraient être accordés à un citoyen que dix ans après sa mort. Napoléon, devenu empereur, rendit, le 20 février 1806, un décret qui rétablit dans le Panthéon l'exercice du culte catholique, sans néanmoins lui enlever la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante; mais il ôta à cette destination ce qu'elle pouvait avoir de noble et de grand, en décidant qu'on admettrait au Panthéon les sénateurs et les grands officiers et dignitaires de l'empire; c'était donner à la faveur et souvent à l'intrigue un honneur qu'on n'aurait dû accorder qu'au talent reconnu.

Sous la restauration, on fit disparaî-

tre l'inscription du fronton ; mais elle a été replacée après 1830.

Ce fut pendant la restauration que Gros peignit la coupole, l'un de ses meilleurs ouvrages.

Des constructions souterraines occupent toute l'étendue du Panthéon : c'est là qu'on voit, près des tombeaux de Voltaire et de Rousseau, ceux du maréchal Lannes, de Bougainville, de Lagrange, de Vien, etc.

Quoique le Panthéon ait été conservé ou rendu par tous les gouvernements à la destination que lui avait donnée l'Assemblée nationale, il est loin d'avoir le caractère qu'on s'attendrait à rencontrer dans un monument aussi national, et il semble que, n'osant pas anéantir complétement une si noble et si généreuse idée, on ait constamment cherché à en diminuer la portée. Napoléon y voulut placer ses hommes dévoués ; la restauration n'y admit personne ; et, depuis la révolution de juillet, on ne semble pas vouloir donner une grande portée à cette institution. Ouvert au public indistinctement, offrant aux yeux de tous, les noms et les images de ceux dont la France s'honore, le Panthéon devrait être un stimulant pour la jeunesse, et entretenir dans tous les cœurs l'amour de la patrie et celui de la gloire. Au lieu de cela, c'est un monument perdu, où on n'est admis qu'avec une peine extrême.

Hôtel de ville. La hanse parisienne, origine, comme nous l'avons dit, de la municipalité de Paris, tenait ses réunions à la *Vallée de misère*, près la place du grand Châtelet, et l'on nommait le lieu des séances la *Maison de la marchandise*. Ces séances eurent ensuite lieu dans une maison située entre le grand Châtelet et l'église de Saint-Leufroi, maison qui prit alors le nom de *Parlouer aux Bourgeois*. En 1357, les bourgeois de Paris achetèrent un hôtel situé sur la place de Grève, et nommé *Maison aux Piliers*. Cet hôtel, fort simple, servit aux réunions du prévôt des marchands et des échevins jusqu'en 1532. A cette époque, on entreprit de le reconstruire sur un plan plus vaste; Pierre de Viole, prévôt des marchands, posa, en 1533, la première pierre du nouvel édifice, qui était élevé jusqu'au second étage en style gothique, lorsque la construction en fut supendue en 1549. Un architecte italien, Domenico Boccardo, dit de Cortone, le continua ensuite, d'après un plan nouveau moins élégant que le premier ; enfin il fut achevé, en 1605, par les soins d'André Miron, prévôt des marchands, et sous la direction d'André du Cerceau. La façade se composait d'un grand bâtiment flanqué à ses extrémités de deux avant-corps percés chacun d'une arcade ; sur le milieu est un campanile, où se trouve une horloge exécutée par Lépaute en 1781 ; au-dessus de la porte principale est un bas-relief représentant Henri IV à cheval. L'hôtel de ville fut considérablement augmenté en 1801, époque où l'on démolit l'église et l'hôpital du Saint-Esprit et une partie de l'église de Saint-Jean en Grève, sur l'emplacement desquelles on éleva de nouvelles constructions. Après 1830, on songea encore à agrandir ce monument, devenu insuffisant, et enterré d'ailleurs dans une masse de maisons assez malpropres. Le 26 mars 1836, le conseil municipal de la ville de Paris adopta le projet de MM. Lesueur et Godde, et aujourd'hui l'hôtel est devenu un palais. On s'est judicieusement astreint pour la construction des nouveaux bâtiments, qui s'étendent jusqu'au quai, à suivre l'ancienne architecture ; sur toute la longueur ont été ménagées des niches destinées à recevoir les statues des magistrats les plus célèbres de Paris depuis les premiers temps.

Tout le monument n'a qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et du soubassement : au rez-de-chaussée sont les bureaux de l'octroi, le conseil de préfecture, etc.; au premier étage, la salle du Trône, les appartements du roi, les salons, la salle de bal, les appartements du préfet de la Seine ; sous la toiture sont les archives, les magasins de réserve et la bibliothèque.

Dans la cour du milieu est la statue de Louis XIV, par Coysevox.

On pourrait dire que l'hôtel de ville est le palais du peuple de Paris. C'est là, en effet, que réside l'administration municipale, et c'est là presque toujours que le peuple est venu faire

acte de puissance. C'est à l'hôtel de ville que Louis XVI vint recevoir des mains de Bailly la cocarde nationale; enfin, c'est à l'hôtel de ville qu'après les journées de juillet vint siéger quelque temps le gouvernement provisoire.

Institut. Le monument où les diverses académies tiennent aujourd'hui leurs séances a été construit en 1665. Le cardinal Mazarin avait conçu le projet d'établir un collége en faveur d'un certain nombre de jeunes gens pris dans la noblesse ou la haute bourgeoisie des pays nouvellement conquis. Il en ordonna la fondation, par son testament du 6 mars 1661; les élèves, au nombre de soixante, devaient être pris 1° à Pignerol et dans son territoire, 2° dans l'état ecclésiastique, 3° dans l'Alsace, 4° dans la Flandre et le Roussillon: c'est ce qui fit donner à cet établissement le nom de collége des *Quatre-Nations*. Pour cette fondation, Mazarin léguait 2 millions en argent, 45,000 livres de rente sur l'hôtel de ville et sa bibliothèque. Ces dispositions, confiées à MM. de Lamoignon, Colbert, Letellier, etc., furent exécutées sans obstacle; mais, comme on ne trouvait pas de monument convenable pour recevoir ce collége, on résolut d'en construire un; pour cela, on acheta tout ce qui restait de l'ancien hôtel de Nesle, on y joignit quelques maisons voisines, et les constructions furent commencées sur les dessins de Levau. Le monument, sans être d'une belle architecture, plaît cependant par sa disposition théâtrale. La façade se développe sur une ligne courbe terminée à chaque extrémité par un gros pavillon qui s'étend sur le bord du quai. Au centre est le portail de l'église au-dessus de laquelle s'élève un dôme surmonté d'une lanterne et d'une croix. Cette église spacieuse et de forme circulaire contenait autrefois les figures des dix-huit béatitudes, par Desjardins. A droite du sanctuaire, on voyait le tombeau du cardinal Mazarin, l'un des plus beaux ouvrages de Coysevox, et aujourd'hui déposé au musée de Versailles.

Pendant la révolution, ce collége fut d'abord affecté à l'école centrale des Quatre-Nations; puis, il a été donné à l'Institut, qui tint, dans les premiers temps, ses séances dans la chapelle. Dans la galerie qui sert d'entrée, on a placé les statues en marbre de Molière, de Corneille, de la Fontaine, de Racine, de Pascal et de Montesquieu. La lanterne du dôme a été entièrement reconstruite en 1806; à l'extrémité de chacun des pavillons qui s'avancent vers la Seine, on a ouvert, au rez-de-chaussée, un passage pour les piétons. Depuis quelques années on songe à démolir ces deux pavillons pour faciliter la circulation sur le quai.

La Bourse. Tout le monde connaît ce qui fut l'origine de la Bourse. La rue Quincampoix, où Law établit, en 1690, son système d'agiotage, vit les premières opérations de bourse. En 1724, ces opérations reçurent une organisation à peu près régulière, et le lieu où elles se firent, le palais Mazarin, rue Vivienne, reçut le nom *de place du change*. Pendant la révolution, la Bourse fut transférée dans l'église des Petits-Pères; sous Napoléon, dans les galeries de bois du Palais-Royal, puis dans une maison de la rue Feydeau; enfin, en 1808, on posa la première pierre de l'édifice actuel qui devait s'élever sur l'emplacement du couvent des Filles Saint-Thomas. Les travaux, suspendus par les événements de 1814 et la mort de Brongniart, architecte chargé de la construction, furent terminés par Labarre, en 1826. On a calculé que l'érection de la Bourse avait coûté 8,149,192 fr.

Un soubassement d'environ dix pieds de haut supporte soixante-six colonnes d'ordre corinthien, de trois pieds de diamètre, de vingt d'élévation, et séparées l'une de l'autre par un espace de douze pieds. Ces colonnes soutiennent à leur tour un entablement et un attique, et forment autour du vaisseau du bâtiment une galerie spacieuse et couverte, à laquelle on arrive par les seize marches du perron. La façade principale s'ouvre sur la place à laquelle le monument a donné son nom.

L'intérieur offre une salle immense de 38 mètres de profondeur sur 25 de largeur. Chaque face de cette salle est décorée, vers le haut, de tableaux en grisaille, peints par Meynier et Abel de Pujol; au fond se trouve la salle des agents de change.

C'est à la Bourse que siége le tribunal de commerce.

Halle aux blés. Cet édifice colossal a été construit, de 1763 à 1772, sur les dessins de Lecamus de Mezières, à la place de l'hôtel de Soissons, lequel, à la mort de Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, son dernier propriétaire, avait été vendu, par les créanciers de ce prince, aux magistrats de la ville. Le plan de cet édifice, de forme circulaire, laisse au centre une vaste cour de même forme; la face extérieure est percée de vingt-huit arcades et d'autant de fenêtres; on monte à l'étage supérieur par deux escaliers à double rampe. En 1783 on acheva la coupole de cet édifice qui fut incendiée en 1802, puis rétablie avec des fermes de fer moulé. Elle est revêtue de lames de cuivre. Plusieurs portraits étaient placés sur les parois des murs interieurs, il ne reste plus que celui de Philibert Delorme.

A cet édifice est adossée la *colonne* dite *de Catherine de Médicis;* antique reste de l'hôtel de Soissons, on la conserva lors de la démolition de cet hôtel; l'intérieur de cette colonne contient un escalier à vis par lequel on monte au sommet, qui a à peu près la figure d'une sphère. Ce vieux monument n'a pas moins de 90 pieds de hauteur. Dans les cannelures qui sillonnent sa surface, on voyait autrefois des couronnes, des fleurs de lis, des miroirs brisés et les initiales des noms de Catherine et de Henri.

MONUMENTS MILITAIRES.

Hôtel des Invalides. Nous avons raconté dans un article spécial l'histoire de cet hôtel; nous nous bornerons ici à en donner une courte description.

La façade de cet hôtel a 200 mètres d'étendue. Son architecture est extrêmement simple; elle est divisée en quatre étages et percée de 133 fenêtres. Au centre est la porte surmontée d'une forme cintrée où se trouve un bas-relief représentant Louis XIV à cheval. Autrefois la figure du roi était entourée, comme le soleil, des douze signes du zodiaque. Au-devant de cette façade s'étend un vaste espace occupé par des jardins, et séparé par des fossés de ce qu'on appelle l'Esplanade des Invalides; au-dessus du mur qui soutient les fossés, du côté des Invalides, paraissent les bouches de canons, fruits de nos victoires: parmi ces canons, on en remarque plusieurs qui ont été rapportés lors de la conquête d'Alger.

Au delà de la porte principale, est une cour carrée de 60 mètres de long sur 32 et demi de large; les bâtiments qui l'entourent ont deux étages d'arcades sans aucun ornement; et cette architecture si simple, si nue si l'on veut, prend de cette nudité même un caractère sévère qui ne messied pas à l'asile de vieux soldats. C'est là que sont les dortoirs. Le réfectoire est au rez-de-chaussee, dans de vastes salles décorées de peintures de Parrocel représentant les conquêtes de Louis XIV.

L'église est divisée en deux parties qui communiquent entre elles par une arcade seulement; la partie qui se trouve au-dessous du dôme a pris de là le nom d'église du Dôme. L'autel qui occupe le centre de l'arcade de communication, est un morceau d'architecture assez estimé; six colonnes torses, groupées trois à trois, dorées, garnies de blé, de pampre et de feuillage, portent des faisceaux de palmes qui soutiennent le baldaquin, surmonté d'un globe et d'une croix. Dans cette église étaient appendus avant 1814, neuf cent soixante drapeaux pris sur l'ennemi.

L'église du Dôme est d'une richesse étonnante; le sol est pavé de marbre et décoré de mosaïques; de tous côtés brillent les dorures; la peinture et la sculpture n'ont pas laissé de place où l'œil ne puisse s'arrêter avec plaisir. Trois coupoles s'élèvent l'une au-dessus de l'autre. La décoration représentant *la gloire des bienheureux* est due au pinceau de Lafosse; les évangélistes figurent dans les pendentifs; les douze apôtres, disposés autour de la lanterne, ont été peints par Jouvenet.

Autour de l'église sont six chapelles ornées aussi de peintures et de sculptures; dans deux de ces chapelles, on remarque des monuments funèbres élevés à la mémoire de Vauban et de Turenne.

Le Dôme, à l'extérieur, est orné de quarante colonnes d'ordre composite; cette ordonnance est couronnée par une balustrade. La coupole, divisée en cô-

tes, est chargée, dans leurs intervalles, de trophées militaires, garnis de plomb ainsi que toute la couverture. Ce dôme, doré primitivement, a été redoré en 1815; vu à l'extérieur il est d'une si grande légèreté, qu'on le regarde comme un chef-d'œuvre de pondération. L'extrémité de l'aiguille qui le surmonte est à 323 pieds au-dessus du sol.

Ce fut aux Invalides que Napoléon fit la première distribution de croix de la Légion d'honneur. En 1840, on y rapportait les restes de l'empereur, pour lesquels va s'élever un monument funèbre dans l'église même du Dôme.

Ecole militaire. Nous avons déjà parlé de la fondation, sous le règne de Louis XV, de cet établissement destiné à l'éducation de cinq cents enfants nobles sans fortune. L'édifice, commencé en 1762 sur les dessins de Gabriel, et terminé en 1770, n'offre rien de bien remarquable.

En 1768, l'astronome Lalande fit construire sur une partie du bâtiment en aile un observatoire qui fut démoli en 1788.

A cette époque, l'École militaire fut supprimée, et l'édifice fut destiné à remplacer, avec trois autres monuments de Paris, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Pendant la révolution, on le transforma en caserne. Napoleon, qui y avait commencé son éducation, en fit son quartier général. Depuis la restauration jusqu'en 1830, on destina l'École militaire à la garde royale. Elle est occupée aujourd'hui par différents corps de la garnison de Paris.

Entre l'École militaire et la Seine, s'étend le *Champ de Mars;* c'est une vaste plaine formant un parallélogramme régulier de 450 toises de long sur 220 de large, et entouré de fossés revêtus de maçonnerie. Le Champ de Mars fut d'abord destiné aux exercices de l'École militaire, et aux revues des gardes françaises et suisses. Lors de la fédération du 14 juillet 1790, on y éleva de vastes loges pour la famille royale et les membres de l'Assemblée nationale. Un autel était placé au milieu, afin que tous les fédérés fussent témoins du serment qui devait s'y prêter. On conçut, huit jours avant la solennité, le projet d'entourer cette plaine de tertres élevés; et l'on vit plus de soixante mille citoyens de tout rang, de tout âge et de tout sexe, se disputer l'honneur d'y travailler avec la pelle et la pioche, et de traîner les brouettes. Presque toutes les fêtes républicaines furent célébrées au Champ de Mars. Le 10 novembre 1804, Napoléon, devenu empereur, y reçut le serment de fidélité des députations de tous les corps de l'armée. Le 1er juin 1815, il y présida l'assemblée dite du *Champ de mai*. Le Champ de Mars servit, sous la restauration, aux revues de la garde nationale; aujourd'hui on y fait des courses de chevaux.

PLACES.

Place du Carrousel. Nous avons vu que cette place avait pris son nom d'un divertissement que Louis XIV y donna le 6 juin 1662. Elle était autrefois très-irrégulière, et les maisons qui l'encombraient s'étendaient dans certaines parties jusque près des Tuileries. Bonaparte fit abattre ces maisons, quand il vint fixer sa résidence dans le château, et aujourd'hui on peut faire manœuvrer 15,000 hommes sur cette place. Elle est entourée d'un côté par la grille du château des Tuileries, et de deux autres côtés par les galeries qui réunissent ce palais à celui du Louvre.

Vers le milieu et contre la grille se trouve un arc de triomphe élevé, en 1806, sur les dessins de MM. Percier et Fontaine. Ce monument, construit sur le modèle de l'arc de triomphe de Septième-Sévère à Rome, supporte, sur le front de l'attique et au-dessus des colonnes, des statues en marbre de soldats des différents corps de l'armée impériale. Sur les quatre faces ont été rétablis, en 1830, des bas-reliefs en marbre représentant des événements mémorables de la campagne de 1805. Ces bas-reliefs, qui datent de l'érection du monument, avaient été remplacés à la restauration par d'autres bas-reliefs en plâtre. Les étrangers ont repris, en 1815, les chevaux de Saint-Marc qui surmontaient cet arc de triomphe, et on les a remplacés en 1828 par un quadrige de M. Bosio.

Place Vendôme. Elle occupe l'emplacement d'un hôtel et de jardins qui, après avoir appartenu au duc de Retz,

passèrent à la maison de Vendôme, et que Louvois acheta en 1685, pour y faire construire cette place. Mais les travaux commencés alors furent interrompus à la mort du ministre. Pontchartrain les reprit en 1698, fit abattre tout ce qui avait été fait, et Mansard fut chargé de donner de nouveaux dessins. Enfin, la ville de Paris, à qui l'on abandonna alors tous les emplacements acquis depuis 1687 et tous les matériaux, se chargea de faire bâtir à ses frais toute la place. Elle fut terminée en 1701.

Nommée d'abord *place des Conquêtes*, puis *place Louis-le-Grand*, et pendant la révolution *place de Paque-Mais*, elle a repris depuis son ancien nom de *place Vendôme*.

On y avait érigé en 1699 une statue en bronze de Louis XIV, fondue sur les dessins de Girardon. Cette statue, renversée en 1792, a été remplacée en 1806 par la *colonne de la grande armée*. Le noyau de cette colonne est en pierre de taille, il est revêtu de plaques de bronze ornées de bas-reliefs représentant par ordre chronologique les principaux faits d'armes de la glorieuse campagne de 1805. Sur la calotte du dôme de cette colonne était une statue de Napoleon, avec le costume des empereurs romains, exécutée par Chaudet et fondue par Lemot. Cette statue fut abattue en 1815, et remplacée par une énorme fleur de lis à quatre faces, laquelle a, en 1831, cédé la place à une nouvelle statue de Napoléon fondue sur les dessins de M. Seurre aîné.

Place des Victoires. Le maréchal de la Feuillade, comblé d'honneurs par Louis XIV, voulut, en faisant construire à ces frais cette place, élever au grand roi un monument de sa reconnaissance. Les bâtiments qui forment la place des Victoires sont symétriques et ornés de pilastres d'ordre ionique. Le milieu était, avant la révolution, occupé par une statue pédestre du roi foulant aux pieds Cerbère, symbole de la triple alliance dont il avait triomphé. Derrière était la statue de la Victoire. Aux quatre coins étaient des esclaves enchaînés. Ce monument a été détruit en 1792; on voit encore au Louvre quatre des bas-reliefs dont il était orné; les esclaves sont aux Invalides.

On éleva, en 1793, sur l'emplacement de ce monument, une pyramide en bois portant les noms des hommes tués le 10 août, et la place reçut le nom de *place des Victoires nationales*. Bonaparte remplaça la pyramide par une statue de Desaix. Ce monument fut, à son tour, supprimé en 1815, et on y substitua, en 1821, une statue équestre et en bronze de Louis XIV, par M. Bosio.

Place de la Concorde. Cette place, la plus grande de Paris et la plus riche aujourd'hui, a été commencée en 1763 et achevée en 1772. Mais il n'y a que quelques années qu'elle est telle qu'on la voit maintenant. Elle était autrefois divisée en quatre parties qu'occupaient des pièces de gazon environnées de barrières. Elle est aujourd'hui divisée en neuf parties par des voies nouvelles, ouvertes sur les quatre fossés qui la limitaient, et qui maintenant en forment huit. Au milieu s'élève un obélisque égyptien. De chaque côté sont deux grandes fontaines à vasques, décorées de statues. Sur les huit pavillons qui dessinent l'octogone de la place, s'élèvent des statues allégoriques représentant les huit principales villes de France, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Lille, Strasbourg, Rouen et Brest. Des colonnes rostrales sont placées de distance en distance. Quoique défectueuse dans ses détails, surtout aux yeux de l'artiste, cette place est d'un ensemble magnifique. D'un côté s'ouvre la longue avenue de Neuilly, encadrée dans les massifs d'arbres des Champs-Élysées et terminée par l'arc de triomphe de l'Étoile. De l'autre côté s'étend la grande avenue des Tuileries. Au bout du pont de la Concorde qui débouche sur la place, on découvre la colonnade du palais du Corps législatif, et à l'autre extrémité, entre les monuments de l'ancien Garde-Meuble et du Ministère de la marine, on aperçoit le portail de l'église de la Madelaine.

Au milieu de cette place était autrefois une statue équestre de Louis XV. Aux quatre coins du piédestal étaient représentées la Force, la Prudence, la Paix et la Justice.

En 1792, cette statue fut abat

tue et remplacée par une statue colossale de la liberté, en plâtre coloré en bronze. La place qui s'appelait auparavant *place Louis XV*, prit alors le nom de *place de la Révolution*, et c'est là que fut décapité Louis XVI, le 21 janvier 1793. Sous le consulat, la statue de la Liberté dut être remplacée par une colonne, dont Lucien Bonaparte posa la première pierre, mais qui ne s'éleva jamais, bien que la place eût pris à cette occasion le nom de la *place de la Concorde*. On voulut y élever, sous la restauration, un monument expiatoire du meurtre de Louis XVI; mais en 1830 on n'y voyait encore que le piédestal d'une statue à venir, et pendant les premiers temps qui ont suivi la révolution de juillet, on put lire sur ce bloc de marbre ces mots écrits avec un pinceau en caractères grossiers : *Monument à la Charte*.

Place Royale. Cette place, commencée en 1604 par Henri IV, sur l'emplacement de la cour intérieure de l'ancien palais des Tournelles, démoli en 1564, a été achevée en 1612. Elle est carrée. Les bâtiments qui la composent sont tous semblables, et bâtis avec des briques, dont les interstices sont recouverts d'une couche saillante de mortier à la façon des constructions italiennes et du midi de la France : ils sont tous couverts de combles très-élevés. Au rez-de-chaussée est une galerie ouverte au public et qui entoure la place. Henri IV plaça dans certaines parties de ces bâtiments des manufactures; il voulut qu'on nommât *Pavillon Royal* celui qui fait face à la rue Saint-Antoine, et *Pavillon de la Reine* celui qui est en face de la rue des Minimes. Marie de Médicis donna, en 1612, sur cette place, un magnifique carrousel; Richelieu y fit poser, en 1639, une statue de Louis XIII. Le cheval était de Daniel de Volterre et la statue de Biard fils. Cette statue fut renversée en 1792; on établit à sa place un bassin alimenté par les eaux de l'Ourcq. Une nouvelle statue de Louis XIII, sculptée en marbre blanc par MM. Dupaty et Cortot, y a été inaugurée en 1829.

La Place Royale était, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, le quartier des beaux esprits. C'était là que demeuraient Marion Delorme, Ninon de Lenclos, etc. Scarron, dans une petite pièce intitulée *Adieux à la Place Royale*, fait la nomenclature des personnages qui l'habitaient alors ; elle est maintenant aussi déserte que le quartier du Marais dont elle fait partie.

Place du Châtelet. Sur cette place existait autrefois le *Grand Châtelet*, qui lui a laissé son nom. C'était un vaste et lourd bâtiment flanqué de tours, attenant au Pont-au-Change, et qui servait de porte à l'enceinte de Paris. Quand Paris se fut agrandi, le Châtelet fut affecté au service de la prévôté de Paris. Il s'y trouvait alors des prisons, dont on a fait d'effrayantes peintures; leurs noms seuls désignent des lieux de supplice : c'étaient *les puits*, *la boucherie*, *les oubliettes*, et une fosse remplie d'ordures, de reptiles et d'insectes venimeux, à laquelle on avait donné le nom de *fin d'aise*.

Sous le règne de Charles VI, le Châtelet fut le théâtre de sanglantes exécutions. Les Bourguignons, maîtres de Paris, que leur avait livré Périnet Leclerc, avaient ameuté la populace qui se porta en foule au Châtelet, où se trouvaient un grand nombre de prisonniers. On criait : *Tuez les chiens! Mort aux Armagnacs!* et le massacre dura pendant douze heures. Le 21 août 1418, le massacre recommença au Châtelet, et cette fois il s'étendit dans toute la ville, à tous les partisans des Armagnacs.

Le Châtelet fut entièrement détruit sous l'empire, et au milieu de la nouvelle place on constrisit une fontaine. Sur un piédestal orné d'aigles et de cornes d'abondance s'éleva une colonne de cinquante-deux pieds de haut, et dont le fût a la forme d'un palmier. Des anneaux en bronze doré, placés de distance en distance, la divisent, et sur ces anneaux sont gravés les noms des principales victoires remportées par les armées françaises. Au-dessus du chapiteau, et sur une demi-sphère, se dresse une statue de la Victoire, tenant une couronne dans chaque main. Ce monument est de M. Boisot.

FONTAINES.

Fontaine du marché des Innocents. C'est une des premières qui aient

existé à Paris. Elle fut reconstruite en 1550 par Pierre Lescot, et ornée de sulptures par Jean Goujon. Située à l'angle des rues Saint-Denis et aux Fers, elle n'avait alors que trois arcades. En 1788, après la démolition de l'église des Innocents, on voulut la transporter au milieu de la place, mais il fallut y ajouter un quatrième côté. MM. Poyet, Legrand et Molinos furent chargés de ces travaux, et ce monument fut alors disposé tel qu'on le voit aujourd'hui.

Au-dessus de trois gradins s'élève un vaste bassin carré, au milieu duquel est un soubassement de même forme; aux angles sont placés quatre lions en plomb, moulés à Rome sur ceux de la fontaine de Termini. Sur les faces de ce soubassement sont en saillie les bassins en plomb, où viennent se verser les eaux des cascades supérieures. Au-dessus s'élève une construction quadrangulaire, percée sur chaque face par une arcade, dont les côtés sont ornés de pilastres corinthiens cannelés. Entre chacun de ces pilastres est une figure de naïade. Cette fontaine, qu'alimente l'eau du canal de l'Ourcq, est une des plus belles de Paris.

Fontaine de Grenelle. Ce monument, dû au ciseau de Bouchardon, fut construit par les ordres du corps municipal de Paris, et achevé en 1739. Il est décoré de sept figures, dont les trois principales sont groupées, et représentent la ville assise sur un piédestal, ayant à ses côtés la Seine et la Marne, qui lui apportent des productions de toutes les saisons, représentées par quatre figures de moindres dimensions.

Fontaine Molière. Cette fontaine, située non loin de la maison où mourut Molière, à l'angle des rues Richelieu et Traversière-St-Honoré, a été construite avec les fonds d'une souscription nationale, et inaugurée le 15 janvier 1844. Sur le soubassement s'élève un ordre corinthien accouplé, au centre duquel est une niche circulaire, ornée dans sa partie supérieure d'une clef portant une table de marbre où est inscrit le millésime de 1844. Le monument est terminé par un riche entablement surmonté d'un fronton circulaire, au centre duquel est assis un génie qui couronne le poëte. Un piédestal en marbre blanc supporte la statue de Molière. Cette statue, qui est assise et en bronze, est de M. Seurre aîné. Au-dessous et de chaque côté du piedestal sont deux figures en marbre blanc, portant chacune une légende où se trouvent inscrits les titres des comédies de Molière. L'une est la muse grave, l'autre la muse enjouée; on les doit au ciseau de M. Pradier. Un bassin octogone est en bas et reçoit l'eau qui jaillit de trois têtes de lions. Tout le monument a seize mètres de haut sur six et demi de large. Il a été composé par M. Visconti.

Après ces trois fontaines, il faut citer encore celles de *Vaugirard*, de la *place Louvois*, de la *Pointe Saint-Eustache*, de la rue de l'*Echelle*, du *carrefour Gaillon*, etc., etc.

BOULEVARDS.

C'est à Louis XIV qu'on doit les boulevards, qui formaient alors les limites de la ville. Il fit démolir les remparts et les tours qui enfermaient Paris du côté du nord; et, à leur place, on vit s'établir une belle promenade qui, malgré les mutilations qu'elle a subies en 1830, est encore aujourd'hui un des endroits les plus fréquentés de Paris. De l'autre côté de la Seine, à partir des Invalides jusque derrière l'Observatoire, de nouveaux boulevards furent plantés sous Louis XV; on leur donna le nom de *boulevards du Midi*, tandis que les autres conservèrent le nom de *boulevards du Nord*. Enfin, à l'extérieur de Paris, et attenant aux murs d'octroi qui environnent la ville, règnent d'autres boulevards auxquels leur situation a fait donner le nom de *boulevards extérieurs*.

Les boulevards du nord, prolongés, sous l'empire, jusqu'à la Seine, s'étendent sur une ligne courbe de 5,500 mètres. Dans leur longueur, on rencontre deux arcs de triomphe: la Porte Saint-Martin et la Porte Saint-Denis.

La *Porte Saint-Denis* a été construite en 1672, sur les dessins de Blondel, à l'occasion des victoires de Louis XIV. La ville de Paris se chargea des frais de ce monument; les sculptures furent confiées à Michel et à François

Auguier. Du côté de la rue Saint-Denis, cet arc présente deux obélisques engagés dans la muraille, et décorés de trophées d'armes antiques. Au pied de celui de gauche, est assise une femme représentant les Provinces-Unies; au pied de celui de droite, est l'image du Rhin. Au-dessus de l'arcade est un bas-relief représentant un combat auquel assiste Louis XIV. Du côté du faubourg, des lions remplacent les figures placées au bas des obélisques. Cet arc de triomphe est le plus élevé qu'il y ait à Paris, après celui de l'Étoile; il a 72 pieds de haut.

La *Porte Saint-Martin* a été construite en 1674, sur les dessins de Pierre Bullet. Elle a 54 pieds de hauteur, et autant de largeur; elle est percée de trois arcades; celle du milieu a 30 pieds d'élévation. Les pieds-droits sont travaillés en bossages vermiculés, ainsi que le bandeau de l'arcade du milieu. L'arc est surmonté d'un entablement, avec une inscription indiquant que la ville de Paris a élevé ce monument à la gloire de Louis XIV.

CHAMPS-ÉLYSÉES.

En 1616, Marie de Médicis fit planter trois allées parallèles au cours de la Seine. Fermées à chaque extrémité par une grille de fer, et réservées pour la princesse lorsqu'elle voulait prendre l'air en voiture, ces allées durent à cette destination particulière le nom de *Cours-la-Reine*. Des fossés séparaient ce cours du reste de la plaine. En 1670, on commença des plantations dans cette partie, à laquelle on donna alors le nom de *Grand-Cours*, puis, enfin, celui de *Champs-Élysées*. En 1723, le duc d'Antin fit remplacer les arbres du Cours-la-Reine, qu'il joignit, par une allée nouvelle, aux allées des Champs-Élysées. Ceux-ci furent à leur tour replantés, en 1770, par le marquis de Marigny. Deux allées nouvelles furent pratiquées, et l'une prit le nom du marquis, tandis que l'autre, promenade habituelle des femmes en grand deuil, reçut le nom d'allée des Veuves. L'année 1819 vit faire de nouvelles plantations. En 1823, on construisit le quartier de François Ier, qui, malgré son élégance, n'eut pas beaucoup d'habitants, et est encore assez désert aujourd'hui. A l'entrée des Champs-Élysées, sur deux piédestaux très-élevés, on voit les chevaux de Marly. Ces deux morceaux, copiés par Coustou le jeune, à Rome, d'après deux antiques célèbres, décoraient, dans l'origine, l'abreuvoir du château de Marly.

En 1771, s'ouvrit, aux Champs-Élysées, le Colysée, qui devait être le *temple de tous les plaisirs*, et qui ne fut que celui de la solitude. Deux salles de spectacle y furent élevées en 1790; il n'en reste plus de trace aujourd'hui. Plusieurs jardins publics, sous les noms d'*Idalie*, de *Marbeuf*, de *Montagnes Beaujon*, attirèrent tour à tour la foule des promeneurs. Mais tous ces lieux de plaisir ont été abandonnés par la vogue.

Pendant l'empire, les Champs-Élysées furent le théâtre de presque toutes les fêtes publiques données par Napoléon. Les armées étrangères y bivouaquèrent en 1814 et 1815.

L'*Arc de triomphe de l'Étoile*, placé derrière la barrière du même nom, et au bout de la grande avenue des Champs-Élysées, vient arrêter la vue qui se prolongerait jusqu'au pont de Neuilly. Ce monument devait être élevé en souvenir des victoires de la campagne de 1805: Chalgrin fut chargé par Napoléon de fournir les dessins, et la première pierre en fut posée le 15 août 1806. Chalgrin mourut en 1811; et son élève, M. Gouet, dut continuer les travaux qu'il avait élevés à la hauteur de l'imposte du grand arc, lorsqu'arriva 1814. Les travaux, suspendus à cette époque, ne furent repris qu'en 1823, par M. Huyot; ils n'avancèrent que bien lentement. Enfin, en 1832, M. Blouet fut chargé de l'achèvement du monument, et il le termina.

L'arc de triomphe de l'Étoile n'a pas moins de 150 pieds de haut; le grand arc du milieu a 90 pieds d'élévation. Les massifs sur les deux faces sont ornés de groupes en bas-reliefs, représentant l'un le *départ*, l'autre le *triomphe*; le troisième, la *Victoire*; le quatrième, la *Paix*. Ces bas-reliefs ont été exécutés par MM. Rue, Etex et Cortot; MM. Seurre, Feuchères, Chapponière et Marochetti ont aussi exécuté de grands bas-reliefs représentant di-

verses batailles de la république et de l'empire. Les massifs des arcades latérales offrent les noms de 384 généraux illustres.

FORTIFICATIONS.

L'opinion s'était accréditée depuis longtemps que Paris ne devait point avoir de fortifications. Ce ne fut donc point sans étonnement qu'on vit tout à coup faire, en 1841, la proposition de le fortifier. Mais l'état des affaires de l'Europe avait inspiré des craintes; on avait parlé de guerre, et bientôt tout le monde fut persuadé que la France allait avoir à se défendre contre une nouvelle coalition européenne. C'est sous l'influence de cette préoccupation que fut proposée et acceptée une loi, qui ordonnait la construction d'un système de défense autour de Paris. Plus tard, on voulut revenir sur cette idée, mais on était trop engagé; les uns par crainte, les autres par une fausse honte, reculèrent devant le rappel de la loi, ne firent entendre que de tièdes ou d'incomplètes réclamations, et par une inconséquence incroyable, Paris voit s'élever autour de lui quatorze forts, dont l'érection avait une année auparavant soulevé l'indignation de la population.

Les travaux doivent comprendre une enceinte continue, embrassant les deux rives de la Seine; et en avant de cette enceinte, quatorze forts détachés, comme nous l'avons dit, situés à Charenton, à Nogent, Rosny, Noisy, Romainville, la Briche, au Mont-Valérien, à Vanvres, Issy, Montrouge, Bicêtre et Ivry; les deux autres prennent le nom de fort de l'Est et fort du Nord.

L'enceinte continue, bastionnée, avec fossé, chemin couvert et glacis, comportera quatre-vingt-dix bastions et autant de courtines; le fossé a 14 mètres de large au fond et 18 à son ouverture, avec une profondeur de 6 mètres. Le rempart est élevé de 5 mètres au-dessus du sol naturel. Au delà du rempart, est une zone de 200 mètres, dans laquelle on ne peut bâtir.

La circonférence de l'enceinte sera de 10 lieues; destinée à devenir l'unique enceinte de Paris, elle agrandira encore cette ville des villages qu'elle doit enfermer, et qui sont actuellement en dehors des murs d'octroi. Partant de la Seine, vis-à-vis Issy, elle entoure, sur la rive droite, Monceau, les Batignolles, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Ménilmontant, et Charonne, et vient rejoindre le fleuve au-dessus de Bercy; sur l'autre rive, elle entoure les villages d'Austerlitz, du Petit-Gentilly, du Petit-Montrouge, de Vaugirard et de Grenelle.

Beaucoup de gens croient que cette enceinte ne sera jamais terminée; quant aux forts, ils sont presque tous très-avancés. Ainsi, on pourra voir un jour Paris, ville des arts, du luxe, de l'industrie et des plaisirs, devenue en même temps une ville de guerre.

Paris est le siége du gouvernement et la résidence du roi et des deux chambres, du conseil d'État, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil royal de l'instruction publique, des divers ministères, d'une cour royale, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de guerre, d'un hôtel des monnaies, de l'administration des télégraphes, de celle du cadastre, de la direction générale des mines, des archives du royaume, de l'imprimerie royale, etc. Paris est administré spécialement par deux préfets, le préfet de la Seine et le préfet de police. Il est divisé en 12 arrondissements; chaque arrondissement possède un maire, deux adjoints, un juge de paix et quatre commissaires de police, c'est-à-dire un pour chacun des 48 quartiers. Voyez PRÉVOT DES MARCHANDS, PRÉVOT DE PARIS, ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS, COMMUNE DE PARIS, DISTRICTS, SECTIONS, MUNICIPALITÉS.

La garde municipale, chargée de veiller à la police de la ville, est un corps militaire composé de 3,200 hommes, dont 200 à cheval. (Voyez GARDE MUNICIPALE.) La garde nationale compte 55,000 hommes; elle est divisée en 12 légions, une par arrondissement, outre une légion unique de cavalerie. Elle avait autrefois une artillerie qui a été supprimée. Voy. GARDE NATIONALE.

Sous les ordres du préfet de police,

sont 12 à 1,500 sergents de ville portant uniforme, et une armée d'agents secrets. Voy. POLICE.

A Paris, se trouvent des musées de toutes sortes (voy. MUSÉES et MUSEUM), des bibliothèques nombreuses (voy. BIBLIOTHÈQUES). Centre de l'Université (voy. ce mot), cette ville possède une école de droit, une école de médecine, une école de pharmacie, une école des beaux-arts, une école des arts et métiers, une école de dessin, etc. (voyez ÉCOLES). On y compte cinq colléges royaux et deux colléges particuliers.

Il y a à Paris vingt hôpitaux civils et deux hôpitaux militaires (voy. HOPITAUX); une prison militaire, l'Abbaye; sept prisons civiles, la Conciergerie, la Force, la prison de la Roquette, Sainte-Pélagie, le Dépôt de la préfecture; enfin, et la prison de la garde nationale et celle des détenus pour dettes. Il y a, en outre, deux prisons pour les femmes, Saint-Lazare et les Madelonnettes.

Enfin, Paris contient 1,094 rues, 27 ruelles, 32 carrefours, 42 places, 127 passages, 147 halles et marchés, 10 ports, 21 ponts, 32 cours; il y circule environ 10,000 voitures de toutes sortes.

La population de Paris s'élève à environ 950,000 habitants, sur lesquels on compte 77,000 indigents.

On consomme annuellement à Paris, 940,000 hectolitres de vin, 37,000 litres d'eau-de-vie, 80,000 bœufs, 11,000 vaches, 77,000 veaux, 384,000 moutons, 90,000 porcs et sangliers, 113,880,000 kil. de pain, 325,000 hectolitres de pommes de terre, 1,130,000 stères de bois, 2,000,000 d'hectol. de charbon de bois, 1,000,000 d'hect. de charbon de terre. Voyez CAPITALE et CENTRALISATION (*).

PARIS (bataille de). Les autorités que l'empereur avait laissées à Paris en 1814, montrèrent la plus coupable imprévoyance, et ne songèrent même pas à prendre les moyens nécessaires à la défense de cette grande ville. Lorsque, le 30 mars 1814, les ouvriers demandèrent des armes pour aller se battre, le ministre de la guerre Clarke les fit repousser et les empêcha de sortir même désarmés; et cependant les arsenaux étaient remplis de munitions! La garnison formait environ 22,000 hommes; la garde nationale en comptait à peine 10 à 12,000, dont une moitié était armée de fusils, et l'autre de piques; un tiers sortit de la ville pour se battre; le reste garda les barrières.

Le 30 mars, le canon des ennemis se fit entendre dans Paris. « Les souverains alliés, ayant 140,000 hommes, dont 25,000 cavaliers, résolurent de brusquer l'attaque; Barclay, avec trois corps, les réserves et les gardes, marcha au centre sur le plateau de Belleville; le prince de Wurtemberg, avec deux corps, se plaça à Vincennes pour couvrir l'armée du côté de la Marne. La bataille commença. Marmont chassa les Russes du plateau de Romainville, pendant que Mortier leur disputait Aubervilliers. Barclay, étonné de cette résistance et de ses pertes, s'arrêta et attendit Blücher, qui se développa par Pantin, Saint-Denis, Montmartre, et tourna Romainville par la Villette. A ce redoutable déploiement de forces, Joseph, désespérant du salut de Paris, s'enfuit en autorisant les maréchaux à capituler. La bataille recommença. Nos braves combattaient avec désespoir : « Ils sont trop, » disaient-ils en tombant. Marmont, chassé des rues et du bois de Romainville, se reforma dans le parc de Saint-Fargeau; mais il fut bientôt rejeté dans la grande rue de Belleville, où il se defendit encore; la butte Chaumont fut emportée; les boulets roulaient déjà dans les rues de Paris. Pendant ce temps, Mortier défendait avec une poignée de braves la Villette et la Chapelle; mais à l'ouest, Montmartre était enlevé; la barrière de Clichy, que défendait Moncey, allait être emportée; l'ennemi se prolongeait sur la route de Neuilly et le bois de Boulogne; Mortier évacua pas à pas la Villette et la Chapelle, et s'accula sur le mur d'enceinte. En même temps, les

(*) Voy. en outre les noms des différentes corporations d'artisans; ceux des ordres monastiques et des ministères; et les articles COURS, CHATELET, PARLEMENT, COMMERCE, HANSES, BANQUES, BOURSES DE COMMERCE, ÉCLAIRAGE, CHOLÉRA, ÉPIDÉMIES, FAMINES, ETC., ETC.....

ponts de Saint-Maure et de Charenton avaient été enlevés par les Wurtembergeois; la garde nationale et la réserve d'artillerie avaient vainement attaqué la cavalerie russe sur la chaussée de Vincennes; elles avaient été rejetées sur la barrière. Marmont demanda une suspension d'armes, que les coalisés s'empressèrent d'accorder, parce qu'ils venaient d'apprendre que l'empereur était en marche sur Paris. En effet, un aide de camp arriva à toute bride, pour solliciter les maréchaux de tenir encore vingt-quatre heures. Mais la ville pouvait être prise d'assaut; une capitulation fut signée, par laquelle l'armée évacuait Paris et se retirait sur la route d'Orléans; Paris était recommandé à la générosité des souverains alliés. La bataille avait coûté à l'ennemi, et de son propre aveu, dix-huit mille hommes; les Français en avaient perdu quatre mille (*). »

PARIS (monnaies de). On attribue souvent aux *Parisii* quelques monnaies gauloises d'or et de bronze, qui représentent d'ordinaire, d'un côté un cheval au galop, accompagné de divers symboles, et de l'autre, une figure bizarre, que l'on prend généralement pour un œil. Les unes sont anépigraphes, les autres portent pour legende, des deux côtés, une inscription qui peut se lire VOCARAN ou VOCARANI. La seule raison valable qu'on puisse alléguer en faveur de l'attribution de ces pièces aux *Parisii*, c'est que cette espèce de monnaie se trouve ordinairement dans la partie de l'Ile-de-France qui formait le territoire de ce peuple. Sans contredire cette attribution, qui, après tout, n'est pas absurde, nous nous contenterons de l'admettre comme douteuse, et nous nous hâterons d'arriver a la période mérovingienne, pour laquelle on trouve des monnaies réellement frappées à Paris.

Cette ville possédait à cette époque un atelier monétaire très-actif, et l'on peut lire dans Grégoire de Tours le récit d'un miracle dont cet atelier aurait été le théâtre. On sait que saint Éloi le dirigea sous les règnes de Dagobert et de Clovis II. On a de cette

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 607.

époque des *triens* et des *saiga*,
deniers d'argent, de Dagobert et
Clovis II; en voici la description :
DAGOBERTVS REX; croix ancrée par
bas, et cantonnée des lettres ELIC
— ℟. PARISICIV. Tête royale, tourn
à droite. 2° CLOTOVEVS REX; croix a
crée par le haut, avec ce mot, ELIC
℟. — PARISIVS IN CIVET; profil roy
tourné à droite. On a en outre un gra
nombre de *triens* frappés à Paris p
des monétaires. Mais nous nous born
rons à donner la liste de ces officier
quant aux pièces, nous ne décrirons q
celles qui sont réellement intéressante
Voici d'abord la liste des monétaires
ALCO; ANTERI? ARNEBODE; ARNOA
DVS; BEROALDVS; ELIGIVS; FRID
MANSOBE? RIGVLDE? SESI? VITAL
VVLFAR.

Parmi les pièces où se lisent ces nom
les plus remarquables sont celles do
la description suit · 1° PARISIVS; bu
de face. ℟. — ARNOALDVS MO; cro
ancrée. On sait que les têtes de fa
sont très-rares sur les monnaies mér
vingiennes. 2° ELIGIVS; croix ancr
par le haut. ℟. — PARISIVS; tête
profil, tournée à droite. Il faut enco
remarquer des *saiga* ou deniers d'arge
qui portent au droit le mot PARISIV
autour d'une tête de profil, et au r
vers une croix ancrée par le haut et a
branches de laquelle sont suspend
deux appendices perpendiculaires, dé
nérescence de A et ω. Ces deniers
dû être fabriqués pendant le huitiè
siècle, et ce type; qui est par excellen
celui de Paris, a éte imité dans tout
diocèse, notamment dans un lieu no
mé sur les deniers mérovingiens LE
DEDIS VICO. Ce lieu, jusqu'ici resté i
connu, nous semble devoir être Sain
Germain en Laye, qui a toujours été
principale localité de la forêt de Lay
dont le nom, dans les textes ancien
est *Ledia*.

Le type parisien de la croix ancr
aux branches latérales de laquelle so
suspendus deux appendices, semb
avoir joui d'un grand crédit au huiti
me siècle; car il fut du petit nomb
de ceux qui survécurent à la dynast
mérovingienne. On le retrouve enco
à Paris du temps de Pepin et de Ch
lemagne. 1° Type de la croix ancré

℞. — dans le champ R P surmontés d'un trait abréviatif. 2° Même type, et de plus quatre points cantonnant la croix. ℞. — CARO LUS en deux lignes dans le champ. Charlemagne a en outre frappé à Paris des deniers ou le nom de PA RI se trouve inscrit dans le champ, en deux lignes; le nom du roi est placé de l'autre côté, comme dans la pièce qui précède. Toutes ces monnaies ont dû être frappées avant l'avénement de Charles à l'empire; on n'en connaît aucune qui soit postérieure à cette époque, et qu'on puisse lui attribuer.

Le type adopté à Paris, sous Louis le Débonnaire, est celui que l'on trouve le plus communément sur les monnaies de ce prince; on y lit d'un côté, PARISII, en une seule ligne; de l'autre HLVDOVICVS IMP, autour d'une croix à branches égales.

Charles le Chauve en montant sur le trône dut continuer à employer le type de son père; aussi c'est aux premières années de sa domination qu'il faut, nous croyons, attribuer le denier suivant: PARI SII, en deux lignes dans le champ. ℞. — CARLUS REX, autour d'une croix. Ce fut seulement plus tard que l'on employa à Paris, comme partout, la formule si usitée alors, GRATIA DI REX, autour d'un monogramme carolin. Eudes et Raoul s'en servirent également, et les deniers d'Eudes et de Charles le Chauve ne diffèrent que par le monogramme; quant à ceux de Raoul et de Charles le Simple, ils ont éprouvé de plus grandes modifications. Sous ces princes, le nom de Paris est écrit en deux lignes dans le champ; on revient aux anciennes empreintes, à celles de Louis le Débonnaire dont les deniers, qui circulaient peut-être encore, devaient avoir un grand crédit, à cause de leur titre élevé. Voici la description des pièces frappées à Paris, sous Raoul, Charles le Simple et Louis IV: PARISI CIVITA, en deux lignes dans le champ. ℞. — GRATIA DI REX; monogramme de Raoul, ou de Charles, ou branches de ce monogramme, autour desquelles on lit LODVVIC.

Le denier suivant me semble avoir été attribué à tort à Raoul; on y voit d'un côté le nom de Paris en deux lignes PARISI CIVITA; de l'autre la formule ordinaire GRATIA DI REX; et, dans le champ EOX. Cet O rond me paraît être tout simplement, comme cela se voit souvent, l'équivalent de l'O carré, noyau du monogramme carolin; les lettres E, X, sont les restes du mot REX, qu'à cette époque on plaçait souvent en toutes lettres en cet endroit, et que l'on disposait aussi en monogramme cruciforme. Cette pièce est donc anonyme et doit avoir été frappée à l'époque où les ducs de France, déjà maîtres de Paris avant d'avoir le titre de rois, établirent dans cette ville le siége de leur puissance. Voici le premier denier ducal parisien qui nous soit connu: + ... O ΤΑIDIVX autour d'une croix; ℞. — PARISI CIVITA, en deux lignes, accostées de deux croix. Ne pourrait-on pas lire, dans la légende si barbare du droit, le mot HUGO GRATIA DEI DUX? Ce qu'il y a de certain, c'est que Hugues le Blanc a fait frapper cette pièce. La suivante est de son fils; elle a été frappée probablement à l'époque où il n'était pas encore roi: GRATIA DI DUX autour du monogramme de Hugo, disposé comme les monogrammes carolins. Revers semblable aux précédents.

Hugues devenu roi changea de type, et inscrivit d'un côté son nom HVGO FRA, en légende, autour du mot REX placé dans le champ, et de l'autre PARISI CIV. autour d'une croix.

A partir de Hugues Capet, nous avons décrit à la fin des articles consacrés aux différents princes qui ont régné en France, les pièces frappées à Paris, en leur nom. Nous renvoyons le lecteur à ces différents articles, nous bornant à indiquer ici quelques traits généraux de l'histoire monétaire de Paris sous la troisième race.

Depuis Hugues Capet jusqu'à Louis VI, le mot REX fut inscrit en une seule ligne dans le champ; mais un autre type regna en même temps à Paris: sur les pièces qui le portaient, l'A et l'ω suspendus par des rubans étaient représentés dans le champ. D'un côté de ces deux genres de deniers se voyait le nom du roi, de

l'autre celui de la ville. A partir de Louis VI ou de Louis VII, le mot REX passa dans la légende, et fut remplacé dans le champ, par l'abrégé de celui de FRANCORVM, *sic :* en légende, LVDOVICVS REX ; dans le champ : FRA/NCO ou FRA/OƆN, et au revers : PARISII CIVITAS autour d'une croix. Sous le règne de Philippe-Auguste, le type et le nom des *Parisis* devint commun à des espèces frappées par toute la France, et ne désigna plus un denier purement parisien. (Voyez MONNAIES et PARISIS.)

PARIS (traités de). La guerre contre les Albigeois se continuait toujours avec la même cruauté de part et d'autre. Les succès que Raymond VII avait obtenus vers le commencement de 1228 n'avaient point empêché les catholiques de presser leur entreprise. Humbert de Beaujeu ne recevait pas de secours, il est vrai, de la France ; mais les évêques du Midi, après avoit prêché la croisade dans leurs diocèses, vinrent le trouver à son camp avec une armée nombreuse et fanatique. L'évêque de Toulouse, Fouquet, détermina Beaujeu à se rapprocher de cette ville ; les habitants effrayés s'enfermèrent dans leurs murailles, et ils espéraient traîner ainsi la guerre en longueur ; mais Fouquet indiqua le moyen de ravager la campagne pour réduire la ville. Les blés furent fauchés, les vignes arrachées, les arbres fruitiers abattus, les maisons brûlées, de manière qu'il n'y resta plus aucune trace de l'industrie de l'homme et que les habitants de Toulouse furent entièrement ruinés. Cette guerre cependant n'était pas soutenable pour les Languedociens ; plusieurs seigneurs avaient déjà fait leur soumission ; enfin, Raymond prêta l'oreille aux propositions de paix qui lui furent faites par l'abbé Grandselve. « Il lui donna, le 10 décembre, pleins pouvoirs pour traiter en son nom avec le roi, avec la reine sa mère et avec le cardinal Romain de Saint-Ange, s'engageant à ratifier tout traité qui aurait obtenu l'assentiment de son cousin Thibaud, comte de Champagne, qu'il prenait pour arbitre de ses différends avec la reine sa cousine.

« Au commencement de l'année 1229, le cardinal-légat tint deux conciles provinciaux, l'un à Sens, l'autre à Senlis, pour préparer les articles relatifs à la pacification de l'Albigeois. Il se rendit ensuite à Meaux, où l'on vit arriver le roi avec la reine Blanche, le comte Raymond VII, les députés de Toulouse, l'archevêque de Narbonne et les principaux évêques de sa province. Le traité, qui avait été rédigé de concert par l'abbé de Grandselve et le cardinal de Saint-Ange, fut ensuite lu ; c'était le plus étrange qu'on eût jamais demandé à un souverain de signer ; chacun de ses articles, dit Guillaume de Puy-Laurens, contenait une concession qui aurait pu suffire à elle seule pour la rançon du comte de Toulouse, s'il avait été fait prisonnier dans une déroute universelle de son armée. Raymond n'hésita pas cependant à y donner son consentement.

« Le traité définitif fut signé à Paris, le 12 avril 1229. Par cet acte Raymond VII abandonna au roi tout ce qu'il possédait dans le royaume de France, et au légat tout ce qu'il possédait dans le royaume d'Arles. Après ce renoncement universel, le roi, comme par grâce, lui accordait en fief, pour la durée de sa vie, une partie seulement de ce qu'il venait de lui prendre ; savoir : des portions des diocèses de Toulouse, de l'Albigeois et du Quercy, avec les diocèses entiers de l'Agenois et du Rouergue. Ces provinces que le roi lui rendait devaient de plus former la dot de sa fille Jeanne, alors âgée de neuf ans seulement, qu'il nommait son héritière universelle et qu'il s'engageait à remettre immédiatement entre les mains de la reine Blanche, pour qu'après l'avoir fait élever sous ses yeux, elle la fît ensuite épouser à un de ses fils à son choix. Blanche la destinait à Alphonse, le troisième, qui, de son côté, n'avait pas plus de neuf ans. Toulouse avec toutes les provinces réservées à Raymond VII devaient après sa mort passer à sa fille et aux enfants que sa fille aurait par son mariage avec un frère du roi. A leur défaut, ces fiefs devaient faire retour au roi, sans jamais revenir aux autres enfants que pourrait laisser Raymond VII d'un nouveau mariage. D'autre part, les deux tiers à peu près

des États du comte de Toulouse devaient demeurer au roi, d'après le traité de Paris, pour être immédiatement réunis à la couronne; savoir: le duché de Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Uzès et Viviers, aussi bien que tout ce que le comte possédait ou pouvait prétendre dans le Velay, le Gévaudan et la seigneurie de Lodève.

« Ce n'était encore là qu'une petite partie des sacrifices auxquels Raymond VII dut se soumettre; il promit de payer vingt mille marcs d'argent en quatre ans, une moitié au profit des églises, et l'autre pour relever les fortifications des places qu'il livrait à ses ennemis; de restituer à tous les ecclésiastiques les biens qui leur avaient été saisis pendant la durée de la guerre; de faire raser les murs et combler les fossés de Toulouse; de recevoir garnison française dans le château de Narbonnois, qui servait de citadelle à cette grande ville; de faire raser les fortifications de trente autres villes ou forteresses, enfin, d'en livrer huit au roi, pour qu'il y mît garnison. Il promit encore de ne jamais élever de fortifications dans aucune place de ses États; de renvoyer tous les *routiers*, ou tous ceux qui faisaient habituellement le métier de soldats aux gages de quiconque voulait les enrôler; d'obliger enfin tous ses sujets à prêter serment, non-seulement qu'ils observeraient ce traité, mais encore qu'ils tourneraient leurs armes contre lui-même, si c'était lui qui venait à s'en écarter. Ce n'est pas tout: on contraignit Raymond VII à promettre qu'il ferait désormais la guerre à tous ceux qui, jusqu'à ce moment, lui étaient restés fidèles, en particulier au comte de Foix; et qu'il payerait à tout particulier quelconque, qui arrêterait un hérétique, deux marcs d'argent, pour chacun de ses sujets qui serait ainsi traduit devant les tribunaux. Il semble, au reste, que Raymond se sentit cruellement humilié des conditions qu'on lui faisait souscrire, puisqu'il demanda lui-même à être retenu en prison au Louvre, pendant qu'on commençait à exécuter le traité; et qu'il se soumit à l'obligation de servir cinq ans à la terre sainte, quand il sortirait de sa captivité, pour ne pas être témoin de la ruine de son pays. L'amour du repos, cependant, la crainte des humiliations qu'il aurait à subir dans une armée de fanatiques, ou peut-être de nouvelles espérances, l'engagèrent ensuite à se soustraire à cette dernière condition (*). »

— La guerre que Philippe IV faisait aux Flamands, soutenus et secourus par Édouard, roi d'Angleterre, se poursuivait toujours avec des chances diverses, mais plutôt au désavantage de la France; les habitants de Bordeaux en profitèrent pour chasser la garnison qu'ils avaient reçue de Philippe. Ce contretemps, joint aux difficultés qui s'étaient élevées entre Boniface VIII et le roi, fit désirer à ce dernier de faire la paix avec Édouard; d'autre part, le roi d'Angleterre était obligé de rassembler toutes ses forces contre les Écossais, et se trouvait très-disposé à la paix; il accueillit donc avec empressement les ouvertures de Philippe, d'autant plus que celui-ci offrait d'exclure les Écossais du traité. « A cette condition, Édouard envoya à Paris les mêmes ambassadeurs qu'il avait déjà chargés, à plusieurs reprises, de ses différentes négociations, Amédée de Savoie et Othon de Grandson. Ces deux seigneurs signèrent, le 20 mai 1303, en son nom, un traité de paix définitif entre la France et l'Angleterre, par lequel Philippe rendait à Édouard le duché d'Aquitaine avec toutes les seigneuries, les fiefs et les immeubles qu'il lui avait enlevés; tandis qu'Édouard s'engageait à rentrer sous la foi et l'obéissance de Philippe, comme duc d'Aquitaine et pair de France, et à se présenter à lui à Amiens, le 8 septembre suivant, jour de la Nativité de la Vierge, pour lui faire hommage. D'ailleurs, les deux monarques, avec une égale mauvaise foi, abandonnèrent de part et d'autre tous leurs alliés, et n'en firent aucune mention dans le traité (**). »

— « Le 24 mars 1515, un traité de mariage fut conclu à Paris entre Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et François Ier. Celui-ci promit en mariage sa belle-sœur Renée, fille de Louis XII, à Charles d'Autriche; elle n'avait alors

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. VIII, p. 69 et suiv.

(**) Sismondi, *Hist. des Français*, t. IX, p. 117.

que six ans, et elle devait être consignée à son futur époux. Seulement, quand elle en aurait douze, elle devait lui porter pour dot 200,000 écus en argent, et le duché de Berry, estimé 400,000 écus; les deux souverains contractaient en même temps une alliance offensive et défensive; et Charles, quoiqu'il nommât son aïeul Ferdinand son allié, s'engageait à ne pas le secourir contre la France, si celui-ci ne terminait pas avant six mois les différends qu'il avait avec elle, concernant le royaume de Navarre. Ce traité, auquel les deux princes s'étaient obligés par les plus étroites garanties, n'eut pas d'exécution (*). »

— La guerre désolait depuis sept ans l'Europe, lorsqu'on songea enfin, en 1762, à une paix qu'appelaient de leurs vœux presque toutes les parties intéressées : la Prusse avait perdu à ce terrible jeu 180,000 soldats, la Russie 120,000, l'Autriche 140,000, la France 200,000, l'Angleterre, y compris les alliés à sa solde, 160,000, la Suède 25,000, les Cercles 28,000. Le duc de Nivernais se rendit à Londres, accompagné du chevalier d'Éon, en même temps que le duc de Bedfort se rendait à Paris, pour traiter directement avec le duc de Choiseul. On fut bientôt d'accord sur les conditions principales : la France était résolue à renoncer à ses possessions continentales en Amérique, et elle insistait seulement pour conserver les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, près du banc de Terre-Neuve, afin de protéger ses pêcheries de morue. Les préliminaires du traité furent signés à Fontainebleau le 5 novembre 1762; ils furent ensuite convertis en un traité définitif, signé à Paris le 10 février 1763. « Par ce traité, la France abandonnait à l'Angleterre toutes ses prétentions sur l'Acadie, le Canada et l'île du cap Breton. Elle recouvrait la Martinique, la Guadeloupe et les petites îles du golfe du Mexique, qu'elle avait perdues, aussi bien que ses comptoirs en Afrique et dans les Indes orientales. Elle échangeait Minorque contre Belle-Isle, et elle évacuait tout ce qu'elle possédait dans le Hanovre ou la Westphalie, des États du roi d'Angleterre et de ses alliés. L'Espagne reconnaissait aux Anglais le droit de couper du bois de campêche dans la baie d'Honduras; elle leur cédait la Floride et la baie de Pensacola, et elle recouvrait la Havane et les Philippines. Mais, en compensation des pertes auxquelles la France l'avait entraînée, cette dernière puissance cédait à l'Espagne, par une convention secrète signée en même temps que les préliminaires, la vaste et riche colonie de la Louisiane, qui était, il est vrai, presque déserte à cette époque.

« Les intérêts de l'Allemagne n'étaient entrés qu'accessoirement dans ces négociations; les puissances contractantes s'étaient obligées seulement à retirer leurs armées respectives du territoire de l'Empire, et à ne donner plus aucun secours à leurs alliés d'Allemagne (*). » Voy. sur ce traité, les ANNALES, t. II, p. 137 et suiv.

— On désigne encore sous le nom de *Traités de Paris*, ceux qui furent conclus en 1815, entre les puissances coalisées contre la France et le gouvernement de Louis XVIII; nous en avons donné la substance dans les ANNALES (tom. II, p. 657), nous n'y reviendrons pas ici.

PÂRIS (François), diacre de l'église de Paris, né en cette ville, en 1690, mort en 1727, est moins connu pour la sainteté de sa vie que par les prétendus miracles opérés sur son tombeau dans le cimetière de Saint-Médard. (Voy. CONVULSIONNAIRES et JANSÉNISME). On a du diacre Pâris, des *Explications sur l'Épître de saint Paul aux Romains*, *sur l'Épître aux Galates;* une *Analyse de l'Épître aux Hébreux*, etc.

PÂRIS (les frères) étaient nés à Moras, en Dauphiné, où leur père tenait une auberge, à l'enseigne de *la Montagne*. L'aîné se nommait *Antoine*, le second *la Montagne* (du nom de la maison de leur père), le troisième *Duverney*, et le quatrième *Montmartel*.

Pendant une disette qui désola le Dauphiné, ils firent venir des blés de

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVI, p. 19.

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 263 et suiv.

Bourgogne, et ramenèrent l'abondance dans le pays; mais on les accusa d'accaparement, et ils furent obligés de se sauver à Paris. Duverney entra alors dans la garde royale, et ses trois frères se placèrent dans les bureaux du munitionnaire de l'armée d'Italie, auquel ils avaient été utiles dans le Dauphiné. Leur habileté et leur bonne conduite leur ayant concilié la bienveillance de leurs chefs, Antoine Pâris fut, en 1704, chargé de la direction des vivres de l'armée de Flandre; il s'en acquitta avec zèle et intelligence, et bientôt sa réputation d'habileté, et celle de ses frères, furent telles, que le fameux Samuel Bernard leur prêta quatre millions pour les aider à faire face aux besoins du service. Ils continuèrent à occuper des emplois dans les finances, jusqu'à l'époque de la révolution opérée par l'adoption du système de Law. Duverney avait depuis longtemps quitté le service pour s'associer à ses frères. Il présenta au régent un mémoire où il s'efforçait de démontrer tout ce qu'il y avait d'illusoire dans les plans du financier écossais. Law vit ce mémoire et fit exiler les frères Pâris dans le Dauphiné. Mais on se souvint d'eux, quand la débâcle arriva; ils furent rappelés; Duverney proposa d'assurer le payement des dettes réelles et de soumettre au *visa* tous les papiers du *système*, dont l'État ne pouvait être garant pour leur valeur fictive. Son avis fut adopté; il fut chargé de ce soin avec ses frères, et ils s'acquittèrent, dit Voltaire, avec un talent prodigieux de cette opération de finance et de justice, la plus grande et la plus difficile qui ait jamais été faite chez aucun peuple. Duverney fut ensuite chargé de l'exécution des mesures prises par le conseil de santé pour arrêter les progrès de la peste qui exerçait ses ravages dans le Midi; et il remplit cette mission, comme celles qui lui avaient été précédemment confiées, avec zèle et dévouement. Mais il se mêla, en 1726, à une intrigue de cour qui avait pour but d'éloigner du ministère le cardinal de Fleury, et celui-ci, après l'avoir fait exiler avec ses frères, le fit arrêter et mener à la Bastille, dont il ne sortit qu'en 1728. Il rentra deux ans après aux affaires, et y resta dès lors jusqu'à sa mort, arrivée en 1770. Ce fut lui qui conseilla, en 1751, l'établissement de l'École militaire, dont il fut nommé le premier intendant avec le titre de conseiller d'État. On attribue à Duverney un ouvrage intitulé: *Examen du livre intitulé : Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, *par de Tott*, 1740, 2 vol. in-12. Le général Grimoard a publié: *Correspondance du maréchal de Richelieu, du comte de Saint-Germain et du cardinal de Bernis avec Pâris Duverney*, Paris, 1789, in-8.

Pâris de Montmartel fut nommé, en 1722, garde triennal du trésor royal; il devint ensuite banquier de la cour, et acquit une si grande influence, qu'il fixait, dit-on, le taux de l'intérêt de l'argent, et qu'on le consultait pour le choix des contrôleurs généraux. Il fut créé marquis de Brunoi par Louis XV, et laissa son immense fortune à son fils, PARIS DE MONTMARTEL, *marquis de Brunoi*, qui ne se fit guère connaître que par ses prodigieuses dépenses et par son goût singulier pour les cérémonies religieuses. Il employa, dit-on, 500,000 francs pour faire faire une procession. Ses parents demandèrent et obtinrent son interdiction.

Jean-Baptiste PARIS DE MEYZIEU, neveu de Pâris-Duverney, obtint la survivance de la charge d'intendant de l'École militaire, qu'occupait son oncle, et mourut en 1778. Il avait réuni une magnifique bibliothèque; on dit que celle qui fut vendue à Londres, en 1791, et dont le catalogue, publié sous le titre de *Bibliotheca elegantissima Parisina*, est très-recherché, avait été formée par lui.

PARISII. Voyez Paris.

PARISIS. Lorsque, au onzième siècle, l'empire fondé par Charlemagne se démembra, et que les provinces, refusant de reconnaître une loi et une autorité communes, s'administrèrent et se gouvernèrent d'une manière indépendante, il y eut, nous l'avons répété bien souvent, autant de monnaies et de systèmes monétaires que de seigneuries. Mais comme ces monnaies variaient de poids, de date et de valeur, on était obligé, pour désigner de quelle monnaie on voulait parler, d'ajouter aux mots *sol*, *livre*, *denier*, *obole*, le nom de la ville où la pièce avait été

frappée. C'est ainsi que la monnaie de Paris fut appelée *moneta parisiensis;* et ces mots n'eurent pas d'autre sens que celui de *monnaie frappée à Paris*, jusqu'au commencement du treizième siècle; mais, à cette époque, le substantif *Parisis*, abréviation de *parisiensis*, changea complétement d'acception; ce fut alors que Philippe-Auguste opéra, dans le système monétaire, cette révolution dont nous avons déjà parlé : il établit que le système suivi à Paris serait uniformément adopté dans ses possessions du nord, tandis qu'à l'ouest on suivrait le système tournois. Ajoutons, toutefois, que ce que nous venons de dire est une deduction tirée des faits, et qu'on ne le trouve formellement mentionné dans aucun document authentique.

Sur la fin du règne de Philippe-Auguste et sous celui de Louis VIII, on frappa, dans toute la Picardie et dans la partie septentrionale du domaine royal, de véritables parisis, portant l'empreinte ordinaire de Paris : LVDOVICVS REX en légende; dans le champ FRA / OCN; et au revers, autour d'une croix, le nom de la ville, tel que MONSTREVL, ARRAS CIVIS, SEINT OMER, etc. Cet usage disparut sous saint Louis. Le mot Parisis perdit sa signification première et signifia purement et simplement un genre de monnaie; on dit alors un *parisis*, comme on disait un *tournois*, un *esterling*, un *denier*, etc.; et, à partir de cette époque aussi, les parisis furent frappés dans toute la France, avec le mot PARISIVS CIVIS au revers. Les barons eux-mêmes, entre autres le duc de Lorraine, se servirent de ce mot de la même manière que du mot tournois. (Voy. *Ferri IV* dans l'art. LORRAINE (monnaie de.)

Ainsi, depuis saint Louis jusqu'en 1789, car c'est à cette époque-là seulement que le système parisis fut abandonné, une livre, un sol, un denier, une obole ou maille parisis, signifièrent une livre, un sol, un denier, une maille d'une valeur d'un quart plus forte que celle des tournois; puis, dans les derniers temps, le mot *parisis* ne fut plus employé que pour les monnaies de compte.

Louis VI paraît être le premier prince qui ait fait frapper des deniers de Paris avec le type suivant : LVDOVICVS REX en légende, FRA / OCN dans le champ. ℞. — PARISII CIVIS autour d'une croix à branches égales. Ce type, usité sous Louis VII et Philippe-Auguste, fut maintenu par ses successeurs. Le droit seul, sous Philippe II et sous Louis VIII, fut importé sur les parisis du nord. Le droit et le revers, avec la légère variante PARISIVS CIVIS, fut adopté partout à partir du règne de saint Louis et jusqu'à Philippe le Bel. A cette époque, on commença à faire des *doubles parisis* ou *doubles deniers parisis*. De ceux que l'on a de ce prince, les uns sont semblables, pour le type général, aux anciens parisis; d'autres se chargent au droit dans le champ, d'une fleur de lis, accompagnée du mot REGALIS, avec la légende MONETA DVPLEX REGALIS; on y voit, au revers, le nom royal avec une croix fleuronnée; d'autres enfin affectent des types extrêmement variés. Comme il serait trop long de les décrire tous ici, nous nous contenterons de dire que le type primitif subsista jusqu'au roi Jean, et que l'inscription PARISIVS CIVIS persista jusqu'au temps de Louis XI. Nous avons décrit, à la fin des différents règnes, les divers types adoptés par les rois pour les parisis qu'ils ont fait frapper; nous y renvoyons le lecteur.

On sait que la livre parisis était d'un cinquième plus forte que la livre tournois, et que, jusqu'à la révolution française et jusqu'à l'adoption du système décimal, on continua à compter par livres tournois et livres parisis.

PARLEMENT. Ce mot paraît signifier dans notre histoire politique une assemblée quelconque où l'on délibère. Du Cange rapporte une charte de Raymond de Toulouse, qui se termine ainsi : *Actum Tolosæ, in domo commune,* IN PUBLICO PARLAMENTO. Dans une autre charte du Dauphiné, il est dit que l'Université s'assembla en *parlement* au son de la cloche (*). L'acception gé-

(*) On trouve encore dans les *Gestes de Louis le Gros*, à propos d'une assemblée du roi de France, de l'empereur et des autres

nérique du mot *parlement* et de sa racine *parler* ou *parlier* a servi quelque temps à dénommer les *avocats*, sous le titre d'*amparliers*, *avant-parliers*, etc. Il nous est resté, du mot en question, l'usage de désigner encore certaines délibérations par le nom de *pourparler*. L'expression de *colloque* que portent quelques assemblées historiques, telles que le *colloque de Poissy*, n'est que la traduction latinisée de l'ancien mot générique de *parlement*. Mais, dans une acception plus restreinte et seule à peu près usuelle, le mot de *parlement* signifie : « *Une cour souveraine établie pour administrer la justice, en dernier ressort, au nom et par l'autorité du roi.* » C'est du parlement, dans cette dernière acception, qu'il va être ci-dessous traité. On dira tour à tour : 1° *l'origine du parlement ; 2° sa constitution définitive ; 3° les divers lieux où il a été établi ; 4° son histoire ; 5° sa destruction.*

I. *Origine du parlement.*

Déjà incertaine par elle-même, l'origine du parlement a été encore obscurcie par les prétentions diverses de l'esprit de parti et de système. Comme ces prétentions n'ont plus de nos jours qu'un intérêt scientifique, on les rapportera, après avoir exposé la vérité à laquelle elles empruntaient quelque trait.

Dans les premiers temps de notre histoire, après l'invasion des Germains, il y avait trois formes de justice : 1° celle que les hommes libres se rendaient entre eux, selon une espèce d'arbitrage; 2° celle que les seigneurs rendaient aux hommes placés sous leur foi ; 3° celle que l'Église assurait aux clercs dans les causes personnelles, et aux laïques dans toutes les causes déterminées canoniques.

La justice ecclésiastique, que nous ne mentionnons que pour l'exactitude, se trouve en dehors de notre sujet ; il n'en sera question qu'accessoirement.

Pour une raison différente, nous ne nous occuperons que fort peu de la justice des hommes libres. En effet, cette justice tomba à peu près en désuétude avec la disparition presque complète de la classe qui se l'administrait elle-même. Réduits à l'état de serfs et de vassaux, les hommes libres vinrent augmenter les justiciables des cours seigneuriales. Ce fut, en définitive, seulement cette dernière juridiction qui se trouva établie dans les matières civiles.

La forme de la justice seigneuriale consistait en ce que chacun était jugé, d'après la coutume, par des hommes d'une condition pareille à celle des défendeurs, sous la direction du seigneur ou de son délégué. Convoquer, le cas échéant, des *jugeurs* d'une condition convenable, prendre leur avis, prononcer la sentence, la faire exécuter, telle était la fonction du seigneur ou de son délégué. Quant aux hommes convoqués, ils n'avaient pas d'autre affaire que de juger conformément à la coutume qu'ils savaient ou qu'on leur prouvait dûment.

Or, à une certaine époque de notre histoire, la féodalité et son état analogue, le servage, avaient envahi toutes les conditions. La royauté elle-même avait cessé d'être. Sa renaissance nominale dans la maison de Hugues Capet n'était en réalité que son dernier et son suprême moment. La suzeraineté féodale se mettait définitivement à sa place. Les barons avaient tout pris au roi. Un baron lui prit encore son titre.

Il arriva ainsi que, sous la dénomination de royauté, il n'y eut d'abord entre les mains de Hugues Capet qu'une puissance exclusivement féodale. Le nouveau roi rendait la justice à ses pairs, à ses vassaux, à ses serfs, comme un pair, comme un suzerain, comme un seigneur censier devait la rendre, selon la coutume, avec l'assistance des hommes d'une condition convenable.

Mais le nouveau roi, par les suggestions de ce titre, tout plein de souvenirs et surtout d'espérances, ne tarda pas à sortir de la région de ses simples

princes : « *Parlamentum ubi magni barones cum minoribus convenerunt.* » — « *Ad illud parlamentum fuit Conradus imperator.* » lit-on ailleurs. — Les règnes de Louis VII, VIII et IX, présentent, dans divers documents, la mention d'assemblées tenues sous le titre de *parlamenta.*

droits féodaux. Il se mit à la tête de toute la hiérarchie, dont il n'était que le membre. Il protégea l'Église, afin de pouvoir la commander. Il encouragea les troubles des communes, qui devaient lui donner tout un peuple nouveau. Enfin, il porta partout la vigilance d'une police qui le mêlait à tous les intérêts particuliers, et qui, comme une armée, les attirait tous vers lui. Les progrès de la puissance royale furent rapides. En peu de temps, le successeur du simple chef féodal apparaissait dans la personne de Philippe-Auguste, ce qu'il devait être réellement, le maître unique en France.

Que devint, sous le rapport judiciaire, la puissance du roi? Cour féodale à son début, la justice du roi était désormais encombrée d'affaires de toutes espèces. Les pairs, les vassaux, les serfs, qu'il fallait juger, se trouvaient plus nombreux que jamais. En outre, il y avait des décisions à rendre sur des matières que la justice féodale n'avait point pratiquées, telles que celles qui étaient relatives au patronage des églises, à la protection des bourgeoisies, à l'administration des villes et des campagnes. Évidemment, les mêmes juges ne pouvaient point suffire à des objets si différents. On avait bien le droit d'appeler des seigneurs laïques et ecclésiastiques, des vassaux de diverses qualités, pour juger les affaires concernant le régime auquel ils étaient intéressés. Mais pour toutes ces questions qui n'intéressaient que la police du roi sur les églises, les bourgeoisies, les administrations et les services particuliers, comment appeler les mêmes hommes des coutumes et de la féodalité? Pouvait-on étendre jusque-là l'obligation par laquelle étaient dues l'assistance et le conseil au plet? Si le droit l'avait permis, de nombreuses considérations auraient interdit au roi d'invoquer sur les affaires de son pouvoir le jugement d'hommes à qui ces affaires étaient inconnues, et contre qui le plus souvent elles se trouvaient dirigées.

Des raisons, dont il est bien facile de conjecturer la nature et l'urgence, durent contraindre de bonne heure les rois de la troisième race à adjoindre à la cour seigneuriale, dans laquelle primitivement ils participaient aux jugements comme chefs féodaux, d'adjoindre, disons-nous, tout un personnel particulier, divers et nombreux, d'hommes destinés tour à tour aux enquêtes, aux rapports, à l'examen approfondi des affaires, à leur consultation savante et réfléchie. Par le fait de cette adjonction, la cour du roi dut devenir une réunion de plusieurs tribunaux à la fois. Divisée en commissions ou chambres, elle examinait et jugeait toutes les contestations ressortissant au roi. Mais, selon la nature des affaires, le jugement, ainsi que l'examen, était remis aux sections diverses. C'était la même cour; la justice y était rendue au nom de la même et unique autorité du roi; mais cette cour se composait par le fait de plusieurs tribunaux, sans prééminence les uns sur les autres, ayant des fonctions spéciales, et non un titre différent.

Or, c'est cette cour, primitivement féodale, puis formée d'autant d'attributions et d'accroissements qu'on en pouvait trouver dans la puissance royale elle-même, c'est cette cour qui, par le nombre de son personnel, la quantité de ses affaires et l'importance comme la variété de ses délibérations et décisions, a paru ne pouvoir être convenablement désignée que par le terme de *parlement*, lequel, comme nous l'avons dit, à l'origine de notre langue, servait à dénommer toute assemblée publique. La qualification de tribunal, ou toute autre équivalente, aurait imparfaitement caractérisé une réunion de conseillers et de juges, dont nulle institution de ce genre n'offrait d'exemple. On appela *le parlement*, comme de nos jours nous appellerions *l'assemblée*, la plus grande, la plus active, la plus bruyante réunion connue dans laquelle alors on traitât des affaires publiques et privées.

Vers cette époque, au reste, la cour du roi portait seulement son nom féodal de *cour*. On la trouve encore très-souvent désignée par la dénomination de l'*hôtel du roi*. Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, composées en 1283, fait tour à tour mention de la *cort le roi* (*) et de l'*ostel le*

(*) Chapitre Ier, § 25, *De l'Office as baillis*, édition de M. Beugnot; Paris, 1842.

roi (*). Le même auteur désigne encore la juridiction du parlement par les termes de « *par devant le roy* (**). » Dans les *Établissements* de saint Louis, on trouve « *la cort le roy* (***). » Il ne paraît pas qu'au treizième siècle, le mot *parlement* fût reçu officiellement dans l'acception qu'il a eue depuis. Par les manières dont il est employé, il signifie le plus souvent les sessions mêmes de la cour. Ainsi, le recueil des *Olim*, qui commence en 1254, et qui contient les plus anciens travaux du parlement de Paris, se compose, d'après les expressions du collecteur, *des rôles des parlements, rotulis pallamentorum*. Le même recueil fait mention des « *enqueste reddite in pluribus parlamentis*. » Il ne faut pas entendre autrement ces mots, si souvent répétés : « *Parlement de la Saint-Martin, de la Chandeleur, de la Nativité de la Vierge; ordonnance rendue dans le parlement de*, etc. » Il s'agit toujours d'une session de la cour du roi à la Saint-Martin, et d'une ordonnance rendue par le roi dans la session de, etc. Mais en devenant fréquentes et presque continuelles, les sessions de la cour du roi firent rapporter à la cour elle-même le nom sous lequel on les désignait. Il était sans cesse question des parlements qu'on tenait; l'usage substitua le titre de l'action exercée avec permanence, au titre même de l'institution qui l'exerçait.

Il faut remarquer qu'en augmentant ses attributions de tous les accroissements de la puissance royale, le parlement subit une modification profonde dans la forme selon laquelle il rendait la justice.

D'après la constitution féodale, la justice était rendue sur les décisions des hommes d'une condition pareille à celle des parties, et, en général, des défendeurs. Partant, point de juges officiels ou institués. L'analogie de condition fournissait les pairs. Mais en devenant nombreuses et compliquées, les affaires dépassaient le degré d'instruction et de patience que pouvaient leur accorder des hommes n'ayant point pour profession spéciale l'application des règles du droit. Il fallut adjoindre aux barons, qui siégeaient le plus souvent, des clercs, dont les rapports et les enquêtes préparaient la décision de toutes les affaires.

En outre, comme nous l'avons vu, il arrivait devant le parlement des questions, telles que d'administration et autres, sur lesquelles on n'avait point de barons à consulter. Là, il s'agissait des attributions particulières du pouvoir royal naissant. Pour ces questions, le roi seul était juge en son conseil. Mais le roi ne pouvait point seul écouter les plaideurs, entendre les plaidoiries, examiner les pièces, suivre les procédures à travers leurs circuits, et prendre des décisions suffisamment mûries. Il lui fut donc nécessaire de nommer des conseillers jugeurs en titre, qui, en son lieu et place et sous son autorité, rendaient la justice dans toutes les causes pour lesquelles la cour féodale des barons du roi se trouvait impropre et sans compétence.

Il y eut de la sorte dans le parlement une triple institution : 1° des juges pairs, barons et autres; 2° des clercs conseillers, rapporteurs et enquêteurs, que les précédents consultaient; 3° enfin, des conseillers proprement dits, ou juges en titre et officiels.

Or, l'exemple des conseillers officiels et permanents qu'avait provoqué peut-être l'institution des conseillers consultants, exerça une influence définitive sur toute la forme judiciaire des parlements. Les conseillers officiels jugeaient seuls dans les causes qui leur étaient dévolues. Les esprits s'habituèrent à cette justice rendue, d'une manière toute nouvelle, par des juges en titre. On cessa de trouver étrange l'intervention de plus en plus active des conseillers consultants dans les affaires pour lesquelles les juges-pairs avaient à décider. Ceux-ci se lassèrent de n'avoir qu'une approbation à donner à des délibérations élaborées par d'autres. Ils s'éloignèrent de la cour; des absences répétées rendirent nécessaire que les conseillers consultants prissent eux-mêmes les décisions dont ils avaient

(*) Chapitre XIII, § 19, *Des Douaires*, édition de M. Beugnot; Paris, 1842.

(**) Chapitre Ier, § 33, *De l'Office as baillis*, même édition.

(***) *Établissements de saint Louis*, 1270, livre Ier, chap. 78.

préparé tous les arguments. La révolution s'accomplit insensiblement. Mais en définitive, sans perdre leur droit de siéger dans le parlement, quand le roi devait les y appeler, les juges par naissance ou par possession féodale n'y parurent qu'à de rares intervalles. Les conseillers-consultants jugeaient à leur place. Comme les conseillers-jugeurs, ceux-ci furent à leur tour officiellement établis d'une manière permanente. Et le parlement, par le fait, ainsi que par le titre de ses membres, ne se composa plus que d'une espèce de juges, tous choisis, nommés, institués et autorisés par le roi seul.

Il est facile de voir combien un pareil changement pouvait convenir aux projets de la puissance royale. Aussi, les rois ne manquèrent point de favoriser et de hâter son accomplissement. Entre autres témoignages de cette politique, il nous reste le règlement par lequel Philippe V, dit le Long, mettait hors du parlement les hommes les plus capables de gêner par leur intelligence les actes de la royauté : « Il est ordené « par le roy en son grant conseil, sus « l'estat de son parlement, en la ma« nière qui s'ensuit. Premièrement : il « n'aura *nulz prelaz* deputez au parle« ment, car le roy fait conscience de « eus empeschier ou gouvernement de « leurs experitiiautez, et li roy veut « avoir en son parlement genz qui y « puissent entendre continuellement, « sanz en partir, et qui ne soient occu« pez d'autres granz occupations..... « Secondement : en parlement aura *un « baron ou deux*..... » Comme on le voit dans ce règlement, qui est du 3 décembre 1319, le roi est déjà maître de la composition du parlement. Il éconduit les prélats. Il admet à peine deux barons. En 1319, la révolution judiciaire était près de s'accomplir : le parlement se trouvait à la veille de ne plus contenir que des juges institués par le roi (*); et ce dernier changement achevait de transformer l'ancienne cour féodale d'un chef suzerain en la justice supérieure d'un monarque proprement dit.

Résumons ce qui vient d'être exposé. Le parlement tire son origine de l'ancienne cour féodale que, comme suzerains, les premiers rois de la troisième race tenaient auprès d'eux. Mais les accroissements de la puissance royale ont produit deux effets sur la cour de laquelle est sorti le parlement : 1° le nombre des affaires à juger ou des attributions de la cour s'est trouvé considérablement augmenté ; 2° les juges-pairs ou féodaux, ayant été tour à tour impropres et incompétents à composer la cour, des conseillers en titre, officiels et permanents, les ont habituellement remplacés. C'est ce double changement qui a constitué la cour de justice connue dans notre histoire sous le nom de parlement. Le parlement a retenu de son origine féodale d'être, dans son exercice, une pure émanation du pouvoir judiciaire de la royauté. Conséquemment à cette essence, à certains jours, dans des circonstances solennelles, les pairs du roi venaient siéger dans le parlement. Mais en dehors de ce que lui attribuait sa primitive origine, le parlement n'offrait rien de féodal ; par le nombre et la nature des matières dont il connaissait, par la permanence et la qualité officielle de ses membres, le parlement était une nouveauté qui ne trouvait de l'analogie que dans l'institution des tribunaux ecclésiastiques. Le parlement, tel qu'il s'est montré, n'est le fait d'aucun décret de la puissance royale. Monument des temps et des circonstances, ce qui l'a établi, c'est la force impérieuse des choses. Quand la puissance royale statue sur lui, il existe déjà ; on le sanctionne, on le modifie ; nul règlement ne l'a créé.

L'obscurité naturelle à une institution qui ne résulte d'aucun acte précis, a donné lieu sur l'origine du parlement à trois systèmes principaux, dont il importe de dire quelque chose.

Le premier de ces systèmes est celui

(*) Suivant une ordonnance, dont la date incertaine se place entre 1268 et 1284, le roi, dès cette époque, désignait déjà lui-même ceux qui, barons ou clercs, devaient avoir entrée au parlement. Toutefois, le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique*, cite encore un arrêt du parlement de Paris, en 1461, relatif à l'exclusion des prélats. Une ordonnance du 10 avril 1344 confondit dans le parlement les conseillers-*rapporteurs* avec les conseillers-*jugeurs*.

par lequel on a prétendu que le parlement dérivait des anciennes assemblées de la nation des Francs. Sans doute, disait-on, les états généraux sont les véritables successeurs de ces assemblées primitives. Mais, d'après la constitution des Germains, telle du moins que l'atteste Tacite, il était nécessaire que les assemblées de la nation fussent permanentes ou périodiques; car pour les affaires importantes, on devait avoir le consentement de tous : *de majoribus*, dit Tacite, *omnes consultant*. Or, les états généraux n'étaient point périodiques, encore moins permanents. Où donc le roi pouvait-il trouver, dans l'absence des états généraux, cet assentiment public dont il avait besoin pour certains actes ? On ajoutait que le parlement, sans avoir les prétentions de tenir lieu des états généraux eux-mêmes, était en quelque sorte une commission permanente qui les représentait, qui en exerçait tous les droits et qui devait en porter toutes les prérogatives. De là, la dénomination d'*états généraux au petit pied*, souvent affectée au parlement. Ce qui donnait une apparence de raison à ce système, c'est que le roi ne faisait pas un acte public important, tel qu'un édit, un traité, etc., sans l'envoyer au parlement et le soumettre en quelque sorte à la nécessité de son approbation.

Ce système, qui n'est spécieux que jusqu'à un certain point, tombait aisément devant les simples faits de l'histoire. L'ancienne constitution germanique, dont Tacite rapporte les traits principaux, n'existait plus depuis longtemps. Elle avait disparu, avec les hommes libres, dans le régime féodal. Et la constitution qui l'avait remplacée, si elle comportait les états généraux, n'exigeait plus que la nation en masse fût à tout propos consultée sur les affaires importantes. Le système péchait donc par la base : le parlement ne pouvait pas être une commission consultative de la nation, parce que, depuis la féodalité, la nécessité de consulter incessamment la nation n'existait plus.

Si une prérogative aussi souveraine que celle de représenter les états généraux avait été réelle, il est probable que le parlement aurait pu invoquer un témoignage authentique et public en faveur de sa prétention. Or, le parlement ne pouvait invoquer aucun témoignage de ce genre.

La charge de représenter les états généraux ne pouvait d'ailleurs dériver que des états généraux eux-mêmes. Or, le parlement tenait-il son existence d'une délégation nationale quelconque? Bien loin de là : il agissait au nom et par l'autorité du roi, qui l'avait institué dans son ensemble et dans chacun de ses membres. La manière d'être secondaire et soumise du parlement contredisait le droit auquel il prétendait, de représenter auprès du roi un pouvoir souverain, égal, sinon supérieur.

Quant à la faculté d'enregistrement et de remontrance, de laquelle le parlement argumentait surtout, on doit remarquer la double cause qui lui a donné lieu. Dans l'origine, le parlement se distinguait à peine du conseil proprement dit du roi. Il en était en quelque sorte la commission particulièrement contentieuse(*). Or, tout naturellement, le roi ne prenait jamais une mesure publique en dehors de son conseil, qui la délibérait, la rédigeait et l'enregistrait. Le parlement participait d'autant mieux aux communications faites par le roi à son conseil, qu'il était plus spécialement chargé de tout ce qui concernait leur application. De là, alors même que le parlement se fut séparé du conseil du roi, l'habitude établie du droit d'enregistrement et de remontrance. Mais ce droit dut aux circonstances une vivacité toute particulière. En effet, les rois avaient intérêt à faire porter par un corps puissant quelque chose de la responsabilité de leurs actes. Un enregistrement sans discussion, des remontrances trop craintives auraient mal déguisé ce qu'il y avait de peu réel dans la part que le parlement prenait aux actes publics. Les rois en-

(*) Une ordonnance de 1291 montre le parlement à peine distinct du conseil du roi ou d'État, et fonctionnant encore, en partie, à l'aide des mêmes officiers. Bodin, *Républ.* IX, 4 ; Pasquier, *Recherch.* II, 6; Loiseau, *Obs.* I, 3, n°s 86 et 87; Henrion de Pensey, *Autor. judic.* 59, ont pensé que le parlement était un démembrement du conseil du roi.

hardirent leurs officiers parlementaires dans ces prétentions ambitieuses, selon lesquelles ils s'érigeaient en des états généraux au petit pied. Ils firent plus : ils leur permirent d'exercer toutes les apparences d'un véritable pouvoir souverain et national. Le droit d'enregistrement et de remontrance réservé au parlement s'éleva de la sorte à une audace de tracasserie qui a fait souvent illusion sur notre ancienne liberté politique. Mais en réalité, il n'y avait là qu'une comédie royale, dans laquelle les officiers parlementaires devaient aux aveuglements de la vanité d'être des jouets et non des complices. En effet, dès que l'opposition parlementaire gênait le roi au delà de son désir, un lit de justice, des lettres de jussion y mettaient un terme ; le roi faisait rentrer le parlement dans l'infériorité obéissante et silencieuse qui lui appartenait, devant la manifestation de ses volontés (*).

D'après une seconde opinion, pour laquelle, comme pour la précédente, ne militaient que des intérêts contraires de politique et de vanité, le parlement était réputé une dérivation de la cour des pairs. Le fondement de cette opinion consistait en ce que les pairs de France ne devaient répondre et ressortir qu'au parlement de Paris, tant pour leurs affaires personnelles que pour les droits de leur pairie, ainsi qu'on peut le voir dans une ordonnance de Louis XI, à la date du 13 octobre 1463. En outre, les pairs avaient droit de siéger dans la cour du parlement. On citait d'ailleurs plusieurs arrêts rendus par le parlement comme cour des pairs.

Il est certain que les pairs des rois de France composaient souvent l'ancienne et primitive cour féodale de ces derniers. Mais à partir du moment où des juges institués à la discrétion du roi exercèrent en permanence l'administration de la justice, la cour des pairs dut nécessairement se séparer de ce qui n'avait plus le caractère de sa dignité et de l'indépendance de son personnel. On peut voir dans la préface dont M. Beugnot a fait précéder le premier volume de la publication des *Olim*, les circonstances et les dates positives dans lesquelles s'opéra la séparation de la cour des pairs et du parlement. Cette séparation se trouvait implicitement consommée, quoique contestée encore, en 1224, dans une affaire relative à la pairie de Flandre.

Devant cette vérité des faits, il est peu utile d'insister sur les arguments favorables à la confusion du parlement et de la cour des pairs.

Si les pairs ne ressortissaient qu'au parlement de Paris, la raison en est évidente : il s'agissait d'un privilége spécial au parlement de Paris en particulier, et non d'un droit propre à la juridiction parlementaire en général ; l'ordonnance du 13 octobre 1463, déjà citée, est formelle et explicite à cet égard.

Les pairs avaient sans doute la faculté de venir siéger dans le parlement. Mais c'était là un effet capricieux de cette origine primitive, dont le temps n'avait pas tout aboli.

Quant aux jugements dans lesquels le parlement décida comme cour des pairs, il est presque superflu de remarquer qu'ils ne furent pas rendus par le parlement lui-même, mais bien par le parlement composé, transformé et siégeant en cour des pairs. On ne cite qu'un arrêt par lequel le parlement ait jugé un pair, dans sa composition propre et ordinaire : c'est une illégalité condamnée par tous les témoignages de l'histoire (*).

(*) Voy. plus bas, au sujet du droit de remontrance, l'*Histoire* du parlement.

(*) En 1419, Isabeau de Bavière, voulant éloigner du trône le dauphin, qui fut depuis Charles VII, le fit condamner au bannissement par une assemblée de princes, d'ecclésiastiques et de magistrats, à laquelle on donnait le nom d'états généraux. Une assemblée quelconque, pas même déguisée en états, n'avait le droit de prononcer une sentence judiciaire. On demanda au parlement un arrêt, et ce fut en vertu de la décision rendue au nom du roi par l'assemblée, que le parlement, quelques jours après, le 23 décembre 1420, jugea le dauphin coupable d'un crime qui méritait le bannissement. Le dauphin était pair de France. Le parlement n'avait pas été formé en cour des pairs. La sentence était donc illégale. Mais ce qu'il y avait d'irrégulier dans l'arrêt du 3 janvier 1421 disparut devant d'autres caractères, qui ont valu à cette erreur de la

Un fait prouve avec certitude la différence qu'il y avait entre le parlement et la cour des pairs : nous voulons parler des séances royales connues sous le nom de *lits de justice*. Dans ces séances, le parlement était muet et subissait l'obligation d'un silencieux acquiescement à toutes les volontés de la puissance suprême. Pourquoi cette cessation soudaine du droit des officiers parlementaires? C'est que dans les *lits de justice* étaient venus sieger le roi et ses pairs. Bien loin d'avoir quelque chose à partager avec la cour à laquelle on l'assimilait, le parlement, devant elle, n'était qu'un bureau de commis sans prérogatives et sans voix.

Le troisième système auquel a donné lieu l'origine du parlement, ne tient pas, comme ceux dont on vient de faire mention, à des prétentions de l'intérêt ou de la vanité de corps. Il s'agit d'une simple exagération de la vérité historique.

Plusieurs auteurs que nous avons cités plus haut dans une note, ont prétendu que le parlement s'était formé d'un démembrement de l'ancien conseil du roi. L'assertion est vraie sans doute pour ce qui concerne une partie du parlement, toute celle, par exemple, qui d'abord fut chargée de la connaissance des matières administratives. Mais, si l'on peut ainsi s'exprimer, le noyau du parlement n'était pas dans les parties qui étaient venues s'adjoindre postérieurement à lui; il se trouvait, et l'on est obligé de le voir, dans l'enceinte de cette cour féodale, qui jugeait seule tout d'abord, et qui, par la suite, s'augmenta et se modifia dans ses attributions au gré de tous les accroissements de la puissance des rois. Or, il n'est pas exact de voir toute l'origine du parlement dans l'origine de quelques-unes de ses sections. On doit tenir compte de ce que le conseil du roi déversa sur la cour féodale primitive. Mais ce qui fit le parlement, ce n'est pas le conseil du roi; c'est cette cour féodale.

En effet, l'ordonnance de 1291, à laquelle se réfère surtout le système dont nous parlons, ne mêle pas le personnel du conseil du roi dans la connaissance de toutes les causes : elle députe divers membres du conseil pour entendre, en général, les enquêtes et décider sur elles; en outre, pour prendre part aux causes qui concernaient les sénéchaussées et les pays de droit écrit. Pour toutes autres décisions judiciaires, l'ordonnance ne charge aucune personne du conseil d'une assistance particulière. Évidemment, par cet acte de 1291, le conseil du roi concourt partiellement à la justice du parlement; il la surveille peut-être; mais il ne la rend nullement à sa place, et sous son propre nom.

justice d'être appelée *la honte éternelle du parlement de Paris*. C'est ainsi du moins que s'exprime le comte de Boulainvilliers, dans son *Traité du gouvernement de France*.

II. *Constitution définitive.*

Avant de donner des détails sur cette question, il est nécessaire de dire quelques mots sur un point historique, qui la touche de très-près : nous voulons parler du siége *ambulatoire* ou *sédentaire* du parlement. Un tableau qui se voit au musée établi à Versailles par Louis-Philippe Ier, représente par une grande réunion de robes de différentes couleurs, l'acte et le moment solennel de la conversion du parlement en cour sédentaire, d'ambulatoire qu'il était. Cette conversion, ainsi constatée par la peinture officielle, est un fait qu'il faut désormais reléguer dans la région des fables historiques, habitée, entre autres prétentions de ce genre, par *l'affranchissement des communes dû à la bienfaisance du roi Louis le Gros*. Les recherches érudites ont prouvé aujourd'hui surabondamment la méprise des historiens. L'ordonnance du 23 mars 1302, dans laquelle on a vu l'établissement définitif à Paris du parlement qui, avant cette époque, jugeait, disait-on, à la suite du roi, partout où celui-ci se trouvait, cette ordonnance n'était, en termes exprès, qu'un règlement, souvent renouvelé, du nombre et de la périodicité des sessions, que le parlement, dans tous les cas ordinaires, tenait et avait toujours tenues a Paris.

En effet, l'article 62 de l'ordonnance précitée du 23 mars 1302 statuait : « *Propter commodum subjectorum nostrorum et expeditionem causarum,* « *proponimus ordinare : quod duo*

« *parlamenta Parisius, et duo scacaria Rothomagi, et dies Trecenses bis tenebuntur in anno; et quod parlamentum apud Tnolosam tenebitur, si gentes terre predicte consentiant quod non appelletur a presidentibus in parlamento predicto.* »

Or, cet article, dans lequel il n'est question que d'un nombre de sessions, dont la périodicité était connue et établie, se trouve, en des termes analogues, dans un acte de 1190, dans le testament de Philippe-Auguste :

« *Singulis quatuor mensibus ponent unum diem Parisius, in quo audiant clamores hominum regni nostri, et ibi eos finiant ad honorem Dei, utilitatem regni. Præcipimus insuper ut eo die sint ante ipsos. . . . . ballivi nostri, qui assisias tenebunt, ut coram eis recitent negotia terræ nostræ* (art. 3 et 4). »

Ainsi, comme on le voit, ce qui était prescrit en 1302 était déjà à peu près en usage dès 1190. Philippe-Auguste ordonna trois parlements à Paris, devant se tenir de quatre en quatre mois. Philippe le Bel en ordonna deux : apparemment celui d'été et celui d'hiver; l'un à la Pentecôte et l'autre à la Toussaint.

Voici une autre preuve que celle des ordonnances dont nous ne voulons pas surcharger cette exposition historique: le recueil des *Olim* comprend les arrêts et autres actes du parlement pendant une période de soixante années. Or, durant cette période, le compilateur ne consigne qu'un exemple d'un parlement tenu ailleurs qu'à Paris ; c'est le *parlement de la Nativité de la Vierge* tenu à Melun, en 1257. Pour tous les autres actes, le compilateur mentionne toujours le siége de la ville de Paris ; et, circonstance plus significative encore, en 1262, le parlement de la Pentecôte n'ayant pu se tenir, le rédacteur des *Olim* exprime de la sorte la cause de cette interruption : « *Non fuit parlamentum in Penthecost, propter nupcias domini Philippi filii domini regis factas apud Claramontem*; » le roi se trouvait à Clermont pour le mariage de son fils. Pourquoi y aurait-il eu là un obstacle à la tenue d'un parlement, si la cour du roi avait dû tenir ses sessions, à la suite de son maître, partout où celui-ci se rendait? Évidemment, il y a dans ce déplacement du roi, motivant ainsi l'interruption d'une tenue du parlement, une preuve naïve de ce fait, à savoir, que le parlement, selon les usages, avait un lieu fixe pour ses sessions, et que ce lieu était à Paris.

La *sédentarité*, comme on dit, constante et habituelle du parlement, pour laquelle d'ailleurs il existait des raisons très-impérieuses et très-faciles à retrouver, de convenance et d'utilité, cette sédentarité, niée par des historiens distraits, pour l'époque antérieure à 1302, avait été soupçonnée par Boucher d'Argis, dans l'article PARLEMENT de *l'Encyclopédie méthodique*. Mais, en 1837, un jeune savant, Henri Klimrath, présentait au ministre de l'instruction publique un Mémoire, dans lequel la vérité historique était exactement et complétement rétablie (*). En 1839, M. Beugnot, dans la préface de la publication du premier volume des *Olim*, a accueilli l'opinion redressée par H. Klimrath, comme une assertion qui, désormais, n'avait plus besoin d'être prouvée. Cependant, malgré ces efforts et ces aveux de la science, l'erreur historique demeure toujours enluminée dans ce musée, pour lequel on n'a guère consulté que le savoir des prétentions dynastiques. On fait peut-être plus : nous avons entendu lire, à l'Académie des sciences morales et politiques, un beau mémoire de M. Mignet, dans lequel, à propos de la *formation territoriale de la France*, l'auteur tire quelques conséquences de ce fait grave et important : le parlement constitué sédentaire à Paris, à partir de l'année 1302!

Il serait difficile de donner une idée exacte de la constitution définitive du parlement. Outre qu'une pareille exposition comporte des détails de procédure et de compétence qui ne sauroient trouver place dans ce Dictionnaire, cette constitution, tant que la monarchie ancienne a existé, varia continuellement. Nous sommes contraint de

(*) *Mémoire sur les Olim et sur le parlement*, 1837, inséré dans les Œuvres posthumes de Henri Klimarth, publiées en 1843 par M. Warnkœnig, t. II, p. 56 et suiv.

la considérer dans l'état auquel est parvenu, vers le dix-septième siècle, le parlement de Paris, modèle en France de toutes les cours judiciaires de la même dignité.

Dans cet état, le parlement exerçait une juridiction civile, criminelle, administrative et de police. Tribunal de première instance pour toutes les affaires d'une importance déterminée, cour suprême et dernière d'appel pour toutes les causes susceptibles de réformation ou d'un nouvel examen, le parlement avait une compétence que rien n'arrêtait. Aucune personne n'était assez haute pour se soustraire à son jugement; nul intérêt n'était assez grave pour se décider en dehors de son autorité. Le parlement n'était borné que par le territoire qui circonscrivait le ressort de sa puissance. Au-dessus de lui il n'y avait qu'un maître qui pût prévenir, suspendre ou infirmer ses arrêts : c'était l'arbitraire du roi, disposant dans son conseil ou dans l'ombre de ses commissions extraordinaires.

Que l'on s'imagine quelque chose de plus que le nombre et la solennité de notre cour de cassation, toutes les chambres assemblées, statuant dans l'exercice du pouvoir propre aux cours royales, sur des matières aussi multipliées et aussi diverses que celles qui constituent toutes les attributions de nos tribunaux supérieurs et du conseil d'État : dans cette image, pleine d'activité et de confusion, on n'aura qu'une faible et insuffisante idée de tout ce que menait à fin le prodigieux travail du parlement à ses beaux jours.

Plus tard, la création successive de différentes cours, telles que celles des comptes, des aides et des monnaies, et l'agrandissement comme la régularité assurés aux fonctions administratives, prescrivirent des limites aux pouvoirs judiciaires du parlement.

Pour exercer son immense juridiction, le parlement se divisait en des sections connues sous le nom de *chambres*. Ces chambres, chargées d'un travail distinct, avec une compétence particulière, étaient subordonnées à une chambre principale, dont la compétence était la plus considérable. En cas de dissentiment dans l'interprétation des principes légaux, sans dissentiment dans certaines circonstances, le parlement jugeait dans l'assemblée de toutes ses chambres réunies.

Ces sections diverses du parlement étaient à Paris : 1° *la grand'chambre*, dite aussi *chambre du parlement, des plaids, camera placitorum* (*), *du plaidoyer*, et, dans le langage vulgaire, *la grand'voûte, la chambre dorée.*

Cette chambre, dont la salle avait été magnifiquement décorée sous Louis XII, puis en 1722, et dans laquelle on voyait le crucifix d'Albert Durer, était le siége ordinaire des grandes opérations du parlement. Là s'entendaient les plaidoiries, dans les affaires d'audiences; là se tenaient les *lits de justice* (voy. ce mot); là, enfin, venaient s'asseoir les princes du sang, les ducs et pairs, les conseillers d'honneur, etc.

La grand'chambre était autrefois seule compétente pour connaître des crimes; mais, plus tard, la juridiction criminelle fut attribuée à la chambre de la Tournelle. A partir de 1515, la grand'-chambre ne participa, avec la chambre de la Tournelle, à la connaissance des crimes, que dans certaines circonstances et pour des personnes déterminées; les jugements étaient alors rendus, « *les grand'chambre et Tournelle assemblées.* »

La présentation de toutes les lettres de grâce, de pardon, d'abolition, la poursuite des requêtes civiles, même contre les arrêts de la Tournelle, l'information et réception des officiers du parlement, etc., avaient lieu particulièrement à la grand'chambre. Un temps, des jours, des séances spéciales étaient réservés à la connaissance de certaines affaires, sous le nom de rôles : ainsi, les rôles des bailliages et sénéchaussées, ou affaires propres aux provinces, les lundis et mardis, depuis la Saint-Martin jusqu'à l'Assomption; le rôle des appels comme d'abus, les jeudis; les rôles relatifs aux oppositions diverses d'enregistrement, d'exécution, de mariage, etc., les mercredis et samedis; les rôles pour les causes de séparation,

(*) On lit dans quelques auteurs : *Camera prælatorum*, au lieu de *placitorum*; c'est une erreur des copistes.

les jeudis, servant de supplément aux rôles d'appels comme d'abus, etc. La grand'chambre tenait trois audiences : deux le matin, tous les jours, à sept et à neuf heures; la troisième, les mardis et vendredis seulement, à deux ou trois heures de l'après-midi, jusqu'à quatre ou cinq heures. Pendant la tenue des audiences de la grand'chambre, en signe de prééminence et de respect, aucun autre tribunal ne pouvait vaquer. Les membres de la grand'chambre jugeaient quelquefois en robes noires et sur les bas-siéges; le plus souvent en robes rouges, mais alors sur les hauts-siéges. La grand'chambre se composait, malgré de fréquentes variations à cet égard, de vingt-cinq conseillers laïques et de douze clercs. Les conseillers laïques faisaient, au nombre de douze, le service de la chambre de la Tournelle, en se relevant successivement à la Saint-Martin et à Pâques. Le premier président et les quatre présidents à mortier les plus anciens restaient toujours à la grand'chambre. Les cinq autres présidents à mortier étaient toute l'année à la Tournelle.

2° *Chambre de la Tournelle*. Cette section judiciaire, dite aussi *Tournelle criminelle*, et plus simplement *Tournelle*, formée, comme on vient de le voir, d'une partie détachée de la grand'chambre, se composait, en outre, des cinq présidents à mortier les plus jeunes, et de douze autres conseillers laïques, extraits des enquêtes et requêtes. Elle avait pris son nom, selon les uns, de son mode de composition, chaque membre du parlement, moins les clercs, y venant à son tour; mais, d'après une opinion plus accréditée, du lieu primitif de ses séances, une tour ou *tournelle*. La première mention de cette chambre se trouve dans une ordonnance du 28 octobre 1446; l'article 10 de cette ordonnance parle de la *Tournelle criminelle*, comme d'une cour déjà constituée par l'usage. Toutefois, ce n'est qu'à partir de l'ordonnance d'avril 1515 que la chambre de la Tournelle a été définitivement établie pour connaître seule de toutes les causes criminelles, nonobstant celles qui, par privilége de personne ou autre, exigeaient la participation de la grand'chambre.

3° *Chambres des enquêtes*. Ces chambres étaient les sections du parlement dans lesquelles on jugeait les procès par écrit, ou ceux qui, d'après une première décision, avaient été *appointés en droit* à produire leurs preuves par écrit, et non dans un plaidoyer oral. Les enquêtes étaient surtout requises pour l'examen et la constatation des faits tour à tour affirmés ou niés. Les juges aux chambres d'enquêtes, d'abord simples commissaires, étaient appelés *jugeurs* ou *regardeurs des enquêtes*. Du temps de Philippe le Long, en 1319, il y avait deux chambres permanentes des enquêtes. En 1568, il y en eut cinq, et six en 1581. Mais à partir de l'édit de décembre 1756, on ne compta plus que trois chambres des enquêtes. Les chambres des enquêtes se composaient, en dernier lieu, de deux présidents, et de vingt-six ou vingt-sept conseillers, tant laïques que clercs. Les présidents des enquêtes, inférieurs en dignité aux autres présidents *du* parlement, ne portaient, à la différence de ceux-ci, que le titre de président *au* parlement. L'infériorité des chambres des enquêtes à l'égard particulièrement de la grand'-chambre et de la Tournelle, se marquait encore en ce que ces chambres n'avaient ni sceau, ni greffe propres : leurs arrêts devaient être portés au greffe de la grand'chambre, pour y être gardés en minutes, scellés et délivrés. Cette différence de dignité et de prérogative tenait à ce que les chambres des enquêtes n'avaient été, dans l'origine, que des commissions chargées d'examiner les points de fait, et partant de préparer les décisions des arrêts, mais non de les prononcer et de les rendre elles-mêmes.

4° *Chambres des requêtes*. Dans l'origine, certains officiers désignés par le conseil du roi, ou commis par le parlement, et enfin constitués en titre et d'une manière permanente, recevaient les requêtes adressées au parlement ou au roi. Dans l'ordonnance de 1291, on voit trois personnes du conseil siégeant tous les jours *pro requestis audiendis* de tout le pays de Languedoil, ou coutumier; quatre et cinq autres personnes de la même qualité siégent les vendredi, samedi et dimanche, et autres jours,

s'il est nécessaire, pour entendre les requêtes du pays de Languedoc ou de droit écrit. Plus tard, après de nombreux changements, les *maîtres des requêtes du palais*, accrus et constitués définitivement, ont composé une et deux chambres, ayant chacune leur président et quatorze conseillers. Les chambres des requêtes jugeaient les causes personnelles, possessoires et mixtes, de tous ceux qui, en vertu d'un privilége spécial, dit de *committimus*, relevaient directement du grand ou du petit sceau.

5° *Chambre des vacations*. La chambre ainsi nommée était une cour établie tous les ans en vertu de lettres patentes, pour juger les affaires civiles provisoires et toutes les affaires criminelles, pendant le temps des vacations ou vacances d'automne du parlement. Le roi désignait lui-même, chaque année, les conseillers qui devaient composer la chambre des vacations. La chambre des requêtes paraît avoir tenu lieu quelque temps, après des commissaires spéciaux, de la chambre des vacations. Cette dernière se montre fonctionnant avec régularité dans l'année 1316. Cependant, on rapporte sa création certaine et définitive à Charles VI, dans son ordonnance d'août 1405, confirmée par Louis XII, en 1499, et par François Ier, en 1519. La chambre des vacations était composée en dernier lieu d'un président à mortier, de vingt-quatre conseillers, tant clercs que laïques, dont douze tirés de la grand'chambre et douze des enquêtes.

PERSONNEL.

La cour souveraine, dont nous venons d'indiquer les grandes divisions ou sections, comprenait un personnel nombreux, à propos duquel il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

Le parlement de Paris, modèle de tous les parlements de France, comme nous l'avons déjà dit, se composait essentiellement :

1° Du *roi*, source de toute justice et de toute exécution; *des princes du sang*, qui participaient de la qualité royale; des *pairs laïques et ecclésiastiques*, qui étaient originairement des images du roi ;

2° Du *chancelier*, qui détenait le plus complétement l'ensemble des pouvoirs judiciaires du roi ; des *conseillers* dits d'*honneur;* de *quatre maîtres des requêtes* du conseil du roi ;

3° D'un *procureur général*, assisté de plusieurs *substituts* et de trois *avocats du roi;*

4° D'un *premier président*, de neuf *présidents à mortier*, d'un nombre variable d'autres présidents et de conseillers, tant clercs que laïques, et répartis, ainsi qu'on l'a vu, dans les diverses sections judiciaires du parlement ;

5° D'officiers inférieurs, tels que le greffier en chef civil, le greffier en chef criminel, celui des présentations, quatre notaires et secrétaires de la cour, plusieurs greffiers spéciaux, un premier huissier, vingt-deux autres huissiers, etc.

Il serait important de placer ici quelques explications sur chacun des fonctionnaires qui composaient le personnel du parlement. Mais, à cet égard, nous devons renvoyer le lecteur aux différents mots relatifs à l'organisation judiciaire, lesquels se trouvent ailleurs l'objet de développements particuliers.

Indépendamment des sections et du personnel ordinaires que nous venons de montrer plus haut, le parlement de Paris s'est composé, transitoirement, de chambres, dont les fonctionnaires n'ont eu ou n'avaient qu'un temps.

Nous ne ferons ici que les indiquer ; ce sont : la *chambre du conseil*, instituée pour quelques années, après 1557, afin de donner un emploi à un personnel très-nombreux de conseillers ; la *Tournelle civile*, établie de temps en temps pour l'expédition des affaires auxquelles la grand'chambre ne pouvait suffire : cette chambre apparaît en 1667, se proroge jusqu'en 1692 ; supprimée quelques années après, elle se reorganise en 1753 et en 1774; la *chambre de l'édit* ou *chambre mi-partie* et *tripartie* (voyez ces mots); la *chambre de droit écrit*, appelée diversement *auditoire de droit écrit*, *chambre de la langue d'oc*, etc., instituée en 1291, supprimée vers 1302 : cette chambre avait pour mission le jugement des affaires qui venaient au parlement de Paris, de Toulouse, et en général de tous les pays soumis à la loi romaine.

III. *Lieux dans lesquels le parlement fut établi.*

La haute cour de justice, telle qu'elle se développa à Paris, près de la royauté, dans une organisation puissante et habile, par une discipline sévère, sous les soins attentifs des créateurs de la monarchie française, cette cour suprême fut portée, avec ses formes et ses prérogatives, dans les diverses parties du royaume. (Voyez plus bas les PARLEMENTS DE FRANCE, suivant l'ordre alphabétique des villes ou provinces dans lesquelles ils ont été tour à tour établis.)

IV. *Histoire du parlement.*

Les cours judiciaires instituées en France sous le nom de parlements, ont eu dans notre pays une action dont il convient de rapporter les traits généraux.

L'histoire des parlements est politique et judiciaire tout à la fois.

Chargés de faire exécuter tous les actes législatifs de la puissance publique, les parlements, avant d'appliquer ces actes, devaient en prendre connaissance : de là, l'*enregistrement* qui était la notification officielle, et en quelque sorte le *récépissé* authentique des volontés royales transmises aux parlements. Mais les parlements tenaient, de leur confusion originaire avec le conseil du roi, un caractère qui leur permettait d'intervenir dans les résolutions de la royauté autrement que comme d'impassibles exécuteurs. Ils devaient contribuer activement au plus sage et plus utile exercice de la puissance publique. D'ailleurs, le serment de fidélité ne les obligeait-il pas à ne pas épargner leurs avis à ceux dont ils étaient plus que les sujets, les amis dévoués? Qu'on ajoute les difficultés pratiques, les embarras de lois nouvelles à concilier avec les anciennes, enfin, la connaissance des besoins, de l'état des populations, toutes choses dont les parlements, par leurs fonctions, avaient plus particulièrement le secret, et l'on comprendra sans peine comment cette simple formule de l'enregistrement préalable donna lieu à la critique elle-même des actes de la royauté.

Les parlements faisaient plus que d'enregistrer les lois que la royauté leur transmettait : ils proposaient sur ces lois des *remontrances*, qui, pour être humbles dans la forme, n'en étaient pas moins fermes, libres et énergiques dans le fond. Parfois, les remontrances allaient jusqu'au refus de l'enregistrement, qu'elles suspendaient toujours ; le plus souvent elles aboutissaient à une transaction. On peut citer même des exemples de lois anéanties devant l'opposition parlementaire.

Mais suspendue, modifiée ou seulement gênée par elles, la volonté législative trouvait dans les remontrances du parlement un contrôle, des barrières, qui l'obligeaient à se surveiller elle-même et à se contenir, aux risques de l'apparence de l'arbitraire.

On ne saurait dire si l'opposition législative des parlements fit porter de bonnes lois, ou si même elle n'en empêcha pas de ce genre. Mais, à coup sûr, cette opposition produisit dans notre France de très-grands biens : elle arrêta de très-mauvaises lois près d'éclore sans elle ; elle préserva la royauté du danger des innovations trop brusques, trop rapides, et partant aussi vaines que remplies de malaises ; enfin, elle interrompit, dans notre pays, qui pour aller à l'unité nationale et monarchique se précipitait vers le despotisme, la prescription d'une habitude bien précieuse, l'habitude du pays libre que nous devions être, celle de discuter et de consentir les lois avant de se soumettre à leurs commandements.

Mais les parlements firent autre chose que de maintenir la royauté sur la pente rapide de la tyrannie ; institués par elle et pour son action, ils épousèrent tous ses intérêts nationaux. A cet égard, les développements seraient trop étendus ; nous nous bornons à l'énonciation des résultats.

Ce furent les parlements qui aidèrent le plus puissamment la royauté, sous le triple rapport de la sécularisation de l'État, de l'unité monarchique, et de l'intégrité nationale.

En tant que juges de toutes les querelles entre la royauté, le saint-siége et l'Église gallicane, les parlements firent constamment prévaloir l'autorite civile du roi contre tous les progrès accomplis ou projetés de la puissance de

Rome. Le clergé ne pouvait pas assister ouvertement le roi dans sa lutte contre le saint-siége. La royauté avait à craindre une responsabilité trop personnelle à renouveler souvent des conflits pareils à ceux de Philippe IV et de Boniface VIII. Investis d'une compétence morale sinon égale à celle du clergé, du moins très-grande et presque suffisante, indépendants jusqu'à un certain point, grâce à l'habitude des remontrances et des refus d'enregistrement, de la puissance royale elle-même, les parlements, contre Rome, prirent tout sur eux. Au roi, les actes politiques; à l'Université, au clergé, la déclaration des principes; mais quant au maintien de ce qui une fois avait été ordonné et établi, quant à cette guerre incessante des détails d'application que Rome savait si bien mener, les parlements ne demandaient à personne le soin de les assister: opiniâtres, subtils, malicieux, tracassiers, ils avaient comme un instinct pour dépister Rome; ils découvraient tout; ils ne s'arrêtaient devant rien; ils lassaient la patience pontificale. Obtenaient-ils un avantage, tout était dit: le précédent se constituait, rempart inexpugnable, terrain d'une entreprise, d'une défense, d'une conquête nouvelle et plus avancée. Moins ardents contre l'Église gallicane, dont ils avaient toutes les passions, les parlements savaient toutefois contenir les membres divers du clergé dans les limites de l'obéissance au roi. On connaît la fréquence et le scandale des *appels comme d'abus*. Les parlements se servaient des plaidoiries et des enquêtes que ces espèces de causes soulevaient, comme d'un épouvantail avec lequel ils forçaient le clergé dans tous les retranchements d'une puissance indépendante. Deux causes rendaient irrésistibles les parlements au milieu de toutes les attaques contre lesquelles ils préservèrent le pouvoir de l'influence immédiate de l'Église: c'est que nul ne suspectait la pureté de leur foi catholique, et que, parmi les corps de l'État, ils en constituaient le plus rigidement moral.

La lutte que la royauté soutenait contre les seigneuries féodales et les franchises des localités, cette lutte, du triomphe de laquelle devait sortir l'œuvre de l'unité nationale, fut aussi pour les parlements le champ de services tout particuliers. Moins dangereuse et moins critique que la précédente, mais plus embarrassée d'accidents et de résistances, ce qu'elle offrait aux parlements, c'était un ennemi, un obstacle dans chaque lieu, chaque coutume, chaque seigneur et chaque bourgeois. Il faut voir, entre autres documents, car cette histoire n'a pas été faite, dans le *Recueil des Olim*, les premières et déjà victorieuses tentatives du parlement de Paris contre les droits de la suzeraineté féodale et de l'indépendance des provinces et des communes. Pour être l'ouvrier de l'unité nationale de la France, le roi devait, avant tout, en être le maître unique. C'est à la monarchie incontestée du roi que les parlements travaillent avec le plus de secret, de ténacité, de constance. Ils ruinent tout pouvoir particulier ou local; fiefs, communes, provinces, ils mettent tout sous la main du roi. Combien de cris de haine ne poussa-t-on pas contre ces inexorables, astucieux et fermes niveleurs de la France! Dumoulin appelle quelque part les parlementaires des juges vendus d'avance, dans toute cause, au roi. Boulainvilliers va plus loin encore: voulant montrer que la puissance royale se composait d'une longue et successive usurpation de tous les pouvoirs et de toutes les indépendances, il ne donne qu'un nom au récit de cette longue et successive usurpation; c'est celui de *Lettres sur l'histoire des parlements*.

Mais ce n'était pas assez de dégager la royauté de toutes les prérogatives particulières qui l'empêchaient de se poser et d'agir comme pouvoir unique en France; il fallait encore la défendre elle-même, cette royauté infirme, contre un danger qui la menaçait à l'avenir. Les fiefs s'étaient constitués, en partie, à la suite de concessions du domaine royal. Il importait de rendre à jamais impossibles des démembrements faciles à dégénérer en séparations définitives, en seigneuries indépendantes. De là des théories nouvelles sur l'inaliénabilité du domaine royal, sur l'incessibilité de ses prérogatives, sur le lien désormais indissoluble qui unissait entre elles toutes les portions du territoire

français, et les rattachait toutes à la couronne de France. Or ces théories salutaires, qui contribuèrent puissamment à retenir ensemble, avec tous les droits du pouvoir central, toutes les terres de notre domination une et nationale, ces théories étaient l'œuvre des légistes et des parlements. Mais ce que les parlements ne partageaient avec personne, c'était le dévouement patient et sévère à l'aide duquel ils maintenaient, dans l'application, contre les rois eux-mêmes, les principes garants de l'intégrité du pouvoir et du territoire de la France.

Dans le domaine purement judiciaire, les services des parlements, moins éclatants, moins remarqués surtout, ne furent pas d'une importance inférieure à celle des grands actes politiques précédents.

La justice ne frappe pas les peuples par sa propre beauté morale; il lui faut l'appareil majestueux de la force, de la gravité, de la sévère conscience. Or les parlements, par la pompe souveraine et presque théâtrale dont ils s'entouraient, firent de la justice plus qu'un spectacle qui la manifestait vivement aux yeux; ils l'érigèrent en une représentation austère et splendide à la fois, dans laquelle l'orgueil national se complaisait. Les esprits étaient tour à tour charmés et édifiés par l'apparence que les parlements savaient donner à l'exercice de leur pouvoir. On y voyait un amusement; mais ce qu'il pouvait y avoir de trop futile dans une distraction de ce genre, se corrigeait de lui-même par la pensée de la vertu sociale dont il était l'enveloppe éclatante. Fournel, dans son *Histoire des avocats*, s'exprime ainsi: « Philippe le Bel et ses trois fils, princes fastueux et magnifiques, affectaient pour la chambre des plaids une ostentation de luxe, qui n'était pas dénuée d'intentions politiques. Honorée journellement de la présence du roi, il convenait d'environner cette chambre d'une pompe qui répondît à la majesté du trône. D'ailleurs, étant destinée à recevoir fréquemment des monarques et des princes, ou leurs ambassadeurs, il était important de leur présenter sous un grand éclat le siége de cette cour souveraine si renommée dans l'Europe. Un roi de France était fier de la *chambre dorée* de son parlement de Paris; c'était le premier objet qu'il offrait à la curiosité des princes étrangers, comme autrefois à Rome on leur montrait le Capitole (*). » Mais ce qui relevait la majesté du parlement encore mieux que les pompes extérieures, c'était l'austère gravité avec laquelle la justice y était rendue. Le matin, quand la ville sommeillait encore, on voyait passer sur leurs mules, précédés d'une lanterne et suivis de valets, les conseillers au parlement. Tout dormait; la justice veillait déjà. Grâce à la procédure, tour à tour écrite ou orale, chaque affaire, selon son besoin, avait le silence de la méditation ou l'ardeur de la discussion animée. Mais c'était quand ils siégeaient en face du public que les parlementaires savaient prendre l'aspect imposant qui convenait à leurs charges. Un jour, en 1415, l'empereur Sigismond, étant à Paris, et voulant voir, selon la coutume, une séance du parlement, se rendit dans la chambre des plaids: « La cour, dit Juvénal, estoit bien fournie de seigneurs sur tous les siéges d'en haut; pareillement estoient les advocats bien vestuz et en beaux manteaux et en chaperons fourrez. Et se assit l'empereur au-dessus du premier président, où se asseeroit le roi s'il y venoit, dont plusieurs n'estoient pas bien contents, et disoient qu'il eust suffi qu'il se fust assis du costé des prélaz et au-dessus d'eux. » Le procès qui était appelé commença; et comme un des plaideurs encourait une déchéance, à cause de la qualité de chevalier qui lui manquait, Sigismond voulut à l'instant subvenir au cas: il fit venir devant lui le plaideur non chevalier, et lui conféra le titre dont il avait besoin. Mais le parlement vit avec déplaisir un souverain étranger qui s'ingérait d'exercer devant lui une prérogative de l'autorité royale, et il continua à juger, sans tenir aucunement compte de ce qui venait d'avoir lieu en sa présence (**).

Parfois, le cérémonial extérieur dont les parlements s'environnaient dégénérait en des formes dont les excès mêmes

(*) Fournel, *Histoire des avocats au parlement*, liv. II, chap. IX, § I.

(**) Fournel, Ibidem, liv. III, chap. X.

sont significatifs. Ainsi, à la messe de la rentrée, célébrée le lendemain de la Saint-Martin, le premier président et les présidents à mortier, allant à l'offrande, faisaient des *révérences en femmes*, dans l'ordre et le nombre suivants : deux à l'autel, deux au célébrant, deux au premier président, deux à chaque président à mortier, deux à chacune des deux colonnes des magistrats du parlement, deux aux gens du roi. En revenant de l'offrande, avant de reprendre les places, les mêmes *révérences en femmes* recommençaient : ce qui faisait pour le premier président et pour chaque président à mortier deux fois 28 révérences en femmes, ou 56; et comme il y avait neuf présidents à mortier, en ajoutant à ceux-ci le premier président, le nombre des révérences pouvait ainsi se monter en tout au chiffre de 560.

Les parlements avaient mieux que des cérémonies pour fixer sur eux le respect des rois et des peuples: c'était la droiture éprouvée et savante de leurs décisions; et l'on cite même, en un certain nombre, les princes étrangers et quelques papes, qui déférèrent au parlement de Paris la connaissance et le jugement de leurs causes particulières. Ne l'oublions pas : on nous a toujours envié la grandeur morale de notre administration judiciaire. La magistrature a été constamment chez nous le corps le plus vénéré à côté de celui du clergé. Si malgré les révolutions qui au milieu de nous ont tour à tour abattu et renouvelé chaque chose, l'autorité de la justice est toujours demeurée pour nous un principe saint et respecté par tous, on doit s'en souvenir avec quelque reconnaissance pour les parlements : cette autorité, ce sont eux qui l'ont d'abord créée par leurs pratiques, et ils l'ont si bien établie qu'elle a survécu, comme une coutume désormais inébranlable, même à ceux qui en avaient été les premiers fondateurs.

En outre du grand avantage que les parlements assurèrent à l'exercice de leur pouvoir, on doit reconnaître qu'ils furent parmi nous les véritables créateurs de l'éloquence judiciaire. En effet, dès 1330, on voit dans l'ouvrage de Guillaume Dubreuil, intitulé le *Style du parlement*, des règles minutieuses sur le débit des orateurs. Ces règles, il est vrai, ne concernent que des conditions accessoires. Mais par leur détail même, elles révèlent une préoccupation très-grande de l'art dont elles font partie. Ainsi, le *Style du parlement*, au titre *de modo, gestu et habitu quem habere debet advocatus curiæ parlamenti*, exige que l'orateur se présente *cum vultu læto*, qu'il ait en parlant un visage *affabilem, jucundum, benignum*; qu'il ne fasse pas de contorsions, *recta sit facies, nec labia detorqueantur, nec immoderatus oris hiatus;* qu'il n'affecte point d'arrogance, *sit humilis;* que sa voix observe toujours un ton convenable, *in vocem non plus debito deprimat vel exaltet ;* enfin, que son discours se proportionne toujours à la cause : *Vox et oratio suæ causæ semper conveniant; grandia granditer proferenda; parva subtiliter; mediocria temperate; in parvis causis nihil grande, nihil sublime dicendum est, sed levi ac pedestri sermone loquendum est* (*).

On n'en finirait point si l'on rapportait toutes les exigences de l'art oratoire, tel que le parlement le faisait pratiquer devant lui dès le quatorzième siècle. A la vue de pareilles prescriptions, on ne se croit pas dans un temps où les lettres n'ont pas encore pris leur essor ; on se figure se trouver à Athènes ou à Rome, dans une école de Lysias ou de Quintilien. La chaire a été sans doute, en France, la véritable source du grand art oratoire; mais à côté du genre pompeux, véhément et dogmatique, il y avait un autre genre, non moins utile, qui aurait pu se perdre en France, ou plutôt ne jamais naître, sous l'ancien régime politique et administratif. Ce genre est celui de l'éloquence délibérative ou de discussion ; ce sont les parlements qui l'ont développé et perfectionné par la discipline des plaidoiries, jusqu'à ce degré de puissance et d'éclat, qui a plus tard illustré entre toutes, dès son premier jour, la tribune de notre liberté.

(*) *Stylus parlamenti, auctore Guillelmo de Broglio, in suprema Parisiensi curia advocato*, 1330; publié en 1515 par Charles Dumoulin, dans le second volume de ses Œuvres.

Nous devons mentionner avec une attention toute spéciale, les services rendus par les parlements à l'art judiciaire, et à la législation elle-même. Les tribunaux ecclésiastiques avaient créé dans l'Europe barbare ce que Rome avait depuis longtemps perdu au milieu de ses ruines, l'ensemble des préceptes nécessaires aux juges pour la connaissance et la bonne décision des procès. Les parlements empruntèrent aux tribunaux ecclésiastiques ce que ceux-ci avaient su retrouver. Mais l'emprunt ne fut pas infructueux entre les mains des parlements. Tout ce que nous savons aujourd'hui de l'art judiciaire est entièrement leur œuvre. Le progrès à cet égard fut poussé si loin par eux, que de nos jours les efforts des jurisconsultes consistent moins à augmenter qu'à ne point laisser diminuer tout ce que les parlements nous ont transmis.

La puissance judiciaire des parlements était plus étendue que celle des tribunaux de notre temps. On a toujours remarqué que la jurisprudence est une législation insensible et latente. Cela était vrai surtout pour les parlements dont le droit de juger dépassait les simples limites de l'interprétation des lois et des coutumes. Les parlements faisaient fixer par écrit les coutumes; ils les modifiaient et les créaient en quelque sorte, autant que les circonstances le permettaient. En outre, ils avaient dans le droit romain, dans le droit canonique, dans l'Écriture sacrée, dans l'équité enfin, sans cesse invoquée par eux comme une loi vivante et positive, tout un arsenal de préceptes à l'aide desquels ils ne manquaient jamais de prétextes pour faire abroger les lois et leur déroger. Il y a plus : les parlements, parfois, créaient ouvertement la loi par leurs *arrêts d'édit*. On nommait ainsi des décisions rendues dans l'assemblée générale de la cour, et par lesquelles la cour déclarait que désormais, dans tous les cas analogues, il serait toujours jugé par elle de la même manière. Un *arrêt d'édit* ayant été prononcé, le parlement était enchaîné; il avait constitué une règle à laquelle il devait toujours rester soumis. Mais cette règle, qui s'imposait au pouvoir judiciaire, sous le nom de jurisprudence, était réellement une loi : elle obligeait tous les justiciables à s'y conformer.

Un pareil régime n'est pas à l'abri de la critique ; mais quel qu'il soit, les parlements eurent par son arbitraire un véritable pouvoir de législateurs ; et ils se servirent de ce que le souverain leur laissait exercer, pour préparer et pour rendre possible, sinon pour opérer définitivement, la confusion de toutes les lois diverses de la France en une seule et unique loi. Le droit romain, le droit canonique, les coutumes, les ordonnances, tout fut soumis à la fois, par les parlements, aux préoccupations du même besoin d'ordre et d'unité. Ce qu'il y avait d'essentiel, d'identique et de commun dans chaque loi ou coutume, s'étendit et se développa sous leurs mains. Les diversités et les différences, de plus en plus affaiblies, restreintes et réduites, disparurent. En définitive, quand la révolution éclata, il n'y avait pas une seule loi, mais il y avait à peu près une seule et même manière de juger. L'unité de législation s'était formée peu à peu sous l'unité de jurisprudence. Pour proclamer ce que les parlements surtout avaient fait, la Révolution, avec son code civil, n'eut pas à créer une œuvre ; il lui suffit de ne pas méconnaître et d'élaguer du milieu des ruines un résultat depuis longtemps accompli, et de lui donner un nom nouveau.

V. *Destruction des parlements.*

Nous n'avons pas fait trop grande et trop importante l'histoire des parlements. Mais dans le temps de leur existence, on ne voyait point tout l'immense labeur de civilisation auquel ils contribuaient, et l'on était aisement ingrat à leur égard. Le vieux précepte français l'a toujours dit : *Notre ennemi, c'est notre maître ; je vous le dis en vérité.* A ce titre, les parlements méritaient toutes les impatiences du public. Ils étaient le bras le plus puissant du maître de la France.

Les parlements d'ailleurs avaient encouru, il faut le dire, deux inconvénients de la plus grande importance, et ils durent succomber sous eux.

Judiciaires par essence, politiques par accident, les parlements se prêtaient

avec peine aux innovations. L'esprit conservateur vivait en eux. Ils gardaient le passé qu'ils avaient fait. Quant aux choses de l'avenir, s'ils arrivaient à les admettre, c'était toujours après leur avoir résisté.

Or, à partir du seizième siècle, la France était entrée, avec le reste de l'Europe, dans une ère toute remplie de révolutions. Les parlements devinrent impropres à suivre les mouvements des temps modernes. Il eût été alors opportun pour eux, de se renfermer exclusivement dans leurs attributions purement judiciaires. Mais malheureusement, les corps, plus encore que les individus, consentent difficilement à se démettre d'une puissance qu'ils croient leur appartenir. Les parlements n'eurent pas la prudence de renoncer à la politique; ils continuèrent à s'en mêler par des arrêts et des remontrances, et ce fut presque coup sur coup que, par leurs fautes, ils s'aliénèrent les sympathies de la nation.

Ainsi, en 1516, les parlements s'opposaient à l'admission du concordat de François Ier et de Léon X. Pendant les guerres de religion, les mêmes parlements montrèrent une rigueur révoltante dans la persécution des nouveaux convertis. Ils résistaient à l'enregistrement des édits de pacification et de tolérance. Il y a quelque chose de plus affreux que les assassins de la Saint-Barthélemy; ce sont les arrêts du parlement de Paris, qui, le lendemain de la sanglante journée, condamnent les restes de l'amiral de Coligny à être traînés sur la claie, et poursuivent comme des complices tous ses amis errants, dispersés ou morts (27 septembre 1572). En 1598, le parlement de Paris se refusait à admettre l'édit de Nantes, qui laissait un état et une patrie en France pour les protestants. Ce n'était pas le fanatisme qui faisait agir ainsi le premier des parlements; non, la même assemblée avait rendu, quelques années auparavant, le célèbre arrêt du 28 juin 1593, par lequel la couronne de France, arrachée des mains des ligueurs, se replaçait, d'après la loi salique, sur la tête de Henri IV. Mais les parlements étaient tout entiers à la défense et au maintien de ce qu'ils regardaient comme les lois du royaume. Le même esprit qui les faisait s'opposer aux entreprises des catholiques, les empêchait de consentir aux nouveautés que le protestantisme rendait nécessaires. Le siècle s'agitait; les parlements voulaient tout retenir; il y avait là plus qu'un embarras; et les parlements n'épargnèrent rien pour ajouter même le ridicule à ce qu'il pouvait y avoir d'odieux dans leur incapacité politique. Il y eut un arrêt contre l'imprimerie; on en rendit un en faveur des quatre éléments et des catégories d'Aristote; l'enregistrement des lettres patentes qui établissaient l'Académie française, fut pendant dix-huit mois l'objet d'un refus opiniâtre; un philosophe, Vanini, un enfant, le chevalier de la Barre, à des époques différentes, périrent sacrifiés par deux parlements à ce dont le respect ne demande jamais du sang.

L'opposition, que les parlements ne tenaient pas d'un esprit de progrès, empruntait malheureusement un caractère particulier à des intérêts de corps. Les parlements constituaient, en quelque sorte, la noblesse du tiers état. S'ils n'étaient pas une classe distincte de la bourgeoisie, ils étaient du moins cette bourgeoisie elle-même, jalouse des deux ordres qui la dominaient, déjà séparée du peuple, duquel elle était sortie, et tendant à se créer une position indépendante même devant le roi. Si les parlements avaient fait la guerre à l'Église et à la seigneurie féodale, s'ils s'étaient ralliés au pouvoir central et monarchique, il y avait eu dans les motifs de leur conduite quelque chose de l'instinct de la classe nouvelle, dont ils étaient les promoteurs. Les rois, dès les premiers temps, se gardèrent de se priver du secours que leur prêtait l'énergie d'une ambition toute personnelle. Ils avaient d'abord choisi les membres des parlements parmi les légistes bourgeois; ils laissèrent ensuite aux parlements le soin de se recruter eux-mêmes par l'élection, bien certains par là de deux résultats : le premier, d'augmenter l'influence des parlements, autour desquels se groupaient les prétentions des individus et les espérances de fortune des familles; le second, d'assurer à jamais dans la succession des parlements la

perpétuité d'une même classe et d'un même intérêt, hostile au clergé et à la noblesse, et forcément rattaché au roi par sa faiblesse naissante. Plus tard, les rois firent mieux encore : ils rendirent vénales les charges parlementaires. Les membres des parlements auraient pu avoir et ressentaient en réalité le désir de se rapprocher des familles nobles et de faire alliance avec elles. En établissant la vénalité, les rois fermèrent la porte à ces velléités de défections individuelles. Il n'y avait de la richesse que dans la bourgeoisie, parmi les fils des marchands et des manufacturiers. Les parlements furent, par la vénalité, dans l'obligation nécessaire de ne plus se recruter que dans la bourgeoisie. Ce fut, dit-on, Louis XI qui établit le premier la vénalité des charges parlementaires. Le profond politique ne s'y trompait pas : à son lit de mort, il fit jurer à son héritier de ne point rendre à l'élection des charges qui, sans la vénalité, allaient passer de la classe encore soumise des bourgeois à la classe encore mal domptée de la noblesse.

Mais, quand, par la défaite de la noblesse et du clergé, et par l'élévation générale du tiers état, la bourgeoisie se trouva forte et presque dominante devant la royauté elle-même, alors les parlements cessèrent d'être l'expression d'un intérêt qui se conciliât avec la monarchie absolue. Ils éprouvèrent, ce qui s'agitait au fond de la bourgeoisie elle-même, le désir de figurer les premiers dans l'exercice de la puissance publique. Ils firent contre la royauté une opposition sourde, qui se renouvelait à tout propos. N'ayant pas l'initiative des lois et des mesures, ils ne pouvaient pas agir spontanément ; mais ce qu'ils voulaient faire et ne faisaient point, ils le contrariaient et le critiquaient sans cesse. Les parlements avaient trop de préjugés et trop de vices propres à leur état de corps ancien et judiciaire, pour être, dans leur opposition, l'expression véritable de la révolution qui devait éclater. Aussi, la nation reconnaissait difficilement ses vœux et ses besoins à travers les résistances réitérées des parlements. Ces résistances n'étaient pas toujours très-populaires : les rois, comme le public, n'y voyaient le plus souvent que la tracasserie d'une ambition de corps. Peut-être, en cela, les parlements ne manifestaient qu'avec plus de fidélité ce que devait être plus tard cette bourgeoisie qui a exploité à son profit toute une révolution. Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, l'opposition des parlements ne répondait pas aux espérances nationales. Le peuple la considérait avec défiance, tout en en profitant, pendant que les rois s'en irritaient au milieu de leur puissance absolue. Et, en définitive, les parlements perdaient tous leurs amis et toute leur influence : le clergé les haïssait pour leur partialité étroite ; la noblesse, qui les avait haïs, les jalousait depuis longtemps pour leur puissance ; les rois ne pouvaient plus tolérer leur obéissance toujours révoltée ; enfin, dans le public, ils n'apparaissaient que comme l'agitation et l'intrigue permanentes d'un corps.

Ce fut sous le ministère de Mazarin que les parlements firent éclater cette résistance qui, depuis le seizième siècle, les animait contre tous les changements. Une régence déférée, malgré le testament de Louis XIII, avait enflé leurs prétentions. Des édits bursaux, non rapportés, donnèrent lieu pour la première fois à la suspension de la justice (1644). En 1648, une même affaire eut pour effet *l'union* entre toutes les cours souveraines de Paris par le célèbre arrêt du 15 mai, que Mazarin, parlant mal français, appelait *arrêt d'ognon*. La justice étant encore suspendue, ce furent les commencements de la Fronde, terminée d'une façon si peu populaire pour le parlement de Paris et les parlements qui avaient suivi son exemple, comme celui de Bordeaux. En 1655, le parlement de Paris essayait encore de faire opposition ; le jeune roi Louis XIV partit de Vincennes à cheval, vint en bottes à la cour, et, le fouet à la main, adressa ces paroles au premier président : « On « sait les malheurs qu'ont produits vos « assemblées ; j'ordonne qu'on cesse « celles qui sont commencées sur mes « édits. Monsieur le premier président, « je vous défends de les souffrir ; et « vous, en se tournant vers les conseil- « lers des enquêtes, je vous défends de

« les demander. » On se tut, on obéit, raconte Voltaire; et depuis ce moment l'autorité souveraine ne fut plus combattue sous ce règne.

Mais les parlements se relevèrent sur le tombeau de Louis XIV. En 1715, celui de Paris cassait le testament du roi défunt, donnait la régence au duc d'Orléans, et frappait sur tous les princes bâtards, légitimés et autres.

Le système de Law et les opérations de ce dernier engagèrent ensuite le parlement de Paris dans l'opposition contre le régent; les autres parlements et cours souveraines suivirent l'exemple, et se confédérèrent. L'enregistrement de la bulle *Unigenitus* fut un nouveau motif de résistance. Puis vinrent les ridicules débats des *convulsionnaires* et des jansénistes dévots au *diacre Pâris*. Les *billets de confession*, refusés à ceux qui n'admettaient pas la constitution *Unigenitus*, suivirent bientôt après. Le parlement de Paris, menant tous les autres, donnait avec fureur à travers tous ces débats. Il fallut une répression. On exila tous les parlementaires, et, à leur place, on fit rendre à Paris la justice par la chambre des vacations, décorée du nom de *chambre royale* (18 septembre 1753).

En août 1754, le parlement de Paris revenait de l'exil, pour recommencer sa guerre janséniste contre les partisans de la bulle *Unigenitus*, et, en 1756, la résistance s'était organisée dans tout le royaume par une association de tous les parlements, connue sous le nom d'*union des classes*. L'affaire se termina par un lit de justice, l'enregistrement forcé de deux édits pacificateurs et cent quatre-vingts démissions données et acceptées (13 décembre).

La tentative de Damiens, la reprise des hostilités jansénistes, la proscription de l'ordre des jésuites, achevèrent d'agiter diversement les esprits autour des parlements. L'opposition aux édits bursaux continuait toujours. Les parlements avaient repris leur ligue sous la dénomination de *classes*, et d'association *une et indivisible*. Le pouvoir royal résolut d'en finir avec cette turbulente anarchie. Il fit aux membres du parlement de Paris des défenses générales, qu'on n'écouta pas; il en fit de particulières et d'individuelles, qui toutes aboutirent à un refus positif d'obéissance. Le parlement de Paris fut d'un seul coup remplacé par des *conseils supérieurs* à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers; enfin, un nouveau parlement se trouva installé au milieu de ces démembrements de son ancienne puissance contentieuse (Arrêt du conseil du 20 janvier 1771, lettres patentes du 23 janvier 1771, déclaration du 22 janvier 1772, édit de février 1771, autre à la même date); et des actes postérieurs modifièrent et renouvelèrent de même dans les provinces l'organisation des autres parlements.

Ce coup d'État avait apporté d'heureux changements dans l'administration de la justice. Les peuples étaient plus rapprochés des tribunaux qui devaient connaître de leurs différends. La justice se trouvait rendue gratuitement. Enfin, une certaine émulation animait les nouveaux officiers; ils s'efforçaient de mériter leur substitution aux anciens parlementaires dispersés.

Mais l'opinion publique, qui cherchait partout une occasion de manifester son opposition, se mit à regretter les anciens parlements. Ceux-ci devinrent populaires. On fit des chansons sur la crainte des *revenants*. Les impôts aidant, à l'enregistement desquels il n'y avait plus de résistance, on entreprit des plaisanteries sans fin sur le parlement nouveau dit *Maupeou*. Ses membres ne se rendaient aux séances qu'au milieu de regards et de rires moqueurs. Ils s'en plaignirent à Maurepas, qui leur conseilla, d'un air compatissant, de se déguiser désormais pour n'être pas reconnus, et d'*aller à leurs audiences en domino*.

Le règne de Louis XVI crut faire un acte bien venu du peuple, en rappelant, malgré Turgot, les anciens parlements. Ce fut ce qui eut lieu pour le parlement de Paris, par l'édit de novembre 1774, par l'ordonnance de la même date, et par le lit de justice du 12 novembre 1774; et, successivement pour les autres parlements, par des édits de la même année 1774 et des années suivantes.

Toutefois, le parlement Maupeou ne disparut pas à Paris : il demeura sous le titre de *Grand conseil*. « On le tint en

réserve comme un instrument docile, comme une menace toujours suspendue sur la tête de la magistrature (*). » Au reste, les parlements rétablis avaient subi de notables changements : à Paris, les deux chambres des requêtes restèrent abolies; en général, les parlements furent diminués dans leur personnel.

Aigris par une retraite de trois ans, rappelés par l'esprit révolutionnaire, voulant mériter de cette opinion qui applaudissait à leur retour, tenant surtout à se venger et de ce qui les avait fait souffrir et de ce qui les avait diminués, les parlements furent tout d'abord fidèles aux motifs de haine et de lutte qui s'agitaient en chacun de leurs membres. Par son premier acte, le parlement de Paris protesta contre les édits et le lit de justice qui l'avaient rétabli. C'en était fait de tout accord entre les parlements et la royauté; mais, malheureusement, pour faire la guerre au roi, les parlements ne songeaient pas aux véritables intérêts de la nation. Jetant leur irritation particulière au milieu de ce peuple déjà trop ému, s'opposant à tout, même au bien, ils montrèrent trop souvent l'incorrigible esprit de corps, qui, seul, les animait et les dirigeait. Ils se refusèrent à l'enregistrement des édits les plus utiles de Turgot; ils osèrent condamner des livres composés contre les restes les plus honteux du régime féodal; ils poussèrent l'impudeur ou plutôt l'aveuglement jusqu'à proclamer, dans leur résistance à Turgot sur l'édit abolitif des corvées, « que le peuple en France « était taillable et corvéable à volonté, « et que c'était un article de la consti- « tution qu'il n'était pas au pouvoir du « roi de changer. » L'explication du principe avancé par le parlement de Paris était trop facile; les magistrats qui le composaient étaient popriétaires féodaux et censiers. Et comment le même parlement, dont tous les autres suivaient la trace, ne se serait-il pas opposé à l'édit abolitif des jurandes et maîtrises? « La communauté des mer- « ciers, disent les *Nouvelles à la main* « du 18 mars 1776, se trouvait à elle « seule en instance pour 199 procès. « Quelle perte pour le palais! et com- « ment ces messieurs ne crieraient-ils « pas?... (*). »

Engagés dans une voie désespérée d'opposition, où le peuple ne les suivait plus qu'en les méprisant et pour profiter des obstacles, quels qu'ils fussent, qu'ils créaient au gouvernement du roi, les parlements, à peine rétablis, ne tardèrent pas à être une institution désormais impossible et intolérable pour tous.

Au mois de mai 1787, le parlement de Paris s'opposait à l'enregistrement de deux édits, l'un sur une subvention territoriale, l'autre sur la création d'un droit de timbre.

Le 6 août, enregistrement forcé des édits; le lendemain, protestations du parlement; le 15, le parlement était transporté à Troyes.

Les édits sur la subvention territoriale et le droit de timbre ayant été retirés, le parlement était rappelé à Paris, à la condition de consentir à la prorogation d'un impôt, dit le *deuxième vingtième*.

Le parlement consentit à la condition du rappel. Mais à peine rentré à Paris, on apporta à son enregistrement des édits, dont l'un créait un emprunt graduel et successif de 420 millions à répartir sur cinq années. La séance, bien que royale, fut orageuse; elle se termina par l'exil du duc d'Orléans et par l'enlèvement de deux conseillers, l'abbé Sabathier et Fréteau. Desprémenil et Goislard de Montsabert, autres conseillers, décrétés d'arrestation quelques jours après, se réfugièrent au palais, dans les chambres assemblées. Le marquis d'Agoust, avec un détachement des gardes françaises, se présenta aux portes, et lisant l'ordre d'arrestation du roi, il appela MM. Duval Desprémenil et Goislard de Montsabert. Les parlementaires se levèrent tous avec un seul cri : *Moi*, chacun se désignant personnellement comme l'un des rebelles réclamés pour la prison.

Le 8 mai 1787, dans un lit de jus-

(*) Continuation de l'*Histoire des Français*, de Simonde de Sismondi, *Règne de Louis XVI*, par M. Amédée Renée.

(*) *Règne de Louis XVI*, par Amédée Renée.

tice, le garde des sceaux lut, au nom du roi, un projet d'ordonnance aux effets suivants : les parlements ne devaient plus connaître, au civil, que des affaires d'un intérêt au-dessus de 20,000 francs, et au criminel, que des causes des privilégiés ; pour toutes les autres affaires de leur compétence, des *grands bailliages* les remplaçaient désormais. Les tribunaux d'exception étaient supprimés; on devait réformer la procédure criminelle ; la popularité de la mesure s'assurait par ces deux points ; enfin, une *cour plénière* restait chargée des fonctions particulièrement politiques des parlements. Cette *cour plénière*, unique pour la France, se composait de la *grand'chambre* du parlement de Paris, d'un magistrat de chacun des autres parlements, en outre des princes, pairs, grands officiers de la couronne et de quelques autres personnages distingués.

Par une dernière disposition, on défendait aux parlements de s'assembler, et on les frappait d'une interdiction indéfinie.

Les membres de la *grand'chambre* déclarèrent ne pouvoir siéger dans la *cour plénière* qu'on leur avait annoncée.

Le 21 septembre, les mesures précédentes n'ayant point pu s'exécuter, les membres du parlement de Paris furent rappelés de l'exil. On révoqua devant eux, dans une séance solennelle, tous les édits publiés dans le dernier lit de justice. Cet événement se passait dans l'année 1788.

A la suite de la discussion, qui au mois de mai 1787 s'était établie dans le parlement, sur des édits relatifs à une subvention territoriale et à la création d'un droit de timbre, le parlement avait rendu, le 30 juillet, un arrêté portant : « Que « le seigneur roi serait très-humblement « supplié d'assembler les états généraux « du royaume, préalablement à tout « impôt nouveau. » Dans la séance du 22 septembre 1788, où les gens du roi proclamèrent la révocation de tous les édits du dernier lit de justice, il y eut en même temps l'annonce, par les gens du roi, de l'assemblée des états généraux dans le cours de janvier suivant.

Le parlement de Paris avait appelé les états généraux. Ceux-ci arrivèrent, comme la mort pour eux, avec une exactitude irrésistible. Dès le 3 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréta des vacances indéfinies pour les parlements, les chambres de vacations restant provisoirement seules chargées de toute l'administration judiciaire. Cependant, les parlements n'étaient pas encore détruits. Mais l'Assemblée nationale avait hâte ; pour que les parlements perdissent tout espoir de vivre, elle proclama, avant même d'avoir le loisir d'organiser la justice, la résolution suivante : « *L'ordre judiciaire sera-t-il reconstruit* « *en entier, ou non? L'assemblée dé-* « *crète l'affirmative.* » (*Moniteur* du 24 mars 1790.) Un décret du 16 août 1790 établit les principes d'une nouvelle organisation judiciaire, dans laquelle les parlements n'avaient point de place. Enfin, un décret du 7 novembre 1790 déclara, article 14 : « Tous les tribunaux « actuellement existants, sous les titres « de vigueries, etc., et de *parlements,* « demeureront supprimés. » L'article 15 suivant enjoignait aux officiers des chambres de vacations de cesser partout leurs fonctions. Un acte matériel vint s'ajouter à ces proscriptions réitérées de la loi. A midi, dans un jour annoncé, des officiers municipaux se rendirent partout aux lieux des séances des parlements. Là, au milieu de la solitude et du silence de ces salles naguère encore bruyantes et toutes remplies de conseillers souverains, un simple greffier attendait : il remit les clefs aux officiers municipaux ; puis, le procès-verbal dressé et l'inscription de scellé faite, tout se referma, comme une tombe, sur les anciens parlements de France.

Ainsi périt cette forte institution des premiers jours. Elle était née avec la monarchie; elle s'était agrandie avec elle au milieu des luttes de l'ordre civil. Investie de trop de prérogatives pour trouver grâce devant un tiers état, dont elle était et qu'elle avait suscité, elle tomba avec la monarchie et avant elle-même, appui gigantesque d'un édifice élevé déjà croulant.

PARLEMENTS DE FRANCE. — *Parlement d'Aix;* septième parlement de France, d'après la date de sa création. Louis II, comte de Provence, avait établi

une cour supérieure, sous le nom de *parlement*, le 14 août 1415. Confirmé en septembre 1424, sous le titre de *conseil éminent*, par Louis III, après l'union de la Provence à la France, le tribunal supérieur des comtes provençaux fut converti et érigé en parlement proprement dit, par Louis XII, à la suite d'un acte de juillet 1501, exécuté, après une opposition, en juillet 1502, et confirmé en février 1504. Diverses ordonnances modifièrent le parlement d'Aix, notamment en 1535, en 1544, en 1642, en 1704, et en 1746. Ce parlement se composait d'une grand'chambre, d'une chambre tournelle, d'une chambre des enquêtes, d'une chambre des eaux et forêts. Son personnel était d'un premier président, dix présidents à mortier, cinquante-six conseillers laïques, un conseiller clerc, un procureur général, trois avocats du roi, quatre substituts, quatre greffiers en chef, quatre notaires et secrétaires de la cour, un premier huissier, onze huissiers. Il y avait en outre pour les pauvres un avocat et un procureur spéciaux en office. Le parlement d'Aix s'ouvrait le 1er octobre et se fermait le 30 juin; la chambre des vacations le remplaçait du 1er au 30 septembre. Son ressort s'étendait sur toute la Provence, les terres adjacentes et la vallée de Barcelonnette. Il connaissait en appel des jugements des *consuls de la nation*, établis aux échelles du Levant et sur les côtes de Barbarie; il avait sous lui douze sénéchaussées, Aix, Arles, Marseille, Toulon, Hyères, Draguignan, Grasse, Castellane, Digne, Sisteron, Forcalquier, Brignole, outre la préfecture de Barcelonnette et les siéges d'appeaux. Ses judicatures royales étaient Gardanne, Pertuis, Tarascon, Saint-Remy, Antibes, Cuers, les Mées, Saint-Paul de Vence, Moustiers, Apt, Saignoy, Saint-Maximin, Corsens, le Val, Barjolx, Guillaume, Entrevaux, Colmar, Seyne, Aups et les Martigues. Le parlement d'Aix jouissait du droit d'annexe, en vertu duquel un acte d'une puissance étrangère, tel qu'une bulle, ne pouvait être publié que par son autorisation et avec elle. En outre, il exerçait les pouvoirs du gouverneur dans l'absence de celui-ci, et publiait, dans tous les temps, les traités de paix. Il mérita de la France, par sa ferme sagesse pendant les guerres religieuses de la Ligue. (Lettres patentes de Henri IV, à la date de 1594.) Supprimé avec les autres parlements en 1771, le parlement d'Aix avait été rétabli en décembre 1774, par un édit enregistré le 12 janvier suivant.

Parlement ambulatoire. Nom donné au parlement de Paris depuis son origine jusqu'à l'année 1302, époque à laquelle on a cru faussement qu'il avait été rendu sédentaire.

Parlement d'Amiens. Établi quelque temps en cette ville, par Isabeau de Bavière, pendant la démence de Charles VI. Ce parlement n'eut pas de suite.

Parlement de Besançon, ou *du comté de Bourgogne*, ou *de la Franche-Comté*, le onzième du royaume. Antérieure au onzième siècle, la cour supérieure du comté de Bourgogne, organisée à l'imitation des cours souveraines de France, en 1422 et 1448, par Philippe le Bon, fut conservée dans ses pouvoirs par Louis XI en 1476, et par Charles VIII en 1483. Sous la main des empereurs et des rois étrangers, le parlement de *Dôle*, de *Salins*, subit quelques modifications (1491, 1668). Louis XIV, ayant définitivement acquis la Franche-Comté (1674), des lettres patentes du 17 juin de la même année rétablirent le parlement de Dôle, momentanément suspendu en 1669; et de nouvelles lettres du 22 août 1676 le transportèrent à Besançon. Ce parlement, composé d'abord de deux chambres, en compta quatre à partir de 1679 et 1704. Il fut tour à tour réorganisé comme les autres cours souveraines de France, en 1684, 1692, 1693, 1694, 1708, 1741, etc. Peu de parlements jouissaient d'un pouvoir plus étendu que celui de Besançon. Outre la justice, il avait la politique et l'administration, concurremment avec le gouverneur et en son absence. Les charges du parlement de Besançon transmettaient la noblesse au premier degré, ainsi qu'on le reconnut authentiquement le 11 mars 1694. Le parlement de Besançon comprenait dans son ressort cinq présidiaux, Besançon, Vesoul, Gray, Salins, Lons-le-Saulnier;

treize bailliages, Besançon, Dôle, Quingey, Ornano, Amont, Vesoul, Gray, Baume, Aval, Poligny, Salins, Arbois, Pontarlier, Orgelet; enfin, la grande judicature de Saint-Claude. Plusieurs autres justices ressortissaient encore au parlement de Besançon. Supprimé en 1771, le parlement de Besançon avait été rétabli en 1775, avec ses quatre chambres et son personnel. Près le parlement il y avait deux avocats d'office pour les pauvres, et un pour les prisonniers. Un avocat arrêtiste était attaché à la cour.

Parlement de Bordeaux, le quatrième du royaume, dit aussi *de Guyenne*. Une cour supérieure d'une date incertaine fut établie ou rétablie avec la qualité et sous le titre de parlement, en 1462, par Louis XI, dans la ville de Bordeaux. L'acte d'institution, rapporté par Chopin, donne pour ressort à ce parlement les pays et sénéchaussées de Gascogne, d'Aquitaine, des Landes, de l'Agénois, de Bazadois, de Périgord, de Limosin. La Guyenne ayant été donnée en apanage, le parlement de Bordeaux se transporta à Poitiers, du 29 avril 1469 au 12 mai 1471, durée de l'apanage. Le parlement de Bordeaux fut interdit en 1549, à cause d'une émeute. Il se tint dans différentes villes, en 1464, 1473, 1497, 1515, 1549, 1555, 1653, 1675, 1676, 1678 et en 1690. Des émeutes, et plus souvent la peste, étaient le motif de ces migrations. Cinq chambres composaient ce parlement. L'archevêque de Bordeaux y avait de droit un siége. Supprimé en 1771, le parlement de Bordeaux avait été rétabli sans changements en 1775.

Parlement de Bourgogne, ou *de Dijon*, le cinquième de France. Sous les anciens ducs de la province, la Bourgogne avait les *grands jours* de Beaune et de Saint-Laurent. A côté de ces *jours*, il fut institué sur le duché un *parlement*, à l'exemple de celui de Paris, par Louis XI, le 18 mars 1476, ou mai 1477. Régularisé en 1480, cassé en 1485, rétabli en 1486, fixé à Dijon, en 1494, suspendu en 1637, rétabli dans la même année, etc., le parlement de Dijon fut organisé définitivement par un grand nombre d'actes. Il se distribuait en quatre chambres, et comprenait dix présidents à mortier, trois conseillers d'honneur-nés, les évêques de Dijon, d'Autun, de Bellay, deux chevaliers d'honneur, soixante-huit conseillers, dont six clercs et soixante-deux laïques, un procureur général, deux avocats du roi, huit substituts, un chancelier, des greffiers et huissiers. Les siéges ressortissants à ce parlement, étaient: ceux de Beaune, de Nuits, d'Auxonne, de Saint-Jean-de-Lone, d'Autun, de Moncenis, de Sémur en Briennois, de Chalon-sur-Saône, d'Aunois, d'Avalon, d'Arnay-le-duc, de Saulieu, de Châtillon, de Charolles, de Bourbon-Lancy, de Bourg-en-Bresse, de Bellay et de Gex. Supprimé en 1771, le parlement de Dijon avait été rétabli en février 1775.

Parlement de Bretagne, dit aussi *de Rennes*, le huitième de France. La Bretagne avait sa justice; les rois de France y mirent un tribunal supérieur, 1315, 1352, 1493, 1494, 1495, 1551. Mais les *grands jours* de Bretagne ne furent érigés en parlement souverain que par Henri II, en mars 1553; le parlement de Bretagne ne fut fixé à Rennes que le 4 mars 1561, et rendu ordinaire, de trimestre et semestre qu'il était, que dans l'année 1724. Une particularité de ce parlement, c'est que quelques-unes de ses charges ne pouvaient être occupées que par des hommes étrangers à la Bretagne (*). Le parlement de Bretagne se composait de cinq chambres. Supprimé comme les autres parlements en 1771, il avait été rétabli par un édit de décembre 1774, enregistré le 12 novembre de l'année suivante (**).

Parlement du comté de Bourgogne, voir ci-dessus *de Besançon*.

Parlement de Dauphiné, voir ci-après *de Grenoble*.

Parlement de Dijon, voir ci-dessus *de Bourgogne*.

(*) Aussi ceux qui occupaient ces charges et qui désiraient les transmettre à leurs enfants, avaient-ils soin d'envoyer leurs femmes faire leurs couches hors de la province. On sait que c'est à un calcul semblable du père de Descartes, que les Tourangeaux doivent la satisfaction de compter au nombre de leurs compatriotes le plus grand philosophe des temps modernes.

(**) Voy. Aiguillon et La Chalotais.

Parlement de Dombes. Tribunal ou conseil supérieur établi à Lyon pour rendre la justice, en dernier ressort, aux sujets de la principauté de Dombes. Ce fut François Ier qui, ayant pris Dombes en 1523, établit le conseil susdit, qualifié de parlement, en 1538. Organisé par des actes postérieurs, souvent transporté à Dombes, parfois a Trévoux, ce parlement, quand la souveraineté de Dombes fut déclarée indépendante, continua à jouir de presque tous les priviléges de la nationalité, pour ce qui concernait la dignité de ses membres et l'autorité de ses arrêts. Le parlement de Dombes fut supprimé en 1771, à la suite de la cession de la souveraineté faite au roi par Louis-Charles de Bourbon, le 29 mars 1762.

Parlement de Douai, dit aussi *de Flandre*, le douzième du royaume. Un édit de 1668 établit un conseil souverain à Tournay, lequel fut érigé en parlement en 1686. Régularisé et complété en décembre 1701, le parlement de Tournay fut transporté à Cambray le 20 août 1709, et enfin définitivement fixé à Douai en decembre 1713. Ce parlement, constitué sur le modèle du parlement de Paris, comprenait en dernier lieu, dans son ressort, Douai, Lille, le Cambrésis, le Hainaut français, la châtellenie de Bouchain, Valenciennes, la prévôté le Comte, les prévôtés de Maubeuge, d'Agimont, de Bavai, Condé, Philippeville, Landrecies, Marienbourg, la Flandre flamingante, comprenant la châtellenie de Bésy, les villes et châtellenies de Cassel et de Bailleul. Le parlement de Douai, supprimé en 1771, avait été rétabli en novembre 1774.

Parlement de Flandre, voyez *de Douai*.

Parlement de Grenoble. Le *conseil delphinal*, institué à Saint-Marcelin, en 1337, par Humbert II, fut érigé en parlement par Louis XI, encore dauphin, en 1451, sous le nom de *parlement du Dauphiné*, devant siéger à Grenoble. Le roi Charles VII confirma cette érection le 4 août 1453. Le parlement de Grenoble se trouva être ainsi, par sa date, le troisième de France. Il se composait, au lieu de chambres, de quatre bureaux. Son personnel était à peu près celui du parlement de Paris. Il subit quelques modifications en 1638, 1658, 1679, 1628, etc. Le parlement de Grenoble exerçait le pouvoir du gouverneur pendant l'absence de celuici. Ce parlement, supprimé comme les autres en 1771, avait été rétabli par un édit d'avril 1774, avec trois chambres, au lieu des quatre bureaux anciens.

Parlement de Guyenne, voy. ci-dessus *de Bordeaux*.

Parlement de Languedoc. Nom donné parfois au parlement de Toulouse.

Parlement de Langue doil. Nom donné parfois au parlement de Paris.

Parlement de Metz, le dixième de France. Les rois de France ayant acquis les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, un parlement fut établi à Metz, cent vingt ans après l'acquisition, en 1633, par Louis XIII. D'abord semestre, puis ordinaire, puis encore semestre, le parlement de Metz reçut des avantages notables pour la compétence et l'étendue de sa juridiction. Il fut un moment, mais en vain, transféré à Toul, où il ne siégea jamais (1636). Treize officiers de la cour des aides de Vienne en Dauphiné furent, en 1658, joints au parlement de Metz. Supprimé en 1771, rétabli en 1775, le parlement de Metz se composait à cette dernière époque de quatre chambres, d'un personnel nombreux, et comprenait dans son ressort les bailliages et présidiaux de Metz, Toul, Verdun et Sarrelouis; les bailliages de Sedan, Thionville, Longwy, Mouzon et Mohon; les prévôtés bailliagères de Mouzon, Montmédy, Chavaney, Marville: les prévôtés royales de Dampvillers, Château-Regnaud, Sierck, Philisbourg, Sarrebourg; les bailliages seigneuriaux de Vic et de Carignan.

Parlement de Nancy ou *de Lorraine*, le treizième de France, connu, avant 1775, sous le nom de *Conseil souverain de Lorraine et de Barrois*. Ce pays se gouvernait depuis longtemps par une justice propre, lorsque Louis XIII établit, dans la même année de la conquête de 1634, un parlement à Saint-Mihel et un conseil souverain à Nancy. Les officiers du parlement de Saint-Mihel ayant refusé de reconnaître l'au-

torité de Louis XIII, le roi, en reprenant Saint-Mihel, un moment perdue, ne rétablit plus le parlement, et, par sa déclaration d'octobre 1635, il réunit toute la juridiction au *conseil souverain de Nancy*. Puis, par des lettres patentes du 16 juillet 1637, il remplaça ce *conseil* par le *parlement de Metz*. La Lorraine, perdue encore pour la France, fut définitivement rendue à la couronne en 1766. Un nouveau changement eut lieu alors; le parlement de Metz fut confondu dans la cour souveraine de Nancy en octobre 1771. Le parlement de Metz, rétabli en 1775, fit en vain renaître ses prétentions : la cour souveraine de Nancy demeura confirmée dans son ancienne juridiction. La cour ou parlement de Nancy se composait de quatre chambres, et étendait son ressort sur la Lorraine et le Barrois, tels qu'ils étaient limités dans le traité de Vienne de 1737. La juridiction du parlement de Nancy différait en quelques points de celle des autres parlements; on en pourrait dire autant de sa procédure et presque de son droit.

Parlement de Normandie, dit aussi *de Rouen*, le sixième de France. L'*échiquier de Normandie*, fondé par Rollon, fut institué en cour souveraine par Louis XII en 1499, selon quelques-uns en 1501, mais ne prit son nom propre de *parlement* qu'en 1515, par une concession et volonté expresse de François Ier. Le parlement de Normandie jouissait de divers priviléges; ses membres étaient exempts de la gabelle (1523) et de l'arrière-ban (1518, 1542). Il avait, en outre, toutes les prérogatives du parlement de Paris. Il fut transféré à Caen de 1589 à 1594, et interdit deux fois, en 1540 et en 1639. Des lits de justice se tinrent souvent dans le parlement de Normandie, le 27 avril 1485, le 24 octobre 1508, le 2 août 1517, le 8 octobre 1550, etc. Ce parlement comprenait dans son ressort les sept grands bailliages de la province : Rouen, Caudebec, Évreux, Andely, Caen, Coutances, Alençon, avec leurs démembrements. Il se composait de cinq chambres : la grand'chambre, la Tournelle, deux chambres des enquêtes, la chambre des requêtes du palais. Supprimé en 1771, rétabli en 1774, ce parlement suivit en tout le sort de celui de Paris.

Parlement de Paris, le premier de France (Voyez PARLEMENT.)

Parlement de Pau, le neuvième de France. Le tribunal supérieur du pays, *cour majour*, *nouveau for de Navarre* (1328), devenu *conseil souverain*, en 1519, par un édit de Henri II, ne fut érigé que par Louis XIII, à la date de 1620, en *parlement* de Navarre et de Béarn, résidant à Pau. En 1691, ce parlement s'augmenta d'une cour des comptes, qui lui fut unie. Ses attributions étaient très-étendues, et exceptionnelles en quelques points. Il comprenait dans son ressort, entre autres terres, les évêchés de Lescar et d'Oleron, et leurs cinq sénéchaussées; en outre, tout le pays de Soulle. Supprimé en 1771, rétabli en 1775, le parlement de Pau se composait de quatre chambres, divisées en bureaux ou départements.

Parlement de Poitiers. Nom donné tour à tour à des parlements qui y furent transportés : à celui de Bordeaux, 1469-1472; à celui de Paris, 1418-1437, puis en 1454, 1455, et dans l'intervalle de 1519 à 1667.

Parlement de Toulouse, le second de France. La justice supérieure du comté de Toulouse était exercée sous le nom générique de parlement, et elle avait été même tenue a Paris de 1258 à 1266, et à d'autres époques, à cause de l'Auvergne et du Poitou, qui relevaient des comtes toulousains. Mais un parlement proprement dit ne fut établi à Toulouse qu'en 1272, après la mort d'Alphonse, par Philippe III, moyennant 5,000 moutons d'or payés par les états. Philippe III députa d'abord à Toulouse les membres de son parlement de Paris. Supprimé, bientôt rétabli en 1287, ce parlement siégea jusqu'en 1291, époque à laquelle il fut encore supprimé et réuni au parlement de Paris, dans lequel il forma une *chambre* ou *un auditoire de Langue d'oc* ou *de droit écrit*. Le parlement de Toulouse fut de nouveau établi par Philippe IV, à la date du 23 mars 1302, et ouvert par le roi lui-même le 10 janvier de la même année, avec une grande pompe et solennité. Ce parlement siégea d'abord dans le château Narbonnais.

une sédition, dans laquelle il soutint en vain le roi de France, attira sur le comté des colères, dont lui-même, malgré sa conduite, fut la première victime. Pour punir les Languedociens le roi de France les priva d'une justice supérieure propre, et le parlement de Toulouse demeura supprimé de 1312 à 1419, pendant plus d'un siècle. Il fut de nouveau érigé en 1420; transporté à Béziers en 1425, incorporé dans le parlement de Paris, siégeant à Poitiers, en 1428 et 1429; commissionné dans le Languedoc en 1436 et 1437; enfin, par l'édit de Saumur, du 11 octobre 1443, rétabli à Toulouse avec son titre, ses prérogatives et son personnel. La déclaration de Charles VII, en 1454, portait que le parlement de Toulouse et celui de Paris devaient se considérer réciproquement l'un et l'autre, comme ne formant qu'un corps. Un arrêt audacieux ayant irrité le roi contre le parlement de Toulouse, celui-ci fut interdit et transporté à Montpellier (1466). Il fut réintégré à Toulouse en 1468. Mais en 1589, il fut encore promené de cette ville à Carcassonne, de celle-ci à Béziers, puis, à Castel-Sarrazin. Confirmé en 1461, en 1610, et en 1705, le parlement si agité de Toulouse fut le plus important, après celui de Paris. On vantait son zèle catholique, la fermeté et la conscience sévère de ses arrêts, la science de chacun de ses membres. Les rois y tinrent plusieurs lits de justice, 4 août 1533, 5 février 1565, etc. Ils lui déféraient le jugement des coupables, que partout ailleurs on eût craint d'oser condamner. Supprimé en 1771, rétabli en 1775, ce parlement se composait, dans son dernier état, de cinq chambres et d'un personnel aussi nombreux que celui de Paris. Son ressort comprenait les sénéchaussées et présidiaux de Toulouse, Beaucaire, Nîmes, Carcassonne, le Puy en Velay, Montpellier, Béziers, Limoux, Villefranche de Rouergue, Rodez, Cahors, Castelnaudary, Montauban, Auch, Lectoure, Pamiers, Figeac, Lauserte, Uzès, sénéchal ducal, Martel, en partie, le siége royal d'appeaux, du comté de Castres, et le bailliage de Mende.

Parlement de Tours. Fraction du parlement de Paris, demeurée fidèle au roi pendant la Ligue, et qui siégea à Tours, de 1589 à 1594. (Voyez CHAMBRES, COURS, LITS DE JUSTICE, ÉDITS BURSAUX, PREMIERS PRÉSIDENTS et PROCUREURS GÉNÉRAUX, etc., etc.)

PARLOIR AUX BOURGEOIS. Voyez HÔTELS DE VILLE et PARIS.

PARME (relations avec le duché de). A l'époque des dernières guerres d'Italie sous le règne de Henri II, le second duc de Parme, Octave Farnèse, menacé par le pape Jules III et par l'empereur, envoya son frère le duc de Castro implorer la protection de la France. Henri saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de reconquérir quelque influence en Italie, et par un traité signé le 27 mai 1551, il prit sous sa protection la maison Farnèse, s'engageant à fournir au duc Octave deux mille hommes de pied avec deux cents chevau-légers, et à lui payer annuellement douze mille écus d'or, avec promesse d'un plus grand secours, en cas qu'il en eût besoin. Peu de temps après, de Thermes entra dans Parme à la tête d'une garnison française, et défendit cette ville contre les Impériaux. Mais, en 1552, une trêve de deux ans fut conclue entre le pape, le roi de France et le duc Octave, et ce dernier se détacha tout à fait, en 1556, du parti de la France, pour embrasser celui de Philippe II, qui lui restitua la ville de Plaisance.

En 1633, Adoard ou Édouard, duc de Parme, mécontent des Espagnols, accéda à la ligue que la France cherchait à former avec les princes d'Italie, et il fut presque le seul qui y accéda; trois ans après, les Espagnols entrèrent dans le Parmesan, et ils s'en seraient emparés définitivement sans l'intervention du pape Urbain VIII et du grand-duc de Toscane; enfin, en 1634, le duc fut forcé de conclure la paix avec eux; mais il n'en resta pas moins secrètement attaché à la France qui, en 1660, chercha à protéger encore Ranuce II, son successeur, contre le pape. Toutefois celui-ci ne tint aucun compte des sollicitations de Louis XIV, et garda le duché de Castro et le comté de Ronciglione qu'il avait réunis à la chambre apostolique. Depuis cette époque jusqu'en 1789, si l'on en excepte

le mariage du duc don Philippe avec Louise-Élisabeth, fille de Louis XV (1725), les relations de la France avec le duché de Parme n'offrent rien de remarquable.

Lors de la révolution française, le duc de Parme, don Ferdinand, suivit l'exemple des autres souverains de l'Europe et se ligua avec eux contre nous. Mais en 1796 il fit la paix, et grâce à l'alliance conclue en 1800. entre la France et l'Angleterre, il fut maintenu dans la possession de ses États. Toutefois, par un nouveau traité signé avec l'Espagne, le 21 mars 1801, cette dernière puissance céda à la France les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, qui durent y être réunis après la mort de don Ferdinand, infant d'Espagne. Ce prince étant mort le 9 octobre 1802, une armée française occupa aussitôt ses États, qui ne furent cependant incorporés à l'empire français qu'en 1805. Le traité signé à Vienne, en 1815, donna le duché de Parme à l'archiduchesse Marie-Louise, ex-impératrice des Français.

Parmentier (Antoine-Auguste), né à Montdidier en 1737, fut orphelin de bonne heure, et forcé, par la médiocrité de sa fortune, d'entrer chez un pharmacien, avant d'avoir fait les études des colléges. Il vint ensuite à Paris, et en partit en 1757, pour se rendre en qualité de pharmacien militaire, à l'armée de Hanovre. De retour à Paris, en 1763, il y reprit ses études, et, trois ans après, il obtint au concours la place de pharmacien de l'Hôtel des Invalides. Ce fut alors qu'il étudia spécialement les propriétés de la pomme de terre, et qu'il eut la gloire de dissiper les préventions aveugles qui s'opposaient chez nous à l'emploi général de cette plante utile. Le maïs et la châtaigne ne furent point non plus négligés par lui, et il épuisa tout ce qu'on pouvait dire en faveur de ces deux produits si précieux pour quelques-unes de nos provinces. Non content d'augmenter les ressources alimentaires, il travailla aussi à perfectionner la boulangerie, et proposa la mouture économique, dont l'emploi augmente d'un sixième le produit de la farine. Chargé pendant la révolution de surveiller les salaisons destinées à la marine, il s'occupa en même temps de la préparation du biscuit de mer; devint membre de l'Institut, en 1796, remplit ensuite les fonctions d'inspecteur général du service de santé et d'administrateur des hôpitaux; améliora le pain des troupes, et rédigea un code pharmaceutique, qui fut généralement adopté pour les hôpitaux civils, les secours à domicile et les infirmeries des maisons d'arrêt. Il indiqua le moyen de rendre les soupes économiques aussi saines qu'agréables au goût; pendant le blocus continental, il reconnut et proclama les avantages du sirop de raisin; en un mot, toutes les découvertes utiles trouvèrent en lui un zélé propagateur. Il mourut en 1813.

Ses nombreux ouvrages sont remplis de détails intéressants, mais ils se ressentent de l'insuffisance de ses premières études; ils manquent de méthode, et sont écrits d'un style lâche et diffus; nous citerons seulement les principaux: *Examen chimique de la pomme de terre*, 1779, in-12; *le parfait Boulanger*, ou *Traité complet de la fabrication et du commerce du pain*, 1778, in-8°; *Recherches sur les végétaux nourrissants qui, dans les temps de disette, peuvent remplacer les aliments ordinaires*, 1781, in-8°; *Méthode facile de conserver, à peu de frais, les grains et les farines*, 1785, in-12; *Instruction sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages et d'augmenter la subsistance des bestiaux*, 1785, in-8°; *le Maïs ou blé de Turquie apprécié sous tous ses rapports*. 2e éd., 1812, in-8°; *Économie rurale et domestique*, Paris, 1790, 8 vol. in-12; *Code pharmaceutique à l'usage des hospices civils, des secours à domicile et des prisons*, 1811, in-8°, 4e éd.; *l'Art de faire les eaux-de-vie et vinaigres*, 1819, 2e éd., in-8°, fig.; *Formulaire pharmaceutique à l'usage des hôpitaux militaires*, 1842: la première édition de cet ouvrage est de l'an XI; il a été traduit en allemand et en italien.

Parmentier (Jehan), né à Dieppe en 1494, est, dit-on, le premier Français qui ait conduit des vaisseaux au Brésil, et le premier navigateur qui ait découvert les Indes jusqu'à l'île de Su-

matra, où il mourut à l'âge de 49 ans. On a de lui des mappemondes, des cartes marines, et un recueil de poésies imprimées en 1536, in-4°, sous le titre : *Descouvertes nouvelles des merveilles de ce monde.*

PARNY (Évariste-Désiré DESFORGES de), né à l'île Bourbon, en 1753, appartenait à une famille noble et des plus considérables de cette colonie. Envoyé en France à l'âge de dix-neuf ans, il fit ses études au collége de Rennes, puis vint à Paris pour y prendre l'habit ecclésiastique. Mais peu à peu ses idées prirent un autre cours; sa foi disparut; il quitta la soutane pour l'uniforme, et passa les premières années de sa jeunesse au milieu des séductions d'une société brillante et dissipée qui pouvait lui rappeler celle du Temple, celle de Lafare et de Chaulieu. Dans un voyage qu'il fit à Bourbon en 1775, il fit la connaissance d'une jeune créole, Esther de Baïf, qu'il a immortalisée depuis sous le nom d'Éléonore, et s'enflamma pour elle de la plus vive passion. Il ne put toutefois obtenir sa main et revint en France, emportant avec lui une consolation mêlée de douceur et de tristesse, celle d'être devenu poëte élégiaque. Ce fut au commencement de 1778 qu'il publia ses *Poésies érotiques*, dont le succès fut aussi grand qu'il était mérité. Il accompagna, en 1785, à Pondichéry, M. de Souillac, gouverneur général des établissements français dans les Indes; revint l'année suivante à Paris, et ne tarda pas à se démettre de ses emplois, bornant sa carrière militaire au grade de capitaine de dragons, qu'il occupait encore en 1789.

Les mesures financières qui furent prises pendant la révolution le privèrent de sa fortune. Il se vit obligé, pour subsister, de vendre jusqu'à ses livres et de demander, au mois de novembre 1795, un emploi dans les bureaux de l'instruction publique. Toutefois les revers de la fortune n'éteignirent pas sa verve poétique : celui de ses ouvrages qui a le plus étendu sa renommée, *la Guerre des dieux anciens et modernes*, vit le jour au printemps de 1799. Cependant sa situation ne s'était guère améliorée; l'Institut, créé depuis cinq années, ne lui avait pas encore ouvert ses portes. Un ami généreux, le général Macdonald, répara, dit-on, plus d'une fois, les injustices de la fortune envers lui, et l'emmena, à la fin de 1801, dans le pays des Grisons, où il allait triompher des armes de l'Autriche. Enfin, au printemps de 1803, Parny entra à l'Institut, en remplacement de Devaines. Après avoir supporté longtemps sa mauvaise fortune, il trouva enfin dans Français de Nantes à la fois un bienfaiteur et un ami. Grâce à lui, il put jouir d'une douce aisance dans sa vieillesse. Il fit paraître en 1805, *le Portefeuille volé, renfermant le Paradis perdu, poëme en quatre chants; les Déguisements de Vénus et les galanteries de la Bible, sermon en vers;* en 1807, les *Rose-croix*, poëme en douze chants. Depuis il ne publia plus rien d'important. Sa santé, qui n'avait jamais été bien florissante, s'affaiblissait de jour en jour; il mourut le 5 décembre 1814. Une année auparavant, l'empereur lui avait accordé une pension de 3,000 francs. On a de lui, outre les ouvrages que nous avons déjà mentionnés, *la Journée champêtre*, des *Lettres* mêlées de vers; les *Fleurs; Jamsel;* des *Chansons madécasses ;* un *Hymne pour la fête de la jeunesse*, inséré dans le *Moniteur* de l'an VII; *Isnel et Asléga*, ou *les Scandinaves ; Goddam !* poëme en quatre chants, composé à l'occasion du projet de descente en Angleterre; les *Voyages de Céline ;* et des *Poésies mêlées.* Ses œuvres ont été souvent réimprimées; l'édition la plus estimée est celle qui fait partie de la collection Lefevre (1827, gr. in-8°).

PARPAILLOT. C'était une des dénominations sous lesquelles on désignait les protestants avant l'édit de Nantes. Ce nom leur avait été donné à cause de *Jean Perrin, seigneur de Parpaille*, magistrat d'Avignon, et calviniste très-exalté, qui fut décapité en 1602 par ordre de Fabrice Serbelloni, gouverneur d'Avignon pour le pape Paul IV. Sa maison fut rasée par ordre de ce pontife et l'on construisit au lieu qu'elle occupait la place qui prit dès lors le nom de *place Pie.*

PARROCEL (Barthélemy), né à Mont-

brison au commencement du dix-septième siècle, fut le premier et pour ainsi dire la souche d'une nombreuse famille d'artistes, qui peuvent être comptés comme une des gloires de la France. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il quitta bientôt une carrière pour laquelle il ne sentait aucune vocation, et partit pour l'Italie où il voulait perfectionner son talent pour la peinture. Un grand d'Espagne qu'il rencontra en route et qui devint son protecteur, l'emmena dans sa patrie. Parrocel y fit de nombreux travaux et y gagna beaucoup d'argent; puis il quitta l'Espagne pour se rendre à Rome; fut pris en route par un pirate algerien, puis relâché, et arriva enfin dans la capitale du monde chrétien. Après y avoir séjourné quelques années, il revint en France et se fixa à Brignolles, où il mourut vers 1660.

Joseph PARROCEL, son troisième fils, né en 1648, étudia la peinture sous son frère *Louis*, qui mourut jeune et sans avoir acquis une grande célébrité. A l'âge de vingt ans il alla à Rome, où il se mit sous la direction du peintre de batailles Courtois, surnommé le *Bourguignon*. Après un séjour assez long en Italie, où il avait eu des aventures de plus d'un genre, il revint en France et se fixa à Paris vers 1675. Il fut reçu à l'Académie de peinture sur un tableau représentant *Une sortie de la garnison de Maëstricht repoussée par les Français, commandés par Louis XIV en personne*. Lebrun, dont l'esprit ombrageux craignait toujours des rivaux, éloigna de la composition, des tableaux de lui, représentant les *Campagnes de Louis XIV*, et qui devaient être exécutés en tapisserie aux Gobelins. Louvois, qui connaissait son mérite, le chargea alors de peindre un des quatre réfectoires des Invalides. Parrocel y représenta les *Conquêtes de Louis XIV*. Le ministre lui commanda ensuite des travaux pour Versailles; il mourut peu de temps après, et Mansard qui fut alors mis à la tête des bâtiments, et qui avait à se plaindre de Parrocel, fit mettre à l'écart son tableau représentant le *Passage du Rhin*. Mais Louis XIV, informé de ce qui se passait, voulut voir ce tableau, et en fut tellement satisfait, qu'il le fit placer dans la chambre du conseil. Depuis lors, Parrocel n'eut plus à subir de tracasseries, et il fit un grand nombre de compositions qui sont encore justement estimées. Son coloris est chaud et brillant, et sa touche pleine de verve; malheureusement, plusieurs de ses tableaux ont perdu de leur premier mérite, à cause de l'altération qu'ont éprouvée les couleurs. Outre le *Passage du Rhin*, on a de lui un *tableau de bataille*, plusieurs dessins à la plume, et des gravures à l'eau-forte sur des sujets de sa composition. Parmi celles-ci, il faut distinguer *les quatre Heures du jour; l'Aurore ou le Camp; le Midi ou la Halte; le Soir ou la Bataille; la Nuit ou le Champ de bataille*; *quatre sujets de batailles;* une suite de quarante-huit sujets tirés de la *Vie de Jésus-Christ*, et qui sont très-remarquables par la verve de la composition. Parrocel mourut en 1704.

Charles PARROCEL, l'un de ses fils, et comme lui peintre de batailles, naquit à Paris en 1688. Après avoir commencé sous Lafosse l'étude de la peinture, il alla en Italie, où il fut admis comme pensionnaire du roi sur un tableau représentant *Moïse sauvé des eaux*. De retour à Paris, il trouva la réputation de son père encore vivante, et voulut comme lui s'adonner à représenter des batailles; mais, afin d'être plus exact et plus véridique, il s'engagea dans un régiment de cavalerie et fit plusieurs campagnes. Il était alors membre de l'académie de peinture et professeur. En 1721, le duc d'Antin lui commanda deux tableaux qui ont été depuis reproduits sur un grand nombre de tapisseries; ce sont l'*Entrée de l'ambassadeur turc par le jardin des Tuileries*, et la *Sortie du même ambassadeur par le Pont-Tournant, après une audience*. En 1744 et 1745, Parrocel accompagna Louis XV dans ses campagnes de Flandre, et à son retour, il peignit les *Conquêtes du roi*. Quoique ayant moins de verve que son père, Charles Parrocel lui est cependant supérieur à cause de la vérité de ses compositions; et, comme il peignait dans la pâte, ses couleurs n'ont pas éprouvé les ravages du temps. On a de lui, outre ses grands

tableaux de bataille, des tableaux de chevalet représentant ordinairement des escarmouches de cavalerie et d'infanterie. Ses dessins sont également estimés; enfin, il s'exerça aussi dans la gravure, et publia une *suite de cavaliers et de fantassins*, d'après ses propres dessins; quelques *sujets de chasse* et des *actions militaires*. Il mourut en 1753 aux Gobelins, où il demeurait.

Ignace PARROCEL, cousin germain du précédent, peignit comme lui les batailles, et s'approcha du genre de son oncle Joseph. Il voyagea beaucoup en Italie et en Allemagne, et travailla pour l'empereur et le prince Eugène. Sept tableaux de sa composition représentant les victoires de ce prince faisaient partie de la collection du Louvre sous l'empire, et ont été repris par les alliés en 1815. Ignace Parrocel mourut à Mons, auprès du prince d'Aremberg, en 1722.

Pierre PARROCEL, frère cadet du précédent, naquit à Avignon en 1664, et fut aussi élève de son oncle Joseph; comme presque tous les membres de sa famille, il alla à Rome; il y étudia sous Carle Maratte, puis il revint en France, et parcourut presque tout le Midi, laissant partout des produits de son talent. On cite surtout une *Pêche miraculeuse*, une *Résurrection* et une *Ascension*, qu'il peignit pour la chapelle des pénitents blancs à Avignon. A Paris, il composa, pour l'hôtel de Noailles, seize tableaux représentant l'*Histoire de Tobie*. L'église de Sainte-Marie, à Marseille, possédait celui de ses tableaux qu'on regardait comme son chef-d'œuvre, la *Vierge couronnée par l'Enfant Jésus*. Pierre Parrocel mourut en 1739.

Joseph Ignace PARROCEL, son fils, né comme lui à Avignon, devint membre de l'académie de peinture, et mourut vers la fin du règne de Louis XV.

Étienne PARROCEL, petit-neveu de Joseph, naquit à Paris vers 1720; il se distingua fort peu dans la peinture, et obtint plus de succès dans la gravure. On a de lui *une Bacchante*, de sa composition; le *Triomphe de Mardochée*, d'après de Troy; le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*, d'après Subleyras.

PARSEVAL-GRANDMAISON (François-Auguste), né à Paris en 1759, étudia d'abord la peinture, qu'il abandonna ensuite pour ne s'occuper que des lettres; il traduisit en vers l'*épisode d'Armide* de la *Jérusalem délivrée*, et publia un ouvrage intitulé les *Amours épiques*, qui n'est autre chose que la collection des chants composés sur l'amour par les plus grands poëtes, tant anciens que modernes. Cet ouvrage le fit élire en 1804 à l'Académie française. En 1825, parut son poëme de *Philippe-Auguste*, auquel il avait travaillé vingt ans. Il s'occupa ensuite d'un *Poëme sur les arts*, qu'il n'eut point le temps d'achever. Parseval avait accompagné Bonaparte en Égypte, et fait partie de l'Institut du Caire. Dans ses dernières années, il voulait composer avec ses souvenirs un poëme sur la *Conquête de l'Égypte;* mais la mort le surprit en 1834 au milieu de ces projets.

PARTHENAY, ancienne capitale de la *Gatine* ou *Gastine*, en Poitou, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Deux-Sèvres. Son origine est inconnue; on sait seulement que c'était autrefois une place forte, entourée de doubles fossés et de triples murailles. Elle soutint en 1486 un long siége contre Charles VIII, qui s'en rendit maître et en fit détruire les fortifications.

Westermann, qui s'était distingué par son audace dans la Belgique, fut envoyé, en 1793, avec sa légion dans la Vendée, et reçut du général Biron l'ordre de se porter sur Parthenay. Il y arriva le 20 juin par une marche forcée. Dès deux heures du matin, il attaqua les avant-postes ennemis; puis, à la tête de douze cents hommes, il enfonça les portes de cette ville à coups de canon, et y entra au pas de charge avec son infanterie. Lescure, qui défendait la place, résista faiblement; ses soldats l'abandonnèrent, et il ne dut son salut qu'à l'obscurité qui le déroba aux coups des républicains. Cependant, Westermann, n'osant pas s'engager dans le pays insurgé, retourna à Saint-Maixent, et Lescure rentra dans Parthenay. Mais, tandis qu'il s'efforçait de préserver cette ville des flammes auxquelles ses soldats voulaient la livrer, pour punir les habitants

d'avoir favorisé Westermann, celui-ci, ayant trouvé quelques renforts à Saint-Maixent, revint avec trois mille hommes sur Parthenay, et força les Vendéens à l'abandonner.

PARTHENAY (famille de). Cette famille, qui se prétendait issue de celle de Lusignan, après avoir eu plusieurs membres illustres, s'éteignit en 1566, pour la ligne masculine, en la personne de *Jean* L'ARCHEVÊQUE DE PARTHENAY, seigneur de Soubise. Il avait embrassé le protestantisme à la cour de Ferrare, où sa mère, Nicholle de Saubonne, avait suivi, en qualité de gouvernante, la seconde fille de Louis XII, Renée, duchesse d'Este, si célèbre de son temps par sa science et ses sympathies pour les nouvelles doctrines. A son retour en France, il les introduisit à Soubise, et fut chargé par le prince de Condé du commandement de Lyon, en remplacement du baron des Adretz. Malgré les efforts du duc de Nemours, qui vint l'y assiéger, malgré les efforts de la reine mère et du baron des Adretz, devenu catholique, Parthenay sut défendre la place et la conserver à son parti. Il mourut en 1566, ne laissant qu'une fille.

Catherine L'ARCHEVÊQUE DE PARTHENAY, née en 1546, se signala d'abord comme une héroïne des temps antiques. Pendant le siége de Lyon, les catholiques, espérant vaincre son père, qui défendait cette ville, amenèrent en vue du rempart Catherine et sa mère, le menaçant de les égorger, s'il ne faisait ouvrir les portes à l'armée royale. Mais loin de tâcher d'attendrir par leurs larmes l'homme auquel elles étaient liées par des liens si chers, les deux nobles femmes l'encouragèrent au contraire à tenir bon, quoi qu'il en pût advenir pour elles.

Catherine, ayant perdu son père, fut mariée en 1568 à Charles de Quellénec, baron de Pont, dont elle se sépara au bout de deux ans pour cause d'impuissance. Ce fut ce baron de Pont, qui, tué depuis à la Saint-Barthélemy, fut, de la part des filles d'honneur de Catherine de Médicis, l'objet de si indécentes investigations. Catherine de Parthenay fut mariée en secondes noces à René, vicomte de Rohan, qu'elle épousa en 1575. Zélée calviniste, autant que femme d'esprit et de science, Catherine mit sa fortune au service des réformés. Enfermée dans la Rochelle avec sa fille, durant le siége de cette ville, elle refusa d'être comprise dans la capitulation, et préféra rester prisonnière de guerre. Elle avait alors soixante-quatorze ans, et fut enfermée au château de Niort, où on usa envers elle d'une rigueur extraordinaire, la privant, malgré son grand âge, du service de tout domestique. Sortie enfin de prison après une longue captivité, elle mourut, en 1631, à Parthenay, où elle s'était retirée.

Elle avait composé plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont sa tragédie d'*Holopherne*, jouée durant le siége de la Rochelle, et son *Apologie pour le roi Henri IV, envers ceux qui le blâment de ce qu'il a gratifié plus ses ennemis que ses serviteurs*, satire ingénieuse, attribuée souvent, mais mal à propos, à Palma Cayet; la vicomtesse de Rohan composa, dit-on, l'*Apologie* pour se venger de ce que le roi n'avait pas voulu épouser sa fille, à laquelle il faisait une cour assidue, et dont on a conservé cette noble réponse : « J'ai trop peu de bien pour être votre « femme, et je suis de trop bonne mai- « son pour être votre maîtresse. »

PAS (famille de). Voyez FEUQUIÈRES.

PASCAL (Blaise), naquit, en 1623, à Clermont en Auvergne, d'un premier président à la cour des aides de cette ville, lequel, ayant perdu sa femme, céda sa charge, et vint se fixer à Paris, pour s'y consacrer entièrement à l'éducation de ses enfants. Le jeune Pascal montra, dès son enfance, un génie extraordinaire et une aptitude merveilleuse pour les sciences. Son père, qui était à la fois un amateur éclairé des lettres et un savant distingué, réunissait dans sa maison les hommes les plus célèbres de l'époque, et avait avec eux des conférences qui donnèrent lieu, plus tard, à l'établissement de l'Académie des sciences. Le jeune Blaise y assistait quelquefois, et il suivait avec un intérêt qu'on ne devait pas attendre de son âge les discussions scientifiques. On dit qu'ayant demandé un jour à son père ce que c'était que la géométrie dont il entendait si souvent parler, et celui-ci

lui ayant répondu que c'était une science qui enseignait à faire des figures justes et à trouver les proportions qu'elles ont entre elles, le président, à quelque temps de là, le surprit cherchant à résoudre une proposition de géométrie au moyen de *barres* et de *ronds*, noms que l'enfant avait donnés aux lignes et aux cercles. Émerveillé et effrayé à la fois, car Blaise n'avait alors que douze ans, il consulta, sur ce qu'il devait faire, quelques amis, qui lui conseillèrent de laisser son fils suivre son inclination. Il lui mit alors Euclide entre les mains, l'admit régulièrement à ses conférences, et, cette fois, le jeune Blaise put y assister comme un auditeur capable de comprendre ce qui s'y disait, et de prendre lui-même la parole dans les discussions. Ses progrès furent étonnants: à seize ans, il présenta aux amis de son père son traité des *sections coniques*, que Descartes attribua au président, ne pouvant pas croire qu'il eût été composé par un jeune homme de cet âge.

Quelque temps après, le président Pascal fut nommé intendant de Rouen; et il chargea son fils des calculs que cette place l'obligeait de faire. Le jeune homme chercha à abréger son travail, et il inventa sa *machine arithmétique*. Mais l'application à laquelle il s'était livré pour obtenir ce résultat altéra sa santé; et ce fut à partir de cette époque que commencèrent les souffrances qui le tourmentèrent le reste de ses jours.

De retour à Paris, Pascal continua à s'occuper des sciences qu'il aimait avec passion, et composa son *Triangle arithmétique*, sa *Théorie des probabilités*, sa *Solution des problèmes de la roulette;* enfin, il fit les curieuses expériences dont il consigna les résultats dans ses *Traités de l'équilibre des liqueurs*, et *de la pesanteur de l'air*. Il ne se bornait pas d'ailleurs à des recherches spéculatives, et cherchait à trouver des applications utiles de ses découvertes; c'est ainsi qu'on lui doit l'invention de la *brouette* ou *vinaigrette*, celles du *haquet*, de la *presse hydraulique*, et d'autres encore qui ont été modifiées et perfectionnées depuis.

Cependant, tourmenté par une maladie noire, il consulta des médecins qui lui conseillèrent les distractions et les divertissements. Un jour, qu'il allait en carrosse à Neuilly, ses chevaux prirent le mors aux dents, et s'élancèrent dans la rivière; l'avant-train se brisa, et le carrosse resta suspendu. Cet accident frappa son imagination; il avait alors trente ans, et déjà, depuis quelques années, il s'était livré aux pratiques de la dévotion : il crut voir, dans l'événement du pont de Neuilly, un avertissement du ciel, et le lendemain même, il alla s'enfermer à Port-Royal. La vie qu'il y mena fut des plus austères; les sciences furent mises de côté, et s'il s'en occupa encore, ce ne fut qu'à de rares intervalles. Sa lecture habituelle était l'Écriture sainte. Il ne voyait guère que les solitaires, et sa sœur, madame Périer. Les solitaires étaient alors persécutes; et Arnauld, leur chef, avait été censuré par la Sorbonne. Arnauld voulut répondre, et fit part de sa défense à ses amis; personne ne l'approuva; c'était de la théologie contre de la théologie; on pensa qu'elle ne produirait aucun effet dans le monde, et on engagea Pascal à réfuter les docteurs de Sorbonne : il se mit à l'œuvre, et donna, le 23 janvier 1656, sa première *Lettre de Louis de Montalte à un provincial;* la dernière parut en mars 1657. Le succès de cet ouvrage fut immense; il courut toute la France, et eut plusieurs éditions en très-peu de temps. Cependant la maladie à laquelle Pascal était depuis longtemps en proie, faisait des progrès alarmants, et bientôt il n'y eut plus d'espoir de le conserver; il mourut en 1662.

On trouva, après sa mort, parmi ses papiers, un grand nombre de petits feuillets *enfilés en diverses liasses* (*), et sur lesquels étaient écrites des pensées, qui se reportaient à un grand ouvrage sur la religion. Ces feuillets furent réunis et publiés (Paris, 1669, in-12) par sa famille et ses amis, et ce furent les *Pensées de Pascal;* mais les éditeurs de ce recueil ne le publièrent pas sans modification; « parmi un grand nombre de pensées, disent-ils dans leur préface, on a pris seulement celles qui ont paru les plus claires et les plus achevées; et on les

(*) *Préface des Pensées*, éd. de 1669.

donne telles qu'on les a trouvées, sans y rien ajouter ni changer; si ce n'est qu'au lieu qu'elles étaient sans suite, sans liaison, et dispersées confusément de côté et d'autre, on les a mises dans quelque sorte d'ordre, et réduit sous les mêmes titres celles qui étaient sur les mêmes sujets; et l'on a supprimé toutes celles qui étaient ou trop obscures ou trop imparfaites. » Ils auraient dû dire, pour être exacts, que redoutant la censure et se proposant avant tout de faire un livre irréprochable et édifiant, ils avaient omis précisément les pensées les plus originales, celles qui mettent à nu l'âme de Pascal, son scepticisme désolé, sa foi inquiète et désespérée; altéré quelquefois dans leur fond, énervé presque toujours dans leur forme les pensées qu'ils conservaient; enfin donné un grand nombre de pensées qu'ils n'avaient point tirées des petits feuillets dont nous avons parlé, et qui, par conséquent, ne devaient point appartenir au grand ouvrage auquel travaillait Pascal (*).

Heureusement, la famille du grand écrivain conserva religieusement le manuscrit des *Pensées*, et son neveu, l'abbé Périer, le déposa, en 1711, à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés : il se trouve maintenant à la Bibliothèque royale, et c'est de là que M. Cousin l'a exhumé pour en publier, d'abord dans le *Journal des Savants* (avril-novembre 1842), puis en un volume in-8° (Paris, Ladrange, 1843), un spécimen, que l'on peut considérer comme un des plus grands services rendus dans notre siècle aux lettres françaises et à la philosophie; car M. Cousin a ainsi restitué dans sa forme première un des plus admirables monuments de notre langue, et ses précieuses découvertes lui ont permis d'éclairer, par de magnifiques développements, plus d'un point obscur de l'histoire de la philosophie en France au dix-huitième siècle. Nous lui emprunterons

(*) Ces pensées provenaient de la correspondance de Pascal, de ses conversations, dont le souvenir s'était conservé chez ses amis, enfin de quelques écrits qu'il avait composés plusieurs années avant sa mort, et qui étaient restés manuscrits. Par conséquent, si le fond était bien de Pascal, la forme ne pouvait être attribuée qu'à ses éditeurs.

l'appréciation de Pascal comme écrivain, comme savant et comme philosophe.

« Je considère, dit-il, Descartes et Pascal comme les fondateurs de la prose française. Descartes l'a trouvée et Pascal l'a fixée.... Descartes, qui invente et produit sans cesse, laisse encore échapper bien des négligences. Pascal n'a pas cette fécondité inépuisable; mais tout ce qui sort de sa main est exquis et achevé. Osons-le dire : l'homme, dans Pascal, est profondément original, mais l'esprit créateur ne lui avait point été donné. En mathématiques, il n'a point fait de ces découvertes qui renouvellent la face de la science, telles que l'application de l'algèbre à la géométrie : le seul grand calcul auquel son nom demeure attaché, est celui des probabilités, et Fermat partage au moins avec Pascal l'honneur d'avoir commencé ce calcul. En physique, il a démontré la pesanteur de l'air, que Descartes avait trouvée douze ans même avant Torricelli. En philosophie, il n'a fait autre chose que rallumer la vieille guerre de la foi et de la raison, guerre fatale à l'une et à l'autre. Pascal n'est pas de la famille de ces grandes intelligences dont les pensées composent l'histoire intellectuelle du genre humain : il n'a mis dans le monde aucun principe nouveau; mais tout ce qu'il a touché, il l'a porté d'abord à la suprême perfection. Il a plus de profondeur dans le sentiment que dans la pensée, plus de force que d'étendue. Ce qui le caractérise, c'est la rigueur, rigueur inflexible qui aspire en toute chose à la dernière précision, à la dernière évidence. De là, ce style net et lumineux, ce trait ferme et arrêté, sur lequel se répand ensuite ou la grâce de l'esprit le plus aimable, ou la mélancolie sublime de cette âme que le monde lassa bien vite, et que le doute poursuivit jusque dans les bras de la foi (*). »

Jacqueline Pascal, sœur du précédent, naquit à Clermont en 1625. Catholique et janséniste comme les autres membres de sa famille, elle entra à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, et y fit profession, en 1652, à l'âge de vingt-sept ans, sous le nom de *sœur*

(*) *Des Pensées de Pascal, rapport à l'Académie française*, p. 5 et suiv.

sainte Euphémie. Elle y vécut neuf années à peine, et mourut en 1661 à l'âge de trente-six ans.

Elle avait composé dans sa retraite des *Cantiques spirituels* et un *Règlement pour l'éducation des enfants de Port-Royal,* qui ont été imprimés avec les *Constitutions de Port-Royal.* Voy. Périer (Mme).

Pas d'armes. On appelait ainsi, au moyen âge, des combats simulés représentant tout ce qui se faisait alors à la guerre, lorsqu'on attaquait et défendait un pont, un défilé ou un passage étroit qu'il était important de forcer ou de garder.

Quand un chevalier voulait faire un pas d'armes, il allait, armé de toutes pièces, se camper fièrement sur un chemin fréquenté, appendait son écu à un arbre; personne, ayant le droit de ceindre l'épée, ne pouvait passer outre, sans s'être mesuré contre lui; et le vaincu était soumis à diverses peines, stipulées d'avance.

Il y avait des passages qui étaient des lices perpétuelles, où les chevaliers se donnaient rendez-vous pour mesurer leur adresse et leur courage. Tel était le défilé qui existe entre Calais et Saint-Jacquevert, fréquenté particulièrement alors par les Anglais. Les chevaliers de Guyenne et de Languedoc allaient établir des pas d'armes aux frontières d'Espagne, pour obliger les *caballeros* de ce royaume de croiser avec eux la lance et l'épée. Au devant du château de Pau, en Béarn, il y avait une enceinte fermée de barrières, qui servait habituellement de champ clos aux ferrailleurs des deux côtés des Pyrénées, et qui a gardé, de sa destination primitive, le nom de *Champ bataillé;* enfin, à Paris, il y avait au faubourg Saint-Jacques, une enceinte pareille, qui longtemps après avoir été employée à un autre usage, a porté le nom de *Maupas.*

Les pas d'armes étaient annoncés comme les tournois, et de toutes parts la noblesse s'empressait de s'y rendre, parce que, s'ils étaient une occasion de gloire, ils en étaient une aussi de divertissements et de banquets. Olivier de la Marche en rapporte plusieurs qui eurent lieu de son temps, tels que celui que treize gentilshommes de la maison du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, tinrent, sous le commandement du comte de Charny, à une croisée de grands chemins, appelée le *Charme de Marcenay*, ou l'*arbre de Charlemagne*, à une lieue de Dijon, en allant à Nuits; celui qui fut gardé par le seigneur de Haubourdin, bâtard de Saint-Pol, et cinq chevaliers, près de Saint-Omer, sur la route de Calais; enfin, celui que le chevalier de Lalain défendit en Bourgogne, l'an 1441, un an entier près de la ville de Châlon, et qui fut nommé le *pas de la Fontaine des pleurs.*

Le roi René tint un célèbre pas d'armes près de Saumur. Il fit construire un château en bois, qu'il nomma le *château de la Joyeuse garde*, et s'y établit avec des dames et des chevaliers auxquels il donna des festins somptueux et des amusements variés et nombreux, en attendant des adversaires. Pendant quarante jours, il défendit son poste, par lui-même ou par les siens, contre tout venant. Quand les jeux furent finis, il fit décerner des prix à ceux qui avaient le *mieux fait.* Quant aux vaincus, ils payèrent, selon l'usage, le prix de leur défaite.

Le dernier pas d'armes dont nous parlerons, fut donné à Lyon en présence de Charles VIII, par Claude de Vaudrey, gentilhomme franc-comtois et un des plus renommés chevaliers de son temps. Ce pas d'armes a laissé un long souvenir, parce que Bayard, à peine sorti de page, y fut vainqueur, et y révéla ce qu'il serait un jour, quand il aurait à figurer dans des luttes plus utiles à son pays.

Les historiens disent communément que ce fut dans un *tournoi* que Henri II reçut de Montgomery le fatal coup de lance dont il mourut, le 10 juillet 1559. Les lettres de défi portent que c'était un *pas d'armes.* Au reste, on appelait souvent du même nom ces deux exercices, qui différaient cependant entre eux. Le duc de Valois, ayant formé en 1514, à Abbeville, le projet d'un tournoi, y fit publier, par permission du roi Louis XII, que le *pas* serait ouvert à Paris, au mois de novembre, par lui et neuf de ses compagnons, pour être tenu

contre tous venants, à pied et à cheval.

Ces jeux militaires, dans lesquels, de même que dans les tournois, ne pouvaient figurer que des gentilshommes de nom et d'armes, furent, ainsi que ces derniers, remplacés par les carrousels. Ils étaient extrêmement périlleux, car on y combattait souvent à fer émoulu, et par conséquent, souvent on emportait de la lice, des blessés et des morts. Aussi, un envoyé du Grand Seigneur, qui vint en France, sous le règne de Charles VII, et qui assista au spectacle qu'offraient les amusements de la noblesse, disait-il avec beaucoup de raison, *que si c'était tout de bon, ce n'était pas assez, et que si c'était un jeu, c'était trop.*

Pas-de-Calais (département du). Ainsi appelé du détroit du même nom qui le sépare de l'Angleterre, ce département correspond à une portion de l'ancien Artois et à une portion de la Picardie. C'est un de nos départements maritimes. Il est borné au nord par le pas de Calais; à l'est par le département du Nord; au sud par le département de la Somme; à l'ouest par la Manche. Sa superficie est de 655,445 hectares, dont 492,375 sont en terres labourables; 46,210 en prairies; 43,107 en bois et forêts; 21,853 en vergers, pépinières, jardins; 18,846 en landes, pâtis et bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 32,300,000 fr. La somme des impôts directs qu'il a payés à l'État en 1839, est de 4,111,838 fr., dont 2,983,863 de contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont la Scarpe, la Lys, l'Aa, la Canche et l'Authie. Il possède en outre plusieurs canaux, dont les plus importants sont ceux de Saint-Omer, de Neuf-Fossé, de la Marck et de la Bassée. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-huit, dont treize royales et quinze départementales. Il possède six ports de mer: Boulogne, Calais, Ambleteuse, Etaple, Vimereux et Wissant.

Il est divisé en 6 arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Arras, chef-lieu du département, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol. Il renferme 43 cantons et 903 communes. Sa population est de 664,654 habitants, parmi lesquels on compte 4,337 électeurs, représentés à la chambre par 8 députés.

Ce département forme le diocèse épiscopal d'Arras, suffragant de l'archevêché de Paris. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Douai, et dans celui de l'Académie de cette même ville. Il fait partie de la 16e division militaire, dont Lille est le chef-lieu, et de la 7e conservation forestière.

Le département du Pas-de-Calais compte parmi les hommes remarquables qui ont vu le jour sur son territoire, l'abbé Suger, et un autre abbé d'une célébrité bien différente, l'abbé Prévost; dans des temps plus modernes, Robespierre, Daunou, M. Sainte-Beuve, etc.

Pasquier (Étienne). Né à Paris, en 1529, entra au barreau, après avoir fait les plus fortes études de droit; mais, malgré l'immense savoir et le talent oratoire qui lui ont donné place parmi les jurisconsultes et les avocats les plus illustres du seizième siècle, il attendit longtemps la clientèle. Ne la voyant point venir, quoiqu'il fût assidu à se promener en robe chaque jour au Palais, il s'enferma dans son cabinet et n'en sortit que lorsque la célébrité que lui donna tout d'un coup la publication d'un grand ouvrage, fruit de ses loisirs forcés, lui eut envoyé de nombreux clients; nous voulons parler de ses *Recherches sur la France.* Bientôt sa lutte contre les jésuites mit le sceau à sa réputation. Les bons pères s'étaient tout doucement glissés dans l'État, et prétendaient supplanter l'université dans l'enseignement de la jeunesse. (L'on voit que la rivalité de ces deux corps date de loin.) L'affaire fut portée devant le parlement, et ce fut Pasquier que l'université désigna pour son défenseur. Il déploya dans son plaidoyer des connaissances immenses, en droit, en philosophie, en histoire; il montra le danger de confier l'éducation de la jeunesse à une société qui veut, avec des règles particulières et des statuts secrets, vivre au sein d'une autre société établie sur des lois qui doivent nécessairement s'étendre à tous. L'université eut momentanément gain de cause; car le parlement ne se prononça point, et laissa les parties en état. Plusieurs autres grands

procès, un, entre autres, de la ville d'Angoulême contre le roi, qui avait donné cette ville à son frère, confirmèrent et agrandirent la réputation de Pasquier. Il n'attaqua pas seulement les jésuites au barreau; il soutint contre eux, la plume à la main, la plus vive des polémiques, qui ne se termina que lorsque, après la tentative d'assassinat de Jean Châtel, instrument fanatique des jésuites, ces derniers furent pour un temps chassés de France. On a encore de Pasquier d'autres ouvrages, parmi lesquels on remarque le *Monophile*, le *Pourparler du prince*, le *Catéchisme des jésuites*, le *Manifeste*, etc.; et dans tous éclatent une vaste érudition et un grand amour de la vertu et de la patrie. Ses œuvres complètes, publiées à Trévoux, en 1723, forment 2 vol. in-fol.

En 1579, Étienne Pasquier suivit la commission du parlement qui allait à Poitiers tenir les *grands jours;* en 1585, Henri III le nomma avocat général à la chambre des comptes. En 1588, il fut député aux états généraux de Blois; après l'assassinat de Henri III, attaché à la cour de Henri IV, il siégea à Tours avec les magistrats qui refusèrent d'embrasser le parti de la Ligue, et ce fut lui qui fut chargé de prononcer le discours d'ouverture. En 1603, il se démit de sa charge d'avocat général, en faveur de son fils aîné, Théodore Pasquier, et se retira à la campagne, où il termina sa vie, en 1615.

Sa correspondance, pleine d'érudition, d'esprit et de finesse, est un monument précieux pour la littérature et pour l'histoire du temps de la Ligue.

Etienne-Denis PASQUIER, de la même famille que le précédent, est né à Paris, en 1767, d'Étienne Pasquier, conseiller au parlement de Paris, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, en 1794. Il fit ses études à Juilly; fut pourvu, peu de temps après sa sortie du collége, d'une charge de conseiller au parlement de Paris; fut arrêté en 1794; mais sa captivité ne fut pas longue; enfermé à Saint-Lazare quelques jours avant la révolution de thermidor, le triomphe de Tallien et de son parti le rendit à la liberté.

Sous l'empire, M. Pasquier devint, sur la présentation de l'archichancelier Cambacérès, maître des requêtes au conseil d'État; et, peu de temps après, son aptitude aux affaires et son assiduité aux travaux du conseil le firent nommer conseiller d'État, puis procureur général du sceau et des titres.

Après la disgrâce de Dubois, qu'avait amenée l'incendie du palais de Swartzemberg, ministre d'Autriche, M. Pasquier le remplaça comme préfet de police. Il occupait encore ce poste quand éclata la conspiration de Mallet. L'on sait que l'hôtel de la préfecture fut envahi à six heures du matin par Boutreux, nommé préfet de police par le chef du complot; que M. Pasquier fut enlevé et jeté dans la prison de la Force, où il reçut bientôt des compagnons, et d'où ils furent tirés aussitôt que le gouvernement, revenu de sa surprise, eut arrêté Mallet et ses complices. Toutefois, la surveillance politique appartenant alors au ministre de la police générale du royaume et non au préfet de police de Paris, la conduite de M. Pasquier ne fut pas sévèrement jugée par l'empereur, et il ne fut point destitué.

Il conservait encore sa place quand les armées coalisées parurent devant Paris. Jusqu'ici la conduite de M. Pasquier a été à peu près irréprochable; l'a-t-elle été depuis? Il se lia au plan de Talleyrand, qui préparait la restauration, c'est-à-dire la chute de Napoléon, son bienfaiteur, et auquel il avait prêté serment de fidélité et de dévouement; il se mit en communication avec les généraux ennemis prenant possession de la capitale de l'empire. On dit, pour justifier M. Pasquier, qu'il recevait l'impulsion et ne la donnait pas. Cela est possible; mais il aurait dû se retirer et ne tremper en aucune façon dans les intrigues de ceux qui livraient la France à l'étranger. Du reste, le jugement de l'histoire sur M. Pasquier, à cette époque, sera le même qu'elle portera sur Talleyrand et sur tous ceux qui oublièrent si facilement les intérêts de la patrie pour ne s'occuper que de leurs intérêts particuliers, avec cette différence, cependant, que l'on n'oubliera pas que Talleyrand et beaucoup de ses complices avaient eu à se plaindre de Napoléon, tandis que M. Pasquier avait tou-

jours été et était encore comblé de ses faveurs.

Ce qui prouve, du reste, que l'action de M. Pasquier, dans ces tristes journées de l'occupation de la capitale par les ennemis de la France, fut moins passive qu'on ne le dit, c'est que la restauration s'empressa de lui donner en échange de la préfecture de police, dont il se démettait volontairement, la direction générale des ponts et chaussées.

Au 20 mars 1815, M. Pasquier se retira, et il resta sans fonctions pendant les cent jours.

Au retour de Louis XVIII, il se mit à la queue des hommes revenus de Gand, offrit ses services au roi, fut nommé garde des sceaux dans le premier ministère Talleyrand, et occupa quelque temps l'intérim du département de l'intérieur. Ce poste était difficile; il le remplit aussi bien que possible, c'est-à-dire avec autant de modération que le comportaient les exigences des émigrés et des vainqueurs de Waterloo, les uns et les autres avides de vengeances et altérés de sang. Mais pourquoi l'avoir accepté? Et quels furent, du reste, les résultats de ce passage de M. Pasquier au ministère de l'intérieur? S'il s'efforça, comme on le prétend, de diriger les élections dans un sens modéré, qu'obtint-il en définitive? La *chambre ardente*, la *chambre de* 1815, la *chambre aux catégories*. Certes, ici, si ses intentions furent exemptes de reproche, son habileté, on l'avouera, fut bien en défaut.

Talleyrand étant tombé devant la chambre introuvable, M. Pasquier subit le sort de son patron; il donna sa démission. Mais il resta peu de temps éloigné du pouvoir. En 1817, le duc de Richelieu lui rendit les sceaux. Dans l'intervalle, il avait été nommé président de la commission des créances étrangères, et s'était acquitté de ces fonctions avec désintéressement et probité. Le département de la Seine l'avait nommé député; la chambre l'avait élu son président, et c'était de ce dernier poste qu'il était rentré au ministère. Il fit voter la loi qui suspendait, jusqu'au 1er janvier 1818, la liberté de la presse périodique; et quand le duc de Richelieu, de retour du congrès d'Aix-la-Chapelle, résolut de modifier la loi d'élection, que son cabinet avait fait adopter, M. Pasquier se rangea de son avis, et donna, comme lui, sa démission. Quand le ministère Dessole fut tombé à son tour par la défection de M. Decazes, qui arriva alors à la présidence du conseil et forma un nouveau cabinet, M. Pasquier fut appelé à en faire partie. Ces deux hommes devaient en effet s'entendre; leur position était la même; tous deux, transfuges de la cause libérale, avaient passé dans le camp ennemi. Cette fois, M. Pasquier ne reprit point les sceaux; il reçut le portefeuille des affaires étrangères, et quand, bientôt après, l'assassinat du duc de Berri eut renversé M. Decazes et reporté le duc de Richelieu à la direction des affaires, M. Pasquier sut si bien accommoder sa souple politique à celle de la nouvelle administration qu'il conserva son portefeuille. Orateur du ministère, il fit des prodiges d'éloquence pour faire voter l'aristocratique loi d'élection de 1820; ministre des affaires étrangères, il vit éclater les révolutions de Naples et du Piémont, et s'associa ou du moins résista bien mollement à la politique de la sainte alliance. Mais en 1821, il fit encore volte-face; il revint aux idées libérales, et exprima avec une grande énergie sa profonde antipathie pour les ultras. Ces derniers firent alors de plus puissants efforts pour renverser le ministère et pour le remplacer. Ils y réussirent; mais, quand ils furent maîtres du pouvoir, M. Pasquier se trouvait à l'abri de leurs vengeances: depuis quelques mois il avait été nommé pair de France.

Au Luxembourg, M. Pasquier prit place parmi les royalistes constitutionnels; il parla et vota contre le droit d'aînesse, contre la création du 3 pour cent, contre la loi du sacrilége, et, en général, contre toutes les mesures réactionnaires du ministère de Villèle, dont il se montra constamment l'ardent et redoutable adversaire.

Quand se forma le ministère Martignac, il fut question de lui offrir le portefeuille des affaires étrangères; mais Charles X s'opposa à son entrée au conseil.

Après la révolution de juillet, M. Pas-

quier, qui avait successivement prêté serment à l'ancien régime, à l'empire et à la restauration, ne se fit aucun scrupule de jurer fidélité au nouveau gouvernement, et reçut de lui, en récompense de ses promesses de dévouement, la présidence de la chambre des pairs. Depuis bientôt treize ans, il occupe ce poste éminent; c'est donc sous sa présidence qu'ont eu lieu l'abolition de l'hérédité de la pairie, le procès des ministres de Charles X; ceux des insurgés d'avril, de Fieschi, d'Alibaud, de Barbès, de Darmès, de Quénisset, du prince Louis Napoléon, etc. On ne peut contester à M. Pasquier quelques-unes des qualités que réclame cette haute position; mais dans la discussion de plusieurs projets de loi plus ou moins hostiles aux libertés publiques, ne s'est-il pas montré un peu trop exclusivement l'homme d'un parti, l'homme de la cour ou des ministres?

M. Pasquier a été, en 1837, revêtu de la dignité de chancelier de France, et, en 1842, élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. de Quélen. Il a publié la même année le *Recueil de ses discours et opinions*, en quatre volumes in-8°; recueil intéressant à plus d'un titre, et qui contient d'utiles matériaux pour l'histoire du temps.

PASSARGE, rivière de Pologne, sur les bords de laquelle le maréchal Ney culbuta, le 5 février 1807, l'armée prussienne commandée par le général Lestocq, auquel il fit deux mille prisonniers et prit seize pièces de canon.

PASSEMENTIERS. Voyez BOUTONNIERS.

PASSERAT (Jean), né à Troyes en 1534, étudia le droit sous Cujas, mais surtout s'appliqua à la littérature. Il remplaça, en 1572, Ramus au collége royal, et mourut en 1602. Il fit des *vers* latins et français, et composa une partie de ceux que l'on trouve dans la *Satire Ménippée*. On a, en outre, de lui: des *Commentaires* sur Catulle, Tibulle et Properce, Paris, 1608, in-fol.; une traduction de la *Bibliothèque d'Apollodore*, 1604, in-8°. Le *Recueil de ses œuvres poétiques* a été publié à Paris en 1597.

PASSION (confrères de la). Voyez CONFRÈRES DE LA PASSION, et MYSTÈRES.

PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de), né à Marseille en 1756, fut nommé conseiller à la cour des aides de Paris en 1781, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1785. Il embrassa avec ardeur les principes de la révolution, fut nommé procureur général syndic du département de Paris, et fit rendre, en cette qualité, le décret portant que l'église de Sainte-Geneviève serait transformée en un *Panthéon* destiné à recevoir les dépouilles mortelles des grands hommes. Mais devenu membre de l'Assemblée législative, il s'effraya de la marche des choses, et se retira bientôt des affaires publiques. Élu, en 1795, député du département du Var au Conseil des Cinq-Cents, il prit, dans cette assemblée, la défense des prêtres persécutés, fut proscrit comme royaliste au 18 fructidor, se réfugia en Suisse, et ne revint en France que sous le consulat. Bonaparte le nomma d'abord administrateur des hôpitaux, puis, en 1804, professeur de droit naturel et des gens à la faculté de Paris, et membre du sénat conservateur. Il fut, à la restauration, élevé à la pairie et nommé, par ordonnance, membre de l'Académie française. Après la révolution de juillet, Pastoret donna sa démission de vice-président de la chambre des pairs, et se retira dans la vie privée; il mourut en 1840. Ses principaux ouvrages sont: *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, 1787, in-8°; *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, 1787, in-8°; *Traité des lois pénales*, 1790, 2 vol. in-8°; *Histoire de la législation des anciens peuples*, 1817-27, 9 vol. in-8°. Il a eu part à la publication du *Recueil des ordonnances*, depuis le 15e volume, et de l'*Histoire littéraire de France*, depuis le 13e.

PASTOUREAUX. Pendant la captivité de saint Louis en Égypte, une insurrection éclata en Flandre, et se répandit sur une grande partie de la France. Un imposteur s'annonça comme chargé par la Vierge de prêcher une croisade, non pas aux riches et aux nobles, que Dieu avait rejetés à cause de leur orgueil, mais aux pauvres; et ses disciples fu-

rent appelés *pastoureaux*, parce qu'on y remarquait un grand nombre de bergers et de pâtres, qui s'étaient laissé prendre à cette fraude. La multitude crédule afflua de toutes parts; et l'on vit tout à coup une masse mobile de cent mille hommes, divisée par compagnies, marchant sous des bannières qui représentaient un agneau et une croix, et commandées par les lieutenants de l'imposteur. Quant à lui, il revêtit le caractère sacerdotal, et se mit à prêcher, à donner l'absolution, à casser des mariages. A Amiens, à Bourges, à Orléans, et à Paris même, il fut reçu comme un prophète envoyé du ciel. La reine Blanche elle-même fut pendant quelque temps entraînée par le torrent populaire. L'imposteur déclamait ordinairement contre la paresse et la corruption du clergé; sujet agréable aux oreilles du peuple, qui, depuis longtemps, faisait retentir les mêmes plaintes. Dans quelques villes, ses compagnons massacrèrent les prêtres et pillèrent les couvents. Le gouvernement commença alors à interposer son autorité; et l'opinion publique se soulevant contre les auteurs de tous ces désordres, les pastoureaux furent dispersés ou passés au fil de l'épée. Soixante-six ans après, une autre insurrection du même genre éclata sous le même prétexte d'une croisade, et ces nouveaux insurgés prirent aussi le nom de pastoureaux; ils signalèrent leur courte carrière par un massacre général des Juifs (*).

PATAR. Voyez LOUIS XII (monnaies de).

PATARINS. Voyez HÉRÉSIES.

PATEL (Pierre), peintre français, que l'on désigne aussi quelquefois sous le nom du *bon Patel*, naquit en 1654; mais on ne connaît ni le lieu de sa naissance, ni le nom de son maître. Seulement, à en juger par ses ouvrages, il semble avoir pris pour guide Claude Lorrain. On retrouve dans ses tableaux une partie des qualités de ce peintre, et surtout son goût et son talent dans la disposition des ruines et des fragments d'architecture, qui donnent de la richesse à ses paysages. Le musée du Louvre possède neuf tableaux de ce peintre; un seul est exposé; il représente un *paysage orné de figures d'animaux, et traversé par un fleuve*. C'est, sinon le meilleur, du moins un des meilleurs morceaux de Patel.

Pierre Patel, dit *le jeune*, son fils, cultiva aussi la peinture avec succès. Il eut tous les défauts et toutes les qualités de son père, avec lequel on l'a quelquefois confondu.

PATENÔTRIERS. On appelait ainsi, au moyen âge, les fabricants de *patenôtres* ou *chapelets*; ils formaient plusieurs corporations distinguées par la nature des matériaux qu'ils employaient exclusivement. Ainsi le livre des métiers d'Étienne Boileau contient les statuts séparés des *patenôtriers d'os et de cor* (corne); des *patenôtriers de corail et de coquilles*; des *patenôtriers d'ambre et de jais*. Une dernière classe, comprise sous le titre de *patenôtriers et faisiers de bouclets à soulers*, paraît avoir travaillé plus pour l'habillement que pour la dévotion. Elle faisait des boutons, des anneaux, des bouclettes, etc., sans toutefois renoncer entièrement aux chapelets. Dans la suite, quand la ferveur religieuse disparut, les diverses corporations de patenôtriers se fondirent en une seule qui fut renouvelée, en 1569, par lettres patentes de Charles IX, et réunie, en 1718, à celle des plumassiers.

PATENTES. L'institution des patentes remonte seulement à 1791. Une loi du 2 mars de cette année, après avoir aboli le corps des arts et métiers, s'exprime ainsi : « Art. 7. Il sera libre à toute « personne de faire tel négoce, d'exer« cer telle profession, art ou métier « qu'elle trouvera bon; mais elle sera « tenue de se pourvoir auparavant « d'une *patente*, d'en acquitter le « prix, etc. »

Les 20 et 26 septembre de la même année, la Constituante assura par de nouvelles mesures le recouvrement du droit de patente.

Ce droit étant un impôt, doit être voté tous les ans; la Convention ne l'ayant point fait en 1793 et 1794, il ne fut point perçu.

Une loi du 1er brumaire an VII régla

(*) Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. IV, p. 123 et suiv.

tout ce qui concerne les patentes, et elle sert encore de base à cette matière fiscale. On y établit six classes de patentes, et un droit fixe pour chacune d'elles, droit qui quelquefois pourtant varie pour certaines professions, d'après le plus ou le moins de population des communes. Outre le droit fixe, déterminé par un tableau annexé à la loi, l'on ajouta au droit de patente un droit supplémentaire, appelé proportionnel. Ce droit est ordinairement le dixième du loyer des maisons d'habitation, usines, ateliers, magasins, boutiques où se trouve établi le commerce. Les baux authentiques pour les locataires, l'extrait du rôle de la contribution foncière pour les propriétaires, ou la simple déclaration du patenté, servent de base à l'évaluation de ce dixième. Ce droit proportionnel n'est dû ni par les patentés de la sixième classe, ni par ceux dont l'état donne lieu seulement à un droit fixe de 30 francs et au-dessous.

Les quittances du payement des droits et les patentes doivent être délivrées sur papier timbré, dont les frais sont à la charge des imposés. Si un individu exerce plus d'un commerce, il n'est tenu de payer qu'une seule patente, celle qui comporte le droit le plus fort.

Les personnes que la loi exempte de la patente sont : les fonctionnaires et salariés du gouvernement, en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions ; les laboureurs et cultivateurs, qui vendent les produits de leur exploitation ; les commis, les ouvriers journaliers et toutes les personnes travaillant pour autrui dans les maisons, ateliers et boutiques de ceux qui les emploient; les artistes en peinture, gravure et sculpture; les officiers de santé attachés aux armées, aux hôpitaux et au service des pauvres ; les sages-femmes, les maîtres de poste aux chevaux, les pêcheurs, les cardeurs, fileurs de laine et coton, les blanchisseuses, les savetiers et tripiers, et enfin ceux qui vendent en ambulance dans les rues, les fruits, les légumes, les œufs, le beurre, le fromage et autres menus comestibles.

La loi de l'an VII frappe d'une amende de 50 francs celui qui, dans les actes relatifs à son commerce, ne fait pas mention de sa patente, avec désignation de la classe, de la date, du numéro et de la commune où elle a été délivrée.

Un arrêté du gouvernement du 15 fructidor en VIII charge le contrôleur des contributions directes de dresser un tableau des citoyens sujets à patentes, et de le transmettre au maire qui doit l'arrêter, afin qu'il soit envoyé au préfet, puis aux directeurs des contributions, et rendu enfin au préfet, qui déclare les patentes exécutoires.

Telle est en somme la législation des patentes. Quelques ordonnances rendues depuis la loi de brumaire ont réglé dans certains cas particuliers le mode à suivre pour calculer le droit proportionnel ; mais nous ne pouvons entrer dans ces détails.

PATIN (Gui), médecin célèbre par son esprit satirique et par la singularité de ses manières, naquit en 1601 à Houdan en Beauvoisis. Il fut professeur de médecine au collége royal, grand partisan des anciens et grand ennemi de l'antimoine, et eut avec ses confrères des querelles très-vives. Il mourut à Paris, en 1672. On a de lui un *Traité de la conservation de la santé*, 1632, in-12, et un *Recueil de lettres*, 1718, 7 vol. in-12. Ces lettres, écrites avec beaucoup de verve, contiennent une foule d'anecdotes curieuses pour l'histoire du temps.

Charles PATIN, son second fils, né à Paris en 1633, se distingua, comme son père, dans la pratique et dans l'enseignement de la médecine; mais ayant été accusé d'avoir distribué des exemplaires d'un ouvrage injurieux à une princesse, il fut forcé de s'exiler et condamné aux galères par contumace. Il voyagea pendant quelque temps en Allemagne, puis en Italie, et finit par s'établir à Padoue. Il fut, en 1677, nommé premier professeur de chirurgie à l'université de cette ville, et y mourut. Il était aussi savant antiquaire qu'habile médecin. Il a publié : *Familiæ romanæ ex antiquis numismatibus*, 1663, in-fol. ; *Traité des tourbes combustibles*, 1663, in-4° ; *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles*, 1665, in-12 ; *Imperatorum romanorum numismata*, 1671, in-fol. ; *Relation historique de divers voyages en Europe*, 1673, in-12 ; *Pra-*

lica delle medaglie, 1673; *Suetonius ex numismatibus illustratus*, 1675, in-4°; *Thesaurus numismatum a Petro Mauroceno collectorum*, 1684, in-8°; *Commentarii in monumenta antiqua Marcellina*, 1688; *Thesaurus numismatum e musæo Caroli Patini*, 1672, in-8°.

PATISSERIE et PATISSIER. Le goût de la pâtisserie est un des plus anciens de la nation; on en trouve la preuve jusque dans les maisons religieuses; souvent les vassaux qui en dépendaient étaient tenus de leur fournir un certain nombre de pâtés; quand saint Anségise, abbé de Fontenelle, donna, au commencement du neuvième siècle, une constitution à son monastère, il y régla le nombre des pâtés que les villages et les fermes relevant de l'abbaye seraient tenus de lui donner annuellement. C'étaient *trente-huit pâtés d'oies* et *quatre-vingt-quinze de poulets* à Noël, et autant à Pâques.

Dans un état des biens et des revenus du monastère de Saint-Riquier, dressé au même siècle par l'abbé Héric, il est parlé de douze fours banaux appartenant à l'abbaye, lesquels rapportaient par an, entre autres choses, *trois cents flans*.

Quelquefois, au lieu d'exiger des vassaux de la pâtisserie en nature, on leur demandait seulement les objets qui servaient à la confectionner. C'est ainsi que Charles le Chauve, par une charte de 862, oblige certains fermiers à fournir annuellement à l'abbaye de Saint-Denis cinq mesures de froment, seize mesures de miel et onze cents œufs, en stipulant expressément que ce tribut est pour la pâtisserie que le monastère est dans l'habitude de faire faire en certains jours de l'année.

Les cabaretiers qui donnaient à manger chez eux, vendaient ordinairement de la pâtisserie. Saint Louis leur donna des reglements en 1270, et, ce qui surprendra, c'est qu'il leur fut permis de travailler tous les jours de l'année, excepté les dimanches, tandis qu'il y avait une trentaine de fêtes où le travail était interdit aux boulangers, bien plus nécessaires que les pâtissiers.

Ce fut seulement en 1567 que ces artisans furent mis en communauté particulière. Ils furent alors partagés en deux classes : celle des cabaretiers, traiteurs, rôtisseurs, etc., dont nous venons de parler, à qui fut donné le nom de *pâtissiers-oublayeurs*, des oublies qu'ils fabriquaient et envoyaient crier par les rues (Voy. OUBLIE et OUBLIEUX); et celle des *pâtissiers de pain d'épice*. L'apprentissage du métier de pâtissier-oublayeur était de cinq années consécutives; une absence de trois mois à l'insu ou contre la volonté du maître annulait le contrat d'apprentissage, quelque temps que l'apprenti eût déjà servi. Tout aspirant à la maîtrise était tenu au chef-d'œuvre. Les veuves jouissaient des mêmes droits que dans les autres communautés. Celle-ci était, en 1783, composée de deux cents maîtres.

Ces pâtissiers avaient, pour annoncer leurs établissements et éclairer leurs boutiques, des lanternes fermées, transparentes et ornées dans toute leur circonférence de figures grotesques, bizarres, qui leur avaient fait donner le nom de *lanternes vives*. C'était un des ornements que, dans l'origine, on avait employés sur la scène, pour la représentation des farces, mystères et sotties, qui, pendant longtemps, formèrent notre théâtre. On les exclut par la suite, et les pâtissiers, qui s'en emparèrent pour attirer les regards des passants, les conservèrent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Regnier, faisant dans sa satire XI° le portrait burlesque d'une vieille, dit qu'elle

> Ressembloit transparente une lanterne vive
> Dont quelque patissier amuse les enfans
> Où des oisons bridés, guenuches, éléphans,
> Chiens, chats, lièvres, renards et mainte
> étrange bête,
> Courent l'un après l'autre.

La profession des pâtissiers fabricants de pain d'épice datait de loin; on lit dans Athénée qu'il se faisait à Rhodes un pain assaisonné de miel, d'un goût si agréable, qu'on en mangeait avec plaisir après les plus grands repas. Les Grecs le nommaient *melilatès*; c'est de là qu'il a passé en Europe et est parvenu jusqu'à nous. A Paris, les fabricants de pain d'épice formaient une corporation de quinze ou seize maîtres, qualifiés dans leurs statuts : *pâtissiers de pain d'épice*.

Nul ne pouvait être reçu maître,

qu'il n'eût atteint l'âge de vingt ans, et le temps de l'apprentissage était fixé à quatre ans, de même que celui du compagnonnage.

PATOIS. Voy. DIALECTES.

PATRIX (Pierre), né à Caen en 1583, écuyer de Gaston d'Orléans, cultiva la poésie avec succès, et mourut à Paris en 1671. On a de lui : *la Miséricorde de Dieu sur un pécheur pénitent*, Blois, 1660, in-4°; *Poésies diverses*, dans le *Recueil des plus belles pièces des poëtes français.*

PATRU (Olivier), avocat plus célèbre par l'amitié de Boileau et de Racine que par ses ouvrages, né à Paris en 1604. Il cultiva la littérature en même temps qu'il suivait le barreau; reçu à l'Académie française en 1640, il y introduisit l'usage des discours de remercîment. Ses succès, comme orateur, furent éclatants. Mais, négligeant ses affaires personnelles, il se trouva bientôt dans un état voisin de la misère, et il était sur le point de se défaire de sa bibliothèque pour arrêter les poursuites de ses créanciers, lorsque Boileau vint à son secours, acheta cette bibliothèque, la lui paya, et lui en laissa la jouissance jusqu'à sa mort, arrivée en 1681. Patru a passé pour l'homme de son temps le plus versé dans la connaissance du mécanisme de notre langue. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle de Paris, 1732, 2 vol. in-4°.

PATTE (Pierre), architecte, né à Paris le 3 janvier 1723, s'est fait connaître plus par les ouvrages qu'il a écrits sur son art que par ses travaux d'exécution. Il s'était associé avec les collaborateurs de l'Encyclopédie pour la direction des dessins et gravures de ce grand ouvrage; mais une brouille étant survenue, il se laissa emporter, par esprit de vengeance, à publier, dans le journal de Fréron, que les directeurs de cet ouvrage n'avaient d'autres planches que celles qu'ils avaient dérobées à Réaumur. Il fut reconnu que le fait était faux; Patte fut obligé de se rétracter, et de là le mépris que Grimm affecta, lorsque cet architecte critiqua les plans de Soufflot pour la construction de l'église Sainte-Geneviève. Dans cette circonstance, cependant, Patte avait raison, et l'événement justifia ses critiques; car, en 1780, il publia un nouveau *Mémoire*, où il signala les nombreuses lézardes qui se faisaient déjà voir dans toutes les parties de l'édifice. Patte mourut à Mantes en 1814. Il avait élevé à Paris l'hôtel Charost, dirigé la construction d'une partie du palais du duc de Deux-Ponts, et celle du château de Jaresbourg, dessiné sur le modèle de Trianon. Il a laissé, en outre, de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Monuments érigés en l'honneur de Louis XV; Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture; Traité de la construction des bâtiments; Études d'architecture*, etc. On a aussi de lui six estampes de perspective et d'architecture gravées d'après Piranesi.

PAU. Ville du Béarn, aujourd'hui chef-lieu du département des Basses-Pyrénées. Cette ville doit son origine à un château bâti par un des premiers princes de Béarn, vers le milieu du onzième siècle; mais elle ne commença à prendre quelque extension qu'au quinzième siècle, sous Gaston IV. Ce prince en étendit l'enceinte, et la fit entourer de murs et de fossés; il y fit aussi construire une église et réparer le château. Insensiblement Pau s'agrandit et se peupla, et, lorsqu'elle fut la capitale du Béarn, elle devint le siége d'un conseil souverain, d'un parlement, d'une académie des belles-lettres, d'un hôtel des monnaies et d'autres établissements considérables. Elle était encore fort importante, et prenait tous les jours de l'accroissement dans les derniers temps de l'ancienne monarchie; mais la révolution arrêta la construction des maisons à demi bâties, et suspendit les différents projets d'embellissement.

On remarque dans cette ville le château où naquit Henri IV, la place Royale, les hôtels de Gassion et de Tassel, etc. C'est la patrie du maréchal de Gassion, de Bernadotte, de Bordeu, etc. On y compte 11,000 habitants.

PAULET (le chevalier), d'origine irlandaise, était depuis quelque temps établi en France, lorsqu'il y fit, en 1772, le premier essai de la méthode d'enseignement mutuel. Quoique d'abord négligée par le gouvernement, cette insti-

tution obtint un succès remarquable. Des familles distinguées s'empressèrent de placer leurs enfants dans l'école du chevalier Paulet. D'illustres élèves en sortirent; et l'un d'eux (le maréchal Macdonald) a donné, en juillet 1816, dans le *Journal d'éducation*, d'intéressants détails sur cet établissement. Louis XVI venait de le prendre sous sa protection, en le dotant d'un fonds de 36,000 fr., lorsque la révolution arriva. Paulet abandonna alors son ouvrage; on ne sait pas ce qu'il devint ensuite.

PAULETTE. Dans ses remontrances de 1615, le parlement demanda l'abolition de la *paulette*. C'était, dit Voltaire, un droit annuel imaginé par un nommé *Paulet*, sous l'administration du duc de Sully. Tous ceux qui avaient obtenu des charges de judicature payaient par an la soixantième partie du revenu de leurs charges, moyennant quoi elles étaient assurées à leurs héritiers, qui pouvaient les garder ou les vendre à d'autres, comme on vend une métairie. Les états de 1614 et de 1615 demandèrent fortement l'abolition de ce droit et de cette vénalité; le ministère le promit, et n'en fit rien. Il n'est pas besoin de dire que le droit de paulette fut aboli en 1789.

PAULIN (saint) (*Pontius-Meropius Paulinus*), né à Bordeaux vers 353 et disciple d'Ausone, parut avec éclat au barreau de Rome, gagna la faveur de Gratien, et devint consul en 378. Mais, bientôt dégoûté du monde, il se retira en Espagne avec Théraste, sa femme; et celle-ci ayant pris le voile, Paulin fut ordonné prêtre à Barcelone en 393. Il mourut en 431, évêque de Nôle. Il nous reste de lui des *lettres*, des *poésies*, des *discours* et une *Histoire du martyre de saint Genès d'Arles*. L'édition la plus complète des œuvres de saint Paulin est celle de Vérone, 1736; la plus estimée est celle de Paris, 1685.

PAULINE BONAPARTE, princesse Borghèse, duchesse de Guastalla.

Marie-Pauline Bonaparte, seconde sœur de Napoléon, naquit à Ajaccio en 1781. A l'âge de treize ans, en 1793, elle suivit sa famille à Marseille. On dit que Fréron, alors commissaire dans le Midi, la rechercha en mariage, et qu'elle faillit l'épouser. En 1801, Pauline, célèbre alors par sa beauté, trouva un époux de son choix dans le général Leclerc, auquel elle avait inspiré une grande passion. Bientôt Bonaparte confia à cet officier le commandement de l'expédition de Saint-Domingue, et Pauline reçut ordre de l'accompagner. Elle s'embarqua gaiement; et, couchée sur le pont du navire avec son bel enfant, elle rappelait, dit un biographe, la Galatée des Grecs, la Vénus maritime.

Durant cette expédition malheureuse, elle montra un courage digne des plus belles époques de l'antiquité; elle revint en France désespérée, après la mort du général Leclerc. Une destinée plus brillante qu'heureuse l'attendait: Napoléon la maria par politique à Camille Borghèse, l'un des princes les plus riches de l'Italie. Cette union, où les sympathies n'entraient pour rien, ne fut pas heureuse. Le prince était un homme frivole et nul. Le désaccord ne tarda pas à éclater; les désordres de Pauline vinrent le compléter et le rendre irréparable. Quelque grands qu'aient été ses torts, une vertu la distingua éminemment. Cette vertu, dit un biographe, ce fut l'amour tendre, passionné et reconnaissant que, malgré quelques boutades, elle ne cessa d'avoir pour l'empereur. Napoléon aussi l'aimait beaucoup: ses caprices et ses petites querelles l'amusaient. Toujours brouillés l'un avec l'autre, ils étaient aussitôt raccommodés. Cependant, à l'occasion d'un tort public qu'elle eut envers l'impératrice Marie-Louise, qu'elle ne put jamais souffrir, Napoléon se vit obligé de l'exiler de la cour. Elle se consola de cette disgrâce au milieu des plaisirs de son palais de Neuilly.

En 1814, Pauline oublia ses ressentiments; à la nouvelle de la déchéance de Napoléon, elle revint en toute hâte de Nice, où elle se trouvait, et l'entoura de ses consolations. Elle voulut partager son exil de l'île d'Elbe. Après le débarquement de Napoléon à Cannes, elle lui envoya de Rome ses diamants, dont le prix était considérable. Après le désastre de Waterloo, elle resta à Rome, où Pie VII eut pour elle toutes sortes d'égards. Forcée d'abandonner cette ville, dont le séjour était nuisible

à sa santé, elle se retira à Pise, d'où elle se rendit à Florence, auprès de son mari, avec lequel elle se réconcilia. Elle mourut en 1825.

PAULMY (marquis de). Voy. ARGENSON.

PAUME (jeu de). Il est à présumer que ce fut dans la seconde moitié du quatorzième siècle que fut imaginé le jeu de paume. Il fut mal accueilli dans ses commencements: Charles V, en prohibant, par son ordonnance du 8 avril 1369, plusieurs jeux à Paris, le comprit dans la défense, et infligea aux contrevenants une amende de quarante sous. Par lettres du 23 mai de la même année, il enjoignit au prévôt de Paris de faire publier l'ordonnance du 8 avril précédent, et de tenir strictement la main à son exécution; mais en même temps, ne se croyant point soumis aux lois qu'il imposait aux autres, il fit bâtir, dans son hôtel de Saint-Paul et dans les dépendances de l'hôtel de Beautreillis, qui en faisait partie, un jeu de paume, qui y subsista jusqu'en 1554 environ, et fut démoli lorsqu'on ouvrit la rue de Beautreillis.

En 1394, le 20 juillet, le prévôt de Paris renouvela, par ordre du roi Charles VI, les prohibitions de 1369; et, trente mois après, le 22 janvier 1397, il fit défense aux cabaretiers et tous autres, dans les maisons desquels il y avait certains jeux, notamment celui de la paume, sous peine d'amende arbitraire au profit du roi, de donner à jouer aux artisans, ouvriers, gens de métier et gens du *petit peuple*, ce qui établit qu'ils pouvaient permettre cet exercice aux hommes des classes supérieures. Depuis ce temps-là, le jeu de paume fut tacitement autorisé. Dans le cours du quinzième siècle, il n'en est plus parlé, et, dans le seizième, le parlement rendit plusieurs arrêts pour défendre l'ouverture de nouvelles maisons dans lesquelles on se proposait d'inviter les amateurs; mais il n'en publia aucun pour ordonner la fermeture de celles qui avaient possession d'existence.

Quand le goût de jouer à la paume se fut répandu, on y joua de l'argent, et la mauvaise foi s'y introduisit, selon qu'on est en droit de le conclure de ce qui suit: par lettres patentes du 9 novembre 1527, François Ier ordonna que tout ce qui serait engagé et perdu au jeu de la paume, serait payé à celui qui l'aurait gagné, comme *dette raisonnable et acquise par son travail*. Pour prévenir les contestations et les procès qui pouvaient s'élever à l'occasion de ce jeu, il établit un maître gardien des gages pour toutes les villes de son royaume, lequel commettrait gens solvables dans tous les jeux de paume placés sous sa juridiction et sa responsabilité. Il ordonna que les gardiens en sous-ordre répondraient des enjeux et seraient, moyennant la retenue de 18 deniers par livre, pour leur rétribution, tenus de payer, deux jours après les parties, les sommes qui auraient été perdues, sauf, bien entendu, leur recours contre qui de droit. En cas de contestation, la preuve du fait allégué devait être faite par quatre témoins, et le point litigieux jugé sommairement. Ce règlement, qui avait pour but de mettre un frein à quelques friponneries, n'eut pas de suite et ne fut jamais appliqué.

La coutume de jouer de l'argent dans les jeux de paume, appelés aussi *tripots*, engagea le même prince à faire, le 14 juin 1532, défenses à ceux qui maniaient les deniers et finances du roi, d'y risquer l'argent dont ils étaient dépositaires, sous peine d'être dépouillés de leurs offices et de leurs biens propres, fustigés et bannis à perpétuité du royaume, et à ordonner que ceux qui auraient joué contre eux seraient tenus de restituer au roi une somme double de celle qu'ils leur auraient gagnée.

De Paris, le goût du jeu de paume se répandit dans les provinces, et les lois municipales le tolérèrent, avec certaines restrictions toutefois. La coutume d'Étampes, chap. 13, art. 156, celle de Senlis, art. 97 et 107, et celle de Dourdan, art. 149, étaient, sur ce point, conçues à peu près dans les mêmes termes, et permettaient de jouer à la paume, aux barres, et autres jeux honnêtes, licites et raisonnables; mais, en même temps, elles défendaient aux maîtres de ces jeux d'y recevoir des enfants de famille, des mineurs, des *gens mécaniques*, des artisans et des compagnons de boutique. Elles voulaient que tout ce qu'ils auraient fourni aux personnes

de ces qualités fût perdu pour eux et qu'ils n'eussent aucune action pour en poursuivre le payement, soit contre les joueurs, soit, à l'égard des mineurs, contre leurs pères, mères ou tuteurs. Elles défendaient expressément de retenir pour gages ou accepter en payement leurs habits ou *autres meubles*, et voulaient enfin que ces jeux ne fussent ouverts au public qu'avec la permission des magistrats, mettant le droit d'octroyer cette permission au nombre des droits qui n'appartenaient qu'à la haute justice.

Le jeu de la paume fut en grande vogue pendant tout le seizième et tout le dix-septième siècle; la noblesse s'y livrait avec passion, y risquait beaucoup d'argent, et on lit dans plusieurs Mémoires particuliers de cette époque, qu'il s'y perdait d'aussi fortes sommes qu'au pharaon et au lansquenet. Aussi, comme nous l'avons dit, le parlement, en tolérant les maisons existantes, veilla attentivement à ce qu'il ne s'en établît point de nouvelles; on le voit par les arrêts des 10 septembre 1551, 23 mai 1579, 30 septembre 1598, 6 février 1599, etc. L'arrêt de 1579 est d'autant plus remarquable, qu'il fut rendu, nonobstant lettres patentes, de l'entérinement desquelles fut débouté celui qui les avait obtenues. Cela prouve combien le parlement tenait à ce que le nombre des jeux de paume ne prît point d'accroissement à Paris.

Pendant les deux siècles dont nous parlons, Paris compta de nombreux jeux de paume. Un des plus anciens était celui qui existait rue du Grenier-St-Lazare, dans une maison appelée le *Petit temple*. Un des plus célèbres, ouvert dès l'an 1534, était situé sur l'emplacement qu'occupe la rue Neuve-Sainte-Geneviève, faisant partie du clos de l'abbaye de ce nom, et qui, appelé d'abord le *tripot des onze mille diables*, prit ensuite le nom de *tripot de la sphère*. Il y en avait deux à l'entrée du Louvre, du côté de Saint-Germain l'Auxerrois, et bon nombre d'autres dans le Marais, le quartier Saint-Martin, le faubourg Saint-Germain, le faubourg Saint-Marcel, les rues Beaurepaire, Verdelet, Beaubourg, des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, etc.

Toutes les résidences royales possédaient une ou plusieurs maisons, où les courtisans allaient jouer à la paume. Il y en avait une à Saint-Germain en Laye, et chacun sait que ce fut dans un des jeux de paume de Versailles que, le 20 juin 1789, les députés du tiers état, trouvant fermée la salle de leurs délibérations, se réfugièrent et firent serment de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France.

Les jeux de paume cessèrent, dans le cours du dix-huitième siècle, d'être les lieux de rendez-vous quotidiens des jeunes seigneurs. Alors, bon nombre de ces établissements furent démolis ou reçurent d'autres destinations. Il en resta cependant trois à Paris, notamment celui de la rue de Vendôme, où se rendaient, sous le règne de Louis XVI, le comte d'Artois, depuis Charles X, le duc de Chartres, le prince de Lamballe, le duc de Lauzun et plusieurs autres personnages de haut rang. Un de ceux qui existaient rue de Seine fut pareillement conservé, et il sert, de nos jours, beaucoup plus de lieu de passage que de maison d'amusement.

Paume (serment du jeu de). Voyez Serment.

Paupérisme. La première cause de la pauvreté doit être attribuée aux perturbations sociales, qui font du riche de la veille le pauvre du lendemain. Les guerres qui, dans les temps de barbarie, consistaient surtout à ravager et à incendier les pays, durent surtout être de grandes causes de misères; aussi est-ce un fait assez remarquable, qu'à la suite d'une guerre, le nombre des pauvres se trouve presque toujours considérablement augmenté. Mais nous ne pouvons énumérer ici toutes les causes qui ont, dans les diverses périodes de nos annales, amené une augmentation de misère et de pauvreté; nous indiquerons seulement les circonstances les plus saillantes, en disant quelques mots de la législation qui a réglé ou règle encore l'état des pauvres en France.

En 588, sous Clotaire II, il y eut en France une si grande famine que le boisseau d'avoine se vendait le tiers d'une livre d'or; ce qui ferait plus de 100 francs de nos jours. Dans cette

extrémité, le pauvre peuple faisait sécher des pepins de raisin, des fleurs d'aveline et des racines de fougère, les pulvérisait et y mêlait un peu de farine pour en faire du pain; d'autres mangeaient des racines, qu'ils allaient chercher dans les prés et dans les bois; enfin, un grand nombre mouraient de faim, ou se vendaient à qui voulait les nourrir.

A la suite des guerres que Charlemagne fit aux Sarrasins et aux Saxons, la disette devint si grande et le nombre des pauvres s'augmenta tellement, que ce prince fut obligé de publier des règlements pour forcer les seigneurs et les abbés à payer un certain tribut, destiné à la subsistance des pauvres. Il ordonna à tous ceux qui tenaient de lui des terres à titre de bénéfice, de pourvoir, autant que faire se pourrait, aux besoins des habitants de ces terres, en sorte qu'aucun de ces habitants ne mourût de faim. *Et qui nostrum habet beneficium diligentissime prævideat quantum potest Deo donante, ut nullus ex mancipiis, ad illum pertinentibus beneficium, fame moriatur, et, quod superest ultra illius familiæ necessitatem, hoc libere vendat jure præscripto.*

En 1350, sous le roi Jean, on publia une ordonnance relative aux mendiants et vagabonds. Celle qui fut rendue à Moulins, en 1571, portait, dans un de ses articles : « Que les pauvres de chacune des villes, bourgs et villages, seraient nourris et entretenus par ceux « de la ville, bourg ou village dont ils « étaient natifs ou habitants; il leur « était défendu de vaguer ni de demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils étaient; et à ces fins, étaient « les habitants tenus à contribuer à la « nourriture desdits pauvres, selon « leurs facultés, à la diligence des maires, échevins, conseils et marguilliers des paroisses. »

Après les guerres de religion du seizième siècle, les provinces étaient épuisées. Paris se trouva inondé de pauvres habitants de la campagne, qui vinrent s'y réfugier, et qui n'avaient d'autres talents pour gagner leur vie que celui de mendier. Le nombre en devint si grand, qu'ils y causèrent enfin, par l'infection qu'ils y apportèrent, la plus violente contagion qui s'y fût sentie depuis plusieurs siècles. Sur les représentations du procureur général, le parlement rendit, le 29 août 1596, un arrêt qui fit « injonction « très-expresse à tous vagabonds, gens « sans maîtres et sans aveu, et à tous « pauvres valides qui n'étaient pas de « Paris, d'en sortir dans les vingt-quatre « heures, et de se retirer chacun au « lieu de sa naissance, à peine d'être « pendus et étranglés, sans forme ni « figure de procès; et ordonnait, qu'afin qu'ils fussent reconnus, ils fussent rasés, et que pour empêcher « qu'ils ne revinssent ou qu'il n'en revînt d'autres à Paris, il serait commis des archers à chacune des portes « de la ville. »

Le 16 novembre 1622, le parlement de Normandie, pour faire cesser une contagion qui régnait à Rouen, ordonna « que les habitants de chacune paroisse « des villes, bourgs et villages de la « province, nourriraient leurs pauvres; « fit défense à tous pauvres valides et « invalides de vaguer et de mendier par « la ville, dans les églises, les rues et « places publiques ou les maisons particulières, à peine de punition corporelle; et leur enjoignit de sortir de « la ville dans les vingt-quatre heures. »

Sous Louis XIV, le nombre des pauvres était devenu tellement considérable à Paris, que le gouvernement dut pourvoir à leur état par plusieurs édits et règlements. La misère fut si grande en 1693, que le roi fit distribuer dans Paris cent mille livres de pain par jour au prix de deux sous par livre. Mais ce n'était là qu'un soulagement passager, et il fallait pourvoir au nombre immense des pauvres qui arrivaient de toutes les provinces dans la capitale. L'hôpital général fut, comme d'ordinaire, ouvert pour les recevoir ; mais bientôt il n'y eut plus de place pour y loger, plus de ressources pour y nourrir les nouveaux arrivants. Alors on prit le parti d'en renvoyer un grand nombre dans les provinces, et le parlement pourvut à leur subsistance, en ordonnant que ceux qui n'étaient pas en état de gagner leur vie, eussent à se retirer, dans le délai d'un mois, dans les paroisses dont ils étaient natifs ; ceux qui étaient

estropiés ou attaqués de maladies incurables, devaient entrer dans les hôpitaux généraux les plus prochains, et y être nourris et traités comme les autres pauvres. Dans les villes et les villages, les curés et notables de chaque paroisse devaient s'entendre pour la cotisation nécessaire à la subsistance de leurs pauvres, jusqu'à l'époque de la moisson. Le même arrêt du parlement enjoignait à tous les pauvres valides de travailler toutes les fois qu'il s'en présenterait l'occasion, et défendait de leur donner aucune subsistance, lorsqu'il y avait sur les lieux des travaux auxquels ils pouvaient prendre part.

Les distributions de pain faites, comme nous l'avons dit, par les ordres de Louis XIV, ayant engendré des abus, les curés furent chargés de faire ces distributions, chacun dans leur paroisse, et bientôt quelques-uns de ces ecclésiastiques remarquèrent que, pour beaucoup de pauvres malades, le pain n'était pas la chose la plus nécessaire. Ils demandèrent alors au roi que les secours fussent donnés en argent; et un arrêt du conseil, du 14 novembre 1693, ordonna qu'il serait distribué 120,000 livres par mois à la totalité des paroisses de la ville de Paris, pour être, avec les autres aumônes, employées par des personnes charitables, préposées à cet effet, en pain, viande, potage et autres aliments nécessaires au soulagement des pauvres. En même temps, un arrêt de la cour des aides porta à sept sous, au lieu de quatre, par jour, la provision que le créancier devait à son débiteur emprisonné.

Cependant, malgré les mesures prises pour éloigner de Paris les mendiants qui étaient étrangers à cette ville, malgré les secours distribués par les paroisses, le nombre des pauvres y augmentait toujours, et le parlement dut enfin prendre des mesures pour mettre un terme à cet état de choses. Par arrêt du 1er décembre 1693, il fut enjoint aux mendiants étrangers à la capitale, de la quitter dans l'espace de huit jours, sous les peines corporelles les plus sévères, qui devaient atteindre les hommes, les femmes et les enfants.

Cet arrêt éloigna de Paris, pour quelques mois, une partie des mendiants, qui se retirèrent dans les provinces; mais la rigueur de la saison fut un prétexte à plusieurs autres de rester, et un objet de commisération, qui fit suspendre pour quelque temps la sévérité de la loi, qu'ils devaient tous également subir. Cette tolérance fut bientôt connue de ceux qui s'étaient retirés, et il en revint un si grand nombre et tant de nouveaux, que, par le dénombrement qui en fut fait par les commissaires, chacun en leur quartier, il s'y en trouva plus de quatre mille. La sûreté publique troublée par les vols et par tous les autres crimes qui suivent l'oisiveté et le libertinage; les maladies populaires; l'abandon des travaux de la campagne; l'augmentation de la disette, étaient autant de maux que l'on devait craindre si cette tolérance eût continué (*); aussi, un arrêt du parlement du 16 mai 1694 ordonna que dans les trois jours tous les mendiants valides de la campagne seraient tenus de se retirer dans les lieux de leur domicile, et leur fit défense de s'attrouper, à peine de la vie; déférant au lieutenant général de police leur jugement en dernier ressort.

Les pauvres, on le voit, étaient alors rangés dans la classe des êtres dangereux à la société, et les mesures prises à leur égard, mesures empreintes à la fois de crainte et de pitié, avaient pour but d'éviter les perturbations qu'ils auraient pu y apporter. Dans les grandes villes, les commissaires de police étaient chargés de ce qui les regardait, et ce n'était pas la partie la moins difficile de leurs fonctions. Delamare explique ainsi, dans son *Traité de la police*, la manière dont ils devaient les remplir :

« Tenir la main que les officiers des hôpitaux fassent la capture des mendiants avec facilité; qu'ils n'y souffrent ni violence, ni rébellion; informer contre les valides qui ne mendient que par libertinage; faire la recherche et perquisition, dans leurs quartiers, des gens qui logent à la nuit ou qui retirent les mendiants et vagabonds; se faire représenter par ceux qui s'y trouveront logés, qui se diront manœuvres ou manouvriers, les certificats des maîtres ou

(*) Delamare, *Traité de la police*, liv. V, titre XIV, p. 1051 et passim.

conducteurs des ateliers où ils sont actuellement employés, sinon les faire emprisonner; faire porter à l'Hôtel-Dieu les pauvres malades qui s'y trouvent abandonnés; lever les enfants abandonnés et les faire porter à la couche; et enfin employer leur crédit auprès du magistrat, et partout ailleurs où il leur sera possible, pour le soulagement des pauvres honteux de leurs quartiers, qui viennent leur découvrir leurs misères et leur faire confidence de leurs besoins (*). »

Jusqu'à la Révolution, le sort des pauvres fut réglé de la manière que nous avons indiquée, et n'inquiéta le pouvoir que par les séditions et les troubles que pouvaient exciter dans les grands centres de population, ces masses sans industrie et sans ressources. La Révolution, qui toucha à presque toutes les questions importantes, n'oublia pas celle des pauvres. Un économiste d'un talent supérieur, qu'une mort prématurée a enlevé très-jeune encore à ses amis et à la science, M. Eugène Buret a donné dans un livre (**) remarquable par les recherches, le savoir et les hautes pensées qu'il renferme, une exposition claire et rapide de ce qui fut fait à cette époque pour résoudre la question du paupérisme. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux quelques passages de cet ouvrage :

« M. Necker, le premier qui nous donna des renseignements statistiques sur la misère, évalue à 6 ou 7 mille le nombre des mendiants enfermés sous son administration dans les trente-deux dépôts qui existaient alors. Le même auteur constate l'existence de sept cents hôpitaux, outre une centaine de petits établissements de trois à quatre lits, fondés par la charité privée. Il estime de cent à 110,000, le nombre de malheureux qui y trouvaient habituellement un asile et des secours; 40 mille infirmes ou pauvres, d'un âge avancé, présumés hors d'état de gagner leur vie; 25 mille malades; 40 mille enfants trouvés, dont le plus grand nombre étaient mis en pension dans les campagnes. Il est bon d'observer que ces chiffres ne reposent que sur l'affirmation de l'économiste, ex-ministre d'État, et qu'ils ne sont pas appuyés sur des pièces. Ne sont pas compris dans cette statistique, les hôpitaux militaires, au nombre de soixante-dix, et renfermant ordinairement 6,000 malades.

« L'Assemblée constituante se préoccupa vivement d'abolir la mendicité; elle forma un comité chargé d'en proposer les moyens. Le rapporteur de ce comité, la Rochefoucauld-Liancourt, évalua au vingtième de la population, la misère française qui était à la charge de la charité publique, dans les hôpitaux et les hospices, et il supposa que le nombre des indigents à domicile était à peu près égal à celui des pauvres qui peuplaient les établissements de secours. D'après lui, le nombre total de la population souffrante s'élevait à environ 3,248,691 individus, qui se décomposaient en quatre classes :

1. Infirmes et vieillards	804,775
2. Pauvres valides	515,362
3. Enfants de pauvres au-dessous de quatre ans	1,886,035
4. Malades	42,519
	3,248,691

« La constitution de 1791 déclara qu'il serait créé et organisé un établissement de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes et valides. Le nombre des pauvres était alors considérable. Le 4 décembre 1790, Vernier avait déclaré à l'Assemblée constituante que le département de Seine-et-Oise contenait 40,000 pauvres sans occupation. Le 29 avril 1791, un arrêté de Bailly, inséré au *Moniteur*, « invitait tous les ouvriers à ne point démentir les preuves qu'ils avaient données jusqu'alors de leur patriotisme et à ne pas réduire le corps municipal à la nécessité d'employer contre eux les moyens qui lui avaient été donnés pour assurer l'ordre public et maintenir l'exécution des lois. » Nous ne parlerons point du décret de la Convention (1793), qui voulait faire disparaître la misère en mettant à la charge de l'État le soin de tous les malheureux. Ce décret, dont l'applica-

(*) Liv. I, tit. XI, p. 207.

(**) *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1840; ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

tion ne fut même pas tentée à cause de son impossibilité, accrut encore la misère, en ce qu'il concentra entre les mains du gouvernement tous les revenus des hospices, dont les pauvres furent ainsi privés. Une loi du 27 novembre 1796 régularisa le système de secours actuellement appliqué. Elle institua les bureaux de bienfaisance, chargés d'administrer les biens provenant des fondations, de recueillir les dons volontaires, et d'en faire la distribution aux indigents, à domicile, et autant que possible en nature.

« Depuis la Révolution, on ne s'est plus occupé d'une législation générale du paupérisme, et on a laissé au pouvoir administratif le soin de remédier par des ordonnances aux nécessités de chaque jour. Il est même difficile de dire quelle est la législation en vigueur sur le paupérisme; nous ne savons pas si la loi reconnaît à l'indigent le droit d'être assisté, si elle fait du domicile la condition des secours, ou si, conformément aux doctrines économiques qui ont prévalu en Angleterre, elle rend chaque individu responsable de sa destinée, fût-elle la plus épouvantable détresse, la mort par la faim. Nous n'avons rien de fixé, rien d'arrêté sur cette importante matière. Des lois qui ne sont pas abrogées de droit, contiennent à peu près tous les principes, toutes les dispositions possibles, de sorte que dans l'absence de loi positive, c'est la tradition des usages administratifs, c'est le régime mobile des ordonnances qui gouverne souverainement la charité publique (*). »

Le Consulat ne fit que régulariser et compléter le système des bureaux de bienfaisance et des commissions administratives créées par la loi du 27 novembre 1796. Mais ce mode de charité ne répond qu'à la misère accidentelle; il soulage les maux qui passent, il ne peut rien contre cette détresse absolue qui demande des secours aussi fréquemment renouvelés que les besoins.

Napoléon, devenu empereur, chercha les moyens de venir d'une manière plus efficace au secours des pauvres; une

(*) *De la misère des classes laborieuses*, t. Ier, p. 225 et passim.

loi rendue le 5 juillet 1808 supprima la mendicité : cette loi était la reprise de celle du 15 octobre 1793 qui avait aussi aboli la mendicité, institué en faveur de la misère un système de secours impossible, et était sanctionnée par des mesures répressives. Cette fois, le dépôt de mendicité correspondait à la prison prononcée par la loi de 93. Cinquante-neuf de ces maisons de refuge, pouvant contenir 22,550 mendiants, furent instituées en quatorze ans, et bien loin de les porter au nombre des départements, comme on l'avait projeté, on songea bientôt forcément à les réduire. Les dépôts ne produisirent aucun des bons effets qu'on s'en était promis, et les départements, qui devaient supporter la charge de leurs pauvres, se plaignirent hautement du lourd fardeau qui leur était imposé. La dépense pour établir les cinquante-neuf dépôts fut très-forte; elle fut de 2 à 300,000 fr. par chaque département, et l'entretien annuel se monta à environ 90.000 fr., déduction faite du produit du travail des mendiants. Ces dépôts étaient d'ailleurs des réceptacles où l'autorité entassait sans discernement et sans choix toute la population immonde : les mendiants valides, les vagabonds dangereux étaient confondus avec les infirmes et les vieillards; on y vit même des filles publiques empestées, des galeux et des épileptiques : c'était à la fois un hospice et une prison.

La Restauration, écoutant les vœux des conseils généraux, qui demandaient l'abolition des dépôts de mendicité, par la raison qu'ils avaient été créés sous Napoléon, en supprima vingt-quatre de 1814 à 1818; et peu à peu, tous furent supprimés ou convertis en maisons de correction. Aujourd'hui, la répression de la mendicité n'est plus qu'une mesure locale; les dépôts ne sont que des établissements municipaux, où les cités populeuses et riches enferment l'*image dégoûtante des infirmités et de la honteuse misère*. Il n'existe que les dépôts de la Seine à Saint-Denis et Villers-Cotterets; de l'Aisne à Laon; de l'Ariége à Saint-Lazier; de la Haute-Vienne à Limoges; du Jura à Dôle, et celui de la Charente-Inférieure. Des établissements semblables ont été créés

depuis 1828, à Lyon, Bordeaux, Toul, Angers, Angoulême, Nantes.

Tous les pouvoirs qui se sont succédé en France, depuis cinquante ans, ont abordé cette redoutable question du paupérisme; tous ont trouvé en elle un embarras; mais aucun ne l'a résolue, et elle reste tout entière, telle qu'elle était à peu près lorsque l'Assemblée constituante s'en occupa. Le gouvernement de juillet a manifesté l'intention de reviser et de refondre entièrement la législation sur la misère; espérons qu'il tiendra cette promesse.

PAUMIERS. On appelait ainsi autrefois les artisans qui fabriquaient et vendaient les balles, raquettes et autres instruments servant au jeu de paume. Ils formaient une communauté, dont les statuts furent enregistrés au Châtelet en 1610. L'apprentissage était de trois ans; le brevet coûtait 30 livres, la maîtrise 600, avec chef-d'œuvre, qui consistait à jouer contre les deux plus jeunes maîtres, et à leur gagner un certain nombre de parties.

On donnait aussi, au moyen âge, le nom de *paulmiers* ou *paumiers* aux pèlerins qui, ayant fait le voyage de Jérusalem, en rapportaient pour preuve de leur voyage des branches de palmier.

PAVEURS. La communauté des paveurs reçut ses premiers statuts sous Louis XII, en 1501, de Jacques d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris; ils furent confirmés par Henri III, Henri IV et Louis XIV. L'apprentissage était de trois ans; le brevet coûtait 24 livres et la maîtrise 500.

PAVIE (siége et bataille de). François Ier ayant résolu de reconquérir le Milanais qui lui avait été enlevé, passa les Alpes en octobre 1524; et l'armée impériale, sous le commandement de Charles de Lannoy, ne se trouvant pas assez forte pour lui résister, se renferma dans les places les plus importantes pour attendre que l'armée française s'épuisât à son tour. Crémone, le château de Milan, Pavie reçurent de fortes garnisons espagnoles. Le commandement de cette dernière place avait été confié à Antonio de Leyva, soldat de fortune et le plus habile des généraux espagnols. Il avait gardé pour la défendre 2 escadrons de cavalerie, 500 fantassins espagnols et 5,000 Allemands. François Ier, au lieu d'essayer de chasser les Impériaux d'un pays où ils étaient devenus odieux, céda aux conseils de gens inexpérimentés et résolut de faire le siége de Pavie. Il vint en personne assiéger cette ville, le 28 octobre 1524. Il avait avec lui 2,000 lances, 8,000 fantassins allemands, 6,000 Suisses, 6,000 aventuriers français et 4,000 Italiens. « Les murailles de Pavie n'étaient point entourées de fossés, en sorte que le roi, faisant approcher ses canons sans ouvrir de tranchée, eut bientôt pratiqué une large brèche; mais quand il donna l'assaut, il trouva qu'au delà du mur Leyva avait creusé un fossé profond; qu'il avait percé de meurtrières toutes les maisons des rues aboutissantes et les avait garnies d'arquebusiers, en sorte que les Français furent repoussés après avoir perdu assez de monde à cet assaut. Les ingénieurs français essayèrent de détourner un des bras du Tésin qui baigne les murs de la ville, et de le rejeter dans l'autre bras; mais des pluies abondantes gonflèrent la rivière et détruisirent en peu d'heures le travail de plusieurs jours. Il fallut alors en revenir à la méthode habituelle des siéges à cette époque, couper à la ville toutes ses communications avec la campagne et attendre l'effet de la famine (*). »

Cependant l'armée impériale, travaillée par la maladie et n'ayant pas reçu d'argent depuis longtemps, se trouvait dans une fâcheuse position. Le connétable de Bourbon vint la renforcer avec 500 cavaliers francs-comtois et 6,000 fantassins. Il importait aux Impériaux d'amener les Français à un engagement, car les troupes menaçaient de se retirer parce qu'elles n'avaient pas reçu de paye depuis longtemps. D'autre part, François Ier avait affaibli son armée en envoyant le duc d'Albany, Jean Stuard, à Naples, pour y tenter une révolution. De Lannoy, Pescara et Bourbon s'étant réunis, se mirent en mouvement sur Pavie, le 25 janvier, pour en faire lever le siége.

Le roi, averti de la marche des ennemis, tint un conseil de guerre. Les plus

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVI, p. 223 et suiv.

vieux et les plus habiles généraux, la Palisse, la Trémoille, le bâtard de Savoie, le duc de Suffolk, San Severino, et Lescuns, maréchal de Foix, étaient d'avis de lever le siége, et de prendre une position avantageuse pour empêcher les Impériaux d'arriver jusqu'à Pavie. Ils disaient que ceux-ci, sans munitions et sans argent, ne pourraient manquer de se dissiper en peu de jours, si on leur refusait la bataille. Dans cette circonstance, ce fut encore l'avis de Bonnivet et des favoris sans expérience qui prévalut, et l'on résolut de combattre. Le roi se contenta de resserrer ses logements; il rassembla son armée en un seul corps à gauche du Tesin au-dessous de la ville; son front du côté de Lodi, par où venaient les ennemis, était couvert par un rempart et un fossé; sa droite était appuyée au Tésin, sa gauche aux murailles d'un vaste parc qui entourait la maison de chasse des ducs de Milan, à Mirbel : ce fut dans cette position qu'il attendit l'ennemi.

« Cependant plusieurs échecs avaient affaibli les Français; le Milanais Jean-Jacques de Médicis avait surpris le château de Chiavenna et répandu ainsi l'alarme chez les Grisons, qui, se croyant menacés d'une guerre avec l'empereur, rappelèrent six mille hommes qu'ils avaient dans le camp du roi. Ceux-ci le quittèrent cinq jours avant la bataille. D'autre part, quatre mille Italiens, que le marquis de Saluces amenait de Savone au roi, se laissèrent surprendre dans une embuscade en traversant l'Alexandrin, et y périrent presque tous.

« Jean-Louis Palavicini, qui se rendait au camp avec un corps plus considérable encore, fut défait, le 15 février, à Casal-Maggiore, et demeura prisonnier des ennemis. Jean de Médicis, enfin, le commandant des bandes noires, fut blessé à la cuisse le 20 février, au moment où il venait de remporter un avantage signalé, et fut obligé d'abandonner le camp. Enfin, le 22 février, l'armée espagnole reçut 150,000 ducats, qui lui étaient envoyés d'Espagne.

« Ainsi, la position de l'armée française, entre une place forte défendue par une nombreuse garnison et une armée qui venait l'assaillir, devenait tous les jours plus dangereuse. Dès le 1er février, Pescara, Lannoy et Bourbon s'étaient approchés jusqu'à un mille des avant-postes français. Cependant ils hésitaient à attaquer le roi dans ses retranchements, et, pour l'en faire sortir, ils cherchaient chaque jour à engager des escarmouches. Le mois presque entier se passa de cette manière; enfin, le 24 février, Pescara résolut de pénétrer dans le parc de Mirbel, de le traverser pour arriver à Pavie, et de dégager ainsi la garnison, ou, s'il était attaqué, tandis qu'il tournerait les Français par la gauche, de les attirer du moins hors de leurs retranchements, dans le terrain ouvert du parc. Il fit abattre, à une grande distance du camp français, le mur de ce parc avec le bélier et la sape, dont les coups n'étaient point entendus au loin. Il fit revêtir aux troupes impériales des chemises blanches, pour qu'elles pussent se reconnaître dans l'obscurité, et il les fit entrer par cette brèche deux heures avant le jour. Toutefois, les Français étaient sur leurs gardes : ils s'étaient rangés en bataille, et une formidable artillerie, commandée par Jacques Jaillot de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, couvrait leur front.

« Lorsque l'avant-garde impériale, commandée par Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto, eut commencé à passer à portée du canon français, dans une plaine tout unie, les décharges de Jacques Jaillot firent dans ce corps d'épouvantables trouées. Le corps de bataille, conduit par Pescara; l'arrière-garde, sous les ordres de Lannoy et de Bourbon, devaient à leur tour se soumettre à ce feu meurtrier, avant d'atteindre un petit vallon, où un pli du terrain pouvait les mettre à couvert. Guasto fit éparpiller ses soldats et prendre la course, pour qu'ils souffrissent moins dans cette traversée. A cette vue, le roi s'écria : « Les voilà qui fuient, chargeons! » — « Chargeons, chargeons! » répétèrent Bonnivet, Chabot et Saint-Marsault, et les autres jeunes courtisans qui l'accompagnaient. A l'instant, toute la gendarmerie s'élance de ses lignes, passe devant la tête de l'artillerie française et en suspend le feu. Toutefois, ces fuyards, que François Ier croyait trouver en désordre, s'étaient

de nouveau rangés en bataille. La cavalerie ennemie était entremêlée d'arquebusiers espagnols, et ceux-ci reçurent la charge des lances françaises avec un feu bien nourri. Beaucoup de vaillants chevaliers furent abattus, et les chevaux s'arrêtèrent dans leur course.

Les deux armées se trouvèrent alors en entier engagées; elles étaient à peu près égales en force : chacune comptait environ quinze mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Mais déjà le mouvement imprudent du roi avait donné l'avantage à ses ennemis; il avait arrêté le feu de son artillerie, fort supérieure à celle des Impériaux, et il avait dégarni les flancs de ses Suisses et de ses landsknechts en se portant en avant. Pescara profita aussitôt de cette imprudence; il fit avancer huit cents fusiliers espagnols sur les flancs de la gendarmerie française, en même temps que le marquis del Guasto, avec toute l'avant-garde, se jetait dans le vide qu'avait laissé cette gendarmerie, et attaquait l'aile droite française, commandée par Anne de Montmorency. De toutes parts, l'acharnement était extrême, et si l'armée française avait manqué à la tactique, elle rachetait cette faute par la plus brillante valeur. Mais les Suisses, qui se trouvaient à l'aile droite, déconcertés par l'attaque de flanc qu'ils n'avaient pas dû attendre, ne soutinrent point leur antique réputation : leur capitaine Jean de Digbach fut tué, et, dans ce moment, ils prirent la fuite, abandonnant Montmorency et Fleuranges, qui furént faits prisonniers. A côté d'eux était placé le duc de Suffolk de la Rose-Blanche, avec sa légion de landsknechts; il y fut tué. Près de lui périrent Longman d'Augsbourg, capitaine des landsknechts; François de Lambesc, frère du duc de Lorraine; Wittemberg de Lauffen; Théodoric de Schomberg; et les landsknechts, ne se rebutant point par la perte de tant de chefs, furent presque tous massacrés sur la place. En même temps, le roi, avec sa gendarmerie, se voyait attaqué en face, en flanc et par derrière. Bonnivet, qui était auprès de lui, reconnaissant que la bataille était perdue, et qu'elle l'était par sa faute, courut, la visière haute, au plus épais des ennemis, et y fut tué. La Palisse, maréchal de Chabannes; Lescuns, maréchal de Foix; le vieux la Trémoille, le grand écuyer Galéaz de San Severino, Aubigny, le comte de Tonnerre, et beaucoup d'autres grands seigneurs furent aussi tués auprès du roi. De toutes les parties de l'armée, les chevaliers se dirigeaient vers l'endroit où ils savaient le roi en péril : Bussy d'Amboise lui-même, qui était chargé de contenir la garnison de Pavie, abandonna son poste pour venir au secours du roi, et fut tué en arrivant. Les Espagnols d'Antonio de Leyva, profitant de ce qu'il leur laissait le passage libre, arrivèrent alors sur le champ de bataille, et, n'y trouvant plus d'ennemis, égorgèrent les prisonniers faits par leurs frères d'armes. Il n'y avait guère plus d'une heure que la bataille était partout engagée, et déjà elle était complétement perdue. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, avait pris la fuite avec l'arrière-garde, qu'il commandait. François avait montré une grande valeur personnelle; on assure qu'il avait tué de sa main le marquis de Saint-Ange, dernier descendant de Scanderberg. Autant il était brave, autant il était hors d'état de faire les fonctions d'un général d'armée. Quand il vit sa troupe en déroute, il poussa son cheval au galop pour passer le pont du Tésin, ne sachant pas que les fuyards l'avaient coupé derrière eux; d'ailleurs, avant d'y arriver, il rencontra quatre fusiliers espagnols, qui l'arrêtèrent; leurs fusils étaient déchargés, mais l'un d'eux abattit le cheval du roi d'un coup de crosse qu'il lui donna à la tête. Deux chevau-légers espagnols, Diégo d'Avila et Juan d'Urvieta, arrivèrent sur ces entrefaites, sans reconnaître le roi, qui n'avait pas dit une parole, et qui était tombé, dans un fossé, sous son cheval; ils remarquèrent la richesse de ses habits et le cordon de Saint-Michel dont il était décoré, et ils menacèrent de le tuer, s'ils n'étaient pas admis au partage de sa rançon. Dans ce moment, un gentilhomme du duc de Bourbon, les uns disent la Mothe, d'autres Pompéran, arriva et reconnut le roi : il courut au vice-roi Lannoy, qui le suivait de près, et l'amena assez à temps pour sauver cet important prisonnier, pen-

dant que ces capteurs étaient prêts à se battre entre eux pour ses dépouilles. On le tira de dessous son cheval, qui l'accablait; on lui dit que le vice-roi était près de lui; alors, pour la première fois, il parla : il confessa qu'il était le roi, et il se rendit. On le désarma aussitôt, et on lui trouva deux petites blessures, au visage et à la main. Parmi les prisonniers se trouvaient aussi le jeune roi de Navarre, le bâtard de Savoie, Anne de Montmorency, le comte de Saint-Pol, Brion-Chabot, Laval, Chandieu, Aubricourt, Fleuranges, Frédéric de Pozzolo et deux Visconti (*). »

PAVILLON (Nicolas), né à Paris en 1597, et nommé, en 1639, évêque d'Aleth en Languedoc, n'est guère célèbre que par la rigueur qu'il mit à rétablir la discipline dans son diocèse et par ses discussions avec la cour de Rome. Ami d'Arnauld, dont il subissait entièrement l'influence, il publia un mandement que condamna la cour de Rome; il fit sa soumission; mais, quelque temps après, il fit imprimer un rituel que le pape condamna encore; cette fois il ne se soumit plus: il fit réimprimer son rituel, et refusa constamment d'abandonner les doctrines jansénistes. Il mourut en 1677.

PAVILLON (Étienne), neveu du précédent, naquit à Paris en 1632, occupa pendant quelque temps la charge d'avocat général au parlement de Metz; puis vint à Paris, où il mena une vie tranquille et douce au milieu d'un cercle d'amis, au nombre desquels il comptait Bossuet. Homme d'esprit et de savoir, il fut reçu, en 1691, à l'Académie française, et remplaça Racine à celle des inscriptions et belles-lettres. Il mourut en 1705.

PAVILLON (Jean-François du *Cheyron* du), né à Périgueux en 1730, entra dans la marine, et apporta une notable modification dans la manière de faire les signaux. Il fut le créateur d'un système nouveau, qui fut adopté et généralement appliqué en France dès 1778. Il fit avec gloire, en qualité de major-général de l'armée navale, la campagne de 1778 contre les Anglais, et fut tué en 1782, à bord du *Triomphant*, qu'il commandait sous les ordres de M. de Vaudreuil. On a de lui un *traité de Tactique navale*, où se trouve exposé son système sur les signaux.

PAVOIS. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce nom; tout ce que l'on sait, c'est qu'au moyen âge, on donnait ce nom aux boucliers dont se servaient les *pavessiers* ou *pavoisiers*. C'étaient des hommes dont les fonctions étaient de mettre à couvert des combattants armés d'arcs ou d'arbalètes; lorsqu'on était en présence de l'ennemi, ils couraient placer dans l'endroit le plus exposé aux traits et aux projectiles, le bouclier, ou, pour parler plus exactement, le lourd parapet qui leur était confié, et qui se tenait debout de lui-même; et ils restaient accroupis derrière, tandis que, sous le même abri, les arbalétiers lançaient leurs traits contre l'ennemi. « C'était, dit Monstrelet, à l'ombre des pavois que les arbalestriers et ribauds ribaudoyaient (lançaient des traits). » Le pavois fut en usage depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VII. C'est sans donte à cause de la longueur du pavois et de son épaisseur que certains historiens ont dit que les premiers chefs de France, lorsqu'ils étaient déclarés rois de France, étaient *élevés sur le pavois*. Chez les Bataves ou les Francs, lorsqu'on nommait un chef, on recouvrait la partie creuse d'un bouclier oblong d'une planche, ou bien on l'emplissait de sable, et le chef montait dessus. Alors quatre soldats soutenaient chacun sur une épaule un des angles du bouclier, et promenaient ainsi, aux yeux de l'armée, le nouveau chef, qui se tenait en équilibre, en s'appuyant sur le bois d'une framée plantée dans le bouclier.

PAYS-BAS (guerres des). Nous avons, à l'article HOLLANDE, raconté les guerres que la France a soutenues dans cette partie des Pays-Bas. Celles qui eurent pour théâtre les autres provinces auxquelles s'étend la même dénomination géographique, c'est-à-dire les provinces belges, nous en avons donné un aperçu général à l'article BELGIQUE (relations de la France avec la); nous renvoyons pour les détails, aux articles FLANDRE, ARTOIS et ESPAGNE (guerres d'). Ces

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVI, p. 232-238.

deux derniers articles, toutefois, sont incomplets: ils ne présentent que l'exposé des faits antérieurs à 1789; nous allons les compléter ici.

Lorsque l'Assemblée législative eut, par un décret du 18 avril 1792, déclaré la guerre à l'Autriche, il fut aussitôt résolu que les hostilités commenceraient par l'invasion de la Belgique. On se flattait d'un triomphe facile. Vraisemblablement, ce pays où l'Autriche avait eu naguère une révolution à comprimer, se soulèverait de nouveau à la première apparition des Français. C'était d'ailleurs un commencement d'exécution du projet déjà caressé par les patriotes, de profiter du mauvais vouloir des souverains contre la France, pour la reculer à leur détriment jusqu'à ses limites naturelles. Nous avions alors quatre armées: l'armée du Midi, sous Montesquiou, observait les Pyrénées et les Alpes; l'armée de l'Est, sous Lukner, défendait le Rhin; l'armée du Centre, sous la Fayette, campait vers Metz, et l'armée du Nord, sous Rochambeau, occupait la Flandre. Rochambeau était donc le plus à portée d'agir; mais ce maréchal, qui avait bien conduit la guerre autrefois, avait vieilli; de plus, il était maladif et mécontent du nouveau régime. On lui préféra le général la Fayette, qui etait jeune, actif, adoré de ses soldats, et que ses antécédents politiques, ses opinions bien tranchées, rendaient plus apte que personne à diriger une invasion moitié militaire, moitié populaire. La Fayette demanda 50,000 hommes, et proposa de se porter par Namur et la Meuse, jusqu'à Liége, d'où il serait maître des Pays-Bas. Ce plan judicieux obtint approbation. L'Autriche, en effet, la guerre venant d'être déclarée, n'aurait pas eu le temps de couvrir ses possessions de Belgique, et la réussite paraissait certaine. La Fayette eut ordre de se porter, avec 10,000 hommes d'abord, que le reste de son armée suivrait à petite distance, de Givet sur Namur, puis de Namur sur Liége ou sur Bruxelles. Pendant qu'il était en marche, deux forts détachements de l'armée du Nord devaient déboucher, l'un de Valenciennes sur Mons, l'autre de Lille sur Tournay, et occuper soudainement ces places; double démonstration qui n'avait pour but que de masquer l'attaque véritable confiée à la Fayette. L'exécution du plan fut tentée dès la fin d'avril, mais elle échoua aux premières tentatives. Au lieu d'être accueillies par les populations insurgées, les colonnes que Rochambeau expédia, et qui étaient commandées par les généraux Biron et Théobald Dillon, se heurtèrent, l'une près de Mons, l'autre au sortir de Lille, contre des troupes réglées qui les culbutèrent. Le désordre se mit dans les rangs de nos soldats; ils se crurent trahis, et s'enfuirent jusqu'à la frontière, au terrible cri de *sauve qui peut*. La Fayette, avec des fatigues inouïes et par des chemins affreux, était parvenu de Metz à Givet. Apprenant le désastre des officiers de Rochambeau, il dut s'arrêter.

Dans le courant de juin, Lukner, qui avait remplacé Rochambeau, essaya encore l'offensive sur la Belgique. Il s'empara de Menin le 17, d'Ypres et de Courtray le 20, puis fut contraint de rétrograder. Pendant les deux mois environ qui suivirent, nos troupes, retranchées dans les camps de Maulde, de Maubeuge et de Lille, se bornèrent à d'insignifiantes escarmouches.

Après *le* 10 *août*, Dumouriez devint général en chef des armées du Nord et du Centre. Persuadé que l'envahissement des Pays-Bas autrichiens y ferait éclater une révolution et sauverait la France des attaques de l'Allemagne, il allait à son tour se porter en avant, lorsqu'on reçut la nouvelle de la capitulation de Longwy. Dès lors il ne s'agissait plus d'envahir quelques-unes des provinces de l'Autriche; il fallait délivrer le territoire même de la France envahi par les Prussiens. Dumouriez se dirigea donc vers les plaines de la Champagne. Or, Dumouriez à peine parti, le duc Albert de Saxe-Teschen, qui commandait les troupes autrichiennes de Belgique, vit d'un œil jaloux les Prussiens s'avancer sur l'Argonne, ne voulut pas demeurer en arrière, et se rua sur notre frontière du Nord. Replier dans les places 8 ou 9,000 hommes que le général en chef avait laissés dans les camps, lui fut facile; puis, après avoir menacé divers points, il parut tout à coup devant Lille, pour essayer un siége que les plus grands

généraux n'avaient pu exécuter avec de puissantes armées et un matériel considérable. Le duc, qui n'avait qu'une quinzaine de mille hommes et un matériel médiocre, ne put attaquer qu'un seul côté de la place; mais il y éleva une batterie d'obusiers et se flatta d'intimider les habitants par la violence du feu. Lille déploya une constance admirable. Bombardée sans relâche pendant plus de dix jours, elle perdit 700 maisons; mais tandis que l'incendie la dévorait, les citoyens défendaient les remparts; enfin, le 8 octobre, l'ennemi, vaincu par leur opiniâtreté, abandonna ses travaux. Il préparait une tentative sur Valenciennes, quand Labourdonnaye et Beurnonville, l'un à la tête de troupes rassemblées à l'intérieur, l'autre avec la gauche de Dumouriez, et tous les deux manœuvrant de manière à lui couper la retraite, le forcèrent à repasser précipitamment la frontière.

Dès que le canon de Valmy eut arrêté l'invasion de la Champagne, Dumouriez, laissant les Prussiens se retirer tranquillement, au lieu de les poursuivre, et dirigeant tous les corps de son armée victorieuse vers la Flandre, où nous avons déjà vu celui de Beurnonville s'acheminer, en revint à son projet favori : la conquête de la Belgique. L'empereur d'Autriche, Joseph II, avait fait démanteler la frontière de cette province, où il n'existe pas de position militaire, et où, suivant l'expression de Dumouriez, on ne peut se maintenir qu'en gagnant des batailles. Le duc Albert de Saxe et les généraux Latour et Beaulieu, chargés de la défendre, n'avaient encore que 22,000 hommes ; mais Clerfayt leur en amenait 12,000 de la Champagne, et allait réussir à opérer sa jonction. Dumouriez, néanmoins, qui disposait d'environ 90,000 soldats, devait conserver une immense supériorité numérique, et avait arrêté en conséquence son plan général. C'était de pousser principalement les Impériaux de front, sans cependant négliger rien pour les prendre à revers. Ainsi, tandis que Valence, à la tête de l'*armée des Ardennes*, forte de 15 à 20,000 hommes, et Labourdonnaye, avec l'*armée du Nord*, qui en comptait 18,000, manœuvrèrent, le premier sur la Meuse, et le second sur l'Escaut, de façon à déborder les ailes de l'ennemi, Dumouriez lui-même conduisit à l'attaque du centre l'*armée de la Belgique*, qui présentait une masse de 40 à 50,000 combattants.

Les généraux autrichiens, fidèles au vieux système, avaient formé un cordon de Tournay à Mons, et quoique l'armée de Clerfayt eût porté leur effectif à 34,000 hommes, ils n'en avaient réuni que 20,000 devant Mons, leur position principale. Les divisions de Dumouriez, que commandaient le duc de Chartres, Miranda, Ferrand, Beurnonville, Dampierre et d'Harville, s'y portèrent en deux colonnes, par Valenciennes et Maubeuge. Le 3 novembre, on arrive en face du moulin de Boussu, et le brave Beurnonville, qui commandait l'avant-garde, reçoit ordre de déposter l'ennemi des hauteurs. L'attaque, après avoir d'abord réussi, est ensuite repoussée; mais, sentant combien il importe de ne pas reculer au début, Dumouriez renvoie Beurnonville à la charge, enlève tous les avant-postes ennemis, et se trouve le 5 au soir en présence des Autrichiens. Il leur livre bataille dans la matinée du 6, remporte la fameuse victoire de Jemmapes, et, le jour suivant, fait dans Mons une entrée triomphale. Le reste de la campagne n'est plus qu'une promenade militaire. Latour, avec 8,000 hommes, se repliait sur Anvers. Labourdonnaye pénètre sur ses pas dans Tournay, puis marche sur Gand et Bruges. Valence, qu'un détachement sur Longwy avait d'abord retardé, atteint Nivelles et précipite la retraite des Impériaux sur la capitale de la Belgique. Dumouriez les presse de son côté; il les bat encore le 13 à Anderleht, et entre le lendemain à Bruxelles, qu'ils ont évacué dans la nuit. Clerfayt, qui est devenu général en chef, se retire d'abord sur Malines, mais Anvers succombe, et alors il va, tandis que Latour gagne Ruremonde, prendre lui-même position à Louvain. Dumouriez fait occuper Malines et le suit. Bientôt, les trois corps français se portent sur la Meuse : Valence, de Nivelles à Namur, Dumouriez par Louvain, et Miranda, qui a remplacé Labourdonnaye, par Turnhout et Hammond. Valence devait

arriver le premier sur le fleuve: Clerfayt, pour lui faire obstacle, envoie de Louvain à Namur, le corps de Beaulieu; mais Dumouriez renforce son lieutenant, et Beaulieu est rejeté sur Liége. Namur même est occupé, et ses châteaux sont investis. Dumouriez, cependant, atteint et culbute les Impériaux à Tirlemont, les pourchasse jusqu'à Liége, les bat de nouveau sous les murs de cette ville, et y entre aux acclamations des habitants. Miranda est parvenu à Ruremonde. Clerfayt rétrograde jusqu'à l'Erft. L'armée française passe la Meuse, occupe Aix-la-Chapelle, Verviers, Spa, et place ses avant-postes sur les bords de la Roër.

Là. Dumouriez, au lieu de mettre à profit l'élan de ses troupes victorieuses, au lieu de pousser jusqu'au Rhin, et de rejeter derrière ce fleuve l'ennemi éperdu; là, disons-nous, Dumouriez s'arrêta; et rien, ni la prudence, ni la désertion qui commençait à s'introduire parmi les volontaires de son armée, ni l'insuffisance de son matériel, ni l'état de dénûment où se trouvait le soldat, ne saurait l'en justifier. Il aima mieux se rendre à Paris, sous le prétexte, allégué plus tard dans ses mémoires, de sauver Louis XVI; en réalité, pour tâcher de parvenir, à l'aide des jacobins ou des girondins, à une espèce de dictature. Déçu dans ses ambitieux projets, il repartit pour son quartier général, à la fin de janvier 1793, et, bientôt, quoique la désertion éclaircît de plus en plus ses rangs, quoique la faiblesse du matériel, le manque de munition et la misère des soldats augmentassent de jour en jour, il se lança dans une entreprise bien autrement téméraire que n'eût été en décembre 1792 une pointe vers le Rhin. Laissant 60,000 hommes entre la Meuse et la Roër, il prescrivait à Valence d'occuper Liége et Namur, à Miranda d'assiéger vivement Maëstricht, tandis que lui-même, avec une poignée de 13 à 14,000 soldats, faisait irruption en Hollande. Or, qu'arriva-t-il? Les Impériaux, profitant du répit qu'on leur laissait, réparèrent leurs pertes, accrurent leurs forces; puis, dans les premiers jours de mars, au nombre de 70,000, et sous la conduite du prince de Saxe-Cobourg, une des renommées militaires de l'Europe, qui avait l'archiduc Charles, le prince de Wurtemberg et les comtes de Latour et de Clerfayt pour lieutenants, ils franchirent la Roër à l'improviste, tombèrent sur les cantonnements français, enlevèrent ceux d'Aldenhowen et d'Escheweiler, occupèrent Aix-la-Chapelle et replièrent les divisions de Dumouriez sur la Meuse. Au bruit de la marche de Cobourg, Miranda, qui assiégeait Maëstricht, manqua de résolution. Au lieu de concentrer ses troupes devant la place pour défendre le passage du fleuve, il abandonna même la rive gauche, leva le siége, et se retira sur Tongres. Sa retraite compromit tout. Notre aile gauche, portée sur Ruremonde, et formée des divisions Lamarlière et Champmorin, ne soutint pas l'attaque de Latour, et fila sur Diest. Notre droite, composée des divisions Steingel et Neuilly, qui occupaient Verviers et Spa, fut rejetée dans le Limbourg. Enfin, Valence, craignant, s'il restait à Liége, d'être cerné, évacua cette ville pour rejoindre Miranda. Les Impériaux, cependant, débouchaient de tous les points. Ils précédèrent Miranda à Tongres, et y obtinrent un léger avantage sur ce général.

Les débris de l'armée française se réorganisèrent à Saint-Trond; mais, en six jours on avait perdu des milliers de prisonniers, des magasins immenses, une partie du matériel, les passages de la Meuse et vingt-cinq lieues de pays. Ces pertes, immenses en soi, eurent un effet moral encore plus désastreux: 10,000 volontaires quittèrent l'armée. Seul, le général en chef, qu'on redemandait à grands cris, pouvait ramener la confiance; mais Dumouriez, à la veille de réussir dans ses projets sur la Hollande, hésitait à les abandonner. Il expédiait courrier sur courrier à Valence et à Miranda; il leur prescrivait les mesures les plus judicieuses, les conjurait de tenir quinze jours seulement. Quinze jours encore, et les Bataves seront soulevés, et cette grande diversion arrêterait Cobourg. Mais, ni Valence ni Miranda ne purent ralentir la retraite. On se replia sur Tirlemont, puis sur Louvain, où Dumouriez vint reprendre le commandement. Son premier soin

fut de jeter un corps vers sa droite pour lier ses opérations avec les derrières de l'armée de Hollande; puis, pour ranimer le courage de ses soldats, il prit sur-le-champ des dispositions offensives. Cobourg, après s'être emparé du cours de la Meuse et avoir poussé au delà jusqu'à Saint-Trond, avait jeté à Tirlemont un corps avancé. Dumouriez enlève cette ville le 15, et voyant que l'ennemi néglige les hauteurs de Goisenhoven, qui séparent les deux Gettes, il y dirige quelques bataillons. Le lendemain 16, les Impériaux veulent recouvrer cette position perdue, et l'attaquent avec vigueur; mais Dumouriez, qui s'y attendait, la fait soutenir et déjoue tous leurs efforts. C'était un premier succès; le soldat retrouve son courage, et le général se hâte d'en profiter. Une victoire le reportera sur la Meuse.

Les Autrichiens, repoussés de Goisenhoven avec perte de sept à huit cents hommes, repassent sur la rive droite de la Petite Gette. Dumouriez, dans la journée du 17, en occupe la rive gauche, et, le 18 au matin, livre la bataille de Neerwinden. Il ne fut ni vainqueur, ni vaincu; mais cette journée incertaine eut tous les résultats d'une défaite. L'armée française avait perdu sept ou huit mille hommes, tués, blessés ou prisonniers; la désertion vint de nouveau l'affaiblir, et la retraite s'opéra sur tous les points. Les divisions qui occupaient Diest vinrent prendre poste à Malines pour lier le corps principal à l'armée d'Anvers. La division Neuilly fila par Jordoigne pour occuper Nivelles et Mont-Saint-Jean, et se rendre maîtresse de la route de Charleroi à Bruxelles. La division d'Harville se concentra autour de Namur, et Dumouriez lui-même se chargea de défendre Louvain. Mais, tandis que nos troupes se dispersaient pour couvrir toutes les avenues de Bruxelles, Beaulieu, débouchant par l'électorat de Trèves, marchait sur Namur, et Cobourg, fort de sa coopération, lançait deux redoutables colonnes sur Malines et Louvain. Dumouriez, devant Louvain, arrêta quarante-huit heures celle que le général ennemi conduisait en personne; puis, craignant d'être tourné par la seconde, il continua de rétrograder, traversa Bruxelles, et alla s'établir à Ath. Neuilly se replia sur Mons. D'Harville, chassé de Namur, se réfugia sous Givet. Alors, Neuilly, dont la droite se trouvait découverte, regagna la frontière. D'autre part, l'armée de Hollande quitta Anvers, où elle s'était réunie, et remonta précipitamment l'Escaut et la Lys. Enfin, le 30, Dumouriez, qui depuis le 22, comme nous l'avons expliqué ailleurs (voyez article DUMOURIEZ, t. VI, page 784), était en pourparler avec Cobourg, et qui avait consenti à l'évacuation successive de la Belgique, rentra en France. Il devait marcher sur Paris avec son armée, pour rétablir la constitution de 91 et un roi, et être secondé au besoin par les troupes ennemies; mais, lorsqu'il voulut, dans les premiers jours d'avril, mettre à exécution son projet et livrer aux ennemis, ainsi qu'il s'y était engagé, les places de Lille, Condé, Valenciennes, il échoua complétement; et bientôt mandé à la barre de la Convention pour y expliquer sa conduite, bientôt abandonné de ses soldats, qui refusèrent de le suivre dans la voie du déshonneur, il jugea prudent, au lieu de se rendre à Paris, d'aller demander asile sous les tentes autrichiennes.

Après la trahison et la fuite de Dumouriez, un des généraux divisionnaires qui servaient sous lui, Dampierre, reçut le commandement en chef de l'armée du Nord. Il la rallia sous les murs de Bouchain, et parvint là à lui rendre un peu d'ensemble et de courage. Heureusement, les chefs de la coalition, réunis à Anvers, au lieu de marcher tout de suite en avant, perdirent près d'un mois à concerter leur plan de campagne et le partage des dépouilles qu'ils comptaient enlever à la France. Ils résolurent enfin de prendre Condé et Valenciennes, pour donner à l'Autriche de nouvelles places fortes dans les Pays-Bas, et Dunkerque, qui devait être le prix de la coopération effective des troupes anglaises. D'ailleurs, l'expérience de la campagne précédente leur avait montré combien il était périlleux de s'aventurer sur le territoire français, à moins de s'appuyer sur une base solide : la prise de Condé, Valenciennes, Dunkerque, leur en devait donner une. Ces arrangements pris, ils recommen-

cèrent les opérations. Les Anglais, les Hollandais, étaient arrivés en ligne. Le duc d'York commandait 20,000 Autrichiens et Hanovriens ; le prince d'Orange, 15,000 Hollandais ; le prince de Cobourg, 45,000 Autrichiens et 8,000 Hessois. De plus, le prince de Hohenlohe occupait Namur et Luxembourg avec 30,000 Autrichiens, et liait l'armée des Pays-Bas avec l'armée prussienne, chargée du siége de Mayence. Ainsi, 90,000 hommes environ nous menaçaient au nord. A ces forces colossales, la Convention n'opposait, outre les garnisons des places et la triste armée des Ardennes, que 40,000 hommes ralliés sous Dampierre, et répartis dans les camps de Cassel, de la Madeleine, de Famart et de Maubeuge, mais les renforts arrivaient de toutes parts.

Dans les derniers jours d'avril, Cobourg fait investir Condé. Dampierre s'ébranle aussitôt pour délivrer cette place. Le 1er mai, il attaque sur plusieurs colonnes les Autrichiens, retranchés dans les bois de Vicogne et de Saint-Amand ; mais il est repoussé après une action meurtrière. Le 9, il retourne à la charge ; il échoue de nouveau, et tandis qu'il fait d'héroïques efforts pour décider de la prise d'une redoute qui doit permettre la réunion de deux de ses colonnes, il est atteint d'un coup de canon et tombe mort. Le général Lamarche, revêtu du commandement provisoire, ordonne la retraite et ramène l'armée dans le camp de Famars. Ce camp, situé sous Valenciennes et lié à cette place, empêchait d'en faire le siége. Les coalisés l'attaquèrent le 23. Arrêtés tout le jour par l'artillerie française, ils ne franchirent que le soir la Ronelle, qui défendait le front du camp. Lamarche décampa la nuit en bon ordre, et vint se poster au camp de César, qui se liait à la place de Bouchain, comme celui de Famars à Valenciennes. Là encore, par bonheur, les alliés ne nous poursuivirent point. Une partie de leur armée, disposée en corps d'observation, se plaça entre Valenciennes et Bouchain, et fit face au camp de César. Une autre division entreprit le siége régulier de Valenciennes, et le reste continua le blocus de Condé. Au lieu de chercher à secourir ces deux places, Custine, qui venait de recevoir le commandement de l'armée du Nord, se tint immobile dans son quartier général de Cambrai ; aussi, elles succombèrent, Condé le 10 juillet, Valenciennes le 28. Custine fut destitué, et Kilmaine le remplaça provisoirement.

Avant de se séparer, les forces que le siége de Valenciennes avait réunies résolurent de tenter un coup de main sur le camp de César, où Kilmaine avait son quartier général et réunissait une vingtaine de mille hommes. Enlever à la fois le général en chef et le plus fort noyau de troupes qui tînt la campagne, c'était frapper au cœur l'armée républicaine, c'était s'ouvrir la route de Paris.

Entre Cambrai et Bouchain, s'étend une ligne de hauteurs, que la Scarpe protége en les parcourant ; c'est là ce qu'on appelle le camp de César, appuyé sur deux places et bordé par un cours d'eau. Dans la soirée du 7 août, le duc d'York, chargé de tourner les Français, débouche en vue de Cambrai, qui forme la droite du camp, et somme la place, mais en vain. Le même soir, Cobourg, avec une masse de 40,000 hommes, arrive en deux colonnes sur les bords de l'Escaut, et bivouaque en face de nous. Kilmaine ne croit point pouvoir tenir dans une position aussi périlleuse ; il juge plus prudent de ne pas attendre l'attaque de l'ennemi, et d'aller sans délai chercher un autre poste. La ligne de la Scarpe, placée derrière l'Escaut, lui semble bonne à occuper. Il prépare donc sa retraite pour la matinée du lendemain 8. Le lendemain, en effet, à la pointe du jour, et à la suite d'un léger engagement d'arrière-garde, qui a lieu au village de Marquion, il met entre ses adversaires et lui, la Cense d'abord, puis la Scarpe, et place son camp à Gaverelle, entre Arras et Douai. Cette belle retraite le reportait sur les derrières des Impériaux. Eux, que vont-ils faire ? Le poursuivre ? mais c'était s'aventurer dans le labyrinthe de places fortes dont le Nord est hérissé. Marcher droit à Paris ? ils le pouvaient, mais ne l'osèrent pas. Ils se bornèrent à insulter les places de la Somme, et à entreprendre un simulacre de siége autour de Cambrai. Puis, les Anglais, en vertu des conventions faites à Anvers,

exigèrent le siége de Dunkerque. Alors, tandis que Cobourg, restant dans les environs de son camp d'Herin, entre la Scarpe et l'Escaut, croyait occuper les Français, et songeait à prendre encore le Quesnoy, le duc d'York, marchant avec l'armée anglaise et hanovrienne par Orchies, Menin, Dixmude et Furnes, vint s'établir devant Dunkerque, dans les derniers jours d'août, et en poussa vigoureusement le siége. Flanqué par la mer et les marais qui bordent la route de Furnes, couvert par le maréchal Freytag, qui était posté sur l'Yser avec 20,000 Hanovriens et Hessois, et par le prince d'Orange qui, avec 20,000 Hollandais, s'étendait jusqu'à Menin, il ne s'attendait point à être troublé dans ses opérations.

Mais un nouvel élan animait les armées républicaines, et Carnot, qui venait d'entrer au Comité de salut public, et qui commençait à diriger les opérations militaires, avait entrevu qu'il ne s'agissait pas de livrer bataille sur tous les points, mais d'employer à propos une masse sur un point décisif. Ce nouveau système, Houchard, qui remplaçait Kilmaine, destitué à son tour, et à qui ses instructions prescrivaient de débloquer Dunkerque, allait en faire un heureux essai. Pendant qu'il hâtait ses préparatifs, la place tenait bon. Le général Souham, secondé par le jeune Hoche, qui débutait dans la carrière des armes, avait déjà repoussé héroïquement plusieurs attaques. L'assiégeant ne pouvait pas facilement ouvrir la tranchée dans un terrain sablonneux, où l'on trouvait l'eau à trois pieds. Puis, la flottille, qui devait descendre la Tamise et bombarder la place, n'arrivait pas; au contraire, une flottille française, sortie de Dunkerque et embossée le long du rivage, harcelait l'ennemi, enfermé sur une étroite langue de terre, manquant d'eau potable et exposé à tous les périls. C'était le cas de se hâter et de frapper un coup décisif. Le 5 septembre, Houchard, renforcé de 12,000 hommes tirés des armées de l'Est, partit de Gaverelle et rallia sous Lille les troupes du camp de la Madeleine. Là, suivant l'usage de la vieille tactique, il commença par une démonstration sur Menin, qui n'aboutit qu'à un combat sanglant et inutile. Après avoir donné cette alarme préliminaire, il s'avança par plusieurs routes vers la ligne de l'Yser, qui le séparait du corps d'observation de Freytag. Au lieu de se placer entre le corps d'observation et le corps de siége, il confia à Hédouville le soin de marcher sur Rousbrugghe, seulement pour inquiéter la retraite de Freytag, sur Furnes, et alla lui-même donner de front sur Freytag, en marchant avec le reste de son armée par Houtkercke, Herséele et Bambecke. Freytag résista à Herséele; mais, après une action assez vive, il fut obligé de repasser l'Yser et de se replier successivement sur Bambecke, sur Rexpæde et sur Killem. En reculant ainsi, il laissait la division Walmoden, qui formait sa droite, compromise en avant, et sa propre retraite était menacée par Hédouville du côté de Rousbrugghe. Freytag veut alors, le même jour, revenir sur ses pas, réoccuper Rexpæde et rallier Walmoden. Il arrive à Rexpæde au moment où les Français y entrent. Un combat meurtrier s'engage; Freytag est blessé et pris. Vers le soir, cependant, Houchard, dans la crainte d'une attaque nocturne, se retire hors du village et n'y laisse que trois bataillons. Walmoden, qui se repliait, survient en ce moment, et engage un nouveau combat pour se faire jour. Le passage est franchi, Freytag est délivré, et l'ennemi se porte en masse vers le village de Hondschoote. Houchard, après avoir renoncé à l'idée essentielle de manœuvrer vers Furnes, entre le corps de siége et le corps d'observation, n'avait plus qu'à pousser toujours de front le maréchal Freytag. La journée du 7 se passa à observer les positions de l'ennemi; le 8, on se rua sur Hondschoote, et nous remportâmes une éclatante victoire, qui put être considérée comme le salut de Dunkerque. Dès le lendemain, en effet, les assiégeants tinrent un conseil de guerre, et, se sentant menacés sur leurs derrières, ne voyant pas arriver les armements maritimes qui devaient servir à bombarder la place, ils résolurent de lever le siége et de rejoindre Freytag à Furnes. Ils y furent tous réunis dans la soirée du 9. Pendant que le duc d'York assiégeait Dunkerque, Co-

bourg, avons-nous dit, s'était porté contre le Quesnoy. Cette place n'avait aucun moyen de défense, et Cobourg la pressait vivement. On avait bien cherché à la secourir; mais trois colonnes sorties de Maubeuge, de Landrecies et de Cambrai, furent écrasées par le corps de blocus, et elle capitula le 11. Toutes les forces de Cobourg investirent alors Maubeuge.

Houchard, après avoir rejeté York et Freytag sur Furnes, n'avait rien de mieux à faire qu'à tomber sur les Hollandais, disséminés en plusieurs détachements autour de Menin, Halluin, Roncq, Werwick et Ypres. Procédant avec prudence, il ordonna aux troupes du camp de Lille de s'élancer vers Menin, tandis qu'il agirait lui-même par Ypres. On se disputa pendant deux jours les postes avancés de Werwick, de Roncq et d'Halluin. Le prince d'Orange, quoique pressé de toutes parts et chassé de tous ses avant-postes, résista opiniâtrément, parce qu'il avait appris que le Quesnoy s'était rendu et que Beaulieu, par lequel il communiquait avec Cobourg, lui amenait des renforts. Le 13, néanmoins, après avoir perdu dans ces différentes journées 3 à 4,000 hommes et 40 pièces de canon, il fut obligé d'évacuer Menin. Notre armée occupa cette ville; puis, le 15, elle en sortit pour marcher sur Courtray. A Bissenghem, elle rencontre Beaulieu. Le combat s'engage, et nous est d'abord favorable; mais, soudain, l'apparition d'un corps de cavalerie sur les ailes répand une alarme qui n'est fondée sur aucun péril réel, et tout s'ébranle, tout fuit jusqu'à Menin. Là ne s'arrête point cette inconcevable déroute; l'épouvante se communique à tous les camps, à tous les postes, et l'armée en masse se réfugie sous le canon de Lille.

Cette échauffourée coûta la vie à Houchard : il fut destitué, traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort. Jourdan lui succéda, et reçut l'ordre de débloquer Maubeuge. Cobourg avait enfermé sous les murs de cette place les divisions Desjardins et Mayer de l'armée des Ardennes, et il entourait d'un cordon de redoutes le camp et la ville. La garnison, forte de 22 à 23,000 hommes, devait bientôt avoir épuisé ses approvisionnements, et l'ennemi espérait la réduire par la faim. Maître de Valenciennes, du Quesnoy et de la forêt de Mormal, il n'avait rien à craindre sur la rive gauche de la Sambre; sur la rive droite, des retranchements, défendus par 30,000 hommes, coupaient les routes d'Avesnes et de Landrecies; enfin 35 à 40,000 hommes resserraient la place. Telle était la confiance de Cobourg, qu'il promettait de se faire républicain si on parvenait à le déposter. Mais à peine appelé à remplacer Houchard, Jourdan, près de qui Carnot était accouru, transporta dans le camp de Gaverelle ses troupes découragées par l'échec de Menin; il les réorganisa en toute hâte, puis marcha sur Maubeuge par Saint-Quentin et Guise, en appelant à sa droite 5 ou 6,000 hommes de l'armée des Ardennes, qui étaient campés sous le canon de Philippeville. Le 15 octobre, il déboucha d'Avesnes à la tête de 40,000 combattants, repoussa l'avant-garde ennemie, et bientôt attaqua Cobourg dans ses retranchements même. La bataille de Watignies, ainsi qu'on l'appela, du nom de la principale position des coalisés, dura deux jours. Incertaine à la fin du premier, la victoire nous fut favorable le second, et amena immédiatement le déblocus de Maubeuge.

Le Comité de salut public voulant tirer de cette victoire tout le parti possible, et profiter du découragement qu'elle avait jeté chez l'ennemi et de l'énergie qu'elle avait rendue à notre armée, résolut de tenter un dernier effort qui, avant l'hiver, rejetât hors du territoire les coalisés encore concentrés entre l'Escaut et la Sambre, et leur laissât le sentiment d'une campagne tout à fait perdue. En conséquence, Jourdan reçut l'ordre de diviser ses forces en deux colonnes, de lancer l'une par Maubeuge et Charleroi, l'autre par Cysaing, Maulde et Tournay, et d'envelopper ainsi les hordes étrangères sur le territoire qu'elles avaient envahi; mais des pluies abondantes rendirent cette opération impossible. On prit de part et d'autre les quartiers d'hiver, et la campagne de 1793 fut terminée.

Celle de 1794 ne s'ouvrit que dans la première quinzaine d'avril. Les avan-

tages de Watignies nous étaient restés. Nous avions toujours nos forces principales vers Lille, Guise et Maubeuge; seulement, Jourdan, estimé comme général sage, n'avait pas été jugé assez énergique pour conserver le commandement de l'armée du Nord. On l'avait remplacé par Pichegru, et placé lui-même à la tête de l'armée de la Moselle. Pichegru, les garnisons comprises, se trouvait à la tête d'environ 250,000 hommes. Les coalisés n'en réunissaient que 150,000, Autrichiens, Allemands, Hollandais et Anglais; néanmoins, Cobourg, qui était toujours investi du commandement en chef, garda l'initiative. Réunissant une centaine de mille hommes dans les plaines du Cateau, il s'avança pour assiéger Landrecies; et, le 17, après avoir repoussé les divisions françaises éparses devant lui, il put s'établir autour de la place. Se postant lui-même vers Guise, il plaça le duc d'York en observation vers Cambrai. Par ce mouvement de l'ennemi, les divisions françaises du centre se trouvaient ramenées en arrière et séparées des divisions de l'aile droite, qui occupaient le camp de Maubeuge. Le 21, le centre tenta un effort pour se rattacher à la droite. Une action meurtrière s'engagea sur les bords de la Helpe; mais nos colonnes, trop divisées toujours, furent ramenées sur tous les points. On résolut bientôt une attaque nouvelle, une attaque générale. A droite, la division Desjardins, qui était vers Maubeuge, devait aller se réunir à la division Charbonnier, qui venait des Ardennes. Au centre, sept colonnes devaient agir à la fois et concentriquement sur la masse ennemie groupée autour de Landrecies. A gauche, enfin, Souham et Moreau, partant de Lille avec deux divisions, qui formaient un effectif de 50,000 soldats, avaient ordre de se jeter en Flandre, et d'enlever, sous les yeux de Clerfayt, Menin et Courtray.

A gauche, le prince de Kaunitz, qui avait une division sur la Sambre, ne put empêcher Charbonnier et Desjardins d'opérer leur jonction. Les colonnes du centre s'ébranlèrent le 26, et marchèrent de sept points différents à l'armée autrichienne; mais, trop séparées les unes des autres, elles ne purent se soutenir et n'obtinrent nulle part un avantage décisif. L'une d'elles, celle du général Chappuis, qui était partie de Cambrai, et qui se heurta au duc d'York près de Trois-Villes, fut entièrement défaite. Au contraire, la diversion de Flandre obtint une pleine réussite. On sait que les deux places de Menin et de Cambrai sont situées à la suite l'une de l'autre sur la Lys. Moreau bloqua la première, Souham s'empara de la seconde, avant que Clerfayt connût précisément la marche de leurs divisions. Bientôt, toutefois, il apprit les avantages remportés par eux, et résolut, pour les contraindre à la retraite, de menacer leurs communications avec Lille. Le 28, à cet effet, il se porta vers Moncroën avec 18,000 hommes. Or, Moreau et Souham l'y suivirent sur-le-champ, l'attaquèrent le 29, et remportèrent une victoire signalée. Menin capitula immédiatement après.

Les succès obtenus à la droite et à la gauche, et les échecs essuyés au centre, décidèrent Pichegru à abandonner tout à fait le centre pour agir successivement sur les ailes. Il envoya le général Bonnaud, avec 20,000 hommes, à Sanghien, vers Lille, pour assurer les communications de Moreau et de Souham, n'en laissa que 20,000 à Guise, sous les ordres du général Ferrand, et détacha le reste vers Maubeuge, pour le réunir aux divisions Desjardins et Charbonnier. Ces forces réunies portèrent à 56,000 combattants l'aile droite, destinée à agir sur la Sambre; elle allait bientôt en compter 90 ou 100,000, par suite d'un ordre que Carnot expédiait, le 30, des bureaux du Comité de salut public, et qui enjoignait à Jourdan d'amener à lui 15,000 hommes de l'armée du Rhin, puis d'aller rapidement, avec l'armée de la Moselle, ainsi renforcée, grossir l'armée de Maubeuge. Cobourg, pendant ce temps, avait pris Landrecies, et, n'attachant que peu d'importance à la défaite de Clerfayt, s'était contenté de détacher le duc d'York vers Lamain, entre Tournay et Lille. Clerfayt s'était porté à Thielt, dans la West-Flandre, entre la mer et la gauche avancée des Français, qui occupaient Lille, Menin, Courtray;

de cette manière, il était encore plus éloigné qu'auparavant de la grande armée des coalisés et du secours qu'York lui amenait. Il voulut faire une tentative sur Courtray, et vint l'attaquer le 10 mai. Souham, qui se trouvait alors en arrière de la place, se hâta de revenir au secours de Vandamme, qu'il y avait laissé, et, tandis qu'il préparait une sortie, il lança Macdonald et Malbranck sur Menin pour y passer la Lys et marcher à Clerfayt. Le combat se livra le 11, et Clerfayt essuya un nouvel échec.

Nous n'étions pas aussi heureux à notre aile droite. Kléber et Moreau y commandaient; le mouvement qui leur était prescrit consistait à franchir la Sambre et à se porter sur Mons. Un premier passage fut tenté le 9 mai; il échoua. Le 22, Saint-Just, qui, avec Lebas, avait été envoyé par le comité de salut public, pour diriger les opérations de cette armée, en ordonna un nouveau. Les généraux voulaient attendre l'arrivée de Jourdan; mais Saint-Just ne souffrait ni hésitation, ni retard, et il fallut obéir. Le nouveau passage échoua encore. L'armée parvint à franchir une seconde fois la Sambre; mais, comme la première fois, attaquée sur l'autre rive avant d'avoir pu s'y établir, elle eût été perdue sans le courage de Moreau et le sang-froid de Kléber.

Ainsi, depuis un mois, on se battait de Maubeuge à la mer avec un acharnement réciproque et sans succès décisifs. Vainqueurs à gauche, nous étions tenus en échec à droite; mais un mouvement, aussi habile que hardi, ordonné à Jourdan, allait amener d'immenses résultats.

Cobourg, gravement menacé sur l'une de ses ailes, avait été obligé de dissoudre son centre, à l'exemple de Pichegru. Il avait renforcé Kaunitz sur la Sambre, et porté le gros de son armée vers la Flandre, aux environs de Tournay. Le plan des coalisés était alors de couper l'armée française de Lille, de l'envelopper et de l'anéantir. A cet effet, ils résolurent de faire un grand effort concentrique sur Turcoing, qui sépare Menin et Courtray de Lille. Clerfayt devait y marcher de la West-Flandre, par Werwick et Lincelles. Les généraux de Busch, Otto et le duc d'York avaient ordre de s'y porter du côté opposé, c'est-à-dire de Tournay. De Busch devait se rendre à Moucroën, Otto à Turcoing même, tandis que le duc d'York, s'avançant sur Roubaix et Mouvaux, donnerait la main à Clerfayt. Par cette dernière jonction, Souham et Moreau, qui étaient à Courtray, seraient trouvés coupés de Lille. Enfin, le général Kinsky et l'archiduc Charles étaient chargés de replier dans cette ville le général Bonnaud, qui en occupait les environs avec 20,000 hommes. L'exécution de ce vaste plan était fixée au 17 mai. Pichegru se trouvait alors sur la Sambre pour y réparer les échecs que l'aile droite venait de subir. En son absence, Souham et Moreau dirigeaient l'aile gauche. Le premier indice des projets de l'ennemi leur fut révélé par la marche de Clerfayt sur Werwick. Ils se portèrent aussitôt de ce côté; mais, apprenant que la masse des coalisés arrivait du côté opposé et menaçait leurs communications, ils résolurent, avec autant d'habileté que de promptitude, de diriger eux-mêmes leurs principales forces sur Turcoing, et d'occuper cette position décisive entre Menin et Lille. En conséquence, Moreau resta avec la division Vandamme pour retarder la marche de Clerfayt, et Souham se porta sur Turcoing avec 45,000 hommes, et ordre fut expédié à Bonnaud de se diriger aussi sur cette place. Les dispositions de nos généraux eurent un plein succès. Clerfayt, retardé à Werwick, n'atteignit pas Lincelles au jour convenu. De Busch se rendit d'abord maître de Moucroën, mais ensuite il essuya un léger échec, et Otto, pour le secourir, retira de Turcoing une partie de ses troupes. York parvint à Roubaix et à Mouvaux, mais sans voir venir Clerfayt. Enfin, Kinsky et l'archiduc Charles n'arrivèrent vers Lille que dans la soirée. Le lendemain 18, au point du jour, Souham s'élança sur Turcoing, culbuta tout devant lui, et s'empara de cette importante position. Bonnaud, de son côté, débouchant de Lille, tomba si vivement sur le duc d'York, que les Anglais, après une courte résistance, jetèrent leurs armes pour fuir, et que le duc lui-même, courant à toute bride, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Dès lors la confusion devint générale chez les coalisés, et l'empereur d'Autriche, qui était venu dans les Pays-Bas à l'ouverture de la campagne, put voir, des hauteurs de Templeure, la déroute de son armée entière. Pendant la bataille, l'archiduc Charles, mal posté, mal averti, était demeuré inactif au-dessous de Lille; et Clerfayt, arrêté vers la Lys, avait été réduit à se retirer. Tandis qu'il allait reprendre sa position de Thielt, les autres corps ennemis se groupèrent près de Tournay, leur droite appuyée à l'Escaut. Pichegru, arrivé au quartier général le lendemain de la victoire, n'en sut pas retirer les fruits. Après trois jours d'inaction, il ordonna l'assaut des lignes de Tournay. Une action meurtrière s'engagea à Pont-à-Chin, le long du fleuve; elle dura douze heures, mais n'eut d'autres résultats qu'une perte de 7 à 8,000 hommes pour les deux partis. Sur la Sambre, Saint-Just avait voulu opérer un troisième passage, et investir Charleroi; mais Kaunitz, renforcé, avait fait lever le siége. Heureusement, Jourdan arrivait alors avec toute l'armée de la Moselle, et, tandis que la fortune semblait s'obstiner à rester en suspens, il allait jeter dans la balance le poids de son épée.

Pichegru, profitant de l'attitude offensive que Cobourg gardait depuis les batailles de Turcoing et de Pont-à-Chin, entreprit de battre Clerfayt isolément; mais, n'osant s'avancer jusqu'à Thielt, il résolut de commencer le siége d'Ypres pour l'attirer à lui. Clerfayt ne bougea point d'abord; mais, au bout de quelque temps, Pichegru pressait Ypres avec tant de vigueur, que Cobourg et Clerfayt quittèrent leurs positions respectives pour voler au secours de la place. Pichegru, pour contenir Cobourg, fit sortir des troupes de Lille et exécuter une démonstration si vive sur Orchies, que Cobourg ne dépassa point Tournay. En même temps, il courut à Clerfayt, qui s'avançait avec rapidité. Par malheur, une division française se trompa de route, et Clerfayt put regagner son camp de Thielt sans avoir beaucoup souffert. Puis, trois jours après, le 13 juin, enhardi par un renfort que lui avait envoyé Cobourg, il déploya tout à coup 30,000 hommes en face de deux de nos divisions, qui, postées à Rousselaer et à Hooglède, formaient l'extrême droite du corps d'investissement. Celle de Rousselaer, attaquée avec une grande impétuosité, plia; mais Macdonald, à la tête de la seconde, prit une bonne position à Hooglède, et la défendit assez longtemps pour que les troupes battues se ralliassent et revinssent à la charge. L'ennemi fut à son tour chassé du champ de bataille et contraint de regagner son camp. Ypres, perdant tout espoir d'être secouru, se rendit à discrétion le 17. Cobourg allait se rapprocher d'Ypres et de Clerfayt, quand il apprit qu'il était trop tard. La nouvelle des événements qui se passaient sur la Meuse l'obligea alors à se diriger vers cet autre théâtre de la guerre. Il laissa York sur l'Escaut, Clerfayt dans ses retranchements de Thielt, et marcha avec toutes les troupes autrichiennes vers Charleroi, que Jourdan avait investi de nouveau.

Nous avons vu Jourdan arriver de la Moselle à l'instant où les troupes françaises repassaient pour la troisième fois la Sambre en désordre. On était alors au 3 juin. Un grand conseil de guerre fut aussitôt assemblé; représentants et généraux s'accordèrent à considérer la prise de Charleroi comme une opération préliminaire indispensable. On résolut donc le siége de cette place; on réunit aux divisions de la Moselle, les divisions des Ardennes et deux divisions de l'armée du Nord, on forma ainsi une masse imposante d'environ 66,000 hommes, qui s'appela armée de Sambre-et-Meuse, et, tandis qu'on laissait une division de 15,000 hommes à Schérer, pour garder le camp de Maubeuge, on lança, le 13, toutes les autres sur la rive opposée. La division Hatry fut chargée de réduire la place; le gros de l'armée prit position alentour, couvrant toutes les routes qui y conduisent. La gauche occupa Trazegnies et Forchies; la droite Fleurus et Lambusart; le centre Gosselies et Heppignies. Cobourg était encore loin, Jourdan se voyait à la tête d'une armée nombreuse, et avait pour lieutenants, outre Kléber et Moreau, Lefebvre, Hatry et Championnet. Malgré tant d'éléments de succès, on essuya encore

un échec. Le 16, le prince d'Orange, Kaunitz et Beaulieu fondirent sur les républicains encore mal affermis dans leurs positions. Un combat opiniâtre s'engagea au milieu d'un épais brouillard qui cachait à nos généraux la force et les mouvements de leurs adversaires; toutefois, sur le ruisseau du Piéton et vers Gosselies, les Impériaux furent culbutés ou contenus. Jourdan se croyait vainqueur, quand il apprit que sa droite avait repassé la Sambre. Voyant deux fortes colonnes menacer Lambusart, et ne sachant pas ce qui se passait sur les autres points, elle avait craint pour ses communications avec la rive droite, et s'y reportait en bon ordre. Le reste de l'armée dut suivre ce mouvement. Mais les coalisés étaient désorganisés par ce rude choc, et avaient perdu 3 ou 4,000 hommes: ils abandonnèrent aussi le champ de bataille, et se retirèrent à Nivelles, d'où ils pressèrent l'arrivée du généralissime.

Jourdan put donc, dès le 18, rentrer dans ses lignes d'investissement et pousser avec vigueur le siége de Charleroi. Cobourg accourut avec 30,000 hommes au secours de ses lieutenants, et tous s'ébranlèrent le 26 pour dégager la place; mais au moment où leurs masses se déployaient devant les postes républicains, elle venait de capituler. Le lendemain 27, se livra la mémorable bataille de Fleurus, qui, perdue par les Autrichiens, décida leur retraite. Pour courir les chances d'une seconde action générale, il leur aurait fallu rallier York ou Clerfayt, qui, l'un et l'autre, étaient suffisamment occupés au nord par Pichegru. D'ailleurs, menacés sur la Meuse, il leur importait de rétrograder pour ne pas compromettre leurs communications. La retraite des coalisés s'opéra de tous les points, et ils résolurent de se concentrer vers Bruxelles pour couvrir cette ville. Quant à Pichegru, il laissa Moreau, avec une partie de l'armée, faire le siége de Nieuport et de l'Écluse, et s'empara avec l'autre de Bruges, Ostende et Gand; puis il s'avança vers Bruxelles. Jourdan y marchait de son côté. Nous n'eûmes plus à livrer que d'insignifiants combats, et enfin, le 10 juillet, nos avant-gardes entrèrent dans la capitale des Pays-Bas. Peu de jours après, les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse y firent leur jonction. Fortes de 150,000 hommes et de l'ascendant de leurs victoires, elles pouvaient de là fondre sur les armées coalisées, qui, battues de toutes parts, cherchaient à regagner les unes la mer, les autres le Rhin. On investit aussitôt les places françaises que les ennemis avaient prises, Condé, Landrecies, Valenciennes, le Quesnoy; et la Convention, croyant que la délivrance du sol de la patrie autorisait les mesures les plus rigoureuses, décréta que les garnisons qui tarderaient à se rendre seraient passées au fil de l'épée. Landrecies capitula sur-le-champ; Valenciennes ne tint que jusqu'au 29 août; Condé et le Quesnoy ouvrirent leurs portes quelques jours plus tard. Ainsi ces places, qui avaient tant coûté aux coalisés dans la campagne précédente, nous furent restituées sans de grands efforts; et l'ennemi ne conserva plus aucun point de notre territoire dans les Pays-Bas. Nous étions, au contraire, maîtres de toute la Belgique; et Jourdan, Pichegru, poursuivant le cours de leurs succès, allaient conquérir, l'un le pays qui s'étend de la Meuse au Rhin, l'autre la Hollande.

La Belgique fut dès lors réunie à la France, et nous la gardâmes, sans qu'elle redevînt le théâtre d'aucun événement militaire, jusqu'à la fin de 1813. En 1814, pendant la campagne de France, le général Maison, chargé par l'empereur de protéger la Belgique, ne put, avec une poignée de braves qu'on lui laissa, se maintenir contre les forces réunies de Bulow, de Winzingerode et du duc de Saxe-Weimar.

En 1815, les champs de la Belgique furent, on le sait, témoins du suprême effort de la France contre les hordes étrangères; mais ce dernier épisode du grand drame de l'Empire réclame un récit spécial, et nous renvoyons le lecteur à l'article WATERLOO (campagne et bataille de).

PÉAGE, *Pedagium*. Lorsque les Francs entrèrent dans la Gaule, ils y trouvèrent établis des droits de péage ou de passe attachés à la propriété des fonds, et qui se percevaient au profit du domaine impérial, ou des particuliers aux-

quels ils appartenaient. Quand ils furent maîtres du pays, ils laissèrent subsister ces droits, qui, dès lors, se perçurent au profit du roi dans ses domaines, et de ses compagnons d'armes, dans ceux dont ils s'étaient emparés.

Dans le cours du neuvième siècle, le droit d'établir et de percevoir des péages, abandonné jusque-là à l'arbitraire, fut régularisé et renfermé dans de certaines limites par différents capitulaires de Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Il ne fut permis d'exiger une redevance que des marchands pour les objets dont ils faisaient commerce; certaines classes de cultivateurs en furent affranchies. Il en était autrement quand un particulier s'était chargé de tous les frais de la construction et de l'entretien d'un pont; mais, en ce cas, il ne pouvait se faire payer un péage plus élevé que celui qui avait été exigé auparavant dans le même endroit, ou dans les passages placés dans les mêmes conditions.

Mais cette législation tomba en désuétude, lorsque les bénéfices et les fiefs furent devenus des propriétés héréditaires; chaque seigneur établit alors dans sa terre des droits de passage, qui entravèrent la circulation des voyageurs et le commerce d'une province à l'autre. De leur côté, les rois, quand ils n'eurent plus de terres, ni d'offices à distribuer, imaginèrent d'établir ou d'autoriser partout où ils le purent des péages onéreux, qu'ils concédèrent à titre de fiefs, sous la condition de la foi et de l'hommage. Enfin, les communes à peine établies se permirent souvent de frapper de taxes arbitraires les denrées et marchandises qui traversaient leur territoire. Alors le désordre fut au comble. On ne pouvait faire cent pas, soit par terre, soit par eau, que l'on n'eût un droit à payer, et, lorsqu'un voyage un peu long mettait un marchand dans la nécessité de traverser un grand nombre de communes et de seigneuries, cette continuité d'exactions devenait véritablement ruineuse. Toutes ces charges accablantes tombaient de tout leur poids sur le peuple, car les grands, de quelque taille qu'ils fussent, en étaient, de même que les gens d'église, affranchis en raison de leur dignité, ou en vertu de priviléges spéciaux à eux octroyés à cette occasion. C'est ainsi que Louis VI, en 1130, exempta l'abbé et les religieux de Cluni de tout péage et de toute coutume à lui appartenant et faisant partie du domaine royal.

Les péages de première origine et ceux du moyen âge furent toujours autorisés ou concédés avec la condition d'entretenir en bon état les ponts, ports, routes, chemins, passages, et même de garantir aux marchands voyageurs la sûreté de leurs personnes et de leurs effets. C'est pourquoi anciennement, lorsque quelqu'un avait été attaqué et volé sur un chemin où le seigneur avait droit de péage, ce seigneur était tenu de réparer le préjudice. Cela fut ainsi jugé par arrêts donnés au parlement de la Chandeleur, en 1254, contre le seigneur de Crèvecœur; en 1269, contre le seigneur de Vicilon; en 1273, contre le comte de Bretagne; et en 1285, contre celui d'Artois. On voit par un arrêt du parlement de la Toussaint 1295, que le roi lui-même faisait rembourser les vols commis dans ses domaines; mais quand le crime avait été commis avant le lever ou après le coucher du soleil, le roi ou tout autre seigneur n'en était point responsable. Cette garantie prit fin lorsque les seigneurs furent dépouillés du droit de mettre sous les armes leurs vassaux et sujets, et que le roi établit des maréchaussées pour veiller à la sûreté des voies de communication.

La bizarrerie qui a fait si souvent invasion dans les institutions des temps passés, apparaît surtout dans celle des péages. A l'article **Droits seigneuriaux**, sous-titre *Péages de Provence* (*), on a donné connaissance d'un bon nombre de droits fantasques établis dans les seigneuries; à ce qui en a été dit nous ajouterons les suivants, que Grosley (**) rapporte avoir existé au quinzième siècle, dans le comté de Lesmont en Champagne: « Art. 14. Un cheval ayant « les quatre pieds blancs, franc. — Art. « 17. Un char chargé de poissons, 4 sous « 2 deniers; plus une carpe et un brochet. — Art. 18. Un homme chargé

(*) Tome VI, page 700.

(**) *Éphémérides troyennes*, ann. 1760.

« de verres, 2 deniers. S'il vend sa marchandise au lieu dudit comté, il doit « un verre au choix du comte, lequel « doit au marchand du vin plein le « verre. — Art. 22. Un juif passant dans « ledit comté doit se mettre à genoux « devant la porte du château, et recevoir un soufflet du comte ou de son « fermier. — Art. 23. Un chaudronnier « passant avec ses chaudrons doit 2 deniers, si mieux il n'aime dire un *Pater* « et un *Ave* devant le château. » Ce qu'il y a de plus singulier encore que ces droits extravagants, c'est que les seigneurs en étaient aussi jaloux et les exigeaient avec autant de sévérité que s'ils eussent dû leur porter de grands profits et leur valoir de grands honneurs.

Cet état de choses dura plusieurs siècles de suite, mais en s'améliorant de l'un à l'autre, il faut le reconnaître. Quelques seigneurs abolirent des péages qui étaient insupportables à leurs sujets, et arrêtaient tout à fait la vente des denrées; d'autres consentirent à ce que leurs vassaux les rachetassent argent comptant, ou voulurent bien, à leur prière, les remplacer par d'autres droits; des villes obtinrent ou achetèrent des exemptions complètes. Louis XI eut à confirmer le privilége accordé par ses prédécesseurs aux habitants de plusieurs villes, entre autres à ceux d'Aigues-Mortes, de ne payer, à cause de leurs denrées, marchandises et biens, en quelque lieu que ce fût du royaume, aucuns *péages, travers, extérages,* ni *leudes,* et il le fit sans difficulté.

Malgré des adoucissements successifs, les péages étaient encore une imposition bien pénible pour les marchands et les cultivateurs, lorsqu'on s'en occupa sérieusement dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On commença par établir que généralement ces droits appartenaient au roi, et devaient être perçus à son profit, à celui des engagistes de ses domaines, ou enfin de ceux à qui ils avaient été accordés à titre d'inféodation et d'octroi. Les seigneurs hauts-justiciers ne purent les exiger sans concession expresse, ou du moins s'ils n'avaient une possession immémoriale en leur faveur.

Comme un grand nombre de seigneurs jouissaient de droits de péage, sans titres qui les autorisassent à le faire, une déclaration du 31 janvier 1663 et l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669 déterminèrent ceux de ces droits qui devaient être perçus et la manière de les régir. Le dernier de ces deux actes de l'autorité souveraine n'admit comme légitimes que les péages et les droits établis avant cent années, fondés sur des titres authentiques, et dont la possession n'eût point été interrompue. Pour connaître ceux qui étaient frauduleux, et devaient être supprimés, il fut ordonné à tous les seigneurs et propriétaires ecclésiastiques ou laïques, de quelque qualité qu'ils fussent, de justifier de leur droit et possession, pardevant une commission instituée pour recevoir les titres et en apprécier la valeur. Cette dernière injonction fut renouvelée par arrêts du conseil des 29 août 1724, 24 avril 1725, 4 mars 1727 et 15 août 1779. Ces mesures donnèrent lieu à la réforme de beaucoup d'abus, et, à partir de cette époque, les habitants des campagnes et ceux des villes cessèrent d'être emprisonnés dans leurs maisons par des impôts multipliés et désastreux.

Les différentes assemblées nationales qui se sont succédé en France, à partir de 1789, ont procédé graduellement à l'abolition de ce qui subsistait encore des vieilles entraves mises autrefois à la liberté des transactions et des voyages. La loi du 15 mars 1790 supprima certains péages féodaux et en maintint provisoirement plusieurs autres; celle du 25 août 1792 déclara supprimés sans indemnité les droits réservés par la loi précédente, et qui ne seraient point fondés sur des titres prouvant qu'ils étaient la représentation ou le dédommagement d'une propriété dont le sacrifice avait été fait à la chose publique, et dit qu'on pourrait racheter ceux qui avaient eu cette cause. Enfin, la Convention nationale, taillant hardiment dans le vif, et prévenant, par la loi du 17 juillet 1793, les nombreux procès auxquels aurait donné lieu par son application celle de 1792, supprima sans indemnité tous les droits féodaux qui avaient été jusqu'alors maintenus, et par conséquent, tous les péages appartenant à des seigneurs qui pouvaient établir par

titres primordiaux qu'ils se les étaient réservés en concédant des fonds. Cette loi, du reste, n'abolit que les péages féodaux; ceux qui étaient établis au profit des communes ou des particuliers pour constructions d'utilité publique, ne furent point atteints, et toutes les fois que des citoyens se refusèrent à les acquitter, ils furent frappés de condamnations par les tribunaux.

Depuis que cette législation est en vigueur, une espèce de péage, plus connue sous le nom de *droit de passe*, fut établie pour l'entretien des routes, par la loi du 24 fructidor an V, organisée par celles des 9 vendémiaire, 3 nivôse an VI, 14 brumaire an VII, puis supprimée par l'article 60 de la loi du 24 avril 1806. Plusieurs péages ont été autrefois et récemment octroyés; tous ont pour origine la construction et la mise à la disposition du public, d'une voie de communication établie par l'industrie privée et d'une utilité générale. Tels sont ceux que l'on paye à Paris pour traverser plusieurs ponts. Ces péages sont légitimes, car ils sont fondés sur des dépenses faites et un service rendu.

PEAUSSIERS. Les artisans qui préparent les peaux, et les mettent en couleur lorsqu'elles sont sorties des mains des chamoiseurs et mégissiers, furent érigés en corps de jurande vers le milieu du quatorzième siècle; les premiers statuts qui leur avaient été donnés par le roi Jean, le 28 février 1357, furent renouvelés par Louis XIV, en 1664. L'apprentissage était de cinq ans, le compagnonnage de deux ans; la maîtrise coûtait 600 livres.

L'édit de 1776 réunit les peaussiers aux tanneurs-hongroyeurs, corroyeurs, mégissiers et parcheminiers.

PEIGNOT (Gabriel), né en 1767, à Arc (Haute-Marne), exerça d'abord la profession d'avocat à Besançon, fit partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, en 1791 et 1792, puis fut successivement bibliothécaire du département de la Haute-Saône, principal du collége de Vésoul, et inspecteur de la librairie à Dijon: en 1815, il devint proviseur du collége royal de cette ville. M. Peignot est justement considéré comme l'un de nos plus savants bibliographes. Les ouvrages qu'il a publiés formeraient à eux seuls une petite bibliothèque. La nomenclature en serait curieuse, mais trop longue. Nous nous bornerons à citer les principaux: *Manuel bibliographique*, ou *Essai sur les bibliothèques anciennes et modernes, etc.*, 1800; *Dictionnaire raisonné de bibliologie*, 1802 à 1804; *Dictionnaire critique, etc., des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés*, 1806, 2 vol. in-8°; *Amusements philologiques*, ou *Variétés en tous genres*, 1808, in-8°; *Dictionnaire historique et bibliographique portatif, etc.*, 1813: *Précis chronologique et anecdotique de l'histoire de France, etc.*, 1815; *Des comestibles et des vins de la Grèce et d'Italie en usage chez les Romains*, 1822, in-8°; *Manuel du bibliophile*, ou *Traité du choix des livres, etc.*, 1825, 2 vol. in-8°; *Essai chronologique sur les mœurs, les coutumes et usages anciens les plus remarquables de la Bourgogne*, 1827, in 12; *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV en bâtiments et châteaux royaux, etc.*, 1827.

PEINES ET LOIS PÉNALES. Quand les hommes du Nord firent invasion dans les Gaules, ils apportèrent avec eux leurs mœurs rudes et grossières; chacun se rendait justice à soi-même; le fils tuait le meurtrier de son père, et à défaut de fils, le plus proche parent de la victime était son vengeur. Il y avait guerre entre les familles jusqu'à ce que le sang de l'agresseur eût été répandu. La vengeance privée était donc alors le point de départ de la pénalité; mais la cupidité des barbares ne tarda pas à introduire une habitude nouvelle, celle du rachat de la vengeance; et bientôt cette habitude devint une règle. Les Francs Saliens et Ripuaires formulèrent par écrit leurs coutumes, et alors le tarif de la plus légère offense, comme du plus grand crime, fut fixé. Mais il fallait contraindre l'agresseur à payer le prix du sang; l'autorité publique intervint; elle le força à donner la composition (*) à l'offensé et enjoignit à celui-ci de la recevoir; mais en même temps, elle exigea de l'offenseur une certaine somme pour prix de

(*) Voy. ce mot.

la protection, de la paix qu'elle lui accordait. Cette somme fut ce qu'on appela le *fredum* (voy. ce mot). Deux crimes seulement étaient considérés et punis comme crimes publics: c'étaient la trahison et la lâcheté. Le traître était pendu et le lâche était noyé. La pénalité se réduisait donc à cette époque à une amende; et le *fredum* était en résumé la seule peine infligée par les lois saliques et ripuaires.

Il arriva cependant un moment où l'on sentit qu'un crime privé portait atteinte à l'ordre social; alors, la véritable peine apparut. Elle fut d'abord cruelle et même horrible; le juge prenait fait et cause pour la victime et tirait vengeance du coupable. Alors, de privée qu'elle était, la vengeance devint publique. Redire tous les supplices qui furent employés en France au moyen âge serait impossible. Dans ces temps de barbarie et d'ignorance, on inventa des raffinements de cruauté inouïs. L'arbitraire le plus effrayant régnait dans la pénalité; le juge faisait la loi et l'appliquait. Au treizième siècle, saint Louis, frappé, le premier, du dénûment de législation pénale dans lequel se trouvait son royaume, attribua une peine déterminée à chaque espèce de crime, et adoucit en outre certains supplices. Toutefois, si l'on consulte son code célèbre des *Établissements,* on est étonné de la rigueur de sa législation criminelle. Ainsi, d'après ce code, on pendait les faux-monnayeurs, les meurtriers, les ravisseurs, les traîtres, les voleurs de grand chemin et ceux qui enlevaient des chevaux ou des juments. Leurs cadavres étaient ensuite traînés par les rues, leurs biens confisqués, leur maison détruite et leurs terres ravagées de fond en comble; ainsi, l'on arrachait les yeux à ceux qui volaient dans les églises; on brûlait vifs les hérétiques, les sorciers, les magiciens, les femmes criminelles ou coupables de vols; on coupait l'oreille pour un larcin de choses menues; on perçait avec un fer rouge la langue du blasphémateur. Et cependant, cette législation était un progrès, une amélioration sur le passé! Nous ne citerons point une foule d'autres supplices épouvantables qui étaient en usage avant le code de Louis IX, ou qui furent établis depuis. Nous ne parlerons pas de l'écartèlement, de l'enfouissement, de la roue, de la mutilation, de la torture, du fouet, de la flétrissure sur le visage; nous avons hâte d'arriver à des temps moins mauvais; disons cependant, avant de signaler les immenses changements opérés par la Révolution dans la législation pénale, ce que cette législation était encore au dix-huitième siècle.

Alors, le droit criminel, en France, reposait sur une multitude d'ordonnances et d'édits. Les peines étaient ou capitales ou afflictives, ou seulement infamantes; ou bien elles n'étaient ni infamantes, ni afflictives. Les peines capitales étaient: la mort naturelle, les galères et le bannissement perpétuel. La potence était le genre de mort le plus ordinaire pour les roturiers; les gentilshommes ne pouvaient être condamnés qu'à la décollation. Cependant l'on avait conservé pour les assassinats, les vols de grands chemins, ou dans les maisons, lorsqu'il y avait eu effraction et violence publique, le supplice de la roue; pour les sacriléges énormes, la peine du feu, et pour les crimes de lèse-majesté, l'écartèlement. Les peines capitales emportaient toujours la confiscation des biens.

Les peines afflictives, non capitales, étaient les galères à temps, la réclusion à temps, la peine du fouet, le bannissement perpétuel hors de la province, le pilori ou le carcan; enfin l'amende honorable.

Les peines seulement infamantes étaient le blâme et l'amende. Les peines qui n'étaient ni afflictives ni infamantes, étaient l'admonition, la condamnation à une aumône, l'injonction portée par un jugement. Tel était le système pénal en vigueur au dix-huitième siècle.

Vers 1770, une révolution s'opéra en France dans les idées; Montesquieu, J.-J. Rousseau, Voltaire, Buffon, Diderot, d'Alembert, Beccaria, avaient paru; ils avaient plaidé la cause de l'humanité, et l'humanité ne devait pas tarder à avoir le dessus.

L'Assemblée nationale défendit, les 8 et 9 octobre 1789, l'usage de la sellette et de la question dans tous les cas; le 30 janvier 1790, elle établit que les peines devaient être égales pour tous

les coupables, quels que fussent leurs titres et leurs rangs; elle proscrivit toute flétrissure de la famille du criminel; elle abolit la confiscation des biens; les 26 et 28 septembre 1791, elle fit disparaître la marque, et ordonna que la peine de mort fût simplement la privation de la vie; enfin, le 25 septembre 1791, cinq jours avant de se séparer, elle décréta son *code de procédure criminelle* et *son code pénal*.

Ce code pénal était un pas immense; la vieille et inique législation pénale était anéantie. Au sommet de toute la pénalité se trouvaient la mort par la décapitation, et les fers, consistant en travaux forcés à exécuter, soit dans l'intérieur de maisons de force, soit dans les mines, les ports, ou dans tout autre établissement d'utilité publique.

La Convention nationale voulant simplifier, classer dans un ordre clair et méthodique, et soumettre à une refonte générale toutes les lois de la Révolution, publia, le 26 octobre 1795, son Code pénal, tout inachevé qu'il était, sous le titre de *Code des délits et des peines*. Cette assemblée conserva aussi, comme châtiment suprême, la mort; mais elle ne l'admit qu'à regret, que temporairement; et, le 14 brumaire an IV, à sa dernière séance, elle décréta cet article de loi : « A dater du jour de « la publication de la paix générale, la « peine de mort sera abolie dans toute « la République française. »

Le Consulat fit bientôt disparaître ce dernier décret de la Convention (*); il maintint la peine de mort et rétablit la marque (**). Ce fut le signal d'une réaction, d'un retour vers le passé; et l'Empire, succédant au Consulat, établit partout le despotisme, dans l'armée, dans le sénat, dans l'administration, dans le droit, dans la justice même. Un code pénal fut promulgué en 1810, et l'on y vit reparaître, au nombre des peines, la marque, la mutilation (***), la confiscation, la mort civile et le carcan; puis ce code établit une peine nouvelle, celle de la surveillance de la haute police. Pourtant il ne faut point être injuste envers ce code; il introduisit une amélioration d'une grande importance, en établissant un maximum et un minimum dans les peines. Par ce moyen, le juge put proportionner la peine au délit, et prêter l'oreille aux considérations qui militaient en faveur de l'accusé. Mais le code de 1810 ne répondait point encore assez aux besoins du régime impérial; aussi vit-on de simples décrets prononcer la peine de mort dans un grand nombre de cas relatifs aux Français résidant ou naturalisés en pays étrangers, sans qu'aucune loi eût constitué ces incriminations.

1814 vint; la Charte octroyée par Louis XVIII fut un progrès. Elle abolit la confiscation des biens (art. 66) et garantit la liberté individuelle (art. 4). Mais, si la Restauration introduisit dans le Code pénal quelques améliorations secondaires, d'un autre côté, elle ressuscita les crimes de religion, et, dans la loi du sacrilége du 20 avril 1825, elle fit revivre l'amende honorable. Après la révolution de 1830, l'on soumit le Code pénal à une révision. La loi du 28 avril 1832 abolit la mutilation du poignet, la marque, le carcan et la mise à la disposition du gouvernement; elle fit disparaître la peine de mort dans neuf matières différentes (*); elle supprima le crime ou délit de non révélation de complot (**); elle admit sur une très-large base le système des circonstances atténuantes. Mais, d'un autre côté, cette loi établit une nouvelle peine, celle de la réclusion, qui est généralement applicable aux délits politiques.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le code de 1810 modifié, et tel qu'il existe encore aujourd'hui : les peines sont afflictives ou infamantes, ou seulement infamantes ou correctionnelles. Les peines afflictives et infamantes sont : la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la détention et la réclusion. Les peines infamantes sont : le bannissement, la dégradation civique. Les peines correctionnelles sont : l'emprison-

(*) Loi du 8 nivôse an X (29 décembre 1801).

(**) Loi du 23 prairial an X (13 mai 1802).

(***) Celle du poignet du parricide.

(*) Art. 56, 63, 89, 132, 139, 304, 344, 381, 434, code pénal.

(**) Art. 103 et 107, code pénal.

nement à temps, l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille, et l'amende. Cette classification des peines n'est fondée ni en droit ni en raison. Le Code peut-il, par exemple, déclarer une peine infamante? Est-ce au châtiment que doit s'attacher l'idée de flétrissure? n'est-ce point plutôt au délit? La loi n'ayant d'action certaine que sur l'individu physique, peut-elle infliger une peine tout idéale, toute morale, comme celle de l'infamie? Disons-le hardiment, la réforme de 1832 a été trop timide; l'on n'a point osé porter un dernier coup à la peine de mort; on l'a amoindrie, il est vrai; mais elle existe toujours, et même en matière politique. Puisse un avenir prochain amener une refonte générale de notre législation pénale, et en faire disparaître tout ce qui n'y est point en harmonie avec les progrès des lumières et de la civilisation.

Peintres et tailleurs d'images. On comprenait sous ce nom, au moyen âge, deux corporations, qui s'occupaient principalement d'ouvrages de piété : la première, qui était la plus distinguée, ne travaillait que pour l'Église, les princes, les chevaliers et les hommes riches, et sculptait en os, en ivoire et en bois. Outre des figures de saints, elle taillait des manches de couteaux, et sans doute elle les ornait de figures sculptées ou peintes. Dans la suite, pourtant, on lui enleva cette occupation mondaine, comme on le voit par une note marginale du manuscrit des *métiers d'Etienne Boileau*, qui se trouve à la Sorbonne : « Merkredi, après les brandons, l'an « MCCC et trois, fut establi de par les « seigneurs de la court et de par sr. J. « de Montigny, que nus ymagiers, fors « ceus qui taillent ymages de sains, ne « seront tenus pour ymagiers. » Cette corporation disparut dans la suite, et il ne resta plus que la seconde, dont nous allons parler.

Cette autre corporation des peintres, comprise sous le nom de *paintres et taillières ymagiers*, travaillait plus en relief qu'en statuaire, et dorait, argentait ou recouvrait de peinture les objets qu'elle sculptait. Voici les principaux articles de ses statuts : « Il peut « être paintres et taillières ymagiers à « Paris qui veut, pour tant que il ouè« vre aux us et aux coustumes du mes« tier, et que il le face faire; et puet « ouvrer de toutes manières de fust, « de pierres, de os, de cor, de yvoire, « et de toutes manières de paintures « bones et léaux.

« Li ymagier paintre sont quite del « guet, quar leurs mestiers les acquite « par la reison de ce que leurs mestiers « n'apartient fors que au service de nos« tre Seingneur et de ses sains, et à « la honnerance de sainte Église.

« Nus ymagiers paintres ne doit ni « ne puet vendre chose dorée de la quèle « li ors ne soit assis seur argent, et se « li ors est assis sur estain et il le vent « pour dorée, sans dire l'ouèvre est « fause, et doit li ors et li estains et « toutes les autre couleur estre gra« tées; et cil qui tele ouèvre aura ven« due pour dorée, le doit faire tot de « nouvel bone et léal, et le doit amen« der au roi par le léau jugement au « prevost de Paris.

« Nul fause ouèvre del mestier de« vant dit ne doit estre arse pour les « révérances des sains et des saintes, « en quel ramembrances elles sont fai« tes. »

On enfreignit peu à peu ces ordonnances, et le prévôt de Paris fut obligé de les renouveler en les modifiant « parce « que ceux qui se mêlent des pauvres « églises de la ville et évesché de Paris, « comme marguilliers et autres, curez, « prestres, et plusieurs autres bonnes « et dévotes personnes, par dévotion, « les font orner de peintures et d'ima« ges, esquelles images ils ne se con« noissent en rien, et aussi pour leur « grand deshonneur et vilenie qui re« donde et vient sur les prud'hommes « dudit mestier qui n'en peuvent mais. » Ces nouveaux statuts, datés du 12 août 1391, sont extrêmement curieux, en ce qu'ils nous font connaître les noms des artistes les plus célèbres de cette époque, dans la peinture et dans la sculpture; ce sont : « maistres Jean « Dorléans, Estienne Lenglier, Colart « de Laon, Jean de Tory, Jean de Saint« Romain, Thomas Privé, Jean de Nor« mandie, Robert Loizel, Adam Petit, « Imbert le Lorrain, Jean Girelay, Ro-

« ger Darnult, Jean Viterme, Gilles « Mennesse, Perrin Moirleur, Jean Pa- « risot, Jean Bervage, Guillaume Loy- « seau, Nicaise le Privé, Jean de Saint- « Lucien, Georges Baudoin, Estienne « Naquet, Simon du Molelin, Robert « Bouriou, Girard de Beaumeteau, pein- « tres; et de Philippes Cochon, Jean « Petit le jeune, Gilbert du Perier, Hu- « let le rentier, Guillaume de Saint- « Lucien, tailleurs d'ymages. »

Ces statuts qui ont été publiés pour la première fois dans le *journal de l'Institut historique* (t. 1er, p. 55), donnent de précieux renseignements sur l'état des arts au quatorzième siècle, et sur les procédés employés par les peintres de cette époque. Charles VIII ajouta, en 1430, aux priviléges de cette corporation, l'exemption de toutes tailles, subsides, guet, garde, etc.; ces priviléges furent confirmés et augmentés par Henri III, en 1583, et par tous les successeurs de ce prince, jusqu'à Louis XV. Les peintres se divisaient depuis le dix-septième siècle, en deux classes: la première était placée sous la protection du directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi, et était nommée *Académie royale de peinture et de sculpture;* la seconde, appelée *Académie de Saint-Luc*, se composait d'artistes qui n'avaient le droit d'exercer qu'après être parvenus à la maîtrise. Cette dernière obtint, en 1705, une déclaration du roi, qui lui permettait de tenir une école publique de dessin.

Le *Livre des métiers* fait mention des *peintres selliers*, et l'on pourrait s'étonner de trouver la peinture associée à la sellerie, avec laquelle elle n'a plus rien de commun aujourd'hui, si l'on ne savait que dans le temps de la chevalerie, les selles avaient toutes sortes d'ornements. Outre le privilége d'élire leurs prud'hommes, les *peintres selliers* jouissaient encore d'un second droit d'élection: les prud'hommes choisissaient le chef du métier, comme la communauté choisissait les prud'hommes; double privilége qu'ils devaient sans doute à l'avantage dont ils jouissaient de ne travailler que pour les chevaliers.

PEINTURE. Si l'on veut entendre ce mot dans son acception la plus générale et la plus étendue, on trouvera, non pas des monuments de l'art de la peinture, mais au moins des témoignages de son existence dès les premiers siècles de la monarchie française. Les productions de la peinture étaient alors sinon grossières, du moins peu savantes; mais enfin c'était de la peinture, et les miniatures des manuscrits peuvent servir à indiquer l'état de cet art au moyen âge. Mais si, en considérant l'histoire de la peinture en France, nous voulons borner notre cadre et ne nous occuper que de ce qui est de l'art proprement dit, il faut arriver au commencement du seizième siècle, à la renaissance, pour en trouver des monuments dignes de fixer l'attention.

C'est Jean Cousin, qui vivait au commencement du seizième siècle, que l'on regarde à juste titre comme le fondateur de la peinture en France. On trouve cependant, dès le quinzième siècle, le nom d'un peintre français qui à cette époque jouissait d'une assez grande réputation; mais son nom seul est arrivé jusqu'à nous, et rien n'a été conservé qui puisse donner une idée de son talent. Dans les *OEuvres royaux*, cités par Sauval, on trouve que François d'Orliens ou d'Orléans décora, en 1365, les murailles du palais de la reine à l'hôtel Saint-Paul. On voyait dans ces peintures, au milieu de bocages touffus, se jouer des oiseaux et des animaux de toute espèce; des enfants cherchaient à les attraper, ou s'amusaient à cueillir des fruits ou des fleurs, ce qui donne l'idée d'une sorte de paysage. Dans la description d'une galerie de la reine à l'hôtel Saint-Paul, Sauval dit que la voûte en était bleu azur et blanc, pour représenter le ciel, d'où descendaient une foule de petits anges soutenant des tentures aux couleurs de la reine. Les miniatures des manuscrits de cette époque ne suffisent pas pour faire juger du mérite de ces peintures; mais on peut remarquer qu'un peu avant Charles V, et durant tout le règne de ce prince, les papes firent faire de grands embellissements à leur palais d'Avignon, où l'on voyait encore, il y a une vingtaine d'années, des peintures considérables que l'on attribuait au Giotto. Il n'est pas improbable que ce peintre ait fait quelques élèves pendant son sé-

jour dans cette ville, et ces peintures pourraient peut-être donner une idée de ce qu'étaient, à un degré inférieur sans doute, celles de l'hôtel St-Paul, notamment les sujets historiques, tels que les histoires de *Theseus* et de l'héroïne *Mathebrune*, qui y étaient représentées.

Lorsque maître Roux, le Primatice et Léonard de Vinci vinrent en France, appelés par François Ier, ils firent travailler sous leur direction un assez grand nombre de peintres français, et formèrent ainsi des élèves qui devaient à leur tour guider d'autres artistes; tandis que les ouvrages des premiers maîtres montraient le but qu'il fallait atteindre et même dépasser. Germain Musnier, Claude Baldouin, Charles Carmoy, Charles et Thomas Dorigny, Eustache Dubois, et surtout Louis Dubreuil, travaillèrent ainsi, sous la direction des peintres italiens, à la décoration de plusieurs palais royaux. Presque à la même époque naissait Jean Cousin, dans les tableaux duquel se trouvent réunies la science de la composition, la correction du dessin et l'harmonie des couleurs.

Parmi les élèves que forma ce grand maître, il faut citer Freminet, qui, après la mort de Toussaint Dubreuil, fut nommé premier peintre de Henri IV. Freminet avait été employé par Marie de Médicis, ainsi que Bunel et Ambroise Dubois. Ce dernier avait même le titre de premier peintre de la reine; il avait étudié à l'école de Michel-Ange, et pouvait rivaliser avec les bons peintres des écoles d'Italie. Un grand nombre des ouvrages de ces premiers peintres de l'école française ornaient autrefois les salles de Fontainebleau, et ils allaient de pair avec ceux du Primatice et de maître Roux. Il en existe encore une partie, entre autres *les Amours de Théagène et de Chariclée;* mais le temps leur a ravi le mérite du coloris, et on ne peut guère établir un jugement certain sur ces productions, quelque précieuses qu'elles soient d'ailleurs pour l'histoire de l'art en France. On y retrouve cependant encore, au milieu d'inconvenances dans les costumes, dont on s'occupait peu alors, un dessin correct et une touche ferme.

Plusieurs peintres français concoururent ensuite à la décoration des palais, sous la direction de Freminet, de Pierre Bunel, d'Amboise Dubois; mais leurs noms seuls peuvent être cités : ce furent Claude et Abraham Hallé, Lerambert, Pasquier, Roger de Rogery, Guillaume Durnée, Louis Testelin, Hardouyn, Honnet, Jean de Brie, Francisque et Bouvier. A ces noms vient se joindre celui de Dupérac, tout à la fois peintre, architecte et graveur. Des productions des peintres de ce siècle, le Musée ne possède rien, si ce n'est quelques portraits de Clouet.

Avec le dix-septième siècle, naissent Simon Vouet et Nicolas Poussin, qui devaient être, l'un le chef de l'école française de peinture, l'autre sa plus grande gloire. Vers le milieu du dix-septième siècle, l'Académie de peinture est fondée, et bientôt l'école française concourt pour une grande part à l'éclat dont brille le siècle de Louis XIV. La peinture telle que l'a comprise le Poussin, c'est la poésie de l'art. Tous les tableaux de ce maître sont empreints d'un sentiment noble et élevé, rendu avec une naïveté et une vérité pleines de charme. Que l'on prenne ces compositions historiques ou ces paysages grandioses, dont lui seul a le secret, on retrouvera partout une pensée intime qui pénètre le spectateur et l'émeut comme pourrait le faire la description la mieux sentie. Aussi philosophe que poëte, le Poussin ne touche pas moins le cœur qu'il ne plaît à l'imagination, et ses tableaux offrent toujours à l'esprit un sujet de réflexion profond, en même temps qu'ils charment les yeux par la magie de la composition.

Le Poussin, abreuvé de dégoûts, passa la plus grande partie de sa vie sous le beau ciel de l'Italie, qui l'inspirait si bien; mais il n'en fut pas moins utile aux artistes de sa patrie. Lebrun et Lesueur, qui tous deux avaient puisé dans l'atelier de Simon Vouet cet enseignement solide, base nécessaire de tout talent réel, reçurent tous deux les conseils du Poussin. Lebrun les entendit de sa bouche; Lesueur, plus pauvre et moins protégé, dut se contenter de recevoir de loin ceux que lui adressait ce grand peintre; mais tous deux en profitèrent, et les nom-

breuses productions de leur pinceau élevèrent l'école française au rang qu'elle devait occuper. Nous avons dit, en retraçant la vie de ces deux hommes, quel fut le genre de leur talent, la différence qui existait entre le style pompeux et grandiose de Lebrun, et la manière plus simple, mais peut-être plus profonde et plus vraie de Lesueur. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs; mais Lebrun peut être considéré comme celui qui à cette époque a résumé le mieux le caractère de l'école française. A l'exception de Lesueur, tous les élèves de Vouet furent éclipsés par lui. Dufresnoy et Mignard, malgré un talent vrai, ne peuvent aller de pair avec ce peintre du grand roi, qui, échauffé et par l'amour de son art et par le spectacle continuel de la majestueuse cour de Louis XIV, jetait sur la toile, avec une richesse sans égale, les hauts faits d'Alexandre, ou représentait, sous les traits du dieu de la lumière, Louis XIV foulant aux pieds les rois de l'Europe, sous la figure des dieux de l'Olympe.

Lesueur n'a laissé qu'un élève qui soit sorti de la foule, Colombel, de qui le Musée possède un tableau, où l'on retrouve encore des qualités du maître, la simplicité et l'expression. Lebrun avait formé Jouvenet et Lafosse, qui tous deux, marchant sur les traces de leur maître, conservèrent sa manière large et grande. A côté d'eux, Bourguignon, le peintre de batailles, Lemoine, les deux Corneille, Boullongne, se recommandaient par des qualités éminentes, tandis que Claude Lorrain donnait ses paysages, remarquables à un autre titre, il est vrai, que ceux du Poussin : ce n'était plus le grandiose de ce maître; mais un coloris vrai et brillant, une imitation heureuse de la nature, mettent encore les tableaux de Claude Lorrain au rang des chefs-d'œuvre; enfin Valentin, N. Coypel, Parrocel, Largillère, Labyre, Stella, complètent cette brillante phalange des peintres de l'école française au siècle de Louis XIV.

Si l'on veut rechercher le caractère distinctif de cette école, on y trouve l'influence inévitable du grand roi, qui poussait le sentiment de la grandeur parfois jusqu'à l'excès, et faisait souvent dégénérer la majesté et la noblesse en pompe théâtrale. Ce siècle est celui de la peinture héroïque par excellence; cet art y a un caractère grandiose qui lui sied bien; mais, si on peut lui faire un reproche, c'est d'avoir trop sacrifié à l'apparat, à l'effet, et de n'avoir pas mis dans ses productions ce qu'on trouvait, par exemple, dans les œuvres du Poussin et dans celles de Lesueur, la pensée morale, la pensée philosophique, qui donne aux œuvres de l'art une si grande influence.

Pendant le dix-huitième siècle, la peinture subit, comme tous les arts, l'influence des mœurs et des idées du temps; on laissa de côté les grandes peintures, les sujets héroïques ; il semblait que l'art fût fatigué en quelque sorte de cette grandeur parfois exagérée et de commande, à laquelle on l'avait soumis pendant le siècle précédent. On voulut revenir à des sujets plus simples; mais alors, n'étant pas soutenue par une idée morale, la peinture passa d'une affectation dans une autre. On accusait le siècle précédent d'une grandeur roide et guindée; dans celui-ci, on tomba dans l'afféterie. Boucher fut le type de ce genre ; on le portait aux nues ; c'était le *peintre des Grâces*, disait-on ; et en effet il est quelquefois gracieux, mais il l'est toujours sans noblesse et sans élévation. Une fois entrée dans cette voie de décadence, la peinture ne s'arrêta plus. Elle eut pour interprètes Vanloo, dont le nom est pour les artistes le synonyme de mauvais goût ; Watteau, Natoire, Lancret et Detroy, tous imitateurs de Boucher, mais moins naturels encore et plus communs que lui. Qu'on cherche quelque grande pensée dans les œuvres de cette école ! Quels sujets leurs pinceaux se plaisaient-ils à reproduire? des scènes galantes ! mais aussi quelle peinture ! ni composition, ni dessin, ni couleur !

Heureusement, les idées philosophiques, qui commençaient à remuer les esprits, vinrent sauver notre école d'une ruine complète; et à côté de ces peintres de boudoir s'élevèrent des artistes consciencieux qui ne tardèrent pas à arrêter l'école française dans cette voie déplorable ; ce furent, à côté de Vernet, que son genre de peinture avait toujours

tenu un peu en dehors des mauvaises doctrines, Vien et Doyen. Vers la fin du dix-huitième siècle, tous les esprits se portèrent vers l'étude de l'antiquité, et ce fut là qu'alla se retremper notre école. Bientôt, enfin, on vit s'opérer dans les arts cette révolution immense, dont David fut la première et la plus belle expression.

Dire ce que fit David, l'influence énorme qu'il eut, non-seulement sur la peinture, mais sur tous les arts en général, ce serait répéter ce qui a été dit dans la biographie de ce grand peintre. Rappelons seulement que ce fut lui qui le premier comprit que la peinture n'était pas seulement une vaine représentation de la nature; qu'elle devait avoir un but grand et noble; que la pureté du dessin, la richesse du coloris, ne suffisaient pas pour faire des chefs-d'œuvre, mais qu'il fallait mettre ces qualités, d'ailleurs nécessaires, au service d'une grande pensée; qu'aussi bien que la littérature, la peinture devait s'adresser au cœur, et non pas seulement aux sens; qu'elle devait enfin remuer l'âme du spectateur en s'adressant à tous les grands sentiments, à toutes les nobles passions. Dans cette longue carrière qu'il fournit, et que marquèrent de si nombreux chefs-d'œuvre, David n'eut pas d'égal; mais il forma des élèves qui, hommes supérieurs aussi, devaient prouver par leur supériorité même l'excellence de ses vues. Ce fut à cette époque que l'école française devint la première de l'Europe, et depuis ce temps elle n'est pas descendue du rang où David l'a placée.

David avait traversé la Révolution, et son pinceau put encore retracer dignement les grands faits de l'empire. En même temps, ses élèves, devenus maîtres à leur tour, Gros, Girodet, donnaient à la peinture française, l'un son cachet d'énergique vérité, l'autre son parfum de poésie. Guérin, formé par les soins de Regnauld, mais plus encore par l'école de David, composait ses ravissants tableaux, où se retrouve toute la poésie, un peu froide peut-être, mais si brillante et si douce de Virgile, et cette dramatique page, son plus beau titre à nos éloges, *Égisthe et Clytemnestre*. Gérard donnait sa première production, où l'on reconnaissait l'empreinte de cette haute philosophie de l'école de son maître. Drouais peignait son *Marius à Minturnes*. Prud'hon, à un degré moins élevé sans doute, mais plein de grâce et d'élégance, prenait aussi parmi les peintres un rang distingué. Enfin, on se souvenait du Poussin, on songeait que depuis lui aucun peintre français n'avait ressuscité cette nature majestueuse et digne, dont il avait reproduit l'image; et Doyen formait sous ses yeux Valenciennes, qui devait tenter avec succès de rentrer dans cette route, qu'il ouvrit plus tard à Bertin son élève.

L'empire n'entraîna pas dans sa chute les grands peintres qu'avaient fait naître la Révolution, David et Napoléon : la Restauration put jouir de leurs travaux et briller de leurs talents. Gros, Girodet et Gérard marchaient encore à la tête de l'école française; Valenciennes, artiste doué d'une sensibilité exquise, d'une instruction très-étendue, nourri de la lecture de tous les poëtes de l'antiquité, était un admirateur passionné du Poussin; il avait compris quelle mine riche et féconde serait la peinture du paysage, pour celui qui prendrait ce maître pour guide; de quelle poésie ce genre était susceptible, puisque la nature tout entière lui appartenait, et que l'âme de l'homme, s'élevant en présence des riches et beaux spectacles de la nature, devait nécessairement être dominée à l'aspect d'une composition comme le *Polyphême*, le *Diogène*, et les grandes pages du Poussin. Toutes ces grandes pensées, toutes ces réflexions, fruits de l'étude et de l'expérience, toute cette sensibilité native dont il était doué, il chercha à les faire passer dans l'âme d'un de ses élèves, qu'il affectionnait et dont il avait deviné le talent, de J. V. Bertin. Les premiers essais de Bertin parurent peu de temps avant l'empire; accueilli par le public avec une faveur marquée, le jeune artiste se vit aussitôt encouragé par les suffrages des maîtres, et bientôt par Napoléon lui-même. Ses convictions bien arrêtées ne pouvaient devenir que plus fermes en présence du succès, et il commença, dans les dernières années de l'empire, une école qui, sous le nom d'*école de paysage historique*, a ajouté un nouvel éclat à la peinture fran-

çaise. Jusqu'à cette époque, l'Académie n'avait accordé qu'aux peintres d'histoire de concourir pour aller étudier à Rome aux frais de l'État; on crut alors devoir fonder un prix spécial pour le paysage, et le premier élève couronné fut un élève de Bertin, Michallon, qui fut enlevé si jeune aux arts, auxquels il promettait un peintre de premier ordre. De 1820 à 1825, l'école de Bertin fut dans tout son éclat, et l'on vit toujours sortir de ses mains celui qui au concours triomphait de ses rivaux.

Alors s'opéra, dans les idées des peintres, un étrange bouleversement; alors naquit ce genre qui, par imitation de ce qui s'était fait dans la littérature, prit le nom de *romantisme* par opposition à celui de *classique*, que les adeptes de la nouvelle école donnèrent à leurs adversaires. Se traînant à la suite des hommes de lettres, ils professèrent à peu près les mêmes principes; et bientôt l'on entendit dire et répéter que jusqu'alors nous n'avions pas eu d'école; nous n'avions pas eu de peintres; que David n'était qu'un sculpteur; que Girodet était insignifiant; que Bertin n'avait pas de couleur : à peine lui accordait-on du dessin. Il est difficile, aujourd'hui que ces querelles sont amorties et que la nouvelle école elle-même s'est divisée, de bien comprendre ce que demandaient alors les détracteurs de notre peinture; peut-être n'avaient-ils pas bien défini eux-mêmes ce qu'ils voulaient; peut-être, si l'on pouvait remonter aux premiers auteurs de ces cris si faux, si absurdes, ne trouverait-on au fond de leur cœur que la rage de l'impuissance. Toujours est-il qu'à cette époque les partisans des nouvelles opinions ne parlaient plus qu'au nom de l'art et de la nature outragés; et, si on les forçait d'achever leur pensée, de préciser leurs demandes, ils se bornaient à ces mots sonores, mais un peu sauvages : « Nous « voulons la nature, nous voulons l'art « pour l'art. » Voici, du reste, quels paraissaient être leurs reproches : ils refusaient d'abord à toute l'ancienne école la couleur, puis la vérité d'expression, la vérité d'imitation; « Vous « nous donnez, disaient-ils, une nature « arrangée; ce n'est pas là la véritable « nature; elle n'est jamais parfaite, et « votre nature est idéale. La nature est « belle de ses imperfections même; vou« loir la corriger, c'est vouloir la flétrir. « Contentez-vous de la copier telle « qu'elle se présente à vous; n'allez pas « au delà. » Ainsi, tout d'un coup on retranchait à la peinture le beau idéal, cette qualité qui respire dans tous les ouvrages de l'antiquité, et qui seule les a fait passer jusqu'à nous, au milieu d'une admiration constante, unanime, on lui refusait l'arrangement des scènes, la composition des lignes; ces magnifiques créations du Poussin, on les déclarait absurdes; les sublimes pages de David n'étaient que fausseté.

A ces clameurs échappées de la bouche de jeunes gens qui n'avaient encore ni étudié, ni vu, le meilleur était de ne pas répondre et de laisser passer; mais quelques hommes d'un talent réel vinrent se mettre à la tête du mouvement, et lui donner une espèce de sanction. Ainsi, dès l'abord, M. Delaroche se posa en coloriste; M. Ingres en dessinateur; M. Delacroix, qui n'avait ni dessin ni couleur, se donna, avec M. Decamp, comme le type du compositeur dramatique, du compositeur vrai. Dans le paysage, M. Cabat, M. Jules Dupré, essayèrent de jouer le rôle de chefs d'école. On ne peut croire aujourd'hui avec quel acharnement les luttes avaient lieu alors sur le terrain de la peinture. Il y eut des collisions réelles entre les partisans des deux écoles; mais le plus triste résultat de tout ce tumulte, ce fut la mort de Gros, qu'avaient désespéré des critiques exagérées et insultantes, et qui crut devoir mettre lui-même un terme aux souffrances que lui apportait chaque jour cette odieuse injustice.

Maintenant qu'il ne reste plus guère que le souvenir de ces combats artistiques, on peut demander compte aux chefs du nouveau parti, de leurs titres à remplacer, à la tête de l'école, les grands maîtres qu'ils voulaient détrôner. M. Delaroche est-il un plus grand peintre que David? Jusqu'à l'exécution de son hémicycle, au palais des Beaux-Arts, ouvrage qui a montré qu'il pouvait revenir de ses erreurs, et devenir un peintre sérieux, on a pu dire justement de lui

que c'était un peintre de genre grand comme nature. M. Ingres, s'il a prouvé qu'il dessinait purement, n'a pas prouvé qu'il fût peintre. M. Delacroix est jugé. Dans le paysage, qu'a-t-on fait qui puisse, non pas surpasser, mais égaler ce qu'a fait Bertin? On s'est réduit au rôle de copistes, de faiseurs de vues, genre de peinture qui a sans doute son mérite, mais qui n'est pas de la grande peinture; tandis que, au contraire, nous voyons tous les élèves de Rome sortis de l'atelier de Bertin, les Rémond, les Cognet, encore en possession de l'estime du public et des véritables amis des arts. C'est cet heureux retour de l'opinion publique à de saines et sages doctrines, qui nous donne lieu de croire que, prenant pour modèles, d'un côté David et son école, de l'autre le Poussin, Bertin et son école, la peinture française, après ce moment de crise, reprendra pour n'en plus descendre, le rang auquel les grands maîtres l'ont placée.

Selon nous, d'ailleurs, appréciateurs impartiaux autant qu'il est possible de l'être, cette crise aura eu d'heureux effets. Nous ne prétendons pas mettre des bornes au talent, et, présentant un modèle, défendre aux artistes de chercher au delà. Au contraire, nous comprenons que, comme les idées, les arts doivent toujours aller en avant; et, en convenant volontiers que, dans ces dernières années, on a fait plus large, dans la peinture, la part du coloris, nous ne doutons pas que des études faites dans ce sens ne soient profitables, quand on sera revenu à la philosophie de l'art, et qu'on ne voudra plus faire exclusivement de *l'art pour l'art*.

PEIRESC (Nicolas-Claude FABRI de), né au château de Beaugensier en 1580, fut conseiller au parlement de Provence et l'un des érudits les plus distingués de son siècle. Il mourut en 1637. On n'a imprimé de lui qu'une *Dissertation sur le trépied ancien*, dans le dixième vol. des *Mémoires de littérature* du P. Desmolets, et un grand nombre de *Lettres* dans le *Magasin-encyclopédique*. La liste de ses nombreux ouvrages inédits se trouve dans le t. II de la *Bibliothèque des MSS.*, par Montfaucon.

PELET (Jean-Jacques-Germain, baron), né à Toulouse en 1779, partit comme conscrit en 1800, fut nommé sous-lieutenant dès son arrivée à l'armée d'Italie, et admis en cette qualité dans le corps des ingénieurs géographes. Après avoir suivi Jourdan dans ses reconnaissances du Tyrol, il devint, en 1805, aide de camp de Masséna, avec lequel il fit toutes les campagnes de 1806 à 1811. Il se fit remarquer au passage de l'Adige, au siége de Gaëte, aux batailles de Caldiero et d'Ebersberg, notamment dans les reconnaissances de l'île Lobau (1809). Il suivit Masséna en Espagne et en Portugal, et fut chargé, en 1811, de la mission délicate d'aller rendre compte à l'empereur des résultats de l'expédition de Portugal; il eut le courage de lui faire connaître, dans deux audiences orageuses, le véritable état des choses. A la fin de la seconde, Napoléon le congédia, en lui disant: *Adieu, colonel;* et en effet, peu de jours après, il reçut le brevet de ce grade, et fut mis à la tête du 48[e] régiment. Il fit avec ce corps la guerre de Russie, se signala d'une manière particulière à Smolensk et à Krasnoë, fut nommé général de brigade en avril 1813, et bientôt après, entra dans la garde impériale. Il se signala aux batailles de Dresde, de Leipzig, de Montmirail, de Craonne, et dans tous les engagements que la garde eut à soutenir pendant les mémorables campagnes de 1813 et 1814. A Waterloo, il défendit jusqu'à la nuit le village de Planchenoit, et dirigea, avec autant d'habileté que de bravoure, l'arrière-garde dont le commandement lui avait été confié. Porté, en 1818, sur le cadre des maréchaux de camp qui devaient faire partie du corps royal d'état-major, le général Pelet fut en même temps nommé membre et secrétaire de la commission de défense du royaume; et c'est à lui que l'on doit les vingt-trois mémoires qui composaient, en 1821, la collection des travaux de cette commission. Élevé, en 1830, au grade de lieutenant général, puis nommé directeur du dépôt de la guerre et grand officier de la Légion d'honneur, il siégea à la chambre des députés de 1830 à 1837, et fut appelé à la chambre des pairs le 3 octobre de cette dernière année; il s'y est fait remarquer dans toutes les discussions relatives à l'orga-

nisation de l'armée. Du reste, le général Pelet, à qui le dépôt de la guerre doit de notables améliorations, a su employer, dans l'intérêt de la science et de l'histoire militaire, les loisirs de sa longue inactivité; on lui doit: *Mémoires sur la guerre de* 1809, *en Allemagne*, etc., 4 vol. in-8°; *Des principales opérations de la campagne de* 1813, in-8° (extrait du *Spectateur militaire*); *Division militaire* (extrait de l'*Encyclopédie moderne*); *Lettres historiques et politiques sur le Portugal*, *par le comte Joseph de Pecchio*, etc., *augmentées d'un coup d'œil militaire sur le Portugal*, in-8°; les deux derniers vol. du *Mémorial* publié par le dépôt de la guerre en 1832 et 1840, in-4°; enfin, *Mémoires relatifs à la guerre de la Succession d'Espagne*, *sous Louis XIV*, etc., 4 volumes in-4°, Paris, 1835 à 1840.

PELLEGRIN (Simon-Joseph), né à Marseille en 1663, fut forcé par sa famille d'entrer dans l'ordre des religieux servites; puis, ennuyé de la vie du cloître, il entra dans la marine, comme aumônier de vaisseau; revint à Marseille, après plusieurs voyages de long cours, et remporta en 1704 le prix de poésie à l'Académie française. Ce succès l'enhardit, et pour se livrer tout entier à la littérature, il vint à Paris où il ouvrit un bureau d'épigrammes, madrigaux, etc., et travailla pour plusieurs théâtres, surtout pour l'Opéra-Comique. Il mourut en 1745. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que *le Nouveau monde*, comédie en 3 actes et en vers, 1723; *Jephté*, tragédie-opéra, 1732, et *Pélopée*, tragédie, 1733.

PELLERIN (Joseph), né en 1684, à Marly-le-Roi, successivement commissaire général, puis premier commis de la marine, forma la plus précieuse collection de médailles qu'ait jamais possédée un particulier; elle se composait de 32,500 pièces; le roi en fit l'acquisition, en 1776, et lui en laissa la jouissance sa vie durant. Pellerin mourut à Paris en 1782. Il a publié: *Recueils de médailles des rois, peuples et villes*, 1762-78, 10 vol. in-4.

PELLETAN (Philippe), né à Paris en 1752, succéda à Dessault dans la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, et fut employé pendant la Révolution à l'armée des Pyrénées et à l'armée du Nord. Il devint membre de l'Institut, à la la création de ce corps; occupa, en 1815, la chaire de médecine opératoire à la faculté, et mourut en 1829. Il a publié: *Clinique chirurgicale ou Mémoires et observations de chirurgie clinique*, 1810, 3 vol. in-8; *Observations sur un ostéosarcome de l'humérus, simulant un anévrisme*, 1815, in-8°, etc.

PELLETIER (Bertrand), né à Bayonne en 1761, vint de bonne heure à Paris étudier la chimie et la pharmacie sous Darcet et Bayen, fut reçu à l'Académie des sciences en 1791, entra ensuite à l'Institut, professa la chimie à l'école polytechnique, et mourut en 1797, à peine âgé de 36 ans. Il a beaucoup contribué aux progrès des diverses branches de la chimie pneumatique, et rendu de grands services à la métallurgie et à la chimie appliquée aux arts. Ses principaux écrits ont été publiés par son fils, sous le titre de *Mémoires et Observations de chimie*, Paris, 1798, 2 vol. in-8°.

PELLETIERS. Voy. FOURREURS.

PELLISSON-FONTANIER (Paul), naquit à Béziers en 1624, vint se fixer à Paris en 1652, et y acheta une charge de secrétaire du roi. Fouquet le fit bientôt après, son premier commis, et obtint pour lui, en 1660, une place de conseiller d'État; mais, l'année suivante, la disgrâce du ministre entraîna celle de Pellisson. Enfermé à la Bastille, il y rédigea, pour la défense de son ancien protecteur, trois *Mémoires*, qui sont des chefs-d'œuvre d'éloquence judiciaire, aussi bien que des monuments de courageuse fidélité. Le roi, qui ne put s'empêcher d'admirer le dévouement de Pellisson, le fit sortir du cachot où il avait passé cinq ans, et chercha à lui en faire oublier la rigueur en le désignant pour l'accompagner dans sa première conquête de la Franche-Comté. Pellisson mourut à Versailles en 1693. On a de lui: *Histoire de l'Académie française*, continuée par l'abbé d'Olivet, 1730, 2 vol. in-12; *Histoire de Louis XIV, depuis la mort de Mazarin jusqu'à la paix de Nimègue*, 1749, 3 vol. in-12; *Histoire de la*

conquête de la Franche-Comté en 1668, dans les *Mémoires* du P. Desmolets. On imprima, en 1730, ses *OEuvres diverses* en 3 vol. in-12.

PÉNITENTS. C'était le nom que l'on donnait, au moyen âge, à ceux qui étaient soumis à une pénitence publique. L'histoire de France fournit un grand nombre de ces sortes de pénitences. Nous n'en citerons que quelques-uns : Louis le Débonnaire parut, en 822, en habit de pénitent, des cendres sur la tête, devant le concile d'Attigny, et se soumit à la pénitence publique pour avoir fait crever les yeux à son neveu Bernard. Il fut tenu, en 860, à Aix-la-Chapelle, une assemblée où Thietberge, femme de Lothaire, roi de Lorraine, se reconnut coupable d'avoir commis, avant son mariage, un inceste avec son frère le clerc Hubert. Sur cette confession, les évêques prononcèrent qu'elle devait faire une pénitence publique, et elle fut enfermée dans un monastère; mais elle en sortit la même année, et envoya des députés au pape Nicolas, pour se plaindre de ce jugement, et rétracter des aveux qu'elle n'avait faits, disait-elle, que pour éviter les mauvais traitements du roi son mari. Raymond VI, comte de Toulouse, excommunié par le pape Innocent III, subit une pénitence courte, mais humiliante et sévère. Cité par le légat Milon au concile de Valence, il y comparut le 18 juin 1209, et accepta les conditions que ce prélat lui imposa pour obtenir l'absolution. Il fut, en conséquence, conduit à Saint-Gilles; on l'obligea à se présenter nu jusqu'à la ceinture, dans le vestibule de l'église, devant un autel portatif sur lequel était exposé le saint Sacrement. Dans cet état, Milon, assisté de trois archevêques et de dix-neuf évêques, lui fit renouveler le serment qu'il avait fait d'obéir à tous les ordres du pape et de ses légats, touchant les chefs, au nombre de dix-neuf, qui lui avaient attiré l'excommunication. Le légat lui ayant mis ensuite une étole au cou, la prit par les deux bouts, et l'introduisit dans l'église en le fouettant avec une poignée de verges; après quoi il lui donna l'absolution, au milieu d'une foule innombrable.

Lorsqu'on cessa d'imposer des pénitences publiques, des dévots, plus rigides que les autres, se réunirent en confréries pour pratiquer la pénitence, allant en procession dans les rues, couverts d'une espèce de sac percé de deux ouvertures à la hauteur des yeux, et se donnant la discipline en chantant des psaumes ou en récitant des prières. On ne sait en quelle année ces promenades singulières s'introduisirent en France. Le roi Henri III ayant vu à Avignon la procession des *pénitents blancs*, ainsi appelés de la couleur du sac dont ils se couvraient, en fut tellement satisfait, qu'il voulut être agrégé à cette confrérie, et en établit une semblable à Paris, en 1583, dans l'église des Augustins, sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame. Ce prince assistait aux processions de cette confrérie, sans gardes, vêtu d'un long habit de toile blanche, en forme de sac, pourvu de deux longues manches, d'un capuchon fort pointu et percé des deux ouvertures dont nous parlons plus haut. A cet habit était attachée une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné, et chaque confrère portait à la ceinture une discipline et un chapelet garni de petites têtes de mort sculptées en ivoire. C'était dans ce costume que le roi, environné de la plupart des princes et des grands de sa cour, se livrait à la risée des Parisiens, au mépris des hommes sensés, aux sarcasmes des prédicateurs, et achevait de se dégrader, croyant donner une haute opinion de sa piété et se concilier l'affection des catholiques.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal de l'Estoile*, à l'occasion de ces processions, qui étaient toujours précédées ou suivies des plus sales débauches : « Le dimanche 27 mars (1583), le roi fit emprisonner le moine Poncet, qui preschoit à Notre-Dame, pour ce que trop librement il avoit presché, le samedi précédent, contre cette nouvelle confrérie, l'appelant la confrérie des hypocrites et des athéistes ; « et qu'il ne « soit vrai, dit-il, en ces propres mots ; « j'ai été averti de bon lieu qu'hier au « soir, vendredi, jour de la procession, « la broche tournoit pour le souper de « ces bons pénitents, et que, après avoir

« mangé le gros chapon, ils eurent pour « collation de nuit le petit tendron, « qu'on leur tenoit prêt. Ah! malheu- « reux hypocrites, vous vous moquez « donc de Dieu sous le masque, et por- « tez pour contenance un fouet à votre « ceinture; ce n'est pas là, de par Dieu, « où il le faudroit porter, c'est sur vo- « tre dos et vos épaules, et vous en « étriller très-bien: il n'y a pas un de « vous qui ne l'ait bien gagné. »

Il y avait des *pénitents blancs* à Lyon, aussi bien qu'à Avignon. Dans quelques villes du Languedoc et du Dauphiné, il y avait des *pénitents bleus;* dans d'autres provinces, notamment la Franche-Comté, il y avait des *pénitents noirs*. Ceux-ci assistaient les criminels à la mort, recueillaient leurs restes, leur donnaient la sépulture et faisaient d'autres bonnes œuvres. Ces confréries, abolies lors de la Révolution, ont été rétablies dans quelques villes du Midi, sous la Restauration, qui leur laissa prendre une tendance politique, et s'en servit comme d'un moyen de propagande. La révolution de 1830 ne les a point détruites; elles subsistent toujours, et font encore quelquefois des processions extérieures.

Tous les dévots ne se donnaient pas ainsi en spectacle. Il en était de l'un et l'autre sexe qui, après avoir mené une vie dont ils éprouvaient du repentir, se réunissaient en congrégations ou communautés, pour expier, dans des maisons particulières, les manquements ou les désordres dont le souvenir leur causait de l'inquiétude. Des institutions religieuses furent établies pour seconder les vues louables de ces pécheurs repentants, et leur procurer les moyens de persévérer dans leur désir de revenir au bien, et ces établissements prirent des noms qui indiquaient leur destination. Tel fut l'*ordre de la Pénitence de Sainte-Madeleine*, fondé, vers l'an 1272, par un bourgeois de Marseille nommé Bernard, qui travailla par zèle à la conversion des courtisanes de cette ville. Il fut secondé dans cette bonne œuvre par plusieurs personnes dont l'association fut érigée en ordre religieux, par le pape Nicolas III, sous la règle de Saint-Augustin. Ces hommes charitables, appelés *pénitents*, formèrent aussi, dans le même but que le leur, une association religieuse de femmes converties, auxquelles ils donnèrent la même règle.

Une congrégation de pénitentes de la Madeleine, à Paris, dut son origine aux prédications du père Jean Tisserand, qui, ayant converti plusieurs femmes publiques, établit cet institut pour y recueillir celles qui voudraient mener à l'avenir une vie régulière. Charles VIII donna à ces femmes, vers l'an 1294, l'hôtel de Bohême; et, vers 1500, Louis, duc d'Orléans, qui régna ensuite sous le nom de Louis XII, leur donna le sien, où elles demeurèrent jusqu'en 1572. La reine Catherine de Médicis les plaça plus tard ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, évêque de Paris, leur avait dressé des statuts et donné la règle de Saint-Augustin. Une des conditions pour entrer dans cette communauté était, à son origine, d'avoir vécu dans le désordre, ce qui mettait des femmes honnêtes dans la nécessité de se calomnier elle-mêmes, ou de se livrer à la prostitution, pour se trouver dans les conditions voulues pour leur admission. On n'y recevait point de femmes au-dessus de trente-cinq ans. Par suite d'une réforme opérée en 1616, on ne reçut plus que des filles qui portèrent le nom de *pénitentes*.

Ces institutions ont été abolies, par l'Assemblée constituante, avec toutes les autres communautés religieuses, et, depuis, il n'en a pas été rétabli de semblables. On a bâti de magnifiques prisons pour retenir et châtier les coupables; mais on n'a pas ouvert un seul asile pour le repentir et la résolution de bien vivre.

PENNE, ville de l'ancien Agenois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne; pop.: 6,000 habitants. Cette ville, autrefois célèbre sous le nom de *la Penne d'Agenois*, tire son nom de sa position sur la crête d'un coteau très-élevé. Elle était dominée par un fort, appelé le Château du Roi, et entourée d'une triple enceinte de murailles, dont on voit encore les ruines. Le bourg dit le Port de Penne, situé au bas du coteau, sur la rive gauche du Lot, était aussi entouré de murailles et de fossés, et servait de poste avancé à la ville.

En 1212, Simon de Montfort assiégea cette ville défendue par une forte garnison sous les ordres de Hugues Delfar; il ne put s'en rendre maître que par capitulation, et au bout de cinq mois. Les assiégés obtinrent la liberté de sortir avec armes et bagages, en considération de leur généreuse défense, « qui aurait continué jusqu'au jour du « jugement, dit un annaliste gascon, si « l'eau n'avait manqué. »

En 1242, les troupes du roi de France s'emparèrent du château de Penne, que Raymond reprit peu de temps après, et qu'il céda l'année suivante pour cinq ans au roi. En 1338, le sire d'Enguerry assiégea cette place, qui fut reprise en 1339. Les protestants s'en rendirent maîtres en 1561. Montluc s'en empara en 1562, puis attaqua le château, dont il fit égorger tous les défenseurs.

Pension. Il paraît qu'avant le quatorzième siècle, les rois n'avaient point encore soumis à des règles l'octroi des pensions, et qu'ils les accordaient selon les inspirations de leur bienfaisance, de leur besoin ou de leur caprice. En décembre 1320, Philippe V décida qu'aucun bénéficier, ni officier, ne pourrait avoir pension du roi; et, le 19 mars 1341, Philippe de Valois révoqua toutes les pensions accordées aux officiers royaux, excepté celles qui avaient pour cause des maladies, des infirmités et de longs services. Une fois accordées, les pensions des membres du clergé étaient réputées biens d'église, et en conséquence chose sacrée. Le 22 juin 1349, la chambre des comptes de Paris donna mandement de faire payer les aumônes et les pensions ecclésiastiques avant toutes autres assignations données sur le trésor royal. Pour que l'on pût revenir sur les surprises, et probablement aussi pour s'assurer de la soumission des pensionnaires, il fut ordonné en 1388, par Charles VI, que les pensions seraient renouvelées chaque année par mandement du roi. Il paraît qu'au commencement du quinzième siècle, le trésor royal se trouvait fortement grevé par les pensions, car le 3 février 1405, on révoqua les gages à vie accordés aux membres du parlement avant vingt ans de service, et, le 3 octobre 1410, on révoqua pareillement les pensions des princes et autres seigneurs. Nous ignorons si, par cette mesure, on abolit toutes les grâces pécuniaires dont était chargé le trésor royal; si on le fit, on ne tarda pas à en accorder de nouvelles, et François I[er], dont la politique était d'attirer la noblesse à sa cour où elle se ruinait, et de lui accorder des gratifications qui la tenaient dans sa dépendance, contribua sans doute pour beaucoup au rétablissement des abus. Quoi qu'il en soit, le 20 avril 1563, un acte de sa volonté souveraine, animé du même esprit, et publié probablement dans le même but que celui de 1388, ordonna que les pensions et gages ne seraient payés que sur des états approuvés par le roi.

Nous ne connaissons pas le chiffre auquel s'élevaient les pensions pendant le laps de temps que nous venons de parcourir, mais nous savons qu'en 1600 le trésor de l'État se trouvait, pour ce service, grevé de 3 millions, par suite de la nécessité où Henri IV s'était trouvé d'acheter à prix d'argent les principaux chefs de la ligue. En 1610, cette somme était diminuée d'un million, en conséquence des réductions et suppressions de pensions opérées par Sully.

Six ans après la mort de Henri IV, c'est-à-dire en 1616, le total des pensions pour lesquelles on avait créé trois offices de trésorier, était de 6,650,000 livres. Les états généraux s'élevèrent contre ce gaspillage des deniers publics, et leurs plaintes furent méprisées; l'assemblée des notables, convoquée en 1617, réclama sans plus de succès; enfin, en 1623, la cour montra moins de résistance aux vœux du peuple, et plusieurs pensions considérables furent réduites. En 1629, au mois de janvier, on fit mieux encore. Il parut une ordonnance, conforme aux représentations d'une assemblée des notables convoquée en 1626, et statuant que « les états et « entretenements, ainsi que les pensions, « seraient réduits à une somme si mo- « dérée, que les autres charges de l'État « pussent être préalablement acquit- « tées; » que de plus, il serait fait chaque année un état qui contiendrait les noms de ceux qui devraient en jouir, en vertu de lettres patentes enregistrées

en la chambre des comptes. Différentes mesures furent prises ensuite pour que l'on ne pût pas surprendre au roi des pensions non méritées.

Selon toute apparence, cette ordonnance ne fut pas bien strictement observée, car en 1643, Anne d'Autriche, devenue régente, débuta par réduire les pensions d'un tiers. Louis XIV abolit les mesures prises en 1629; puis, le 14 octobre 1710, il apporta un très-léger adoucissement au mal, en assujettissant toutes les pensions et gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, à la retenue d'un dixième.

On a beaucoup vanté la munificence avec laquelle Louis XIV, inspiré par Colbert, pensionna, à l'époque de la fondation de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions, les membres qui furent admis dans ces deux compagnies, et plusieurs savants étrangers. Certes, ce roi ne méritait pas les éloges qui lui ont été prodigués à cette occasion, tant fut modique la somme qu'il lui en coûta pour les obtenir. Celle de 1663 fut de 47,900 livres (*). Dans l'année où les libéralités royales furent les plus considérables, cette somme ne s'éleva qu'à 100,866 livres, savoir : 53,000 en pensions pour les nationaux ; 16,300 pour les étrangers, et le reste en gratifications. Ces pensions parvenaient aux étrangers au moyen de lettres de change. « A l'égard de celles qui se distribuaient à Paris, dit Charles Perrault dans ses *Mémoires*, elles se portèrent la première année chez les gratifiés, par le commis du trésorier des bâtiments, dans des bourses de soie et d'or les plus propres du monde; la seconde année, dans des bourses de cuir. Comme toutes choses ne peuvent demeurer au même état, les années suivantes, il fallut aller recevoir soi-même sa pension chez le trésorier, en monnaie ordinaire. Les années eurent bientôt quinze ou seize mois; et quand on déclara la guerre à l'Espagne, une grande partie des gratifications s'amortit. Il ne resta presque plus que les pensions des académiciens de la petite Académie (l'Académie des Inscriptions) et de l'Académie des Sciences. » Dangeau nous apprend dans ses *Mémoires*, sous la date du 15 mai 1694, qu'alors on ne payait plus ces deux académies.

Deux sortes de réductions opérées successivement en 1717, sur les pensions, en amenèrent le chiffre à 4,500,000 liv., puis à 3,600,000 liv. On fixa ensuite les pensions à 2 millions, et on créa un fonds annuel de 500,000 liv., pour être distribué par le roi en gratifications extraordinaires; mais huit ans après, en 1725, les pensions étaient montées à 8,594,800 liv., somme dans laquelle les princes du sang se trouvaient compris pour 1,594,800 liv.

On parut cependant à cette époque s'occuper de réformes. Une déclaration du 20 novembre 1725 en revint aux mesures de 1717, fixa le capital des pensions à 2 millions, et recréa le fonds de 500,000 liv., pour gratifications annuelles. Ces prescriptions ne furent point exécutées ; loin de là, le 15 janvier 1726, un arrêt du conseil révoqua une partie des réductions opérées neuf ans auparavant, et, en 1759, les pensions étaient augmentées de 2 millions environ. Le ministre Silhouette, placé cette année-là à la tête des finances, provoqua une déclaration qui réduisait le chiffre des pensions à 3 millions, et soumettait celles qui existaient à une révision sévère. Mais les courtisans s'ameutèrent, Silhouette fut renvoyé couvert de ridicule, et son projet n'eut pas de suite.

En 1762, Louis XV, dirigé par le duc de Choiseul, déchargea le trésor royal de la très-grande majorité des pensions, dont il assigna le payement sur les fonds tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire des guerres, et même sur ceux du *quatrième denier*, qui n'étaient destinés qu'à des gratifications extraordinaires. En conséquence, des pensions furent distribuées sur ces différents fonds, sous les titres de *pensions de retraite*, *de récompenses*, *de gratifications annuelles*, *d'appointements de réforme*, *d'appointements conservés*, et tout cela fut fait avec une telle profusion, que dans l'espace de onze années, le capital des pensions, de 3,600,000 liv., en 1717, s'éleva à 15 millions, savoir : 11 sur le département de la guerre, et 4 sur les autres départements.

(*) Voy. l'art. COLBERT, t. V, p. 275.

L'abbé Terray frappa, en 1770, les pensions d'impositions et de retenues; Necker conserva ces impositions, et prit, en 1778 et 1779, des mesures dont le résultat eût été de mettre un terme aux abus; mais il ne put commencer son œuvre, et toutes les règles d'une sage administration des ressources publiques furent scandaleusement violées de 1781 à 1788. Alors, effrayé de ce qu'il avait fait, le gouvernement recourut à la ressource des retenues, qui était impuissante à remédier au mal.

L'Assemblée constituante, qui trouva les choses dans un épouvantable désordre, décréta, le 30 août 1790, une loi qui établit les droits aux pensions et gratifications. En voici quelques dispositions: « Fixation d'un fonds de 12 millions pour les pensions et gratifications; — abolition de la réversibilité qui s'était introduite et chargeait pour un temps illimité le trésor de l'État d'un intolérable fardeau; — ne sont point compris dans le fonds de 12 millions, les fonds destinés aux invalides, les soldes, les demi-soldes tant de terre que de mer, et les pensions ecclésiastiques; — fixation à trente ans, des années de service, et à cinquante, de celles de l'âge; — fixation à 10,000 liv., du maximum des pensions. » Une loi du 15 germinal an XI réduisit le maximum des pensions à 6,000 fr., et décida que le fonds destiné au service des pensions ferait chaque année un article particulier de la loi sur les dépenses publiques. Une autre loi du 8 floréal de la même année établit le système des soldes de retraite, traitements de réforme et pensions aux militaires, et de secours dus à leurs veuves et à leurs enfants orphelins. Enfin, un arrêté du gouvernement, du 11 fructidor an XI, déclara applicables à la marine, les dispositions prises relativement à l'armée de terre.

Un décret du 13 septembre 1806 fixa les droits aux pensions, établit les règles pour y parvenir, et maintint le maximum de 6,000 fr. Mais le 11 septembre de l'année suivante, un décret dérogea à cette dernière disposition. Il éleva à 20,000 fr. le maximum en faveur des grands fonctionnaires de l'empire, tels que ministres, maréchaux et autres grands officiers, qui, par des services distingués, auraient acquis des droits à cette récompense extraordinaire et auxquels la situation de leur fortune la rendait nécessaire. Plus tard, les pensions devenant de plus en plus nombreuses, à cause de la grande quantité de personnes qui y acquéraient des droits par des services militaires ou des services civils, on s'occupa à décharger le trésor public d'une partie du fardeau qu'elles lui imposaient. Un avis du conseil d'État, du 5 mars 1811, approuvé par l'empereur, établit une retenue de 2 centimes par franc sur les traitements de ceux qui en reçoivent de l'État, à raison d'une fonction ecclésiastique, civile ou militaire; et le produit de cette retenue dut être versé à la caisse d'amortissement pour former un fonds commun, spécialement et exclusivement destiné à accorder des pensions et secours à ceux qui auraient contribué aux retenues, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. Cet établissement d'un fonds commun fut conservé dans la suite; mais comme, chaque année, on est forcé d'y ajouter une somme pour suppléer à son insuffisance, afin de hâter le moment où il pourra supporter sans secours étrangers les charges qui pèsent sur lui, on a porté de 2 à 5 cent. par franc la retenue à exercer sur les traitements.

PENTHIÈVRE (comté de). Ce comté, qui fut érigé en duché en 1785, comprenait les terres de Guingamp, Lamballe, Moncontour, la Roche-Esnard, Lanizu et Jugon.

Le premier comte de Penthièvre fut *Eudes* ou *Eudon*, deuxième fils de Geoffroi, comte de Rennes et duc de Bretagne. Ce prince était né en 999; il fut, avec son frère Alain, copropriétaire de Bretagne, jusqu'à la mort d'Havoise de Normandie, arrivée en 1034. Alors eut lieu entre les deux frères un partage; mais Eudon n'en fut pas content, et il marcha contre son frère. Vaincu près du château de Lehon, il fit sa paix; mais il n'en continua pas moins à se qualifier de comte de Bretagne; et ses descendants firent de même jusqu'au treizième siècle. Il mourut en 1079, laissant de sa femme, Agnès de Cornouailles, plusieurs enfants, dont l'aîné, *Geoffroi Botherel Ier*, est regardé comme son suc-

cesseur. Geoffroi mourut en 1093, sans postérité.

Étienne, son frère, cinquième fils d'Eudon, lui succéda; il joignit à son héritage celui de ses frères Alain le Roux et Alain le Noir, qui moururent sans enfants; et, à ces successions, Havoise sa femme ajouta le comté de Guingamp, dont elle était héritière. Étienne mourut vers 1138.

Geoffroi Boterel II, son fils aîné, se mit en possession des comtés de Penthièvre et de Lamballe, après avoir contraint par les armes son père à lui en faire l'abandon. Il soutint la princesse Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, contre Étienne de Blois, qui lui avait enlevé sa couronne. Il mourut en 1148, laissant un fils, *Rivalion*, lequel eut deux enfants, *Étienne* et *Geoffroi*. Le premier étant mort sans postérité, *Geoffroi* lui succéda, en 1194; mais comme il était lui-même sans postérité, il fit, en 1205, en présence du roi Philippe-Auguste, donation des terres de Penthièvre, Lamballe, Quintin et Moncontour, à son plus proche parent, Alain, fils de son grand-oncle, Henri, comte de Tréguier.

Alain, né en 1134, assista à l'assemblée de Rennes, où l'on dressa le règlement connu sous le nom d'*Assises du comte Geoffroi*. Lorsque Jean sans Terre eut fait périr son neveu, Arthur de Bretagne, il se joignit aux autres barons de la province, pour demander justice de ce crime au roi de France. Il mourut en 1212, laissant deux enfants, *Henri* et *Geoffroi*. Ce dernier fut la souche des comtes de Quintin.

Henri, né en 1205, était déjà comte de Goello, lorsque son père lui laissa le comté de Penthièvre. Il devint encore plus tard comte d'Avaugour. Il avait été fiancé, en 1209, avec Alix, fille du duc de Bretagne; mais Philippe-Auguste, qui d'abord avait consenti à cette union, prit ombrage de la puissance de la maison de Penthièvre, à laquelle cette alliance allait donner le duché de Bretagne; il fit rompre le traité, et donna la princesse à Pierre de Dreux, dit Mauclerc, son parent. Quelque temps après, Olivier de Tournemine, parent de Henri de Penthièvre, ayant élevé quelques réclamations sur le duché de Penthièvre, du chef de sa mère, le roi vint à son secours, et le duc de Bretagne fit, à son instigation, démembrer d'autorité, du comté de Penthièvre, certaines terres qui furent données à Tournemine. Quelques années après, ce même duc enleva encore à Henri les terres de Guingamp, Lamballe, Treguier et Saint-Brieuc. Enfin, Henri, irrité de se voir ainsi dépouillé, se mit à la tête de la ligue des barons qui avec saint Louis firent la guerre au duc de Bretagne. Mais ce duc fit bientôt sa paix avec le roi, Henri dut renoncer à l'espoir de recouvrer les biens qui lui avaient été enlevés; et Yolande, fille de Pierre Mauclerc, apporta, en 1235, au comte de la Marche, son époux, les comtés de Penthièvre et de Perhoet.

Hugues XI, de Lusignan, comte de la Marche, d'Angoulême, de Penthièvre et de Perhoet, se croisa, et se trouva au siége de Damiette, où il fut si grièvement blessé, que plusieurs auteurs le font mourir à cet assaut; cependant il revint en France, où il ne mourut qu'en 1260. Il laissa d'Yolande plusieurs enfants; mais aucun ne lui succéda dans le comté de Penthièvre.

Jean Ier, duc de Bretagne, frère d'Yolande, s'empara, après la mort de sa sœur (1272). des comtés de Penthièvre et de Guingamp et ne laissa à ses neveux que le comté de Perhoet. Il mourut en 1286. Son fils *Jean II* lui succéda la même année, et transmit, en 1305, le duché de Bretagne et le comté de Penthièvre à *Arthur*, son fils aîné. *Jean III*, fils d'Arthur, après avoir joui pendant cinq ans de son héritage, le donna, en 1317, à son frère *Gui*, qui accrut encore ses possessions par son mariage avec Jeanne. fille aînée de Henri IV, sire d'Avaugour, de Mayenne et de Goello. Jeanne mourut en 1327, laissant pour héritière une fille appelée comme elle, Jeanne.

Jeanne dite *la Boiteuse* épousa Charles de Châtillon, dit de Blois, auquel elle transmit le comté de Penthièvre. Charles, ayant voulu succéder par sa femme à Jean III, duc de Bretagne, mort sans postérité, eut à combattre Jean de Montfort, second frère de Gui. Enfin, après vingt-quatre années d'une guerre sanglante, Jeanne, qui était devenue

veuve, conclut la paix par le traité de Guérande, en 1365. Elle mourut en 1384, laissant plusieurs enfants.

Jean de Blois, son fils aîné, avait été fait prisonnier par les Anglais, qui le retenaient en otage. Olivier de Clisson paya 120,000 livres pour sa rançon, et lui donna en mariage sa fille Marguerite. Clisson voulait se faire, dans le duc de Penthièvre, un allié naturel contre Jean le Vaillant, son suzerain; Jean de Blois entra dans les vues de Clisson, et tous deux firent la guerre au duc deBretagne.Plusieurs accommodements eurent lieu; mais la paix stable et définitive ne fut signée qu'en 1395. Jean de Penthièvre mourut en 1404, laissant quatre fils et deux filles.

Olivier de Blois, cédant aux sollicitations de sa mère Marguerite de Clisson, déclara la guerre à Jean le Sage, duc de Bretagne, et, malgré les secours que lui envoya Jean sans Peur, duc de Bourgogne, dont il avait épousé la fille Isabelle, il perdit le comté de Penthièvre, la Roche-Derrien, Guingamp, Châteaulin, et l'île de Brehas, que lui enleva Jean le Sage. Le duc de Bourgogne se porta alors médiateur entre les parties belligérantes, et un traité fut conclu le 8 août 1410. Mais, quelques années après, Olivier de Blois attira dans une embuscade Jean le Sage, et l'emmena prisonnier à Châteauceux. A la nouvelle de cette trahison, la duchesse de Bretagne et ses vassaux allèrent assiéger Châteauceux, et la place fut obligée de capituler. La délivrance du duc et la reddition de cette place furent les deux conditions du traité. Châteauceux fut immédiatement rasée; les Penthièvres jurèrent, en outre, foi et hommage au duc de Bretagne, et lui donnèrent pour otage un des leurs, Guillaume de Penthièvre. Mais, comme ils manquèrent encore à leur parole, ils furent proscrits et leurs biens confisqués au profit du duc; Olivier de Blois fut forcé de fuir. Après avoir erré quelque temps, il se fixa dans ses terres de Hainaut, où il épousa, en secondes noces, Jeanne Delalain, dame de Quiévrain. Il mourut en 1433, sans laisser de postérité.

Jean de Blois, seigneur de l'Aigle, frère d'Olivier de Blois, lui succéda, et ne put, malgré ses instances réitérées, obtenir de Jean le Sage qu'il le réintégrât dans le comté de Penthièvre. Mais François Ier, successeur de ce prince, se montra plus accommodant, et lui rendit, en 1448, une partie de ses biens, à la sollicitation du connétable Arthur de Richemont. Jean de Blois se distingua au service du roi Charles VII; il fut fait lieutenant général, et seconda Xaintrailles dans ses conquêtes de la Guienne et du Périgord. Il mourut en 1453.

Nicole de Blois et *Jean Ier de Brosse.* Nicole de Blois, fille de Charles de Blois, frère de Jean et d'Olivier, succéda au comté de Penthièvre, en vertu du droit de représentation de son oncle Jean. Elle épousa Jean de Brosse, vicomte de Bridier, et le fit ainsi comte de Penthièvre. Jean de Brosse fit hommage de son comté à trois ducs consécutifs, Pierre II, Arthur III et François II, il rendit des services considérables au roi Charles VII, qui le nomma membre de son conseil et lieutenant général de ses armées. Sous Louis XI, lorsque le duc François II entra dans la ligue dite du *bien public*, Jean de Brosse refusa de suivre l'exemple de son suzerain; et, en conséquence de ce refus, le duc saisit le comté de Penthièvre en 1465. Par le traité de Saint-Maur, Jean de Brosse aurait dû rentrer en possession de ses biens; mais il ne put y parvenir, malgré ses instances et celles de sa femme. Louis XI, voyant que le duc de Bretagne n'avait qu'une fille, se fit céder par de Brosse ses droits éventuels au duché de Bretagne, et s'engagea à le remettre en possession, dès qu'il le pourrait, des seigneuries qui formaient le comté de Penthièvre sous Marguerite de Clisson; mais Jean de Brosse mourut en 1485. Sa femme ratifia le traité après sa mort.

Jean II de Brosse, fils aîné du précédent, poursuivit, aussi inutilement que l'avait fait son père, la restitution du comté de Penthièvre. Charles VIII ayant épousé l'héritière de Bretagne, Jean II s'adressa à lui pour qu'il exécutât le traité fait entre son père et Louis XI; mais Anne de Bretagne, qui avait pour les Penthièvres la vieille haine de sa famille, s'opposa vivement à cette restitution; et, lorsqu'elle eut

épousé Louis XII, elle fit sommer les Penthièvres de quitter les armes de Bretagne, ce à quoi Jean II de Brosse et son fils ne voulurent point consentir. Jean de Brosse mourut en 1502.

René de Bretagne, seigneur de l'Aigle, fils aîné de Jean II de Brosse, lui succéda dans le titre de comte de Penthièvre; il continua les instances que sa famille faisait depuis trois générations, pour rentrer en possession du comté de Penthièvre; mais l'opposition d'Anne de Bretagne fit échouer tous ses efforts, et ni Louis XII, ni François Iᵉʳ ne voulurent prêter l'oreille à ses réclamations. Irrité de cette injustice, il quitta la France avec le connétable de Bourbon, prit du service dans les armées impériales, et mourut à la bataille de Pavie en 1525.

Jean III de Bretagne, son fils aîné, n'hérita de son père, dont tous les biens avaient été confisqués, que des titres; mais ayant, en 1530, épousé *Anne de Pisseleu*, comtesse d'Etampes, laquelle était la maîtresse du roi, celui-ci le nomma lieutenant général de Bretagne, et érigea en sa faveur les comtés d'Étampes et de Chevreuse en duché. Jean se distingua dans un grand nombre de batailles; il défendit, avec le duc de Bouillon, la ville de Térouane; en 1558, après le siége de Calais, il défendit le pays contre une descente des Anglais; enfin il fit rentrer sous l'obéissance de Charles IX plusieurs villes dont s'étaient emparés les huguenots. Il se trouva avec l'armée royale au siége de Rouen et à celui d'Orléans, et mourut en Bretagne dans son château de Lamballe, en 1565.

Sébastien de Luxembourg Iᵉʳ, duc de Penthièvre, était fils de Charlotte de Brosse, sœur de Jean III. Il succéda à son oncle, qui ne laissait point de postérité; s'acquit un grand renom dans les armes et contribua beaucoup au gain des batailles de Dreux, de Jarnac et de Moncontour. En 1569, Charles IX, voulant récompenser ses services, érigea pour lui le comté de Penthièvre en duché-pairie, avec droit de substitution aux enfants de sa fille. Sébastien de Luxembourg mourut devant Saint-Jean d'Angely, en 1569.

Marie de Luxembourg et Philippe-Emmanuel de Lorraine. Henri III donna, en 1576, Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre, en mariage à son beau-frère Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Ce mariage fit naître chez le duc le désir de se rendre indépendant et d'enlever au roi de France le duché de Bretagne. Il traita avec le duc de Montpensier et le prince de Dombes du gouvernement de cette province, y entra comme dans un pays conquis, la ravagea pendant neuf ans, et livra, en 1590, la ville de Blavet aux Espagnols, sous prétexte d'agir dans l'intérêt de la Ligue. Ses projets étaient évidents pour tous; un conseiller au parlement lui ayant demandé un jour s'il songeait à se faire duc de Bretagne: « Je ne sais, répondit-il, si c'est un « songe; mais il me dure depuis dix ans. » On dit même que la Bretagne ne suffisait pas à son ambition et qu'il aspira à la couronne de France. Mais Henri IV, après avoir soumis les autres provinces du royaume, s'approcha, en 1598, des frontières de la Bretagne. Aussitôt le duc de Mercœur, épouvanté, lui envoya sa femme et sa mère; ces deux princesses parlèrent du mariage de Françoise de Mercœur, unique héritière du duc, avec César de Vendôme, fils naturel de Henri IV; et celui-ci se laissa toucher, accorda au duc son pardon et n'entra pas en Bretagne. Mercœur alla ensuite, à la tête de douze cents gentilshommes, au secours de l'empereur, qui combattait les Turcs en Hongrie. Il se distingua dans cette guerre comme soldat et comme capitaine, et mourut, en 1602, à Nuremberg, en revenant en France.

Françoise de Lorraine, fille unique du duc de Mercœur, épousa, en 1608, *César de Vendôme;* elle succéda à la duché-pairie de Penthièvre à la mort de sa mère, en 1623, et mourut en 1669.

Louis-Joseph de Vendôme, son petit-fils, lui succéda dans le duché de Penthièvre, du chef de son père Louis de Vendôme; il se distingua par sa bravoure et ses talents militaires: envoyé au secours de Philippe V, il ramena ce prince à Madrid, obligea ses ennemis à se retirer en Portugal, et mourut dans le royaume de Valence en 1712.

Le duché de Penthièvre, qui avait

été adjugé, en 1687, à sa femme *Anne-Marie de Bourbon, princesse de Conti*, passa, en 1696, à *François-Louis de Bourbon, prince de Conti*, qui le vendit au *comte de Toulouse*, l'un des fils légitimés de Louis XIV. Celui-ci fut créé, en 1697, duc de Penthievre, et laissa ce titre à son fils *Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre*, grand amiral de France. Ce prince, né à Rambouillet en 1725, fit ses premières armes sous le maréchal de Noailles, se distingua à la bataille de Dettingen, à celle de Fontenoi, garantit la Bretagne d'une descente des Anglais; puis, s'étant retiré du service, passa le reste de ses jours dans la vie privée. Il protégea la jeunesse de Florian, et ce fut pour le distraire que cet écrivain composa ses Fables. La perte de son fils, le prince de Lamballe, mort dans un âge peu avancé, des suites de ses débauches, et le meurtre de sa belle-fille, en septembre 1792, abrégèrent ses jours; il mourut en 1793, ne laissant qu'une fille, la duchesse d'Orléans, laquelle se trouva ainsi l'unique héritière des biens immenses donnés par Louis XIV à ses fils légitimés, dont le duc de Penthièvre était le dernier descendant.

PEPIN. Ce nom est particulier à la famille carlovingienne dont sept membres l'ont porté. Plusieurs d'entre eux ont régné; quelques-uns ont été de grands hommes; presque tous occupent une place importante dans notre histoire.

I. PEPIN LE VIEUX OU DE LANDEN. On sait peu de chose sur l'origine de cet ancêtre de la famille carlovingienne; son père se nommait Karloman, et avait été fait duc ou comte par un roi d'Austrasie; d'où l'on peut conclure qu'il occupait un rang distingué parmi les leudes austrasiens. Pepin ajouta encore aux honneurs et au pouvoir dont son père avait été revêtu, et il était tout-puissant lorsque Brunehaut réunit le royaume d'Austrasie à celui de Bourgogne, après les victoires de Thierry sur Théodebert (612). Mais les Austrasiens supportaient impatiemment l'autorité de cette femme ambitieuse et habile, qui savait si bien faire prévaloir contre eux les prérogatives des rois; ils se constituèrent en conjuration permanente, et à leur tête, se distinguèrent Pepin le Vieux et l'évêque de Metz, Arnulphe. Tous deux offrirent la couronne d'Austrasie au roi de Neustrie, Clotaire II, en stipulant pour eux et les conjurés certains avantages que Clotaire avait refusé d'accorder dans d'autres circonstances. Ce fut le commencement de la défection qui devait renverser Brunehaut et la livrer au fils de Frédégonde. Quelque temps après, lorsque Clotaire fut obligé d'envoyer son fils Dagobert régner en Austrasie, il le plaça sous la direction du vieux Pepin, qui fut nommé maire du palais. Le roi voulait démembrer l'Austrasie; mais la résistance des leudes, que dirigeait sans doute leur chef Pepin, fit maintenir l'intégrité de ce royaume. Sous le règne de Dagobert, la position de Pepin s'affermit encore: suspect au prince, il n'en devint que plus puissant parmi les leudes, se fit le chef de l'opposition austrasienne, et, en augmentant son influence, sa popularité et ses richesses, il prépara à ses descendants un immense avenir politique. Il resta maire du palais, sous Sigebert III, fils de Dagobert, dont la mort (638) favorisait ses projets ambitieux, mais auquel il ne survécut qu'un an Il mourut en 639, au milieu de sa plus grande puissance, laissant un fils, Grimoald, qui lui succéda comme maire du palais.

II. PEPIN D'HÉRISTAL. Begga, sœur de Grimoald, et fille de Pepin le Vieux, avait épousé Anségise, fils d'Arnulphe; de ce mariage naquit Pepin d'Héristal, qui continua et acheva l'œuvre de son aïeul. De concert avec son frère Martin, il se déclara le défenseur des libertés austrasiennes contre le roi de Neustrie, ou plutôt contre son maire, l'habile Ébroïn. Ils avaient, à l'exemple de leur père, associé leur cause à celle de l'Église. Ils commencèrent par se débarrasser du Mérovingien Dagobert II, qui régnait alors en Austrasie. Ils le traduisirent devant un concile d'évêques de leur parti; Dagobert fut condamné, et peu de temps après mis à mort. Depuis ce meurtre, les leudes austrasiens n'eurent plus de rois mérovingiens. Ce n'était pas assez pour l'ambition de Pepin; il préparait la ruine des rois neustriens

En 680, il leva une armée puissante, et alla combattre Ébroïn, l'ennemi des leudes, le soutien de la royauté. Mais Ébroïn et les Neustriens furent vainqueurs près de Laon, au bourg de Loixi. Martin périt, Pepin se sauva. Heureusement pour lui, Ébroïn fut assassiné peu de temps après, et l'Austrasie fut préservée de l'invasion neustrienne.

Les successeurs d'Ébroïn furent indignes de ce grand homme : ils mécontentèrent un grand nombre de leudes de Neustrie qui se réfugièrent auprès de Pepin, et celui-ci devint assez fort pour attaquer de nouveau. Outre les émigrés neustriens, il arma des Saxons, des Frisons, des Cattes, des Hessois, des Thuringiens et des Allemans, et, sur le refus de Pertaire, de rappeler les exilés, il lui livra bataille près de Testri, sur la Somme, en 687. Voici le discours que le continuateur de Frédégaire prête à Pepin au commencement de l'action : « Écoutez-moi, dit-il, aux siens, et apprenez ce qui me contraint à cette guerre : j'y suis d'abord provoqué par les lamentations des prêtres et des serviteurs de Dieu, qui plusieurs fois sont venus me trouver afin que je secourusse par les armes les églises injustement dépouillées de leurs patrimoines. Un second motif m'a porté à cette pénible entreprise : ce sont les gémissements et les lamentations des nobles francs réfugiés auprès de moi, qui, accablés par tant de malheurs, pensent que je puis, en les secourant, mériter le suffrage du ciel. » Le combat fut sanglant, Bertaire fut tué, et Thierri III s'enfuit jusqu'à Paris, où Pepin le fit prisonnier.

La victoire de Testri fut décisive : Pepin, déclaré prince ou roi par les Austrasiens, prit en Neustrie le pouvoir de maire du palais, et domina dans toutes les provinces occupées par les Francs. Depuis 687, jusqu'à sa mort, en 714, pendant 27 ans, il consolida son autorité. Il plaça successivement sur le trône quatre rois mérovingiens, princes enfants, sans force et sans pouvoir, rejetons impuissants d'une race dégénérée. Il s'attacha à avilir le titre de maire qui avait jusque-là emporté l'idée d'une haute puissance. Après l'avoir pris pour lui-même, il dédaigna d'en exercer les droits. Il se donna un lieutenant qui résidait en Neustrie, tandis qu'il résidait habituellement en Austrasie. Puis il donna le titre de maire à des enfants, et le rabaissa au niveau de cette déplorable royauté mérovingienne, qui devait bientôt disparaître. Pepin eut trois fils, deux de Plectrude, sa femme légitime, Drogon et Grimoald. D'une maîtresse appelée Alpaïde, il eut Karl, ou Charles Martel. Ses deux fils aînés moururent avant lui : Drogon de maladie, en 708, et Grimoald, assassiné en 714. Alors, Pepin, qui détestait Karl, partagea son héritage entre ses petits-fils, laissant ainsi son autorité et ses biens à une femme et à des enfants : l'Austrasie était perdue sans le courage et l'habileté du fils disgracié de Pepin, Charles Martel.

III. Pepin le Bref, fils de Charles Martel, reçut, à la mort de son père, la Neustrie et la Burgondie, tandis que son frère Carloman avait en partage l'Austrasie, la Thuringe et la Souabe. Dans l'héritage de Pepin, le midi de la Gaule, l'Aquitaine, se trouvait implicitement compris. Mais cette vaste province était parvenue à se rendre indépendante sous le gouvernement de ducs particuliers qui appartenaient à la famille mérovingienne. Les populations méridionales de la Gaule et cette dynastie vaincue résistaient donc ensemble contre l'invasion des hommes du Nord et de la race carlovingienne. Pepin, secouru par Carloman, envahit l'Aquitaine, qui obéissait à Hunald, et la ravagea ; cette expédition et beaucoup d'autres encore furent loin d'être décisives (743). Deux ans après, Hunald abdiqua, se retira dans un cloître, et son fils, Waifre, devint duc de l'Aquitaine, qu'il défendit avec un courage opiniâtre, tant contre les Francs au nord que contre les Arabes au midi.

En arrivant au pouvoir, Pepin avait placé sur le trône de Neustrie un simulacre de roi mérovingien, que l'on avait appelé Childéric III (742). En Austrasie, Carloman n'avait pas été obligé d'avoir recours à ce vain appareil de royauté. Lorsqu'en 747, Carloman, dégoûté du monde et du pouvoir, se fut retiré dans le monastère du Mont-Cassin, Pepin dépouilla ses neveux, les

priva de toute espèce de droits au commandement en leur coupant les cheveux et en les jetant dans un cloître, et devint maître de l'Austrasie. Il avait un second frère, Grifon, qui, dans le partage des possessions et de l'autorité paternelle, avait été presque entièrement oublié. Grifon fut toujours l'ennemi acharné de son frère : son animosité s'accrut encore, lorsqu'il vit Pepin s'assurer toute la succession de Carloman. Il passa chez les Saxons qui inquiétaient constamment l'Austrasie, et dirigea lui-même leurs attaques. Pepin fit une grande expédition contre ces peuples, ravagea leur territoire pendant quarante jours, et les força à s'humilier : Grifon lui-même demanda grâce. Son frère lui donna le Mans et quelques comtés voisins de la Loire, ce qui mit Grifon en contact avec les Aquitains, dont il devait bientôt embrasser le parti.

Peu de temps après cette guerre, Pepin fit enfin cesser cette longue comédie que lui et ses ancêtres avaient si habilement jouée : il renversa le fantôme mérovingien et se mit à sa place (752). Les grands et les évêques, assemblés à Soissons, le proclamèrent ; le pape Zacharie sanctionna son élévation ; l'évêque de Mayence, Boniface, lui conféra l'onction sacrée, et Pepin devint le plus légitime des rois. Cette révolution était si nécessaire, que personne ne protesta en faveur de la famille déchue. Dès lors, Pepin put mettre plus de soin et d'étendue dans ses entreprises. Tout en songeant à s'affermir au dedans, à consolider l'unité de l'empire des Francs, il put aussi tenter des guerres extérieures et préparer les conquêtes de Charlemagne. En Italie, il eut à soutenir le pape attaqué par Astolphe, roi des Lombards ; ainsi, l'union de la puissance pontificale et de la dynastie carlovingienne fut cimentée par la réciprocité des services, car le pape avait, de son côté, favorisé l'élévation de Pepin au trône. Étienne vint trouver le roi des Francs; il se présenta couvert de cendres, revêtu d'un cilice, accompagné d'un nombreux clergé en deuil ; mais il n'eut pas besoin de garder longtemps cette attitude suppliante, car il vit le roi et les grands lui rendre les plus grands honneurs et le traiter comme le représentant de Dieu sur la terre. Le pontife couronna pour la seconde fois le roi, la reine et ses fils, et menaça des foudres de l'Église ceux qui oseraient se montrer infidèles à sa race. Pepin promit à Étienne sa protection et une armée pour combattre les Lombards.

Cependant, l'assemblée générale des Francs, réunie à Kierzy-sur-Oise, rejeta ce projet de guerre qui paraissait peu national, menaça d'abandonner le souverain, et ce ne fut que dans un second plaid que Pepin détermina les guerriers à le suivre. Astolphe, menacé par des forces supérieures, essaya de détourner l'orage en envoyant comme médiateur Carloman, qu'il tira du monastère du Mont-Cassin, et qui vint en France chargé de faire des propositions de paix. Pepin n'écouta pas son frère, et lui refusa la permission de retourner en Italie; Carloman fut retenu dans un monastère à Vienne, où il termina ses jours. Il fallut combattre. Astolphe essaya de défendre le pas de Suse, qui gardait l'entrée des Alpes; mais il fut défait dans une bataille sanglante, et assiégé bientôt après dans sa capitale. Étienne accompagnait l'armée des Francs; il prévint la ruine du roi des Lombards, et Pepin se contenta de la soumission d'Astolphe, qui restitua toutes les places dont il s'était emparé. Pepin laissa au pape la souveraineté de Rome et la garde des villes grecques dont les Lombards avaient fait la conquête. Mais à peine les Francs eurent-ils repassé les Alpes, que les Lombards menacèrent de nouveau Rome et le pontife. Celui-ci eut le temps d'adresser à son allié une lettre pathétique où il l'exhortait, au nom de saint Pierre et des apôtres, à reprendre les armes pour sa défense. Pepin accourut de nouveau avec une rapidité effrayante; Rome fut délivrée, et Astolphe, assiégé une seconde fois dans Pavie, subit des conditions plus dures que les premières. Le libérateur parut à Rome, où il fut reçu avec enthousiasme par le peuple et le clergé (756). Il consolida la puissance temporelle du pape, en décidant que les villes de Ravenne, de l'Émilie, de la Pentapole et du duché de Rome, seraient réunies au saint-siége, et formeraient le domaine de Saint-Pierre.

Après avoir heureusement terminé cette guerre, Pépin se tourna contre d'autres ennemis. Les Saxons infestaient toujours les rives du Rhin (757). Pepin envahit leur territoire, et y fit de cruels ravages. Les Saxons restèrent tranquilles, mais ils n'étaient pas encore domptés. Au midi, les efforts du roi franc furent couronnés d'un plein succès. Préoccupé du soin important de rétablir l'unité de domination dans la Gaule, il voyait avec un vif mécontentement tout le sud de cette contrée au pouvoir de souverains étrangers. L'Aquitaine obéissait à Waifre, la Septimanie aux Arabes d'Espagne. Les Wisigoths, qui occupaient cette dernière et qui détestaient les musulmans, demandèrent son appui. Pepin s'engagea avec empressement dans cette nouvelle lutte politique et religieuse (752 à 759). La plupart des villes de la Septimanie tombèrent en son pouvoir. Narbonne résista plus longtemps que les autres; mais les Francs s'en emparèrent après un siége de six mois et un blocus de trois ans. Les Arabes qui la défendaient ne succombèrent qu'à la trahison. La population chrétienne de cette ville, et particulièrement les Goths, qui en formaient la portion la plus considérable, fatigués d'un si long siége, s'entendirent avec les assiégeants et firent leur soumission. Les Arabes furent presque tous égorgés, et leur domination dans la Septimanie fut anéantie à jamais. Les Francs mirent une garnison dans Narbonne : c'était la première fois qu'ils occupaient ce pays, que Théodoric avait préservé autrefois des armes de Clovis.

Après cette conquête, Pepin devenait bien plus redoutable pour Waifre; maître des côtes de la Méditerranée, depuis les Bouches du Rhône jusqu'au cap oriental des Pyrénées, il pressait l'Aquitaine de toutes parts et en tenait pour ainsi dire toutes les avenues. « Pepin usa sans délai de ses avantages, dit M. Fauriel (*), et la promptitude avec laquelle la guerre décisive contre Waifre suivit la conquête de Narbonne, semble prouver que, dans les plans belliqueux du monarque, les deux entreprises étaient immédiatement liées l'une à l'autre, et que celle-ci n'avait été que le début de la première. De toutes les guerres de Pepin, et de toutes celles où l'opposition gallo-romaine à la domination franque entra pour quelque chose, celle dont il s'agit ici fut la plus longue, la plus difficile et la plus variée dans ses incidents; mais les chroniques franques, toujours grossièrement partiales en faveur des Carlovingiens contre les descendants de Charibert, ne l'ont été nulle part autant que dans le récit de cette même lutte. Elles ont dissimulé de leur mieux, d'un côté, les courageux efforts et les succès passagers de Waifre, de l'autre, les échecs partiels de Pepin; si bien qu'à les prendre à la lettre, et à n'y pas supposer de réticence, on a de la peine à concevoir comment le dernier mit neuf ans de suite à conquérir un pays où il n'eut que des avantages (760-768). »

(*) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 249.

Pepin, en attaquant Waifre, se portait encore comme le défenseur du clergé et des églises; après avoir fait décréter la guerre dans l'assemblée générale, il passa la Loire et dévasta le Berry et l'Auvergne. Waifre essaya de rendre aux Francs les dommages qu'ils lui causaient, et, dans les commencements, cette guerre fut une réciprocité de meurtres et de pillages où rien n'était épargné. Mais les forces de Pepin étaient supérieures, et Waifre fut réduit à la défensive. Sa résistance fut héroïque. Il arma toutes les tribus de l'Aquitaine, et trouvant sans cesse de nouvelles ressources dans son courage et dans son désespoir, il ne tomba que sous les coups de traîtres qu'avait soudoyés Pepin. Les Aquitains ne résistèrent plus, et Pepin soumit les vastes provinces qui s'étendent depuis la Loire jusqu'à l'Océan et aux Pyrénées (768).

Tel fut le règne de Pepin le Bref, prince toujours actif, entreprenant et heureux. Il constitua l'unité de domination dans la Gaule, et se rendit redoutable aux Lombards et aux Saxons, que son fils Charlemagne devait subjuguer. Peu de temps après la conquête de l'Aquitaine, Pepin fut atteint d'une maladie mortelle. Il se fit porter au tombeau de saint Martin de Tours, et, après avoir distribué des aumônes et des do-

nations aux pauvres, il régla le partage de ses États; puis mourut au bout de quelques jours. Il avait régné vingt ans (768).

IV. PEPIN, *second fils de Charlemagne et d'Hildegarde,* roi d'Italie de 781 à 810. Il n'avait que cinq ans lorsque Charlemagne lui destina la couronne d'Italie; le pape Adrien le consacra de ses propres mains. Pepin resta en Italie et fut élevé dans le pays qu'il devait gouverner; de même Louis, son frère aîné, avait été conduit tout enfant dans l'Aquitaine, que son père lui avait assignée. Pepin fut placé très-jeune à la tête des armées; en 787 il conduisit les Italiens contre Tassillon, duc de Bavière. En 793, il fit la guerre au duc de Bénévent, Grimoald, qui affectait l'indépendance; en 796, il pénétra jusqu'au confluent de la Drave et du Danube, occupa la Bavière, l'Italie, une partie de la Dalmatie; et ces provinces furent annexées à l'Italie dans le nouveau partage réglé par le capitulaire de 806. Pepin mourut le 8 juillet 810, après une expedition dirigée contre les Vénitiens, qui résistèrent héroïquement dans l'île de Rialto. Son corps fut enseveli dans la basilique de Saint-Zénon à Vérone. Il laissait cinq filles et un fils, l'infortuné Bernard, qui lui succéda et qui périt si misérablement plus tard par la cruauté d'Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire. On conserve dans le corps des lois lombardes quarante-neuf constitutions données par Pepin, roi d'Italie; elles sont toutes rédigées dans le même esprit et d'après les mêmes principes que les capitulaires de Charlemagne.

V. Charlemagne eut encore un fils du nom de PEPIN; mais cet enfant naquit difforme, et ne put prétendre à aucune autorité chez un peuple où les qualités corporelles étaient aussi necessaires au chef qu'au simple guerrier. Il fut enfermé dans un monastère, et on ne le mentionne que très-rarement dans les chroniques, sous le nom de *Pepin le Moine* ou *le Bossu*. Ce prince mourut à peu près en même temps que ses deux frères Charles et Pepin, et il ne resta plus dès lors à Charlemagne pour unique héritier de son vaste empire que Louis le Débonnaire, qui fut trop faible pour en supporter le poids.

VI. PEPIN, *second fils de Louis le Débonnaire et d'Hermengarde,* sa première femme, fut fait roi d'Aquitaine à l'âge de quatorze ans. L'avenement d'un prince si jeune affaiblit la domination franque dans le midi de la Gaule, et compromit les résultats des guerres de Pepin le Bref et de Charlemagne. De plus, la décadence carlovingienne commençait : la Vasconie, qui était en pleine révolte, acheva de se rendre indépendante. Pepin fit trois ans la guerre aux habitants de cette province, et il ne put les réduire (819). En 822, il épousa la fille de Théodebert, comte de Madric (entre Évreux et Rouen), fils du duc Childebrand, frère de Charles Martel, et par conséquent neveu de ce dernier. Ce fut en 823 que naquit Charles le Chauve, ce fils bien-aimé de Judith et de Louis le Débonnaire, qui, pour lui faire un royaume, mécontenta tous ses autres fils, et provoqua ces tristes guerres dont toute la fin de son règne fut agitée. Pepin hésita d'abord à entrer dans la première conspiration formée par Lothaire contre l'empereur; mais à la fin il se laissa séduire, et en 830, lorsque ses frères debauchaient l'armée imperiale qui marchait contre la Bretagne, Pepin, à la tête des forces de l'Aquitaine, passait la Loire à Orléans, s'emparait de Paris, et prenait dans Laon l'impératrice Judith, que Louis le Débonnaire croyait y avoir mise en sûreté. Il l'envoya au monastère de Sainte-Radegonde à Poitiers. L'empereur lui-même, qui était venu à Compiègne, tomba entre ses mains. Ses partisans voulaient le tonsurer et le reléguer dans un cloître; mais Pepin, n'osant prendre sur lui la responsabilité de cette violence, décida qu'il ne serait rien fait sans la participation de ses frères; puis, quelque temps après, s'apercevant que Lothaire voulait profiter seul de la révolte, Pepin et Louis s'entendirent avec leur père par l'entremise du moine Gondebaud ou Guntbald, et s'engagèrent à le replacer sur le trône.

Ainsi appuyé par ses deux fils, qui disposaient des Aquitains et des Germains, Louis le Débonnaire l'emporta à la diète de Nimegue sur Lothaire, qui s'opiniâtrait dans sa rébel-

lion. Mais peu de mois après avoir replacé son père sur le trône, Pepin se brouilla de nouveau avec lui. Dès le commencement de 831 il manifesta son mécontentement. L'empereur lui avait enjoint de se rendre au plaid de Thionville. Il ne s'y présenta que le plaid terminé. Louis, pour le punir, le retint auprès de lui, l'emmena à Aix et le garda jusqu'à Noël; mais Pepin parvint à s'évader et à retourner en Aquitaine. Cette fuite équivalait à une rébellion. L'Aquitaine, toujours disposée à la révolte, se joignit à lui dès qu'il parut. Louis le Débonnaire y pénétra en 832, avec ses leudes, et vint tenir un nouveau plaid à Jucondiac, résidence royale près de Limoges; Pepin fut obligé de s'y rendre; l'empereur le fit partir sous bonne escorte pour Trèves, et lui ôta le royaume d'Aquitaine, qui fut donné à Charles le Chauve, âgé alors de neuf ans. Après ces dispositions, l'empereur, croyant avoir pacifié le pays, s'en retournait vers la Loire, lorsqu'il apprit que Pepin, trompant la vigilance de son escorte, s'était évadé, avait reparu en Aquitaine et replongeait la province dans de perpétuelles agitations. Louis s'arrêta à Tours, réunit les milices qu'il venait de congédier, et fit dans l'Aquitaine une campagne d'hiver, dont le biographe Astronome ne parle qu'en termes très-vagues, mais de manière à en donner une idée bien sombre (832).

Profondément irrité contre son père, qui poursuivait obstinément le projet de le dépouiller au profit de Charles le Chauve, Pepin se rapprocha de Lothaire (833) et de Louis le Germanique, afin d'amener l'empereur à renoncer au pouvoir et à embrasser la vie monastique. Ce fut alors que s'accomplit la honteuse trahison du *Champ du Mensonge*, aux environs de Colmar. On sait comment Lothaire abusa indignement de sa victoire en déshonorant la vieillesse de son père, qui fut dégradé à l'assemblée de Soissons. Pepin, ainsi que Louis de Germanie, étaient mécontents et inquiets de la conduite de Lothaire, et leur retour amena une seconde restauration de l'empereur. Dans la guerre que Louis le Débonnaire déclara à son fils aîné, il fut puissamment secondé par Pepin (834), qui lui amena une armée d'Aquitaine. Lothaire, vaincu, fut puni par la décision du plaid de Crémieux, qui réglait un nouveau partage de l'empire, dans lequel il n'était même pas nommé. Cet acte était à peu près semblable à celui que Charlemagne avait rendu en 806, dans son capitulaire intitulé : *Charta divisionis imperii.* Deux ans plus tard, Louis le Débonnaire, selon sa déplorable habitude, introduisit encore de nouvelles dispositions dans ces actes de partage, dont le premier aurait dû être définitif. Il agrandit encore la part de Charles le Chauve. Enfin il le couronna en 838 comme ses frères. Mais il ne paraît pas que ces mesures aient produit sur Pepin la même impression de mécontentement et de jalousie que sur Lothaire et Louis. Soit qu'il eût été désintéressé par des promesses particulières, soit qu'il eût enfin condamné ces rébellions coupables dont il avait été si longtemps le complice, Pepin entra pleinement dans les vues de son père, relativement à Charles le Chauve. Il assista seul au couronnement du nouveau roi, et se montra disposé à appuyer toutes les mesures de l'empereur à l'égard de son jeune frère. Mais ce fut le dernier acte de Pepin. A peine de retour en Aquitaine, il tomba malade et mourut, le 13 décembre (d'autres disent novembre) de cette même année 838. « Une chronique, dit M. Fauriel (*), représente ce prince comme merveilleusement beau, mais intempérant, débauché, passant les nuits et les jours à s'ébattre et à s'enivrer, au point que vers les derniers temps de sa vie il était comme hébété. Il laissait deux fils, dont l'aîné se nommait comme lui Pepin, et l'autre Charles. »

VII. Pepin II. L'histoire de ce prince est étroitement liée à celle de la lutte soutenue par les Aquitains contre Charles le Chauve, et elle trouve dans cette association son importance et son intérêt. Nous allons résumer les principaux faits de cette vie bizarre et pleine d'aventures étranges et disparates, d'après M. Fauriel, qui la raconte longuement dans son *histoire de la Gaule*

(*) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. IV, p. 172.

méridionale. A la mort de Pepin Ier, les deux partis qui divisaient l'Aquitaine étaient en présence: le parti national et le parti dévoué à l'empereur; mais le premier était de beaucoup le plus fort, et malgré le projet bien connu de Louis le Débonnaire de donner l'Aquitaine à Charles le Chauve, les Aquitains reconnurent Pepin II et chassèrent de leur pays les ministres qui obéissaient à l'empereur (839). Louis entra en Aquitaine pour y faire reconnaître son autorité et placer Charles sur le trône. Mais, après deux campagnes infructueuses, il fut contraint de revenir sur le Rhin, où une nouvelle révolte du Germanique le rappelait. L'Aquitaine restait donc à Pepin II, ou plutôt à son parti, car Pepin était encore enfant. Dès que Charles eut succédé en Neustrie à Louis le Débonnaire (840), il attaqua son neveu. L'Aquitaine, profitant de la faiblesse des Carlovingiens, songeait à s'affranchir sous une dynastie cadette, comme elle l'avait fait pendant la décadence mérovingienne. Ainsi se reproduisent à des temps différents les mêmes luttes, les mêmes résistances. Pepin occupait les parties centrales de l'Aquitaine, le Rouergue, l'Albigeois, le Périgord et le Querci. Charles était maître des villes de Poitiers et de Bourges. La Dordogne était à peu près la limite de leurs possessions. Il était avec ses autres États plus fort que son adversaire. Mais Pepin n'eut pas les mêmes scrupules que son père pour s'allier avec Lothaire; il se ligua avec lui, et tous deux attaquant Charles par le nord et par le sud, ils le réduisirent à la dernière extrémité. Charles ne se sauva qu'en se jetant dans les bras de Louis le Germanique. Ainsi les quatre princes carlovingiens s'étaient partagés également, et allèrent combattre dans la plaine de Fontanet, où Pepin se trouva dans l'armée de Lothaire (24 juin 841). Après la perte de cette bataille, Pepin ne pensait point à se détacher de Lothaire; mais il craignait de ne pouvoir plus désormais tenir en Aquitaine contre Charles victorieux, et paraissait disposé à traiter avec lui. En effet, il servit Lothaire avec moins de zèle qu'auparavant, et à la fin, ne voulant pas s'exposer à un second désastre aussi grand que celui de Fontanet, il abandonna décidément son allié, et revint en Aquitaine.

Le malheureux prince fut sacrifié au partage de Verdun. L'Aquitaine, du consentement des trois rois, fut donnée à Charles le Chauve; Pepin était en dehors du droit politique, tel qu'il fut fixé à cette époque; mais il continua bravement la guerre. En 843, il essaya d'enlever Toulouse par un coup de main; Egfried, comte de cette ville, le mit en déroute. Charles vint à son tour assieger cette ville que venait d'occuper Guillaume, fils de Bernard, assassiné par le roi de Neustrie. Mais Pepin empêcha la réussite de l'entreprise. Il extermina les renforts qui venaient rejoindre Charles à Toulouse (844). Charles s'enfuit précipitamment, et Pepin reprit le dessus dans toute l'Aquitaine. L'année suivante (845), par un traité conclu dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, Charles abandonna à Pepin tout le royaume d'Aquitaine, dans les limites où Louis le Débonnaire l'avait restreint, à l'exception des comtés de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême, qu'il se réservait. De son côté, Pepin jura fidélité à Charles, et s'engagea à le secourir de tous ses moyens, dès qu'il en serait requis.

Jusque-là Pepin avait dignement et heureusement soutenu ses droits. Il venait d'obtenir la reconnaissance de son pouvoir par un traité. Mais Charles le Chauve, humilié de sa défaite, demanda, à Mersen, l'appui de ses freres, dont Pepin rejeta la médiation (847). Celui-ci n'avait été soutenu que par le sentiment national; il tomba dès qu'il eut perdu l'affection des Aquitains : les Normands s'étaient jetés dans les contrées du midi de la Loire, Pepin ne fit rien pour les arrêter; bientôt il passa pour leur avoir livré le pays, et il se vit généralement abandonné. Charles le Chauve, au contraire, qui les avait combattus, fut accueilli avec faveur, et il fit la conquête de l'Aquitaine avec une surprenante facilité. Il vint à Toulouse et s'y fit reconnaître roi (850). Alors, dans sa détresse, Pepin justifia les préventions publiques, en faisant ce qu'on l'avait accusé de faire; il reparut à la tête des Normands, qui prirent Toulouse

en son nom et la pillèrent. Un cri d'indignation s'éleva de toutes parts. Quand Charles le Chauve reparut, il fut réellement reçu comme un libérateur. Pepin n'osa pas lui tenir tête. Réduit à se cacher, il sortit de l'Aquitaine et s'enfuit en Vasconie, chez le comte Sanche, qui le retint prisonnier (septembre 852), puis le livra à Charles le Chauve. Charles convoqua à Soissons ses leudes et ses évêques, et l'on décida que Pepin serait tonsuré et enfermé dans cette ville, au monastère de Saint-Médard, sous la garde de deux moines (853). Au bout de quelques jours de réclusion, Pepin était libre et cherchait un asile auprès d'Hérispoé, qui venait de succéder à Noménoé, son père, dans le duché de Bretagne. Charles réclama le fugitif; le chef breton refusa de le lui livrer; Charles envahit la Bretagne et fut battu. « Du reste, dit M. Fauriel, la généreuse hospitalité d'Hérispoé profita mal à Pepin. Soit contraint, soit de son gré, et comme entraîné par je ne sais quel sauvage besoin d'aventures et de hasard, il quitta la Bretagne pour se rendre, l'histoire ne dit point où; mais ayant passé par Senlis, il y fut reconnu, arrêté de nouveau et enfermé dans la forteresse du lieu, sous une garde probablement plus sûre que celle des moines (*). »

Ainsi la cause de l'indépendance aquitanique se trouvait désormais séparée de celle de Pepin II, qui était même devenu un fléau national. En effet, s'étant évadé une seconde fois de la prison de Senlis, il vint se rejeter au milieu des aventures, et recommencer en Aquitaine sa lutte contre Charles le Chauve; mais n'y trouvant pas d'appui, et désespéré de tant de mécomptes et de revers, il contracta une nouvelle alliance avec les Normands, et s'associa sans doute à tous les horribles ravages qu'ils firent en Aquitaine. Ce qui est certain, c'est qu'il les mena une seconde fois contre Toulouse, qui, cette fois, put les repousser. Les annales de Saint-Bertin vont jusqu'à dire qu'il avait embrassé la religion scandinave. Le fait peut être vrai, mais Pepin peut aussi avoir été calomnié. La carrière aventureuse de ce descendant de Charlemagne se termina bientôt après; pris à un piége que lui tendit Rainulphe, comte de Poitiers, il fut amené à Pistes (864), où Charles le Chauve avait assemblé un concile d'évêques et de leudes. L'assemblée le condamna à mort. Charles commua sa peine en une captivité perpétuelle. On l'enferma de nouveau dans la forteresse de Senlis; et cette fois il ne put s'évader. Il mourut peu de temps après.

(*) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. IV, p. 303.

PEPIN (monnaies des). — I. PEPIN LE BREF. Les premiers rois mérovingiens n'avaient presque fait frapper que des sous, des tiers de sous d'or, et des pièces d'argent en petit nombre; mais, après Clovis II, quand les maires du palais se furent emparés du pouvoir, tout changea de face; l'or s'altéra et tomba en discrédit, et l'on avait même cessé de frapper des monnaies de ce métal, lorsque Pepin monta sur le trône. Il signala son avénement par un important règlement; il décida qu'à l'avenir on ne taillerait plus que 22 sous dans la livre d'argent, tandis qu'autrefois on en taillait 24; et que quiconque porterait de l'argent chez le monétaire, payerait un sou par livre pour les frais de la frappe. D'après les calculs établis par M. Guérard, dans un savant mémoire publié sur ce sujet, le denier ou *saiga*, qui auparavant pesait environ 21 grains 1/2, fut alors porté à 24 grains. Il ne resta pas longtemps à ce taux; car vers l'an 800 Charlemagne, comme on sait, renforça la livre et toutes les espèces.

Nous n'avons donc pas une seule pièce d'or de Pepin. Voici la description des deniers qu'on connaît de lui: — 1°, au droit, I͞ꝐPI / N͞V͞S, et au revers R̄·F̄; — 2°, au droit, PIP· / PINU, et au revers, R͞F; — 3°, au droit, PI͂PI / N͞U͞S, et au revers, F͞Ꭿ, avec une étoile à six pointes. Le sigle R. F. signifie *rex Francorum*; c'est un type tout mérovingien, dont on retrouve l'origine sur des monnaies frappées dans le Gévaudan, où on lit, au droit: R͞P (*rex Pippinus*), et au revers la légende AIID qui peut se lire AMB*ianis* ou AND*ecavis*. Nous préférons cette dernière lecture,

le D s'exprimant quelquefois par un C retourné; — 4°, au droit, R:P, et au revers SCA MAR (*sancta Maria*); c'est un denier frappé par une maison ecclésiastique, mais qu'il est impossible de classer avec certitude, bien des maisons de ce genre ayant été consacrées à Notre-Dame; — 5° au droit, RP; dans le champ du revers, qui est anépigraphe, une croix ancrée, aux branches de laquelle pendent deux appendices. Quoique cette pièce ne porte pas de nom de lieu, on peut dire avec toute certitude qu'elle appartient à Paris, ce type étant le type mérovingien de cette ville; — 6°, dans le champ, au droit, R.P.; au revers, SCI PEIRI (le P et l'E liés ensemble); c'est encore une monnaie ecclésiastique, et très-difficile à déterminer; SCI PEIRI est pour *sancti Petri;* mais quelle est cette église dédiée à saint Pierre? on l'ignore; — 7°, au droit, RP; au revers, SCIGAV (*sancti Galcheri*), saint Gaucher; ce dernier appartient à saint Gery de Cambray; — 8°, au droit, RP; au revers, ARORATCIV, et dans le champ une croix à branches égales: Arras, dont le nom, *Atrebatensis civitas*, est déformé; 9°, au droit, R:P..; au revers, M TRA NO, pour *Trajectensis moneta;* c'est la seule explication raisonnable qu'on puisse donner de cette médaille, qui a été dessinée de cinq ou six manières différentes, ce qui a donné lieu à de nombreuses erreurs; — 10°, au droit, RF; au revers, LUG, *Lugdunum*, Lyon, — 11°, au droit, + IIPIPI, au-dessous une hache; au revers, R!P. Si ce dernier n'est pas contrefait, ce qu'on pourrait croire, il appartient à la ville de Durestat, aujourd'hui Wuck-te-Duerstede; — 12°, au droit, RP; au revers, RF: *rex Pippinus*, *rex Francorum*.

Il y a, en outre, plusieurs autres pièces, sans nom royal, qui appartiennent certainement à Pepin; telle est, entre autres, celle-ci, qui est de Chartres, RF; ℞. — CARN; dans le champ un personnage nimbé tenant deux croix.

II. PEPIN II, D'AQUITAINE. C'est à ce prince, et non à son père, qu'il faut attribuer les deniers suivants: 1° — ✠ PIPPINVS REX; buste de Pepin tourné à droite; ℞. — AQVITANIORVM; dans le champ, un temple, dans l'intérieur duquel se voit une croix. 2° — PIPPINVS REXEQ; dans le champ, une croix; ℞. — + PECTAVO; dans le champ, le monogramme royal calqué sur celui de Charles. 3° — même type, avec METALLO, au lieu de PECTAVO. 4° — PIPPINVS REX; croix dans le champ; ℞. — + LIMODICAS; même type. 5° — PIPINVS REX; tête de profil tournée à droite; ℞. — BITVRIGES en une seule ligne dans le champ. 6° — PIPINVS REX EQ, pour EQ, *Equitonorum;* ℞. — AQVIS VRB; temple dans le champ. 7° — PIPPINVS REX; croix dans le champ; ℞. — AQVI TANIA en deux lignes, dans le champ. Les monnaies de cette dernière sorte sont nombreuses et présentent une grande variété de fabrique. Tout nous porte à croire que bien longtemps après la mort de Pepin, on continua de monnayer à son nom. Aucun texte relatif aux monnies, et contemporain de ce prince, ne nous a été conservé; car ce n'est pas de Pepin II, ainsi que l'a cru à tort Leblanc, mais de Louis le Débonnaire, qu'a voulu parler Adhémar de Chabannais, lorsqu'il a dit dans sa chronique: *Monetam engolismensem et santonicensem suo nomine sculpere jussit;* en effet, pendant tout le moyen âge, le nom de Louis servit de type à la monnaie d'Angoulême et à celle de Saintes.

PERCHE (le), *Pagus pertensis* ou *perticensis*. Nom d'une petite province (de 15 lieues de long sur 12 de large), qui était bornée au N. par la Normandie, au S. par le Maine et le Dunois, à l'E. par la Beauce, et à l'O. par le Maine. Elle a été comprise dans les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir.

PERCHE (comtes du) et d'ALENÇON. Le premier que l'on connaisse fut *Warin* ou *Guérin*, fils de Guillaume Ier, comte d'Anjou. Il mourut en 1025.

1026. *Geoffroy*, son fils, lui succéda. Il fut continuellement en guerre avec l'évêque de Chartres, et finit par être assassiné par les Chartrains (1040).

1040. *Rotrou Ier*, fils du précédent, fut excommunié par l'évêque de Chartres, sur qui il avait voulu venger la mort de son père; il mourut vers 1079.

1079. *Geoffroy II*, son fils, mourut en 1100.

1100. *Rotrou II*, fils de Geoffroy II, était déjà connu par ses exploits lorsqu'il devint comte du Perche. Il alla en 1105 au secours d'Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, son parent, attaqué par les Sarrasins; il eut ensuite quelques démêlés avec Hugues du Puiset, puis avec Robert de Bellême. Il prit, en 1110, le parti du roi d'Angleterre contre Foulques le Jeune, qui disputait à ce prince la succession d'Hélie, comte du Maine. Mais Foulques l'ayant fait prisonnier, le livra à Robert de Bellême, qui le retint dans une étroite prison jusqu'en 1113. Rotrou se déclara, en 1135, pour Étienne de Blois, qui s'était emparé du trône d'Angleterre après la mort de Henri Ier; mais il abandonna, quelques années plus tard, le parti de ce prince, et se jeta dans celui du comte d'Anjou, son compétiteur, au service duquel il fut tué en Normandie, en 1144.

1144. *Rotrou III*, fils de Rotrou II, lui succéda sous la tutelle d'Harvise, sa mère, et de Robert de France, son beau-père. Il fut, en 1189, du nombre des ambassadeurs que Philippe-Auguste envoya à Richard Cœur de Lion, pour lui faire part du vœu qu'il avait fait de se croiser, et pour l'engager à se rendre à l'assemblée de Vezelai, afin d'y prendre aussi la croix. Rotrou assista lui-même au rendez-vous, et partit, avec Philippe-Auguste, pour la terre sainte, où il mourut en 1191.

1191. *Geoffroy III*, fils et successeur de Rotrou III, avait accompagné son père en Palestine. A son retour en France, il embrassa le parti de Philippe-Auguste contre Richard; mais il se réconcilia ensuite avec ce dernier, et il était sur le point de retourner à la croisade, lorsqu'il mourut en 1202.

1202. *Thomas*, son fils et son successeur, fit partie de l'expédition entreprise par Louis, fils du roi Philippe-Auguste, contre l'Angleterre, et fut tué à la bataille de Lincoln, en 1217; il ne laissait point de postérité.

1217. *Guillaume*, évêque de Châlons sur-Marne, son oncle, lui succéda; il fut le dernier mâle de sa maison, et, après sa mort, arrivée en 1226, Louis VIII s'empara du Perche, malgré l'opposition de Blanche, comtesse de Champagne, et de Jacques, seigneur de Château-Gonthier, qui descendaient l'un et l'autre des comtes du Perche. Saint Louis disposa, en 1268, de ce comté, en faveur de *Pierre*, son cinquième fils.

1268. *Pierre de France*, comte du Perche et d'Alençon, accompagna son père dans son expédition d'Afrique, en 1270; épousa, en 1272, *Jeanne de Châtillon*, et devint, par ce mariage, comte de Blois, de Chartres et de Dunois, seigneur de Guise et d'Avesnes. Étant allé, en 1282, après les Vêpres siciliennes, au secours de son oncle Charles Ier, roi de Naples, il mourut à Salerne, le 6 avril 1284. Il ne laissait pas d'enfants.

1293. *Charles Ier de Valois* reçut de son frère Philippe le Bel, et au même titre que le précédent, les comtés du Perche et d'Alençon. Il mourut à Nogent en 1325.

1325. *Charles II de Valois*, surnommé le *Magnanime*, son second fils, lui succéda comme comte du Perche et d'Alençon. Il assista, en 1328, au sacre de Philippe de Valois, qu'il accompagna ensuite dans la guerre de Flandre. Il fut dangereusement blessé à la bataille de Cassel. Envoyé, en 1330, contre les Anglais, en Guienne, il leur enleva plusieurs places, et fut tué, en 1336, à Crécy, où il commandait l'avant-garde. On lui a reproché d'avoir témérairement engagé cette bataille.

1336. *Charles III*, fils de Charles II, lui succéda. Il se fit dominicain, en 1361, au couvent de Saint-Jacques de Paris, et mourut en 1375, évêque de Lyon. Ses deux frères, *Pierre* et *Robert*, se partagèrent sa succession.

1361. *Robert Ier*, quatrième fils de Charles II, devint comte du Perche par le partage fait entre lui et son frère; celui-ci prit le titre de comte d'Alençon. Robert se distingua dans la guerre contre les Anglais, et mourut en 1377, sans laisser d'enfants.

1396. *Jean*, *Ier*, comme comte du Perche, et *IVe*, comme comte d'Alençon, fils de Pierre, succéda à son oncle dans le comté du Perche, qu'il réunit au comté d'Alençon en 1404, après la mort de son père. Il se laissa entraîner, en 1411, dans la ligue formée par les ducs d'Orléans et de Bourbon, et plusieurs autres grands du royaume, pour mettre le roi d'Angleterre en possession des provinces qui lui avaient été cédées par le traité de Bretigny; déclaré, pour ce fait, coupable de trahison à l'égard du roi Charles VI, il vit ses domaines confisqués et donnés au duc d'Anjou. Celui-ci, aidé du connétable de Saint-Pol, fit invasion dans les comtés du Perche et d'Alençon, et s'y rendit maître de plusieurs villes importantes; mais il en fut bientôt chassé par une armée anglaise, venue au secours des princes ligués. Après la paix, en 1413, les comtés du Perche et d'Alençon furent rendus à Jean, et l'année suivante, le roi érigea pour lui le comté d'Alençon en duché-pairie, dont il prit le titre, ainsi que ses successeurs. Il fut tué, en 1415, à Azincourt.

1415. *Jean II* ou *V*, surnommé *le Beau*, succéda à son père, sous la tutelle de Marie de Bretagne. Il fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Verneuil, en 1424, ne recouvra sa liberté que trois ans après, à la condition de payer à l'ennemi l'énorme rançon de 200,000 écus d'or. Il succéda, en 1429, au connétable de Richemond, dans le commandement général des troupes, et il prit une part active à toutes les conquêtes de Jeanne d'Arc. Il conduisit, avec la Pucelle, le roi Charles VII à Reims; fut disgracié en 1440, et le roi lui ôta la lieutenance générale de ses armées pour le punir d'avoir excité le dauphin à la révolte. Il reprit, en 1449, la ville d'Alençon et une partie de ses domaines, qui étaient restés au pouvoir de l'ennemi. En 1449, il se signala au siége de Caen, à celui de Domfront, et dans toutes les expéditions qui eurent lieu dans la suite contre les Anglais pour les chasser de France. Mais ses services n'en furent pas moins méconnus; et, lorsqu'il demanda au roi de le dédommager des pertes qu'il avait essuyées, celui-ci ne lui donna que des espérances, qui ne devaient jamais se réaliser. Enfin le duc d'Alençon, découragé, conspira pour faire rentrer les Anglais en Normandie; mais ses intelligences avec les ennemis furent découvertes : il fut arrêté, et la cour des pairs le condamna à mort (1458). Le roi commua cette peine en une prison perpétuelle, d'où il ne fut tiré que par Louis XI, qui lui accorda, le 11 octobre 1461, des lettres d'abolition. Cela ne l'empêcha pas d'entrer dans la ligue du *bien public*, dont il fut le chef; il ne craignit point ensuite de conspirer de nouveau avec le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne : arrêté et condamné une seconde fois à mort, en 1472, il obtint encore que sa peine fût commuée en une détention; mais cette fois il ne recouvra plus sa liberté, et mourut en prison en 1476.

1476. *René*, son fils, lui succéda. Louis XI eut d'abord pour lui beaucoup de bienveillance, parce qu'il lui était resté fidèle, et qu'il l'avait suivi près du duc de Bourgogne, à Péronne et au siége de Liege; mais cette faveur ne fut pas de longue durée; René fut arrêté en 1481, et, sous prétexte de félonie, le parlement le condamna à livrer toutes ses places au roi. Toutefois, Charles VIII reconnut plus tard son innocence, lui rendit son rang de prince du sang, et le rétablit dans tous ses droits. Il mourut en 1492.

1492. *Charles IV* n'avait que trois ans à la mort de son père. Il hérita, en 1497, des comtés d'Armagnac et de Bourgogne; accompagna, en 1507, Louis XII dans son expédition contre les Génois, et combattit à Agnadel en 1509. Il épousa, la même année, la célèbre *Marguerite de Valois*, sœur de François Ier; et celui-ci, à son avénement au trône, en 1515, le reconnut pour premier prince du sang, et le combla de faveurs. Charles commandait l'aile gauche de l'armée à la bataille de Pavie. Lorsqu'il vit le centre et l'aile droite fléchir, il perdit la tête et il s'enfuit à toute bride jusqu'à la frontière de France. Mais il ne tarda pas à reconnaître les conséquences de sa lâcheté, et en mourut, dit-on, de chagrin, peu de temps après. Il ne laissa point d'enfants. Ses domai-

nes furent laissés à sa veuve, qui les garda jusqu'à sa mort, en 1549. Ils furent alors réunis à la couronne.

Depuis, Charles IX donna le duché d'Alençon et le comté du Perche à Catherine de Médicis, sa mère, qui les garda jusqu'en l'année 1566, époque où elle les remit au roi, qui donna alors le duché d'Alençon à *François*, son troisième frère. Ce prince, après avoir mené une vie fort agitée, mourut, en 1584, sans laisser de postérité; et le duché d'Alençon fut définitivement réuni à la couronne.

Perche (monnaies du). Les comtes du Perche jouirent, pendant le moyen âge, du droit de battre monnaie; et les textes des chartes font souvent mention de pièces sorties de leurs ateliers ; mais on ne peut trouver de preuves certaines de l'existence de cette monnaie antérieurement à la fin du onzième siècle, et parmi les espèces percheronnes que l'on connaît, aucune ne paraît antérieure au douzième siècle. Une partie du Perche dépendait du diocèse de Chartres; aussi, les comtes de cette contrée adoptèrent-ils le type chartrain; cependant, leurs monnaies se distinguent de celles de Chartres par une physionomie toute particulière. Voici la description des deniers et oboles du Perche, que l'on a jusqu'ici découverts: 1° + PERTICENSIS entre grenetis; dans le champ une croix à branches égales. ℞. —Type chartrain ayant à l'intérieur une croix ; pas de légende; 2° Deux oboles de ce denier. Comme on le voit, la monnaie du Perche suit exactement les usages des monnaies chartraines, qui toutes, jusqu'à la seconde moitié du treizième siècle, sont anépigraphes d'un côté.

En 1234, le roi de France acquit une partie du Perche; le reste de cette province continua d'appartenir à des seigneurs particuliers. La partie soumise au roi ne vit plus circuler que des pièces purement royales. Mais il en fut autrement de la portion soumise aux comtes. Jacques de Château-Gontier, qui vivait en 1234, et probablement aussi ses successeurs, continuèrent à frapper à leur coin des deniers dans la ville de Nogent-le-Rotrou. M. Lecointre Dupont a publié un denier de ce comte qui est fort remarquable; en voici la description: + I. COMES PERTICI entre grenetis; dans le champ une croix cantonnée d'un croissant au premier canton. — ℞. Type chartrain anépigraphe. Ce dernier est la dernière monnaie percheronne que l'on connaisse.

Nous ne croyons pas devoir parler ici des monnaies et des espèces frappées par le duc d'Alençon, François, fils de Henri II; ces pièces ont été émises dans la Flandre et n'ont qu'un rapport fort indirect avec la France. Duby en a décrit un bon nombre dans son *Traité des monnaies des prélats et barons;* nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage.

Percier (Charles), né à Paris en 1764, se lia de bonne heure avec M. Fontaine, avec lequel il fut associé pour presque tous ses ouvrages. Napoléon confia à ces deux artistes l'exécution de plusieurs monuments, entre autres, *l'arc de triomphe du Carrousel* et *le grand escalier du Musée*, morceaux admirables dans leurs proportions aussi ingénieuses qu'élégantes. On leur doit encore les travaux de reconstruction et d'achèvement faits au Louvre et aux Tuileries pendant ces dernières années. Percier est mort en 1838; il était membre de l'Institut depuis 1811. Il a publié, avec MM. Fontaine et Bernier: *Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome*, 1798, in-fol., et avec M. Fontaine seul les ouvrages suivants : *Le sacre de l'empereur Napoléon*, grand in-folio; *Choix des plus belles maisons de plaisance de Rome et de ses environs*, 1810-1813, in-folio; *Recueil de décorations intérieures pour tout ce qui concerne l'ameublement*, 1812.

Péréfixe (**Hardouin de Beaumont** de), né en 1605, fut nommé précepteur de Louis XIV en 1644, évêque de Rodez en 1648, bientôt après confesseur du roi, membre de l'Académie française en 1654, et enfin, archevêque de Paris en 1662. Il mourut en 1670. Il avait composé pour son élève un livre intitulé : *Institutio principis*, 1647, in-16; et une *Vie de Henri IV*, 1661, in-4°.

Périer (Casimir), naquit à Grenoble en 1777. Son père, Claude Périer, né-

gociant riche et honoré, qui avait acquis une grande fortune par son travail, joignait à l'esprit des affaires une intelligence développée et l'amour des idées nouvelles; c'était chez lui, à Vizille, que s'était tenue cette fameuse assemblée des états de Dauphiné, qui fut comme le prélude de la Constituante. Quoique bien jeune encore, Casimir Périer dut conserver toute sa vie le souvenir de l'impression que cette assemblée avait produite dans sa province. La proscription qui frappa plus tard quelques-uns des hommes qui y avaient pris part, dut le faire réfléchir sur les vicissitudes qui s'attachent à la popularité, et sur les peines dont elle fait suivre souvent ses faveurs. Élevé d'abord avec ses frères au collége de l'Oratoire de Lyon, il vint ensuite à Paris, où son père s'établit pendant la révolution. La conscription l'atteignit en 1799, et il partit pour l'armée d'Italie. Mais il n'y fit qu'une seule campagne; à la mort de son père, arrivée l'année suivante, il quitta la carrière militaire, entra dans le commerce, et son frère aîné, Augustin Périer, s'étant décidé à aller diriger la fabrique de Vizille, afin de perpétuer dans le Dauphiné les souvenirs de leur famille, il s'associa avec son autre frère, Scipion, et tous deux fondèrent à Paris une maison de banque qui ne tarda pas à devenir célèbre. Mais, jusqu'en 1817, les opérations commerciales occupèrent exclusivement l'attention de Casimir Périer, et ce fut seulement alors qu'il entra dans l'arène politique.

Les emprunts de cette année, faits à l'étranger, et dans des conditions onéreuses pour la France, furent, de sa part, l'objet d'une vive critique; il attaqua ces opérations comme antinationales, et prouva que le gouvernement aurait eu de meilleures conditions avec les banquiers français. C'était s'attirer l'estime et la considération de ces derniers, dont il défendait ainsi les intérêts. Nommé, la même année, député du département de la Seine, il conserva cette position pendant toute la durée de la restauration, et fut, comme M. Sébastiani, comme Foy et Benjamin Constant, comme tous les athlètes du libéralisme, un redoutable adversaire du pouvoir, un vigoureux défenseur des libertés constitutionnelles. C'était un beau rôle; on pouvait, en le jouant, acquérir, sans danger et à peu de frais, cette popularité qui valut un insigne honneur aux restes du général Foy et un million à ses enfants. Heureux ceux qui moururent alors! Quant à ceux que surprit la révolution de 1830, pour en faire des ministres et des ambassadeurs, quant à ceux-là, ils firent voir, au moment du danger, quel était leur courage, et plus tard, comment ils entendaient les intérêts de la France.

Casimir Périer fut de ces derniers : au moment où les ordonnances de juillet parurent, il fut comme épouvanté de l'abîme sur lequel il allait se trouver. Ce qui au fond n'intéressait que la bourgeoisie, ayant offensé le peuple, celui-ci prit les armes, et la bourgeoisie en fut effrayée; en sa qualité de banquier, Casimir Périer craignait une crise commerciale qui pouvait compromettre sa fortune; comme député, comme l'un des chefs de l'opposition, il redoutait les ressentiments du pouvoir, si le pouvoir venait à être victorieux. Pour concilier sa position acquise avec sa position future, il voulait gagner du temps, le temps modifiant tout; mais surtout point d'émeutes, et encore moins de révolution.

Le 26 et le 27 juillet, il obtint que les députés ne prissent aucune résolution; il les réunit chez lui, et ces réunions se passèrent en discussions sans résultat. Les députés furent cependant d'accord sur ce point, qu'il fallait organiser une résistance légale, mais ne rien demander à la violence ou à la force.

Le 27 au soir, Casimir Périer fut arrêté à la barrière de Clichy, au moment où il allait à Saint-Cloud prévenir Charles X du malheur dont il était menacé, et lui offrir, sans doute, quelque moyen de sauver la monarchie. Il fut reconnu; on le porta en triomphe, et on l'empêcha de sortir. Le 28, dans la réunion des députés qui eut lieu chez M. Audry de Puyraveau, il proposa de traiter avec le duc de Raguse, et fut un des cinq membres désignés pour aller trouver le maréchal.

Enfin, le 29, la révolution étant pour ainsi dire achevée, et la victoire demeurant au peuple, il changea de langage

et d'attitude, et refusa de se rendre auprès de Charles X, qui, cette fois, l'avait fait mander. Mais, s'il hésitait à entrer lui-même directement en relation avec le roi, il n'en désirait pas moins un arrangement avec la monarchie, et il fondait beaucoup d'espérances sur les négociations entamées par M. de Semonville. Charles X consentit, comme on sait, à retirer les ordonnances et à nommer de nouveaux ministres; et Casimir Périer fut désigné pour le département des finances. Mais le ministère Mortemart n'exista jamais que de nom; et la révolution ayant enfin complétement triomphé, on se hâta d'écarter ce moyen terme.

Lorsque, après le 7 août, on songea à former un nouveau ministère, Casimir Périer fut porté sur la liste comme ministre de l'intérieur; mais les temps ne lui parurent pas encore assez sûrs, et il déclina cet honneur, en prétextant qu'ayant été nommé, la veille, ministre par Charles X, il ne convenait pas qu'il fût immédiatement appelé au même honneur par la révolution.

Élu président de la chambre, dès qu'elle se fut constituée, il conserva cette dignité jusqu'au 23 août, et la reprit le 11 novembre, pour ne la quitter que le 9 mars 1831, lorsqu'il fut appelé au ministère, en remplacement de M. Laffitte.

Dès ce moment, la scène politique s'ouvrit entièrement devant lui. « Il avait, dit un historien, la taille haute et la démarche assurée. Sa figure, naturellement douce et noble, était sujette à des altérations subites qui la rendaient effrayante. L'ardeur mobile de son regard, l'impétuosité de son geste, son éloquence fiévreuse, les fréquents éclats de sa colère, fougueuse jusqu'à la frénésie, tout semblait révéler en lui un homme né pour exciter les orages. Mais l'élévation manquait à son esprit, et la générosité à son cœur. Il n'avait point le dévouement, sans lequel l'art de dominer n'est qu'un charlatanisme illustre. Il ne haïssait l'aristocratie que par l'impuissance de s'égaler à elle, et le peuple soulevé n'apparaissait à son imagination malade que comme une horde de barbares courant au pillage à travers le sang. L'amour de l'or possédait son âme et ajoutait à la frayeur que lui inspirait ce peuple, qui se compose de pauvres. Timide avec véhémence et prompt à écraser sous son humeur tyrannique quiconque le provoquait en paraissant le redouter, il aimait le commandement, parce qu'il promet l'impunité à la violence. Du reste, son énergie ne prenait sa source que dans la ruse; mais la ruse chez lui était merveilleusement servie par un tempérament aigre et bilieux. Aussi apportait-il un immense orgueil à faire de petites choses. D'autant plus hautain en apparence qu'il était plus humble en réalité, son empire au sein de l'abaissement avait quelque chose d'irrésistible, et jamais homme ne fut plus propre que lui à faire prévaloir de pusillanimes desseins; car il ne les conseillait pas, il les imposait. En remplaçant M. Laffitte, Casimir Périer arrivait aux affaires avec une colère immense, un orgueil sans bornes, et je ne sais quelle impatience farouche d'écraser ses ennemis. Banquier opulent, et toujours en éveil, le bruit des factions lui avait causé de mortelles alarmes, et il brûlait de s'en venger. Tant que la situation était restée incertaine, il avait épié le pouvoir avec anxiété et ne s'était point senti la hardiesse d'y porter la main; mais, lorsqu'il crut voir que le peuple s'ignorait; que la puissance des partis ne répondait pas à leur fougue; que les ressources de l'esprit de révolte étaient incomplètes, éparses; que la résistance ne serait ni efficace ni durable contre tous ces éléments réunis de domination : les capitaux, le crédit, l'organisation, les positions acquises, la discipline; il prit son parti impétueusement, et ne songea plus qu'à prouver à la bourgeoisie tout ce qu'elle pouvait, par l'excès de ce qu'il allait tenter pour elle en la traînant à sa suite, car il manquait de courage, non de vigueur, et s'il tremblait devant l'humiliation d'une défaite possible, devant les dangers d'une lutte inégale, il n'était pas homme du moins à perdre les avantages de la force par défaut de résolution et de nerf (*). »

(*) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. Ier, p. 196; t. II, p. 327.

Le premier acte de Casimir Périer, en arrivant au ministère, fut de déclarer que la France ne prêterait aucun secours aux peuples qui s'étaient soulevés à son instigation. « Le sang fran« çais n'appartient qu'à la France, » s'écria-t-il dans son premier discours, et cette exclamation égoïste fut applaudie par ceux qui, dès cette époque, commençaient à former le parti du centre. Mais il oubliait de dire que l'honneur français était engagé, et que, quand il en est ainsi, le sang doit couler pour sauver l'honneur. Nous ne pouvons entrer dans le détail des luttes de cette époque mémorable; il serait trop long de raconter comment tous les jours la chambre, la presse, les tribunaux. s'occupèrent des affaires du pays; comment, attaqué partout avec ardeur et passion, le ministère se défendit avec audace et énergie; comment aussi il employa la ruse et le mensonge. Quant à Casimir Périer, il laissait à ses collègues le soin de défendre une politique extérieure devenue tortueuse et de relever les démentis qu'ils recevaient de l'étranger; sa manière, à lui, c'était l'audace et la colère; il s'en servait partout et toujours. Cependant cet homme que rien ne semblait pouvoir dompter, le scandale que causa le procès Gisquet, dans lequel il se trouva impliqué, l'abattit moralement. Dès ce moment, le président du conseil faiblit; les contrariétés qu'il éprouvait de la part de la cour, contre laquelle il avait aussi à lutter; l'audace et l'énergie des partis au dehors; la violence que sa politique était sans cesse obligée d'employer; toutes ces causes réunies le minèrent sourdement. Il s'épuisa plutôt qu'il ne mourut. Le choléra sévissait à Paris; le duc d'Orléans voulut visiter les hôpitaux; Casimir Périer l'accompagna (1er avril). Il était alors plus souffrant que de coutume; la vue des cholériques produisit sur lui une impression profonde. Quelques jours après il fut atteint par le fléau, et il en mourut le 16 mai 1832. « Casimir Périer se fit beaucoup haïr et fort peu redouter; au lieu de gouverner le royaume, il le troubla; il créa bien plus d'obstacles qu'il ne parvint à en surmonter, et son énergie, désarmée, ne servit qu'à irriter ses ennemis jusqu'au délire. Après avoir de la sorte enfanté le mal, Casimir Périer ne sut lui opposer que des remèdes d'empiriques, et il jeta la société dans un état de surexcitation, d'où elle ne devait sortir que pour tomber, de secousse en secousse, dans l'épuisement et la léthargie. Aussi, Casimir Périer mourut-il désespéré du néant de ses victoires misérables, l'âme bourrelée d'inquiétudes, l'esprit tout plein du souvenir de deux villes ensanglantées, convaincu enfin que son ministère allait être continué par le chaos, et laissant en effet pour héritage à son pays deux guerres civiles (*). »

PÉRIER (Jacques-Constantin), habile mécanicien, membre de l'Académie des sciences, naquit à Paris, en 1742. Ses deux frères s'appliquèrent comme lui à la mécanique : le plus jeune mourut à l'âge de vingt-quatre ans; mais l'autre (Auguste-Charles) ne cessa de le seconder dans ses nombreux travaux. La pompe centrifuge, plus de cent machines à vapeur, des cylindres à papier, des machines à filer le coton, une foule d'autres inventions utiles, et un nombre prodigieux d'appareils d'usines, sont sortis de leur établissement de Chaillot. Jacques-Constantin est auteur d'un *Essai sur les machines à vapeur*, et de plusieurs *Mémoires* insérés dans le *Recueil* de l'Académie des sciences. Il mourut en 1818.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine, marquis de), né à Grenade (Landes) en 1754, entra de bonne heure au service; devint aide de camp du général Preissac; puis, quelques mécontentements lui ayant fait abandonner l'état militaire, il se retira dans ses foyers. Il était juge de paix du canton de Monbech (Tarn-et-Garonne), lorsque ce département le nomma, en septembre 1791, député à l'Assemblée législative; mais il ne siégea pas longtemps dans cette assemblée, et rentra au service en qualité de commandant de la légion des Pyrénées orientales. Nommé bientôt après général de brigade, il succéda à Dugommier dans le commandement de l'armée des Pyrénées, et fit avec succès les guerres de 1794 et 1795. Il gagna sur

(*) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. III, p. 245.

les Espagnols les batailles de la Jonquière, de Saint-Sébastien et de la Madeleine; s'empara de Figuières après un combat glorieux, y fit 9,000 prisonniers, et se rendit maître de 71 pièces de canon avec un matériel considérable. Il termina la campagne de 1795 par la prise de Roses.

Nommé ambassadeur à Madrid en 1796, il y fit preuve d'une grande habileté, en négociant le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne, lequel fut signé et ratifié le 22 juillet de cette année. Employé à l'armée d'Italie en 1799, il fut chargé du commandement de l'aile gauche à la bataille de Novi, et fut fait prisonnier en protégeant la retraite de l'armée. Il devint sénateur en 1801, fut pourvu de la sénatorerie de Bordeaux en 1804, et nommé maréchal d'empire le 10 mai de la même année. Il était gouverneur des États de Parme et de Plaisance, lorsqu'en 1808 l'empereur le désigna pour aller prendre, à Naples, le commandement des troupes françaises stationnées dans ce royaume. Il conserva cette position jusqu'à l'époque où Murat abandonna la cause de Napoléon pour se joindre aux ennemis de la France. Revenu alors à Paris, il adhéra à la déchéance de l'empereur; fut nommé commissaire extraordinaire dans la première division militaire, et chargé, le 31 mai 1814, de présider la commission créée pour examiner les titres des officiers émigrés. Il habitait sa terre de Monbech, près Toulouse, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe; il se réunit au baron de Vitrolles, chargé par Louis XVIII d'aviser dans le Midi aux moyens d'arrêter sa marche. La seconde restauration le récompensa de ce zèle en le nommant gouverneur de la première division militaire. Il mourut en 1819.

Périgord. Cette ancienne province de France, qui tire son nom de la peuplade des *Petrocorii* ou *Petragorici*, était bornée au nord par l'Angoumois, à l'orient par le Quercy et le Limousin, au couchant par la Saintonge, et au midi par l'Agenois. Lors de la division des Gaules faite sous Honorius, elle fut comprise dans la seconde Aquitaine. Les Goths l'ayant conquise, ainsi que les provinces voisines, sur les Romains, en furent dépouillés à leur tour par les rois mérovingiens. Ceux-ci la possédèrent jusqu'au temps d'Eudes, qui s'empara de toute l'Aquitaine.

Pepin le Bref enleva le Périgord à Waifre, petit-fils d'Eudes; et Charlemagne, fils et successeur de Pepin, établit gouverneur de ce pays, sous le titre de comte, en 778, un seigneur nommé *Widbalde*, dont les successeurs, pendant près d'un siècle, sont restés dans l'oubli. Une nouvelle dynastie obtint, en 886, le comté de Périgord, et le conserva jusqu'en 1399. Voici les noms des seigneurs qui la composent :

I. 886. *Guillaume Ier*.

II. 920. *Bernard*.

III. 944. *Boson Ier*, comte de la Marche, succéda à Bernard, par alliance avec Emme, sœur de ce seigneur, dont les enfants étaient morts en bas âge.

IV. 969. *Hélie Ier*, fils aîné du précédent.

V. 980. *Aldebert Ier*, deuxième fils de Boson Ier.

VI. 1006. *Hélie II*, petit-fils de Boson Ier.

VII-VIII. 1031. *Aldebert* et *Hélie III*.

IX. 1117. *Hélie IV*.

X. 1146. *Boson II*.

XI. 1146. *Hélie V*, dit *Talleyrand*. Il entra dans la confédération formée par les seigneurs aquitains contre Richard, roi d'Angleterre, et fit hommage de son comté à Philippe-Auguste, en 1204. Il mourut en terre sainte, l'année suivante, laissant trois fils, dont deux lui succédèrent successivement. Le troisième, *Hélie Talleyrand*, fonda la maison qui, sans avoir jamais possédé le comté de Périgord, existe encore aujourd'hui, sous le nom de *Talleyrand-Périgord* (*).

(*) Cette branche obtint de son aînée la seigneurie de Grignols, et successivement par mariages, la seigneurie ou principauté de Chalais, la vicomté de Fronsac, la terre de Bazoches, le marquisat d'Excideuil, les baronnies de Beauvillé et de Mareuil. Vers 1618, elle se divisa en deux branches, dont l'aînée s'éteignit vers le milieu du dix-huitième siècle, avec Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais. Mais la fille et héritière de ce seigneur épousa le chef de

XII. 1205. *Archambaud Ier*, fils du précédent, fit hommage lige de ses États à Philippe-Auguste, en 1212.

XIII. 1212. *Archambaud II*, frère du précédent, permit aux hérétiques poursuivis par Simon de Montfort de se retirer dans ses États. Il eut de vives discussions avec les bourgeois de Périgueux, qui défendirent vigoureusement les libertés de leur ville contre les prétentions de leur seigneur.

XIV. 1245. *Hélie VI*, fils d'Archambaud II.

XV. 1251. *Archambaud III*, fils d'Hélie VI.

XVI. 1295. *Hélie VII*, fils du précédent, acquit la vicomté de Lectoure par son mariage avec Philippine, héritière de ce pays, ainsi que les baronnies de Rivière et de Salomiau. En 1381, il échangea ces seigneuries avec Philippe le Bel contre les terres de Pui-Normand, la Bastide de Villefranche et certains droits de mouvance.

XVII. 1311. *Archambaud IV*, fils du précédent.

XVIII. 1336. *Roger Bernard*, frère du précédent, échangea avec Philippe de Valois, contre d'autres terres, la ville et la terre de Bergerac, que son frère avait acquises par mariage.

XIX. 1369. *Archambaud V*, dit *le Vieux*, fils du précédent, eut un long procès avec les habitants de Périgueux, qui défendaient leurs immunités. Ennuyé de la lenteur des formes judiciaires, il se révolta, en 1394, contre la justice du roi et du parlement; mais Charles VI envoya contre lui le maréchal de Boucicault, qui le força à se rendre. Conduit à Paris, il fut condamné par un premier arrêt, en 1395, et par un second, en 1398, à être décapité; toutefois le roi lui fit grâce, et il alla mourir en Angleterre. Charles VI défendit d'exécuter contre son fils l'arrêt de confiscation du comté.

XX. 1398. *Archambaud VI*, fils du précédent, posséda le comté de Périgord avant la mort de son père; mais s'étant révolté contre l'autorité royale, il fut banni, en 1399, par un arrêt du parlement, et ses biens furent confisqués. Il passa en Angleterre, puis revint en France avec l'armée anglaise; mais ses efforts pour reconquérir son patrimoine n'eurent aucun résultat. Il mourut en 1425, dans le château d'Hauteroche.

Lors du bannissement d'Archambaud, le comté de Périgord fut donné à Louis, duc d'Orléans, qui préparait depuis longtemps la ruine de cette maison pour en avoir les dépouilles. Charles d'Orléans, fils de Louis, vendit ce comté, en 1437, pendant sa captivité en Angleterre, à Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, par l'entremise du bâtard d'Orléans.

En 1454, Guillaume de Blois, dit de Bretagne, vicomte de Limoges, succéda, dans le comté de Périgord, à Jean de Blois, son frère (Voir LIMOGES, vicomtes de). Guillaume de Blois mourut en 1455, laissant pour héritières trois filles. L'aînée, nommée Françoise, porta en dot le comté de Périgord et la vicomté de Limoges à Alain, sire d'Albret, qu'elle épousa en 1470; enfin, Jeanne d'Albret, héritière du comté de Périgord, ayant épousé Antoine de Bourbon, Henri IV, leur fils, réunit ce grand fief à la couronne, en 1589.

PÉRIGUEUX. Ancienne capitale du Périgord, aujourd'hui chef-lieu du département de la Dordogne; population : 9,000 habitants.

Périgueux est une des plus anciennes villes de France; elle est mentionnée dans les Commentaires de César, sous le nom de Vesonna, et de nombreuses ruines attestent qu'elle jouit sous les Romains d'une grande prospérité; elle était placée au centre des cinq voies romaines qui se dirigeaient vers Limoges, Caen, Agen, Bordeaux et Saintes, et possédait deux édifices où l'on rendait la justice, une citadelle construite par la famille des Pompée, et un amphithéâtre magnifique, dont les dimensions, à en juger par ce qui en reste, étaient plus vastes que celles des arènes de Nîmes.

Elle fut divisée au moyen âge en deux villes distinctes, qui eurent entre elles, jusqu'en 1240, de graves et fréquents démêlés; à cette époque, leurs désastres communs leur firent conclure un

la branche cadette, qui jusque-là avait possédé le comté de Grignols. Les membres de cette branche furent ensuite élevés à la dignité de princes. Voyez TALLEYRAND.

traité d'union, et elles s'entourèrent d'une même muraille; du reste, Périgueux se gouvernait alors elle-même, et ne relevait que du roi. Dans les guerres contre les Anglais, le courage de ses habitants leur fit acquérir de nouveaux priviléges : ils furent exempts de la taille et des francs-fiefs. Philippe-Auguste s'en empara ; saint Louis la rendit, ainsi que l'Aquitaine, aux Anglais, ses anciens possesseurs. Philippe le Bel la reprit sur Édouard II; mais en 1360, le traité de Brétigny la rendit encore aux Anglais; enfin Charles V la reconquit, et depuis elle ne cessa plus de faire partie du domaine royal. Les calvinistes s'en emparèrent en 1575; elle fut comprise, en 1576, au nombre des huit places de sûreté qui leur furent cédées, et ils la gardèrent jusqu'en 1581. Le prince de Condé parvint à s'en rendre maître en 1651; mais la majorité des habitants ne partageant point ses opinions, secoua le joug en 1653.

Cette ville est la patrie de Lagrange-Chancel; on y remarque l'église cathédrale de Saint-Front, qui est l'un des plus anciens temples chrétiens que l'on connaisse.

Perinet-Leclerc. Voy. Leclerc.

Péronne, petite ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Somme. Elle est environnée de marais et défendue par des ouvrages qui en font une place fort importante. Son hôtel de ville mérite d'être vu. On y conserve une bannière extrêmement curieuse, où sont représentés le siége de Péronne par le comte de Nassau, en 1536 (voyez ci-après), et les divers monuments qui existaient alors dans cette ville. Le château actuel passe pour avoir été construit sous le règne de Henri IV; on y remarque une ancienne tour, appelée vulgairement la *Tour Herbert*, et dans laquelle on suppose que l'infortuné Charles IV perdit la vie; on croit aussi que c'est dans la même tour que Philippe-Auguste fit enfermer le comte de Boulogne, après la bataille de Bouvines, et que Louis XI fut détenu par le duc de Bourgogne. On compte aujourd'hui à Péronne 4,000 habitants.

Péronne (conférence de). En avril 1558, le cardinal de Lorraine et le cardinal Granvelle, ministre de Philippe II, eurent à Péronne une entrevue, dans laquelle il fut convenu que la guerre entre les deux monarchies n'ayant plus d'objet, on ferait la paix nécessaire à l'une comme à l'autre nation, pour combattre les réformés, qu'elles considéraient comme des ennemis domestiques. « Les deux prélats, complétement d'accord, se lièrent d'une manière intime, et jetèrent dès lors les fondements de cette alliance des Guises avec la maison d'Espagne, qui dura pendant tout le cours des guerres civiles (*). »

Péronne (siége de). Le comte de Nassau, un des généraux de Charles-Quint, vint assiéger Péronne en 1536. Les habitants se disposaient à abandonner leur ville, quand ils furent déterminés à la défendre jusqu'à la dernière extrémité par la résolution de d'Estournel, gentilhomme du voisinage. Cet homme généreux, prévoyant les suites funestes que la perte de cette place aurait pour le royaume, s'y transporta avec sa femme et ses enfants, y fit conduire tous les grains qu'il put recueillir; distribua à la garnison et aux habitants son argent et celui qu'il trouva dans la bourse de ses amis, et montra enfin une valeur, une activité, une intelligence qui rassurèrent les plus timides. Ses efforts eurent le succès qu'il en attendait; les Impériaux furent forcés de lever le siége.

Péronne (traité de). Louis XI venait d'enlever la Normandie à son frère, qui en avait été investi par les traités de Conflans et de Saint-Maur. A cette nouvelle, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, fit une trêve avec les Liégeois pour marcher contre le roi ; mais celui-ci l'invita à imiter le duc de Bretagne qui venait de signer la *paix d'Ancenis*, et à terminer leurs différends par un traité. On ouvrit des conférences qui n'aboutirent à rien. Le comte de Dammartin, l'ancien ministre de Charles VII, et le plus ardent ennemi de Louis XI, dans le temps que celui-ci n'était encore que dauphin, rentré en grâce, comblé de faveurs et mis à la tête de l'armée, était d'avis de trancher les

(*) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XVIII, p. 74.

difficultés les armes à la main et d'envahir les États du Téméraire; mais le cardinal la Balue, qui ne devait son élévation qu'à l'intrigue, et qui entretenait des intelligences avec le duc de Bourgogne, conseilla au roi de poursuivre la négociation, et de proposer au duc une entrevue où les deux princes traiteraient en personne, lui assurant que tout l'avantage dans cette conférence serait pour lui, dont le génie était bien supérieur, ajoutait-il, à celui du duc, et dont la parole était si persuasive. Louis se laissa convaincre par ces raisons et par ces flatteries, d'autant plus facilement, que sa vanité de profond politique et d'habile diplomate lui avait persuadé d'avance que, menées et dirigées par lui-même, ces négociations ne pouvaient être qu'une occasion de triomphe éclatant sur son rival. L'événement ne justifia point ces hautes espérances.

Péronne, ville appartenant au duc Charles, fut choisie pour le lieu de l'entrevue. Le roi s'y rendit avec une faible escorte, et sans autre sauf-conduit que la lettre par laquelle Charles acceptait le rendez-vous. Comment le duc se serait-il défié d'un prince qui venait spontanément se livrer entre ses mains sans autre garantie que sa loyauté? Aussi, Charles reçut-il le roi avec les plus grands honneurs. Mais tout à coup, au milieu d'un festin, il apprend que les Liégeois viennent de se soulever de nouveau, ont surpris la ville de Tongres, et que les instigateurs de cette révolte sont les émissaires de Louis XI. Cela était vrai; seulement, Louis, après avoir envoyé des députés aux Liégeois pour les exciter à rompre la trêve, en leur promettant des secours, cela avant que la conférence de Péronne fût convenue, leur avait fait dire par une seconde députation, quand l'entrevue eut été résolue, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre leur soulèvement. Malheureusement cette seconde députation était arrivée trop tard; la première avait obtenu un plein succès, et les Liégeois s'étaient portés à de grands excès. Ils avaient emmené prisonnier Louis de Bourbon, leur évêque, massacré l'archidiacre, et, par un jeu horrible, s'étaient jeté les uns aux autres les membres de leur victime.

La fureur du duc de Bourgogne fut telle, que le roi craignit un instant pour sa vie. Gardé à vue dans le château de Péronne, il avait devant les yeux la fameuse tour où Herbert, comte de Vermandois, avait autrefois enfermé et fait périr Charles le Simple. Il en fut quitte à meilleur marché. Son or, répandu habilement parmi les conseillers du duc, les porta à agir auprès de Charles pour arrêter ses résolutions violentes. Ils y parvinrent, et le roi, après trois jours d'angoisses, reçut la visite du duc, qui lui proposa la signature d'un traité. Louis l'accepta: il y allait de sa vie ou de sa liberté. Ce traité était ignominieux. Tous les articles des traités d'Arras et de Conflans y étaient rappelés et confirmés. Le roi conservait, il est vrai, la Normandie récemment enlevée au duc de Berry, son frère; mais il lui donnait en échange les provinces de Champagne et de Brie, par lesquelles le duc Charles reliait ses États du Nord avec la Bourgogne. Cette clause était dure; c'était établir l'ennemi à dix lieues de Paris; mais, tout en l'acceptant, le roi se proposait bien de ne pas l'exécuter. Il n'en était pas de même d'une autre clause: celle-ci, il n'était pas au pouvoir du roi de ne pas l'accomplir. Il s'agissait d'accompagner le duc dans son expédition contre Liége, dont la destruction était résolue. Le roi jura tout sur le bras de saint Leu, marcha contre les Liégeois qu'il avait lui-même poussés à la révolte, et quand Liége eut été emportée d'assaut, que tous les habitants eurent été noyés ou massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe; enfin, quand l'incendie eut succédé à ce vaste carnage, remis en liberté, il rentra dans ses États, mais évita de passer par Paris, craignant les railleries des habitants, et alla directement au château d'Amboise pour y cacher sa honte. L'on sait que la malignité parisienne avait instruit des perroquets à répéter le nom de *Péronne*, et que Louis fit tomber son courroux sur ces pauvres oiseaux, bien innocemment indiscrets et satiriques (1568).

Le traité de Péronne fut annulé dans une assemblée de princes, de grands officiers, de notables de tous les ordres, tenue à Tours, 1470, comme arraché

par la violence ; et le duc de Bourgogne, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, fut cité devant le parlement de Paris, représentant la cour des pairs. Une nouvelle guerre fut le résultat de cette nouvelle perfidie du roi.

PERPIGNAN. Ancienne capitale du Roussillon, aujourd'hui chef-lieu du département des Pyrénées-Orientales. L'existence de cette ville ne date que du huitième siècle, époque où on la voit figurer dans les chartes, comme un simple alleu, *alode de Perpeniani;* et c'est par erreur que quelques antiquaires la font remonter jusqu'au temps des Romains, en la confondant avec l'ancien municipe *Flavium Ebusum*.

Elle suivit toutes les destinées du Roussillon, et son histoire, qui se lie intimement à celle de cette province, offre peu d'événements particuliers. En 1162, la commune y fut confirmée par le comte Gérard ; Philippe le Hardi y mourut en 1285; Pierre III y établit, en 1349, une université semblable à celle de Toulouse, et Jean Ier y créa, en 1380, un consulat de mer. L'antipape Pierre de Lune y tint, en 1408, un concile. Sept ans après, le désir d'éteindre le schisme réunit dans Perpignan, près de l'antipape, Ferdinand, roi d'Aragon, l'empereur Sigismond, les ambassadeurs du concile de Constance, ceux de Castille et quelques autres. En 1471, Jean II, roi d'Aragon, y établit un parlement, qui fut supprimé après le siége terrible que la ville, révoltée à l'instigation de Jean, soutint contre les troupes françaises. Après la restitution du Roussillon aux rois d'Aragon, le roi Ferdinand et la reine Isabelle vinrent à Perpignan jurer la paix avec la France (1493).

En 1536, Charles-Quint entoura d'une nouvelle enceinte le château des rois de Majorque, et augmenta les fortifications de Perpignan, que le dauphin de France, Henri, vint assiéger en vain, en 1542. En 1560, Philippe II fit rétablir l'enceinte extérieure de la citadelle; le maréchal d'Ornano tenta en vain, en 1597, de s'en rendre maître par surprise; les habitants s'opposèrent, en 1640, en vertu de leurs priviléges, à l'entrée d'un corps de troupes castillanes dans leur ville. Le commandant de la citadelle fit canonner et bombarder la ville; sept cents maisons furent détruites. L'année suivante, Perpignan eut à soutenir contre les Français un second siége; enfin, Louis XIII la prit après un blocus de trois mois, et la réunit pour toujours à la France.

Cette ville, où l'on compte aujourd'hui 17,000 habitants, possède un évêché suffragant de l'archevêché d'Albi, un grand et un petit séminaire, un collége communal, un musée, une bibliothèque publique, un hôtel des monnaies, etc.; c'est la patrie du général Dugommier. On y remarque une magnifique cathédrale, dont la fondation remonte au quatorzième siècle.

PERRACHE (Michel), sculpteur, né à Lyon en 1685, contribua à la décoration de cette ville par ses travaux, et obtint à Malines le droit de bourgeoisie pour avoir décoré une église de cette ville. Il mourut en 1750. Son fils, sculpteur médiocre, mort en 1779, conçut le projet de reculer d'une demi-lieue le confluent du Rhône et de la Saône. Une chaussée, qui porte son nom, fut en effet exécutée, puis la chose en resta là.

PERRAULT (Charles), né à Paris en 1628, s'essaya d'abord dans le genre burlesque, qui était alors à la mode. Il faisait des vers avec une extrême facilité, indice presque certain d'un talent qui ne mûrira jamais. Destiné au barreau, il y débuta d'une manière assez honorable; mais bientôt, à l'exemple de son frère aîné, il jeta de côté sa robe d'avocat, et devint le commis de ce frère qui venait d'acheter la charge de receveur général des finances. Libre alors de suivre son penchant littéraire, il publia quelques odes de circonstance, qui lui attirèrent les épigrammes de Boileau.

Nommé par Colbert, en 1664, premier commis de la surintendance des bâtiments du roi, Charles Perrault usa noblement de la confiance du ministre pour protéger les arts, les sciences et les lettres. Le comité de devises et de médailles, dont il faisait partie avec Chapelain, Cassagne et l'abbé Bourzeis, fut le berceau de l'Académie des inscriptions. Admis à l'Académie française en 1671, il la fit établir au Louvre,

lui fit assigner des jetons à titre de droit de présence, et l'engagea à adopter deux changements avantageux dans son organisation, la publicité de quelques-unes de ses séances, et l'élection de ses membres au scrutin.

Dans la suite, Perrault se démit de ses places pour se livrer à loisir aux lettres. De 1688 à 1695, parut par livraisons successives, le *Parallèle* des anciens et modernes, qui fut le signal d'une mémorable querelle qui émut tout le siècle, bien qu'il fût loin de voir toute la gravité des questions débattues. Aussi est-il impossible d'avoir raison avec des raisons plus mauvaises que celles qui furent employées de part et d'autres.

Le livre qui suscita cette querelle fut, du reste, peu lu et mal compris. Ecrit dans un style frivole et sans élégance, il offre, toutefois, des aperçus pleins de sens, qui lui ont valu l'estime de Bayle. Perrault, dans cette lutte, qu'il soutint à peu près seul contre presque toutes les gloires littéraires du dix-septième siècle, vainquit de beaucoup ses adversaires en modération de forme et en politesse. Il mourut en 1703. Nous ne citerons plus de ses nombreux ouvrages que ses *Éloges des hommes illustres du dix-septième siècle*, Paris, 1696; et ses *Contes de fées :* ces petits récits, pleins de naïveté, ont assuré à Perrault une gloire bien modeste, mais impérissable.

Perrault (Claude), frère du précédent, né à Paris en 1631, étudia d'abord la médecine, et ce fut une *traduction de Vitruve*, dont le chargea Colbert, qui lui fit connaître sa véritable vocation, et l'engagea à se livrer entièrement à l'architecture. On sait que ce changement de carrière lui attira plus tard ces vers si connus de Boileau :

Soyez plutôt maçon, etc.

Quoi qu'il en soit, il acquit, comme architecte, un véritable talent. Le premier édifice élevé sur ses dessins fut l'*Observatoire* (1666), monument d'un style lourd, et qui est loin de répondre au but qu'on s'était proposé en le construisant. Cependant on avait commencé la reconstruction du Louvre, dont une partie venait d'être élevée sur les dessins de Levau; et Colbert, ne trouvant pas que cette partie fût d'un style convenable, demandait de nouveaux dessins. Perrault envoya les siens; ils furent jugés bien supérieurs aux autres; mais, comme on craignait qu'ils ne présentassent de grandes difficultés pour l'exécution, on lui fit construire un modèle en petit du péristyle. Tout réussit, et Perrault fut chargé de continuer l'érection de ce monument, l'un des plus considérables et en même temps des plus remarquables des temps modernes. Perrault apporta dans sa colonnade une innovation dont l'exemple s'est retrouvé plus tard dans les constructions antiques de Palmyre : ce sont des colonnes d'ordre corinthien accouplées. Mais ce qui offrit à l'architecte le plus de difficultés, ce furent les travaux de la cour intérieure, commencés sous Henri II et terminés sous Louis XIII. Il s'agissait de donner à cette cour une décoration aussi régulière que possible, et qui fût d'accord avec les travaux de Jean Goujon, de Philibert Delorme et de Lemercier. Perrault y réussit mieux qu'on ne pouvait s'y attendre. La seule façade de Philibert Delorme a été conservée, les trois autres côtés ont été terminés sur les dessins de Perrault. Cet artiste donna aussi, pour l'arc de triomphe qu'on voulait élever à la *porte Saint-Antoine*, en 1670, des dessins qui furent préférés à ceux de Levau. Ce monument, dont la première pierre fut posée le 6 août 1670, ne fut pas terminé; les constructions, jusqu'au soubassement des colonnes, étaient seules en pierre; le reste fut provisoirement construit en plâtre; il a été démoli en 1710. L'arc de triomphe avait, y compris le couronnement, 150 pieds de haut sur 146 de face. Ses faces étaient ouvertes par trois portes décorées de dix colonnes corinthiennes. La principale arcade avait 50 pieds de hauteur jusqu'à la voûte, les portes latérales 15 pieds d'élévation; entre les colonnes étaient des médaillons retraçant les principales actions de Louis XIV, et sur l'entablement étaient disposés des trophées d'armes et des esclaves enchaînés. Il ne reste rien aujourd'hui de cette construction gigantesque, et une estampe de Leclerc en a seule conservé le souvenir.

Outre ces ouvrages capitaux, Perrault en exécuta plusieurs autres qui auraient suffi à établir sa réputation, tels que la *chapelle du château de Sceaux* et celle de *Notre-Dame de Navonne*, dans l'église des Petits-Pères. Ses dessins sont purs et élégants, tandis que ceux de Levau, qu'on l'a accusé d'avoir pillés, sont lourds ou mesquins. Il rendit un grand service à l'architecture en traduisant Vitruve, et en publiant une espèce de supplément à cet auteur, portant pour titre : *Ordonnances des cinq espèces de colonnes, selon la méthode des anciens*, in-folio. Il laissa, en outre, quelques ouvrages de médecine. Il mourut à Paris en 1688.

Perreciot (Claude-Joseph), né en 1728 à Roulans-le-Château, se fit recevoir avocat au parlement, et fut nommé procureur du roi près de la maîtrise de Baume. Il se démit de cette charge, dès qu'il eut fait disparaître les abus de la police forestière, et devint maire de Baume, en 1768, et trésorier au bureau des finances de Besançon, en 1782. Il fut un des commissaires choisis pour rédiger les cahiers du bailliage de cette ville, lors de la convocation des états généraux, et fut élu membre du conseil général du département du Doubs en 1790. Emprisonné en 1793, il ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor, et mourut à Roulans en 1799. Voué à l'étude de l'histoire, il a publié, entre autres travaux : *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, depuis les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes,* 1786, 2 vol. in-4°.

Perrée (Jean-Baptiste-Emmanuel), contre-amiral, né à Saint-Valery-sur-Somme en 1761, se signala par de nombreux faits d'armes pendant les guerres de la Révolution. En 1798, il fut envoyé en Égypte sous les ordres de Brueys, et chargé de suivre, sur le Nil, avec une flottille de bâtiments légers et tirant peu d'eau, toutes les opérations de l'armée de terre. Il tomba aux mains des Anglais à son retour en France (1799), et fut échangé presque aussitôt. Nommé alors contre-amiral, il fut chargé d'aller ravitailler Malte ; il rencontra une escadre anglaise, l'attaqua le premier, lorsqu'il vit que le combat était inévitable, et périt dans cette lutte inégale (1800), avant d'avoir vu sa défaite.

Perrier, né à Saint-Jean de Lône vers 1590, commença à peindre alors qu'il était à peine sorti de l'enfance, et ses premiers tableaux, exécutés pour les Chartreux de Lyon, annonçaient de grandes dispositions. Il se rendit à Rome, où il copia, pour un marchand de tableaux, les œuvres des plus grands maîtres. Revenu en France, il peignit pour les Chartreux de Lyon la *décollation de saint Jean*, une *sainte Famille*, *Jésus dans le jardin des Olives* et une *Adoration des mages*. Sa touche hardie et une grande facilité d'exécution firent remarquer ces tableaux, et il crut pouvoir venir à Paris. Mais, n'y obtenant pas les succès qu'il espérait, il retourna en Italie, où il grava cette collection de figures d'après l'antique, qui a surtout assuré sa réputation. De retour à Paris, en 1645, il exécuta à l'hôtel de la Vrillière une fresque représentant *Apollon sur son char*, qui fut signalée comme une œuvre de mérite. On cite encore de lui l'*histoire de saint Antoine, ermite,* en plusieurs tableaux. Ses ouvrages sont, en général, pleins d'imagination, mais souvent incorrects et d'une expression commune ; il s'est plus distingué par ses gravures que par ses tableaux. Outre la collection dont nous avons parlé, on connaît de lui sept autres pièces d'une pointe fine et spirituelle, et dont la principale représente le *Temps qui coupe les ailes de l'Amour*. Cet artiste mourut à Paris vers 1650.

Perrier (Françoise-Gilberte Pascal, dame) naquit en 1620, à Clermont en Auvergne. Sœur de Pascal, et plus âgée que lui de trois années, elle subit, comme le reste de sa famille, l'influence de ce puissant génie, et devint janséniste et savante. Elle sut à fond plusieurs langues anciennes, et s'occupa avec ardeur de philosophie et de théologie ; cependant le seul écrit que l'on ait d'elle est une *Vie de Blaise Pascal*, qui d'ordinaire est imprimée à la tête des *Pensées*. Cette vie, intéressante d'ailleurs, est écrite dans le but évident de prouver que Pascal était un saint ; le penseur, l'écrivain,

n'y est pour ainsi dire que sur le second plan.

Madame Perrier mourut à Paris en 1687, âgée de 67 ans. Sa fille, *Marguerite Perrier*, savante et janséniste aussi, a composé un *Mémoire au sujet de M. Singlin*, qui a été inséré dans le recueil des pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal.

Perrigny (Taillevis de), né en 1720, dans le Vendômois, se distingua comme marin et comme ingénieur hydrographe; il était capitaine de vaisseau en 1757, et commandait en cette qualité l'*Émeraude*, corvette de 22 canons, lorsqu'après avoir fait heureusement sortir du port de Lorient le dernier secours envoyé par la France au Canada, il fut attaqué par le *Southampton*, frégate anglaise de 40 canons. Au commencement du combat, Perrigny eut les deux cuisses emportées par un boulet; il se fit mettre dans une balle de son, sur le pont de sa corvette, et continua de commander. Il avait eu le bonheur de briser le gouvernail de son adversaire, et était au moment de s'en rendre maître, lorsqu'il fut tué par un second boulet. Il ne restait debout, sur son vaisseau, qu'un garde du pavillon, un Lisle-Adam, âgé de douze ans, dernier rejeton de l'illustre famille du grand maître de Rhodes, et qui n'amena qu'après avoir fait tirer une dernière bordée. On doit à Perrigny une *Carte des sondes du golfe de Gascogne*, qui fait partie du *Neptune français*.

Perrin (Pierre), connu sous le nom d'*abbé Perrin*, quoiqu'il ne fût point ecclésiastique, naquit à Lyon, on ne sait en quelle année, et fut le créateur de l'opéra français. Après quelques essais exécutés chez des particuliers, et qui réussirent, il obtint, en 1669, des lettres patentes pour l'établissement d'une académie de musique, où l'on chanterait au public des pièces de théâtre. En mars 1671, fut joué l'opéra de *Pomone*, paroles de Perrin, musique de Cambert, dans un jeu de paume, situé rue Mazarine, en face la rue Guénégaud : ce fut là le berceau de ce théâtre qui devait s'élever plus tard à un si haut degré de magnificence. Comme poëte, Perrin fut souvent l'objet des railleries de Boileau. Nous citerons de lui : *Première comédie française en musique, représentée en France, pastorale*, 1659; recueil des *Œuvres de poésie* de Perrin, 1661, in-12.

Perronet (Jean-Rodolphe), né à Surène, près Paris, en 1708, d'un officier suisse au service de la France, se destinait à la carrière du génie militaire, quand, à la mort de son père, qui ne lui laissait pas de fortune, il fut obligé d'embrasser celle de l'architecture qui lui offrait de plus promptes ressources. Debeausire, architecte de la ville de Paris, l'admit, en 1725, au nombre de ses élèves, et bientôt, quoique Perronet ne fût âgé que de dix-sept ans, il le chargea de diriger la construction du *grand égout*, celle de la partie du quai qui se trouve entre les *Tuileries* et le pont de *la Concorde*, et qui est connu sous le nom de quai de l'*Abreuvoir*; enfin, celle de quelques autres travaux exécutés à cette époque à Paris. Il était entré vers 1737 dans le corps des ponts et chaussées, où il avait obtenu successivement les emplois d'inspecteur et d'ingénieur en chef; en 1747, à la création de l'école de ce corps, le gouvernement lui en donna la direction, avec le titre de premier ingénieur des ponts et chaussées de France. Le zèle et l'habileté dont il fit preuve dans l'administration de ce célèbre établissement justifièrent pleinement les espérances qu'on avait conçues, et les grands travaux dont il fut chargé à partir de cette époque, et dont l'exécution fut si parfaite et si hardie, achevèrent sa réputation. Nous citerons entre autres, parmi ces travaux, la construction des ponts de *Neuilly*, de *Nemours*, de *Pont-Sainte-Maxence*, de *la Concorde*, à Paris. Celui de Neuilly est le premier pont horizontal que l'on ait construit. Ce monument intéressait tellement le public, que son décintrement, qui eut lieu en 1772, attira une foule immense, et que le roi, les ministres, les ambassadeurs et toute la cour voulurent y assister. Le pont de la Concorde, si remarquable, du reste, par sa solidité, sa commodité et ses abords faciles, aurait eu plus d'élégance encore qu'il n'en a, si l'ingénieur avait pu l'exécuter tel qu'il en avait conçu le projet : il voulait que le milieu des culées et des piles fût vide, ce qui

eût donné plus de légèreté sans nuire à la solidité. La timidité de quelques grands personnages le força de renoncer à ce projet, qu'il réalisa plus tard en construisant le pont de Pont-Sainte-Maxence. On doit encore à Perronet la construction du *Canal de Bourgogne* et l'établissement de plus de six cents lieues de routes, qu'il exécuta en moins de trente années. Il fut nommé, en 1757, inspecteur général des salines, place qu'il conserva jusqu'en 1786. Il mourut en 1794. On lui doit un grand nombre de machines employées dans les constructions; nous citerons, entre autres, la *scie à recéper les pieux sous l'eau;* un *tombereau inversable;* une *drague* pour curer les ports et rivières, etc. Enfin, il est auteur de la *Description, des projets et de la construction des ponts de Neuilly, Mantes, Orléans*, etc., 3 vol. in-fol., 1782-89; et de plusieurs *Mémoires* insérés dans le recueil de l'Académie des sciences ou dans la *Collection académique*. Il avait fait, sur la résistance des matériaux, des expériences dont les résultats font encore autorité dans la science des constructions. Il était membre de la Société royale de Londres, de l'Académie de Stockholm et de celle de Berlin.

PERRUQUES. L'abbé Thiers, qui a écrit une *Histoire des perruques*, s'appuyant sur un passage de Mézeray qu'il interprète à sa manière, prétend que ce n'est que sous le règne de Louis XIII, et vers l'année 1629, que s'introduisit en France l'usage de se couvrir la tête d'une chevelure empruntée; mais, comme il est parlé de cet usage par un poëte du quinzième siècle (*), comme d'une chose proche encore de sa naissance, on doit en conclure qu'il est d'une date antérieure à celle que fixe le savant docteur de Sorbonne, et remonte au moins jusqu'à Charles VIII, peut-être jusqu'à Louis XI, ainsi que l'écrit Dulaure.

Dès leur apparition, les perruques excitèrent de la part du clergé catholique et des ministres protestants des réclamations énergiques; oubliant pour un moment les points qui les divisaient, ils les frappèrent à l'envi d'anathèmes du haut de la chaire évangélique. Les théologiens imprimèrent qu'elles étaient l'ouvrage du démon; ils citèrent, à l'appui de cette assertion, Tertullien, saint Cyprien et tous les Pères de l'Église; ils rapportèrent les paroles de saint Grégoire de Naziance, qui dit qu'au jugement dernier, on arrachera aux femmes les cheveux empruntés dont elles auront chargé leur tête, comme on arracha les fausses plumes dont s'était parée la corneille.

La mode des perruques n'en subsista pas moins; ceux qui ne pouvaient s'en procurer y suppléaient par des calottes garnies de cheveux; les autres en firent du poil de différents animaux, de laine, de fil de lin, de coton retors; on en fit même de laiton.

Louis XIII ayant repris les cheveux longs, dès longtemps abandonnés, les courtisans se piquèrent de l'imiter, et ceux que le temps avait dépouillés de leur chevelure adoptèrent les perruques. Les comédiens, les farceurs, les maîtres de danse en firent autant pour se donner des airs de gens du monde; tous ceux qui se piquèrent d'être vêtus et surtout coiffés à la mode vinrent à la suite.

Mais ce fut seulement vers 1660 que les ecclésiastiques adoptèrent la mode nouvelle; ils s'en parèrent bientôt, non-seulement pour aller dans le monde, mais encore pour remplir leurs fonctions sacerdotales. Le premier qui s'y conforma fut l'abbé la Rivière, depuis évêque de Langres. Alors, les rigoristes crièrent au scandale, et l'abbé Thiers écrivit tout un volume contre les *abbés perruquets*.

Cependant, les perruques étaient déjà assez répandues pour qu'il y en eût de diverses formes et de diverses dénominations. Celles des femmes étaient toujours blondes; celles des hommes étaient composées de longs cheveux, qu'on partageait en deux parties et qu'on laissait descendre de chaque côté du buste. Il y avait les perruques *à la française*, auxquelles succédèrent les perruques *à l'espagnole*. Vint plus tard cet immense assemblage de cheveux, appelé perruque *in-folio*, qui dura tout le règne de Louis XIV, et qu'on voit à ce roi dans tous les portraits, bustes, statues, que

(*) Guillaume Coquillard, official de Reims, en 1484.

nous avons de lui, même quand on l'a revêtu de l'habit romain. Ces volumineuses perruques subirent, vers 1693, de grandes modifications; leur chevelure cessa d'être partagée en deux parties, et tomba sur le dos et les épaules, qu'elle fut destinée à couvrir. Plus tard, on divisa encore cette chevelure en deux parties, que l'on assembla avec des rubans en été, et qu'on laissa flotter chacune séparément en hiver. On finit par les assembler toute l'année, et de là vint la mode de porter deux *queues*, qui descendaient parallèlement jusqu'à la ceinture. Cet usage se maintint jusque sous le règne de Louis XVI, chez les vieux courtisans et les seigneurs de villages. De ces deux queues, plus tard, on n'en fit qu'une, c'est-à-dire que les cheveux de derrière, tous réunis, furent contenus dans les contours d'un ruban, qui les couvrait dans toute leur longueur, sauf l'extrémité, qui sortait comme la barbe d'un pinceau.

Les magistrats et les jurisconsultes gardèrent longtemps la perruque in-folio, puis ils se résignèrent aussi, malgré leur attachement aux anciens usages, à lui faire subir des modifications. Ils en diminuèrent le volume, mais conservèrent jusqu'au dernier temps la chevelure pendante sur le dos, et firent tourner cette chevelure en boucles symétriques, plus ou moins nombreuses, diminuant graduellement de grosseur, et appelées *boudins* ou *marteaux*. Les juges s'obstinèrent à garder ces sortes de perruques. Dans le monde, leur forme varia, et elles prirent différents noms. Il y en eut de *pointues* ou en forme de pyramide renversée; il y eut des perruques *carrées*, de *petites* perruques, des perruques à la *Sartine*, des perruques à la *circonstance*, des perruques de *bichon*, des perruques à la *moutonne*, etc. Les ecclésiastiques damerets eurent des perruques d'*abbé;* les hommes de professions graves, des perruques à *trois marteaux;* les militaires, des perruques à la *brigadière*. On pommada, on poudra, on tortura les perruques de toutes les manières, et savoir les accommoder à l'âge, à la figure et à la position sociale de chacun de ceux qui devaient les porter, était posséder un véritable talent.

Au demeurant, ce talent n'était pas improductif, car dans les trente à quarante années qui précédèrent la Révolution, tout le monde portait les cheveux d'autrui et personne ne portait les siens. Un médecin ne pouvait visiter ses malades sans avoir la tête affublée d'une perruque à trois marteaux; un apothicaire inclinait une tête chargée d'une perruque semblable, pour exécuter les basses œuvres de sa profession. Les bourgeois, les maîtres de métiers, et même les ouvriers, portaient tous la perruque. Un maître tailleur aurait cru déroger en se montrant avec ses propres cheveux. Dans les grandes maisons, le suisse, le cocher, les valets de chambre, les valets de pied, les laquais portaient la perruque à *bourse*. Cependant, une révolution se préparait, et ce fut le barreau qui en donna le signal. De jeunes avocats, renonçant à l'artifice, laissèrent croître leurs cheveux, qu'ils firent accommoder à peu près comme des perruques. Cette mode fit des progrès, d'abord chez de jeunes conseillers, puis se propagea insensiblement dans le monde. Les perruques disparurent peu à peu, il n'y eut plus, dit Dulaure, que les vieillards chauves et entêtés qui, dédaignait les nouveautés, conservèrent courageusement les chevelures artificielles; et on les nomma, par dérision, *têtes à perruques*.

Sous le gouvernement directorial, les femmes composant la cour d'alors adoptèrent, à l'imitation des odalisques de Barras, avec la tunique romaine, la perruque blonde, bouclée et frisée; mais cette mode ne dura que quelques années; elle prit fin au 18 brumaire, qui mit un terme aux saturnales du Luxembourg.

PERSE (relations avec la). Les relations de la France avec la Perse ne remontent guère au delà du règne de Napoléon. A cette époque Feth-Ali Shah étant en guerre avec la Russie et voyant l'impossibilité de résister à sa puissante voisine, réclama l'assistance de la France. Napoléon, dont le projet était d'attaquer l'Angleterre dans les Indes, saisit avec empressement l'occasion qui se présentait, et envoya en Perse MM. Romieux et Jaubert. M. Jaubert arriva à sa destination en 1806, et à son retour

le général Gardanne fut envoyé auprès du Shah en qualité d'ambassadeur. Il lui promit de prochains secours de la France contre la Russie, et les officiers qu'il avait amenés avec lui enseignèrent la tactique européenne aux troupes persanes. En 1807, après la paix de Tilsitt, l'ambassadeur français promit au Shah l'intervention efficace de son souverain auprès de l'empereur Alexandre et lui fit espérer la remise des provinces conquises par les Russes. Mais l'Angleterre, redoutant l'influence que pourrait acquérir la France dans ce pays, y envoya un ambassadeur, sir Harford Jones Brydges, qui parvint à entraver les négociations du général Gardanne. Celui-ci quitta alors la cour de Teheran, et le Shah envoya avec lui Askerkhan comme ambassadeur auprès de Napoléon; mais comprenant bien qu'il ne pourrait recevoir de secours de la France et se voyant pressé par les Russes, il se rapprocha naturellement de l'Angleterre. A partir de cette époque (1809), jusqu'en 1830, il n'y a point eu de relations officielles entre la France et la Perse. En 1830, une ambassade persane arriva à Paris, où elle séjourna quelque temps; et le gouvernement, pour n'être pas en reste de courtoisie avec le Shah, envoya auprès de lui M. de Sercey comme ambassadeur extraordinaire; mais cette ambassade n'avait aucun but politique, et elle n'eut d'autre résultat que de faire connaître la Perse à quelques-uns de nos compatriotes.

Persil (Jean-Charles), est né à Condom en 1785. Il était âgé de vingt-deux ans seulement, lorsqu'il publia la première édition de son *Régime hypothécaire*, qui fut suivie plus tard de ses deux volumes de *Questions sur les hypothèques*. Ayant échoué deux fois au concours pour une place de professeur à la Faculté de droit, il se livra entièrement à la pratique du barreau, et le succès ne tarda point à couronner ses efforts; il y fit rapidement sa fortune. La nature de son talent l'appelant plutôt à la discussion des principes du droit civil qu'à celle des questions de droit public, il ne figura pas aussi fréquemment que plusieurs de ses confrères dans les procès politiques. Cependant il plaida deux fois devant la chamore des pairs : une première, pour Demouchy, lors de la conspiration de 1820, et une seconde pour M. Étienne, lors du procès de l'association nationale. Il fut aussi le défenseur de M. Bavoux, professeur-suppléant à la Faculté de droit de Paris, que l'on accusait d'avoir donné à ses leçons une couleur libérale. Le libéralisme que professait à cette époque M. Persil, lui valut d'être, en 1830, porté à la chambre par les électeurs de Condom. A la révolution de Juillet, il fut du nombre des députés qui se réunirent chez M. Delaborde, et alla avec M. Dupin offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. Après avoir donné ainsi une preuve non équivoque de son dévouement à la royauté nouvelle, M. Persil fut nommé procureur général à la cour royale de Paris. La chambre le choisit ensuite pour premier commissaire au soutien de l'accusation des ministres devant la cour des pairs, où il reparut de nouveau en qualité d'organe du ministère public, lors de l'affaire de l'école-libre, qu'avait essayé d'ouvrir M. le vicomte de Montalembert. Depuis, M. Persil s'est montré un des plus zélés partisans du régime actuel; aussi a-t-il obtenu, en quittant le ministère de la justice, la direction de la monnaie, place lucrative à laquelle il semblait cependant n'avoir aucun droit.

Perthois (pays), *pagus Pertisus*. On désignait ainsi autrefois la partie nord du département de la Haute-Marne. Le Perthois était compris dans la basse Champagne. *Perthes*, ancienne ville qui fut détruite par les Huns, en était la capitale.

Perticelli. Voy. Émery.

Pertuisane. On nommait ainsi au moyen âge une arme qui participait de la pique et de la hallebarde. La lame avait un pied de longueur, et de deux à quatre pouces dans sa plus grande largeur; elle était pointue et tranchante des deux côtés, quelquefois cannelée, ou bien en forme de flamme ou de hache, comme la hallebarde.

La pertuisane n'était pas seulement destinée à arrêter, comme la pique, l'élan de la cavelerie, elle servait aussi à défendre les retranchements, les rem-

parts et l'abordage des bâtiments de guerre. Les officiers d'infanterie la portaient du temps de Henri III. Sous le même règne, les soldats qui en étaient armés prenaient le nom de *pertuisaniers*. Une ordonnance du 25 février 1670 en défendit l'usage dans les armées françaises. Les invalides seuls la conservèrent, et on ne l'employa plus que pour la garde des églises, des poudrières, des arsenaux et des magasins militaires.

PESTES. Voy. ÉPIDÉMIE.

PETAU (Denis), *Petavius*, célèbre et laborieux érudit, né à Orléans en 1583. A dix-neuf ans, il obtint la chaire de philosophie de l'université de Bourges, et entra dans la compagnie de Jésus en 1605. Nommé ensuite professeur de théologie positive à Paris, il consacra ses loisirs aux investigations chronologiques, et se fit par ses travaux une grande et légitime réputation. Il mourut en 1652 dans une humble cellule du collége de Clermont. Outre des éditions excellentes, on doit au P. Petau : *de Doctrinâ temporum*, et *Uranologion*, 3 volumes in-fol., 1703; *Rationarium temporum*, 2 vol. in-12, 1633; *Theologica dogmata*, 1644-50, 5 vol. in-fol.; *les Psaumes*, traduits en vers grecs, 1637, in-12; *De ecclesiasticâ hierarchiâ*, 1643, in-fol. On ne lit plus aujourd'hui ses écrits contre Saumaise et la Peyre; mais sa réputation n'a pu qu'y gagner; car, malgré la douceur naturelle de son caractère, il n'était jamais en reste envers ses antagonistes pour l'âpreté des répliques.

PÉTHION DE VILLENEUVE (Jérôme), naquit à Chartres, en 1760, d'une famille de robe très-honorable. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat, lorsque la convocation des états généraux vint modifier sa vie et l'appeler sur un plus vaste théâtre. Élu député aux états généraux de 1789, par le tiers état de son bailliage, il se fit remarquer des premiers parmi les membres de cette opposition courageuse qui lutta avec tant d'énergie et de talent contre les prétentions de la noblesse, du clergé et de la cour, et fonda ainsi pour la France une ère nouvelle de liberté et de gloire. Dès les premiers travaux de l'immortelle assemblée, dont il était un des membres les plus influents. Péthion se montra tel qu'il devait être pendant tout le cours de sa carrière politique, bon, intègre, ennemi de tout privilége, dévoué aux intérêts du peuple, hardi et résolu, ferme dans ses principes, intrépide dans l'accomplissement de ses devoirs; mais faible en ces temps de luttes, parce qu'il n'y apportait ni passions, ni haines, parce qu'il ne savait ni où ni comment diriger cette révolution qu'il avait lui-même provoquée. Au Jeu de Paume, et dans toutes les discussions mémorables qui suivirent ce serment solennel, Péthion fut le plus infatigable apôtre de la démocratie. Mirabeau, la Fayette, voulaient associer les intérêts du peuple à ceux de la royauté; tâche glorieuse sans doute, mais impossible alors. Péthion comprit que dans ce duel engagé au nom de la bourgeoisie entre le trône et le peuple, l'un des deux combattants devait succomber, et dès le principe il ne se dissimula pas l'issue de cette lutte ardente.

Cette opinion, que peu de députés partageaient alors, fut l'origine d'une liaison très-intime entre Péthion et Robespierre. « Ils sont inséparables comme les deux doigts de la main, » disait Mercier en parlant de cette amitié qu'une fraternité de vues politiques avait formée, et qui devait si cruellement se briser quelques années plus tard, au nom même de cette démocratie pour laquelle ils combattaient ensemble. Dans toutes les questions qui furent soulevées et débattues à la tribune de l'Assemblée nationale, Péthion fut toujours à la brèche, plaidant pour le peuple et luttant contre les prérogatives du trône. Le *veto* absolu, la sanction royale, l'initiative de la couronne, la création de deux chambres législatives, n'eurent pas de plus ardent, de plus infatigable adversaire. Défenseur de la souveraineté du peuple, il croyait que le meilleur moyen d'élever, d'instruire, d'ennoblir les classes ouvrières, c'était de les associer aux grands débats politiques, de les intéresser à l'ordre, à la liberté, en les faisant elles-mêmes dépositaires de ces biens précieux. Il vota pour la permanence et

l'unité du corps législatif, et refusa au roi le droit d'interpréter la loi. Ainsi amoindrie, resserrée, la royauté n'était plus dans l'État qu'une fonction secondaire, et c'était trop encore aux yeux de Péthion.

La vente des biens du clergé, la suppression des corporations religieuses et des ordres monastiques, l'égalité de partage pour les successions nobiliaires, toutes les mesures enfin qui avaient pour objet de réagir contre le passé, de détruire les éléments d'un ordre de choses incompatible avec les intérêts de la démocratie, furent appuyées par Péthion avec un courage infatigable, avec une éloquence grave et calme, qui ralliait à sa parole ceux même qu'éloignait l'exagération de ses principes. Dans la question du droit de paix et de guerre, il s'éleva à des considérations qui frappèrent l'Assemblée; ce n'était pas seulement au nom du peuple, c'était au nom de l'humanité que Péthion réclamait pour l'Assemblée ce droit considérable. « Vous pouvez, dit-il, vous devez donner un grand exemple à toutes les nations, un exemple inconnu dans les fastes de l'histoire. Déclarez d'une manière solennelle que vous entendez bannir de vos négociations cette politique de ruse et de fourberie; qu'il faut que les peuples se regardent comme frères; que les combats ne servent qu'à faire égorger les hommes et ruiner les empires !... » Mais ce rêve, commun à tant d'hommes de bien, suffirait pour montrer combien la valeur politique de Péthion, combien ses vœux, ses idées, étaient loin de la pratique.

Ce fut pour cela peut-être que, le 4 décembre 1790, l'Assemblée le nomma son président, hommage public rendu à son beau caractère, plus encore qu'à son talent et à ses opinions. A la minorité royaliste, qui demandait la répression des excès révolutionnaires commis sur divers points du royaume, il répondait que les royalistes devaient être accusés de ces excès déplorables, et accusait l'émigration de toutes les menées, de toutes les intrigues qui produisaient cette irritation populaire; et pour lutter contre cet ennemi invisible de la Révolution, il demandait des lois répressives de l'émigration, applicables même aux membres de la famille royale, et ne craignait pas de se mettre sur ce point en opposition avec Mirabeau lui-même.

Intrépide et constant défenseur des droits et des intérêts populaires, il eut la gloire, dans la séance du 11 mars, secondé par Grégoire et Robespierre, de décider la résolution prise par l'Assemblée en faveur des classes dites de couleur, victimes d'un de nos plus déplorables préjugés coloniaux. Il défendit le droit de pétition : « Quels hommes, autres que des esclaves, pouvaient être privés du droit de faire des remontrances contre les lois qui les oppriment? »

Il dut à son intégrité bien connue d'être nommé président du tribunal criminel de Paris, et lorsque Louis XVI fut arrêté à Varennes, il fut l'un des trois commissaires désignés pour aller le chercher et pour le ramener dans la capitale. Sans cesser d'avoir pour le monarque le respect que commandait sa position, Péthion sut éviter toute faiblesse, toute condescendance; ce n'était pas lui seulement, c'était le peuple qui, dans sa personne, se trouvait en présence de la royauté; il sentait qu'en lui siégeait une majesté plus haute, une infortune plus sacrée encore que celle du roi; Louis XVI fut frappé de cette contenance pleine de dignité et de calme.

Dans les discussions qui suivirent ce grand événement, et qui eurent pour objet de régler le sort de la royauté, Péthion se montra inflexible. Dans la séance du 13 juillet, il demanda la mise en cause de Louis, et réfuta avec énergie les arguments tirés par les royalistes de l'irresponsabilité du monarque. « Pour être inviolable, dit-il, il faut être impeccable; or, il n'est point d'homme que la nature ait doué de ce beau privilége, et il n'appartient point aux hommes d'en créer de tels par une fiction. Le roi n'est pas un être abstrait, il n'est pas un pouvoir. Un juge n'est pas la justice, un roi n'est pas la royauté; c'est un homme, un fonctionnaire, un citoyen, sur lequel on peut asseoir une peine. »

Nommé par les électeurs maire de Paris en remplacement de Bailly, il déploya, au 20 juin, une vigilance, une

activité, qui plus d'une fois compromirent ses jours, et que tous les partis lui imputèrent à crime. « La municipalité n'a pas fait son devoir, » lui dit aigrement Louis XVI. « Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû « faire; elle mettra sa conduite au grand « jour, et l'opinion publique la jugera. « — Dans quelle situation se trouve en « ce moment la capitale? répliqua le « roi. — Sire, tout est calme. — Cela « n'est pas vrai. — Sire!... — Taisez-« vous! — Le magistrat du peuple, ré-« pondit fièrement Péthion, n'a pas à « se taire quand il a fait son devoir et « qu'il a dit la vérité. »

Péthion n'en consacra pas moins tous ses efforts à faire respecter la personne et l'asile du roi. Suspendu un instant de ses fonctions par une intrigue de cour, il y fut rappelé par les sections, qui s'armèrent aux cris de : *Péthion ou la mort;* et un décret de l'Assemblée rendit bientôt le magistrat populaire à ses importantes fonctions. Au 10 août, il exposa sa vie pour faire respecter la demeure royale, et il fallut un décret de l'Assemblée législative pour le consigner dans son hôtel, et l'arracher ainsi à une mort certaine.

Il était encore maire de Paris quand les massacres de septembre répandirent l'effroi dans la capitale. Malgré les accusations dont il fut l'objet dans cette circonstance, il est certain que ni lui, ni son ami Robespierre, ne prirent aucune part à ces horribles exécutions, et que plus d'une fois, au contraire, ils firent auprès de Danton d'inutiles démarches pour les faire cesser. Il est certain que pendant ces jours néfastes, Péthion fut même consigné à la mairie par les ordres de Danton, et il suffit de le suivre dans toute sa carrière, d'étudier son caractère, d'examiner sa conduite au 20 juin et au 10 août, pour être convaincu qu'il eût voulu empêcher, au prix de sa vie, ces affreux massacres.

Élu député à la Convention, Péthion en fut nommé président à l'unanimité. A cette époque commença le désaccord qui le sépara de Robespierre. Péthion était effrayé de l'avenir que lui-même avait creusé sous les pas de la Révolution; il détourna la tête, et Robespierre continua de marcher en avant. Péthion se lia alors avec les Girondins, et partagea leur fortune: il voulut enrayer le char que leurs mains avaient lancé; le char l'écrasa.

Il prit la fuite après le 2 juin; il se réfugia d'abord dans le Calvados, et là il s'embarqua, avec Guadet, pour Bordeaux. Obligé de fuir, de se cacher, il eut la faiblesse de mettre fin lui-même à une carrière qu'il croyait finie: il s'empoisonna en compagnie de Buzot et de Salles, et leurs corps furent trouvés à demi dévorés par des animaux.

PÉTION (Alexandre SABÈS, dit), homme de couleur, né au Port-au-Prince, en 1770, d'un colon aisé, nommé Sabès, et d'une mulâtresse. Le surnom de *Pétion* lui fut donné dans son enfance. Il reçut une éducation libérale, et avait environ vingt ans quand éclata la révolution de Saint-Domingue. Il s'empressa d'y prendre part, parvint en très-peu de temps au grade d'adjudant général, et dans la guerre civile qui, après le départ des Anglais, éclata entre Toussaint-Louverture et le général Rigaud, il se rangea du côté de ce dernier. Forcé par les chances contraires de la fortune à s'embarquer avec Rigaud pour la France, il y vécut dans le repos et l'étude jusqu'à l'époque de l'expédition du général Leclerc, dans laquelle il fut admis comme colonel.

Après l'enlèvement de Toussaint-Louverture et de Rigaud, Pétion, que la conduite des généraux avait irrité, quitta les rangs français, se réunit au général noir Dessalines, et, de concert avec lui, déclara la guerre à la France. Le manque de secours, l'influence du climat et l'assistance que les Anglais donnèrent aux Haïtiens, furent funestes aux Français; les insurgés se rendirent, en 1804, entièrement maîtres du territoire de la colonie, et ils se déclarèrent indépendants. Pétion fut alors nommé commandant de la partie occidentale de l'île. En 1806, Dessalines, qui prenait le titre d'empereur, fut assassiné; alors fut organisée la république d'Haïti, dont Henri Christophe, le plus ancien des généraux, fut nommé président; mais Christophe ne voulut pas se contenter de ce titre, et, soutenu par ses troupes,

auxquelles il avait fait concevoir des doutes sur les projets des hommes de couleur, il prit le titre de roi. Dès lors, la guerre civile recommença; car la partie de l'ouest et du sud, rangée sous l'autorité du sénat, lui refusa le titre qu'il s'était arrogé, et nomma Pétion présisident (1807). Christophe rassembla aussitôt une armée nombreuse, marcha contre son antagoniste, et fut vaincu le 1er janvier 1808. Obligé de se retirer au Cap, il rassembla, en 1811, de nouvelles troupes, et marcha une seconde fois sur le Port-au-Prince. Mais à peine le combat était-il engagé, qu'un colonel d'un régiment d'élite fit défection et passa sous les drapeaux de Pétion; il fut imité par une grande partie des troupes de Christophe, et l'usurpateur fut obligé de se retirer au plus vite dans la ville du Cap. Depuis lors, Pétion ne fut plus troublé dans sa présidence; il s'occupa de l'administration de l'île, paya les dettes contractées pendant la guerre, ouvrit les ports aux étrangers et fit refleurir le commerce. Il mourut en 1818, et fut remplacé dans la présidence par le général Boyer, son lieutenant et son ami.

PÉTIS (François), né en 1622, fut nommé, à trente ans, secrétaire interprète du roi pour les langues turque et arabe, et mourut en 1695. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire français-turc, et turc-français,* resté manuscrit, et une *Histoire du grand Gengiz-Can* (Djenguyz-Khan), *premier empereur des Mogols et Tartares*, 1710.

Son fils, *François* PÉTIS DE LA CROIX, né à Paris, en 1653, obtint, après avoir fait en Orient plusieurs voyages, une chaire d'arabe, et succéda à son père dans la charge de secrétaire interprète du roi. Il mourut en 1713. Outre une traduction persane de l'*Histoire de Louis XIV par les médailles*, on a de lui une traduction française des *Mille et un Jours*, contes persans, 1710; l'*Histoire de la Sultane de Perse et des Vizirs*, contes turcs, traduits de Cheikh-Zadeh, 1707; *Voyage en Syrie et en Perse*, de 1670 à 1680; *Histoire de Timur-Bec* (Tamerlan), 1722.

Alexandre-Louis-Marie PÉTIS DE LA CROIX, fils du précédent, né à Paris en 1698, séjourna six années en Syrie, puis revint exercer à Paris les fonctions de secrétaire interprète de la marine, d'interprète des langues orientales à la bibliothèque du roi, et de professeur d'arabe au collége royal. Il mourut en 1751. On a de lui : *le Canon du sultan Suleiman II*, traduit du turc.

PETIT (Jean), docteur en théologie de la faculté de Paris, mort à Hesdin, sa patrie, en 1411, est surtout connu pour son apologie du meurtre commis sur la personne du duc d'Orléans, par Jean sans Peur, apologie qu'il prononça, en 1408, dans la grand'salle de l'hôtel de Saint-Paul. En 1414, sur la requête du chancelier de l'Université Gerson, l'évêque de Paris condamna la doctrine de Petit et fit brûler son plaidoyer, où était professée la célèbre maxime, qu'*il est permis de tuer un tyran*. Anathématisée par le concile de Constance, au jugement duquel le duc de Bourgogne en avait appelé, cette proposition fut de plus condamnée par le parlement en 1416. Le *Plaidoyer de J. Petit* se trouve dans la chronique de Monstrelet, liv. I, chap. XXXIX.

PETIT (Jean-Louis), chirurgien célèbre, né à Paris en 1674, ouvrit des cours d'anatomie et de chirurgie, qui lui firent une grande réputation, et fut nommé successivement membre de l'Académie des sciences, prévôt, puis démonstrateur royal aux écoles de chirurgie, censeur royal, enfin directeur de l'Académie royale de chirurgie. Il joignait à une rare habileté manuelle les connaissances théoriques les plus étendues. Des recherches auxquelles il se livra sur la nature des hémorragies, lui firent imaginer un tourniquet pour suspendre le cours du sang dans les artères; il fut également conduit, par d'autres explorations, à trouver un moyen d'extraire les corps étrangers à l'œsophage. Il mourut en 1750. On a de lui : l'*Art de guérir les maladies des os*, etc., Paris, 1705, ouvrage qui fonda sa réputation; *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, ibid., 1774, 1790.

PETIT (Pierre), intendant général des fortifications de France, né à Mont-Luçon en 1594, mort en 1677 à Lagny-

sur-Marne, s'adonna à l'étude de la physique, signala des premiers les importantes vérités émises par Descartes dans sa *Dioptrique*, et répéta avec Pascal, dont il était l'intime ami, les expériences de Torricelli sur le vide. On a de lui quelques opuscules peu importants.

PETIT (Samuel), savant ministre de l'Église réformée, né en 1594 à Nîmes, y professa avec beaucoup de distinction la théologie, le grec et l'hébreu. Il mourut en 1643, laissant, entre autres ouvrages : *Leges atticæ*, grec-latin, Leyde, 1745, in-fol.

PETIT-RADEL (Louis-François), architecte, inspecteur général des bâtiments civils, né à Paris en 1740, mort dans cette ville en 1818. Outre les travaux dont il fut chargé comme inspecteur des bâtiments civils, il a construit le *grand abattoir du Roule*. On a aussi de lui un certain nombre de gravures de ruines et d'architecture, et un opuscule intitulé *Projet pour la restauration du Panthéon français*, Paris, 1799, in-4°.

Son frère, *Philippe*, né à Paris en 1749, obtint fort jeune, au concours, une place de chirurgien aide-major des Invalides, partit ensuite comme chirurgien-major pour les Indes orientales, et, après un séjour de trois années à Surate, vint occuper à la Faculté de médecine de Paris la chaire de chirurgie (1782). Il fit, au commencement de la Révolution, un nouveau voyage aux Indes, ne revit la France qu'en 1797, fut nommé, l'année suivante, professeur de clinique chirurgicale à l'École de médecine de Paris, et, jusqu'à sa mort, arrivée en 1815, consacra tous les loisirs que cette place lui laissa aux travaux littéraires. Entre autres ouvrages, nous citerons de lui : *Introduction méthodique à la théorie et à la pratique de la médecine*, traduction de l'anglais du docteur Macbride, avec *notes*, 1787, 2 vol. in-8° ; *Dictionnaire de chirurgie*, 1790 et suivantes, 3 vol. in-4°, pl., faisant partie de l'Encyclopédie méthodique ; *Institutions de médecine*, 2 vol. in-8° ; *Voyage historique, chorographique et philosophique, fait dans les principales villes d'Italie*, Paris, 1815, 3 vol. in-8°. Petit-Radel, qui avait un goût très-vif pour les littératures classiques, a publié, outre des traductions en vers latins de quelques opuscules grecs : *de Amoribus Pancharitis et Zoroæ, poema erotico-didacticum*, Paris, in-8°, 1800.

PETITOT (Claude-Bernard), littérateur, né en 1772 à Dijon, mort en 1825, a publié : *Répertoire du Théâtre-Français*, avec *notices*, etc., 1817-1818 ; *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1819 à 1824, collection continuée par M. Monmerqué. On a aussi de lui trois tragédies médiocres, et des traductions d'Alfiéri et des nouvelles de Cervantes.

PETITS GRANDS-LIVRES. En 1819, sous le ministère du baron Louis, on créa, dans chaque département de la France, des registres auxiliaires du grand-livre de la dette publique. Ces registres, connus sous le nom de *petits grands-livres*, ont engagé une multitude de rentiers, sur tous les points du royaume, à placer leurs capitaux en rentes sur l'État. Cette mesure a puissamment contribué à la prospérité du crédit public.

PETITS-MAÎTRES. Ce fut sous le règne de Henri IV que commencèrent à apparaître ces jeunes gentilshommes recherchés dans leur parure, musqués dans leur langage, hautains dans leurs manières, joueurs, duellistes, qui donnaient le ton à la cour, faisaient tapage dans les cabarets, et que, sous Louis XIII, on appela des *petits-maîtres*. Ils portaient une moustache qu'ils relevaient sans cesse avec deux doigts ou avec un bâtonnet qu'ils avaient continuellement à la main. Ils étaient coiffés d'un chapeau à larges bords, ombragé d'un panache ; vêtus d'un haut-de-chausses, d'un pourpoint, d'un manteau de satin ou de velours, le tout orné de rubans incarnats et de passements d'or et d'argent. Ils portaient pour chaussure des bottes molles de couleur fauve, et étaient constamment armés d'une longue épée pendue à la ceinture.

Les petits-maîtres du temps de Louis XIV portaient le costume de leur époque, dont ils avaient soin d'exagérer l'élégance et la richesse. Ils n'avaient guère plus de solidité et de jugement que leurs prédécesseurs. Ils commencèrent à être, comme eux, pointilleux,

querelleurs, coureurs de cabarets, puis ils quittèrent ces ridicules pour en prendre d'autres. Ils aspirèrent au bel esprit, furent quintessenciés dans leur jargon, et adoptèrent, enfin, avec enthousiasme les us et coutumes de l'hôtel de Rambouillet. Les petits-maîtres des règnes de Louis XV et de Louis XVI héritèrent de la frivolité de leurs devanciers, mais répudièrent leurs costumes. Ils portaient l'habit de soie de couleur tendre, la veste, la culotte, les bas de même étoffe, avec broderie d'or, d'argent ou de soie, de couleur différente que le fond, le jabot et les manchettes de dentelles; pour coiffure, ils avaient leurs propres cheveux symétriquement arrangés, blanchis par la poudre d'amidon, et le petit chapeau plat appelé *claque*, fait pour être placé sous le bras, et qu'ils tenaient élevé en l'air quand ils avaient à défendre leurs têtes des rayons du soleil ou des atteintes de la pluie. C'est ainsi qu'ils couraient, voltigeaient, papillonnaient, chaussés d'escarpins à talons rouges, ornés de boucles enrichies de diamants, faisant danser à chaque mouvement deux longues chaînes de montres, qui leur descendaient de la ceinture au milieu des cuisses, et portant horizontalement une petite épée, dont la poignée était quelquefois d'un grand prix par la matière ou le travail.

Après le 9 thermidor, il apparut un moment à Paris une nuée de jeunes gens recherchés dans leur mise, appartenant à la classe riche de la société et faisant de la réaction avec une violence qui justifiait celle dont ils prétendaient, souvent sans motif, avoir à se plaindre. Cette jeunesse, qu'on appelait la *jeunesse dorée*, et qui était sous le commandement de Fréron, composait en réalité une faction politique qui donna un moment le ton à la société. Pendant le peu de temps qu'elle exista en corps, ceux qui la composaient portaient, pour se reconnaître, la chevelure nattée et relevée par un peigne fixé au sommet de la tête. Quelques années plus tard, dans le temps du Directoire, surgit une nouvelle espèce de petits-maîtres qui réunit à elle seule le ridicule de toutes les autres. Ceux qui la composaient portaient une chevelure poudrée à blanc, partagée en un volumineux catogan qui tombait sur les épaules, et en deux faces fort longues appelées *oreilles de chien*. Ils portaient un habit à taille carrée, un gilet à revers, une culotte descendant jusqu'à mi-jambe et fermée au bas par des flots de rubans. Leur chaussure était, pour les courses de ville, des bottes à revers, et, dans les salons, le bas de soie et l'escarpin pointu. Dans l'un et l'autre cas, la cravate devait emprisonner le menton et monter jusqu'à la bouche. Ces petits-maîtres, qu'on appelait des *incroyables*, avaient une manière de parler qui leur était propre. Ils avaient particulièrement en horreur la lettre *r*, et semblaient craindre de se faire sauter une dent en la prononçant; aussi donnaient-ils journellement leur *paole*, et jamais leur *parole* d'honneur. Ils avaient pour femelles une classe de folles appelées *merveilleuses*, dont les manières et la toilette étaient aussi extravagantes que les leurs, et qui disparurent avec eux après le 18 brumaire.

Ces petits-maîtres furent les derniers. On a bien vu depuis eux des jeunes gens étourdis, suffisants, extravagants dans leur mise, ridicules dans leur conversation; mais ils n'ont jamais donné le ton nulle part, et ont toujours été en trop petit nombre pour exercer une influence quelconque.

Petits-Pères. On appelait ainsi, à Paris, une communauté d'Augustins déchaussés, dont le couvent et l'église subsistent encore à l'angle du passage qui porte leur nom et de la rue Notre-Dame des Victoires. Voici l'origine et l'histoire de ces religieux:

Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, tout à la fois dévote et libertine, avait fondé dans l'enclos de son hôtel, au faubourg Saint-Germain, un couvent d'Augustins déchaussés, dont elle se dégoûta, et qu'elle renvoya, en 1612, pour les remplacer par des moines du même ordre, mais qui, du moins, portaient des bas et des souliers. Les religieux expulsés se réunirent à quelques-uns de leurs confrères errants comme eux, et obtinrent, le 19 juin 1620, de l'archevêque de Paris, la permission de fonder une maison. Ils s'établirent d'abord hors de la porte

Montmartre, près de la chapelle de Saint-Joseph; s'y trouvant peu commodément, ils acquirent, en 1628, un terrain de huit arpents joignant le Mail, et y jetèrent les fondements de leur nouvelle résidence. Le 9 décembre 1629, le roi Louis XIII posa lui-même la première pierre de leur église, et voulut qu'elle portât le titre de Notre-Dame des Victoires, en mémoire, dit Dulaure, des tristes victoires qu'il avait remportées sur des Français protestants.

En 1656, ces Augustins, trouvant leur église trop petite et trop modeste, entreprirent d'en construire une autre plus vaste et plus somptueuse; mais, comme ils avaient trop présumé de leurs ressources, l'édifice fut long à s'achever. Les travaux, interrompus pendant plus de quatre-vingts ans, ne furent repris qu'en 1737, et on ne les acheva qu'en 1740. L'intérieur de cette église est d'une belle simplicité; il était orné de tableaux exécutés par de grands maîtres, d'une statue de saint Augustin, par Pigalle, des tombeaux du marquis et de la marquise de l'Hôpital, ainsi que de celui de frère Fiacre, moine de cette maison, mort en odeur de sainteté, et qui donna aux voitures de place le nom qu'elles portent encore.

Les Augustins, dont le couvent se trouva bientôt au centre d'un quartier populeux, par suite de l'accroissement de Paris, commencèrent à rougir de la pauvreté de leur costume et à regarder avec humiliation leurs pieds nus. Ils recoururent au pape Benoît XIII, qui, par un bref du 27 janvier 1726, leur permit de vêtir un capuce rond, et de couper la longue barbe qu'ils portaient. Benoît XIV, par un autre bref du 1er février 1746, leur donna l'autorisation de porter des bas et des souliers; alors ils eurent tout à fait figure humaine.

Ces moines, enrichis par la vente des terrains qui formaient leur enclos, et qu'on leur payait jusqu'à 1,000 livres la toise carrée, pour y construire des maisons, tombèrent dans une dissolution scandaleuse(*), et le roi fut obligé de les soumettre à une réforme sévère. Ils furent supprimés, en 1790, avec les autres congrégations.

(*) Voy. les *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, publiés par Lemontey, à la date du 7 janvier 1707.

Petrocorii, peuple gaulois qui avait pour capitale *Vesunna* (Périgueux), dont le nom se retrouve dans les restes de l'ancienne ville appelée encore aujourd'hui *la Vésone*.

Pétrone (*Petronius Arbiter*) naquit aux environs de Marseille dans les premières années de notre ère. Il se fit d'abord connaître à la cour de l'empereur Claude pour son goût pour les plaisirs et les lettres, et fut ensuite envoyé comme proconsul en Bithynie. Il administra cette province avec sagesse; et lorsque Néron fut nommé empereur, il revint à Rome, et devint surintendant des plaisirs de la cour impériale. Cette place, qui témoignait de la confiance que le prince avait en lui, excita des jaloux; Tigellinus le fit accuser par un esclave d'avoir conspiré avec Pison. Pétrone fut arrêté à Cumes, et comme il savait quel sort lui était réservé, il se fit ouvrir les veines tandis qu'il s'entretenait de poésie avec ses amis. Il mourut ainsi en 66.

Les œuvres de Pétrone, qui se composent de vers et de prose, ont été souvent imprimées. La première édition en fut faite à Venise, in-4°, 1499. Venette, Lavaur, Dujardin, Lainez, en ont successivement donné des traductions françaises. La dernière est celle qui a été publiée par M. Héguin de Guerle, en 2 vol. in-8°, 1834, dans la Bibliothèque des classiques latins de M. Panckoucke.

Peyre (Marie-Joseph), membre de l'Académie d'architecture, né à Paris en 1739, mort en 1785. Il fut pensionnaire du roi à Rome, où il s'appliqua surtout à l'étude des monuments antiques, et contribua dans la suite à amener dans l'architecture une révolution analogue à celle que le célèbre Vien commença à effectuer dans la peinture. Il publia, en 1765, un volume in-folio, contenant ses *Œuvres d'architecture*. Ses plans se recommandent par l'élévation du style et une disposition pleine d'art, mais ils ne sont pas exempts des défauts qui caractérisent toute l'architecture de l'époque. Le monument le plus important qui nous reste de lui est l'ancienne salle du Théâtre-Français,

maintenant l'Odéon, qu'il construisit de concert avec Wailly.

Antoine-François PEYRE, frère du précédent, né à Paris en 1739, étudia d'abord la peinture, puis suivit la même carrière que son aîné, sous les auspices duquel il concourut, et obtint le grand prix en 1763. A l'étude toute spéciale des monuments antiques il joignit, pendant son séjour en Italie, celle de la perspective, et acquit une profonde connaissance de cette branche importante de l'art. A son retour, nommé successivement contrôleur des bâtiments à Fontainebleau, puis à Saint-Germain, il bâtit dans cette dernière ville deux petites églises, dans la construction desquelles il mit en pratique ces théories du bon goût qu'alors l'étude des anciens pouvait seule enseigner. L'Académie d'architecture, où il fut admis en 1777, le désigna deux ans après pour ériger à Coblentz le palais de l'électeur de Trèves, commencé sur un plan vicieux, et il le termina avec succès. Entré à l'Institut, lors de la création de ce corps, il fut ensuite nommé successivement membre du conseil des bâtiments civils et de l'administration des hospices. Il mourut le 7 mars 1823, après avoir vu les succès de l'école d'architecture qu'il avait fondée. Outre divers *Mémoires* dans le recueil de l'Institut, on a de lui : *Restauration du Panthéon français : compte rendu*, etc., 1799, in-4°. Ses *Œuvres d'architecture* ont été imprimées, 1819-20, in-fol.

PEYRON (Jean-François-Pierre), peintre, né à Aix en 1744. Élève de Lagrénée l'aîné et de Dandré Bardon, il se tourna de bonne heure vers l'étude du Poussin, alors négligée, et il apprit dans la contemplation des œuvres de ce maître à sentir les vices de l'école régnante. Son tableau de *la Mort de Sénèque*, qui était déjà une protestation contre le mauvais goût qui dominait alors, obtint le grand prix. Le long séjour qu'il fit à Rome le confirma dans cette voie de réforme où Vien l'avait précédé, et où lui-même fut l'introducteur de David. Admis en 1783 au nombre des membres de l'Académie de peinture, il fut nommé en 1785 directeur de la manufacture des Gobelins. Il mourut en 1815. Ses tableaux les plus estimés sont : la *Mort de Socrate ;* le *Dévouement de Cimon ; Persée prosterné aux pieds de Paul Émile.* Le premier de ces tableaux décore l'une des salles de la Chambre des députés; les deux autres sont au Musée.

Jean-François PEYRON, frère du précédent, né à Aix en 1748, mort en 1784 à Goudelour, commissaire des colonies, est auteur d'un assez grand nombre de traductions d'ouvrages anglais. On lui doit en outre des *Essais sur l'Espagne*, 1780.

PEYRONNET (Charles-Ignace, comte de), né à Bordeaux en 1775. De tous les ministres de la Restauration, aucun n'a laissé après lui un souvenir plus antipathique à la nation que M. de Peyronnet, qui, de simple avocat, devint garde des sceaux sous le ministère de Villèle, et ministre de l'intérieur sous celui de M. de Polignac. C'est qu'à la plupart des actes arbitraires, violents, machiavéliques, honteux, par lesquels les hommes de l'émigration et de la congrégation tentèrent d'étouffer en France les libertés conquises par la révolution, pour ramener le règne du despotisme et du bon plaisir, à tous ces actes, disons-nous, se rattache le nom de M. de Peyronnet : loi sur la presse périodique, contenant des peines rigoureuses, non-seulement contre les écrits des journalistes, mais encore contre l'esprit des journaux et leur *tendance*, et enlevant aux écrivains le droit que leur donnait la Charte d'être jugés par le jury ; protection accordée aux espions et aux agents provocateurs ; *loi du sacrilége*, où, sous prétexte de venger la religion outragée par un siècle impie, on ramenait la France à la législation des temps de fanatisme et de barbarie ; loi sur le rétablissement du droit d'aînesse et des substitutions, qui, si elle eût été acceptée dans son entier, aurait remué la société jusque dans ses fondements ; nouveau projet de loi contre la presse, qualifié par son auteur de *loi de justice et d'amour*, et qui n'allait à rien moins qu'à rendre impossible en France l'émission de la pensée. « La censure, dit un historien de la Restauration, était déguisée sous le nom de dépôt; les imprimeurs se trouvaient érigés en censeurs de tous les écrits; véritable

loi d'astuce, de violence machiavélique et de révoltant arbitraire! Confiscation, effet rétroactif, bouleversement de nos lois civiles et commerciales, violation des droits acquis, mesures préventives, mensonge, immoralité, déception, contradiction, absurdité vandale : elle résumait tout... Et le jury! le jury nouveau devenait tout entier l'œuvre des préfets et des serviles instruments du ministère.... » Innombrables procès intentés à la presse, mais pour la plupart perdus par le ministère, malgré l'absence du jury, malgré les efforts désespérés des Marchangy, des Bellart, des Levavasseur, pour obtenir des condamnations; incarcération de nombreux condamnés pour simples délits de presse dans des prisons destinées aux malfaiteurs; licenciement de la garde nationale; fusillades de la rue Saint-Denis de 1827; fraudes et intimidations électorales en 1830; enfin signature des fameuses ordonnances de juillet : tels sont les titres de Peyronnet, sinon à la reconnaissance publique, du moins à l'immortalité que donne l'histoire.

Arrêté après la révolution de juillet, traduit devant la cour des pairs, condamné comme ses collègues MM. de Polignac, de Chantelauze et de Guernon-Ranville, à la déportation, comme eux il subit au château de Ham quelques années de détention, après lesquelles le gouvernement leur rendit à tous la liberté. Depuis ce temps, M. de Peyronnet est resté dans une complète obscurité.

PÉZENAS, *Pissenæ*, *Pissenacum*, petite ville du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Hérault. Comprise, au temps de Pline, dans le territoire des Volces Tectosages, elle était alors renommée pour la beauté de ses laines. Elle devint, au moyen âge, une châtellenie dépendante de la vicomté de Béziers, posséda une commanderie de templiers, et tomba au pouvoir de Simon de Montfort, qui la céda, en 1211, à Raymond de Cahors. Saint Louis en fit l'acquisition en 1261. Le roi Jean l'érigea en comté en 1361, en faveur de Charles d'Artois. Elle fut ravagée par une compagnie de routiers, au commencement du quinzième siècle. C'est à Pézenas que Molière a composé ses *Précieuses ridicules*; le poëte Sarrasin y mourut en 1664. On y compte aujourd'hui environ 9,000 habitants.

PEZRON (Paul), moine de Cîteaux, chronologiste habile et philologue, aussi savant que paradoxal, né en 1639 à Hennebon en Bretagne, mort à Chessi en 1706. On a de lui, entre autres ouvrages: l'*Antiquité des temps rétablie et défendue*, 1687, in-4°; l'*Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine*, 1696, 2 vol. in-12; *Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois*, 1703, in-12.

PHALSBOURG. Ville forte de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe. Elle fut fondée en 1570, par le comte palatin George-Jean. Sa position avantageuse à l'entrée des défilés des Vosges détermina Vauban à construire sur l'emplacement des anciennes fortifications la forteresse actuelle, qui forme un hexagone elliptique régulier. Cette ville arrêta au commencement du dix-huitième siècle une armée déjà maîtresse de la basse Alsace. Elle fut bloquée deux fois pendant les invasions de 1814 et 1815, et défendue courageusement par ses habitants.

C'est la patrie du maréchal Mouton; on y compte aujourd'hui 3,400 habitants.

PHARAMOND. Ce nom, qui appartient, suivant quelques historiens, à l'un des premiers chefs francs qui conduisirent les Saliens, de la rive droite à la rive gauche du Rhin, doit disparaître entièrement de notre histoire; car la critique éclairée des savants de nos jours a fait justice du règne fabuleux qui lui est accordé bénévolement par quelques historiens. Le silence de Grégoire de Tours sur le prétendu Pharamond est péremptoire, et la chronique de Prosper Tyro, où ce nom se trouve mentionné pour la première fois, est à bon droit soupçonnée d'interpolation.

PHARE. Dès que l'on connut la navigation, on sentit le besoin d'avoir des moyens d'éclairer la marche des navires aux approches des rivages; on plaça sur des endroits élevés des fanaux qu'on allumait la nuit pour leur indiquer la route à suivre; et, quand on manqua

de points culminants, on en créa de factices, comme la fameuse tour d'Alexandrie, qui a donné son nom à cette espèce de monuments. Les phares durent être nombreux autrefois dans la Gaule; cependant l'histoire ne nous parle que de celui que Charlemagne fit relever à Boulogne en 811, et que l'on croit être le bâtiment appelé aujourd'hui la *tour d'Ordre*.

A mesure que le mouvement de la navigation prit en France une plus grande extension, on y multiplia les phares, et bientôt l'entrée de tous les ports et les embouchures de tous les fleuves en furent pourvues. Mais ces phares étaient bien imparfaits: sur un point élevé, naturel ou fait de main d'homme, on allumait de la paille, du bois, quelquefois une simple chandelle que le vent éteignait et qu'il fallait rallumer à chaque minute. Tels furent, on aura peine à le croire, les seuls secours que, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, on eut à offrir aux navigateurs égarés sur les flots. Ces feux, outre qu'ils n'éclairaient pas au loin, avaient l'inconvénient d'être pris pour des étoiles, de se confondre avec ceux qui étaient allumés dans les maisons bâties sur le rivage, de donner lieu à des doutes ou à des méprises, et quelquefois à des crimes odieux (voy. BRIS [droit de]).

On sentait bien que les phares, tels qu'ils existaient, étaient insuffisants, et on chercha les moyens de les perfectionner. Tout ce qu'on trouva de mieux d'abord, fut d'allumer deux et quelquefois trois feux au lieu d'un seul, afin qu'on pût les distinguer de ceux du rivage et de ceux des autres phares. Ainsi, aux Casquets, entre Jersey et Origny, on en allumait trois à côté l'un de l'autre; au Havre, on en allumait deux, et un seulement à Ouessant, Tréport, Calais, Dieppe, Saint-Valeri, Fécamp, Ré, Oléron, etc. L'intention était bonne, mais on ne remédiait à rien.

Un peu avant 1784, le ministre de la marine, instruit qu'en Suède les phares étaient beaucoup mieux imaginés qu'en France, fit venir les plans sur lesquels ils étaient construits. Le système consistait à faire tourner sur lui-même un axe, auquel étaient attachés quatre réverbères qui, tournant avec lui, et se présentant successivement sous leurs différents aspects, donnaient une lumière mobile facile à distinguer d'une lumière fixe. Ce procédé paraissait satisfaisant; cependant, on y remarqua quelques inconvénients, et on ne l'adopta point.

Enfin, en 1784, on approcha très-près du but; un sieur le Moyne imagina une machine à ressort et à échappement qui, par un mouvement déterminé, faisait lever et baisser deux grands cercles ou tambours, lesquels cachaient et laissaient apparaître périodiquement la lumière dans des intervalles toujours réguliers, mais différents dans chaque phare. Cette invention reçut ensuite divers perfectionnements, et on arriva graduellement aux phares à feux de couleur, dont le foyer, pourvu d'un réflecteur parabolique, porte la lumière à plusieurs lieues de distance, et tourne sur lui-même, de manière à se montrer et à disparaître alternativement. Ce sont ceux dont on fait usage aujourd'hui

Les côtes de France sont maintenant éclairées pendant toute la durée des nuits par 46 phares et 93 feux de ports ou d'embouchures de rivières, savoir: 55 sur la Manche, 23 sur l'Océan et 15 sur la Méditerranée.

PHARMACIE et PHARMACIENS. Voy. APOTHICAIRES et ÉCOLES.

PHELIPPEAUX (le Picard de), né en 1768 et élevé à l'école militaire de Pontlevoy, passa, en 1783, à celle de Paris, où il fut le condisciple de Napoléon Bonaparte. Il entra, en 1786, dans le régiment d'artillerie de Besançon; émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 sous les princes. Il rentra en France en 1795, et alla organiser une insurrection dans le Berry. Arrêté et conduit à Bourges, il parvint à s'évader, se rendit à Paris, délivra Sydney Smith de la prison du Temple et se sauva avec lui. Nommé colonel au service de l'Angleterre, il accompagna Sydney Smith dans son expédition de la Méditerranée, et fut chargé des travaux de défense de Saint-Jean d'Acre. Il déploya dans cette circonstance de grands talents militaires, et l'on peut dire que ce fut lui qui força Bonaparte à lever le siége de cette place. Il y mourut de la peste en 1799.

PHELYPEAUX (famille de). Cette famille, l'une des plus illustres de l'ancienne robe, se divisa en quatre branches, qui toutes produisirent des personnages célèbres : ce furent les comtes de *Pontchartrain*, de *Saint-Florentin*, les marquis et ducs de la *Vrillière*, enfin, les comtes de *Maurepas*.

Raymond Balthasar, marquis de PHELYPEAUX, entra au service en 1671, et devint successivement colonel et maréchal de camp. Le roi le nomma, en 1700, ambassadeur à la cour de Savoie. Ayant découvert les intelligences que Victor-Amédée entretenait avec la cour de Vienne, Phelypeaux en instruisit Louis XIV, qui donna aussitôt l'ordre de désarmer les troupes piémontaises. A cette nouvelle, le duc de Savoie fit arrêter l'ambassadeur, et celui-ci ne recouvra la liberté que l'année suivante. Il rentra alors en France, et fut, en 1709, nommé gouverneur du Canada. Il mourut dans cette colonie, en 1713, sans laisser de postérité.

Paul PHELYPEAUX, seigneur de *Ponchartrain*, naquit à Blois en 1569. Entré de bonne heure dans les bureaux de Villeroi, il devint plus tard secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, et eut part, après la mort de Henri IV, aux affaires les plus importantes. Ce fut lui qui rédigea les articles de la réconciliation de la reine mère avec Louis XIII, en 1619. Il mourut à Castel-Sarrazin, en 1621. On a de lui des *Mémoires*, la Haye, 1720, 2 vol. in-8°.

Louis PHELYPEAUX, comte de *Pontchartrain*, petit-fils du précédent, naquit en 1643. Il fut nommé, en 1667, premier président du parlement de Bretagne, et succéda à Lepelletier, en 1687, comme intendant des finances. Le trésor étant épuisé, Pontchartrain frappa un impôt sur la vanité humaine, et vendit des titres de noblesse sur le pied de deux mille écus. Un an après, en 1699, Louis XIV le nomma chancelier, place qu'il occupa pendant quinze ans, et qu'il ne quitta que pour se retirer du monde. Il mourut dans son château de Pontchartrain en 1727. Il avait encouragé les lettres, été l'ami de Boileau, et défendu J.-B. Rousseau contre ses ennemis. De son fils unique, *Jérôme de Pontchartrain*, naquit le comte de Maurepas.

Jean-Frédéric PHELYPEAUX, comte de *Maurepas*, né en 1701, fut nommé secrétaire d'État en 1715, eut le département de la maison du roi en 1718, celui de la marine en 1723, le titre de ministre d'État en 1738, et montra dans ces diverses fonctions de l'activité, de la pénétration et de la finesse. Exilé à Bourges en 1749, sur la demande expresse de madame de Pompadour, contre laquelle il avait fait une chanson, il fut rappelé au ministère en 1774, par Louis XVI. « Il sortit de l'exil, dit M. Droz (*), avec la même légèreté d'esprit qu'il y avait apportée, et son égoïsme avait fait des progrès. Enchanté de revoir la cour, d'y retrouver du crédit, de gouverner un jeune roi, il employa toute l'adresse dont il était doué pour s'assurer les moyens de passer jusqu'à sa dernière heure dans une position si douce... On le vit entrer dans les routes politiques les plus différentes, concourir à des réformes, servir le despotisme. Il ne repoussait les projets d'aucun parti : *On peut en essayer*, était sa phrase favorite. Plein d'esprit, d'adresse et de malice, nul ne savait mieux déconcerter par quelque saillie un interlocuteur embarrassant. C'était avec des épigrammes qu'il décidait les plus graves questions, et il se flattait de rendre ainsi un important service à l'État. » Aussi fut-il loin d'être à la hauteur des circonstances au milieu desquelles il se trouvait. Homme de cour, il crut avoir atteint l'idéal de la politique en éloignant le roi des affaires et en assumant sur lui toute la responsabilité du gouvernement. Il mourut en 1781. On a sous son nom des *Mémoires*, 1790, 4 vol. in-8°. Ils sont de Sallé, son secrétaire, mais n'en méritent pas moins d'être consultés.

Louis PHELYPEAUX, marquis de la *Vrillière*, naquit en 1672, de *Balthasar* PHELYPEAUX, secrétaire d'État au département des affaires générales de la religion réformée, place dans laquelle il remplaça son père en 1700. Chargé, en 1715, du département de la maison du roi, il fut le seul des mi-

(*) *Hist. du règne de Louis XVI*, t. I.

nistres en place que le duc d'Orléans conserva, avec le titre de secrétaire de la régence. Il mourut en 1725, laissant le département de la religion réformée à son fils.

Louis Phelypeaux, comte de *Saint-Florentin,* fils du précédent, naquit en 1705. Il avait vingt ans, lorsqu'il succéda à son père dans l'une de ses plus importantes fonctions; et il obtint la confiance de Louis XV, comme le duc de la Vrillière avait obtenu celle du régent. En 1770, lors de la disgrâce du duc de Choiseul, il fut chargé par intérim du ministère des affaires étrangères, qu'il quitta l'année suivante. Il fut forcé de donner sa démission à l'avénement de Louis XVI, et mourut deux ans après, en 1777, léguant sa fortune à sa sœur, la comtesse de Maurepas. Ministre peu capable, il n'avait dû qu'à une complaisance extrême pour le roi et pour la cour la longue faveur dont il avait joui. Aucun ministre n'avait signé plus de lettres de cachet que lui.

Philippe Ier. Ce fut au onzième siècle que la nomenclature teutonique des noms des rois de France fut interrompue par l'apparition de ce nom grec de Philippe, qui dut sembler bien bizarre et bien prétentieux à la plupart des contemporains. C'était un commencement de renaissance qui, pour comble de singularité, nous venait de la Russie. Philippe était fils de Henri Ier et d'une fille d'Iaroslaf. Cette princesse sortait de la dynastie macédonienne, établie par Basile, en 867, à la tête de l'empire d'Orient; or, cette maison se rattachait par une généalogie imaginaire à l'ancienne famille héraclide, qui donna à la Macédoine Philippe et Alexandre. Quoi qu'il en soit de cette prétention, elle était prise au sérieux par la dynastie macédonienne de ce temps-là, et Anne de Russie, qui ne l'avait oubliée ni en Russie ni en France, donna à son premier enfant le nom célèbre de Philippe. Henri associa son fils à la couronne, selon l'usage des premiers Capétiens, et le fit sacrer le 23 mai de l'année 1059. Il mourut l'année suivante, et comme Philippe n'était âgé que de huit ans, « Baudouin, comte de Flandre, fut constitué bail, tuteur et maimbourg de la personne et biens de Philippe; et en la susdite qualité, les princes et barons de France firent hommage audit Baudouin, consentant et promettant que si ledit Philippe mouroit sans hoirs de son corps, ils tiendroient ledit Baudouin pour roi de France, sans aucune ultérieure solennité (*). » Telle était la volonté de Henri Ier, et il ne paraît pas que les oncles du jeune roi, Eudes et Robert, ou sa mère Anne, aient réclamé une tutelle qui leur appartenait. Baudouin gouverna pendant sept ans au nom de Philippe, et pendant cet espace de temps, c'est à peine s'il est question dans les chroniques de l'existence d'un roi de France. On le nomme cependant à l'occasion du mariage d'Anne de Russie, sa mère, avec Raoul, comte de Crespy en Valois (1062). Son nom se retrouve encore dans la charte accordée au couvent de Hasnon, pour confirmer les donations faites par Baudouin à ce couvent (1065). Cependant, de tous côtés l'esprit héroïque de la chevalerie se développait et produisait de grandes choses : Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, soumettait l'Angleterre par la bataille de Hastings, tandis que d'autres Normands devenaient les maîtres de l'Italie méridionale; enfin, l'ardeur des pèlerinages en terre sainte faisait pressentir les croisades. Tous ces grands faits du onzième siècle furent accomplis par la féodalité française; mais la royauté y resta étrangère.

Philippe avait trop à faire dans ses États pour se maintenir contre ses puissants vassaux; de plus, son caractère faible, son goût pour les plaisirs et la galanterie, le rendaient peu propre à diriger ces grandes entreprises, qui exigeaient des chefs énergiques et habiles. Baudouin était mort en 1067. Ses fils se firent la guerre pour le partage de sa succession. Philippe soutint l'aîné, fut battu, et se réconcilia ensuite avec Robert, le vainqueur, dont il épousa la belle-fille, appelée Berthe. La conquête de l'Angleterre rendait Guillaume bien redoutable pour ses suzerains. Philippe essaya de l'affaiblir en soutenant les révoltes de ses fils, en réclamant pour eux la Normandie, en

(*) *Annales de Flandre.*

appuyant l'opposition de la Bretagne (1075). Douze ans plus tard, la lutte ayant recommencé, Guillaume périt au siége de Mantes, et le roi de France, tranquille de ce côté, se livra sans inquiétude à son penchant pour la mollesse et la volupté. Il répudia Berthe, qui lui avait donné Louis le Gros, demanda la main d'Emma, fille de Roger, comte de Sicile; puis, renonçant à ce projet, il enleva Bertrade, femme de Foulques, comte d'Anjou, qui lui avait proposé elle-même de se donner à lui. Les évêques refusèrent de sanctionner cette union, et Philippe, ne voulant pas y renoncer, fut excommunié; il resta jusqu'à l'an 1105 sous le poids des sentences pontificales. Son autorité, compromise par ses désordres, ne fut maintenue que par l'activité du jeune Louis son fils, qui avait été associé à la couronne, malgré son inimitié avec sa belle-mère. Philippe mourut à Melun le 29 juillet 1108, après un règne de quarante-huit ans, un des plus longs et des plus insignifiants de l'histoire de France.

PHILIPPE Ier (monnaies de). Ainsi qu'on vient de le voir, Philippe Ier, couronné le 23 mai 1059, du vivant de son père, Henri Ier, régna seul à partir du 29 août 1060, et mourut le 29 juillet 1108. Toutes les monnaies que nous connaissons de lui, sont du genre de celles que nous avons appelées monnaies locales, c'est-à-dire qu'il les avait fait frapper dans les villes de ses domaines, plutôt comme seigneur de ces villes que comme roi de France. Nous allons décrire les principales variétés de ces monnaies. Toutes sont des deniers; on en connaît d'Orléans, d'Étampes, de Senlis, de Dreux, de Château-Landon, de Paris, de Sens et de Montreuil-sur-Mer; on trouve même le nom de ce prince sur des pièces de Mâcon et de Châlon-sur-Saône; mais, ainsi qu'on va le voir, ce nom ne se trouve sur ces monnaies que comme marque de suzeraineté.

Orléans faisait partie du patrimoine de Hugues Capet, même avant son avénement au trône; depuis le dixième siècle, cette ville frappait des deniers, sur lesquels on lisait, d'un côté, AVRILIANIS CIVITAS, et de l'autre DI DEX TERABE; et, dans le champ, autour d'un portail, emblème de la ville, NEDICTA. Sous le règne de Philippe Ier, ce système changea, et le nom du roi vint se mêler à celui de la ville, et aux légendes anciennes, en les troublant d'une manière singulière, comme, par exemple, sur les deniers suivants : 1° ✠ DIDEREX PHILIPVS; dans le champ, un portail, autour duquel sont disposées les lettres EOEATRX; ℟. — AVRELIANIS CIVITAS; croix aux branches de laquelle sont suspendues deux autres croix; 2° + PHILIPVS X REX DX; dans le champ un portail et les lettres TERA DX; ℟. — AVRELIANIS CIVITAS; croix cantonnée de l'A et de l'ω. (Voyez du reste ORLÉANS [monnaies d']).

Les monnaies d'Étampes, ville située entre Orléans et Paris, tantôt se rapprochaient de la première de ces deux villes, tantôt adoptaient un type particulier; c'est ce que prouvent les deux pièces suivantes : 1° + PHILIPPVS X REX; dans le champ, un portail imité celui d'Orléans, et accosté des lettres FRANCI? ℟. — STAMPIS CASTELLUM; croix à branches égales, cantonnée de deux S; 2° + PHILIPVS X REX DI; dans le champ, un monogramme, où il est impossible de ne pas lire ODOREX; ℟. — STAMPIS CASTELLUM; croix à branches égales, cantonnée de deux A. Nous avons si souvent vu des monogrammes carlovingiens perdre leur signification primitive et passer à l'état de types, que celui qu'offre ce denier ne peut plus nous étonner. La légende du droit est calquée sur celle des deniers d'Orléans.

Auprès d'Étampes, se trouve Château-Landon, où un autre monogramme d'Eudes, déformé, sert encore de type, pour le denier que voici, le seul que l'on connaisse de cette ville et de ce règne : + PHILIPPVS REX; dans le champ, le monogramme d'Eudes dégénéré.

Le comté de Dreux, qui d'abord avait appartenu à des seigneurs particuliers, entra du temps de Philippe dans le domaine des rois de France. Il y fit frapper des deniers, où l'on voyait pour type, d'un côté, un temple avec la légende FILIP REX, et de l'autre, une croix cantonnée de deux ω et entourée du mot DRVCASTA, pour *Drucas castrum*.

Le même type se retrouve à Montreuil-sur-Mer, ville sur les monnaies de laquelle on lit d'un côté : PHILIPVS REX, autour d'une croix cantonnée de deux s et de deux E, opposés l'un à l'autre, et au revers : CASTRAMONTR, autour du type, qui ici peut être une allusion au nom du lieu, *Monasteriolum* (petit monastère), ou au *castrum* lui-même.

A Senlis, le roi écrivait aussi au droit son nom PHILIPPVS REX, autour de la croix cantonnée de deux C; au revers, il plaçait dans la légende le nom du lieu CIVITAS SILNECTIS, et au centre, un monogramme, où l'on distingue très-clairement les lettres SLCTS pour SILVANECTIS.

A Sens, un temple carlovingien paraît encore à l'opposé d'une croix, avec les légendes PHILIPPVS et CIVITAS SENONI.

Quant aux monnaies de Paris, nous en avons déjà parlé à l'article consacré à cette ville. Deux types y étaient simultanément employés; d'un côté se trouvait le nom du lieu, PARISIVS CIVITAS, autour d'une croix à branches égales; de l'autre le nom du roi en légende (sic) PHILIPPVS REX; enfin, dans le champ, se trouvaient l'A et l'ω, suspendus par des rubans aux branches de l'X du mot REX, qui sur ces monnaies joue le rôle de la croix dans la légende.

Nous avons dit que le nom de Philippe Ier se trouvait sur des espèces fabriquées ailleurs que dans les ateliers royaux; on connaît de semblables pièces de Châteldon en Bourbonnais, de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. Cette singularité apparente s'explique facilement, si l'on réfléchit que sous les Carlovingiens, bien que, selon toute apparence, les bénéfices du droit de monnayage appartinssent souvent à des comtes ou à des ecclésiastiques, on n'en était pas moins habitué à marquer la monnaie du nom royal. Telle est l'origine des types où l'on voit un nom royal se perpétuer longtemps après la mort du prince qui le portait. On retrouve la tradition de cet ancien usage conservée dans quelques villes de la Bourgogne dans toute son intégrité. Voici la description de ces médailles : 1° + CASTELLUMDON; dans le champ, un monogramme imité de celui d'Herbert, comte du Mans; ℞. — PHILIPPVS REX; croix aux branches de laquelle sont suspendus l'A et l'ω. C'est, comme on voit, une contrefaçon des deniers manceaux du treizième siècle; — 2° PHILIPPVS REX; S dans le champ; ℞. — MATISCON. Ce type de l's, très-fréquent sur les monnaies du moyen âge, n'a pu encore être expliqué; — 3° + PHILIPVS REX, entre grenetis; dans le champ, une croix cantonnée d'un croissant, d'un A et d'un ω; ℞. — CAVION CIVITAS; dans le champ, un B, initiale de *Burgondia*. Telles sont les seules monnaies qui nous soient parvenues sous le nom de Philippe Ier.

PHILIPPE II, surnommé *Auguste*, naquit en 1165 de Louis VII et d'Adélaïde de Champagne, sa troisième femme. Son éducation fut confiée à Clément de Metz, l'un des hommes les plus savants et les plus vertueux de l'époque. A l'âge de quatorze ans, Philippe fut associé à la couronne (1179) et sacré à Reims en grande pompe; son père le maria peu de temps après à Isabelle de Hainaut, qui descendait de Charlemagne, confondant ainsi les droits de la maison carlovingienne avec ceux de la dynastie de Hugues Capet. A la mort de son père, Philippe fut sacré de nouveau (1180); les premiers actes de son règne furent des édits rigoureux contre les blasphémateurs, les hérétiques et les juifs. Cependant, il n'avait pas atteint l'âge où les rois sortent de tutelle; la régence avait été donnée à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. La maison de Champagne, la mère et les oncles du roi montrèrent un vif mécontentement. Mais le jeune roi resta étroitement uni à son tuteur, qui promit de donner pour dot à sa nièce Isabelle l'Artois, le Valois et le Vermandois. « Tant que le roi n'avait point l'Oise, dit M. Michelet, on pouvait à peine dire que la monarchie fût fondée. Mais le comte refusant d'accomplir ses promesses et tâchant de reprendre Amiens, le roi rompit avec lui et se prépara à envahir la Flandre. Il fut prévenu par son adversaire, qui vint porter la terreur jusqu'aux portes de Paris; mais Philippe-Auguste envahit la Flandre à son tour, et força le comte à céder tout ce qu'il avait promis. Une fois

maître de la Picardie, le roi de France avait peu à craindre de la Flandre, et pouvait prendre la Normandie à revers (*). » Telle fut la première acquisition de Philippe-Auguste, dont la fermeté et l'adresse élevèrent si haut le pouvoir royal jusque-là si abaissé. Ce fut pendant la guerre de Flandre (1183) qu'il fit paver Paris, agrandir son enceinte, entourer de murailles et réserver pour les sépultures la place des Innocents.

Après ces premiers succès, Philippe-Auguste était plus fort contre l'Angleterre; les fils de Henri II Plantagenet, révoltés contre leur père, trouvèrent à sa cour l'hospitalité la plus amicale. Philippe couchait avec Richard dans le même lit, mangeait dans le même plat, et le soutenait dans ses réclamations hautaines auprès de son père. Richard, n'ayant pu obtenir ce qu'il désirait, se déclara vassal de Philippe-Auguste et abjura son hommage à Henri II. Ce malheureux prince, trahi par tous ses fils, abandonné de tous ses sujets, mourut en 1189. Dès lors Richard, devenant roi d'Angleterre, devait aussi devenir l'ennemi de Philippe. La croisade à laquelle ils prirent part retarda un peu le commencement de leur rivalité; Philippe, après avoir établi la dîme saladine, régla tout pour l'administration de son royaume; laissa la régence à sa mère Adélaïde et à son oncle Guillaume de Champagne, cardinal et archevêque de Reims; prit l'oriflamme à Saint-Denis, se rendit à Vézelai, où la troisième croisade fut prêchée et décidée, et alla s'embarquer à Gênes, car il n'avait pas de port sur la Méditerranée. Philippe et Richard séjournèrent quelque temps en Sicile, ou leur mésintelligence commença à éclater. Le roi de France arriva le premier devant Ptolémaïs, et poussa vigoureusement les opérations du siége, qui fut terminé le 13 juillet 1191. Mais la discorde des princes chrétiens les empêcha de faire d'autres conquêtes. Bientôt Philippe fut atteint d'une maladie violente qui lui enleva les cheveux, la barbe, les ongles, les sourcils. Il crut, ou feignit de croire, qu'il était empoisonné, et que Richard en voulait à sa vie; et il se hâta d'abandonner la terre sainte, où il n'était allé que pour obéir à l'entraînement général et non de sa propre impulsion. A son retour, il passa à Rome, où le pape ne voulut pas le relever de son vœu. Rentré chez lui, il institua la garde des *sergents d'armes* pour la sûreté de sa personne, et souleva Jean sans Terre contre Richard, qui était resté en Palestine. Ils voulaient le priver de sa couronne; Jean devait s'emparer de l'Angleterre, Philippe de la Normandie. Le roi de France se fit un nouvel allié en épousant Ingeburge, sœur du roi de Danemark, Canut; mais ce prince refusa de prendre les armes contre Richard. Quand celui-ci fut de retour dans ses États, après mille dangers, Jean son frère se réconcilia avec lui par une trahison qui coûta la vie à trois cents Français, qui formaient la garnison d'Évreux. Ce fut le commencement d'une guerre longue et sanglante entre le roi de France et celui d'Angleterre. Enfin, au bout de cinq ans, le pape Innocent III réconcilia les deux rivaux (1198), et l'année suivante Richard mourut.

Philippe n'avait plus pour adversaire que le faible Jean sans Terre; mais il se créa de nouveaux embarras en répudiant Ingeburge pour épouser Agnès de Méranie. Le pape l'excommunia et mit son royaume en interdit; Philippe-Auguste eut beau faire, il fut obligé de reprendre Ingeburge et de renvoyer Agnès, qui mourut de douleur la même année. Fidèle à sa politique, Philippe avait opposé au roi d'Angleterre un prétendant; c'était le jeune Arthur de Bretagne, neveu de ce prince; on sait que cet infortuné fut assassiné par l'ordre de son oncle (1203). Philippe cita alors son rival devant sa cour des pairs; Jean refusa de comparaître, et la Normandie fut confisquée et conquise (1204). Le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, furent ensuite enlevés en deux ans; et Jean fut bientôt menacé dans son royaume même. Excommunié par le pape, il se vit dépouiller en faveur de Philippe, qui prépara un armement considérable pour envahir l'Angleterre. Mais Jean détourna l'orage; il se déclara vassal et tributaire de saint Pierre, et alors Innocent ordonna à Philippe de renoncer à sa

(*) Michelet, *Hist. de France*, t. II.

conquête. Celui-ci n'obéit qu'avec beaucoup de répugnance, et il alla employer et perdre sa flotte dans une guerre sans résultat contre le comte de Flandre. Cette expédition, en alarmant tous les souverains des Pays-Bas, les poussa à se coaliser avec l'empereur et le roi d'Angleterre pour écraser le roi de France, dont les progrès étaient si alarmants pour toute la féodalité. Othon IV et ses alliés se réunirent à Valenciennes, réglèrent d'avance le partage des dépouilles, et vinrent se faire battre, le 27 juillet 1214, à la journée de Bouvines, entre Lille et Tournai, sur les bords de la Marcke. Othon faillit périr dans la bataille; le comte de Boulogne fut pris et enfermé à Péronne; le comte de Flandre fut conduit à Paris, enchaîné, à la suite de Philippe-Auguste, qui y entra en triomphateur. Pendant que le roi remportait cette brillante victoire, qui consolidait la monarchie, son fils Louis repoussait Jean sans Terre du Poitou, et déconcertait cette attaque par les provinces méridionales.

Depuis cette époque, Philippe-Auguste se tint prudemment en dehors de tous les grands événements qui signalèrent le commencement du treizième siècle. Il avait laissé ses sujets partir pour la quatrième croisade; il resta étranger à celle des Albigeois, et ne fit rien pour aider son fils Louis à conquérir l'Angleterre, où l'appelaient les barons soulevés contre Jean sans Terre. N'ayant d'autre pensée que de consolider les résultats importants de son règne, il s'occupa d'administration, de gouvernement, et devint comme l'arbitre des rois et des peuples. Après la mort d'Amauri, roi de Jérusalem, on le consulta pour le choix de son successeur, et il désigna Jean de Brienne, qui fut élu. Il refusa les biens du comte de Toulouse, que lui offraient les vainqueurs de la croisade des Albigeois, embarrassés de leur conquête. Ses États, augmentés de plus des deux tiers, furent les mieux gouvernés de l'Europe. Il diminua l'autorité des grands vassaux par l'institution des baillis, juges des cas royaux dans toutes les principales villes. Il donna plus de régularité à la perception des impôts, fortifia un grand nombre de villes, créa les maréchaux de France, accorda à l'Université de Paris sa charte de liberté qui la constitua. Sous son règne s'élevèrent les plus belles cathédrales de France, Notre-Dame d'Amiens, Saint-Remi de Reims, Notre-Dame de Paris, commencée longtemps auparavant. En un mot, le règne de Philippe-Auguste fut décisif pour la grandeur de la France, en ce qu'il plaça, selon l'expression de M. Guizot, la royauté de fait au niveau de la royauté de droit. Ce prince mourut à Mantes le 14 juillet 1223, à l'âge de cinquante-neuf ans. Louis VIII, qu'il avait eu de sa première femme Isabelle, lui succéda.

PHILIPPE II (monnaies de). Le règne de Philippe-Auguste (1180-1223) correspond à une époque fort importante de l'histoire monétaire, non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe; c'est alors en effet que naquit vraiment la monnaie royale; que les espèces frappées par les seigneurs ecclésiastiques ou laïques commencèrent à être regardées comme inférieures à celles du roi; enfin, que le droit de battre monnaie fut considéré comme émané de l'autorité royale. Jusqu'alors, la monnaie, marquée d'un côté du nom de l'atelier où elle avait été frappée, empreinte de diverses images, plus ou moins bizarres, les unes traditionnelles et incomprises, les autres figurées d'une manière barbare, n'avait de cours légal que dans le pays même où elle avait été fabriquée, et lorsqu'elle était reçue ailleurs, ce n'était que par tolérance. Le seigneur terrien qui possédait un atelier monétaire avait le droit d'interdire sur ses terres la circulation de tous autres deniers que les siens. L'autorité royale, qui s'étendait sur toute la France, était alors, on le sait, plutôt morale qu'effective, et bien que le droit de monnayage fut certainement inhérent à la dignité royale, il n'en est pas moins vrai qu'avant Philippe-Auguste les rois ne l'exerçaient que comme les autres propriétaires d'ateliers monétaires; et ce qui le prouve, c'est qu'à Paris et dans les autres villes de leur domaine, non-seulement l'empreinte, mais même le titre et le poids changeaient selon les lieux. D'ailleurs, les rois tenaient si peu à voir figurer leur nom sur leurs espèces, qu'à Orléans, la monnaie, qui leur avait

toujours appartenu, était anonyme avant Philippe I[er].

Philippe-Auguste changea tout cet ordre de choses; il établit que dorénavant on ne frapperait dans ses domaines d'autres espèces que des tournois et des parisis. A défaut des textes et des historiens, qui se taisent à ce sujet, les monuments sont là pour nous l'apprendre, et nous prouver en même temps que cette idée ne vint au roi que vers la moitié de son règne, c'est-à-dire en 1200, à l'époque de sa plus grande puissance; auparavant il s'était contenté de suivre le chemin tracé par ses prédécesseurs. On le voit, en effet, en 1187 et en 1195, s'engager avec les bourgeois d'Orléans et de Saint-Quentin à ne pas changer leur monnaie durant sa vie, et à une autre époque, accorder à l'abbé de Corbie la libre circulation des espèces de son abbaye sur les terres qui dépendaient de la couronne, à la condition que les monnaies royales jouiraient du même privilége dans les domaines de l'abbaye. Enfin, ce qui prouve mieux encore ce que nous avons dit, c'est que Philippe-Auguste, s'étant emparé de Deols et de Châteauroux, pendant ses guerres avec Richard, déposséda de son atelier, dans la dernière de ces deux villes, le seigneur, Raoul de Chavigny, et y frappa deux deniers au type royal. La monnaie deoloise portait d'un côté + RADVLFVS autour d'une croix, et de l'autre, DEDOLIS autour d'une étoile à six pointes; Philippe se contenta de substituer son nom à celui du baron dépossédé, et frappa la pièce suivante : + FILIPVS, autour d'une croix; DEDOLIS, autour d'une étoile à six pointes. Cela se passait avant 1199, époque où il rendit à la maison de Chavigny son ancien domaine.

Après 1204, il agissait bien autrement, comme on va le voir; mais, avant tout, il faut signaler un fait assez singulier, c'est que Montreuil et Paris sont les seules villes de ses domaines héréditaires dont on ait des deniers (*); Mantes, Pontoise, Étampes, Orléans, Château-Landon, où il avait des ateliers, n'ont point fourni de pièce à son nom, et à partir de cette époque, les noms de ces villes disparaissent pour toujours de la légende des deniers; il en est de même de Bourges, dont le nom ne se rencontre de nouveau que sous Philippe le Bel; nous ignorons la cause de ce fait; mais il surprendra moins, lorsqu'on saura que les deniers parisis de Philippe II, qui étaient inconnus il y a cent ans, sont aujourd'hui fort communs, et qu'il en est de même, à la rareté près, de ceux de Péronne. Pour nous, il nous paraît certain, quoi qu'on en ait dit, qu'il a été frappé des deniers à Orléans au nom de Philippe-Auguste, et il ne nous semble pas impossible qu'on les trouve tôt ou tard, ainsi que ceux de Mantes, Pontoise, Étampes, etc. En attendant, les lieux dont on a des deniers marqués au nom de Philippe-Auguste, sont, outre Deols : Paris, Péronne, Arras, Montreuil, Saint-Omer, Tours et Rennes; les pièces des cinq premieres de ces villes portent le type parisis; celles des deux dernieres, le type tournois; en voici la description : 1° PHILIPPVS REX en légende; dans le champ FRA / OↃN ; ℟.—PARISIICIVIS, autour d'une croix à branches inégales. 2° Même type au droit, ℟. — PERONNE, autour d'une croix cantonnée. 3° Même type au droit; ℟.— ARRASCIVIS, autour d'une croix cantonnée, au 1[er] et au 4[e] canton, d'une fleur de lis. 4° Même type au droit; ℟.—MONTREVL, autour d'une croix cantonnée, au 2[e] et au 3[e] canton, d'un besant. 5° Même type au droit; seulement les mots FRA / OↃN y sont séparés par deux crosses; ℟. — SEINT HOMER; croix à branches égales dans le champ. 6° + TVRONVS CIVIS, autour d'un châtel tournois; ℟ — PHILIPPVS REX, autour d'une croix à branches égales. 7° PHILIPPVS REX, autour d'une croix à branches égales; ℟. — REDONISCIVIS, autour d'un châtel tournois.

Si l'on compare les unes aux autres les pièces de Philippe II qui nous restent, on verra que, comme nous l'avons dit, à partir du treizième siècle, de 1200 à 1210, les monnaies frappées dans l'ouest de son royaume prennent

(*) De toutes les monnaies décrites par Leblanc sous le nom de Philippe-Auguste, les seules qui lui appartiennent sont celles d'Arras, de Montreuil et de Saint-Omer.

le type de Tours, et sont dans le système tournois, tandis qu'au nord et à l'est, ce sont le type et le système parisis qui sont adoptés. En effet, à Arras, à Saint-Omer, à Péronne, lorsque ces villes appartenaient au comte de Flandre, c'était le système flamand pur qui était suivi ; à Montreuil, il y avait aussi un type particulier, un châtel ; à Rennes, un autre type, une croix ancrée. Pourquoi le roi aurait-il changé ces types consacrés ? pourquoi n'aurait-il pas agi dans ces villes comme à Deols, si dès lors il n'avait pas conçu l'idée si bien mise en œuvre plus tard par saint Louis? Disons donc que Philippe-Auguste est le créateur de l'unité monétaire en France; que c'est lui qui a préparé la destruction de la monnaie locale, et la prédominance des espèces tournois et parisis sur les espèces baronales. Rappelons-nous qu'au commencement de son règne il demandait à l'abbé de Corbie la permission de faire circuler ses monnaies sur ses terres, et que plus tard, saint Louis disait que ce n'était point comme héritier du sire de Sauve qu'il battait monnaie dans cette ville, mais comme roi de France, titre qui lui donnait, disait-il, le droit de battre des tournois partout ou bon lui semblait dans son royaume; qu'il continuait à permettre le cours de la monnaie locale sur les terres du baron qui l'avait fait frapper, mais le défendait partout ailleurs ; qu'il voulait enfin que ses espèces fussent acceptées dans tout le royaume, et reçues seules là où il n'y avait pas d'espèces locales.

Il est bon de faire remarquer que tout en prenant le type parisis ou tournois, les villes du domaine royal n'en continuèrent pas moins de marquer leurs espèces à leur nom, et que cette coutume, qui se conserva sous Louis VIII, ainsi que le prouvent des monnaies d'Arras et de Montreuil, ne se perdit que sous Louis IX. Alors, les mots *parisius civis et turonus civis* étaient devenus des noms de monnaies, et désignaient non plus des villes, mais deux genres de deniers de valeur différente, et frappés dans tous les hôtels royaux. Disons encore qu'à Rennes, à Saint-Omer et à Arras, ce n'était pas comme roi, mais comme tuteur de la jeune Yolande de Bretagne, et de son fils Louis VIII, que Philippe-Auguste battit monnaie. Ce fait est très-ordinaire dans la numismatique du moyen âge, et l'on en a déjà vu plus d'un exemple. Ajoutons enfin, pour ne rien oublier de ce qui a rapport aux monnaies de Philippe-Auguste, que ce prince acquit à Tournay, qui ne lui appartenait cependant pas, l'hôtel de la monnaie, mais qu'on ne connaît de cette ville aucune pièce portant son nom. On a déjà remarqué un fait assez commun à la fin treizième siècle, c'est que certaines légendes étaient moitié en latin, moitié en français, ARRASCIVIS, SEINT HOMER, MONTRVEL, et que les deux crosses, qui se trouvent dans le champ du droit, sur les monnaies de Saint-Omer, sont les emblèmes de l'abbaye de Saint-Bertin, qui les portait dans ses armoiries.

PHILIPPE III, dit LE HARDI, fils de Louis IX et de Marguerite de Provence, naquit le 30 avril 1245. Il avait suivi son père dans la huitième croisade, dont l'issue fut si désastreuse. Reconnu roi sur le sol de l'Afrique, il revint en France avec les débris de son armée, et les restes de son père, de Thibaut de Navarre et de sa femme Isabelle, de Tristan de Nevers, d'Alphonse de Toulouse. La mort de tant de princes ouvrait au profit de la couronne de riches et nombreuses successions : Jean Tristan, frère de Philippe III, lui laissait le Valois et l'Auvergne ; tout l'héritage de la maison de Toulouse revint au domaine de la couronne, et la mort de Thibaut II prépara la réunion de la Champagne et de la Navarre. Ainsi la position de la royauté était si heureuse que, quel que fût le roi, tous les événements devaient concourir à sa grandeur (1270).

Philippe n'était qu'un prince assez médiocre, mais il héritait de cette tradition de sagesse qui se perpétuait dans la race capétienne. Il possédait le sentiment de ses intérêts : il se garda bien de rompre la paix consolidée sous le règne précédent entre la France et l'Angleterre, et en cela sa politique s'accordait avec celle d'Édouard Ier, qui monta sur le trône presqu'en même temps que lui. D'ailleurs la nature même des acquisitions que Philippe venait de faire attirait toute son attention vers le

Midi; aussi toute l'action intérieure de la France se porta-t-elle pendant son règne et une partie du règne suivant sur l'Italie et sur l'Espagne. Il força, en 1272, Roger Bernard, comte de Foix, à lui prêter hommage. Il obtint, en 1274, pour son fils Philippe le Bel, la main de Jeanne, héritière de Navarre, contrée où il réussit à faire triompher le parti de la France, malgré l'opposition des Aragonais et des Castillans. Il soutint, en 1276, les droits de ses neveux, les infants de la Cerda, que les cortès avaient dépouillés du trône en faveur de Sanche, second fils d'Alphonse X, roi de Castille; mais il ne put empêcher le triomphe de leur compétiteur.

Pendant ces guerres, la cour était le théâtre de sanglantes intrigues : le faible Philippe III s'était laissé subjuguer par un parvenu nommé Labrosse, homme de basse naissance, qui avait été barbier et chirurgien de saint Louis. La nouvelle reine, Marie de Brabant, trouva en lui un redoutable concurrent dans la confiance de son époux. Elle devint son ennemie déclarée. Tous les envieux se liguèrent avec elle pour renverser Labrosse, qui de son côté ne négligea rien pour inspirer au roi des soupçons sur la conduite de sa femme. Sur ces entrefaites, le jeune Louis, fils aîné de Philippe, fut attaqué de la fièvre, et expira au milieu des convulsions : sa peau était parsemée de taches livides, ses entrailles présentaient d'étranges indices. Il est empoisonné ! s'écria-t-on. C'est le favori ! c'est la reine! les deux partis s'accusaient mutuellement. Placé entre sa femme et son confident, le roi se trouva fort embarrassé; il alla consulter une béguine, et la réponse fut favorable à la reine; il hésitait encore, lorsque des lettres mystérieuses dont on n'a jamais su le contenu, vinrent le déterminer à faire arrêter Labrosse, qui fut jeté dans un cachot, jugé par une commission, et exécuté à Montfaucon, après une absurde procédure (1278).

En 1282, le massacre des Vêpres siciliennes mit aux prises la France, l'Espagne et l'Italie. Le pape se déclara pour la France contre l'Aragon; il offrit ce royaume à Charles de Valois, frère de Philippe III. Le roi fit marcher une armée vers les Pyrénées; il la guidait lui-même (1284); mais il n'obtint pour tout avantage que la prise de Girone. L'expédition mal préparée échoua, et Philippe expira à son retour, dans les plaines pestilentielles du Lampourdan, entre les bras du roi de Majorque (5 octobre 1285). Ce prince avait eu de sa première femme, Isabelle d'Aragon, trois enfants, Louis, Philippe le Bel, Charles de Valois; de Marie de Brabant, il eut Louis, comte d'Évreux, Marguerite, qui épousa Édouard Ier d'Angleterre, et Blanche, qui fut mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils d'Albert Ier.

Prince faible, crédule et de la dernière ignorance, Philippe III fut cependant entraîné à continuer l'œuvre de ses prédécesseurs. Les progrès de la royauté étaient tels, que l'on commençait à reconnaître et à écrire que le roi était souverain par-dessus tout. Philippe publia des ordonnances pour confirmer celles de son père au sujet des guerres privées; le parlement commença à se constituer; aux combats judiciaires succédèrent ceux de la parole, et quelques dispositions législatives assurèrent des honoraires aux avocats; on doit aussi à ce prince des règlements concernant les ponts, les marchés, les chemins, et autres établissements d'utilité publique. Ainsi, la royauté marchait toujours, quelle que fût la valeur personnelle des rois : elle avait en elle une force indépendante qui rendait son progrès inévitable, et tout concourait à la fortifier et à l'élever audessus des puissances féodales qui l'avaient autrefois humiliée.

PHILIPPE III (monnaies de). A l'avénement de Philippe le Hardi, la monnaie était parfaitement réglée; deux systèmes monétaires se partageaient alors le royaume, ou, pour mieux dire, les domaines du roi, le système tournois et le système parisis. Le premier, plus usité que le second, était adopté principalement dans l'ouest et le midi; le second avait cours dans le centre et dans le nord. Philippe eut le bon esprit de respecter les sages établissements de son père, et sous son règne la monnaie ne souffrit aucune altération. Il fit frapper des espèces d'or, d'argent et de billon. Les textes nous prouvent que de son temps on fit des *écus d'or* et des ***deniers***

d'or à la couronne; mais ces deux espèces nous sont complétement inconnues, et on sait seulement qu'elles valaient chacune 10 sous parisis, et qu'elles avaient le titre de 23 karats ½. Voici la description d'une autre pièce d'or qui semble appartenir à Philippe IV, et à laquelle on pourrait donner le nom de *petit royal :* PH : DEI : GRA FRACOR : REX ; dans le champ, le roi debout, couronné, tenant son sceptre d'une main, ayant l'autre appuyée sur sa poitrine. Un manteau est jeté sur ses épaules ; par-dessous il porte une robe serrée sur les hanches par une ceinture; deux fleurs de lis accostent sa figure ; ℟. — XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMP : ; dans le champ, une croix fleurdelisée dans un cartouche cantonné à l'extérieur de quatre trèfles. Si cette pièce est en effet un *petit royal*, elle devait valoir 10 sous parisis.

En argent, Philippe II fit faire des *gros tournois*, des *mailles blanches* et des *mailles tierces*, semblables à celles de son père. Voici la description des gros tournois ; les mailles leur sont en tout semblables : + BENEDICTV SIT, etc., entre grenetis; + PHILIPPVS REX en 2ᵉ légende ; une croix dans le champ; ℞. — bordure de fleurs de lis; TVRONVS CIVIS; dans le champ, un châtel tournois. Les *deniers* et les *oboles* de billon portaient les types de ceux de Philippe-Auguste, et ils n'en diffèrent que par le travail; seulement on n'y trouve plus aucun nom de lieu, et on lit sur tous indistinctement : TVRONVS CIVIS ou PARISIVS CIVIS, qu'ils aient été frappés à Tours, à Paris ou dans tout autre lieu. Les tournois sont de 224 au marc, au poids de 18 sous 10 deniers, et à 3 deniers 18 grains de loi.

PHILIPPE IV, dit LE BEL. En montant sur le trône, ce prince avait trois grandes affaires à terminer, trois couronnes à assurer dans sa famille : 1° celle d'Aragon, que le pape avait donnée à Charles de Valois ; 2° celle de Castille, qu'il fallait enlever à don Sanche ; 3° celle de Naples et de Sicile, que réclamait Charles le Boiteux, fils de Charles Iᵉʳ, mort trois ans après les Vêpres siciliennes. Philippe se conduisit en fourbe habile dans toutes les contestations qui éclatèrent à propos de ces trois couronnes. Enfin, un traité conclu à Tarascon vint terminer des hostilités qui languissaient depuis longtemps (1291). Le roi d'Aragon abandonnait ses prétentions sur l'Italie méridionale, Charles de Valois renonçait à l'Aragon, et il recevait en compensation les provinces d'Anjou et du Maine, que lui cédait Charles de Naples. En 1295, ces décisions furent confirmées de nouveau au traité d'Anagni.

Philippe IV, s'étant dégagé de ces guerres méridionales, se tourna contre l'Angleterre, avec laquelle le grand débat n'était que suspendu. La rupture eut lieu en 1293. Philippe encouragea la résistance de Baillol; Édouard excita contre celui qu'il avait reconnu pour son suzerain, la Flandre et l'empereur. Tout réussit d'abord à Philippe; il confisqua la Guienne et la conquit; le duc de Bretagne fit sa soumission; la Flandre elle-même, envahie par Robert d'Artois, s'humiliait devant les armées de Philippe. Le comte Gui de Dampierre et Édouard demandèrent la paix, et Benoît Caïetan, Boniface VIII, en fut le médiateur (1298).

Par ce traité, les deux rois s'étaient mutuellement abandonné leurs alliés. Pendant qu'Édouard écrasait l'Écosse, Charles de Valois envahissait la Flandre et forçait le comte Gui à se constituer prisonnier au Louvre. La Flandre fut traitée en pays conquis; mais bientôt elle perdit patience; les Flamands massacrèrent les Français et levèrent une formidable armée. Alors eut lieu la désastreuse bataille de Courtray (1303). Cette défaite rendit Philippe plus traitable. Édouard de son côté avait perdu trois armées en Écosse. Les différends qui avaient recommencé entre les deux princes, furent définitivement réglés par un traité signé à Paris, lequel confirmait et développait celui de 1298. Édouard épousait la sœur de Philippe, et le prince de Galles sa fille; la Guienne était rendue aux Anglais. Après cette seconde réconciliation les deux rois retombèrent encore sur leurs victimes. Philippe effaça, à Mons en Puelle et à Ziriksée, la honte de Courtray, et fut pourtant forcé d'accorder la paix aux Flamands. Tels sont les principaux événements militaires du règne de Philippe IV

Au dedans, ce règne présente des faits encore plus importants et plus nombreux. L'examen des ordonnances de Philippe IV prouve que la royauté est alors beaucoup plus active et intervient dans un beaucoup plus grand nombre d'affaires et d'intérêts qu'elle ne l'avait fait jusque-là. Le recueil du Louvre contient 354 ordonnances de ce prince; M. Guizot les classe de cette manière:

44 de législation politique et de gouvernement proprement dit;

101 de législation civile, féodale, ou domaniale;

56 sur les monnaies, soit monnaies royales, soit monnaies de seigneurs ou monnaies étrangères;

104 sur des affaires de privilége local ou d'intérêt privé, concessions ou confirmations de communes, etc.;

11 sur les juifs et les marchands et négociants italiens;

38 sur des sujets divers (*).

Plus administrateur que guerrier, Philippe le Bel signala les premières années de son règne par des ordonnances remarquables qui contribuèrent à constituer l'ordre social en France. En 1287, ordonnance qui statue que tout homme en venant habiter une ville, et en y achetant une maison de la valeur de soixante sous parisis, pouvait requérir le prévôt de lui octroyer des *lettres de bourgeoisie*. Autre ordonnance de la même année, qui exclut les prêtres de l'administration de la justice, non-seulement au parlement du roi et dans ses domaines, mais dans ceux des seigneurs. C'est la première séparation expresse de l'ordre civil et de l'ordre ecclésiastique. En 1289, nouvelle ordonnance pour expulser le clergé du parlement. En 1288, défense à tout prêtre d'emprisonner un juif sans en avertir le juge laïque du lieu où le juif est domicilié. Défense au sénéchal de Carcassonne d'emprisonner qui que ce soit sur la seule demande des inquisiteurs. En 1291, autres attaques contre l'Église, à qui Philippe et ses légistes firent une si rude guerre, en portant à trois, quatre ou six fois la rente, ce que devait payer l'*acquéreur ecclésiastique* en compensation des droits de mutation que l'État perdait. Sous Philippe le Bel, le parlement fut organisé. En 1291, le roi régla la division du travail. L'établissement de tant d'officiers et de juges royaux nécessitait une grande augmentation dans les revenus de l'État. Le système financier des monarchies modernes alors en enfance, était bien grossier et ne procédait que par l'illégalité et l'oppression. En 1296, Philippe lança contre le peuple le terrible impôt de la *maltôte*, dont le nom indique toute l'iniquité, et y soumit les marchands, les bourgeois et les prêtres. L'Église était riche, Philippe était avide, et de ses tentatives pour dépouiller les ecclésiastiques de leurs biens, naquit son fameux démêlé avec Boniface VIII; démêlé qui se termina par l'abaissement de la tiare.

Boniface VIII avait, dans sa bulle *Clericis laicos*, déclaré excommunié, tout prêtre qui payerait, tout laïque qui exigerait subvention, prêt ou don, sans autorisation du saint-siége. Aussitôt Philippe rendit une ordonnance qui défendait l'exportation de l'or, de l'argent, des armes, etc., et qui privait la cour de Rome des subsides de France (1297). La querelle, suspendue dans les années suivantes, fut ranimée en 1301, pour un différend de juridiction entre le roi et le pape. La bulle *Ausculta fili* irrita Philippe, qui répondit au pape par une lettre hautaine et insolente; puis, avant d'entrer en lutte avec le saint-siége, pour donner plus de force à sa résistance, il convoqua l'assemblée des *états généraux du royaume*. Ce fut le plus grand acte de son règne. La bourgeoisie y forma le tiers état, et prit dès lors une importance politique. Philippe recueillit de cette mesure tous les fruits qu'il en attendait: savoir, une protestation formelle des trois ordres contre les prétentions de Rome. De plus, il demanda à l'assemblée des subsides, qu'elle lui accorda. Boniface, de son côté, convoqua le clergé français à Rome. Philippe traita ceux qui s'y rendirent en sujets rebelles, et fit saisir leurs biens (1303). Enfin, après avoir réparé la défaite de Courtray, et fait la paix avec l'Angleterre; décidé à en finir avec le pape, il le fit accuser par Guillaume

(*) Guizot, *Hist. de la Civilis. en France*, V[e] vol., 15[e] leçon.

Plasian, qui prononça contre lui un violent réquisitoire et un appel au prochain concile. Nogaret fut chargé d'aller signifier cet appel à Boniface; accompagné de Sciarra Colona, il l'assiégea, le prit dans Anagni, et Boniface, outragé, souffleté par Colonna, mourut un mois après, d'une fièvre frénétique. Dès lors, la tiare fut vaincue, et le triomphe du pouvoir temporel des rois sur la théocratie du moyen âge, assuré. Après Boniface VIII, l'abaissement des papes fut déplorable. Au pacifique Benoît XI succéda un pape tout français par la naissance, par la politique, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui, élevé au trône pontifical sous le nom de Clément V, par l'influence de Philippe le Bel, vint fixer sa résidence à Avignon (1305).

Philippe le Bel obtint de Clément V tout ce qu'il voulut, excepté la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. Il eut aussi beaucoup de peine à lui arracher l'abolition de l'ordre du Temple. Ce fut encore une des audacieuses et énergiques entreprises de Philippe le Bel, et celle où il montra peut-être le plus de mépris pour la justice et l'humanité. Les templiers étaient riches et puissants: Philippe, ombrageux et avide comme il l'était, ne pouvait souffrir l'existence de cet ordre, qui n'avait plus de services à rendre depuis la chute du royaume de Jérusalem. Il avait d'abord songé à le dominer en s'en faisant nommer grand maître. Mais on ne voulut pas l'y recevoir. Enfin, dans une émeute provoquée, en 1306, par l'altération des monnaies, les chevaliers du Temple lui donnèrent un asile, et depuis ce temps, il résolut de détruire cet ordre qui pouvait sauver un roi. En effet, le 13 novembre 1307, sur les accusations de quelques chevaliers, il fit arrêter à Paris le grand maître, et cent quarante chevaliers; le même jour, soixante le furent à Beaucaire, puis une foule d'autres par toute la France. Il excita contre ces malheureux la fureur populaire par les prédications des moines. On faisait courir sur leur compte des bruits étranges qu'il n'était que trop facile d'accréditer. Selon les uns, ils avaient pour idole une tête barbue; selon les autres, une tête à trois faces; selon quelques-uns, c'était un crâne d'homme, suivant d'autres un chat. L'accusation générale portait donc sur crime d'irréligion, d'impiété, de sacrilége; et les bizarres et mystérieux symboles derrière lesquels l'ordre dissimulait sa pensée politique et religieuse, avaient fait naître et accrédité toutes ces imputations. Cependant, le pape seul pouvait prononcer la dissolution de l'ordre; il hésita longtemps; il n'y consentit qu'en 1311, lorsque Philippe le Bel se fut désisté de ses poursuites contre la mémoire de Boniface VIII; et l'ordre des Templiers fut aboli au concile de Vienne. Philippe le Bel n'avait pas attendu cette sentence pour condamner au dernier supplice quelques-uns de ceux qu'il avait mis en accusation devant des commissions ecclésiastiques. Mais les plus illustres victimes ne furent immolées qu'en 1314: ce furent Jacques de Molay, le grand maître, Guy, grand prieur de Normandie, et plusieurs autres; ils protestèrent hautement de l'innocence de l'ordre, et moururent en citant le pape et le roi qui les condamnait, devant le tribunal de Dieu. Philippe mourut au mois de novembre de la même année. Tel fut le dernier acte de ce prince inique et violent, qui conçut et exécuta de grandes choses, savoir: l'abaissement de l'aristocratie ecclésiastique et de l'aristocratie féodale, mais sans aucune moralité et à la manière des tyrans.

Philippe IV (monnaies de). Philippe IV suivit d'abord, à l'égard des monnaies, les errements de son père, et dans les commencements de son règne rien ne fut changé à l'état de choses établi. Mais bientôt, pressé par le besoin d'argent, il se mit à altérer les monnaies, et cette imprudence fut pour lui et pour le royaume la cause de nombreuses calamités. Son règne est fécond en ordonnances relatives aux monnaies, et nous regrettons vivement de ne pouvoir les rapporter ici; nous dirons seulement que le peuple, exaspéré des malversations du roi, se révolta plus d'une fois, en demandant à grands cris les *monnaies de saint Louis*. Enfin, sur la fin de son règne, Philippe IV, s'apercevant que l'altération des espèces portait préjudice non-seulement aux fortunes privées, mais encore à l'État, dans

les caisses duquel on versait les mauvaises espèces, en gardant les bonnes pour les refondre, ou les conserver précieusement, résolut de mettre un terme à ces calamités; il rassembla les notables des villes, convoqua les grands seigneurs propriétaires d'hôtels de monnaies, et il allait remettre la monnaie à son ancien taux, lorsque la mort le surprit. Son dernier conseil à son fils fut de rétablir la bonne monnaie. Ce conseil germa dans l'esprit du jeune prince, et, quelques mois plus tard, Louis X rendit l'ordonnance de Lagny; on peut donc, malgré la mauvaise administration financière de Philippe le Bel, lui attribuer la destruction définitive de la monnaie locale en France. Ne lui en faisons cependant pas un mérite, car si le roi poursuivait les faux monnayeurs, c'était pour avoir lui-même le monopole de ce genre de fraude; et les leçons que Philippe IV avait reçues ne profitèrent guère à ses successeurs.

Les monnaies d'or contemporaines du règne de Philippe IV, dont l'existence nous est révélée par les textes, sont: la *reine*, l'*aignel*, le *gros* et le *petit royal* et la *masse* ou *royal d'or*. La première de ces espèces nous est totalement inconnue; nous ne savons ni quel était son type, ni quelle était sa valeur.

L'*aignel* valait 20 sous tournois ou 16 sous parisis: il représente au droit un agneau tenant d'une patte une croix, d'où s'échappe une bannière marquée d'une croix. Sous les pieds de cet agneau on lit: PHI.R; et autour, en légende, AGN:DEI:QVI:TOLLIS:PECATA:MONDI:MI:; ℟. — dans un cartouche, une croix fleuronnée, cantonnée de 4 fleurs de lis, avec la légende: XPC: VINCIT: XPC: REGNAT, etc.

Le *gros royal* valait 20 sous parisis, et le *petit* 10 seulement. On y voit le roi couronné, assis sur un pliant à deux têtes de serpents, tenant d'une main une fleur de lis, et de l'autre un bâton fleurdelisé; le tout dans un cartouche, autour duquel on lit: + PHILIPPVS: DEI: GRACIA: FRANCORVM: REX. Au revers, une croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis, est contenue dans un cartouche entouré de la légende ordinaire, XPC: VINCIT, etc.

Le *petit royal* présente le même type, sauf les cartouches; on y lit au droit: + PHILIPPVS: DEI: GRACIA, et, au revers: REX FRANCORVM. Ces pièces sont d'or fin; on en taillait 70 au marc.

La *masse dure* ou *grand florin* avait la même valeur que le gros royal: elle était appelée *dure*, parce que n'étant qu'à 22 carats de fin, elle est moins flexible que les pièces d'or fin. Elle porte les mêmes légendes que le royal; mais le type est différent, en ce qu'au droit le roi, assis sur une chaise gothique, y tient à la main une *masse*; tandis qu'au revers, le cartouche contenant la croix est cantonné de quatre couronnes à l'extérieur.

Comme monnaies d'argent, Philippe le Bel ne fit frapper que des *gros tournois*, dont le type est tout à fait le même que celui des gros tournois de Philippe III, dont il est impossible de les distinguer. Il n'en est pas de même de ses monnaies de billon, qui sont nombreuses et importantes.

Lorsque Philippe IV commença à altérer les monnaies, il fut contraint, non d'abandonner tout à fait les anciens types, mais de créer des types nouveaux et de rétablir quelques monnaies locales, telles que celles de Bourges et de Toulouse. Lorsque le crédit de ses deniers et de ses oboles tournois et parisis fut épuisé, il fit faire les *doubles tournois*, les *doubles parisis*, les *bourgeois nouveaux*, les *bourgeois forts*, etc., dont voici la description. 1° *Double parisis*: + PHILIPPVS REX; dans le champ, une croix fleuronnée; ℟. — MONETA DVPLEX; dans le champ, REGA LIS surmonté d'une fleur de lis. 2° *Denier parisis*: REGA LIS surmonté d'une fleur de lis; ℟. — Croix fleuronnée dans le champ. 3° *Double tournois*: + PHILIPPVS REX; dans le champ, une croix cantonnée d'une fleur de lis au deuxième canton; ℟. — MONETADVP REGAL; le haut du châtel tournois, accosté de deux fleurs de lis. 4° Même monnaie avec le même type, moins la fleur de lis au deuxième canton et avec les légendes PHILIPPVS REX au droit, et MONETA

DVPLEX TVRO au revers. 5° *Bourgeois nouveau :* + PHILIPPVS REX; dans le champ, une croix à longue queue, traversant la légende; ℟. — BVRGENSIS; dans le champ, le mot NOV VS, et, au-dessus, une fleur de lis. 6° *Bourgeois fort* : + PHILIPPVS REX; dans le champ, une croix fleuronnée coupant la légende; ℟. — BVRGENSIS; dans le champ, le mot FOR TIS surmonté d'une couronne. 7° *Toulousain :* PHILIPPVS REX; croix fleuronnée dans le champ; ℟. — TOLA CIVIS; fleur de lis dans le champ. Il faut encore probablement attribuer à Philippe le Bel le tournois suivant : + PHILIPPVS REX; fleur de lis dans le champ; ℟. — TVRONVS CIVIS; croix à longue queue, fleuronnée dans le champ.

PHILIPPE V, dit LE LONG, était le second des fils de Philippe le Bel. Louis X, qui venait de mourir, ne laissait qu'une fille; mais sa veuve était enceinte, et on pouvait espérer la naissance d'un fils : Philippe fut nommé *gardien de l'État*, en attendant les couches de la reine. Elle mit en effet au monde un enfant mâle; mais la mort l'enleva huit jours après. Alors une contestation vive s'engagea entre les partisans de Jeanne, fille de Louis X, et ceux de Philippe son frère. On alléguait contre ce dernier l'exemple des grands fiefs, qui presque tous *tombaient de lance en quenouille*. Mais, par une habile et heureuse disposition des états de 1317, le contraire eut lieu pour la royauté, qui se trouva ainsi dans une situation exceptionnelle. Philippe fut sacré à Reims, le 9 janvier 1317, et la loi salique, appliquée alors pour la première fois à la succession au trône, devint le fondement du droit de la monarchie en France. Cependant, il y eut quelques résistances : Eudes IV, duc de Bourgogne, était le chef du parti opposant; Philippe V le désintéressa en lui donnant la main de sa fille avec la Franche-Comté pour dot. Dès lors il fut reconnu par tous ses vassaux, et il ne songea plus qu'à terminer les affaires de Flandre. Louis X avait fait dans cette province une expédition désastreuse. Philippe V conclut, en 1320, un traité suivant lequel Louis, comte de Nevers et de Rethel, devait épouser Marguerite, sa fille, et succéder au comte de Flandre; que Lille, Douai et Orchies appartiendraient à la couronne de France, et que les Flamands payeraient au roi une somme de 200,000 livres. Après cette heureuse conclusion d'une longue guerre, Philippe V s'occupa avec ardeur des préparatifs d'une croisade; mais le pape Jean XXII le détermina à renoncer à ce projet, en lui représentant que dans l'état où se trouvait l'Europe, les rois ne devaient pas quitter leurs royaumes. Philippe, retenu malgré lui sur son trône, s'occupa de réformes judiciaires et administratives; il aimait la justice: il accrédita cette salutaire maxime, *qu'en fait de justice on n'a égard à lettres missives*. Il travailla à l'affranchissement des serfs et à l'élévation de la bourgeoisie. Il créa dix-sept évêchés, et érigea celui de Toulouse en archevêché; il fit publier le recueil des *Clémentines*, ou constitutions de Clément V. Mais la fin de son règne fut remplie par de cruelles et absurdes persécutions contre les juifs, ces victimes du moyen âge, et Philippe mourut au milieu de ces procédures, le 3 janvier 1322, à l'âge de 28 ans. Il ne laissait que des filles; son frère, Charles le Bel, lui succéda.

PHILIPPE V (monnaie de). Lorsque ce prince monta sur le trône, Louis X, son frère, venait de rendre la célèbre ordonnance de Lagny-sur-Marne, dont le résultat fut d'engager les seigneurs à céder au roi leurs priviléges monétaires, ou à les laisser tomber en désuétude, quand le roi ne voulait pas les acheter. Philippe n'eut garde de laisser échapper les acquisitions de ce genre qui se présentèrent; ce fut ainsi qu'il acquit pour 50,000 livres tournois les monnaies de Chartres et d'Anjou, et pour 15,000 celles de Clermont et de Bourbonnais. Cependant, comme malgré toute la surveillance du gouvernement, les seigneurs n'observaient qu'avec une grande négligence l'ordonnance de Lagny, le roi chargea Pierre de Cahours, son maître des monnaies, d'aller faire une enquête sur ce sujet dans les différentes provinces; et la Guienne elle-même, quoique appartenant alors au roi d'Angleterre, ne fut pas exempte

de cette mesure générale; car le maître des monnaies se rendit à Bordeaux avec l'ordre de saisir les coins et les monnaies qu'y faisait faire le roi d'Angleterre. Nous ne décrirons pas ici les espèces frappées du temps de Philippe V; elles ne peuvent pas être distinguées de celles de Philippe IV et de Philippe III. Ce sont des *aignels d'or*, des *gros tournois*, des *deniers tournois* et *parisis*, etc.

PHILIPPE VI, dit DE VALOIS. Le dernier des fils de Philippe le Bel était mort sans enfant mâle; la ligne masculine des Capétiens directs était éteinte; le trône fut occupé par Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, à l'exclusion des femmes qui pouvaient y prétendre (1er février 1328). Cependant, depuis deux règnes, le droit des femmes à succéder au trône, deux fois méconnu, avait encore conservé de nombreux partisans. Quand Philippe eut été proclamé, le royaume, dit Froissard, *alla ce semble à moult de gens hors de la ligne droite.* Les prétentions des femmes furent généralement anéanties; on ne tint aucun compte de la fille de Charles IV. Pour dédommager Jeanne, fille de Louis le Hutin, et son mari, Philippe d'Évreux, Philippe VI leur céda la Navarre, injustement retenue par les oncles de la princesse. Quant à la Champagne et à la Brie, Philippe ne put se résoudre à en priver le royaume, et il leur donna en échange les revenus de la Marche et de l'Angoumois. Restait un dernier prétendant dont on prévoyait de violentes réclamations; c'était Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère; il envoya des ambassadeurs qui réclamèrent la couronne en son nom. Mais l'exclusion de Jeanne et des autres femmes établissait en principe celle d'Isabelle de France, et l'on répondit au jeune roi qu'il ne pouvait se prévaloir de droits que sa mère n'avait pas. Philippe l'emporta donc sur ses rivaux, fut sacré avec magnificence, et commença la grandeur de la première maison de Valois, dont le rôle fut de dégager la France de l'étreinte de l'Angleterre, et de poursuivre glorieusement l'abaissement de la féodalité.

Le règne de Philippe de Valois peut se diviser en deux périodes. Dans la première, il est le souverain le plus glorieux et le plus redouté de l'Europe; dans la seconde, il lutte avec Édouard III et n'éprouve que des revers. Il inaugura son règne par une brillante expédition en Flandre, pour soutenir Louis de Nevers contre des sujets indociles. A l'arrivée des Français, les Flamands, conduits par leurs bourgmestres, se postèrent près de Cassel, dans des retranchements presque inexpugnables; leurs étendards représentaient un coq, au-dessous duquel était ce distique:

Quand ce coq-ci chanté aura
Le roi Cassel conquêrera.

Ils furent sur le point d'avoir raison : une attaque nocturne, dirigée à l'improviste contre le camp français, faillit réussir; mais les chevaliers s'étant ralliés autour de l'oriflamme, cette tentative se termina par la déroute complète de l'ennemi, et fut suivie de la prise de Cassel (1329). Après cette victoire, Philippe ouvrit à Amiens cette fameuse cour plénière où Édouard devait lui faire hommage pour la Guienne. Ce fut en présence des rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, des ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Lorraine, de tous les princes du sang et d'une grande partie de la noblesse, que l'orgueilleux prince fut contraint de s'humilier devant le monarque qui triomphait de son abaissement. Il se retira la rage dans le cœur; les guerres d'Écosse, les troubles survenus en Aquitaine et en Bretagne, les soulèvements de la Flandre l'irritèrent de plus en plus. Robert d'Artois, réfugié à sa cour, ne cessait d'entretenir ses ressentiments: un jour, l'Anglais réclamait quelques villes et châteaux de la Guienne et du Ponthieu : *demandez tout d'un coup la couronne*, dit Robert d'Artois. Bientôt, Artevelle, qui était devenu comme le dictateur des républiques flamandes, lui demanda d'intervenir entre elles et leur comte, en qualité de roi de France. Édouard, qui sentait combien le concours du sentiment patriotique d'un peuple est plus fort que la volonté précaire et isolée de son tyran, s'allia avec ces puissantes cités, prit le titre qu'on mettait à sa convenance, et fit déclarer la guerre

Philippe, *prétendu roi de France* (1337).

Alors commença la seconde période du règne de Philippe VI. Édouard, dans cette lutte acharnée, se montra supérieur à son rival et comme guerrier et comme politique. Philippe, inhabile dans la tactique militaire, ignorant les premiers principes de l'administration, n'avait que le vernis brillant d'une chevaleresque mais inutile valeur, et d'une ruineuse magnificence. Les forces étaient égales. On méprisa la médiation du saint-siége, et le premier sang fut répandu à Cadsand, que les Anglais détruisirent de fond en comble (1338). L'année suivante, les forces de l'Angleterre se portèrent vers les Pays-Bas, celles de la France contre la Guienne, où elles remportèrent des avantages signalés, tandis qu'Édouard faisait une tentative inutile dans le Cambrésis et le Vermandois. Mais, en 1340, la flotte française qui menaçait les côtes de l'Angleterre fut anéantie à la bataille de l'Écluse; Édouard envahit une seconde fois le royaume, et échoua encore devant Tournai. Les deux partis avaient besoin de repos; ils conclurent une trêve. Elle fut rompue en 1342, à l'occasion des troubles de Bretagne, où Philippe soutenait Charles de Blois contre Jean de Montfort. L'Anglais se déclara pour ce dernier, envoya pour le soutenir Robert d'Artois, qui périt au siége de Vannes, vint à son tour en Bretagne, et après d'inutiles efforts consentit à une nouvelle trêve (1343). La France avait résisté deux fois du côté de la Flandre et du côté de la Bretagne; mais les impolitiques et odieuses cruautés de Philippe VI envers les seigneurs bretons donnèrent à Édouard de nouveaux partisans. Conduit par le traître Geoffroy d'Harcourt, il envahit le royaume par la Normandie, et cette troisième attaque réussit pleinement (1346). L'armée anglaise s'avança jusqu'à Paris, ravageant tout sur son passage. Cependant, à l'approche du roi, qui avait réuni une armée de 70,000 hommes, Édouard se replia vers la Flandre qui armait en sa faveur. Atteint dans sa retraite et forcé de combattre, il gagna la célèbre bataille de Crécy qui fut suivie de la prise de Calais, que les Anglais conservèrent plus de deux cents ans, et par où ils entrèrent tant de fois dans le royaume (1347). Philippe de Valois, abaissé à son tour, obtint une trêve qui lui permit d'achever paisiblement son règne devenu si désastreux pour la France. Il trouva une compensation de sa défaite dans l'acquisition du Dauphiné et du comté de Montpellier, qu'il acheta, le premier, de Humbert aux Blanches-Mains, le second de don Jayme II, roi de Majorque. Puis, affaibli par les folies d'un nouveau mariage avec une jeune épouse, il mourut le 22 août 1350, léguant à son successeur Jean le Bon un royaume épuisé et une position bien difficile à tenir en face d'un ennemi triomphant.

PHILIPPE VI (monnaies de). Sous le règne orageux de Philippe de Valois, on oublia le sage conseil que Philippe le Bel avait donné à son fils, et, au grand détriment du peuple et du trésor public, les monnaies subirent de grandes altérations. De temps en temps, il est vrai, le roi revint à la forte monnaie; mais il était bientôt forcé d'affaiblir de nouveau les espèces, et ces fluctuations aggravèrent encore la misère générale.

Jamais, en aucun temps, on ne frappa autant d'espèces d'argent; on en compte jusqu'à dix: des *royaux*, des *couronnes*, des *parisis*, de *doubles royaux*, des *deniers d'or à l'écu*, des *anges*, des *lions*, des *chaises*, des *pavillons* et des *florins George*.

Les *royaux*, les *doubles royaux* et les *chaises* sont, pour le poids, à peu près la même chose que les pièces de même nom et les *masses* dont nous avons parlé sous le règne de Philippe le Bel; mais ils en diffèrent pour le type; sur le *royal* ou *longvestu*, comme disait le peuple, le roi est représenté sous une arcarde gothique, tenant d'une main un sceptre et ayant l'autre main appuyée sur sa poitrine; pour légende on y lit: PHS. REX FRACOR. Au revers se voit la légende ordinaire de l'or XPC. VINCIT, autour d'une croix fleuronnée, dans un cartouche. Le *double royal*, plus grand, présente le roi assis sur une chaise gothique, la couronne en tête, tenant deux sceptres; autour on lit: PH : DEI : GRA : FRANC : REX : le revers est à peu près semblable au précédent, et il n'en diffère que

par quelques détails. Nous en dirons autant de tous les autres revers des pièces d'or, dont les droits se distinguent les uns des autres par de grandes différences. La *chaise* porte pour légende + PHILIPPVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX, autour de la figure du roi, assis et tenant d'une main un sceptre, de l'autre une main de justice, la *couronne*, + PH. DI GRA REX FRANC et, dans le champ, une couronne semée de fleurs de lis; le *parisis*, PHILIPPVS DEI GRA. FRANCORVM REX, autour du roi assis sur une chaise gothique, posant ses pieds sur deux lions et tenant dans ses mains le sceptre et la main de justice. Le *denier d'or à l'écu* a la même légende; on y voit, dans un cartouche, le roi assis sur une chaise, tenant une épée d'une main, et de l'autre un écu chargé de fleurs de lis sans nombre. L'*ange*, le *pavillon* et le *florin George* portent aussi la même légende. Le premier représente, sous un dais gothique, et dans un cartouche, un *ange* couronné, tenant d'une main un écu à trois fleurs de lis, et de l'autre une croix avec la hampe de laquelle il terrasse un dragon; le deuxième montre le roi assis sur son pliant orné de têtes d'animaux, sous un *pavillon* fleurdelisé; le troisième présente, dans un cartouche, *saint George*, l'écu (de gueules à la croix d'or) au poing, terrassant le démon; le champ de la monnaie est semé de fleurs de lis. Sur le *lion*, on voit le roi assis sur un siége gothique, les pieds appuyés sur un lion; autour, on lit : PH : DEI : GRA : FRANC : REX.

On débite, à propos de ces monnaies, différentes fables qu'il faut se garder d'adopter, et que nous passons sous silence, nous contentant de renvoyer le lecteur à l'excellent ouvrage de le Blanc. Disons seulement que les florins George ont été frappés à Orléans, et que ces monnaies, ainsi que le *pavillon*, l'*ange* et surtout la *couronne*, sont aujourd'hui fort rares et fort recherchées des curieux.

Les monnaies d'argent de Philippe de Valois sont : des *gros tournois*, semblables à peu près à ceux que les rois ses prédécesseurs immédiats avaient fait frapper, et que pour cette raison nous ne décrirons pas ici ; des *gros à la queue*, qui avaient la même valeur que les autres, et qui n'en différaient que parce que la croix du revers y était à longue queue qui passait dans la légende; des *gros à la fleur de lis*, où une fleur de lis, entourée du mot FRANCORVM, remplaçait le châtel et les mots TURONVS CIVIS; la croix du revers y était cantonnée d'une fleur de lis au 3e canton ; des *gros à la couronne*, où la légende PHILIPPUS REX était coupée en quatre parties par une grande croix, et où le châtel, couronné et non surmonté d'une croix, était entouré des mots FRANCORVM; enfin, et ce ne sont pas les moins curieuses des monnaies de ce prince, des *gros parisis*, dont voici la description : BENEDICT..etc..; en 2e légende, + PHILIPPVS REX FRANC; dans le champ, une croix à branches égales, accostée de deux fleurs de lis au 2e et au 3e canton ; ℟. — Bordure de quinze fleurs de lis; + PARISIVS CIVIS ARGENTI, entre grenetis; dans le champ, sous une couronne, FRACO / PK. Cette pièce valait, comme sa légende l'indique, 12 deniers ou 1 parisis.

Comme monnaie de billon, Philippe le Bel ne fit faire que des *tournois* et des *parisis ;* voici la description des principaux : 1° *deniers*, qui ne diffèrent que par le style des parisis ordinaires; 2° *doubles*, où les types bourgeois se confondent avec ceux des parisis ; + PHILIPPVS REX ; dans le champ, une couronne sur laquelle on lit le mot REX ; ℟. — MONETA DVPLEX ; dans le champ, une croix fleuronnée à longue queue ; ou bien, avec la même légende dans le champ, les lettres F R / A N, séparées par deux fleurs de lis; au revers, dans le champ, une croix fleurdelisée, FRAN / CORU ou FRA / NCO, avec deux croix fleurdelisées ; 3° *oboles parisis*, + PHILIPPVS REX, en légende; dans le champ, les lettres F R / A N, et au centre, une fleur de lis; ℟. — + OBOLVS PARIS, autour d'une croix fleuronnée et à pied; ou bien, + PHILIPPVS REX, autour d'une croix couronnée; ℟. — OBOLVS SIM-

PLEX, autour d'une croix fleurdelisée. 4° On a de Philippe VI des *tournois* à deux types différents, 1° + PHILIPPVS : REX, autour d'une croix cantonnée des lettres $\frac{\text{F R}}{\text{A N}}$; ℟. — TVRONVS CIVIS, autour du châtel; 2° + PHILIPPVS FRA REX, autour d'une couronne; ℟. — TVRONUS SIMPLEX, autour d'une croix fleurdelisée.

Nous ne pouvons mieux terminer l'histoire numismatique de ce règne, si fécond en belles monnaies, qu'en citant un magnifique *pied fort*, encore inédit, d'un parisis dont on n'a pas encore trouvé d'exemplaires, et qui se trouve au cabinet du roi. En voici la description : PHILIPPVS REX; dans le champ, FRA; ℟. — PARISIVS CIVIS, autour d'une croix à branches égales. Ce denier est d'autant plus curieux, qu'il a dû jouir autrefois d'une grande vogue; car il a servi de modèle à la monnaie de billon frappée par les comtes et ducs de Bar jusqu'au quinzième siècle; et, chose étonnante, c'est à partir de 1365, au plus tôt, qu'il fut imité par eux. Le pied fort de France est unique; ceux de Bar sont très-communs.

PHILIPPE, *duc d'Anjou*, petit-fils de Louis XIV, qui devint roi d'Espagne, sous le nom de *Philippe V*, était le second fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Anne de Bavière. Ce fut le 2 octobre 1700 qu'il fut appelé au trône d'Espagne par le dernier testament de Charles II. Cette couronne, que la politique de Louis XIV venait de donner à un de ses petits-fils, fut conservée à ce prince par la valeur française, malgré tous les désastres de la guerre de succession. En 1704, quand l'archiduc Charles, que l'Autriche opposait au prince français, eut débarqué en Portugal, Louis XIV fournit à Philippe V 20,000 hommes, commandés par le maréchal de Berwick. Le jeune roi, chassé de sa capitale, y fut ramené par cet officier, qui consolida son trône par la victoire d'Almanza (25 avril 1707). Les revers éprouvés par Louis XIV compromirent de nouveau la situation de Philippe V ; mais Vendôme releva une seconde fois son sceptre, en remportant la victoire de Villa-Viciosa (10 décembre 1710), et le traité d'Utrecht (11 avril 1713) fixa enfin la couronne d'Espagne dans la maison de Bourbon. L'histoire de Philippe V, après Louis XIV, change d'aspect ; il devient ennemi de la France pendant la régence du duc d'Orléans, se réconcilie avec elle sous le ministère de Fleury, et après une abdication d'une année, remonte sur le trône, qu'il occupe jusqu'en 1746. (Voyez, pour les événements de ce règne, de 1715 à 1746, les articles CELLAMARE, PHILIPPE D'ORLÉANS, FLEURY, LOUIS XV, etc.)

PHILIPPE (Alexandre) servait en qualité de sergent dans le corps d'armée du général Olivier, lorsque cet officier se rendit maître de la ville de Modène, en 1799. Arrivé le premier à la porte de la ville au moment où l'ennemi la fermait, Philippe met son fusil en travers de la porte, effraye ainsi l'ennemi, parvient à la lui faire ouvrir, et se précipite dans la ville. Secondé ensuite par quelques grenadiers, il prend 2 pièces de canon et fait mettre bas les armes à 200 hommes.

PHILIPSBOURG (siéges et bombardement de). Philipsbourg est une petite ville du grand-duché de Bade, aujourd'hui sans importance. Elle n'a plus de fortifications, mais elle fut jusqu'en 1800 une place très-forte, et sa situation sur la rive droite du Rhin l'exposait aux premiers coups chaque fois que nous portions la guerre en Allemagne. Nos troupes l'assiégèrent notamment en 1668 et en 1734; elles la bombardèrent en 1799.

L'année 1688 vit la ligue d'Augsbourg se former contre la France. Dès que Louis XIV sut qu'on voulait l'attaquer, il résolut de prendre lui-même l'offensive. Une armée de 100,000 hommes fut réunie en Alsace, et passa le Rhin au mois d'août, divisée en trois corps. Le marquis de Boufflers prit Kaiserlautern, Kreutznach et Oppenheim; le marquis d'Uxelles prit Neustadt, Heilbronn, Heidelberg et Mayence; le baron de Monclar forma l'investissement de Philipsbourg, et le roi envoya le Dauphin, alors âgé de vingt-sept ans, pour commander à ce siége. *Monseigneur*, ainsi qu'on appelait le fils aîné de Louis XIV, avait sous lui, outre le maréchal de Duras, Catinat et Vauban,

qui n'étaient encore l'un et l'autre que lieutenants-généraux. Secondé par eux, il obtint au bout de vingt-quatre jours la capitulation de la place, qui d'ailleurs avait été mal défendue, et les courtisans, selon l'usage, lui prodiguèrent des flots d'adulations. Le duc de Montausier, qui avait été son gouverneur, fut le seul qui ne céda point à l'entraînement général. Voici la lettre qu'il lui adressa : « Je ne vous félicite point, « Monseigneur, sur la prise de Philips-« bourg ; vous aviez une bonne armée, « des bombes, du canon et Vauban. Je « ne vous félicite pas non plus de ce que « vous êtes brave : c'est une vertu hé-« réditaire dans votre maison. Mais je « me réjouis avec vous de ce que vous « êtes libéral, humain, et faisant valoir « les œuvres de ceux qui font bien. « Voilà sur quoi je vous fait mon com-« pliment... »

— En 1733, pour soutenir l'élection de Stanislas Leczinski au trône de Pologne, la France entreprit une nouvelle guerre contre l'empereur et ses alliés. Le maréchal de Berwick, envoyé en Allemagne, s'empara du fort de Kehl ; puis, en 1734, malgré les efforts du prince Eugène, qui commandait l'armée impériale, il vint mettre le siége devant Philipsbourg. Le marquis d'Asfeld, le comte de Belle-Isle et M. de Gassion, qu'il avait sous ses ordres, rivalisaient de zèle et d'activité. Cinq batteries furent démasquées le 7 juin, trois semaines après l'investissement, et elles firent un feu terrible sur la place. Nos troupes bravaient tous les obstacles, l'eau, la fusillade, le canon des ouvrages, et, oubliant les fatigues du siége, ne songeaient qu'à l'honneur du succès. Pour soutenir cette ardeur, le maréchal allait visiter chaque jour les travaux de la tranchée. Le 12, il fut atteint, entre son fils et le duc de Duras, d'un boulet qui le tua. L'armée pleura son illustre chef. Le marquis d'Asfeld le remplaça, et reçut en même temps le bâton de maréchal. A la nouvelle de la mort de Berwick, le prince Eugène résolut de tout tenter pour secourir la place. Il vint camper à Bruchsal, d'où il alla faire la reconnaissance des lignes françaises, puis il les attaqua le 1er juillet. Après quelques engagements sans résultats, il voulut, à la faveur du feu de la place, jeter quelques troupes au delà du Rhin dans des bateaux, mais une artillerie formidable, que le maréchal d'Asfeld avait disposée sur la rive gauche, ne permit pas aux barques d'aborder, et le prince tarda peu à battre en retraite. Le siége fut alors continué avec une vigueur nouvelle ; on emporta plusieurs ouvrages, et le gouverneur, effrayé du rapide progrès des assiégeants, capitula enfin le 17 juillet. Les Français trouvèrent dans la place plus de cent trente canons, trois cents milliers de poudre, et des magasins de vivres encore assez bien remplis.

— En juillet 1799, le général français Muller, qui commandait un corps d'observation sur le Bas-Rhin, reçut l'ordre de menacer à la fois Manheim et Philipsbourg, afin de tenir en échec l'aile droite de l'archiduc Charles. Il n'avait que 18,000 hommes ; néanmoins il remplit assez heureusement les intentions du Directoire : Manheim fut occupé dans les premiers jours d'août, et Philipsbourg investi le 30 du même mois. Bientôt Muller somma la place, et comme elle refusait de se rendre, il fit commencer le siége, ou plutôt le bombardement, avec une activité remarquable. Au bout de cinq jours, Philipsbourg était détruit ; cependant, quoique le rhingrave de Salm, qui y commandait, ne défendît plus guère que des décombres, il s'obstinait à ne point capituler. Mais le 9 septembre, un des principaux ouvrages qui défendaient la place du côté de Reinsheim, fut emporté à la baïonnette, et peut-être le gouverneur allait-il se montrer plus traitable, lorsque Muller apprit que l'archiduc Charles s'avançait en force pour le contraindre à lever le siége. Trop faible pour l'attendre, il se retira sur Manheim, et exécuta ce mouvement avec tant d'ordre, tant de précision, que les Autrichiens ne purent rien entreprendre pour s'y opposer.

— Nos troupes, dans le courant de la même année 1799, investirent encore trois fois la place de Philipsbourg, qui trois fut délivrée; mais, en 1800, elles la prirent enfin et en rasèrent les fortifications.

PHILOLOGIE. Nous avons dit à l'article ÉRUDITION, le sens que nous attachions au mot philologie; nous ne nous occuperons ici que de la partie de cette science qui a pour objet l'étude des langues de l'Orient : la plupart des philologues qui se sont occupés spécialement des langues classiques s'étant fait également une réputation comme antiquaires et comme historiens, nous avons cru ne pouvoir séparer ces deux branches de leurs études, et nous renvoyons pour l'histoire de la *philologie classique* en France au mot SCIENCES HISTORIQUES.

Philologie orientale. Par la rapidité du mouvement libéral imprimé depuis un siècle aux esprits, plus encore que par le nombre des années qui séparent les époques, le temps est loin aujourd'hui où l'étude des classiques de la Grèce et de Rome constituait le seul titre possible d'un philologue. Dépassant enfin ses colonnes d'Hercule, qu'elle vit si longtemps dans l'Olympe et le Pinde, la science a découvert dans l'antique Asie un nouveau monde intellectuel. Les studieux enfants de l'Occident se sont à l'envi précipités à la poursuite des trésors qu'il offrait à leur noble convoitise, et les nombreuses conquêtes qu'ils y ont déjà faites nous justifient suffisamment dans le choix du titre que nous avons placé en tête de ces colonnes.

Nous nous proposons d'esquisser le tableau des études dont les lettres de l'Orient ont été l'objet en France jusqu'à ce jour. En raison de la portée qu'ont eue les travaux de plusieurs de nos orientalistes, morts ou contemporains, des notices biographiques leur ont été consacrées dans ce recueil : on ne retrouvera donc point ici le détail de leurs savantes publications. Nous allons nous efforcer surtout dans cet essai d'apprécier les faits généraux, de tracer les développements progressifs de la science, et de signaler les rapprochements auxquels donne lieu l'examen des diverses productions d'une même époque ou d'une même branche de recherches. Nous n'entrerons dans quelques détails que pour les travaux dont l'indication n'a pu trouver place ailleurs.

L'étude des langues et des littératures de l'Orient, étude à laquelle l'esprit philosophique des temps modernes a donné, avec un champ plus large, un si puissant intérêt, dut son origine, en France comme dans les autres parties de l'Europe chrétienne, à ce besoin qu'éprouvèrent nos ancêtres, aux temps de ferveur du moyen âge, de comparer les textes originaux et les versions des livres antiques, fondement de leurs pieuses croyances. Les travaux des savants juifs du douzième siècle, cet âge d'or de la littérature hébraïque en Occident, contribuèrent sans doute à stimuler le zèle des chrétiens. Les synagogues de France comptaient alors en effet plusieurs hommes éminents, dont le plus célèbre, Salomon Jarchi, grand rabbin de Lunel, a composé des commentaires sur le Pentateuque et sur diverses autres parties de la Bible. Mais ce qui donna le plus d'importance à ces études, ce fut la longue lutte qu'eut à soutenir l'Église orthodoxe contre les opinions nouvelles que chaque siècle voyait surgir au sein de la chrétienté. Les théologiens furent donc amenés, pour défendre la foi et ses autorités, à se faire orientalistes. Il est vrai que les langues bibliques, l'hébreu et le chaldéen, dont s'étaient servis les interprètes inspirés de la parole de Jéhovah dans les livres de l'Ancien Testament, le syriaque, idiome dans lequel a été écrite la première traduction connue du Nouveau, formèrent dans le principe tout le champ de la philologie orientale; l'arabe, introduit d'abord chez nous avec les œuvres de quelques savants de Cordoue, ne fut ensuite guère étudié que dans les traductions des livres saints faites par les chrétiens d'Orient ou pour leur usage. Longtemps même après que les études des Européens se furent étendues à d'autres idiomes de l'Asie, on désignait encore exclusivement comme *Orientalistes* ceux qui s'occupaient de la culture des langues sémitiques. On sait que ces langues sont ainsi nommées comme ayant été parlées par la race du fils aîné de Noé, et que l'hébreu et l'arabe forment les principaux rameaux de la famille ethnographique à laquelle elles appartiennent.

Le séjour des Sarrasins avait laissé peu de traces en France, où ils n'avaient

pas eu plus le temps d'établir leur influence morale ou littéraire que leur domination politique ; les croisades y exercèrent sur les études orientales une influence plus directe. Les chrétiens voulurent convertir les infidèles qu'ils n'avaient pu expulser des saints lieux. Vers 1140, un certain Pierre, abbé de Cluny, adressait à saint Bernard de Clairvaux, son ami, la traduction latine qu'étant en Espagne il avait fait faire du Coran et de la vie de Mahomet, pour réfuter les doctrines du faux prophète (*). En 1243, nous voyons le pape Innocent IV prescrire à la fois la création d'une chaire d'arabe à Paris, et l'admission aux cours de l'Université de jeunes Orientaux qui pussent, de retour dans leur patrie, y propager les principes religieux de l'Europe. Il serait du reste difficile de préciser le degré d'exécution que reçurent ces mesures.

Des besoins d'un ordre différent vinrent bientôt étendre le cercle de l'orientalisme, en rendant nécessaire l'étude de quelques-uns des idiomes vivants de l'Asie. A l'époque où les princes turcs et les Mongols se disputaient l'empire de l'Orient, nous voyons, en 1253, saint Louis entamer une négociation avec ces derniers, et, en 1289, Arghoun, sultan mongol de Perse, envoyer des ambassadeurs à Philippe le Bel.

Vers la même époque, la science arabe venait, traversant l'Espagne, faire invasion en France. En 1291, un médecin de ce dernier roi, Ermengaud ou Argemand Blaise de Montpellier, traduisit en latin les écrits d'Avicenne et d'Averroès. C'est dans ces traductions et dans celles des autres commentateurs arabes que la philosophie d'Aristote parvint pour la première fois en Occident, où elle devait bientôt régner sans rivale dans les écoles.

Le concile général ouvert à Vienne en 1311 vint de nouveau prescrire l'enseignement de l'hébreu, du chaldéen et de l'arabe dans l'Université de Paris, et, en 1316, Jean XXII recommandait particulièrement à la Sorbonne la culture de ces langues. Malgré ces deux imposantes sanctions, le goût des lettres bibliques ne se soutint pas longtemps ; car, au seizième siècle, la langue hébraïque était, selon l'expression de Théodore de Bèze, « du tout abolie entre les chrétiens. » La réforme donna à ces études une impulsion nouvelle, et l'on vit les théologiens des deux communions y trouver des armes pour se combattre avec un avantage à peu près égal des deux côtés, tandis que l'influence de la renaissance imprimait déjà aux travaux de quelques orientalistes un caractère plus scientifique. Guillaume Postel, qui se rendit malheureusement plus célèbre encore par ses mystiques rêveries que par une érudition incontestable, rapporta de ses voyages dans le Levant, avec une collection d'environ quarante manuscrits, la connaissance de toutes les langues orientales étudiées alors. En ramenant tout à l'hébreu, Postel fut sans doute entraîné dans bien des erreurs ; mais il a le mérite d'avoir, dès 1538, créé la science de la philologie comparée, en faisant ressortir des rapports inconnus avant lui, tant dans les langues orientales entre elles, qu'entre ces langues et le latin. Il avait été obligé de faire fondre à ses frais les caractères des douze langues dont il donne les alphabets dans son principal ouvrage, espèce de manuel polyglotte. La partie qu'il y consacre à l'arabe, beaucoup plus étendue que les autres, forme une grammaire abrégée de cet idiome. Ses collègues au collége de France, Vatable et Cinq-Arbres, ressuscitaient chez nous l'enseignement de l'hébreu. Le premier a attaché son nom à la belle Bible imprimée, en 1539, par Robert Étienne, laquelle contient, avec le texte hébreu et la Vulgate, une deuxième version latine, celle de l'hérésiarque Léon de Juda. Le second faisait imprimer, en 1546, une grammaire hébraïque, et, trois ans après, la traduction latine du Targum, ou paraphrase chaldaïque de Jonathan-ben-Uziel.

Postel avait eu le titre de professeur en langues orientales. Ce fut Henri III qui établit, en 1587, la première chaire spéciale pour l'enseignement de l'arabe. Cette chaire fut successivement occupée

(*) C'est cette traduction que Bibliander a publiée à Bâle en 1543. Elle avait été exécutée par Pierre Tolelan, Robert Retenense et Herman Dalmate.

par plusieurs médecins; car nos docteurs, qui avaient d'abord puisé leurs connaissances thérapeutiques dans les traductions faites par les Juifs des traités des musulmans d'Espagne, avaient fini par se dispenser des services de ces interprètes souvent ignorants, et l'arabe était devenu pour eux comme une étude professionnelle.

L'auteur du *Thrésor des langues de cest univers*, Claude Duret, président à Moulins, mort en 1611, peut être regardé comme le continuateur de Postel. Son livre, où il n'examine pas moins de cinquante langues, de toutes les parties du monde et principalement de l'Orient, est un curieux répertoire des connaissances de l'époque dans les diverses branches de la philologie. On regrette d'y voir reproduire avec tant de détails, au sujet de l'hébreu, les rêveries des rabbins cabalistes; mais on y trouve parfois aussi de précieuses indications.

Savary de Brèves, ambassadeur de Henri IV à Constantinople, rapporta en France, au retour de sa mission, cent dix manuscrits turcs, arabes, persans et syriaques. Il fit graver plusieurs corps de caractères orientaux, avec lesquels on imprima, entre autres volumes, le texte turc des articles du traité conclu, en 1604, par son entremise, avec le sultan Achmet Ier. Ces caractères servirent ensuite à imprimer, en 1616, la grammaire arabe du maronite Gabriel Sionita; en 1622, le vocabulaire latin-arabe de Jean-Baptiste Du Val, et en 1625, un psautier syriaque à l'usage des chrétiens du Levant, le premier livre publié à Paris dans cette langue. L'imprimeur Antoine Vitré, qui avait prêté ses presses pour plusieurs de ces publications, peut être regardé comme le fondateur de la typographie orientale en France. Il acheta pour le roi les collections de de Brèves à la mort de cet ambassadeur. Il y ajouta de nouveaux corps de caractères qu'il fit graver par ordre du ministre, et publia, comme spécimen, en 1635, le recueil des alphabets hébraïque, rabbinique, samaritain, syriaque, grec, arabe, turc et arménien. Ces types n'arrivèrent qu'après bien des discussions dans les casses de l'imprimerie royale. Le clergé les regarda longtemps comme sa propriété; car l'assemblée de 1656 prescrivait encore aux imprimeurs auxquels on les prêtait, d'inscrire au frontispice de leurs publications la devise *Typis cleri gallicani*. Quant aux manuscrits, Richelieu les fit placer dans sa bibliothèque particulière, d'où ils passèrent à celle de la Sorbonne.

Un autre diplomate français, André Duryer, qui fut consul de France en Égypte, peut être regardé comme un des plus habiles orientalistes de cette époque. Il s'exerça avec un égal succès sur les littératures arabe, turque et persane.

Le cardinal servit la cause des études orientales en favorisant la publication de quelques traités élémentaires. En 1631, quand il concéda à une compagnie de libraires le privilége de trente ans qu'il s'était fait donner par le roi pour l'impression des livres d'église, il leur imposa la condition d'imprimer en même temps « des Nouveaux Testaments, des catéchismes et des grammaires *ès langues orientales*, » dont ils devaient fournir gratuitement un certain nombre d'exemplaires pour le service des missions catholiques.

Bien qu'on regrette dans la *Bible polyglotte* de Le Jay l'absence de ces prolégomènes et de ces notes qui ajoutent tant à la valeur scientifique de ces sortes de publications, elle n'en reste pas moins une œuvre capitale et qui atteste un progrès immense dans la culture des langues orientales. L'impression, commencée en 1632, ne fut achevée qu'en 1645; elle avait été dirigée surtout par Sionita. Un autre maronite, Abraham Ecchellensis, publia à Paris, en 1641, *Synopsis philosophiæ Orientalium*, et en 1651, *Chronicon orientale*.

Nous suivons la continuation du progrès dans les travaux de Samuel Bochart. Versé à la fois dans la connaissance de l'hébreu, du chaldéen, du syriaque et de l'arabe, le savant calviniste déploie des trésors d'érudition et de critique dans sa *Géographie sacrée*, dont la première partie, qu'il intitule *Phaleg* et consacre à la comparaison des idiomes orientaux connus alors, forme, malgré les étymologies chimériques qui s'y rencontrent trop souvent, un des plus savants livres qu'on ait faits sur cette matière

On se hasardait peu encore dans le champ de la littérature profane. La *Gallia Orientalis* de Colomiès, publiée en 1665, ne nous offre guère en effet avant cette date que des auteurs ecclésiastiques et des écrits ayant un rapport plus ou moins direct avec la religion. Les seules publications de quelque intérêt philologique que nous puissions ajouter ici, d'après ses indications, sont les *Institutiones Syriacæ* d'Angelus Caninius, 1554; la traduction faite du chaldéen en français, par Barthélemy de Beaupoix, des *Sentences de Ben-Sira nepveu du prophète Hiérémie*, 1559; la grammaire chaldaïque de Jean Mercier, 1560; ses traductions de l'hébreu et du chaldéen, ainsi que ses savantes dissertations sur plusieurs livres de la Bible, notamment sur ceux de Ruth et de Job; le *Linguæ sanctæ compendium* de Jean Boulain, professeur au collége de Montaigu, 1576; les *Commentaires sur les psaumes*, l'*Isagoge ad Rabbinos legendos*, et diverses traductions du rabbinique, par le fougueux mais savant ligueur Génébrard; l'édition de 1622 de la grammaire hébraïque de Bellarmin, annotée par de Muir, auteur d'une nouvelle traduction des psaumes; la grammaire samaritaine et les *Exercitationes in utrumque Samaritanorum Pentateuchum* du père Morin, 1631; enfin, l'*Arcanum punctationis revelatum* du ministre protestant Louis Cappel. Cet écrit, édité en 1624 par le savant hollandais Erpenius, fut l'occasion de la vive polémique que Cappel eut à soutenir avec Buxtorf, au sujet de la tradition massorétique que rejetait le premier.

Tels étaient encore les pieux scrupules des orientalistes, lorsque Vattier, médecin de Gaston d'Orléans, fit paraître l'histoire des khalifes d'El-Macin, en 1658, que cet arabisant crut devoir dans sa préface se justifier d'une publication qui faisait connaître l'histoire d'une race ennemie du nom chrétien. Il traduisit cependant encore l'histoire de Tamerlan d'Arabschah; quant à sa traduction des œuvres d'Avicenne, elle paraît être perdue.

Vers cette époque cependant, d'Herbelot commençait à recueillir les matériaux de sa *Bibliothèque orientale*, encyclopédie de l'histoire et des lettres de l'Orient, qui eut un grand succès, mais qu'on ne doit consulter qu'avec circonspection. D'Herbelot la composa d'abord, dit-on, en arabe. Galland, qui en écrivit la préface, est surtout connu pour sa traduction des *Mille et une nuits*, celle de toutes les productions de la littérature orientale qui a eu le plus de popularité en France. Pétis de Lacroix, dont la vaste érudition embrassait, avec les langues arabe, persane, turque, tartare, l'éthiopien et l'arménien, traduisit du persan les *Mille et un jours*, ainsi que l'*Histoire de Tamerlan*, de Scherfeddin, et, du turc, un *Tableau général de l'empire ottoman*, sans laisser sans doute après lui un nom aussi populaire, mais en acquérant des titres scientifiques peut-être plus solides. On lui doit encore la publication d'une œuvre posthume de son père, l'histoire de Genghiz-Khan, composée d'après les écrivains orientaux.

En 1669, Colbert créait, dans l'intérêt de nos relations commerciales et diplomatiques avec le Levant, l'école des Jeunes de langue; et les mémoires, les traductions et les copies de textes que les Élèves-drogmans étaient tenus d'envoyer périodiquement à Paris, créaient un fonds de manuscrits modernes plein d'utiles documents pour la philologie orientale (*). En 1672, il faisait voya-

(*) L'institution des JEUNES DE LANGUE devait faire l'objet d'un article spécial, qui a été omis à sa place naturelle. Nous devons réparer ici cette lacune.

Un arrêt du conseil du roi, du 18 novembre 1669, disposa que six jeunes garçons, nés Français, seraient envoyés aux couvents des capucins de Constantinople et de Smyrne, où ils seraient instruits dans la connaissance des langues orientales pour servir de drogmans dans les échelles du Levant et en Barbarie. Six nouveaux élèves devaient être nommés chaque année; mais, d'après d'autres dispositions, du 31 octobre suivant, on ne dut nommer aux places vacantes que tous les trois ans. Par arrêté du 7 juin 1718, on fixa à douze le nombre des élèves entretenus à Constantinople. Leur pension était payée par la chambre de commerce de Marseille. D'un autre côté, l'État entretenait à ses frais au collége des Jésuites de Paris, depuis 1700, douze jeunes Orientaux, la plupart Arméniens, destinés à remplir la double mission

ger en Orient le père Michel Vansleb, qui en rapportait une collection de plus de six cents manuscrits hébreux, syriaques, coptes, arabes, turcs et persans.

Il nous reste à citer parmi les publications importantes des orientalistes de cette époque, l'*Histoire critique de la créance et des coutumes du Levant*, que publia à Amsterdam, en 1684, sous le pseudonyme de Moni, l'oratorien Richard Simon, exclu de sa congrégation pour avoir avancé dans son *Histoire critique du Vieux Testament*, que le Pentateuque était d'Esdras.

La fin du dix-septième siècle avait vu s'organiser la célèbre mission de Chine, qui a rendu à la philologie orientale tant de services, et dont l'honneur revient principalement à la France. Favorablement accueillis par l'empereur Khang-hi, qui règne de 1662 à 1722, les missionnaires de Péking font parvenir en Europe et surtout à Paris une foule de textes importants, de traductions et de mémoires. Colbert protége les missions des jésuites en vue des découvertes utiles aux arts et à l'industrie que promettent leurs travaux. Louvois hérite des vues de Colbert, et envoie, en 1685, de nouveaux missionnaires en Chine pour y faire des observations astronomiques. Le père Bouvet rapporte, en 1697, quarante-deux volumes chinois. La Bibliothèque du roi n'en possédait avant cette époque que quatre.

En France, les constants développements donnés à l'Imprimerie royale favorisaient la publication des travaux de nos orientalistes sur les langues nouvellement acquises à la philologie. En 1691, ce bel établissement avait reçu, avec une nouvelle organisation, le dépôt des poinçons, matrices et types orientaux existant à Paris. Plus de quatre-vingt mille caractères chinois calqués sur le Khang-hi-tseu-tien et le Pin-tseu-tsien, dictionnaires originaux rangés, l'un par ordre de clefs, l'autre par ordre tonique, étaient gravés sur bois sous la direction d'Étienne Fourmont qui naturalisait en Europe l'étude de cette langue. Le gouvernement français avait conçu l'idée de créer à Paris une chaire pour cet enseignement et l'avait chargé de composer une grammaire et un

d'interprètes pour les relations diplomatiques, et de missionnaires pour la propagation du catholicisme. Les conséquences funestes de l'emploi d'étrangers dans la négociation des intérêts du pays nécessita bientôt une nouvelle organisation de l'école. Une ordonnance du 20 juillet 1721 remplaça les Arméniens par dix jeunes gens fils de parents français, qui devaient, après avoir étudié à Paris les éléments des langues turque et arabe, aller se perfectionner au couvent de Constantinople. L'école de Paris demeura annexée au collége de Louis-le-Grand; elle fut placée dans les attributions du département des affaires étrangères, et sous la surveillance du premier secrétaire interprète du roi, qui y fut, avec les deux autres interprètes pour les langues orientales, chargé de l'enseignement des trois langues arabe, turque et persane. Les sujets admis dans cette école, désignés dans l'origine par le titre d'*Élèves de la chambre du roi*, le furent ensuite par celui de *Jeunes de langue*, expression formée d'un idiotisme turc traduit mot à mot en français, où elle ne présente en réalité aucun sens. Par une ordonnance du 3 mars 1781, il fut réglé que les fils, petits-fils et neveux de drogmans auraient la préférence pour les places de jeunes de langue, dont le titre finit par désigner exclusivement les élèves de cette catégorie. Supprimée à la révolution, l'école fut rétablie par le Directoire, en 1797. Le nombre des élèves fut alors porté à dix-huit. Après l'établissement de la mission de Perse, Napoléon forma à Téhéran une école de jeunes de langue à l'instar de celle de Constantinople; mais elle ne paraît avoir eu qu'une existence momentanée. En 1817, le ministère avait réduit à seize les élèves entretenus à Paris. Une ordonnance du 31 juillet 1825 fixa à douze seulement le nombre des places de jeunes de langue, tant à Paris qu'à Constantinople. La direction de l'école de Paris, confiée en 1797 à M. Simon, le fut, en 1817 à M. Kieffer, et en 1829 à M. Jouannin, ancien premier drogman à Constantinople, et chargé d'affaires en Perse, auteur du volume de la Turquie dans l'*Univers pittoresque*. (Il vient d'être enlevé à ses élèves le 31 janvier, comme nous achevions l'impression de cet essai.) Le nombre des jeunes de langue proprement dits a beaucoup diminué dans ces derniers temps. L'hérédité des professions, il est vrai, n'est guère compatible avec l'indépendance actuelle des esprits. Toutefois, la mesure adoptée par le dernier directeur pour l'admission d'externes aux cours de l'école, lui a donné une nouvelle importance. Elle a, depuis sa fondation, reçu quatre-vingt-dix élèves.

dictionnaire, avec l'aide d'un jeune lettré, Hoang-ji, amené à Paris par l'évêque de Rosalie. Fourmont acheva sa grammaire malgré la mort de son associé arrivée en 1716. C'est lui qui fit connaître pour la première fois en Europe les deux cent quatorze *clefs* ou caractères élémentaires, bases de l'écriture chinoise. En même temps, la Bibliothèque du roi s'enrichissait de quatre mille volumes chinois et de deux cents manuscrits indiens envoyés par les missionnaires ; et Fourmont, de concert avec l'abbé Sevin, rédigeait les deux premiers volumes du catalogue, où se trouvent les notices des manuscrits en langues orientales.

Sous le règne suivant, le régent et le duc d'Antin continuaient aux études des orientalistes la protection que leur avait accordée Louis XIV. Eusèbe Renaudot publiait, en 1716, un curieux *recueil de liturgies orientales*, et traduisait de l'arabe, en 1718, les *relations des Indes et de la Chine* de deux voyageurs mahométans du neuvième siècle, relations dont l'authenticité fut révoquée en doute, jusqu'à ce que de Guignes eut découvert le manuscrit original à la Bibliothèque du roi. En 1744, les capucins de la rue St-Honoré formaient, sous le patronage du duc d'Orléans, fils du régent, une société pour l'étude des langues orientales. Élève de Fourmont pour le chinois, Freret fit servir les connaissances qu'il avait acquises dans les principales branches de la philologie orientale, à éclairer ses laborieuses recherches sur les antiques chronologies de la Chine, de l'Inde, de la Perse, de la Chaldée et de l'Égypte ; il composa en outre des vocabulaires, et écrivit sur l'origine et les rapports des langues. Court de Gébelin ouvrit une voie nouvelle ; il démontra l'étroite liaison qui doit exister entre l'étude des langues et la philosophie ; il chercha les racines de nos idiomes dans ceux de l'Orient, et, bien qu'en outrant l'importance de certains points, il établit sur ses véritables bases la philologie comparée.

Tandis que la France et l'Angleterre se disputaient dans l'Inde la prépondérance politique, un Français, le courageux Anquetil-Duperron, allait y disputer à nos rivaux une importante conquête scientifique. Après avoir étudié chez les Parses de Surate le zend et le pehlvi, il dote, à son retour, la Bibliothèque royale de plus de cent quatre-vingts manuscrits dans presque toutes les langues de l'Inde. Il initie l'Europe aux dogmes de Zoroastre dans les précieux fragments qu'il rapporte du Zend-Avesta, et à la théologie des brahmes, dont il publie, sous le titre d'Oupnek-hat, la partie la plus importante traduite sur la version persane de Dara Chékou; titres immenses à la reconnaissance du monde savant, et que ne sauraient faire méconnaître les imperfections inséparables d'une entreprise aussi hardie que nouvelle.

Ceux de nos missionnaires qui allèrent porter la foi dans l'Inde, sont loin d'avoir rendu à la philologie les services qu'elle a reçus des membres de la mission de Chine. Comme le champ de leurs travaux apostoliques se bornait à peu près au midi de l'Hindoustan, ils ne se familiarisèrent bien qu'avec les idiomes vivants de cette partie de l'Inde, tels que le tamoul et le malabar; encore n'en firent-ils l'objet d'aucune publication importante. Quant au sanskrit, si quelques-uns paraissent y avoir été initiés, ils firent peu pour en répandre la connaissance. Cependant, dans une lettre écrite de l'Inde au père Duhalde, en 1740, et insérée au recueil des Lettres édifiantes, le père Pons donne des notions d'une exactitude fort remarquable sur l'antique idiome et la littérature de la race brahmanique. Non-seulement il résume avec netteté, quoique en termes généraux, le système de la grammaire sanskrite, mais il va même jusqu'à parler des différences qui existent entre le style des Védas et celui des auteurs classiques. L'analyse qu'il fait des productions littéraires de l'Inde prouve qu'elles avaient été de la part de quelques missionnaires l'objet d'études suivies ; mais il avoue, en donnant ces détails, que «depuis le père de Nobilibus, il n'y a eu personne assez habile dans le sanskrit pour examiner les choses par lui-même. »

En 1761, Voltaire déposait à la Bibliothèque du roi, comme un précieux monument de la créance des anciens

Indiens en l'unité de Dieu, la copie qui venait de lui être apportée de l'Inde, de l'*Ezour-Védam*, prétendu ancien commentaire du Véda composé en sanskrit par un brahme du nom de Chumontou, et traduit en français par un autre brahme desservant la pagode de Cheringham dans la province d'Arcate. En 1778, Ste-Croix publiait cette traduction sur une seconde copie plus complete rapportée par Anquetil Duperron, et en prenait occasion pour attaquer l'opinion déja en faveur de la grande antiquité de la civilisation indienne. Personne n'avait songé a contester l'authenticité de l'original, lorsque Sonnerat, dans la relation de son voyage aux Indes orientales et à la Chine, imprimée en 1782, annonça que le fameux Ezour-Védam était simplement « un livre de controverse écrit par un missionnaire. » Il ne nommait pas l'auteur; mais quarante ans plus tard, un article du tome XIV des *Asiatic researches* nous a appris que le manuscrit original de cet écrit existait dans la maison des missionnaires catholiques de Pondichéry, avec d'autres imitations modernes des livres védiques toutes composées par ce même père de Nobilibus ou Robert de Nobili, que nous citions tout à l'heure d'après Pons. Ce jésuite était Italien et avait vers 1620 fondé la mission du Maduré, où lui et les autres pères avaient réussi, dit-on, à se faire passer auprès des Indous pour membres de la caste des brahmes.

Dès 1756, Joseph de Guignes s'était placé au premier rang parmi les orientalistes du dix-huitième siècle, en reconstruisant sur les documents originaux l'histoire de trois des plus importantes races de l'Asie, les Huns, les Turcs et les Mongols. En 1785, l'illustre de Sacy et lui furent chargés par le ministre de Breteuil de diriger la publication des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, recueil si précieux pour la philologie orientale. Dans le premier volume, qui parut en 1787, on trouve, sous forme d'introduction, un Essai historique de de Guignes sur l'origine des caractères orientaux de l'Imprimerie royale et sur les ouvrages imprimés à Paris en arabe, en syriaque, en arménien, etc.

Huit années plus tard, sur le rapport fait par Lakanal à la Convention, une *École spéciale* pour les langues orientales, commerciales et diplomatiques, était fondée près la Bibliothèque du roi. Si les idiomes savants, le sanskrit, le zend, l'hébreu, n'étaient pas compris dans son programme, c'est, disait le rapport, que « les travaux de ce genre ne se poursuivent avec succès que dans ce recueillement profond qui n'est pas compatible avec les agitations qui accompagnent inévitablement les grandes révolutions. »

Lorsque les biens des communautés religieuses furent déclarés propriété de l'État, les manuscrits hébreux, samaritains, chaldéens, arabes, persans et turcs, de la magnifique collection de l'abbaye de St-Germain des Prés, ceux des collections de la Sorbonne et de l'Oratoire, vinrent augmenter le fonds oriental de la Bibliotheque nationale. Quant a la collection de livres rabbiniques imprimés, qui existait à la Sorbonne, elle passa à la bibliotheque Mazarine par l'influence de l'abbé Leblond qui en était conservateur.

L'expédition d'Égypte fut pour nos orientalistes féconde en résultats. Elle rendit accessibles des sources de connaissances jusqu'alors ignorées, et enrichit nos collections de ces nombreux documents à l'aide desquels Champollion le jeune devait résoudre l'intéressant problème des hiéroglyphes. Nos brillantes campagnes en Italie et en Allemagne eurent aussi sur le progrès des lettres orientales en France leur part d'influence. Nos savants mirent à profit pour de pacifiques conquêtes le court séjour que firent à Paris les manuscrits orientaux des bibliothèques du Vatican, de St-Marc de Venise, de Bologne, de Milan, de Munich, etc. Les manuscrits coptes de la première de ces collections furent surtout d'un grand service pour les études égyptiennes.

En 1815, Abel Rémusat établissait définitivement chez nous l'enseignement du chinois, et, la même année, de Chézy inaugurait au collége de France la première chaire de sanskrit créée en Europe.

En 1822, la Société asiatique de Paris se constituait sous la présidence de

Silvestre de Sacy et devenait le centre des études orientales. Les langues sémitiques, l'arménien, le géorgien, le grec moderne, le persan et les idiomes morts de la Perse, le sanskrit et les dialectes vivants qui en sont dérivés, le malai, les langues de la presqu'île indo-chinoise et de l'archipel oriental, les langues tartares, le tibétain et le chinois formèrent dès son origine le vaste champ de ses travaux. La société s'est constamment maintenue au rang élevé où l'avaient placée ses fondateurs. Les étrangers lui adressent les textes qu'ils n'osent aborder eux-mêmes. C'est ainsi qu'elle a reçu de l'Inde anglaise les livres sacrés du Tibet et du Népal. Elle publie des textes, des traductions, des traités grammaticaux et lexicographiques. Son journal, où les plus illustres orientalistes étrangers se sont honorés d'apporter leurs savantes contributions, résume le mouvement de la science. Parmi les documents les plus curieux publiés dans ses cahiers mensuels, on doit compter les immenses inscriptions cunéiformes recueillies à Van par le savant et infortuné voyageur Schultz, qui a péri, en 1835, assassiné dans le Kurdistan, ainsi que celles découvertes plus récemment par M. Botta, consul de France à Mossoul, dans des fouilles exécutées sous sa direction, à Khorsabad près des ruines de Ninive.

En 1824, le gouvernement avait décidé la publication de la *Collection orientale*. On voulut en faire à la fois un monument d'art et de science, que la France pût montrer avec orgueil à l'Europe artistique et savante, et dans les magnifiques volumes duquel chacune des principales littératures de l'Orient se trouvât représentée par quelqu'une de ses plus saillantes productions. Une commission, dont les membres furent pris parmi les sommités de la science, arrêta le programme. Diverses causes en retardèrent l'exécution et le firent successivement modifier. Le premier volume parut enfin en 1837; il renfermait la première partie de l'*Histoire des Mongols de la Perse* de Raschid-Eldin, traduite par M. Étienne Quatremère. Ce volume a été suivi, en 1838, du premier du *Schah-nameh* ou *Livre des Rois* de Firdouzi, traduit, également du persan, par M. Mohl, et enfin, en 1840, du premier du *Bhâgavata Pourâna*, histoire poétique de Krichna, la grande incarnation de Wishnou, traduit du sanskrit par M. Eugène Burnouf. Nous ne connaissions encore ce pourana que par la traduction que Foucher d'Opsonville en avait fait faire dans l'Inde, non sur l'original, mais sur une version tamoule fort abrégée, et qu'il avait publiée en 1788, sous le titre de *Bagavadam* ou *Doctrine divine sur l'Être suprême*, *les dieux*, *les géants et les hommes*. Le deuxième volume du *Livre des Rois* a paru en 1842; celui du *Bhâgavata Pourâna* s'imprime en ce moment. Les proverbes arabes de Meïdani et le Code géorgien du roi Wakhtang, qui devaient dans le principe faire partie de la collection orientale, ont depuis été rayés du programme.

Les progrès de la typographie orientale continuent à suivre et à consacrer pour ainsi dire ceux de la philologie. L'Imprimerie royale enrichit constamment la précieuse collection de ses poinçons d'alphabets nouveaux. Le spécimen sous presse offrira de magnifiques épreuves de textes dans toutes les langues orientales étudiées en France, non plus seulement comme autrefois en hébreu, syriaque, arabe, turc, persan, éthiopien et arménien; mais encore en géorgien, copte, zend, pehlvi; en persépolitain même et en palmyrénien; en sanskrit, pali, birman, tamoul, guzarati, magadha, tibétain, mandchou, chinois, japonais. Les types chinois de Fourmont avaient servi à l'impression du dictionnaire de de Guignes; mais c'était le seul service qu'ils pussent rendre. Depuis quelques années, on a pu fondre un corps de caractères propres à la reproduction d'un texte suivi, en employant comme poinçons les types importés de Canton, en 1837, par les soins de M. Julien. La première application en a été faite pour la publication de son Lao-Tseu en 1841.

Du reste, plusieurs typographies particulières rivalisent aujourd'hui avec notre grand établissement national pour la beauté et la correction de leurs impressions orientales. C'est aux presses de MM. Firmin Didot frères que l'on doit la collection des *Chrestomathies*

orientales, publiée depuis 1841 avec le concours du gouvernement, par les soins des professeurs de l'école des langues orientales vivantes. Les cinq fascicules qui en ont déjà paru contiennent : pour l'arabe vulgaire, des extraits du roman d'Antar; pour le persan, la vie de Djenghiz Khan par Mirkhond et l'histoire des sultans du Kharezm; pour le turc oriental, divers écrits de l'émir Ali-Schir, et des extraits des Mémoires du sultan Baber; enfin, pour le turc occidental, la relation de l'ambassade de Mohammed-Effendi à Paris.

Après avoir ainsi rapidement passé en revue les grandes époques de l'histoire de la philologie orientale en France, et les monuments littéraires qui les ont marquées, par un caractère ou une portée plus générale, nous avons à compléter le tableau par un aperçu des principaux travaux qui ont paru dans ces derniers temps sur chacune des langues acquises aujourd'hui à la science. L'indication de ces travaux, quel que soit d'ailleurs leur intérêt, n'aurait pu entrer dans la première partie de cet article sans rompre l'enchaînement chronologique que nous tenions à y garder. Tant qu'on s'arrête aux premiers développements de l'orientalisme, il est facile d'embrasser d'un même coup d'œil toute une époque; car les productions que l'on y trouve à signaler sont aussi peu variées que peu nombreuses; mais à mesure qu'on s'approche de l'époque actuelle, le champ des études s'étend et se divise; enfin les matières deviennent si abondantes, que chaque branche fournit à elle seule une série de publications qu'on ne doit plus séparer les unes des autres, si l'on veut qu'il soit possible au lecteur de saisir la portée de chacune.

Examinons donc successivement ce qu'ont produit en France de savants travaux les langues bibliques, les lettres arabes, coptes, persanes, turques, arméniennes, indiennes, chinoises et tartares.

Aux hébraïsants que nous avons eu occasion de citer, nous devons ajouter d'abord le chanoine Masclef et l'oratorien Houbigant. Le dernier s'est rendu célèbre par sa belle édition critique du texte sacré. Ils appartiennent tous deux à l'école de Cappel. Les principes de cette école sont du reste abandonnés aujourd'hui. S. de Sacy et M. Quatremère ont dans leur enseignement adopté les points-voyelles, comme l'ont fait dans leurs grammaires l'abbé Ladvocat, M. Sarchi et l'abbé Glaire. On doit encore à ce dernier une chrestomathie et un lexique qui ont puissamment contribué à faciliter au jeune clergé français les études hébraïques; enfin il a publié, avec la collaboration de M. Frank, une traduction du Pentateuque. M. Dahler, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, a traduit en 1825 le livre de Jérémie; M. l'abbé Bodin, en 1835, celui d'Isaïe; M. Laurens de Montauban, en 1839, Job et les psaumes. M. l'abbé Bondil, supérieur du séminaire de Digne, qui a également mis les psaumes en français, a joint à sa version des annotations estimées. M. Cahen, ancien directeur de l'école israélite de Paris, a entrepris une nouvelle traduction complète de la Bible, que M. Munk a enrichie de savantes dissertations. Le dix-huitième volume a paru. La Bible de M. Cahen a été de la part de M. l'abbé de la Bouderie l'objet d'un *Examen* critique. M. l'abbé Latouche, dans ses *Études hébraïques*, a essayé de ressusciter le système qui tend à faire de l'hébreu la clef de l'étymologie de toutes les langues; mais ce système est peu en faveur aujourd'hui. M. l'abbé Bargès, successeur de M. Glaire dans la chaire d'hébreu à la Sorbonne, a traduit du rabbinique divers fragments, entre autres l'histoire de Joseph tirée du Livre des justes (*Sepher ha-iachar*), et M. Aug. Pichard le *Livre d'Hénoch sur l'amitié*, composition du onzième siècle.

Nous avons indiqué les principaux travaux des arabisants français jusqu'à la fin du siècle dernier. Ils se liaient trop étroitement à la marche générale de l'orientalisme pour que nous pussions les en séparer. Silvestre de Sacy marque une époque importante dans cette branche des études orientales. On doit le regarder en effet comme le restaurateur de la philologie arabe en France, et nous pouvons dire que notre patrie a fait autant à elle seule ici que tout le reste de l'Europe ensemble. Après de Sacy, il convient de

nommer Caussin de Perceval père, tant pour ses traductions que pour ses éditions de plusieurs textes arabes classiques. La grammaire arabe vulgaire de M. Caussin de Perceval fils a enfin bien établi les points caractéristiques qui distinguent cet idiome du littéral, avec lequel il se trouvait constamment confondu dans la grammaire de Savary. Le même savant prépare en ce moment une histoire générale des Arabes jusqu'à l'époque de la soumission de toutes les tribus à la loi de Mahomet. Les travaux de J. J. Sedillot, notamment sa traduction du Traité de la construction des instruments astronomiques d'Aboul-Hassan-Ali, ont jeté une lumière toute nouvelle sur l'histoire des découvertes scientifiques des Arabes. M. Amédée Sédillot a édité plusieurs des travaux de son père, et les continue avec une louable persévérance. Parmi les publications qui lui appartiennent en propre, on doit citer son Mémoire sur les systèmes géographiques des Grecs et des Arabes. Herbin, qu'une mort prématurée a enlevé à la philologie, avait publié une grammaire où l'on trouve un bon traité de calligraphie orientale. Nous donnerons ailleurs la liste des savantes publications de M. Reinaud. Nous n'indiquerons ici, après ses importants extraits des historiens arabes, relatifs aux guerres des croisades, que l'édition critique de la Géographie d'Aboulféda qu'il publie avec la collaboration de M. Mac-Guckin de Slane. On doit à celui-ci des traductions du Divan d'Amrol-Kaïs et de la Biographie des hommes illustres de l'islamisme, d'Ibn-Khalikan. M. Amédée Jaubert a traduit la Géographie d'Edrisi, M. Noël Desvergers la Vie de Mahomet d'Aboulféda et l'Histoire de l'Afrique sous les princes Aglabites, par Ibn-Khaldoun, M. Trébutien plusieurs contes inédits des Mille et une nuits, M. Marcel divers recueils de contes populaires. M. Kasimirski de Biberstein qui a, comme interprète, accompagné notre dernière ambassade en Perse, a donné une traduction du Coran bien supérieure d'exactitude à celles de Duryer et de Savary, et M. Garcin de Tassy a publié de ce livre célèbre un chapitre admis par la secte des Shiites, mais inconnu jusqu'alors en Europe. M. Grangeret de Lagrange a publié, avec une élégante traduction et d'excellentes notes, une Anthologie composée de poésies inédites. Nous devons indiquer encore les travaux de M. de Saulcy sur la numismatique arabe, ceux de M. Stahl et de M. Vincent sur la législation musulmane, et ceux de M. Worms sur la propriété territoriale; les Institutes du droit mahométan concernant la guerre contre les infidèles, traduites par M. Solvet; les recherches de M. Eusèbe de Salle, professeur du cours d'arabe annexé au collége de Marseille, sur la médecine légale des Arabes; le mémoire sur les sources du Nil, composé d'après Al-Menoufi par M. Bargès, qui nous promet la traduction d'une histoire des rois de Tlemcen rapportée d'Alger; les lettres de M. Fulgence Fresnel sur l'histoire des Arabes et leur littérature avant l'islamisme; les travaux de M. Bergmann de Strasbourg sur l'éthiopien, ceux de M. d'Abbadie sur quelques langues de l'Afrique; la Grammaire de l'idiome arabe d'Alger de M. Delaporte fils; enfin, le Vocabulaire berbère composé par l'ordre du ministre de la guerre par Ahmed ben El-hadj Aly imam de Bougie, et qui s'imprime concurremment avec celui de Venture, ancien premier drogman du général en chef de l'armée d'Égypte. Riches de tant de savantes productions, nous pouvons encore revendiquer pour la France le laborieux professeur de Genève, M. Humbert, auquel on doit entre autres publications une Anthologie arabe avec traduction française.

En 1585, Pierre de Belestat, premier médecin de Henri III, avait publié un *Discours des hiéroglyphes ou sculptures sacrées des Égyptiens*, dans lequel il s'efforçait de prouver que cette écriture avait été inventée par les prêtres pour tenir secrètes leurs connaissances. Plus tard, de Guignes père, qui croyait reconnaître dans la nation chinoise une ancienne colonie égyptienne, fit une tentative pour appliquer la connaissance du chinois au déchiffrement des hiéroglyphes. Cependant son contemporain Renaudot émettait dans la préface de ses *Liturgies orientales* une idée aussi nouvelle que féconde. Il avançait que le copte devait venir de l'an-

cien égyptien. Veyssière de la Croze, de son côté, disait positivement dans une lettre à Gisbert Cupert, que la langue moderne des Égyptiens était la clef de l'idiome des Pharaons. Il laissait même un Lexique égyptien-latin publié après sa mort à Oxford, en 1775. Enfin, en 1806, M. Étienne Quatremère, dans ses *Recherches sur la langue et la littérature de l'Égypte*, ajoutait à ces témoignages une nouvelle et imposante autorité. Il devenait démontré que les éléments de l'égyptien s'étaient perpétués dans le copte. Restait à Champollion le jeune la tâche de déchiffrer le mystérieux alphabet de ce copte primitif. Il ne lui fut pas donné de mettre lui-même au jour l'ensemble de ses découvertes. Sa *Grammaire égyptienne* ne parut qu'en 1836, c'est-à-dire cinq ans après sa mort; l'impression de son *Dictionnaire des hiéroglyphes* n'est point encore terminée.

L'étude du copte continue à être cultivée par M. Dulaurier, auquel on doit déjà un Fragment des révélations apocryphes de saint Barthélemy et de l'histoire des communautés religieuses fondées par saint Pacôme, ainsi que l'examen d'un passage de saint Clément d'Alexandrie, relatif à l'écriture égyptienne.

Le *Gulistan* (ou Jardin des roses) du prince des poëtes de la Perse, Saadi, avait été traduit en France dès 1634 par Duryer; d'Aligre en a donné une nouvelle traduction en 1704, Gaudin une troisième en 1791, et M. Semelet une dernière en 1828. Langlès, en 1787, traduisit les Institutes politiques et militaires de Tamerlan, et, en 1807, de Chézy le poëme de Djamy intitulé *Medjnoun et Leila*. S. de Sacy et M. Étienne Quatremère ont enrichi la philologie persane d'importants travaux. Le premier, par ses beaux mémoires sur les antiquités de la Perse, avait montré avec quel succès on pouvait étudier, dans les écrivains nationaux, les antiques civilisations de l'Orient. M. L. Dubeux a traduit la première partie de la chronique de Tabari sur la version persane de Belami, et M. Trébutien quelques extraits du *Touthi Nameh* (contes d'un perroquet). M. Mohl a publié des fragments relatifs à la religion de Zoroastre, tirés de manuscrits persans, et une suite d'extraits du Modjmel al-tewarikh, relatifs à l'histoire de la Perse. Enfin, M. Adrien Longperrier, auteur d'un *Essai sur les médailles de la dynastie des Sassanides*, a déchiffré une foule de légendes inédites à l'aide du pehlvi, antique idiome sur lequel s'est également exercé M. Eugène Boré.

Duryer en 1630, Viguier en 1790, M. Jaubert en 1823 ont donné des grammaires de la langue turque. Pétis le père, mort en 1695, avait laissé un double lexique français-turc et turc-français qui n'a pas vu le jour. M. Kieffer, mort en 1833, travailla vingt ans à recueillir les matériaux d'un dictionnaire turc-français. M. Bianchi son collaborateur les a depuis complétés et publiés; il fait imprimer en ce moment le dictionnaire français-turc. Belletête a traduit le roman des Quarante vizirs. M. Caussin de Perceval fils a donné une relation de la guerre des Turcs contre les Russes depuis 1769 jusqu'en 1774, tirée des Annales de l'empire ottoman de Vassif-Effendi, et une traduction du précis historique de la destruction du corps des janissaires d'Assad-Effendi. M. Victor Letellier a publié un recueil de fables turques.

En 1633, on imprimait à Paris le Lexique arménien-latin de Rivola de Milan. Le jésuite Jacques Villotte, de Bar-le-Duc, publiait à Rome, en 1713, un dictionnaire latin-arménien, et, l'année suivante, faisait paraître, à Paris, une relation des voyages qu'il avait exécutés comme missionnaire en Turquie, en Arménie, en Arabie et en Barbarie. Veyssière de Lacroze et Pétis-Delacroix fils composèrent des dictionnaires arméniens qui n'ont jamais vu le jour. L'abbé Guillaume de Villefroy, mort en 1777, professeur d'hébreu au collége de France, publia un *essai de cantiques arméniens*, et dressa le catalogue des livres en cette langue que possédait la Bibliothèque du roi. Son élève et successeur, l'abbé Lourdet, composa un lexique qu'il n'a point imprimé. Il avait aussi entrepris une édition de la Bible arménienne, avec une traduction latine et des notes; mais son travail est resté inachevé. L'académicien Saint-Martin occupe un rang distingué parmi les arménistes français, bien que

ses traductions, celles notamment qui accompagnent ses *Mémoires sur l'Arménie*, soient loin d'avoir l'exactitude désirable. Le *Choix de fables de Vartan* qu'il publia en 1825 est un ouvrage utile aux commençants. Une chaire d'arménien avait été créée à l'école des langues orientales en 1811. M. Cirbied, natif d'Édesse, l'occupa jusqu'en 1826. Il est mort à Tiflis en 1835. On lui doit un *Tableau général de l'Arménie*, une édition de la grammaire de Denis de Thrace en grec, en arménien et en français, une volumineuse *grammaire arménienne* qui a été l'objet de vives critiques, et la traduction de divers extraits de Mathieu d'Édesse relatifs aux croisades. Son successeur, M. le Vaillant de Florival, a donné, en 1837, une traduction française de l'*Histoire d'Arménie* de Moïse de Khorène, et termine en ce moment les notes qui doivent accompagner une seconde édition avec le texte en regard. Il a encore, en 1832, traduit l'allégorie arménienne de *la Rose et le Rossignol*, et donné, en 1841, à la suite d'une notice sur le couvent arménien des *Mekhitaristes de Saint-Lazare*, de Venise, un *Précis de l'histoire d'Arménie* et de la *littérature arménienne*. Pour compléter l'énumération des travaux exécutés en France dans cette branche de la philologie orientale, il faut citer encore l'*Élégie sur la prise d'Édesse* par Nersès Klaietsi, publiée en arménien aux frais de la Société asiatique, par le docteur Zohrab de Constantinople; l'*Essai sur la langue arménienne* de M. Bellaud; la traduction de la *Description du Bosphore* d'Ingigian, par M. F. Martin; et divers mémoires et notices de M. Boré et de M. Brosset jeune. A ce dernier appartient en outre l'honneur d'avoir crée chez nous l'étude du géorgien par sa grammaire et par les nombreux matériaux historiques dont il a été le traducteur ou l'éditeur.

En 1807, le catalogue des manuscrits sanskrits existant alors à la Bibliothèque impériale fut publié par Langlès, avec la collaboration de l'anglais Hamilton. L'enseignement et les ouvrages de de Chézy naturalisèrent définitivement en France l'étude de la langue des brahmes; c'est sous lui que vint l'étudier le savant professeur de Berlin, M. Bopp. Successeur de de Chézy, M. E. Burnouf a envisagé les lettres indiennes sous un point de vue aussi large que philosophique. A l'aide de la version sanskrite du Yaçna par Nerioseng, il a pu vérifier et refaire la traduction de cette partie des écrits de Zoroastre, donnée à Anquetil par les Parses; puis, par l'analyse du texte original, créer la grammaire zend, et retrouver encore dans les inscriptions de Persépolis et d'Ecbatane un dialecte altéré de cette langue. Les efforts du savant allemand Grotefend sur les écritures cunéiformes et ceux de St-Martin avaient à peine abouti à fixer la valeur de quelques caractères. Les travaux de M. Burnouf sur la collection sanskrite des livres sacrés du Népal promettent de jeter une grande lumière sur l'origine du bouddhisme, la plus répandue des religions dont l'Inde ancienne a été le berceau. Le volume dont il fait imprimer en ce moment la traduction, *Le Lotus de la bonne loi*, est un livre remarquable à plus d'un titre, et notamment pour le rapport que présentent ses récits avec plusieurs des paraboles de l'Évangile. Après avoir vécu plus de vingt ans chez les Indous, M. l'abbé Dubois a publié des détails pleins d'intérêt sur les mœurs et les institutions de ce peuple, ainsi que la traduction du conte des *Cinq ruses*, de Wichnou Sarma. Le tableau des monuments littéraires de l'Inde, qu'a donné en 1827 M. Langlois, résume les connaissances des indianistes à cette époque. Loiseleur Deslonchamps a publié un *Essai sur les fables indiennes*, le texte et la traduction des *Lois de Manou*, code civil et religieux de l'Inde, enfin le vocabulaire sanskrit d'Amara-Sinha, expliqué en français. M. Pauthier nous a fait connaître deux oupanichats importants. La traduction du texte complet de ces livres commenté par Sankara, a été entreprise par M. L. Poley. Mess. Théodore Pavie et Foucaux ont traduit divers fragments du Mahabharata. Enfin M. le capitaine Troyer, déjà avantageusement connu par sa traduction anglaise du Dabistan, a publié en sanskrit et en français la partie du *Râja Tarangini* ou histoire des rois de Kachmîr, qui a pour auteur Kalhana.

C'est le seul ouvrage historique que nous possédions jusqu'à présent dans la littérature indienne.

L'enseignement de l'hindoustani, le plus répandu des idiomes vivants de la presqu'île en deçà du Gange, a été créé en France par M. Garcin de Tassy. Le savant professeur a publié en 1833 les rudiments de cette langue; en 1834 le texte et la traduction du roman en vers de Tahcin-Uddin, les *Aventures de Kamrup;* en 1835 les œuvres de Wali, poëte du Décan; et en 1839 le premier volume d'une histoire de la littérature hindoui et hindoustani.

Laloubère, envoyé extraordinaire de France à Siam en 1687, avait publié les éléments de la langue siamoise, et donné quelques notions sur le pali, dont il avait entrevu les rapports avec le sanskrit. Ces rapports ont été démontrés d'une manière évidente par M. Burnouf, qui a retrouvé dans l'idiome religieux de l'Indo-Chine un dérivé altéré de celui des brahmes.

Fourmont est le premier en France qui se soit occupé de l'étude du tibétain. Il parvint à traduire, quoique imparfaitement, un rouleau, écrit en cette langue, que des soldats de Pierre le Grand avaient trouvé dans un tombeau tartare. Abel Rémusat annonça l'importance de la littérature tibétaine pour l'étude du bouddhisme. M. Foucaux a embrassé cette branche encore peu exploitée de la philologie orientale. Il a déjà publié deux fragments de la grande collection bouddhique du Kahn Gyur, dont l'un fait partie du chapitre du Gya tcher rol pa, où est racontée la naissance de Çakya-muni, et l'autre, intitulé *le Sage et le Fou*, est tiré du soixante-quatorzième volume. Il prépare maintenant une édition complète avec le texte sanskrit et la version thibétaine du *Lalita vistara*, l'ouvrage original d'où sont tirés ces fragments.

Si, dans la culture des lettres indiennes, la France a été précédée par l'Angleterre, elle s'est acquis de bonne heure, dans celle des lettres chinoises, une supériorité qu'elle a toujours conservée depuis.

Parmi les missionnaires français en Chine qui ont rendu le plus de services à la philologie orientale, il faut nommer en première ligne le père Gaubil, que les lettrés eux-mêmes consultaient sur les difficultés de leur langue; et, après lui, les PP. Amyot, traducteur des *livres sur l'art militaire*, et auteur d'une foule de mémoires; Cibot, à qui on doit celui *sur les caractères chinois;* Couplet, qui a traduit, avec Intorcetta, Herdrich et Rougemont, le *Ta-hio*, le *Tchoung-Young* et le *Lun-Yu*, trois des livres moraux de Confucius et de ses disciples; Lacharme, dont la *traduction latine du Chi-King* a été imprimée pour la première fois en 1830, par les soins de M. Mohl, également éditeur, en 1834, de celle faite par les PP. Régis, Dutartre et Lacharme, du Y-King, « le plus ancien, le plus authentique, mais en même temps le plus obscur et le plus difficile de tous les livres classiques des Chinois, » selon M. Rémusat; Visdelou, auquel on doit une *Histoire de la Tartarie*, composée à l'aide des matériaux fournis sur ce pays par les historiens de la Chine qu'il a été le premier à faire connaître; enfin, Prémare, dont la *Notitia linguæ sinicæ*, demeurée longtemps manuscrite à la Bibliothèque du roi, a été en 1840 imprimée à Malacca sur une copie faite à Paris par M. Julien. De Guignes père et Deshauterayes ont revu et édité plusieurs des travaux des missionnaires. De Guignes fils, chargé par le gouvernement de publier le dictionnaire chinois de Basile de Glemona, le fit paraître en 1813. Deux ans auparavant, Rémusat s'était déjà fait connaître par son *Essai sur la langue et la littérature chinoise*. En 1822, il publiait sa grammaire. Deux ans après, son élève M. Julien commençait cette série de publications qui lui a depuis donné le premier rang parmi les sinologues de l'Europe. A la liste que nous en avons donnée ailleurs, nous ajouterons ici ses *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexigraphie chinoise*, imprimés en 1842. Élève de M. Julien, M. Bazin, qui a été nommé à la chaire de chinois moderne récemment créée près la Bibliothèque du roi, a fait paraître, outre divers mémoires insérés au journal asiatique, en 1835 la traduction de la comédie chinoise intitulée *Tchao-mei-hiang* (les intrigues d'une soubrette); en

1838, sous le titre de *Théâtre chinois*, un choix de pièces composées sous les empereurs mongols ; et en 1841, la traduction du *Pi-pa-ki* ou l'histoire du luth, ouvrage de Kao-tong-kia, qui passe pour le chef-d'œuvre de la littérature dramatique chinoise. Il s'occupe en ce moment de traduire le *Choui-hou-Tchouen*, histoire populaire de la Chine sous la dynastie des Soung. M. Pauthier est auteur d'un mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao, et traducteur du *Ta-hio* de Confucius, des neuf premiers chapitres du *Tao-te-King* de Lao-tseu, et d'une notice sur l'Inde extraite du *Pien-i-tien*. M. Édouard Biot, fils du savant professeur d'astronomie, exploite au profit de la science moderne les anciens textes chinois relatifs à l'histoire, à la géographie, à la statistique et aux arts. Il a publié un dictionnaire des noms anciens et modernes des villes de l'empire chinois. On doit à M. Théodore Pavie la traduction d'un choix de *Nouvelles et contes* chinois, et à M. Guillard d'Arcy, celle du roman de *hao-kieou-tchouan*, ou la femme accomplie. Le premier achève en ce moment de traduire le *San-Koue-tchi*, histoire des trois royaumes, ouvrage regardé en Chine comme le chef-d'œuvre du roman historique. M. Landresse, sous-bibliothécaire de l'Institut, a revu et complété, en collaboration avec le savant prussien Klaproth, la *Relation des royaumes bouddhiques*, traduite du chinois par Rémusat, et a en 1825 publié en français la grammaire japonaise composée en 1604 par le P. Rodriguez en portugais. Klaproth, fixé en 1815 à Paris, où il est mort en 1835, est surtout connu par son *Asia polyglotta* qui comprend une classification de tous les peuples de l'Asie d'après leur langue. En 1832, il avait donné une traduction du livre japonais intitulé *san-kokf-tsou-van-to-sets*, ou aperçu général des trois royaumes, et en 1834, publié celle du *Nipon-o-Daï-itsi-ran*, histoire des empereurs du Japon, faite par le voyageur hollandais Titsingh, auquel la Bibliothèque royale est redevable d'une collection de quatre-vingts volumes japonais.

Le P. Gerbillon, mort en 1708, est le premier qui ait fait connaître en Europe l'idiome tartare-mandchou. C'est à lui qu'appartiennent les *Elementa linguæ tartaricæ* insérés au deuxième volume de la collection de Thévenot, et que l'on a longtemps attribués à Couplet. Deshauterayes ne mit jamais à exécution son projet de publier une grammaire de cette langue. En 1777, il fit paraître comme traduction faite d'après la version mandchou, par le P. de Mailla, du *Tong-kien-kang-mou*, histoire officielle de la Chine jusqu'en 1368, une compilation rédigée par ce missionnaire d'après divers auteurs. Le dictionnaire mandchou du P. Amiot a été imprimé, en 1789, par les soins de Langlès qui l'a fait précéder de l'analyse de l'alphabet de cette langue, et qui a traduit, en 1804, le Rituel des Mandchoux. En 1832, a paru en Saxe une nouvelle grammaire par M. Conon de la Gabelentz. L'auteur l'a composée en français, parce que la France lui paraissait être le seul pays où l'on eût encore cultivé le mandchou.

Langlès, dans son cours de persan, consacrait quelques leçons au malai. L'enseignement spécial de ce dernier idiome a été rétabli par M. Dulaurier, qui a traduit une chronique du royaume d'Atcheh (Achem) à Sumatra. Jacquet, enlevé jeune encore à ses savantes explorations, s'était fait connaître par des mélanges malais et polynésiens. Enfin un dictionnaire des dialectes parlés aux îles Marquises, Sandwich, Gambier, etc. vient d'être publié par M. l'abbé Mosblech, sous le titre de *Vocabulaire océanien*.

Telle est l'indication sommaire des travaux des savants français dans le champ si fécond encore de la philologie orientale. Les découvertes des voyageurs, ainsi que le disait le *prospectus de la Société asiatique*, nous ont révélé en Asie l'existence de vingt systèmes de littérature chez des peuples dont à peine on connaissait chez nous l'existence il y a deux siècles. Nous leur avons dû une seconde renaissance des lettres, qui nous a montré en Orient des racines de la civilisation européenne plus anciennes et plus profondes que celles que le seizième siècle avait retrouvées en Grèce. Et quand même la génération actuelle serait déçue dans

son espoir philosophique de retrouver enfin les titres qui manquent encore à la grande généalogie des peuples, qui pourrait calculer aujourd'hui les conséquences que doit avoir pour l'avenir de l'Europe et du monde entier la studieuse ardeur avec laquelle les trésors si variés des littératures de l'antique Asie sont exploités à l'envi chez toutes les grandes nations de l'Occident? S'il était vrai, comme le prononçait, en 1819, Volney, dans la dédicace qu'il faisait à la Société de Calcutta de son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, s'il était vrai, qu'en Orient « l'histoire ne récite que des fables, la poésie que des hyperboles, la philosophie ne professe que des sophismes, la médecine que des recettes, la métaphysique que des absurdités, » la postérité aurait sans doute peu de compte à tenir aux orientalistes de leurs laborieuses veilles; mais le titre seul des travaux accomplis par eux depuis trente ans répond suffisamment à cet arrêt formulé dans des termes si absolus. Nous pouvons justement, nous Français, nous enorgueillir de la part qu'a prise notre patrie au grand mouvement de l'orientalisme. Une pensée éminemment philosophique y dirige les recherches de l'érudition. Nos savants explorent avec une studieuse persévérance tous les sentiers qu'a parcourus le génie oriental, ceux même où il nous paraît s'être le plus étrangement égaré, parce qu'ils savent combien il est peu de sources indifférentes pour le philologue comme pour l'historien. Mais, en interrogeant les traditions de races si éloignées de nous et par l'espace et par le temps, ils y cherchent plus que la solution de curieuses questions littéraires; ils y vont recueillir les matériaux qui permettront de compléter un jour les annales de la famille humaine; ils demandent à ces races étrangères, à ces traditions antiques, à leurs erreurs comme à leurs lumières, ces enseignements que Dieu met dans chaque peuple et dans chaque siècle pour les peuples habitants d'un autre sol et pour les siècles qui ne sont point encore (*).

(*) Voyez, pour compléter l'énumération des travaux des Orientalistes français, les articles : Anquetil Duperron, Bochart, Burnouf, Cappel, Caussin de Perceval père et fils, Champollion, de Chézy, Étienne et Michel Fourmont, Fréret, Galland, Garcin de Tassy, Gaubil, de Guignes père et fils, d'Herbelot, Houbigant, Amédée Jaubert, Julien, Langlès, Langlois, Le Jay, Marcel, Postel, Prémare, Étienne Quatremère, Reinaud, Rémusat, Renaudot, de Sacy, Saint-Martin, Savary, Sédillot, Veyssière de la Croze.

Philosophie. L'histoire de la philosophie en France devrait, à proprement parler, commencer et finir avec Descartes et son école, puisque c'est à ce grand réformateur qu'on doit la première et la seule tentative qui ait été faite pour fonder chez nous une science générale, une véritable philosophie; mais l'intelligence humaine ne pouvant s'élever à la compréhension d'une vérité nouvelle que par des préparations successives, il serait impossible de faire bien apprécier le véritable caractère de la réforme tentée au dix-septième siècle, si l'on ne décrivait auparavant, en peu de mots, le mouvement intellectuel qui prépara les esprits à l'acceptation de la science; il ne le serait pas moins de faire entrevoir la possibilité d'une régénération, si l'on ne déterminait la valeur des doctrines étrangères, émanées de Locke, qui vinrent détruire l'œuvre admirable des philosophes cartésiens. C'est donc moins une histoire de la philosophie en France qu'une philosophie de l'histoire que nous allons tenter d'esquisser; nous éviterons ainsi un reproche souvent adressé aux esprits qui ne s'occupent que de science pure; et puis, le sens, en quelque sorte pratique, donné, à tort ou à raison, dans notre pays, au mot philosophie, ne nous permettrait guère de suivre une autre voie. Ainsi, nous comprendrons dans le même exposé, et les métaphysiciens proprement dits, qu'ils soient restés, comme Malebranche, dans le domaine de l'idée, ou qu'ils soient descendus, comme Descartes, dans le domaine positif, et les sociologistes, ou philosophes positifs, qui ont ajouté à la liberté philosophique donnée par Descartes, la liberté sociale, qui se trouve chez les derniers d'entre eux (fait important à

remarquer) plutôt comme *acte* que comme *expression écrite*.

La conséquence naturelle de la renaissance des études grecques en Italie, vers le milieu du quinzième siècle, fut une déclaration de guerre contre la scolastique, à laquelle ses adversaires reprochaient, avec raison, le mauvais goût de ses formes, la barbarie de son style et les différences notables qui existaient entre les doctrines prétendues aristotéliques et l'esprit véritable qui respire dans les écrits originaux du philosophe de Stagyre. On doit seulement remarquer que ce fut plutôt une mêlée qu'une attaque régulière, chacun des adversaires de la scolastique la combattant d'après le point de vue où il se trouvait placé et les matières dont il s'occupait.

On distingue parmi ceux qui s'efforcèrent de déblayer le terrain de la logique, et d'en rendre l'étude plus facile, *Jacques Lefebvre d'Étaples*, mort en 1537, mais dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous.

Plus de gloire était réservée à *Ramus* (ou plutôt à *Pierre la Ramée*), qui, dégoûté des subtilités de l'école, voulut mettre en crédit une philosophie plus populaire que ce faux péripatétisme, qui avait fait du domaine intellectuel une arène, où de nombreux athlètes se battaient pour des doctrines qu'ils ne comprenaient pas. Mais, dépourvu de véritable esprit philosophique et n'ayant point une connaissance assez approfondie des principes d'Aristote, qu'il attaquait d'ailleurs avec trop de passion, il ne fit que se créer de nombreux ennemis, et la *Logique* qu'il composa pour faire tomber celle d'Aristote, est aujourd'hui complétement oubliée, ainsi que ses autres ouvrages (*). Parmi les partisans de sa doctrine, connus sous le nom de *Ramistes*, on ne distingue guère en France qu'*Omer Talon*, mort en 1562.

On a ainsi caractérisé l'importance des travaux de Ramus : « Lorsque ce philosophe voulut substituer la logique naturelle à celle d'Aristote, et simplifier ainsi la science, il vit et signala, dans les mathématiques, un exemple de la méthode universelle que l'esprit humain suit en toutes choses. Il semble que Descartes, plus mathématicien que Ramus, ait été son continuateur. « Platon, dit-il, et Aristote, comme Hippocrate et Galien, et tous les artistes, « ont une seule et même méthode... « L'usage seul, l'usage de la logique introduit dans les écoles en chassera « tous les sophismes... C'est la philosophie de Virgile, de Tullius, d'Homère, « de Démosthène; c'est celle des mathématiciens, celle que tous les hommes mettent en usage dans les conseils et dans les jugements, que je « veux dans les écoles, et non la philosophie rêvée par Aristote. » Supprimer l'autorité, ou tout au moins la subalterniser; chercher la science dans les livres, mais surtout dans nous-mêmes et dans les faits; en appeler à la logique naturelle de l'esprit et à la méthode mathématique; enfin, poser la foi comme inébranlable, et la nommer maîtresse absolue des dogmes, ainsi que Ramus le fait partout; il y a déjà dans tout cela quelque chose de Bacon et de Descartes (*).

A côté de Ramus et des autres penseurs qui s'efforçaient d'obtenir la connaissance philosophique par de pures formules de logique, on vit s'élever quelques esprits pratiques qui essayèrent de parvenir à des résultats plus sûrs par la voie de l'expérience. *Jean Bodin* (1530-1596), abandonnant dans sa *République* les doctrines de Platon et d'Aristote, tenta d'ouvrir une route moyenne entre la justice rigoureuse et la prudence sans garanties légales, entre la monarchie et la démocratie. On peut le regarder comme le fondateur de la philosophie politique en France. Son *Traité de la République*, où, après avoir examiné diverses formes de gouvernements, il laisse voir son penchant pour la *monarchie royale*, c'est-à-dire pour une monarchie tempérée par les lois, paraît avoir été le germe d'où sortit plus tard

(*) *Animadversionum in dialecticam Aristotelis libri XX*; Paris, 1534, in-4°; *Institutionum dialecticarum libri II*, 1543, in-8°; *Scholæ dialecticæ in liberales artes*, 1559, in-f°; *Orationes apologeticæ*, 1551, in-8°.

(*) Renouvier, *Hist. de la Philosophie moderne*, p. 30.

l'*école constitutionnelle*. On trouve aussi, dans cet ouvrage remarquable, la première théorie connue de géographie politique, théorie qui, développée par Montesquieu, devint le principe essentiel de l'*Esprit des lois*.

La République, dont la première édition parut en 1577, fut un grand nombre de fois réimprimée, traduite et mise à contribution par les publicistes du dix-huitième siècle, qui se firent souvent honneur des idées de Bodin. « Ce livre, dit M. Reynaud, a, quels que soient ses défauts, le mérite d'avoir été conçu sur un plan large et élevé, et avec une pleine originalité.... Bien différent de Machiavel, qui s'était précisément proposé de réunir dans le sien la théorie des calculs déréglés de la politique, Bodin se propose, au contraire, d'en fixer les véritables fondements. Au lieu d'adopter pour principe l'intérêt personnel des princes, il prend pour point de départ l'intérêt général de la communauté.... Son livre est un noble commencement pour l'école française (*). »

A la même période appartient un homme qui, fatigué du choc des diverses opinions et des divers systèmes enfantés par l'étude plus ou moins intelligente de l'antiquité, prit le parti de se moquer de toute science; ce fut *Rabelais* qui prépara Montaigne. Son *Pantagruel*, plein d'une franche gaieté, quelquefois étourdissante et grossière, ne couvre cependant pas entièrement une vive sympathie pour l'humanité. Rabelais fut le premier et le plus éloquent interprète du doute religieux, philosophique, politique. « A en juger par quelques-uns de ses chapitres, dit M. Renouvier, la philosophie pyrrhonienne était commune de son temps; et, dans le fait, ses ouvrages, considérés dans leur ensemble, peignent bien plutôt, selon nous, le scepticisme dans la société que dans l'auteur. »

Montaigne suivit la même voie, mais avec des modifications dans la forme; le désir d'arriver à la certitude de la connaissance et le manque de principes incontestables produisirent chez lui une hésitation qui finit par se résumer dans un besoin de penser indépendamment de toute opinion antérieure; ce besoin immédiat l'empêcha d'apercevoir l'unité qui doit dominer la philosophie, et le jeta dans un scepticisme complet, tout instinctif, et borné seulement dans ce qui regardait la foi. « Comme philosophe observateur, dit M. Villemain, Montaigne a retracé, non les formes incertaines et passagères de la société, mais l'homme tel qu'il est toujours et partout. Ses peintures ne sont pas vieillies après trois siècles; et ses copies si fidèles, si vives, toujours en présence de l'original, qui n'a pas changé, conservant toute leur vérité, n'ont rien perdu de leur éclat, et paraissent même embellies par l'épreuve du temps. Sa naïve indulgence, sa franchise et sa bonhomie, ont cessé depuis longtemps d'être en usage : elles ne cesseront jamais de plaire; et tout le raffinement d'un siècle civilisé ne servira qu'à les rendre plus curieuses et plus piquantes. Ses remarques sur le cœur humain pénètrent trop avant pour devenir jamais inutiles; malgré tant de nouvelles recherches et de nouveaux écrits, elles seront toujours aussi neuves que profondes. »

« La morale formera toujours un bon citoyen et un honnête homme; elle n'est pas fondée sur l'abnégation de soi-même, mais elle a pour premier principe la bienveillance envers les autres, sans distinction de pays, de mœurs, de croyances religieuses. Elle nous instruit à chérir le gouvernement sous lequel nous vivons, à respecter les lois auxquelles nous sommes soumis, sans mépriser le gouvernement et les lois des autres nations, nous avertissant de ne pas croire que nous ayons seuls le dépôt de la justice et de la vérité; elle n'est pas héroïque, mais elle n'a rien de faible; souvent même elle agrandit, elle transporte notre âme par la peinture des fortes vertus de l'antiquité, par le mépris des choses mortelles et l'enthousiasme des grandes vérités. Puis, bientôt, elle nous ramène à la simplicité de la vie commune, nous y fixe par un nouvel attrait, et semble ne nous avoir élevé si haut, dans les théories sublimes, que pour nous réduire avec plus d'avantage à la facile pratique des de-

(*) *Encyclopédie nouvelle*, art. Bodin.

voirs habituels et des vertus ordinaires. »

Il est curieux de voir comment Montaigne a été apprécié par les penseurs qui l'ont suivi. Le cardinal Duperron appelait ses Essais, le *Bréviaire des honnêtes gens*. « Montaigne, dit le cicéronien Balzac, sait bien ce qu'il dit, mais il ne sait pas toujours ce qu'il va dire. » « Balzac, dit la Bruyère, ne pensait pas assez pour estimer un auteur qui pense beaucoup. » « Les défauts de Montaigne sont grands, a dit le janséniste Pascal; il est plein de mots sales et déshonnêtes. Cela ne vaut rien. Ses sentiments sur l'homicide volontaire et sur la mort sont horribles. Il inspire une nonchalance de salut, sans crainte et sans repentir. » Et ailleurs : « Le sot projet que Montaigne a eu de se peindre! » « Le charmant projet que Montaigne a eu de se peindre naïvement comme il a fait! répond le sceptique Voltaire. Car il a peint la nature humaine; et le pauvre projet de Nicole, de Malebranche et de Pascal, de décrier Montaigne! » Le métaphysicien Malebranche a dit avec une sorte de jalousie : « En prenant beauté d'imagination pour beauté d'esprit, Montaigne avait l'esprit beau et même extraordinaire. Ses idées sont fausses, mais belles; ses expressions irrégulières, mais agréables... Ce n'est point en convainquant la raison qu'il se fait admirer de tant de gens; mais en leur tournant l'esprit à son avantage, par la vivacité toujours victorieuse de son imagination dominante. » « Le P. Malebranche, dit la Bruyère, pense trop subtilement pour s'accommoder de pensées qui sont naturelles. Quelle injustice de dire que Montaigne n'a fait que commenter les anciens ! Il les cite à propos ; et c'est ce que les commentateurs ne font pas. Il pense, et ces messieurs ne pensent point. Il appuie ses pensées de celles des grands hommes de l'antiquité; il les juge, il les combat, il converse avec eux, avec son lecteur, avec lui-même; toujours original, toujours peintre, et, ce que j'aime, sachant toujours douter. » « Montaigne, dit sévèrement Nicole, a très-bien découvert le néant des grandeurs et l'inutilité des sciences; mais comme il ne connaissait guère d'autre vie que celle-ci, il a conclu qu'il n'y avait donc guère rien à faire qu'à passer agréablement le petit espace qui nous est donné. » On lit dans les *Pensées philosophiques*, de Diderot : « L'ignorance et l'incuriosité sont deux oreillers fort doux; mais pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que celle de Montaigne. »

Pierre Charron, né en 1541, élève et imitateur de Montaigne, prit de lui le goût du scepticisme, et s'exprima, dans son *Traité de la sagesse*, avec une grande liberté sur les matières de morale et de religion ; écrivain moins remarquable que son maître, mais aussi bien plus hardi, plus méthodique et plus grave, il chercha à systématiser le sophisme tout instinctif de Montaigne. Selon lui, la sagesse est le libre examen des choses communes et habituelles. Le besoin de connaître la vérité est naturel; mais la vérité n'est qu'en Dieu, et l'intelligence humaine ne saurait parvenir à en déterminer la nature. De là Charron tire des motifs de défiance et d'indifférence à l'égard de toutes les sciences, des doutes hardis sur la vertu ou ses apparences, sur les fondements de la foi religieuse, et sur toutes les religions, sans excepter le christianisme, dont la partie historique et extérieure ne lui paraît point d'accord avec la divinité de son origine. « L'autre disposi- « tion à la sagesse, dit-il, qui suit cette « première (qui nous a mis hors cette « captivité et confusion externe et in- « terne, populaire et passionnée), c'est « une pleine, entière, généreuse et sei- « gneuriale liberté d'esprit, qui est dou- « ble, sçavoir, de jugement et de la vo- « lonté. La première, de jugement, con- « siste à considérer, juger, examiner tou- « tes choses, et ne s'obliger, ny attacher « à aucune; mais demeurer à soi libre, « universel, ouvert et prest à tout. Voicy « le haut point, le plus propre droict et « vray privilége du sage et habile homme, « mais que tous ne sont pas capables « d'entendre, d'advouer, et encore moins « de bien practiquer : c'est pourquoy il « nous faut icy establir contre les in- « capables de sagesse; et premièrement, « pour éviter tout mécomte, nous ex- « pliquons les mots et en donnons le « sens : il y a icy trois choses qui s'en-

« tretiennent, causent et conversent, « qui sont, juger de toutes choses, n'espouser ny ne s'obliger à aucune, demeurer universel et ouvert à tout. « Par juger, nous n'entendons pas resouldre, affirmer, déterminer; cecy « seroit contraire au second, qui est ne « s'obliger à rien; mais c'est examiner, « peser, balancer les raisons et contre-raisons, de toutes parts, le poids et « mérite d'icelles, et ainsi quester la « vérité. Aussi ne s'attacher ny s'obliger à aucune, ce n'est pas s'arrêter « et demeurer court, béant en l'air et « cesser de faire, agir et procéder aux « actions et délibérations requises : car « je veux qu'en actions externes et communes de la vie, et en tout ce qui est « de l'usage ordinaire, on s'acorde et « acommode avec le commun : nostre « reigle ne touche point le dehors et le « faire, mais le dedans, le penser, et « juger secret et interne, et encore en ce « secret et interne, je consens que l'on « adhere, et que l'on se tienne à ce qui « semble plus vraisemblable, plus honneste, plus utile, plus commode, mais « que ce soit sans détermination, résolution ou affirmation aucune, ny condamnation des autres advis et jugements contraires ou divers, vieils ou « nouveaux, ains se tenir toujours prest « à recevoir mieux s'il apparoît, ne « trouver mauvais si l'on heurte et conteste ce que nous trouvions meilleur, « voire le desirer : car c'est le moyen « d'exercer le premier, qui est et estre « toujours en queste de la vérité. Ces « trois, dis-je, s'entretiennent et conservent, car qui juge bien et sans passion de toutes choses, trouve partout « de l'apparence et de la raison, qui « l'empêche de se resouldre, craignant « s'eschauder en son jugement, dont il « demeure indéterminé, indifférend et « universel : au rebours, celuy qui se « resout ne juge plus, il s'areste et acquiesce à ce qu'il tient, et est partisan et particulier. Au premier sont « contraires les sots, simples et faibles; « au second, les opiniastres affirmatifs; « au troisième, tous les deux, qui sont « particuliers; mais tous trois sont practiqués par le sage, modeste, discret, « et tempéré, questeur de verité et vrai « philosophe. Il reste pour l'explication de notre proposition, de dire que « par toutes choses, et aucune chose « (car il est dict, juger toutes choses, « ne s'asseurer d'aucune), nous n'entendons les vérités divines qui nous « ont esté révélées, lesquelles il faut « recevoir simplement, avec toute humilité et submission, sans entrer en « division ny discution; là, faut baisser « la teste, brider et captiver son esprit, « *captivantes intellectum ad obsequium* « *fidei*; mais nous entendons toutes « autres choses sans exceptions (*). »

Outre le *Traité de la sagesse*, on a encore de Charron le *Traité des trois vérités* (1594), apologie du christianisme, dont le succès fut dû principalement à la troisième partie, où l'ami de Montaigne réfutait le petit *Traité de l'Église*, de Duplessis-Mornay. L'impression de ce livre, suspendue pendant quelque temps, fut enfin permise sur un rapport du président Jeannin; mais quoique ce magistrat eût déclaré cet ouvrage *un livre d'État*, dans lequel la religion n'était nullement intéressée, les orthodoxes n'en censurèrent pas moins rudement l'auteur. Voici comment le jésuite Garasse, dans sa *Somme théologique* (1625), ose parler du *Traité de la sagesse*, qui, après les *Essais*, est le meilleur monument philosophique du seizième siècle : « J'ai défini, dit-il, l'athéisme brutal, assoupi ou mélancolique, une certaine humeur creuse qui a transféré le diogénisme dans la religion chrétienne, par laquelle humeur un esprit accoquiné à ses mélancolies langoureuses et truandes se moque de tout par une gravité sombre, ridicule et pédantesque. Ceux qui ont lu *la Sagesse* et *les Trois vérités* entendront bien ce que je veux dire par ces paroles; car voilà l'humeur de cet écrivain naïvement dépeinte. De notre temps, le diable, auteur de l'athéisme, a suscité deux esprits profanes, chrétiens en apparence et athéistes en effet, pour faire à l'imitation de Salomon une *sagesse* ou une *sapience*, l'un Milanais (Cardan), l'autre Parisien (Charron), qui l'a fait en sa langue maternelle; tous deux également pernicieux et grands ennemis de J.-C. et de l'honnêteté des mœurs. »

(*) Charron, *De la Sagesse*, liv. II, ch. II.

Charron trouva d'ardents défenseurs dans d'autres ecclésiastiques, parmi lesquels on remarque le prieur *Augier* et *Naudé*, qui adoptèrent entièrement son système.

A l'école de Montaigne appartient encore le célèbre *la Boëtie*, écrivain profondément moral, dont le *Traité de la servitude volontaire* ressemble à un manifeste de la Convention. Inspiré par cette haine du despotisme, qui n'est qu'un amour de la justice et des hommes profondément senti, ce livre commence par cette phrase hardie, qui est comme l'inauguration du principe prêché par l'école philosophique du dix-huitième siècle, et appliqué par les hommes de la révolution : « Mais « à parler à bon escient, c'est un ex- « trême malheur d'estre sujet à un « maistre, duquel on ne peust estre ja- « mais assuré qu'il soit bon, puisqu'il « est toujours en sa puissance d'estre « mauvais quand il voudra. »

Après cette énonciation franche du principe subversif de toute domination transmise par voie légitime ou usurpée, la Boëtie cherche à caractériser l'état de servitude dans lequel les populations vivent volontairement ; il s'étonne que lorsqu'il leur suffirait pour s'affranchir, de ne pas se rendre complices de la tyrannie du maître, elles acceptent un joug honteux et forgent elles-mêmes leurs propres chaînes, oubliant dans la turpitude de l'esclavage toutes notions de dignité morale et de libre énergie. L'égalité native des hommes, proclamée pour la première fois dans l'Évangile d'une manière ouverte et précise, est cependant, suivant la Boëtie, la base de toute vraie société. La nature, en avantageant quelques privilégiés, n'a voulu par là que « faire place à la fraternelle affection, « afin qu'elle eust à s'employer, ayans « les uns puissance de donner aide, et « les autres besoin d'en recevoir. » Et c'est là le véritable principe de l'égalité rationnelle, qui, bien compris par les masses et par ceux qui s'intitulent meneurs de nations, fera disparaître toutes les théories bâties *à priori* et tendantes à amener une nouvelle répartition des biens entre les divers membres de la grande famille humaine. Qu'importe, en effet, le partage du matériel actuel entre tous, si une grande idée morale et religieuse n'entretient pas l'idée du partage après les accumulations qui se seront nécessairement faites au bout d'un temps donné? et si cette grande idée morale ou religieuse domine tous les esprits, les brûle de cette flamme de charité qui va réchauffer l'indigent, qu'importe cette division temporaire de ce que chacun possède en actif? « Et puisque nous naissons tous « égaux, continue la Boëtie, il ne faut « pas faire doute que nous ne soyons « tous naturellement libres ; et ne peut « tomber en l'entendement de personne, « que nature ait mis aucun en servi- « tude, nous ayant tous mis en compa- « gnie. »

Quelques hommes se refusent cependant à reconnaître cette vérité, et leur erreur volontaire produit la servitude, également opposée à la nature et au droit. « Or, il y a trois sortes de tyrans: « les uns ont le royaume par l'élection « du peuple, les autres par la force des « armes, les autres par la succession de « leur race. Ceux qui l'ont acquis par « le droit de la guerre, ils s'y portent « ainsi qu'on connoist bien qu'ils sont, « comme on dit, en terre de conquête. « Ceux qui naissent roys, ne sont « communément guère meilleurs : ains « estans nés et nourris dans le sang « de la tyrannie, tirent avec le lait la « nature du tyran, et font estat des « peuples qui sont sous eux, comme « de leurs serfs héréditaires : et selon « la complexion en laquelle ils sont plus « enclains, avares ou prodigues, ils font « du royaume comme de leur héritage. « Celui à qui le peuple a donné l'Estat, « devroit être (ce me semble), plus sup- « portable, et le seroit, comme je croy, « n'estoit que dès lors qu'il se voit es- « levé pardessus les autres en ce lieu, « flatté par je ne sçay quoy qu'on ap- « pelle la grandeur, il délibère de n'en « bouger point. Communément celuy- « là fait estat de la puissance que le « peuple luy a baillée, de la rendre à ses « enfans. Or, dès lors que ceux-là ont « pris cette opinion, c'est chose estrange « de combien ils passent en toutes sortes « de vices, et mesme en la cruauté, les « autres tyrans. Ils ne voyent autre « moyen pour assurer la nouvelle tyran-

« nie, que d'estendre fort la servitude « et estranger tant les sujets de la liber- « té, encore que la memoire en soit « fresche, qu'ils la leur puissent faire « perdre. Ainsi, pour en dire la vérité, « je vois bien qu'il y a entre eux quel- « que différence, mais de choix je n'en « voy point: et estant les moyens de ve- « nir au règne divers, toujours la façon « de regner est quasi semblable. Les es- « leus, comme s'ils avoyent prins des « taureaux à domter, les traittent ainsi: « les conquérants pensent en avoir droit « comme de leur proye; les succes- « seurs, d'en faire ainsi que de leurs « naturels esclaves.»

Les trois espèces principales de tyrannie étant ainsi décrites, la Boëtie explique par quels moyens honteux les tyrans parviennent à établir et à consolider leur domination. Ils isolent les hommes, leur interdisent autant qu'ils le peuvent la communication soit orale, soit écrite, pour tuer par l'isolement « ceux qui ont gardé malgré le temps la « dévotion à la franchise.» Ils corrompent la société, et en accordant leur protection à la dépravation directe, et en donnant à la masse, pour prix de sa liberté, des spectacles, des jeux, des fêtes, qui l'énervent et lui font oublier tout sentiment d'énergie et de libre volonté. Rome courbée sous la main de César n'entendit plus le bruit de ses chaînes au milieu des acclamations dont les serviteurs du maître remplissaient le forum; il lui fallut un Brutus pour qu'elle pût aspirer à pleine poitrine, pendant une heure, cet air de liberté antique auquel elle avait du sa force.

Une autre arme puissante que la tyrannie s'est appropriée, c'est la religion. Placés au sommet de l'échelle sociale, dans tous les organismes qui tirent leur principe vital des doctrines théocratiques, les tyrans savent rehausser la majesté du pouvoir matériel en y joignant l'idée d'un culte divin; une fois sacrés de ce sceau que le doigt des peuples est si long à briser, ils se prémunissent en organisant la force brutale contre un dangereux développement d'idées qui ramènerait le peuple au sentiment de son droit. Cette force, ils ne la composent pas seulement de soldats pris dans les masses qu'ils gouvernent, et sujets à se révolter malgré la discipline qui les sépare de la société civile: ce serait là un pauvre expédient qui les livrerait bientôt désarmés à la justice populaire; ils se cherchent un appui plus solide dans l'organisation d'une société particulière à laquelle profite l'oppression de la société générale, et qui a donc intérêt à la perpétuer.

« Qui pense, dit à ce sujet la Boëtie, « que les hallebardes des gardes, l'as- « siette du guet, garde les tyrans, à mon « jugement se trompe fort... On ne le « croira pas du premier coup: toutes « fois il est vray. Ce sont toujours qua- « tre ou cinq qui maintiennent le ty- « ran, quatre ou cinq qui lui tiennent « le pays tout en servage. Toujours il « a esté que cinq ou six ont eu l'oreille « du tyran, et s'y sont approchez d'eux- « mêmes, ou bien ont été appelez par « luy, pour estre les complices de ses « cruautez, les compagnons de ses plai- « sirs, et communs aux biens de ses pil- « leries. Ces six addressent si bien leur « chef, qu'il faut pour la société qu'il « soit meschant, non pas seulement de « ses meschancetez, mais encore des « leurs. Ces six ont six cens qui profi- « tent sous eux, et font de leurs six « chefs ce que ceux-ci font au tyran. Ces « six cens tiennent sous eux six mille, « qu'ils ont eslevez en estat, ausquels « ils ont fait donner, ou le gouverne- « ment des provinces, ou le maniement « des deniers, afin qu'ils tiennent la « main à leur avarice et cruauté, et « qu'ils l'exécutent quand il sera temps, « et facent tant de mal d'ailleurs, qu'ils « ne puissent durer que sous leur om- « bre, ni s'exempter que par leur moyen « des loix et de la peine. Grande est la « suyte qui vient après cela; et qui « voudra s'amuser à devuyder ce filet, « il verra que non pas les six mille, mais « les cent mille, les millions, par cette « corde tiennent au tyran... Tout le « mauvais, toute la lie du royaume, je « ne dis pas un tas de larronneaux et « d'essorillez, qui ne peuvent guères « faire mal ny bien en une république, « mais ceux qui sont taxez d'une arden- « te ambition et d'une notable avarice, « s'amassent autour de luy, et le sous- « tiennent pour avoir part au butin, et « estre sous le grand tyran, tyranneaux

« eux-mêmes... En somme, l'on en vient « là par les faveurs, par les gains, ou « regains que l'on a avec les tyrans, « qu'il se trouve quasi autant de gens à « qui la tyrannie semble être profita- « ble, comme de ceux à qui la liberté « seroit agréable...Ainsi, le tyran asser- « vit les sujets les uns par le moyen des « autres, et est gardé par ceux desquels, « s'ils valoient rien, il se devroit gar- « der... Il n'est pas qu'eux-mêmes ne « souffrent quelquefois de luy; mais « ces perdus, ces abandonnez de Dieu « et des hommes, sont contens d'endu- « rer du mal pour en faire, non pas à « celui qui leur en fait, mais à ceux « qui en endurent comme eux, et qui « n'en peuvent mais. »

Tel est le livre de la *servitude volontaire*, dont l'auteur, tendre ami de Montaigne, est supérieur à ce grand moraliste, non par la profondeur des pensées, non par l'éclat du style, mais par un sentiment du sens moral actif, sans lequel nulle société ne saurait se constituer. C'est à cela que la Boëtie a dû de ne pas disparaître au milieu des nombreux athlètes qui se vouèrent à l'esprit de liberté sorti de la réforme religieuse, et de ne pas avoir été effacé par Montaigne dans une liaison d'amitié qui ne semble possible chez l'homme qu'au détriment de l'un des deux individus.

Nous terminerons cette esquisse des idées émises par la Boëtie, en disant, avec M. Mongin, que si nous avons cru devoir insister autant sur ce philosophe, c'est surtout à cause de sa portée politique. « Il nous a semblé important de montrer que le principe d'égalité et l'idée de république ne sont point d'hier, qu'ils n'ont point surgi en France, en 1789, d'un jet soudain; que ce n'est pas même Rousseau, ni tout le dix-huitième siècle qui en sont les inventeurs, comme on l'imagine communément, sur la foi des historiens les plus distingués de la Révolution. Nous avons dit comment, dès le seizième siècle, ces principes d'égalité sociale et de république s'engendrèrent immédiatement du protestantisme, et se formulèrent aussi nettement qu'en 1789; mais cette époque avait ailleurs sa tâche qui réclamait toute son activité. Ainsi, lorsque, sur la fin du dix-huitième siècle, ces doctrines éclatèrent dans les livres et dans les faits, la France les couvait déjà depuis trois cents ans. A vrai dire, toute la pensée révolutionnaire, en philosophie et en politique, est l'œuvre du seizième siècle; au dix-huitième appartiennent la prédication, et, dans les voies de réalisation, la grande bataille préliminaire (*). »

Pendant la période que nous venons de parcourir, l'esprit humain avait essayé, pour arriver à la science, les diverses voies de l'expérience, de la raison et de la révélation, mais sans s'être assez avancé dans aucune des trois pour rencontrer la certitude définitive. Les penseurs n'avaient pas encore senti le besoin de sonder la faculté de connaître elle-même, et l'on songeait plus à poursuivre des résultats qu'à approfondir les principes. Le scepticisme, côté saillant de la philosophie en France, rabattait l'orgueil de la science systématique sans satisfaire la raison; cependant une fermentation intellectuelle s'opérait; une masse considérable de connaissances se répandait, accompagnée d'une grande quantité d'aperçus; et la querelle des partis rendait de jour en jour plus urgent le besoin d'une recherche plus libre et plus approfondie de la connaissance humaine, de ses bases premières, de ses formes et de ses limites véritables. Il était temps, enfin, que la pensée humaine prît confiance en elle-même, déblayât le terrain de la science et s'avançât dans ses propres voies. Cette œuvre était réservée au grand Descartes; mais, avant de donner un exposé de sa doctrine, qui marqua une nouvelle ère dans l'histoire de l'esprit humain, il convient de parler de quelques essais de restauration de la philosophie antique, dernière expression de la lutte commencée un siècle auparavant contre la doctrine scolastique.

Deux noms se présentent d'abord à nous dans cette période, et il convient de les faire figurer dans l'histoire de la philosophie en France, quoique leurs doctrines appartiennent plutôt au mou-

(*) Mongin, *Encyclopédie nouvelle*, art. LA BOÉTIE.

vement philosophique de l'Italie. Le premier qui tenta de restaurer la philophie ionienne, *Claude Guillermert de Bérigard*, né à Moulins, en 1578, et élevé à Aix, mourut à Padoue en 1667. Son projet de restauration (*) présente deux caractères frappants, que les historiens de la philosophie ont reconnus. « Le premier est d'avoir pour objet principal la critique du système d'Aristote, de rétablir l'ionisme contre les objections de ce philosophe; enfin, de poser et de défendre les atomes, fond réel de la matière, contre ses êtres abstraits et rationnels. Le second est de n'appeler la philosophie qu'en sous-ordre dans la pensée, de la subordonner complétement à la Genèse et à la révélation chrétienne, au point de professer un véritable scepticisme en fait de science générale, et de se borner à faire parmi les idées des anciens, un choix de celles qui répugnent le moins à la théologie. C'est à ce titre que les Ioniens, surtout Anaximandre et Anaxagore, ont toutes les sympathies de Bérigard. Que si l'on veut regarder comme feinte cette soumission absolue à la foi, et comme feint aussi le scepticisme philosophique qui vient à son appui (la question ne peut se résoudre, faute de données suffisantes), alors Bérigard paraîtra simple médecin, partisan du mécanisme de la matière, comme tant d'autres de son temps et du nôtre, et en doute, tout au moins, sur l'origine intelligente ou fortuite de l'harmonie actuelle des choses. Mais, quoi qu'il en soit, ce médecin, né à Moulins, élevé à Aix, Italien par choix, par principe et par domicile, mort à la fin du dix-septième siècle, et étranger au grand mouvement philosophique de son siècle, ne peut se présenter à nous comme un philosophe sérieux. Il nous sert seulement de signe pour marquer l'état d'un grand nombre d'intelligences à cette époque, surtout dans le midi de l'Europe.

« *Magnen de Luxeuil* fut aussi médecin et vécut à Pavie vers le même temps que Bérigard. Moins philosophe encore que lui, il s'en tint à reconstruire la physique de Démocrite (**), et laissa dans l'ombre les questions de criterium et de méthode, et, à plus forte raison, celles de Dieu, de l'âme et de la morale, pour n'expliquer que la constitution de la matière et la production de quelques phénomènes. Tel qu'il est, ce système est intéressant, mais il ne met pas assez au jour cet élément de la doctrine des monades, que Lebnitz trouva dans l'*atome-idée* de Démocrite; en outre, Magnen mêla maladroitement à son travail de mauvaises expériences et des idées étrangères, et ne voulut, au surplus, le présenter au public que comme une recherche d'érudition propre à exercer l'esprit, et à fournir à une science incertaine, telle que la physique, des principes à peu près vraisemblables; enfin, quoique instruit en géométrie, il ne fut ni sur la voie, ni au courant des découvertes mathématiques et physiques qui s'accomplissaient de son temps (*). »

Le scepticisme, inauguré par Montaigne, fut reproduit, vers la fin du seizième siècle (1562-1632), par *Sanchez*, Portugais de naissance, mais qui fut docteur à Montpellier, et enseigna la philosophie à Toulouse. Il se chargea de donner à la méthode dubitative une forme rigoureusement scientifique, et parvint, en effet, à la présenter systématiquement, avec une verve et une force de raisonnement très-remarquable (**). Il paraît cependant que son scepticisme n'était qu'une sorte de bouclier dont il couvrait ses attaques contre la philosophie aristotélique, qu'il était obligé d'enseigner; il se proposait de donner, dans un ouvrage à part, une méthode pour arriver à la certitude. Cet ouvrage n'a point paru.

La Mothe le Vayer (1586-1672) divinisa aussi le scepticisme, et attaqua la science au profit de la religion; il développa les motifs du doute à l'égard de nos connaissances, et spécialement à l'égard des matières religieuses. Il nia l'existence d'aucun principe ration-

(*) *Circulus pisanus*, Padoue, 1661, in-4°.

(**) *Democritus reviviscens, sive de atomis; addita Democriti vita et philosophia*, 1646, in-4°.

(*) Renouvier, *Histoire de la Philosophie*, p. 169.

(**) *De multum nobili et prima universali scientia quod nihil scitur*, 1581, in-4°.

nel, comme base de la religion, attendu la diversité des religions, et ne reconnut, en matière de théologie, que le principe de la foi, supérieure à la raison, et octroyée par la grâce divine. Il regarda la vie humaine comme une mauvaise comédie, et la vertu à peu près comme une chimère (*).

Mais revenons au début du mouvement cartésien, que nous avons dépassé, en disant auparavant quelques mots de *Gassendi*, dont la philosophie n'a pas, à proprement parler, d'époque marquée rationnellement. Entre les diverses tentatives de restauration de doctrines anciennes, celle de l'épicuréisme par Gassendi se fit surtout remarquer, d'abord à raison de l'immense érudition de son auteur, ensuite grâce au centre qu'il adopta pour faire rayonner son enseignement. Ce savant, que la passion d'apprendre avait fait philosophe, astronome, anatomiste, mathématicien, historien, sentit de bonne heure le vide de la philosophie d'Aristote; il eût dû occuper une place à côté de Descartes, mais il était prêtre et éloigné par l'Église et la foi chrétienne d'une philosophie générale, une, compacte, indépendante; il ne put explorer que la physique, et il produisit une métaphysique trop évidemment composée en vertu des résultats à atteindre plutôt que d'une méthode à suivre, ou que d'un principe à développer. Ses travaux pour restaurer la doctrine d'Épicure, depuis si longtemps oubliée et condamnée, furent résumés par lui dans trois ouvrages importants (**); il y rassembla tous les passages des anciens où il est parlé d'Épicure, exposa et confirma plusieurs des opinions de ce philosophe, tout en combattant avec force ses dogmes impies. Il se forma en outre une doctrine à lui, sorte d'éclectisme qui avait le sensualisme pour base, et il l'exposa dans son *Syntagma philosophicum,* ouvrage posthume, qui traite de toutes les parties de la science.

(*) *Cinq dialogues faits à l'imitation des anciens,* par Horatius Tubero; Mons, 1671, in-12.

(**) *De vita et moribus Epicuri*, 1647; *Animadversiones in librum decimum Diogenis Laertii*, 1649; *Syntagma philosophiæ Epicuri*, 1649.

En somme, Gassendi n'a pas grande valeur comme philosophe; son plus grand défaut est de laisser, comme Bacon, tout système métaphysique, entier, absolu, et conséquemment aux mains du pouvoir religieux, pour n'organiser que la physique à un point de vue particulier, et de livrer la science au matérialisme.

« Quant à son système de morale, qui est celui d'Épicure, interprété et réhabilité, quelle que puisse être la valeur de cette réhabilitation, au point de vue de l'Église, il reste que le principe est toujours le même; or, ce principe est, selon nous, l'égoïsme. Une morale qui donne le repos personnel et la jouissance intérieure (peu importe qu'il s'agisse de l'âme ou du corps) pour but à l'action, pour objet à la vie de l'homme, intronise l'égoïsme en principe, sauf à le condamner plus tard, quand il voudra se déployer librement. Mais alors la faute est faite : il n'est plus temps. Vous aimez vos amis, parce que vous jouissez auprès d'eux; vos parents, parce qu'ils vous aiment et vous soignent; l'étude, parce qu'il est doux de savoir, et aussi de savoir plus que les autres; l'honnêteté, parce qu'une mauvaise action trouble la tranquillité de l'âme; le plaisir modéré, parce que l'excès est une maladie; la vie, enfin, parce que vous vous sentez, vous vous connaissez, vous vous admirez voluptueusement? Eh bien! vous êtes un égoïste, à qui il ne manque qu'une passion, c'est-à-dire une maladie, pour fouler aux pieds tout ce qui ne vous touche pas directement, et qu'une autre passion, le mépris des hommes, le courage, ou l'ignorance de l'enfer, pour calomnier, pour voler, pour tuer sans remords. Nous comprenons que le disciple ancien d'Épicure, qui s'efforce de dominer le monde du hasard, pour ne rien craindre et ne rien espérer, nous comprenons que, comme le sceptique, il place la vertu dans l'indifférence et le repos; mais ce n'est pas là cette vertu qui apprend au chrétien à exposer son âme pour sauver celle du prochain (*). »

Gassendi eut de vives discussions avec Descartes, contre lequel il écrivit

(*) Renouvier, ouvrage cité, p. 179.

deux Traités; il attaqua surtout la doctrine des idées innées, prétendant que toutes nos idées viennent des sens, les unes immédiatement, les autres médiatement (*). Il répéta aussi les folies mystiques de *Robert Fludd* et de *Morin*. Enfin, ses doctrines, en partie adoptées par le grand *Molière* et par le voyageur *Bernier*, passèrent ensuite, de chez Ninon au Temple, dangereux foyer de cette philosophie épicurienne de la régence, où Voltaire puisa ses premières inspirations.

Emmanuel Maignan (1601-1671) attira moins d'attention en renouvelant la doctrine d'Empédocle (**).

Avec *Descartes* (1596-1651) commence cette grande période philosophique, où la France s'est élevée à la hauteur de la science antique, et que l'Allemagne, perdue depuis un siècle dans le domaine de la métaphysique pure, n'a pas encore dépassée.

Mais avant de parler du cartésianisme, voyons comment il put naître et grandir, en étouffant le gassendisme qui ne fit que passer dans le Midi. « C'est en France que le mouvement de restauration politique et religieuse, alors commun à toutes les nations de l'Europe, s'appliqua aux esprits les mieux préparés. L'élément antique que la renaissance avait apporté, l'élément protestant qui était entré avec le calvinisme, le doute sage et fort, dont Montaigne avait été le représentant, et qu'il avait donné pour suite à l'admirable satire de Rabelais, en un mot le besoin d'innover et de régénérer, se trouva mêlé dans tous les esprits à la tendance conservatrice. Peu à peu les hommes se transformèrent, et une philosophie dut naître, qui, portant dans son sein ces vieux principes pour jamais unis sans doute aux conditions de stabilité et de bonheur des sociétés humaines, sut les appuyer cependant sur des raisons nouvelles, les ouvrir à l'esprit moderne et aux découvertes récentes ; enfin, les étendre, les rajeunir et les fortifier. Or, il est bien évident qu'une doctrine sensualiste ne pouvait convenir à cet objet.

« D'autre part, à cette époque, où nous fixerions volontiers la domination définitive de l'esprit moderne, à cette époque où se formait la littérature française, jusque-là presque latine et romaine, où la dignité laïque allait paraître avec éclat dans une génération originale d'hommes de lettres, dans Boileau, dans Racine, dans Molière, où des ministres du tiers état allaient gouverner despotiquement la France de Dunkerque aux Pyrénées, où la religion même allait réclamer son indépendance nationale, il convenait que la philosophie se fît française, laïque et populaire, et qu'elle échappât au doute et à l'impiété en même temps qu'à la foi et à la théologie, à la langue latine en même temps qu'à toutes les formes vieillies de la pensée. Or, ce n'est pas ce que Gassendi pouvait faire, mais bien celui qui parut, non pour suivre, apprendre ou transmettre, mais pour fonder la philosophie, comme si elle n'eût jamais existé.

« Enfin, un des grands caractères de cette ère sociale, qui dure encore après s'être annoncée sous les auspices de l'imprimerie découverte, de la boussole et du nouveau monde, est de vouloir un sage équilibre entre le ciel et la terre. La société chrétienne cherche à s'accommoder à l'état nouveau des esprits, et les jésuites, admirable milice constituée pour ce temps, sortent du cloître et se répandent dans le monde, au lieu de chercher, dans leur puissance, à ramener le monde au cloître. De toutes parts on embellit, on charme la vie matérielle, et la tendance du siècle est à réagir contre toute puissance théocratique et contre toute soumission mystique. Le droit s'élève, l'autorité s'abaisse. Que peut Gassendi, ce prêtre d'un esprit humble et d'une vie tranquille, amoureux du repos, esclave d'Épicure et de l'antiquité d'un côté, du moyen âge et des solutions théologiques de l'autre? Que peut-il, quand l'homme, soulagé du poids religieux dont le passé a fatigué ses membres, demande à respirer, à vivre, à penser pour lui-même? C'est Pélasge qui, vaincu au sortir de l'antiquité, veut re-

(*) *Disquisitio metaphysica adversus Cartesium*, 1642; *Dubitationes et instantiæ adversus Cartesii metaphysicam*, 1644.

(**) *Maignani Cursus philosophicus;* Tolosæ, 1652.

naître au début des temps modernes; il veut renaître, et renaît en Descartes (*). »

Descartes entreprit d'opérer, par la voie spéculative, mais dans un sens opposé, jusqu'à un certain point, à celui de Bacon, la réforme de la philosophie; tentative hardie, dont les effets furent éclatants et immenses, et qui donna lieu à une admiration, ainsi qu'à une opposition des plus vives. A la fois homme de morale et homme de science, il avait goût au mouvement de la vie comme à l'exercice de la pensée. Net, ferme, résolu, assez téméraire, il pensait dans son cabinet, a dit heureusement M. Cousin, avec autant d'intrépidité qu'il se battait sous les murs de Prague. Il y a dans les plus grands philosophes quelque chose de plus admirable que tous leurs systèmes, et que tous les systèmes du monde, c'est leur esprit philosophique, c'est cet heureux mélange d'indépendance, de témérité et de réserve, de curiosité passionnée et de bon sens traditionnel, cet amour également vif et sincère pour la coutume et pour la nouveauté.

« On sait qu'après avoir tout étudié, littérature, philosophie, théologie, mathématiques, physique, et même les mauvaises doctrines, afin de connaître au moins ce qu'elles valent, et de n'être pas trompé par les *prédictions d'un astrologue*, *les promesses d'un alchimiste*, *les impostures d'un magicien*, *les artifices et la vanterie de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent*, Descartes, mécontent de sa science, qu'il trouvait fausse, obscure et inutile, laissa là livres et maîtres, et entreprit sur lui-même cette réforme intellectuelle, à laquelle il fit ensuite participer son pays et l'Europe. Dans ce dessein, il se mit à voyager, *à voir des cours et des armées, à fréquenter des gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir des expériences, à s'éprouver lui-même dans les rencontres que la fortune lui proposait, et partout à faire telle réflexion sur les choses qui se présentaient, qu'il en pût tirer quelque profit*.

« Que cette large et vivante méthode de philosopher rappelle bien celle de Socrate et des grands penseurs de l'antiquité! qu'elle est supérieure à celle des scolastiques et des Allemands de nos jours, sans en excepter les plus sérieux et les plus grands! Kant, par exemple, ce grand critique de la raison pure, Kant, au jugement de son biographe, M. Cousin, qu'on n'accusera certes pas de l'avoir rabaissé, Kant a vécu jusqu'à son dernier jour dans la petite ville de Kœnigsberg, taciturne, casanier, seul, moins comme un homme que comme un minéral ou une plante!

« Descartes donne ses *principes* comme la plus simple expression des idées qu'il a développées dans son *Discours de la méthode*, dont nous allons parler, et dans ses *Méditations*. Il était né réformateur, libérateur, et c'est sa gloire d'avoir affranchi l'esprit humain « de l'espèce de régime féodal qui, de son temps, comme on l'a dit avec bonheur, tenait encore les intelligences attachées à la glèbe scolastique (*). »

« Recherchant quel est le point de départ fixe et certain, sur lequel peut s'appuyer la philosophie, il trouve que la pensée peut tout mettre en question, tout, excepté elle-même: *Je pense, donc je suis*. Quel est le caractère de la pensée? C'est d'être invisible, intangible, impondérable, inétendue, simple; la simplicité de la pensée donne la simplicité de l'âme qui pense, ou du moi; et l'âme étant simple, est par là même immortelle. « Mais l'âme humaine est imparfaite, car la pensée n'est pas infaillible; cette notion d'imparfait, de contingent, de fini, m'élève directement à celle de parfait, d'absolu, d'infini. Or, qui suis-je, moi qui ai cette idée d'infini? N'est-il pas évident que ce n'est pas moi qui l'ai faite cette idée supérieure à moi, et que je ne puis ni modifier ni détruire? Elle est donc en moi sans se rapporter à moi; elle se rapporte donc à un être nécessaire, infini, parfait, et cet être, c'est Dieu. »

« Descartes, grand physicien, est loin de nier l'existence des corps; mais comme philosophe et fondateur du *doute méthodique*, il en cherche la démons-

(*) Renouvier, ouvrage cité, p. 200.

(*) Aycard, art. PHILOSOPHIE, dans *le Million de faits*.

tration, et ne la cherchant que dans la pensée, son unique point de départ, il ne la peut trouver aisément. Il nous semble avoir commis une faute grave dans l'histoire de la conscience humaine, en ne plaçant pas sur la même ligne que l'existence de Dieu, la conviction de l'existence du monde extérieur. Selon lui, on ne croirait à l'existence du monde qu'ultérieurement, et à l'aide d'un raisonnement assez compliqué, dont la base serait la véracité de Dieu.

« L'existence du monde extérieur une fois mal établie, et mise après l'existence de l'âme et l'existence de Dieu, la porte resta ouverte à l'idéalisme, et voilà ce qui explique les systèmes des deux grands disciples de Descartes, Spinosa et Malebranche, chez qui Dieu est tout, le monde peu de chose (*). »

Le *Discours de la méthode* se divise en six parties. Dans la première, Descartes expose comment il a été conduit à laisser là livres et maîtres, à cause de leurs incertitudes et de leurs contradictions, pour ne plus étudier la vérité que dans lui-même ou bien dans le grand livre du monde.

La seconde partie contient proprement l'exposé de la méthode ; il y donne quatre règles : 1° ne recevoir aucune chose pour vraie, qu'elle ne paraisse évidemment telle; 2° diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est besoin, pour les mieux résoudre; 3° conduire par ordre ses pensées en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, à la connaissance des plus composés ; 4° faire partout des dénombrements assez entiers et des revues assez générales pour être assuré de ne rien omettre.

La troisième partie contient les lois que l'auteur s'était prescrites, jusqu'à ce qu'il eût formé scientifiquement sa morale ; c'était : 1° d'obéir aux lois et aux coutumes de son pays; 2° d'éviter les vœux perpétuels ; 3° de conformer sa conduite aux principes moraux qu'il découvrirait successivement; 4° de se soumettre à ce qu'il ne pourrait empêcher; 5° enfin de regarder la culture de la raison comme la plus noble profession qu'il pût exercer sur la terre.

(*) Aycard, ouvrage cité.

La quatrième partie renferme l'analyse des *Méditations*. De l'axiome *cogito, ergo sum*, il déduit l'existence d'un premier être; la vérité, la justice et le pouvoir de Dieu le rendent certain de l'existence du monde entier; il distingue ensuite l'âme du corps, prouve l'immortalité de l'âme, s'élève contre la maxime *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, et donne naissance à la théorie des idées innées.

La cinquième partie fait ressortir les avantages de la *méthode ;* il y rapporte les différentes découvertes qu'il a faites dans les mathématiques : en dioptrique, où il donna la loi de réfraction de la lumière; en algèbre, dont il étendit le domaine en l'appliquant à la géométrie. Et enfin, dans la sixième partie, Descartes, revenant sur les motifs qui lui ont fait publier son livre, y montre le plus grand amour de l'humanité, le zèle le plus sincère pour le vrai, la résolution ferme de consacrer toutes ses ressources au développement de l'esprit humain.

« La méthode de Descartes, recommandée par ses préceptes, plus clairement manifestée par ses exemples, diversement pratiquée par ses disciples, c'est, pour le dire en un mot, la méthode rationnelle et *à priori*, avec sa puissance et ses faiblesses, avec ses grands et légitimes résultats, et ses excès obligés. Le *Discours de la méthode*, malgré son titre, n'en contient que l'obscure et vague indication. « Ne vous fiez qu'à l'évidence, » dit Descartes, et par là sans doute il accomplit ou proclame une révolution, parce qu'à l'autorité, jusqu'alors souveraine, il substitue l'adhésion libre de la raison individuelle à la vérité manifestée par l'évidence. Mais quel sera le sens de cette révolution, et dans quelles voies, par quels moyens l'esprit, désormais affranchi, devra-t-il chercher la vérité? Je l'ignore, parce que j'ignore en quelle sorte de vérités et de notions le maître fera résider l'évidence ; si c'est dans les vérités de fait ou dans les vérités de raison, dans les perceptions des sens ou dans les informations de la conscience, ou enfin dans les intuitions de l'entende-

ment. Par conséquent, je ne sais pas mieux ce que signifie *décomposer*, la valeur de ce terme étant variable avec l'objet de la décomposition; ni quel *ordre* il s'agit de mettre dans l'examen des parties dont je ne connais pas la nature; ni enfin quelle espèce de chose je dois *dénombrer exactement*, notions ou réalités, propriétés abstraites ou concrètes, circonstances d'un phénomène, ou conditions d'un problème (*). Mais ce que n'apprennent point les préceptes ambigus du *Discours de la méthode*, le *Traité des règles pour la direction de l'esprit*, et surtout la marche constante de Descartes dans l'invention de ses théories, le font clairement connaître. La science, et toute science se construit pour lui par deux procédés, l'*intuition* et la *déduction*. L'intuition n'est pas le témoignage trompeur des sens, ni le jugement d'une imagination qui s'abuse; c'est l'*intellection pure* du simple et de l'absolu, c'est l'aperception interne des concepts distincts, comme sont ceux que le géomètre exprime par des définitions. A ces idées pures de l'entendement s'attache l'évidence, et elle ne s'attache qu'à elles; elle est la condition nécessaire et suffisante de leur vérité. La déduction tire de l'absolu et du simple, le relatif et le composé, par une série de conséquences dont le fil ne doit jamais se rompre; le signe et la condition de sa légitimité, c'est la *nécessité* par l'analyse ou par la décomposition de l'objet. Par le dénombrement complet, il faut entendre le développement du concept, objet de l'intuition, ou cette sorte d'analyse par laquelle le géomètre résout le composé dans le simple, la notion du triangle, par exemple, dans les notions de surface, ligne, intersection. La méthode de Descartes est donc la méthode qui crée et gouverne les sciences mathématiques; cette méthode qui, au lieu de partir du réel, connu par l'expérience et décrit à sa lumière, part de l'abstrait, conçu par l'entendement et exprimé par la définition; qui, au lieu de réunir plusieurs cas, laborieusement recueillis par l'expérience, en règles inductives dont la généralité est toujours restreinte et la vérité toujours contingente, tire des concepts par la déduction, qui est le procédé de la spéculation rationnelle, des règles nécessaires dont la valeur est universelle et l'autorité démonstrative. C'est pour cela que Descartes, avant d'appliquer ses préceptes, prend la résolution de s'y préparer par la culture des sciences mathématiques, qui, de son aveu, lui en ont suggéré l'idée, et où se trouvent les seuls exemples de leur pratique régulière: il ne s'agit que d'étendre cette application trop bornée, et généralisant, pour les transporter dans toute recherche, les procédés employés par le géomètre à l'examen des figures, de trouver, comme il le dit, une *mathématique universelle* (*).

« Cette méthode, Descartes l'a en effet transportée partout: l'existence de Dieu, il n'a pas essayé de la prouver par celle du monde, ni par le mouvement qui veut un premier moteur, ni par l'harmonie qui suppose un ordonnateur suprême, mais par l'analyse des caractères internes de l'idée de l'infini et du parfait, conçue *à priori* par l'entendement avant l'idée du fini, en laquelle est enfermée l'existence de Dieu, comme en l'idée du triangle l'égalité de ses trois angles à deux droits; et, au lieu que ce soit l'harmonie du monde qui prouve la perfection divine, c'est au contraire la perfection de Dieu qui prouve *à priori* la nécessité de l'harmonie. Le monde, il ne l'observe pas, il le construit; et cela est si vrai, qu'il a pu sans ridicule dire qu'il ne parlait pas du monde réel, mais d'un monde idéal, de sa constitution et de ses lois possibles, supposé qu'il plût à Dieu de créer maintenant, dans les espaces imaginaires, assez de matière pour le composer; aussi il établit « les lois qui gouvernent ce monde, lesquelles sont nécessaires et universelles, sans rien considérer pour cet effet que Dieu seul qui le crée et que ses perfections infinies, sans les tirer d'ailleurs que de certaines semences de vérité qui sont naturellement en nos âmes. »

« Concevoir, et raisonner sur le fon-

(*) Voy. *Regulæ ad direct. ingen.*, reg. III, et passim.

(*) Voy. *Discours de la méthode*, part. II, § II; et *Reg. ad direct. ingen.*, reg. IV.

dement de ses conceptions; définir, démontrer et conclure; poser Dieu et d'après lui deviner le monde, voilà la méthode de Descartes. Par cette méthode il fonde une école; par là, et par là seulement, il s'oppose à Bacon, qui ouvre une tout autre voie. Le contraste de Bacon et de Descartes est en effet le contraste de l'expérience et de la raison, des sciences mathématiques et des sciences physiques; où l'un recommande d'observer, d'accumuler les expériences, pour induire ensuite de leur comparaison la loi des phénomènes; l'autre prescrit de fermer les yeux, de se boucher les oreilles (*), afin de se soustraire aux illusions et au tumulte des sens, et dans leur silence de n'écouter que l'entendement, l'entendement qui appréhende, juge et raisonne. Bacon et Descartes ont combattu tous les deux et ruiné la logique de l'école; mais celui-ci, parce qu'elle supprimait l'intuition sur laquelle la déduction s'appuie, et qu'elle suppose avant elle; celui-là, parce qu'elle acceptait toutes faites les notions générales dont les éléments doivent d'abord être puisés dans l'expérience, le rationalisme et l'empirisme. Voilà l'opposition fondamentale de l'école de Descartes et de celle de Bacon, de l'école française et de l'école anglaise, de Malebranche et de Locke. Ces deux écoles se rencontrent sur le terrain de la conscience, terrain vague en quelque sorte, où toutes les doctrines ont leur fondement; et c'est là que le débat s'engage, quand l'une et l'autre ont assez de force pour réfléchir leurs procédés respectifs, et en chercher dans l'esprit humain la justification ou le prétexte: les uns n'y veulent voir que les idées de l'expérience, et ils en concluent que l'expérience est le seul procédé possible et légitime pour construire la science; les autres, contestant la valeur de l'expérience, ne reconnaissent d'autorité qu'aux conceptions de la raison, et ils soumettent à ces conceptions les phénomènes de l'expérience. Mais la psychologie n'appartient ni aux uns ni aux autres, ni à Bacon, ni à Descartes; elle appartient à l'esprit moderne, qui, de plus en plus éclairé par les tentatives des philosophes de toutes les écoles, sur le nombre, la nature et la valeur de nos moyens de connaître, s'élève tous les jours à une idée plus précise et plus savante de lui-même.

« Le *cogito* de Descartes n'enferme donc point une méthode qui lui soit propre et qui lui assigne, avec son école, une place et un rang à part dans l'histoire; il exprime une vérité de fait primitive, la première de toutes dans l'ordre d'acquisition; mais cette vérité n'est pas un système, c'est un point de départ commun à tous les systèmes; les uns savent et disent qu'ils en partent, les autres ou l'ignorent ou négligent de le dire; toute la différence est là. La divergence des routes qu'ils suivent pour aller plus loin, fait la diversité de leurs méthodes, et, par suite, de leurs solutions. C'est pourquoi l'école de Bacon a été une école psychologique aussi bien que celle de Descartes; elle a produit Locke; elle a produit Reid, le vrai fondateur de la psychologie expérimentale, entreprise pour elle-même, sans aucune intention que celle de connaître l'homme. Par sa méthode, par ses habitudes de pensée et de langage, par ses faiblesses même, l'école écossaise est fille et héritière de Bacon; et si elle admire médiocrement Descartes, si elle dédaigne tout à fait Malebranche et Leibnitz, c'est qu'elle a conscience de cette parenté (*). »

Réfuté par Gassendi, qui ne le comprit point, et par le célèbre Hobbes, dont les objections n'eurent pas un grand retentissement, le cartésianisme eut encore à lutter contre *Huet*, qui, d'abord partisan de Descartes, s'efforça ensuite d'écraser le grand réformateur sous le poids de son érudition; « mais son livre (**), dit M. Renouvier, n'est guère qu'une lourde diatribe, pédantesquement conçue et assaisonnée de grossières accusations de plagiats. »

D'autres adversaires, qui prouvèrent par le caractère de leur résistance combien certaines intelligences étaient disposées à la réforme cartésienne, furent *Catérus*, *Mersenne* et *Arnaud*. Le

(*) *Méditation* 3e, au commencement.

(*) Introduction aux *Œuvres choisies de Leibnitz*, par M. Jacques.

(**) *Censura philosophiæ cartesianæ*, 1689.

dernier entre pleinement dans l'esprit de la méthode de Descartes, se contentant de faire quelques objections contre la continuité de la pensée et le mécanisme des bêtes. Les scrupules qu'il manifesta comme théologien, déterminèrent Descartes à faire quelques corrections au manuscrit des *Méditations;* et le fondateur de la nouvelle philosophie affirma qu'il faisait plus de cas de l'opinion d'Arnaud que de celle de tous les autres docteurs de Sorbonne. Du reste, ces luttes n'étaient nullement sérieuses, et le grand mouvement qui entraînait la généralité des intelligences dans la voie du cartésianisme ne laissa subsister que quelques instants cet arsenal d'objections, par lesquelles des gens à système, ou entichés des vieilles doctrines, espéraient résister au réformateur.

Parmi les partisans de la philosophie cartésienne, les uns, comme *Delaforge, Clersellier, Clauberg, Sylvain Régis*, *Jacques Rohault*, se contentèrent de reproduire la doctrine du maître et de la commenter timidement; les autres, comme *Spinosa, Fardella* et *Malebranche*, surent lui donner un développement original en la poussant à ses dernières conséquences; d'autres, enfin, n'empruntèrent à Descartes que son esprit et sa méthode, dont ils se servirent tantôt pour défendre les vérités religieuses et morales, comme *Arnauld*, *Bossuet*, *Fénelon*, *Nicole*, et la plupart des jansénistes de Port-Royal; tantôt pour saper en brèche toutes les croyances. *Bayle* descend en ligne directe de cette dernière classe de cartésiens.

Malebranche, à la fois cartésien et mystique, fit une philosophie où la puissance de l'homme ne se retrouvait plus, où sa pensée elle-même perdait son existence propre et ne vivait que par son intime union avec la pensée divine. La substance pensante de l'homme, entre Dieu qui est son tout, et le corps sur lequel elle ne peut rien, n'est qu'un embarras dans ce système; elle n'a guère de propre que sa substantialité, et, suivant Malebranche, la substance est un mot sous lequel nous n'avons aucune idée claire; Spinosa ne fit qu'un pas de plus.

« Une des plus grandes difficultés de la science, c'est de rendre compte de la communication entre les substances. Pour Malebranche, cet abîme sans fond n'est pas effrayant; car au lieu de songer à le combler, il ne pense qu'à l'agrandir. Loin de chercher une explication de la communication entre les substances, il déclare l'explication et le fait impossibles; il démontre cette impossibilité; il raille les philosophes qui regardent une affection physique comme le germe d'une modification intellectuelle; qui découvrent une analogie quelconque entre la pointe d'une épingle et la douleur de la blessure; qui admettent qu'un mouvement physique, en se développant suivant de certaines lois, devient tout à coup une pensée, et croient à la continuation et à la durée d'un même phénomène qui, dans le premier moment, s'appelle un carré, un cercle, une couleur, et, dans le dernier, une croyance, un jugement, un souvenir. Et, qu'on y prenne garde, de cette séparation profonde établie entre les deux substances, de cette impossibilité d'influence et d'action réciproque, il ne s'ensuit pas seulement que les mouvements du corps propre ne sont pas le résultat des affections de l'âme; il s'ensuit que les conceptions et les perceptions de l'âme ne sont pas le résultat d'impressions faites sur les organes par les objets extérieurs. Par là notre âme, livrée à elle-même, se trouve rejetée dans une solitude profonde, privée à la fois d'action et de réaction, ne pouvant ni mouvoir les corps ni recevoir d'eux, par la voie directe, l'avertissement de leur présence. Exagérant la portée de la proposition fondamentale de Descartes, en s'appuyant sur ses définitions, en continuant de séparer de plus en plus le monde corporel et le monde spirituel, en transformant une difficulté en impossibilité, Malebranche isole la nature humaine, anéantit sa puissance; et, bientôt réduit à nier les faits et l'évidence même, ou à rejeter ses propres déductions, il sort de ce dilemme embarrassant par sa double hypothèse de la vision en Dieu et des causes occasionnelles dont sa théorie de la grâce est le complément et l'auxiliaire. Ainsi la méthode de Malebranche accomplit tout son système en deux pas : d'abord elle

creuse un abîme infranchissable par les facultés de l'homme entre l'homme et toute substance étrangère ; ensuite elle explique la connaissance de Dieu et de tout le reste par notre union avec Dieu; l'action sur le monde, et en général toute action humaine, par l'intervention divine, c'est-à-dire par la théorie des causes occasionnelles et de la grâce (*). »

Poiret de Metz (1646-1719), d'abord cartésien, puis mystique, prétendit tirer des principes de Descartes la démonstration de l'action immédiate de Dieu et des esprits sur l'humanité (**). Voué entièrement au mysticisme supernaturaliste, il voulut priver la raison de toute activité propre.

Mais revenons à l'histoire politique du cartésianisme, que nous avons négligée, pour donner un court aperçu de la marche de la nouvelle doctrine. Les jésuites, que Descartes avait forcés au silence, tantôt en les cajolant, tantôt en les menaçant de s'emparer d'un de leurs cours de philosophie et de le réfuter publiquement, n'avaient pas osé lever la tête de son vivant; mais, dès que le chef de l'école cartésienne fut mort, ils crurent pouvoir lutter avec succès contre sa doctrine, qui leur causait une vive inquiétude par ses tendances et par le succès qu'elle obtenait parmi les jansénistes et un grand nombre de protestants.

En 1662 ou 1663 (***), un jésuite, *le P. Fabri*, poussa la congrégation de l'index à interdire la lecture des ouvrages de Descartes, *donec corrigantur*. La même année, le commissaire apostolique en Belgique, Jérôme Vecchio, excité par la société, dénonça officiellement, à l'Université de Louvain, la philosophie de Descartes « comme pernicieuse à la jeunesse chrétienne » et arracha à cette corporation le décret célèbre contre le cartésianisme (****). En 1667, quand les restes mortels de Descartes, transportés de Suède en France, furent présentés à l'église de Sainte-Geneviève pour y recevoir un tardif hommage, un ordre de la cour, sollicité par le P. Annat, arriva, portant défense de prononcer publiquement l'éloge du grand homme.

En 1670, la Sorbonne, mise en mouvement par les jésuites, fut bien près d'arracher au parlement de Paris la condamnation du cartésianisme. Forcés de reculer devant l'arrêt burlesque de Boileau et un admirable mémoire d'Arnaud, du parlement les jésuites en appelèrent au roi, et l'enseignement de la philosophie de Descartes fut proscrit et dans l'Université de Paris et dans toutes les universités du royaume.

Il était impossible de résister, et *Bernard Lamy* de l'Oratoire, qui enseignait à Angers le cartésianisme, mêlé d'opinions jansénistes et même de quelques hardiesses politiques, fut relégué par ses supérieurs à Grenoble; puis une lettre fut envoyée au roi, par laquelle cette société elle-même s'engageait à enseigner les *formes substantielles* et les *accidents réels ;* que *l'étendue n'est pas la pure essence du corps*, et que *la pensée n'est pas essentielle à l'âme;* que *le vide est réel*, et qu'*il peut y avoir plusieurs mondes* (*), etc.

Les jésuites voulurent, enfin, porter le dernier coup, et, en 1680, *le P. Valois,* sous le nom de *Delaville,* dénonça le cartésianisme à l'assemblée des évêques et archevêques de France, comme opposé à la doctrine de l'Église, et conforme aux *erreurs de Calvin* sur la question de *l'essence et des propriétés des corps*. Le même homme voulut aussi poursuivre Descartes dans ses disciples; et il attaqua avec violence et grossièreté, en le traitant d'hérétique, Malebranche, qui, vivement blessé, répondit avec dignité cependant, et montra sans peine que les opinions de ses adversaires pouvaient, autant que les siennes, conduire à l'athéisme et au matérialisme. Il fit remarquer que la croyance à l'âme des bêtes, aux formes substantielles et à l'efficacité des causes secondes, renferme de terribles conséquences, tandis que

(*) M. Jules Simon, *Introduction aux Œuvres de Malebranche.*

(**) *Économie divine*, 1647, 7 vol. in-8°; *Cogitationes de Deo, anima et mundo*, in-4°; *De eruditione triplici,* 2 vol. in-4°.

(***) Baillet, *Vie de Descartes*, liv. VIII, chap. 9, p. 529.

(****) Voy. la préface du livre intitulé: *Fundamenta medicinæ, F. Plempii, etc.*

(*) Bayle, *Recueil de pièces sur la philosophie de Descartes.*

ceux qui admettent que l'étendue est l'essence du corps doivent aussi reconnaître que *l'étendue, de quelque façon qu'on la taille, ne peut penser*.

Ce fut cependant à cette époque que parut le *système de philosophie* du jésuite *Régis* (1632-1707), qui, au jugement des contemporains, sembla *Descartes lui-même revenu sur la terre;* mais il fit perdre au cartésianisme en profondeur ce qu'il lui fit gagner en netteté. Élève de *Rohault*, il montra le plus grand courage en dévouant sa vie à l'explication et à la propagation des doctrines du maître.

A côté de lui se présente le *P. André* (1675-1764), dont une publication récente de M. Cousin nous a révélé les malheurs. Ami de Malebranche, écrivain sage, modéré, élégant, d'une âme droite et élevée, il avait embrassé la philosophie nouvelle; mais, libre penseur, il devait déplaire à l'esprit compressif de la société de Jésus, dans laquelle il était entré en 1693. Dès que ses opinions percèrent, il fut exposé à l'inquisition la plus tracassière, qui ne cessa que lors de la suppression de la société en 1762. On n'a plus une *Vie de Malebranche*, qu'il avait composée; mais il reste de lui un *Essai sur le beau*, et quelques *discours philosophiques,* dont la forme, un peu académique, laisse cependant reconnaître la vive empreinte de la pensée et de la langue du dix-septième siècle. M. Cousin a publié dans son introduction aux *Œuvres philosophiques* du P. André, une curieuse correspondance qui jette une vive lumière sur les persécutions sourdes de la société de Jésus contre les partisans du cartésianisme.

« Nous avons vu dans cette correspondance, dit M. Cousin, toutes les machines employées par les jésuites contre la doctrine de Descartes, et en particulier contre celle de Malebranche; nous avons exhumé, pour la première fois, la résolution prise à Rome, en 1706, dans une assemblée générale de la société, de poursuivre la nouvelle doctrine à l'égal du jansénisme, et de l'exterminer; c'est le mot d'ordre officiel ici retrouvé, et désormais livré à l'histoire. Nous ne voulons pas rappeler les douloureux détails de la longue et incessante persécution exercée contre André depuis le commencement du dix-huitième siècle; mais il importe d'en faire toucher au doigt la vanité et l'impuissance. Le factum jésuitique contre le cartésianisme, envoyé à André avec un formulaire, est de 1712; le livre de Dutertre est de 1715; c'est à peu près là l'époque du plus fort déchaînement de la société contre la philosophie nouvelle. Savez-vous à quoi aboutit tout ce grand déchaînement ? Sans doute il produit des malheurs particuliers, de lâches défections, d'odieuses intrigues, d'amers chagrins dans plus d'une âme loyale et courageuse; mais attendez quelques années, attendez que Malebranche ait fermé les yeux et que sa gloire vivante n'importune plus la jalouse compagnie: la doctrine nouvelle, en se retirant de la scène du temps présent, semble avoir perdu tous ses dangers; elle est peu à peu amnistiée par ceux-là même qui l'avaient proscrite; les bonnes raisons qui avaient été données contre plusieurs de ses maximes subsistent, tempérées à la fois et fortifiées par l'équité inattendue dont on commence à se piquer. Bientôt de l'amnistie on passe au panégyrique, et il arrive un moment où, contre de nouveaux adversaires bien autrement redoutables, la société aux abois est contrainte d'invoquer, en faveur de la religion, ces mêmes doctrines qu'elle avait persécutées pendant un siècle au nom de la religion.

« En 1724, le métaphysicien le plus justement renommé de la société, le *P. Buffier,* dans son excellent *Traité des vérités premières*, parle de Descartes et même de Malebranche comme il appartenait à un esprit aussi judicieux et aussi éclairé de le faire.

« Voilà déjà un ton bien différent de celui de Daniel, de Valois, d'Hardouin, de Guymond, de Dutertre, et du manifeste philosophique de la société en 1712. Quel rapport y a-t-il, je vous prie, entre la philosophie contenue dans ce manifeste et celle du *Traité des vérités premières?* Cherchez dans ce Traité les accidents absolus, les formes substantielles, les déclamations ordinaires contre la pensée, comme attribut fondamental de l'âme, ou contre l'étendue, comme

attribut fondamental du corps, et l'accusation de paralogisme, portée contre la démonstration cartésienne, de la spiritualité de l'âme, et celle de scepticisme contre le doute méthodique et provisoire, etc. Et pourtant nous ne sommes qu'en 1724. Quelques années ont suffi pour faire tomber les déclamations et les calomnies, et mettre à leur place une discussion légitime, l'équité, le respect et jusqu'à l'éloge. Attendez quelques années de plus : le temps fait un pas. En 1755, l'Académie française met au concours : *l'Esprit philosophique*. La pièce qui remporte le prix, distingue et met en lumière deux côtés essentiels de l'esprit philosophique : l'indépendance de toute autre autorité que celle de la raison, et le respect envers la foi, dans l'ordre des vérités surnaturelles, et le cartésianisme est proposé comme le modèle de l'esprit philosophique, ainsi conçu (*). » Et l'auteur de cette pièce est un jésuite, le P. Guérard!

Le P. *Buffier* (1661-1735) forme le lien nécessaire entre la philosophie du dix-septième siècle, qui finit, et la philosophie du dix-huitième siècle, qui commence. Quoique jésuite, il est à moitié cartésien, et néanmoins il est approuvé par son ordre, tant la philosophie de Descartes a triomphé déjà de toutes les vieilles résistances ! Mais s'il a subi l'influence de la philosophie cartésienne, il a aussi subi l'influence de la philosophie de Locke, qui déjà commence à se répandre en France, et sa métaphysique relève à la fois de Locke et de Descartes. Avec Descartes, il admet des idées innées, des vérités premières qui ne dérivent point de l'expérience ; avec Locke, il rejette la preuve de l'existence de Dieu par l'infini ; il proteste contre toutes les hypothèses ontologiques du cartésianisme, et tend à renfermer la philosophie tout entière dans les limites d'une analyse de l'entendement humain. « L'objet de la métaphysique, dit-il, « est de faire une analyse si exacte « des objets de l'esprit, que l'on pense « sur toutes choses avec la plus grande « exactitude et la plus grande précision « qui se puisse (*). » Cette définition est remarquable : pendant tout le dix-huitième siècle, la philosophie sera définie de la même manière, comme une analyse de l'entendement humain.

« Indépendamment de la vérité du témoignage du sens intime, seule vérité immédiate et évidente par elle-même, admise par Descartes, le P. Buffier établit l'existence des vérités premières, pour ce qui concerne les choses placées en dehors de la conscience, vérités qu'on ne peut méconnaître sans s'exposer à tomber dans les plus extravagantes absurdités de l'idéalisme et du scepticisme. La source d'où découlent ces vérités premières, marquées du double caractère de l'universalité et de la nécessité, est le sens commun. Le sens commun doit être la règle et le fondement de toute spéculation philosophique ; sans cesse, le P. Buffier invoque son autorité ; c'est avec le sens commun qu'il décide de la vérité ou de l'erreur de toute théorie, c'est avec le sens commun qu'il tranche toutes les plus hautes questions de la métaphysique. Lui-même il intitule sa philosophie, *philosophie du sens commun*. Ce titre est bien humble et bien modeste en apparence ; mais, en réalité, il signifie une assez grande chose. Car proclamer en philosophie le sens commun comme autorité unique et suprême, n'est-ce pas proclamer la souveraineté de cette raison qui est commune à tous les hommes ? N'est-ce pas rejeter toutes les vieilles autorités, toutes les subtilités de l'école, pour en appeler de la vérité et de l'erreur à la conscience du genre humain? Lorsqu'on trouve un pareil principe dans la philosophie d'un père jésuite, au commencement du dix-huitième siècle, il faut admirer combien profonde et universelle avait été l'influence du cartésianisme.

« Par tous ses caractères, par ses qualités comme par ses défauts, la philosophie du P. Buffier présente une merveilleuse analogie avec la philosophie écossaise en général, et la philosophie de Reid en particulier (**). »

(*) Introduction aux *Œuvres philosophiques du P. André*; Paris, 1843.

(*) *Éléments de métaphys.*, 1er entretien.
(**) Introduction aux *Œuvres philosophiques* de Buffier, par M. Bouilliet; Paris, 1843.

On se convaincra, en parcourant les écrits métaphysiques du P. Buffier, qui a devancé Reid sur la question du témoignage des sens, et sur celle de la vraie nature des idées, que la France aussi peut se vanter d'avoir eu sa philosophie écossaise; car elle aussi, dit M. Bouilliet, en terminant un excellent article sur le savant jésuite, a produit un philosophe qui, au nom du sens commun, a protesté contre les fausses hypothèses, contre les systèmes dangereux, dans lesquels s'égarait une métaphysique téméraire.

En décrivant sommairement cette lutte engagée entre la philosophie nouvelle et les anciennes doctrines, nous avons négligé de suivre le mouvement du scepticisme, qui, bien différent alors de ce scepticisme de Montaigne, sans lequel la régénération intellectuelle n'eût pu avoir lieu, préparait cette dernière phase, dont Bayle résume parfaitement l'esprit.

Le scepticisme, ranimé par deux disciples de la Mothe le Vayer, *Samuel Sorbière* (1615-1670), qui traduisit l'*Esquisse de la philosophie pyrrhonienne* de Sextus Empiricus, et *Simon Tascher* (1644-1696), qui s'occupa de recherches sur l'histoire de la philosophie académique, et opposa le doute aux spéculations de Descartes et de Malebranche (*), fut attaqué par le P. Mersenne (**) et servit de moyen à Nicole, à Bossuet, ainsi qu'à beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques, pour ramener les protestants à l'Église catholique, et relever l'importance de l'autorité ecclésiastique, en insistant sur les incertitudes de la raison. Il se présente avec un caractère tout particulier dans Pascal, la plus vaste intelligence, peut-être, qui ait jamais existé. «Ce n'est pas que Pascal fût un sceptique; profond mathématicien, au contraire, et pénétré de l'esprit de la méthode, il envisagea, comme Descartes, les premiers principes de la raison, en distinguant rigoureusement et absolument l'esprit de la matière, et les notions qui se rapportent à l'un, des notions qui se rapportent à l'autre (*). Mais pour lui, les mathématiques, la physique, n'étaient que des exercices récréatifs, qui ne touchaient en rien aux vérités qu'il nous importerait de savoir. Passionné pour la recherche de ces vérités, et placé au point de vue du monde de Descartes, il aperçut, ici, l'homme composé incompréhensible de deux substances elles-mêmes incompréhensibles, l'esprit et le corps (**); là, le monde infini, rigoureusement infini; car un esprit comme le sien ne pouvait s'arrêter à l'indéfini de Descartes; le monde, sphère infinie, dont le centre est partout et la circonférence nulle part; le monde, dont le principe est inabordable comme la fin, et dont les deux extrémités insaisissables, le néant et le tout, s'éloignent sans fin et ne se retrouvent qu'en Dieu; en un mot, où tout se cause, et s'aide, et se lie si bien qu'il est impossible de connaître les parties sans le tout, et le tout sans les parties. Ébloui à cette vue, Pascal commença à mépriser l'application de la raison et de la science aux choses de détail, comme trop facile et peu importante en soi, et il en vint à ne s'en permettre la recherche que rarement et comme soulagement à ses souffrances. Mais il se livra tout entier à la contemplation de Dieu et de l'homme, principes suprêmes de la philosophie, et qui seuls, dans la philosophie, pouvaient l'intéresser. Enfin, dans son ignorance de leur nature, et sentant avec angoisse les atteintes de la maladie sur sa vie et sur sa pensée, qui d'un moment à l'autre avançaient vers l'anéantissement, il se demanda: Qui suis-je? où vais-je ainsi? que sera-t-il de moi? et il se voua tout entier a l'étude de la question religieuse et du problème des traditions humaines. C'est ici que Pascal nous paraît pouvoir être appelé sceptique, car il sentit, sans aucun doute, que les principes les plus certains de la raison ne peuvent arriver à fonder une croyance positive et déterminée à un certain avenir de l'homme après la vie (***). »

(*) *Critique de la Recherche de la vérité;* 1675.

(**) *La vérité des sciences contre les sceptiques;* Paris, 1625, in-8°.

(*) Pascal, *Pensées,* XXXI, 27.

(**) Id. ibid.

(***) Renouvier, ouvrage cité, p. 216.

Nous voici arrivés à *Huet* (1630-1721), esprit positif et enfouisseur, qui embrassa dans ses études tout le cercle des connaissances humaines, d'abord partisan, puis ennemi du cartésianisme qu'il quitta pour la philosophie d'Aristote, pour celle de Platon, puis enfin pour le scepticisme; car il reproduisit dans un ouvrage trouvé après sa mort, et à la composition duquel il avait donné beaucoup de soins et de temps, les arguments acataleptiques de Sextus Empiricus (*). « Il faut avouer cependant qu'il affaiblit beaucoup la valeur des objections sceptiques, non certes avec intention, car il voulait conclure à un scepticisme absolu, mais quelquefois par défaut d'intelligence de leur nature et de leur véritable portée, et le plus souvent, en admettant, pour réfuter les dogmatiques, des notions vagues ou des définitions incompréhensibles, qu'il faisait cependant servir de base à ses raisonnements. Ainsi, il ne put s'abstenir d'être dogmatique en réfutant, et d'établir, contre certains philosophes, des vérités négatives. Il admit les degrés de probabilité pour les sens et la raison, et ruina par là son système, puisqu'il l'obligea implicitement à fournir des motifs de cette probabilité plus ou moins grande. Enfin, après avoir regardé toute vérité comme incertaine, il fut obligé d'en appeler à la foi, et de demander que cette foi indiquât, posât séparément chacun de ses objets, puisque les rapports que la raison aperçoit entre eux peuvent ne pas être. »

C'est là la seconde phase du scepticisme, qui, après avoir préparé en France, avec Montaigne, l'avénement d'une société nouvelle, se trouva, dans la théologie cartésienne, attaquer la science au profit de la religion. Cette seconde phase en préparait une troisième, dont le caractère fut décidément révolutionnaire, opposée à la théologie comme à la philosophie, et aboutissant à la tolérance comme conclusion morale. Ce fut *Bayle* (1647-1706) qui le résuma.

« C'est du cartésianisme que sortit l'esprit de Bayle. En effet, attaché d'abord aux idées de Descartes au point de les défendre publiquement, le milieu théologique dans lequel il vécut, ses changements de religion, son vif sentiment des dissidences de la raison et du fléau de l'intolérance, ne tardèrent pas à lui faire rejeter tout dogmatisme. Sans doute, s'il eût été chrétien ardent et enthousiaste comme Malebranche, ou profond, et en quelque sorte fanatique penseur comme Spinosa, ou haut et diplomatique génie, éclectique et conciliateur comme Leibnitz, il eût pu s'arranger du cartésianisme en le modifiant comme eux. Mais le doute en religion l'entraîna au doute en philosophie; persécuté d'ailleurs par les religions, il voulut leur arracher leur prétendue certitude, et par là, les croyances et l'empire, et le pouvoir de faire le mal. Il voulut que la nécessité d'en appeler à la foi rendît les théologiens plus modestes, et il mit en problème toutes les questions dogmatiques. Pour amener le retour de la charité, il essaya d'abattre la suffisance scientifique, et fut poli dans les disputes. Esprit clair et méthodique, mais obstrué de détails, porté naturellement au bien et à la critique du mal et du faux, il se laissa trop aller cependant à confondre ce qui est arrêté avec ce qui est exclusif, et proscrivit le tout ensemble. En résumé, il faut considérer Bayle comme le premier anneau de la chaîne des philanthropes français. Exilé par les institutions d'intolérance de son pays, il jeta à ses concitoyens, afin de les aider à les abattre, un protestantisme plus radical que celui de Luther et de Calvin, car il ne leur conseilla pas de lire la Bible et de l'interpréter, ni d'accepter l'interprétation des ministres, mais bien de laisser là la science et l'interprétation, de peur de se tromper, et de s'aimer les uns les autres. Mais comme la métaphysique régnait encore, il accepta la métaphysique comme instrument, et parcourut la philosophie et la religion, voyageur critique, pour les opposer à elles-mêmes. Ainsi fut-il le dernier des métaphysiciens et le premier des philosophes, à prendre ce mot dans le sens qu'on lui donnait il y a soixante ans (*). »

(*) *Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain*; Amsterdam, 1723, in-12.

(*) Renouvier, ouvrage cité, p. 332.

Arrivons enfin à ce dix-huitième siècle, objet de tant d'attaques de la part de la philosophie religieuse, et dont les doctrines commencent à tomber dans un plein discrédit, même aux yeux de ceux qui ont employé comme moyens subversifs, les systèmes des encyclopédistes. Le caractère tout actif de cette époque mémorable appartient plutôt à une dynamique sociale qu'à l'histoire de la philosophie, les encyclopédistes ayant plutôt agi qu'écrit; nous voulons dire que leurs tendances et leurs résultats effectifs sont plus faciles à apprécier par l'examen de leur vie réelle dans la société que par l'appréciation de leur système, qui consistait en général à n'en point avoir. C'est pourquoi, dans l'impossibilité de séparer complétement leurs actions de leurs doctrines, nous nous bornerons à une sommaire appréciation de la valeur individuelle des principaux d'entre eux, renvoyant, pour plus de détails, aux articles spéciaux qui leur ont été consacrés dans ce Dictionnaire.

Quoique toute classification rationnelle paraisse impossible à établir dans un tel chaos d'idées, on pourrait adopter superficiellement une division en quatre classes : les hommes de science, représentés par Condillac, formeraient la première; dans la seconde, nous placerions Voltaire et son école; dans la troisième, Rousseau et les philosophes de l'école du sens moral; la dernière, enfin, comprendrait la tourbe philosophique des encyclopédistes, qui professaient un athéisme grossier et niaient tout ce qu'il peut y avoir de noble et de désintéressé dans l'esprit humain. Ces quatre classes, que nous n'adopterons pas ici, ne sont pour ainsi dire que des écoles bâtardes, issues plus ou moins logiquement de l'école de Locke, et devant leur caractère expérimental principalement aux doctrines mathématiques de Newton, adoptées alors avec enthousiasme par les savants français. On s'expliquerait difficilement cet abandon complet de la science cartésienne, si l'on ne remarquait que la France a agi à cette époque, en vertu de ce principe qui dans tous les temps lui a fait rejeter tout esprit de nationalité dans les choses qui dépendent du domaine intellectuel; on la vit en effet accueillir alors avec une sorte d'empressement les doctrines venues de l'extérieur, et cette acceptation provenant d'un principe excellent, eut de désastreuses conséquences. Du reste, il est bon de remarquer, pour l'histoire générale de l'esprit humain, que la France est le seul pays qui ait admis, à ses risques et périls, un principe aussi large : encore aujourd'hui, l'Angleterre repousse publiquement la géométrie analytique, créée par le Français Descartes; du moins n'y a-t-il pas de chaire à Cambridge pour cette découverte fondamentale, qui a changé la face des sciences mathématiques.

Mais reprenons notre rapide examen, que nous allons continuer en présentant un exposé de la métaphysique de l'époque, avertissant d'ailleurs que tout autre ordre que celui que nous adoptons serait également bon, le dix-huitième siècle formant un tout confus mais compacte, qu'il faudrait juger d'ensemble. « L'unique métaphysicien de ce temps, encore représenta-t-il faiblement plutôt qu'il ne dirigea l'opinion de ses contemporains, est *Condillac*. Il faut convenir cependant que les principales qualités qu'on demandait alors au philosophe se trouvèrent en lui; d'abord il vénéra Locke, et le dépassa en donnant un nouveau développement aux preuves de l'origine sensible des connaissances, en accordant plus d'importance aux signes et moins aux pensées que les signes représentent, et en s'efforçant de montrer que non-seulement l'âme, mais le sens, non-seulement l'art de faire des idées avec des sensations, mais même celui de sentir comme il faut, n'est qu'une affaire d'expérience et d'habitude. Ensuite il fut dur et méprisant pour la méthaphysique du dix-septième siècle, prétendit que les Français s'en étaient dégoûtés avec raison, comme d'un produit de l'imagination toute pure ou des préjugés, et publia, pour le prouver, une analyse et une réfutation des systèmes de Descartes, de Malebranche, de Spinosa et de Leibnitz. Or, tout cet examen dans lequel, et nous devons le dire pour être rigoureusement justes, l'impertinence lutte avec la légèreté, n'est dans le fond qu'une continuelle pétition de principe. En effet, on y peut

voir ce grand raisonneur, cet homme qui, du haut d'une raison nouvellement mise au monde en Angleterre, juge pour le condamner un siècle entier de penseurs, supposer, pour la ruine de ses adversaires, des principes que ses adversaires n'admettent pas, et ne pas chercher à les prouver par des raisons communes entre eux et lui. Enfin Condillac, pressé d'être lui-même un grand philosophe à la place de tous ceux qu'il avait renversés, sentit la nécessité d'avoir un système; et comme il ramenait la pensée à la sensation, et qu'il était obligé par conséquent de définir celle-là par celle-ci, il nomma la pensée une *sensation transformée.* Ainsi, son analyse consista à suivre la sensation depuis le plus bas degré jusqu'au plus élevé, et à étudier les transformations successives depuis la représentation simple des qualités sensibles extérieures, jusqu'à la mémoire et à la comparaison de ces qualités, de manière à montrer que toutes les facultés de l'esprit sont contenues dans la sensation primitive et ne font que se déployer. Mais, comme il est toujours bon, quand on adopte un pareil système, de réduire à leur moindre portée les facultés que l'on veut expliquer, Condillac jugea à propos de faire reposer la notion de la vérité sur la perception de l'identité de deux termes dont la sensation a, bien entendu, fourni le contenu. Ensuite, la science se forme par voie déductive. Ainsi, toute vérité est dans son principe une équation identique; dernière aberration d'esprit de cet homme qui ignore assez l'intelligence pour en placer l'origine et la cause dans la non-intelligence, et connut si peu la nature, qu'il crut que les animaux naissent sans instinct et ont besoin d'une éducation pour voir et pour manger. Serait-il besoin de montrer la faiblesse de toutes ces prétentions? Bornons-nous à remarquer que l'analyse de Condillac, afin d'arriver à nous montrer comment toute pensée est renfermée dans la sensation, ajoute à chaque pas à cette sensation, et sous le prétexte inintelligible d'une transformation, quelque nouvel élément qu'elle ne renferme pas et ne peut renfermer. Demandons-nous comment une sensation, transformée ou non, peut exister sans la pensée qui l'encadre pour ainsi dire et lui donne sa forme, et pourquoi un philosophe qui prétend observer et n'énoncer que ce qu'il voit, ose donner le nom de sensation à une généralité ou à une abstraction. Enfin, s'il plaît à l'un d'appeler la pensée transformation de la sensation, alors que la sensation est déjà la transformation du mouvement, pourquoi ne plairait-il pas à un autre d'appeler la sensation une pensée transformée, et le mouvement une sensation transformée? Ainsi naîtrait, et par une méthode bien plus rigoureuse au début, l'idéalisme subjectif absolu (*). »

La métaphysique de *Condillac* fut accueillie avec empressement par les esprits inférieurs, charmés de pouvoir penser avec tant de facilité; et elle ne tarda pas à faire sentir son influence sur toutes les théories. Elle eut un effet puissant et heureux sur les sciences exactes et naturelles; mais l'impossibilité de la rattacher aux idées religieuses amena bientôt les écrivains à tout nier, et il se forma un corps puissant, ayant pour but plus ou moins avoué de combattre toute religion positive comme une imposture des prêtres, et de ne s'embarrasser guère de l'existence de Dieu. Il fallait sans doute une telle disposition d'esprit pour amener la démolition générale qui suivit l'émission des principes subversifs des encyclopédistes. A peine les derniers d'entre eux s'étaient-ils couchés dans la tombe, que leurs disciples se levèrent pour accomplir ce qu'ils avaient prêché, représentant dans leurs diverses sectes l'innombrable diversité des philosophes leurs maîtres.

L'un de ceux qui jouèrent le plus grand rôle à cette époque fut *Voltaire,* dont le nom comme philosophe commence à pâlir, et qui n'a laissé à notre admiration que le souvenir de cette satire âcre et amère, qui renversa la société au milieu de laquelle elle dut éclore. « Il faut examiner, dit M. de Barante (**), l'esprit qu'apporta Voltaire dans la philosophie, c'est-à-dire, dans les opinions relatives à la religion, à la morale et à la politique. On lui a attribué un projet formel de

(*) Renouvier, ouvrage cité.
(**) *De la Littérature française.*

renverser ces trois bases de l'honneur et de la félicité des peuples. Mais qui voudrait trouver dans Voltaire un système de philosophie, des principes liés, un centre d'opinions, serait fort embarrassé. Rien n'est moins conforme à l'idée grave qu'on se fait d'un philosophe que le genre d'esprit et de talent de Voltaire. Qu'il ait eu le projet de plaire à son siècle, d'exercer sur lui de l'influence, de se venger de ses ennemis, de former un parti qui pût le louer et le défendre, nous le croyons sans peine. Il vécut dans un temps où les mœurs étaient perdues, du moins dans les classes supérieures de la société, et il ne respecta pas la morale. L'envie et la haine employèrent contre lui les armes de la religion, lorsqu'elle n'était plus respectée même par ses propres défenseurs; il ne la considéra que comme un moyen de persécution. Son pays avait un gouvernement sans force, sans considération, et qui ne faisait rien pour les obtenir; il eut un esprit d'indépendance et d'opposition. Voilà quelle fut la vraie source de ses opinions. Nous concevons comment il les a eues, sans pour cela les excuser; il les énonça continuellement, sans songer aux résultats funestes qu'elles pourraient avoir. Toutefois, il fut loin de montrer dans ses erreurs cette certitude invariable et cet orgueil outrecuidant de quelques-uns des écrivains de la même époque.

« Lui-même, dans un de ses romans, nous a donné une juste idée de sa philosophie. Babouc, chargé d'examiner les mœurs et les institutions de Persépolis, reconnaît tous les vices avec sagacité, se moque de tous les ridicules, attaque tout avec une liberté frondeuse. Mais lorsqu'ensuite il songe que de son jugement définitif peut résulter la ruine de Persépolis, il trouve dans chaque chose des avantages qu'il n'avait pas d'abord aperçus, et se refuse à la destruction de la ville. Tel fut Voltaire. Il voulait qu'il lui fût permis de juger légèrement et de railler toutes choses; mais un renversement était loin de sa pensée : il avait un sens assez droit, un dégoût trop grand du vulgaire et de la populace, pour former un pareil vœu.

« Malheureusement, quand une nation en est arrivée à philosopher comme Babouc, elle ne sait pas comme lui s'arrêter et balancer son jugement; ce n'est que par une déplorable expérience qu'elle s'aperçoit, mais trop tard, qu'il n'aurait pas fallu détruire Persépolis. »

A côté de Voltaire se présente *Montesquieu*, qui marcha son égal parmi ceux qui contribuèrent à la gloire du siècle, et que la postérité appréciera de plus en plus à mesure qu'elle avancera dans la connaissance des théories sociales, ébauchées par Bodin, la Boëtie et les autres publicistes du dix-septième siècle. A ne considérer que les *Lettres persanes*, ouvrage de la jeunesse de Montesquieu, cet illustre écrivain nous apparaîtrait aussi faible, aussi débilement désorganisateur de toute autorité que ses contemporains; mais ce n'est là qu'un ouvrage prématuré, d'après lequel on ne pourrait prononcer un jugement sérieux, et même à travers de nombreux jugements hasardés, remarque-t-on les traces d'une raison noble et élevée, l'amour constant du juste et de l'honnête.

Le principal titre de gloire de Montesquieu, c'est son *Esprit des Lois*. « Ce qui caractérise à mes yeux la principale force de ce mémorable ouvrage, a dit un philosophe encore trop peu connu (*), de manière à témoigner de l'éminente supériorité de son illustre auteur sur tous les philosophes contemporains, c'est la tendance prépondérante qui s'y fait partout sentir à concevoir désormais les phénomènes politiques comme aussi nécessairement assujettis à d'invariables lois naturelles que tous les autres phénomènes quelconques; disposition si nettement prononcée, dès le début, par cet admirable chapitre préliminaire où, pour la première fois, depuis l'essor primitif de la raison humaine, l'idée générale de *loi* se trouve enfin directement définie envers tous les sujets possibles, même politiques, suivant l'uniforme acception fondamentale que notre intelligence s'était déjà habituée à lui attribuer dans les plus simples recherches positives... A une époque où les plus éminents esprits croyaient encore

(*) M. Auguste Comte, dans son *Cours de Philosophie positive* (1830-1842); tome IV, p. 254.

à la puissance absolue et indéfinie des législateurs, armés d'une autorité suffisante pour modifier à volonté l'état social, combien ne fallait-il pas être en avant de son siècle pour oser concevoir les divers phénomènes politiques comme toujours réglés au contraire par des lois pleinement naturelles, dont l'exacte connaissance devrait nécessairement servir de base rationnelle à toute sage spéculation sociale, finalement propre à guider utilement les combinaisons pratiques des hommes d'État! »

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner quelles fautes fondamentales, provenant de l'imperfection nécessaire de la science humaine à cette époque, déparent le livre admirable de Montesquieu; ce serait là le but d'une histoire de la philosophie politique, et ce but nous ne pouvons que l'effleurer. Ce que nous avons dit de Montesquieu, placé comme célébrité de l'époque à côté de Voltaire, suffit pour montrer combien il fut supérieur à la tourbe philosophique du dix-huitième siècle.

Après lui se place naturellement *Condorcet*, auteur de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. « Ici, quoique finalement la grande opération philosophique, évidemment projetée par Montesquieu, ait encore, au fond, également avorté, et peut-être même d'une manière plus prononcée, il demeure néanmoins incontestable que, pour la première fois, la notion scientifique, vraiment primordiale, de la progression sociale de l'humanité, a été enfin nettement et directement introduite, avec toute la prépondérance universelle qu'elle doit exercer dans l'ensemble d'une telle science, ce qui, certainement, n'avait pas lieu chez Montesquieu. Sous ce point de vue, la principale force de l'ouvrage réside dans cette belle Introduction, où Condorcet expose immédiatement sa pensée générale et caractérise son projet philosophique d'étudier l'enchaînement fondamental des divers états sociaux. Ce petit nombre de pages immortelles ne laisse vraiment à désirer, surtout pour l'époque, rien d'essentiel, en ce qui concerne la position totale de la question sociologique, qui, dans un avenir quelconque, reposera toujours, à mon gré, sur cet admirable énoncé, à jamais acquis à la science. Malheureusement, l'exécution de ce dessein capital est loin de correspondre à la grandeur d'un tel projet (*). » Nous renvoyons pour plus ample examen à l'ouvrage de M. Comte, où se trouvent expliqués à la fois et le succès de la conception et l'avortement de l'exécution, d'après une judicieuse appréciation philosophique de la situation générale de l'esprit humain à l'époque où écrivait Condorcet.

Il est encore un écrivain qui, bien qu'inférieur aux deux précédents pour la profondeur de la pensée, mérite d'être séparé des encyclopédistes; c'est le moraliste *Vauvenargues*, qu'on appela le Pascal du dix-huitième siècle. « Il ne fut point étranger aux influences de son temps; cependant l'étude particulière qu'il fit des auteurs du siècle précédent, l'admiration qu'ils lui inspirèrent, l'écarta de la route de ses contemporains; il ne tombe pas comme eux dans ce dédain frivole pour leurs prédécesseurs, et par là fut préservé de bien des erreurs. Ce fut à l'école de Pascal qu'il apprit à sonder le cœur humain, à l'école de Fénelon qu'il apprit à l'encourager et à le secourir... Vauvenargues n'avait pas cette ferme persuasion, ce besoin pressant de la religion qui inspira le génie des philosophes chrétiens; mais son âme, qui ne pouvait se passer de sentiments nobles et élevés, ne s'attachait pas à flétrir ceux que l'homme peut éprouver indépendamment d'une croyance positive; au contraire, il les a développés avec une sorte de prédilection; il a espéré du cœur humain, et sa morale tend à lui donner de la dignité. Nous lui devons mieux que de l'admiration, il mérite notre reconnaissance (**). »

A l'école de Condillac, que nous avons laissée un instant en arrière, appartient *Charles Bonnet*, qui, en suivant la même marche que le maître, fut animé d'un esprit tout différent. « Parti du même point absolument que Condillac, il supposa que l'homme était une statue douée d'un principe inconnu,

(*) *Philosophie positive*, t. IV, p. 254.
(**) De Barante, *De la Littérature française*, p. 110.

auquel il n'accordait aucune propriété particulière, mais dont toutes les facultés naissaient, se formaient et se développaient par l'action des objets extérieurs; il apporta dans l'histoire de cette création de l'homme par les sensations, plus de réflexion et d'impartialité qu'aucun autre métaphysicien, et se préserva de beaucoup d'omissions et d'erreurs de détail où Condillac était tombé; mais ce qui le distingue surtout, c'est de s'être agité, toute sa vie, pour rattacher cette théorie à la nature morale et aux croyances religieuses (*). »

D'Alembert fut un profond mathématicien. Il s'acquit à ce titre une célébrité que la postérité lui conservera; mais il ne fut nullement métaphysicien et on ne peut lui donner de place dans cet article. Son *Essai de classification des connaissances humaines* n'appartient pas à la science générale.

Diderot fut à la fois le plus inconséquent des philosophes et le plus intelligent des hommes d'imagination et des artistes. L'Encyclopédie, qu'il entreprit avec d'Alembert, fut, comme on l'a dit heureusement, plutôt un immense arsenal de machines et de munitions de guerre contre l'ancien régime, qu'un exposé nouveau, solide et original, des choses divines et humaines.

Helvétius, auteur du livre *de l'Esprit*, auquel une inutile persécution donna une grande célébrité, fut le disciple le plus fidèle des philosophes de ce temps. La doctrine qui fait le fond de tous ses ouvrages, c'est le sensualisme dans toutes ses conséquences; dans l'homme tout est organisme, dans l'ordre moral tout est égoïsme. Ce livre fut brûlé de la main du bourreau. Quelques esprits regrettent que les flammes n'en aient pas consumé tous les exemplaires.

Nous devons mentionner maintenant, comme complément de cet aperçu, le philosophe le plus original de cette époque, *Jean Jacques Rousseau*. « Rousseau n'avait pas moins de quarante ans quand parut son premier discours (contre les sciences et les arts). Lié dès longtemps avec les philosophes, il était parfaitement inconnu même à Paris. N'y eut-il rien d'accidentel dans cette première direction de sa pensée? Diderot assure le contraire. Quoi qu'il en puisse être, ce rôle de paysan du Danube une fois pris dans cette littérature française encore toute royale, si élégante et si fine, ce Genevois de génie y persista avec une constance habile, avec un luxe de mauvaise humeur, d'emportement et de talent oratoire, qui passionna d'abord pour lui un siècle peu accoutumé à ce ton et à cet accent.

« Dans un second *discours sur l'Origine de l'inégalité parmi les hommes* (1753), l'éloquent sophiste déclara soudainement la guerre à la société, sur le compte de laquelle il rejette insolemment toutes les misères de l'homme. On lui a répondu que la société étant l'homme même, c'est un fait naturel qu'il attaque au nom de la nature.

« Dans le *Contrat social*, il sut changer de style et conserver toute sa supériorité comme écrivain, sans pouvoir toutefois atteindre à la simple et pure intelligence des choses et à la philosophie désintéressée. Dans ce livre fameux dont l'influence a été immense sur l'esprit public et sur les événements politiques de notre pays, Rousseau rapporte l'origine de la société à une convention sans date et sans monument, et sur cette donnée imaginaire, il s'efforce vainement d'établir sa république sur un plan qu'il finit par déclarer lui-même impossible. Mais si son point de départ eût été plus profond, et sa méthode philosophique plus sévère, Rousseau eût-il conquis à ses idées politiques la vogue extraordinaire dont il jouit encore?

« Dans l'*Émile* ou *Traité de l'Éducation*, Rousseau prêche encore le retour à la nature. Quoi qu'on en ait dit, dans ce livre même, qui est son chef-d'œuvre, les opinions de Jean-Jacques furent moins originales que son talent. On a voulu trouver tout Voltaire dans Bayle; il serait plus facile de trouver tout Rousseau, moins la forme oratoire et les exagérations où entraîne toujours l'abus de la logique, dans Montaigne et son école, dans Locke, etc. Mais ce qu'on ne trouverait nulle part, ni dans toute l'antiquité, ni dans les plus grands d'entre les modernes, c'est tant d'ima-

(*) De Barante, *De la Littérature française*, p. 146.

gination, de finesse et d'observation, joint à tant d'art et d'éloquence...

« Si la philosophie matérialiste trouva dans Rousseau un redoutable adversaire, la philosophie déiste eut en lui un auxiliaire puissant. Voltaire avait rendu l'incrédulité agréable aux esprits légers; Rousseau la rendit spécieuse aux esprits solides; il trompa le besoin religieux par un déisme affectueux et sentimental. Il dénatura la morale en substituant des sentiments vagues à l'idée positive du devoir; il opéra dans l'éducation quelques réformes désirables, mais moins profondes qu'on ne l'a cru.. Il accrédita en politique des idées dont notre époque n'a accepté que le principe général, et qu'elle ne réalise qu'en les spiritualisant (*). »

On ne doit pas passer sous silence le professeur *de Villers* (1765-1815), qui, Français de naissance, et Allemand par choix, sert comme de transition morale entre deux époques littéraires séparées par les désordres de la Révolution, et se distingue des adeptes de l'idéologie condillacienne par l'étude d'une métaphysique profonde et grave. C'est à lui qu'on doit le premier exposé clair de la doctrine de Kant, écrit en français (**). « La marche de l'intelligence, dit de Villers, dans l'établissement même des grandes erreurs métaphysiques, est toujours digne d'être suivie et étudiée. Mais il semble qu'il y ait une distance infranchissable de l'esprit français à l'esprit allemand; ils sont placés sur deux sommets entre lesquels il y a un abîme. C'est sur cet abîme que j'ai entrepris de jeter un pont. L'événement nous prouvera si l'envie d'y passer prendra à un grand nombre; s'il y a vraiment une philosophie *allemande* inconciliable avec une philosophie *française*, ainsi qu'on l'a voulu insinuer; si la philosophie et la vérité ne sont pas citoyennes du monde et n'appartiennent pas à tous les hommes. » Cet ouvrage passa inaperçu; il fut même persiflé par un homme auquel la nature de son esprit aurait dû interdire toute intrusion dans le domaine métaphysique, Francesco Soave, auteur des *Novelle morali!* Mais les paroles remarquables de de Villers devaient avoir plus tard leur écho.

(*) M. Aicard, dans le *Million de faits.*

(**) *Philosophie de Kant ou Principes fondamentaux de la philosophie transcendentale*, par Charles de Villers; Metz, 1801, in-8°, ouvrage très-rare et très-recherché.

Remarquons, avant de quitter le dix-huitième siècle, que la philosophie à laquelle il a donné son nom, a porté de glorieux fruits pour le bonheur de l'humanité. Les doctrines subversives des encyclopédistes préparèrent des disciples qui mirent en action les systèmes de leurs maîtres : les uns nièrent toute autorité générale, et tendirent au fédéralisme : ce furent les Girondins, enfants de Voltaire; d'autres comprirent la loi de compréhension du particulier dans le tout, mais aux dépens de l'action individuelle : ce furent les Montagnards, et plus particulièrement Saint-Just, chez lequel on retrouve les qualités et les défauts de Rousseau. La manie de socialisme qui domine aujourd'hui tous les esprits, est un écho de la refonte générale des systèmes philosophiques, accomplie à la fin du siècle dernier, et l'on doit voir dans cette exagération l'abus d'un principe excellent, dont l'application finira par asseoir définitivement la science sociale sur des bases rationnelles.

Nous terminerons ici cette exposition de la marche des idées philosophiques en France : des noms dont nous n'avons pas parlé, les uns sont trop peu importants ponr mériter une mention, les autres se rattachent à des questions encore pendantes, et sur lesquelles il serait trop difficile de porter un jugement impartial. Nous avons d'ailleurs consacré aux chefs des différentes écoles qui se sont formées parmi nous depuis le commencement de ce siècle, des articles spéciaux, où nous avons exposé leurs principes et essayé de faire sentir leur portée; nous y renvoyons le lecteur. Les trois tableaux suivants, que nous tirons d'un livre auquel nous avons déjà fait, pour cet article, de nombreux emprunts (*), représentent l'état des opinions en France, depuis 1800 jusqu'à la révolution de juillet.

(*) Le *Million de faits.*

ÉCOLE SENSUALISTE (*), nourrie de l'esprit du dix-huitième siècle en ce qu'il eut d'étroit et d'empoisonné. Cette école, triomphante sous le Directoire, fut encore puissante sous l'Empire, malgré le génie de l'empereur, dont elle facilita la chute par la servilité même qu'elle engendra autour de lui.

Point de départ. — *La sensation.*

Doctrines métaphysiques. Cette école n'admet aucune des notions qui se rapportent à l'âme et aux faits intimes. La matière et les choses physiques, les corps et leurs qualités, voilà tout ce qu'elle regarde. Hors de là, l'homme ne sait rien. La nature est son tout : il peut l'analyser, la scalper, la sonder, la mesurer, la peser, en calculer les lois ; mais c'est tout : il ne peut pénétrer jusqu'à la force vive ; l'âme lui échappe, elle est sans données qui la révèlent, elle n'est pas. Qu'est-ce que Dieu pour qui ne conçoit que de l'étendue ? Simplement de l'étendue. Mais ce Dieu une fois admis, ou bien n'est qu'un tout, qu'une vaste et pleine existence, le grand corps unique dont les prétendus individus ne sont que des membres ou des modes ; et c'est là le matérialisme panthéiste : ou bien il est multiple, et se résout en une foule d'êtres qui tous existent à part ; alors c'est un polythéisme infini, l'atomisme d'Épicure.

Doctrines morales. L'homme n'a que la matière pour but moral ; son corps, et pour son corps chétif tout ce qui peut en intéresser le bien-être ; les organes, avec les choses qui leur sont bonnes ou mauvaises, voilà ce qu'il doit considérer uniquement. Jouir, sans autres limites que celles qu'impose la conservation de soi-même; étudier, sans périlleuse ardeur, l'univers physique et ses lois, parce que la science mène à des jouissances nouvelles : voilà la vertu.

Tendances en politique. La politique de cette école, quand elle est conséquente, circonscrit également son but dans l'utilité sensible. Tout autre intérêt elle n'y croit pas. Elle aime l'ordre, parce qu'elle a horreur du péril et de la misère ; mais elle l'aime quel qu'il soit, pourvu qu'il garantisse aux individus le seul droit qu'elle leur reconnaisse, celui de vivre et de jouir. Elle préfère la liberté, mais elle s'accommoderait d'un bon despotisme.

Tendances en esthétique. Le beau n'est rien de spirituel, de divin, d'intime ; c'est la matière faisant plaisir à quelque sens, et quand il se peut à tous à la fois ; l'esprit n'entre pour rien dans ces merveilles. La poésie n'est qu'une sensation exquise, une finesse dans les sens, un art de l'œil ou de l'oreille : elle chante le monde visible, *les trois règnes de la nature ;* mais le monde invisible, elle ne le comprend pas.

ÉCOLE THÉOLOGIQUE ou SPIRITUALISTE (**), d'après l'Église, grâce au pouvoir qui favorisa ses tendances ouvertement. A partir de 1815, cette école eut un public fervent, et fut puissante jusqu'en 1830.

Point de départ. — *La révélation* et *l'autorité de l'Église.*

Doctrines métaphysiques. L'homme est une intelligence servie par des organes. L'Église enseigne (et il n'y a de salut que dans la foi de l'Église) que le premier homme a failli, et en lui toute sa race : le péché nous vient avec la vie. C'est la destinée de l'homme de reconquérir, à force de repentir, le bien dont il est déchu par le vice de sa naissance. Au-dessus de l'homme, esprit immortel, il y a un Dieu esprit aussi, qui, l'œil sur sa créature, lui tient compte de ses œuvres, faisant justice pour toute chose. Mais l'homme étant mauvais, quelques imaginations ardentes ne prêtent guère à ce Dieu, qui est le vrai Dieu, que les attributs d'une justice rigoureuse.

Doctrines morales. La vie est douloureuse, c'est une expiation. S'il est des malheureux, pécheurs à la fois et du chef de leur père et de leur propre chef, il est des justes, qui, leur dette de souffrance une fois payée, ont en sus assez de mérites pour les offrir à Dieu en sacrifice, et racheter leurs frères. Ils le peuvent, donc ils le doivent ; car la charité leur en fait une loi, et le fils de Dieu en croix leur en donne l'exemple.

Tendances en politique. L'humanité n'étant pas bonne a besoin de sévérité : si les chefs qui la gouvernent étaient doux, elle ne remplirait pas sa destinée, l'expiation. Donc peu ou point de liberté ; et cette liberté n'est qu'une concession locale et passagère, jamais un droit essentiel et national. Un chef de peuples n'est pas un tuteur ; c'est un correcteur chargé de mener une bande de méchants. Le prince a reçu cette mission de Dieu, mais Dieu est représenté sur la terre par le pape. Une monarchie théocratique universelle, et tous les rois des nations pour lieutenants, voilà l'idéal, dissimulé souvent par ruse et par peur, de la politique ultramontaine.

Tendances en esthétique. Mystique et dévote, l'âme catholique voit la beauté dans l'esprit et dans l'intimité du sentiment, et ne la trouve jamais dans la matière que sous voile et expression. Lyrique avant tout, elle rend son émotion par des accents plus que par des images, par des cris du cœur plus que par des tableaux.

(*) Volney, Garat, Destutt de Tracy, Cabanis, Broussais, de Gerando, la Romiguière, Azaïs.
(**) Jos. de Maistre, St-Martin, Ballanche, de Bonald, Frayssinous, de Lamennais, Buchez, etc.

ÉCOLE ÉCLECTIQUE ou SPIRITUALISTE RATIONNELLE (*). Elle se constituait avec la restauration, dont le principe politique s'alliait au fond avec le sien. Mais longtemps faible et sans autorité, elle disposait les esprits plutôt qu'elle ne les gouvernait. Elle grandit bientôt, parla avec beaucoup d'éclat, et vers 1828 le grand nombre était à elle. 1830 vit à la fois son triomphe dans les faits et sa chute dans l'opinion.

Point de départ. L'éclectisme prétendait apprécier à leur valeur *la sensation* et *la révélation ;* il procédait de la *conscience* et de l'observation psychologique; il s'efforçait de déduire une théorie qui complétât ou éclaircit les deux systèmes entre lesquels il se portait médiateur. Faits des sens et de l'autorité, physique et histoire, il accueillait tout pour tout concilier.

Doctrines métaphysiques. L'éclectisme ne croyait pas que le corps fût tout l'homme; sans repousser ni admettre tous les dogmes catholiques, il aspirait à limiter la matière, mais non à l'anéantir; il cherchait à éclaircir les mystères et à en dégager de pures vérités. Spiritualiste, mais non mystique, il adhérait sans peine à l'immortalité de l'âme; mais il cherchait à en trouver une confirmation rationnelle dans l'observation psychologique. Il adhérait également à l'idée du Dieu catholique, mais sans prêter à la Providence les attributs d'une puissance de ce monde. Le dogme du péché originel ne l'effrayait même pas, mais il voulait substituer à ce mystère terrible la connaissance philosophique d'une force qui, créée, non pas coupable, mais imparfaite, aurait pour destination, non l'expiation, mais l'épreuve.

Doctrines morales. La vie n'est pas une vallée de larmes; ce n'est pas non plus un lieu de plaisance. Les maux de ce monde ne sont pas des châtiments, mais de pénibles exercices. Les créatures naissant imparfaites, mais sans vice, ne doivent être exposées qu'aux afflictions nécessaires à leur meilleure éducation; la punition serait souvent injuste; la pénitence continuelle, déraisonnable et impie; il faut savoir souffrir et vivre. La souffrance est comme le noble droit de notre nature, essentiellement perfectible; mais le bonheur de cette vie est aussi comme une sorte de devoir humain.

Tendances en politique. L'éclectisme regardait bien les sociétés humaines comme mises au monde pour le travail; par conséquent, avec les conditions du travail, le besoin, la douleur, les misères de toute espèce; mais il ne voulait pas faire du monde une sorte de bagne, et du régime social un régime pénitentiaire. Il se vantait de demander au pouvoir, au nom des peuples, non pas de la contrainte et des rigueurs, mais de la liberté et de la sympathie; et les princes et les rois, il ne les érigeait pas en exécuteurs des hautes-œuvres de l'univers, mais en instituteurs, en pères de leurs sujets; en un mot, il songeait à l'éducation, non au châtiment du genre humain. Il s'efforçait de partager curieusement les études des sensualistes sur l'industrialisme social, et leurs recherches sur l'utilité.

Tendances en esthétique. L'utilité n'était pas pour l'éclectisme tout le beau, ni la nature tout le divin. Il était prêt à donner pour fondement à l'art le spiritualisme, et pour objet le beau, vu dans son essence, dans l'esprit: mais il avait peur du mysticisme, et voulait laisser à l'artiste l'idéal sans lui ôter la raison. La poésie catholique, vraie au fond, profonde et admirablement humaine, lui semblait trop dédaigneuse de la forme, trop intérieurement lyrique, métaphysique et obscure. Il lui eût proposé volontiers de tempérer les vues intimes par les images, la religion par les idées, les sentiments par les sensations, en des compositions plus parfaites, où l'esprit ne paraîtrait jamais nu, subtil et abstrait; ni la matière morte, privée du ciel et sans âme.

(*) Royer-Collard, Maine de Biran, Bérard, Virey, V. Cousin, Jouffroy, de Rémusat, Damiron, Barthélemy St-Hilaire, Kératry, Massias, Droz, Pierre Leroux, etc.

PHYSIQUE. La physique comprenait autrefois toutes les notions que l'on possédait sur les corps de la nature; mais quand ces notions devinrent tellement multipliées qu'un seul homme ne put les embrasser toutes, les grandes divisions dans lesquelles on les classa furent désignées par des noms particuliers, et devinrent autant de sciences distinctes. L'astronomie, la mécanique, la chimie, la géologie, l'histoire naturelle, etc., cessèrent alors de faire partie de la physique proprement dite, et cette science fut bornée à l'étude des changements d'état dont les corps sont capables sous l'influence de certains agents, tels que le calorique, l'électricité, la lumière et l'attraction.

Les anciens ne nous ont laissé que quelques principes de physique proprement dite. Roger Bacon et Vitellio, qui vivaient dans le treizième siècle, furent les premiers qui, en faisant faire quelques progrès à l'optique, ajoutèrent quelque chose à ce qu'on savait de cette science. La découverte qu'ils firent des propriétés des verres lenticulaires eut pour conséquence l'invention des lu-

nettes, qui date du siècle suivant. Ce fut vers la même époque que la *boussole* (voyez ce mot), qui devait avoir une si grande influence sur la civilisation des temps modernes, fut apportée en Europe et perfectionnée.

La marche de la physique fut aussi lente que celle des autres sciences jusqu'au commencement du dix-septième siècle. Ce fut seulement à cette époque que les phénomènes de la vision et l'arc-en-ciel que Maurolico de Messine, Porta et Antoine Domitien avaient étudiés sans beaucoup de profit dans le siècle précédent, furent, ainsi que les lois de la réfraction, expliqués par Descartes, dans sa *Dioptrique*. L'invention du microscope et du télescope fut la conséquence de ces premiers progrès.

La perspective, qui est aussi une branche de la physique, est une création de la fin du seizième siècle; nous devons citer, comme y ayant participé par leurs découvertes et leurs ouvrages, *Jean Andouillet de Cerneau; Salomon de Caus*, qui avait aussi découvert la force élastique de la vapeur et entrevu la possibilité de tirer parti de cet agent; et le peintre *Jean Cousin*.

La plus grande découverte en physique du dix-septième siècle est celle de la pesanteur de l'air. Elle est due aux recherches de Galilée, de Torricelli, et surtout de *Pascal*. On connaît la célèbre expérience par laquelle l'auteur des *Provinciales* anéantit le système de l'*horreur du vide;* ce n'est pas son seul titre comme physicien : son *Traité de l'équilibre des liqueurs* est le premier ouvrage méthodique et vraiment original qui ait paru sur l'hydrostatique.

La découverte de la loi qui porte le nom de *Mariotte* appartient aussi au dix-septième siècle; ce physicien, à qui l'on doit de curieuses expériences sur l'hydrostatique et sur la résistance des matériaux, démontra que les pressions des gaz sont inversement proportionnelles aux volumes qu'ils occupent; et cette loi, qui est applicable à tous les corps gazeux, a été vérifiée, dans ces derniers temps, pour les vapeurs.

Au commencement du dix-huitième siècle, *Amontons*, qui venait de faire les premières expériences que l'on ait essayées sur le frottement (*), construisit notre premier thermomètre, que *Réaumur* perfectionna en 1730. La graduation de cet instrument était vague et incertaine : Réaumur lui donna deux termes fixes; et il les détermina par la température de la glace fondante, que Newton avait trouvée invariable, et par celle de l'eau bouillante, dont Amontons avait aussi démontré l'invariabilité dans certaines circonstances.

Au commencement du dix-huitième siècle, les physiciens modifièrent leurs méthodes : ils ne prirent plus que l'expérience pour base de leurs travaux, et la science, conduite par une meilleure voie, n'en fit que de plus rapides progrès. Nous voyons en France, vers le milieu de ce siècle, *le Roy* et *Saussure* fonder l'hygrométrie, inconnue avant eux, et, quelques années plus tard, les frères *Montgolfier* inventer les aérostats. Ils lancèrent leur premier ballon à Annonay en 1782, et, quelque temps après, *Pilaitre de Rosier* et *Darlandes* osèrent se faire enlever dans les airs par un semblable ballon; enfin, un peu plus tard, la montgolfière, après avoir servi à la guerre, transportait à une hauteur de plusieurs milliers de mètres MM. *Biot* et *Gay-Lussac*, qui allaient expérimenter dans l'espace, sur la loi de décroissement des forces magnétiques du globe à de grandes hauteurs. A la fin du dix-huitième siècle, la théorie de la résistance des fluides, dont *Dubuat* et *Bossut* avaient posé les fondements; la science de l'électricité et la théorie des frottements, entrevue par Amontons, restaient à compléter : l'honneur en était réservé à *Coulomb*, le plus ingénieux de nos physiciens expérimentateurs, auquel la science doit en outre de nombreuses expériences sur la résistance des matériaux.

A la même époque, *Lavoisier* et *Laplace* mesuraient, à l'aide d'un calorimètre de leur invention, le calorique spécifique de tous les corps.

C'est aussi de la fin du dix-huitième siècle que date l'invention des machines à vapeur. La théorie de la chaleur, que

(*) *Parent* et *Camus* ajoutèrent depuis aux résultats obtenus par Amontons, et créèrent la théorie des frottements.

les physiciens avaient négligée jusque-là, acquit, dès lors, une haute importance, et elle a fixé toute l'attention des savants de notre époque. La loi du refroidissement des gaz était encore inconnue, malgré les nombreuses recherches qui avaient été faites sur ce sujet. *Dulong* la trouva avec M. *Petit*, tandis que *Fourier*, à qui la science est redevable d'une admirable *Théorie analytique de tous les phénomènes de la chaleur*, traitait le même sujet, que *Poisson* devait, quelque temps après, aborder à l'aide du calcul. Dulong fit également, sur la dilatation des corps, une longue suite d'expériences; et, avec le concours de M. *Arago*, il détermina la force de tension de l'air atmosphérique, jusqu'à une pression de vingt-quatre atmosphères. Lavoisier et Laplace avaient mesuré la dilatation d'un grand nombre de corps à différentes températures; mais ils n'avaient pas dépassé l'étendue de l'échelle thermométrique. M. *Pouillet*, complétant leurs recherches, mesura la dilatation des métaux pour les températures les plus élevées, et parvint à apprécier avec une assez grande approximation, au moyen d'un pyromètre à air qu'il avait inventé, le degré de fusion d'un grand nombre de métaux. Quelque temps auparavant, *Clément* et *Désormes*, qui se sont beaucoup occupés de la théorie des machines à vapeur, avaient découvert quelques nouvelles propriétés de la vapeur, et ils en avaient expliqué et éclairci plusieurs qui n'étaient qu'imparfaitement connues avant eux. C'est surtout à eux que l'on doit ce qu'on sait des phénomènes de l'écoulement de la vapeur d'eau et des gaz par de petits orifices. Enfin, nous ne devons pas oublier de mentionner ici l'excellent *Traité de la chaleur*, de M. *Péclet*, le meilleur ouvrage spécial qui ait paru jusqu'à présent sur ce sujet.

La météorologie, dont les progrès devaient suivre ceux de la théorie de la chaleur, a fait de grands progrès dans ces dernières années. Le premier traité qui ait paru sur cette branche de la science est celui du *P. Cotte* (1779). M. de Humboldt avait, en 1813, abordé le problème de l'appréciation de la quantité de chaleur que le soleil distribue à la surface du globe. M. Pouillet a depuis essayé d'évaluer cette chaleur à l'aide d'un instrument qu'il a appelé *pyrhéliomètre*. Il a également essayé de mesurer la température zénithale. *Monge* avait, en 1802, publié le premier une bonne explication du *mirage;* M. Biot a donné, en 1809, la théorie complète de ce phénomène. Dans ces derniers temps, M. Arago a soulevé la question des étoiles filantes, que personne n'avait abordée avant lui; et il a fait, au puits artésien de Grenelle, de nombreuses expériences sur la température intérieure du globe. C'est ici le lieu de mentionner les travaux d'*Ampère;* M. OErsted, de Copenhague, avait découvert, en 1819, un phénomène remarquable, connu sous le nom d'*électro-magnétique:* c'est celui de l'action du courant voltaïque sur l'aiguille aimantée; mais il s'était contenté de le constater. Le savant français en donna l'analyse, avec une théorie qu'il soumit au calcul. Après lui, ceux de nos compatriotes qui ont traité la même question avec le plus de succès, sont: *Fourier*, *Fresnel*, *Savart*, et *MM. Biot*, *Arago*, *Becquerel* et *Pouillet*.

Enfin, la théorie que Newton avait donnée de la lumière, après avoir été longtemps la seule admise, a été, dans ces derniers temps, remplacée par le système des ondes lumineuses, qui satisfait mieux à l'explication de certains phénomènes. Fresnel et MM. Biot et Arago sont ceux de nos physiciens qui ont le plus contribué, par leurs travaux, à établir cette théorie sur laquelle la découverte de M. *Daguerre* est venue, en 1839, fixer de nouveau l'attention des savants.

Pibrac (Gui du **Faur**, seigneur de), né à Toulouse en 1529, alla étudier le droit à Padoue, sous Alciat, puis acheta une charge de conseiller au parlement de sa ville natale. Nommé, en 1562, ambassadeur de France au concile de Trente, il devint ensuite avocat général au parlement de Paris, puis conseiller d'État; et accompagna, en 1573, le duc d'Anjou en Pologne. A son retour, il négocia un traité de paix entre la cour et les protestants; puis le roi lui conféra une charge de président à mortier au parlement. La reine de Navarre le

nomma ensuite son chancelier. Il mourut en 1584, laissant plusieurs ouvrages, dont le plus célèbre est intitulé : *Cinquante quatrains contenant des préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme, composés à l'imitation de Phocilides, Epicharmus et autres poëtes grecs*, Paris, 1574, in-4°.

PICARD (Bernard), fils d'Étienne Picard, dit *le Romain*, graveur à qui l'on doit des planches encore recherchées des amateurs, naquit à Paris en 1663; il profita des leçons de son père, qui avait longtemps habité l'Italie, et se fit rapidement une brillante réputation comme graveur et dessinateur. D'une grande habileté de main, d'une grande fécondité d'invention, il abusa malheureusement de son travail facile pour accroître sa fortune aux dépens de son talent, au point que les connaisseurs n'estiment réellement de lui que ses premières pièces. Il a composé plus de 1300 planches, parmi lesquelles beaucoup ont été exécutées pour les libraires d'Amsterdam, ville dans laquelle son père avait fixé son séjour. La manière léchée qu'il avait adoptée pour plaire aux amateurs hollandais ne contribua pas peu à lui gâter la main. On cite parmi ses ouvrages les plus remarquables les *portraits* de *son père*, de *Roger de Piles*, du *prince Eugène*; ses *Épithalames*; le *Temps qui découvre la vérité*; *les bergers d'Arcadie*, d'après le Poussin; enfin, sa pièce capitale, le *Massacre des Innocents*, gravée d'après un dessin de sa composition. Il exécuta aussi un grand nombre de petites pièces, où il réussit à imiter le faire de Rembrandt de manière à tromper plus d'un connaisseur. Il avait, du reste, une grande facilité pour imiter tous les maîtres. Il mourut à Amsterdam en 1733.

PICARD (Louis-Benoît), le plus fécond et le plus gai des auteurs comiques de notre époque, naquit à Paris en 1769. Fils d'un avocat au parlement, il suivit quelque temps le barreau; mais bientôt, porté vers le théâtre par un penchant irrésistible, il abandonna une carrière pour laquelle il ne se sentait pas de vocation, et se livra entièrement à l'étude des lettres, et surtout de l'art dramatique. Ses premières pièces réussirent peu cependant, et la premiere qui obtint un véritable succès fut l'opéra comique des *Visitandines* (1792). Cette pièce, la plus jolie de celles où l'on a exposé les couvents sur la scène, avait été refusée par le comité du théâtre Favart; elle fut représentée au théâtre Feydeau, et s'y maintint jusqu'à l'époque où il ne fut plus permis de plaisanter en France sur les moines et sur les religieuses. Elle fut cependant reprise, en 1825, sous le titre du *Pensionnat de jeunes demoiselles*; et, quoiqu'elle eût perdu aux changements que l'auteur avait été forcé d'y faire, presque tout le comique des situations, des mots et des contrastes, elle obtint encore, grâce aux circonstances au milieu desquelles on se trouvait, un véritable succès de vogue.

Les *Visitandines* avaient fondé la réputation de Picard; bientôt, son goût pour l'art dramatique devenant une véritable passion, il ne se contenta plus de faire des comédies, il voulut en jouer, et il débuta comme acteur, en 1796, au théâtre Louvois, dont il prit la direction. La salle de l'Odéon lui ayant été concédée en 1801, il y continua ses triples fonctions d'auteur, de directeur et d'acteur, et ce fut alors qu'il obtint ses plus beaux triomphes littéraires. Cependant l'espoir d'entrer à l'Institut lui fit quitter la profession de comédien, et il fut en effet admis, en 1807, dans la 2ᵉ classe (Académie française). Il obtint, peu de temps après, la décoration de la Légion d'honneur et l'administration du grand Opéra, qu'il quitta, en 1816, pour reprendre celle de l'Odéon. L'incendie de ce théâtre (20 mars 1818) le força de se transporter avec sa troupe au théâtre Favart; mais il revint encore, en 1820, à l'Odéon, qui reçut alors le titre de second Théâtre-Français. Il n'y resta pas longtemps, se retira, en 1821, avec une pension, et mourut, à Paris, en 1828.

Les ouvrages dramatiques de cet auteur montent à plus de quatre-vingts, dont soixante-six comédies, sept opéras comiques et huit vaudevilles. Les plus remarquables sont, avec les *Visitandines*, que nous avons déjà citées, *Médiocre et rampant* (1797); *Du Haut Cours* ou *le Contrat d'union* (1801);

le Conteur ou *les Deux postes* (1793); *le Collatéral* ou *la Diligence à Joigny* (1799); *M. Muzard* ou *Comme le temps passé* (1803); *les Capitulations de conscience* (1809); *les Marionnettes* (1806); *les Ricochets* (1807); *l'Ami de tout le monde* (1807). On a imprimé *le Théâtre de L.-B. Picard*, 1821-23, en 10 vol. in-8°.

PICARDIE. Du temps de César, les pays dont se composa plus tard la Picardie étaient habités par les *Ambiani*, les *Veromandui*, les *Morini*, les *Britanni;* ils furent, sous le règne d'Honorius, compris dans la seconde Belgique; puis, de la domination des Romains, ils passèrent sous celle des Francs, et furent au nombre des premiers que ces peuples occupèrent dans la Gaule. On dit même que Clodion fit d'Amiens la capitale de ses États, et que Mérovée, ainsi que Childéric, ses successeurs, l'imitèrent en cela. Quoi qu'il en soit de cette opinion, que des auteurs ne partagent pas, il n'en est pas moins certain que dès les premiers siècles de la monarchie, les pays dont nous parlons firent partie du domaine de la couronne. Vers l'an 818, Louis le Débonnaire y établit des comtes, qui, peu soumis pendant son règne, finirent, après sa mort, par méconnaître l'autorité du roi et se déclarer indépendants. Il y eut donc des comtes de Ponthieu, d'Amiens, de Vermandois, de Boulogne, des seigneurs de Guise, etc.; et, aux environs, des comtes d'Artois, de Guisnes, de Saint-Pol, de Soissons, du Vexin, de Valois, etc. Toutes ces petites souverainetés rentrèrent successivement au domaine royal, puis en furent encore distraites, et y furent de nouveau incorporées, lorsque le roi fut devenu le seul seigneur terrien du royaume, et que, sauf les droits des propriétaires de biens-fonds et de justices, son domaine se composa de la totalité de la France.

Lors de l'ancienne division territoriale de notre pays, la Picardie, composée de la réunion de toutes les petites souverainetés dont nous venons de parler et de quelques cantons dont nous parlerons plus bas, était une province et un gouvernement général militaire, qui avait Amiens pour capitale. Elle était enclavée entre les provinces d'Artois et de Flandre, au nord; de l'Ile-de-France, au midi; et de la Champagne, à l'orient. A l'occident, elle était bornée par la Manche et la Normandie. Elle avait environ quarante lieues de longueur, de l'orient à l'occident. Sa largeur, assez inégale, était d'environ quinze lieues entre Fromeries et le Bucquoy, où elle était le plus considérable; ailleurs elle était beaucoup moindre. On estimait à cinq cents lieues carrées sa surface territoriale.

Selon Fauchet (*), le nom de Picardie ne serait rien moins qu'ancien. Il prétend que Pierre de Blois est le premier qui s'en soit servi dans ses épîtres, et cet écrivain mourut en Angleterre en 1200. D'autres auteurs le font moins ancien encore, et disent que la première fois qu'il est parlé de Picards, c'est à l'occasion du tumulte arrivé à Paris, en 1229, entre les bourgeois de cette ville et les écoliers de l'Université, parmi lesquels ceux de Picardie furent considérés comme les agresseurs. Si ce fait était vrai, il prouverait que le nom de Picards existait déjà, quoiqu'il n'eût point encore été écrit.

Que cela soit ou non véritable, nous avons la preuve que, dès le milieu du treizième siècle, il existait une province de France qui portait le nom de Picardie. Le maréchal Édouard de Beaujeu, dans un compte que lui rendit, en 1250, Barthélemy du Drach, trésorier des guerres, est qualifié capitaine pour le roi *ès parties de Picardie*, de Boulogne et de Calais. Plus tard ce nom reparut plus souvent. Dans des lettres du 5 février 1350, Charles de Montmorency se dit capitaine général pour S. M. sur les frontières de Flandre et de la mer, et de *toute langue picarde;* et, l'année suivante, 1351, le connétable Charles de Castille prend le titre de lieutenant pour le roi, *ès parties de Picardie*, de Boulogne et de Calais.

L'étymologie du mot Picard a donné lieu à plusieurs recherches qui ont amené des résultats entre lesquels on peut choisir. Des auteurs l'ont fait venir de *Picardus*, soldat armé de la pique, parce que, selon eux, les habitants des cantons dont on composa plus tard la Pi-

(*) *De la milice française*, liv. II, p. 530.

cardie, étaient habiles dans le maniement de cette arme. D'autres l'ont tiré de *Begards*, hérétiques du treizième siècle, condamnés, en 1312, au concile de Ravenne, lesquels, de l'Allemagne où ils étaient fort nombreux, s'étaient introduits dans les provinces septentrionales de la France. D'autres, enfin, l'ont fait dériver du naturel vif et prompt des hommes auxquels on le donna; et ils prétendent qu'en vieux français, le mot *Picard* veut dire querelleur, turbulent, etc. (*).

La Picardie s'accrut avec le temps de divers comtés et de diverses villes qui n'en faisaient point partie dans l'origine. On la divisait en haute et basse. Elle contenait 13 pays, 9 dans la haute, savoir : 1° l'Amiénois, 2° le Santerre, 3° le Vermandois, 4° la Thiérache, 5° le Laonnois, 6° le Noyonnois, 7° le Soissonnois, 8° le Valois, 9° le Beauvoisis; et 4 dans la basse, : 1° les pays reconquis, 2° le Boulonnois, 3° le Ponthieu, 4° le Vimeux. On la divisait encore en haute, qui comprenait le Vermandois et la Thiérache; en moyenne, où se trouvaient l'Amiénois et le pays de Santerre; en basse, composée du Boulonnois, du pays reconquis, du Vimeux et du comté de Ponthieu.

Lors de la division de la France en départements, la Picardie contribua à former ceux de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise.

PICCINI (Nicolas), célèbre compositeur, naquit en 1728, à Bari, dans le royaume de Naples; mais il eut une trop grande influence sur la musique française pour que nous puissions nous dispenser de lui consacrer un article dans ce recueil. Placé très-jeune au conservatoire de *Sant'-Onofrio*, il débuta en 1754, dans la carrière dramatique, par un *opéra buffa*, joué sur le grand théâtre de Naples. Le succès qu'il obtint deux ans après dans l'*opéra seria* de *Zénobie*, décida sa vocation; il se rendit à Rome, où il donna, en 1760, la *Cecchina* de Goldoni, opéra plus connu en France sous le titre de *la Bonne Fille*. L'*Olympiade* ajouta encore à sa réputation; enfin, après un séjour de 15 ans à Rome, il quitta cette ville, retourna à Naples; puis, appelé par Marie-Antoinette, il quitta l'Italie pour venir se fixer en France, où sa réputation l'avait devancé. Arrivé à Paris à la fin de 1776, il s'y lia particulièrement avec Marmontel, qui lui apprit le français; le *Roland*, de Quinault, retouché par cet académicien, servit à ses premières études, et il en composa la musique. La représentation de cet opéra éprouva de grandes difficultés; Gluck venait de donner *Armide*, et possédait alors toute la faveur du public : tout Paris prit part à la querelle qui s'engagea entre les deux artistes (voy. GLUCK, MUSIQUE et OPERA); enfin Gluck quitta la France; mais Piccini trouva un nouveau rival dans Sacchini. Quoi qu'il en soit, il donna successivement *Atys*, *Didon*, *Diane et Endymion*, *Pénélope*, et dans l'intervalle deux opéras comiques. Nommé en 1782 directeur de l'école royale de chant, il semblait devoir trouver le repos dans les loisirs de cette place, lorsque la Révolution de 1789 le priva de ses traitements. Le séjour de Paris lui parut alors insupportable; il retourna à Naples, y passa plusieurs années dans l'abandon et l'indigence, et, enfin, il revint en France dans les derniers mois de 1799. Il obtint une pension du Directoire, et mourut à Passy en 1800, laissant plus de 150 ouvrages dramatiques dont un seul est resté au théâtre, l'opéra de *Didon*. Le caractère dominant de la musique de Piccini est une mélodie touchante, large et pure, un style clair, abondant et facile, une grande élégance de formes. Il désapprouvait le luxe d'harmonie, et voulait que la voix conservât toujours sa suprématie; c'est dire assez qu'aujourd'hui sa musique ne serait plus accueillie sur nos théâtres.

PICHEGRU (Henri), né à Arbois, en 1761, fit ses études chez les Minimes de cette ville, devint répétiteur de mathématiques à l'école militaire de Brienne, et là, donna à Bonaparte les premières leçons des sciences qu'il enseignait. Mais bientôt, ennuyé du profes-

(*) Voyez, sur l'ancienneté et l'étymologie du mot *Picardie*, et sur l'étendue de la contrée que ce nom paraît avoir successivement désignée, l'*Essai sur l'origine des villes de Picardie*, par M. Labourt, Amiens, 1840, in-8°.

sorat, il quitta le collége, s'engagea dans l'artillerie, et devenu sous-officier, il allait obtenir un grade supérieur quand la Révolution éclata. Regrettant un ordre de choses où il avait quelque espoir d'avancement, et ne pressentant point la haute fortune que la Révolution lui réservait, il abandonna son régiment, et courut aux frontières offrir ses services aux émigrés rassemblés à Coblentz; mais plébéien qu'il était, il n'y fut pas reçu, et fut forcé de rentrer en France. Alors, soit dépit, soit ambition, soit amour vrai de la liberté, il professa hautement les idées nouvelles et se jeta tout entier dans le parti de la Révolution. Ces démonstrations lui valurent le commandement d'un bataillon de volontaires du département du Gard. Il discipline sa petite troupe, la conduit à l'armée du Rhin, s'y distingue, obtient successivement les grades de général de division, de général en chef de l'armée du Rhin, déploie les talents d'un grand capitaine, fait sa jonction avec Hoche, général en chef de l'armée de la Moselle, seconde les opérations de ce dernier, de manière à laisser aux militaires à résoudre le problème de savoir auquel des deux généraux furent principalement dus les succès des armées républicaines qui battirent les Autrichiens sous les lignes de Weissembourg, leur prirent Germersheim, Spire, Worms, etc., et s'établirent dans le Palatinat; et enfin, après l'arrestation de Hoche, il reçoit le commandement des deux armées réunies de la Moselle et du Rhin.

Bientôt après, placé à la tête de l'armée du Nord, il la réorganise, bat l'ennemi à Cassel, à Courtray, à Menin, à Rousselaer, à Hooglede; s'empare de Bruges, de Gand, d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Venloo, de Nimègue; passe le Wahal sur la glace, entre à Amsterdam le 19 janvier 1795, et deux jours après envoie sur le Zuyderzée un escadron de hussards prendre à l'abordage la flotte hollandaise enchaînée par la glace. (Voyez Belgique et Hollande [campagnes de].)

Après cette campagne, Pichegru quitta le commandement de l'armée du Nord, pour aller prendre celui de l'armée du Rhin. Là encore un instant, il se couvrit de gloire; le Rhin fut audacieusement franchi, et la formidable place de Manheim tomba entre ses mains; mais ce fut le terme de ses succès et de sa gloire. De ce jour date l'infamie désormais attachée à son nom; de ce jour la biographie du conquérant de la Hollande ne se compose que de honteuses trahisons, de misérables intrigues, de conspirations insensées dont il devient à la fin la déplorable victime.

Jourdan, avec l'armée de Sambre-et-Meuse, avait aussi passé le Rhin. Les deux généraux en combinant leurs manœuvres auraient pu facilement repousser les deux généraux ennemis, Clerfait et Wurmser, et les battre successivement l'un et l'autre. Ce plan ne fut pas suivi. Pichegru trahissait: il accueillait les propositions qui lui étaient faites au nom du prince de Condé, chef de l'émigration; compromettait son armée et celle de Jourdan par la faiblesse et la gaucherie inaccoutumées de ses manœuvres; donnait le temps à Clerfait de réunir des forces supérieures, se laissait honteusement battre à Heidelberg et se renfermait enfin dans Manheim, laissant le général ennemi se porter contre Jourdan, qui seul ne put résister, fut contraint de battre en retraite, et ne repassa le Rhin qu'avec beaucoup de peine.

Cependant les négociations entamées au nom du prince de Condé se continuaient à Manheim, par l'intermédiaire de Fauche-Borel et de quelques autres agents du prince, dirigés par Roque de Montgaillard. Les bases qui furent posées consistaient, de la part de Pichegru, à porter inopinément au delà du Rhin un corps d'élite de son armée qui se réunirait à celle des émigrés, et, après avoir proclamé Louis XVIII, marcherait en toute hâte avec eux sur Paris. Le prince de Condé, de son côté, prenait au nom du prétendant l'engagement de donner au général tout ce qu'il avait demandé. Le gouvernement de l'Alsace, le château de Chambord, un million en argent, 200,000 liv. de rentes, la terre d'Arbois, qui prendrait le nom de Pichegru, enfin douze pièces de canon, le grand cordon rouge de Saint-Louis, celui du Saint-Esprit et la dignité de maréchal, devaient être la récompense des efforts

heureux qu'il ferait pour relever le trône des Bourbons. En attendant la réalisation de ces promesses, on lui envoyait jusqu'à 900 louis à la fois, qui étaient fournis par le ministre anglais en Suisse.

Le prince de Condé, qui se tenait en communication très-suivie avec Louis XVIII, par le moyen d'une correspondance dont le principal agent, à Paris, était un certain abbé Lemaître, n'attendait pour lancer Pichegru que le signal qui lui serait donné du succès d'une insurrection prête à éclater dans la capitale, et d'une descente en Bretagne, projetée par le cabinet anglais et une partie des émigrés, ayant à leur tête le comte d'Artois. L'on sait quel fut le résultat de l'expédition de l'Ile-Dieu et de l'insurrection des sections parisiennes contre la Convention. Ce triomphe de l'assemblée républicaine, dû principalement au jeune général Bonaparte, fit avorter la conspiration de Pichegru, et le parti royaliste dut ajourner à des temps meilleurs le renouvellement de ses complots.

Cependant Pichegru, devenu suspect au Directoire, fut remplacé par Moreau, qui eut bientôt entre ses mains les preuves de la trahison de son prédécesseur, mais qui n'en fit pas usage et pour cause; car, s'il faut en croire Louis XVIII, lui-même, à cette époque, trahissait déjà la république (Voy. MOREAU). Cependant, Pichegru était alors regardé comme une puissance; on n'était d'ailleurs en possession d'aucune preuve convaincante contre lui; on n'osa donc le faire arrêter; on se contenta de lui ôter son commandement, et même, pour ne pas trop l'irriter par cet acte de rigueur, on porta la faiblesse jusqu'à lui proposer l'ambassade de Suède. Il refusa, et vécut deux ans dans la retraite à Arbois.

Élu en 1797 membre du conseil des Cinq-Cents, il fut aussitôt porté par ses collègues à la présidence. Les Bourbons continuaient à lui envoyer de l'argent. Une foule de chouans, de gens à exécution, d'émigrés rentrés, l'entouraient. On le pressa de tenter un mouvement; il ne voulut pas. Cependant, s'il n'y avait pas une victoire à remporter, il y avait au moins un 13 vendémiaire à essayer; il avait été payé; il avait compromis beaucoup de gens: il promit; mais il ne fit rien, et, au 18 fructidor, il se laissa arrêter et remit lâchement son épée. Le Directoire aurait pu demander sa mort, il se contenta d'ordonner sa déportation à Cayenne. Conduit à Rochefort, il y fut embarqué pour cette colonie, et bientôt après on le relégua dans les déserts de Sinnamari. Doué d'une forte constitution, Pichegru ne succomba point sous ces climats pestilentiels; il parvint à s'évader à travers mille périls, aborda à Surinam, et se rendit ensuite à Londres, où il reçut du gouvernement anglais l'accueil le plus distingué.

Dès ce moment, il devint en quelque sorte l'âme de tous les projets formés pour favoriser le retour des Bourbons. Envoyé sur le continent pour hâter leur accomplissement, il était en Allemagne pendant la désastreuse campagne de 1799; ensuite il aida de ses avis le général Korsakoff; puis, après la défaite de cet officier, il se réfugia dans la Prusse, et y eut de fréquentes entrevues avec le comte d'Entraigues; mais le gouvernement français ayant demandé son expulsion, il se vit contraint de retourner à Londres, où on l'attendait pour organiser des complots dont le but était l'assassinat de Bonaparte.

Ce fut alors qu'il devint le chef de la conspiration dans laquelle trempèrent, outre George Cadoudal, les deux frères de Polignac, Armand et Jules, le marquis de Rivière et une foule d'autres complices subalternes, parmi lesquels étaient un grand nombre de chouans. Trois débarquements successifs déposèrent de nuit les conspirateurs sur les points les plus déserts des côtes de Bretagne et de Normandie. Le premier introduisit George Cadoudal; le troisième, Pichegru, accompagné des Polignac et du marquis de Rivière. Le ministère anglais avait muni tous ces conjurés d'argent, de poudre, de cartouches, de pistolets, de poignards, cachés dans de gros bâtons; ils ne marchaient que de nuit par des chemins de traverse, ne couchant le jour que dans des fermes isolées. Ils arrivèrent ainsi à Paris, et chacun commença à s'occuper du rôle

qui lui avait été assigné. Pichegru vit Moreau à Grosbois, chez George et sur le boulevart de la Madeleine, et s'efforça de l'entraîner dans la conjuration (voyez l'article MOREAU). Mais la police ne tarda pas à être mise en éveil. Cadoudal avait été arrêté ; on proposa à Bonaparte l'arrestation de Moreau. « Il conspire avec Pichegru, lui dit-« on. — Prouvez-moi, répondit le pre-« mier consul, que Pichegru est à Pa-« ris, et je signe l'arrestation. » On alla à un quatrième étage arrêter un ancien religieux, frère de Pichegru. Se voyant entre les mains de la police : « Me ferait-on un crime, demanda-t-il, « d'avoir reçu la visite de mon frère ? « J'ai été le premier à lui peindre son « péril et à lui conseiller de s'en retour-« ner. » C'était révéler sa présence à Paris ; aussitôt l'arrestation de Moreau fut signée et opérée, et l'on s'occupa de celle du chef de la conspiration. Voici comment Bonaparte la raconte lui-même : « Il fut victime de la plus infâme trahison. C'est vraiment la dégradation de l'humanité ; il fut vendu par son ami intime : cet homme, que je ne veux pas nommer (*), tant son acte est hideux et dégoûtant, cet homme, ancien militaire, qui depuis a fait le négoce à Lyon (**), vint offrir de le livrer pour cent mille écus (***). Il raconta qu'ils avaient soupé la veille ensemble... La nuit venue, l'infidèle ami conduisit les agents de police à la porte de Pichegru, leur détailla les formes de la chambre, ses moyens de défense. Pichegru avait des pistolets sur sa table de nuit; la lumière était allumée; il dormait; on ouvrit doucement la porte avec de fausses clefs, que l'ami avait fait faire exprès; on renversa la table de nuit, la lumière s'éteignit, et l'on se colleta avec Pichegru, éveillé en sursaut; il était très fort ; il fallut le lier et le transporter nu... »

Pichegru fut enfermé au Temple, et quelques jours après on le trouva étranglé dans sa prison. Il est probable que se voyant dans une situation désespérée, et ne pouvant envisager l'infamie du supplice, il se donna lui-même la mort. On accrédita le bruit que ce n'était pas un suicide, mais un crime du premier consul. Cependant, comme le remarque un historien, que pouvait gagner Bonaparte en ordonnant ce crime? Pichegru était convaincu de sept ans de conspiration ; aucun tribunal au monde n'eût osé l'absoudre. Voici, du reste, ce que dit Bonaparte à ce sujet : « On ne « manqua pas de dire que c'était par mes « ordres. Je fus totalement étranger à « cet événement. Je ne sais pas même « pourquoi j'aurais soustrait ce criminel « à son jugement ; il ne valait pas plus « que les autres, et j'avais un tribunal « pour le juger et des soldats pour le « fusiller. Je n'ai jamais rien fait d'i-« nutile dans ma vie. Quel intérêt pou-« vais-je avoir à acheter par un crime « ce que la justice m'eût infailliblement « donné ? »

(*) Son nom est dans le *Moniteur;* il s'appelait *Leblanc.*

(**) Il avait été ignominieusement chassé de la bourse de Paris.

(***) Il ne reçut qu'une partie de cette somme.

PICQUIGNY. Bourg de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Somme. Guillaume *Longue-Épée*, duc de Normandie, y fut assassiné en 942, au milieu d'une conférence à laquelle il avait été appelé par Arnoult, comte de Flandre. Le duc de Bourgogne saccagea Picquigny en 1470 ; Louis XI et Édouard, roi d'Angleterre, y eurent une entrevue le 29 août 1475; les deux monarques s'y entretinrent à travers un gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage du bras, *comme aux cages de lions,* dit Philippe de Comines.

PICQUIGNY (monnaies de). Les sires de Picquigny jouissaient du droit de battre monnaie; on en trouve la preuve dans une charte de Garnier de Borrène, abbé de Corbie, de l'an 1300. A ce document nous pouvons en ajouter un autre, que nous croyons inédit : c'est un acte passé en 1302 entre le sire de Picquigny et l'évêque d'Amiens, par lequel ce dernier reconnaît au sire son vassal, le droit de battre monnaie. Ce droit était tenu en fief de l'évêque. Nous avons eu en notre possession un *vidimus* de la charte que nous citons ; il se trouve maintenant entre les mains de M. Fernand Mallet, d'Amiens. Du reste, on n'a retrouvé aucune monnaie des sires de Picquigny.

Pictones ou **Pictavi**, peuple gaulois qui occupait le territoire de Poitiers; il avait pour capitale *Limonum*, qui prit plus tard le nom du peuple, et s'appela *Pictavi*, d'où l'on a fait Poitiers.

Piennes (Jeanne de **Halluyn**, demoiselle de) dut l'espèce de célébrité qu'elle obtint à des circonstances complétement en dehors de son mérite, et on peut ajouter en dehors de sa volonté. Jeune et belle personne, elle était à ces deux titres confondue parmi les autres dames d'honneur de la reine Catherine de Médicis, lorsque le fils aîné du connétable Anne de Montmorency devint éperdument amoureux d'elle.

Les filles de la reine n'avaient pas une grande réputation de sévérité; cependant mademoiselle de Piennes résista de telle sorte que le jeune François de Montmorency, devinant que son père s'opposerait à son mariage avec une fille dénuée de fortune, fit à celle-ci une promesse de mariage en bonne et due forme. La chose restait secrète, et le jeune homme ne désespérait pas d'obtenir le consentement de son père, lorsque le connétable lui déclara que le roi Henri II désirait qu'il épousât sa fille naturelle, Diane, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castra. François de Montmorency dut alors déclarer l'engagement qu'il avait pris; mais l'ambitieux connétable, qui n'était pas homme à reculer devant un si faible obstacle, résolut de rompre cet engagement, et François de Montmorency fut envoyé lui-même à Rome pour solliciter un bref qui annulât sa promesse de mariage.

De semblables dispenses s'accordaient facilement en cour de Rome; mais le pape Paul IV avait le dessein de faire épouser à un de ses neveux la duchesse de Castra : il lui vint des scrupules; le fils du connétable fut renvoyé de consistoire en consistoire; puis le pape, pour dernier subterfuge, lui indiqua une congrégation d'évêques, de cardinaux et de théologiens canonistes chargés de décider de cette affaire. François de Montmorency se présenta donc devant cette commission; mais, au grand étonnement du saint-père, les prélats annulèrent la promesse de mariage.

Paul IV était, on le sait, un souverain pontife très-absolu : il refusa d'acquiescer à la décision de la congrégation. Alors le roi Henri, excédé de tant de délais, prit le violent parti de faire une loi générale pour un cas particulier : il déclara par un édit, nuls et sans aucune valeur tous les mariages clandestins; mademoiselle de Piennes fut enfermée au couvent des *Filles-Dieu;* elle y signa le désistement qu'on exigea d'elle, et les noces de François de Montmorency avec la veuve Farnèse furent célébrées publiquement; enfin, quelques années plus tard, le connétable, dont la conscience n'était pas, ce semble, bien en repos au sujet de cette affaire, sollicita de nouveau la dispense du pape, et celui-ci, n'espérant plus marier son neveu à la fille du roi, accorda le bref *sans contestation et sans bornes*. Cette affaire, qui, aujourd'hui, nous semble si peu importante, fut, à l'époque où elle se passa, une véritable affaire d'État; aussi le P. Bertier la conte-t-il dans son Histoire de l'Église gallicane, comme un événement fort considérable. Effectivement, elle soulevait la question si longtemps pendante des libertés de l'Église gallicane, et Henri II fit, sans s'en douter, et presque par caprice, un acte d'indépendance nationale fort important.

Pierre l'Ermite naquit à Amiens, vers le milieu du onzième siècle. Ayant abandonné la profession des armes pour se faire ermite, il fit, vers l'an 1095, un pèlerinage en terre sainte; et il fut si vivement touché de la condition misérable des chrétiens de cette contrée, il en fit, à son retour, au pape Urbain II un tableau si pathétique, que le pontife le chargea de prêcher la première croisade. Ses prédications firent le plus grand effet, et, au concile de Clermont, il vit les plus grands seigneurs s'armer à sa voix pour la défense des saints lieux. Il prit le commandement de la première armée qui se mit en marche pour la Palestine; mais les croisés, s'étant livrés au pillage des pays qu'ils traversaient, furent défaits par les habitants, et presque entièrement détruits; une partie seulement arriva à Constantinople. Le mauvais succès de cette entreprise em-

pêcha Pierre d'en tenter une seconde. Il se trouva cependant au siége d'Antioche, en 1098; mais, plus tard, il revint en Europe, et mourut en 1115, dans le diocèse de Liége, au monastère de Neu-Moutier, qu'il avait fondé.

PIERRE *le Vénérable*, né en Auvergne, à la fin du onzième siècle, fut d'abord prieur de Vezelay, puis parvint aux premières dignités de son ordre; Abailard, persécuté, trouva en lui un père. Il mourut à Vezelay, en 1156, âgé d'environ soixante-cinq ans. Ses ouvrages, qui consistent en *Lettres* et en *Traités* sur divers sujets, ont été publiés avec son *Apologie*, dans la *Bibliothèque de Cluny*, Paris, 1614, et réimprimés dans la *Bibliothèque des Pères*, t. XXII.

PIERREFONDS, ancienne châtellenie du Valois, aujourd'hui commune du département de l'Oise, est célèbre dans l'histoire de la province, à cause de son château et de la puissance de ses seigneurs, qui furent longtemps maîtres de toute la contrée. Ils cédèrent, vers la fin du douzième siècle, leurs droits sur ce domaine à Philippe-Auguste, qui confirma la charte de commune que s'étaient donnée les habitants, et y établit des baillis et des prévôts qui exerçaient en même temps les fonctions de receveurs et de juges. Le château, dont les ruines font aujourd'hui toute la célébrité de ce lieu, fut bâti, vers l'an 1390, par Louis, duc d'Orléans et de Valois; à l'époque des guerres des Bourguignons et des Armagnacs, il fut assiégé et pris par les premiers, et le comte de Saint-Pol en fut nommé capitaine pour le roi. Pris ensuite par les Anglais, il fut cependant une des premières places qui rentrèrent sous l'obéissance de Charles VII; Louis XII le fit réparer, et en confia le gouvernement à Nicolas Bonnery. Il tomba, en 1588, au pouvoir des ligueurs. Henri IV essaya, en 1592, de s'en rendre maître, et le fit attaquer par le duc d'Épernon; mais de Rieux, qui s'y était enfermé, s'y défendit vaillamment et ne put être forcé; enfin, Saint-Chamans, qui succéda à cet officier, se laissa acheter.

Au temps de la guerre des Mécontents, le capitaine de Pierrefonds était le marquis de Cœuvres, qui prit parti pour cette nouvelle ligue; mais il confia la défense du château au capitaine Villeneuve, et celui-ci se rendit à Charles de Valois. Peu de temps après cette capitulation, Louis XIII fit démanteler ce château.

PIERRE LOMBARD, voy. LOMBARD.

PIERRES LIÉES. Du Cange, aux mots *Lapis*, *Lapides catenatos* et *Putagium*, dit qu'un des supplices qu'anciennement on faisait subir aux femmes de mauvaise vie, était de leur faire porter « toutes nues, en leur chemise, depuis une paroisse jusqu'à l'autre, deux pierres liées ensemble par une chaîne, et que l'on conservait soigneusement dans tous les tribunaux. On y joignait, si c'était une femme adultère, une ficelle attachée à quelque endroit du corps de celui qui l'avait séduite, et par laquelle cette infortunée le traînait ignominieusement par toutes les rues de la ville. »

PIERRIER. Bouche à feu moins forte que le mortier, et destinée à lancer des pierres sur l'ennemi jusqu'à une distance de 200 mètres. On s'en sert pour la défense des places, dans la proportion d'un vingt et unième des autres bouches à feu.

En terme de marine, on donne le nom de pierrier à un petit canon de bronze, du calibre d'une livre de balles, monté sur un pivot, et que l'on tire à balles ou à mitraille.

A l'époque de l'introduction des armes à feu, on donnait le nom de pierriers à de grands canons de fer que l'on chargeait avec des pierres arrondies comme les boulets, dont elles remplirent longtemps l'usage.

PIEVA. Nom d'un village de la rivière de Gênes, où l'arrière-garde d'Elsnitz fut attaquée, le 5 juin 1800, par les généraux Rochambeau, Clausel et Mengaud. Les Autrichiens s'y défendirent avec vigueur et soutinrent le combat avec avantage; mais le général Mesnard étant accouru avec le reste de ses troupes, l'arrière-garde ennemie, sur le point d'être enveloppée, se retira précipitamment sur le Tanaro, laissant entre les mains des vainqueurs six drapeaux et quinze cents prisonniers.

PIGALLE (Jean-Baptiste), naquit à Paris en 1714. Il étudia d'abord sous le Lorrain, sculpteur de l'Académie; puis

entra dans l'atelier de Lemoine; et, enfin, alla voyager en Italie. Ce ne fut guère qu'en 1744 qu'il parvint à se faire connaître pour un artiste de talent. Quelque temps après, M. d'Argenson lui commanda une *statue de Louis XV*, et madame de Pompadour lui fit faire sa figure en pied. Le roi lui commanda ensuite différents ouvrages, entre autres un *Mercure* et une *Vénus*, qui furent envoyés en présent au roi de Prusse. Le morceau le plus important de ce statuaire est le *tombeau du maréchal de Saxe*, exécuté pour l'église luthérienne de Strasbourg. Il fut commencé en 1756 et achevé vingt ans plus tard. En 1770, à la mort de Voltaire, ses amis chargèrent Pigalle de faire sa statue, et il le représenta tout nu; cette statue se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. Pigalle mourut en 1785. Il avait été reçu à l'Académie en 1744. On a de lui, outre les statues dont nous avons parlé, *une statue de Mercure; le Silence; l'Amour et l'Amitié; un petit enfant qui tient une cage, d'où s'est échappé un oiseau; le tombeau du duc d'Harcourt*, et son dernier ouvrage : une *jeune fille qui se tire une épine du pied*.

PIGANIOL DE LA FORCE (Jean-Aymar de), historien et géographe, né en Auvergne en 1673, mort à Paris en 1753, a laissé plusieurs ouvrages remarquables, dont les plus importants sont : *Description historique et géographique de la France*, 1715, 5 vol. in-12; *Description de la ville de Paris et de ses environs*, 1765, 10 vol. in-12; *Nouveau voyage en France*, 1724, 2 vol. in-12, avec des cartes.

PIGAULT-LEBRUN (Guillaume-Charles-Antoine), fécond et célèbre romancier, né à Calais en 1753. Il débuta dans la carrière des lettres par quelques pièces de théâtre, dont la première, intitulée *Il faut croire à sa femme*, fut jouée et imprimée en Hollande en 1786. Le succès de *l'Optimiste*, de Collin d'Harleville, lui donna ensuite l'idée de mettre en scène *le Pessimiste*, et cette petite comédie en un acte fut très-applaudie. Mais ce fut moins à ses compositions dramatiques qu'il dut sa réputation qu'à ses romans, où des peintures grotesques et bouffonnes, suivies de scènes graves et pathétiques, mais toujours du plus haut intérêt, lui valurent une popularité que peu de romanciers ont égalée depuis. Parmi ces ouvrages, auxquels malheureusement on peut faire le grave reproche de ne pas assez respecter les mœurs, nous citerons *les Barons de Felsheim, Mon oncle Thomas, M. Botte*. Pigault-Lebrun publia, vers la fin de sa carrière, une *Histoire de France abrégée, critique et philosophique, à l'usage des gens du monde*, 8 vol. in-8°. Mais cet ouvrage n'eut pas le succès qu'il en espérait, et fut bientôt oublié. Cet auteur est mort à Lucelle, près Paris, en 1835, à quatre-vingt-deux ans. Ses œuvres complètes, publiées à Paris en 1822-24, forment 20 vol. in-8°.

PIGEAU (Eustache-Nicolas), né à Mont-Lévêque, près de Senlis, en 1750, d'une famille pauvre, se destina d'abord à une profession mécanique, puis entra chez un procureur, où, en étudiant les lois, il conçut le projet de faire un traité de procédure qui pût servir comme de formulaire aux praticiens. Ce livre parut sous le titre de *Procédure civile du Châtelet de Paris*, Paris, 1778, 2 vol. in-4°, et le succès n'en fut éclipsé que par celui qu'obtint un autre ouvrage de Pigeau, intitulé : *Introduction à la procédure civile*, 1784. Pendant la Révolution, il fut secrétaire de Hérault de Séchelles, puis commis libraire; et enfin, sous le consulat, il figura avec Treilhard, Séguier, Try, Berthereau et Fondeur, parmi les rédacteurs du nouveau code de procédure. Une chaire de procédure fut fondée pour lui, à la faculté de droit de Paris, en 1805, et il l'occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1818. On a de lui, outre les deux ouvrages que nous avons cités : *Procédure civile des tribunaux de France*, 1808-1809, 2 vol. in-4°; *Notions élémentaires de droit civil*, 1804, 4 vol. in-8°; enfin *Commentaires sur le code de procédure civile*, ouvrage posthume, revu et publié par MM. Poncelet et Lucas-Championnière, 1827, 2 vol. in-4°.

PIGNEAU DE BEHAINE (Pierre-Joseph-George), né en 1741, à Origny, diocèse de Laon, fut l'un de ces missionnaires qui firent connaître et honorer en Orient le nom français et le christianisme. Il partit

en 1765 pour se rendre dans l'Inde. Nommé, en 1770, évêque d'Adran, coadjuteur de l'évêque de Canathe, puis vicaire apostolique, il passa à Macao, de là au Camboge, puis enfin dans la Cochinchine. Il s'attacha au roi du pays, Nguyen-Ahn, et ce prince ayant été détrôné (1782), il le suivit en exil chez les Siamois; puis, voyant Nguyen-Ahn à bout de ressources et sur le point de se jeter entre les bras des Hollandais et des Portugais, il conçut le projet de le placer sous la protection de la France. Il fit donc voile pour l'Europe, muni de pleins pouvoirs, en 1786, et obtint la conclusion d'un traité par lequel le roi de France s'engageait à envoyer sans délai à son nouvel allié un secours d'hommes, de vaisseaux, d'argent et de munitions, moyennant des concessions de terres que promettait à la France le roi de Cochinchine. Mais le comte de Commercy, gouverneur général de nos établissements dans l'Inde, à qui était remis le commandement de l'expédition, crut devoir ne rien entreprendre. L'évêque d'Adran s'adressa alors aux négociants de Pondichéry, et avec l'aide qu'il en obtint, le roi de Cochinchine, qui avait déjà recouvré ses provinces méridionales, acheva de se rétablir. Pigneau de Brehaine mourut à sa cour, en 1799, respecté et regretté.

Pignerol. Ville de Piémont, qui fut prise par le maréchal de Créqui, le 23 mars 1630. Le château, dans lequel s'était renfermé le comte Urbain de l'Escalange, se rendit le 31 du même mois.

Pilatre de Rozier (Jean-François), naquit à Metz en 1756. Nommé intendant des cabinets de physique de Monsieur (depuis Louis XVIII), il s'occupait avec ardeur de tout ce qui pouvait seconder le progrès des sciences, lorsque la découverte des aérostats, par les frères Montgolfier, vint offrir un nouvel aliment à son zèle scientifique. Il fit plusieurs ascensions qui furent couronnées du succès, et conçut bientôt le projet de passer en Angleterre par la voie des airs; mais, dans la construction de son aérostat, pour lequel le gouvernement avait mis à sa disposition une somme de 40,000 fr., il eut la fatale inspiration de vouloir combiner le procédé de Montgolfier avec celui de Charles; et s'étant élevé, le 15 juin 1785, à Boulogne-sur-Mer, son ballon s'enflamma à une hauteur de 200 à 300 toises, et, au bout d'une demi-heure, l'infortuné aéronaute fut précipité à terre et tué sur le coup.

Piles (Roger de), littérateur et peintre, né à Clamecy en 1635, accompagna dans plusieurs ambassades Amelot de la Houssaie en qualité de secrétaire, et montra une grande aptitude pour les affaires. Mais sa vocation le portait vers la peinture, qu'il cultivait avec succès dans ses loisirs. Grand admirateur de Rubens, ses tableaux se distinguent par l'entente du clair-obscur et le sentiment de la couleur. On remarque parmi ses portraits ceux de *Boileau* et de *madame Dacier;* il mourut à Paris en 1709. On a de lui plusieurs ouvrages presque tous relatifs à la peinture, et qui ont été réunis en 1767, sous le titre d'*OEuvres diverses de M. de Piles,* 5 vol. in-12.

Pilnitz (traité de). Les manœuvres des émigrés avaient, vers le milieu de 1792, porté leurs fruits; ils étaient parvenus à exciter les puissances étrangères à prendre les armes contre la France: les cours de Berlin et de Vienne convinrent, le 22 juillet, d'une alliance défensive. Le 27 août suivant, l'empereur Léopold et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, se réunirent au château de Pilnitz en Saxe, pour donner la fameuse déclaration qui allait allumer la guerre dans toute l'Europe. Le comte d'Artois, Calonne et Bouillé se trouvèrent à cette conférence, et sollicitèrent vivement l'intervention des deux rois coalisés dans les affaires de France.

Voici le traité que signèrent les deux princes: « Leurs Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur, frère du roi de France, et de son altesse le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France, comme un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer conjointement avec leurs susdites Majestés, les moyens les plus

efficaces relativement à leurs forces pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus grande liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française.

« Alors et dans ce cas, leurs susdites Majestés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse ont résolu d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé en commun; en attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

On prétendit que le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient signé en outre six articles secrets, le 26 du même mois.

PILON (Germain). C'est un fait assez remarquable, qu'une certaine obscurité entoure presque toujours la naissance et quelquefois la mort des grands, des véritables artistes. Tout entiers à leur art, il semble qu'ils se soient plu à se détacher tout à fait du monde, ou plutôt est-il vrai de dire que, ne vivant que par leurs productions, ils ne comptent dans le monde que de leur premier chef-d'œuvre, et en disparaissent du jour où leur main affaiblie par l'âge ne peut plus jeter devant les yeux de la foule des preuves de leur génie. L'époque de la naissance de Germain Pilon est ignorée; la date de sa mort est incertaine. Il vécut avec Jean Goujon, Ambroise Perret, Pierre Bontems, tous sculpteurs français; il fut leur émule, partagea leur gloire et leurs travaux, et ne contribua pas peu à jeter de l'éclat sur les œuvres qu'ils produisirent en commun. Il était né près du Mans, d'un père sculpteur aussi, qui guida ses premières années, puis l'envoya, vers 1550, à Paris, où bientôt il acquit une réputation méritée par une multitude d'ouvrages dont la plupart des églises de la capitale furent ornées. Ce fut alors qu'on lui confia le premier travail vraiment important qu'il ait exécuté, le *Mausolée de Guillaume Langi du Bellay*, pour la cathédrale du Mans. On n'a conservé de ce monument que les bas-reliefs; mais, par leur pureté qui rappelle tout à fait l'antique, ils font juger du reste du monument. Germain Pilon fut ensuite chargé par Catherine de Médicis d'élever, sur les dessins de Philibert Delorme, un monument à la mémoire de Henri II. Il se surpassa; rien en effet de plus gracieux et cependant de plus noble que les statues de François II et de Catherine de Médicis; rien de plus simple et de plus suave que les bas-reliefs représentant la Foi, l'Espérance et la Charité. Ce mausolée, replacé en 1821 dans l'église de Saint-Denis, ne peut être mieux comparé qu'au *Mausolée du chancelier de Birague*, dû aussi au ciseau de Germain Pilon, et où se marient la gravité du style de Michel-Ange et la grâce du Primatice. N'a-t-on pas attribué au Primatice les bas-reliefs qui ornent la grande voûte du tombeau de François Ier? et pourtant, grâce à M. Alex. Lenoir, qui a rendu tant de services aux arts, nous pouvons hautement réclamer comme l'œuvre de l'un de nos artistes, ces délicieuses sculptures. Mais le plus beau fleuron de la couronne de Germain Pilon, c'est sans contredit son groupe des *Trois Grâces*, exécuté pour un monument destiné à renfermer les cœurs de Henri II et de Catherine de Médicis. Sur un piédestal en forme de trépied antique, trois figures de jeunes filles sont adossées et se donnent la main; leurs têtes gracieuses soutiennent l'urne où devaient être déposées les précieuses reliques. Les vêtements qui dérobent les beaux corps de ces pudiques jeunes filles aux regards indiscrets, sont d'une légèreté et d'un travail admirable. Que de noblesse dans le maintien de ces figures, que de richesse dans les ornements qui les entourent! On a comparé ces figures aux trois Grâces antiques, et on a dit que c'étaient les Grâces décentes; si décentes en effet, si pleines de pudeur, qu'on aurait prétendu que c'étaient les Vertus théologales, si les inscriptions tracées sur les trois faces du piédestal, n'étaient venues démentir cette opinion et indiquer que Germain Pilon avait en effet voulu représenter les Grâces. Ce précieux morceau, autrefois à la chapelle d'Orléans dans l'église des Célestins, a été transporté pendant la Révolution au musée des monuments français, et il est aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de la salle du Lou-

vre, destinée à recevoir les sculptures modernes.

Comme nous l'avons dit, la date de la mort de Germain Pilon est inconnue; quelques auteurs la fixent à l'année 1606. Mais M. Alex. Lenoir, dont l'autorité est grande en pareille matière, assigne l'année 1590, comme l'époque probable de la mort de cet illustre sculpteur.

PILORI. Ce mot, qui vient, suivant du Cange, du latin *pilorium*, désignait un poteau armorié, que chaque seigneur avait le droit d'élever dans sa seigneurie. Au milieu de ce poteau, étaient fixés des chaînes et un collier de fer. On distinguait plusieurs sortes de piloris; les uns étaient de simples poteaux, d'autres étaient faits en forme d'échelles, au sommet desquelles était une planche percée, par le milieu, d'un trou où l'on faisait passer le cou du condamné. Le malheureux était debout, le cou et les deux poignets retenus entre deux planches qui se rejoignaient. Cet appareil tournait sur un pivot, et le bourreau le faisait mouvoir pour exposer le patient aux regards du peuple. Il y avait à Paris, au quatorzième siècle, un pilori au carrefour formé par les rues de Bussy, du Four et des Boucheries. Celui des Halles, qui existait dès avant le treizième siècle, fut reconstruit en 1471, détruit par le feu en 1515, réparé en 1542, et maintenu jusqu'en 1789, époque où ce genre de supplice fut aboli.

PINAIGRIER (Robert), né vers 1490, se fit une grande réputation comme peintre sur verre; mais il ne nous reste guère que des fragments de ses ouvrages. On cite entre autres des vitraux qui ornaient l'ancienne église de Saint-Hilaire de Chartres, démolie en 1804, et qui décorent aujourd'hui deux côtés de la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Père de la même ville; trois vitraux complets et des fragments de deux autres, représentant l'histoire de la Vierge, et qui ornent encore la chapelle de la Vierge à l'église Saint-Gervais à Paris; enfin les vitraux de l'église de Saint-Médéric, représentant l'histoire de Joseph. Ces derniers passent pour les chefs-d'œuvre de ce maître. Il se fixa à Tours vers la fin de sa vie. Le lieu et la date de sa mort sont inconnus.



Ses trois fils, *Nicolas*, *Jean* et *Louis*, cultivèrent le même art, mais avec moins de succès.

En 1618 et 1635, un autre *Nicolas* PINAIGRIER, petit-fils de Robert, s'occupait aussi à Paris de peindre des vitraux; mais il ne reste rien de ses ouvrages.

PINEI, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en duché-pairie, en 1581, par Henri III, en faveur de François de Luxembourg. Charlotte de Luxembourg, petite-fille de ce seigneur, porta successivement ce duché à Brantes, père du connétable de Luynes, et au comte de Tonnerre, son second mari. Elle eut de ce dernier une fille, qui le porta au maréchal de Luxembourg. Le bourg de Pinei, où l'on compte 1,400 hab., est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Aube.

PINEL (Philippe), naquit en 1745, à Saint-André d'Alaysac (Tarn); il commença ses études médicales à Montpellier, et vint les achever à Paris, où il se livra bientôt à des travaux qui commencèrent sa réputation. En 1791, il obtint le prix proposé *sur les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est devenu aliéné avant l'âge de la vieillesse*. Quelque temps après, il entra comme médecin à Bicêtre, puis passa à la Salpêtrière, où il introduisit des améliorations, qui changèrent d'une manière notable le sort des malheureux détenus. A la création de l'école de médecine, il fut désigné pour occuper la chaire d'hygiène, et on lui confia quelque temps après celle de pathologie interne. Il entra, en 1803, à l'Académie des sciences, et mourut en 1826. On a de lui : *Nosographie philosophique ou méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, 1798, 2 vol. in-8°; *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 1809, in-8°; *Médecine clinique*, 1815, in-8°; *Discours inaugural sur la nécessité de rappeler l'enseignement de la médecine aux principes de l'observation*, 1806, in-4°.

PINGRÉ (Alexandre-Gui), savant et laborieux astronome, né à Paris en 1711, entra dans la congrégation des génovéfains, et commença par y professer la théologie; mais les conseils du célè-

bre chirurgien Lecat le décidèrent bientôt à se donner entièrement à l'astronomie. L'observation du passage de Mercure, en 1753, lui valut le titre de correspondant de l'Académie des sciences. Chargé d'essayer les montres marines de Berthoud et de le Roy, il fit à cet effet plusieurs voyages, dont le dernier avec Borda, en 1771. Il mourut en 1796. On a de lui quelques écrits, dont le plus important est la *Cométographie, ou Traité historique et théorique des comètes*, Paris, 1783.

PIOBERT (Guillaume), est né à Lyon en 1793. Admis à l'école polytechnique en 1813, il fut du nombre des élèves qui concoururent à la défense de Paris, en 1814 et en 1815. Au sortir de l'école d'artillerie de Metz, il fut attaché successivement au personnel et aux arsenaux, et différents mémoires qu'il adressa alors au ministre de la guerre, sur des simplifications à apporter dans le matériel, ayant attiré sur lui l'attention du gouvernement, il fut appelé en 1822 au dépôt central de l'artillerie. Il eut à cette époque la plus grande part aux modifications importantes qui furent apportées, tant dans le matériel que dans l'organisation du personnel de son arme. Poursuivant toujours ses études spéciales, il fut envoyé en 1830 à l'école de Metz, pour y créer un nouveau cours d'artillerie théorique et pratique. Il quitta cette place en 1837 pour accompagner en Afrique le maréchal Valée, en qualité d'aide de camp; se trouva à la prise de Constantine, et y fut nommé chef d'escadron. Au retour de cette expédition, il fut attaché définitivement au comité central d'artillerie, et remplaça, en 1840, M. de Prony, à l'Académie des sciences. On lui doit plusieurs ouvrages et mémoires importants, qui ont presque tous pour objet l'artillerie; nous citerons entre autres les suivants : *Création d'un nouveau système d'artillerie de montagne; Établissement d'un nouveau matériel d'artillerie; Traité d'artillerie pratique*, 1 vol. in-8°, Metz, 1836; *Traité d'artillerie théorique*, 1 vol. in-4°, Metz, 1840; *Expériences sur les roues hydrauliques à axe vertical*, 1 vol. in-4°, 1840; *Mémoires sur les effets des poudres des différents procédés de fabrication, et sur la manière de les rendre inoffensives dans les bouches à feu*, 1837.

PIOMBINO. Voy. LUCQUES.

PIONNIER. Dans le moyen âge, même après l'institution des armees permanentes, ce nom était synonyme de celui de *soldat*, et ce fut seulement sous le règne de François Ier qu'il commença à désigner l'ouvrier employé aux fortifications, le même qui prit plus tard la dénomination de *sapeur*.

En 1798, on réunit à l'île d'Aix tous les militaires noirs et de couleur, provenant des colonies françaises, et on en forma une compagnie de 115 hommes, commandée par trois officiers. D'autres compagnies, successivement créées sous le consulat, formèrent, en 1803, un bataillon qui prit le nom de *pionniers noirs*. Peu de temps après l'avénement de Joseph Napoléon au trône de Naples, l'empereur lui donna ce bataillon, et dès ce moment, les pionniers cessèrent de faire partie de l'armée française; rentrés en France après les événements de 1814, ils furent licenciés au commencement de la restauration.

L'ordonnance du 1er avril 1818, portant création de compagnies de discipline, donne le nom de pionniers à celles de 2e classe. On compte aujourd'hui quatre de ces compagnies. Voy. DISCIPLINE (compagnie de) et SAPEURS.

PIQUE et PIQUIERS. Au commencement du moyen âge l'usage de la pique était presque général en Europe; également employée à l'attaque et à la défense, cette arme résistait avec un égal avantage à la cavalerie et à l'infanterie; les Français lui durent les succès des batailles de Marignan (1515), de Cérisolles (1544), de Dreux (1562), de Moncontour (1569), d'Avein (1632), de Sénef (1674) et de Steinkerque (1692). Depuis le moyen âge, jusqu'à l'époque de la suppression des piques, sous le règne de Louis XIV, on donnait le nom de *Piquiers* aux soldats qui en étaient armés; ils occupaient le premier rang lorsqu'ils combattaient contre la cavalerie, et le second lorsqu'ils étaient engagés avec l'infanterie.

En 1630, époque à laquelle on substitua, en France, le fusil au mousquet, il y avait encore dans chaque régiment



un tiers des hommes armés de piques. L'invention de la baïonnette à douille (1703-1705) fit entièrement disparaître l'usage de cette arme; elle avait alors 14 pieds de long, y compris la lame.

PIRNA (combat de). Le 25 août 1813, Napoléon ayant appris que l'armée alliée de Bohême s'avançait sur Dresde, donna l'ordre au général Vandamme de marcher sur Kœnigstein, et de s'emparer du camp de Pirna. Ce général se mit aussitôt en mouvement dans la direction qui lui avait été donnée, et le 26, pendant qu'on se battait sous les murs de Dresde, il faisait, à la tête du 1er corps d'armée, une trouée à travers l'armée ennemie, repoussait le général Ostermann, chargé de couvrir les communications avec la Bohême, et s'emparait de Pirna. Enfin le lendemain de la grande bataille de Dresde (28 août), Vandamme attaquait avec impétuosité le corps d'Ostermann, qui était resté devant lui, le battait complétement dans un combat de plusieurs heures, et le rejetait en Bohême. Les Russes perdirent dans cette affaire 2,000 hommes et six pièces de canon.

PIRON (Aimé), apothicaire à Dijon, où il était né en 1640, composa, dans le patois de sa province, dont personne avant lui n'avait soupçonné les grâces naïves, un grand nombre de *noëls*, qu'ont fait oublier ceux de La Monnoye, son compatriote et son ami; il mourut en 1727.

Alexis PIRON, son fils, né à Dijon en 1689, fut d'abord destiné au barreau; mais un revers de fortune essuyé par son père l'ayant forcé de renoncer à cette carrière, il quitta sa ville natale, vers l'âge de trente ans, et vint chercher fortune à Paris, où il arriva sans crédit et sans fortune. Après y avoir fait le métier de copiste, privé même de cette chétive ressource, qui ne pouvait être longtemps de son goût, il se fit poëte par nécessité; et l'entrepreneur de l'Opéra-Comique ayant eu recours à lui pour soutenir son théâtre abandonné par Lesage et Fuselier, il composa son *Arlequin-Deucalion*, et le fit suivre d'autres pièces semblables, qui eurent toutes un grand succès. Cependant il n'osait s'élever au-dessus des tréteaux de la foire, et il fallut de pressantes sollicitations pour l'engager à travailler pour un théâtre plus digne de lui.

Il donna, en 1728, l'*École des pères*, sous le titre des *Fils ingrats*. Ce drame eut du succès, et fut suivi de la tragédie de *Callisthène* (1730), qui ne réussit pas. A cette pièce succéda *Gustave Wasa*, où l'on trouve des morceaux d'un grand talent, mais que n'épargnèrent pas les épigrammes (1733); enfin parut, en 1738, la *Métromanie*, véritable chef-d'œuvre d'intrigue, de style, de verve comique et de gaieté, et auquel Piron doit toute sa célébrité. Outre des pièces de théâtre dans tous les genres, Piron composa des *odes*, des *poëmes*, des *contes*, des *épîtres*, des *satires* et des *épigrammes*; et quelques-unes de ces pièces pleines de verve et de talent, mais où la licence est extrême, lui ont valu, auprès d'un certain genre de lecteurs, une immense réputation. Du reste, il était digne, par sa franchise, son désintéressement et ses douces vertus, d'avoir beaucoup d'amis, et il en compta parmi les plus illustres personnages, qui réparèrent à son égard les torts de la fortune. Il mourut en 1773. Ses œuvres ont été recueillies et publiées, en 1776, par Rigoley de Juvigny, en 7 vol. in-8°, et 9 vol. in-12.

PISE (traité de). La cour de Rome ayant consenti à faire toutes les réparations qu'exigeait Louis XIV pour l'affaire du duc de Créqui, l'abbé Rasponi fut envoyé à Pise pour traiter avec l'abbé de Bourlemont, chargé d'affaires de France, et la paix fut signée dans cette ville le 12 février 1664. Les cardinaux Chigi et Imperiali et les deux frères du pape furent contraints de venir faire au roi les excuses les plus humiliantes; on exigea qu'une pyramide fût élevée à Rome, vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, qui avaient attaqué les gens de l'ambassadeur français, et l'on y grava une inscription qui portait que la nation corse était à jamais incapable de servir le siége apostolique. Voy. PAPAUTÉ (relations de la France avec la.)

PISTES (diète et édit de). Pepin II, roi d'Aquitaine, ayant été attiré dans un piége par Rainulfe, comte de Poitiers, fut conduit au château de Pistes, où

Charles le Chauve avait assemblé une diète (juin 864), et condamné à mort comme apostat et ennemi de la patrie et de la chrétienté; mais cette sentence ne fut pas mise à exécution, et Pepin périt dans un cachot du couvent de Senlis. Voy. Pepin II.

Du reste, « cette diète de Pistes est au nombre des plus remarquables entre les assemblées législatives de la seconde race. Le capitulaire qu'elle publia, et qui est fort long, est destiné à porter la réforme dans toutes les parties de la législation, et il est assez détaillé pour faire connaître beaucoup des anciens usages, beaucoup des anciens abus auxquels on prétendait remédier..... Un grand désordre s'était introduit dans les monnaies du royaume; beaucoup de deniers d'argent faux ou légers étaient en circulation; beaucoup étaient frappés dans des lieux où la fabrication des monnaies n'était pas légalement établie. L'édit de Pistes ordonna une refonte générale des monnaies; il limita à dix villes seulement le nombre de celles qui avaient le droit de battre monnaie; il fixa l'empreinte des espèces; il fixa le rapport du denier, douzième partie du sou, avec la livre de douze onces, et de vingt sous d'argent pur; il établit le rapport de l'or et de l'argent, en raison de douze livres d'argent pour une livre d'or; il défendit le mélange des deux métaux, et il établit des peines contre les falsificateurs et les faux monnayeurs....

« Beaucoup de fraudes s'étaient introduites dans le commerce, beaucoup de vexations avaient été la conséquence du désordre et de la misère du temps. L'édit de Pistes s'efforça d'y remédier, comme les législateurs barbares le tentent d'ordinaire, par des règlements arbitraires. L'évêque, l'abbé ou le comte de chaque ville devaient fixer le nombre de pains du prix d'un denier, que le boulanger devait faire avec chaque boisseau de blé. Les mêmes supérieurs devaient veiller ensuite à la police des marchés et à la vérification des mesures.

« L'édit de Pistes ordonna un nouveau recensement des hommes libres obligés au service militaire; il punit des peines les plus sévères ceux qui les privaient de leurs chevaux ou de leurs armes; il poursuivit ceux qui, par une piété intéressée, se donnaient à une maison religieuse pour se soustraire au service, et il ne leur permit point de vouer à Dieu ce qui n'était pas à eux, les droits de la patrie sur leur personne. Il apporta du soulagement à la misère de ceux que la famine avait contraints de se vendre comme esclaves, et il voulut qu'ils pussent toujours se libérer de l'esclavage en payant à leurs maîtres un sixième en sus de la somme qu'ils auraient reçue d'eux. L'édit de Pistes étendit sa protection jusqu'aux colons fugitifs qui s'étaient dérobés au fer des Normands, et qui souvent, dans les lieux où ils s'étaient réfugiés, tombaient au pouvoir de ceux qui leur avaient donné un asile (*). »

Pistolet. C'est à l'Italie que l'on attribue généralement l'invention du pistolet; la note suivante, que nous tirons d'un manuscrit du dix-septième siècle, prouve la fausseté de cette attribution, et nous donne le droit de réclamer pour la France l'honneur d'avoir inventé cette arme.

« Généralement se dit que le pistollet ou petite arquebuse a esté primitivement fait en une ville d'Italie nommée Pistoya, d'où il auroit eu son nom. Mais ceste invention ne doit point estre donnée à ceste ville italienne; car il est bien certain qu'elle appartient à la ville de Sedan, où elle fut découverte par un capitaine nommé *Sébastien Pistollet*, escuyer, d'où ceste a esté appelée pistollet. Quelques-uns disent cependant que Pistollet n'estoit point son vrai nom, mais bien surnom ou sobriquet, et qu'il estoit de la famille des seigneurs de Corbion, et qu'il donna son surnom à l'arme qu'il fit, ou qu'après qu'eut donné le nom à l'arme, il en fut appelé le capitaine Pistollet. Quoi que on pense, depuis lors est de fait qu'il print pour armes nouvelles deux pistollets sur azeur, et pour devise *ante ferit quam flamma micet*, avec encore *fidelis*, et depuis, sa descendance porta ces mesmes armes, comme les porte encore M. Pistollet, que madame la du-

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. III, p. 165.

chesse de Bouillon tient fort en affection, et apparoît que tousjours ceulx de ceste maison ont esté fort attachés aux princes de Sedan, et les suivirent tousjours aux guerres; et feust toutefois un de ceste maison, grand père, je crois bien à celui vivant, qui servit à l'évesque de Liége, eust le commandement de la tour d'Autriche à Bouillon, et avoit le gouvernement de ceste ville sous le s[r] d'Horion, en l'an 1551, lors de la prinse qui en fut faite en ce temps. De laquelle maison aussi est depuis peu un cadet habitant le Bassigny en Champaigne, où a aussi lignée (*). »

Quoi qu'il en soit, une ordonnance du 9 février 1547 donna le pistolet aux archers du ban et de l'arrière-ban, et ces cavaliers prirent alors le nom de *pistolétiers* ou *pistoliers*.

Une compagnie d'archers à cheval, levée par la ville de Paris, était armée de pistolets, lorsque, le 30 octobre 1610, Louis XIII fit son entrée dans la capitale; on en donna, la même année, presque à toute la grosse cavalerie.

PITHIVIERS, *Pituerium*, petite ville de l'ancien Gatinais, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Loiret. Son origine remonte au neuvième siècle; vers 990, Aloïse de Champagne y fit bâtir un château quadrangulaire, flanqué au sud-est d'une tour très-élevée, dont il reste encore quelques ruines. En 1058, Henri I[er] assiégea et prit cette forteresse et la réduisit en cendres, ainsi que la ville. Les Anglais assiégèrent sans succès Pithiviers en 1350; le comte de Salisbury s'en empara en 1428, après une résistance opiniâtre. Le prince de Condé la prit pour les protestants, et la ravagea en 1562 et en 1567. Henri IV en fit démanteler les fortifications en 1589. On y compte aujourd'hui 3,500 habitants.

PITHOU (Pierre), naquit à Troyes en 1539. Son père, qui était un célèbre avocat, lui fit étudier de bonne heure le droit; mais une extrême timidité l'empêcha de plaider; il se borna aux travaux de cabinet, et acquit en peu de temps une grande autorité comme jurisconsulte. Forcé, comme calviniste, de fuir sa ville natale pendant les troubles religieux, il se retira à Bâle, où il publia des éditions de l'*Histoire de Paul Diacre* et de la *Vie de l'empereur Frédéric Barberousse*, par Othon de Freisingen. Ramené dans sa patrie par l'édit de pacification de 1570, il faillit être une des victimes de la Saint-Barthélemi. Cependant, peu de temps après, on le vit rentrer dans le sein de l'Église romaine, et personne ne s'avisa de révoquer en doute sa bonne foi. Il fut un des auteurs de la satire *Ménippée*, et composa ensuite un *Mémoire*, pour démontrer aux évêques qu'ils pouvaient, de leur propre autorité, relever Henri IV de l'excommunication, et se soumettre à lui. Aussi, lorsque ce prince fut enfin maître de Paris, il exigea que Pithou acceptât la charge de procureur général au parlement installé provisoirement dans la capitale. Pithou y consentit; mais il se démit bientôt de ces hautes fonctions pour redevenir simple jurisconsulte. Il mourut à Nogent-sur-Seine en 1596.

Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, nous citerons seulement : *Corpus juris canonici*, 1687, 2 vol. in-fol.; *Codex canonum vetus ecclesiasticum*, in-fol.; *Gallicæ ecclesiæ in schismate status*, in-8°; *Libertés de l'église gallicane*, livre qui servit de base à la déclaration du clergé en 1682, et dont la dernière édition est due à Clavier, 1817, in-8°; enfin, un *parallèle* (en latin) des lois de Moïse avec les lois romaines, auquel on a réuni ses *Observations sur le Code et les Novelles*, Paris, 1689, in-folio. On doit en outre à Pierre Pithou plusieurs bonnes éditions d'auteurs latins, entre autres, les éditions *princeps* du *Pervigilium Veneris* et des *fables de Phèdre*.

François PITHOU, frère puîné du précédent, né à Troyes en 1543, adopta aussi les principes de Calvin, puis se convertit comme son frère à la foi catholique. Reçu avocat au parlement de Paris en

(*) Ajoutons que des documents certains prouvent qu'au commencement du dix-septième siècle, il existait encore à Sedan une famille du nom de Pistollet, et qu'il est question d'un personnage ainsi nommé dans une épître adressée par Chaulieu à la duchesse de Bouillon. Remarquons en outre que le nom de l'inventeur du pistolet s'écrit par deux *l*, et que telle a été aussi dans l'origine l'orthographe du nom de cette arme.

1580, il combattit par ses écrits les prétentions ambitieuses de l'Espagne, et fut chargé, après l'avénement de Henri IV, de régler les limites de la France et des Pays-Bas, conformément au traité de Vervins. Il mourut à Troyes en 1621. On a de lui un *Traite de la grandeur des droits, prééminences et prérogatives des rois et du royaume de France*, Troyes, 1587, in-8°; un autre *de l'Excommunication et de l'Interdit;* un *Glossaire* pour l'intelligence des capitulaires, et un autre destiné à éclaircir la loi salique.

PLAIDS. On appelait ainsi dans l'ancien droit féodal les assemblées de justice tenues par les seigneurs.

Sous la seconde race, il faut distinguer deux espèces de plaids : le plaid général et le plaid local. Le plaid général, appelé aussi *mallum*, était l'assemblée des seigneurs qui se réunissaient deux fois par an, au printemps et en automne, et à laquelle se trouvait souvent le roi (voyez CHAMP DE MAI). Cette assemblée se composait principalement de comtes, de vicaires et de dizainiers : *Comites et vicarii vel etiam decani plurima placita constituunt* (*). On ne s'occupait, dans le plaid local, que des affaires d'une certaine division territoriale; c'était le comte ou son vicaire, et quelquefois un dizainier qui le tenait; « chacun de ces officiers tenait une cour ou assemblée (*placitum, mallum*) où se rendait la justice, et où toutes les affaires qui intéressaient le district étaient mises en délibération. Les convocations militaires avaient lieu également dans cette assemblée; c'était là que se faisaient les ventes, les affranchissements et la plupart des transactions civiles, qui n'avaient alors presque aucune autre garantie que leur publicité. Dans l'origine, ces plaids locaux se réunissaient très-fréquemment, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y rendre. L'obligation était la même pour les vassaux du roi ou du comte et pour les hommes libres absolument indépendants. A l'assemblée appartenait le pouvoir : elle jugeait les causes et décidait de toutes les affaires communes. L'office du magistrat, comte, vicaire du comte, centenier, dizainier ou autre, se bornait à la convoquer et à la présider. La compétence de ces divers plaids locaux n'était pas égale. La cour du dizainier paraît avoir eu peu d'importance; peut-être même cessa-t-elle bientôt de se réunir. Les questions de liberté, les questions capitales et quelques autres ne pouvaient être jugées dans la cour du centenier; celle du comte, et plus tard celle des envoyés royaux (*missi dominici*), avaient seules le droit d'en décider (*). » (Voy. ASSEMBLÉES, CENTENIERS, DIZAINIERS, COMTES, MALLUM, JUSTICES SEIGNEURIALES.)

PLAISANCE (batailles et prises de). L'armée impériale du prince de Lichtenstein et celle du maréchal de Maillebois, commandant les troupes réunies de France, de Naples et d'Espagne, se rencontrèrent, le 16 juin 1746, en avant de Plaisance. Dès la pointe du jour, le maréchal attaqua son adversaire avec vigueur, et rejeta son aile gauche en arrière de sa ligne; mais tandis que la droite de Maillebois gagnait du terrain, sa gauche, enveloppée par l'ennemi, éprouvait des pertes considérables. Après un combat de neuf heures, pendant lequel on déploya de part et d'autre le plus grand acharnement, la victoire resta aux Impériaux. Cette bataille, l'une des plus sanglantes de toute la campagne, fit rentrer le Milanais sous l'obéissance de Marie-Thérèse. Maillebois y perdit plus de 8,000 hommes, tant tués que blessés.

— La ville de Plaisance, qui avait été occupée après les premières victoires du général Bonaparte en Italie (1796-1797), fut investie en 1799 par les Austro-Russes, et la faible garnison qui l'occupait fut contrainte de capituler.

— Le général Melas, ayant appris que Bonaparte, revenu en Italie, s'était rendu maître de Milan, expedia au général Oreilli l'ordre de se porter sur Plaisance, afin de couvrir cette ville. Murat, informé de ce mouvement, se porta, le 5 mai 1800, dans cette direc-

(*) Hincmar.

(*) Guizot, *Essais sur l'Hist. de France*, p. 257 et suiv.

tion, attaqua la tête du pont, défendue par 600 hommes et 20 pièces de canon, et s'en empara. Les Autrichiens, ayant coupé, du côté de la ville, quelques bateaux du pont, se préparaient à défendre le passage du fleuve avec une forte batterie; mais le général français prévint ces dispositions, fit passer deux régiments sur des barques réunies à la hâte, attaqua la ville, s'en empara, y fit un grand nombre de prisonniers, et enleva des magasins considérables. Une partie de la cavalerie autrichienne s'était retirée dans la citadelle. A peine Murat eut-il pris position à Plaisance, que la grand' garde française fut attaquée du côté de la route de Parme, par un corps d'environ 1,000 hommes, qui venait renforcer la garnison du fort. Se plaçant alors à la tête de deux bataillons, Murat chargea l'ennemi à la baïonnette, le culbuta, lui prit ses canons, ses caissons, ses munitions, et le dissipa entièrement. La citadelle, vivement attaquée les jours suivants, se rendit le 17.

Plaisance (duc de). Voy. Lebrun.

Plancher (dom Urbain), né en 1667, à Chenus, pres de Baugé, en Anjou, entra en 1685 dans la congrégation de Saint-Maur, et mourut en 1750, à l'abbaye de Saint-Benigne, près de Dijon, après avoir publié l'*Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*, Dijon, 1739-48, 3 vol. in-fol.

Plantin (Christophe), né à Mont-Louis, en Touraine, vint de bonne heure à Paris, où il travailla comme relieur, puis alla apprendre la typographie à Caen, chez Robert Macé. Il se perfectionna ensuite dans la connaissance de cet art, en parcourant les principales imprimeries de France, et alla enfin, en 1555, s'établir à Anvers, où il se fit bientôt une immense réputation. Le roi d'Espagne, Philippe II, le nomma son premier imprimeur, et le chargea de publier une nouvelle édition de la *Bible polyglotte d'Alcala;* cette édition est regardée comme le chef-d'œuvre typographique de Plantin; elle parut de 1569 à 1572, 8 vol. grand in-f°. Ce célèbre typographe mourut en 1589, après avoir été le rival des Alde et des Estienne. Outre son imprimerie d'Anvers, il en avait une à Leyde et une autre à Paris; sa marque était une *main tenant un compas*, avec ces mots en exergue: *Labore et constantia.*

Plélo (Louis-Robert-Hippolyte de Brehan, comte de), né en 1699, d'une ancienne famille de Bretagne, était ambassadeur de France auprès du roi de Danemark, lorsque Stanislas Leczinski, élu pour la seconde fois roi de Pologne en 1733, fut forcé de se retirer dans la ville de Dantzig, où une armée russe vint l'assiéger. Une escadre portant 1,500 hommes de débarquement fut envoyée par le cardinal Fleury au secours du beau-père du roi de France; mais la Motte, qui la commandait, n'osa risquer un combat inégal, et se retira dans le port de Copenhague. Le comte de Plélo, indigné, résolut de secourir Dantzig ou de périr. Il arriva, le 27 mai 1734, devant la ville avec 1,600 Français, attaqua aussitôt les Russes, qui étaient au nombre de 30,000, força trois de leurs retranchements, et il se trouvait près des murs de la place lorsqu'il tomba criblé de balles. Sa mort força ses soldats à la retraite; toutefois, ils se défendirent encore pendant plusieurs jours, et ne capitulèrent que lorsqu'ils furent accablés par le nombre. Aux sentiments d'un héros, Plélo joignait le goût des lettres et de la philosophie. Il avait fait quelques recherches savantes et des observations astronomiques qui ont été consignées dans le *Recueil de l'Académie des sciences*. On a en outre de lui des pièces légères, pleines de délicatesse. La plus connue est une idylle intitulée *la Manière de prendre les oiseaux*, insérée dans *le Portefeuille d'un homme de goût*. C'est à lui que la Bibliothèque royale doit ce qu'elle possède de plus précieux sur les langues du Nord de l'Europe.

Plessis-lez-Tours. Voy. Richelieu.

Ploermel. Cette petite ville de Bretagne, aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Morbihan, date du dixième siècle; elle fut, en 1222, livrée à Pierre de Dreux, duc de Bretagne, par Amaury de Craon; Charles VIII la saccagea en 1487; l'année suivante, le duc François II la reprit et en fit démolir les fortifications, qui furent rebâties peu de temps après, puis abattues de nou-

veau, en 1591, par le duc de Mercœur. On y compte maintenant 4,500 habitants.

Pluche (Noël-Antoine, l'abbé), écrivain laborieux, né à Reims, en 1688, était directeur du collége de Laon, lorsque, dénoncé comme janséniste, il fut contraint de quitter son emploi. Il vint alors à Paris, et y donna quelque temps des leçons; mais il renonça ensuite à l'enseignement pour travailler au livre qui devait faire et qui fit en effet sa réputation. Il mourut à Varenne-Saint-Maur, en 1761. On a de lui : le *Spectacle de la nature, ou Entretiens sur l'histoire naturelle et les sciences*, Paris, 8 tom. en 9 vol. in-12, ouvrage excellent, qui a été réimprimé plusieurs fois et que l'on a traduit en plusieurs langues; *Histoire du Ciel, considérée selon les idées des poëtes, des philosophes et de Moïse*, 1739, 2 vol. in-12; *La mécanique des langues et l'art de les enseigner*, 1751, in-12.

Plumier (Charles), religieux minime et savant botaniste, né à Marseille, en 1646, étudia d'abord les mathématiques à Toulouse, sous le P. Maignan, son confrère, puis s'adonna exclusivement à la botanique; enfin, Louis XIV l'envoya en Amérique, où il fit trois voyages différents. Il y retournait une quatrième fois, pour examiner l'arbre qui produit le quinquina, lorsqu'il mourut au port Sainte-Marie, près de Cadix, en 1706. On a de lui : *Description des plantes de l'Amérique*, 1693, in-fol. avec 108 planches; *Traité des fougères de l'Amérique*, 1705, in-fol. avec 172 planches; *Nova plantarum americanarum Genera*, Paris, 1703, in-4°; l'*Art de tourner*, 1701, in-fol.

Pô (départ. du). Ce département, réuni à la France en 1802, avec les autres départements formés dans le Piémont, avait pour bornes : au nord, les départements du Mont-Blanc et de la Doire; à l'est, celui de Marengo; au sud, celui de la Stura, et à l'ouest, celui des Hautes-Alpes. Son chef-lieu était Turin.

Poctier (Étienne-Nicolas), né à Paris, canonnier à la 6ᵉ demi-brigade d'artillerie, venait d'avoir le bras gauche emporté par un boulet, à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure;* il n'eut pas plutôt subi l'amputation, qu'il remonta sur le pont, et mit le feu à une pièce en s'écriant : « L'ennemi m'a coupé « un bras, je lui ferai voir qu'il m'en « reste encore un pour le service de ma « patrie. »

Poésie. Boileau a dit au premier livre de son *Art poétique :*

> Durant les premiers ans du Parnasse françois,
> Le caprice tout seul faisait toutes les lois;
> La rime au bout des mots assemblés sans mesure
> Tenait lieu d'ornements, de nombre et de césure.

Quoique Boileau eût peu lu les productions des premiers trouvères, le jugement qu'il porte ici sur eux tombe juste. Quels furent les ouvrages poétiques qui parurent *durant les premiers ans du Parnasse françois*, c'est-à-dire aux onzième, douzième et treizième siècles? C'est l'époque des longs romans de chevalerie et des fabliaux ou *lais;* c'est alors qu'on raconte dans des poëmes de douze mille vers, l'histoire des paladins de Charlemagne, ou celle des chevaliers normands de la Table ronde, ou les exploits d'un Alexandre moitié historique, moitié fabuleux, ou les étonnantes aventures d'Amadis; c'est alors que dans des récits plaisants, ou satiriques, ou licencieux, d'une étendue moindre, on retrace les métamorphoses allégoriques du *renard*, les tours bouffons du *vilain mire*, ou la passion touchante de *Griselidis*. Or, quelle est la valeur poétique des œuvres de ce genre, que le génie français, dans toute cette période primitive, produisit en si grande abondance? On n'est pas poëte pour inventer une longue suite d'événements romanesques, pour accumuler dans un récit des fictions, des prodiges. Il ne suffit pas pour être poëte de conter avec esprit une aventure bouffonne, un trait grotesque ou licencieux, ou d'attaquer avec des allusions plaisantes et hardies les abus dont l'humanité gémit. Les premiers trouvères eussent été poëtes, s'il n'eût fallu pour l'être que de l'imagination romanesque et de l'esprit railleur; mais il faut encore pour cela une langue et un style, c'est-à-dire une civilisation perfectionnée, de l'art et du goût. La langue des premiers trouvères était si informe, si indécise, qu'elle changeait sans cesse, et que ses monuments devenaient presque inintelligibles pour la nation, à cinquante ans de dis-

tance. Ils n'avaient point de style; car on ne peut donner ce nom aux formes rudes, grossières et pauvres, dont ils habillaient, avec une insouciante facilité, leurs imaginations naïves et leurs souvenirs confus de l'antiquité. Ils ne connaissaient presque aucune loi de versification. Dans les vers de Robert Wace (*), dans ceux de Chrestien de Troyes (**), c'est toujours la *rime* qui *tient lieu* de *nombre* et de *césure*, aussi bien que d'*ornements;* en les lisant, il faut toujours en revenir au jugement qu'après une étude rapide, mais suffisante, s'en était formé Boileau. C'est toujours aussi la même abondance, la même prolixité, dans la forme du récit. « La facilité de cette langue, qui avait « peu de règles, dit M. Villemain, et de « cette poésie, qui n'en avait qu'une, « la rime, permettait à tout homme « doué de quelque invention et de quel« que mouvement d'esprit, de raconter « longuement ce qu'il savait ou ce qu'il « imaginait. »

Toutefois, remarquons que l'arrêt prononcé par Boileau n'est parfaitement juste que lorsqu'on se contente d'en faire l'application aux genres de poésie les plus généralement cultivés dans les premiers siècles de notre littérature, par exemple, au poëme chevaleresque, au poëme historique, au fabliau, qui sont les seuls que nous ayons cités jusqu'ici. Mais à une certaine époque de la longue période que Boileau a voulu caractériser, on vit paraître des genres nouveaux, soumis à des règles de versification plus compliquées et plus savantes. Ainsi, au treizième siècle, les trouvères, dont l'oreille était devenue plus délicate, et qui avaient eu le temps d'étudier dans les productions des troubadours la variété du rhythme et la richesse de l'harmonie, commencèrent à composer des rondeaux, des chansons, des ballades. Dans ces poésies, toujours peu étendues, et où, par cela même, le mécanisme de la versification pouvait être plus aisément perfectionné, la rime ne fut plus le seul ornement des vers, ou du moins cet ornement fut employé avec bien plus d'art et d'invention. Les trouvères apprirent à produire des effets harmonieux, par la répétition prolongée et par l'entrelacement régulier des rimes. Ils sentirent, en outre, le prix de la cadence, et, sans observer aucune loi fixe pour la césure, ils s'efforcèrent de donner au vers une marche plus soutenue et plus réglée. Ils commencèrent aussi, à cette époque, à créer des vers de nouvelle mesure, qu'ils entremêlaient heureusement. Ainsi, le treizième siècle offre certains essais de versification déjà assez habiles pour ne point mériter qu'on leur applique à la lettre le jugement rendu par l'auteur de l'*Art poétique*. Du reste, si l'on y cherche, non plus l'enveloppe matérielle, le vêtement extérieur de la poésie, mais la poésie elle-même, c'est-à-dire l'imagination, le goût, le style, on est forcé de les juger aussi sévèrement que les poëmes de chevalerie et les fabliaux. C'est à peu près la même barbarie et la même insipidité.

Cependant, un progrès réel et notable devait enfin s'accomplir. La meilleure manière de faire connaître la date d'un progrès, c'est de citer le nom de l'homme chez lequel ce progrès se manifeste avec le plus d'éclat. Quel nom de poëte pourra marquer ce mieux, ce premier perfectionnement vraiment digne d'attention et vraiment heureux de la poésie française ? Pour le trouver, faudra-t-il sortir du treizième siècle ? faudra-t-il le chercher dans le quatorzième ou bien attendre, pour le voir paraître. jusqu'au quinzième ? Ce poëte, qui doit clore l'époque de barbarie, ou du moins montrer les premiers symptômes décisifs d'imagination et d'élégance, sera-ce l'amant de la reine Blanche, l'illustre croisé de la guerre des Albigeois, ce Thibaut de Champagne, qui se délassait des fatigues de la vie aventureuse en imitant, dans la langue des trouvères, l'art ingénieux des poëtes du Midi ? Mais si les ouvrages de ce poëte sont, à quelques égards, supérieurs à ce qui s'est fait avant lui, la langue qu'il parle est encore presque entièrement dépourvue, non-seulement de souplesse et d'éclat, mais de régularité : c'est encore une langue à la fois grossière et indécise. Thibaut de Cham-

(*) Auteur du *Roman de Rou*, douzième siècle.

(**) Treizième siècle.

pagne se rattache aux poëtes ses prédécesseurs par plus de côtés qu'il ne s'en sépare. Sera-ce l'auteur du *Roman de la Rose*, ce Jean de Meung, dont les vers étaient lus avec tant d'avidité au seizième siècle? Ce poëte est plus savant que Thibaut de Champagne. L'étrange composition allégorique dont il est l'auteur, est comme l'encyclopédie de toutes les connaissanses du temps: on y trouve beaucoup de souvenirs de l'antiquité et une érudition confuse, mais riche et variée. Du reste, l'expression chez lui est encore moins poétique que dans les vers de Thibaut de Champagne. Jean de Meung ne fait guère que rimer la prose de son époque. Son imagination est toute dans le plan de son poëme et dans la combinaison de mille personnages symboliques qu'il invente; et il faut avouer qu'il n'en fallait pas beaucoup pour ce genre de travail.

Parmi les noms de poëtes célèbres dans le siècle suivant, s'offre d'abord Alain Chartier. Ce fut lui qu'une princesse baisa sur la bouche pendant qu'il dormait, disant qu'elle ne baisait pas la personne, mais la bouche d'où étaient sortis tant de beaux vers. Malgré cet hommage, que plus d'un poëte a envié sans doute à Alain Chartier, tout lecteur qui ne se laissera pas prévenir par l'action et le mot de Marguerite d'Écosse, ne pourra se défendre, en lisant cet auteur, d'un ennui accablant, causé et par la froideur des inventions, et par la lourdeur, le pédantisme et la prolixité aussi incorrecte que monotone du langage. Qui donc sera ce poëte que nous cherchons? Les ballades de Froissart ne peuvent nous arrêter: on n'y retrouve point l'imagination ni le coloris naïf de l'auteur des chroniques, et Froissart serait inconnu comme poëte, s'il ne s'était illustré comme historien, ou du moins comme conteur. Consultons de nouveau ce tableau résumé des vicissitudes de la poésie, qui forme dans le premier chant de l'*Art poétique* de Boileau, une sorte d'épisode historique. Boileau, cherchant celui qui le premier fit faire à la poésie un pas marqué et décisif, n'hésite pas à proclamer Villon:

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

« Sans doute, dit M. Villemain, Boileau n'avait pas lu les chansons de Charles d'Orléans; car, s'il les eût connues, il est fort probable qu'il eût réservé pour le captif d'Azincourt la louange qu'il accorde à Villon. » D'autres critiques distingués ont réclamé dans le même sens contre le jugement de Boileau. Cependant, les deux vers où ce jugement est rendu, ont trouvé des défenseurs (*); toute une controverse littéraire s'est engagée à propos de cette question: le résultat a été favorable à Villon. Après avoir longtemps pesé dans la même balance Villon et Charles d'Orléans, on s'est presque accordé à donner gain de cause au premier. On est revenu ainsi à l'opinion de Boileau, quelque temps abandonnée ou suspectée, et l'on a fini par rendre justice sur ce point, comme sur tant d'autres, à la pénétration de son goût et à la sagacité de sa critique. Villon, en effet, a sur le poëte qu'on voulait lui opposer l'incontestable avantage d'écrire avec plus de naturel, et en même temps d'être guidé, en écrivant, par un pressentiment plus clair et plus distinct du caractère que la langue française devait prendre en se fixant. Charles d'Orléans est de cette école subtile et allégorique où l'on se passait en quelque sorte de main en main des imaginations toutes faites; où toutes les pensées et tous les sentiments se refroidissaient en s'habillant de ces vêtements symboliques mis à la mode par le *Roman de la Rose*, et dont l'usage était devenu presque traditionnel. Villon s'abandonne franchement à toutes les émotions qui naissent pour lui des événements de sa vie; il ne farde point, par des ornements à la fois subtils et grossiers, ce qu'il pense et ce qu'il sent. Ce qu'il éprouve franchement, il l'exprime de même; et il a d'ailleurs assez d'esprit et d'imagination pour que le naturel qui lui est propre ne fasse que donner aux expressions qu'il emploie plus de charme et de prix. La langue de Charles d'Orléans ne manque pas de grâce et d'une certaine délicatesse, que donnaient au poëte chevalier la fréquentation de la cour, le commerce des femmes de haut lieu: mais

(*) Voir le *Précis d'histoire littéraire* de M. D. Nisard.

cette grâce est puérile, et tourne souvent à la mignardise subtile des cours d'amour; mais souvent cette délicatesse n'a qu'un attrait médiocre, parce qu'elle n'est accompagnée ni de justesse dans la pensée, ni de clarté dans l'expression. La langue de Villon, plus populaire, est aussi plus claire, plus précise; elle dit mieux ce qu'elle veut dire; elle est plus variée et plus vive, parce qu'elle obéit mieux aux mouvements divers de la pensée; elle est donc plus française.

Il est resté de la poésie du quinzième siècle deux monuments qui attestent un véritable progrès, et auxquels, malgré la rouille de vétusté qui les couvre, on aime encore à revenir. Ce sont le recueil des *ballades* de Villon, et cette *farce* d'un auteur inconnu, qui est presqu'une bonne comédie, la farce célèbre de l'*Avocat Pathelin,* tant de fois jouée sur les théâtres de nos pères, encore applaudie de nos jours sous la forme moderne dont on l'a revêtue, et qui toutefois l'affaiblit en la rendant plus intelligible, et sans cesse citée par tout le monde, parce que beaucoup des plaisanteries qu'elle contient sont devenues proverbes.

Telles sont les premières productions de la poésie française, où l'on découvre une amélioration réelle, où l'on sente un germe fécond de progrès. Il avait fallu plus de trois siècles pour arriver là, tant le génie français fut lent à sortir de cette enfance où les nations sont plongées par la barbarie! Et à quels genres appartiennent ces deux monuments, premiers efforts heureux de notre poésie? D'autres nations modernes ont déjà révélé ou révéleront bientôt leur génie poétique dans des genres où la poésie déploie son vol le plus haut et le plus hardi, dans l'épopée ou dans l'ode. Le premier succès poétique de la France a lieu dans la poésie légère et dans le drame. Quelques ballades, animées par un enjouement fin et raisonnable, empreintes d'un bon sens gracieux, railleur, philosophique, et une bouffonnerie excellente, qui atteint çà et là au vrai comique, tels sont nos premiers titres sérieux à la gloire poétique.

Marot poussa plus loin le perfectionnement commencé par Villon. Non-seulement il opéra dans les formes rhythmiques et matérielles de la poésie quelques améliorations utiles, dont Boileau lui a tenu compte (*), mais, ce que Boileau, en le louant, aurait dû surtout relever, parce que c'est la plus grande obligation que nous lui avons, il imprima à la langue, qui d'ailleurs avait continué de se débrouiller sous Charles VIII et Louis XII, un caractère de netteté, de vivacité et de grâce, où l'on retrouve, si l'on veut, Villon, mais Villon très-perfectionné. La langue de Marot ressemble assez à celle du dix-septième siècle, c'est-à-dire à la langue définitive, pour que la Bruyère ait pu dire: « Il n'y a guère entre Marot et nous que la différence de quelques mots. » En outre, sur cette langue si française déjà Marot mit son cachet propre, par ce tour de naïveté gracieuse et fine, qui donne tant de charme à ses vers, et dont la Fontaine seul eut le secret après lui. Du reste, il se renferma, comme Villon, dans cette espèce de poésie, qui, avec un enjouement familier, tantôt retrace les douceurs et les peines de l'amour, mais de l'amour peu profond et peu sérieux; tantôt s'amuse à tracer de légères esquisses des ridicules et des folies des hommes; tantôt présente, sous une forme piquante, ces axiomes de bon sens et de philosophie pratique, que fournissent l'observation du monde et l'expérience de la vie. Rien de ce que Marot a écrit ne sort de ce genre connu sous le nom de poésie légère. C'est sur ce genre que portent jusqu'ici les principaux perfectionnements. L'épopée est restée dans l'état de barbarie où l'a-

(*) Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna les triolets, rima les mascarades,
A des refrains réglés asservit les rondeaux,
Et montra pour rimer des chemins tout nouveaux.

Ces deux derniers vers ne sont point exacts. Les services rendus en ce genre par Marot se réduisent à avoir fait mieux connaître que ses devanciers la véritable allure des vers de dix syllabes, et employé plus souvent qu'eux le mélange alternatif des rimes masculines et féminines. L'érudition de Boileau est ici en défaut: car le rondeau avait été asservi à des refrains réglés depuis deux siècles, et Marot n'a inventé aucun genre de poésie nouveau, ni aucune combinaison de rimes nouvelle.

vaient laissée les trouvères des douzième et treizième siècles. On pouvait trouver une ébauche vague de l'ode, c'est-à-dire de la poésie lyrique sérieuse, dans quelques chansons guerrières ou morales du treizième siècle, mais ces faibles traces ont disparu, et l'ode est entièrement inconnue à Marot et aux poëtes de son école.

Une nouvelle génération de poëtes, élevés à l'école des anciens, pleine de feu et d'ardeur, avertie par ses études et par une sorte de patriotisme littéraire de tout ce qui manquait à la gloire poétique de la France, se forma sous les auspices de Ronsard, et s'engagea dans ces hautes routes à peine entrevues par les trouvères, et négligées par eux. L'entreprise était grande et hardie. Il s'agissait, par des essais nouveaux, de relever la France au niveau de l'Italie, et même de la faire entrer en rivalité littéraire avec Rome et la Grèce. Ce qui tentait Ronsard et ses disciples, ce qu'ils espéraient d'atteindre, c'était la gloire de Dante et de Virgile, de Pindare, d'Horace, de Pétrarque. En même temps qu'ils se proposaient d'emboucher la trompette, ils se préparaient à chausser le cothurne. Dans l'art de Sophocle et d'Euripide, ils avaient tout à faire, comme dans celui de Virgile et d'Horace; car jusqu'ici ce n'était que dans la comédie que les Français avaient montré leur vocation pour le drame, et il était urgent d'en finir avec ces *mystères,* dont les représentations semblaient perpétuer dans le peuple le règne de l'ignorance et de la barbarie.

Rien de plus grand et de plus hardi, comme on voit, que le plan conçu par cette école; mais quand elle se mit à l'œuvre, elle rencontra un obstacle inattendu. La langue française, qui était devenue assez souple pour se prêter à toutes les inventions gracieuses, satiriques, familières, d'un Marot et d'un Mellin de Saint-Gelais, pour revêtir les formes du rondeau, ou de la ballade, ou du madrigal, ou de l'épître enjouée, pour se façonner aux allures du dialogue comique, résista, quand on l'appliqua à des tentatives d'épopée, d'ode ou de tragédie. Cette langue, dont on admirait déjà dans les poésies de Marot la flexibilité et la richesse, parut et devait paraître aux novateurs, pauvre, basse, dure et stérile, quand ils commencèrent à la manier pour un autre usage. Ils se virent donc obligés, pour accomplir leurs projets, de chercher d'abord à donner à la langue tout ce qui lui manquait en fait de qualités indispensables à la haute poésie; ils se proposèrent de lui donner la dignité, l'éclat, la richesse, tout ce qu'ils admiraient dans ces grands poëtes de Rome et d'Athènes, avec lesquels ils avaient été familiarisés dès le collége par les leçons de maîtres érudits, et qu'ils étudiaient sans cesse. Malheureusement, s'ils avaient senti avec la clairvoyance d'un heureux instinct de quelles ressources nouvelles la langue poétique avait besoin, ils s'abusèrent sur la méthode à suivre pour les lui faire acquérir. Pour mettre dans la langue française la noblesse, l'éclat de couleurs, la hardiesse de figures qu'ils ne se lassaient point d'admirer dans les anciens, que firent-ils? Ils s'imaginèrent que le meilleur moyen était d'enlever aux anciens, par un système d'imitation hardie, ou, pour mieux dire, d'emprunt direct, toutes les formes, tous les tours, toutes les habitudes qui faisaient la richesse éclatante et la magnifique abondance de leur langage. Frappés de la pauvreté qu'ils découvraient tout à coup dans la langue française, ils oublièrent les progrès réels qu'elle avait faits d'ailleurs, et qui déjà lui donnaient des droits au respect, et la traitèrent comme un indigent, manquant de tout, auquel on irait chercher de tous côtés, et pour lequel on prendrait de partout des vêtements pour le couvrir et le parer, sans s'inquiéter s'ils sont à sa taille et s'ils conviennent à son air et à son allure. De cette étrange méthode d'embellissement, que pouvait-il résulter? Tout le monde sait ce qui arriva. Étouffée sous les lambeaux dérobés au latin et au grec, dont on se hâtait de l'affubler, la langue perdit entre les mains de Ronsard les qualités qu'elle possédait déjà, sans acquérir celles qu'elle n'avait pas encore : elle perdit la clarté sans acquérir la noblesse; ce qu'elle avait déjà de précision disparut, sans qu'elle prît plus d'éclat; la grâce dont elle s'était plus d'une fois revêtue, s'effaça, sans qu'elle de-

vint plus riche. Il n'y eut plus qu'un mélange bizarre d'une langue vivante avec deux langues mortes, *mortua quin etiam*... L'entreprise avait été grande et généreuse au début; mais le fanatisme de l'érudition perdit tout, et la chute fut *burlesque*.

Une réforme devint nécessaire. On sait par qui elle fut opérée. Préparée jusqu'à un certain point par la sagesse, ou plutôt par la faiblesse timide de Desportes et de Bertaut, elle fut accomplie par Malherbe.

Malherbe, averti par son bon sens et par le désastre de ses prédécesseurs, chercha dans la langue française seule les éléments d'une langue poétique : il usa des anciens comme de maîtres excellents pour perfectionner le goût et pour animer l'imagination; il comprit l'impossibilité de leur enlever des formes de langage. Tout au plus, il risqua de leur dérober quelques tours, quelques inversions rapprochées du génie de notre langue; du reste, il tira tout du sol français. Il soumit la langue à un examen sévère, pour voir de quelles hardiesses elle était susceptible, quelles ressources elle possédait pour le coloris, par quelles modifications légitimes elle pouvait prendre la noblesse et la dignité; quelles étaient enfin les conditions valables d'une séparation nette et durable entre la langue de la prose et celle de la poésie. Sa vie tout entière fut occupée à ce travail. Non-seulement il acheva son entreprise, mais il en fit accepter à son époque tous les résultats. Au commencement du dix-septième siècle, par l'effet des patients efforts de Malherbe, la France est en possession d'une langue poétique nettement et régulièrement constituée. Cette langue est noble, claire, précise, harmonieuse : elle ne manque ni d'audace, ni d'éclat pittoresque; toutefois, dans les beautés de ce genre, elle est plutôt en deçà qu'au delà de la mesure; elle ne se prête que sobrement aux grands mouvements de l'imagination; elle est beaucoup moins libre, beaucoup moins figurée que le latin, et surtout que le grec. Telle qu'elle est, elle sera, sauf quelques améliorations opérées par les grands génies qui vont venir, la langue poétique de tout le dix-septième siècle.

Nous ne dissimulons rien : nous venons de reconnaître ce qui manquait, en fait de hardiesse et de couleur, à la la langue poétique dont Malherbe est le fondateur. Eût-il pu départir plus largement à la poésie française les qualités de ce genre? Eût-il pu établir entre le vocabulaire de la poésie et celui de la prose une séparation plus tranchée et plus complète? On a dit plus d'une fois, et surtout de nos jours, que rien ne l'empêchait de marquer davantage cette distinction; que s'il ne l'a pas fait, la faute en est à son génie et non pas à la langue; que dans le travail auquel il se livra pour épurer la langue du seizième siècle, il sacrifia des richesses qui méritaient d'être conservées; qu'enfin, en cherchant trop à régulariser la poésie, il l'apauvrit. Il est vrai qu'après Malherbe il restait encore un progrès à faire; qu'il se conduisit un peu trop en réformateur, c'est-à-dire avec une sévérité exclusive; et qu'en s'élevant contre les témérités insensées de Ronsard, il lui arriva quelquefois de se montrer trop timide. Il est vrai que le poète n'était pas chez lui à la hauteur de l'artisan de langage, et qu'il ne sut pas tirer tout le parti possible de l'instrument qu'il créait. Mais c'est là la seule concession qu'il nous soit possible de faire. Nous sommes donc loin de nous associer à l'opinion que nous venons de reproduire, et d'après laquelle Malherbe serait coupable d'avoir, par un amour exagéré de la régularité, condamné la langue à la froideur, à la monotonie et à la sécheresse, et exercé sur les destinées de la poésie une influence funeste, en rompant trop complétement avec la liberté hardie et l'imagination pittoresque du seizième siècle. Cette liberté et cette imagination qu'on regrette, quels fruits avaient-elles portés? Quel si grand nombre de beautés dignes d'être à jamais conservées avaient-elles produites? Dans toutes ces formes de langage rejetées par le goût sévère de Malherbe, dans toutes ces figures, dans toutes ces images dont il dédaigna de faire usage, en est-il beaucoup dont l'exclusion doive être considérée comme une perte réelle pour la langue poétique? Nous en appelons à tous les hommes instruits et sincères: La hardiesse des poëtes du seizième siè-

cle n'était-elle pas accompagnée de tant d'exagération et d'incohérence, qu'elle avait dû produire moins de beautés à conserver, que de défauts choquants, ridicules, à proscrire? Ce qui domine, ce qu'on sent presque partout dans ce répertoire d'expressions figurées et d'images pittoresques que s'étaient créé les poëtes de la Pléiade, n'est-ce pas, ou l'effort pénible et subtil d'une imagination pauvre et vide qui se guinde, ou la verve grossière d'une imagination triviale qui s'abandonne? Qu'on étudie attentivement la langue de Ronsard et de ses disciples; qu'on écarte toutes ces hardiesses de langage, inventions malheureuses du faux goût des écrivains, toutes ces images qui ne sont pittoresques qu'à la condition d'être trop familières, ou plutôt trop basses, que restera-t-il de vraiment poétique dans cette langue? Le nombre d'expressions et de tours réellement poétiques qu'on en pourra recueillir sera plus restreint qu'on ne croit. Au fond, cette langue, quand on l'examine, paraît beaucoup moins riche et beaucoup plus voisine de la prose qu'il ne plaît de le dire à ces critiques si sévères pour Malherbe. Malberbe fit donc à peu près ce qu'il put; il tira de la langue que lui léguait le seizième siècle à peu près tout ce qu'on pouvait en tirer en choisissant et en remaniant. Sans doute, en fait de hardiesse et d'éclat, il n'atteignit point les limites de ce qui était possible à la langue française. Mais faut-il lui faire un crime de n'avoir pas vu précisément jusqu'où on pouvait aller? faut-il méconnaître ses services parce qu'il lui a manqué quelque chose? D'autres viennent bientôt, qui, plus inspirés et non moins habiles, donnent à la poésie un degré de plus de souplesse, de mouvement et de coloris. Corneille, la Fontaine, Racine complètent l'ouvrage de Malherbe. Mais remarquez que si, pour cette espèce de qualités, Malherbe est dépassé, il ne reste pas de beaucoup en arrière; et qu'après tout, il est impossible de se dissimuler qu'il manque encore beaucoup de choses à la langue de la Fontaine et de Racine pour égaler en richesse, en audace, en éclat, non-seulement les langues anciennes, mais même celles de plusieurs peuples modernes. Certes, Corneille, la Fontaine, Racine ont su joindre la variété à la clarté, la chaleur à la précision, l'audace à la régularité. Mais qu'on fasse sur eux l'épreuve décisive, l'épreuve que propose Horace, et qui consiste à chercher si, en brisant le mètre, en bouleversant la construction rhythmique, on retrouvera toujours *les membres épars du poëte*. Pensez-vous qu'ils subiront toujours cette épreuve aussi heureusement qu'un Horace, qu'un Sophocle, ou que certains grands poëtes étrangers des temps modernes?

Nous pouvons être fiers, sans doute, de nos chefs-d'œuvre poétiques : ils font d'autant plus d'honneur au génie français, qu'il y avait plus d'obstacles à vaincre. Mais, il faut le reconnaître, notre langue se prêtait mieux au développement de la littérature dans la prose que dans la poésie. Il y avait dans le fond de notre idiome une insuffisance de ressources poétiques, qui se fait encore sentir dans les ouvrages où elle est le plus habilement combattue et le plus heureusement dissimulée.

Qu'on se remette, au même instant, devant les yeux le petit nombre de faits dont nous avons, dans ce tableau résumé, déroulé la suite. Après un travail de plusieurs siècles, après beaucoup de tentatives et d'efforts, la poésie française, au commencement du quinzième siècle, était encore à peu près barbare; enfin, dans ce siècle, elle se débrouilla. Villon paraît. Mais qu'est-ce que Villon? Un auteur de poésies légères. C'est par ce genre modeste, et dans lequel la poésie resta par plus d'un point en contact avec la prose, que le génie français commence à se signaler dans la carrière poétique jusque-là stérile pour lui. Au seizième siècle, on aborde les genres de haute poésie : on s'essaye dans le drame, l'ode, l'épopée; on est conduit par ces tentatives à chercher pour la langue des qualités nouvelles, sans lesquelles ces genres nouveaux ne peuvent être traités. Cette entreprise échoue par suite d'une fausse méthode, adoptée à la légère et aveuglément poursuivie. Les efforts tentés par le siècle suivant, pour atteindre au même but, sont plus heureux. Cette noblesse, cette élévation, vainement cherchées par Ronsard, sont conquises par Malherbe : l'éclat même

et la hardiesse viennent s'y joindre, mais à un moindre degré. Les illustres successeurs de Malherbe enrichissent la langue de ressources nouvelles, et la mettent mieux en état de suffire aux besoins de la haute poésie; toutefois ils ne réussissent point à lui donner tout ce qui lui serait nécessaire pour se prêter avec succès aux plus hardis élans, au vol le plus libre de la muse. Ils la laissent insuffisante pour l'ode et pour l'épopée. Eux-mêmes le sentent; et moins par défiance d'eux-mêmes que par conscience de ce qui manque d'éléments poétiques à l'idiome natal, ils n'essayent rien ou presque rien dans ces deux genres. Ils préfèrent se réduire à ceux qui, par leur nature, ne demandent ni le même enthousiasme d'expressions, ni le même luxe d'ornements, ni la même hardiesse de figures. Toute la poésie du dix-septième siècle reste renfermée dans le drame et dans l'apologue.

Cette époque si brillante, et qui après tout, malgré ce qu'on regrette encore de ne pas trouver dans sa langue poétique, malgré l'absence de tout chef-d'œuvre épique ou lyrique, est digne d'être mise en parallèle avec les plus beaux âges de la muse grecque ou romaine. Cette époque fut très-courte: à peine Racine a-t-il disparu que la langue poétique s'épuise et s'altère. Le secret du coloris et de la chaleur se perd ; la précision même s'affaiblit. On voit commencer pour la poésie une décadence qui, dans l'époque suivante, va toujours s'accélérant. La poésie française, nous ne craignons pas de le dire, est comme une de ces fleurs qu'une terre peu favorable se refusait presque à nourrir, qu'on entretient toutefois à force de soins et d'art : elles se développent enfin et fleurissent brillantes; mais leur force et leur éclat ne tardent pas à se perdre, parce que le sol se refuse à renouveler leur séve, et on les voit, au bout de peu de temps, languir pâles et flétries. La haute poésie est encore cultivée au dix-huitième siècle: mais, autant par la faute de la langue, qui devient plus rebelle en vieillissant, que par celle des mœurs nouvelles, peu compatibles avec l'enthousiasme, en dépit de tous les efforts qu'on tente pour la faire vivre, elle s'appauvrit et décline de jour en jour. Le seul genre encore florissant est celui qui, dès Villon, avait brillé d'un assez vif éclat, que Marot avait illustré, dont Chaulieu s'était montré le digne héritier, et qui semble être chez nous un genre national, fait pour s'accommoder au caractère de toutes les époques et pour prospérer dans tous les temps. La poésie légère triomphe avec Voltaire dans tous les salons du dix-huitième siècle, et jamais ses grâces n'ont été plus vives et plus piquantes, jamais son badinage n'a été plus ingénieux et plus aimable.

Voltaire a expliqué, en partie, cette décadence de la poésie au dix-huitième siècle, quand il a dit dans son Dictionnaire philosophique : « Le génie de notre langue est la clarté et l'ordre. Le français n'ayant point de déclinaison, et étant toujours asservi aux articles, ne peut adopter les inversions grecques et latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre logique des idées..... Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, son manque de participes déclinables, et, enfin, sa marche uniforme, nuisent au grand enthousiasme de la poésie; il a moins de ressources en ce genre que l'italien et l'anglais.» On peut s'étonner que l'homme qui avait porté ce jugement, se soit avisé de faire une épopée. Il y avait bien des raisons qui devaient interdire à Voltaire une telle entreprise ; mais une des plus considérables était, assurément, la difficulté de plier à tout ce qu'exige une œuvre épique, cette langue si logique, si raisonnable, si uniforme dans sa marche. Était-ce que Voltaire ne s'était pas encore aussi bien expliqué le caractère et le mécanisme de la langue française, quand il entreprit la Henriade? Ou bien espéra-t-il surmonter des obstacles devant lesquels le siècle précédent avait reculé? Quel qu'ait été le motif de sa témérité, elle ne s'est point fait absoudre, puisque en définitive elle n'a produit qu'une belle déclamation en vers et non point une épopée. Il est à remarquer que c'est au moment où commence l'altération de la langue poétique, et où la société transformée perd le sentiment de la vraie poésie, qu'on s'avise d'aborder des genres auxquels les grands génies de l'époque précédente n'avaient

point touché. Les poëtes du dix-septième siècle, quoiqu'ils vissent bien qu'il y avait encore beaucoup à faire pour l'ode après Malherbe, quoiqu'ils se trouvassent en possession d'une langue plus riche que celle de Malherbe, n'avaient cependant rien ou presque rien tenté dans le genre lyrique. Un poëte contemporain de la régence s'engagea dans cette carrière dont ils s'étaient abstenus. J. B. Rousseau prétendit, dans la France du dix-huitième siècle, à la gloire de Pindare. Que reste-t-il de ses efforts devant la postérité, qui a commencé pour lui de nos jours? On s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il fut poëte lyrique absolument comme Voltaire fut poëte épique ; l'un est Horace comme l'autre est Virgile. Les lecteurs d'aujourd'hui laissent dormir la Henriade, pour relire *le Mondain*, *le Pauvre Diable*, *l'Épître à Horace*. J. B. Rousseau ne se doutait pas qu'un jour quelques-unes de ses épigrammes auraient plus de prix que les magnifiques périodes de son ode pindarique au comte du Luc.

Notre époque a vu tenter des innovations hardies, dans le noble but de régénérer la poésie. Ces tentatives ont été appréciées ailleurs (voir les articles DRAME, VICTOR HUGO, LAMARTINE). Rappelons seulement que le but principal des novateurs était de donner, dans l'invention poétique, une plus grande part à l'imagination, et de dépasser dans le style la mesure de hardiesse et de coloris dans laquelle s'étaient tenus les poëtes du dix-septième siècle. Ce but a été poursuivi dans le drame, dans l'ode, dans l'élégie, dans tous les genres, sauf l'épopée, qui semble avoir été définitivement abandonnée. Jusqu'ici il est sorti de ce travail de rénovation plus de mauvais que de bons ouvrages. Les changements qu'on a fait subir à la langue l'ont plus souvent défigurée qu'enrichie. Toutefois, dans quelques-unes de leurs productions, les chefs de la nouvelle école sont parvenus à dompter en partie les résistances qu'opposent à la poésie la sévérité logique et la couleur abstraite de notre langue ; ils ont hasardé avec bonheur des tours et des images dont le français n'avait pas paru jusque-là susceptible. Mais ces heureuses conquêtes sont rares ; trop souvent nos poëtes achètent l'éclat, le mouvement, le relief, au prix de la précision et même de la clarté. Or, à quoi bon métamorphoser la langue de nos pères, si l'innovation nous coûte aussi cher? Et pouvons-nous nous flatter que notre langue devienne plus poétique, si, en se faisant plus éclatante, plus libre et plus pittoresque, elle se fait en même temps indécise et vague? Le précepte de Boileau sur la clarté et la précision du style doit être observé par toutes les écoles et dans tous les systèmes; et c'est un irréparable malheur pour un poëte, quel qu'il soit, à quelque époque qu'il appartienne, quelque but qu'il se propose, de ne point pratiquer avec une exactitude sévère cette règle si importante, à laquelle se sont conformés non pas seulement ceux qui furent par excellence les poëtes de la raison et du bon sens, non pas seulement un Corneille, un la Fontaine, un Racine, mais un Pindare, malgré le vol hardi de sa muse brillante, mais un Virgile, malgré sa mélancolie rêveuse, mais un Dante, malgré l'étrange audace de ses imaginations funèbres, mais un Shakspeare même, malgré la fougue ardente et l'essor fantastique de son génie.

POIDS ET MESURES. Dans les premiers temps de la monarchie, les mesures étaient les mêmes pour toute la France; les rois chargeaient les magistrats de maintenir cette uniformité, et de veiller à ce qu'on ne s'écartât pas de l'étalon ou prototype, qui était gardé dans le palais royal. « Nous voulons, « disait Charlemagne dans un de ses « capitulaires, que tout le monde se « serve de mesures égales, de poids « égaux et justes, soit pour livrer la « marchandise, soit pour la recevoir, « selon qu'il est prescrit par la loi de « Dieu; et cette règle doit s'appliquer « aussi bien dans les monastères que « dans les villes. Nous voulons que cha- « que juge conserve, pour son res- « sort, les étalons des boisseaux, des « setiers, etc., comme nous les avons « nous-mêmes dans notre palais (*). » Charles le Chauve revenant sur ce sujet, parce que, sans doute, l'usage de mesures différentes commençait déjà à s'in-

(*) *Capit. Reg. Fr.*, t. I, col. 238.

troduire, disait également, dans un capitulaire : « Nous recommandons surtout aux comtes, aux ministres de « l'État et aux autres fidèles, qu'ils « veillent à ce que le boisseau et le setier soient justes, selon les préceptes « de la sainte Écriture et les capitulaires « de nos prédécesseurs, soit pour acheter, soit pour vendre, tant dans les « villes et bourgs. que dans les villages; « nous les prions de prendre, selon l'antique usage, l'étalon de notre palais, « et de ne pas exiger des vassaux ou de « ceux qui doivent le cens, un boisseau « plus grand que l'étalon, à moins que « ce ne soit de coutume (*). »

Cependant, malgré ces prescriptions, l'égalité des poids et mesures s'altéra bientôt. Les seigneurs tinrent peu de compte des avis du monarque. Ils introduisirent dans leurs juridictions le système qu'ils crurent le plus utile à leurs intérêts; enfin, leur cupidité et celle des abbés, d'une part; celle des marchands de l'autre, mirent la confusion dans les poids et mesures; si bien que chaque ville, chaque village, chaque famille, pour ainsi dire, eut son poids et sa mesure particulière, et qu'il ne fut plus question de l'archétype royal.

Les rois néanmoins ne cessaient de faire des ordonnances et des règlements à cet égard, mais les seigneurs leur répondaient que le droit de justice leur appartenant à titre patrimonial, la police des poids et mesures en faisait partie et ne pouvait en être séparée; ils s'appuyaient d'ailleurs sur les dispositions des coutumes. Presque toutes celles qui faisaient mention des poids et mesures, attribuaient la garde de l'étalon au seigneur suzerain, qu'il fût baron, comte, châtelain ou haut justicier. Elles voulaient que les propriétaires des justices inférieures fissent étalonner leurs poids et leurs mesures au lieu principal d'où ces justices relevaient. La seule coutume de Normandie donnait la prévention aux juges royaux sur les officiers des justices seigneuriales.

Cependant, les abus qui naissaient d'un tel état de choses éveillèrent souvent la sollicitude des rois. Ceux-ci essayèrent, mais en vain, de les réformer; Philippe le Bel, Philippe le Long, Louis XI, François Ier et Henri II nommèrent, chacun à leur tour, des commissaires pour tenter cette réforme; ils devaient prendre pour base les étalons de Paris. Mais les difficultés qu'ils rencontrèrent soit dans les usages locaux, soit dans l'opposition des seigneurs, n'ayant pu être surmontées, ces projets furent abandonnés autant de fois qu'entrepris.

En 1670, l'académicien Picard proposa de prendre pour unité des mesures, la longueur du pendule simple qui bat la seconde à Paris, longueur qu'il avait trouvée de 440 lignes 5 dixièmes; sa proposition ne fût point écoutée. La même année, Mouton demandait qu'on prît pour unité la minute terrestre; sa proposition n'eut pas plus de succès que celle de Picard. Un demi-siècle après, Cassini, qui venait de mesurer la méridienne de la France, proposa, sans plus de succès, l'adoption générale d'un pied géométrique égal à la six-millième partie de la minute du degré terrestre; enfin, en 1766, La Condamine, plus heureux que ses devanciers, fit adopter, comme étalon des mesures françaises, la toise dite *du Pérou*, ainsi nommée parce qu'elle lui avait servi, quelques années auparavant, à mesurer, dans cette contrée, un arc du méridien. Mais la multiplicité des mesures n'en continua pas moins de subsister.

Plusieurs bailliages avaient, en 1789, exprimé, dans leurs cahiers, le vœu d'une réforme complète du système des poids et mesures. Cette demande fut fortement appuyée par les savants, et l'assemblée constituante rendit, le 8 mai 1790, sur la proposition de Talleyrand, un décret suivant lequel le roi des Français devait engager le roi d'Angleterre à réunir aux savants choisis par l'Académie des sciences un nombre égal de membres de la Société royale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde sexagésimale, à la latitude de 45 degrés, au niveau de la mer, cette longueur devant être prise pour l'unité des mesures, que les deux nations auraient ensuite propagées parmi tous les peuples civilisés. La commission nommée par l'Académie se composait de

(*) *Cap. Reg. Fr.*, t. II, col. 182.

Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet; mais les événements qui suivirent ne permirent pas aux membres de la Société royale de Londres de prendre part à leurs travaux, et les savants français furent forcés d'agir seuls : ils devaient avant tout fixer la division du système, le choix de l'unité et le rapport des diverses mesures à cette unité fondamentale.

Ils s'arrêtèrent naturellement à la division en un nombre égal à celui des chiffres de la numération; mais il fallait se décider entre le système décimal et le système duodécimal. L'un et l'autre présentaient des avantages ; mais, comme l'adoption du second eût exigé un changement complet de numération et d'arithmétique, ils choisirent le premier, et l'habitude l'emporta.

« L'identité du calcul décimal, a dit Laplace, et de celui des nombres entiers ne laisse aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffit pour s'en convaincre de comparer les difficultés des multiplications et des divisions complexes, avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers, facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes, dont on peut rendre, par des instruments simples et peu coûteux, l'usage extrêmement populaire. A la vérité, notre échelle arithmétique n'est point divisible par 3 et par 4, deux diviseurs que leur simplicité rend très-usuels. L'addition de deux nouveaux caractères eût suffi pour lui procurer cet avantage; mais un changement aussi considérable aurait été infailliblement rejeté avec le système de mesures qu'on lui aurait subordonné. D'ailleurs l'échelle duodécimale a l'inconvénient d'exiger que l'on retienne les produits des douze premiers nombres, ce qui surpasse d'ordinaire l'étendue de la mémoire, à laquelle l'échelle décimale est bien proportionnée. Enfin on aurait perdu l'avantage qui probablement donna naissance à notre arithmétique, celui de faire servir à la numération les doigts de la main. On ne balança donc point à faire servir la division décimale; et, pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donna le nom de *mètre*. »

Il s'agissait de choisir cette mesure. Devait-on s'en tenir au pendule, ou prendre une fraction d'un cercle terrestre? « Le premier moyen, d'un usage facile, dit Laplace, a l'inconvénient de faire dépendre la mesure de la distance de deux éléments qui lui sont hétérogènes, la pesanteur et le temps, dont la division est arbitraire et dont on ne pouvait pas admettre la division sexagésimale pour fondement d'un système décimal de mesures. » Ils ont d'ailleurs un avantage qui leur est commun à tous deux : celui d'être indépendants des révolutions morales et de ne pouvoir éprouver d'altération sensible que par des changements impossibles dans la constitution physique de la terre. Il fut donc décidé que l'on prendrait le second de ces moyens, et que le *mètre* serait la *quarante-millionième partie du méridien terrestre*, ou la dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur. Il suffisait, pour obtenir cette distance, d'en connaître une fraction assez étendue. On résolut de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, et Delambre et Mechain furent chargés de cette opération. A peine l'eurent-ils entreprise que l'Académie des sciences fut tout à coup supprimée. Cependant ils l'exécutèrent avec activité; et une nouvelle commission composée de Brisson, Borda, Lagrange, Laplace, Prony et Berthollet, fut chargée par le gouvernement, impatient d'opérer la réforme des poids et mesures, de créer un mètre provisoire, basé sur les mesures de Lacaille. Il avait 443 lignes 44/100 de la toise de Paris (loi du 18 germinal an III, 7 avril 1795).

En 1799, la France engagea toutes les nations amies à envoyer des députés à la commission des poids et mesures. Elle se composait alors de Borda, Brisson, Coulomb, Darcet, Delambre, Hauy, Lagrange, Laplace, Lefebvre-Gineau, Mechain et Prony. Les commissaires étrangers furent Remoe et Van Swinden, pour la Hollande; Balbo, qui

fut remplacé plus tard par Vassali-Eandi, pour la Savoie; Bugge, pour le Danemark; Ciscar et Pedrayès, pour l'Espagne; Frabroni, pour la Toscane; Franchini, pour la république romaine; Mascheroni, pour la république cisalpine; Multado, pour la république ligurienne; et Tralles, pour la république helvétique.

Le 22 juin 1799 (4 messidor an VII), Tralles fut chargé par ses collègues de présenter au corps législatif le résumé des travaux de la commission, ainsi que les étalons prototypes du *mètre* et du *kilogramme*, qui furent enfermés sous clef au dépôt des archives de l'État, où ils sont encore actuellement. Ce ne fut, toutefois, qu'à dater du 2 novembre 1801 que le système métrique définitif fut déclaré légal. Il eut alors à lutter contre les anciennes mesures, dont une grande habitude rendait l'usage plus commode, et que le gouvernement aurait dû tout d'abord proscrire. Il eut cependant la faiblesse de transiger et d'établir, par un décret du 12 février 1812, un système bâtard, dans lequel il reconnaissait un *pied*, une *livre*, un *boisseau métrique*. C'était ajouter à la confusion à laquelle les législateurs de l'assemblée constituante avaient voulu remédier.

Enfin, une loi du 4 juillet 1837 rendit obligatoire, à partir du 1er janvier 1840, le système métrique et décimal pour toutes les transactions et marchés, et il a suffi de quatre années pour en rendre l'usage familier et faire voir à tous combien il l'emporte en simplicité sur les anciennes mesures, qui, avant peu, seront oubliées. Il est à remarquer que la Hollande, la Belgique, plusieurs États de l'Italie et de l'Allemagne l'avaient adopté dans toute sa pureté primitive longtemps avant qu'il eût été rendu obligatoire en France.

POINSOT (Louis), né à Paris en 1777, fut compris dans la première promotion de l'École polytechnique, et devint successivement professeur de mathématiques aux Lycées de Paris, professeur d'analyse à l'École polytechnique, inspecteur de l'Université; et, en 1813, membre de la première classe de l'Institut, en remplacement de Lagrange. On a de lui des *Éléments de statique*, 1803, in-8°, dont Fourier a fait le plus grand éloge dans son *Rapport général sur les progrès des sciences mathématiques*, et un grand nombre de *Mémoires*, également remarquables, soit par la nouveauté des idées, soit par l'art de découvrir et de démontrer, presque sans calcul, les théorèmes les plus difficiles, soit enfin par cette philosophie de la science, qu'on peut dire supérieure à la science elle-même, et la seule propre à l'avancement réel de l'esprit humain.

POINT D'HONNEUR. La noblesse française, surtout celle qui faisait profession des armes, fut toujours chatouilleuse sur le point d'honneur. Sous le règne de Henri IV et sous celui de Louis XIII, deux manteaux qui se touchaient, deux épées qui se heurtaient, un salut omis par distraction ou fait de mauvaise grâce, enfin l'accident le plus futile, le plus imprévu, tout devenait une atteinte portée à l'honneur, qu'il fallait réparer par le duel. La rencontre des carrosses du prince de Conti et du comte de Soissons, le 10 de janvier 1611, eût amené un combat singulier entre les deux frères, si des amis communs ne s'étaient hatés de négocier une réconciliation.

Du reste, dans toutes les affaires d'honneur, des amis s'entremettaient et parvenaient ordinairement à réconcilier les parties. Alors l'arrangement était aussi misérable que le sujet de la querelle avait été futile; il s'opérait par une comédie, que l'on faisait jouer aux deux antagonistes, et où chacun d'eux récitait des formules de compliments et de protestation d'amitié et de service: c'était ce qu'on nommait satisfaction. Le marquis d'Ancre fut obligé d'exécuter, en 1611, une semblable scène auprès du duc d'Épernon, et ce fut par une pareille comédie que se termina la querelle du prince de Conti et de son frère.

Cependant il y avait des hommes pointilleux, implacables, pour qui tout était une insulte, qu'aucune satisfaction ne pouvait apaiser, qui poussaient la délicatesse du point d'honneur à un excès que l'on a peine à comprendre, et contre lesquels il fallait absolument se battre. Ils s'appelaient *raffinés d'honneur* ou simplement *raffinés*. L'épée en moissonna beaucoup, puis les lois sur les duels et quelques châtiments

éclatants en diminuèrent sensiblement le nombre; enfin l'attribution aux maréchaux de France de toutes les questions de point d'honneur arrêta les désordres dont il était cause. (Voy MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE.)

POINTIS (Jean-Bernard DESJEAN, baron de), chef d'escadre des armées navales de France, né en 1635, se signala dans les campagnes qui eurent lieu contre les régences de Barbarie, de 1681 à 1686; et, lorsqu'en 1690 Tourville battit les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, entre l'île de Whigt et le cap Frehel, il commandait un vaisseau de 66 à l'avant-garde de l'armée. En 1696, le gouvernement ayant résolu une expédition contre Carthagène, dans la mer des Antilles, Pointis, qui en avait fortement appuyé le projet, fut chargé de l'exécution, et on lui confia le commandement d'une escadre composée de dix vaisseaux, d'une corvette et de plusieurs autres petits bâtiments. Parti de Brest le 9 janvier 1697, il mouilla devant Cathagène le 12 avril, s'empara successivement des forts et retranchements qui défendaient les approches de la place par mer et par terre, et força le gouverneur espagnol de capituler le 2 mai. Au retour, l'escadre française rencontra une flotte anglaise de 29 voiles. Pointis n'avait que 7 vaisseaux et 3 frégates. Malgré l'infériorité du nombre et les maladies qui régnaient dans ses équipages, il n'hésita point à se ranger en bataille; mais un épais brouillard lui ayant donné la possibilité d'éviter le combat, il manœuvra de manière à traverser la flotte ennemie sans tirer un seul coup de canon. Il combattit ensuite six vaisseaux anglais, et arriva à Brest le 29 juin 1697. En 1705, il fut chargé, malgré lui, d'aller assiéger Gibraltar; mais cette entreprise ne réussit point, quoiqu'il y eût déployé sa bravoure et son intelligence ordinaires. Épuisé par de longues fatigues, il se retira alors du service, et mourut près de Paris en 1707. On a de lui une *Relation de l'expédition de Carthagène, faite par les Français en* 1697, Amsterdam, 1698, in-12.

POIRIER (don Germain), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Paris en 1724, devint garde des archives de l'abbaye de Saint-Denis, les mit dans un nouvel ordre, et fut choisi, en 1762, pour travailler à la continuation du *Recueil des historiens de France*, dont il publia le onzième volume. Nommé, vers 1780, garde des archives de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et membre du comité établi pour préparer une collection des diplômes et des chartes du royaume, il fut admis, quelque temps après, à l'Académie des inscriptions. Pendant la révolution, Poirier fut attaché successivement à la commission des monuments et à la commission temporaire des arts. Après l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain (1794), il veilla seul à la garde des manuscrits, que les flammes avaient épargnés, et fut nommé, en 1796, sous-bibliothécaire de l'Arsenal. Il mourut en 1803.

POISSARDES. On appelait jadis et on appelle quelquefois encore de ce nom les marchandes de poissons, de beurre, d'œufs, de fleurs, de fruits et de légumes de la halle et des marchés de Paris. Ces femmes, qui formaient autrefois entre elles une espèce de corporation, s'étaient arrogé diverses prérogatives dont on les laissait jouir en paix, parce qu'elles ne tiraient point à conséquence. Dans le temps de la fronde, elles jouèrent un rôle presque politique, crièrent : *Point de Mazarin*, et prirent en très-chaude affection le duc de Beaufort, que, pour cette raison, on appela le *roi des halles*. Prétendant représenter, avec les forts et les charbonniers, la population de la capitale, dans toutes les grandes solennités, telles que les entrées des rois et des reines, les mariages, naissances ou baptêmes des membres de la famille royale, elles se portaient, sous le nom de *dames de la halle*, au-devant du cortége, ou se présentaient à la cour et adressaient à la personne qu'elles venaient complimenter des discours quelquefois très-piquants, que des hommes d'esprit s'amusaient à composer pour elles. Dans l'exercice de leurs professions, ces dames devenaient des poissardes, c'est-à-dire des femmes fort grossières, attaquant de propos injurieux et insultant les consommateurs qui dépréciaient ou méprisaient leur marchandise, se que-

rellant entre elles et finissant presque toujours par se battre. Les Parisiens, qui se divertirent pendant quelque temps de leurs imprécations, de leurs jurements et de leurs expressions pittoresques, se plaisaient à les provoquer, à les agacer pour les mettre en verve. Vadé se distingua en ce genre, et il a laissé, en prose et en vers, un bon nombre de scènes, dans lesquelles il reproduit avec naturel et vérité le langage, la tenue, les habitudes de cette sorte de femmes. Son livre, souvent réimprimé, est encore mis à contribution pour composer le catéchisme poissard qu'on met en vente tous les ans, en temps de carnaval. Enfin cet amusement, assez stupide du reste, prit fin quand Volange créa les *jeannotteries*, et que le marquis de Bièvre imagina les *calembours*.

Les poissardes, dépouillées par la révolution de leurs priviléges, essayèrent de les recouvrer lors du rétablissement du gouvernement monarchique en France. Napoléon, qui prenait au sérieux son métier d'empereur, leur fit dire qu'il les tenait quittes de leurs harangues, et les invita à ne pas se déranger. Mais la restauration, qui s'accrochait à tout pour s'acclimater, se montra mieux disposée pour elles, et sous Louis XVIII et Charles X, l'entrée des salons leur fut quelquefois permise. Depuis la révolution de juillet, elles se sont tenues à l'écart, et n'ont fait aucune démarche auprès de la cour citoyenne, probablement parce qu'elles sont de l'opposition.

Poisson (Denis-Siméon), né à Pithiviers en 1781, entra en 1798 à l'École polytechnique, et fut élu membre de la première classe de l'Institut en 1812. Il est mort en 1839, conseiller de l'Université, professeur de mécanique à la Faculté des sciences de Paris et membre du Bureau des longitudes. On a de lui un *Traité de mécanique*, 2 vol. in-8°, 1811, souvent réimprimé depuis, et un grand nombre de *Mémoires* publiés dans le recueil de l'Académie des sciences, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Journal de l'École polytechnique*, etc. Du reste, a dit un de ses biographes, ses travaux analytiques, très-importants pour la science, se trouvent basés sur des notions premières, qui, pour la plupart, ne sont pas de lui, et développés par des méthodes qui lui sont presque toutes étrangères. Il a mis en ordre des matériaux que d'autres avaient préparés; il a édifié avec ces matériaux; il a donné un corps aux spéculations des géomètres, il a été leur interprète auprès des physiciens, et c'est ainsi que sa réputation s'est étendue en Europe, et qu'il a été placé par ses contemporains un peu au-dessus du rang que la postérité lui destinera.

Poissonniers. Cette communauté se divisait en *poissonniers d'eau douce* et en *poissonniers de mer*. On voit, par les statuts qu'elle reçut d'Étienne Boileau, que les marchands qui la composaient devaient acheter du roi le droit de vendre le poisson, et qu'il existait des jurés des halles qui maintenaient parmi eux la police et percevaient les amendes qu'ils pouvaient encourir. Ces prud'hommes étaient à la nomination du cuisinier du roi. Ceux qui apportaient du poisson à Paris payaient le droit de *tonlieu*, c'est-à-dire le droit que le roi percevait sur toutes les marchandises vendues au marché; ils payaient en outre le droit de *vendre*, le droit de *congé* et le droit de *hallage*. Le cuisinier du roi obligeait les prud'hommes qu'il avait nommés à *jurer sur les saints* de choisir pour le roi le meilleur poisson du marché; moyennant ce service, ces prud'hommes étaient exempts du guet.

Les poissonniers ne pouvaient étaler le poisson d'eau douce qu'à la porte du Grand-Pont, aux Pierres-le-Roi et aux Pierres-aux-Poissonniers (*).

Poissy, *Pinciacum*, petite ville de l'Ile-de-France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. C'était jadis une place forte entourée de murailles flanquées de tours.

(*) On voit par le *Dictionnaire* de Jean de Garlande que les poissons les plus délicats se vendaient déjà à Paris au onzième siècle; « Piscatores vendunt salmones et trucas, lam« pridas, mureuas, morium, pectines, an« guillas, quibus associantur lucii, stinci, ra« gedie, allectia, mulli. Ipsi vero piscatores « capiunt cum hamis et retibus percas, go« biones et gamaros; et canes marini ab « equore devehuntur. » (*Johannis de Garlandia Dict.* LXX.)

Saint Louis y fut baptisé en 1215. Cette ville est célèbre dans l'histoire par les conférences connues sous le nom de Colloque de Poissy (voy. ce mot). Il s'y tient un marché considérable de gros bétail, pour l'approvisionnement de Paris. (Voy. Caisse de Poissy.)

Poissy (monnaies de). Voy. Raoul (monnaies de).

Poitiers, ancienne capitale du Poitou, aujourd'hui chef-lieu du département de la Vienne, existait avant la conquête des Gaules par les Romains; elle se nommait alors *Limonum*, suivant l'abbé Belley, et était la capitale des *Pictones*. Des restes de monuments romains attestent la splendeur dont elle jouissait alors. Les Pictons, soumis par Crassus, ainsi que le rapporte Ammien Marcellin, furent traités par lui avec douceur, et s'attachèrent à leurs vainqueurs; ils embrassèrent même leur cause contre leurs propres compatriotes; attaqués par les *Andecavi*, ils soutinrent contre eux dans leur capitale un siége rigoureux. Poitiers devint ensuite, avec les Gaules entières, la proie des barbares, et tomba au pouvoir des Wisigoths, auxquels Clovis l'enleva, après la fameuse victoire qu'il remporta à Vouglé sur leur roi Alaric. Elle prit part au soulèvement de l'Aquitaine en 585, et fut emportée d'assaut par Gontran, qui la livra au pillage; elle subit encore, en 636, toutes les horreurs d'un siége, pour s'être révoltée contre Dagobert; Chadonide, général de ce prince, la fit alors entièrement saccager.

Le territoire de Poitiers fut, en 732, le théâtre d'une bataille sanglante entre Charles-Martel et Abdérame; et la défaite du chef maure sauva la France de la domination arabe. Mais, six siècles après, cette ville vit devant ses murs une seconde bataille, dont le résultat fut bien différent: les Français y furent défaits par le prince Noir, et le roi Jean y tomba au pouvoir des Anglais. En 1152, Poitiers était passée sous la domination anglaise par le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri, duc de Normandie, qui devint ensuite roi d'Angleterre; elle y resta jusqu'en 1204, époque où elle fut réunie à la couronne par Philippe-Auguste. Les Anglais s'en emparèrent une seconde fois dans la guerre de cent ans; mais Jean, duc de Berry et comte de Poitou, la leur reprit en 1356. Charles VII la réunit enfin à la couronne, et en fit, pendant quatorze ans, la capitale du royaume; il y tint sa cour et y transféra le parlement. L'enceinte de Poitiers, qui avait déjà été agrandie par les rois d'Angleterre, reçut alors un nouvel accroissement.

Les habitants de Poitiers embrassèrent des premiers la religion réformée. Les protestants s'emparèrent de cette ville en 1562, après le massacre de Vassy, et, par représailles des mauvais traitements qu'avaient exercés sur eux les catholiques, ils pillèrent les églises et brûlèrent les statues des saints. La ville de Poitiers fut reprise, quelque temps après, par le maréchal de Saint-André, qui la livra au pillage et permit à ses soldats le meurtre des habitants pendant huit jours. Olivier de Serres rapporte « qu'un homme d'armes de ce maréchal fit une fricassée d'oreilles d'hommes, conviant à ce banquet quelques siens compagnons, où les blasphèmes furent prononcés si horribles, qu'ils ne peuvent s'écrire. »

L'amiral Coligny investit Poitiers, en 1569, avec une armée considérable, et poussa le siége avec vigueur; mais les assiégés, au moment de succomber, imaginèrent de boucher les arcades du pont de Rochereuil, et les eaux du Clain, ayant débordé, inondèrent le camp des assiégeants et les forcèrent à la retraite. La Ligue fut ensuite reçue à Poitiers, et elle s'y maintint jusqu'à l'époque où Henri IV fit son abjuration.

On compte aujourd'hui dans cette ville 23,000 habitants. On y remarque l'église cathédrale, celle de Notre-Dame la Grande, et celle de Radegonde, où se voit encore le tombeau de cette princesse. Poitiers est la patrie de la Quintinie.

Poitiers (batailles de). — Tout le midi de la Gaule, des Pyrénées à la Loire, allait devenir la proie des Arabes, lorsque Eudes, duc d'Aquitaine, vivement pressé par eux dans Toulouse, se décida à recourir au maire du palais d'Austrasie. Charles, comprenant l'immensité du danger, s'avança aussitôt avec ses Francs jusqu'à Poi-

tiers; et il y rencontra les Sarrasins, commandés par le wali Abd-el-Rahmam.

« Le sort du monde allait se jouer entre les Franks et les Arabes! Les barbares d'Austrasie ne soupçonnaient guère quelles destinées étaient confiées à leur épée; cependant un sentiment confus de la grandeur de la lutte qu'ils allaient engager parut les saisir. Les musulmans, de leur côté, hésitèrent pour la première fois. Durant sept jours, l'Orient et l'Occident s'examinèrent avec haine et terreur. Les deux armées, ou plutôt les deux mondes s'inspiraient un étonnement réciproque par la différence des physionomies, des armes, des costumes, de la tactique. Les Franks contemplaient d'un œil surpris ces myriades d'hommes bruns, aux turbans blancs, aux bernous blancs, aux abas rayés, aux boucliers ronds, aux sabres courbés, aux légères zagaies, caracolant parmi des tourbillons de poussière sur leurs cavales échevelées; les cheiks musulmans passaient et repassaient au galop devant les lignes gallo-teutoniques, pour mieux voir les géants du Nord, avec leurs longs cheveux blonds, leurs heaumes brillants, leurs casques de buffle ou de mailles de fer, leurs longues épées et leurs énormes haches. Enfin, le septième jour, qui était un samedi de la fin d'octobre, vers l'aube, les Arabes et les Maures sortirent de leurs tentes aux cris des muezzins appelant le peuple fidèle à la prière; ils se déployèrent en ordre dans la plaine, et après la prière du matin, Abd-el-Rahman donna le signal. L'armée chrétienne reçut sans s'émouvoir la grêle de traits que firent pleuvoir sur elles les archers berbères. Les masses de la cavalerie musulmane s'élancèrent alors, et, poussant leur fameux cri de guerre: *Allah Aqbar* (Dieu est grand!) tombèrent comme un immense ouragan sur le front de bataille des *Européens*. La longue ligne des Franks ne ploya pas et resta immobile sous ce choc épouvantable, *comme un mur de fer, comme un rempart de glace; les peuples du septentrion demeurèrent serrés les uns contre les autres, tels que des hommes de marbre*. Vingt fois, les musulmans tournèrent bride pour reprendre du champ et revenir avec la rapidité de la foudre; vingt fois leur charge impétueuse se brisa contre cette zone inébranlable; les colosses d'Austrasie se dressant sur leurs grands chevaux belges recevaient les Arabes sur la pointe du glaive, et frappant du haut en bas ces petits hommes du Midi, les perçaient d'outre en outre par d'effroyables estocades. La lutte se prolongea néanmoins tout le jour, et Abd-el-Rahman conservait encore l'espoir de lasser la résistance des chrétiens, lorsque, vers la dixième heure (quatre heures de l'après-midi), un tumulte terrible et de lamentables clameurs s'élevèrent sur les derrières des musulmans; c'était le roi Eudes qui, avec les restes de ses Wascons et de ses Aquitains, tournait l'armée arabe, se jetait sur le camp du wali et en massacrait les gardiens. Aussitôt une grande partie de la cavalerie musulmane, probablement les Berbères, quitte le combat pour voler à la défense des richesses entassées sous les tentes; tout l'ordre de bataille d'Abd-el-Rahman est bouleversé; le wali, désespéré, s'efforce en vain d'arrêter le mouvement rétrograde et de reformer des lignes; le *mur de glace* s'ébranle enfin; Karle et ses Austrasiens chargent à leur tour, culbutent, sabrent, écrasent tout ce qui se trouve devant eux; et le brave Abd-el-Rahman et l'élite de ses compagnons, renversés de leurs chevaux, disparaissent broyés sous cette masse de fer. A l'instant où le soleil descendit sous l'horizon, la foule confuse des musulmans se précipitait vers ses tentes, pressée dans toute la largeur du champ de bataille par une forêt mouvante de glaives, qui s'élevaient et s'abaissaient incessamment, abattant à chaque pas, sur le champ du carnage, une nouvelle file de cadavres. La fin du jour arrêta les Franks; Karle n'essaya pas de pénétrer de nuit dans ces tentes innombrables, qui ressemblaient de loin à une grande cité. Les Aquitains avaient été repoussés par les premiers escadrons accourus au secours du camp. Karle fit sonner la retraite, et les *Européens, brandissant leurs glaives avec dépit*, passèrent la nuit dans la plaine, s'attendant à livrer une seconde bataille le lendemain pour la conquête des cam-

pements arabes. Au point du jour, les Franks revirent blanchir les tentes ennemies à la même place et dans le même ordre que la veille; aucun bruit ne s'entendait, aucun mouvemement n'apparaissait dans les quartiers arabes; Karle, pensant que les musulmans allaient sortir en armes d'un instant à l'autre, fit tous les préparatifs de l'attaque et envoya des éclaireurs à la découverte. Ceux-ci s'avancèrent à travers des milliers de corps morts, entrèrent dans les premières tentes; elles étaient vides; il ne restait pas un seul homme en vie dans ce vaste camp: les débris harassés de l'armée musulmane étaient partis en silence, à la faveur des ténèbres, abandonnant tout, hormis leurs chevaux et leurs armes. La grande querelle était décidée.

« Les Franks eussent aisément complété leur victoire et anéanti tout ce qui avait suivi Abd-el-Rahman en Gaule; mais rien ne put les décider à poursuivre les vaincus. Ils étaient tout occupés à se partager le prodigieux butin, l'or monnayé, les lingots, les vases précieux, les étoffes, les denrées, les troupeaux amoncelés et parqués dans le camp arabe; leur allégresse devait déchirer le cœur des malheureux Aquitains, qui voyaient les dépouilles de Bordeaux et de tant d'autres cités passer des mains de leurs spoliateurs dans celles de leurs farouches auxiliaires. Après ce partage, les gens de Neustrie, d'Austrasie et de Germanie, reprirent le chemin de leurs foyers. « Karle, dit la chronique de Moissac, ayant recueilli les dépouilles de l'ennemi, retourna *en France*, dans la gloire de son triomphe. » Il s'en retourna après avoir soumis l'Aquitaine, ajoutent les annales de Metz et d'autres chroniques; c'est-à-dire qu'Eudes remplit ses engagements, et jura fidélité au libérateur qui lui vendait si chèrement ses services; sans doute il renonça au titre de roi, signe de son indépendance passée, et ne fut plus que le duc des Aquitains. L'Aquitaine, délivrée de ses ennemis et de ses alliés, qui la laissaient plus morte que vive, put enfin respirer et panser ses blessures; les bandes mutilées des musulmans avaient encore eu assez de force et d'audace pour tout brûler et tout dévaster sur leur passage en fuyant vers la Septimanie (*). »

— Pendant que le roi d'Angleterre, Édouard III, ravageait la Picardie, son fils, le prince Noir, se jetait en France par la Guienne, avec la même étourderie que son père en 1346. Il s'en tira avec le même bonheur. Il avait déjà conquis l'Auvergne, le Limousin, le Berry et une partie du Poitou; parvenu à Poitiers, avec 8,000 hommes seulement (2,000 cavaliers, 2,000 fantassins et 4,000 archers), il se voit en face du roi Jean, qui en avait de 50 à 60,000. Si le souvenir de Crécy avait pu modérer la fureur vindicative de Jean et l'ardeur inconsidérée de la chevalerie française, le prince anglais était perdu. A peine avait-il des vivres pour vingt-quatre heures, et il ne pouvait quitter la hauteur qu'il occupait, sans être enveloppé et taillé en pièces. Sentant le danger de sa situation et l'impossibilité d'y échapper, il eut recours aux négociations, et offrit de grands avantages au roi de France, comme de rendre toutes ses conquêtes et de ne porter de sept ans les armes contre la France. Mais Jean voulut qu'il se rendît prisonnier de guerre avec cent de ses chevaliers. Le prince Noir rejeta avec indignation ces dures propositions, et, malgré son peu de monde, se disposa à combattre. Le poste qu'il occupait près d'un lieu nommé Maupertuis, à deux lieues environ au nord de Poitiers, était presque inaccessible : c'était un coteau couvert de haies, de buissons et de vignes, impraticable à la cavalerie et favorable aux tirailleurs; il cacha ses archers dans les buissons, creusa des fossés, se couvrit de palissades et de chariots, enfin fit de son camp une grande redoute, ouverte seulement au milieu par un défilé étroit, que bordait une double haie. Au haut de ce défilé était la petite armée anglaise, à pied, serrée et couverte de tous côtés; enfin, derrière une colline qui séparait les deux armées, il y avait une embuscade de 600 cavaliers et archers. Jean avait un moyen sûr de rester victorieux : c'était de ne pas combattre, d'attendre que la faim eût réduit les Anglais, et il les eût forcés

(*) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II.

à demander quartier; mais une telle sagesse n'entrait pas dans l'esprit de ces temps chevaleresques, où les batailles n'étaient pas des calculs, mais le fruit d'une rencontre inopinée et d'une impulsion martiale : l'attaque fut donc résolue.

Un corps de 300 gendarmes s'engagea dans le défilé : une grêle de flèches anglaises le détruisit; le corps qui suivait, troublé par cette attaque, se rejeta sur l'aile gauche et la mit en désordre; le centre, attaqué alors par l'embuscade anglaise, fut saisi d'une terreur panique et prit honteusement la fuite avant de combattre. « Trois fils du roi, dit Froissart, avec plus de 800 lances saines et entières qui jamais n'approchèrent leurs ennemis, s'enfuirent.» Les Anglais descendirent alors du coteau et s'avancèrent dans la plaine. Le combat ne continuait que sur un point. C'était le roi Jean qui, presque seul, à pied, le visage couvert de sang, assisté d'un enfant de quatorze ans, Philippe, son quatrième fils, qui dut à la valeur qu'il déploya dans cette fatale journée le nom de *Hardi*, frappait à grands coups de hache d'armes les Anglais qui se le disputaient d'avance. Blessé, épuisé par le carnage qu'il avait fait autour de lui, il jeta son gantelet à un chevalier de l'Artois nommé Denis de Morbec, qui se trouvait là, et se rendit à lui avec son fils. Les soldats anglais l'arrachèrent aux mains du chevalier, et ne pouvant s'accorder pour décider à qui il resterait, ils allaient l'égorger, quand deux seigneurs, envoyés par le prince de Galles, accoururent à propos pour le sauver.

Le prince de Galles se montra digne de la victoire : il traita son prisonnier en roi. Le soir même de la bataille, il lui donna un magnifique festin, le servit lui-même à table et lui attribua tout l'honneur de la journée.

Cette bataille se livra le lundi 19 septembre 1356. « Cette fois, dit M. Michelet, la noblesse ne se fit pas tuer comme à Courtrai et à Crécy; elle se laissa prendre; » ajoutons, en partie, car le plus grand nombre prit la fuite. L'imprudence du roi et la lâcheté des chevaliers ne furent pas les seules causes de ce désastre; une erreur de Jean y contribua aussi puissamment. Ce prince se souvenant, pour son malheur, qu'à Crécy la déroute avait été en partie occasionnée par la cavalerie française, se mit à crier, en voyant descendre les Anglais de la hauteur qu'ils occupaient : « A pied! à pied! » Il descendit de cheval, et il fut imité; mais les chevaliers français, incapables de lutter à pied contre les grands chevaux des Anglais, se laissèrent tuer ou prendre. Jamais défaite n'eut de résultats plus désastreux. La fleur de la chevalerie française y périt; ceux qui tombèrent entre les mains de l'ennemi ruinèrent la France pour payer leur rançon, et provoquèrent, par les maux intolérables qu'ils firent souffrir au peuple des campagnes, qu'ils appelaient Jacques Bon-homme, la guerre civile de la Jacquerie, laquelle ne fut éteinte que dans le sang des malheureux paysans; le traité de Bretigny, qui livrait à l'ennemi les deux tiers de la France, le plus honteux traité dont il soit fait mention dans l'histoire, fut signé; enfin, quand plus tard, sous Charles V, l'Anglais envahit à plusieurs reprises le territoire, on n'osa pas le combattre, de peur de voir se renouveler le désastre de Poitiers, et on le laissa tranquillement piller, ravager, incendier la France, depuis Calais jusqu'à Bordeaux.

POITIERS (comtes de). Voy. GUIENNE.

POITIERS (Diane de). Voy. DIANE.

POITOU. Cette province, dont Poitiers était la capitale, était bornée au nord par la Bretagne et l'Anjou, au levant par la Touraine, le Berri et la Marche, au midi par l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis, et au couchant par l'Océan. Elle avait environ 60 lieues communes de France de longueur de l'est à l'ouest, et 28 à 30 du midi au nord.

A l'époque de la conquête romaine, elle était habitée par les *Pictones* ou *Pictavi*, peuples de la Celtique, qui lui laissèrent leur nom. Soumise par César, et comprise, au temps d'Auguste, dans la seconde Aquitaine, elle appartint aux Romains jusqu'au milieu du cinquième siècle. A cette époque elle tomba au pouvoir des Wisigoths, auxquels Clovis l'enleva au commencement du siècle suivant.

Depuis la fin du septième siècle jus-

qu'après le milieu du huitième, le Poitou resta sous la domination d'Eudes et de ses successeurs; il fut ensuite conquis sur Waïfre par Pepin, qui y établit des comtes héréditaires, lesquels prirent bientôt le titre de ducs d'Aquitaine (voy. GUIENNE). Le Poitou passa, ainsi que l'Aquitaine, dans la maison des rois d'Angleterre au douzième siècle; Philippe-Auguste le confisqua sur Jean sans Terre en 1204, et le traité de 1250 le céda définitivement à la France. Donné par saint Louis à Alphonse, son frère, il fut, à la mort de celui-ci, réuni à la couronne; puis les Anglais le conquirent de nouveau en 1356, et le traité de Brétigny leur en assura la possession. Mais Charles V le leur reprit, et le donna à son frère Jean, duc de Berry, après la mort duquel Charles VI en disposa en faveur de Jean, son fils, qui mourut jeune et sans enfants: depuis lors, le Poitou resta toujours uni à la couronne.

POITOU (monnaies du). L'histoire numismatique du Poitou s'ouvre par une médaille de la plus haute importance, c'est un *quinaire* ou demi-denier d'argent, frappé au nom de *Durat,* ce fameux chef picton, allié de César, qui, dans la guerre des Gaules, résista dans LIMONUM (Poitiers) à une armée d'Andécaves. En voici la description: DURAT, tête de Vénus tournée à gauche; ℟. — cheval courant à droite; au-dessus un petit temple; à l'exergue, IVLIOS. Cette pièce, comme on voit, a été frappée en vertu de l'alliance conclue avec les Romains, et probablement pour l'usage, non-seulement des Gaulois, mais encore de l'armée romaine. On connaît plusieurs faits analogues; ainsi, on a d'autres quinaires sur lesquels on lit: IVLIVS et TOGIRIX. — ORGETORIX et EDVIS.

Parmi les monnaies gauloises attribuées au Poitou, il faut encore compter les suivantes: 1° BRIGIOS, tête tournée à gauche; ℟. — cavalier en course. Cette pièce, qui est en bronze, a été frappée probablement à Brioux, qui, dans les textes anciens, est appelé *Bigiosum.* 2° Tête diadémée, tournée à gauche; ℟. — CAMBOTRE; cheval au galop, tourné à gauche; au-dessus une épée. Cette pièce d'argent a été attribuée aux *Cambolectri Agesinates*, peuple du Poitou, dont le nom se trouve très-peu altéré dans celui d'*Aizenay*, en Vendée. Voici d'autres pièces qui doivent encore être attribuées aux Cambolectres: 1° tête tournée à droite; ℟. — CAM; cheval courant à gauche; au-dessus, une branche garnie de baies; 2° tête tournée à droite; ℟. — cheval courant à gauche; au-dessous une étoile à cinq pointes; au-dessus une épée; 3° tête tournée à droite; ℟. — cheval semblable; au-dessus un sanglier; au-dessous un X; 4° tête tournée à droite; ℟. — cheval semblable; au-dessus une branche garnie de baies; au-dessous un point dans un cercle; 5° tête tournée à droite. ℟. — A (*agesinates?*); cheval en course; au-dessous un point dans un cercle; 6° tête tournée à droite; ℟. — un cheval; au-dessus un monogramme; au-dessous des lettres effacées; 7° tête tournée à droite; ℟. — même cheval; KA(*mbotre?*) OVI? nom de chef? 8° tête tournée à droite; ℟. — même cheval; au-dessus une tête semblable. Telles sont les monnaies gauloises que nous croyons pouvoir attribuer au Poitou.

Voici maintenant la liste des monnaies mérovingiennes de cette province: 1° PECTANSC; tête diadémée, tournée à droite; ℟. — ADADOM (*Adado monetario*); croix à branches égales, entée sur un globe (denier d'argent); — 2° PECTAVIC(*ivitas*); tête tournée à droite; ℟. — + AVPEGISMV; croix ancrée, entée sur un globe; 3° AVDOLENVS autour d'un soleil? ℟. — PECTAV autour d'un point (denier d'argent du huitième siècle); 4° + PECTAVIS CIV; tête tournée à droite; ℟. — AVENDO MONETAR; croix ancrée; 5° PECTAVIS CIV; tête tournée à gauche; ℟. — + CAROSO MONIT; croix ancrée, cantonnée de deux roses aux troisième et quatrième cantons: 6° PECTAVIS; croix sur un autel; ℟. — + FRANTOALDO; croix chrismée cantonnée de deux besants aux troisième et quatrième cantons; 7° + PECTAVIS; tête tournée à droite; ℟. — FRIDIRICO; croix ancrée; 8° + PECTAVISCIVI; croix dans le champ; ℟. — GENOBERTOMI (pour *monatario*); même croix; 9° + PECTAVISCI; tête tournée à droite; ℟. — GOCOVAICO au-

tour d'une croix ancrée; 10° ✝ PECTAVIS; tête tournée à droite; ℟. — ✝ MAVRIVLFVS; croix à branches égales; 11° PECTAVIS; tête diadémée, tournée à droite; ℟. — PAVLVS; dans le champ, une victoire.

Toutes ces monnaies, comme on voit, portent seulement, d'un côté le nom de la ville, et de l'autre celui du monétaire qui les a frappées; rien ne prouve qu'à cette époque le roi ait usé du droit de battre monnaie à Poitiers; et comme un passage de Grégoire de Tours nous apprend qu'un évêque de cette ville, nommé Mérovée, frappa des triens pour se racheter lui et sa ville, dans un moment où elle était assiégée par un parti de Francs, ennemis du roi Chilpéric, à qui cette ville appartenait alors; comme d'ailleurs il existe, dit-on, dans une collection de Paris, un denier d'argent sur lequel on lit PECTAVIS ECCLESIE, tout semble prouver qu'à cette époque l'évêque de Poitiers était seul dans cette ville en possession du droit de monnayage.

Les autres lieux du Poitou qui ont produit des triens mérovingiens, sont: 1° *Brioux;* on en connait sept variétés des monétaires *Chadulfus* et *Genostes*. Voici la description de l'une d'elles: BRIOSSO VICO; tête tournée à droite; ℟. — CHADVLFOMONT; croix à branches égales, doublement chrismée et cantonnée de deux croisettes. Les autres triens du même lieu présentent des types analogues. 2° *Cenom* (en latin *Sannone*): SANNONO; buste diadémé, tourné à droite et armé d'une cuirasse; ℟. — DOMARDO; croix plantée sur un tertre et cantonnée de quatre besants. 3° *Le Jard:* — IARTOVICOVIT (*fit*), tête tournée à droite; ℟. — INVOTISVDOM; grénetis; dans le champ une croix ancrée à toutes ses branches, et portée sur un globe. 4° *Loudon.* — LEVOVNI; tête tournée à droite; ℟. — SIGIMVNDO; figure assise, tournée à gauche et portant dans la main un objet indéterminé. 5° *Meron:* — MIRONNOF; tête tournée à droite; ℟. — BERTOINOM; croix dans une couronne perlée. 6° *Thouars.* ✝ TOARECA (*Toare castro*); tête tournée à droite; ℟. — ✝ NONNOMO; croix ancrée. 7° *La Trémouille:* TREMOELLO; tête tournée à droite; ℟. — BAVDOLEFVS; croix dont l'une des deux branches transversales a la forme d'un T. 8° *Vougueton:* — TEVDOMERE; tête tournée à droite; ℟. — VVLTACONNO; vase dans le champ. On attribue encore au Poitou, et, entre autres, aux villes d'*Antigny*, de *Charroux,* de *Melle*, etc., d'autres triens que nous ne décrirons pas ici, parce qu'ils ne nous semblent pas avoir été bien attribués.

Les plus anciens deniers carlovingiens du Poitou qui soient connus ont été frappés à *Melle;* et cependant, avant d'en parler, quoiqu'ils soient de beaucoup les plus importants, nous dirons quelques mots de ceux qui portent le nom de la province *Poitiers*. On n'en connaît jusqu'ici qu'un seul, qui porte le nom du roi d'Aquitaine Pepin: ✝ PIPINVS REX EQ.; croix dans le champ; ℟ — PECTAVO; monogramme de Pepin dans le champ. Ce prince n'ayant été maître de Poitiers qu'en 857, c'est à cette époque certainement que notre denier a été fabriqué. Les deniers de Melle, au contraire, sont nombreux, parce que cette ville possédait, sur son territoire, des mines d'argent fort célèbres à l'époque carlovingienne. C'était même de ces mines qu'elle avait pris son nom, car Melle s'appelle en latin *Metallum*. Dans l'édit de Pistes, Charles le Chauve la désigne comme une des dix villes où il devait être permis de frapper monnaie. Dès le règne de Charlemagne, on trouve des deniers de Melle, qui portent d'un côté, comme à l'ordinaire, le nom du roi en deux lignes, CARO / LVS, et de l'autre, MEDOLVS en légende circulaire autour d'un fleuron. Ces deniers, frappés en grande quantité sans doute, finiront par prendre des légendes barbares et illisibles. Sous Louis le Débonnaire, nous trouvons à Melle un type fort curieux; on y voit, d'un côté, le buste du roi, avec la légende HLVDOVICVS IMP AUG.; et au revers, deux coins à battre monnaie, deux marteaux, et le nom du lieu, METALLVM, écrit circulairement. Le même revers se trouve sur une obole de Louis, dont le droit présente une croix. Les autres deniers frappés à Melle, sous Louis le Débonnaire, sont les suivants: 1° mêmes légendes que ci-dessus; dans le champ une croix, au droit et au revers;

2° croix au droit; $\frac{\text{META}}{\text{LLVM}}$ (sic) au revers; 3° $\frac{\text{LVDO}}{\text{VVIC}}$ (sic) au droit; + METALLVM circulairement autour d'une croix au revers. C'est aussi à cette époque qu'il faut placer une singulière pièce qui est anonyme, et porte au droit : $\frac{\text{META}}{\text{LLVM}}$ (sic) dans le champ; et au revers, + METVLLO circulairement autour d'une croix.

Pepin, roi d'Aquitaine, fit aussi frapper des deniers à Melle; les uns ne diffèrent de ceux de Poitiers que parce qu'on y lit au revers les mots METVLL ou METVLLO, au lieu de PECTAVO; les autres portent, d'un côté seulement, le monogramme de Pepin sans légende autour, et de l'autre, METVLLO autour d'une croix; c'est une imitation des pièces de Charles le Chauve qui, pendant presque tout son règne, fut maître du Poitou, et qui y avait fait fabriquer des deniers semblables avec son monogramme.

C'est sans doute à ce prince qu'il faut attribuer les monnaies suivantes : 1° + CARLVS REX FR; croix dans le champ ; ℟. — + METVLLO ; monogramme dans le champ (quelques personnes attribuent cependant cette pièce à Charlemagne); 2° CARLVS REX FR; croix dans le champ; ℟. — $\frac{\text{META}}{\text{LLVM}}$. Cette pièce, calquée sur les deniers de Louis le Débonnaire, ne peut certainement être refusée à son fils, non plus que la suivante, 3° CARLVS REX FR; même type; ℟. — $\frac{\text{MET}}{\text{ALO}}$, lorsqu'elle est de bon aloi.

A partir du règne de Charles le Chauve, la domination des rois carlovingiens sur le Poitou ne fut plus, pour ainsi dire, que nominale; les comtes s'emparèrent de tout le pouvoir; la monnaie de la province leur appartint; et, sans s'inquiéter d'y faire inscrire, soit le nom du prince régnant, soit le leur propre, ils se contentèrent de continuer le type local, tout en l'altérant et en affaiblissant le titre. Melle cessa alors d'être le seul endroit de la province où l'on frappât monnaie; à *Niort*, à *Poitiers*, et dans d'autres lieux, on établit des ateliers qui, loin de mettre leur nom sur les espèces, y inscrivaient tout simplement les légendes CARLVS REX RO et R, ou F ou Q, etc., altération de FRANCORVM ou EQVITANIE. Dans la suite, les mines d'argent de Melle cessèrent d'être exploitées, et l'atelier de cette ville fut fermé. On n'en continua cependant pas moins de frapper ailleurs des deniers qui furent appelés deniers *maales*, et qui, sous ce nom ou sous celui de deniers *poitevins*, avaient un cours très-étendu chez les croisés. Nous avons déjà dit, à l'article OBOLE, que les deniers *maales* avaient une division de plus que les autres; l'*obole*, qui était la moitié du denier, et la demi-obole. Cette dernière pièce fut appelée *maille* ou *poitevine;* et, de la province, elle passa dans toute la France. Nous avons cependant fait observer que *maille* est quelquefois pris pour obole, tandis que *pite* ou *poitevine* désigne toujours la moitié de l'obole.

Cet état de choses dura jusqu'à Richard, qui entreprit de réformer la monnaie du Poitou, et frappa, à *Montreuil-Bonin,* de beaux deniers sur lesquels on lit, au droit, — + RICARDVS REX autour d'une croix, et, au revers, $\frac{\text{PIC}}{\text{TAVIE}}$ $\frac{}{\text{NSIS}}$ (sic). Cependant les deniers maales circulèrent encore quelque temps; et, ce qui le prouve, c'est l'existence momentanée d'une monnaie poitevine seigneuriale, que le successeur de Richard, Jean sans Terre, autorisa en faveur d'un de ses vassaux, Savari de Mauléon. Ce seigneur frappait sa monnaie à Mauléon, aujourd'hui *Châtillon-sur-Sèvre;* et ses espèces étaient, de son nom, appelées *savaris.* Les premières monnaies frappées en vertu de ce privilége, n'étaient que des deniers calqués sur les deniers maales. On y voit, d'un côté, autour d'une croix, le nom du seigneur SAVARICVS; et, de l'autre, celui de la Melle $\frac{\text{MET}}{\text{ALO}}$, bien que Melle n'ait jamais appartenu à ce seigneur, et qu'à cette époque, on eût tout à fait cessé d'y battre monnaie.

Lorsque Jean sans Terre vit ses terres confisquées par le roi de France, Savary, quoique ennemi de son nouveau suzerain, n'en continua pas moins d'exploiter autant qu'il le put son privi-

lége; seulement, ce furent les espèces de Saintes et de Guienne qu'il se mit à imiter. Comme son ancien maître, le roi d'Angleterre, il s'était fait l'homme lige du pape; et mettait sur ses deniers le nom du Christ : + IHESVS; croix dans le champ; ℞. — MSLEOCIV; dans le champ, trois croisettes, ou trois croisettes et un A. Châtillon-sur-Sèvres ne porta jamais le titre de cité. L'existence des lettres CIV sur ces monnaies est donc un fait remarquable; elles y sont mises, sans doute, plutôt comme un nom de monnaie que comme un nom de lieu.

Philippe-Auguste, une fois maître du Poitou, la monnaie tournois fut presque la seule en usage dans cette province, et si, à cette époque, les ateliers de Poitiers furent en activité, on n'y frappa que des tournois. Quoi qu'il en soit, on ne connaît jusqu'ici aucune monnaie de Philippe-Auguste, de Louis VIII ni de saint Louis, frappée en Poitou. C'est à Alphonse, frère de ce dernier, qu'il faut descendre pour retrouver des espèces poitevines. Ce prince se contenta d'abord de calquer les espèces de Richard, sans doute parce que tout d'abord il ne se hasarda pas à imiter la monnaie de son frère. Déjà l'on sentait en France tout le tort que les contrefaçons monétaires faisaient à l'intérêt général. Voici les deniers les plus anciens qu'on ait de lui : 1° + ALFVNSVS COMES; croix cantonnée d'une fleur de

PIC
lis au 3e canton; ℞. — TAVIE (sic):
NSIS

Bientôt enhardi, et comptant sur la douceur de saint Louis, il se mit à contrefaire les tournois; 2° + ALFVNSVS COMES; croix; ℞. — + PICTAVIENSIS circulairement autour d'un châtel tournois. Mais cette tentative ne fut pas heureuse : Louis IX lui fit de vertes réprimandes, et ses monnaies furent proscrites. Il adopta alors un autre type, et plaça sur ses deniers les armes de France parties de Castille : + ALFVNSVS COMES; croix; ℞. — + PICTAVIE ET THOL; fleurs de lis, parties d'une tour.

Alphonse mourut en 1371; le Poitou fut alors réuni à la couronne, et l'atelier de Montreuil-Bonin, qui semble avoir servi à cette époque pour toute la contrée, continua à frapper des tournois pour le compte du roi. Sans doute, ces tournois ne portaient aucune désignation locale, et c'est pour cette raison qu'on ne peut les distinguer des autres pièces du même genre; mais le Poitou étant retombé entre les mains de Philippe, fils de Philippe le Bel, la monnaie locale y reparut. Elle fut, du reste, en tout semblable aux tournois d'Alphonse; il n'y eut que le titre et le nom du prince qui furent changés. Il est donc inutile de les décrire.

En 1316, Philippe monta sur le trône sous le nom de Philippe VI, et dès lors la monnaie locale du Poitou fut abolie pour jamais. Cependant, sous la domination anglaise, l'atelier de Poitiers frappa encore des *guiennois*, des *hardis* et d'autres pièces, qui se distinguent des autres du même genre par la lettre P, placée à la fin de la légende.

Lorsque le Poitou rentra sous la domination des rois de France, on distingua les espèces sorties de l'hôtel des monnaies de Poitiers, par un point secret placé sous la cinquième lettre de la légende. En 1539, cet hôtel reçut le G pour lettre monétaire; il fut supprimé en 1790.

Lorsque Charles VII luttait contre les Anglais, le Poitou était une de ses provinces les plus fidèles; aussi y avait-il établi des ateliers monétaires, entre autres à *Montaigu* et à *Parthenay*. On fabriquait dans ces villes des pièces semblables aux autres, seulement les initiales M et P, placées à la fin des légendes, indiquaient qu'elles avaient été monnayées, soit à Parthenay, soit à Montaigu. Celles de Montaigu sont jusqu'ici les seules qui aient été retrouvées.

POITRINAL ou PÉTRINAL. Arme à feu portative, à mèche ou à rouet, intermédiaire entre le mousquet et le pistolet; elle était en usage vers le milieu du seizième siècle, et cessa d'être employée à la fin du dix-septième. Son nom vient de ce qu'on l'appuyait sur la poitrine pour faire feu. On plaçait la crosse sur un coussinet en étoupe.

Une partie de la cavalerie des légions de François Ier était armée du poitrinal, que l'on donna aussi, à cette époque, à quelques fantassins. Il est en-

core parlé de cette arme dans une relation du siége de Rouen par Henri IV, en 1592.

Poivre (Pierre), né à Lyon en 1719, se destina de bonne heure aux missions étrangères, et, à vingt ans, après avoir employé quatre années en études préliminaires, il partit pour la Chine et la Cochinchine, où il recueillit une foule d'observations précieuses. Il revenait en France pour s'engager définitivement dans les ordres, lorsque le vaisseau qui le ramenait fut attaqué par les Anglais. Le jeune missionnaire porta ses secours aux lieux les plus exposés, eut le bras emporté, fut fait prisonnier, puis conduit à Batavia, et renvoyé à Pondichéry, où il se trouva lors des funestes querelles de Dupleix et de la Bourdonnais. Repris par les Anglais lors de son second retour, il ne rentra en France qu'à la paix de 1745. Durant cette vie si pleine d'embarras, il n'avait cessé d'étudier avec ardeur tout ce qui se rapportait aux lieux qu'il visitait. Il présenta aux directeurs de la Compagnie des Indes les résultats de ses études, et leur proposa deux projets de la plus haute importance; le premier consistait à ouvrir avec la Cochinchine un commerce direct; le second, à transplanter à l'île de France et à Bourbon les épiceries, dont la culture avait été jusque-là concentrée dans les Moluques. Ses plans furent approuvés, et on le chargea de les mettre à exécution. Il partit aussitôt pour les mers du Sud, établit un comptoir français à Faï-Fo, dans la Cochinchine, et rapporta à l'île de France quelques plants d'arbres à épices, qui furent le commencement du jardin d'acclimatation de cette île. Il repassa alors en Europe, fut pris une troisième fois par les Anglais, et ne put arriver en France qu'en 1757. La Compagnie des Indes était alors en pleine décadence; on négligea de tirer de sa mission le parti que dans d'autre temps on eût été en droit d'en espérer. Il se retira à Lyon, et il y vivait à la campagne, s'occupant d'agriculture et d'économie rurale, lorsque le gouvernement le nomma intendant des îles de France et de Bourbon (1767). Il se rendit aussitôt à son poste, et, pendant six ans que dura son administration, non-seulement il répara dans ces îles tous les désastres que la guerre y avait causés, mais il y introduisit tant d'améliorations, qu'il mérita de partager avec la Bourdonnais le titre de fondateur de ces belles colonies.

De retour en France, en 1773, il se retira de nouveau près de Lyon, et y mourut en 1786, laissant de nombreux manuscrits, dont quelques extraits ont été publiés sous le titre de *Voyages d'un philosophe*.

Poix, *Pisæ*, bourg de Picardie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Somme. Ce lieu, qui avait anciennement le titre de principauté, appartenait à la maison de Noailles, à la fin du dix-huitième siècle; antérieurement, il avait été érigé sous le nom de *Poix-Créqui*, en duché-pairie, en faveur de Charles de Créqui, petit-fils du connétable de Lesdiguières.

Poli (don Bernardin) est né à Solaro (Corse) en 1767. Nommé, en 1805, capitaine des chasseurs corses du Liamone, destinés à poursuivre les bandits, il fut promu, en 1807, au grade de chef de bataillon dans le même corps, et passa, en 1809, avec le même grade à l'armée d'Italie. Chargé du commandement de la ville de Gavi, dans l'État de Gênes, il parvint à déjouer une conspiration qui avait pour but le massacre de la garnison française et la reddition de la ville aux Anglais. Il s'y trouvait encore en 1814. Bien qu'il eût appris l'entrée des alliés à Paris, il refusa de rendre la place aux Anglais, et ne céda que lorsqu'il en reçut l'ordre de l'empereur lui-même, qui lui écrivit à cet effet de l'île d'Elbe.

En quittant Gavi, le commandant Poli alla à Porto-Ferrajo rejoindre Napoléon, qui le nomma adjudant commandant et baron de l'empire. Bientôt après, l'empereur s'étant décidé à revenir en France, Poli fut chargé d'insurrectionner la Corse; il s'acquitta de cette mission avec zèle, et en peu de temps l'île entière eut arboré le drapeau tricolore.

Lorsque Murat, réfugié en Corse en 1815, eut résolu la malheureuse expédition de Pizzo, Poli chercha à le détourner de ce projet; puis, lorsqu'il

vit qu'il ne pouvait changer sa résolution, il voulut du moins l'aider de tous ses moyens. Murat manquait d'argent, et avait vainement cherché à s'en procurer à Ajaccio; le commandant Poli vint à son secours, lui prêta 90,000 fr., et Murat souscrivit à son ordre deux lettres de change montant à la même somme (27 septembre 1815). Ces lettres étaient tirées sur M. Gregori, banquier à Bastia, et, pour le cas où celui-ci n'aurait pu les payer, le roi de Naples donnait en nantissement au commandant Poli, 1° vingt et un brillants recoupés, pesant environ quatre carats chacun; 2° une étoile composée d'un gros brillant recoupé, pesant environ douze carats, et de trente brillants composant les angles; 3° enfin, un lien de neuf petits brillants.

Les lettres de change furent refusées à leur échéance par M. Gregori; il avait cependant en dépôt de l'argent appartenant au roi Murat; mais, lorsque plus tard on lui demanda le motif de son refus, il répondit que le marquis de Rivière avait exigé de lui qu'il lui remît les sommes qui lui avaient été confiées.

Le marquis Riffardeau de Rivière avait été envoyé en Corse pour y détruire l'esprit bonapartiste et faire rentrer sous l'obéissance des Bourbons le pays natal de l'empereur. Son premier soin, en arrivant dans l'île, fut d'user de tout son pouvoir pour poursuivre Joachim Murat, aux instances duquel, à une autre époque, il avait dû la vie: c'était payer noblement la dette de la reconnaissance! Pressé par ce nouvel ennemi, Murat avait été obligé de précipiter son départ pour Pizzo. Comme nous l'avons dit, le marquis de Rivière s'était fait compter par M. Gregori l'argent que le roi de Naples lui avait confié; il crut qu'il lui serait aussi facile d'avoir les diamants qui se trouvaient entre les mains du commandant Poli, et il lui adressa une lettre où il lui enjoignait de lui remettre ce dépôt, en lui promettant le remboursement des sommes avancées par lui. Poli répondit que, en sa qualité de dépositaire, il ne pouvait remettre les diamants qu'à la personne qui avait qualité pour les recevoir; que cette personne était la reine Caroline, et qu'il ne les remettrait qu'entre ses mains. M. de Rivière insista, menaça; Poli ne se laissa pas effrayer, et tint bon, tout en protestant de son entière soumission au gouvernement du roi. Enfin, le marquis de Rivière, convaincu qu'il ne pourrait rien obtenir par la ruse ni par les menaces, se décida à agir; il rassembla toutes les troupes qui se trouvaient en Corse, s'adjoignit tous les officiers de bonne volonté, et marcha, à la tête d'environ dix mille hommes, à la conquête des diamants.

Le commandant Poli, de son côté, ne resta pas inactif. Voyant l'orage prêt à fondre sur lui, il se retira dans le Fiumorbo, son pays natal, se mit à la tête de ses nombreux parents et amis, et se prépara à la guerre de montagne. C'était celle qui pouvait lui être le plus favorable; en effet, le Fiumorbo, pays boisé et coupé d'une infinité de petites rivières, était à cette époque merveilleusement propre à la défense, et, partant, l'attaque y était extrêmement difficile. Aussi l'armée royale n'eut-elle à subir que des défaites; attaquée à chaque instant par des ennemis invisibles; écrasée par d'énormes blocs de rochers qui se détachaient tout à coup des montagnes et roulaient avec un fracas épouvantable sur le plus fort des bataillons; harcelée, épuisée, n'en pouvant plus, elle fut obligée de battre plusieurs fois en retraite, et de se retirer enfin devant quelques centaines de montagnards.

Alors, le marquis de Rivière, voyant qu'il n'y avait rien de bon à gagner avec ces rudes insulaires, revint sur le continent, et bientôt après il alla remplir son ambassade à Constantinople. Le comte de Willot le remplaça en Corse. Il avait donné assez de preuves de dévouement à la famille royale pour que Louis XVIII lui conférât des pleins pouvoirs: dès son arrivée dans l'île, il fit savoir au commandant Poli qu'il était chargé de traiter avec lui, et il lui promit l'oubli du passé pour lui et pour les siens, l'assurant qu'on ne le rechercherait pas pour l'affaire des diamants, et qu'on lui reconnaîtrait son grade de chef de bataillon, s'il voulait déposer les armes. Poli accepta ces conditions; il fit immédiatement sa soumission, partit pour l'Italie, et ainsi fut terminée

cette guerre du Fiumorbo, qui avait duré dix mois et causé à l'armée royale des pertes considérables.

Arrivé en Italie, le commandant Poli écrivit à la reine Caroline que, dépositaire des diamants de Murat, il tenait à les lui remettre; il lui faisait savoir en même temps que les lettres de change du roi avaient été protestées, et il lui en demandait le remboursement. Le général Macdonald, qui avait toute la confiance de l'ex-reine de Naples, répondit qu'elle n'était pas en mesure de rembourser la somme totale; il éleva d'ailleurs des doutes sur l'emploi qui avait été fait des sommes versées par Poli, et laissa percer des soupçons injurieux pour le brave commandant. Celui-ci fit voir cette lettre à la princesse Borghèse; l'âme généreuse de Pauline, qui ne pouvait comprendre qu'on pût marchander ainsi des services reçus, ne voulut pas que la mémoire de l'un des membres les plus brillants de la famille impériale souffrît de la lésinerie de ceux qui lui survivaient, et elle remboursa au commandant les sommes qu'il avait avancées.

Forcé ensuite de quitter les États romains, le commandant se retira en Toscane, puis revint en Corse après quelques années d'exil. Il avait profité de son séjour en Italie pour étudier à fond quelques questions industrielles. De retour chez lui, il s'adonna à la fabrication de la potasse, et parvint ainsi à rétablir une fortune que les vicissitudes des temps avaient endommagée. Aujourd'hui il vit tranquillement à Sari, entouré d'une nombreuse famille, estimé et honoré des personnes qui le connaissent.

POLICE. Devenus les maîtres du monde, les Romains posèrent pour premier principe d'un bon et solide gouvernement, une parfaite similitude d'institutions et de régime dans tous les pays soumis à leur domination, et ils le formulèrent en ces mots: *Omnes civitates debent sequi consuetudinem urbis Romæ*. En conséquence, ils modelèrent l'administration des provinces sur celle de la ville éternelle, de sorte que Rome se retrouvait partout pour cette partie du gouvernement général comme pour les autres.

Lorsque l'empire fut divisé en quatre grands diocèses, et qu'un préfet du prétoire eut été placé à la tête de chacun d'eux, ces quatre grands officiers, qui n'avaient que le chef de l'État au-dessus d'eux, eurent entre autres devoirs celui de maintenir le bon ordre, la tranquillité, la sûreté, la salubrité, etc., dans leurs départements, et ils furent chargés de la police, ainsi que de tout ce qui s'y rattache. Cette police fut exercée dans la Gaule, au nom du préfet d'Occident, par un lieutenant appelé vicaire des dix-sept provinces, et dont la résidence fut successivement à Trèves, à Arles, à Autun, puis encore à Arles. Il avait sous ses ordres et sous sa surveillance des officiers qui portaient différents noms et s'appelaient dans chaque localité comme à Rome, *curatores urbis*, protecteurs de la ville; *servatores locorum*, conservateurs des lieux; *vicarii magistratuum*, lieutenants des magistrats; *parentes plebis*, pères du peuple; *defensores disciplinæ*, *inquisitores*, *discussores*, etc. Les fonctions de ces agents secondaires étaient très-étendues, et pour qu'ils pussent les remplir avec promptitude et sûreté, il était attaché deux huissiers à chacun d'eux, et, outre cela, les huissiers des barrières, *apparitores stationarii*, avaient ordre de se tenir constamment à leur disposition et de leur obéir.

Cette organisation de la police se maintint jusqu'au moment où les hommes chargés de seconder les magistrats dans le maintien de la paix publique, c'est-à-dire les *stationnaires*, en devinrent les perturbateurs les plus dangereux; alors on les supprima comme une *engeance pernicieuse* (*), et on leur substitua des gardes bourgeoises choisies parmi les plus riches propriétaires et par conséquent les plus intéressés à prévenir et à réprimer les délits. Le nouvel arrangement offrit pendant quelque temps des garanties; mais il ne tarda pas à devenir insuffisant, par suite de l'indolence des propriétaires et de leur répugnance à se mesurer contre des malfaiteurs quelquefois fort nombreux et presque toujours très-déterminés. Sur ces entrefaites, la Gaule

(*) *Cod. Théod.*, lib. XII, tit. 14.

ayant changé de maîtres et les Francs s'y étant solidement établis, Clotaire II, qui régna de 584 à 628, établit les *centaines*, réunions de cent familles, et les rendit responsables des vols qui se commettaient dans leurs districts. Lorsqu'un homme avait éprouvé un préjudice, la centaine le réparait et poursuivait le malfaiteur. Si celui-ci paraissait dans une autre centaine, et que les habitants, dûment avertis, négligeassent de se mettre à sa poursuite, ils étaient condamnés à une amende de cinq sous, et la personne lésée recevait toujours son dédommagement de la dernière centaine dans laquelle le coupable avait paru, et qui, par insouciance ou maladresse, n'était pas parvenue à l'arrêter. Si une centaine avait déjà réparé le préjudice, elle se faisait rembourser par la suivante, qui demandait son remboursement à celle qui venait après elle, à moins que celle-ci n'eût livré à la justice l'auteur du méfait. Par un autre article de la même ordonnance était condamné à cinq sous d'amende celui qui n'avait pas averti d'un vol dont il avait été le témoin, ou qui, instruit par la clameur publique, ne s'était pas mis sur-le-champ à la poursuite et à la recherche du malfaiteur.

Ces dispositions furent observées pendant tout le temps de la première race et maintenues sous les premiers rois de la seconde. Charles le Chauve y fit même des additions; il ordonna que, si l'homme qui n'avait ni dénoncé un vol, ni poursuivi le voleur, était de condition libre, il composerait de l'amende avec son seigneur, et que, s'il était de condition servile, il recevrait soixante coups de verges. On appela cette loi la *loi du hus*, mot qui se retrouve dans les mots *hucher*, *houyer*, *huquer*, employés dans plusieurs patois avec la signification de *crier*. Ce fut en vertu de cette loi, transportée de l'autre côté de la Manche par Guillaume le Conquérant, qu'un roi d'Angleterre fit saisir les biens de tous les bourgeois de Londres, parce qu'ils n'avaient pas *levé le hus*, c'est-à-dire crié au meurtre dans un tumulte où plusieurs personnes avaient péri.

Les ducs et les comtes qui succédèrent, avec le plein exercice des pouvoirs militaire, civil, administratif et judiciaire, aux magistrats romains dans le gouvernement des provinces et des cités, eurent nécessairement pour devoir de maintenir le bon ordre dans les lieux soumis à l'autorité dont on les avait investis. Tant qu'ils exercèrent leurs fonctions en vertu de commissions révocables, le roi put tenir la main à ce qu'ils le fissent avec l'exactitude et la sévérité convenables. Alors un comte ne pouvait céler un coupable sans encourir la privation de son *honneur*. C'était lui qui notifiait le *forban* (la prise de corps) prononcé dans un autre comté; ce n'était que par ses ordres que les centeniers et les habitants se mettaient à la poursuite des criminels décrétés, sauf le cas de flagrant délit, où les uns et les autres avaient le droit de les arrêter de leur propre mouvement. Pour l'aider dans cette partie de ses fonctions, chaque comte avait, à ce qu'il paraît par un capitulaire de Charles le Chauve, outre les vicaires, vicomtes ou viguiers, des subalternes appelés *Barigildi*, qui, comme les *avoués*, pouvaient exercer dans plusieurs comtés, et un *servateur*, à qui les propriétaires devaient remettre les fripons, voleurs, assassins, adultères, devins, sorciers, enchanteurs et sacriléges, qu'ils avaient pris; c'était cet officier qui les faisait conduire dans la prison du comté.

Outre cela, un capitulaire de Pepin, roi d'Italie, dit: « que chaque juge fasse « prêter serment dans les cités à des « hommes orthodoxes, en aussi grand « nombre qu'il le jugera à propos; que « hors des villes, dans les métairies et « dans les bourgs, il choisisse aussi « quelques personnes auxquelles il fera « de même prêter serment, que chacune d'elles ne célera pas ce qui sera « venu à sa connaissance en fait d'homicides, de vols et de conjonctions « illicites. » Ainsi voilà encore de nouveaux auxiliaires pour seconder les comtes dans l'accomplissement de leurs devoirs judiciaires et de police. Si l'on joint à cela que les procureurs fiscaux, les prévôts et les défenseurs étaient tenus, comme le comte, de poursuivre et arrêter les malfaiteurs, et, comme lui, de se faire aider, quand ils n'étaient pas assez forts, par les vassaux des églises,

on reconnaîtra qu'il fallait que ceux qui faisaient métier de troubler la paix publique fussent bien heureux pour échapper au châtiment qu'ils avaient encouru.

Lorsque les ducs, les comtes et les autres vassaux directs de la couronne eurent rendu héréditaires dans leurs familles, leurs titres et fonctions, ils se hâtèrent de répudier en quelque façon celles de leurs attributions qui les détournaient des préoccupations militaires, et sans renoncer toutefois au profit qu'ils en tiraient, de se décharger sur leurs lieutenants du soin de juger les plaideurs et de maintenir le bon ordre dans leurs terres. Croyant beaucoup faire de tenir des assises ou des audiences solennelles quatre ou six fois par an, ils abandonnèrent à leurs sénéchaux et baillis les affaires courantes, et notamment celles de police. Quand les vicomtes eurent aussi conquis l'indépendance et l'hérédité, ils imitèrent leurs comtes; de sorte que le maintien de la tranquillité publique, la répression des délits, la poursuite et l'arrestation des coupables reposèrent sur des officiers subalternes, qui ne s'en occupaient que quand ils avaient intérêt à le faire, ce qui n'arrivait pas tous les jours.

Lors de l'établissement des communes, il se fit une division dans les soins que la police rendait nécessaires. Tout ce qui concernait la propreté, la salubrité, le maintien du bon ordre dans les foires et les marchés, etc., fut attribué aux officiers municipaux, et ce qui regardait la conservation de la paix publique, la répression des crimes et délits, la poursuite et la capture des coupables, appartint aux sénéchaux, baillis et prévôts. Cependant, lorsque ces coupables se trouvaient dans l'enceinte des villes, non-seulement les consuls, maires, échevins, etc., mais encore tous les habitants étaient tenus de concourir à leur arrestation. Un arrêt du parlement de Paris, rendu sous le règne de Philippe le Hardi, renouvelant les injonctions de Clotaire II, ordonna que toutes les fois qu'il arriverait en cette ville quelques batteries, effractions de portes, enlevements de femmes, les voisins et tous ceux qui en auraient connaissance eussent à sortir pour arrêter les coupables; que s'ils ne pouvaient s'en emparer, ils levassent au moins *le hus*, auquel tous ceux qui l'entendaient etaient obligés d'accourir. En voyant un si grand nombre de personnes appelées à seconder l'action de la police, on serait disposé à croire qu'elle était très-bien faite; mais on changera d'opinion, quand on saura qu'il fallut qu'un fils de France pérît misérablement au milieu d'une rue, et que deux ordonnances royales fussent rendues à deux siècles et demi de distance, pour réprimer chez les Parisiens la mauvaise habitude de laisser vaguer leurs cochons dans les rues, où ces immondes animaux s'engraissaient des ordures qu'ils trouvaient amoncelées. Du reste, si la police s'endormait ou s'effaçait en certaines occasions, dans d'autres elle manifestait sa présence par des actes qui révelaient bien la brutalité de l'époque et le mépris que l'autorité avait pour les hommes. Dans les grands rassemblements populaires qui se formaient à l'occasion des fêtes et solennités publiques, des sergents armés de boulaies circulaient dans la foule et frappaient à tour de bras sur ceux qui troublaient l'ordre et ne se rangeaient pas assez vite pour faire place au cortége.

Charles VII ayant ordonné, en 1448, à chaque paroisse d'entretenir, constamment prêt à entrer en campagne, un archer muni des armes nécessaires (voy. ARCHER), de temps en temps plusieurs de ces nouveaux soldats se réunissaient et faisaient des battues dans les environs de leurs communes, pour donner la chasse aux vagabonds, aux malintentionnés et arrêter les criminels; alors les gens de la campagne purent rester chez eux ou en sortir avec quelque sécurité. Mais, à Paris, archers et sergents n'agissaient qu'avec insouciance et mollesse, et se permettaient souvent de trahir leurs devoirs. Quand ils avaient arrêté des voleurs, des meurtriers ou des filles de joie vêtues d'habits et d'ornements qui leur étaient defendus, s'ils trouvaient plus de profit à recevoir de leurs prisonniers ce que ceux-ci leur offraient, qu'à réclamer la récompense à laquelle était évaluée leur capture, ils

les laissaient volontairement échapper, dans l'espoir de les retrouver plus tard et de leur arracher une nouvelle rançon; quant à ceux qui n'avaient rien, ils les remettaient consciencieusement entre les mains de la justice, en faisant grande parade de leur dévouement et de leur activité.

Cependant ces archers, qui faisaient assez mal leur service en province et le faisaient si peu à Paris que les loups y entraient par bandes et y dévoraient les habitants, étaient obligés d'aller à l'armée quand on avait la guerre : alors le royaume restait en proie aux malfaiteurs et aux bandits. On pensa enfin à remédier à ces inconvénients, et François Ier, par son édit de Crémieux, du 19 juin 1536, attribua la police en première instance aux prévôts royaux, dans toute l'étendue de leur juridiction. Mais ce changement n'ayant pas opéré le bien qu'on en attendait, on en revint, trente ans plus tard, aux us et coutumes d'autrefois. L'ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice (1566) chargea expressément (art. 72) les communes de faire la police de leur enceinte et de leur territoire, et cela sous leur responsabilité particulière. Il fut ordonné que, dans les villes, on élirait tous les ans un certain nombre de bourgeois, pour veiller, sous la juridiction des juges ordinaires, au maintien de la sûreté et de la tranquillité publique. Il fut enjoint aux habitants de poursuivre les malfaiteurs en toute diligence, aussitôt que leur apparition serait connue, pour les saisir au corps et les constituer prisonniers, si faire se pouvait; et en cas d'empêchement à leur arrestation, de faire perquisition et remarque de la façon de leurs habits, armes et chevaux, de chercher les lieux de leur retraite, le tout sous peine de fortes amendes, moitié au profit du roi, moitié à celui des personnes qui auraient été lésées par des méfaits. Des lois postérieures ordonnèrent qu'il se tiendrait des assemblées fréquentes dans les villes, pour délibérer avec les notables sur les règlements qu'il conviendrait de faire; mais cet usage se perdit bientôt à cause des inconvénients qui en résultaient.

En chargeant ainsi les communes d'une grande responsabilité, on dut investir leurs officiers municipaux des pouvoirs nécessaires pour remplir les devoirs de leurs emplois; et en effet, on les autorisa à armer au besoin les habitants et à les convoquer au son de la cloche, dans les moments de sédition et d'émeute. De plus, on leur retira la connaissance des instances civiles et des affaires criminelles, et on ne leur laissa, en dehors de leur attribution spéciale, la défense de la cité contre les malfaiteurs, qu'une petite juridiction touchant la propreté des rues, le salaire des ouvriers, les gages des domestiques, la taxe des objets de première nécessité et autres menus détails : encore ne purent-ils faire des règlements sur ces matières qu'avec le concours des juges royaux, partout où il y en avait d'établis. Plus tard, leurs attributions furent réduites de nouveau, en ce qui concernait la police : en 1635, une ordonnance attribua aux bureaux des finances tout ce qui concernait la petite et la grande voirie, les autorisant à commettre pour y veiller, dans chaque ville de leur généralité, telles personnes qu'ils jugeraient à propos.

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de la police générale et absolue; il en était pourtant deux autres qui marchaient parallèlement avec elle, et dont il convient de faire mention. La première qui se présente est la police des métiers; elle fut faite, depuis l'origine jusqu'à l'abolition des communautés, sous l'autorité du roi, par des officiers nommés tantôt par les communautés elles-mêmes, tantôt par les maires, consuls ou échevins, ou par le bailli du roi. Ces officiers prenaient, suivant le lieu, les titres de *mayeurs*, *maîtres*, *gardes*, *juges-gardes*, *gouverneurs*, *visiteurs*, *prud'hommes*, *suppôts*, *prévôts*, *syndics*, *doyens*, *jurés*, *bailes* en Languedoc, *eswardeurs* en Flandre, etc. Sous la promesse confirmée par serment de remplir loyalement leurs fonctions, ils veillaient à la bonne qualité des matières premières, à la bonne confection des produits, à la stricte exécution des contrats d'apprentissage, à ce que chaque maître n'eût de compagnons et d'apprentis que le nombre que lui permettaient les statuts, et à ce que certaines profes-

sions ne travaillassent pas de nuit, non plus que les dimanches et les jours fériés. Ils étaient juges de la capacité des compagnons qui sollicitaient la maîtrise, et saisissaient l'ouvrage que faisaient en cachette pour les bourgeois les ouvriers qui n'avaient point été reçus maîtres. Ils surveillaient, et pressaient au besoin la rentrée de la contribution que chaque chef de fabrique et d'atelier était obligé de payer pour faire face aux dépenses de la communauté; prononçaient dans les différends qui s'élevaient entre les ouvriers et les maîtres; infligeaient des amendes; distribuaient des secours aux vieillards, aux infirmes, aux malades, aux veuves, aux orphelins de la communauté, etc.

La seconde, ou plutôt la troisième police dont nous avons à parler, est la police militaire. Elle était faite dans les temps anciens, tant pour les fautes contre la discipline, que pour les crimes et délits que pouvaient commettre les hommes de guerre, par les préfets et commandants, chez lesquels le pouvoir de rendre des jugements était réuni à celui de commander. De ces chefs elle passa aux ducs, aux comtes et à leurs lieutenants. Quand les deux attributions dont nous venons de parler furent séparées et confiées à des personnes différentes, les chefs de corps restèrent en possession du droit de juger et de punir les infractions à la discipline, et la connaissance des délits plus graves appartint à des magistrats spéciaux. Plus tard, la police de l'armée fut attribuée aux maréchaux de France, qui l'exerçaient par un grand prévôt, lequel avait des lieutenants en aussi grand nombre qu'il le fallait, et partout où il était besoin. Aujourd'hui, il en est encore de même, sauf que c'est le ministre de la guerre qui fait la police générale des troupes, et que des conseils de guerre permanents ont remplacé le lieutenant du prévôt pour le jugement des affaires graves. Quant aux fautes commises contre la discipline, les chefs de corps, officiers supérieurs, officiers ordinaires et sous-officiers ont toujours le droit de les punir, chacun dans les limites de son autorité et de son grade.

Nous ne reviendrons plus sur les deux polices dont nous venons de parler, et nous allons rentrer dans notre sujet principal.

Les affaires de police marchèrent, ainsi que nous l'avons dit, jusque dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Celles qui concernaient Paris étaient entre les mains d'un lieutenant civil du prévôt de l'Ile, qui réunissait dans ses attributions la justice et la police; mais il était impossible à ce magistrat de faire respecter son autorité et les règlements qu'il faisait, dans un temps où l'esprit de dérèglement et de désordre semblait avoir tourné toutes les têtes. A quoi, en effet, pouvaient servir le dévouement le plus absolu, le plus énergique amour du bien, et la volonté la mieux prononcée d'y parvenir, quand un roi (Charles IX) s'en allait, à la tête d'une troupe de jeunes étourdis, assiéger de nuit les maisons, les prendre d'assaut et y mettre tout au pillage; quand un autre roi (Henri III) se rendait, entouré de ses mignons *fraisés et gaudronnés*, à la foire Saint-Germain, et y commettait *mille impertinences*; quand les princes du sang et les premiers seigneurs de la cour s'embusquaient, l'épée à la main, sur le Pont-Neuf, pour y attaquer les passants, leur voler leurs manteaux, et les jeter dans la Seine lorsqu'ils faisaient résistance? Aussi, quand on lit l'histoire de Paris de ce temps, où, dès que la nuit était venue, on entendait, jusqu'au jour, des cliquetis d'armes blanches, des détonations de pistolets, des hurlements de colère, des cris de détresse, on est forcé de reconnaître qu'on y était beaucoup moins en sûreté que dans la forêt la plus dangereuse et la plus éloignée de tout secours humain.

En 1667, Louis XIV crut avec raison qu'il était urgent de mettre un terme à cet épouvantable état de choses. A cette époque, il existait à Paris un grand nombre de justices subalternes, appartenant à des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, qui tous prétendaient avoir droit de police dans leur enclave, et il en résultait de fréquents conflits, dont les malfaiteurs savaient profiter. Par ordonnance du mois de mars de cette année, le roi réunit au Châtelet toutes les justices seigneuriales qui exerçaient la police en première instance, supprima

l'office de lieutenant civil du prévôt de Paris, et le remplaça par deux offices distincts, en séparant les deux juridictions que cumulait l'office supprimé. Il créa un *lieutenant civil du prévôt de Paris*, qui dut se renfermer dans les attributions que comportait son titre, et un *lieutenant du prévôt de Paris pour la police*, qu'on s'habitua à appeler tout simplement *lieutenant de police*, lequel eut sous ses ordres quarante-huit *commissaires de police*, officiers de robe longue, et vingt *inspecteurs*. Ce fut la Reynie qui le premier remplit les fonctions de lieutenant de police.

Ce magistrat procura aux Parisiens une sécurité que jusque-là ils n'avaient point connue; il fit placer des lanternes dans les rues, qu'il débarrassa d'une partie des immondices dont elles étaient obstruées; il désarma les laquais et les pages des épées qu'ils portaient, et qu'ils tiraient souvent, soit pour se battre entre eux, soit pour charger les passants, à l'exemple de leurs maîtres; les cours des Miracles furent purifiées; les malfaiteurs devinrent moins nombreux, les assassinats moins fréquents, et l'on entendit moins souvent crier *Au voleur*, et appeler le guet. Cependant, sur la fin, soit par sa faute, soit par suite de la corruption de ses agents, des négligences s'introduisirent dans le service, et en 1696, les vols ayant recommencé, on fut obligé de doubler le guet à pied et à cheval.

D'Argenson, qui succéda à la Reynie, était un homme dur, despote, d'une figure qui convenait à la sévérité de ses fonctions. Comme il avait le travail facile et qu'il travaillait beaucoup; comme, outre cela, il était doué d'une grande énergie, il donna une plus vaste étendue à l'action de la police, et en multiplia considérablement les agents secrets. Si les Parisiens furent délivrés d'une armée de pages, de laquais, de filous et de vagabonds, ils furent envahis par une nuée de mouchards, dont les explorations n'avaient pas toujours la tranquillité pour but et pour résultat. Dirigée dans un esprit tout à fait étranger à celui qui aurait dû l'inspirer, la police devint un instrument de despotisme et d'impunité pour de nobles criminels, en attendant qu'elle en devînt un de démoralisation, de scandale et d'oppression, ce qui ne tarda guère.

Le besoin d'argent, beaucoup plus que le désir de faire jouir les provinces des avantages qu'avait procurés à Paris le mode adopté en 1677, amena un changement dans l'administration de la police des villes. En 1699, le roi en dépouilla en grande partie les magistrats municipaux, et créa, dans les principaux centres de population, des offices de lieutenants et de commissaires de police, et se hâta de les mettre en vente. Plusieurs villes achetèrent ces offices, et les firent exercer par leurs maires et échevins. Un autre édit, de 1706, institua des offices de *conseillers de police*, lesquels devaient assister aux jugements, soit qu'il y eût un lieutenant de police, soit que le maire en fît les fonctions. Ces offices trouvèrent peu d'amateurs, et les villes les achetèrent encore, pour en investir ceux de leurs syndics qui étaient gradués. L'appel de leurs jugements était porté devant le bailliage ou à la sénéchaussée, et, dans quelques provinces, au parlement.

Dans les lieux où tous ces nouveaux offices avaient été levés par des particuliers, le corps de ville se trouva dépouillé de la plus importante de ses attributions, et il s'éleva les conflits les plus étranges. Ainsi, le corps municipal de Joigny ayant ordonné des illuminations publiques, pour la naissance du dauphin, fils de Louis XVI, les officiers de police prétendirent que ce droit leur appartenait, et ils firent assigner le tambour de ville, à l'effet d'obtenir contre lui condamnation à 100 livres d'amende pour avoir publié l'ordonnance municipale. Cette ridicule affaire fut portée au conseil d'État, qui jugea que la municipalité était dans son droit, et annula l'assignation.

Une déclaration de 1776, relative à la Lorraine, nous fait connaître quelle était alors, en matière de police, la compétence judiciaire des maires et échevins, dans les localités où il n'y avait ni lieutenant, ni officiers royaux pour l'exercer. C'était, suivant cet acte, la connaissance des difficultés qui pouvaient naître en fait de contraventions et même de délits, dans les limites de la

juridiction des juges de police; celle des discussions résultant de la création des messiers et gardes des finages, de la publication des bans et de leur infraction; enfin, celle des contestations relatives aux gages des domestiques et au salaire des ouvriers, quand le sujet en litige n'excédait pas dix livres.

Dans les seigneuries ayant justice, la police était exercée par le juge du seigneur : mais, lorsqu'il y avait dans le même lieu un juge royal et un juge seigneurial, la police appartenait au premier seul, qui avait d'ailleurs la prévention pour la police particulière dans la justice seigneuriale. Ce droit était fondé sur un édit du mois de décembre 1666, qui avait confirmé le prévôt de Paris dans l'exercice de la police générale, en première instance, à l'exclusion de tout autre juge, et lui avait attribué la prévention sur les hauts justiciers, pour la police particulière.

Tandis que la police était faite dans les provinces, de vingt manières diverses et par vingt magistrats différents, celle qui avait été organisée à Paris, en 1667, continuait à marcher en avant; et elle le faisait de telle sorte, qu'il aurait presque autant valu qu'elle restât immobile. Tandis qu'elle laissait la ville en proie à Cartouche et à sa bande de voleurs, elle rassemblait toutes ses forces pour veiller à la sûreté des grands seigneurs qui fréquentaient les maisons de jeu et de débauche, laissant les simples particuliers se défendre des brigands comme ils l'entendaient et le pouvaient; elle couvrait de sa protection les voleurs et les escrocs titrés, armoriés et blasonnés, les célèbres appareilleuses et les courtisanes en renom, s'introduisait dans le boudoir de celles-ci, prenait note de tout ce qui s'y commettait d'actions obscènes, et en composait un journal qui, tous les matins, s'expédiait à Versailles, pour amuser à son lever un roi perdu de débauches, dont les tableaux et les récits lubriques pouvaient seuls éveiller un moment les sens engourdis. Si quelquefois, fidèle à son mandat, elle voulait réprimer des actes dont l'immoralité avait dépassé toutes les bornes, ses officiers se trouvaient presque toujours en face des premiers personnages de la cour; alors, ils étaient honnis, bafoués, battus, réduits à faire les plus humiliantes excuses, et s'estimaient heureux lorsqu'on ne les jetait pas, pour plusieurs années, dans un des cachots de la Bastille.

Cet état de choses dura jusqu'à la révolution, qui l'abolit, pour lui en substituer un autre; mais il fallut bien des tâtonnements, pour arriver à une organisation de la police qui présentât à la société toutes les garanties qu'elle est en droit d'exiger de ceux qui la gouvernent. Il fallut bien des fois manier, modifier, réformer ce qui avait été fait. Lorsqu'en 1789, on reconstitua l'administration sur de nouvelles bases, les municipalités eurent, entre autres attributions, les mesures à prendre pour faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment en ce qui concerne la sûreté, la propreté et la salubrité, dans les rues, lieux et édifices publics. La loi détermina les objets sur lesquels elles pouvaient faire des règlements, et leur donna juridiction pour connaître des contraventions à ces règlements. Ainsi, les officiers municipaux ordonnaient, comme administrateurs, et punissaient, comme juges, la non-exécution ou la violation de leurs ordonnances. A Paris, la police fut faite par la commune, au moyen d'un bureau qu'elle établit chez elle, et qui fut appelé *bureau des recherches*, lequel avait pour mission beaucoup plus de rechercher ceux qui avaient, en politique, des opinions en contradiction avec celles du jour que les malveillants qui blessaient les citoyens dans leurs intérêts matériels. La preuve de ceci, c'est qu'en juin 1790. Paris fut divisé en quarante-huit sections, à la tête de chacune desquelles on plaça un comité de seize membres élus par le peuple, et renouvelés tous les ans, pour exercer la police proprement dite, avec l'assistance de quarante-huit commissaires et de vingt-quatre officiers de paix élus par les sections.

En 1795, cette organisation fut changée par suite d'une nouvelle composition des municipalités. Paris et chacune des villes qui comptaient plus de cent mille habitants eurent un bureau central composé de trois membres nommés par le département, et confirmés par l'autorité supérieure, lequel fut chargé

de la police et des subsistances; et le gouvernement entretint, auprès de chaque bureau central, un commissaire surveillant nommé par lui et appointé sur le trésor public. Dans les cités d'une population moindre, la police resta aux municipalités, mais on retira aux officiers qui les composaient, le jugement des contraventions à leurs règlements sur cette matière, et cette fonction fut donnée aux juges de paix, dont la juridiction n'embrassait auparavant que les affaires civiles. Quant aux communes rurales qui avaient pour chefs un agent et un adjoint, ce fut à celui-ci que l'on remit le soin d'y maintenir le bon ordre et d'y faire la police. Pour prévenir le retour des désordres qui avaient eu lieu précédemment, une loi déclara chaque commune responsable des délits commis à force ouverte ou par violence sur son territoire, par attroupements ou rassemblements armés ou non armés, quand même ces attroupements seraient formés d'individus étrangers à la commune, à moins qu'elle n'eût pris toutes les mesures qui étaient en son pouvoir, pour les prévenir ou en faire connaître les auteurs. C'est en vertu de cette loi toujours subsistante que la ville de Lons-le-Saulnier, et plusieurs communes environnantes ont été récemment condamnées à indemniser M. de Vanois, du pillage et de la dévastation de son château de Courlans par un rassemblement tumultueux.

Le code des délits et des peines, du 3 brumaire an IV, crut devoir donner une définition de la police, et la partager en deux attributions distinctes. Nous allons rapporter ses paroles, parce qu'elles serviront à rendre plus facile à comprendre ce que nous aurons encore à dire.

« La police est instituée pour main- « tenir l'ordre public, la liberté, la pro- « priété, la sûreté individuelle; — son « caractère principal est la vigilance; « la société, considérée en masse, est « l'objet de sa sollicitude. — Elle se di- « vise en *police administrative* et en « *police judiciaire*. — La police admi- « nistrative a pour objet le maintien ha- « bituel de l'ordre public dans chaque « lieu et dans chaque partie de l'admi- « nistration générale. Elle tend princi- « palement à prévenir les délits. — La « police judiciaire recherche les délits « que la police administrative n'a pu « empêcher de commettre, en rassem- « ble les preuves, et en livre les auteurs « aux tribunaux chargés de les punir. »

En la même année, le gouvernement, sentant le besoin de fortifier l'action de la police en la concentrant dans des mains spéciales, détacha du ministère de l'intérieur un certain nombre d'attributions, et, le 12 nivôse, institua un septième ministère qui fut chargé de la police générale, c'est-à-dire, de l'exécution des lois relatives à la sûreté et à la tranquillité intérieure de la république, de la garde nationale sédentaire,... et du service de la gendarmerie, pour tout ce qui se rattache au maintien de l'ordre public. Il eut, de plus, la police des prisons, maisons d'arrêt, de justice et de réclusion, et la répression de la mendicité et du vagabondage. Pour en finir avec ce ministère, nous dirons qu'il fut supprimé par un arrêté du gouvernement consulaire, du 28 fructidor an X, et réuni au ministère de la justice; puis rétabli avec ses anciennes attributions par décret impérial du 21 messidor an XII, enfin supprimé de nouveau lors de la chute du gouvernement de Napoléon. La restauration le rétablit encore, pour un temps assez court, puis le supprima définitivement, et depuis il n'en a plus été question.

Une nouvelle organisation des municipalités, en 1800, amena une nouvelle organisation de la police. Dans les départements, les bureaux centraux des grandes villes furent remplacés par des commissaires généraux de police. Ailleurs, le maire de chaque commune fut officier de police judiciaire, et recouvra le droit de connaître, en certains cas, et concurremment avec le juge de paix, des contraventions de simple police, excepté dans les chefs-lieux de canton, où la connaissance de ces contraventions fut réservée à ces derniers magistrats. En ce qui touche la police administrative, des ordres généraux en forme de décrets ou d'arrêtés ministériels réglementèrent tout ce qu'on pouvait prévoir, et les maires n'eurent plus qu'à faire exécuter.

La loi de 1800 voulut, pour Paris,

une police plus forte et une autorité plus concentrée que dans les autres communes. Tout ce qu'en possédaient les maires leur fut retiré; le bureau central de police et de subsistances fut supprimé, et on mit à sa place un magistrat unique, sous le titre de *préfet de police*.

Le bureau de la ville avait autrefois à ses ordres une garde dont les officiers et les soldats étaient en charges, et ne servaient que fort peu à la sûreté des citoyens. Pendant un temps qui datait de fort loin, un certain nombre de bourgeois, tirés des corps de métiers, veillaient pendant la nuit, pour suppléer à l'insuffisance de cette garde, dans les différents quartiers de Paris. Deux inspecteurs, appelés *clercs du guet*, avertissaient chaque communauté du jour où elle devait fournir cette garde de sûreté, qu'on appela le *guet assis*, lorsque le gouvernement eut établi quelques sergents de police, sous le commandement et la conduite d'un *chevalier du guet*. Ce corps soldé n'était, au quatorzième siècle, que de vingt hommes à cheval et vingt-six à pied; mais il s'accrut et finit par remplacer la garde bourgeoise. En 1789, il se composait de cent trente-deux hommes de cavalerie, et huit cent quatre-vingt-dix hommes d'infanterie, dont le lieutenant de police réglait la marche (voy. GUET).

Lors de la révolution, le guet fut supprimé, et le service de sûreté reposa uniquement sur la garde nationale. Soit pour la soulager, soit dans d'autres vues, on institua une garde municipale soldée sur le budget de la ville, organisée d'abord en deux régiments d'infanterie et un de dragons, puis remplacée par un corps de gendarmerie, partie à pied, partie à cheval; les sapeurs-pompiers furent mis sur le pied militaire, et ces deux troupes formèrent ensemble une force double de l'ancien guet de Paris (voy. GARDE MUNICIPALE).

Depuis 1800, la police des départements n'a point subi de modifications. Elle est confiée, dans les villes d'une population de cent mille âmes et au-dessus, à un commissaire général de police, qui a sous ses ordres un nombre suffisant d'agents et de subordonnés, et correspond directement avec le ministre de l'intérieur, de qui il tient ses pouvoirs; dans les villes de moindre importance, la police est faite par un seul ou par plusieurs commissaires qui sont subordonnés au maire et aux adjoints pour la partie administrative de leurs fonctions. Ils sont chargés de veiller à l'exécution des lois de simple police, de faire un service perpétuel de surveillance et de sûreté, de maintenir le bon ordre, la tranquillité, la salubrité dans les lieux de leur résidence, et de remplir les fonctions du ministère public près du tribunal de simple police. Quant aux soins qu'exigent les communes rurales, le soin d'y faire la police est remis aux gardes champêtres et à la gendarmerie, qui est chargée, en outre, du service qu'exige la sûreté des grandes routes, sous l'autorité et sous la surveillance du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, aux ordres desquels ils sont tenus d'obéir, et auxquels ils doivent faire des rapports de tout ce qui se passe d'extraordinaire dans les localités commises à leur surveillance.

Outre cela, chaque préfet est chef supérieur de la police administrative, judiciaire, municipale et rurale de son département; et, en conséquence, doit en surveiller tous les détails.

A Paris, le préfet de police remplit toujours les mêmes fonctions, aidé par des commissaires, des officiers de paix, des inspecteurs, etc. La gendarmerie dite de Paris a été licenciée à la suite de la révolution de juillet 1830, et remplacée par un corps de garde municipale de trois mille hommes à peu près, infanterie et cavalerie; par un corps de sergents de ville; par des surveillants occultes, des agents secrets, et par une brigade appelée *de sûreté*, pour la recherche et la capture des malfaiteurs. Cette brigade fait de nuit, en habit bourgeois, des rondes de surveillance que les Parisiens appellent *les patrouilles grises*.

LISTE DES LIEUTENANTS GÉNÉRAUX, DES MINISTRES ET DES PRÉFETS DE POLICE.

1° *Lieutenants de police.*

Gabriel-Nicolas de *la Reynie*........ 1667
Marc-René de *Voyer de Paulmy d'Argenson*.................... 1697

Louis-Charles de *Machault*.......... 1718
Marc-Pierre de *Voyer de Paulmy d'Argenson*, fils de Marc-René....... 1720
Gabriel *Tuchereau de Baudry*...... 1720
Marc-Pierre de *Voyer de Paulmy d'Argenson*, pour la 2ᵉ fois.......... 1722
Nicolas-Jean-Bapt. *Ravot d'Ombreval*.. 1724
René *Hérault*........................ 1725
Claude-Henri *Feydau de Marville*.... 1740
Nicolas-René *Berryer*............... 1747
Henri-Léonard-Jean-Baptiste *Bertin*.. 1757
Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de *Sartine*................ 1759
Jean-Charles-Pierre *Lenoir*......... 1774
Albert, maître des requêtes........ 1775
Lenoir, pour la seconde fois........ 1776
De Crosne............. de 1785 à 1790

2° *Ministres de la police générale.*

2 janvier 1796. *Camus.*
4 janvier..... *Merlin de Douai.*
3 avril....... *Cochon.*
16 juillet 1797. *Lenoir-Laroche.*
26 juillet...... *Sottin.*
13 février 1798. *Dondeau.*
16 mai....... *Le Carlier.*
29 octobre..... *Duval.*
20 juillet 1799. *Fouché.*
14 septem. 1802. Le ministère est supprimé.
10 juillet 1804. *Fouché.*
3 juin 1810. *Savari.*
3 avril 1814. Le ministère est supprimé.
21 mars 1815. *Fouché.*
23 juin...... *Pelet de la Lozère* (par intérim.)
9 juillet...... *Fouché.*
24 septem...... *Decazes.*
29 décem. 1818. Le ministère est supprimé.

3° *Préfets de police.*

Louis-Nicolas-Pierre-Joseph *Dubois*, du 24 mars 1803 à 1810.
Pasquier, de 1810 à 1814.
Le comte *Anglès* (directeur général de la police), du 3 avril au 12 mai 1814.
Le comte *Beugnot*, id., du 12 mai au 3 déc.
Dandré, id., du 3 décembre au 20 mars 1815.
Le comte *Réal* (préfet de police), de 21 mars au 23 juin.
Decazes, du 9 juillet au 24 septembre 1815.
Le comte *Anglès*, du 24 septembre 1815 à février 1820.
Le comte *Simon*, de février 1820 à 1821.
Delavau, de 1821 à 1827.
De Belleyme, de 1827 à 1829.
Mangin, de 1829 à 1830.
Vivien, de 1830 à 1831.
Gisquet, de 1831 à 1836.
Delessert, encore en exercice en 1844.

POLIGNAC, bourg du Velay, aujourd'hui compris dans le département de la Haute-Loire. Ce lieu, berceau de la famille de Polignac, eut successivement les titres de vicomté, de comté, de marquisat et de duché.

POLIGNAC (famille de). Cette maison, qui prétend descendre de Sidoine Apollinaire, ne sortit de l'obscurité, au dix-septième siècle, que par l'éclat que fit rejaillir sur elle le cardinal de Polignac, personnage également distingué comme diplomate et comme homme de lettres.

Melchior DE POLIGNAC, né au Puy en Velay en 1661, fut emmené à Rome comme conclaviste par le cardinal de Bouillon, lors de l'élection du pape Alexandre VIII, et contribua puissamment à calmer les querelles qu'avait occasionnées la célèbre déclaration du clergé de France en 1682. Envoyé ensuite comme ambassadeur en Pologne, il fut reçu avec distinction par Jean Sobieski; et, à la mort de ce prince, il parvint à faire élire roi de Pologne le prince français Louis de Conti, neveu du grand Condé. Mais ce prince mit beaucoup de lenteur à aller prendre possession du trône auquel il était appelé, et les factions en profitèrent pour le lui ravir; de sorte que, lorsqu'il arriva en Pologne, il le trouva occupé par Auguste II, qui avait été nommé à sa place. Louis XIV fit retomber sur l'abbé de Polignac la faute que le prince de Conti avait commise; et l'ambassadeur, rappelé et disgracié, passa quatre ans en exil dans son abbaye de Bon-Port.

Rentré enfin en grâce, il fut, en 1702, envoyé à Rome pour y seconder les négociations du cardinal de la Trémouille; et on le comprit, en 1710, au nombre des plénipotentiaires chargés de porter aux négociateurs réunis à Gertruydenberg les propositions de Louis XIV. « Il était, dit Voltaire, un des plus beaux esprits et des plus éloquents de son siècle, et imposait par sa figure et par ses grâces. Mais l'esprit, la sagesse, l'éloquence ne sont rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux. L'on sait que les offres du grand roi furent reçues avec mépris, et que les plénipotentiaires hollandais

mirent dans leurs procédés une hauteur qui allait jusqu'à l'insulte. Ce fut alors que l'abbé de Polignac leur dit : « On « voit bien que vous n'êtes pas accou- « tumés à vaincre. » On cite un mot semblable du même abbé de Polignac aux mêmes ambassadeurs. Ceux-ci, pendant les négociations du traité d'Utrecht, menaçaient les plénipotentiaires français de les chasser de la Hollande : « Nous n'en sortirons pas, leur répon- « dit M. de Polignac; et nous traite- « rons chez vous, de vous, et sans « vous. »

En 1713, l'abbé de Polignac reçut le chapeau de cardinal, et fut nommé maître de la chapelle du roi. Disgracié et exilé de nouveau pendant la régence, pour s'être compromis dans la conspiration des princes légitimés, il revint à la cour en 1721, fut pour la troisième fois envoyé à Rome, concourut à l'exaltation de Benoît XIII et de Clément XII, resta huit ans à la cour pontificale, chargé des affaires de France; termina les différends suscités par la bulle *Unigenitus*, et rentra enfin dans sa patrie en 1730. Pendant son absence, il avait été appelé à l'archevêché d'Auch (1726). Il avait été reçu à l'Académie française en 1704; à celle des sciences en 1711, et à celle des inscriptions en 1717. Ses vastes connaissances, son éloquence toute cicéronienne dans la langue de l'orateur romain, mais surtout ce que le public connaissait déjà de son poëme de l'*Anti-Lucrèce*, furent ses titres à ces honneurs littéraires. Ce poëme n'avait pas encore atteint la perfection que l'auteur se proposait de lui donner, quand il fut surpris par la mort, à Paris, le 20 novembre 1741. Lebeau, l'historien du Bas-Empire, et l'abbé de Rothelin y mirent la dernière main, et le publièrent en 1745.

Sidoine-Apollinaire-Gaspard-Scipion, marquis de POLIGNAC, frère aîné du précédent, fut lieutenant général des armées du roi et gouverneur du Puy-en Velai.

Yolande-Martine-Gabrielle de POLASTRON, *duchesse de* POLIGNAC, connue surtout par l'affection toute particulière que lui montra Marie-Antoinette, naquit vers l'année 1749. Douée de beaucoup d'agréments, elle épousa, en 1767, le comte *Jules de* POLIGNAC, petit fils du précédent. Bien qu'elle eût été présentée à la cour à l'époque du mariage de Marie-Antoinette, alors dauphine, elle vivait habituellement, par économie, dans une terre de son mari, à Claye. Cependant elle parut enfin dans quelques bals à Versailles; elle y fut remarquée, et elle parvint à intéresser la jeune reine en ne taisant pas l'obstacle qui récemment s'était opposé à ce qu'elle assistât aux fêtes données à l'occasion du mariage des frères de Louis XVI. Marie-Antoinette conçut bientôt pour elle un vif attachement, et elle mit si peu de réserve dans les démonstrations de son amitié, que la comtesse devint dès lors l'objet de l'attention envieuse des courtisans. On a dit que les séductions de la faveur ne la préoccupaient pas au point de lui en cacher l'écueil, et qu'elle avait songé sérieusement à se retirer. Quoi qu'il en soit, il paraît que d'autres conseils prévalurent : on se flattait dans sa famille de partager les avantages que cette liaison pourrait offrir, et on lui fit écrire à la reine une lettre d'adieu, où elle lui disait, au milieu des expressions de la plus tendre reconnaissance, que le départ auquel elle était résolue n'avait pas pour principal motif la difficulté de se montrer convenablement à la cour; mais qu'elle craignait surtout un refroidissement qui la livrerait à l'inimitié de bien des rivales. C'était décider Marie-Antoinette à prendre des moyens efficaces pour la retenir à la cour : elle fut d'abord installée au haut de l'escalier de marbre de Versailles, dans un appartement qui seul aurait été une grande distinction; et pour dissiper encore mieux ses inquiétudes en commençant à lui assurer un sort, la place de premier écuyer, devenue vacante peu de temps après, fut donnée à son mari, simple colonel. Ce fut seulement en 1780 que le roi le fit duc héréditaire. En 1782, la princesse de Rohan-Guémenée fut obligée de quitter ses fonctions de gouvernante des enfants de France; madame de Polignac la remplaça, et, bientôt après, son mari fut nommé surintendant des postes. Marie-Antoinette passa dès lors une partie des journées auprès de son amie, dont les salons devinrent

le lieu de réunion des chefs de ce parti qui, vivant du produit des abus, ne cachait pas son éloignement pour des réformes devenues nécessaires, et qui les combattit bientôt par tous les moyens dont il put disposer. Indiscrètement comblée des faveurs de la cour, ainsi que le duc son mari, madame de Polignac fut soupçonnée d'abuser de son ascendant, et même de conseiller les machinations attribuées à la reine dans les premiers temps de la révolution. On imputait à sa famille de n'avoir été rien moins qu'étrangère à la dilapidation des revenus de l'État. Et, en effet, sept cent mille livres de traitements ou pensions réversibles d'un membre sur l'autre n'étaient pas tout ce que les Polignac avaient obtenu de la libéralité ou plutôt de la coupable faiblesse du roi. Ils y avaient joint encore des concessions de terres et de péages. Aussi, lorsque la découverte du fameux *livre rouge* eut révélé à la nation les folles prodigalités de la cour, Mirabeau s'écria-t-il, en comparant leur partage à celui des représentants d'un héros : « Mille écus à la « famille d'Assas pour avoir sauvé l'État; « un million à la famille Polignac pour « l'avoir perdu ! » Cette exclamation du célèbre orateur n'était que l'écho des malédictions populaires. La haine générale s'était attachée à la favorite et à tout ce qui portait son nom. Elle et ses parents se hâtèrent de fuir au moment où les premiers troubles de la révolution firent craindre que cette haine ne réalisât ses menaces; et, chose remarquable, ils furent les premiers émigrés.

Madame de Polignac se retira d'abord en Suisse avec son mari, sa fille et sa belle-sœur; puis, elle se rendit à Vienne, et y mourut à l'âge de quarante-quatre ans, le 9 décembre 1793. Son mari, après avoir fait la campagne des princes, dans l'armée de Condé, partit pour la Russie, et reçut de l'impératrice Catherine une terre dans l'Ukraine. La restauration ne le ramena pas en France; il mourut à Saint-Pétersbourg en 1817.

Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte de POLIGNAC, né en 1771, fils aîné des précédents, servait en 1789, en qualité d'officier, dans un régiment de hussards. Il émigra avec ses parents, se maria en Italie, avec la fille d'un baron hollandais, puis alla rejoindre son père sur le Rhin, et fit, avec lui, la campagne des princes. Lorsque l'armée de Condé eut été licenciée, il se rendit en Angleterre, auprès du comte d'Artois; puis entra, en 1803, dans la conspiration de Pichegru et de Cadoudal contre le premier consul, et y entraîna son frère Jules. Les deux frères furent arrêtés. Traduit devant le tribunal qui devait les juger, Armand déclara qu'il avait eu une entrevue avec George, Moreau et Pichegru, dans laquelle il avait déclaré que si les moyens mis en usage ne portaient pas le caractère de la loyauté, il se retirerait en Russie; Jules soutint qu'il n'y avait pas eu de conspiration. Du reste, leur procès fut remarquable par une lutte de dévouement fraternel, dans laquelle chacun d'eux plaidait la cause de l'autre aux dépens de la sienne propre. « Mon frère « est jeune et sans expérience, disait « Armand ; c'est moi qui l'ai entraîné ; « s'il y a un coupable, c'est moi qui le « suis, et il ne doit pas en être la vic- « time. — Je suis seul, sans fortune, « sans état, disait Jules, et mon frère « est marié. Ne livrez pas au désespoir « son intéressante épouse ; que je sois « frappé, et non pas lui. » Les deux frères furent condamnés, Armand à la peine de mort, Jules à deux ans d'emprisonnement. Joséphine intercéda pour Armand, et obtint sa grâce du premier consul, qui commua sa peine en une détention, laquelle plus tard fut réduite à une réclusion dans une maison de santé. Jules resta le compagnon de captivité de son frère. En 1812, ils se laissèrent duper par le général Mallet, qui leur persuada qu'il n'avait d'autre but que de rétablir les Bourbons. Enfin, en 1814, ils s'échappèrent pour aller rejoindre à Vesoul le comte d'Artois.

Le comte Armand fut nommé pair de France, en 1815; il devint duc à la mort de son père, puis reçut le titre de premier écuyer du roi. Il refusa, en 1830, de prêter serment de fidélité au nouveau gouvernement, et cessa de faire partie de la chambre des pairs.

Jules-Auguste-Armand-Marie,

prince de POLIGNAC, frère du précédent, dont il partagea toutes les entreprises, était né à Versailles en 1780. Il reçut du pape le titre de prince romain, et de Louis XVIII la dignité de pair de France; fut envoyé, comme ambassadeur à Vienne, où il ne put percer le voile dont Metternich couvrait sa politique; remplaça M. Decazes à Londres, où son peu de capacité ne donna aucune inquiétude au ministère anglais; inspira de vives craintes à M. de Villèle et à M. de Martignac, par les nombreux voyages qu'il fit à Paris pendant son ambassade, parce qu'on savait qu'il était le favori de Charles X, et que ce prince n'attendait qu'une occasion favorable pour l'appeler au ministère. Il y arriva enfin le 8 août 1829, pour son malheur et pour celui du monarque et de la dynastie qu'il voulait servir : il y arriva en compagnie de ce qu'il y avait en France de plus antipathique à la nation, de M. de Bourmont, le transfuge de Waterloo; de M. de la Bourdonnaye, l'homme aux catégories, lequel fut bientôt remplacé par M. de Peyronnet, l'homme aux lois de justice et d'amour. D'abord simple ministre des affaires étrangères, M. Jules de Polignac ne tarda point à être nommé président du conseil. L'on sait l'histoire de ce déplorable ministère qui contre-signa les fatales ordonnances de juillet, foula aux pieds les lois de l'État, ensanglanta la capitale, et finit par précipiter du trône de France la branche aînée des Bourbons (voy. RÉVOLUTION DE JUILLET). L'on sait aussi qu'arrêté avec plusieurs de ses collègues, M. de Polignac comparut devant la cour des pairs, où il fut défendu par M. de Martignac, craignit, pendant le procès, pour sa vie, à laquelle en voulait une multitude furieuse que la force armée avait peine à contenir, fut condamné à la déportation, enfermé pendant quelques années avec ses collègues au château de Ham, puis enfin rendu à la liberté.

POLIGNY, *Poliniacum*, petite ville de l'ancienne Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Jura, servit, sous la domination romaine, de résidence au gouverneur de la province Séquanaise, et fut, au moyen âge, une des habitations favorites des comtes et des ducs de Bourgogne. On y voit encore des vestiges du fort Grimont, où étaient déposés les titres de leur maison. C'était, au neuvième siècle, une des villes les plus considérables de la Franche-Comté; mais un siége et un incendie en détruisirent les deux tiers, en 1638. On y compte aujourd'hui 6,500 habitants.

POLITIQUES (Parti des). C'est le nom que l'on donna, en 1568, à ceux qui inclinaient à la paix quoique catholiques, et à la tête desquels se trouvait le chancelier de l'Hôpital; et cette désignation était prise dans une acception odieuse, comme si on leur eût reproché de sacrifier leur conscience à des intérêts humains.

« De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, Catherine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs des provinces un formulaire de serment, par lequel on s'engageait à ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres; de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner connaissance de celles qu'on découvrirait; en un mot, d'être toujours unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi (*). »

On donna également le nom de *politiques* ou *malcontents* à la cabale qui se forma contre la cour, en 1574, vers la fin du règne de Charles IX. A la tête de cette cabale, formée particulièrement contre le despotisme de Catherine de Médicis, et peut-être aussi pour mettre sur le trône le duc d'Alençon, frère du roi, se trouvaient ce même duc d'Alençon, le roi de Navarre, la reine Marguerite sa femme, le prince de Condé, la Molle et Coconnas. Cette conspiration aboutit à l'entreprise des *jours gras*, qui eut pour résultat le supplice de plusieurs des conjurés, et entre autres de la Molle et de Coconnas, à qui on trancha la tête.

Enfin, après la mort de Henri III, il se forma un troisième parti *des politiques*, qui pendant quelque temps ne reconnurent ni Henri IV, ni Charles X

(*) Anquetil, *Esprit de la ligue*, t. Iᵉʳ, p. 217.

(le roi de la ligue). (Voy. LIGUE, CATHERINE DE MÉDICIS, CHARLES IX, HENRI III.)

POLITIQUES (monnaies des). C'est au troisième parti des politiques qu'il faut attribuer des quarts d'écu au millésime de 1590, sur lesquels on trouve de chaque côté la légende SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

Ce parti des *politiques* étant composé principalement des anciens serviteurs de Henri III, nous croyons pouvoir parler ici des monnaies frappées par Bernard de Nogaret, lieutenant pour ce prince en Provence et en Dauphiné. Ce seigneur, à l'exemple de Joyeuse et de Damville (voy. LIGUE [monnaies de la]), établit à Sisteron et à Toulon des hôtels de monnaies où l'on fabriqua des pièces de six liards d'un très-mauvais aloi, et qui furent employées pour la paye des troupes. Le duc de Longueville fabriqua aussi des quarts d'écu à Saint-Quentin, avec la légende PRO CHRISTO ET REGE, le nom de Henri III, et le millésime 1589.

POLOGNE (relations de la France avec la). Deux grands princes, Wladislas-Lokiétek et Casimir le Grand venaient d'élever la Pologne au rang des premières puissances de l'Europe, lorsque commencèrent les relations de la France avec ce pays. Casimir le Grand n'avait pas de fils; la maison d'Anjou, qui venait d'ajouter à ses possessions en Provence et dans les Deux-Siciles, le trône de Hongrie, convoita cette riche succession. Charobert avait épousé Élisabeth, fille de Lokiétek; Casimir désigna Louis, leur fils, comme son successeur (1355).

Il avait cependant sinon un héritier direct, du moins un héritier légitime, dans un neveu de son père, Wladislas le Blanc. Irrité de se voir préférer un étranger, Wladislas quitta la Pologne et vint chercher une retraite en France. Il se présenta à la cour du roi Jean, y fut mal accueilli, et, découragé sans doute, il se retira à l'abbaye de Cîteaux, où il fit profession en qualité de frère convers (1356); puis, les austérités qu'on pratiquait dans ce monastère étant au-dessus de ses forces, il obtint de l'évêque de Langres la permission de passer à l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, avec le titre d'hôtelier.

Cependant Louis d'Anjou, proclamé roi de Pologne, après la mort de Casimir (1370), ne tarda pas à mécontenter ses nouveaux sujets en sacrifiant leurs intérêts à ceux de la Hongrie. Bientôt même il les quitta pour se rendre dans ce pays, se contentant de laisser en Pologne, en qualité de régente, sa mère Élisabeth, dont la mauvaise administration excita un soulèvement général. Appelé par les insurgés, Wladislas quitta furtivement son monastère (1376), se rendit à la hâte en Pologne, et y fut aussitôt proclamé roi. Mais les lieutenants de Louis d'Anjou montrèrent une fermeté à laquelle on ne s'était pas attendu; l'insurrection fut comprimée, et Wladislas revint (1377) à Saint-Benigne, où depuis il ne fut plus connu que sous le nom de *roi Lancelot.*

A la mort de Louis (1382), Sigismond, marquis de Brandebourg, qu'il avait désigné pour son gendre, obtint la couronne sans opposition; mais il mécontenta aussi bientôt la nation et fut déposé. Le parti de Wladislas, qui subsistait toujours, se releva; et ce prince, après avoir obtenu du pape Clément VII un bref de sécularisation, reparut encore une fois dans sa patrie, où il fut de nouveau proclamé roi. Mais cette fois encore il échoua; Hedwige, fille de Louis, l'emporta sur lui. Il erra pendant trois ans en Allemagne, et vint enfin mourir à Strasbourg (1388), en prescrivant à ses serviteurs de transporter son corps à Saint-Benigne (*).

Hedwige avait épousé Wladislas-Jagellon, grand-duc de Lithuanie; il faut descendre jusqu'au dernier roi de la dynastie dont ce prince fut le chef, pour rencontrer de nouvelles traces de relations entre la Pologne et la France.

Sigismond-Auguste n'avait pas d'enfants, et les partis s'agitaient déjà pour

(*) Ses dernières volontés furent exécutées; voici son épitaphe, telle qu'on la lit sur sa tombe, au milieu de la nef de cette église, à Dijon : *Hic jacet vir illustris et devotus dominus Uladislaus, quondam dux altus Poloniæ, monachus hujus monasterii per plures annos existens, post modum dispensatus per papam pro successione regni Poloniæ. Obiit in civitate Argentina, hic eligens sepeliri; anno* 1388, *calendis martii. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

le choix de son successeur, lorsque revint de France un gentilhomme nommé Jean Krasowski. C'était un homme d'une taille si petite, que quelques écrivains prenant à la lettre les exagérations des contemporains, ont supposé qu'il était nain. Il avait trouvé un accueil favorable à la cour de Catherine de Médicis, et s'était attaché au duc d'Anjou, frère de Charles IX, dont les talents lui avaient fait illusion. Il vanta les qualités de Henri, et ses compatriotes, aussi curieux que crédules, ne doutant pas du mérite du prince, formèrent le projet de le choisir pour leur roi. Krasowski fut envoyé de nouveau en France pour sonder le terrain, et il donna bientôt les nouvelles les plus satisfaisantes sur l'objet de sa mission; en effet, Charles IX, jaloux des lauriers que son frère avait cueillis dans les guerres civiles, saisit avec empressement une aussi belle occasion de se débarrasser d'un rival. Sigismond-Auguste n'était pas encore mort, que Jean de Montluc, sieur de Balagny, fils de l'évêque de Valence, fut envoyé en Pologne pour préparer l'élection du duc d'Anjou. Balagny était alors jeune et peu connu; ce fut précisément pour cela qu'on le choisit pour cette mission; car il put se rendre en Pologne sans que ce voyage fît grande sensation.

Après la mort de Sigismond-Auguste, l'évêque de Valence lui-même, homme doué d'un esprit fin et délié, fut envoyé en qualité d'ambassadeur pour négocier l'élection. Ce prélat, par son amabilité et sa libéralité, gagna un parti très-nombreux au prince français. Une seule chose le contrariait : parti de Paris huit jours avant la Saint-Barthélemy, Montluc fut témoin de l'indignation que cet événement malheureux avait causée en Allemage et dans tous les pays qu'il traversa, et il faillit en être lui-même la victime. En Pologne, le nom de Henri de Valois inspirait de l'horreur, parce qu'on le regardait, et avec raison, comme un des auteurs de cette tragédie sanglante. Il fallut tout le talent de l'évêque de Valence pour vaincre la mauvaise opinion qu'on avait de celui qu'il prônait comme un héros. Trahissant la vérité, Jean de Montluc fit passer la journée de la Saint-Barthélemy pour l'effet d'un tumulte; il soutint que le duc d'Anjou s'était opposé de toutes ses forces au massacre. Choisnin, l'historien de cette ambassade, avoue que Montluc dut son succès à l'éloquence du discours qu'il prononça à la diète, après que l'ambassadeur du duc de Prusse, le légat Commendon et l'ambassadeur impérial eurent parlé; ce qui est certain, c'est que ce succès fut complet.

La diète d'élection eut lieu le 5 avril 1573, près de Varsovie; elle se composait de 100,000 électeurs. Henri de Valois fut, le 17 mai, proclamé par une grande majorité de voix; excepté celles des villes de Prusse, l'archiduc, son compétiteur, n'en eut que peu. Toutefois, le parti du grand maréchal ne se prononça pour lui qu'après que Montluc eut promis que les huguenots jouiraient en France des droits que la paix des dissidents reconnaissait à leurs confrères en Pologne. L'ambassadeur, qui craignait les retards, accepta toutes les conditions, persuadé qu'il était que son maître saurait bien trouver plus tard des moyens de les éluder. On convint d'une alliance éternelle entre la France et la Pologne, et le nouveau roi s'engagea à faire venir tous les ans en Pologne 450,000 florins, provenant des revenus qu'il avait en France, de maintenir les libertés de la nation, etc.

Une ambassade brillante, dont le célèbre Jean Sarius Zamoyski était un des membres les plus distingués par ses talents, son érudition et son éloquence, fut envoyée à Paris pour présenter au nouveau roi les *pacta conventa* (conditions de l'élection), et en recevoir la ratification. Elle le pressa de venir bientôt en Pologne et de conclure son mariage avec Anne, sœur du dernier roi, dont Montluc avait demandé la main en son nom. Charles IX refusa la ratification de ce que son ambassadeur avait consenti, relativement aux huguenots de France, et les ambassadeurs renoncèrent à cet article. L'affaire du mariage fut écartée, parce que les ambassadeurs n'avaient pas de pouvoirs pour le conclure; enfin, les deux rois de France et de Pologne jurèrent les *pacta conventa*, le 10 septembre 1573.

Mais, à peine Henri eut-il accepté la

couronne, que la maladie de son frère lui ouvrit la perspective d'un trône à côté duquel celui qui lui était offert n'avait que peu de charmes. Il chercha des prétextes pour retarder son départ; cette conduite donna de l'humeur à Charles IX, et il fut forcé de se mettre en route; mais il voyagea lentement, et n'arriva en Pologne que le 25 janvier 1574. Il fut couronné le 21 février, ne fit pas de difficulté de jurer les *pacta conventa*, mais ne montra pas la même facilité à l'égard de la paix des dissidents. *Si non jurabis, non regnabis!* lui cria le grand maréchal, en faisant mine de vouloir emporter la couronne. Henri céda; mais il ajouta au serment la clause salvatoire : *sans préjudice des tiers.*

Les grâces de Henri de Valois, l'aménité de ses mœurs, l'élégance avec laquelle il parlait latin, lui gagnèrent tous les cœurs; mais les usages ni la manière de vivre des Polonais ne convenaient pas à un prince élevé à la cour de Catherine de Médicis; et il ne prit goût qu'aux banquets polonais suivis de longues orgies. Il était depuis quatre mois en Pologne, quand la couronne de France lui échut par la mort de Charles IX. Dès ce moment le désir de revenir dans sa patrie prévalut dans son esprit sur toutes les autres considérations, même de décence. Craignant de ne pouvoir partir avec le consentement des Polonais, il s'évada de Cracovie dans la nuit du 18 juillet, monta à cheval et prit la route de Vienne. On ne tarda pas à s'apercevoir de sa fuite et on courut après lui. Il fut atteint à Zamoski, à quelques milles de la capitale; mais ni les prières, ni les larmes des magistrats ne purent l'engager à retourner. Il continua sa route en prétextant des affaires importantes qui le rappelaient en France pour quelque temps.

Le primat Uchanski convoqua alors, pour le 24 août 1574, une diète à Varsovie. Cette assemblée fixa au roi le terme du 12 mai 1575, en décrétant que s'il n'était pas revenu à cette époque, on délibérerait sur l'élection de son successeur. Deux députés nommés par la diète furent chargés de lui faire connaître cette résolution, et il promit de revenir en Pologne aussitôt qu'il aurait apaisé les troubles de France. Comme il ne revint pas, la diète s'assembla, le 12 mai, à Stenzyca, et, le 26, la majorité des États déclara le trône vacant.

En 1638, Jean Casimir, frère du roi Wladislas IV, fut arrêté à Marseille, par ordre de Richelieu; il venait de visiter l'Espagne, qui était alors en guerre avec la France. Il resta pendant deux ans enfermé au fort de Sisteron; puis on le transféra à Vincennes, et il ne recouvra la liberté qu'après avoir prêté serment de ne jamais porter les armes contre la France.

Quelques années après, Wladislas, devenu veuf de Cécile d'Autriche, faisait demander à la régente Anne d'Autriche la main d'une princesse française, Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers. Puis, sa demande ayant été accueillie, comme devait l'être une démarche faite à l'instigation de la diplomatie française, il envoyait à Paris une ambassade solennelle, dont l'entrée dans cette capitale fit une si vive impression sur les habitants, qu'ils s'en entretinrent longtemps comme du premier événement remarquable de ce siècle (*). Les fiançailles furent célébrées le 5 novembre 1645, dans la chapelle du Palais-Royal, et la nouvelle reine partit pour la Pologne, accompagnée de la maréchale de Guébriant, *ambassadrice extraordinaire et surintendante de sa conduite.* Marie de Gonzague fit une entrée solennelle à Dantzig, et y passa sous un arc de triomphe surmonté de deux statues représentant les nations française et polonaise, *en signe d'alliance éternelle.*

Wladislas IV mourut en 1648; Jean Casimir lui succéda, et eut à soutenir contre la Suède une longue et terrible guerre, qui ne fut terminée qu'en 1660, par le traité d'Oliwa. La France, dont la médiation avait puissamment contribué à la conclusion de la paix, se porta garante des clauses de ce traité.

Jean Casimir avait épousé la veuve de son frère, et n'en avait point eu d'enfants. Marie de Gonzague, toute dé-

(*) Voy. la *Relation du voyage de la reine de Pologne*, par Jean le Laboureur; les *Mémoires* de madame de Motteville, et le *Recueil de gazettes et nouvelles* de Théophraste Renaudot.

vouée aux intérêts de sa première patrie, tenta d'assurer la survivance du trône de Pologne au duc d'Enghien, fils du grand Condé, et Jean Casimir en fit lui-même la proposition au sénat. L'assemblée allait y consentir ; mais un membre opposa opiniâtrément son *veto* à la proposition, et la fit avorter. Une guerre civile s'ensuivit, et, après plusieurs alternatives de revers et de succès, le roi, vaincu par le grand maréchal, chef des insurgés, signa un traité par lequel il promit que, tant qu'il vivrait, il ne serait pas question de pourvoir à la succession au trône. Deux ans après, il abdiqua et se retira en France, où Louis XIV ajouta à ses revenus ceux des abbayes de Saint-Germain des Prés, à Paris, et de Saint-Martin, en Nivernais (*). Il mourut à Nevers en 1672, et son cœur fut déposé à l'église de Saint-Germain des Prés, où l'on voit encore son tombeau.

Michel Wisniowiecki, son successeur, ne régna que quatre ans. A sa mort, de nombreux prétendants sollicitèrent les suffrages de la diète, et parmi eux on remarquait trois princes français : Louis, duc de Vendôme, le grand Condé et Louis de Soissons. Ce fut Jean Sobieski qui fut élu (1674).

Ce prince avait aussi épousé une Française, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Jacques Radziwil, palatin de Sandomir ; mais cette union ne fit qu'éloigner Sobieski de la France. Marie-Casimire fut froissée par le refus que fit Louis XIV, à l'instigation du ministre Louvois, d'accorder la pairie à son père, et le grand roi la blessa encore plus vivement, en refusant de la recevoir en France avec les mêmes honneurs que la reine d'Angleterre, *parce qu'il savait*, disait-il, *établir une différence entre une reine héréditaire et une reine élective*. Elle jura de se venger de ces deux affronts, et elle y parvint en décidant son époux à se rapprocher de l'Autriche, alors en guerre avec la France. Louis XIV voulut réparer sa faute ; il était trop tard : l'altière Marie-Casimire repoussa toutes les propositions que lui transmit de la part du grand roi, le marquis de Vitry, ambassadeur français à Varsovie ; un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre la Pologne et l'Autriche ; et Sobieski, marchant aussitôt au secours de la capitale de l'Empire, assiégée par les Turcs, gagna cette fameuse bataille de Vienne, qui a rendu son nom immortel. Après sa mort (1696), sa veuve se retira à Rome, où elle demeura jusqu'à la mort de Louis XIV. Elle vint alors s'établir à Blois, et y mourut en 1716.

De tous les candidats qui se présentèrent pour succéder à Sobieski, le prince François-Louis de Conti, l'élève du grand Condé (*), était celui dont l'élection paraissait la plus assurée. La réputation de bravoure qu'il s'était faite en prenant part, malgré Louis XIV, à la guerre de Hongrie, lui avait concilié un grand nombre de suffrages. La noblesse polonaise croyait reconnaître en lui ce caractère chevaleresque dont toutes les traces n'avaient pas été effacées en elle-même par la vénalité et l'esprit factieux. Enfin, la promesse de 10 millions, faite au nom du prince par l'ambassadeur français, aplanit les dernières difficultés, et tout semblait disposé en sa faveur, lorsqu'un des membres les plus influents de la diète s'avisa de prononcer le nom de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste. Ce nouveau candidat eut bientôt un parti ; néanmoins, le jour de l'élection, les trois quarts des suffrages furent pour le prince de Conti, et le primat le proclama roi de Pologne. Mais à peine cet officier avait-il quitté le champ d'élection, que le chef de l'opposition protesta contre l'acte qu'il venait de publier, et à son tour proclama l'électeur de Saxe, sous le nom d'Auguste II.

Le prince de Conti commit la faute de ne pas se hâter, et avant son arrivée Frédéric-Auguste fut couronné, et jura les *pacta conventa* à Cujavie. Cependant, le prince français arriva à Dantzig (26 septembre 1698), sur une escadre commandée par Jean Bart. Il mit pied

(*) En quittant la France après sa captivité à Sisteron et à Vincennes, Jean Casimir s'était rendu à Rome, où il était entré dans les ordres, et avait été élevé au cardinalat ; mais le pape l'avait relevé de ses vœux à la mort de Wladislas.

(*) Voy. CONTI, t. VI, p. 53.

à terre le 7 octobre, avec 300 soldats, près d'Oliwa, et y fut reçu par les principaux de ses partisans; mais on ne tarda pas à reconnaître qu'on s'était fait illusion des deux côtés; les Polonais demandèrent en vain où étaient les millions qu'on leur avait promis; et le prince, qui n'avait accepté la couronne que par obéissance pour Louis XIV, s'en dégoûta, quand il vit la désunion qui régnait en Pologne. Enfin, un corps de troupes de son compétiteur ayant surpris Oliwa, il leva l'ancre et repartit pour la France.

Auguste II, vaincu par Charles XII, avait été remplacé par Stanislas Leczinski, qu'il avait lui-même, au traité d'Alt-Ranstadt, reconnu comme roi de Pologne; puis, profitant de la victoire de Pultawa, il avait désavoué ce traité qui lui avait été arraché par la violence, et, avec l'aide de la Russie, avait en peu de temps, reconquis ses États (*); il put bientôt concevoir l'espérance de rendre le trône de Pologne héréditaire dans la maison de Saxe. « En présence de cette prétention, en face de la Russie, qui protégeait Auguste II et avait fait de lui son vassal; de l'Autriche et de la Prusse, qui s'accordaient avec la Russie pour maintenir la Pologne dans sa décadence; en face même de la Suède et du Danemark, qui ne voyaient pas que le salut de ce pays était leur propre salut, la Pologne n'avait d'autre soutien que la France; car l'Angleterre se trouvait entraînée dans le système politique de l'Autriche, et attachée par des intérêts de commerce à la Russie. Aussi la Russie, l'Autriche et la Prusse avaient-elles conclu, en 1732, un pacte secret, par lequel elles s'engageaient à repousser par tous les moyens l'influence française en Pologne, pacte qu'on peut regarder comme l'origine des projets de démembrement de ce royaume.

« Sur ces entrefaites, Auguste II, le protégé de la Russie, vint à mourir. Les Polonais, inquiets des intentions de leurs voisins, cherchèrent à régénérer leur pays en se donnant un roi national; la diète s'engagea par serment à ne jamais élire un prince étranger; les principaux palatins sollicitèrent la France de protéger l'indépendance de la Pologne; enfin, tous les patriotes se tournèrent vers Stanislas Leczinski, qui se rendit en secret à Varsovie.

« La Prusse et l'Autriche regardèrent les prétentions des Polonais comme une sorte de rébellion, et elles s'apprêtèrent à soutenir l'élection d'Auguste III, fils d'Auguste II, même par les armes. Ce prince, qui avait quelques prétentions à la succession de Charles VI, s'était engagé à reconnaître envers lui la pragmatique; il avait promis à la czarine Anne de lui céder la souveraineté de la Courlande. Alors, et sans s'inquiéter des menaces de la France, qui, disait-elle, *regarderait toute violation de la liberté des Polonais comme un motif suffisant de guerre*, Charles et Anne firent avancer, chacun de son côté, 30,000 hommes pour soutenir leur candidat. Stanislas n'en fut pas moins élu par 60,000 voix; mais quelques traîtres procédèrent, sous la protection des baïonnettes étrangères, à une contre-élection, et nommèrent Auguste III.

« Il se présentait là pour la France une belle occasion d'embrasser une politique toute nouvelle, en arrêtant l'accroissement de la Russie par la régénération de la Pologne, et l'opinion publique sembla la deviner en se prononçant pour la guerre. Fleury ne comprenait pas cette politique, pour laquelle il fallait, à vrai dire, une profonde intelligence de l'avenir; il ne voyait là qu'une expédition chevaleresque, qui allait renverser ses plans d'économie, la nécessité d'un armement maritime qui pouvait troubler son alliance anglaise; mais il fut forcé de céder à l'ardeur de la noblesse, qui demandait à replacer sur le trône le père de la reine de France. L'on promit des secours aux

(*) Stanislas Leczinski, après avoir partagé en Turquie la captivité de Charles XII, reçut de ce prince le duché de Deux-Ponts (1714). Mais à la mort du roi de Suède, il fut forcé d'abandonner cette principauté au comte palatin Gustave, et il se trouvait sans asile et sans ressources, lorsque le régent lui assigna une pension et la ville de Weissembourg pour résidence. Telle était encore sa situation lorsque sa fille épousa Louis XV. Il quitta alors l'Alsace et vint habiter Chambord.

Polonais, et l'on déclara la guerre à l'Autriche, *qui n'avait voulu*, disait le manifeste de Louis XV, *se faire la protectrice de la Pologne*, *que pour la rendre esclave*.

« Cependant, Stanislas avait été chassé de Varsovie par 80,000 Russes; il s'était réfugié à Dantzig, qui fut bientôt investie et bombardée. Les Polonais attendaient de la France une flotte et une armée. Fleury, qui craignait d'alarmer l'Angleterre, et dont l'économie dégénérait en lésinerie honteuse, leur envoya un vaisseau, 3 millions et 1,500 hommes. Ces 1,500 hommes débarquèrent à l'embouchure de la Vistule, essayèrent de percer les lignes des Russes, et furent tous tués ou pris (*). Alors Dantzig capitula. Stanislas ne parvint qu'après mille dangers à regagner la France; et la Pologne vaincue fut forcée de reconnaître Auguste III (1734) (**). » Enfin, la guerre, qui se prolongea encore un an, sur le Rhin et en Italie, entre la France et l'Autriche, se termina par le traité de Vienne (3 octobre 1735), en vertu duquel Stanislas, après avoir abdiqué la couronne de Pologne, reçut en dédommagement les duchés de Lorraine et de Bar, lesquels devaient, à sa mort, être réunis à la couronne de France (***).

« Auguste III mourut le 5 octobre 1763. La Russie avait trouvé dans ce prince et dans son père de dociles instruments pour asservir la Pologne; mais son intention n'était pas de rendre ce royaume héréditaire dans une maison indépendante par ses propres États et ses alliances avec les États du Midi. Maintenant que la Pologne était incapable de se défendre par elle-même, ce n'était plus un prince étranger que la cour astucieuse de Saint-Pétersbourg lui destinait; c'était un seigneur polonais, d'obscure noblesse, qui ne pourrait avoir d'appui extérieur et ne régnerait que par la volonté et les baïonnettes russes. Catherine força donc la diète, envahie par ses troupes, à élire Stanislas Poniatowski, jadis son amant, et dont elle connaissait les talents et le caractère.

« Les Polonais, tombés à ce degré d'humiliation, ne virent de salut pour eux que dans un changement de constitution; ils abolirent l'absurde loi de *liberum veto*, cause de tous les malheurs du pays, et par laquelle l'opposition d'un seul membre de la diète paralysait la volonté de tous les autres; ils renforcèrent l'autorité royale, et voulurent se donner des institutions semblables à celles des Anglais. A cet essai d'indépendance, Catherine intervint en Pologne sous un prétexte qui la fit couvrir d'applaudissements par tous les philosophes. Elle prétendit faire rendre aux protestants schismatiques grecs et autres dissidents polonais les droits politiques que les catholiques leur avaient enlevés depuis que la Pologne étant menacée dans son indépendance par la Prusse et la Russie, ils voyaient les dissidents conspirer avec les puissances étrangères pour l'asservissement du pays. La diète, qui regardait le catholicisme comme la garantie de l'indépendance nationale, essaya de résister à la demande de Catherine. Aussitôt huit sénateurs et un évêque furent saisis par les soldats russes et conduits en Sibérie; puis l'ambassadeur de la czarine dicta à la diète une sorte de code destiné à perpétuer l'anarchie de la Pologne. Les dissidents recouvraient les droits politiques, lesquels étaient concédés à une foule de seigneurs russes; le *liberum veto* était rétabli; l'élection des rois, l'établissement des impôts, l'augmentation de l'armée, soumis à une loi absurde; enfin, ce code ne pouvait jamais être changé ni altéré, même du consentement unanime de la nation. C'était le sceau de l'esclavage, et la république, par cela seul, se trouvait dégradée du rang d'État souverain.

« Les Polonais se soulevèrent, et formèrent à Barr une confédération pour « la défense de la liberté et de la « religion. » Les Russes, auxquels s'unirent le roi Stanislas et les dissidents, marchèrent contre les insurgés, qui demandèrent des secours à toute l'Europe, en dévoilant le machiavélisme de Catherine. La Prusse s'était déjà engagée

(*) Voy. Pelko.

(**) Théoph. Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 416 et suiv.

(***) Stanislas mourut à Nancy, en 1766. Voy. Lorraine, t. X, p. 322.

secrètement avec la Russie « à ne pas « souffrir que le royaume de Pologne de- « vînt héréditaire, changeât sa constitu- « tion, prît pour roi un prince étranger; » l'Autriche garda une neutralité hypocrite; la Suède, dominée par son aristocratie, qui était vendue à la czarine, resta immobile; le sultan Mustapha III s'indigna de l'asservissement d'un pays dont l'indépendance était sous la sauvegarde de la Porte; mais il fut arrêté dans son projet « de réduire les infi- « dèles » par la décadence de son empire et la situation déplorable de ses armées. Il ne restait plus que la France qui pût sauver la Pologne; et la czarine espérait la contenir par l'Angleterre, avec laquelle elle s'était liée d'une étroite amitié.

« Choiseul avait protesté contre l'élection de Stanislas; il envoya aux confédérés de Barr des subsides, des officiers et des ingénieurs; il excita Marie-Thérèse à arrêter l'ambition des barbares du Nord; il poussa le roi de Suède, Gustave III, à secouer le joug de son aristocratie; enfin, il décida la Turquie à commencer les hostilités. Il aurait voulu que la France se déclarât ouvertement et envoyât ses flottes dans la Baltique et dans la Méditerranée; mais c'était trop de vouloir aider à la fois l'insurrection de Pologne et l'insurrection d'Amérique contre deux puissances qui allaient nécessairement unir leurs efforts et opposer peut-être à la France les armes de la Prusse et de l'Autriche. Louis XV tremblait à l'idée d'une guerre universelle; les finances étaient dans l'état le plus désastreux; enfin, le ministre avait vaincu le parti des jésuites, mais non pas leur haine et leurs intrigues : il échoua contre ces obstacles, et sa chute fut la perte de la Pologne (*). »

« Choiseul avait fait passer aux confédérés de Barr, au mois de juillet 1770, le général Dumouriez avec un certain nombre d'officiers français; mais les soldats, les aventuriers, qui s'introduisaient avec eux en Pologne, comme en contrebande, ne pouvaient être nombreux : il n'y en eut jamais plus de quinze à seize cents; et Dumouriez, à son tour, annonçait au ministre que le nombre des confédérés polonais n'était que de 16,000 hommes, et bientôt après de 8,000 seulement. Dumouriez fut battu à Landskron par Suwarow, le 22 juillet 1771; peu après il se brouilla avec les confédérés, et revint en France.

« Pendant ce temps, le duc de Choiseul avait fait place au duc d'Aiguillon, qui, ne voulant employer aucune des créatures de son prédécesseur, chargea le baron de Vioménil, alors maréchal de camp, de la conduite des affaires du roi de France en Pologne. Vioménil partit au mois d'août 1771, avec un certain nombre d'officiers et les secours d'argent que la France destinait aux confédérés. Il ranima leur courage en débutant par la surprise du château de Cracovie, dans lequel ils soutinrent un siége glorieux. Mais ayant été obligés d'évacuer cette place, ainsi que la plupart de celles qu'ils possédaient, la Pologne resta dès lors à la merci de la Russie et de la Prusse (*); et enfin, le premier partage de la Pologne fut réglé par un traité conclu entre ces deux puissances et l'Autriche (5 août 1772). Le comte de Merci-Argenteau, ambassadeur de Joseph II, fut chargé d'en donner connaissance au duc d'Aiguillon : « Je n'aurais pas reçu cet affront, dit « Louis XV, si le comte de Choiseul « avait toujours été ici ! » Et il ne fit rien pour empêcher l'exécution de cette œuvre d'iniquité.

La Pologne, réduite de plus d'un tiers, se donna, le 3 mai 1791, une constitution qui, en la sauvant de l'anarchie, en eût fait bientôt un État redoutable, si les puissances qui aspiraient à s'enrichir encore de ses dépouilles, n'y avaient mis bon ordre. Le 14 octobre 1793, la Russie et la Prusse procédèrent à un second partage; et ce malheureux pays, réduit à trois millions d'habitants, ne put plus être compté au nombre des puissances de l'Europe. La France était alors trop occupée à l'intérieur pour songer à intervenir dans les affaires des autres États. Elle laissa faire;

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. III, p. 496.

(*) Sismondi, *Hist des Français*, t. XXIX, p. 478.

mais une insurrection ne tarda pas à éclater. Les Polonais, commandés par Kosciuzko, à qui l'Assemblée nationale de France avait accordé par acclamation, le 26 août 1792, la qualité de *citoyen français*, remportèrent des victoires et firent des prodiges de valeur; mais cela ne les empêcha pas d'être, à la fin, écrasés par le nombre; et, le 20 octobre 1795, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagèrent ce qui restait encore de la Pologne.

Kosciuzko, tombé au pouvoir des Russes, à la bataille de Maciéiowicé, languit deux ans dans les prisons de Saint-Pétersbourg. Un grand nombre de ses compagnons eurent le même sort, ou furent déportés en Sibérie, et enfermés dans les cachots de la Prusse et de l'Autriche. D'autres, plus heureux, parvinrent à gagner la France ou l'Italie. Le Directoire leur avait promis de rétablir leur patrie; le traité de Bâle, entre la France et la Prusse, fit évanouir les espérances que cette promesse avait pu faire concevoir: il n'y était pas question de la Pologne. Mais l'armée témoigna aux exilés polonais plus de sympathie que le gouvernement; le général Dombrowski vint alors les joindre, et, après avoir consulté les généraux Jourdan, Bernadotte et Championnet, il proposa au gouvernement de former, avec les débris de l'armée polonaise, un corps destiné à combattre la Russie. Le Directoire accepta cette offre; mais, comme une loi lui défendait de prendre à son service des troupes étrangères, il engagea Bonaparte, qui venait d'organiser la république cisalpine, à tirer parti des propositions de Dombrowski; et ce dernier se rendit immédiatement auprès du vainqueur de Montenotte.

Bonaparte recommanda le général polonais au congrès de Milan, et Dombrowski conclut, le 9 janvier 1797, avec le gouvernement de Lombardie, un traité dont voici les principales clauses: « 1° Les corps polonais qui se for« meront auront le titre de *légions po-* « *lonaises auxiliaires de la Lombardie;* « 2° ils auront l'organisation, l'uniforme « et les insignes polonais; 3° ils porte« ront des épaulettes avec cette inscrip« tion: *Gli uomini liberi sono fratelli* « (les hommes libres sont frères); et « tous les officiers et soldats porteront la « cocarde française, comme étant celle « d'une nation protectrice des hommes « libres; 4° leur solde et leur nourri« ture seront celles de l'armée fran« çaise; 5° la nomination aux grades « d'officiers et d'employés dans ces lé« gions appartiendra au gouvernement « lombard, et la confirmation en aura « lieu par un général délégué *ad hoc* « par le général en chef de l'armée d'Ita« lie; 6° la nation lombarde considérera « les Polonais comme des frères, et non « comme des soldats étrangers. L'ad« ministration générale leur accorde le « droit de citoyen, avec liberté de re« tourner dans leur patrie une fois la « guerre terminée. » Ces diverses clauses furent ratifiées par Bonaparte.

Telle fut l'origine des *légions polonaises*.

Dombrowski, se mettant sans retard à l'œuvre, adressa une proclamation chaleureuse à ses anciens compagnons d'armes; et, vingt jours après, douze cents Polonais étaient déjà sous les armes. Ils formèrent deux bataillons. La première affaire à laquelle ils prirent part fut celle de Rimini. Les légions s'accrurent rapidement; et, quelques mois après, elles comptaient cinq mille hommes. Ce fut alors que Dombrowski conçut le projet de faire insurger par des émissaires, et avec l'appui de la Porte Ottomane, la Hongrie, la Dalmatie, la Gallicie. Son plan allait être approuvé par Bonaparte et le Directoire, quand les préliminaires de paix signés à Léoben, le 18 avril 1797, le forcèrent à y renoncer.

Les Polonais, qui venaient de verser leur sang pour la cause de la France, sollicitèrent l'admission d'un représentant de leur nation au congrès qui devait suivre la paix de Campo-Formio. Ce fut en vain; mais les légions ne s'en augmentèrent pas moins; et, à la fin de 1797, leur effectif s'élevait à sept mille cent quarante-six hommes.

Après la rupture de la paix de Campo-Formio, qui ne fut pas de longue durée, elles eurent l'occasion de se signaler en Italie, où elles contribuèrent à l'établissement des républiques de Rome et de Naples. Mais ces premiers succès

furent malheureusement suivis de revers. Les efforts de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, soulevèrent contre nous toute l'Italie méridionale; et ce fut alors qu'eurent lieu, sous le commandement de Macdonald, les rencontres de Civita-Castellana et de Nepi, où six mille hommes de troupes cisalpines luttèrent contre quarante mille ennemis, et où le général Kniaziewicz, qui, peu de temps auparavant, avait enlevé d'assaut les villes de Fabricca et de Fallari, fit trois mille prisonniers et prit seize canons.

Après avoir désarmé Rome, Championnet marcha sur Capoue à la fin de décembre 1798. De nouvelles rencontres sanglantes eurent lieu à Traetti, à Sezza, à Castano, à Terracine; et partout les Polonais se couvrirent de gloire. Aussi Championnet, voulant rendre un hommage public à leur intrépidité et à leur dévouement, envoya le général Kniaziewicz porter à Paris les étendards pris sur l'ennemi. Cependant les despotes du Nord tentèrent de nouveaux efforts; la coalition mit sur pied une armée de trois cent mille hommes, sans compter les contingents de l'Angleterre et de la Russie. La France n'avait pour garder ses frontières, depuis la Hollande jusqu'en Italie, qu'une armée de cent soixante mille hommes. Le Directoire n'en donna pas moins l'ordre de marcher en avant; le 5 germinal an VII (25 mars 1799), l'armée franco-polonaise occupa la ligne de l'Adige, et le lendemain, elle attaqua l'ennemi sur tous les points. Quelque temps après, les Polonais cueillirent de nouveaux lauriers à la bataille de Magnano, où périrent le général Rymkiewicz et trois cents de ses compatriotes.

Les revers de Schérer et de Moreau qui lui succéda, contre l'armée austro-russe, commandée par Suwarow, forcèrent à la retraite l'armée napolitaine que commandait Macdonald, et Dombrowski fut rappelé à Florence.

Les combats que ce général eut à soutenir dans les Apennins diminuèrent les légions de plus de mille hommes. Les affaires de Grassano, de la Trebbia, de Tidone, de Rivalta, enlevèrent à l'armée franco-polonaise plus de sept mille combattants; la seule journée de Novi coûta quinze cents hommes aux Polonais. Ce fut là que finit la première légion.

La deuxième faisait partie de la garnison de Mantoue, qui fut obligée de se rendre à l'armée austro-russe le 28 juillet 1799; ceux de ses soldats qui n'avaient pas péri par le feu des batteries ennemies furent faits prisonniers de guerre. Cette légion n'eut donc pas un sort plus heureux que la première.

Après le 18 brumaire, Bonaparte, devenu premier consul, fit rapporter la loi qui défendait d'accepter les services de troupes étrangères, et donna à Dombrowski l'ordre de rassembler ce qui restait en France de ses compagnons d'armes, et d'en former sept bataillons qui seraient à la solde de la France, et auraient l'assurance d'une retraite aux Invalides, pour les soldats mis hors de service. Marseille fut indiquée comme le lieu de réunion et d'équipement du nouveau corps, et Dombrowski présida lui-même à son organisation. A la même époque, une seconde légion, dite du *Danube*, fut formée des débris que ramena de l'armée d'Italie le général Kniaziewicz.

La légion de Dombrowski se distingua aux batailles de Montebello et de Marengo, et partout où elle en trouva l'occasion dans cette campagne. Mais elle éprouva plusieurs fois de si grandes pertes, qu'elle fut bientôt réduite à un effectif de huit cents hommes. Dombrowski, sans se décourager, présenta au premier consul un plan pour la formation d'un corps polonais, fort de trente mille hommes, qui opérerait une diversion du côté de la Gallicie. Masséna, qui commandait en Italie, appuya ce plan; et, grâce aux recrues faites par Garbinski et Wielhorski, échappés aux mains des Autrichiens qui les avaient faits prisonniers lors de nos revers en Italie, et à l'argent de la république cisalpine, les légions réparèrent rapidement leurs pertes. Le 20 novembre 1800, elles s'élevaient à cinq mille hommes. Quelque temps après, elles se signalèrent à Calvacello, sous Dombrowski, et au siége de Peschiera, sous Klopicki.

La légion du Danube, adjointe, après

sa formation, au corps d'armée du Bas-Rhin, s'était aussi couverte de gloire, surtout aux journées de Francfort, d'Offenburg, et de Hohenlinden. Moreau lui témoigna publiquement sa satisfaction, en constatant dans son rapport « que l'armée devait en partie le succès « de la glorieuse journée de Hohenlin-« den *à l'inébranlable constance du « général Kniaziewicz, dont les sol-« dats venaient de combattre sous ses « yeux pour la première fois.* »

Après la trêve de Styrie (25 décembre 1800), qui mit fin à cette brillante campagne, les légions polonaises se réunirent dans le Milanais. Elles formaient alors quinze mille hommes; mais les événements ne tardèrent pas à les disperser.

Une partie fut embarquée et envoyée à Saint-Domingue, où elle périt presque tout entière.

Une autre partie fut incorporée dans l'armée de la république cisalpine.

Un article secret de la paix d'Amiens (27 mars 1802) ayant stipulé le licenciement des légions polonaises, Dombrowski entra dans l'armée de la république cisalpine, puis passa dans celle de Naples, et y resta jusqu'à la campagne de 1806, en Prusse; campagne à laquelle il prit une part importante.

Quand la Prusse eut été vaincue à Iéna, Napoléon songea à tourner ses armes contre la Russie. Il devait trouver, pour cette nouvelle lutte, des alliés naturels dans les Polonais. Au premier appel qu'il leur fit, trente mille se levèrent, et vinrent combattre, sous les ordres de Dombrowski, à Dantzig, à Eylau, à Friedland, et le soulèvement, qui ne s'était d'abord opéré que dans la Pologne prussienne, allait s'étendre à la Pologne russe, quand la paix de Tilsitt vint en garantir les possessions du czar. Cette paix rendit une existence politique à cette partie de la Pologne que la Prusse avait envahie; voici l'article 5 du traité qui avait trait à ce sujet :

« Les provinces qui, le 1er janvier « 1772, formaient une partie de l'ancien « royaume de Pologne, et qui, plus « tard, à diverses époques, passèrent « sous la domination prussienne, appar-« tiendront à l'avenir (excepté celles qui « sont mentionnées dans l'article pré-« cédent et dans l'article 9), en toute « propriété au roi de Saxe (*), sous le « titre de duché de Varsovie, et seront « régies par une constitution garantis-« sant la liberté et les priviléges natio-« naux de ce duché, d'accord avec la « tranquillité des États limitrophes. » L'article précédent garantissait à la Russie et à l'Autriche la propriété des parties du territoire polonais qu'elles avaient envahies; l'article 9 faisait de Dantzig une ville libre, avec un cercle de deux lieues.

Ces arrangements étaient loin de réaliser les espérances que l'arrivée des Français avait fait concevoir aux Polonais; mais la constitution qui fut donnée au nouveau duché fut, pour le peuple, un véritable bienfait; car cette constitution abolissait le servage, ce que n'avait pas fait la constitution de 1791, ce que ne firent pas non plus depuis les auteurs de la révolution polonaise de 1830.

L'armée polonaise fut bientôt organisée; douze régiments d'infanterie et six de cavalerie étaient à la solde du trésor polonais; la légion de la Vistule, composée de quatre régiments, restait au service de la France, et était payée par elle.

En 1808, au commencement de cette guerre d'Espagne si impolitique et si funeste à la France, Napoléon appela, pour y prendre part, la légion de la Vistule, trois régiments d'infanterie, deux régiments de lanciers, et le régiment de la garde impériale polonaise à cheval. Là, comme en Italie, comme sur le Rhin, les Polonais rendirent d'utiles services, et déployèrent la plus grande valeur. « Les deux siéges de Saragosse donnèrent à Klopicki cette célébrité qui devait le conduire depuis à la suprême dictature. Commandé par Kozietulski, le régiment de lanciers de la garde impériale se distingua aussi particulièrement au passage de Somo-Sierra, les Thermopyles espagnoles. Ce ravin, situé entre deux montagnes hérissées de canons et couvertes d'innombrables guérillas, ne pouvait être franchi que par une colonne à quatre hommes de

(*) Le même prince qui avait été proclamé héritier du trône par la constitution de 1791.

front; la mort paraissait inévitable pour tous; et du premier escadron de lanciers, qui formait la tête de la colonne d'attaque, neuf hommes seulement purent échapper à la boucherie. Grâce au dévouement de ce corps, le passage fut forcé, et Madrid ouvrit de nouveau ses portes au roi Joseph. Une fois ce prince réinstallé sur le trône, Napoléon revint à Paris avec les lanciers; les autres régiments polonais restèrent en Espagne (*). »

Cependant la guerre se ralluma bientôt entre Napoléon et l'empereur d'Autriche. Ce dernier commença les hostilités en faisant envahir, par une armée de trente mille hommes, le duché de Varsovie. Mais le prince Joseph Poniatowski(**)pénétra à son tour, à la tête de huit mille hommes, dans les provinces polonaises de l'Autriche; et, en moins d'un mois, tout le pays, jusqu'au pied des Karpathes, eut arboré le drapeau national. Cependant le traité de Vienne ne réunit au duché de Varsovie que la moitié de cette conquête et la ville de Cracovie; l'autre moitié fut rendue à l'Autriche, avec la ville de Léopol. La Russie, qui était restée spectatrice de la lutte, obtint les districts de Tarnopol et de Zalozczyki.

Quoi qu'il en soit, le duché de Varsovie avait été presque doublé; et il vint bientôt un moment où la Pologne sembla sur le point de reprendre son rang parmi les grandes puissances de l'Europe: par un article secret du traité conclu avec l'Autriche le 14 mars 1812, Napoléon promettait à celle-ci la restitution de l'Illyrie en échange de la Gallicie. « La Pologne allait renaître grande et puissante; ses mœurs étaient régénérées; les vices de ses anciennes institutions réformés. Le duché de Varsovie avait adopté le code français et une charte plus conforme à ses besoins, dictée par Napoléon lui-même; ses diètes, guéries de la vieille *turbulence polonaise*, épuisaient à l'unanimité toutes les ressources du pays, afin de mettre sur pied quatre-vingt mille hommes; et quand, le 28 juin 1812, l'indépendance de l'*ancienne* Pologne fut enfin proclamée solennellement à Varsovie, avec l'assentiment de l'empereur des Français, l'enthousiasme des Polonais ne connut plus de bornes. On le sait, leur joie fut courte. Entraîné par la victoire, Napoléon rejette le conseil de s'arrêter à Smolensk, pour organiser trois cent mille Polonais avant de s'avancer sur Moscou. Les Lithuaniens avaient à peine formé quelques régiments pour augmenter les phalanges nationales, quand il fallut battre en retraite. Dès les premiers jours de 1813, les troupes russes occupèrent le duché de Varsovie; et, lorsque la coalition eut vaincu la France, les Polonais, fidèles jusqu'au dernier moment à leur alliée, retournèrent de nouveau sous le joug de leurs oppresseurs (*). »

Ici s'arrêtent les relations de la France avec la Pologne; ce pays, devenu, en 1815, royaume constitutionnel sous la domination de l'empereur de Russie, ne put, dès lors, prendre aucune part aux affaires de l'Europe; et, quand les événements de 1830 eurent réveillé le patriotisme de ses habitants, et donné à leurs rancunes contre leurs oppresseurs l'occasion d'éclater, la France, tout occupée de consolider les résultats de sa révolution, ne put faire que des vœux stériles pour les défenseurs de l'indépendance polonaise. Il serait à souhaiter, pour l'honneur de son gouvernement, qu'il s'en fût également tenu là, et qu'il n'eût pas, par des promesses qu'il était bien décidé à ne pas tenir, encouragé des efforts qu'il savait devoir être malheureux, mais qui eurent enfin pour résultat d'arrêter sur les bords de la Vistule les hordes moscovites prêtes à venir, sur les bords du Rhin, lui disputer le pouvoir. Tout le monde se rappelle encore la joie unanime qui éclata sur toute l'étendue du territoire, quand s'y répandit la fausse nouvelle du triomphe de nos frères du Nord, et la profonde tristesse, le deuil universel qui couvrit toute la France, quand, quelques jours après, un ministre vint à la tribune nationale annoncer leur défaite par ces si-

(*) *La Pologne*, par Charles Forster, p. 285.

(**) Voyez ce mot.

(*) Th. Marawski, art. POLOGNE, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*.

nistres paroles : *L'ordre règne dans Varsovie!*

Poltrot de Méré (Jean), né vers 1525, dans l'Angoumois, suivit en Espagne, en qualité de page, le baron d'Aubeterre, et fit le métier d'espion pendant la guerre qui avait éclaté entre ce pays et la France. Il s'attacha ensuite à Soubise, devint un des plus zélés partisans du protestantisme, et fut, en 1563, l'assassin du duc de Guise. Arrêté dès le lendemain, il fut livré au parlement, qui le condamna à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à 4 chevaux et écartelé.

Pompadour, ancienne seigneurie du Limousin, aujourd'hui commune du département de la Corrèze, remarquable par un magnifique château, qu'y fit bâtir un cardinal de Pompadour, évêque du Puy, au commencement du quinzième siècle. Les Pompadours furent longtemps lieutenants du roi et gouverneurs du Limousin, et cette puissante famille laissa, en s'éteignant, un nom honorable, qui, malheureusement, nous est arrivé souillé par le souvenir de la célèbre courtisane à qui, en 1745, Louis XV le donna avec le titre de marquise et le château de l'évêque du Puy. Après sa mort, la terre de Pompadour rentra dans le domaine royal, et fut donnée, après avoir été érigée en duché-pairie, à M. de Choiseul, qui y établit, en 1761, un haras royal, et reçut en échange la terre de Chanteloup, où il se retira après sa disgrâce.

Pompadour (Jeanne-Antoinette **Poisson**, marquise de), naquit en 1722. On n'est pas très-d'accord sur la condition de son père. Ce que l'on sait, c'est qu'ayant géré infidèlement les affaires dont il était chargé, il fut obligé de prendre la fuite. Sa mère lui fit donner une éducation soignée et la maria à Lenormant d'Étioles, neveu du fermier général Lenormant son amant. Elle avait depuis longtemps formé le projet de la donner pour maîtresse au roi ; et comme sa maison de campagne était voisine de la forêt de Senart, où Louis XV allait souvent chasser, elle y faisait mener en voiture la jeune madame d'Étioles dans le costume le plus propre à relever ses charmes. Le roi ne tarda pas à remarquer cette jeune femme, qui était d'une rare beauté ; et, plus d'une fois, il lui avait envoyé des produits de sa chasse, lorsque madame de Châteauroux fit défendre à madame d'Étioles d'aller de nouveau dans la forêt. Madame d'Étioles ne tint aucun compte de cette défense, et elle continua d'attirer sur elle les regards du roi.

En 1744, peu de temps après la mort de la duchesse de Châteauroux, la ville de Paris ayant donné à Louis XV un bal masqué à l'occasion du mariage du dauphin avec une infante d'Espagne, madame d'Étioles s'y trouva ; elle entretint, sous le masque, Louis XV, et bientôt elle remplaça la favorite en titre. Un an après (1745), le roi la créa marquise de Pompadour et la laissa s'immiscer dans les affaires de l'État. C'était là surtout ce qu'elle ambitionnait. Connaissant l'éloignement de Louis XV pour les affaires, elle multiplia autour de lui les plaisirs pour pouvoir à son gré diriger le gouvernement. Elle devint bientôt l'arbitre souveraine des destinées de la France ; elle eut soin de s'entourer d'artistes et d'hommes de lettres, qu'elle encouragea et auxquels elle fit donner des pensions. Elle aida de sa protection Charles Adam, et c'est à cette protection que l'on doit les belles porcelaines de Sèvres. Voltaire obtint par elle le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre et plus tard celui d'historiographe de France. Elle fit construire le château de Bellevue et l'École militaire ; fit orner tous les châteaux royaux de théâtres ; ouvrit une souscription pour la réimpression des œuvres de Corneille et protégea efficacement Crébillon. Quant à la politique et aux affaires, elle s'en occupa plus sérieusement encore que des plaisirs de la cour ; et la part qu'elle y prit ne fut pas toujours heureuse pour la France.

Elle avait, en 1745, accompagné Louis XV à l'armée, et, à partir de cette époque, elle avait pris, pour ainsi dire, la direction de l'État ; elle nommait les ministres et les généraux, recevait les ambassadeurs et entretenait des correspondances avec les cours étrangères. Les choses en arrivèrent au point que les personnes les plus dévouées au roi n'osaient lui rien proposer sans en avoir

au préalable conféré avec la marquise et obtenu son consentement. Frédéric, roi de Prusse, s'étant permis quelques épigrammes à son sujet, la guerre fut continuée, sans aucun autre motif, avec un acharnement jusque-là inouï.

Cette souveraineté de fait était cependant quelquefois contrariée et traversée; mais la favorite finissait toujours par triompher. Lorsque Louis XV fut blessé par Damiens, la marquise de Pompadour reçut ordre de s'éloigner de la cour; elle obéit; mais ce fut pour revenir après la guérison du roi, plus puissante que jamais, et elle fit aussitôt destituer les ministres Machault et d'Argenson, auteurs de sa disgrâce. Cependant, vers la fin de sa vie, son crédit faiblit beaucoup auprès du roi; déjà depuis longtemps elle n'était plus sa maîtresse et se contentait d'être son *amie*. La haine que lui portait la nation, qui la regardait comme l'instigatrice de la guerre de sept ans, devint alors plus vive et moins cachée. Elle s'en affecta vivement et tomba dans une maladie de langueur qui la conduisit enfin au tombeau. Sentant sa fin approcher, elle se fit transporter de Choisy à Versailles, afin d'avoir le privilége réservé aux seuls membres de la famille royale de mourir dans le palais des rois (14 avril 1764); elle était âgée de 42 ans. Son cadavre fut transporté sans pompe à Paris; et l'on dit que Louis XV la regarda passer sans témoigner la moindre émotion.

Les jugements portés sur madame de Pompadour sont divers; les artistes et les gens de lettres qu'elle avait protégés la louèrent; les hommes de robe et d'épée qu'elle avait froissés la déchirèrent; la nation lui porta une haine profonde. Aujourd'hui, en jugeant avec sang-froid ce qu'elle fut, on peut dire qu'elle ne mérita ni tout le blâme ni toutes les louanges dont elle a été l'objet. Ce que ne lui pardonna pas la noblesse, ce fut d'avoir fixé le choix du monarque, insigne honneur dont la roture devait être exclue. Elle eut, il est vrai, une grande part à la continuation de cette guerre désastreuse de sept ans qui épuisa la France sans aucun but et sans aucun résultat; mais, quand les rois en sont arrivés à laisser gouverner les femmes, le blâme doit s'attacher à eux et non à ceux qui profitent de leurs faveurs. Enfin, quand l'âge lui eut ravi une partie de ces charmes auxquels elle devait son élévation, elle imagina, pour conserver son empire sur le monarque, l'infâme établissement du Parc aux cerfs; mais encore ici, c'est moins à elle qu'on doit le reprocher, qu'au prince auquel elle savait plaire par de semblables moyens. En somme, madame de Pompadour fut un mélange de bien et de mal. Le bien, elle le fit par bonté de cœur et avec intelligence; le mal, elle le fit par vanité.

POMPIGNAN. Voy. LEFRANC.

POMPONNE (Simon ARNAULD, marquis de), né en 1618, était fils d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld; il porta d'abord le nom de Briotte, puis celui d'Andilly, et enfin celui de Pomponne, sous lequel il figura toujours depuis son mariage. Il fut nommé, en 1642, intendant de Casal; obtint ensuite ses entrées dans le conseil du roi; puis fut chargé des négociations du Piémont et du Montferrat, et de l'intendance des armées de Naples et de Catalogne. Mais, ayant voulu acheter la charge de chancelier du duc d'Anjou, on s'y opposa, en prétextant les opinions religieuses professées par sa famille. Il s'en consola en fréquentant la société la plus distinguée de l'époque, et devint l'ami de Fouquet, dont il partagea la disgrâce. Toutefois, il obtint, en 1665, la permission de revenir à Paris, et fut envoyé, à la fin de la même année, à Stockholm, comme ambassadeur. Il y resta jusqu'en 1668, ne put empêcher la Suède d'accéder au traité conclu entre la Hollande et l'Angleterre contre la France; fut, en 1669, nommé ambassadeur à la Haye; puis, deux ans après, envoyé de nouveau en Suède, où cette fois ses négociations furent plus heureuses, puisqu'il parvint à détacher cette puissance de la coalition formée contre la France. Lionne étant mort en 1671, Louis XIV lui écrivit de sa propre main pour lui annoncer qu'il l'avait choisi pour son ministre des affaires étrangères. Il remplit ces fonctions avec zèle et intelligence, et Louis XIV n'eut qu'à se louer de lui; le grand roi déclara cependant, dans ses *Réflexions*

sur le métier de roi, qu'il ne garda si longtemps Pomponne, dont il avait reconnu l'incapacité, que par complaisance; mais cet aveu ne se concilie pas avec le retour de ce ministre au conseil, après la mort de Louvois.

Colbert et Louvois s'étaient ligués pour le renverser : ils y parvinrent; mais Louvois, qui comptait réunir les affaires étrangères au département de la guerre, fut déçu dans cette espérance : Colbert obtint cette place pour son frère, le marquis de Croissy, et c'est à cette occasion que madame de Sévigné a dit : « Un certain homme avait « donné de grands coups depuis un an, « espérant tout réunir ; mais on bat les « buissons et les autres prennent les « oiseaux. »

Du reste, Pomponne dut trouver une consolation au chagrin que lui causa sa disgrâce dans les témoignages de sympathie que lui donnèrent un grand nombre de personnages illustres, entre autres le prince de Condé, Bossuet et madame de Sévigné; enfin, Louis XIV revint de ses préventions contre lui, et, à la mort de Louvois, il lui adressa de nouveau une lettre de sa main pour l'engager à venir reprendre sa place dans le conseil comme ministre d'État. Il mourut à Fontainebleau, en 1699.

« C'était, dit Saint-Simon, un homme excellant par un sens droit, juste, exquis; qui pesait tout, faisait tout avec maturité et sans lenteur; d'une modestie, d'une modération, d'une simplicité de moyens admirables, et de la plus solide, de la plus éclairée piété. Ses yeux montraient de la douceur et de l'esprit; toute sa physionomie de la sagesse et de la candeur; une dextérité, un art, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse, qui savait parvenir à ses fins sans irriter; et avec cela une fermeté, et, quand il le fallait, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'État et la grandeur de la couronne, que rien ne pouvait entamer. Avec toutes ces qualités il se fit aimer de tous les ministres étrangers comme il l'avait été dans les pays où il avait négocié. Poli, obligeant, et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour, où il mena une vie égale, unie, et toujours éloignée du luxe et de l'épargne, ne connaissant de délassement de son grand travail qu'avec ses amis, sa famille et ses livres. »

Nicolas-Simon ARNAULD, marquis de POMPONNE, fils aîné du précédent, fut brigadier des armées du roi, et mourut ne laissant qu'une fille, qui fut mariée, en 1715, à M. de Gamache.

Antoine-Joseph ARNAULD, chevalier de POMPONNE, son frère, avait, comme lui, embrassé la carrière des armes. Il prit part, en qualité de colonel de dragons, à la bataille de Fleurus, au gain de laquelle il contribua en emportant deux redoutes élevées sur les bords de la Sambre. Il mourut en 1693.

Henri-Charles ARNAULD, dit abbé de POMPONNE, frère puîné des précédents, était né à la Haye en 1669; il embrassa l'état ecclésiastique, et fut fait, en 1684, abbé de Saint-Maixent, puis, en 1693, abbé de Saint-Médard de Soissons. Il remplit les fonctions de conseiller d'État et d'ambassadeur à Venise en 1716; fut nommé chancelier des ordres du roi, et s'acquitta avec distinction des différentes charges qui lui furent confiées. Il mourut en 1756. Il était, depuis 1743, membre de l'Académie des inscriptions. En lui s'éteignit la famille des Arnauld. (Voy. ce nom.)

POMPONNE-BELLIÈVRE. Voy. BELLIÈVRE.

PONDICHÉRY. François Martin, agent de la Compagnie des Indes, ayant été, en 1674, envoyé auprès du raja qui régnait sur le territoire où est situé Pondichéry, lequel avait été cédé à la France en 1624, conçut l'idée de fonder un établissement là où il n'y avait encore qu'une bourgade. La Compagnie des Indes approuva ce projet, et Martin ayant rassemblé les débris des colonies de Ceylan et de Saint-Thomé, bâtit la ville de Pondichéry, qui, sous sa sage administration, devint bientôt florissante. Les Hollandais, que la prospérité de la nouvelle ville inquiétait, l'attaquèrent, et, en 1693, après une honorable défense, Martin fut obligé de capituler. Mais cinq ans après, le traité de Ryswick restitua Pondichéry à la France, et Martin retrouva sa colonie dans un bien meilleur état que celui

où elle était lorsqu'il l'avait quittée; il l'améliora encore, en acheva les fortifications, et y attira une grande quantité de colons. En 1702, la France y établit un conseil supérieur, dont Martin fut, jusqu'à sa mort, le président.

Ce fut en 1742 que Dupleix fut nommé gouverneur de Pondichéry; l'extension qu'il donna à la puissance française dans l'Inde, excita bientôt la jalousie des Anglais. Ils craignirent pour leur commerce et pour leur avenir dans ce pays, et, en 1748, l'amiral Boscawen vint faire le siége de la colonie, par terre et par mer, avec une armée d'environ 10,000 hommes, tant Anglais que Hollandais et Indiens. Dupleix ne démentit pas, dans cette circonstance, la réputation de courage qu'il s'était acquise; secondé par une brave garnison, à la tête de laquelle se trouvait un officier distingué, nommé de Bussy, non-seulement il opposa aux ennemis une vigoureuse résistance, mais, par ses fréquentes sorties, il les obligea à abandonner leur entreprise et à lever le siége (17 octobre 1748).

Toutefois, le mauvais succès de cette première tentative ne découragea pas les Anglais; et douze ans environ après ce premier siége, profitant du mauvais état dans lequel se trouvait la colonie, et du peu d'accord qui existait entre le comte de Lally et les habitants, ils vinrent de nouveau l'assiéger (1761). Le général Coote et l'amiral Stevens s'en approchèrent par terre et par mer, et l'environnèrent d'une ligne de circonvallation, défendue par quatre principales batteries. Dès le 15 janvier, les assiégés, réduits à la dernière extrémité, songeaient à se rendre. Le conseil de la colonie somma le comte de Lally de capituler. Il assembla un conseil de guerre, et les officiers conclurent à se rendre prisonniers, selon les cartels établis. On mourait de faim et de maladie; il fallut céder et livrer la place au vainqueur. Les Anglais, maîtres de Pondichéry, en rasèrent les fortifications, en détruisirent les murailles, les magasins, tous les principaux établissements, et le comte de Lally fut transporté en Angleterre avec 2,000 prisonniers. Pondichéry rentra, en 1763, sous la domination française, et y demeura jusqu'en 1778, époque où elle fut prise de nouveau par les Anglais, qui la gardèrent jusqu'en 1783. Enfin, en 1793, cette ville tomba encore, ainsi que tous nos comptoirs de l'Inde, au pouvoir de l'Angleterre, et cette puissance en resta en possession jusqu'en 1817. Elle fut alors restituée à la France, et depuis, elle n'a pas cessé de nous appartenir.

La ville de Pondichéry, située sur la côte de Coromandel, à 30 lieues de Madras, est aujourd'hui, comme autrefois, le chef-lieu des établissements français dans l'Inde, et la résidence du gouverneur de ces établissements. Elle est divisée, selon la couleur de ses habitants, en deux parties : la *ville blanche* et la *ville noire*, et compte environ 25,000 habitants. C'est la patrie du cardinal de Beausset et du maréchal de Lauriston.

PONIATOWSKI (le prince Joseph-Ciolek), neveu du dernier roi de Pologne, fils du prince André, lieutenant général d'artillerie au service d'Autriche, né à Vienne en 1766, était entré à seize ans au service de l'Autriche, et s'était distingué dans la guerre de 1787, entre cette puissance et la Porte Ottomane. Généralissime des armées polonaises pendant la guerre de 1792 contre la Russie, il avait encore repris les armes lors de l'insurrection de 1794, et s'était distingué sous les ordres de Kosciuzko. Il vivait retiré dans sa terre de Jablonna, à deux milles de Varsovie, lorsque les Français pénétrèrent en Pologne après la bataille d'Iéna, en 1806. Le roi de Prusse lui écrivit alors une lettre autographe, et le pria de se charger du gouvernement de la ville de Varsovie, et de veiller, durant la crise, à la sûreté des habitants et de leurs propriétés. Poniatowski, à la tête d'une garde nationale organisée à la hâte, sortit, le 28 novembre 1806, de Varsovie, pour recevoir le grand-duc de Berg, Joachim Murat, et l'accompagner à son entrée dans la capitale. Il avait hésité un instant à seconder les armées françaises. « J'appréhende, disait-il aux généraux « français, que les Polonais n'aient un « jour à me reprocher d'avoir imprudemment excité leur ardeur, et de les « avoir précipités dans de nouvelles calamités. » Mais bientôt Napoléon ar-

riva à Varsovie (19 décembre 1806), et mit fin à toute hésitation, en promettant solennellement de rendre à la Pologne une existence politique. Sur ces assurances, une levée de quarante mille hommes fut décrétée, et le prince se mit avec enthousiasme à la tête de cette armée.

Une commission de gouvernement ayant été formée à Varsovie (21 décembre 1806), le prince Poniatowski fut nommé directeur de la guerre. Bientôt douze régiments d'infanterie, six de cavalerie et un parc convenable d'artillerie furent organisés; et Golymin, Graudentz, Mewe, Dantzig, Friedland furent témoins des exploits de la nouvelle armée.

Lorsque le traité de Tilsitt (7 juillet 1807) eut mis le grand-duché de Varsovie sous le gouvernement du roi de Saxe, Poniatowski continua ses fonctions avec le titre de ministre de la guerre; et, par ses soins, Praga, faubourg de Varsovie, fut fortifié, ainsi que Serock, Modlin, Thorn, Lenczyca et Czenstochowa. Mais trois des plus beaux régiments de l'armée polonaise furent envoyés en Espagne; plusieurs autres étaient en garnison à Dantzig et dans les forteresses prussiennes sur l'Oder; et l'armée polonaise était presque entièrement dispersée lorsqu'en 1809 la guerre éclata entre l'Autriche et la France. L'archiduc Ferdinand d'Este traversa alors la Gallicie à la tête de quarante mille hommes, et se disposa à envahir le grand-duché. Poniatowski n'avait que huit mille Polonais à lui opposer. Il prit position en avant de Varsovie, y tint avec sa petite armée pendant dix heures, et repoussa toutes les attaques des forces des Autrichiens. La nuit vint enfin séparer les combattants, et les deux chefs eurent une entrevue cette nuit même. La valeur des Polonais avait fait une telle impression sur leurs ennemis, que l'archiduc offrit au prince une convention par laquelle il eut la faculté de repasser la Vistule avec son corps d'armée et les archives du gouvernement. Les Autrichiens, maîtres de Varsovie, prirent bientôt des mesures pour enlever le faubourg de Praga, faiblement fortifié; mais le prince leur déclara que s'ils entreprenaient de l'attaquer du côté de la capitale qui dominait ce faubourg, il n'hésiterait pas à se porter aux dernières extrémités, et à mettre lui-même le feu à la ville, en commençant par son propre palais. Cette menace eut un plein effet. Les Autrichiens se déterminèrent à passer la Vistule, dans l'espérance d'entourer le prince et de lui faire mettre bas les armes; mais les victoires de Grochow et de Gora déjouèrent leurs projets. Rassuré de ce côté, le prince résolut de tourner le dos aux Autrichiens, de se jeter sur la Gallicie, d'appeler les habitants aux armes, et de couper les communications de l'ennemi avec les États héréditaires de l'Autriche. Sur ces entrefaites, le général Dombrowski quitta le quartier général, et partit pour Posen, où il seconda le mouvement en armant les habitants de la grande Pologne. Le succès couronna également les deux entreprises. Les habitants de la Gallicie accouraient en foule au-devant du prince. Bientôt Sandomir et Zamosc furent pris d'assaut; le prince poussa sa marche victorieuse à Léopol, jusqu'au pied des Karpathes, et il s'approchait de Cracovie, au moment même où la grande armée française triomphait à Vienne. L'archiduc Ferdinand se hâta de quitter Varsovie (30 mai) pour regagner la Hongrie. L'armée autrichienne en fit autant (2 juin). Les généraux Dombrowski et Zaïonczek, qui les suivirent pas à pas avec leurs nouvelles levées, opérèrent leur jonction avec le prince Joseph à Radom. De là ils marchèrent tous sur Cracovie, et y entrèrent le 15 juillet.

On ignorait à Vienne ce qui se passait en Pologne; et quand un courrier du prince arriva dans cette capitale pour annoncer à Napoléon la prise de Cracovie, l'empereur avoua qu'il s'attendait à recevoir la nouvelle de désastres éprouvés par l'armée polonaise, et une demande de secours. De son côté, Poniatowski ne savait ce qu'avait fait l'armée française, lorsqu'un courrier vint lui apporter la nouvelle de l'armistice conclu après la bataille de Wagram (6 juillet 1809). Aux termes de cette convention, les deux armées devaient reprendre les positions qu'elles avaient occupées le 12 juillet, jour où elle avait été signée. La reddition de Cracovie

ayant eu lieu quelques jours après cette époque (15 juillet), les Autrichiens sommèrent le prince d'évacuer la ville. Il répondit qu'ils étaient liés envers lui par une convention particulière, et que les lances des Polonais sauraient la faire respecter. Cette fermeté leur imposa de nouveau. Napoléon donna au prince le grand cordon de la Légion d'honneur, un magnifique sabre d'honneur, et un shako d'houlan, brodé des mains de la reine de Naples, Caroline.

Poniatowski profita du repos pour donner à la Gallicie un gouvernement provisoire et pour organiser son armée. Le 21 octobre, il reçut copie du traité de paix de Vienne, qui le désespéra lorsqu'il apprit qu'il devait abandonner ses propres conquêtes, Léopol et la Vieille-Gallicie, et qu'en outre une portion de cette province, formant l'arrondissement de Tarnopol, avait été cédée aux Russes. Cependant le duché de Varsovie, augmenté de quatre nouveaux départements, devenait une puissance respectable : dix-sept régiments d'infanterie, seize de cavalerie, et une artillerie convenable, formaient sa force armée. Avant de quitter Cracovie, Poniatowski reçut de l'empereur l'ordre de prendre une attitude imposante envers la Russie, et de placer sa cavalerie le long de ses frontières, et l'infanterie en seconde ligne. De retour à Varsovie (1er janvier 1810), il donna tous ses soins à fonder des établissements militaires qui manquaient encore à l'armée polonaise, tels qu'une maison d'invalides, un hôpital militaire, des écoles de génie et d'artillerie. Les places importantes furent aussi pourvues des objets nécessaires, et leurs fortifications furent considérablement augmentées. En 1811, le roi de Saxe le nomma son ambassadeur extraordinaire à Paris, pour y assister à la cérémonie du baptême du roi de Rome.

Le séjour du prince dans la capitale lui fit prévoir qu'une rupture avec la Russie était prochaine. Sa joie et ses espérances étaient au comble; il s'empressa de revenir à Varsovie pour s'occuper, avec tout le zèle dont il était capable, de l'armée polonaise, qui, à l'ouverture de la campagne en 1812, avait quatre-vingt mille hommes sous les armes, sans compter la légion de la Vistule, employée en Espagne. Au grand regret de Poniatowski, la moitié de ces troupes lui fut enlevée pour être jetée dans les cadres de l'armée française; l'autre moitié, appelée le 5e corps de la grande armée, fut mise sous les ordres du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, qui commandait l'aile droite de la grande armée. Ce roi ayant été obligé de rejoindre ses États, Poniatowski reprit bientôt seul le commandement du 5e corps, et il forma constamment l'aile droite de l'armée française. Il se couvrit de gloire dans les affaires où il prit part, particulièrement à l'assaut de Smolensk (18 août 1812). A la bataille de la Moskowa (7 septembre 1812), il fut chargé d'enlever un bois fortifié et occupé par des forces supérieures. Il eut une part glorieuse aux avantages que l'on remporta près de Tschéricove. Une chute de cheval le força d'abandonner pour un instant le commandement pendant la malheureuse retraite; cependant, tandis que d'autres corps revenaient sans armes, sans artillerie, les Polonais ramenèrent avec eux toutes leurs bouches à feu. Dans l'espace de trois semaines, il réussit à ramener sous ses drapeaux six mille de ces malheureux, dont le nombre fut bientôt doublé. Il quitta, à leur tête, Varsovie, le 7 février 1813, et poursuivit sa marche vers Cracovie. Le reste de l'armée polonaise, que les convalescents augmentaient d'un jour à l'autre, fut disséminé le long de la Vistule, dans les forteresses de Dantzig, Thorn, Modlin et Zamosc. La dernière, où il n'y eut que des troupes polonaises, résista, malgré la faiblesse de ses fortifications, à un siége qui dura jusqu'à la fin de la campagne. Le séjour de l'armée polonaise à Cracovie ne dura pas moins de quatre mois : sa position était critique. D'un côté, elle était entourée des troupes russes très-supérieures en nombre; de l'autre, elle avait à franchir les frontières de l'Autriche, qui préparait la trahison dont le congrès de Prague fut le résultat. Peut-être aurait-il été à désirer que les Russes, par une attaque vigoureuse, eussent forcé le prince et ses braves au désespoir. Alors les Polonais, n'ayant d'autre ressource que de combattre, réduits à des me-

sures extrêmes, auraient sans doute cherché à soulever leurs concitoyens, à rejoindre les forteresses de la Vistule, et, organisant une insurrection sur les derrières des armées alliées, ils auraient peut-être arrêté la défection de l'Autriche, et rendu la Prusse même circonspecte. Aussi les Russes préférèrent-ils permettre à Poniatowski d'organiser paisiblement sa petite armée à Cracovie; l'empereur d'Autriche ne manqua pas non plus d'accéder à la convention qui ouvrit les frontières de ses États au passage des troupes polonaises. Ce qui pressait surtout le prince Joseph de signer cette convention, c'était l'espoir de renforcer la grande armée en lui fournissant de la cavalerie, dont il savait qu'elle était totalement dépourvue. Poniatowski eut une part glorieuse à la prise de Gabel, Friedland et Richeberg. Il fit, devant Leipzig, pendant la journée du 16 octobre, des efforts qui paraissaient être au-dessus de ses forces. Le soir, Napoléon fit annoncer dans tous les rangs : « Que, voulant donner au prince Poniatowski « une dernière marque de sa haute estime, et en même temps l'attacher « plus étroitement aux destinées de la « France, il lui concédait la dignité de « maréchal de l'empire. » Le général Flahaut fut chargé de lui porter cette nouvelle. Le 18 octobre, il se battit encore toute la journée. Chargé de protéger la retraite de l'armée, et n'ayant que sept cents hommes à pied et soixante lanciers, il contint les colonnes ennemies qui s'avançaient en force. Mais, par une méprise funeste, tous les ponts avaient été coupés par les Français eux-mêmes. Alors, ne voyant plus de salut, il s'écria en agitant le sabre : « Compagnons, mourons « comme il convient aux soldats de la « patrie; mais vendons chèrement notre « vie; » et se jetant sur une colonne prussienne qui le pressait, il en repoussa le premier rang. Déjà blessé pendant la journée, il reçut, à cette dernière charge, un coup de feu à l'épaule gauche. Ses soldats l'entourent, et le conjurent de se conserver à la Pologne pour des jours plus heureux. « Non, dit-il, Dieu m'a « confié l'honneur des Polonais, c'est à « lui seul que je veux le remettre. » Il reçut encore une blessure, et parvint cependant à passer la Pleisse à la nage pour protéger la retraite de ses troupes légères. Arrivé avec une suite peu nombreuse sur les bords de l'Elster, dont les flots rapides emportaient avec eux les débris de la journée, l'ennemi lui criait encore de se rendre. Il resta sourd à ces cris; et, se trouvant trop faible pour se battre, il se jeta dans le fleuve, et disparut (19 octobre 1813). Son corps, retrouvé seulement le 24 octobre, fut embaumé et porté, par ses compagnons d'armes, à Varsovie, puis de là à Cracovie, dans les tombeaux des rois de Pologne, où il repose à côté de Sobieski et de Kosciuszko.

PONTAILLER, petite ville de Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or; population 1,300 habitants. Cette ville, où Charles le Chauve posséda une maison royale, eut à soutenir un grand nombre de siéges : des seigneurs comtois la ruinèrent en 1301; les *Tard-venus* s'en rendirent maîtres ensuite, et ils ne l'évacuèrent qu'en 1364. Les grandes compagnies mirent le feu à ses faubourgs, en 1366; le duc de Bourgogne y éleva, en 1390, au château, deux tours et de gros murs, dont il ne reste presque plus de vestiges. Un parti d'*Écorcheurs* s'y établit, en 1444. Un incendie la consuma, en 1473, en n'y laissant que 32 maisons. Mais le plus grand désastre qu'elle éprouva eut lieu en 1636, époque où elle fut prise, pillée et incendiée par les Impériaux. Tous ses habitants furent massacrés.

PONT-A-MOUSSON. Petite ville du Barrois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meurthe; population, 7,000 habitants. L'origine de cette ville ne remonte qu'au neuvième siècle; sa cité neuve ne fut même bâtie qu'en 1230, par Thiébaut II, comte de Bar. Elle fut, en 1354, érigée en marquisat et en ville libre impériale, par Charles V; reçut, en 1444, le titre de cité, et devint, en 1572, le siége d'une université, qu'elle conserva pendant deux siècles. Mathieu II, duc de Lorraine, la brûla en 1240; le duc de Bourgogne l'emporta d'assaut en 1475, après huit jours de siége; enfin, Louis XIII la prit en 1632. C'est la patrie de J. Barclay.

Pontarlier, *Pontarlum, Ariolica.* Cette petite ville de Franche-Comté (aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs) doit son origine à des Burgondes qui vinrent se fixer sur son territoire vers la fin du cinquième siècle. Il en est fait mention dans la chronique de Saint-Bénigne de Dijon, écrite en 1030. Dévastée par les Sarrasins et les Hongrois, elle fut incendiée en 1475, ainsi que les villages voisins, par les Allemands. Le 16 janvier 1639, elle fut assiégée par le duc de Weimar, qui la prit par capitulation, et y fit mettre le feu après l'avoir pillée. Cinq nouveaux incendies la consumèrent en 1656, 1675, 1680, 1736 et 1754. On y compte aujourd'hui 4,500 habitants.

Pont-Audemer, *Pons Audomari*, petite ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Eure. On ignore l'époque de sa fondation. Du Guesclin la prit, en 1378, sur les Anglais, et en rasa les fortifications, ainsi que le château. Les Anglais la reprirent et la gardèrent jusque sous le règne de Charles VII, époque où Dunois vint l'assiéger et s'en empara. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. On y compte aujourd'hui 5,000 habitants.

Pontault. Voy. **Beaulieu.**

Pontbriant (René-François du Breuil de), abbé commandataire de Saint-Marien d'Auxerre, et l'un des fondateurs de l'œuvre des *Petits Savoyards*. Étienne Joly, né à Dijon, en 1644, réunissait à Paris, dès 1665, de pauvres artisans, surtout des Savoyards, pour leur donner des instructions et leur distribuer des aumônes. Forcé, en 1672, de se retirer à Dijon, où il venait d'être pourvu d'un canonicat, il dut abandonner cette bonne œuvre; mais elle fut continuée par Claude Hélyot, conseiller à la cour des aides de Paris. Cet homme charitable mourut en 1686, et l'œuvre des pauvres Savoyards fut abandonnée jusqu'en 1739, époque où l'abbé de Pontbriant la reprit pour la continuer jusqu'à sa mort. Il eut pour successeur l'abbé de Fénélon, aumônier de la reine Marie Leczinska.

Pontcharra, village situé dans le département de l'Isère, à huit lieues trois quarts de Grenoble, et près duquel Lesdiguières battit complétement, en 1591, avec une armée qui n'excédait pas 5,700 hommes, l'armée du duc de Savoie, forte de 14,000 combattants. A peu de distance de Pontcharra, on remarque, sur une éminence qui domine la vallée, les ruines de l'ancien château de Bayard.

Pontchartrain. V. **Phelypeaux.**

Pont-de-Cé, *Pons Saï*, petite ville de l'ancien Anjou, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire. Elle est célèbre par plusieurs combats importants. Louis XIII y défit, en 1620, les troupes de sa mère, Marie de Médicis; et une bataille sanglante s'y livra, en 1793, entre les Vendéens et les républicains.

Pont-de-l'Arche, *Pistæ, Pons-Arcuensis*, petite ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure. Cette ville doit son origine à Charles le Chauve, qui la fit bâtir en 854, et y éleva un palais où se tinrent deux conciles, en 862 et 869; deux assemblées des grands du royaume y furent convoquées en 862 et 864. Ce fut la première ville de France qui se soumit à Henri IV; elle le reconnut immédiatement après l'assassinat de Henri III. On y compte aujourd'hui 1,400 habitants.

Ponte-Corvo (prince de). Voyez **Bernadotte.**

Pontécoulant (le comte Gustave **Doulcet** de) naquit au château de Pontécoulant (Normandie) en 1764. Fils d'un major général des gardes du corps, lui-même en fut nommé sous-lieutenant en 1785. Néanmoins, il embrassa chaleureusement les principes de la révolution, et fonda le club de Vire. Élu député à la Convention nationale, il fut nommé commissaire à l'armée du Nord, lors du siége de Lille. Dans le procès de Louis XVI, il déclara ce prince coupable de haute trahison, de *conspiration et d'attentat contre la liberté française*, repoussa l'appel au peuple, et se prononça pour le bannissement à perpétuité, avec la détention jusqu'à la paix. Dès lors il s'attacha au parti de la Gironde, et signa la protestation contre le 31 mai, en conséquence de quoi il fut mis hors la loi, le 30 octobre.

En 1794, il rentra à la Convention avec les autres proscrits, y défendit

Robert Lindet, et, en général, se montra opposé aux mesures de réaction. Il fut réélu au Conseil des Cinq-Cents, et réclama avec la même constance, en faveur des partis vaincus, la sauvegarde des formes constitutionnelles.

Menacé par les auteurs du coup d'État de fructidor, il se tint dès lors éloigné des affaires, et ne reparut au conseil qu'au 18 brumaire. Nommé alors préfet de la Dyle, il se fit remarquer par une excellente administration; fut, en 1805, appelé au Sénat, et remplit diverses missions.

Il vota, en 1814, la déchéance de Napoléon, et fut nommé pair de France par Louis XVIII. En 1815, le titre de pair lui fut laissé par Napoléon; et, après la bataille de Waterloo, il fut l'un des commissaires négociateurs envoyés au-devant des alliés.

L'ordonnance de 1819 lui rouvrit la chambre des pairs, dont il s'était vu exclu momentanément. Il prit une part active aux travaux de cette chambre, et se distingua pendant toute la restauration parmi les membres de l'opposition libérale.

PONTHIEU, *pagus Pontivus, Ponticum*, contrée de Picardie qui s'étendait depuis la Canche jusqu'à la Somme, et avait Abbeville pour capitale. Le premier comte de Ponthieu dont il soit fait mention est un certain *Walbert*, qui joignait à ce titre celui de comte de Ternois et d'Arques (696).

Angilbert, gendre de Charlemagne, fut fait gouverneur de Ponthieu, ou, plus exactement, duc de la côte maritime; il mourut en 814, laissant deux fils.

814. *Nithard*, l'aîné, succéda à son père comme duc de la côte maritime; il prit parti pour Louis le Débonnaire, dans les querelles de ce prince contre ses fils; et, plus tard, il soutint également Charles le Chauve contre ses frères. On a de lui *quatre livres de l'histoire de son temps* (815-844). Il fut tué en 853, dans une attaque contre les Normands. (Voy. NITHARD.)

853. *Rodolphe*, oncle maternel de Charles le Chauve, succéda à Nithard dans le duché des côtes maritimes, et dans le titre d'abbé de Saint-Riquier; il mourut en 859.

Helgaud, moine de Saint-Riquier, fut le successeur de Rodolphe. On dit qu'il était très-proche parent de Nithard; il donna aux habitants du Ponthieu des lois qui s'observaient encore au douzième siècle.

864. *Herluin*, son fils, lui succéda dans la dignité de comte de Ponthieu seulement.

878. *Helgaud II*, fils d'Herluin, lui succéda, et fit entourer de murailles le bourg de Montreuil. Il périt en repoussant une attaque des Normands. A partir de lui, les comtes de Ponthieu sont plus ordinairement désignés, dans les chroniques contemporaines, sous le titre de *comtes de Montreuil*.

926. *Herluin II*, fils aîné d'Helgaud, lui succéda. Il eut, en 929, quelques démêlés avec Hugues le Grand, comte de Paris; mais il ne tarda pas à faire sa paix avec lui. En 939, il tailla en pièces les gens d'Arnould, comte de Flandre, qui étaient venus ravager le Ponthieu. Arnould étant parvenu à se rendre maître, par trahison, du château de Montreuil, envoya la femme et les enfants d'Herluin prisonniers en Angleterre. Mais Herluin, après avoir en vain imploré l'assistance de Hugues le Grand et du comte de Vermandois, s'adressa à Guillaume longue Épée, duc de Normandie; celui-ci vint à son secours avec une puissante armée, reprit le château de Montreuil, et le lui rendit. En 943, Louis d'Outre-Mer s'étant emparé de Rouen, en confia la garde à Herluin. Il lui donna ensuite le château et le comté d'Amiens, après les avoir enlevés à Eudes de Vermandois. Herluin assistait à une conférence que le roi avait avec Harald ou Aigrold, roi de Danemark, lorsque, s'étant pris de querelle avec des Danois, il fut massacré par eux, avec son frère et dix-huit autres comtes français. Le théâtre de cette catastrophe s'appelle encore le *Gué d'Herluin*.

945. *Roger* ou *Rotgaire* était prisonnier en Angleterre lorsque son père mourut; il fut racheté par Louis d'Outre-Mer, ce qui ne l'empêcha pas, deux ans après, de guerroyer contre le roi. Il y perdit ses domaines, et ne les recouvra qu'en 957, par l'assistance de Hugues le Grand.

957. *Guillaume Ier*, son fils, laissa

quatre enfants, *Hilduin*, *Arnould* ou *Ernicule*, *Hugues* et une fille.

981. *Hilduin* ou *Haudouin*, appelé aussi *Gilduin* ou *Guilain*, fut un des compagnons de Hugues Capet.

Hugues Ier, fils et successeur d'Hilduin, fut, comme lui, l'ami de Hugues Capet, qui lui donna en mariage sa fille Gisile, et lui confia la garde du château d'Abbeville. Hugues ne prit jamais que le titre d'avoué de Saint-Riquier.

1033. *Enguerrand Ier*, appelé aussi *Isambart*, commença par porter, comme son père, le titre d'avoué de Saint-Riquier, et il ne prit celui de comte de Ponthieu que lorsqu'il eut épousé *Adélaïde de Gand*, veuve de Baudouin, comte de Boulogne, auquel il avait enlevé le Boulonnais.

1046. *Hugues II*, son fils.

1052. *Enguerrand II*, fils de Hugues, périt dans un combat contre les troupes de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

Gui Ier, frère et successeur d'Enguerrand II, voulut venger sa mort, et entra dans la ligue formée en 1054, contre le duc de Normandie, par le roi Henri Ier et Geoffroy-Martel. Fait prisonnier, il ne recouvra sa liberté qu'en 1056, après avoir fait hommage au duc de Normandie.

1100. *Agnès* et *Robert de Bellême*. Agnès, fille et unique héritière de Gui, porta le comté de Ponthieu dans la maison des comtes d'Alençon, en épousant Robert II, comte d'Alençon et de Bellême. Elle eut beaucoup à souffrir des mauvais traitements de son mari; emprisonnée par lui dans le château de Bellême, elle parvint cependant à s'échapper, et retourna dans le Ponthieu, où elle finit ses jours.

Guillaume II dit *Talvas*, son fils, lui succéda, et mourut en 1172.

Gui II, fils de Guillaume, lui succéda de son vivant dans le comté de Ponthieu, et mourut en 1147, en allant à la terre sainte. Il laissa plusieurs enfants.

1147. *Jean Ier*, l'aîné, lui succéda comme comte du Ponthieu, du vivant de Guillaume son aïeul; il fit, en 1166, un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre; se brouilla avec lui deux ans après, et vit alors ses terres ravagées à la fois par le roi de France et celui d'Angleterre.

1191. *Guillaume III*, fils de Jean Ier, lui succéda en 1191, et épousa, en 1195, Alix, sœur de Philippe-Auguste. Il marcha contre les Albigeois; mais à peine était-il arrivé au camp de Simon de Montfort, qu'il l'abandonna et se retira dans ses terres avec sa suite. Il se montra cependant parmi les plus vaillants à la bataille de Bouvines, et accompagna, en 1215, contre les Albigeois, Louis, fils de Philippe-Auguste. Il mourut en 1221.

Marie, sa fille unique, lui succéda. Elle était mariée depuis 1208 à *Simon de Dammartin*, comte d'Aumale, qui avait été proscrit pour avoir, en 1214, pris les armes contre Philippe-Auguste. Cette proscription entraîna la saisie des biens de Simon et de ceux de sa femme, et le comté de Ponthieu tomba ainsi sous la main du roi. Ne pouvant jouir du Ponthieu, Marie en fit une cession volontaire à Louis VIII. Quant à Simon, il ne put rentrer en grâce que sous saint Louis, en 1230. Il ratifia le traité que sa femme avait conclu avec Louis le Jeune et s'engagea à servir fidèlement le roi et à ne s'allier à aucun prince étranger; il fiança, cependant, sa fille Jeanne au roi d'Angleterre Henri III; mais saint Louis le contraignit à rompre cette alliance. Simon étant mort en 1239, Marie, sa veuve, qui avait racheté le comté de Ponthieu moyennant 5,000 livres parisis, épousa en secondes noces *Mathieu de Montmorency*, fils du connétable; elle n'en eut point d'enfants, et mourut en 1251.

1251. *Jeanne*, fille de Marie et de Simon de Dammartin, avait épousé, en 1237, *Ferdinand III*, roi de Castille. A la mort de ce prince (1252), elle se retira à Abbeville avec son fils Ferdinand; se remaria, en 1260, avec *Jean de Nesle*, et mourut en 1279.

1279. *Éléonore*, nommée aussi *Isabelle* par quelques auteurs, était fille de Jeanne et de Ferdinand III; elle succéda à sa mère, à l'exclusion de son neveu Ferdinand, comte d'Aumale, parce que la représentation n'était pas admise dans le Ponthieu. Elle était alors depuis longtemps mariée à *Édouard Ier*, roi

d'Angleterre ; les deux époux passèrent le détroit et vinrent prendre possession de leur comté, pour lequel Édouard fit hommage à Philippe le Hardi. Éléonore mourut à Herdeby, dans le comté de Lincoln, en 1290.

1290. *Édouard II*, fils d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, et d'Éléonore, succéda à celle-ci dans le Ponthieu, et vint, en 1299, rendre hommage à Philippe le Bel, dont il épousa, en 1307, la fille Isabelle. Philippe le Long se saisit du Ponthieu en 1319, parce qu'à son avénement le roi d'Angleterre ne lui avait pas rendu hommage ; mais Isabelle conclut avec lui, en 1325, un traité par lequel il reconnaissait la donation que son époux faisait de ce comté à son fils Édouard III.

1325. *Édouard III* fut investi par Charles le Bel du Ponthieu et de la Guienne, et, en 1329, il vint en rendre hommage à Philippe de Valois ; mais la guerre ayant été déclarée, en 1336, entre la France et l'Angleterre, Philippe saisit le Ponthieu, ainsi que les autres terres appartenant au roi d'Angleterre.

Le roi Jean donna, en 1350, ce comté à *Jacques*, fils de Louis Ier, duc de *Bourbon;* mais ce prince fut dix ans après forcé de l'abandonner. En effet, par le traité de Bretigny, Edouard III rentra en possession du Ponthieu, de la Guienne et des autres pays qu'il possédait en France ; mais cette fois il y rentra comme souverain et non plus comme vassal, et le roi Jean écrivit au clergé, aux nobles et à toutes les communautés du comté de lui rendre hommage et se considérer comme ses vassaux. Le Ponthieu fut donc occupé par les Anglais, qui y demeurèrent jusqu'en 1369. A cette époque, la guerre ayant recommencé avec l'Angleterre, le comte de Saint-Pol et le sire de Dampierre entrèrent dans le comté, s'en emparèrent au nom de Charles V, et y firent prisonniers les officiers du roi d'Angleterre. Les Anglais l'occupèrent en 1417. Charles VII le reconquit sur eux ; mais, en 1435, il fut contraint de l'engager avec toutes les villes situées sur la Somme, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour le prix de 400,000 écus d'or, lesquels ne furent payés qu'en 1463 par Louis XI. Deux ans après, ce prince se vit encore obligé d'engager le Ponthieu au comte de Charolais, Charles le Téméraire, qui en resta en possession jusqu'à sa mort (1477). A la nouvelle du désastre de Nancy, les habitants d'Abbeville chassèrent la garnison bourguignonne et se déclarèrent sujets du roi.

1583. *Diane*. En 1583, Henri III donna le Ponthieu à sa sœur naturelle, Diane, veuve du duc de Montmorency. Cette princesse vécut jusqu'en 1619, et désigna pour son héritier Charles de Valois, son neveu.

1619. *Charles de Valois*, fils naturel de Charles IX, fut, jusqu'à sa mort, tranquille possesseur du comté de Ponthieu.

1650. *Louis de Valois*, son fils, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, embrassa la carrière des armes, en 1622, à la mort du *comte de Lauragais*, son frère aîné, et se distingua dans les différentes guerres qui eurent lieu sous Louis XIII. Il ne succéda au comté de Ponthieu qu'à la mort de son frère, qui précéda la sienne de trois ans.

1653. *Marie-Françoise*, fille de Louis de Valois, lui succéda dans le comté de Ponthieu comme dans ses autres possessions ; elle avait épousé, en 1649, *Louis de Lorraine*, duc de Joyeuse. Elle mourut en 1690 : son fils, *Louis-Joseph de Lorraine*, duc de Guise et prince de Joinville, était mort avant elle. Le comté de Ponthieu fut réuni à la couronne.

PONTHIEU (monnaies du). Dès le onzième siècle, les comtes de Ponthieu jouissaient du droit de battre monnaie ; nous en trouvons la preuve par un denier frappé à Abbeville, au nom d'un contemporain de Guillaume le Conquérant, *Gui Ier*. Voici la description de cette pièce : + VVIDOCOMES ; croix cantonnée d'un besant au 2e et au 3e canton ; ℟. — ABBATIS VILLA ; dans le champ, une croisette autour de laquelle se voient les lettres OTOTOTOT, disposées circulairement. On sait combien de types monétaires a fournis le monogramme d'Eudes ; nous croyons que l'on doit encore regarder cette empreinte comme une dégénérescence de ce mo-

nogramme. Il faut ensuite descendre jusqu'au règne de *Jean Ier* (1147-1191) pour trouver des monnaies des comtes de Ponthieu. Ce comte suivit, dans les pièces que nous avons de lui, l'ancienne empreinte, mais en la défigurant : + IOHANES COMES ; croix cantonnée de quatre besants ; ℟. — ABBATIS VILLE ; croisette, à l'extrémité des branches de laquelle se trouvent deux fleurs de lis et deux objets indéterminés, tenant évidemment la place des lettres OTOTOTOT. *Guillaume III*, contemporain de Philippe-Auguste (1191 - 1221), s'apercevant que la monnaie parisis, frappée à Saint-Omer et à Arras par son puissant voisin, jouissait dans ses terres d'un grand crédit, abandonna le type local pour calquer la monnaie du roi. Les seules espèces qu'on ait de lui sont des véritables parisis : + VVILELM COMS ; dans le champ PON / AIL ; ℟. — ABBATIS VILLE ; croix cantonnée de deux besants au 2e et au 3e canton. Vers 1260, le Ponthieu appartenait à une comtesse du nom de *Marie*, qui porta ce comté à *Jean de Nesle*. Celui-ci inscrivait sur ses deniers son titre, autour d'une croix cantonnée de deux ou de quatre besants, et le nom d'Abbeville en deux lignes dans le champ : + IOH. COMES. PONTI., croix cantonnée ; ℟. — + / ABATI / VILLE / + (sic), ou — + / MONET / ABISVI / +

Le Ponthieu passa ensuite par alliance au pouvoir des rois d'Angleterre ; et, en 1283, Philippe le Hardi permit à *Édouard Ier* de frapper monnaie à Abbeville, à condition que sa monnaie serait au même poids et de même aloi que celle des anciens comtes, et qu'elle n'aurait pas cours autre part que dans ses terres. Les deniers d'Édouard furent d'abord au type des anciens comtes de Ponthieu ; on en trouve la preuve dans une monnaie que possèdent quelques curieux d'Angleterre, et dont nous avons vu un dessin. Plus tard, il adopta l'empreinte de Jean de Nesle ; et son fils et son petit-fils suivirent cet exemple, jusqu'à ce que Charles V leur eût ravi le Ponthieu en 1369, et eût, par ce fait, aboli la monnaie locale. C'est à ces princes qu'il faut attribuer les deniers dont la description suit : 1° + EDOARDVS REX ; croix cantonnée d'un croissant au 4e canton ; ℟. — × / MONETA / PONT / × ; 2° + EDVARDVS REX ; croix cantonnée de deux besants et de croissants, ℟. — MONETA / léopard. / PONTIV.

Du Cange attribue encore à Abbeville la pièce qui suit : ABBEVILLE ; écu chargé de trois bandes ; ℟. — + SIT NOMEN DNI BENEDICTVM ; croix cantonnée d'une fleur de lis au 1er et au 4e canton, et d'un K au 2e et au 3e. Cette pièce, quoique d'argent, semble être plutôt un jeton qu'une véritable monnaie. Elle appartient certainement au quinzième siècle ; et comme on y voit les armes de Bourgogne, nous croyons pouvoir affirmer qu'elle date du temps où Charles le Téméraire possédait les villes de la Somme.

PONTIS (Louis de). En 1676 on publia, à Paris, deux vol. in-12, avec ce titre : *Mémoires de Louis de Pontis, officier des armées du roi, contenant plusieurs circonstances des règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, depuis l'année* 1596 *jusqu'en l'année* 1652. Ces deux volumes obtinrent un immense succès. Madame de Sévigné, par exemple, écrit, vers l'époque de leur apparition, qu'elle s'est mise à les lire et qu'elle ne peut s'en tirer. La vogue dont ils jouirent, Voltaire la constate aussi dans un catalogue des principaux écrivains du siècle de Louis XIV, à l'article *de Pontis*. Mais, chose singulière, ce Louis de Pontis, qui, dans ses Mémoires, raconte avoir fait tant de belles choses, est le seul qui ait jamais parlé de ces belles choses. Les historiens contemporains les plus exacts, les plus minutieux, n'en disent pas un mot ; et, plus tard, les érudits n'ont fait que rassembler laborieusement, dans des compilations imprimées ou dans des œuvres manuscrites, les témoignages de quelques indi-

vidus, qui, à propos des *Mémoires* en question, prétendent en avoir connu le héros. Voltaire a donc eu tort de mettre en doute l'existence de ce personnage; mais il a eu raison d'avancer que ses *Mémoires* ne sont pas de lui, et de les attribuer à un écrivain de Port-Royal, nommé Thomas du Fossé. Louis de Pontis n'est pas un être imaginaire, il a bien réellement existé; seulement, le rédacteur de ses Mémoires, au lieu de rester dans le vrai, semble avoir pris à tâche d'offrir aux militaires un modèle de conduite dans toutes les circonstances où le sort peut les placer. Voici, au contraire, réduite à ses plus simples termes, la biographie de l'homme qui nous occupe:

Louis de Pontis, gentilhomme provençal, naquit en 1583 au château de ce nom, suivant les uns; à Digne, suivant les autres. A seize ans, il s'enrôla dans un des régiments d'infanterie de la maison du roi, et mérita par sa bonne conduite l'affection de ses supérieurs. Il fut bientôt fait lieutenant des gardes de Louis XIII; puis il obtint une compagnie dans le régiment de Bresse, et pour peu qu'on doive ajouter foi à ses *Mémoires,* signala en beaucoup d'occasions sa bravoure, sa prudence et sa délicatesse. Le roi le récompensa en lui permettant d'acquérir la charge de commissaire général des Suisses. Le cardinal de Richelieu, devenu ministre, voulut se l'attacher; mais il échoua dans ce projet, et, par ressentiment, le contraignit à quitter la cour. Employé successivement dans la Guienne, la Normandie, le Languedoc, les Pays-Bas et l'Allemagne, Pontis s'éleva de grade en grade, jusqu'à celui de maréchal de bataille. Il venait d'y parvenir, lorsque des revers de fortune et la mort d'un de ses meilleurs amis le détachèrent soudain du monde. Après cinquante-quatre ans d'une activité honorable, il se démit de tous ses emplois, se retira dans la maison de Port-Royal-des-Champs, et s'y distingua par les pratiques d'une vie laborieuse et pénitente. Lors des troubles de Port-Royal, il revint à Paris, où il continua de vivre dans la retraite, les prières et les bonnes œuvres, et mourut le 14 juin 1670, âgé de 87 ans.

Pendant son séjour à Port-Royal, Pontis s'était lié avec quelques solitaires, qui prenaient plaisir à s'entendre conter les aventures de sa vie, soit à la cour, soit dans les camps. Ce fut d'après ces récits que Thomas du Fossé, l'un d'eux, rédigea les deux volumes dont nous avons donné le titre en tête de notre article, et qui, comme le montre la comparaison des dates, ne furent publiés que six ans après la mort du principal personnage.

PONTOISE, *Briva Isaræ, Pontisara,* ancienne capitale du Vexin français, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de Seine-et-Oise; population 5,200 habitants. C'était autrefois une place très-forte; les Anglais s'en emparèrent en 1419; Charles VII la prit en 1441, après un siége de trois mois. Henri III et Henri IV s'en rendirent maîtres tour à tour pendant les guerres de la Ligue. C'est la patrie de Tronçon-Ducoudray, du général Leclerc, de l'alchimiste Flamel et de l'architecte Mercier.

PONTOISE (paix de). Le 21 août 1359, le roi de Navarre et le dauphin signèrent à Pontoise un traité par lequel Charles le Mauvais s'engageait à évacuer Melun et quelques autres forteresses sans aucune compensation, et seulement pour rendre la paix à la France. Mais Philippe, son frère, ne voulut point accéder à ce traité, et continua les hostilités, de manière que la paix conclue entre les deux beaux-frères ne fut d'aucune utilité au pays.

PONTOISE (prise de). Pendant la démence de Charles VI, les Anglais, qui avaient envahi la France, dévastaient tout le pays qu'ils parcouraient. Le duc de Bourgogne conclut avec eux une trêve qui expirait le 29 juillet 1419. Le 23, il ramena le roi et la reine à Saint-Denis, laissant à la garde de Pontoise le sire de Lille-Adam avec une garnison assez faible. Cependant cette ville contenait une partie des équipages de la cour et, de plus, les immenses richesses que le duc avait amassées à Paris, lorsqu'il s'était emparé par surprise de la capitale et y avait exercé une si cruelle tyrannie. La trêve avec les Anglais expirait le 29 juillet, et le duc de Bourgogne ne semblait pas même y avoir

songé; il n'avait fait aucun préparatif pour recommencer la guerre. A l'aube du jour, au moment même où la trêve expirait, 3,000 soldats anglais, conduits par le captal de Buch, arrivèrent devant la porte de la ville, qui était encore fermée; quelques-uns d'entre eux appliquèrent aussitôt des échelles contre le mur, le franchirent, écrasèrent la garde et ouvrirent les portes à leurs compagnons d'armes. Pendant la trêve et les conférences de Meulan, les Anglais avaient vécu avec les Français sur un pied d'égards mutuels qui semblait indiquer un commencement de réconciliation; mais la rencontre dans les festins de ces hommes féroces et leur participation à une joie commune n'avaient point suffi pour les adoucir : les Anglais, en prenant Pontoise, la traitèrent comme une ville prise d'assaut. Non-seulement ils la pillèrent avec la dernière rigueur, mais ils massacrèrent autant des habitants désarmés qu'ils en purent atteindre, tandis que les autres, à moitié nus et portant leurs enfants dans leurs bras, fuyaient vers Paris avec Lille-Adam à leur tête.

Reprise quelque temps après par les Français, Pontoise tomba de nouveau, en 1437, au pouvoir des Anglais. Les Français vinrent l'assiéger en 1441.

« Celui qui avait surpris ce poste important, lord Clifford, le gardait lui-même. Outre les Anglais, il y avait dans la ville nombre de transfuges qui savaient bien qu'il n'y aurait pas de quartier pour eux. Ce n'était pas chose facile de reprendre une telle place; mais comment laisser ainsi les Anglais à la porte de Paris? Des deux côtés on fit preuve d'une inébranlable volonté. Le siége de Pontoise fut comme un siége de Troie. Le duc d'York, régent de France, qui devait plus tard faire tuer Clifford dans la guerre civile, vint à son secours. Il amena une armée de Normandie, ravitailla la place, offrit bataille (juin 1441); Talbot était avec lui. Les Anglais croyaient toujours avoir affaire au roi Jean; mais les sages et froids conseillers de Charles VII se souciaient fort peu du point d'honneur chevaleresque. La guerre était pour eux une affaire de simple tactique. Le roi laissa donc passer les Anglais, s'écarta, revint. Talbot revint à son tour et fit entrer encore des vivres (juillet). Le duc d'York ramena de nouveau son armée et n'obtint pas encore la bataille. On le laissa, tant qu'il voudrait, courir l'Ile-de-France ruinée et se ruiner lui-même dans ces vaines évolutions. Le roi ne lâchait pas prise; il avait fortifié près de la ville une formidable bastille que les Anglais ne purent attaquer. Quand ils se furent épuisés, harassés, pour ravitailler quatre fois Pontoise, Charles VII reprit sérieusement le siége; Jean Bureau battit la ville en brèche avec une activité admirée; deux assauts meurtriers, cinq heures durant, furent livrés; d'abord une église qui faisait redoute fut emportée, puis la place elle-même (16 septembre 1441). La reprise de Pontoise était une délivrance pour Paris et pour tout le pays d'alentour; la culture pouvait dès lors recommencer; les subsistances étaient assurées. Les Parisiens n'en surent nul gré au roi. Ils ne sentaient que leur misère pressante, le poids des taxes; elles atteignaient les confréries même, les églises, qui se plaignaient fort (*). »

Pontons, Pontonniers. Les pontons sont des espèces de bateaux en cuivre, que l'artillerie fait transporter sur des voitures à la suite des armées. Quand on veut jeter un pont sur un fleuve ou sur une rivière, on met les pontons à l'eau, on les amarre les uns contre les autres, on les couvre de madriers et de planches, et le pont est établi en quelques heures. Ces ponts sont assez solides pour que l'artillerie y passe. A défaut de pontons, on se sert pour les construire, des barques du pays.

Le pontonnier est le militaire qu'on emploie à l'équipage de pont. Jusqu'aux premières guerres de la révolution française, c'étaient les *compagnies d'ouvriers d'artillerie* qui construisaient les ponts de pontons ou de bateaux; mais ces travaux n'étaient qu'accessoires à leurs nombreuses occupations. On reconnut que l'importance des ponts militaires nécessitait un corps spécialement chargé de les établir, et on créa sur le Rhin des *compagnies de*

(*) Michelet, *Hist. de France*, t. V, p. 233 et suiv.

bateliers, qui, par décret du 18 floréal an III, formèrent un corps de pontonniers, à l'imitation de ceux des autres puissances. Après l'organisation de l'an X, il y eut deux bataillons de pontonniers : l'un sur le Rhin, et destiné au service des armées qui agissaient sur cette frontière, l'autre sur le Pô, et fournissant aux opérations des armées au delà des Alpes.

L'ordonnance du 30 août 1815 ne conserva qu'un bataillon de pontonniers. Ce bataillon avait six compagnies, et était commandé par un lieutenant-colonel.

En 1840, le nombre des compagnies de pontonniers a été porté de six à douze: elles ont alors formé un régiment sous la dénomination de 15[e] régiment d'artillerie pontonniers.

La plus grande partie de ce régiment réside à Strasbourg, parce que le Rhin est le fleuve le plus favorable aux exercices. Mais, pour ne pas avoir des pontonniers que sur un seul point du territoire, on en a détaché à Lyon quelques compagnies, qui peuvent encore exécuter leurs manœuvres sur la Saône.

L'uniforme des pontonniers est le même que celui de l'artillerie. Les officiers sont pris parmi ceux de cette arme.

PONTONS. Les Anglais avaient donné ce nom, sous l'empire, à de vieux vaisseaux de ligne désarmés, établis dans les rades de Chatam, de Plymouth et de Portsmouth, et servant de lieu de détention aux prisonniers français. Ces vaisseaux étaient grillés à tous les sabords : 8 à 900 hommes y étaient entassés, et ne pouvaient monter sur les ponts que deux ou trois fois par jour.

La nourriture consistait en 4 onces de pain noir à moitié cuit, un peu de morue avariée ou de mauvaise viande, et quelques onces de légumes secs ou de pommes de terre. Chaque homme n'avait pour se mouvoir et se coucher qu'un espace de 5 à 6 pieds de long sur 2 de large.

L'état-major des pontons se composait d'un lieutenant commandant le vaisseau, d'un second, de quelques maîtres et de 3 ou 4 aspirants. L'équipage comprenait 30 matelots destinés à armer les embarcations, 60 ou 80 soldats chargés du service du bord et de la garde des prisonniers sous les ordres d'un sous-officier. La surveillance était des plus sévères, et les moindres fautes servaient de prétexte à des vexations, à des outrages et à des tortures de tous genres.

PONTORSON, *Pons Ursonis*. Petite ville de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Manche; population, 1,500 habitants. Du Guesclin fut chargé, en 1361, du commandement du château de Pontorson, qui faillit lui être enlevé par trahison. Un capitaine anglais, nommé Felton, qu'il retenait prisonnier, chercha à se rendre maître de la forteresse, au moyen des intelligences qu'il entretenait avec les femmes de l'épouse du commandant; et l'escalade qu'il tenta ne manqua que par le courage de la sœur du connétable, qui renversa les échelles des assiégeants et appela aux armes. Les perfides chambrières de la dame du Guesclin furent cousues dans des sacs et jetées dans le Couesnon. Les fortifications de Pontorson furent démolies, en 1623, par ordre de Louis XIII.

PONT-SAINT-ESPRIT. Petite ville du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gard; population, 5,000 habitants. Les routiers la saccagèrent au quatorzième siècle; elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion du seizième siècle, et Louis XIII y fit construire une forteresse pour contenir les protestants. Elle est surtout remarquable par le pont auquel elle doit son nom, et qui joint, en face d'elle, les deux rives du Rhône. Ce pont, commencé sous saint Louis, en 1265, ne fut achevé que sous Philippe le Bel, en 1309. Sa longueur est de 2,520 pieds, et sa largeur de 13; il se compose de 23 arches à plein cintre, dont 19 grandes et 4 petites. La province du Languedoc versait autrefois 20,000 livres par an pour l'entretien de ce pont.

PONTS ET CHAUSSÉES (administration des). Cette administration est, ainsi que son nom l'indique, celle qui dirige les travaux publics du royaume. Son origine, comme administration régulière, ne remonte guère au delà de 1740. A cette époque, ses attributions furent données au contrôleur des finances, qui en chargea spécialement un intendant;

et Trudaine et Perronet, le premier comme intendant, le second comme ingénieur, donnèrent à l'administration qui leur était confiée une face nouvelle. En 1767, l'école des ponts et chaussées fut créée par leurs soins, et dès le principe fournit au gouvernement des sujets très-remarquables. En 1790, les ponts et chaussées furent distraits du département des finances et attribués au ministre de l'intérieur; le décret du 29 décembre 1799, en chargeant spécialement un conseiller d'État de la direction des ponts et chaussées, et de tout ce qui s'y rattache, laissa cette administration dans le département de l'intérieur. En 1815, on joignit la direction des mines à celle des ponts et chaussées. Lorsque, en 1839, on créa le ministère des travaux publics, la direction générale des ponts et chaussées et des mines fut supprimée, et les fonctions du directeur général furent attribuées à un sous-secrétaire d'État, qui relève du ministère, préside les sections, et a dans ses attributions le personnel et la direction de l'école des ponts et chaussées. Les ingénieurs sont divisés en trois classes : 1° ingénieurs en chef, 2° ingénieurs ordinaires; 3° aspirants ingénieurs. Il y a de plus un conseil général des ponts et chaussées, composé d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs divisionnaires. Ce conseil est chargé d'examiner les projets qui lui sont soumis, et remplit, pour les affaires du corps des ponts et chaussées, les fonctions d'un conseil d'administration.

PONT-VALLAIN. Bourg du département de la Sarthe, auprès duquel du Guesclin et Clisson défirent, en 1369, les Anglais commandés par Thomas de Grantson. Un obélisque en pierre, élevé en 1828, par M. Dubignon d'Angers, désigne l'endroit où reposent les Bretons qui succombèrent dans le combat.

POPULATION. S'il est vrai, comme l'écrit dom Martin Bouquet dans son *Histoire des Gaules,* que vers l'an 1580 avant J. C., au temps même où l'Égyptien Cécrops élevait les murs d'Athènes, et un siècle avant la délivrance des Hébreux par Moïse, l'Hercule gaulois ait fondé des colonies celtiques en Espagne et en Italie, ce fait prouvera que, dès l'antiquité la plus reculée, le sol que nous foulons a été surchargé d'une population nombreuse, puisqu'une partie a été contrainte de chercher des habitations ailleurs. Mais comme le savant qui le révèle peut n'avoir établi qu'une hypothèse hardie, et qu'il n'est point appuyé sur des preuves qui lui donnent une irrécusable certitude, nous n'en tirerons aucune conclusion, et ne le rapporterons que pour mémoire. Mais il n'en est pas de même de l'irruption des Gaulois, 600 ans avant l'ère chrétienne, en Germanie, sous le commandement de Sigovèse, dont on n'entendit plus parler, et sous celui de Bellovèse, qui s'établit avec ses compagnons sur les deux rives du Pô, et y fonda la Gaule cisalpine, car elle est, pour sa seconde partie, constatée par l'existence, pendant 375 ans, de l'État indépendant qu'avaient fondé nos aïeux dans cette contrée. Quand on voit, pendant le même laps de temps, les Gaulois sénonais prendre Rome, et en être chassés par Camille (390), subir une nouvelle défaite à Albe (366), menacer de nouveau la ville éternelle (283), et qu'on trouve de leurs compatriotes établis dans l'Ibérie, sur les frontières de la Thrace, dans l'Asie Mineure, dans le midi de l'Italie, on est en droit d'en conclure que des hommes si prompts à transporter au loin leur domicile et leurs dieux, se trouvaient trop à l'étroit dans leur patrie, et qu'en ces temps-là, les diverses provinces de la Gaule contenaient trop d'habitants pour que tous pussent y vivre à l'aise, à moins qu'on n'aime mieux attribuer ces émigrations multipliées à cet esprit d'inquiétude et à ce besoin de mouvement qui ont si longtemps agité et transporté à de grandes distances les peuples d'origine scythique.

Quoi qu'il en soit de ce qui précède, l'opinion la plus répandue parmi les savants, est que, lorsque César entreprit la conquête de la Gaule, l'an 58 avant J. C., elle contenait et nourrissait de 16 à 17 millions d'habitants. M. Dureau de la Malle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans un *Mémoire* présenté, en 1836, à l'Académie des sciences morales et politiques, dit, sans produire aucun chiffre, que la lecture attentive des historiens ori-

ginaux lui a fourni la preuve que la Gaule était très-peuplée, au temps dont nous parlons; que sa population s'accrut sous la domination romaine; qu'elle décrut du troisième au quatrième siècle; qu'elle se soutint sous la première race; qu'elle diminua sous les Carlovingiens, par les guerres civiles et les ravages des Normands, pour se relever et prendre un accroissement considérable, après l'avénement de Hugues Capet, quand les brigands du Nord eurent occupé la Neustrie et quitté leur état de guerriers destructeurs pour prendre celui de gentilshommes propriétaires, lorsque la féodalité fut constituée, du dixième au douzième siècle.

Selon le savant académicien, la France au quatorzième siècle, avec une agriculture imparfaite, une mauvaise police, et l'absence presque totale de toute propreté, de précautions sanitaires, de commerce et d'industrie, avait une population aussi nombreuse que celle qu'elle possède de nos jours. Il résulte pour lui, d'un manuscrit du quatorzième siècle, conservé à la Bibliothèque du roi, et qui n'avait pas encore été employé, qu'au commencement du règne de Philippe de Valois, en 1328, on comptait dans les seules terres dépendantes de la couronne, et sujettes à l'*aide*, 2,564,837 feux ou manses, qui, multipliés par 4 1/2, nombre de personnes adopté pour chaque feu par les économistes, donnent 11,543,766 habitants, non compris ceux qui peuplaient les seigneuries ecclésiastiques et séculières, qui ne furent point soumis au dénombrement; les vilains qui possédaient au-dessous de dix livres parisis, et les serfs qui, dit le manuscrit, ne furent pas comptés. Il faut ajouter a ce nombre une multitude immense d'hommes d'église et de personnes religieuses des deux sexes; les universités, et le corps entier de la noblesse qui ne payait point de subsides. Or, toujours selon M. Dureau de la Malle, comme les terres qui, sous Philippe de Valois, constituaient le domaine royal, faisaient à peu près le tiers de l'étendue actuelle de la France, il s'ensuit que le territoire dont elle se compose aujourd'hui renfermait alors dans son sein au moins 7,694,511 feux, qui, multipliés par le même nombre que plus haut, donnent le chiffre de 34,625,299 habitants.

L'académicien que nous citons fait la recherche et l'exposé des causes qui ont concouru à produire la nombreuse population dont les historiens lui ont paru avoir constaté l'existence. Nous ne reproduirons point ses raisonnements, dans la crainte de trop allonger cet article, et mieux encore, parce qu'à notre avis, il a établi ses calculs sur une mauvaise base, et que son chiffre nous semble évidemment exagéré.

M. Dureau de la Malle n'a pas pensé que, lors de l'avénement des Valois, le domaine de la couronne, composé de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, de l'Orléanais, du Berry, des comtés de Sens et de Mâcon, d'une partie du Lyonnais, de la Touraine, du Poitou, du Quercy, du comté de Toulouse, et d'une grande partie du Languedoc, toutes provinces situées au centre du royaume, possédant une bien plus grande fertilité que les autres, ayant joui les premières des bienfaits de l'affranchissement, et formant d'ailleurs plus du tiers de la France, avait dû voir, soit par la reproduction, soit par les immigrations que les rois favorisaient secrètement de tout leur pouvoir, s'accroître sa population avec beaucoup plus de rapidité que les fiefs et les apanages, la plupart tenus encore dans les liens de la servitude, et placés, sauf la Flandre, le Hainaut et quelques petites provinces, dans des conditions bien moins favorables de fécondité, quant à ce qui concerne les productions alimentaires.

M. Dureau de la Malle n'a pas pensé qu'à cette époque, la population était agglomérée dans les vallées, dans les plaines, le long des grands fleuves, ou tout au moins dans les bassins que parcouraient des rivières de certaine importance; et que les montagnes, encore couvertes de bois, étaient abandonnées aux bêtes fauves. En effet, ce n'est que dans les quinzième et seizième siècles que celles de la Franche-Comté ont reçu leurs premiers défrichements, et ont été rendues productives. Aujourd'hui, que le chiffre de la population est réellement arrivé au point où M. Dureau de

la Malle et son manuscrit veulent qu'elle se soit élevée en 1328, ceux de nos départements qui avoisinent les Alpes et les Pyrénées, quoique aussi grands, et quelquefois même plus grands que ceux du centre, ne fournissent aux recensements que des nombres fort petits: ainsi, en 1841, le département des Basses-Alpes ne contenait que 156,055 habitants; celui des Hautes-Alpes, que 132,584; celui des Hautes-Pyrénées, que 244,196; celui des Pyrénées-Orientales, que 173,592: ensemble, 706,427 pour les quatre, ce qui ne s'élève pas à la population du département de la Seine-Inférieure, dont le chiffre est de 737,501 habitants, et qui n'est qu'une fraction de la Normandie appartenant tout entière alors à la couronne. Cependant aujourd'hui, tout ce que les quatre départements possèdent de terres propres à la culture et au pâturage est mis en valeur, ce qui n'avait pas lieu au quatorzième siècle.

Il est donc évident que M. Dureau de la Malle, en disant que le domaine de la couronne ne formait, à l'avénement de Philippe de Valois, que le tiers de la France, a commis une erreur, car il en formait plus de la moitié; qu'en prenant pour terme de comparaison la population de ce domaine, il a commis une autre erreur qui l'a conduit à exagérer beaucoup le chiffre de la population française en 1328.

Cette population, suivant M. Dureau de la Malle, décrut considérablement, de 1336 à 1452, par suite des guerres d'extermination qui eurent lieu durant cette période de 116 ans; guerres dans lesquelles une partie de la France combattait contre l'autre avec un acharnement et une barbarie sans exemple, et qui eurent pour effet de couvrir, pendant plus d'un siècle, la France de compagnies de brigands, et d'arrêter la culture des terres. Cependant il trouve, dans Froissard, la preuve qu'en 1367, l'Aquitaine, qui était alors soumise à l'Angleterre, et dont l'étendue n'égale pas dix de nos départements, avait une population de six millions d'habitants au moins.

A partir de 1452 et de la fin des guerres avec les Anglais, la population se releva, et le mouvement ascensionnel se continua pendant les premières années du seizième siècle; mais il s'arrêta pendant les guerres de religion, et la population diminua par suite de luttes sacriléges, où, quel que fût l'adversaire que l'on frappât, c'était un Français que l'on mettait à mort. Les guerres de Louis XIII et de Louis XIV, auxquelles vint, comme cause de dépopulation, se joindre, en 1685, la révocation de l'édit de Nantes, apportèrent une diminution sensible dans le nombre des habitants de la France. La guerre de la succession d'Espagne, qui s'ouvrit quatre ans après la paix de Ryswick, conclue en 1697, ne contribua pas à réparer les maux qu'avaient faits aux villes et aux campagnes les événements précédents, car elle fut plus funeste et plus meurtrière que toutes celles que la France avait engagées ou soutenues jusque-là. Néanmoins on exagéra le mal. Vers l'an 1705, Vauban fit faire une espèce de dénombrement, d'où il résulta qu'à cette époque, quoique la Lorraine ne fût point encore incorporée à la monarchie, la population de la France s'élevait à 19,094,144 habitants.

A la paix d'Utrecht, qui eut lieu en 1713, la nécessité où s'était trouvé le gouvernement de faire enlever de force les hommes des campagnes en état de porter les armes, pour les enrôler dans les régiments, avait presque entièrement ruiné la population mâle. La longue tranquillité qui suivit le traité de 1713 combla graduellement les vides; et, à partir de la régence, la population fut en voie d'accroissement. Le cri de dépopulation était, malgré cela, toujours à la mode; et on affirmait gratuitement, et sans tenir compte de l'augmentation qu'elle recevait tous les ans, que la population de la France n'allait qu'à peine à 16 millions d'âmes. Cependant l'abbé Expilly établit par des calculs qu'en 1765 elle s'élevait à 4,591,977 familles, lesquelles, à raison de 9 personnes pour deux familles, présentaient une masse de 20,905,413 individus.

Des relevés furent opérés en 1770, 1771 et 1772; et, du total, on fit une année commune; puis on multiplia le chiffre des naissances par 24 1/4, ce qui donna 23,205,122 habitants; celui des mariages par 124 et l'on obtint

22,487,235; celui des décès par un nombre que nous ne connaissons pas, on eut pour résultat 23,811,259; et pour moyenne de ces trois chiffres, 23,167,872 individus de tout sexe et de tout âge. Malgré ces données, l'opinion commune, en 1788, était que la population de la France ne dépassait pas 20 millions de personnes.

Les guerres de la révolution, tant dans l'intérieur qu'au dehors de la France, firent faire une halte à l'accroissement de la population; et cela devait être, car, dans les départements de l'Ouest, quel que fût le parti vaincu, la perte, comme dans les guerres de religion du seizième siècle, était tout entière au préjudice de l'État. Néanmoins, quoique la vie des hommes ne fût point épargnée alors, cette perte n'apparut pas bien sensible, et, en résumé, se borna à celle du bénéfice que chaque année eût fait en temps ordinaire sur la précédente. Ce fut tout autre chose des guerres du consulat et de l'empire. Celles-ci, par l'effroyable consommation d'hommes qu'elles firent, produisirent une véritable disette de population virile; et quand elles prirent fin en 1814, il ne restait presque plus en France que des enfants de seize à dix-sept ans et au-dessous, et des hommes de trente-quatre à trente-cinq ans et au-dessus, encore en bien plus petit nombre qu'ils auraient dû être. Jusqu'alors, on n'avait jamais fait de dénombrements rigoureux de la population. On s'était contenté de supputations approximatives, basées sur le nombre des naissances, des mariages et des décès, multipliés, comme on l'a vu, par un autre nombre dont rien ne garantissait l'exactitude; et on n'était jamais arrivé qu'à un à peu près. Lorsqu'on s'imagina de faire opérer des recensements par les autorités locales, et qu'on approcha aussi près que possible de la vérité, on se servit de cette mesure pour mentir au pays, en lui présentant des résultats que l'on savait être frauduleux, mais qui étaient de nature à lui faire croire que la mort était un agent de production, et que plus on tuait d'hommes, plus il y en avait en France.

La population française, aux abois en 1814, respira quand revint la paix, puis reprit sa marche ascensionnelle pour ne plus la quitter; car, en 1832, elle reçut un accroissement de 150,000 âmes, malgré le fléau asiatique qui la décima à plusieurs reprises dans soixante départements. Les recensements faits en l'année 1841 en portent le chiffre à 34,194,775 habitants; et, si nous conservons longtemps la paix en Europe, des habitations plus saines, des vêtements plus propres, une nourriture plus abondante et plus substantielle, enfin, une aisance plus générale et des habitudes d'ordre, si on a le bon esprit de les prendre, coopéreront rapidement à l'accroissement graduel et continu de la population, ainsi qu'à une amélioration matérielle et morale.

PORCELAINE. Voyez CÉRAMIQUE.

PORC-ÉPIC (ordre du). L'ordre du Porc-Épic, appelé aussi *du Camail* ou *d'Orléans,* fut institué par Louis d'Orléans, frère de Charles VI, en 1393, à l'occasion de la naissance de Charles d'Orléans, son fils et son successeur. L'insigne de cet ordre était une chaîne d'or, d'où pendait un porc-épic de même métal, avec la devise : *Cominus et eminus.* Louis XII abolit cet ordre à son avénement à la couronne.

PORCIEN (monnaies des seigneurs de). Les seigneurs de Porcien jouissaient pendant le moyen âge du droit de battre monnaie, et l'exerçaient dans plusieurs villes qui dépendaient de leur seigneurie. Château-Porcien, capitale du comté, devait nécessairement jouir de cette prérogative; néanmoins les monnaies les plus nombreuses, conservées dans les cabinets des curieux, ont été frappées à Neuchâteau. Toutes les pièces des seigneurs de Porcien qui sont parvenues jusqu'à nous datent du commencement du quatorzième siècle, et appartiennent à *Gaucher de Châtillon.* Les unes le représentent armé de pied en cap, l'écu au poing, la dague abaissée à la main droite, et auprès de lui un pal chargé de trois écussons à ses armes. Le même pal, chargé des mêmes armes et accompagné d'une épée, se retrouve au revers; la légende du droit est G[*alcherius*] COM[*es*] POR[*cencis*], celle du revers, MO[*neta*] NOVICASTRI (Neuchâteau). On trouve encore de cette même ville de Neuchâteau des imita-

tions des spadins de Lorraine, des esterlins d'Angleterre, et des cavaliers de Valenciennes : ces dernières pièces sont remarquables, parce que Gaucher y prend les titres de GALCERI[*us*] C[*omes*] PORCENSIS, au droit, et de CONESTABILIS FRANCIE, au revers. Outre la monnaie de Neuchâteau, on connaît encore des seigneurs de Porcien, celle d'Yves, localité qui leur appartenait, et où ils frappèrent des esterlins avec la légende de MONETA NOVA YVE, ainsi que dans une autre ville dont le nom est inconnu, mais commence par un L. La seule pièce, peut-être, que Château-Porcien puisse revendiquer avec certitude, est une médaille copiée sur les monnaies des comtes de Namur, et qui porte pour légende GAL. C. PORCEN. et MONETA POR. (Voy. CHATEAU-PORCIEN.)

PORÉE (Charles), jésuite, naquit le 14 septembre 1675 à Vendes, près de Caen, et entra dans la société en 1692. Après avoir professé les humanités en province, il vint à Paris faire sa théologie, et eut en même temps la direction du pensionnat. Il remplaça, en 1708, le P. Jouvenci dans la chaire de rhétorique du collége Louis-le-Grand, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 1741. Voltaire reçut ses leçons, et lui conserva toujours la plus tendre affection : « Jamais homme, écrivait-il quelques années après la mort de son ancien professeur, ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. » Porée avait un tact remarquable pour démêler les dispositions de ses élèves. Il a écrit surtout en latin; Sénèque et Pline le jeune étaient les auteurs qu'il s'était proposés pour modèles. « Il faut, donnait-il pour motif, commencer par former la jeunesse à un style pressé, vif et un peu épigrammatique, avant de lui proposer un style grave, périodique, soutenu; car en tâchant d'être nombreux et véhéments, les jeunes gens deviennent diffus et déclamateurs. » On a de Porée deux recueils de *harangues*, publiés l'un en 1735, l'autre, après sa mort, en 1747; six *tragédies* et cinq *comédies* en latin, qui ont paru par les soins du P. Griffet, les premières en 1725, les secondes en 1749. Ces diverses productions abondent en pensées fines et en expressions heureuses; mais on peut reprocher à l'auteur l'emploi des jeux de mots et l'abus de l'antithèse. Dans ses œuvres dramatiques, l'intrigue est d'un homme qui ignore le théâtre; mais l'intérêt est souvent très-vif, le dialogue animé, la morale toujours pure et parfaitement à la portée des jeunes gens.

PORTAL (Antoine), premier médecin consultant du roi, professeur au Collége de France, membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine, naquit en 1742 à Gaillac. Après avoir terminé ses études à Montpellier, il vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire un nom. Recherché de Franklin, Buffon, d'Alembert, etc., il fut reçu, en 1769, à l'Académie des sciences. Il eut surtout le mérite de sentir l'un des premiers l'appui mutuel que la médecine et l'anatomie doivent se prêter. Il introduisit d'ailleurs dans l'art de guérir des réformes heureuses qui ont porté leur fruit. Les nombreux ouvrages qu'il a publiés dans la première période de sa longue vie, quoique aujourd'hui arriérés et délaissés, n'en ont pas moins contribué à l'avancement de la science, et à ce titre restent toujours dignes d'estime. Parmi ces écrits, nous nous bornerons à citer son *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie*, 1770-73. Cet illustre doyen des médecins mourut à Paris en 1832.

PORTALIS (Jean-Étienne-Marie), né en 1746 au Beausset, en Provence, fut dès l'enfance destiné au barreau : à vingt et un ans, il gagnait sa première cause; et, peu de temps après, il jetait dans de nombreux *Mémoires judiciaires*, où se remarquaient une science profonde et une haute raison, les fondements de sa réputation. Il eut l'honneur de plaider contre de rudes adversaires, l'auteur des *Mémoires contre les sieurs de Goëzman*, etc., et le plus grand orateur parlementaire que nous ayons encore eu, Beaumarchais et Mirabeau, et il se montra digne de lutter contre de tels athlètes. Mis à la tête de l'administration de sa province en 1789, il se distingua par sa modération, son activité et ses vues élevées. Nommé membre du Conseil des Anciens sous le Directoire, il devint une des lumières de cette assemblée; mais s'étant opposé, en 1797, aux mesures violentes du gou-

vernement, il fut porté sur la liste des proscrits du 18 fructidor. Heureusement il parvint à gagner la frontière, et, réfugié en Allemagne, il y resta jusqu'à la chute du gouvernement directorial. Rentré en France sous le consulat, il ne tarda pas à être nommé membre du conseil d'État. En 1801, il reçut la direction de toutes les affaires relatives au culte ; en 1804, il fut nommé ministre des cultes; mais il échangea bientôt ce portefeuille contre celui de l'intérieur, dont il était encore en possession en 1807, époque de sa mort.

Joseph-Marie PORTALIS, fils du précédent, né à Aix en 1778, aujourd'hui premier président de la cour de cassation, et vice-président de la chambre des pairs, fut, en 1804, envoyé à Ratisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire, fut attaché, l'année suivante, au ministère des cultes, en qualité de secrétaire général, puis devint successivement conseiller d'État, membre du conseil du sceau des titres, directeur général de la librairie, et il réunissait à tous ces titres celui de ministre des cultes, lorsqu'un abus de confiance dont il se rendit coupable en secondant les intrigues de la cour de Rome, le fit destituer et exiler à 40 lieues de la capitale (5 février 1811). Deux ans après cependant, l'empereur lui permit de revenir à Paris, et le nomma même premier président de la cour impériale d'Angers. Il conserva cette place sous la première restauration et pendant les cent jours, et fut compris, après le second retour des Bourbons, dans la nouvelle organisation du conseil d'État. Nommé ensuite pair de France (1819), il devint, en 1824, président à la cour de cassation, fit partie du cabinet Martignac, d'abord comme garde des sceaux, puis comme ministre des affaires étrangères, et partagea avec M. Feutrier, ministre des affaires ecclésiastiques, l'honneur de contre-signer les ordonnances relatives à la fermeture des petits séminaires non autorisés par les lois, et de recevoir le débordement d'injures et de menaces que cette prudente et courageuse mesure fit pousser aux jésuites et à tout le parti prêtre et ultramontain. Il soutint avec talent devant les chambres les divers projets de loi présentés par le gouvernement; mais en même temps il semblait faire cause commune avec les absolutistes et la cour; l'extradition de Galotti était accordée; l'usurpation de don Miguel était reconnue, etc. Il reçut pour récompense, avant de sortir du ministère, poste si amovible, la place inamovible de premier président de la cour de cassation. Depuis, il a parfaitement su s'arranger aussi avec le gouvernement né des barricades, et les honneurs ont plu sur lui; peut-être même la simarre de chancelier de France l'attend-elle encore, si le titulaire actuel, bientôt octogénaire, vient, pour une raison ou pour une autre, à laisser son siége vacant.

PORTION CONGRUE. Voyez CONFIDENTIAIRES.

PORT-LOUIS, ville forte de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Morbihan. Population 3,000 habitants.

Avant 1590, cette ville n'était encore qu'un village connu sous le nom de *Blavet*. A cette époque, le duc de Mercœur s'étant rendu maître de ce lieu, le livra aux Espagnols, qui le transformèrent en une ville fortifiée; ils furent obligés de le céder à la France par le traité de Vervins, et reçurent 200,000 écus de Henri IV pour en laisser les fortifications intactes. Néanmoins Blavet tombait en ruine, lorsqu'en 1616 Louis XIII se décida à le faire reconstruire. La nouvelle ville fut rebâtie un peu au-dessous du lieu qu'elle occupait, et elle prit alors le nom de *Port-Louis;* ce ne fut toutefois que sous Louis XIV que s'élevèrent les fortifications actuelles.

En 1663 seulement, Port-Louis reçut le titre de ville. En 1732, la Compagnie des Indes eut un moment le projet d'abandonner Lorient pour y transporter ses établissements principaux; mais elle renonça promptement à ce projet, et cette petite place ne sortit pas de sa médiocrité; ce fut néanmoins pendant longtemps un gouvernement assez important. Elle prit, en 1793, par décret de la Convention, le nom de *Port-Liberté*, qu'elle conserva pendant dix ou douze ans, jusqu'à ce que Napoléon lui eût rendu celui de son fondateur.

PORT-MAHON. Voy. MAHON.

Port-Royal. La fondation de l'abbaye célèbre qui porta ce nom remonte à l'année 1204. Dans un vallon marécageux, situé à six lieues de Paris, sur la route de Versailles à Chevreuse, et que madame de Sévigné qualifie dans une de ses lettres de « désert affreux, tout « propre à inspirer le goût pour faire son « salut, » existaient avant cette époque une ancienne chapelle de saint Laurent et un ermitage qu'avait occupé saint Thibaut. C'est là que Mathilde de Garlande, femme d'un cadet de la maison de Montmorency, Matthieu I[er] d'Attichi, seigneur de Marli, établit, avec le consentement de l'évêque de Paris, Odon de Sully, quelques religieuses, dont la conduite spirituelle fut confiée aux moines des Vaux de Cernay, maison de l'ordre de Cîteaux. Le nom primitif de l'abbaye, d'après les recherches de l'abbé Lebeuf, paraît avoir été *Porrais* ou *Porrois*. Dans une bulle donnée par Honorius III et datée de 1324, on trouve pour la première fois ce nom traduit par *Portus Regis* (Port-Royal). L'opinion suivant laquelle cette dernière dénomination aurait été donnée à ce lieu par Philippe-Auguste, qui pendant une chasse s'y serait arrêté, paraît n'avoir aucun fondement.

Sans qu'on eût à reprocher aux Bernardines de Port-Royal de graves déréglements, leur genre de vie était fort peu austère, lorsque Angélique Arnauld fut, en 1602, bien qu'âgée seulement de neuf ans, nommée coadjutrice de l'abbesse. Placée elle-même à la tête de l'abbaye en 1608, elle se sentit, l'année même, touchée de la grâce, et, chose étrange, le signal de cette pieuse résolution fut un sermon de capucin « qui était sorti de son couvent pour libertinage, et qui allait se faire apostat dans les pays étrangers (*). » La mère Angélique « établit une exacte clôture, l'abstinence perpétuelle, l'office de la nuit, les jeûnes, le travail, le silence, selon la règle de Saint-Benoît (**); » et elle fut chargée d'introduire, soit par elle-même, soit par des déléguées, une réforme analogue dans les abbayes de Maubuisson, de Gif, de Saint-Cyr, du Fard près de Dijon, et du Paraclet.

Cependant, le nombre des religieuses augmentait rapidement à Port-Royal : en 1625, elles étaient plus de quatre-vingts. Les bâtiments de l'abbaye étaient devenus trop étroits pour les contenir, bien que l'insalubrité du lieu les décimât rapidement. La veuve d'Antoine Arnauld, qui avait pris le voile pour venir se mettre sous la conduite spirituelle de sa fille, donna à la communauté la maison dite de Clugny, qu'elle acquit dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris. Quinze religieuses allèrent occuper cette maison au mois de mai ; l'année suivante, la communauté entière y fut transportée, et la reine Marie de Médicis prit par lettres patentes le titre de Protectrice du *Port-Royal* de Paris. A la sollicitation désintéressée de l'abbesse, le monastère fut remis sous la juridiction de l'évêque, et la dignité abbatiale devint, en 1629, élective et triennale, de perpétuelle qu'elle était auparavant

Le nouvel ordre religieux de *l'Adoration perpétuelle du Saint sacrement*, qui se forma en 1633, ne tarda pas à se fondre dans l'institution de Port-Royal. Un écrit mystique de la mère Agnès, sœur d'Angélique, écrit intitulé le *Chapelet du saint sacrement*, devint l'occasion d'une polémique entre les théologiens. Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, se rangea du côté des approbateurs du *Chapelet*. C'était un grand directeur des âmes que cet abbé, et la communauté ne tarda pas à se mettre sous sa conduite. La part qu'il prit, surtout par la publication de son *Petrus Aurelius*, dans la querelle des jésuites avec les évêques d'Angleterre, et l'inflexibilité de ses principes, le firent tomber dans la disgrâce du cardinal de Richelieu. Enfermé à Vincennes en 1638, il n'en sortit que quelques mois avant sa mort, qui arriva en octobre 1643. Il laissait aux filles de Port-Royal l'exemple d'une rigidité religieuse que, plus tard, elles n'imitèrent que trop pour leur repos.

Tandis qu'il n'y avait plus de monastère à Port-Royal des Champs, on avait vu se retirer dans cette solitude des

(*) Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal.*

(**) Bayle, *Dictionnaire historique*, art. Arnauld (Antoine).

hommes egalement recommandables par le savoir, le talent et la vertu, ecclésiastiques ou laïques, hommes de robe ou d'épée, philosophes ou médecins, etc. Parmi eux, on distinguait le grand Arnauld, docteur en Sorbonne, et Arnauld d'Andilly, frères de la mère Angélique, Lemaistre, Saci et de Séricourt, ses neveux. A ces premiers solitaires, se joignirent bientôt Nicole, Lancelot, Nicolas Fontaine, et enfin Pascal. Tous partageaient leur temps entre la prière, le travail manuel, l'étude et les soins qu'ils donnaient à l'éducation de quelques jeunes gens. « Tandis que Pascal s'élevait aux plus hautes conceptions des sciences mathématiques, Tillemont rédigeait l'histoire de l'Église et celle des empereurs, d'Andilly traduisait les écrivains de la Grèce et de Rome, Nicole sondait les profondeurs du cœur humain, Arnauld, celles de la métaphysique et de la théorie des idées, Lancelot, celles des langues (*). » Dans trois maisons voisines du monastère, les solitaires établirent ces *petites écoles*, d'où sortirent, avec Racine, Achille de Harlay, les deux Bignon, le Nain de Tillemont, etc. Les pieux instituteurs composèrent, pour l'usage de leurs élèves, des traités qui ouvrirent une ère nouvelle à l'enseignement des langues : les *Méthodes*, *grecque et latine;* les *Racines grecques;* la *Grammaire générale*. Leurs succès firent ombrage aux jésuites, qui appréhendaient de ce côté une redoutable concurrence. Un P. Labbe, après avoir attaqué sans succès les *Méthodes*, finit par dénoncer à l'Académie l'entreprise de *Messieurs de Port-Royal*, comme allant directement à la ruine des langues latine et française.

Le nombre des religieuses augmentant constamment dans la maison du faubourg Saint-Jacques, une partie retourna, en 1648, au monastère des Champs, où elles s'établirent sous une prieure dépendant de l'abbesse de Paris. Le sol avait été assaini par les travaux qu'y avaient exécutés les solitaires. Ceux-ci se retirèrent dans la maison dite des Granges, dans le voisinage du

(*) L'abbé Grégoire, *Les Ruines de Port-Royal.*

couvent. Là, d'illustres amis, le duc de Luynes, le duc de Liancourt, venaient partager leurs pieux exercices. La duchesse de Longueville, retirée du monde, se fit bâtir une maison qui communiquait à l'église des religieuses, et sa présence à Port-Royal des Champs contribua, dit-on, puissamment, à maintenir la paix de l'Église.

Les affaires du jansénisme causèrent de grands troubles dans les deux maisons de Port-Royal, dont les théologiens, et à leur tête le docteur Arnauld, défendirent contre ceux des jésuites la doctrine de l'évêque d'Ypres. Les jésuites, qui n'avaient pas oublié le plaidoyer prononcé par Antoine Arnauld, le père, contre leur Société dans leur affaire avec l'Université, mirent à cette lutte d'autant plus d'acharnement, qu'en frappant Port-Royal, ils vengeaient leur défaite sur la famille de leur adversaire. En effet, tant parmi les solitaires que parmi les religieuses, on y comptait dix-huit personnes liées à Arnauld par des liens étroits de parenté. Le jésuite Meynier fit un livre pour prouver que Port-Royal était d'intelligence avec Genève. D'autres allèrent jusqu'à supposer un complot déiste ourdi depuis vingt ans entre les disciples de Saint-Cyran. Les *Provinciales* mirent en vain les rieurs du côté des amis de Pascal. Aucune communauté religieuse ne pouvait se soustraire à l'obligation de signer le fatal formulaire. Au mois d'août 1664, l'archevêque Péréfixe se rendit à Port-Royal de Paris, accompagné du lieutenant civil, d'exempts et de gardes, pour obtenir la signature des religieuses. Sur leur refus, il en fit enlever du couvent douze, qui furent enfermées dans les maisons d'autres ordres, et jeta l'interdit sur la maison. Quelques-unes, intimidées, signèrent. L'année suivante, ce qui restait de récalcitrantes fut renvoyé à Port-Royal des Champs, où l'on plaça une garde de soldats pour empêcher toute communication avec le dehors.

Des dissidences se manifestèrent entre les religieuses des deux maisons. Celle de Paris ne tarda pas à tomber dans un tel relâchement que, dans cette même année 1665, on y donna, dit-on, des bals au parloir. Un arrêt du 13 mai 1669, confirmé par une bulle de Clé-

ent X, en date du 23 septembre 1671, prononça la séparation des deux monastères. Un procès engagé entre eux en 1707, au sujet du partage des biens de la communauté, produisit un fâcheux éclat. En 1708, les religieuses de Port-Royal des Champs signèrent leur adhésion à la bulle *Vineam Domini*, mais en déclarant qu'elles ne le faisaient que par respect et sans prétendre déroger à ce qui avait été fait à leur égard lors de la paix de l'Église, sous Clément IX. Cette soumission incomplète ranima la persécution. Le 29 octobre 1709, la maison de Port-Royal des Champs fut investie par trois cents hommes de troupes, conduits par le lieutenant de police d'Argenson. Les religieuses furent arrachées à leur cloître pour être enfermées dans divers couvents du royaume. Les bâtiments de l'abbaye furent ensuite rasés en exécution d'un arrêt du 22 janvier 1710; enfin, l'année suivante, un second arrêt ordonna d'exhumer et de disperser dans les cimetières des villages voisins les restes des religieuses et des solitaires qui reposaient dans les tombes de l'église et du cloître.

Le vallon où fut Port-Royal est redevenu un désert, et le visiteur qu'y ramène un pieux souvenir, y trouve à peine une pierre restée debout, pour témoigner du dévot vandalisme des ennemis de la célèbre congrégation.

Le Port-Royal de Paris subsista jusqu'à la suppression générale des communautés religieuses en 1790. Pendant la révolution, on y établit une prison, qu'on eut l'étrange idée de baptiser du titre de *Port-Libre*. Affectés en 1801 à l'institution de la maternité, les bâtiments sont depuis 1804 occupés par l'hospice de l'accouchement.

L'histoire la plus détaillée du monastère des Champs est celle de dom Clément, 10 vol. in-12, 1755. M. Sainte-Beuve a, depuis 1840, publié les deux premiers volumes d'un ouvrage où il traite le même sujet, envisagé du point de vue religieux, philosophique et littéraire.

PORT-SAINTE-MARIE. Petite ville de l'ancien Agénois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne, était autrefois une place forte et formait un point stratégique très-important; ses fortifications furent démolies en 1228. Fortifiée de nouveau, un siècle plus tard, elle tomba au pouvoir des Anglais, en 1345; les seigneurs de Crumont et de Tonneins la prirent, en 1349; mais elle fut reprise bientôt après par le comte d'Astarac. Les protestants s'en rendirent maîtres après la prise d'Agen, en 1562, et la gardèrent jusqu'en 1569, époque où elle se rendit aux catholiques. On y compte aujourd'hui 3,000 habitants.

PORTUGAL (relations de la France avec le). Le Portugal est un royaume d'origine française; on a vu dans les ANNALES, comment un petit-fils du roi Robert, Henri de Bourgogne, avait, vers l'an 1094, franchi les Pyrénées et porté du secours à Alphonse VI, roi de Castille, qui combattait les Sarrasins. Ce prince, pour récompenser sa bravoure et se l'attacher, lui donna sa fille Thérèse en mariage, et lui assigna à titre de comté cette partie de la Lusitanie qui se trouve entre le Douro et le Minho. Henri s'y établit et fut ainsi le premier *comte de Portugal* (1094). Il laissa un fils, Alphonse Henrique, surnommé *le Conquérant*, qui se fit proclamer *roi*, et s'assura ce titre par ses conquêtes. Ayant à combattre les Maures, beaucoup plus puissants que lui, il écrivit au roi Philippe Ier, de France, de venir à son secours. A cet appel, les Français passèrent les Pyrénées, poursuivirent les Arabes jusque dans l'Andalousie, et les obligèrent à traiter avec le roi de Castille. On conçoit cependant que les relations établies entre les seigneurs français et leurs compatriotes ne purent pas exister longtemps, car, entre la France et le Portugal, il y avait toute l'Espagne. Elles se renouvelèrent cependant de temps à autre; ainsi, en 1476, Alphonse V, dit *l'Africain*, ayant été battu par le roi de Castille, vint en personne demander des secours à Louis XI, qui le reçut assez mal, mais lui donna les moyens de retourner dans son royaume. Environ cent ans après, en 1580, Antoine, petit-fils d'Emmanuel le Fortuné et prieur de Crato, ne sachant où trouver un asile, vint se réfugier en France. Henri III le reçut très-bien; et, comme il élevait des pré-

tentions à la couronne de Portugal, il lui donna 60 vaisseaux et 6,000 hommes commandés par Philippe Strozzi, pour rentrer dans ses États. La mauvaise issue de cette expédition (Voy. TERCEIRE, combat de) obligea Antoine à revenir en France en 1589. Plus tard, il tenta une seconde expédition, avec le secours des Anglais; mais ayant échoué encore cette fois, il vint terminer ses jours à Paris, où il mourut en 1595, en instituant Henri IV son héritier, et en lui recommandant ses deux fils. Tout le monde sait par quelle révolution la couronne de Portugal, unie à celle d'Espagne depuis Philippe II, retourna à la postérité d'Emmanuel, en passant dans la famille de Bragance, en 1640. C'était à l'époque où la Catalogne, accablée par la tyrannie d'Olivarès, s'était soulevée contre l'Espagne. Richelieu, qui avait soutenu et fomenté les troubles de cette province, ne fut pas étranger à la révolution de Portugal; en 1638, il avait donné des instructions à son agent secret, Saint-Pé, en le faisant partir pour Lisbonne; et c'est en faisant allusion à cette intervention secrète, que Louis XIV disait à son ambassadeur, de Comminges, *que la France n'avait pas peu contribué au rétablissement du roi de Portugal dans le trône de ses ancêtres*. D'ailleurs, dans l'année qui suivit la révolution, Richelieu signa à Paris (1er juin 1641) un traité d'alliance avec le nouveau roi, traité dans lequel il lui promettait l'assistance de 20 vaisseaux de guerre français.

Pierre II, fils de Jean IV, devait être reconnaissant du service que la France avait rendu à sa famille; aussi se déclara-t-il pour le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, dès son avénement au trône d'Espagne. Il conclut (1701) avec ce prince et le roi de France un traité d'alliance offensive et défensive, contre la maison d'Autriche et ses alliés. Mais, deux ans après, il rompit ce traité et entra dans la ligue que l'empereur Léopold avait faite à la Haye, avec l'Angleterre et la Hollande, contre la France; puis il se jeta sur l'Estramadure, et s'empara de Valence, de Coria, d'Albuquerque, et de plusieurs autres villes qu'il soumit pour l'archiduc Charles d'Autriche.

Son fils, Jean V, prit également parti contre la France et contre Philippe V; mais il fut vaincu par le maréchal de Berwick, à la bataille d'Almanza, où presque toute son armée fut taillée en pièces ou faite prisonnière (1707).

Le marquis de Bay, qui avait remplacé Villadarias dans le commandement des forces de Philippe V, réduisit, en 1710, l'armée portugaise à l'inaction, en l'empêchant de pénétrer en Espagne, où elle comptait renforcer celle de l'archiduc Charles; enfin, les victoires de Vendôme et la mort de l'empereur Joseph consolidèrent le trône de Philippe V, et le roi de Portugal eut beaucoup plus à souffrir que l'allié pour lequel il combattait; car, au mois de septembre 1711, Duguay-Trouin attaqua et prit Rio-Janeiro, capitale du Brésil, et causa une perte de plus de 25 millions à la colonie portugaise.

L'élection de Charles III à l'empire mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. Le Portugal se hâta de faire la paix avec la France; et le traité par lequel les deux puissances déclarèrent vouloir vivre désormais en bonne intelligence, fut signé à Utrecht, le 11 avril 1713.

Lors de la conclusion du pacte de famille entre les différentes branches de la maison de Bourbon, le Portugal, mis en demeure de s'expliquer sur ses alliances, déclara ne pouvoir se brouiller avec l'Angleterre; c'était déclarer la guerre à l'Espagne et à la France, son alliée. La guerre commença donc, en mai 1762, et les Espagnols pénétrèrent dans le Portugal; mais les Anglais vinrent au secours de ce pays. Le maréchal de Beauveau, envoyé, avec 12 bataillons, pour appuyer l'armée espagnole, ne fit guère de progrès, quoiqu'il se fût emparé d'Alméida et de quelques autres villes. La guerre se continua avec des chances diverses des deux côtés, mais sans de grands résultats; puis la paix fut faite entre les parties belligérantes, et signée à Paris le 10 février 1763.

En 1783, la France accéda au traité de Pardo, conclu entre l'Espagne et le Portugal. Jean VI, régent de Portugal pendant la démence de sa mère, la reine Marie, refusa, en 1793, d'accéder à la coalition des rois contre la France;

cependant il se crut obligé, d'après un traité de *casus fœderis*, qui existait entre le Portugal et l'Espagne, de mettre à la disposition de cette puissance un corps de troupes, qui ne devaient servir qu'en qualité d'auxiliaires. Mais il s'opposa, en 1794, à ce que ces troupes pénétrassent sur le territoire français, et lorsque, par le traité de Bâle (1795), l'Espagne eut signé la paix avec la France, les troupes de terre rentrèrent dans leurs foyers, et les vaisseaux qui avaient joint les escadres anglaises dans la Méditerranée, reçurent l'ordre de rentrer dans les ports portugais.

Bientôt, le prince régent croyant le moment opportun pour négocier un traité de paix avec la France sans froisser l'Angleterre, qui avait elle-même envoyé à Paris lord Malmesbury, chargea le chevalier d'Arango de faire des propositions au gouvernement français (1796); puis, après que les conférences entre lord Malmesbury et la république eurent été rompues, il n'en fit pas moins passer des instructions à M. de Lima (20 mai 1797), en le nommant son plénipotentiaire, afin d'assister au congrès qui devait avoir lieu à Berne, et en l'autorisant à signer la paix avec la France, conjointement avec l'Angleterre, ou même sans cette puissance. Le ministre portugais signa en effet, à Paris, le 10 août 1797, un traité de paix qui fut ratifié dix jours après par le gouvernement français. Mais la révolution du 18 fructidor, qui eut lieu quelques jours après, changea les dispositions du régent, et la cour de Lisbonne ayant tardé à envoyer la ratification du traité, le Directoire le déclara nul (26 octobre). Enfin, Napoléon, devenu premier consul, ayant décidé l'Espagne à déclarer la guerre au Portugal, et le prince de la Paix ayant en effet commencé les hostilités, Jean VI, ne recevant point de l'Angleterre les secours qu'elle lui avait promis, se décida à traiter séparément, et conclut le traité de Badajoz (6 juin 1801), qui fut bientôt suivi de celui de Madrid (29 septembre). Par ces traités, les marchandises françaises se trouvaient placées en Portugal, sur le même pied que les marchandises anglaises pour les droits d'entrée; le Portugal consentait à fermer ses ports aux vaisseaux anglais, à payer à la France une somme de 25 millions, et à lui céder un territoire de plus de soixante milles d'étendue dans la Guyane portugaise.

Ces conditions furent modifiées par le traité d'Amiens (27 mars 1802); mais le renouvellement de la guerre entre la France et l'Angleterre exposa bientôt le Portugal à un grand danger; le régent sut toutefois s'y soustraire, et il conclut avec Napoléon (6 octobre 1803) un traité de neutralité que l'Angleterre accepta à son tour, et qui pendant quatre ans fit jouir le commerce portugais d'immenses avantages.

Cependant le système du blocus continental s'étendant toujours de plus en plus, Napoléon se vit bientôt contraint, pour lui donner toute l'efficacité qu'il en attendait, de l'imposer au Portugal à son tour, et de prescrire au prince régent de prohiber l'entrée de ses États à toutes les marchandises anglaises. Le prince résista, et le 27 octobre 1807, fut signé à Fontainebleau, entre la France et l'Espagne, le traité à la suite duquel eut lieu la conquête du Portugal par une armée franco-espagnole (*).

La cour, dans l'impossibilité où elle était de résister, s'embarqua pour le Brésil (29 novembre 1807), et le lendemain Junot fit son entrée à Lisbonne. Mais une armée anglaise ne tarda pas à débarquer en Portugal; des troupes nombreuses de patriotes s'insurgèrent dans les provinces du nord; une junte nationale se réunit à Oporto; enfin, la victoire de Wellington à Vimeiro (21 août 1808), suivie de la convention de Cintra, décida l'évacuation du Portugal par nos troupes.

D'un autre côté, le prince régent avait, dès son arrivée à Rio-Janeiro, déclaré, par un manifeste du 1er mai 1808, nuls et non avenus tous les traités conclus par le gouvernement de Portugal avec le gouvernement français, et nommément ceux de Badajoz et de Madrid en 1801, comme aussi la neutralité de 1804. Il s'était reconnu l'ami et l'allié de la Grande-Bretagne, déclarant qu'il ne poserait les armes

(*) Voy. FONTAINEBLEAU, t. VIII, p. 204, JUNOT, ABRANTÈS, LISBONNE, CINTRA.

que de concert avec cette puissance, et ne consentirait jamais, quelles que fussent les indemnités qu'on lui proposerait, à la cession du Portugal; enfin, pendant que ce pays, envahi tour à tour par les armées françaises et anglaises, était en proie à toutes les calamités de la guerre et livré à une complète anarchie, il faisait envahir la Guyane française par une expédition qui forçait le gouverneur de cette colonie à capituler.

Nous avons raconté dans les articles Soult, Masséna, Fuentès-de-Onoro, Espagne (guerre d'), les événements de la guerre de Portugal; nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet.

Ce fut seulement en 1814, après le triomphe de la coalition, que le prince régent put se remettre en communication suivie avec Lisbonne. Il se hâta d'envoyer au congrès de Vienne trois plénipotentiaires, qui prirent l'engagement de rendre à la France la partie de la Guyane qui nous avait autrefois appartenu, jusqu'à l'Oyapock. Mais il continua de résider au Brésil, et le Portugal, livré à l'influence anglaise, n'eut, jusqu'à la fin de son règne, aucun rapport avec la France.

Depuis, en 1831, le gouvernement français eut à réprimer quelques actes de tyrannie commis par don Miguel contre des négociants français établis à Lisbonne, et nous avons raconté ailleurs (*) comment l'amiral Roussin obtint de l'usurpateur la satisfaction qu'il était chargé de lui demander.

Enfin, lorsque don Pedro, quittant le Brésil avec sa femme, la duchesse de Bragance, et sa fille, doña Maria, revint en Europe pour rétablir celle-ci sur le trône dont elle avait été dépouillée par son oncle, ce fut à Cherbourg qu'il aborda, et ce fut en France qu'il prépara l'expédition qui rendit le trône de Portugal à la souveraine légitime.

Port-Vendres (*Portus Veneris*). Petite ville maritime du Roussillon, aujourd'hui comprise dans le département des Pyrénées-Orientales, doit son nom à un temple dédié à Vénus Pyrénéenne, qui se trouvait dans les environs, sur le promontoire Aphrodision (cap de *Creus*). Vers la fin du dix-huitième siècle, le maréchal de Mailly, commandant du Roussillon, frappé de la situation avantageuse de ce port, obtint de Louis XVI l'autorisation de faire travailler à son rétablissement; et, en 1780, après douze ans de travaux, on était parvenu à le nettoyer et à y former plusieurs établissements. Le bassin peut maintenant contenir jusqu'à 500 bâtiments marchands, et il est assez profond pour que des frégates puissent y entrer.

Les Espagnols s'étaient emparés, en 1793, de Port-Vendres, ainsi que du fort Saint-Elme et de Collioure. Le général Dugommier, après les avoir battus à Boulou, songea à leur reprendre ces forts, et il occupa d'abord, non sans éprouver de grandes difficultés, les hauteurs de Saint-Elme, où il plaça l'artillerie nécessaire pour battre le fort du même nom. Le 23 mai 1794, la brèche fut ouverte et presque praticable. Les Espagnols demandèrent à capituler; mais les conditions que leur fit Dugommier leur parurent trop dures, et, ne pouvant tenir plus longtemps, ils évacuèrent le fort Saint-Elme et Port-Vendres pour aller se renfermer dans Collioure. Les Français occupèrent les deux postes évacués. Le fort Saint-Elme battit Collioure d'un côté, tandis que le capitaine de vaisseau Castagnier, avec sa flottille, le battait de l'autre. Enfin, les Espagnols capitulèrent, et Collioure se rendit le 29 mai. La garnison, forte de 7,000 hommes, mit bas les armes et prêta le serment de ne plus servir contre la France. Ce fut à Banyuls, dont les habitants s'étaient si bien montrés lors de l'invasion des Espagnols, que cette prestation eut lieu. (Voy. Banyuls-la-Maizo.)

Poste. « Auguste, dit Suétone (*), voulant que l'on pût connaître promptement ce qui se passait dans les provinces, disposa sur les routes militaires, à de courtes distances, d'abord, des jeunes gens, puis des voitures, parce qu'il lui parut plus commode de pouvoir interroger aussi, lorsque les circonstances l'exigeaient, ceux qui lui apportaient les dépêches. » Voilà comment,

(*) Voy. Lisbonne, t. X, p. 271.

(*) *Octav. August.*, c. 49.

sous le nom de *course publique*, furent établies les postes dont on retire tant de services aujourd'hui.

Chaque *mutation* (c'était ainsi que l'on nommait les lieux de repos où les courriers changeaient de chevaux et de voitures), devait contenir quarante chevaux de relais, avec un nombre suffisant de palefreniers, conducteurs, guides ou postillons.

La course publique étant considérée comme une partie intégrante de l'administration, le gouvernement s'en était réservé exclusivement l'usage et la direction. Le droit d'user des postes et des relais était borné à quelques dignitaires du gouvernement, tels que le préfet, le vicaire général, les présidents et gouverneurs de province, les ducs, comtes, juges, tribuns militaires, agents généraux, etc. Quant aux particuliers, ils ne pouvaient s'en servir sans avoir obtenu une permission, appelée d'abord *diplôme*, et plus tard *lettres d'évection*.

Ces lettres étaient de deux espèces, les lettres ordinaires et les lettres extraordinaires. Les premières s'accordaient aux particuliers agissant, ou étant censés agir pour les affaires de l'État; elles se réduisaient à l'autorisation de prendre tel ou tel nombre de chevaux de poste, avec indication de la route à suivre et de l'objet du voyage. La délivrance de ces permis était une des attributions du préfet.

Quant aux lettres extraordinaires, l'empereur seul pouvait les accorder. A l'avantage de laisser au porteur le droit illimité de disposer des chevaux et des voitures, elles joignaient l'ordre de le défrayer, ainsi que toute sa suite, et contenaient même sur ce point une ostentation de magnificence qui devait frapper les étrangers d'une admiration involontaire. Lorsque, selon la *Chronique d'Idace*, Clodion envoya, en 432, une ambassade à la cour de Ravenne, à l'occasion de la paix qu'il venait de conclure avec Aetius, le prince Mérovée, qui était à la tête des envoyés, traversa la Gaule et l'Italie en poste, avec des voitures qui lui furent fournies par le gouvernement sur deux lettres extraordinaires d'évection, et ces lettres étaient accompagnées d'un rescrit impérial, qui pourvoyait aux dépenses du prince et à celles de sa suite, avec une telle profusion, que non-seulement tous les besoins des voyageurs étaient satisfaits, mais que toutes leurs fantaisies même étaient prévues, et que parmi les choses qui furent mises à leur disposition, il y en eut beaucoup, telles que le poivre, le girofle, la cannelle, le gingembre et autres productions de l'Inde, dont la jouissance fut perdue pour leur sensualité, faute par eux d'en connaître l'usage.

La destination des chevaux et des voitures qu'on réunissait dans les maisons de mutation, ne se bornait pas à l'emploi que les voyageurs en faisaient pour leurs personnes et leurs bagages. L'usage était que le charroi des denrées qu'on transportait d'une province à l'autre, se fît par le moyen de la course publique, et nous avons encore plusieurs lois qui règlent la quantité et la qualité des charges que devait porter chaque voiture. Ainsi, les mutations ont été nos premières maisons de roulage.

L'administration des postes était confiée à la surveillance des gouverneurs de province, et ceux-ci faisaient exploiter les mutations par des employés qui prenaient le nom de *mancipes, præpositi mansionum*. C'était aux dépens des provinces qu'on réparait les mutations, et pendant longtemps elles les entretinrent d'hommes et de chevaux; mais l'empereur Sévère les affranchit enfin de cette servitude, et, par son ordre, les dépenses qu'elle leur occasionnait furent mises à la charge du fisc.

Les premiers rois de race ultra-rhénane, qui se fixèrent dans la Gaule, affectèrent des terres à l'entretien de ceux des relais qu'avaient laissé subsister les désordres de la conquête; mais, sous les descendants de Clovis, et par suite des guerres presque continuelles qui signalèrent le règne des Mérovingiens, ces terres furent ravagées, envahies, les chevaux furent enlevés des maisons de poste; ces maisons elles-mêmes furent ou renversées, ou employées à d'autres usages; enfin, l'établissement presque tout entier disparut.

Charlemagne ayant, vers l'an 807, réduit sous son empire l'Italie, l'Allema-

gne et une partie des Espagnes, établit trois lignes de poste pour communiquer rapidement avec ces provinces. Alors le fisc nourrit les personnes employées à la course publique; mais, comme il n'y avait plus de chevaux dans les maisons de mutation, les propriétaires furent chargés de l'obligation d'en fournir pour les voitures, lorsque la cour ou quelque ambassade traversait le pays. Dans aucun cas, le propriétaire n'était contraint de conduire ses chevaux lui-même; il faisait faire ce service par ses manants, et si on ne les lui renvoyait pas, ou qu'ils mourussent en voyage, celui qui les avait retenus, ou entre les mains de qui ils étaient morts, devait composer selon la loi des Francs. Comme il n'est pas fait longtemps mention de ces postes, il est très-vraisemblable qu'elles furent négligées, puis abandonnées sous les règnes de Lothaire, Louis et Charles le Chauve, petits-fils de Charlemagne, d'autant plus que les États de ce prince furent partagés en trois, et que l'Italie, l'Allemagne et la France étant devenues trois royaumes séparés, eurent moins souvent besoin de communiquer ensemble.

Depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XI, il ne fut plus question de la poste en France. Ce prince despotique, soupçonneux et fantasque, la rétablit, pour être instruit le plus promptement possible de ce qui se passait dans les diverses parties d'un royaume où, s'il était craint, il n'était pas aimé; et il la rendit fixe et permanente. L'édit qu'il publia à cet effet était intitulé : *Institution et établissement que le roi Louis XI, notre sire, veut et ordonne estre fait de certains coureurs et porteurs de ses dépêches en tous les lieux de son royaume, pays et terres de son obéissance, pour la commodité de ses affaires, et diligence de son service et de sesdites affaires.* Cet édit, qui se composait de vingt-huit articles, établissait de quatre en quatre lieues, sur toutes les grandes routes de France, *des maîtres tenant les chevaux du roi*, lesquels portaient, de relais en relais, toutes les dépêches ou paquets qui leur étaient adressés sous le cachet du *conseiller grand maître des coureurs de France*. Il était défendu « à tous les « maîtres courriers, établis de traite en « traite, de bailler aucuns chevaux à qui « que ce fust, sans le mandement du « roi, *à peine de la vie*... ledit seigneur « n'entendant et ne voulant que la com« modité dudit établissement fust autre « que pour son service. »

Louis XI consacra de grandes sommes à l'établissement et à l'entretien de cette institution; Henri III en rendit l'usage public, en créant, en 1576, des *messagers royaux,* qui se chargèrent des paquets des particuliers. Quant au service des messageries, il ne fut établi qu'en 1597. (Voy. VOITURES PUBLIQUES.) Mais l'institution des maîtres de relais, que l'on créa alors, ne fut pas de longue durée; elle fut supprimée par un édit du mois d'août 1602. Toutefois, pour que les particuliers ne fussent pas privés de ce nouveau moyen de transport, on réunit et on incorpora *aux charges des maîtres coureurs* ou des *maîtres de poste*, les chevaux de relais. Vers l'année 1627, des courriers ordinaires, partant et arrivant à jours fixes, furent substitués aux estafettes ou courriers extraordinaires, qui partaient souvent à l'improviste pour le service du roi; et, le 16 octobre de la même année, on établit un tarif légal pour la taxe des lettres. Richelieu supprima le contrôleur général des postes et des relais, et le remplaça par trois surintendants généraux, qui devaient exercer alternativement, après avoir préalablement versé un cautionnement de 350,000 livres. Le besoin d'argent fit ensuite créer de nouveaux offices héréditaires, qui se vendirent. En 1663, Louvois fut nommé surintendant général des postes; et, en 1672, deux arrêts du conseil concédèrent pour cinq ans la ferme générale des messageries de France à un nommé Lazare Patin, moyennant une redevance de 1,200,000 livres par année.

Cet homme fut dès lors substitué aux droits des maîtres courriers, à qui on remboursa le prix de leurs charges. L'Université, qui avait le privilége d'avoir des messagers particuliers pour le transport des dépêches et de l'argent des étudiants qui venaient de toutes les parties du royaume dans les

facultés, fit quelques difficultés de se soumettre à cette décision. Mais on lui accorda, sur le revenu des postes, une rente annuelle de 300,000 livres, et elle se tut.

De 1672 à 1789, le service des postes fut tantôt donné à bail, tantôt mis en régie. Le prix du fermage montait, en 1786, à 10,800,000 livres, sans compter les messageries, qui étaient exploitées à part, pour un million. Il s'éleva, en 1788, à 12 millions, à cause de la suppression d'un grand nombre de franchises. Les postes subirent, en 1789, une transformation générale. La révolution supprima la régie des messageries, et priva les maîtres de poste des bénéfices qu'ils retiraient de la conduite exclusive des voitures ; mais on les dédommagea en obligeant, par la loi du 15 ventôse an XIII, les nouveaux entrepreneurs à payer une indemnité aux relais dont ils n'emploieraient pas les chevaux.

Les lettres confiées à la poste sont légalement pour elle, pour ses agents et pour tous, un dépôt dont il n'est pas permis de violer le secret. Le crime de suppression volontaire et de violation du secret des lettres confiées à la poste était puni par le Code pénal du 25 septembre 1791, de la dégradation civique. Si ce crime avait été commis, soit en vertu d'un ordre émané du pouvoir exécutif, soit par un agent du service des postes, le ministre qui en avait donné ou contre-signé l'ordre, celui qui l'avait exécuté, enfin, l'agent des postes qui, sans ordre, avait commis ledit crime, étaient passibles de la peine de deux ans de gêne.

Cette disposition fut renouvelée par l'art. 638 du Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, avec cette modification très-remarquable : « Il n'est porté, par le présent article, « aucune atteinte à la surveillance que « le gouvernement peut exercer sur les « lettres venant de l'étranger et desti- « nées pour ces mêmes pays. » L'article 887 du Code pénal de 1810 ne punit que d'une amende de 16 à 300 fr. « toute suppression, toute ouverture de « lettres confiées à la poste, commise « ou facilitée par un fonctionnaire ou « un agent du gouvernement ou de l'ad- « ministration des postes, » « de plus, » ajouta cet article, » le coupable sera in- « terdit de toutes fonctions ou emplois « publics pendant cinq ans au moins et « dix ans au plus. »

Malgré ce luxe apparent de pudeur et de précautions, le secret des lettres ne fut jamais que celui de la comédie. (Voy. Cabinet noir.)

Le service de la poste fut amélioré graduellement, et amené à un point qui laisse peu de chose à désirer aujourd'hui pour l'exactitude et la célérité. La circulation des courriers est assurée par des relais disposés le long des grandes routes, et que des maîtres de poste, obligés à la résidence, doivent toujours tenir en bon état. La réception et la distribution des lettres sont confiées à des bureaux de différentes espèces, placés dans les villes, bourgs et villages. Au moyen de traités faits avec les puissances étrangères, il n'est pas une contrée du monde où les postes françaises ne fassent arriver les correspondances des citoyens. Pour que tous les devoirs des nombreux employés de l'administration soient toujours remplis avec régularité, ils sont soumis à des chefs de divers grades, et à des inspecteurs généraux et particuliers qui répriment, dans les limites d'une certaine juridiction, les irrégularités, les oublis, les négligences, les erreurs volontaires, et en réfèrent, pour les fautes graves, à un directeur suprême qui réside à Paris et est placé à la tête de tout le système.

Postel (Guillaume), qui s'est rendu également célèbre comme savant et comme visionnaire, naquit le 25 mars 1510 à Barenton, dans le diocèse d'Avranches. Orphelin à huit ans, à quatorze il se fait maître d'école, puis vient à Paris, et entre comme domestique au collége Sainte-Barbe, où il apprend sans maître l'hébreu et le grec. En 1537, il accompagne à Constantinople l'ambassadeur Jean de la Forest, visite la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, étudie les langues de ces contrées et y recueille des manuscrits.

En 1539, il est nommé professeur de mathématiques et de langues orientales au collége de France. Mais, déjà d'étranges idées germent dans cette tête

ardente. Postel se croit appelé de Dieu à réunir tous les hommes sous la loi chrétienne, par la parole ou par le glaive, sous l'autorité du pape et du roi de France, à qui la monarchie universelle lui paraît appartenir de droit comme au descendant en ligne directe du fils aîné de Noé. En 1543, il va à Rome pour proposer à Loyola la réalisation de son projet, qu'il appelait « la plus belle œu- « vre du monde. » Admis dans la société naissante, il en est presque aussitôt exclu. Arrêté sur les rapports parvenus à l'inquisition, il s'échappe, et nous le retrouvons à Venise attaché comme aumônier à Saint-Jean et Saint-Paul. Là il devient le directeur d'une béate, la mère Jeanne, dans les entretiens de laquelle il puise, dit-il, la force de convertir le monde entier. Cette force lui était communiquée par la substance de J. C., répandue dans la mère Jeanne. Dénoncé à l'inquisition, il est renvoyé comme fou. En 1549, il repart pour l'Orient et visite les saints lieux. Son enseignement, qu'il reprend en 1552 à Paris, attire un concours prodigieux d'auditeurs. Le scandale de nouvelles rêveries le force à quitter la France. Il enseigne quelque temps les mathématiques à Vienne, parcourt ensuite en fugitif l'Italie, et est de nouveau arrêté à Rome. De retour à Paris il se rétracte, et se retire, en 1564, à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, où tout ce que Paris renfermait d'hommes éminents accourt le visiter. Il y meurt le 6 septembre 1681. Quelques-uns ont révoqué en doute la sincérité de son abjuration; d'autres ont voulu ne voir que de hardies figures dans ses plus étranges écrits. Quoi qu'il en soit, on ne peut contester à Postel un savoir immense; il possédait plus ou moins à fond toutes les langues connues à cette époque, et se vantait de pouvoir parcourir le monde sans truchement.

Ses premiers ouvrages ont marqué une époque importante dans la philologie orientale. L'un intitulé : *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio ac legendi modus longe facillimus* (Paris, 1538, in-4°), est le premier essai connu de grammaire comparée, quoique l'auteur ne s'y étende d'une manière complète que sur l'arabe, et ne donne des onze autres langues, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le samaritain, l'éthiopien, le grec, le géorgien, le servien, l'illyrien, l'arménien et le latin, que les alphabets et le moyen de les lire. Il publia en même temps : *De originibus seu de hebraicæ linguæ et gentis antiquitate, deque variarum linguarum affinitate liber*, où il s'efforça de rattacher à l'hébreu toutes les autres langues. Sa *Concordance de l'Alcoran et des Évangiles*, qu'il fit paraître en 1543, était dirigée contre les protestants, dont il comparait les principes à ceux de Mahomet. Dans l'ouvrage intitulé *De orbis terrarum concordiâ*, imprimé l'année suivante, il développe les principes de droit reconnus dans toutes les religions. Nous croyons pouvoir nous dispenser d'indiquer ici les nombreuses publications où il a consigné ses mystiques rêveries; on peut en voir l'énumération dans les ouvrages consacrés spécialement à la bibliographie.

POSTHUMUS (M. Cassianus Latinius) obtint de Valérien le commandement des légions stationnées dans les Gaules, et contribua, par ses conseils, aux succès que Gallien remporta sur les Germains. Mais bientôt il souleva les troupes qu'il commandait, se fit proclamer par elles empereur, en 257, et affermit son autorité sur toutes les Gaules. Il fut massacré par ses propres soldats en 267, après un règne de dix ans. On a de lui un grand nombre de médailles, sur quelques-unes desquelles il prend le titre de *Germanicus Maximus*.

POSTHUMUS, dit *le Jeune*, fils du précédent, avait été nommé par Valérien préfet des Voconces, ou, selon d'autres, tribun d'une légion stationnée dans ce pays. On croit qu'il périt avec son père, qui l'avait créé auguste. Selon Trebellius Pollion, il avait composé dix-neuf *harangues* ou *déclamations*.

POT (Philippe), né en 1428, mort en 1494, était filleul et favori de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il fut chargé par ce prince de diverses missions importantes, et jouit également de la faveur de Louis XI, qui lui conféra l'ordre de Saint-Michel, le fit son premier conseiller et son chambellan, puis le nomma chevalier d'honneur du

parlement de Bourgogne et gouverneur de la province, fonctions qu'il conserva sous Charles VIII. Il mérita par sa douceur, sa sagesse et ses bienfaits, d'être nommé *le Père de la patrie*; son éloquence le fit appeler *la Bouche de Cicéron*, et nous en avons donné un échantillon dans la relation des états généraux de 1484, où Philippe Pot, député de la noblesse de Bourgogne, joua un rôle très-important (voyez t. VII, p. 572 et suiv.).

POTHIER (Robert-Joseph) naquit le 9 janvier 1699, à Orléans, d'un conseiller au présidial de cette ville, et fut lui-même pourvu d'une charge semblable à l'âge de vingt-cinq ans. Dès ce moment il s'adonna tout entier à la science du droit, et conçut le projet de mettre en ordre les immenses compilations de Justinien. Il exécuta ce projet avec bonheur et talent, et le chancelier d'Aguesseau l'en récompensa en le nommant, sans que personne l'en eût sollicité, professeur de droit à la faculté d'Orléans.

Non content d'avoir porté la lumière dans le droit romain, Pothier voulut éclaircir les points les plus difficiles du droit français, et il publia son *Traité des contrats et obligations*, le plus estimé de ses ouvrages.

Il mit ensuite au jour un grand nombre de traités, plus ou moins remarquables, mais où l'on reconnaît toujours la main du maître, et mourut dans sa ville natale, le 2 mars 1772, à l'âge de soixante-treize ans.

POTHIN (SAINT), né vers la fin du premier siècle, prêcha l'Évangile dans les Gaules, sous les règnes des empereurs Antonin et Marc-Aurèle. Il était presque nonagénaire et gouvernait l'église de Lyon, lorsqu'il fut martyrisé. Eusèbe a donné la relation de sa mort, dans son *Histoire de l'Église*.

POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas), président au parlement de Paris, né dans cette ville en 1541, se distingua par ses vertus et surtout par son dévouement à Henri IV. Il fut persécuté pendant les troubles de la ligue, et était même sur le point de perdre la vie, lorsque Mayenne vint l'arracher au supplice. Tout en exprimant au duc sa reconnaissance, il réclama la faculté de retourner près de Henri IV; il fut, dans la suite, nommé chancelier de Marie de Médicis, et mourut en 1635.

Louis POTIER DE GESVRES, son frère puîné, obtint, en 1567, une charge de secrétaire des finances, et devint, en 1578, secrétaire du conseil. Nommé secrétaire d'État en 1589, il contribua beaucoup à réconcilier Henri III avec le roi de Navarre, et fut très-utile à Henri IV pendant tout le temps que durèrent les troubles de la ligue. Il mourut en 1630.

Nicolas POTIER DE NOVION, né en 1618, de la même famille que les précédents, conseiller, puis président au parlement, en 1645, embrassa d'abord le parti parlementaire, dans les troubles de la fronde, puis s'étant réconcilié avec Mazarin, rendit un arrêt sanglant contre les ennemis du ministre. Appelé, en 1678, à la première présidence, il fut forcé, en 1689, de donner sa démission pour abus d'autorité. Il mourut en 1697. Il était membre de l'Académie française.

André POTIER DE NOVION, son petit-fils, remplaça, en 1723, de Mesmes dans la première présidence du parlement, donna sa démission en 1724, et mourut en 1731. On lui attribue, du moins en partie, le *Mémoire pour le parlement contre les ducs et pairs, présenté à monseigneur le duc d'Orléans, régent*.

Charles POTIER, célèbre acteur comique, de la même famille que les précédents, né à Paris en 1775, fit partie de la réquisition à sa sortie des écoles, et fut alors enrôlé dans un bataillon, d'où il ne sortit qu'en 1794. De retour à Paris, et entraîné vers la scène par un penchant irrésistible, il débuta successivement sur plusieurs théâtres secondaires, et fut enfin, en 1809, admis au théâtre des Variétés, dont le public lui fit l'accueil le plus flatteur. Il passa, en 1817, à la Porte-Saint-Martin; puis revint, en 1824, au théâtre des Variétés, où il joua pour la dernière fois le 11 avril 1827. Il reparut encore, au mois d'avril 1828, sur le théâtre des Nouveautés; mais l'âge et les infirmités l'obligèrent bientôt à une retraite définitive. Il mourut à Paris en 1838. On peut, sans exagération, le

mettre au rang des plus grands acteurs comiques de notre époque.

POTIERS DE TERRE. Les fabricants de poterie et de vaisselle en terre cuite furent institués, vers 1260, en corporation. Voici les principaux articles de leurs statuts, qui furent recueillis par Étienne Boileau dans le *Livre des Métiers :*

« Quiconques est mestre potiers de « terre, il puet avoir tant de vallès « et d'aprentis qu'il veut et que mestier « li est, et aprendre ses aprentis à tel « terme comme il li plera; ne ne doit « rien de chose que il vende ne achate « en son ostel, qui apartiegne à son « mestier.

« Nul ne doit vendre poz ne ouvrage « de poterie en la ville de Paris, en rues « ne en voieries, ne conporter; ainz sunt « tenuz à porter leur denrées ez hales, « où l'en a touziourz à coustume à ven- « dre; et qui autrement le fera, il paiera « v s. au roy.

« Nul potier ne puet ouvrer de nuiz « seur roe, et se il le fet, il est à v s. « d'amende à poier au roy; quar la « clartez de la nuit ne suffist pas à ou- « vrer seur roe.

« Nul potier ne puet commencer le « mestier de poterie à Paris, sans con- « gié des mestres, jusque à tant que il « est paié v s. au roi, et v à la con- « frayrie. »

Ces statuts furent renouvelés par Charles VII, en 1456, et confirmés par Henri IV, en 1607.

La corporation des potiers fut, en 1776, réunie à celles des faïenciers et des vitriers.

POTIERS D'ÉTAIN. Ces artisans furent constitués en corps de métier par Étienne Boileau, vers 1260. Voici les principaux articles de leurs statuts :

« Nus potiers d'étain ne puet ouvrer « ne nui, ne à jour de feste que commun « de vile foire; et quiconques le fera, il « iert à v sols d'amende à poier au roy; « quar la clartez de la nuit n'est mie si « suffisans que ils pussent faire bone « œvre et loial de leur mestier.

« Nus mangnan, ne autres, soit de- « denz la vile, soit de dehors, ne puet « nule des œvres appartenans au mes- « tier des potiés d'estain, vendre à val « la vile, ne en son ostel, se l'œvre « n'est de bon aloiement et de loial, et « se il le feit, il doit perdre l'œuvre, et « paier v sols de Paris au roi pour l'a- « mende.

« Li preudome du mestier de potier « d'estain requièrent que ij preud'hom- « me du mestier soient esleu par le « commendement au prevost de Paris, « liquel doi preudome doivent jurer « leur sainz, que il le mestier devent « dit garderont bien et loialment en la « manière desus devisée, et que li en- « trepreseures du mestier feront savoir « au prevost de Paris ou à son conmen- « dement. »

Les derniers statuts donnés à cette communauté, en 1613, qualifiaient ceux qui la composaient de *maîtres potiers d'étain* et *tailleurs d'armes sur étain*, titre qui leur donnait le droit de graver et d'armorier tous les ouvrages d'étain qu'ils faisaient. L'apprentissage était de six ans, le compagnonnage de trois ans; la maîtrise coûtait 500 livres avec chef-d'œuvre.

POUDRE A CANON. Voy. ARMES A FEU, CANON et FEU GRÉGEOIS.

POUILLET (Claude-Servais-Mathias), né à Cusance (Doubs), en 1791, entra en 1811, comme élève, à l'École normale, fut ensuite nommé maître de conférences pour les sciences mathématiques, à cette même école, et professeur de physique au collége Bourbon; puis passa à la Faculté des lettres comme professeur suppléant. Nommé professeur en titre au bout de quelques années, il obtint, en 1829, la place de sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers, où il occupa en même temps la chaire de physique. Il devint, en 1831, professeur de physique à l'École polytechnique, en remplacement de Dulong; mais des raisons de santé lui firent bientôt donner sa démission, et à la fin de la même année, il fut désigné pour remplir, au Conservatoire des arts et métiers, les fonctions de professeur-administrateur. Il est entré, en 1837, à l'Académie des sciences. Parmi les travaux de ce physicien éminent, nous citerons : 1° Mémoire sur les anneaux coloriés qui se forment par la réflexion de la lumière à la seconde surface des lames épaisses, et sur un nouveau phénomène qui s'y

rapporte, 1816. 2° Mémoire sur de nouveaux phénomènes de production de la chaleur, 1822. 3° Deux Mémoires sur les phénomènes électro-magnétiques, 1822-1827. 4° Mémoire sur la chaleur solaire, 1824. 5° Deux Mémoires sur l'électricité des fluides élastiques, et sur l'origine de l'électricité de l'atmosphère, 1825. 6° Mémoire sur la mesure des courants thermo-électriques, et sur un nouveau moyen de déterminer l'intensité magnétique de la terre. 7° Mémoire sur les températures auxquelles diverses substances perdent leurs propriétés magnétiques, et sur un rapport qui semble exister entre les apparences magnétiques de ces substances et le nombre des atomes qui les composent, 1829. *Traité de physique et de météorologie*, 1825-1830.

POUILLY (paix de), 8 juillet 1419. Deux mois environ avant l'assassinat de Jean sans Peur, le dauphin eut avec lui, sur le pont de Pouilly, une conférence pour traiter de la paix. « Une cabane de feuillage, ornée de draperies et d'étoffes de soie, avait été élevée sur ce pont, qui est à une lieue de Melun ; les deux princes s'y rencontrèrent, accompagnés chacun de dix chevaliers seulement; ils avaient laissé leur garde à deux traits d'arc en arrière. La dame de Giac, ancienne dame d'honneur de la reine, avait surtout contribué à amener ce rapprochement. Elle était connue du dauphin et liée avec plusieurs de ses conseillers intimes; elle avait persuadé aux uns et aux autres de donner leur consentement au traité qui fut signé sur le pont de Pouilly. Ce traité, au reste, ne semblait, non plus que les précédents, point décider des questions en litige ou donner des garanties qui eussent demandé de longues négociations. Le dauphin et le duc promettaient réciproquement de mettre en oubli toutes les offenses passées : le duc s'engageait à servir le dauphin comme la première personne dans le royaume après le roi; le dauphin, à traiter le duc comme son proche et loyal parent, et tous deux convenaient de gouverner de concert le royaume. Les principaux serviteurs des deux princes furent appelés à jurer l'observation de ce traité, et ils furent sommés de renoncer à leur fidélité, ainsi qu'à tout service et toute obéissance envers celui des deux qui viendrait à le violer (*). »

POULLE (Louis), abbé de Nogent, célèbre prédicateur, né à Avignon en 1702, mort dans la même ville en 1781. Aucun de ses sermons n'avait encore été imprimé, lorsqu'en 1776, cédant aux instances de son neveu, vicaire général à Saint-Malo, il consentit à lui en dicter onze, qui s'étaient conservés dans sa mémoire depuis quarante ans, et qu'il retoucha ensuite. Ils parurent à Paris en 1778, 2 vol. in-12.

POUQUEVILLE (François-Charles-Hugues-Laurent), historien, né en 1770 au Merlerault (Orne), fit ses études à Caen, puis vint à Paris suivre les cours de médecine du célèbre professeur Dubois, qu'il accompagna dans l'expédition d'Égypte. Pris, à son retour, par un corsaire barbaresque, il fut emmené en Morée, et subit à Tripolitza dix mois d'une dure captivité. Il fut ensuite conduit à Constantinople, et fut renfermé pendant deux ans au château des Sept-Tours. Mis enfin en liberté, il revint à Paris en 1801, et y publia, pour se faire recevoir docteur en médecine, une thèse qui fut mentionnée dans le rapport du concours pour les prix décennaux. En 1805, parut son *Voyage en Morée, à Constantinople*, etc., 3 vol. in-8°. Nommé par l'empereur consul à Janina, il résida près du fameux Ali-Pacha jusqu'en 1815 ; fut nommé, lors de la restauration, consul à Patras, et y fut, en 1817, remplacé par son frère. De retour en France, il publia son *Voyage en Grèce*, 1820-22, 5 vol. in-8°, ouvrage qui dut une partie de son succès aux circonstances, et pour lequel l'auteur avait, sans en rien dire, beaucoup profité des travaux de ses devanciers. Il le refondit en partie dans son *Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant le précis des événements depuis* 1740, Paris, 1825, 4 vol. in-8°. Admis à l'Académie des inscriptions, il se présenta plusieurs fois, mais vainement, à l'Académie française, et mourut à Paris en 1838. On lui doit encore : l'*Histoire de la Grèce*, dans

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XII, p. 574.

l'*Univers pittoresque*, plusieurs *Mémoires*, dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions, nouvelle série, et enfin de nombreux articles dans les journaux.

POURPOINTIERS. Cette corporation, dont il n'est pas parlé dans les registres d'Étienne Boileau, reçut ses premiers statuts, en 1323, de Jean Loncle, prévôt de Paris, qui déclare dans le considérant que les pourpointiers n'avaient eu jusqu'alors ni ordonnance, ni établissement, et que le métier de pourpointier est nécessaire au menu peuple. Un des articles de ces statuts porte que le maître pourpointier peut avoir un valet pelletier, parce que l'on garnissait les pourpoints de fourrure. Les pourpointiers achetaient leur métier moyennant 12 sous, dont 8 pour le roi, et le reste pour les gardes jurés de la corporation.

POUSSIN (Nicolas) naquit aux Andelys en 1594. Il appartient donc tout entier à ce dix-septième siècle où l'on vit tous les arts prendre un si grand développement, mais qui fut surtout pour la peinture une époque brillante. Pendant le seizième siècle, la peinture avait fait peu de progrès; ni Jean Cousin, ni Freminet n'avaient formé d'école. Poussin et Simon Vouet, qui naissaient presqu'en même temps, devaient être les chefs de l'école française. L'enfance de Poussin n'offre rien de remarquable ni d'extraordinaire : fils d'un gentilhomme sans fortune, il était peut-être destiné à la carrière militaire; mais ses goûts devaient l'entraîner dans une autre voie. On a signalé comme un des signes frappants de la vocation à laquelle il dut obéir plus tard, que, pendant le cours de ses premières études, il chargeait les marges de ses livres de figures et de dessins; mais, s'il n'y avait pas eu, dans le commencement de la vie de Poussin, une lutte avec la mauvaise fortune qui semblait toujours l'éloigner du chemin où il voulait entrer, nous serions peu disposés à admettre ces pronostics de talent qu'on pourrait retrouver chez bien d'autres enfants qui n'ont pas, comme lui, entendu l'appel secret du génie des arts. Quoi qu'il en soit, Poussin était encore bien jeune lorsqu'il rencontra Quentin Varin, peintre d'Amiens, qui l'initia aux premiers travaux de son art. Bientôt les conseils de ce peintre ne suffirent plus au jeune élève; et, à peine âgé de dix-huit ans, il partit à l'insu de son père pour Paris, où il arriva sans recommandation et presque sans argent. Il fit connaissance d'un gentilhomme poitevin, qui, amateur de peinture, lui donna les moyens de s'instruire; il passa successivement dans l'atelier de Ferdinand Elle de Malines, peintre de portraits, et dans celui de Lallemant, peintre lorrain. A la même époque, il était en relation avec un mathématicien du roi aux galeries du Louvre, possesseur d'une collection de gravures d'après Raphaël et Jules Romain, et de quelques dessins originaux. Poussin ne laissa pas échapper cette première occasion que lui offrait le hasard; et il emprunta à l'un de ces grands peintres sa correction, et à l'autre, sa hardiesse de dessin. Il accompagna ensuite son jeune protecteur dans le Poitou; mais la mère du gentilhomme fit du peintre un domestique, et Poussin dut bientôt fuir un pareil emploi. Parti à pied, il trouva dans son pinceau une utile ressource pour son voyage à travers la province; c'est à cette époque qu'il peignit quelques *bacchanales* pour le château de Chiverny et deux tableaux d'église pour les capucins de Blois. Mais, pour lui, commença bientôt cette vie de tribulations, d'ennuis et de dégoût, qui semble être réservée par le sort à tous les artistes à l'entrée de leur carrière; c'est comme une espèce d'avertissement divin qu'on se lance dans un chemin périlleux, et qu'il faut faire provision de force et de courage. Poussin n'en manqua pas; arrivé à Paris, il tomba malade de fatigue et d'épuisement; il retourna chercher la santé aux Andelys; puis, deux fois, tenta vainement de voir ce soleil d'Italie, qui, dans sa pensée, devait échauffer son âme et lui ouvrir la vraie voie. La première fois, il alla jusqu'à Florence; mais il fut bientôt obligé de revenir à Paris, où il fut employé avec Philippe de Champagne, à qui il avait donné des conseils, sous les ordres d'un nommé Duchesne, chargé des travaux de peinture au Luxembourg, et qui se garda

ien d'en confier d'importants au jeune alent qui l'aurait éclipsé. Il repartit pour ome. Arrivé à Lyon, il vit encore s'en ller, avec son dernier écu, l'espoir de voir Italie. Heureusement son pinceau, qui e l'abandonnait pas, le débarrassa de es créanciers. Il revint à Paris, concouut, en 1623, pour une suite de tableaux emandés par le collége des jésuites; et es tableaux, où se trahissaient déjà la omposition puissante, l'expression poéique, lui assurèrent non-seulement le riomphe, mais aussi la protection du avalier Marini, qui employa le jeune lessinateur à reproduire les scènes gracieuses de son poëme d'Adonis. En même temps, Poussin terminait un tableau de la *mort de la Vierge*, qui fut longtemps dans une chapelle de Notre-Dame.

Marini était retourné à Rome; Poussin alla l'y rejoindre; il parcourut l'Italie, objet de tous ses rêves; et ce fut alors que, dans l'étude de l'antique, il puisa cette science de l'artiste qui est autre chose que la forme et la couleur; cette philosophie qui respire dans ses œuvres. Mais si le spectacle de cette beauté incroyable suffit pour vous faire penser profondément, pour vous faire sentir qu'il y a autre chose dans ces nobles productions qu'une création matérielle, et que, dans ces corps si admirables, le sculpteur a en quelque sorte introduit une âme et une pensée, ce n'est pas assez quand il s'agit d'exécuter soi-même; il faut connaître le mécanisme de la nature vivante pour pouvoir traduire les pensées de l'esprit, les affections de l'âme et les passions du cœur. Poussin se mêle donc à cette nature si expressive de l'Italie; il observe, il médite; aucun geste ne lui échappe; pas un muscle ne s'est contracté sous l'influence de tel ou tel sentiment, que son œil n'ait saisi le mouvement, que son génie n'en ait conservé le souvenir. Comment s'étonner ensuite que Poussin soit un des plus grands peintres, surtout par la pensée, quand on le voit en même temps puiser la nourriture de son esprit dans Homère, dans Plutarque, dans la Bible. Il ne néglige pas non plus l'étude matérielle; dans Matteo Zoccolini, il découvre et se pénètre des illusions de la perspective. Les dissections de Nicolas Larche lui montrent à nu le mécanisme intérieur du corps humain; et, dans le modèle de l'atelier du Dominiquin, il retrouve la nature vivante, mais non plus agissante, passionnée comme il la rencontrait et la heurtait à chaque pas.

Tant de travaux faits avec l'ardeur de l'homme qui veut savoir altérèrent sa santé; il tomba malade, trouva un asile dans le sein de la famille de Jacques Dughet, son compatriote, et, en 1629, il épousait une des filles de son hôte, Anna Maria, qui l'avait soigné pendant sa maladie. De la dot de sa femme, il acheta, sur le mont Pincio, une petite maison d'où il découvrait les plus beaux aspects de Rome. Ce fut là que le cardinal Barberini, à qui Marini mourant l'avait recommandé, lui commanda sa *mort de Germanicus* et son *Coriolan*. La *prise de Jérusalem*, donnée par le cardinal à l'ambassadeur impérial; le *martyre de saint Érasme;* de nombreux tableaux de chevalet; la première suite des *Sept Sacrements*, reproduits par le burin de son beau-frère Jean Dughet, portèrent au loin sa réputation. On voulut avoir de ses tableaux à Naples, en Espagne, en France. La duchesse d'Aiguillon lui en fit demander. Le maréchal de Créqui, alors ambassadeur à Rome, employa son talent. Ce fut entre Jacques Stella, qui accompagnait le maréchal, et Poussin, le commencement d'une amitié qui dura toute leur vie.

Bientôt M. des Noyers, ministre secrétaire d'État, le fit engager à revenir à Paris; il résista longtemps, même aux sollicitations de M. de Chanteloup, avec lequel il était en correspondance; il hésitait à s'éloigner de l'Italie, où il avait trouvé le bonheur; *Chi sta bene non si muova,* disait-il. Il céda enfin à une invitation directe de M. des Noyers, accompagnée d'une lettre du roi, qui le nommait son peintre ordinaire, et lui assurait que ses services seraient aussi considérés en France que ses ouvrages et sa personne l'étaient à Rome. M. de Chanteloup vint dans cette ville vers la fin de 1640, et ramena en France son ami avec Gaspard Dughet. Un carrosse du roi conduisit Poussin de Fontainebleau à Paris, au logement qui lui était destiné dans le

jardin même des Tuileries. Il fut présenté au roi, qui l'accueillit avec distinction et prononça, dit-on, ces paroles : *Voilà Vouet bien attrapé;* paroles bien imprudentes, puisqu'elles semblaient exciter entre les deux artistes une rivalité qui n'aurait pas dû exister. Peut-être sans cela, auraient-ils vécu l'un auprès de l'autre, sans envie, et animés seulement par une noble émulation. Au lieu de cela, on vit bientôt la jalousie entre le premier peintre titulaire du roi et le peintre ordinaire, forcer Poussin de s'éloigner de nouveau de la France, après y avoir séjourné seulement deux années. Néanmoins, à dater de ce moment, Poussin eut sur l'école française une influence favorable qui devait se perpétuer bien au delà même de sa présence à Paris. Pendant ces deux années, il avait exécuté un nombre infini de travaux. *La Cène*, le *miracle de saint François*, l'un de ses plus beaux tableaux, virent le jour à cette époque. Son départ fut déterminé par les contrariétés qu'il éprouva au sujet des travaux du Louvre, auxquels Lemercier était employé, et que Poussin voulait, usant de l'autorité qui lui était confiée, disposer suivant ses projets. Il demanda donc un congé pour aller mettre ordre à ses affaires; et bientôt la mort du cardinal de Richelieu et celle de Louis XIII lui permirent de se regarder comme libre de ses engagements, et de ne plus songer à revenir en France.

Cependant Lebrun, que protégeait M. Séguier, l'avait rejoint à Lyon; il l'accompagna en Italie, et s'y forma dans les entretiens et les leçons du grand peintre, tandis que Lesueur, obligé de rester à Paris, recevait de Poussin des esquisses qui devaient lui servir de guide, à défaut de la voix du maître. On peut dire que Poussin n'oublia jamais qu'il était Français. Non content de former ainsi les deux plus grands peintres du siècle de Louis XIV, il envoyait encore à M. de Chanteloup des copies de tableaux des grands maîtres, faites sous ses yeux par des artistes français, entre autres, Errard Lemaire et Mignard. Puis il lui faisait passer des bustes antiques, dont l'exportation était alors très-difficile. C'est ainsi qu'il coula le reste de ses jours, créant toujours de nouveaux chefs-d'œuvre, étudiant, jusqu'aux derniers instants de sa vie, cette nature qui avait trouvé en lui un de ses plus fervents admirateurs, un de ses interprètes les plus nobles. « Je n'ai rien négligé, » répondait-il à quelqu'un qui lui demandait comment il avait fait pour arriver à ce haut degré de vérité où il avait porté la peinture; sa vie était en effet une observation continuelle. Mais qu'aurait-il répondu, si on lui avait demandé où il avait puisé cette poésie qui respire dans tous ses ouvrages; cette science qui lui permet d'être toujours élevé sans jamais cesser d'être vrai? On trouve l'explication de ce mérite dans ce caractère de profonde philosophie, qui lui faisait tout envisager d'un point de vue élevé. Enfin, la mort vint mettre un terme à cette douce, studieuse et noble existence. Une maladie nerveuse acheva d'abattre ses forces, qu'affaiblissaient, depuis quelque temps, des travaux continués avec persévérance. Le 19 novembre 1665, il cessa de vivre. Ses funérailles furent ce que devaient être celles d'un aussi grand artiste. On ne tint compte de la modeste recommandation de son testament, et tous les peintres de l'académie de Saint-Luc, des artistes français, des amateurs des beaux-arts, des cardinaux assistèrent à ses obsèques.

Après avoir ainsi esquissé la vie du Poussin, est-il besoin de revenir sur nos pas, et de parler des productions de son pinceau si connues aujourd'hui, et si justement appréciées? Que pourrions-nous dire qui n'ait déjà été dit de son tableau de saint *François-Xavier ressuscitant une jeune fille*, à la vue duquel il semble qu'on assiste à ce miracle de la résurrection? Ce n'est pas une peinture seulement; on croit voir la vie rentrer peu à peu dans ces membres qui commencent déjà à s'agiter, les couleurs revenir sur ce visage pâli. Faut-il parler du *Ravissement de saint Paul*, du *Testament d'Eudamidas*, peint d'une manière si touchante; de la collection des *Sept Sacrements*, du *Moïse sauvé des eaux*, et de cette peinture si poétique des *Quatre Saisons?* Tous ces tableaux sont si connus aujourd'hui, qu'il suffit pres-

que de les citer pour en faire l'éloge; nous ne voulons pas d'ailleurs faire une nomenclature des nombreux tableaux de ce grand homme, qui fut tout à la fois peintre d'histoire et peintre de paysage. On a donné à ses paysages le nom impropre d'historiques, et, par malheur, lorsque l'impuissance a pris la place du talent, on a fait de cette appellation une arme contre un genre de peinture qu'on ne pouvait atteindre. Qu'est-ce, disait-on, qu'un paysage historique? Faut-il donc nous astreindre à ne représenter que des scènes d'histoire ou des sujets mythologiques dans des paysages imaginaires? On oubliait le Poussin, on oubliait que ses paysages n'étaient pas des paysages historiques, mais des paysages poétiques. N'est-ce pas de la poésie que les *Quatre Saisons de l'année*? *Le printemps*, pour le poëte peintre, c'est le paradis terrestre, c'est le jardin d'Éden, où le printemps était éternel. *L'hiver*, c'est le déluge; la nature entière y est désolée, et l'on a le spectacle de ce que l'imagination peut créer de plus grand et de plus terrible. Ce n'est pas nous qui proclamons ce tableau le chef-d'œuvre de la peinture, on l'a fait avant nous. N'est-ce pas encore de la poésie philosophique que le tableau de *Diogène?* Le sentiment qui inspire l'action de Diogène n'existe pas seulement dans l'abandon du vase où il s'apprêtait à boire; mais ce paysage si riant, si riche, et cependant naturel et sans apprêts, ne confirme-t-il pas cette pensée du philosophe que la nature sait se suffire à elle-même, et qu'elle n'a besoin ni des travaux, ni des inventions de l'homme? Voilà ce que le génie seul peut concevoir et exécuter.

Était-il à croire qu'un jour viendrait où, en France, on aurait à défendre Poussin? ce jour, nous l'avons vu. On ne s'est pas attaqué directement à lui; qui eût senti assez de force, assez d'audace pour toucher à un nom que le temps avait respecté, à des œuvres devant lesquelles on sent malgré soi naître l'admiration? Plus adroite, ou plutôt plus perfide, l'impuissance laissait de côté le nom de Poussin, souvent même elle le couvrait de ses éloges; puis, une fois qu'elle avait détourné les yeux de ce modèle, elle attaquait avec frénésie ceux qui cherchaient à marcher sur les traces du grand peintre; les noms de paysage de convention, de paysage hors nature, étaient donnés à des œuvres qu'on ne comprenait pas; et on présentait à la place ce qu'on appelait des paysages vrais; alors, disons-le sans crainte, si on fût entré sans espoir de retour dans une pareille voie, c'en était fait de l'art en France; car, à ce prix, la poésie n'est que convention. Ces merveilleuses statues antiques qui nous attirent et nous attachent devant elles par un sentiment que nous ne saurions définir, convention! Où trouver, en effet, dans la nature, et surtout dans celle qui nous entoure, un Antinoüs, une Vénus de Médicis ou de Milo, un Bacchus, etc.? Mais, grâce au ciel, on est revenu un peu, sinon tout à fait, à des sentiments plus justes. L'art, dans sa perfection, sera toujours ce qu'il a été, la poésie de la pensée rendue sensible; et Poussin devra toujours être à la fois le chef et le modèle de l'école française pour le paysage aussi bien que pour l'histoire.

Heureusement nous possédons un grand nombre de ses ouvrages, qui permettront à nos jeunes peintres d'aller s'instruire à une si noble source. Au Louvre sont trente-neuf tableaux de lui; beaucoup de ses dessins y sont aussi conservés. Ne regrettons pas que le reste de ses œuvres soit répandu dans toute l'Europe: en Italie, en Allemagne, en Espagne, et jusqu'en Angleterre; car, si la dispersion de ces chefs-d'œuvre diminue nos richesses, elle sert à propager la gloire de la France, et à attester que, nous aussi, nous avons eu notre Raphaël.

POYET (Guillaume), chancelier de France, né à Angers vers 1474, exerça d'abord la profession d'avocat, et fut choisi par Louise de Savoie, mère de François Ier, pour soutenir le procès que cette princesse avait intenté au connétable de Bourbon. Il plaida cette cause avec tant de succès, qu'il fut nommé avocat général en 1531, trois ans après président à mortier, et en 1538 chancelier du royaume. Il se fit, dans l'espoir d'obtenir le chapeau de cardinal, l'aveugle instrument de la haine du connétable de Montmorency contre l'amiral Chabot,

et joua un rôle infâme dans le procès intenté à ce dernier. Mais ayant été à son tour accusé de malversation, il fut arrêté en 1542, privé, en 1545, par arrêt du parlement, de toutes ses dignités, déclaré inhabile à exercer aucune charge, et condamné à payer 100,000 livres d'amende et à être emprisonné jusqu'à l'entier payement de cette somme. Il mourut au mois d'avril 1548.

POZZO DI BORGO (Charles-André, comte de), naquit à Alata, village voisin d'Ajaccio, vers 1760. Sa famille était humble de fortune et d'une noblesse douteuse. Un vieil oncle, qui exerçait la profession de notaire à Ajaccio, l'accueillit chez lui et l'instruisit dans les lettres et le droit, de manière qu'il n'eut plus qu'à faire un voyage à Pise pour devenir avocat. Il exerçait cette profession quand éclata la révolution de 1789. Son peu de fortune et son ambition lui firent embrasser avec ardeur le nouvel ordre de choses dans lequel il espérait faire son chemin. Cependant, ce ne fut que lorsque Paoli fut revenu d'Angleterre qu'il commença à jouer un rôle politique. Le général reconnut en lui un homme intelligent : il le crut dévoué et en fit son secrétaire intime.

Nommé, en 1790, membre du directoire du département, Paoli le fit, l'année suivante, élire député, et Pozzo di Borgo alla siéger à l'Assemblée législative. Ses discours à la tribune ne furent pas brillants; il montra cependant du talent et déploya, lorsqu'il fut question de déclarer la guerre à l'Autriche, une ardeur belliqueuse qui ne l'accompagna pas toujours depuis. De retour en Corse, il rendit compte de ses impressions à Paoli, à qui le mouvement révolutionnaire semblait trop rapide, et combattit en toute occasion les opinions des frères Bonaparte, qui se trouvaient également auprès du général. C'est de cette époque que date l'inimitié de Pozzo di Borgo pour Napoléon. Pozzo di Borgo était jaloux des témoignages d'amitié que Napoléon recevait de Paoli, il enviait son esprit juste et vif, et craignait surtout son caractère résolu. Napoléon, de son côté, ne pouvait souffrir cet habit noir râpé, plein de finesses et de petites ruses, qui n'attaquait jamais de front les questions ni les personnes, mais qui savait les détruire par de perfides insinuations. Paoli s'inquiétait peu de cette rivalité; il y voyait un moyen d'être mieux obéi. Mais lorsque son projet de livrer la Corse à l'Angleterre fut arrêté définitivement, et qu'il en eut fait part à Napoléon, il comprit qu'il ne pouvait plus compter sur lui, et dès lors il reporta toute sa confiance sur Pozzo di Borgo.

Celui-ci, mandé à la barre de la Convention avec Paoli, se garda bien d'obéir. Il fit partie du gouvernement provisoire, qui, sous le nom de conseil général du département, remit aux mains des Anglais le gouvernement de la Corse. Nommé conseiller d'État par lord Elliot, vice-roi de l'île, il remplaça pendant quelque temps le secrétaire d'État lord Horn, qui avait été chargé d'une mission à Turin, et pendant cet interim il se rendit tellement odieux à tous ses compatriotes, que les facteurs de la poste refusaient de se charger des paquets qui lui étaient adressés. Le camp de Bistuglio fut formé principalement pour demander sa destitution. Cette haine si générale provenait en partie de ce que Pozzo di Borgo avait trahi Paoli et était cause de son rappel à Londres. Créature dévouée de lord Elliot, Pozzo di Borgo passa avec lui en Angleterre, et l'accompagna plus tard dans son ambassade à Vienne.

A partir de cette époque, sa vie devient obscure et mystérieuse. Chargé par l'ambassadeur anglais d'une mission secrète en Prusse, il se fit dans ce pays des relations qui lui permirent de quitter le service de lord Elliot, pour courir d'une cour à l'autre, en qualité d'agent diplomatique secret. Il servit tour à tour en cette qualité la Prusse, l'Autriche et la Russie. Il était employé par cette dernière puissance lors du traité de Tilsitt, entre Napoléon et l'empereur Alexandre. Par un article secret de ce traité, l'empereur des Français demanda le renvoi du territoire russe d'un certain Pozzo di Borgo, agent diplomatique. Ce que l'empereur des Français demandait lui fut accordé, et Pozzo di Borgo dut se retirer à Constantinople pour y attendre des jours meilleurs.

Mais la note dont nous venons de

parler et qui semblait devoir perdre Pozzo, le sauva de l'oubli et fit sa fortune. Lors de la désastreuse expédition de Russie, Alexandre se souvint de l'aventurier qu'on avait cherché à éloigner de sa personne; il comprit que cet homme, que poursuivait au loin la haine de Napoléon, avait peut-être quelques moyens secrets de le perdre, et dans tous les cas il pensa qu'il devait avoir une certaine valeur qu'il serait possible de mettre à profit. Il appela près de lui Pozzo di Borgo; celui-ci donna des conseils qui furent trouvés bons et que l'on suivit. Alexandre lui conféra le grade de général major. La coalition générale de l'Europe contre Napoléon se formait; Pozzo di Borgo donna, dit-on, le conseil de marcher sur Paris, en disant que l'on n'en finirait avec Napoléon et la France qu'en s'emparant de la capitale de l'empire. On connaît les événements de 1814 et 1815. Pozzo di Borgo fut nommé ambassadeur de Russie en France; il devint un personnage très-important, et fut comme le représentant de la sainte alliance à Paris. Il assista à tous les congrès qui eurent lieu sous la restauration, et fut envoyé en Espagne lors de l'expédition de 1823 pour y surveiller, pour ainsi dire, le duc d'Angoulême et l'armée que ce prince commandait.

A la mort d'Alexandre, il fut maintenu dans son poste à Paris; mais, en 1830, on l'envoya à Londres. C'était un commencement de disgrâce, car dans l'opinion de Pozzo di Borgo l'ambassade de Paris était bien supérieure à celle de Londres. Aussi en 1837, abandonna-t-il entièrement les affaires, pour se retirer dans la première de ces capitales, où il mourut en 1842.

Pozzo di Borgo fut un de ces rares exemples d'une fortune inexplicable, même dans les temps de révolution. Sans instruction, sans élévation dans les idées ni dans le langage, mais fin, adroit et rusé, il arriva, à force d'opiniâtreté, à un des postes les plus élevés que l'on puisse ambitionner dans la constitution actuelle de l'Europe. Mais aussi, peu scrupuleux sur les moyens, il avait servi tous les partis et tous les gouvernements, et s'était attaché toujours plus vivement à celui qui annonçait le plus d'avenir. C'est ainsi qu'il était parvenu à se faire une réputation d'homme habile, et à acquérir une fortune qu'on évalue à plus de 12 millions; fortune qu'il avait commencée en France dans les premières années de la restauration, et qui fut considérablement augmentée à la révolution de juillet par les dons d'un haut personnage qui avait un grand intérêt à cultiver son amitié.

Quoique Russe, Pozzo di Borgo espéra longtemps redevenir Français; il comptait, dit-on, sur un ministère et sur le titre de pair de France, qui l'aurait charmé autant que celui de lieutenant général des armées de S. M. l'empereur de Russie. La restauration aurait-elle hésité à remplir ses désirs? ou bien lui-même aurait-il reculé devant une demande aussi étrange? c'est ce que nous ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est que la restauration se montra encore beaucoup trop libérale à son égard, en le nommant comte et grand'croix de la Légion d'honneur.

Prades (Jean-Martin de), naquit à Castel-Sarrazin vers 1720, d'une famille noble de ce pays. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il étudia la théologie, se fit recevoir bachelier, et vint à Paris pour y achever ses études. Il s'y lia avec les auteurs de l'*Encyclopédie*, et leur fournit plusieurs articles, et entre autres l'article sur la *certitude*. Cette liaison lui donna l'idée d'étudier la philosophie, et dans une thèse qu'il soutint en Sorbonne pour le doctorat, le 18 novembre 1751, et qui reçut les éloges des examinateurs, il traita quelques points de métaphysique avec une telle hardiesse, qu'il encourut la disgrâce du clergé. On trouva que cette thèse était impie, et la Sorbonne, qui l'avait approuvée, s'assembla de nouveau pour la désapprouver. Il y eut un grand scandale : les jésuites accusèrent les encyclopédistes d'avoir fait la thèse, et ceux-ci traitèrent d'ignorants les docteurs qui avaient lu et n'avaient pas compris, puisqu'ils revenaient sur leur première décision.

L'abbé de Prades, une fois condamné comme auteur d'un écrit impie et antireligieux, fut honni du clergé, et l'avocat général d'Ormesson ayant obtenu contre lui un décret de prise de corps, force lui

fut de se soustraire par la fuite au ressentiment de ses ennemis. Le duc de Richelieu lui offrit un asile dans son château; mais, ne se croyant pas en sûreté en France, il passa en Hollande, et de là à la cour de Prusse, où se trouvait Voltaire. Dans une lettre de ce dernier à madame Denis, en date du 19 août 1752, on lit : « L'abbé de Prades est enfin arrivé à Potsdam du fond de la Hollande où il s'était réfugié. Nous l'avons bien servi, le marquis d'Argens et moi, lui préparant les voies. C'est, je crois, la seule fois que j'aie été habile. Je me remercie d'avoir servi un pareil mécréant. C'est, je vous jure, le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié : il est gai, il est aimable; il supporte en riant sa mauvaise fortune.... Je ne vois pas pourquoi on voulait le lapider à Paris; apparemment qu'on ne le connaissait pas. La condamnation de sa thèse et le déchaînement contre lui sont au rang des absurdités scolastiques. On l'a condamné comme voulant soutenir le système d'Hobbes, et c'est précisément le système d'Hobbes qu'il réfute en termes exprès. Sa thèse était le précis d'un livre de piété qu'il voulait bonnement dédier à l'évêque de Mirepoix; il a été tout ébahi d'être honni tout à la fois comme déiste et comme athée. Les consciences tendres qui l'ont persécuté ne sont pas grandes logiciennes; elles auraient pu considérer qu'athée est le contraire de déiste; mais quand il s'agit de perdre un homme, les bonnes gens n'y regardent pas de si près.... Je crois qu'il sera lecteur du roi de Prusse, et qu'il succédera dans ce grave poste au grave Lamettrie. » C'est ce qui arriva en effet. Le roi de Prusse lui donna de plus une pension, et les canonicats d'Oppeln et de Glogau. Il mourut dans cette dernière ville, en 1782. Il avait traduit de l'anglais, en 1767, l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, 2 vol. in-8°, et le roi de Prusse avait fait la préface de cet ouvrage.

PRADIER (James), statuaire, membre de l'Académie des beaux-arts, est né à Genève, en 1794. Il vint de bonne heure à Paris, où il étudia la sculpture sous le célèbre Lemot. Par une faveur particulière, Napoléon lui accorda une pension pour tout le temps de ses études. Il y répondit par des succès précoces, remporta le premier grand prix de sculpture, et il fut envoyé à Rome aux frais du gouvernement. En 1819, il obtint une médaille d'or, et en 1827, il remplaça Stouf à l'Institut. On a de lui : le *duc de Berri mourant dans les bras de la Religion*, groupe en marbre, de sept pieds; un *buste de J.-J. Rousseau* (à Genève); un *bas-relief pour l'arc de triomphe du Carrousel;* une figure pour la Bourse, *la Fortune publique;* quatre *Renommées* de dix-huit pieds, pour l'arc de triomphe de l'Étoile; un groupe des *trois Grâces*, en marbre, grand comme nature; la *statue de Rousseau*, en bronze, de sept pieds six pouces (à Genève); un *Fleuve*, en bronze, de dix-sept pieds, pour la fontaine de l'Éléphant; une *Bacchante* et un *Satyre*, groupe en marbre (au musée de Rouen); une *Nymphe* en marbre, exposée en 1819; *Niobé*, en marbre (à la galerie du Luxembourg); un buste en marbre de *Charles Bonnet*, exposé en 1822; un buste de *Louis XVIII*, en marbre grec; une *Psyché*, en marbre grec, provenant d'une colonne d'un temple de Vénus à Veies (au musée du Luxembourg); un *buste de Charles X*, en marbre de France; la *Liberté*, pour la chambre des députés; l'*Ordre public;* un *Cyparisse;* un *Prométhée*, en marbre d'Italie, acquis par la maison du roi, ainsi qu'une *Vénus* en marbre des Pyrénées, placée au musée du Luxembourg. Chaque année, M. Pradier enrichit le Musée d'une de ses compositions, qui obtiennent toujours un succès mérité; il a exposé, en 1842, une *Odalisque*, d'un faire admirable, et produit, en 1843, les deux *muses* qui ornent la fontaine de Molière; enfin, de nombreuses statuettes, exécutées avec son talent habituel, ont popularisé son nom, l'un des plus célèbres de la sculpture moderne.

PRADON, poëte dramatique, né en 1632, à Rouen, vint de bonne heure à Paris, où, à la honte de son siècle, il suivit la carrière du théâtre avec succès. La cabale qui poursuivait Racine avec acharnement chercha à l'opposer à ce grand poëte; ainsi, deux jours après l'apparition de Phèdre, on fit jouer une tragédie de Pradon sur le

même sujet, et cette pièce méprisable sous tous les rapports fut mise au-dessus de l'un des plus admirables chefs-d'œuvre de la scène française. Pradon mourut à Paris en 1698, à l'âge de soixante-six ans. Ses ouvrages sont : *Pyrame et Thisbé; Tamerlan, ou la Mort de Bajazet; Phèdre et Hippolyte*, 1677; *la Troade; Statira; Régulus*, la moins mauvaise de ses pièces; *Scipion l'Africain; le Triomphe de Pradon*, 1684, in-12, le monument le plus ridicule que la fatuité littéraire ait pu produire; *Nouvelles remarques sur les ouvrages du sieur D...*, 1685, in-12; *Le Satirique français expirant*, Cologne, 1689; plusieurs pièces de vers contre Boileau, et une comédie sur Racine, intitulée : *le Jugement d'Apollon sur la Phèdre des anciens*.

PRADT (Dominique *Dufour*, abbé de), né à Allanche en Auvergne, en 1759, était grand vicaire de Rouen quand la révolution éclata. Nommé député du clergé aux états généraux, il vota avec l'abbé Maury, passa à l'étranger en 1791, et ne revint en France que sous le consulat. Il dut alors à son enthousiasme pour Bonaparte et à la protection de Duroc, son parent, une rapide accumulation de faveurs : il fut nommé successivement aumônier de l'empereur, baron de l'empire, évêque de Poitiers, archevêque de Malines, ambassadeur en Espagne d'abord, puis, plus tard, en Pologne. En Espagne, il prit part aux intrigues qui finirent par amener l'abdication de Charles IV; en Pologne, il s'acquitta fort mal de sa mission, ce qui détermina Napoléon, après la campagne de Moscou, à le priver de son titre d'aumônier et à le renvoyer dans son diocèse. Dès ce moment, l'abbé de Pradt devint l'ennemi acharné de l'empereur; et quand les alliés, en 1814, furent entrés à Paris, il prit la part la plus active aux intrigues conduites par Talleyrand, et qui amenèrent le refus que firent Alexandre et ses alliés de traiter avec Napoléon, l'abdication de ce dernier et le rappel de Louis XVIII. Malgré l'enthousiasme que l'abbé de Pradt fit éclater pour les Bourbons, il fut très-froidement accueilli par eux. Bientôt même on lui fit entendre qu'il devait renoncer à son archevêché. Il y consentit, moyennant une forte rente viagère qu'on lui assura, et se retira dans ses riches propriétés du Puy-de-Dôme et du Cantal, où il mena, jusqu'en 1827, la vie d'un grand seigneur, s'occupant beaucoup d'agronomie, publiant quelques ouvrages qui éveillaient de temps en temps sur lui l'attention publique, et lui attiraient, avec les sarcasmes du parti royaliste, les éloges d'une fraction du parti libéral. Nommé, en novembre 1817, député de l'arrondissement de Clermont, il parut à la chambre une seule fois, et donna le lendemain sa démission, parce qu'il trouvait, disait-il, la gauche trop timide et pas assez révolutionnaire; mais, en réalité, parce qu'il ne se voyait pas en état d'arriver à la place qu'occupaient alors Casimir Perrier, Benjamin-Constant et autres. Depuis lors, son nom est resté dans une assez triste obscurité. Il est mort en 1837. On a de lui une foule d'écrits de circonstance, où il se montre spirituel et incisif, mais prolixe et superficiel. Il avait la manie de prophétiser; mais, triste Cassandre, ses prédictions n'étaient crues de personne, et, de plus, la plupart du temps, l'événement prenait soin d'en montrer la fausseté. Donnons cependant la liste de ses principaux ouvrages : *Les trois âges des colonies*, 1801; *L'Europe et les colonies depuis le traité d'Aix-la-Chapelle*, 1821; *Europe et Amérique en* 1821 *et* 1823 (1824); *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie, en* 1812 (1815), son ouvrage capital, mais composé avec une extrême partialité.

PRAGMATIQUES SANCTIONS. Ce nom, que l'on donnait en général aux ordonnances des rois de France et aux résolutions de la diète de l'empire germanique dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, n'a été conservé par l'histoire qu'à quelques actes fameux : la *pragmatique sanction* de saint Louis; celle de Charles VII de France; celle de Charles VI d'Allemagne, et celle de Charles III d'Espagne. Nous ne parlerons que des deux premières, les seules qui soient relatives à la France.

1° *Pragmatique sanction de saint Louis.* Ce prince, avant de partir pour la

seconde croisade, celle de Tunis, voulut assurer le repos de l'Église gallicane, et prévenir les troubles que pouvaient occasionner, pendant son absence, l'avidité de la cour de Rome et le défaut de lois précises sur les relations de la France avec le saint-siége. Pour cela, il rendit, en 1268 ou 1269, une ordonnance par laquelle, après avoir déclaré que la couronne de France ne relevait que de Dieu seul, il posait en droit la liberté des élections canoniques, prohibait les réserves, les grâces expectatives, déniait au pape les droits de promotion, collation; établissait, en un mot, les libertés de l'Église gallicane, et s'opposait aux exactions de la cour de Rome.

2° *Pragmatique sanction de Charles VII*. Cette ordonnance célèbre, fondée sur les décrets du concile de Bâle, fut publiée à Bourges, en 1438. On l'appelle aussi, pour cela, *pragmatique sanction de Bourges*. Elle n'est, à proprement parler, qu'un recueil des canons dressés par les Pères du concile de Bâle, auxquels on ajouta quelques modifications relatives aux usages et aux circonstances actuels. Elle était divisée en 23 titres, qu'il serait trop long de rapporter; en somme, elle établissait que tout concile général, représentant l'Église universelle, avait une autorité supérieure à celle du pape; elle consacrait la liberté des *élections canoniques*, ôtant au pape la *nomination* aux évêchés et bénéfices, et ordonnant que chaque église élirait son évêque, et chaque monastère son abbé ou prieur; elle abolissait les *réserves*, les *grâces expectatives* et les *annates;* limitait les appels en cour de Rome, bornait les effets de l'excommunication et de l'interdit, etc.

La pragmatique sanction fut enregistrée au parlement et adoptée avec joie par l'Église de France. Elle fut maintenue dans son entier sous Charles VII, qui même en ordonna de nouveau l'exécution en 1453; mais la cour de Rome ne voulut jamais l'approuver: elle fut regardée par les souverains pontifes comme un attentat aux droits du saint-siége, comme une ennemie dont la destruction devait être le but de tous leurs efforts. C'était, disait Pie II, une tache qui défigurait l'Église de France. Léon X l'appelait la *corruption française établie à Bourges*.

Louis XI, gagné par les trompeuses promesses de la cour de Rome, supprima la pragmatique sanction au commencement de son règne; mais ce ne fut que nominalement, car, selon les besoins de sa politique, il la fit exécuter à l'égard soit des grands, soit des papes. En voici un exemple: en 1476, le cardinal de la Rovère, légat d'Avignon, prétendit étendre son autorité dans le royaume. Louis XI fit examiner les bulles du pape Sixte IV, et en fit retrancher tout ce qui était contraire aux libertés de l'Église de France. Il défendit à tous ses sujets, même aux moines mendiants, de sortir du royaume sans sa permission, de peur qu'ils n'allassent porter de l'argent à Rome. Il somma le pape de convoquer un concile, conformément aux canons du concile de Constance; le menaçant, s'il refusait, de convoquer un concile national. Le légat, effrayé, vint lui demander grâce.

Observée sous Charles VIII et sous Louis XII, la pragmatique fut détruite sous François Ier. Ce prince, après la conquête du Milanais, voulant se faire un allié en Italie, consentit à supprimer cette ordonnance odieuse au pape. De plus, les élections canoniques avaient souvent donné lieu aux plus grands scandales. « On élisoit, dit Brantôme, celui qui estoit le meilleur compagnon, qui aimoit le plus les chiens et les oyseaux, qui estoit le meilleur biberon, bref, qui estoit le plus desbauché, afin que, l'aïant fait leur abbé ou prieur, par après il leur permist toutes pareilles desbauches, dissolutions et plaisirs. Il y avoit pareils troubles ès eslections canoniales; car les chanoines estoient mauvais garçons et s'aydoient aussi bien de l'espée que du bréviaire. » La pragmatique fut remplacée par le *concordat*, où les intérêts des deux cours de France et de Rome furent ménagés avec art. Toutefois, ce traité excita en France les plus vives réclamations de la part du clergé, du parlement et de l'université; signé le 15 août 1516, il ne fut enregistré qu'en 1518, après plusieurs remontrances du parle-

ment et du *très-exprès commandement du roi, plusieurs fois répété.* Après en avoir arraché l'enregistrement, François Ier ne put en obtenir l'exécution entière. Le regret et l'esprit de la pragmatique sanction durèrent longtemps. Sous les successeurs de ce prince, le parlement et le clergé ne cessèrent de réclamer contre le concordat et en faveur du rétablissement de la pragmatique. On fit des prières publiques pour l'abolition du concordat. Au concile de Trente, Amyot, ambassadeur de Henri II, et le cardinal de Lorraine, enfin, aux états de Blois de 1579, les trois états, demandèrent avec les plus vives instances le rétablissement des élections. Il en fut de même au concile de Rouen en 1581, au concile de Reims de 1583, à l'assemblée des notables de 1596 à Rouen, aux assemblées du clergé de 1580, 1595, 1605, 1606; les mêmes vœux furent encore exprimés dans une foule de remontrances du parlement, jusque sous le règne de Louis XIII; c'était le cri de la nation. « *Le* « *parlement*, disait le président de Mai- « sons, *tire toujours le plus qu'il peut* « *vers la pragmatique.* » En 1625, l'avocat général Talon regrettait la *sainte discipline* des élections; et, plus tard, le chancelier d'Aguesseau disait encore: *la pragmatique sanction, plus respectée et plus respectable en effet que le concordat.* Voy. CLERGÉ et CONCORDAT.

PRAGUE (prise de). L'empereur d'Autriche Charles VI étant mort en 1741, les prétendants à l'empire furent nombreux. Marie-Thérèse, fille de Charles VI et femme de François de Lorraine, se fondait, en réclamant le trône, sur le droit naturel et sur la pragmatique sanction publiée par son père. L'électeur de Bavière, le roi de Pologne, l'électeur de Saxe, le roi d'Espagne élevaient aussi des prétentions plus ou moins solides.

La France n'aurait pas été fâchée de voir passer la couronne à l'électeur de Bavière au détriment de Marie-Thérèse, et de pouvoir abaisser ainsi une maison qui avait été si longtemps pour elle une puissante rivale. Le maréchal de Belle-Isle fut envoyé en Allemagne, et il convint avec le roi de Prusse et la cour de Saxe des mesures à prendre pour faire réussir ce projet.

L'électeur de Bavière s'empara de Lintz, de Passau, et fit sa jonction avec l'armée française. Les deux armées combinées, sous les ordres du comte Maurice de Saxe, lieutenant général au service de la France, et frère naturel du roi de Pologne, marchèrent sur la capitale de la Bohême. « Il fallait, dit l'auteur des campagnes de Louis XV, ou prendre Prague en peu de jours ou abandonner l'entreprise; la saison était avancée et l'armée manquait de vivres. Cette grande ville, quoique mal fortifiée, pouvait soutenir les premières attaques. Le général Ogilvi, Irlandais de naissance, commandait dans la place, avait 3,000 hommes de garnison, et le grand-duc marchait à son secours avec une armée de 30,000 hommes. Il était déjà arrivé à cinq lieues de Prague, le 25 novembre 1741; mais la nuit même les Français et les Saxons donnèrent l'assaut.

« Ils firent deux attaques avec un grand fracas d'artillerie qui attira toute la garnison de leur côté. Pendant que tous les esprits se portaient de ce côté-là, le comte de Saxe fit préparer en silence une seule échelle vers les remparts de la ville neuve, à un endroit très-éloigné de l'attaque. M. de Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, monte le premier; le fils aîné du maréchal de Broglie le suit: on arrive au rempart, où l'on ne trouve qu'une sentinelle; on monte en foule, et l'on se rend maître de la ville. Toute la garnison met bas les armes. Ogilvi se rend prisonnier de guerre avec ses 3,000 hommes. Le comte de Saxe préserva la ville du pillage; et, ce qu'il y eut d'étrange, c'est que les conquérants et le peuple conquis demeurèrent confondus sans qu'il y eût une goutte de sang de répandu.

« Quoique la ville de Prague eût été prise d'assaut, les ordres que donna le comte de Saxe pour prévenir le désordre furent si bien exécutés, que les trois quarts des habitants n'apprirent que le lendemain, en se levant, qu'ils avaient passé sous une autre domination: les magistrats de la ville, pénétrés de reconnaissance, firent présent à leur vainqueur d'un diamant de 40,000 écus. »

On trouva dans Prague 103 pièces de canon et une quantité immense de munitions. L'électeur de Bavière fit, le 26, son entrée dans la ville. Au mois de décembre, il s'y fit couronner comme roi de Bohême; puis, il se rendit à Francfort, où il fut élu empereur à l'unanimité, le 4 janvier 1742, sous le nom de Charles VII.

Cependant les alliés du nouvel empereur ne furent pas longtemps d'accord; le roi de Prusse se détacha de la France pour traiter avec Marie-Thérèse, que les Hongrois venaient de reconnaître; et les Saxons firent de même, ainsi que le roi de Pologne.

L'armée française se trouva alors dans une très-fausse position. Pressée par Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, qui avait levé une armée considérable, elle se voyait loin de ses frontières, au milieu de populations hostiles, occupant une ville qui n'avait pour elle aucune importance et dont le séjour pouvait lui devenir funeste. Les chefs mêmes n'étaient pas d'accord entre eux, et ils se montraient très-disposés à céder Prague aux troupes autrichiennes de Marie-Thérèse, à la condition d'une retraite sûre et honorable vers leurs frontières. Mais Marie-Thérèse était vindicative; elle voulait que ce corps d'armée se rendît tout entier à discrétion; elle voulait envoyer les Français prisonniers en Hongrie comme premier trophée des victoires obtenues à l'aide de l'insurrection hongroise.

Les généraux français repoussèrent avec indignation la capitulation honteuse qui leur était proposée, et ils se défendirent en désespérés. Cependant, la viande commença bientôt à leur manquer, et, dès le mois d'août, ils furent contraints à faire tuer 150 chevaux par semaine pour l'usage de la boucherie. La poudre allait manquer aussi. Bientôt les froids de l'automne augmentèrent encore la souffrance; la provision de bois était consommée dès le milieu de l'automne, la terre était couverte de neige et de verglas, les Autrichiens avaient détruit les chemins et coupé les ponts, et ils avaient ravagé tous les alentours de Prague à deux lieues à la ronde, de manière que les Français qui faisaient de fréquentes sorties ne pouvaient rien rapporter de la campagne.

Le ministère, informé d'un tel état de choses, donna ordre au maréchal de Maillebois, commandant l'armée de Westphalie, de se diriger vers la Bohême pour dégager les assiégés; de son côté, Marie-Thérèse, voyant l'ennemi s'approcher, fit lever le siége de Prague, et ordonna à Charles de Lorraine de s'unir au comte de Kerenhuller pour disputer au maréchal l'entrée de la Bohême. La garnison se trouva ainsi délivrée le 13 septembre 1742, après cinquante-huit jours de tranchée ouverte. Aussitôt le maréchal de Belle-Isle sortit de Prague à la tête de près de 15,000 hommes, obligea toutes les troupes ennemies à s'éloigner et passa en Bavière. En quittant Prague, il y avait laissé une garnison d'environ 6,000 hommes, qui, à cause de leur état de faiblesse ou de maladie, n'auraient pu suivre l'armée. Le général Chevert, qui commandait ces troupes, se vit bientôt investi par une armée nombreuse sous les ordres du prince Lobkowitz. Sa bonne contenance et les ruses de guerre qu'il employa firent croire à l'ennemi qu'il pourrait résister longtemps encore. De plus, comme on le savait d'un caractère très-décidé, on craignit qu'il ne réalisât le projet de faire sauter la ville, et on traita avec lui; il obtint de se retirer avec armes et bagages pour aller rejoindre le maréchal de Broglie, qui avait succédé au maréchal de Maillebois dans le commandement de l'armée de Westphalie, et sortit de Prague, le 2 janvier 1743, presque en vainqueur.

PRAGUERIE. En 1440, l'Anglais était à peu près chassé du territoire; les compagnies d'ordonnance et l'impôt permanent pour les solder étaient établis; les *routiers*, réprimés et licenciés, ne désolaient plus le pays; l'autorité royale était universellement reconnue et respectée; en un mot, la France commençait à sortir du chaos et à goûter, sous un gouvernement ferme et tutélaire, quelques instants d'un repos, auquel, depuis tant d'années, elle était étrangère, quand les princes et les grands vassaux, effrayés des réformes du monarque et de l'accroissement de la puissance souveraine qui menaçait d'exclure les uns du ma-

niement des armes et de soumettre les autres à l'empire des lois, formèrent une ligue, dont le prétexte était le bien public, mais dont le but réel était d'une part de faire rétrograder la royauté, de l'autre de ressaisir leurs priviléges anarchiques et leur turbulente indépendance. Le bâtard de Bourbon fut le principal instigateur de cette ligue, à laquelle on donna le nom de *Praguerie*, sans doute par allusion aux guerres des Hussites, dont *Prague* avait été le principal théâtre. Le dauphin Louis (Louis XI), Jean II, duc d'Alençon, Charles Ier et Louis de Bourbon, l'ancien favori du roi, la Trémouille et le bâtard d'Orléans, le fameux Dunois, firent partie de la Praguerie. Le projet des conspirateurs était de s'emparer de la personne du roi, de couronner à sa place le dauphin, alors âgé de 17 ans seulement, et de régner sous son nom. Heureusement pour la France, l'entreprise fut mal conduite et échoua. Charles marcha avec des forces considérables sur Niort, où les rebelles avaient conduit le dauphin. Chemin faisant, il rencontra le brave Dunois qui, repentant de sa faute, venait lui en faire l'aveu et implorer son pardon. Cette défection, ou plutôt ce retour au devoir d'un des chefs principaux, désorganisa la ligue; chacun, soit de bonne grâce, soit par prudence, s'empressa d'imiter le noble exemple de Dunois. Le dauphin se jeta aux pieds de son père et implora sa clémence. Charles pardonna à la plupart des coupables; mais il refusa la grâce de la Trémouille, et Alexandre, bâtard de Bourbon, fut noyé.

PRAIRIAL (journées de). Qui de nous n'a vu cet effrayant tableau, ou tout au moins la belle gravure qui l'a reproduit, représentant une multitude furieuse, armée, que domine un jeune homme calme et triste, debout et se découvrant courageusement devant une tête livide qu'un des conjurés lui présente au bout d'une pique ensanglantée, pendant que d'autres tiennent des pistolets et des poignards dirigés sur sa poitrine? Cet épisode, qui a si heureusement inspiré l'artiste, est sans contredit le plus triste et le plus touchant de la tumultueuse journée dont nous allons présenter l'esquisse.

L'insurrection du 1er prairial fut la première tentative sérieuse du parti montagnard pour ressaisir le pouvoir après sa défaite au 9 thermidor. Les excès de la réaction thermidorienne, excès turbulents que ne compensait aucun ordre administratif, aucun système gouvernemental, provoquèrent cette révolte, dont le souvenir est un des plus tristes parmi tous ceux que nos luttes révolutionnaires nous ont laissés.

Il est difficile de se faire une idée du désordre administratif qui suivit en France la révolution du 9 thermidor. Aubry, qui remplaça Carnot, désorganisa l'armée et lui prépara, par ses plans de campagne, des défaites successives; le discrédit des assignats introduisit dans les finances un désordre irremédiable, et les variations si grandes et si rapides que subissait la valeur du papier-monnaie développèrent un agiotage effréné, qui exerça sur les mœurs une déplorable influence. Aucune précaution n'avait été prise pour l'approvisionnement de la capitale; les spéculateurs sur les fonds publics accaparaient les farines et les bestiaux; le peuple qui manquait de pain, qui passait les nuits à la porte des boulangers et des bouchers, et dont la ration journalière était fixée à trois onces de pain et à quatre onces de viande par individu, le peuple se répandait en imprécations contre les agioteurs, contre les riches, contre les marchands, contre la bourgeoisie en un mot, dont les meneurs avaient triomphé au 9 thermidor.

Bien plus occupés de se débarrasser de leurs ennemis que de se faire des amis, les réacteurs mirent en jugement Billaud, Barrère et Collot d'Herbois. Cette résolution redoubla les fureurs de la multitude. Les discussions qui furent soulevées à ce sujet au sein de l'assemblée; la courageuse conduite de Carnot, Lindet et Prieur, qui demandèrent à être mis en jugement avec leurs collègues du comité de salut public, dont les membres étaient solidaires les uns des autres; l'apologie qu'ils firent de l'ancien gouvernement; les reproches publics adressés à la faction victorieuse, à qui Lindet demanda compte de 2,550,000 quintaux de blé

achetés par le comité de salut public et laissés par lui à l'administration thermidorienne, ces accusations, ces luttes, ces débats animés portèrent l'exaspération à son comble; mais le peuple des faubourgs, poussé sur la place publique par le défaut de travail, par ses vieux souvenirs, par sa propre misère, n'y trouva plus ni chefs ni tribuns.

Le 12 germinal (1er avril), les rassemblements qui, depuis le 1er, parcouraient la ville et entouraient les Tuileries, prirent un caractère alarmant. Le matin de ce jour les vivres avaient manqué; la population, affamée, se répandit dans Paris, et se porta vers les Tuileries, où siégeait la Convention; la garde qui défendait le château fut impuissante à contenir cette multitude irritée, elle pénétra dans l'enceinte législative en demandant à grands cris: *Du pain, la constitution de* 93 *et la liberté des patriotes!*

La délibération fut interrompue; le tocsin appela aux armes les sections fidèles; le peuple fut repoussé dans ses faubourgs. La Convention s'autorisa de ce mouvement populaire pour faire déporter les accusés et décréter d'arrestation dix-sept de ses membres qui s'étaient montrés favorables à l'insurrection. Tel fut le prélude de la journée du 1er prairial, que de plus graves désordres et de plus douloureux excès devaient signaler.

L'agitation du 12 germinal et la facilité avec laquelle les sections l'avaient réprimée, redoublèrent l'audace de la réaction républicaine et royaliste, car il ne faut pas perdre de vue qu'elle avait ce double caractère. Pour ces deux nuances du parti vainqueur, la constitution démocratique de 93 était un obstacle qu'il fallait renverser. Mais on n'osa pas d'abord avouer cette intention, et on tourna la difficulté au lieu de l'affronter. L'Assemblée avait nommé une commission de onze membres chargée de préparer les lois organiques qui devaient rendre la constitution praticable. Cette commission avait d'abord émis contre cet acte constitutionnel, qu'elle était chargée de compléter, des doutes, des objections timides; après le 12 germinal, elle alla plus loin, et ne craignit pas de déclarer qu'une nouvelle constitution était nécessaire, celle de 93 étant reconnue dangereuse et impraticable.

Les jacobins, irrités à cette nouvelle, se répandirent parmi le peuple, dans les faubourgs, ameutèrent toutes les passions contre le gouvernement, présentèrent la contre-révolution comme inévitable si le peuple ne s'armait pour ses droits et pour sa liberté; rien ne fut oublié enfin pour exciter un soulèvement général, rien, si ce n'est la seule chose qui pouvait assurer le succès de cette entreprise, un chef, un drapeau. La commune n'était plus là pour organiser la lutte et lui prêter main-forte; il n'y avait plus de main assez puissante pour coordonner, pour diriger ces éléments épars.

Dès le matin du 1er prairial, le tocsin et la générale appelèrent aux armes la population des faubourgs que dirigeaient quelques meneurs obscurs. Ce fut encore la misère publique qui servit de cri de ralliement à cette multitude turbulente; ce fut en demandant *du pain* qu'elle traversa les rues silencieuses de la capitale, et arriva en désordre autour des Tuileries, qu'elle enveloppa de ses masses confuses et irritées. La faim, plus que les passions politiques, était le mobile de cette population livide. Mercier, dans ses *Annales patriotiques*, a laissé un tableau affreux de la misère profonde à laquelle le peuple de Paris était en proie à cette malheureuse époque. « Nous avons reçu hier, dit-il en terminant cette sombre peinture, deux onces de pain par personne; cette ration a été encore diminuée aujourd'hui; toutes les rues retentissent des plaintes de ceux qui sont tiraillés par la faim. »

L'émeute qui vint gronder tout à coup autour de la Convention la surprit délibérant sur les moyens de la réprimer; mais nulle mesure n'était prise encore, et les comités vinrent à la hâte avertir l'Assemblée du danger qu'elle courait. Les tambours appelèrent, vers huit heures, toutes les sections sous les armes, et elles ne furent réunies en nombre suffisant autour de la Convention que vers midi; enfin, l'assemblée rouvrit la séance à onze heures, au milieu de l'agitation du dehors et du bruit des

tribunes, que des femmes avaient envahies.

Ysabeau donna lecture du plan d'insurrection que les conjurés avaient fait répandre à profusion. Ce document, remarquable surtout par les considérations énergiques qui le précèdent, et qui se résumait par ce double vœu : *Du pain* et *la constitution de* 1793, fut accueilli par de bruyants applaudissements partis des tribunes. Clauzel découvrit sa poitrine et affirma, en menaçant du poing les tribunes, « que les « chefs du mouvement seraient punis et « que le soleil ne se coucherait pas sur « leurs forfaits. » La discussion continuait; on s'accusait mutuellement; Génisseux tâchait de prouver au peuple que l'insurrection n'augmenterait pas la ration quotidienne du pain, lorsque Laporte vint, au nom des comités, présenter un projet de décret qui rendait la commune de Paris responsable de toute atteinte portée à la représentation nationale, et appelait les citoyens, collectivement et individuellement, aux armes sous les ordres de la Convention. Les chefs d'attroupements étaient mis hors la loi, et l'assemblée se déclarait en permanence jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.

Ce décret, que les tribunes publiques accueillirent par des éclats de rire, fut mis aux voix et adopté.

Une députation de la section Bonconseil fut alors introduite à la barre, et son orateur eut la parole; il lut une pétition pleine de calme et de sagesse. « C'est au nom de la liberté, disaient « les pétitionnaires, que de nouveaux « vampires s'engraissent de notre subs« tance et se nourrissent de nos lar« mes..... Doit-il dépendre de la por« tion du peuple qui a les subsistances « entre ses mains d'affamer à son gré « le citoyen? Soyez justes, législateurs, « mais réprimez par des mesures sages « et sévères les agioteurs, les malveil« lants et les affameurs. La famine n'est « pas la seule arme qu'emploient nos « ennemis pour nous assassiner; le char« bon manque, les chantiers sont vides. « Pendant l'hiver, c'était la glace qui « empêchait l'arrivée des trains; les « glaces sont fondues, et cependant ces « trains tant promis n'arrivent pas. Des « spéculateurs infâmes n'ont pas honte « de vendre jusqu'à 3 et 400 francs les « bois promis cet hiver aux citoyens des « sections sur le pied de 40 fr. la voie. « *C'est par la justice et l'équité qu'il* « *faut rétablir la confiance publique,* « *que les mesures révolutionnaires* « *détruisent, bien loin de la com*« *mander.* »

Cette pétition, qui peut donner une idée de la mesure et du sens droit de la population laborieuse de Paris, fut renvoyée aux comités. L'Assemblée adopta un projet de proclamation que Matthieu lui soumit; douze membres furent choisis pour se rendre dans les arrondissements des sections et pour éclairer le peuple sur les manœuvres à l'aide desquelles on l'égarait.

Un long tumulte et les cris : *Du pain, du pain* interrompirent bientôt la séance. « Est-ce que la Convention « aurait peur? » s'écria Châteauneuf-Randon. « Sachons périr, s'il le faut! » répondit Féraud, celui-là même dont, quelques heures plus tard, on devait promener la tête au bout d'une pique.

Le président menace vainement de faire arrêter les agitateurs; de nouveaux renforts d'insurgés envahissent les tribunes, et au même instant un bruit sourd et répété annonce que les assaillants tentent d'enfoncer la porte de la salle à gauche. Déjà on entendait le bruit des plâtras qui se détachaient et se brisaient en tombant. Le président chargea un officier général présent à la barre, du commandement de la force armée, et lui ordonna de faire respecter la Convention. Quatre fusiliers et quelques jeunes gens *armés de fouets de poste* montèrent dans les tribunes et en firent sortir toutes les femmes qui les remplissaient.

Mais les tribunes étaient à peine vidées, que la porte attaquée, cédant sous les efforts des assaillants, ouvrit un passage à la multitude; des citoyens armés entrèrent en même temps par la porte opposée et tentèrent de repousser les insurgés; une lutte s'engagea dans l'enceinte même et sous les yeux des législateurs, qui se retirèrent dans la partie supérieure de la salle, protégés par la gendarmerie des tribunes. Les assaillants, un instant repoussés, revin-

rent en plus grand nombre; la lutte s'engagea de nouveau. Le bruit du dehors, les cris de la foule, le son du tocsin, se mêlaient au tumulte intérieur; la générale battait de tous côtés. Les ambassadeurs des puissances étrangères, réunis dans leurs tribunes, assistaient à cette scène orageuse.

Sans cesse assaillie et toujours défendue avec acharnement, prise et reprise tour à tour, la brèche ouverte par les insurgés livra enfin passage à une foule d'hommes armés portant écrite sur leurs chapeaux avec de la craie, la devise de l'insurrection : *Du pain et la constitution de* 1793.

« Tuez-moi, » disait Féraud en découvrant sa poitrine et en tâchant d'arrêter les insurgés; « tuez-moi, si vous « voulez du sang; mais vous n'entrerez « dans la salle qu'après avoir marché « sur moi! » Et, en disant ces mots, il se mit en travers de la multitude, qui le foula aux pieds et envahit l'enceinte législative. Il se releva blessé.

A trois heures et demie, les révoltés étaient maîtres de la Convention; un jeune homme, Mally, qui avait voulu arracher le chapeau de l'un d'entre eux, est tué d'un coup de fusil et percé d'un coup de sabre. Féraud s'indignait au pied de la tribune; voyant vingt fusils braqués sur le président (c'était en ce moment Boissy-d'Anglas), il escalade rapidement la tribune pour aller le couvrir de son corps; un officier lui prête le secours de son bras, pendant qu'un homme du peuple veut, au contraire, le retenir en le saisissant par la basque de son habit; l'officier frappe cet homme pour lui faire lâcher prise. Celui-ci était armé d'un pistolet; à cette insulte brutale, il répond par un coup de feu, qui, au lieu d'atteindre l'offenseur, va frapper de mort l'infortuné représentant. Il tombe; son nom est prononcé; les insurgés croient entendre celui de Fréron, le chef de la jeunesse dorée. Alors leur fureur ne connaît plus de bornes; le corps du malheureux Féraud est entraîné, frappé de mille coups; sa tête est détachée du tronc, plantée au bout d'une pique, et un misérable promène en triomphe cette enseigne sanglante et vient la présenter à Boissy-d'Anglas, qui, par un mouvement héroïque, se lève, se découvre et salue avec calme et avec respect cette tête amie.

Un canonnier lit le manifeste de l'insurrection; mille cris confus, des trépignements, des injures adressées aux députés spectateurs impassibles de ce désordre, suspendent vingt fois cette lecture, lorsque enfin les insurgés, lassés eux-mêmes de ce tumulte infructueux, envahissent les gradins supérieurs, obligent les députés à descendre dans le bas de l'enceinte, et là, entourés par une multitude insensée, les représentants du peuple sont forcés de délibérer au profit du peuple et sous l'influence des baïonnettes.

Quelques députés montagnards, ironiquement surnommés les *Crétois* après le 9 thermidor, prennent alors la parole et tentent d'utiliser ce mouvement, auquel ils étaient jusque-là demeurés étrangers. Romme, Bourbotte, Duroy, Goujon, Soubrany, proposent des décrets que le président met aux voix, et que les députés adoptent sans discussion. Une commission, composée de Bourbotte, Duroy, Duquesnoy et Prieur de la Marne, est investie du pouvoir exécutif; Soubrany est nommé commandant général de la force armée.

Mais, vaincus et humiliés au dedans, les thermidoriens triomphaient au dehors. Pendant que la foule, sans direction, sans chef, marchait au hasard et croyait tenir le pouvoir, parce qu'elle tenait la Convention prisonnière, les commissaires envoyés dans chaque arrondissement, et les mesures prises par les comités changeaient la face des choses. Les sections thermidoriennes et la jeunesse dorée, s'avançant en bon ordre, ayant à leur tête Legendre, Kervelegan et Auguis, dispersèrent les groupes, qui ne purent leur résister, et pénétrèrent bientôt dans la salle des séances, la baïonnette en avant et au pas de charge.

Les insurgés résistèrent, le sang coula de nouveau; mais l'émeute fut vaincue, et la multitude, poursuivie par les sectionnaires, rentra en désordre dans ses faubourgs. La Convention s'occupa aussitôt de défaire ce qu'elle avait fait sous l'empire de la force; elle brûla les minutes des décrets rendus en présence des révoltés; et les députés montagnards

qui avaient proposé ces décrets furent arrêtés et enlevés de Paris.

Le lendemain, 2 prairial, les faubourgs, honteux de leur défaite de la veille, descendirent plus nombreux et mieux armés, traînant après eux leurs canons, qu'ils alignèrent sur le Carrousel et pointèrent contre le château et contre les principales sections thermidoriennes. Il y avait ce jour-là dans la contenance du peuple, dans la hardiesse et dans la précision de ses mouvements, une apparence d'ordre et de fermeté qui intimida les comités. C'était vraiment ce jour-là le lion populaire, et il n'eût pas été prudent de l'irriter. La Convention le sentit bien; au lieu de procéder par la force, elle employa la ruse; des parlementaires furent envoyés auprès du peuple, qui députa aussi un des siens vers l'assemblée.

Admis à la barre de l'assemblée pour y exprimer le vœu du peuple, ce brave ouvrier termina ainsi sa harangue : « Nous sommes décidés à mourir au « poste que nous occupons plutôt que « de rien relâcher de nos demandes. « Je ne crains rien, je me nomme Saint-« Ligier. Vive la République! vive la « Convention, si elle est amie des prin-« cipes, comme je le crois ! » On fêta le député, on fraternisa avec le peuple, on lui promit que la Convention aviserait aux moyens de faire cesser la disette, on parla de la constitution de 93, et ces braves gens, se contentant de belles promesses, se retirèrent en bon ordre. La Convention, qui venait d'échapper à un danger réel, s'entoura de nouvelles forces, et un événement inattendu vint tout à coup lui permettre de désarmer et de dompter pour toujours le parti démocratique.

Un homme du peuple, nommé Quinet, arrêté dans la journée du 1er prairial, fut reconnu pour être, non l'assassin de Féraud, mais le mutilateur de son cadavre. Condamné à mort, il devait être exécuté le 4 prairial; mais le peuple, qui, la veille, avait traité de puissance à puissance avec la Convention, crut qu'il était de sa dignité de ne pas laisser exécuter ce misérable, et, pendant qu'on le conduisait au supplice, un attroupement parvint à le délivrer. Cette fois le gouvernement put parler en maître; il disposait de 6,000 dragons; il pouvait compter sur 25,000 sectionnaires. Il ordonna le désarmement des faubourgs, et exigea que le coupable lui fût livré. Le faubourg Saint-Antoine fut investi, et le peuple, privé de chefs et de meneurs, sentant bien que la défaite lui serait fatale et la victoire inutile, céda, livra ses canons, et abdiqua ainsi cette souveraineté qu'il n'avait exercée qu'un instant, et qu'il n'a pu ressaisir encore après un demi-siècle d'efforts.

Les journées de prairial consacrèrent vraiment le règne de la bourgeoisie, le triomphe des classes moyennes sur les classes ouvrières. Aucune des luttes qui suivirent n'eut ce caractère et cette gravité. Le parti monarchique se réjouit de cette victoire plus encore que de celle du 9 thermidor. Comme la mouche du coche, il crut que tout s'était fait pour lui et par lui. Les désastres de Quiberon et le canon du 13 vendémiaire ne furent pas même suffisants pour l'éloigner du champ de bataille.

La bourgeoisie ne sut pas user de sa victoire avec modération; au lieu d'assurer son triomphe par de sages institutions, par une administration intelligente et forte, elle se montra cruelle envers les derniers débris du parti montagnard. Elle traduisit devant une commission militaire les députés Goujon, Romme, Duquesnoy, Soubrany, Duroy, Bourbotte, Peyssard et Forestier; Albitte et Prieur de la Marne prirent la fuite; Ruhl se poignarda; vingt-neuf autres députés furent décrétés d'arrestation. La gendarmerie fut licenciée, la garde nationale fut privée de ses canons, et les ouvriers en furent exclus. En dix jours, plus de dix mille patriotes furent emprisonnés; vingt-neuf députés envoyés à l'échafaud; parmi eux, Duquesnoy, Romme, Goujon, Bourbotte et Soubrany se tuèrent ou tentèrent de se tuer. Avec eux s'éteignit ce jacobinisme qui avait, aux plus mauvais jours, sauvé la Révolution et la France.

Praslin. Ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat, en 1615, en faveur du maréchal de *Choiseul*. Voyez ce nom.

Pré-aux-Clercs. C'était une vaste prairie qui s'étendait sur la rive gau-

che de la Seine, depuis la tour de Nesle, située en face du Louvre, dans tout l'espace qu'occupe aujourd'hui le quartier de Paris appelé *Saint-Germain*. Son nom lui vint de ce qu'elle servait de lieu de récréation et de promenade aux *clercs* ou écoliers de l'Université. Mais ces derniers n'étaient pas les seuls qui fréquentassent ce lieu de plaisirs. Les nombreuses guinguettes qui s'y trouvaient y attiraient la foule des jeunes seigneurs, des militaires et des femmes à ceinture dorée. C'était encore le rendez-vous ordinaire des amoureux et des duellistes. Sous Henri II, au commencement des persécutions religieuses, après l'affaire de la rue Saint-Jacques, le Pré-aux-Clercs acquit une grande célébrité par les assemblées des calvinistes. Ils y tinrent leur premier synode, dans lequel ils dressèrent une confession de foi, des règlements de discipline, une sorte de constitution. Ils s'y réunirent plusieurs fois au nombre de cinq ou six mille pour chanter les psaumes de la traduction de Clément Marot et braver ainsi les rigueurs de la cour, qui dès lors songea à établir en France l'inquisition d'Espagne. La jalousie des parlements, qui ne voulaient partager avec personne le droit de juger et de brûler les hérétiques, empêcha seule l'institution des tribunaux du Saint-Office.

PRÉBENDE. Quand le clergé formait un corps indépendant et riche en propriétés territoriales, on appelait de ce nom une portion des biens d'une église cathédrale ou collégiale, assignée a un ecclésiastique, à la charge par lui de remplir certaines fonctions. La prébende et le canonicat différaient entre eux, en ce que la prébende n'était pas toujours accompagnée d'un canonicat, et que celui-ci l'était ordinairement d'une prébende; nous disons ordinairement, parce qu'il y avait des canonicats sans prébende, appelés *ad effectum*, et qui avaient été imaginés pour donner droit aux dignités dans les chapitres, où il fallait être chanoine pour être dignitaire.

Dans les premiers siècles de l'Église, des évêques se firent un devoir d'ouvrir des écoles destinées à l'instruction des jeunes gens qui se proposaient de prendre les ordres, et plus tard, les conciles leur prescrivirent à tous de le faire. Celui de Latran, tenu en 1179, fit un règlement pour assurer la subsistance des personnes préposées à donner un enseignement qui devait être gratuit, et ordonna qu'on assignât sur les biens de chaque église, un bénéfice au professeur chargé d'enseigner aux enfants les principes de la religion et des sciences. Ces écoles furent les premiers séminaires, et ces sortes de bénéfices les premières prébendes. La pragmatique sanction de Charles VII confirma cette double institution, dans son titre IV, *de collationibus*, où il est dit : « Dans « chaque cathédrale, il y aura une pré« bende destinée pour un licencié ou un « bachelier en théologie, lequel aura « étudié dix ans dans une université. « Cet ecclésiastique sera tenu de faire « des leçons au moins une fois la se« maine; s'il y manque, il sera puni par « la perte des distributions de la se« maine, et s'il abandonne la résidence, « on donnera son bénéfice à un autre. » Cet article nous apprend qu'au quatorzième siècle, les prébendés jouissaient en commun des biens de l'église à laquelle ils étaient attachés, et que leurs bénéfices consistaient en l'attribution, à chacun d'eux, d'une portion du revenu.

Les prébendes, en tant que distinctes des canonicats, pouvaient être divisées et même conférées à des laïques; on les appelait alors *semi-prébendes*. Lorsqu'elles étaient possédées par des ecclésiastiques, elles formaient des bénéfices irrévocables ou amovibles, selon l'usage des chapitres. De là il suit qu'il y avait des églises où le chapitre ne pouvait révoquer les semi-prébendés, quoiqu'il les eût nommés, et où les semi-prébendés pouvaient résigner leurs semi-prébendes. Tout dépendait de l'usage et de la possession.

Il existait en France plusieurs prébendes laïques possédées par des seigneurs. Par l'acte de fondation de la Sainte-Chapelle de Dijon, en 1172, Hugues de Bourgogne s'en était réservé une pour lui et ses successeurs; le comte d'Armagnac en possédait une dans l'église d'Auch, dont il était premier chanoine; le seigneur de Chastellux une dans l'église d'Auxerre; celui

de Chailly, près de Melun, une dans l'église collégiale de cette ville; celui de la Groye, une dans l'église de Notre-Dame de Châtellerault, que le chapitre avait accordée, en 1494, à Galchand d'Aloigny et à ses successeurs. On trouve dans les actes capitulaires du chapitre de Toulouse, un acte de 1163, par lequel le seigneur d'Escalquens et son épouse sont reçus au nombre des chanoines, avec association à leurs prières et droit de prendre leur subsistance sur les revenus du chapitre, quand ils le jugeront convenable. Enfin, les rois de France, comme successeurs des anciens grands vassaux de la couronne, avaient conservé les prébendes que ceux-ci possédaient dans différentes églises, et c'est ce qui les rendait chanoines-nés d'Angers, Auxerre, Tours, Lyon, Aix, le Mans, etc. Lorsqu'ils faisaient leur première entrée dans les églises de ces villes, on leur présentait, à la porte, une aumusse qu'ils mettaient sur leur bras et donnaient, en sortant, à un ecclésiastique, avec le droit de requérir la première prébende qui viendrait à vaquer.

Les prébendes ecclésiastiques, considérées comme des portions des revenus des églises cathédrales et collégiales attachées aux canonicats, auraient dû être égales entre elles, ainsi que le porte une ancienne ordonnance d'un archevêque de Tours. Il y avait cependant beaucoup de chapitres dans lesquels cette égalité n'existait point : cela provenait des partages que les chanoines firent entre eux, lorsqu'ils abandonnèrent la vie commune, des biens dont ils avaient joui jusque-là par indivis. Ces partages, quelque anciens qu'ils fussent, n'empêchaient point que la masse des biens ne continuât d'appartenir au corps entier, et que chacun des membres n'y eût un droit égal. Aussi on ne les regardait jamais comme définitifs, et des arrêts des 15 mars et 5 décembre 1549, 13 août 1588 et 25 janvier 1597, rendus pour le Mans et Poitiers, voulurent que le partage des prébendes se renouvelât tous les vingt ans, et, selon Gohard, cela se pratiquait à Notre-Dame de Paris.

La réunion des biens du clergé aux domaines de l'État amena la suppression des prébendes; les chanoines reçoivent aujourd'hui, comme tous les autres ecclésiastiques, un traitement du trésor public, lequel est compris dans le budget du ministre des cultes, et voté tous les ans.

Précaire, *Precarium*. On appelait ainsi un bénéfice temporaire, accordé par l'Église à un séculier, sur les biens mêmes de l'Église. Voici comment M. Guizot explique, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, l'origine et l'institution des précaires: « Dans la législation romaine, on appelait *precarium* la concession gratuite de l'usufruit d'une propriété, pour un temps limité et en général assez court. Après la conquête, les églises affermèrent souvent leurs biens pour un cens déterminé, et par un contrat dit aussi *precarium*, dont le terme était communément d'une année. Plus d'une fois sans doute, pour s'assurer la protection d'un voisin, d'un guerrier, ou quelque autre avantage analogue, elles lui concédèrent gratuitement cette jouissance temporaire de quelque domaine. Plus d'une fois aussi, le concessionnaire se prévalut de sa force, ne paya point le cens convenu, et retint cependant la concession. A coup sûr l'usage ou l'abus de ces *precaria*, ou bénéfices temporaires sur les biens de l'Église, devint assez fréquent, car, dans le cours du septième siècle, on voit les rois et les maires du palais employer auprès des églises leur crédit, ou plutôt leur autorité, pour faire obtenir à leurs clients, à titre de précaires, des jouissances de ce genre (*). »

Lorsque l'Église, soit par les promesses, soit par les menaces, fut parvenue à acquérir ses immenses richesses, elle comprit bien qu'elle ne pourrait les conserver sans réclamations. Quand un père de famille dépouillait ses enfants pour l'enrichir, n'avait-elle pas à craindre le ressentiment de ces mêmes enfants, ainsi frustrés? n'avait-elle pas à craindre qu'ils ne recourussent au prince, ou que, moins pieux, ils ne réclamassent par la violence ce qui leur revenait de droit? Ce fut sans doute ce danger de sa situation qui la fit consentir aux *précaires;* par là, sans se dessaisir de la

(*) *Essais sur l'Hist. de France*, p. 135.

propriété, elle concédait ce qu'elle pouvait retenir : c'était elle qui donnait. Les rôles, comme on le voit, étaient intervertis, et l'héritier semblait recevoir une faveur, quand il aurait pu souvent réclamer un droit. Les détenteurs de *précaires* étaient tenus à une redevance annuelle, et la concession qui leur était faite se renouvelait tous les cinq ans, afin que la trop longue jouissance ne tentât pas le possesseur.

L'Église avait tellement accru ses biens par toutes sortes de moyens, que Charles Martel ne crut mieux faire, pour enrichir ses bandes, que de s'en emparer; l'Église jeta les hauts cris; mais, en 743 et 744, Pepin obtint des conciles de Leptine et de Soissons qu'une très-notable partie de ces biens fût conservée à leurs possesseurs à titre de *précaires*. En 779, Charlemagne ordonna de renouveler les *précaires* et d'en faire de nouveaux.

L'usage des *précaires* semble s'être perdu, à partir du commencement de la troisième race, et n'avoir plus été dès lors qu'une exception.

Preciani, peuple de l'Aquitaine, qui occupait une partie du Béarn; il était voisin des *Bigerriones*, et, lors de la conquête romaine, il se rendit, ainsi qu'eux, à Crassus, par un traité et sans aucune résistance.

Préfectures. La création des préfectures remonte au consulat. On sait qu'un décret du 15 janvier 1790 avait divisé la France en 83 départements, administrés chacun par un directoire (voyez ce mot). Cet état de choses dura jusqu'en 1800. Une loi du 28 pluviôse an viii (17 février 1800) supprima les directoires et divisa le territoire européen de la république en départements et en arrondissements communaux. L'administration de chaque département fut confiée à un magistrat unique, nommé par le chef du gouvernement et révocable par lui; on donna à ce magistrat le nom de *préfet*. Pour l'aider dans ses fonctions de juge et d'administrateur, la même loi créa un *conseil de préfecture*, dont le nombre des membres variait de 5 à 3, selon l'importance du département. L'art. 4 de cette loi dispose ainsi à cet égard : « Le conseil de préfecture prononcera sur les demandes des particuliers tendantes à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contribution directe; sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution de leurs marchés; sur les réclamations des particuliers qui se plaindront de torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration; sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics; sur les difficultés qui pourront s'élever en matière de grande voirie; sur les demandes qui seront présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages pour être autorisées à plaider; enfin, sur le contentieux des domaines nationaux. »

Enfin, un *conseil général*, composé de 16 à 24 membres, fut chargé, dans chaque département, de faire la répartition des contributions directes entre les arrondissements communaux; de statuer sur les demandes en réduction faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages; de déterminer, dans les limites fixées par la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; d'entendre le compte annuel rendu par le préfet, de l'emploi de ces centimes additionnels; d'exprimer son opinion sur l'état et les besoins du département, et de l'adresser au ministre de l'intérieur. Un secrétaire général devait avoir la garde des archives et signer les expéditions. L'époque de la réunion du conseil était fixée par le gouvernement, et la durée de sa session ne pouvait excéder quinze jours.

Nous avons dit que les départements étaient divisés en arrondissements administrés par des *sous-préfets*. La loi du 28 pluviôse an viii, porte :

Art. 8. « Dans chaque arrondissement communal il y aura un sous-préfet et un conseil d'arrondissement, composé de onze membres. »

Art. 9. « Le sous-préfet remplira les

« fonctions exercées maintenant par les « administrations municipales et les « commissaires de canton, à la réserve « de celles qui sont attribuées ci-après « aux conseils d'arrondissement et aux « municipalités. »

Art. 10. « Le conseil d'arrondissement s'assemblera chaque année ; l'é- « poque de sa réunion sera déterminée « par le gouvernement ; la durée de sa « session ne pourra excéder quinze « jours. Il nommera un de ses membres « pour président et un autre pour se- « crétaire. Il fera la répartition des « contributions directes entre les villes, « bourgs et villages de l'arrondisse- « ment. Il donnera son avis motivé sur « les demandes en décharge, qui seront « présentées par les villes, bourgs et vil- « lages. Il entendra le compte annuel « que le sous-préfet rendra des centi- « mes additionnels destinés aux dé- « penses de l'arrondissement. Il expri- « mera une opinion sur l'état et les « besoins de l'arrondissement, et l'a- « dressera au préfet. »

Art. 11. « Dans les arrondissements « communaux où sera situé le chef-lieu « du département, il n'y aura pas de « sous-préfet. »

L'article 18 de la même loi réservait au premier consul la nomination des préfets, des conseillers de préfecture, des membres des conseils généraux de département, des secrétaires généraux, des sous-préfets et des membres des conseils d'arrondissement. Les membres des conseils généraux de département et ceux des conseils d'arrondissement communaux n'étaient nommés que pour trois ans.

L'organisation des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement devait, aux termes de la Charte de 1830, reposer, ainsi que celle des conseils municipaux, sur le système électif. Une loi du 22 juin 1833 a en effet réglé cette organisation d'après le vœu de la Charte, et maintenant, les membres de ces conseils sont élus pour neuf ans par des assemblées cantonales, composées des électeurs pour la chambre des députés et des citoyens portés sur les listes du jury.

L'administration des préfectures est très-importante ; car le préfet est le premier magistrat du département ; il est comme le centre auquel aboutissent toutes les branches de l'administration ; il a une action directe sur l'administration municipale ; il forme les listes de jurés ; il rend des jugements dont on ne peut appeler qu'au conseil d'État ; il est enfin le représentant et l'homme de confiance du gouvernement, qui le consulte en toute circonstance et pour toutes choses.

Prélature. Ce mot sert à marquer les rangs et les places ecclésiastiques qui donnent une juridiction, investissent ceux qui en sont revêtus du droit de gouverner, réprimander, punir, et leur soumettent des inférieurs qui doivent reconnaître leur autorité. On distingue les prélatures en supérieures et inférieures. Les premières sont celles qui donnent une plénitude de juridiction, et les secondes, celles qui ne donnent qu'une juridiction limitée.

On place dans la première classe les évêques et les archevêques. Avant l'abolition des vœux monastiques et la suppression des maisons religieuses, on y comprenait aussi, en France, les généraux d'ordres et les abbés, à cause de la juridiction qu'ils avaient sur les moines et les monastères dépendant de leurs abbayes. Dans la seconde classe, se trouvent les premières dignités des églises cathédrales et collégiales, quand elles donnent juridiction sur le corps ecclésiastique qui y est attaché. On regardait comme prélatures de second ordre les archidiaconats qui avaient conservé un exercice de juridiction, et, par la même raison que les abbayes, les prieurés conventuels, mais avec la différence que devait établir la subordination du second titre au premier. On a douté s'il fallait mettre aussi les curés dans le même rang ; en effet, plusieurs conciles leur ont donné la qualification de prélats de second ordre ; mais cette doctrine n'a point prévalu.

C'était par la voie de l'élection que l'on nommait autrefois les prélats de premier ordre. La pragmatique sanction de Louis IX et celle de Charles VII maintinrent rigoureusement ce mode. (V. Pragmatique sanction.) Le concordat de François Ier l'abolit et donna au roi, sauf l'investiture du pou-

voir spirituel par le pape, le droit de nommer aux prélatures. (Voy. CONCORDAT.) Du reste, ce droit ne fut que la restitution d'un plus ancien, légitime ou usurpé, dont les rois de la première race firent constamment usage, que Charlemagne, ainsi que ses premiers successeurs, possédèrent, et qui fut ensuite revendiqué, non au profit du clergé tout entier, mais seulement des ecclésiastiques composant les chapitres des basiliques et des collégiales. (Voyez ÉVÊQUES.) Si les promotions aux prélatures par voie d'élection donnaient naissance à de nombreux abus, la faculté reconquise par les rois d'y nommer par un acte de leur volonté, n'en engendra pas de moindres. (Voy. COMMENDES.) Mais, comme le choix et l'élévation d'un homme à une position qui lui donne de l'influence n'est pas un acte indifférent à un gouvernement, lors de la restauration du culte catholique, Napoléon, alors premier consul, eut grand soin de se la réserver, dans le concordat qu'il conclut avec le pape, en 1801, et les rois qui ont succédé à son pouvoir, en ont conservé la possession. (Voy. CONCORDAT, et pour l'ensemble de l'article, voyez CLERGÉ.)

PRÉMARE (Joseph-Henri), jésuite et missionnaire français. On ignore la date et le lieu de sa naissance. Arrivé en 1698 en Chine, il en étudia la langue avec tant de succès, qu'au bout de quelques années il se trouva en état de composer en chinois des livres estimés des nationaux eux-mêmes pour l'élégance du style. Ces ouvrages sont : une *Vie de saint Joseph*, un *Traité sur les attributs de Dieu*, et le *Lou-Chou chi-i*, ou le *Véritable sens des six classes de caractères*. Dans le dernier, il expose le système qu'il avait adopté avec quelques autres missionnaires, et qui tendait à faire venir des patriarches les premières connaissances des Chinois. On retrouve l'influence des mêmes idées dans ses *Recherches sur les temps antérieurs à ceux dont parle le Chou-King, et sur la métaphysique chinoise*, que de Guignes a publiées en tête de la traduction du *Chou-King*, par le P. Gaubil. La *Notitia linguæ sinicæ* de Prémare, le plus important de tous ses ouvrages, présente dans les douze mille exemples qu'il renferme, un traité de littérature chinoise presque complet. Quant au *dictionnaire latin-chinois* que le même missionnaire avait composé avec le P. Hervieu, il paraît s'être perdu. Sa traduction du *Tchao chi kou-eul*, que Voltaire a imité dans son *Orphelin de la Chine*, est le premier échantillon du théâtre chinois qui ait été connu en Europe. Prémare mourut vers 1735.

PRÉMONTRÉ. Village situé à 4 lieues de Laon, dans le département de l'Aisne.

Il y avait autrefois dans ce lieu une célèbre abbaye, chef d'ordre des Prémontrés, fondée par saint Norbert, en 1120. Elle fut saccagée, en 1567, par les calvinistes. Reconstruite vers le milieu du dix-huitième siècle, elle ressemblait plutôt à une maison royale qu'à un monastère ; on y voyait un escalier admirable par sa hardiesse et sa légèreté. Une portion de cet édifice a été démolie et, en 1802, l'on a tiré parti de l'autre, en y établissant une verrerie, qui est devenue un foyer d'industrie très-productif pour les habitants de la contrée.

PRÉSÉANCE. Ce mot exprime le droit de se placer dans un ordre ou un rang plus honorable qu'un autre. L'usage a fixé de diverses manières cette sorte de distinction. Dans les marches où les corps se suivent, la place la plus honorable est la première, puis la seconde, la troisième, ainsi de suite jusqu'à la fin du cortége ; dans celles où ils marchent de front, la place la plus honorable est à droite ; il en est de même lors des assemblées. Dans une église, par exemple, la place à droite, en entrant au chœur par la porte de la nef, sera la plus honorable.

Il était de principe, en France, qu'après le roi et les princes de son sang, le clergé était le premier corps de l'État, et devait précéder tous les autres. C'était lui qui occupait le premier rang dans les assemblées des états généraux, et quand on nommait les trois ordres, on disait : le clergé, la noblesse et le tiers état.

Selon le jurisconsulte Domat, le premier de tous les ordres laïques était celui qui se consacrait à la profession des armes. Il avait pour chef le roi ; pour

membres, les princes du sang, les officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces et le corps entier de la noblesse. Le second était celui des ministres et de ceux que le prince admettait dans son conseil secret; suivaient ensuite six ordres, classés suivant l'importance des offices et professions; le dernier était composé des laboureurs, bergers, manouvriers, etc.

Dans l'ordre judiciaire, les parlements avaient la préséance sur toutes les compagnies; les présidents sur les simples conseillers; les premiers officiers de justice sur les premiers officiers de finance. C'était l'ordre de réception dans chaque tribunal qui déterminait le rang des juges entre eux. Dans l'ordre militaire, les corps de la maison du roi avaient la préséance sur les corps de l'armée. Aujourd'hui, la garde nationale a le pas sur les régiments. Elle occupe la droite dans les revues, et forme la tête de la colonne dans les défilés.

Les ambassadeurs près des puissances étrangères étaient très-jaloux d'avoir la préséance les uns sur les autres. Louis XIV ne souffrait pas qu'on la disputât aux siens. Une lutte engagée à cette occasion, à la cour d'Angleterre, entre l'ambassadeur de France et le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, aurait infailliblement amené la guerre entre les deux puissances, si le cabinet espagnol ne s'était soumis à faire des réparations. Sous le règne de Napoléon, les ambassadeurs français avaient partout le premier rang.

On mettait aussi au nombre des préséances l'honneur d'être nommé le premier dans un traité de paix, d'alliance, de commerce, et la France jouit longtemps de cet honneur-là. Depuis trente ans environ, pour éviter les réclamations et prévenir des difficultés qui pourraient devenir d'autant plus graves, que le sujet en serait plus puéril, on a pris le parti raisonnable de nommer en ces sortes d'occasions les puissances contractantes, suivant l'ordre alphabétique des noms qu'elles portent.

On plaçait encore dans la même catégorie le droit de recevoir la première visite, d'être salué avant un autre, etc. Le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, fut deux fois assiégé dans son palais par la garde corse à laquelle s'était jointe la populace de la ville, et forcé d'abandonner le palais Farnèse qu'il habitait, pour s'être refusé à un ancien usage, suivant lequel les représentants des têtes couronnées rendaient la première visite aux parents du pape et à son premier ministre; outrage dont Louis XIV tira une vengeance éclatante et solennelle. Dans un lit de justice tenu par le même prince, Saintot, maître des cérémonies, après avoir salué le monarque, salua les princes du sang, ensuite les prélats, puis le parlement. Le premier président Lamoignon, qui prétendait que le parlement devait être salué après les princes du sang, dit : « Saintot, la cour ne reçoit « point vos civilités. »

Lors de l'établissement du gouvernement impérial, l'ordre des préséances dans les cérémonies publiques fut réglé par le titre Ier du décret du 24 messidor an XII. Le monument le plus remarquable en ce genre, est le procès-verbal du sacre et du couronnement de Napoléon, qui eut lieu le 11 frimaire an XIII, dans l'église métropolitaine de Paris. L'ordre qui fut suivi depuis, et celui qui s'observe aujourd'hui, se trouvent dans le procès-verbal du sacre et du couronnement de Charles X à Reims, et dans le compte rendu que publie deux fois par an le *Moniteur*, des réceptions qui ont lieu à la cour, lorsque les grands corps de l'État, dignitaires, fonctionnaires, etc., vont complimenter le roi à l'occasion de sa fête ou de la nouvelle année.

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE PARIS (*).

Liste de ces magistrats.

1344. Simon *de Buci*.
1373. Guillaume Ier *de Sens*.
1389. Pierre *d'Orgemont*.
1399. Guillaume II *de Sens*.
1403. Jean *de Popincourt*.
1413. Arnaud *de Corbie*.
1418. Henri *de Marle*.
1418. Robert *Mauger*.
1438. Philippe *de Morvilliers*.
1456. Adam *de Cambray*.
1461. Yves *de Scepeaux*.
1461. Hélie *de Torrete*.

(*) Voy. PARLEMENT.

1467. Mathieu *de Nanterre.*
1471. Jean *Dauvet.*
1481. Jean *le Boulanger.*
1497. Jean *de la Vacquerie.*
1505. Pierre *de Courtardi.*
1512. Jean *de Ganai.*
1535. Antoine *Duprat.*
1517. Pierre *Mondot de la Marthonie.*
1519. Jean *Olivier de Leuville.*
1529. Jean *de Selve.*
1554. Pierre *Lizet.*
1560. Jean *Bertrandi.*
1562. Gilles *le Maître.*
1582. Christophe *de Thou.*
1616. Achille *de Harlay.*
1627. Nicolas *de Verdun.*
1628. Jérôme *de Hacqueville.*
1630. Jean *Bochart.*
1640. Nicolas *le Jay.*
1656. Mathieu *Molé.*
1657. Pomponne *de Bellièvre.*
1677. Guillaume *de Lamoignon.*
1693. Nicolas *Potier de Novion.*
1712. Achille II *de Harlay.*
1712. Louis Ier *Lepelletier.*
1723. Jean-Antoine *de Mesme.*
1724. André *Potier de Novion.*
1736. Antoine *Portail.*
1743. Louis II *Lepelletier.*
1743. René-Charles *de Maupeou.*
1757. Mathieu-François *Molé.*
1763. René-Nicolas-Charles-Augustin *de Maupeou.*
1768. Étienne-François *d'Aligre.*
1769. Jean-Baptiste-Gaspard *Bochart de Saron,* jusqu'en 1792.

PRÉSIDIAUX. La féodalité avait donné naissance à une infinité de juridictions particulières qui distribuaient la justice d'une manière souvent inique. Les rois songèrent enfin à établir un tribunal auquel devaient recourir ceux qui se sentaient lésés. Ce tribunal fut appelé *présidial*, et les membres qui le composèrent, juges *présidiaux.* C'étaient des juges supérieurs auxquels on en appelait des jugements rendus par les justices seigneuriales.

En 1551, Henri II publia un édit qui est appelé communément l'*édit des présidiaux*, et qui avait pour but d'abréger les procès en déchargeant les cours souveraines d'un grand nombre d'appellations de peu d'importance. Cet édit établissait que dans chaque bailliage et sénéchaussée il y aurait un siége présidial pour le moins, en tel lieu et endroit qui paraîtrait le plus utile; que ce siége serait composé de neuf magistrats, y compris les lieutenants généraux et particuliers, de manière à ce qu'il y eût toujours sept conseillers. Ces magistrats devaient connaître de toutes les matières criminelles et civiles. Pour ces dernières, ils jugeaient sans appel et en dernier ressort les procès dont l'objet en litige n'excédait pas une valeur de 250 liv. en principal, ou 10 de rente. Les sentences rendues par les présidiaux, sur un objet dont la valeur n'excédait pas la somme de 500 livres en principal, ou 20 livres de rente, étaient exécutables par provision, nonobstant appel. L'édit des présidiaux fut interprété par plusieurs autres, que l'on appela *édits d'ampliation des présidiaux* et qui portèrent création de présidiaux dans tous les parlements, et même dans les villes où il n'y avait pas de bailliage et sénéchaussée royale.

Les choses restèrent ainsi jusqu'à l'ordonnance de Moulins, qui supprima tous les présidiaux établis dans les siéges particuliers des bailliages, et régla qu'il n'y aurait qu'un siége présidial dans la ville capitale de chaque bailliage et sénéchaussée; de manière que les juges de présidial ne firent plus qu'une même compagnie avec les juges des bailliages et sénéchaussées, où ils furent établis. Les divers édits relatifs aux présidiaux, tantôt augmentant, tantôt diminuant leur autorité, avaient jeté une espèce d'incertitude sur leurs attributions réelles, de manière qu'insensiblement ils avaient perdu l'autorité dont ils devaient jouir. Les édits de 1774, 1777 et 1778, réglèrent d'une manière positive les attributions de ces tribunaux. D'après la disposition de ces différentes lois, les présidiaux ne connaissaient, soit en première instance, soit par appel, que des demandes et contestations qui n'excédaient pas la somme de 2,000 livres, tant en principal qu'intérêts.

Dans les cérémonies publiques, les juges des présidiaux avaient rang au-dessus des maires, gouverneurs et échevins des villes; ils avaient la préséance sur les gentilshommes et sur le chapitre des cathédrales, et en plusieurs lieux ils avaient le droit de porter la robe rouge aux jours de cérémonie. Les pré-

sidiaux se sont maintenus jusqu'en 1791.

Presles (Raoul de), appelé ailleurs *Paul de Prayères*, avocat, né à Laon, à la fin du treizième siècle, fut attaché, en qualité de secrétaire, à Philippe le Bel, et servit utilement la reine Jeanne de Navarre et son fils Louis le Hutin. Accusé de complicité avec Pierre Latilly, dans l'empoisonnement de Philippe le Bel, il fut emprisonné et l'on confisqua ses biens; mais, son innocence ayant été reconnue, il rentra dans tous ses droits, fut nommé, en 1319, conseiller au parlement et mourut quelques années après. Il avait consacré une partie de ses richesses à des fondations pieuses et à l'établissement à Paris d'un collége qui porta son nom jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Raoul de Presles, fils naturel du précédent, cultiva les lettres avec succès, et fut nommé maître des requêtes par Charles V. Il traduisit en français, par l'ordre de ce prince, la *Cité de Dieu* de saint Augustin, imprimée à Abbeville en 1486, 2 vol. in-folio, et réimprimée à Paris en 1531. C'est la première version française qui ait été faite de cet ouvrage. On a encore de de Presles un *Traité de la puissance ecclésiastique et séculière*. Il mourut en 1383, âgé de 67 ans.

Presse. Voy. Censure, Imprimerie, Journaux, Librairie.

Prétextat (saint), évêque de Rouen au sixième siècle, attira sur lui la colère de Frédégonde en mariant Brunehaut avec Mérovée, en 576; un concile, tenu à Paris l'année suivante, annula cette union, et le prélat fut exilé dans une île de la basse Normandie. Revenu ensuite dans son diocèse, il fut assassiné par les ordres de Frédégonde, en 588. Voyez les détails de cet événement dans les *Récits mérovingiens* de M. Augustin Thierry. Cet historien y a raconté avec son talent habituel la fin malheureuse de Prétextat.

Preuves judiciaires. Au commencement de la monarchie, la preuve testimoniale, tant en matière civile que criminelle, était très-souvent employée en France; mais la facilité de corrompre les témoins ayant rendu leurs dépositions suspectes, on admit ces preuves étranges que l'on appela *jugements de Dieu* (voy. Combats judiciaires), et qui, du neuvième au treizième siècle, furent généralement employées pour démontrer l'innocence ou la culpabilité des accusés.

On distinguait alors deux sortes de preuves judiciaires, l'une appelée *la purgation vulgaire*, l'autre *la purgation canonique*. La purgation vulgaire se faisait de six manières différentes : par l'eau froide, par l'eau bouillante, par le feu, par le fer rouge, par le combat en champ clos, par la croix et par l'Eucharistie, quelquefois aussi par la *cruentation*, c'est-à-dire lorsqu'il découlait du sang de la plaie de l'homme homicidé, en présence de celui qui était accusé du meurtre. Nous renvoyons à l'article Épreuves judiciaires, pour l'explication de ces différentes espèces de preuves.

La purgation canonique se faisait par le serment. L'accusé faisait jurer plusieurs personnes qu'elles le croyaient innocent du crime dont on l'accusait. L'accusateur, de son côté, produisait des gens qui juraient que son accusation était juste; et celui des deux qui avait un plus grand nombre de témoins gagnait sa cause. Frédégonde, accusée d'adultère par son mari, fit jurer trois évêques et trois cents seigneurs de sa cour qu'ils croyaient que l'enfant né d'elle était légitime (voy. Conjurateur).

A mesure que la civilisation fit des progrès, ces usages barbares se perdirent. Cependant, indépendamment des deux espèces de preuves que nous venons d'indiquer, on employa pendant longtemps encore trois autres preuves aussi vagues que les deux précédentes, celles qui résultaient de la probabilité du fait, du bruit commun et de la fuite, *ab evidentia facti, fama publica et fuga*.

Dans l'état du droit criminel, au moment de la révolution de 1789, on admettait quatre sortes de preuves : la preuve *testimoniale*, qui se formait de la déposition des témoins; la preuve *instrumentale*, qui se tirait des écrits; la preuve *vocale*, qui se tirait de l'aveu des accusés, et la preuve *conjecturale*, qui résultait des indices et présomptions.

Préval (Claude-Antoine de), né en

Franche-Comté, d'une famille recommandable par les services qu'elle avait rendus au pays dans les armes et dans la magistrature, entra de bonne heure au service, dans le régiment d'Enghien-infanterie, et fit avec ce corps la guerre dite de *sept ans* et celle d'Amérique. Il organisa, en 1790, la garde nationale de Salins, dont il prit le commandement; puis rejoignit son régiment en Allemagne, où il se fit remarquer. Sa conduite pendant le siége de Landau lui mérita le grade de général de brigade et le commandement de cette place. Il réparait par une sage administration les suites du long siége que cette place venait de soutenir, lorsqu'un terrible accident vint replonger la ville dans le deuil et dans l'affliction. Le feu prit à l'arsenal, dont les magasins à poudre étaient très-rapprochés, et tout faisait craindre l'entière destruction de la place. Il n'en fut pas ainsi, pourtant, et Landau dut sa conservation au courage et aux promptes dispositions de son commandant. Néanmoins, la malveillance lui imputa cette catastrophe, et le gouvernement le suspendit de ses fonctions. Le premier consul répara plus tard cette injustice en le plaçant dans la 2ᵉ demi-brigade de vétérans, à Besançon, où ce brave général mourut en 1808.

Claude-Antoine, vicomte de PRÉVAL, fils du précédent, né à Salins en 1776, entra au service à l'âge de 13 ans, et se fit remarquer à la bataille de Weingarten, près de Spire; au siége du fort de Manheim, et au passage du Rhin. Passé à l'armée d'Italie en 1797, il se signala aux batailles de Magnano et de Novi, et fut appelé en 1801 au commandement du 3ᵉ régiment de cuirassiers. Il fit à la tête de ce corps la campagne de 1805 à la grande armée, et donna les plus grandes preuves d'habileté et de valeur à la bataille d'Austerlitz. Sa conduite à Iéna et à Pultusck lui mérita, le 31 décembre 1806, le grade de général de brigade. Après la paix de Presbourg, l'empereur voulant utiliser ses talents administratifs, l'appela au conseil d'État, et lui confia des travaux importants sur l'organisation et la législation de l'armée de terre. Pendant les guerres de 1813 et 1814, le général Préval fut chargé du commandement d'un corps de troupes qui s'étendait de Fulde à Marbourg, et il montra dans cette circonstance une grande expérience de la guerre. Il remplaça ensuite le général Roussel d'Hurbal dans le commandement des dépôts de cavalerie, dont le centre était à Versailles. Nommé lieutenant général le 10 mai 1814, il fut chargé pendant les Cent-Jours de la réorganisation de la cavalerie, et ne cessa, depuis, de remplir d'importantes fonctions, soit comme inspecteur général, soit comme membre de différents comités. Baron sous l'empire, vicomte sous la restauration, il est devenu pair de France en 1837.

PRÉVILLE (Pierre-Louis DUBUS dit), célèbre comédien, né à Paris en 1721, s'engagea d'abord dans une troupe de campagne, et, après avoir rempli différents rôles en province, fut appelé à la Comédie-Française en 1753. Il fit pendant 33 ans les délices de la capitale, surtout dans les rôles de *la Rissole* du *Mercure galant*, de *Turcaret*, de *Sosie*, de *Figaro*, du *Bourru bienfaisant*, etc. Le public lui manifesta, au moment de sa retraite, qui eut lieu en 1786, de vifs regrets. Il reparut encore deux fois sur le théâtre: la première en 1791, la seconde en 1794, et fut reçu avec le même enthousiasme. Il mourut à Beauvais en 1799. Il était membre de l'Institut, depuis la formation de ce corps savant.

PRÉVOST (l'abbé), naquit à Hesdin, dans l'Artois, en 1697. Élevé chez les jésuites de cette ville, il fut d'abord fervent novice; puis, à seize ans, il quitta le collége et s'engagea dans l'armée comme volontaire. S'étant lassé de la vie des camps, il retourna chez ses maîtres, et se disposa à prendre la robe; puis, attiré de nouveau par les plaisirs du monde, il rentra dans l'armée avec un grade, et se livra à tous les plaisirs d'une jeunesse ardente et dissipée. Un amour malheureux le fit rentrer en lui-même: le désespoir dont il fut atteint le ramena à son ancienne résolution de se faire prêtre. Après avoir reçu les ordres, il se fit admettre dans l'ordre des Bénédictins de Saint-Maur. Cependant il vint un jour où la vie du cloître commença à lui peser: il sentit se re-

veiller puissamment son goût pour le mouvement et le plaisir. Il demanda d'abord à être transféré dans le cloître de Cluny, où la règle était moins austère. Comme on tardait à le satisfaire, il s'enfuit, et alla chercher un asile en Hollande. Là, il écrivit pour vivre. Il se mit à composer des romans, qui souvent n'étaient autre chose que l'histoire arrangée de son propre cœur. Il passa ensuite en Angleterre avec une jeune protestante, dont il s'était épris à la Haye, et à laquelle il avait fait partager la passion la plus vive. Il écrivit et fit paraître à Londres *Cléveland* et *Manon Lescaut.* Enfin il obtint de revenir en France, et d'y revenir affranchi de ses vœux de bénédictin. Le prince de Conti, qui goûtait fort ses romans, le prit pour son aumônier. Désormais plus tranquille, l'abbé Prévost se livra tout entier aux lettres. Il publia *le Doyen de Killerine* et *l'Histoire des voyages,* en même temps qu'il continuait un journal, *le Pour et le contre*, commencé à Londres. Il mourut jeune encore, et d'une affreuse mort : frappé d'un évanouissement qui ressemblait à la mort, il expira sous le scalpel d'un chirurgien ignorant, qui croyait faire l'autopsie d'un cadavre. Cet écrivain, à qui l'on a reproché avec raison l'abondance trop rapide de sa plume, mais en qui l'on ne peut méconnaître une imagination vive, une âme tendre et un talent souple et gracieux, a laissé beaucoup de livres agréables et un chef-d'œuvre. Ce chef-d'œuvre est *Manon Lescaut.* Cette histoire, fort simple et racontée avec la plus grande simplicité, émeut, attendrit, entraîne par la seule force de la vérité et de la passion.

Prévôt des marchands. C'était le nom que l'on donnait, sous l'ancienne monarchie, au premier magistrat de la ville de Paris. Ce nom indique l'origine de la magistrature ; en effet, les premiers qui le portèrent ne furent que les chefs de la confrérie des *marchands de l'eau*, de cette *hanse parisienne* qui, née sous l'administration romaine, survécut, ainsi que plusieurs autres corporations du même temps, à tous les désastres des invasions barbares et des changements de dynastie, et devint, vers le douzième siècle, la plus puissante de toutes les associations qui exerçaient alors le commerce dans la capitale. Ce fut, dit-on, Philippe-Auguste qui donna au *prévôt de la marchandise de l'eau,* droit de juridiction sur toutes les autres corporations de la ville. Ce prince, dit Malingre, dans ses *Annales,* liv. III, p. 50, se disposant à partir pour la croisade, et prévoyant que, pendant son absence, quelques ennemis pourraient facilement prendre et piller la ville, qui n'était point encore close du côté du Petit-Pont, fit venir sept personnages choisis parmi les plus notables bourgeois, leur confia le gouvernement de la ville, avec le titre d'échevins, et leur donna pour chef le prévôt des marchands.

Dix sergents étaient attachés au service du prévôt des marchands et des échevins ; six de ces agents subalternes conservèrent le titre de *sergents du parlouer aux bourgeois ;* les quatre autres s'appelaient *sergents de la marchandise.*

Le prévôt des marchands était élu tous les trois ans (*), le lendemain de l'Assomption, par trente-quatre conseillers municipaux, par les quarteniers et par les délégués des bourgeois de la capitale. Le père et le fils, les deux frères, l'oncle et le neveu, les deux cousins germains, ne pouvaient être élus en même temps aux fonctions de prévôt des marchands et d'échevin. Les bourgeois nés à Paris étaient seuls électeurs et éligibles.

Le prévôt des marchands présidait le bureau de la ville ; assisté des échevins, il jugeait toutes les causes de commerce pour les marchandises expédiées par eau, celles des officiers de la ville pour fait de leur charge, les procès des marchands et des commis, les contestations relatives aux rentes de l'hôtel de ville ; il fixait le prix des marchandises arrivées dans les ports ; il avait la police de la navigation de la Seine, en aval et en amont ; il ordonnançait toutes les dépenses relatives à la construction et à l'entretien des ponts, des fontaines, des remparts et de tous les édifices pu-

(*) Dans les derniers temps, les prévôts des marchands étaient ordinairement continués dans leurs fonctions pendant huit années.

blics; il réglait les cérémonies publiques; en un mot, il était le chef de l'administration municipale, et réunissait, en outre, à ces fonctions d'importantes attributions judiciaires.

On conçoit qu'un magistrat électif possédant de si importantes attributions devait être, dans les temps de troubles civils, un rival redoutable pour les représentants du pouvoir héréditaire; et, en effet, plusieurs prévôts des marchands exercèrent, avec l'appui du peuple qui les avait élus et les regardait comme les défenseurs nés de ses intérêts, une véritable dictature (*). Aussi, les rois cherchèrent-ils sans cesse à diminuer l'étendue de leurs attributions, dont les plus importantes furent, sous Louis XIV, données au lieutenant général de police.

Le dernier prévôt des marchands fut ce Jacques de Flesselles, qui eut une fin si tragique. Il fut remplacé par Bailli, qui prit le titre de maire. Quant aux échevins, ils se tinrent à l'écart, et leur place fut prise par les électeurs qui avaient nommé les députés du tiers état de Paris aux états généraux. (Voy. FLESSELLES, et COMMUNE DE PARIS (**).

LISTE DES PRÉVÔTS DES MARCHANDS DE LA VILLE DE PARIS.

1268. Jean *Augier*.
1286. Guillaume *Pirdoé*.
1280. Guillaume *Bourdon*.
1289. Jean *Arodé*.
..... Jean *Popin*.
1296. Guillaume *Bourdon*, pour la 2e fois.
1299. Étienne *Barbette*.
1304. Guillaume *Pirdoé*, pour la 2e fois.
1314. Étienne *Barbette*, pour la 2e fois.
1321. Jean *Gentien*.
1355. Étienne *Marcel*.
..... Jean *Culdoé*.
1359. Jean *Desmarest*.
1371. Jean *Fleury*.
1380. Audoin *Chauveron*.
1388. Jean de *Folleville*.
..... Jean Juvenal *des Ursins*.
1404. Charles *Culdoé*.
1411. Pierre *Gentien*.
..... André *Despernon*.
1413. Pierre *Gentien*, pour la 2e fois.
1415. Philippe de *Brébant*.
1417. Guillaume de *Ciriasse*.
1418. Noël *Prévost*.
1419. Hugues *le Cocq*.
1420. Guillaume *Sanguin*.
1421. Hugues *Rapioult*.
1436. Michel *Laillier*.
1438. Pierre *des Landes*.
1444. Jean *Baillet*.
1450. Jean *Bureau*.
1452. Dreux *Budé*.
1456. Jean de *Nanterre*.
1460. Henri de *Livres*.
1466. Michel de *la Grange*.
1468. Nicolas de *Louviers*.
1470. Denis *Hesselin*.
1474. Guillaume *le Comte*.
1476. Henri de *Livres*, pour la 2e fois.
1484. Guillaume de *la Haie*.
1486. Jean *du Drac*.
1490. Pierre *Poignant*.
..... Jacques *Piedefer*.
1494. Nicole *Viole*.
1496. Jean de *Montmirail*.
1498. Jacques *Piedefer*, pour la 2e fois.
1500. Nicolas *Potier*.
1502. Germain de *Marle*.
1506. Eustache *Luillier*.
..... Dreux *Raguier*.
1508. Pierre *le Gendre*.
..... Robert *Turquant*.
1512. Roger *Barme*.
1514. Jean *Boulart*.
1516. Pierre *Clutin*.
1518. Pierre *Lescot*.
1520. Antoine *le Viste*.
1522. Guillaume *Budé*.
1524. Jean *Morin*.
1526. Germain de *Marle*.
1528. Gaillard *Spifame*.
1530. Jean *Luiller*.
1532. Pierre *Violle*.
1534. Jean *Tronçon*.
1538. Augustin de *Thou*.
1540. Étienne de *Montmirail*.
1542. André *Guillard*.
1544. Jean *Morin*.
1546. Louis *Gayant*.
1548. Claude *Guyot*.
1552. Christophe de *Thou*.
1554. Nicole de *Livres*.
..... Nicolas *Perrot*.
1558. Martin de *Bragelogne*.
1560. Guillaume de *Marle*.
1564. Guillaume *Guyot*.

(*) Voy. MARCEL (Étienne).

(**) L'administration municipale était aussi dirigée à Lyon par un prévôt des marchands dont les attributions étaient à peu près les mêmes que celles du prévôt des marchands de Paris.

1566. Nicolas *le Gendre.*
1570. Claude *Marcel.*
1572. Jean *le Charron.*
1575. Nicolas *Luillier.*
1578. Claude *Daubray.*
1580. Augustin de *Thou.*
1582. Étienne de *Neuilly.*
1586. Nicolas *Hector.*
1590. Charles *Boucher d'Orsay.*
1592. Jean *Luillier.*
1594. Martin *Langlois.*
1598. Jacques *Danes.*
1600. Antoine *Guyot.*
1602. Martin de *Bragelogne.*
1606. Jacques *Sanguin.*
1612. Gaston de *Grieu.*
1614. Robert *Miron.*
..... Antoine *Bouchet.*
1618. Henri de *Mesmes.*
1622. Nicolas de *Bailleul.*
1628. Christophe *Sanguin.*
1632. Michel *Moreau.*
1638. Oudart *le Feron.*
1641. Christophe *Perrot.*
..... Macé le *Boulanger.*
1644. Jean *Scarron.*
1646. Jérôme *le Feron.*
1650. Antoine *le Febvre.*
1654. Alexandre de *Sève.*
1652. Daniel *Voisins.*
1668. Claude *le Pelletier.*
1676. Auguste-Robert de *Pomerau.*
1682. Henri de *Fourci.*
1692. Claude *Bosc.*
1700. Charles *Boucher d'Orsay.*
1708. Jérôme *Bignon.*
1716. Charles *Trudaine.*
1720. Pierre-Antoine de *Castagnière de Chateauneuf.*
1725. Nicolas *Lambert.*
1729. Michel-Étienne *Turgot.*
1740. Felix *Aubry de Vastan.*
1743. Louis-Basile de *Bernage.*
1758. J.-Baptiste-Élie *Camus de Pontcarré.*
1764. Armand-Jérôme *Bignon.*
1772. Jean-Baptiste-François de la *Michodière.*
1778. Louis *Lepelletier.*
1789. Jacques de *Flesselles.*

PRÉVÔTS DE PARIS. Dans les premiers temps de la monarchie, les comtes de chaque province commandaient les armées et avaient l'administration de la justice. Les vicomtes, en leur absence, exerçaient les mêmes fonctions. Hugues Capet, en arrivant au trône (987), supprima ces deux titres pour le comté de Paris, et y substitua celui de prévôt, avec les mêmes prérogatives. Le prévôt de Paris, qui était magistrat d'épée, était le chef du *Châtelet* (voy. ce mot). Il était chargé du gouvernement politique et des finances dans toute l'étendue de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et il y représentait le roi pour le fait de la justice. Il connaissait des priviléges des bourgeois, et était conservateur né de ceux de l'Université. Le premier prévôt de Paris, dont l'histoire fasse mention, est un nommé Étienne, qui était revêtu de cette dignité en 1032. Ces hautes fonctions ne furent d'abord données qu'au mérite; mais, pendant la minorité de saint Louis, les besoins de l'État les firent comprendre dans les *fermes du roi* (1245-1251). Il en résulta de graves abus. Saint Louis s'efforça de les detruire, en ordonnant, en 1254, que cette dignité ne serait plus donnée à ferme, mais en garde pour le roi; et le prévôt de Paris prit, depuis, le titre de *garde de la prévôté de Paris.*

Le prévôt était tenu d'exercer la justice en personne; mais Charles VIII, en 1493, et Louis XII, en 1498, ayant ordonné que les prévôts de Paris fussent docteurs ou licenciés en droit, ceux-ci laissèrent l'administration de la justice à un lieutenant civil, et ne gardèrent que le gouvernement de la ville et des armes, qui restèrent attachés à leur office jusqu'à François I[er] (1515-1547). Ils jugèrent en dernier ressort jusqu'à la création des présidiaux par Henri II (1551).

Le prévôt de Paris était considéré comme *le premier dans la ville, après le roi et messieurs du parlement;* il était toujours escorté de gardes, et avait sous lui, dans les derniers temps, trois lieutenants généraux, civil, criminel et de police, outre trois lieutenants particuliers.

LISTE DES PRÉVÔTS DE PARIS.

1060. *Étienne.*
1192. Anselme de *Garlande.*
1196. Hugues de *Meulant.*
1200. *Thomas.*
1202. Robert de *Meulant.*
1217. Philippe *Hamelin.*
1217. Nicolas *Harrode.*
1227. Jean *Desvignes.*

1229. *Thilloy.*
1235. Étienne *Boislève* ou *Boileau.*
1245. Guernes de *Verberie.*
1245. Gaultier *le Maître.*
1256. Henri *Dyerres.*
1256. Eudes *le Roux.*
1258. Étienne *Boileau.*
1260. Pierre *Gontier.*
1261. Étienne *Boileau.*
1270. Renau *Barbou.*
1277. Maré de *Morées.*
1277. Eudes le *Roux.*
1277. Henri *Dyerres.*
1277. Guy *Dumex.*
1283. Gilles de *Compiègne.*
1285. Oudard de la *Neuville.*
1287. Pierre *Sayneau.*
1289. Jean de *Montigny.*
1291. Jean de *Marle.*
1291. Guillaume d'*Hangest.*
1296. Jean de *Saint-Léonard.*
1297. Robert *Mauger.*
1298. Guillaume *Thiboust.*
1302. Pierre *Jumeau.*
1304. Pierre de *Dicy.*
1308. Firmin *Coquerel.*
1310. Jean *Ploibant.*
1316. Henri *Tapperel.*
1320. Gilles *Hacquin.*
1321. Jean *Robert.*
1322. Jean *Loncle.*
1325. Hugues de *Crusy.*
1330. Jean *Milon.*
1334. Pierre *Belagent.*
1339. Guillaume *Gormont.*
1348. Alexandre de *Crèvecœur.*
1353. Guillaume *Staize.*
1358. Jean *le Bacle de Meudon.*
1361. Jean *Bernier.*
1367. Hugues *Aubriot.*
1381. Audouin *Chauveron.*
1388. Jean de *Folleville.*
1401. Guillaume de *Tignonville.*
1408. Pierre *des Essarts.*
1410. Bruneau de *Saint-Clair.*
1411. Pierre *des Essarts.*
1412. Robert de *la Heuse.*
1413. Tannegui *Duchatel.*
1413. Robert de *la Heuse.*
1413. André *Marchant.*
1414. Tanneguy *Duchatel.*
1414. André *Marchant.*
1414. Tanneguy *Duchatel.*
1418. Guy de *Bar.*
1418. Jacques *Lamban.*
1418. Guy de *Bar.*
1418. Gilles de *Clamecy.*
1420. Jean *Dumesnil.*
1420. Jean de *Labeaume.*
1421. Pierre de *Marigny.*
1421. Pierre de *Leverrat.*
1421. Simon de *Champluisant.*
1421. Jean *Doule.*
1422. Simon de *Champluisant.*
1422. Simon *Morhier.*
1432. Gilles de *Clamecy.*
1436. Philippe de *Ternant.*
1436. *Boulainvillers.*
1436. Ambroise de *Loré.*
1436. Jean d'*Estouteville.*
1446. Robert d'*Estouteville.*
1461. Jacques de *Villiers.*
1465. Robert d'*Estouteville.*
1479. Jacques d'*Estouteville.*
1509. Jacques de *Coligny.*
1512. Gabriel d'*Alègre.*
1522. Jean de *la Barre.*
1533. Jean d'*Estouteville.*
1540. Antoine *Duprat.*
1553. Antoine *Duprat*, fils du précédent.
1592. Charles de *Neuville.*
1593. Jacques d'*Aumont.*
1611. Louis *Séguier.*
1653. Pierre *Séguier.*
1670. Armand du *Camboust.*
1685. Charles-Denis de *Bullion.*
1723. Gabriel-Jérôme de *Bullion.*
1755. Alexandre de *Ségur.*
1766. Anne-Gabrielle-Henri-Bernard de *Boulainvilliers*, jusqu'en 1792.

PRÉVÔT DE LA CONNÉTABLIE, ou GRAND PRÉVÔT DE FRANCE, ou PRÉVÔT DE L'HÔTEL. On nommait ainsi un officier d'épée chargé de juger toutes les personnes de la suite de la cour, en quelque lieu que celle-ci se transportât. Quelques auteurs ont prétendu que cette fonction n'était autre que celle des anciens maires du palais. Toujours est-il que le grand prévôt exerçait une haute juridiction, qu'il présidait un tribunal composé de deux lieutenants généraux civils, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un trésorier, de douze procureurs. Outre ses officiers de robe longue, le grand prévôt avait sous lui une compagnie de cent gardes, commandée par un lieutenant général d'épée. Il connaissait en première instance des causes civiles, et, en dernier ressort, de toutes les causes criminelles et de police, en ce qui touchait les personnes qui étaient à la suite de la cour. Comme on peut le penser, cette juridiction devait souvent empiéter sur les autres tribunaux, et par là même don-

par matière à de nombreux conflits. Pour obvier aux inconvénients qui se renouvelaient tous les jours, un arrêt de règlement de 1762 détermina leur compétence.

Prévôts militaires. Officiers chargés de la police des troupes aux armées en campagne, dans les camps ou dans les villes de garnison. Depuis l'ordonnance du 3 mai 1832, sur le service des troupes en campagne, le titre de *grand prévôt* est donné au commandant de la gendarmerie d'une armée, et celui de *prévôt* au commandant de la gendarmerie d'une division. Leurs attributions embrassent tout ce qui est relatif aux crimes et délits; ils protégent les habitants contre le pillage ou toute autre violence, surveillent l'exécution des règlements relatifs aux prohibitions de chasse et des jeux de hasard, et écartent de l'armée les femmes de mauvaise vie.

Dès que le grand prévôt ou le prévôt ont eu connaissance d'un crime ou délit, ils commencent les informations nécessaires. Dans le cas de flagrant délit entraînant peine afflictive et infamante, ils se transportent immédiatement sur les lieux, opèrent la saisie des pièces de conviction, et dressent procès-verbal de toutes les dépositions et de tous les renseignements qu'ils peuvent recueillir. Les prévôts font également procéder à la recherche et à l'arrestation des prévenus. Ils donnent aux rapporteurs des conseils de guerre tous les documents que ceux-ci leur demandent et visitent fréquemment les lieux qu'ils jugent avoir plus spécialement besoin de leur surveillance.

Le grand prévôt a une garde à son logement. Dans les marches et dans ses tournées il est escorté de deux brigades de gendarmerie. Le prévôt, dans le même cas, est accompagné d'une brigade.

Prieur. Il y avait différentes espèces de prieurs: le *prieur claustral* était celui qui gouvernait les religieux dans les abbayes ou prieurés qui étaient en commende; le *prieur conventuel*, celui qui ne reconnaissait pas de supérieur dans le couvent où il était; le *prieur séculier* n'était soumis à aucune règle, n'était point engagé dans la profession monacale, et possédait un bénéfice simple avec le titre de prieuré. Celui qui tenait le premier rang dans une abbaye, lorsqu'elle avait plusieurs supérieurs, était appelé *grand prieur*, comme à Cluny, à Fécamp et à Saint-Denis, où l'on comptait cinq prieurs

Prieur-Duvernois (C. A.), plus connu sous le nom de **Prieur de la Côte-d'Or**, né à Auxonne en 1763, était officier du génie lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec enthousiasme, et fut nommé, en 1791, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative. Il travailla dans les commissions et les bureaux, prit rarement la parole dans les discussions, et vota toujours avec les membres du côté gauche. Réélu à la Convention, il ne s'y fit pas remarquer davantage comme orateur, continua ses utiles et modestes travaux dans les comités, suivit toujours la bannière du parti démocratique, se prononça pour la mort, sans appel ni sursis, lors du procès du roi, et fut envoyé, peu de temps après, en mission dans les départements de l'ouest. Il se trouvait dans le Calvados lorsque Guadet, Salles et quelques autres députés girondins vinrent établir à Caen le foyer et le centre de l'insurrection fédéraliste. Il ne voulut pas prendre part à cette insurrection, et fut jeté par eux en prison. Il ne recouvra la liberté qu'après la défaite des insurgés à Vernon.

Revenu alors à Paris, Prieur fut pressé d'entrer dans le comité de salut public par Barrère, qui y était resté presque seul après le 31 mai, et qui en fut le réorganisateur. Il s'agissait de la direction des affaires militaires: Prieur proposa modestement de la confier à son ami Carnot, dont il reconnaissait la supériorité, et après quelques explications, l'un et l'autre consentirent à partager le fardeau qu'on leur offrait. Prieur se chargea de surveiller et d'activer la fabrication des armes, des poudres et des salpêtres, tandis que son collègue garda pour lui le personnel de l'armée et la conception des plans de campagne. Ils furent tous les deux absorbés par leurs travaux spéciaux durant le règne du comité dont ils faisaient partie. Au 9 thermidor, ils se trouvèrent un moment dans des rangs

qui n'étaient pas les leurs et ils ne tardèrent pas à s'en repentir ; car bientôt la réaction voulut les atteindre. Ils ne firent rien pour en éviter les coups; loin de là, ils refusèrent ainsi que Robert Lindet l'exception que les thermidoriens proposaient d'admettre en leur faveur, et réclamèrent la solidarité des actes qui étaient imputés à leurs anciens collègues, Billaud, Collot et Barrère. La Convention n'en persista pas moins à distinguer les *travailleurs* (comme on les appelait) des autres membres qui avaient eu dans leurs départements l'administration municipale et la politique, et tandis que ceux-ci étaient envoyés à Cayenne, Prieur, Carnot et Lindet continuèrent de siéger parmi les représentants de la nation.

Le 18 juin 1795, Prieur présenta à la commission des onze et aux comités de salut public, d'instruction publique et des travaux publics, un mémoire sur l'école centrale des travaux publics, qui est devenue depuis l'école polytechnique. Les comités réunis ordonnèrent la publication de ce mémoire, qui renfermait un plan d'organisation pour la première école scientifique de l'Europe, et qui élevait, comme par enchantement, l'un des plus utiles et des plus beaux monuments dont la révolution ait doté la France. « Citoyens, disait « Prieur en finissant, trop longtemps « l'ignorance a habité les campagnes et « les ateliers; trop longtemps le fana- « tisme et la tyrannie se sont emparés « de concert des premières pensées des « jeunes citoyens pour les asservir ou « en arrêter les développements ! Ce « n'est pas à des esclaves ou à des mer- « cenaires à élever des hommes libres; « c'est la patrie elle-même qui vient « aujourd'hui remplir cette fonction « importante, et elle ne l'abandonnera « plus aux préjugés, à l'intérêt, à l'a- « ristocratie. Il faut que l'esprit des fa- « milles particulières disparaisse quand « la grande famille vous appelle : la ré- « publique laisse aux parents la direc- « tion de vos premières années; mais « aussitôt que votre intelligence se « forme, elle fait hautement valoir les « droits qu'elle a sur vous. Vous êtes « nés pour la république, et non pour « l'orgueil et le despotisme des famil- « les : elle s'empare de vous dans cet « âge heureux où l'âme ardente et sen- « sible s'épanouit à la vertu, et s'ouvre « naturellement à l'enthousiasme du « bien et à l'amour de la patrie. Placés « sous ses regards, elle vous suivra « avec intérêt : c'est en son nom que « des représentants du peuple se ren- « dront dans vos camps, iront présider « à vos jeux, assisteront à vos exerci- « ces : c'est sous les ailes de la repré- « sentation nationale que vous serez « instruits, et c'est à côté de la cité du « peuple francais, de celle qui a été le « siége de la révolution, et qui est le « foyer du patriotisme et la patrie des « arts, que vous viendrez recevoir une « instruction nécessaire à tout républi- « cain. » Ce langage est remarquable dans la bouche d'un homme qui professait un attachement sincère et indestructible pour la liberté, c'est-à-dire pour les mêmes doctrines au nom desquelles on conteste aujourd'hui à la patrie le droit de s'immiscer dans l'éducation de ses enfants pour l'attribuer exclusivement aux chefs de famille; mais la plupart des hommes d'État de la république n'entendaient pas la démocratie, comme quelques publicistes de nos jours, dans le sens de l'individualisme. et sentaient la nécessité de subordonner leur théorie de la liberté au besoin d'unité dans l'action politique et de communauté dans les idées et les sentiments sociaux.

Prieur de la Côte-d'Or ne borna pas ses services à l'école polytechnique : il attacha aussi son nom à l'établissement du télégraphe, à celui du bureau des longitudes, du conservatoire des arts et métiers, de l'Institut, et de l'uniformité des poids et mesures. Chargé, par le comité d'instruction politique, du rapport sur les moyens d'établir cette uniformité, il le présenta à la séance du 11 septembre 1795, et ses conclusions furent converties en décret le 23 du même mois. Après avoir ainsi coopéré à enrichir son pays des plus utiles découvertes et des plus sages innovations, il sortit, en 1798, de la carrière politique, et ne cessa depuis de vivre dans la plus entière obscurité. Cet éloignement des affaires publiques le préserva de l'application de la loi du 12 janvier 1816.

Il mourut à Dijon, en 1832. On a de lui : *Mémoire sur la nécessité et les moyens de rendre uniformes dans le royaume toutes les mesures d'étendue et de profondeur*, 1790, in-8° ; *Instructions sur le calcul décimal*, 1795, in-8°; *Rapport sur la loi du* 18 *germinal an* III, 1795, in-8°; *Rapport sur les moyens préparés pour établir l'uniformité des poids et mesures*, 1796, in-8°, et beaucoup d'autres *rapports* et *instructions* du même genre.

PRIEUR DE LA MARNE (...), né dans la Champagne vers 1760, exerçait la profession d'avocat à Châlons-sur-Marne, lorsqu'il fut nommé député du tiers état de cette ville aux états généraux. Il siégea au côté gauche de cette assemblée, et s'y distingua par ses principes démocratiques. Il réclama la formation provisoire des assemblées provinciales et municipales avant l'achèvement de l'acte constitutionnel, repoussa toute condition pécuniaire pour l'éligibilité des représentants, défendit avec opiniâtreté la cause des sociétés populaires, appuya vivement l'aliénation des biens ecclésiastiques, tout en proposant d'accorder un juste salaire aux ministres du culte, et d'augmenter surtout le traitement des vieillards, proposa de détruire le monument que le despotisme s'était lui-même élevé sur la place des Victoires, et ne cessa de combattre tout ce qui lui parut opposé à la révolution et favorable à l'ancien régime. En mai 1791, il demanda des mesures de rigueur contre les émigrés, dont le gouvernement favorisait la sortie de France et le rassemblement en armes sur les frontières. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, il se prononça contre l'inviolabilité du roi. Un mois après, il prit la parole sur les cas d'abdication de la royauté, et fit décréter que si le roi, sorti du royaume, n'y rentrait pas après l'invitation du corps législatif, et dans le délai qui serait énoncé, il serait censé avoir renoncé à la couronne; enfin, lors des protestations du côté droit, il proposa d'exclure de tout traitement ou pension sur le trésor public ceux des signataires qui étaient salariés par l'État.

On touchait à la clôture de la session : Prieur fut chargé d'une mission en Bretagne, et, à son retour à Paris, il fut élu vice-président du tribunal criminel de la Seine. Réélu, au mois de septembre 1792, député du département de la Marne à la Convention nationale, et chargé presque immédiatement d'une mission à l'armée de Dumouriez, il vint, après la retraite des Prussiens, reprendre son poste dans le sein de la représentation nationale, et vota, dans le procès de Louis XVI, la peine de mort, sans appel ni sursis. Quoiqu'il eût gémi, comme tous les véritables patriotes, des scènes horribles de septembre, il crut qu'il était impolitique d'en rechercher les auteurs dans un moment où l'on avait besoin de toute l'exaltation du parti auquel ils appartenaient, et il proposa, le 8 février 1793, de jeter prudemment un voile sur des excès irréparables. Le 27 mars suivant, dans la discussion sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, il défendit, contre Guadet et Buzot, l'article du décret qui exigeait des jurés qu'ils votassent à haute voix. Nommé ensuite successivement au comité de défense générale et au comité de salut public, il fut bientôt après chargé d'une nouvelle mission auprès des armées, et parcourut les départements du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, pour réveiller ou entretenir l'enthousiasme républicain des troupes. Il se rendit ensuite en Bretagne; et, malgré la sévérité de ses principes démocratiques et son adhésion aux mesures franchement révolutionnaires, il agit avec tant de modération et d'humanité, que Carrier le traita d'*imbécile en fait de révolution*.

Absent de Paris lors des événements du 9 thermidor, il n'eut pas à se prononcer entre les vainqueurs et les vaincus de cette journée; il fut néanmoins exclu du comité de salut public; mais il y rentra le 15 vendémiaire an III, et présida la Convention pendant le mois de brumaire suivant. Au 12 germinal, il se montra favorable aux insurgés, et demanda la mise en liberté des patriotes arrêtés depuis le 9 thermidor, ce qui le fit accuser, par André Dumont, de complicité dans l'insurrection. Il repoussa cette imputation avec succès; mais cela

ne l'empêcha pas de manifester de nouveau, dans la journée du 1er prairial, sa prédilection pour le parti démocratique. Porté par les sectionnaires révoltés à la commission extraordinaire de gouvernement, il s'empressa d'accepter ce périlleux honneur, et fut un des derniers à céder aux troupes de la Convention. Mais, ayant cherché vainement à rallier la multitude qui fuyait en désordre devant les bataillons des sections du Mont-Blanc et de la Butte-des-Moulins, il comprit qu'il n'y avait plus pour lui de salut que dans la fuite, et il parvint, en effet, à se soustraire au décret d'accusation qui, ce soir même, fut lancé contre lui et ses collègues, Romme, Soubrany, etc. Il resta caché jusqu'à l'amnistie de brumaire, et ne sortit de sa retraite que pour reprendre ses travaux de jurisconsulte. Après avoir traversé la double ère du directoire et de l'empire, et s'être tenu pendant vingt ans éloigné de la scène politique, il fut banni de France, en 1816, en vertu de la loi dite d'amnistie, et mourut à Bruxelles, en 1828, dans un état voisin de l'indigence. Il avait publié : *Rapport sur l'établissement des sourds-muets, fait à l'Assemblée nationale,* 1791, in-4°.

PRIMAT. Dans les premiers temps de l'Église chrétienne, il n'y avait d'autre dignité que celle d'évêque. Plus tard, lorsque l'institution catholique commença à se vicier et que l'ambition fit rechercher les premières places, on créa les titres d'archevêque, de patriarche, et de primat (*primus*). On donna ce dernier nom, comme celui d'*archevêque*, aux évêques dont les siéges se trouvaient placés dans des capitales. Jusque vers le milieu du onzième siècle, on ne reconnut dans les Gaules l'autorité d'aucun *primat*. Le plus ancien dont on fasse mention en France est celui de Lyon, à qui Grégoire VII accorda, en 1079, la *primatie* sur les quatre Lyonnaises, c'est-à-dire sur les provinces de Lyon, Sens, Tours et Rouen. Cependant ce droit, conféré par le pape, rencontra une vive opposition, les évêques ne voulant relever que du saint-siége. Il s'ensuivit des troubles dans l'Église, et le roi et les parlements durent souvent intervenir pour y rétablir la paix. Lorsqu'en 1622, l'évêché de Paris fut distrait de la métropole de Sens et érigé en archevêché, ce fut seulement à la condition que la nouvelle métropole relèverait immédiatement de la primatie de Lyon, à laquelle elle demeurerait soumise. Quant à la métropole de Rouen, elle n'avait jamais reconnu les prétentions de celle de Lyon. En 1702, le frère de Colbert étant archevêque de cette ville, la question de primatie fut décidée à son égard, et, par arrêt du 2 mai 1702, Louis XIV le maintint, ainsi que ses successeurs, dans le droit où était de temps immémorial son Église, de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le saint-siége.

L'archevêque de Bourges avait le titre de primat, titre qui lui avait été confirmé par les papes Eugène III et Grégoire IX. Sa *primatie* s'étendait sur la province de Bordeaux. Cependant les archevêques de cette dernière ville se qualifiaient eux-mêmes de *primats d'Aquitaine*, d'après un privilége qui leur avait été accordé en 1306 par le pape Clément V. Plusieurs autres archevêques de France prenaient le titre de *primat;* mais ce n'était alors qu'un titre purement honorifique, comme celui de *primat de Germanie*, que prenait l'archevêque de Sens; celui de *primat des primats*, que prenait l'archevêque de Vienne; celui de *primat de la Gaule narbonnaise,* que prenaient à la fois et l'archevêque d'Arles et celui de Narbonne; enfin, celui de *primat de la Gaule-Belgique*, que prenait l'archevêque de Reims. D'ailleurs, les droits et les pouvoirs des *primats* ne répondaient pas à la magnificence du titre; les prélats qui en jouissaient, même avec fonctions, ne pouvaient ni faire des visites dans les métropoles des archevêques qui relevaient d'eux, ni indiquer les assemblées des conciles provinciaux, ni faire porter devant eux la croix, ni se servir du pallium, ni officier pontificalement dans les mêmes métropoles. Toute leur autorité se réduisait à juger des appels, interjetés devant eux, des ordonnances des métropolitains qui leur étaient soumis, en matière volontaire; à pourvoir sur le refus de *visa*, lorsqu'ils étaient collateurs forcés, à les sup-

pléer en cas de déni de justice, et à conférer par dévolution les bénéfices auxquels les métropolitains auraient négligé de pourvoir dans le temps prescrit par les lois canoniques.

PRINCES DU SANG. Sous les deux premières races, l'honneur de descendre du roi conférant aux mâles des droits à la couronne, on leur donnait le titre de roi, et les filles portaient celui de reine; mais ni les uns ni les autres, non plus que leurs collatéraux, n'avaient celui de prince ou de princesse. Quand les fils du roi cessèrent de se partager les États de leur père, que l'aîné d'entre eux eut seul le droit de succéder à la couronne, ses frères perdirent leur titre de roi sans acquérir celui de prince. On les appela, ainsi que leurs parents, *seigneurs du sang* ou *du lis*, ou bien *seigneurs du lignage du roi*. Jusqu'à Charles VI, le titre de prince n'appartint qu'aux empereurs, aux rois, aux ducs et aux seigneurs de terres érigées en principautés. Les comtes de Nevers, d'Évreux, de la Marche, de Vendôme et d'Alençon, ne l'avaient point, quoiqu'ils fussent du sang royal. Christine de Pisan dit, dans la *Cité des Dames :* « En diverses seigneuries sont demeurantes plusieurs puissantes dames, si comme baronnesses et grand'terriennes qui pourtant ne sont appelées princesses, lequel nom de princesse n'affiert d'être dit que des empérières, des roynes et des duchesses, si ce n'est aux femmes de ceux qui, à cause de leurs terres, sont appelés princes par le droit nom du lieu. » C'est seulement dans le quinzième siècle, sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, que l'on voit les parents du roi prendre le titre de *princes du sang,* et que leur prééminence à la cour, sur les pairs et sur tous les ordres de l'État, paraît assez généralement reconnue, quoiqu'elle ne soit établie par aucune loi. Nous voyons par un mémoire de la vicomtesse de Furnes, sur l'étiquette et les honneurs de la cour pendant le quinzième siècle, qu'il y avait alors un cérémonial bien établi; qu'on donnait le titre de *princes du sang* à ceux qui descendaient de la maison de France par les mâles; qu'on leur accordait la préséance sur les pairs et sur tous les nobles; qu'il y avait des honneurs et des distinctions dont ils jouissaient seuls, et que les rangs étaient réglés entre eux sur la proximité du lignage, c'est-à-dire, que celui qui était le plus près de la couronne avait la prééminence sur les autres.

Il fallut du temps pour que cette étiquette, qui ne concernait que l'intérieur du palais, devînt une loi générale du royaume; car l'ordre, dans les cérémonies, tenait à la constitution de l'État. Aussi, les princes du sang eurent-ils de la peine à faire reconnaître leur droit de préséance sur les pairs, soit dans les solennités du sacre des rois, soit dans les assemblées des états et dans celles du parlement. On convenait que la principauté était plus éminente que la pairie : « Toute fois, disait on, ès sacre et couronnement des rois et au parlement, les ministères sont spécialement commis aux pairs et leur ordre assigné. Parquoi, esdits lieux, on n'a respect au sang, mais à la pairie et ordre d'icelle. »

Henri III réglementa cette matière en décembre 1576, par une ordonnance qui prescrivit que les princes du sang, pairs de France, auraient, selon leur degré de consanguinité, la préséance sur tous les autres princes et seigneurs, pairs de France, de quelque qualité qu'ils fussent, tant aux sacres et couronnements des rois, qu'aux autres solennités et cérémonies publiques, sans que cela pût être, à l'avenir, mis en dispute ou controverse, sous prétexte des titres et priorité d'érection des pairies des autres princes et seigneurs, ni pour quelque autre cause ou occasion que ce pût être.

Cette ordonnance, en ne réglant point la position honorifique que devaient occuper les princes du sang qui n'étaient point pairs de France, offrait une lacune que Louis XIV combla par l'article 1er de son édit du mois de mai 1711. « Les « princes du sang royal (dit cette loi) « seront honorés et distingués en tous « lieux, suivant la dignité de leur rang « et l'élévation de leur naissance. Ils « représenteront les anciens pairs de « France aux sacres des rois, et auront « droit d'entrée, séance et voix délibé- « rative en nos cours du parlement, à « l'âge de quinze ans, tant aux audiences

« qu'au conseil, encore qu'ils ne possè« dent aucune pairie. »

A ces avantages étaient joints de grands priviléges et de nombreuses exemptions dont les princes du sang jouirent jusqu'à la révolution.

Le titre que l'on donne aux rois dans les anciens monuments est celui de *celsitudo;* jamais il n'a été donné à d'autres en France, et c'est de là qu'est venu celui d'*Altesse*, qui n'en est que la traduction. Alors les rois régnants et leurs fils étaient qualifiés des mêmes titres, parce que tous étant également appelés au partage du royaume, il ne pouvait être établi de distinction entre eux. Aussi, lorsqu'on les nommait dans les actes, on disait *reges nostri* (nos rois); et lorsqu'on écrivait, soit à tous en commun, soit à l'un d'entre eux en particulier, on se servait de cette formule: *celsitudines vestræ*, ou *celsitudo tua*.

Lorsque les rois se furent attribué exclusivement le titre de Majesté, celui d'Altesse resta aux princes du sang, qui le conservèrent. Les fils de France, c'est-à-dire, ceux qui descendaient directement et par les mâles du roi régnant, y ajoutèrent l'épithète de *royale*, et les autres celle de *sérénissime*.

La révolution de 1789 anéantit en quelques instants l'œuvre de plusieurs siècles. La loi du 4 août de cette année, en abolissant les priviléges nobiliaires, mit au néant ceux des princes du sang comme les autres. La loi du 19 juin 1790 abolit le titre d'Altesse; mais la constitution du 3 septembre 1791 donna à l'héritier présomptif de la couronne le titre de *prince royal*, et aux parents directs ou collatéraux du roi celui de *princes français*. Cet ordre de choses ne dura guère plus d'un an; et la proclamation de la république, le 21 septembre 1792, supprima les nouveaux titres en supprimant la royauté elle-même.

Lorsque Napoléon rétablit le gouvernement monarchique en France, un sénatus-consulte du 28 floréal an XII exhuma et rendit à la vie les qualifications de prince et d'altesse, en adoptant pour la première les modifications de la constitution de 1791. Ainsi, l'héritier du trône eut le titre de *prince impérial;* les membres de la famille impériale eurent celui de *princes français*. Tous, quel que fût leur sexe, reçurent la qualification commune d'*Altesse impériale;* et les autres princes, soit collatéraux, soit créés par décret, furent appelés *Altesse sérénissime*.

L'empereur, par un statut du 30 mars 1806, régla l'état des princes de sa maison, et les soumit à une discipline presque militaire. Pour que, dans sa famille, personne en France ne fût appelé Sire et Majesté, excepté lui, il publia, le 22 juin 1811, un decret dont voici le premier article: « Les princes « de notre famille qui ont été ou qui se« raient appelés de notre consentement « à une couronne étrangère, seront trai« tés, dans l'étendue de notre empire, « comme princes français. — Ils porte« ront, lorsqu'ils seront dans notre em« pire, la cocarde française et le cos« tume de prince, sans pouvoir porter « aucun costume étranger. » Ainsi, quand un roi de la famille impériale venait en France, il devait laisser sa royauté à la frontière.

La restauration ayant trouvé rétablies toutes les anciennes dénominations, les conserva, et la monarchie de juillet fit de même.

PRISE (droit de). On nommait ainsi des redevances ou des droits de différentes espèces, que les seigneurs prenaient dans leurs terres; mais on appliquait plus spécialement cette dénomination au droit qu'ils prétendaient avoir de prendre pour leur usage, chez leurs vassaux, les vivres, les denrées et les ustensiles dont ils avaient besoin.

Charles V rendit, en 1377, une ordonnance pour abolir en partie ce droit, qui s'était fort étendu. Le détail qu'il en donne est assez curieux: « pour cause de prise, dit-il, que l'en fait par long temps, et que chacun l'en fesoit de chevaux, de charrettes, de bleds, de vin, de foin, d'avoine, de fourrages, de coustes, de coissins, de draps, de couvertures, de cuivre, chiefs de bétail, de poulailles, de tables et autres biens et choses que l'on prenoit pour les garnisons de notre hôtel et des hôtels de la royne, de nos frères, de notre connétable et d'autres de notre lignage. » Cette ordonnance conserve cependant au roi le droit de

prendre certains objets moyennant payement.

PRISES (conseil des). Voy. CONSEIL.

PRISON. Au temps de la féodalité, chaque seigneur étant justicier, avait nécessairement le droit de priver de la liberté ses vassaux; il y avait donc autant de prisons qu'il y avait de seigneuries. Les corporations religieuses, ainsi que l'université, avaient également des prisons où n'étaient renfermes que leurs justiciables. Le régime des prisons était soumis à cette époque, et beaucoup plus tard encore, au bon plaisir du seigneur, et souvent même à celui de ses agents. Il serait trop long et peut-être même impossible de raconter ici tous les tourments qu'éprouvaient les malheureux jetés dans des cachots humides, dans des fosses, le plus souvent privés d'air, et où ils étaient quelquefois entièrement oubliés. Aujourd'hui que le progrès s'est opéré de tous côtés, et que les monuments publics surtout ont reçu de grandes améliorations sous le rapport de la salubrité, les prisons sont encore dans un état qui laisse beaucoup à désirer, et, par ce qu'elles sont de nos jours, on peut se faire une idée de ce qu'elles ont dû être autrefois. Certes la prison ne doit pas être un palais, mais elle ne doit pas être non plus, comme l'a très-bien dit Voltaire, un charnier. C'est un très-grand supplice que d'être privé de la liberté, il n'est pas nécessaire d'augmenter cette privation morale par des privations physiques.

Il y avait, avant la révolution, différentes espèces de prisons : *les prisons ordinaires*, *les prisons d'État*, *les prisons des officialités*, *les prisons militaires*, et *les prisons pour dettes*.

Les prisons ordinaires servaient aux individus qui n'appartenaient à aucune juridiction spéciale. Les prisons d'État étaient destinées à renfermer ceux qui avaient conspiré contre la sûreté de l'État; mais, le plus souvent, elles servaient de tombeau à de malheureux sacrifiés à la haine ou à l'intérêt de personnages puissants. La direction des prisons d'État était confiée à des militaires ou à des ecclésiastiques. En général, dans celles qui étaient sous cette dernière direction, les prisonniers étaient on ne peut plus malheureux, et lorsqu'ils se plaignaient aux inspecteurs qui venaient par ordre du roi visiter leurs cachots, ils étaient maltraités, souvent au point d'en perdre la vie.

Les moines étaient d'une rigueur extrême envers leurs prisonniers; à Saint-Martin des Champs, à Paris, ils avaient inventé, pour la punition des frères dont ils avaient à se plaindre, un cachot affreux qu'ils appelaient *vade in pace*. La plupart des malheureux qu'on y renfermait, mouraient de désespoir. Les remontrances et les plaintes qui furent portées à ce sujet, motivèrent des ordonnances royales qui obligèrent le supérieur de la communauté à visiter deux fois par mois cette prison.

Le nombre des prisons d'État, en 1789, était très-considérable. Les plus célèbres étaient la Bastille, le fort Sainte-Marguerite, où fut enfermé le Masque de fer; Pierre-Scise, sur la Saône, aux portes de Lyon; le fort de Joux, la tour de Ham, le château de Bouillon.

Les *prisons des officialités* dépendaient des tribunaux ecclésiastiques, et l'on n'y renfermait que ceux que devait juger l'official; *les prisons militaires* ne recevaient que des militaires.

Dans toutes les prisons, il était d'usage de payer la bienvenue au geôlier, et il fallut défendre, par des ordonnances, à ces fonctionnaires, de rien exiger des infortunés dont on leur confiait la garde. La nourriture des prisonniers était généralement composée de pain et d'eau. Un arrêt du 18 juillet 1717, décida *qu'on fournirait tous les quinze jours, de la paille fraîche à ceux qui étaient enfermés dans des cachots noirs, et tous les mois à ceux qui se trouvaient dans des cachots clairs*.

PRIVAS, *Privatum*, petite ville du Vivarais, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ardèche. Ce n'était au douzième siècle qu'un simple château; mais elle prit bientôt de l'accroissement, et déjà, au quinzième siècle, elle était devenue une place fort importante par ses fortifications. Ses habitants se distinguèrent, pendant les guerres de religion, par leur attachement au protestantisme. Ils embrassèrent, en 1562, le parti du prince de Condé. Le duc de

Montpensier, dauphin d'Auvergne, vint, en 1574, les assiéger avec l'armée royale. Leurs forces étaient alors doublées par la population des villes voisines, qui, n'ayant pu tenir contre Montpensier, avait déserté son domicile pour se réfugier à Privas. Quand le duc parut devant cette ville, Saint-Romain, l'un des plus braves capitaines du temps, y commandait. Le siége fut pressé avec vigueur; mais la défense fut si opiniâtre que le dauphin fut obligé de se retirer. En 1612, les protestants tinrent à Privas un synode national de toutes les églises réformées. Dans la suite, cette ville se laissa surprendre par les catholiques; elle fut bientôt après reprise par les religionnaires; puis elle se rendit à Louis XIII, qui la fit démanteler. Mais les protestants, qui ne tardèrent pas à la recouvrer, en relevèrent les fortifications, et il fallut que le roi vînt de nouveau l'assiéger. Le siége commença en avril 1629. Le brave Saint-André Montbrun commandait dans la place, où se trouvait une faible garnison de 1,200 hommes; mais il fut vaillamment secondé par les habitants. Cependant, malgré leur courageuse résistance, ils succombèrent; Saint-André dut se retirer dans le fort de Toulon; mais le manque de vivres le força, au bout de quelques jours, à se rendre à discrétion. Louis XIII le fit pendre avec ses compagnons, et les habitants qui étaient restés dans la place, furent passés au fil de l'épée. Les maisons furent pillées et incendiées, les fortifications rasées; un édit royal porta confiscation de tous les biens des habitants qui avaient pris part à la défense de la ville, et défendit d'y aller habiter sans lettres du grand sceau. Mais le gouvernement reconnut bientôt l'impossibilité d'exécuter rigoureusement cet édit; quelques familles rentrèrent dans Privas; plusieurs maisons furent rebâties, et le nombre en augmenta successivement. On y compte aujourd'hui 4,500 habitants.

Priviléges (abolition des). L'Assemblée constituante avait, dans la nuit du 4 août 1789, et dans les séances tenues par elle les jours suivants, aboli les priviléges utiles de la noblesse et des différentes corporations civiles. Par la constitution civile du clergé, elle abolit les priviléges pécuniers de cet ordre; il ne lui restait plus, pour établir entre tous les citoyens l'égalité légale, qu'à détruire les priviléges honorifiques, seule barrière qui distinguât encore du reste des citoyens les membres des anciens corps privilégiés; elle le fit le 19 juin 1790.

Une députation, à la tête de laquelle marchait Anacharsis Clootz, était venue remercier l'Assemblée constituante des services qu'elle rendait à l'humanité; les discours qui furent prononcés à cette occasion excitèrent un enthousiasme général, et le député Lambel demanda que dans ce jour qui *était le tombeau de la vanité*, il fût fait défense à toutes personnes de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc. Charles de Lameth proposa la suppression du titre de monseigneur que l'on donnait aux évêques. Le député Foucault ayant demandé quelle récompense *on réserverait à un homme qui aurait sauvé l'État, si on ne le faisait noble*, la Fayette répondit : « On dira « *à telle heure un tel a sauvé l'État.* » Goupil de Préfeln demanda alors que le titre de monseigneur fût laissé au moins aux frères du roi et aux princes du sang : « Je ne conçois pas, reprit la « Fayette, sous quel prétexte, des dis« tinctions et des titres, qui désor« mais ne doivent appartenir qu'à des « fonctions et à des magistratures, se« raient accordés aux frères du roi et « aux princes du sang qui ne naissent « pas fonctionnaires publics ou magis« trats. » Le vicomte de Noailles appuya vivement cette opinion : « Dit-on « le marquis Franklin, le comte Was« hington, le baron Fox? s'écria-t-il; « non, on dit Benjamin Franklin, Fox, « Washington. Ces noms n'ont pas be« soin de qualification pour qu'on les « retienne; on ne les prononce jamais « sans admiration. » Lepelletier de Saint-Fargeau demanda qu'on ne pût prendre un nom de terre, et dit : « Je « signe ma motion Louis-Michel Lepel« letier. » Maury et d'Estourmel combattirent cette proposition; mais leurs efforts furent inutiles, et après une assez vive discusson, l'Assemblée vota le décret suivant : « L'Assemblée

« nationale decrète que la noblesse hé-
« réditaire est pour toujours abolie en « France; qu'en conséquence les titres « de marquis, chevalier, écuyer, comte, « vicomte, messire, prince, baron, vi- « dame, noble, duc, et tous autres ti- « tres semblables, ne pourront être pris « par qui que ce soit, ni donnés à per- « sonne; qu'aucun citoyen ne pourra « porter que le vrai nom de sa famille; « que personne ne pourra faire porter « une livrée à ses domestiques, ni avoir « des armoiries: que l'encens ne sera « brûlé dans les temples que pour hono- « rer la Divinité; que les titres de mon- « seigneur et messeigneurs ne seront « donnés ni à aucuns corps, ni à au- « cuns individus, ainsi que les titres « d'excellence, d'altesse, d'éminence, de « grandeur...

« Ne sont compris dans les disposi- « tions du présent décret les étrangers, « lesquels pourront conserver leurs li- « vrées et armoiries. »

Procédure. La nécessité d'introduire certaines formes fixes dans l'instruction des procès tant civils que criminels se fit sentir à toutes les époques. Dans les affaires civiles, où les passions, les intérêts contraires se débattent, ne faut-il point contenir les haines dans de justes limites? ne faut-il point donner des garanties réciproques aux parties? Dans les affaires criminelles, où il s'agit de la vie et de la mort, ne doit-on pas employer quelques moyens pour connaître la vérité, et entourer aussi l'accusé de formes protectrices? La procédure est donc d'une très-grande importance; car, selon qu'elle est bonne ou mauvaise, la justice est bien ou mal administrée.

Dans les premiers temps de la monarchie française, la justice civile se rendait militairement. Le combat décidait du droit des contestants. La partie était tenue de se présenter elle-même devant le juge; elle ne pouvait point plaider par procureur. Sous saint Louis, l'on permit dans certains cas de se faire représenter, après avoir obtenu à cet effet des lettres du prince. Peu à peu ces permissions se multiplièrent, et l'on put bientôt plaider par procureur, sans s'y être fait autoriser. Des procureurs en titre furent donc établis et chargés de suivre les affaires devant les tribunaux. Alors, il s'introduisit une multitude de formes et de pratiques, qui furent confirmées par diverses ordonnances. Mais l'on s'aperçut que cet état de choses était contraire à une bonne administration de la justice, et une ordonnance de 1539 simplifia beaucoup l'instruction des procès. Une ordonnance de 1667 réduisit encore les formalités judiciaires; cependant, malgré ces améliorations, la procédure resta jusqu'à la révolution, embarrassée de pratiques longues et onéreuses pour les parties.

Après le 18 brumaire, on s'occupa d'établir un code de procédure civile, qui fût en harmonie avec notre nouvelle organisation judiciaire; mais dans la rédaction de ce code, qui fut promulgué le 24 avril 1806, on suivit en grande partie les errements des anciennes ordonnances, on ne sut pas se débarrasser d'une foule de mots et de locutions barbares, on ne simplifia point assez l'instruction des procès; enfin, la procédure dut être, comme par le passé, un objet d'études arides et pleines de difficultés. Le code de procédure qui est encore en vigueur aujourd'hui, se divise en deux grandes parties; l'une s'occupe de la *procédure devant les tribunaux*, l'autre de la *procédure extrajudiciaire*. La première traite de la compétence, de l'instruction, de la rédaction des jugements et de leur exécution. La seconde contient les règles de toutes les procédures qui n'ont point immédiatement pour objet la décision d'un différend, mais qui pourtant peuvent intéresser le ministère du juge, ou celui des officiers de justice.

Parlons maintenant de la *procédure criminelle*. A l'origine de la monarchie, hors les cas du flagrant délit et de l'aveu, et du moment où il y avait doute, celui qui était soupçonné d'un crime devait se purger et donner des preuves de son innocence. D'abord l'accusé appela la force à son aide pour démontrer sa non participation au crime; ensuite il invoqua la superstition; les duels et les épreuves judiciaires apparurent. Pour le duel, le juge mesurait le terrain, égalisait les armes et le prêtre les bénissait; Dieu devait donner la victoire

au bon droit. Pour les épreuves, elles se faisaient par l'eau chaude, par le feu, par le poison et par le fer rouge. Si l'accusé triomphait de tout cela, s'il en sortait sain et sauf, Dieu encore avait fait éclater l'innocence. Peu à peu cependant, ces formes de purgation disparurent, et la procédure criminelle, de publique qu'elle était, devint secrète. Les interrogatoires, la question, les récolements, la confrontation, tout était caché, tout était mystérieux. Le juge recherchait le crime, en réunissait les preuves et prononçait; il n'y avait qu'une partie et un juge, à la fois juge et partie contre elle. L'ordonnance de 1539 améliora un peu cet état de choses: elle permit à l'accusé de choisir un conseil qui pût répondre pour lui; celle de 1670 apporta aussi d'importantes modifications à la procédure criminelle; enfin l'Assemblée constituante fit table rase de tout un passé plein de tortures et d'iniquité, et, le 19 septembre 1791, fut promulgué son code d'instruction criminelle sous le titre de *Loi concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés*. Le point capital de cette loi, c'était l'institution du jury. Comme en Angleterre, il avait deux degrés: l'un pour l'accusation, l'autre pour le jugement: *jury d'accusation* et *jury de jugement*. Cette loi établissait, en outre, un accusateur public, nommé par des électeurs, et un commissaire royal, nommé par le roi. L'accusateur public, le délégué du peuple, devait soutenir l'accusation; le commissaire du roi, délégué du pouvoir exécutif, devait veiller à l'observation de la loi, et requérir l'application de la peine contre le coupable.

L'Assemblée législative laissa subsister le code de 1791, elle ne fit qu'établir un nouvel instrument de supplice, la guillotine. Sous la Convention, la loi sur la procédure criminelle ne fut point appliquée; mais, avant de se séparer, cette assemblée décréta, le 3 brumaire an IV (26 octobre 1795), son *Code des délits et des peines*, qui contient 593 articles sur la procédure criminelle, et 53 seulement sur la pénalité. Ce code eut quatorze ans d'existence, et fut presque entièrement reproduit dans le code de procédure promulgué sous l'empire; il divisait la juridiction répressive en trois classes: tribunal de police, tribunal correctionnel et tribunal criminel. A cette division se rattachait celle des peines; ainsi la peine fut de simple police, correctionnelle, et, enfin, afflictive et infamante. Le code d'instruction criminelle, promulgué le 27 novembre 1808, ne divisa point les fonctions du ministère public. L'accusateur public fut supprimé, des chambres d'accusation remplacèrent le jury d'accusation, et des cours criminelles spéciales furent organisées dans un grand nombre de cas. (Art. 553 à 599). Ce code, comme l'on voit, était une œuvre de réaction. La Restauration y introduisit quelques améliorations par la loi du 2 mars 1827 sur le jury, loi qui fut complétée par celle du 2 janvier 1828. A la place des listes temporaires des jurés, dressées arbitrairement par le préfet pour chaque session, l'on établit le système des listes permanentes, formées pour l'année par le préfet, et soumises ensuite à un double tirage au sort: l'un, pour le service de chaque session; l'autre, pour chaque affaire.

Après la révolution de juillet, l'on réduisit de cinq à trois le nombre des juges des assises (loi du 4 mars 1841), et l'on corrigea quelques vices de rédaction et de définition (loi du 28 avril 1832).

Le code d'instruction criminelle réclame, peut-être plus encore que le code pénal, une refonte complète. C'est une œuvre diverse, incohérente, qui, par cela seul qu'elle a été modifiée, améliorée, ne présente plus cette unité de pensée, cette concordance de principes qui sont indispensables à toute bonne législation.

Processions de la Ligue, voyez Pénitents.

Procureurs. L'institution des procureurs remonte au commencement de la monarchie; mais sous les deux premières races, ils n'avaient point de caractère officiel et n'étaient que de simples mandataires. C'était une tradition du *procurator* des Romains. On a vu à l'article Procédure, que, dans l'origine, il était défendu au demandeur de plaider par procureur, à moins qu'il n'en eût obtenu une autorisation spéciale. Cette

autorisation ne s'accordait que dans les justices royales; en 1298, Boniface VIII la demanda à tous les seigneurs justiciers pour les religieuses, abbesses et prieures, afin qu'elles n'eussent plus aucun prétexte pour quitter leur cloître. Déjà une ordonnance royale avait, en 1290, dispensé les évêques, barons, chapitres, cités et villes, de comparaître en personne au parlement. Cette dispense s'étendit bientôt à tout le monde, et il y eut auprès des cours de justice des procureurs en titre; il y en avait au Châtelet en 1327; en 1341, les procureurs de Paris, au nombre de 27, formèrent une confrérie religieuse dont les statuts, où ils se qualifiaient *de procureurs et écrivains fréquentant le palais et la cour du roi notre sire à Paris et ailleurs,* furent approuvés par le roi. Un règlement de la cour, du 11 mars 1344, contient plusieurs dispositions relatives aux procureurs, qui y sont appelés *procureurs généraux;* ce règlement exigeait, entre autres choses, que le nom du procureur fût mis par écrit après celui de l'avocat; qu'il prêtât serment et qu'il ne fût admis qu'après cette formalité à être inscrit sur les rôles des procureurs.

Le nombre des procureurs n'étant point limité se trouva bientôt excessif. Charles V les révoqua tous en 1378, et en fixa le nombre à quarante. Mais Charles VI abrogea cette restriction et déclara qu'il suffisait, pour être procureur, de présenter au prévôt de Paris une attestation de quatre avocats notables de la cour, certifiant que l'on était capable. Mais le roi ne tarda pas à revenir sur cette mesure, et, voyant le nombre des procureurs s'accroître chaque jour, il chargea les présidents du parlement de le réduire à de justes limites, et il fut imité en cela par Louis XII en 1498.

En 1544, François Ier, trouvant encore les procureurs trop nombreux, fit défense d'en recevoir à l'avenir; mais cette défense, renouvelée par François II, n'eut aucun résultat. Enfin, Charles IX résolut de faire mettre à exécution les édits qui avaient paru et annula toutes les réceptions faites depuis l'édit de 1559. Il défendit à toutes les cours et autres juges de recevoir personne au serment de procureur, et ordonna qu'après le décès des anciens procureurs leurs états seraient supprimés, et que dès lors les avocats réuniraient à leurs fonctions celles de procureur. Mais l'ordonnance de Moulins, l'édit de 1572, les diverses mesures prises par Charles IX et Henri IV ne purent empêcher les abus, qui naissaient constamment de la réception des procureurs sans provisions du roi. Louis XIII déclara, par un édit du mois de février 1620, qu'au roi seul appartiendrait dorénavant le droit d'établir des procureurs dans toutes les cours et juridictions royales, et il créa en titre d'offices un grand nombre de charges de procureurs postulants. Mais cet édit fut révoqué en 1635, en ce qui concernait l'établissement des procureurs postulants au parlement de Paris et autres cours et juridictions qui étaient dans l'enclos du palais; et pour indemniser le trésor des sommes qu'il aurait pu retirer des nouveaux offices, il fut créé trente offices de *tiers référendaires* et huit de *contrôleurs des dépens*, pour le parlement de Paris et pour les cours et juridictions de l'enclos du palais. Toutefois, le profit que l'on fit sur la vente de ces charges n'ayant pas répondu à l'espérance qu'on en avait conçue, une déclaration du 8 janvier 1629 créa quatre cents procureurs pour le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides et les autres cours et juridictions de l'enclos du palais; et un édit de mai 1629 réunit les offices des *tiers référendaires* à ceux de ces *procureurs*. Enfin, à partir de 1629, tous les procureurs furent établis en titre d'offices, excepté dans les juridictions consulaires, où il n'y avait que des *postulants*, et dans les juridictions seigneuriales, où les procureurs étaient révocables et où les parties n'étaient pas dans l'obligation de s'en servir.

Les règlements exigeaient du candidat au titre de procureur qu'il fût laïque, qu'il eût 25 ans accomplis, qu'il eût travaillé pendant dix ans en qualité de clerc chez quelque procureur, et qu'il fût inscrit sur les rôles des procureurs et sur ceux de la basoche du palais.

Les procureurs prenaient, ainsi que les avocats, le titre de maître, et ils por-

taient au palais la robe à grandes manches, le rabat et le bonnet carré.

On appelait *pratique* les procédures qui se trouvaient dans l'étude d'un procureur ; la *pratique* était considérée comme un effet mobilier et pouvait se vendre avec ou sans l'office.

Ce que nous venons de dire peut donner une idée à peu près complète de ce qu'étaient les anciens procureurs qui, supprimés à la révolution, furent remplacés ensuite par les *avoués;* nous devons cependant ajouter que la réputation de ces officiers était des plus mauvaises. On sait en effet, par les écrits et les chansons du temps, combien ils étaient odieux à la nation, et surtout aux plaideurs dont ils éternisaient les procès. Ce n'est pas qu'il n'y eût d'honorables exceptions; mais ces exceptions étaient rares, et après tout ce n'étaient que des exceptions.

PROCUREURS GÉNÉRAUX AU PARLEMENT DE PARIS.

Liste de ces magistrats.

1319. Guillaume de *la Madeleine.*
1369. Guillaume de *Saint-Germain.*
1385. Jean *Ancier.*
1389. Pierre *le Cerf.*
....
1494. Denis de *Mauroy.*
1412. Jean *Aguenin.*
..... Guillaume *le Tur,* commis, pendant l'absence de Jean Aguenin.
..... Gautier *Jayer,* destitué en 1421.
1422. Guillaume *Barthélemi.*
1456. Pierre *Cousinot.*
1458. Jean *Dauvet.*
1461. Jean de *Saint-Romain.*
1479. Michel de *Pons.*
1485. Jean de *Nanterre.*
1489. Christ. de *Carmeon.*
1496. Jean *Luillier.*
1498. Jean *Burdelot.*
1508. Guillaume *Rogier.*
..... François *Rogier.*
1533. Nicolas *Thiébault.*
1541. Noël *Brulart.*
1557. Gilles *Bourdin.*
1570. Jean de *la Guesle.*
1580. Jacques de *la Guesle,* fils du précédent.
1596. Pierre *Pithou.*
..... Eustache de *Mesgrigny.*
1612. Nicolas de *Bellièvre.*
1614. Matthieu *Molé.*
1641. Blaise *Méliant.*
1650. Nicolas *Fouquet,* frère du précédent, reçu en survivance, n'exerça point.
1661. Achille de *Harlay.*
1667. Achille de *Harlay,* fils du précédent.
1689. Jean-Arnaud de *la Briffe.*
1700. Henri-François d'*Aguesseau.*
1717. Guillaume-François *Joly de Fleury.*
1740. Louis-Guillaume-François *Joly de Fleury.*
1788 (15 janvier). *Joly de Fleury,* fils du précédent, jusqu'en 1792.

PRONY (Gaspard-Clair-François-Marie RICHE, baron de), né à Chamelet, près Lyon, en 1755, fut reçu à l'école des ponts-et-chaussées en 1776, et nommé sous-ingénieur en 1780. Perronet se l'attacha ensuite, en qualité d'inspecteur, et lui confia, en 1786, la construction du pont connu aujourd'hui sous le nom de *pont de la Concorde.* L'érection de ce monument valut à de Prony, en 1791, le titre d'ingénieur en chef à la résidence de Perpignan. Mais il désirait ne pas s'éloigner de Paris, et ses amis, qui voulaient aussi le conserver près d'eux, profitèrent du décret de l'Assemblée constituante, qui ordonnait l'établissement du cadastre, pour lui en faire donner la direction, le 5 octobre 1791. L'adoption du système décimal des poids et mesures ayant rendu nécessaire l'établissement de nouvelles tables de logarithmes, le gouvernement chargea Prony de ce travail, en l'engageant expressément, *non-seulement à composer des tables qui ne laissassent rien à désirer quant à l'exactitude, mais à en faire le monument le plus vaste et le plus imposant qui eût jamais été exécuté ou même conçu.* Il remplit les intentions du gouvernement, et, en deux années, cet immense travail était achevé de manière à mériter les éloges unanimes des savants. Mais les embarras financiers où se trouvait alors la France n'en permirent pas l'impression, et les dix-sept volumes grand in-folio qui renferment ces tables sont restés manuscrits ; ils forment l'une des plus précieuses richesses de la bibliothèque de l'Observatoire. Après avoir rempli plusieurs missions dans l'intérieur, Prony fut nommé, en août 1798, inspecteur général des ponts et chaussées, et directeur de l'école de ce corps

le 4 octobre suivant. Quatre ans auparavant, il avait été appelé à professer la mécanique à l'École polytechnique, que l'on venait de fonder, et l'Institut l'avait dès sa création compté au nombre de ses membres. De 1805 à 1812, il fut envoyé trois fois en Italie, afin d'y dresser des plans pour régulariser le cours du Pô, pour améliorer le port de Gênes et le golfe de la Spezzia, puis les ports d'Ancône, de Venise, de Pola, et enfin pour l'assainissement des marais Pontins. A la restauration, il cessa ses fonctions de professeur à l'École polytechnique, à laquelle il resta cependant attaché en qualité d'examinateur à vie. Il mourut à Paris en 1839. On a de lui, outre un grand nombre de mémoires importants publiés dans les recueils des principales académies et sociétés scientifiques de l'Europe, ou dans les journaux : *Nouvelle architecture hydraulique*, 1790-96, 2 vol. grand in-4°; *Mécanique philosophique, ou Analyse raisonnée des diverses parties de la science de l'équilibre et du mouvement*, 1800, in-4°; *Analyse de l'exposition du système du monde par Laplace*, 1801, in-8°; *Recherches sur la poussée des terres*, 1802, in-4°; *Recherches physico-mécaniques sur la théorie des eaux courantes*, 1804, in-4°; *Cours de mécanique concernant les corps solides*, 1815, 2 vol. in-4°; *Description hydrographique et historique des marais Pontins*, 1813, in-4° et atlas; *Nouvelle méthode de nivellement trigonométrique*, 1823, in-4°.

Propriété. On nomme ainsi, en législation, un droit en vertu duquel une chose, extérieure à l'homme, appartient à un individu ou à des individus déterminés, exclusivement à tous autres. Les jurisconsultes ont défini la propriété « *Jus utendi, fruendi et abutendi quatenus ratio rerum patitur.* » Le mot *abuti*, *abusus*, comprend un emploi des choses, auquel, d'une manière absolue ou relative, leur conservation ne survit point; c'est, à vrai dire, le droit de disposer des choses, de les aliéner, de les détruire, l'essence elle-même de la propriété.

Les Latins appelaient la propriété « *dominium*, » le principe de la domination. *Proprietas* est venu tard dans leur langue, et pour signifier d'abord le droit de disposition séparé du droit d'usage et de jouissance, ce que nous nommons la *nue propriété*. Nous avons dit longtemps le *domaine de propriété*, ainsi qu'on le voit encore dans les écrits des vieux jurisconsultes, tels que Proudhon. L'expression simple de *propriété*, celle surtout de *droit de propriété*, est moderne; elle date des jurisconsultes philosophes, et s'introduit à peine de nos jours dans le vocabulaire juridique par l'influence de la langue politique et législative.

§ I. *État de la propriété chez les Gaulois.*

La propriété nous apparaît, dans les Gaules, avec des caractères très-prononcés, quoique parfois interrompus à nos yeux par le temps et le défaut de documents. Mais ce que nous en savons suffit pour nous montrer un système très-avancé et très-complet d'appropriation.

Et d'abord, il semble que la propriété, dans les Gaules, n'avait pas manqué de s'appliquer à tout ce qu'elle peut atteindre. Terres, objets mobiliers, personnes, elle avait tout frappé. Ainsi étendue, la propriété avait pour principe la divinité elle-même, comme le prouvent : un Dieu présidant au commerce (*); les druides jugeant seuls les questions de revendication et de bornage; enfin le vol puni de mort dans un supplice sacré ou sacrifice (**).

Une partie des biens, dans les Gaules, était soustraite au commerce privé, et réservée sans doute à la richesse des druides et à l'entretien matériel de la religion. *Ea quæ bello ceperunt, plerumque devovent*, dit César (***). Ces biens, devenus religieux ou sacrés, augmentaient le patrimoine du culte, lequel devait se composer en outre des édifices et terrains où se trouvaient les habitations et s'accomplissaient les actes principaux des druides.

A côté de cette propriété sacrée, il ne semble pas que les États, dans les Gau-

(*) Cæsar, *de Bello gallico*, VI, 17.
(**) Cæsar, ibid., VI, 13, 16.
(***) Cæsar, ibid., VI, 17.

les, aient pratiqué le système d'une propriété pour subvenir aux besoins de la communauté publique. Trois raisons nous autorisent à conjecturer l'absence d'une pareille propriété : le silence des documents, les embarras financiers dans lesquels les États se montrent au milieu des opérations de César; enfin, l'existence d'impôts très-lourds pour les populations : « *Plerique*, dit César, *magnitudine tributorum premuntur, et sese in servitutem dicant* (*). »

Si l'on examine la propriété gauloise dans son exercice, il semblerait qu'elle en était arrivée à ce degré d'influence excessive, par laquelle elle se fait le titre même de la puissance publique. Ainsi, César nous apprend que le peuple, *plebs*, ne comptait nullement dans la direction des États ; *plebs pæne servorum habetur loco, quæ per se nihil audet, et nullo adhibetur consilio* (**); et la raison que César nous donne de cet avilissement et de cette nullité politique de la plèbe, c'est que les hommes de cette condition étaient misérables, sans moyens d'existence, écrasés de dettes et d'impôts. S'agit-il, au contraire, de nous montrer les deux classes seules réellement dominantes? César nous fait voir, chez les druides, l'exemption des impôts et l'accumulation des richesses; et chez les nobles ou chevaliers, le premier rang appartenant tout à la fois à la naissance et à la fortune : *Ut quisque eorum est genere copiisque amplissimus* (***).

Ainsi, une propriété qui s'étend à tout, et qui n'a rien laissé dans l'indivision ; cette propriété dérivant de l'autorité des dieux, placée sous leur protection, et se distinguant par sa destination en sacrée et profane; l'État pourvoyant par des impôts ou des prélèvements sur la fortune privée à ses besoins particuliers; malgré cette soumission nécessaire, la richesse exerçant une domination exclusive qui va jusqu'à l'esclavage des pauvres ou du plus grand nombre des individus : tels sont les caractères avec lesquels la propriété nous apparaît chez les Gaulois ; et, à ces traits, nous reconnaissons la propriété telle que la barbarie la produit, et qu'un commencement de civilisation la développe, avant de l'avoir modifiée.

(*) Cæsar, ibid., VI, 13.
(**) Cæsar, ibid., VI, 13.
(***) Cæsar, ibid., VI, 15.

§ II. *Sous les Romains.*

Rome, comme on le sait, exerçait sur les pays occupés par elle une grande puissance d'assimilation. Nul pays, après l'Italie, n'a été plus que les Gaules l'objet privilégié de l'action romaine. A ce titre, ce que nous devons trouver à la suite de César sur la terre de nos aïeux, c'est l'établissement des institutions romaines les plus importantes. Le sénat, dit Tacite, dans les pays soumis, ne négligeait rien de ce qui concerne l'empire. Or, la propriété intéresse le plus immédiatement la domination. Les Romains ont dû travailler à régulariser, selon leurs idées et leurs convenances, la propriété sauvage et tyrannique des Gaules.

Mais il y avait une raison particulière pour que la propriété, sous la main de Rome, se modifiât dans les Gaules; et cette raison, c'était l'extension nécessaire de l'*ager publicus,* dont nous allons parler.

Rome pratiquait dans son sein deux espèces de propriété : l'une *privée*, dont se composait, dans ses divisions, l'*ager privatus;* l'autre *publique*, et non divisée, qui constituait l'*ager publicus.*

La première de ces propriétés, relevant des dieux et de la force de l'homme, était libre, exempte de toutes charges, absolument souveraine, et conférait le droit politique ou la domination dans la cité.

La seconde de ces propriétés, domaine particulier de l'État, n'appartenant qu'à lui, subvenait par sa constitution à deux fins : on l'affermait, en lots distincts, par des baux temporaires, aux particuliers, moyennant l'obligation de payer une redevance. Par cette redevance, l'État pourvoyait à ses besoins d'administration et de guerre; et, par les baux eux-mêmes, il fournissait le travail et la subsistance aux citoyens exclus de l'avantage de la propriété privée.

A l'aide de cet admirable système d'une double propriété, l'État, à Rome,

jouissait de trois grands résultats : il ne dépendait pas de la propriété particulière à laquelle il ne demandait rien; il etait suffisamment riche par lui-même, et rien ne le gênait dans ses opérations; enfin, il pouvait incessamment prévenir cette cause des révolutions les plus terribles, la misère de la majeure partie des citoyens.

Or, l'*ager publicus*, qui procurait des avantages aussi éminents à l'État, se composait primitivement d'une division de l'*ager romanus*. Mais il devait s'accroître avec les acquisitions de la république ; et il s'accroissait, en effet, du plus grand nombre des territoires conquis par les armes romaines.

A la suite des soumissions qui placèrent les Gaules sous la puissance de Rome, le résultat ordinaire de la conquête eut lieu ; tout le pays des Gaules changea de maître : il passa dans la circonscription de l'*ager publicus*.

Nous ne connaissons que trois villes qui, par une exception spéciale usitée quelquefois, se trouvèrent exemptes de l'expropriation générale en faveur du fisc romain ; ces trois villes sont Lyon, Trèves et Clermont.

Mais pour comprendre les effets qu'une pareille expropriation apporta dans les Gaules, il est nécessaire de dire quelques mots des révolutions que l'*ager publicus* avait subies à l'époque de l'empire.

L'*ager publicus*, comme on vient de le voir, devait être affermé en des lots distincts, par des baux temporaires dont la durée était ordinairement de cinq ans. Tous les citoyens avaient droit de concourir à l'adjudication des fermes. Dans ces adjudications, d'après l'esprit primitif de la constitution, on devait préférer les citoyens pauvres aux riches, afin d'assurer toujours des moyens de subsistance à ceux qui en manquaient. Enfin, après les cinq ans du fermage expirés, une nouvelle adjudication devait avoir lieu, pour des motifs dont on conjecture sans peine les nombreuses convenances.

Les instincts de la cupidité, de la corruption et de la fraude ne tardèrent pas à venir contrarier les règles constitutives de l'*ager publicus*. Des citoyens, le plus souvent déjà riches, parvinrent à se faire préférer aux pauvres dans l'adjudication des fermes ; ils réunirent entre leurs mains, ouvertement ou sous des noms supposés, plusieurs lots à la fois ; enfin, ils firent en sorte que le renouvellement ne consistât plus qu'en une mesure apparente; ils se perpétuèrent, eux et leurs familles, dans la possession de l'*ager publicus*.

Des lois diverses, connues sous la dénomination d'*agraires*, et, sous cette dénomination, très-sottement calomniées par l'ignorance historique, diverses lois *agraires* essayèrent d'apporter un remède au mal qui menaçait la source matérielle de la vie de l'État. Par moments arrêté, le plus souvent vainement conjuré, le mal fit toujours des progrès et se consolida. Alors que le vertueux dévouement des Gracques voulut rappeler la constitution primitive de l'*ager publicus*, c'était trop tard : l'État ne pouvait plus disposer en maître de son immense *ager* ; de toutes parts, les *possesseurs* établis le retenaient, par la force, entre leurs mains.

Quand cette vaste usurpation de la fortune publique se trouva accomplie, l'*ager* dont nous parlons ne présenta plus les caractères qui le distinguaient à son origine; il constitua une espèce de propriété particulière. Mais néanmoins, il resta toujours, du titre primitif de l'*ager publicus*, des conséquences attestées par les divers témoignages du droit romain, et telles qu'elles ont affecté d'une condition toute spéciale la propriété dont la cause se rattachait à un vol manifeste.

Déterminons par un mot l'ensemble de ces conséquences multiples surtout dans la pratique. La propriété formée sur l'*ager publicus* n'était pas une *propriété* véritablement dite, c'était une simple *possession*. Sans doute, cette possession, susceptible de vente, d'échange, de donation, d'hypothèque, de transmission héréditaire, etc., réunissait en elle, par le fait, tous les caractères de la propriété. Mais en vertu du titre primitif par lequel elle s'était d'abord établie, et que postérieurement elle n'avait jamais pu ni effacer, ni faire abandonner par la loi, cette possession se trouvait contrainte de reconnaître

au-dessus d'elle un droit, la propriété elle-même de l'État. La possession de l'*ager publicus* ne put jamais user de la dénomination de propriété, ou d'une dénomination équivalente. Les formes juridiques par lesquelles elle s'exerçait à l'image de la propriété, empruntées aux formes de celle-ci, n'eurent jamais que l'apparenee de subterfuges et de fictions. Toujours, sous le fait, le droit protesta avec évidence, et, quoi qu'on pût tenter, la possession de l'*ager publicus* garda constamment la condition certaine d'une concession de l'État, précaire et conditionnelle.

Or, d'après cette manière d'être, la possession dont il est ici traité, n'eut jamais les prérogatives du *domaine quiritaire* proprement dit, de ce que l'on entend par le terme de *propriété*. Cette possession était entièrement soumise; l'État en restait le maître dominant; il pouvait toujours, par le droit du moins, la contraindre à accepter le régime, les modes et les charges qui convenaient le mieux aux intérêts publics.

Telle fut donc la condition des biens, qui, sous le nom de *possession*, s'introduisit dans les Gaules à la suite de la conquête romaine. Réunies à l'*ager publicus,* toutes les terres des Gaules ne comportèrent sur elles, au lieu de la propriété, qu'une possession. Cette possession laissait aux individus l'usage immédiat des choses et leur jouissance; mais elle réservait pour l'État un droit suprême de domination, en vertu duquel tout lui était permis dans la mesure des besoins publics : la surveillance, la direction économique, l'imposition indéfinie.

C'est bien à tort que les auteurs veulent voir dans la propriété apportée chez les Gaulois par les lois romaines, le domaine quiritaire lui-même. Il y a là une énorme illusion historique; ce que les lois romaines ont apporté dans les Gaules, ce n'était pas le domaine quiritaire, c'était la possession modifiée, mais non jamais abolie de l'*ager publicus*.

Et l'on argumenterait en vain de quelques lieux auxquels avait été faite la concession du *bénéfice du sol italien,* ou du domaine quiritaire. Ces lieux, eussent-ils été plus nombreux encore et plus étendus que nous ne le savons, ne présentaient qu'une exception, et d'ailleurs cette exception, comme on le doit savoir, ne subsista pas toujours. Dioclétien, au troisième siècle de l'ère chrétienne, supprima dans toutes les terres de l'empire le *bénéfice du sol italien*, qui n'était plus çà et là qu'une gênante et vaine anomalie.

Sans doute, l'État romain, faible et corrompu dans ses derniers jours, n'avait plus la vertu et l'énergie nécessaires pour appliquer utilement à tous les biens son droit suprême de direction économique. Mais ce droit que la civilisation avait créé au milieu de ses vicissitudes, la conquête et l'administration romaines l'avaient déposé et établi sur les terres des Gaules. Par lui, après un long intervalle de temps, la propriété sauvage de nos premiers aïeux avait pris fin; par lui, la propriété sociale avait commencé et s'était consolidée parmi nous.

§ III. *Pendant le régime féodal.*

Ce que les barbares firent apparaître, c'était la cupidité famélique de hordes qui s'étaient ébranlées pour le pillage d'une grande proie, l'empire romain. Mais les barbares, avec leurs habitudes d'insubordination, ne pouvaient pas se soumettre aux règles de l'ordre civil. Aussi, leur prise de possession des terres et des choses de l'empire romain n'aboutit pas à l'établissement d'une propriété nouvelle. Ce ne furent d'abord qu'une suite d'usurpations réciproques. Comme dans toute sauvagerie, la violence créait et détruisait tour à tour la propriété.

Les barbares avaient des lois pour protéger la propriété et en régulariser l'exercice; mais ces lois, le plus souvent insuffisantes, ne s'appliquaient point, et la force restait la maîtresse de tout.

Les premiers chefs barbares, croyant pouvoir succéder aux droits des empereurs romains, voulurent conserver sur les terres et les biens de leurs sujets ou compagnons les précédents de l'administration fiscale de Rome. Mais les sujets ou compagnons n'avaient pas acquis des richesses pour n'en point rester les maîtres libres et absolus. La tentative fut vaine; elle se trouva vaincue par des

révoltes générales et particulières. Dans les Gaules, toute une première race de rois, les Mérovingiens périrent par cette étrange ambition d'exiger de conquérants sauvages ce que Rome pouvait demander à ses citoyens disciplinés, à ses *possesseurs* asservis.

La fin de ce conflit non interrompu d'instincts barbares, d'usurpations violentes, de lois sans effets, d'imitations inopportunes, d'efforts impuissants, ce fut, après la disparition de tout ordre, l'individu cherchant par lui-même son salut.

Nous n'avons pas à raconter ici l'origine du régime féodal, cette forme nécessaire de la société dans l'absence de toute garantie commune et supérieure. Pour le sujet qui nous occupe, nous ne pouvons que nous reporter au moment où le régime féodal se trouva établi.

Le fief, en ne considérant que les droits du seigneur, était l'ensemble de la prérogative la plus complète que la propriété pût réunir. Le seigneur avait plus que la chose elle-même à laquelle le fief était attaché; en vertu de son domaine absolu, il était le seul maître possible dans la circonscription de la chose féodale. La propriété est ordinairement un titre pour l'exercice de la souveraineté. Mais le plus souvent la souveraineté demeure distincte de la propriété de laquelle elle dépend. Il n'en était pas ainsi dans le fief : propriété, souveraineté, le fief confondait tout dans la même puissance du seigneur; celui-ci était souverain et propriétaire par un seul et même titre.

Ainsi, en considérant, comme nous l'avons dit, le fief au point de vue du seigneur, voici la propriété des temps sauvages revenue. Un homme s'est emparé de la terre, et son usurpation ne connaît point de limites. Tous les droits qu'il peut exercer, il les revendique et les exerce comme siens, comme relevant de son unique volonté.

Et il n'est pas besoin de le rappeler, l'homme placé dans cette étrange condition d'une omnipotence absolue, se livra à un rêve d'acquisition et de domination indéfinies. Une vieille formule de droit s'exprime de la sorte : « La bête « qui fuit, l'oiseau qui vole, l'animal « égaré, le voyageur perdu, bien plus, « le vent qui souffle, l'eau qui coule, le « soleil qui luit, tout appartient au sei« gneur. » Celui-ci était plus que le maître unique; seul il avait droit à tout ce qui était, à tout ce qui pouvait être; seul, il pouvait acquérir et profiter des événements de la nature et des hommes. De là, dans les fiefs, les aubains et les épaves devenant la proie des seigneurs; les trésors n'appartenant qu'à eux; le droit de chasse et de pêche ne pouvant être exercé que par eux; les impôts sur les portes et les fenêtres, par lesquels se payaient l'air et le jour; enfin, les banalités, ou les puissances productrices et autres de la nature ne pouvant être appliquées que par les seigneurs, ou d'après leur entremise et leur permission. La haine inspirée par le régime féodal a été plus loin : on a imaginé que les seigneurs s'attribuaient même le droit de disposer seuls ou les premiers de la virginité des femmes. Mais ce conte populaire, autorisé par quelques textes mal interprétés, et même admis par de graves savants, n'a jamais correspondu à une réalité certaine.

Ce qui, dans le régime féodal, bornait la puissance du seigneur, c'était le pacte par lequel il s'engageait envers le vassal attaché à sa personne. Cette chose sur laquelle et à propos de laquelle le seigneur avait des droits si absolus, cette chose n'était pas possédée par lui; un autre la détenait, la labourait, en percevait les fruits. Quelles étaient les tenures et les prérogatives de la possession du vassal, ou de son espèce particulière de propriété?

Le vassal avait promis au seigneur le respect, l'assistance et une obéissance dans des limites déterminées. Il recevait en échange, de la part du seigneur, un engagement de protection, de justice et de défense. Les obligations du vassal et du seigneur étaient commutatives et réciproques; les unes étaient la cause des autres; l'inaccomplissement de celles-ci entraînait la dissolution de celles-là.

Or, en signe des rapports établis entre les personnes, une chose, sujet et moyen extérieur du pacte, la chose appartenant au seigneur était livrée par lui au vassal; par là, le seigneur accomplissait un de ses devoirs, et le vassal

jouissait d'un de ses droits : le vassal vivait à l'aide d'une chose du seigneur; il était protégé. La possession était-elle paisible et sûre contre les atteintes extérieures ? Le vassal était défendu. Cette possession était-elle maintenue dans les termes stipulés? Le vassal avait la justice.

Mais les devoirs qu'impliquaient les droits de la vassalité, c'était la démission de la personne dans les termes marqués. Le vassal ne s'appartenait plus, et devenait l'homme du seigneur; de là, la possession qui lui était permise ne pouvait jamais dégénérer en une propriété. Le vassal devait assistance au seigneur; de là, une partie même des fruits de la possession réservée à celui de qui la propriété dépendait. Le vassal devait obéissance au seigneur ; de là, des sacrifices éventuellement étendus au delà même des redevances stipulées régulièrement.

En somme, la possession du vassal était un usufruit sur un bien dont la nue propriété n'appartenait jamais qu'au seigneur ; et cette possession, comme les rapports personnels dont elle était une mise en pratique, tant qu'elle durait, demeurait conditionnelle, ou soumise à des conditions dont l'inaccomplissement d'une part ou de l'autre entraînait toujours la révocation. Les progrès de la famille, des circonstances diverses rendirent plus tard de moins en moins précaire la possession exercée par le vassal. Celui-ci put transmettre par hérédité et autrement, comme sienne, une chose qu'il détenait seulement au titre du seigneur. Mais des signes formels, la prestation de droits utiles et honorifiques à toutes les mutations, attestèrent toujours la prérogative persistante du seigneur. La possession vassale put devenir largement et librement disponible pour celui entre les mains de qui elle se trouvait; mais, en définitive, vénale et transmissible ou non, cette possession, en fait comme en droit, ne fut jamais qu'un pur et simple usufruit.

Or, si, en examinant le fief au point de vue du seigneur, nous sommes arrivés à dire que la propriété sauvage se retrouvait à sa merci, la justice historique nous oblige à convenir d'un autre résultat, après avoir examiné ce même fief au point de vue du vassal. La domination de la seigneurie ne se tempère pas seulement par des devoirs dans ses rapports avec les droits de la vassalité; il y a plus encore : la possession en laquelle la propriété du fief se réduit par le conflit des droits et des devoirs de la seigneurie et de la vassalité, cette possession, loin d'être sauvage, s'établit d'elle-même dans les conditions les plus favorables à l'ordre social. Par sa manière de se pratiquer, elle reconnaît au-dessus d'elle une forte prérogative, une faculté suprême de surveillance, de gouvernement et d'imposition. Le fief, en somme, n'était pas le rêve d'orgueil du seigneur ; c'était la possession obligée, conditionnelle et précaire du vassal. Or, si, à la place d'un caprice de volonté particulière susceptible d'erreur, on met l'intelligence d'un souverain dont la bonne intention soit garantie, ce que l'on trouvera, ce ne sera pas un maître trop libre et un sujet trop asservi; ce qu'on trouvera, ce sera l'usage des choses laissé aux individus sous le contrôle et la direction même de l'État.

Sans doute, le fief et le régime général qu'il formait n'etaient pas la civilisation. Il n'y avait là que le fruit de la barbarie et le résultat de tout désordre social. Mais, dans ce fruit, dans ce résultat de l'anarchie et des temps barbares, la civilisation était parvenue à déposer le germe qui n'appartient qu'à elle : sous son influence, la sauvage propriété s'était modifiée; elle était devenue, virtuellement sinon réellement, ce qu'elle doit être : la possession de chacun sous la direction de l'État ou de tous.

Si nous résumons ce qui vient d'être exposé, le fief était entre les mains du seigneur une propriété illimitée, comprenant dans son exagération la souveraineté absolue elle-même. En passant entre les mains du vassal, la chose, sujet de cette propriété, ne donnait plus lieu qu'à une possession, dominée par le droit duquel elle s'était détachée, de telle sorte que ce droit pouvait toujours en gouverner l'emploi.

Or, ce qu'on appelle le régime féodal était l'ensemble de tous les fiefs, indépendants les uns des autres, ou le plus

souvent se rattachant entre eux, dans chaque contrée, par les liens d'une seigneurie suzeraine sur tous.

Ce que l'on désigne sous le nom de régime féodal n'était pas tout compris dans l'agrégation des fiefs. On place encore sous cette dénomination, en outre de la tenure féodale, la tenure ou mouvance dite *en censive*. Mais comme les censives (voyez ce mot), moins quelques différences le plus souvent honorifiques, ne se distinguaient point des effets des fiefs eux-mêmes, comme, pour ce qui nous occupe, la propriété s'y trouvait divisée en un domaine éminent d'une part, et en une possession utile de l'autre, nous n'avons pas cru devoir traiter à part d'un sujet presque semblable : ce que nous avons dit des fiefs peut, avec de légers changements, s'appliquer également aux censives.

Avant de terminer sur ce que nous avions à dire de la propriété sous le régime féodal, il nous reste à faire mention d'une anomalie particulière, connue sous le nom d'*alleu* (voyez ce mot). L'alleu, dont l'origine et la nature ont été décrites ailleurs, était un immeuble parfois roturier, souvent noble, dont le propriétaire ne reconnaissait aucune domination supérieure, mais pouvait, au-dessous de lui-même, en exercer une à son gré. La propriété sauvage du fief primitif avait conservé une oasis pour se maintenir à l'aise : cette oasis était l'alleu. Là, l'homme, maître de la terre, ne dépendait que de lui-même. En portant ses regards au ciel, il ne rencontrait pas Dieu ; le possesseur allodial disait de lui-même qu'après son épée, celui dont il relevait, c'était le soleil. Les alleux, dans les temps les plus anciens, résistaient difficilement aux causes qui menaçaient leur indépendance impie et solitaire. Ils ont disparu. On en découvre avec peine les traces. Mais l'imagination populaire a tiré une digne vengeance de l'orgueil étalé par les alleux et leurs possesseurs. Après la mort, il leur a fallu subir le ridicule : les deux seigneurs, dont le souvenir a été poussé jusqu'à nous, de siècle en siècle, par des plaisanteries et des chansons, Monsieur de la Palisse et le roi d'Yvetot, c'étaient des possesseurs d'alleux.

§ IV. *Dans les corporations industrielles et commerciales.*

Les fiefs, ainsi que les censives, ne s'établissaient que sur les biens immobiliers. La tenure féodale ne pouvait s'appliquer aux meubles. Une propriété différente était nécessaire pour cette espèce de biens. Mais les meubles, dans les premiers temps, se trouvaient dans une quantité très-restreinte. On ne songeait pas à créer un règlement spécial pour eux. Les choses changèrent avec la vertu patiente et active des serfs, leur affranchissement, le travail des communes, leurs efforts pour l'émancipation, les grandes expéditions des croisades, la naissance du commerce, et la formation en tous lieux d'ateliers industriels.

Alors l'industrie, le commerce, le travail, produisirent et multiplièrent la richesse mobilière ; et il fut urgent d'avoir, pour la regler, un régime nouveau des biens.

Les faits se chargèrent de subvenir à la nécessité qu'ils avaient suscitée.

L'industrie et le commerce, toutes les occupations économiques, à l'image des communes elles-mêmes, s'étaient formés en d'étroites corporations, dans lesquelles une règle convenue, acceptée et suivie par tous, déterminait pour chacun les conditions d'admissibilité, les modes d'exercice, les droits des individus, leur soumission à un contrôle, les prérogatives des juges, conseils, ou chefs et directeurs communs. Dans ce monde féodal et guerrier, où tout menaçait l'industrie naissante qui allait le vaincre, l'industrie, à défaut d'une protection publique qui n'existait pas encore, demandait sa défense aux propres efforts des siens. De là, dans chaque lieu, l'alliance étroite des corporations. Mais on ne périt pas seulement par le coup des hostilités extérieures ; ce dont on meurt, c'est surtout des discordes que l'on recèle en soi. Aussi, les corporations faisaient plus que d'opposer une masse forte et guerrière aux ennemis du dehors : elles se disciplinaient par une règle intérieure et commune. Les corporations industrielles, si l'on peut parler ainsi, n'étaient pas seulement une armée compacte ; elles étaient

encore et surtout une police régulière.

Or, ce que devint dans les corporations de l'industrie le régime de la richesse mobilière qui ne se trouvait que dans leur sein, on peut aisément le comprendre par une conjecture qui se présente d'elle-même à l'esprit. La richesse mobilière, dès son premier jour, ne conquit pas la sauvage indépendance qui appartient d'abord à toute propriété; dès son premier jour, elle fut soumise aux règles intérieures des corporations industrielles. Elle ne se produisait que dans leur milieu; elle ne pouvait s'appliquer avec fruit que sous leur protection; elle n'obtenait que sous leur surveillance tous ses développements. Partant, loin d'être sans une direction supérieure, la richesse mobilière en rencontra une au-dessus et tout autour d'elle; et cette direction supérieure, loi nécessaire de sa vie, c'était la règle et le régime même de la corporation dans laquelle seulement un accès s'ouvrait pour elle, pour ses combinaisons et ses accroissements.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la richesse mobilière a la puissance en elle d'asservir le travailleur ou ouvrier qu'elle emploie, d'accaparer, par la force de la concurrence, le monopole de la production, et d'élever à son gré le prix des denrées qu'elle livre aux consommateurs. Mais ce triple effet possible aboutit à des résultats désastreux pour un pays. De là, un grand intérêt public commande qu'on impose un exercice régulier aux forces dévastatrices que la richesse mobilière, abandonnée à elle-même, peut tirer de son égoïsme solitaire et sauvage. Or, les corporations, en déterminant les conditions de l'apprentissage et de l'admissibilité de leurs membres, en réglant la qualité des produits et le prix auquel ils devaient être fournis à la consommation, en prescrivant, enfin, des limites à la rivalité des industriels, les corporations, par là même, préservaient la richesse mobilière de la tentation d'une exploitation farouche; elles ne la laissaient pas absolument libre; elles la plaçaient dans le milieu d'un exercice régulier; et cet exercice régulier, elles le lui imposaient par la force des choses et des conventions communes.

On ne saurait trop admirer le travail ingénieux et énergique de la civilisation. La terrible puissance de la propriété se produit entre les hommes divisés et ennemis. Mais toujours le travail dont nous parlons s'empare de la puissance de la propriété; et, quelles que soient les circonstances défavorables où il lui faut agir, tout lui devient moyen pour atteindre à son but: ce qui donne des armes aux divisions inhumaines, elle l'asservit aux conditions de l'ordre véritable de la sociabilité.

§ V. *Sous les lois de l'Église.*

Bien avant que le monde de la féodalité et celui des communes fussent parvenus aux termes que nous venons de décrire, l'Église avait établi, avec mesure, dans son domaine, la constitution et le sens d'une nouvelle propriété.

On a déjà dit ailleurs (voy. BÉNÉFICES et BIENS ECCLÉSIASTIQUES) ce qu'était la propriété de l'Église. Qu'il nous suffise de ne rappeler ici que des points généraux.

La masse des biens ecclésiastiques consistait en un dépôt de richesses consacrées à Dieu, dans la triple fin de la subsistance des pauvres, des ministres de la religion et de l'entretien matériel du culte, dont le domaine n'appartenait qu'à l'Église dans toute son universalité, et qui avait pour le garder, l'administrer et l'accroître toujours, après chaque bénéficier en particulier, la surveillance des chapitres et des évêques, et, au-dessus de ceux-ci, le saint-siége lui-même, réunissant seul entre ses mains, avec plénitude, par représentation, l'ensemble des pouvoirs administratifs et domaniaux de toute l'humanité chrétienne.

La doctrine de l'Église gallicane contestait quelques-unes des prérogatives du saint-siége. Mais, gênée ou non dans son exercice, la théorie catholique la plus générale était, avec des détails, conforme à l'idée dont nous venons d'offrir la formule succincte.

Ainsi, par l'Église, une propriété avait été établie parmi les États chrétiens, telle que l'*ager publicus* des Romains pouvait seulement lui être com-

paré. Cette propriété n'appartenait qu'à une communauté, aussi étendue que celle du genre humain tout entier. Les individus, pas plus que les corps particuliers, n'avaient sur elle les droits ordinaires. Ceux qui la détenaient n'en étaient que les administrateurs publics. Le besoin seul justifié par le dénûment absolu, ou l'exercice d'une fonction, donnait droit à une part des fruits.

La civilisation, dans la propriété féodale et industrielle, n'avait obtenu que par de lents efforts des modifications nécessaires. Dans la propriété ecclésiastique, au contraire, toutes ces modifications avaient été accomplies et dépassées d'un seul coup par la constitution primitive elle-même. Ce n'était plus la propriété privée qui avait existence; à sa place, on proclamait et l'on pratiquait les droits d'une communauté universelle, qui ne laissait aux individus, avec un simple usage, que le devoir d'une incessante et soigneuse administration.

Mais l'Église n'offrit pas seulement aux États chrétiens le spectacle de sa propre constitution économique; ce qu'il était en cette constitution de produire par son exemple, elle le professa elle-même ouvertement. Autant que l'état des faits et celui des idées le lui permirent, elle soumit à ses préceptes cette propriété laïque sur laquelle elle ne pouvait pas directement porter la main.

Nous ne rappellerons que trois des préceptes principaux maintenus par l'Église: la recommandation de l'aumône, la perception de la dîme et l'interdiction de l'usure.

L'aumône, il est vrai, n'était qu'un devoir de la charité; mais la charité, dans le dogme chrétien, est le principe unique de la justice. L'aumône était donc juste, conforme au droit, commandée par lui. Or, que signifiait ce sens, ainsi déterminé, de l'aumône? Évidemment, il faisait plus que de soumettre la richesse à une obligation; il armait la pauvreté d'une créance impérieuse. La résignation chrétienne se mettait sans doute entre la richesse et la pauvreté pour prévenir des impatiences trop vives; mais il n'en résultait pas moins, du titre que l'on réservait à l'exigibilité générale de l'aumône, qu'un argument terrible de vol et de déprédation frauduleuse était toujours près de se dresser devant la propriété privée, trop lente à faire pour les pauvres le sacrifice de son superflu. L'aumône, en définitive, maintenait, sous le règne de la propriété privée, le droit égal pour tous les hommes à vivre de la création de Dieu.

Ce que l'aumône prescrivait seulement avec vivacité, la dîme le commandait avec rigueur. Il était difficile à cet égard, pour la propriété, de se faire illusion; l'Église la soumettait ici à une imposition forcée, et le titre, comme le but de la dîme, n'étaient un mystère pour personne au moyen âge. L'histoire a pu depuis s'obscurcir, ainsi qu'une institution se détourner de sa voie; mais, au moyen âge, tous savaient que la dîme, d'après la définition solennelle d'un pape, était le tribut payé par les riches aux pauvres, en signe de ce droit que les hommes ont tous avec égalité sur les choses de la terre: *Tributa*, dit Innocent III, *egentium animarum in signum dominii universalis*.

Mais ce fut dans l'interdiction de l'usure que l'Église plaça sa protestation la plus éclatante contre les abus de la propriété privée. Le prêt à intérêt, ainsi que le louage, est évidemment un exercice très-direct et très-naturel de la propriété privée. Si une chose appartient à un homme, de même qu'il a le droit d'en jouir et de l'aliéner, il doit avoir le droit d'en disposer temporairement, ou de la prêter, moyennant une indemnité pour l'usage de la chose dont il se prive. Mais il y a cette différence entre jouir et disposer d'une chose, ou la prêter avec intérêt, que la jouissance comme l'aliénation ont le plus souvent pour motif ou pour effet immédiat un besoin à satisfaire; tandis que ce besoin n'apparaît pas avec certitude, alors qu'une chose nous est assez inutile pour que nous puissions nous en passer en la prêtant. Or, si cette chose nous est inutile, pourquoi la prêter avec intérêt? Pourquoi ne pas la donner, ou la prêter du moins sans intérêt? De quel droit cet intérêt sur une chose dont un autre a besoin,

et que notre propre travail ne garde plus, ne fructifie plus? L'Église, partant de cette idée, que le droit sur les choses de la terre se détermine pour chaque homme par le besoin et par le travail, arrivait, à l'aide de quelques textes sacrés, à condamner absolument le prêt ou le louage d'argent avec intérêt. Cette condamnation, qu'on le remarque bien, frappait la propriété privée dans son essence même, dans son droit d'être et de se conserver. Le coup, il est vrai, était partiel; mais la partie mise en interdiction, c'était la vie même de la propriété privée; et par là, par ce coup hardi et décisif, quoique retenu et non complet, toute la politique de l'Église se découvrait en se dissimulant : elle voulait réduire la propriété dans la société laïque à se formuler sur l'image de la propriété dans la société religieuse elle-même.

§ VI. *Sous la monarchie.*

Pendant que les grands travaux qui précèdent s'accomplissaient, la monarchie s'était dressée en France.

Avec la monarchie consolidée, tout ne changea pas pour ce qui concerne la propriété; mais tout se modifia d'après les tendances de la politique, et prit un aspect nouveau d'unité et de régularité.

Quand la royauté eut réuni entre ses mains tous les pouvoirs qui la constituaient, un grand et profond résultat se trouva produit : toute la propriété en France releva de la royauté.

Constatons ici ce résultat, en indiquant seulement les faits généraux de notre histoire, que nous ne pouvons raconter, et à la connaissance supposée desquels nous sommes contraints de nous référer.

La *possession* romaine s'était conservée, en partie, dans les provinces méridionales, au delà de la Loire, dans les pays de droit écrit.

Or, la royauté, en réalisant pour ces pays l'ordre de la république et de l'empire, avait succédé aux prérogatives de l'un et de l'autre sur tous les biens *possédés* par les hommes vivant selon la loi romaine. La *possession* romaine reconnaissait en elle un droit supérieur de l'autorité publique. Cette autorité publique, la royauté l'exerçait légitimement et sans contestation; le droit supérieur devait donc lui appartenir, et il lui appartenait effectivement, avec certitude, d'après tous les textes de l'ancienne législation écrite.

Les fiefs, comme les censives, étaient prépondérants dans le Nord, en deçà de la Loire, dans les pays coutumiers; mais ils avaient étendu leurs développements dans toute la France; au Midi, ils se trouvaient situés à côté de la *possession* romaine.

Or, pour ce qui concerne tous les droits seigneuriaux, la royauté avait lentement et vigoureusement accompli une révolution; elle avait fait plus que de les soumettre tous à son empire, elle les avait tous contraints à se ranger sous une seule et même hiérarchie, dont la tête était la royauté elle-même. Placé au sommet de la hiérarchie féodale, suzerain unique, dernier et suprême de toutes les seigneuries, le roi eut sur tous les fiefs, comme sur toutes les censives, la domination directe; devant lui, sous ses pieds, il n'y eut plus de seigneurs, mais bien seulement des vassaux et des arrière-vassaux.

De la sorte, ce droit supérieur, en vertu duquel chaque seigneur de fief dominait la *possession* du vassal, la gouvernait et pouvait la diriger, ce droit supérieur se trouva porté avec ses prérogatives dans une main unique, celle du roi de France. Dans le monde féodal, il y eut d'innombrables *possesseurs;* mais il n'y eut qu'un propriétaire réel, et ce propriétaire, c'était le roi, qui avait pris en lui la seigneurie suzeraine de tous les fiefs et de toutes les censives.

Quant aux corporations diverses du commerce et de l'industrie, la révolution avait été plus facile; elle s'était accomplie d'elle-même. A peine née, la royauté vit venir à elle toutes les corporations, lui demandant la confirmation ou l'octroi de leurs lois particulières, le droit d'être, la faculté de vaquer en paix à leurs travaux. La royauté accorda tout. Mais, en confirmant, par des octrois de priviléges, l'existence des corporations industrielles et commerciales, la royauté resta leur maîtresse. Les capitaux avaient une règle dans le

régime convenu par les corporations et imposé par la convention commune de leurs chefs. En passant sous l'octroi de l'autorisation royale, le régime et son règlement pouvaient demeurer les mêmes, mais avec cette différence que la royauté seule, désormais, avait le droit de modifier, de surveiller et de diriger, dans leur pratique, ces capitaux, qui ne recevaient que d'elle la protection, l'emploi et la vie.

Il n'est pas encore bien certain que la royauté soit parvenue à conquérir le domaine éminent sur toute la *possession* ecclésiastique en France. Toutefois, des faits nombreux et décisifs permettent de conclure pour l'affirmative. Le saint-siége fut empêché d'exercer ses pouvoirs administratifs et domaniaux sur les biens ecclésiastiques de notre pays. Le roi de France exerça lui-même les pouvoirs qu'il interdisait entre les mains du saint-siége. Mais ce qui nous semble avoir le plus clairement montré la substitution du roi de France au saint-siége dans l'autorité sur les biens ecclésiastiques, c'est, on peut l'avouer aujourd'hui, l'établissement général de la *Régale* (voyez ce mot). En vertu de ce droit, le roi percevait seul les fruits de tous les bénéfices épiscopaux vacants en France. Or, il n'y a que le propriétaire qui, dans l'absence d'un usufruitier, puisse posséder un bien et en jouir. Il nous paraît donc peu hardi de penser et d'admettre que l'édit de 1681, sur la régale, montra en France, avec clarté dans le roi, le maître de tous les biens de l'Église.

A la suite de ces progrès divers qui avaient tour à tour placé dans les mains de la royauté, sinon toujours la propriété même, du moins le domaine éminent et le droit de direction de tous les biens situés ou employés en France, un résultat certain se signala dans notre pays: la propriété privée eut peur; elle se sentait comme sous le coup d'une vaste confiscation. Il semblait à quelques esprits que ce n'était pas l'œuvre de la civilisation d'inquiéter l'instinct énergique, et peut-être le droit de la possession solitaire. Alors on tournait des regards pleins de crainte et de haine contre cette royauté dont la puissance figurait une insupportable tyrannie. Les jurisconsultes, interprètes violents, dans leur modération, de l'intérêt privé, fouillaient dans l'histoire du droit; partout ils trouvaient la propriété; comme modèle de cette institution, ils citaient le domaine quiritaire, disparu chez les Romains sous les effets de l'*ager publicus;* et ce domaine si dur, ils l'offraient à notre admiration; c'était lui, disaient-ils, qu'on avait introduit en France; c'était lui désormais qu'il fallait défendre, conserver ou rétablir dans sa pureté. Les publicistes, à leur tour, bien qu'obligés à plus d'intelligence générale, n'avaient que de l'effroi pour les prétentions de la royauté au domaine universel en France; ils appelaient tyrans et fauteurs de tyrannie, ceux, rois, ministres ou écrivains, qui avaient formulé ces prétentions; ils proclamaient cette règle: au roi la souveraineté, aux sujets la propriété; et ils croyaient avoir tout dit avec ce principe qui met la puissance d'une part, et, de l'autre, une pure métaphysique.

La science que Domat ne put régénérer ne se trouvait pas à la hauteur de l'œuvre elle-même de la civilisation; cette œuvre, elle ne la comprenait pas; et la calomniant, elle l'annulait dans les faits, et la détruisait dans les esprits par ses méprises.

Les erreurs des jurisconsultes et des publicistes avaient surtout un écho dans la classe moyenne, ou tiers état, qui se trouvait en possession de la plus grande partie des richesses de la France. Dans cette classe s'était agité le désir de l'acquisition; là, vivait l'orgueil de la fortune, et, par elle, l'ambition de tout avoir dans l'État. Les rois, par la vénalité des charges, avaient vendu aux bourgeois le plus grand nombre des fonctions publiques. Mais cette occupation du pouvoir ne les satisfaisait point. Ils étaient seuls riches; ils voulaient avoir tout, et seuls commander. Aussi, quand, de cette hauteur où les emportait leur ambition, ils considéraient la royauté qui menaçait le titre même de leur puissance, ils ne revenaient pas de leur surprise et de leur colère; l'idée du vol était sur le trône; on vivait dans la société comme dans un bois où habite un fort brigand.

Mais la frivole et criminellement insouciante royauté, qui avait succédé, sans le continuer, à celui qui avait dit : « Tout m'appartient dans le royaume, » cette royauté ne se doutait même plus du droit de domaine et de direction qui lui était échu, comme un héritage ignoré ou trop contesté pour elle. Loin de se servir de sa prérogative supérieure pour dominer et diriger toute la puissance économique de la France, elle ne savait pas comment prélever quelques impôts, les rendre possibles, établir son propre crédit. Avec une source immense de richesse, elle se mourait dans le dénûment. Les embarras financiers l'étreignaient; elle tombait épuisée sur la caisse, au vide inexorable, de son fisc. Étrange destinée de la royauté ancienne! Par un événement peut-être unique, il lui était arrivé de tenir le principe de toute richesse en France; et c'était à propos d'une question de pénurie pécuniaire que cette royauté devait s'éteindre et rencontrer son dernier jour!

§ VII. *Pendant la révolution, et sous les lois modernes.*

Comme nous venons de le voir, les jurisconsultes, les publicistes avaient fortement affirmé le droit de la propriété privée, menacé par le résultat de la civilisation française. Les philosophes avaient été moins unanimes dans leurs assertions; Jean-Jacques Rousseau, par exemple, en disant que la distinction du *tien* et du *mien* avait été la cause de tous les maux, parce qu'elle avait surtout servi à fonder l'ordre social, Jean-Jacques Rousseau, par cela même, assurait les conclusions du procès en faveur de la propriété; car tous, ainsi que lui, ne considéraient pas la société comme un mal; et, puisque la propriété était le fondement de l'ordre en dehors duquel l'homme ne peut point vivre, la conséquence apparaissait nécesssaire à tous : il fallait conserver la propriété.

A côté de Jean-Jacques Rousseau, d'autres écrivains, qu'on est convenu d'appeler philosophes, avaient plus ou moins attaqué ou nié, en utilité et en droit, le principe de la propriété privée. Mais ces attaques et ces négations, émises le plus souvent d'une façon très-secondaire et timide, par des hommes d'une autorité nulle ou médiocre, n'avaient aucune influence sur les esprits. On ne s'en préoccupait pas; on les avait à peine aperçues; en général, les idées s'en tenaient aux maximes proclamées par Montesquieu : « Le bien public est toujours que chacun conserve invariablement la propriété que lui donnent les lois civiles... La cité n'est établie que pour que chacun conserve ses biens... Le bien public n'est jamais que l'on prive un particulier de son bien, ou même qu'on lui en retranche la moindre partie par une loi ou un règlement politique... (*). » Montesquieu blâmait ouvertement le droit en vertu duquel l'État pouvait disposer, en partie, de la gestion et de la jouissance de la propriété.

Si quelques incertitudes se remarquaient chez les philosophes, le tiers état se montrait parfaitement résolu et décidé à maintenir et à faire triompher le principe par lequel il s'était élevé. La bourgeoisie n'avait pas été grande et forte seulement par le nombre; elle l'avait été surtout par la richesse. Si elle voulait s'assurer l'empire, c'était la propriété elle-même qu'il lui fallait faire prévaloir et dominer uniquement.

Aussi, quand la révolution éclata, un des premiers actes de l'esprit réformateur fut de donner, dans une *déclaration* célèbre (**), le programme de ces droits dont la révolution se proposait la conquête. La propriété figurait parmi ces droits : on la déclarait une prérogative imprescriptible et inaliénable de notre nature, dont l'ordre social a surtout pour but de garantir l'exercice et la jouissance.

Quelques auteurs, dont l'œil n'est pas très-pénétrant, ont cru voir dans la révolution de grandes atteintes apportées à la propriété. Quand on demande les preuves de ce sentiment qui n'est pas extraordinaire, car la vue de l'histoire n'appartient pas à tous, on cite surtout la confiscation des biens du clergé, et celle des biens des nobles ou des émigrés réfractaires. Mais ces mesures, par lesquelles se forma la masse des *biens nationaux*, loin de porter at-

(*) Montesquieu, *Esprit des lois*, XXVI, 15.
(**) Loi du 26 août 1789.

teinte à la propriété privée, en ont violemment assuré le principe, la liberté et la prépondérance.

En effet, au début de la révolution, après la confiscation qui avait frappé l'Église, l'État s'était disposé à se procurer des ressources financières par la vente de son premier fonds de *biens nationaux*. Différents motifs empêchaient cette vente tant désirée d'avoir lieu; les acheteurs ne se présentaient point, ou ne faisaient que des offres lentes, incertaines et insuffisantes. Mirabeau, devant cet embarras, prononça un mot d'une grande perspicacité politique: « A tout prix, disait-il, il faut disséminer les biens nationaux; si l'on ne veut « pas les acheter, donnons-les pour rien; « il importe de créer, avant tout, l'*armée* « *des intérêts révolutionnaires*. » Mirabeau avait raison. La mesure des assignats réalisa plus tard la vente et la dissémination des biens nationaux, et, dès ce moment, le triomphe de la révolution était assuré; les œuvres nouvelles avaient un peuple, une armée pour les défendre; ce peuple, cette armée, c'était la masse des propriétaires des *biens* ci-devant *nationaux;* menacés dans leur fortune par le retour possible de l'ancien ordre de choses, voyant leur intérêt immédiat dans la défense de l'ordre nouveau, tous, jusqu'au dernier moment, ils subvinrent à la défaite et consolidèrent la victoire de ce qui, pour chacun d'eux, était une question de richesse ou de pauvreté, de vie ou de mort.

Changer des propriétaires n'est pas affaiblir la propriété elle-même, alors qu'à la place de quelques possesseurs amollis par la jouissance, on met des millions d'hommes durs, ardents, terribles.

Mais, pour apprécier tout ce que la révolution a fait en faveur de la propriété, il est nécessaire de reprendre chacune des mesures générales, sinon particulières, qui ont été successivement admises jusqu'à nos jours.

On peut réduire à trois chefs l'action des lois modernes relativement à la propriété:

1° La propriété a été dégrevée des charges qui pesaient sur elle.

2° Elle a été affranchie des entraves dans lesquelles elle devait s'exercer.

3° La souveraineté lui a été attribuée par la prérogative exclusive du droit politique.

Nous allons examiner tour à tour le dégrèvement de la propriété, son affranchissement, l'attribution qui lui a été faite de la souveraineté.

1° *Dégrèvement.* La propriété, avant 1789, se trouvait soumise, outre l'impôt, aux charges diverses des redevances féodales, des redevances censuelles, et enfin, de la redevance ecclésiastique, connue sous le nom de *dîme*. Les biens allodiaux seuls n'étaient soumis qu'à la dîme. Toutes les autres espèces de biens supportaient les trois redevances que nous venons d'indiquer. La révolution, en supprimant le régime féodal (*), réduisit tous les biens à la condition de l'allodialité. La suppression de la dîme (**) acheva l'œuvre de dégrèvement. La propriété n'eut plus à payer aucune sorte de redevances, ni féodales, ni censuelles, ni ecclésiastiques.

Or, ce vaste et complet dégrèvement comprenait des résultats dont l'importance doit être déterminée:

Ceux qui payaient les droits féodaux et censuels n'étaient pas les propriétaires des biens; ils n'en étaient que les possesseurs, de précaires devenus à peu près incommutables; et ces droits qu'ils payaient, se trouvaient être des effets et des expressions du domaine éminent que leur possession subissait.

La révolution, en dispensant les possesseurs féodaux et censuels du payement de leurs droits, a accompli ce résultat profond: elle a investi ces possesseurs d'une propriété qu'ils n'avaient pas; de possesseurs qu'ils étaient, elle en a fait des propriétaires, ayant eux-mêmes la plénitude de leur droit sur les choses, ne reconnaissant plus au-dessus d'eux aucune espèce de domaine éminent.

Mais, ainsi que nous l'avons vu, les progrès du pouvoir royal avaient réuni dans les mains de l'État le domaine éminent de tous les fiefs et de toutes les

(*) Décret du 4 août 1789, loi du 21 septembre 1789, etc.

(**) Décret du 4 août 1789, loi du 21 septembre 1789, etc.

censives. C'était l'État, en définitive, qui se trouvait propriétaire, dans le monde féodal, au milieu de tout un peuple de simples possesseurs. De là, cet autre résultat, inhérent à celui qui précède : la révolution, en constituant propriétaires de simples possesseurs, a fait plus que d'accorder un droit nouveau : elle a dépouillé l'État lui-même d'un droit qui n'appartenait qu'à lui.

De la sorte, la suppression des droits féodaux et censuels n'a pas eu pour unique effet une appropriation vaste et multiple à l'avantage de tous les possesseurs; cette appropriation a été obtenue à l'aide d'une expropriation correspondante. Mais cette dernière mesure, sans laquelle la première eût été impossible, qui l'a soufferte? L'expropriation, c'est à l'État lui-même que la révolution l'a imposée avec enthousiasme, d'une manière générale et complète.

La dîme, que l'on confond souvent avec les droits féodaux, mais qui s'en distingue profondément, n'était pas la simple reconnaissance d'un domaine éminent qui, de suzerain en suzerain, était passé dans les mains du roi; d'après son origine, la dîme avait une signification plus haute : toute corrompue qu'elle pouvait être dans son emploi, elle était la représentation sainte et divinement morale du droit de tous et de chacun à vivre des fruits de la terre. L'inégalité avait été mise parmi les hommes; la dîme était contemporaine de l'institution du jubilé : elle rappelait l'égalité première, et remédiait aux maux les plus urgents de l'inégalité.

En supprimant la dîme, la révolution a produit ces résultats dont l'avantage est contestable : elle a officiellement éteint en France une idée qui honore le genre humain; elle a privé l'État de la ressource d'un impôt purement charitable; enfin, à la place des pauvres, ce sont les possesseurs, dont à son détriment elle faisait des propriétaires, qu'elle a bénéficiés des cent millions annuellement rapportés, en 1789, par la perception abolie (*).

(*) La dîme rapportait en 1789 : 133,000,000, dont il fallait déduire : 30,000,000 pour frais de la perception, et 10,000,000 pour dîmes inféodées. (*Histoire financière de la France*, par Bailly.)

Ainsi, pour ce qui concerne le dégrèvement, la révolution, en érigeant à l'allodialité la possession de tous les biens, a tour à tour consommé deux grands résultats : elle a débarrassé la propriété du domaine éminent de l'État, représenté par les droits féodaux et censuels, et du domaine universel de l'humanité elle-même, représenté particulièrement par la dîme. Après cette double suppression, la propriété put s'élever fière et libre dans son allodialité; de l'indépendance, elle passa facilement à la liberté absolue.

2° *Affranchissement*. Le système d'une organisation par laquelle l'exercice ou l'exploitation de la propriété aurait pu recevoir une direction supérieure conforme au bien-être des particuliers et aux convenances publiques, ce système, dans l'ancienne monarchie, ne se trouvait pas appliqué; mais ses moyens d'application existaient dans la propriété et autour d'elle, préparés tour à tour par les institutions et par les événements qui avaient modifié celles-ci. Le domaine éminent du roi dans les fiefs et les censives impliquait le droit de diriger la culture des terres et de la surveiller. La constitution des biens ecclésiastiques appelait directement un mode d'exploitation générale aisément plus habile que la tenure morcelée des bénéfices. Mais c'était surtout pour la propriété mobilière que l'État jouissait de la faculté de direction. Les capitaux n'avaient leur emploi que dans les maîtrises industrielles et les compagnies commerciales. Or, ces maîtrises et ces compagnies se trouvaient sous la main de l'État, qui les créait, qui les autorisait et qui, partant, restait toujours maître d'imposer des conditions à des corps qui n'avaient d'existence que par lui. Il n'y a pas jusqu'à cette interdiction de prêter à intérêt, maintenue par l'Église contre toutes les réclamations, qui ne fût un indice profond du principe selon lequel l'organisation économique de la France devait être établie.

La monarchie ancienne n'avait pas su comprendre ce que la providence de la civilisation française remettait en son pouvoir; elle ne s'en servait pas. Mais la révolution dépassa l'intelli-

gence de la monarchie ancienne. D'un seul coup elle abattit tout l'échafaudage de l'organisation économique de la France.

Le domaine éminent de l'État sur les biens censuels et féodaux fut abandonné. La constitution des biens ecclésiastiques disparut avec leur confiscation. Les maîtrises et les compagnies, déjà frappées par Turgot, allèrent rejoindre les débris du passé; enfin, l'interdiction du prêt à intérêt ou de l'usure s'évanouit à son tour comme un préjugé étrange dont le sens ne s'apercevait plus (*). La propriété de la terre fut libre; l'industrie, le commerce, les capitaux furent libres; toute richesse jouit de la liberté. Alors on inscrivit dans les lois les préceptes suivants : « Les propriétaires sont libres « de varier à leur gré la culture et l'ex« ploitation de leurs terres, de conser« ver à leur gré leurs récoltes, et de dis« poser de toutes les productions de « leurs propriétés dans l'intérieur du « royaume et au dehors..... (**) » La liberté accordée à la propriété immobilière appartint naturellement, avec plus de plénitude encore, à toutes les espèces de propriétés mobilières.

En constatant l'affranchissement absolu assuré à la disposition des biens, il est nécessaire de remarquer deux points par lesquels la révolution semble avoir restreint la généralité de son principe.

Dans les proclamations relatives à l'indépendance de la propriété, une double réserve est faite : 1° la propriété doit se soumettre à l'impôt ou aux charges publiques; 2° elle doit s'exercer conformément aux lois. La première réserve implique pour l'État le droit de prélever une part dans tous les produits. La seconde réserve, plus large encore, contient pour l'État une faculté indéfinie de modifier à son gré l'exercice ou l'exploitation de toute propriété.

Par ces deux réserves, en somme, la proclamation de l'indépendance n'est qu'apparente; en réalité, l'État domine tour à tour, pour en disposer, et la production et la distribution de la propriété.

De la sorte, la révolution en accordant d'une main à la propriété cette indépendance absolue, la lui aurait retirée de l'autre main. Les choses auraient changé d'aspect; elles n'auraient pas changé de condition.

Mais, malheureusement, la révolution, en déclarant la propriété un droit *imprescriptible, inaliénable, naturel, inviolable* et *sacré*, l'a placée dans une région supérieure et antérieure à la loi, où la loi ne peut plus l'atteindre que pour la respecter, l'adorer et la servir. Les caractères reconnus dans la propriété sont tels, que la domination de la loi et de l'État sur elle n'est plus et ne peut plus être que nominale.

D'ailleurs, les faits sont ici plus forts que les mots. Que l'on déclare ou non la propriété sacrée, et puis soumise aux lois, ce que l'on proclame ou écrit importe peu; ce qui décide la question, c'est autre chose, c'est l'état de fait, dans lequel on a constitué la propriété. Celle-ci n'est pas une puissance infirme et inactive; or, si, par le fait, on a constitué la propriété libre, tout est dit et résolu; quelques réserves que la loi se permette à son égard, ce n'est plus la loi qui est maîtresse de la propriété; c'est la propriété qui est et demeure maîtresse de la loi.

Ce que nous avançons, l'événement l'a fatalement démontré, ainsi que nous allons le faire voir.

3° *Attribution de la souveraineté.* Il est presque inutile d'affirmer que la propriété est la détention des choses nécessaires à la vie. Il suit de ce fait évident, que ceux-là qui disposent de la propriété, disposent des moyens mêmes de la subsistance, ou de l'existence physique de tous et de chacun. On doit convenir que le pouvoir le plus énergique qu'il soit donné d'exercer est celui par lequel, à son gré, on distribue la vie ou l'on produit la mort dans toutes les relations privées. Or, qu'il y ait dans un État des riches et des pauvres, des propriétaires et des prolétaires, c'est-à-dire des hommes qui ont les moyens de l'existence physique et des hommes qui n'ont point ces moyens; puis, que

(*) Loi du 2-12 octobre 1789.
(**) Loi du 5-12 juin 1791, art. 2; loi du 28 septembre-6 octobre 1791, art. 2.

l'on proclame les premiers libres, sans contraintes, sans entraves; qu'à la proclamation verbale on joigne la réalité, et que, par le fait, on rende ces riches, ces propriétaires absolument libres; en définitive, qu'aura-t-on établi? Le résultat est par trop frappant: dans l'État dont nous parlons, on aura créé et donné à quelques-uns un pouvoir auquel nul ne résistera; les riches, les propriétaires, seront, par la force qu'on leur a remise en pleine liberté, les dominateurs et les maîtres de tous les autres citoyens ou sujets de l'État.

Certes, la révolution, avec ses principes de liberté et d'égalité, entendait accorder à tous la participation au droit politique. Mais, dès le jour où la propriété, étendue, augmentée par la distribution des *biens nationaux*, s'est trouvée indépendante dans un grand nombre de mains, dès ce jour, la participation de tous au droit politique a été une chimère impossible, qu'on pouvait écrire sur du papier, ou crier à son de trompe, mais non plus introduire dans la réalité. C'en était fait; une partie des citoyens dominait l'autre. A cette inégalité fondamentale de condition, on ne pouvait plus, il était insensé de vouloir imposer le projet, désormais non avenu, de l'égalité politique.

Aussi, la révolution, ardente à ses premiers moments, se trouva-t-elle bientôt ralentie dans sa marche par la puissance, en apparence inerte, d'une masse qui ne consentait plus à la suivre. Les batailles pouvaient encore convenir à chacun; tous étaient grands au dehors sur le champ de la guerre. Mais, au dedans, sur le terrain des innovations civiles, rien ne s'accomplissait plus avec certitude. C'était un effort incessant, proclamé, imposé, non mené à effet. La révolution crut à une conspiration vaste et sourde: elle frappa des coups formidables tout autour d'elle; la terreur espéra réduire l'ennemi inconnu ou le faire apparaître, afin de le vaincre en plein soleil. Mais la rage et le désespoir furent inutiles, rien ne mourut sous terre et rien n'en sortit; la force invisible, qui n'était pas une conspiration, laissa passer l'orage d'un moment; se levant, s'étendant, s'établissant à chaque heure; quand elle crut n'avoir plus à dissimuler, elle se montra, et c'était la richesse, ou, pour mieux dire, la propriété, désormais libre, désormais assurée dans sa domination exclusive.

Certes, encore une fois, la révolution n'avait point voulu, n'avait point décrété le droit politique remis seulement aux mains de la propriété. Mais ce monopole, ainsi imprévu et involontaire, la révolution l'avait rendu fatal: elle l'avait déposé comme un effet nécessaire dans la liberté absolue garantie à la propriété. A ceux auxquels elle avait remis toute force, la révolution fut impuissante à refuser toute autorité.

Les énormes changements effectués dans l'institution fondamentale de la propriété, ne manquèrent pas de soulever dans les masses une vague protestation. L'œuvre n'était pas entièrement accomplie; on pouvait la modifier encore; malheureusement, l'entreprise de réforme fut telle qu'elle ne devait pas réussir.

Quelques écrivains, ainsi que nous l'avons dit, avaient émis, au commencement de la révolution, des idées peu favorables à la propriété. J.-J. Rousseau avait appelé cette institution le mal social lui-même. Beccaria, dans son livre *des Délits et des peines*, avait exprimé un doute sur l'utilité de la propriété. Mably, plus explicite, avait fait l'éloge de la communauté des biens. Enfin, des ouvrages obscurs, parmi lesquels celui de Morelli, faussement attribué à Diderot (*), avaient répandu çà et là une opinion contraire à celle que l'Assemblée nationale devait faire prévaloir.

Les idées hostiles à l'institution de la propriété ne seraient point sorties de la région inférieure dans laquelle elles s'agitaient, si la marche de la révolution n'en avait disposé autrement. La puissance de la propriété, affranchie de ses charges et de ses entraves, prenait une attitude imprévue de prépondérance et de domination. En outre, l'énergie des actes accomplis

(*) *Code de la nature*, publié en 1755; du même auteur, les *Iles flottantes ou la Basiliade du célèbre Pilpaï*, traduit de l'indien, 1753; *le Prince*, 1751, etc.

u tentés par la Convention appelait ux affaires des hommes prolétaires ar choix, les moins sensibles aux intérêts de la propriété. Nous ne savons usqu'à quel point ces hommes aperçurent le danger dont la république aissante se trouvait menacée; jusqu'à uel point ils remarquèrent la cause du mal et résolurent les moyens par lesquels il pouvait être conjuré. Mais on doit, toutefois, reconnaître qu'une réaction contre la propriété se manifesta par certaines mesures. La définition de la propriété fut notablement modifiée par une nouvelle *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, où la loi se posait comme maîtresse de régler à chacun sa part de biens. Les secours à l'indigence, le travail, l'éducation à tous, furent proclamés des *dettes nationales*. Enfin, la loi *du maximum* et les *réquisitions mobilières* furent appliquées avec une rigueur qui n'indiquait pas un grand respect de la propriété privée. Vers la même époque, Robespierre et ses amis faisaient entendre, dans les clubs, dans les feuilles publiques, dans l'Assemblée, aux comités, dans leurs entretiens surtout, de sourdes et redoutables menaces contre ce qu'on appelait, selon le langage usité, le *mercantilisme*, et que nous appellerions plus proprement aujourd'hui l'influence prépondérante du capital.

Nous ne doutons pas que ces tendances nouvelles des hommes qui s'étaient mis à la tête du mouvement révolutionnaire, ne doivent être comptées au nombre des principales causes qui précipitèrent l'événement du 9 thermidor, ou la chute du système montagnard et jacobin. S'il faut en croire les révélations d'un homme qui, jusqu'à nos jours, a professé obscurément parmi nous la doctrine politique des biens mis en commun, Robespierre, Saint-Just, ainsi que plus tard Cambon, seraient morts dans la foi dont Buonarotti lui-même était l'élève, l'adepte et le continuateur.

Quoi qu'il en soit des idées secrètes et dernières du parti jacobin, quelque temps après le 9 thermidor an II, des idées analogues ourdissaient une conspiration qui parut menacer tout le territoire de la république. Après le meurtre des principaux chefs de l'État, ce que l'on se proposait, c'était l'expropriation de tous les biens; les fonds productifs et les instruments de travail devaient être mis en commun; la république, plus démocratiquement constituée, aurait dirigé elle-même la fonction économique de tous et de chacun. A elle de déterminer les exploitations, leurs modes, leurs limites, l'emploi des produits, leur distribution, la part d'action, de service et de jouissance des diverses classes de citoyens ou de travailleurs, et de chacun d'entre eux. Des principes moraux, fort incomplets, erronés, le plus souvent empruntés à la philosophie sensualiste, mais nullement inférieurs aux doctrines qui retentissaient alors officiellement à la tribune, se mêlaient aux idées organiques du plan des conspirateurs.

L'énorme et mystérieux mouvement dont Babeuf était le chef apparent, fut découvert à la veille d'éclater, et dénoncé, le même jour, par le Directoire exécutif aux citoyens de Paris (21 floréal an IV, 16 mai 1796). Le 23 floréal, Babeuf écrivait au Directoire, pour traiter avec lui de *puissance à puissance*: un procès était à craindre, car la justice se trouvait de son côté; on devait voir en lui le *simple point de la longue chaîne dont se composait la conspiration;* ce qu'on avait aperçu *avait dû faire trembler*, et l'on n'avait saisi que *quelques fragments*: le reste embrassait toute la république, etc. Malgré ces assertions, qu'un calcul de vanité et de tactique exagérait sans doute, le Directoire, comme on le pense sans peine, refusa de traiter avec le conspirateur. Un arrêté du 19 floréal, exécuté le 21, avait mis sous la main de la loi trente-quatre individus prévenus d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de la république. Déférés à la haute cour de justice séant à Vendôme, après une instruction et des débats fort longs, le 7 prairial an V (le 26 mai 1797), Babeuf et Darthé se poignardaient en entendant leur condamnation à mort; Buonarotti, Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Ménessier étaient déportés; Amar, Cochet, Vadier, restaient, à des titres divers, au pouvoir de la justice. Les autres accusés étaient acquittés et renvoyés de l'accusation.

Après cette vaine et coupable protestation du parti révolutionnaire, surpris et vaincu par les conséquences de ses faits, la propriété libre, maîtresse d'elle-même et de la société, entra paisiblement dans sa voie de domination. Elle avait à se défendre contre le retour du régime ancien, qui aurait repris les biens nationaux, et soumis dans l'État la richesse au clergé, aux prérogatives nobiliaires, à ses propres précédents. D'une autre part, la révolution, avec ses instincts d'égalité et de démocratie, devait tôt ou tard aboutir, par ses conséquences les plus immédiates, aux collisions qu'Aristote a prévues, dans les gouvernements populaires, entre les citoyens pauvres, qui ont droit à l'action publique, et les citoyens riches, qui, seuls, ont le pouvoir de l'exercer. Placée au milieu de ces deux dangers égaux, la propriété sentait confusément qu'il était nécessaire pour elle de neutraliser tour à tour la révolution par la contre-révolution, jusqu'au jour où il lui serait permis de tenir dans ses mains, et sous son influence directe, tous les moyens de la puissance publique.

Le 28 prairial an v (16 juin 1797), le *Moniteur* renfermait un fragment d'un ouvrage ancien : c'était un extrait de la *Politique d'Aristote*, la théorie de la classe moyenne, à laquelle seulement, selon ce philosophe, le gouvernement peut appartenir. De nombreuses publications répandaient cette idée, à savoir : que la propriété seule a le droit d'exercer le pouvoir public; c'était là le principe sur lequel devait se fonder l'État nouveau de la France, entre la monarchie ancienne et le régime décrété par la révolution.

Il serait trop long de suivre dans tous leurs détails les événements à travers lesquels le règne de la propriété s'est définitivement constitué et consolidé. Bornons-nous à en constater le dernier résultat.

Lors de la confection du code civil, en présentant l'exposé des motifs du projet de loi sur la propriété, Portalis terminait ainsi : « La loi reconnaît que « la propriété est le droit de jouir et de « disposer de son bien de la manière la « plus absolue, et que ce droit est sacré « dans la personne du moindre particu« lier. Quel principe plus fécond en consé« quences utiles ! Ce principe est comme « l'âme universelle de toute la législa« tion...... Le génie qui gouverne la « France a établi sur la propriété les fon« dements inébranlables de la républi« que. Les hommes dont les possessions « garantissent la fidélité sont appelés « désormais à choisir ceux dont les lu« mières, la sagesse et le zèle doivent « garantir les délibérations... (*). »

Pour exprimer l'idée qu'on devait se faire de la propriété, Napoléon disait au conseil d'État : « La propriété est invio« lable : Napoléon lui-même, avec les « nombreuses armées qui sont à sa dis« position, ne pourrait néanmoins s'em« parer d'un champ (**). »

Ainsi, il est bien établi que la propriété est un principe *inviolable* et *sacré*. C'est en vain que la loi, comme on l'a dit, s'est sécularisée. Si Dieu, en se retirant de l'ordre civil, a laissé un reflet de lui-même, c'est sur la propriété. L'hyperbole de l'adoration monte de la sorte jusqu'à faire d'une institution une espèce de divinité.

Et ce principe ainsi proclamé sacré, la loi ne le crée pas : elle le reconnaît seulement; il lui est supérieur; c'est lui-même qui fait la loi : il est l'*âme universelle de toute la législation*.

En effet, la propriété, parmi nous, ne s'est pas contentée de cette influence irrésistible qui lui appartient naturellement; elle a pris l'État lui-même. Le droit politique est son privilége. Elle a constitué une classe de deux cent mille électeurs. Par cette classe, elle prévaut dans les jugements criminels, dans l'administration communale et départementale; enfin, elle fait seule la loi; et, à propos de la discussion du budget, dans la chambre des députés, élévation des ministres, direction de la politique, choix des fonctionnaires, actes principaux, mesures particulières, la vie elle-même du pouvoir, tout relève d'elle; rien ne lui échappe; elle tient et domine tout; elle peut tout exercer selon ses convenances exclusives.

(*) Discours de Portalis au Corps législatif, le 26 nivôse an XII.

(**) Séance du conseil d'État du 18 novembre 1809.

Devant une pareille prépotence et omnipotence, il est oiseux de rechercher quelles règles déterminent l'usage de la propriété, à quels modes elle s'astreint, à quels sacrifices elle se soumet. Ces règles, ces modes, ces sacrifices n'ont aucune garantie en dehors du consentement de la propriété, qui seule peut tout; à ce titre, leur existence est chimérique. On ne peut pas dire que la propriété ne reconnaît d'autres lois que celles de son caprice. Une telle expression s'appliquerait mal à la puissance la plus sérieuse, la plus réfléchie et la plus mesurée qu'il soit possible d'établir parmi les hommes. Mais se trouvant au-dessus de tout contrôle réel et effectif, qui ne soit pas son bon sens lui-même, par cela qu'elle est maîtresse et souveraine, la propriété n'a et ne peut avoir désormais, pour la régler dans son exercice et dans sa vie, d'autres restrictions et d'autres devoirs que ceux qu'il lui plaît d'adopter, et qu'il lui semble juste, convenable et bon de s'imposer.

Prose. Lorsque l'on considère simultanément le développement de la prose et celui de la poésie dans la littérature française, on remarque que la première a marché dans la voie du progrès bien plus vite que la seconde, et qu'elle est entrée plus tard dans la période de décadence, où encore, elle semble s'être moins profondément engagée. Au treizième siècle, le poëte le plus digne d'attention est Thibaut de Champagne : le prosateur le plus remarquable est Joinville. De quelle valeur sont les informes chansons du roi poëte comparées aux charmants récits du chevalier chroniqueur? Tandis que Froissart compose son histoire dans un langage si facile, si clair et si coloré, la France ne connaît encore rien de mieux en fait de poésie que ce plat et indigeste recueil d'allégories connu sous le nom de *Roman de la rose*. Villon vient enfin, comme le dit Boileau, *débrouiller l'art confus* des poëtes barbares : mais Philippe de Comines, qui paraît à la même époque, fait bien plus d'honneur au génie français par ses *mémoires* que Villon par toutes ses *ballades*. Au seizième siècle, tandis que la poésie subit les ridicules travestissements imaginés par Ronsard et son école, et se gâte sous la main de ceux qui croient la perfectionner, la prose poursuit ses progrès, et se montre déjà souple, variée, précise, éloquente, dans Rabelais et dans Montaigne. L'âge de la perfection arrive en même temps, il est vrai, pour la prose et pour la poésie. Le *Discours de la méthode* paraît en même temps que le *Cid; les Provinciales* ne précèdent que de quelques années les chefs-d'œuvre de Molière et de la Fontaine; Racine parcourt sa carrière en même temps que Bossuet s'avance dans la sienne. Mais bientôt la poésie s'altère et s'affaiblit. L'âge de déclin commence pour elle immédiatement après Racine. La prose a encore devant elle un siècle de gloire. Toute une nouvelle génération de grands prosateurs s'élève au dix-huitième siècle : l'éloquence remporte de nouveaux triomphes avec Voltaire, Montesquieu, Buffon, Rousseau. *La Henriade*, *Zaïre* et *Mérope* même, ont-elles fait pour la gloire de Voltaire autant que l'*Histoire de Charles XII* et l'*Essai sur les mœurs?* Des noms tels que ceux de Gresset, de Du Belloy, de Lemierre, peuvent-ils être mis en parallèle avec ceux de Montesquieu, de Buffon? Sans doute, à la fin du dix-huitième siècle, la prose elle-même se laisse atteindre par ces vices qui travaillent les littératures vieillissantes. Le beau langage de Bossuet et de Voltaire se raffine et se mélange, c'est-à-dire se corrompt. Toutefois, dans l'âge de décadence où nous sommes, c'est encore la prose qui a le moins perdu; et les titres littéraires sur lesquels nous pouvons compter avec le plus de certitude pour contre-balancer tous les motifs de sévérité que la postérité aura contre nous, nous ont été fournis par des écrivains en prose.

Du rapprochement de ces faits, on pourrait conclure que le génie français avait reçu une vocation plus grande pour la prose que pour la poésie. Cette conclusion pourrait s'appuyer, en outre, sur plusieurs considérations d'un autre genre, dont quelques-unes ont été présentées ailleurs dans ce recueil (Voyez Poésie).

Une histoire de la prose, où l'on voudrait marquer avec précision les

différentes époques, devrait se partager en sept périodes : 1° de 1220 à 1320. Les deux monuments à étudier dans cette période sont les *Mémoires de Villehardouin* et la *Chronique de Joinville*. Dans Villehardouin, la langue française commence à se dégager nettement de la langue romane-wallone : toutefois elle est encore mêlée, chez cet auteur, de quelques débris de l'idiome provençal et de l'idiome teutonique. Ce mélange disparaît chez Joinville, en qui s'accomplit un grand progrès. C'est réellement le premier en date des écrivains *français ;* en outre, c'est un écrivain dont la naïveté et la bonhomie ont un charme tout particulier. Mais le défaut de règles fixes se fait sentir chez lui : l'orthographe est pour lui incertaine comme la grammaire; ses constructions sont lentes, ou embarrassées, ou indécises.

2° De 1320 à 1400. Froissart joint à une naïveté aussi gracieuse que celle de Joinville de plus grandes ressources de langage. On aperçoit un caractère plus marqué de régularité et de stabilité dans la langue dont il se sert. Le vocabulaire où il puise est plus riche en tournures. Il a plus de coloris, en même temps qu'il a plus de netteté dans l'expression. L'allure de sa phrase est plus rapide et plus vive. Voilà déjà un écrivain qui non-seulement est lisible pour nous, mais dans lequel nous pouvons faire avec intérêt, avec plaisir, de longues lectures.

3° De 1400 à 1520. Joinville et Froissart étaient peu lettrés; l'antiquité leur était à peu près inconnue. Mais, après eux, le goût de l'érudition se répand de plus en plus. On voit venir des écrivains qui cherchent à enrichir l'idiome natal par l'imitation des chefs-d'œuvre de l'éloquence latine. Ces imitations sont souvent gauchement ou indiscrètement faites. Toutefois il en est plus d'une qui réussit; et elles servent à donner plus d'ampleur et d'étoffe, plus de fermeté, et quelquefois un ton plus élevé à la langue trop simple, trop nue, trop constamment naïve de Joinville et de Froissart. Christine de Pisan, Olivier de la Marche, George Chastelain ne sont pas exempts de pédantisme, et offrent pour cette raison une lecture moins attrayante que Froissart, dont ils n'ont pas d'ailleurs la gracieuse imagination ; mais ils pensent plus que lui; ils expriment plus d'idées abstraites. Ils ont un ton plus sérieux et plus grave. La lecture des anciens leur a donné une idée de l'éloquence. Ils recherchent les grandes pensées, et s'efforcent d'élever la phrase française de leur temps à la dignité de la période. Instruit comme eux, mais doué d'un esprit plus pénétrant et d'un talent plus fort, Comines n'a pas seulement une idée de l'éloquence, il est quelquefois éloquent. Plus naturel que Christine de Pisan et qu'Olivier de la Marche, il est bien plus varié dans ses idées et dans son style. C'est un diplomate philosophe qui a beaucoup vu et non moins pensé ; c'est un écrivain déjà remarquable par la logique de la composition, la netteté du sens, la finesse de l'expression.

4° De 1520 à 1624. La langue française est déjà assez perfectionnée au seizième siècle pour produire des ouvrages dignes de passer pour modèles. Rabelais était sans cesse étudié par la Fontaine; Montaigne a servi à former Pascal. La langue française, au seizième siècle, était déjà assez souple et assez riche pour revêtir les caractères les plus différents, suivant la nature des génies qui s'en servaient ; pour prendre, sous la plume de Calvin, la gravité, l'austérité, la force logique ; pour se montrer, sous celle de Brantôme, facile, abandonnée, pittoresque ; pour se prêter à tous les mouvements de la verve hardie et fantasque de Rabelais; pour se teindre de toutes les couleurs de l'imagination de Montaigne. Cependant il manque quelque chose à cette langue. Elle est riche, mais ses formes ne sont point encore arrêtées avec cette précision rigoureuse qui est le principal caractère des langues faites. Le fonds commun est trop susceptible d'être modifié ou étendu par chaque écrivain. On n'a point encore marqué où devait s'arrêter le droit de création individuelle. Les auteurs, trop maîtres de la langue, dont ils disposent souvent au gré de leur fantaisie, s'empêchent, par cette liberté même, d'atteindre au plus parfait degré de netteté et de précision. La construction de la phrase ora-

toire ou familière n'est point encore soumise à des lois fixes. La forme de la phrase est flottante. On cherche à la calquer sur le latin; mais, en suivant ce modèle, on ne fait ordinairement que l'allonger ou l'embarrasser.

5° De 1624 au dix-huitième siècle. D'abord la langue est définitivement constituée ; c'est l'ouvrage des premiers académiciens, qui furent des grammairiens savants et utiles ; et de deux écrivains, Balzac et Voiture, dont le premier a été si justement nommé le Malherbe de la prose. Balzac, aidé de Voiture, et s'appuyant sur l'usage, qui fait encore plus peut-être pour le progrès des langues que les écrivains, présenta à ses contemporains, dans ses ouvrages, une grammaire en exemples, un dictionnaire sous forme de lettres et de discours. C'est lui qui circonscrit la langue, et qui l'assoit définitivement. Mais il se sert sans goût de cette langue qu'il sait fixer. Il a toutes les qualités d'un bon écrivain français, sauf la plus essentielle, qui ne réside pas dans la langue elle-même, mais dans la manière de s'en servir, la simplicité. Descartes, plus occupé des idées que des mots, mais excellent écrivain, unit à la précision et à la fermeté de Balzac une simplicité qui ne se dément jamais ; une bonne foi où on sent l'homme pénétré du besoin de mettre l'expression tout à fait en rapport avec sa pensée. Ce grand exemple est compris par le dix-septième siècle ; désormais il sera suivi. Montaigne avait été négligé par Balzac ; il l'avait été encore plus par Descartes. L'éclat, le coloris de la langue de Montaigne avaient été trop complétement sacrifiés au besoin d'ordre et de précision auquel s'étaient livrés ces deux écrivains. Pascal, nourri de Montaigne, s'aperçoit de cet excès de ses prédécesseurs, et l'évite. Sans revenir à la liberté désordonnée, à l'intempérance d'imagination de Montaigne, il renouvelle ses hardis procédés de style, quand sa pensée a besoin d'une forme pittoresque pour se mettre mieux en saillie. Pascal anime du feu de son génie et colore des teintes de sa puissante imagination la langue trop uniforme et trop abstraite de Balzac et de Descartes. Avec Pascal, la langue française atteint la limite de son progrès. D'autres, avec un égal génie, se serviront à leur manière de l'instrument, mais ne le perfectionneront pas. « En sortant des mains de Pascal, dit M. Cousin, la prose française était assez forte pour résister au commerce des génies les plus différents, et porter tour à tour, sur le fondement inébranlable de la simplicité, de la clarté et d'une méthode sévère, la majesté et l'impétuosité de Bossuet, la grâce mystique de Fénelon et de Malebranche, la plaisanterie aristophanesque de Voltaire, la profondeur raffinée de Montesquieu, la pompe de Buffon, et jusqu'à l'éloquence fardée de J. J. Rousseau, avec laquelle finit l'époque classique, et commence l'ère nouvelle et douteuse que nous parcourons (*). »

6° C'est en effet avec Rousseau que les premiers symptômes de décadence se font voir. Du reste, les belles qualités de la prose du dix-septième siècle ont été fidèlement conservées par Voltaire, par Montesquieu, par Buffon, et par plusieurs des encyclopédistes. Remarquons-le toutefois : la langue du dix-huitième siècle, même dans les écrivains les plus fidèles à la tradition, n'offre plus cette ampleur de formes et cette chaleur de coloris qui appartenaient à la langue de Pascal, de Bossuet, de Fénelon. Moins de larges et puissantes périodes, moins d'éclat pittoresque, moins de couleurs empruntées à l'imagination ; quelque chose de plus rapide et de plus écourté dans le tour, dans l'allure de la phrase ; une pureté aussi irréprochable, mais plus terne et plus pâle ; plus de vivacité et de trait, et moins de relief ; ce sont là des changements qu'il est difficile de ne pas apercevoir dans Voltaire et dans toute son école. Ce nouveau caractère de la prose fut assez marqué, chez quelques-uns des contemporains de Voltaire, pour produire en eux la sécheresse, et pour répandre un air de monotonie et de froideur sur des ouvrages profonds ou spirituels. En un mot, l'imagination, et cette sensibilité qui réside non dans la tête, mais dans le cœur, manquaient

(*) *Des pensées de Pascal*, rapport à l'Académie française.

au dix-huitième siècle. De là, ce changement opéré dans la prose.

7° Cependant l'imagination revendiqua ses droits. On songea à rendre de l'ampleur, de l'éclat et de la chaleur à la langue trop écourtée par la discussion, trop décolorée par l'abstraction, trop refroidie par les raffinements de l'esprit. Une réaction s'opéra en ce sens dans la fin du dix-huitième siècle. Commencée par Rousseau, elle fut continuée par Bernardin de Saint-Pierre et hardiment poursuivie par M. de Chateaubriand et madame de Staël, sur la trace desquels ont marché tous les prosateurs de notre temps. Malheureusement, le moment où l'on conçut l'idée de cette réforme était celui où la littérature commençait à subir l'inévitable loi du déclin. Tandis qu'on s'occupait de restituer à la langue le coloris et la chaleur, on s'aperçut qu'elle était menacée de perdre la précision et la clarté, et qu'il y avait déjà de graves altérations en ce genre à réparer, si toutefois elles n'étaient pas sans remède. De grandes difficultés s'offrirent à ceux qui, trouvant la prose appauvrie et desséchée, cherchaient à la faire revivre avec des hardiesses et des images. En voulant être riches, animés, pittoresques, ils avaient peine à rester purs. D'ailleurs le moment était venu où le goût s'altérait, même chez les meilleurs esprits. En cherchant à rendre à l'imagination la part qui lui était due, on lui en fit une trop grande. Le goût du coloris dans le style amena la manie du pittoresque, qui règne universellement aujourd'hui. Ainsi cette légitime réaction, entreprise contre l'esprit et les habitudes de style du dix-huitième siècle, devint elle-même, par suite de la décadence que subissaient, quand elle commença, les lettres et le goût, une cause de décadence.

Prosper (Saint), dit d'*Aquitaine*, était né dans cette province, en 403, selon l'opinion la plus commune. Il cultiva avec succès les lettres et la poésie, entreprit de réfuter la doctrine des semi-pélagiens, et dirigea contre eux son *poëme contre les ingrats*. On conjecture qu'il vivait encore en 463. Ses ouvrages ont eu un grand nombre d'éditions : les meilleures sont celles de Paris, 1711, in-folio, et de Rome, 1752.

Prosper Tiro, poëte, que l'on a souvent confondu avec le précédent, naquit dans les Gaules, et peut-être même dans la province d'Aquitaine, vers la fin du quatrième siècle. On a sous son nom une *chronique* imprimée plusieurs fois à la suite de celle de saint Prosper, dont elle n'est guère qu'un abrégé; mais elle en diffère par plusieurs passages, qui semblent prouver que l'auteur partageait les erreurs du semi-pélagianisme.

Prostitution. Il semble que cette plaie des peuples civilisés ait été inconnue aux Gaulois et aux populations ultra-rhénanes, qui vinrent, au quatrième et au cinquième siècle, s'établir parmi eux. En effet, si le code des Bourguignons, la loi salique et les autres monuments de la législation barbare contiennent des dispositions contre le viol, le rapt et la séduction, ils n'en contiennent aucune contre la débauche publique, et il faut descendre jusqu'à la fin du huitième siècle pour trouver des lois contre la prostitution. Un capitulaire de Charlemagne de l'an 800 enjoint à tous les officiers du palais de faire la recherche des femmes publiques et des entremetteuses qui pourraient s'introduire dans le palais, et d'en donner avis au roi. Le maître de la maison dans laquelle avait été trouvée une de ces femmes, était regardé comme son complice et était condamné à la porter sur son dos jusqu'au marché où elle devait être fouettée publiquement; en cas de refus, il était fouetté lui-même.

Il ne paraît pas que ces ordonnances aient été maintenues et exécutées sous les successeurs de Charlemagne et sous les premiers rois de la troisième race. car la prostitution se propagea, s'acclimata en France et fit bientôt les plus déplorables progrès. Jacques de Vitry, mort en 1204, et qui, d'abord comme écolier, ensuite comme légat du pape, avait fait un très-long séjour à Paris, trace, sous ce rapport, un tableau effrayant des mœurs de cette ville. « Dans ces temps de calamités, de périls et de crimes, dit-il, Paris est un cloaque de souillures...... Les filles publiques. dans les rues, dans les places, devant

leurs maisons, arrêtent effrontément les ecclésiastiques; et si *par hasard* ils refusent de les suivre, elles les appellent sodomites..... Dans la même maison, ajoute-t-il, se trouvent à l'étage supérieur une école, et à l'étage inférieur une maison de prostitution. En haut, le maître fait la lecture; et en bas, les filles publiques exercent leur honteux métier. Ici, ces filles se disputent entre elles ou se querellent avec leur pourvoyeuse; là, les clercs étudient, se disputent et agitent les questions de l'école. » Du temps de Louis IX, la prostitution était si audacieuse et si effrénée, qu'en terre sainte, après la prise de Damiette, des gens de la maison même du roi ouvrirent des repaires à la débauche, jusque dans le voisinage du pavillon royal et à l'ombre de la bannière de France. Cependant, un chevalier, surpris à Césarée dans un lieu semblable, fut condamné à une punition tellement déshonorante, qu'il aima mieux perdre son cheval, son armure et quitter l'armée, que d'en subir l'humiliation.

Le pieux roi essaya, par une ordonnance de décembre 1254, d'expulser les femmes de mauvaise vie de son royaume : « Soient boutées hors, dit-il (art. « 27), communes ribaudes, tant de « champs commes de villes, et faites « les monitions et deffenses, leurs biens « soient pris par les juges des lieus, « ou par leur autorité, et si soient dé« pouillez jusqu'à la cote et au peliçon. « Et que qui louera maison à ribaude, « on recevra ribauderie en sa maison, « il soit tenu de payer au bailli du lieu, « ou au prevost, ou au juge, autant « comme la pension vaut un an. » (Autant que la maison rapporte de loyer en un an).

Charles d'Anjou, comte de Provence, frère de saint Louis, prit, pour ce qui le concernait, des mesures semblables. En autorisant les statuts et coutumes de cette province, il ordonna que tous ceux qui se mêlaient de prostituer les femmes ou filles (*omnes lenones*) seraient chassés de ses États et devraient en sortir dans dix jours; et il fit défense à ses officiers de donner retraite en leurs maisons à aucunes femmes prostituées ou de mauvaise vie, sous peine de privation de leurs offices et de cent livres d'amende. Ces mesures étaient bonnes; mais elles arrivaient trop tard. En effet, le mal était déjà si grand, que Louis IX, renonçant à l'extirper, crut devoir le réglementer pour le rendre moins dangereux, et se relâcha de la sévérité de son ordonnance. Joinville, dans ses *Mémoires*, rapporte qu'il en fit publier une seconde, dans laquelle il se contenta d'ordonner que les femmes de mauvaise vie seraient séparées des autres, d'interdire aux propriétaires la faculté de louer leurs maisons pour y commettre et entretenir le péché de luxure, de défendre à tous baillis, prévôts, maires, juges et autres officiers, de fréquenter les mauvais lieux; enfin de déclarer que, hors de cette catégorie, ceux qui y entretiendraient des habitudes seraient réputés infâmes et refusés pour témoins en justice.

Sur le point de s'embarquer pour sa seconde croisade, Louis IX revint sur cette tolérance, que sa piété lui reprochait sans doute. Dans une lettre écrite d'Aigues-Mortes, le 25 juin 1269, à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle, il ordonna que les lieux de débauche, qui entraînaient un grand nombre d'hommes dans la perdition, fussent *exterminés* tant dans les villes que dans les campagnes, *penitus exterminari præcipimus tam in villis quam extra*. Philippe le Hardi, par un édit publié à Paris au parlement de l'Ascension de 1272, proscrivit de nouveau les mauvais lieux; il fut même défendu par les lois de Thibaut, comte de Champagne, par les coutumes de la ville de la Pérouse et par celles de plusieurs autres lieux, d'accuser une femme de prostitution en lui donnant le nom qui sert à désigner celles qui en font métier; défense renouvelée de la loi salique, qui ne veut que prévenir une injure, et ne prouve point que les Francs aient eu des lieux de prostitution (*).

(*) « Encore use len en Champagne, que si un hons ou une femme appelle une autre femme *putien* par derrière justice, qui ne soit pas mariée, et la femme s'en plaint et il soit connu et prouvé.... il devroit cinq sols d'amende, et l'escondit (excuse) à la femme. Et sils avenoit que la femme a qui len diroit le lait (l'injure) eut mary, et en li disoit *pu-*

La prostitution ayant résisté à toutes les attaques qu'on lui avait livrées pour la détruire, on se résigna à l'accepter comme une nécessité à laquelle on ne pouvait se soustraire; on prit le parti de la cantonner, pour qu'elle ne se répandît point partout, de créer une législation pour elle, afin qu'elle devînt, s'il était possible, moins scandaleuse et moins funeste; on fit enfin ce que Louis IX avait fait dans des circonstances semblables, et crut devoir révoquer plus tard. Une ordonnance du prévôt de Paris, en date du 18 septembre 1367, assigna certaines rues aux femmes publiques, qui se trouvaient répandues dans toutes les parties de la capitale. Ces femmes avaient dans chacune de ces rues un *clapier* où elles étaient tenues de se rendre à dix heures du matin, pour en sortir à l'instant où l'on sonnait le couvre-feu, c'est-à-dire à six heures en hiver, et entre huit et neuf en été.

Les villes de province imitèrent la capitale; elles ouvrirent, sous le nom d'*abbayes*, de vastes maisons, où logèrent les prostituées. Là, ces femmes étaient soumises à certaines mesures de police, et placées sous le gouvernement d'une *abbesse* ou *baillive*, que l'autorité rendait responsable de leurs méfaits, en l'armant du pouvoir nécessaire pour se faire obéir. Ainsi en avait déjà agi à Niort, entre les années 1086 et 1123, Guillaume IX, comme duc d'Aquitaine, et VII, comme comte de Poitiers; et ainsi en agit au milieu du quatorzième siècle, Jeanne comtesse de Provence et reine de Naples, à Avignon, où elle fonda une de ces abbayes et lui donna, sous la date du 8 août 1347, des statuts dont l'authenticité est contestée. Toulouse eut sa maison de prostitution, que Charles VI, en des lettres de 1389, appelle abbaye, et qu'en 1424, Charles VII prit sous sa protection spéciale en lui donnant le nom d'*hospice du Chatel vert;* Narbonne eut sa *rue Chaude* et bientôt toutes les autres villes du royaume eurent des rues semblables et portant le même nom.

En même temps qu'on éloignait les prostituées du monde, on chercha les moyens de les empêcher d'y rentrer avec un luxe qui eût été un scandale pour les femmes pauvres vivant avec honneur, et une excitation à la débauche pour les jeunes filles coquettes et peu scrupuleuses. En conséquence, deux ordonnances du prévôt de Paris des 8 janvier 1415 et 6 mars 1419, et des arrêts du parlement de 1420, 1426 et 1428, leur firent défense de porter certaines robes, certains bijoux et certains ornements dont les filles nobles avaient seules à cette époque le droit de se vêtir et parer. Quand elles se mettaient en contravention et se laissaient surprendre, elles étaient conduites en prison et dépouillées des vêtements à elles prohibés, lesquels étaient saisis, confisqués et vendus publiquement au profit du roi, et l'on trouve dans les registres de la chambre des comptes de Paris plusieurs exemples de ces confiscations et ventes(*). Ce système de saisie

tien le mary présent, cette amende chiet à la volonté du seigneur, jusqu'à soixante sols. » (*Lois de Thibaud, comte de Champagne*, art. 45.)

« La fame qui dira vilonie à autre, si comme de *putage*, payera cinq sols, ou portera la pierre toute nue en sa chemise à la procession, et celle-là la poindra après an la nage d'un aiguillon, et s'elle disoit autre villonie, qui atourt à honte de corps, èle poieroit trois sols et li homs ainsin. » (*Libertates Villæ de la Perouse*, art. 1260.)

« Si quæ mulier ingenua aut vir, mulierem meretricem clamaverit et non poterit id probare, mille octoginta denariis qui faciunt solidos quadraginta quinque, culpabilis judicetur. (*Lex salica*, titul. XXXII, cap. 5.)

« Si quis mulierem ingenuam striam clamaverit aut meretricem et convincere non potuerit, septem mille quingentis denariis qui faciunt solidos octoginta septem, cum dimidio, culpabilis judicetur. » (*Ibid.* titul. LXVII, cap. 2.)

(*) Il y en a, entre autres, un de l'an 1427, qui est ainsi conçu : « De la valeur et vendue d'une houpelande de drap pers fourrée par le collet de penne de gris dont Jehannette, veuve de feu Pierre Michel, *femme amoureuse*, fut trouvée vêtue et ceinte d'une ceinture sur un tisson de soie noire à boucle mordant et huit clous d'argent, pesant en tout deux onces, auquel état elle fut trouvée allant aval la ville, outre et pardessus l'ordonnance et défense sur ces faits,

continua longtemps, car on trouve des ventes semblables en 1754, 1758, 1760, 1761, 1762 et 1764.

Pendant les quatorzième, quinzième siècles et plus de la moitié du suivant, les femmes publiques formaient une corporation placée sous le patronage de sainte Madeleine, ayant ses statuts, ses priviléges, ses juges, son costume et faisant des processions et autres actes de religion. Malgré les ordonnances qui leur assignaient certains quartiers, certains logis, et leur défendaient d'en sortir, elles se répandaient partout, et faisaient en quelque façon partie de la maison du roi qu'elles accompagnaient dans ses voyages, sous la protection du roi des ribauds, chargé de veiller à ce qu'il ne leur fût point fait de mauvais traitement, et que partout elles fussent logées convenablement. (Voyez Roi des ribauds.) Elles étaient, dans leur intérieur, gouvernées par une dame quelquefois titrée et blasonnée (*).

Les prostituées chevauchaient à la suite des troupes, escortées souvent de leur confesseur. Charles VII, passant la revue de son armée près de Sancerre, en trouva quantité qui empêchaient les gens de guerre de faire leur devoir : la Pucelle en frappa si fort quelques-unes avec cette redoutable épée, que par suite d'une révélation elle avait envoyé chercher à sainte Catherine de Fierbois, qu'elle la rompit sur leurs épaules. Dans le même temps le maréchal de Stozzi en faisait jeter plus de huit cents du pont de Cé dans la Loire, où la plupart se noyèrent. Parmi le butin que les Suisses firent à la bataille de Granson qu'ils gagnèrent sur Charles de Bourgogne, le 3 mars 1476, ils trouvèrent « force canons et engins de nouvelle facture, pavillons et accoutrements tant reluisants d'or et grandes bandes de vallets, marchands et filles de joyeux amour... Après la défaite, les Messieurs des Ligues ramassèrent chacun son soûl, piques, coulenvrines, armures, préciosetés ; et pour ce qui regarde les deux mille courtisanes, joyeuses donzelles, délibérant que telles marchandises ne bailleroient pas grand profit aux leurs, si les laissèrent courir à travers champs. »

Pendant trois siècles que se maintint cet ordre de choses, sans autoriser la prostitution, on la toléra ; on se contenta de réprimer les désordres les plus scandaleux, et on accorda une sorte de protection aux femmes publiques qui se conformaient aux règlements. En 1560, on en revint aux lois prohibitives ; il fut arrêté, par l'article 101 de l'ordonnance d'Orléans, que les lieux de débauche publique seraient fermés sur toute la surface du royaume ; et on enjoignit aux juges de poursuivre ceux qui les tiendraient, et de les punir extraordinairement, à peine de privation de leurs offices. Cette abolition générale fut exécutée avec autant d'exactitude que de vigueur, et la France fut purgée de ces maisons de corruption et de désordre. A Paris, une seule, située rue du Hurleur, résista pendant cinq ans, avec l'appui des habitants, aux injonctions de l'autorité, puis fut obligée de se soumettre. L'ordonnance d'Orléans eut force et vigueur jusqu'au dix-huitième siècle.

Cependant, on n'avait pas détruit la prostitution ; et, pour remplacer les maisons spéciales, où jusque-là on l'avait tolérée, il s'en ouvrit dans tous les quartiers de Paris et des villes de province de beaucoup plus nombreuses que la police ne pouvait point fermer, quand les choses s'y passaient avec une certaine décence. Pour remédier à un mal qu'on n'avait pas prévu, Louis XIV, par une ordonnance du 20 avril 1684,

et pour ce fut emprisonnée, et ladite robe et ceinture déclarées appartenir au roi, en suivant ladite ordonnance, et delivrées en plein marché le 10 juillet 1427, c'est à savoir, ladite robe pour le prix de 7 liv. 12 sols et ladite ceinture 2 liv. parisis qui font 9 liv. pour le surplus 7 liv. 4 sols. »

(*) En 1839, lors de la vente des archives de Joursanvault, il y avait parmi les pièces adjugées, un ordre de François Ier au trésorier de son épargne, de payer à Cécile de Viefville « *dame des filles de joye suivans la court*, la somme de 45 livres tournois dont il lui fait don, tant à elle que es autres femmes de sa vaccation, pour leurs estraynes du 1er jour de janvier 1539. » (Nouveau style 1540.) Cette pièce singulière, à laquelle ne manque point le sceau, porte la signature du roi et la quittance de la duchesse de Viefville, qui a reçu la somme.

soumit à des punitions les filles d'une débauche publique et scandaleuse; et, par une déclaration du 26 juillet 1713, il donna au lieutenant de police toute autorité sur elles, et régla la forme de procéder contre les coupables. Dans le cas de *débauche publique et scandaleuse* dans l'intérieur des habitations, sur la plainte des voisins et le rapport des commissaires de police, ce magistrat pouvait condamner à des amendes et à des aumônes, enjoindre de vider les lieux ou même la ville, ordonner que les meubles seraient jetés sur le carreau ou vendus au profit des pauvres de l'hôpital général. Dans le cas de *prostitution publique* s'affichant dans les rues, les délinquantes étaient jugées sommairement, sans recours en appel, et en masse, à certain jour d'audience qui n'avait lieu qu'une fois par mois. On les condamnait à sortir des lieux et quelquefois de la ville qu'elles habitaient; quelquefois à être flagellées, à avoir les cheveux coupés, et plus souvent à garder prison pendant un temps indéterminé.

Les misérables filles placées ainsi hors du droit commun finirent par exciter la pitié. On reconnut que les jugements et condamnations que l'on prononçait contre elles causaient autant de scandale que la vie qu'elles menaient; on s'aperçut que, dispersées comme elles l'étaient, il y avait impossibilité de les atteindre toutes, et qu'on faisait de l'arbitraire sans profit pour les mœurs. Alors, on prit le parti d'en revenir à des mesures moins rigoureuses, et de rentrer dans les anciens errements. On ne rouvrit point légalement les maisons de débauche, mais on autorisa l'ouverture de quelques-unes, auxquelles on n'assigna point de quartier spécial, et que la police eut le pouvoir de visiter, toutes les fois qu'elle le jugerait convenable. Cela fait, on continua à poursuivre les prostituées isolées et vagabondes, moins cependant pour les châtier que pour les forcer à se retirer dans les repaires qu'on leur rendait; et, en 1778, il fut défendu, sous peine d'amende, aux propriétaires et locataires de maisons, aux maîtres d'hôtels garnis, logeurs, etc., de louer ou de sous-louer des appartements ou des chambres à des femmes publiques, ou pour les transformer en des lieux de prostitution.

A cette époque, plusieurs de ces maisons tolérées acquirent une honteuse célébrité par le luxe avec lequel elles étaient tenues, et par le rang des riches libertins qui les fréquentaient. Alors le gouvernement imagina d'en faire un moyen d'espionnage politique; et l'on prétend que ce fut par une d'elles que le régent découvrit la conspiration du prince de Cellamare. Mais le profit le plus clair que la cour en tirait, consistait dans les matériaux qu'elles fournissaient pour composer cette gazette immorale destinée à amuser la vieillesse impuissante de Louis XV et la dépravation de la courtisane Dubarry, sa favorite. A cet effet, les maîtresses de maison en réputation étaient tenues de faire tous les soirs rapport à la police de ce qui s'était passé chez elles dans la journée. Ces documents étaient communiqués à des écrivains qui les mettaient en œuvre, leur donnaient de la couleur et du trait, et suppléaient, par des anecdotes de leur invention, à l'insignifiance ou à la nullité de celles que transmettaient les correspondantes; enfin, la besogne ainsi élaborée était chaque jour, au petit lever, présentée au roi, qui s'en repaissait avec délices, après avoir fait sa prière du matin.

A partir de 1791, dit Parent-Duchâtelet, que nous prenons ici pour guide, tous les anciens règlements ayant été abolis, et le mécanisme de l'administration entièrement changé, la prostitution publique cessa d'être l'objet spécial d'une disposition législative. Il semble qu'à cette époque, on l'ait regardée comme un métier que chacun avait le droit d'exercer, et qu'un règlement à cet égard eût été considéré comme un attentat contre la liberté individuelle. Ce silence de la loi sur une chose qui touchait de si près aux mœurs publiques, donna lieu à une licence qui ne connut plus de frein; car le bureau central de la ville, qui avait remplacé le lieutenant de police, sans hériter de ses pouvoirs, restait complétement désarmé et hors d'état de faire le bien.

En 1796, le Directoire, à peine installé, s'empressant d'obéir à l'opinion publique qui se manifestait de toutes

parts sur les désordres des prostituées, fit connaître au Conseil des Cinq-Cents l'impuissance de la législation à les réprimer, et provoqua une loi qui ne les laissât plus impunis. Cette loi, dont le Directoire envoyait le projet, eut le sort de beaucoup d'autres, elle ne fut pas même mise en discussion. L'administration fit alors tout ce qui lui était possible pour mettre fin à un mal qui augmentait de jour en jour l'indignation publique. Elle faisait arrêter et livrait aux tribunaux les prostituées les plus effrontées et les plus scandaleuses. Les tribunaux les renvoyaient faute de preuves, ou sur l'attestation de leurs souteneurs, logeurs ou pratiques, qui répondaient de leur moralité; de sorte que les jugements n'étaient qu'une suite d'actes dérisoires qui, par l'impunité qu'ils proclamaient, augmentaient l'audace des coupables. D'ailleurs, comme ces jugements se rendaient publiquement, les tribunaux où étaient appelées ces honteuses causes étaient des écoles permanentes de mauvaises mœurs, où la jeunesse des deux sexes venait prendre ses inscriptions et ses grades.

Ce déplorable état de choses continua à subsister jusqu'à l'an VIII, où fut créée la préfecture de police. A cette époque, on sentit encore le besoin de réprimer la prostitution. On prépara une loi sur la matière, on en dressa les articles, mais elle subit le sort de celle qu'avait proposée le Directoire; le projet n'en fut pas même discuté. Cependant l'administration, qui avait acquis de l'énergie, et dont le pouvoir s'appuyait sur l'opinion publique, prit sur elle diverses mesures vigoureuses. Un ordre du ministre de la police générale purgea le Palais-Royal de toutes les filles qui encombraient les boutiques, les entresols, et faisaient de cet édifice un vaste *lupanar*. On expulsa celles qui, se tenant sous les galeries du Théâtre-Français, provoquaient les passants de la voix et du geste. Les administrations départementales, enhardies par l'exemple de celle de Paris, mirent également un frein à la prostitution dans leurs circonscriptions respectives, quand elle s'y montra avec trop d'audace et d'impudicité; alors la capitale et les villes de province prirent un aspect que depuis bien des années elles avaient perdu.

On revint, à diverses reprises, sur ce sujet de morale et d'ordre public. On projeta, on rédigea même, en 1811, un décret impérial, en 1816, une loi particulière, en 1819, une ordonnance royale, en 1822, encore une loi; mais toujours ces résolutions furent abandonnées par des raisons que nous ne connaissons pas.

Depuis ce temps, les femmes publiques sont restées sous la juridiction de la police, et elles y sont encore; mais, faute d'un point d'appui résultant d'une loi ou d'une ordonnance, les mesures prises à leur égard ont subi des variations diverses, et se sont même contredites. Des préfets de police ont détruit tant qu'ils ont pu les maisons de débauche, sans penser qu'ils rejetaient dans la circulation une nuée de prostituées libres, sur lesquelles leurs agents ne pouvaient que très-difficilement avoir action. D'autres, mieux inspirés, ont laissé se multiplier le nombre de ces repaires, persuadés avec raison qu'il leur serait plus facile de faire surveiller les prostituées, et de les soumettre à des règlements sanitaires, quand elles seraient réunies par groupes dans des lieux dont l'autorité aurait toujours l'entrée, que lorsqu'elles seraient dispersées, et, pour ainsi dire, noyées dans la population. C'est le parti auquel on s'en est tenu. Moyennant cette tolérance, on a pu défendre aux filles d'appeler les passants par leurs croisées, qui doivent toujours être fermées par un rideau à l'intérieur; on a pu mettre fin à ces attaques indécentes qui avaient lieu, à partir de la chute du jour, et jusque bien avant dans la nuit, dans toutes les rues de la capitale. Si le mal subsiste toujours, ce qu'il avait de scandaleux, de révoltant pour la pudeur publique, est heureusement détruit; et un père de famille peut aujourd'hui promener sa femme et sa fille dans les rues de Paris, sans avoir à craindre que leur pudeur soit à chaque pas offensée par le hideux spectacle d'une débauche que ne retiennent aucun frein et aucune limite.

Cependant, il faut le reconnaître, si l'administration a opéré un si grand bien, ce n'est qu'en outre-passant ses

pouvoirs, et en faisant plus que ce qu'elle avait légalement le droit de faire. Il serait donc instant que le vœu de Parent-Duchâtelet fût entendu, et qu'une loi vînt lui donner une force autre que celle qu'elle est obligée de puiser en elle-même, et qui mît sa responsabilité pleinement à couvert.

En même temps que, forcé par les circonstances, on tolérait la prostitution, on ouvrait des maisons de repentir et de retraite aux filles débauchées qui voulaient revenir à une meilleure vie. Le premier de ces établissements que l'on connaisse fut fondé, dans les premières années du treizième siècle, par Guillaume III, évêque de Paris, qui lui donna le nom de *maison des Filles-Dieu*. Saint Louis accorda une somme considérable à cette maison, à condition qu'elle entretiendrait deux cents filles qui, renonçant à leurs habitudes vicieuses, voudraient rentrer dans le chemin de la vertu. En 1492, un cordelier, nommé Jean Tisserand, forma, sous le nom de *Filles-Pénitentes,* une communauté approuvée, en 1496, par Charles VIII, confirmée, en 1497, par le pape Alexandre VI, et à laquelle l'archevêque de Paris donna des statuts. Robert de Montry, marchand de Paris, fonda une maison semblable en 1618; celle de *Sainte-Pélagie,* devenue depuis très-célèbre, dut, en 1665, son existence à la dame de Miramion; en 1686, une veuve nommée Lacombe, très-religieuse dame, ouvrit une retraite aux prostituées converties dans une maison que Louis XIV lui donna rue du Cherche-Midi. Cette maison, qui reçut divers accroissements successifs, devint celle du *Bon-Pasteur,* dont nous parlerons plus bas. Dans les dix années qui suivirent, trois établissements analogues s'ouvrirent dans Paris, sous les noms de *Sainte-Théodore, Sainte-Valère*, et *du Sauveur*. Les provinces imitèrent la capitale; mais les maisons qui s'y ouvrirent furent plutôt des lieux de châtiment et de détention que des asiles offerts au repentir et à la pénitence.

Les retraites ouvertes aux prostituées qui voulaient changer de vie furent, comme toutes les autres institutions religieuses, abolies lors de la révolution de 1789; mais on ne fut pas longtemps sans les regretter, et on demanda leur rétablissement dans un mémoire présenté au préfet de police Dubois, lequel mémoire n'obtint nul résultat, quant à ce qui concernait les prostituées proprement dites. Sous la restauration, le vénérable abbé Legris-Duval, à la tête d'une pieuse association de dames, à qui il avait donné pour mission d'aller faire des instructions aux prostituées retenues en prison par jugement, s'occupa de celles de ces malheureuses qui, en état de liberté, manifestaient le désir de quitter leur infâme métier. Pendant quelques années, l'association, qui n'avait point de maison pour loger les pénitentes, les dirigeait, en payant pension pour elles, sur celle de Saint-Michel, que le premier consul avait rendue à son ancienne destination, qui était de servir de lieu de détention aux femmes et filles déréglées, qu'on y enfermait à la demande de leurs parents, ou qui y étaient mises par lettres de cachet. En 1821, on donna à cette association une maison spéciale, qui prit le nom de *Bon-Pasteur*. Aujourd'hui, la ville de Paris alloue à cette maison 4,000 francs de subvention annuelle, et le conseil des hospices 1,500 francs. Dans cet établissement, où les prostituées se rendent librement, et dont elles sortent de même, elles reçoivent des instructions religieuses et sont assujetties au travail, au jeûne et à la prière. Celles qui n'ont point de familles qui puissent leur donner asile ou veuillent les réclamer, sont placées selon leur intelligence et leur capacité dès qu'elles le demandent, et que l'on croit pouvoir se fier à la sincérité de leur repentir; celles que la vie conventuelle accommode mieux que l'état de liberté, peuvent vieillir et mourir dans la maison.

PROTESTANTISME. Voyez CALVINISTES, CAMISARDS, DRAGONNADES, et ÉDITS RELATIFS AUX RÉFORMES.

PROTESTANTS (monnaies des). Lorsque le prince de Condé s'empara de la ville d'Orléans, il fit, dit-on, porter tous les trésors qu'il avait rassemblés en pillant les abbayes et les églises, dans un petit château situé à deux lieues de cette ville, et qui porte le nom de Lille-Groslot, du chancelier de la reine de Navarre, Groslot, bailli d'Orléans, qui l'avait fait

bâtir. Il y fit, dit-on aussi, convertir les métaux précieux en monnaies; et ce qu'il y a de certain, c'est qu'un amateur de Paris, M. Rousseau, possède une pièce de six liards, présentant, d'un côté, les armes de France accostées de deux L, et la légende LVDOVICVS XIII DV NOM ROI, et, au revers, la formule accoutumée, SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, autour d'une croix cantonnée de 4 fleurs de lis. On sait que Louis de Condé avait pris le nom de Louis XIII. Cette pièce est inédite.

PROVENCE. Cette ancienne province, qui était bornée par les Alpes, le Dauphiné, le Languedoc et le golfe de Lion, se divisait en haute et basse Provence, comprenant celle-ci 8 et celle-là 4 sénéchaussées. On y comptait 14 sièges épiscopaux, 2 archevêchés et 12 évêchés. L'archevêque d'Aix présidait les états de la province (*). On en a formé, en 1790, quatre départements : Vaucluse, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône et Var.

La *Provence* tire son nom de celui de *Provincia,* que les Romains avaient donné à leur premier établissement dans les Gaules, lequel était compris entre les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées, la Garonne, les Cévennes et la Celtique. L'ancien gouvernement de Provence ne représente, par conséquent, qu'une petite partie de cette étendue. Peuplée à une époque non encore bien déterminée, cette contrée fut la première des Gaules qui reçut la civilisation hellénique. Vers l'an 600 avant Jésus-Christ, des Phocéens fondèrent sur la côte la ville de Marseille, qui devint bientôt florissante et répandit autour d'elle de nombreuses colonies, telles que Agde, Antibes, Nice, etc. Marseille, de bonne heure alliée des Romains, leur ouvrit le chemin de la Gaule, en les appelant à son secours (125 ans avant Jésus-Christ). Ils s'y établirent bientôt, fondèrent Aix et Narbonne, et donnèrent au pays conquis le nom de *provincia romana*. Marseille ne fit pas d'abord partie de cette province; elle resta ville libre alliée de Rome, jusqu'à la guerre civile entre César et Pompée; mais alors, ayant voulu rester neutre entre les deux partis, elle fut assiégée et prise par César, qui lui imposa des gouverneurs romains.

Les principaux peuples qui habitaient la *province romaine*, à cette époque, étaient les *Sardones*, *Atacini*, *Anatilii*, *Salyi*, *Suetrii*, *Vedianlii*, *Nerusi*, *Cavares*, *Tricastini*, *Segalauni*, *Volcæ Arecomici* et *Tectosages*, *Albiæci*, *Vulgientes*, *Vocuntii*, *Allobroges*, *Helvii*, *Convenæ*, et *Ruteni provinciales*. Sous Auguste, la province romaine changea son nom en celui de *Gaule narbonnaise,* qu'elle prit de sa capitale, *Narbo-Martius* (Narbonne). Plus tard, elle fut divisée en *Narbonnaise* et en *Viennoise*, et, sous Constantin, la Viennoise fut subdivisée en *Viennoise propre*, dont la capitale resta Vienne, et en *deuxième Narbonnaise,* dont la capitale était *Aquæ Sextiæ* (Aix).

Au cinquième siècle, les Wisigoths, que les Romains eux-mêmes avaient établis dans la Gaule méridionale, augmentèrent leurs possessions, et, sous la conduite de leur roi Euric, s'emparèrent de la Provence, qu'ils gardèrent jusqu'à la bataille de Vouillé (507). A cette époque, Gondebaud, roi des Bourguignons, allié et tributaire de Clovis, s'en empara; mais il ne la conserva qu'un instant, et, en 509, par le traité d'Arles, conclu entre Clovis et Gondebaud, d'une part, et Théodoric, roi des Ostrogoths de l'autre, elle fut cédée à ce dernier.

Quand la décadence de l'empire des Ostrogoths eut fait concevoir à Justinien l'espérance de faire rentrer l'Italie et ses annexes sous la domination romaine, pour obtenir l'alliance de Théodebert, roi d'Austrasie, il lui proposa la Provence; le roi des Ostrogoths, Vitigès, lui fit la même offre. Théodebert accepta cette double donation, et s'empara de la Provence; mais, au lieu de s'allier à Justinien ou à Vitigès, il entra en Italie avec une puissante armée, attaqua et battit les uns après les autres, les Romains et les Ostrogoths; et si l'ardeur du pillage n'eût arrêté les Francs dans leurs premiers succès, il est probable qu'ils eussent ajouté la Péninsule à leur empire. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, les Francs restèrent maîtres de la Provence.

(*) Voyez ÉTATS PROVINCIAUX.

Après la mort de Clotaire Ier, qui avait hérité de ses frères et de ses neveux, et réuni sous son sceptre les différents royaumes francs, son empire fut partagé entre ses quatre enfants, et la Provence échut à Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans. A la mort de ce prince, ses États, conformément au traité d'Andelot, furent réunis à l'Austrasie. A la mort de Brunehaut, Clotaire II, et, après lui, Dagobert et Clovis II, rétablirent l'unité de l'empire. Pendant l'administration d'Ébroïn et de ses successeurs, jusqu'à la bataille de Testry, la Provence, toujours annexée à la Bourgogne, obéit à la Neustrie. A dater de 687, la Provence subit le sort des autres parties de l'empire, qui toutes reçurent les lois des maires du palais, maîtres absolus de l'État sous le nom de leurs fantômes de rois, dont bientôt ils prirent la place. Les rois francs continuèrent de gouverner la Provence jusqu'au traité de Verdun (843). Dans le partage que les enfants du Débonnaire se firent du vaste empire de Charlemagne, la Provence échut à Lothaire, roi d'Italie et empereur. En 850, Lothaire s'étant retiré dans un monastère, laissa la Provence, érigée en royaume et comprenant tout le pays situé entre la mer et les Vosges, à son troisième fils Charles. A la mort de ce prince, ses deux frères, l'empereur Louis II, roi d'Italie, et Lothaire de Lotharingie, se partagèrent ses États, dont bientôt, à la mort de ce dernier (875), et au détriment de Louis II, Charles le Chauve s'empara, et qu'il réunit au royaume de France.

A la mort de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, Boson, gendre de ce dernier prince, en premières noces, et plus tard de l'empereur Louis II, se fit, à l'instigation de sa deuxième femme Hermengarde, proclamer par les évêques roi de Provence dans un concile tenu à Mantaille. Il se maintint dans son indépendance par son habileté et par son courage jusqu'à sa mort (888). Ce nouveau royaume comprenait une partie de la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, une partie du Languedoc et la Savoie : on l'appelle aussi Bourgogne cisjurane.

Louis, fils de Boson, lui succéda sous la tutelle de sa mère Hermengarde. Petit-fils de l'empereur Louis II, Louis de Provence essaya de faire valoir ses droits sur l'Italie. Vaincu une première fois par Bérenger Ier, il fut forcé de renoncer à son entreprise. Plus heureux dans une seconde expédition, il battit son adversaire et reçut la couronne impériale (901). Mais dans une troisième guerre, surpris dans Vérone par Bérenger, il ne fut relâché qu'après avoir eu les yeux crevés. Malgré sa cécité, il régna encore en Provence jusqu'en 923.

Il confia, en mourant, la tutelle de son fils à Hugues, comte de Provence. Celui-ci dépouilla son pupille, régna à sa place, passa les Alpes, en 926, pour s'emparer de la couronne d'Italie, et, devenu maître de la Péninsule, afin de s'assurer la paisible possession de sa conquête, il céda à son compétiteur Rodolphe II, roi de Bourgogne transjurane, ce qu'il possédait en deçà des monts; de sorte que le royaume de Provence fut réuni au royaume de Bourgogne transjurane, réunion qui constitua le royaume nommé indifféremment *royaume des deux Bourgognes* ou *royaume d'Arles*, et dura jusqu'en 1033, époque où, par le testament de Rodolphe III, le royaume d'Arles fut réuni à celui de Germanie.

Malgré la cession de Hugues, la Provence ne cessa pas d'avoir des comtes particuliers, sous la suzeraineté du roi d'Arles. Ainsi, pendant que Rodolphe II, Conrad le Pacifique et Rodolphe III régnaient sur les deux Bourgognes, avec le titre de rois, des descendants de Hugues, Boson Ier, son neveu, Boson II, Guillaume Ier, Rotbold, comme *comtes bénéficiaires*, et Guillaume II, Geoffroi Ier, Bertrand Ier, Guillaume III, comme comtes propriétaires, régnaient sur la Provence.

Ce fut pendant la période que nous venons de parcourir que les Hongrois et les Sarrasins envahirent et saccagèrent la Provence et les pays circonvoisins, et que les derniers formèrent l'établissement de Fraxinet (voy., à l'article BARBARES, les mots *Sarrasins, Hongrois*, et l'article GARDE FREYNET). Ce fut Guillaume Ier qui détruisit ce repaire de brigands et de pirates; service éminent qui lui mérita de la

part de Provençaux, le beau titre de *père de la patrie*.

La réunion du royaume d'Arles au royaume de Germanie ne fut en réalité que nominale ; tous les comtes possédèrent, sous la suzeraineté lointaine et impuissante des empereurs d'Allemagne, une véritable indépendance. Le comté de Provence devint héréditaire sous Guillaume III, vers la moitié du onzième siècle, et passa en 1112, par le mariage de Douce Ire, avec Raymond Bérenger, dans la maison des comtes de Barcelone. Il fut démembré en 1125, Raymond Bérenger ayant été forcé d'en céder au comte de Toulouse la partie septentrionale, que l'on appela depuis *marquisat de Provence*. La maison des comtes de Barcelone étant montée sur le trône d'Aragon, le comté de Provence fut réuni à ce royaume; mais il en fut bientôt détaché en devenant un apanage des princes de cette maison.

Le dernier comte de Provence de la maison de Barcelone-Aragon fut Raymond Bérenger IV, dont les quatre filles furent toutes reines, savoir : Marguerite, reine de France, épouse de saint Louis; Éléonore, reine d'Angleterre, épouse de Henri III; Sancie, reine des Romains, épouse de Conrad IV; enfin Béatrix, que son père institua son héritière, et qui devint reine de Naples après la conquête de ce pays par son mari, Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1266).

Les rois de Naples de la première maison d'Anjou régnèrent en Provence jusqu'en 1382, époque où Jeanne de Naples, ayant adopté Louis d'Anjou-Valois, fils de Jean le Bon, ce prince s'empara de la Provence, pendant que son compétiteur Charles de Duras s'emparait du royaume de Naples. Alors commencèrent, entre les deux maisons d'Anjou (la première, dite Capétienne directe, représentée par les Duras; la seconde, Capétienne-Valois, représentée par les comtes de Provence), ces guerres qui devaient amener l'entrée des Français en Italie et la longue lutte des maisons de France et d'Autriche.

Louis Ier d'Anjou, en 1383, puis Louis II, en 1390, envahirent le royaume de Naples, mais ne purent s'y maintenir. Une seconde Jeanne, sœur de Ladislas, successeur de Charles de Duras, et dernière héritière de cette maison, ranima cette guerre, alors qu'elle touchait à sa fin, en adoptant tour à tour Alphonse V, roi d'Aragon et de Sicile, et Louis III, duc d'Anjou et comte de Provence. Lorsque Jeanne et Louis III moururent, en 1435, le successeur de ce dernier, René d'Anjou, duc de Lorraine et comte de Provence, essaya de lutter contre Alphonse V, et fut un instant maître de Naples (1438); mais Alphonse le chassa (1442), et reçut du pape l'investiture du royaume des Deux-Siciles. Toutefois, René porta toujours le titre de roi de Naples. Ce prince, qui régna successivement en Lorraine, du chef de sa femme Isabelle, héritière de ce duché, à Naples et en Provence, se fit chérir partout où il tint sa cour. Il joignait à ses vertus la culture des beaux-arts; il était à la fois peintre, musicien et poëte. L'histoire lui a conservé le titre de *bon roi René*. Il fut le père de la célèbre Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, l'héroïne de la guerre des deux Roses.

René, en mourant, laissa la Provence et ses droits sur Naples à Charles du Maine, son petit-neveu. Ce dernier, n'ayant point de postérité, institua Louis XI, son héritier, et les rois de France devinrent comtes de Provence. Depuis cette époque jusqu'à Louis XVI exclusivement, le parlement d'Aix mit toujours en tête de ses arrêts : *De par le roi*, *comte de Provence;* et les rois prirent toujours, dans leurs lettres, édits, etc., adressés aux états, la qualité de *comtes de Provence;* enfin, le petit-fils de Louis XV, qui monta sur le trône de France sous le nom de Louis XVIII, avait reçu en naissant le titre de comte de Provence.

Rois et comtes de Provence.

Boson, d'abord gouverneur sous Charles le Chauve et Louis le Bègue, puis roi.. 879
Louis l'Aveugle, empereur et roi d'Italie........................ 888
Hugues de Provence, usurpateur, roi d'Italie........................ 923

Comtes bénéficiaires relevant des rois d'Arles.

Boson Ier........................ 926
Boson II........................ 946

Guillaume Ier.......................... 968
Rotbold............................... 992

Comtes propriétaires.

Guillaume II.......................... 1008
Geoffroi Ier, *Bertrand Ier*, *Guillaume III*................ 1018-1063

Comtes héréditaires.

Bertrand II.......................... 1063
Étiennette........................... 1093
Gerberge et *Gilbert*................. 1100

Maison de Barcelone-Aragon.

Douce de Provence et *Raymond Bérenger Ier*, comte de Barcelone.... 1112
Bérenger............................. 1130
Raymond Bérenger II............... 1144
Douce II, *Alphonse Ier*, *Raymond Bérenger III* et *Sanche*............ 1166
Alphonse II......................... 1196
Raymond Bérenger IV............... 1209

1re *Maison d'Anjou* (Capétienne directe) *et de Naples.*

Béatrix de Provence, *Charles Ier d'Anjou*, frère de saint Louis, devenu roi des Deux-Siciles (1266)....... 1245
Charles II, de Naples (le Boiteux)... 1285
Robert, de Naples.................. 1309
Jeanne Ire, de Naples................ 1343

2e *Maison d'Anjou* (Capétienne-Valois).

Louis Ier d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, adopté par Jeanne de Naples.................... 1382
Louis II............................ 1384
Louis III, adopté par Jeanne II, de Naples........................ 1417
René, duc de Lorraine, roi de Naples (1438)........................ 1434
Louis-Stanislas-Xavier, depuis Louis XVIII......................... 1755

Le *Marquisat de Provence*, qui avait été, en 1125, uni au comté de Toulouse, fut confisqué et donné au pape par les croisés contre les Albigeois; le concile de Latran en forma l'apanage de Raymond VII, fils de Raymond VI, que les croisés avaient dépouillé du comté de Toulouse. Raymond VII le céda à l'Église romaine par le traité de Meaux, en 1229. Le pape le vendit à un comte qui en fut dépouillé par l'empereur Frédéric II, en vertu de sa prétendue suzeraineté sur le royaume d'Arles. Raymond VII en reçut l'investiture de l'empereur, qui le confisqua encore une fois et le vendit encore; enfin, après tous ces trafics, il revint à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et mari de Jeanne, fille et héritière de Raymond VII. A la mort de Jeanne, il fut cédé à Charles d'Anjou et réuni au comté de Provence, à l'exception du comtat Venaissin, qui, sous Philippe le Hardi, fut donné aux papes, lesquels en restèrent possesseurs jusqu'en 1792. Sous la Restauration, le saint-siége le réclama; mais le gouvernement français, encouragé par les chambres indignées, repoussa ces ridicules prétentions.

PROVENCE (invasion de la). Charles-Quint, enorgueilli de sa victoire de Tunis, et persuadé que, pour abattre un ennemi, il suffisait de l'attaquer chez lui, résolut d'envahir la France. Ses meilleurs généraux l'en dissuadaient; il ne tint compte de leurs avis, et le 25 juillet 1536, il passa le Var et vint planter ses enseignes à Saint-Laurent.

Anne de Montmorency, qui commandait l'armée française, et que l'on avait averti à temps de l'invasion de Charles-Quint, ne songea pas à lui disputer le passage; il résolut de le prendre par la famine. A cet effet, il fit détruire en Provence toutes les récoltes, les moulins et les fours, et ruina ce pays de telle sorte, que l'armée de l'empereur ne put y rien trouver. Ce système, barbare pour le pays auquel il s'appliquait, mais salutaire et sage en soi, réussit à merveille. Charles-Quint s'avança avec son armée jusqu'à Aix, où il entra sans éprouver aucune résistance. André Doria, qui commandait ses forces de mer, et qui s'était emparé de Toulon, fit passer pendant quelque temps à l'armée de la farine et du biscuit; mais, rappelé bientôt après dans la Ligurie, où une armée italienne, levée avec l'argent de la France, venait d'entrer sous la conduite de Guido Rangone, il ne put davantage aider l'armée impériale. Celle-ci fut bientôt obligée par la famine à se nourrir des fruits qu'elle trouvait en abondance, mais qui occasionnèrent une mortalité prodigieuse: en moins de deux mois, cette armée qui, à son entrée en France, était la plus belle qu'on pût voir, et qui comptait plus de 50,000 combattants, fut réduite de plus de moitié, et dans un tel état de

misère, que l'empereur dut songer à la retraite avant d'avoir donné un coup de lance. Il partit d'Aix le 11 septembre, et reprenant la route par où il était venu, il repassa le Var le 25, sans être inquiété par l'armée française, qu'Anne de Montmorency ne voulut point mener au combat.

PROVENCE (monnaies de). Soumise depuis le règne de Charles le Chauve à la domination des rois de Bourgogne, la Provence passa, avec ce royaume au commencement du onzième siècle, à la mort de Rodolphe, entre les mains des empereurs d'Allemagne. Ainsi la seule monnaie qui dut alors circuler dans cette contrée fut la monnaie impériale. Cet état de choses dura jusqu'en 1146. A cette époque, la puissance impériale commençait à perdre de son prestige et l'empereur n'exerçait presque plus qu'un pouvoir nominal sur ses possessions dans les Gaules. Pour se former des partisans il ne trouva rien de mieux que de céder toutes ses prérogatives aux grands vassaux qui, sans doute, n'avaient point attendu sa permission pour s'en emparer. Quoi qu'il en soit, par une charte du 16 août 1146, Conrad III donna à Raymond de Baux et à Étiennette sa femme le droit de frapper à leur coin des monnaies qui devaient avoir cours à l'exclusion de toute autre dans le royaume de Provence, où, *depuis les temps les plus reculés, on n'en avait point frappé.* Arles, Aix et Trinquetaille étaient les ateliers désignés. Raymond de Baux n'était point comte de Provence; il était tout simplement gendre de Gerbert, comte de Gévaudan et de la basse Provence. A sa mort, arrivée en 1162, sa veuve et ses enfants se soumirent à leur oncle, Raymond Béranger, et lui cédèrent sans doute leur droit; car on a un diplôme de Frédéric II par lequel cet empereur lui en confirme la possession.

On n'a encore retrouvé aucune monnaie de Provence antérieure au règne d'*Alphonse d'Aragon*, c'est-à-dire à l'an 1166. Les pièces que l'on possède de ce prince sont des deniers et des oboles; en voici la description : 1° + REX ARAGONE; tête du roi de profil, couronnée et tournée à gauche; ℟.—entre grenetis, la légende P'O VI NC IA, coupée en quatre par une grande croix; 2° + ARA GONE REX; dans le champ, un assemblage de points qui semblent figurer une tête. Ces deniers et ces oboles sont, nous l'avons dit, postérieurs à 1166; ils doivent être antérieurs à 1209, époque à laquelle mourut Alphonse II. Ce prince réunit à la Provence le comté de Forcalquier, qui depuis y resta toujours uni; le dernier possesseur de ce comté, *Guillaume le Jeune,* qui prenait aussi le titre de comte de Provence, y faisait également frapper des deniers qui, sous le nom de *Guillemins*, eurent cours dans la Provence pendant le douzième, le treizième et même le quatorzième siècle. En voici la description : + VILELMVS entre grenetis; dans le champ ⋈ C O M (comes); ℟. — PROENCIE; dans le champ une croix cantonnée d'un besant. Comme on le voit, le type de ces pièces est tout français, tandis que l'autre est tout espagnol; jamais en effet, si ce n'est en Provence, l'effigie des princes ne parut sur les monnaies de France, avant Louis XII.

Nous n'avons aucune pièce frappée au nom de *Raymond Béranger,* fils et successeur d'Alphonse. Cependant, il est fait mention dans quelques titres, de droits monétaires accordés par lui à la ville de Marseille. (Voyez MARSEILLE.)

Charles d'Anjou imita d'abord les deniers aragonais et ceux de Forcalquier comme le prouvent les suivants : 1° + K COMES P'VINCIE; tête tournée à droite; ℟. — MAS SIL IENSIS coupé en quatre par une croix; 2° KAROLVS, et dans le champ ⋈ C . O. M ℟. — COMES P'VENCIE; grande croix dans le champ; 3° K. DI. GRA. REX. SICL'E (*Carolus Dei gratia rex Siciliæ*); tête couronnée et tournée à gauche; ℟. — + COMES PROVINCIE. Charles calqua encore les tournois de son frère, ce qui lui attira de sa part de sévères réprimandes; voici des deniers et des gros qui viennent confirmer ce que nous apprennent les chartes à cet égard : 1° K. COMES. P. FL. RE. F. (*Carolus comes Provinciæ*

filius regis Franciæ ; croix dans le champ ; ℟. — PROVINCIALIS; châtel tournoi : il existe un assez grand nombre de deniers marqués à ce type; 2° gros semblable en tout à ceux de saint Louis, excepté les légendes : KAROLVS SCL REX autour de la croix; COMES P'VINCIE autour de la pile.

Lorsque saint Louis eut prohibé le cours des espèces émises par son frère, celui-ci revint aux anciens types provençaux et espagnols, ce qui ne l'empêcha pas de calquer en Provence les types dont il faisait usage au Mans : ✛ K. COMES PROVINCIE; monogramme d'Herbert ; ℟. — FIL. REGIS FRANCIE; croix cantonnée d'un besant au 1er et au 2e canton ; d'une fleur de lis au 3e, et d'un I au 4e. Il faut dire pourtant que nous avons de Charles d'Anjou de petits tournois avec son titre de roi. ✛ KAROLVS. SCL. REX ; croix; ℟. — COMES P'VINCIE ; châtel.

Charles II suivit le système monétaire adopté par son père, et il est difficile de distinguer auquel des deux appartiennent les deniers représentant une tête de profil tournée à droite et couronnée, avec le mot REX dans la légende. Charles II plaça cependant quelquefois sur ses pièces le titre de *second du nom*, ainsi que le prouve la suivante : ✛ K. S. IHR. SICIL. REX ; buste du roi couvert d'un manteau semé de fleurs de lis ; ℟. — COMES PROVINCIE ; dans le champ une croix cantonnée d'un K au 2e canton. Cette pièce est le double d'un denier ordinaire, et il y a des gros à la même légende, dont le type ne diffère que parce que la croix y est fleuronnée. Charles II est encore l'inventeur d'un type que l'on voit sur une espèce de gros, qui, de son nom, reçut celui de *Carlin :* ✛ KAROL. SED DEI. GRA. IERL' ET SICIL' REX ; dans le champ le roi couronné, assis sur un siége porté par deux lions, et tenant d'une main une boule sur laquelle se trouve fichée une croix, et de l'autre un sceptre ; ℟. — ✛ HONOR REGIS. IVDICIV. DILIGIT.; croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis. Rien ne prouve que ces espèces aient réellement été fabriquées en Provence; mais elles y eurent un cours fort étendu, et furent imitées par les dauphins, les princes d'Orange, les évêques de Die et bien d'autres princes voisins.

Robert fit frapper des espèces toutes semblables à celles de Charles II, il fit, entre autres, des carlins et des pièces plus petites, mais dans le même système, et qui bien certainement appartiennent à la Provence, puisqu'on y fit au revers : COMES P'VINCIE FORCAQERII. Ce prince fit aussi des pièces de différents modules, d'une valeur à peu près égale et dont quelques-unes étaient destinées à imiter la monnaie de France. On y voyait dans le champ, au droit, une couronne, et au revers, une grande croix florencée et cantonnée de quatre fleurs de lis ; c'était le type des gros. L'empreinte des doubles imitait celui des bourgeois. Le nom royal était quelquefois placé sous une couronne ROB / T ; ou bien, on lisait en légende : M'ETA DVPLEX ou DEN DVPLEX, et, dans le champ, PV / IE.

Les monnaies que fit frapper *Jeanne* sont, en or, des *francs à pied*, en tout semblables à ceux de France, et où elle se faisait représenter debout tenant l'épée et la main de justice; des florins au type ordinaire, et où la légende porte le nom de la reine et celui de Louis d'Anjou, son époux ; d'autres florins à son nom seul, et qui présentent une singularité assez importante, à savoir, que la fleur de lis y est remplacée par les armes de Jérusalem parties de Sicile-Anjou. Le même revers se montre sur une belle monnaie d'or, où Jeanne prend le titre de comtesse de Provence, quoique cette pièce ait été probablement frappée pour la Sicile ; nous allons en donner la description, quoique jusqu'ici nous ayons cherché à éviter de décrire des pièces particulières à ce pays : ✛ IOHAN IHR. ET SIC. REG. ; buste de la reine de face, la tête ceinte d'une couronne, le corps couvert d'un manteau fleurdelisé; ℟. — COMITSA P'VINCIE ET FORCALQE ; type indiqué ci-dessus. Malgré la légende du revers, ainsi que nous l'avons dit, cette monnaie nous semble devoir appartenir *plutôt* au royaume de Naples qu'à la Provence ; c'est évidemment la continuation des

pièces si curieuses qu'y frappa Charles d'Anjou, lesquelles ne sont rien autre chose que la suite de l'*Augustal* frappé par Frédéric. Il est probable que Jeanne fit aussi frapper des carlins; cependant on n'en retrouve pas à son nom. Quant aux pièces d'argent et de billon qui lui appartiennent, les plus communes présentent, dans le champ, une couronne accompagnée de fleurs de lis ou de quelques autres accessoirs, et, au revers, la croix soit florencée, soit potencée de Jérusalem, soit les armes de Jérusalem parties d'Anjou-Sicile; autour on lit soit le nom de Jeanne seul, soit ce nom et celui de son époux Louis: IOHAN. IHR. ET SICI. REG.; ℟. — CONTISA P'VINCIE ET FORCAL; ou bien L. ET. I. IHR. ET SICI. REX; ℟. — COMES ET COMITSA P'VINCIE.

Louis d'Anjou, le successeur de Jeanne, n'a laissé que peu d'espèces frappées à son nom. Ce sont d'abord des florins, aux armes de ses deux royaumes, comme ceux de Jeanne, puis des pièces d'argent et de billon du même genre, enfin des écus d'or calqués sur ceux de France, dont ils ne diffèrent que par ce lambel qui se trouve en chef de l'écu, ainsi que par les légendes, qui varient assez. Au droit on lit ordinairement: LVDOVICVS DEI GRA. IHRLM.Z SICIL. REX; au revers, soit: XPS VENIT IN PACE DEVS. HOM. FACEST; soit: d'autres légendes pieuses, telles que POSVI DEVM ADIVTOREM MEVM. Quoique le titre du comte de Provence ne se trouve pas ici, il n'en est pas moins certain que ces pièces ont dû circuler dans ce comté.

Le roi *René* réunissait sur sa tête bien des titres de principautés; cette raison influa beaucoup sur le type de ses monnaies. Parmi celles qui appartiennent plus spécialement à la Provence, il faut remarquer des demi-écus d'or, ayant au droit un écu de Sicile couronné, et, au revers, une croix pattée et recroisettée de Jérusalem; des blancs en tout semblables à ceux de France; des pièces d'argent marquées de la couronne; enfin, des carlins fort curieux, dont voici la description: + RENATVS DEI GRA. IRVLM. SIC. R.; dans le champ, le type ordinaire, contre-marqué d'un alérion; ℟. — HONOR REGIS, etc.; dans le champ, une croix cantonnée de quatre fleurs de lis et terminée par quatre fleurons, singularité fort remarquable, et qui tient peut-être aussi au dessin défectueux que donne de cette pièce Duby; car nous ne la connaissons que par l'ouvrage de ce numismatiste. Voici un autre blanc de René, qui peut avoir circulé en Provence: RENATVS EX LILIIS SICILIE CORONATVS; le champ aux armes de Hongrie, de Sicile, de Jérusalem en tête, d'Anjou et de Bar en pointe, et d'Aragon brochant sur le tout; ℟. — O CRVX AVE NOSTRA SPESQ'VNICA; croix à double traverse, accostée de deux R. Il n'est pas prouvé que cette pièce n'appartienne pas à la Provence, et, d'ailleurs, elle est trop curieuse pour que nous ne la rapportions pas ici.

Le dernier roi de Sicile, comte de Provence, de la famille d'Anjou, *Charles*, qui succéda à René, son oncle, prenait, chose assez singulière, le titre d'Anjou à la suite de son nom: KAROLVS ANDECAVIE IHR ET SICILIE REX. Comme il ne régna que peu de temps, ses monnaies sont rares; voici les plus remarquables: 1° KARLVS. ANDECAV. IEM. ET SICILIE REX; dans le champ, la Madeleine à mi-corps; ℟. — IN HOC SIGNO VINCES; croix à double traverse, cantonnée d'un K couronné et d'une fleur de lis surmontée d'un lambel. C'est une pièce d'or. 2° Demi-gros d'argent, ayant pour type au droit les armes pleines d'Anjou-Sicile et Aragon; et, au revers, tantôt une croix grecque, tantôt une croix à double traverse. 3° Blancs imités de ceux de France, et qui n'en diffèrent que par les légendes et par l'écu de Sicile-Anjou.

Après la mort de Charles, arrivée en 1481, la Provence revint à la France, et jusqu'à Henri II, les rois prirent, sur les monnaies sorties des ateliers de cette province, le titre de comte. Nous en avons de fort belles en tous métaux de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. Il est à remarquer que les monnayers de cette contrée prêtaient encore serment à l'empereur, sous François Ier, qui abolit cet usage.

PROVINCIAUX. On appelait ainsi des registres tenus par les rois d'armes, les hérauts et les poursuivants d'armes, chacun dans la province qui lui donnait

son nom, pour y inscrire les noms des familles nobles et y conserver leurs armoiries blasonnées.

Pour prévenir les abus qui pouvaient naître dans l'usage des blasons, couronnes, casques, timbres et supports des écussons, ces officiers publics faisaient de temps en temps dans les provinces des visites qui les mettaient en état de renouveler et d'augmenter leurs registres. Charles VIII pourvut encore plus sûrement au bon ordre, en créant, le 17 juin 1487, un maréchal d'armes, à qui il donna le pouvoir de faire peindre les armoiries de tous les princes, ducs, comtes, barons, châtelains, seigneurs et autres nobles du royaume, et de mettre leurs noms en catalogue, chacun à son degré de prééminence.

Ces catalogues qui, tout imparfaits qu'ils étaient, ne laissaient pas d'avoir leur utilité, furent constamment en usage jusqu'à Henri III. Sous ce prince, la guerre civile ayant introduit la licence, chacun se crut en droit de tout entreprendre; les états se confondirent; la noblesse n'eut plus rien qui la distinguât du peuple. Pour le temps où nous vivons, le malheur ne serait pas grand; mais au seizième siècle, c'était un désordre fort grave auquel il aurait fallu remédier dès sa naissance, et on ne le fit pas. Henri III périt au milieu des troubles, et Henri IV, qui lui succéda, n'eut pas le loisir de s'occuper d'un mal qui ne fit que grandir de jour en jour.

En 1614, lors des états généraux de Paris, Louis XIII, sur les remontrances de la noblesse, créa à sa suite un conseiller juge d'armes, qui devait être noble. Il l'investit des fonctions et prérogatives qu'avaient eues autrefois les rois, hérauts et poursuivants d'armes, et le chargea de dresser un registre universel de tous les nobles et de leurs armoiries, afin que, chacun y étant inscrit suivant ses qualités et ses titres, personne ne pût à l'avenir prendre d'autres armes et d'autres qualifications que celles qui auraient été consignées dans le catalogue général.

Louis XIV donna plusieurs déclarations et arrêts pour faire des recherches dans la vue de réformer le catalogue des nobles, et envoya des commissaires dans les provinces, pour y recueillir les matériaux nécessaires au travail. Il supprima le juge d'armes (novembre 1676), et créa une grande maîtrise générale des armoiries. Il donna en même temps des ordres pour travailler à un armorial général dans lequel on devait remplir le dessein qui avait été autrefois proposé à Louis XIII. Mais les offices qui devaient composer la grande maîtrise des armoiries, n'ayant pas été levés, le roi révoqua son édit de création (avril 1700), et rétablit quelque temps après le juge d'armes dans toutes les fonctions de sa charge (avril 1701); enfin, il ordonna par un arrêt, que personne ne pourrait porter des armoiries timbrées, si elles n'étaient auparavant réglées et enregistrées par cet officier, et qu'il ne serait expédié aucune lettre, soit de noblesse, soit de mutation de nom ou d'armes, sans cette clause (arrêt du conseil, du 9 mars 1706).

PROVINS, *Provinum*, ville de la Brie champenoise, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Marne; popul. 6000 hab. Le premier titre qui fasse mention de cette ville, est un capitulaire de Charlemagne, en 802. Sous les premiers rois de la seconde race, c'était déjà une place importante et munie d'un château fort. En 1048, Thibaut III, comte de Champagne, y fit bâtir un monastère sous le nom de Saint-Ayoul. La collégiale de Saint-Quiriace, élevée, dit-on, sur les ruines d'un ancien temple d'Isis, est du commencement du douzième siècle. Plusieurs autres établissements religieux y furent fondés dans ce siècle et dans le treizième, ce qui, joint aux longs séjours que firent au château de Provins, les comtes de Champagne et de Brie, dont la cour rivalisait alors avec celle du roi, accrut promptement la population de cette ville. Mais ce qui contribua surtout à sa prospérité, ce fut l'établissement de nombreuses manufactures et de foires importantes où se rendaient des marchands de toutes les parties de la France et des pays étrangers. Ces foires se tenaient dans la ville basse, et, pour protéger les commerçants qui les fréquentaient, Thibaut IV fit entourer cette partie de la ville de murailles et de tours, qui existent encore en partie. Provins partagea

les malheurs qui désolèrent la France, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. En 1361, Charles le Mauvais s'en empara; mais il fut obligé de l'abandonner après le traité de Brétigny. Les Anglais la prirent par escalade en 1432; elle fut reprise par les Français au commencement de 1433, et la garnison anglaise fut passée au fil de l'épée. Enfin, en 1592, Henri IV vint en personne assiéger Provins, dont les habitants avaient embrassé le parti de la ligue : la ville se rendit, mais après trois jours d'une résistance opiniâtre (*).

PROVINS (monnaies de). La plus ancienne monnaie de Provins qui soit connue est carlovingienne; elle date du règne de Louis III ou de celui de Louis IV; en voici la description : CASTIS PRVVINIS autour d'une croix à branches égales; ℞. — GRATIA DI REX; dans le champ les lettres LVDOS disposées à la manière des monogrammes carolins. Inutile de dire que *Castis* est pour *Castris* ou plutôt pour *Castro;* quant à la ressemblance du monogramme de Louis avec ceux de Charles, elle est toute simple, puisque c'était un type monétaire qu'on voulait imiter. Du règne de Louis IV à l'an 1080, il est quelquefois fait mention dans les chartes, de monnaies de Provins; mais on n'en connaît aucune de cette époque que l'on puisse certainement attribuer à cette ville. Nous hasarderons cependant une conjecture : on possède des monnaies qui n'ont pas encore été attribuées et qui sont évidemment antérieures à celles que l'on connaît de Provins; en voici la description : + RIEDVNIS CATO; dans le champ un peigne et au-dessus une croisette accostée de deux annelets; ℞. — SEEIOENIS CITI ; croix aux branches de laquelle sont pendus un ω et un A. Ce type est celui qui était usité à Sens et à Provins avec une légère variante. SEEIOENIS CITI est certainement le nom de Sens; quant à RIEDVNISCATO, c'est probablement *Provins.* En effet, nous savons que *Troyes* et *Meaux*, *Tours* et *Chinon* ont inscrit leurs noms sur les mêmes monnaies; il ne serait donc pas étonnant que *Sens* et *Provins* eussent fait de même. On sait d'ailleurs que rien n'est plus fréquent que les déplacements de lettres sur les légendes des monnaies du moyen âge ; nous voyons donc, dans *Riedunis cato*, une altération de *Pruvinis castro*.

A partir de *Thibaut IV* (1125-1152) les deniers de Provins sont bien connus; ceux qui datent du règne de ce prince portent pour légende PRVVINS CASTRI autour d'un peigne surmonté d'un T accosté de deux annelets; au revers on lit : TEBAT COMES autour d'une croix, à laquelle sont suspendus l'A et l'ω au 2e et au 3e canton, et un annelet au 1er et au 4e.

Henri le Large (1152-1180) et *Henri II* (1180-1197) firent des deniers semblables à ceux de Thibaut, en y inscrivant seulement HENRI COMES au lieu de TEBAT COMES, et en remplaçant les deux annelets par deux croisettes.

Thibaut IV et *Thibaut V* altérèrent davantage le type : les annelets furent conservés, mais le peigne s'altéra et devint un figure qu'il est difficile de décrire, mais qui ressemble à une face à laquelle seraient suspendus par des traits trois lambels ayant chacun trois pendants ; pour légende ils inscrivaient TEBAV COMES ; enfin l'A et l'ω se transformèrent en croissants.

Le roi de Navarre *Thibaut VI* changea tout à fait le type ; d'un côté il inscrivit : TEOBALD' REX autour de la croix; et de l'autre : DE NAVARRE, autour du type tout à fait défiguré et représentant un croissant auquel pendent trois lambels. C'est la dernière monnaie connue de Provins; la monnaie de cette ville fut supprimée, en 1394, lorsque Jeanne de Champagne épousa Louis le Hutin. Elle avait le même poids et la même valeur que la monnaie tournois, et elle jouissait d'un tel crédit, que tous les pays d'alentour s'empressaient de l'accepter. En Lorraine et en Barrois, sous le nom de *fort de Champagne*, elle était prise de préférence aux espèces du pays ; en Italie, on s'en servait si communément que la ville de Rome finit par en adopter le type et frappa des *Provenisiens* dits *Provenisiens du Sénat*, sur lesquels on voyait le *peigne*

(*) Voyez les art. CHAMPAGNE et FOIRES. L'*Histoire de Provins*, 1840, 2 vol. in-8°, par M. Félix Bourquelot, est une des meilleures histoires locales que nous possédions.

de Champeigne, avec les légendes SENATVS P.Q.R. d'un côté, et ROMA CAPVT MVNDI de l'autre.

PRUD'HOMMES ou PREUD'HOMMES. Ce mot, emprunté du latin (*prudentes homines*), a eu autrefois différentes acceptions : il a désigné tantôt des officiers municipaux, comme à Bourges, tantôt des jurés, comme à Laon, tantôt des notables assistant les échevins. Ainsi, Philippe Auguste, en permettant aux habitants de Châteauneuf d'élire dix bourgeois pour administrer leurs affaires communes, exigea que ces élus fussent des prud'hommes, *decem burgenses probos homines*. On a aussi attribué le titre de *prud'hommes* à ceux qui étaient préposés à la garde et inspection des gens d'une même profession ou d'un même métier. Quelquefois aussi cette dénomination s'appliquait aux experts nommés par les juges pour faire la visite, le rapport, la prisée d'une chose quelconque. D'autres fois, les prud'hommes étaient eux-mêmes des juges. C'est ce qui se voit dans un édit de Louis XI, donné à Nogent-le-Roi, en 1464, portant pouvoir aux conseillers, bourgeois, manants et habitants de la ville de Lyon, de commettre *un prud'homme suffisant et idoine* pour régler les contestations qui pourraient arriver entre les marchands fréquentant les foires de la ville.

A Marseille, le roi René établit, en 1452, un conseil de prud'hommes pêcheurs, pour juger les différends relatifs à la pêche. Ce conseil se composait de quatre membres élus annuellement par les pêcheurs, qui les choisissaient entre eux. Dès qu'ils avaient prêté serment, ils étaient juges souverains pour tout ce qui regardait la police de la pêche. Ils exerçaient leur juridiction d'une manière très sommaire. Ils tenaient audience le dimanche. Les deux parties, sans être assistées ni d'avocats ni de procureurs, disaient leurs raisons, et les prud'hommes prononçaient un jugement qui devait s'exécuter sur le champ, sinon le garde allait saisir la barque et les filets de la partie condamnée, qui ne pouvait en obtenir mainlevée qu'en payant la somme ou l'amende énoncée dans la condamnation. Si l'exécution du jugement était empêchée par voies de fait, le sous-viguier devait faire lever l'obstacle par ses sergents, sur la réquisition des prud'hommes, à peine de 500 livres d'amende. Cette juridiction établie, comme nous l'avons dit, par le roi René, fut confirmée par des lettres patentes de Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV, et enfin par un arrêt du conseil, de 1738.

Sous l'empire, un conseil de prud'hommes a été établi à Lyon (18 mars 1806); il a pour mission de terminer par la conciliation les différends qui naissent chaque jour, soit entre les fabricants et les ouvriers, soit entre les chefs d'atelier et les compagnons et apprentis. Ce conseil juge sans appel, sans forme, ni frais de procédure, jusqu'à la valeur de 60 francs. Il est composé de 9 membres (5 négociants-fabricants et 4 chefs d'atelier). Quelques autres villes du royaume possèdent aussi des conseils de prud'hommes ; et il serait à souhaiter qu'on en établît dans toutes les villes de commerce ou de fabrique.

PRUDHON (Pierre-Paul), naquit à Cluny en 1760, d'un maître maçon qui mourut peu après l'avoir vu naître. Il fit ses premières études chez les moines de l'abbaye, qui avaient un enseignement gratuit; et là commença à se développer son goût pour le dessin : il admirait souvent les tableaux de l'église, et son ambition journalière était de les imiter. Un moine lui dit un jour : *Vous ne réussirez pas ; ils sont peints à l'huile.* Prudhon, frappé de cette observation, se mit à l'œuvre, et après de nombreux et inutiles essais, il trouva tout seul le moyen de peindre de cette manière. De si heureuses dispositions fixèrent enfin l'attention des moines de Cluny. Ils en parlèrent à M. Moreau, évêque de Mâcon, qui prit le jeune homme sous sa protection et l'envoya étudier le dessin à Dijon. Il avait alors seize ans ; il fit les plus rapides progrès. Bientôt il concourut pour le prix de peinture établi par les états de Bourgogne, l'obtint, et fut envoyé aux frais de la province à Rome, où il arriva à l'âge de vingt-trois ans. Il revint en France en 1789, et y vécut assez longtemps pauvre et ignoré ; il fut même réduit, pour subsister, à peindre la miniature. Le comte d'Arlai,

qui connaissait sa triste situation, le fit travailler pour son compte, mais il le payait parcimonieusement. Ce fut pour cet amateur qu'il fit le dessin de la *Cérès*, qu'il exécuta à la plume; *l'Amour réduit à la raison*, et son pendant, qui ont été gravés par Copia.

Ces morceaux, encore recherchés aujourd'hui, préparèrent sa réputation et le firent connaître; il commença enfin à tirer quelque fruit de son travail; mais il s'était marié très-jeune; une nombreuse famille à soutenir, peut-être les dissipations de sa femme, absorbaient ses ressources. A l'époque de la disette de 1794, ses amis l'engagèrent à faire un voyage en Franche-Comté: il passa deux années à Rigny, près de Gray, et y fit un grand nombre de portraits, tant à l'huile qu'au pastel, admirables de talent et de vérité, tous remarquables par leur ressemblance et la fraîcheur du coloris. Ce fut aussi alors qu'il fit, pour M. Didot l'aîné, les dessins des gravures de la belle édition in-4° du *Daphnis et Chloé* et de Gentil Bernard.

Il revint enfin à Paris, après avoir été aussi fêté que bien payé; il s'était acquis dans M. Frochot un digne ami, lequel devint son protecteur lorsqu'il fut préfet de la Seine. Il obtint un prix d'encouragement sur un dessin représentant *la Vérité descendant des cieux, conduite par la Sagesse*. On lui accorda, pour l'exécuter en grand, un atelier et un logement au Louvre. Cet ouvrage justifia la confiance du gouvernement, mais il fut amèrement critiqué par plusieurs artistes qui semblaient vouloir persuader que Prudhon ne devait pas sortir du genre des dessins et des petites compositions, qui avaient commencé sa réputation; il ne se laissa pas décourager et exécuta d'autres grands travaux, tant sur la demande du gouvernement que pour de riches particuliers. Vers 1803, il peignit le plafond du Musée représentant *Diane implorant Jupiter*, et ensuite cette belle allégorie du *Crime poursuivi par la justice et la vengeance célestes*. Ce tableau avait été commandé par M. Frochot pour la ville de Paris; il fut exposé au salon de 1808. A côté de cette composition d'un caractère si grave et si terrible, figurait le charmant tableau de *l'Enlèvement de Psyché par les Zéphyrs*, commandé par M. de Sommariva. Au salon de 1812, Prudhon exposa *Vénus et Adonis*. Il avait, pendant quelque temps, suspendu ses travaux en peinture pour s'occuper de la composition et de la direction des dessins de *la toilette* et du *berceau* dont la ville de Paris devait faire hommage à l'impératrice Marie-Louise. Il fut admis à l'Institut, en 1816. Son dernier ouvrage fut *le Christ mourant sur la croix*, que possède le Musée du Louvre. A peine avait-il terminé ce tableau, qu'il mourut le 16 février 1825, laissant la réputation d'un talent des plus gracieux, mais auquel on pourrait peut-être reprocher parfois un peu de manière.

Prusse (relations de la France avec la). Nos relations avec la Prusse ne datent pas de bien loin; le Brandebourg ne joua qu'un rôle très-secondaire dans la guerre de trente ans; cependant lorsque la France se décida à prendre part à cette guerre, elle dut compter parmi ses ennemis le grand électeur, auquel le traité de Westphalie (1648) valut une notable augmentation de territoire.

Ce prince entra, en 1672, dans la coalition formée par l'empereur et la Hollande contre Louis XIV, et marcha sur le Rhin avec une armée de 20,000 hommes; mais il y rencontra Turenne, et bientôt voyant ses États de Westphalie envahis par les Français, il conclut le traité de Saint-Germain (6 juin 1673), par lequel la France lui rendait toutes les conquêtes faites par elle et ses alliés dans la Westphalie, et lui payait une partie des frais de la guerre. Il se réservait en outre la faculté de défendre l'Empire, si l'Empire était attaqué. Dès 1674, l'Empire se leva contre Louis XIV; l'électeur prit les armes, et parut en Alsace. Mais il y rencontra encore une fois Turenne, et, contrarié par les chefs de l'armée impériale, il fut battu. Il se hâta de repasser le Rhin et de gagner ses États, où sa présence était rendue nécessaire par une invasion des Suédois, alliés de la France. Il les battit à Fehrbellin (juin 1675), passa ensuite en Poméranie, se rendit maître de l'île de Rugen, d'Anclam, de Stettin, de Stralsund, de Gripswald;

revint en Prusse, et en chassa le maréchal Horn, qui venait de l'envahir de nouveau à la tête de 16,000 Suédois; mais pendant ce temps-là, 30,000 Français entraient dans Clèves, et se rendaient maîtres de la Westphalie; alors l'électeur, abandonné par l'empereur, se vit forcé de signer la paix de Saint-Germain en Laye (1679), qui lui enlevait toutes ses conquêtes sur la Suède.

Il ouvrit, en 1685, un asile aux protestants forcés de quitter la France, par la révocation de l'édit de Nantes; vingt mille d'entre eux allèrent repeupler ses provinces dévastées par la guerre. Ils y portèrent une civilisation et des goûts littéraires jusque-là inconnus dans ces contrées, y créèrent l'industrie et le commerce, et jetèrent enfin les fondements de la grandeur de la Prusse.

Louis XIV conçut contre l'électeur un vif ressentiment de cet accueil fait à des hommes qu'il regardait comme ses ennemis personnels; et Frédéric-Guillaume se rapprochant de l'empereur à mesure que le roi de France s'éloignait de lui, renouvela son alliance avec la cour de Vienne, et envoya une armée au secours de la Hongrie envahie par les Turcs.

Son successeur se rangea aussi parmi nos ennemis dans les guerres qui éclatèrent entre la France et l'Autriche; et il obtint de l'empereur, pour prix des secours qu'il lui avait donnés dans la guerre de la succession d'Espagne, la permission d'échanger son titre d'électeur de Brandebourg contre celui de roi de Prusse. Dès lors, « il prit pour modèle la cour de Louis XIV, qui était alors la plus brillante de l'Europe. Il voulut être sacré par un évêque, et il donna ce titre à un de ses chapelains. Il fit faire une ampoule sur le modèle de celle de France, et alla se faire oindre à Kœnigsberg, en Prusse, parce que les rois de France vont se faire sacrer à Reims. Il porta les grandes perruques espagnoles, et donna des fêtes. Il avait un premier ministre, un grand maître des cérémonies, cinquante cuisiniers et une académie des sciences (*). »

Frédéric-Guillaume Ier obtint au traité d'Utrecht le pays de Gueldre, avec la confirmation de la principauté de Neuchâtel dont son père était entré en possession, après la mort de la duchesse de Nemours, et de son titre de roi. Il prit part à la guerre pour la succession de Pologne, et vint, en 1734, avec un corps de 10,000 hommes, sur le haut Rhin, joindre le prince Eugène, sous les ordres duquel son fils, le grand Frédéric, fit ses premières armes. Celui-ci fut, au commencement de la guerre de la succession d'Autriche, l'allié de la France et l'ennemi de Marie-Thérèse; puis, lorsqu'il crut avoir fait assez de conquêtes, il traita (11 juin 1742) avec l'ambitieuse princesse, laissant l'empereur Charles VII, dont il avait d'abord soutenu l'élection, et le roi de France qu'il avait entraîné dans la coalition, se défendre comme ils pouvaient contre l'Autriche soutenue par la Hollande et l'Angleterre. Mais les succès que Marie-Thérèse obtint alors l'effrayèrent bientôt; il signa (1744) avec le roi de France, l'empereur, l'électeur Palatin et le roi de Suède, un traité pour le maintien de la constitution germanique, et prit une part active à la guerre. On sait la réponse qu'il fit à un officier français, envoyé par Louis XV pour lui annoncer le gain de la bataille de Fontenoi, et qui arriva à son camp au moment où il venait de gagner sur les Autrichiens la bataille de Friedberg : *Vous direz à votre maître que j'ai acquitté à Friedberg la lettre de change qu'il a tirée sur moi à Fontenoi.* Cependant il se retira encore de la coalition avant ses alliés, et signa, en 1746, à Dresde, avec Marie-Thérèse, un traité particulier, un an avant le traité d'Aix-la-Chapelle qui mit fin à la guerre.

Nous avons raconté ailleurs les événements de la guerre de sept ans, nous ne pouvons les raconter ici de nouveau : nous dirons seulement que, pendant cette guerre impolitique, où la France sembla avoir renoncé à toutes les traditions suivies jusqu'alors par ses hommes d'État, Frédéric fut, sur le conti-

(*) *Vie de Frédéric II*, citée par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, 2e partie, t. XVI, p. 428, éd. in-8°.

nent, son principal ennemi, comme l'Autriche était sa principale alliée.

La guerre de la succession de Bavière, qui s'éleva en 1778, fut terminée l'année suivante, par la médiation de la France et de la Russie.

Frédéric-Guillaume II signa avec l'empereur d'Autriche la convention de Pilnitz, et entreprit contre la France, avec ses deux fils, le duc de Brunswick, et une armée de 50,000 hommes, cette fameuse campagne de l'Argonne, qui se termina à Valmy, et fut suivie d'une honteuse retraite (*). Comme il avait été le premier des monarques absolus à entrer en lutte contre la France révolutionnaire, il fut le premier à reculer, et signa, en 1795, avec la république, le traité de Bâle, qui lui enleva toutes ses possessions de la rive gauche du Rhin (**).

Son fils, Frédéric-Guillaume III, résista longtemps à tous les efforts de la Russie et de l'Autriche pour l'entraîner dans la seconde coalition contre la France. La république se montra reconnaissante, et, lors de la paix de Lunéville, elle lui fit assurer de fortes compensations pour la perte des provinces rhénanes. Dès lors, la Prusse ne se contenta plus de rester neutre, et quand des contestations s'élevèrent entre le cabinet de Saint-James et les puissances du Nord, au sujet du traité de neutralité armée, elle refusa de reconnaître la neutralité du Hanovre, et envoya dans ce pays 24,000 soldats qui l'occupèrent militairement jusqu'à la paix d'Amiens.

Cette paix, on le sait, ne fut pas de longue durée, et bientôt se forma la troisième coalition entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Frédéric-Guillaume eut un instant l'intention d'y entrer; il signa même avec l'empereur Alexandre un traité d'alliance pour rétablir l'équilibre européen; mais ce traité ne fut pas publié, et la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) ramena le roi de Prusse du côté du vainqueur. Le comte d'Haugwitz, envoyé par lui auprès de Napoléon, arriva le 1er décembre au quartier général français; l'empereur ajourna son audience après la bataille; l'envoyé vint alors lui présenter ses félicitations. « Voilà, ré- « pondit Napoléon, un compliment « dont la fortune a changé l'adresse. » En effet, il avait été informé des intentions malveillantes de la Prusse. Il s'en montra fort irrité, ne consentit à pardonner que si on lui donnait des garanties pour l'avenir, et proposa enfin au comte d'Haugwitz un traité d'alliance par lequel la Prusse acceptait la possession du Hanovre et cédait à la France le territoire d'Anspach, une partie du duché de Clèves et la principauté de Neuchâtel en Suisse. Le comte d'Haugwitz signa ce traité, le 15 décembre, quoiqu'il n'eût pas de pouvoirs suffisants.

« Depuis dix ans la France voulait fonder la paix du continent sur l'alliance prussienne; avec cette alliance l'Autriche et la Russie ne pouvaient plus nous attaquer; toute coalition devenait impossible, et l'Angleterre se trouvait ainsi contrainte à poser les armes. C'était sur la Prusse que Napoléon avait primitivement basé tous ses plans politiques; c'était par elle qu'il voulait rejeter l'Autriche hors de l'Allemagne, reléguer la Russie dans les glaces du Nord; c'était avec elle qu'il voulait former une nation allemande, grande, compacte, de 30 millions d'habitants, qui aurait été le contre-poids du nord et du midi de l'Europe. Il se proposait de faire prendre à la maison de Brandebourg la couronne impériale; il aurait abandonné, pour l'alliance prussienne, son système d'États fédératifs, dont il connaissait tout le danger; il s'était même engagé, pour prix de cette alliance « à ne jamais accroître « ni l'empire français, ni le royaume « d'Italie. » A toutes ces offres la cour de Berlin n'avait répondu que par une haine insensée et la mauvaise foi la plus maladroite; elle voulait les avantages de l'alliance, mais sans l'alliance, et pour servir la coalition. Aussi quand elle reçut le traité du 15 décembre, elle fut saisie de stupeur et de colère, et refusa de le ratifier; mais au lieu de

(*) Voyez PILNITZ (convention de), ARGONNE (campagne de l'), DUMOURIEZ, KELLERMANN, VALMY, et BRUNSWICK (manifeste de).

(**) Voy. BALE (traité de).

se déclarer franchement ennemie, elle qui venait de se lier à l'Angleterre par un traité de subsides, elle renvoya Haugwitz à Napoléon pour mettre à l'alliance des conditions qui la détruisaient, ne prendre le Hanovre qu'en dépôt, etc. L'empereur fut indigné, et conçut dès lors pour la Prusse le plus profond mépris, une haine qui ne s'apaisa jamais. C'était une ennemie qu'il fallait frapper sans ménagement pour la forcer à lever le masque, et il ne répondit aux propositions de Haugwitz qu'en lui imposant un traité plus onéreux que le premier, par lequel il forçait la Prusse à déclarer la guerre à l'Angleterre. Il s'attendait à une rupture; mais le roi se résigna à ratifier ce traité, « afin, dit-il plus tard, de conserver intacte pour une époque facile à « prévoir, la masse de ses forces dont « l'Europe avait le plus grand besoin; » et il s'empara du Hanovre à titre définitif. L'Angleterre ordonna le blocus des ports prussiens, en disant « que la « conduite de la cour de Berlin réunissait tout ce que la rapacité a d'odieux « avec tout ce qu'il y a de méprisable « dans la servilité; » le roi de Suède, « ce fou, disait Napoléon, qui finirait « par quelque catastrophe, » déclara la guerre à la Prusse; la Russie rompit toute relation avec elle. Mais tout cela ne fut, pour ainsi dire, qu'un jeu: « Les « puissances coalisées savaient bien, « disait-on au parlement anglais, que la « cour de Berlin était toujours, d'in« tention, une alliée fidèle de l'Angle« terre, par cela seul que, comme l'An« gleterre, elle nourrissait une vive « haine contre le gouvernement fran« çais (*). »

La mort de Pitt, arrivée peu de temps après la bataille d'Austerlitz, avait amené en Angleterre un changement de ministère. Un cabinet whig, où Fox était entré en qualité de ministre des relations extérieures, avait succédé au cabinet tory, et s'était empressé d'entamer des négociations avec la France. Mais Fox mourut bientôt aussi, et après lui le pouvoir retomba entre les mains des amis de Pitt.

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 425 et suiv.

Cependant le ministère anglais avait fait connaître au gouvernement prussien l'offre que lui avait faite Napoléon de restituer le Hanovre à l'Angleterre. Cette révélation produisit une rupture entre ce gouvernement et la France, et amena la campagne de Prusse. Nous empruntons à un des meilleurs ouvrages qui aient été écrits sur l'histoire, et surtout sur l'histoire militaire de la la France, un récit dramatique de cette campagne, l'une des plus glorieuses de notre grande période militaire.

Campagne de Prusse. Napoléon avait dédaigné d'avertir la cour de Berlin de ce projet de restitution, dont le cabinet britannique avait fait une condition indispensable; il ne voulait pas subordonner un aussi grand intérêt que celui de la paix générale à l'intérêt particulier de la Prusse, et il se réservait de donner des indemnités à cette puissance. Mais, au nom seul de ce Hanovre, « qui, suivant un ministre prus« sien, consolait de tout et servait de « remède à tout, » il y eut, en Prusse, une explosion de fureur contre l'allié perfide qui disposait insolemment des territoires des autres; et l'on ne vit que la guerre pour venger cet outrage. La cour et l'armée, éblouies par l'image du grand Fréderic, étaient folles de haine et d'orgueil; les jeunes officiers brisèrent les vitres du ministre Haugwitz, et aiguisèrent leurs épées à la porte de l'ambassadeur de France; la reine, belle, ardente, romanesque, adorée de ses sujets, s'en alla, vêtue d'un uniforme de dragon, passer des revues et courir les casernes; le roi, entraîné par les passions de sa famille et les vieux généraux de la guerre de Sept-ans, se prépara à la guerre et chercha à former sa confédération du Nord. Napoleon déclara formellement au roi qu'il s'opposait à cette confédération, et que l'occupation de la Saxe par les troupes prussiennes équivaudrait à une déclaration de guerre (10 août 1806). Ce fut un nouveau sujet de colere, et l'armée fut dès lors mise en mouvement; mais, en même temps, la cour de Berlin continua bassement ses protestations de fidélite envers Napoléon, jusqu'à ce qu'Alexandre eût rompu ses négociations avec la France, et que les amis de Pitt eussent

pris le ministère. Alors, et dès que la Russie eut promis deux armées et l'Angleterre des subsides, on se précipita dans la guerre comme dans une fête, sans attendre personne, avec un orgueil poussé jusqu'à l'extravagance (15 septembre). Les troupes marchèrent tumultueusement sur la Saxe, en chantant, en se faisant couvrir de fleurs, en insultant les bourgeois qu'elles appelaient jacobins. « Nous sommes les « sauveurs de tous nos frères d'Alle« magne, disait le roi. Les regards de « tous les peuples sont fixés sur nous « comme sur les derniers soutiens de « toute liberté, de toute sécurité, de « tout ordre social en Europe. »

La Saxe fut envahie comme la Bavière l'avait été précédemment par les Autrichiens; et l'électeur, qui protestait vainement de sa neutralité, fut contraint de livrer son armée de vingt mille hommes. L'électeur de Hesse, instigateur de la guerre et allié intime de l'Angleterre, mit douze mille hommes sur pied, malgré les observations de la France, qui ne lui demandait que sa neutralité; le prince de Fulde-Orange accourut dans les rangs prussiens; le duc de Brunswick, l'auteur du manifeste de 1792, eut le commandement de toute l'armée, où le roi vint prendre place. Cette armée, forte de deux cent mille hommes, était d'une magnifique apparence; mais, malgré Valmy, elle vivait sur les souvenirs de Rosbach; elle avait encore les méthodes et la roideur du siecle dernier; elle était commandée par des généraux de la guerre de Sept ans, qui ne se doutaient pas que l'art eût fait des progrès; enfin, elle professait le plus grand mépris pour toutes les armées de l'Europe, même pour les vainqueurs d'Austerlitz.

Napoléon fut étonné de cette prise d'armes furibonde; il déclara sa répugnance à agir contre une puissance que la nature même avait destinée à être l'amie de la France, et il dirigea sur le Mein les six corps qu'il avait laissés en Allemagne, de telle sorte qu'ils semblaient menacer Erfurth; la garde partit de Paris en poste; la confédération du Rhin mit sur pied ses contingents. Autant il y avait de confusion et de forfanterie dans les apprêts de la Prusse, autant il y avait de calme et de célérité dans les apprêts de la France. L'empereur, parti de Paris le 25 septembre, arriva le 7 octobre à Bamberg; et c'est là qu'il reçut la première communication des griefs de la Prusse, qui n'avait pas encore cessé de protester de son amitié. « La Prusse, disait-on dans « cet *ultimatum*, a été inutilement neu« tre, amie, alliée même. Les boulever« sements qui l'entourent, l'accroisse« ment gigantesque d'une puissance « essentiellement militaire et conqué« rante, qui l'a blessée successivement « dans ses plus grands intérêts, et la « menace dans tous, la laissent aujour« d'hui sans garantie. Cet état de choses « ne peut durer. Le roi ne voit presque « plus autour de lui que des troupes « françaises ou des vassaux de la France « prêts à marcher avec elle. » Et l'on terminait par cette sommation : 1° « que « les troupes françaises, qu'aucun titre « fondé n'appelle en Allemagne, repas« sent incessamment le Rhin, toutes « sans exception, en commençant leur « marche le jour même où le roi se pro« met la réponse de l'empereur, et en la « poursuivant sans s'arrêter; car, leur « retraite, instante, complète, est, au « point où en sont les choses, le seul « gage de sûreté que le roi puisse ad« mettre; 2° qu'il ne soit plus mis de « la part de la France aucun obstacle à « la formation de la ligue du Nord, qui « embrassera, sans aucune exception, « tous les États non nommés dans l'acte « fondamental de la confédération du « Rhin. »

« Soldats, dit Napoléon à son armée, « la même faction, le même esprit de « vertige, qui, à la faveur de nos dissen« sions intestines, conduisit, il y a qua« torze ans, les Prussiens au milieu des « plaines de la Champagne, domine « dans leurs conseils... Ils veulent que « nous évacuions l'Allemagne à l'aspect « de leur armée! les insensés! Qu'ils « sachent donc qu'il serait mille fois « plus facile de détruire la grande ca« pitale, que de flétrir l'honneur du « grand peuple! »

Le duc de Brunswick avait disposé son armée sur les deux revers de la forêt de Thuringe, pour se porter, par Eisenach, sur le Mein, et couper en deux

l'armée française; son avant-garde, forte de quinze mille hommes, sous le duc de Weymar, occupait Eisenach; sa droite, forte de vingt-quatre mille hommes, sous Rüchel, était à Gotha; son centre, fort de soixante-cinq mille hommes, et commandé par lui-même et le roi de Prusse, était à Erfurth; sa gauche, forte de cinquante-six mille hommes, était, sous le prince de Hohenlohe, à Iéna; deux corps d'observation étaient, l'un dans la Hesse, sous Blücher; l'autre sur la haute Saale, sous Tauenzin; enfin, le prince Eugène de Wurtemberg avait une réserve de vingt mille hommes à Magdebourg.

Pendant que l'armée prussienne manœuvrait tranquillement dans la Thuringe, Napoléon concentra à Bamberg son armée, forte de deux cent mille hommes, dont quarante mille cavaliers; il la forma en trois colonnes qui devaient passer le Franken-Wald par les routes parallèles de Bayreuth, de Cronach et de Cobourg, pour se jeter à droite sur les communications de l'ennemi, et le couper de Berlin: c'était la manœuvre de Marengo et d'Ulm; et les Français allaient encore combattre la face au Rhin, pendant que leurs ennemis avaient la face à l'Elbe. Le point de convergence des colonnes, au delà du Franken-Wald, était Géra, qui devait servir de pivot au mouvement de conversion de toute l'armée sur les derrières des Prussiens. La droite (Soult et Ney) se dirigea par Bayreuth, Hof et Plauen; le centre (Bernadotte, Davoust, Murat) se dirigea, par Cronach, sur Schleitz, où il mit en déroute le corps de Tauenzin; la gauche (Lannes et Augereau) se dirigea, par Cobourg, sur Saalfeld, et rencontra l'avant-garde de Hohenlohe, commandée par le prince Louis de Prusse, le plus fougueux instigateur de la guerre; elle la battit, et lui fit perdre trente-trois canons, douze cents hommes et son général (10 octobre). Trois corps devaient garder les communications avec la France: les contingents de Bavière et de Wurtemberg, qui étaient à Bayreuth; Mortier à Mayence, le roi de Hollande à Wesel.

Cette marche des Français jeta le trouble dans l'armée prussienne, qui vit sa gauche débordée, la Saxe envahie sur ses derrières, et l'ennemi victorieux au centre de ses communications. Brunswick se hâta d'évacuer la forêt de Thuringe, et de rétrograder à Weymar pour s'y concentrer, sauver les magasins qui étaient à Naumbourg, et rallier la réserve qui marchait sur Halle; mais Napoléon, arrivé à Géra, continua son mouvement de flanc sur la Saal; Davoust se jeta sur Naumbourg pour couper la retraite de Weymar sur Berlin; Bernadotte le suivit, et Murat courut sur la route de Leipzig; Soult, Ney, Augereau et Lannes marchèrent sur Iéna: de sorte que l'armée se trouva partagée en deux grandes masses qui devaient enlever à la fois les deux principaux défilés de la Saal; le centre s'était précipité à droite, sur Naumbourg; les deux ailes à gauche, sur Iéna. Brunswick comprit enfin le danger de sa situation: voyant les Français prolonger leur mouvement comme pour se diriger sur l'Elbe, il voulut les prévenir, et les côtoya en se couvrant des escarpements de la Saal; son armée était partagée en deux grandes masses: le centre marchait par la route de Weymar à Freybourg, pour gagner de là Mersebourg, et enfin l'Elbe; l'aile gauche, commandée par Hohenlohe, masquait ce mouvement en gardant le défilé d'Iéna, et elle devait être soutenue par l'aile droite, qui était encore à Weymar.

A l'approche des premières troupes françaises, Hohenlohe évacua Iéna et le plateau qui domine la Saal, et il se disposa à filer le long de la rivière, à la suite du roi, qui devait être près de Freybourg. Napoléon, averti que, du haut du plateau, on voyait la plaine couverte d'énormes colonnes, crut que toute l'armée prussienne était là, et qu'il allait la prendre en flagrant délit; il précipita la marche des quatre corps qui formaient la masse de gauche, et il rappela ceux de la droite: Murat dut revenir à toutes brides de Zeist sur Iéna, pendant que Bernadotte et Davoust passeraient la Saal, le premier à Dornbourg, le second à Naumbourg, pour se porter de là sur Apolda, et déborder la gauche ennemie. « Soldats, « dit l'empereur, l'armée prussienne « est coupée comme celle de Mack à « Ulm, il y a aujourd'hui un an. Cette

« armée ne combat plus que pour se « faire jour et regagner ses communi- « cations. Si un corps se laissait percer, « il serait perdu d'honneur ! » Et, pendant la nuit, il fit du plateau d'Iéna une sorte de forteresse d'où débouchèrent à la fois dans la plaine, au centre, Lannes et la garde; à gauche, Augereau; à droite, Soult et Ney (14 octobre) : en quelques heures, les trois lignes des Prussiens furent enfoncées; des régiments essayèrent de tenir en carrés, ils furent entièrement détruits; l'aile droite accourut de Weymar, et essaya de ranimer la bataille; mais, abordée de front par Soult, Augereau et Lannes, elle fut écrasée. En ce moment, la cavalerie de Murat arriva; alors la déroute fut complète : pas un bataillon ne resta en entier; tout s'enfuit pêle-mêle sur Weymar.

Pendant ce temps, le roi de Prusse et le duc de Brunswick étaient arrivés à Auerstaedt; ils poussèrent la division Blücher vers Kosen, pour s'emparer du défilé et masquer la marche de l'armée sur Freybourg. Mais Davoust était parti de Naumbourg, avait fait occuper le défilé, et se disposait à marcher, suivant l'ordre de l'empereur, par Auerstaedt sur Apolda; il n'avait que trois divisions, Gudin, Friant et Morand, formant vingt-sept mille hommes, dont deux mille cavaliers; et il allait rencontrer cinquante-six mille hommes, dont douze mille de cavalerie. La division Gudin arriva à Auerstaedt, quand les deux autres étaient encore de l'autre côté de la Saal; et elle se vit attaquée par toute l'armée prussienne : elle se forma en carré, et, soutenue d'un feu d'artillerie épouvantable, elle résista à toutes les charges de l'ennemi. Bernadotte était à Naumbourg; Davoust le supplia de se joindre à lui en lui offrant le commandement, et en lui montrant un écrit de l'empereur, ainsi conçu : « Si Bernadotte est dans vos environs, « vous pourrez marcher ensemble. » Celui-ci refusa; selon l'ordre primitif qu'il avait reçu, il se dirigea sur Dornbourg, emmenant avec lui deux divisions de Murat, qui se trouvaient momentanément sous ses ordres, et il passa la Saal; mais, au lieu de se porter soit sur les derrières de Brunswick, à Auerstaedt, soit sur la gauche de Hohenlohe, à Iéna, il resta immobile et inutile entre les deux batailles (*). Cependant Davoust, abandonné à lui-même, hâte la marche de ses deux autres divisions; Friant arrive sur le plateau d'Auerstaedt, et couvre la droite de Gudin; mais la gauche reste exposée aux charges de l'ennemi, qui s'efforce de passer entre les Français et la Saal, pour leur couper la retraite sur Kosen; Brunswick conduit lui-même l'attaque : il est blessé à mort; Schmettau lui succède : il est tué; un dernier compagnon du grand Frédéric, Mollendorf, se met à la tête des Prussiens; mais Morand arrive à la gauche, et alors Davoust prend l'offensive : Friant et Morand débordent les deux ailes ennemies, pendant que Gudin porte un coup décisif en s'emparant des hauteurs qui dominent le chemin de Freybourg. Les Prussiens repassent le ravin d'Auerstaedt; Mollendorf est blessé à mort; Kalkreuth prend le commandement et ordonne la retraite; la déroute commence; Davoust s'élance sur l'ennemi, le sabre, le rejette sur Weymar; mais les fuyards d'Iéna rencontrent ceux d'Auerstaedt. Alors la confusion est au comble; tout se heurte, se croise, se mêle, se disperse, hommes, chevaux, équipages; plus de généraux, pas d'ordres, pas un point de ralliement; la guerre avait été faite si follement, qu'on n'avait rien prévu pour une retraite. Mollendorf s'enfuit à Erfurth, qui se rendit le lendemain, avec quinze mille hommes; le roi à Sommerda, et de là à Magdebourg; Kalkreuth à Greussen, où il fut atteint par Soult, culbuté, rejeté sur Sondershausen; ce fut là que Hohenlohe vint le joindre. La cavalerie française ramassait les bataillons prussiens à la course. C'était un désastre fabuleux : vingt-cinq mille tués ou blessés, quarante mille prisonniers, trois cents canons, soixante drapeaux furent les trophées de cette double victoire, où les Français perdirent douze mille hommes tués ou blessés, dont un tiers appartenait à l'im-

(*) Napoléon, quand il apprit la conduite de Bernadotte était furieux : « Cela est si « odieux, dit-il, que si je le mets à un con- « seil de guerre, c'est comme si je le faisais « fusiller. Il vaut mieux n'en pas parler. »

mortelle division Gudin (voyez AUERSTAEDT et IÉNA).

Le roi, au lieu de rallier lui-même les débris de son armée, s'enfuit à Stettin, pour aller chercher au delà de l'Oder ses dernières ressources, et il chargea Hohenlohe de faire le ralliement à Magdebourg. Magdebourg était « la « souricière où arrivaient tous les hom- « mes égarés de la bataille. » Mais l'empereur ne laissa pas aux vaincus le temps de se remettre de leur terreur; pendant que Murat, Ney et Soult se jetaient à la poursuite de Hohenlohe par Nordhausen, tous les autres corps s'en allèrent passer l'Elbe pour marcher sur Berlin. Bernadotte rencontra à Halle la réserve du prince de Wurtemberg (16 octobre), la battit complétement, rejeta ses débris sur Magdebourg, et passa l'Elbe à Barby; Lannes passa à Coswig, et alla s'emparer de Spandau; Davoust, Augereau, la garde passèrent à Wurtemberg. L'empereur réserva au vainqueur d'Auerstaedt l'honneur d'entrer le premier à Berlin (25 octobre); lui-même qui s'était arrêté à Potsdam pour visiter le tombeau du grand Frédéric, dont il envoya l'épée à Paris, arriva, deux jours après, au milieu des acclamations de la bourgeoisie, qui accablait d'imprécations la noblesse, cause de la ruine de la Prusse. Il était enivré de sa victoire d'Iéna; il n'avait que des paroles de colère et de vengeance contre les Prussiens; il semblait disposé à user révolutionnairement de sa conquête: « Je rendrai cette noblesse « si petite, disait-il, qu'elle sera obli- « gée de mendier son pain. » Il mit sur les pays conquis une contribution de guerre de cent soixante millions; il les partagea en quatre départements qu'il confia à des administrateurs français; il imposa aux autorités un serment qui laissait dans l'incertitude le rétablissement de la monarchie. « Soldats, dit-il « à son armée, une des premières puis- « sances militaires de l'Europe, qui osa « naguère nous proposer une honteuse « capitulation, est anéantie. Les forêts, « les défilés de la Franconie, la Saal, « l'Elbe, que nos pères n'eussent pas « traversés en sept ans, nous les avons « traversés en sept jours; nous avons « précédé à Berlin la renommée de nos « victoires... Les Russes se vantent de « venir à nous : nous leur épargnerons « la moitié du chemin... Qui leur don- « nerait le droit de renverser nos justes « desseins? Eux et nous, ne sommes- « nous pas les soldats d'Austerlitz? »

Cependant Hohenlohe était arrivé à Magdebourg; mais, pressé par les trois corps qui le poursuivaient, et sachant que la route de Berlin était déjà fermée, il sortit de la place avec vingt-deux mille hommes, et se jeta sur la route de Rateneau, pour gagner Stettin par Zehdenick et Prentzlow (23 octobre). Son arrière-garde était formée par un corps de huit mille hommes que commandait Blücher. Ney bloqua Magdebourg, et Soult se mit à la poursuite d'un corps qui n'avait pas figuré à la bataille d'Iéna : c'était celui du duc de Weymar, qui s'était échappé d'Eisenach par Brunswick, et avait passé l'Elbe à Spandau; Murat se rabattit sur Dessau, où il passa l'Elbe; il arriva à Spandau, où il se joignit à Lannes, et courut, par Oraniembourg, sur Zehdenick pour couper Hohenlohe. Celui-ci chercha alors à gagner Prentzlow par Boitzembourg; mais Murat et Lannes y arrivèrent par Templin, le battirent et le forcèrent à mettre bas les armes avec quinze mille hommes, soixante canons et quarante-cinq drapeaux (28 octobre). Six mille hommes s'échappèrent; mais ils furent atteints à Passewalk, et contraints de se rendre. L'avant-garde de Murat courut sur Stettin; et cette grande place, qui avait six mille hommes de garnison, ouvrit ses portes à quelques escadrons de hussards. Il ne restait plus que le corps de Blücher, qui, avant le désastre de Prentzlow, s'était rabattu sur Neu-Strélitz, où il se joignit au corps de Weymar. Blücher prit le commandement de ces débris, formant vingt-cinq mille hommes, et se dirigea sur Schwerin pour gagner Rostock, mais il trouva Murat devant lui; il se rabattit sur le bas Elbe, mais il rencontra Soult; il voulut revenir vers Havel, il rencontra Bernadotte; alors il se replia sur Lubeck, et entra en force dans cette ville, qui voulait garder sa neutralité. Murat, Soult et Bernadotte se réunirent, enfoncèrent les portes de Lubeck, et livrèrent dans

les rues un combat terrible, où la malheureuse ville souffrit toutes les horreurs d'une prise d'assaut; huit mille Prussiens périrent ou mirent bas les armes. Blücher réunit encore dix mille hommes, et gagna la Trave; mais il se trouva acculé à la frontière du Danemark, devant une armée danoise décidée à faire respecter sa neutralité, et il capitula (8 novembre). Le même jour, Magdebourg se rendit avec vingt mille hommes, huit cents canons et d'immenses approvisionnements.

Les trois corps que Napoléon avait laissés en arrière étaient entrés en campagne. Celui de Mortier partit de Mayence pour exécuter la sentence rendue contre le prince Fulde-Orange, le duc de Brunswick, l'électeur de Hesse-Cassel, instigateurs de la quatrième coalition : un décret déclara qu'ils avaient cessé de régner. Mortier occupa leurs États, licencia leurs troupes, démolit leurs forteresses. En même temps, le roi de Hollande partit de Wesel, prit Paderborn, Munster, Osnabruck, et joignit Mortier à Cassel; tous deux entrèrent dans le Hanovre, firent capituler Hameln et Niembourg, s'emparèrent de Brunswick, de Brême, de Hambourg, enfin, occupèrent le Mecklembourg. Le neuvième corps, formé des contingents de Bavière et de Wurtemberg, marcha de Bayreuth sur Dresde, sous le commandement de Jérôme Bonaparte et de Vandame. L'empereur, aussitôt après la bataille d'Iéna, avait renvoyé les prisonniers saxons, en leur disant qu'il venait délivrer leur pays, qui, depuis deux cents ans, était sous la protection de la France; l'électeur rappela ses troupes, se déclara neutre, et ouvrit des négociations qui aboutirent à un traité par lequel il prit le titre de roi, entra dans la confédération du Rhin, et y fit entrer avec lui les quatre ducs souverains de la maison de Saxe. Le corps de Jérôme se dirigea de Dresde sur l'Oder, où il s'empara de Glogau et investit Breslau. Déjà Augereau avait occupé Francfort, et Davoust Custrin, place inabordable, qui se rendit sans coup férir. Les capitulations des villes étaient encore plus scandaleuses que celles des corps d'armée : du délire de l'orgueil, les Prussiens étaient passés au délire du découragement; jamais l'insolence d'un peuple n'avait été punie d'une honte plus rapide et plus complète. Les Français entrèrent dans la Pologne prussienne, et le roi Frédéric s'enfuit à Kœnigsberg avec 15,000 hommes, seuls débris de toute sa puissance militaire (*).

Alexandre s'avança pour défendre son allié; ses troupes furent défaites à Pultusk, à Eylau, à Friedland, et il demanda la paix. Elle fut signée à Tilsitt, le 7 juillet 1807, et Napoléon, par égard pour son nouvel allié, consentit à n'enlever au roi de Prusse que ses provinces situées entre le Rhin et l'Elbe, et celles qui avaient fait partie de l'ancienne Pologne. Les premières formèrent, avec la Hesse, le Brunswick et une partie du Hanovre, le royaume de Westphalie, qui fut donné à Jérôme Bonaparte; les dernières formèrent le grand-duché de Warsovie, qui fut donné au roi de Saxe. Dantzig fut déclarée ville libre. Les duchés d'Oldenbourg et de Mecklembourg furent restitués à leurs possesseurs, avec la condition que les ports auraient garnison française jusqu'à la paix générale. Les États prussiens ne devaient être évacués par les troupes françaises qu'après l'entier acquittement des contributions frappées sur le pays. Le roi de Prusse reconnut le blocus continental.

Ce prince conclut, le 8 septembre 1808, avec l'empereur, un traité pour l'évacuation de ses États, par lequel sa dette fut fixée à 120 millions; ce qui porta les contributions payées par la Prusse pendant deux ans, soit en argent, soit en nature, à 684 millions. Il s'engagea à n'avoir sur pied, pendant dix ans, qu'une armée de 42,000 hommes, et laissa les places de Stettin, Custrin et Glogau, aux mains des Français, jusqu'à l'entier acquittement de la dette.

La Prusse ne prit aucune part à la cinquième coalition, et, le 24 février 1812, lorsque Napoléon se préparait à sa funeste expédition de Russie, elle s'engagea à lui fournir un contingent de 20,000 hommes; enfin, bientôt après, le maréchal Victor en rassembla 30,000

(*) Lavallée, *Hist. des Français*, t. IV, p. 430 et suiv.

à Berlin, pour assurer les communications de l'armée française, surveiller le gouvernement et occuper les places.

Les 20,000 hommes formant le contingent de la Prusse furent placés sous le commandement du général York, à l'arrière-garde de la grande armée. On sait qu'ils furent les premiers à nous abandonner pendant la retraite; mais les événements qui suivirent, et dans lesquels la Prusse joua l'un des plus grands rôles, ont trouvé ou trouveront leur place ailleurs; ce n'est pas ici le lieu de les raconter. Voyez, dans les *Annales*, l'histoire des deux restaurations, et dans le *Dictionnaire*, les articles RUSSIE (expédition de), FRANCE (campagne de), WATERLOO (campagne de), SAINTE ALLIANCE, VIENNE (Congrès de), etc.

PUGET (Pierre), naquit à Marseille en 1622. Son père était architecte; il suivit cette carrière et à l'âge de seize ans il dirigea la construction d'une galère dont il fit lui-même les sculptures. Il partit ensuite pour l'Italie, où il étudia la sculpture et la peinture; travailla avec le Cortone, et revint, en 1643, dans sa patrie, riche de nombreuses connaissances. Sa réputation s'étendit rapidement. Le duc de Brezé, amiral de France, l'ayant appelé auprès de lui à Toulon, le chargea d'exécuter le vaisseau de guerre le plus magnifiquement décoré que son imagination pût inventer. Ce fut alors que Puget imagina ces poupes colossales ornées d'un double rang de galeries saillantes et de figures en bas-relief et en ronde-bosse qu'on imita bientôt dans tous les ports et qui firent l'ornement de tous les vaisseaux de l'Europe. Le bâtiment *la Reine*, construit en l'honneur d'Anne d'Autriche et terminé en 1646, fut son chef-d'œuvre en ce genre. Dans un nouveau voyage qu'il fit à Rome pour y relever des dessins, il se prit d'une vive passion pour l'architecture et la sculpture en marbre; cependant, de retour dans sa patrie en 1653, il peignit encore un très-grand nombre de tableaux d'église pour Marseille, Aix, Toulon, Cuers et la Ciotat; mais à la suite d'une maladie assez grave (1655), il abandonna la peinture pour se livrer exclusivement à la sculpture en marbre. *La porte* et *le balcon de l'hôtel de ville de Toulon* furent son premier ouvrage. Ce monument est entièrement de lui, il en fut l'architecte et le sculpteur.

La réputation de Puget était désormais parfaitement établie; on l'envoyait chercher de toute part, soit pour construire des palais magnifiques, soit pour exécuter d'admirables sculptures. De Normandie, où il venait d'exécuter *Hercule* et *Janus et la Terre* pour le marquis de Girardin, il vint à Paris où Fouquet le chargea des sculptures et des embellissements de son château de Grand-Vaux, et l'envoya à cet effet à Carrare pour y choisir les marbres nécessaires. Il était à peine arrivé à Gênes qu'il apprit la disgrâce de son patron. Les Génois, appréciant son talent, le retinrent alors parmi eux, le comblèrent de biens et d'honneurs, et leur ville devint pour lui une seconde patrie. Il y exécuta la statue colossale du bienheureux *Alexandre Sauli*, celle de *saint Sébastien*; le groupe de l'*Assomption*, la statue de *saint Philippe Néri*, le groupe de l'*Enlèvement d'Hélène* pour le palais Spinola, et un très-grand nombre d'autres sculptures et bas-reliefs.

Rappelé en France par Colbert, il fut nommé directeur de la décoration des vaisseaux à Toulon, et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il exécuta, entre autres ouvrages, le groupe colossal de *Milon*, le grand bas-relief d'*Alexandre et Diogène*, et celui d'*Andromède*, qui fut placé dans le parc de Versailles avec le groupe de *Milon*. La dernière production de ce grand maître est le bas-relief représentant la *Peste de Milan*, qui se voit à Marseille dans la salle du conseil de la Santé. Il mourut dans cette ville en 1694, avant d'avoir pu mettre la dernière main à cet admirable ouvrage.

François PUGET son fils, architecte et assez bon peintre de portraits, mort en 1707, a laissé, entre autres ouvrages, un tableau qui se voit au Musée; il représente Lulli, Quinault et plusieurs autres poëtes et artistes, au nombre desquels il s'est placé lui-même.

PUISAYE (Le), petit pays de l'ancienne France, faisant partie du Gâtinais orléanais, sur la rive droite de

la Loire, et dont les principales villes étaient Saint-Fargeau, Bleneau, Bonny et Saint-Amand.

Puisaye (Joseph, comte de), né à Mortagne en 1754, fut officier dans les cent-suisses; siégea à l'Assemblée constituante, où il défendit les idées nouvelles; devint, en 1791, maréchal de camp, embrassa le parti des fédérés après le 31 mai 1793; se mit à la tête de l'armée départementale de l'Eure; fut vaincu par l'armée conventionnelle, et finit par se faire royaliste. Retiré en Bretagne, il y organisa la chouannerie et lui donna une consistance qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. Revêtu, sous le nom de *comte Joseph*, du commandement de tout ce qui tenait encore pour la cause royale, il forma le projet de s'emparer de Nantes par surprise; mais il échoua, et la garnison le poursuivit et l'attaqua avec vigueur. Réfugié dans le Morbihan, où il refit son armée, il reparut en force dans la plaine située entre Plélan et Baignon, et y fut encore battu par les troupes républicaines, quoique très-inférieures en nombre. Après ces défaites, il passa en Angleterre, pour y préparer l'expédition de Quiberon, avec laquelle il revint en Bretagne.

Nous avons dit ailleurs (*) quel fut le résultat de cette expédition; Puisaye fut du nombre de ceux qui échappèrent au désastre, en se sauvant à bord des vaisseaux du commodore Waren. On l'accusa de s'être vendu aux Anglais. S'il se rendit en effet coupable de cette trahison, c'est sur lui que doit retomber une partie de l'horreur qu'inspira l'exécrable conduite des Anglais dans cette circonstance. Car on dit qu'animés d'une joie féroce en voyant des Français s'égorger les uns les autres, ils tiraient sur les deux partis, mais dirigeaient surtout leurs boulets contre les rangs des royalistes, et cela dans le but de ruiner la marine française, dont les meilleurs officiers faisaient partie de la fatale expédition; exécrable conduite, avons-nous dit, qui transporta d'indignation ceux de leurs compatriotes qui étaient plus sensibles à l'honneur national qu'au résultat utile d'une infâme politique; Pitt ayant osé dire dans le parlement, en parlant de cette désastreuse affaire : *Du moins le sang anglais n'y a pas coulé!* — *C'est vrai*, s'écria Shéridan, à la fois rougissant de honte pour sa patrie, et transporté d'indignation contre le ministre; *c'est vrai, comme vous dites, milord, le sang anglais n'y a pas coulé; mais l'honneur anglais y a coulé à pleins bords.*

Cependant Puisaye reparut encore en Bretagne, après la mort de Stofflet et de Charette et la soumission de George Cadoudal. Retiré dans le département d'Ille-et-Vilaine, et toujours en correspondance avec l'Angleterre dont il sollicitait les secours, il fut attaqué par le général Rey; vaincu à Saint-Ouen de la Rouairie, vaincu de nouveau dans la forêt de Fougères, il essaya, mais vainement, de ranimer, par des circulaires et des proclamations, son parti complétement détruit. Resté encore en Bretagne après le 15 juillet 1796, époque où le Directoire annonça que la guerre civile était terminée, il fit de nouveaux efforts pour la ranimer; mais il n'y eut rien de sérieux dans les mouvements qu'il parvint à exciter.

Réfugié, après tous ces échecs, chez ses amis les Anglais, il obtint du ministère tory un établissement au Canada, et fut loin d'y faire fortune. Après 1814, il n'osa point rentrer en France, et se fit naturaliser Anglais. Il mourut fort pauvre aux environs de Londres, en 1827.

Pully (Charles-Joseph-Randon, comte de), né à Paris en 1751, entra au service, en 1768, dans le régiment de Berchiny (hussards), et il était, au commencement de la révolution, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Royal-Cravate, dont il devint colonel le 5 février 1792. Employé, dans le courant de cette année, entre la Sarre et la Moselle, il contribua à l'occupation des hauteurs de Waren, et fut nommé général de brigade, le 19 septembre. Il s'empara, le 15 décembre, avec 1,200 hommes, de la montagne de Haem, qui était hérissée de canons et défendue par 3,000 Autrichiens. Promu au grade de général de division, le 8 mars 1793, il fut chargé du commandement du corps des Vosges. Après le 9 novembre 1799, il commanda une division à l'armée d'Italie, et eut une grande part à la prise

(*) Voyez Quiberon.

de Saint-Alberto. Dans la campagne de 1804, il se distingua, à la tête des cuirassiers, au passage du Tagliamento. Il commanda, en 1809, une division contre les Autrichiens, et fut chargé, en 1813, d'organiser, à Versailles, le premier régiment des gardes d'honneur. Il fut mis à la retraite le 4 septembre 1815.

PULTUSK (bataille de). Le 26 décembre 1807, le maréchal Lannes arriva avec son corps d'armée devant Pultusk. Le général russe Beningsen s'y trouvait avec les troupes qui avaient été battues à Nasielsk. Lannes fit ses dispositions et divisa son corps d'armée en trois divisions d'attaque, commandées par les généraux Suchet, Gazan et Daulhaune. Les Russes étaient en grand nombre et parfaitement retranchés. Le combat commença vers dix heures du matin et ne cessa qu'à la nuit. Nos soldats firent des prodiges de valeur; mais les Russes se montrèrent de redoutables adversaires. L'avantage qu'obtinrent les Français ne fut pas très-considérable. Cependant les Russes, craignant d'être débordés sur leur droite, évacuèrent leur camp et la ville de Pultusk pour se retirer à Ostrolenka.

Les Russes, sur le faux rapport du général Beningsen, célébrèrent le combat de Pultusk comme une victoire.

PURE (Michel de), abbé et homme de lettres, né à Lyon en 1634, mort à Paris en 1680, est connu principalement par le ridicule dont Boileau l'a couvert dans ses satires. On a de lui plusieurs pièces de théâtre, la *vie du maréchal de Gassion*, des traductions françaises des *Institutions* de Quintilien, de l'*Histoire des Indes orientales et occidentales*, de J.-P. Maffée, de l'*Histoire africaine*, de Birago, 1666, in-12; etc.

PUY (le), *Podium*, ancienne capitale du Velay, aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Loire. Ce n'était encore, au neuvième siècle, qu'un simple bourg; mais elle prit une grande importance après la ruine de *Revessio*, dont le siége épiscopal fut transféré, vers cette époque, sur la montagne appelée *Anis* ou *Anicium*, où fut bâtie la ville du Puy.

Cette ville passa, en 975, ainsi que le Velay, sous la domination des comtes d'Auvergne. En 1029, l'église de Notre-Dame du Puy, qui jouissait déjà d'une grande célébrité, fut visitée par le roi Robert. Louis le Jeune séjourna dans cette ville en 1138, 1146, 1162 et 1169. Saint Louis y eut une entrevue avec le roi d'Aragon en 1243, et s'y arrêta trois jours en 1254, à son retour de la terre sainte. Quelques historiens prétendent que la statue de la sainte Vierge qu'on voyait avant la révolution dans l'église cathédrale, avait été apportée d'Égypte par ce prince. Philippe le Hardi fit un séjour au Puy en 1283, et Philippe le Bel, son fils, y passa en revenant du Roussillon. Les Bourguignons tentèrent de surprendre le Puy, en 1419; mais les seigneurs du Velay s'y enfermèrent et résistèrent aux assaillants, que commandait le prince d'Orange. En 1476, Louis XI fit un pèlerinage à l'église Notre-Dame du Puy; il s'arrêta à trois lieues de la ville et se rendit de là pieds nus jusqu'à la cathédrale, qu'il gratifia de 400 écus d'or, de plusieurs autres présents et de divers priviléges. En 1533, François I[er] visita le Puy, où il fut reçu avec une grande magnificence; il ordonna la réparation des murs de la ville, auxquels il fit ajouter de nouvelles tours et rétablit les fortifications du rocher de Corneille. En 1562, Blacons, lieutenant du baron des Adrets, tenta, sans succès, de s'emparer de cette ville, qui fut défendue avec un grand courage par les habitants. En 1572, Antoine de Sennectère, évêque du Puy, sauva les religionnaires du massacre de la Saint-Barthélemy, en les réunissant dans son palais et en leur faisant faire sur-le-champ abjuration. En 1585, François de Coligny, comte de Châtillon, tenta inutilement de surprendre le Puy. En 1589, Saint-Vidal, qui en était gouverneur, força les habitants à embrasser le parti de la ligue; l'autorité de Henri IV n'y fut reconnue qu'en 1596.

On compte aujourd'hui au Puy 15,000 habitants; et l'on y remarque une magnifique cathédrale qui contient le tombeau du connétable du Guesclin. C'est la patrie du cardinal de Polignac.

PUY (monnaies du). On attribue à la ville de Puy un tiers de sou d'or mérovingien dont voici la description: ANICIO VACETO; dans le champ une

croix cantonnée des lettres numérales VII ; ℟.— SICOCO FI ; profil tourné à droite. *Anicium* est le nom ancien de la ville du Puy, mais que signifie VACETO ? L'effroyable barbarie qu'on remarque dans les légendes monétaires du moyen âge pourrait à la rigueur permettre d'y lire le mot CIVITAS altéré, et dont ce mot encore inexpliqué contient les principaux éléments : CEVTAC. Cependant comme SICOCO est suivi des lettres FI, et que le mot FIIT, qui se trouve ordinairement à la suite des noms de lieux, n'accompagne que très-rarement les noms de monétaires, il est plus prudent de ranger cette médaille dans la classe des incertaines.

On n'attribue aucune autre monnaie à la ville du Puy, et pourtant il y en a été frappé pendant tout le moyen âge; car on sait que dès le 8 avril 924, le roi Raoul avait accordé à l'évêque les priviléges monétaires, qui jusque-là avaient appartenu au comte. Cette donation fut confirmée, en 955, par Lothaire. Le vicomte de Polignac, qui possédait au douzième siècle quelques droits sur la monnaie du Puy, les abandonna, en 1171, à l'évêque, qui, au quatorzième siècle, en usait encore; car Philippe le Bel lui écrivit alors au sujet de la réforme des monnaies.

On a découvert, il y a quelques années, plusieurs monnaies portant d'un côté une espèce de chrisme, et de l'autre une croix, avec quelques caractères très-frustes, où l'on a cru démêler les mots DEL PEVH. Ce serait, en patois, le nom du Puy. Nous n'avons jamais vu le dessin de ces médailles, qui nous semblent devoir être des pièces de Gap, mal déchiffrées.

PUY-DE-DÔME (département du). Ce département, dont le nom est emprunté de la célèbre montagne du puy de Dôme, comprend toute la partie septentrionale de l'ancienne Auvergne. Il est borné, au nord, par le département de l'Allier; à l'est, par celui de la Loire; au sud, par ceux de la Haute-Loire et du Cantal; à l'ouest, par ceux de la Corrèze et de la Creuse. Le sol de ce département se compose d'une vaste plaine (la Limagne), flanquée à l'est et à l'ouest de deux longues chaînes de montagnes, dont le point culminant, le pic de Saucy, s'élève à 1,887 mètres au-dessus du niveau de la mer. La superficie du département est de 797,238 hectares, dont 366,339 sont en terres labourables; 192.112 en landes, pâtis et bruyères; 90,131 en prairies; 82,389 en bois et forêts; 29,152 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 22,428,000 fr. Le montant de ses impôts, pour 1839, a été de 3,097,942 francs, dont 2,363,390 fr. pour la contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont l'Allier et la Dore. Ses grandes routes sont au nombre de seize, dont sept routes royales et neuf départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Clermont-Ferrand, chef-lieu du département, Ambert, Issoire, Riom et Thiers. Il renferme 47 cantons et 444 communes. Sa population est de 585,438 habitants, parmi lesquels on compte 2,106 électeurs. Il envoie à la chambre sept députés.

Le département du Puy-de-Dôme forme le diocèse d'un évêché, celui de Clermont, suffragant de l'archevêché de Bourges. Il possède à Riom une cour royale, et à Clermont une académie universitaire. Il fait partie de la 19e division militaire, dont Clermont est aussi chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables auxquels le territoire de ce département a donné le jour, on compte Sidoine-Apollinaire, Grégoire de Tours, l'Hospital, Pascal, l'amiral d'Estaing, le général Desaix, Delambre, Delille, etc.

PUYSÉGUR (maison de). La famille de CHASTENET, qui a donné naissance à celle de Puységur, était une des plus anciennes de l'Armagnac, et remontait à *Bernard de Chastenet*, conseiller et chambellan du roi de Navarre en 1365, dont le fils *Nicolas* fut fait seigneur de Puységur.

Jacques de Chastenet, vicomte de PUYSEGUR, né en 1600, entra au service fort jeune, et dut à son parent, le duc d'Épernon, un avancement rapide; il parvint au grade de lieutenant général, et mourut en 1682. On a de lui des *Mémoires*, qui comprennent les événements de 1617 à 1658.

Jacques-François de Chastenet, marquis de PUYSÉGUR, son fils, naquit à Paris en 1655; il suivit aussi la carrière des armes, et parvint, en 1690, au grade de maréchal général des logis. Louis XIV, qui avait en lui une grande confiance, lui conféra différentes missions diplomatiques. Il précéda, en 1703, en Espagne le maréchal de Berwick, et contribua à consolider dans ce pays le trône de Philippe V. Il reçut, en 1734, le bâton de maréchal, et mourut en 1743. On a de lui un célèbre *Traité de l'art de la guerre*, publié par son fils, en 1748, in-fol.

Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de PUYSÉGUR, fils du précédent, naquit à Paris en 1716, se signala, comme ses aïeux, dans les armes, et fut nommé lieutenant général. Il publia, en 1767, une brochure intitulée : *Discussion intéressante sur la prétention du clergé d'être le premier ordre de l'État*, qui faillit l'envoyer à la Bastille, et fut supprimée par arrêt du conseil d'État. Il mourut en 1782, laissant *l'Art de la science militaire à la Chine*, 1773, in-12; *du Droit du souverain sur les biens du clergé et des moines*, 1770.

Amand-Marcien-Jacques de Chastenet, marquis de PUYSÉGUR, son fils aîné, né en 1752, était, en 1792, maréchal de camp commandant l'École de la Fère. Il émigra, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. Il mourut à son château de Buzancy en 1825. Il s'était beaucoup occupé de magnétisme, et avait publié sur ce sujet de nombreux ouvrages.

Antoine-Hyacinthe-Anne de PUYSÉGUR, plus connu sous le nom de COMTE DE CHASTENET, frère du précédent, né en 1752, entra dans la marine, et, à l'époque de la révolution, passa au service du Portugal, où il obtint le grade de contre-amiral. Il ne rentra en France qu'en 1803, et mourut en 1809. Il avait obtenu, en 1772, du roi de Portugal, la permission de pénétrer dans les cavernes qui ont servi de sépultures aux Guanches, à Ténériffe. Il en retira des momies, qui se trouvent aujourd'hui au Muséum d'histoire naturelle. Le maréchal de Castries l'ayant chargé de dresser les cartes des débouquements de Saint-Domingue, il publia, en 1787, le *Détail sur la navigation aux côtes de Saint-Domingue et dans ses débouquements*, in-4°.

Pierre-Louis de Chastenet, comte de PUYSÉGUR, de la même famille que les précédents, naquit en 1727; fut lieutenant général des armées du roi, et ministre de la guerre au commencement de la révolution; il donna sa démission en 1789, émigra, rentra en France, et mourut à Rabestens en 1807.

PYRAMIDES (bataille des). Bonaparte s'était emparé d'Alexandrie le 2 juillet 1798; les mameluks avaient fui la ville. Mourad-Bey, furieux de leur défaite à Chebreiss (13 juillet), résolut de rassembler toutes ses forces contre les Français. Il réunit en effet, à Giseh, tous les beys et tous les mameluks de sa dépendance, au nombre d'environ six mille; puis, après avoir rassemblé 40,000 Arabes et Fellahs, il vint camper sur les bords du Nil, entre le village d'Embabeh et celui de Giseh. Napoléon, instruit de la position de l'ennemi et de son intention d'attendre l'armée française, se mit en marche le 23 juillet, pour aller le trouver; il était deux heures du matin quand l'armée s'ébranla. Desaix commandait l'avant-garde; il rencontra quelques partis de mameluks qui se replièrent aussitôt sans combattre. Lorsque le soleil parut à l'horizon, il éclaira d'une vive lumière les pyramides de Giseh, et l'armée fit une halte spontanée pour saluer ces monuments de la grandeur égyptienne. L'admiration, l'enthousiasme furent universels; ce fut alors que Napoléon, ému lui-même à la vue de ce grand spectacle, adressa aux troupes qui l'entouraient ces célèbres paroles : « Soldats, « vous allez combattre aujourd'hui les « dominateurs de l'Égypte; songez que, « du haut de ces monuments, quarante siècles vous contemplent. »

L'armée fut comme électrisée. Les mameluks cependant n'attendirent pas l'attaque des colonnes françaises, et marchèrent sur les divisions Desaix et Reynier. Aux Pyramides comme à Chebreiss, Napoléon fit former ses troupes en carrés. L'artillerie était sur les flancs. Les divisions Desaix, Reynier,

Dugua, Menou, Bon et Rampon étaient à peu de distance les unes des autres, et formaient une courbe. Mourad-Bey avait disposé ses troupes le long du Nil, et s'était fortifié à Embabeh pour y avoir un lieu de retraite. Voyant les Français marcher vers lui, il se précipita en avant. Les mameluks montrèrent, dans cette circonstance, que leur réputation n'était pas usurpée; ils déployèrent, mais inutilement, la plus grande valeur; ils vinrent se briser devant les murailles des baïonnettes françaises, et ne purent jamais les entamer. Deux fois ils revinrent à la charge, et deux fois l'artillerie leur fit éprouver des pertes considérables. Ne pouvant réussir contre les divisions Desaix et Reynier, ils se retirèrent sur le village de Biklit, où étaient quelques troupes françaises; mais le chef de bataillon Dorsenne-Lepaige, qui y commandait, fit faire contre eux un feu si vif, qu'ils furent obligés de revenir dans la plaine. Ils attaquèrent alors de nouveau la droite de la division Desaix. Mais le feu nourri des bataillons les fit encore renoncer à cette tentative, et les força enfin à prendre la fuite.

Pendant que cela se passait d'un côté, Napoléon faisait former trois colonnes d'attaque des divisions Bon et Menou, et marcher le général Rampon sur le village d'Embabeh. Ces dispositions avaient pour but d'empêcher les mameluks de rentrer dans leurs retranchements, et de fermer la retraite à ceux qui s'y trouvaient. Les retranchements étaient défendus par trente-sept bouches à feu; deux chebecs de la flottille égyptienne étaient en outre embossés sur le Nil, et leurs batteries tiraient sur le flanc gauche des colonnes et du carré. Malgré ces obstacles, la colonne du général Rampon avançait toujours. Un corps de cavalerie s'élança alors de derrière les retranchements; mais il fut immédiatement repoussé, et les assaillants pénétrèrent dans Embabeh. Alors la déroute des ennemis devint complète; plus de quatre mille hommes furent tués, culbutés, ou se noyèrent dans le Nil; et ceux qui avaient espéré se sauver furent arrêtés par le général Marmont, qui leur fit éprouver des pertes considérables. Le succès de la bataille, qui, depuis longtemps, n'était plus douteux, devint décisif par l'occupation d'Embabeh; enfin, Mourad-Bey, voyant qu'il ne lui restait plus d'espoir, prit la fuite avec ce qui lui restait de troupes, et se retira vers la haute Égypte.

Il avait perdu dans cette journée plus de trois mille mameluks, presque tous tués sur le champ de bataille; plus de six mille Arabes ou Fellahs; quarante pièces d'artillerie, quatre cents chameaux chargés de vivres. Le butin que fit l'armée fut très-considérable. Le résultat immédiat de cette bataille fut la reddition du Caire, où les Français entrèrent quelques jours après.

PYRÉNÉES (département des Basses-). Appuyé sur la chaîne occidentale des Pyrénées dont il emprunte son nom, ce département comprend le Béarn, la basse Navarre, le pays Basque, une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes. Il est borné, au nord, par les départements des Landes et du Gers; à l'est, par celui des Hautes-Pyrénées; au sud, par la chaîne de ces montagnes, qui le sépare de l'Espagne; à l'ouest, par l'Océan. Dire la situation de ce département, c'est assez le décrire. Sa superficie est de 749,490 hectares, dont 340,732 sont en landes, pâtis et bruyères; 156,223 en terres labourables; 130,178 en bois et forêts; 65,254 en prairies; 23,175 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 16,392,000 fr. La somme de ses impôts a été, en 1839, de 1,388,521 fr., dont 870,103 fr. pour la contribution foncière.

Beaucoup de petites rivières ont leur source et leur cours entier dans ce département. Les seules qui soient navigables, sont l'Adour, la Bidassoa, la Nivelle; et encore ne le sont-elles qu'à quelques lieues au-dessus de leur embouchure. Le département ne possède point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-trois, dont sept routes royales et seize départementales. Ses ports principaux sont Bayonne et Saint-Jean de Luz.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Pau, chef-lieu du département; Bayonne, Mauléon, Oloron et Orthez. Il renferme 40 cantons et 630 communes. Sa population est de

445,398 habitants, parmi lesquels on compte 1,105 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Bayonne, suffragant de l'archevêché d'Auch. Il possède, à Pau, une cour royale et une académie. Il fait partie de la 20e division militaire, dont le chef-lieu est Bayonne, et du 24e arrondissement forestier, dont Pau est le chef-lieu.

Le département des Basses-Pyrénées compte, parmi les célébrités qui ont vu le jour sur son territoire, Henri IV, le maréchal Bernadotte, depuis roi de Suède; le général Harispe, etc.

PYRÉNÉES (département des Hautes-). Ce département correspond à l'ancien Bigorre. Il est borné, au nord, par le département du Gers; à l'est, par la Haute-Garonne; à l'ouest, par les Basses-Pyrénées; au sud, par la chaîne des Pyrénées, à laquelle il s'appuie, et qui le sépare de l'Espagne. Sa superficie est de 452,790 hectares, dont 173,579 en landes, pâtis, bruyères; 94,539 en terres labourables; 84,611 en bois et forêts; 44,376 en prairies; 15,382 en vignes; 6,937 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 7,769,000 fr. La somme de ses impôts directs, en 1839, a été de 817,850 fr., dont 571,658 fr. de contribution foncière.

Beaucoup de fleuves et rivières ont leur source et la partie supérieure de leur cours dans ce département; mais aucune n'y est navigable. Il ne possède point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de treize, dont cinq routes royales, et huit départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Tarbes, chef-lieu du département; Argelès et Bagnères-de-Bigorre. Il renferme 26 cantons et 497 communes. Sa population est de 244,170 habitants, parmi lesquels on compte 545 électeurs. Il envoie à la chambre trois députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Tarbes, suffragant de l'archevêché d'Auch. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Pau et dans celui de l'académie de la même ville; il fait partie de la 20e division militaire, dont Bayonne est le chef-lieu, et du 24e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (département des). Ce département, qui tire son nom de la chaîne des Pyrénées à laquelle il s'appuie, comprend l'ancien Roussillon, la Cerdagne française et une petite portion du Languedoc. Il est borné au nord par le département de l'Aude; à l'est, par la Méditerranée; au sud, par la chaîne orientale des Pyrénées, qui le sépare de l'Espagne. Le sol s'élève en amphithéâtre à partir du rivage jusqu'aux montagnes. La superficie du département est de 411,623 hectares, dont 188,408 en landes, pâtis, bruyères, 92,555 en terres labourables, 43,877 en bois et forêts, 38,443 en prairies, 7,985 en cultures diverses, etc. Son revenu territoriale est évalué à 7,351,000 fr. La somme de ses impôts, en 1839, a été de 887,700 fr., dont 701,836 de contribution foncière.

Ce département ne possède ni rivières navigables, ni canaux. Ses grandes routes sont au nombre de quatorze, dont sept routes royales et sept départementales. Port-Vendres est son seul établissement maritime.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Perpignan, chef-lieu du département, Prades et Céret. Il renferme 16 cantons et 225 communes. Sa population est de 164,325 habitants, parmi lesquels on compte 849 électeurs. Il envoie à la chambre trois députés.

Ce département forme le diocèse d'un évêché, celui de Perpignan, suffragant de l'archevêché d'Alby. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Montpellier, et dans celui de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 21e division militaire, dont Perpignan est le chef-lieu, et du 27e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Carcassonne.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire de ce département, nous citerons dom Brial, et de nos jours M. Arago.

PYRÉNÉES (Traité des). Turenne avait forcé Condé à lever le siége d'Arras, gagné la victoire décisive des Dunes, reconquis Dunkerque, et forcé l'Espagne à désirer la paix. Mazarin accueillit

cette disposition. Ce ministre et don Louis de Haro, ministre de Philippe IV, se rendirent sur les frontières d'Espagne et de France, dans l'île des Faisans. Quoique le mariage d'un roi de France et la paix générale (car l'Espagne n'avait pas signé le traité de Westphalie) fussent l'objet de leurs conférences, cependant, plus d'un mois se passa à arranger des difficultés sur la préséance et à régler des cérémonies. Les cardinaux se disaient égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains; la France prétendait à la prééminence sur les autres puissances. Cependant, don Louis de Haro mit une égalité parfaite entre Mazarin et lui, entre la France et l'Espagne.

Les conférences durèrent quatre mois. Mazarin et le négociateur espagnol y déployèrent toute leur politique : celle du cardinal était la finesse, celle de don Louis la lenteur. Celui-ci ne donnait jamais de parole, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de surprendre, celui de l'Espagnol était de s'empêcher d'être surpris. On prétend que don Louis disait de Mazarin : « Il a un grand défaut « en politique, c'est qu'il veut toujours « tromper. »

Quoi qu'il en soit du mérite de ces deux ministres, la paix fut conclue le 7 novembre 1657, à la suite de vingt-cinq conférences. Elle reçut le nom de *paix des Pyrénées*.

En voici les principales clauses : la France acquit *Arras* et presque tout le *comté d'Artois*; en Flandre, *Gravelines*, *Bourbourg*, *Saint-Venant*, en Hainaut, *Landrecies* et le *Quesnoy;* dans le Luxembourg, *Montmédy*, *Damvillers*, *Ivoy;* entre Sambre et Meuse, *Marienbourg*, *Philippeville*, *Avesnes;* vers les Pyrenées, *Perpignan*, le *Roussillon* et *Conflans*. Les autres conquêtes faites des deux côtés furent restituées.

On stipula en outre la réintégration du prince de Condé dans ses places et dignités, le rétablissement du duc de Lorraine et la restitution de Juliers à l'électeur Palatin.

Mais l'article le plus important fut celui qui concernait le mariage de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, avec le jeune roi Louis XIV; il fut fécond en grands résultats; il établit les Bourbons en Espagne et plus tard à Naples. Mazarin aurait désiré que l'Infante reçût pour dot la Franche-Comté et les Pays-Bas; mais on ne lui assigna par le contrat de mariage que 500,000 écus d'or, qui ne furent jamais payés, et encore obtint-on la renonciation à la succession d'Espagne. Mazarin ne disputa pas; *Mazarin*, dit-on, *prévit ce que vaudraient ces renonciations*, *et les évènements l'ont justifié après plus de quarante ans*.

Tous ou presque tous les historiens ont fait au cardinal l'honneur de la prévoyance de l'événement qui s'accomplit en effet une cinquantaine d'années après la signature du traité des Pyrénées. Loin de nous la pensée de vouloir rien arracher à Mazarin de la gloire que la conclusion de ce traité lui a acquise; cependant, nous pensons que dans cette circonstance on a trop exalté sa finesse et sa prévoyance; car il n'était pas probable que ce qui est arrivé arrivât. En 1659, Philippe IV avait, outre l'infante Marie-Thérèse, deux fils, l'un mal portant, il est vrai, mais l'autre en bonne santé; de plus sa seconde femme était encore enceinte, et ce fut d'un enfant mâle qu'elle accoucha. Ainsi, pour faire un mérite à Mazarin de ce qui est arrivé, il faudrait qu'il eût prévu que presque tous les enfants mâles de Philippe IV mourraient au berceau; que Charles, le cinquième de ces enfants mâles, mourrait sans postérité, et que ce roi autrichien ferait un jour un testament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV.

PYTHÉAS, astronome, géographe, navigateur, et le plus ancien écrivain qu'ait produit la Gaule, florissait à Marseille, au commencement du quatrième siècle. Ses compatriotes, qui étaient alors arrivés au plus haut degré de leur puissance, le chargèrent de faire dans le Nord un voyage de découvertes, sans doute dans l'espérance d'y ouvrir de nouveaux débouchés à leur commerce. Il suivit les côtes de l'Espagne, de la Lusitanie, de l'Aquitaine et de l'Armorique, entra dans la Manche, suivit les côtes orientales de la Grande-Bretagne, et, lorsqu'il fut parvenu à l'extrémité septentrionale de cette île, poussant

toujours vers le nord, il s'avança en six journées de navigation jusqu'à un pays que les habitants appelaient Thulé, et où la durée du jour solsticial était de vingt-quatre heures, ce qui suppose 66° 30' de latitude nord, position qui correspond à celle de l'Islande.

Dans un second voyage, il entra par la Manche dans la mer du Nord, et de celle-ci, par le Sund, dans la Baltique, où il s'avança jusqu'à un fleuve qu'il nomme Tanaïs, et qui serait la Vistule, la Badaune ou la Duna.

Il exposa ses découvertes dans deux ouvrages, dont l'un, intitulé *Description de l'Océan*, contenait la relation de son premier voyage de Guadès à l'île de Thulé; l'autre, sous le titre de *Période* ou *Periple*, contenait le récit de sa dernière navigation jusqu'au Tanaïs. Strabon et Pline nous ont conservé des fragments de ces deux ouvrages.

Comme astronome, Pythéas est célèbre pour avoir déterminé la latitude de Marseille, en y mesurant avec le gnomon la hauteur du soleil au solstice d'été. Suivant Hipparque, ce fut lui qui apprit aux Grecs que l'étoile polaire n'était pas au pôle même, mais qu'elle formait avec trois autres étoiles voisines un quadrilatère, dont le pôle était le centre. Enfin, il paraît être le premier qui ait soupçonné la liaison qui existe entre le mouvement de la lune et le phénomène des marées.

Q.

Quartenier. On appela ainsi pendant longtemps, et jusqu'au siècle dernier, un officier royal et municipal préposé sur un des quartiers de la ville de Paris pour y faire exécuter les ordonnances et mandements du bureau municipal et y exercer certaines fonctions de police. Le titre de quartenier vient de *quartier*, parce qu'anciennement Paris n'était divisé qu'en quatre parties ou quartiers, et que néanmoins lorsque le nombre de ces divisions augmenta, on leur conserva le nom primitif de quartier, et à l'officier préposé sur chaque division, celui de quartenier qui en est dérivé.

Paris, divisé d'abord en quatre quartiers, comme nous venons de le dire, l'ayant été successivement en huit, puis en seize, le nombre des quarteniers suivit cette progression ascendante, sans dépasser cependant, du moins pour longtemps, ce dernier chiffre, quoique le nombre des quartiers l'eût dépassé lui-même et se fût élevé jusqu'à vingt.

Les quarteniers, suivant leur première institution, étaient plutôt officiers d'épée qu'officiers de robe; car, quoiqu'ils eussent certaines fonctions de police, ils étaient anciennement les chefs militaires de leurs quartiers dont ils commandaient la milice bourgeoise, dans le temps que les Parisiens étaient armés et se gardaient eux-mêmes. Des lettres de Charles VI, des 27 janvier 1382 et 20 avril 1411, prouvent qu'ils étaient principalement institués pour veiller à la sûreté et à la défense publique, et pour faire guet et garde aux portes et sur les murs de la ville. Ils avaient chacun la garde d'une des entrées de la ville, et ce fut sous le chevet de son père, qui était un des quarteniers, que, dans la nuit du 28 au 29 mars 1418, Perrinet Leclerc vint prendre la clef de la porte de Boux, pour introduire dans Paris les troupes du duc de Bourgogne.

Les quarteniers avaient sous leurs ordres chacun deux cinquanteniers qui commandaient chacun à 50 hommes de milices bourgeoises, distribués en cinq dizaines, commandées chacune par un dizainier; il s'ensuit que le chef supérieur était le capitaine d'une compagnie de 100 hommes. Plus tard, le nombre des dizaines ayant été porté à seize, celui des hommes composant la compagnie que chaque quartenier commandait s'éleva à 160 hommes.

Les quarteniers et les chefs placés sous leurs ordres furent tous supprimés par lettres patentes de Charles VI, en date du 27 janvier 1382, ordonnant l'abolition de la prévôté des marchands de Paris et sa réunion à la prévôté de la ville. Le roi défendit, par l'article 4 de ces lettres, que dorénavant il n'y eût aucun quartenier, cinquantenier ou dizainier pour la garde et protection de Paris, et déclara qu'en cas de besoin ou de nécessité, par suite d'une agression ennemie ou de toute autre cause, il y pourvoirait et ferait garder la ville et les bourgeois de toute oppression, de telle manière qu'aucun inconvénient ou dommage ne s'ensuivît pour les personnes. En 1411, l'ancien ordre de choses fut rétabli, et par des lettres du 20 avril de cette année, on voit que Charles VI avait confié de nouveau aux quarteniers et à leurs subordonnés la police de la ville et la garde des portes.

En 1585, les membres du conseil de la ligue, lesquels, de quatre qu'ils étaient d'abord, s'étaient élevés au nombre de seize, pour arriver plus tard à celui de quarante, dépossédèrent les quarteniers de leurs emplois et s'en emparèrent. Placés alors chacun à la tête d'un quartier, ils exercèrent dans Paris un pouvoir absolu, emprisonnèrent, en 1589, le parlement à la Bastille, et, en 1591, firent pendre le président Brisson, Larcher, conseiller au parlement, et Tardif, conseiller au Châtelet, dont la conduite politique leur était devenue suspecte. Mais cette même année, le duc de Mayenne ayant fait pendre quatre d'entre eux, savoir : Louchard, An-

roux, Ameline et Aymonot, les autres, intimidés par cet acte de sévérité, prirent la fuite, réduits, comme dit la *Satire Ménippée*, au nombre des apôtres, et les anciens quarteniers rentrèrent dans leurs charges.

Jusqu'au quinzième siècle, les places de quarteniers furent des commissions à vie auxquelles nommait le bureau de la ville sous le bon plaisir du roi, et suivant l'élection qui était faite du nouveau quartenier par les cinquanteniers, dizainiers et deux notables bourgeois de chaque dizaine. Ceux qui voulaient se démettre de leurs fonctions ne pouvaient le faire qu'en personne et entre les mains du prévôt des marchands et des échevins de la ville; Louis XIII, par édits de février 1623 et d'octobre 1633, leur permit de faire, moyennant certaines conditions, cette résignation devant les notaires et tabellions.

Les quarteniers ayant été nommés dans l'édit de 1633, cumulativement avec plusieurs autres officiers de police, ils se prévalurent de cette circonstance pour se faire admettre au payement de la finance qui avait été réglée et de la redevance annuelle. Ils prétendirent en conséquence que leurs places avaient été créées en titre d'offices par cet édit, qu'ils les possédaient en toute propriété, et ces offices supposés entrèrent dans le commerce. Le roi, informé de cette nouveauté, la réforma par arrêt du conseil du 11 juillet 1679. Mais par un édit de juillet 1681, il érigea réellement ces charges en titre d'offices, et il en investit ceux qui les possédaient. Il leur fut en conséquence expédié, pour cette première fois seulement, des provisions scellées du grand sceau, pour lesquelles ils durent payer aux parties casuelles la finance qui avait été taxée.

Nous avons dit que les quarteniers étaient les colonels ou capitaines des milices bourgeoises de leurs quartiers; mais il paraît que dès avant 1633, le prévôt des marchands et les échevins commettaient dans chaque quartier des capitaines ou autres officiers pour commander ces milices sous les ordres des quarteniers du bureau de la ville. Louis XIV, par édit du mois de mars 1694, ayant créé des colonels, majors, capitaines, lieutenants et enseignes des bourgeois dans toutes les villes du royaume, excepta Paris de cette organisation, et maintint les officiers élus par l'autorité municipale; mais par édit de septembre 1703, il révoqua toutes les commissions militaires qui avaient été accordées, soit par les gouverneurs de Paris, soit par le prévôt des marchands et les échevins, et créa en même temps en titre d'office, dans chaque quartier, un lieutenant-colonel, un major, un capitaine, un lieutenant et un enseigne, pour chacune des 133 compagnies dont se composait alors la milice bourgeoise de Paris; dès lors, les quarteniers devinrent de simples magistrats de police.

Vers la fin du dix-huitième siècle, une nouvelle division de Paris amena la suppression des quarteniers. Voyez QUARTIER.

QUARTIER. Pour le maintien du bon ordre et la stricte exécution des ordonnances municipales, il est de nécessité absolue de partager les villes d'une certaine étendue en un nombre plus ou moins grand de divisions appelées quartiers, à la tête desquels on place un ou plusieurs magistrats investis des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs. Ainsi sont partagées les grandes villes de France; mais, dans l'impossibilité où nous sommes de parler de toutes, nous ne nous occuperons que de la plus importante, de celle dont les institutions datent de plus loin et ont servi de modèles.

Depuis le premier accroissement de Paris, et jusqu'à la nouvelle enceinte élevée sous Philippe-Auguste, la ville était divisée en quatre quartiers, dont l'un comprenait la *Cité*, enfermée tout entière dans l'île du Palais; les autres, situés sur la rive droite de la Seine, étaient les quartiers de *Saint-Jacques-la-Boucherie*, *de la Verrerie* et *de la Grève*. Après le second accroissement de Paris, commencé par ce prince en 1190 et achevé par lui en 1211, la ville s'enrichit de quatre nouveaux quartiers, qui furent ceux de *Sainte-Opportune*, de *Saint-Germain l'Auxerrois*, de la *place Maubert*, de *Saint-André des Arcs*; de sorte qu'en y comprenant la *Cité*, il y en avait six au nord et deux au midi.

Un troisième accroissement de Paris, commencé sous Charles V et achevé sous Charles VI, nécessita la création de huit quartiers nouveaux, tous situés sur la rive droite de la Seine, et par conséquent au nord de la vieille ville. Ce sont ceux de *Saint-Antoine*, *Saint-Gervais*, *Sainte-Avoie*, *Saint-Martin*, *Saint-Denis*, *des Halles*, *Saint-Eustache* et *Saint-Honoré*. Ces quartiers étaient très-inégaux ; un seul avait quelquefois plus d'étendue que trois ou quatre, ce qui donne lieu de croire que, lorsqu'on les établit, on prit le chiffre de la population beaucoup plus en considération que la superficie territoriale. A la tête de chacun d'eux étaient un quartenier, deux cinquanteniers et quatre dizainiers, pour y maintenir la paix et commander la milice bourgeoise, quand elle avait à prendre les armes pour un service d'intérieur.

Ces seize quartiers, réunis en groupes, en formaient trois autres, que l'on appelait *d'outre-Petit-Pont*, *de la Cité* et *d'outre-Grand-Pont*. Le quartier d'outre-Petit-Pont comprenait la partie de Paris située au midi du cours de la Seine, et qu'on a nommée depuis l'*Université*. Selon le *Dit des rues de Paris*, il comprenait quatre-vingts rues, sans compter les impasses, que l'on appelait alors *rues sans chief*. Celui de la Cité, formé seulement de l'île qui porte aujourd'hui ce nom, et qu'on a appelée aussi *île du Palais* et *île Notre-Dame*, contenait trente-six rues; enfin le quartier d'outre-Grand-Pont comprenait toute la partie de Paris qui s'étendait au nord de la Seine. Il a reçu aussi le nom de *Quartier de la ville*, sans doute à cause de l'hôtel de ville qui s'y trouvait. Il contenait 194 rues.

La division de Paris en seize quartiers fut accompagnée d'une autre, pendant les guerres civiles de la seconde moitié du seizième siècle. Dans une assemblée de ligueurs tenue, en 1588, dans une maison située devant l'église Saint-Gervais, on proposa, d'après l'avis du duc de Guise, de partager Paris en cinq quartiers militaires, et on présenta le plan suivant lequel ce partage devait être opéré. Chacun des cinq quartiers devait avoir son colonel, ayant sous son commandement quatre capitaines. A chaque capitaine il devait être distribué des instructions contenant les règles de la conduite qu'il avait à tenir et l'indication des lieux où ceux qui n'avaient point d'armes pourraient en trouver. Cette division fut adoptée et effectuée, mais elle ne subsista qu'un petit nombre d'années. Lorsque Henri IV eut pris possession de Paris, elle fut abolie, et on en revint à la division de la ville en seize quartiers.

Par déclaration du roi, en date du 14 janvier 1702, confirmée par une autre du 12 décembre de la même année, enregistrée le 5 janvier 1703, Paris fut divisé en vingt quartiers, dont voici les dénominations : 1, la Cité ; 2, Saint-Jacques-la-Boucherie ; 3, Sainte-Opportune ; 4, le Louvre ; 5, le Palais-Royal ; 6, Montmartre ; 7, Saint-Eustache ; 8, les Halles ; 9, Saint-Denis; 10, Saint-Martin ; 11, la Greve ; 12, Saint-Paul ; 13, Sainte-Avoie ; 14, le Temple ; 15, Saint-Antoine; 16, la place Maubert ; 17, Saint-Benoît ; 18, Saint-André ; 19, le Luxembourg ; 20, Saint-Germain des Prés.

Relativement au nombre des maisons et des familles imposées, Paris, sous Louis XV et notamment en 1755, était divisé par les financiers en dix-huit quartiers, savoir : 1, Saint-Martin ; 2, Saint-Denis ; 3, Saint-Eustache ; 4, la Halle ; 5, l'île Saint-Louis ; 6, Saint-Marcel ; 7, place Royale ; 8, le Marais ; 9, l'Hôtel-de-Ville ; 10, le faubourg Saint-Antoine ; 11, le faubourg Saint-Germain, 1re partie ; 12, le faubourg Saint-Germain, 2e partie ; 13, le Luxembourg ; 14, la Sorbonne ; 15, le Palais-Royal ; 16, les Saints-Innocents ; 17, le Louvre ; 18, la Cité. Pour les affaires civiles et de police, la division en vingt quartiers resta la même et continua à subsister jusqu'à la révolution, époque où un nouvel ordre de choses en amena une autre.

Lorsqu'il fallut procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer des députés aux états généraux de 1789, la ville de Paris fut, pour cette opération, divisée en soixante quartiers ou districts. A chaque district on assigna un édifice public pour la réunion des habitants. On n'accorda aux citoyens que vingt-quatre heures pour se réunir,

élire les membres du bureau, nommer des rédacteurs de cahiers ou doléances et choisir des électeurs. Ce fut le 20 avril qu'eurent lieu ces brusques réunions, dont plusieurs, ne voulant point reconnaître les présidents que le bureau de la ville leur avait envoyés, en nommèrent d'autres de leur choix. Le 13 juillet suivant, les habitants de Paris, pressés par les événements, et sentant le besoin de se protéger eux-mêmes et d'agir de concert, se rappelèrent des lieux où, deux mois auparavant, ils avaient été réunis en districts, s'y rassemblèrent spontanément, conservèrent les officiers qui composaient chaque bureau, et ces districts devinrent des institutions permanentes. Leur division servit de base pour l'organisation de la garde nationale. Chaque district fournit un bataillon, ce qui en forma soixante, avec lesquels on créa six divisions, à raison de dix bataillons par division.

Depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 25 juillet 1790, les soixante districts gouvernèrent Paris et offrirent le tableau d'une pure démocratie. Lorsque la majorité des districts exprimait un vœu, ce vœu était porté à la municipalité, qui se chargeait de son exécution. Jamais Paris ne fut plus tranquille, plus libre que cette année, où il se gouverna par lui-même ; jamais les propriétés et les personnes ne furent plus respectées.

Un décret de l'Assemblée nationale, sanctionné le 27 juin 1790 et complétement mis à exécution le 25 du mois suivant, changea la division de Paris. Aux soixante districts succédèrent quarante-huit sections, qui, comme ceux-là, empruntèrent leurs noms de ce que leur circonscription offrait de plus remarquable en monuments publics, palais, églises, places, rues, ou établissements religieux. Ces sections étaient considérées comme des fractions de la commune qu'elles composaient par leur ensemble. Celles dont les noms rappelaient des idées de culte et de monarchie en changèrent pendant la république, pour en prendre de plus analogues aux circonstances. Chaque section avait une organisation et des bureaux, possédait un club, un comité révolutionnaire investi du pouvoir de faire emprisonner les suspects, et était le lieu du rendez-vous de la garde nationale de sa circonscription. Les sections étaient ainsi disposées, savoir : 34 dans la partie septentrionale de Paris, 3 au centre et 11 dans la partie du midi.

Cette organisation subsista jusqu'en octobre 1795, où Paris fut divisé en douze mairies, composées chacune de quatre sections. Cette organisation subsiste encore, avec cette modification qu'au mot section on a substitué celui de quartier, et que chaque quartier prend son nom, comme autrefois, de ce que son enceinte offre de plus remarquable, ou de la rue principale qui le traverse. Un commissaire de police, des officiers de paix, des inspecteurs et des agents de police veillent dans chaque quartier au maintien de la paix publique et à la sûreté des personnes et des propriétés.

Lors de l'établissement des communes, toutes les grandes villes furent divisées en quartiers, pour l'élection de leurs magistrats municipaux. Lyon en avait vingt-huit, appelés *pennonages*, parce que chacun avait son pennon ou sa bannière, et chacun d'eux avait ses représentants à l'hôtel de ville. A Besançon, les quartiers étaient au nombre de sept, et portaient le nom de *bannières*. A Albi, ils s'appelaient *gaites*, à cause du guet qu'ils devaient faire à tour de rôle pour la sûreté de la ville et le maintien de la paix intérieure. Chacun d'eux avait le droit de fournir un consul et un certain nombre de conseillers : l'élection se faisait chaque année par les officiers sortants, de concert avec les députés des quartiers. A Narbonne, où les quartiers avaient le même privilége, chaque consul sortant nommait le nouveau consul, ainsi que les conseillers, et devait les choisir dans le quartier dont il cessait d'être le représentant. Toulouse était divisée en douze quartiers, chacun fournissant un consul. Nîmes en avait dix, appelés *échelles* (*scalæ*). L'un d'eux, celui de *la Place*, était anciennement le plus riche et le plus peuplé, et il supportait à lui seul la plus grande partie des charges municipales; aussi élisait-il deux consuls et neuf conseillers, tandis que les autres ne fournissaient ensemble que deux

consuls et douze conseillers. Le château des Arènes avait droit, en outre, de nommer quatre consuls nobles; mais une épidémie ayant dépeuplé la Place et les Arènes, les neuf autres échelles obtinrent, moyennant 400 écus d'or, le droit d'élire quatre consuls.

QUATRE-BRAS. Voy. WATERLOO.

QUATREMÈRE (Étienne-Marc), l'un des plus savants orientalistes de notre époque, est né à Paris le 12 juillet 1782. Il vit périr son père en 1794; et, privé de son patrimoine, il ne put terminer ses études classiques que grâce au désintéressement de son instituteur. Il se livra d'abord à l'étude des sciences exactes pour entrer à l'École polytechnique; mais les circonstances le détournèrent bientôt de ce projet et l'engagèrent dans la voie des études orientales. Il apprit, sous Sylvestre de Sacy et de Chezy, l'arabe et le persan, puis, sans autre guide que l'excellente méthode qu'il s'était faite, l'hébreu, le chaldéen, le syriaque et l'arménien. Il était, depuis dix-huit mois, employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, et s'était déjà acquis un rang honorable dans la science par des *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte*, lorsqu'il fut, en 1809, nommé professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Rouen. Il se lia dans cette ville avec Chenedollé, et y charma souvent ses loisirs par des essais poétiques qui n'ont jamais vu le jour. Il fit paraître, en 1811, des *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines*, puis, l'année suivante, comme complément de l'ouvrage précédent, des *Observations sur quelques points de la géographie de l'Égypte*. Ces travaux lui ouvraient les portes de l'Institut. Il fut reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1815. Quatre ans plus tard, il fut nommé professeur des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collége de France, et, en 1832, succéda à de Chezy, dans sa chaire de persan, à l'École des langues orientales vivantes.

M. Quatremère est un des savants éditeurs de la collection orientale. Le premier volume de l'*Histoire des Mongols de Perse,* de Raschid-Eldin, qu'il a fait paraître en 1837, avec une excellente traduction et de précieuses notes, fait vivement regretter le retard qu'éprouve la publication du second. Il a traduit de l'arabe l'*Histoire des sultans mamelouks d'Égypte*, de Saki-Eddin-Ahmed-Makrizi, ainsi que les *Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun*. Il a enrichi de savants articles les principaux recueils consacrés à la philologie orientale en Europe. On lui doit, entre autres travaux de ce genre, 1° dans le Recueil des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, des *Tables des crues du Nil*, *depuis l'année* 20 *de l'hégire jusqu'à l'année* 955, des *notices sur la version copte de Daniel et des douze petits prophètes*, et la traduction de divers ouvrages inédits arabes et persans, avec des commentaires auxquels la variété de son érudition ne donne pas moins de valeur que la sûreté de sa critique; 2° dans le Journal de la Société asiatique de Paris, des *Mémoires sur quelques inscriptions puniques*, *sur la vie et les ouvrages de Meïdani*, *sur les Nabatéens et sur la langue syriaque;* 3° dans les *Mines de l'Orient*, publiées à Vienne par M. de Hammer, des notices *sur la vie et les ouvrages d'Ala-Eddin-Atamelik-Jouaïni et de Raschid-Eddin,* et *sur les Ismaéliens,* sans compter une foule de Mémoires pleins d'intérêt, lus à diverses époques à l'Institut, mais qui n'ont point été imprimés.

M. Quatremère a réuni les matériaux d'un dictionnaire des langues arabe, persane et turque orientale, conçu sur le plan des grands ouvrages lexicographiques de Henri Étienne et de du Cange. Il a également en manuscrit un dictionnaire syriaque, dans lequel il a complété et rectifié les travaux de Castel et de Michaelis; enfin des lexiques arménien et copte.

QUÉBEC (*). La guerre que les Anglais faisaient à la France dans ses possessions d'Amérique, sans avancer beaucoup leurs affaires, rendait cependant la position des Canadiens tous les jours

(*) Voyez, pour la fondation de cette ville, et pour son histoire, pendant qu'elle appartint à la France, l'art. CANADA.

plus difficile. « Montcalm ayant réussi, en concentrant ses forces, à faire face, sans une trop grande infériorité de nombre, sur les points divers où il était successivement attaqué, les Anglais résolurent de combiner trois attaques en même temps, dont la principale devait être dirigée sur Québec, que devait attaquer le général Wolfe, avec 8,000 hommes des meilleures troupes anglaises. Montcalm, en réunissant le petit nombre de troupes de ligne qui lui restaient, ses milices canadiennes et les Indiens qui lui étaient dévoués, avait environ 10,000 hommes sous ses ordres. Il occupait un camp retranché en amont de la ville, sur les rochers de Montmorency, au-dessus de la petite rivière du même nom; et tous les efforts des Anglais ne purent longtemps le déterminer à en sortir. Ceux-ci avaient compté que les généraux Amherst et Johnson viendraient les joindre devant Québec, l'un par le lac Champlain, l'autre par le lac Ontario. Cette opération ne put avoir lieu; cependant, en comptant leurs forces de mer et leurs forces de terre, les Anglais devant Québec étaient infiniment supérieurs aux Français; en conséquence, le général Wolfe, perdant l'espérance de voir arriver à son aide les deux divisions d'Amherst et de Johnson, résolut d'attaquer seul Montcalm dans ses retranchements, et, le 30 juillet, il se fit débarquer à l'embouchure de la petite rivière de Montmorency. Les grenadiers anglais se portèrent à l'attaque des retranchements avec beaucoup d'audace; mais ils furent repoussés avec tant de vigueur, que Wolfe, en rendant compte de cette action, annonça à son gouvernement qu'il avait bien peu d'espérance de réussir avant que l'approche de l'hiver et les glaces le forçassent d'abandonner la rivière.

« Cependant résolu à continuer ses efforts, Wolfe rembarqua son armée et la transporta sur le bord opposé du Saint-Laurent, au sud-est. Il fit ensuite entrer la flotte plus avant dans la rivière, et elle s'avança jusqu'à douze lieues au-dessus de Québec. Par diverses fausses attaques, il réussit à distraire l'attention de Montcalm; enfin, dans la nuit du 13 septembre, ses bateaux, partis de trois lieues au-dessus du point où il voulait débarquer, se laissèrent aller à la dérive jusqu'au pied de ces rocs escarpés à l'extrémité desquels Québec est bâti. Débarquant dans l'obscurité et s'enfonçant dans des buissons et des ronces, les soldats anglais gagnèrent le sommet de la plate-forme, et Montcalm apprit tout à coup avec étonnement que l'armée de terre des ennemis se trouvait de niveau avec la haute ville sur la hauteur d'Abraham, et prête à l'attaque des fortifications qui n'avaient plus rien de redoutable, en même temps que la flotte foudroyait la basse ville. La bataille qu'il avait jusqu'alors évitée était désormais le seul moyen de sauver Québec; il s'y détermina à l'instant : il repassa la rivière Saint-Charles et vint attaquer les Anglais; mais dès le commencement de l'action il fut tué. Son second en commandement fut mortellement blessé, et mourut le lendemain.

« De son côté, le général Wolfe eut le poignet cassé, et bientôt après la poitrine percée d'une balle; mais, avant de mourir, il eut le plaisir d'apprendre que la victoire était remportée. Monkton, qui prit sa place, fut abattu d'un coup de fusil presque aussitôt après, et ce fut le général Townshend qui recueillit le fruit de la victoire, et reçut la capitulation de Québec le 18 septembre 1759.

« Dès lors le Canada paraissait perdu; toute communication avec la France était interrompue; tout secours était impossible : toutefois ces braves gens, aussi Français de cœur que s'ils avaient vécu au milieu de la France, ne s'abandonnèrent point encore : les milices canadiennes réunies par le chevalier de Lévis, qui, à la mort de Montcalm, avait succédé à son commandement, continuèrent la guerre et firent même des tentatives hardies pour reprendre Québec; il fallut céder enfin à la fortune, et le 8 septembre 1760, le marquis de Vaudreuil signa à Montréal la capitulation par laquelle il livra le Canada tout entier aux armées britanniques (*). »

QUENTOVIC (monnaies de). Le village de *Saint-Josse-sur-Canche*, situé près d'Étaples, et qui aujourd'hui n'est

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIX, p. 180 et suiv.

presque qu'un misérable hameau, était une des places maritimes les plus importantes des Gaules sous les deux premières races; c'était là qu'on s'embarquait pour se rendre en Irlande et en Angleterre. On y frappait monnaie sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve; et un passage de l'édit de Peste ferait croire qu'il en était déjà de même dès l'époque mérovingienne, car Quentovic y est désigné comme un des lieux où il devait être permis de frapper des deniers, attendu, y est-il dit, que ce droit de monnayage lui appartenait de toute antiquité; or il est à remarquer que Quentovic est la seule ville sur laquelle cet édit s'exprime ainsi.

On a voulu donner à cette localité une foule de *triens* mérovingiens, qui portent d'un côté VICO FIT, VVICVS FIT, VICCO FIT, VVIC FIT, VVIICCO FIT, etc., autour d'une tête de profil, et où on lit, au revers, les noms des monétaires ANGIO MONET, DOMNE, DOMOLVNO, DVTTA, ECA, HNCCO, HADGGNVS, IEISCO, LEO, TLESANETO, TODMOLINO, VNCOMONIT, et ELAMONIT autour d'un profil tourné à droite. Tout en avouant qu'effectivement, dans un grand nombre de titres du moyen âge, Quentovic est appelé tout simplement *Vicus*, nous ferons observer que le style de ces pièces est flamand, et qu'en conséquence elles nous paraissent bien plus probablement appartenir à un port nommé à cette époque *Durestat* et maintenant *Wuck te Duerstede*. Quoi qu'il en soit, les deniers carlovingiens attribués à Quentovic sont incontestables; en voici la description: 1° QVAN / VVIC en deux lignes; ℟. — BF: ce denier appartient à Pepin ou à Charlemagne; 2° QVENTOVVICVS; vaisseau à la voile. ℟. — HLVDOVVICVS: IMP. AVG.; buste de l'empereur, lauré et couvert du paludamentum. Ce type, emblème de la position maritime de Quentovic, ne se trouve que là et à Durestat; 3° QVEN / TOVI / CVS; ℟.—HLVDOVVICVS IMP.; croix dans le champ. Ces deux dernières pièces appartiennent à Louis le Débonnaire; 4° QVENTOVVICI; croix dans le champ; ℟.—GRATIA DI REX; monogramme de Charles dans le champ. C'est un denier de Charles le Chauve; 5° QVENTOVVICO; croisette dans le champ; ℟. — HVDO / VVIC. Louis III ou Louis le Débonnaire peuvent revendiquer cette monnaie; 6° CARLVS REX FR.; monogramme de Charles; ℟. — QVENTOVVICO; croix cantonnée de 4 besants. On donne ordinairement ce genre de pièces à Charles le Simple; il en est de même de la suivante: 7° QVENTOVVICVS; temple; ℟. — CAROLVS REX; croix cantonnée d'un point à droite et de trois à gauche. Quentovic fut détruit de fond en comble par les Normands, vers la fin de la deuxième race.

QUERCY. Ancienne province de France, qui avait pour bornes au nord le Limousin, au levant le Rouergue, au midi le haut Languedoc, au couchant l'Agénois et le Périgord; elle forme aujourd'hui le département du Lot et une portion de celui de Tarn-et-Garonne.

Le Quercy tire son nom des *Cadurci*, ses premiers habitants, qui, à l'époque de la conquête romaine, furent divisés en *Provinciales* et en *Eleutheri*. Ces derniers combattirent avec gloire pour la liberté de la Gaule, et, après la défaite de Vercingétorix, défendirent leur nationalité dans les murs d'Uxellodunum. Lors de la formation du royaume de Toulouse par les Visigoths, le Quercy en fit partie; puis, après la défaite et la mort d'Alaric II, il appartint aux Mérovingiens, et devint ensuite la possession des ducs d'Aquitaine jusqu'au temps où Pepin leur enleva leurs États. Il passa ensuite au pouvoir des comtes de Toulouse, qui le conservèrent jusqu'à la mort d'Alphonse de Poitiers, époque à laquelle le Quercy revint à la couronne de France. Les Anglais en devinrent possesseurs par le traité de Bretigny; chassés sous le règne de Charles V, ils le reconquirent en partie, mais ne tardèrent pas à en être dépossédés pour toujours. La capitale du Quercy était Cahors.

QUESNAY (François), médecin et économiste célèbre, naquit, en 1694, à Merci près de Monfort-l'Amaury. Il acquit comme médecin et comme chirurgien une grande réputation et acheta la survivance de la charge de médecin du roi Louis XV. Ce prince aimait à

causer avec lui; il l'appelait le *Penseur*, et en lui accordant des lettres de noblesse, il lui donna pour armes trois fleurs de pensée avec cette devise : *Propter cogitationem mentis*. Quesnay s'était occupé dès sa jeunesse du sort des habitants des campagnes; le désir de l'améliorer lui dicta les articles *Grains*, *Fermiers*, etc., de l'*Encyclopédie*, ainsi qu'une foule de *Mémoires* qu'il publia dans les *Journaux de physique* et *d'agriculture* et dans les *Éphémérides du citoyen*. Malheureusement, des disciples plus enthousiastes qu'habiles, tels que le marquis de Mirabeau, par exemple, exagérèrent ses doctrines économiques, attirèrent sur elles le ridicule et les firent ranger parmi les utopies. Quesnay mourut octogénaire, en 1774, emportant avec lui l'estime des gens de bien. Condorcet publia son éloge, qui est inséré dans le recueil de l'Académie des sciences. Outre de nombreux articles dans les différents recueils que nous avons cités, et la *Préface* du premier volume des *Mémoires* de l'Académie de chirurgie, collection dans laquelle on distingue de lui quatre *dissertations sur les plaies à la tête et l'usage du trépan*, il avait publié : *Observations sur les effets de la saignée*, 1730, in-12; *Essai physique sur l'économie animale, avec l'art de guérir par la saignée*, , 3 vol. in-12; *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie en France*, 1749, in-4°; *Traité de la suppuration*, 1749, in-12; *Traité de la gangrène*, 1749; *Traité des fièvres continues*, 1753; *La Physiocratie, ou constitution naturelle des gouvernements*, 1768, in-8°.

QUESNEL (Pasquier), né à Paris en 1634, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1657; mais, poursuivi par l'archevêque de Paris, à cause de ses opinions jansénistes, il fut forcé de se retirer à Orléans et plus tard dans les Pays-Bas (1685). Il alla joindre à Bruxelles Arnauld, dont il recueillit les derniers soupirs, et ce fut là qu'il acheva ses *Réflexions morales*. Les jésuites ayant obtenu un ordre de Philippe V pour le faire arrêter, il fut enfermé dans les prisons de l'archevêché de Malines. Remis en liberté en 1703, il alla former à Amsterdam quelques églises jansénistes, et mourut dans cette ville, en 1719. Ses principaux ouvrages, outre ses *Réflexions morales*, 1694, sont : L'*Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*; *Tradition de l'Église romaine sur la prédestination des saints et sur la grâce efficace*, publié à Cologne, 1687, 4 vol. in-12, sous le nom du sieur Germain, docteur en théologie; la *Discipline de l'Église, tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles*, Lyon, 1689, 2 vol. in-4; *Causa arnaldina*, Hollande, 1690, in-8°; sept *Mémoires*, en 7 vol. in-12, pour servir à l'examen de la constitution *Unigenitus*; la *Souveraineté des rois défendue*, Paris, 1704, in-12.

QUESNOY (le), *Quercetum*, ville de l'ancien Hainaut français, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, située sur une éminence qui domine une vaste plaine; pop. 4,000 hab.

La fondation du Quesnoy remonte au delà du onzième siècle. En 1150, Baudouin V, comte du Hainaut, le fit entourer de murailles; Louis XI le prit en 1447; Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, le reprit en 1477; Henri II s'en empara en 1552; les Espagnols le reprirent en 1568; Turenne l'enleva en 1654; le prince Eugène le prit en 1712, mais le maréchal de Villars le reprit deux mois après; enfin, pendant les guerres de la révolution, cette ville tomba au pouvoir des Autrichiens, qui y soutinrent un siége célèbre.

QUESNOY (siége du). Vers le commencement du mois d'août 1793, les Autrichiens, maîtres de Condé et de Valenciennes, après avoir bloqué le Quesnoy, l'assiégèrent en forme, et ils y entrèrent le 9 septembre suivant.

Landrecies s'étant rendu, Jourdan donna l'ordre au général Scherer de prendre le commandement du siége du Quesnoy et de le pousser avec la plus grande activité (19 juillet 1794). Scherer prit aussitôt des mesures pour renforcer l'armée assiégeante et augmenter le nombre des bouches à feu et des approvisionnements de tout genre. Marescot, en sa qualité de colonel du génie, fut chargé de diriger les travaux, qui furent poussés avec la plus grande célérité, malgré le peu de travailleurs que fournissait un corps d'armée déjà trop

faible pour garnir tous les postes autour de la place.

Le 28 juillet, la garnison fit une sortie, mais elle fut repoussée. L'abondance des pluies ralentit pendant quelque temps les travaux, mais ils furent repris avec plus d'ardeur le 7 août, et le feu des assiégeants fit beaucoup de ravages dans la ville.

Le commandant autrichien, qui avait refusé de se rendre le 3 août, sur la sommation de Scherer, envoya des parlementaires pour traiter de la reddition de la place. D'abord on ne voulut pas les écouter, puis, le 12, le commandant autrichien ayant envoyé de nouveaux parlementaires et déclarant que la garnison se rendrait à discrétion, Scherer envoya à Paris l'adjudant général Ferrand, qui rapporta, le 15, la réponse du comité de salut public, portant que la garnison serait reçue à discrétion, mais que les chefs seraient dirigés sur Paris; ce qui eut lieu.

La garnison, qui resta prisonnière de guerre, était encore forte de 2,800 hommes. On trouva dans la place 120 bouches à feu, dont quelques-unes démontées; 35 milliers de poudre, et une certaine quantité de fer coulé. C'est au siége du Quesnoy que l'on fit le premier essai des lignes télégraphiques, pour la correspondance des armées. L'entrée des troupes françaises dans la place fut annoncée à Paris une heure après la reddition des Autrichiens.

Question. Avant notre grande révolution, la procédure criminelle en France, comme la pénalité, était pleine de tourments atroces : ainsi, l'on appliquait à la torture l'accusé, pour lui arracher un aveu de son crime : c'était la *question préparatoire;* ainsi, l'on faisait endurer le même supplice au condamné, pour connaître le nom de ses complices : c'était la *question préalable.*

Pour que la question préparatoire pût être ordonnée, trois conditions étaient requises : 1° le crime imputé devait mériter la peine de mort naturelle; 2° le crime devait être constant, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il fût pleinement justifié qu'il avait été commis par quelqu'un; 3° enfin, il fallait qu'il y eût une preuve très-forte contre l'accusé. La question préparatoire était ordinaire ou extraordinaire. Dans la question extraordinaire, on augmentait les tourments aussitôt après ceux de la question ordinaire. La question préparatoire était, en outre, ordonnée avec ou sans réserve de preuves. Quand il n'y avait point de réserve de preuves, si l'accusé supportait la torture sans faire d'aveu, il était renvoyé absous. Quand il y avait réserve de preuves, et que l'accusé ne confessait point le crime qu'on lui imputait, il pouvait, même après la question, être condamné, sur les preuves et indices réservés, à telle peine pécuniaire ou afflictive que le juge trouvait convenable, excepté pourtant à la peine de mort; car l'accusé, en niant le crime, avait atténué la force des preuves primitives, qui par elles-mêmes n'étaient pas d'abord suffisantes pour emporter la peine de mort. Mais s'il survenait d'autres preuves après la question, une condamnation à mort pouvait en résulter; toutefois, l'accusé ne pouvait jamais être appliqué de nouveau à la question. Si l'accusé avait confessé dans les tourments le crime dont on l'accusait, et qu'après avoir été délié il persistât dans ses aveux, alors la preuve était réputée complète; mais si, après la question, l'accusé rétractait sa confession, comme ayant été arrachée par les souffrances, cette confession faisait peu de preuve, et même une ancienne ordonnance de Louis X portait que nul ne serait condamné ni jugé, « s'il « ne persévéroit en sa confession par « temps suffisant après sa gehenne. »

La question préparatoire fut abolie par une déclaration royale du 24 août 1780, enregistrée au parlement de Paris, le 5 septembre suivant.

La question préalable, celle que l'on faisait subir à l'accusé après sa condamnation à mort, afin d'obtenir de lui la révélation de ses complices, survécut à la question préparatoire. Elle ne fut anéantie que le 9 octobre 1789.

La manière d'appliquer à la question n'était point la même pour toute la France. Dans le ressort du parlement de Paris, l'on faisait subir aux membres une extension douloureuse, ou l'on froissait les jambes avec des brodequins. Dans le parlement de Bretagne, on at-

tachait le patient sur une chaise de fer, et on lui faisait présenter ses jambes nues au feu, en les approchant par degrés. Dans le parlement de Besançon, on élevait l'accusé en l'air avec une corde attachée à ses bras, liés derrière son dos; et pour la question extraordinaire, on suspendait un gros poids de fer à chacun de ses pieds.

QUEUX (grand). C'était le nom que l'on donnait au surintendant des cuisines du roi (*Coqueus, cuisinier*); il avait juridiction sur les cuisiniers, charcutiers et rôtisseurs, qui cependant avaient chacun leur prévôt. Cette dignité était recherchée comme toutes celles qui faisaient partie de la maison du roi. Nous donnons ici la liste des grands queux de France, telle qu'on la trouve dans Moreri :

1060. *Robert*, sous Henri I[er].
1124. *Harcher*, sous Louis le Gros.
1243. *Adam*, sous saint Louis.
1298. *Raoul de Beaumont*, sous Philippe le Bel.
1302. *Anseau de Chevreuse*.
1302. *Guillaume de Harcourt*, sire de la *Saussaye*.
1313. *Pierre de Marcheni*, sous Louis le Hutin.
1320. *Guiard de Beaumont*.
1320. *Étienne de la Chapelle*.
1320. *Adam de Taverni*.
1324. *Guillaume Sicert*.
1326. *Jean Bataille*.
1328. *Jean I[er]*, sire de *Châtillon*.
1329. *Jean Bonnet*.
1344. *Bernard*, sire de *Moreul*.
1346. *Jean de Nesle*, *I[er]* du nom, sire d'*Offremont*.
1360. *Jean de Flandre*, de *Dampierre III*.
1390. *Guillaume*, châtelain de *Beauvais IV*.
1399. *Charles*, seigneur de *Châtillon*.
1401. *Philippe*, seigneur de *Linières*.
1415. *Jean*, baron de *Linières*.
1418. *Guillaume*, seigneur de *Châtillon*.
1431. *Antoine de Prie*, seigneur de *Buzançois*.
1490. *Louis de Prie*, seigneur de *Buzançois*, sous Charles VIII.

L'office de grand queux fut alors supprimé, et ce nom ne resta plus que comme un titre sans fonctions.

QUIBERON, bourg maritime de Bretagne, aujourd'hui compris dans le département du Morbihan, situé à l'extrémité de la presqu'île du même nom. Cette presqu'île tient à la terre ferme du côté du nord par une langue de terre de 60 mètres de largeur, et ferme, à l'ouest, une vaste baie, défendue par des batteries et par le fort Penthièvre.

Les Anglais y débarquèrent en 1746, lors de leur tentative contre Lorient, mais ils en furent promptement chassés. Les émigrés, commandés par Puisaye et Sombreuil, y furent défaits en 1795, par l'armée républicaine sous les ordres de Hoche. (Voy. l'article suivant.)

QUIBERON (expédition de). Les succès des armées républicaines en Europe n'avaient pu faire perdre aux royalistes l'espoir de voir rétablir la monarchie. Les troubles qui agitaient Paris par intervalles, les luttes des thermidoriens et des montagnards les maintenaient dans l'espérance chimérique de voir s'accomplir leurs projets. Ils faisaient d'ailleurs tout ce qui dépendait d'eux pour arriver à cette réalisation; mais comme ils étaient divisés, ils ne pouvaient agir d'accord et combiner une conspiration sérieuse, qui aurait peut-être pu amener quelque résultat dans leur sens. D'accord sur le but à atteindre, ils ne pouvaient s'entendre sur les moyens à employer pour y parvenir. Le comité de Paris, composé d'intrigants de bas étage, correspondait avec les royalistes de la Vendée, et avec Charette surtout, qui, par ses talents militaires, sa longue et persévérante résistance, était considéré par le régent comme le héros de son parti.

Cependant, les Vendéens, sur qui avait pesé jusque-là tout le poids d'une guerre malheureuse, semblaient ne respirer qu'après la paix. Ils étaient d'ailleurs également divisés. Charette avait accepté les propositions de paix que lui avaient faites les généraux de la république, et Stofflet, qui d'abord n'avait voulu consentir à aucun arrangement, forcé dans ses derniers retranchements, venait de suivre l'exemple de son collègue.

Du reste, à part quelques hommes pour qui la guerre était devenue un besoin, et qui eussent combattu aussi bien dans les rangs de la république que sous

le drapeau de la monarchie, à part les quelques meneurs que l'ambition seule guidait, la paix était généralement désirée. Mais les chefs qui la conclurent avaient l'arrière-pensée de la rompre dès que le moment leur paraîtrait favorable, et, sous prétexte de contenir les bandes insoumises, ils organisèrent des camps nombreux et firent des approvisionnements. Hoche ne se laissa pas tromper par ces apparences trompeuses. Il comprenait bien que si les populations aspiraient après le repos, les chefs ne pouvaient de sitôt renoncer aux illusions qu'ils avaient nourries jusque-là, et que les circonstances, bien que malheureuses pour eux, n'étaient cependant pas de nature à leur faire abandonner. Ce fut dans cette conviction qu'il écrivit aux représentants « que la pacification était une indigne duperie; que la république était « jouée; que tout annonçait une reprise « d'armes prochaine. » Scrupuleux observateur de la foi des traités, il ne voulut cependant pas être dupe des machinations grossières qui se tramaient autour de lui, et il surveilla d'assez près les démarches de Cormatin et des autres chefs royalistes.

Cormatin, que Puisaye avait laissé à sa place en Bretagne, et auquel il avait confié, en qualité de chef d'état-major, le soin de correspondre avec le comité de Paris et avec les insurgés, avait aussi travaillé à la pacification; mais sa position était très-embarrassante. Il fallait, d'un côté, qu'il se montrât sincère dans ses relations avec les républicains, et que de l'autre il entretînt des correspondances qui pouvaient le compromettre à tout moment. Hoche, qui avait deviné en lui un homme de peu de foi, qui voulait jouer au diplomate, le surveillait de pres, et quand il eut acquis la certitude qu'il trahissait ses serments, il le fit arrêter. Aussitôt les différents chefs se récrièrent et se plaignirent de ce qu'on rompait la trêve. Hoche, qui voulait les mettre dans leur tort, fit imprimer la correspondance de Cormatin, et envoya celui-ci dans les prisons de Cherbourg. Cependant, comme l'insurrection était organisée, quelques chefs profitèrent de cette circonstance pour reprendre les hostilités. Le chevalier Desilz, dans le Morbihan, et Bois-Hardi, dans les Côtes-du-Nord, s'étant soulevés, furent dispersés immédiatement, et eux-mêmes tués dans l'action. Cette répression prompte et ferme arrêta l'insurrection dans son principe. Les chefs royalistes comprirent qu'ils étaient surveillés, et ne se crurent pas en mesure de soutenir une levée de boucliers; ils attendirent, pour se lever en masse, la réalisation des promesses faites par Cormatin au nom de Puysaye.

En effet, Puisaye, qui était passé en Angleterre, s'y était mis en relation avec Pitt, et cherchait à lui demontrer l'utilité pour l'Angleterre de soutenir la cause de la royauté en France. Il demandait des secours en argent et en munitions et quelques troupes réglées; il assurait que la Bretagne et la Vendée étaient organisées pour l'insurrection, et qu'elles n'attendaient que le moment favorable pour se soulever. Pitt, qui avait dit que la guerre avec la France était *juste et nécessaire*, accueillit ces propositions, et accorda à Puisaye les secours qu'il réclamait. Il lui donna les régiments émigrés et un materiel considérable pour tenter le débarquement; et lui promit de plus toutes les ressources du royaume uni, si l'expédition avait un commencement de succès. Les émigrés devaient s'embarquer aux bouches de l'Elbe et être transportés en Bretagne. Outre les anciens régiments qui portaient la cocarde noire, l'Angleterre avait consenti à former neuf régiments nouveaux, qui devaient être à sa solde, mais porter la cocarde blanche, afin que leur destination parût plus française; la difficulté consistait à les recruter, car si, dans le premier moment de ferveur, les émigrés avaient consenti à servir comme soldats, ils ne le voulaient plus aujourd'hui. On songea à les remplacer par des déserteurs et des prisonniers français. Le comte d'Hervilly ayant trouvé à Londres des réfugiés toulonnais qui avaient formé un régiment, les enrôla dans le sien, qu'il parvint ainsi a porter à 1,100 ou 1,200 hommes. Le comte d'Hector composa le sien de marins qui avaient émigré, et le porta à 600 hommes. Le comte de Dresnay trouva dans les pri-

sons des Bretons enrôlés malgré eux lors de la première réquisition, et faits prisonniers pendant la guerre; il en recueillit 400 ou 500; mais ce fut là tout ce qu'on put réunir de Français pour servir dans ces régiments à cocarde blanche. Il y avait encore à Londres le colonel Rothalier, qui commandait 400 canonniers toulonnais; on en forma un régiment d'artillerie, auquel on joignit quelques ingénieurs français, dont on composa un corps du génie. Quant à la foule des émigrés qui ne voulaient plus servir que dans leurs anciens grades, et qui ne trouvaient pas de soldats pour se composer des régiments, on résolut d'en former des cadres qu'on devait remplir en Bretagne avec les insurgés. On les envoya à Jersey pour les y organiser et les tenir prêts à suivre la descente.

En même temps qu'il se formait des troupes, Puisaye cherchait à se donner des finances. L'Angleterre lui promit d'abord du numéraire en assez grande quantité; mais il voulut se procurer des assignats. En conséquence, il se fit autoriser par les princes à en fabriquer pour 3 milliards de faux. Il voulait aussi un évêque qui remplît le rôle de légat du pape auprès des pays catholiques, et il prit avec lui l'évêque de Dol, qui avait une commission de Rome; il se fit donner ensuite par le comte d'Artois les pouvoirs nécessaires pour commander l'expédition et nommer à tous les grades en attendant son arrivée. Le ministère anglais, de son côté, lui confia la direction de l'expédition; mais se défiant de sa témérité et de son extrême ardeur à toucher terre, il chargea le comte d'Hervilly de commander les régiments émigrés jusqu'au moment où la descente serait opérée.

Toutes les dispositions étant faites, on embarqua sur une escadre les régiments de d'Hervilly, ceux d'Hector, de Dresnay, de Rothalier, et un régiment émigré d'ancienne formation, connu sous le nom de royal-émigrant, et réduit à 400 hommes. On plaça sur cette escadre des vivres pour une armee de 6,000 hommes pendant trois mois, 100 chevaux de selle et de trait, 17,000 uniformes complets d'infanterie, 4,000 de cavalerie, 27,000 fusils, 10 pièces de campagne, 600 barils de poudre. On donna à Puisaye 10,000 louis en or et des lettres de crédit sur l'Angleterre pour ajouter à ses faux assignats des moyens de finances plus assurés. L'escadre qui portait cette expédition se composait de trois vaisseaux de 74 canons, de deux frégates de 44, de quatre vaisseaux de 30 à 36, enfin de plusieurs chaloupes canonnières et vaisseaux de transport: elle était commandée par le commodore Waren, l'un des officiers les plus distingués et les plus braves de la marine anglaise: c'était la première division. Il était convenu qu'aussitôt après son départ, une autre division navale irait prendre à Jersey les émigrés organisés en cadres; qu'elle croiserait quelque temps devant Saint-Malo, et que si cette ville n'était pas livrée, comme l'espérait Puisaye, elle irait rejoindre ce général et lui porter les cadres. Enfin, si les promesses de Puisaye se réalisaient, et que la Bretagne insurgée fût en état de résister, une nouvelle armée anglaise, ayant à sa tête le comte d'Artois, devait mettre aussitôt à la voile.

L'expédition quitta les côtes d'Angleterre le 10 juin 1795. Le point de débarquement était un mystère, excepté pour Puisaye, le commodore Waren, et MM. de Tinteniac et d'Allègre, que Puisaye avait expédiés en avant pour annoncer son arrivée. Elle rencontra la flotte de l'amiral Villaret-Joyeuse, qui était plus nombreuse, et qui aurait pu la combattre avec avantage; mais le commodore Waren dépêcha aussitôt vers lord Bridport, qui, arrivant avec des forces supérieures, livra bataille à Villaret et lui fit perdre trois vaisseaux, *l'Alexandre*, *le Formidable* et *le Tigre*. Villaret fut obligé de se jeter dans Lorient, sans avoir pu regagner Brest. Alors l'expédition, continuant sa marche, se dirigea vers la baie de Quiberon, qui avait été choisie comme lieu de débarquement, et après quelques retards apportés par d'Hervilly, elle opéra la descente, le 27 juin, dans la presqu'île de Quiberon, au village de Carnac. A peine était-elle débarquée, que divers chefs, tels que Dubois-Berthelot, d'Allègre, George

Cadoudal, Mercier, déjà avertis par Tinteniac, accoururent vers la côte à la tête de 4 à 5,000 hommes aguerris, mais indisciplinés et ressemblant plutôt à des pillards qu'à des soldats. Deux jours après, cette troupe avait doublé, et le nombre des chouans pouvait être de 10,000. Puisaye avait l'intention de marcher immédiatement sur Vannes et de là sur Rennes, avant que les républicains eussent pu se reconnaître. Il est évident qu'il ne pouvait y avoir de chances de succès que dans une marche prompte et rapide, et dans l'insurrection générale du pays, qui aurait peut-être suivi cette audacieuse tentative. Mais Puisaye, qui avait tout ce qui était nécessaire pour réussir, se trouvait fatalement associé au comte d'Hervilly, esprit étroit et vaniteux, représentant exact de cette partie de l'aristocratie qui prisait un homme à ses quartiers de noblesse, et pour qui les formes et les règles étaient la loi suprême. D'Hervilly, comme plus ancien gentilhomme que Puisaye, prétendait ne devoir point en recevoir des ordres et était prêt à lui en donner. D'ailleurs, il ne voulait pas se commettre avec les chouans, qu'il associait dans son esprit aux républicains, et voulait disposer à sa guise des troupes régulières qu'il avait sous ses ordres.

La mésintelligence des chefs de l'entreprise devait amener sa ruine. S'ils eussent été d'accord, ou, pour mieux dire, si d'Hervilly n'eût contrarié à chaque instant Puisaye, il leur eût été peut-être facile d'exécuter leur projet, car Hoche n'avait pas encore rallié toute son armée et manquait de munitions et de vivres. Ce qui pouvait sauver les émigrés, c'était la célérité; et le mauvais vouloir ou l'incapacité de d'Hervilly leur fit perdre un temps considérable.

Le 30 juin, Puisaye visita son armée, dont l'avant-garde, aux ordres de Vauban, occupait la position centrale de Meudon; il annonça qu'on allait marcher en avant, et occuper Rennes, dont la prise devait, selon lui, frapper la république d'un coup mortel. Le 3 juillet, les Vendéens s'emparèrent du fort Penthièvre. Ce fort était très-important; il commandait la presqu'île de Quiberon du côté de la terre, et permettait, par conséquent, de s'établir en toute sûreté en ce lieu, où Puisaye avait l'intention d'établir son quartier général, et se retirer au besoin. Après une assez faible résistance, le fort se rendit, car la garnison manquait de vivres. Puisaye ordonna aussitôt aux ingénieurs qu'il avait amenés avec lui d'y faire de nouveaux travaux. Pendant ce temps, Hoche, qui avait réuni une partie de ses troupes, se mettait en ligne du côté d'Auray, et remportait un avantage sur Tinteniac. Cet échec fit comprendre à Puisaye qu'il fallait se hâter. Il proposa à d'Hervilly d'engager une affaire générale avant que les républicains eussent pu réunir toutes leurs forces. D'Hervilly y consentit; et le 6 juillet fut fixé pour la revue générale et le commencement de l'attaque. Puisaye visita les chouans, qu'il trouva découragés et irrités contre les émigrés; il chercha à les calmer, et y parvint non sans peine. D'Hervilly était sorti avec les troupes réglées; mais il les fit bientôt rentrer, disant qu'il ne pourrait jamais se décider à combattre avec des hommes aussi étrangers à l'art de la guerre.

Le lendemain 7 juillet, à la pointe du jour, les républicains s'avancent en colonnes profondes, et viennent attaquer les dix mille chouans sur la ligne. D'Hervilly, qui avait promis d'envoyer des secours à Vauban, reste dans l'inaction et ne tient aucune de ses promesses (*). Les chouans entrent en fureur contre les émigrés, et George Cadoudal s'écrie que ces scélérats d'Anglais et d'émigrés ne sont venus que pour perdre la Bretagne, et que la mer aurait dû les engloutir. Vauban, qui occupait ce poste, ordonne alors à sa

(*) Vauban, qui occupait le poste de Sainte-Barbe, avait été secrètement averti qu'il serait attaqué par les républicains. Il en avait prévenu Puisaye, et lui avait demandé le secours des troupes de ligne pour soutenir les chouans. D'Hervilly avait promis à Puisaye d'envoyer un renfort suffisant. Le poste de Sainte-Barbe était très-important à cause de sa position : mais il ne pouvait être conservé qu'à la condition d'y envoyer des troupes régulières, car les chouans étaient résolus à ne combattre que si les émigrés agissaient avec eux.

droite et à son centre de se replier sur sa gauche pour se sauver par la falaise dans la presqu'île. Les chouans s'y précipitent aveuglément; la plupart sont suivis de leurs familles qui fuient la vengeance des républicains. Des femmes, des enfants, des vieillards, emportant leurs dépouilles, et mêlés à plusieurs mille chouans en habit rouge, couvrent cette langue de sable étroite et longue, baignée des deux côtés par les flots, et déjà labourée par les balles et les boulets. Vauban, s'entourant alors de tous les chefs, cherche à opérer la retraite en bon ordre. Déjà les chouans ont fait face aux républicains, et l'ordre commence à se rétablir. Le commodore Waren, qui avait vu le mouvement précipité de la retraite, vient au secours de ses alliés, s'embosse avec ses chaloupes canonnières, foudroie les républicains des deux côtés de la falaise, et les empêche d'avancer.

Les chouans se répandent alors dans l'étendue de la presqu'île, et on leur distribue une demi-ration de riz qu'ils sont obligés de manger en nature. Ainsi resserrée dans la presqu'île, l'armée royaliste, forte de plus de 15,000 hommes, se trouvait dans la plus triste position, sans logement, sans vivres, et presque entièrement démoralisée. Elle n'avait d'autre ressource que celle de s'embarquer pour aller se jeter en Vendée, ce que désiraient vivement les émigrés, qui avaient une grande confiance en Charette, regardé par eux comme le général le plus habile de la royauté. Quant à repousser les républicains, la chose devenait excessivement difficile, car ils étaient parfaitement retranchés, et avaient fortifié encore davantage le poste de Sainte-Barbe. Cependant Puisaye, résolu de sortir d'une position si difficile, se décida à marcher en avant et à attaquer le camp républicain. Il avait auparavant envoyé Tinteniac, Lantivy, Jean-Jean, George, Mercier et d'Allègre sur divers points, pour attaquer sur ses derrières l'armée républicaine. Ces différents corps devaient se trouver, le 16 au matin, sur les derrières de cette armée, tandis que Puisaye l'attaquerait de front. Le 15, au soir, il ordonna à Vauban d'aller débarquer à Carnac avec douze cents chouans, pour se lier aux corps qui devaient attaquer le camp le lendemain matin. Mais, par une série de circonstances imprévues, ces dispositions, sagement combinées, ne purent atteindre leur but. Tinteniac fut tué après quelques succès obtenus contre les républicains. Lantivy et Jean-Jean reçurent du comité de Paris l'ordre de se porter sur Saint-Brieuc. Vauban ne put aborder sitôt qu'il pensait; d'ailleurs les chouans qui étaient avec lui, mécontents de la marche des choses, avaient résolu de ne pas se battre, et trempaient leurs fusils dans l'eau.

Puisaye, qui ignorait toutes ces choses, sortit, le 16 au matin, ainsi qu'il en était convenu, avec ses lieutenants, et s'avança avec toutes ses troupes, qui se montaient à 4,000 hommes environ, vers les retranchements républicains. A l'approche de l'ennemi, l'avant-garde de Hoche, placée sur les hauteurs de Sainte-Barbe, se replie et rentre dans ses lignes. La cavalerie, qui est déployée en avant du camp, laisse approcher les émigrés pleins de confiance, puis, se formant aussitôt en bataille, elle démasque des batteries formidables, et les émigrés sont accueillis par un feu formidable de mousqueterie et d'artillerie. Ils avancent néanmoins, en perdant un nombre considérable de combattants. Hoche fait alors sortir des retranchements l'infanterie et la cavalerie et ordonne la charge. Puisaye, qui comprend que les derrières de l'armée républicaine n'ont pas été attaqués, et qui voit qu'il n'y a plus espoir de vaincre, ordonne la retraite. D'Hervilly tombe blessé d'un biscaïen dans la poitrine, lorsqu'il s'avance sous la mitraille. Ses troupes, ne recevant aucun ordre, continuent à avancer sous le feu des batteries. La confusion se met dans les rangs, et le carnage devient épouvantable. Alors la cavalerie républicaine fond sur l'armée ennemie, et la repousse vers la falaise. Dans ce moment, Vauban et le commodore Waren se trouvaient sous la falaise. Montés sur des chaloupes canonnières, ils dirigent sur les républicains un feu tellement violent, qu'ils les arrêtent dans leur marche.

Les émigrés, rentrés dans la pres-

qu'île, après une défaite aussi sanglante, se trouvèrent dans la plus triste position. S'ils avaient eu des vivres, ils auraient pu se maintenir dans leur position et faire des diversions sur la côte; mais les vivres étaient insuffisants, et il ne restait plus qu'à se rembarquer pour aller en Vendée. Mais Hoche songea bientôt à pénétrer dans la presqu'île pour les en empêcher. Des intelligences qu'il avait dans le fort Penthièvre et l'audace de l'adjudant général Ménage lui livrèrent ce poste important.

Puisaye ne fut averti de ce qui se passait que lorsque Hoche, ralliant ses colonnes, marchait déjà sur lui. Les émigrés étaient au nombre de 3,000, y compris la division Sombreuil, forte de 1,100 hommes, qui était arrivée deux jours auparavant. Ils pouvaient résister encore; mais le desordre et la confusion se mettant dans leurs rangs, ils se jetèrent sur des barques de pêcheurs, pour gagner la flotte anglaise que le mauvais temps tenait éloignée. Beaucoup se précipitèrent dans les flots. Le commodore Waren fit force de voiles. Lorsqu'il arriva avec ses chaloupes canonnières, Hoche pressait la division Sombreuil et allait lui faire perdre terre. Un instant le feu d'une goëlette anglaise obligea les républicains à suspendre leur marche : alors les soldats crièrent aux ennemis de se rendre, et les émigres n'ayant plus d'autre espoir mirent bas les armes. Aucune capitulation, même verbale, n'eut lieu avec les chefs. Vauban, qui était présent, avoue qu'il n'y eut aucune convention faite, et qu'il conseilla même à Sombreuil de ne pas se rendre sur la vague espérance qu'inspiraient les cris de quelques soldats.

Beaucoup d'émigrés se percèrent de leurs épées, d'autres se jetèrent dans les flots pour rejoindre les embarcations du commodore; du rivage on tirait sur leur tête, et le feu des vaisseaux anglais, *mal dirigé sans doute*, atteignait la plupart de ceux que les balles des républicains avaient épargnés. Quelques-uns, atteignant les chaloupes envoyées pour les recueillir, cherchaient à y monter. Mais ces chaloupes, peu nombreuses, étaient déjà surchargées, et ceux qui étaient dedans, *craignant d'être submergés*, leur coupaient les mains à coups de sabre.

On appliqua aux prisonniers la loi sur les emigrés : ils furent passés par les armes. Mais Hoche chercha autant qu'il fut en lui a adoucir la rigueur de la loi, et ces malheureux, conduits par ses ordres à Vannes et à Auray, furent si mal escortés, qu'il semblait qu'on voulût leur offrir l'occasion de s'évader.

Ainsi se termina cette fameuse expédition qui devait soulever la France et rendre le trône aux Bourbons. Certes, le projet du comte de Puisaye etait bien conçu, et personne plus que lui n'était en état de le faire réussir. Intelligence et audace, connaissance parfaite du pays, relations suivies et entretenues depuis longtemps, confiance illimitée d'un grand nombre de chefs, il possédait tout ce qu'il fallait, sinon pour retablir la monarchie déchue, du moins pour organiser et entretenir longtemps la Bretagne dans l'insurrection. Mais les qualités brillantes qu'il possédait, au lieu de grouper autour de lui les émigrés, les en éloignèrent. Cette caste, par cela même qu'elle était faible et impuissante sous le rapport de l'idée, se concentrait dans une dignité ridicule, et ne voulait reconnaître de supériorité que celle de la naissance. D'ailleurs, le comité royaliste de Paris, la cour de Louis XVIII à Verone, celle de Monsieur, le prince de Condé, les royalistes de la Vendée formaient autant de partis qui, pour concourir au même but, n'en étaient pas moins divisés lorsqu'il fallait agir.

Si Puisaye eût eu avec lui un des princes de la famille des Bourbons, il n'eût pas été contrarié par d'Hervilly, ni par le comite royaliste de Paris, et eût pu appliquer son plan tel qu'il l'avait conçu. Mais à cette époque, à l'exception du prince de Condé, les princes aimaient assez qu'on se battît pour eux, et n'aimaient guère à combattre eux-mêmes.

On a fait un reproche à la Convention d'avoir fait passer par les armes les prisonniers de Quiberon. Mais pouvait-elle agir autrement? devait-elle hésiter à châtier sévèrement ces hommes impies, qui venaient, a l'aide de l'étranger,

porter la guerre civile dans le pays et ne craignaient pas de répandre eux-mêmes le sang de leurs concitoyens?

La défaite des royalistes à Quiberon détruisit d'un seul coup les folles illusions des partisans de l'ancien régime, et leur ôta pour longtemps l'espérance de rétablir la monarchie.

Sous la restauration, on célébra le dévouement des *victimes* de Quiberon, et on leur éleva un monument et une chapelle expiatoire sur le territoire de la commune de Brech. Sur le fronton du monument, qui est placé dans l'église de la Chartreuse, on lit : *Gallia mœrens posuit*. La chapelle expiatoire, élevée à peu de distance du monument, sur le bord de la rivière, est un temple d'architecture grecque, dont le fronton, supporté par quatre colonnes doriques, porte cette inscription : *In memoria æterna erunt justi.*

QUIÉTISME. Au quatorzième siècle, l'Église avait condamné sous ce nom l'absurde mysticisme des *hésychiastes*, ces ascètes du mont Athos, qui, en passant tout le jour à contempler le bout de leur nez ou leur nombril, prétendaient obtenir une perception sensible de la lumière divine.

Le quiétisme du dix-septième siècle eut pour fondateur un prêtre espagnol, nommé Michel Molinos, qui, en 1675, publia à Rome, sous le titre de *Guide spirituel*, un livre dans lequel il parlait avec enthousiasme de la paix qu'éprouve une âme toute dévouée à Dieu, et que ne peuvent troubler ni même atteindre les choses de la terre. Cette doctrine compta bientôt des adhérents dans les divers États de la chrétienté. Mais la foi de nos théologiens s'émut à une telle nouveauté. Le pape, à la sollicitation du roi de France, exigea de Molinos la rétractation de ses hérésies, et le condamna à finir ses jours dans un couvent de dominicains, en l'y soumettant à une pénitence journalière. Ces rigueurs, qui faisaient de Molinos un martyr, lui valurent de nouveaux disciples, notamment en France. Sous sa nouvelle forme, le quiétisme était d'ailleurs comme une protestation contre certaines tendances de l'epoque, qui faisaient du catholicisme un culte tout matériel, où de fastueuses cérémonies et de minutieuses observances, le bréviaire et les petites heures, le chapelet et le rosaire, tenaient lieu du sentiment religieux et du culte intérieur.

Dans leur amour de spiritualité, les quiétistes modernes s'égarèrent sans doute. Leur *oraison de quiétude*, qui était, selon eux, la plus sublime perfection, et pendant laquelle l'âme, abîmée dans la contemplation intérieure, devait recevoir passivement l'impression de la lumière céleste, était une sorte d'état de syncope passablement bizarre; mais on a aussi singulièrement abusé contre eux des termes obscurs de leur doctrine, lorsqu'on a prétendu qu'elle autorisait toutes sortes de déréglements comme des actes indifférents en eux-mêmes. La pureté de leurs mœurs les fit triompher, sur ce point du moins, des calomnieuses insinuations de leurs trop orthodoxes adversaires.

Une jeune veuve à la piété tendre, à l'imagination ardente, madame de la Mothe Guyon, fut, en France, le plus fervent apôtre du quiétisme. Le Père Lacombe, religieux barnabite, qu'elle avait rencontré en Savoie, lui avait communiqué les mystiques rêveries de Molinos : elle les adopta et y ajouta les siennes. Elle s'imagina, dans son exaltation, qu'elle était la mystérieuse épouse de l'Apocalypse (chap. 12, vers. 1). Puis elle se mit, de concert avec son nouveau directeur, à prêcher. Forcés par l'autorité ecclésiastique de quitter successivement les diocèses d'Annecy et de Grenoble, ils vinrent à Paris, où ils se firent assez de partisans pour attirer sur eux l'attention de l'Église et celle de la police. L'archevêque de Harlay obtint un ordre du roi pour faire enfermer Lacombe dans une prison, et madame Guyon dans un couvent.

La question du quiétisme prit alors un caractère plus sérieux. Les deux plus illustres membres de l'épiscopat français s'y trouvèrent engagés. Fénelon croyait voir, dans l'oraison de quiétude, le principe d'un amour de Dieu, pur, désintéressé, dégagé de tout retour sur soi-même, qu'admettait avec empressement sa piété affectueuse; Bossuet trouvait une hérésie dangereuse dans une doctrine qui permettait au chrétien de se passer des moyens de

salut enseignés par l'Église. La querelle tout entière fut alors entre eux seuls; nous renvoyons donc, pour le détail des derniers faits relatifs au quiétisme, aux notices biographiques consacrées à ces deux prélats. (Voyez aussi GUYON [Mme].)

QUIÉVRAIN (affaire de). La guerre entre la France et l'Autriche venait d'éclater (1792). Les troupes n'avaient pas vu le feu depuis longtemps, et la discipline militaire était très-relâchée. Parmi les officiers, grand nombre avaient déserté, d'autres avaient donné leur démission; les hommes nouveaux, qui se trouvaient dans tous les grades, n'avaient pas encore pu mériter la confiance de leurs subordonnés. Cette disposition des esprits dans l'armée, lors de l'ouverture de la campagne, devait nécessairement avoir des suites funestes. Le 28 avril 1792, le ministre de la guerre Dumouriez envoya au général Biron l'ordre d'attaquer Mons, où on s'était pratiqué des intelligences. Biron étant sorti de Valenciennes à la tête de dix bataillons d'infanterie et de dix escadrons, s'empara du village de Quiévrain, et s'approcha de Mons; mais, dans cette ville, les habitants ne firent aucune démonstration en faveur des Français. Quant aux Autrichiens, ils sortirent au nombre de trois mille, et se rangèrent en bataille au-devant de la place. On se borna d'abord à quelques escarmouches; la position des Français et les sages mesures du général Biron semblaient promettre un succès assuré; mais tout à coup un mouvement se manifeste sur le point de la ligne occupé par les 5e et 6e régiments de chasseurs. Ils abandonnent le poste de bataille qui leur était confié, et se portent sur la gauche du camp où ils se rangent en colonne. Une terreur panique les avait saisis. Biron accourt à toute bride pour demander ce qui causait ce mouvement; mais il est lui-même entraîné par cette colonne qui fuyait en criant: *Nous sommes trahis*. Il fit plus d'une lieue sans pouvoir se faire obéir; il y réussit enfin, reforma l'ordre de bataille, et ramena les chasseurs dans le camp. Cependant le désordre s'était communiqué aux autres points de la ligne, et les fuyards arrivèrent jusqu'à Valenciennes en criant qu'ils étaient trahis, que le général avait déserté devant Mons, et qu'un gros de cavalerie ennemie avait pénétré dans leur camp.

Biron reprit Quiévrain, mais il fut presque aussitôt forcé de l'abandonner, et les Autrichiens, profitant de la terreur de ses troupes, tombèrent sur les fuyards, en tuèrent deux cent cinquante, leur prirent cinq pièces de canon et leur firent beaucoup de prisonniers. La perte eût été encore beaucoup plus considérable, si le maréchal de Rochambeau ne se fût porté au delà d'Huin, avec trois régiments arrivés la veille à Valenciennes, et n'eût placé huit pièces de canon sur les hauteurs de Sainte-Sauve, ce qui arrêta les Impériaux.

A la même époque, une semblable terreur panique s'emparait des troupes commandées par le général Théobald de Dillon, qui périssait victime d'une funeste erreur. Voyez DILLON (Théobald de).

QUILLEBŒUF, *Quillebocium*, petite ville maritime de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure.

Cette ville doit en partie son existence à Henri IV; ce n'était, jusqu'à lui, qu'un hameau de pêcheurs, végétant sur un rocher aride. Ce prince la fit fortifier, accorda des priviléges à ceux qui viendraient y habiter; et, se flattant qu'il serait plus heureux que François Ier au Havre, donna à la nouvelle ville le nom de *Henriqueville;* mais ce nom ne lui survécut point, et à sa mort, la petite cité qui lui devait son importance, reprit celui qu'elle portait lorsqu'elle ne se composait que de chaumières. On y compte aujourd'hui 2,100 habitants.

QUILLEBŒUF (attaque de). Henri IV venait de faire fortifier Quillebœuf (1582). Mayenne, qui attachait de l'importance à la possession de cette place, essaya de la prendre; il envoya, à cet effet, l'amiral de Villars l'investir avec 5,000 hommes. Les fortifications que le roi venait de faire commencer n'étaient pas encore achevées, et leur défense semblait bien difficile. Bellegarde, grand écuyer de France, l'entreprit cependant, avec quarante-cinq soldats,

dix gentilshommes, et les habitants qui étaient encore en petit nombre. Il reçut ensuite un renfort de cinquante soldats et de douze gentilshommes. Après quinze jours de siége, Villars le fit sommer de se rendre. Il ne tint compte de cette sommation ; et Villars ayant fait donner l'assaut fut vaillamment repoussé. Cette résistance donna le temps à Fervaques de venir, avec douze cents hommes et quelque cavalerie, au secours de la place. Villars leva le siége. On put alors admirer le courage et l'habileté de Bellegarde, qui avait osé tenir dix-sept jours, non pas dans une ville, mais dans un village dont le fossé, dans les endroits où l'on avait commencé de le creuser, n'avait que quatre pieds de profondeur et autant de largeur.

QUIMPER OU QUIMPER-CORENTIN, *Corisopitum*, ville maritime de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du département du Finistère. L'origine de cette ville est inconnue; on sait seulement qu'au cinquième siècle elle fut appelée Quimper-Corentin, du nom de son premier évêque. Pierre de Dreux l'entoura de remparts, qui existent encore en partie; Charles de Blois l'assiégea, en 1344, s'en empara et en fit massacrer les habitants. Le comte de Montfort tenta, mais vainement, de la reprendre l'année suivante. Pendant les guerres de la ligue, elle prit parti contre Henri IV, et ne se rendit au duc d'Aumont qu'en 1595, après un siége long et vigoureux.

On remarque à Quimper une église cathédrale, qui date du quinzième siècle; la première pierre en fut posée par l'évêque Bertrand de Rosmadec, le 26 juillet 1424. C'est la plus vaste des quatre cathédrales de la basse Bretagne (Tréguier, Vannes, Saint-Pol de Léon et Quimper), et ses détails d'ornements sont admirables. L'intérieur de l'édifice renfermait autrefois plusieurs anciens tombeaux qui ont été détruits.

On compte aujourd'hui à Quimper, 10,000 habitants; c'est la patrie de Fréron.

QUIMPERLÉ. Petite ville de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Finistère. En 1029, Alain Caignard et Orscaud, évêques de Cornouailles, y établirent le couvent de Sainte-Croix, de l'ordre de Saint-Benoît, où fut enterré le comte de Montfort, en 1345. En 1342, après la levée du siége d'Hennebon par Charles de Blois, Louis d'Espagne entra dans la rivière de Quimperlé, avec une flotte considérable, et y débarqua près de 6,000 hommes, qui furent taillés en pièces par Gauthier de Mauny. Quimperlé fut pris, en 1373, par Olivier de Clisson. Elle fut attaquée, en 1590, par les troupes de Henri IV; elle était défendue par celles du duc de Mercœur; on en fit sauter les portes; la ville et l'abbaye furent pillées. Les murailles de Quimperlé furent démolies en 1680, et les matériaux servirent à la construction des quais. On y compte aujourd'hui 5,000 habitants.

QUINAULT (Philippe), né à Paris en 1635, était fils d'un boulanger. Après avoir fait quelques études, il eut le bonheur de s'attacher à Tristan-l'Ermite, auteur de *Mariamne*, qui, ayant reconnu en lui un goût décidé pour la poésie, encouragea ses dispositions, et l'associa à l'éducation qu'il donnait lui-même à son fils unique. Dès l'âge de quinze ans, il avait composé plusieurs pièces de théâtre, et, à dix-huit, il débutait par sa comédie des *Rivales*, qui eut un grand succès. Il n'en fut pas ébloui, et cédant aux sages conseils de ses amis, il entra chez un avocat. Mais l'étude du droit ne lui fit pas abandonner la culture des lettres, et l'on vit se succéder chaque année quelques pièces de sa composition. *L'Amant indiscret,* qu'il fit jouer en 1654, fut couvert d'applaudissements. Il donna ensuite successivement *la Comédie sans comédie; les Coups de l'Amour et de la Fortune; la Mort de Cyrus*, tragédie en cinq actes, diverses autres pièces, et, en 1661, la tragédie d'*Agrippa, ou le faux Tibérinus*, qui fut jouée deux mois de suite et reprise plusieurs fois.

S'étant marié vers cette époque, Quinault prit le titre d'avocat au parlement, acheta une charge de valet de chambre du roi, et fut, pendant trois ans, plus occupé de son bonheur domestique que de la littérature. Il y revint en 1664, et fit jouer sa tragédie d'*Astrate*, qui attira une telle affluence de spectateurs que les comédiens doublè-

rent le prix des places. Jusqu'alors, cependant, Quinault n'avait encore rien produit qui fût vraiment digne de la postérité. Toutefois, pour lui les succès amenaient les succès; car il est à remarquer qu'aucune de ses pièces ne fut mal accueillie, si ce n'est *Bellérophon*, son avant-dernière tragédie, qui tomba dès la première représentation; mais il se releva par sa comédie de *la Mère coquette*, représentée en 1665. *Pausanias,* qu'il fit jouer un an après, fut sa dernière tragédie. Enfin il s'essaya dans le drame lyrique; ses premières pièces en ce genre, quoiqu'elles fussent loin encore de la perfection à laquelle il parvint dans la suite, annonçaient du moins que Lulli, qui avait obtenu le privilége de l'Opéra, ne s'était pas trompé dans son choix en le préférant aux autres poëtes de son temps. Enfin, l'alliance de ces deux talents éleva la scène lyrique française au-dessus de toutes les autres. Déjà gratifié par le roi d'une pension de 2,000 livres, Quinault fut décoré du cordon de Saint-Michel, et continua d'élever la renommée de l'opéra français jusqu'en 1686, époque où parut *Armide*, son dernier ouvrage et son chef-d'œuvre. Alors, cédant aux sentiments religieux que sa femme lui avait inspirés, il cessa de travailler pour le théâtre, et depuis, il ne voulut plus composer que des poésies religieuses. Il mourut en 1688 à l'âge de cinquante-trois ans. La noblesse de ses sentiments, la bonté de son cœur, sa modestie et l'aménité de son caractère le firent regarder comme l'un des hommes les plus aimables de son siècle. Ses ouvrages lyriques sont : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus; Cadmus; Alceste; Thésée; le Carnaval; Athys; Isis; Proserpine; le Triomphe de l'Amour; Persée; Phaéton; Amadis de Gaule; Roland; la Grotte* ou l'*Églogue de Versailles; le Triomphe de la Paix* et *Armide*. Les *OEuvres* de Quinault ont été imprimées avec sa *Vie*, Paris, 1739 et 1778, 5 volumes in-12. M. Crapelet a publié ses *OEuvres choisies,* 2 volumes in-8°, 1824.

QUINET (Edgard), né à Bourg (Ain), le 17 février 1803, d'un père catholique et d'une mère calviniste et originaire d'Allemagne, fut d'abord destiné à l'école polytechnique. Malgré le succès d'un premier examen, une insuffisance imprévue dans le nombre des places fit ajourner son admission déjà prononcée. Il fut alors envoyé à Paris, et entra, comme surnuméraire, dans l'administration des finances. Mais, entraîné par sa vocation littéraire, il renonça bientôt à la seconde carrière que sa famille avait choisie pour lui, et à dix-neuf ans, contre le gré des siens, il abandonna le surnumérariat des finances pour se livrer à l'étude du droit.

Au sortir des bancs de l'école, le jeune licencié ne songea pas à faire son début dans le barreau ou dans la magistrature; il publia tout d'abord un opuscule, *le Juif errant*, dans lequel se manifestait déjà la pensée qui forma plus tard le poëme d'*Ahasvérus*.

Une brochure, quel qu'en soit le contenu, est d'une mince ressource pour donner un état à Paris. M. Quinet, qui s'était fait avocat contre le vœu de sa famille, eut quelques jours difficiles à supporter; il les occupa, afin de les alléger, par des travaux opiniâtres et solitaires.

Après deux ans d'épreuves, il sentit le besoin de voyager : il alla en Angleterre. Il devait continuer sa route jusqu'en Amérique; mais un travail commencé l'appela à Heidelberg, où une maladie et diverses circonstances le retinrent plus d'une année (1827-1828). Vers la fin de son séjour dans cette ville, il publia le travail qui l'y avait amené : c'était la traduction des *Idées de Herder sur l'humanité*, ou la *Philosophie de l'histoire*.

Cependant, le désir d'un voyage sollicitait toujours M. Quinet. De l'Allemagne, il écrivit à M. de Martignac pour lui soumettre le projet d'une expédition scientifique en Grèce. L'expédition eut lieu; il fut désigné par l'Institut pour en faire partie, et il revint de son excursion avec un livre, *la Grèce moderne*, qui arrêta sur lui l'attention du public. Il fit ensuite un voyage en Italie (1830-1831), puis en Allemagne, où il séjourna plusieurs années. C'est à Bade qu'il composa tour à tour : *De l'Allemagne et de la Révolution* (1830), brochure politique; *Des Épopées françaises du*

XIIe siècle (1831) : l'auteur, soulevant une vive polémique au sujet de la valeur que l'on contestait à ces épopées, s'efforçait de déterminer les érudits à publier quelques-uns de ces monuments, dont l'importance est aujourd'hui reconnue; *Des Arts de la Renaissance; de l'Église de Bourg* (1835); divers articles insérés dans la *Revue des Deux Mondes*, dont il serait trop long de rapporter la liste, et qui tous ont contribué à faire à M. Quinet un rang éminent et à part dans la littérature contemporaine (1830 et années suivantes); enfin, des ouvrages d'une grande conception et d'une exécution à la fois étrange et magnifique : le poëme en prose d'*Ahasvérus* (1831), les poëmes en vers de *Napoléon* (1836), et de *Prométhée* (1838), *l'Allemagne et l'Italie* (1836), relation de voyage, qui, sous une forme poétique moins ambitieuse, a le mieux révélé les qualités littéraires de M. Quinet.

L'auteur, dont nous venons d'indiquer les écrits principaux, avait acquis dans le public la place réservée à un esprit très-original, à une imagination très-puissante, l'une et l'autre servis par des ressources incomparables d'expression, de métaphore, d'harmonie. Le gouvernement crut devoir récompenser un homme voué au travail de la pensée et au talent de la forme. En 1838, après la publication du *Prométhée*, M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, envoya, en Allemagne, à M. Quinet la croix de la Légion d'honneur, et en 1839, il le nomma professeur de littérature à la faculté des lettres de Lyon. M. Quinet s'était préparé à cette nomination par le grade de docteur ès-lettres, qu'il avait acquis, la même année, à Strasbourg.

Les fonctions nouvelles dont M. Quinet se trouva chargé, devinrent pour lui l'occasion d'un changement ou d'un développement particulier.

Quand on s'adresse immédiatement à la foule, un effet est toujours certain : c'est une influence qu'on subit, au lieu de l'exercer. Le professeur croit pouvoir communiquer à un auditoire ses propres préoccupations, c'est l'auditoire, au contraire, qui lui impose ce dont il se passionne lui-même dans sa vie de tous les moments. Le succès est à ce prix dans ce qu'on nomme l'instruction supérieure en France; bien loin d'enseigner, il faut se réduire à n'être qu'un écho des sentiments communs, ou pour le moins la voix d'un parti, la démonstration d'une idée ayant déjà ses adeptes dans le public.

Mis en contact avec cette sympathie populaire, un esprit dominé par l'amour du triomphe comme celui de M. Quinet, n'a point manqué de céder à ce qui entraîne les raisons les plus personnelles et les plus fortes. En 1840, après deux ans d'un enseignement très-applaudi, M. Quinet faisait son entrée dans les questions brûlantes de la politique, desquelles il s'était toujours tenu éloigné. Il publiait coup sur coup deux brochures : 1815 *et* 1840, et une *ode*, en réponse à la *Marseillaise de la paix*, par M. de Lamartine. La France venait de recevoir une insulte de la diplomatie européenne : par le traité signé le 15 juillet 1840 entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, on avait disposé, sans nous et contre nous, du sort de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, et de la province syrienne. Le sentiment national demandait à grands cris la guerre. Entre autres témoignages d'indignation impatiente, nous eûmes les brochures et l'ode belliqueuses de M. Quinet; en outre, plus tard, un article « *Teutomanie*, » par lequel l'auteur semble s'être brouillé avec l'Allemagne, sa seconde patrie. Mais la politique ne devait pas retenir un homme dont toutes les études avaient été spéculatives; d'autres luttes, plus appropriées à son esprit, attendaient M. Quinet.

Après les succès qu'il avait obtenus à la faculté des lettres de Lyon, M. Quinet fut appelé à Paris par le ministère du 19 octobre 1840; on créa pour lui, au Collége de France, une chaire des littératures méridionales; nommé professeur dans cette chaire, il s'y installa, au commencement de 1842, par un beau discours d'ouverture sur la renaissance et sur la civilisation italienne. Au Collége de France, plus que dans tout autre établissement d'instruction supérieure, il est nécessaire d'entrenir le public de ce qui seulement

peut provoquer son intérêt, d'une passion du moment. M. Quinet fit d'abord, dans le pur domaine d'une brillante érudition littéraire, des tentatives auxquelles une curiosité très-puissante ne répondit pas. Mais une passion survint, et il ne tarda pas à s'en saisir; disons mieux, d'être saisi par elle.

M. Quinet est, par ses tendances spéculatives, de l'école de ces philosophes selon lesquels les religions sont des créations et des formes de l'esprit humain. Successives comme le progrès, les religions doivent changer avec lui, et mourir incessamment pour renaître dans des formes toujours plus complètes. A ce titre, d'après ces philosophes, le catholicisme a pris fin; l'esprit qui était en lui l'a quitté pour animer de sa vie une nouvelle création religieuse. Dans le sentiment dont nous parlons, la philosophie elle-même a succédé au catholicisme; elle est la recherche de la synthèse future, et elle tient lieu, en attendant, de cette religion de l'avenir, à la préparation de laquelle elle doit travailler. M. Quinet partage les opinions qui précèdent, ainsi qu'il l'a éloquemment manifesté par plusieurs de ses ouvrages, entre autres par le *Génie des Religions*, publié en 1841, mais surtout par un article sur la doctrine de M. Strauss, relative à Jésus-Christ, article inséré, vers l'année 1837, dans la *Revue des Deux Mondes*. Toutefois, M. Quinet, à cause sans doute des circonstances intimes de son enfance et de sa vie, incline à penser que le protestantisme est, avec la philosophie, en droit de prétendre à l'héritage de la religion catholique. Comme la philosophie, le protestantisme, par son libre examen, est une recherche continuelle. Mais mieux que la philosophie, le protestantisme convient aux masses, à qui il offre tout d'abord une foi et une transition nécessaire du catholicisme à la religion de l'avenir. Conséquemment à ces idées, M. Quinet semble admettre que le catholicisme est mort ou doit mourir, mais que jusqu'à une création religieuse de la philosophie, le protestantisme, en se généralisant, peut seul le remplacer.

Dans l'année 1843, à propos d'une discussion entre l'Université et le principe de la liberté de l'enseignement, une polémique très-violente s'est élevée dans le public, relativement au clergé catholique, dont on conjecture que l'admission du principe de liberté favoriserait particulièrement l'intérêt en France. Les amis du clergé et ses ennemis ont formé deux partis contraires; les premiers se prononcent pour la liberté de l'enseignement, les seconds combattent pour le droit de l'Université à enseigner seule en France au nom de l'État.

Telle est la discussion dans laquelle M. Quinet s'est jeté de nos jours avec une énergie très-remarquable de talent et d'audace. Agrandissant le débat, ou plutôt touchant à ses réalités, M. Quinet ne lutte pas pour l'Université elle-même contre le principe de la liberté de l'enseignement; ce qu'il combat, c'est le jésuitisme, l'ultramontanisme, la religion, le clergé, nommément l'Église catholique elle-même. Cette Église peut avoir aujourd'hui des adversaires plus habiles, plus rusés, plus puissants; elle n'en a pas un plus ardent, plus ouvert et plus implacable que M. Quinet. Et, nous devons l'ajouter pour l'instruction des historiens futurs de notre temps, ce qui distingue la polémique de M. Quinet, quant à ces tendances immédiates, c'est le protestantisme, en quelque sorte tenu et montré en réserve pour succéder dans notre pays aux destinées et à l'action du catholicisme. Le professeur rencontre les applaudissements d'une grande foule dans sa voie d'agression religieuse, et la publication « *des Jésuites*, » ainsi qu'une *Lettre à M. l'archevêque de Paris*, ont étendu pour lui, en dehors du Collége de France, le bruit de ce périlleux succès.

QUINETTE (Nicolas-Marie) était, en 1789, procureur ou notaire à Soissons, sa ville natale. Nommé député à l'Assemblée législative par le département de l'Aisne, il prit place au côté gauche, demanda, en 1792, que les biens des émigrés fussent séquestrés, appuya vivement la motion de la mise en accusation du duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle du roi, et fut membre de la commission chargée de surveiller et de diriger les ministres

nommés après le 10 août. Réélu à la Convention nationale, il fut un des premiers *représentants du peuple* envoyés aux armées, devint, à son retour, membre du comité de salut public, et fut l'un des quatre commissaires envoyés à l'armée de Dumouriez pour faire arrêter ce général. On sait que Dumouriez fit saisir lui-même les commissaires, et les livra aux ennemis, en passant dans leurs rangs. Quinette échangé en 1795, avec ses collègues, contre la fille de Louis XVI, revint à Paris, entra, en 1796, au Conseil des Cinq-Cents, en sortit l'année suivante, fut nommé ministre de l'intérieur en 1799, et préfet de la Somme en 1800, sous le gouvernement consulaire. Bonaparte le fit ensuite conseiller d'État pour la section de l'intérieur, et créa pour lui une direction générale de la comptabilité des communes et des hospices. En 1814, Quinette donna son adhésion à la déchéance de l'empereur, qui, toutefois, pendant les cent jours, le nomma pair de France et commissaire extraordinaire dans les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure. Après la seconde abdication de Napoléon, Quinette fut appelé par Fouché à faire partie du gouvernement provisoire. Il fut banni en 1816, par la loi dite d'amnistie, et se retira à Bruxelles, où il mourut en 1821.

QUINEVILLE. Petit village situé à deux lieues de Valogne, dans le département de la Manche. On y remarque une sorte de tour surnommée *la cheminée de Quineville;* elle est creuse à l'intérieur, sans aucune trace de plancher ni de séparation; ce monument, dont la hauteur est de 37 à 38 pieds, n'est, selon M. de Caumont, qu'une cheminée du douzième siècle; d'autres antiquaires y ont vu un phare ou une reclusérie.

QUINGEY, petite ville de l'ancienne Franche-Comté, auj. chef-lieu de canton du dép. du Doubs, pop. 1,000 hab. Elle était fortifiée au douzième siècle, et elle obtint en 1300 une charte de commune. Elle fut brûlée en 1459 et en 1478. Le marquis de Villeroy la prit d'assaut et la brûla de nouveau, en 1636 (*).

C'est la patrie de Calixte II, élu pape à Cluny, en 1115.

QUINZE-VINGTS. Avant le treizième siècle, les aveugles indigents formaient une sorte de corporation, dont les membres n'avaient d'autres ressources que les secours qu'ils obtenaient individuellement de la charité publique. Ce fut saint Louis qui, en 1254, fonda, pour trois cents (quinze-vingts) de ces malheureux, l'asile dont nous nous occupons. L'opinion la plus accréditée est que cette fondation fut faite en faveur de 300 chevaliers à qui les Sarrasins avaient crevé les yeux, et que le roi avait ramenés en France au retour de sa première croisade. Quelques auteurs pourtant, notamment Sainte-Foix dans ses *Essais sur Paris*, et Hurtaut dans son *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, contestent aux Quinze-Vingts primitifs leurs titres de noblesse. Le premier cite, à l'appui de sa thèse, quelques vers de Rutebeuf, dans lesquels ce poëte, contemporain du fondateur, peint les hôtes de l'hospice royal sous des couleurs qui ne lui paraissent pas devoir convenir à des chevaliers :

« Li roix, *dit-il*, a mis en un repaire,
Mais je ne sais pas pourquoi faire,
Trois cents aveugles tote à rote.
Parmi Paris en va trois paires,
Tote ior ne finent que braire. »

Quoi qu'il en soit de ces opinions au sujet de la condition des premiers Quinze-Vingts, ce fut bien saint Louis qui acheta, de l'évêque de Paris, un terrain dit Champourri ou le Champpourri, à l'effet d'y construire un hospice pour 300 aveugles. L'emplacement, qui à cette époque était entouré de bois, se trouva, plus tard, borné par les rues Saint-Honoré et Saint-Nicaise. Eudes de

(*) On trouve dans l'*État de la France*, par Boulainvilliers, une note curieuse sur ce bourg, où résidait encore un inquisiteur à la fin du dix-septième siècle. « Il ne reste plus en France qu'un vestige de l'inquisition, dans le village de Quingey, où un dominicain, qui y vit d'un petit hospice, porte le nom de *Pape de Quingey*. Tout son pouvoir est, Dieu merci, restreint à donner permission de lire les livres prohibés. Avant la conquête de la Franche-Comté, ce petit *pape de Quingey* fit briller plus d'une fois par feu clair et vermeil le pouvoir de l'inquisition. »

Montreuil, architecte ordinaire du roi, fut chargé de diriger les travaux. L'église fut placée sous l'invocation de saint Remi. En 1260, les bâtiments n'étant point encore achevés, le pape Alexandre IV accorda des indulgences à ceux qui visiteraient le nouvel hospice. Les successeurs de ce pape se montrèrent également favorables à la fondation du pieux roi. Clément IV autorisa les administrateurs à faire la quête dans tout le royaume, et, par une bulle de 1265, Clément V recommanda particulièrement aux évêques l'œuvre des Quinze-Vingts. En 1269, saint Louis dota la maison d'une rente de 30 livres parisis, spécialement affectée au potage (*ad opus potagii*, dit le latin vraiment de cuisine de l'ordonnance). Les aveugles allaient dans les lieux publics implorer de la charité des passants le surplus nécessaire à leur subsistance. L'année suivante, le roi établit son archichapelain, ou son grand aumônier, visiteur-né de l'hospice, et il lui attribua exclusivement la nomination aux places vacantes. En 1309, Philippe le Bel, par une ordonnance datée de Passy, prescrivit aux Quinze-Vingts de porter sur leur habit une fleur de lis de cuivre, tant pour rappeler l'origine de l'institution, que pour les distinguer des autres corporations d'aveugles, qui existaient encore. En 1343, Pierre des Essarts fit don à l'hospice d'un domaine qu'il possédait dans le voisinage ; on nommait ce domaine l'*hôtel des Tuileries*, et il est assez probable qu'il a fourni l'emplacement et le nom du palais des rois de France.

L'hospice renfermait dans le principe 300 aveugles; mais, peu après la fondation, le personnel se trouva réglé ainsi qu'il suit, savoir : 140 frères aveugles, avec 60 frères voyants pour les conduire, et 98 sœurs, tant aveugles que voyantes, ce qui, avec le chef de l'hospice, qu'on designait par le titre de *Maître*, et le *portier*, formait le nombre primitif de 300.

Par bulle du mois de novembre 1411, Jean XXII exempta cette maison de la juridiction épiscopale.

Dans un règlement général, dressé par Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, et homologué au parlement le 7 septembre 1522, on voit que les frères aveugles des Quinze-Vingts s'assemblaient toutes les semaines en chapitre, sous la présidence d'un des sept administrateurs ou gouverneurs de l'hospice, pour delibérer sur les affaires de la communauté, et que, lors du chapitre général, qui se tenait chaque année à la Saint-Jean, ils procédaient eux-mêmes, par voie d'élection, à la nomination de leurs officiers, qui étaient désignés par les titres divers de *ministre*, *jurés*, *receveurs* et *procureurs*. Les gouverneurs et le maître étaient seuls nommés directement par le grand aumônier. Les délibérations du conseil des gouverneurs, auquel douze frères aveugles avaient le droit d'assister, ressortissaient immédiatement au parlement. Le même règlement prescrivait aux frères et aux sœurs l'observance des devoirs religieux. Enfin, la communauté était instituée héritière des membres décédés. Avec toutes leurs distinctions et leurs priviléges, les Quinze-Vingts continuaient à mendier. En 1656, on leur permit de quêter à la porte des églises, et l'année suivante, par privilége encore, il est vrai, on les autorisa à faire la quête dans l'intérieur. En 1720, le roi se déclara même membre d'une confrérie formée, depuis plus d'un siècle, dans l'église des Quinze-Vingts, sous le titre de confrérie de la Sainte-Vierge, de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, et, à son exemple, la reine, les princes et tout ce qu'il y avait de considérable à Paris s'y firent associer.

Sous l'administration du cardinal de Rohan, l'hospice royal des Quinze-Vingts fut, par lettres patentes du 31 décembre 1779, transferé dans l'hôtel des ci-devant mousquetaires noirs, rue de Charenton, où il est encore. Le nombre des pensionnaires fut porté à 800, et leur sort se trouva fort amélioré; mais ces améliorations cachèrent, nous dit Dulaure, bien des dilapidations (*).

(*) « Les Quinze-Vingts présentèrent, le 8 février 1791, à l'assemblée nationale, une pétition pour lui demander justice des malversations du cardinal de Rohan. Cet homme, à qui il fallait de l'argent à tout prix, avait, malgré l'administration de l'hospice, vendu moyennant six millions, des terrains qui en

Un arrêt du parlement, du 14 mars 1783, annexa aux Quinze-Vingts un hôpital de 20 lits, pour recevoir les pauvres malades de la province, qui étaient attaqués de maux d'yeux. On pourrait soupçonner quelque désir de se venger de cette sorte d'empiétement sur son domaine, dans le dernier acte administratif du grand aumônier, au sujet de l'institution qu'on semblait soustraire à son patronage exclusif. Cet acte est une ordonnance de 1785, portant défense de laisser pénétrer dans l'intérieur de l'hospice aucun officier de justice, pour y exercer son ministère, à moins d'une autorisation spéciale.

La révolution fit passer les Quinze-Vingts, comme tous les autres établissements de bienfaisance, sous l'autorité séculière. Un arrêté du Directoire, daté de 1797, leur donna une nouvelle organisation, qui fut consacrée par la loi du 23 ventôse an IX. Cet hospice passa alors dans les attributions du ministre de l'intérieur, et l'institution des Jeunes Aveugles y fut annexée. En 1815, les deux établissements furent séparés, et les Quinze-Vingts se trouvèrent replacés sous l'autorité du grand aumônier. Ils sont rentrés dans le département du ministre de l'intérieur, en 1830. Cette maison n'est point soumise à l'administration des hôpitaux de Paris, mais est classée parmi les établissements généraux de bienfaisance. Elle reçoit des aveugles de tous les départements. Les seules conditions pour l'admission sont la cécité absolue et l'indigence. Outre ses 300 internes, l'hospice a encore 700 pensionnaires externes, qui viennent, d'après leur rang d'inscription, occuper les places vacantes à Paris, au fur et à mesure des décès des *Quinze-Vingts* titulaires.

valaient plus de sept; mais un pot-de-vin de près de trois cent mille francs et un dixième dans la propriété l'avaient disposé à accorder de si belles conditions pour un marché où il était à la fois vendeur ou acquéreur. Enfin, il ne rendit aucun compte du prix de cette acquisition; de sorte que l'hôpital des Quinze-Vingts se trouva complétement ruiné par ces prévarications. Il destitua ensuite arbitrairement deux administrateurs, qui réclamèrent contre ses opérations. Le parlement intervint en faveur des opprimés ; mais une déclaration du conseil lui imposa silence. Rohan ne devait pas rencontrer la même indulgence dans l'assemblée nationale. Les scandales de son administration furent dévoilés au grand jour, et, le 7 avril 1791, un décret lui ordonna de rendre ses comptes. » *Biographie universelle* des frères Michaud, art. ROHAN, t. XXXVIII, p. 448.

R.

Raab (bataille et prise de). Dans la campagne d'Autriche de 1809, l'aile droite de la grande armée, marchant, sous les ordres du prince Eugène, à la poursuite des corps autrichiens commandés par l'archiduc Jean, qui s'étaient retirés en Hongrie, les rencontra le 13 juin établis sur les hauteurs qui masquent la ville de Raab. Le prince Eugène employa le reste de la journée à reconnaître cette position; et, le lendemain 14, double anniversaire des victoires de Marengo et de Friedland, il ne craignit point, avec 36,000 hommes au plus, d'en attaquer 60 et quelques mille. L'archiduc avait sa droite au village de Szabadhegi, son centre à celui de Kismegyer, et sa gauche aux marais situés du côté de Wesprim. Une nombreuse cavalerie légère était disposée sur le front de cette ligne, et un corps de 1,200 hommes d'élite occupait comme avant-poste une vaste ferme qu'on avait crénelée et retranchée avec soin, et dont un ruisseau profond mouillait les murs.

Les Français ouvrirent le feu vers onze heures du matin. Tandis que la division Seras se portait sur la ferme dont il vient d'être parlé, la cavalerie légère du général Montbrun, attaquant celle des Autrichiens, l'obligea de démasquer le front de leur infanterie. Alors les généraux Valentin, Durutte, Severoli et Baraguay d'Hilliers s'avancèrent, le premier sur Kismegyer, les trois autres sur Szabadhegi; une action très-vive s'engagea devant ces deux villages, et nos troupes, après de grands efforts, parvinrent à s'y établir. Quant à Seras, il avait échoué dans trois attaques successives contre la ferme, et il ne s'était dégagé qu'avec la plus grande peine des fondrières environnantes; mais, une fois hors de ce mauvais pas, il fondit avec tant d'impétuosité sur les troupes ennemies qu'il avait à sa droite, que l'archiduc, pour les soutenir, dut lancer deux régiments de cavalerie. Seras allait être replié; mais Montbrun, accourant avec le septième et le neuvième de hussards, reçut la charge avec fermeté et la repoussa. Toute la cavalerie autrichienne donna alors, et Montbrun, assailli par des forces aussi considérables, fut contraint de se retirer sur la division de dragons du général Grouchy. Toutefois, il rétablit bientôt le combat, et par plusieurs charges habilement conduites, il parvint à séparer la cavalerie des Autrichiens de leur infanterie, que Seras pressait de nouveau, et qui tarda peu à opérer un mouvement rétrograde. Puis, pendant que la cavalerie fuyait, Montbrun vint tenir l'infanterie en échec, et Seras, renforcé de la brigade du général Roussel, retourna attaquer la ferme. Enlever ce poste était indispensable pour assurer le succès de la journée. On échoua encore une fois, mais un cinquième et dernier assaut obtint une complète réussite, et dès lors Seras et Montbrun précipitèrent la retraite de toute l'aile gauche et d'une partie du centre de l'archiduc.

Que se passait-il cependant, sur le reste de la ligne? L'ennemi, que nous avons vu abandonner Kismegyer et Szabadhegi, s'était rallié; puis, concentrant tous ses efforts sur le second de ces deux villages, il était parvenu à s'y rétablir. Attaqué de nouveau par nos troupes et défendu par les Autrichiens avec une égale opiniâtreté, Szabadhegi fut tour à tour perdu et repris jusqu'à trois fois. La division Severoli venait encore d'en être chassée, et elle se retirait assez en désordre, lorsque le prince Eugène la fit soutenir par la division Pacthod de la réserve. Ce renfort rendit la confiance aux bataillons qui pliaient, et les deux divisions réunies, se précipitant à qui mieux mieux sur les colonnes autrichiennes, les mirent définitivement en déroute après quatre heures d'un combat sans relâche.

La nuit seule arrêta la poursuite de l'armée ennemie, qui se retirait sur tous les points. La perte de l'archiduc s'é-

leva à 3,000 prisonniers et à 4,000 morts ou blessés; celle des Français fut moindre, mais considérable aussi : ils eurent plus de 2,000 hommes hors de combat.

Dès le lendemain 15, le prince Eugène, tandis que le gros de son armée continuait à poursuivre l'archiduc, fit commencer l'investissement de Raab par les troupes de l'aile droite. Le général Lauriston, chargé de la direction du siége, fit sommer le gouverneur d'ouvrir ses portes; puis, sur son refus, il s'occupa immédiatement des préparatifs d'une attaque régulière. La place était revêtue d'une enceinte bastionnée, qu'entouraient des fossés pleins d'eau dont on pouvait étendre l'inondation. On venait d'y faire de grands travaux, et elle devait être défendue par une garnison nombreuse; mais la marche rapide des Français et l'issue de la dernière bataille n'avaient pas permis d'y jeter plus de deux mille hommes. Du 15 au 22, on la canonna avec tant d'activité, que le gouverneur se rendit enfin le 23. Nos troupes y trouvèrent des magasins considérables.

Rabaut-de-Saint-Étienne (Jean-Paul), né à Nîmes en 1743, d'un ministre protestant, embrassa également la carrière ecclésiastique, et fut, en 1788, député à Paris par ses coreligionnaires, pour demander au gouvernement l'abolition des édits qui les avaient privés de l'exercice des droits civils. Cette mission eut un plein succès; et la manière dont Rabaut-de-Saint-Étienne l'avait remplie lui fit, parmi les protestants du Midi, une grande popularité. Bientôt après eut lieu la convocation des états généraux. Un livre qu'il avait publié l'année précédente (les *Lettres à Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*), avait établi sa réputation comme écrivain; ses *Considérations sur les intérêts du tiers état*, qui furent remarquées avec le pamphlet de Sieyès et celui du comte d'Entraigues, parmi la foule immense des brochures que les circonstances avaient fait naître, le désignèrent naturellement aux suffrages des électeurs de sa ville natale. Il vint donc siéger aux états généraux; fut élu président de la députation du tiers chargée de s'entendre avec les deux autres ordres, pour résoudre la question de la vérification des pouvoirs; et, quand les négociations entamées à ce sujet eurent échoué, il fut un de ceux qui proposèrent aux députés des communes de se passer du concours des privilégiés, si ceux-ci persistaient à se tenir à l'écart, et de se constituer en assemblée nationale. Il fut membre du second comité de constitution, et eut une grande part à la rédaction de l'acte constitutionnel; ce fut lui qui fit décréter l'établissement d'une seule chambre législative. Lors de la question du *veto*, il se prononça fortement contre l'opinion de Mirabeau, et pour le *veto suspensif;* enfin, il prit une part active à la discussion des lois sur la garde nationale, sur la gendarmerie, sur les assignats, etc.

Élu, en 1792, député du département de l'Aude à la Convention nationale, il se rangea parmi les membres du parti de la Gironde, y entraîna la plupart des députés calvinistes, sur lesquels il exerçait une grande influence, et contribua peut-être ainsi à donner à ce parti célèbre ces tendances fédéralistes qui, dans tous les temps, furent celles de ses coreligionnaires. Il s'opposa de toutes ses forces à ce que la Convention jugeât le roi, et quand l'assemblée eut adopté cette résolution, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix, et enfin pour le sursis. Nommé ensuite membre de la fameuse *commission des douze*, qui le choisit pour son rapporteur, et qu'il défendit avec courage à la tribune, dans les journées de mai et de juin, il fut décrété d'arrestation ainsi que ses collègues, parvint à s'échapper, fut mis hors la loi, se réfugia d'abord dans les environs de Versailles, revint ensuite à Paris, fut découvert chez un ami, arrêté le 4 décembre 1793, traduit au tribunal révolutionnaire, et exécuté dès le lendemain. Ses principaux écrits sont : *Lettres à Bailly sur l'histoire primitive de la Grèce*, Paris, 1787, in-8°; *le vieux Cévenol*, ou *Anecdotes de la vie d'Ambroise Borely*, Londres, 1784, in-8°; *A la nation française, sur les vices de sa constitution*, 1788, in-8°; *Considérations sur les intérêts du tiers état, adressées au peuple des provinces par un propriétaire foncier*, 1788, in-8°,

plusieurs fois réimprimées; *Lettre sur la vie et les écrits de M. Court de Gébelin*, 1774; *Précis de l'histoire de la révolution française*, publié en 1791, et continué par M. Lacretelle le jeune. Rabaut-St.-Étienne avait coopéré à la rédaction de la *Feuille villageoise* et à celle du *Moniteur* jusqu'à la fin de 1792.

Jacques-Antoine RABAUT-POMIER, né à Nîmes en 1744, frère du précédent, et ministre protestant comme lui, fut député par le département du Gard à la convention. Il vota la mort du roi avec sursis, fut un des soixante-treize députés qui protestèrent contre les événements du 31 mai; fut arrêté en conséquence, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il fut ensuite sous-préfet de Vigan, et on l'appela en 1803 pour être l'un des pasteurs de l'Église réformée de Paris. Exilé en 1816 en vertu de la loi dite d'*amnistie*, il fut rappelé deux ans après, et mourut à Paris le 16 mars 1820. On a dit, et il paraît certain que Rabaut-Pomier eut la première notion de la vaccine avant que les Anglais eussent rien écrit sur cette découverte. Une lettre que lui adressait sir James Ireland, de Bristol, datée du 12 février 1811, atteste qu'il avait fait part de ses observations à un Anglais dès l'année 1784, en présence de ce M. Ireland.

RABAUT *jeune*, dit *Dupuis*, frère des précédents, et négociant à Nîmes, partagea les opinions de ses frères et fut proscrit comme eux, en 1793. Député du Gard au conseil des Anciens, en 1797, il s'y prononça en faveur du directoire exécutif; passa au corps législatif en 1799; présida cette assemblée en 1802, et ce fut sous sa présidence que fut voté le consulat à vie. Il fut ensuite envoyé en mission dans le Midi; obtint en 1803 la décoration de la Légion d'honneur, et fut nommé conseiller de préfecture à son retour dans sa ville natale, où il mourut en 1808. On a de lui: *Détails historiques et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus, depuis la réformation jusqu'à ce jour, pour la réunion de toutes les communions chrétiennes*, 1806, in-8°; *Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique à l'usage des églises réformées*, 1807, in-8°.

RABELAIS (François) naquit à Chinon en 1483, selon d'autres, en 1487, d'un père cabaretier ou apothicaire. On n'a qu'un petit nombre de renseignements sur la vie de cet homme célèbre, et la plupart de ces renseignements sont peu sûrs. Il est à peu près hors de doute qu'il s'instruisit de bonne heure dans les lettres latines, grecques, hébraïques; qu'il apprit l'allemand, l'italien, l'espagnol, même l'arabe; qu'il composa des almanachs, des commentaires sur Hippocrate, avant de composer des romans; qu'il courut sans cesse le monde, d'abord cordelier, puis bénédictin, grâce à une bulle de Clément VII; puis défroqué et médecin de Montpellier; puis une seconde fois bénédictin, grâce à une bulle de Paul III; puis enfin chanoine séculier, et curé de Meudon; après une longue suite de déplacements et de changements d'état, causés par son humeur inquiète et remuante et par ses démêlés avec les moines, il mourut à Paris en 1553, célèbre dans toute la France par ses livres de *Gargantua* et de *Pantagruel*, qui lui avaient attiré les applaudissements des savants, du peuple, et des courtisans, et la protection de deux rois, François Ier et Henri II.

Voilà tout ce qu'on peut rapporter avec certitude de la vie de Rabelais. Quant aux détails qu'on trouve dans certains récits, leur authenticité est fort suspecte. Est-il vrai que, dans un de ses voyages en Italie, Rabelais, admis à baiser la mule du pape, ait, en baisant la mule, saisi la jambe, et fait tomber à la renverse le saint-père au milieu des cardinaux confondus? Est-il vrai qu'un jour, dans une ville d'Italie, il se soit mis dans une niche à la place d'un saint de bois doré, et, s'y tenant immobile, ait reçu en riant sous cape les vœux et les offrandes des gens de l'endroit? Faut-il croire qu'en mourant il se fit affubler d'un *domino* pour parodier la parole de l'Évangile, *beati qui in Domino moriuntur*, et qu'avant de rendre le dernier soupir, il s'écria: « Je m'en vais chercher un grand peut-« être: tire le rideau, la farce est jouée? » Dans l'absence de toute preuve satisfaisante à l'appui de ces anecdotes et d'autres semblables, il est permis de

croire que ce sont là des traits inventés par le peuple ou par les biographes, pour appareiller la vie de l'écrivain avec le caractère de ses ouvrages. Il est fort possible que cette biographie bouffonne, dans laquelle Rabelais ne cesse de s'enivrer et de faire mille tours grotesques ou sacriléges, ne soit qu'une légende inspirée par la lecture des exploits de frère Jean des Entommeuses et de Panurge.

Il entre bien des ingrédients divers dans la composition du livre de Rabelais : on y trouve de la satire de mœurs, soit directe, soit dissimulée sous forme d'allégorie ou d'allusion; du pamphlet politique ou philosophique; du conte fantastique, du conte bouffon, et du conte obscène. Rabelais réclame contre l'ignorance et la corruption des juges, quand il met en scène ce Bridoye qui décide les procès par le sort des dés, et n'en juge pas plus mal. Il personnifie la paresse et la luxure des moines dans ce frère Jean qui a horreur des livres, et qui pense que pour vivre à son aise et faire son salut, il n'est rien de tel que bien manger, boire d'autant et dire toujours du bien de M. le Prieur. Il se moque des médecins, quand il promène dans l'estomac de Gargantua les valets que le géant a avalés avec des pilules, et leur y fait découvrir et sonder bien des lieux souterrains. « dont la médecine ne s'embarrasse guère. » Il se moque des pédants, quand il fait redemander par *Janotus à Bragmardo*, dans un discours en *baroco*, les cloches de Notre-Dame enlevées par Gargantua, pour servir de clochettes à sa mule. Mais la satire politique éclate dans la scène où les conseillers de Picrochole proposent la conquête du monde à leur aventureux et fanfaron monarque, et dans celle où Gargantua, faisant venir devant lui les gens de Picrochole vaincu, les condamne pour toute punition à travailler aux presses d'imprimerie qu'il a récemment établies dans ses États. Faut-il citer des traits de satire philosophique? écoutez Grandgousier, se moquant de la crédulité des cinq pèlerins qui vont à Saint-Sébastien de Nantis pour se préserver de la peste; choisissez au hasard parmi les faits et dits du hardi et joyeux penseur Panurge. Cependant Rabelais est bien loin de cacher toujours une idée sérieuse sous les frivolités ou les bouffonneries de son récit. En mille endroits la fantaisie seule domine : les détails de l'enfance de Gargantua, le voyage dans *l'île des lanternes*, la conquête de la *dive bouteille*, ce sont là des fantaisies burlesques, ou bachiques, ou voluptueuses, dans lesquelles il n'entre aucune arrière-pensée de satire ni d'enseignement; ce sont les ébats d'une imagination très-gaie, très-capricieuse, un peu folle. Trop souvent la gaieté dégénère en cynisme, la bouffonnerie tourne à l'ordure; et l'on est étonné de voir tout à coup ce penseur satirique, ce philosophe hardi, qui donnait tout à l'heure, sous une forme si piquante, de si hautes leçons, se complaire à tracer des tableaux repoussants d'indécence, s'appesantir sur des détails immondes, et tenir, en quelque sorte, école de crapule et d'obscénité.

Rabelais demande lui-même à ses contemporains et à la postérité de ne pas s'en tenir à la lettre en lisant son livre : il nous recommande *d'ouvrir la boîte pour en tirer la drogue, et de briser l'os pour en sucer la moelle*. Mais en même temps il déclare qu'il y a une limite aux interprétations. Il nous avertit du danger d'*extravaguer* en raffinant sur le sens, et à ce propos il se moque de ces commentateurs de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, toujours occupés à lever des voiles; il rappelle la folie de je ne sais quel moine, qui s'était avisé de reconnaître dans les métamorphoses d'Ovide les sacrements de l'Évangile.

Cet avertissement de Rabelais aurait dû être toujours présent à la pensée des critiques qui ont entrepris d'expliquer les intentions satiriques ou philosophiques de son livre. Faute de s'en souvenir, plusieurs d'entre eux ont été conduits par la manie de l'interprétation à voir dans ce roman si divers et si multiple, toute une allégorie rigoureusement et méthodiquement composée. Selon eux, chaque personnage aurait son correspondant dans l'histoire, et se rattacherait constamment à ce modèle réel par des ressemblances habilement voilées; chaque événement aurait sa signification satirique ou morale,

sa portée sérieuse. Grandgousier serait Louis XII; Gargantua, François I[er]; Pantagruel, Henri II; Bringuenarilles, Charles-Quint; le grand dompteur des Cimbres, Jules II; Gargamelle, Anne de Bretagne, etc., etc. On a donné ainsi une clef complète de Rabelais. Mais pousser jusque-là l'interprétation, c'est, comme il le dit lui-même, *extravaguer*. A quoi bon une clef complète, lorsqu'en beaucoup de parties il n'y a point de portes à ouvrir? En mille endroits, Rabelais écrit pour s'amuser et pour amuser les autres, non pour censurer ni pour instruire : tel de ses héros, qui, pendant quelque temps, a été la parodie d'un personnage réel, se met ensuite à agir et à parler pour son propre compte, et n'est plus qu'une figure de fantaisie faite pour étonner l'imagination ou provoquer l'hilarité du lecteur. En vain les critiques veulent rendre un compte méthodique et suivi de toutes les inventions de Rabelais : avec son génie capricieux, déréglé, fantastique, il leur échappe de toutes parts.

La composition du *Gargantua* n'a pas dû coûter beaucoup de travail à son auteur, puisque, comme on vient de le dire, cette œuvre n'est assujettie à aucun plan, ne rentre dans aucun genre déterminé, et se forme des éléments les plus divers, rassemblés avec très-peu de souci de l'ordre et de la logique, par l'esprit le plus indépendant et par l'imagination la plus capricieuse. Ce qui a été dans le *Gargantua* l'objet d'un travail patient et consciencieux, c'est le style. Ce conteur décousu, vagabond, extravagant, qui jette pêle-mêle à la tête du lecteur ses souvenirs, ses observations, ses fantaisies, est partout un écrivain artiste. Aucun effort, aucun soin ne lui coûte pour polir, pour enrichir la langue encore informe que lui fournit l'époque où il vit. Même dans les passages où sa pensée se donne le plus de licence, même dans les pages les plus honteusement obscènes, il ne laisse pas de soigner l'expression, le tour, la cadence : il parvient plus d'une fois à relever l'indécente bassesse des idées et même des termes par l'ingénieuse élégance du style. Comme Aristophane et Plaute, il sait par là, jusque dans les écarts les plus cyniques de sa gaieté, se faire accepter et même goûter des plus délicats. Cet amour du bien dire, ce goût sévère et fin d'éloquence le font triompher en partie des obstacles que lui opposait la langue de son temps. Il parvient à lui donner un degré remarquable de précision, de force et d'éclat. Pour l'enrichir, il emprunte beaucoup aux langues anciennes, surtout au latin : il use de toutes les ressources que lui fournit sa vaste érudition. Mais il sait ordinairement s'approprier, s'assimiler ce qu'il emprunte; mais il a soin d'adapter au génie du français les expressions ou les tours qu'il prend à l'antiquité. Plus prévoyant et plus sage que ne le sera Ronsard et la *Pléiade*, il voit très-bien l'écueil de l'imitation, et s'en tient prudemment éloigné. Lui-même signale quelque part à ses contemporains le danger des emprunts trop directs et trop multipliés aux langues anciennes. Il se moque ingénieusement de ces érudits au langage farci d'expressions latines-françaises, dans cette scène où un écolier de l'université, interrogé par Pantagruel sur la manière dont les étudiants de Paris passent leur temps, lui répond : « Nous « transfretons la Sequana au dilucule « et crepuscule : nous deambulons par « les compites et quadrivies de l'urbe : « nous despumons la verbocination latiale, et comme verisimiles amorabonds, captons la benivolence de « l'omnijuge, omniforme et omnigène « sexe feminin,... puis cauponisons es « tabernes,... et si par forte fortune « y a rareté ou pénurie de pecune en « nos marsupies, et soyent exhaustes « de métal ferruginé, pour l'escot nous « dimittons nos codices et vestes oppignerées, etc. »

RABUTIN. *Voy.* BUSSY.

RACAN (Honorat de RUEIL, marquis de), né en 1589, à la Roche-Racan, en Touraine, d'un maréchal de camp des armées du roi, reçut une éducation toute militaire, et prit même une telle aversion pour la langue latine, qu'il ne put jamais, dit-on, retenir le *confiteor*. Il fut nommé, en 1605, page de la chambre du roi, et fit chez le duc de Bellegarde, son cousin, la connaissance de Malherbe, dont il devint le disciple et l'ami. Il entra ensuite dans la carrière des armes, et il s'y distingua; on lit dans la *Vie de*

Malherbe, qu'à son retour de Calais, où il avait été envoyé au sortir des pages, Racan l'ayant consulté sur le genre de vie qu'il devait choisir, Malherbe lui récita l'ingénieux apologue du Pogge, dont la Fontaine a tiré l'une de ses plus belles fables, *le Meunier, son Fils et l'Ane.* Cette réponse était peu faite pour décider Racan; aussi poursuivit-il pendant quelque temps encore la carrière qu'il avait embrassée. Il parvint ainsi au grade de maréchal de camp; alors il se maria, et le reste de sa vie fut consacré au culte des muses. Racan fut l'un des hommes les plus aimables et les plus galants de la cour galante d'Anne d'Autriche. Son mérite et ses talents comme poëte le faisaient généralement rechercher. Il contait avec grâce, et sa mémoire lui fournissait une foule de bons mots qui rendaient sa conversation très-piquante; mais il avait la manie de tirer vanité de son ignorance, et d'affecter un grand dédain pour les savants. Cependant il ne dédaigna pas d'entrer à l'Académie, dont il fut un des premiers membres; mais il se proclama l'antagoniste des sciences dans un discours prononcé dans une séance de cette compagnie, et qui a été imprimé depuis. Il mourut en 1670, ayant survécu aux hommes, aux mœurs, au langage même qui existaient à la cour dans sa jeunesse, sans néanmoins que la réputation qu'il s'était acquise eût souffert la plus légère atteinte. On a de lui : *les Bergeries*, Paris, 1628, in-8°, ouvrage qui eut une grande vogue et qu'on lit encore avec intérêt. *Lettres diverses* dans le recueil des *Lettres nouvelles* de Faret, 1627, in-8°; *Les sept Psaumes de la pénitence,* 1631, in-8°; *Poésies diverses*, dans les *Recueils de* 1621, 1627, 1633; *Odes sacrées*, dont le sujet est pris des *Psaumes* de David, avec le *Discours contre les Sciences*, 1651, in-8°; *Dernières OEuvres et Poésies chrétiennes*, 1660. Coustelier a publié à Paris, en 1724, une édition des *OEuvres de Racan*, 2 vol. in-12 : il y manque, entre autres choses, les *Mémoires pour la vie de Malherbe*, que Racan avait publiés en 1651, in-12.

Rachel (Mademoiselle), née **Félix**, artiste sociétaire du Théâtre-Français, et déjà, malgré son extrême jeunesse, l'émule de nos plus grandes tragédiennes. L'avénement de Mlle Rachel à la scène tragique a causé en France une sensation profonde et fait presque une révolution dans nos habitudes dramatiques et littéraires. La question depuis longtemps négligée du classique et du romantique sembla sur le point de se raviver et de subir une solution favorable à l'ancienne école. Corneille et Racine, mis en oubli pour les œuvres de l'école moderne, trouvèrent tout à coup, et comme par miracle, une interprète qui les rajeunit, et Paris entier alla battre des mains aux accents inspirés d'une jeune fille en qui s'était révélé sans effort cet art profond et sublime que l'expérience le génie et de longues études ne suffisent pas toujours à donner.

Dans ce temps, qui voit naître et mourir tant de réputations, aucun nom n'a été si rapidement sonné par toutes les trompettes de la renommée que le fut celui de Mlle Rachel; aucune gloire n'a été si vite légitimée que la sienne; comme César, elle pourra dire un jour: *Je suis venue, j'ai paru, j'ai vaincu.* Enfant chétive et inconnue la veille, elle s'éveilla le lendemain reine puissante et applaudie, et la presse entière s'inclina devant cette royauté naissante; royauté poétique qui devait bientôt traiter d'égale à égale avec la plus puissante reine du monde, car on se souvient encore à Paris, où toutes choses s'oublient si vite, du premier voyage que Mlle Rachel fit à Londres, de l'enthousiasme qu'elle y excita, et de ce bracelet offert par la reine d'Angleterre à la jeune tragédienne, avec ces mots tracés en pierres précieuses: *Victoria reine, à Rachel.*

Mlle Rachel, fille d'un pauvre Israélite, fut entraînée vers le théâtre par une vocation irrésistible, mais non vers la scène qu'elle devait illustrer. On assure que, tout enfant, elle allait avec sa sœur chanter sur les places publiques et dans les cafés à Lyon, et que M. Félix, son père, l'avait jugée propre à tenir un emploi au Gymnase et peut-être un jour à l'Opéra-Comique. La pauvre famille juive vint à Paris, et la petite Rachel, placée au Conservatoire par les soins d'un pro-

tecteur officieux, y fit bientôt de rapides progrès dans l'art de la déclamation, qui lui fut surtout enseigné par M. Samson, à la fois bon acteur et spirituel auteur dramatique. La jeune fille débuta ensuite dans le vaudeville, et, contrairement aux prévisions de son père, elle n'y obtint pas d'éclatants succès. Mais elle poursuivait toujours ses études tragiques sous la direction de maîtres éclairés qui devinaient son avenir; et elle débuta enfin aux Français, à peine âgée de seize ans, dans les tragédies de l'ancien répertoire. Elle se trouva là dans son élément, et la pureté de sa diction, la beauté de son geste, la sévère majesté de son maintien, et l'intelligence profonde que, par une sorte d'intuition, elle manifesta tout à coup des nécessités de la scène, la signalèrent bientôt à l'admiration du public.

Depuis, M[lle] Rachel n'a cessé de se fortifier par de sévères et consciencieuses études, et elle a atteint aux dernières limites de son art, à l'âge où d'ordinaire on commence à peine à en connaître les premières ressources. La création du rôle de Phèdre, l'un des plus beaux et des plus difficiles qui existent à la scène, a surtout révélé toute l'étendue et toute la souplesse de ce talent plein de séve et d'originalité.

Mais jusqu'ici, M[lle] Rachel s'est tenue dans les bornes de notre grand répertoire classique, et ses juges les plus sévères l'attendent, pour la juger en dernier ressort, sur le terrain des œuvres modernes, que les exigences de la république de la rue Richelieu, plus encore que la réserve et la timidité de M[lle] Rachel, lui ont peut-être interdit jusqu'ici. Le seul rôle de Judith, qu'elle a créé dans la tragédie de ce nom, n'a pas permis de prévoir l'effet qu'elle pourra produire dans la reproduction des œuvres nouvelles.

Arrivée à sa majorité, M[lle] Rachel, qui a refait la fortune, si ébranlée jusque-là, du Théâtre-Français, en a été nommée artiste sociétaire, et elle est devenue l'une des sommités artistiques de notre époque. Dans la voiture opulente qui, après la représentation du soir, l'emporte jusqu'à son mystérieux hôtel, on aurait peine à reconnaître la pauvre enfant qui, il y a quelques années, chantait, au milieu de la fumée et du bruit, dans un café de province. Mais à Paris on n'acquiert pas impunément, et aussi vite surtout, la gloire et la fortune, ces deux biens si ardemment convoités par tant d'individualités impuissantes. La calomnie, d'autres disent la médisance, s'est acharnée contre M[lle] Rachel, et le mystère de sa vie privée a été indignement livré à tous les vents de la publicité, comme si le public avait à juger de l'artiste autre chose que son talent. Qu'importent les fantaisies, les caprices et les erreurs même de la femme, si la tragédienne est toujours sublime et vraie? Et quel est d'ailleurs l'homme ou la femme du monde sans péché qui oserait jeter publiquement à l'artiste la première pierre?

Nous comprenons mieux une critique plus juste : M[lle] Rachel était accusée d'aller effleurer son talent dans les salons aristocratiques du faubourg St-Germain, et de n'arriver à la scène que fatiguée et privée d'inspiration. C'est là un grave reproche qui a été mérité quelquefois; mais la médisance a singulièrement remédié au mal : depuis que, à tort ou à raison, le voile qui recouvrait les faiblesses de l'artiste a été déchiré par des mains brutales, les anges du noble faubourg ont replié leurs blanches ailes et redouté le contact de la grande tragédienne, tant il est vrai que toujours à quelque chose malheur est bon.

Rachimburgi, Rathimburgi, Regimburgi. Ceux auxquels on donnait ces noms étaient, chez les Francs, des hommes libres comme les *Arimanni* chez les Lombards. « Les Rachimburgi, dit M. de Savigny (*), souvent mentionnés dans la loi salique, le sont également dans plusieurs formules du temps et jusque dans des actes du dixième siècle; les variations d'orthographe sont encore plus nombreuses que pour les *Arimanni;* on trouve *Rachimburgii, Rathimburgii, Racimburgi, Racineburgi, Recyneburgi, Racimburdi, Regimburgi, Raimburgi.* La plupart des érudits font dériver ce mot de *racha* (affaire, procès) ou de *recht* (droit,

(*) *Hist. du Droit romain au moyen âge*, t. I, p. 184.

justice), ce qui présenterait exclusivement les Rachimburgi sous le caractère de juges. M. de Savigni pense, avec le célèbre historien Müller, qu'il vient de l'ancien mot teutonique *rek* (grand, puissant), qui fait la terminaison de tant de noms propres germains et se trouve dans *reich* (riche), en sorte que les Rachimburgi, appelés aussi *boni homines,* seraient simplement des hommes puissants, des notables, les *ricos hombres* des Espagnols.

« Ce nom, bien que quelques savants s'y soient trompés, s'applique évidemment à des hommes libres; il désigne même, tout porte à le croire, les hommes libres en général, les citoyens actifs. Les *Arimanni* lombards siégent dans les plaids ou assemblées publiques en qualité de juges, marchent à la guerre sous les ordres du comte, paraissent comme témoins dans les actes civils; les *Rachimburgi* francs exercent les mêmes droits (*). »

Racine (Jean), le plus parfait des poëtes dramatiques de la France, naquit à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639. Ce nom de Racine, destiné à tant de gloire, appartenait à une famille d'honnêtes bourgeois, depuis longtemps connue dans cette ville, et dans laquelle la charge de contrôleur du grenier à sel se transmettait de père en fils depuis près d'un siècle. Jean Racine n'avait pas encore quatre ans, lorsqu'il perdit son père et sa mère. Son grand-père maternel se chargea de l'élever: mais, fort vieux, et partageant ses affections entre les divers rejetons d'une famille nombreuse, il n'eut pas pour lui cette sollicitude et cette tendresse qui paraissent surtout nécessaires aux orphelins. Plus tard Racine rappelait, qu'assis à la table autour de laquelle le vieillard réunissait, les jours de fête, ses nombreux enfants, il s'était vu souvent négligé et oublié pour les autres, et qu'à peine alors il obtenait quelques regards. Ce que son grand-père fit de mieux pour lui, fut de l'envoyer au collége de Beauvais, où il y avait des maîtres instruits. Il y resta jusqu'à seize ans. A cette époque la mort de son grand-père le fit passer sous une autre tutelle : sa grand'mère et sa tante Agnès, toutes deux religieuses de Port-Royal, le firent sortir de Beauvais pour le placer près d'elles dans l'école qu'avaient ouverte pour un petit nombre de disciples, les savants hommes retirés dans cette pieuse maison.

Le nouvel écolier étonna ses maîtres par la rapidité de ses progrès dans toutes les parties de ses études, surtout dans le grec, dont il n'avait reçu à Beauvais que les premiers éléments. Il se fit aimer d'eux par la douceur d'un caractère tendre et déjà sérieux ; mais cette douceur était accompagnée d'une ardeur de sensibilité très-vive, et d'une activité passionnée d'imagination. Souvent l'austère moralité de ses maîtres s'inquiétait, lorsqu'ils le voyaient, le front penché et l'œil étincelant, errer longtemps, un Sophole ou un Euripide à la main, sous les ombrages de l'abbaye. Quelquefois cette curiosité inquiète, ce feu d'imagination dont leur prudence alarmée surveillait en lui les symptômes croissants, lui faisaient chercher en secret des plaisirs proscrits à Port-Royal. On le surprenait faisant des vers; il était fortement réprimandé pour se livrer à ce dangereux passe-temps, et il n'obtenait son pardon qu'en entreprenant de mettre en vers français les hymnes du bréviaire romain. Ou bien on le trouvait un jour lisant à l'écart un texte grec des amours de Théagène et de Chariclée; le sacristain Lancelot lui arrachait le livre et le jetait au feu; mais cette lecture avait si fortement frappé l'âme tendre du jeune homme, que le roman tout entier était resté dans sa mémoire et qu'il riait du soin que prenait son maître d'anéantir un livre dont il n'avait plus besoin.

Le séjour de Racine dans la célèbre abbaye ne fut que de trois années. Ce temps, bien employé, lui suffit pour se mettre en état de lire sans aucune peine, non-seulement tous les auteurs latins, mais les plus difficiles des auteurs grecs; et, avant de sortir de Port-Royal, il avait déjà lu et annoté les meilleurs ouvrages des uns et des autres. Ses études s'achevèrent au collége d'Harcourt, où il vint faire sa logique. Sa famille désirait qu'il se fît avocat ou qu'il se préparât à entrer dans les or-

(*) Guizot, *Essais sur l'Hist. de France*, p. 238.

dres; mais il paraissait n'avoir aucun goût pour ces deux professions. Les premiers moments qui suivirent son entrée dans le monde furent employés à faire des vers et à suivre quelques jeunes gens aimables et dissipés qui lui avaient fait aisément partager leur goût pour le plaisir. Un encouragement inespéré vint donner une nouvelle force à sa passion pour la poésie. Une ode qu'il composa sur le mariage du roi, en 1660, fut montrée à Chapelain, « qui présidait alors sur tout le Parnasse (*). » Celui-ci trouva que les vers en étaient bien tournés, et en dit son avis à Colbert, qui mit l'auteur sur l'état des pensions pour une somme de six cents livres. Alors Racine commença une tragédie qu'il destinait aux comédiens du Marais : elle ne fut pas achevée, et le titre même n'en est pas connu. Chaque pas nouveau de Racine dans un art qui semblait damnable à tout bon janséniste était un coup douloureux pour les habitants de Port-Royal, qui ne perdaient pas de vue leur cher élève. Un sonnet sur la naissance d'un enfant de madame Vitart, qu'il composa dans le même temps, fit frémir pour lui la sœur Agnès et les dévots solitaires.

Il faut dire aussi que, sans tomber dans le déréglement, Racine se livrait avec assez de vivacité aux inclinations de la jeunesse, pour donner à ces pieuses personnes d'autres sujets d'inquiétude plus réels. Un peu plus tard, il écrivait d'Uzès à la Fontaine : « Toutes les « femmes ici sont éclatantes et s'y ajus- « tent d'une façon qui est la plus natu- « relle du monde ; et pour ce qui est de « leur personne,

« Color verus, corpus solidum et succi plenum.

« Mais comme c'est la première chose « dont on m'a dit de me donner de garde, « je ne veux pas en parler davantage ; « aussi bien ce serait profaner la maison « d'un bénéficier, comme celle où je suis, « qued'y faire de longs discours sur cette « matière : *domus mea domus oratio-* « *nis ;* c'est pourquoi vous devez vous « attendre que je ne vous en parlerai plus « du tout. On m'a dit : Soyez aveugle. Si « je ne puis l'être tout à fait, il faut du « moins que je sois muet ; car, voyez- « vous, il faut être régulier avec les « réguliers, *comme j'ai été loup avec* « *vous et avec les autres loups vos* « *compères.* »

Ces derniers mots nous font connaître que ce n'était pas seulement afin de le guérir de la passion de la poésie, mais afin de le retirer d'autres dangers plus sérieux, qu'on priait tant pour Racine à Port-Royal. En même temps qu'on priait pour lui, on lui adressait chaque jour des lettres pleines d'exhortations, de menaces ou d'anathèmes. Il n'en tenait pas grand compte, et continuait à faire des vers : seulement il les faisait en secret, et ne les montrait qu'à des amis dont il était sûr. Pendant une absence de l'abbé Levasseur, il lui écrivait : « Ne pouvant vous consulter, j'étais « prêt à consulter, comme Malherbe, une « vieille servante qui est chez nous, si « je ne m'étais aperçu qu'elle est jansé- « niste comme son maître (*), et qu'elle « pourrait me déceler : ce qui serait ma « ruine entière, vu que je reçois tous les « jours lettres sur lettres, ou plutôt « excommunications sur excommunica- « tions à cause de mon triste sonnet. » Cette crainte et ces précautions, qu'il exagère ici pour plaisanter, étaient tout l'effet qu'avaient produit sur lui les sermons de sa tante et de ses maîtres.

En même temps, il échangeait avec le fidèle Levasseur des réflexions moqueuses sur les événements qui se passaient dans l'intérieur de Port-Royal et auxquels tout le parti était aussi attentif que s'il se fût agi des destinées du monde. Il parle de la douleur inconsolable qu'a causée à sa tante la retraite de celui qui était *son saint père*, ou plutôt, pour parler comme M. Gomberville, *son futur époux*. C'était M. Singlin. « Il n'est plus *dessus* « *le trône de saint Augustin*, et il a « évité par une sage retraite le déplai- « sir de recevoir une lettre de cachet « par laquelle on l'envoyait à Quim- « per. Le siége n'a pas été vacant bien « longtemps. La cour, *sans avoir con-* « *sulté le saint esprit, à ce qu'ils disent,* « y a élevé M. Bail, sous-pénitencier et « ancien confrère du bailli dans la

(*) Louis Racine.

(*) Racine était logé à Paris dans l'hôtel du duc de Luynes.

« société des bourses des Cholets. Vous « le connaissez sans doute, et peut-être « est-il de vos amis. *Tout le consistoire a « fait schisme à la création de ce nou- « veau pape*, et ils se sont retirés de « côté et d'autre, ne laissant pas de se « gouverner toujours par les monitoires « de M. Singlin, *qui n'est plus con- « sidéré que comme un antipape. Per- « cutiam pastorem*, et *dispergentur « oves gregis.* »

Cependant tous ceux qui s'intéressaient chrétiennement à Racine firent un nouvel effort auprès de lui. En même temps qu'on le sermonna de nouveau sur la dangereuse frivolité du métier de poëte, on lui représenta que ce métier était chanceux et n'assurait point son avenir. Cette dernière considération le fit réfléchir plus que la première. Un de ses oncles maternels, chanoine régulier de Sainte-Geneviève à Uzès, en Languedoc, lui donna l'espérance d'un bénéfice, et l'invita à venir demeurer avec lui. Racine fit un violent effort sur lui-même, se décida à un sacrifice qu'il croyait commandé par la raison; et alla passer à Uzès l'hiver de 1661 et le printemps et l'été de 1662.

On a conservé vingt-trois lettres de la correspondance qu'il entretint pendant ce temps avec l'abbé Levasseur, M. Vitart, un de ses cousins, sa femme, *Mademoiselle* Vitart, et la Fontaine, dont il avait fait la connaissance pendant les premiers temps de son séjour à Paris. Ces lettres sont charmantes : il y raconte avec esprit, naturel et grâce, les ennuis de sa nouvelle vie. Pour arriver au bénéfice que son oncle lui faisait espérer, il était nécessaire qu'il se fît régulier. Il étudiait donc, non sans de grands soupirs, la théologie dans la *Somme* de saint Thomas. Vêtu de noir de la tête aux pieds, il assistait aux offices avec son oncle. Comme on avait appris dans Uzès qu'il était auteur d'une ode sur le mariage du roi, récompensée par M. Colbert, les notables du pays le poursuivaient de leurs compliments et recherchaient sa société. Mais il préférait sa solitude à la conversation de ces provinciaux, encore plus arriérés et plus méchants qu'on ne l'est ordinairement dans les petites villes, et dont, en outre, il avait peine à comprendre le langage. « Il n'y a, « dit-il, personne ici pour moi : *Non « homo, sed littus atque aer et solitudo « mera.* » Il aimait mieux, seul dans sa modeste chambre, ou dans quelque promenade écartée, relire l'Arioste ou Sophocle, quand il avait achevé sa besogne théologique, ou ajouter quelques vers à une tragédie commencée sur le sujet de la Thébaïde.

Tous ces détails sur sa vie sont racontés par lui tantôt avec un aimable enjouement, tantôt avec un accent de mélancolie qui attendrit doucement. Il ne se trouve dans ces lettres aucune de ces confidences telles qu'en ont ordinairement à se faire les jeunes gens, et plus que d'autres peut-être, les jeunes poëtes; Racine n'avoue aucune passion ni aucune aventure. Un passage cité plus haut explique son silence sur ce sujet : il voulait se taire par bienséance d'état, et, d'ailleurs, il avait peu de chose à raconter. Mais le jeune étudiant en théologie montre partout une sensibilité vive, et une âme tendre et impressionnable, faite pour connaître cette noble passion qui, profondément ressentie, élève et agrandit l'existence, et donne une heureuse impulsion au génie du poëte. Comment M. Sainte-Beuve a-t-il pu dire que les lettres écrites d'Uzès par Racine étaient froides, et que le poëte, l'homme d'imagination et de sentiment n'y paraissait pas. Sans doute Racine n'y gémit point sur son sort en style dithyrambique; il parle simplement et sobrement de lui-même; il n'analyse point longuement et minutieusement son esprit et son cœur; il ne dresse pas une liste de toutes les impressions qu'il a reçues des hommes et des choses au milieu desquels il vit; il n'envoie à ses amis ni élégies funèbres, ni méditations rêveuses, ni descriptions pittoresques : il leur écrit comme un homme qui donne de ses nouvelles et non comme un poëte monté sur le trépied : qu'y a-t-il là dont on doive s'affliger pour lui? Sa correspondance offre un fonds agréable de naïveté et d'élégance sur lequel viennent se placer, dans l'occasion, des traits saillants d'esprit ou de sentiment, ou d'imagination. Parce qu'on est poëte, faut-il donc être toujours en

scène, et est-on tenu de révéler tout son génie dans les actes les plus simples de la vie, et d'avoir de l'inspiration à propos de tout? C'est assez que le poëte se devine dans ces lettres de Racine. J'aime bien mieux qu'en écrivant des lettres, Racine soit aussi tranquille, aussi modeste, aussi contenu, et qu'il tombe même, par moments, dans le terre-à-terre bourgeois, qui ne peut lui faire perdre la pureté et l'élégance; quand viendra l'heure de faire connaître au public ce qu'il est capable de sentir et de concevoir, il ne lui apportera point des impressions émoussées d'avance par des révélations indiscrètes et fastueuses, des idées obscurcies par l'agitation factice d'un esprit qui veut se montrer à tout propos, une sensibilité usée par une continuelle parade d'inspiration et de génie.

M. Sainte-Beuve s'étonne, en lisant ces lettres, de n'y pas trouver plus de curiosité et de penchant pour ces émotions que fait naître dans les âmes sensibles la contemplation des beautés de la nature, et que les poëtes aiment ordinairement à ressentir, surtout dans les beaux climats. M. Sainte-Beuve est fâché pour Racine que ces lettres écrites à vingt et un ans, sous le ciel du Midi, ne retracent que rarement des impressions de ce genre. Il est vrai que, sauf quelques mots d'admiration pour les bois d'oliviers, voisins de la ville, et une description animée du magnifique amphithéâtre de Nîmes, Racine garde le silence sur les beautés pittoresque du pays qu'il était venu habiter. Mais est-ce un malheur aussi grand que paraît le croire M. Sainte-Beuve? Ce silence peut s'expliquer de plusieurs manières. Ou Racine, mécontent et ennuyé, comme il l'était, de son exil, ne voyait la ville et le pays où il était relégué, qu'à travers son ennui, et n'était pas d'humeur à saisir et à goûter les charmes des lieux qui lui servaient de prison; ou cette petite ville, avec ses environs au sol pierreux, sa campagne brûlée, sans autre verdure que celle des plantations d'oliviers, ses habitants grossiers ou sottement prétentieux, était un séjour moins attrayant et moins inspirateur que M. Sainte-Beuve semble le penser; ou bien, sans médire d'Uzès et de ses environs, qui empêche de croire que Racine n'avait point fermé les yeux aux beaux aspects de cette contrée, qu'il les avait admirés, non pas avec cette curiosité rêveuse et cette minutieuse attention des poëtes pittoresques d'aujourd'hui, mais naïvement, et sans trop analyser l'impression qu'il en recevait, et que, pour cela même, et à cause de sa réserve ordinaire, il n'en dit rien, ou du moins, n'en dit que peu de chose dans ses lettres à ses amis? En vérité, pour tirer du silence de Racine sur ce sujet des inductions fâcheuses sur son imagination et sa sensibilité, il faut se trouver bien à court d'objections sérieuses.

Cependant, tandis que Racine continuait ses études de théologie, en les entremêlant toujours d'essais poétiques, des difficultés imprévues vinrent s'opposer à l'accomplissement du projet que son oncle avait formé pour lui. Le chanoine, dont les affaires étaient dans un assez mauvais état, s'engagea dans des procès qui ne lui permirent pas de résigner son bénéfice à son neveu. Racine se lassa d'attendre une position dont il n'avait accepté l'espérance qu'à contre-cœur; il revint à Paris, décidé à suivre ses goûts et à se livrer sans partage aux travaux vers lesquels sa vocation l'attirait. Il publia d'abord son ode intitulée *la Renommée aux Muses*, qui amena l'attention de la cour et du public sur l'auteur des *Nymphes de la Seine*, qu'on commençait à oublier. Le roi lut cette nouvelle ode avec plaisir, et fit payer au poëte une gratification de six cents livres, *pour lui donner le moyen de continuer son application aux belles-lettres*, comme il est dit dans l'ordre signé par Colbert. Un avantage plus précieux, dont cette mince pièce fut pour lui l'occasion, ce fut la connaissance de Molière et de Boileau. Molière, qui avait donné depuis deux ans *l'École des Femmes*, et qui se préparait à faire jouer *le Misanthrope*, était alors au milieu de sa carrière : Boileau, auteur de quelques satires très-goûtées du public, n'était encore qu'à l'entrée de la sienne. Les éloges qu'ils donnèrent l'un et l'autre à l'ode de Racine furent pour

lui une occasion de les voir, de les consulter sur son art et de se lier avec eux. Il se hâta de terminer cette tragédie des *Frères ennemis,* qu'il avait entreprise pendant son séjour à Uzès. La pièce fut jouée en 1664 et eut quelque succès. L'*Alexandre,* qui suivit de près, en eut beaucoup; l'un et l'autre ouvrage étaient conçus en partie dans ce goût faux que Corneille lui-même, par ses dernières pièces, avait contribué à entretenir dans le public, et offraient de nombreuses traces d'inexpérience et de jeunesse, mais annonçaient un poëte par le style, où les connaisseurs remarquaient dès lors une facilité, une richesse peu communes et une souplesse que Corneille, même dans son plus beau temps, n'avait jamais eue.

L'*Alexandre* brouilla Racine avec Molière; cette tragédie avait d'abord été confiée à la troupe du Palais-Royal, que Molière dirigeait; mais Racine, mécontent des acteurs, leur retira tout à coup son ouvrage, après quelques représentations, et le porta à l'hôtel de Bourgogne. Molière fut vivement blessé de ce procédé, rendu plus sensible encore par le départ d'une de ses meilleures actrices, qui suivit à l'hôtel de Bourgogne l'*Alexandre,* où elle avait un rôle : de là entre les deux poëtes un refroidissement, qui, sans amener entre eux aucune inimitié, mit fin pour jamais à leur liaison. Animé par le succès de l'*Alexandre*, éclairé par les conseils de Boileau, qui ne faisait du reste que seconder le progrès rapide de son esprit, Racine entreprit une nouvelle tâche qu'il acheva en moins de deux ans. En 1667 parut *Andromaque*, son vrai début, puisque c'est le premier ouvrage qui révèle clairement la puissance et le caractère particulier de son génie.

La partie de la vie de Racine qui s'étend d'*Andromaque* (1667) à *Phèdre* (1677), c'est-à-dire depuis son premier chef-d'œuvre jusqu'à sa retraite du théâtre, cette période si remplie et si éclatante, est celle sur laquelle les mémoires du temps et ceux de son fils nous ont transmis le moins de détails. Les dates de ses pièces, et un certain nombre de faits relatifs aux circonstances de leur première apparition sur la scène, aux critiques qui en furent faites, et aux querelles littéraires dont elles furent l'occasion, voilà tous les matériaux qui ont été laissés aux biographes pour cet espace de temps. Du reste, il ne nous est venu presque aucun détail sur la vie intérieure de Racine pendant ces dix années, ni sur les relations qu'il entretint avec le monde en dehors de ses triomphes et de ses luttes d'auteur. On ne peut combler cette lacune en recourant au recueil de sa correspondance, puisque, par un singulier hasard, de toutes les lettres qu'il écrivit pendant cet intervalle de dix ans, aucune n'a été conservée. Louis Racine, quoiqu'il se dise peu instruit des particularités de cette période de l'histoire paternelle, eût pu sans doute nous en révéler plus d'un détail intime qu'il lui était difficile d'ignorer : mais un scrupule de religion et de piété filiale l'a retenu; il n'a pas voulu initier la postérité au secret de ces années d'agitations, de gloire et de faiblesses que Racine lui-même avait condamnées, qu'il avait voulu expier en réformant sa vie et en renonçant au théâtre pour jamais. Par austérité de janséniste et par respect pour le long repentir de son père, arrivé aux chapitres où la postérité eût été si curieuse d'étudier l'âme et le cœur de Racine, il écarte et cherche à oublier lui-même ce qu'il sait; et il jette sur cette précieuse moitié d'une si touchante histoire un voile que nos regards voudraient en vain percer. Nous en sommes réduits à un petit nombre d'indications fugitives, par lesquelles les contemporains, trop peu soigneux de recueillir pour la postérité toutes les circonstances de la vie du grand homme, ont trahi par hasard quelques mots du secret que la piété filiale a gardé. C'est ainsi que madame de Sévigné, dont le gracieux bavardage touche à tout, nous a révélé par quelques indiscrétions malheureusement très-rapides la passion du poëte pour la Champmeslé.

Les souvenirs recueillis sur les rapports du poëte avec le public, les traits et les anecdotes conservés sur la représentation de ses ouvrages et sur ses démêlés avec les auteurs, sont si connus, qu'on juge inutile d'y revenir ici. L'opposition que la ligue des auteurs

jaloux fit au succès de *Britannicus;* les vicissitudes de la comédie des *Plaideurs,* d'abord condamnée par le parterre, puis sauvée par les rires de Louis XIV; la résolution que prit le roi, après avoir vu *Britannicus,* de ne plus figurer dans les ballets de la cour; la lutte entreprise avec Corneille sur le sujet de *Bérénice,* indiqué ou pour mieux dire imposé aux deux poëtes par la duchesse d'Orléans; les critiques de madame de Sévigné sur *Bajazet;* les menées de madame Deshoulières et du duc de Nevers en faveur de Pradon, la concurrence qui s'établit durant quelques jours entre les deux *Phèdres :* tous ces détails ont été lus mille fois, et sont présents à la mémoire de tous les amis des lettres. On n'essayera pas non plus ici de présenter une analyse et un jugement de chacun des ouvrages de Racine. Outre qu'un semblable travail exigerait trop de place, on ne pourrait s'y engager sans s'exposer à des redites sur des beautés depuis si longtemps admirées et tant de fois appréciées. On aime mieux considérer ici d'une vue générale le génie de Racine, et marquer, s'il se peut, les caractères généraux de son théâtre, en recherchant quel but il se proposa, à quelles règles il s'assujettit, et quels procédés de composition et de style il employa.

De même que Corneille, Racine se propose la peinture du cœur humain considéré abstraitement; c'est-à-dire qu'il a pour but de peindre la passion prise en elle-même, isolée du mouvement de la vie réelle, ou du moins séparée de toutes les circonstances, de tous les accidents et de tous les objets extérieurs qui ne sont pas absolument indispensables pour la faire naître et pour l'entretenir. Il ne cherche point à présenter sur la scène un tableau complet de la vie humaine : l'homme, pour lui, est tout entier dans les mouvements de la passion : la tragédie, pour lui, est une analyse du cœur humain présentée sous la forme d'une action très-simple. Par conséquent, il ne cherche pas non plus à faire revivre sur le théâtre une époque historique avec la plupart de ses événements intéressants, avec tous les traits de sa physionomie particulière. Quelques faits donnés par l'histoire ou par la mythologie, quelques événements fictifs ajoutés à ces faits, lui servent à composer le cadre où il place ses quelques personnages. Il s'attache beaucoup moins à mettre sur la scène des hommes qu'à y peindre l'homme; et encore l'homme pour lui n'est-il pas un foyer de passions nombreuses et diverses se succédant, se mêlant, ou se livrant entre elles de bizarres luttes. L'homme, tel qu'il le représente, est lui-même très-simplifié. Chacun de ses personnages n'agit et ne se révèle que par un nombre limité de passions, parmi lesquelles il s'en trouve une plus agissante, plus développée que les autres et destinée à attirer de préférence les regards.

Mais à ce travail d'abstraction dont on vient d'essayer de donner l'idée, le poëte en ajoute un autre dont il importe également de se rendre compte. Il vient de placer ses personnages dans une action simple et dégagée de la plupart des incidents qui s'accumulent dans le tumulte de la vie réelle; il les a encadrés dans une scène non moins simple, qui ne présente aux yeux qu'un petit nombre d'objets et n'emprunte nullement à la vie réelle cette variété de spectacles dont elle est chargée. En même temps il a eu soin de faire ses personnages moins complexes qu'ils ne le sont dans la réalité : il a réduit chacun d'eux à certains traits choisis, qui se subordonnent tous à un trait principal. Maintenant, pour que la transformation qu'il juge nécessaire, soit complète , sur ces personnages ainsi réduits à un petit nombre d'éléments essentiels, il répand un caractère de grandeur, de noblesse et d'élégance, que l'imagination idéale lui a fait concevoir, dont la réalité n'aurait pu lui fournir le modèle. A ces passions distinctes, peu nombreuses, et groupées autour d'une passion principale, qui composent chacun de ses caractères, il prête un langage élevé, pompeux, délicat, qui réunit à la beauté idéale des expressions le charme d'une harmonie divine. S'agit-il de penchants criminels, de passions mauvaises, il adoucit par un art ingénieux l'horreur des excès qu'il est obligé de retracer; il tempère la laideur du mal par l'énergie savante et chaste de la peinture. Non-seulement il se plaît à parer la nature humaine de dehors majestueux, impo-

sants ou aimables : il prend soin de mettre dans les mouvements des passions plus de suite et de conséquence qu'elles n'en montrent dans la réalité, et en quelque sorte une logique plus visible. Il atténue les incohérences et les contradictions les plus vives de leurs crises et de leurs transports : ou, plutôt, il les fait plus conséquentes dans leurs inconséquences, plus rationnelles dans leurs désordres. En un mot, il embellit la nature humaine après l'avoir simplifiée.

L'étude des passions, ainsi entendue, étant le vrai but du poëte, il n'a pas besoin de donner à l'action dramatique une longue durée, ni de la transporter successivement dans différents lieux. En effet, il réduit à peu de chose tout ce qui est extérieur à l'homme, pour considérer l'homme même; et, en étudiant l'homme, il le partage, pour ne le considérer que sous certaines faces essentielles. Il peut donc aisément se dispenser d'étendre son action dans le temps et dans l'espace; on doit donc s'attendre qu'il se soumettra sans hésitation à certaines règles que les érudits lui disent avoir trouvées dans Aristote, et qui y sont réellement, mais non, à la vérité, en toutes lettres. Il accepte sans restriction les règles qui prescrivent l'unité de temps et de lieu, et y conforme exactement tous ses ouvrages. Il ne se fait aucune violence pour les suivre. Il ne cède pas non plus à un respect aveugle et fanatique pour l'autorité d'Aristote. S'il reconnaît ses lois sévères, et s'y assujettit avec une docilité parfaite, c'est qu'elles se trouvent d'accord avec ses propres vues; c'est la nature même du travail qu'il a entre, ris qui le dispose à leur obéir.

Tels sont, si cette analyse est exacte, les principes et les procédés essentiels dont se compose ce qu'on pourrait appeler le système dramatique de Racine.

A ceux qui demanderaient : A quoi bon ce système? Pourquoi simplifier ainsi le tableau de la vie humaine? pourquoi mutiler l'homme? pourquoi, après l'avoir mutilé, le douer de perfections qu'il ne possède point en réalité? Que peut gagner le poëte à rétrécir et à fausser ainsi le point de vue où il place le spectateur? L'art, qui ne peut sans doute être la reproduction exacte de la réalité, doit-il prendre avec elle des liberté aussi hardies? Quels sont les avantages d'une transformation poussée si loin? A ceux qui feraient de semblables questions, il ne serait pas nécessaire d'apporter une longue suite d'arguments pour leur répondre; peu de mots suffiraient pour leur faire voir où sont les avantages de ce système qui les étonne.

Qu'y a-t-il de plus intéressant à contempler sur la scène du monde? Assurément ce sont les sentiments et les pensées de cet être qui est lui-même un petit monde; ce sont les passions de l'homme, c'est le cœur humain. Or, en négligeant ce qui relève particulièrement, dans la vie humaine, de la destinée et de la matière, en détournant ses yeux des événements où l'une se joue, et des spectacles sans cesse renouvelés que présente l'autre, ou, du moins, en ne regardant ces objets que pour y saisir la cause première et les aliments essentiels des passions de l'homme, le poëte se met bien plus à l'aise pour observer, pour approfondir le cœur humain. Il se livrera plus librement, et sans partager son attention, à cette intéressante étude. Voilà quel avantage le poëte trouve à simplifier, comme il le fait, le tableau de la vie humaine.

Mais, parmi les diverses formes que peut revêtir telle ou telle des passions de l'homme, les plus intéressantes à observer, les plus dignes d'être distinguées, méditées, retracées, ne sont-ce pas celles-là qu'on pourrait appeler générales, universelles, éternelles, parce qu'elles sont communes à toute l'espèce, et non particulières à l'individu; parce qu'elles ne changent point selon les temps et les lieux et se retrouvent les mêmes à toutes les époques et chez tous les peuples? Par où la haine, la colère, l'ambition, l'amour; par où les passions doivent-elles être considérées, pour offrir aux esprits sérieux et élevés un digne sujet d'étude, une source profonde de réflexion et d'intérêt? N'est-ce point par ce côté même par lequel elles se rattachent au fond, à l'essence de la nature humaine? N'est-ce point sous ces traits larges et profonds qu'elles ont invariablement conservés à travers toutes les vicissitudes

du genre humain, et que sans doute elles ne perdront jamais? Or, le poëte pourrait-il aisément reproduire ces traits permanents et universels de la passion; lui serait-il facile ou même possible de s'élever jusqu'au plus haut degré de vérité générale dans la peinture du cœur humain, s'il portait sur la scène l'homme tout entier, l'homme avec ses mille passions, avec cette foule de besoins et de caprices qui l'agitent en sens divers, et en font un être si complexe, si ondoyant, et, souvent, si obscur et si indéchiffrable à lui-même; ou s'il se bornait à retrancher quelques traits de ce tableau confus, avant de le peindre? Comment démêler et faire démêler aux autres les lois de ce chaos? Tandis que tant d'éléments divers s'agitent à la fois sous son regard, comment le poëte pourrait-t-il séparer ce qui est éternel et absolu de ce qui est relatif et variable, et saisir la vérité immuable à travers la vérité fugitive? Comment une analyse dispersée sur un tout si vaste et si mobile, pourra-t-elle être vraiment profonde, infaillible? Le poëte a conscience de cette difficulté, et il prend pour l'éviter un moyen énergique: il sépare l'homme en deux: il l'envisage sous certaines faces importantes, et détourne ses yeux de tout le reste. L'homme qu'il nous présente dans chacun de ses personnages est une abstraction: c'est un être simple, auquel il a assigné certaines passions peu nombreuses, rattachées autour d'une passion principale et prédominante. Sur ce fond plus simple il peut creuser davantage. Ce procédé lui permet d'atteindre à cette profondeur d'imitation et à cette généralité de vues qui sont le but le plus élevé de l'art dramatique. Voilà quel avantage il trouve à simplifier, comme il le fait, la nature humaine.

Enfin est-il vrai, ou non, qu'il y ait en nous un penchant prononcé à concevoir, tantôt un monde exempt des crimes et des souffrances de celui-ci, séjour de vertu et de bonheur, tantôt aussi un monde semblable au fond à celui-ci et soumis aux mêmes lois, mais, dans ses imperfections, moins triste, moins repoussant, moins hideux que le nôtre; plus grand, plus majestueux dans le mal comme dans le bien; débarrassé de toutes ces incohérences, de toutes ces petitesses et de toutes ces difformités de détail qui affligent nos regards; décoré en toutes choses, dans le bonheur comme dans les souffrances, dans les bonnes passions comme dans les mauvaises, de grandeur noble et simple, d'ordre, de décence et d'élégance? Ce dernier rêve ne se présente-t-il pas sans cesse à la pensée fatiguée, attristée par tant de ridicules et de souillures qui nous entourent? Ce besoin est aussi profond qu'il est noble et élevé. Il n'est pas moins profond que cet instinct contraire qui nous fait applaudir à l'imitation du réel. C'est pour le satisfaire que le poëte transporte ses personnages dans une sorte de région supérieure où tout en eux s'empreint de majesté, de simplicité et de délicatesse. Voilà quel avantage il trouve à embellir, comme il le fait, la nature humaine.

On vient d'expliquer les avantages divers de la tragédie, telle que Racine l'a conçue et pratiquée. Mais, à l'auteur dramatique engagé dans cette voie, s'offre une grave difficulté, un péril immense.

Il est à craindre que cette scène dont le mouvement et l'aspect sont si simples ne paraisse vide. Il est à craindre que ces personnages, créés par une décomposition réfléchie de la réalité, ne paraissent immobiles et sans vie. Il est à craindre que cette noblesse et cette élégance dont le poëte les a revêtus ne paraissent un emphatique mensonge, une vaine décoration jetée sur des abstractions mortes, sur des fantômes insensibles. Ainsi au bout de cette interprétation hardie de la nature humaine, il se rencontre un formidable écueil. Tandis que pour représenter l'homme plus dignement et avec une vérité plus profonde, le poëte le mutile et l'embellit, il risque de tarir en lui les sources de la vie, et d'affaiblir d'une parure mensongère un automate glacé.

C'est là ce qui rend, dans le genre de la tragédie classique, le succès si difficile et si rare; et c'est là où triomphent le génie et l'art de Racine. Dans l'analyse qu'on vient de faire des caractères généraux de son théâtre, a-t-on rien avancé qui ne puisse s'appliquer à

Andromaque, à Néron, à Roxane, à Phèdre, à Joad, à tous ses personnages principaux et secondaires? Des gens attentifs voient aisément tout ce que ces créations des poëtes ont de plus et de moins que l'homme réel. Certes, la simplicité de leur nature, l'élégance surhumaine de leurs proportions, et la nudité du fond sur lequel elles se détachent, sont des choses frappantes pour tous. Andromaque, Agrippine, Roxane, ne nous représentent ni ce que nous voyons autour de nous, ni ce que l'histoire nous retrace. Ce sont bien là des êtres factices, des images infidèles, hardiment inexactes, de ce que nous sommes. Mais toutefois, quels intimes rapports s'établissent entre eux et nous, dès qu'ils ont commencé à se développer sous nos yeux(*)! Quelle puissante sympathie concentre sur eux toutes les forces de notre âme! de quelle vérité vivante ils nous paraissent doués, et comme nous nous reconnaissons nous-mêmes dans tous leurs traits! Comme ces abstractions se meuvent et respirent! Les mensonges du poëte sont oubliés ou plutôt ignorés : on voit, on entend des hommes; et en même temps que la raison s'élève par la contemplation des traits généraux de la passion, en même temps que l'amour de l'idéal se satisfait par la peinture embellie de la vertu et du vice, la sensibilité s'émeut comme au spectacle d'une action réelle; de telle sorte qu'il n'est aucune de nos impressions qui ne soit à la fois instructive et animée, forte et pure, élevée et saisissante.

A l'appui de ces réflexions, il sera bon de citer quelques paroles d'un éloquent avertissement qu'un penseur profond et spirituel adressait, il y a quinze ans, dans un journal célèbre, aux partisans, alors passionnés, de cette école qui reniait Racine, comme trop idéal et trop froid, pour passer tout entière à Shakspeare.

« Si notre scène est étroite, si elle a manqué jusqu'ici à la fidélité de l'histoire, des mœurs et des costumes; si, renfermées dans l'enceinte des palais, les passions ont perdu ce qu'elles ont d'énergique, de naïf et de populaire sur les places publiques, au milieu des plus grands intérêts; si le spectacle de la nature et le contraste passionné de ses beautés et des désordres de l'âme vient trop rarement nous émouvoir, il ne faut pas oublier que, seuls entre tous les peuples, nous nous sommes élevés à une étude abstraite de la passion qui ravit les esprits délicats et forts à des émotions tout aussi poétiques que celles des théâtres étrangers. Shakspeare, Schiller et Goëthe touchent autrement que Racine, mais non plus profondément que lui. Il y a besoin de réfléchir pour retrouver en soi toutes les émotions que ses pièces font ressentir. Mais cette réflexion, il la rend naturelle, facile à la foule même. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner un parterre français sous le charme de la représentation. Il n'est pas froid, comme on le dit; seulement, il est recueilli, parce que Racine commande le recueillement; et quand viennent les explosions à la suite de longs et admirables développements, on peut voir si elles ont perdu à la patience de la réflexion, et si des épanchements non moins vifs de poésie ne s'éch ppent pas de toutes les âmes(*). »

Les remarques générales qui viennent d'être présentées sur le théâtre de Racine pourraient être appliquées, dans ce qu'elles ont de fondamental, à celui de Corneille. Du reste, si les grands principes sont communs aux deux poëtes, on remarque entre eux de notables différences dans l'application qu'ils en ont faite. Il serait trop long de les indiquer toutes; on ne fera qu'en rappeler deux qui paraissent capitales.

Dans le théâtre de Corneille, quand les personnages rassemblent en eux des passions contraires qui se combattent, quand, par exemple, ils sont violemment partagés entre l'honneur et l'amour, ils n'abandonnent jamais assez complétement les rênes de leur volonté pour que le spectateur puisse être réellement incertain de l'issue de la lutte. Leur volonté n'est pas flottante au milieu du combat : elle y prend part elle-même,

(*) « De quoi se plaignent les critiques, si, « *avec peu d'incidents et peu de matière*, j'ai « été assez heureux pour faire une pièce qui les « a peut-être attachés malgré eux, depuis le « commencement jusqu'à la fin? » (Racine, préface de l'*Alexandre*.)

(*) P. Dubois. *Globe*, 23 octobre 1827; article sur une reprise de Phèdre par mademoiselle Duchesnois.

et y joue un rôle assez marqué pour qu'on puisse prévoir sans peine quelle est la passion qui doit triompher avec son appui. Quand les personnages de Corneille ne sont pas livrés à ces guerres intestines de l'âme, mais obéissent constamment à une passion prédominante, quelle que soit la force de cette passion, il est bien rare que la volonté cesse en eux de se montrer et d'agir. Cette passion maîtresse ne règne qu'avec l'assentiment et le concours toujours actif de la volonté ; d'où il résulte que, dans la vertu ou dans le vice, les personnages de ce genre sont toujours au fond maîtres d'eux-mêmes ; d'où il résulte encore qu'ils sont, ou tout à fait bons, ou tout à fait méchants, puisque l'homme s'avance d'autant plus dans le bien ou dans le mal, qu'en faisant l'un ou l'autre, il se possède davantage. Ainsi, parmi les personnages que deux passions se disputent, étudiez Chimène : jamais sa volonté n'est en danger sérieux d'être vaincue ; on voit bien qu'elle tient pour l'honneur et fera triompher l'honneur (*). Et, parmi les personnages dont toute la conduite tend à satisfaire une passion prédominante, considérez Cléopâtre et Émilie : la volonté de l'une, toujours présente et libre, éclaire, surveille, dirige et aggrave sa perfidie et ses crimes : la volonté de l'autre, non moins libre et non moins forte, excite, soutient sans cesse, et en même temps rend plus sublime sa piété filiale qui se confond avec son amour de la liberté (**).

Le génie de Corneille tendait au grand. Il était tourmenté du besoin d'élever et d'exalter les âmes par des émotions sublimes. Ce besoin chez lui était si vif, qu'il craignait de montrer sur le théâtre des hommes faibles. Il voulait que le sentiment de l'admiration dominât tous les autres dans l'âme du spectateurs (*). Pour que la source de l'admiration ne tarît pas, il fit de presque tous ses personnages des héros de volonté. Bienfaiteurs ou tyrans de leurs semblables, ses personnages d'ordinaire ne cèdent point à l'empire des passions : ils les domptent, ou s'entendent et concertent librement avec elles. Cette théorie dramatique est grande ; mais elle exclut le pathétique de la scène ; mais, trop constamment ou trop témérairement appliquée, elle peut affaiblir l'intérêt, en laissant trop prévoir le jeu et le dénoûment de l'action, ou en ôtant aux personnages les plus infaillibles moyens de s'attirer la sympathie du spectateur.

Racine le comprit ; et, tout en restant dans cette sphère idéale dont on a cherché plus haut à donner l'idée, il mit sur la scène des personnages plus vrais et plus intéressants, en les faisant plus accessibles aux entraînements de la passion, en leur donnant, comme il le dit lui-même, *une bonté médiocre, c'est-à-dire, une vertu capable de faiblesse* (**). C'est une des principales différences par lesquelles il se sépare de Corneille : c'est un des plus utiles perfectionnements qu'il apporta dans l'art dramatique. On a dit qu'il avait puisé dans Aristote l'idée de cet heureux changement. Il serait plus juste de dire qu'il s'était rencontré là-dessus avec la poétique du philosophe, et n'avait pas dédaigné d'invoquer à l'appui de sa réforme l'autorité d'un grand nom.

Une autre différence non moins importante doit être indiquée ici. En un sens, la tragédie de Racine est moins idéale que celle de Corneille, puisque, comme on vient de le voir, Racine a montré l'homme moins armé de volonté et d'héroïsme, et par conséquent réduit les caractères tragiques à des proportions plus humaines. Mais, dans un autre sens, Racine est plus idéal que Corneille. En effet, chez lui, le langage de la passion, toujours simple

(*) « Si la puissance de son amour lui fait faire quelque faux pas, c'est une glissade dont elle se relève à l'heure même. » (*Examen du Cid.*)

(**) Le triomphe de la volonté sur les passions au profit du crime ou du devoir, mais surtout du devoir, tel est l'idéal que se propose Corneille pour son art. Il ne tenait pas moins à l'indépendance de la volonté pour lui-même que pour sa Chimène ou son Nicomède. On sent que dans sa vie il aspire à un idéal d'énergie stoïque, d'attachement fier et invincible au devoir et surtout à l'honneur. S'il se prosterne devant un Montauron, s'il le compare à Auguste en lui dédiant *Cinna*, c'est que la société d'abord ne mettait point les poëtes à la place où ils devaient être, et que l'usage et le préjugé triomphaient souvent des âmes les plus fières.

(*) Voir la lettre écrite en 1700 par Boileau à Ch. Perraut.

(**) Voir la préface d'*Andromaque*.

et naturel, est plus constamment noble, élevé, délicat. Corneille jetait souvent au milieu d'éloquents dialogues des traits de familiarité prosaïque et bourgeoise; il tombait même parfois du sublime au trivial, et, d'ordinaire, l'intérêt dramatique ne gagna rien chez lui à ce mélange de tons, qui peut produire d'heureux effets dans le drame, mais qui répugne au génie de la tragédie classique. Ce qui donne aussi à Racine un caractère plus marqué d'idéal, c'est qu'il sait mieux que Corneille, en peignant les contradictions et l'inconséquence de l'homme, adoucir les transitions brusques, les oppositions heurtées, et faire comprendre au spectateur la logique des mouvements les moins logiques de la passion (*).

On a laissé la biographie de Racine au moment où le vif ressentiment des injurieuses attaques d'une cabale acharnée contre lui (**), le retour des sentiments religieux sous l'empire desquels il avait vécu à Port-Royal, et peut-être aussi les peines amères que l'amour devait entraîner à sa suite dans un cœur tel que le sien, le déterminèrent à renoncer au théâtre et à embrasser un genre de vie réglée sur les principes d'une religion sévère. Racine était une de ces âmes passionnées dont l'enthousiasme et la délicatesse font le supplice. De telles âmes se précipitent avec plus d'ardeur que d'autres vers tout ce que la vie semble promettre à l'homme : elles demandent à la vie plus qu'elle ne peut donner, et quand elles arrivent à la lie que contient le fond du vase, ce qui pour elles ne tarde jamais, elles en sentent plus vivement que d'autres l'amertume. Racine aimait la gloire et ses maîtresses avec une ardeur qui lui rendait extrêmement sensibles les outrages que la médiocrité et l'envie prodiguent au génie, et ces déceptions auxquelles les cœurs aimants n'échappent pas. Jeune encore, en possession d'une renommée que les plus jaloux allaient bientôt cesser de lui disputer, brillant de génie et de gloire; il tomba dans une profonde tristesse. Mécontent des autres, il l'était aussi de lui-même. Il se jugeait avec une conscience sévère, avec un amour du bien aussi vif et aussi délicat que l'était son amour du beau : le témoignage qu'il se rendait à lui-même ne le satisfaisait pas, et n'apaisait point ce besoin passionné de perfection morale que la nature et l'éducation avaient mis en lui, et qui s'augmentait encore à mesure qu'il approchait de l'âge mûr. Au milieu des agitations et des enchantements dont la poésie, l'amour et la gloire remplissaient ses jours, il aspirait à un idéal de vertu, de repos, d'ordre et de désintéressement dont sa belle âme était éprise. Il vint un instant où ses scrupules et ses inquiétudes se changèrent en remords. La vie qu'il menait lui devint odieuse; il résolut d'en sortir.

C'était le lendemain de *Phèdre*. Il avait trente-huit ans. Il avait tracé le plan d'un *OEdipe,* d'une *Iphigénie en Tauride*, d'une *Alceste*. Il annonça tout à coup à ses amis qu'il avait résolu de se faire chartreux. On ne le détourna de ce dessein qu'avec beaucoup de peine. Le prêtre auquel il s'était adressé lui représenta qu'un caractère tel que le sien ne soutiendrait pas longtemps la solitude; qu'il ferait plus prudemment de rester dans le monde, et d'en éviter les dangers, en se mariant avec une personne honnête et pieuse. Après une vive résistance, Racine suivit ce conseil, se promettant de joindre aux saintes pratiques par lesquelles il avait fait vœu d'expier sa vie passée, les vertus d'un bon père de famille. Il épousa la fille d'un trésorier du bureau des finances d'Amiens, femme d'un excellent cœur et d'une dévotion fervente, et si simple qu'elle demandait un jour à Louis Racine, longtemps après la mort de son mari, quelle était la différence des rimes masculines avec les rimes féminines. Peu de temps après son mariage, Racine fut nommé historiographe du roi. A partir de cette époque, il fit trois parts de sa vie : il donna l'une à Dieu, l'autre à sa famille et à Boileau, son unique ami, et la troisième au roi. Il ne fut plus occupé qu'à rem-

(*) Voir, pour compléter tout ce qui vient d'être dit sur le théâtre de Racine, les articles BOILEAU, CORNEILLE, DRAME, VICTOR HUGO.

(**) « Il disait à mon frère : Quoique les applaudissements que j'ai reçus m'aient beaucoup flatté, la moindre critique, quelque mauvaise qu'elle ait été, m'a toujours causé plus de chagrins que toutes les louanges ne m'ont fait de plaisir. » (L. Racine, 2e partie.)

plir ses devoirs de chrétien, à lire la Bible, à visiter les religieux de Port-Royal, à surveiller l'éducation de ses enfants, à jouir du commerce de Boileau, et à préparer les matériaux de l'histoire de Louis XIV. De temps en temps il quittait sa famille pour aller à la cour, où il était admis en qualité d'historiographe et de gentilhomme ordinaire du roi. La plupart du temps il ne s'y rendait que pour obéir aux ordres du prince, qui aimait à l'entretenir, et le prenait souvent pour lecteur. Il l'accompagna dans ses voyages militaires en 1678, 1692 et 1693, afin de voir lui-même les événements qu'il était chargé de raconter. Non-seulement, il ne s'occupait plus d'art dramatique ni de poésie : il ne parlait jamais des travaux et des succès de sa vie passée, et il ne pouvait souffrir qu'on lui en parlât. « Comme « on lui avait dit un jour qu'il ferait « plaisir au roi d'aller donner quelques « leçons de déclamation à une des prin- « cesses, il y alla; mais quand il vit « qu'il s'agissait de faire répéter quel- « ques endroits d'*Andromaque* qu'on « avait fait apprendre par cœur à cette « princesse, il se retira, et demanda en « grâce qu'on n'exigeât point de lui de « pareilles leçons (*). » Il était tourmenté de la crainte que l'envie d'être poëte et de faire des tragédies ne s'emparât de son fils aîné, dont il dirigeait l'éducation avec une tendre et sévère sollicitude. Dans les lettres qu'il lui écrivait, il ne négligeait aucune occasion de le mettre en garde contre cette tentation.

Esther et *Athalie* ne furent point une violation de l'engagement que Racine avait contracté devant Dieu. On sait à quel propos et dans quel but ces deux chefs-d'œuvre furent composés. En travaillant pour les demoiselles de Saint-Cyr sur deux sujets de ce genre, Racine transformait et sanctifiait l'art qu'il avait abjuré, et faisait à la religion un hommage public de son génie. Cependant, ce retour à la poésie, si pur et si sérieux qu'il fût, ne laissa pas de lui causer des scrupules. Les applaudissements qu'on lui donnait, les critiques qui se mêlaient encore aux éloges, réveillaient en lui ces passions mondaines pour lesquelles il faisait pénitence. Il ne tenta point d'autre essai semblable. Il rentra dans son silence dont madame de Maintenon ne l'avait tiré qu'avec peine, et rien ne l'en put faire sortir jusqu'à sa mort.

(*) Louis Racine, 2e partie.

Rien ne serait plus intéressant que de suivre Racine dans tous les détails de sa vie intérieure, pendant les vingt-deux ans qui s'écoulèrent depuis sa conversion jusqu'à sa mort. Mais il y aurait trop à dire; car, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, les mémoires de Louis Racine abondent en renseignements de toute sorte sur cette période. On aime mieux y renvoyer, ainsi qu'aux lettres écrites par Racine, soit à Boileau, soit à son fils aîné, depuis 1687 jusqu'en 1699. Il y a peu de lectures plus touchantes que celle de ces lettres : on y sent partout le grand homme qui s'abaisse, qui s'efface, pour n'être qu'un humble chrétien, un homme simple, un ami dévoué, un bon père. Plus les idées et le langage en sont simples, plus le lecteur est ému et charmé. Sous cette familiarité douce et calme, sous cette affectueuse et rigoureuse humilité, sous ce sans-façon paisible et austère, on sent une âme passionnée toute prête à se répandre, un grand esprit dont l'activité comprimée déborde; tout un monde de sentiment et de poésie refoulé et contenu par une héroïque abnégation de chrétien. L'accent de mélancolie que communique à toutes les paroles de Racine la crainte de n'être pas assez sévère pour lui-même, et la plénitude de cœur produite par la contrainte qu'il s'impose, ajoutent encore au charme attendrissant de cette lecture. Il semble souvent être dans cet état où le cœur oppressé a besoin de se soulager par des pleurs. Son fils nous apprend que les cérémonies religieuses auxquelles il assistait dans les temples, le faisaient souvent fondre en larmes. C'étaient des occasions légitimes d'épanchement que lui fournissaient la religion et l'amour divin, et dont il s'empressait de profiter. « Il n'était jamais témoin, dit Louis Racine, d'une prise d'habit, sans pleurer, lors même que la victime lui était indifférente : c'est ce qu'on apprendra par une des lettres de madame de Maintenon qui, écrivant à Saint-Cyr

pour demander le jour de la profession d'une jeune personne où elle voulait assister, ajoute : *Racine, qui veut pleurer, viendra à la profession de la sœur Lalie.........* Cette facilité à verser des larmes fait connaître la bonté d'un caractère, suivant cette maxime des anciens : ἀγαθοὶ δ'ἀριδάκρυες ἄνδρες. » Oui, ceux qui ont dans le cœur beaucoup de larmes, sont généreux et bons : mais, d'ordinaire, ils ne sont point heureux : une sensibilité si vive est souvent un présent funeste, surtout quand la puissance du génie et de l'imagination l'accompagne.

Racine ne se trouvait mieux nulle part que chez lui, soit au milieu de sa famille, soit dans la retraite où il s'enfermait pour lire la Bible et pour prier. Cependant c'était un besoin pour lui d'aller de temps en temps à la cour; un reste d'amour de la gloire qu'il n'avait pu arracher de son âme, lui rendait précieuses et douces les marques d'estime et d'amitié que ne manquait jamais de lui donner le roi. Il se plaisait à contempler les splendeurs de la cour. Ce spectacle imposant, le contraste de son humble foyer avec cette magnificence, charmaient son imagination toujours active, toujours passionnée pour le grand et le beau. Quand il perdit la faveur du monarque, il ne put se défendre d'une vive douleur. A partir de sa disgrâce, il y eut dans sa vie un vide auquel, malgré toute sa puissance de résignation, il ne put s'accoutumer. En même temps qu'il s'attristait pour lui-même du refroidissement de Louis XIV, il s'en affligeait pour ses enfants, dont il allait être, désormais, moins en état d'assurer l'avenir. Sa mélancolie habituelle s'accrut sans que sa douceur s'altérât, il devint plus silencieux et plus sombre. Il tomba malade à la fin de 1698, d'une fièvre qui résista aux remèdes. Un abcès au foie se déclara, et le mal fit en peu de temps des progrès rapides. Racine mourut le 21 avril 1699 avec un courage et une tranquillité dignes de son caractère et de sa vie.

On sait que, conformément à ses dernières volontés, il fut enseveli dans le cimetière de Port-Royal, à côté de M. Kamon, un de ses anciens maîtres. En 1711, après la destruction de l'abbaye, ses restes furent exhumés et transportés dans l'église de Saint-Étienne du Mont, où ils sont encore. L'épitaphe, composée par Boileau et gravée sur une faces du tombeau de Port-Royal, était des restée, à demi brisée, parmi les décombres du cimetière; retrouvée plus tard, elle fut conservée dans l'église de Magny-Lessart, d'où on la transporta en 1811 à Saint-Étienne du Mont, pour la placer à l'endroit où était déposé le corps de Racine, à côté du tombeau de Pascal. On ne peut sans attendrissement contempler ce précieux débris, et lire cette inscription à demi effacée qui rappelle à la fois l'amitié des deux poëtes, les malheurs de Port-Royal, la reconnaissance de Racine pour ses anciens maîtres, son génie et sa gloire, son sacrifice, ses vertus, sa sainte mort, tous les souvenirs qui font admirer et chérir en lui le grand poëte et l'homme de bien.

Racine (Louis), fils du précédent, naquit à Paris en 1692. Privé de bonne heure des soins paternels, il fut confié à ceux du vénérable Rollin, alors principal du collége de Beauvais, qui se plut, ainsi que Mésenguy, à le diriger dans ses études. Il s'attacha, au sortir du collége, à l'étude du droit, et se fit recevoir avocat; mais le penchant qu'il avait toujours eu pour la poésie le dégoûta bientôt de cette profession. Ce fut en vain que Boileau, qu'il consulta sur ses premiers essais, chercha à le détourner du commerce des Muses; il entra comme pensionnaire dans la congrégation de l'Oratoire, et commença dès lors son poëme de *la Grâce*, qui lui fit quelque réputation. En se retirant dans la solitude, le jeune poëte semblait avoir eu le dessein de s'y fixer : les chagrins que son père avait essuyés dans le monde n'étaient pas propres à le réconcilier avec lui; mais le chancelier d'Aguesseau parvint à changer ses résolutions.

Reçu à l'académie des inscriptions en 1719, Racine partit pour Marseille en 1722, avec le titre d'inspecteur général des fermes. Il passa ensuite successivement en la même qualité à Salins, à Moulins, à Lyon, se maria dans cette dernière ville, puis fut envoyé à Soissons, où il demeura plusieurs années. Sa retraite, qu'il obtint au bout de 24 ans de services, le ramena enfin à Paris,

et lui permit de se consacrer entièrement aux lettres, que pourtant il n'avait point cessé de cultiver. Mais la perte de son fils unique, jeune homme de la plus grande espérance, qui fut englouti dans les flots, à Cadix, lors de l'inondation produite par le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755, le frappa d'un coup si sensible qu'il renonça dès lors à toutes ses occupations favorites pour se livrer uniquement à des lectures pieuses. Il mourut le 29 janvier 1763.

Outre le poëme de *la Grâce*, publié en 1722, on a de lui le poëme de *la Religion*, ouvrage estimable, que La Harpe regarde comme un de nos meilleurs poëmes du second ordre (il a été traduit en vers anglais, en vers allem., deux fois en vers ital. et plus. fois en vers latins); des *odes* tirées des livres saints; des *Épîtres sur l'homme, sur l'âme des bêtes*, etc., adressées au chevalier Ramsay; et des poésies diverses parmi lesquelles on distingue une *Ode sur l'harmonie*. Il a encore publié des *Réflexions sur la poésie*, 2 vol. in-12; des *Mém. sur la vie de J. Racine, avec ses lettres et celles de Boileau*, 2 vol. in-12; des *Remarques sur les tragéd. de Racine, avec un Traité de la poésie dramatique et moderne*, 1752, 3 vol. in-12; une traduction du *Paradis perdu* de Milton, avec les *notes* et *remarques* d'Addison; et un *Discours sur le poëme épique*, 1755, 3 vol. in-12. On a imprimé en 1784, sous son nom, des *pièces fugitives* que sa veuve et ses amis ont désavouées. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris en 1808, 6 vol. in-8°.

RADBERT (Paschase), abbé de Corbie, se distingua par sa vaste érudition et la variété de ses connaissances dans un temps où les lumières étaient encore peu répandues. Il mourut vers 865, et fut canonisé. Ses *Œuvres* ont été publiées à Paris, 1618, in-fol., par le P. Sirmond. On y trouve : un *Commentaire sur l'évangile de St. Matthieu;* trois livres d'*Expositions* du psaume 44; cinq livres sur les *Lamentations de Jérémie;* un livre du *Sacrement de l'Eucharistie;* une *Vie de St. Adelard, abbé de Corbie;* les *Actes des martyrs Rufin et Valérius;* la *Vie de Vala, abbé de Corbie;* un *Traité sur la foi, l'espérance et la charité;* enfin, un *Traité de l'enfantement de la Vierge*.

RADEGONDE, naquit en Thuringe vers l'an 519. Son père Berthaire, roi du pays de Tongres, ayant été vaincu par les Francs en 529, elle fut emmenée prisonnière par Clotaire : elle n'avait alors que dix ans; mais le voluptueux monarque prévit qu'elle serait belle; il la fit élever dans le christianisme, lui fit donner l'éducation des princesses d'alors, et lorsqu'elle fut en âge, il épousa sa captive, qu'il crut rendre trop heureuse en la faisant reine, d'esclave qu'elle était.

Cependant Radegonde, douée des plus pures vertus du christianisme, eut bientôt horreur du monstre cruel auquel la liait la destinée. D'ailleurs, femme de Clotaire, elle ne se voyait traitée par lui que comme la première de ses concubines : elle résolut de fuir un monde qui ne lui offrait que des scènes de débauche et de carnage, et alla trouver saint Médard, évêque de Noyon, pour lui confier le projet qu'elle avait formé de se retirer dans un monastère. Moins courageux que la faible femme, l'évêque, craignant la rage de Clotaire, refusa d'abord de se prêter à ce dessein; mais bientôt, la reine, après s'être rasé les cheveux, revint vers lui la tête couverte d'un voile, et lui demanda instamment de la consacrer à Dieu. Alors Médard, touché de sa persistance, l'ordonna chanoinesse, bien qu'elle n'eût pas atteint l'âge prescrit par les canons. On apaisa Clotaire, et Radegonde fonda à Poitiers le monastère de Sainte-Croix, en lui donnant une abbesse à laquelle elle-même resta soumise comme une simple religieuse.

Les couvents étaient alors les seuls lieux où se fût conservée quelque culture intellectuelle; celui de Poitiers devint célèbre sous ce rapport, et Radegonde s'y montra au premier rang parmi les religieuses qui cultivaient les lettres sacrées, les seules qui fussent échappées au naufrage général qu'avaient amené les invasions des barbares. Elle devint savante dans la connaissance des Pères grecs et latins, dans celle des historiens, et ne négligea, dit-on, pas même l'étude des poëtes, alors si oubliés.

Un des hommes les plus distingués de ce temps de barbarie, Fortunat, lui fut attaché en qualité de secrétaire et de chapelain; et c'est par lui et par une religieuse du monastère de Poitiers, Baudonivie, que nous ont été transmis les rares détails qui nous sont restés sur Radegonde, dont les cendres furent déposées dans une église qu'elle faisait bâtir, et qui prit son nom en même temps que la ville de Poitiers la reconnaissait pour patronne.

Il reste de Radegonde un *testament* en forme de lettre, adressé aux évêques de France. L'histoire contemporaine fait mention de plusieurs autres lettres de cette femme éminente; mais celle-là seule est parvenue jusqu'à nous.

Radet (Étienne), né en 1761 dans la Lorraine, était colonel de la 24e légion de la gendarmerie, lorsqu'il présenta à Bonaparte, sur l'organisation de cette arme, un *Mémoire* qui fut approuvé, et dont le premier consul le chargea d'exécuter les vues. Il fut à cet effet appelé à Paris, plus tard envoyé en Corse, et de là en Piémont, puis à Gênes. Ce fut lui qui fut chargé, en 1809, d'enlever le pape Pie VII et de l'amener à Paris. Il ne l'accompagna que jusqu'à Florence, et retourna à Rome, où il reçut de l'empereur le titre de baron. Après la première restauration il cessa d'être employé activement; mais s'étant rangé des premiers sous les drapeaux de Napoléon, il eut, au mois de mars 1815, le commandement de l'escorte chargée de conduire le duc d'Angoulême à Cette, où ce prince s'embarqua. Il fut nommé, au mois de juin, inspecteur général de la gendarmerie et grand prévôt de l'armée; mais il perdit ces titres après la retraite de l'armée sur les bords de la Loire, et fut arrêté à Vincennes, puis conduit à la citadelle de Besançon, et condamné à 9 ans de détention par le conseil de guerre de la 6e division militaire. Une ordonnance royale de décembre 1818 le rendit à la liberté. Il mourut à Varennes en 1825.

Raguse (attaque de). La France s'était fait céder par l'Autriche les îles ioniennes et les bouches du Cattaro dans la Dalmatie vénitienne; mais elle eut bientôt à combattre dans ce pays les Russes, qui désiraient se maintenir en Dalmatie. Ceux-ci reçurent au mois de juin 1806 des renforts considérables et se réunirent à dix mille Grecs et Monténégrins. Le général Lauriston, qui commandait les troupes françaises, n'ayant sous ses ordres que deux mille hommes, pensa qu'il ne pourrait tenir la campagne et se renferma dans Raguse. Mais cette place fut bientôt investie. Lauriston fit alors occuper la position de St.-Marc et mettre quarante pièces de canon en batterie du côté de la mer. Après vingt jours de blocus, les Monténégrins et les Russes commencèrent le siége. Vingt pièces de canon furent débarquées par eux avec des mortiers; la canonnade et le bombardement durèrent dix-sept jours. Cependant le général Molitor, qui s'était porté à Stagno avec tout ce qui n'était pas strictement nécessaire à la défense de la Dalmatie, avait, dès les premiers jours de juillet, réuni sur ce point une quantité considérable de troupes. Il se mit en marche le 4 juillet et arriva vis-à-vis de la rade de Malti, où il découvrit les Monténégrins. Leur avant-garde fut sur-le-champ attaquée, culbutée et jetée dans la mer; et Molitor, prévoyant qu'il rencontrerait le gros de l'armée ennemie le lendemain, donna le commandement de l'avant-garde au colonel Minal, celui du corps de bataille au général Delzons, et enfin celui de la réserve au colonel Bouté; puis il marcha vers le canal d'Ombla et doubla la baie. L'armée des Russes et des Monténégrins était flanquée à gauche par les vaisseaux et les frégates russes, et avait sa droite appuyée à des montagnes à pic. Dès que les Monténégrins virent l'armée française, ils marchèrent à elle; mais ils furent défaits et rejetés sur les vaisseaux russes. Le village de Bergaro fut occupé sur-le-champ par les troupes françaises, et on découvrit le camp des Russes. On marcha aussitôt sur eux; mais ils n'attendirent pas qu'on les attaquât, ils se replièrent en abandonnant leur artillerie, et gagnèrent en désordre leurs vaisseaux pour se rembarquer. On leur prit une vingtaine de pièces de canon, six mortiers, et beaucoup de caronades, avec une grande quantité de munitions de guerre. A sept heures du soir, le général Molitor se trouva aux portes de Ra-

guse, où l'on n'avait pu être instruit de l'arrivée de sa division, tant était grand le bruit de la canonnade des assiégeants sur mer. Les Français se mirent à la poursuite des Monténégrins, qui furent repoussés jusqu'aux montagnes. Pendant ce mouvement, une division autrichienne, commandée par le général Bellegarde, qui devait remettre aux Français les bouches du Cattaro, restait mouillée à Curzola, sans prendre aucune part à ces actions. Les Russes se retirèrent à Corfou, les Monténégrins dans leurs montagnes, et les Autrichiens abandonnèrent, comme ils en étaient convenus, les bouches du fleuve.

Raguse (duc de). Voy. Marmont.

Rahmanié (combat de). Voy. Égypte, t. VII, p. 145 et suiv.

Raimond d'Agiles, chanoine du Puy, suivit en 1096, à la première croisade, son évêque, le célèbre Adhémar, et ne tarda pas à devenir chapelain de Raymond, comte de Toulouse. Il a écrit une histoire de la croisade intulée : *Historia Francorum qui ceperunt Jherusalem*, insérée dans les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars, et traduite en français dans le tome XXI de la *Collection de mémoires* publiée par M. Guizot.

Raimond (Jean-Arnauld), né à Toulouse en 1742, remporta le grand prix d'architecture en 1767, et se rendit en Italie, où il passa huit ans. Revenu à Paris en 1775, il fut bientôt après appelé à Montpellier pour y diriger les travaux de la place du Peyrou, qui fut exécutée sur ses plans. Nommé membre de l'Académie, en 1784, il fit partie de l'Institut à la création de ce corps, et mourut en 1811.

Rainssant, né à Reims en 1640, étudia la médecine dans cette ville, et vint l'exercer à Paris, où il se fit bientôt une nombreuse clientèle; ce qui ne l'empêcha pas de se livrer avec un égal succès à l'étude de la numismatique. Il fut nommé, en 1684, garde du cabinet des médailles du roi, fut un des premiers membres de l'Académie des Inscriptions, et se noya dans une des pièces d'eau du parc de Versailles, en 1689. On a de lui : *Dissertation sur l'origine de la figure des fleurs de lis*, 1678, in-4°.; *Disserlation sur douze médailles des jeux séculaires de l'empereur Domitien*, 1684, in-4°; *Explication des tableaux de la galerie de Versailles*, 1687, in-4°, et quelques *Dissertations* dans le *Journal des savants*.

Raison (Culte de la). Le 7 novembre 1793, l'évêque de Paris Gobel et un grand nombre d'ecclésiastiques et de ministres de toutes les communions, excités par les membres de la commune, vinrent au sein de la convention abjurer le christianisme et déclarer qu'ils reconnaissaient qu'entraînés par le vice de leur éducation, ils avaient été jusque-là dans l'erreur et fermé leur esprit à la *Raison*, qui seule devrait régner sur le monde. L'abbé Grégoire seul osa déclarer qu'il resterait chrétien. Les succès obtenus par ceux qui avaient organisé cette mascarade leur donnèrent la conscience de tout oser; bientôt après, le département et le conseil général de la commune ordonnèrent pour le 20 brumaire (10 novembre) une fête qui devait être célébrée dans l'église métropolitaine; nous avons décrit ailleurs cette cérémonie (Voyez l'art. Fêtes.) L'ex-capucin Chabot fit une motion pour que l'église Notre-Dame fût désormais consacrée au culte de la *Raison*, et la convention rendit un décret dans ce sens. Plusieurs arrêtés de la commune décidèrent ensuite qu'on abattrait les clochers et démolirait les statues des saints; mais celui qui marqua le point culminant de l'hébertisme fut l'acte par lequel cette assemblée ordonna, le 13 frimaire (20 novembre), la clôture de toutes les églises et la mise de tous les prêtres en surveillance. Cependant la réaction ne se fit pas longtemps attendre, et, cinq jours après, la même assemblée fut forcée de proclamer la liberté des cultes et d'en assurer l'exercice.

« On a cru à tort, disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la révolution*, que le culte de la Raison, la profanation des temples catholiques et la négation de l'existence de Dieu avaient été un dévergondage sans but et sans motifs, une orgie où les passions humaines, mettant bas toute pudeur et toute retenue, souillèrent les choses saintes pour le plaisir de les souiller. Ce ne fut pas non plus, comme on l'avance, un acte de basse et imprudente flatterie envers les sentiments de la convention,

encore moins envers ceux du comité de salut public : car comment aurait-on songé à flatter par une profession d'athéisme, une assemblée qui avait juré la constitution en présence de l'Être suprême et un comité mené par le spiritualiste Robespierre? La vérité est que les instaurateurs du culte de la Raison ne travaillèrent en cela qu'à une intrigue politique, par laquelle ils étaient assurés de renverser et de remplacer le pouvoir, et tous y étaient intéressés. On se tromperait également si l'on supposait qu'il existât dans la fête des hébertistes une conviction distincte de leur égoïsme et à laquelle ils fussent disposés à sacrifier même un fétu. Ils étaient convaincus de leur danger et de l'opportunité des circonstances pour confondre dans une ruine commune le clergé catholique et ceux qui osaient encore tenir ouvertement pour Dieu. Heureusement le peuple, qui séparait la cause des prêtres de la cause de Dieu, improuva aussitôt les athées. Le scandale des abjurations révolta le sentiment moral, et les hébertistes laïques et déprêtrisés, qui proclamèrent et célébrèrent ensemble le culte de la Raison, parurent, dès leur première cérémonie, la plus ridicule et la plus dangereuse espèce de jongleurs. On ne sait cependant où se serait arrêtée cette folie, qui prétendait régénérer la nation en déchirant sa tradition et en insultant la mémoire de ses fondateurs, s'il ne s'était rencontré pour répondre au vrai sentiment des masses une parole probe et courageuse. Aussi suffit-il à Robespierre d'élever la voix pour faire rentrer dans leur néant tous ces ennemis de Dieu. Le côté politique de la question, si grossièrement manqué par eux, servit à les vaincre et à les atterrer jusque dans leur propre conscience. L'évidence de leur bêtise les atterra; ils balbutièrent à l'instant même des rétractations. Chaumette abjura ses réquisitoires avec éclat; Hébert imprima dans son journal l'éloge de Jésus-Christ.»

Rambouillet, *Rambolium*, petite ville de l'Ile-de-France, auj. chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Oise, avec un château royal environné de canaux et flanqué de cinq tours, dans l'une desquelles est mort François Ier, en 1547. On y remarque des jardins dessinés par Lenôtre et un beau parc où fut fondée la première ferme modèle établie en France; la bergerie de cette ferme servit de dépôt au premier troupeau de mérinos que nous ayons possédé.

La seigneurie de Rambouillet, qui avait le titre de marquisat, après avoir appartenu à la famille d'Angennes, fut achetée, en 1711, au garde des sceaux Fleuriau, par le comte de Toulouse, et érigée en duché-pairie en faveur de ce prince.

On compte aujourd'hui dans cette ville 2,800 habitants.

Rambouillet (famille de). Voy. Angennes (maison d'), t. I, p. 521.

Rameau (Jean Philippe), un des plus grands musiciens qu'ait produits la France, naquit à Dijon en 1683. Fils d'un organiste passionné pour son art, il commença tout enfant à toucher du clavecin, et à l'âge de sept ans il était déjà d'une force très-remarquable. Il visita l'Italie, s'y associa avec un directeur de théâtre, et parcourut avec lui, pendant quelques années, le midi de la France. Il vint ensuite à Paris; mais les obstacles qu'il rencontra le dégoûtèrent bientôt de ce séjour, et il alla se fixer à Lille. Il ne tarda pas de s'y faire, comme organiste, une grande réputation. On lui offrit l'orgue de la cathédrale de Clermont en Auvergne; il accepta, passa plusieurs années dans cette ville et y composa un *traité de l'harmonie*, qu'il vint faire imprimer à Paris en 1732. La réputation que lui acquit cet ouvrage lui permit de ne plus quitter la capitale, où il se fit bientôt une bonne position parmi les organistes les plus habiles. Piron le chargea de composer la musique de ses Cantates et des pièces qu'il donnait à l'opéra-comique, entre autres, de la *Rose*, du *Faux prodige*, de *l'Enrôlement d'Arlequin*, des *Courses de Tempé*. Mais ces travaux n'étaient pas assez importants pour engager les poëtes qui travaillaient pour ce théâtre, la Motte, Roy, Danchet, à lui confier de leurs ouvrages. Enfin Voltaire sut apprécier son génie, et le chargea de la musique de sa tragédie de *Samson*. On sait que cette pièce ne fut pas représentée; mais la musique de Rameau, jouée chez la Poplinière, fut universelle-

ment applaudie. L'abbé Pellegrin lui confia quelque temps après sa tragédie d'*Hippolyte et Aricie*, et cette pièce, représentée en 1733 avec un très-grand succès, fit une révolution dans la musique dramatique; car Rameau avait dû créer, pour cette circonstance, des chanteurs et des symphonistes. Les *Indes galantes* et *Castor et Pollux* suivirent de près cet opéra et complétèrent la réputation de Rameau. Le roi le nomma alors compositeur de son cabinet et lui accorda, avec le cordon de Saint-Michel, des lettres de noblesse. Rameau mourut en 1764. On a de lui, sur la théorie de son art : *Traité de l'harmonie*, 1722, in-4°; *Nouveau système de musique théorique*, etc., 1726; in-4°, *Génération harmonique*, 1737, in-4°; *Démonstration du principe de l'harmonie*, 1750, in-8°; *Erreurs de l'Encyclopédie sur la musique pratique*, 1755 et 1756; *Code de musique pratique*, *et Nouvelles réflexions sur le principe sonore*, 1760, in-4°; ses principaux opéras sont : *Hippolyte et Aricie*, *Castor et Pollux*. (Voy. MUSIQUE et OPÉRA.)

RAMEL DE NOGARET (Jacques), né à Carcassonne, vers 1760, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'en 1789, ses concitoyens le nommèrent député du tiers état aux états généraux. Il s'y fit peu remarquer, fut cependant réélu par le département de l'Aude à la convention, où il siégea parmi les membres de la plaine, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour l'appel au peuple, puis contre le sursis. Il prit ensuite une part assez active à la discussion de la *constitution de* 1793.

Chargé, en 1795, d'une mission en Hollande, il entra, à son retour, au conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa beaucoup des contributions publiques et des matières financières, et fut appelé, en 1796, par le directoire, au ministère des finances. Ce poste était difficile à remplir : les désordres produits par la tourmente révolutionnaire dans la perception des revenus nationaux et dans les dépenses publiques, étaient loin d'être réparés. Le passage des assignats au numéraire vint ensuite accroître les difficultés et compliquer la situation; Ramel, porté au ministère dans de semblables circonstances, devait encourir la responsabilité de tout le mal qu'il ne pourrait empêcher, et il ne manqua pas en effet de s'attirer de graves reproches et de se faire de nombreux ennemis. Remplacé en 1799, il vécut dans l'obscurité sous le consulat et l'empire, et ne reparut sur la scène publique que pendant les cent jours, époque où il fut nommé préfet du Calvados. Destitué après la seconde restauration, il fut forcé de s'exiler en 1816, par suite de la loi dite d'amnistie, et se réfugia à Bruxelles, où il mourut en 1819.

RAMEL (Pierre), né à Cahors en 1761, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative, où il siégea parmi les royalistes constitutionnels. Retiré dans son département, après la clôture de la session de cette assemblée, il contribua, avec le général Pérignon, à la formation de l'armée des Pyrénées orientales, et y obtint le commandement d'une légion de cavalerie. Mais, dénoncé comme modéré par Jean-Bon-Saint-André, il fut traduit devant un tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort, en 1793.

RAMEL (Jean-Pierre,) frère du précédent, né à Cahors en 1768, entra à quinze ans comme volontaire dans un régiment d'infanterie, fut nommé, en 1791, adjudant-major dans la légion du Lot, devint, l'année suivante, capitaine dans celle des Pyrénées, et fut promu, en 1793, au grade de chef de bataillon. Incarcéré avec son frère, il dut la liberté au général Dugommier, et fut nommé adjudant général, en 1796. Il fit en cette qualité la campagne du Rhin, sous les ordres de Moreau, et, chargé de la défense de Kehl, il repoussa avec succès les attaques de l'archiduc Charles. La même année, il fut appelé au commandement de la garde du corps législatif; fit au 18 fructidor d'inutiles efforts pour empêcher que la représentation nationale ne fût violée; fut arrêté et conduit à la prison du Temple, et le lendemain une loi le condamna à être, avec les proscrits de la veille, Pichegru, Barthélemy, Barbé-Marbois, déporté à Sinnamari. Il parvint, en juin 1798, à s'échapper de cette colonie et à gagner l'établissement

hollandais de Paramaribo, avec Pichegru, Murinais, Willot, Lafond-Ladebat, président du conseil des Anciens, le directeur Barthélemy, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, etc. Il se rendit à Londres, et y fit paraître, en 1799, un *Journal des faits relatifs à la journée du* 18 *fructidor*, *du transport, du séjour et de l'évasion des déportés*, in-18°. Ayant ensuite reçu la permission de rentrer en France, il obtint de l'emploi dans l'expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général de Rochambeau, et y fut blessé d'un coup de feu dont les suites l'empêchèrent longtemps de faire un service actif. En l'an XIII, il fut envoyé en Italie; fit la campagne de cette année, sous les ordres de Masséna, et fut chargé ensuite du commandement des côtes de la Méditerranée. En 1809, il fut employé à la grande armée, et fit, en 1810 et 1811, les campagnes d'Espagne et de Portugal; il s'y distingua dans plusieurs occasions, notamment à la prise d'Astorg, où, avec quelques troupes de la division Souham, il se rendit maître d'un pont défendu par trente pièces de canon, qui tombèrent en son pouvoir.

Après la première restauration, Ramel fut enfin élevé au grade de maréchal de camp et reçut la décoration de Saint-Louis. Lors du second retour du roi, il fut nommé au commandement du département de la Haute-Garonne. Il rendit inutiles pendant quelque temps les efforts des réacteurs pour exciter des désordres à Toulouse; imposa à l'esprit de parti, et fit mettre en liberté plusieurs personnes que leurs opinions avaient rendues suspectes : mais bientôt il fallut désarmer les compagnies secrètes qui s'étaient fait, dans le Midi, sous le nom de Verdets, une si horrible célébrité; il se fit, en obéissant à ses devoirs, des ennemis de tous ceux qui composaient ces bandes d'égorgeurs, et, le 15 août, à sept heures du soir, un rassemblement se forma devant son hôtel et y exécuta une *farandole*, aux cris de : *A bas Ramel! mort à Ramel!* Le général sortit et se présenta. *Que voulez-vous à Ramel?* dit-il d'une voix forte. Cette contenance en imposa un instant aux brigands; mais au moment où il se retirait, les assassins se précipitèrent sur lui et sur le factionnaire placé à la porte, et tous deux tombèrent percés de coups. On porta le général dans son hôtel; mais bientôt les Verdets apprenant qu'il respirait encore, firent irruption dans l'hôtel, le mirent au pillage, pénétrèrent jusque dans la chambre de leur victime, et l'achevèrent sur son lit. M. de Villèle était alors maire de Toulouse, et il ne crut pas devoir intervenir; ce fut seulement au bout de deux ans que les assassins de l'infortuné général furent traduits devant la cour prévôtale de Pau. Deux d'entre eux furent condamnés à la réclusion; les autres furent acquittés.

RAMEY (Claude), statuaire, né à Dijon en 1754, reçut les premières leçons de son art dans l'école de dessin fondée dans cette ville par Devosges. Il vint ensuite à Paris, et fut admis dans l'atelier de Gois. Il remporta, en 1782, le grand prix de sculpture et fut envoyé à Rome, où il passa trois années. De retour en France, il ne tarda pas à se faire une réputation; mais étranger à l'intrigue, et ne sachant pas le secret de se faire valoir, il ne fut admis à l'Institut qu'en 1817, époque où il avait déjà composé ses principaux ouvrages. Il mourut à Paris en 1838, dans un âge avancé. Parmi ses nombreuses productions, on cite les statues de *Napoléon en costume impérial;* de *Sapho assise;* du *cardinal de Richelieu*, dans la cour d'honneur du palais de Versailles; de *Blaise Pascal*, à Clermont; de *Scipion l'Africain*, à la chambre des pairs; du *prince Eugène de Beauharnais;* les *bustes* de plusieurs membres du sénat; plusieurs *bas-reliefs* à l'arc de triomphe du Carrousel, au palais du Luxembourg, au Panthéon, etc.

RAMILLIES (bataille de). Villeroi, qui commandait l'armée française de Flandre en 1706, avait établi son camp, fort de quarante mille hommes, à Ramillies, près de la Méhaigne et vers les sources de la Petite-Géette. Il y fut attaqué le 23 mai par le duc de Marlborough, avec soixante-cinq mille combattants. Les gardes du roi, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires et les grenadiers à cheval composaient la première ligne de son aile droite. Ils percèrent ou enfoncè-

rent quatre lignes de l'aile gauche des ennemis, firent des prisonniers et prirent six pièces de canon ; mais Marlborough ne tarda pas à leur arracher la victoire. Six bataillons placés avec quelques régiments de dragons dans le vallon de Tavières ne pouvaient que faiblement couvrir l'aile droite. Un marais impraticable, situé entre l'aile gauche et la droite des ennemis, les empêchait d'agir l'une contre l'autre. Marlborough tira 50 escadrons de son aile droite pour fortifier sa gauche, et bientôt la maison du roi vit se former devant elle des escadrons tout frais, derrière lesquels se rallièrent les quatre lignes qui avaient été battues et dispersées. Marlborough fit en même temps attaquer, par toute sa réserve, les six bataillons français postés dans le vallon de Tavières. Ils ne purent résister à la supériorité du nombre, et, par leur déroute, tout le côté de l'aile droite française se trouva découvert. La cavalerie de la seconde ligne de cette aile, derrière la maison du roi, tenta de présenter le front, en appuyant sur sa droite et en faisant un mouvement par sa gauche; mais cette évolution ne put pas être assez prompte devant un ennemi qui s'avançait avec rapidité, et qui la prenait en flanc. Les escadrons les plus proches furent culbutés; les autres prirent la fuite. La maison du roi, attaquée alors de tous les côtés à la fois, se fit jour et joignit l'aile gauche de l'armée; et cette aile, avec l'infanterie et la cavalerie de l'aile droite, se retirèra en assez bon ordre; mais bientôt, un accident imprévu fit de cette retraite une effroyable déroute : l'armée marchait lentement sur un plateau assez étroit, bordé des deux côtés par des ravins profonds. La cavalerie des alliés la suivait au petit pas comme à un exercice. La journée paraissait à peu près finie, lorsqu'un escadron anglais s'approcha de deux bataillons français, et se mit à tirailler. Les deux bataillons font volte face, les autres troupes lâchent le pied; la cavalerie s'enfuit au galop et l'infanterie se précipite dans les ravins avec une confusion horrible. Marlborough, détachant une partie de sa cavalerie, tomba sur ces troupes en désordre, et en fit un grand carnage; bagages, artillerie, caissons, tout fut pris. Les Français perdirent, à Ramillies, vingt mille hommes. Villeroi, au désespoir et n'osant annoncer au roi cette défaite, resta cinq jours sans envoyer de courier.

RAMOND DE CARBONNIÈRES (le baron Louis-François-Élisabeth), né à Strasbourg en 1753, faisait partie de la maison militaire du roi, à l'époque de la révolution. Élu en 1791 député de Paris à l'assemblée législative, il s'y rangea parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle; se prononça contre la confiscation des biens de tout émigré qui ne serait point convaincu d'avoir porté les armes contre la France ; s'opposa également aux mesures de rigueur proposées contre les prêtres insermentés; puis, approuvant la lettre écrite par la Fayette à l'assemblée après la journée du 20 juin, il lui donna le titre de *fils aîné de la liberté*. Forcé de fuir, après le 10 août, il alla se cacher dans les Pyrénées, et ne reparut qu'après le 9 thermidor. Il fut, en 1796, nommé professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département des Hautes-Pyrénées. Député au corps législatif de 1800 à 1806, il obtint ensuite la préfecture du Puy-de-Dôme, et, lors de la restauration, fut nommé maître des requêtes, puis conseiller d'État (1818). Il mourut à Paris en 1826. On a de lui, entre autres ouvrages : *Observations faites dans les Pyrénées*, 1789, 2 vol. in-8°; *Voyage au mont Perdu*, 1801, in-8°; *Mémoire sur la formule barométrique de la mécanique céleste*, 1812, in-4°; *Lettres adressées à M. Roger la Cassagne*, contenant un coup d'œil général sur les Alpes et les Pyrénées, 1834, in-8°.

RAMPON (le comte Antoine-Guillaume), né en 1759 à Saint-Fortunin, s'engagea comme simple soldat en 1775, fit la campagne de 1792 en Italie, celle de 1793 à l'armée des Pyrénées, et gagna, le 5 octobre 1793, le grade d'adjudant général sur le champ de bataille de Villelongue. Élevé, peu de temps après, au grade de chef de brigade, et chargé du commandement de la 32ᵉ demi-brigade, il se signala à Montenotte, en défendant avec un demi-bataillon la redoute de Montelegino, et contribua puissamment au succès de la journée, après laquelle il

fut nommé général de brigade. Il montra également le plus grand courage à Lonato, ainsi qu'aux combats de Salo, de Peschiera, de la Corona, de Roveredo, à l'attaque du château de la Piétra et à la journée d'Arcole. Il ne se distingua pas moins dans la campagne de 1797, après laquelle il partit pour l'expédition d'Égypte, où sa brillante conduite surtout à la bataille des Pyramides et pendant la conquête de Syrie lui valut le grade de général de division. Rentré en France après la capitulation d'Alexandrie, dont il avait commandé le camp retranché pendant le siége, il fut nommé plus tard commandant général des gardes nationales du Pas-de-Calais, du Nord, de la Lys et de la Somme, et les réunit sur Anvers pour y former un camp de défense, en 1809, lors du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren. Il commandait en 1813 la ville de Gorcum en Hollande; il s'y défendit vigoureusement et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Nommé pair de France pendant les cent jours, il fut maintenu dans cette dignité après la seconde restauration.

RAMUS (Pierre LA RAMÉE, plus connu sous le nom latin de), né dans un village du Vermandois au commencement du XV[e] siècle, était fils d'un gentilhomme du pays de Liége qui, ruiné par les guerres, s'était réfugié dans cette province, et y vivait avec sa famille de l'exploitation d'une charbonnerie. D'abord gardien de troupeaux, Ramus vint ensuite à Paris, et entra comme domestique au collége de Navarre, où il fit, presque sans maître, de grands progrès dans les langues et les littératures de l'antiquité. En suivant les cours de philosophie, il s'aperçut que la science que l'on décorait de ce nom n'était qu'un vain cliquetis de mots; il s'éclaira sur les défauts de l'enseignement, en lisant les écrits de Platon et de Xénophon, qui lui révélèrent la méthode de Socrate; bientôt il se présenta pour recevoir le degré de maître ès arts, et, prenant avec ses juges l'engagement de démontrer qu'Aristote n'était point infaillible, il obtint un triomphe complet et réduisit ses adversaires au silence. Encouragé par ce succès, il continua d'examiner à fond la doctrine, et spécialement la logique d'Aristote. Il fit paraître, en 1543, une nouvelle *logique* et des remarques sur celle de l'oracle de la philosophie scolastique. Ce fut alors que tous les partisans de la routine se soulevèrent contre lui. On le dépeignit dans l'école comme un impie et un séditieux qui préludait, par ses attaques contre *le maître*, au renversement des sciences et de la religion. Le parlement informa; mais le roi ayant évoqué l'affaire à son conseil, Ramus repoussa victorieusement les reproches d'Antoine Govea, le plus fougueux de ses adversaires. Les juges, sous le prétexte de quelques défauts de forme, lui proposèrent de recommencer la discussion; Ramus ne voulut point y consentir, et laissa, en quittant l'assemblée, le champ libre à ses adversaires. Alors, le roi rendit un arrêt qui le déclarait « téméraire, « arrogant et impudent, pour avoir ré-« prouvé et condamné le train et art « de logique reçu de toutes les nations; « supprimait ses ouvrages comme con-« tenant des choses fausses et étranges, « et lui défendait d'enseigner ou d'écrire « contre Aristote, sous peine de puni-« tion corporelle. »

Ramus se vit alors insulté publiquement par ses ennemis triomphants. Mais, supérieur à cette disgrâce, il profita de ses loisirs pour étendre ses connaissances en mathématiques et préparer une édition des *Éléments* d'Euclide. En 1544, la peste ayant éloigné de Paris un grand nombre d'étudiants, on lui conseilla de donner des leçons de rhétorique au collége de Presles; il y consentit, et réunit bientôt de nombreux auditeurs. Il fut nommé principal du collége, et le parlement le maintint dans cette place, malgré la Sorbonne, qui voulait l'en expulser. L'année suivante, le roi Henri II annula l'arrêt qui lui défendait d'enseigner la philosophie, et, en 1551, il le nomma professeur de philosophie et d'éloquence au collége de France. Ramus eut beaucoup de part aux débats qu'amenèrent les réformes dans la prononciation de la langue latine. Il présenta, en 1562, à Charles IX un plan pour la réforme de l'université.

Depuis longtemps il partageait les opinions des protestants; après l'édit qui leur permettait le libre exercice de leur

culte, il enleva de la chapelle du collége de Presles les images des saints. Cette imprudence réveilla ses ennemis, qui demandèrent son expulsion de l'université. Charles IX lui fit offrir un asile à Fontainebleau; on pilla pendant son absence ses meubles et sa bibliothèque. Toutefois, de retour à Paris, en 1563, il reprit possession de sa chaire au collége de France; mais il fut forcé, en 1567, par suite des événements, de se réfugier dans le camp du prince de Condé. Il voyagea ensuite en Allemagne, refusa les offres qu'on lui fit pour l'y fixer, et revint en France, en 1571. Il avait trop d'ennemis pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy; des assassins vinrent l'égorger dans son logement au collége de Presles, après avoir touché le prix de sa rançon, et jetèrent par la fenêtre son cadavre qui fut traîné dans les rues par les écoliers, et souillé de toutes les manières. Ramus avait publié un grand nombre d'ouvrages dont on trouvera les titres dans les *Mémoires* de Niceron; nous citerons seulement : *Institutiones dialecticæ tribus libris distinctæ*. (Voy. PHILOSOPHIE ET SCOLASTIQUE.)

RANCÉ (Armand Jean LE BOUTHILLIER de), né à Paris en 1626, fit de brillantes études, embrassa l'état ecclésiastique et débuta avec succès dans la carrière de la prédication ; puis, devenu à vingt-cinq ans maître d'une fortune considérable, et possédant toutes les qualités qui font briller dans le monde, il se livra sans réserve à toutes les séductions du plaisir. Mais la mort de la duchesse de Montbazon, sa maîtresse, le fit rentrer en lui-même ; et, après quelques semaines de réflexions, il congédia ses domestiques, vendit sa vaisselle et ses meubles, dont il distribua le prix aux pauvres, se démit de tous ses bénéfices, à l'exception de l'abbaye de la Trappe, et s'y retira en 1662, pour y vivre en abbé régulier. La plupart des religieux ayant refusé de se soumettre à la réforme qu'il voulait leur faire adopter, il leur permit d'habiter un quartier séparé ou d'aller dans d'autres couvents. Pour lui, il alla s'enfermer dans le monastère de Notre-Dame de Perseigne, et y prit, en 1663, l'habit de l'étroite observance de Cîteaux. Il revint ensuite à la Trappe, où il jeta les fondements de cette réforme fameuse qui a illustré son nom. Il mourut sur la paille et sur la cendre en 1700, après une réclusion de 33 ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Lettre sur le sujet des humiliations et autres pratiques de religion*, 1667, in-12; *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, 1683, in-4°; *La règle de Saint-Benoît traduite et expliquée*, 1689, 2 vol. in-4°; *Réponse aux études monastiques* (de dom Mabillon), 1692, in-4°; *Conduite chrétienne*, adressée à Mme de Guise, 1697, in-12; *Lettres de piété écrites à différentes personnes*, 1701-02, 2 vol. in-12; *Règlements généraux pour l'abbaye de la Trappe*, 1701, 2 vol. in-12. L'abbé de Rancé avait publié dans son extrême jeunesse une édition d'*Anacréon*, Paris, 1639, in-8°, dédiée au cardinal de Richelieu, avec des scolies grecques, qui ont été insérées depuis par Maittaire dans son édition du même poëte, Londres, 1740, in-4°. (Voy. TRAPPE.)

RANÇON. L'usage d'exiger des prisonniers faits à la guerre une rançon plus ou moins considérable, qui, dans l'origine, était la récompense de celui qui les avait pris, et, ensuite, entra dans les caisses du gouvernement et fut appliquée à la solde des troupes, se maintint, en France, avec quelques légères modifications, jusqu'à l'époque de la révolution de 1789.

Lorsqu'une puissance était en guerre avec une puissance voisine, on convenait, à la paix ou à la fin d'une campagne, de l'échange des prisonniers avec ou sans rançon. On donnait à cette convention le nom de *cartel*. La rançon d'un cavalier était évaluée au quart d'une année de solde; celle d'un soldat d'infanterie, à 10 ou 12 livres; celle d'un général ou maréchal de France à 50,000 livres. Les prisonniers sont aujourd'hui échangés en nombre égal, ou renvoyés sur parole, selon les conventions du traité ou de la capitulation.

RANDANS, *Randanum*, ancienne seigneurie de l'Auvergne, qui, après avoir passé dans la maison de la Rochefoucauld, par le mariage d'Anne de Polignac avec François de la Rochefoucauld,

reçut, en 1566, le titre de comté, et fut, en 1661, érigée en duché-pairie, en faveur de Marie de la Rochefoucauld, marquise de Sennecey, comtesse de Randans. Ce bourg, auj. l'un des chefs-lieux de canton du dép. de l'Allier, compte environ 1200 habitants.

RANDON. Voy. CHATEAUNEUF-RANDON.

RANTZAU (Josias, comte de), né dans le Holstein, au commencement du XVI[e] siècle, entra fort jeune au service de Suède, et vint en France en 1638, à la suite du chancelier Oxenstiern. Louis XIII se l'attacha, et le nomma maréchal-de-camp et colonel de deux régiments. Il fut ensuite employé à l'armée destinée à envahir la Franche-Comté, puis fit toutes les campagnes de Flandre et d'Allemagne, sous les ordres du duc d'Enghein (le grand Condé); il assiégea et prit Gravelines en 1645, et reçut la même année le bâton de maréchal de France. L'année suivante, il fut fait gouverneur de Dunkerque, prit les places de Dixmude et de Lens, et acheva de soumettre toutes les villes maritimes de la Flandre. Il mourut en 1650. Il avait été tellement mutilé dans ses campagnes, qu'il ne lui restait plus qu'un œil, une oreille, un bras et une jambe; ce qui donna lieu à son épitaphe si connue :

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts,
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars, etc.

RAOUL ou RODOLPHE, roi de France. Voy. RODOLPHE.

RAOUL, prédicateur du XII[e] siècle, que la vivacité de son zèle ou le genre de son éloquence ont fait surnommer *l'Ardent*, naquit aux environs de Bressuire, et devint archidiacre de Poitiers. Attaché comme chapelain au comte de Poitiers, Guillaume IX, il le suivit en 1101, dans sa malheureuse expédition de Palestine, où vraisemblablement il périt, ainsi que la majeure partie des 300,000 hommes qui composaient l'armée. On a de lui des *Homélies*, 1567, 2 vol. in-8°; et on lui attribue d'autres ouvrages restés manuscrits.

RAOUL *de Caen*, ainsi nommé du lieu de sa naissance, suivit en Palestine le célèbre Tancrède, l'un des chefs de la première croisade, et décrivit les exploits de ce héros dans une histoire qui a été publiée pour la première fois par Martène, dans le tome III de ses *Anecdota*. M. Guizot a inséré la traduction de cette histoire, qu'il a intitulée *Faits et gestes du prince Tancrède pendant l'expédition de Jérusalem*, dans le tome XXIII de sa *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

RAOULX, l'un des sergents de la Rochelle. Voy. BORIES.

RAPIN (Nicolas), né vers 1540 à Fontenay-le-Comte, se fit recevoir avocat au parlement, fut pourvu de la charge de vice-sénéchal de sa ville natale, et fut ensuite appelé à Paris par le président Achille de Harlay, qui lui procura la place de lieutenant de robe courte. Le zèle qu'il montra pour le service de Henri III lui fit perdre cet emploi pendant la Ligue. Il se jeta alors dans le parti de Henri IV, et se signala à la bataille d'Ivry. Il eut beaucoup de part à la *Satire Ménippée;* se retira à Fontenay en 1599, et mourut à Poitiers en 1608. Il avait composé diverses *poésies*, qu'il chargea, par testament, ses amis, Scévole de Ste-Marthe et J. Gillot, de rassembler et de publier. Ce recueil parut en 1620, sous le titre d'*Œuvres latines et françaises de N. Rapin*, in-4°. On a encore de N. Rapin une traduction en vers français du 28[e] chant de *Roland le Furieux*, 1572, in-12, et *les Plaisirs du gentilhomme champêtre*, insérés dans un recueil intitulé : *les Plaisirs de la vie rustique*, 1583.

RAPIN (René), né à Tours en 1621, entra en 1639 chez les jésuites, où il enseigna neuf ans les belles-lettres. Il s'est rendu célèbre par son talent pour la poésie latine. On a de lui un assez grand nombre d'odes et d'églogues sacrées, mais le meilleur ouvrage sorti de sa plume est son poëme des jardins, *Hortorum libri IV* (1665), où l'on trouve une imagination gracieuse et une versification facile. Ce poëme a été traduit plusieurs fois en français, en anglais et en italien, et Delille y a trouvé plus d'une heureuse inspiration. Rapin s'essaya aussi dans la critique littéraire, et il composa plusieurs parallèles des auteurs grecs et latins, tels que ceux d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron, de Platon et d'Aristote. Les faits n'y sont pas toujours bien rap-

portés, ni les jugements parfaitement justes; mais ces morceaux se font remarquer par une pureté encore bien rare alors et qu'on retrouve dans les *Réflexions* du même auteur *sur l'éloquence, et la philosophie ancienne et moderne*, etc. Rapin avait quelque prétention à la profondeur théologique : il se montra fort ardent contre le jansénisme; et ses publications pieuses alternèrent, pour ainsi dire, avec ses œuvres mondaines, ce qui fit dire à l'abbé de la Chambre qu'il servait Dieu et le monde par semestre. Le P. Rapin mourut à Paris en 1687.

Rapin-Thoyras (Paul de), né à Castres, en 1661, était neveu de Pélisson, l'ami de Fouquet. Il se fit d'abord recevoir avocat; puis dans la crainte d'être exclu de la magistrature à cause de la religion protestante qu'il pratiquait, il embrassa la profession des armes. Il se rendit en Angleterre, après la révocation de l'édit de Nantes, en 1686, passa ensuite en Hollande, où il fut admis dans une compagnie de jeunes gentilshommes français, et peu de temps après suivit dans la Grande-Bretagne le prince d'Orange, depuis Guillaume III. Blessé au siége de Limerick, où il remplissait les fonctions d'aide de camp de Douglas, il ne put l'accompagner en Flandre, mais fut nommé, sur sa réputation, gouverneur du jeune duc de Portland. Après avoir terminé cette éducation, il se retira à Wesel, où il mourut en 1725. On a de lui une *Histoire d'Angleterre*, la Haye, 1724, 8 vol. in-8°, souvent réimprimée.

Rapp (Jean), né à Colmar en 1772, s'engagea fort jeune dans un régiment de cavalerie, servit aux armées du Rhin sous Custine, Pichegru, Marceau et Desaix, et se fit remarquer de ce dernier, qui le choisit pour son aide de camp. Il fit en cette qualité les campagnes de 1796 et 1797; suivit son général en Égypte, où il fut nommé successivement chef d'escadron et chef de brigade, revint en Europe avec Desaix, et combattit à ses côtés à Marengo. Après la mort de Desaix, Rapp devint aide de camp du premier consul, et fut, en cette qualité, chargé, en 1802, de faire accepter à la Suisse, alors agitée par des troubles civils, la médiation de la France. Il remplit cette mission à la satisfaction de Bonaparte, qu'il accompagna en Belgique en 1803, et il fut ensuite envoyé en Allemagne pour s'assurer de l'état des bords de l'Elbe, et, s'il le jugeait nécessaire, y faire élever des redoutes. A son retour il suivit Napoléon, devenu empereur, d'abord au camp de Boulogne, puis en Allemagne; se distingua d'une manière toute spéciale à la bataille d'Austerlitz, et fut élevé, sur le champ de bataille, au grade de général de division. Il avait été grièvement blessé; après son rétablissement il fut chargé de plusieurs missions importantes, et il s'en acquitta encore de manière à mériter les éloges de l'empereur.

Peu de temps avant la campagne de Prusse en 1806, il reçut le commandement de la division militaire de Strasbourg; il fit cependant cette campagne, combattit à Iéna avec son courage ordinaire, suivit l'empereur en Pologne, fit des prodiges de valeur à Golymin (29 octobre), et y eut le bras gauche fracassé d'une balle. C'était la neuvième blessure qu'il recevait dans cette journée. Napoléon le fit panser par ses chirurgiens, et lui donna pour se rétablir le gouvernement de Thorn.

En 1807, il fut nommé gouverneur de Dantzig avec le rang de général en chef, poste qu'il occupa jusqu'à la guerre de 1809 contre l'Autriche. Il rejoignit alors l'armée, et combattit à Essling.

Après la paix, s'étant permis quelques réflexions sur le divorce de l'empereur et sur son nouveau mariage, il fut éloigné de la cour et renvoyé dans son gouvernement de Dantzig, où il était encore à l'époque de la guerre de Russie. Rapp désapprouvait cette guerre; à Dantzig, où Napoléon s'arrêta quelque temps avant de rejoindre son armée sur la Vistule, il combattit avec une grande liberté l'opinion de l'empereur et s'efforça de le détourner de sa funeste entreprise; puis, quand il vit que son avis ne pouvait prévaloir, renonçant au rôle de conseiller importun, il ne songea plus qu'à combattre en intrépide soldat. Blessé à la bataille de Mojaïsk, il était à peine rétabli quand commença la retraite. Il en vint nombre de fois aux mains avec les Cosaques, sauva Napoléon sur le point d'être pris, fut

encore blessé, passa la Bérésina avec l'empereur, rallia l'armée de concert avec Ney et Murat, et reçut l'ordre de retourner à Dantzig.

Le plus beau titre de gloire de Rapp est, sans contredit, la merveilleuse défense de cette place (Voyez DANTZIG) contre plus de 60,000 hommes avec une garnison de moins de 7,000 soldats et au milieu d'une population hostile. L'on sait qu'à la fin, ne pouvant plus se défendre, il signa une capitulation honorable, où était stipulée pour lui et pour ses compagnons d'armes la faculté de rentrer en France, mais que les Russes violèrent en retenant prisonniers la garnison et son chef. Ils furent conduits à Kiew et ne recouvrèrent la liberté qu'à la paix.

De retour en France en juillet 1814, Rapp fut accueilli avec distinction par Louis XVIII, qui le créa chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion d'honneur. Il accepta, lors du retour de l'île d'Elbe, le commandement d'un corps destiné à s'opposer à l'entreprise de Napoléon; mais la défection de ses troupes l'empêcha de rien tenter contre son bienfaiteur, qui, arrivé à Paris, lui conféra le commandement en chef de l'armée du Rhin, le grand aigle de la Légion d'honneur et la dignité de pair.

Rapp livra plusieurs combats aux alliés, qui envahissaient de nouveau la France; puis, ayant appris le désastre de Waterloo, il s'enferma dans Strasbourg, qui fut aussitôt investi. Mais après quelques combats les hostilités cessèrent; il fit sa soumission à Louis XVIII, reçut l'ordre de licencier son armée; et ce fut alors qu'éclata cette sédition célèbre, que nous avons racontée à l'article DALOUZI (t. VI, p. 306 et suiv.).

Rapp ne fut point incrit sur la liste des proscrits. Cependant, pour plus de sûreté, il quitta la France et se retira en Suisse. Revenu à Paris, après la célèbre ordonnance du 5 septembre, il rentra en grâce auprès du roi, et fut nommé membre de la chambre des pairs, où il alla siéger au côté droit. Il mourut peu de mois après l'empereur, le 2 novembre 1821.

On a publié sous son nom des *Mémoires* qui sont apocryphes, mais qui paraissent avoir été rédigés d'après des notes de ses amis.

RARAY. Nom sous lequel la terre de Neri en Valois fut érigée en marquisat, en 1654, en faveur de Henri de Sanci. C'est auj. une commune du dép. de l'Oise.

RASCHI (Rabbi Salomon Jarchi), le plus célèbre des rabbins français, naquit à Troyes, en 1040. Après avoir étudié en France et s'être déjà fait, par sa science, une grande réputation, il parcourut l'Italie, la Grèce, la Palestine, l'Égypte, la Perse et l'Allemagne, et revint ensuite composer dans sa patrie de nombreux ouvrages, qui ont été souvent imprimés, et auxquels le temps n'a rien fait perdre de leur réputation. Il mourut à Troyes, en 1105.

RASEZ (comtes de). Les comtes de Barcelone et de Carcassone étaient, dans le neuvième siècle, seigneurs par indivis du comté de Rasez (*). Ils se le partagèrent vers la fin de ce siècle. Arnaud, comte de Carcassonne, laissa, à sa mort, la partie qui lui était échue, à *Eudes*, son second fils, qui prit, vers 957, le titre de *comte de Rasez*. Il mourut vers 1017.

1017. *Arnaud*, son fils, lui succéda, et mourut vers 1030.

1030. *Raymond* I[er], fils d'Arnaud, fut inquiété par un seigneur de ses voisins, qui voulait s'emparer de son château de Rasez. Il en triompha en 1034, et mourut en 1059.

1059. *Raymond II*, fils et successeur du précédent, mourut sans postérité en 1067. Après lui le comté de Rasez retourna à la branche de Carcassonne. (Voy. CARCASSONNE [comtes de].)

RASPAIL (Vincent François), né à Carpentras en 1794, fit ses études au séminaire d'Avignon, puis entra dans le professorat et prit le petit collet; il prêcha, et ses sermons eurent un grand succès : c'était vers 1813 : M. Raspail, patriote et homme de cœur, prêcha l'union et démontra la nécessité de se grouper autour de l'empereur. Cette conduite lui attira les haines de la restauration et des hommes sanguinaires qui se couvraient du man-

(*) Ce comté, qui avait Limoux pour capitale, comprenait une partie de l'arrondissement de cette ville.

teau de la politique pour satisfaire leurs vengeances particulières. Sa famille fut en butte aux outrages ; elle fut même menacée dans son existence; alors M. Raspail quitta le Midi pour venir à Paris, et il essaya de rentrer dans le professorat. Mais la persécution ne lui manqua pas plus dans la capitale que dans le Midi ; on alla même, à la mort du duc de Berry, jusqu'à exiger du maître de pension chez qui il donnait des leçons, qu'il lui donnât son congé. Il n'en fut pas découragé, et se mit à préparer des élèves au baccalauréat, tout en se livrant avec ardeur à l'étude de la chimie. Ce fut en 1824 qu'il présenta ses premiers travaux à l'Institut. Il prit part à la révolution de 1830, puis redemanda sa place dans l'Université; mais ayant posé des conditions qui ne convinrent pas au nouveau gouvernement, il fut forcé de se retirer. Depuis 1831 sa vie a été pleine d'agitations et de tourments; nous n'entreprendrons pas de la raconter ici ; mais, quel que soit le jugement que l'on porte sur ses opinions politiques, on ne pourra lui refuser un grand désintéressement et un ardent amour du bien et de la justice; car toute sa vie a été consacrée à une noble et sainte cause, celle du soulagement des malheureux. Comme savant, il s'est placé à un degré éminent, et a fait faire de grands progrès aux sciences naturelles et à la chimie. Les résultats de ses recherches ont été consignés dans les *Annales du Muséum d'hist. naturelle*, dans le *Bulletin Férussac*, dans les *Annales des sciences d'observation,* dont il était le principal rédacteur, dans le *Journal général de médecine ;* enfin, dans son dernier ouvrage, l'*Histoire naturelle de la santé et de la maladie chez les végétaux, chez les animaux en général, et en particulier chez l'homme*, 2 v. in-8°; 1843.

RASTADT (Bataille et prise de). — Moreau, général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, après avoir, le 28 juin 1796, battu Starray sur les bords de la Renchen, commit la faute de ne pas marcher aussitôt à Latour et aux autres généraux autrichiens, dont les corps se trouvaient isolés. Ce ne fut qu'au bout de six jours d'inaction, et quand il apprit que l'archiduc Charles s'avançait au secours de ses lieutenants, qu'il s'ébranla de nouveau. L'ennemi, pendant ce temps, s'était établi sur la Murg, sa droite à Rastadt, sa gauche à Rothenfels; il avait placé un corps de flanqueurs à Gerspach; enfin, une forte avant-garde occupait Nider-Richel, Kuppenheim et les hauteurs boisées qui s'étendent d'Ebersteinburg à Oberndorff. Le 5 juillet au soir, Moreau fit reconnaître ces positions; et, quoique les troupes de son aile droite, précédemment laissées devant Manheim, ne fussent pas encore arrivées en ligne, il se décida à livrer bataille le lendemain; son centre et son aile gauche étaient commandés par les généraux Saint-Cyr et Desaix.

Attaquer les Autrichiens de front lui semblant offrir trop de difficultés, il résolut de déborder leur gauche et de les forcer ainsi à se retirer sur ce point ; mais pour qu'une telle manœuvre réussît, il fallait que la prise de Gerspach précédât l'attaque générale. Le 6, dès cinq heures du matin, tandis que la première des deux divisions du centre restait à Freudenstadt dont elle s'était emparée le 3, la deuxième, aux ordres du général Taponnier, s'avança par la route de Baaden, attaqua Gerspach avec une extrême vigueur, et l'emporta malgré la vive résistance de trois bataillons ennemis. Desaix put alors, sans plus craindre de voir sa brigade de droite prise en flanc par les Autrichiens, marcher à l'attaque du bourg de Kuppenheim, qui, après trois heures d'un combat opiniâtre, demeura en son pouvoir. Sur ces entrefaites, la seconde brigade de la première division de l'aile gauche, commandée par le général Ste-Suzanne, déboucha des bois avec la première ligne de cavalerie. La seconde division de cette même aile gauche, conduite par le général Delmas, devait déboucher parallèlement, mais elle fut retardée par des accidents de terrain; et la droite de l'ennemi, que Delmas devait attaquer, ne voyant personne devant elle, dirigea toutes ses batteries sur la colonne de Ste-Suzanne, qui se trouva à la fois battue de front, en écharpe et en flanc. Cette colonne éprouva des pertes considérables. Enfin, Delmas, qui s'était fourvoyé, arriva. Il fit diversion au moyen de son artillerie, força les Autrichiens à diviser le feu

de la leur, dégagea la brigade Ste-Suzanne et rétablit l'égalité du combat. Peu à peu même notre aile gauche commença à prendre la supériorité sur la droite de l'ennemi; et, comme la gauche de celui-ci était déjà en pleine déroute, le général Latour ordonna la retraite, qui s'effectua par le pont de Rastadt et les gués de la Murg, en arrière de cette rivière. Comme l'ennemi, dans ce mouvement, était protégé par une nombreuse artillerie disposée d'avance vers l'autre rive, et soutenu par toute sa cavalerie encore intacte, Moreau ne le fit pas poursuivre; seulement, les Français, entrant dans Rastadt sur les pas des Autrichiens, ne leur laissèrent pas exécuter le projet qu'ils avaient conçu, de rompre le pont de cette ville.

Rastadt (Congrès et traité de). Le premier de ces congrès, en 1713, eut lieu pour terminer la pacification de l'Autriche avec la France, à la suite de la guerre de la succession d'Espagne. L'archiduc, depuis empereur, sous le nom de Charles VI, était, entre tous les confédérés de la *grande alliance*, le seul qui eût un intérêt immédiat à cette lutte, provoquée, quant à l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Prusse, la Suède et la Savoie, soit par un esprit de rivalité ou de méfiance, soit par jalousie ou par de vieilles rancunes contre Louis XIV. Ainsi, tandis que, pour ces différentes puissances, l'unique prétexte de la guerre pouvait être la réserve qu'avait faite Louis XIV des droits éventuels de son petit-fils à la couronne de France, après l'avoir établi sur le trône d'Espagne sous le nom de Philippe V, Charles VI, compétiteur de ce dernier, loin de sentir son zèle attiédi par les désastres et l'humiliation de la France, n'y voyait qu'un gage de succès pour son entreprise. Aussi avait-il rejeté les conditions extrêmement avantageuses qui lui étaient proposées pour prix de son adhésion à la pacification d'Utrecht (11 avril 1713); il ne soupçonnait pas qu'il était si près de se repentir de ses refus.

A peine les négociations de Rastadt avaient-elles suspendu les hostilités. C'était de part et d'autre le principal acteur de la lutte qui stipulait pour le souverain dont il commandait les forces : le maréchal de Villars y traitait pour la France, et le prince Eugène de Savoie pour l'Autriche. Mais ces deux généraux, si dignes d'être opposés l'un à l'autre, n'étaient pas moins faits pour s'entendre, et tous deux ils désiraient un prompt accommodement. On raconte qu'à l'ouverture des conférences le maréchal tint ce langage au prince : « Monsieur, nous ne sommes point ennemis : vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles. » Le fait est que la cour de Vienne s'obstinait à ne vouloir se départir en rien de prétentions qu'il dépendait aussi peu de son généralissime de faire prévaloir, que Villars n'était d'humeur à y adhérer, alors surtout qu'il venait de commencer si heureusement à rétablir les affaires de la France. Enfin il fallut bien prendre un parti après que le maréchal français eut franchi le Rhin, repris Landau sur le prince Eugène, forcé les lignes de Brisgau et pénétré dans Fribourg. Par le traité qui fut signé entre Villars et Eugène (5 mars 1714), la France conserva Strasbourg et l'Alsace; mais Louis XIV prit l'engagement de rester neutre dans la guerre que l'Autriche allait poursuivre seule contre le roi d'Espagne, son petit-fils. Le traité de Rastadt ne fut ratifié que le 14 septembre suivant, au congrès de Bade.

— Le deuxième congrès de Rastadt, ouvert le 9 décembre 1797 sous la médiation des cabinets de Prusse et d'Autriche, avait pour objet la pacification de la république française avec l'empire d'Allemagne. Mais au fond il ne s'agissait réellement que de procurer l'exécution du plan dont Bonaparte avait jeté les bases dans une convention secrète ajoutée au traité de Campo-Formio, et dans laquelle la possession de la rive gauche du Rhin était garantie à la république française moyennant la cession, qui serait faite au cabinet de Berlin, d'enclaves sur la rive droite, en dédommagement de la perte du duché de Clèves, et à la cour de Vienne d'une partie du territoire de Venise à titre de compensation pour ce qu'elle avait perdu par suite de sa lutte imprudente contre la France. Par là, le directoire, qui méditait alors une descente en Angleterre, assurait sa frontière du nord en même

temps qu'il intéressait à sa politique deux voisins ambitieux et jaloux. Dès le 1er décembre 1797 fut signée à Rastadt, entre Bonaparte et le plénipotentiaire autrichien, une nouvelle convention secrète par laquelle le cabinet de Vienne s'engageait à retirer ses troupes au delà du Danube jusqu'au Lecht, et à laisser prendre sur les milices de l'Empire la place de Mayence et la tête du pont de Manheim par les Français, qui eux-mêmes devaient quitter la rive droite depuis Bâle jusqu'au delà de Mayence, en deçà du Mein.

L'Autriche, en sacrifiant ainsi à ses propres intérêts la cause des princes de l'Empire, dont le plus grand nombre avaient été forcés par elle à entrer dans la lutte, porta le premier coup à cette vieille union germanique, qui ne devait pas tarder à se dissoudre. Les princes dépossédés maudirent sa lâche trahison, et pour la plupart ils cherchèrent un appui près du vainqueur; de leur côté, les délégués du directoire au congrès de Rastadt firent, on peut le croire, peu d'efforts pour cacher le rôle que jouait l'Autriche. Et en effet, plus les princes dépossédés devaient trouver odieuse la conduite de l'empereur, plus il y avait de chances contre la formation d'une coalition entre eux et lui; pour ne rien dire des avantages que le gouvernement français devait trouver à devenir médiateur entre les membres divisés de ce corps aristocratique, dont les doctrines politiques allaient se trouver compromises aux yeux des peuples les plus soumis, par l'exemple si manifeste de déloyauté qui partait du chef de l'Empire. Malheureusement le mouvement démocratique causé par la révolution française commençait alors à produire du retentissement dans les petits États pressés par les grandes puissances du Nord. Craignant pour eux-mêmes la contagion de l'exemple, les États monarchiques prêtèrent l'oreille aux suggestions de l'Angleterre, et une nouvelle coalition se forma, dans laquelle l'Autriche entra elle-même, alors que les négociations du congrès de Rastadt tiraient à leur fin.

La guerre était rallumée (mars 1799); mais comme c'était avec l'empereur et non avec l'Empire, ceux des membres de la confédération germanique que l'influence du cabinet autrichien n'avait pu porter à abandonner le congrès de Rastadt y demeurèrent assemblés; ils ne formaient guère que le tiers de la députation, et bientôt même ils se trouvèrent au milieu des baïonnettes autrichiennes par la retraite forcée de notre armée du Danube. Ce fut dans ces circonstances que, pour tirer vengeance des diplomates français, auxquels il se croyait en droit de reprocher des indiscrétions touchant la convention secrète du 1er décembre 1797, et pour s'assurer en même temps de l'état des relations particulières de chacun des États encore représentés au congrès avec la France, le cabinet de Vienne conçut le monstrueux dessein de faire main basse sur la personne et sur les papiers de nos agents accrédités à ce congrès, Jean Debry, Bonnier d'Arco et Roberjeot. Le 28 avril 1799, l'ordre leur fut signifié par le colonel des hussards Széklers, en cantonnement aux environs de Rastadt, de quitter cette ville sous les 24 heures. Instruits du danger qu'ils couraient, ils demandèrent à ce colonel une escorte qui leur fut refusée; et, le soir même, à leur départ, les trois ministres français se virent assaillis à cinquante pas de la ville par un détachement de ces hussards, qui les assassinèrent et se saisirent de leurs papiers. Bonnier d'Arco et Roberjeot restèrent morts sur la place; Jean Debry, laissé aussi pour mort, se traîna tout sanglant à Rastadt, où la nouvelle de cet attentat souleva la plus profonde indignation. Une adresse y fut aussitôt rédigée par les membres du congrès, qui, en repoussant tout soupçon de complicité avec l'Autriche, dénoncèrent à l'indignation de l'Europe cette violation du droit des gens, qui laissera peser à jamais sur ceux qui s'en rendirent coupables le reproche d'une cruauté inouïe entre les nations civilisées. (Voyez BONNIER D'ARCO).

RATISBONNE (Combat et prise de). Le 23 avril 1809, lendemain de la victoire d'Ekmuhl, l'armée française continua, dès la pointe du jour, à poursuivre les Autrichiens, qui dans la soirée précédente s'étaient repliés vers Ratisbonne et se hâtaient de passer sur

la rive gauche du Danube. Quand notre avant-garde, formée des deux divisions de cuirassiers Nansouty et Saint-Sulpice, arriva sous les murs de la place, elle n'y trouva plus que la cavalerie autrichienne : l'infanterie avait déjà évacué entièrement la rive droite. Trois charges successives s'engagèrent, toutes les trois furent à notre avantage, et vers midi les derniers escadrons autrichiens rentraient dans Ratisbonne. Le maréchal Lannes qui avait suivi l'avant-garde, avec les divisions Gudin et Morand, vint les former en bataille à huit cents pas des portes, l'artillerie arriva bientôt, et des pièces de douze furent mises en batterie. Le gouverneur avait ordre de tenir jusqu'au soir, puis de se retirer avec sa troupe, et la ville, enveloppée d'une muraille fortifiée, d'un fossé et d'une contrescarpe, présentait assez de défense pour qu'il pût exécuter ses instructions, si un heureux hasard n'eût favorisé tout d'abord l'attaque des Français. En examinant l'enceinte, des officiers remarquèrent une brèche et l'envoyèrent dire au maréchal. Lannes se met immédiatement à la tête d'un bataillon, ordonne à ses aides de camp de prendre des échelles, descend dans le fossé sous le feu meurtrier de l'ennemi, aborde la brèche, pénètre dans la place, et fait ouvrir une poterne. Plusieurs autres bataillons entrent alors, gagnent le pont, et ferment la retraite à la garnison, qui dépose les armes au nombre de sept à huit mille hommes.

Ce fut au combat de Ratisbonne que Napoléon fut blessé pour la première fois de sa vie. Une balle morte vint le frapper au pied droit et lui fit une forte contusion. Le docteur Ivan, chirurgien-major des grenadiers de la garde impériale, se trouvait à côté de lui; il le pansa, mais l'empereur était si impatient, qu'il monta à cheval avant que l'appareil fût entièrement placé. Une toile du peintre Gantherot, que la gravure a popularisée depuis longtemps, et qui occupe au Musée de Versailles une place des plus honorables, raconte d'une manière saisissante ce trait de la vie de Napoléon.

RATISBONNE (diète de). Gustave-Adolphe s'étant mis à la tête des protestants, pendant la guerre de trente ans, le sort des armes qui jusque-là avait favorisé la ligue catholique changea tout à coup, et ce fut l'Empire qui trembla à son tour. Au bruit des premiers succès des réformés (1630), Ferdinand II comprit bien vite qu'il ne fallait pas avoir à la fois Gustave et Richelieu sur les bras. Il convoqua à Ratisbonne une diète où devaient être portées toutes les réclamations élevées contre l'Empire. Léon Brûlart y fut reçu en qualité d'ambassadeur du roi de France : il était accompagné du fameux père Joseph, confesseur et confident du cardinal de Richelieu. Les envoyés de Louis XIII firent valoir auprès de cette diète les droits du duc de Nevers, et réclamèrent en sa faveur l'investiture des duchés de Mantoue et de Montferrat. La cour impériale cédait, dès qu'elle avait consenti à négocier ; aussi conclut-on, le 13 octobre, le traité de Ratisbonne qui remit la France en paix avec l'Empire et assura au duc de Nevers l'héritage de la maison de Gonzague.

RATRAMNE, moine de l'abbaye de Corbie, né en Picardie dans le 9e siècle a écrit deux livres sur la *Prédestination;* un autre *de l'Enfantement de J. C.;* un *de l'Ame;* un *Traité contre les Grecs*, et un *Traité du corps et du sang de J. C.* Ce dernier ouvrage ayant donné lieu à des discussions théologiques, est plus connu que les autres; il a eu 14 éditions; la première est de Cologne, 1532, in-8°, et la plus récente d'Amsterdam, 1727, in-12.

RAUCOURT (Françoise Marie Antoinette SAUCEROTTE, plus connue sous le nom de M[lle]), naquit en 1756 à Nancy, d'un comédien qui l'exerça de bonne heure dans l'art dramatique, et l'emmena en Espagne, où, à l'âge de douze ans, elle débuta avec succès dans des rôles tragiques. De retour en France vers 1770, elle se rendit à Rouen, et s'y fit bientôt une si grande réputation qu'elle fut appelée à Paris, où elle débuta dans le rôle de *Didon*. Son éclatante beauté, sa taille à la fois noble et gracieuse, son organe plein et sonore, produisirent sur le public la plus vive sensation; ses débuts attirèrent pendant plus d'une année une foule extraordinaire, et elle reçut à la cour et à la ville les témoignages d'intérêt

les plus flatteurs. Cet enthousiasme universel céda cependant ensuite aux efforts de l'envie : ne pouvant attaquer son talent on attaqua ses mœurs ; et le public accueillit bientôt par des sifflets celle dont il avait d'abord encensé les talents et les grâces. Forcée alors d'abandonner la capitale, Mlle Raucourt parcourut successivement plusieurs cours du Nord. Ayant obtenu à son retour la protection de la reine pour sa rentrée au Théâtre-Français, elle y reparut en 1779, dans le rôle de *Didon*, et dès lors elle recouvra son ancienne faveur. Pendant la révolution, après avoir été un instant emprisonnée, elle voulut fonder un second théâtre Français rue de Louvois ; mais ce théâtre fut presque aussitôt fermé par ordre du directoire, et elle rentra au Théâtre-Français en 1799. Protégée par Bonaparte, qui aimait son talent profond et énergique, Mlle Raucourt en obtint une pension considérable, et fut chargée d'organiser les troupes de comédiens français qui devaient parcourir l'Italie. Elle alla y recueillir elle-même des applaudissements et revint en 1815 mourir à Paris, où le refus que fit le curé de St.-Roch d'accorder l'entrée de l'église à sa dépouille mortelle causa beaucoup de trouble et de scandale.

Ravaillac (François), né à Angoulême en 1578 ou 1579, fut élevé dans les doctrines des jésuites, qui profitèrent de la faiblesse de son esprit pour lui faire croire qu'il était destiné à sauver la religion. Il entrait en fureur au seul nom d'un huguenot, et regardait Henri IV comme le plus grand fauteur de l'hérésie. Dans un des voyages qu'il fit à Paris comme *solliciteur de procès*, il prit l'habit de frère convers chez les feuillants; mais il en fut bientôt après renvoyé comme visionnaire, et retourna à Angoulême, où on lui fit croire qui le roi allait faire la guerre au pape. Ce fut alors, dit-on, qu'il forma le dessein de déclarer à Henri IV lui-même l'intention où il était de le tuer ; il revint en effet à Paris ; mais n'ayant pu arriver jusqu'au roi, il retourna dans sa ville natale sans avoir confié à personne le dessein qu'il méditait. Il y retrouva les mêmes hommes qui avaient égaré sa raison, et harcelé par eux et par les visions que son imagination en délire lui suggérait, il reprit à pied la route de la capitale, vola dans une auberge un couteau qu'il croyait propre à l'exécution de son crime, et le 14 mai 1610, il se rendit au Louvre, suivit la voiture du roi, arrêtée dans la rue de la Ferronnerie par un embarras de charrettes, monta sur la roue de derrière, et frappa deux fois sa victime qui expira à l'instant même. Arrêté sur-le-champ, il déclara qu'il n'avait été induit par personne à commettre cet attentat, et fut condamné, le 27 mai 1610, à être tenaillé avec versement d'huile bouillante, à avoir la main droite brûlée par le soufre, et à être écartelé.

Ravenel. La seigneurie de Mandres, en Lorraine, fut, en 1721, unie à celles de Boulac, Savigni et Étrennes, et érigée en comté sous le nom de Ravenel. Ces divers lieux font aujourd'hui partie du département des Vosges.

Ravenne (bataille de). La formation de la sainte ligue, entre le pape Jules II, le roi d'Espagne Ferdinand et la république de Venise, et l'accession à cette ligue de Henri VIII d'Angleterre, des Suisses et de Maximilien d'Autriche, avaient mis Louis XII dans une position très-critique. Il lui fallut combattre cette coalisation qui menaçait non-seulement les conquêtes, mais le territoire même de la France. Gaston de Foix, duc de Nemours, qui avait été nommé gouverneur du Milanais, fut chargé de faire face à l'orage. Il n'avait que vingt-deux ans, mais il s'était distingué par son audace, son sang-froid, son activité, et passait déjà pour un grand capitaine; il força d'abord les Suisses à retourner chez eux, entra dans Bologne, battit les Vénitiens, assiégea et prit Brescia (février 1512) ; mais ces succès n'étaient pas suffisants pour détruire la ligue, il fallait battre son armée et la tailler en pièces. En conséquence, Louis XII pressa Gaston de marcher à l'ennemi.

Le prince quitta Brescia pour se porter sur Ravenne avec seize cents lances, dix-huit mille fantassins et l'artillerie du duc de Ferrare. L'armée de la ligue était commandée par Pietro Navarro; elle était forte de quinze cents lances et de seize mille fantassins.

Quand elle fut instruite du mouvement de Gaston, elle quitta la posi-

tion qu'elle occupait au pied des Alpes, et vint enfermer les Français entre son camp et les murs de la ville. C'était ce que désirait Gaston, qui n'avait fait ce mouvement que pour obliger les ennemis à lui livrer bataille.

Cependant le général espagnol avait appuyé sa droite au Ronco et couvert son front par un large fossé. « Nemours, sentant combien il était dangereux de laisser ainsi les ennemis derrière lui, jeta des ponts sur le Ronco, et le matin du dimanche de Pâques, 11 avril 1512, il passa avec toute son armée de la gauche à la droite de cette rivière. Il commença l'attaque sur les Espagnols par une vive canonnade, dès qu'il fut arrivé à quatre cents pieds du fossé qui couvrait le front de ses ennemis. On n'avait point encore vu l'artillerie employée d'une manière aussi meurtrière qu'elle le fut dans cette bataille. L'infanterie française demeura longtemps exposée, presque à découvert, à un feu si terrible, que de quarante de ses capitaines il y en a eu trente-huit de tués. L'artillerie du duc de Ferrare, qui combattait pour les Français, était plus redoutable encore ; quand il eut réussi à la mettre en batterie à l'extrémité de l'aile gauche française, il enfila toute la ligne de l'armée espagnole, et plusieurs de ses boulets la traversant tout entière, allèrent atteindre jusqu'à l'aile droite française; car l'armée de Gaston était disposée comme un arc, dont l'armée espagnole faisait la corde.

« Pendant ce feu meurtrier, Pietro Navarro, qui comptait uniquement, pour la victoire, sur son infanterie espagnole, qu'il avait formée lui-même et dont il était très-fier, la tenait couchée à plat ventre, en sorte qu'elle n'éprouvait aucune perte; et il s'amusait à voir la gendarmerie italienne, qui lui était associée, hachée par le canon ennemi. Il supposait que les Français ne souffraient pas moins, et il comptait, quand la cavalerie aurait disparu des deux parts, remporter avec ses fantassins espagnols une victoire facile sur les fantassins allemands et français. Mais la patience échappa enfin à Fabrizio Colonna, qui se voyait sacrifié avec tant de braves gens au calcul cruel de celui qu'il nommait Marrano (le *Maure*, le *Mécréant*). Malgré les ordres de son chef, il fit ouvrir les râteaux qui fermaient l'enceinte espagnole, et avec toute sa cavalerie il s'élança sur les Français. Il était déjà trop tard, les rangs de sa gendarmerie étaient trop affaiblis, la supériorité des Français était décidée, et le combat ne fut pas longtemps douteux; Fabrizio Colonna fut fait prisonnier par Alphonse d'Este, qui lui sauva la vie et la liberté; le cardinal de Médicis fut aussi fait prisonnier; le marquis de la Palude et le jeune Pescara le furent également; Cardone, Carvajal et Antonio de Leyra prirent la fuite, et, de toute l'armée espagnole, il ne resta bientôt plus que l'infanterie du comte Pietro Navarro.

« Mais celle-ci n'était pas si facile à vaincre : couverte d'une complète armure défensive, et combattant seulement avec l'épée pointue et le poignard elle s'avançait contre les piques des Allemands, longues de seize à dix-huit pieds, et si elle réussissait à les écarter, et à pénétrer entre elles, elle égorgeait sans rencontrer de résistance des hommes qui n'avaient ni cuirasse ni armes pour combattre de près. Toute la cavalerie française fut obligée de venir à l'appui de l'infanterie; elle détermina enfin les Espagnols à se retirer lentement et en bon ordre; mais elle ne put les entamer. Yves d'Allègre, en conduisant une charge contre ce bataillon serré, vit tuer sous ses yeux le seul fils qui lui restât; il voulut le venger, et fut tué à son tour. Gaston de Foix, furieux d'avoir vu tomber tant de braves, vint après lui charger ces terribles fantassins. Il fut renversé par un Espagnol, qui lui plongea son épée dans le sein, encore que les Français lui criassent. « Faites « le prisonnier, c'est votre vice-roi, « c'est le frère de votre reine. » Jamais, dans ce siècle, champ de bataille ne fut couvert de plus de morts que celui de Ravenne. Les plus modérés affirment que l'armée française perdit six mille hommes, et l'armée espagnole douze mille (*). »

RAYNAL (Guillaume Thomas François) naquit le 12 avril 1713 à Saint-

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XV, p. 600.

Geniez dans le Rouergue, et entra de bonne heure chez les jésuites. Les ayant ensuite quittés, il vint à Paris et fut d'abord attaché comme prêtre desservant à Saint-Sulpice; mais son accent l'ayant forcé de renoncer à la prédication, dans laquelle il avait eu quelques succès en province, il ne tarda pas à dépouiller complétement la caractère ecclésiastique. Forcé alors de chercher dans sa plume un moyen de subsistance, il rédigea pendant quelque temps le *Mercure de France*, publia, en 1745, l'*Histoire du Stathoudérat*, et, en 1750, celle du *Parlement anglais*. Rien dans ces deux écrits ne pouvait faire pressentir le succès du suivant : l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*. Cet ouvrage, qui parut en 1770, fit aussitôt à l'auteur une éclatante réputation. Raynal paraît du reste avoir été singulièrement aidé dans son travail, pour la partie philosophique, par Diderot, Pechméja et d'Holbach; pour les questions commerciales, par le fermier général Paulze. L'abbé Martin, exjésuite comme lui, et surtout Deleyre lui fournirent, dit-on, des chapitres entiers.

Quoi qu'il en soit, et malgré les défauts que l'on peut justement reprocher à l'*Histoire philosophique*, un ton trop souvent déclamatoire et de fatigantes digressions, elle a eu plus de 20 éditions et près de 50 contrefaçons, sans parler des abrégés et des traductions. Dans les voyages que fit l'auteur en Angleterre et en Hollande après cette publication, il recueillit des matériaux qui lui permirent de donner dans l'édition qui parut à Genève en 1780, plus d'exactitude à quelques parties importantes; mais, la hardiesse des nouvelles attaques qu'il y dirigea contre le pouvoir arbitraire, contre la superstition et les prêtres, fit condamner le livre par la Sorbonne et bannir l'auteur par le parlement. Le philosophe passa le temps de son exil en Suisse, où il s'arrêta surtout à Lausanne, et en Prusse, où son entrevue avec Frédéric a été diversement rapportée. En 1788, il lui fut permis de rentrer en France. Nommé par les électeurs de Marseille député aux états généraux, il n'accepta pas et fit élire à sa place Malouet son ami.

Bien que l'*Histoire philosophique* soit un des ouvrages qui ont eu le plus d'influence sur la révolution française, les principes démocratiques de la république ne trouvèrent pas chez Raynal une entière sympathie. Sa prétendue lettre à l'assemblée nationale (du 10 décembre 1789) dans laquelle on lui faisait désavouer les principes de ses écrits est, il est vrai, reconnue aujourd'hui pour être du comte Guibert; mais Raynal adressa réellement, le 31 mai 1790, à Bureau de Puzy, alors président de cette assemblée, une sorte de factum dont le ton, moins modéré que les principes, mécontenta également tous les partis et lui suscita de violentes réfutations. Il mourut à Chaillot, près Passy, le 6 mai 1796, après avoir perdu tout ce qu'il possédait.

On lui a reproché le commerce qu'il faisait lui-même de ses livres. Il en retira des sommes considérables; mais s'il savait acquérir, il fit souvent aussi un noble usage de ses richesses, comme on le voit par les prix qu'il fonda à Lausanne, à Lyon, à Paris, et dans le Midi, pour encourager les mœurs, l'agriculture et les lettres. Il nous reste à citer encore parmi les productions de cet écrivain les *Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe, depuis l'élévation de Charles-Quint à l'empire jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle*, qui, publiées d'abord en 1753, reparurent en 1772 sous le titre de *Mémoires historiques de l'Europe*. Le morceau sur le divorce de Henri VIII a été mis en parallèle avec la conjuration des Espagnols contre Venise, de Saint-Réal. On ne sait si les *Réflexions sur la traite des noirs* et le *Tableau des colonies anglaises de l'Amérique*, qui ont été mis sous le nom de Raynal, lui appartiennent réellement. Il a encore composé quelques autres écrits; mais on lui en a attribué plusieurs auxquels il n'a point eu de part.

RAYNOUARD (François-Juste-Marie), littérateur et philologue, né à Brignolles en Provence le 18 novembre 1761, était avocat au parlement d'Aix lorsqu'il fut, en 1792, nommé député suppléant à la convention. S'étant prononcé contre les actes du 31 mai 1793, il fut mis en arrestation. Libre après le 9

thermidor, il se partagea entre les travaux de sa première profession et le culte des lettres. Il s'essaya dans le genre dramatique par une tragédie de *Caton d'Utique*, qui fut seulement imprimée à un petit nombre d'exemplaires. En 1804, la classe de littérature française de l'Institut qui, trois ans plus tard l'admettait dans son sein, couronna son poëme de *Socrate dans le temple d'Aglaure*, ouvrage remarquable, surtout par une indépendance de principes qui commençait à devenir rare. Sa tragédie des *Templiers*, qui fut jouée en 1805, eut, malgré les attaques pleines de passion de Geoffroy, un des plus beaux succès qu'ait comptés dans notre siècle le théâtre français; mais les *États de Blois*, représentés en 1810 sur le théâtre de la cour à Saint-Cloud, et, en 1814, sur la scène de la rue de Richelieu, ne trouvèrent, ni devant l'un ni devant l'autre de ces deux publics, un accueil bien favorable.

En 1806, Raynouard était entré au corps législatif comme député du département du Var; réélu en 1811, il fit partie de la commission extraordinaire nommée en 1813 pour présenter un rapport sur l'état de la France. Il fut néanmoins pendant les cent jours appelé par Napoléon au conseil de l'Université. Il n'accepta pas et refusa de même le portefeuille de la justice que lui offrit Carnot. Maintenu en 1816 à l'Académie française, où il remplaça bientôt Suard comme secrétaire perpétuel, il entra l'année suivante à celle des Inscriptions. Il mourut à Passy en 1836. Il avait publié, en 1813, les *Monuments relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple et à l'abolition de leur ordre*. Ces recherches historiques l'introduisirent dans une nouvelle branche d'études; de 1816 à 1821, il fit paraître un *Choix de poésies originales des troubadours*. Le premier volume renferme une *grammaire de la langue romane*, et le sixième et dernier une *grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours;* deux nouveaux volumes ont paru en 1835 (*). On doit encore à Raynouard une *Histoire du droit municipal en France*, publiée en 1829.

RÉ (Ile de). Cette île, qui fait aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure, est située vis-à-vis de la Rochelle, entre le pertuis Breton et le pertuis d'Antioche, à une petite lieue de la côte. On sait qu'elle servit, pendant la révolution, de lieu de déportation pour les prêtres réfractaires. On y compte 17,000 habitants.

RÉ (Attaque de l'île de). En 1627, l'Angleterre n'avait point encore déclaré la guerre à la France; mais la mésintelligence était telle entre les deux cours, que la guerre paraissait imminente. Buckingham parut le 20 juillet à la tête d'une flotte considérable devant l'île de Ré, et il fit répandre sur le rivage des manifestes où il déclarait que l'intention de son gouvernement était de rétablir les églises de France dans leur ancienne splendeur et de secourir la Rochelle. Mais, au lieu d'attaquer immédiatement le fort Louis, ainsi que le lui conseillait Soubise, regardant l'île de Ré comme une excellente position pour des corsaires, qui harcelleraient à la fois le commerce de France et celui de l'Espagne, il se décida pour la prise de cette île. Cependant lorsqu'il eut pris terre, après un combat assez vif, il négligea de presser le comte de Thoyras qui, avec une faible garnison, défendait les travaux à peine commencés du port Saint-Martin. Ce brave officier s'y maintint trois mois avec un courage et une constance admirables. Enfin il fut secouru; Louis XIII, qui était venu en personne faire le siége de la Rochelle, fit choix des plus braves de ses soldats, pour les envoyer au secours de l'île. L'expédition prit terre le 30 octobre sous le fort de la Prie. Thoyras, toujours assiégé dans le fort Saint-Martin, repoussa, le 6 novembre, un dernier assaut; enfin Buckingham découragé se décida à lever le siége. Mais à peine avait-il commencé l'exécution de ce dessein, que la cavalerie française, s'élançant sur lui, mit le désordre dans les rangs de ses soldats, les rompit, les poursuivit, et en tua un grand nombre. Le matin suivant, les Anglais étaient remontés

(*) Voyez pour plus de détails sur le système de Raynouard, au sujet de la formation de notre idiome national, ainsi que pour les objections élevées contre ce système, l'article LANGUE FRANÇAISE.

sur leurs vaisseaux; mais ils laissaient le rivage jonché de morts. Quatre canons, quarante drapeaux et beaucoup de prisonniers étaient demeurés aux mains des vainqueurs.

Réal (André), né à Grenoble en 1765, exerçait dans cette ville la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu député à la convention. Dans le procès du roi, il vota d'abord contre la compétence de l'assemblée, puis pour l'appel au peuple et pour le sursis. Plus tard, il fit plusieurs rapports au nom du comité des finances dont il était membre, et, après le 31 mai, il fut envoyé en mission dans le Midi, où il resta presque jusqu'à la fin de la session conventionnelle. Il fut, en 1796, réélu au conseil des Anciens; puis devint successivement juge et président de chambre à la cour d'appel de Grenoble; donna sa démission, en 1815; fut porté, en 1816, sur la liste des conventionnels qui devaient sortir de France, réclama contre cette décision, et enfin, une ordonnance royale déclara que la loi du 12 janvier ne lui était pas applicable. Il vécut dès lors dans la retraite, et mourut à Grenoble en 1832.

Réal (Pierre-François, comte), né vers 1765 dans les Pays-Bas autrichiens, exerçait, en 1789, à Paris, les fonctions de procureur au Châtelet. Il embrassa avec ardeur la cause de la révolution, et fut un des membres les plus influents de la société des *Amis de la constitution*, où il se lia avec Camille-Desmoulins et Danton. Ce dernier, devenu ministre de la justice, le nomma accusateur public près le tribunal du 17 août. Réal devint ensuite substitut du procureur de la commune de Paris et il se montra, dans l'exercice de ces fonctions, l'adversaire déclaré des girondins; mais subissant toujours l'influence des dantonistes, il fut compromis dans leur procès, décrété d'arrestation et enfermé à la prison du Luxembourg, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Il se fit ensuite défenseur officieux près les tribunaux; puis, il entreprit la rédaction du *Journal de l'opposition*, et quelque temps après celle du *Journal des patriotes de* 1789. L'année suivante, il fut nommé historiographe de la république. Ces occupations ne l'empêchèrent point de continuer à remplir les fonctions de défenseur, et il plaida avec quelque talent, devant la haute cour de Vendôme, la cause de Drouet prévenu de complicité dans la conspiration de Babeuf; mais l'accusateur public Bailly, auquel il avait reproché d'avoir usurpé, dans son réquisitoire, le titre de commissaire national, lui fit, par jugement, ôter la parole.

Quand les deux conseils eurent forcé, au 30 prairial an VII (18 juin 1799), trois directeurs d'abandonner le timon de l'État, Réal fut nommé commissaire du gouvernement près le département de la Seine. Il offrit ensuite ses services au général Bonaparte de retour d'Égypte, et prit une part très-active à la révolution du 18 brumaire. Le premier consul l'en récompensa en le faisant conseiller d'État.

Nommé ensuite adjoint au ministère de la police générale, et ayant la ville de Paris dans ses attributions, Réal obtint, en mars 1804, un sursis à l'exécution du nommé Querelle, qui, pour racheter sa vie, promettait de faire des révélations importantes, et qui découvrit en effet les projets de Georges Cadoudal contre Napoléon. La police ignorait encore l'arrivée des conjurés à Paris. Réal reçut peu de temps après la décoration de commandeur de la Légion d'honneur et 100,000 fr. Il cessa d'être employé après les événements de 1814; mais, au retour de Napoléon, il fut nommé préfet de police en même temps que Fouché reprit le ministère de la police générale. Il donna sa démission dans les derniers jours de juin 1815, ce qui n'empêcha pas Fouché de le faire comprendre, le 24 juillet, sur la liste des 38 qui devaient sortir de France. Il se retira d'abord dans les Pays-Bas, puis se rendit aux États-Unis d'Amérique, d'où il obtint, en 1818, l'autorisation de rentrer en France. Il fut, le 29 juillet 1830, un des premiers à venir offrir ses services à l'hôtel de ville de Paris : ce fut le dernier trait de sa vie politique. Il mourut en mai 1834.

Réalisme. Voyez. Scolastique.

Réaumur (René-Antoine-Ferchault de), né à la Rochelle en 1683, se distingua dès sa jeunesse par la variété et la profondeur de ses connaissances. Il vint à Paris en 1703, et fut reçu de l'académie des Sciences en 1708. Ses travaux embrassèrent tour à tour les arts in-

dustriels, la physique générale et l'histoire naturelle, et tous ces arts, toutes ces sciences lui durent d'importantes découvertes. Il publia en 1722 un *Traité sur l'art de convertir le fer en acier, et d'adoucir le fer fondu*. Cet ouvrage, qui lui valut une pension de 1,200 livres, fut suivi de nouvelles observations sur la fabrication du fer-blanc, sur celle de la porcelaine, enfin sur l'art de perfectionner les thermomètres. L'instrument de ce genre qu'il fit connaître en 1731, et qui porte son nom, est devenu l'un des monuments les plus durables de sa gloire. Ses *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, dont il publia 6 vol. in-4°, de 1734 à 1742, ne firent pas moins d'honneur à son génie. Il mourut en 1757 à sa terre de la Bermondière, dans le Maine.

Rebec (Combat de). Vers la fin de 1523, Bonnivet, qui n'avait pu continuer le blocus de Milan, fit investir Arona et pousser avec vigueur le siége de cette ville; mais il échoua encore cette fois, et ses troupes furent obligées de se retirer : les Impériaux étaient les plus forts et les plus heureux. Au mois de février 1524, Bayard se laissa surprendre à Rebec par Jean de Médicis; il y perdit tous ses équipages et la plupart de ses soldats.

Récollets, ou frères mineurs de l'étroite observance de Saint-François: c'est une réforme de franciscains postérieure à celle des capucins et à celle du tiers-ordre ou de Picpus. Elle commença en Espagne l'an 1484, et fut admise en France l'an 1592. Elle s'établit d'abord à Tulle dans le Limousin et à Murat en Auvergne, ensuite à Paris en 1603. Ces religieux avaient, en 1789, près de cent cinquante couvents dans le royaume, où ils étaient répartis en sept provinces placées sous la juridiction du général des cordeliers; ils fournissaient des missionnaires pour les Indes et des aumôniers pour les régiments.

Il y avait aussi des religieuses *Récollettes*, qui furent établies à Tolède en 1484 par Beatrix de Sylva et approuvées par le saint-siége en 1489, sous la règle de Ste Claire; elles avaient un couvent à Paris, et plusieurs dans les provinces. Les Récollets et les Récollettes furent supprimés par l'assemblée constituante avec tous les autres ordres religieux.

Recrues. C'était le nom par lequel on désignait autrefois les soldats nouvellement enrôlés, et qui attendaient dans leurs foyers le moment d'être appelés sous les drapeaux. On créa, en 1763, dans 31 provinces ou généralités du royaume, un même nombre de régiments de recrues, pour remplacer les bataillons de milices institués en 1726. Ces corps n'avaient chacun qu'un seul bataillon de huit compagnies. Le régiment de Paris était le seul qui formât deux bataillons. Ces régiments, qui reprirent quelques années après la dénomination de régiments ou bataillons de milices, furent portés à 54, puis supprimés en 1791.

De nos jours, on donne le nom de recrues aux jeunes soldats appelés à faire partie du contingent annuel destiné au recrutement de l'armée.

Recrutement. Sous la première et sous la seconde race, les possesseurs de fiefs convoquaient, lorsque la guerre était déclarée, les propriétaires d'alleux; et les bourgs et villages fournissaient chacun un nombre de soldats proportionné à leur population; puis tous se réunissaient dans des lieux de rassemblement désignés par les ducs ou gouverneurs des provinces, qui, seuls, avaient l'initiative de ces appels. Ce mode de recrutement fut pratiqué jusqu'à l'établissement de la 3e race; alors les levées d'hommes, plus en harmonie avec les besoins de l'armée et des populations, acquirent aussi plus d'ensemble et d'uniformité.

L'établissement des communes amena les convocations connues sous les noms de *ban*, d'*arrière-ban*, et de *milices des communes*. (Voy. ces mots.) Tous les citoyens furent alors assujettis au service militaire, et, en 1302, Philippe le Bel y appela tous les Français de l'âge de 18 à 60 ans, sans distinction de rang ou de fortune.

Nous avons fait connaître ailleurs (voyez Archers et Compagnies d'ordonnance) les moyens par lesquels se recruta la première armée permanente créée en France, par Charles VII en 1445. Charles VIII ordonna, en 1485, qu'on lèverait un soldat armé et soudoyé par 55 feux. Tous ces systèmes

réunis arrivèrent presque sans transition jusqu'au règne de Louis XIV. Ce prince prescrivit, en 1674, dans chaque province, une levée d'hommes sous le nom de *troupes réglées*, et établit des assemblées provinciales ou lieux de réunion. Les intendants furent chargés de la répartition et de la direction à donner aux hommes de nouvelle levée.

On institua, en 1688, un mode d'enrôlement forcé ou volontaire, dont la durée fut fixée à deux ans. On leva ensuite un corps de miliciens qui devait être entretenu sur le pied de paix comme sur le pied de guerre, et l'on supprima, en 1691, le système du ban et de l'arrière-ban.

Ces différents modes, abolis en 1791, excepté toutefois celui de l'enrôlement volontaire, furent remplacés, en 1792 et 1793, par les *levées extraordinaires*, les *levées en masse* et la *réquisition*. En 1798, on substitua à ce dernier mode celui de la *conscription*, qui fut maintenu sous le consulat et l'empire.

La conscription fut abolie par la charte du 14 juin 1814 et remplacée par un nouveau système, celui du *recrutement*, modifié depuis par les lois des 10 mars 1818 et 21 mars 1832. Cette dernière porte : 1° que l'armée se recrute par des appels et des engagements volontaires ; 2° que nul ne peut être admis à servir dans les armées françaises, s'il n'est Français. Elle exclut du service les individus qui ont été condamnés à une peine afflictive ou infamante, ou à une peine correctionnelle de deux ans d'emprisonnement et au-dessus. Le contingent assigné à chaque canton est fourni par un tirage au sort entre les jeunes Français qui ont atteint l'âge de 20 ans révolus. La durée du service est de sept ans. Les engagements volontaires peuvent se contracter, mais sans prime d'argent, à l'âge de seize ans dans l'armée de mer, et à l'âge de dix-huit ans dans l'armée de terre. Les rengagements sont reçus pour deux à cinq ans. Les ordonnances des 13 mars et 15 décembre 1841 établissent un *dépôt de recrutement et de réserve* au chef-lieu de chaque département. Ces dépôts sont divisés en deux classes. Le personnel de la 1re se compose d'un officier supérieur, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et deux sous-officiers. La deuxième n'a pas d'officier supérieur.

REDON, *Rolo*, petite ville de Bretagne, auj. chef-lieu de sous-préfecture du département d'Ille-et-Vilaine. Cette ville doit son origine à un monastère, fondé vers l'an 832 par un archevêque de Vannes. Ce monastère, qui devint bientôt célèbre dans toute l'Europe par ses immenses richesses, fut saccagé par les Normands en 869. En 1588, la ville de Redon fut entourée de murailles qui lui permirent de soutenir, pendant la Ligue, un long siége contre le duc de Mercœur. On y compte auj. 4000 habit.

REDON-BEAUPÉAU (le comte de), né en Bretagne en 1737, entra fort jeune dans l'administration de la marine; fut successivement commissaire en France et dans les colonies, contrôleur à Rochefort, puis intendant du port de Brest; il perdit cette place à la révolution, et fut incarcéré en 1793; mais il fut nommé ministre de la marine sous le directoire, et devint membre du conseil d'État après le 18 brumaire. Il entra en 1810 au sénat conservateur, passa à la chambre des pairs en 1814, et mourut en 1815.

REDON DE BELLEVILLE (le baron), né à Thouars, en 1748, avait été successivement secrétaire de Turgot, conseiller d'État du grand-duc de Toscane, et administrateur des domaines de la maison des Cambiasi de Gênes, lorsqu'il s'embarqua, en 1793, avec le contre-amiral Latouche, pour aller signifier au roi de Naples les volontés du gouvernement français. On le débarqua seul, sans escorte et sous le simple uniforme de grenadier de la garde nationale parisienne; il traversa ainsi la ville de Naples, et, par sa contenance ferme et assurée, il imposa à la multitude qui se pressait sur ses pas. Parvenu au palais, il refusa toute communication avec les ministres, fut admis auprès du roi, lui remit ses dépêches, et discuta l'objet de sa mission avec une clarté qui lui fit obtenir une réponse favorable : il ne s'agissait de rien moins, cependant, que d'engager la cour napolitaine à rappeler son ambassadeur de Constantinople, à nommer un ministre à Paris, à désavouer une note

outrageante adressée contre l'ambassadeur français, Semonville, et enfin à conserver la plus stricte neutralité. Le succès de cette affaire délicate fit beaucoup d'honneur à Redon de Belleville ; il vint en rendre compte lui-même à la convention et fut nommé, en 1797, ministre français près la république de Gênes. Il remplit encore, sous le consulat et sous l'empire, de hautes fonctions administratives, et mourut à Bailly, près Versailles, en 1820.

REDONES, peuples gaulois dont le territoire peut être représenté par les diocèses de Rennes et de Dole; leur capitale était *Condate*, aujourd'hui Rennes.

RÉFÉRENDAIRES. — Voyez CHANCELIER et COUR DES COMPTES.

RÉFORME. — Voyez CALVINISTES et ÉDITS.

RÉGALE. « La régale, écrivait Voltaire au siècle dernier, est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse, pendant la vacance du siége, et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. » Jamais droit ne donna lieu à de plus vives et à de plus interminables discussions. Très-simple en apparence et en fait, puisqu'il consiste dans un acte d'administration exercé par le souverain dans son propre royaume, il donna lieu cependant à une multitude de doutes et de législations diverses. Une foule de documents constatent de manière à ce qu'on n'en puisse douter que sous les deux premières races, les rois nommaient les évêques. Cet usage se conserva également sous les successeurs de Hugues Capet; et Fulbert, évêque de Chartres, qui vivait sous Robert, en donne un témoignage dans ses épîtres. Mais l'autorité des rois, souvent faible et incertaine, laissa, dans le douzième siècle, plusieurs papes disposer seuls des grands bénéfices. Plus tard cependant Philippe Auguste reprit les droits de sa couronne, et Innocent III les reconnut dans une bulle de 1210; Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles VII et Louis XII rappelèrent aussi, à des époques diverses, dans leurs ordonnances ce droit de régale. Sous Henri IV, le clergé s'étant plaint de ce que l'on avait étendu la régale à des églises où le roi n'en avait point usé par le passé, le prince évoqua l'affaire à son conseil ; mais il n'y eut rien de décidé.

Il y eut en 1615, 1624 et 1636, entre Louis XIII et le clergé, divers contrats par lesquels le roi promit de ne rien innover aux droits de l'Église. Cependant de nouvelles contestations s'étant encore élevées à ce sujet, Louis XIV déclara, en 1673, que la régale lui appartenait dans tous les évêchés du royaume, à l'exception seulement de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux.

Le clergé de France, forcé de se conformer à cette déclaration, se restreignit à demander que le roi voulût bien lui-même fixer par une loi la manière dont il entendait exercer ce droit, dont il était en possession, de succéder aux archevêques et évêques pour la collation des bénéfices autres que les cures, pendant la vacance des siéges. Il se plaignait en même temps que le parlement de Paris entreprenait sur la juridiction ecclésiastique, et avait donné trop d'étendue à l'usage du droit de régale, en le faisant porter sur des bénéfices qui n'étaient point à la disposition des archevêques et évêques, mais à celle des chapitres.

Avant de prendre une décision, Louis XIV voulut consulter les avocats généraux au parlement de Paris. Lamoignon et Harlay furent d'avis d'accéder aux demandes de l'Église; mais l'avocat général Talon exprima une opinion différente; il entra dans des détails fort curieux sur l'origine de la régale; démontra que ce droit n'avait d'autre but que de soumettre les évêques au serment de fidélité; puis, dans l'examen de chacune des demandes du clergé, il prouva qu'il n'y avait aucune raison pour les lui accorder. Louis XIV ne fut cependant point ébranlé par ces raisons; il leur préféra l'avis de Harlay, et le 24 janvier 1682, il fit publier une déclaration qui accordait au clergé à peu de chose près tout ce qu'il demandait. La déclaration de 1682 a régi cette matière jusqu'en 1789. Voyez CONCORDAT.

RÉGALES, ou DROITS RÉGALIENS. On appelait ainsi, sous le régime féodal, les droits qui appartenaient au roi à cause de sa souveraineté. On en distinguait

de deux sortes, les *grandes* et les *petites*. Les grandes, *majora regalia*, étaient celles qui appartenaient au roi *jure proprio et singulari*, et qui, par conséquent, inhérentes à la puissance royale, ne pouvaient être cédées : c'étaient les attributs de la souveraineté, comme de se qualifier *par la grâce de Dieu*, de faire des lois, de les interpréter, de faire la guerre et la paix, de traiter par ambassadeurs, etc., etc. Les petites régales, *minora regalia*, étaient des droits qui, n'étant pas nécessairement inhérents à la couronne, pouvaient en être séparés, comme les droits sur les grands chemins, les grandes rivières, les péages et autres semblables.

Régences. — Les États dont le gouvernement est une monarchie héréditaire, subissent nécessairement l'influence des différentes variations d'âge, de capacité ou de fortune, à travers lesquelles peut passer l'homme qui occupe le trône. Les caprices du sort font quelquefois peser sur la tête d'un enfant le fardeau d'une couronne, et le même prince peut alors traverser, le sceptre à la main, toutes les phases de la vie, depuis la première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse. Comme le roi est la source du pouvoir et la base de l'administration, il est certain qu'il ne remplira jamais si dignement ses devoirs que lorsqu'il sera dans toute la force et dans toute la plénitude de la vie, et que la monarchie se ressentira de la faiblesse et de l'épuisement des deux extrémités de son existence. Ainsi l'un des plus grands monarques de notre histoire, Louis XIV, accomplit, comme roi, les trois temps de la vie humaine, l'enfance, l'âge mûr et la vieillesse. Il ne gouverna pas dans le premier; il gouverna bien dans le second; il gouverna mal dans le troisième. Cependant il n'y a pas incapacité absolue pour le vieillard comme pour l'enfant. Le vieillard peut compenser par l'expérience ce qu'il a perdu en vigueur, et, tout en changeant le caractère de son règne, le terminer encore d'une manière sage et bienfaisante. L'enfant n'a ni savoir ni force : il faut qu'il soit remplacé et que son autorité soit confiée aux mains d'un régent qui l'exerce en son nom jusqu'au moment où il pourra l'exercer lui-même. Cette nécessité de remplacer le roi se reproduit encore dans d'autres circonstances, moins fréquentes et moins prévues, mais non moins graves : l'absence du prince, dans les cas d'expédition lointaine ou de captivité à l'étranger, et son incapacité, dans les cas d'accidents physiques ou moraux. Alors, comme dans les minorités, il faut recourir à une régence.

Mais, à valeur égale, un régent n'est jamais si fort, ni si bien établi qu'un roi. Tous les efforts de la loi constituante, pour identifier la personne du régent à la personne royale, ne peuvent empêcher qu'il n'y ait là une fiction et qu'il ne résulte de cet état de choses, pour l'autorité royale et la force du gouvernement, un affaiblissement proportionné aux hommes et aux circonstances. Aussi, en règle générale, les régences sont-elles des époques d'abaissement et de troubles, des temps peu désirables, et redoutés par le peuple, quand il prévoit l'avenir fâcheux d'une minorité. Le plus souvent, c'est un malheur soudain et inattendu qui porte brusquement au trône un enfant qui vient de naître; c'est le cas le plus funeste; rien n'est préparé; personne n'est désigné d'avance, toutes les prétentions rivales se heurtent dans leur empressement pour arriver à un poste qui est le premier de l'État. Celui qui l'emporte voit ses compétiteurs devenir ses ennemis; à moins d'une supériorité réelle, il n'a jamais qu'une autorité contestée. Il est forcé, pour se concilier les suffrages, à mille transactions ou concessions qui l'affaiblissent. Tout occupé du soin de se maintenir, il néglige les intérêts du dedans, il affaiblit la politique nationale, et son administration n'est qu'un temps d'arrêt où la nation ne gagne que de voir son roi grandir. Cependant, les partis s'agitent, les mécontents se mettent à l'œuvre, et provoquent, pour la satisfaction de leurs intérêts, des luttes plus ou moins sérieuses, qui vont quelquefois jusqu'à la guerre civile. Alors les réactions sont inévitables; malheur au nouveau règne et à la nation, si l'impulsion du règne précédent a été énergique ou violente! Les crises de la régence n'en seront que plus tumultueuses. Une régence prévue et organisée d'avance inspire

moins d'alarmes et est moins exposée aux troubles et aux réactions ; mais de telles régences sont plus rares que les premières, et elles sont elles-mêmes loin de garantir le peuple des maux ordinaires qui sont la suite de ces éclipses de la royauté.

L'histoire des régences atteste la vérité de ces assertions. Quatre régences consécutives ont arrêté en Écosse l'essor du pouvoir royal et amené la subordination de cette contrée à un royaume voisin ; en Angleterre, les minorités de Henri III et de Henri VI ont été pour la France des causes et des moments de triomphe. En France, aucune régence n'a été à l'abri de ces inconvénients généraux que nous avons signalés, c'est-à-dire des troubles intérieurs qui compromettent la tranquillité au dedans et la force au dehors. Ce fut par des minorités que la famille mérovingienne succomba. La minorité de Lothaire fut très-favorable à l'agrandissement des ducs de France et contribua avec d'autres causes à la chute de la dynastie carlovingienne. La minorité de Philippe Ier livra les intérêts de la dynastie naissante des Capétiens à l'influence d'un vassal puissant, le comte de Flandre. La minorité de saint Louis fut violemment agitée par la coalition des seigneurs jaloux de reconquérir tous les avantages que la royauté leur avait déjà fait perdre. Pendant la captivité du roi Jean, la régence du dauphin Charles fut troublée par les prétentions des états généraux. La régence des oncles de Charles VI déchira le royaume, et la démence de ce roi, qui nécessita une régence presque continuelle, le livra à l'Angleterre. L'enfance de Charles VIII faillit compromettre tous les résultats du règne de Louis XI ; celle de Charles IX vit naître les guerres de religion. La régence de Marie de Médicis, sous Louis XIII, fit descendre la France du rang où l'avait placée Henri IV, exposa la royauté aux attaques des grands et des huguenots, et suspendit l'abaissement de la maison d'Autriche. La régence d'Anne d'Autriche, sous Louis XIV, fut le temps de la Fronde; enfin, la régence du duc d'Orléans, sous Louis XV, la moins troublée de toutes les régences que présente notre histoire, engagea la France dans une politique contraire à celle de Louis XIV, et la détacha de l'Espagne avec laquelle elle avait jusque-là combattu, et dont elle devait se rapprocher plus tard.

Nous avons déjà consacré de longs développements aux différentes minorités des rois et à l'histoire de leurs régences : nous nous contenterons dans cet article de donner un résumé rapide et complet de ces époques pour que le lecteur puisse juger, par leur réunion et leur ensemble, de ce qu'il faut craindre du retour d'un semblable état de choses.

Les premières régences que l'on rencontre dans l'histoire de France sont celle de Brunehaut pendant la minorité de Childebert, et celle de Frédégonde pendant la minorité de Clotaire II. La première gouverna en Austrasie ; la seconde en Neustrie. Nous avons fait connaître l'histoire de ces deux femmes, dont les passions furent si violentes et le caractère si résolu. Il nous suffira ici de caractériser leur administration par ces citations empruntées à Montesquieu (*). « Les régences mâles, hardies et insolentes de Frédégonde et Brunehaut avaient moins étonné la nation qu'elles ne l'avaient avertie. Frédégonde avait défendu ses méchancetés par ses méchancetés même ; elle avait justifié le poison et l'assassinat par le poison et les assassinats ; elle s'était conduite de manière que ses attentats avaient été plus particuliers que publics. Frédégonde fit plus de maux, Brunehaut en fit craindre davantage. Dans cette crise, la nation ne se contenta pas de mettre ordre au gouvernement féodal, elle voulut aussi assurer son gouvernement civil ; car celui-ci était encore plus corrompu que l'autre, et cette corruption était d'autant plus dangereuse qu'elle était plus ancienne, et tenait plus, en quelque sorte, à l'abus des mœurs qu'à l'abus des lois. » « C'était la funeste régence de Brunehaut qui avait surtout effarouché la nation. Tandis que les lois subsistaient dans leur force, personne ne put se plaindre de ce qu'on lui ôtait un fief, puisque la loi ne le lui donnait pas pour

(*) *Esprit des lois*, l. XXXI, c. 1 et 2.

toujours : mais quand l'avarice, les mauvaises pratiques, la corruption firent donner des fiefs, on se plaignit de ce qu'on était privé par de mauvaises voies, des choses que souvent on avait acquises de même. Peut-être que si le bien public avait été le motif de la révocation des dons on n'aurait rien dit; mais on montrait l'ordre sans cacher la corruption; on réclamait les biens du fisc, pour prodiguer les biens du fisc à sa fantaisie; les dons ne furent plus la récompense ou l'espérance des services. Brunehaut, par un esprit corrompu, voulut corriger les abus de la corruption ancienne. Ses caprices n'étaient point ceux d'un esprit faible; les leudes et les grands officiers se crurent perdus; ils la perdirent. » Ces graves paroles donnent une haute idée de la capacité des deux femmes à qui leur qualité de reines mères donna la direction des affaires générales des Francs. Mais que résulta-t-il de cette substitution de deux régentes à l'action directe des rois? la fondation de la dignité de maire du palais et le progrès de la puissance des leudes. Brunehaut, malgré son génie, succomba devant ces deux forces, et Frédégonde ne finit tranquillement que parce qu'elle s'abstint de lutter avec l'aristocratie de la nation. Fidèle aux traditions de sa mère, héritier de sa haine contre Brunehaut, entraîné par sa position politique, Clotaire fit plus encore : il se ligua avec les leudes pour ruiner Brunehaut et subit les volontés de cette formidable conjuration qu'il avait provoquée. Ainsi, l'issue de ces deux régences fut l'abaissement de la royauté mérovingienne et l'élévation des maires et des grands qui, avec le temps, devaient la renverser.

De nouvelles minorités servirent encore l'ambition des maires du palais et l'avidité des possesseurs de bénéfices. Les fils de Dagobert 1er, dont le plus agé n'avait que neuf ans, furent confiés à la tutelle de deux maires du palais : Pepin gouverna l'Austrasie au nom de Sigebert III; Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, eut pour tuteur Éga, maire de Neustrie seulement. La reine mère Nantilde était presque entièrement effacée, circonstance qui démontre une sorte de conspiration systématique contre l'autorité des rois mérovingiens, au profit des chefs de l'aristocratie militaire. Les mères sont les tutrices naturelles de leurs enfants orphelins, pendant leur minorité; et la plupart du temps, ce principe de la constitution domestique a été appliqué dans la constitution des monarchies. Mais les grands, et surtout les maires qui n'aspiraient qu'à dégrader la race royale, écartèrent avec soin celles dont ils redoutaient dans les affaires la tendresse et la vigilance maternelles.

Il en fut de même sous les règnes suivants (654). Les trois fils de Clovis II étaient encore dans un âge très-tendre lorsque leur père mourut. Le maire Erchinoald laissa la royauté indivise, pour conserver toute la puissance. Après lui l'Austrasie voulut un roi; elle proclama Childéric II, et le plaça sous la tutelle de Wulfoald (660). Clotaire III régna en Neustrie avec Ebroïn. Que devenait, au milieu de ces agitations violentes, où l'intérêt des rois mineurs touchait si peu les chefs ambitieux qui s'arrachaient leurs héritages, que devenait la mère de ces malheureux enfants? Bathilde, cette pieuse esclave saxonne, dont les vertus tempérèrent la rudesse de cette époque barbare, Bathilde fut vaincue, après une vaine résistance, par l'habileté du despotique Ebroïn; et elle alla chercher au fond du couvent de Chelles, dans la vie religieuse, la seule consolation qui fût offerte à ses douleurs de reine et de mère. Ebroïn l'emportait : Clotaire III mourut avant d'être homme; Ebroïn perpétua les minorités, et continua de régner comme maire et comme régent, sous Thierry III, qu'il fit roi à 15 ans.

Pepin d'Héristall recueillit les fruits de cette politique astucieuse et la continua. Les Mérovingiens, qu'il plaça sur le trône, n'étaient que des enfants : il reconnut Clovis III à dix ans, Childebert III à douze ans, Dagobert III à onze ans. A la mort de Pepin, sa famille faillit succomber par la faiblesse d'une minorité et sous la régence d'une femme. Pepin laissa la mairie à son petit-fils Théodoald. « Il l'établit, dit Montesquieu, sur un certain Dagobert, et mit un fantôme sur un fantôme (*). » Mais Théodoald était

(*) *Esprit des lois*, l. XXXI, c. 6.

lui-même mineur; il fut placé sous la tutelle de son aïeule Plectrude. Les Neustriens s'affranchirent sans peine; ils choisirent un roi et un maire, et l'Austrasie fut vaincue et humiliée tant que dura la régence de Plectrude; Charles Martel rétablit sa suprématie. Il devint maire, prit pour roi Thierry IV, âgé de sept ans, et quand ce prince eut terminé sa courte et triste carrière, Charles ne se donna pas la peine de le remplacer. Son fils Pepin le Bref, moins sûr de son pouvoir en Neustrie, donna le titre de roi à un Mérovingien, Childéric III, qui était encore dans l'enfance et qu'il comptait bien faire rentrer promptement dans le cloître d'où il le tirait momentanément. Telles furent les minorités et les régences mérovingiennes, terrible et misérable histoire qui montre combien il est triste d'être enfant et faible dans les temps de violence et de barbarie!

Les progrès de la civilisation, en substituant au droit de la force l'empire des lois et l'autorité des principes, rendent les minorités moins dangereuses et les régences plus faciles. L'histoire des autres dynasties qui ont régné sur la France ne présente pas de carnage semblable au meurtre des enfants de Clodomir, massacrés par leurs oncles Clotaire et Childebert; on n'y trouve rien d'analogue à ce mépris constant des maires et tuteurs des jeunes princes mérovingiens pour les droits des faibles descendants de Clovis. La seule régence de l'époque carlovingienne, celle de Gerberge, sœur d'Otton le Grand et mère de Lothaire, qui n'avait que treize ans à son avénement au trône, fut assez paisible. Elle eut cependant des résultats fâcheux pour l'autorité royale; elle accrut l'influence germanique, et favorisa l'agrandissement de la famille des ducs de France, qui tendait à se substituer aux Carlovingiens, comme ceux-ci s'étaient substitués aux Mérovingiens. Hugues, qui possédait déjà les duchés de Neustrie et de France, les riches abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, qui n'avait consenti à l'élévation de Louis d'Outremer qu'à la condition d'être investi de la Bourgogne, ne consentit au couronnement de Lothaire que lorsqu'on lui eut cédé l'investiture du duché d'Aquitaine. Il est vrai qu'il mourut sans avoir pu enlever ce vaste domaine à son possesseur, Guillaume Ier, et que ses trois fils Otton, Hugues et Henri étant mineurs, passèrent sous la tutelle de leur mère Helwige, sœur, comme Gerberge, de l'empereur d'Allemagne; mais la position de sa famille était si favorable que cette circonstance ne nuisit en rien à son développement et n'empêcha pas que la génération qui s'élevait ne vît les Capétiens s'asseoir sur le trône amoindri des successeurs de Charlemagne.

La dynastie des Capétiens qui, pendant 833 ans de durée, de 987 à 1792, et de 1814 à nos jours, a fourni 36 rois, ne présente que huit régences produites par l'enfance ou la minorité des rois, et quelques autres moins marquantes dans l'histoire et causées par leur incapacité ou leur absence. La première régence eut lieu sous le règne de Philippe Ier, quatrième roi de la dynastie. Ce prince n'avait que huit ans lorsque son père lui laissa la couronne. « Baudoin, comte de Flandre, fut constitué baile, tuteur et mainbourg de la personne et biens de Philippe, et de la susdite qualité les princes et barons de France firent hommage audit Baudoin, consentant et promettant que si ledit Philippe mourait sans hoirs de son corps, ils tiendraient ledit Baudoin pour roi de France, sans aucune ultérieure solennité (*). » L'histoire de cette régence est nulle, parce que l'autorité royale était nulle alors. Baudoin, à qui la tutelle avait été assignée par le testament du roi Henri, son beau-frère, l'exerça sans contestation pendant sept années; ce n'était qu'une affaire de famille trop peu importante pour susciter des rivalités et des dissensions politiques dans le royaume.

Les circonstances avaient bien changé à la mort de Louis VIII et à l'avénement de saint Louis; aussi « la monarchie territoriale, fondée par Philippe-Auguste et par son fils Louis VIII, de 1180 à 1226, essuya-t-elle, sous la minorité de Louis IX, une réaction violente. Tous les chefs féodaux se coalisèrent pour remettre en question ce que la victoire de Bouvines paraissait avoir décidé. Le comte de Champagne, le duc de Bre-

(1) *Annales de Flandre*, citées par Sismondi, *Hist. des Franç.* T. V.

gne, le comte de la Marche et d'Angoulême, le vicomte de Thouars, les barons du Poitou, de la Saintonge et de la Guienne, le roi d'Angleterre, le comte de Toulouse, le vicomte de Béziers, les comtes de Foix, de Comminges, d'Armagnac, de Rodez, le roi d'Aragon, placé sur les frontières nouvelles du royaume, prirent les armes contre lui. Les uns étaient mus par l'espoir de leur rétablissement, les autres par l'intérêt de leur indépendance menacée. Tantôt réunis, tantôt séparés, ils combattirent depuis 1226 jusqu'en 1242. La victoire de Taillebourg, remportée cette année sur la dernière ligue des barons, termina leur longue réaction. La monarchie territoriale, qui avait surmonté sous Philippe-Auguste la résistance apportée à sa formation, sortit victorieuse sous saint Louis de la tentative faite pour la dissoudre. Après cette double épreuve, elle se constitua fortement (*). »

Ainsi la régence fut cette fois vivement disputée : selon la loi féodale, la tutelle du jeune prince appartenait à son oncle Philippe Hurepel, comte de Boulogne; Louis VIII n'avait pas réglé la régence dans son testament; mais il paraît que dans ses derniers moments il l'avait confiée à sa femme, Blanche de Castille, et, le parti contraire à la reine niant la vérité de ce fait, l'archevêque de Sens et l'évêque de Beauvais l'affirmèrent. Blanche de Castille resta donc en possession du pouvoir, et elle gouverna avec une rare sagesse et une grande fermeté. Les grands, ne voyant au-dessus d'eux qu'une femme et un enfant, prirent les armes. Une première ligue fut dissoute en 1227 par la défection de Thibaut, comte de Champagne, et les confédérés furent contraints de se soumettre par le traité de Vendôme. Une coalition plus formidable se reforma et réunit tous les seigneurs du nord et du midi de la France; elle se termina par le traité de Meaux, qui ouvrit en faveur de la couronne la riche et vaste succession du comte de Toulouse (1229). Enfin, Pierre Mauclerc résistait encore dans son indomptable Bretagne : son duché fut envahi, et en 1234 il renonça à l'alliance anglaise, fit hommage au roi et donna tous les témoignages d'une soumission complète. Tels furent les résultats politiques de la régence de Blanche de Castille, dont nous ne voulons pas ici répéter l'histoire. Les régences, comme on le voit, ne sont pas toujours de fâcheuses époques : mais il y a alors plus de danger pour le pouvoir et pour l'État que dans tout autre temps. Les seigneurs auraient-ils tant osé contre un roi majeur? La minorité de Louis IX pouvait être un grand mal; ce fut le génie de Blanche de Castille qui conserva et consolida tout.

Cette reine ne donna pas moins de soins à l'éducation de son fils qu'aux intérêts de l'État. Elle le confia aux maîtres les plus habiles, il acquit par leurs leçons une connaissance assez complète du latin pour lire avec facilité les Pères de l'Église et les auteurs anciens. Il étudia surtout l'histoire, que sa mère regardait comme indispensable à un roi. Blanche de Castille fit plus encore, elle choisit celle qui devait être la compagne de son fils; elle le maria avant sa majorité à Marguerite de Provence, fille aînée de Raymond Bérenger, et cette union politique prépara le retour d'une province depuis longtemps séparée de la couronne. Ce fut le 25 avril 1236 que Louis IX, ayant accompli sa vingt et unième année, fut déclaré majeur et prit en main les rênes du gouvernement; il n'avait autre chose à faire que de continuer la politique de sa mère, qui conserva un grand ascendant pendant toute sa vie.

En 1248, saint Louis quitta son royaume pour aller en terre sainte : avant de partir il pourvut à l'administration de ses États, et dans une assemblée des barons, tenue près de Corbeil, il déféra le pouvoir à Blanche de Castille, assistée d'Alphonse de Poitou, troisième frère du roi. Ce n'était pas la première fois que l'enthousiasme religieux et guerrier des croisades entraînait le roi de France dans ces expéditions aventureuses au delà de la mer sur le continent de l'Asie. Louis le Jeune avait déjà donné cet exemple, et, pendant son absence, le soin des affaires avait été confié au sage abbé Suger, assisté de l'archevêque de Reims et du comte de Vermandois. La prudence de cet habile ministre, qui, depuis longtemps, était le premier conseiller de Louis VI et de Louis VII, maintint le royaume dans la paix et la tranquillité

(*) M. Mignet, *Notices et mémoires historiques*, t. II, p. 167.

(1147, 1149). Quarante ans plus tard, Philippe-Auguste s'engagea dans une démarche semblable, et confia, pour le temps de son absence, l'administration ainsi que la tutelle de son fils à la reine Adèle, sa mère, et à son oncle Guillaume, archevêque de Reims (1190). A partir de ce temps jusqu'à saint Louis, les rois de France avaient renoncé à des expéditions devenues impolitiques depuis que l'intérêt de la royauté était de combattre au dedans du royaume contre le régime féodal. Les régences instituées pendant la seconde et la troisième croisade n'avaient donné lieu à aucune agitation intestine; cependant Philippe-Auguste avait si bien reconnu qu'il valait mieux que le roi fût lui-même, dans son royaume, attentif à diriger les choses, qu'il s'était hâté de revenir avant la fin de sa croisade, laissant à son rival, l'impétueux Richard Cœur de Lion, la gloire et les dangers de l'entreprise. L'absence de saint Louis interrompit momentanément la prospérité intérieure de la France. « Le mysticisme répandu dans le peuple par l'esprit des croisades avait déjà porté son fruit le plus effrayant, la haine de la loi, l'enthousiasme sauvage de la liberté politique et religieuse (*). » L'insurrection des Pastoureaux portait en tous lieux le trouble et la confusion. Blanche de Castille eut peine à la réprimer, elle mourut peu après (1252); et le retour de saint Louis déjà si nécessaire fut encore attendu pendant deux ans (1254).

Le règne de ce prince s'acheva comme il avait commencé, par une régence : saint Louis, au moment de partir pour la huitième croisade (1270), confia le gouvernement à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle; mais, avant la fin de l'année, le retour de Philippe le Hardi mit un terme à cet intérim qui compte à peine dans notre histoire.

La fin du treizième siècle et toute la première moitié du quatorzième se passèrent sans régence. En 1356, le roi Jean fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Le dauphin Charles, jeune prince de dix-neuf ans, encore mineur lui-même, était la seule ressource du royaume à ce terrible moment, où la France ouverte aux Anglais, ravagée par les bandes des Navarrois et de tous les autres aventuriers sans service, était en outre révolutionnée par la brutale insurrection de la Jacquerie et par la démocratique tentative des états généraux, et surtout de la bourgeoisie parisienne. « Les États généraux de 1355, assemblés à Paris en 1356, après la bataille de Poitiers et pendant la captivité du roi Jean, furent entièrement démocratiques. Jusque-là les états n'avaient pris aucune part au gouvernement du royaume. Convoqués sans aucune régularité par la couronne, lorsque le besoin d'argent rendait urgente la concession d'un subside momentané, qui se changeait bientôt en impôt fixe, ils accordaient au roi ce qu'il demandait, et leur assemblée était ensuite dissoute. Ils se souciaient peu d'être réunis, parce qu'ils ne l'étaient jamais que pour donner de l'argent. Cette fois, surprenant la royauté dans un de ses grands moments de faiblesse, les états attaquèrent hardiment l'ordre de choses qu'elle avait nouvellement établi. Ils s'attribuèrent non-seulement le vote de l'impôt, mais sa perception et le jugement de toute les contestations financières, et ils s'emparèrent ainsi de l'administration de la justice en matière d'impôt. Mais ils ne se bornèrent pas là, ils obtinrent la destitution et l'emprisonnement de vingt-deux des principaux officiers de la couronne, et ils envoyèrent des commissaires dans les provinces pour y poursuivre également les divers agents de la royauté; enfin, voulant assurer leur pouvoir par leur permanence, ils s'ajournèrent à des époques fixes et périodiques. Il est à remarquer que dans cette réaction, le gouvernement, isolé des diverses classes de citoyens, se trouvait déjà tellement ruiné, qu'aucune d'elles ne songea à le rétablir, et qu'elles attaquèrent la couronne, non plus en lui opposant le régime des fiefs ou des municipalités, mais en employant contre elle l'instrument même des états généraux et en exerçant l'administration financière. Cela indique un grand progrès, et prouve que l'opposition à l'ordre monarchique, qui avait été particulière ou locale jusqu'à la fin du treizième siècle, avait pris un caractère plus général au quatorzième, c'est-à-dire que

(*) M. Michelet, *Hist. de France*, t. II, p. 579.

le pays était devenu plus homogène à mesure que son gouvernement s'était concentré davantage.

« La domination des états ne pouvait guère durer. Le dauphin Charles, d'abord lieutenant général, et ensuite régent du royaume (février 1358), avait été obligé de quitter Paris. Les trois ordres de l'État, qui s'entendirent d'abord contre l'administration royale, restaient encore trop profondément séparés par leur organisation, par leurs mœurs, leurs intérêts, pour ne pas se diviser bientôt entre eux. C'est ce qu'ils firent : l'ordre des bourgeois, dirigé par le prévôt des marchands, Étienne Marcel, continua seul l'insurrection, et les paysans se soulevèrent pendant ce temps contre la noblesse par la *Jacquerie*. Les Anglais ravageaient impunément le royaume et venaient jusqu'aux portes de Paris. Le pouvoir royal, qui était le pouvoir régulateur et défensif, était suspendu, les classes, qui n'avaient encore que lui pour lien, étaient déchaînées les unes contre les autres, et l'État, qui n'avait que lui pour le défendre comme pour le former, était en proie à l'ennemi étranger. Aussi les divers ordres du royaume sentant, après cette épreuve, l'impuissance dans laquelle ils étaient de gouverner et de s'entendre, vinrent se ranger successivement sous la bannière royale. La noblesse et le clergé commencèrent et aidèrent le dauphin à vaincre la *Jacquerie*. La bourgeoisie elle-même se défit de son chef Marcel, au moment où il allait livrer Paris aux Anglais, et rappela le dauphin dans la capitale du royaume (*). »

Charles V, qui avait senti si vivement par lui-même l'inconvénient des régences, fixa, dès 1374, la majorité des rois au commencement de leur quatorzième année, mesure impuissante qui n'empêcha pas son fils Charles VI d'être mineur en montant sur le trône et de rester en minorité presque toute sa vie. Continuons à emprunter à M. Mignet dans son remarquable *Mémoire sur la formation territoriale et politique de la France,* ce passage qui caractérise si justement cette triste époque : « Le règne de Charles VI remit tout en question, et fit ajourner la consolidation et l'achèvement de cet ordre de choses jusqu'au règne de Charles VII. Jamais la royauté ne fut frappée d'une suspension plus déplorable que sous Charles VI, qui monta mineur sur le trône et qui l'occupa ensuite pendant vingt-huit ans en état de démence (1380-1422). A son avénement, les impôts établis depuis Philippe le Bel furent abolis. Comme ils avaient été créés pour faire face à des besoins réels et croissants, il fallut bien y revenir; mais l'essai de leur rétablissement amena dans Paris l'insurrection connue sous le nom de *Maillotins*, à cause des maillets que le peuple, dans sa fureur, alla prendre à l'hôtel de ville pour marcher contre les fermiers des impôts. Ces impôts restèrent abolis jusqu'à la fin de 1382 (*). » Les oncles du jeune roi, les ducs de Bourgogne, de Bourbon et d'Anjou, achevèrent la ruine du trésor par leurs dilapidations. En 1389, Charles VI renvoya ses oncles, ne gardant auprès de lui que le duc de Bourbon, et prit pour conseillers le sire de la Rivière, l'évêque de Laon, Montaigu, et Clisson, que les princes du sang appelèrent les *Marmousets*. Mais à peine sorti de l'état de minorité, Charles VI tomba en démence (1392). L'autorité royale fut de nouveau paralysée, et la France replongée dans le désordre et la guerre civile. Les oncles du roi revinrent au pouvoir, et, après eux, le duc d'Orléans, son frère, et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, son cousin, commencèrent cette rivalité funeste qui divisa la France en deux factions, les Bourguignons et les Armagnacs, et qui eut pour résultat de placer pour un moment la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. Ainsi ce règne de Charles VI, où le roi ne gouverna jamais, produisit la destruction de l'ordre politique et administratif rétabli par Charles V, et effaça la nation française devant son ennemie. Il fallut Charles VII et Louis XI pour réparer tous ces désastres.

A la mort de Louis XI, Charles VIII était entré dans sa quatorzième année, il avait donc atteint la majorité légale. Mais que pouvait faire cet enfant ma-

(*) M. Mignet, *Notices et mémoires*, t. II, p. 196.

(*) M. Mignet, *Notices et mémoires*, t. II, p. 201.

ladif et ignorant pour continuer l'œuvre de son père et soutenir le mouvement réactionnaire que l'on prévoyait? Louis XI heureusement se survivait en un autre lui-même : sa fille, Anne de Beaujeu, avait toute l'activité, toute la pénétration, toute la persévérance de son père, et elle n'en avait pas la défiance, ni la facilité à répandre le sang. Louis XI ordonna que le gouvernement de l'État et la tutelle de son fils seraient remis à madame de Beaujeu et à son mari. Pendant cette régence, le sire de Beaujeu fut entièrement dominé par sa femme, qui joua alors à peu près le même rôle que Blanche de Castille sous Louis IX, et qui rendit des services semblables.

Voici les principaux événements de cette administration : les princes du sang, les grands seigneurs, les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Bretagne, d'Angoulême, d'Alençon, le vicomte de Narbonne, se réunissent et s'entendent par l'entremise de Dunois pour enlever le pouvoir à madame de Beaujeu. Cette confédération rappelle celle qui contesta, sans plus de succès, la régence à Blanche de Castille. Toutefois il faut remarquer la différence des deux époques. Au temps de saint Louis, la vieille féodalité n'avait point encore disparu du sol. Quoique bien ébranlée par les efforts de Philippe-Auguste et de Louis VIII, elle était encore debout et en armes. Plus tard elle fut totalement vaincue et dépouillée, et les provinces, successivement arrachées aux descendants des premiers feudataires de la monarchie, furent distribuées, par la sagesse prévoyante des rois, aux princes des branches collatérales des la famille régnante. Ainsi s'élevèrent autour du tronc principal une multitude de branches destinées à le remplacer s'il venait à manquer. Mais cette institution des apanages eut aussi ses inconvénients; elle donna naissance à une nouvelle féodalité qui déchira la France sous Charles VI, et qui ne fut abattue que sous Louis XI. Ce furent les restes de ces familles, issues du sang royal, qui disputèrent le pouvoir à Anne de Beaujeu. A l'exemple de son père, elle s'efforça de gagner le peuple, les villes, les gens d'église pour les opposer aux grands. Les États généraux de 1484 firent éprouver un premier échec à la coalition; ils laissèrent à Anne de Beaujeu la direction des affaires. Le duc d'Orléans, dans son dépit, eut recours à toutes les petites ressources d'un factieux impuissant; il essaya d'enlever le roi à Vincennes, d'entraîner les bourgeois de Paris, le parlement, l'Université dans une révolte; et quand il eut été puni de sa turbulence par la privation de ses dignités et de ses titres, il s'engagea dans la *guerre folle*, qui se termina encore à la confusion des rebelles (1486). L'année suivante, un complot semblable fut également déjoué; mais la guerre recommença en Bretagne. Ce pays était devenu l'asile de tous les mécontents que madame de Beaujeu repoussait du royaume. L'Angleterre continuait à y entretenir des relations alarmantes pour le roi de France; l'empereur Maximilien songeait à en devenir possesseur, en épousant la fille unique du duc François, comme il s'était rendu maître de la Flandre en épousant Marie de Bourgogne. Madame de Beaujeu, qui ne voulait pas laisser entamer le royaume par ce côté, fit une rude guerre en Bretagne, gagna, par son général la Trémouille, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, s'empara des places fortes de la province et imposa au duc François l'humiliant traité de Sablé (1488). Ce prince en mourut de douleur. Les prétentions de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Espagne, se produisirent alors avec un nouvel empressement; mais madame de Beaujeu fit encore prévaloir la politique française, et Charles VIII épousa Anne de Bretagne et assura son héritage à la maison de France (1491). Depuis ce moment le roi régna par lui-même et sacrifia les intérêts positifs de son royaume au projet aventureux de conquérir le royaume de Naples, malgré les sages avis de sa sœur, qui lui répétait inutilement le mot profond de Louis XI : « Aller chercher des conquêtes « en Italie, c'est vouloir acheter bien « cher un long repentir. »

Madame de Beaujeu fut encore investie de la régence pendant tout le temps de l'expédition de Charles VIII dans ce pays (1494-1495).

Les fréquentes absences de Louis XII et de François I[er] pendant les guerres d'Italie nécessitèrent souvent des ré-

gences, si l'on peut donner ce nom aux courts intérims causés par ces expéditions. Cependant la captivité de François 1er à Madrid fut une véritable suspension de l'autorité royale, qui, pendant ce temps, fut entre les mains de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi prisonnier (1525-1526). Cette femme dont les passions et les intrigues avaient fait tant de tort aux affaires de la France, répara en partie par son habileté et son énergie, les maux qu'elle avait causés. Elle pourvut à la défense du royaume en créant une armée, et organisa contre Charles-Quint une ligue dans laquelle entrèrent l'Angleterre et la plupart des États italiens. La France était sauvée; et quand François 1er y rentra, il put recommencer la guerre.

En 1560, à la mort de François II, en un temps où la France avait le plus besoin d'un roi dans la force de l'âge et d'une haute capacité, un malheureux hasard la fit retomber dans tous les embarras d'une régence. Charles IX n'avait que dix ans et demi. Depuis Charles VI il n'y avait point eu de roi légalement mineur; rien n'était disposé d'avance pour parer aux nécessités du moment; toutefois la vigilance de l'Hospital amena une décision prompte et satisfaisante. « L'Hospital dirigeait alors la conduite de Catherine de Médicis, et ce qui fut fait le fut sous son inspiration. Depuis la mort de Henri II le pouvoir royal avait perdu tout ascendant: les partis politiques et religieux étaient aux prises et déjà avaient tiré l'épée. Deux dangers se présentaient menaçants: si l'un des princes du sang ou des hauts seigneurs obtenait seul la régence, il était à craindre qu'il ne dépouillât la couronne de sa légitime autorité et n'usurpât le trône. Si le roi de Navarre, le prince de Condé, prononcés pour la réforme, devenaient, ou seuls, ou conjointement, régents, il y avait toute apparence que les Guise et les Montmorency leur disputeraient le pouvoir politique, et que le parti catholique prendrait les armes contre eux. La première combinaison amenait la spoliation de la royauté; la dernière, la guerre civile.

« Dans cette situation critique l'Hospital voulait trois choses: donner place dans la régence et part dans l'autorité à Catherine de Médicis, qui seule avait intérêt à défendre et à conserver intact le pouvoir de son fils, le pouvoir royal; empêcher qu'aucun prince, qu'aucun grand ne fût nommé seul régent; enfin n'abandonner la direction des affaires à aucun des trois anciens partis, les mettre en présence, exciter entre eux une rivalité qui les contînt les uns par les autres, et qui permît au gouvernement de maintenir l'équilibre entre eux et de les dominer tous.

« Catherine de Médicis suivit pas à pas cette ligne de conduite. Dans les derniers moments de François II elle tira du roi de Navarre, menacé par les Guise et séduit par l'espoir que la cour de France s'emploierait à lui faire restituer la Navarre espagnole, une promesse par écrit et en présence de témoins, par laquelle il renonçait à la régence pour lui seul, même dans le cas où elle lui serait déférée par les états généraux. On tint quelque temps encore le prince de Condé enfermé, mais on résolut de le mettre bientôt en liberté, et on rappela Montmorency. D'un autre côté, les Guise furent retenus à la cour, maintenus dans leurs dignités et au conseil.

« Le 6 décembre 1560, lendemain de la mort de François II, Catherine de Médicis conduisit Charles IX au conseil: le roi de Navarre, les Guise et les autres grands assemblés le saluèrent roi, et le jeune prince leur enjoignit d'obéir désormais à ce que leur commanderait sa mère. Le 8 décembre, il écrivit au parlement une lettre dans laquelle il disait « qu'il avait prié sa mère de prendre en « main l'administration du royaume, « avec le sage conseil et avis de son oncle, « le roi de Navarre. »

« Le 21 du même mois, le conseil d'État constitua le gouvernement par un règlement; il partagea le pouvoir et la direction des affaires entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre; il arrêta en outre que toutes les affaires importantes seraient portées au conseil, qui statuerait dessus, après quoi une lettre de la reine mère rendrait exécutoires les décisions prises. Le conseil était composé des princes du sang, des cardinaux, des grands officiers de la

couronne, de tous ceux qui avaient fait partie du conseil durant les deux derniers règnes. Par suite de ces dispositions, Catherine n'était ni seule régente, ni toute-puissante, mais elle était placée à la tête du gouvernement. (*) »

Les états généraux d'Orléans, qui étaient alors assemblés, sanctionnèrent toutes ces mesures par leur approbation souveraine, l'ordre du clergé à l'unanimité, les deux autres ordres à une majorité considérable. Mais à quoi aboutirent toutes ces précautions? Tant que l'Hospital conserva son crédit, l'autorité royale fut maintenue, l'ordre conservé, et la guerre civile ajournée. Ce sage magistrat tira tout le parti possible de la présence des états généraux en faisant adopter plusieurs mesures d'utilité publique. Après la séparation de l'assemblée, les Guise, le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency se liguèrent contre son influence et formèrent ce qu'on appela le *Triumvirat*. L'Hospital n'en persista pas moins dans ses projets. En 1561, il fit publier une déclaration royale qui avait pour but de désarmer les partis religieux et qui supprimait les dénominations de *huguenots* et de *papistes*. Deux nouvelles assemblées des états généraux furent tenues à Pontoise, puis à Saint-Germain; la majorité s'y déclara pour lui et prit des décisions qui tendaient à l'établissement de la liberté religieuse et au triomphe de la tolérance. L'ordonnance d'Orléans, promulguée peu de temps après, supprima une grande partie de ces abus qui engendrent et perpétuent la discorde au sein d'un État. Le colloque de Poissy (sept. 1561), l'édit de janvier 1562 étaient destinés à mettre la dernière main à la réconciliation des partis religieux; mais tout le zèle du seul homme sage et modéré du royaume échoua devant le fanatisme des catholiques et des protestants, et l'ambition de leurs chefs. La guerre civile commença en 1561 par le massacre de Vassy. Après le traité d'Amboise, qui suspendit les hostilités, Catherine fit déclarer son fils majeur (mars 1563) et conserva la direction des affaires. La fatale influence de cette Italienne ne devait pas apaiser les fureurs de la guerre civile dont sa régence n'avait pas su préserver la France, et que cette fois la majorité du roi était impuissante à plus contenir.

Henri IV mit un terme aux malheurs de la France, que son règne éleva à un haut degré de prospérité intérieure et de puissance au dehors. Mais sa mort prématurée (1610) remit tout en question. Louis XIII n'avait pas dix ans; une nouvelle minorité allait laisser le champ libre aux rivalités des partis. Les huguenots voulaient se rendre indépendants; les grands voulaient devenir les maîtres, et comme les uns et les autres avaient le même intérêt à abaisser le pouvoir royal, on les vit réunir leurs forces et leurs intrigues contre l'ennemi commun. Aussitôt que l'on apprit la mort du roi (14 mai 1610), toutes les ambitions se mirent en mouvement. Les familles de Condé, de Guise, de Longueville; les ducs d'Épernon, de Soissons, de Bouillon, rivalisèrent pour se partager l'autorité et gouverner sous le nom d'un prince enfant. Le duc d'Épernon l'emporta d'abord; il fit donner la régence à la reine mère, Marie de Médicis, par une décision du parlement. Le duc de Bouillon, irrité de se voir écarté, intrigue parmi les protestants et soulève leur parti. Pour les apaiser on confirme l'édit de Nantes. Mais ils veulent plus; ils s'assemblent en états généraux à Saumur (1611), présentent leurs cahiers de doléances, où ils demandent des choses impossibles, afin, dit Richelieu, « que « l'on commençât la guerre pour les « faire cesser, ou qu'on les tolérât par « impuissance, et par ce moyen mettre « État contre État.» Les princes ne sont ni moins turbulents ni moins actifs : le prince de Condé, le comte de Soissons s'entendent et confondent leur intérêts; ils viennent à la cour, et cabalent contre les ministres, Guise, d'Épernon, le maréchal d'Ancre, déjà divisés entre eux. Pour résister la régente songe à s'appuyer sur l'Espagne, et elle cherche à satisfaire les mécontents en leur offrant des gouvernements et des dignités. Ainsi la politique extérieure est modifiée, et la lutte contre la maison d'Autriche remise à des temps meilleurs.

La révolte était un jeu lucratif pour les princes. Les gouvernements qu'on

(*) M. Poirson. *Précis de l'histoire de France*, p. 192.

leur prodiguait les encourageaient à mieux faire, et les rendaient plus forts. En effet ces gouverneurs n'étaient pas des officiers que le roi envoyait dans les provinces pour y transmettre ses ordres et les faire exécuter. Chacun de ces hommes puissants qui cabalaient à la cour, était le roi d'une partie de la France, où le véritable roi était entièrement effacé. La Provence appartenait au duc de Guise, qu'Henri IV avait toujours eu soin de retenir à la cour; les Montmorency-Damville dominaient depuis longtemps dans le Languedoc; le Dauphiné obéissait au maréchal de Lesdiguières; le Lyonnais appartenait à la famille de Joyeuse; la Bourgogne, où Biron et les Gontaut avaient voulu se rendre indépendants, était entre les mains du duc de Mayenne; la Picardie était livrée à l'influence des maisons d'Humières et de Créqui; la Bretagne était toujours turbulente : les Rohan y représentaient puissamment le parti huguenot, et il n'y avait dans cette province qu'un lieutenant du roi, le duc de Brissac. Le prince de Condé avait le gouvernement de la Guienne, véritable apanage de sa maison. La Normandie, l'Anjou, le Berry, le Maine, le Poitou, une portion de la Champagne, étaient plus directement sous l'autorité du roi et formaient la force de la couronne. Telle était la puissance des princes, des gouverneurs, des huguenots. La royauté n'avait pour se soutenir que l'autorité d'un roi enfant, une femme et un ministre italien, Concini. Ce gouvernement ne pouvant combattre les ennemis du dedans et du dehors, négocia et transigea. Il s'unit à la maison d'Autriche, et dépensa en présents et en marchés secrets toute l'épargne du feu roi. Les princes, que tant d'avantages ne contentaient pas, demandèrent les états généraux (1614); avant de les convoquer, Marie de Médicis fit déclarer Louis XIII majeur, au parlement de Paris, le 2 octobre 1614, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26 du même mois. Cette déclaration ne changea rien au gouvernement. Marie de Médicis resta au pouvoir, dirigée et dominée par le maréchal d'Ancre et par sa femme, Léonore Galigaï. L'alliance avec l'Espagne fut cimentée en 1615 par le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche; les grands, qui n'avaient pas obtenu des états généraux ce qu'ils en avaient espéré, eurent alors recours à de nouvelles révoltes. Les huguenots organisèrent leurs forces. La chute de Concini ne fit qu'accroître le désordre en jetant Marie de Médicis dans le parti des mécontents, et la France ne sortit de cet état misérable qu'au moment où Richelieu arriva aux affaires. Heureusement que le temps des guerres civiles était passé. La nation avait besoin de repos : l'agitation qui la troubla pendant cette régence n'existait qu'à la surface du pays, autrement on aurait vu se reproduire sous l'administration de Marie de Médicis des malheurs semblables à ceux qui fondirent sur la France au temps où le pays était gouverné par une autre Italienne de sa famille, par Catherine de Médicis. Singulière destinée de ce nom de Médicis, venu deux fois en France pour s'associer à deux minorités et planer au-dessus de deux époques de faiblesse et de misères!

Après la minorité de Louis XIII vient celle de Louis XIV. L'union contractée en 1615 par Louis XIII avec Anne d'Autriche avait été vingt-deux ans stérile. En 1638, il leur naquit un fils, qui fut Louis XIV, et en 1643, au mois de mai, cet enfant était roi de France. Le testament de Louis XIII nommait la reine régente, Gaston, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume; il créait un conseil souverain, dont le prince de Condé était le chef; enfin, il défendait à la régente de rien changer à ces dispositions. Le parlement cassa cet acte et confia tout le pouvoir à la reine mère. Les débuts de la régence d'Anne d'Autriche furent paisibles et heureux. Les exilés, les bannis, les fugitifs, revenaient de toutes parts sans s'inquiéter des arrêts rendus contre eux et que le parlement annulait à loisir. Jamais la cour n'avait été plus nombreuse et plus belle, plus jeune et plus riante. Tout l'ennui, toute la terreur qui avaient pesé si longtemps (sous Richelieu, mort six mois avant Louis XIII) sur ces nobles existences vouées à l'éclat et au plaisir, augmentaient encore le charme de cette couronne d'enfant, soutenue par une femme autour de laquelle on les voyait se rassembler et reprendre leur splendeur. Le

parlement, fier d'avoir fait un acte d'autorité et de révoquer chaque jour des condamnations, accueillait encore dans son sein tous ceux qu'on en avait éloignés, même le président le Coigneux, qui venait siéger à côté de son successeur. Le peuple attendait la paix, et, pour patienter, il s'enorgueillissait de la victoire. Tout cela ressemblait singulièrement à ce qu'on appelle le bonheur public, et les satisfactions particulières ne manquaient pas pour se mêler à la joie universelle. « On donnait tout, on « ne refusait rien, » dit le cardinal de Retz. Un courtisan déclarait que toute la langue française se réduisait maintenant à ces cinq petits mots : « La reine « est si bonne! » Il y avait alors peu de gens pour témoigner qu'ainsi avait commencé la régence de Marie de Médicis; et s'ils s'étaient avisés de ce souvenir, on ne les eût certainement pas écoutés; ils n'auraient fait que de l'histoire (*). »

En effet, cette satisfaction universelle devait être bientôt troublée. La reine se brouilla avec ses anciens amis, et fut tout entière dominée par Mazarin. Cet étranger que l'on n'aima pas de son temps, malgré les services qu'il rendit, s'aliéna le peuple, le parlement, la noblesse et les princes. En 1643, le duc de Beaufort fut emprisonné. En 1644, l'édit du toisé souleva Paris. En 1645, l'assemblée du clergé, où siégeait le coadjuteur, blâma quelques actes de la cour. En 1647, de vifs débats s'élevèrent entre le ministre et le parlement pour l'édit du tarif. En 1648, de nouveaux édits de finance et l'arrêt d'union achevèrent d'exaspérer le parlement et la population parisienne. La Fronde commença.

Au dehors, rien n'est plus brillant que les cinq premières années de la régence d'Anne d'Autriche. La victoire de Rocroy, remportée trois jours après l'avénement de Louis XIV, est suivie de la prise de Thionville (1643). En 1644, les négociations s'ouvrent à Munster, tandis que Condé multiplie, par ses victoires de Fribourg et de Nordlingen (1645), les chances favorables à une bonne et glorieuse paix. En 1646, prise de Courtray et de Dunkerque. En 1648, victoire de Lens, conclusion de la paix de Westphalie.

(*) M. Bazin, *la France sous Mazarin*, t. I, p. 10.

C'est là un exemple unique de grandes victoires remportées au dehors, d'un traité européen conclu avec avantage sous une régence. La minorité de Louis XIII n'avait pas présenté de tels résultats. C'est que Richelieu, en donnant l'impulsion à la politique française, avait laissé un homme capable de la continuer. « Mazarin, dit M. Mignet (*), était dans une position moins favorable encore que Richelieu; il était étranger et il avait à gouverner pendant une régence. Cependant il remplit les vues de son prédécesseur, et il termina ses entreprises en déployant une dextérité et une persévérance qui rendirent à la fin son pouvoir incontesté, et qui élevèrent l'État au faîte de la grandeur. Deux hommes d'église illustrèrent ainsi la faiblesse d'un prince majeur et l'enfance d'un prince mineur, remplissant la tâche que le pays exigeait de la couronne, mais qui était au-dessus de la volonté ou de l'âge du roi. » Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore le portrait, tracé par M. Mignet, du cardinal Mazarin, où ses qualités de politique et d'homme d'État sont si nettement appréciées, et qui complète ce que nous en avons dit aux articles *Fronde* et *Mazarin*. « Mazarin avait coutume de dire que « quand on a le cœur, on a tout. » Il s'assura dès lors du cœur de la régente. Richelieu s'était adressé au bon sens de Louis XIII, qui avait reconnu son indispensable utilité; Mazarin s'appuya sur la passion d'Anne d'Autriche, qui ne put jamais consentir à se séparer de lui. Pour gouverner, l'un s'imposa, l'autre se fit aimer. Mazarin avait l'esprit grand, prévoyant, inventif, le sens simple et droit, le caractère plus souple que facile, et moins ferme que persévérant. Sa devise était, *le temps et moi*. Il se conduisait, non d'après ses réflexions ou ses répugnances, mais d'après ses calculs. L'ambition l'avait mis au-dessus de l'amour-propre, et il était d'avis de laisser dire, pourvu qu'on le laissât faire. Aussi était-il insensible aux injures et n'évitait-il que les échecs. Ses adversaires n'étaient pas même des ennemis pour lui.

(*) *Introd. à l'hist. de la succession d'Espagne. Mémoires historiques*, t. II, p. 464.

s'il se croyait faible, il leur cédait sans honte; s'il était puissant, il les emprisonnait sans haine. Richelieu avait tué ceux qui s'opposaient à lui : Mazarin se contenta de les enfermer. Sous lui, l'échafaud fut remplacé par la Bastille. Il jugeait les hommes avec une rare pénétration, mais il aidait son propre jugement du jugement que la vie avait déjà prononcé sur eux. Avant d'accorder sa confiance à quelqu'un, il demandait : *Est-il heureux?* Ce n'était point de sa part une aveugle soumission aux chances du sort; pour lui, *être heureux* signifiait avoir l'esprit qui prépare la fortune, et le caractère qui la maîtrise. Il était incapable d'abattement, et il avait une constance inouïe, malgré ses variations apparentes. Résister dans certains cas et à certains hommes, ne lui paraissait pas de la force, mais de la maladresse. Aussi ce qu'il cédait, c'était pour le reprendre, et lorsqu'il partait c'était pour revenir. Un de ses plus spirituels antagonistes, la Rochefoucauld, a dit de lui, « qu'il avait plus « de hardiesse dans le cœur que dans « l'esprit; au contraire de Richelieu, « qui avait l'esprit hardi et le cœur ti« mide. » Si le cardinal de Richelieu, qui était sujet à des accès de découragement, était tombé du pouvoir, il n'y serait pas remonté; tandis que Mazarin, deux fois fugitif, ne se laissa jamais abattre, gouverna du lieu de son exil, et vint mourir dans le souverain commandement et dans l'extrême grandeur(*). » Tel fut le négociateur des traités de Westphalie et des Pyrénées, l'adversaire de Condé et du cardinal de Retz. Mazarin resta maître de la France pendant vingt ans; sa domination, troublée momentanément par la Fronde, se raffermit et se perpétua longtemps après la déclaration de la majorité du roi. Cette déclaration fut faite le 6 septembre 1651, dans les plus tristes circonstances, lorsque le prince de Condé quittait la cour pour la combattre. Ainsi, le jeune roi trouvait son royaume en pleine guerre civile : mais le temps et Mazarin remédièrent à tout.

L'avant-dernier règne de l'ancienne monarchie s'ouvrit encore par une minorité. La mort avait envahi si violemment la famille de Louis XIV, que de tous les princes que le grand roi espérait laisser après lui, il ne restait plus, en exceptant le roi d'Espagne, qu'un enfant de cinq ans et demi, qui devint roi sous le nom de Louis XV (1er sept. 1715). Le vieux roi avait par son testament réglé la régence de manière à neutraliser l'influence du duc d'Orléans, son neveu, en confiant les affaires à un conseil. Mais il avait prévu l'inutilité d'un tel acte, et, en le déposant entre les mains du premier président, en présence des pairs assemblés, il avait dit, suivant Saint-Simon : « Voici mon testament. « L'exemple des rois mes prédécesseurs, « et du roi mon père, ne me laisse pas « ignorer ce que celui-ci pourra devenir; « mais on l'a voulu, on m'a tourmenté, « on ne m'a donné ni paix ni patience « qu'il ne fût fait. J'ai donc acheté mon « repos; prenez-le, emportez-le. Il de« viendra ce qu'il pourra; mais au moins « je serai tranquille, et je n'en enten« drai plus parler. »

Il disait vrai : le lendemain de sa mort, le duc d'Orléans se rendit au parlement avec un cortége considérable, et en protestant de sa déférence et de son respect pour cette compagnie, où il comptait beaucoup de partisans, en prodiguant habilement des éloges et des promesses, en se vantant d'avance d'être désigné comme régent par le testament du feu roi, il détermina le parlement à lui déférer ce titre. L'ouverture du testament causa quelque surprise, quand on vit que le duc n'y était désigné que comme chef du conseil de régence; mais le parlement, qui n'aimait pas Louis XIV, qui tenait à recouvrer quelque importance après tant d'abaissement, qui espérait reconquérir, sous un régent de sa façon, le droit de remontrance, annula les dernières volontés du roi le plus absolu qui eût jamais été, et maintint sa première décision. Le régent compléta sa victoire en faisant nommer le duc de Bourbon chef du conseil, et en réduisant le duc du Maine à la simple surintendance de l'éducation du jeune roi. Quant à la composition du conseil, il ne se montra pas difficile et y appela presque tous ceux que Louis XIV avait désignés : le duc de Bourbon, chef du conseil; le duc du

(*) *Notices et mémoires, histor.*, t. II, p. 454.

Maine et le comte de Toulouse, bâtards légitimés; le chancelier Voisins; les maréchaux de Villars, de Villeroi, d'Uxelles, d'Harcourt, de Bezons; le duc de Saint-Simon et les marquis de Torcy et d'Effiat.

Alors commença l'époque appelée la *Régence*, et qui fut une réaction complète dans l'ordre administratif, politique et moral, contre le règne précédent. Le parlement reprit de l'importance, les ministères furent abolis, les Stuarts abandonnés, l'alliance de l'Espagne délaissée pour celle de l'Angleterre; l'austérité de l'ancienne cour fut remplacée par une gaîté licencieuse, la religion par la philosophie : le dix-huitième siècle venait de naître. Mais par un singulier contraste, le premier acte de la régence fut une sorte de restauration de la noblesse au détriment du tiers état; mesure qui ne tarda pas à être jugée impossible, et qui devait être si rudement démentie en 1789. Cédant aux conseils de Saint-Simon, le régent se mit en tête « de mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenaient, aux dépens de la robe et de la plume; d'écarter cette roture de tous les emplois supérieurs, et de soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration. » En conséquence, on supprima les secrétaires d'État et on leur substitua des conseils sous la surveillance du conseil de régence, savoir : un pour la politique, un pour la guerre, un pour la marine, un pour les finances, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles de l'intérieur, et quelque temps après, un pour le commerce dont la détresse était extrême. « Rien de plus simple et de plus utile en apparence que cette distribution des affaires en autant de conseils, où ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume était appelé au gouvernement, et qui pouvait être une école pour former durant la régence des ministres au nouveau roi. Mais ni les détails de l'administration, ni la suite et l'enchaînement des affaires, n'étaient assez familiers à des hommes incapables d'application, et qui presque tous avaient plus l'habitude d'agir que de délibérer, et l'ambition de se rendre agréables que celle de se rendre utiles : aussi les uns manquant de lumières, les autres manquant de courage, presque tous manquant de résolution, suivirent l'impulsion du conseil de régence, ou plutôt du régent lui-même, réduits à être des fantômes d'importance et d'autorité. Mais ils mettaient l'autorité réelle à couvert du reproche, et donnaient une apparence de gravité à l'esprit qui la conduisait (*) ».

Le duc d'Orléans gouverna donc d'abord sans contradiction, et le pouvoir, mitigé en apparence, resta aussi absolu que sous Louis XIV. Ce qu'il y avait de plus urgent à cette époque, c'était de remédier au désordre des finances que Louis XIV avait laissées dans un état déplorable. Il n'y avait au trésor, en 1715, que sept à huit cent mille livres d'argent comptant, et il était dû par l'État, en billets au porteur et actuellement exigibles, sept cent dix millions. La dette publique était en intérêt de quatre-vingt-six millions; ces deux dettes réunies formaient un capital de trois milliards. Le régent rejeta noblement l'avis de ceux qui conseillaient la banqueroute et travailla à rétablir l'équilibre par des moyens honnêtes, mais dont l'insuffisance le força à décréter des poursuites rigoureuses contre les traitants à qui l'on fit rendre gorge (1716-1717), et à recourir aux innovations financières que proposa l'Écossais Law et qui produisirent dans les fortunes une perturbation si funeste (1717-1720). (Voy. BANQUE, etc.)

Cependant la politique de la France était entièrement modifiée; Albéroni, ministre de Philippe V, roi d'Espagne, méditait le renversement du régent et le rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre. Le duc d'Orléans conçut un projet d'alliance avec la maison de Hanovre, et Dubois le réalisa. Le régent était déjà bien disposé pour l'Angleterre par son étroite liaison avec les lords Stair et Stanhope, ses compagnons de plaisir, et dont l'un était ambassadeur en France. Dubois fut le négociateur du traité de la triple alliance, signé à la Haye le 4 janvier 1717, où l'honneur français, confié à des mains indignes, subit de grandes humiliations. Ce traité

(*) Marmontel, *Histoire de la Régence*.

stipulait la démolition du port de Dunkerque et le comblement du canal de Mardick, l'expulsion du chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, enfin de grands avantages pour le commerce hollandais. Georges Ier y prenait le titre de roi de France, lequel était refusé à Louis XV, que l'on ne désignait que par celui *de roi très-chrétien*. Voilà ce que gagnait le régent à céder trop facilement à des circonstances qui l'éloignaient de notre alliance naturelle avec l'Espagne. Les embarras intérieurs, quels qu'ils fussent, ne justifiaient pas de telles démarches. La conspiration de Cellamare, ourdie par l'Espagne et le parti du duc du Maine (1718), n'était pas un danger sérieux. La guerre ne tarda pas à éclater, et le traité de la Haye se changea en une *quadruple alliance*, par l'accession de l'empereur Charles VI, qu'inquiétaient aussi les projets d'Albéroni. Ce ministre entreprenant, qui avait *ranimé le cadavre de l'Espagne*, refusa d'accéder aux conventions prises par les quatre puissances; et, en 1719, une armée française, commandée par le maréchal de Berwick, envahit la Navarre, occupa Fontarabie et Saint-Sébastien, tandis que les Anglais anéantissaient la marine qu'Albéroni avait créée comme par enchantement. Philippe V fut contraint de céder; il fit évacuer la Sicile et la Sardaigne, se contenta de l'expectative de Parme et de la Toscane pour son fils don Carlos, et disgracia Albéroni (1720). Pour cimenter la réconciliation, le duc d'Orléans négocia le mariage de sa fille, mademoiselle de Montpensier, avec don Louis, prince des Asturies, et celui de l'infante d'Espagne avec le roi de France; ces projets avortèrent.

Le rôle politique de la régence était fini, et son histoire ne présenta plus qu'une suite de scandales, dont le plus révoltant fut la faveur croissante de Dubois et sa promotion au cardinalat. Ce type effroyable de la dépravation humaine ne connut jamais que la prospérité; il avait un tel empire sur l'esprit du régent que celui-ci, avant de se retirer des affaires, le fit maître du gouvernement, en lui donnant la charge de premier ministre, le 22 août 1722. Louis XV, qui avait été sacré à Reims le 26 octobre 1722, fut déclaré majeur dans un lit de justice, le 22 février 1723. Dubois prit alors en main la direction des affaires et déploya une véritable capacité; mais il mourut au mois d'août des suites de ses débauches, et le duc d'Orléans, qui devint alors premier ministre, succomba par les mêmes causes en décembre de la même année. Ainsi disparurent à la fois les deux hommes dont l'influence avait présidé à la minorité de Louis XV. Toutefois, entre eux la comparaison est impossible : le duc d'Orléans avait une nature exquise; Dubois était un homme pervers; mais en se livrant tout entier à son infâme agent, le prince se laissa pervertir, et son exemple porta une atteinte irremédiable aux mœurs publiques et à l'antique honneur de la monarchie.

Reggio (Prise de). — A la fin de 1807, tout le royaume de Naples était au pouvoir des Français; du moins, il n'y avait plus que les places de Reggio et de Scylla, situées l'une et l'autre dans la Calabre ultérieure, qui tinssent encore pour le roi Ferdinand. Le 31 décembre, les troupes du général Reynier vinrent investir Scylla, et n'eurent à cette occasion que des engagements peu sérieux avec quelques bandes de paysans; mais le transport de l'artillerie et des munitions offrit d'énormes difficultés et dura près d'un mois. Le 30 janvier 1808, après avoir laissé devant Scylla des forces suffisantes, Reynier marcha sur Reggio. Une colonne, avec le matériel de siége, suivit le bord de la mer, et se trouva, en face de Pimpinello, tellement incommodée par le feu de quatre chaloupes canonnières siciliennes, embossés très-près de terre, que Reynier se vit contraint de mettre en batterie ses pièces de 12. Non-seulement le feu de ces dernières, parfaitement dirigé, imposa silence à celui des bâtiments ennemis, mais, sur la menace qu'on leur fit de les couler bas, ils se rendirent, et les Français purent former dans la soirée l'investissement de la place. Dans l'après-midi du lendemain, un brick anglais, qui depuis le matin ne cessait de tirer sur les troupes assiégeantes, vint, poussé par une forte brise, se jeter à la côte. Une centaine de nos tirailleurs, accourant tout d'abord, firent pleu-

voir sur ce bâtiment une telle grêle de balles, que l'équipage dut abandonner les manœuvres et le tillac et fermer même les sabords. Vainement les matelots essayèrent-ils de mettre les embarcations à la mer : tous ceux qui se laissaient voir étaient tués à l'instant. Enfin, le capitaine, qui comptait déjà dix-neuf morts, ne vit plus d'autre parti que de se rendre à discrétion avec les cinquante-six hommes qui lui restaient. Le 1er février, une trentaine de barques portant sept à huit cents hommes de troupes sortirent du port de Messine, dans le but, à ce qu'il semble, de reprendre le brick. Reynier ordonna qu'on y mît le feu; une seule barque osa s'approcher pour éteindre l'incendie; mais on lui tua quelques hommes, et elle se hâta de regagner Messine, suivie de toutes les autres.

Dès la veille, les Français étaient entrés dans la ville de Reggio, qui est ouverte; mais, pour s'en rendre tout à fait maîtres, il leur fallut renverser à coups de canon les nombreuses barricades que les bandits calabrois avaient élevées dans les rues afin de défendre les approches du fort, qui avait d'ailleurs une garnison de troupes anglo-siciliennes, et soutenir un combat fort vif devant chacun de ces retranchements. Le 2, à la première sommation, le fort ouvrit ses portes, et la garnison, qui était d'environ huit cents hommes, se constitua prisonnière.

Le 7 février, plusieurs compagnies de voltigeurs français pénétrèrent de vive force dans la petite ville de Scylla; mais les bandits qui la défendaient s'embarquèrent presque tous sous la protection du fort, où se trouvait une garnison anglaise. Maîtres de la ville, les Français eurent plus de facilité pour battre en brèche le château. Il semblait, le 17, ne pouvoir tenir plus longtemps; mais, ce jour-là même, une flottille de petits bateaux vint des côtes de Sicile recueillir le détachement anglais, qui, à l'aide d'un escalier taillé dans le roc, s'embarqua malgré le feu de l'artillerie assiégeante. Une seule barque, portant cinquante hommes, fut coulée bas.

La prise des forts de Reggio et de Scylla, qui nous livrait cinquante pièces de canon et d'immenses magasins de munitions et de vivres, eut encore un résultat plus important : ce fut d'amener la pacification définitive de la Calabre.

REGGIO (duc de). Voyez OUDINOT.

RÉGIMENT. Quelques historiens ne font remonter l'origine des régiments d'infanterie qu'au règne de Charles IX; d'autres la portent jusqu'à celui de Henri II, qui, dès l'an 1558, essaya d'organiser en régiments les légions créées au commencement de son règne, et dont les quatre premières conservèrent le nom de *vieilles bandes*. L'institution des régiments de cavalerie ne date que de 1635. Avant ces époques, l'infanterie se divisait en grandes compagnies de quatre à cinq cents hommes, et la cavalerie en compagnies de trois à quatre cents chevaux.

Les quatre premiers régiments d'infanterie créés par Henri II portaient les noms ci-après : 1° *Picardie*, formé en 1557, après la bataille de Saint-Quentin, des restes des vieilles bandes; 2° et 3° *Champagne* et *Navarre*, créés en 1558; 4° *Piémont*, créé la même année, avec les anciennes bandes noires du Piémont (*).

Deux nouveaux régiments furent créés par Charles IX pour la garde extérieure des palais royaux; savoir : celui des *gardes françaises* en 1563, et celui des *gardes suisses* en 1589.

Henri IV forma successivement, après son avénement au trône, les neuf régiments que nous allons nommer dans l'ordre de leur création, avec les numéros qu'ils portaient en 1729.

7, Nerestan, devenu Bourbonnais en 1672, créé en 1584
8, Balagny, devenu Richelieu, 1595
9, Dubourg, devenu Auvergne en 1635, 1597
23, Graville, 1598
19, Netmond, devenu Anjou en 1670, 1601
20, Lemont, devenu de Maine en 1675, 1604
10, de Rozan, devenu Tallard en 1627, 1606
11, Baudeville, devenu Pons, 1610
17, Castel Bayard, qui prit successivement les noms de ses colonels, 1619

D'autres régiments créés sous Henri IV furent réformés en 1611 ou incorporés dans les corps conservés.

Les onze régiments qui suivent furent créés par Louis XIII :

5, Normandie, créé en 1616
6, la Marine 1635

(*) Ces régiments prirent dans la suite le nom de *vieilles bandes* ou *vieux corps*.

(ces deux régiments prirent rang dans les vieux corps en 1652).

13, Royal, 1622
21, d'Estaing, 1633
24, La Reine, 1635
25, Limosin, 1635
26, Royal des vaisseaux, 1635
31, Artois, 1635
36, Alsace (allemand), 1635
30, Du Perche, 1636
22, Meuse, 1640

Les régiments étaient loin d avoir à cette époque l'organisation qui leur a été donnée depuis; au commencement du règne de Louis XIV, ils étaient divisés en plusieurs bataillons formés sur six rangs. Le tiers de l'infanterie était armé de piques et formait le centre du bataillon; les deux autres tiers portaient le mousquet ou l'arquebuse.

En 1666, Louis XIV assigna un rang aux quarante-six régiments existants à cette époque. L'année suivante il institua dans chacun d'eux une compagnie de grenadiers. Quatre-vingt-quatorze régiments furent créés de 1643 à 1709 savoir :

27, Anjou (2e), devenu Orléans, 1643
28, la Couronne, 1643
29, Mazarin (1er), devenu Bretagne, 1644
32, Clérembourg, devenu Louvigny, 1648
33, Vendôme, devenu d'Auroy, 1651
34, la Ferté-Senneterre, devenu la Sarre en 1685, 1651
35, Mazarin (2e), devenu la Fère en 1657 1651
37, Catalan-Mazarini, devenu Royal Roussillon, 1655
14, Duplessis-Praslin, devenu Poitou en 1662 1660
15, Lyonnais, 1660
18, Chambelé, devenu Touraine en 1760 1667
12, du Roi, 1661
38, Condé, 1661
45, Saxe (allemand), 1665
16, Dauphin, 1667
39, Enghien, devenu Bourbon, 1667
46, Beauvoisis, 1667
41, Montpeyroux, devenu Rouergue, 1667
42, Bourgogne, 1678
43, Royal-Marine, 1670
44, l'Amiral, devenu Vermandois, 1670
46, Fusilier du roi, créé pour la garde de l'artillerie, devenu Royal-Artillerie en 1693, 1670
47, Royal-Italien, 1670
48, D'Herlac (suisse), devenu May, 1671
49, Vieux Stoppa (suisse), devenu Brendeléé, 1672
50, Salis (suisse), devenu Betiens, 1672
51, Phistre (suisse) devenu Bourguy, 1672
52, Languedoc, 1672
53, d'Huxelles, devenu Saint-Simon, 1673
54, Médoc, 1673
55, d Albret, devenu Gensac, 1674
56, Castres, devenu la Trémouille, 1674
57, Listenois, devenu Royal-Comtois, 1674
58, Schomberg, devenu Mont-Conseil, 1675
59, Grignan, devenu Provence, 1675
60, Greder (suisse), devenu d'Affry, 1676
61, Stuppa jeune (suisse), devenu Bezenvald, 1665
62, Vivonne, devenu Rochechouart, 1676
63, Mailly (wallon), 1677
64, Saint-Laurent, devenu Nice, 1678
65, Lamark (allemand), 1680
66, Toulouse, 1684
67, Guienne, 1684
68, Lorraine, 1684
69, Flandre, 1684
70, Berry, 1684
71, Béarn, 1684
72, Hainalt, 1684
73, Boulonnais, 1684
74, Angoumois, 1684
75, Périgord, 1684
76, Fontange, 1684
77, Bigorre, 1684
78, Forest, 1684
79, Cambresis, 1684
80, Tournaisis, 1684
81, Foix, 1684
82, Bresse, 1684
83, La Marche, 1684
84, Quercy, 1684
85, Nivernois, 1684
86, Brie, 1684
87, Soissonnais, 1684
88, Ile-de-France, 1684
89, Vexin, 1684
90, Aunis, 1684
91, Beauce, 1684
92, Dauphiné, 1684
93, Vivarais, 1684
94, Luxembourg, 1684
95, Bassigny, 1684
96, Beaujolais, 1685
97, Ponthieu, 1685
98, Sobre, devenu Lavallière, 1688
99, Tessé, devenu Montmorency, 1689
100, Salis jeune (suisse), devenu Diesbach 1689
101, Courtin (suisse), 1689
102, Lée (irlandais), 1690
103, Clare (irlandais), 1690
104, Dillon (irlandais), 1690
105, Laisser (allemand), devenu Lenck, 1690
106, Picquigny, devenu Noailles, 1691
107, Chartres, devenu Étampes en 1724
108, Blaisois, 1692
109, Gâtinois, 1692
110, Barrois, devenu Conti en 1713, 1692
111, Auxerrois, 1692
112, Agénois 1692
113, Santerre, 1692
114, Deslandes 1693
115, Rooth (irlandais), 1692
116, Fitz-James, devenu Berwick, (irlandais), 1692
117, Enghien, 1706
118, Royale-Bavière (allemand), 1709

On trouve dans l'*Histoire de la milice francaise* du P. Daniel, une liste de deux cent soixante-quatre régiments d'infanterie existant en 1714, y compris les *gardes françaises* et *suisses,* le *régiment d'artillerie,* qui prenait rang

d'ancienneté parmi les autres, et le régiment des *bombardiers*. De ce nombre quatre étaient de la création de Henri II, sept avaient été créés sous Henri IV, dix-neuf sous Louis XIII, deux cent vingt-deux sous Louis XIV. Sur ces derniers quatre-vingt-huit seulement furent conservés à la mort du grand roi. Réunis aux trente qui avaient été créés antérieurement, et qui avaient survécu à toutes les réformes, ils portèrent à cent dix-huit le nombre des régiments d'infanterie sur pied à l'avénement de Louis XV. Les autres régiments de la création de Louis XIV avaient été successivement licenciés.

L'organisation des régiments d'infanterie a été souvent modifiée depuis l'époque de l'institution de ces corps jusqu'à nos jours. L'état-major se composa d'abord d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un aide-major, d'un maréchal des logis, d'un aumônier, d'un capitaine tambour (tambour-major), d'un prévôt, d'un lieutenant du prévôt, d'un greffier, d'un chirurgien, d'un commissaire à la conduite, enfin de plusieurs archers et d'un exécuteur.

Les compagnies ordinaires se composaient d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un enseigne, de 2 à 3 sergents, de 6 à 8 caporaux, de 4 à 8 anspessades (Voy. ce mot), d'un à 2 tambours, et, lors de l'institution des régiments, d'environ 90 soldats : ce dernier nombre fut ensuite réduit à 80 et à 70; Louis XIV le fixa à 50, et Louis XV le réduisit à 40.

Le nombre des bataillons était de 1 à 4 par régiment.

On appelait *régiments des princes* ceux qui portaient le nom d'un membre de la famille royale, ou d'un prince du sang, tels que les régiments du Roi, de la Reine, de Bourbon, d'Orléans, de Condé, etc.; les régiments Royal, de la Couronne, Royal-Roussillon, etc., s'appelaient *régiments royaux*. On donnait le nom de *régiments de gentilshommes* à ceux qui portaient le nom de leurs colonels, comme Richelieu, Turenne, etc. Les autres régiments portaient le nom des provinces du royaume.

Nous ferons connaître tout à l'heure les modifications les plus importantes qui ont été opérées successivement dans la composition des régiments, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à l'époque actuelle.

A l'ouverture de la campagne de 1734, la France comptait 175 régiments d'infanterie; savoir : 2 de gardes françaises et suisses, 100 régiments français, 9 suisses, 5 allemands, 1 italien, 5 irlandais et 53 régiments de milices.

En 1762, le nombre des régiments français fut réduit à 66, dont 19 à 4 bataillons, 38 à 2, et 9 à 1; on comptait à la même époque 7 régiments allemands, 10 suisses ou grisons, 5 irlandais et 1 italien, en tout 89 régiments. Ces corps reçurent en même temps un nouveau rang et un nouveau numéro, le nom d'une province, d'un prince français, ou celui d'une famille régnante pour les régiments étrangers. Les régiments de la Marine, Royal, du Roi, Dauphin, de l'Ile-de-France, de la Reine, Royal des vaisseaux, de la Couronne, etc., conservèrent leur ancienne dénomination.

A l'avénement de Louis XVI, le nombre des régiments d'infanterie française et étrangère était de 93. En 1780, on changea les noms de quelques-uns d'entre eux : Picardie, qui était le 1er depuis la création, fut remplacé par le régiment Colonel-général; le 2e, l'ancien Champagne, qui était devenu Provence, prit le nom de Picardie, etc. Peu de temps après, tous les régiments furent composés de 2 bataillons, chaque bataillon de 4 compagnies de fusiliers, plus une compagnie de grenadiers pour le 1er bataillon et une compagnie de chasseurs pour le 2e.

On avait créé en 1744, 7 régiments de grenadiers royaux, qui furent portés à 13 de 1771 à 1779, et supprimés en 1789; en 1749, un régiment de grenadiers de France, supprimé en 1771; en 1771, 47 régiments provinciaux, qui furent portés à 54 en 1771, et supprimés en 1775.

Le 1er janvier 1791, les corps quittèrent les noms qu'ils portaient, pour n'être plus désignés que par le numéro du rang qu'ils occupaient entre eux. Tous les régiments furent con-

rvés à deux bataillons, et le bataillon
ɔrté à 9 compagnies, dont une de
·enadiers.

Le régiment Colonel-général prit le n°.	1
Picardie,	2
Piémont,	3
Provence,	4
Navarre,	5
Armagnac,	6
Champagne,	7
Austrasie,	8
Normandie,	9
Neustrie,	10
La Marine,	11
Auxerrois,	12
Bourbonnais,	13
Forez,	14
Béarn,	15
Agénois,	16
Auvergne,	17
Royal-Auvergne,	18
Flandre,	19
Cambrésis,	20
Guienne,	21
Viennois,	22
Royal,	23
Brie,	24
Poitou,	25
Bresse,	26
Lyonnais,	27
Maine,	28
Dauphin,	29
Perche,	30
Aunis,	31
Bassigny,	32
Touraine,	33
Angoulême,	34
Aquitaine,	35
Anjou,	36
Maréchal de Turenne,	37
Dauphiné,	38
Ile-de-France,	39
Soissonnais,	40
La Reine,	41
Limosin,	42
Royal des Vaisseaux,	43
Orléans,	44
La Couronne,	45
Bretagne,	46
Lorraine,	47
Artois,	48
Vintimille,	49
Hainaut,	50
La Sarre,	51
La Fère,	52
Alsace,	53
Roussillon,	54
Condé,	55
Bourbon,	56
Beauvoisis,	57
Rouergue,	58
Bourgogne,	59
Royal-Marine,	60
Vermandois,	61
Salm-Salm,	62
Ernest (suisse),	63
Salis-Samade (suisse),	64
Sonnenberg (suisse),	65
Castella (suisse),	66
Languedoc,	67
Beauce,	68
Vigier (suisse),	69
Médoc,	70
Vivarais,	71
Vexin,	72
Royal-Comtois,	73
Beaujolais,	74
Monsieur,	75
Lullin-de-Châteauvieux (suisse),	76
Lamarck,	77
Penthièvre,	78
Boulonnais,	79
Angoumois,	80
Conti,	81
Saintonge,	82
Foix,	83
Rohan,	84
Diesbach (suisse),	85
Courten (suisse),	86
Dillon (irlandais),	87
Berwick (irlandais),	88
Royal-Suédois,	89
Chartres,	90
Barrois,	91
Walsh (suisse),	92
Enghien,	93
Hesse-d'Armstadt,	94
Salis (suisse),	95
Nassau,	96
Steiner (suisse),	97
Bouillon,	98
Royal-Deux-Ponts,	99
Reinach (suisse),	100
Royal-Liégeois,	101
Nouvelle formation,	102
— Idem,	103
— Idem,	104
— Idem,	105

En 1793, l'infanterie fut organisée en 198 demi-brigades, qui furent ensuite successivement portées à 209. Elles étaient formées chacune d'un bataillon des anciens régiments, et de deux bataillons de volontaires.

Douze bataillons de chasseurs créés en 1784 et 1788, deux bataillons de même arme organisés en 1791, et un corps franc levé en 1792, formèrent, en 1793, quinze demi-brigades d'infanterie légère.

Un arrêté et une décision du directoire, des 18 et 29 nivôse an IV (8 et 19 janvier 1796), réduisirent à 110 le nombre des demi-brigades d'infanterie de ligne et portèrent à 30 celui des demi-brigades d'infanterie légère.

Cette organisation fut changée par arrêté des consuls du 1er vendémiaire an XII. Les demi-brigades reprirent la dénomination de régiments. Sur les 112 régiments de ligne maintenus par cet arrêté, 21 numéros restèrent vacants, savoir, les 31e, 38e, 41e, 49e, 71e, 73e, 74e, 77e, 78e, 80e, 83e, 87e, 90e, 91e, 97e, 98e, 99e, 104e, 107e, 109e et 110e, les corps qui les portaient ayant été incorporés dans les régiments con-

servés. Sur les 30 régiments d'infanterie légère, 4 numéros restèrent également vacants : les 19e, 20e, 29e et 30e. Ainsi, il n'y eut plus alors que 91 régiments d'infanterie de ligne, dont 19 à 4 bataillons et 72 à 3; et 27 régiments d'infanterie légère, dont 3 à 4 bataillons et 24 à 3 (un 31e numéro avait été créé peu de temps après).

Un décret du 18 février 1808 donna à chaque régiment d'infanterie de ligne et d'infanterie légère 4 bataillons de guerre de 6 compagnies chacun, dont une de grenadiers, une de voltigeurs et 4 de fusiliers, et un 5e bataillon dit de *dépôt*, composé seulement de 4 compagnies.

De 1812 à 1814 le nombre des régiments de ligne fut porté à 156, celui des régiments d'infanterie légère à 37, plus 4 régiments suisses et 4 régiments étrangers. L'ordonnance du 12 mai 1814 (première restauration) ne conserva que 90 régiments de ligne et 15 régiments légers. Les corps réformés entrèrent dans la composition de ceux que l'on conserva. Ceux-ci eurent tous 3 bataillons de 6 compagnies.

De 1800 à 1813, il avait été créé 48 régiments d'infanterie de la garde consulaire ou impériale; savoir :

3 régiments de grenadiers à pied, dont un hollandais;
1 — de grenadiers-fusiliers;
19 — de tirailleurs-grenadiers;
1 — de flanqueurs-grenadiers;
2 — de chasseurs à pied;
1 — de fusiliers-chasseurs;
19 — de voltigeurs;
1 — de flanqueurs-chasseurs;
1 — de pupilles.

Sous la seconde restauration (1815) 86 légions départementales remplacèrent les anciens régiments. Cette organisation subsista jusqu'au 23 octobre 1820, époque à laquelle une ordonnance royale supprima les légions et les remplaça par 80 régiments d'infanterie; savoir : 60 de ligne, dont 40 à 3 bataillons et 20 à 2; 20 d'infanterie légère à 2 bataillons. Chaque bataillon était composé de 8 compagnies. Les nouveaux régiments furent formés de la manière suivante :

Infanterie de ligne.

La légion de l'Ain forma le	1er régiment.
— Aisne,	2e
— Allier avec Nièvre,	3e
— Aube avec Deux-Sèvres,	4e
— Aveyron avec Drôme,	5e
— Bouches-du-Rhône,	6e
— Calvados,	7e
— Cantal avec Vendée,	8e
— Cher avec Indre,	9e
— Corrèze avec Lozère,	10e
— Côte-d'Or,	11e
— Côtes-du-Nord,	12e
— Dordogne	13e
— Eure,	14e
— Finistère,	15e
— Gard,	16e
— Haute-Garonne,	17e
— Gers avec Landes,	18e
La 1re légion de la Gironde,	19e
La légion de l'Hérault,	20e
La 1re lég. d'Ille-et-Vilaine,	21e
La légion de l'Isère,	22e
— Loire-Inférieure,	23e
— Maine-et-Loire,	24e
La 1re légion de la Manche,	25e
La légion du Morbihan,	26e
— Moselle,	27e
La 1re légion du Nord,	28e
La 2e,	29e
La légion de l'Oise,	30e
— Orne,	31e
La 1re légion du Pas-de-Calais,	32e
La légion du Puy-de-Dôme,	33e
— Bas-Rhin,	34e
— Haut-Rhin,	35e
— Saône-et-Loire,	36e
— Sarthe,	37e
— Seine-et-Oise,	38e
La 1re lég. de la Seine-Inférieure,	39e
La légion de la Somme,	40e
La légion de l'Aude avec la 2e d'Ille-et-Vilaine,	41e
La légion de la Charente,	42e
— Charente-Inférieure,	43e
La légion du Doubs avec la 2e du Pas-de-Calais,	44e
La légion d'Eure-et-Loir,	45e
— Indre-et-Loire,	46e
La légion de Loir-et-Cher et la 2e de la Seine,	47e
La légion du Loiret,	48e
La légion du Lot avec la 2e de la Gironde,	49e
La légion de Lot-et-Garonne avec la 2e de la Seine-Inférieure,	50e
La légion de la Marne,	51e
— Meurthe,	52e
— Meuse,	53e
— Rhône,	54e
— Seine,	55e
— Seine-et-Marne,	56e
— Tarn,	57e
— Tarn-et-Garonne,	58e
Les légions de la Vienne et la 2e des Côtes-du-Nord,	59e
La légion de l'Yonne,	60e

Infanterie légère.

La légion des Ardennes forma le	1er rég.
— Basses-Alpes	2e
— Hautes-Alpes,	3e
— Ardeche,	4e
— Arriège,	5e
— Creuse,	6e
— Jura,	7e
— Loire,	8e
— Haute-Loire,	9e

— Corse, 10ᵉ
— Haute-Marne, 11ᵉ
— Mayenne, 12ᵉ
— Basses-Pyrénées, 13ᵉ
— Hautes-Pyrénées, 14ᵉ
— Pyrénées-Orientales, 15ᵉ
— Haute-Saône, 16ᵉ
— Var, 17ᵉ
— Vaucluse, 18ᵉ
— Haute-Vienne, 19ᵉ
— Vosges, 20ᵉ

Indépendamment des 60 régiments de ligne, des 20 régiments d'infanterie légère ci-dessus, et de la légion étrangère dite de Hohenlohe, la garde royale créée en 1815 comptait 6 régiments d'infanterie française et 2 régiments suisses, qui furent licenciés après la révolution de juillet 1830.

Quatre nouveaux régiments de ligne formés en 1823 prirent les numéros 61, 62, 63 et 64. Deux autres régiments de la même arme, créés en 1830, portèrent le nombre de ces corps à 66. La légion de Hohenlohe ayant été supprimée en 1831, on organisa avec le fond de ce corps le 21ᵉ régiment d'infanterie légère. La même année, les volontaires parisiens, qui avaient été enrégimentés en 1830, furent organisés à Alger et formèrent le 67ᵉ de ligne; enfin, une ordonnance du 29 septembre 1840 créa huit nouveaux régiments d'infanterie de ligne (Nᵒˢ 68 à 75) et quatre nouveaux régiments d'infanterie légère (Nᵒˢ 22 à 25).

Il résulte de ce qui précède que l'infanterie française se compose aujourd'hui (1844) de 75 régiments de ligne et de 25 régiments d'infanterie légère, ayant chacun 3 bataillons de 8 compagnies, dont une de grenadiers ou de carabiniers, une de voltigeurs, et 6 de fusiliers ou de chasseurs.

Cette arme compte, en outre :

10 bataillons de chasseurs d'Orléans;
1 régiment de Zouaves;
3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique;
12 compagnies de discipline, dont 8 de fusiliers et 4 de pionniers;
1 légion étrangère formant 2 régiments;
3 bataillons indigènes d'Afrique.

CAVALERIE.

On a vu plus haut que la cavalerie n'avait été organisée en régiments qu'en 1635. En effet, à cette époque Louis XIII créa 12 régiments de *carabiniers*. En 1636 on forma un régiment de *mousquetaires à cheval;* en 1640, un régiment de *fusiliers à cheval*, et en 1643, un second régiment de *fusiliers du Roi à cheval*. Ces trois corps, avec les 12 régiments de carabiniers, entrèrent plus tard dans la composition de ceux dont il va être parlé. Pendant toute la durée du règne de Louis XIII, les régiments de cavalerie ne furent composés que de 2 ou 3 escadrons; ceux de hussards n'en avaient qu'un. L'escadron était de 3 compagnies. Sous le règne suivant, on réorganisa les anciens régiments à 4 escadrons de 4 compagnies chacun; les autres conservèrent leur ancienne organisation.

En 1730, il existait 59 régiments de cavalerie et 15 régiments de dragons; savoir :

Cavalerie.

1ᵉʳ Colonel-général, creé en 1638
2ᵉ Mestre-de-camp-général, 1635
3ᵉ Commissaire général, 1654
4ᵉ Royal, 1612
5ᵉ du Roi, 1635
6ᵉ Royal-étranger, 1635
7ᵉ Cuirassiers du Roi, 1666
8ᵉ Royal-Cravate, 1664
9ᵉ Royal-Roussillon, 1667
10ᵉ Royal-Prémont, 1670
11ᵉ Royal-Allemand, 1671
12ᵉ Royal-Carabiniers, 1693
13ᵉ La Reine, 1635
14ᵉ Royal-Pologne, ancien Stanislas-Roi 1672
15ᵉ Dauphin, 1656
16ᵉ Dauphin-étranger, 1666
17ᵉ Bretagne, devenu Bourgogne, 1666
18ᵉ Anjou, 1676
19ᵉ Berry, 1684
20ᵉ Orléans, 1690
21ᵉ Condé, 1666
22ᵉ Bourbon, 1666
23ᵉ Clermont, 1666
24ᵉ Conti, devenu Villeroi, 1666
25ᵉ Du Maine, devenu Saint-Simon, 1666
26ᵉ Toulouse, devenu Penthièvre, 1674
27ᵉ du Chayla, 1666
28ᵉ Villars, 1668
29ᵉ Beaucaire, 1666
30ᵉ Chevreuse, 1672
31ᵉ Talleyrand, 1672
32ᵉ Gèvres, devenu Clermont-Tonnerre, 1666
33ᵉ Latour, 1676
34ᵉ Lorraine, 1622
35ᵉ Beauvilliers, 1666
36ᵉ Turenne, 1666
37ᵉ Châtelleraut, 1674
38ᵉ Beuvron, 1674
39ᵉ Sassenage, devenu Maugiron, 1674
40ᵉ Vogué, devenu Saint-Jal, 1666
41ᵉ Peyre, devenu Vintimille, 1672
42ᵉ Brissac, 1682
43ᵉ Daumont, 1672
44ᵉ Vassé, devenu Broglie, 1672
45ᵉ La Ferronnais, 1672
46ᵉ Randan, 1673
47ᵉ Lenoncourt, 1666

48e Chépy,	1672
49e Cossé,	1673
50e Lévy,	1674
51e Ruffec, devenu Brabançon,	1674
52e Puysieux, devenu Saluces,	1678
53e Rozen (allemand),	1639
54e Noailles,	1683
55e Béthune,	1689
56e Fitz-James (irlandais),	1698
57e Rattky (hussards),	1701
58e Mouchi, devenu d'Asfeld,	1707
59e Bercheny (hussards),	1719

Dragons.

1er Colonel-général,	1668
2e Mestre-de-camp-général,	1674
3e Royal, ci-devant du Roi,	1667
4e La Reine,	1673
5e Dauphin,	1673
6e Orléans,	1718
7e Condé, qui prit ensuite le n° 14 sous le nom d'Egmont, puis le n° 15 sous celui de Marbœuf,	1676
8e Beaufremont,	1673
9e Armenonville,	1673
10e Vibraye,	1674
11e Vitry,	1674
12e Harcourt,	1674
13e Nicolaï,	1674
14e Lasuze,	1676
15e Languedoc,	1675

Huit nouveaux régiments de cavalerie formés de 1734 à 1745 (du n° 60 au 67e), furent supprimés quelques années après et incorporés dans les régiments conservés. Les régiments de dragons du *Roi* et de *Septimanie*, créés en 1743 et 1744, sous les numéros 16 et 17, survécurent à ces réformes. Une ordonnance de 1764 fixa à 4 le nombre des escadrons par régiment, et réduisit l'escadron à deux compagnies.

Les réorganisations les plus importantes qui eurent lieu depuis, sont celle de 1779, qui créa 6 régiments de *chevau-légers*, incorporés dans les autres corps en 1788, et 6 régiments de *chasseurs à cheval;* celles de 1788 et 1790 qui assignèrent un nouveau rang à tous les corps de cavalerie et en fixèrent le nombre comme il suit :

2 régiments	de carabiniers;
24	de cavalerie;
18	de dragons;
12	de chasseurs;
6	de hussards.

Tous les régiments, qui étaient à 4 escadrons, furent réduit à 3. L'escadron, que l'on avait réduit à une compagnie au commencement du règne de Louis XVI, fut de nouveau porté à 2 compagnies.

Suivant l'ordonnance du 1er janvier 1791, portant nouvelle organisation de la cavalerie, les régiments de cette arme ne devaient plus être désignés que par le numéro de leur rang de création; ainsi :

Le Régiment-colonel-général cavalerie prit le nom de 1er rég. de caval.
— Royal, 2e
— Commissaire général, 3e
— La Reine, 4e
— Royal-Pologne, 5e
— du Roi, 6e
— Royal-étranger, 7e
— Cuirassiers, 8e
— Artois, 9e
— Royal-Cravate, 10e
— Royal-Roussillon, 11e
— Dauphin, 12e
— Orléans, 13e
— Royal-Piémont, 14e
— Royal-Allemand, 15e
— Royal-Lorraine, 16e
— Royal-Bourgogne, 17e
— Berri, 18e
— Royal-Normandie 19e
— Royal-Champagne, 20e
— Royal-Picardie, 21e
— Royal-Navarre, 22e
— Royal-Guyenne, 23e
Le rég. de nouvelle formation levé le 28 janvier 1791, et dans lequel entra le rég. Mestre-de-camp-général. 24e
Le régiment de Bercheny (hussards) prit le nom de 1er rég. de hussards
— Chamborand, 2e
— Esterhasy, 3e
— Saxe (huss.) 4e
— Colonel-général, 5e
— Lauzun, 6e
Le rég. Royal (dragons) prit le nom de 1er rég. de dragons.
— Condé, 2e
— Bourbon, 3e
— Conti, 4e
— Colonel-général, 5e
— La Reine, 6e
— Dauphin, 7e
— Penthièvre, 8e
— Lorraine, 9e
— Mestre-de-camp-général 10e
— Angoulême, 11e
— Artois, 12e
— Monsieur, 13e
— Chartres, 14e
— Noailles, 15e
— Orléans, 16e
— Schomberg, 17e
— Du Roi, 18e
Le rég. de chasseurs d'Alsace prit le nom de 1er rég. de ch. à chev.
— Évêchés, 2e
— Flandre, 3e
— Franche-Comté 4e
— Hainaut, 5e
— Languedoc, 6e
— Picardie, 7e
— Guienne, 8e
— Lorraine, 9e
— Bretagne, 10e
— Normandie, 11e
— Champagne, 12e

Sur trois nouveaux régiments de ca-

valerie que l'on créa en 1792, un seul, le 25ᵉ, fut conservé.

Deux nouveaux régiments de hussards furent créés en 1792, six en 1793. Sur ce nombre 4 furent réformés depuis et incorporés dans d'autres corps.

Trois nouveaux régiments de dragons, créés en 1793, portèrent à 21 le nombre des corps de cette arme.

En 1793, les régiments de cavalerie et de dragons eurent chacun 4 escadrons de 2 compagnies; ceux de chasseurs et de hussards en eurent 6, également de 2 compagnies.

Après de nouvelles créations et de nouvelles réformes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, un arrêté du 23 fructidor an XII fixa à 76 le nombre des régiments de cavalerie, savoir :

2 — de carabiniers;
25 — de cavalerie;
15 — de dragons;
22 — de chasseurs;
12 — de hussards.

De l'an X à l'an XII, les 12 premiers régiments de cavalerie formèrent un même nombre de régiments de cuirassiers; le nombre des régiments de dragons fut porté à 30, celui des régiments de chasseurs à 24, et celui des régiments de hussards réduit à 10. L'arrêté du 1ᵉʳ vendémiaire an XII rétablissait l'organisation de 1793, en ce qui avait rapport au nombre d'escadrons par régiment.

Un décret impérial du 18 juin 1811 créa 9 régiments de chevau-légers lanciers, dont deux polonais.

Lors de la première abdication de Napoléon (1814), il existait 93 régiments de cavalerie, non compris les 8 régiments de la garde impériale; en voici le tableau :

4 régiments de gardes d'honneur;
2 — de carabiniers;
13 — de cuirassiers (cette arme avait 14 numéros; mais le 7ᵉ était vacant);
24 — de dragons (cette arme avait 30 numéros; les 1ᵉʳ, 3ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 29ᵉ, étaient vacants);
9 — de chevau-légers lanciers;
28 — de chasseurs (cette arme avait 31 numéros; les 17ᵉ, 18ᵉ et 30ᵉ étaient vacants);
13 — de hussards (cette arme avait 14 numéros comme les cuirassiers; le 2ᵉ était vacant).

Dix corps de cavalerie étrangère étaient en outre employés au service de France. On comptait dans ce nombre un régiment portugais, 1 régiment de hussards croates, 5 régiments illyriens ou croates, et 1 régiment espagnol, dit *Napoléon-Joseph*.

La première restauration réduisit à 56 le nombre des régiments de cavalerie; cette arme se composa alors de

2 régiments de carabiniers,
12 — de cuirassiers
15 — de dragons,
6 — de lanciers,
15 — de chasseurs,
6 — de hussards.

Elle fut, à la seconde restauration (1815), réduite à 47 régiments, savoir ;

1 — de carabiniers,
6 — de cuirassiers,
10 — de dragons,
24 — de chasseurs,
6 — de hussards.

Chaque régiment fut composé de 6 escadrons. On arma de lances le dernier escadron des régiments de chasseurs.

Le régiment de carabiniers prit le nom de *Carabiniers de Monsieur*, ceux de cuirassiers reçurent les noms des princes; enfin les régiments de dragons, de chasseurs et de hussards, eurent des noms de départements; savoir :

Le 1ᵉʳ régiment de cuirassiers, celui de la Reine;
Le 2ᵉ Dauphin;
Le 3ᵉ Angoulême;
Le 4ᵉ Berry;
Le 5ᵉ Orléans;
Le 6ᵉ Conti.
Le 1ᵉʳ régiment de dragons, Calvados;
Le 2ᵉ Doubs;
Le 3ᵉ Garonne;
Le 4ᵉ Gironde;
Le 5ᵉ Hérault;
Le 6ᵉ Loire;
Le 7ᵉ Manche;
Le 8ᵉ Rhône;
Le 9ᵉ Saône;
Le 10ᵉ Seine;
Le 1ᵉʳ régiment de chasseurs, Allier;
Le 2ᵉ Alpes;
Le 3ᵉ Ardennes;
Le 4ᵉ Arriège;
Le 5ᵉ Cantal;
Le 6ᵉ Charente;
Le 7ᵉ Corrèze;
Le 8ᵉ Côte-d'Or;
Le 9ᵉ Dordogne:
Le 10ᵉ Gard;
Le 11ᵉ Isère;
Le 12ᵉ Marne;
Le 13ᵉ Meuse;
Le 14ᵉ Morbihan;
Le 15ᵉ Oise;
Le 16ᵉ Orne;
Le 17ᵉ Pyrénées;
Le 18ᵉ Sarthe;
Le 19ᵉ Somme;

Le 20ᵉ	Var;
Le 21ᵉ	Vaucluse;
Le 22ᵉ	Vendée;
Le 23ᵉ	Vienne;
Le 24ᵉ	Vosges.
Le 1ᵉʳ régiment de hussards,	Jura,
Le 2ᵉ	Meurthe,
Le 3ᵉ	Moselle,
Le 4ᵉ	Nord,
Le 5ᵉ	Bas-Rhin,
Le 6ᵉ	Haut-Rhin.

Indépendamment des 47 régiments ci-dessus, on en créa 8 dans la garde royale, savoir: 2 de grenadiers à cheval, 2 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de chasseurs, 1 de lanciers et 1 de hussards.

Par une ordonnance du 21 septembre 1824, le régiment des cuirassiers d'Angoulême prit le nom de cuirassiers de *Bordeaux*, et le régiment de hussards du Jura, celui de hussards de *Chartres*.

Une ordonnance du 27 février 1825 créa un second régiment de carabiniers, 4 nouveaux régiments de cuirassiers, 2 nouveaux régiments de dragons, et réduisit de 6 le nombre des régiments de chasseurs; enfin, les 4 régiments de cuirassiers de nouvelle formation furent organisés avec les 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ et 10ᵉ de dragons; les 4 régiments de dragons devenus cuirassiers furent remplacés dans cette arme par les 19ᵉ, 20ᵉ, 21ᵉ et 22ᵉ de chasseurs; enfin, les deux nouveaux régiments de dragons furent formés avec les 23ᵉ et 24ᵉ de chasseurs. En 1826, le 1ᵉʳ régiment de chasseurs prit le nom de *Nemours*.

Une ordonnance du 14 août 1830 créa, sous le nom *d'Orléans*, un régiment de lanciers. La cavalerie de la garde royale avait été licenciée le 11 du même mois.

La cavalerie reçut une nouvelle organisation le 19 février 1831. Elle fut composée de 2 régiments de carabiniers et de 10 régiments de cuirassiers, formant la *cavalerie de réserve;* de 12 régiments de dragons et de 6 régiments de lanciers, formant la *cavalerie de ligne;* de 14 régiments de chasseurs et de 6 régiments de hussards, formant la *cavalerie légère.* Depuis, les cinq premiers régiments de chasseurs sont devenus lanciers et ont pris les numéros 1 à 5; les lanciers d'Orléans ont formé le 6ᵉ régiment de cette arme; les 13 régiments de chasseurs restants ont pris les numéros 1 à 13; le 14ᵉ a été organisé avec des détachements de divers corps.

Trois nouveaux régiments de cavalerie ont été créés de 1831 à 1832 sous le nom de *chasseurs d'Afrique.*

Les 13ᵉ et 14ᵉ régiments de chasseurs transformés, le 27 novembre 1836, en deux régiments de lanciers ont porté le nombre des régiments de cette dernière arme à 8, et réduit celui des régiments de chasseurs à 12. Enfin une ordonnance du 29 octobre 1840 a prescrit la formation de 3 régiments de chasseurs, du nº 13 au nº 16 (le 13ᵉ seulement a été organisé), et de 3 régiments de hussards, du nº 7 au nº 9. Il avait été précédemment créé un quatrième régiment de chasseurs d'Afrique.

Depuis cette dernière organisation la cavalerie se compose de la manière suivante :

2 régiments de carabiniers,
10 — de cuirassiers;
12 — de dragons;
8 — de lanciers ;
13 — de chasseurs;
9 — de hussards;
4 — de chasseurs d'Afrique;
1 corps de cavalerie indigène d'Afrique.

Chaque régiment est de 6 escadrons sur le pied de guerre, et de 5 escadrons sur le pied de paix. (Voyez CAVALERIE, GENDARMES, GARDE IMPÉRIALE, GARDE ROYALE, ORDONNANCE (compagnies d'), et les différentes armes de cavalerie).

ARTILLERIE.

L'histoire de cette arme, son organisation et son enrégimentement, ayant été développés dans un article spécial, nous y renvoyons le lecteur.

GÉNIE.

Au XIIᵉ siècle on n'employait encore aux travaux de sape que les habitants des campagnes mis en réquisition pour ce genre de service : on leur donnait le nom de *fossiers* ou de *pionniers.* L'arme du génie resta longtemps sans troupe, et ce fut seulement en 1671 qu'on attacha une compagnie de sapeurs au régiment de fusiliers du roi, alors chargé de la garde de l'artillerie. Cinq compagnies de mineurs, successivement créées en 1673, 1679, 1695, 1701 et 1704,

furent également placées dans les attributions de l'artillerie. Longtemps ballottées, sans existence certaine, et toujours sujettes aux caprices d'innovateurs malavisés, les compagnies de sapeurs et celles de mineurs reçurent enfin une constitution appropriée à leur arme; elles furent définitivement réunies le 2 brumaire an II (23 octobre 1793) et spécialement affectées au corps du génie. En 1813 ce corps se composait de

2 bataillons de mineurs,
5 — de sapeurs,
3 — de sapeurs étrangers,
1 — du train,
1 compagnie d'ouvriers.

Une ordonnance du 12 mai 1814 donna à l'arme du génie l'organisation qu'elle a encore aujourd'hui. Cette arme consiste actuellement (1844) en 3 régiments de sapeurs-mineurs, composés chacun d'un état-major, de 2 bataillons de 8 compagnies, dont une de mineurs et 7 de sapeurs, et d'une compagnie hors rang; une compagnie d'ouvriers du génie et une compagnie de vétérans. (Voyez Génie.)

Régis (Pierre-Silvain), né en 1632, à Salvetat de Blanquefort, dans l'Agenois, vint étudier la théologie à Paris, en Sorbonne, y connut Descartes, et devint un zélé partisan de sa philosophie. Il se rendit à Toulouse pour en propager les principes, et y obtint de tels succès, que les magistrats lui offrirent une pension, pour le retenir. De retour à Paris en 1680, il tint des conférences chez Lémery; mais son école fut fermée par ordre de l'archevêque de Paris, de Harlay, et il usa le reste de sa vie dans une polémique contre les adversaires du cartésianisme et contre Malebranche. Il fut nommé membre de l'Académie des sciences lors de son renouvellement, et mourut en 1707. On a de lui, outre ses écrits polémiques : *Système de philosophie*, etc., 1690, 3 vol. in-4°; *L'Usage de la raison et de la foi*, etc., 1704, in-4°; *Discursus philosophicus in quo historia philosophiæ antiquæ et recentioris recensetur*, 1705, in-12.

Regnard (Jean-François), né à Paris en 1656, mort à Grillon en 1710. La vie de ce poëte est singulière. Elle ressemble à celle de certains personnages de son théâtre, gens remuants, hardis, joyeux, féconds en projets et en expédients, qui ont couru le monde et ont été les héros d'une foule d'aventures plaisantes ou romanesques. Fils de riches bourgeois, héritier, dès sa sortie du collége, d'une fortune considérable, il profita aussitôt de sa liberté pour voyager. Il alla deux fois en Italie et y séjourna chaque fois assez longtemps, menant joyeuse vie, très-heureux au jeu, non moins bien traité par l'amour. Dans son premier voyage, il fit des gains si considérables, qu'après avoir regagné toutes ses dépenses, il revint en France avec plus de 10,000 écus. Dans le second il vit à Bologne une belle Provençale, madame Elvire de Prade, dont il devint passionnément amoureux. La présence du mari ne l'empêcha pas de déclarer sa passion, qui ne tarda pas d'être partagée. Du reste, M. de Prade paraît avoir été le plus commode des maris complaisants que Regnard devait peindre un jour. L'époux, la femme et l'amant s'embarquèrent tous trois sur le même navire pour revenir en France. Après quelques jours de navigation, deux corsaires algériens barrèrent le passage à la frégate anglaise à bord de laquelle ils étaient montés. Après un combat de trois heures, il fallut se rendre. On fouilla les captifs, on les chargea de chaînes, tout comme dans les romans; on les emmena à Alger où on les vendit, tout comme dans les romans. Regnard, qui avait un grand penchant à la gastronomie, était très-habile en cuisine; il prépara pour son maître Achmet Talem plusieurs ragoûts en faveur desquels il fut traité avec douceur et bientôt élevé au rang de cuisinier. On ne racontera pas ici la tentative d'évasion qu'il fit avec sa maîtresse, les infidélités dont il se rendit coupable envers elle dans le sérail d'Achmet, où il s'était introduit en fraude, ni les dangers qu'il courut pour avoir levé les yeux sur les femmes de son maître. On peut voir ces détails dans l'histoire de ses aventures qu'il a composée sous la forme d'un petit roman intitulé *la Provençale*. Son imagination y a brodé sans doute quelques ornements : le style en est exactement pareil

à celui des romans alors à la mode; mais les biographes se sont accordés à regarder comme vraie, pour le fond, la plus grande partie de ce récit. Après quelques mois de séjour à Alger, Regnard et sa maîtresse furent emmenés à Constantinople, où leur captivité se prolongea encore pendant deux ans. M. de Prade resta à Alger. Il y était encore, quand douze mille livres envoyées à Regnard par sa famille lui donnèrent le moyen de se racheter, lui, Elvire et son valet de chambre. En arrivant en France ils apprirent la mort de M. de Prade. Tout allait donc au mieux pour les deux amants, et ils étaient sur le point de trouver dans le mariage un dédommagement à toutes leurs traverses. Mais au moment où la cérémonie allait se faire à Paris, l'époux qu'on croyait mort reparut, toujours comme dans les romans. Regnard chercha dans de nouveaux voyages une distraction à la douleur que lui causa la ruine de ses espérances. Il visita la Flandre, la Hollande, le Danemark, la Suède. Présenté au roi de Suède, il en fut très-bien accueilli. Ce prince l'engagea à faire le voyage de la Laponie et lui offrit toutes les commodités nécessair s pour y aller. Cette entreprise, qui n'était pas sans danger, séduisit l'humeur aventureuse de Regnard; il parcourut cette contrée désolée, jusqu'à la mer Glaciale, près des rivages de laquelle il grava sur un rocher ces vers latins si connus :

Gallia nos genuit; vidit nos Africa; Gangem
Hausimus; Europamque oculis lustravimus [omnem;
Casibus et variis acti terraque marique,
Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.

Il revint en France par la Pologne, la Hongrie et l'Allemagne.

Après tant d'aventures et de courses qui composent une vie assez semblable à celle de quelques héros de *Gil-Blas*, Regnard se fixa dans sa patrie et tourna d'un autre côté l'activité de son esprit, qu'il n'avait jusque-là cherché à satisfaire que par le jeu et les voyages. Il avait vu le monde, il avait ri des différents tableaux qui s'étaient déroulés sous ses yeux; il avait assisté à plus d'une intrigue, il en avait concerté plus d'une lui-même. L'idée lui vint de composer des comédies, où il utiliserait ses souvenirs et son expérience. Il en fit de très-gaies, qui furent fort applaudies, et qui firent dire à Boileau : « Il n'est pas médiocrement plai« sant. » Ses succès au théâtre lui procurèrent des connaissances illustres; le duc d'Enghien et le prince de Conti allaient quelquefois le visiter dans la petite maison qu'il habitait au bas de Montmartre; il a fait une jolie description de cette demeure dans sa VIe épître, à la fin de laquelle il rappelle agréablement les agitations de sa vie passée :

Ne va pas t'aviser, pour trouver ma maison,
Aux gens des environs de prononcer mon nom :
Depuis trois ans et plus, dans tout le voisinage,
On ne sait, grâce au ciel, mon nom ni mon visage.
Mais demande d'abord où loge dans ces lieux
Un homme qui, poussé d'un désir curieux,
Dès ses plus jeunes ans, sut percer où l'aurore
Voit de ses premiers feux les peuples du Bosphore:
Qui, parcourant le sein des infidèles mers,
Par le fier Ottoman se vit chargé de fers,
Qui prit, rompant sa chaîne, une nouvelle course
Vers les tristes Lapons que gèle et transit l'Ourse,
Et s'ouvrit au chemin jusqu'aux bords retirés
Où les feux du soleil sont six mois ignorés.
Mes voisins ont appris l'histoire de ma vie
Dont mon valet causeur souvent les désennuie.

Regnard mourut en 1710, dans la terre qu'il avait achetée à Grillon près de Dourdan, et dont sa fortune lui avait permis de faire un charmant séjour. Il y avait placé dans sa chambre comme souvenir de son séjour à Alger, sa chaîne d'esclave qu'il avait précieusement conservée.

Le mot de Boileau résume tous les jugements qu'on a portés sur son théâtre. Son coup d'œil d'observateur et de poëte ne creuse pas bien avant dans la nature humaine. Ses caractères, peu approfondis, seraient beaucoup moins comiques s'ils étaient placés dans une intrigue plus simple et moins féconde en incidents bouffons. L'intrigue et la convention sont pour beaucoup dans le comique de Regnard. Mais la vérité superficielle, ou un peu convenue de ses pièces, est vivement, franchement, vigoureusement mise en œuvre : le rire qu'il provoque est franc, sincère; on s'y livre avec un épanouissement d'esprit qu'il est rare, après tout, d'éprouver au théâtre. Son vers facile et naïvement aiguisé jaillit naturellement, abondamment, de scènes bien posées. Sa langue est

encore celle du grand siècle. Au mot de Boileau, joignons, pour compléter la part d'éloges qui revient à cet héritier d'un côté du génie de Molière, un mot de Voltaire, non moins flatteur pour lui : « On n'est pas digne d'admirer « Molière, quand on ne se plaît pas « avec Regnard. »

Regnault de Saint-Jean-d'Angely (Michel-Louis-Étienne), naquit en 1760 à St-Fargeau, où son père était subdélégué de l'intendance. Reçu avocat vers 1781, et nommé, en 1782, lieutenant de la prévôté de la marine à Rochefort, il fut élu, en 1789, par le tiers état du bailliage de St-Jean-d'Angély, député aux états généraux, où il se rangea du parti monarchique constitutionnel. Arrêté en 1793, il ne recouvra la liberté qu'après la révolution du 9 thermidor. Employé alors à l'armée d'Italie, il y connut Bonaparte, s'attacha à sa fortune, et lui montra depuis un dévouement sans bornes. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolution du 18 brumaire. Bonaparte s'en montra reconnaissant, et le nomma successivement conseiller d'État, président de la section de l'intérieur, secrétaire de l'état de la famille impériale, comte de l'empire, procureur général près de la haute cour. Regnault s'acquitta de ces diverses fonctions avec une grande habileté; cependant, défenseur obligé de tous les projets de son maître, il ne les approuvait pas toujours; dès l'ouverture de la campagne de Russie, il prévit la chute de Napoléon, mais il ne lui en resta pas moins fidèle, et il refusa même, dit-on, les propositions qu'on lui fit alors pour embrasser la cause des Bourbons. Il suivit l'impératrice à Blois lors de la première entrée des étrangers à Paris; se retira ensuite de la scène politique, et n'y reparut qu'au retour de Napoléon, en 1815. Il lui donna à cette époque de nouvelles preuves d'attachement, en plaidant à la chambre avec chaleur les intérêts de son fils. Ayant échoué dans ses propositions, il passa en Amérique, et n'obtint de revenir à Paris qu'après quatre ans d'exil. Il y arriva le 10 mars 1819, et expira quelques heures après. Il était membre de l'Institut depuis 1801. Il avait coopéré, de 1789 à 1793, au *Journal de Paris*, avec Garat, Condorcet, Chénier, Lacretelle aîné et autres, et publié, en société avec Duquesnoy, *l'Ami des patriotes*, 1791, 4 vol. in-8°.

Regnault (Jean-Baptiste), célèbre peintre d'histoire, naquit à Paris, en 1754. Sa jeunesse fut des plus aventureuses : d'abord marin, il ne commença à étudier la peinture qu'après avoir fait plusieurs voyages de long cours; mais il y fit de rapides progrès. Envoyé à Rome comme pensionnaire, il en revint à l'âge de vingt ans avec une réputation justement méritée; son tableau d'*Andromède et Persée* le fit recevoir agrégé à l'académie de peinture en 1782, et celui de *l'éducation d'Achille* lui valut, l'année suivante, le titre d'académicien. De toutes ses productions, cette dernière est la plus connue et aussi la plus remarquable. Nous ne citerons pas les nombreux ouvrages qu'il fit ensuite paraître presque sans intervalle, et qui tous furent accueillis avec une faveur méritée. Il fut chargé sous l'empire de plusieurs grands tableaux pour la décoration des monuments publics, et mourut à Paris, en 1829. Il était membre de l'Institut depuis sa création. Il avait été le maître de MM. Hersent, Guérin, Blondel et Richomme.

Regnier (Claude-Ambroise), *duc de Massa-Carrara*, né en 1736, à Blamont en Lorraine, exerçait en 1789 la profession d'avocat à Nancy. Il se montra partisan des réformes, fut nommé député aux états généraux, et, quoiqu'il se fût rangé du côté qui favorisait le plus les nouvelles théories, il ne s'occupa guère que de judicature et d'administration. Il se tint à l'écart après les événements du 10 août, et ne reparut sur la scène politique qu'après le 9 thermidor. Nommé au conseil des Anciens par le département de la Meurthe, il y fut tour à tour secrétaire et président, s'opposa au rappel de Jean-Jacques Aymé au corps législatif, se montra aussi l'adversaire des prêtres déportés ou exilés de France, et fut un des défenseurs de la loi du 3 brumaire; mais il contribua beaucoup au coup d'État du 18 brumaire, et Bonaparte paya largement son concours. Regnier devint, après l'établissement du consulat, membre du conseil d'État, et ce fut lui qui, en

cette qualité, fit rétablir la flétrissure de la marque pour les crimes de faux. Nommé, en 1802, grand juge ministre de la justice, il fut chargé en même temps de la direction de la police générale, et dirigea, en 1804, les poursuites contre George et Pichegru. Plus tard, cependant, le ministère de la police fut distrait de ses attributions; et, en 1813, il rendit aussi le portefeuille de la justice. Il fut alors nommé président du corps législatif, et remplit ces fonctions jusqu'à l'abdication de Napoléon. Il mourut le 24 juin 1814.

REGNIER DESMARAIS ou DESMARETS (François-Séraphin), né à Paris en 1632, faisait sa philosophie au collége de Montaigu, lorsqu'il traduisit en vers burlesques la *Batrachomyochie* d'Homère. En 1662, il accompagna le duc de Créqui dans son ambassade à Rome, s'essaya dans la poésie italienne et y réussit à tel point qu'une ode de sa façon fut prise pour une *canzone* inédite de Pétrarque par l'Académie de la Crusca, qui, lorsqu'elle fut détrompée, ouvrit ses portes à l'auteur. Il fut pourvu, en 1668, d'un prieuré et prit les ordres. Deux ans après, il entra à l'Académie française, bien que n'ayant encore rien publié en français. Il prit une part fort active à la rédaction de l'édition de 1716 du dictionnaire et rédigea, comme secrétaire perpétuel, les mémoires de l'Académie contre Furetière. Il mourut à Paris en 1713. Le plus connu des ouvrages de l'abbé Regnier est sa *Grammaire française*, qui parut en 1705, et fut le premier bon traité composé sur l'orthographe de notre langue. On en blâme cependant avec raison la prolixité; la syntaxe n'y est point traitée, et il paraît que les critiques du père Buffier dégoûtèrent l'auteur d'achever la tâche qu'il avait entreprise. Citons encore de cet écrivain des *Poésies diverses*, 1667; des *Poésies françaises, latines, italiennes et espagnoles*, 1707; une *traduction* de quelques morceaux de Cicéron, et, enfin, *l'Histoire des démêlés de la France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses*, 1707.

RÉGNIER (Mathurin), né à Chartres en 1573, s'exerça de très-bonne heure dans la poésie satirique; fut tonsuré à l'âge de onze ans, quoiqu'il fût sans vocation pour l'état ecclésiastique; suivit à Rome le cardinal de Joyeuse; passa dix années auprès de ce prélat; puis, au bout de ce temps, n'en ayant obtenu aucune récompense, il le quitta pour s'attacher au duc de Béthune. Il en fut beaucoup mieux traité et ne tarda pas à être pourvu d'un canonicat et d'une pension de 2,000 liv. sur l'abbaye de Vaux-de-Cernay, qui avait appartenu à son oncle l'abbé Desportes. Régnier ne put cependant jouir longtemps de cette heureuse situation; livré depuis sa plus tendre jeunesse à un goût effréné pour le plaisir, des infirmités précoces avaient été le triste résultat de ses écarts: il mourut à Rouen, en 1613, à peine âgé de 40 ans. Précurseur de Boileau dans le genre satirique, il eut, comme lui, l'avantage de voir un grand nombre de ses vers devenir proverbes. Son style est à la fois plein d'enjouement, de naturel et de grâce, et quoiqu'il ait vieilli, « c'est encore en ce genre, dit Palissot, un des meilleurs modèles que l'on puisse étudier. » Les *Œuvres* de Régnier se composent de 16 *satires*, 3 *épîtres*, 5 *élégies*, d'*odes*, de *stances*, d'*épigrammes*, etc. Les meilleures éditions sont celles qui ont été publiées par M. Viollet-le-Duc en 1821, in-18, et par M. Lequien, en 1822, in-8°.

RÉHABILITATION. Les formalités adoptées en France pour la réhabilitation n'ont pas toujours été les mêmes; dans l'ancien droit, quand le roi voulait rétablir un condamné *dans sa bonne fame et renommée*, il lui accordait des lettres de grand sceau, qui le restituaient dans tous ses droits, et le rendaient de nouveau capable de remplir toutes sortes de fonctions. L'arrêt ou jugement qui avait prononcé la condamnation devait être attaché sous le contre-scel de ces lettres, qui, en outre, devaient être entérinées par les cours de justice.

Le code pénal de 1791 établit un nouveau mode de réhabilitation : celui qui avait été condamné aux fers, à la réclusion dans une maison de force, à la gêne, à la détention, pouvait, dix ans après l'expiration de sa peine, demander une attestation à la municipalité de son domicile à l'effet d'être réhabilité. Celui qui n'avait été condamné

qu'à la dégradation civique ou au carcan pouvait former cette demande dix ans après le jugement qui avait prononcé contre lui l'une de ces peines. Tout aspirant à la réhabilitation devait avoir résidé pendant deux années entières sur le territoire de la commune de laquelle il sollicitait cette attestation ; il était tenu en outre de rapporter des certificats de bonne conduite de toutes les communes où il avait séjourné depuis sa libération. Huit jours après que la demande en réhabilitation avait été faite, le conseil général de la commune s'assemblait, et, lorsqu'il reconnaissait qu'il y avait lieu de réintégrer le condamné dans son état primitif, deux officiers municipaux ou leurs représentants se transportaient avec le réhabilité devant le tribunal criminel du département; et là, après avoir fait la lecture du jugement de condamnation, ils disaient à haute voix : « Un tel « a expié son crime en subissant sa « peine : maintenant sa conduite est « irréprochable; nous demandons au « nom de son pays, que la tache de son « crime soit effacée; » et le président répondait aussitôt en s'adressant à l'aspirant : « Sur l'attestation et la deman- « de de votre pays, la loi et le tribunal « effacent la tache de votre crime; » puis la réhabilitation était transcrite en marge du jugement de condamnation. Si le conseil municipal avait jugé qu'il n'y avait point lieu d'accorder la réhabilitation, le postulant pouvait renouveler sa demande deux ans après.

Le code d'instruction criminelle de 1808 abrégea ce mode de réhabilitation, et rétablit les lettres, qui, comme par le passé, doivent être délivrées par le chef du gouvernement sur l'avis de la cour royale dans le ressort de laquelle se trouve domicilié depuis deux ans le condamné. Ce code restreignit à cinq ans le laps de temps qui doit s'écouler entre l'expiration de la peine et la demande en réhabilitation. La loi modificative du code d'instruction criminelle, du 28 avril 1832, admit à la réhabilitation les condamnés qui ont obtenu des lettres de grâce ou de commutation (*). Ceux qui ont prescrit leur peine, ou ont été condamnés pour récidive, ne peuvent jamais être réhabilités.

(*) Code d'instr. crim., art. 610 à 634.

Il y a en France une seconde espèce de réhabilitation, dont nous allons dire quelques mots; c'est celle qui s'applique aux commerçants qui ont fait faillite. Autrefois, des lettres de grand sceau pouvaient seules leur rendre leur *bonne fame et renommée ;* par arrêt du 24 avril 1723, le grand conseil cassa deux arrêts du parlement de Toulouse qui avaient réhabilité un failli. Aujourd'hui le droit de réhabilitation des faillis appartient aux cours royales. Tout demandeur en réhabilitation doit justifier qu'il a payé intégralement ses créanciers, et qu'il est digne d'être ainsi réintégré dans tous ses droits.

On connaissait encore dans notre ancien droit une espèce de réhabilitation que l'on nommait *réhabilitation du mariage*. Elle s'employait pour réparer le vice d'un premier mariage qui avait été déclaré nul pour défaut de forme. Lorsque les parlements prononçaient ces sortes de réhabilitations, les époux consentaient à rester unis ; aujourd'hui, les juges ne peuvent en aucun cas ordonner la réhabilitation des mariages qu'ils ont déclarés nuls.

REII, peuples gaulois qui habitaient les montagnes situées dans le voisinage de Marseille; ils s'appelaient antérieurement *Albici*, et ce nom semble s'être conservé dans celui d'*Albiose* comme celui de *Reii* dans *Riez*, qui a pu être leur capitale.

REIMS, ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne.

Reims existait longtemps avant l'invasion romaine; c'était la ville principale de la Gaule-Belgique et le chef-lieu d'une république avec laquelle les Romains firent alliance. Elle se nommait alors *Durocortorum;* plus tard elle prit le nom des *Remi* qui l'avaient fondée et dont elle était la capitale. Ses habitants embrassèrent le christianisme en 360. Vers l'an 400, l'évêque saint Nicaise y fonda une église métropolitaine; il fut massacré en 406 par les Vandales, qui s'étaient emparés de la ville. Un de ses successeurs, saint Remi, convertit au christianisme et baptisa, en 496,

après la bataille de Tolbiac, Clovis et presque tous les chefs francs. Philippe-Auguste se fit sacrer à Reims en 1159. Ses successeurs jusqu'à Louis XVI (Henri IV excepté) l'imitèrent en cela, et, de nos jours, Charles X renouvela cette cérémonie (Voy. SACRE).

La ville de Reims eut fréquemment à souffrir des guerres civiles et étrangères : Chilpéric la prit sur Sigebert, en 567. En 719, elle s'arma contre Charles Martel, qui la prit d'assaut et la dévasta. En 804, Charlemagne y reçut le pape Léon; et, en 816, son successeur, Louis le Débonnaire, s'y fit couronner par Étienne IV. En 990, Charles de Lorraine, rival de Hugues Capet, que les habitants de Reims avaient reconnu, se rendit maître de leur ville et y commit de grandes dévastations. Reims fut assiégée quatre fois dans le siècle suivant. En 1059, Henri Ier y fit couronner de son vivant son fils Philippe Ier, et à cette occasion, il confirma à l'archevêque de Reims le comté et toutes les abbayes et terres dont il jouissait; il lui conféra, en outre, la dignité de chancelier de France. Reims fut assiégée, en 1359, par Édouard III, roi d'Angleterre; mais ses habitants se défendirent vigoureusement, et forcèrent leurs ennemis à lever le siége, après leur avoir fait éprouver de grandes pertes. Charles VI et l'empereur d'Allemagne y eurent, en 1398, une conférence à l'occasion du schisme qui désolait l'Église; ils y résolurent de faire abdiquer les deux papes, Benoît XIII et Boniface IX. Reims s'était soumise aux Anglais en 1421; la Pucelle les en chassa et y fit sacrer Charles VII.

On compte aujourd'hui dans cette ville 36,000 habitants; on y voit plusieurs monuments remarquables, entre autres la cathédrale, l'un des plus beaux édifices gothiques qui existent en Europe. Détruite par le feu en 1210, cette cathédrale fut rebâtie telle, à peu près, qu'elle est aujourd'hui par l'architecte Robert de Coucy, et consacrée en 1241. L'intérieur est éclairé par quatre roses et un grand nombre de fenêtres dont la lumière est adoucie par de magnifiques vitraux de couleur. A l'angle de l'une de ces roses, le peintre a inscrit son nom : *Nicolas Derhode*, 1581. On remarque encore à Reims l'église de Saint-Remi, construite en 1041, et dans l'intérieur de laquelle se trouve le mausolée du saint dont elle porte le nom; la porte de Mars, arc de triomphe élevé par les *Remi* en l'honneur de César et d'Auguste; l'hôtel de ville, etc.

Outre Colbert et Pluche, Reims a vu naître Godinot, Linguet, Tronçon du Coudray, Robert Nanteuil, etc.

REIMS (monnaies de). Cette ville, capitale de la Gaule belgique, frappait déjà des monnaies avant la domination romaine. On a des pièces gauloises de bronze qui sont fort curieuses et qui portent son nom; voici la plus importante : REMO; trois têtes semblables tournées à gauche; grenetis au pourtour; ℟. — REMO; personnage sur un bige. C'est la seule monnaie gauloise qui porte trois têtes, emblème bien probablement des trois Gaules. Une autre monnaie de Reims, moins rare, représente, au droit, une tête barbare, avec la légende : REMOS ATISIOS; au revers, un lion marchant à droite et entouré de quelques symboles.

Le monnayage de Reims, interrompu par la domination romaine, fut repris sous les Mérovingiens; voici les *triens* portant le nom de cette ville qui ont été retrouvés : 1° RIMVSFITAI; tête tournée à droite; ℟. — BETTO MONETAR † I; croix chrismée accompagnée des lettres AA, qui sont sans doute un reste défiguré du chiffre numéral VII; 2° RIMVS FIT; tête tournée à droite; ℟. — FIKVMARVS; croix haussée, accostée de l'A et de l'Ω; 3° autre, au même type, avec les chiffres VII.

Les deniers carlovingiens de Reims sont plus nombreux; on en connaît de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Louis III, d'Eudes, de Charles le Simple, de Lothaire, et de Louis IV. En voici la description : 1° REMS CIVIS, en deux lignes, ou REMI CIVITAS en trois lignes; ℟. — HLVDOVVICVS IMP. AVG, autour d'une croix à branches égales; 2° REMISCIVITAS; croix; ℟. — GRATIA DI REX, autour d'un monogramme carolin; c'est, comme on voit, le type le plus ordinaire de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve; 3° REMIS CIVIS; croix dans le champ; ℟. —

LVDOVVIC, en deux lignes dans le champ. On attribue cette pièce à Louis III, mais Louis 1er et Louis II y ont peut-être autant de droits ; 4° REMIS CIVITAS; croix dans le champ ; ℟. — GRATIA DI REX ; monogramme d'Eudes; 5° REMIS CIVITAS ; temple ; ℟. — CARLVSREX FR autour d'une croix cantonnée de quatre besants (Charles le Simple) ; 6° REMICIVI ; croix; ℟. — LOTHARII ; REX dans le champ ; 7° REMICIVI; croix; ℟. — GRATIA DI REX; dans le champ LVDO. Cette pièce, où le type carlovingien est tout à fait dégradé, appartient certainement à l'un des derniers princes de cette dynastie, du nom de Louis, sans doute à Louis IV.

Après la chute des Carlovingiens, la monnaie de Reims paraît avoir été quelque temps frappée au nom de leurs successeurs; on en trouve la preuve dans le denier suivant de Hugues Capet : HVGO dans le champ, et, autour : GRATIA DEI REX; au revers, REMIS CIVITAS autour d'une croix. Des comtes de Champagne frappèrent ensuite dans cette ville des deniers, comme le suivant, qui porte le nom de Eudes (1019-1037) : ODOCOMES ; tête couronnée et de face ; ℟. — REMIS CIVITA autour d'une croix. On ignore si le droit que s'attribuait ce prince était bien légitime ; tout semble au contraire prouver qu'il l'avait usurpé, car, à la même époque, l'archevêque possédait le privilége de battre monnaie à Reims, et il en usait.

La plus ancienne monnaie épiscopale de cette ville est celle de l'archevêque *Guy* (1021—1033) : 1° WI/DO dans le champ; autour : REMOR PRESVL ; au revers : VITA XPISTIANA ; dans le champ une croix cantonnée d'un A et d'un Ω; 2° autre avec la légende REMOR ARCHIP'SVL. Les mots *vita christiana* n'étonneront pas, lorsque l'on réfléchira qu'au XIe siècle presque toutes les villes adoptèrent sur leurs monnaies de semblables devises.

Gervais (1055-1066) nous a laissé des deniers tout aussi intéressants : monogramme de Gervais dans le champ; en légende : + ARCHIP'ESULIS ; au revers : REMENSIS NVMMVS autour d'une croix cantonnée d'une fleur de lis.

Manassès (1067-1069) copia les espèces de son prédécesseur. M.. ASSESAR CHIEPC. ; croix cantonnée d'un quatre-feuilles et d'un annelet ; ℟. — SCE MARIE RHEMENSIS; dans le champ le monogramme de Gervais. Ce type n'étonnera pas, si l'on se rappelle que les monogrammes d'Eudes, de Charles, etc., ont de même été souvent employés après leur mort.

Raoul (1106-1124) mettait également son monogramme sur ses espèces; RODLF dans le champ ; ARCHIEPI en légende ; et, au revers, NVM REMSIS autour d'une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.

Samson de Mauvoisin (1140-1161) abandonna l'ancienne empreinte pour en adopter une autre qui devait se conserver sans altération pendant les XIIe et XIIIe siècles ; voici le type de ses deniers : + ARCHIEPISCOP' ; dans le champ : SAM/SON ; ℟. — REMIS CIVITAS ; croix cantonnée de deux fleurs de lis.

Henri Ier, son successeur (1162-1175), ne changea rien que son nom, au droit : — HEN/RIC. Il en fut de même de *Guillaume* (1176-1202) : GVLE/RMVS ; d'*Aubry* (1202-1206) : ALBR/ICVS ; de *Henri II* (1226) : AINR/ICVS ; de *Robert de Courtenay* (1299-1324) : ROBE/RTVS

Du temps de ce dernier fut rendue l'ordonnance de Lagny, qui portait que la monnaie de Reims devait être à 4 deniers 12 grains de poids et à la taille de 180 pièces au marc.

Voici le dernier monument monétaire de Reims ; ce n'est pas le moins intéressant. Il date de l'épiscopat de *Jean III* (1355-1373). C'est un *grand blanc* fort bien conservé : I. DI GRA. REM. ARCHIEP'S ; dans le champ un écu lozangé reposant sur un lion couché ; la croix archiépiscopale posée en pal sur l'écu ; ℟. — SIT NOMEN DNI BENEDICTV ; croix cantonnée de quatre fleurs de lis ;

Craon portait lozangé d'or et de gueules. La croix archiépiscopale posée de cette manière est un fait fort rare en blason. Quant au revers, il a été ainsi arrangé pour offrir les armes de Reims. Cette pièce est donc un monument précieux à plus d'un titre, et les faits curieux qu'elle présente la recommandent au moins autant que son extrême rareté.

REINAUD (Joseph-Toussaint), né à Lambesc (Bouches-du-Rhône), le 4 décembre 1795, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il vint à Paris en 1814 et y étudia sous de Sacy et Langlès l'arabe et le persan, puis, en 1818, il accompagna le comte Portalis à Rome en qualité de secrétaire. Attaché, depuis 1824, au cabinet des manuscrits de la bibliothèque royale, comme simple employé d'abord, puis comme conservateur adjoint, il s'est occupé à mettre dans un meilleur ordre les manuscrits arabes, persans et turcs, pour en dresser un catalogue raisonné plus complet et plus exact que celui qui a été imprimé en 1739. En novembre 1832, il a été nommé membre de l'Académie des inscriptions, et, en mars 1838, professeur d'arabe littéral à l'école des langues orientales. M. Reinaud a fourni au *Bulletin universel des sciences*, à la *Biographie universelle* et au *Journal de la Société asiatique* (dont il est un des fondateurs), de savantes contributions, parmi lesquelles il faut citer : l'*Explication de cinq médailles des anciens rois musulmans du Bengale; l'Histoire de la sixième Croisade et de la Prise de Damiette, d'après les écrivains arabes*, et une excellente *Notice historique et littéraire* sur son illustre prédécesseur dans la chaire d'arabe, de Sacy. Il a en outre publié : une *Description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet du duc de Blacas et d'autres cabinets*, considérés et décrits d'après leur rapport avec les croyances, les mœurs et l'histoire des nations musulmanes, 1828, 2 vol. in 8°; *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades*, qui, traduits d'abord en partie sur la version latine de dom Berthereau, et publiés dans le deuxième vol. de la *Bibliothèque des croisades*, ont été depuis revus par le savant professeur sur les textes originaux, et forment maintenant le quatrième volume de la *Bibliographie des croisades; Invasions des Sarrasins en France, et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, pendant les huitième, neuvième et dixième siècles de notre ère, d'après les écrivains chrétiens et mahométans*, 1836, laborieux travail qui a comblé une des lacunes de l'histoire du moyen âge. M. Reinaud a publié, avec la collaboration de M. le baron de Stane, une édition critique du texte de la *Géographie d'Aboulféda*, auquel il s'occupe de joindre une traduction française; enfin, il donne ses soins au *Recueil des Historiens orientaux des croisades*, dont l'Académie des inscriptions a entrepris la publication.

REINHARD (Charles-Frédéric, comte), né en 1761, à Balingen, en Wurtemberg, où son père remplissait les fonctions de surintendant du culte réformé, vint à Bordeaux en 1787, et à Paris en 1791. Il s'y fit bientôt remarquer par son esprit pénétrant et ses connaissances variées, et obtint, en 1792, sous le ministère de Dumouriez, la place de premier secrétaire d'ambassade à Londres. Il passa, en 1793, avec la même qualité, à Naples, et devint, l'année suivante, chef de division au ministère des affaires étrangères. Attaché, après le 9 thermidor, au comité diplomatique de la convention nationale, il fut, en 1795, envoyé à Hambourg en qualité de ministre-résident près les villes anséatiques. Il occupa ce poste jusqu'en 1798, époque où il fut nommé ministre plénipotentiaire à Florence. En revenant à Paris, en 1799, il trouva à Villefranche l'ordre de passer avec le même titre en Suisse; mais à peine était-il arrivé à sa nouvelle destination, qu'il fut appelé à remplir les fonctions de ministre des affaires étrangères. Cette nomination fut maintenue au 18 brumaire; mais Reinhard donna sa démission quelques jours après et retourna à son poste en Suisse. Il devint, en 1802, ministre de France près le cercle de la basse Saxe, à Hambourg, puis passa, en 1805, à Iassy, en qualité de résident et de consul général. Il ne quitta ce poste qu'en 1807, lorsque les hostilités éclatèrent entre la France et la Russie, et fut alors nommé ministre

plénipotentiaire en Westphalie, place qu'il conserva jusqu'à l'invasion de ce royaume par les alliés, en 1813. Après la première restauration, Talleyrand le fit nommer directeur de la chancellerie du ministère des affaires étrangères et conseiller d'État. Il se tint éloigné des affaires pendant les cent jours; mais il devint, en septembre 1815, ministre de France près la diète germanique et près la ville libre de Francfort, et occupa cette place jusqu'en 1829. Il obtint alors sa retraite et mourut à Paris, en 1838. Il était membre de l'Institut depuis 1795.

Reitres, Reytres ou Reistres, cavalerie allemande qui servit pendant presque toute la durée du XVIe siècle comme auxiliaire dans les armées françaises. En 1558, Henri II avait à sa solde 9,000 de ces cavaliers. Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, s'en servit en 1587 et en 1595. On en vit encore, mais en bien petit nombre, sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV; enfin, lorsque l'on enrégimenta la cavalerie, les Reitres formèrent les régiments de cavalerie allemande qui furent créés de 1635 à 1671 (Voyez Régiments.)

Relations extérieures. Nous avons traité dans des articles spéciaux des relations de la France avec les différentes nations du monde; nous nous bornerons à donner ici la liste des hommes qui, depuis l'établissement de relations diplomatiques régulières entre les nations, ont été chargés de diriger ces relations dans l'intérêt du pays et de représenter la France à l'étranger.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (*).

1558. Bochetel (Guillaume), seigneur de Sassy, pour l'Écosse et l'Angleterre.
1558. De Marchaumont (Cosme-Claude); pour l'Espagne et le Portugal.
1559. Du Thier de Beauregard, pour le Piémont, Rome, Venise et le Levant.
1567. De l'Aubespine (Claude), pour les relations avec l'empereur, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse.
1569. Robertet (Florimond), baron d'Alluye, pour l'Italie, le Piémont et le Levant.
1570. De l'Aubespine (Claude), seigneur de Hauterive, fils du précédent, pour l'Allemagne et la Suisse.
1579. Fizes (Simon), baron de Sauves, pour le Danemark, la Suède et la Pologne.
1579. De Neufville (Nicolas), seigneur de Villeroi.
1588. Revol (Louis), réunit tout le ministère des affaires étrangères, partagé jusqu'alors entre plusieurs secrétaires d'État.
1594. De Neufville-Villeroi (Nicolas), rappelé.
1617. Brulart, vicomte de Puisieux (Pierre).
1624. Phelyppeau-d'Herbaut (Raymond), seigneur de la Vrillière, a d'abord le département de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse et des Grisons; Richelieu lui donne, en 1626, le ministère entier.
1624. Potier d'Ocquerre (Nicolas), chargé des affaires d'Allemagne, de Pologne, des Provinces-Unies et de Flandre, jusqu'en 1626.
1624. De Loménie-Brienne (Henri-Auguste), seigneur de la Ville-aux-Clercs, chargé des affaires d'Angleterre, de Turquie et de tout le Levant, jusqu'en 1626.
1629. Boutillier (Claude), seigneur de Pons et de Fossigny.
1632. Boutillier (Léon), comte de Chavigny et de Buzançois, fils du précédent.
1643. De Loménie-Brienne, déjà cité.
1651. De Loménie-Brienne (Henri-Louis), fils du précédent, exerce conjointement avec son père.
1663. De Lyonne (Hugues).
1671. Arnauld (Simon), marquis de Pomponne.
1679. Colbert (Charles), marquis de Croissy, second frère du grand Colbert.
1689. Colbert (Jean-Baptiste), marquis de Torcy, fils du précédent, reçu en survivance de son père, et titulaire en 1696.
1715. Le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères.
1718. Dubois (Guillaume), archevêque de Cambrai, puis cardinal.
1723. De Fleuriau d'Armenonville (Charles-Jean-Baptiste), comte de Morville, fils du garde des sceaux.
1727. De Chauvelin (Germain-Louis), président au parlement de Paris, et garde de sceaux.
1737. Amelot de Chaillou (Jean-Jacques), de l'Académie française.
1744. De Voyer-de-Paulmy (René-Louis), marquis d'Argenson, fils du garde

(*) Le ministère des *affaires étrangères*, créé en 1558, fut, jusqu'en 1588, souvent partagé entre plusieurs personnes qui n'avaient à correspondre qu'avec une ou deux puissances. Revol fut le premier qui réunit dans ses attributions la correspondance avec tous les états de l'Europe. Le secrétaire d'État des affaires étrangères était, sous l'ancienne monarchie, ministre-né, c'est-à-dire, qu'il prenait ce titre en même temps que la direction du département. Les autres secrétaires d'État ne pouvaient le prendre que lorsqu'ils avaient entrée au conseil.

Le ministère des *affaires étrangères* prit, en 1790, la dénomination beaucoup plus convenable de *ministère des relations extérieures*. Supprimé en 1794, et remplacé, comme les autres ministères, par une commission administrative, il fut rétabli l'année suivante et reprit, en 1814, son ancien nom, qu'il conserve encore aujourd'hui.

des sceaux et frère du ministre de la guerre.

1747. BRULART DE SILLERY (Louis-Philogène), marquis de PUISIEUX.

1751. BARBERIE DE SAINT-CONTEST (François-Dominique).

1754. DE ROUILLÉ (Antoine-Louis), comte de Jouy, ministre de la marine.

1757. DE PIERRE (François-Joachim), comte DE BERNIS, cardinal.

1758. Le duc DE CHOISEUL-STAINVILLE (Étienne-François).

1761. DE CHOISEUL, duc DE PRASLIN (César-Gabriel), cousin du précédent. — Le duc DE CHOISEUL reste chargé des affaires concernant l'Espagne et le Portugal.

1766. Le duc DE CHOISEUL-STAINVILLE.

1770. Le comte *de Saint-Florentin*, duc de *la Vrillère*, ministre de la maison du roi, administre par intérim les affaires étrangères.

1771. DE VIGNEROD-DU-PLESSIS-RICHELIEU; duc d'AIGUILLON (Emmanuel-Armand).

1774. GRAVIER DE VERGENNES (Charles), ambassadeur de Suède, puis ministre.

1774. *Bertin*, ministre d'État, tient le portefeuille jusqu'à l'arrivée du ministre nommé.

1787. MONTMORIN SAINT-HÉREM (Armand-Marc, comte de).

1789. LA VAUGUYON (le duc de).

1789. MONTMORIN SAINT-HÉREM (le comte de), pour la deuxième fois.

1791. VALDEC DE LESSART (Claude).

1792. DUMOURIEZ (Charles-François).

1792. DE CHAMBONAS.

1792. BIGOT DE SAINTE-CROIX.

1792. LEBRUN.

1793. DE FORGUES, commissaire chargé des relations extérieures.

1794 (19 germ. an II). HERMAN, nommé commissaire le 8 avril et révoqué le même jour.

1794. BUCHOT, commissaire.

1794. MANGOURIT, commissaire.

1794. MIOT, commissaire.

1795. COLCHEN, commissaire.

1795. DE LACROIX (Charles), ministre des relat. extér.

1797 DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

1799. REINHARD.

1799. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

1801. *Caillard*, chargé par intérim du portefeuille.

1807. CHAMPAGNY, duc de Cadore.

1811. MARET (Hugues-Bernard), duc de Bassano.

1813 (20 novembre). DE CAULINCOURT, duc de Vicence.

1814 (3 avril). DE LA FORÊT (Mathurin) comte de BUSSIÈRE, commissaires aux affaires étrangères. — 12 mai 1814.

DURAND DE MAREUIL, commissaire adjoint.

1814 (13 mai). DE TALLEYRAND (le prince), ministre des affaires étrangères. — 19 mars 1815.

1814 (11 septembre). *De Jaucourt* (le comte de), ministre par intérim pendant le congrès de Vienne. — 19 mars 1815.

1815 (21 mars). DE CAULINCOURT. — 22 juin 1815.

1815 (23 juin). *Bignon* (le baron), chargé du portefeuille. — 7 juillet 1815.

1815 (9 juillet). DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, président du conseil des ministres. — 23 septembre 1815.

1815 (28 septembre). DE RICHELIEU (le duc), idem. — 28 décembre 1818.

1818 (29 novembre). DESSOLLES (le marquis), idem. — 18 novembre 1819.

1819 (19 novembre). PASQUIER (le baron). — 13 décembre 1821.

1821 (14 décembre). DE MONTMORENCY (le duc Mathieu). — 27 décembre 1822.

1822. *De Villèle* (Joseph), président du conseil, chargé du portefeuille par intérim, jusqu'au retour du duc de Montmorency, envoyé à Vienne et à Vérone.

1822 (28 décembre). DE CHATEAUBRIAND. — 5 juin 1824.

1824 (6 juin). *De Villèle*, fait un nouvel intérim, avec le marquis de Moustier, directeur des travaux politiques. — 3 août 1824.

1824 (4 août). DE DAMAS (le baron Ange-Hyacinthe-Maxence). — 3 janvier 1828.

1828 (4 janvier). DE LAFERRONAYS (le comte) — 22 avril 1829.

1828 (3 août). *De Rayneval*, par intérim.

1829 (11 janvier). *Portalis* (le comte de), garde des sceaux, fait l'intérim pendant un voyage du ministre en Italie.

1829 (24 mars). DE LAVAL-MONTMORENCY, n'a pas accepté.

1829 (14 mai). PORTALIS (le comte). — 7 août 1829.

1829 (8 août). DE POLIGNAC (le prince). — 29 juillet 1830.

1830 (26 juillet). BIGNON, commissaire provisoire. — 2 août 1830.

1830 (3 août). JOURDAN (le maréchal), id. — 10 août 1830.

1830 (11 août). MOLÉ (le comte), — 1er novembre 1830.

1830 (2 novembre). MAISON (le maréchal). — 16 novembre 1830.

1830 (17 novembre). SÉBASTIANI (le lieutenant général). — 10 octobre 1830.

1830 (février). *Perrier* (Casimir), président du conseil, chargé du portefeuille par intérim. — 10 mars 1832.

1832 (août). *D'Argout*, par intérim. — 10 septembre 1832.

1832 (11 octobre). DE BROGLIE. — 3 avril 1834.

1834 (4 avril). DE RIGNY (le vice-amiral) — 19 novembre 1834.

1834 (10 novembre). BRESSON, n'a pas accepté.

1834 (10 novembre). BERNARD (le lieutenant général). — 18 novembre 1834.

1834 (18 novembre). DE RIGNY (vice-amiral). — 11 mars 1835.

1835 (12 mars). BROGLIE (le duc de), pair de France, président du conseil des ministres. — 22 février 1836.

1836 (22 février). THIERS. — 6 septembre 1836.

1836 (6 septembre). MOLÉ (le comte), président du conseil des ministres. — 15 avril 1837.

1837 (15 avril). MOLÉ (le comte), est maintenu. — 31 mars 1839.

1839 (31 mars). LANNES (duc de Montebello). — 12 mai 1839.

1839 (12 mai). SOULT (le maréchal), président du conseil des ministres. — 1er mars 1840.

1840 (1er mars). THIERS, président du conseil des ministres. — 29 octobre 1840.

1840 (29 octobre). GUIZOT; encore en exercice en 1844.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE FRANCE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT ANGLAIS.

1396. *Dubosc* (Nicolas), évêque de Bayeux, plénipot. pour la paix à Ardres. (Mort chancelier de France en 1408.)
1445. *Vendôme* (Louis de Bourbon comte de); *des Ursins* (Jean-Juvénal), archevêque de Reims; *Laval* (Gui comte de); *Beauveau* (Bertrand de); *Cousinot* (Guillaume); *Chevalier* (Étienne), secrétaire du roi, envoyés pour traiter de la paix.
1477. L'archevêque de Vienne, chargé d'une mission.
1479. L'évêque d'Auch, chargé d'une mission.
1480. *Martigny* (de), évêque d'Elne; *Seyssel* (Claude de), amb. de Louis XII auprès de Henri VII.
1519. *Bonnivet* (l'amiral de), amb. extr. de François Ier auprès de Henri VII.
1520. *Poillot* (Denis), amb.
1525. *Chevreuse* (le duc de).
1528. *Du Bellay* (Jean), amb.
1531. *Troyes* (Jean, bailli de), amb.
1536. *Castelnau* (Antoine de), évêque de Tarbes, amb.
1538. *Coligny* (l'amiral de), amb.
1539. *Marillac* (Charles de), amb.
Coligny (l'amiral de), amb.
1544. *Du Bellay* (le cardinal); *Remont* (Pierre); *l'Aubespine* (Claude-Larché de), ministres pour traiter de la paix.
1546. *Briançon de la Salade*, amb.
1546. *Annebaut* (Claude); *Remont* (Pierre); *Rochetel* (Guillaume), négociateurs à Ardres.
1550. *Coligny* (l'amiral de); *la Rochepot* (François de Montmorency seigneur de); *du Mortier* (André-Guillard); *Bochetel* (Guillaume), négociateurs du traité du 24 mars.
1553. *Noailles* (Antoine de), amb.
1556. *Noailles* (François de), évêque d'Acqs, amb.
1557. *Michel* (le marquis), amb.
1559. *Lorraine* (Charles, cardinal de), archevêque de Reims; *Montmorency* (Anne de), connétable; *Saint-André* (le maréchal de); *Morvilliers* (Jean de), évêque d'Orléans; *Hauterive* (Claude de l'Aubespine seigneur de), plénipot. à Cateau-Cambrésis.
1562. *Foix* (Paul de), amb.
1563. *Alluye* (d'), amb.
Robertet (Florimond), amb.
1564. *Morvilliers* (Jean de); *Bourdin* (Jacques), plénipot. à Troyes.
1571. *Castelnau* (Michel de); *la Mothe-Fénelon; La Rochepot; Foix* (Paul de), négociateurs.
1573. *Beauvoir*, ambassadeur.
Maurier (de), chargé d'une mission
1572. *Montmorency* (le maréchal François duc de); l'*Aubespine* (Sébast. de), évêque de Limoges; *Birague* (René de), garde des sceaux; *Foix* (Paul de), negociat. à Blois
1581. *Bourbon* (le dauphin, François de), fils de Louis duc de Montpensier; *Cossé* (le maréchal Arthur de); *Lanjac* (Louis de Lusignan de Saint-Gelais de); *Carrouges* (Taneguy de); *La Mothe-Fénelon-Mauvaissière* (Michel de Castelnau de); *Brisson* (Barnabé), président au parlement de Paris; *Cremailles* (Claude Pinard sieur de); *Marchaumont* (Pierre-Claude sieur de); *Fontorte* (Jacques de Vray sieur de), négociat. pour le mariage projeté entre le duc d'Anjou et la reine Élisabeth.
1586. *Bellièvre* (Pomponne de), amb.
1589. *Morlasse* (de), chargé d'une mission.
1592. *Beauvoir*, envoyé ordinaire; *Sancy* (Nicolas de Harlay seigneur de), négociat.
1595. *Brienne* (H.-Aug. de Lomenie de), amb.
1596. *Bouillon* (Henri de), maréchal de France; *Sancy* (Nicolas de Harlay de), négociat. du traité de Greenwich.
1597. *Hurault* (Ange Paul de), amb.
1598. *Biron* (le maréchal duc de), amb.
Anville (le duc d'), amb.
1602. *Harlay* (Christ. de Beaumont de), amb.
La Borderie (Antoine Lefèvre de), amb.
1613. *Bethune* (Philippe de), amb.
1614. *Buisseaux* (de), amb.
La Tour, ch. d'une mission.
1615. *Le Clerc*, agent.
1618. *Desmarets* (Gasp. Dannet comte), amb.
1620. *Cadenet* (Honoré d'Albert maréchal de), depuis duc de Chaulnes, amb.
1624. *Bonneau* (de), agent.
L'archevêque d'Embrun, chargé d'une mission.
Effiat (Antoine Coeffier maréchal d'), amb.
1624. *Richelieu* (le cardinal de); *La Rochefoucault* (le cardinal de); d'*Aligre*, chancelier de France; *Schomberg* (le comte de); *Brienne* (Henri-Auguste de Lomenie de); *La Ville-aux-Clercs*, négociat. du traité de mariage de Henriette-Marie de France.
1625. *Desfossés*, amb.
1625. *Blainville* (J. Vargnières de), amb. extr.
Chevreuse (le duc de), et *La Ville-aux-Clercs*, amb. extr. pour conduire Madame en Angleterre.
1627. *Tilliers* (de Carouge comte de), amb.
Bassompierre, amb.
1628. *Launay-Razilli* (de), amb.
1629. *Châteauneuf* (de), amb.
Fontenay (F. Duval marquis de), amb.
1630. *Poigny* (le marquis de), amb.
1632. *Saint-Chaumont* (le marquis de); *Quincé* (de), chargés d'aller complimenter le roi et la reine d'Angleterre.
1635. *La Ferté-Senneclère* (de), amb. extraord.
Bautru (Guillaume), envoyé.
Montage (de), envoyé.
1636. *Harcourt* (le comte d'), amb.
1637. *Bellièvre* (Pomponne de), amb.
1641. *La Ferté-Imbauld* (le marq. de), amb.
1642. *Grecy* (le marquis de), envoyé en Hollande près la reine d'Angleterre.
1644. *Harcourt* (le comte d'), amd.
Sabran (de), chargé d'une mission.
1645. *Montreuil* (Jean de), résident.
1647. *Bellièvre* (Nicolas de) amb.
Burigny (le marquis de), *Talon* et *la Moyennerie*, agents en Irlande.
1652. *Estrades* (Godefroi comte de), nég.
Neufville (Ant. de Bordeaux de), amb.
1654. *Avaux* (J.-Ant. de Mesmes c. d'), amb.
1655. *Neufville* (de), plénipot.
1658. *Crequi* (le marquis de), envoyé près de Cromwell.

1660. *Navailles* (de Montault de), amb.
1662. *Comminge* (J.-B.-Gaston de), amb.
1665. *Comminge* (le comte de), *Courtin*, et de *Verneuil*, amb.
La Roue (de), amb. en Irlande.
1668. *Croissy* (Colbert marquis de), amb.
1673. *Burigny* (le m. de), envoyé extr.
1676. *Courtin*, amb. extraord.
1677. *Barillon* (Paul de), amb. jusqu'en janvier 1689.
1683. *Tilladet*, chargé d'une mission.
1685. *Lorges* (le maréchal de).
Humières (le maréchal d'), env. extr.
Bonrepos (Usson de), envoyé en Angleterre et en Hollande.
1687. *Torcy* (le marquis de), amb. extraord.
1688. *Gramont* (le comte de), amb. extraord.
1689. *Avaux* (le comte d'), amb. extraord. pour accompagner le roi en Irlande.
1692. *Juvigny* (de), chargé d'accompagner à Avignon la reine douairière d'Angleterre.
Bellefont (Bernardin de Gigaut maréchal de), amb.
1696. *Harcourt* (le marquis d'), commandant de l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre.
1698. *Tallard* (le comte de), amb. extraord.
1701. *Poussin*, chargé d'affaires.
1705. *Hook* (le baron de), chargé d'une mission en Écosse.
1708. *Gassé* (Charles-Auguste de Matignon comte de), négociat.
Louvat (lord), chargé d'une mission en Écosse.
1710. *Azurini*, agent
1711. *Gaultier* (l'abbé), agent.
Ménager (Nicolas).
1712. *Aumont* (le duc d'), amb.
1713. *Huxelles* (le maréchal d'), et *Ménager* (N.), amb. extr. et plénipot.
Anisson et *Fénelon*, députés du conseil du commerce.
Ibervilles (d'), envoyé extraord.
1717. *Dubois* (l'abbé), envoyé.
1718. *Huxelles* (le maréchal d').
Cheverni (le comte de), négociat.
Dubois (l'abbé), amb. extraord.
1719. *Aligre* (le m. d'), amb. ord. et extr.
Sennecterre (Henri comte de), amb. extr.
Estrées (le comte d') et *Dubois* (l'abbé), négociat.
1720. *Le Bègue* (le comte).
Destouches (Néricault), chargé d'affaires.
1723. *Chavigny* (de), envoyé extraord.
1724. *Broglie* (le comte de), amb.
1731. *Deschamps* (Morel), résident.
1731. *Beaufort* (de Ferette de), agent.
1737. *Bussy* (de), ministre à Hanovre.
Cambis (le comte de).
1740. *Devismes*, chargé d'affaires.
Bussy (de), ministre à Hanovre.
1741. *Silhouette* (de), correspondant.
1745. *Fournier*, ch. d'une mission secrète.
Châteaubrun (de), id.
Equilles (des), id.
1749. *Mirepoix* (de), amb.
Durand, ch. d'af.
1750. *Mirepoix* (le duc de), amb.
1751. *Lamberty* (le marquis de), ch. d'af.
Mirepoix (le duc de), amb.
1754. *Boutet*, ch. d'af.
1755. *Mirepoix* (le duc de), amb.
Bussy (de), min. plenipot.
1762. *Nivernais* (le duc de), min. plénipot.
1763. *Eon* (le chevalier d'), min. plénipot.
Guerchy (le comte de), amb.
1764. *Blosset* (le marquis de), min. plénipot.
Guerchy (le comte de), amb.
1765. *Blosset* (le marquis de), min. plénipot.
Guerchy (le comte de), amb.
1766. *Durand*, min. plénipot.
Guerchy (le comte de), amb.
1767. *Durand*, min. plénipot.
1768. *Du Châtelet-Lomont* (le c. de), amb.
Frances (Bataille de), ch. d'aff.
Du Châtelet-Lomont (le c. de), amb.
1769. *Frances* (Bataille de), ch. d'aff.
Du Châtelet-Lomont (le duc), amb.
1770. *Garnier*, ch. d'aff.
Du Châtelet-Lomont (le duc), amb.
Frances (Bataille de), ch. d'aff.
Guines (le comte de), amb.
1771. *Garnier*, ch. d'aff.
1772. *Guines* (le comte de), amb.
Garnier, ch. d'aff.
Guines (le comte de), amb.
1773. *Garnier*, ch. d'aff.
1775. *Guines* (le comte de), amb.
1776. *Garnier*, ch. d'aff.
Noailles (le marquis de), amb.
1783. *Rayneval* (Gérard de), min. plénipot.
Demoustier (le comte), min. plénipot.
Adhémar (le comte d'), amb.
1787. *Barthélemy*, min. plénipot.
1788. *La Luzerne* (le marquis de), amb.
1792. *Choiseul-Gouffier* (de), amb.
1798. *Chauvelin*.
1802. *Andréossi*, id.
1815. *La Châtre* (le comte de), id.
1816. *Osmond* (le marquis d'), amb.
1819. *Caraman* (le comte de), ch. d'aff.
1820. *Decazes* (duc de), amb.
1821. *Chateaubriand* (le vicomte de), amb.
1822. *Marcellus* (le vicomte de), ch. d'aff.
1823. *Polignac* (le prince de), amb.
1829. *Laval-Montmorency* (le duc de), amb.
1830. *Talleyrand* (le prince de), amb.
1835. *Sébastiani* (le comte Horace), amb.
... *Soult* (le maréchal), amb. extraord.
1839. *Guizot*, amb.
1840. *De Bourqueney*, ch. d'aff.
1841. *Sainte-Aulaire* (le comte), amb.

AMBASSADEURS ENVOYÉS ET AUTRES AGENTS DE FRANCE AUPRÈS DES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS ET AUPRÈS DU ROI DES BELGES.

1464. *Eu* (Charles d'Artois comte d'), ...
1511. *Chillon* (de), envoyé.
1529. *La Pommeraye* (de), agent.
1538. *Hellin*, résident.
1547. *Livio Croto*, amb.
1601. *Caumartin*, *Mangot* et *Pithou*, ... pour le règlement des limites.
La Borderie (Antoine de), env. ... Henri IV et Louis XIII.
1602. *Jeannin* (le président Pierre), plén...
1610. *Préaux* (de), envoyé.
1613 *Du Réfuge*, amb. extraord.
1616. *Péricard*, amb.
1625. *Baugi* (de), id.
1628. *Brasset*, chargé d'affaires.
1629. *Bantru*, résident.
1632. *Hauterive*, agent.
1633. *Desroches*, chargé d'une mission.
1634. *Damontot*, résident jusqu'en 16..
163.. *Brézé* (Urbain de Maillé marquis de), ...

maréchal de France; et *Charnacé* (le baron de), plénipot.
1637. *Saint-Mars*, (l'abbé de), agent.
Chavigny, id.
1641. *Watteville* (le baron de), id.
1642. *Chevreuse* (madame de), chargée d'une négociation.
1643. *Duplessis-Besançon*, min.
1649. *Vautorte* (Carzet de), envoyé.
1670. *La Vareune* (de), envoyé.
1672. *Gombaut*, id.
1688. *Storff*, id.
1707. *Ménager*, id.
1710. *Rossi* (le marquis de), ch. d'aff.
1713. *Piedcourt* et *Vaultier*, commissaires pour régler les droits d'entrée et de sortie.
1727. *Livaro* (de), min.
1728. *Jonville* (F. Chaillou de), min.
1740. *Dagieu*, chargé d'affaires.
1748. *Ticquet*, chargé d'affaires.
Sechelles (de) et *Du Chayla*, comm.
1752. *Lesseps*, min. plénipot.
1758. *Granville* (le comte de).
1763. *Bedlinger*, chargé d'affaires.
1766. *Lupcourt-Drouville* (le c. de), min.
1769. *Gevint*, chargé d'affaires.
Bon (le baron de), min plénipot.
1774. *Garnier*, chargé d'affaires.
1775. *Adhémar* (le comte d'), min. plénipot.
1780. *La Greze* (de), chargé d'affaires.
1781. *Adhémar* (le comte d'), min. plénipot.
1782. *Garnier*, chargé d'affaires.
Adhémar (le comte d'), min. plénipot.
1784. *Andlau* (le comte d'), min. plénipot.
1784. Le même, min. plénipot.
Apprederis, chargé d'affaires.
Hirsinger, id.
1788. *La Gravière* (le chevalier de), résident.
1790. *Ruelle*.
1832. *Fay de la Tour-Maubourg*, envoyé extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1836.
1836. *Sérurier*, id. jusqu'en 1839.
1841. *Rumigny* (le marquis de), amb.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE DANS LES PROVINCES-UNIES ET A LA COUR DU ROI DE HOLLANDE.

1593. *Mourlac* (de), amb.
Buzanval (Paul Trude Choart de), amb.
1596. *Bouillon* (Henri de la Tour, duc de), maréchal de France.
1607. *Jeannin* (le président), min. plénipot.
La Place (Hélie de), amb. ord.
1612. *Réfuge* (de), amb.
1614. *Dumaurier*, amb.
1617. *La Noue* (de), amb. extraord.
1618. *Boissyrie* (de), amb. extraord.
1624. *Bouillon*.
Espesses (Charles Faye d'), amb.
1624. *Charnacé* (le baron de), négociat.
1627. *Bouillon*.
Châteauneuf (de).
1629. L'évêque d'Orange.
1631. *Gouttes* (le commandeur des), envoyé
Berruyer, envoyé.
1633. *Charnacé* (le baron de), envoyé.
1634. *Quenat*, ch. d'une mission partic.
1635. *Brézé* (le maréchal de).
Charnacé (le baron de).
Hœufs, ch. d'une mission part.
1636. *Lopes* (de), chargé d'une mission part,
1637. *Martin*, ch. d'une mission part.
Valencey (d'Estampes de), amb.
Estrades (le comte d'), amb.
Montigny (de), envoyé auprès du prince d'Orange.
1639. *Amontot* (Raoul seigneur d'), chargé d'une mission particulière.
1640. *Thuillerie* (Gaspard Coignet de la), amb.
1643. *Avaux* (le comte d') et *Servien* (Abel), plénipot. à Munster.
1644. *Beringhen* (de), chargé d'une mission.
Marcheville (le comte de).
Basset (de).
1647. *Servien* (Abel), min.
La Thuillerie (de), id.
1648. *Montbas* (de), id.
1650. *Bellièvre* (de), amb.
1651. *Morand*, ch. d'une mission part.
Gentillot, chargé d'une mission part.
1653. *Chanut* (de), amb.
Schlutter (Henri), secrétaire interprète.
1657. *Thou* (Jacques-Aug. de) amb.
1662. *Séguier* (Pierre), chancelier de France, *Villeroi* (Nicolas de Neuville duc de); *Brienne* (Henri-Auguste de Lomenie, comte de); *Louvois* (Michel le Tellier marquis de); *Lyonne* (Hugues de); *Brienne* (Louis-Henri de Lomenie comte de); *Colbert* (Jean-Baptiste), négociateurs.
Estrades (le comte d'), amb.
1667. *Turenne*.
1667. *Estrades* (le comte d') et *Courtin*, négociat. à Breda.
1668. *Louvois*, *Lyonne* et *Colbert*, négociat.
Pomponne, amb.
1671. *Bernard*, chargé d'affaires.
1672 *Avaux* (le comte d'), négociat.
1676. *Estrades* (le c. d'); *Vitry* (le maréchal de); *Avaux* (le c. d'), et *Colbert*, plénipot. au congrès de Nimègue.
1678. *Lanoy* (de), envoyé.
Daguerre, agent à Amsterdam.
Avaux (le comte d'), amb. extraord. jusqu'en 1688.
1692. *Libois* et *de Piles*, ch. d'une négociat.
1693. *Daguerre*.
Morel (l'abbé), chargé d'une négociation.
Beckern, id.
1694. *Asfeld* (le baron), id.
Crécy (de), id.
Morel (l'abbé), id.
Harlay (de) et *Callières* (de), négociat. sous les noms de *Saint-Germain* et *de Giguy*.
1695. *Callières* (de).
1697. *Daguerre*, agent.
La Clossure (de), résident.
1698. *Bonrepos* (de), amb.
1700. *Briord* (le comte de), amb. extraord.
Barré, résident.
1702. *Montfort* (de), chargé d'une mission.
1705. *Deschamps*, *Bonnassari*, *Dupuis Saint-Gervais*, correspondants.
Aligre (le marquis d'), négociat.
1707. *Rivière* (de), correspondant.
Mesnager, chargé d'une mission.
1709. *Bouillé* (le président).
1710. *Huxelles* (le maréchal d')
Polignac (l'abbé de), plénipot. aux conférences de Gertruydenberg
La Blinière (de), chargé d'une mission.
1711. *Galli*, chargé d'une mission.
1712. *Huxelles* (le maréchal d').
Polignac (l'abbé de).
Mesnager, plénipot. au congrès d'Utrecht.

1713. *Châteauneuf* (le marquis de), amb.
1716. *Dubois* (l'abbé), amb.
1718. *Morville* (le comte de), amb.
1720. *Chambéri*, chargé d'affaires.
1725. *Fénelon* (le marquis de), amb.
1728. *La Baume*, chargé d'affaires.
1731. *Fénelon* (le marquis de), amb.
1734. *Jannel*, négociat.
1736. *Amelot*, commissaire pour le traité de commerce.
1743. *La Ville* (l'abbé de), min. plénipot.
1745. *Chiquet*, chargé d'affaires.
1746. *Puysieulx* (le marquis de).
1747. *Laporte du Theil* et *Saint-Séverin d'Aragon* (de), plénipot. aux conf. de Breda.
1750. *Saint-Contest* (de), amb.
1751. *Lesseps*, chargé d'affaires.
Durand, min. plénipot.
1752. *Bonnac* (le marquis de).
1755. *Affry* (le comte d'), amb.
1760. *Prevost*, chargé d'affaires.
1763. *Havrincourt* (le marquis d'), amb.
1765. *Desrivaux*, chargé d'affaires.
Havrincourt (le marquis d'), amb.
1768. *Breteuil* (le baron de), amb.
1769. *Duprat* (l'abbé), chargé d'affaires.
1771. *Noailles* (le marquis de), amb.
1772. *Desnoyers* (l'abbé Étienne Gastebois), chargé d'affaires.
Noailles (le marquis de), amb.
1773. *Écotais* (le comte des), chargé d'affaires.
Noailles (le marquis de), amb.
1774. *Desnoyers* (l'abbé), chargé d'affaires.
Noailles (le marquis de), amb.
1775. *Desnoyers* (l'abbé), chargé d'affaires.
1776. *La Vauguyon* (le duc de), amb.
1777. *Bérenger*, chargé d'affaires.
1778. *La Vauguyon* (le duc de), amb.
1781. *Bérenger*, chargé d'affaires.
1782. *La Vauguyon* (le duc de), amb.
Bérenger, chargé d'affaires
1783. *La Vauguyon* (le duc de), amb.
Bérenger, chargé d'affaires.
1785. *Vérac* (le marquis de), amb.
1787. *Caillard* (Antoine-Bernard), chargé d'affaires.
1788. *Saint-Priest* (François-Emmanuel Guignard, comte de), amb.
1789. *Caillard*, chargé d'affaires.
1792. *La Tour-du-Pin-Gouvernet* (de), min. plénipot.
1793. *Caillard*, id.
An III. *Noël*, min. plénipot.
An V. *Delacroix* (Charles), id.
An VI. *Roberjot*, id.
An VII. *Lombart*, id.
An VIII. *Semonville*, id.
An XIII. *Dupont-Chaumont*, id.
1808. *La Rochefoucauld* (le comte de), amb.
1815. *La Tour-du-Pin-Gouvernet*, min. plénipot.
1820. *Mareuil*, ministre plénipot.
1824. *Agoult* (le comte Hector d'), min. plénipot.
1827. *Moussaye*, min. plénipot.
1831. *Dalmatie* (le marquis de), min. plénipot.
1835. *Mortier* (le baron), min. plénipot.
1838. *Bois-le-Comte*, min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE A LA COUR DE DANEMARK.

1542. *Richer* (Christophe), amb.
1624. *Deshayes*, amb. en Danemark et en Suède.
1625. *Bassompierre* (de), amb.
1626. *Marcheville* (de), min.
1631. *Charnacé* (le baron de), min.
Avaux (le comte d'), amb.
1644. *La Thuillerie* (Gaspard Coignet de), min.
Terlon (de), amb.
1649. *Hennequin*, résid.
1657. *Meules* (Claude de), ch. d'une mission.
Avaugour (d') amb.
1666. *La Roche-Saint-André* (de).
1668. *Courtin* (Honoré), résid.
1669. *Terlon* (de) et *des Arcis*.
1675. *Gravel* (de), amb.
1679. *Rebenac* (le comte de), env.
1681. *Martangis* (Foulé), amb. extraord.
1685. *Torci* (le marquis de), amb.
Cheverny (Louis de Clermont comte de), amb. extraord.
1686. *Bidal* (l'abbé), ch. d'une mission.
1688. *Martangis* (Foulé de), amb. extraord.
1692. *Usson de Bonrepos*, amb. extraord.
1698. *Chamilly* (François Bouton comte de), amb. extraord.
1702. *Poussin*, ch. d'aff.
1726. *Chamilly* (P. Blouet comte de), amb.
1728. *Plelo* (le comte de), amb.
1729. *Perteville*, ch. d'aff.
1734. *La Noue* (Denis de Malbram de), ch. d'aff.
1737. *Chavigny* (Théodore de), env. extr.
1739. *Lemaire* (l'abbé), min. plénipot.
1753. *Ogier* (Jean-François), env. extraord. et min. plénipot.
1766. *Le Seurre*, ch. d'aff.
Blossel (le marquis de), min. plénipot.
1768. *Brosseronde* (de), ch. d'aff.
1769. *Blossel* (le marquis de), plénipot.
1774. *Brosseronde* (Guill. Sim. de), ch. d'aff.
1775. *Verac* (Charles-Olivier de Saint-Georges marquis de), min. plénipot.
1777. *Cailard*, ch. d'aff.
1779. *La Houze* (Basquiat baron de), min. plénipot.
1783. *Adam*, ch. d'aff.
1792. L'abbé *Louis*, min. plénipot., jusqu'en l'an III.
An III. *Grouvelle*, agent.
An IV. *Durand*, premier secrétaire de légation, ch. d'aff.
An V. *Grouvelle*, min. plénipot. jusqu'en l'an IX.
An IX. *Bourgoing*, min. plénipot.
An X. *Macdonald*, id.
An XI. *Aguesseau* (d'), min. plénipot. jusqu'en 1806.
1806. *Victor*, env. extraord. jusqu'en 1808.
1808. *Didelot*, env. extraord jusqu'en 1812.
1812. *Alquier* (le baron), env. extraord et min. plénipot.
1815. *Bonnay* (le marquis de), min. plénipot.
1816. *Cabre*, ch. d'aff.
1818. *La Ferronays* (le comte de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1820.
1820. *Montalembert* (le comte de), env. extraord.
1821. *Saint-Simon*, env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1833.
1834. *Montebello* (le duc de), env. extraord. et min. plénipot.
1836. *Talleyrand* (le baron de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1837.
1838. *Saint-Priest* (le comte de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN SUÈDE.

1543. *Richer*, amb.
1574. *Pinard*, amb. extraord.
1624. *Deshayes*, amb.
1629. *Charnacé* (le baron de).
1632. *Brézé* (le marquis de).
Effiat (le maréchal d'), amb.
Duhamel, env.
1634. *Avaux* (le comte d'), amb.
1636. *Avaugour* (le baron d'), min.
Beauregard, agent.
1640. *Rorté* (le baron de), env., ensuite amb.
Avaux (le comte d'), amb.
1644. *La Thuillerie* (Coignet de), amb. extraord.
1645. *Courtin*, ch. d'une mission.
1646. *Du Héron* (Melchior), ch. d'une mission.
Chanut (Pierre), résid.
1651. *Piques*, id.
1654. *Brienne* (Loménie comte de), amb.
Avaugour (le baron d'), amb.
1656. *Minières* (des), env. dans le Nord.
1658. *Terlon* (Hugues chevalier de), amb. près les rois du Nord.
1662. *Courtin* (Honoré), résid.
Chassan (de), agent.
Terlon (le chevalier de).
1668. *Pomponne* (de), amb.
1670. *Bidal*, résid.
Rousseau, id.
1671. *Pomponne* (de), amb. extraord.
Vaubrun (le marquis de), env. extraord.
Courtin, amb.
1672. *Feuquières* (le marquis de), amb.
1674. *Vitry* (de) et *Rebenac* (de)
1680. *Rousseau*, env. en Poméranie.
1682. *Bazin*, amb.
Michon, sans caractère.
1684. *La Piquetière* (de), résid.
1689. *Asfeld* (le baron d'), amb.
1692. *Béthune* (le marquis de), env. extraord.
Avaux (Jean-Antoine de Mesmes, comte d'), amb.
1699. *Guiscard* (le comte de), amb. extraord.
1702. *Du Héron*, résid.
Bonnac (de), amb.
1703. *Campredon* (de), résid.
1706. *Groffey*, agent.
1707. *Ricous* (de), env. extraord.
Bezenval (de), id.
1711. *Fierville* (de), agent auprès du roi de Suède.
1715. *Croissy* (Henri-François Colbert comte de), amb. extraord.
1717. *La Marck* (le comte de), amb.
1719. *Tourbery*, agent.
1722. *Campredon* (de), ch. d'aff.
1725. *Brancas-Cerest* (le comte de), min. plénipot.
1727. *Casteja* (Charles-Louis de Brandes comte de), amb.
1731. *Villebois* (de), résid.
1735. *Saint-Séverin d'Aragon* (le comte de), amb.
1741. *Mondamert*, ch. d'aff.
Lanmary (de Saint-Aulaire, marquis de), amb.
1749. *La Fayardie* (de), ch. d'aff.
Havrincourt (le marquis d'), amb.
1762. *Rossignol*, ch. d'aff.
1763 *Breteuil* (le baron de), amb.
1767. *Modène* (Raymond, comte de), amb.
1770. *Barthélemy* (ch. d'aff.)
1771. *Vergennes* (le comte de), amb.
1774. *Usson* (le comte d'), amb.
Barthélemy, ch. d'aff.
1776. *Girault*, ch. d'aff.
1781. *Sainte-Croix* (le chevalier de), ch. d'aff.
1782. *Usson* (le comte d'), amb.
Sainte-Croix (le chevalier de), ch. d'aff.
1784. *Pons* (le marquis de), amb.
1786. *Gaussen* (le chevalier de), ch. d'aff.
1788. *Pons* (le marquis de), amb.
1792. *Vibraye* (de), amb.
1793. *Verninac*, id.
An III. *Latour-Foissac*, id.
An VI. *Lamarque*, id.
An IX. *Bourgouing*, min. plénipot. jusqu'en l'an XI.
1810. *Alquier* (le baron), min. plénipot.
1814. *Chateaubriand* (le vicomte de), min. plénipot.
1815. *Rumigny*, ch. d'aff. et min. plénipot. jusqu'en 1820.
1820. *Agoult* (le comte Hector d'), min. plénipot. jusqu'en 1823.
1824. *Gabriac* (le comte de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1826.
1826. *Montalembert*, id. jusqu'en 1830.
1830. *Dalmatie* (le marquis de), id.
1831. *Saint-Simon*, id. jusqu'en 1834.
1834. *Montebello* (le duc de), min. plénipot.
1835. *Mornay* (le comte de), min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN RUSSIE.

La Neuville (de), env.
1625. *Cosmenis*, *Cormenin*, ou *Courmenin* (Louis Deshayes), amb., signataire du premier traité qui ait été conclu entre la France et la Russie.
1630. *Bonnefoy* (le capitaine), ch. d'une commission pour achat de grains en Russie.
1683. *La Picquetière* (de), env. extraord.
1702. *Baluze*, env. extraord. jusqu'en 1713.
1713. *Levisson*, ch. d'une mission pour le commerce.
1716. *Thug*, de Dunkerque, id.
1721. *Campredon* (de), min. plénipot.
1727. *Magnan* (de), min. plénipot.
1734. *Fonton de l'Étang*, env.
1739. *La Chétardie* (le marquis de), amb. extraord.
1742. *Aillon* ou *Alion* (d'Usson d'), ch. d'af., puis min. plénipot.
1744. *Saint-Sauveur* (de), consul, ch. de la correspondance jusqu'en 1747.
1755. *Douglas* (le chevalier), ch. d'une mission.
1757. *L'Hospital* (Paul-Galluccio marquis de), amb. extraord. et plénipot.
1760. *Breteuil* (le baron de), min. plénipot.
1762. *Michel*, agent.
Béranger, ch. d'aff.
Breteuil (le baron de), min. plénipot.
1763. *Bérenger*, ch. d'aff.
1745. *Beausset* (le marquis de), min. plénipot.
1767. *Rossignol*, consul, ch. d'aff.
1769. *Sabatier de Castres*, ch. d'aff.
1772. *Durand*, min. plénipot.
1775. *Juigné* (le marquis de), min. plénipot.
1777. *Corberon* (Bourée chev. de), ch. d'aff.
1780. *Verac* (Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de), min. plénipot..

1783. *Caillard* (Antoine-Bernard), ch. d'aff.
1784. *La Colinière* (Charette chevalier de), ch. d'aff.
1785. *Ségur* (le comte de), min. plénipot.
1787. *Belland*, ch. d'aff. pendant le voyage du comte de Ségur à Cherson avec l'Impératrice.
1789. *Genêt*, ch. d'aff.
An x. *Hedouville*, env. extraord.
1807. *Caulincourt* (de), amb.
1810. *Law de Lauriston*, amb.
1814. *Noailles* (le comte de), amb. jusqu'en 1819.
1820. *La Ferronays* (le comte), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1827.
1827. *Bourgoing*, ch. d'aff.
1828. *Mortemart* (le duc de), amb.
1830. *Mortier* (le maréchal), amb.
1833. *Maison* (le maréchal), amb.
1835. *Barante* (le baron de), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN POLOGNE.

1573. *Noailles* (Gilles de) et *Montluc* (Jean de), évêque de Valence, amb.
1574. *Choisnin* (Jean).
1585. *Faya* (Jacques de), sieur d'Espesses, env.
1629. *Charnacé* (le baron de), amb.
1633. *Avaux* (le comte d'), amb. extraord.
1636. *Majolla*, agent.
Breard, id.
Aorte (Claude, baron d'), env. près la diète.
1640. *Avaugour* (le baron d'), env. près la diète.
1644. *Bregi* (de), ch. d'une mission.
Corbeil (le vicomte de), env.
1644. *Guébriant* (la maréchale de), amb. chargée d'accompagner Marie de Gonzague.
1644. *Arpajon* (Louis vicomte d'), marquis de Sévérac, amb. extraord.
1655. *Lombres* (Antoine de), amb.
Akakia, agent en Pologne et en Transylvanie.
1663. *Caillet*, ch. d'une mission.
1664. *Millet*, min.
Bonzy (Pierre de), évêque de Béziers, amb. extraord.
1668. *Courtois* (l'abbé), ch. d'une mission.
1669. *Vautelet*, id.
Lyonne (le comte de), id.
1674. *Forbin de Janson*, évêque de Marseille, amb.
1676. *Béthune-Selles* (François marquis de), amb. extraord.
1680. L'évêque de Beauvais et le marquis de *Vitry*, amb. extraord.
1682. *Arcy* (d'), résid.
1689. *Du Theil*, amb.
1689. *Dupont*, résid.
1692. *Esneval* (Robert Leroux baron d'Acquigny-Vidame d'), amb.
1693. *Polignac* (l'abbé de), amb. jusqu'en 1697.
Castagnères de Châteauneuf (l'abbé), env. extraord.
1700. *Du Heron*, env. extraord.
1702. *Baluze*, id.
1704. *Maron*, ch. d'aff. jusqu'en 1729.
Mathi, commissaire en Pologne, en Prusse, etc.
Bonnac (le marquis de), amb.
1710. *Bezenval* ou *Buzenval* (Choart baron de), env. extraord.
1711. *Hoock* ou *Hook* (le baron), resid.
1714. *Montargon* (de), ch. d'une mission.
1724. *Dufenix*, ch. d'une mission.
1725. *Antin* (le duc d') et les marquis de *Beauveau* et de *Dreux*, amb. extraord. auprès du roi Stanislas, pour lui demander la main de sa fille pour Louis XV.
1726. *Livry* (François Sanguin de), amb.
1728. *Michel*, agent.
1729. *Anthouard*, ch. d'aff. après la mort de M. Maron.
Monti (le marquis de), amb.
1730. *Peterville*, ch. d'aff.
1734. *Langlois* (l'abbé), ch. d'aff. auprès du roi Stanislas.
1735. *Orlick*, ch. d'aff.
1736. *Tourville* (de), ch. d'aff. dans la Prusse royale.
1737. *Mathi*, commissaire, succède à son père.
1741. *Desalleurs* (le comte), env. extraord.
1744. *Saint-Séverin* (Alphonse-Marie-Louis d'Aragon comte de), amb. extraord.
1745. *Valory* (le marquis de), ch. d'une mission temporaire auprès d'Auguste III.
Vaulgrenant (le comte de), min. plénipot.
1746. *Duperron de Castera*, ch. d'aff. résid.
Durand d'Aubigny, ch. d'aff.
Des Issards (Charles-Hyacinthe de Galéans de Castellane, marquis), env. extraord.
1750. *Boyer*, ch. d'aff.
1752. *Broglie* (Charles-François comte de), amb.
1752. *Thoumelin*, ch. d'aff.
Broglie (le comte de), amb.
1753. *La Fayardie*, résid., remplace M. de Castera, mort en 1752.
1754. — 1755. *Gerault*, secrétaire du comte de Broglie, ch. d'aff.
Durand, min.
1757. *Hennin* (Pierre-Michel), ch. d'aff.
1758. *Monteil* (le marquis de), env. extraord. et min. plénipot.
1760. *Paulmy* (Antoine-René de Voyer d'Argenson marquis de), amb.
1764. *Monnet* (le général), consul. gén. et ch. d'aff.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE LA FRANCE AUPRÈS DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE ET DES EMPEREURS D'AUTRICHE.

1536. *Vely* (Claude Dodleu sieur de), mort évêque de Rennes en 1555, ambassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint.
1537. *Ménager*, amb.
Sène (Georges de).
1540. Les évêques de Lavaur et d'Hesdin.
Dupré, env.
1547. *Dufrèse*, amb.
Brissac, id.
1550. *Marillac* (Charles de), archevêque de Vienne, amb.
1555. *Châtillon* (l'amiral de), amb. de Henri II auprès de Charles-Quint.

1557. *Rennes* (de), amb.
1558. *Rabaton* ou *Ratabon*.
1590. *Ancel* (Guillaume), maître d'hôtel de Henri IV, env.
1600. *Bois-Dauphin* (le maréchal de), amb.
1601. *Ancel* (Guillaume).
1610. *Bonic*.
1619. *Angoulême* (Charles de Valois duc d'); *Béthune* (Phil. comte de), frère de Sully; *Châteauneuf* (Charles de l'Aubespine comte de); *Selle* (baron de), amb. extraord.
1629. *Sabran* (de), env.
Cheberet (de), env.
1630. *Brûlant* (Léon), amb. extraord.
1633. *Charbonnières* (de), résid.
Feuquières (Pas de), amb.
1638. *Saint-Chaumont* (l'abbé de), amb.
1639. *Saint-Georges* (de), ch. d'une mission particulière.
1649. *Servien* (Abel).
Erlach (d') et *Vautorte* (Cazet de), plénipot.
1650. *Servien*, min. plénipot.
1660. *Colbert* (le président).
1661. *Grémonville* (le commandant de), résid.
1679. *Vitry* (le marquis de), env. extraord.
1680. *Sepville* (le marquis de), env. extraord.
1684. *Cheverny* (de), env. extraord.
1685. *La Vauguyon* (de), env. extraord.
1687. *Villars* (marquis de), env. extraord.
1689. *Lusignan* (comte de).
1692. *Morel* (l'abbé), ch. d'une mission partic.
1694. Le même et *Crécy*, ch. d'une mission particulière.
1695. *Couvonges* (de), ch. d'une mission particulière.
1698. *Villars* (marquis de), env. extraord.
1702. *Chamoi*, plénipot.
1713. *Villars* (le maréchal de), min. plénipot.
1714. *La Houssaye* (de), plénipot. à Bade.
Blankenbourg (le comte de), ch. d'une mission particulière.
Rossi (le chevalier de).
Vigier, ch. d'aff.
1715. *Du Luc* (Charles-François) et *Marville*, amb. extraord.
Pastor, correspond.
Mandat, ch. d'une mission.
1718. *Dubourg*, ch. d'aff.
1725. *Richelieu* (le duc de), amb. extraord.
1729. *Cambis* (Louis-Dominique de), amb. extraord.
1733. *Bussy* (de), ch. d'aff.
1735. *Lestang* (de).
La Baume (de).
Du Theil (Jean-Gabriel de la Porte), min. plénipot.
1737. *Mirepoix* (Gaston Charles-Pierre de Levis duc de), maréchal de France, amb. extraord.
1740. *Vincent*, ch. d'aff.
1741. *Belle-Isle* (Charles-Louis Auguste, duc de), maréchal de France, amb. extraord. pour l'élection de Charles VI.
1742. *Gesvres* (le duc de), amb. extraord.
1743. *Lautrec* (Daniel-François comte de Guelas-Voisins, vicomte de), maréchal de France; *Bavière* (Maximilien-Emmanuel comte de), fils naturel de Charles VII; et *Chavigny* (de), min plénipot.
1747. *Blondel*, ch. d'aff.
1750. *Hautefort* (Emmanuel marquis de), amb.
1752. *Dumont*, ch. d'aff.
1753. *Aubeterre* (Bouchard d'Esparbès de Lussan, vicomte, et plus tard marquis d'), min. plénipot
1756. *Rote*, ch. d'aff.
Estrées (le comte d'), min. plénipot.
1757. *Stainville* (Etienne-François marquis de), depuis duc de Choiseul, amb.
1758. *Boyer*, ch. d'aff.
1759. *Choiseul* (César-Gabriel comte de), depuis duc de Praslin, amb.
1761. *Sainfroy* (Radix de), ch. d'aff.
Gérard, ch. d'aff.
Du Châtelet-Lomont (comte), amb.
1764. *Gérard*, ch. d'aff.
1765. *Du Châtelet-Lomont* (comte), amb.
1766. *Bérenger*, ch. d'aff.
1767. *Durfort* (le marquis de).
1770. *Dumas*, ch. d'aff.
Durand (François-Michel), min. plénipot.
1772. *Rohan* (le prince Louis de), amb.
1774. *Georgel* (l'abbé), ch. d'aff.
1775. *Breteuil* (le baron de), amb. extraor. jusqu'en 1783, et, pendant ses absences, *Barthélemy*, ch. d'aff.
1777. *Breteuil* (le baron de), amb.
1783. *Noailles* (le marquis de), amb. jusqu'en 1792, et pendant son absence en 1786, *La Gravière* (le chevalier de), ch. d'aff.
An X. *Champagny*, amb.
An XIII. *La Rochefoucauld* (Alexandre), amb. jusqu'en 1807.
1807. *Andréossi*, amb. jusqu'en 1810.
1810. *Otto* (le comte), amb. jusqu'en 1813.
1813. *Narbonne* (le comte,) amb.
1815. *Ogne de Faye* (le chevalier), ch. d'aff.
1816. *Caraman* (le marquis de), amb. jusqu'en 1829.
1829. *Laval-Montmorency*, amb.
1830. *Rayneval*, amb
1831. *Maison* (le maréchal marquis), amb. jusqu'en 1833.
1833. *Saint-Aulaire* (le marquis de), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE PRÈS LA DIÈTE GERMANIQUE, OU PRÈS LES ASSEMBLÉES ET CONGRÈS AYANT POUR OBJET LE RÈGLEMENT DES AFFAIRES GÉNÉRALES DE L'ALLEMAGNE.

1630. *Bruslard* (Léon), amb. extraord.
Du Tremblay (le père Joseph), env. près l'assemblée électorale.
1633. *La Grange aux Ornes* (de), env. à l'assemblée à Francfort.
1640. *Estrades* (d'), min.
1643. *Mazarin*; *Avaux* (le comte d'); *Longueville* (le duc de); *Chavigny* (de) et *Servien* (Abel), plénipot. à Munster.
1654. *Vaultorte* (de), min. près les électeurs.
1655. *Lombre* (de), min. près l'assemblée de Francfort.
1657. *Grammont* (de) et *Lyonne* (de), amb. près la diète de Francfort.
1658. *Gravel* (Robert de), résid. près la diète générale de l'Empire.
1668. *Gomont*, env. aux conférences des électeurs à Cologne.
1673. *Chaulnes* (le duc de), *Courtin* et *Barillon*, min. plénipot. aux conférences de Francfort.
1679. *Verjus* (Louis), min.
1683. *Crécy* (Louis *Verjus* comte de), min. plénipot.

1697. *Harlay* (de); *Orécy* (Verjus de); *Caillières* (de), min. plénipot. pour la paix avec l'Allemagne.
1698. *Chamoi*, min. plénipot.
1698 — 1699. *Obrecht*, ch. d'une misson relative aux droits de Madame à la succession palatine.
1699. *Phélippeaux*, env. près l'assemblée de Cologne.
Du Héron, env. à la diète de Gosslar.
1700 — 1701. *Gergy* (le comte de), min. près la diète d'Ulm, puis env. près l'assemblée à Heilbronn.
1703. *Becker*, correspond.
1714. *Villars* (le duc de), amb. extraord. et plénipot. pour la paix.
1716. *Gergy* (le comte de), min. à Ratisbonne.
1726. *Chavigny* (de), min.
1730. *Villebois* (de), min. près les assemblées des cercles à Francfort.
1731. *Chavigny* (de), min.
1738. *La Noue* (Malbran de), min.
1741. *Blondel*, ch. d'aff.
Belle-Isle (Fouquet maréchal de), amb. extraord. et plénipot.
1742. *Blondel*, min.
1743. *La Noue* (de), min. près la diète d'élection à Francfort.
1749. *Folard* (de), min. à Ratisbonne.
1754. *Lemaire* (l'abbé), id.
1757. *Mackau* (le baron de), id.
Pfeffel (Chrétien-Frédéric), conseiller de légation, ch. par intérim de la correspondance.
1763. *Du Buat* (le chevalier), min.
1764. *Du Châtelet-Lomont* (le comte), amb. à Vienne, min. plénipot. près la diète électorale de Francfort.
1772. *Beyer*, conseiller de légation, ch. d'aff.
Bulkeley (le comte de), ch. d'aff.
1774 — 1786. *Hérissant* (Louis-Théodore), ch. d'aff.
1775 — 1780. *Bombelles* (le marquis de), min.
1786. *Bérenger*, min. jusqu'en 1792.
An VII. *Mesnard*, agent.
An VIII. *Amelot*, résid.
An X. *Hirsinger*, résid. jusqu'en 1806.
1807. *Hédouville*, min. plénipot. près le primat de la confédération du Rhin jusqu'en 1813.
1815. *Salignac-Fénelon*, ch. d'aff.
1816. *Reinhard* (le comte), min. plénipot. jusqu'en 1829.
1830. *Bourjol* (le baron), min. plénipot.
1831. *Alleye de Cyprey*, min. plénipot. jusqu'en 1838.
1839. *Deffaudis*, min. plénipot. jusqu'en 1841.
1842. *Chasseloup-Laubat* (le marquis de), min. plénipot.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE AUPRÈS DES ÉLECTEURS DE BRANDEBOURG ET DES ROIS DE PRUSSE.

1614. *Hotman de Villiers*,
1620. L'évêque de Scythie, suffragant de Toul.
1631. *Charnacé* (le baron de).
1633. *Rote* (le baron de).
Dubois, ch. d'une mission.
1648. *Montbas* (de), id.
1651. *Lombre* (Antoine de), sieur d'Herbing.
1652. *Blondel*, résid.
1653. *Lombre* (Antoine de), min. plénipot.
1657. *Brandt*.
Akakia.
1658. *Frischmann*.
Vagnée (le comte de), résid.
1659. *Frischmann*, env.
1660. *Colbert* (de), id.
1661. *Lesseins* (de), ch. d'une mission.
1664. *Lyonne* (de), plénipot.
Gravel (de), id.
Dufresne, ch. d'une mission.
1665. *Dumoulin*, env.
1666. *Colbert* (de), env. extraord.
1667. *Millet de Jeurs* (Guill.), env.
1669. *Vaubrun* (le marquis de), env.
1671. *Verjus* (de), plénipot.
Saint-Géran (le marquis de), env. extraord.
1672. *La Vauguyon* (le comte de), plénipot.
1673. *Verjus* (de), plénipot.
1678. *Rebenac* (le comte de), fils du marquis de Feuquières, env. extraord.
Espense (d'), plénipot.
1679. *Pomponne* (de), id.
Rebenac-Feuquières (le comte de), env. extraord.
1688. *Gravel de Marly* (de), env. extraord.
1698. *Desalleurs* (le comte de), env. extraord. jusqu'en 1701.
1709. *La Sourdière* (de), env.
1711. *La Verne* (de), id.
1714. *Rottembourg* (Conrad-Alexandre comte de), env. extraord.
1715. *Croissy* (le comte de), id.
1718. *Rottembourg* (Conrad-Alexandre comte de), envoyé extraordinaire.
1724. *Michel*, chargé d'affaires.
1726. *Rottembourg* (Conrad-Alexandre comte de), env. extraord.
1729. *Sennecterre* (de), env.
1730. *Ladvocat de Sauveterre*, ch. d'aff.
1732. *La Chétardie* (le marquis de), min. jusqu'en 1739.
1736. *Tourville* (de), ch. d'aff. en Prusse.
1739. *Le Houx*, ch. d'aff. à Berlin.
Valori (le marquis de), min. plénipot. jusqu'en 1748.
1740. *Beauveau* (le marquis de), env. extraord. ch. d'une mission.
1741. *Belle-Isle* (le maréchal de), plénipot. conjointement avec *Valory*.
1744. *Courtin* (le chevalier de), ch. d'une mission.
1748. *Loyse* (Alexandre-Joseph), ch. d'aff.
1750. *Cyrconnel* (Richard Talbot comte de), min. plénipot.
1752. *Bailli*, ch. d'aff.
La Touche (le chevalier de), min. plénipot.
1756. *Nivernais* (Louis-Jules Barbon-Mancini-Mazarini, duc de), min. plénipot.
Valory (le marquis de), id.
1769. *Guines* (le comte de), min. plénipot.
1770. *Gaillard de Sandray* (Charles-Émile), ch. d'aff.
1773. *Pons* (le marquis de), min. plénipot.
1774. *Gaussen* (le chevalier de), ch. d'aff.
1775. *Pons* (le marquis de), min. plénipot.
1777. *Gaussen* (le chevalier de), ch. d'aff.
1778. *Pons* (le marquis de), min. plénipot.
1782. *Esterno* (Antoine-Joseph-Philippe, comte d'), min. plénipot.
1784. *Falciola*, ch. d'aff.
Moustier (le comte de), min. plénipot.
1791. *Ségur* (de), ch. d'une mission particulière.
1792. *Custine* (le comte de), fils du général,

chargé d'une mission particulière.
An v. *Caillard*, min. plénipot.
An vi. *Sièyes*, amb. extraord.
An vii. *Otto*, ch. d'aff.
An viii. *Beurnonville*, amb. extraord.
An xi. *Laforest*, env. extraor. et min. plénipot. jusqu'en l'an 1808.
1809. *Asini de Saint-Marsan* (le comte), env. extraord. jusqu'en 1812.
1814. *Caraman* (le comte de), env. extraord. et min. plénipot.
1815. *Bonnay* (le marquis de), min. plénipot. jusqu'en 1820.
1820. *Chateaubriand* (le vicomte de), env. extraord. et min. plenipot.
1821. *Rayneval*, id. jusqu'en 1825.
1825. *Saint-Priest*, min. plénipot.
1827. *Agoult* (le comte Hector d'); id. jusqu'en 1830.
1831. *Flahault* (le comte de), id.
1833. *Bresson*, min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, ENVOYÉS ET AUTRES AGENTS DE LA FRANCE AUPRÈS DES ÉLECTEURS ET DES ROIS DE SAXE.

1547. *Bassefontaine* (de), amb.
1630. L'évêque de Scythie.
1631. *L'Isle* (de), amb. jusqu'en 1643.
Charnacé (le baron de).
Beauregard et de *Rote*, env.
1639. *Guébriand* (le comte de), plénipot.
Ossonville (le comte d'), env.
1655. *Lombre* (de), plénipot.
Vagné (le comte de), env.
1657. *Blondel* env.
1664. *Bidal d'Asfeldt* (l'abbé), env.
Gravel (de), plénipot. dans toute l'Allemagne.
1666. *Magny* (de), env.
Chassan (de), résid. jusqu'en 1674.
1680. *Rousseau*, env.
1693. *Jourdan*, env.
1695. *Bidal* (l'abbé).
1712. *Hook*, agent.
1733. *Chalmazel* (Louis de Talaru marquis de), env. extraord.
1740. *Des Alleurs* (le comte), env.
1741. *Belle-Isle* (le maréchal de), plénipot.
1745. *Valory* (le marquis de), env. extraord.
Vaulgrenant (le comte de), min. plénipot.
1746. *Durand d'Aubigny*, ch. d'aff.
Des Issarts (le marquis), env. extraord. jusqu'en 1750.
Richelieu (le duc de), amb. extraord. pour signer, avec le marquis *Des Issarts*, le contrat de mariage du Dauphin.
1750. *Boyer*, ch. d'aff.
1752. *Broglie* (le comte de), amb. en Pologne.
Hennin, ch. d'aff.
1763. *Paulmy* (le marquis de), amb. en Pologne.
Morainville (le comte de), ch. d'aff.
1764. *Zuckmantel* (le baron de), min. plénipot. jusqu'en 1767.
1767. *Fischer*, ch. d'aff.
1770. *Rorhon de Chabannes*, ch. d'aff.
1772. *Du Buat* (le comte), min. plénipot.
1774. *Barbé Marbois*, ch. d'aff.
1776. *Entraigues* (le marquis d'), min. plénipot.
1782. *La Gravière* (chevalier de), ch. d'aff.
1785. *Vibraye* (le vicomte de), min. plénipot.
1786. *Meyer*, ch. d'aff.
1792. *Montesquiou* (de), min. plénipot.
An v. *Hefflinger*, ch. d'aff. jusqu'en l'an viii.
An viii. *La Valette*, ch. d'aff.
An xi. *La Rochefoucauld* (Alexandre), min. plénipot.
An xii. *Demoustier* (Édouard), ch. d'aff.
An xiii. *Durand*, min. plénipot.
1807. *Bourgouing*, min. plénipot. jusqu'en 1811.
1811. *Serra* (le baron de), min. plénipot.
1816. *Dillon* (le comte Édouard de), env. extraord. et min. plénipot.
1818. *La Tour-Maubourg* (le marquis de), env. extraord. et min. plénipot.
1820. *Rumigny* (le comte de), id. jusqu'en 1827.
1827. *Caraman* (le comte Georges de), min plénipot. jusqu'en 1830.
1830. *Reinhardt*, min. plénipot.
1833. *Bourgouing* (le baron de), id.
1834. *Bussierre* (le baron de), id. jusqu'en 1837.
1837. *La Rochefoucauld* (le comte de), min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE AUPRÈS DES DUCS ET DES ROIS DE WURTEMBERG.

1633. *La Garde* (de), env.
1634. *Bourbonne* (le marquis de), plénipot.
1674. *Vitry* (le marquis de), envoyé extraord.
1682. *Bourgeauville* (de).
1686. *Juvigny* (de), env.
1698. *Gergy* (Jacques-Vincent Languet comte de), env.
1710. *La Verne* (de).
1711. *Bergeon*.
1726. *Chavigny* (de), plénipot.
1733. *Montigny* (le baron de).
1742. *Gravel* (Maximilien-Henri de).
1744. *La Noue* (de), fils min. plénipot.
1746. *Bruges* (de), ch. d'une mission.
La Noue (de), min.
1756. *Monciel* (le marquis de), min. plénipot.
1771. *Clausonnette* (le marquis de), min. plénipot.
1774. *Apprederis*, ch. d'aff.
1775. *Vibraye* (le vicomte de), min. plénipot.
1785. *Mackau* (Armand-Louis baron de), min. plénipot.
1786. *Maisonrouge* (Addenet de), chargé de la correspondance pendant l'absence de M. de Mackau.
1788. *Mackau* (le baron de), min. plénipot.
1791. *Maisonneuve* (de), min. plénipot.
An v. *Albert*, ch. d'aff.
An vii. *Trouvé*, min. plénipot.
An x. *Didelot*, id. jusqu'en 1806.
1806. *Durand*, min. plénipot. jusqu'en 1810.
1810. *Serra* (le baron de), env. extraord. et min. plénipot.
1812. *Moustier* (Édouard de), id.
1813. *Latour-Maubourg* (le baron de), env. extraord. et min. plénipot.
1814. *Trogoff*, id.
1816. *Montalembert* (le baron de), jusqu'en 1819.
1819. *Moussays* (le marquis de), min. plénipot.
1822. *Caraman* (le comte Georges de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1827.
1828. *Fontenay* (le chevalier de), min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN BAVIÈRE.

1624. *Faneau* (de), ch. d'une mission secrète.
1626. *Marcheville* (de), env.
1631. *Gournay* (de).
Charnacé (le baron de), env.
1632. *Saint-Étienne* (de), env.
1639. *Oisonville* (d'), env.
1647. *Tracy* (de), agent.
Herbigny (d'), id.
1649. *Vaultorte* (Cazet de), plénipot.
1656. *Hambourg* (le prince de).
1668. *Caillet*, agent.
1669. *Gravel* (de), plénipot.
1672. *Vitry* (François-Marie de l'Hospital duc de), env. extraord.
1675. *La Haye-Ventelet* (de), agent.
1676. *Feuquières* (de Pas de).
1677. *Estrées* (le cardinal d'), plénipot.
1679. *La Vauguyon* (Bethouet de Fromenteau comte de) et *Colbert de Croissy*, env. extraord. pour la conclusion du mariage du Dauphin.
1680. *Créquy* (Charles sire, ensuite duc de), env. extraord. pour ce mariage.
Richelieu (Armand-Jean Duplessis, duc de), *Richelieu* (Anne Poussart de Fors de Vigan, duchesse de), chargés de recevoir la Dauphine à la frontière.
La Haye-Vantelet (de), résid.
1681. *Dumetz* (Gédéon), plénipot. pour recevoir la dot de la Dauphine.
1686. *Du Héron*, sans caractère public.
1687. *Villars* (le marquis, ensuite maréchal de), env.
1688. *Gombaut*, résid.
Villars (le marquis de), env. extraord.
1699. *Pomponne* (Nic.-Simon-Arnaud marquis de), env.
1701. *Puységur* (de), plénipot.
Torcy (le marquis de), plénipot.
Ricous, agent.
1704. *Rouillé* (Pierre), plénipot.
1711. *La Marck* (Jean-Pierre comte de), ch. d'aff.
1715. *Saumery* (le marquis de) et *Frischmann*, env.
1726. *Richelieu* (le duc de), plénipot.
Maillebois (Jean-Bapt.-François Desmarets, marquis de), plénipot.
Rezai, ch. d'aff.
1726. *Belle-Isle* (le maréchal de), min. plénipot.
Beauveau (le marquis de).
1742. *Belle-Isle* (le maréchal de), amb. extr. auprès de l'empereur Charles VII.
Gèvres (le duc de).
Blondel, ch. d'aff.
1743. *Lautrec* (Dan.-Franç. comte de Gelase Voisins, vicomte de), maréchal de France, min. plénipot. auprès de Charles VII.
Chavigny (de), id.
Bavière (Maximilien-Emmanuel, comte de), frère naturel de Charles VII.
1745. *Renaud*, ch. d'aff.
1748. *Raschi* (le comte de), min. plénipot.
1755. *Folard* (de), ch. d'aff., et en 1756, env. extraor.
1756. *Du Buat* (le chevalier), ch. d'aff.
1757. *Chastelier-Dumesnil* (Charles Louis Joachim, marquis de), env. extraord.
1776. *Barbé-Marbois*, ch. d'aff.
1776. *Chalgrin* (le frère de l'architecte).
La Luzerne (le chevalier de), env. extraord.
1779. *O'Dumne* (le comte), min. plénipot.
Bedlinger, ch. d'aff.
1780. *Montezan* (le comte de), min. plénipot. jusqu'à la révolution.
1782—1787. *Chalgrin*, ch. d'aff.
1792. *Assigny* (d'). min. plénipot.
An XI. *Laforest*, min. plénipot.
An XII. *Otto*, min. plénipot. et ch. d'aff. jusqu'en 1810.
1810. *Bogne*, ch. d'aff.
1811. *Narbonne* (Louis comte de), env. extraord. et min. plénipot.
1815. *Polignac* (Jules de). Id.
1817. *La Garde* (le comte de), env. extraord. jusqu'en 1821.
1822. *La Houssaye* (le marquis de), env. extraord. jusqu'en 1827.
1828. *Rumigny*, min. plénipot. jusqu'en 1832.
1832. *Mortier* (le baron), Id.
1833. *Vaudreuil* (le comte de), Id.
1835. *Bourgoning* (le comte de), env. extraord. et min. plénipot. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE AUPRÈS DES CANTONS SUISSES, DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE.

1466. *Huraut* (Jacques), amb.
1474. *Silien* (Jos. de), amb.
1476. *Roussillion* (le comte de).
L'archevêque de Vienne.
1483. *Luis* (le seigneur de).
Le président de Toulouse.
1495. *Mezières* (de), bailli de Dijon.
1499. Le même et l'archevêque de Sens.
1503. *Mezières* (de) et *Richard*, amb.
1505. *Villeneuve* (Imbert ou Humbert de).
1507. *Rocbertin*, env. à Zurich.
Louis (Pierre), env. à Lucerne.
1509. L'évêque de Lauzanne, amb.
Le bailli de Troyes.
Mornac (le seigneur de).
1512. *Dunois* (le comte de) et *Neuchâtel*.
Le bailli d'Amiens.
1513. *La Trémouille* (de).
Seyssel (Claude de).
Villeneuve (Humbert et ou Imbert de) *Gra* (le seigneur de).
1515. *La Guiche* (de).
Vitt (de), ou *Viste* (probablement Antoine *Leviste*, seigneur du Fresne.)
Le Roi (André), ou *Roy*.
Trivulce (Jean-Jacques).
Selve (Lazare de).
Villars (Renaud, bâtard de Savoie, comte de).
1516. *Forbin* (Louis de), sieur de Soliers.
Du Plessis (Charles).
1517. *Le Roi* (André).
1519. *Saconnier* et *Forbin* (Louis de), sieur de Soliers, amb.
1521. *Lamet* (Antoine de) et *Granges* (des), amb.
1522. *Villars* (Renaud, bâtard de Savoie, comte de).
Chabannes (le maréchal de).
Montmorency (le sire de).
La Palisse (le sire de).
Lamet (le seigneur de).
Boisrigaut (Louis).
Doguereau (de), maître d'hôtel du roi.

Morelet (le général).
1527. *Boisrigaut* (Louis).
Dogucreau (de).
1532. *Megret* (Lambert).
Lamet (Antoine de).
Boisrigaut (de).
Hangey (de).
1536. *Boisrigaut* (de)
1543. *Blanc Fossé* (de), amb.
Boisrigaut (de).
Liancourt (de).
Lavau (de).
Ménager (Jacques), seigneur de Caigny.
1547. *Liancourt* (de), amb.
1548. *Boisrigaut* (de), *Lavau* (de), *Ménager* (Jacques), *Duplessis* et *de Liancourt* (Guillaume), amb.
1550. *Liancourt* (de) amb.
1551. *Morelet* (de), seigneur de la Marche-Fontaine, amb.
1553. *Basse-Fontaine* (de), évêque de Limoges, amb.
Marche-Ferrièrre (de), après la mort de M. de Basse-Fontaine.
1554. *Bochetel* (Bernardin), abbé de Saint-Vincent, amb.
1555. *S. Laurent* (de), amb.
1559. *Coignet* (probablement Mathieu *Coignet*, procureur général du parlement de Savoie).
1562. Le même et *Mandelot* (de), amb.
1564. *Orbais* (Nicolas de la Croix, abbé d'), ou *d'Urbais*, amb.
Scépeaux (François de), seigneur de la Vieilleville, maréchal de France, amb. extr.
1564. *Laubespine* (Sébastien de), évêque de Limoges, amb. extr.
1567. *Bellièvre* (Pomponne de), amb.
1568. *La Fontaine-Gandart* (de), amb.
1570. *Bellièvre* (Jean ou Joachim de), seigneur de Hautefort, premier président au parlement de Grenoble, amb.
1574 à 1579. *Harlay de Sancy* (Nicolas de), maître des requêtes de l'hôtel, amb.
1582. *Clausse* (Nicolas), sieur de Fleury, amb.
Mandelot (le chevalier de), gouverneur de Lyon.
Bellièvre (de), seigneur de Hautefort.
1593. *Brissac* (le colonel de), env. à Lucerne.
1597. *Hautmann* (François), seigneur de Morfontaine, amb.
1598. *La Ferrière* (de), agent.
1601. *Méry de Vic*, seigneur d'Ermenonville, président au parlement de Toulouse, amb. ord.
1601 (10 sept.) *Sillery* (de), *Biron* (le maréchal de) et *Méry de Vic*, amb. ord., tous les trois amb. extr.
1604. *Caumartin* (Lefèvre de), amb.
1607 à 1611. *Reffuge* (Eustache de), maître des requêtes, amb.
1612. *Castille* (Pierre Jeannin de), amb. ord.
1617. *Miron* (Robert), président aux requêtes, amb. ord. jusqu'en 1627.
1620. *Montléon* (de), amb. extr.
Cœuvres (Annibal d'Estrées, marquis de) amb. extr.
1625. *Bassompierre* (François de), amb. extr.
1626. *Vigier*, ag. à Berne,
Châteauneuf (Charles de *Laubespine*, marquis de), amb. extr.
1629. *Bruslart* (Léon), amb. extr.
1630. *Bassompierre* (François, maréchal de), amb. extr.
La Saladie (de), ag.
1632. *Rohan* (le duc de), ag.
1633. *Landays* (de), ou *Du Landais*, ou de *Landel*, amb. ord.
1634. *Herse* (le président Vialart de), amb.
1635. *Meliand* (le président Blaise de), amb.
1637. *Condé* (le prince de).
1640. *Caumartin* (Jacques, ou François de), amb.
1657. *La Barde* (Jean de), amb. ord.
1661. *Baron*, ch. d'aff.
1664. *Moustier*, env., puis résident en 1665.
1672. *Saint-Romain* (de), amb.
1676. *Gravel* (le chevalier de), amb.
La Loubère, ag. de Berne.
La Bussière (de), ag. en Suisse.
1681. *Francouis* (de), ag.
1684. *Tambonneau* (le président), amb.
Gravel (Jules de), marquis de Marly, env. extr.
1689. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
1691. *Reding* (le baron de), ag. à Berne.
1697. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
Morel (l'abbé).
1698. *Bruslart* (Roger), marquis de Sillery, amb. jusqu'en 1708.
1701. *Vigier*, env. à Lucerne.
1703. *Lugier*, ag. à Zurich.
1704. *Baron*, env. près la diète.
1706. *La Chapelle* (de), ch. d'aff.
1708. *Du Luc* (le comte), amb. jusqu'en 1715.
1709. *Baron*, ag.
1713. *La Martinière*, ag.
1715. *Du Luc* (le comte), amb.
Avaray (le m. d'), amb. jusqu'en 1726.
1726. *Bonnac* (le marquis de), amb.
1735. *Muralt* (de), d'Edelhausen, ag. près la diète.
1736 et 1744. *Mariame*, ch. d'aff.
1737. *Bonnac* (le marquis de), amb.
Brou (de) comm.
1738. *Courteille*, amb. jusqu'en 1749.
1745 et 1749. *Vermont*, ch. d'aff.
1749. *Paulmy* (le marquis de), amb.
1751. *Vermont*, ch. d'aff.
1753. *Chavigny* (de), amb.
1762. *Baillieux*, ch. d'aff.
Entraigues (le marquis d'), ch. d'aff. jusqu'en octobre 1763.
1763. *Beauteville* (le chevalier d'), ch. d'aff.
1765. *Barthès de Marmorières*, ch. d'aff.
Beauteville (le chevalier de), amb. jusqu'en 1775.
1773. *Picamille de Casenave*, ch. d'aff. (jusqu'en septembre 1777).
1777 (décembre). *Polignac* (le vicomte de), amb.
1784. *Bacher*, ch. d'aff. (id. en 1789.)
1786. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1789. *Vera* (le marquis de), amb.
1792. *Barthélemy*, amb. jusqu'en l'an V.
An V. *Mengaud*, ch. d'aff.
An VI. *Perrochel*, amb.
An VIII. *Reinhard*, min. plénip.
An IX. *Verninac*, min. plénip.
An XI. *Ney*, min. plénip.
An XII. *Vial*, min. plénip. jusqu'en 1808.
1808. *Talleyrand* (Auguste), env. extr. et min. plénip. jusqu'en 1824.
1824. *Moustier* (le marquis de), amb.
1825. *Rayneval*, amb. jusqu'en 1829.
1830. *Gabriac* (le marquis de), id.

1831. *Rumigny* (le vicomte de), id. jusqu'en 1835.
1835. *Montebello* (duc de), amb. jusqu'en 1838.
1838. *Mortier* (le baron), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE FRANCE AUPRÈS DES DUCS DE SAVOIE ET DES ROIS DE SARDAIGNE.

1562. *Biron* (de), env.
1574. *Nevers* (le duc de), *Birague* (de), et *Sause* (de), plénip.
1579. *La Valette* (de), env. en Piémont.
1596. *Biron* (le maréchal de).
Sillery (de), plénip.
1607. *Chevrières* (de) env.
Vaugelas (de), id.
1609. *Bullion* (de), id.
1613. *Gueffier*, rés. en Piémont.
1614. *Rambouillet* (de), env.
1617. *Béthune* (de), amb. extr.
1619. *Maroussan* (de), ch. d'une mission.
1624. *Bullion* (de), env.
Saint-Geri (de), gentilhomme ordinaire du roi, ch. d'une mission près le connétable de Lesdiguières.
Créqui (le maréchal de).
1625. *Botru* ou *Bautru*, env. en Piémont.
1626. *Bullion* (de), amb. extraor.
1628. *Guron* (de), env.
Morella (le comte de), env.
1629. *Bullion* (de).
Du Lande ou de *La Lande*.
Créqui (le maréchal de).
Marin, amb.
Valençay (Jean d'Estampes de).
1630. *Schomberg* (de), env.
Léon (de), env.
Brézé (de), env.
Marillac (le maréchal de), amb.
Servien (Abel), amb. extr. et plénip.
1631. *Thoiras* (le maréchal de), amb. extr.
Emeri (Michel Particelli d'), amb. extraord. depuis février 1631 jusqu'en août 1645.
1635. *Bellièvre* (de), amb.
1636. *Cassini*, env.
1637. *La Cour de Vignoles* (de), env., depuis avril 1637 jusqu'en avril 1643.
1638. *Patran* ou *Palvan* (le baron de), ch. d'une mission.
Bautru (de), env. près la duchesse de Savoie.
1639. *Chavigny* (Léon Bouthillier de), amb.
Emeri (d'), amb.
La Valette (le cardinal Louis de).
1640. *Mazarin*, amb. extraor.
Harcourt (le comte d'), amb. extraor.
Mondam (l'abbé), ch. d'une mission.
Lisle (le père de), ch. d'une mission à Nice, auprès du cardinal de Savoie.
1641. *Souvigni*, ch. de conduire le comte Philippe en France.
1642. *Aiguebonne* (Rostain d'Urac seigneur d'), amb.
1651 à 1656. *Argenson* (René le Voyer, marquis d'), amb.
1658. *Servien* (Ennemond), amb. (frère d'Abel).
1660. *Colbert*, amb.
1663. *Armagnac* (la comtesse d'), amb. extraord. pour accompagner mademoiselle de Valois, fille de Gaston, mariée au duc Charles-Emmanuel.
1665. *Vendôme* (la duchesse de), amb. extraor. pour accompagner mademoiselle de Nemours, qui allait épouser le même prince, veuf de mademoiselle de Valois.
1672. *Servien* (Ennemond), amb.
1675. *Arcy*, *d'Arsy* ou *d'Arques* (René-Martel marquis d'), amb.
1676. *Villars* (le marquis de), amb.
1677. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1679. *Estrades* (l'abbé d'), amb.
1684. *Lillebonne* (la princesse de), amb. chargée d'accompagner Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc Victor-Amédée.
Châtillon (le chevalier de), envoyé extraordinaire.
1685 à 1689. *Arcy*, d'*Arcy* ou *d'Arques* (René Martel, marquis d'), amb.
1685. *Urfé* (Lascaris, marquis d').
1686. *Rebenac* (le comte de), amb.
1696. *Catenat* (de) et *Tessé* (le comte de), plénipot.
Foix (le duc de) et *Choiseul* (le duc de), plénip.
1697. *Briard* (le comte de), amb.
1699. *Urfé* (Lascaris, marquis d'), env. extraor.
1700. *Phelippeaux*, amb.
1702. *La Bref*, commiss. pour les limites entre la Provence et le comté de Nice.
1710. *Mendarpe* (le comte de), plénip.
1713. *Amelot*, plénip.
1714 à 1719. *Prie* (le marquis de), amb.
1719. *Lozière*, ch. d'aff.
1722. *Morville* (le comte de), plénipot.
1725. *Cambis* (le comte de), plenip. et amb.
1731. *Blondel*, ch. d'aff.
1732. *Vaulgrenant* (le comte de), amb.
1733. *Villars* (le maréchal de), amb. extraor.
1734. *Sennecterre* (le marquis de), amb. jusqu'en 1743.
1737. *Saint-Remi* (de) secrétaire du marquis de Sennecterre, chargé de la correspondance depuis novembre 1737 jusqu'en juin 1738.
1749. *La Chetardie* (le marquis de), amb. jusqu'en février 1752.
1752. *Favier*, ch. d'aff.
Galéan des Issarts (le marquis) amb.
1753. *Royer*, ch. d'aff.
Chauvelin (le chevalier de), amb. jusqu'en 1766.
1755. *Noailles* (le comte de), amb. extraor.
1756. *Arnaud*, ch. d'aff.
Chauvelin (le chevalier), amb.
1758. *Arnaud*, ch. d'aff.
Chauvelin (le marquis de), amb.
1759. *Arnaud*, ch. d'aff.
Sébastien de Cabre, id.
Chauvelin (le marquis de), amb.
1766. *Choiseul* (le baron de), amb.
1769. *Bigot de Sainte-Croix*, ch. d'aff.
1770. *Choiseul* (le baron de), amb.
1773. *Sainte-Croix* (de), ch. d'aff.
1775. *Choiseul* (le baron de), amb.
1778. *La Lande*, ch. d'aff.
1780 à 1792. *Choiseul* (baron de), amb.
AN V. *Ginguené*, minist. plénip.
AN VIII. *Jourdain*, id.
1814. *Osmond* (le marquis d'), amb.
1815. *Dalberg* (le duc de), amb. jusqu'en [illegible]
1821. *La Tour-du-Pin* (le marquis de), amb. jusqu'en 1830.
1830. *Barante* (le baron de), amb. jusqu'en [illegible]

1835. *Rumigny* (le marquis de), amb. jusqu'en 1838.
1838. *Dalmatie* (le marquis de), amb. jusqu'en 1843.
1843. *Salvandi*, amb.
1844. *Mortier*, amb.

ENVOYÉS EXTRAORDINAIRES, MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A GÊNES.

1629. *Sabran* (de), résid. jusqu'en 1636.
Lisle (de), env.
1639. *Fireville* (le commandeur de), résid.
1653. *Du Plessis-Besançon*, env.
Gomarini (l'abbé), aumônier du roi, ag.
1658. *Lyonne* (de), env.
1660. *Besse* (de), env.
Thévenot (Melchisedech), résid.
1661. *Giustiniani* (le marquis), ch. d'annoncer l'accouchement de la reine.
1663. *Aubeville* (d').
1670. *Servien* (l'abbé), ch. d'une mission pour arranger les différends entre la république et le duc de Savoie.
1672. *Gomond* (de), id.
1682. *Saint-Olon* (François Pidou de), env. extraord.
1685. *Aubeville* (d'), env. extraor.
1687. *Dupré*, id.
1690. *Rabaton* (de), id.
1691. *Rebenac* (le comte de), id.
1693. *Lauveciennes* (de), id.
1701. *Estrées* (le cardinal d'), env. extraord.
1706. *Iberville* (d'), env. extraor.
1708. *Tessé* (le maréchal de), id.
1710. *Anneville* (Pierre Rossignol d'), env. extraor.
1711. *Guebhard* ou *Gebhard*, ch. d'aff.
1714. *La Faye* (de), env. extraor.
1715. *Coutelet* ou *Coutlet*, ch. d'aff.
1718. *Chavigny* (de), env. extraor.
1719. *Coutelet*, ch. d'aff.
1727. *Campredon* (de), envoyé extraor. jusqu'en 1739.
1729. *Michel*, ch. d'aff.
1739. *Joinville* (François Chaillou de), env. extraor. jusqu'en 1746.
1745. *Coutlet* et *Dupont*, ch. d'aff.
1746. *Guymond* (de), env. extraord. jusqu'à la fin de 1749.
1747. *Boufflers* (le duc de), plénip.
Richelieu (le duc de), plénip.
1748 et 1749. *Chauvelin* (de), min. plénip.
1751. Le même, min. plénip.
Faucher, ch. d'aff.
1754. *Neuilly* (le comte de), env. extraor.
1761. *Regny*, ch. d'aff.
1762. *Boyer*, min. plénip, en 1763, 1766, 1769 et 1774.
1763. *Michel*, ch. d'aff, en 1765, 1768, 1774 et 1776.
1777. *Monteil* (le marquis de), env. extraor. en 1783, 1786 et 1788.
1782. *Raulin*, consul, ch. d'aff.
1789. *La Flotte* (de), ch. d'aff.

AMBASSADEURS, MINISTRES, CHARGÉS D'AFFAIRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE A VENISE.

1521 à 1532. *Baif* (Lazare de), amb.
1535 à 1536. *Selve* (Georges de).
1539. *Vaux* (Joachim de), maître d'hôtel du roi, amb.
1540 à 1541. *Pelissier* (Guillaume), amb.
1546. *Guillardier* (André), sieur du Mortier, amb.
1553. *Selve* (de), amb.
1555. L'évêque de Lodève, amb.
1558. *Noailles* (François de), évêque de Rennes, amb.
1573. *Du Ferrier* (le président Arnoud), amb.
1580 à 1587. *Huraut* (Paul), sieur de Maisse, amb.
1594. *Nevers* (le duc de), amb.
1595. *Pisani* (Jean de Vivonne marquis de), amb.
1596. *Hurault* (Paul), sieur de Maisse, amb.
Bruslart (Léon), amb.
1598. *Séguier* (Antoine), sieur de Villiers, amb.
1598. *Capoue* (Annibal de), amb.
1601 à 1607. *Du Fresne-Canaye-d'Ocle* (le président), conseiller d'État, amb.
1607 à 1611. *Champigny* (Richard de), amb.
1612. *Cœuvres* (le marquis de), amb.
Hurault (Paul), sieur de Maisse, amb.
1624. *Séguier* (Antoine), amb.
1626. *Laubespine* (Charles de), sieur de Châteauneuf, amb.
1627. *Avaux* (le comte d'), amb. jusqu'en 1632.
1633 à 1637. *La Thuillerie* (Gaspard Coignet de), amb.
1638. *Du Houssay*, amb.
1643. *Bracque*, ch. d'une mission.
Des Hameaux (Jean Dyel), amb.
Gremonville (Bretel de), amb.
1644. *Du Plessis-Besançon* (Bernard), amb.
1646 à 1647. *Gremonville* (Bretel de) amb.
1651 à 1656. *Argenson* (René de Voyer, marquis d'), amb.
1655 à 1658. *Du Plessis-Besançon*, amb.
1659. *Aubusson* (Georges d'), archevêque d'Embrun, amb.
1662. *Bonzy* (Pierre de), évêque de Beziers, amb.
1666. *Vedoa*, consul, ch. d'af.
1668. *Saint-André* (Nicolas Prunier de), premier président au parlement de Grenoble, amb.
1671. *Avaux* (le comte d') amb.
1675. *Paillerolles*, secrét. d'amb., ch. d'aff.
1675 à 1678. *Estrades* (l'abbé d'), amb.
1678. *Pinchesne* (de), secrét. d'amb., ch. d'aff.
1679. *Varangeville* (de), amb.
1682. *Amelot*, amb.
1684. *La Haye-Vantelet* (Denis de), amb. jusqu'en 1701.
1691. *Rebenac* (de), env. près les puissances d'Italie.
1696. *Chamilly* (de).
1701. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1702. *Pioperon* (de), ch. d'une mission.
1703. *Charmont* (Joseph Hennequin de), amb.
1705. *Pomponne* (l'abbé de), amb.
1709. *Le Comte*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1710. *Varano* (Hercule marquis de), ch. d'une mission.
Fremont (de), ch. d'aff.
1723. *Gergy* (le comte de), amb.
1733. *Froulay* (le comte de), amb.
1738. *Le Blond*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1743 à 1746. *Montaigu* (Pierre François comte de), amb. Il eut pour secrétaire Jean-Jacques Rousseau.
1749. *Le Blond*, consul, ch. d'aff. par *intérim*.
1750. *Chavigny* (de), amb.

1751. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
1752. *Bernis* (l'abbé comte de), amb.
1755. *Brun*, ch. d'aff.
1756. *Villefond* (l'abbé de), ch. d'aff.
1758. *Dumas*, ch. d'aff.
Durfort (le marquis de), amb.
1760. *Nogaret*, ch. d'aff.
Raschi (le comte de), amb.
1766. *Adam*, ch. d'aff.
1767. *Paulmy-d'Argenson* (le marq. de), amb.
1768. *Auteroche* (le chevalier d') ou de *Haute Roche*, ch. d'aff.
1770. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
1771. *Zuckmantel* (le baron de), amb.
1777. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1779. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1780. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1783. *Vergennes* (le marquis de), amb.
1784. *Schlick*, ch. d'aff. par *intérim*.
1786. *Le Blond*, consul, ch. d'aff.
Chalon (le comte de), amb.
1788. *Henin de Cuvilliers* (Étienne-Félix baron d'), ch. d'aff,
1789. *Bombelles* (le marquis de), amb.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE PRÈS LES DUCS DE TOSCANE.

1535. *Du Bellay* (le cardinal), env.
1593. *La Clièle* (de).
1600. *Sillery* (Nicolas Bruslart de), amb. à Rome et plénip. pour le contrat de mariage de Henri IV.
1609. *Vicence* (le cardinal).
1633. *Bachellier*.
1645. *Strozzi* (l'abbé), résid.
1647. *Villeneuve* (de), env.
1656. *Brienne* (le commandeur de), consul.
1661. *Angoulême* (Henriette de la Guiche, duchesse douairière d'), amb. pour la conduite de mademoiselle d'Orléans, allant épouser Cosme III.
1664. *Aubeville* (d'), ch. d'une mission.
Créqui (le duc de), amb.
Du Deffant (Mme), ch. d'une mission.
1673. *Forbin-Janson*, évêque de Marseille, amb.
1486 à 1689. *Dupré*, résid.
1689 à 1694. *Foucher*, id.
1696. *Chamilly* (de), id.
1708. *Tessé* (le maréchal de), amb. extraord.
1709. *Gergy* (le comte de), env. extraor.
1714. *Albergotti* (le comte), ch. d'aff.
1715. *Grasville* (le chevalier de), env. extr.
1716. *Lorenzi* (le bailli), ch. d'aff.
1725 à 1733. *La Bastie* (le marquis de).
1735 à 1743. *Lorenzi* fils (le comte), ch. d'aff.
1766. *Bertellet*, consul, ch. d'af.
1767. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1769. *Dutrouillet*, ch. d'aff.
1770. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1777. *Billerey*, ch. d'aff.
1779. *Barbantanne* (le marquis de), min. plénip.
1781. *Billerey*, ch. d'aff.
1784. *Durfort* (le comte de), min. plénip.
1792. *La Coste* (de), min. plénip.
1792. *Mackau* (de), min. plénip.
An VII. *Reinhard*, min. plénip. jusqu'en l'an X.
An X. *Clarke*, min. plénip. jusqu'en l'an XIII.
An XIII. *Siméon*, ch. d'aff.
1806. *D'Aubusson de Lafeuillade*, min. plén. jusqu'en 1808.
1816. *Vernègues* (le chevalier de), min. résid.
1819. *Dillon* (le comte Édouard de), env. extraord. jusqu'en 1821.
1821. *Maisonfort* (le marquis de la), env. extraord. jusqu'en 1828.
1828. *Vitrolles* (de), env. extraord. et min.
1831. *Ganay* (de), ch. d'aff. jusqu'en 1833.
1833. *Talleyrand* (le baron de), min. résid.
1834. *Bellocq*, min. résid. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE A ROME.

1303. *Du Plessis* (le chevalier) et Guillaume *de Nogaret*, amb.
1370. *Montreuil* (de), amb.
1508. *Briçonnet* (Guillaume), amb.
1516. *Soliers* (Jean de), amb. au concile de Constance.
1520. *Dupin* (Jean), évêque de Rieux, amb.
1528. *Turenne* (François de la Tour d'Auvergne, vicomte de), amb.
Du Bellay (Jean), évêque de Limoges, amb.
1531. *Inteville* (d'), évêque d'Auxerre, amb.
1534. *Reince* (Nicolas), résid.
1535. *Enonville* (Charles-Hemond d'), évêque de Mâcon, amb.
1538. *Grignan* (Louis-Adhémar comte de), amb. ord.
Du Thé, amb.
1538. *Montluc* (Jean de), évêque de Valence, amb.
1539. *Gié* (François de Rohan de), amb.
1546. *Du Mortier* (André Gaillard), amb.
1547. *D'Urfé*, député au concile de Trente.
Lignière (de), procureur au même concile.
Lorraine (Charles, cardinal de), amb.
1553. L'évêque de Mirepoix, ag. du roi en Italie.
1556. *Guise* (François de Lorraine duc de), commandant des armées françaises en Italie, nég.
1557. *Selve* (Jean-Paul de), évêque de Saint-Flour, amb.
1558. *Labourdaisière* (Philibert Babou de), cardinal-évêque d'Angoulême, amb.
1561. *Lisle* (André-Guillaume de), amb.
1568. *Angennes* (Charles d'), cardinal de Rambouillet, évêque du Mans, amb.
1569. *Oysel* (Henri Clutin seigneur d'), amb.
1570. *Dufargis*, amb.
1571. *Marle* (de), amb.
Beauville (de), ch. d'une mission particulière.
1576. *Châtaiguière* (Louis de), amb.
1581. *Foix* (Paul de), archevêque de Toulouse, amb.
1585. *Bandini* (Mario), ch. d'une mission particulière.
1586. *Vivonne* (Jean de), marquis de Pisani, amb.
1587. *Joyeuse* (le cardinal de), protecteur des affaires de France.
1588. *Gondi* (le cardinal de), amb.
Maisse (de), ch. d'une mission.
1589. *Angennes* (Charles d'), évêque du Mans.
1591. *Luxembourg* (le duc de), amb.
1591. *Pisani* (le marquis de), amb. ord.
1593. *Nevers* (le duc de).
1594. *Angennes* (d'), évêque du Mans; *Seguier* (l'abbé), doyen de Notre-Dame de Paris, et *Gobelin* (le P.), religieux

de l'ordre de Saint-Denis, amb. extraordinaires.
1594. *Ossat* (Arnaud d'), cardinal-évêque de Bayeux, amb.
1595. *Pisani* (le marquis de), amb.
1596. *La Clièle* (de).
1597. *Luxembourg* (François de), duc de *Piney*, amb.
1599. *Bandini* (l'abbé).
Sillery (de), amb.
1604. *Béthune* (Philippe, comte de), amb.
1605. *Du Perron* (le cardinal), amb.
Villeroy (Charles de Neuville marquis de), amb.
1608. *Brèves* (François Savary de), amb.
1614. *Des Ursins* (François), baron de *Neuilly*, marquis de *Trenel*, amb.
1615. *Vendôme* (le chevalier de), amb.
1616. *Orsini* (le cardinal), protecteur des affaires de France.
1617. *Marquemont* (le cardinal Denis Simon de), archevêque de Lyon.
1619. *Estrées* (François-Annibal d'), marquis de *Cœuvres*, amb.
1622. *Sillery* (Noël Bruslart, commandeur de), amb.
1624. *La Valette* (le cardinal de), ch. d'aff.
La Picardière (de), ch. d'aff.
Marquemont (le cardinal de) ch. d'aff.
1626. *Béthune* (le comte de), amb.
1630. *Brassac* (le marquis de), amb.
1632. *Gueffier*, amb.
Avaux (le comte d'), amb.
1633. L'évêque de Montpellier, ch. d'une mission.
Créqui (Charles de), duc de *Lesdiguières*, maréchal de France, amb.
1634. *Noailles* (le comte François de), amb.
1636. *Estrées* (le maréchal d'), amb.
Bentivoglio (le cardinal), protecteur des affaires de France.
1637. *Mazarin* (le cardinal), ch. d'une mission.
1641. *Fontenay-Mareuil* (François Duval marquis de), amb.
1643. *Saint-Chaumont* (le marquis de), amb.
Bichi (le cardinal Alexandre).
Fontenay-Mareuil (le marquis de), amb.
1644. *Bichi* (le cardinal).
Gremomonville (de).
1645. *Valençay* (le cardinal de).
Arnauld (Henri), abbé de Saint-Nicolas, amb. extraor.
1647. *Fontenay-Mareuil* (le marquis de), amb.
1649. *Valençay* (Henri de), grand prieur de France, amb.
1651. *Tinti* (l'abbé), agent.
1653. *Boquet* (François), évêque de Montpellier.
1657. *Este* (le cardinal d'), protecteur des aff. de France.
1658. *Millet*, ch. d'une mission.
1659. *Barberini* (le cardinal Antoine), ch. d'une mission.
1660. *Colbert de Vandières*, ch. d'une mission.
1661. *Aubeville* (d'), ch. d'une mission.
1662. *Créqui* (le duc de), amb.
1663. *Anglure* (Louis d'), ch. d'aff.
1664. *Benedetti* (l'abbé), ag.
Créqui (le duc de), amb.
1665. *Mercœur* (le duc de), env. à Avignon.
Anglure (l'abbé d'), ch. d'aff.
Morinville (le comte de), env. à Avignon.
1666. *Chaulnes* (Charles-Albert duc de), amb. extraor.
1668. *Anglure* (l'abbé d'), ch. d'aff.
1671. *Estrées* (le duc d'), amb. extraor.
Estrées (l'abbé d'), frère du précédent, env. extraor.
1680. Le même, ch. d'aff.
1687. *Lavardin* (Henri-Charles de *Beaumanoir*, marquis de), amb.
1688. *Chamblay* (de), amb.
1689. *Chaulnes* (le duc de), amb. extraor.
1690. *David* (l'abbé), ch. d'une mission.
Janson et *Lecamus* (les cardinaux).
1691. *Bouillon* (le cardinal de).
1699. *Monaco* (le prince de), amb.
1700. *Janson* (le cardinal), ch. d'aff.
Noailles (le cardinal de), ch. d'aff.
1706. *La Trémouille* (le cardinal de), ch. d'aff.
1708. *Tessé* (le maréchal, comte de), amb.
1714. *Targnies* (de), *Amelot* et *Duvaucel* (Louis-Paul), ch. d'une mission.
1720. *Lafiteau* (le P.), évêque de Sisteron, ch. d'aff.
1721. *Rohan* (le cardinal de), ch. d'une mission.
1722. *Tencin* (l'abbé, ensuite cardinal de), ch. d'aff.
1730. Les cardinaux de *Rohan*, de *Polignac* et de *Bissy*.
1731. *Saint-Aignan* (le duc de), amb. extraor
1741. *Tencin* (le cardinal de), ch. d'aff.
1742. *Canillac* (l'abbé de), ch. d'aff.
1745. *La Rochefoucauld* (de), archevêque de Bourges, amb.
1748. *Canillac* (l'abbé de), ch. d'aff.
1749. *Nivernois* (le duc de), amb. extraor.
1752. *Bruère* (Charles Antoine de la), ch. d'aff.
1754. *Choiseul-Stainville* (le comte, depuis duc de), amb.
1757. *Boyer*, ch. d'aff.
Meyère (l'abbé de), id.
Delvincourt (l'abbé), id.
1758. *Rochechouart* (le cardinal de), évêque de Laon, amb.
1762. *Lahouze* (Basquiat de), ch. d'aff.
1763. *Aubeterre* (le marquis d'), amb. extraord.
1769. *Bernis* (le cardinal de), amb.
Deshaies (l'abbé Nicolas-Marie), ch. de la correspondance.
1792. *Séguier*, amb.
An III. *Cacault*, ch. d'aff.
An V. *Bonaparte* (Joseph), amb.
An VI. *Duport*, *Florens*, *Bertholet*, commis. du gouvernement.
An VII. *Bertholet*, amb.
An IX. *Cacaut*, id.
An XI. *Fesch*, (le cardinal), min. plénip. jusqu'en 1808.
1814. *Cortois de Pressigny*, évêque de Saint-Malo, amb. extraor.
1815. *Blacas d'Aulps*, amb. jusqu'en 1822.
1822. *Laval-Montmorency*, amb. extraord. jusqu'en 1828.
1828. *Chateaubriand* (le comte de), amb.
1829. *La Ferronays* (le comte de), amb.
1830. *Saint-Aulaire* (le comte de), amb. jusqu'en 1832.
1832. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb. jusqu'en 1836.
1836. *Tallenay*, ch. d'aff.
1837. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES, RÉSIDENTS ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE A NAPLES.

1647. *Le Fer* (Louis), amb.
Fontenay (le marquis de), plénip. pour traiter avec le peuple de Naples.
Du Plessis-Besançon, env. pour traiter avec le peuple de Naples.
1648. *Grimaldi* (le cardinal de), plénip. pour traiter avec la noblesse napolitaine.
1701. *Granville* (le chevalier de).
1703. *La Trémouille* (l'abbé de), amb.
1714 à 1719. *Prie* (le marquis de), amb. auprès du roi de Sicile, duc de Savoie.
1719. *Vincelles* (le chevalier de), amb. auprès du roi de Sicile.
1734. *Bissy* (Anne-Claude de Thiard, marquis de), amb.
1735. *Puyseulx* (Bruslart de Sillery, marquis de), amb.
1736. *Guimard*, ch. d'aff.
1740. *L'Hospital* (le marquis de), amb.
1745. *Du Thilloi*, ch. de la correspondance.
1747. *Arthenay* (d'), ch. d'aff.
1748. *L'Hospital* (le marquis de), amb.
1747 à 1750. *Arthenay* (d'), ch. d'aff.
1752. *Ossun* (le marquis d'), amb. extraor.
1759. *La Houze* (Basquier, chevalier de), ch. d'aff.
1762. *Durfort* (le marquis de), amb. extraor.
1765. *Dumas*, ch. d'aff.
1766. *Astier*, consul, ch. d'aff.
1769. *Bérenger*, ch. d'aff.
1770. *Choiseul* (Louis-Auguste le Bonnelier, baron de), amb. extraor. et plénip.
1771. *Bérenger*, ch. d'aff.
1772. *Breteuil* (le baron de), amb. extraor.
1774. *Bérenger*, ch. d'aff.
1776. *Clermont d'Amboise* (Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de), amb. extraor. et plénipot.
1782. *Denon* (Dominique-Vivant), ch. d'aff.
1785. *Talleyrand* (Marie-Anne, baron de), amb.
1788. *Cacault*, ch. d'aff.
1793. *Bedon de Belleville*, ch. d'une mission.
1793. *Mackau* (de), amb.
An VI. *Treillard*, min. plénip.
An VII. *La Combe Saint-Michel*, amb.
An X. *Alquier*, amb. jusqu'en 1807.
1807. *Aubusson*, amb. jusqu'en 1810.
1810. *Durand* (le baron), env. extraor. et min. plénipot. jusqu'en 1814.
1814. *Narbonne*, env. extraor. et min. plénip. jusqu'en 1820.
1820. *Fontenay* (le chevalier de), secrét. d'amb. ch. d'aff.
1822. *Serre* (le comte de). amb. jusqu'en 1824.
1825. *Blacas d'Aulps*, amb. jusqu'en 1830.
1831. *Fay de la Tour-Maubourg* (le marquis), amb.
1832. *Mareuil* (le baron de), id.
1833. *Sébastiani* (le comte Horace), amb.
1834. *Béarn* (le comte de), ch. d'aff. jusqu'en 1838.
1838. *Montebello* (le duc de), amb. jusqu'en 1843.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN TURQUIE.

1525. *Frangipani*, env.
1532. *Rincon* (Antoine), env.
1534. *La Forest* (de), premier amb. de France en Turquie.
1536. *Montluc* (Jean de), évêque de Valence, amb.
1537. *Marillac*, ch. d'aff.
1538. *Rincon* (le capitaine), env.
1539. *Cantelmo* (César), id.
1543. *Polin*, baron de *la Garde*, env.
1547-1554. *Aramon* (d'), amb.
1551. *Chesneau*, ch. d'aff.
1554. *Codignac*, amb.
1555. *Villemonté*, env.
1556. *La Vigne*, amb.
1559. *Petremal* (ou *Pontremol* de la Norroy), ag.
1560. *Dolu*, id.
1569. *Dubourg* (Claude), amb
1570. *Granchamp*, ch. d'aff.
1571. *La Triquerie*, ch. d'aff.
1572. *Noailles* (François de), évêque de Dax, amb.
1574. *Noailles* (de), abbé de Lisle, probablement le même que le précédent, amb.
1577. *Ingé*, ag.
1579. *Germigni* (baron de Germoles), amb.
1584. *Bertier*, ch. d'aff.
1585. *Savari* seigneur de l'Ancome, amb.
1589. *Savari* seigneur de Brèves, amb.
1606. *Gontaut-Biron* (de), baron de Salignac, amb.
1611. *Harlay-Sancy* (Achille de), amb.
1620. *Harlay* (Philippe de), amb.
1631. *Gournai*, comte de Marcheville, amb.
1639. *La Haye* (Jean de), seigneur de Vantelet, amb.
1660. *Roboli*, rés.
1665. *La Haye* (Denis de), seigneur de Vantelet, amb.
1670. *Nointel* (Charles-François Olier, marquis de), amb.
1679. *La Vergne de Guilleragues* (de), amb.
1685. *Fabre*, ag.
1686. *Girardin*, amb.
1689. *Girardin* (l'abbé), frère de l'amb., ch. d'aff.
1689. *Castagnères de Châteauneuf*, amb.
1699. *Ferriol* (Charles de), baron d'Argental, amb.
1711. *Des Alleurs* (Pachot, comte), amb
1716. *Bonnac* (Jean-Louis d'Husson, marquis de), amb.
1724. *Andrezel* (Picon, vicomte d'), amb.
1727. *Fontenu*, consul à Smyrne, ch. d'aff.
1728. *Villeneuve* (Louis-Sauveur, marquis de), amb.
1740. *Castellane* (Michel-Ange comte de), amb. extraord.
1747. *Des Alleurs* (Rolland Pachot, comte), amb. extraord.
1754. *Peyrot*, ch. d'aff.
Peyssonnel, ch. d'aff.
1755. *Vergennes* (Gravier comte de), env. extraord.
1756. Le même, amb.
1768. *Saint-Priest* (le chevalier Guichard de), amb.
1776. *Le Bas*, ch. d'aff.
1778. *Saint-Priest* (le chevalier de), amb.
1784. *Choiseul-Gouffier* (le comte de), amb.
1792. *Moustier* (de), amb.
1793. *Semonville*, id.
An III. *Descorches*, id.
An V. *Aubert Dubayet*, id.
An VII. *Descorches*, amb.
An VIII. *Ruffin*, ch. d'aff. jusqu'en l'an XI
An XI. *Brune*, amb.
Ruffin, ch. d'aff.
An XII. *Brune*, amb. jusqu'en 1806.
1806. *Ruffin*, ch. d'aff.

1807. *Sébastiani* (le général), amb.
1811. *Latour-Maubourg*, ch. d'aff.
1813. *Andréossy*, amb.
1815. *Rivière* (le marquis de), amb.
1821. *Latour-Maubourg* (le marquis de), amb.
1823. *Hyde de Neuville*, amb.
1824. *Guilleminot* (le général), amb.
1831. *Burignot de Varennes* (le baron), ch. d'aff. jusqu'en 1833
1833. *Roussin* (le vice-amiral, baron), amb.
1840. *Pontois* (le comte de), amb.
1842. *De Bourqueney*, amb. jusqu'en 1844.

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS POLITIQUES DE LA FRANCE AUPRÈS DES ROIS D'ESPAGNE.

De Clérieux, amb.
De Bouchage, id.
1486. *De Grammont*, id.
Selves (le président), amb.
1525. *Tournon* (de), archevêque d'Embrun, amb.
Briou (le baron de).
1539. L'évêque d'Avranches, env.
1544. *Laubespine* (de), évêque de Limoges, amb.
1553. *Saint-Sulpice* (le marquis de), amb.
1568. *Fourquevaux* (le baron de), amb.
1589. *Forget* (Pierre), sieur de *Fresne*, env.
1598. *Pomponne de Bellièvre* et Nicolas Bruslart de *Sillery*, plénip. pour la paix de Vervins.
1601. *Silly*, comte de Rochepot, amb.
1608. *Brèves* (de), amb.
1609. *Vaucelles* (de), amb.
1611. *Mayenne* (le duc de), amb. extraord.
1612. *Puyseux* (Bruslart de Sillery, de), id.
1617. *Beaufremont* (de), amb.
1618. *Rochepot* (de), amb.
1621. *Bassompierre* (de), amb. extraord.
1625. *Rambouillet* (d'Angennes, marquis de), amb. extraord.
1627. *Ligendes*, ag.
1628. *Boissy* (de), ch. d'une mission.
Berthier, ch. d'une mission.
Bautru (de), env.
1629. *Barrault* (Antoine Joubert, comte de), amb.
1635. *Peni*, ch. d'aff.
1637. *Pujol*, id.
1638. *Chevigny* (de), plénip.
Harcourt (le comte d'), id.
L'archevêque de Bordeaux, id.
1640. *Du Plessis-Besançon*, plénip.
1644. *Brézé* et *Fronsac* (les ducs de), plénip.
1649. *Dufresne*, env.
1651. *Croissy* (de), plénip.
1656. *Lyonne*, min. plénip.
1659. *Grammont* (le duc de), amb. extraord.
1661. *La Feuillade* (Georges d'Aubusson de), évêque d'Embrun, amb.
1668. *Villars* (le marquis de), env. extraord.
1669. *Dupré*, ch. d'aff.
1670. *Bonzi* (Pierre de), archevêque de Toulouse, amb. extraord.
Dupré, ch. d'aff.
1671. *Villars* (le marquis de), amb. extraord.
1679. *Villars* (le marquis de), amb. extraord.
Harcourt (le marquis d'), amb. extraord.
1682. *La Vauguyon* (André, Berthoulet de Fromenteau, comte de), amb.
1685. *Feuquières* (le marquis de), amb. extraord.
1688. *Levasseur*, ch. d'aff.
Rebenac (François de Pas, comte de), amb. extraord.
1691. *Blandinière* (le P.), ch. d'une mission.
1697. *Duval* (le P.), ch. d'une mission.
1698. *Harcourt* (le marquis d'), amb.
1701. *Louville* (le marquis de), sans caractère.
Marsin (le comte de), amb. extraord.
1702. *Estrées* (le cardinal d'), amb.
1703. *Estrées* (l'abbé d'), amb.
Châteauneuf (de), ch. d'une mission.
1704. *Grammont* (le duc de), amb. extraord.
1705. *Amelot*, amb. extraord.
1707. *Brancas* (Louis, marquis de), env. extraord.
1709. *Saint-Olon* (de), env. extraord.
Iberville (d'), ch. d'une mission.
Blécourt (de), env. extraord.
1711. *Noailles* (le duc de), sans caractère.
1710. *Bonnac* (le marquis de), amb.
1713. *Brancas* (le marquis de), amb.
1714. *Pachau*, ch. d'aff.
Saint-Aignan (Paul-Hippolite duc de), ch. d'une mission.
1715. Le même, ambassadeur.
1718. *Nancré* (Louis-aimé-Théodore de Dreux, marquis de), ch. d'une mission.
1720. *Maulevrier* (le marquis de), amb. extraord.
Robin, sans caractère.
Mornay (l'abbé de), sans caractère.
1721. *S. Simon* (le duc de), amb. extraord.
La Fare (le marquis de), envoyé.
1722. *Chavigny* (de), env. extraord. à Gênes, sans caractère.
1723. *Orléans* (le chevalier d'), fils naturel du régent, ch. d'une mission.
Coulange (le marquis de).
1724. *Tessé* (le maréchal de), sans caractère.
1725. *Livry* (l'abbé de), amb.
1727. *Rottembourg* (Conrad Alexandre, comte de), sans caractère.
1728. *Brancas* (le marquis de), amb. extraord.
1730. *Hullin*, ch. d'aff.
Rottembourg (le comte de), amb. extrord.
1733. *La Porte du Theil*, ch. d'aff.
1734. *La Beaume* (de), plénip.
Vaulgrenant (le comte de), amb. extraord.
1738. *Champeaux* (de), ch. d'aff.
Varennes (de), ch. d'aff.
La Mark (le comte de), amb.
1741. *Varennes* (de), ch. d'aff.
Vaureal (l'abbé de), évêque de Rennes, amb.
1749. *Partiet*, ch. d'aff.
Vaulgrenant (le comte de), amb.
1752. *Frischmann* (l'abbé de), ch. d'aff.
Duras (duc de), amb. extraord. plénip.
1755. *Frischmann* (l'abbé de), ch. d'aff.
1757. *Aubeterre* (le marquis d'), amb. extraord. et plénip.
1759. *Ossun* (Pierre-Paul, marquis d') amb. extraord. et min. plénip. jusqu'en 1777.
1783. *Bourgoing*, ch. d'aff.
1785. *La Vauguyon* (Paul-François de Quelen duc de), amb. extraor. et plénip.
1787. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb.
1788. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb.
1789. *Le Marchand*, ch. d'aff.
La Vauguyon (le duc de), amb. extraord. et plénip.
1792. *Pons*, amb.

1793. *Bourgouing*, amb.
An IV. *Pérignon*, amb.
An VI. *Truguet*, amb.
An VII. *Guillemardet*, amb.
An IX. *Alquier*, amb.
An X. *Bonaparte* (Lucien), id.
An XI. *Beurnonville*, amb. jusqu'en 1806.
1808. *Beauharnais* (le marquis de), amb.
1809. *La Forest* (le comte de), amb.
1814. *Laval-Montmorency* (le prince de), amb. jusqu'en 1822.
1822. *La Garde* (comte de), env. extraor. et min. plénip.
1824. *Talaru* (le marquis de), amb.
1827. *Beaurepaire* (le comte de), ch. d'aff.
1828. *Saint-Priest*, amb. jusqu'en 1831.
1831. *Harcourt* (le comte d'), amb.
1832. *Rayneval* (le comte de), amb.
1837. *Fay de Latour-Maubourg*, amb.
1838. *Montesquiou-Fezensac*, amb.
1839. *Rumigny* (le marquis de), amb.
1841. *Pageot*, ch. d'aff.
1842. *Salvandy*, amb.
1844. *Bresson* (le comte).

AMBASSADEURS, MINISTRES ET AUTRES AGENTS DE FRANCE EN PORTUGAL.

1643. *Pé* (de), consul, ch. d'aff.
1644. *Rouillac* (Louis de Gothe, marquis de), amb.
1655. *Jante* (le chevalier de), amb.
1657. *Comminges* (François de), amb.
1659. *Jante* (le chevalier de), amb.
Ablancourt (Fremont d'), ch. d'une commission, sans caractère public.
1664. *Saint-Romain* (Melchior de Héron, baron de), amb.
1671. *Daubeville*, env. extraord.
1675. *Guénegaud* (de).
1677. *Foucher*.
1681. *Oppède* (Forbin d').
1683. *Saint-Romain* (de), amb.
1685. *Amelot*, marquis de Gournay, amb.
1686. *Colbert* (Jean-Baptiste), marquis de Torcy, env. extraord.
1688. *Esneval* (le vidame d'), amb.
1692. *Estrées* (l'abbé d'), amb.
1697. *Rouillé* (le président), amb.
1703. *Châteauneuf* (de), amb.
1705. *Viganego*, ch. d'aff.
1715. *Mornay* (l'abbé de), amb.
1721. *Montagnac* (de), consul, ch. d'aff.
1723. *Mornay* (l'abbé de), amb.
1725. *Livry* (l'abbé Sauguin de), amb.
1736. *Duvernay*, ch. d'aff.
1738. *Argenson* (René Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'), amb.
1740. *Chavigny* (de), amb.
1743. *Beauchamps*, ch. d'aff.
1746. *Chavigny* (de), amb.
1749. *Duvernay*, ch. d'aff.
1753. *Raschi* (le comte de), amb.
1756. *Saint-Julien* (de), ch. d'aff.
1759. *Marle* (le comte de), amb.
1760. *Saint-Julien* (de), ch. d'aff.
1763. *Saint-Priest* (le chevalier François-Emmanuel Guignard de), amb.
1767. *Simonin*, consul, ch. d'aff.
1769. *Clermont d'Amboise* (le chevalier de), amb
1771. *Colins de Montigny*, ch. d'aff.
1773. *Étienne*, chancelier, sans caractère.
Clermont d'Amboise (le marquis de), amb.
1774. *Hinnisdal* (le comte d'), conseiller d'ambassade, ch. d'aff.
1775. *Blosset* (le marquis de), amb.
1778. *Daugnac* (l'abbé), ch. d'aff.
1780. *O' Dumne* (le comte), amb.
1786. *Bombelles* (le marquis de), amb.
1782. *Chalon* (de), amb.
An X. *Lasne*, env. extraord. et min. plénip.
An XII. *Junot* (le général), amb.
1806. *Rayneval*, secrétaire d'amb. ch. d'aff.
1815. *Luxembourg* (le duc de), amb. extraord.
1816. *Maler* (le colonel), ch. d'aff. jusqu'en 1819.
1819. *Saint-Simon* (le marquis de), à Rio-Janeiro.
1820. *Hyde-de-Neuville*, amb.
1821. *Lesseps*, ch. d'aff.
1823. *Hyde-de-Neuville*, amb.
1825. *Lausun* (le duc de), env. extraord.
1833. *Mortier* (le baron), env. extraord.
1835. *Saint-Priest* (le comte de), id.
1836. *Bois-le-Comte* (le baron de), id.
1838. *Burignot de Varennes*, id. jusqu'en 1843.

MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

1792. *Ternan* (de), min. plénip.
1793. *Génet*, id.
An III. *Fauchet*, id.
An IV. *Adet*, min. plénip. jusqu'en l'an IX.
An VIII. *Bonaparte* (Joseph), *Fleurieu* (de), et *Ræderer*, commissaires pour traiter avec les plénipotentiaires des États-Unis.
An IX. *Pichon*, ch. d'aff. jusqu'en l'an XII.
An XI. *Otto*, min. plénip.
An XIII. *Turreau* (le général), min. plénip.
1810. *Serrurier*, min. plénip. jusqu'en 1815.
1815. *Hyde-de-Neuville*, min. plénip.
1820. *Roth*, ch. d'aff.
1823. *Menou* (le comte de), ch. d'aff.
1824. *Mareuil* (le baron de), env. extraord. et min. plénip.
1829. *Roux-de-Rochelle*, min. plénip.
1830. *Serrurier*, env. extraord. et min. plénip. jusqu'en 1836.
1836. *Pontois* (Édouard), min. plénip.
1840. *Bacourt* (de), min. plénip. jusqu'en 1842.

MINISTRES ET CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE AU BRÉSIL.

1828. *Gabriac* (le marquis de), min. plénip et env. extraord.
1830. *Mareuil* (le baron de), id.
1831. *Pontois*, ch. d'aff.
1833. *Saint-Priest*, ch. d'aff. jusqu'en 183..
1836. *Pontois* (Édouard), ch. d'aff.
1837. *Rouen* (le baron Achille), ch. d'aff. jusqu'en 1841.
1842. *Langsdorff*, ch. d'aff.

Remi (Saint), né vers l'an 438 dans les environs de Laon, fut, à l'âge de 22 ans, placé malgré lui, dit-on, sur le siége archiépiscopal de Reims. Clovis qui, même avant sa conversion, cherchait tous les moyens de se rendre le clergé favorable, ne cessa de lui témoigner la plus grande déférence, et ce fut ce prélat qui convertit et baptisa l'époux de Clotilde. On croit généralement que saint Remi mourut en janvier 533, à l'âge de 95 ans. Il avait composé plusieurs écrits, entre autres des *sermons*, dont Sidoine Apollinaire a eu connaissance; mais il ne nous reste de lui que quatre *lettres* insérées dans les divers recueils de conciles et d'actes relatifs à l'histoire de France.

Remiremont, ville de l'ancienne Lorraine, auj. chef-lieu d'arrondissement du dép. des Vosges. Elle appartenait, au XVᵉ siècle, aux comtes de Vaudemont. Lahire la prit sous Charles VII, et le maréchal de Créqui en fit, en 1670, démolir les fortifications. Elle possédait, avant la révolution, un célèbre chapitre de chanoinesses, dont l'abbesse était princesse de l'Empire. On y compte auj. 3,500 hab.

Remontrances. Voy. Parlement.

Rémusat (Jean-Pierre-Abel), né à Paris en 1788, étudia d'abord la médecine, puis, ayant appris à peu près sans aide le chinois, le thibetain et le tartare-mandchou, il publia à 23 ans, en 1811, un *Essai sur la langue et la littérature chinoise* qui attira sur lui l'attention des savants. Il seconda ensuite de Sacy dans la publication des *Mémoires concernant les Chinois* et du *Traité de la chronologie chinoise* du P. Gaubil, qui parurent en 1814. La même année, il fut nommé à la chaire de chinois et de tartare-mandchou, que le gouvernement créait au Collége de France. En 1816, il entrait à l'Académie des inscriptions, et était, en 1822, l'un des fondateurs de la Société asiatique, dont il devint le secrétaire. Vers la même époque, il était encore nommé conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir popularisé chez nous l'étude de l'idiome de Confucius. Ses *Éléments de la Grammaire chinoise*, qui parurent en 1822, demeureront toujours, quels que soient les progrès ultérieurs de la science, une œuvre remarquable de lucidité et d'analyse. On lui doit un grand nombre de notices et de dissertations philologiques insérées dans le *Journal des Savants*, le *Journal asiatique*, le *Magasin encyclopédique*, les *Mines de l'Orient*, et qui, en 1825 et 1828, ont été réunies en 4 volumes, sous les titres de *Mélanges* et de *Nouveaux mélanges asiatiques*. Rémusat a traduit du chinois en français divers ouvrages, savoir: l'*Invariable milieu*, ouvrage moral de Tseu-su, 1814; le *Livre des Récompenses et des Peines*, 1816; le roman de *Yu-kiao-li, ou les Deux Cousines*, 1826. Nous indiquerons encore ses *Recherches sur les langues tartares*, ou *Mémoire sur différents points de la grammaire et de la littérature des Mandchoux, des Mongols, des Ouigours et des Thibetains*; ses deux *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols*; enfin son *Mémoire sur la vie et les opinions de Lao-Tseu*. Rémusat a été enlevé par le choléra en 1832. Une histoire du bouddhisme traduite du chinois, qu'il avait laissée en manuscrit, a été publiée depuis sa mort aux frais du gouvernement. Ce savant sinologue était membre ou associé des Sociétés asiatiques de Londres, de Calcutta et de Batavia, de l'Institut des Pays-Bas, des Académies de Berlin, de Turin et de Saint-Pétersbourg.

Renau d'Élicagaray (Bernard), né dans le Béarn en 1652, entra fort jeune dans les bureaux de l'intendance de Rochefort, et il était attaché au comte de Vermandois, grand amiral de France, lorsqu'en 1680, à l'époque de la querelle de la France avec Alger, il proposa de bombarder cette ville. Ses idées ayant été adoptées par le conseil, il reçut ordre de faire construire cinq galiotes à bombes, tant à Dunkerque qu'au Havre, et s'embarqua sur un de ces bâtiments pour rejoindre le reste de la flottille. Arrivé devant Alger, il triompha de tous les obstacles, et amena la soumission du dey. Il fut ensuite employé dans l'expédition contre Gênes; puis alla en Flandre rejoindre Vauban, qu'il suivit devant Philipsbourg, en 1688. Il fut alors chargé de la conduite du siége de cette place, et prit

dans la même campagne Manheim et Frankendal. Le roi l'en récompensa en le nommant inspecteur général de la marine. Il resta néanmoins attaché à l'armée de terre, accompagna Louis XIV au siége de Mons, puis se rendit à Brest pour expliquer de nouvelles manœuvres aux officiers de marine. Il alla ensuite rejoindre le roi au siége de Namur, mais ne tarda pas à être envoyé de nouveau sur les côtes de Bretagne. Les Anglais, qui venaient d'être victorieux à la Hogue, menaçaient Saint-Malo; il sauva cette ville ainsi que 30 vaisseaux échappés du combat de la Hogue, et s'empara d'un vaisseau ennemi de 76 canons. Sur la demande du roi Philippe V, il se rendit en Espagne pour visiter les principales places de ce royaume et en réparer les fortifications, sauva les galions d'Amérique, réfugiés dans le port de Vigo, où les Anglais étaient venus les attaquer, assiégea Gibraltar en 1704, et n'abandonna le siége qu'à l'arrivée d'une flotte anglaise.

A son retour en France, le régent le nomma conseiller d'État pour la marine, et le décora du grand cordon de l'ordre de Saint-Louis; mais il ne jouit pas longtemps de ces distinctions, et mourut en 1719. Il était membre de l'Académie des sciences depuis 1699. On a de lui : *Theorie de la manœuvre des vaisseaux*, Paris, 1689, in-8°. et quelques *lettres* insérées dans le *Journal des savants*.

RENAUD, canonnier de marine, venait d'avoir la cuisse emportée dans un combat que la frégate *la Résistance* et une corvette soutenaient contre cinq vaisseaux anglais; il s'attacha d'une main au soliveau de l'entre-pont, et, de l'autre, mit encore trois fois le feu à son canon.

RENAUDOT (l'abbé Eusèbe), théologien et orientaliste, né à Paris en 1646, cultiva surtout les langues orientales qui, comme le syriaque, le copte et l'arabe, pouvaient lui promettre quelques lumières sur les origines de l'histoire ecclésiastique. A 25 ans, il traduisit en latin, sur des documents en grec moderne, arabe, copte, syriaque et éthiopien, les *Témoignages des Églises d'Orient touchant leur croyance sur l'Eucharistie*, et Arnauld inséra ces témoignages dans son livre de *la Perpétuité de la Foi*, dont tous les écrits théologiques de Renaudot ne sont, à vrai dire, que des suites, des commentaires ou des défenses. Remarquons en passant que le désir de retrouver la doctrine catholique dans tant de sectes diverses, a trop souvent décidé le traducteur dans l'interprétation des passages obscurs. Il entra à l'Académie française en 1689, et à celle des inscriptions deux ans après. Il publia, en 1713, d'après les écrivains orientaux et sous le titre de : *Historia Patriarcharum Alexandrinorum jacobitarum a D. Marco usque ad finem seculi XIII*, le recueil le plus complet que l'on possède sur l'histoire ecclésiastique de la nation copte; en 1716, *Liturgiarum orientalium collectio*, où il donne principalement les liturgies à l'usage des jacobites et des nestoriens, avec des dissertations sur leur authenticité et leur origine; enfin, en 1718, *Anciennes relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le IXe siècle*, relations curieuses, malgré les erreurs et les fables dont elles fourmillent. D'après l'académicien Saint-Martin, qui l'a vérifié, l'original arabe n'est autre chose qu'un fragment de l'ouvrage de Masoudy, intitulé : *Moroudj-eddheheb*. Renaudot joignit à sa traduction des *éclaircissements touchant la prédication de la religion chrétienne à la Chine, touchant l'entrée des Mahométans dans la Chine, touchant les Juifs qui ont été trouvés en Chine, enfin touchant les sciences des Chinois*. A sa mort, qui arriva en septembre 1720, il légua à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la précieuse collection de manuscrits orientaux qu'il était parvenu à ressembler.

RENAULT (Aimée-Cécile), fille d'un marchand papetier de Paris, condamnée à mort, en 1794, par le tribunal révolutionnaire, pour avoir voulu attenter à la vie de Robespierre. Elle fut conduite à l'échafaud avec l'Admiral, qui avait voulu tuer Collot-d'Herbois le même jour qu'elle avait paru chez Robespierre.

RENÉ. Voy. PROVENCE.

RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, naquit à Blois en 1510, et épousa, en 1528, Hercule II,

duc de Ferrare, auquel elle porta en dot les duchés de Chartres et de Montargis. Elle était, comme nous l'apprend Brantôme, douée de peu de beauté; mais le ciel lui avait donné une âme forte, un esprit élevé, une bonté éclairée, riches compensations pour les dons extérieurs qu'elle eût pu regretter. Calvin, forcé de quitter la France, trouva un refuge auprès d'elle, et elle fit de Clément Marot, également exilé, son secrétaire. Après la mort de son époux, arrivée en 1559, elle revint en France, et on lui assigna pour retraite Montargis, où elle donna asile aux protestants persécutés. Elle mourut en 1575. Brantôme l'a placée parmi ses femmes illustres, et l'Arioste lui a consacré un octave où il fait d'elle un magnifique éloge.

RENNES, ancienne capitale de la Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du dép. d'Ille-et-Vilaine. Les anciens itinéraires en font mention sous le nom de *Condates*. C'était, avant l'invasion romaine, la capitale des *Redones*, peuple de l'Armorique. Après la chute de l'empire romain, les Bretons s'en emparèrent, et elle devint la capitale du duché de Bretagne. Pendant les guerres qui agitèrent ce duché, Rennes soutint plusieurs siéges : Charles le Chauve tenta, sans succès, de la prendre en 843; le duc Pasquiten, compétiteur de Gurvand, l'assiégea en 874, et Conan IV, le Petit, assisté des troupes anglaises, en 1155; ce dernier prince, d'abord repoussé, alla chercher de nouveaux secours et réussit enfin dans son entreprise. Au commencement de la guerre qui éclata entre Jean de Montfort et Charles de Blois, Rennes fut successivement prise et reprise par les deux rivaux. Les Anglais se présentèrent vainement devant ses murs en 1342. Le duc de Lancastre, allié de Montfort, ne fut pas plus heureux en 1356 : à la suite de plusieurs actions sanglantes, du Guesclin, qui commandait dans la place, le força à lever le siége, neuf mois après l'avoir entrepris. La Trémouille, général des armées de Charles VIII, vainqueur à Saint-Aubin-du-Cormier (1487), fit sommer les Rennois de se rendre, avec menace de les passer au fil de l'épée; mais leur réponse énergique l'intimida, et il se retira. Charles VIII vint encore assiéger Rennes en 1491; mais son mariage avec la duchesse Anne rendit bientôt après la paix à la Bretagne.

Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, Rennes, contenue par le parlement, ne prit d'abord aucune part à la Ligue; mais elle tomba ensuite au pouvoir du duc de Mercœur, qui remplaça le gouverneur par une de ses créatures. Le sénéchal de la ville, Gui de Bréquigny, la reprit pendant l'absence du duc, qui s'était hâté d'aller assiéger Fougères, et une médaille fut frappée en l'honneur de ce brave officier, qui fut regardé comme le sauveur de la Bretagne. En 1598, Henri IV vint à Rennes pour pacifier la province, et il y réussit en abolissant une partie des impôts.

Rennes, qui était autrefois le siége du parlement de Bretagne, et qui possède aujourd'hui une cour royale, une faculté des lettres, une faculté de droit, un évêché, est la patrie de la Bletterie, de du Guesclin, d'Amaury et d'Alexandre Duval, d'Elleviou, de Ginguené, de Kératry, de la Chalotais, de Lanjuinais, de dom Lobineau, de Toullier, du Père Tournemine et d'une foule d'autres hommes distingués. On y compte 30,000 hab.

RENNES (Monnaies de). On ne connaît aucune monnaie de Rennes antérieure à la première race; mais il a été retrouvé un assez grand nombre de *triens* appartenant à cette ville, et qui sont fort curieux; en voici la description : 1° REDONIS; tête tournée à droite; ℟. — CANTERELLVS; figure crucigère, assise et tournée à droite; 2° REDONIS; tête tournée à droite; ℟. — BRIDIGISIL; croix; 3° même légende et même type au droit; ℟. — BADIRICUS; 4° REDONAS; même type; ℟. — BOBBOLENO; même type; 5° REDONIS: même type; ℟ — CANTERELLVS; ostensoir. Il existe encore un autre *triens* que possède M. Cartier et qui porte pour légende d'un côté REDONIS FISCI. Cette pièce est précieuse : elle prouve que le roi ne possédait pas seul, à Rennes, le droit de battre monnaie, et qu'il le partageait avec les églises et peut-être aussi avec quelques seigneurs; car autrement il ne se serait pas donné la peine d'énoncer son titre (*Fisci*), comme il le fait ici.

La numismatique de Rennes n'est pas extrêmement riche sous les Carlovingiens; on ne connaît que trois deniers de cette ville et de cette époque; deux de Charlemagne, l'autre de Charles le Chauve. Tous sont au type le plus ordinaire : 1° REDO/NIS; ℟. — CARO/LVS; 2° R|E/D|∞; ℟. — CARO/LVS. Il est inutile de dire que ces deniers sont antérieurs à la conquête de l'Italie; 3° HREDONIS CIVITAS; croix; ℟. — GRATIA DI REX autour d'un monogramme carolin.

La plus ancienne monnaie baronnale de Rennes qui soit connue, remonte à *Eudes* (1040). Comme elle est inédite et que nous ne l'avons pas sous les yeux, nous dirons seulement qu'on y lit d'un côté le nom de ce seigneur, ODO DVX BRITANNIE, autour d'une croix, et de l'autre REDONIS CIVITAS, autour d'un monogramme qui paraît être celui de Rennes. *Conan II*, dont Eudes avait usurpé le trône, frappa aussi monnaie à Rennes, mais avec cette particularité qu'il n'y prit que le titre de comte; CONANVS COMES; croix dans le champ; ℟. — REDONISCIVIS autour d'un monogramme qui semble être celui du nom de la ville. Nous attribuerons à *Conan III* (1112) ou à *Conan IV* (1156-1171) la pièce suivante : CONANVS; VIS, dans le champ; ℟. — REDONIS, croix. Le mot VIS est le débris d'un monogramme resté comme type. Rennes a peut-être encore frappé des monnaies sur lesquelles on lit d'un côté : DVXBRITONVM, autour d'une croix ancrée; et au revers, REDONIS, autour d'une croix semblable. Ces espèces datent de la fin de XII° siècle et du commencement du XIII°. Pendant la domination des ducs de Bretagne, Rennes a frappé de nombreuses monnaies, et pour marque distinctive de son atelier elle mettait à la fin des légendes un R.

RENOUARD, (Antoine-Augustin) libraire et bibliographe distingué, né à Paris, en 1766, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages justement estimés; nous citerons, entre autres, ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*, 2° édit., 1826, 3 vol. in-8°; et ses *Annales de l'imprimerie des Estienne*.

RENTES. Voy. AMORTISSEMENT, CRÉDIT PUBLIC, FINANCES, etc.

RENTY (bataille de). Henri II, résolu à combattre Charles-Quint, s'avança en août 1554, vers les Pays-Bas, par le Cambrésis, l'Artois et le comté de Saint-Pol, détruisant tout ce qu'il rencontrait sur son passage, jusqu'à Renti, place devant laquelle il mit le siége. L'empereur, qui avait rejoint son armée, fit quelques efforts pour délivrer Renti, et engagea, le 13 août 1554, dans les marais au milieu desquels cette place est située, une escarmouche qui devint bientôt une bataille générale. Les Impériaux eurent du désavantage; mais ils maintinrent leur position, et le roi, dont l'armée commençait à souffrir des maladies et du manque de vivres, leva le siége le 15 août, rentra dans son royaume et congédia ses soldats.

RÉOLE (la), *Regula*, petite ville du Bazadois, auj. chef-lieu d'arrondissement du dép. de la Gironde, est d'origine romaine, ainsi que l'attestent les ruines qu'on y observe encore aujourd'hui. Elle fut prise en 1345, après une vigoureuse résistance, par le comte de Derby, au nom d'Edouard III, roi d'Angleterre. On y compte 3,500 habitants : c'est la patrie des deux frères César et Constantin Faucher.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

ERRATA.

P. 228, col. 1, ligne 1, fondée par MM. Cartier et de La Saussaye, a ouvert pour satisfaire ce goût, *lisez* fondée, pour satisfaire ce goût, par MM. etc.

P. 240, col. 2, ligne 4, romances, *lisez* romans.

P. 287, col. 2, lignes 5, 6 et 14, Sampietro, *lisez* Samplero.

P. 568, col. 2, ligne avant-dernière, Aycard, *lisez* Aicard.

P. 569, col. 1, ligne dernière, Aycard, *lisez* Aicard.

P. 584 et 585. Les notes placées au bas des tableaux ne sont pas tirées du *Million de faits*.

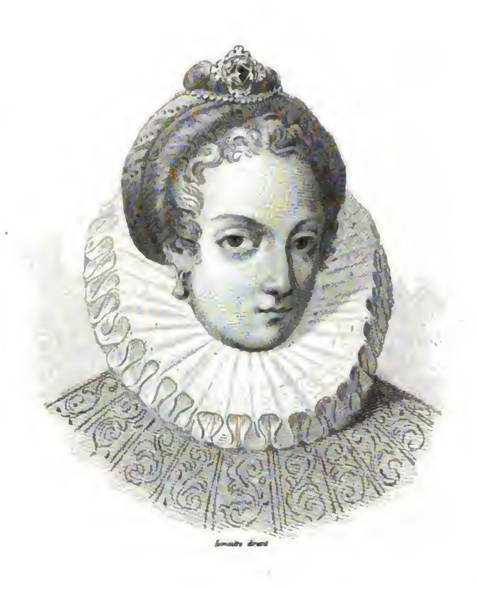
P. 605, col. 2, lignes 44 et 45; voyez RICHELIEU. *lisez* voyez RICHE.



Sully (mort en 1641)

d'après Porbus


LENOX AND



Gabrielle d'Estrée Duchesse de Beaufort.

(d'après Dumoustier)



Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Mort en [illegible]



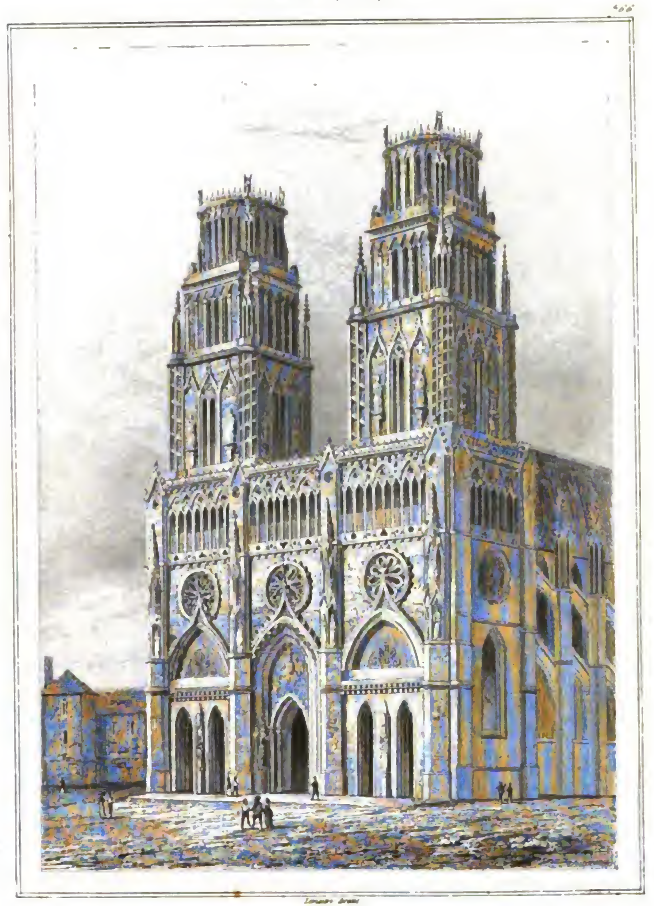
Procession de la Ligue. (3 Juin 1590)


YORK
LIBRARY
LENOX AND



Henri IV confie à la Reine le gouvernement du Royaume

(d'après Rubens)



Cathédrale d'Orléans



Portail latéral de la Cathédrale d'Orléans

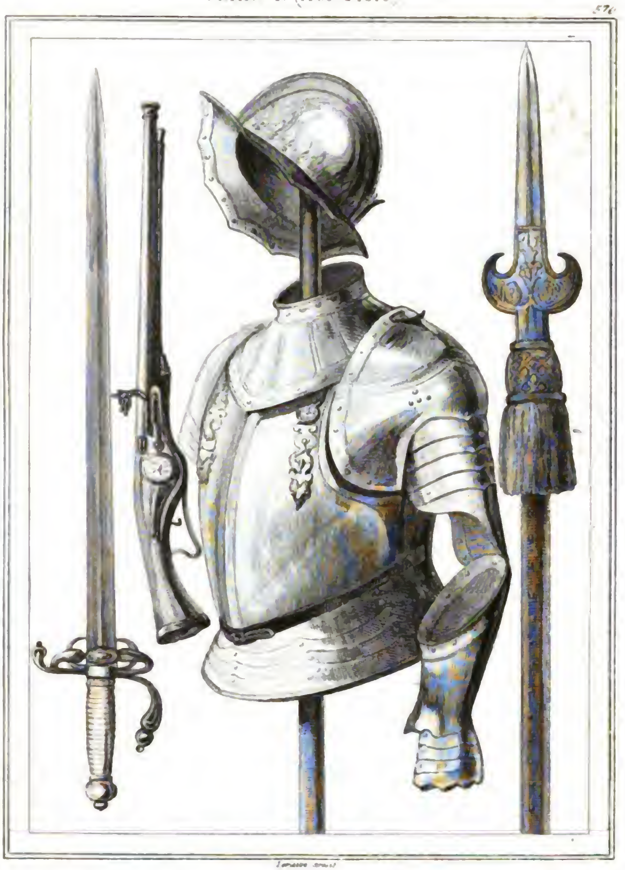


La Samaritaine, à Paris (Démolie en 1813.)



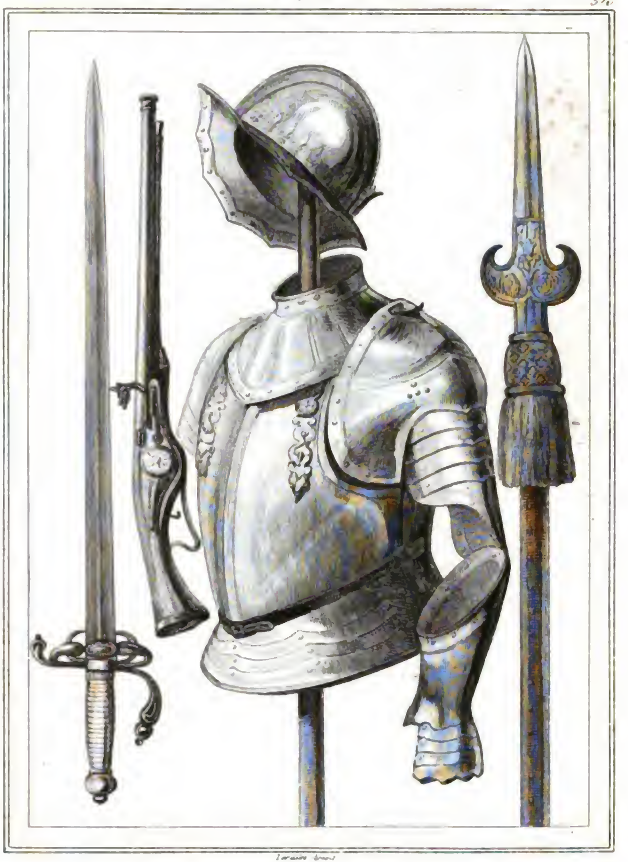
Costumes militaires de 1594 tirés de la réduction miraculeuse de Paris


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



Armes


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY



Armes



1. Louis XIII. 2. Marie de Médicis.

(Médailles de Dupré.)



Louis XIII (d'après Philippe de Champaigne)



Lemaître direxit

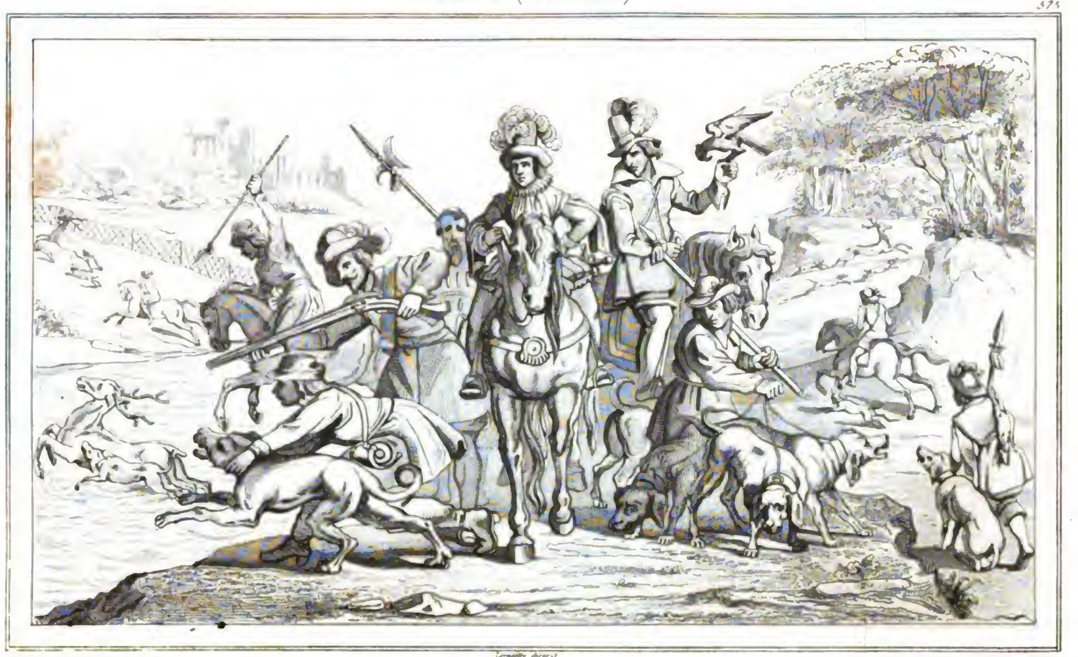
Le Cardinal de Richelieu (d'après Philippe de Champagne)



Lemaitre direxit

Dernière Cavalcade faite en la Place Royale le 20 Avril 1612.



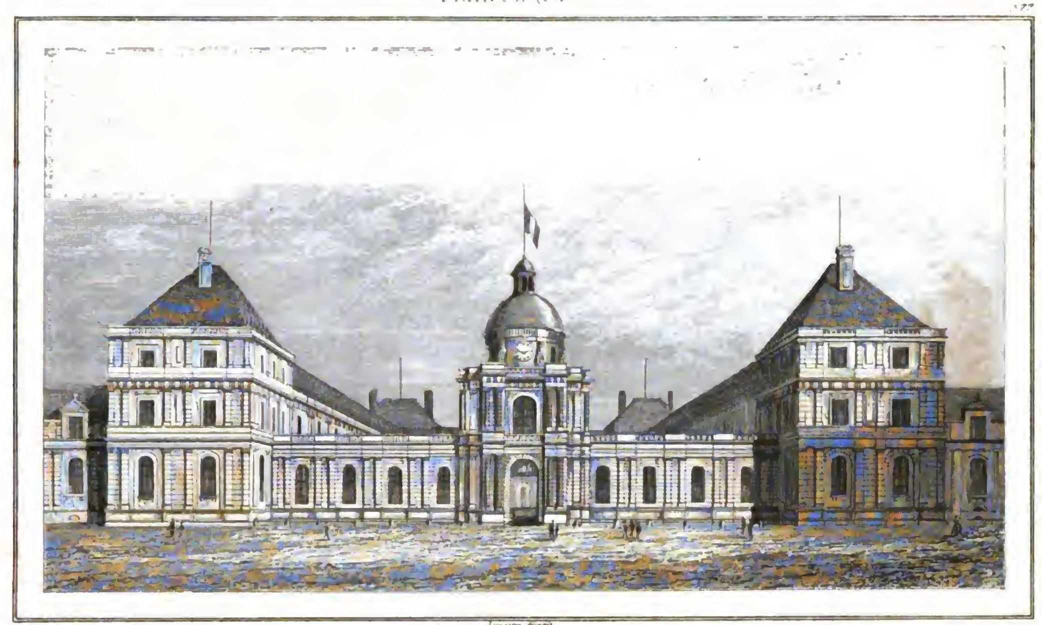


Chasse Royale (d'après Mérian)


THE NEW YO
PUBLIC LIBRA
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Costumes militaires sous Louis XIII (d'après Callot)



Lemaitre direxit

Palais de la Chambre des Pairs, ancien Palais d'Orléans, à Paris.

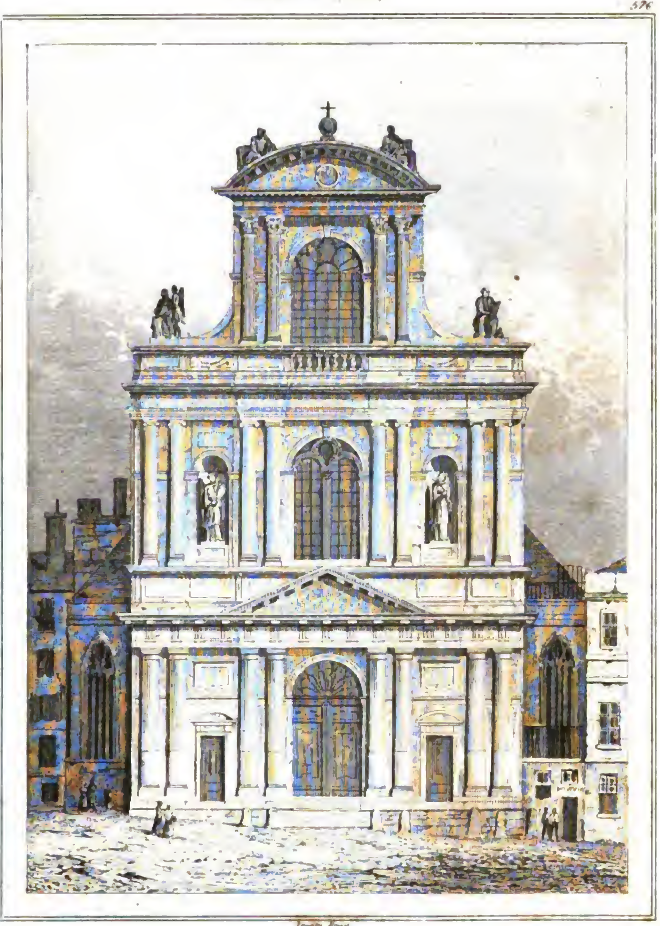
Le Palais de Justice, à Paris (par Jacques Desbrosses).



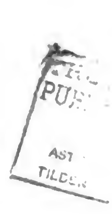
Salle des pas perdus au palais de Justice de Paris.



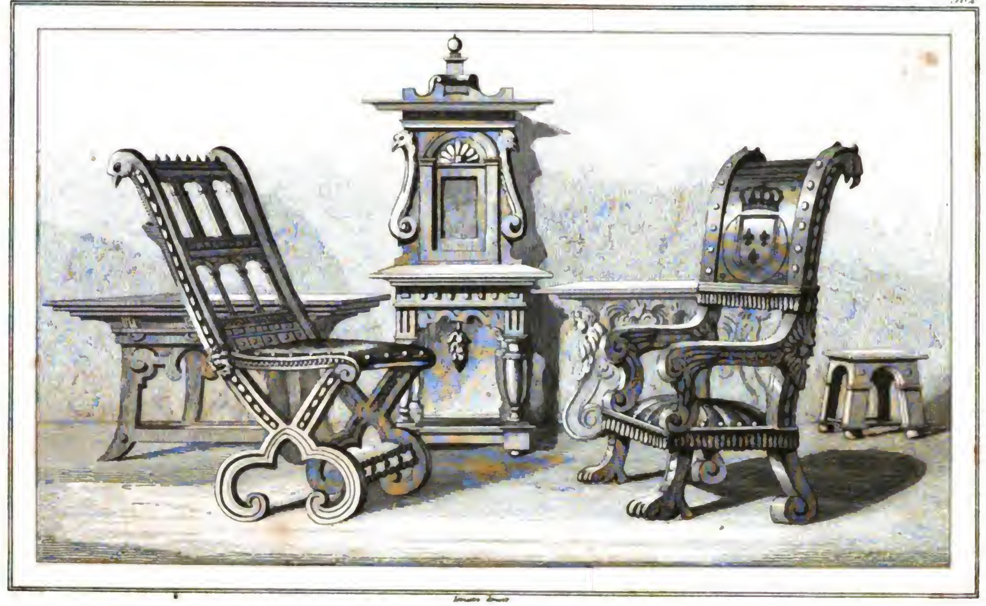
Le pont S.t Michel, à Paris



Portail de St. Gervais, à Paris.



FRANCE (Commencement du XVIIe S.)



Meubles.

FRANCE (XVIIe S.)



Monnaies


LVDOVICVS·MAGNVS REX·CHRISTIANISS
NEC PLURIBUS IMPAR·
M·DC·LXVII·

Louis XIV.



Louis XIV. (d'après Vandermeulen.)



Lemaitre direxit

Mazarin



Turenne.

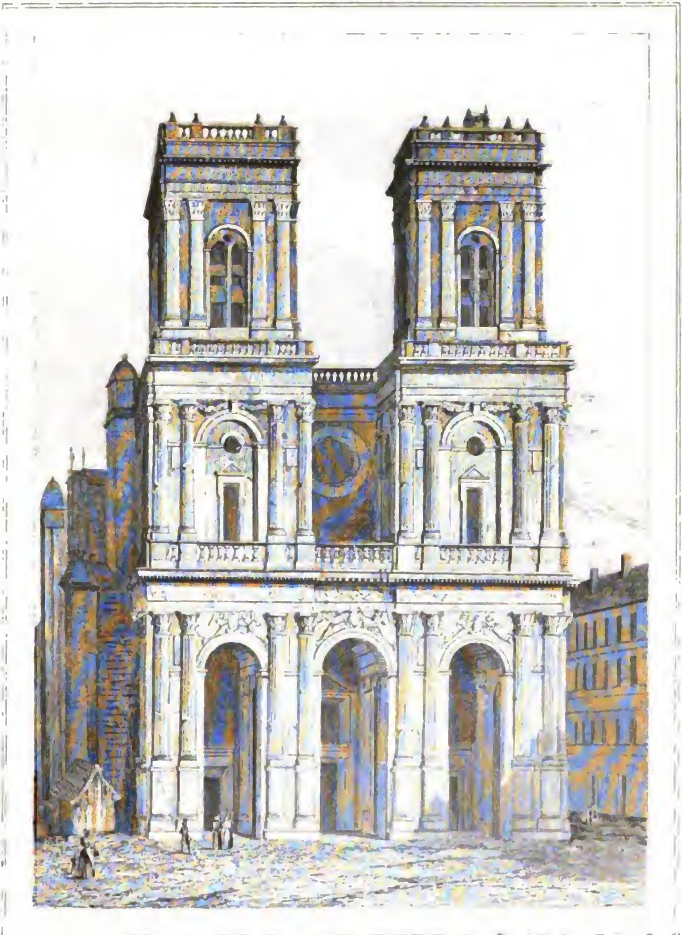


Turenne



Lemaitre direxit

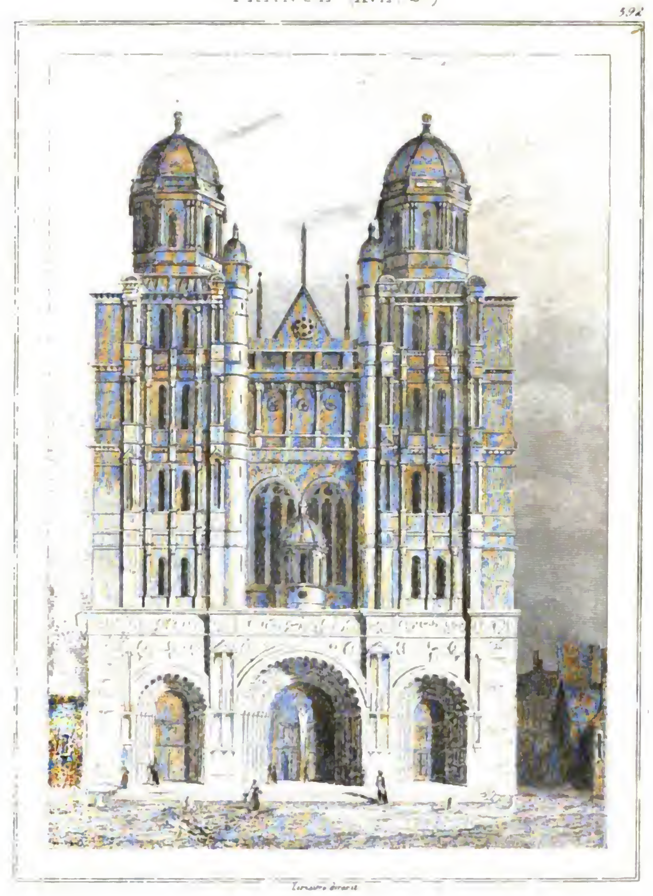
Condé le grand



Lemaître direxit

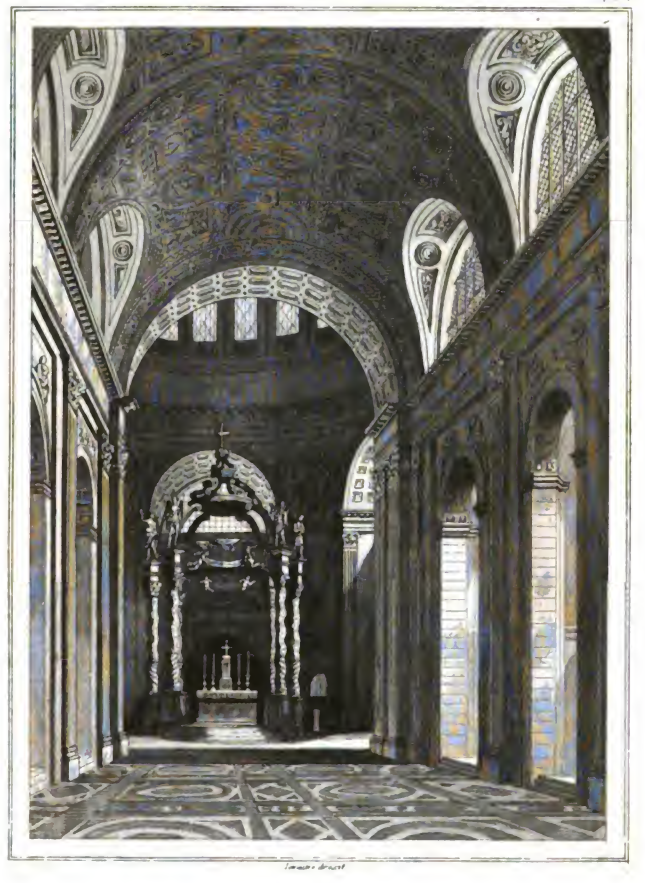
Cathédrale d'Auch. (par Germain Drouet)


THE
TILDEN

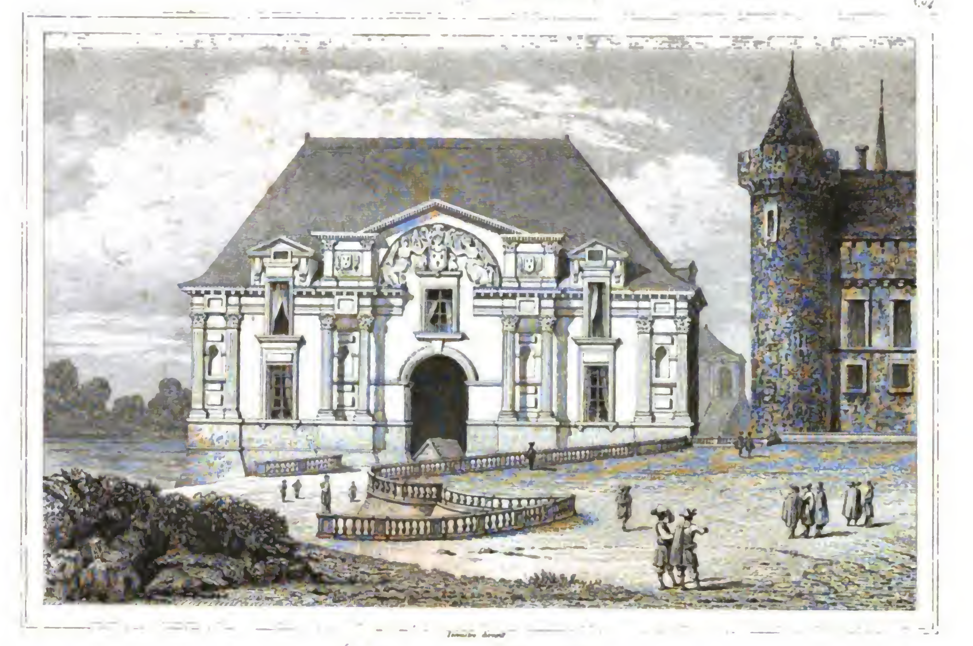


Lemaitre direxit

Eglise St Michel à Dijon



Église du Val de Grâce, à Paris.



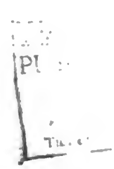
Château de Chantilly



Lemaitre direxit

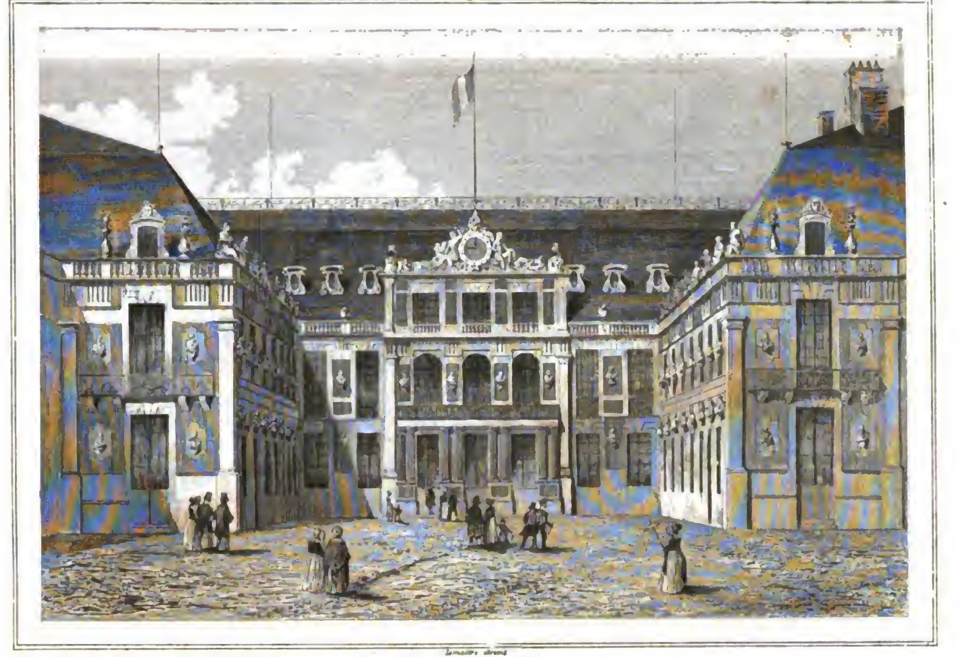
Colbert

(*Médaille de P. Bernard*)





Le passage du Rhin par Louis XIV (Bronze par Desjardins)



Palais de Versailles, la Cour de Marbre.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
LENOX AND
FOUNDATIONS.

Colonnade du Louvre. (C. Perrault 1666 à 1670.)

